Jur. 385

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# DICTIONNAIRE
## UNIVERSEL
## DE LA FRANCE.

---

TOME CINQUIÈME.

SAL—Z

---

Digitized by Google

CET OUVRAGE se trouve aussi *à Paris*,

Chez les Libraires {
PRUDHOMME fils et Compagnie, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, n° 20.
TREUTTEL et WURTZ, *quai Voltaire.*
ARTHUS BERTRAND, *quai des Augustins.*

*A Strasbourg,*

TREUTTEL et WÜRTZ.

*A Bordeaux,*

MELON et Compagnie.
}

Digitized by Google

# DICTIONNAIRE

## UNIVERSEL,

## GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE,

## HISTORIQUE ET POLITIQUE

# DE LA FRANCE,

*CONTENANT sa Description, sa Population, sa Minéralogie, son Hydrographie, son Commerce, ses Produits naturels et industriels; une Généalogie de tous ceux qui l'ont gouvernée depuis plus de quatre cents ans avant Jésus-Christ jusqu'à ce jour, avec les principaux événemens qui se sont passés sous les différens règnes et gouvernemens; les coutumes, les institutions civiles, militaires et ecclésiastiques; des Tableaux comparatifs de la France monarchique avec la France en République; tous les grands hommes célèbres ou fameux depuis plusieurs siècles, avec une notice des ouvrages qu'ils ont publiés; les Siéges, les Batailles, le lieu où elles se sont données, le nom des Généraux qui y ont commandé; l'Histoire de tous les pays conquis et réunis à la France; la Constitution française, le Sénatus-Consulte organique de la Constitution, le Sénatus-Consulte qui nomme NAPOLÉON BONAPARTE Empereur des Français; toutes les institutions sous ce dernier gouvernement; les Traités de paix conclus jusqu'à ce jour avec toutes les Puissances étrangères; un Dictionnaire des Colonies; avec une carte générale*, etc. etc.

## TOME CINQUIÈME.

## SAL—Z

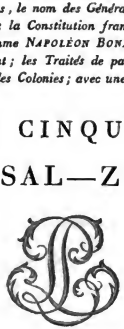

A PARIS,

De l'Imprimerie de BAUDOUIN, Imprimeur du Corps législatif, du Tribunat et de l'Institut national.

Et *se vend* chez LAPORTE, Libraire, rue de Savoie, n° 19.

AN XIII. — (1805.)

Digitized by Google

Digitized by Google

# DICTIONNAIRE

## UNIVERSEL,

## GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE, HISTORIQUE ET POLITIQUE

# DE LA FRANCE,

CONTENANT sa Description, sa Population, sa Minéralogie, son Hydrographie, son Commerce, ses Produits naturels et industriels, etc., etc.



SALA, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Mongrando, au pied d'une colline, sur le torrent de Bionna, à 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Bielle. *Pop.* 874. *Bur. de p.* de Verceil.

SALA (LA), v. (*Marengo*), arr. de Casal, près de la source du Roalto, à 10 kilom. (2 l. ½) S. de Casal. *Pop.* 758. *Bur. de poste* de Casal.

SALANÈS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, comm. de Montignac, à 6 k. (1 l. ½) de Lauzun, 43 k. (9 l. ½) d'Agen. *Pop.* 523. *Bur. de p.* de Lauzun.

SALANÈS, v. (*Marengo*), arr. de Casal, près d'un ruisseau qui tombe dans la Stura, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Casal. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Casal.

SALAGNAC, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. et comm. de Grand-Bourg, près de la Gartempe, à 15 k. (3 l. ½) S. E. de la Souterraine, 18 k. (4 l.) O. de Guéret, 4 kilom. (1 l.) N. de Bénevent. Il s'y fabrique du fil et des toiles. *Pop.* comprise celle de Grand-Bourg, 2762. *Bur. de poste* de Guéret.

SALAGNAC, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton d'Excideuil, à 11 k. (2 l. ¼) d'Excideuil, 40 kil. (9 l.) de Périgueux. *Pop.* 258. *Bur. de poste* d'Excideuil.

SALAGNAC, b. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. sud de Limoges, sur la Briance, à 8 k. (2 l.) S. de Limoges, 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Aixe, 9 kil. (2 l. ¼) N. O. de Pierre-Buffière. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Limoges.

SALAGNON, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin, comm. de St.-Chef, à 11 k. (2 l. ½) de Bourgoin, 13 kil. (3 l.) de la Tour-du-Pin. *Pop.* comprise celle de Saint-Chef, 2582. *Bur. de poste* de Bourgoin.

SALAGOER, v. (*Gard*), arr. et cant. du Vigan, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 7 m. (15 l.) de Nîmes. Il y a une fabrique de bas de coton, et des carrières de granit gris cendré, veiné de blanc. *Pop.* 60. *Bur. de p.* du Vigan.

SALAIGNAC, bourg (*Dordogne*), arr. de Sarlat, ch.-l. de canton, à 13 k. (3 l.) N. E. de cette ville, 5 m. (12 l.) E. S. E. de Périgueux, 18 k. (4 l.) S. E. de Montignac. *P.* 1125. *Bur. de poste* de Sarlat.

SALAIGNAC, forêt (*Dordogne*), arr. de Sarlat, canton de Salaignac, à 14 k. (3 l. ½) E. de Sarlat. Elle a 4284 mètres (2200 t.) de long, sur 1556 mèt. (800 t.) de large.

SALAISE, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Roussillon, sur la Sonne, à 20 k. (4 l. ½) de Vienne, 8 myriam. (16 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 756. *Bur. de poste* du Péage-de-Roussillon.

SALAIZON (LA), rivière (*Hérault*), arrond. de Montpellier, canton des Matelles. Sa source, à 8 k. (2 l.) E. de cet endroit, coule au S., et va se rendre dans l'étang de Mauguio, à 19 kilom. (4 l. ½) S. p. E. de sa source.

SALAMBRE (LA), riv. (*Dordogne*), arr. de Riberac, canton de Neuvic. Sa source, à 15 kil. (3 l. ½) O. de Périgueux, coule au S. S. O., et se rend dans l'Isle, à 8 k. (2 l.) N. E. de Mucidan.

SALAN *ou* PARLAN, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Naucelle, à 8 kil. (2 l.) de Sauveterre, 18 kil. (4 l.) de Rhodez. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Rhodez.

SALANDRE *ou* DOUCE, rivière (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Joyeuse. Sa source, à 9 k. (2 l. ½) O. de cet endroit, coule au



Digitized by Google

S. E., puis à l'E., retourne au S. E., puis au S. S. O., pour se rendre dans la Borne, à 9 k. (2 l. ½) S. O. de Joyeuse.

Salans, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Dampierre, près du Doubs, à 23 kil. (5 l. ½) de Dole, 6 myr. (13 l.) de Louis-le-Saunier. *Pop.* 450. *Bur de poste* de St.-Vit, dép. du Doubs.

Salaon, v. (*Calvados*). *Voyez* St.-Martin-de-Salaon.

Salars (Pont-de-), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, ch.-l. de canton, à 14 kil. (3 l. ½) S. E. de Rhodez, 28 k. (6 l. ½) O. de Séverac, 21 k. (4 l. ½) N. E. de Cassagnes-Begoulies. On y fabrique de la serge dite *Camboulas*, laine et fil. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Rhodez.

Salasc, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Clermont, à 11 k. (2 ½) de Lodève, 4 m. (10 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Clermont-de-Lodève.

Salasco, v. (*Sesia*), arr. et cant. de Verceil, en plaine, sur un petit ruisseau, à 10 k. (2 l. ½) de Verceil. *Popul.* 450. *Bur. de poste* de Verceil.

Salassa, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, en plaine, près de la rive droite de l'Orca, à 20 k. (4 l. ½) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Salastre (la), riv. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg. Sa source, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, coule au S., et se rend dans l'Ibie, à 7 kil. (1 l. ½) S. de sa source.

Salat (le), rivière (*Ariège*), arr. de St.-Girons, canton d'Oust. Sa source, au pied des Alpes, près de la montagne de Montourge, à 25 k. (3 l. ½) S. de Seix, coule au N., reçoit l'Aleth, la Bémajour, arrose Seix, passe à St.-Girons, tourne à l'O., remonte au N. O., passe à l'O. de Salies, et va au N. se rendre dans la Garonne, à 4 k. (1 l.) E. N. E. de St.-Martory, 5 m. (11 l. ½) de sa source. Cette rivière charie des paillettes d'or.

Salat (le), v. (*Ariège*). *Voyez* Bastide-du-Salat (la).

Salau, v. (*Ariège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust, comm. de Conflans, à la frontière et au sommet des Pyrénées, à 16 k. (3 l. ½) S. p. O. d'Oust. Il y a une mine de litharge dans la montagne de Langlade, située dans le territoire de ce village. On a exploité dans le même territoire, au lieu nommé *Laoque du Bouis*, une mine de plomb en filon. La même montagne de Langlade renferme un grand filon de pyrite martiale blanchâtre, foiblement attirable à l'aimant, et qui contient un peu de cuivre. Il y a, près du pont de la Taule, sur la rive droite du Salat, une carrière de marbre. On peut en tirer de grandes masses pour colonnes et autres ornemens d'architecture. Ce marbre est bien entier et a fort peu de poils. La carrière d'où on le tire fournit de trois sortes de marbre; savoir, une brèche blanche, veinée de vert pomme, plus fin et plus agréable que le vert de campran; une brèche blanche, veinée de pourpre, ou brèche africaine; et un marbre lie de vin. Ces trois espèces de marbre prennent toutes un beau poli. *Popul.* comp. celle de Conflans, 1055. *Bur. de poste* de St.-Girons.

Salau (Pont de), montagne (*Ariège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust, à la frontière, au sommet des Pyrénées, à 16 k. (3 l. ½) S. p. O. d'Oust.

Salaune, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc, à 11 kil. (2 l. ½) de Castelnau-de-Médoc, 22 k. (5 l.) de Bordeaux. *Pop.* 274. *Bur. de p.* de Castelnau-de-Médoc.

Salavas, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Vallon, près de l'Ardèche, à 14 k. (3 l. ½) de Joyeuse, 10 kil. (2 l. ½) de Barjac, 42 kilom. (9 l. ½) de Privas. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de Barjac, dép. du Gard.

Salavre, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Coligny, à 20 kil. (4 l. ½) de Bourg. *Pop.* 823. *Bur. de poste* de Saint-Amour, départ. du Jura.

Salazac, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Pont-St.-Esprit, à 9 kil. (2 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) de Nîmes. *P.* 315. *Bur. de poste* de Pont-St.-Esprit.

Salbert, v. (*Haut-Rhin*), arr. et canton de Béfort, près de la montagne du Salbert, à 5 k. (1 l. ½) de Béfort, 6 myr. (14 l.) de Colmar. *Pop.* 213. *Bur. de p.* de Béfort.

Salbert, montagne des Vosges (*Haut-Rhin*), arrond. et cant. de Béfort, à 4 kil. (1 l.) O. N. O. de cette ville, 7 myr. (15 l.) de Colmar. Elle est couverte de bois.

Salbertrand, v. (*Pô*), arrond. de Suse, cant. d'Oulx, à la jonction d'un torrent et de la Dora-Riparia, à 18 k. (4 l.) S. O. de Suse. *Pop.* 940. *Bur. de poste* de Suse.

Salbris, bourg (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, ch.-l. de cant., sur la Saudre, à 24 k. (5 l. ½) E. de Romorantin, 5 myr. (12 l.) S. d'Orléans, 20 m. (45 l.) de Limoges, 22 myr. (49 l.) de Paris. Jean, duc de Berri, généreux à l'excès, et très-dévot, fit cadeau de ce bourg à la Sainte-Chapelle de Bourges. On trouve dans le bourg de Salbris deux fabriques de serge blanche, et deux moulins à farine. Son territoire offre une belle terre savonneuse. Les champs sont jonchés de cailloux, dont plusieurs portent des empreintes de coquilles. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1256. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Salbruneau, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, à 18 k. (4 l.) de la Réole, 38 kil. (8 l. ½) de Bordeaux. *Popul.* 112. *Bur. de poste* de la Réole.

Salcamier, v. (*Lot*). *Voyez* St.-Jean-de-Salcamier.

Salces, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, comm. de Saint-Privat, à 10 k. (2 l. ½) de Lodève, 41 k. (9 l. ½) de Montpellier. *Pop.* comprise celle de St.-Privat, 465. *Bur. de poste* de Lodève.

Salces, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. et canton ouest de Perpignan, près de l'étang de Leucate, à 15 k. (3 l. ½) de Perpignan. C'étoit autrefois une ville, et ce n'est aujourd'hui qu'un très-petit village, le premier qu'on trouve en venant du département de l'Aude, ci-devant le Languedoc. Il a pris son nom d'une fontaine dont l'eau salée et très-amère sort de la montagne et va se jeter dans un étang. Elle est si abondante qu'elle suffit pour faire aller plusieurs moulins. On l'appelle *Fontaine Estramer* ou *Font Dame*. On la passe sur un pont qui sépare le ci-devant Languedoc du ci-devant Roussillon. L'entrée du département est en cet endroit très-resserrée, étant bornée à droite par les montagnes, et à gauche par l'étang. Le territoire produit des vins dont on fait commerce. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* comp. celle de Garireux, 610. *Bur. de poste* de Perpignan. *Rel. de poste aux chev.*

Digitized by Google

Salces, fort (*Pyrénées - Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes, à 16 k. (31. ¼) de Perpignan. Quelques historiens disent par erreur que ce fort a été bâti par Charles-Quint. Il existoit avant cet empereur, puisqu'il avoit déjà soutenu des siéges en 1433, 1496 et 1503. Charles-Quint en augmenta seulement les fortifications pour l'opposer à celui de Leucate, et pour défendre l'entrée du Roussillon. C'est un carré de maçonnerie, avec une grosse tour à chaque encoignure. Le fort de Salces est remarquable par l'épaisseur prodigieuse de ses murailles et la bonté de ses souterrains. Il fut pris par les Français le 19 juillet 1639, repris par les Espagnols le 6 janvier 1640, et se rendit à Louis XIII le 5 septembre 1642. Près de cette forteresse on trouve des plâtrières dans lesquelles on découvre des pierres semblables aux pierres à aiguiser, de la surface desquelles on voit sortir des clous dorés très-brillans, qui ont plusieurs angles, comme des pointes de diamans. *Bur. de p.* de l'perpignan.

Salces (les), v. (*Lozère*), arr. et canton de Marvejols, à 9 kilom. (2 l. ½) de cet endroit, 27 kilom. (6 l.) de Mende. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Marvejols.

Sale, étang (*Golo*), arrond. de Corté, près de l'embouchure du Tavignano, au bord de la mer, à 42 k. (9 l. ½) E. S. E. de Corté. Il a, du S. O. au N. E., 4 k. (1 l.) de long sur 1 k. (¼ de l.) de large.

Sale (la), v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, ch.-l. de canton, sur un ruisseau et la pente d'une rude montagne, près de la gauche de la Dora Baltea, à 22 k. (5 l.) O. d'Aoste. *Pop.* 1750. *Bur. de p.* d'Aoste.

Sale, b. (*Marengo*), arrond. de Voguère, en plaine, sur le chemin de Tortone à Novare, à 13 k. (3 l.) N. O. de Tortone, 20 k. (4 l. ½) O. de Voguère. *Pop.* 4216. *Bur. de poste* de Voguère.

Sale, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, canton de Ceve, au fond d'un vallon, sur un torrent qui tombe dans le Tanaro à Ceve, à 23 k. (5 l. ½) E. de Mondovi. *Pop.* 913. *Bur. de poste* de Ceve.

Sale-Canichio, hameau (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur le revers d'une montagne, à 31 k. (7 l.) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 100. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Sale-Casselno, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, presqu'à la source de la Malosna, à 29 k. (6 l. ½) O. d'Ivrée. *Pop.* 1675. *Bur. de p.* d'Ivrée.

Salesbuy, v. (*Gironde*). *Voyez* Salleboeuf.

Salechan, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse, à 24 k. (5 l. ½) de la Barthe, 15 kil. (3 l. ½) de Montrejean, 6 m. (12 l. ½) de Tarbes. Il y a dans cette commune plusieurs indications de mines de cuivre. *Pop.* 481. *B. de p.* de Montrejean, dép. de la Haute-Garonne.

Saleze, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, canton de Vic, à 7 k. (1 l. ¾) de Billom, 23 kilom. (5 l. ½) de Clermont. *Pop.* 1194. *B. de poste* de Billom.

Saleich, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Salies, à 22 k. (5 l.) de St.-Gaudens, 7 k. (1 l. ¾) de Salies. *Pop.* 1174. *Bur. de poste* de St.-Martory.

Saleignes, v. (*Charente-Infér.*), arr. de St.-Jean-d'Angely, canton d'Aulnay, à 28 k. (6 l. ¼) de St.-Jean-d'Angely, 4 m. (10 l. ½) de Saintes. *Pop.* 246. *Bur. de poste* d'Aulnay.

Salesi (le), rivière (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, canton de Navarrenx, à 4 k. (1 l.) duquel elle prend sa source, coule au N. O., passe à Sallies, et va à l'O. N. O. se rendre dans le gave d'Oléron, à 7 k. (1 l. ½) S. E. de Peyrehorade.

Saleischeé, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. est du Quesnoy, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 40 kil. (9 l.) de Dousy. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Landrecie.

Saleix, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-de-Sos, à 14 k. (3 l. ½) de Tarascon. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de Tarascon.

Saleixac, v. (*Cantal*), arr. et cant. nord de St.-Flour, à 9 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 5 m. (11 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 1616. *Bur. de poste* de St.-Flour.

Salelles, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Conques, près de la Ceize, à 13 k. (3 l.) de Carcassonne. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Salelles, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Ginestas, près de la Ceize, à 8 kil. (2 l.) de Narbonne, 5 m. (11 l.) de Carcassonne. *Pop.* 620. *B. de p.* de Narbonne.

Salelles, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Sernin, sur le Gos, à 18 kil. (4 l.) de St.-Afrique, 42 k. (9 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 241. *Bur. de p.* de St.-Sernin.

Salelles, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Clermont-de-Lodève, comm. du Bosc, à 7 k. (1 l. ¾) de Clermont de Lodève, 40 kil. (9 l.) de Montpellier. *Pop.* comprise celle du Bosc, 714. *Bur. de p.* de Clermont-de-Lodève.

Salelles, v. (*Pyrénées-Orient.*). *Voyez* Salleles.

Salelles (la), rivière (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de Bleymard. Sa source, à 13 k. (3 l.) E. N. E. de Mende, coule au S. et se rend dans l'Alleniet, à 3 k. (¾ del.) de sa source.

Salelles (les), v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Chanac, sur le Lot, à 7 k. (1 l. ¾) de Marvejols, 18 k. (4 l.) de Mende. *Pop.* 512. *Bur. de poste* de Marvejols.

Salemieux (la), rivière (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle. Sa source, à 1 k. (¼ de l.) de Montratier, coule au S. et se rend dans la Loire, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Feurs.

Salencey, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* St.-Martin-de-Salencey.

Salency, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, cant. de Noyon, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 7 m. (16 l.) de Beauvais. C'est la patrie de *saint Médard*, mort en 145, évêque de Noyon et de Tournai, d'où il bannit l'idolâtrie. Ce fut lui qui, dit-on, fonda dans ce village la fête de la Rosière, où le prix étoit accordé à la fille la plus vertueuse. *P.* 632. *Bureau de poste* de Noyon.

Salendre (la), riv. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Thueyts. Sa source, à 2 k. (½ l.) S. p. E. de Jaujac, coule à l'E. p. N. et se rend dans l'Ardèche, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. d'Aubenas.

Salèon, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, canton d'Orpierre, près du Buech, à 10 k. (2 l. ½) de Serres, 36 k. (8 l.) de Gap. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Serres.

Salepiassou, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Castres, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 157. *Bur. de p.* de Castres.

Salerans, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Ribiers, sur la Meaude, à 21 kilom. (4 l. ¼) de Serres, 4 m. (10 l. ½) de Gap. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Serres.

Salerzine (la), rivière (*Cher*), arr. et cant. de Sancerre. Sa source, à 4 kil. (1 l.) N. O. de Sancerre, coule au N. O. et se rend dans la



Digitized by Google

grande Saudre, à 20 k. (41. ½) N. O. de Sancerre.

Salerm, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon, à 24 k. (51. ¼) de St.-Gaudens, 6 m. (131. ½) de Toulouse. *Pop.* 280. *Bur. de p.* de l'Isle-en-Dodon.

Salerne, v. (*Eure*). *Voy.* St.-Cyr-de-Salerne.

Salerne, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Coulommiers, comm. de Chailly, à 4 kil. (1 l.) de Coulommiers. *P.* comp. celle de Chailly, 580. *Bur. de p.* de Coulommiers.

Salernes, ville (*Var*), arr. de Draguignan, ch.-l. de cant., sur la Braquesène, à 19 k. (41. ¼) O. de Draguignan, 5 m. (12 l. ½) N. N. E. de Toulon, 38 k. (41. ½) E. de Barjols. Ses productions consistent en vins, huiles d'olive, figues et soie. Il y a sept moulins à huile. On y fait le commerce de bétail. *Pop.* 2283. *B. de p.* de Draguignan.

Salers, ville (*Cantal*), arr. de Mauriac, ch.-l. de cant., à 23 kil. (51. ¾) N. d'Aurillac, 458 k. (31. ½) S. E. de Mauriac, 5 m. (11 l.) O. N. O. de St.-Flour. On y fait commerce de chevaux, de bestiaux et de fromages; il y a des fabriques de fil et de toile. *Pop.* 1134. *Bur. de p.* de St.-Martin-Val-Meroux.

*Salès* (*francs*). Sous la monarchie on donnoit ce nom aux distributions de sel faites de la part du roi aux personnes qui occupoient de grandes places, ou qui remplissoient des charges distinguées dans la magistrature. Ces distributions étoient gratuites, ou à un prix inférieur au cours général. Elles se montoient annuellement à 15,000 quintaux.

Sales, b. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, ch.-l. de cant., sur l'Ers-Morte, à 14 k. (31. ¾) O. de Castelnaudary, 4 m. (10 l. ½) O. de Carcassonne. *Pop.* 938. *Bur. de p.* de Castelnaudary.

Sales, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de la Guiolle, comm. de Soulage. *Pop.* comp. celle de Soulage-Bonneval, Soulaquet et la Gardelle, 322. *Bur. de p.* de la Guiolle.

Sales, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, canton de la Roche, comm. de Thorins, à 13 k. (31. ) de Bonneville, 10 kil. (2 l. ½) de la Roche. *Pop.* comp. celle de Thorins, 2048. *Bur. de p.* de Bonneville.

Sales, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, canton de Rumilly, près de la Sier, à 8 k. (2 l.) d'Annecy, 31 k. (7 l.) de Chambéry. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de Rumilly.

Salesses, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. de Crocq, à 19 k. (41. ¼) de Felletin, 6 m. (12 l. ¾) de Guéret. *Pop.* 283. *Bur. de poste* de Felletin.

Salet, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, comm. de Bioulx, à 9 k. (2 l. ¼) de Dinant, 18 k. (41.) de Namur. *Pop.* comp. celle de Bioulx, 577. *Bur. de p.* de Dinant.

Saletat-de-Cadouin (la), v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. et comm. de Cadouin, à 9 k. (21. ¼) de Belvez, 34 kil. (71. ¼) de Bergerac. *Pop.* comp. celle de Cadouin, 650. *Bur. de poste* de Belvez.

Salette (la), riv. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Malaucène. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. d'Aubignan, coule au S. S. O., et se rend dans la Bregour, à 8 k. (2 l.) de sa source.

Salettes, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Dieulefit, près du ruisseau d'Andria, à 16 kil. (31. ¾) de Montelimar, 38 kil. (81. ¼) de Valence. *P.* 168. *Bur. de p.* de Montelimar.

Salettes, v. (*Var*). *Voyez* Salles (les).

Saletttes, v. (*Turn*), arrond. et cant. de Gaillac, comm. de Faissac, à 8 k. (2 l.) de Gaillac, 5 m. (11 l.) de Castres. *P.* comp. celle de Faissac, 384. *Bur. de p.* de Gaillac.

Salève, (*Léman*) petite chaîne de montagnes bordant les limites du canton de Carouge, depuis la riv. d'Arve proche Veyry, jusqu'à Beaumont, en formant une portion de cercle de 10 k. (2 l. ½) de long. Elle commence à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Genève, et finit à 9 k. (2 l. ¼) S. de cette ville. Cette montagne présente des rochers nus et escarpés d'une pierre calcaire blanche peu friable aux injures de l'air. Ses flancs escarpés ont été sillonnés par les eaux et les anciens courans qui y ont produit beaucoup de cavités, entre autres celles appelées *grottes de l'ermitage*; les fonds sont parsemés de grands blocs de granit dont un particulièrement du volume d'environ 389 mèt. (1200 pieds cubes). Le haut de la montagne est chargé d'un sable blanc recouvert d'une terre végétale qui produit les plus beaux pâturages. On y voit des grès assez beaux, et une carrière considérable de ces mêmes grès dont on fait un grand usage pour l'architecture: on en a tiré des pièces de 5 mètres (15 pieds) et plus de longueur. Sur le bord le plus élevé est un puits très-large et profond de 52 mètres (160 pieds) formé par les courans qui tombent du haut des Alpes. Un peu au-dessous du fond de ce puits est une caverne qui présente aussi de beaux vestiges de l'érosion des eaux: une avenue d'une espèce tout-à-fait singulière qui mène à la caverne, est une grande cheminée éclairée çà et là, par des ouvertures creusées dans l'épaisseur du rocher. La grotte a deux entrées; celle de gauche a 1 mèt. ½ (4 pieds ½) de haut sur ½ mèt. (1 pied ½) de large, et celle de droite a 2 mètres (6 pieds) sur 0,80 (2 pieds ½). Elles sont séparées par un massif de rocher d'environ 3 mèt. (9 pieds) de largeur. Cette caverne renferme des stalactites d'un spath calcaire rougeâtre et quelques-uns fond blanc veiné de noir.

Le mont Salève renferme des corps marins pétrifiés, des térébratules, des gryphites, des entroques, des coraux et plusieurs espèces de madrépores, du charbon de pierre, mais en très-petite quantité; beaucoup de plantes rares salubres, et des animaux peu communs.

Salève, mont (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Carouge, à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de cette ville.

Salfac, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, canton et comm. de St.-Bauzely, à 11 k. (2 l. ¾) de Milhaud, 39 kil. (81 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* comp. celle de St.-Bauzely, 709. *B. de p.* de Milhaud.

Salflourde (la), rivière (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Montréal. Sa source, à 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, coule au N., se réunit au Merdeau pour se rendre dans le canal, à 7 k. (1 l. ¾) N. de sa source.

Salgas, v. (*Lozère*), arr. et cant. de Florac, comm. de Vebron, à 7 k. (1 l. ¾) de Florac, 31 k. (71.) de Mende. *Populat.* comprise celle de Vebron, 1250. *Bureau de poste* de Florac.

Salgues, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Gramat, comm. d'Alvignac, à 16 k. (31. ¾) de St.-Céré, 5 myr. (10 l. ½) de Cahors. *Pop.* 92. *B. de p.* de Feyrac.

Salh-en-Donsy, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Feurs, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 22 kil.

Digitized by Google

(5 l.) de Montbrison. Il y a une fontaine d'eau minérale souveraine pour les affections cutanées, comme gale, teigne, etc. Cette fontaine est dans un puits d'un ⅓ de mèt. (2 p.) de diamètre, et de 8 mèt. (25 pieds) de profondeur. L'eau en est claire, fort limpide, et s'élève à gros bouillons du fond du puits. Elle se décharge ensuite dans quatre petits bassins carrés qui sont contigus, et qui paroissent être l'ouvrage des Romains. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Feurs.

SALMANS (LA), rivière (*Cantal*), arrond. et cant. sud de St.-Flour. Sa source, à 13 kilom. (3 l.) O. N. O. de cette ville, coule à l'E., puis au S. et se rend dans le Dauzan, à 4 k. (1 l.) N. O. de St.-Flour.

SALI, v. (*Sesia*), arrond. et cant. de Verceil, en plaine, près d'un ruisseau, à 8 kilom. (2 l.) S. O. de Verceil. *Pop.* 393. *Bur. de poste* de Verceil.

SALICE, v. (*Liamone*), arrond. de Vico, à 10 kilom. (2 l. ½) de ce lieu, 25 kilom. (5 l. ¼) d'Ajeccio. *Popul.* 215.

SALICETO, v. (*Golo*), arrond. de Corté, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) S. O. de Bastia. *Pop.* 364.

SALICETTO, bourg (*Stura*), arr. de Mondovi, ch.-l. de canton, sur une colline près de la Bormida-Occidentale, à 33 kil. (7 l. ½) E. de Mondovi. *Pop.* 3000. *Bur. de poste* de Cève.

SALIER - D'AMONT, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean - de - Maurienne, cant. de la Chambre comm. de Montgellafrey, à 18 kil. (4 l.) de St.-Jean-de-Maurienne, 9 kilom. (2 l. ½) de la Chambre. *Pop.* comprise celle de Montgellafrey, 872. *B. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

SALIERES, v. (*Ardèche*), arrond. et cant. de Privas, comm. de Coux, à 2 k. (½ l.) de Privas. *Pop.* compr. celle de Coux et dépendances, 385. *Bureau de poste* de Privas.

SALIERES, (*Meurthe*), arrond. de Lunéville, cant. de Blamont, comm. de Gogney sur le ruisseau de Foulerey, à 3 kil. (¾ de l.) de Blamont, 5 m. (1 l. ½) de Nancy. *P.* compr. celle de Gogney, 179. *Bur. de poste* de Blamont.

SALIES, ville (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, ch.-l. de cant., sur le Salat, à 20 kil. (4 l. ½) E. de St.-Gaudens, 7 m. (15 l. ½) S. p. O. de Toulouse, 5 k. (1 l. ¼) S. E. de St.-Martory. Il y a deux sources d'eau salée, une manufacture de faïence, et plusieurs fabriques d'étoffes. *Pop.* 625. *Bur. de p.* de St.-Martory.

SALIES, v. (*Tarn*), arr. et canton d'Alby, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 34 kil. (7 l. ½) de Castres. *Pop.* 194. *Bur. de poste* d'Alby.

SALIETTE (LA), rivière (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Saliès. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Saliés, coule au N. O. et se rend dans la Noue, à 4 k. (1 l.) N. O. de sa source.

SALIGNAC, v. (*Basses - Alpes*), arrond. de Sisteron, canton de Volonne, à 5 kil. (1 l. ½) de Sisteron, 21 k. (4 l. ½) de Digne. *Pop.* 596. *Bur. de p.* de Sisteron.

SALIGNEY, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Gendrey, à 18 kil. (4 l.) de Dole, 6 m. (13 l. ½) de Louhe-Saunier. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Dole.

SALIGNY, v. (*Yonne*), arrond. et cant. de Sens, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 5 m. (11 l.) d'Auxerre. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Digoin, dép. de Saone-et-Loire.

SALIGNY-LE-VIF, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Baugy, à 29 k. (6 l. ½) de Bourges. *Pop.* 388. *B. de poste* de Villequiers.

SALIGOS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. de Lus, sur le gave de Barrège, à 14 k. (3 l. ½) d'Argelès, 40 k. (9 l.) de Tarbes. Ce village est bâti sur des bancs d'ardoise argileuse. Il y a des couches de marbre entre Saligos et le pont de Viscos, et des bancs de marbre gris un peu foncé entre ce village et celui de Ste.-Marie. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Tarbes.

SALINDRES, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de St.-Martin-de-Valgagne, près de l'Avene, à 8 k. (2 l.) d'Alais, 40 kil. (9 l.) de Nimes. *Pop.* 300. *Bureau de poste* d'Alais.

SALINE, col (*Stura*), passage de la vallée du Tanaro dans celle d'Elero - de - Denies (val Tanaro), à Colla-Rossa (val d'Ellero) à 13 kil. (3 lieues).

SALINELLES, (*Gard*). *Voy.* MONTREDON-SALINELLES.

*Salines.* Les salines nationales sont celles de la première division, situées dans les départemens de la Meurthe, de la Moselle, de la Sarre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saone; celles de la seconde division, situées dans les départemens du Doubs, du Jura, du Mont-Blanc; celles de la troisième division, situées à Creutznach et Durkheim, dans les départemens de Mont-Tonnerre et de Rhin-et-Moselle; enfin les salines de Peccaire, département du Gard, et le grenier à sel de Paris. Toutes ces salines sont mises en régie intéressée. L'administration est à Paris; elle est composée d'un commissaire central du Gouvernement, et de trois régisseurs; d'un directeur des fonds, d'un caissier, d'un chef et d'un sous-chef de comptabilité, d'un directeur d'administration, d'un chef et d'un sous-chef de correspondance, d'un inspecteur général et d'un sous-inspecteur général. Il y a pour la première division un commissaire du gouvernement, un directeur et un inspecteur. Leur résidence est à Dieuze (Meurthe). Pour la seconde, également un commissaire du gouvernement, un directeur et un inspecteur, résidans à Salins (Jura). Pour la troisième division, un commissaire du gouvernement, un directeur et un inspecteur qui résident à Creutznach, département de Rhin-et-Moselle; et, pour la quatrième division, un commissaire du gouvernement, un directeur et un inspecteur.

SALINES, (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de Guérande, à 8 kil. (2 l.) N. de cet endroit, près la mer. Elle a 5 k. (1 l. ¼) de long, sur 1 k. (¼ de l.) de large.

SALINGES, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de Pougues, comm. de Parigny, à 13 k. (3 l.) de Nevers, 5 k. (¾ de l.) de Pougues. *Pop.* compr. celle de Parigny, 756. *B. de p.* de Nevers.

SALINQUES, v. (*Ariège*). *Voyez* ST.-FÉLIX-DE-SALINQUES.

SALINS, v. (*Cantal*), arr. et cant. de Mauriac, sur l'Ouze, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Mauriac, 38 kilom. (8 l. ¼) de Murat, 6 m. (13 l.) de Saint-Flour, 30 kil. (6 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 424. *Bur. de p.* de Mauriac.

SALINS, ville forte (*Jura*), arr. de Poligny, ch.-l. de cant., entre deux montagnes, dans une vallée fertile, sur la Furieuse, qui a sa source dans la ville, à 36 k. (8 l.) S. de Besançon, 33 k. (7 l. ½) S. E. de Dole, 38 k. (8 l. ½) N. E. de Lons-le-Saunier, 38 m. (86 l.) de Paris. Long. 23. 36. lat. 46. 28. Cette ville est dans la ci-devant province de Franche-Comté et dans la contrée appelée le *Pays des Mon-*

Digitized by Google

*tagnes ;* son nom lui vient des salines qui y sont, et des sources salées qui ont été connues des Séquanois et des Romains. Salins existoit au 4e siècle ; on en tiroit du sel, en faisant évaporer l'eau de ses sources ; mais un peu plus tard elles furent négligées. Les barbares ruinèrent les bâtimens qui servoient à l'exploitation des salines. Les comtes de Bourgogne, pour défendre ces précieuses sources, firent construire plusieurs châteaux sur les montagnes qui les environnent. Le premier s'appeloit *Château-sur-Salins ;* il a été converti en un monastère de l'Ordre de Cluny ; le second, placé sur la montagne de *Bracoa*, en portoit le nom ; on a bâti à sa place le fort *Poupet*, et ensuite le fort *Belin*, qui est encore à présent un de ceux qui défendent *Salins* : à l'opposite, on a élevé un autre château nommé le *Saint-André*, qui domine la ville, qui est précisément au pied. Salins étoit le siége d'un présidial et du bailliage d'Aval, d'un corps de ville, d'une recette, d'un gouvernement particulier, avec état-major du gouvernement militaire de la Franche-Comté, garnison, arsenal, magasins et artillerie. Outre quatre églises paroissiales, il y avoit une abbaye de Prémontrés, fondée en 1180 : quatre chapitres ; celui de St.-Anatoile, composé de douze chanoines, fondé au milieu du 11e siècle ; celui de St.-Michel, composé de neuf chanoines, fondé au 12e siècle ; celui de St.-Maurice, composé de treize chanoines, fondé en 1204, et celui de Calmoutier, composé de neuf chanoines ; il y avoit aussi un prieuré-commendataire, dépendant de St.-Bégnine de Dijon ; trois couvens d'hommes, savoir, Carmes déchaussés, Cordeliers et Capucins ; deux maisons de l'Oratoire, dont l'une avoit le collége de la ville. Les Jésuites y avoient anciennement une maison. Les couvens de filles étoient des Carmélites, Cordelières, des religieuses Franciscaines du Tiers-Ordre, des filles de Sainte-Marie ou de la Visitation, et des Ursulines. Il y a un hôpital. Les églises n'ont rien de remarquable : il n'en est pas de même des deux salines, sur-tout de la grande, qui est une des plus belles curiosités du département, pour la construction de ses bâtimens, la multitude des instrumens qu'on y emploie, et l'arrangement de ses officiers et ouvriers ; elle est au milieu de la ville. Le bâtiment que l'on voit, ressemble plutôt à une forteresse qu'à une manufacture, par l'étonnante élévation, l'extrême et solide épaisseur de ses murailles. La longueur de ce bâtiment est de 272 mèt. (140 toises), et sa largeur de 92 mèt. (46 toises) ; quatre réservoirs dont trois contiennent ensemble 68,250 hectol. (25,000 muids) d'eau, et le quatrième à lui seul plus de 40,950 hectol. (15,000) sont dans l'intérieur de l'édifice, au milieu duquel est une belle place, ornée de deux fontaines. Le bois pour chauffer les chaudières y est en chantier comme à Paris ; auteur sont les bâtimens destinés aux divers ateliers pour sécher le sel, le serrer, façonner les bariques, forger les fers, fondre ou raccommoder les chaudières, etc ; mais rien n'est plus intéressant pour la curiosité du voyageur que les souterrains de ce vaste édifice, leur profondeur, leur longueur de près de 194 mèt. (100 t.), sur 20 mèt. (10 t.) de large, la hardiesse de leurs voûtes, tout étonne, tout surprend quand on les parcourt. Une terreur s'empare des sens de celui qui y est descendu. Les ténèbres épaisses et éternelles que perce à peine la lueur des flambeaux, le bruit lointain des chûtes d'eau, le gémissement funèbre des pompes et des roues, portent dans l'ame un sentiment sombre jusqu'alors inconnu. La petite saline, quoique moins considérable par rapport à ses bâtimens, ne laisse pas, par l'abondance de ses eaux, d'avoir son mérite particulier. La ville de Salins fut prise en 1668 par Luxembourg, et en 1674 par la Feuillade. Louis XI et Louis XII y ont convoqué les états-généraux en 148 et 1506. Il y a une salle de spectacle assez bien bâtie. Ses côtes fournissent d'excellens vins, mais moins bons que ceux d'Arbois et de Poligny. Le site de Salins est fort agréable. On y trouve aussi de l'albâtre ; le marbre et le jaspe de ses carrières sont estimés, et les montagnes fourmillent de coquilles marines par couches, mais brisées. On y a découvert un noyer tout entier, dont toutes les noix étoient pétrifiées ; enfin, à chaque pas, on rencontre des murex, des tourbes, des cornets et des peignes de différentes grandeurs. Il y a du charbon de terre dans les mines de Salins, et, aux environs, une mine de cuivre très-estimée, des singularités curieuses et des richesses connues. *A* 1 k. (½ de l.) de Salins, étoit une abbaye commendataire d'hommes, de l'Ordre de saint Augustin ; ce monastère n'étoit autrefois qu'un prieuré conventuel de chanoines réguliers, qui fut érigé en abbaye en 1199, par Gaucher de Bourgogne-Vienne, sire de Salins.

Salins est la patrie de *Darcon*, membre du sénat-conservateur, officier distingué dans le génie, inventeur des batteries flottantes employées à Gibraltar ; mort en l'an 8. —François *Baron de Pisola*, auteur politique, né en 1613, mort en 1679, entra au service de l'empereur en 1639, et lui fut utile pour ses négociations et par ses écrits. On a de lui *le Bouclier d'Etat et Justice ; Lettres et Mémoires in*-12. —Joseph *Thoulier d'Olivet*, jésuite, homme de lettres, historien exact, bon grammairien et traducteur élégant, né en 1682, mort le 8 octobre 1768 ; il est auteur d'une traduction française des *Entretiens de Cicéron sur la nature des dieux*, 2 vol. *in*-12 ; de l'*Histoire de l'Académie française* in-12 ; *des Remarques sur Racine*, *etc.* La ville de Salins a un inspecteur des forêts ; c'est une place de guerre de la 6e. division militaire, et la résidence d'un adjudant de place, d'un capitaine du génie et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8174. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

Salins, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 41 kil. (9 l. ½) de Chambéry. A 1 kil. (¼ de l.) de Moutiers, on voit une source salée qui sort en bouillonnant d'un rocher formé de pierre calcaire primitive, ainsi que toutes les montagnes environnantes. Des masses de gypse considérables sont adossées contre ces montagnes. L'eau, en sortant du rocher, est en tout temps à la température de 25 deg. au thermomètre de mercure de Réaumu. Elle laisse dégager une quantité assez considérable de gaz acide carbonique ; sa salure est de deux degres et demi, d'après un aéromètre, divisé en 40 parties, de l'eau douce à l'eau saturée de sel marin. Cette source est reçue dans un bassin souterrain ; elle n'est pas cependant rassemblée dans la même branche, elle en forme deux d'un volume inégal : pour en séparer l'eau

Digitized by Google

douce, on a pratiqué dans le roc des galeries assez étendues; mais ce moyen n'a réussi qu'imparfaitement, et cette source est restée fort mélangée. La première branche de cette source a 3 mètres (100 pouces 8 lignes) mesurée dans une pente de 3 centim. (1 pouce par toise, et la seconde 130 cent. (48 pouc. 8 lig.); en sorte que le volume d'eau que fournissent ces deux branches est presque sans aucune variation, de plus d'un décim. (1 pied) carré. Avant 1755, cette source étoit moins abondante mais plus salée; elle se tarit pendant quarante-huit heures, lors du tremblement de terre de Lisbonne, et lorsqu'elle reparut, son volume se trouva augmenté et sa salure affoiblie. Le premier dépôt que fait cette eau est un sédiment rouge qui teint tous les corps environnans. L'eau de la première branche est conduite à la saline de Moutiers, et celle de la seconde à Conflans. *Pop.* comprise celle des Trotteurs, 196. *Bur. de p.* de Moutiers.

Salins, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau-Fault-Yonne, à 30 kil. (6 l. ¾) de Nemours, 29 kilom. (6 l. ½) de Melun. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Montereau.

Salins, plage (*Var*), arrond. de Toulon, à 7 k. (1 l. ½) E. d'Hyères. Elle tient toute l'étendue des salines, depuis le cap de Gapau jusqu'à celui de l'Argentière.

Salins, plage écueil et cap (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, entre la pointe du Vidau et les Têtes de chien ou cap de la Moutte.

Salins-Libre, (*Meurthe*). *Voy.* Chateau-Salins.

Salouse, rivière (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Martin-de-Vallamas. Sa source près du mont de Mezeu, à 14 k. (3 l. ½) O. S. O. de St.-Martin-de-Vallamas, coule au N. E., puis à l'E. pour se rendre dans l'Erieux, au N. de St.-Martin-de-Vallamas.

Salival, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Nancy. *Pop.* 62. *Bur. de poste* de Moyenvic.

Salive, bourg (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Grancey-en-montagne, à une des sources du Tille, à 10 k. (2 l. ½) O. de Grancey, 37 k. (8 l. ½) N. de Dijon, 20 k. (4 l. ½) N. O. d'Is-sur-Tille. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Grancey.

Salkenberg, (*Sarre*). *Voyez* Falkemberg.

Sall (la), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Chambéry, comm. de Cognin, à 4 k. (1 l.) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Cognin, 640. *Bur. de poste* de Chambéry.

Sallagine, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, comm. de Bloye, à 11 k. (2 l. ¾) d'Annecy, 23 k. (5 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Bloye, 153. *B. de p.* de Rumilly.

Sallagousse, v. (*Pyrénées-Orientales.*) *Voy.* Saillagousse.

Sallagrifon, v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Auban, à 25 k. (5 l. ¾) de Grasse, 12 myr. (27 l.) de Toulon. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Grasse.

Sallambre (le), v. (*Dordogne*). *Voy.* St.-Germain-du-Salambre.

Sallanches, bourg (*Léman*), arr. de Bonneville, ch.-l. de cant. près l'Arve, à 14 k. (3 l. ½) E. S. E. de Cluses, 7 m. (15 l. ½) E. N. E. de Chambéry, 6 m. (13 l.) S. E. de Genève. Le chemin qui conduit de Genève à ce bourg est très-beau; les bornes plantées le long du chemin sont des bornes primitives, des pierres ollaires, des grès, des marbres et autres pierres. L'ennemi fut défait dans les gorges de Sallanches, près Cluses, le 7 vendémiaire an 2 (28 septembre 1793): le commandant Verdelin prit la redoute St.-Martin et dix canons, tua un grand nombre d'ennemis, et en fit cent vingt-un prisonniers. Ce bourg a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1366. *Bur. de poste.*

Sallans, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Vercel, comm. de Courtelain, à 11 k. (2 l. ½) de Baume, 29 k. (6 l. ½) de Besançon. *P.* compr. celle de Courtelain, 195. *Bur. de p.* de Baume.

Sallantaine, v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 10 m. (22 l.) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 1603. *B. de p.* de Challans.

Sallau, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Lens, à 16 k. (3 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Lens.

Sallbruken, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Ober-Moschel, comm. de Winterborn, à 2 k. (½ l.) d'Ober-Moschel, 7 kil. (1 l. ½) de Wonsheim, 38 k. (8 l. ½) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Winterborn et dépend., 172.

Salle, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, comm. de Romnont, à 7 k. (1 l. ¾) N. de Chenogne, 10 k. (2 l. ½) N. O. de Bastogne, 6 myr. (14 l. ½) N. O. de Luxembourg. Il y a un fourneau. *Pop.* comp. celle de Romnont, 116. *Bur. de poste* de Bastogne.

Salle (la), v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de Monestier, près de la Guisane, à 7 k. (1 l. ½) de Briançon, 6 myr. (13 l.) de Gap. *Pop.* 1107. *Bur. de p.* de Briançon.

Salle (la), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Neubourg, à 19 k. (4 l. ½) de Louviers, 20 kil. (4 l. ½) d'Evreux. *P.* comp. celle de la Coquerelle, 76. *Bur. de poste* de Neubourg.

Salle (la), bourg (*Gard*), arr. du Vigan, ch.-l. de cant., à 20 kil. (4 l. ½) S. O. d'Alais, 8 k. (2 l.) N. de St.-Hippolyte, 4 m. (10 l. ½) N. O. de Nimes. Il y a une fabrique de cuirs d'empeigne, et cinq fabriques de pellots, étoffes de laine. Il y a aussi des carrières à plâtre exploitées. *Pop.* 2010. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

Salle (la), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Corps, près de la Salle, à 39 k. (8 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 416. *Bur. de poste* de la Mure.

Salle (la), v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton et comm. de Caylus, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Caylus... *Bur. de poste* de Caylus.

Salle (la), bourg (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Vihiers, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 36 k. (8 l.) d'Angers. *P.* 1105. *Bur. de poste* de Vilhiers.

Salle (la), v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. et comm. de Cérizy-la-Salle, à 10 k. (2 l. ½) de Coutances, 2 k. (½ l.) de Cérizy-la-Salle. *Pop.* comp. celle de cet endroit, 2257. *Bur. de poste* de Coutances.

Salle (la), v. (*Hautes-Pyrénées*). *Voy.* Lasballes.

Salle (la), v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, sur la Mouge, à 10 k. (2 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Mâcon.

Salle (la), v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, à 13 k. (3 l.) de cet endroit. Il y a une forge et un martinet. *P.* 294. *B. de p.* de St.-Dié.

Salle-Aubry (la), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montrevault, à 7 k. (1 l. ¾) de

Digitized by Google

Beaupréau, 4 k. (1 l.) de Montrevault. *Pop.* comprise celle de la Chapelle-Aubry, 614. *Bur. de poste* de Beaupréau.

SALLE-MONTVAILLANT (LA) *ou* LA SALLE-PRUNET, v. (*Lozère*), arr. et cant. de Florac, sur la Mimente, à 2 k. (¼ l.) de Florac, 24 kilom. (5 l. ¼) de Mende. C'est la patrie de Guillaume-Alexandre de *Mechegan*, né en 1721, mort en 1766; auteur de l'*origine des Guèbres* ou *la Religion naturelle, mise en action*; d'un *Tableau de l'Histoire moderne* et des *Considérations sur la Révolution des Arts*, et de plusieurs autres ouvrages. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Florac.

SALLEBŒUF, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 13 k. (3 l.) de Bordeaux. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de Bordeaux.

SALLÉE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Breval, à 14 kil. (3 l. ¼) de Mantes, 9 kil. (2 l. ¼) de Bonnières. *Pop.* compr. celle de Breval, 563. *Bur. de poste* de Mantes.

SALLELES, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. est de Perpignan, comm. de Cabestany, à 4 kil. (1 l.) S. de Perpignan, 6 k. (1 l. ½) nord de St.-Elme. *Pop.* compr. celle de Cabestany, 215. *Bur. de poste* de Perpignan.

SALLEN, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Caumont, à 20 k. (4 l. ¼) de Bayeux, 34 k. (7 l. ¾) de Caen. *Pop.* 1013. *Bur. de poste* de Balleroy.

SALLENELLES, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Troarn, près de l'Orne, à 11 k. (2 l. ¾) de Caen. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Caen, 2e arrondissement maritime. *Pop.* 337. *Bur. de poste* de Caen.

SALLENOVE, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Frangy, près des Usses, à 19 k. (4 l. ¾) de Carouge, 4 m. (10 l. ½) de Chambéry. *P.* 252. *Bur. de poste* de Frangy.

SALLES, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. de Chantelle-le-Château, près de la Sioule, à 8 kilom. (2 l.) de Gannat, 4 m. (10 l.) de Moulins. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Gannat.

SALLES, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Coursan, à 10 k. (2 l. ½) de Narbonne, 6 m. (14 l.) de Carcassonne. *Pop.* 712. *Bur. de poste* de Narbonne.

SALLES, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, commune de St.-Polycarpe, à 3 kilom. (¾ de l.) de Limoux, 6 kil. (1 l. ½) de St.-Hilaire. *Pop.* comprise celle de St.-Polycarpe, 350. *Bur. de poste* de Limoux.

SALLES, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. d'Asprières, sur la Diège, à 14 k. (3 l. ½) de Villefranche, 42 k. (9 l. ½) de Rhodez. Il y a des mines de houille exploitées. *Pop.* comp. celle de Courbaties, 442. *Bur. de p.* de Villefranche.

SALLES, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan, à 8 k. (2 l.) de Ruffec, 34 kil. (7 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 745. *Bur. de p.* de Ruffec.

SALLES, v. (*Charente*), arr. et cant. de Barbezieux, à 3 k. (½ de l.) de cette ville, 31 kil. (7 l.) d'Angoulême. *Pop.* 559. *Bur. de poste* de Barbezieux.

SALLES, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Segonzac, à 8 kil. (2 l.) S. de Cognac, 38 k. (8 l. ½) O. d'Angoulême, 18 kil. (4 l.) E. de Pons. On y cultive avec succès le safran, qu'on expédie à Lyon, en Allemagne et en Hollande. *P.* 824. *Bur. de p.* de Cognac.

SALLES, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de la Rochelle, canton de la Javie, à 9 k. (2 l. ½) de la Rochelle, 5 m. (11 l. ½) de Saintes. *Popul.*.. *Bur. de p.* de la Rochelle.

SALLES, v. (*Drôme*), arrond. de Montelimar, cant. de Grignan, près de la Berre, à 19 kil. (4 l. ¾) de Montelimar, 5 myriam. (12 l.) de Valence. *Pop.* 490. *Bur. de p.* de Taulignan.

SALLES, v. (*Gard*), arr. d'Alais, canton de St.-Martin-de-Valgagne, comm. de Laval, à 10 kil. (2 l. ½) d'Alais, 6 k. (1 l. ½) de St.-Martin-de-Valgagne. *Pop.* comprise celle de Laval, 1325. *Bur. de poste* d'Alais.

SALLES, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieux, près de la Garonne, à 3 k. (¾ de l.) de Rieux, 43 k. (9 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Rieux.

SALLES, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon, sur la Pique, à 31 k. (7 l.) de St.-Gaudens, 11 m. (24 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* comp. celle de Pralviel, 250. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

SALLES, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Cazaubon, à 5 k. (1 l. ½) de Nogaro, 5 m. (12 l. ¼) d'Auch. *Popul.* 63. *Bur. de poste* de Nogaro.

SALLES (LES), v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Castillon, à 19 k. (4 l. ½) de Libourne, 4 myr. (10 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 496. *Bur. de poste* de Castillon.

SALLES, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Belin, à 41 k. (9 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 1280. *Bur. de poste* de Bordeaux.

SALLES, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, canton de Chimay, à 4 k. (1 l.) O. p. N. de cet endroit, 13 k. (3 l.) S. E. de Liessies, 5 m. (11 l.) S. S. E. de Mons. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Chimay.

SALLES, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Valence, comm. de Garque, à 5 k. (1 l. ¼) de Valence, 24 k. (5 l. ½) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Garque, 512. *Bur. de poste* d'Agen.

SALLES, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Montflanquin, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) d'Agen, 22 k. (5 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.*.. *Bur. de p.* de Montflanquin.

SALLES, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 3 kilom. (¾ de l.) de celieu, 29 k. (6 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 593. *Bur. de poste* d'Argelès.

SALLES, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. et cant. sud de Tarbes, sur l'Adour, à 5 k. (1 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 300. *B. de p.* de Tarbes.

SALLES, v. (*Rhône*), arrond. et cant. de Villefranche, sur le ruiss. de Bèze, à 8 kil. (2 l.) de Villefranche, 34 kil. (7 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 371. *B. de p.* de Villefranche-sur-Saône.

SALLES, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de la Mothe-Saint-Héraye, à 8 kilom. (2 l.) de Saint-Maixent, 29 k. (6 l. ½) de Niort. *Pop.* 431. *Bur. de p.* de la Mothe-St.-Héraye.

SALLES, bourg (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Monestier, sur la Céron, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Alby, 5 myr. (12 l.) de Castres. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Cordes.

SALLES, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, canton de Saint-Amand-la-Bastide, comm. de la Cabarède, à 19 k. (4 l. ¾) de Mazamet, 37 k. (8 l. ½) de Castres. *Pop.* comp. celle de la Cabarède, 610. *Bur. de poste* de Mazamet.

SALLES (LES), v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Noiretable, à



Digitized by Google

34 k. (7 l. ¾) de Montbrison. Il y a une mine de plomb au lieu dit *la Goutte*. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de Thiers, dép. du Puy-de-Dôme.

Salles (les), v. (*Var*), arr., cant. et comm. de Draguignan, à 2 kilom. (¼ l.) de cette ville. *Pop.* comprise celle de Draguignan..... *Bur. de poste* de Draguignan.

Salles (les), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. d'Aups, à 28 k. (6 l. ½) de Barjols, 8 myr. (17 l.) de Toulon. *Popul.* 352. *Bur. de p.* d'Aups.

Salles (les), v. (*Haute-Vienne*), arr. et canton de Rochechouart, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Junien, 4 m. (10 l.) de Limoges. Il y a des forges. *Pop.* 776. *Bur. de poste* de Rochechouart.

Salles-Comtaux *ou* Salles-la-Source, v. (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, cant. de Marcillac, à 10 k. (2 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 2150. *Bur. de poste* de Rhodez.

Salles-de-Belves, v. (*Dordogne*), arrond. de Sarlat, canton de Belves, à 7 k. (1 l. ½) de ce lieu, 6 m. (13 l.) de Périgueux. *P.* 349. *Bur. de poste* de Belves.

Salles-de-Cadouin, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cadouin, commune de St.-Avit-Rivière, à 11 kil. (2 l. ¾) de Montpazier, 33 k. (7 l. ½) de Bergerac. *Pop.* comprise celle de Saint-Avit-Rivière, 442. *Bur. de poste* de Montpazier.

Salles-de-la-Valette, village (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau, à 32 kilom. (7 l. ½) de Barbezieux, 31 k. (7 l.) d'Angoulême. *Pop.* 1114. *B. de p.* d'Angoulême.

Salles-en-Toulon, v. (*Vienne*), arrond. de Montmorillon, cant. de Lussac, à 19 kilom. (4 l. ½) de Montmorillon, 24 kil. (5 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 826. *Bur. de p.* de Chauvigny.

Salles-lès-Aunay, village (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, sur la Bredoire, à 18 k. (4 l.) de St.-Jean-d'Angely, 39 k. (8 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 194. *Bur. de poste* d'Aulnay.

Salles-Mongiscar, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, canton de Sallies, à 5 k. (1 l. ¼) d'Orthez, 4 m. (10 l.) de Pau. *Pop.* 338. *Bur. de poste* d'Orthez.

Salles-Pouget (les), v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, canton de la Guiolle, commune de Soultages-Bonneval, à 18 k. (4 l.) d'Espalion, 7 kil. (1 l. ¾) de la Guiolle. *Pop.* comprise celle de Soultages-Bonneval et dépend., 312. *Bur. de poste* d'Espalion.

Sallescuran, bourg (*Aveyron*), arr. de Millhaud, ch.-l. de canton, à 27 k. (6 l.) N. O. de Millhaud, 24 kil. (5 l. ¼) S. E. de Rhodez, 20 kilom. (4 l. ¼) E. de Cassagne-Begoulies. *Pop.* comprise celle de St.-Jean-Loufrech.... *Bur. de poste* de Millhaud.

Sallesfeisser, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Orthez, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 38 k. (8 l. ¼) de Pau. *Pop.* comp. celle de Rotun, 614. *Bureau de poste* d'Orthez.

Salette. *Voyez* Salette.

Salettes (la), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Corps, à 4 m. (10 l.) de Grenoble. *Pop.* 324. *Bur. de poste* de Grenoble.

Salleules, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Monastier, sur la Loire, à 21 kil. (4 l. ¾) du Puy. *Pop.* 2011. *Bur. de poste* du Puy.

Salleux-Salonel, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Sains, à 5 k. (1 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Lethiel, 832. *Bur. de poste* d'Amiens.

Salliens, lac (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals, sur le ruisseau de la Garde, qui le traverse. Il est à - peu - près rond, et a 486 mètres (250 t.) d'étendue.

Sallières (les), rivière (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Lagor. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Lagor, coule au N. N. E., et se rend dans le Lâa, à 4 kil. (1 l.) N. N. E. de sa source.

Salliez, ville (*Basses-Pyrén.*), arr. d'Orthez, ch.-l. de canton, sur l'Aniq-Graud, à 11 k. (2 l. ½) O. d'Orthez, 5 m. (11 l.) O. N. O. de Pau, 8 kil. (2 l.) de Sauveterre. Cette ville tire son nom de la fontaine salée qu'elle possède. On lui doit la réputation des jambons du pays, improprement appelés *Jambons de Bayonne*. On trouve à Salliez deux sources salantes, qui fournissent assez de sel pour les habitans du Béarn et de la Basse-Navarre. La première a son issue dans un vaste bassin heptagone de 13 mètres (40 pieds) de diamètre, revêtu de quatre rampes de trente-quatre marches chacune. La seconde, nommée *la Fontaine de la Trompe*, est contenue dans un bassin d'environ 52 décimèt. (16 pieds) en carré, et planchevée dans le fond. On y descend par des degrés de pierres de taille, et on y remarque que l'eau s'élève à différens bouillons, et sort par une ouverture exactement ronde, de 3 décimètres (4 pieds) de circonférence. Cette ouverture forme le haut d'un puits appelé *le puits de la Trompe*, dont la profondeur est de 10 décimètres (3 pieds). On évapore l'eau, qui a fourni par jour jusqu'à 171 kilogrammes. (350 l.) de sel, le sac pesant 20 kilog. (42 l.); ce qui suffit pour les besoins du département et de ceux environnans. Salliez est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 6141. *Bur. de poste* d'Orthez.

Sallignac, v. (*Charente*), arr. et cant. de Cognac, comm. de Merpins, près la Charente, à 8 kil. (2 l.) de Cognac, 4 m. (10 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de Merpins, 602. *Bur. de poste* de Cognac.

Sallignac, v. (*Charente-Inf.*), arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 27 k. (6 l.) de Pons, 4 m. (10 l. ½) de Saintes. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Mirambeau.

Sallignac, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de St.-André-de-Cubzac, à 14 k. (3 l. ½) de Bourg, 24 kil. (5 l. ½) de Bordeaux. Ce lieu a donné le nom depuis le 12e siècle, à l'illustre famille de *Fénélon*. *Pop.* 1019. *Bur. de poste* de St.-André-de-Cubzac.

Salligny, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. de Dampierre, sur la Roudon, à 14 kil. (3 l. ½) du Donjon, 34 k. (7 l. ½) de Moulins. *Pop.* 1242. *Bur. de poste* de Donjon.

Salligny, v. (*Vendée*), arrond. de Montaigu, cant. de Poiré-sur-la-Roche, à 14 k. (3 l. ½) de la Roche-sur-Yon, 6 m. (13 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 447. *Bur. de p.* de la Roche-sur-Yon.

Sallizel, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Combles, comm. de Sailly, près le bois de Vaast, à 10 k. (2 l. ½) de Péronne, 4 myr. (10 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Sailly, 872. *Bur. de poste* de Péronne.

Salm, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Gerolstein, près la Salm, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Gerolstein, 15 k. (3 l. ¾) E. de Schœnecken, 5 myr. (11 l.) N. de Trèves. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Trèves.



Digitized by Google

Salm (la), rivière (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 3 k. (¾ de l.) E. duquel elle prend sa source, coule au S., arrose plusieurs villages, et va se rendre dans la Moselle à Nieder-Elnseradt, après 15 k. (3 l. ½) de cours.

Salm ou Salme, ci-devant principauté, qui avoit dans l'origine pour chef-lieu la petite ville et le château de Salm qui n'existent plus, et que Sénones avoit remplacé avant la réunion de cette ci-devant principauté à la France. La ville de Salm avoit été fondée par un certain Henri qui lui donna le nom de Salm, parce qu'il tiroit son origine des comtes de Salm en Ardennes. Il paroît que les descendans de ce Henri n'ont pas tous été pieux, car le petit-fils de Henri, comte de Salm, méprisant les foudres de l'église, tourmenta si fort les moines de l'abbaye de Sénones, que ceux-ci se trouvèrent très-heureux que le dérangement de ses affaires l'obligeât à vendre le château de Salm et les droits seigneuriaux qui en dépendoient, à l'évêque de Metz. Par la suite cette possession rentra dans la même maison en 1410; et en 1623 elle fut érigée en principauté par Ferdinand II, en faveur de Philippe Othon, comte de Salm. Les héritiers de ce prince en ont joui jusqu'à l'époque de la révolution.

Salm-le-Chateau, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. et comm. de Viel-Salm, sur la Salm, à 3 kil. (¾ de l.) S. de cet endroit, 18 kil. (4 l.) O. p. S. de St.-Vith, 5 myr. (11 l.) S. E. de Liége. Il a des carrières de pierre à rasoir, exploitées. *Popul.* comprise celle de Viel-Salm, 2432. *B. de p.* de Marche, dép. de Sambre-et-Meuse.

Salm-le-Vieil, v. (*Ourthe*). *Voyez* Viel-Salm.

Salmagne, v. (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, cant. de Ligny, à 11 kil. (2 l. ¾) de Bar. *Pop.* 690. *Bur. de p.* de Ligny.

Salmagne (la), v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge, à 30 k. (6 l. ¼) du Quesnoy, 7 myr. (15 l. ½) de Douay. *Pop.* . . *Bur. de poste* de Maubeuge.

Salmaise, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Flavigny, près la Lose, à 10 kil. (2 l. ½) O. de St.-Seine, 24 kil. (5 l. ¼) E. de Semur, 10 kilom. (2 l. ¼) N. E. de Vitteaux, 33 k. (7 l. ½) O. N. O. de Dijon. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de Flavigny.

Salmarth, v. (*Roër*), arrond. et cant. de Clèves, à 16 k. (3 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 90.

Salmbach, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Lauterbourg, à 11 k. (2 l. ¾) du Weissembourg, 5 m. (11 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 666. *B. de p.* de Lauterbourg.

Salmeranges, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Vertaison, comm. de Ravel, à 8 k. (2 l.) N. E. de Billom, 24 k. (5 l. ½) E. de Clermont-Ferrand, 14 kilom. (3 l. ¼) S. O. de Thiers. *Popul.* compr. celle de Ravel, 983. *Bur. de poste* de Lézoux.

Salmerom, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, sur la Salm, à 10 k. (2 l. ½) S. de Wittlich, 7 k. (1 l. ¾) N. N. O. de Neumagen, 24 k. (5 l. ½) N. N. E. de Trèves. *P.* 298. *B. de p.* de Trèves.

Salmiech, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, canton de Cassagnes-Begoulies, sur la Seor, à 19 k. (4 l. ½) de Rhodez. *P.... B. de p.* de Rhodez.

Salmon, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de la Canourgue, sur la côte, près du Lot, à 10 kilom. (2 l. ½) de Marvejols, 23 k. (5 l. ½) de Mende. *Popul.* 1100. *Bureau de poste* de Marvejols.

Salmonville-la-Rivière, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Buchy, comm. de Fontaine-Cholet, à 30 k. (6 l. ¾) de Gournay, 19 kilom. (4 l. ¼) de Rouen. *Popular.* compr. celle de Fontaine, 158. *Bur. de p.* de Buchy.

Salmonville-la-Sauvage, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Buchy, à 32 k. (7 l. ¼) de Gournay, 16 kilom. (3 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 75. *B. de p.* de Rouen.

Salmor, v. (*Stura*), arrond. de Savigliano, cant. de Bene, sur la Veggia, en plaine, à 20 k. (4 l. ½) N. E. de Savigliano. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Fossan.

Salmoussy, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Sissonne, à 8 k. (2 l.) de Laon. *Pop.* 74. *B. de p.* de Laon.

Salogny, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. nord de Mâcon, à 13 k. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 690. *Bur. de poste* de Mâcon.

Salome, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de la Bassée, à 19 kil. (4 l. ¼) de Lille, 25 k. (5 l. ¼) de Douay. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de la Bassée.

Salon, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, à 15 k. (3 l. ½) d'Arcis, 38 kilom. (8 l. ½) de Troyes. *Pop.* 369. *Bur. de p.* de la Fère, dép. de la Marne.

Salon, ville (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, ch.-l. de canton, à 40 k. (9 l.) E. d'Arles, 29 kil. (6 l. ¼) N. O. d'Aix, 77 m. (174 l.) S. S. de Paris. Cette ville, située sur une hauteur, à moitié chemin entre Arles et Aix, est traversée par un bras de la Durance, appellé la *Fosse-Craponne*, ou le *Canal de Craponne*, qui arrose les terres. Salon est jolie, on y voit le beau château que l'archevêque d'Arles y a fait bâtir; il étoit superbement meublé. Ce prélat étoit seigneur spirituel et temporel de cette ville. On voyoit dans l'église des Cordeliers le tombeau du fameux astrologue Michel *Nostradamus*, natif de St.-Remi. Ses armes et celles de sa femme étoient sur un lit de toile noire qui est entre son épitaphe et son portrait. Son fils César *Nostradamus* est né dans cette ville; il est auteur d'une histoire de Provence.

La ville de Salon est aussi la patrie d'Adam de *Craponne*, ingénieur, né en 1558; il fit le canal qui portoit son nom, tiré de la Durance jusqu'à Arles. Il avoit entrepris de joindre les deux mers en France. Henri II l'envoya à Nantes pour démolir une citadelle commencée sur un mauvais terrain. Il fut empoisonné par les premiers entrepreneurs, à l'âge de 40 ans. — Les célèbres généalogistes d'*Hozier* sont originaires de Salon, et alliés des Nostradamus. — Paul-Robert *Lomanon*, né en 1752, correspondant de l'académie des sciences de Paris et de celle de Turin. Il périt dans le voyage autour du monde, entrepris en 1785. L'état ecclésiastique fut sa première carrière; il renonça à cette profession pour laquelle il ne se sentoit aucun penchant. Lomanon fut choisi par le roi pour rectifier les idées reçues sur l'hémisphère austral, pour perfectionner l'hydrographie, et pour hâter les progrès de l'histoire naturelle. Il étoit l'ami de Condorcet. On a de Lomanon plusieurs mémoires relatifs à ses recherches sur l'histoire naturelle, et des *Observations météorologiques faites à Padoue*, en 1783. On fait dans cette ville le commerce d'huile d'olive fine. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 6239. *Bur. de poste.*

Salon, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. d'Uzerche, à 8 k. (2 l.) de cette

Digitized by Google

ville, 32 k. (7 l. ¼) de Tulle. On trouve dans l'étendue de cette commune un très-bel antimoine. Il y a une mine de fer qui contient beaucoup de cuivre, et une très-belle forge nommée *la Greneterie*, dont on fait venir la gueuse du département de la Dordogne, parce que la mine n'est pas assez riche en fer. *Pop.* 1946. *Bur. de poste* d'Uzerche.

SALON, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton de St.-Jean-de-Vergt, à 19 kil. (4 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* comp. celle de Château-Missier, 612. *B. de p.* de Périgueux.

SALONEL, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Moliens, comm. de Soleux, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Soleux, etc. 832. *Bur. de poste* d'Amiens.

SALONNE, v. (*Meurthe*), arrond. et cant. de Château-Salins, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ¼) de Nancy. Sur la rive gauche de la petite Seille, à quelque distance de son confluent avec la Seille, il y avoit autrefois une saline; il paroit qu'on en faisoit grand usage aux 15e et 16e siècles. Mais des sources d'eau douce s'étant mêlées avec celle d'eau salée, on a été forcé de l'abandonner; et il n'en étoit plus question depuis le commencement du 17e siècle. En 1612, Henri de Lorraine faisant travailler aux salines de Salonne, les ouvriers ayant manqué de précaution, on ayant mal sondé et assuré les murailles, les eaux qui filtroient renversèrent tout leur ouvrage; mais depuis la révolution le puits d'eau salée est remis en activité. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Château-Salins.

SALORNAY-SUR-GUYE, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Cluny, à 31 k. (7 l.) N. O. de Mâcon, 24 kil. (5 l. ½) S. E. de Charolles, 10 k. (2 l. ½) N. O. de Cluny. *Pop.* 920. *B. de p.* de Cluny.

SALPERWICK, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. nord de St.-Omer, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 7 m. (1 l.) d'Arras. *Pop.* 245. *Bureau de poste* de St.-Omer.

*Salpêtre.* Sous la République. Il y a un commissaire pour la réception du salpêtre dans les villes de Châtellerault, Châlons-sur-Marne, Montpellier, Orléans, Clermont-Ferrand, et Poligny.

SALS (LA), riv. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Arques. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) S. de Bugarach, coule au N. N. O., puis au N. va à l'E. se rendre dans l'Aude, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de sa source.

SALSA, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant de Monthoumet, à 15 k. (3 l. ½) de la Grasse, 29 k. (6 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 253. *Bureau de poste* de la Grasse.

SALSCHES, v. (*Nord*). *Voyez* SALESCHES.

SALSE (LA), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans. Sa source, à 13 k. (3 l.) N. E. du Bourg-d'Oisans, coule au S. O. et se rend dans le Seran, à 4 kil. (1 l.) S. O. de sa source.

SALSEIN, v. (*Ariège*), arr. de St.-Girons, canton de Castillon, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Girons, 5 m. (11 l. ½) de Tarascon. *Pop.* 381. *Bur. de poste* de St.-Girons.

SALSIGNAC, v. (*Cantal*), arr. Mauriac, cant. de Saignes, sur la Sumène, à 21 k. (5 l.) de Mauriac, 4 m. (10 l. ½) d'Aurillac. *P.* 761. *B. de p.* de Bort, dép. de la Corrèze.

SALSINGE, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. du Mas-Cabardes, à 13 k. (3 l.) de Carcassonne. *P.* 462. *Bur. de poste* de Carcassonne.

SALTZBRUN, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. et comm. de Saralbe, à 6 k. (1 l. ½ de Sarre-Union, 15 k. (3 l. ½) de Sarguemine. Il y a une source d'eau salée très-importante, et qui est abandonnée. *Pop.* compr. celle de Saralbe, 2632. *Bur. de poste* de Sarre-Union, départ. du Bas-Rhin.

SALTZBOAU, contrée des ci-devant évêché et principauté de Porentruy, de 31 k. (7 l.) de longueur, sur 10 à 18 k. (2 l. ½ à 4 l.) de largeur, arrosée par le Doubs, la Sorne et la Birse. Son territoire est composé de vallées grasses et fraîches qui produisent assez abondamment grains, fourages et légumes; et de montagnes qui forment d'excellens pâturages. Le commerce des habitans consiste en bétail et en bois; il y a deux forges dans la partie enclavée dans les montagnes, l'une à *Undervilliers* et l'autre à Bellefontaine. Les autres lieux principaux de cette contrée sont *Delémont* et *St.-Ursanne*. Le Saltzgau contient environ 12,000 habitans, et forme à présent deux cantons du département du Haut-Rhin, celui de Délemont, même arrond., et de St.-Ursanne, arr. de Porentruy.

*Salubrité navale* (*Conseil de*). Il y a dans chacun des ports de Toulon, Brest, Lorient et Rochefort, un conseil de salubrité navale, composé de l'inspecteur de santé, du commissaire de marine chargé de la police et de l'administration des hôpitaux, et des officiers de santé en chef et en second. Ce conseil est présidé par l'inspecteur, et en son absence par le commissaire. Un officier de santé, au choix du conseil, remplit les fonctions de secrétaire, rédige les procès-verbaux des séances et signe les expéditions avec le président. Le conseil de salubrité navale dirige, sous l'autorité de l'ordonnateur, toutes les parties du service de santé dans les hôpitaux, sur les vaisseaux et autres bâtimens de la République.

*Salubrité* (*Conseil de*). A Paris, il est composé du directeur de l'école de médecine, de trois membres de l'Institut national, d'un chimiste et de trois officiers de santé. Ce conseil est établi près de la Préfecture de Police.

SALUCES, (*Stura*). *Voy.* SALUZZO.

SALUGGIO, bourg (*Sesia*), arr. de Santia, cant. de Livorno, sur un ruisseau peu loin de la Doire, à 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Santia. *Pop.* 2400. *B. de p.* de Chivas.

SALUNAUX, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, canton de St.-Rambert, comm. de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Périgueux et dépend., 2308. *Bur. de poste.* de Montbrison.

SALUZZO ou SALUCES, ville et château (*Stura*), chef-l. d'arr., à 5 m. (11 l.) S. p. O. de Turin, 31 kilom. (7 l.) S. E. de Pignerol. Long. 25. 7. lat. 44. 35. Elle est située sur une hauteur, au pied des Alpes, entre le Pô et la Vraita. C'étoit le siége d'un évêché suffragant de Turin, qui prétendoit ne relever que du Pape. Cette ville étoit le chef-l. du marquisat du même nom, Elle a été beaucoup plus considérable autrefois; mais ayant été saccagée plusieurs fois par les Français en 1690, elle ne s'est plus relevée. Les Français la démantelèrent en la rendant au duc de Savoye. Sa cathédrale est belle; elle avoit un collége de Jésuites, cinq couvens d'hommes, et trois de religieuses. Son commerce consiste en vins, grains, foins, bestiaux. Il y a des fabriques de toiles et d'étoffes de fleuret, chapellerie, filature de soie, forges et tanneries. C'est le siége d'une sous-préfecture. *Pop.* 10,150. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

SALUZZO, marquisat (*Stura*),



Digitized by Google

arr. de Saluces. Cette petite province, dont Saluces étoit le chef-lieu, étoit bornée, au N., par le ci-devant Dauphiné et le pays des quatre vallées; à l'E. par les provinces de Savigliano et de Fossano; au S., par la province de Coni, et le comté de Nice; à l'O., par la vallée de Barcelonette. Ce ci-devant marquisat fut cédé au duc de Savoie en 1601, par le traité de Lyon. Henri IV exigea en échange la Bresse, le Bugey et le pays de Gex. Le mont Viso, d'où sort le Pô, y est renfermé; ses anciens marquis avoient fait percer cette montagne par une voûte de 500 pas de long, pour faciliter le commerce de leurs sujets avec la France.

**Saluzzola**, gros village (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Cavaglia, à la jonction des chemins de Bielle et Masserano à Turin, sur la rive droite de l'Elvo, à 18 kil. (4 l.) S. E. de Bielle. *Popul.* 1915. *B. de p.* de Bielle.

**Salvagnac**, v. (*Lot*). *Voyez* St.-George-de-Salvagnac.

**Salvagny**, tour (*Rhône*). *Voyez* Tour-de-Savigny (la).

**Salvaignac**, bourg (*Tarn*), arr. de Gaillac, ch.-l. de canton, à 18 k. (4 l.) O. de Gaillac, 9 kilom. (2 l. ½) N. de Rabastens, 5 myr. (12 l. ½) N. O. de Castres. *P.* 1159. *Bur. de poste* de Rabastens.

**Salvange**, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Clermont, commune de Froidos, à 3 k. (1 l. ½) de Clermont, 22 k. (5 l.) de Verdun. *Pop.* compr. celle de Froidos, 409. *Bur. de poste* de Clermont.

**Salvanhac-de-Cajare**, village (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve, sur le Lot, à 21 k. (4 l. ½) de Villefranche, 6 m. (13 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Villefranche.

**Salvanhac-St.-Loup**, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton d'Aspirères. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Villefranche.

**Salve** (Grand et Petit), v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton de Gamaches, à 22 kilom. (5 l.) d'Abbeville, 5 myr. (12 l. ½) d'Amiens. *Pop.*. . .

**Salvesme**, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, comm. de Ginclas, à 14 kil. (3 l. ½) de Quillan, 32 k. (7 l. ½) de Limoux. Il y a une mine de plomb non exploitée. *P.* comp. celle de Ginglas, 134. *Bur. de poste* de Quillan.

**Salvetat**. *Voyez* Sauvetat.

**Salvetat** (la), v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet, à 13 k. (3 l.) d'Aurillac. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Maurs.

**Salvetat** (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Leguevin, sur l'Aussonnelle, à 14 k. (3 l. ½) de Toulouse. *Popul.* 197. *Bureau de poste* de Toulouse.

**Salvetat** (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Caraman, à 19 kil. (4 l. ½) de Revel, 30 k. (6 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 193. *Bur. de p.* de Caraman.

**Salvetat** (la), v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. et comm. de Montpezat, à 9 kil. (2 l. ½) de Castelnau-de-Montratier, 27 k. (6 l.) de Montauban. *Pop.* comp. celle de Montpezat, 2963. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

**Salvetat** (la), v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Monclar, à 14 k. (3 l. ½) de Montauban, 5 m. (12 l. ½) de Cahors. *Pop.* 217. *Bur. de poste* de Montauban.

**Salvetat** (la), v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, à 18 k. (4 l.) de Gaillac, 5 myr. (11 l. ¾) de Castres. *Pop.* 26. *Bur. de poste* de Cordes.

**Salvetat - d'Angles** (la), ville (*Hérault*), arr. de Saint-Pons-de-Thomières, ch.-l. de canton, sur l'Agout, à 13 k. (3 l.) N. de Saint-Pons-de-Thomières, 9 m. (21 l. ½) de Montpellier, 10 kil. (2 l. ½) S. de la Caune. C'est là que se fait le meilleur beurre du Languedoc. *Pop.* 2813. *Bur. de p.* de Saint-Pons-de-Thomières.

**Salvetat-de-Blanquefort**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Fumel, commune de Blanquefort, à 11 kil. (2 l. ½) de Fumel, 27 k. (6 l.) de Villeneuve-d'Agen.

Ce village est le lieu de naissance de Pierre-Sylvain *Regis*, philosophe cartésien, né en 1632, mort à Paris en 1707. On a de lui *le Système de philosophie concernant la logique, la métaphysique et la morale*, 1690, 3 v. *in*-4°.; *Usage de la Raison et de la Foi*, in-4°.; une *Réponse* au livre de M. Huet, intitulé : *Censura philosophiæ cartesianæ*, in-12; une autre *Réponse* aux *Réflexions critiques* de Duhamel; une *Dissertation* sur cette question : *Si le plaisir nous rend actuellement heureux?* 1694, *in*-4°. *Pop.* compris celle de Blanquefort, 1633. *B. de p.* de Fumel.

**Salvetat-des-Carts**, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton de Najac, à 19 kilom. (4 l. ½) de Villefranche, 5 myriam. (12 l.) de Rhodez. *Popul.* 190. *Bur. de poste* de Villefranche.

**Salvetat-de-Ste.-Foy**, village (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de St.-Lys, comm. de Bragairac, à 8 k. (2 l.) de St.-Lys, 18 k. (4 l.) de Muret. *Pop.* compr. celle de Bragairac, 187. *Bur. de poste* de Saint-Lys.

**Salvetat-Peyrales** (la), village (*Aveyron*), arr. de Rhodez, ch.-l. de cant., près du Vernhau, à 20 k. (4 l. ½) S. E. de Villefranche, 33 k. (7 l. ½) S. O. de Rhodez, 8 k. (2 l.) O. de Sauveterre. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Rhodez.

**Salvezou**, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. et comm. de Catus, à 16 k. (3 l. ½) de Cahors. *Pop.* 244. *Bur. de p.* de Cahors.

**Salviac**, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, ch.-l. de cant., à 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Gourdon, 30 kil. (6 l. ½) N. O. de Cahors, 13 kilom. (3 l.) S. de Domme. *Popul.* 1819. *Bur. de p.* de Gourdon.

**Salvizinet**, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Feurs, à 23 k. (5 l. ½) de Montbrison, 4 k. (1 l.) de Feurs. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Montbrison.

**Salza**, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, canton de Perrero, à la jonction de deux torrens, à 28 kil. (6 l. ¼) N. O. de Pignerol. *Pop.* compr. celle de Perrero. . . . . *Bur. de poste* de Pignerol.

**Salzig**, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Boppard, sur l'Eer, à 8 k. (2 l.) O. de Boppard, 13 kil. (3 l.) S. E. d'Aiken, 22 kil. (5 l.) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 403. *Bur. de p.* de Coblentz.

**Salzine**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. nord de Namur, comm. de Flawines, à 2 k. (½ l.) de Namur, 24 k. (5 l. ½) de Dinant. *Pop.* comp. celle de Flawines . . . *Bur. de poste* de Namur.

**Salzuit**, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet, à 11 k. (2 l. ½) de Brioude, 36 k. (8 l.) du Puy. *Pop.* 223. *Bur. de p.* de Brioude.

**Samadet**, b. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Geaune, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Sever, 29 k. (6 l. ½) de Mont-de-Marsan. Il y a des tourbières. *Pop.* 1235. *Bur. de poste* de St.-Sever.

**Samadet**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, canton de Bou-

Digitized by Google

glon, comm. de Guérin, à 11 kil. (2 l. ¾) de Castel-Jaloux, 3 kil. (¾ del.) de Bouglon, 10 k. (2 l. ½) de Marmande. *Pop.*... *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

SAMAZAN, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Boulogne, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Gaudens, 7 myriam. (16 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Boulogne.

SAMANS, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Meximieux, commune de Rigneux, à 7 k. (1 l. ¾) de Meximieux, 30 kil. (6 l. ¾) de Trévoux. *Popul.* comprise celle de Rigneux, 486. *Bureau de poste* de Meximieux.

SAMAR, v. (*Ardennes*). *V.* SUMAR.

SAMARAN, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Masseube, à 14 k. (3 l. ½) de Mirande, 30 k. (6 l. ½) d'Auch. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac, départ. des Hautes-Pyrénées.

SAMARAN, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, canton du Mas-d'Agenois. *Pop.*... *Bur. de poste* de Tonnéins.

SAMASAN, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Meilhan, à 8 kil. (2 l.) de Marmande, 5 m. (10 l. ¾) d'Agen. *Pop.* 839. *Bur. de poste* de Marmande.

SAMARVES, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de la Villedieu, à 7 k. (1 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 500. *Bur. de p.* de Poitiers.

SAMATAN, ville (*Gers*), arr. de Lombez, ch.-l. de canton, sur la Save, à 2 k. (½ l.) N. E. de Lombez, 42 kil. (9 l. ½) O. S. O. de Toulouse, 18 kil. (4 l.) S. O. de l'Isle-Jourdain, 33 kilom. (7 l. ½) S. E. d'Auch. Il y a une tannerie et deux briqueteries. *Pop.* 1800. *B. de p.* de Lombez.

SAMAZAN, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Marciac, à 21 k. (4 l. ½) de Mirande, 39 kilom. (8 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 164. *Bur. de poste* de Mirande.

SAMBACH, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Kaiserslautern, canton d'Otterberg, sur la Lautern, à 7 kilom. (1 l. ½) O. d'Otterberg, 10 kilom. (2 l. ½) S. S. E. de Wolfstein, 7 m. (15 l.) O. de Mayence. *Popul.* 54. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

SAMBIN, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Contres, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Aignan, 16 kilom. (3 l. ¾) de Blois. *Pop.* 478. *B. de p.* de Blois.

SAMBLANÇAY, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-St.-Pierre, à 14 kilom. (3 l. ½) de Tours. Il y a un château que Jacques de Beaune de Samblançay fit bâtir. Il fut surintendant des finances sous François Ier, et pendu en 1527, comme coupable de péculat, pour avoir disposé en faveur de la reine mère des fonds destinés pour l'armée, ce qui avoit fait perdre le duché de Milan : mais sa mémoire fut rétablie quelque temps après sa mort. *P.* 644. *B. de p.* de Tours.

SAMBEÇAT, v. (*Indre*), arrond. d'Issoudun, cant. de St.-Cristophe, à 39 k. (8 l. ¾) d'Issoudun, 4 myr. (10 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 188. *Bur. de p.* de Valençay.

SAMBOURG, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, canton d'Ancy-le-Franc, à 9 k. (2 l. ½) de Tonnerre, 34 k. (7 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 300. *Bur. de poste* d'Ancy-le-Franc.

SAMBRE (LA), rivière (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Nouvion. Sa source, en deux branches, à 18 k. (4 l.) N. de Vervins, coule à l'O., et forme le Noirieu, qui se rend dans l'Oise, son ancien lit étant desséché, et son autre source coule à l'O., puis N. O., passe à Landrecies, tourne au N. E., passe près de Charleroy, et tournant vers l'E., se rend dans la Meuse à Namur.

SAMBRE (LA), rivière (*Nord*), elle prend sa source à 13 k. (3 l.) de Landrecies, traverse le département du Nord, où elle est navigable, passe à Maubeuge, à Charleroy, et se jette dans la Meuse à Namur.

## SAMBRE-ET-MEUSE.

Ce département, formé d'une partie du comté de Namur, du duché de Brabant, et du Luxembourg, tire son nom de la Sambre, rivière qui prend sa source dans le département du Nord, traverse ce département, celui de Jemmapes, et vient se perdre à Namur dans la Meuse, qui, de son côté, traverse le département dont il s'agit du Midi au Nord.

Ses bornes sont au N., les départemens de la Dyle et de l'Ourthe ; à l'E., le département des Forêts ; au S., ceux de la Meuse, des Ardennes et de l'Aisne ; et à l'O., ceux du Nord et de Jemmapes.

La superficie de ce département est d'environ 897,211 arpens carrés ou 457,922 hectares ; sa population est de 165,192 individus. Il est composé de quatre cent quatre-vingt-onze communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en vingt-un cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Namur*. *Dinant*, *Marche* et *St.-Hubert* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Namur, et dépend de la 25e division militaire, dont le commandant réside à Liége : il est du ressort de la cour d'appel séante à Liége, département de l'Ourthe, et dans la 23e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 140 mille 42 hectares 8 ares (274 mille 377 arpens 16 perches).

Les principales rivières sont, la *Sambre*, la *Meuse*, etc. *Voy.* leurs articles au département du même nom.

Les villes principales de ce département sont, *Dinant*, *Namur*, *Marche* et *St.-Hubert*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont, Bayonville, Behotte, Bouck, Burnot, Coupet, Posse, Fosse, *idem*, Fuette, Grimiaux, Hagoux, Hérière, Hennemont, Hermeton, Hilan, Homme, Houille, Hulle, Hulplanche, Kesbielle, Lesse, Masbielte, Mehaigne, Molignée, Neblon, Nève, Orneau, Pots, Royer, Snoye, Soile, St.-Jean, Tiria, Trou-de-l'Eau, Wachot, Wame, Wimbe, Ywoigne.

*Ruisseaux.* Biron, Chanteur, Congis, Franc, Warlet.

*Forêts.* Basse-Arche, Basse-Martagne, Haute-Arche, Haute-Martagne.

*Productions.* Le sol de ce département est stérile et couvert de landes ; les grains que l'on recolte sont : le froment, le seigle, l'épeautre, l'orge d'hiver, et le houblon. Sous le rapport de la minéralogie, ce département offre beaucoup plus d'intérêt : on y rencontre des fossiles de plusieurs espèces, tels que cristaux de roche, mica en belles lames, grès d'une grande dureté, et propre à la construction des chemises des fourneaux pour la fonte des fers, calamine, sable propre aux verreries, terre employée dans les tuileries, poteries, faïenceries, de la terre à pipe, et à creuset, de la pierre à chaux, pierre de taille et du marbre, des couches considérables de houille dans les environs de Namur, des pyrites et filons de plomb, un grand nombre de mines de fer et de cuivre.

*L'industrie* consiste en coutelleries, tanneries, corroyeries, chapelleries, fabrique de colle forte, des savonneries, des papeteries, des filatures de chanvre et de lin, fabriques d'étoffes grossières en laine, toiles, bastins, tricots pour habits d'hommes, brasseries, verreries, faïenceries, distilleries de grain, fabriques d'huile à brûler, tabac, etc.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur ; valeur en mètres.

Le *Pied* de France, 0,3248.

Digitized by Google

— de Namur, dit de St.-Lambert, o.2951.
— de Liége, dit de St.-Lambert, 2.29174.
— *idem*, dit de St.-Hubert, o.2465.
— dit de Louvain, o.28551.
La *Toise* de France, 1.9490.
— de 6 pieds de Namur, 1.7705.
— de 6 pieds, dits de St.-Hubert, 1.7680.
— de 6 pieds de Liége, dits de St.-Lambert, 1.7508.
La *Verge* de 16 ½ pieds de Liége, dits de St.-Lambert, 4.8144.
— de 16 *idem*, 4.6684.
— de 20 *idem*, 5.8355.
— de 21 *idem*, 6.1275.
— de 24 *idem*, 7.0008.
— de 16 ½ pieds de Namur, dits de St.-Lambert, 4.8691.
— de 21 *idem*, 3.2459.
— de 20 *idem*, 5.3419.
— de 16 *idem*, 4.7216.
— de 18 ½ pieds de Louvain, 5.2844.
— de 16 ½ *idem*, 4.7151.

*Mesures agraires ; valeur en ares.*

Cantons de Namur, Spy, Eghezée, Emines, Vierzie, Bouvignes, Andenne, Ciney, Dinant, et communes de Bourseigne la Neuve et la Vieille, et de Vemsmont, au canton de Gedinne, d'Arbe et Bessine, Hermeton-Sous-biert, Bois-de-Villers, Profondeville, Wergion, Malonne, Floriste, Flaineze, Morimmont, Auvelois (Liége), Auvelois (ci-devant comté), et Lesves, au canton de Fosses, Beuzet et Vichenet, Calcinnes, Ferot, Bonière, Botey, Ligny, Conoy-le-Château, Moni-les-Sombref, Tongrinnes et Tongrinelle, au canton de Gembloux.

Le *Bonnier* de 4 journaux, de 100 verges carrées chaque, à 16 ½ pieds de Namur, dits de St.-Lambert, 93 834.

Communes de Gembloux, Liroux, Lonzée, Sauvinière, Grand-Mesnil, Bertrinchamp et Ernage, au canton de Gembloux.

Le *Bonnier* de 4 journaux de 100 verges carrées chaque, à 18 ½ pieds de Louvain, 111.663.

Autres communes du canton de Gembloux.

Le *Bonnier* de 4 journaux ou 400 verges, à 16 ½ pieds de Louvain, 88.825.

Canton de Villance.

Le *Journal* de 160 verges à 16 pieds de Liége, dits de St.-Lambert, 34.871.

Cantons de Vellin, Villance et Florenne.

Le *Bonnier* de 4 journaux de 100 verges carrées chaque, à 16 pieds de Namur, dits de St.-Lambert, 89.172.

Canton de la Roche.

Le *Journal* de 100 verges carrées, à 21 pieds de Liége, dits de St.-Lambert, 37.544.

Canton de Valcourt.

Le *Bonnier* de 3 journaux de 133 ⅓ verges carrées chaque, à 16 pieds *idem*, 87.178.

Cantons de Durbuy et Clerhair.

Le *Bonnier* de 642 verges carrées à 16 ½ pieds de Liége, dits de St.-Lambert, 148.335.

Le *Journal* de 100 verges, *idem*, 23.177.

Cantons de Marche, Rochefort, Nassagne, Havelange, Dinant, Fosses, Beauraing, Cincy, Andenne et Gedinne.

Le *Bonnier* de 4 journaux de 100 verges carrées chaque, à 16 ½ pieds de Liége, 92.709.

Canton d'Havelange, et communes de Roy, Lagnières et Grimbliemont, au canton de Marche.

Le *Bonnier* de 4 journaux de 100 verges carrées chaque, à 20 pieds de Liége, dits de St.-Lambert, 130.214.

Cantons de St.-Hubert et Gédinne.

Le *Journal* de 160 verges carrées à 16 pieds de Liége, dits de St.-Lambert, 34.871.

L'*Arpent*, pour les bois seulement, de 100 verges carrées, à 24 pieds, 49.037.

Canton de Gedinne.

Le *Journal* de 160 verges carrées à 16 pieds de Namur, dits de St.-Lambert, 35.669.

Le *Journal* de 400 verges carrées, à 11 pieds *idem*, 42.148.

L'*Arpent* de 400 verges carrées, à 12 pieds *idem*, 80.159.

Canton d'Orchimont.

Le *Journal* de 80 verges carrées, à 11 pieds, *idem*, 21.107.

L'*Arpent* de 80 verges carrées, à 12 pieds, *idem*, 2.508.

Ce département a vu naître Charles de *Vier-Mander*, peintre et poète comique, instituteur d'une académie de peinture à Harlem ; né dans sa terre de Meulebrac en 1549, mort en 1607. C'est lui qu'on charges à Vienne de faire les arcs de triomphe pour l'entrée de l'empereur Rodolphe. On a de lui : *Traité de peinture ; Vie des peintres italiens et flamands.* On a aussi des *Comédies* et beaucoup de *Poesies*. Il y a dans ses ouvrages, en général, beaucoup de feu et de génie ; mais trop peu de correction.

SAMBUC (le), v. (*Bouches-du-Rhône*), arr., cant. et comm. d'Arles, près du Rhône, à 19 k. (4 l. ½) d'Arles, 6 m. (13 l. ½) de Marseille. *Pop.* compr. celle d'Arles.... *Bur. de poste* d'Arles.

SAMBUCCO (*Mont-Blanc*), montagne des Apennins ; elle sépare le département de la Stura de la Ligurie, entre la source de la Bormida et celle de l'Aroscia.

SAMBUCO, v. (*Stura*), arrond. de Coni, cant. de Vinadio, à la gauche de la Stura, à 5 m. (11 l.) S. O. de Cuneo. *Pop.* 708. *Bur. de poste* de Coni.

SAMEL, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Tongres, comm. d'Ober-Repen, à 5 k. (1 l. ½) N. O. de Tongres, 4 kil. (1 l.) E. N. E. de Loor, 2 k. (½ l.) O. p. S. de Maëstricht. *Popul.* compr. celle d'Ober-Repen, 202. *Bur. de poste* de Tongres.

SAMELLE, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, à 27 k. (6 l.) de l'Aigle, 5 m. (12 l.) d'Alençon. *Pop.* 148. *Bur. de poste* du Sap.

SAMÉON, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. d'Orchies, à 20 kil. (4 l. ½) de Valenciennes, 21 kilom. (4 l. ½) de Douay. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 1346. *Bur. de poste* de St.-Amand.

SAMER, bourg (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne, ch.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) S. E. de cette ville, 8 m. (18 l. ½) N. O. d'Arras, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Desurennes. Il y avoit une abbaye de Bénédictins de la Congrégation de saint Maur, qui rapportoit dix mille livres à l'abbé. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1686. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

SAMEREY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de St.-Jean-de-Losne, à 7 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 36 kil. (8 l.) de Dijon. *Popul.* 228. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Losne.

SAMERON, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sur-Marne, sur la Marne, à 14 kilom. (3 l. ½) de Meaux, 6 m. (12 l. ½) de Melun. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

SAMES, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. de Bidach, à 22 k. (5 l.) de St.-Palais, 6 myr. (13 l. ½) de Pau. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de St.-Palais.

SAMIAT, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Bouchoux, à 8 k. (2 l.) de St.-Claude, 41 k. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de St.-Claude.

SAMIFET, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Bouchoux, à 5 k. (1 l. ½) de St.-Claude, 40 k. (9 l.) de Lons-de-Saunier. *Pop.* 57. *Bur. de poste* de St.-Claude.

SAMMAROLLE, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Loudun, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (12 l.) de Poitiers. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de Loudun.

SAMME, v. (*Dyle*), arrond. et cant. de Nivelle, à 4 k. (1 l.) S. de Tubise, 8 kilom. (2 l.) N. O. de Nivelle. Il y a dans cette commune une brasserie et un moulin à huile. On y recueille beaucoup de graine de toute espèce. *Pop.* 305. *Bur. de poste* d'Hall.

SAMOEN, bourg (*Léman*), arr.

Digitized by Google

de Bonneville, ch.-l. de cant., entre les rivières de Valentine et de Clairieu, près de la Giffre, à 7 kilom. (1 l. ¼) E. de Taninge, 18 k. (4 l.) E. N. E. de Cluses, 5 m. (10 l. ¾) E. S. E. de Genève. *Popul.* 3107. *Bur. de poste* de Cluses.

SAMOEN, montagne (*Léman*), arr. de Bonneville, canton de Samoen, à 4 kil. (1 l.) S. de cet endroit. Elle s'étend jusqu'aux glacières, à 5 m. (11 l.) S. E. de Genève.

SAMOGNAT, v. (*Ain*), arrond. de Nantua, cant. de Mornay, à 11 k. (2 l. ¾) de Nantua, 28 k. (6 l. ¼) de Bourg. *P.* 362. *Bur. de poste* de Nantua.

SAMOIGNIEUX, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Charny, près de la Meuse, à 11 kilom. (2 l. ½) de Verdun, 5 m. (12 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 228. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

SAMOIREAU, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Fontainebleau, près de la Seine, à 14 kil. (3 l. ¼) de Melun. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Fontainebleau.

SAMOIS, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Fontainebleau, près la Seine et de la forêt, à 10 k. (2 l. ½) de Melun. *Pop.* 895. *Bur. de p.* de Fontainebleau.

SAMONE, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur la pente d'une colline, près de la Chiusella, à 4 k. (1 l.) S. O. d'Ivrée. *Popul.* 436. *Bur. de p.* d'Ivrée.

SAMOUILHAN, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac, à 25 kilom. (5 l. ¾) de St.-Gaudens, 5 myr. (12 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Martres.

SAMOUNAC, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, canton de Bourg, à 4 kilom. (1 l.) de Bourg, 25 k. (5 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Bourg.

SAMOUZET, v. (*Basses-Pyrénées*), arrondiss. de Pau, canton de Montaner, commune de Lamayon, à 29 k. (6 l. ½) de Pau. *Pop.* compr. celle de Lamayon et dépend., 713. *Bur. de poste* de Vic, département. des Hautes-Pyrénées.

SAMPANS, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Dole, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) de Lons-le-Saunier. Il y a de belles carrières de marbre et de pierres jaspées dans le territoire de ce village. Le marbre en est de couleur rose, veiné de blanc. Il est recherché; il a'en fait un grand débit à Lyon et à Paris. *Pop.* 541. *Bur. de poste* de Dole.

SAMPIERO, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, ch.-l. de cant. *Pop.*...

SAMPIGNY, v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de Pierrefitte, sur la Meuse, à 8 kil. (2 l.) N. de Commercy, 6 k. (1 l. ½) S. de St.-Mihel, 27 k. (6 l.) E. de Bar. Il y avoit anciennement un château fort, que les Messins assiégèrent sans succès pendant quatre mois consécutifs en 1315. François III, duc de Lorraine, avant d'être empereur, érigea cet endroit en comté en 1730, en faveur du fameux N. Paris de Montmartel, si connu par ses lumières en finances, ses procédés généreux et sur-tout par sa probité. On trouve des forges à Sampigny. A peu de distance de cette commune on voit sainte Lucie, ci-devt. maison de Minimes fondée en 1700. C'est dans les jardins de ce couvent et dans le bois voisin que croît le bois appelé *Sainte-Lucie*, arbrisseau dont le fruit est une espèce de petite cerise noire et amère. Un peu plus loin, dans un vallon agréable et arrosé d'un beau ruisseau, étoit le monastère de Gironez, occupé par des Augustins. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Commercy.

SAMPIGNY, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. d'Issy-l'Evêque, près de la Canzaine, à 27 kilom. (6 l.) d'Autun, 7 myr. (15 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 289. *Bur. de poste* de Nolay, dép. de la Côte-d'Or.

SAMPONT, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Etale, comm. d'Hachy, sur la Semoy, à 6 kilom. (1 l. ½) S. E. d'Habay-la-Neuve, 7 k. (1 l. ¾) O. d'Arlon, 34 kilom. (7 l. ¾) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Hachy, 1151. *Bur. de poste* d'Arlon.

SAMPZON, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, canton de Vallon, sur la côte, près de l'Ardèche, à 9 k. (2 l. ¼) de Joyeuse, 41 k. (9 l. ½) de Privas. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Joyeuse.

SANBÉ, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. d'Havelange, près de la source du ruisseau Royer, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de la Roche, 13 k. (3 l.) N. O. d'Houffalise, 6 m. (14 l.) E. S. E. de Namur. *P.* 264. *Bur. de poste* de Marche.

SANBON, v. (*Calvados*). *Voyez* ST.-SAMSON.

SANBON, fort (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton d'Isigny, près de la commune de Maisy, à 9 k. (2 l. ¼) d'Isigny, 29 k. (6 l. ¼) de Bayeux. *Pop.*...

SANBON, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Quingey, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de Quingey.

SANBON, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Andenne, à 8 k. (2 l.) de Namur, 6 k. (1 l. ½) d'Andenne. Il y a dix forges, deux marteaux, une usine, une fonderie, et l'établissement dit d'*Augustin Raymond*. *Pop.*... *Bur. de p.* de Namur.

SANBONS (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, comm. de Neuilly, à 15 k. (3 l. ¾) de Pontoise, 2 k. (½ l.) de Marines. *Pop.* compr. celle de Neuilly, 208. *Bur. de poste* de Pontoise.

SANBURAN, v. (*Hautes-Pyrén.*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-Barousse, à 20 k. (4 l. ½) de la Barthe, 5 myr. (11 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 55. *Bur. de p.* de Montrejean, dép. de la Haute-Garonne.

SANA, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Cazères, à 15 k. (3 l. ¾) de Rieux, 5 m. (12 l.) de Toulouse. *Pop.* 159. *Bur. de poste* de Martres.

SANABUQUE, v. (*Arriège*). *Voy.* SENESSE-DE-SANABUQUE.

SANBÉ (LA), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Mauléon. Elle a, du S. S. O. au N. N. E., 6 k. (1 l. ½) de long.

SANCÉ, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. nord de Mâcon, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville. *Popul.* 305. *Bur. de poste* de Mâcon.

SANCERGUES bourg (*Cher*), arr. de Sancerre, ch.-l. de cant., à 19 k. (4 l. ½) S. de Sancerre, 40 k. (9 l.) E. de Bourges, 8 k. (2 l.) O. de la Charité. *Pop.* 596. *Bur. de poste* de la Charité, départ. de la Nièvre.

SANCLERRE, ville (*Cher*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 4 myr. (10 l.) N. E. de Bourges, 22 kil. (5 l.) N. N. O. de la Charité, 10 k. (2 l. ½) S. S. O. de Cosne, 20 m. (44 l.) S. de Paris. Long. 20. 30. lat. 17. 16. Cette ville est située sur une hauteur qui domine sur un pays de vignoble très-estimé, à 1 kilom. (¼ de l.) de la rive gauche de la Loire. On a prétendu qu'elle avoit été bâtie par César, et cela fondé sur le nom de *Sacrum Caesaris* que lui ont donné certains chroniqueurs. D'autres assurent que

Digitized by Google

ce fut Charlemagne qui l'a construite et peuplée d'une colonie de Saxons, en latin *Saxones*, d'où seroit venu *Sanxiacus*, et par corruption *Sanceriacus vicus*. Cette ville a souffert sous Charles IX et Louis XIII des persécutions atroces pour cause de religion. Elle fut prise en 1575. La famine y fut si cruelle que les habitans furent réduits à manger les morts, et pour comble d'horreur, un vigneron et sa femme mangèrent la tête, le foie et les poumons de leur fille, âgée de trois ans; mais ayant été pris sur le fait, l'homme fut brûlé vif, et la femme pendue. Sancerre s'est remise par degrés de ses chutes. Aujourd'hui c'est un lieu fort commerçant en vins. Il y a des fabriques de bas et de bonnets. Sa situation est pittoresque. Le sommet de la montagne qui couronne Sancerre et sur laquelle elle est bâtie, est à 1474 m. (758 toises) d'élévation au-dessus du niveau de la Loire. On trouve près de cette ville, à 3 kilom. (¾ de l.) de la Loire, un marbre jaunâtre et veiné, propre à l'ornement des édifices, et dont le grain a beaucoup de finesse; mais l'exportation en est suspendue faute d'ouvriers dans ce genre de travail. Sancerre a donné le jour à l'historien *la Thomassière* et à Louis *Sancerre*, ami et compagnon d'armes de Duguesclin. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2502. *Bur. de poste.*

SANCEY (GRAND-), v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, à 19 kil. (4 l. ¼) E. S. E. de Baume, 4 m. (10 l.) E. de Besançon, 18 k. (4 l.) O. de St.-Hippolyte. *Pop.* 781. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

SANCEY-LE-LONG, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, à 19 k. (4 l. ½) de Baume, 4 m. (10 l.) de Besançon. *Pop.* 261. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

SANCEY-ST.-JULIEN, v. (*Aube*), *Voyez* SAINT-JULIEN-DE-SANCEY.

SANCHAY-LE-BAS, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant d'Envermeu, près de l'Eaune, à 8 kil. (2 l.) de Dieppe, 5 m. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 131. *B. dep.* de Dieppe.

SANCHAY-LE-HAUT, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, à 8 k. (2 l.) de Dieppe, 5 m. (12 l. ¼) de Rouen. *P.* 227. *Bur. de poste* de Dieppe.

SANCHEVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Bonneval, à 23 k. (5 l. ¼) N. E. de Château-Dun, 29 k. (6 l. ½) S. de Chartres, 14 k. (3 l. ¼) E. de Bonneval. *Pop.* 808. *Bur. de poste* de Bonneval.

SANCHEY, v. (*Vosges*), arr. et cant. d'Epinal, comm. de Girancourt, à 6 k. (1 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 133. *Bur. de poste* d'Epinal.

SANCHICOURT, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* SAULCHICOURT.

SANCIA, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 22 k. (5 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 114. *Bur. de poste* d'Orgelet.

SANCIAT, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Treffort, comm. de Meillonas, à 9 k. (2 l. ¼) de Bourg. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Bourg.

SANCOINS, ville (*Cher*), arr. de St.-Amand, chef-l. de cant., sur l'Aubois, à 5 m. (11 l.) S. E. de Bourges, 27 k. (6 l.) S. S. O. de Nevers, 15 k. (3 l. ½) O. N. O. de St.-Pierre-le-Moutier, 26 m. (58 l.) S. de Paris. Cette ville a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1419. *Bur. de poste.*

SANCOURT, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, à 22 k. (5 l.) du Grand-Andelys, 5 myr. (12 l.) d'Evreux. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Gisors.

SANCOURT, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Ham, à 18 k. (4 l.) de Péronne, 5 m. (12 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 353. *Bur. de poste* de Ham.

SANCOURT, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. d'Ault, comm. de Nibas, à 16 k. (3 l. ½) d'Abbeville, 5 m. (12 l. ½) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Nibas, 922. *B. de p.* de St.-Vallery-sur-Somme.

SANCY, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vailly, à 11 kilom. (2 l. ¼) de Soissons, 18 k. (4 l.) de Laon. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Soissons.

SANCY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, à 9 k. (2 l. ¼) de Meaux, 4 myr. (10 l.) de Melun. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Crécy.

SANCY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, canton de Villiers-St. Georges, à 16 k. (3 l. ¼) de Provins, 6 myr. (12 l. ¾) de Melun. *Pop.* 299. *Bur. de p.* de Sézanne, départ. de la Marne.

SANCY-LE-BAS, v. (*Moselle*), arr. de Briey, canton d'Audun-le-Roman, près la source du Couroy, ruisseau, à 18 k. (4 l.) O. de Thionville, 32 kilom. (7 l. ¼) N. O. de Metz, 22 k. (5 l.) S. E. de Longwy. *Pop.* compr. celle de Bazonville, 530. *Bur. de poste* de Briey.

SAND, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Benfelden, près de l'Ill, à 2 k. (½ l.) de Benfelden, 24 k. (5 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 473. *Bur. de poste* de Benfelden.

SAND, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Waldemohr, à 4 k. (1 l.) E. N. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. O. de Munchweiler, 7 m. (15 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.*.. *Bur. de p.* de Deux-Ponts, départ. du Mont-Tonnerre.

SANDARVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Illiers, à 13 k. (3 l.) de Chartres. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de Chartres.

SANDAUCOURT, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Chatenois, à 14 k. (3 l. ¼) de Neufchâteau, 4 m. (10 l. ¼) d'Epinal. C'est le lieu de naissance de Jean *Bastin*, chanoine de St.-Dié, poète latin. *P.* 522. *Bur. de p.* de Neufchâteau.

SANDE, v. (*Escaut*). *Voyez* SAUDE.

SANDHOF, cense (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, cant. d'Ober-Ingelheim, comm. d'Heidesheim, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. E. d'Ober-Ingelheim, 7 k. (1 l. ½) O. de Mayence. *Pop.* comprise celle d'Heidesheim, 733.

SANDHOF, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Bechtheim, comm. d'Eich, à 4 k. (1 l.) E. N. E. de Bechtheim, 28 kilom. (6 l. ½) S. de Mayence. *Populat.* compr. celle d'Eich, 886.

SANDIGLIANO, v. (*Sésia*), arr. de Bielle, chef-lieu de canton, entre des collines, sur un petit ruisseau qui laisse l'Oropa pour aller se jeter dans l'Elvo, à 6 k. (1 l. ½) S. de Bielle. *Pop.* 1010. *B. dep.* de Bielle.

SANDILON, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Jargeau, à 9 k. (2 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 1229. *Bureau de poste* d'Orléans.

SANDOUVILLE, v. (*Seine-Infér.*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, près

Digitized by Google

près de la Seine, à 10 k. (2 l. ½) de Montivilliers, 5 m. (12 l. ½) de Rouen. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de St.-Romain.

SANDRAN, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) de Bourg. *Pop.* 578. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

SANDRICOURT, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Méru, comm. d'Amblainville, à 4 kil. (1 l.) de Méru, 25 k. (5 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle d'Amblainville, 750. *Bur. de poste* de Méru.

SANDRON (LE), riv. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. d'Antraigues. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N.-p. E. d'Antraigues, coule au S. et va se rendre dans l'Ardèche, à Ussel, 2 k. (½ l.) N. d'Aubenas.

SANDRONNE (LA), riv. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant de Verteillac. Sa source, à 13 k. (3 l.) N. de Riberac, coule au S. S. O., et se rend dans la Nizionne, au N. O. de Riberac.

SANDRONVILLERS, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de St.-Nicolas, comm. de Burthecourt, à 8 k. (2 l.) de St.-Nicolas, 15 k. (3 l. ½) de Nancy. *Pop.* compr. celle de Burthecourt, 216. *B. de p.* de St.-Nicolas.

SANDTBERG, fort (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Hulst, à 4 kil. (1 l.) de ce lieu, 16 k. (3 l. ½) de St.-Nicolas. *B. de p.* de St.-Nicolas.

SANDWEILLER, v. (*Forêts*), arr. et cant. sud de Luxembourg, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. de Roed, 7 kil. (1 l. ¾) O. S. O. de Mensdorff, 6 k. (1 l. ½) E. de Luxembourg. *Pop.* 228. *B. de p.* de Luxembourg.

SANEM, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, cant. de Bettembourg, à 3 k. (¾ de l.) N. p. O. de Soleuvre, 11 k. (2 l. ¼) E. p. N. de Longwy, 28 k. (4 l.) S. O. de Luxembourg. *Pop.* 946. *B. de p.* de Luxembourg.

SANFANBEUX, village du ci-dev. duché de Bouillon (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Bouillon, à 3 k. (¾ de l.) N. de cette ville, 11 k. (2 l. ½) O. S. O. d'Orchimont, 25 k. (5 l. ¼) E. N. E. de Mézières. *P.*... *B. de poste* de Bouillon.

SANFRONT, bourg (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Saesana, au pied d'une colline, à la droite du Pô, à 31 k. (7 l.) S. de Pignerol. *Pop.* 3750. *Bur. de poste* de Saluces.

SANGAL (LE), torrent (*Pô*). Il a sa source dans les collines, à Novari, traverse la forêt de Orié, et tombe dans le Pô, près de Settino-Torinense, après 31 kilom. (7 l.) de cours.

SANGANO, v. (*Pô*), arr. de Turin, sur la rive droite du Sangone, à 22 k. (5 l.) S. O. de Turin. *P.* 800.

SANGATTE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne, cant. de Calais, près l'Océan, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Calais, 9 m. (21 l. ¼) d'Arras. *P.* 646. *B. de p.* de Calais.

SANGÉ-L'HOPITAL, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Saumur, cant. de Tourarée et le Champ, à 21 kil. (4 l. ¼) de Vihiers, 23 k. (5 l. ¼) d'Angers. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de Brissac.

SANGERHOF, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Cousel, comm. de Trahweiler, à 1 kilom. (¼ de l.) N. O. de cet endroit dont elle dépend, 8 k. (2 l.) de Cousel, 3 kil. (¾ de l.) de Munchweiler, 7 m. (15 l.) de Trèves. *Pop.* comprise celle de Trahweiler, 118.

SANGLARD OU CHAMPSANGLAR, v. (*Creuse*), arrond. de Guéret, cant. de Bonnat, à 11 kil. (2 l. ¾) de Guéret, 6 kil. (1 l. ½) de Bonnat. *Pop.* 760. *Bur. de p.* de Guéret.

SANGLE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. et comm. de Meulan, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Meulan, 2280. *Bur. de poste* de Meulan.

SANGLE-DU-BŒUF, rocher (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Touvet. Ce rocher borde la montagne du Suet qui a environ 18 kil. (4 l.) de long, toute couverte de rochers; elle est inclinée du N. N. E. au S. S. E., et tient à d'autres montagnes, dont l'une se nomme l'*Arpette*, qui suit au N., et l'autre au S. O. qui se nomme la montagne d'*Aynard*: ces montagnes, dans toute leur longeur, ont 31 k. (7 l.) de long.

SANGONE (LE), torrent (*Pô*), qui a sa source près du col de la Rose, passe près de Giaveno et tombe dans le Pô, entre Turin et Moncaglieri, 5 m. (11 l.) de cours.

SANGONETTO (LE), petit torr. (*Pô*), qui a sa source près de Corvera, et tombe dans le Sangonet près de Bola: il a 8 k. (2 l.) de cours.

SANGONIS, v. (*Hérault*). *Voyez* ST.-ANDRÉ-DE-SANGONIS.

SANGOT, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Moutiers, comm. de Macot, à 11 k. (2 l. ¾) de Moutiers, 5 myr. (12 l.) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Macot, 793. *Bur. de p.* de Moutiers.

SANGUIÈRES, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Requista, comm. de Bégon, à 20 k. (4 l. ½) de Sauveterre, 24 k. (5 l. ½) de Rhodez. *Pop.* comprise celle de Bégon, 350. *Bur. de poste* de Sauveterre.

SANGUINAIRE, îles (*Liamone*), à 11 kilom. (2 l. ¾) O. d'Ajaccio: elles sont deux et très-petites.

SANGUINE (LA), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Montech. Sa source, à 2 k. (½ l.) E. N. E. de cet endroit, coule au N. O., passe au S. O. de St.-Porquier, au S. O. de Castel-Sarrasin, et se rend dans la Garonne, à 2 k. (½ l.) O. de Castel-Sarrasin, 16 k. (3 l. ¾) N. O. de sa source.

SANGUINET, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Parentis, près l'étang de Sanguinet et de Biscarosse, à 8 myr. (17 l.) de Tartes, 8 m. (18 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 692. *Bur. de poste* de Lhispotey.

SANGUIS, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 7 k. (1 l. ¾) de Mauléon, 4 myr. (10 l. ½) de Pau. Il y a près de ce village des couches de schiste noir et friable. On trouve entre ces couches des pierres rougeâtres, dures, fort douces au toucher, et dont l'intérieur est feuilleté. Dans le territoire de Sanguis, au lieu appelé *Camac*, on voit une source salante qui donne 22 centim. (8 pouces) d'eau, et qui, dans un essai fait à la hâte, a rendu 33 décigram. (63 grains) de sel sur deux livres d'eau. Il s'y joint une fontaine d'eau douce qu'il faut détourner; il y a assez de bois pour en tirer parti, ce qui étoit d'autant plus intéressant, que ce pays tiroit du sel d'Espagne. Cette source n'est pas exploitée. *Pop.* 254. *Bur. de p.* de Mauléon.

SANIÈRES, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, canton de Saint-Amand, sur le ruisseau de la petite vallée de Vaupian, à 11 k. (2 l. ¾) de Vendôme, 32 kilom. (7 l. ¼) de Blois. *Popul.* 252. *Bur. de poste* de Montoire.

SANILHAC, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de l'Argentière, à 6 kilom. (1 l. ½) de Joyeuse, 36 k. (8 l.) de Privas. *Pop.* 1080. *Bur. de poste* de l'Argentière.

SANILHAC, v. (*Gard*), arrond. et cant. d'Uzès, à 6 kil. (1 l. ½) de



Digitized by Google

cette ville, 14 k. (31. ¼) de Nîmes. *Pop.* 422. *Bur. de poste* d'Uzès.

Sanizy, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de St.-Saulges, comm. de St.-Bénin-des-Bois, à 31 k. (71.) de Nevers. *P.*... *B. de p.* de Nevers.

Sannat, v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. d'Evaux, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 41 k. (91. ¼) de Guéret. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de Chambon.

Sanneville, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Troarn, à 9 kil. (21. ½) de Caen. *Pop.* 467. *Bur. de poste* de Troarn.

Sannes, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Apt, cant. de Pertuis. *Pop.* 130. *B. de p.* de Pertuis.

Sannières, v. (*Hautes - Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Savines, comm. de Puy, à 2 k. (¼ l.) d'Embrun, 30 k. (61. ½) de Gap. *Pop.* compr. celle de Puy.... *Bur. de p.* d'Embrun.

Sannois, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil, à 14 k. (31. ¼) de St.-Germain, 19 k. (41. ½) de Versailles. *Popul.* 1500. *Bur. de poste* de Franconville.

Sanos, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Tarbes, cant. de Vic-Bigorre, sur le Lis, à 2 k. (¼ l.) de Vic-Bigorre, 18 k. (41.) de Tarbes. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Vic.

Sanpolo, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, cant. de Talavo, à 30 k. (61. ¾) d'Ajaccio, 36 k. (81.) de Sartene. *Pop.* 191.

Sanray, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Thennezay, à 8 k. (21.) de Parthenay, 41 k. (91. ¼) de Niort. Les bois y sont communs. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Parthenay.

Sanry-lès-Vigy, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, à 9 k. (21. ½) de Metz. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Metz.

Sanry-sur-Nied, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Metz.

Sans-Crasse, (*Dordogne*). *Voy.* St.-Pancrace.

Sans-Vallois, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Darney, à 14 k. (31. ½) de Mirecourt, 9 k. (21. ¼) de Darney. *Pop.*... *Bur. de poste* de Darney.

Sansa, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Prades, canton d'Olette, à 13 k. (31.) de Villefranche. *P.* 253. *Bur. de poste* de Prades.

Sansac, v. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. de Geaune; à 27 k. (61.) de St.-Sever, 37 k. (81. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Sansac-de-Marmesse, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud d'Aurillac, près la Cer, à 8 k. (21.) de cette ville. *Pop.* 579. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Sansac-Veinazès, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy, à 21 k. (41. ½) d'Aurillac. *P.* 306. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Sansas, v. (*Gers*), arrondiss. de Lombez, canton de l'Isle-Jourdain, comm. de Garbie, à 9 kilom. (21. ¼) de l'Isle-Jourdain, 19 kil. (41. ¼) de Lombez. *Pop.* compr. celle de Garbie, 90. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

Sansau, v. (*Gers*), arrond. et cant. sud d'Auch, près le Gers, à 13 k. (31.) de cette ville. *Pop.* 223. *Bur. de poste* d'Auch.

Sansay, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Fontenay, à 10 k. (21. ½) de Niort. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Niort.

Sansons, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, canton de Lembège, à 25 k. (51. ¾) de Pau. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Pau.

Sansouires (les), v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. cant. et commune d'Arles, près le Rhône, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 7 m. (151. ½) de Marseille. *Pop.* comprise celle d'Arles..... *Bur. de poste* d'Arles.

Sanssat, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varennes, sur le ruisseau Redan, à 13 k. (31.) de Cusset, 37 k. (81. ½) de Moulins. *P.* 368. *Bur. de p.* de St.-Gerand-le-Puy.

Sant (la), rivière (*Tarn*), arr. de Castres, canton de Dourgne. Sa source, à 10 kilom. (2 l. ½) E. de Soreze, coule au N., puis à l'O., retourne au N. p. O. se rendre dans la Sor, à Soual, à 14 k. (31. ½) N. N. O. de sa source.

Santa-Mendia, montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 25 k. (51. ½) S. S. E. de Mauléon. Elle a, de l'E. à l'O., 3 k. (¾ de l.) de long.

Santans, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Montbarey, près de la forêt de Chaux, à 14 kil. (31. ½) S. E. de Dole, 40 kil. (91.) N. de Lons-le-Saunier, 14 k. (31. ½) N. O. de Salins. *P.* 541. *B. de p.* de Dole.

Santeau, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Pithiviers, à 7 k. (1 l. ½) de Neuville, 28 kil. (61. ½) d'Orléans. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Pithiviers.

Santec, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. et comm. de St.-Pol-de-Léon, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 21 kil. (41. ½) de Morlaix. *Pop.* comp. celle de St.-Pol-de-Léon, 4732. *Bur. de poste* de St.-Pol-de-Léon.

Santen, ville (*Roër*). *Voyez* Xanten.

Santenay, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nolay, près de la Dheune, à 16 kilom. (31. ½) de Beaune, 5 m. (12 l.) de Dijon. Il y a des vins qui demandent à être gardés: on les transporte avec succès à cause leur qualité supérieure. Aux environs est une fontaine minérale. On y trouve du sable calcaire et ferrugineux. *P.* 1200. *B. de p.* de Nolay.

Santenay, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, canton d'Herbault, à 16 k. (31. ½) de Blois. *Pop.* 498. *Bur. de poste* de Blois.

Santenoges, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, près de l'Ource, à 29 k. (61. ½) de Langres, 43 k. (91. ½) de Chaumont. *P.* 248. *B. de p.* de Langres.

Santerre. C'étoit un petit pays de la ci-dev. Haute-Picardie, borné au septentrion par le ci-dev. comté d'Artois, au levant par les ci-dev. Vermandois et Noyonnois, au midi par le ci-devant Beauvoisis, et au couchant par le ci-dev. Amiénois. Péronne, Bray et Chaulnes étoient les principaux lieux de la partie septentrionale, qui avoit 36 à 40 kilom. (8 à 9 l.) dans sa plus grande largeur, prise du levant au couchant. Montdidier et Roye étoient les principaux lieux de la partie méridionale, qui avoit environ la même étendue que la première. Dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, on lui donnoit 6 à 7 m. (14 à 151.) communes de France : Nesle, chef-lieu du marquisat du même nom, est situé aux confins orientaux, dans la partie du milieu. Ce pays formoit une lieutenance générale du gouvernement militaire de Picardie. La Somme arrose la partie septentrionale de ce pays, et l'Avregne la partie méridionale : c'est peut-être le meilleur pays en blé de toute la France: il fait partie actuellement du départ. de la Somme, où l'on trouve les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui le conserne.

Santes, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. d'Haubourdin, à 7 k. (1 l. ½) de Lille, 27 k. (61.) de Douay. *Pop.* 1447. *B. de p.* de Lille.

Santeuil, v. (*Eure-et-Loir*),

Digitized by Google

arr. de Chartres, cant. d'Auneau, à 23 k. (51. ¼) de Janville, 19 kil. (41. ½) de Chartres. On y fabrique de la bonneterie, bas, bonnets, chaussons et gants. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Chartres.

SANTEUIL, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, sur la Vione, à 13 kil. (3 l.) de Pontoise, 39 k. (81. ¼) de Versailles. *P.* 218. *B. de p.* de Pontoise.

SANTHIA ou SANTIA, ville (*Sesia*), ch.-l. d'arr. et de canton, sur la route d'Ivrée et de Verceil, à 27 k. (61.) S. E. d'Ivrée, 18 k. (41.) S. O. de Verceil. Long. 25. 45. lat. 45. 11. La ville de Santhia est célèbre par l'ambassade solennelle et par les présens qu'y reçut Charlemagne de la part d'Aaron, roi de Perse, et d'Amurat Abraham qui étoit roi d'un petit état en Afrique. Les guerres civiles portèrent le ravage et la désolation dans cette ville qui étoit florissante vers le commencement du onzième siècle. Les habitans de Verceil la rétablirent et y envoyèrent plusieurs colonies de leurs concitoyens. Elle devint ensuite très-formidable; mais elle succomba encore plusieurs fois à différens partis. Les ducs de Savoie y ont fait leur résidence. François II, duc de Modène y mourut le 24 octobre 1658. Cette ville a une sous-préfecture et un tribunal de première instance. *Pop.* 2827. *B. de p.* de Verceil.

SANTHOVEN, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, ch.-l. de canton, à 11 k. (2 l. ¾) N. p. E. de Lierre, 13 k. (3 l.) O. p. N. d'Hérenthals, 18 kil. (4 l.) E. d'Anvers. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 702. *B. de p.* d'Anvers.

SANTIGNY, v. (*Yonne*), arrond. d'Avallon, canton de l'Isle-sur-le-Serein, à 19 k. (4 l. ¾) d'Avallon, 5 m. (11 l.) d'Auxerre. *Pop.* 328. *Bur. de p.* d'Avallon.

SANTILLY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, près de la Grosne, à 22 kil. (5 l.) de Châlons, 37 k. (81. ¼) de Mâcon. *P.* 259. *B. de p.* de Buxy.

SANTILLY-LE-MOUTIER, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 43 k. (9 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 456. *B. de p.* de Toury.

SANTIN, v. (*Somme*), arrond. et cant. de Péronne, commune d'Estrées, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Péronne, 5 myr. (12 l.) d'Amiens. *Populat.* comprise celle d'Estrées, 88. *Bureau de poste* de Péronne.

SANTO, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Mont-Libre, ci-dev. Mont-Louis, à 25 k. (5 l. ¾) de Prades, 7 m. (14 l. ¾) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de Felges, 210. *Bur. de p.* de Mont-Libre.

SANTOCHE, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, près le Doubs, à 11 k. (2 l. ¾) de Baume, 41 k. (9 l. ½) de Besançon. *Pop.* 59. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

SANTOIRE ou PRADINES (LA), riv. (*Cantal*), arr. de Mauriac, canton de Salers. Sa source, entre le Puy-Marie et le col de Cabre, à 5 kil. (1 l. ¼) N. du Plomb du Cantal, coule au N. E. puis au N., tourne au N. O., passe à Condat et se rend dans la Rue, à 6 k. (1 l. ½) O. de Condat.

SANTOSSE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nolay, à 15 k. (3 l. ¾) de Beaune, 4 m. (10 l. ¾) de Dijon. *P.* 162. *B. de p.* de Nolay.

SANTRANGES, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de Leray, à 19 kil. (4 l. ½) de Sancerre, 5 m. (12 l. ¾) de Bourges. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de Cosne, départ. de la Nièvre.

SANTVLIET, ville forte (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, canton d'Eekeren, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Stabroex, 2 kilom. (½ l.) E. de l'Escaut, 7 k. (1 l. ¾) N. N. O. d'Anvers. *P.* 911. *B. de p.* d'Anvers.

SANVENSA, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Najac, à 6 k. (1 l. ½) de Villefranche, 43 k. (9 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Villefranche.

SANVIC, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton d'Ingouville, à 7 k. (1 l. ¾) de Montivilliers, 7 myr. (16 l.) de Rouen. Il y a dix briqueteries. *Pop.* 902. *B. de poste* du Havre.

SANVILLE, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Chesne-le-Populeux, à 19 kilom. (41. ½) de Vouziers, 24 k. (51. ½) de Charleville. *Pop.* 800. *B. de p.* de Sedan.

SANXAYE, b. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Lusignan, sur une montagne près de la Vonne, à 29 k. (61. ½) O. S. O. de Poitiers, 10 k. (2 l. ½) N. O. de Lusignan, 18 kil. (4 l.) N. E. de St.-Maixent. *Pop.* 1640. *Bur. de poste* de Lusignan.

SANZAC-DE-MARMIESSE, village (*Cantal*). *Voyez* SANSAC-DE-MARMESSE.

SANSAC-DE-VENAZÈS, village (*Cantal*). *Voyez* SANSAC-VEINAZÈS.

SANZAY, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, canton d'Argenton-le-Château, à 16 kilom. (31. ½) de Thouars, 7 m. (16 l.) de Niort. *Pop.* 287. *Bur. de poste* d'Argenton-le-Château.

SANZEY, v. (*Meurthe*), arr. et cant. nord de Toul, sur le Terronin, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 27 k. (61.) de Nancy. Il y a une tuilerie où l'on fabrique de la tuile creuse. *Pop.* 235. *B. de p.* de Toul.

SAON, v. (*Calvados*), arrond. de Bayeux, cant. de Trévières, à 10 k. (2 l. ½) de Bayeux, 37 k. (81. ½) de Caen. *P.* 431. *B. de p.* de Bayeux.

SAON, b. (*Drôme*), arrond. de Die, canton sud de Crest, près le Roubion, à 8 kil. (2 l.) de Crest, 34 k. (7 l. ½) de Valence. Il y a un moulin à foulon et une fabrique de ratines et draperies de $\frac{2}{4}$ et $\frac{3}{4}$. *Pop.* comp. celle de Celas et Francison, 1400. *Bur. de p.* de Crest.

## SAONE (HAUTE).

Ce département, formé du territoire du bailliage d'Amont, dans la province de Franche-Comté, tire son nom de sa principale rivière.

Ses bornes sont au N. le département des Vosges, à l'E. celui du Haut-Rhin, au S. celui du Doubs, au S. O. celui de la Côte-d'Or, au N. O. celui de la Haute-Marne.

La superficie de ce département est d'environ 904,353 arpens carrés, ou 454,405 hectares; sa population est de 287,461 individus. Il est composé de six cent quarante communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en vingt-sept cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Vesoul*. *Gray* et *Lure* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'archevêché de Besançon et dépend de la 6e division militaire, dont le commandant réside à Besançon: il est du ressort de la cour d'appel séante à Besançon, département du Doubs, et dans la 19e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 134,388 hectares (263,301 arpens 15 perches).

Sa principale rivière est la *Saone*, dont il a été parlé.

Les principales villes du département sont, *Vesoul*, *Lure*, *Jussey*, *Champlitte*, *Gray* et *St.-Loup*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce départem. sont: Brenelin, Bru-



Digitized by Google

geon, Lanterne, Oignon, Osgeotte, Rahain, Romaine, Suberbe, Vallon.

*Montagn.* Mont-Cornu, Mont-St.-Jean.

*Forêts.* Autrey, Bellevaivre, Lagrange, Noire-Bouxe, Jorans, St.-Georges, etc.

*Productions.* Elles consistent en grains, vins, fruits, légumes. On y rencontre d'excellentes prairies, des forêts et des mines de fer, qui favorisent un grand nombre de forges. On compte trente-cinq hauts fourneaux, quarante-cinq feux de forges, douze feux de martinets, six fonderies, deux fileries, une ferblanterie, et plus de cent usines continuellement occupées à fondre ou fabriquer le fer. Le territoire renferme encore une mine de sel, une de charbon de terre, et des sources d'eaux thermales et salées, des carrières de toute espèce.

*Industrie.* Le principal commerce du département consiste en blés, avoines, vins, bestiaux, et sur-tout en chevaux de traits estimés; en fromages, beurres, en fers, bois de construction pour la marine, de charpente, merrain, etc. Il y a des fabriques de toiles, des tuileries, verreries, papeteries et brasseries.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur; valeur en mètres.

*Toise et Pied* de Paris. Voyez le dép. de la Seine.

*Pied* ancien de Bourgogne, de 12 pouces, = 2 lignes, et 4 points, o.330109.

*Perche* de 9 pieds { ancien, 3,136. — de 22 pieds de roi, 7,1464.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

*Arpent* de bois, de 100 perches de 22 pieds de roi, 51,072.

*Journal* de champ, de { 4 quarterons / 360 perch., de 9 pieds { anciens. } 35,404 et *Fauchée* de prés, *idem.*

*Quarte* de 112 perches ½, pied ancien, 11,063.

— de 108 perches, *idem*, 10,691.

— ou *Penal*, de 24 coupes ou 90 perches, *idem*, 8,8508.

*Ouvrée* de vigne } de 12 coupes, 4,1429.
*Boisseau* de terre }
*Coupe* de 3 perch. ½, ancien pied, o.36924.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont : Pierre-Joseph *Desault*, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, membre de l'académie de chirurgie de la même ville; né à Magny-Vernois le 6 février 1744, et mort le premier juin 1795. Il fut destiné à l'état ecclésiastique; mais son génie qui l'appeloit vers les sciences physiques, le détourna d'une vocation qui n'étoit pas la sienne et pour laquelle il ne se sentoit aucun penchant. On a de lui : *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*, en société avec M. Choppart. *Journal de Chirurgie*, commencé par lui et continué par son élève Bichat, également décédé. — René-François *Dumas*, homme de loi; né à Lucy, président du tribunal révolutionnaire de Paris, décapité à Paris le 10 thermidor an 2 ( 29 juillet 1794), âgé de 37 ans. Dumas étoit naturellement sanguinaire. — Louis-Claude de *Fezay*, savant ingénieur, habile historiographe et bon généalogiste, membre de l'académie de Rouen; mort en 1782. On a de lui : *Tableau généalogique des trois races des rois de France*, 1772. *Tableau généalogique de la maison de Bourbon.*

## SAONE-ET-LOIRE.

Ce départ. a pris son nom de ses deux principales rivières. Il est formé de l'Autunois, du Charollois, du Châlonnois et du Mâconnois; dépendans de l'ancienne province de Bourgogne.

Les bornes de ce département sont, au N. celui de la Côte-d'Or, à l'E. celui du Jura, au S. E. celui de l'Ain, à l'O. celui de l'Allier, au N. O. celui de la Nièvre.

La superficie de ce département est d'environ 1,680,457 arpens carrés, ou 857,678 hectares; sa population est de 447,565 individus. Il est composé de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en quarante-huit cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Mâcon*, *Autun*, *Châlons*, *Charolles* et *Louhans* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché d'Autun, et dépend de la 18e division militaire, dont le commandant réside à Dijon : il est du ressort de la cour d'appel séante à Dijon, département de la Côte-d'Or, et dans la 18e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 168 mille 830 hectares 9 ares (330 mille 780 arpens ).

Les principales rivières sont, la *Saone*, la *Loire* et le *Doubs*, dont il a été parlé précédemment.

L'*Arroux*, qui prend sa source dans le département de la Côte-d'Or, coule au S. O. passe à Autun, et se rend dans la Loire, après avoir mêlé ses eaux avec la Bourbince.

Il faut ajouter à ces rivières le beau et utile canal qui, commençant à Digoin, à l'O. sur la Loire, passe près de Charolles, et remonte jusqu'à Châlons, réunissant ainsi la Loire et la Saone : on a en quelque sorte établi une communication entre la mer du Nord, la Méditerranée et l'Océan. On le nomme canal du *Charollois*.

Les villes principales du département sont, *Mâcon*, *Autun*, *Châlons* et *Charolles*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont : Blandenia, Bourdinée, d'Henne, Grosne, Grosne-Lepi, Grison, Guye, Natouse, Oulzeche, Pontin, Reconce, Somme, Petite-Somme.

*Canaux.* Saone-et-Loire, d'Ileule et Charollois.

*Forêts.* Avoise, Beauregard, Charolle, Disney, Marlioux, Martines, Montabon, Uchon.

*Bois national*, etc.

*Productions.* Le sol de ce département, entrecoupé de montagnes, de collines et de plaines, est très-fertile. Il produit du froment, des seigles, des vins très-estimés, du chanvre et beaucoup de fruits. Les pâturages y sont abondans; on y nourrit beaucoup de bestiaux. Les forêts sont belles; elles produisent des bois de haute-futaie et des taillis. On trouve aussi beaucoup d'étangs qui fournissent une grande quantité de poisson. Des carrières précieuses d'albâtre, de marbre rouge, bleu et noir; des aiguilles de cristaux, des mines de charbon de terre. Il y a aussi des eaux minérales très-renommées à Bellevue-les-Bains, ci-devant Bourbon-Lancy.

*Industrie.* Le commerce principal de ce dép. consiste en grains, vins, bois de charpente et de chauffage; en foins, hérail, bœufs, génisses, cuirs, chanvre, draps de terre, étoffes de laine, bonneterie, chapeaux, cuivre lamine, et ouvrages en fer.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur; valeur en mètres.

*Aune*, *Toise* et *Pied* de Paris. Voyez le département de la Seine.

*Toise* de Bourgogne, 2.444.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

*Arpent* dit de France, partie méridionale du département, 51.072.

*Arpent* ancien et jumelet de Bourgogne, partie septentrionale, 41.902.

*Journal* de Bourgogne, et *Soiture* de prés, *ibidem*, 34.284.

L'*Ouvrée* de vignes, *ibid.* 4,283.

La *Bicherée*, ancien Charollois et Brionnois, 45,585.

La *Boisselée*, *ibid.*, 15.195.

La *Chapée* de Romenay, 3.934.

— de Tournus, 4.453.

— de Mâcon, 3.953.

— de Ratenelle, 3.563.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont : Pierre *Bertault*, de Sens, archidiacre de Chartres, mort en 1681. On a de lui : *Florus Gallicus*, *Florus Francicus*, et autres ouvrages. — Gabriel-Louis *Calabre Perau*, mort à Paris le 31 mars 1767. On a de lui : *Continuation des vies des hommes illustres de France*; *vies de Richer*, *de Bignon* et du maréchal de *Saxe*; édition des *Œuvres de Boileau*, de *Boxsuet*, *Œuvres choisies de Rabelais*. — Philibert de Marilly, gouverneur de Cîpière, gouverneur du duc d'Orléans, depuis Charles IX, brave guerrier et honnête homme, né à Mâcon, mort à Liége en 1565, en allant prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle. Si Charles IX eût conservé les principes de son sage gouverneur, sa mémoire ne seroit pas exécrée par le crime dont il s'est rendu coupable. — Charles *Clenencet*, bénédictin, professeur de rhétorique, né à Painblanc, près Autun, en 1704, mort au monastère de Blancs-Manteaux, à Paris en 1778. C'étoit un homme ardent, attaché à ses opinions, pieux, vrai, sincère et bon ami. On a de lui : *L'Art de vérifier les dates*, 1750, in-4°.; *Lettre à Morenas sur son abrégé de l'Histoire Ecclésiastique de Fleury*, 1757, in-12; *Histoire générale de Port-Royal*; *Continuation de l'Histoire littéraire de France*, 11 vol.; *Justification de l'Histoire Ecclésiastique de Racine*, 1760,

Digitized by Google

*in-12*; la *Vérité et l'Innocence victorieuse de l'erreur et de la calomnie*. — Jean *Cousin*, babile peintre français; né à Soucy près de Sens en 1500, mort vers 1589. Il fut le premier peintre français qui eut le talent pour l'histoire, ses prédécesseurs s'étant bornés au portrait. Il a fait quelques ouvrages de *Géométrie*, de *Perspective*, et sur les *Proportions du corps humain*. Il a fait beaucoup d'ouvrages en vitraux dans l'église de St.-Gervais de Paris, le *Martyre de St.-Laurent*, la *Samaritaine*; il fit en marbre le tombeau de l'amiral Chabot. Il avoit peint beaucoup de vitraux pour les églises et couvens de Sens. Ces vitraux sont la plupart à Paris au Musée des monumens français. — Saint-*Didier*, archevêque de Vienne en Dauphiné, après *Varus*, d'abord exilé par la reine Brunchaut, qui ensuite le rappela croyant le gagner; et le trouva inflexible, le fit assassiner l'an 607 sur les bords de la rivière de la Rimès de Chalaronne, à 3 k. ill. (7 lieues) de Lyon. — Hugues *Doneau*, alias *Donellus*, calviniste professeur en droit; sauvé du massacre de la Saint-Barthelemi par ses disciples; né à Chalons-sur-Saone en 1509, mort à Altorf en 1591. On a de lui : *Commentarii de Jure Civili*, 5 vol. *in-folio*; *Opera Posthuma*, in-8°. — Samuel *Guichenon*, avocat; né à Mâcon, mort en 1664, âgé de 74 ans. On a de lui : *Histoire de la Bresse* et du *Bugey*; *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, 2 vol. *in-folio*, 1660; *Bibliotheca Sebusiana*, in-4°, 1660. — Jacques *Guyon* d'*Autun*, mort en 1625. On a de lui : *Poésies* latines estimées. — Louis-Anne *Lavirotte*, bon physicien, médecin; né à Nolay, diocèse d'Autun, en 1725, mort en 1759. Il a traduit de l'anglais : *Observations sur les crises par le pouls*, de Nihell, in-12; *Dissertation sur la transpiration*, in-12; *sur la chaleur*, in-12; *Découvertes philosophiques de Newton*, par Mac-Laurin, 1747, in-12; *Méthode pour pomper le mauvais air des vaisseaux*; *Observations microscopiques de Needham*, 1750, in-8°. Il a donné des *observations sur une hydrophobie spontanée*, suivie *de la rage*, 1759, in-12. — Louis *Laguille*, jésuite; né à Autun en 1658, mort à Pont-à-Mousson en 1732. Il étoit du congrès de Bade en 1714. Il a donné une *Histoire d'Alsace ancienne et moderne*, depuis *César jusqu'en* 1725, 2 vol. *in-folio*, et en huit *in-8°*. — Claude *Malingre*, homme de lettres, sieur de Saint-Lazare; né à Sens, mort vers l'an 1655, auteur des *Dignités honoraires de France*; *Histoire de Louis XIII*, etc. — Claude-Louis *Mazuyer*, homme de loi, député à la convention nationale, né de 34 ans, natif de Bellevesvre, décapité à Paris le 20 ventose an 2 (20 mars 1794). — Armand-Vincent *Montpetit*, mécanicien et peintre, né à Mâcon. — Jacques *Moreau*, habile médecin et auteur; né à Chalons-sur-Saone en 1647, mort en 1709. On lui doit des *Consultations sur les rhumatismes*; *Traité chimique de la véritable connoissance des fièvres continues*; *Dissertation physique sur l'hydropisie*. — François *Perrier*, peintre et graveur; né à Mâcon en 1590, mort en 1650. On a de lui : *Deux Recueils gravés à l'eau-forte*; l'un est intitulé : *Segmenta nobilium statuarum urbis Romæ*, in-folio, 100, fig.; l'autre a pour titre : *Icones illustrium è marmore tabularum quæ Romæ extant*, 80 planches *in-folio*, 1645. — Claude *Pontoux*, bon médecin; né à Chalons-sur-Saone, où il mourut en 1579. Il a laissé un recueil intitulé : *Galodacrie amoureuse*, des *Elégies*, des *Stances*, des *Odes*, des *Aubades*, des *Chansons gaillardes*, des *Pavanes*, des *Brandes*, des *Sonnets*, etc. — Jean *Proulat*, de Chalons-sur-Saone, mathématicien et prêtre de l'Oratoire, mort en 1690. On a de lui : *Elemens de mathématiques*, 2 volumes *in-4°*, etc. — *Roberjot* : d'abord député suppléant de Saone-et-Loire, ensuite membre de la convention, puis du conseil des cinq-cents, dont il est sorti le premier prairial an 5 (20 mai 1796); enfin plénipotentiaire de la république française au congrès de Rastadt, où il a été assassiné le 9 brumaire an 7 (31 octobre 1797) par ces soldats autrichiens. — André du *Rivet*, sieur de Malezais, consul de France en Egypte, et traducteur des langues orientales; né à Marcigny, vivoit en 1630. Il a fait plusieurs pièces de théâtre; les principales sont : *Aliyonde*, *Saül* et *Scévola*. — Pierre de Saint-Julien de *Balleure*, chanoine et doyen de Chalons-sur-Saone, auteur des *Mélanges historiques*, et de quelques autres ouvrages; né près de Tournus, d'une famille noble, mort en 1593. — Antoine Bauderon de *Senecé*, savant médecin et bon littérateur; né à Mâcon en 1643. — François *Savin*, du diocèse de Sens, de l'académie des inscriptions, mort en 1741; il avoit rapporté 600 manuscrits d'Orient, où il voyagea par ordre de Louis XIV. On a de lui : *Dissertations sur Remi previer, roi d'Egypte*, et plusieurs autres Mémoires de l'académie.

Saone, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, près de la source de la Sonnette, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) de Mamers, 37 kilom. (8 l. ¾) du Mans. *Pop.* 284. *Bur. de poste* de Mamers.

Saone, riv. (*Vosges*), arrond. de Mirecourt, canton de Darney. Sa source, près de Viomésnil, village, à 9 k. (2 l. ¼) E. de Darney, au pied du Menamont, montagne, passe par les ci-devant Franche-Comté et Bourgogne, sépare les ci-devant Lyonnois et Beaujolois d'avec le Franc-Lyonnois et les ci-devant Dourbes, et se jette dans le Rhône, au-dessus des murs de Lyon, près de la ci-dev. abbaye d'Ainay. La Saone reçoit dans son cours un grand nombre de rivières, parmi lesquelles on remarque l'*Oignon*, la *Tille*, l'*Ouche*, le *Doux*, et la *Reyssouse*.

Saone (la), rivière (*Haute-Garonne*), arrond. de Villefranche, cant. de Caraman. Sa source, à l'O. de Caraman, coule au N. O., et se rend dans le Lers, à 34 k. (7 l. ¾) N. O. de sa source.

Saone (la), v. (*Isère*). *Voyez* Sone (la).

Saone (les Deux), v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-les-Doubs, canton de Rouland-l'Eglise, à 6 k. (1 l. ½) de Besançon, 13 kil. (3 l.) N. d'Ornans, 22 k. (5 l.) O. de Baume-sur-les-Doubs. *Pop.* 740. *Bur. de poste de* Besançon.

Saonnet, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Trevières, à 11 k. (1 l. ¼) de Bayeux, 39 k. (8 l. ¾) de Caen. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de Bayeux.

Saorgio, b. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Monaco, ch.-l. de cant., près de la Roia, à 24 kilom. (5 l. ½) de Menton, 40 kil. (9 l.) de Nice. *Pop.* 3100. *Bur. de poste* de Tende.

Saou, v. (*Drôme*). *Voy.* Saon.

Saou (le), riv. (*Drôme*), arr. de Saint-Dié, canton de Saillans. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, coule à l'O, puis au S. O., passe à Saillans, et se rend dans le Roubion, à 1 k. (¼ de l.) S. O. de Saillians.

Saoune (la), rivière (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Luzech. Sa source, à 19 k. (4 l. ½) N. E. de Lauzerte, coule au S., puis au S. O., tourne à l'O., passe à Montjoy, au N. de Puymirol, et se rend dans le Lot, à 6 k. (1 l. ½) S. E. d'Agen.

Saours, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. et comm. de l'Isle, à 13 k. (3 l.) de Rabastens, 5 kilom. (1 l. ¼) de Gaillac. *Pop.* comp. celles de l'Isle, 4170. *Bureau de poste* de Rabastens.

Sap (le), bourg (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Vimoutiers, à 5 m. (12 l. ½) N. d'Alençon, 31 k. (7 l.) S. de Lisieux, 31 k. (7 l.) N. E. d'Argentan. Ce lieu a tiré son nom d'un grand sapin appelé *Sap*, qui étoit devant l'église Saint-Pierre, sa paroisse. *Pop.* 1163. *Bur. de poste.*

Sap-André (le), v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Gacé, près du Guiel, à 20 k. (4 l. ¼) de l'Aigle, 5 m. (11 l. ¼) d'Alençon. *P.* 492. *Bur. de poste* de Gacé.

Sapey (le), v. (*Isère*), arr. et cant. est de Grenoble, à 11 kilom. (2 l. ¼) de cette ville. *Popul.* 320. *Bur. de poste* de Grenoble.

Sapey (le), v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Reignier, à 4 kil. (1 l.) N. d'Arbusigny, 11 k. (2 l. ¾) O. p. S. de Bonne, 11 k. (2 l. ¾) S. de Genève. *Pop.* 322. *Bur. de p.* de Genève..

Sapiac, v. (*Lot*), arr., canton et comm. de Montauban, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, 5 m. (12 l.) de Cahors. *Popul.* comprise celle de Montauban.... *Bur. de poste* de Montauban.

Sapicourt, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois,

Digitized by Google

à 13 kil. (3 l.) de Reims, 5 myriam. (11 l. ½) de Châlons. Il y a une source d'eau minérale. *Pop.* compr. celle de Branscourt, 270. *Bur. de p.* de Reims.

Sapignelles, v. (*Marne*), arr. de Reims, canton de Bourgogne, à 28 k. (4 l.) de Reims, 6 m. (13 l. ½) de Châlons. *Pop.* comprise celle de Cormicy, 1135. *Bureau de poste* de Reims.

Sapignicourt, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, à 19 k. (4 l. ½) de Vitry-sur-Marne, 5 myr. (10 l. ½) de Châlons. *Popul.* 163. *Bur. de poste* de Saint.-Dizier, départ. de la Haute-Marne.

Sapignies, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Bapaume, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 19 kilom. (4 l. ½) d'Arras. *P.* 231. *Bur. de p.* de Bapaume.

Sapogne, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Flize, à 13 kilom. (3 l.) de Charleville. *Popul.* 405. *Bur. de poste* de Sedan.

Sapois, v. (*Vosges*), arrond. de Remiremont, cant. de Corainmont, à 9 k. (2 l. ½) de Remiremont, 28 k. (6 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 804. *Bur. de poste* de Remiremont.

Saponcourt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. d'Amance, à 9 k. (2 l. ½) de Jussey, 30 k. (6 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Jussey.

Sapogne, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant de Carignan, à 29 k. (6 l. ½) de Sedan, 4 m. (10 l. ½) de Charleville. *Populat.* 286. *Bur. de poste* de Montmédy, départ. de la Meuse.

Sappois, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Champagnole, sur la côte, près de la Londaine, à 21 k. (4 l. ½) de Poligny, 31 k. (7 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Champagnole.

Sapponnay, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Ferre-en-Tardenois, à 20 kilom. (4 l. ½) de Château-Thierry, 40 kil. (9 l.) de Laon. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de la Ferre-en-Tardenois.

Sapt (le), v. (*Aude*), arr. et canton de Carcassonne, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. Il y a une manufacture de draps londrins, de même qualité que ceux qui se fabriquent à Carcassonne. On trouve aussi dans ce village une fabrique de cuirs. *Pop.*.. *Bur. de p.* de Carcassonne.

Saradas, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St-Gaudens, cant. de Salies, comm. de Mane, à 22 k. (5 l.) de Saint-Gaudens, 7 myr. (14 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 590. *Bur. de poste* de St.-Martory.

Saralbe, ville (*Moselle*), arr. de Sarguemine, ch.-l. de canton, à 15 kil. (3 l. ½) S. de Sarguemine, 29 kil. (6 l. ½) O. p. S. de Bitche, 6 myr. (14 l. ½) E. de Metz. Cette ville tire son nom de sa situation au confluent de la Sarre et de l'Albe. Elle appartenoit autrefois aux évêques de Metz, qui, dans le quatorzième siècle, l'inféodèrent aux comtes de Salm, de la famille desquels elle passa en différentes maisons, toujours sous la redevance des évêques. Au 16e siècle un de ces prélats l'aliéna au duc de Lorraine. L'empereur Rodolphe confirma cette aliénation; et, depuis cette époque, elle fit partie des domaines des ducs. Cette ville est peu considérable, ses pâturages sont fertiles et gras. Le duc Leopold y avoit établi un haras, qui a subsisté jusqu'à nos jours. Les bâtimens existent encore, et servent à l'exploitation des domaines qui en dépendent. Il y a près de cette ville, au lieu dit *Salzbroun*, qui signifie *source salée*, une fontaine dont en effet on tiroit beaucoup de sel, et que l'on vient de remettre en activité. On trouve aussi dans les environs de l'argile bleuâtre. *Pop.* 2662. *Bur. de p.* de Sarguemine.

Saramont, ville (*Gers*), arrond. d'Auch, ch.-l. de canton, sur la Gimone, à 20 kilom. (4 l. ½) S. E. d'Auch, 28 k. (6 l. ¼) S. S. O. de l'Isle-Jourdain, 13 kil. (3 l.) O. N. O. de Lombez. On voyoit dans cette ville une ancienne abbaye de l'Ordre de saint Benoit, appelée du nom de *Saramont*, et qui fut fondée en 904, sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 956. *Bur. de p.* d'Auch.

Saran, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. d'Ingré, près de la forêt d'Orléans, à 5 kilom. (1 l. ½) d'Orléans. Il y a dans cette commune plusieurs carrières de pierres calcaires propres à bâtir, et du pétrosilex, qu'on emploie à paver les routes. On a trouvé du fer limoneux en couches adhérant à ces pierres calcaires. Ces couches contiennent de l'ocre. *Pop.* 1141. *B. de p.* d'Orléans.

Saraquette, v. (*Basses-Pyr.*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Jean-Pied-de-Port, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Palais, 7 myriam. (14 l. ½) de Pau. *Pop.* 215. *Bur. de p.* de St.-Jean-Pied-de-Port.

Sarante, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, comm. de Saint-Quentin, à 8 kil. (2 l.) de Mirepoix, 29 k. (6 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* comp. celle de St.-Quentin et dép., 200. *B. de p.* de Mirepoix.

Saras, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Amancey, à 14 k. (3 l. ½) de Quingey, 27 k. (6 l.) de Besançon. *Pop.* 83. *Bur.de poste* de Salins, dép. du Jura.

Sarazac, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Martel, à 4 kil. (1 l.) E. de Creissensac, 31 k. (7 l.) N. O. de St.-Céré, 7 m. (14 l. ½) N. de Cahors. On y trouve des pierres calcaires et de taille. *Pop.* comprise celle de Valayrac, 1333. *Bur. de p.* de Creissensac.

Sarazan, v. (*Gers*), arrond. et canton de Condom, commune de Lialores, à 6 k. (1 l. ½) de Condom. *Pop.* compr. celle de Lialores, 200. *Bur. de poste* de Condom.

Sarazat, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Lanouaille, à 10 k. (2 l. ½) d'Excideuil, 37 kilom. (8 l. ½) de Périgueux. Il y a un fourneau, une forge, et un martinet dit *de la Fayolle*. *Pop.* 1429. *Bur. de poste* d'Excideuil.

Sarbanne, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. d'Escurolles, à 11 k. (2 l. ¾) de Gannat, 5 m. (12 l.) de Moulins. *Pop.* 514. *Bur. de poste* de Gannat.

Sarbazan, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, à 21 k. (4 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 649. *Bur. de p.* de Roquefort.

Sarcé, v. (*Sarthe*), arrond. de la Flèche, cant. de Mayet, à 14 k. (3 l. ½) de Château-du-Loir, 31 kil. (7 l.) du Mans. *Pop.* 661. *Bur. de p.* du Lude.

Sarceaux, v. (*Orne*), arrond. et cant. d'Argentan, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) d'Alençon. Il y a des tourbières. *P.* 192. *Bur. de poste* d'Argentan.

Sarcelles, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen, à 5 kil. (1 l. ½) de Gonesse, 28 kil. (6 l. ½) de Versailles. Il y a une savonnerie et une briqueterie. *Pop.* 1600. *B. de p.* d'Ecouen.

Sarcenas, v. (*Isère*), arrond. et cant. nord de Grenoble, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de Grenoble.

Digitized by Google

SARCEY, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, canton de Nogent-Haute-Marne, à 13 kil. (3 l.) de Chaumont. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Chaumont.

SARCEY, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de l'Arbresle, à 24 k. (5 l. ¼) de Lyon, 18 k. (4 l.) de Villefranche. *Pop.* 535. *Bur. de p.* de l'Arbresle.

SARCICOURT, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Chaumont, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Chaumont.

SARCOS, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Masseube, à 28 k. (6 l. ½) de Mirande, 31 kilom. (7 l.) d'Auch. *Pop.* 260. *Bur. de poste* d'Auch.

SARCUS, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton de Grandvilliers, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 32 k. (7 l. ½) N. N. E. de Beauvais, 13 k. (3 l.) S. E. d'Aumale. On y fabrique des londres, des demi-londres, des saint-Lô, des ratines, des draps d'un peu plus d'un mèt. (1 aune) de largeur. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

SARCY, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, sur l'Ardre, à 16 kil. (3 l. ½) de Reims, 5 myr. (11 l.) de Châlons. *Pop.* 230. *Bur. de p.* de Reims.

SARCY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Boutigny, à 18 k. (4 l.) d'Etampes, 6 kilom. (1 l. ½) de la Ferté-Aleps. *Pop.* comprise celle de Boutigny, 530. *Bur. de poste* de la Ferté-Aleps.

SARD (LE), v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de la Fère, commune d'Anguilcourt, sur la Serre, à 18 k. (4 l.) de Chauny, 19 kil. (4 l. ½) de Laon. *Pop.* comprise celle d'Anguilcourt, 578. *Bur. de poste* de la Fère.

SARD (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Rambouillet, comm. de Gazeran, à 4 k. (1 l.) de Rambouillet, 33 k. (7 l. ½) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Gazeran, 682. *Bur. de poste* de Rambouillet.

SARDAINE (LA), rivière (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, canton d'Ossun. Sa source, à 14 k. (3 l. ½) S. E. de Tarbes, coule au N., passe à Ossun, à Ibos, et se rend dans le Soui, à 14 k. (3 l. ½) N. de sa source, à l'O. d'Ibos.

SARDAN, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, canton de Quissac, à 10 kil. (2 l. ½) de Sommières, 27 k. (6 l.) de Nimes. *Pop.* comp. celle de Poujols, 143. *B. de p.* de Sauve.

SARDENT, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion, à 13 kil. (3 l.) de Bourganeuf, 13 k. (3 l.) de Guéret. *Pop.* 1604. *Bur. de poste* de Guéret.

SARDEVOLE, v. (*Sesia*), arr. de Biella, sur la rive gauche de l'Elve, à 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Biella. *Pop.* 1980.

SARDEY (LA), mont. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de ce lieu; elle a du N. au S. 1 k. (¼ de l.) de long.

SARDI, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de Corbigny, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) de Nevers. *Popul.* 301. *Bur. de poste* de Corbigny.

SARDIERES, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et cant. nord de St.-Jean-de-Maurienne, comm. de Sollières, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Sollières, 360. *Bur. de p.* de Lans-le-Bourg.

SARDIEN, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de St.-Etienne-de-St.-Geoirs, à la source du Pomponier, à 25 k. (5 l. ½) de St.-Marcellin, 4 m. (10 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 475. *B. de p.* de la Côte-St.-André.

SARDIGLIANO, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, sur un ruisseau qui se jette dans la Scrivio, à 22 k. (5 l.) S. E. de Tortone. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Tortone.

SARDOLLE, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, à 16 kil. (3 l. ½) de Nevers. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Nevers.

SARDON (LA), riv. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. ouest de Riom. Sa source à 11 kil. (2 l. ½) O. de cette ville, coule à l'E., descend au S. près Riom, et se rend dans l'Embenne, 3 k. (¾ de l.) N. E. de Riom.

SARE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. d'Espelette, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de St.-Jean-de-Lus, 10 m. (22 l. ½) O. de Pau, 13 k. (3 l.) S. O. d'Ustaritz. Près de ce lieu, l'armée des Pyrénées-Occidentales, commandée par *Duprat*, mit les Espagnols en déroute le 17 pluviose an 2 (7 janvier 1794.) Ce village a un syndic de marine, il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de St.-Jean-de-Lus, 5e arr. maritime. *Pop.* 2081. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Lus.

SAREFERSVILLER, v. (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, cant. de St.-Avold, à 18 kil. (4 l.) de Sarguemine, 5 m. (11 l.) de Metz. *Pop.* 451. *Bur. de p.* de St.-Avold.

SARENNES (LA), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans. Sa source, à 11 k. (2 l. ½) N. E. de cet endroit, coule au S., puis à l'O. et se rend dans la Romanche, 1 kil. (¼ de l.) N. du Bourg-d'Oisans.

SAREZZANO, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, sur une colline près du Vigluzzolo, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Tortone. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Tortone.

SARGÉ, bourg (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montdoubleau, au confluent de la Graisne et de la Bray, à 6 k. (1 l. ½) de Montdoubleau, 5 myr. (11 l. ¾) de Blois. *Pop.* 1534. *Bur. de poste* de Montdoubleau.

SARGE, v. (*Sarthe*), arr. et cant. nord du Mans, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. On a découvert à Fontenelles une eau qui recouvre d'incrustations calcaires les corps qui y sont plongés. On voit près de là les restes d'un aqnéduc construit par les Romains. *P.* 1020. *B. de p.* du Mans.

SARGEAC, v. (*Dordogne*). *Voyez* SERGEAC.

SARGENROTH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 5 k. (1 l. ¼) S. de cet endroit, 2 k. (½ l.) N. p. E. de Gemunden, 5 m. (12 l. ¼) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 273. *Bur. de p.* de Crentznach.

SARGONTIÈRE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. d'Adainville, à 10 k. (2 l. ½) d'Houdan, 31 k. (7 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Adainville, 361. *Bur. de poste* de Houdan.

SARGUEMINE, ville (*Moselle*), ch.-l. d'arr. et de canton, à 8 m. (18 l.) N. O. de Strasbourg, 7 m. (15 l. ½) E. de Metz, 40 m. (89 l.) E. p. N. de Paris. Long. 24. 50. lat. 49. 8. Cette ville, située sur la rive gauche de la Sarre, se nommoit anciennement *Gemund*: c'étoit autrefois le principal lieu de la Lorraine allemande; elle étoit même fortifiée et avoit un château très-fort. Toutes ses fortifications ont été détruites pendant les désastres de la Lorraine. Il n'y a aujourd'hui qu'une église, et qui n'étoit pas même paroissiale: elle étoit desservie par des Prémontrés réformés. Le 24 ventose an 6 (15 mars 1797), vers dix heures du matin, un tremblement de terre s'est fait sentir

Digitized by Google

dans cette ville, et autres parties du pays de Nassau. La seconde secousse a été fort vive. Le 25 vendém. an 2 (16 octobre 1794), un détachement de l'armée de la Moselle, commandé par Delaunay, repoussa l'ennemi avec perte de trente hommes. Sarguemine a une faïencerie, et son commerce consiste en grains, bois de construction et tanneries. On trouve aux environs de l'argile pour poterie, exploitée. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2464. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

SARI, bourg (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, à 18 kil. (4 l.) de cette ville, 14 kilom. (3 l. ¼) de Vico. *Pop.* 641.

SARI *ou* LARRI, v. (*Liamone*), arrond. de Sartene, cant. de Porto-Vecchio, à 41 k. (9 l. ¼) de Sartene, 6 myr. (12 l. ½) de Porto-Vecchio. *Pop.* 366.

SARIGNÉ, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-ouest d'Angers, à 13 k. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 287. *Bur. de poste* d'Angers.

SARINSMING, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Sarguemine, à 4 k. (1 l.) de cet endroit. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Sarguemine.

SARIZZOLA, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, à la source d'un ruisseau qui se jette dans la Scrivia, dans les collines, à 15 k. (3 l. ½) S. E. de Tortone. *P.* 199. *Bur. de poste* de Tortone.

SARIZZOLA, hameau (*Marengo*), arr. de Voguère, sur une colline près du ruisseau de Martinola, et de la frontière du duché de Plaisance, à 36 k. (8 l.) N. O. de Voguère. *Pop.* 40. *Bureau de poste* de Voguère.

SARLABONS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Lannemezan, à 9 kil. (2 l. ½) de Bagnères, 24 k. (5 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 224. *Bur. de p.* de Bagnères-de-Bigorre.

SARLADINGHEN, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Grammont, à 4 k. (1 l.) O. de cette ville, 6 k. (1 l. ½) N. de Lessines, 37 kilom. (8 l. ¼) S. p. E. de Gand. *Popul.* 1367. *Bur. de poste* de Grammont.

SARLANDE, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Lanouaille, à 13 k. (3 l.) d'Exideuil, 43 kilom. (9 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 955. *Bur. de poste* d'Exideuil.

SARLAT, ville (*Dordogne*), ch.-l. d'arr. et de canton, dans un vallon, à 5 m. (12 l.) N. de Cahors, 15 m. (33 l.) de Bordeaux, 5 m. (11 l. ½) S. E. de Périgueux. 50 m. (114 l.) S. S. O. de Paris. Long. 18. 54. lat. 45. 3. Cette ville est extrêmement pauvre, quoiqu'avec un évêché suffragant de Bordeaux, dont le siége fut établi par Jean XXII, à la place d'une abbaye de l'Ordre de saint Benoît, qu'on dit avoir été fondée du temps de Pepin ou de Charlemagne. Il y a quelques mines de fer que l'on exploite dans les environs, mais les débouchés en sont difficiles. Le peu de vins que l'on y recueille ne suffit pas à la consommation des habitans.

Cette ville est la patrie de Nicolas *Baudot de Juilly*, mort le 29 août 1789. Il est auteur de l'*Histoire de Philippe - Auguste* et de *Charles VII*; *Anecdotes de la maison ottomane* et autres ouvrages. Etienne de la *Boëtie*, conseiller au parlement de Bordeaux, poëte, mort en 1563, âgé de 32 ans, à Germignan, près Bordeaux. *Montagne*, son ami, à qui il laissa sa bibliothèque, recueillit ses œuvres *in-8°*, 1571. On y trouve des traductions de divers ouvrages de *Xénophon* et de *Plutarque*; des poésies et des discours poétiques, etc. La ville de Sarlat a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. On y fait commerce d'huile de noix. *Pop.* compr. celle de Campagnac - l'Evêque et Tempnige, 7877. *Bur. de p.*

SARLIAT, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises, sur l'Isle, à 13 k. (3 l.) de Périgueux. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Périgueux.

SARLIÈRE, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* PÉRIGNAT.

SARMANE (LA), riv. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Remusat. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) S. de Remusat, coule au N. E., et se rend dans l'Aigues, à 4 k. (1 l.) N. E. de sa source.

SARMAZE, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, à 18 kil. (4 l.) de Gaillac, 5 m. (12 l. ½) de Castres. *Pop.* 71. *Bur. de poste* de Cordes.

SARMERSBACH, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) E. p. N. d'Hillesheim, 6 m. (14 l.) E. p. N. de Trèves. Il y a des forges. *Pop.* compr. celle de Scheid, 45. *Bureau de poste* de Sarrebruck.

SARMIGUET, v. (*Hautes-Pyrén.*), arr. et cant. nord de Tarbes, sur l'Adour, à 9 k. (2 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 288. *B. de p.* de Tarbes.

SARMOULIN, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Bruxelles, comm. de Braine-la-Lande, à 18 k. (4 l.) de Bruxelles. *Popul.* compr. celle de Braine-la-Lande, 2515. *Bur. de poste* de Bruxelles.

SARMSHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, près du Rhin, à 8 kil. (2 l.) E. de Stromberg, 9 kilom. (2 l. ¼) N. de Creutznach, 6 m. (13 l.) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Bingen, dép. du Mont-Tonnerre.

SARNAT, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varennes, à 16 k. (3 l. ¾) de Cusset, 34 kilom. (7 l. ½) de Moulins, 4 k. (1 l.) de St.-Gérand. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de St.-Gérand-le-Puy.

SARNET, v. (*Meuse*). *Voyez* FARNEY.

SARNHAC, v. (*Gard*), arrond. de Nîmes, cant. d'Aramon, à 13 k. (3 l.) de Beaucaire, 18 k. (4 l.) de Nîmes. *Pop.* 115. *Bur. de poste* de la Foux.

SARNOIS, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 537. *Bur. de p.* de Grandvilliers.

SARNSTHAL, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, près d'Annweiler, à 9 kil. (2 l. ¼) de Landau, 20 kilom. (4 l. ½) de Neustadt, 8 myriam. (19 l.) de Mayence. *Pop.... Bur. de p.* de Landau, dép. du Bas-Rhin.

SAROGNAT, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 23 k. (5 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 88. *Bur. de poste* d'Orgelet.

SAROLA-E-CARCOPINO, v. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, canton de Mezzana, à 15 k. (5 l. ½) d'Ajaccio, 4 m. (10 l.) de Sartene. *P.* 421.

SARON, v. (*Marne*), arr. d'Epernay,

Digitized by Google

pernay, cant. d'Anglure, près de l'Aube, à 18 k. (4 l.) de Sézanne, 6 m. (14 l. 1/2) de Châlons. *Pop.* 543. *B. de p.* de Pont-sur-Seine, départ. de l'Aube.

SARON, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Liancourt, sur l'Oise, à 16 k. (3 l. 1/2) de Clermont, 40 k. (9 l.) de Beauvais. *Pop.* 183. *B. de poste* de Pont-Ste-Maxence.

SARON (LE), v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. d'Arbois, comm. de Villette. *Pop.* compr. celle de Villette, 490. *Bur. de p.* d'Arbois.

SAROUILLES, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. et cant. sud de Tarbes, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *P.* 420. *B. de p.* de Tarbes.

SARP, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse, près de l'Ourse, à 18 k. (4 l.) de la Barthe, 5 m. (11 l.) de Tarbes. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de Mauléon-en-Barousse.

SARPOUREUX, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, canton de Lagor, sur le gave de Pau, à 5 k. (1 l. 1/4) d'Orthez, 33 k. (7 l. 1/2) de Pau. *P.* 264. *B. de p.* d'Orthez.

SARRAGAILLOLES, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Miélan, à 5 kil. (1 l. de 1/2) de cet endroit. *P.* 160. *Bur. de poste* de Miélan.

SARRAGEOIS, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe, sur le Doubs, à 22 k. (5 l.) de Pontarlier, 6 m. (13 l. 1/2) de Besançon. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Pontarlier.

SARRAGUSAN, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Miélan, à 18 k. (4 l.) de Mirande, 38 k. (8 l. 1/2) d'Auch. *P.* 166. *B. de p.* de Miélan.

SARRAN, v. (*Corrèze*), arrond. de Tulle, cant. de Corrèze, à 21 k. (4 l. 1/2) de Tulle. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Tulle.

SARRAN, b. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de Mauvesin, sur la Sarraupion, à 31 k. (7 l.) de Lectour et d'Auch. *Pop.* 905. *Bur. de poste* de Gimont.

SARRAN, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Gabaret, comm. d'Escalans, à 43 k. (9 l. 1/2) de Marsan. *Popul.* comprise celle d'Escalans et dép., 450. *Bur. de poste* de Roquefort.

SARRANCE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Accous, près du Gave d'Aspe, à 10 k. (2 l. 1/2) d'Oléron, 34 k. (7 l. 1/2) de Pau. Sous le pont de Sarrance il y a des bancs de marbre. On voit des couches de pierre calcaire feuilletée. Ce lieu étoit un pélerinage célèbre, qui a été visité par Louis XI, avec cette circonstance particulière, qu'en entrant dans le Béarn, ce roi fit baisser son épée, que l'on portoit haute devant lui, et ne voulut point qu'on acellât aucune lettre, tandis qu'il y fit son séjour, disant qu'il étoit lors de son royaume. A une petite distance sud de Sarrance, les montagnes sont composées de bancs de marbre gris plus ou moins foncé, et susceptible de prendre un beau poli; on exploite dans cet endroit une carrière de ce marbre. Non loin et au nord du pont Suson, on voit tomber en cascade un petit ruisseau qui, par sa chûte, a creusé dans des rochers calcaires un trou de quelques mètres (plusieurs pieds) de profondeur, et auquel le tournoyement des eaux a donné une forme circulaire. Les montagnes présentent en plusieurs endroits, même très-élevés, de pareilles cavités, dont l'intérieur a pris une espèce de poli; ces creux, en général, sont l'ouvrage du mouvement de rotation des eaux, lorsque les torrens avoient encore leur lit à cette hauteur. Au pont Suson il y a des couches de pierre calcaire fossile. A 1 kilom. (1/4 de l.) S. O. delà, on trouve du plâtre que l'on emploie dans les bâtimens; et à une petite distance S. du même pont, il y a des masses de pierre calcaire grisâtre, dure, et un peu brillante, qui ressemble à de la mine de fer spathique. *Pop.* 1148. *Bur. de poste* d'Oléron.

SARRANCOLIN, bourg (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, sur la Nestes, à 6 kil. (1 l. 1/2) N. d'Arreau, 11 kil. (2 l. 1/2) S. de la Barthe-de-Nestes, 39 k. (8 l. 1/2) S. E. de Tarbes. Il y a deux papeteries, une verrerie et cinq moulins à scier, qui travailleut continuellement à fabriquer des planches de pin, sapin et hêtre. On y fabrique des bas à l'aiguille. On voit à 1 k. (1/4 de l.) une mine de fer qui a été attaquée par une galerie de 70 mèt. (35 toises); elle a été comblée depuis. Il y a des carrières dans le territoire de cette commune. On y tire du marbre dit de *Sarrancolin*, sa couleur est Isabelle, rouge et agate: il prend très-bien le poli. Ces bancs de marbre sont à une petite distance S. de ce bourg, sur la rive droite de la rivière de Neste. On trouve aussi dans le même territoire des bancs de marbre gris. *Pop.* 664. *Bur. de poste* d'Arreau.

SARRAS, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de Tournon, près du confluent du Day et du Rhône, à 14 k. (3 l. 1/4) de Tournon, 5 m. (12 l. 1/4) de Privas. *Pop.* 843. *Bur. de poste* de St.-Vallier, départ. de la Drôme.

SARRASIN, fort (*Ain*), arrond. de Belley, cant. d'Ambérieux, sur la route de cette ville à Bourg, près de la comm. d'Ambronay, à 25 k. (5 l. 1/2) de Bourg, 6 k. (1 l. 1/2) d'Ambérieux.

SARRAT-DE-BON, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. et comm. de Campan, à 14 kilom. (3 l. 1/4) de Bagnères-de-Bigorre, 34 k. (7 l. 1/4) de Tarbes. *Pop.* compr. celle de Campan et dépend., 3640. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Bigorre.

SARRAT-DE-MORTIS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. et comm. de Campan, à 13 k. (3 l.) de Bagnères-de-Bigorre, 34 k. (7 l. 1/4) de Tarbes. *Pop.* comp. celle de Campan et dép. 3640. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Bigorre.

SARRAU (TUC DE), montagne (*Ariège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 19 k. (4 l. 1/2) S. O. de Castillon. Il a de l'O. N. O. à l'E. S. E., 2 k. (1/2 l.) de long.

SARRAU, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Montréal, comm. de Castelnau-d'Anson, à 27 k. (6 l.) de Condom, 13 k. (3 l.) de Montréal. *Pop.* compr. celle de Castelnau-d'Anson, 1627. *Bur. de poste* de Condom.

SARRAUSTE, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Montréal, commune de Fources, à 10 k. (2 l. 1/2) de Condom, 6 kilom. (1 l. 1/2) de Montréal. *Pop.* comprise celle de Fources, 1000. *B. de p.* de Condom.

SARRAUTTE, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. d'Eauze, comm. de Buscous, à 28 k. (6 l. 1/2) de Condom, 6 k. (1 l. 1/2) d'Eauze. *Pop.* compr. celle de Buscous, 367. *Bur. de poste* de Condom.

## SARRE.

Ce département tire son nom de la rivière de Sarre; il est composé d'une partie du ci-devant électorat de Trèves, dit le Haut-Electorat; d'une partie du duché de Deux-Ponts, Hombourg, Lichtinberg, Noefeldein, Meissenheim, et ceux dépendans des comtés de Sponheim, Trapach et Alenbach; d'une partie des baillinges appartenans au margrave



Digitized by Google

de Baden, provenans du comté de Sponheim, Birckenfeld, Hersheinet Nomburg; d'une partie de la principauté de Nassau-Sarrebruck, et notamment du bailliage d'Annweiller et Sarrebruck; de la plus grande partie des seigneuries ou terres du prince de Salm et Rhingrave, savoir; les bailliages du Rhaunen, Kilbourg, Troneecken, Dimbourg et Grumbach; d'une partie du comté du Dachstoul; de plusieurs seigneuries faisant partie du corps de la noblesse immédiate de l'Empire, savoir; celle de Bliescastel et de Soetern.

La Sarre qui lui donne son nom, et qui prend sa source dans le revers des Vosges, se prolonge au S. du département, depuis le confluent de Blise, près de Sargueminе, jusqu'à Contz-Sarrebruck, où la Sarre se jette dans la Moselle : cette rivière forme en partie les limites méridionales du département; elle est navigable depuis l'endroit ci-dessus désigné, jusqu'à son confluent dans la Moselle : cette rivière est très-poissonneuse. Le département est coupé par la Moselle, depuis Contz jusqu'au confluent de Lisbach, où commence le département de Rhin-et-Moselle.

La superficie de ce dép. est d'env. 493,513 hect. (966,936 arp. carrés), ou de 4,935 kil. carrés (244 lieues carrées); sa population est de 219,219 individus. Il est composé de mille quatre-vingt-deux communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en trente-quatre cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Trèves*. *Sarrebruck*, *Prumm* et *Birckenfeld* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Trèves, et dépend de la 26e division militaire, dont le commandant réside à Coblentz, département de Rhin-et-Moselle : il est du ressort de la cour d'appel séante à Trèves, et dans la 28e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 142,109 hectares 64 ares (278,418 arpens)

La principale rivière est la *Sarre*.

Les villes principales sont, *Trèves*, *Sarrebruck*, *Bliescastel*, *Saint-Wendel*, *Prumm* et *Birckenfeld*.

*Rivières* qui prennent leur source dans ce département : Alf, Alt-Leutze, Blise, Bombach, Brems, Burgembach, Dansebach, Dombach, Fischbach, Frain, Frombach, Glan, Hottenbach, Ihrbach, Interbach, Jeckerbach, Jeckerbach, Lautenbach, Lyll, Lautenbach, Leck, Leibach, Nahe, Nima, Pfeffelbach, Reichenbach, Roer, Rohrbach, Salzbachlein, Salm, Schweinbach, Seebach, Stein-albe, Telsbach, Thel ou Thelbach, Traubach, Traun, Wanderbach, Woltmerslauch.

*Montagnes*. Hochterberg, Horschel, Schumberg.

*Forêts*. Camer, Chur-Treiristscher, Colstulaer, Condel, Hohe, Idar, Saat, etc.

*Productions*. Son territoire rapporte du seigle, de l'avoine, du sarrasin des pommes de terre, et peu de blé; le pays est herissé de hautes montagnes; il est couvert de forêts qui forment une branche considérable de commerce. Les bois de toute espèce que l'on en tire, s'exportent au moyen du flottage sur la Sarre, la Moselle et le Rhin, jusque dans les chantiers de la République batave. On y trouve beaucoup de mines de fer, de cuivre, de plomb, de charbon de terre, d'alun, de la potasse, et de calamine; on y trouve aussi de l'étain, de l'argent et de l'or, du mercure et des améthystes, et d'autres pierres précieuses calaminaires, qui servent à alimenter un grand nombre de forges, d'usines et autres ateliers, où l'on fabrique le fer et le cuivre. Les forges les plus considérables sont situées vers Schleich et Cronembourg, département de l'Ourthe, vers Rhaunen près de Kirn, et celle de Bach, près de Wadern; enfin celles situées près de Sarrebruck, dans le ci-devant duché de ce nom. Les mines de mercure situées dans le canton de Meissenheim, sont très-bien exploitées : on en exporte une grande quantité dans l'intérieur de la France. Les vins que produisent les côteaux avoisinant la Sarre et la Moselle, sont généralement bons, et forment aussi une branche importante de commerce avec l'étranger.

*Industrie*. Il y a des fabriques en toiles de lin et de chanvre, et des plus belles indiennes; des draps communs et de couleur rouge, du sel ammoniac, bleu de Prusse et eau forte; des manufactures de scies, faulx, limes, et autres outils de tailanderies des fabriques d'acier, de platineries, de fer-blanc, al de fer, et noir de fumée; des manufactures de porcelaine, des fabriques de tabatières de carton; verreries, poteries de grès, et faïenceries. La richesse de la majorité des habitans des campagnes consiste en bestiaux, tels que bœufs, chèvres, porcs, chevaux et moutons; ces derniers surtout y prospèrent. Les chevaux provenant des haras du duc de Deux-Ponts, sont généralement recherchés, et très-propres à la cavalerie. Il n'existe aucune manufacture distinguée de draps ni de soieries.

*Valeur en ares des mesures agraires de ce département.*

*Nota*. Les mesures agraires de ce département portent généralement le nom d'*Arpent*; on ne rapportera en conséquence ici que sa valeur dans les divers cantons.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

Trèves, 160 perches, 35,346.
Birkenfeld, 160 *idem*, 39,135.
Bliescastel, 128 *idem*, 88,729.
Blankenheim et Stadtkyll, 120 *id.*, 29,035.
Gerolstein, 120 *idem*, 32,428.
Grumbach, 160 *idem*, 33,128.
Mersig, 128 *idem*, 28,000.
Prüfrischeid, 160 *idem*, 31,764.
Saarbruck, 200 *idem*, 23,950.
Throucken, au canton d'Hermeskeil, 160 *idem*, 33,108.
Wadern, 160 *idem*, 38,554.
Croeve, au canton de Wittlich, 160 *id.*, 36,613.
Veldenz, au canton de Berncastel, 160 *idem*, 37,184.

*Nota*. La valeur de l'arpent étant connue, il est facile d'en déduire celle de la perche.

Les hommes illustres célèbres, ou fameux nés dans ce département, sont : Sainte *Hildegarde*, première abbesse bénédictine du mont St.-Rupert, près de Bingen sur le Rhin, dont les *Revélations* ont été approuvées par le pape Eugène III; elle a laissé d'autres ouvrages vantés par saint Bernard, et par d'autres savans desquels elle étoit très-estimée; elle naquit en 1099 et mourut en odeur de sainteté en 1180. — Conrad-Samuel *Schurtzfleisch*, professeur d'histoire, de poésie, d'éloquence et de grec, à l'université de Vittemberg dont il étoit docteur, conseiller et bibliothécaire du duc de Saxe-Weimar, compilateur exact et critique sévère; né à Corbac en 1641, mort en 1708. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages : *Disputationes historicæ civiles*, Lemgo, 1692, 1 vol. in-4°; *Lettres*, 3 vol. in-4°; *Une continuation de Seidan, jusqu'en 1698*; *Dissertations* et *Opuscules* sur divers sujets. *Wendelbert* ou *Wandelbert*, auteur d'un *Martyrologe* en vers héroïques, et de la *Vie* et *des miracles de saint Goar*, diacre et moine de l'abbaye de Prumm vers 1130.

Sarre, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur la gauche de la Dora-Baltea, près d'un ruisseau, à 4 kilom. (1 l.) S. E. d'Aoste. *Pop.* 895. *Dép.* d'Aoste.

Sarre (la), rivière (*Meurthe*), arrond. de Sarrebourg, canton de Lorquin. Sa source, dans les montagnes des Vosges, à 24 k. (5 l. ½) de Blamont, près de l'ancien château de Salm, coule dans un endroit appelé *Notre-Dame-du-Lac*, passe à Sarrebourg, Fénestrange, Saarwerden, Bourquenom, Sargueminе, où elle reçoit la Blise; à Saralbe, où elle commence à devenir navigable; à Sarbruck, Sarre-Libre, entre dans le canton de Bouzonville, reçoit la Nied au-dessous de Sierberg, passe à Merzich, et se rend dans la Moselle, à Consarbrick, à 4 kil. (1 l.) au-dessus de Trèves.

Sarre-Libre ou Sarre-Louis, ville (*Moselle*), arr. de Thionville, ch.-l. de canton, dans l'isthme d'une presque-île formée par la Sarre, à 22 k. (5 l.) O. p. N. de Sarrebourg, 42 k. (9 l. ½) E. de Thionville, 5 m. (11 l.) N. E. de Metz, 37 m. (83 l.) E. p. N. de Paris. Long. 24. 28. lat. 49. 14. Cette ville, qu'on appeloit *Sarre-Louis* avant la révolution, étoit la capitale de la ci-devant province de la Sarre. Elle fut bâtie par Louis XIV, et fortifiée par Vauban pour fermer l'entrée de la Lorraine

Digitized by Google

aux Allemands. Il convenoit de choisir pour cela un lieu commode sur la Sarre, dont les écluses pussent inonder le pays à volonté et rendre Sarre-Libre imprenable. Deux abbayes et une communauté religieuse gênoient et elles disparurent pour faire place à la nouvelle ville qu'on vouloit construire. Elle le fut en effet des débris de la communauté de Vaudrevange, qui avoit alors le titre de ville, et jouissoit de différentes immunités, que l'on transporta à celle de Sarre-Libre, où nombre d'habitans de la précédente s'étoient établis. On donna aussi toutes les facilités aux étrangers qui voulurent s'y fixer. Cette ville est assez agréable. On y entre par deux portes opposées l'une à l'autre; et les rues transversales laissent entre elles une place carrée décorée de plusieurs édifices, entre autres l'hôtel du ci-devant gouverneur. Il y avoit un état-major, une garnison, plusieurs magasins, une caserne, un arsenal, et de l'artillerie. Outre l'église paroissiale, on y voyoit un couvent d'Augustins, qui tenoient collége, un couvent de Capucins, et un bel hôpital situé dans les ouvrages des fortifications. Il y a dans cette ville des fabriques d'armes et de limes; plusieurs manufactures de cuirs, d'acier, et de fer blanc et noir; des tailanderies à fil de fer, et des fabriques de noir de fumée. On tire aux environs du grès rougeâtre, du charbon fossile dur, du plomb, et de la houille.

La ville de Sarre-Libre est une place de guerre de 3e classe, de la 3e division militaire; et la résidence d'un commandant et d'un adjudant de place, d'un directeur et d'un sous-directeur des fortifications, de deux capitaines du génie, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 4102. *Bur. de poste. Rel. de poste.*

SARRE-UNION, ville (*Bas-Rhin*). *Voyez* SAAR-UNION.

SARREALTROFF, v. (*Meurthe*), arrond. de Sarrebourg, cant. Fénestrange, sur la Sarre, à 4 k. (1 l.) de Sarrebourg, 6 m. (14 l. ½) de Nancy. *Pop.* 479. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

SARREBOURG, ville (*Meurthe*), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la Sarre, à 8 m. (17 l. ½) S. de Metz; 4 myr. (10 l.) N. E. de Lunéville, 6 m. (14 l. ½) E. p. N. de Nancy, 40 m. (89 l.) E. de Paris. Long. 24. 13. lat. 49. 42. Cette ville a été autrefois sous la protection de l'Empire, et se gouvernoit par un prévôt et le conseil des quarante. Othon Ier l'ayant donnée au domaine de l'évêché de Metz, l'évêque la fortifia, et y établit un monnoyeur. Elle devint plus commerçante et plus riche à la faveur de l'industrie des Lombards, qui s'y établirent: mais elle fut détruite par le feu en 1461; et ses habitans, qui avoient fait de gros emprunts pour la rebâtir, alors hors d'état de les acquitter, se donnèrent au duc Jean de Calabre et de Lorraine, par traité du 2 novembre 1464, suivant lequel ce prince se chargea de payer leurs dettes et de maintenir la ville dans la jouissance de ses privilèges. Ils y furent confirmés en 1476 par le duc, reçu d'une manière bien honorable pour sa valeur et la fidélité des Sarrebourgeois. La contagion qui fit périr l'armée du général Galas, en 1635, dépeupla singulièrement cette ville, dont la souveraineté fut cédée à Louis XIV en 1661, par le duc Charles de Lorraine. Outre l'église de Sarrebourg, qui étoit autrefois paroissiale et collégiale, il y avoit deux couvens: l'un de Cordeliers, fondé en 1267, et l'autre de Capucins, fondé en 1629. Cette ville entretient plusieurs manufactures de toiles blanches et de laine, dont elle fait un grand commerce. On y trouve aussi une manufacture renommée pour les porcelaines peintes, formes et groupes: cette dernière occupe un grand nombre d'ouvriers. Il y a aux environs plusieurs verreries, une papeterie, et des forges.

La ville de Sarrebourg a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1425. *B. de p. Rel. de poste aux chev.*

SARREBOURG, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, ch.-l. de canton, à 30 kil. (6 l. ¾) de Luxembourg, 18 k. (4 l.) de Trèves. *Pop.* 1276. *Bur. de poste* de Luxembourg, départ. des Forêts.

SARREBRUCK, ville (*Sarre*), ch.-l. d'arr. et de canton, à 21 kil. (4 l. ¾) E. p. S. de Sarre-Libre, 7 myr. (15 l.) S. S. E. de Trèves. Cette ville, située près de la Sarre, étoit autrefois l'une des plus anciennes de la Lorraine allemande. On a prétendu qu'elle avoit été bâtie avant le milieu du dixième siècle; mais il n'y a rien d'aussi incertain: ce qu'il y a de plus authentique c'est la donation de Sarrebruck faite par Henri III, d'autres disent Henri IV, à l'église de Metz. Cette ville passa ensuite au pouvoir des comtes par acte fait en 1237. Elle étoit autrefois importante; mais ce n'est plus qu'un lieu dénué d'agrément et sans défense, sur-tout depuis l'embrâsement de son château. Elle communique à la ville de St.-Jean par un assez beau pont de pierre. Son château est construit avec assez de goût: le prince y faisoit sa résidence. Outre son église, on y voyoit un gymnase luthérien, dont le culte étoit dominant. Les productions consistent en bois de construction, houille, chaux, laines, navette, et mines de fer, mais qui auroient besoin d'une exploitation plus active. Il y a à Sarrebruck des fabriques d'alun et de couleurs rouge de très-belle qualité, de sel ammoniac, de bleu de Prusse, et d'eau-forte. On y trouve aussi des manufactures de scies, faulx, limes, et autres outils de taillanderie; des fabriques d'acier, de fer blanc, de fil de fer, et de noir de fumée; une manufacture de porcelaine, une fabrique de tabatières noires de carton, une verrerie, une poterie de grès, une forge dite *de Sensenwerck*, un gros marteau, un martinet, une aiguiserie, et plusieurs ateliers de taillanderie. Les habitans de Sarrebruck font passer les divers objets de leurs manufactures et fabriques, dans les pays orientaux de la France, en Suisse, et en Allemagne. Le territoire de Sarrebruck et des environs est sec et sablonneux. Il y a beaucoup de bois entrecoupés de champs fertiles. La Sarre traverse la ville, dont le commerce tire une grande quantité de ressources de la communication du grand chemin entre l'Allemagne et la France.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, et un receveur particulier. Sarrebruck est une place de guerre de la 26e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place de 2e classe, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de Rosbenhof, 2714. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

SARRECAVE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Boulogne, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Gaudens, 8 myr. (18 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Boulogne.



Digitized by Google

Sarregachies, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. d'Aignan, à 8 k. (2 l.) de Nogaro, 5 m. (11 l. ¼) d'Auch. *Popul.* 275. *Bur. de poste* de Nogaro.

Sarremezan, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Boulogne, à 13 k. (3 l.) de St.-Gaudens, 8 myriam. (17 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Boulogne.

Sarresdorf, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 1 k. (¼ de l.) O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. p. O. d'Hilldesheim, 5 m. (11 l. ¼) N. de Trèves. *Pop.*... *B. de p.* de Trèves.

Sarrey, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton de Montigny-source-Meuse, sur une côte, près de la Treire, ruiss., à 24 kilom. (5 l. ½) de Bourbonne, 24 kil. (5 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 510. *B. de p.* de Montigny-source-Meuse.

Sarriac, village (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, canton de Castelnau-de-Magnoac, sur un terre, près du Gers, à 24 k. (5 l. ½) de la Barthe, 39 kilom. (8 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac.

Sarriac, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabastens, sur l'Aiguevive, à 5 kil. (1 l. ¼) de Vic-Bigorre, 18 kilom. (4 l.) de Tarbes. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Tarbes.

Sarrians, ville (*Vaucluse*), arr. et cant. nord de Carpentras, sur la Folette, à 6 kil. (1 l. ½) N. O. de Carpentras, 20 kil. (4 l. ½) N. N. E. d'Avignon. On y cultive le mûrier. *Pop.* 1943. *Bur. de poste* de Carpentras.

Sarron, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Aire, à 31 kilom. (7 l.) de St.-Sever, 38 k. (8 l. ½) de Mont-de-Marsan. *P.* 154. *Bur. de poste* d'Aire.

Sarronpion (le), rivière (*Gers*), arrond. de Lombez, cant. de l'Isle-Jourdain, où elle prend sa source, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de cet endroit, coule au N. O., passe près de Sarran, et se rend dans la Gimonx, à 20 k. (2 l. ½) N. N. O. de Cologne.

Sarrons, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Bort, à 18 kilom. (4 l.) d'Ussel, 5 myr. (12 l. ½) de Tulle. *P.* 1723. *B. de p.* de Bort.

Sarrouis, lac (*Hautes-Pyrén.*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 16 kil. (3 l. ¾) S. d'Arneau, à la source de l'Hourtigue. Il a, de l'E. à l'O., 583 m. (600 t.), et 389 m. (200 t.) de large.

Sarrus, v. (*Cantal*), arrond. de St.-Flour, canton de Chaudes-Aigues, près de la Truerye, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Flour, 5 m. (11 l.) d'Aurillac. *Pop.* 473. *Bur. de p.* de St.-Flour.

Sarry, village (*Yonne*), arr. de Tonnerre, canton de Noyers, à 22 kil. (5 l.) de Tonnerre, 40 kil. (9 l.) d'Auxerre. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de Noyers.

Sarrye, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de Semur-en-Brionnois, à 7 kil. (1 l. ½) de Marcigny, 5 m. (12 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 586. *Bur. de p.* de Marcigny.

Sars (le), v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Nouvion, à 28 k. (6 l. ½) de Vervins, 5 m. (12 l. ½) de Laon. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Guise.

Sars-la-Bruyère, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton de Pâturages, à 5 kil. (1 l. ¼) S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. N. O. de Maubeuge, 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Mons. Il y a un fourneau et une forge. *Pop.* 672. *Bur. de poste* de Mons.

Sarsciet, roc et montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Ville-Vieille. Elle a, du N. au S., 1 k. (¼ de l.) de long.

Sarsonne (la), riv. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de la Courtine, ci-dev. Saint-Denis. Sa source, à 22 k. (5 l.) S. p. E. de Felletin, coule au S., passe près d'Usel, et se rend dans la Diège, à 4 kil. (1 l.) S. d'Usel.

Sart, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, canton de Viel-Salm, comm. de Lierneux, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Viel-Salm, 16 k. (3 l. ¾) N. d'Houffalise, 4 m. (10 l. ½) S. S. E. de Liége. Il y a des bancs d'ardoise non exploités. *Pop.* comprise celle de Lierneux, 1539. *Bur. de poste* de Marche, dép. de Sambre-et-Meuse.

Sart (le), v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton de Paliseul, comm. de Framont, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de Paliseul, 15 kil. (3 l. ½) N. N. E. de Bouillon, 8 m. (17 l. ½) O. N. O. de Luxembourg. *Populat.* comprise celle de Framont, 554. *Bur. de poste* de Bouillon, départ. des Ardennes.

Sart (le), v. (*Moselle*), *Voyez* Grange-au-Sart (la).

Sart (le), v. (*Ourthe*). *Voyez* Lesart.

Sart-a-Mavelines, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Génappe, près de la Dyle, à 6 kil. (1 l. ½) S. S. E. de Génappe, 11 k. (2 l. ¾) E. p. S. de Nivelle, 34 kil. (7 l. ¾) S. S. E. de Bruxelles. Cette commune a une brasserie et un moulin à huile. *P.* 837. *B. de p.* de Génappe.

Sart-a-Walhain ou Libersart, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton de Perwez, à 38 k. (8 l. ½) S. E. de Nil-St.-Martin, 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Gembloux, 4 k. (1 l.) S. E. de Bruxelles. Les productions de son territoire sont abondantes et variées en grains de toute espèce et en pâturages. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Génappe.

Sart-Bernard, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. et canton sud de Namur, à 2 k. (¼ l.) S. de Wierde, 14 k. (3 l. ½) S. O. d'Andenne, 8 k. (2 l.) S. N. de Namur. *Popul.* 274. *Bur. de poste* de Namur.

Sart-Custine, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voyez* Lesart-Custine.

Sart-en-Fagne, v. du ci-devant pays de Liége (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Philippeville, près de l'Hermeton, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de Villers-en-Fagne, 5 k. (1 l. ½) S. E. de Philippeville, 5 myriam. (10 l. ¾) N. de Mézières. *P.* 162. *Bur. de p.* de Philippeville.

Sart-en-Rozières (le), village (*Nord*), arrond. de Douay, canton de St.-Amand, à 16 kil. (3 l. ½) de Valenciennes, 19 kilom. (4 l. ¼) de Douay. *Pop.* 474. *Bur. de poste* de St.-Amand.

Sart-la-Buissière, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Merbes-le-Château, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) O. p. S. de Thuin, 23 k. (5 l. ½) S. E. de Mons. Il y a une ferblanterie. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Binch.

Sart-le-Moine, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 6 k. (1 l. ½) de Charleroy, 2 kil. (½ l.) de Gosselies. *Pop.* comp. celle de cet endroit, 2872. *Bur. de poste* de Charleroy.

Sart-Mellain, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Jodoigne, commune de Mellain, à 14 k. (3 l. ½) de Tirlemont, 16 kilom. (3 l. ½) de Louvain. *Popul.* comprise celle de Mellain, 807. *Bureau de poste* de Tirlemont.

Sart-sur-Canches, v. (*Pas-de-Calais*), arr. du St.-Pol, cant.

Digitized by Google

d'Avesnes, à 10 k. (2 l. ¼) de St.-Pol, 24 k. (5 l. ½) d'Arras. *Popul.* comp. celle du Bois, 174. *Bur. de p.* de Frévent.

Sart-St.-Eustache, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Fosse, à 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. S. E. de Chatelet, 21 k. (4 l. ½) O. S. O. de Namur. *Pop.* 163. *Bur. de p.* de Namur.

Sart-St.-Guillaume, village (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton de Wabre, comm. de Cour-St.-Etienne, à 8 k. (2 l.) de Génapipe, 16 kilom. (3 l. ¾) de Malines. *Pop.* comprise celle de Cour-St.-Etienne, 1,365. *B. de poste* de Génapipe.

Sart-St.-Laurent, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, canton et comm. de Fosse, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Namur, 3 k. (¾ de l.) de Fosse. *Pop.* comprise celle de cet endroit, 1,574. *B. de p.* de Namur.

Sartage, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, cant. de Génapipe, comm. de Gentines, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Génapipe, 18 kil. (4 l.) de Nivelle. *Pop.* comprise celle Gentines, 510. *B. de p.* de Génapipe.

Sartène, ville (*Liamone*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 8 kilom. (2 l.) S. O. de Talano, 13 m. (29 l.) S. O. de Bastia, 30 k. (6 l. ¾) O. p. N. de Porto-Vecchio. C'est le siége d'une sous-préfecture, et d'un tribunal de première instance. C'est aussi la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts, d'un receveur particulier, et d'un capitaine de la 26e légion de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1882. *Bur. de poste.*

Sartes, v. (*Vosges*), arrond. et canton de Neufchâteau, près du Mouzon, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Neufchâteau, 6 myr. (12 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

## SARTHE.

Ce département, formé de la partie connue sous le nom du ci-dev. *haut Maine*, et d'une portion du ci-dev. Anjou, tire son nom de sa principale rivière : il répond à l'ancienne province appelée *le Maine*.

Les bornes de ce département sont au N. celui de l'Orne, à l'E. ceux d'Eure-et-Loir et Loir-et-Cher ; au S. ceux d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire ; à l'O. celui de la Mayenne.

La superficie de ce département est d'environ 1,250,539 arpens carrés ou 639,276 hectares ; sa population est de 387,166 individus. Il est composé de quatre cent quatorze communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en trente-trois cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est au *Mans*. *La Flèche*, *Mamers* et *St.-Calais* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Tours, et dépend de la 22e division militaire, dont le commandant réside à Tours : il est du ressort de la cour d'appel séante à Angers, dép. de Maine-et-Loire, et dans la 6e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 53 mille 604 hectares 2 ares (115 mille 24 arpens).

Les principales rivières sont : la *Sarthe*, le *Loir* et l'*Huisne*, dont il a été parlé.

Les villes principales sont, le *Mans*, *Mamers*, la *Ferte-Bernard*, *St.-Calais*, *Château-du-Loir*, *Sablé* et la *Fleche*.

*Rivières* qui prennent leur source dans ce département : Anille, Berdin, Brienne, Bruni, Chahosson, Cluiron, Coesson, Croteux, Dinant, Dive, Etangfort, Fessart, Gesay, Hunes, Loné, Longuère, Longuève, Narais, Nogue, Orlon, Orne, Palais, Renon, Roane, Rozay, Semelle, Torne, Treulon, Tusson, Vegronneau, Vesgre, Vezanne, Vive-Parance.

*Forêts*. Bercay, Bonnetable, Charnie-la-Grande, Charnie-la-Petite, Lavardin, Malpayre, Perseigné, Sille, Vadre, Vibraye, Vieux-Lavardin, etc.

*Productions*. Le sol de ce département est extrêmement coupé par les rivières qui y coulent. Les terres cultivées produisent du seigle, des avoines d'hiver et de printemps, de l'orge, du sarrasin, du maïs, des pois, des haricots, du chanvre, et peu de lin ; les fruits y sont en abondance, et on y fait du cidre ; le vin est de médiocre qualité. Il y a peu de prairies, etant obligé de laisser reposer les terres pendant trois, quatre et cinq ans. Il y a des carrières de différentes espèces de pierres, des grès, des moellons, des cailloux, des pierres calcaires, des ardoiseries, des marnes, des mines de sable blanc et de fer.

*Industrie*. Il s'y trouve des fabriques d'étoffes de laine, telles que serges, flanelles, droguets-demi draps, étamines, et étamines à pavillon ; des toiles de chanvre et de lin ; de toiles peintes, et de mouchoirs de Cholet ; de bonneteries, de blondes ; des tanneries et mégisseries ; de cire et bougies ; des forges, des verreries, des papeteries, des tuileries, des faïenceries, des brasseries, et une fabrique de savon noir. Le principal commerce consiste en grains, vins, chanvres, fruits, bois de construction et autres ; volailles, œufs, beurre, fromages, bestiaux ; en cire, bougies, toiles, serges, cotonades, ratines, teintureries, papeteries, fers, etc.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur ; valeur en mètres.

L'*Aune*, la *Toise*, le *Pied*. Voyez Paris.
L'*Aune* du Mans, 1,1914.
— de Sablé, 1,2064.
— de Château-du-Loir, 1,1984.
— de la Ferté-Bernard, 1,1976.
— de St.-Calais, 1,1864.

*Mesures agraires ; valeur en ares.*

*Arpent* de 100 perches carrées, à 22 pieds, 51,072.
— *idem*, à 21 pieds 8 pouces, 49,536.
— *idem*, à 25 pieds, 63,950.
*Journal* de 66 perches ; *idem*, 43,967.
*Hommée* de 50 *idem*, 39,975.
*Quartier* de vigne de 25 *idem*, 16,488.
*Boisselée* de 13 ½ *idem*, 8,793.
*Journal* de 80 perches à 21 pieds 8 pouces, 39,629.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont : Pierre *Billard*, *oratorien*, né en 1653, auteur de la *Bête à sept têtes*, contre les jésuites, qui le firent enfermer d'abord à la Bastille, puis à St.-Lazare, ensuite à St.-Victor ; enfin à Charenton, où il mourut. — Claude *Blondeau*, avocat au parlement de Paris, premier auteur du *Journal du palais de* 1672 à 1700 ; ne au Mans. Il donna en 1689, sous le nom de *Bibliothèque canonique*, la *Somme beneficiale* de Bouchel. — Julien *Brodeau*, avocat au parlement de Paris, biographe et commentateur ; né au Mans, mort en 1653. On a de lui les *Notes sur les arrêts de Loüet*; *La vie de Charles Dumoulin*, et des *Commentaires sur la coutume de Paris*, 1669, 2 vol. *in-folio*. — Marin Cureau de la *Chambre*, médecin et moraliste, membre de l'académie française, et de celle des sciences ; ne au Mans en 1594, mort en 1669. Il a laissé différens ouvrages : *Les caractères des passions*, 4 vol. *in-4°*. *L'art de connoître les hommes* ; *La connaissance des bêtes*, in-4° ; *Conjectures sur la digestion* ; *Le système de l'ame*. — Pierre de la *Chambre*, mort en 1693, curé de St.-Barthelemi, à Paris, et de l'académie française, étoit non fils puîné. Ses compositions ne se bornoient pas aux matières ecclésiastiques. Il écrivit peu, mais il engagea plusieurs personnes timides quoique habiles, à écrire. Il se comparoit à Socrate qui se produisant rien de lui-même, aidoit les autres à produire. — Charles de *Cotte*, dit le maréchal de *Brissac*, marechal de France, aussi bon capitaine qu'homme d'honneur, ne en 1556, mort de la goutte, à Paris, en 1621. Laudericie étant assiégée par Charles-Quint, en 1543, il la sauva de cet emperur ; se trouvant ensuite en Italie, opposé au duc d'Albe et à Ferdinand de Gonzague, il eut toujours l'avantage sur ces fameux généraux : aussi des marchands ayant fait des avances à l'armée sur sa parole, il retarda le mariage de sa fille, dont il leur partagea la dot. — Nicolas *Denysot*, jésuite et versificateur ; né au Mans en 1515, mort à Paris en 1559. Ce poete se piquoit d'imiter Joderelle. Il publia des *Cantiques*, 1553, *in-8°*, sous le nom de *Cantiques d'Adrinois*, qui eu l'anagramme du sien. — Robert *Garnier*, lieutenant-général de la Ferté-Bernard, puis conseiller au grand-conseil, auteur tragique, que ses domestiques voulurent empoison-

Digitized by Google

ner, ainsi que toute sa famille; mais son épouse ayant été empoisonnée la première, ce crime fut découvert, et les auteurs furent punis de mort; il étoit né à la Ferté-Bernard en 1533, et mourut au Mans en 1590. Il a fait plusieurs *Tragédies*, *Hymne de la monarchie*, *Poésies*. — Matthieu *Hubert*, orateur, fameux prédicateur; né à Châtillon en 1640, mort à Paris en 1717. On a de lui: *Oraison funèbre de Marie-d'Autriche*, etc. — Bernard *Lami*, prêtre de l'oratoire; né au Mans, mathématicien, philosophe, etc.; mort à Paris en 1715. On a de lui: *Eléments de géométrie*; *Traité de la grandeur*; *Entretiens sur les sciences*, et autres ouvrages, etc. — François *Louvard*, bénédictin, né au Mans en 1651, mort à Skonaw près Utrecht, où il s'étoit réfugié en 1709, laissant une *Protestation* qui fit beaucoup de bruit quant elle vit le jour; il l'avoit composée cinq mois avant sa mort, au château de Nantes: il écrivoit qu'il falloit soutenir ce qu'on croyoit la vérité, contre le fer, le feu, le temps et les princes. — Martin *Mersenne*, minime, professeur en théologie et philosophie; né à Oize en 1588, mort à Paris en 1648. On a de lui: *Questiones celebres in Genesim*, 1623, in-folio; *Harmonie universelle, contenant la théorie et la pratique de la musique*, 2 vol. in-fol.; *De sonorum natura, causis et effectibus*; *La vérité des sciences*, in-12, etc. — Jacques *Morabin*, de la Flèche; mort à Paris sur la fin d'août 1762; secrétaire de la police. On a de lui: *Histoire de Cicéron*, 2 vol. in-4°; *Traductions de ses traités, de legibus, de divinatione*, etc. — Louis *Morin*, médecin, botaniste et littérateur, membre de l'académie des sciences; né au Mans en 1635, mort en 1715. Il laissa une bibliothèque de près de 20,000 écus. — Jacques *Pelletier*, né au Mans en 1517, médecin et littérateur, principal des collèges du Mans et de Bayeux à Paris, auteur d'une *Description de la Savoie*; d'un *Traité de la peste*, et de plusieurs autres ouvrages, et commentateur d'*Euclide*. — Julien *Pelletier*, frère puîné du précédent, curé de St.-Jacques-la-Boucherie, député forcier, membre du conseil des seize, et l'un des complices de la mort de Brisson, pour laquelle avant été condamné en 1598 à être rompu vif, il se sauva dans les pays étrangers. — Germain *Pilon*, bon sculpteur et architecte; mort vers 1608. Plusieurs églises de Paris ont été ornées de divers morceaux de sculpture admirables, pour le temps où ils ont été faits. — François *Poupart*, du Mans, médecin, et de l'académie des sciences; mort en 1709. Il a laissé nombre de *Dissertations sur l'anatomie* et l'*Histoire naturelle*. — Joseph *Sauveur*, mathématicien et mécanicien; né à la Flèche en 1653. Il avoit été muet jusqu'à 7 ans; il mourut en 1716. Il fut reçu membre de l'académie des sciences en 1696, et Vauban ayant été fait maréchal de France en 1703, il le proposa au roi pour son successeur dans l'emploi d'examinateur des ingénieurs. Ses principaux ouvrages sont: *Des méthodes abrégées des grands calculs*; *Tables pour la dépense des bâtiments*; *Le rapport des poids et des mesures de différens pays*; *Une géométrie*, etc. — Louis-Elisabeth de la Vergne, comte de *Tressan*, né au Mans en 1705, mort à Paris en 1782. Il étoit lieutenant-général des armées du roi, l'un des membres de l'Académie française. Les œuvres complètes de M. de Tressan forment douze vol. *in-8°*.

SARTHE (LA), rivière (*Orne*). Sa source dans l'arrond. de l'Aigle, cant. de Moulins-la-Marche, côtoie l'arr. de Mortagne, passe à Alençon, et de-là va donner son nom au département de la Sarthe. Son cours est de plus de 27 myriam. (60 l.)

SARTHON-SOUS-CHAUMONT. *Voy.* St.-DENIS-SUR-SARTHON.

SARTIAU (LE), v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hoïmmes, comm. de Bierges, à 9 k. (2 l. ¼) de Hall, 18 k. (4 l.) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Bierges, 696. *B. de p.* de Hall.

SARTILLY, bourg (*Manche*), arr. d'Avranches, ch.-l. de cant., à 9 kil. (2 l. ¼) N. O. d'Avranches, 14 k. (3 l. ¼) S. E. de Granville, 13 k. (3 l.) S. O. de la Lande. *Pop.* 952. *Bur. de poste* de Granville.

SARTON, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Fouquevillers, près de l'Authie, à 31 kilom. (7 l.) d'Arras. *Pop.* 462. *Bur. de poste* de Doulens, départ. de la Somme.

SARTON (LE), petite riv. (*Orne*). Elle prend sa source dans l'arrondissement d'Alençon, et se jette dans la Sarthe, près de Celerin.

SARIOUX, v. (*Var*), arrond. de Grasse, cant. d'Antibes. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Grasse.

SARTRES-BARBE, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Jodoigne, comm. d'Opprelais, 23 kilom. (5 l. ¼) de Génappe, 22 k. (5 l.) de Louvain. *Pop.* comprise celle d'Opprebais, 958. *Bur. de poste* de Génappe.

SARTROUVILLE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil, près de la Seine, à 7 k. (1 l. ¼) de St.-Germain, 16 kil. (3 l. ¼) de Versailles. Il y a plusieurs carrières à pierre et à moellons. *Popul.* 1750. *Bur. de poste* de Franconville.

SARTS-POTERIES, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château, à 8 k. (2 l.) d'Avesnes, 7 myr. (16 l.) de Douay. Il y a une fabrique de poterie, et une verrerie. *Pop.* 483. *Bur. de p.* de Solre-Libre.

SARY, v. (*Marne*), arrond. de Châlons, cant. de Marson, à 5 kil. (1 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 602. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

SARRAN, château (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Samatan, sur la Sauve, près de Samatan. C'est dans ce château que naquit au mois de novembre 1530, François *Belleforest*, écrivain laborieux, mort à Paris en 1583. Il a laissé: *Cosmographie*, 3 vol. *in-fol.*; les *Histoires tragiques*, 1616 et suiv., 7 vol. *in-8°*.;

*Histoire des neuf rois de France qui ont porté le nom de Charles*, in-fol. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Lombez.

SARRAN, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Frangy, comm. de Contamine, à 4 k. (1 l.) de Frangy, 22 k. (5 l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Contamine, 343. *B. de poste* de Frangy.

SARRAY, v. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. de Neuvy-St.-Sépulcre, à 6 k. (1 l. ½) de la Châtre, 29 kil. (6 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de la Châtre.

SARREAU, ville (*Morbihan*), arr. de Vannes, ch.-l. de cant., à 14 kil. (3 l. ½) S. de Vannes, 36 k. (8 l.) O. de la Roche-Bernard, 4 k. (1 l.) N. de la mer. Cette ville a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Vannes, 4e arrondissement maritime. *P.* 5576. *Bur. de poste* de Vannes.

SAS-DE-GAND, ville très-forte (*Escaut*), arr. de l'Escluse, canton d'Axel, à 20 kil. (4 l. ½) N. p. E. de Gand, 7 kilom. (1 l. ¼) S. O. d'Axel, 6 kil. (1 l. ½) S. p. E. de Philippine, 28 myr. (65 l.) N. N. E. de Paris. Long. 21. 20. lat. 51. 15. Cette ville a de belles écluses sur un canal qui communique avec Gand; elle a un havre au milieu de la ville qui faisoit partie de la ci-dev. Flandre hollandaise, comté de même nom. On rapporte que l'empereur Othon fit creuser en ce lieu, en 980, une fosse pour diviser l'Empire d'avec la France; elle s'étendoit vers le bras de la mer appelé *le Hond*; mais les fréquentes inondations ont effacé jusqu'à l'idée qu'elle ait jamais pu exister. La possibilité d'inonder le pays au moyen des écluses, rend cette ville pour ainsi dire imprenable: elle est l'ouvrage des Espagnols qui l'ont fait bâtir pour faciliter le commerce de toute la Flandre, et particulièrement le Gand, à qui ils vouloient procurer la facilité de recevoir dans son bassin les vaisseaux qui lui arrivoient de la mer. En 1570 les eaux de la mer emportèrent presque Sas-de-Gand, que le prince de Parme fit fortifier en 1583, et y mit des troupes espagnoles; mais les Hollandois s'en emparèrent le 26 juin 1644, après un siége de six semaines, dirigé et commandé par le prince d'Orange. Cette ville, comme tous les Pays-Bas, ayant été conquise par les armées françaises, les Hollandois en firent la cession à la France par l'article 12

Digitized by Google

du traité de paix conclu à la Haye le 27 floréal an 3 (16 mai 1795), ratifié par décret du 8 prairial suivant (28 mai), et réunie définitivement à la France par un autre décret du 9 vendémiaire an 4 (1er octobre 1795).

Cette ville a un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, et un receveur particulier; c'est une place de guerre de 4e classe, de la 24e division militaire, et la résidence d'un commandant de place : elle est aussi le chef-lieu d'un quartier du syndicat de l'inscription maritime du premier arrondissement, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1843. *Bur. de poste* de Gand.

Sas-de-Gand, canal (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. de Sas-de-Gand. Il vient de Gand en montant au nord, reçoit les eaux du Moerbechvaert et va au Sas-de-Gand qu'il traverse, pour se rendre dans le Swemmers-hoeck, qui est un bras de l'Escaut; il a 10 kil. (2 l. ½) de long.

Sasse (la), rivière (*Mayenne*) arr. de Château-Gontier. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de cet endroit, coule au S., et se rend dans l'Oudon, à 13 k. (3 l.) de sa source.

Sasenheim ou Sassenheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Marckolsheim, près l'Ichert, ruiss., à 14 k. (3 l. ½) de Benfelden, 40 k. (9 l.) de Strasbourg. *P.* 336. *B. de poste* de Marckolsheim.

Saseray, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. et comm. de Voves, à 22 k. (5 l.) de Chartres, 1 k. (¼ de l.) de Voves. *P.* compr. celle de Voves, 1044. *Bur. de p.* de Chartres.

Sasleieux, (*Moselle*). *Voyez* Bas-Lieux.

Sassangy, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, à 18 k. (4 l.) de Châlons, 5 m. (11 l.) de Mâcon. *Pop.* 406. *Bur. de poste.* de Buxy.

Sassay, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Contres, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Aignan, 23 kilom. (5 l. ¼) de Blois. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Blois.

Sasse (la), rivière (*Hautes-Pyrenées*), arr. de Bagnères, cant. de Bordères. Sa source, à 16 kil. (3 l. ¾) S. p. O. de Vielle, coule au N. et va se rendre dans la Neste-d'Aure, à 9 k. (2 l. ¼) N. de sa source.

Sassegnies, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, canton de Berlaimont, près la forêt de Mormal et la Sambre, à 13 k. (3 l.) du Quesnoy, 11 k. (2 l. ¾) de Landrecie, 5 myriam. (12 l. ½) de Douay. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Landrecie.

Sassel, v. (*Fordte*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, comm. de Boxhorn, sur la Troynes, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de Clervaux, 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Steinbach, 6 m. (13 l.) N. p. O. de Luxembourg. *Popul.* compr. celle d'Asselborn et dépend., 764. *B. de poste* de Bastogne.

Sassen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, canton d'Ulmen. *Pop.* 89.

Sassenage, bourg (*Isère*), arr. de Grenoble, ch.-l. de cant., près de l'Isère, à 5 kilom. (1 l. ¼) O. de Grenoble, 28 k. (6 l. ¼) E. p. N. de St.-Marcellin. Il est renommé pour ses fromages. On y fabrique des blondes et des chapeaux. Au-dessus de ce bourg, on remarque dans une grotte, deux pierres creusées qu'on appelle les *cuves de Sassenage* et qui sont vides toute l'année; c'est ce que l'on appeloit la quatrième merveille du ci-devant Dauphiné; il passoit autrefois pour constant qu'il n'y avoit de l'eau que le jour de la fête qu'on appeloit *des Rois*, et que l'une de ces cuves annonçoit la bonne ou la mauvaise récolte des grains, et l'autre celle des vignes; mais on découvrit que c'étoit l'ouvrage d'un fourbe adroit qui, pendant la nuit, mettoit de l'eau dans ces cuves. Il y a dans cet endroit des pierres qu'on nomme *ophthalmiques*; elles sont de la grosseur d'une lentille; quand il est entré quelques ordures dans les yeux, on fait glisser sous la paupière une de ces pierres qui tombe de la voûte, après y avoir fait glisser le coquillage. Il y a des brèches de diverses couleurs, et une carrière de pierre de taille. On y exploite du marbre jaune veiné. *P.* 290. *Bur. de poste* de Grenoble.

Sassenay, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. nord de Châlons-sur-Saone, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) de Mâcon. Il y a une source d'eau salée non exploitée. *Pop.* 914. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

Sassenheim, v. (*Forêts*). *Voyez* Sanem.

Sasseiot, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Basqueville, à 22 k. (5 l.) de Dieppe, 40 k. (9 l.) de Rouen. *Pop.* 480. *Bur. de poste* d'Omonville.

Sasseiot-le-Mauconduit, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 7 k. (1 l. ¾) de Cany, 6 m. (13 l.) N. O. de Rouen, 3 k. (3 l.) N. E. de Fécamp. *P.* 1358. *B. de p.* de Cany.

Sasseville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Cany, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l.) de Rouen. *P.* 151. *B. de p.* de Cany.

Sassey, v. (*Eure*), arr. et cant. sud d'Evreux, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit. *P.* 125. *B. de p.* d'Evreux.

Sassey, v. (*Meuse*), arrond. de Montmédy, cant. de Dun, sur la Meuse, à 18 k. (4 l.) de Montmédy, 7 m. (16 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Dun-sur-Meuse.

Sassierges, v. (*Indre*), arr. du Blanc, cant. de St.-Benoît-du-Sault, près de l'Abloux, à 15 k. (3 l. ¼) d'Argenton, 43 k. (9 l. ¾) de Châteauroux. On y fait commerce de moutons. *Pop.* 934. *Bur. de p.* de St.-Benoît-du-Sault.

Sassierges, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de St.-Vincent-d'Ardentes, à 16 k. (3 l. ¾ de Châteauroux. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Châteauroux.

Sassis, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, sur le gave de Barrège, à 15 k. (3 l. ¼) d'Argelès, 41 k. (9 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Tarbes.

Sassor, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. de Spa, comm. de Polleur, à 7 k. (1 l. ¾) de Verviers, 18 k. (4 l.) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de Polleur, 635. *Bureau de poste* de Verviers.

Sataury, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. sud de Versailles, comm. de Buc, à 2 k. (½ l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Buc, 618. *Bur. de poste* de Versailles.

Satelles (les), v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. des Vans, près de la Borne, à 11 k. (2 l. ¾) de Joyeuse, 5 m. (12 l.) de Privas. *Pop.* 672. *Bur. de poste* des Vans.

Sathonay, v. (*Ain*), arr. et cant. de Trévoux, à 14 k. (3 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Lyon, dép. du Rhône.

Satigny-dessus-et-dessous, v. (*Léman*) arrond. et cant. ouest de

Digitized by Google

Genève, à 4 k. (1 l.) O. de Vernier, 4 k. (1 l.) E. p. S. de Thoiry, 8 k. (2 l.) O. de Genève. *Pop.* 736. *Bur. de poste* de Genève.

SATILLIEU, bourg (*Ardèche*), arr. de Tournon, ch.-l. de canton, sur le Day, à 10 k. (2 l. ½) S. p. O. d'Annonay, 20 k. (4 l. ¼) N. O. de Tournon, 4 m. (10 l. ¼) N. de Privas. *Pop.* 1700. *Bur. de poste* d'Annonay.

SATOLAS, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de la Verpillière, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Vienne. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de la Verpillière.

SATONNAY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, à 9 k. (2 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 122. *Bur. de poste* de Mâcon.

SATIO, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur une colline, près de l'Orca, à 21 k. (4 l. ¾) S. O. d'Ivrée. *P.* 776. *Bur. de poste* d'Ivrée.

SATTON, v. (*Haute-Saone*). *Voy.* FALLON.

SATURARGUES, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Lunel-la-Ville, à 23 kil. (5 l. ¼) de Montpellier. *P.* 202. *B. de p.* de Lunel.

SATUZANGES, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage, 18 kil. (4 l.) de Valence, 5 k. (1 l. ¼) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Pizançon, 1165. *Bur. de poste* de Romans.

SATZEEY, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Zülpich, à 5 myr. (11 l. ¼) de cet endroit. *Pop.* 220.

SAUBAGNAC, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, comm. de St.-Vincent-de-Xantes, près de l'Adour, à 3 k. (¾ de l.) de Dax, 5 m. (11 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de St.-Vincent-de-Xantes et Toses, 999. *B. de p.* de Dax.

SAUBEC (LE), montagne (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Aramits, à 13 k. (3 l.) O. p. S. d'Oléron; elle a de l'E. à l'O. 2 kil. (½ l.) de long.

SAUBENS, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, sur la Garonne, à 2 kil. (½ l.) de Muret, 14 kil. (3 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 23. *Bur. de poste* de Muret.

SAUBION, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de St.-Vincent-de-Tirosse, à 23 kil. (5 l. ½) de Dax, 7 myr. (16 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 235. *Bur. de p.* de Dax.

SAUBISSAN, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, comm. de Bazus, à 6. kil. (1 l. ¼) d'Arreau, 29 k. (6 l. ½) de Bagnères. *Popul.* compr. celle de Bazus, 171. *Bur. de poste* d'Arreau.

SAUBOIRES, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Cazaubon, comm. de Réans, à 11 k. (2 l. ½) de Nogaro, 31 k. (7 l.) de Condom. *Popul.* compr. celle de Réans, 328. *Bur. de poste* de Nogaro.

SAUBOIRES, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, à 27 kil. (6 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle d'Arouille et d'Argelouze, 456. *B. de p.* de Roquefort.

SAUBOLE, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, cant. de Morlaas, à 20 kilom. (4 l. ½) de Pau. *Pop.* 99. *Bur. de poste* de Pau.

SAUBON, v. (*Landes*), arr. de St.-Séver, cant. de Mugron, comm. de Meylis. *Popul.* compr. celle de Meylis et dépendances, 231. *Bur. de p.* de Tartas.

SAUBRIGUES, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de St.-Vincent-de-Tirosse, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Dax, 7 m. (16 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 828. *Bur. de poste* de Dax.

SAUBUSSE, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, près de l'Adour, à 11 k. (2 l. ½) de Dax, 6 m. (13 l. ½) de Mont-de-Marsan. Saubusse a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dax. *P.* 619. *B. de p.* de Dax.

SAUCADE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Oléron, sur le gave d'Oléron, à 10 kil. (2 l. ½) de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) de Navarrenx, 27 kil. (6 l.) de Pau. *Pop.* 365. *B. de p.* de Navarrenx.

SAUCANNE, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, comm. de la Ferté-Fresnel, à 11 kilom. (2 l. ¾) de l'Aigle, 6 m. (13 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 287. *Bur. de poste* de l'Aigle.

SAUCATS, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de la Brède, à 13 k. (3 l.) de Castries, 22 k. (5 l.) de Cadillac et de Bordeaux. *Pop.* 650. *B. de poste* de Castries.

SAUCE-DESUS (GAVE DE) rivière (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus. Sa source, au pied de la pic de Sedre, au sommet des Pyrénées, à 19 kil. (4 l. ½) S. S. O. de Lus, coule au N. N. E. et se rend dans le gave d'Osseane, 4 kil. (1 l.) N. N. E. de sa source.

SAUCEDE, côte et pic (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. d'Aucun, à 14 kilom. (3 l. ½) O. S. O. d'Argelès.

SAUCELLE (LA), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Senonches, à 16 k. (3 l. ¾) de Châteauneuf, 39 k. (8 l. ¾) de Chartres. *Popul.* 446. *B. de p.* de Brézolles.

SAUCES (LA), rivière (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcieu. Sa source, à la fontaine du Bouillon, 1 kilom. (¼ de l.) N. de Sauces, coule au S., au S. E., retourne au S. O. et va se rendre dans l'Aisne, 3 kil. (¾ de l.) S. E. de Réthel.

SAUCES-AUX-BOIS, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien, sur la Sauces, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Réthel, 27 k. (6 l.) S. O. de Mézières, 20 k. (4 l. ½) O. du Chesne-le-Populeux. *Pop.* 660. *B. de p.* de Réthel.

SAUCEY (LA), v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Russey, comm. de Bretonvillers, à 19 kil. (4 l. ¼) de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, 9 kil. (2 l. ¼) de Russey. *Pop.* compr. celle de Bretonvillers, 490. *B. de p.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

SAUCHAUX, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. d'Audincourt, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 2 kil. (½ l.) de Montbéliard. *Pop.* 157. *Bur. de p.* de Montbéliard.

SAUCHESE (LA), riv. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, canton d'Accous. Sa source, dans les montagnes qui servent de limites, à 33 k. (7 l. ½) S. S. O. d'Oléron, coule à l'E., passe près de l'Escun, et se rend dans le gave d'Aspe, à 9 k. (2 l. ¼) E. de sa source.

SAUCHEVREUIL, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Villedieu, près de la Sienne, à 19 k. (4 l. ¼) d'Avranches, 29 kil. (6 l. ½) de Coutances. *Pop.* 818. *Bur. de poste* de Villedieu.

SAUCHOY, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont, à 29 kil. (6 l. ½) d'Amiens. *Pop.* comprise celle d'Avesnes, 327. *Bur. de poste* d'Amiens.

SAUCHOY-GALLET (LA), v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Creveœur, à 10 k. (2 l. ½) de Breteuil, 22 k. (5 l.) de Beauvais. *Pop.* 454. *Bur. de poste* de Creveœur.

SAUCHOY-SUR-DAVENESCOURT (LE), v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Moreuil, à 8 kil. (2 l.) de Montdidier, 31 k. (7 l.) d'Amiens. *Pop.* 84. *B. de p.* de Montdidier.

SAUCHY-CAUCHY, v. (*Pas-de-Calais*). *Voy.* CAUCHY-SAUCHY.

SAUCIGNAC,

Digitized by Google

Saucionac, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cunèges, à 14 kil. (3 l. ¼) de Bergerac, 5 m. (12 l.) de Périgueux. *P.* 1180. *B. de p.* de Ste.-Foy, dép. de la Gironde.

Saucliéres, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Nant, à 27 k. (6 l.) S. E. de Milhaud, 8 m. (17 l. ¼) S. E. de Rhodez, 28 k. (6 l. ¼) N. de Lodève. *Pop.* 743. *Bur. de p.* de Nant.

Saucourt(le), h. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Devant-les-Ponts, à 2 kil. (¼ l.) N. de Metz. *Pop.*.... *B. de p.* de Metz.

Saucourt ou Soncourt, village (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Donjeux, sur la Marne, à 10 kil. (2 l. ¼) de Joinville, 27 k. (6 l.) de Chaumont. Il y a un fourneau et deux forges. *Pop.* 260. *Bur. de p.* de Joinville.

Saucourt, v. (*Nord*), arrond. et cant. ouest de Cambrai, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Douay. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Cambrai.

Saucourt, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roisel, comm. de Guyancourt, à 4 kil. (1 l.) N. de Roisel, 13 k. (3 l.) N. E. de Péronne, 6 m. (13 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Guyancourt, 540. *Bur. de poste* de Péronne.

Saucy (le), v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Senones, à 2 kil. (¼ l.) N. du Puid, 4 kil. (1 l.) N. E. de Senones. *Pop.* 457. *B. de p.* de Raon.

Saude v. (*Escaut*), arrond. de l'Ecluse, canton de Hulst, comm. d'Heynsdyckx, à 8 kil. (2 l.) N. p. O. de Hulst, 19 kil. (4 l. ¼) N. E. de Philippine, 20 k. (4 l. ¼) N. E. de Sas-de-Gand. *Pop.* compr. celle d'Heynsdyckx, 551. *B. de p.* de St.-Nicolas.

Saudemont, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Saudemont.

Sauderonne (la), riv. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail. Sa source, à 1 kil. (¼ de l.) S. de Cahusac, coule au S. p. E., et se rend dans le Tarn à 6 k. (1 l. ½) de sa source.

Saudon, h. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. et commune d'Hombourg, à 7 k. (1 l. ¾) de Deux-Ponts. *Pop...*

Saudot, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Sézanne, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 6 m. (12 l. ½) de Châlons. *P.* 505. *B. de p.* de Sézanne.

Saudre (la Grande), rivière (*Cher*), arr. de Sancerre. Sa source, à 15 k. (3 l. ¼) S. O. de Sancerre, coule au N. O., puis à l'O., retourne au S. O. et va se rendre dans le Cher, entre St.-Aignan et Romorantin.

Saudre (la Grande), rivière (*Cher*), arr. de Bourges, à 24 kil. (5 l. ½) duquel elle prend sa source, coule au N., ensuite à l'O., puis au S., passe près de Salbris, à la Ferté-Imbault, à Romorantin, et va se jetter dans le Cher, à 15 kilom. (3 l. ½) S. O. de Romorantin, 14 k. (3 l. ½) E. de St.-Aignan.

Saudre (la Petite), rivière (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Menetou où elle prend sa source, à 20 kilom. (4 l. ½) N. N. E. de Bourges, coule au N., puis à l'O., et se rend dans la grande Saudre, à 28 kil. (6 l. ½) O. d'Aubigny.

Saudre (la Petite), rivière (*Cher*), arr. de Sancerre. Sa source, à 27 k. (6 l.) N. N. E. de Bourges, coule au N. O., puis à l'O., et se réunit à la petite Saudre, à 3 kil. (¾ de l.) N. E. de Salbris, 27 k. (6 l.) E. N. E. de Romorantin.

Saudronne (la), riv. (*Tarn*), arr. d'Alby, canton de Réalmont. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Denat, coule au N. O., et se rend dans le Tarn, à 10 k. (2 l. ½) de sa source.

Saudreville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Villeconin, à 4 k. (1 l.) d'Etrechy, 7 k. (1 l. ¾) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Villeconin, 550. *Bur. de poste* d'Etrechy.

Saudron, v. (*Haute-Marne*), arrond. de Vassy, cant. de Sailly, à 15 k. (3 l. ¾) de Joinville, 4 m. (10 l.) de Chaumont. *Pop.* 190. *Bur. de p.* de Joinville.

Saudronne (la), ruiss. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Rabastens. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) E. de Rabastens, coule au S., puis à l'O., et se rend dans le Tarn, à 3 kilom. (¾ de l.) de sa souce.

Saudrune (la), riv. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieumes. Sa source, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de Rieumes, coule à l'E. N. E. et se rend dans le Touch, à 14 k. (3 l. ½) E. N. E. de sa source.

Saudruet, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. d'Ancerville, sur la Saux, à 8 k. (2 l.) S. de Bar, 24 k. (5 l. ½) N. de Vassy, 13 k. (3 l.) N. E. de St.-Dizier. *P.* 242. *B. de p.* de Bar-sur-Ornain. *R. de p.*

Sauerschwabenheim, village (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Mayence, cant. d'Ober-Ingelheim, sur la riv. de Selz, à 2 k. (½ l.) S. p. E. d'Ober-Ingelheim, 7 kilom. (1 l. ¾) N. N. O. de Nieder-Olm, 13 k. (3 l.) O. S. O. de Mayence. *Pop.* 663. *Bur. de p.* de Mayence.

Saufré, v. (*Tanaro*), arrond. d'Albe, sur le chemin de Turin à Cherasco, au pied d'une colline, avec un pont sur le Navigilo-Novo ou Canal-Neuf, à 27 k. (6 l.) O. d'Albe. *Pop.* 1485.

Saugane, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Requista, comm. de Connac, à 32 kil. (7 l. ½) de Rhodez, 9 k. (2 l. ½) de Requista. *Pop.* compr. celle de Connac et dép., 358. *Bur. de poste* de Rhodez.

Sauge, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Meslay, sur la côte, près de l'Erve, à 19 kil. (4 l. ½) d'Evron, 28 k. (6 l. ½) de Laval. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Sablé, départ. de la Sarthe.

Sauge (Gave de), riv. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus. Sa source, à 11 k. (2 l. ¾) S. p. O. de Lus, coule à l'O. et se rend dans le gave d'Ossonne, à 6 kilom. (1 l. ½) E. de sa source.

Sougé, v. (*Vienne*) arrond. et cant. de Montmorillon, près de la Gardempe, à 5 kil. (1 l. ¼) de Montmorillon, 4 m. (10 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 1012. *Bur. de poste* de Montmorillon.

Sauge (la), rivière (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, canton de Menat. Sa source, à 5 k. (1 l. ½) E S. E. de Montaigu, coule au S. S. E., et se rend dans la Sioule, à 13 k. (3 l.) S. E. de Montaigu.

Saugeot, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Petites-Chiettes, à 19 k. (4 l. ¾) d'Orgelet, 22 k. (51.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Saughen, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Guines, à 20 k. (4 l. ¼) de Calais, 8 m. (18 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 314. *Bur. de poste* d'Ardres.

Saugnac, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, sur le Luy, à 5 kil. (1 l. ½) de Dax, 4 m. (10 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle d'Arzet, 482. *B. de p.* de Dax.

Saugnac, v. (*Landes*), arr. de Tartas, cant. de Parentis-de-Born, sur la Leyre, à 6 m. (14 l. ½) de Tartas, 6 m. (13 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Muret, 1366. *B. dep.* de l'hispetey.



Digitized by Google

Saugnieu, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Meizieux, comm. de Charvieux, à 29 k. (6 l. ½) de Vienne, 8 m. (17 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 402. *B. de p.* de Crémien.

Saugon, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Chabanois, commune de Lésignan, à 7 k. (1 l. ¾) de Confolens, 6 *m.* (12 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* comprise celle de Lésignan et dépend., 1048. *Bur. de poste* de Confolens.

Saugon, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Chabanois, à 10 k. (2 l. ½) de Confolens, 5 m. (12 l. ½) d'Angoulême. *P.* 1270. *B. de p.* de St.-Junien, dép. de la Haute-Vienne.

Saugras, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. des Matelles, comm. de Murles, à 18 k. (4 l.) de Montpellier, 7 k. (1 l. ½) des Matelles. *Pop.* comp. celle de Murles, 56. *Bur de poste* de Montpellier.

Saugue (la) pic (*Hautes-Pyr.*), arr. et canton d'Argelès, à 24 kil. (5 l. ½) S. p. E. de ce lieu.

Sauguese (la) riv. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Beaupréau. Sa source, à 18 k. (4 l.) O. de Jallais, coule à l'O. et se jette dans Sèvre-Nantaise, à 6 k. (1 l. ½) N. N. E. de Clisson, 22 k. (5 l.) O. de sa source.

Sauges, ville (*Haute-Loire*), arrondissem. du Puy, chef-lieu de canton, sur la Suejoles, à 36 kil. (8 l.) N. O. de Langogne, 29 k. (6 l. ½) O. S. O. du Puy, 21 kil. (4 l. ½) N. E. de Malzieu, 18 k. (4 l.) de Langeac. On y voyoit une église collégiale dont le chapitre étoit composé de 25 chanoines, sans dignitaire; et plusieurs couvens de filles. Il s'y fait commerce de dentelles et de bestiaux; on y récolte beaucoup de bled, seigle et foin. Il n'y a point de vigne; mais beaucoup de bois. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3430. *Bur. de poste* de Langeac.

Sauguet (le), riv. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Sallies. Sa source, à Orion, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Sallies, coule à l'O., et se rend dans le Gave d'Oléron, à 4 kil. (1 l.) N. O. de Sauveterre.

Saujac, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve, près du Lot, à 21 k. (4 l. ¼) de Villefranche, 6 myr. (13 l.) de Rhodez. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Villefranche.

Saulleet, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Tonneins, à 4 k. (1 l.) de cette ville, (8 l.) d'Agen. *P.* 1193. *B. de p.* de Tonneins.

Saujeon, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Savin, à 16 k. (3 l. ¼) de Bourg, 38 k. (8 l. ½) de Bordeaux. *P.* 256. *B. dep.* de Blaye.

Saujon, b. (*Charente-Inférr.*), arr. de Saintes, ch.-l. de cant., sur la Sendre, à 24 k. (5 l. ½) O. de Saintes, 22 k. (5 l.) S. E. de Marennes, 9 kil. (2 l. ½) N. E. de Royan. Il y a des manufactures en serges, basins, toiles, étoffes en grosse laine ou en fil et laine. La seigneurie de Saujon appartenoit au duc de Richelieu. C'est dans cet endroit que le cardinal de Richelieu vouloit faire aboutir le canal de communication de la Gironde à la Sendre. C'est la résidence d'un syndic des marins. Ce village est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Maremnes, 5e arrondis. maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1524. *Bur. de poste.*

Saul, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Merach, comm. de Greisch, à 16 k. (3 l. ½) d'Arlon, 16 k. (3 l. ¾) de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Greisch, 274. *Bur. de poste* d'Arlon.

Saulce, v. (*Allier*). *Voy.* Saulet.

Saulce (la), v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Tallard, près de la Durance, à 15 kil. (3 l. ½) S. de Gap, 24 kil. (5 l. ½) E. de Serres, 29 kil. (6 l. ½) O. de Seyne. C'est la résid. d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 615. *B. de p.* de Gap. *Rel. de poste.*

Saulce (la), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, à 8 k. (2 l.) de ce lieu, 5 m. (11 l. ½) de Chambéry. Dans le territoire de cette commune, sur la rive gauche du ruisseau de Tauvière, au pied d'une montagne gypseuse, est une source salée, mais qui est plutôt un suintement qu'une source. *Pop.* 59. *Bur. de poste* de Moutiers.

Saulce-Champenoise, village (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, sur le ruisseau de Chef-la-Rivière, à 15 k. (3 l. ½) de Vouziers, 40 k. (9 l.) de Charleville. *P.* 588. *B. de p.* d'Attigny.

Saulchery, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant de Charly, près de la Marne, à 9 k. (2 l. ½) de Château-Thierry, 7 m. (15 l. ½) de Laon. *P.* 664. *B. de p.* de Charly.

Saulcmicourt, (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Marquion, comm. de Saulchy-l'Estrées, à 23 k. (5 l. ¼) de Bapaume, 25 k. (5 l. ¾) d'Arras. *P.* compr. celle de Saulchy-l'Estrées, 639. *B. de p.* de Bapaume.

Saulchoy, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Tournai, comm. de Kain, à 3 k. (½ de l.) de Tournai. *Pop.* compr. celle de Kain, 838. *Bur. de poste* de Tournai.

Saulchoy, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Saulsoy-sur-Authie.

Saulchoy, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Moyenneville, comm. de Tœuffles, à 8 kil. (2 l.) d'Abbeville, 4 m. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Tœuffles et dép., 565. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Saulchoy, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Poix, à 30 k. (6 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 98. *Bur. de poste* de Poix.

Saulchoy (le), v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Moliens, comm. de Cléry, à 9 k. (2 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Cléry, 515. *B. de poste* d'Amiens.

Saulchoy (le), v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 19 k. (4 l. ½) de Montdidier, 19 kil. (4 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Epagny, 595. *Bur. de poste* de Montdidier.

Saulchy-l'Estrées, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Marquion, près de la Gache, à 23 k. (5 l. ¼) de Bapanme, 25 kilom. (5 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 639. *Bur. de poste* de Cambrai, dép. du Nord.

Saulçois-Grosse, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, près du confluent de la Louve dans le Doubs, à 10 k. (2 l. ½) de Dole, 2 kilom. (½ l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 40. *Bur. de poste* de Dole.

Saulcy, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines, à 5 k. (1 l. ¼) de Bar, 5 m. (12 l. ½) de Troyes. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Bar-sur-Aube.

Saulcy, forêt (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Void. Elle a 11,676 mètr. (6000 t.) de long, sur 3895 mètr. (2000 t.) de large: elle se trouve à 4 k. (1 l.) de Void.

Saulcy, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 7 k. (1 l. ¾) de ce lieu, 25 k. (5 l. ¼) de Porentruy. *Pop.* compr. celle de la Racine, 217. *Bur. de p.* de Délemont.

Saulcy, v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, sur la Meurthe, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Dié, 39 k.

Digitized by Google

(81. ¾ ) d'Epinal. *P.* 907. *B. de p.* de St.-Dié.

Sauldemont, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vitry, près du ruiss. de l'Hirondelle, à 22 k. (51. ) de Bapaume, 20 k. (4 l. ½) d'Arras. *Pop.* 590. *Bur. de p.* de Bapaume.

Saule, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Ornans, à 4 kil. ( 1 l. ) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Besançon. *Pop.* 303. *Bur. de poste* d'Ornans.

Saule, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. est de Moutiers, à 5 k. ( 1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 106. *Bur. de poste* de St.-Imier.

Sauleois (les), v. ( *Jura* ), arr. de Dole, cant. de Chemin, comm. du Petit-Noir, à 21 k. (4 l. ½) de Dole, 4 kil. ( 1 l. ) de Chemin. *Pop.* compr. celle de Petit-Noir, 910. *Bur. de poste* de Dole.

Saules, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 22 k. ( 5 l. ) de Langres, 5 myr. ( 11 l.) de Chaumont. *P.* comp. celle de Scuchey, 508. *B. de p.* de Champlitte, dép. de la Haute-Saone.

Saules, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, à 20 k. (4 l. ¼ ) de Châlons, 41 k. (9 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Buxy.

Saulet, v. ( *Allier*), arr. de Gannat, cant. de St.-Pourçain, à 23 k. ( 5 l. ¼) de Montmarault, 28 k. ( 6 l. ¼ ) de Moulins. *Pop.* 943. *Bur. de poste* de St.-Pourçain.

Saulet (le) v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, comm. de Thionville, à 4 k. (1 l.) de Mars-la-Tour, 15 k. (3 l. ½) O. de Metz. *P.* comp. celle de Thionville, 203. *Bur. de poste* de Metz.

Sauliac, v. ( *Lot*), arr. de Cahors, cant. de Lauzès, sur la Selle, à 23 k. ( 5 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Cahors.

Saulieu, ville ( *Côte-d'Or*), arr. de Semur, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) O. de Dijon, 24 kilom. (5 l. ½) S. p. O. de Semur. Long. 21. 53. lat. 47. 16. Cette ville est sur un plan assez de niveau, à demi-côte d'une montagne fort élevée qui est du midi au couchant. L'origine de son nom vient d'un bois consacré aux dieux *sedes leuci*. Une partie de ce bois a été changée en terres labourables. On a détruit les restes d'un édifice qu'on a toujours regardé comme un temple consacré au soleil. Les médailles qu'on y a trouvées, une petite statue d'Apollon qu'un laboureur découvrit il y a une quarantaine d'années, confirment cette tradition. Ajoutez la communication établie depuis Autun jusqu'à Saulieu, par les chemins des Romains dont les levées existent, et on ne doutera plus de l'ancienneté de cette ville qui a été, comme presque toutes celles de la ci-devant Bourgogne, pillée, ravagée et incendiée plusieurs fois du tems des guerres de religion, et pour soutenir les intérêts de leurs princes. Au quinzième siècle, une troupe de brigands, la plupart soldats réformés, les uns nommés *routiers*, les autres *écorcheurs*, et les derniers les *tardvenus*, encore plus furieux que les premiers, y firent de nouveaux ravages. En 1478, les troupes de Louis XI l'assiégèrent, parce qu'elle paroissoit pencher pour la princesse Marie de Bourgogne, héritière du dernier duc. Pour comble de malheurs, une peste horrible la ravagea en 1519, et vers la fin de ce même siècle, les Allemands commandés par le prince de Deux-Ponts, et attirés en France par les protestans, y commirent les plus grands excès. Depuis ces malheureuses époques cette ville s'est un peu rétablie.

La ville de Saulieu étoit le siége d'un bailliage particulier, d'un grenier à sel, d'une juridiction consulaire, et d'une mairie; de deux échevins et d'un procureur du roi. Cette ville est fermée de murailles, elle est moins bien bâtie que ses faubourgs qui en forment la plus grande partie. Sa position lui procure un point de vue fort agréable. On y jouit d'un très-bon air, quoique froid par rapport aux bois et aux étangs qui sont à une certaine distance. Outre deux églises paroissiales, on y voyoit une collégiale, un couvent de Capucins établi en 1624, et un couvent de religieuses Ursulines, en 1724, et deux chapelles. On y fabrique des draps, des bas, des bonnets en laine et coton. Il y a des filatures de coton et des tanneries. Le principal commerce consiste en vins, laine, chanvre, merrains propres à faire des futailles, bois de construction et de chauffage, et en bestiaux. La principale denrée qui a quelque réputation, et que produisent les environs de Saulieu, sont les naveta. On en transporte même jusqu'à Paris.

C'est la patrie de Jean-Baptiste *Laligant*, médecin, né au commencement du dix-septième siècle, et mort sur la fin du même siècle. Il a donné un *Traité des fièvres*. — Claude *Sallier*, né en 1689, mort en 1756, professeur royal de langue hébraïque, l'un des gardes de la bibliothèque du roi, de l'Académie française; et de celle des belles lettres, connu par différens traités donnés au public. — Louis *Javot*, médecin et antiquaire, mort médecin du roi en 1640. Il a donné différens *Traités sur les médailles, l'architecture françoise*, une traduction de *Gallien, sur la saignée; de causis colorum.* — Sébastien *Leprêtre de Vauban*, grand ingénieur; mort en 1707, maréchal de France, membre de l'Académie des sciences. On a de lui : *Traité des fortifications Dîme royale.* Cette ville a un tribunal de commerce, un sous-inspecteur des forêts et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2722. *B. de p. Rel. de p. aux ch.*

Saulzat, v. (*Allier*). *Voyez* Saulzat.

Saulm, v. ( *Bas-Rhin* ). *Voyez* Bischeim.

Saulnay, v. (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de Mézières, à la source du ruisseau l'Auzance, à 24 kilom. (9 l. ½) de Châtillon, 33 k. (7 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 516. *Bur. de p.* de Châtillon-sur-Indre.

Saulnière, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-Saone, sur le Douba, à 22 kil. ( 5 l. ) de Châlons, 7 myr. ( 15 l. ½ ) de Mâcon. *Popul.* 34?, *B. de p.* de Verdun-sur-Saone.

Saulnieres, v. (*Eure-et-Loir*) arrond. et cant. de Dreux, près de la Blaise, à 9 k. ( 2 l. ½) de Dreux, 29 kil. ( 6 l. ½ ) de Chartres. *Pop.* 317. *Bur. de p.* de Dreux.

Saulnot, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. d'Hericourt, à 18 k. ( 4 l. ) de Lure, 37 k. ( 8 l. ½) de Vésoul. Il y a deux puits d'eau salée. On n'y consomme que du bois. On trouve de la tourbe aux environs. *Pop.* 616. *B. de p.* de Lure.

Saulny, v. (*Moselle* ), arrond. et cant. de Metz, à 6 kil. ( 1 l. ½) de cette ville. *P.* 425. *B. de p.* de Metz.

Saulon-la-Chapelle ou Saulon-sur-Sept-Fonds, v. ( *Côte-d'Or* ), arr. de Dijon, canton de Gevrey, à 11 k. (2 l. ¾) de Mâcon. *P.* 345. *Bur. de p.* de la Baraque.

Saulon-la-Rue, v. ( *Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Rouvres, à 10 k. (2 l. ½) de Dijon. *Pop.* 172. *Bur. de p.* de la Baraque.



Digitized by Google

Saulsoy-sur-Authie, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Campagne, près l'Authie, à 14 k. (3 l. ½) de Montreuil, 7 m. (14 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

Sault. C'étoit un petit pays du ci-devant haut Languedoc, diocèse d'Aleth, et voisin des pays de Fenouillades et de Donnezan : Escouloubre en étoit le principal lieu ; c'étoit un poste important avant la conquête du ci-devant Roussillon, pour couvrir de ce côté les frontières. Il y avoit dans ce pays un bailliage royal, qui ressortissoit à la sénéchaussée de Limoux. Ce petit pays fait partie aujourd'hui du département de l'Aude.

Sault, vallée. C'étoit un des districts de la ci-dev. Provence qui avoit rapport à l'administration des finances. Ce district étoit composé des communautés de Sault, Aurel, Monioux, Ste.-Trinité-la-Garde et Ferrassières. Cette vallée est située au pied du mont Ventoux, aux confins des ci-devant diocèses de Sisteron, d'Apt et de Carpentras. La seigneurie ou baronnie de Sault fut érigée en comté l'an 1461 par Charles VII, en faveur de François d'Agoult de Montauban ; c'étoit une des plus grandes terres de la ci-dev. Provence, et dont l'ancienne indépendance est la plus incontestablement reconnue. D'ailleurs les mouvances de cette terre étoient d'une étendue considérable ; mais elles ont été réduites par arrêt du conseil au même pied que le reste de la Provence. De la maison d'Estravance qui en étoit en possession dans le treizième siècle, sous le règne de Charles Ier, elle étoit passée par la suite à celle d'Agoult. Après la mort du dernier héritier de cette maison, le comté de Sault passa à la maison de Créquy-Blanchefort, par Chrétienne d'Aguerre, sa mère, qui avoit épousé en secondes noces François d'Agoult, dont le fils étant mort sans enfans, l'avoit nommée son héritière. La postérité du maréchal de Créquy s'est enfin éteinte dans la maison du maréchal de Villeroi, fils de Magdeleine de Créquy, au droit de laquelle cette maison possédoit avant la révolution le comté de Sault. Cette vallée est fournie de bois : ce qui a occasionné l'établissement d'un grand nombre de verreries dans son territoire. Ce pays fait actuellement partie du dép. des Basses-Pyrénées.

Sault, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. de Rethel, près l'Aisne, à 1 k. (⅛ de l.) de Réthel, 40 kil. (91. ) de Charleville. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Réthel.

Sault, v. (*Hautes-Pyrénées*). *Voyez* Bains-de-Sault.

Sault, ville (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, ch.-l. de canton, à 23 kil. (5 l. ½) N. d'Apt, 33 kil. (7 l. ½) N. O. de Forcalquier, 7 m. (15 l.) O. de Digne. C'étoit le chef-lieu d'un comté et d'une vallée de même nom. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1617. *Bur. de poste* de Forcalquier.

Sault-de-Navailles, bourg (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Orthez, près le Luy de Béarn, à 9 kil. (2 l. ½) d'Orthez, 38 kil. (8 l. ½) de Pau. *Pop.* 2260. *Bur. de poste* d'Orthez.

Saultain, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. est de Valenciennes, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 34 k. (7 l. ½) de Douay. *Pop.* 445. *Bur. de poste* de Valenciennes.

Saulty, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Avesnes, à 23 kil. (5 l. ½) S. E. de St.-Pol, 19 k. (4 l. ½) S. O. d'Arras, 13 k. (3 l.) N. E. de Doulens. *Pop.* compr. celle de Larbret, 729. *Bur. de poste* de Doulens, dép. de la Somme.

Saulx, v. (*Allier*), arr. et cant. de Mont-Luçon, comm. de Premilhat, à 4 kil. (1 l.) de Montluçon, 6 m. (14 l. ½) de Moulins. *Popul.* 189. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

Saulx ci-devant le Duc, bourg (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton d'Is-sur-Tille, sur un tertre, à 7 k. (1 l. ½) O. de cet endroit, 24 kil. (5 l. ½) N. de Dijon, 22 k. (5 l.) de Chanceaux. L'église paroissiale, fondée en 1144, par Gui de Saulx, seigneur de ce lieu, a été autrefois collégiale. Il y avoit encore à l'époque de la révolution, six chanoines qui étoient sans revenus comme sans fonctions ; mais ce titre leur servoit à défaut de patrimoine pour parvenir aux ordres. Cette église avoit une chapelle en titre de bénéfice, et une autre chapelle dans le centre du bourg, où l'on disoit la messe les fêtes et dimanches. Saulx étoit le siége d'une châtellenie royale. Ce bourg étoit considérable autrefois ; son château est démoli depuis longtemps ; il avoit donné le nom à la maison de Tavane. Le terrain ne produit que des seigles et beaucoup de vins médiocres. On trouve dans les environs de Saulx des mines de fer et des forges. C'est la patrie de Louis *Chazot de Nantigny*, historien né en 1690, mort en 1755. On a de lui : *Généalogies historiques des rois, des empereurs, et de toutes les maisons souveraines*, 4 vol. *in*-4°. *Tablettes géographiques in*-12. Paris. 1725. *Tablettes de Thémis, in*-24, 2 parties. *P.* 424. *B. de p.* d'Is-sur-Tille.

Saulx, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Moncuq, à 15 kil. (3 l. ½) de Lauzerte, 29 k. (6 l. ½) de Cahors. *P.* 260. *B. de p.* de Lauzerte.

Saulx (la), riv. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Sailly. Sa source est entre et près Lezéville et Germay.

Saulx, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Void, à 9 k. (2 l. ½) de Commercy, 24 kil. (5 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Ligny.

Saulx, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Fresne-en-Voivre, près de la Saulx, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Mihel, 5 m. (11 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 227. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Saulx, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, ch.-l. de canton, à 13 kil. (3 l.) N. E. de Vésoul, 15 kilom. (3 l. ½) S. p. O. de Luxeuil, 19 k. (3 l. ½) E. S. E. de Faverney. *Pop.* 1137. *B. d. p.* de Vésoul. *Rel. de p.*

Saulx-Richebourg, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Richebourg.

Saulx-St.-Remy, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. d'Asfeld-la-Ville, près la Retourne, à 18 kilom. (4 l.) de Réthel, 5 m. (12 l. ½) de Charleville. *Popular.* 242. *Bur. de poste* de Réthel.

Saulxerotte, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey, près de la source du Brenon, à 9 k. (2 l. ½) de Vezelise, 30 k. (6 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 545. *Bur. de p.* de Vezelise.

Saulxmarchais, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 310. *Bur. de p.* de Nauphle.

Saulxure, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Montigny, à 11 k. (2 l. ¾) de Bourbonne, 38 k. (8 l. ½) de Chaumont. *P.* 429. *B. de p.* de Montigny-source-Meuse.

Saulzat, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. d'Hérisson, comm. d'Estivareilles, près du Cher, à 7 k. (1 l. ½) de Mont-Luçon, 6 m. (13 l.) de Moulins. *Popular.* 344. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

Digitized by Google

Saulzet, v. (*Allier*), arr. et cant. de Gannat, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 629. *Bur. de poste* de Gannat.

Saulzoir, v. (*Nord*), arrond. de Cambrai, cant. de Solesmes, près la Selles, à 14 k. (31. ¼) du Quesnoy, 29 kil. (6 l. ½) de Douay. *Pop.* 1500. *Bur. de p.* de Cambrai.

Saumahl, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, canton de Rorbach, comm. de Rahling, à 15 k. (3 l. ½) de Bitche, 19 kil. (4 l. ¼) de Sarguemine. *Pop.* comp. celle de Rahling, 907. *Bur. de poste* de Bitche.

Saumane, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de Banon, près de la Largue, à 16 k. (3 l. ½) de Forcalquier, 4 m. (10 l.) de Digne. *Pop.* 282. *Bur. de p.* de Forcalquier.

Saumane, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de St.-André-de-Valborgne, sur le Gardon, à 20 kil. (4 l. ¼) de St.-Hippolyte, 6 myr. (13 l.) de Nîmes. *Pop.* 446. *Bur. de poste* de St.-Jean-du-Gard.

Saumane, bourg (*Vaucluse*), arr. d'Avignon, cant. de l'Isle, à 23 kil. (5 l. ¼) d'Avignon. On y voit un château dont les murs sont d'une épaisseur extraordinaire, et de fortes murailles, dans lesquelles il paroît que ce bourg étoit anciennement renfermé. *Pop.* 514. *B. de p.* d'Avignon.

Saumau, tour (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. nord *extra-muros* de Marseille, près la batterie de Maurepinane, à l'O. de Seon, au bord de la mer, à 7 kil. (11 l. ¼) N. O. de Marseille.

Saumejean, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. d'Houeilles, à 10 k. (2 l. ½) de Castel-Jaloux, 5 m. (11 l.) d'Agen. *Pop.* 285. *B. de poste* de Castel-Jaloux.

Saumeray, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château Dun, cant. de Bonneval, près du Loir, à 20 k. (4 l. ½) de Château-Dun, 24 k. (5 l. ½) de Chartres. *Popul.* 470. *Bur. de p.* de Bonneval.

Saumés (la), rivière (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de St.-Gaudens, coule à l'E. et se rend dans la Garonne, à 15 k. (3 l. ½) E. de sa source.

Saumaautre, (*Ardennes*). *Voy.* Sem-Authe.

Saumont, v. (*Hérault*). *Voyez* Sommont.

Saumont, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Yenne, comm. de Jongieux, à 24 k. (51. ½) de Chambéry, 3 kilom. (¾ de l.) d'Yenne. *Pop.* compr. celle de Jongieux, 338. *B. de p.* de Chambéry.

Saumont (le), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Nérac, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 15 k. (31. ½) d'Agen. *P.* 508. *B. de p.* de Nérac.

Saumont-la-Poterie, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, à 13 kil. (3 l.) de Gournay, 40 k. (9 l.) de Rouen. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Forges.

Saumory, v. (*Meuse*), arrond. de Montmédy, cant. de Dun, près de la Meuse, à 15 k. (3 l. ½) de Montmédy, 7 m. (16 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *P.* 116. *B. de p.* de Stenay.

Saumos, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc, à 34 kil. (7 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* comp. celle de Courgas, 430. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Médoc.

Saumur, ville (*Maine-et-Loire*), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 7 m. (15 l.) O. de Tours, 4 m. (10 l.) S. E. d'Angers, 30 m. (67 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 35. lat. 47. 15.

Cette ville située sur la rive gauche de la Loire, un peu au-dessus de son confluent, étoit la capitale du ci-devant Saumurois, dans la partie basse de la ci-devant province d'Anjou. Elle a un château sur un rocher élevé et taillé à pic; les murs en sont d'une grande élévation. *Foulque Nera*, comte d'Anjou, se rendit maître de cette ville en 1026, et l'unit au domaine d'Anjou. Charles, comte de Valois et d'Anjou, l'assigna pour le douaire de Jeanne de Bourgogne, femme de son fils Philippe, qui devint roi sous le nom de Philippe VI, dit *de Valois*. En 1549, elle fut engagée à François de Lorraine, duc de Guise, et à Anne d'Est, sa femme, qui n'en jouirent que jusqu'à l'année suivante. Charles IX acheta cette ville 64,991 liv. en 1570, de François de Lorraine, duc de Guise. Henri de Navarre, venant au secours de Henri III, poursuivi par la ligue, voulut avoir Saumur et son château pour caution. Mornay en fut nommé gouverneur, et les calvinistes, protégés par lui, s'y rassemblèrent en nombre et y portèrent les arts et l'industrie. La révocation de l'édit de Nantes détruisit en un jour le succès de cent ans de travaux. Manufactures, commerce, et même l'Académie établie par Mornay, tout disparut. Saumur n'est plus aujourd'hui qu'une ville sans activité et sans richesse: c'est cependant un passage bien important sur la Loire, où il y a un pont très-renommé. Il s'y est tenu quatre conciles, les trois premiers dans le même siècle, en 1253, 1276 et 1294, et le dernier en 1315.

La ville de Saumur n'a aucun monument qui mérite l'attention des voyageurs. Outre l'église paroissiale, on y comptoit deux succursales, des Cordeliers, des Capucins, des Récollets, trois communautés de filles, savoir: des Ursulines, des Filles de Sainte-Marie, et des Bénédictines, un collége. Il y a un hôpital pour les malades et un pour les pauvres. A 1 kilom. (¼ de l.) de Saumur, on voyoit l'abbaye de saint Florent-le-Vieux: ce monastère fut fondé par Charlemagne, et bâti par son fils Louis le *Débonnaire*. Saumur étoit le siége d'une prévôté et d'une sénéchaussée royale, d'un grenier à sel, d'un corps de ville, le chef-lieu d'une élection et la résidence d'une brigade de la maréchaussée; c'étoit un gouvernement particulier, et le chef-lieu du gouvernement général de Saumur et du Saumurois. Son état-major étoit composé d'un lieutenant de roi et d'un major. C'étoit encore la résidence d'un lieutenant des maréchaux de France. La ville de Saumur a éprouvé un événement terrible; à la suite d'un ouragan, sans exemple, des maisons bâties sur des caves à tuf, se sont écroulées et ont enseveli sous leurs ruines des familles entières. Il est tombé une si grande quantité d'eau, que Doué et autres pays voisins ont été entièrement submergés: Aussi est-il péri beaucoup de bestiaux. Dans un quartier de Saumur, il a fallu évacuer les appartemens du rez-de-chaussée pour se sauver des eaux qui s'y étoient élevées de quelques mètres (plusieurs pieds). On y fabrique des toiles, des mouchoirs de fil, de la quincaillerie, et de la bonneterie. On y faisoit avant la révolution un grand commerce de chapelets. Il y a une raffinerie de poudre et de salpêtre, une blanchisserie de cire, des tanneries, corroyeurs, cuivreries. Les productions de son territoire consistent en grains, vins, eaux-de-vie, soie, chanvre, blés de Turquie, fèves, haricots, prunes, pruneaux, huile de noix et chenevis. On trouve aux environs du grès exploité. On ramasse dans le département, du salpêtre que l'on porte à la raffinerie.

Digitized by Google

La ville de Saumur est la patrie de Anne *Lefevre*, épouse d'André Dacier, connue par ses excellentes traductions de plusieurs poëtes grecs et latins, née en 1651. Mad^e *Dacier* étoit une des plus savantes femmes de la France, également recommandable par son caractère et par ses talens; elle se fit autant admirer par sa vertu, sa fermeté, son égalité d'ame, sa générosité et sa modestie que par ses ouvrages. Un seigneur allemand l'ayant priée de s'inscrire sur son *album*, elle y mit son nom avec ce vers de Sophocle:

Le silence est l'ornement d'une femme.

On a d'elle, *Traduction de trois comédies de Plaute*, l'*Amphitrion*, *le Rudens* et l'*Epidicus*, 3 vol. *in*-12. *Traduction de l'Iliade et de l'Odyssée d'Homère*, en 8 vol. *in*-12. et beaucoup d'autres traductions. — Rolland *Lefevre*, excellent peintre en caricatures, mort en 1677, en Angleterre.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce. Elle a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval et l'autre à pied; une raffinerie de poudre, un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Chouzé. *Pop.* 9585. *Bur. de poste. Rel. de poste.*

Saunay, v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* Sonné.

Saunière (la), v. (*Creuse*), arr. et cant. de Guéret, à 6 kilom. (1 l. ¼) de ce lieu. *Pop.* 411. *Bur. de poste* de Guéret.

Saunières, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Redon, cant. du Sel, à 10 k. (2 l. ½) de Bain, 32 kil. (7 l. ½) de Rennes. *Popul.* 432. *Bur. de poste* de Bain.

Saunoire, forêt (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Sailly. Elle a 2917 mèt. (1500 t.) de long, sur 2334 mèt. (1200 t.) de large.

Saunot, v. (*Haute-Saone*). *Voy.* Saulnot.

Sauqueuse, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, à 9 kil. (2 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Beauvais.

Sauqueville, v. (*Seine-Inf.*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, sur le ruisseau de Seyes, à 6 kil. (1 l. ½) de Dieppe, 5 m. (10 l. ½) de Rouen. *P.* 244. *B. de p.* Dieppe.

Saurat, v. (*Ariège*), arr. de Foix, cant. de Tarascon, près de la Saurat, à 6 k. (1 l. ½) O. de Tarascon, 11 k. (2 l. ½) S. p. O. de Foix, 57 k. (61 l.) E. de Seix. Dans le territoire, à 2334 mètr. (1200 t.) au couchant de cette commune est une forge dite de *las Esqueranes*; la rivière du Col de Port la fait rouler, et elle va toute l'année; on y emploie la mine de Vic-de-Sos. Environ à 1183 mèt. (600 toises.) à l'O. S. O. de Saurat, sur la même rivière du Col-de-Port, et à 1556 mèt. (800 t.), au-dessous de la forge de las Esqueranes, est située la forge de *la Moulinc*. Le territoire de Saurat renferme plusieurs mines de fer; la première est celle de la Sarande, située près des métairies de la Rousole et de la Brougaille; la seconde sur une montagne au lieu dit *Fontsaine* ou *Fontesainte*, canton célèbre par une fontaine froide, que les habitans considèrent comme sainte: dans cette opinion, ils ne craignent pas de s'y baigner, lors même qu'ils sont couverts de sueur; un grand nombre de croix placées autour de la fontaine, en indiquent les merveilles. La dernière mine est celle de Caillardet, à environ 2712 m. (1400 t.) S. S. O. de Saurat, et à peu de distance des métairies de Carlong et de la Carbonne. *Popul.* 3495. *Bur. de p.* de Tarascon.

Saurat (la), rivière (*Ariège*), arr. de Foix, cant. de Tarascon. Sa source, à 6 k. (1 l. ¼) O. de Saurat, coule à l'E. et ensuite à l'E. p. S. pour se rendre dans l'Arriège, à 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de sa source.

Saurbrodt, v. (*Ourthe*), arr. et cant. de Malmédy, comm. de Weisme, à 18 k. (4 l.) de Spa, 9 k. (2 l. ¼) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de Weisme, 2058. *Bur de poste* de Spa.

Saurières, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champeix, sur la Crouze, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Issoire, 28 k. (6 l. ¼) de Clermont. *Popul.* 484. *Bur. de poste* d'Issoire.

Saurois, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Bazas, comm. de Sauviac, à 4 k. (1 l.) de Bazas, 6 m. (13 l.) de Bordeaux. *Pop.* compr. celle de Sauviac, 529. *B. de p.* de Bazas.

Saus, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, comm. de Trejouls, à 9 kil. (2 l. ¼) de Lauzerte, 34 k. (7 l. ½) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Trejouls, 212. *Bur. de p.* de Lauzerte.

Sauschied, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Illermeskeil, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. de Wadern, 23 k. (5 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Trèves.

Sausenheim, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Spire, cant. de Grunstadt, à 1 k. (¼ de l.) au S. de cet endroit, 5 m. (11 l.) S. de Mayence. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Worms.

Sauset (le), rivière (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de St.-Pé. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, coule au N. et se rend dans la Lousse, à 10 kil. (2 l. ½) N. p. O. de sa source.

Sauset-le-Froid, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de St.-Amand, à 20 k. (4 l. ½) de Clermont. *Pop.* 640. *Bur. de p.* de Clermont-Ferrand.

Sausheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Habsheim, près du canal de Neuf-Brisack, à 21 k. (4 l. ¾) d'Altkirch, 32 k. (7 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 634. *Bur. de poste* de Mulhausen.

Sausine (la), rivière (*Indre*), arr. du Blanc, cant. de Bellabre. Sa source, à 28 k. (6 l. ½) S. E. du Blanc, coule au N. et se rend dans l'Almet, à 21 k. (4 l. ¾) S. E. du Blanc.

Sausoit, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Jodoigne, comm. d'Emines, à 13 k. (3 l.) de Tirlemont, 27 k. (6 l.) de Louvain. *Pop.* compr. celle d'Emines, 222. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Saussa (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, à 27 k. (6 l.) S. p. E. d'Argelès; elle a du N. N. O. au S. S. E. 1 k. (¼ de l.) de long.

Saussac-l'Église, v. (*Haute-Loire*), arrond. du Puy, canton de Loudes, à 8 k. (2 l.) du Puy. *Pop.* 897. *Bur. de poste* du Puy.

Saussan, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Montpellier.

Saussay, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, près de l'Eure, à 14 k. (3 l. ½) de Dreux, 4 m. (10 l. ½) de Chartres. Il y a un moulin à papier à trois roues. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Dreux.

Saussay, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de Porcheux, à 9 k. (2 l. ½) de Chaumont, 14 k. (3 l. ½) de Beauvais,

Digitized by Google

*Pop.* comp. celle de Porcheux, 189. *Bur. de poste* de Chaumont.

Saussay, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Montfort, à 15 k. (3 l. ½) du Mans. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Conneré.

Saussay (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Chaufour, à 7 k. (1 l. ¾) de Bonnières, 18 k. (4 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Chaufour, 170. *Bur. de poste* de Bonnières.

Saussay (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, comm. de Balencourt, à 4 k. (1 l.) de la Ferté-Aleps, 13 k. (3 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Balencourt, 500. *Bur. de poste* de la Ferté-Aleps.

Saussay (le), v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. d'Yerville, à 20 k. (4 l. ½) de Caudebec, 24 k. (5 l. ½) de Rouen. *Pop.* 277. *Bur. de poste* d'Yvetot.

Saussay-la-Vache, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrépagny, à 9 k. (2 l. ½) du Grand-Andelys, 42 k. (9 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 336. *Bur. de poste* d'Ecouis.

Saussaye (la), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 14 k. (3 l. ½) de Louviers, 29 k. (6 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 59. *Bur. de poste* d'Elbeuf, dép. de la Seine-Inférieure.

Saussaye (la), v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Villejuif, comm. de Chevilly, à 5 k. (1 l. ¼) de Sceaux. *P.* compr. celle de Chevilly, 294. *Bur. de poste* de Paris.

Sausse (la), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Rével. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) E. de Lanta, coule au N. O., puis à l'O. et se rend dans la Ceillone, à 16 k. (3 l. ¾) N. O. de sa source.

Sausse (la), v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. et comm. de St.-Michel, à 13 k. (3 l.) de St.-Jean-de-Maurienne, 2 k. (½ l.) de St.-Michel. *Pop.* compr. celle de St.-Michel, 1222. *B. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

Sausse-Mesnil, v. (*Manche*), arr. et cant. de Valognes, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) S. E. de Cherbourg, 13 k. (3 l.) O. de la Hougue. Il s'y fait de la poterie ordinaire, avec des argiles qui se trouvent dans le pays. *Pop.* 1294. *Bur. de p.* de Valognes.

Saussenac, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valderiés, à 11 k. (2 l. ¼) d'Alby, 4 k. (10 l.) de Castres. *Pop.* 424. *Bur. de poste* d'Alby.

Saussens, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de l'Isle, comm. de Perizot, à 8 k. (2 l.) de Lavaur, 16 k. (3 l. ¾) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Parizot, 772. *Bur. de poste* de Lavaur.

Saussens, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Villefranche, canton de Caraman, à 28 k. (6 l. ½) de Rével, 22 k. (5 l.) de Toulouse. *Pop.* ... *Bur. de p.* de Caraman.

Saussenelmare, v. (*Seine-Infér.*), arr. et cant. de Neufchâtel, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 4 m. (10 l. ½) de Rouen. *Pop.* 100. *Bur. de p.* de Neufchâtel.

Sausseron (la), riv. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de Marines. Sa source, à Berville, 7 k. (1 l. ¾) N. de Grisy, coule au S. E., passe à l'Abbeville, à Nesle, à Valmondois, et se rend dans l'Oise, à 2 k. (½ l.) S. de l'Isle-Adam.

Sausses, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, canton d'Entrevaux, à 28 k. (6 l. ½) de Castellane, 4 m. (10 l.) de Digne. *P.* 286. *Bur. de poste* d'Entrevaux.

Sausset, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, commune d'Haravilliers, à 10 k. (2 l. ½) de Méru, 13 k. (3 l.) de Pontoise. *Pop.* comprise celle d'Haravilliers, 351. *Bur. de poste* de Méru, dép. de l'Oise.

Sausset, madrague (*Bouches-du-Rhône*), arrond. d'Aix, cant. des Martigues, près de la côte, à 11 k. (2 l. ½) S. p. E. des Martigues. C'est une pêcherie faite de cables et cordages, pour la pêche du thon et autres poissons.

Sausset, port (*Bouches-du-Rhône*), arrond. d'Aix, cant. des Martigues, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. E. de cet endroit.

Sausseuil, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, à 8 k. (4 l.) de Vouziers, 31 kil. (7 l.) de Charleville. *Pop.* 133. *Bur. de poste* d'Attigny.

Saussuesmares, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Hâvre, canton de Goderville, à 16 kilom. (3 ¾ l.) de Montivilliers, 6 myriam. (13 l. ½) de Rouen. *Pop.* 763. *Bur. de poste* de Fécamp.

Saussey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Bligny-sur-Ouche, à 18 kil. (4 l.) de Beaune, 42 k. (9 l. ½) de Dijon. *Pop.* 297. *Bur. de p.* d'Arnay.

Saussey, v. (*Manche*), arr. et cant. de Coutances, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 884. *Bur. de p.* de Coutances.

Saussiers, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton de Lonjumeau, comm. de Saulx, à 2 kilom. (½ l.) de Lonjumeau, 15 k. (3 l. ½) de Versailles. *Popul.* comprise celle de Saulx, 731. *Bur. de poste* de Lonjumeau.

Saussines, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Lunel-la-Ville, sur le Ribanel, à 22 kilom. (5 l.) de Montpellier. *Popul.* 202. *B. de p.* de Sommières, dép. du Gard.

Saussoite (la), v. (*Aube*), arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, commune de St.-Nicolas, sur le ruisseau de la Forêt, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Nogent-sur-Seine, 5 myr. (11 l. ½) de Troyes. *Pop.* 752. *Bur. de p.* de Nogent-sur-Seine.

Saussoy (le), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, canton de Brie-sur-Hières, comm. d'Esvrys-les-Châteaux, à 6 kil. (1 l. ½) de Brie-sur-Hières, 11 k. (2 l. ¾) de Melun. *P.* compr. celle d'Esvry-les-Châteaux, 490. *Bur. de p.* de Brie-sur-Hières.

Saussure-en-Vosges, village (*Vosges*), arr. de Remiremont, cant. de Cornimont, sur une branche de la Moselle, à 15 k. (3 l. ½) de Remiremont, 36 k. (8 l.) d'Epinal. *Pop.* 2086. *Bur. de poste* de Remiremont.

Saussures, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Saales, à 3 kilom. (¾ de l.) S. de Plaine, 13 k. (3 l.) E. p. E. de Sénones. Ce village dépendoit de la principauté de Salm. *Pop.* 864. *Bur. de p.* de Raon.

Saussy, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de St.-Seine, à 11 k. (2 l. ½) d'Is-sur-Tille, 18 k. (4 l.) de Dijon. *Pop.* 94. *Bur. de p.* d'Is-sur-Tille.

Saussy, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Liancourt, commune de Monchy-St.-Eloy, à 3 kil. (¾ de l.) de Creil, 10 k. (2 l. ½) de Clermont. *Pop.* comp. celle de Monchy-St.-Eloy, 287. *Bur. de poste* de Creil.

Sauteibargues, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Claret, à 27 k. (6 l.) de Montpellier. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Sauve, dép. du Gard.

Sautel, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Lavelanet, à 22 kil. (5 l.) de Tarascon. *Pop.* 316. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Digitized by Google

Sautornes, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Langon, à 15 k. (3 l. ½) de Bazas, 39 k. (8 l. ¾) de Bordeaux. On y récolte de bons vins, dont on fait commerce. *Pop.* 900. *B. de p.* de Langon.

Sauthergen, v. (*Escaut*). *Voy.* Zanterghem.

Sautour, bourg du ci-devant pays de Liége (*Ardennes*), arr. de Rocroy, canton de Philippeville, sur une hauteur, et entouré de tourelles, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Villers-en-Fagne, 3 k. (¾ de l.) S. de Philippeville, 5 myr. (1 l.) N. p. O. de Mézières. Il y a une forge pour le fer. *Pop.* 269. *Bureau de poste* de Philippeville.

Sautour, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Flogny, comm. de Neuvy-le-Sautour, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Florentin, 24 k. (5 l. ¼) de Tonnerre. *Pop.* comp. celle de Neuvy-le-Sautour, 1352. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

Sautoy, v. (*Cher*). *Voyez* Chautay (le).

Sautron, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de la Chapelle-sur-Erdre, à 7 k. (1 l. ¾) de Nantes. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1000. *B. de poste* de Nantes.

Sauvage, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de la Charité, comm. de Beaumont, à 16 k. (3 l. ¾) de la Charité, 34 k. (7 l. ¾) de Cosne. Il y a des forges. *Pop.* compr. celle de Beaumont, 500. *Bur. de poste* de la Charité.

Sauvage, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Rambouillet, comm. d'Emancé, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Epernon, 39 k. (8 l. ¾) de Versailles. *Popul.* comprise celle d'Emancé, 366. *Bur. de poste* d'Epernon, dép. d'Eure-et-Loir.

Sauvage (le), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Marcillac, commune de Balsac, à 10 k. (2 l. ½) de Rhodez, 9 k. (2 l. ¼) de Marcillac. *Pop.* comprise celle de Balsac, 591. *Bur. de poste* de Rhodez.

Sauvage-Magny, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, canton de Montiérender, près de l'Ene, ruiss., à 30 k. (6 l. ¾) de St.-Dizier, 40 k. (9 l.) de Chaumont. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Montiérender.

Sauvage-Mont, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, canton de la Hulpe, comm. de Couture, à 5 kil. (1 l. ½) de Génappe, 23 kilom. (5 l. ½) de Bruxelles. *Pop.* comp. celle de Couture, 374. *Bur. de p.* de Génappe.

Sauvagère (la), v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de St.-Gervais-de-Messey, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Domfront, 43 k. (9 l. ½) d'Alençon. Ce village a une grosse forge et un fourneau pour la fabrication du fer. *P.* 2578. *B. de p.* d'Argentan.

Sauvages (les), v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Tarare, à 27 k. (6 l.) de Villefranche, 39 k. (8 l. ¾) de Lyon. *Pop.* 732. *Bur. de poste* de Tarare.

Sauvagnac, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, canton de Laurière, comm. de St.-Pierre-la-Montagne, à 8 k. (2 l.) de Chanteloube, 32 k. (7 l. ½) de Bellac. *Pop.* comp. celle de Saint-Pierre-la-Montagne, 355. *Bur. de poste* de Chanteloube.

Sauvagnas, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de la Roque-Timbaut, à 10 k. (2 l. ½) d'Agen. *Pop.* 463. *B. de p.* d'Agen.

Sauvagnat, v. (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont-Ferrand, cant. d'Herment, à 37 k. (6 l. ½) de Clermont-Ferrand. *Pop.* 868. *B. de p.* de Clermont-Ferrand.

Sauvagnat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. d'Issoire, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 23 kilom. (5 l. ½) de Clermont. *P.* 700. *B. de p.* d'Issoire.

Sauvagney, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Audeux, près de l'Oignon, à 13 kilom. (3 l.) de Besançon. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Besançon.

Sauvagnon, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lescar, à 11 k. (2 l. ½) de Pau. *Pop.* 606. *Bur. de poste* de Pau.

Sauvagny, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, canton d'Hérisson, à 18 k. (4 l.) de Montmarault, 41 kil. (9 l. l. ¼) de Moulins. *Pop.* 347. *Bur. de p.* d'Hérisson.

Sauvaigney-les-Pesme, village (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Pesme, à 16 k. (3 l. ½) de Gray, 6 m. (1 2 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Gray.

Sauvaigniac, v. (*Charente*), arr. de Confolens, canton de Montanbœuf, à 20 kilom. (4 l. ½) de la Rochefoucauld, 40 k. (9 l.) d'Angoulême. *Pop.* 182. *Bur. de p.* de la Rochefoucauld.

Sauvain, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de St.-Georges-sur-Couzans, à 14 kilom. (3 l. ½) de Montbrison, 23 k. (5 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 1091. *Bur. de poste* de Montbrison.

Sauvanie (la), riv. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Verteillac. Sa source, à 15 kil. (3 l. ½) N. de Riberac, coule au S. O., et se rend dans la Nizonne, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Riberac.

Sauvans (les), v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, comm. de Solliers-la-Forlède, à 13 k. (3 l.) de Toulon, 6 k. (1 l. ½) de Cuers. *Pop.* comp. celle de Solliers-la-Forlède.., *Bur. de poste* de Toulon.

Sauvat, v. (*Cantal*), arrond. de Mauriac, cant. de Saignes, à 14 kil. (3 l. ½) de Mauriac, 43 k. (9 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Bort, dép. de la Corrèze.

Sauve, ville (*Gard*), arr. du Vigan, ch.-l. de cant., sur la Vidourle, à 38 k. (8 l. ½) O. p. N. de Nîmes, 37 k. (8 l. ½) N. de Montpellier, 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de St.-Hippolyte. Cette ville avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 1029 par les Bermonds, ou par Garsin, femme de Pons, comte de Toulouse. Sauve renferme six fabriques de bas de soie et douze fabriques de bas de coton. Entre cette ville et celle de Quissac, à la droite de la rivière de Vidourle, est une fontaine appelée *Fousange* : elle sort de terre à l'extrémité d'une pente très-roide, tournée au Levant, et qui tient à une assez longue chaîne de montagnes appelées *Coutach*. Cette fontaine est réellement intermittente; elle a les variations ou retours les interruptions réglées et périodiques; elle coule régulièrement deux fois dans l'espace de vingt-quatre heures, et elle cesse de couler aussi deux fois dans le même temps. On compte un peu plus de sept heures entre chaque écoulement, et l'intermission qui succède n'en dure que cinq. Les écoulemens retardent d'un peu plus de trois quarts-d'heure chaque jour, à cause des écoulemens des jours précédens auxquels ils répondent. Les eaux sont très-bien indiquées sous la forme de bains, après les avoir fait chauffer, pour les maladies de la peau, les paralysies, rhumatismes, etc. Elles sont sur-tout très-estimées pour les maux d'yeux. On y trouve des mines de houille non en exploitation, et des carrières à plâtre, exploitées. Cette ville est la patrie de Jean *Astruc*, docteur de la faculté de Montpellier, né en 1684, mort en 1766. Ce savant étoit médecin consultant de Louis XV, et premier médecin du roi de Pologne. Ses principaux ou-

vrages

Digitized by Google

vrages sont : *Traité des maladies des Femmes*, 6 vol. *in*-12, 1761, 1765 ; *l'Art d'accoucher, réduit à ses principes ; Origine de la peste*, 1721 ; *in*-8°. ; *de la contagion de la peste*, 1724, *in*-8°. ; *de motu musculari*, 1710, *in*-12 ; *mémoire pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc*, 1737, *in*-4°. ; *de morbis venereis libri sex*, 2 vol. *in*-4°. traduit en français par M. *Jault*, 4 vol. *in*-12. Après la mort d'*Astruc* on a publié ses mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier, *in*-4°. 1767. *Pop.* 2751. *Bur. de poste.*

Sauxe (la), rivière (*Drôme*), arr. et cant. de Nions. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. p. O. de Nions, coule au S. O., puis au S. E., et se rend dans l'Aigues, à 1 k. (½ de l.) S. O. de Nions.

Sauze-Major (la), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 14 k. (3 l. ½) de Cadillac, 22 k. (5 l.) de Bordeaux. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, de la congrégation de saint Maur, fondée l'an 1080 par saint Géraud, moine de Corbie. *Pop.* 915. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Sauvelade, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Lagor, à 11 k. (2 l. ½) d'Orthez, 30 k. (6 l. ½) de Pau. Il y avoit près de ce lieu une abbaye commendataire de l'ordre de Cîteaux, fondée par Gaston, vicomte de Béarn, Talaise, son épouse, et Centulle, son fils. *Pop.* 388. *B. de p.* d'Orthez.

Sauvement, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de Scellières, comm. de Mantry, à 14 k. (3 l. ½) de Poligny, 4 k. (1 l.) de Scellières. *Pop.* compr. celle de Mantry, 867. *Bur. de poste* de Poligny.

Sauvenière, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Gembloux, sur l'Orneau, à 3 kil. (¾ de l.) N. E. de Gembloux, 7 k. (1 l. ½) S. S. O. de Perwez-le-Marchez, 16 k. (3 l. ½ N. O. de Namur. *Popul.* 194. *Bur. de poste* de Namur.

Sauveniers, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. d'Auhel, comm. de Julemont, à 3 kil. (¾ de l.) d'Herve, 16 k. (3 l. ½) de Malmédy. *P.* compr. celle de Julemont, 307. *Bur. de poste* d'Herve.

Sauveplantade, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, comm. de Roche-Colombe, près de l'Auzon, à 27 k. (6 l.) de Privas. *Pop.* compr. celle de Roche-Colombe, 305. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

Sauverny, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Gex, à 5 k. (1 l. ½) E. p. S. de cet endroit, 5 k. (1 l. ½) O. de Copet, 13 k. (3 l.) N. p. O. de Genève. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Gex.

Sauves, v. (*Vienne*). *Voyez* St.-Jean-de-Sauves.

Sauvessanges, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. de Viverols, à 20 k. (4 l. ½) d'Ambert, 8 myr. (17 l.) de Clermont. *Pop.* 1731. *Bur. de poste* d'Ambert.

Sauvetat. *Voy.* Salvetat.

Sauvetat (la), bourg (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Fleurence, à 11 k. (2 l. ½) S. O. de Lectour, 23 k. (5 l. ½) N. p. O. d'Auch, 16 kil. (3 l. ¾) S. E. de Condom. *Pop.* 1225. *Bur. de p.* de Fleurence.

Sauvetat (la), v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Pradelles, à 22 k. (5 l.) du Puy. *Pop.* 350. *Bur. de poste* du Puy.

Sauvetat (la), v. (*Lot-et-Garonne*). *V.* Salvetat-de-Blanquefort (la).

Sauvetat (la), ville (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Duras, à 22 k. (5 l.) N. E. de Marmande, 9 kil. (2 l. ½) O. de Lenzun, 4 k. (1 l.) S. de Soumensac, 5 myr. (12 l. ½) N. N. O. d'Agen. Cette ville est située sur le Drot. C'est la patrie de Pierre-Sylvain *Regis*, un des plus fameux disciples de Descartes, qui nous a laissé plusieurs excellens ouvrages de philosophie. Les principaux sont : *Système de philosophie contenant la logique, la métaphysique et la morale*, en 1690, 3 vol. in-4°. ; *Censura philosophiæ Cartesianæ*, in-12 ; écrits contre le P. Malebranche, etc., etc. — Jean *Claude*, ministre, prédicateur et controversiste ; mort en 1687. On a de lui : *Réponse au traité de la perpétuité de la foi, l'Eucharistie*, 1671, 2 vol. *in*-8°. ; *Défense de la réformation*, ou *Réponse aux préjugés légitimes de* Nicole, 2 vol. *in*-4°. et *in*-12. ; *Réponse à la conférence de* Bossuet, *in*-12, etc. *Pop.* 2800. *B. de poste* de Marmande.

Sauvetat (la), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Veyre, comm. d'Authezat, à 18 kil. (4 l.) de Clermont. *Pop.* compr. celle d'Authezat, 1692. *Bur. de p.* de Clermont-Ferrand.

Sauvetat-de-Savères, bourg (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de la Roque-Timbaut, près de la Semne, à 14 kil. (3 l. ½) d'Agen. C'est la patrie de Bernard *de la Sauvetat*. Ayant quitté l'épée, il embrassa la règle de saint Benoît à Auch. Il fut envoyé en Espagne par Hugues, abbé de Cluny. Le roi Alphonse, surnommé *le Vaillant*, lui donna l'archevêché de Tolède en 1085. *P.* 1381. *Bur. de p.* d'Agen.

Sauvetat-de-Valens, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. et comm. de Montflanquin, à 7 k. (1 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen, 32 kil. (7 l. ¾) d'Agen. *Pop.* compr. celle de Montflanquin... *B. de p.* de Montflanquin.

Sauvete (la), v. (*Loire*). *Voy.* St.-Martin-la-Sauvete.

Sauveterre, ville (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, ch.-l. de cant., entre l'Aveyron et la Viaure, à 27 k. (6 l.) S. E. de Villefranche, 27 k. (6 l.) S. O. de Rhodez, 58 myr. (132 l.) S. de Paris. On y fait commerce de vins. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3478. *Bur. de poste* de Rhodes.

Sauveterre, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. et comm. de Roquemaure, à 3 k. (¾ de l.) de Roquemaure, 8 m. (19 l. ½) de Nîmes. *Pop.* compr. celle de Roquemaure et dépend., 3300. *Bur. de poste* de Roquemaure.

Sauveterre, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Bertrand, à 8 k. (2 l.) de St.-Gaudens, 9 m. (20 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 1871. *B. de p.* de Montrejean.

Sauveterre, bourg (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, à 24 k. (5 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 31 k. (7 l.) d'Auch, 4 k. (1 l.) de Lombez. Il y avoit un lieutenant du sénéchal de Pau. C'étoit une seigneurie qui a été possédée par des seigneurs d'Ambigeon. *P.* 742. *Bur. de p.* de Lombez.

Sauveterre, ville (*Gironde*), arr. de la Réole, ch.-l. de cant., entre la Dordogne et le Drot, à 13 k. (3 l.) N. de la Réole, 42 k. (9 l. ½) E. S. E. de Bordeaux, 26 k. (4 l. ½) E. N. E. de Cadillac. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 600. *Bur. de poste* de la Réole.

Sauveterre, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, sur la Barguelone, à 10 k. (2 l. ½) de Lauzerte, 32 k. (7 l. ½) de Cahors. *Pop.* 702. *Bur. de p.* de Castelnau-de-Montratier.



Digitized by Google

Sauveterre, bourg (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Fumel, près de l'Allemance, à 21 k. (4 l. ¾) de Montflanquin, 5 m. (12 l.) d'Agen, 11 k. (2 l. ¾) de Fumel. Il y a dans ce bourg trois usines sur l'Allemance : dans la première on fabrique du papier ; dans la deuxième, du fer pour les instrumens aratoires; et, dans la troisième, on fond des gueuses. *Pop.* 1962. *Bur. de poste* de Fumel.

Sauveterre, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, canton d'Astafort. *Pop.*.... *Bur. de poste* d'Astafort.

Sauveterre, ville (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, ch.-l. de cant., sur le gave d'Oléron, à 5 m. (10 l. ½) N. O. de Pau, 15 kilom. (31. ½) S. O. d'Orthez, 10 k. (2 l. ½) N. E. de St.-Palais. C'étoit le siége d'une sénéchaussée. *Pop.* 1186. *Bur. de poste* d'Orthez.

Sauveterre, v. (*Hautes-Pyr.*), arr. de Vic-Bigorre, cant. de Maubourguet, à 10 k. (2 l. ½) de Vic-Bigorre, 28 kil. (6 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 402. *Bur. de poste* de Tarbes.

Sauveterre, v. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de la Bastide-Saint-Amans, sur la Thoré, à 30 kilom. (6 l. ½) de Castres. On tire près de ce village un marbre appelé *brèche de Sauveterre* : il a le fond noir avec des taches et des veines mêlées de blanc. *Popul.* 389. *Bureau de poste* de Mazamet.

Sauveterre (le), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arrond. et cant. de Gap. Sa source, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de cet endroit, coule au S. E., et se rend dans la Rosines, à 5 k. (1 l. ½) de sa source.

Sauveur, forêt (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Sauveur. Elle a 4 k. (1 l.) de long, sur 3 k. (¾ de l.) de large.

Sauveur, v. (*Pas-de-Calais*). *Voy.* St.-Sauveur.

Sauveur, montagne (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, à 3 kil. (¾ de l.) S. E. du Pujet, 15 kilom. (3 l. ½) N. d'Hyères. Elle a, de l'E. à l'O., 1 k. (¼ de l.) de long.

Sauviac, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Mirande, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 28 k. (6 l. ½) d'Auch. *P.* 269. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac, dép. des Hautes-Pyrénées.

Sauviac, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Bazas, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 6 myriam. (13 l. ½) de Bordeaux. *P.* 4540. *B. de p.* de Bazas.

Sauvian, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, près de l'Arbe, à 6 k. (1 l. ½) de Béziers, 6 myriam. (13 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 384. *B. de p.* de Béziers.

Sauvian, plage (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Olioulles, à 9 kil. (2 l. ¼) O. de Toulon, entre la pointe de la Laune et le cap Nègre.

Sauviat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Courpierre, à 16 k. (3 l. ½) de Thiers, 36 kilom. (8 l.) de Clermont. *Pop.* 879. *Bur. de poste* de Thiers.

Sauviat, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de St.-Léonard, à 11 k. (2 l. ½) N. E. de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) N. N. E. de Limoges, 13 kil. (3 l.) S. O. de Bourganeuf. *P.* 735. *Bur. de p.* de St.-Léonard.

Sauvignac, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Brossac, à 25 k. (5 l. ¾) de Barbezieux, 5 m. (10 l. ¾) d'Angoulême. *P.* comprise celle de Mélac, 139. *Bur. de poste* de la Grôle.

Sauvigné, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan, à 11 k. (2 l. ¼) de Ruffec, 37 kilom. (8 l. ½) d'Angoulême. *Popul.* 520. *Bur. de poste* de Ruffec.

Sauvigne, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Toulon-sur-Arroux, sur un terre, à 27 kil. (6 l.) de Charolles, 6 m. (13 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 1021. *Bur. de p.* de Perrecy.

Sauvigné, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Sablé, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 5 m. (10 l. ½) du Mans. *Pop.* 581. *Bur. de poste* de Sablé.

Sauvigney-lès-Angirey, village (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Gray, à 10 kilom. (2 l. ½) E. de cet endroit, 38 kil. (8 l. ½) S. O. de Vésoul, 32 kil. (7 l. ½) N. O. de Besançon. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Gray.

Sauvigny, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Condé, comm. de Reuilly, sur la Marne, à 13 kil. (3 l.) de Château-Thierry, 6 m. (12 l. ½) de Laon. *Popular.* compr. celle de Reuilly, 289. *Bur. de poste* de Dormans, départ. de la Marne.

Sauvigny, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs, sur la Meuse, à 15 k. (3 l. ½) de Gondrecourt, 5 m. (11 l.) de Bar-sur-Ornain. Il y a des carrières de bonnes pierres de taille exploitées. *Pop.* 570. *B. de p.* de Vaucouleurs.

Sauvigny-le-Bois, v. (*Yonne*), arr. et cant. d'Avallon, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 42 k. (9 l. ½) d'Auxerre. On trouve aux environs des bancs horizontaux de pierre calcaire, sans mélange de silex, et qui ne sont pas assez dures pour recevoir le poli. *Pop.* 627. *Bur. de poste* d'Avallon.

Sauvigny-le-Bureau, village (*Yonne*), arrond. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-le-Serein, près de la Serein, à 14 k. (3 l. ½) d'Avallon, 5 m. (12 l.) d'Auxerre. *Pop.* 196. *Bur. de poste* d'Avallon.

Sauvigny-les-Chanoines, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Nevers, à 8 k. (2 l.) de cette ville. On trouve dans cet endroit deux forges pour la fabrication du fer marchand, et un fourneau pour fonte de canons de petit calibre. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Nevers.

Sauville, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville, à 9 k. (2 l. ½) de la Marche, 5 m. (12 l.) d'Epinal. *Pop.* 785. *Bur. de poste* de la Marche.

Sauvillers-Mongival, village (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 10 k. (2 l. ½) de Montdidier, 22 kilom. (5 l.) d'Amiens. *Pop.* 343. *Bur. de poste* de Montdidier.

Sauvimont, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, à 20 kil. (4 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 38 kil. (8 l. ½) d'Auch. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Lombez.

Sauvoy, v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de Void, sur la Méholle, rivière, près de la forêt du Saulcy, à 13 kil. (3 l.) de Commercy, 37 k. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 261. *Bur. de poste* de Void.

Sauveiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton de Medelsheim, à 2 kil. (½ de l.) de cet endroit, 11 m. (24 l.) de Mayence. *Pop.* 172. *B. de p.* de Deux-Ponts.

Saux, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens, près de la Noue, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Gaudens, 8 m. (17 l. ¾) de Toulouse. *P.* comp. celle de Pomarede, 157. *Bur. de p.* de St.-Gaudens.

Saux, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, canton et commune de Montpezat, à 8 k. (2 l.) de Castelnau-de-Montratier, 30 k. (6 l. ¼) de Montauban. *Pop.* comp. celle de Montpezat, 2963. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

Digitized by Google

Saux, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lourde, comm. de Bartrez, à 3 kilom. (¾ de l.) de Lourde, 15 k. (3 l. ½) d'Argelès. *Pop.* compr. celle de Bartrez, 164. *Bur. de poste* de Lourde.

Saux (la), rivière (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Bordères. Sa source, à 20 k. (4 l. ½) S. O. de Vielle, coule au N., traverse les deux lacs de Baronde, tourne au N. E., et se rend dans la Nèthe d'Aure, à 8 kil. (2 l.) N. N. E. de sa source.

Saux-les-Chartreux, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, près de l'Yvette, à 16 k. (3 l. ¾) de Versailles. *P.* 731. *Bur. de poste* de Lonjumeau.

Sauxillanges, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, ch.-l. de cant., à 9 k. (2 l. ¼) E. d'Issoire, 33 kil. (7 l. ½) S. E. de Clermont-Ferrand, 29 k. (6 l. ½) O. d'Ambert. Cette ville étoit connue depuis longtemps par son ci-devant prieuré, fondé par Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, vers l'an 912. Ce prince déclara, dans l'acte de fondation, « qu'il avoit fait bâtir l'église de ce » monastère en l'honneur de la sainte » Vierge et de saint Jean, dont les » reliques, disoit-il, reposoient » dans cette église, afin qu'après sa » mort il jouît sans trouble des » béatitudes célestes ». Il donna plusieurs églises et fiefs à ce prieuré. L'acte contenoit les imprécations suivantes contre ceux qui oseroient attenter aux biens de ce monastère. « Qu'ils encourent, dit-il, la colère » du Dieu tout-puissant; qu'ils » aient tous les saints pour accusa- » teurs, les apôtres pour juges; et » qu'avec le méchant diable ils soient » tourmentés dans les enfers par un » feu continuel ». Vers l'an 928, Alfred, duc d'Aquitaine, fonda de nouveau le prieuré de Sauxillanges, ou plutôt confirma les donations déjà faites par Guillaume-le-Pieux, et y ajouta quelques biens. Il donna de nouvelles malédictions à ceux qui auroient osé attenter à ses bienfaits. « Qu'ils soient damnés, dit-il, avec » Dathan et Abiron; qu'ils soient » plongés dans le fond des enfers avec » le traître Judas; que toutes les ma- » lédictions contenues dans le vieux » et le nouveau testament s'amassent » sur leurs têtes, etc. » Ce prieuré étoit un des quatre premiers de Cluny. Le prieur étoit seigneur de la ville. Outre l'église paroissiale, Sauxillanges avoit une annexe. On y voit un hospice. On fabrique dans cette ville des étamines, des camelots, et on y fait commerce de cuivre. On trouve dans les environs des mines de charbon de terre. *P.* 2066. *Bur. de poste* d'Issoire.

Sauxure, v. (*Meurthe*), arr. et cant. est de Nancy, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de Nancy.

Sauxure-lès-Bulgnéville, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville, à 13 kil. (3 l.) de la Marche, 4 m. (10 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 345. *Bur. de p.* de la Marche.

Sauxure-les-Vannes, village (*Meurthe*), arr. de Toul, canton de Colombey, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, 18 kilom. (4 l.) de Toul, 20 k. (4 l. ½) de Nancy. On y fait commerce d'horloges de bois. *Pop.* 635. *Bur. de p.* de Colombey.

Sauzay-le-Potier, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand-Montrond, ch.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) S. de Saint-Amand-Montrond, 5 m. (12 l. ½) S. de Bourges, 25 k. (5 l. ¾) E. N. E. de Château-Meillant. *P.* 572. *B. de p.* de Saint-Amand-Montrond.

Sauzé, b. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, ch.-l. de cant., près de la route de Paris à Bordeaux, à 22 kil. (5 l.) S. E. de Melle, 5 m. (11 l.) S. E. de Niort, 15 k. (3 l. ½) O. de Civray. On ne voit pas dans ce canton de vignes à échalas, mais beaucoup de treilles dont les bâtimens, les cours, les vergers, sont encombrés, et que l'on fait monter à plusieurs étages. Les vins qui en proviennent, quoiqu'un peu verts, suffisent à la consommation des habitans. Il y a dans le territoire de ce bourg une mine de fer limoneuse. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* comprise celle de Vaussais, 1832. *Bur. de poste.*

Sauze (la), v. (*Alpes-Marit.*), arrond. de Puget-Théniers, cant. de Guillaumes, à 18 k. (4 l.) de Pujet, 5 m. (12 l.) de Nice. Il y a une usine à farine. *Pop.* 388. *Bur. de poste* d'Entrevaux, dép. des B.-Alpes.

Sauze (le), v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Savines, à 16 k. (3 l. ¾) d'Embrun, 20 kil. (4 l. ½) de Gap. *Pop.* 289. *Bur. de poste* de Gap.

Sauze-d'Oulx, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. de Césana, dans la vallée d'Oulx, à 22 k. (5 l.) S. O. de Suse. *Pop.* 593. *Bur. de poste* de Suse.

Sauze-de-Césane, v. (*Pô*), arr. de Suse, canton de Césana, dans la vallée d'Oulx, à 29 k. (6 l. ½) S. O. de Suse. *P.* 1077. *Bur. de p.* de Suse.

Sauzelle, v. (*Indre*), arr. du Blanc, canton de St.-Martin-de-Tournon, sur la côte, près de la Creuse, à 5 k. (1 l. ½) du Blanc, 5 myr. (12 l. ¼) de Châteauroux. *Pop.* 714. *B. de p.* du Blanc.

Sauzens, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, cant. d'Alzonne, comm. de Caux, à 8 k. (2 l.) de Carcassonne, 6 kil. (1 l. ½) d'Alzonne. *Pop.* comprise celle de Caux, 508. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Sauzet, v. (*Bouches-du-Rhône*), *Voyez* St.-Cannat.

Sauzet, v. (*Drôme*), arrond. de Montelimar, cant. de Marsanne, à 7 k. (1 l. ½) N. E. de Montelimar, 37 k. (8 l. ½) S. de Valence, 21 k. (4 l. ¾) S. O. de Crest. *Pop.* comp. celle de St.-Génis, 778. *Bur. de poste* de Montelimar.

Sauzet, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de St.-Chaptes, à 18 k. (4 l.) d'Uzès, 19 k. (4 l. ¼) de Nimes. *Pop.* 397. *Bur. de p.* de Ledignan.

Sauzet, v. (*Lot*), arr. de Cahors, canton de Lauzès, comm. de St.-Martin-de-Vers, à 8 k. (2 l.) de Cahors. *Pop.* comprise celle de St.-Martin-de-Vers, 509. *Bur. de poste* de Cahors.

Sauzet, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Luzech, à 14 kil. (3 l. ½) de Cahors. *Pop.* 527. *Bur. de poste* de Cahors.

Sauzière (la), v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, comm. de Puicelcy, à 18 k. (4 l.) de Rabastens, 22 k. (5 l.) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Puiceley, 1520. *Bur. de poste* de Rabastens.

Sauzil, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, comm. de Fa, à 4 k. (1 l.) de Quillan, 37 k. (8 l. ½) de Carcassonne. *P.* compr. celle de Fa et de Ramonuchoux, 540. *Bur. de poste* de Quillan.

Sauzon, v. (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Belle-Isle-en-mer, dans l'île, à 37 k. (8 l. ¼) d'Auray, 4 m. (10 l. ½) de Vannes. Ce village a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Belle-Isle-en-mer, 4e arrond. maritime. *Pop.* 937. *Bur. de poste* de Belle-Isle-en-mer.

Savagna, v. (*Jura*), arr. et cant. de Lons-le-Saunier, commune de



Digitized by Google

Montmorot, à 2 k. (¼ l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* compr. celle de Montmorot, 1543. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Savallerie, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, commune de Breux, à 6 kil. (1 l. ¼) d'Arpajon, 15 k. (3 l. ¼) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Breux, 411. *B. de p.* d'Arpajon.

Savarthez, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens, près de la Saumés, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Gaudens, 8 m. (17 l.) de Toulouse. *P.* 248. *B. de p.* de St.-Gaudens.

Savas, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de St-Jean-de-Bournay, à 13 k. (3 l.) de Vienne, 6 m. (14 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Mépin. . . *Bur. de poste* de Vienne.

Savas-de-St.-Julien, village (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Serrières, près de la source du Chalon, à 28 k. (6 l. ½) de Tournon, 6 m. (14 l. ¼) de Privas. *Pop.* 419. *Bur. de poste* d'Annonay.

Savasse, v. (*Drôme*), arrond. de Montelimar, canton de Marsanne, à 5 kil. (1 l. ¼) de Montelimar, 38 k. (8 l. ½) de Valence. *Pop.* 855. *Bur. de poste* de Montelimar.

Save (la), ruiss. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin. Sa source, à 5 kil. (1 l. ¼) N. O. de St.-Chef, coule au N. E., puis à l'E., et se rend dans le Rhône, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Moretel.

Save (la), riv. (*Hautes-Pyr.*), arr. de Bagnères, cant. de la Barthe-de-Nestes. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. p. E. de la Barthe, coule au N. E., traverse l'arrond. de St.-Gaudens du S. O. au N. E., passe à l'Isle-en-Dodon, à l'E. de Lombez, à l'O. de l'Isle-Jourdain, et se rend dans la Garonne, au N. O. de Grenade.

Save (la), riv. (*Hautes-Pyrén.*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse. Sa source, à 16 kil. (3 l. ½) S. de Mauléon, coule au N. E., passe à St.-Plancard, arrose l'Isle-en-Dodon, Lombez, Samatan, l'Isle-Jourdain, et va se jeter dans la Garonne, à 1 k. (¼ de l.) N. de Grenade, 11 m. (25 l.) N. E. de sa source.

Savau, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Flize, comm. d'Elan. *Pop.* compr. celle d'Elan... *Bur. de poste* de Mézières.

Savelgnies, v. (*Oise*), arr. et cant. nord-est de Beauvais, à 8 k. (2 l.) N. O. de cette ville, 18 k. (4 l.) E. de Gournay, 30 k. (6 l. ¾) de Breteuil. La terre de Saveignies fut érigée en marquisat en faveur de Oudart de Riez, maréchal de France. Ce joli village est situé sur un terrain inégal; ses poteries, en très-grand nombre, sont de la plus haute antiquité: on y en fabrique de vernissée, et toutes sortes d'ustensiles en grès. Les fabricans, pour se procurer la terre dont ils ont besoin, sont obligés quelquefois de descendre jusqu'à 20 mètr. (60 pieds) de profondeur. *Pop.* 707. *Bur. de poste* de Beauvais.

Savel, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Saillans, à 13 k. (3 l.) de Die, 4 myr. (10 l. ¼) de Valence. *Pop.* 56. *Bur. de poste* de Die.

Savel, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, comm. de Tesselt, à 11 k. (2 l. ¾) de Diest, 21 k. (4 l. ½) de Louvain. *Popul.* comp. celle de Tesselt, 682. *Bur. de poste* de Diest.

Savel, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, près du Drac, à 36 k. (8 l.) de Grenoble. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de la Mure.

Savenay, b. (*Loire-Inférr.*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 33 k. (7 l. ¼) N. O. de Nantes, 38 k. (8 l. ½) E. de Guérande, 40 m. (91 l.) O. S. O. de Paris. Cette commune a un hospice pour les indigens. Elle est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance, la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts, d'un receveur particulier, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1543. *B. de p.*

Savene, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Bourg-Lastic, à 11 k. (2 l. ½) de Tauves, 5 m. (11 l. ½) de Clermont. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Tauves.

Savenes, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, canton et comm. de Verdun, à 8 k. (2 l.) de Grisolles, 24 k. (5 l. ½) de Castel-Sarrasin. *Pop.* compr. celle de Verdun, 3442. *B. de p.* de Grisolles.

Savenières, b. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de St.-Georges, sur la Loire, à 11 k. (2 l. ¾) S. O. d'Angers, 8 k. (2 l.) E. N. E. de Chalonne, 16 k. (3 l. ½) E. p. N. de Briesac. On y trouve du marbre siliceux, violet, difficile à travailler, exploité. Savenières a un syndic des marins; il est dans le synd. de l'inscr. maritime du quartier d'Angers, 4e. arr. maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2532. *B. de p.* de St.-Georges.

Savennes, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Guéret, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville. *P.*... *B. de p.* de Guéret.

Saventhem, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Woluwe-St.-Etienne, près de la Senne, à 2 k. (½ l.) N. E. de Woluwe-St.-Etienne, 16 k. (3 l. ¾) O. de Louvain, 8 k. (2 l.) E. N. E. de Bruxelles. Il a deux papeteries, deux moulins à huile et deux brasseries. *Pop.* 747. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Saverdun, ville (*Arriège*), arr. de Pamiers, chef-l. de cant., à 3 l. ½ (7 l.) N. de Foix, 42 k. (9 l. ½) S. de Toulouse, 8 k. (2 l.) O. de Mazères. Long. 19. 15. lat. 43. 16. Cette ville, située sur la rive gauche de l'Arriège, est divisée en haute et basse ville. La basse, qui est la plus peuplée et assez jolie, est encore divisée en ville et en faubourgs. Roger II, comte de Foix, fit bâtir le château en 1120. Saverdun étoit une des quatre principales villes du pays de Foix, et l'une des plus fortes places qu'il y eût dans cette contrée. Les comtes de Toulouse en ont été long-temps possesseurs. Pendant la guerre des Albigeois, elle soutint un grand siége contre Simon de Montfort, qui fut obligé de se retirer. C'étoit autrefois une place forte. Au 16e siècle elle fut encore une des places d'armes des Calvinistes: mais, depuis, ses fortifications ont été démolies. Cette ville est le lieu de naissance de *Benoît XII*, pape, savant et probe, nommé d'abord Jacques *de Nouveau*, dit *Fournier*, sans doute comme étant fils d'un boulanger: il mourut en 1342. C'est la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval. *Pop.* 2940. *Bur. de poste.*

Savère, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieumes, sur la Savère, à 20 k. (4 l. ½) de Muret, 37 k. (8 l. ½) de Toulouse. *Populat.* 310. *Bur. de poste* de Noé.

Savère (la), riv. (*Hautes-Pyr.*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse. Sa source, à 13 k. (3 l.) S. de Mauléon, coule à l'E. p. N., et se rend dans la Save, à 4 k. (1 l.) de sa source.

Savères (la), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieumes. Sa source, à 6 kilom. (1 l. ½) O. p. S. de ce lieu, coule à l'E. S. E. et se rend dans le Touch, à 7 k. (1 l. ½) de sa source.

Digitized by Google

SAVERNE, ville (*Bas-Rhin*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 33 k. (7 l. ½) N. O. de Strasbourg, 31 k. (7 l.) O. S. O. d'Haguenau, 6 k. (1 l. ½) N. de Marmoutier. Long. 25. 2. lat. 48. 44. Cette ville est dans la partie basse de la ci-devant province d'Alsace, au pied des montagnes des Vosges, sur la rivière de Soor, dans un pays fertile en vin. Elle a été le principal domaine des évêques de Strasbourg, qui y avoient un très-beau château, qui faisoit leur maison de campagne. Le mot *Zaverne*, en allemand, et *Saverne* en françois, est évidemment une corruption du mot *Tabernæ*. C'est celui que portoit ce lieu du temps des Romains. On croit que cette petite ville fut ruinée par le terrible Attila; mais on voit qu'au dixième siècle elle appartenoit aux évêques de Metz, qui en conservèrent la seigneurie jusqu'au temps où elle passa au pouvoir des évêques de Strasbourg, qui y avoient depuis long-temps leur régence ou conseil d'administration, tant pour leurs terres en Alsace, que pour celles qu'ils possédoient encore au-delà du Rhin, et qui leur donnoient voix à la diète de l'empire. On y voyoit aussi un magnifique palais. Outre l'église paroissiale, qui étoit collégiale, il y avoit un couvent de Récollets, un de religieuses, et un collége. On y voit un hôpital. La citadelle et les murailles de la ville ont été rasées en 1696. Elle fut prise et reprise plusieurs fois pendant les guerres de Suède et celles qui précédèrent le traité de Nimègue. Deux rivières passent dans la ville, la Soor et le Schewrosbach. Saverne entretient un assez bon commerce avec le produit de ses manufactures. On y compte une fabrique de draps, de bas au métier et une au tricot, onze brasseries, deux manufactures de chandelles, un atelier de chaudronnerie, une fonderie en cuivre et fer, dix poteries pour vaisselle, etc. entretenues par d'excellente argile que l'on trouve aux environs; trois savonneries, une fabrique de tabac, quatre teinturenes, dix-sept tanneries, six tuileries et briqueteries, et une corderie. Les environs sont très-agréables et fertiles en blé, en vin et en pâturages. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1ère instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3549. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

SAVESINES, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Rocheforl, comm. de Puy-Laurens, sur la Boulsane, à 14 k. (3 l. ¼) de Quillan, 5 m. (11 l.) de Carcassonne. *Populat.* compr. celle de Puy-Laurens, Lavagnac, la Pradelle, Aiguebonnes et Caunil, 691. *Bur. de p.* de Quillan.

SAVEUSE, v. (*Somme*), arr. et cant. d'Amiens, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 309. *Bur. de p.* d'Amiens.

SAVIANGE, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, sur la Guye, à 22 k. (5 l.) de Châlons, 4 m. (10 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* . . . . *Bur. de p.* de Buxy.

SAVIERES, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, près de la Seine, à 20 k. (4 l. ½) d'Arcis, 15 k. (3 l. ½) de Troyes. *Pop.* 532. *Bur. de poste* de Méry-sur-Seine.

SAVIGLIANO OU SAVILLAN, ville (*Stura*), ch.-l. d'arr., dans une ci-dev. province de son nom, dont elle étoit la capitale, à 8 k. (2 l.) O. de Fossano, 18 k. (4 l.) E. de Saluces, 27 k. (6 l.) N. E. de Cuneo, 4 m. (10 l.) S. de Turin. Long. 24. 18. latit. 44. 30. Elle est avantageusement située entre la Grana la Marie et sur la route de Turin à Cuneo et à Nice. Il y avoit une ci-dev. abbaye de Bénédictins qui étoit fort riche. Il y fait commerce de bestiaux, blés, maïs. Il y a des fabriques de draps, des filatures de soie. C'est le siége d'une sous-préfecture. *Pop.* 18950. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

SAVIGLIANO, petite prov. (*Stura*), arr. de Savigliano qui en étoit la capitale. Cette province est bornée à l'E. par celles de Chérasco et de Fossano, au S. par la province de Coni, à l'O. par le marquisat de Saluces, et au N. par la Carmagnole.

SAVIGNA, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, à 8 k. (2 l.) d'Orgelet, 27 k. (6 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 235. *Bur. de poste* d'Orgelet.

SAVIGNAC, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Dax, près de l'Arriège, à 22 k. (5 l.) de Tarascon. On y trouve des terres ferrugineuses et pyriteuses. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Tarascon.

SAVIGNAC, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Villefranche, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (11 l.) de Rhodez. *Pop.* 872. *Bur. de p.* de Villefranche.

SAVIGNAC-LEDRIEUX, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Lanouaille, près du haut Vézère, à 13 k. (3 l.) d'Exideuil, 43 kil. (9 l. ¾) de Périgueux. Il y a aux environs quinze forges, un martinet et un fourneau. *Pop.* 252. *Bur. de poste* d'Exideuil.

SAVIGNAC, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. du Bugne, à 20 k. (4 l. ¼) de Montignac, 30 k. (6 l. ¼) de Périgueux. On y trouve des carrières de granit très-abondantes. *Pop.* 460. *Bur. de p.* du Bugne.

SAVIGNAC, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. d'Auros, à 13 k. (3 l.) de Bazas, 5 m. (11 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 633. *Bur. de p.* de Coutras.

SAVIGNAC, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Guitres, près de l'Isle, à 8 k. (2 l.) de Libourne, 31 k. (7 l.) de Bordeaux. *Pop.* 674. *Bur. de poste* de Langon.

SAVIGNAC, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, comm. de Cazouls-lès-Béziers, à 11 k. (2 l. ¾) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Cazouls-lès-Béziers, 1636. *Bur. de p.* de Béziers.

SAVIGNAC, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Duras, à 22 k. (5 l.) de Marmande, 7 m. (14 l. ¾) d'Agen. *Pop.* 716. *Bur. de poste* de Marmande.

SAVIGNAC, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 7 k. (1 l. ¾) de Monflanquin, 10 k. (2 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* . . . . . *Bur. de poste* de Monflanquin.

SAVIGNAC-DEL-REY, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, près du Laussour, à 27 k. (6 l.) de l'Isle-Jourdain, 39 k. (8 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 130. *Bur. de p.* de Lombez.

SAVIGNAC-DE-NONTRON, village (*Dordogne*), arr. et cant. de Nontron, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Périgueux. *Pop.* . . . . *Bur. de p.* de Nontron.

SAVIGNAC-LES-ÉGLISES, bourg (*Dordogne*), arr. de Périgueux, ch.-l. de cant., sur l'Isle, à 18 k. (4 l.) N. E. de Périgueux, 13 k. (3 l.) S. O. d'Exideuil, 31 k. (7 l.) N. O. de Montignac. *Pop.* 970. *Bur. de poste* de Périgueux.

SAVIGNAC-MONA, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Samatan, à 14 k. (3 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 39 k. (8 l. ¼) d'Auch. *Pop.*

Digitized by Google

349. *Bureau de poste* de Lombez.

Savignargues, v. (*Gard*), arr. du Vigan, canton de Sauve. *P.* 90. *Bur. de poste* de Lédignan.

Savigné, ville (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Château-la-Vallière, à 14 k. (3 l. ¼) N. de Langeais, 28 k. (6 l. ¼) O. de Tours, 33 k. (7 l. ¼) E. S. E. de Baugé. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1037. *B. de poste* de Langeais.

Savigné, bourg (*Sarthe*), arr. et cant. *extrà muros* du Mans, à 10 k. (2 l. ¼) N. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) O. N. O. de Montfort, sur un ruisseau, près de la Vive-Parance, 6 k. (1 l. ¼) S. E. de la Guerche. On y fabrique de la toile. *P.* 2248. *B. de p.* du Mans.

Savigné, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. du Lude, à 13 kil. (3 l.) de la Flèche, 4 m. (10 l.) du Mans. *Pop.* 1041. *Bur. de p.* du Lude.

Savigné, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Civray, sur la Charente, à 2 k. (¼ l.) de Civray, 5 m. (10 l. ¾) de Poitiers. *Pop.* 1453. *Bur. de p.* de Civray.

Savignies-la-Poterie, v. (*Oise*). *Voyez* Savegnies.

Savignieux, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de St.-Trivier, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ¼) de Trévoux. *Pop.* 500. *B. de p.* de Trévoux.

Savigneux, v. (*Loire*), arr. et cant. de Montbrison, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit. *Pop.* 421. *Bur. de* Montbrison.

Savigny, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de Leray, à 11 k. (2 l. ¾) de Sancerre, 5 m. (11 l. ¼) de Bourges. On trouve de l'ocre dans cette commune. Les pierres que l'on tire dans son territoire résistent au feu le plus violent, et on s'en sert pour faire les fourneaux des forges et des verreries. *P.* 1560. *B. de p.* de Cosne, dép. de la Nièvre.

Savigny, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. nord de Beaune, sur la petite rivière de Roin, à 4 k. (1 l.) N. de Beaune, 33 k. (7 l. ¼) S. O. de Dijon, 27 k. (6 l.) E. d'Arnay. Ce village, qui avoit titre de marquisat, est situé au milieu d'un vallon entre deux montagnes; ce vallon est un des meilleurs vignobles du pays, tant pour la quantité que pour la qualité supérieure de ses vins. *P.* 1421. *B. de p.* de Beaune.

Savigny, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Chinon, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ¼) de Tours. *Popul.* 1122. *Bur. de poste* de Chinon.

Savigny, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Frangy, sur une montagne, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de Chaumont, 14 k. (3l. ¼) O. N. O. de Cruseille, 24 k. (5 l. ¼) S. O. de Genève. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Frangy.

Savigny, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Cérisy-la-Salle, à 8 k. (2 l.) de Coutances. *Popul.* 902. *Bur. de poste* de Coutances.

Savigny (Vieux), bourg (*Manche*), arr. de Mortain, cant. du Teilleul, à 15 kil. (3 l. ¾) de Mortain, 7 m. (14 l. ¾) de Coutances. A 2 k. (¼ l.) de ce bourg, il y avoit une abbaye commendataire du même nom, et de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1148. *Popul.* 1220. *Bur. de p.* de Saint-Hilaire.

Savigny, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 28 k. (6 l. ¾) de Bourbonne-les-Bains, 6 m. (13 l. ¼) de Chaumont. *P.* 227. *Bur. de poste* de Fay-Billot.

Savigny, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle, près du ruisseau de Trezonelle, à 20 kilom. (4 l. ¼) de Lyon, 22 k. (5 l.) de Villefranche. C'étoit une baronnie du ci-devt. Lyonnois: il y avoit une abbaye de Bénédictins, dite *Saint-Martin-de-Savigny*. Elle a eu les droits de souverain, et celui de faire battre monnoie. Il falloit, pour y être admis, faire preuve de quatre ascendans nobles du côté paternel, et de 140 ans de noblesse. *Populat.* 1405. *Bur. de poste* de l'Arbresle.

Savigny, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, comm. d'Aulnay, à 6 k. (1 l. ½) du Bourget, 33 k. (7 l. ¼) de Pontoise. *Pop.* compr. celle d'Aulnay, 580. *Bur. de poste* du Bourget, dép. de la Seine.

Savigny, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de l'Encloistre, à 21 k. (4 l. ¾) de Châtellerault, 32 k. (7 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 591. *Bur. de p.* de Châtellerault.

Savigny, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, canton de Charmes, à 7 k. (1 l. ¾) de Mirecourt, 25 k. (5 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Charmes.

Savigny, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de St.-Valérien, sur le ruisseau de Cléry, à 20 kilom. (4 l. ¼) de Sens, 5 k. (10 l. ¾) d'Auxerre. *Populat.* 392. *Bur. de poste* de Courtenay, dép. du Loiret.

Savigny-en-Revermont, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Beaurepaire, sur la côte, près de la Vaille, à 15 k. (3 l. ¾) de Louhans, 6 m. (13 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 2027. *Bur. de poste* de Louhans.

Savigny-en-Septaine, bourg (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Baugy, à 13 k. (3 l.) E. de Bourges, 36 k. (8 l. ¼) N. O. de Sancoins, 8 k. (6 l.) S. O. de Sancerre. *P.* 527. *Bur. de poste* de Bourges.

Savigny-en-Terre-Pleine, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, canton de l'Isle-sur-le-Serein, à 13 kilom. (3 l.) d'Avallon, 5 myr. (11 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 413. *Bur. de p.* d'Avallon.

Savigny-le-Bois, v. (*Yonne*). *Voyez* Sauvigny-le-Bois.

Savigny-le-Sec, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Is-sur-Tille, 11 kilom. (2 l. ¾) de Dijon. *Popul.* 1033. *Bur. de poste* de Dijon.

Savigny-le-Temple, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. nord de Melun, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 390. *B. de p.* de Melun.

Savigny-l'Evescault, village (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de St.-Julien, à 10 k. (2 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Chauvigny.

Savigny-Poil-Fol, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, canton de Luzy, à 23 k. (5 l. ¾) de Monlins, 6 m. (13 l.) de Nevers. Ce lieu appartenoit à la maison de Villars. Il y a une verrerie de gros verre à vitre, un fourneau, deux forges et un martinet. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Luzy.

Savigny-sous-Malain, village (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Sombernon, à 31 kil. (7 l.) d'Arnay, 20 k. (4 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 353. *B. de p.* de Sombernon.

Savigny-sur-Aisne, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Monthois, près de l'Aisne, à 4 k. (1 l.) de Vouziers, 4 m. (10 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 690. *Bur. de poste* de Vouziers.

Savigny-sur-Ardre, v. (*Marne*), arr. de Reims, canton de Ville-en-Tardenois, sur l'Ardre, à 18 k. (4 l.) de Reims, 5 m. (12 l.) de Châlons. *Pop.* 290. *B. de p.* de Reims.

Savigny-sur-Bray, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Vendôme, ch.-l.

Digitized by Google

de cant., sur la Bray, à 13 kil. (3 l.) S. de Montdoubleau, 5 m. (11 l. ½) N. O. de Blois, 6 kil. (1 l. ½) S. S. E. de Saint-Calais. Il y a une carrière de pierre calcaire blanche, d'autre grise, et du poudingue. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2504. *Bur. de poste* de Saint-Calais, dép. de la Sarthe.

Savigny-sur-Canne, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Fours, à 18 k. (41.) de Decize, 40 k. (9 l.) de Nevers. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Decize.

Savigny-sur-Grosne, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, canton de Jouvence, près de la Guye, à 34 k. (7 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Buxy.

Savigny-sur-Orge, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton de Lonjumeau, à 11 k. (2 l. ¾) de Corbeil, 22 k. (5 l.) de Versailles. Il y a un château. *P.* 855. *Bur. de poste* de Fromenteau.

Savigny-sur-Seille, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Montret, sur la côte, près de la Seille, à 8 k. (2 l.) O. de Louhans, 40 kil. (9 l. ½) N. E. de Mâcon, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Cuisery. *Pop.* 972. *Bur. de poste* de Louhans.

Savilborn, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Diekirch, comm. de Medernach, à 24 k. (5 l. ½) de Luxembourg, 8 kilom. (2 l.) de Diekirch. *Pop.* compr. celle de Medernach, 476. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Savilly, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Liernais, à 14 k. (3 l. ½) d'Arnay, 6 myr. (13 l. ½) de Dijon. *Pop.* 293. *Bur. de poste* d'Arnay.

Savines, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, ch.-l. de cant., sur la Savine, à 8 k. (2 l.) O. d'Embrun, 24 k. (5 l. ½) E. de Gap, 22 k. (5 l.) N. de Seyne. Il y a une mine de plomb non exploitée. *P.* 885. *Bur. de poste* d'Embrun.

Savins, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Provins, cant. de Donnemarie, à 8 k. (2 l.) de Provins, 40 k. (9 l.) de Melun. *P.* 616. *Bur. de poste* de Provins.

Savoie, ci-devant duché souverain d'Europe, entre la France et l'Italie. Il étoit borné au nord par le lac de Genève, qui le séparoit de la Suisse; au midi par le ci-dev. Dauphiné; au levant par le Piémont et le Valais; au couchant par le Bugey et la Bresse. Il avoit environ 15 m. (33 l.) du midi au nord, et 12 myr. (27 l.) de l'orient à l'occident; mais toute cette étendue n'offroit aux yeux qu'un pays stérile et pauvre.

La Savoie est hérissée de tous côtés de montagnes, de rochers escarpés, et de précipices sur lesquels on ne trouve que des bois et quelques broussailles. Les petites vallées cependant produisent quelque peu de blé et du foin; mais l'industrie des habitans semble forcer la nature même; et lorsque le terrain le permet, on voit des montagnes cultivées jusqu'au sommet. On y cultive quelques vignes dans le voisinage du lac de Genève, à Montmeillant, à St.-Jean-de-Maurienne, et le vin n'en est pas à dédaigner; mais on y élève beaucoup de bœufs et de mulets. Le gibier y abonde. Les plus hautes montagnes sont les glaciers, toujours couvertes de neiges et de glaces; les montagnes Maudites, dans le ci-dev. Faucigny, dont la cime s'élève à la hauteur perpendiculaire de 3895 mèt. (2000 toises) de France, et le mont Cénis, dans le comté de Maurienne, sur lequel passe la grande route qui conduit de Savoie en Piémont, et qui est d'une hauteur effrayante. Les principales rivières qui arrosent la Savoie sont: le Rhône, l'Arve, les Susses, le Sier, le Séron, l'Isère, l'Arc, etc. Le lac du Bourget est rempli d'excellens poissons. Il s'y trouve aussi plusieurs sources minérales, à 4 k. (2 m. d'Allemagne) de Chambéry; près du même lac, on remarque la Fontaine merveille, dont l'eau croît et diminue avec un bruit léger, et sonvent six fois dans une heure. Dans toute la Savoie, on parle un français aussi mauvais que le langage vulgaire, qui n'est qu'un italien corrompu.

Le mot Savoie vient du latin *Sapaudia*, qu'on ne trouve point en usage avant le 4e siècle. Ammien-Marcellin est le premier qui ait fait mention du pays Sapaudia; on appeloit ainsi la partie septentrionale du territoire des Allobroges. La Sapaudia s'étendoit au-delà du lac de Genève, et comprenoit le pays de Vaux, dont la plus grande partie appartenoit à la Belgique, ainsi que la province nommée *Maxima Sequanorum*. La Savoie fut anciennement habitée par une partie des Allobroges, des Centrons, des Nantuates, des Garocelles, des Vitagres et des Salasses. Les Allobroges occupoient le pays qui est entre le Rhône, au sortir du lac Léman, les Nantuates, les Centrons et l'Isère. C'est de cette île que parle Tite-Live, où Annibal s'arrêta avant de passer les Alpes; elle renfermoit une partie du Dauphiné, le duché de Savoie, le Faucigny et le Génevois; les Centrons demeuroient dans les vallées des Alpes grecques, qui forment à présent la Tarentaise; les Garocelles habitoient aux environs du mont Cénis; les Véragres étoient entre les Nantuates et les Salasses, dans cette partie du Valais où est Martigny; et les Salasses occupoient les vallées des Alpes qu'on nomme aujourd'hui le *Val d'Aoste*. Tous ces peuples furent vaincus par Auguste, à la réserve des Salasses, que Terentius-Varro subjugua. Ils furent compris dans la Gaule Narbonnoise, et partagés de façon que les Allobroges furent placés dans la troisième Narbonnoise, et les Véragres et les Salasses dans la cinquième, qu'on nommoit autrement *Province des Alpes grecques*. Leur pays étant devenu la proie des barbares, après la dissipation de l'empire, fut occupé tantôt par les uns et tantôt par les autres; les Bourguignons en demeurèrent les maîtres, et l'incorporèrent au royaume qu'ils formèrent d'une partie de la Gaule Celtique et de la Gaule Narbonnoise. Boson, comte d'Ardenne, qui avoit épousé Ermengarde, fille de Louis II, empereur d'Italie, se fit élire roi de Provence, par les états assemblés à Mentale, au mois d'octobre 879. Louis, son fils, fut aussi roi d'Italie, et on l'a surnommé l'*Aveugle*, parce que Bérenger lui fit crever les yeux comme il alloit prendre possession de ce royaume. Il laissa d'Adelais, Charles-Constantin, prince de Vienne, qui eut de Théberge, Amé, père de Humbert *aux blanches mains*, chef de la maison de Savoie, dont l'origine a été recherchée par plusieurs écrivains avec peu de succès.

Le roi de Sardaigne possédoit la Savoie, le Piémont, le Montferrat, la partie occidentale du Milanois, et d'autres Etats. La Sardaigne lui valoit fort peu de chose; mais le Piémont lui rapportoit seul près de 20 millions. Charles-Emmanuel disoit à ce sujet, qu'il tiroit de la Savoie ce qu'il pouvoit, et du Piémont ce qu'il vouloit. Roi de Sardaigne étoit son nom: il entrete-

Digitized by Google

noit en temps de paix 20 à 22 mille hommes sur pied, outre 10 mille hommes de milice; dont 5000 étoient habillés et avoient un sou par jour, et 5000 autres qui étoient désignés, et à qui il ne donnoit rien.

La justice étoit administrée dans trois sénats, auxquels on appeloit des tribunaux inférieurs. Le premier, pour la Savoie, étoit établi à Chambéry, capitale; le second pour le Piémont; et le troisième pour le comté de Nice et ses dépend. Turin avoit encore un conseil qui connoissoit en dernier ressort des affaires des pays de delà les monts. On divisoit tout ce pays en six petites provinces, qui étoient la Savoie, le Génevois, le Chablais, le Faucigny, la Tarentaise et la Maurienne. La Savoie, proprement dite, est entre le ci-devant Génevois, la Tarentaise, la Maurienne, le Dauphiné et le Bugey: elle étoit partagée en neuf commandemens, qui étoient ceux de Chambéry, Montmeillant, Rumilly, Aiguebelle, Conflans, Aix, Beauges, Pont-de-Beauvoisin, et les Echelles.

La Savoie forme les départemens du Mont-Blanc, du Léman, etc.

Nous avons cru devoir mettre à la suite de la Savoie le Piémont, ces deux pays étant ensemble, avant la révolution française, sous la domination du roi de Sardaigne.

Le Piémont, ci-devant contrée d'Italie, avoit titre de principauté; il étoit borné au N. par le Vallais, à l'E. par le duché de Milan Montferrat, au S. par le ci-devant comté de Nice et l'Etat de Gênes, à l'O. par le ci-devant Dauphiné et par la Savoie. Cette contrée a 31 myr. (70 l.) du S. au N., et 16 myr. (36 l.) de l'E. à l'O. Son nom de *Piémont* vient de ce qu'elle est au pied des Alpes, qui la séparoient de la France et de la Savoie, habité par les Umbriens, les Etruques et les Ligu-riens. Les Gaulois qui entrèrent en Italie sous la conduite de *Brennus* et de *Bellovèse*, s'établirent en partie dans ce pays, qui dans la suite fut occupé par divers peuples, et partagé entre eux. Les Ligu-riens, surnommés *Statielli*, habitèrent la partie orientale. Les *Vagienni* ou *Bagicani* leur succédèrent dans le pays qui est entre le Pô et le Tanaro. Les *Taurini* s'établirent entre le Pô et la petite Doire, *Dora riparia*, et s'étendirent dans la suite jusqu'aux Alpes. Les *Salassi*, divisés en supérieurs et inférieurs, habitèrent entre les deux Doires. Enfin, les *Libici*, *Lebui* ou *Lebetii*, occupèrent cette partie de la Gaule cisalpine, qui forme les territoires de Verceil et de Biella, entre la grande Doire *Doria baltea* et la *Sesia*. C'est un pays des plus fertiles, des plus agréables et des plus peuplés ci-devant d'Italie. On trouve dans les montagnes dont il est entouré, des mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Les rivières y sont très-poissonneuses, et les forêts très-abondantes en gibier. Les villes et les villages se touchent presque tous. Les Piémontois sont industrieux, spirituels, fort affables envers les étrangers, gais et fort attachés à la religion catholique. Les productions du sol sont: froment, seigle, chanvre, riz, orge, maïs, vins, huiles, soie, oranges, grenades, pommes, figues, truffes, bestinux, etc. Les pâturages du Piémont sont excellens; mais la production la plus importante est la soie, dont l'Angleterre et la France tirent la plus grande partie. Ce pays tire de France et d'Angleterre des draps, des couvertures, des toiles de Saisse et de Silésie. Il tire encore d'Angleterre le fer, le cuivre, le sucre. Le Piémont donne en échange, du bétail, du chanvre, du fil, des cordages, de la soie, des liqueurs et des fruits. Ce pays appartenoit au roi de Sardaigne. Il comprenoit le Piémont propre, le duché d'Aoste, la seigneurie de Verceil, le comté d'Ast et le marquisat de Saluces. Turin en étoit la capitale. Le fils aîné du roi de Sardaigne portoit anciennement le titre de *Prince du Piémont*, et celui de *Duc de Savoie*, jusqu'à l'époque de la réunion de ce pays à la France. Les Français se sont emparés du Piémont en frimaire au 7 (décembre 1798); il forme six départemens; savoir, le *Pô*, *Tanaro*, *Sesia*, *Stura*, *Marengo* et la *Doire*.

Le Piémont a donné naissance à Jean d'*Argentier*, médecin, mort en 1572. On a ses œuvres en 3 vol. *in-folio*. — Jean *Batero*; mort en 1608. Il a donné divers ouvrages d'histoire et autres. — Charles *Paschal*; mort près d'Abbeville, en 1625. On a de lui: *Vie de Pibrac* et *Eloge de Vinet*, en latin. *Coronæ opus*; *Legatio Rhætica*; *Legatus*, etc. — Cœlius Secundus *Curio*, professeur d'éloquence à Bâle; mort en 1569. On a de lui des notes sur divers auteurs anciens, etc. — *Cœlius Augustus*, son second fils; mort en 1567, a publié une *Histoire des Sarrasins*.

Savoisy, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Châtillon, canton de Laignes, à 19 kilom. (4 l. ½) S. O. de Châtillon-sur-Seine, 7 m. (14 l. ¾) N. O. de Dijon, 13 k. (31.) N. N. E. de Montbard. *Pop.* 689. *Bur. de poste* de Montbard.

Savolle, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Mirebeau, à 19 k. (4 l. ¼) de Dijon, 4 kil. (1 l.) de St.-Médard. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Mirebeau.

Savonnières-en-Voivre, village (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, à 7 k. (1 l. ½) de St.-Mihel, 39 kil. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *P.* 86. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Savonnières, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, comm. d'Epernon, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Chartres. *Pop.* compris celle d'Epernon, 1379. *B. de p.* d'Epernon.

Savonnières, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. sud de Tours, sur le Cher, à 10 kil. (2 l. ½) de Tours. Près de ce village sont les fameuses caves surnommées *Gouttières*, parce qu'il en dégoutte continuellement de l'eau; elles sont situées dans le roc, et sont si sombres qu'il faut de la lumière pour pouvoir y entrer: on y voit toutes sortes de congélations représentant diverses figures très-curieuses. Ces grottes ne sont pas profondes, et leur ouverture est sur le bord du Cher. On trouve près de-là de l'albâtre. *Pop.* 1466. *Bur. de poste* de Tours.

Savonnières-devant-Bar, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Bar-sur-Ornain, sur l'Ornain, à 2 k. (½ l.) de Bar. Il y a près de ce village une fontaine située dans un agréable vallon aux pieds d'une montagne, et à portée des bois. La proximité de Bar, et la fraîcheur des eaux de cette source, engagent très-souvent, dans les beaux jours d'été, à y faire des parties de plaisir. Leur grande fraîcheur, jointe à la vivacité de l'air qui circule dans ce vallon, a occasionné très-souvent des coliques d'estomac et même la fièvre, ce qui arrive quelquefois à certaines personnes qui boivent à la glace. Il y a à Bar une ancienne tradition populaire que les eaux de cette fontaine sont pernicieuses, ce qui lui a fait donner le nom de *Fontaine des tués*. *Pop.*

Digitized by Google

*Pop.* 214. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Savonnières-en-Perthois, village (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. d'Ancerville, à 19 k. (4 l. ¼) de Bar. *Pop.* 284. *Bur. de poste* de St.-Dizier, départem. de la Haute-Marne.

Savornon, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Serres, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) de Gap. *Pop.* 726. *Bur. de poste* de Serres.

Savouges, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevret, à 8 kil. (2 l.) N. E. de Nuits, 15 k. (3 l. ½) S. de Dijon, 18 k. (4 l.) N. O. de St.-Jean-de-Losne. *Pop.* 122. *Bur. de poste* de la Barraque.

Savouillans, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Malaucène, sur la Tolerene, à 30 kil. (6 l. ¼) de Carpentras, 5 m. (11 l. ¼) d'Avignon. *P.* 162. *B. de p.* d'Orange.

Savoux, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. d'Oulx, dans le val d'Oulx, à 18 k. (4 l.) S. O. de Suse, sur une colline. *P.* 472. *B. de poste* de Suse.

Savoureuse, rivière (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, canton de Giromagny. Elle prend sa source dans les montagnes des Vosges, près du ballon d'Alsace, à 20 kil. (4 l. ½) N. de Béfort, 5 m. (11 l.) S. O. de Colmar, passe à Giromagny, à Béfort, traverse la principauté de Montbéliard, et va se jeter dans le Doubs.

Savoye, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Bouilly, comm. de Moussey, à 8 kil. (2 l.) de Troyes. *Pop.* 95. *Bur. de poste* de Troyes.

Savoyeux, v. (*Haute-Saône*), arr. de Champlitte, cant. de Dampierre, sur la Saone, à 19 k. (4 l. ½) de Champlitte, 31 k. (7 l.) de Vésoul. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de Gray.

Savranges, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Sombernon, comm. de Savigny-sous-Molsin, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Sombernon, 23 kilom. (5 l. ½) de Dijon. *Pop.* comp. celle de Savigny-sous-Molain, 253. *Bur. de poste* de Sombernon.

Savry, hameau (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Villejuif, à 2 k. (½ l.) de Palaiseau, 4 k. (1 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Villejuif, 331. *Bur. de poste* de Palaiseau.

Savy, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Vermand, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Quentin, 42 kilom. (9 l. ½) de Laon. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Savy, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Aubigny, près de la Scarpe, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Pol, 15 k. (3 l. ½) d'Arras. *Popul.* comp. celle de Berlette, 416. *Bur. de poste* d'Arras.

Saxel, v. (*Léman*), arr. et cant. de Thonon, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Bous, 7 k. (1 l. ¾) E. p. N. de Bonne, 22 kil. (5 l.) E. S. E. de Genève. *Pop.* 153. *Bur. de poste* de Thonon.

Saxeler, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, sur l'Affle, à 7 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¼) N. E. de Manderscheid, 4 m. (10 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 62. *Bur. de poste* de Trèves.

Saxey, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, comm. de Romani, à 3 k. (¾ de l.) de Longwy, 36 k. (8 l.) de Briey. *Pop.... Bur. de poste* de Longwy.

Saxon, v. (*Meurthe*), arrond. de Lunéville, cant. de Vézelise, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¾) de Nancy. *P.* compr. celle de Sion, 205. *Bur. de poste* de Vézelise.

Saxybourdon, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Saulge, à 27 kil. (6 l.) de Nevers. *Pop.* 783. *Bur. de poste* de Nevers.

Say, v. (*Orne*), arr. et canton d'Argentan, près de l'Ure, à 3 kil. (¾ de l.) d'Argentan, 36 kilom. (8 l.) d'Alençon. *Pop.* 266. *Bur. de poste* d'Argentan.

Sayat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont-Ferrand, près la Bedat, à 5 kil. (1 l. ¼) de Clermont. *Pop.* comprise celle de St.-Vincent, 644. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

Saye (la), riv. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de St.-Ciers-la-Lande. Sa source, à 6 kil. (1 l. ½) E. de Reignac, coule au S. p. E., et se rend dans l'Isle, 32 k. (7 l. ½) S. S. E. de sa source.

Sayrasiet, v. (*Landes*), arrond. et cant. de St.-Séver, à 9 k. (2 l. ¼ de cet endroit, 21 kil. (4 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Balazin, 291. *Bur. de poste* de St.-Séver.

Sayvre, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de St.-Julien, à 8 k. (2 l.) de Poitiers. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Poitiers.

Sazailles, (*Moselle*). *Voyez* Bazailles.

Saze, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Villeneuve-lès-Avignon, à 15 kil. (3 l. ¼) de Beaucaire, 10 k. (2 l. ½) de Villeneuve-lès-Avignon, 29 kilom. (6 l. ½) de Nîmes. *Pop.* 606. *Bur. de poste* de Villeneuve-lès-Avignon.

Sazeray, v. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. de St.-Séver, à 18 k. (4 l.) de la Châtre, 5 m. (11 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 566. *Bur. de poste* de la Châtre.

Sazerel, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Montmarault, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 39 kil. (8 l. ½) de Moulins. *Popul.* 445. *Bur. de poste* de Montmarault

Sazilly, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, canton de l'Isle-Bouchard, près la Vienne, à 8 kil. (2 l.) de Chinon, 39 k. (8 l. ½) de Tours. *Pop.* 342. *Bur. de poste* de l'Isle-Bouchard.

Sazos, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. de Lus, à 15 k. (3 l. ½) d'Argelès, 41 kil. (9 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 533. *Bur. de p.* de Tarbes.

Scadruez, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, cant. de Wavre, comm. de Cour-St.-Etienne, à 7 k. (1 l. ½) de Génappe, 15 kil. (3 l. ½) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Cour-St.-Etienne, 1395. *Bur. de poste* de Génappe.

Scaer, b. (*Finistère*), arrond. de Quimperlé, ch.-l. de canton, à 30 kilom. (6 l. ¾) E. de Quimper, 7 m. (16 l.) S. E. de Brest, 15 kil. (3 l. ½) O. du Faouet. Il n'y a guères que le dixième de son territoire de cultivé, le reste n'offre que des terres en friche. Ce bourg est traversé par des chemins assez beaux. Il y a vingt-quatre auberges; deux forêts considérables couvrent une partie du canton; on y voit les débris d'un antique château. Il faut monter au clocher de Scaer, pour jouir d'une des vues les plus étendues de la ci-dev. Bretagne. Une des merveilles de Scaer, est la fontaine de sainte Candide qui coule, divisée en 2 branches, sur un banc de schistes. Sa longueur est de 20 mèt. (60p.); sa largeur de 5 m. (10 t.) et sa profondeur de 2 m. (1 t.) Elle est égsie en hiver comme en été. Rien de plus limpide que cette eau délicieuse à boire. Sainte Candide, au moyen de cette eau, dit-on, fait maints miracles, comme de guérir la fièvre, dénouer les enfans, etc. On les y trempe quelques jours après leur naissance; s'ils étendent les pieds ils vivront; s'ils les retirent ils mourront dans peu. Il n'y a pas long-temps qu'à Scaer on promenoit dans une char-



Digitized by Google

rette traînée par des hommes, le mari qui s'étoit laissé battre par sa femme. On a trouvé aux environs, des perles dans des moules de rivière: il y en a de la grosseur d'une petite aveline. Scaer est la résidence de deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. *Pop.* 4035. *Bur. de poste* de Rosporden.

Scagnello, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, cant. de St.-Michel, sur une colline entre la Monza et un torrent, à 15 kil. (3 l. ½) S. E. de Mondovi. *Pop.* 344. *Bur. de p.* de Mondovi.

Scailles, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. d'Eauze, à 13 kil. (3 l.) de Nogaro, 39 kil. (8 l. ½) d'Auch. *Popul.* 229. *Bur. de poste* de Nogaro.

Scalenghe, bourg (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Vigone, en plaine, près d'un petit ruisseau, à 10 kilom. (2 l. ½) E. de Pignerol. *P.* 2425. *B. de p.* de Pignerol.

Scaletta, col. (*Stura*), passage de la vallée de Maira dans celle de Stura, d'Aneglio à Argentera; il a 13 kil. (3 l.).

Scalletta, v. (*Tanaro*), arr. d'Alba, cant. de Cortemiglia, à la droite du torrent d'Usone, à 5 m. (11 l.) S. E. d'Albe. *Pop.* 324. *Bur. de poste* d'Asti.

Scandaluzza, v. (*Marengo*), sur une colline escarpée, à 31 kil. (7 l.) S. O. de Casal. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de Casal.

Scarena, bourg (*Alpes-Maritimes*). *Voyez* Escarena.

Scarmagno, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur la pente d'une colline, à 9 k. (2 l. ½) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 918. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Scarnavigoi, bourg (*Stura*), arr. de Saluces, cant. de Moretta, près de la Vraita, à 4 kil. (1 l.) N. O. de Saluces. *Pop.* 2600. *Bur. de p.* de Saluces.

Scarpe, fort (*Nord*), sur la rivière dont il porte le nom, à 3 kil. (¾ de l.) de Douay. C'est un pentagone régulier, entouré d'un fossé plein d'eau, dans lequel il y a trois demi-lunes, revêtues d'un chemin couvert, et d'un glacis. Au-delà de ce glacis est un avant fossé, accompagné d'une grande inondation. Sur la Scarpe, et à la vue de ce fort, est encore une grande écluse couverte d'une demi-lune, revêtue et accompagnée d'un fossé et d'un chemin couvert. Ce fort est un poste de guerre de la 16e division militaire.

Scarpe (la), rivière (*Nord*). Sa source à 22 k. (5 l.) d'Arras, où elle commence à être navigable; elle passe à Douay, à Marchiennes, et se jette dans l'Escaut au-dessous de St.-Amand, dans l'arr. de Douay.

Scarponne, (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, comm. de Dieulouard, près la Moselle, à 8 k. (2 l.) S. de Pont-à-Mousson, 18 k. (4 l.) N. N. O. de Nancy, 13 kil. (3 l.) S. O. de Nomény. *Pop.* comprise celle de Dieulouard, 925. *Bur. de p.* de Pont-à-Mousson.

Scarpu (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 18 k. (4 l.) S. S. O. de Bielle; elle a du N. au S. 3 kilom. (¾ de l.) de long.

Scata, v. (*Gala*), arr. de Bastia, près la Fuimalto, à 33 k. (7 l. ½) de Bastia. *Pop.* 141.

Scax, tour (*Doubs*). *Voy.* Tour-de-Serre (la).

Scéaucé, v. (*Orne*), arrond. de Domfront, cant. de Juvigny, à 10 k. (2 l. ½) de Domfront, 55 m. (12 l.) d'Alençon. *Pop.* 1200. *Bur. de p.* de Domfront.

Sceautres, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Rochemaure, sur le Rioumau, à 13 kil. (3 l.) de Privas. *Pop.* 352. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

Sceaux, v. (*Loiret*), arrond. de Montargis, cant. de Ferrières, sur la Suzain, à 15 kil. (3 l. ½) de Montargis, 5 myr. (12 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 960. *Bur. de poste* de Montargis.

Sceaux, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Ségré, à 10 kil. (2 l. ½) de Châteauneuf, 16 kil. (3 l. ½) d'Angers. *Pop.* 613. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Sceaux, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de Tuffé, près de l'Huisne, à 14 kil. (3 l. ½) de la Ferté-Bernard, 30 kil. (6 l. ½) du Mans. *Pop.* 559. *Bur. de poste* de la Ferté-Bernard.

Sceaux, bourg (*Seine*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 1 k. (¼ de l.) de Bourg-Egalité, 8 kilom. (2 l.) de Paris. La célébrité de ce bourg a commencé par des reliques qu'avoit le chevalier Adam de Sceaux, qui lui donna son nom. On les conservoit dans l'église de Sceaux pour ceux qui avoient la colique et qui vouloient la faire passer. Ces reliques provenoient de saint Mammès, martyr en Cappadoce. C'étoit tout ce que le chevalier Adam de Sceaux pouvoit offrir de mieux en 1214, puisque la guerre des Croisades (et c'étoit la quatrième) ne produisoit que des os de saints à la place de ceux de vingt-quatre mille Français qui y avoient laissé les leurs. Sceaux étoit célèbre par son château que tout le monde admiroit, et qui n'existe plus: ce château avoit appartenu au grand Colbert, ensuite différens princes de la famille royale en firent tour-à-tour l'acquisition; et le dernier propriétaire étoit le duc de Penthièvre, qui en avoit fait présent à madame d'Orléans, sa fille. Ce bourg est le siége d'une sous-préfecture et la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1865. *Bur. de poste* de Bourg-Egalité.

Sceillé, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Coulonges, à 23 k. (5 l. ½) de Parthenay, 32 k. (7 l. ½) de Niort. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Parthenay.

Scelle, v. (*Dordogne*). *Voyez* Celler.

Scellas, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, canton de Vauvillers, près du Coney, à 27 kilom. (6 l.) de Luxeuil, 21 k. (4 l. ¾) de Jussey, 43 k. (9 l. ¾) de Lure, 5 k. (1 l. ¼) de Vauvillers, 38 kilom. (8 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Vésoul.

Scellières, bourg (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, ch.-l. de cant., sur la Brène, à 10 kil. (2 l. ½) O. de Poligny, 16 k. (3 l. ¾) N. de Lons-le-Saunier, 31 k. (7 l.) S. de Dole. Les habitans, dans la révolution, se sont partagé la forêt communale, et chacun a défriché son lot. Cette plaine si nouvellement en culture, est un spectacle bisarre. *Popular.* 1198. *Bur. de poste* de Poligny.

Scellon, v. (*Eure*). *Voy.* St.-Aubin-du-Scellon.

Sceuline (la), riv. (*Calvados*), arr. de Vire, canton d'Aulney. Sa source, à 5 kil. (1 l. ½) O. de cet endroit, coule au N. N. E., puis au N., et se rend dans la Seule, à 3 k. (¾ de l.) N. de Villers-Bocage.

Sceult, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de Délemont.

Sceuve, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voyez* Scheuve.

Scey, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, canton d'Ornans, sur la Loue, à 3 k. (¼ de l.) d'Ornans,

Digitized by Google

14 k. (31. ¼) de Besançon. Il y a deux forges, et une fabrique de fers en cercles, à l'usage des cultivateurs et des maréchaux. On y fait aussi, sur la rivière de la Loue, de la verge de fenderie pour le gouvernement. *Pop.* 330. *Bur. de p.* d'Ornans.

**Scey-sur-Saone**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, ch.-l. de cant., à 14 kilom. (3 l. ¼) O. de Vésoul, 20 k. (4 l. ½) S. p. E. de Jussey, 34 k. (7 l. ¼) E. de Champlitte. Louis XIV y fit construire un pont de quatorze arches sur un bras de la rivière de la Saone, qui passe derrière un château, et sert à l'établissement de trois forges, d'un fourneau et d'un martinet. *P.* 1877. *Bur. de poste* de Port-sur-Saone.

**Schaarwiller**, (*Bas-Rhin*). *Voy.* **Schwoowiller.**

**Schaffhausen**, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Seltz, à 18 kil. (4 l.) de Weissembourg, 40 kil. (9 l.) de Strasbourg. *Pop.* 250. *B. de p.* de Lauterbourg.

**Schaafhausen**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Heinsberg, près de la Worm, à 2 kilom. (¼ l.) S. E. d'Heinsberg, 5 kilom. (1 l. ¼) N. E. de Gangelt, 27 k. (6 l.) N. d'Aix-la-Chapelle. *P.* comp. celle de Schleiden, 582. *Bur. de p.* de Juliers.

**Schaan**, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. d'Odenkirchen, à 7 k. (1 l. ¼) N. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. de Dahlem, 4 m. (10 l.) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Dahlem.

**Schaan-Aue**, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Franckenthal, comm. de Roxheim, à 5 k. (1 l. ½) de Franckenthal, 8 k. (2 l.) de Worms, 4 m. (10 l. ½) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Roxheim, 550.

**Schacherhof**, ham. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. et comm. de Rokenhausen, à 20 k. (4 l. ½) de Lauterecken, 5 m. (1 l.) de Mayence. *Pop.* comp. celle de Rokenhausen, 940.

**Schadeck**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, comm. de Post, à 9 kil. (2 l. ¼) E. p. N. d'Habay-la-Neuve, 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. d'Arlon, 30 k. (6 l. ½) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 51. *Bur. de poste* d'Arlon.

**Schachbach** (la), riv. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Trarbach, à 10 k. (2 l. ½) E. duquel elle prend sa source, coule à l'O., puis au N. N. O., et se rend dans la Grosbach, après 6 k. (1 l. ½) de cours.

**Schammelberg**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Linnick-St.-Martin, comm. d'Audenacken, à 6 k. (1 l. ½) de Hall, 15 k. (3 l. ½) de Bruxelles. *Popul.* comprise celle d'Audenacken, 257. *Bur. de poste* de Hall.

**Schaerebeeck**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Woluwe-St.-Etienne, près de la Senne, à 6 kil. (1 l. ½) O. de Woluwe-St.-Etienne, 1 k. (¼ de l.) N. p. E. de Bruxelles. Le territoire est fertile en grains, légumes et fruits. C'est dans cet endroit que se termine la longue suite d'étangs qui se trouvent sur les territoires d'Axelles, d'Etterbeke, et de St.-Joosten-Noode. Les promenades de Scherebeeck sont agréables. Il y a quelques bois et des bosquets. *Pop.* 1131. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Schmberg**, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Maëstricht, cant. d'Herlen, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle, 20 k. (4 l. ½) E. p. N. de Maëstricht. *Pop.* 916. *Bur. de p.* de Maëstricht.

**Schaffausen**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Sarre-Libre. *Pop.* 517. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

**Schaffen**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, à 7 kilom. (1 l. ½) E. p. N. de Montaigu, 2 k. (½ l.) N. E. de Diest, 5 m. (1 l.) N. E. de Bruxelles. *Pop.* 1220. *Bur. de poste* de Diest.

**Schaffhausen**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hochfelden, sur le Rhorbach, à 18 kilom. (4 l.) d'Haguenau, 21 kil. (4 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de Saverne.

**Schaidt**, b. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Kandel, à 10 k. (2 l. ½) de Weissembourg, 6 m. (1 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 790. *Bur. de p.* de Weissembourg.

**Schalampé**, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Habsheim, comm. de Bantzheim, à 14 kilom. (3 l. ½) d'Ensisheim, 32 k. (7 l. ½) d'Altkirch. *Pop.* comprise celle de Bantzheim, 830. *Bureau de poste* d'Ensisheim.

**Schalbach**, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Fénestrange, à 13 k. (3 l.) de Sarrebourg, 8 m. (17 l. ½) de Nancy. *Pop.* 623. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

**Schalckendorff**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Bouxwiller, à 16 k. (3 l. ½) d'Haguenau, 31 k. (7 l.) de Strasbourg. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Saverne.

**Schalekoven**, v. (*Meuse-Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. de Looz, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Bilsen, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Looz, 18 k. (4 l.) O. de Maëstricht. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Tongres.

**Schalkenmehren**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 5 m. (1 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 218.

**Schalodenbach**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Otterberg, à 4 k. (1 l.) N. N. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ½) E. S. E. de Wolfstein, 6 m. (1 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* comprise celle des départ. 411. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

**Schaltin**, v. (*Sambre et-Meuse*), arr. de Dinant, canton de Ciney, à 7 k. (1 l. ¾) N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. O. d'Havelange, 20 kil. (4 l. ½) N. E. de Dinant. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Namur.

**Schambornerthal** (la), rivière (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, à 15 k. (3 l. ½) duquel elle prend sa source, coule au S. O., puis remonte au N. O., en prenant le nom de *Schwartzbach*, et va se rendre dans l'Erbach, au S. O. de Waldfischbach, après 13 k. (3 l.) de cours.

**Schandel**, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, canton d'Osperen, comm. de Vichten, à 2 k. (½ l.) N. d'Uselange, 14 k. (3 l. ½) S. p. E. d'Ischaur-Sure, 23 k. (5 l. ½) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* comprise celle de Vichten, 270. *Bur. de p.* d'Arlon.

**Schaphoven**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, comm. de Pier, à 3 k. (¾ de l.) de Juliers, 24 kilom. (5 l. ½) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* comprise celle de Pier, 677. *Bur. de poste* de Juliers.

**Schaphuisen**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Meurs, à 10 k. (2 l. ½) O. de cet endroit, 6 kilom. (1 l. ½) N. p. E. de Kempen, 7 m. (1 5 l. ½) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 649.

**Scharffbillig**, v. (*Forêts*), arr. cant. et comm. de Bitbourg, à 5 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) E. de Vianden, 5 m. (1 l.) N. E. de Luxembourg. *Popul.* 102. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Scharrlof**, ham. (*Mont-Tonn.*),



Digitized by Google

arrond. de Deux-Ponts, canton de Landsthul, comm. de Gerhartschenhausen, à 8 k. (2 l.) de Landsthul, 28 kil. (41.) d'Hombourg, 8 myr. (19 l.) de Mayence. *Pop.* comp. celle de Gerhartschenhausen, 378.

SCHARPENSEL, v. (*Roër*). *Voyez* SCHERPENSEEL.

SCHARRACHBERGHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Wasselonne, à 18 kilom. (4 l.) de Strasbourg. *Pop.* 542. *Bur. de poste* de Molsheim.

SCHAUERBERG, v. (*Mont-Tonn.*), arrond. de Deux-Ponts, canton de Waldfischbach, à 6 k. (1 l. ¼) O. N. O. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) E. N. E. de Deux-Ponts, 8 myriam. (17 l. ¼) S. O. de Mayence. *P.* 107. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

SCHAUFENBERG, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Linnich, à 10 k. (2 l. ½) S. S. O. de ce lieu, 5 k. (1 l. ¼) O. p. S. d'Aldenhoven, 11 kilom. (2 l. ¾) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 62. *B. de p.* de Juliers.

SCHAUMBERG (LA), montagne (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 10 k. (2 l. ½) O. de cet endroit. Le château de Schaumberg et l'abbaye de Tholey sont sur la montagne y tenante, et ont environ 2 k. (½ l.) du N. O. au S. E., et 3 kilom. (¾ de l.) du S. S. O. au N. N. E.

SCHAUREN, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant d'Herstein, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 4 m. (10 l.) E. de Trèves. Il y a des ardoisières. *P.* 243. *B. de p.* de Trèves.

SCHAVEN, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Zulpich, à 4 k. (1 l.) E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. p. N. d'Enskirchen, 41 k. (9 l. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 93.

SCHAWERNHEIM, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant de Mutterstadt, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) E. du Durkeim, 7 myr. (14 l. S. p. E. de Mayence. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Spire.

SCHEIFELBERG, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Glabbeeck, commune de Bunsbeck, à 6 k. (1 l. ½) de Tirlemont, 19 k. (4 l. ½) de Louvain. *Pop.* compr. celle de Bunsbeck, 671. *B. de p.* de Tirlemont.

SCHEFFERSHEIM, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* SCHOEFFERSHEIM.

SCHEIBENHARD, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Lauterbourg, sur la ligne près de la Lauter, à 15 k. (3 l. ¼) de Weissembourg, 5 m. (11 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 542. *Bur. de poste* de Lauterbourg.

SCHEID, v. (*Ourthe*), arr. de Spa, cant. et comm. de Cronenbourg, à 41 k. (9 l. ¼) de Spa, 4 k. (1 l.) de Cronenbourg. *Popul.* comprise celle de Cronenbourg, 957. *Bur. de poste* de Spa.

SCHEID, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Daun, près et dépendant de la commune de Sarmersbach, à 6 k. (1 l.) d'Hillesheim, 6 m. (14 l.) de Trèves. Il y a des forges. *Pop.* comp. celle de Sarmersbach... *Bur. de poste* de Sarrebruck.

SCHEID, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) O. de Bliescastel, 7 myr. (15 l. ¾) S. S. E. de Trèves. *Pop.* comprises les dép. 235.

SCHEIDEN, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton de Merzig, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 29 k. (6 l. ¼) S. p. E. de Trèves. *P* 149.

SCHEIDERBERG, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton d'Arneval, comm. de Scheid, à 6 k. (1 l. ½) d'Arneval, 11 kilom. (2 l. ¾) de Bliescastel, pm. (15 l. ¾) de Trèves. Il y a une forge dite de *Goffintaine*, un haut fourneau, deux affineries et un fourneau de cémentation. *Pop.* compr. celle de Scheid et dép., 235.

SCHEL, v. (*Moselle*), arrond. de Thionville, cant. de Metzerwise, à 9 k. (2 l. ¼) de Thionville, 20 k. (4 l. ¼) de Metz. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Thionville.

SCHELAINCOURT, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, comm. de Flevy, à 3 k. (¾ del.) N. de Metz. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Metz.

SCHELANDRE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Charny, comm. de Beaumont, à 13 kil. (3 l.) de Verdun-sur-Meuse, 8 k. (2 l.) de Charny. *Pop.* compr. celle de Beaumont, 169. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

SCHELBORN, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Wehr, comm. de Ober-Durenbach, à 4 k. (1 l.) de Wehr, 6 k. (1 l. ½) de Remagen, 32 k. (7 l. ½) de Coblentz. *Pop.* comp. celle d'Ober-Durenbach, 259. *Bur. de poste* d'Andernach.

SCHELDERODE, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. d'Oosterzeele, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) E. p. N. de Nazareth, 7 k. (1 l. ¾) S. de Gand. *Pop.* 737. *Bur. de poste* de Gand.

SCHELDEVINDICKE, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. d'Oosterzeele, à 2 k. (¼ l.) S. O. de ce lieu, 9 k. (2 l. ¼) N. O. d'Herzele, 13 kil. (3 l.) S. p. E. de Gand. *Pop.* 1688. *Bur. de poste* de Gand.

SCHELESTAT, ville forte et ancienne (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, chef-l. de cant., sur l'Ill, à 42 kil. (9 l. ½) S. O. de Strasbourg, 22 k. (5 l.) N. N. E. de Colmar, 50 m. (114 l.) de Paris. Long. 25. 11. lat. 48. 17. Cette ville, dans la partie haute de la ci-devant province d'Alsace, étoit la troisième des dix villes libres et impériales de l'Alsace, située sur un canal de l'Ill, un peu avant sa réunion ou avant une autre partie de cette rivière qui en la traversant, fournit de l'eau à ses fossés. On prétend qu'elle est ancienne, et qu'elle s'appeloit *Elsebus*. Attila l'ayant détruite, elle ne fut pendant un temps qu'un simple village; Wolffelin, préfet d'Haguenau, la fit environner de murailles en 1216, la rendit franche et la repeupla. L'empereur Sigismond lui donna le pouvoir de se choisir des magistrats. Les Suédois l'assiégèrent et la prirent en 1632; ils la rendirent aux Français, à qui elle fut assurée par le traité de Westphalie. Louis XIV en fit abattre les anciens murs en 1673, et la fit fortifier après la paix de Nimègue. Elle a été revêtue et augmentée de plusieurs autres fortifications par Vauban, qui en a fait une des plus fortes places de la province. Elle est enceinte d'un côté de huit bastions, et le dehors du côté opposé est un marais inaccessible. C'étoit un gouvernement de place de la ci-devant Haute-Alsace, et le siége d'une sous-préfecture. Son état-major étoit composé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi et d'un major. Outre l'église paroissiale, il y avoit un prieuré sous le titre de *Ste.-Foy*. On remarquoit dans son église une représentation du St.-Sépulchre de Jérusalem, qu'on dit avoir été faite par les ordres de l'Empereur Frédéric II. Ce prieuré, au commencement du 17e siècle, fut uni au collége que les princes de la maison d'Autriche fondèrent dans cette ville. Les Jésuites l'ont dirigé jusqu'à leur extinction. Depuis cette ville jusqu'à la montagne, ce ne sont que vignobles, et l'autre côté de la rivière d'Ill jusqu'au Rhin, des prairies, bois et terres labourables. Schelestatt doit une partie de son lustre et de son commerce à ses

Digitized by Google

manufactures ou ateliers. Il y a deux fabriques de tabac, quatre blanchisseries pour toile, cinq bonneteries, deux foulons pour draps et bonneteries, un atelier de tailland'erie pour outils renommés de tout genre, et deux d'armes à confectionner ou réparer, six fabriques de bas au métier, et une de bas au tricot, neuf brasseries, sept manufactures de chandelles, deux ateliers de chaudronnerie, une fabrique de chapeaux de paille, une de cartes à jouer, une fonderie en fer et cuivre, onze manufactures de nitre artificiel, sept de poteries de terre pour vaisselle, dix fabriques de potasse et salins, quatre de savon, un atelier de taillanderies, six tuileries et briqueteries, huit corderies. La terre à potier qui est excellente dans ce canton, concourt à former de très-beaux vases, et à faire fleurir les fabriques de ce genre. C'est la patrie de Martin *Bucer*, d'abord Dominicain, ensuite Luthérien, et professeur en théologie; né en 1491, mort en Angleterre en 1551. Il eut treize enfans d'une **religieuse**, qui mourut de la peste. On a de lui : Un *commentaire sur les pseaumes*. Strasbourg, 1529, *in*-8°, sous le nom d'*Aurelius Felinus*, et un grand nombre d'ouvrages de controverse.

Cette ville a un sous-inspecteur des forêts. C'est une place de guerre de 4e classe de la 5e division militaire; et la résidence du commandant, de l'adjudant de la place et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 6907. *Bur. de poste.*

**Schelle**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Boom, près de l'Escaut, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Boom, 7 k. (1 l. ¾) O. de Contich, 11 k. (2 l. ¾) S. p. O. d'Anvers. *Popul.* 1200. *Bur. de poste* de Malines.

**Schellebelle**, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Wetteren, sur l'Escaut, à 7 k. (1 l. ¾) N. d'Oordeghem, 11 k. (2 l. ¾) O. de Termonde, 15 kilom. (3 l. ¾) E. p. S. de Gand. *Pop.* 1281. *Bur. de poste* d'Alost.

**Schelling**, v. (*Sarre*). *Voyez* Schillingen.

**Schellweiler**, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 2 k. (¼ l.) S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¼) N. N. O. de Munchweiler, 6 m. (1 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

**Schelodenbach**, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voy.* Schalodenbach.

**Schelsen**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Odenkirchen. *Pop.* 687.

**Schembeke**, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Hall, commune de Huysinghen, à 3 k. (¾ de l.) de Hall, 15 kil. (3 l. ¼) de Bruxelles. *P.* comp. celle de Huysinghen... *Bur. de poste* de Hall.

**Schemelte**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 6 k. (1 l. ½) E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) O. de Birckenfeld, 29 k. (6 l. ¼) E. p. S. de Trèves. *Pop.* 157.

**Schendelbecke**, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Grammont, près de la Dender, riv., à 4 k. (1 l.) N. p. E. de Grammont, 7 k. (1 l. ¼) S. O. d'Aspelaer, 34 k. (7 l. ¾) S. p. E. de Gand. *P.* 913. *Bur. de poste* de Grammont.

**Schengen**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, comm. de Remichen, sur la Moselle, à 6 k. (1 l. ½) S. de Remich, 3 kil. (¾ de l.) N. de Sierck, 22 kil. (5 l.) S. E. de Luxembourg. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Schepven**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim, commune de Blanckenheimerdorf, à 2 k. (½ de l.) de Blanckenheim, 10 kil. (2 l. ½) de Reiffserscheid, 8 myr. (17 l. ½) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Blanckenheimerdorf et dépend. ,306.

**Scheplaken**, h. (*Dyle*), arr. de de Bruxelles, cant. de Wolverthem, comm. de Grinberghen, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Bruxelles, 6 k. (1 l. ½) de Wolverthem. *Pop.* comp. celle de Grinberghen, 1300. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Scherberich**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Borcette, à 33 k. (7 l. ½) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 329.

**Schère**, v. (*Basses-Pyrén.*), arr. d'Oléron, cant. d'Accous, comm. d'Osse. *Populat.* 70. *Bur. de poste* d'Oléron.

**Scheren**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Coblentz, cant. de Zell, à 8 k. (2 l.) E. p. S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. de Castellaun, 5 m. (11 l.) S. S. O. de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Walh, 223. *Bur. de poste* de Trarbach.

**Scherlenheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hoclifelden, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Haguenau, 25 k. (5 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 131. *Bur. de poste* de Saverne.

**Schernetz**, rivière (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Barr. Elle prend sa source près de Riffeld, se réunit à la Scheer, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Benfelden.

**Scherpenheuvel**, v. (*Dyle*). *V.* Montaigu.

**Scherpenzeel**, (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ½) S. d'Heinsberg, 14 kil. (3 l. ¾) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 556. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

**Scherwaldt**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 23 k. (5 l. ½) de Sarre-Libre, 4 m. (10 l.) de Metz. *Pop.* 98. *B. de p.* de Thionville.

**Scherweiller**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Ville, sur le Milbach, à 15 k. (3 l. ½) de Benfelden, 41 kil. (9 l. ¼) de Strasbourg. Il y a une papeterie. *P.* 2209. *Bur. de poste* de Schelestatt.

**Scheulte (la)**, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 82. *B. de p.* de Délemont.

**Scheuren**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 2 k. (½ l.) N. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) S. O. d'Illesheim, 6 m. (13 l.) de Trèves. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Trèves.

**Scheuve**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Dinant, cant. de Ciney, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 18 kil. (4 l.) N. E. de Bouvignes, 22 k. (5 l.) S. E. de Namur. *P.* 50. *Bur. de poste* de Dinant.

**Scheuzen**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Tholey, à 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Betting, 6 m. (12 l. ¾) N. E. de Thionville, 7 k. (1 l. ½) O. de Tholey. *P.* 113. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

**Schevenhuit**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Eschweiler, sur la Bridelsbuch ruisseau, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. d'Eschweiler, 8 k. (2 l.) O. S. O. de Dureu, 15 k. (3 l. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. Il y a un haut fourneau, un gros marteau, deux feux d'affinerie, et la forge de Jahags. *Pop.* 386.

**Scheydt**, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, comm. de Neuhenhagen, à 6 kil. (1 l. ¼) N. O. de Rolduc, 10 kil. (2 l. ½) E. p. N. de Fauquemont, 22 kil. (5 l.) E. p. N. de Maëstricht.

Digitized by Google

*Pop.* compr. celle de Neuhenhagen, 813. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle, dép. de la Roër.

Schiepazio, torrent (*Marengo*). Il commence près de Roua-de-Giorgi, arr. de Voguère, et se jette dans le Pô, au-dessous et près de Rea. Cours 36 k. (81 l).

Schierfeld, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. d'Ober-Moschel, sur la Moschel, à 4 kil. (1 l.) S. d'Ober-Moschel, 7 k. (1 l. ½) E. de Meisenheim, 4 m. (10 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* compr. les dép. 233. *Bur. de p.* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

Schiffbahn, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Meersen, à 2 kil. (½ l.) S. E. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) E. p. N. de Gladbach, 5 m. (11 l. ¾) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1081. *Bur. de poste* de Creveldt.

Schifferstadt, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Spire, à 8 k. (2 l.) N. p. O. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Manheim, 6 m. (12 l. ¼) S. de Mayence. *P.* compr. celle de Rinkenberg, 1387. *Bur. de poste* de Spire.

Schifflange, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bettembourg, comm. d'Esch-sur-l'Alzette, près de cet endroit, à 6 k. (1 l. ½) E. de Soleuvre, 3 k. (¾ de l.) E. N. E. d'Esch-sur-l'Alzette, 16 kil. (3 l. ¾) S. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Esch-sur-l'Alzette, 838. *B. de p.* de Luxembourg.

Schiffweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 5 k. (1 l. ¾) S. S. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. N. O. de Neunkirchen, 6 m. (13 l. ½) S. E. de Trèves. Il y a des mines de houille. *P.* comp. celle de Leopoldshel, 258. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Schiflick, moulin (*Mont-Tonnerre*), arrond., cant. et comm. de Deux-Ponts, à 2 k. (½ l.) E. de cette ville, 28 k. (6 l. ½) de Sarrebruck, 10 m. (22 l.) de Mayence. *Popular.* comprise celle de Deux-Ponts... *Bur. de p.* de Deux-Ponts.

Schilde, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Santhoven, à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. de Lierre, 10 k. (2 l. ½) E. d'Anvers. *Pop.* 532. *Bur. de poste* d'Anvers.

Schillerdorf, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Schullersdorff.

Schillingen, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld; cant. d'Hermeskeil, à 10 kil. (2 l. ½) O. p. S. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) N. p. O. de Wadern, 15 k. (3 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Haid, 401. *Bur. de poste* de Trèves.

Schiltigheim, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Strasbourg, cant. d'Ober-Hausbergen, près de l'Ill, à 2 kil. (½ l.) de Strasbourg. *Pop.* 1622. *B. de p.* de Strasbourg.

Schimert, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Meersen, à 5 k. (1 l. ½) N. de Fauquemont, 7 kil. (1 l. ½) E. de Rechen, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Maëstricht. *Pop.* 1017. *B. de poste* de Maëstricht.

Schimpach, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton de Bastogne, comm. de Longwely, à 10 k. (2 l. ½) de Bastogne, 37 kil. (8 l. ½) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Longwely, 112. *Bur. de poste* de Bastogne.

Schimsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœrstadt, sur la Flonheimerbach, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de Wœrstadt, 4 k. (¾ de l.) d'Armsheim, 24 k. (5 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 133. *Bur. de p.* de Worms.

Schindhart, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Dahn, à 11 k (2 l. ½) de Weissembourg, 6 m. (14 l.) de Strasbourg. *P.* 165. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Schinnen, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. de Maëstricht, cant. d'Oirsbeck, à 6 k. (1 l. ½) S. de Sittart, 18 k. (4 l.) O. de Geylenkirchen, 18 k. (4 l.) N. E. de Maëstricht. *Pop.* 1716. *Bur. de p.* de Maëstricht.

Schinvelt, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, près la Worm, à 8 k. (2 l.) S. E. de Sittart, 9 k. (2 l. ¼) O. de Geylenkirchen, 24 k. (5 l. ½) E. N. E. de Maëstricht. *Pop.* 679. *Bur. de poste* de Maëstricht.

Schipvaert, ruisseau (*Lys*), arr. de Furnes, cant. de Poperinghe, à 7 k. (1 l. ¾) S. S. O. duquel il prend sa source, coule au N. N. E., passe à Poperinghe où il prend son nom, et aliant au N. N. O. se rend dans l'Yser-Vaert à l'E. d'Eversam, après 19 k. (4 l. ½) de cours.

Schiresd'hal (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche, comm. de Meysendhal, à 10 k. (2 l. ½) de Bitche, 8 m. (19 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Meysendhal, 290. *Bur. de poste* de Bitche.

Schirhein, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bischweiller, près de la forêt d'Haguenau et du Falgraben, rivière, à 8 k. (2 l.) d'Haguenau, 27 k. (6 l.) de Strasbourg. *Pop.* 455. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Schirhoffen, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bischwiler, près du Falgraben, à 9 kil. (2 l. ½) d'Haguenau, 28 k. (6 l. ½) de Strasbourg. *P.* 406. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Schirmeck, v. (*Vosges*), arr. de St.-Diez, ch.-l. de cant., à 2 k. (½ l.) N. de Rothau, 3 k. (¾ de l.) S. de Barembach. Ce lieu dépendoit de la principauté de Salm. *P.* 932. *Bur. de poste* de Molsheim, dép. du Bas-Rhin.

Schlagraum, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr., cant. et comm. de Kaiserslautern, à 29 k. (6 l. ½) de Neustadt, 40 k. (9 l.) de Deux-Ponts, 6 m. (14 l. ½) de Mayence. *Popul.* comp. celle de Kaiserslautern... *B. de p.* de Kaiserslautern.

Schladersbach, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Schoenberg, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 8 m. (17 l. ¼) N. N. O. de Trèves. *Pop.* 89.

Schleich, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Schweich, près la Moselle, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de Schweich, 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de Neumagen, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Trèves. *Pop.* 1020. *B. de p.* de Trèves.

Schleid, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Kilbourg, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 38 k. (81. ½) N. de Trèves. *Pop.* 100.

Schleiden, hameau (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Heinsberg, comm. de Schaafhausen, à 2 k. (½ l.) d'Heinsberg, 5 k. (1 l. ¼) de Gangelt, 27 k. (6 l.) d'Aix-la-Chapelle. *P.* comp. celle de Schaafhausen, 582.

Schleirscheid, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 6 k. (1 l. ½) S. S. E. de cet endroit, 2 kil. (½ l.) S. O. de Gemunden, 6 m. (15 l. ¾) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 128. *Bur. de p.* de Creutznach.

Schleithal, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Lauterbourg, à 8 k. (2 l.) de Weissembourg, 5 myr. (11 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 1415. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Schlemmerdorf, v. (*Sarre*), arr.

Digitized by Google

de Prumm, cant. de Blanckenheim, com. de Blanckenheimerdorff, à 1 k. (¼ de l.) de Blanckenheim, 10 k. (2 l. ½) de Reiffferscheid, 8 myr. (17 l. ½) de Trèves. *P.* comp. celle de Blanckenheimerdorff, 306.

Schlenaken, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Galoppe, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Wittem, 8 kilom. (2 l.) S. de Fauquemont, 14 k. (3 l. ¼) S. E. de Maëstricht. *Pop.* 550. *Bur. de p.* de Maëstricht.

Schleyden, bourg (*Ourthe*), arr. de Malmédy, ch.-l. de cant., sur la rivière d'Olif, à 11 kilom. (2 l. ¾) E. p. S. de Montjoie, 34 k. (7 l. ¾) E. N. E. de Malmédy, 6 m. (14 l. ¼) E. de Liége. Il y a six forges et deux martinets. *Pop.* 1317. *Bur. de poste* de Spa.

Schleyden, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Linnich, à 9 k. (2 l. ¼) S. p. O. de cet endroit, 2 k. (¼ l.) S. O. d'Aldenoven, 13 k. (3 l.) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 130. *B. de p.* de Spa.

Schleydweiller, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, canton de Dudeldorf, à 10 k. (2 l. ½) S. de cet endroit, 16 kil. (3 l. ¾) S. S. E. de Bitbourg, 5 m. (19 l. ¼) N. N. E. de Luxembourg. *Popul.* 986. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Schlich, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. de Neuss, à 22 kil. (5 l.) de cet endroit. *Pop.* 78.

Schlich, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, à 33 k. (7 l. ½) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle de Dhorn, 366.

Schlierbach, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Landser, à 14 k. (3 l. ¼) d'Altkirch, 4 myr. (10 l.) de Colmar. *Pop.* 780. *Bur. de poste* d'Huningue.

Schlindenmanderscheid, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Vianden, comm. d'Hoscheid, près de la Sure, à 8 k. (2 l.) O. p. S. de Vianden, 8 k. (2 l.) N. O. de Diekirch, 37 k. (8 l. ¼) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Schlindermuhl, moulin (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Vianden, comm. d'Hoscheid, à 36 kil. (8 l.) de Luxembourg, 8 kil. (2 l.) de Bitbourg. *Pop.*... *Bur. de poste* de Luxembourg.

Schlettenbach, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Dahn, près du Lauter, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Weissembourg; 6 m. (13 l.) de Strasbourg. *Popul.* 233. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Schmalhof, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Saralbe, comm. d'Holving, à 6 k. (1 l. ½) de Puttelange, 14 kil. (3 l. ¼) de Sarguemine. *P.* comp. celle d'Holving, 830. *B. de p.* de Puttelange.

Schmiedhof, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Borcette, à 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Aix-la-Chapelle, 8 k. (2 l.) S. E. de Borcette, 11 k. (3 l. ½) S. O. d'Eschweiler. On y trouve un haut fourneau, deux affineries, deux martinets, une poterie et un marteau. *Pop.* 359.

Schmalbroich, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Kempen, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit. *P.* 1003.

Schmalenberg, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Waldfischbach, à 8 k. (2 l.) N. E. de cet endroit, 9 kilom. (2 l. ½) S. de Kaiserslautern, 7 m. (15 l. ¼) S. S. O. de Mayence. *Pop.* compr. les dépend., 289. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

Schmalfeldberhof, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Rokenhausen, comm. de Steingruben, à 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Rokenhausen, 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Wonsheim, 42 k. (9 l. ½) S. O. de Mayence. *Popul.* compr. celle du Steingruben, 252.

Schmelzer, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Kaiserslautern, comm. de Stelzenberg, à 6 k. (1 l. ½) de Kaiserslautern, 27 k. (6 l.) d'Annweiler, 8 m. (19 l. ½) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Stelzenberg et dépend., 285. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Schmiett, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Luxerath, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. d'Ulmen, 43 k. (9 l. ½) O. S. O. de Coblentz. *Popul.* 74.

Schmilt-Willer ou Schmidwiller, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Rorbach, à 19 k. (4 l. ¼) de Bitche, 7 m. (16 l. ½) de Metz. *P.* 196. *B. de p.* de Bitche.

Schmisseck, v. (*Sarre*), arr. et canton de Birckenfeld, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. O. d'Oberstein, 42 k. (9 l. ½) E. S. E. de Trèves. *P.* 78. *B. de poste* de Trèves.

Schmit-der-Probstei, village (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Cochem, près de cet endroit, et de la Moselle, à 40 k. (9 l.) S. O. de Coblentz. *Pop.*.. *B. de p.* de Trèves, dép. de la Sarre.

Schmitheim, v. (*Sarre*) arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de cet endroit, 8 m. (16 l. ¾) N. de Trèves. *Pop.* compr. les dépend., 215. *B. de p.* de Trèves.

Schmitheim, h. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim, comm. de Schmitheim, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Blanckenheim, 8 m. (16 l. ¼) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Schmitheim et dép., 215. *Bur. de poste* de Trèves.

Schmitz, v. (*Roër* arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie, à 8 m. (17 l. ½) de cet endroit. *Popul.* 640.

Schmitterhof, h. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, commune de Lohusfeld, à 4 k. (1 l.) de Winweiler, 5 k. (1 l. ¼) d'Otterberg, 6 m. (13 l.) de Mayence. *Popul.* compr. celle de Lohusfeld, 411.

Schmittmachenbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, à 9 kil. (2 l. ¼) N. N. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) E. p. N. d'Oberstein, 6 m. (13 l. ½) E. de Trèves. *Pop.* 255. *Bur. de p.* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Schmittshausen, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Contwig, à 8 k. (2 l.) N. N. E. de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) S. de Landstuhl, 8 myr. (18 l.) S. O. de Mayence. *Pop.*... *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Schmittweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Lauterecken, à 10 kilom. (2 l. ½) N. N. E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) E. p. N. d'Odenbach, 5 m. (11 l.) S. O. de Mayence. *P.* compr. les dépend., 174. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Schmittweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Waldemohr, à 2 kil. (½ l.) N. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Munchweiler, 6 m. (14 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Deux-Ponts, départem. du Mont-Tonnerre.

Schmitz, h. (*Mont-Tonnerre*), arr. et canton de Kaiserslautern, comm. de Trippstadt, à 8 kilom. (2 l.) de Kaiserslautern, 15 kilom. (3 l. ½) de Landstuhl, 8 myriam. (19 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Trippstadt et dép., 842.

Digitized by Google

Schmittahaus, h. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, canton d'Oppenheim, commune de Rudelsheim, à 3 k. (¾ de l.) d'Oppenheim, 18 kil. (4 l.) d'Odernheim, 20 k. (4 l. ½) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Rudelsheim et dépend., 186.

Schneckenbusch, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Sarrebourg, sur la Bièvre, à 7 k. (1 l. ¾) de Sarrebourg, 7 m. (14 l. ½) de Nancy. *Pop.* 148. *B. de p.* de Sarrebourg.

Schneeberg, h. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, comm. de Gerbach, à 11 k. (2 l. ½) O de Kirchheim-Boland, 42 k. (9 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* compr. celle de Gerbach, 366.

Schnekenhausen, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Otterberg, à 2 k. (½ l.) N. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) E. S. E. de Wolfstein, 6 m. (13 l. ½) S. O. de Mayence. *P.* 170. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Schnelb, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Castellaun, comm. de Hewir. *P.* compr. celle de Hewir, 105.

Schnep, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Rheinbach, comm. de Stralfeld. *Popul.* compr. celle de Stralfeld, 74.

Schneppenbach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirn, à 7 k. (1 l. ½) N. p. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de Gemunden, 6 m. (14 l. ½) S. de Coblentz. *P.* 138. *Bur. de p.* de Creutznach.

Schneppenbaim, v. (*Rocr*), arr. de Clèves, cant. de Calcar, à 6 kil. (1 l. ½) O. de cet endroit, 23 k. (51. ½) N. p. O. de Gueldres, 10 m. (22 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 248. *Bur. de p.* de Clèves.

Schnersheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim, à 23 k. (5 l. ½) d'Haguenau, 14 k. (3 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 406. *B. de p.* de Strasbourg.

Schnorrbachlein (la), rivière (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 6 k. (1 l. ½) duquel elle prend sa source à Schnorrbachlein, coule à l'O., puis au N., retourne à l'O., et va se rendre dans la Simmerbach après 5 k. (1 l. ½) de cours.

Schnorremberg, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Cronenbourg, comm. d'Udenbreth, à 41 k. (9 l. ½) de Spa, 6 k. (1 l. ½) de Cronenbourg. *Pop.* compr. celle d'Udenbreth, 599. *B. de p.* de Spa.

Schnorzbach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à la source du Schnorbachlein, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) E. de Simmeren, 9 k. (2 l. ½) O. p. S. de Bacharach, 4 m. (10 l. ½) S. de Coblentz. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Creutznach.

Schnuslenberg, h. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, commune de Kriegsfeld, à 7 kil. (1 l. ¾) de Kirchheim-Boland, 7 k. (1 l. ¾) de Wonsheim, 34 kil. (7 l. ½) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Kriegsfeld, 678.

Schockweiler, (*Forêts*). *Voy.* Stockweiller.

Schodes, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Sarrebourg, comm. de Bibelshausen, à 13 k. (3 l.) de Trèves, 4 k. (1 l.) de Sarrebourg. *Pop.* compr. celle de Bibelshausen, 94. *Bur. de poste* de Trèves.

Schoedbroek, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, comm. de Waenrode, à 8 kil. (2 l.) de Diest, 23 k. (5 l. ½) de Louvain. *P.* compr. celle de Waenrode, 440. *Bur. de poste* de Diest.

Schoefferdorf, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Phalsbourg, comm. de Dabo, à 5 kil. (1 l. ½) de Wallscheid. *P.* compr. celle de Dabo et dépend., 1200. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

Schoeffersheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. d'Erstein, près de la Scheer, à 7 k. (1 l. ¾) de Benfelden, 19 k. (4 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 333. *B. de p.* de Benfelden.

Schoenau, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, près de la Sur, à 21 kil. (4 l. ¾) S. de Pirmasent, 16 k. (3 l. ½) E. p. N. de Bitche, 10 m. (22 l. ½) S. O. de Mayence. Il y a forges, poterie et moulerie. *P.* 163. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Schoenau, v. (*Bas-Rhin*). *Voy.* Schonau.

Schoenbach, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 102.

Schoenberg, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Bacharach, comm. d'Ober-Wesel, à 18 k. (4 l.) de Bingen, 14 kilom. (3 l. ½) de Simmeren. *Pop.* compr. celle d'Ober-Wesel, 1753. *B. de p.* de Bingen, dép. du Mont-Tonnerre.

Schoenberg, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) N. E. de Reuland, 7 myr. (14 l. ½) N. N. O. de Trèves. *P.* 281. *Bur. de poste* de Trèves.

Schoenberg, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Budelich, à 2 k. (½ l.) E. p. S. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. de Neumagen, 20 kilom. (4 l. ½) E. p. N. de Trèves. *Pop.* 219. *Bur. de poste* de Trèves.

Schoenborn, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Kaiserslautern, canton de Rokenhausen, à 4 k. (1 l.) O. p. N. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ½) E. N. E. de Wolfstein, 5 m. (11 l.) S. O. de Mayence. Il y avoit une fabrique de sulfate de fer et d'alun, qui a été abandonnée. *Pop.* 95. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Schoenborn, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 4 k. (1 l.) E. N. E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. S. O. de Simmeren, 5 m. (11 l. ½) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Crentznach.

Schoenbornerhof, h. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, comm. d'Homberg, à 2 kil. (½ l.) S. O. de cet endroit, à 4 kil. (1 l.) de Grumbach, 10 k. (2 l. ½) de Cousel, 6 m. (14 l. ½) de Trèves. *Populat.* compr. celle d'Homberg, 121.

Schoenbourg, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de la Petite-Pierre, à 38 k. (8 l. ½) d'Haguenau, 4 m. (10 l.) de Strasbourg. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Phalsbourg, dép. de la Meurthe.

Schoendorf, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Conta, à 11 kil. (2 l. ¾) E. S. E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) E. N. E. de Sarrebourg, 13 k. (3 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Trèves.

Schoenecken, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach. *Pop.* 381. *Bureau de poste* de Coblentz.

Schoenecken, ville (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 7 kilom. (1 l. ½) S. E. de cette ville, 13 k. (3 l.) S. O. de Gerolstein, 5 myr. (11 l.) N. p. O. de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Irsfeld, 613. *Bur. de poste* de Trèves.

Schoenenberg, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Waldmohr, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. O. de Munchweiler, 7 m. (14 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 264.

Digitized by Google

264. *Bur. de poste* de Deux-Ponts ; dép. du Mont-Tonnerre.

Schoenen-Steinbach, v. (*Haut-Rhin.*) *Voy.* Schonsteinbach.

Schœnenbourg, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Soultz-sous-Forêts, à 9 k. (2 l. ½) de Weissembourg, 43 k. (9 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Schœnensteffen, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. et comm. de Schleyden, à 37 k. (8 l. ¼) de Spa, 5 k. (1 l. ¼) de Schleyden. *Pop.* compr. celle de Schleyden, 1359. *Bureau de poste* de Spa.

Schœnfeld, v. (*Sarre*), arr. de Prum, cant. de Lyssendorf, à 6 k. (1 l. ½) O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. de Stadt-Kyll, 7 myr. (15 l. ¼) N. de Trèves. *Pop.* 59. *Bur. de poste* de Trèves.

Schœnfeltz, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Mersch, comm. de Lintgen, sur la Mamer, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Boffердingen, 3 k. (¼ de l.) S. de Mersch, 11 k. (2 l. ¼) N. de Luxembourg. *P.* compr. celle de Lintgen, 337. *B. de p.* de Luxembourg.

Schœtzenhof, h. (*Mont-Tonn.*), arr. de Spire, cant. de Durkheim, comm. de Frenisheim, à 5 k. (1 l. ¼) de Durkheim, 8 k. (2 l.) de Grunstadt, 5 m. (12 l. ½) de Mayence. *P.* comp. celle de Frenisheim, 1407.

Scholenhof, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Saralbe, comm. de Villervatt, à 7 k. (1 l. ¾) de Puttelange, 13 k. (3 l.) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Villervatt, 431. *B. de p.* de Puttelange.

Schonau, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Marckolsheim, près du Rhin, à 16 k. (3 l. ¾) de Benfelden, 41 k. (9 l. ¾) de Strasbourg. *P.* 398. *B. de p.* de Marckolsheim.

Schonau, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbach, près de l'Erft, à 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Rheinbach, 4 k. (1 l.) S. de Munster-Eifel, 6 m. (3 l.) N. O. de Coblentz. *P.* 269. *B. de p.* de Bonn.

Schonberg, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Strombeg, à 3 k. (¾ de l.) S. S. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Creutznach, 5 m. (12 l. ½) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 290. *Bur. de p.* de Creutznach.

Schonckweiller, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Vianden, près de la Dins, à 3 k. (1 l.) E. S. E. de Freylingen, 14 k. (3 l. ¼) S. O. de Bitbourg, 38 k. (8 l. ½) N. N. E. de Luxembourg. *Pop.* 480. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Schonebergen, étang (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landstuhl, à 8 k. (2 l.) E. S. E. duquel il est situé, et traversé par la rivière d'Erbach. Il a environ 2 k. (½ l.) du N. au S., et 1 k. (¼ de l.) de l'E. à l'O.

Schonenbine, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Lauffon, à 29 k. (61. ½) de Délemont, 33 k. (7 l. ½) de Porentruy. *Pop.* 144. *Bur. de poste* d'Huningue.

Schonsteinbach, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Mulhausen, comm. de Wittenheim, près d'une branche de la Thuren, à 23 k. (5 l. ¾) d'Altkirch, 29 k. (6 l. ½) de Colmar. *Pop.* 930. *Bur. de poste* de Cernay.

Schoodicke, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Ysendick, à 18 k. (4 l.) de Gand. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Gand.

Schonaer, v. (*Dyle*), arrond. et cant. de Louvain, comm. de Beyssem, à 8 kil. (2 l.) de Louvain, 16 kil. (3 l. ¾) de Bruxelles. *P.* compr. celle de Beyssem, 245. *B. dep.* de Louvain.

Schoonhoven, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. et comm. d'Aerschot, à 15 k. (3 l. ¾) de Louvain, 1 k. (¼ de l.) d'Aerschot. *Popul.* compr. celle d'Aerschot, 2301. *Bur. de p.* de Louvain.

Schoore, v. (*Lys*), arrond. de Furnes, cant. de Nieuport, à 6 kil. (1 l. ½) E. p. S. de cette ville, 9 k. (2 l. ¼) N. de Dixmude, 29 kil. (6 l. ½) S. O. de Bruges. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Nieuport.

Schoos, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, canton de Mersch, comm. de Fischbach, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Mersch, 13 k. (3 l.) N. N. O. de Mensdorf, 15 k. (3 l. ½) N. p. E. de Luxembourg. *Pop.* comprise celle de Fischbach, 481. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Schooten, v. (*Deux-Nèthes*), arrond. d'Anvers, cant. d'Eeckeren, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de Berchem, 7 k. (1 l. ¾) E. p. N. d'Anvers. *Pop.* 1044. *Bur. de p.* d'Anvers.

Schootensche-Heck (le), ruisseau (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. d'Eeckeren, à 9 k. (2 l. ¼) E. duquel il prend sa source, coule au S., puis à l'E., reçoit le ruisseau Grootschin, et va se rendre par les fortifications d'Anvers dans l'Escaut ; son cours est de 14 kil. (3 l. ½).

Schophoven, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Linnich, près de la Roër, à 10 k. (2 l. ½) S. S. O. de cet endroit, 2 k. (½ l.) S. de Juliers, 21 kil. (4 l. ¾) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 166.

Schopp, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Waldfischbach, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ¼) N. O. de Deux-Ponts, 8 m. (18 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 124. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

Schoppen, v. (*Ourthe*), arrond. et cant. de Malmédy, commune de Butgenbach, à 25 k. (5 l. ¼) de Spa, 11 kil. (2 l. ½) de Malmédy. *Pop.* comprise celle de Butgenbach, 2490. *Bur. de poste* de Spa.

Schopperten, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Sarre-Union, à 1 k. (¼ de l.) N. E. d'Harskirchen, 5 m. (12 l.) O. d'Hagueneau, 22 k. (5 l.) N. de Sarrebourg. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Bouquenom.

Schorisse, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, cant. de Maria-Hoorbeke, à 8 k. (2 l.) N. E. de Renaix, 7 kil. (1 l. ½) S. E. d'Oudenarde, 28 kil. (6 l. ¼) S. p. O. de Gand. *Pop.* 2556. *Bur. de p.* d'Oudenarde.

Schorbach, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 9 m. (20 l.) de Metz. *Pop.* 888. *Bur. de poste* de Bitche.

Schornbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Neuhornbach. *Pop...* *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Schornzheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Worrstadt, à 4 kil. (1 l.) E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. d'Armsheim, 18 k. (4 l.) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Worms.

S'-Hourbouck, ham. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. sud de St.-Omer, comm. d'Arques, près du canal de Schoubrouck, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Omer, 6 myr. (13 l. ¾) d'Arras. *Pop.* compr. celle d'Arques, 206. *Bur. de poste* de St.-Omer.

Schpiel, v. (*Roër*). *Voy.* Spiel.

Schrassig, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Betzdorff, comm. de S. Huttringen, sur la Sire, à 6 kil. (1 l. ½) S. p. O. de Mensdorf, 6 k. (1 l. ½) N. de Roodt, 8 kilom. (2 l.) E. de Luxembourg. *Pop.* 145. *B. de p.* de Luxembourg.

Schreelling, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville,



Digitized by Google

à 9 kil. (2 l. ½) de Sarre-Libre, 38 kil. (8 l. ½) de Metz. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Bousonville.

**Schremange**, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, près de la Fenche, à 5 k. (1 l. ¼) de Thionville, 23 kil. (5 l. ¾) de Metz. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Thionville.

**Schrick**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, cant. d'Heyst-op-den-Berg, à 6 kil. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 15 kilom. (3 l. ¼) E. de Malines, 31 k. (7 l.) S. O. d'Anvers. *Populat.* compr. celle de Groot-Loo, 1053. *Bur. de poste* de Malines.

**Schroekhof**, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Ober-Moschel, commune de Rehborn, à 6 kil. (1 l. ½) d'Ober-Moschel, 3 k. (¾ de l.) d'Obernheim, 4 m. (10 l. ½) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Rehborn, 650.

**Schrollbach**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landstuhl, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 7 m. (16 l. ½) S. O. de Mayence, 2 k. (½ l.) E. S. E. de Munchweiler. *Popul.* 131. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

**Schrondweiler**, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, canton de Merach, comm. de Nomeren, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de Merach, 5 k. (1 l. ¼) O. p. N. de Feltz, 21 kil. (4 l. ¾) N. p. E. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Nomeren, 438. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Schuden**, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Sarrebourg, sur la Sarre, à 4 kil. (1 l.) N. de Sarrebourg, 10 kil. (2 l. ½) E. p. S. de Grevenmacheren, 8 k. (2 l.) E. p. S. de Trèves. *Pop.* 426. *Bur. de p.* de Trèves.

**Schuersheim**, v. (*Bas-Rhin*). *Voy.* cz Schnersheim.

**Schuld**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, cant. d'Aldenau, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. d'Onningen, 4 m. (10 l. ½ O. p. N. de Coblentz. *Pop.* comp celle de Wimath, 322. *Bur. de p.* de Bonn.

**Schulen**, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. d'Hasselt, cant. d'Herck, à 2 kil. (½ l.) N. de ce lieu, 8 kil. (2 l.) E. p. S. de Diest, 30 k. (8 l. ½) O. p. N. de Maëstricht. *Popul.* 781. *Bureau de poste* d'Hasselt.

**Schulleerdorff**, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Saverne, cant. de Bouxwiler, à 36 kilom. (8 l.) de Weissembourg, 36 kil. (8 l.) de Strasbourg. *P.* 495. *B. de p.* d'Haguenau.

**Schults**, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Manderscheid, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 41 k. (9 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 37. *Bur. de poste* de Trèves.

**Schummer**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 3 m. (11 l. ½) de cet endroit. *P.* 349.

**Schuehoven**, v. (*Meuse-Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. et comm. de St.-Trond, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 15 kil. (3 l. ½) d'Hasselt. *Pop.* compr. celle de St.-Trond, 5801. *Bur. de poste* de St.-Trond.

**Schurborg**, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Wiltz, comm. d'Altscheid, à 23 kilom. (5 l. ½) de Bastogne, 14 kilom. (3 l. ½) de Diekirch *Pop.* compr. celle d'Altscheid, 240. *Bur. de p.* de Bastogne.

**Schuttringen**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton de Betzdorff, sur la Sire, à 4 kil. (1 l.) S. S. O. de Mensdorf, 7 k. (1 l. ¾) N. de Roedt, 3 k. (2 l.) E. p. N. de Luxembourg. *Pop.* 203. *Bur. de p.* de Luxembourg.

**Schutzendorf**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemund, à 6 m. (13 l. ½) de cet endroit. *P.* 46.

**Schveix-lès-Breisdenbach**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Volmunster. *Popul.* 252. *Bur. de poste* de Bitche.

**Schvemling**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, au bord de la Sarre, à 21 k. (4 l. ½) de Sarre-Libre, 3 myr. (11 l. ½) de Metz. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Thionville.

**Schveyen**, v. (*Moselle*), arrond. de Sarguemine, cant. de Volmunster, à 11 k. (2 l. ½) de Bitche, 8 myr. (19 l. ½) de Metz. *Pop.* 157. *Bur. de p.* de Bitche.

**Schwabsbourg**, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Mayence, cant. d'Oppenheim, à 4 kil. (1 l.) N. p. O. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) E. p. N. d'Odernheim, 13 k. (3 l.) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 485. *Bur. de poste* de Mayence.

**Schwadorf**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bruhl, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 272.

**Schwaehtges-Muhl**, moulin (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Betzdorf, comm. de Junglinster, à 11 kil. (2 l. ¾) de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Junglinster et dépendances, 1250. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Schwalb**, rivière (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Bitche. Sa source dans les mont. et bois, à 4 k. (1 l.) de Bitche, 9 m. (20 l. ½) de Metz.

**Schwalbach**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 13 k. (3 l.) S. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) E. p. S. de Sarre-Libre, 6 my. (13 l.) S. E. de Trèves. Il y a des mines de houille. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

**Schwanden**, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landstuhl, à 7 k. (1 l. ¼) N. de cet endroit, 11 k. (2 l. ½) S. de Walfstein, 7 m. (15 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 192.

**Schwanenberg**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Erkelens, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. p. O. de Dalhem, 38 kil. (8 l. ¼) N. N. O. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Dalhem.

**Schwahheim**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, à 9 kil. (2 l. ¼) O. S. O. de cet endroit, 15 k. (31. ¾) N. p. O. de Weissembourg, 9 myr. (20 l.) S. de Mayence. *Pop.* compr. les dépend., 599. *Bur. de poste* de Weissembourg, dép. du Bas-Rhin.

**Schwartzbach**, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, comm. d'Hochstetten, à 15 k. (3 l. ½) d'Annweiler, 10 k. (2 l. ½) de Weidenthal, 7 m. (16 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle d'Hochstetten, 147.

**Schwartzenaker**, h. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Contwig, comm. d'Einaeth, à 11 k. (2 l. ¾) de Contwig, 15 k. (3 l. ½) de Neuhornbach, 8 myr. (19 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle d'Einseth.....

**Schwartzenbach**, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* Schwarzenbach.

**Schwartzenholtz**, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, canton de Lebach, à 7 k. (1 l. ½) S. p. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Sarre-Libre, 5 m. (11 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

**Schwartzenwald**, h. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton d'Hermeskeil, commune de Mauderen, à 13 k. (3 l.) d'Hermeskeil, 13 k. (3 l.) de Wadern, 14 k. (3 l. ½) de Trèves. *Popul.* comprise celle de Menderen, 355.

**Schwarzesweyerhof**, cense (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant.

Digitized by Google

de Waldemohr, à 1 k. (½ de l.) E. d'Altstadt, à kil. (¼ l.) O. d'Homburg, 8 myr. (17 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* comprise celle de ses dépend., 1181.

Schwartzwand, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Wadern, comm. de Weyweiler, à 6 k. (1 l. ½) de Wadern, 16 k. (3 l. ¾) d'Hermeskeil, 28 k. (6 l. ¼) de Trèves. *P.* comp. celle de Weyweiler, 123.

Schwarzen, v. (*Rhin - et - Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de Kirchberg, 16 kil. (3 l. ¾) E. de Trarbach, 5 m. (12 l. ¼) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 82. *Bur. de poste* de Creutznach.

Schwarzenbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 8 k. (2 l.) S. E. de cet endroit, 14 kilom. (3 l. ½) O. p. S. de Birckenfeld, 31 k. (7 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Trèves.

Schwarzerden, v. (*Rhin - et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirn, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ¼) S. S. E. de Gemunden, 6 m. (14 l. ½) S. de Coblentz. *Pop.* 212. *Bur. de p.* de Creutznach.

Schwarzerden, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Cousel, à 8 k. (2 l.) O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. E. de St.-Wendel, 6 m. (13 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 83. *Bur. de poste* de Cusel, dép. de Rhin-et-Moselle.

Schweckhath, v. (*Mont - Tonnerre*), arrond. de Prumm, cant. de Kilbourg, commune de Kilbourgweiler, à 3 k. (¾ de l.) de Malberg, 36 k. (8 l.) de Trèves. *Pop.* comp. celle de Kilbourgweiler, 112.

Schwedelbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton de Landstuhl, à 8 k. (2 l.) N. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. N. E. de Munchweiler, 7 m. (15 l. ¾) S. O. de Mayence. *Popul.* 283. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Schwegenheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. de Germersheim, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 8 k. (2 l.) O. S. O. de Spire, 8 m. (17 l. ¾) S. de Mayence. *Pop.* 788. *B. de p.* de Spire.

Schweisbach, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, commune de Calmes, à 3 k. (¾ de l.) S. d'Useldange, 16 k. (3 l. ½) E. N. E. d'Arlon, 20 kil. (4 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* comprise celle de Calmes, 149. *Bureau de poste* d'Arlon.

Schweich, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, comm. de Calmes, à 7 k. (1 l. ¾) S. S. O. d'Useldange, 10 k. (2 l. ½) E. N. d'Arlon, 19 k. (4 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* comprise celle de Calmes, 149. *Bur. de p.* d'Arlon.

Schweich, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Sarralbe, sur l'Albe, à 20 k. (4 l. ½) de Sarguemine, 6 m. (15 l. ½) de Metz. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Sarre-Union, dép. du Bas-Rhin.

Schweich, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Neumagen, sur la Moselle, à 11 k. (2 l. ¾) O. S. O. de Neumagen, 6 k. (1 l. ½) N. E. de Pfalzel, 10 kilom. (2 l. ½) N. E. de Trèves. *Pop.* 1020. *Bur. de poste* de Trèves.

Schweickhausen, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. d'Haguenau, près du Moder, à 3 k. (¾ de l.) d'Haguenau, 27 k. (6 l.) de Strasbourg. Il y a une manufacture de garance et une fabrique de tabac. *Pop.* 827. *Bur. de poste* d'Haguenau.

Schweigen, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 620. *Bur. de p.* de Weissembourg.

Schweighausen, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, canton de Cernay, à 27 k. (6 l.) de Béfort, 37 k. (8 l. ½) de Colmar. *Pop.* 334. *Bur. de p.* de Cernay.

Schweighoffen, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (11 l.) de Strasbourg. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Schweilbach, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Borcette, à 33 k. (7 l. ½) de cet endroit. *P.* 127.

Schweiler, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Schoenberg, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 6 m. (13 l. ¾) N. N. O. de Trèves. *Pop.* 48.

Schweinbach (la), riv. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, à 4 k. (1 l.) duquel elle prend sa source, coule à l'E., et se rend dans la Glan, à PO. de Lauterecken, après 4 k. (1 l. de cours.

Schweinen, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Urdingen, à 8 kil. (2 l.) S. O. de cet endroit, 4 kilom. (1 l.) S. p. E. de Creveldt, 6 myriam. (13 l. ½) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 24. *Bur. de poste* de Creveldt.

Schweinheim, v. (*Bas - Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 30 k. (6 l. ¼) d'Haguenau, 28 k. (6 l. ½) de Strasbourg. *P.* 719. *Bur. de poste* de Saverne.

Schweinheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbach, à 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) E. p. S. de Munster-Eiffel, 5 m. (12 l. ½) N. O. de Coblentz. *P.* 62. *B. de p.* de Bonn.

Schweinschied, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Meissenheim, à 6 kil. (1 l. ½) O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. de Lauterecken, 7 m. (15 l. ¼) E. de Trèves. *Pop.* 200. *Bur. de p.* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

Schweisthal, hameau (*Sarre*), arr. et canton de Prumm, comm. de Wetteldorf, à 6 kilom. (1 l. ½) de Prumm, 5 m. (11 l.) de Trèves. *Pop.* comp. celle de Wetteldorf, 173.

Schweisthal, ferme et un moulin (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm. *P.*...

Schweisweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, près de l'Alzeins, à 4 k. (1 l.) N. O. de Winweiler, 5 kil. (1 l. ¼) S. de Rokenhausen, 5 m. (12 l.) S. S. O. de Mayence. *P.* 227. *B. de p.* de Kaiserslautern.

Schweppenhausen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, près de la Guldenbach, ruisseau, à 3 k. (¾ de l.) S. S. E. de Stromberg, 8 k. (2 l.) N. N. O. de Creutznach, 5 m. (12 l. ¼) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 368. *Bur. de poste* de Creutznach.

Schwerbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Rhaunen, à 3 kil. (¾ de l.) N. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Kirchberg, 6 m. (12 l. ¾) E. N. E. de Trèves. *Pop.* 48.

Schwerdorff, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, canton de Relling, à 13 k. (3 l.) de Sarre-Libre, 40 k. (9 l.) de Metz. *Pop.* 309. *Bur. de p.* de Bousonville.

Schwerfen, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Zülpich, à 2 k. (½ l.) S. p. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) N. E. de Gemund, 40 kil. (9 l.) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 381.

Schwetzingen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, comm. de Besch, près de la Moselle, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Remich, 6 kil. (1 l. ½) N. p. O. de Sierck, 19 k. (4 l. ½) S. E. de Luxembourg. *Pop.* comprise celle de Besch, 264. *B. de p.* de Luxembourg.



Digitized by Google

Schweyen, v. (*Moselle*). *Voyez* Bits-Schweyen.

Schweyen, v. (*Moselle*). *Voyez* Schveyen.

Schwiedelbruch, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, comm. de Rambruch, à 1 k. (⅛ de l.) N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. S. O. d'Esch-sur-Sure, 32 kil. (7 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Rambruch, 367. *Bur. de poste* d'Arlon.

Schwiekrath, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, canton de Dudeldorf, comm. de Seinsfels, à 6 m. (14 l.) de Luxembourg, 14 kil. (3 l. ½) de Bitbourg. *Pop.* comprise celle de Seinsfels, 185. *Bureau de poste* de Luxembourg.

Schwindratzheim, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Saverne, canton d'Hochfelden, près de la Zorn, à 14 k. (3 l. ½) d'Hagueneau, 22 k. (5 l.) de Strasbourg. *Pop.* 795. *Bur. de poste* de Brumath.

Schwirsheim, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de cette ville, 8 k. (2 l.) O. de Gerolstein, 6 m. (12 l. ¾) N. p. O. de Trèves. *P.* 113. *Bur. de p.* de Trèves.

Schworen, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. d'Altkirch, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Colmar. *P.* 157. *B. de p.* d'Altkirch.

Schwollen, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, à 6 k. (1 l. ½) N. de cette ville, 10 k. (2 l. ½) O. d'Oberstein, 37 kil. (8 l. ½) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 207. *Bur. de p.* de Trèves.

Schwoobweiller, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Soultz-sous-Forêts, à 16 k. (3 l. ½) de Weissembourg, 37 k. (8 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 250. *Bur. de poste* d'Hagueneau.

Schwopsheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Marckolsheim, à 15 k. (3 l. ½) de Benfelden, 41 k. (9 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Marckolsheim.

Sciecq, v. (*Deux-Sèvres*). *Voyez* Siecq.

Scientrier, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Reignier, à 7 k. (1 l. ½) S. S. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. N. E. de Bonneville, 29 k. (6 l. ½) S. E. de Genève. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Carouge.

Scierie, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. de Cuers, comm. de Cernoules, à 11 kilom. (2 l. ½) de Cuers, 30 kil. (6 l. ¾) de Toulon. *Pop.* comp. celle de Cernoules, 919. *Bur. de poste* de Cuers.

Sciez-Chavanez, v. (*Léman*), arr. et canton de Thonon, à 15 k. (3 l. ½) E. p. S. de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Douvaines, 23 k. (5 l. ½) E. de Genève. *Popul.* 891. *Bur. de poste* de Thonon.

Scieurac, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Marciac, à 30 k. (6 l. ¾) de Nogaro, 32 k. (7 l. ½) d'Auch. *P.* compr. celle de Flourtes, 185. *Bur. de poste* de Plaisance.

Scionzier, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Cluses, à 2 k. (½ l.) S. O. de cet endroit, 18 k. (4 l.) N. E. de Thonnes, 40 k. (9 l.) S. E. de Genève. *Pop.* 1712. *Bur. de poste* de Cluses.

Scistroff, v. (*Moselle*). *Voyez* Sirstroff.

Scralkenbach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton de Wehr, à 5 k. (1 l. ½) O. N. O. de cet endroit, 2 k. (½ l.) N. E. de Kempenich, 34 k. (7 l. ½) O. N. O. de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Vinx, 377.

Sclayn, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, canton d'Andenne, sur la Mense, à 5 k. (1 l. ¼) O. d'Andenne, 7 kil. (1 l. ¾) S. de Pointillas, 11 k. (2 l. ¾) E. p. N. de Namur. *Pop.* 648. *Bur. de poste* de Namur.

Scolca, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, à 22 k. (5 l.) de cette ville. *Pop.* 319.

Scopamena, v. (*Liamone*), arr. de Sartène, ch.-l. de canton, près du bourg de Lasera et de celui d'Aullène, à 16 k. (3 l. ½) N. p. E. de Sartène, 7 k. (1 l. ¼) N. de Tallano. *Pop.* . . .

Scorbe-Clairvaulx, v. (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, canton de l'Encloistre, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Châtellerault, 27 kilom. (6 l.) de Poitiers. *Pop.* 1406. *Bur. de poste* de Châtellerault.

Scorf (le), rivière (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Guémené. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Guémené, coule au S., puis à l'O. S. O., retourne au S., passe à Pont-Scorf, et se rend dans le Blavet, au S. de l'Orient, à 5 m. (11 l.) de sa source.

Scorneboeuf, v. (*Gers*), arrond. d'Auch, cant. de Gimont, à 28 k. (6 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 638. *Bur. de poste* de Gimont.

Scorpietto, (*Sesia*), montagne des Alpes-Pennines, qui sépare la vallée de Sesia de la vallée de Valaise, à 6 k. (1 l. ½) O. de Riva.

Scouve-de-Pourqueig (la), h. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Barjols, comm. d'Esparron, à 14 k. (3 l. ½) de Barjols, 24 k. (5 l. ½) de Brignoles. *P.* comp. celle d'Esparron, 569. *Bur. de poste* de Barjols.

Scrivia, rivière non navigable (*Piémont*). Elle prend sa source dans l'Apennin, sur la république ligurienne, à 27 k. (6 l.) N. E. de Genova, arrose Serravalle, Tortone, Castel novo di Scrivia, et tombe dans le Pô, à 13 k. (3 l.) au-dessus de ce bourg. Cours, 13 m. (29 l.).

Scros ou Aseros, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Puget-de-Théniers, cant. de la Roque-Esteron, à 7 k. (1 l. ½) de Puget-de-Théniers, 29 k. (6 l. ½) de Nice. Il y a un moulin à farine. *Pop.* 3[illegible]. *Bur. de poste* de Puget-de-Théniers.

Scruet, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, à 14 k. (3 l. ½) de Vitry, 41 k. (9 l. ¼) de Chalons. *Popul.* 262. *B. de p.* de Vitry-sur-Marne.

Scuro, petit ruisseau (*Tanaro*), qui tombe du mont Magne dans l'Erro, au-dessous de Piano-Botte. Cours, 4 k. (1 l.).

Scurzalengo, v. (*Marengo*), arr. de Casale, sur la rive droite d'un ruisseau qui se jette dans le Tanaro, à 31 kilom. (7 l.) S. O. de Casal. *Pop.* 784.

Scy, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 2 k. (½ l.) E. de Bozerieulles, 6 k. (1 l. ½) O. de Metz. *Pop.* 455. *Bur. de poste* de Metz.

Scy, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Ciney, à 7 k. (1 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. N. O. de Marche, 30 k. (6 l. ½) S. E. de Namur. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Marche.

Scye, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Port-sur-Saone, à 7 k. (1 l. ¾) de Vésoul. *Popul.* 280. *B. de p.* de Port-sur-Saone.

Seaule (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Pontoise, comm. de Puiseux, à 3 k. (1 l. ½) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Puiseux, 198. *Bur. de poste* de Pontoise.

Seaulx, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-le-Serein, à 3 k. (2 l.) d'Avallon, 4 m. (10 l.) d'Auxerre. *Pop.* 225. *Bur. de poste* d'Avallon.

Seaute (la), v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. et comm. de St.-Didier, sur la Semène, à 6 k.

Digitized by Google

(1 l. ½) de Monistrol, 41 kil. (9 l. ¼) du Puy. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Monistrol.

Seauve-de-Soulon, pic et mont. (*Hautes-Pyr.*), arr. et cant. d'Argelès, à 8 k. (2 l.) S. de cet endroit.

Seauves (les), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Callas, comm. de Claviers, à 15 k. (3 l. ¼) de Draguignan, 7 k. (1 l. ¼) de Callas. *Pop.* comprise celle de Claviers, 1119. *B. de p.* de Draguignan.

Seaux, v. (*Charente*), arrond. de Confolens, cant. de St.-Claude, à 22 k. (5 l.) de Confolens, 36 k. (8 l.) d'Angoulême. *Pop.* 891. *Bur. de poste* de Chabanois.

Sébastien - Engers, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Rubenach, près du Rhin, à 5 k. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. de Coblentz. *P.* 368. *Bur. de poste* de Coblentz.

Sébazac, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Bozouls, à 6 kil. (1 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Rhodez.

Sebazan, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, cant. de St.-Chinian, sur le Lirou, à 21 k. (4 l. ½) de St.-Pons, 8 m. (17 l.) de Montpellier. *Pop.*... *Bur. de poste* de St.-Chinian.

Sébécourt, v. (*Eure*), arrondiss. d'Evreux, cant. de Conches, à 27 k. (6 l.) de Verneuil, 23 k. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 634. *Bur. de poste* de Conches.

Sebestrière (la), riv. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas. Sa source, à 16 k. (3 l. ¼) N. O. de Lunas, coule au S., et se rend dans l'Orbe, à 5 k. (1 l. ½) de sa source.

Sébeville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Ste-Mère-Eglise, à 9 k. (2 l. ¼) de Carentan, 40 k. (9 l.) de Coutances. *Pop.* 124. *Bur. de poste* de Carentan.

Sebi, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. d'Arzac, à 31 kilom. (7 l.) d'Orthez, 22 kil. (5 l.) de Pau. *Pop.* 345. *B. de p.* de Pau.

Sebile-le-Grand, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Poix, comm. d'Offignies, à 33 k. (7 l. ½) d'Amiens. *Pop.* comp. celle d'Offignies, 200. *B. de p.* d'Aumale, département de la Seine-Inférieure.

Sebincourt, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Bohain, à 18 k. (4 l.) de St.-Quentin, 4 m. (10 l.) de Laon. *Pop.* 1550. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Sebolga, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Monaco, cant. de Périnaldo, à 21 k. (4 l. ½) de Menton, 4 m. (10 l. ½) de Nice. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Menton.

Sébourg, v. (*Nord*), arrond. de Douay, canton est de Valenciennes, près du Hongnau, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Valenciennes, 40 kil. (9 l.) de Douay. *Pop.* comp. celle de Sébourquieaux, 1250. *B. de poste* de Valenciennes.

Sébourquieaux, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. est de Valenciennes, comm. de Séboug, près du Hongnau, à 7 k. (1 l. ½) de Valenciennes, 40 k. (9 l.) de Douay. *Pop.* comp. celle de Séboug, 1250. *Bur. de poste* de Valenciennes.

Sébouville, v. (*Loiret*), arrond. et cant. de Pithiviers, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) d'Orléans. *P.* 278. *B. de p.* de Pithiviers.

Sébrazac, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, canton d'Estaing, sur le ruisseau de Magranne, à 23 kilom. (5 l. ¾) de St.-Géniez, 21 kilom. (4 l. ¾) de Rhodez. Il y a des tisserands qui fabriquent des burats. *Pop.* compr. celle d'Alaux, 464. *Bur. de poste* d'Espalion.

Sechaud, v. (*Charente-Infér.*), *Voyez* St.-Sorlin-de-Sechaux.

Sechaut, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Monthois, à 11 k. (2 l. ¾) de Grand-Pré, 6 m. (12 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Vouziers.

Sechebrière, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, canton de Châteauneuf, dans la forêt d'Orléans, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bois-Commun, 27 k. (6 l.) d'Orléans. *Pop.* 116. *B. de p.* de Bois-Commun.

Sechecîle, v. (*Eure-et- Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, comm. de Champhol, à 3 kil. (¾ de l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Champhol, 455. *Bur. de poste* de Chartres.

Sechedent (le), lac (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Goncelin, à 7 kil. (1 l. ½) E. p. S. de cet endroit. Il a 589 mèt. (300 t.) de long, sur 194 mèt. (100 t.) de large.

Sechelles, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, commune d'Agnicourt, sur la Serre, à 31 k. (7 l.) de Laon. *Pop.* comprise celle d'Agnicourt et de Mormicy, 423. *Bur. de p.* de Montcornet.

Sechepreis, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, canton de Thiaucourt, à 20 k. (4 l. ½) de Pont-à-Mousson, 34 k. (7 l. ½) de Nancy. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Secheras, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de Tournon, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 4 myr. (10 l. ½) de Privas. *P.* compris celle d'Ascrand, 358. *Bur. de poste* de Tournon.

Sechery, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Wellin, comm. de Ledurosse, à 24 k. (5 l. ½) de Bouillon, 16 kilom. (3 l. ¾) de St.-Hubert, 8 k. (2 l.) de Wellin. *Pop.*... *Bur. de poste* de Bouillon, dép. des Ardennes.

Sèches, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* Fontaine-les-Sèches.

Sécheval, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Renwez, à 9 k. (2 l. ½) de Charleville. *Pop.* 382. *Bur. de poste* de Mézières.

Sechilienne, v. (*Isère*). *Voy.* Chichiliane-en-Oisans.

Sechin, v. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Roulans, à 22 k. (5 l.) de Besançon. *P.* 54. *B. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

Sechof, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Bechtheim, comm. de Westhofen, à 3 kil. (¾ de l.) de Bechtheim, 3 k. (¾ de l.) d'Ostoffen, 33 k. (7 l. ½) de Mayence. *Pop.* comp. celle de Westhofen, 1243.

Sechtem, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Bruhl, à 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. N. O. de Bonn, 6 m. (12 l. ¾) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 527.

Selcin, bourg (*Nord*), arr. de Lille, ch.-l. de cant., à 9 kilom. (2 l. ¼) S. de cette ville, 21 kil. (4 l. ¾) N. de Douay, 25 kilom. (5 l. ¼) O. de Tournai. Ce bourg dans la ci-devant Flandre wallonne, étoit chef-lieu du Mélantois. Il y avoit un chapitre dédié à saint Piat, fondé dès le cinquième siècle, composé de seize canoniçats. La justice s'administroit, dans cet endroit, par un bailli et sept échevins. *Pop.* 2291. *Bur. de poste* de Lille.

Secondigny, forêt (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Secondigny-en-Gatine, à 14 k. (3 l. ½) de Parthenay. Elle a 2722 mèt. (1400 t.) de long, sur 1167 m. (600 t.) de large.

Secondigny-en-Gatine, bourg (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, ch.-l. de cant., sur la Thouë, à 22 k. (7 l. ½) N. de Niort, 13 k. (3 l.) O. de Parthenay, 24 k. (5 l. ½) E. de la Châtaigneraye. Il y a une petite manufacture de tiretaine. Ce bourg entretient un haras de baudets, prin-

Digitized by Google

cipale richesse du département. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1424. *Bur. de poste* de Parthenay.

Secondigny-sur-Chizé, village (*Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de Briou, sur la Belle, à 13 k. (3 l.) de Melle, 22 k. (5 l.) de Niort. On y fabrique quelques étoffes en fil et laine, telles que droguets, serges, molletons et ratines, etc. *Popular.* 893. *Bureau de poste* de Melle.

Secours, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Morhange, 20 kilom. (4 l. ¼) de Metz. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Metz.

Sequeval, v. (*Soine-et-Oise*). *Voy.* St.-Germain-de-Sequeval.

Sequeville-la-Campagne, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, à 10 k. (2 l. ¼) de Caen. *Pop.* 145. *Bur. de p.* de Caen.

Seray (le), v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton de Soignies, comm. d'Horrues, à 7 k. (1 l. ¾) de Soignies, 18 k. (4 l.) de Mons. *Pop.* comprise celle d'Horrues, 1900. *Bur. de poste* de Soignies.

*Secrétaire d'état.* Sous le gouvernement actuel, il y a un secrétaire d'état qui a rang de ministre. Il signe les décrets impériaux, la promulgation des lois; il tient les registres des délibérations. (*Voy.* à l'article Constitution le sénatus consulte organique et le sénatus consulte du 28 floréal an 12).

*Secrétaires d'état.* Sous la monarchie, ils signoient les lettres et les ordonnances du roi relatives à leur département, expédioient les dépêches, et présentoient aux audiences. Il y avoit quatre départemens : les affaires étrangères, la marine, la maison du roi, la guerre. Outre les objets qui leur étoient particuliers, les secrétaires d'état avoient chacun, dans leurs attributions, un certain nombre de provinces et de généralités. Le clergé, les affaires générales de la religion réformée, l'expédition de la feuille des bénéfices, les économats faisoient partie du département de la maison du roi. Les secrétaires n'entroient au conseil d'état, que lorsque le roi les y avoit appelés spécialement, ce qui leur donnoit la qualité de ministre. Cette qualité étoit inhérente au département des affaires étrangères; celui qui en étoit chargé assistoit de droit à tous les conseils du roi.

*Secrétaires du roi.* Sous la monarchie, leur fonction étoit de signer les lettres qui s'expédioient dans les grandes et petites chancelleries, ainsi que les arrêts émanés des cours souveraines. Ils assistoient autour de la personne du roi avec le chancelier dans les conseils, les chancelleries, les cours de parlement et autres. Leurs offices n'étoient impétrables que par mort, résignation ou forfaiture. Ceux qui, après vingt ans d'exercice, résignoient à leurs fils ou à leurs gendres, conservoient la jouissance de leurs privilèges. Les veuves en jouissoient également, si elles ne se remarioient pas. Ces privilèges étoient ceux de la noblesse, etc. En matière criminelle ils ne pouvoient être jugés que par le chancelier, ou par le parlement. Au civil, leurs causes étoient commises aux requêtes de l'hôtel, ou aux requêtes du palais, suivant leur volonté. Il y avoit toujours deux secrétaires de service à la grande chancellerie, avec le titre l'un de garde minute, et l'autre de contrôleur. Ils n'exerçoient que trois mois. Leur nombre étoit, en 1789, de 294. Outre les gages, plusieurs recevoient une part de l'émolument du sceau, ce qui s'appeloit bourse. Les bourses étoient plus ou moins fortes. Les grandes se donnoient aux vingt plus anciens, y compris le roi; les moyennes aux vingt suivans, et les petites aux vingt autres qui venoient après eux. La finance de leur charge étoit de 120,000 livres.

Secretin, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Luzarche, comm. de Louvres, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¾) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Louvres, 1050. *B. de p.* de Louvres.

Sedan, ville forte (*Ardennes*), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la rive droite de la Meuse, à 5 myr. (11 l.) S. de Charlemont, 5 myr. (11 l.) N. E. de Rhétel, 22 kilom. (5 l.) S. E. de Mézières, 25 m. (56 l.) N. E. de Paris. Long. 22. 37. lat. 49. 42. L'origine de cette ville est très-ancienne. Pendant plusieurs siècles, un château fort étoit tout ce qui la composoit : Charles-le-Chauve s'en empara et en jouit jusqu'en 880, que Louis, roi de Germanie, prit possession de ce château et des terres qui en dépendoient, et qui, données ensuite aux archevêques de Reims, devinrent un sujet de troubles entr'eux et les évêques de Liége qui y avoient des droits. Les seigneurs de Josse, pendant les 13e. et 14e siècles, acquirent ce domaine, qui passa en dot à la maison de Bossu, puis à celle de Baquemont, qui le vendit à Evrard de la Marck, son beau-frère. Après la mort de Guillaume Robert de la Marck, arrivée sans enfans, Charlotte sa sœur, et son héritière, la porta en dot à la maison de la Tour-d'Auvergne. Cette ville, avec toute la dépendance de sa principauté, fut échangée en 1641 entre le duc de Bouillon et Louis XIV, pour la terre d'Epernay, les duchés de Château-Thierry et d'Albret, le comté d'Evreux, etc. A l'époque de la révolution, Sedan étoit sur la frontière de la ci-devant Champagne et de la ci-devant Lorraine; capitale de la principauté de ce nom, cette ville est l'une des places fortes de France; elle ne formoit qu'un même gouvernement particulier avec Mouzon et Raucour, indépendamment du gouvernement de Champagne, avec état-major, garnison, arsenal, magasins et artillerie. Il y avoit un bailli, un lieutenant de roi, de la ville, un du château, et un maire. Le château, qui tombe en ruine, est le lieu où naquit et fut élevé le grand *Turenne*. Il renfermoit un très-bel arsenal, où l'on voyoit un très-grand nombre d'armes anciennes, d'armures et harnois très-riches. Sedan étoit le siége d'un présidial, d'une élection, d'un bureau des traites foraines, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'un grenier à sel. On entre à Sedan par deux portes. En 1681 Louis XIV y établit un séminaire, sous la direction de neuf prêtres de la mission, dits Lazaristes, qui desservoient l'une des paroisses : il y avoit, en outre, des Capucins, des Filles de la propagation de la foi, un collége. Il y a un hôpital. Les manufactures sont connues dans tout le monde commerçant; les premières manufactures de draps fins qui ont été établies, sont celles des sieurs Pagnon et Rousseau, dont l'une étoit manufacture royale. Il en est aujourd'hui beaucoup d'autres de la même espèce dans lesquelles on travaille avec succès. On fabrique dans cette ville des étoffes pluchées, connues sous le nom de calmouks. Il y existe encore d'autres genres d'industrie, tels sont les fabriques d'étoffes communes, dites *Londres, demi-Londres*, celles de bonneterie, de bas, jarretières de laine, fabriques de poêlerie ou batterie de cuisine,

Digitized by Google

de menue quincaillerie, manufacture de fer-blanc, à l'instar de celle d'Allemagne. On y fabrique encore des forces à tondre les draps, qui sont en grande réputation dans toutes les manufactures de France, à cause de la bonté de la trempe, etc. Les fusils pour la chasse, qu'on y fabrique, sont très-estimés. Il y a aux environs de cette ville vingt usines où se fabriquent du fer, de l'acier, de la tôle, des bombes, des lames de sabre, platines, etc. Il y a encore plusieurs tanneries. On y fait aussi le commerce de grains, bestiaux, chanvre, lins, et plantas médicinales. On trouve aux environs de Sedan de l'argile bleuâtre et sableuse.

La ville de Sedan est la patrie de *Baudin*, habile législateur, et philosophe, mort en l'an 8 (1800). — Louis *Cappel*, professeur en hébreu dans l'académie ou collége calviniste de Saumur, mort en 1658. Il se distingua par son habileté dans la critique. On a de lui plusieurs ouvrages sur la langue hébraïque, et *la Chronologie sacrée*. — François *Desportes*, né en 1666, mort en 1743, habile peintre, de l'académie de peinture. Il a laissé un fils qui joint au talent de la peinture celui de la poésie. — Charles *Drelincourt*, ministre controversiste, né en a 595, mort à Paris en 1669. Il étoit ministre de l'église prétendue réformée, à Charenton. Il publia plusieurs ouvrages contre ceux de la communion. Les principaux sont : un *Catéchisme*, vol. *in*-8°; *Abrégé de Controverse*; *Consolation contre les frayeurs de la mort*, Amsterdam, 1724, 2 vol. *in*-8°; la *Préparation à la sainte Cène*, 3 vol. *in*-8°; et *le Hibon des Jésuites*. — Charles *Drelincourt*, son fils, étoit médecin à Montpellier. Il mourut à Leyde, en 1697, après avoir donné des *Opuscules*, 1727, *in*-4°. — Laurent *Drelincourt*, son autre fils, mort à Niort en 1680, où il étoit ministre, a laissé des *Sermons*, et un recueil de *Sonnets chrétiens*. Amsterdam, 1666, un volume *in*-12. — Henri *de la Tour*, vicomte de Turenne, général des armées françaises sous Louis XIV, aussi brave que modeste. Il fut tué à l'âge de 64 ans, par un boulet de canon, le 27 juillet 1665, au moment où il ordonnoit de placer une batterie. Il avoit été fait maréchal de camp à vingt-trois ans, et maréchal de France à trente-deux.

La ville de Sedan est le siége d'une sous-préfecture, et des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et un octroi municipal. C'est une place de guerre de troisième classe de la deuxième division militaire, et la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place, d'un directeur et d'un sous-directeur des fortifications, de trois capitaines du génie, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 12033. *Bur. de p. Rel. de poste aux chev.*

SEDAN, ci-dev. principauté. C'étoit une souveraineté que l'on regardoit comme faisant partie du ci-dev. Rethelois, contrée du gouvernement de la ci-dev. Champagne, quoique son gouvernement en fût independant. *Voy.* SEDAN, qui en étoit la capitale. Cette ci-devant souveraineté fait partie aujourd'hui du départ. des Ardennes.

SÉDEILHAC, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Montrejeau, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Gaudens, 9 m. (2 l.) de Toulouse. *Pop.* 286. *B. de p.* de Montrejeau.

SÉDELLE (LA), riv. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de la Souterraine. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, coule à l'O., redescend au N., passe près de la Souterraine, tourne à l'E., puis au N., reçoit la Brezentine, et se rend dans la Creuse près de Crossant, à 20 k. (4 l. ½) N. E. de la Souterraine.

SÉDÈNE (LA), riv. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, où elle prend sa source, puis coule au S. O., passe à Tizac et se rend dans l'Aveyron, à 4 kil. (1 l.) S. de Nejac, 21 k. (4 l. ½) S. de Villefranche.

SÉDERON, v. (*Drôme*), arr. de Nions, chef-lieu de cant., sur la Meauge, à 37 k. (8 l. ¼) de Nions, 10 m. (21 l. ½) de Valence. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 675. *Bur. de p.* de Buis.

SEDING, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Sarguemine, comm. de Remelfing, à 5 k. (1 l. ¼) de Sarguemine, 22 k. (5 l.) de Bitche. *Pop.* compr. celle de Remelfing, 210. *Bur. de poste* de Sarguemine.

SEDMULH, hameau (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. et comm. de Merzig, 19 k. (4 l. ¼) de Sierck, 18 kil. (4 l.) au Sarre-Libre, 37 kil. (8 l. ¼) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Merzig, 1832. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

SÉDON (LE), riv. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Masseube, Sa source, à 4 k. (1 l.) N. O. de cet endroit, coule au N. et se rend dans le Gers, à l'E. de Payre, 4 k. (1 l.) S. d'Auch.

SEDRES (LA), pic (*Hautes-Pyrén.*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, sit. au sommet des Pyrénées, à 31 k. (7 l.) S. d'Argelès, au sommet de la montagne d'Ossonne.

SEDZE, v. (*Basses-Pyr.*), arr. de Pau, cant. de Montaner, à 21 k. (4 l. ¼) de Pau. *Pop.* 401. *Bur. de poste* de Pau.

SEDZEVE, v. (*Basses-Pyrén.*), arr. de Pau, cant. de Morlaas, à 16 k. (3 l. ¼) de Pau. *Pop.* 464. *Bur. de poste* de Pau.

SÉEBACH, v. (*Mont-Tonnerre*), de Spire, cant. de Durkheim, comm. de Gretten, à 1 k. (¼ de l.) de Durkheim, 13 kil. (3 l.) de Neustadt, 6 m. (1 3 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Gretten et dépend., 787. *Bureau de poste* de Kaiserslautern.

SÉELBE, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Wolfsteiu, à 8 k. (2 l.) E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Rokenhausen, 6 m. (12 l. ¾) S. O. de Mayence. *Popul.* 71. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

SEELHAUSEN, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, à 33 k. (7 l. ½) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 41. *Bur. de poste* de Duren.

SÉELRATH, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Kerpen, à 3 k. (¾ de l.) N. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. de Bergheim, 36 kil. (8 l.) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 9.

SÉESBACH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirn, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) O. N. O. de Soberneheim, 6 m. (14 l. ½) S. de Coblentz. *Pop.* 312.

SÉEVEN, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemaud, à 7 m. (15 l.) de cet endroit. *P.* 171.

SÉEVERGHEM, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Nazareth, près de l'Escaut, à 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) N. O. d'Oostzeele, 7 k. (1 l. ¾) S. de Gand. *P.* 1323. *B. de p.* de Peteghem.

SÉEZ, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. du Donjon, comm. de Chassenard, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Digoin, 16 k. (3 l. ¾) du Donjon. *Pop.* compr. celle de Chassenard, 685. *Bur. de poste* de Digoin, dép. de Saone-et-Loire.

Digitized by Google

**Séez**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-St.-Maurice, comm. de St.-Germain, près de l'Isere, à 20 k. (4 l. ½) de Moutiers, 6 m. (131. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de St.-Germain, 1340. *Bur. de poste* de Moutiers.

**Séez**, ville (*Orne*), arr. d'Alençon, chef-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) S. E. de cette ville, 12 m. (26 l.) S. O. de Rouen, 18 m. (40 l.) O. de Paris. Long. 7. 49. lat. 48. 36. C'est une ancienne ville de la ci-devant Basse-Normandie, avec un siége d'évêché, qui étoit suffragant de Rouen. Cette ville est agréablement située sur l'Orne, à peu de distance de sa source. Séez a été beaucoup plus considérable autrefois, et suivant la *Notice des Gaules*, qu'on croit du temps de l'Empereur Honorius, en 800, il y avoit deux forteresses. Cette ville, comme les autres villes de Neustrie, éprouva la fureur des Normands, lors de leurs incursions dans cette province. Elle fut détruite par ces peuples belliqueux, vers la fin du 9e siècle, sous l'épiscopat de Hildebrand II, qui vivoit encore en 895. Les Normands ayant embrassé le christianisme s'empressèrent à réparer les villes et les églises qu'ils avoient détruites; cela n'empêcha pas qu'en 1150 cette ville fut brûlée par Louis-le-Jeune, roi de France, et le comte de Dreux, son frère, mais elle fut promptement rétablie. Un des enfans de Henri II, roi d'Angleterre, qui s'étoit révolté contre lui, vint en 1174 pour se saisir de Séez, mais sans succès; les Anglais revinrent à la charge en 1353, la pillèrent, la brûlèrent et en rasèrent les fortifications. Rebâtie encore, elle éprouva les mêmes horreurs par les troupes de Charles d'Artois, comte de Longueville. Il y avoit une superbe église qui fut brûlée par les Calvinistes, lorsque l'Amiral de Coligny y vint à la tête de son armée en 1563. Le corps municipal étoit composé d'un maire, de quatre échevins, de six conseillers de ville, et de quatorze notables. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de vingt-deux chanoines, y compris les dignitaires; et pour le bas-chœur dix-neuf chapelains. Outre cinq églises paroissiales, il y avoit l'abbaye de saint Martin, des Cordeliers, un collége, un séminaire et des sœurs de la Providence. L'hôpital étoit desservi par des religieuses voilées d'un institut particulier; il y avoit deux écoles de charité pour les filles, l'une à l'Hôtel-Dieu et l'autre chez les sœurs de la Providence. Il se fabrique dans cette ville des dentelles, des bas à l'aiguille, quelques menues draperies, serges à deux estains, des étamines, et du point d'Alençon. On y trouve des tanneries. Le commerce consiste en grains. Il y a près de cette ville une mine de cuivre pyriteuse, qui n'attend que l'établissement d'un atelier de lixiviation pour donner abondamment la couperose du commerce; il paroit qu'il y a aussi une mine de manganèse.

C'est la patrie d'Antoine *Hommey*, sieur de la Bourdonnière. On a de lui : Les *Aphorismes d'Hippocrate*, mis en vers grecs et latins. — Jacques *Hommey*, son fils, religieux Augustin réformé, auteur de plusieurs ouvrages en latin, etc. — Charles-François *Toustain*, Bénédictin, mort à Paris le premier juillet 1754. On a de lui : *Traité Diplomatique*, continué par son confrère René-Prosper Tassin, 5 vol. *in*-4°., et autres ouvrages.

Il y a un sous-inspecteur des forêts et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 6000. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

**Séez-Mesnil**, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Conches, près de la forêt de ce nom, à 21 k. (4 l. ½) de Verneuil, 19 k. (4 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Conches.

**Seffern**, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Kilbourg, à 7 kil. (1 l. ¼) O. N. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. p. E. de Schœnecken, 37 k. (8 l. ¼) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 134.

**Ségal**, île (*Finistère*), arr. de Brest, près de la côte, à 11 kilom. (2 l. ¼) O. de St.-Renan; elle a environ 487 mètr. (250 toises) de large, de l'E. à l'O, et du N. au S. 389 mètr. (200 t.). Le bec d'Argouillar est au S., et au N. celui d'Arvis. *Bur. de poste* de Brest.

**Ségalar**, v. (*Tarn*). *Voyez* Capelle Ségalard.

**Ségalas** v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 43 k. (9 l. ½) d'Agen. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de Lauzun.

**Ségalas**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabasteins, sur le Larcis, à 6 k. (1 l. ½) de Vic-Bigorre, 18 kil. (4 l.) de Tarbes. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Tarbes.

**Ségalassière**, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de St.-Mamet, à 19 k. (4 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 160. *Bur. de poste* d'Aurillac.

**Ségarret**, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Hagetmau, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Sever, 3 k. (7 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de St.-Sever.

**Ségélaer**, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, cant. de Maria-Hoorebeke, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Nederbrakel, 8 k. (2 l.) E. S. E. d'Oudenarde, 27 kil. (6 l.) S. de Gand. *Pop.* 1604. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

**Ségilan**, v. (*Haute-Garonne*), arr de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac. *P.* 145. *Bur. de p.* de Martres.

**Ségilien**, v. (*Morbihan*), arrond. de Pontivy, cant. de Cléguérec, à 14 k. (3 l. ½) de Pontivy, 6 myr. (13 l. ¼) de Vannes. *Pop.* 1976. *Bur. de poste* de Pontivy.

**Segnelegien**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, chef-l. de cant. à 29 k. (6 l. ¼) S. p. O. de cette ville, 31 k. (7 l.) S. O. de Délémont, 18 k. (4 l.) S. S. O. de St.-Ursanne. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 537. *Bur. de p.* de Porentruy.

**Segno** (le), riv. (*Golo*), arr. de Bastia, où elle prend sa source, à 22 k. (5 l.) S. O. de cet endroit, coule au N., et se rend dans le golfe de St.-Florent, au S. de cet endroit.

**Segny**, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Gex, à 4 kilom. (1 l.) S. p. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. p. S. de Copet, 11 kil. (2 l. ¾) N. N. O. de Genève. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Gex.

**Ségondignac**, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, comm. de St.-Trélauly, à 5 kil. (1 l. ¼) de Lesparre, 6 m. (13 l.) de Bordeaux. *Pop.* compris celle de St.-Trélaudy, 2016. *Bureau de poste* de Lesparre.

**Ségonzac**, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de St.-Affrique, à 9 kil. (2 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de St.-Affrique.

**Ségonzac**, bourg (*Charente*), arr. de Cognac, chef-l. de canton, à 11 k. (2 l. ¾) S. E. de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) O. d'Angoulême, 18 k. (4 l.) N. p. O. de Barbézieux. *Pop.* 2550. *Bur. de poste* de Cognac.

**Ségonzac**, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. d'Ayen, à 23 k. (5 l. ½)

de

de-Brive, 38 k. (8 l. ¼) de Tulle. *Pop.* 694. *Bur. de poste* de Brive.

SEGONZAC, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Montagrier, à 9 k. (2 l. ¼) de Riberac, 21 k. (4 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Riberac.

SEGOS, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Riscle, à 23 kil. (5 l. ¼) de Nogaro, 7 m. (15 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 258. *B. de p.* d'Aire, dép. des Landes.

SEGOS, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Moncuq, à 20 k. (4 l. ¼) de Lauzerte, 25 k. (5 l. ¾) de Cahors. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Lauzerte.

SEGOUFFIELLE, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de l'Isle-Jourdain, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit. *Pop.* 282. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

SEGOUGNAC, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de la Plume. *Pop.* 134. *Bur. de poste* d'Agen.

SÉGRAIS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de St.-Sulpice, à 7 k. (1 l. ¾) d'Arpajon, 13 k. (3 l.) d'Etampes. *Pop.* comp. celle de St-Sulpice, 239. *B. de p.* d'Arpajon.

SEGRÉ, ville (*Maine-et-Loire*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur l'Oudon, à 33 k. (7 l. ¼) N. O. d'Angers, 4 m. (10 l.) S. de Laval, 28 kilom. (6 l. ¼) O. de Châteauneuf, 30 m. (68 l.) S. O. de Paris. On y fait commerce de fil, et on y fabrique des toiles. C'est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance; la résidence d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts, d'un receveur particulier, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 558. *Bur. de poste.*

SEGRE (LA), rivière (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Saillagousse. Sa source, à 8 kilom. (2 l.) S. E. de cet endroit, coule au N. N. O. puis à l'O. tourne au S. O. passe à l'E. de Puycerda et continue son cours en Espagne.

SEGRETS, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Rosoy, comm. de Bernay, à 3 k. (¾ de l.) de Rosoy. *Pop.* compr. celle de Bernay, 410. *B. de p.* de Rosoy.

SEGREVILLE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Caraman, à 21 k. (4 l. ¾) de Revel, 28 k. (6 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 212. *Bur. de p.* de Caraman.

SEGRIE, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Beaumont, à 8 k. (2 l.) de Frenay-sur-Sarthe, 25 k. (5 l. ¾) du Mans. *Pop.* 1575. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

SEGRIE-FONTAINE, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. d'Athis, à 3 k. (7 l.) de Domfront, 6 m. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, dép. du Calvados.

SEGROIS, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevret, à 20 kil. (4 l. ¼) de Dijon. *Pop.*... *Bur. de poste* de Nuits.

SEGRY, v. (*Indre*), arr. et cant. sud-ouest d'Issoudun, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Châteauroux. *P.* 735. *B. dep.* d'Issoudun.

SEGUENVILLE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Cadours, à 24 k. (5 l. ¼) de Grenade, 41 k. (9 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Beaumont-de-Lomagne.

SEGUES (LA), v. (*Aude*). *Voyez* EGUES (LA).

SEGUINIÈRE (LA), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Cholet, sur la Moine, à 4 kil. (1 l.) de Cholet, 5 m. (12 l. ¼) d'Angers. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de Cholet.

SEGUR, bourg (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins, près de la Viaur, à 22 k. (5 l.) E. S. E. de Rhodez, 20 k. (4 l. ¼) O. de Séverac, 29 k. (6 l. ½) N. O. de Milhaud. Ce bourg a vu naître Bernard-Louis *Verlac de la Bastide*, ci-dev. avocat à Nimes. Il a publié plusieurs ouvrages en 1789, sur le système général des monnoies. *Pop.* 1600. *Bur. de poste* de Séverac.

SÉGUR, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. d'Allanche, sur un tertre, à 11 k. (2 l. ¾) de Murat, 43 k. (9 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 1248. *Bur. de poste* de Murat.

SÉGUR, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, cant. de Lubersac, sur le haut Vézère, à 20 kil. (4 l. ¼) O. d'Uzerche, 40 k. (9 l.) N. O. de Tulle, 8 k. (2 l.) O. p. S. de Lubersac. Il y a une mine d'antimoine entre Ségur et Syriex. *Pop.* 630. *Bur. de poste* d'Uzerche.

SÉGUR, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* ST.-JEAN-DE-SÉGUR.

SÉGUR (LE), v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestiés, à 22 k. (5 l.) d'Alby, 6 m. (13 l. ½) de Castres. *P.* 275. *B. de p.* de Cordes.

SEGURA, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Varilhes, à 15 k. (3 l. ¼) de Mirepoix, 22 k. (5 l.) de Tarascon. *Pop.* 275. *Bur. de p.* de Pamiers.

SEGURE, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, canton et comm. de Tuchan, à 19 k. (4 l. ¼) de la Grasse, 43 k. (9 l. ½) de Carcassonne. Il y a des mines de houille exploitées. *Pop.* compr. celle de Tuchan, de Nouvelle, de Donneure, etc. 572. *Bur. de poste* de la Grasse.

SEGURE (LA), rivière (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton d'Aiguilles. Sa source, à 9 k. (2 l. ½) S. d'Abriès, coule au N. puis au N. N. E. et se rend dans le Guil, à 5 k. (1 l. ½) N. de sa source, près de Ristolas.

SEGURET, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Orange, canton de Vaison, à 5 k. (1 l. ¼) S. S. O. de cet endroit, 18 k. (4 l.) N. de Carpentras, 34 k. (7 l. ¼) N. N. E. d'Avignon. *Pop.* 1000. *Bur. de p.* de Carpentras.

SÉGUS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lourde, à 8 k. (2 l.) N. d'Argelès, 9 kil. (5 l.) S. S. O. de Tarbes, 4 kil. (1 l.) S. O. de Lourde. *Pop.* 362. *Bur. de poste* de Lourde.

SÉGY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, à 7 k. (1 l. ¾) de Meaux, 5 m. (10 l. ¾) de Melun. *Pop.* 92. *Bur. de p.* de Meaux.

SEHEERKIRCH, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, canton d'Erstein, comm. d'Hipsheim, à 14 k. (3 l. ¼) de Strasbourg, 23 k. (5 l. ¼) de Barr. *Pop.* compr. celle d'Hipsheim, 361. *Bur. de poste* de Strasbourg.

SEHINDHARD, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* SCHINDHARD.

SEHL, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Cochem, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) de Schmitz, 42 k. (9 l. ½) de Coblentz. *Pop.* comp. celle d'Ebernach, 211. *B. de p.* de Trarbach.

SEHLEM, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Schweich, sur la Salm, à 15 k. (3 l. ¾) N. de Schweich, 13 k. (3 l.) E. de Dudeldorf, 25 k. (5 l. ¾) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 409.

SEHNRATH, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Kerpen. *Pop.* 47.

SEIBERSBACH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. de Bacharach, 5 m. (11 l. ½) S. de Coblentz. *Pop.* 499. *Bur. de poste* de Creutznach.



Digitized by Google

Seichamps, v. (*Meurthe*), arr. et cant. est de Nancy, à 6 kilom. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Nancy.

Seiche (la) riv. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. d'Argentré. Sa source, à 13 kilom. (3 l.) S. E. de Vitré, coule au S., puis à l'O., remonte au N. O., puis retourne à l'O. se rendre dans la Vilaine, à 13 kil. (3 l.) S. p. O. de Rennes. Son cours d'environ 7 myr. (15 l.) est très-tortueux.

Seiches, bourg (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, ch.-l. de canton, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Marmande, 4 m. (10 l. ½) N. O. d'Agen, 6 k. (1 l. ½) O. N. O. de St.-Barthélemy. *Pop.* 1307. *Bur. de poste* de Marmande.

Seiches, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Baugé, ch.-l. de canton, près du Loir, à 20 k. (4 l. ½) O. de Baugé, 18 k. (4 l.) N. E. d'Angers, 13 kilom. (3 l.) S. O. de Durtal. A Suette, village dépendant de cette commune, il y a une fontaine minérale. *Pop.* 1400. *B. de p.* d'Angers.

Seichx, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. de Nestier, près du Nistos, à 10 k. (2 l. ½) de la Barthe, 42 kilom. (9 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Montrejeau, dép. de la Haute-Garonne.

Seignaux, v. (*Ariège*), arrond. et cant. de Foix, comm. de Montoulier. *Pop.* compr. celle de Montoulier, 516. *Bur. de poste* de Foix.

Seigné, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay, à 24 kilom. (5 l. ½) de St.-Jean-d'Angély, 40 kil. (9 l.) de Saintes. *Popul.* 147. *Bur. de poste* d'Aulnay.

Seignelay, ville (*Yonne*), arr. d'Auxerre, ch.-l. de cant., sur un coteau, près de l'Yonne, à 11 kilom. (2 l. ¾) N. d'Auxerre, 18 k. (4 l.) S. E. de Joigny, 13 k. (3 l.) S. O. de St.-Florentin. Cette ville avoit titre de marquisat, avec un beau château; elle étoit le siége d'un grenier à sel de la cour des aides de Paris; elle députoit aux états de la province de l'Auxerrois: elle a une manufacture de gros drap, et un foulon. A quelque distance de cette ville on trouve des eaux minérales dans un endroit qu'on nomme *Apoigny*. *Popul.* 1321. *Bur. de poste* d'Auxerre.

Seignelegier, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* Segnelegier.

Seignerulles, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Vavincourt, à la source du Cléd, à 10 kil. (2 l. ½) de Bar. *Pop.* 596. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

*Seigneur.* Sous la monarchie, les princes, les prélats, les grands officiers de la couronne, les ministres, les présidens, procureurs et avocats-généraux des cours souveraines, les intendans, les lieutenans-civils et criminels du châtelet, le lieutenant-général de police, le recteur de l'université de Paris, etc., étoient qualifiés de *seigneurs*, lorsqu'on s'adressoit à eux de vive voix, ou par écrit. Mais ce titre qui n'étoit pour eux qu'une distinction purement honorifique, se donnoit proprement à ceux qui tenoient en fief la justice d'un lieu. Les ducs, les comtes, les marquis, et autres possesseurs de seigneuries titrées, se disoient *hauts et puissans seigneurs*. Pour être *seigneur de paroisse*, il falloit avoir dans sa haute justice une église paroissiale. Le *seigneur* suzerain étoit celui dont un héritage relevoit en arrière-fief.

*Seigneur* (bonnalité). Sous la monarchie, c'étoit le droit que dans plusieurs terres avoit le seigneur de contraindre ses censitaires à se servir de son four, de son pressoir, de son moulin, et autres choses semblables, moyennant une certaine rétribution. Les ecclésiastiques, les communautés religieuses, les gentilshommes et leurs domestiques en étoient exempts. Le seigneur étoit obligé à restitution, lorsque le vassal avoit souffert quelque dommage du mauvais état du moulin ou pressoir, etc.

*Seigneur baron* sous la monarchie. Cette qualification avoit d'abord été commune à tous les vassaux qui relevoient immédiatement du roi. Mais depuis long-temps on ne la donnoit qu'aux seigneurs du dernier degré de la noblesse. Le clergé avoit des évêques, des abbés et des prieurs *barons*. Les barons les plus remarquables en janvier 1789, étoient M. de Breteuil, Besenval, de Tott, d'Obenheim, Luckner, Menou, Wimpfen, Wurmser.

Seignosse, v. (*Landes*), arrond. de Dax, cant. de Soustons, à 25 k. (5 l. ¾) de Dax, 8 myr. (16 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 372. *Bur. de p.* de Dax.

Seignour, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, canton de la Guiolle, comm. de Montpeyroux, à 22 kil. (5 l.) de St.-Geniez, 39 kil. (8 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* comprise celle de Montpeyroux et dépendances, 905. *Bur. de poste* d'Espalion.

Seignet (le), montagne (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de Trèves et de Valleraugue, à 11 k. (2 l. ¾) N. N. O. du Vigan; elle a de l'E. N. E. à l'O. S. O., 16 kilom. (3 l. ¾) de long.

Seigy, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Blois, cant. de St.-Aignan, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 38 kil. (8 l. ½) de Blois. *Pop.* 504. *Bur. de p.* de St.-Aignan.

Seilh, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Grenade, près la Garonne, à 11 kil. (2 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Toulouse.

Seilhac, v. (*Corrèze*), arrond. et cant. de Tulle, à 13 k. (3 l.) N. de cette ville, 13 k. (3 l.) E. p. S. d'Uzerche, 20 k. (4 l. ½) S. p. O. de Treignac. *Pop.* 1380. *Bur. de p.* de Tulle. *Rel. de p. aux chev.*

Seilla, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Treffort, comm. de Chavannes, à 16 kil. (3 l. ¾) de Bourg, 3 k. (¾ de l.) de Treffort. *Popul.* compr. celle de Chavannes, 1136. *Bur. de poste* de Bourg.

Seillac, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* Seilh.

Seillac, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. d'Herbault, à 13 k. (3 l.) de Blois. *Pop.* 129. *Bur. de poste* d'Ecure.

Seillans, bourg (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. de Fayence, à 18 k. (4 l.) de Draguignan, 37 k. (8 l. ¼) de Toulon. Il y a sept moulins à huile. *Popul.* 2241. *Bur. de poste* de Draguignan.

Seille, rivière (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur. Elle prend sa source à 7 kilom. (1 l. ¾) E. de Lons-le-Saunier, passe près de Château-Chalon, près d'Arlay, entre dans le dép. de Saone-et-Loire, passe à Louhans et va se jeter dans la Saone, 24 k. (5 l. ½) de Mâcon, 5 kilom. (1 l. ¼) S. de Tournus. Cette rivière est fort poissonneuse, on y pêche sur-tout beaucoup d'écrevisses.

Seille (la grande), rivière (*Meurthe*). Elle prend sa source dans la Meurthe, à l'E. de Dieuze dans plusieurs étangs et ruiss., coule à l'O., arrose Dieuze, Marsal, Moyenvic, Vic, et ensuite va au N. en serpentant, arrose Nomény, et continuant au N., se rend dans la Moselle à Metz, après 10 myr. (22 l.) de cours par ses sinuosités.

Digitized by Google

Seille-Haute, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, comm. de Cirey, sur la Vézouze, à 8 kil. (2 l.) E. de Blamont, 6 myr. (13 l.) E. de Nancy, 8 kil. (2 l.) N. de Badonvillers. Près de l'abbaye de Haute-Seille est une fontaine d'eau minérale. *Pop.* compr. celle de Cirey, 713. *B. de p.* de Blamont.

Seille (la petite), rivière (*Moselle*). Elle prend sa source dans la Moselle, à 3 k. (¾ de l.) E. de Morhange, coule au S. p. E., passe à Château-Salins, et se rend dans la Grande-Seille, après 27 k. (6 l.) de cours.

Seille (la), v. (*Pyrénées-Orientales*). *Voy.* St.-Jean-la-Seille.

Seilles, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. d'Héron, près de la Meuse, à 8 k. (2 l.) S. S. O. d'Hucorgne, 9 k. (2 l. ¼) O. p. S. d'Huy, 38 k. (8 l. ¼) O. S. O. de Liége. *Pop.*... *Bur. de poste* d'Huy.

Seilley, v. (*Doubs*), arrond. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 23 kilom. (5 l. ½) de Besançon. *Pop.* 148. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

Seillière, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Coussance, comm. de Maynal, à 16 k. (3 l. ¾) de Lons-le-Saunier, 5 k. (1 l. ¼) de Coussance. *Pop.* compr. celle de Maynal, 664. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Seillon, forêt (*Ain*), arrond. et cant. de Bourg, à 3 k. (¾ de l.) S. de cette ville; elle a 5256 mètres (2700 toises) de long, sur 4673 mèt. (2400 toises) de large. Il y avoit dans cette forêt une chartreuse fondée au 12e siècle, dont les bâtimens sont considérables. L'église est surmontée d'une flèche remarquable par sa construction et sa hauteur. Cette chartreuse étoit à 2 kil. (½ l.) de Bourg.

Seillons, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de Barjols, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Maximin, 41 kil. (9 l. ¼) de Toulon. *Pop.* 347. *B. de p.* de St.-Maximin.

Seillonnaz, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de l'Huis, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Belley, 5 m. (11 l.) de Bourg. *Pop.* 503. *Bur. de poste* de Belley.

Seiz, île (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Douarnenez, à 3 kil. (¾ de l.) O. de la pointe de Raz, 33 kil. (7 l. ¼) O. de Douarnenez, 21 kil. (4 l. ¾) O. de Poncroix, 5 myr. (11 l.) O. p. N. de Quimper. Il y a dans cette île plusieurs hameaux; elle a de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.) de long. La révolution n'a rien changé dans ce pays pauvre et tranquille. La cloche du soir sonne à cinq heures; tout le monde se rend à la prière. Le curé n'a pas quitté sa paroisse. Jamais on n'entendit parler dans cette île fortunée, d'une fille coupable envers l'honneur: elle eût été lapidée sans pitié. Les mariages s'y font avec simplicité. Il s'y fait un petit commerce de poisson salé avec la ville de Brest. *Pop.*... *Bur. de poste* de Pontcroix.

## SEINE.

Ce département, formé de la ci-dev. Isle-de-France proprement dite, dans lequel se trouve Paris, capitale de la République, est borné de tous côtés par le département de Seine-et-Oise.

La superficie de ce département est d'environ 98,902 arpens carrés ou 50,478 hectares; sa population est de 740,628 individus. Il est composé de soixante-dix-neuf communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures, neuf cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Paris*. *St.-Denis* et *Sceaux* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'archevêché de Paris, et dépend de la 1re division militaire, dont le commandant réside à Paris; il est du ressort de la cour d'appel séante à Paris, et dans la 1re conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 2 mille 314 hectares 64 ares (4 mille 535 arpens).

Sa principale rivière est la *Seine*, dont il a été parlé au département de la Côte-d'Or.

Les principales villes sont: *Paris*, *St.-Denis*.

Les rivières et ruisseaux qui prennent leur source dans ce département, sont: La petite rivière des Gobelins ou de Bièvre, Veillemen, et le ru de Montfort.

*Bois nationaux*. Vincennes, Boulogne.

*Productions*. Le climat du département de la Seine est assez tempéré, mais plus froid que chaud; l'air y est sain; il y a de très-belles plaines, beaucoup de collines et peu de montagnes. Le sol n'est pas bon par-tout. Il produit de très-bons blés; le vin qu'on y recueille est d'une médiocre qualité; les pâturages sont très-bons. On cultive une grande quantité de légumes et des arbres fruitiers; ils forment le principal produit des communes rurales les plus voisines de Paris. Celle de Montreuil, au nord, a 5 kil. (1 l. ¼) de cette grande ville, rend par an pour 400,000 francs de pêches et de petits pois, et les autres communes en proportion. On trouve dans les environs de Paris des fossiles de toutes espèces. A Montmartre et dans Paris même. Des eaux minérales: à Passy, plusieurs congellationes et stalactites, formées par les eaux qui suintent des rochers des différens souterrains, comme dans celui de l'Observatoire. Les carrières de pierres et de plâtre qui se trouvent presque aux portes de Paris, sont une des richesses souterraines de ce département.

*Industrie*. Aucune partie du globe ne renferme un si grand nombre de manufactures que Paris, et toutes portées au plus haut degré de perfection. C'est la première des villes pour les ouvrages de goût. (Voyez Paris). Il y a Saint-Denis des manufactures d'indiennes, une de faïence à Sceaux. C'est dans ce lieu que se tient le marché des bœufs et des moutons qui se consomment à Paris. Le beau parc de Sceaux a été détruit; il appartenoit au duc de Penthièvre.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

*Nota*. Comme les mesures de Paris sont généralement connues dans toute la France, on a cru devoir donner un tableau plus développé.

*Mesures de longueur.*

La *Petite lieue* de 2000 toises, vaut en *myriamètres* (lieue nouv.) 0,3898.
La *Lieue* commune de 25 au degré, *id.*, 0,4444.
La *Lieue* marine de 20 au degré, *idem*, 0,5556.
L'*Aune* vaut en *mètre*, 1,1884.
La *Toise*, *idem*, 1,9490.
Le *Pied* vaut en *décimètres* (palmes), 3,2483.
Le *Pouce* — en *centimètres* (doigts), 2,7070.
La *Ligne* — en *millimètres* (traits), 2,2558.
La *Perche* de 18 pieds vaut *en mètres*, 5,8471.
— de 18 pieds 4 pouces, *id.*, 5,9554.
— de 19 pieds 4 pouces, *id.*, 6,2802.
— de 19 pieds 6 pouces, *id.*, 6,3344.
— de 20 pieds, *id.*, 6,4968.
— de 22 pieds, *id.*, 7,1465.

*Mesures de superficie.*

La *Toise* carrée vaut en *mètres carrés*, 3,7974.
Le *Pied* carré — en *décimètres carrés*, 10,55206.
Le *Pouce* carré — en *centimètres carrés*, 7,32782.
La *Ligne* carrée — en *millimètres carrés*, 5,08876.

*Mesures agraires.*

| | | |
|---|---|---|
| La *Perche* carrée de 18 pieds vaut en *mètres carrés* . . . . . | | |
| et l'*Arpent* de 100 perches | 18 | 34,189. |
| pieds — en *ares* . . . . | | |
| La *Perche* car. de 18 pieds 4 p. — en *mètres car.* . . . . . | | |
| et l'*Arpent* de 100 perches | 18 | 35,466. |
| pieds 4 pouc. — en *ares*. . . . | | |
| La *Perche* car. de 19 pieds 4 pouc. — en *mètres car.* . . . . . | | |
| et l'*Arpent* de 100 perches à 19 pieds 4 pouc. — en *ares*. . . . | | 39,441. |
| La *Perche* car. de 19 pieds 6 p. — en *mètres car.*. . . . . | | |
| et l'*Arpent* de 100 perches à 19 pieds 6 pouc. — en *ares*. . . . | | 40,125. |



Digitized by Google

La *Perche* car. de 20 pieds — *en mètres car.* . . . . . } 42.208.
et l'*Arpent* de 100 perches à 20 pieds — *en ares* . . . . . }
La *Perche* car. de 22 pieds — *en mètres car.* . . . . . } 51.072.
et l'*Arpent* de 100 perches à 22 pieds — *en ares* . . . . . }

*Mesures de solidité.*

La *Toise* cube vaut en *mètres* cubes ou *stères*, 7.486887.
Le *Pied* cube — en *décimètres cubes*, 34.5773.
Le *Pouce* cube — en *centimètres cubes*, 19.8364.
La *Ligne* cube — en *millimètres* cubes, 11.479.
La *Solive* cube — en *décistère* ou *solive métrique*, 1.028182.
La *Corde* des eaux et forêts — en *stères*, 3.839.

*Mesures de capacité pour les grains.*

Le *Muid* de 12 setiers vaut en *kilolitre* (*muids* m.), 1.872.
Le *Setier* de 12 boisseaux — en *hectolitre* (*setiers* m.), 1.560.
Le *Boisseau* de 16 litrons — en *décalitre* (*boisseau* m.), 1.300.

*Mesures de capacité pour les liquides.*

Le *Muid* de 288 pintes vaut en *hectolitre*, 2.682.
Le *Setier* de 8 pintes — en *décalitre* (*velte* met.), 0.745.
La *Pinte* — en *litre* (*pinte* met.), 0.9313.

*Poids.*

La *Livre*, poids de marc, vaut en *kilogramme* (livre mét.), 0.489506.
L'*Once* — en *hectogramme* (once m.), 0.305341.
Le *Gros* — en *décagramme* (gros m.), 0.38312.
Le *Grain* — en *décigramme* (grain m.), 0.51115.
Le *Quintal* — en *kilogr.* (livres m.), 48.90258.
Le *Millier*, *idem*, 489.0258.
Le *Tonneau de mer*, *idem*, 979.0116.

*Monnoies.*

La *Liv.* tournois vaut en *fr.*, 0.987654321.
100 *livres* — *idem*, 98.765321.
1000 *livres* — *idem*, 987.654321.
1000000 *livres* — *idem*, 987654.321.

*Observations.*

Si l'on désire connoître la valeur d'une fraction ou sous-fraction dont le rapport ne se trouve pas dans cette table, il n'y a autre chose à faire qu'à diviser le nombre qui exprime la valeur de l'unité par le dénominateur de la fraction donnée.

Supposons, par exemple, que l'on veuille connoître la valeur d'une toise-pied en mètres carrés.

Une toise pied est le sixième d'une toise carrée, dont la valeur en mètres est 3.79874; on divisera ce dernier nombre par 6, le quotient 0.63312 sera la valeur d'une *toise-pied*.

On connoîtra les rapports inverses, c'est-à-dire la valeur d'une mesure nouvelle en mesure ancienne correspondante, en divisant l'unité par le nombre qui exprime en mesure nouvelle la valeur de la mesure ancienne dont il s'agit.

Soit, par exemple, le kilogramme dont on vaut avoir la valeur en *livres* poids de marc.

La livre vaut en kilogram. 0.489258; donc le kilogramme vaut $\frac{1}{0.489258}$ de la livre.

Divisez 1000.00 par 489.258, vous aurez pour quotient 2.042805; ce sera la valeur du kilogramme en livre. Vous pourrez la réduire selon la plus ou moins de précision dont vous aurez besoin à 2.0429; 2.043 ou 2.04, et ainsi des autres.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département, à l'exception de ceux nés à Paris (*Voyez* cette ville), sont: Nicolas *Boileau*, sieur Despréaux; né à Crosne en 1636. Il n'étoit encore qu'en quatrième, lorsque son talent pour la poésie se développa. Dès qu'il eut fini sa philosophie il se fit recevoir avocat. La sécheresse du code et du digeste le dégoûta bientôt de cette carrière, et ce fut, dit d'Alembert, une perte pour le barreau. On a plusieurs éditions des *Œuvres de Boileau*, en 2 vol. différens formats. Il faut toujours le second vers avant le premier, et il croyoit qu'en suivant cette marche les vers seroient plus de sens et de force. Il mourut le 11 mars 1711, avec la réputation de meilleur critique de la France. — Louis le *Comte*, sculpteur, membre de l'Académie de peinture et de sculpture; né à Boulogne, près de Paris, mort en 1694. Parmi les morceaux de sculpture dont il a enrichi Versailles, on distingue un *Louis-le-Grand*, vêtu à la romaine; un *Hercule*, la *Fourberie*, le *Cocher du Cirque*; deux groupes représentant *Vénus* et *Adonis*, *Zéphire* et *Flore*. — Pierre *Contant*; né à Ivry-sur-Seine en 1698, mort à Paris en 1777, fut le disciple de Watteau pour le dessin, et de Dulin pour l'architecture; il fit de si grands progrès dans ce dernier art, qu'il fut reçu à l'académie à 28 ans. Les maisons de M. Crozat de Thiais et de M. Crozat de Tugni, les écuries de Bercy, l'église de Panthemont, celle de Comte en Flandre, celle de la Madeleine à Paris, et plusieurs autres monumens, ont été élevés par lui ou sur ses dessins. On a de lui un vol. *in-folio*, gravé, de ses productions d'architecture. — *Desgrouais*; né à Thiais, près Choisy-le-Roi, de parens pauvres, en 1736. Il avoit la modestie et la simplicité de *la Fontaine* il préféroit l'obscurité et l'exode à toutes les places. On a de lui: *Les Gasconismes corrigés*, in-8°. L'auteur avoit eu des disputes avec l'abbé *Desfontaines*, contre lequel il publia des brochures aujourd'hui oubliées. — Claude-Emmanuel *Luillier*, surnommé *Chapelle*, parce qu'il étoit né dans le village de la Chapelle, près Paris. La délicatesse de son esprit, l'enjouement de son caractère, le firent rechercher des personnes un premier rang et des gens de lettres les plus célèbres: Racine, Despréaux, Molière, la Fontaine, Benier, l'eurent pour ami et pour conseil; il mourut en 1686. Outre son *Voyage* fait avec Bachaumont, on a encore de lui plusieurs pièces fugitives en vers et en prose, qu'on lit avec plaisir. Lefevre Saint-Marc a donné une édition du *Voyage de Chapelle* et de *Bachaumont*, en 2 vol. in-12. — Laurent *Marcilly*, homme de lettres; né à Conflans-sur-Seine le 31 juillet 1731, ancien bailli, exjuge du tribunal civil du département de la Seine, de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris, a publié plusieurs ouvrages: *Zelindor* et *Zaïre*, *Commentaire sur la Coutume de Troyes en Champagne*, etc. — Anne-Louis-François de Paul-Lefevre d'*Ormesson-de-Noyseau*, président au parlement de Paris, député à l'assemblée constituante, bibliothécaire de la bibliothèque nationale; né à Orly en 1751, occupoit le premier floréal an 2 (21 avril 1794), à Paris. — Pierre Leguay de *Premorval*, de l'académie des sciences de Berlin; né à Charenton en 1716. Il ouvrit à Paris, en 1760, une école gratuite de mathématiques. Il formoit quelques excellens élèves. Nous avons de lui: *La Monogamie ou l'Unité dans le mariage*, 1751, 3 vol. *in-8°*. Le *Diogène de d'Alembert*, in-12; *Préservatifs contre la corruption de la langue française en Allemagne*, 1761, in-8°.; *Plusieurs Mémoires dans le recueil de ceux de l'académie de Berlin*. Il mourut dans cette ville en 1767. — Jean *Ralvel*, peintre français; né à Fleuri, dans le XVI^e. siècle. Il étoit un des premiers de sa profession, et tous ses ouvrages étoient recherchés avec avidité. Il excelloit dans les portraits; il étoit aussi *bel esprit*.

## SEINE-INFÉRIEURE.

Ce département formé des ci-devant Roumois, pays de Caux et Braï, dépendans de la ci-devant province de Normandie, et dont le chef-lieu est Rouen, tire son nom de la rivière de Seine, qui a son embouchure au Havre dans la mer; elle est fort large depuis Rouen, où des petits bâtimens y remontent à la faveur de la mer.

Les limites de ce département sont à l'ouest et au nord la Manche, à l'est les départemens de la Somme et de l'Oise, et au midi celui de l'Eure, et une partie du Calvados.

La superficie de ce département est d'environ 1,163,457 arpens carrés ou 593,810 hectares; sa population est de 87,000 individus. Il est composé de neuf cent quatre - vingt - quatre communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous préfectures, en quarante-cinq cantons et cinquante justices de paix. La préfecture de ce départem. est à *Rouen*. *Dieppe*, *le Havre*, *Neufchâtel* et *Yvetot* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'archevêché de Rouen, et dépend de la 15^e division militaire, dont le commandant réside à Rouen: il est du ressort de la cour d'appel qui y siége, et se trouve dans la 3^e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 89 mille 242 hectares 38 ares (174 mille 848 arpens. On en tire des bois pour les divers chantiers de construction.

Les principales rivières sont, la *Seine*, dont il est parlé au département de la Côte-d'Or. L'*Andelle*, l'*Epte*, le *Terrein*, la *Bonde*, la

Digitized by Google

*Leoridre*, l'*Argues* qui se jette dans la mer au port de Dieppe.

Les villes principales de ce département sont, *Rouen*, *Caudebec*, *Neufchâtel*, *Dieppe*, *Eu*, *Yvetot*, le *Havre* et *Fécamp*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont, Arques, Austreberte, Bajanne, Béthune, Bolbec, Cailly, Durdan, Eautre, Epte, Gaineville, Lezarde, Robec, Saanne, Seine, Thérain, Vienne, Yères.

*Naisseau*. Seye.

*Fordis*. Arques, Brotonne, Eaut, Eu, Lalonde, Manny, Rounares, Rouray, Trait, Ventes.

*Productions*. Le sol de ce département est excellent, et très-abondant en toutes sortes de grains et bons pâturages où l'on élève du bétail, des bêtes à cornes, qui produisent du beurre et des fromages très-estimés : on y nourrit beaucoup de chevaux. Les fruits sont très-abondans ; le cidre et le poiré sont très-estimés, les habitans en font leur boisson ordinaire, et il n'en fait un très-grand commerce ; la volaille du pays est en grande reputation ; le gibier et le poisson y sont bons, et en abondance ; les légumes y sont excellens ; on y recueille beaucoup de lin et de chanvre d'une qualité supérieure. On trouve dans ce département quelques mines de fer abandonnées, deux tourbières, des carrières de pierre, des marnières. On y exploite de l'argile, et un grand nombre de sources d'eaux minérales ferrugineuses.

*L'industrie* des habitans est considérable : dans le nombre ses manufactures et des fabriques, on distingue celles de draps, siamoises, toiles, satins, droguets, passementerie, teintureries, imprimeries, papeteries, cuirs tannés, peignes, tabatières en écaille et en corne, parchemins, vélins, cartes et cartons, fer, épingles, aiguilles, verre, faïence, émétion, cidre, chanvre, lin, coton filé, etc., etc. ; il y a un grand nombre de papeteries. Le commerce de la ville de Rouen est considérable ; c'est l'entrepôt de toutes les fabriques et manufactures du département. Son commerce est alimenté par les cafés, les sucres, l'indigo, le coton, le cacao, les bois de teinture et de marqueterie ; et autres productions des îles françaises de l'Amérique.

*Valeurs en mêtres des mesures de longueur, et en ares des mesures ograires de ce dép.*

Mesures de longueur.

*Toise* et *Pied*. *Voyez* le dép. de la Seine.

*Mesures agraires ; valeur en ares.*

*Acre* de 160 perches, à 24 pieds de Paris par perche linéaire, 97.247.

— à 22 pieds de 11 pouc., revenant à 21 pieds 1 pouce de Paris, 75.047.

— à 22 pieds de 11 pouc. q lig., revenant à 21 pieds 6 pouc. 6 lig. de Paris, 78.346.

— à 22 pieds de 11 pouces, revenant à 20 pieds 2 pouces de Paris, 68.663.

— à 22 pieds de 10 pouces, revenant à 18 pieds 4 pouces de Paris, 56.716.

— à 22 pieds de 9 pouces, revenant à 16 pieds 6 pouces de Paris, 45.966.

— à 22 pieds de Paris, 81.715.

— à 18 *idem*, 54.720.

*Argent* de 100 perches à 22 pieds, 51.072.

— à 18 pieds, 34.183.

*Nota*. Le journel ou journal est la moitié de l'acre.

L'acre contient 4 vergées.

La perche est le 160e de l'acre.

Il y a l'*acre* de 147 perches, à 22 pieds de Paris par perche linéaire, ce qui revient à un arpent et 17 perches des eaux et forêts. Sa valeur en *ares* est, 71.75-076.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont : Noël *Alexandre*, dominicain, professeur de philosophie et de théologie, puis docteur de Sorbonne, exilé à Châtellerau pour avoir souscrit au fameux cas de conscience ; sa rétractation le fit rappeler ; né à Rouen en *1692*, mort à Paris en 1724. Ses principaux ouvrages sont : *Historia ecclesiastica veteris novique testamenti*, Paris, *1699*, 8 vol. *in-fol.* et 24 vol. *in-8°* ; *Theologia dogmatica et moralis*, en 11 vol. *in-8°*, et en 9 vol. *in-fol.* ; *Commentaires sur les Evangiles*, et *sur les Epîtres de saint Paul*, Paris, 1703 et 1710, 2 vol. *in-fol.*, en latin ; *Apologie des dominicains missionnaires à la Chine*, in-12. — Robert *Allais*, négociant ; né à Rouen, a publié en 1730 : *Considérations avant tout l'état des choses ou Principes pour l'établissement et le maintien d'une bonne méthode de comptabilité*. — François et Michel *Anguier*, sculpteurs fameux ; né à Eu : le premier en 1604, mort en 1699 ; le second en 1612, mort en 1686. On a de *François Anguier* le Val-de-Grâce, et la *Crèche*, le *Crucifix* de marbre du maître autel de la Sorbonne ; et de *Michel*, le *Tombeau* du commandeur de Souvré ; les *ornemens* de la porte St.-Denis ; les *figures* du portail du Val-de-Grace, l'*amphitrite*, etc. — Adrien *Auzout*, célèbre mathématicien, membre de l'académie des sciences, et inventeur du *micromètre*, sur lequel il publia un *Traité* ; né à Rouen, mort en 1691. — Henri *Basnage de Beauval*, avocat au parlement de Normandie, réfugié en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes ; il y composa le journal intitulé : *Histoire des ouvrages des savans*, en 24 vol. *in-12* ; *Traité de la tolérance*, 1684, *in-12* ; né à Rouen en 1653, mort à la Haye en 1710. — Jacques *Basnage de Beauval*, frère du précédent, ministre à Rouen, puis en Hollande, où il s'étoit réfugié ; auteur d'une *Histoire de l'ancien et du nouveau Testament*, avec des figures ; par Romain de Hooghen, Amsterdam, 1705, *in-fol.* ; d'un *Traité de la conscience* ; de *Sermons*, *Thesaurus monumentorum*, etc. ; né à Rouen en 1653, mort en 1723. — Josias *Bercgult*, avocat au parlement de Rouen, auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Normandie* ; né à Rouen. — Emeri *Bigot*, littérateur très-savant, qui laissa beaucoup de manuscrits estimés que l'abbé de Louvois acheta pour la bibliothèque du roi ; né à Rouen en 1626, mort en 168[illegible], avec la réputation d'un des plus savans hommes de son siècle, quoiqu'il n'ait publié que la *Vie de saint Chrysostôme*, par Palladie, 1680, *in-8°*, en grec et en latin. Il étoit modeste, ennemi de faste, d'une humeur douce et tranquille ; ses mœurs étoient celles d'un homme entièrement consacré à l'étude. — François *Blondel*, professeur de mathématiques d'architecture, membre de l'académie des sciences, directeur de celle d'architecture, maréchal de camp et conseiller d'état ; né à Rouen en 1618, mort à Paris en 1686. Il a laissé différens ouvrages sur l'architecture et les mathématiques : les principaux sont : *Notes sur l'architecture de Savot* ; *Un cours d'architecture*, en 3 parties, 1698 ; *in-folio* ; l'*Art de jetter les bombes*, 1690, *in-12* ; *Résolution des quatre principaux problèmes d'architecture*, au Louvre, 1673, *in-fol.* ; *Manière de fortifier les places*. C'est d'après les dessins de ce célèbre architecte, que les portes St.-Denis et St.-Antoine ont été élevées. Il étoit aussi bon littérateur. *Sa comparaison de Pindare et d'Horace* est connue. — Marie-Antoinette le Page du *Boccage*, poète, des académies de Rome, Lyon et Boulogne, et des arcades de Rome ; née à Rouen. On a d'elle le *Prix alternatif entre les belles-lettres et les sciences*, poème couronné à Rouen ; l'*Opera*, *Ode*, etc. — Samuel *Bochart*, ministre protestant, savant en plusieurs langues ; né à Rouen en 1599, d'une famille distinguée, mort à Caen, dont il étoit ministre, en disputant contre Huet dans l'académie de cette ville, le 16 mai 1667. Ses principaux ouvrages sont : *Phaleg et Chanaan* ; *Hierozoïcon* ; *Traité des minéraux, des plantes, des pierreries, dont la Bible fait mention* ; *Traité du paradis terrestre*, etc. — J. *Boissière*, orstorien ; né à Dieppe, mort à Paris en 1752, connu par ses *Sermons*, où l'on trouve une éloquence agréable. — Henri de *Boulainvilliers*, comte de St.-Saire, né à St.-Saire en 1658, mort en 1722 : historien et homme à système ; auteur d'un *Mémoire sur l'administration des finances de la France*, in-12 ; *Histoire de France jusqu'à Charles VIII*, 3 vol. *in-12* ; *Mémoires historiques sur l'ancien gouvernement de France*, *jusqu'à Hugues Capet* ; *Le chef d'œuvre de l'esprit humain* ; *Etat de la France*, 6 vol. *in-12* ; *Histoire des Arabes et de Mahomet*, in-12. — Gilles de Bourgueville, lieutenant-général à Caen, auteur de *Recherches et antiquités de la ville et université de Caen*, *et lieux circonvoisins des plus remarquables*, Caen, 1588, *in-4°* et *in-8°* né à Rouen, mort en 1593. — Etienne du Bois de *Bretteville*, jésuite pendant un an, puis homme de lettres, auteur d'*Essais de sermons et de Panégyriques* ; né à Brettevillesur-Bordel en 1650. — Pierre *Brumoy*, jésuite, historien, auteur dramatique, poète épique ; né à Rouen en 1688, mort en 1742. Il fut chargé de continuer l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, que les PP. de Longueval et Fontenay avoient conduite jusqu'au 11e vol. Il est auteur du *Théâtre des Grecs*, 3 vol. *in-4°*, et 9 vol. *in-12* ; d'un *Recueil* de diverses pièces en prose et en vers, 4 vol. *in-8°*. Il a achevé les *Révolutions d'Espagne*, du P. de Orléans ; revu l'*Histoire de Rienzi*, du P. du Cerceau, etc. — Antoine-Augustin *Bruzen de la Martinière*, neveu du célèbre Richard Simon ; né à Dieppe en 1666, auteur d'un nouveau *Dictionnaire géographique*, qu'il dédia au roi d'Espagne ; ce qui le fit nommer son premier géographe. La Martinière mourut à la Haye en 1749, après avoir été marié trois fois. Ses principaux ouvrages sont, outre son grand dictionnaire géographique, historique et critique, *Introduction à l'Histoire de l'Europe*, par le baron de Puffendorff ; *Traités géographiques et historiques*, pour faciliter l'intelligence de l'écriture sainte ; *Entretiens des héros aux Champs-Elysées* ; *Essai d'une traduction d'Horace* en vers français ; *Continuation de l'Histoire de France*, *sous le règne de Louis XIV* ; *Lettres choisies de M. Simon*, etc., etc. On voit par ses ouvrages que l'histoire, la géographie et la littérature furent ses études favorites. — Gabriel-Charles *Buffard*, chanoine de Bayeux, professeur de théologie en l'uni-

versité de Caen ; né à Rouen en 1683. Traducteur de la *Défense de la déclaration du clergé ;* il fut privé de sa chaire pour son opposition à la bulle *Unigenitus :* il se retira à Paris, où il mourut en 1763. On a de lui : *Défense de la fameuse déclaration faite par le clergé*, traduite du latin de Bossuet ; *Essai d'une dissertation* où l'on fait voir l'inutilité des nouveaux formulaires. — P.-J. *Cantel*, jésuite ; né au pays de Caux en 1645, mort à Paris en 1684. Il entra dans la compagnie de Jésus et s'y distingua. Son ardeur pour l'étude abrégea ses jours. On a de lui un traité *de Romanâ republicâ*, in-12 ; *Metropolitanarum urbium historia civilis et ecclesiasticæ*, tom. prim., etc. — Louis *Cassé*, docteur de Sorbonne, excellent controversiste ; né au Havre. — Jacques *Cathalan*, jésuite et prédicateur recherché ; né à Rouen en 1671, mort en 1757. On a de lui l'*Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans*, in-4° ; celle de *Mgr. fils de Louis XIV*, in-4° ; celle de l'*Électeur de Trèves*, in-4°. — Jean-Laurent le *Cerf de la Vieuville*, garde-des-sceaux du parlement de Normandie ; né à Rouen en 1664, mort dans cette même ville en 1707, amateur enthousiaste de la musique française, c'est pourquoi il publia une *Comparaison de la musique italienne et de la musique française*, contre le *Parallèle des Italiens et des Français*, in-12. Le style de cet ouvrage, semé d'anecdotes sur l'Opéra français, est fort vif. L'auteur y soutient l'honneur de sa patrie avec autant de feu qu'on en a montré depuis contre le célèbre Jean-Jacques. L'abbé Raguenet attaqua la musique française et exalta l'italienne ; ils défendirent chacun leur sentiment, et le Cerf publia deux nouveaux volumes. Le médecin André, alors associé au journal des savans, tourna les deux dernières parties en ridicule, après avoir parlé avec éloge de la première. Le Cerf, piqué au vif, répondit par une brochure intitulée : l'*Art de décrier ce qu'on n'entend point*, ou *le médecin musicien ;* ouvrage qui a toute l'amertume que le titre promet. — Marie *Desmares*, femme de Charles Chevillet, sieur de *Champmêlé*, bonne actrice ; née à Rouen en 1644, morte en 1698. Elle étoit élève de Racine, dont elle fut pendant quelque temps la maîtresse. — François de Franquetot, duc de *Coigny*, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, et de la toison d'or ; né au château de Franquetot en basse Normandie, l'an 1670, et mort à Orly le 18 décembre 1759. Il servit l'État avec distinction ; il avoit les vertus d'un citoyen, et les talens d'un général. — Nicolas *Colombel*, peintre, membre de l'académie royale ; né à Sotteville, près de Rouen, en 1646, mort à Paris en 1717. Il demeura long-temps en Italie pour se former sous Raphaël et le Poussin, qu'il n'a cependant guère suivis. Son dessin est correct, ses compositions riches et accompagnées de beaux fonds d'architecture qu'il entendoit bien, de même que la perspective. Son chef-d'œuvre est un *Orphée jouant de la lyre.* — Pierre *Corneille* dit *le Grand*, avocat au parlement de Normandie, père de la poésie tragique française, si connu par ses tragédies et comédies ; né à Rouen en 1606. — Thomas *Corneille*, frère du grand Corneille, membre de l'académie française et de celle des inscriptions, poëte tragique et comique ; né à Rouen en 1625, mort au Grand-Andelys en 1709. Auteur de différentes pièces de théâtre qui offrent quelques bons morceaux de versification, qui sont : *Ariane*, le *Comte d'Essex*, tragédies ; le *Geôlier de soi-même*, le *Baron d'Albikrac*, la *Comtesse d'Orgueil*, le *Festin de Pierre*, l'*Inconnu*, comédies en 5 actes. On a aussi de lui la traduction en vers français des *Métamorphoses d'Ovide*, d'une partie des *Élégies* et des *Épîtres* du même poëte ; *Dictionnaire des arts et des sciences*, 2 vol. *in-folio ; Dictionnaire universel, géographique et historique*, 3 vol. *in-fol.*, etc., etc. — Pierre-François le *Courayer*, augustin, bibliothécaire de Ste.-Geneviève de Paris, docteur de l'université d'Oxford, et pensionnaire de la reine de la Grande-Bretagne, où il s'étoit retiré après l'excommunication lancée contre lui par le général de son ordre ; né à Rouen en 1681, mort à Londres en 1776. On a de lui une *Relation historique et apologétique de ses sentimens, avec les preuves justificatives des faits avancés dans l'ouvrage ; Histoire du Concile de Trente*, de Fra-Paolo, traduite de nouveau de l'*italien en français, avec des notes critiques, historiques et théologiques ; Histoire de la réformation*, par Sleidan, traduite du latin en français — Jean *Crasset*, jésuite, auteur pieux ; né à Dieppe, mort en 1692, dans un âge avancé. Il publia, en 1670, des *Méditations pour tous les jours de l'année ; l'Histoire du Japon.* — Pierre *Crignon*, jésuite, auteur de poésies fugitives ; né à Dieppe, mort vers 1540. — Gabriel *Daniel*, jésuite, bibliothécaire de leur maison professe de Paris ; né à Rouen en 1649, mort en 1728, laissant différens ouvrages, presque tous bien écrits. Les principaux sont : *Le voyage du monde de Descartes*, *in-12 ; Histoire de la milice française*, 2 vol. *in-4° ; Une Histoire de France ; Abrégé de cette histoire ; Observations critiques sur l'histoire de France écrite par Mezerai.* — Jean *Duval*, médecin et philosophe. Il fut demandé à Louis XIV par Fagon, pour lui succéder dans sa place de premier médecin ; ce qui lui fut accordé. Mais Duval peu ambitieux et jaloux de sa liberté, refusa ce poste, et s'excusa sur la délicatesse de son tempérament. Il étoit né à Eu en 1645, mort en 1719. — Jacques *Deschamps*, docteur de Sorbonne, né à Virunmerville, diocèse de Rouen, en 1677, mort curé à Dangu, dans le même diocèse, en 1759 ; il eut les vertus et les connoissances de son état. Il laissa une *Traduction nouvelle du prophète Isaïe*, qui eut quelques succès. — Jean-Baptiste-Henri *Deshays*, peintre, adjoint à professeur de l'académie royale ; né à Rouen en 1729, mort en 1765. Ce qui l'empêcha de signaler ses talens sur plusieurs morceaux considérables dont il étoit chargé pour le roi, pour Paris, et pour sa patrie. La nature l'avoit doné d'un talent aussi rare que précoce, et quoiqu'il mourut jeune, il laissa un très-grand nombre de productions ; les principales sont : l'*Histoire de saint André*, en 4 grands tableaux, qu'il fit pour sa patrie ; *Les aventures d'Hélène*, en 8 morceaux, pour la manufacture de Beauvais ; *La mort de saint Benoît*, pour Orléans ; *La délivrance de saint Pierre*, pour Versailles ; *Le mariage de la Ste.-Vierge ; La résurrection du Lazare ; la chasteté de Joseph ; Le combat d'Achille contre le Xante et le Simoïs*, etc., ouvrages dont la plupart ont été exposés, et généralement applaudis au Salon en 1701 et 1763. — Pierre-François Guyot des *Fontaines*, jésuite pendant 15 ans, puis curé de Thorigny, ensuite rédacteur du *Journal des Savans ;* né à Rouen en 1685, mort à Paris en 1745. L'abbé des Fontaines est principalement connu par ses ouvrages périodiques ; le premier sous le titre de *Nouvelliste du Parnasse*, ou *Réflexions sur les ouvrages nouveaux*, imprimé en 1731 ; *Observations sur les écritures modernes*, in-12 ; *Jugement sur les ouvrages nouveaux*, 11 vol. in-12, dont les deux derniers sont de Mairault. Outre ces feuilles, on a encore de lui une *Traduction de Virgile*, 4 vol. *in-8°* ; et 4 vol. *in-12*, Paris, 1769 ; *Traduct. des Odes d'Horace*, in-12 ; *Poésies sacrées ; Les aventures de Joseph Andrews*, traduites de Fielding, 2 vol. — Bernard le Bouvier de *Fontenelle*, avocat au parlement de Rouen, où il perdit la première cause qu'il plaida, ce qui le fit renoncer au barreau pour la littérature et la philosophie ; ses deux premiers opéras, qui parurent sous le nom de *Thomas Corneille*, un de ses oncles, eurent du succès ; mais sa tragédie d'*Aspar* n'ayant pas été goûtée du public à sa satisfaction, il l'examina et la jeta lui-même au feu : les *Dialogues des morts* commencèrent sa réputation, que confirmèrent ses entretiens sur la pluralité des mondes, son *Histoire des oracles*, et beaucoup d'autres ouvrages : la *Préface de l'histoire de l'académie des sciences*, qu'il composa pendant 42 ans qui fit, qu'il en fut secrétaire perpétuel, suffit pour la célébrité de cet homme vertueux ; ce digne neveu du grand Corneille étoit né à Rouen en 1657. — *Véron de Forbonnois*, auteur des recherches sur les finances, des élémens du commerce, et de plusieurs autres ouvrages sur l'économie politique ; il réunissoit de grandes connoissances à des vues utiles ; né à sa terre de ***, où il est mort en l'an 9 (1801). — Nicolas-Étienne *Framery*, né à Rouen en 1745, auteur dramatique ; ses autres principaux ouvrages sont : *Roland le Furieux*, *Poëme héroïque* de l'Arioste, nouvelle traduction, 1787, 10 vol. *in-12 ; Mémoire du marquis de Forlaix*, 4 v. in-12. — Théophile *Gelée*, médecin né à Dieppe, mort vers 1650. On a de lui un excellent *Abrégé d'anatomie*, in-8° ; une *Traduction des Œuvres d'André du Laurens*, imprimée à Rouen, *in-folio.* — Louis le *Gendre*, chanoine de Notre-Dame, abbé de Claire-Fontaine, enfin archevêque de Paris, historien et biographe ; né à Rouen en 1659, mort en 1733. On a de lui : *Histoire de France*, jusqu'à la mort de Louis XIII ; *Les mœurs et les coutumes des Français dans les différens temps de la monarchie*, 2 vol. *in-12 ; Vie de François de Harlay*, in-8° ; *Essais du règne de Louis-le-Grand*, in-4° et in-12 ; *Vie du cardinal d'Amboise*, avec un *Parallèle des cardinaux qui ont gouverné les États*, in-4°, Paris, 1724. — Henri-Michel *Guedier de Saint-Aubin*, docteur et bibliothécaire de la Sorbonne ; né à Gournay en 1695, mort en 1742 ; homme respectable et plein de lumières. Il savoit le grec, l'hébreu, l'anglais, l'italien, et toutes les sciences qui ont rapport à la théologie et à la morale. On a de lui l'*Histoire sainte de deux alliances*, 7 vol. *in-12*, 1741 ; plusieurs *Traités de théologie ; Décisions de cas de conscience.* — Antoine *Halle*, professeur d'éloquence en l'université de Caen, excellent poëte latin ; né à Bazanville près de Bayeux, en 1593, mort à Paris en 1776. Il a laissé plusieurs pièces de *Poésies*, in-8°, et quelques *Traités sur la grammaire latine.* Son frère Henri *Halle*, mort en 1783, professa les droits dans la même univer-

Digitized by Google

sité : il n'avoit pas d'égal dans la manière aisée et pleine d'agrément, avec laquelle il expliquoit les nœuds de la jurisprudence. — François-David *Hérissant*, docteur en médecine de la faculté de Paris, membre de l'académie des sciences ; né à Rouen en 1724, mort en 1773. On trouve beaucoup de ses mémoires dans ceux de l'académie. — Jean *Jouvenet*, peintre, membre de l'académie royale, puis directeur et recteur perpétuel de cette académie; né en 1644, mort en 1717. On connoit les quatre morceaux qu'il composa pour l'église de St.-Martin-des-Champs. Louis XIV connoissant le rare mérite de Jouvenet, le chargea de peindre à fresque les douze *Apôtres*, au dessous de la coupole des Invalides. Il employa aussi son pinceau dans la chapelle de Versailles. Un excès de travail altéra sa santé; ayant eu une attaque d'apoplexie, il demeura paralytique du côté droit ; il s'habitua tellement à dessiner de la main gauche, qu'il parvint à peindre de la même main des morceaux qui font aujourd'hui l'admiration des savans, entre autres le tableau appelé le *Magnificat*, dans le cœur de Notre-Dame de Paris. — Joseph *Lavallée*, né près de Dieppe en 1747, membre de toutes les sociétés savantes. Il est auteur de beaucoup d'ouvrages agréables, voyages, romans, comédies et tragédies qui ont eu du succès : *La gageure du pelérin*, opéra en 2 actes, a été jouée plus de quarante fois. — Nicolas *Lemery*, professeur en chimie, associé à l'académie des sciences ; né à Rouen en 1645, mort en 1715. C'étoit un homme infatigable, bon ami, d'une exacte probité et d'une simplicité de mœurs assez rare. On a de lui un *Cours de chimie*, une *Pharmacopée universelle*, in-4°; *Traité universel des drogues simples*, in 4°; *Traité de l'antimoine*, in-8°. — *Lemonnier*, né en 1721, à St.-Sauveur-le-Vicomte, mort le 14 germinal an 6 (avril 1797); associé de l'institut, l'un des conservateurs de la bibliothèque du Panthéon. On a de lui une *Traduction de Térence*, *satyres de Perse*, un *Recueil de contes*, de *Pièces dramatiques*, etc. — Jean *le Lorrain*, vicaire de St.-Lo à Rouen, ensuite chapelain titulaire de la cathédrale, grand prédicateur; né à Rouen en 1651, mort dans cette même ville en 1710. On a de lui un excellent *Traité de l'ancienne coutume d'adorer debout les jours de dimanches et de fêtes, et durant le temps de Pâques*; ou *Abrégé historique des cérémonies anciennes et modernes*, 2 vol. *in*-12; *Les Conciles généraux et particuliers, et leur histoire*, avec des remarques sur leurs collections, 2 vol. *in*-8°. — Paul *Lucas*, voyageur, dont les relations sont assez instructives, quoiqu'entremêlées de quelques erreurs; né à Rouen en 1664, mort à Madrid en 1717. Il voyagea au Levant, en Egypte, en Turquie, et dans différens autres pays. — *Enguerrand* de *Marigny*, comte de Longueville; d'abord capitaine du Louvre, puis intendant des finances et bâtimens; enfin, grand chambellan et principal ministre du royaume. Il avoit rendu quelques services à Philippe *le Bel*; mais il pilla les finances, accabla le peuple d'impôts, et altéra les monnoies; dégrada les forêts du roi, et ruina plusieurs particuliers par des vexations inouies. Devenu sans pitié, sans foi et insolent, il irrita les grands; il donna en plein conseil un démenti au comte de Valois, qui profita de cette faute pour le faire condamner au dernier supplice, après la mort de Philippe *le Bel*. La veille de l'Ascension, en 1315, avant le point du jour (comme c'étoit alors la coutume), il fut pendu au gibet qu'il avoit fait lui-même dresser à Montfaucon. Son procès n'ayant pas été instruit dans toutes les formes requises, sa mémoire fut réhabilitée. — Jacques de *Matignon*, prince de Mortagne, comte de Thorigny, brave et savant capitaine, lieutenant-général de la Normandie. Les protestans d'Alençon et de Saint-Lô lui durent la vie. Ayant soumis la Guyenne par son courage et sa prudence, il en fut fait gouverneur. Il étoit déjà maréchal de France, et remplit, au sacre de Henri IV, les fonctions de connétable; né à Gacé en 1525, mort dans son château de l'Esparre en 1597, regretté par son prince et par les soldats. La mort le surprit en mangeant. — Pierre *Mazeline*, sculpteur, membre de l'académie de peinture et sculpture en 1668; né à Rouen en 1622, mort en 1708. On voit de ses ouvrages dans les jardins de Versailles : L'*Europe*, *Apollon Pithien*, d'après l'antique, etc. — Nicolas *Mesnager*, commerçant et négociateur habile, l'un des plénipotentiaires nommés par Louis XIV pour la paix d'Utrecht; né à Rouen en 1652. — Simon *Morin*, écrivain-copiste à Paris, né à Richemont vers 1623. Illuminé d'abord, mis en prison, puis relâché comme esprit foible; ensuite gendre, malgré lui, d'une fruitière dont il avoit abusé la fille. Enfin, après plusieurs alternatives d'emprisonnemens et de rétractations, dénoncé par Desmarets de Saint-Sorlin comme un hérétique, le parlement le condamna au feu; ce qui fut exécuté le 14 mars 1663; Toutes les pièces du procès de cet insensé sont rares. En voici la liste : *Factum contre Simon Morin, dans lequel se trouve l'analyse de ses ouvrages*, 1662; *Déclaration de Morin sur la révocation de ses pensées; Déclaration de Morin, de sa femme et de la Molherbe; Procès-verbal d'exécution de mort dudit*, 1663; *Arrêt qui condamne ledit à faire amende-honorable et à être brûlé en place de Grève*, 1663. — Philippe *de Mornay*, seign. de Plessis-Marly, calviniste, surnommé le pape des huguenots, gouverneur de Saumur; habile politique et savant théologien. Lors de l'abjuration du calvinisme par Henri IV, il se retira de la cour; ce qui fit beaucoup de peine au roi, dont il étoit l'ami. Il étoit né à Buhy *ou* Bishuy, en 1549, mort en 1623 dans sa baronnie de la Forêt-sur-Seure, en Poitou. Mornay passa pour le plus vertueux et le plus grand homme que le calvinisme eut produit. On a de lui : *Un Traité de l'Eucharistie*, 1604 *in-folio*; *un Traité de la vérité de la religion chrétienne*, in 4°.; un livre intitulé : *Le Mystère de l'iniquité*, in-4°. ; *un Discours sur le droit prétendu par ceux de la maison de Guise*, in-8°.; *des Mémoires instructifs et curieux depuis* 1572 *jusqu'en* 1629, 4 vol. *in*-4°. estimés; *des Lettres* écrites avec beaucoup de force et de sagesse, etc. — Jean *Pecquet*, médecin du sur-intendant Fouquet; né à Dieppe, mort à Paris en 1674. Il s'est immortalisé par la découverte d'une veine lactée, qui porte le chyle au cœur, et qui, de son nom, est appelée *le réservoir de Pecquet*. On a de lui : *Experimenta nova anatomica*, 1654; *de Thoricis lacteis*, 1651. — Marie *Pioche de la Vergne*, comtesse de la Fayette. Elle a donné : *Zaïde*, la *princesse de Clèves*, et la *princesse de Montpensier*; née au Hâvre en 1633, morte en 1693. — Jean *Pitard*, premier chirurgien de St.-Louis et de ses deux successeurs, fondateur de la société de chirurgie, dont il dressa les statuts. Il fut le premier à les suivre, et son exemple fut imité par ses confrères : mort en 1311. — Guillaume *Postel*, d'abord maitre d'école d'un village près de Pontoise, d'où il vint continuer ses études à Paris; mais sa pauvreté le força de s'associer avec d'autres écoliers ; de suite il eut le malheur d'être volé de tout ce qu'il avoit, même de ses habits : cet événement lui causa une maladie qui l'obligea de rester à l'hôpital pendant deux ans, d'où il sortit sans ressource, et fut obligé d'aller glaner en Beauce ; il revint à Paris achever de s'instruire au collège de Sainte-Barbe, sous plusieurs régens qu'il servoit; y ayant acquis de la célébrité par les différentes sciences qu'ils possédoient, François I^er^, l'envoya en Orient; il en rapporta plusieurs manuscrits précieux, et fut nommé professeur de mathématiques et des langues étrangères, avec des appointemens considérables. La reine de Navarre, irritée de son attachement au chancelier Poyet, lui fit perdre ses places. Obligé de quitter la France, il se retira à Vienne et s'en fit chasser; se rendit à Rome, se fit jésuite, fut exclus de l'ordre, et mis en prison en 1545, pour avoir soutenu la puissance des conciles contre celle des papes. Etant sorti au bout d'un an, il se retira à Venise, où une vieille fille s'empara de son cœur et de son esprit; il prétendit la diviniser par un livre pour lequel on l'enferma comme imbécille. Il étoit intitulé : *Des très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde, et comment elles doivent par raison à tout le monde commander, et même à ceux qui auront la monarchie du monde vieil*, Paris, 1553, *in*-16. De retour à Paris en 1553, il continua à débiter des extravagances. Contraint de fuir en Allemagne, il se retira à la cour de Ferdinand, et professa quelque temps dans l'université de Vienne en Autriche. L'amour de la patrie le força de retourner en France; il adressa une rétractation à la reine, qui le rétablit dans sa chaire du collège royal. Il recommença à répandre ses folies, et fut relégué au monastère de Saint-Martin-des-Champs, où il mourut en 1581. Il étoit né à la Dolevie, hameau de la paroisse de Barenton, en 1510. Il a laissé divers ouvrages : *L'Unique moyen de l'accord des protestans et des catholiques; de l'hœnicum litteris*, Paris, 1552, *in*-8°. *Liber de causis naturæ*, 1552, *in*-16 : *de Originibus nationum*, 1553, *in*-8°., etc., etc. — Abraham, marquis du *Quesne*, général d'armées navales, à la tête desquelles il se signala dans les trois parties de l'ancien monde, et vainquit les Espagnols, les Suédois, les Danois, les Hollandais, les Génois et les Algériens, qu'il força d'implorer la clémence de Louis XIV. Ce prince n'ayant pu le récompenser à son gré, parce qu'il étoit calviniste, lui donna pour lui et pour sa postérité la terre de Bouchet, et l'érigea en marquisat, à condition qu'elle s'appelleroit la terre *du Quesne*. Il étoit né en 1610, mort à Paris en 1688. Il laissa quatre fils; le plus célèbre est Henri Duquesne, son fils aîné, qui se distingua dans la guerre et dans la marine, mort à Gênes en 1722. On a de lui : *Des Réflexions anciennes et nouvelles sur l'Eucharistie*. — Jean François *Resnel du Bellay*, abbé de Fontaine, membre de l'académie française et de celle des belles-

Digitized by Google

cières; né à Rouen en 1692, mort à Paris en 1761. L'abbé du Resnel a un rang marqué sur le Parnasse, par sa traduction des *Essais sur la critique et sur l'homme*, de l'pope, *in*-12. Il s'adonna aussi à la chaire, et on a de lui un *Panegyrique de Saint-Louis*. — *Jean Restaut*, prêtre, des académies de Caen et Rouen; né à Rouen en 1692, mort directeur de l'académie de peinture en 1768. Son excellent tableau *d'Adrien qui se sauve dans les bras de Diane*, est ce qui le fit aggréger à cette dernière académie. — Henri *Richer*, destitué par ses pareus au barreau. Il woit ne poésie; ses tragédies de Sabinus et de Coriolan attestent sa célébrité dans cet art. Il est aussi auteur d'un recueil de fables, et traducteur de Virgile; né à Longueil, au pays de Caux, en 1685, mort en 1748. — François *Richer d'Aube*, intendant de Caen, puis de Soissons, neveu, à la mode de Bretagne, de *Fontenelle*, auteur d'un Essai sur les principes du droit et de la morale; né à Rouen en 1685, mort à Paris en octobre 1752. — Jean *Sion*, secrétaire de l'archevêque de Rouen, bibliothécaire du chapitre, membre de l'académie de la même ville, puis curé de Darcital, et chanoine de la cathédrale; né à Rouen en 1702, mort en 1774. Il laissa divers ouvrages, qu'il fit imprimer sous son nom et sous un nom empruntè: *Catéchisme de Rouen*; *Nouveau Poullie de Rouen*; *Notice des manuscrits de l'église de Rouen*, 1738, *in*-12; *Lettre sur le catalogue de la bibliothèque du roi*, etc. — Noel-Etienne *Sanadon*, jésuite de Rouen, poète et littérateur, mort en 1733. On a de lui: *Poésies latines*, *traduction française d'Horace*, *avec des remarques*; *Horaugues et autres ouvrages*. — Georges de *Scudery*, gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde; membre de l'académie française; né au Hâvre en 1603, mort à Paris en 1667, auteur de seize pieces de théâtre, et de beaucoup d'autres ouvrages. — Madeleine de *Scudery*, sœur du précédent; née au Hâvre en 1607, morte à Paris en 1701, âgée de 94 ans. Elle étoit de l'académie des Ricovrati de Padoue, et de toutes celles où les personnes de son sexe pouvoient être admises. On a d'elle plusieurs romans très-estimés, des poésies. *Voyez* Havre. — Simon *Richard*, orateur, bibliographe, professeur de philosophie à Juilly, puis curé de Belleville en Caux; critique exact; né à Dieppe en 1638, mort dans cette ville en 1719. Il a laissé une édition des *Opuscules de Gabriel de Philadelphie*, in-8°.; *Les Cérémonies et coutumes des Juifs*; *Histoire critique du vieux Testament*; *Histoire critique du texte du nouveau Testament*; *Bibliothèque choisie*; *Inspiration des livres sacrés*, etc., etc. — *Thouret*, avocat, député des ville et bailliage de Rouen à l'assemblée constituante, décapité le 3 Barcal an 2 (23 avril 1794). — René-Aubert de *Vertot*; né au château de Bennetot en 1655, mort à Paris en 1735, âgé de 80 ans; il étoit de l'académie des inscriptions. On a de lui: *Révolutions Romaines*; *Révolutions de Portugal* et de *Suède*; *Traité de la mouvance de la Bretagne*, etc.; *Histoire de Malthe*, 7 vol. in-12, etc. — Dans *Tonnelet*, de la congrégation de saint Maur; il a possédé les langues hébraique, chaldaique, syriaque, arabe, grecque et latine. Il étoit né au Hâvre. — François *Vigier*, jésuite de Rouen; né dans cette ville, mort en 1647. On a de lui: *Une Traduction latine de la préparation et de la démonstration évangélique d'Eusèbe*, *avec des notes*; *un traité de Idiotismis præcipuis linguæ græcæ*, in-12. — *Vital*, chanoine à Mortain, fondateur de Pabbaye de Savigny, pour y rassembler les disciples que lui avoient fait ses vertus et sa piété; et de l'ordre de la Trinité, fondé depuis à Cîteaux; né à Tierceville, mort en odeur de sainteté en 1119.

## SEINE-ET-MARNE.

Ce département, formé des ci-dev. Gâtinois-Français, et haute et basse Brie; dépendant, la première de la Champagne, la seconde de l'Isle-de-France; tire son nom de la position physique des deux grandes rivières, la Seine et la Marne.

Il est borné au N. par celui de l'Oise, à l'E. en descendant du N. au S. par ceux de l'Aisne, de la Marne et de l'Aube, à l'O. par celui de Seine-et-Oise, au S. par ceux de l'Yonne et du Loiret.

La superficie de ce département est d'environ 1,167,710 arpens carrés ou 595,980 hectares; sa population est de 298,815 individus. Il est composé de cinq cent soixante dix communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en vingt-neuf cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Melun*. *Coulommiers*, *Fontainebleau*, *Meaux* et *Provins* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Meaux, et dépend de la 1re division militaire, dont le commandant réside à Paris: il est du ressort de la cour d'appel séante à Paris, département de la Seine, et dans la 1re conservation forestiere.

L'étendue en superficie des forêts est de 76 mille 760 hect. 1 million (150 mille 393 arpens).

Les principales rivieres sont, la *Seine*, la *Marne*, dont il a été parlé; le grand et petit *Morin* qui tombent dans la Marne 1e premier, un peu au dessus de Meaux; le second a son embouchure dans la Marne, à la Ferté-sous-Jouarre.

Les villes principales de ce département sont, *Melun*, *Meaux*, *Fontainebleau*, *Provins* et *Coulommiers*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont: Aubertin, Ecuelle, Madame, Reveillon, Therouane, Yeres, Yvron.

*Ruisseaux*. Chellés, Choconin, et celui de Rabouriel.

*Forêts*. Crecy, Fontainebleau, Jouy, Sourdun, Villefermoy, etc.

*Productions*. Le sol du département de Seine-et-Marne est fertile en blés. Les vignes produisent du vin médiocre; on y élève des bestiaux et du bétail; il y a de très-bons pâturages, on l'on fait les excellens fromages connus sous le nom de *fromages de Brie*. On trouve beaucoup de carrières de grès à paver les chemins, et ou y fait un très-grand commerce de bois, de grains, de bétail, de vins, de beurre et de fromages.

*Industrie*. Il y a dans ce département un assez grand nombre de manufactures. A Melun, une de verre à vitres et une de toiles peintes; à Fontainebleau, une manufacture de porcelaine blanche et une de cuirs fins, façon anglaise; à Sourpus, une manufacture d'acier, une belle papeterie à Pommeuse. Les papiers qu'on y fabrique ne le cèdent en rien à ceux de la république Batave. Il en existe une semblable à Jouy. Meaux a des tanneries, des corroieries, et on y fabrique de la colle-forte. La Ferte-sous-Jouarre fait un commerce considérable de meules de moulin, qu'on tire dans les environs de cette ville. En temps de paix, l'on en exporte beaucoup en Angleterre et dans les Etats-Unis d'Amérique. Le commerce de la ville de Meaux deviendra beaucoup plus considérable lorsque le *canal de derivation de la rivière d'Ourcq* sera terminé.

*Valeur en arpens des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur.

Toise ci pied. *Voyez* Paris.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

*Arpent* de 80 perches, la perche linéaire étant de 20 pieds, 33.769.
— de 100 perches de 18 pieds, 34.189.
— de 100 perches de 18 pieds 4 pouces, 35.463.
— de 100 perches de 19 pieds, 38.095.
— de 100 perches de 19 pieds 4 pouces, 39.345.
— de 100 perches de 18 pieds, 41.007.
— de 100 perches de 20 pieds, 42.208.
— de 100 perches de 20 pieds 4 pouces, 43.618.
— de 100 perches de 21 pieds, 46.531.
— de 100 perches de 21 pieds 4 pouces, 48.031.
— de 100 perches de 22 pieds, 51.072.
— de 100 perches de 22 pieds 4 pouces, 52.631.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département, sont: Jacques *Amyot*, grand aumônier de France, évêque d'Auxerre, mort le 6 février 1593, âgé de 79 ans, célèbre par sa traduction *des Hommes illustres* de Plutarque. On a encore de lui la traduction des *Sept livres de Diodore de Sicile*, et plusieurs tragédies grecques; la traduction *des Amours de Théagène* et *Chariclée*; les *Amours de Daphnis* et *Chloé*. — Florent Carton, sieur *Dancourt*, jurisconsulte peu de temps, ensuite comédien, et auteur comique d'une si grande facilité, que ses œuvres forment 8 volumes; né à Fontainebleau en 1661, mort dans sa terre de Courcelle-le-Roi le 16 décembre 1726. — François-Hedelin d'*Aubignac*, (fils de Claude, dont on a des poésies latines et françaises); né à Nemours, et mort à Paris en 1676. Il a fait beaucoup de recherches sur le *Théâtre ancien*; *Pratique du Théâtre*; *Téronce justifié*, etc. — Louis *Carré*, membre

Digitized by Google

membre de l'académie des sciences, disciple de Malebranche, qui l'avoit mis en état d'enseigner les mathématiques et la métaphysique, qu'il apprenoit même à des femmes; auteur d'une méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides, in-4°., etc.; né à Closfontaine en 1653, mort le 11 avril 1711. — *Chaise*, dessinateur et professeur de peintre; né à Fontainebleau. — Hardouin Couperin, prêtre, membre de la société de Sorbonne: il fit bâtir d'abord un calvaire à Betharan dans le diocèse de l'Escar, ensuite un autre à Gareison, et enfin il obtint des lettres-patentes de Louis XIII en 1640, portant permission d'établir une Congrégation de prêtres au Mont-Valérien, où il bâtit et le Calvaire et l'église; né à Coulommiers, en 1555, mort au Mont-Valérien en 1650. En faisant des fouilles cette année, on vient de trouver le cercueil dans lequel on l'a trouvé frais. — Louis *Couperin*, organiste de la chapelle du roi et compositeur; né à Chaume vers 1630, mort à Paris en 1665. François Couperin son frère, mort à 70 ans, monitoit les pièces de clavecin de son frère ainé avec beaucoup de méthode. Louise Couperin sa fille, qui touchoit le clavecin avec goût, eut une place dans la musique du roi. Elle mourut en 1726 à 42 ans. Charles Couperin, autre frère, touchoit l'orgue d'une manière savante et agréable, mort en 1669. François Couperin, fils de Charles, mort à Paris en 1733, 46 5 ans. Louis XIV le fit organiste de sa chapelle. Ses divertissemens, intitulés: Les *Goûts réunis* ou l'*Apothéose de Lulli* et de *Corelli*, ont eu beaucoup de succès, comme tous ses autres ouvrages. — Claude le *Febvre*, bon peintre en miniature; né à Fontainebleau. — Claude le *Febvre* 2d à Fontainebleau, peintre français, mort à Londres en 1675. Il fut le maître de François de Troyes. — Claude le *Febvre* 3d *de Voisenon*, abbé; né au château de Voisenon, près Melun, en 1708, mort en 1775. Les œuvres de l'abbé de Voisenon sont en 5 vol. in-8°. — Elie de *Gardanne*, grammairien et poète, auteur d'un dictionnaire d'alchimie; il passa presqu'aussitôt que Guillaume-le-Conquerant en Angleterre; il y professa long-temps les Stoïciens, et vivoit encore en 1081 ; né au village de Garlande. Ses principaux ouvrages imprimés sont un écrit en vers rimés, intitulé *Ducetur*, dans lequel on de l'homme envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même : Cologne, 1520, in-4°.; *Poëme sur le mépris du monde*, Lyon, 1489, in-4°.; *Florilus* ou *Liber Floreti*, sur les dogmes de la foi; un *Traité des synonymes*, un autre des *Equivoques ou termes ambigus*, Paris, 1494; Londres, 1505, in-4°.; *Dictionarium artis alchimicæ, cum ejusdem artis compendio*. Bâle, 1671, in-8°. — *Gaston de Foix*, duc de Nemours, neveu de Louis XII, brave jusqu'à la témérité. Après avoir repoussé une armée de Suisses qui lui barroient le chemin de l'Italie, il passa rapidement quatre rivières, chassa le pape de Bologne et gagna la bataille de Ravenne, après laquelle il fut tué par un Espagnol qu'il avoit blessé de sa main en poursuivant un gros détachement de cette nation; né en 1488, mort à 24 ans. — *Henri III*, roi de France et de Pologne; d'abord duc d'Anjou, vainqueur des protestans à Jarnac et à Montcontour; élu par les Polonois pour succéder à Sigismond Auguste: il n'occupa ce trône que trois mois; et avant apprit la mort de Charles IX son frère, il partit furtivement pour regner à sa place; il fut sacré à Reims; mais la couronne qu'il y reçut fut ensanglantée par les partis qu'il ne pouvoit appaiser, puisqu'il s'étoit déclaré lui-même chef des Ligueurs; ses mœurs n'ont pas peu contribué son plus au désordre de son règne; aussi la valeur guerrière qu'il développa à 18 ans fut bientôt éclipsée par une conduite aussi déréglée. Henri III fut assassiné à Saint-Cloud le 1er août 1589, à 39 ans, par le fanatique Jacques Clément. Il mourut le lendemain. Les courtisans tuèrent-le-champ l'assassin; et cette précipitation les fit soupçonner d'avoir été trop instruits de son dessein. On prétend que Madame de Montpensier, sœur du duc de Guise, eut beaucoup de part à ce forfait; Henri III étoit né à Fontainebleau en 1551. — Edme *Mallet*, curé, puis professeur en théologie au collège de Navarre et chanoine de Verdun, auteur d'un *Essai sur l'étude des belles-lettres*; né à Melun en 1713. — Pierre de *Montereau*, architecte; né à Montereau, mort en 1266. C'est ce célèbre architecte qui a donné les desains de la *Sainte-Chapelle* de Paris, de Vincennes; du *Réfectoire*, du *Dortoir*, du *Chapitre*, de la *Chapelle* de la Vierge dans le monastère de Saint-Germain-des-Prés. Il est enterré dans l'église de cette Abbaye, et représenté sur sa tombe un compas et une règle à la main. — Pierre d'*Orgemont*, conseiller au parlement de Paris, premier président, enfin chancelier de France, fut accusé en présence du roi Charles V, à Nogent, mort à Paris en 1389. — Olivier le *Fevre d'Ormesson*, conseiller au parlement de Paris, rapporteur du procès intenté par Fouquet, qu'il ne voulut point immoler aux ministres, malgré leurs offres brillantes et la promesse qu'on lui faisoit de la place de chancelier; né à Ormesson, mort le 4 novembre 1686. — André le *Fevre d'Ormesson*, fils du précédent, élevé par l'abbé Fleury, d'abord avocat du roi au Châtelet, puis conseiller au grand Conseil, et maître des requêtes. On lui offrit d'être contrôleur-général, ce qu'il refusa; il finit par accepter l'intendance de Lyon, dont il soulagea les pauvres autant qu'il lui fut possible. Il étoit né en 1641, mort le 4 novembre 1683. — Henri-François de Paul le *Fevre d'Ormesson*, fils du précédent, membre du conseil de la régence, et plénipotentiaire pour les limites de la Lorraine. L'illustre d'Agueseau fut exilé sous la régence; d'Ormesson, son beau-frère, alloit souvent partager sa solitude. Le régent, qui conservoit toujours pour d'Agueseau son amitié, dit un jour à d'Ormesson, en présence de la cour, qu'il vouloit avoir Paris de d'Agueseau sur une affaire importante. Tout le monde trembloit d'avoir affaire à un homme disgracié; d'Ormesson offrit au régent, contre le gré des courtisans, de faire cette mission; le régent s'en apperçut, et ne put dissimuler l'estime qu'il avoit pour lui, et le mécontentement qu'il avoit de ses courtisans; né en 1681, mort le 20 mai 1756. — *Philippe IV*, dit *le Bel*, roi de France et de Navarre, après Philippe-le-Hardi, son père; vainqueur des Anglais, des Allemands et des Flamands à Mons en Puelle: il a le premier introduit le tiers-état aux états-généraux, et réduit les seigneurs à renoncer à leur droit de battre monnoie; né à Fontainebleau en 1268, mort en 1314 d'une chute de cheval. — Philippe-Florent de *Puisieux*, avocat au parlement de Paris, traducteur de beaucoup de livres anglais; né à Meaux en 1713, mort à Paris en 1772. Il a traduit : *Grammaire géographique de Gordon*, in-8°.; *Histoire navale d'Angleterre*, 3 vol. in-4°.; de la *Grammaire des sciences philosophiques*, des *élémens des sciences et arts*, etc., etc. Il a traduit quelques romans. — Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de *Retz*, coadjuteur de Paris et archevêque de Corinthe; audacieux, intrigant, et historien fidèle; auteur des mémoires qui portent son nom; né à Montmirel en 1614, mort à Paris en 1679. — Jean *Sauvé de la Noue*; né à Meaux en 1701 : il se fit comédien à l'âge de 20 ans. On a de lui : *La Princesse de Navarre*, *Zelisa*, la *Coquette corrigée*, comédie en vers, en 5 actes, 1757; la *Coquette fixée*, *Mahomet second*, tragédie, 1759, etc. — Le *Pelletier*, député du département de Seine-et-Marne à la Convention nationale, envoyé par la Convention dans le département d'Eure-et-Loir. Le peuple le força à taxer le pain, il se brûla la cervelle de désespoir. — *Valentin*, bon peintre, élève de Vouet; né à Coulommiers en Brie en 1600, mort aux environs de Rome en 1632. A la sollicitation du cardinal Barberin, il peignit pour l'église de Saint-Pierre de Rome le martyre des *Saints Processus et Martinian*, morceau très-estimé. Son genre étoit : les *Concerts*, les *Joueurs*, les *Soldats* et les *Bohémiens*. — Nicolas-Durand de *Villegagnon*, chevalier de Malte, guerrier courageux, auteur d'une relation de la défense de Malte où il s'étoit signalé, et projetant de se former au Brésil une souveraineté, où les protestans devoient abonder, si, comme il l'avoit promis, il y eussent trouvé une retraite sûre : mais ayant voulu les gêner, ils l'abandonnèrent tous; ce qui le contraignit de laisser le Brésil aux Portugais et de revenir en France; il étoit né à Provins : mort en décembre 1571, dans sa commanderie de Beauvais en Gatinois.

## SEINE-ET-OISE.

Ce départ. tire son nom des rivières de Seine et d'Oise qui l'arrosent; la première du sud-est au nord-ouest, et l'autre du nord au sud, où elle se joint à la Seine. Il faisoit partie de l'ancien gouvernement appelé l'*Isle-de-France*. Il environne celui de Paris, mais s'étend sur-tout au S. et à l'O. et compred principalement les ci-devant petits pays appelés *Brie-Française*, *Hurepoix*, *Vexin-Français*.

Il est borné au N. par le département de l'Oise, à l'E. par celui de Seine-et-Marne, au S. par celui du Loiret, à l'O. par ceux d'Eure-et-Loir et de l'Eure.

La superficie de ce département est d'environ 1,126,685 arpens carrés, ou 575,042 hectares; sa population est de 429,523 individus. Il est composé de sept cents communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en trente-six



Digitized by Google

cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Versailles*. *Corbeil*, *Etampes*, *Mantes* et *Pontoise* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Versailles, et dépend de la 1re division militaire, dont le commandant réside à Paris : il est du ressort de la cour d'appel séante à Paris, et dans la 1re conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 79 mille 967 hectares 29 ares (156 mille 715 arpens).

Les principales rivières sont, la *Seine*, la *Marne*, l'*Oise*, dont il est parlé ailleurs.

Les villes principales de ce département sont, *Versailles*, *Mantes*, *Pontoise*, *Etampes*, *Corbeil*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont : Aubette, Crou, Gueule, Orge, Rabette, Remarde, Rouillon, Sausseron, Vaucouleurs, Vesgre.

*Ruisseau.* Guiry.

*Forêts.* Alluets, Bondy, Carnelle, Dourdan, Estigny, Isle-Adam, Ivetines, Marly, Meudon, Montmorency, Rambouillet, Rougeau, Sénart, Saint-Cloud, Saint-Germain, Saint-Léger.

*Garenne.* Beaucamp, etc.

*Productions.* Le territoire de ce département abonde en grains et en fruits de toute espèce, et en bons pâturages : on y recueille beaucoup de vin, mais d'une qualité médiocre. Les plaines sont remplies de gibier; on y élève beaucoup de chevaux, et on y grand nombre de menu bétail, particulièrement des moutons; il s'y fait d'excellens fromages et de bon beurre. Il y a dans ce département beaucoup de carrières de plâtre, de grès, et de pierre propre à bâtir; celle de Saillancourt est une des plus belles, d'où l'on tire les pierres que le gouvernement emploie à la construction des ponts; on trouve aussi une quantité de tourbières dans la vallée où coule l'Essonne.

*Industrie.* Il y a un grand nombre de manufactures et de fabriques. On peut mettre au premier rang la superbe manufacture d'armes établie à Versailles, la manufacture de toiles peintes établie à Jouy, l'établissement d'horlogerie *automatique* de Versailles, et quantité de fabriques de bonneterie, filatures de coton et de laine, des tanneries, des briqueteries, des tuileries, etc. Le principal commerce consiste en farines, blés, bestiaux, et dans le produit des manufactures et fabriques qui y sont établies.

Versailles est une superbe ville, autrefois le séjour des rois et de la cour.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur; valeur en mètres.

*Toise*, 1,949.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

Le *Setier* de 80 perches carrées, à 22 pieds par perche, en usage pour les terres labourables, 49,86.

L'*Arpent* de 100 perches carrées, à 22 pieds par perche, 51,07.
— à 21 pieds par perche, 46,53.
— à 20 pieds par perche, 42,21.
— à 19 pieds, 4 pouces, 39,47.
— à 19 pieds, 38,10.
— à 18 pieds, 4 pouces, 35,45.
— à 18 pieds, 34,20.

L'*Arpent* de 128 perches carrées, à 19 pieds, 10 pouces par perche, 35,15.
— de 120 perches, à 19 pieds par perche, 46,71.
— de 120 perches, à 21 pieds, 55,85.
— de 120 perches, à 18 pieds, 41,03.
— de 90 perches, à 24 pieds, 51,71.
— de 81 perches, à 22 pieds, 51,42.
— de 80 perches, à 22 pieds, 49,86.
— de 80 perches, à 21 pieds, 8 pouces, 49,59.
— de 66 perches, à 25 pieds, 43,54.
— de 64 perches, à 25 pieds, 42,21.
— de 60 perches, à 25 pieds, 4 pouces, 40,62.
— de 54 perches, à 27 pieds, 41,54.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont : Nicolas *Bernier*, de Mantes, célèbre musicien, mort à Paris en 1734. On a de lui nombre de *Cantates*. — Pierre *Blanchard*; né à Dammartin-sur-le-Mutin en 1773. Il a publié en 1793 plusieurs romans qui ont eu du succès : *Félix* et *Pauline*, roman pastoral; *Amour sentimental*, etc. — Jacques *Boullard*, bénédictin, historien et éditeur du martyrologe d'Usuard; né à Meulan en 1669. — Jean de la *Bruyère*, trésorier de France à Caen, professeur d'histoire, et membre de l'académie française en 1696, auteur des *Mœurs de ce siècle*, et traducteur des *caractères de Théophraste*; né près de Dourdan en 1644, mort en 1699. — François *Callet*, savant mathématicien, attaché à la maison du dauphin, père de Louis XVI. Il a donné : *Supplément à la Trigonométrie rectiligne et sphérique de Bézout*, et un autre ouvrage imprimé chez Didot en 1783. — Jean-Baptiste *Carrelier*, avocat au parlement de Paris, jurisconsulte et versificateur; né à Mantes, mort en 1760. Il se distingna dans le barreau et sur le Parnasse. On a de lui quelques *Mémoires sur des affaires particulières*; des *Pièces de vers en latin et en français*. La plus connue est : *Sa Requête au roi pour le curé d'Antoni contre le curé de Fontenai*, 1745, in-12. *Œuvres des auteurs*, en vers, 1744, in-12. — *Charles IX*, frère et successeur de François II, à l'âge de 10 ans, déclaré majeur à 13 et 1 jour au parlement de Rouen. Il manqua d'être fait prisonnier quatre ans après, par les troupes que commandoient l'amiral Coligny et le prince de Condé, auxquels il n'échappa que par une marche forcée au milieu d'un bataillon de Suisses qui l'escortoient. Ils étoient partis au milieu de la nuit par un très-mauvais temps, et n'arrivèrent à Paris qu'à cinq heures du soir; le roi lui-même étoit resté 15 ou 16 heures à cheval sans manger. Sa mère, Catherine de Médicis, qui régnoit sous son nom, ne put cependant obtenir de lui l'épée de connétable pour son jeune frère, le duc d'Anjou, dont Charles étoit envieux. Mais cette italienne perfide l'ayant fait consentir à la fausse paix conclue avec les Protestans, sut l'engager à l'affreux massacre de la St.-Barthélemi, pendant lequel il n'eut pas honte d'assassiner plusieurs de ses sujets, en tirant sur eux avec une carabine par une fenêtre du Louvre. Ainsi attribua-t-on à la vengeance divine la maladie qui faisoit couler son sang à travers les pores de sa peau, et dont il mourut en 1574 à l'âge de 24 ans; il étoit né à St.-Germain-en-Laye en 1550. — Guillaume *Amfrye de Chaulieu*, surnommé l'*Anacréon du temps*. A quatre-vingts ans, quoiqu'aveugle, il étoit amoureux comme un jeune homme de mademoiselle de Launay, depuis madame de Staal : on a de lui quelques pièces érotiques. Il étoit né à Fontenay en 1639, mort en 1720. Les meilleures éditions de ses *Poésies* sont celles de 1731, en 2 vol. *in* 8°, sous le titre d'*Amsterdam*, et celle de *Paris*, en 1774, en 2 vol. *in*-8°. — André *Chevillier*, docteur et bibliothécaire de Sorbonne; né à Pontoise en 1636, mort en 1700. Il se dépouilla pour vivre et aider les pauvres, et vendit ses livres pour les assister. On a de lui : *Origine de l'imprimerie de Paris*; *Le grand canon de l'église grecque*, traduit en français, in-12, 1693; *Dissertation latine sur le Concile de Chalcédoine, touchant les formules de foi*, 1664, *in*-4°. — Hyacinthe *Cousin de Fermond*, membre de l'académie royale de peinture, pour la partie de l'histoire; filleul et élève du fameux Rigaud, qui deméla son talent; né à Versailles en 1693, mort à Paris en 1761. On a de lui différentes compositions dont les principaux sont : *La Présentation au Temple*, placée à St.-Louis de Versailles; *La Maladie d'Antiochus*; plusieurs tableaux dans la nef des Capucins du marais; l'*Annonciation*, à St.-Méderic; *La manne qui tombe dans le désert*, à St.-Jean-en-Grève. — Gabriel *Cossart*, jésuite, professeur de rhétorique, orateur, poëte et compilateur; né à Pontoise en 1615, mort à Paris en 1674. Il continua une *Collection des Conciles*, commencée par le P. Labbe, qui parut en 1672, 18 vol. *in-fol.* On a aussi de lui des *Harangues* et des *Poésies*. — Emmanuel-Jean de la *Coste*, ecclésiastique, auteur de deux lettres sur la *Noblesse commerçante*; né à Versailles, mort en 1791. — Pierre-Joseph *Desault*, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, membre de l'académie de chirurgie de la même ville; né à Magny en 1744, mort en 1795. Il a donné un *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*, Paris, 1780, 2 vol. in-8°; *Journal de chirurgie*, in-8°. — Jean *Desfyons*, docteur de Sorbonne, doyen et théologal de Senlis; né à Pontoise en 1615, mort à Senlis en 1700. Ses principaux ouvrages sont : *Discours ecclésiastiques contre le paganisme du Roi-boit*, 1663; *Lettre ecclésiastique touchant la sépulture des prêtres*; *un Traité de l'ancien droit de l'evêché de Paris sur Pontoise*, 1694; *Défense de la véritable dévotion envers la Sainte-Vierge*, 1651, in 4°. — André *Duval*, docteur de Sorbonne, professeur en théologie, biographe, auteur mystique et commentateur; il étoit né à Pontoise en 1564, mort en 1638. Duval fut choisi pour être un des trois visiteurs généraux des Carmélites en France. On a de lui un *Commentaire sur la somme de St.-Thomas*, 2 vol. *in-fol.*; *Des écrits contre Richer*; un ouvrage *contre le ministre Dumoulin*, avec ce titre singulier : *Le feu d'Elie pour tarir les eaux de Siloé*; *Les vies de plusieurs saints de France et des pays voisins, pour servir à celles de Ribadeneira*; *De supremâ Romani in ecclesiam potes-*

Digitized by Google

*tate*, 1614, *in*-4°. — Elisabeth-Philippine-Marie-Hélène de *France*, sœur du dernier roi de France, Louis XVI; née le 3 mai 1764, condamnée à mort par le tribunal revolutionnaire, et décapitée à Paris le 21 floréal an 2 (11 mai 1793). — Louis-Charles, dauphin de *France*, fils de Louis XVI; né le 27 mars 1785, enfermé à la tour du Temple à Paris, où il mourut en l'an 2 (1794). — Louis-Antoine de *France*, duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois; né le 6 août 1775, grand-prieur de France. Il a quitté la France et a suivi son père en 1789, ainsi que son frère Charles-Ferdinand de *France*, duc de Berri; né à Versailles le 24 janvier 1778. — Marie-Adélaïde de *France*, tante du roi; née le 23 mars 1732. Elle a quitté la France en 1790, et est morte à Rome — Victoire-Louise-Marie-Thérèse de *France*, tante du roi; née le 11 mai 1733. Elle a quitté la France avec sa sœur Marie-Adélaïde en 1790. — Marie-Thérèse-Charlotte de *France* (*Madame*), fille du roi; née le 19 décembre 1778, prisonnière à Paris dans la tour du Temple pendant deux ans. Elle a été échangée en 1792, par un traite, contre les deputés de la Convention nationale, le Camus, Quinette, Drouet et Bancal, qui étoient détenus prisonniers en Allemagne par la trahison de Dumourier. — Louis-Stanislas-Xavier de *France*, comte de Provence (*Monsieur*), frère du roi; né le 17 novembre 1755, marié le 14 mai 1771, a quitté la France le 21 juin 1791, avec sa femme Marie-Josephine-Louise de *Savoye*, née à Turin le 2 septembre 1753. — Charles-Philippe de *France*, comte d'Artois, frère du roi; né le 9 octobre 1757, marié le 16 novembre 1773, à Marie-Thérèse de *Savoye*, née le 31 janvier 1756, a quitté la France en 1789. — Etienne-Simon *Gamache*, chanoine de Ste.-Croix-de-la-Bretonnerie, et membre de l'académie des sciences; auteur d'une *Astronomie physique*, et de plusieurs autres ouvrages; né à Meulan en 1676. — Antoine *Gorsas*, d'abord instituteur à Versailles; auteur du journal intitulé: *Courier de Paris à Versailles*, et de l'*Ane promeneur*, 1 vol. *in*-8°; député à la Convention nationale, décapité à Paris le 16 vendémiaire an 2 (8 octobre 1794); né en 1751. — Madame *Guibert*, femme de lettres, pensionnaire du roi; née à Versailles en mars 1725. Elle a publié *la Coquette corrigée*, tragédie; *Poésies* et *Œuvres diverses; Les filles à marier*, comédie, etc. — *Henri II*, roi de France, successeur de François I<sup>er</sup> son père, en 1547, aussi bon guerrier que lui, mais plus soldat que général. Il s'étoit signalé sous son père en Piémont et en Roussillon. Il fit la guerre avec succès, et la finit en 1550 par une paix assez avantageuse. Les Anglais lui rendirent Boulogne, moyennant 400,000 écus payables à deux termes. Il marcha contre les troupes impériales, prit en 1552 Metz, Toul et Verdun. Il défit les Impériaux en 1554 à la bataille de Renti; cependant il fut obligé de lever le siége. Il chercha dans cette journée l'occasion de combattre Charles-Quint de personne à personne; mais Charles l'évita. Henri ne desiroit que le bonheur de son peuple; mais sa confiance aveugle dans ceux qui l'entouroient, lui faisoit faire des dépenses si excessives qu'il surchargeoit le peuple d'impôts, pour subvenir aux prodigalités de ses courtisans et de sa maîtresse, Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, sous qui tout plioit, jusqu'au connétable Anne de Montmorency. Henri fut blessé au tournoi qu'il donnoit dans la rue St.-Antoine à Paris, à l'occasion des mariages de sa fille Elisabeth, avec Philippe II, roi d'Espagne, et de sa sœur Marguerite, avec le duc de Savoie, en joûtant contre le comte de Montgommeri, capitaine de la garde écossaise, un éclat de la lance de ce dernier ayant creve l'œil du roi qui en mourut le 10 juillet 1559. Il étoit né à St.-Germain-en-Laye en 1518. — Lazare *Hoche*, soldat au régiment des Gardes-Françaises jusqu'à l'époque de la révolution; devenu général des armées de la République française commandant en chef celles de la Moselle et du Rhin, des Côtes de Cherbourg, de Brest, de l'Ouest, de l'Océan, d'Irlande, de Sambre-et-Meuse et du Rhin réunies. On doit à Hoche la pacification de la Vendée après la bataille de Quiberon. A l'époque des préliminaires de Léoben, il venoit de passer le Rhin, et de remporter une victoire signalée sur les troupes autrichiennes; ce fut la dernière action de sa vie. Il mourut dans sa trentième année; jusqu'au dernier instant de sa vie, il ne cessa d'insister sur la nécessité de créer une marine capable d'en imposer à la Grande Bretagne. — Mathieu de *Launoy*, prêtre; né à Versailles. Il se fit protestant et ministre à Sedan, où il se maria; mais une scène scandaleuse qu'il y donna, l'obligea de fuir: redevenu catholique, il obtint un canonicat à Soissons, et devint un des plus furieux ligueurs. Etant à la tête d'un parti appelé les *Seize*, il provoqua la mort du président Brisson; mais le duc de Mayenne faisant poursuivre les meurtriers, Launoy se sauva en Flandre. Ses écrits ne sont que des libelles remplis de calomnies, tantôt contre les prêtres catholiques, et tantôt contre les ministres protestans. Il étoit né à la Ferté-Alais, et vivoit en 1560. — *Leclerc*, né à Pontoise, devenu général pendant la révolution (*Voyez* PONTOISE). — *Louis XIV*, surnommé le *Grand*, roi de France et de Navarre; heureux en généraux qui le faisoient triompher de ses ennemis, et dicter les conditions de paix. Le ministre Mazarin lui causa une guerre civile, que firent cesser les victoires de Turenne, après lesquelles fut conclue la paix des Pyrénées, que suivit le mariage du roi avec l'infante d'Espagne. Mazarin étant mort, Louis XIV gouverna lui-même, fit nombre de conquêtes où il commandoit en personne. Il accordoit aux arts et aux savans la plus grande protection: c'est sous son règne qu'on vit éclore ces chef-d'œuvres d'éloquence, d'histoire, de poésie qui feront l'éternel honneur de la France. Enfin, après un règne aussi long que glorieux, quoique sa fin fût troublée par des revers, et sa vie par des foiblesses, il n'en fut pas moins digne de faire porter son nom au siècle dans lequel il a vécu; né à St-Germain-en-Laye en 1638, mort le 1<sup>er</sup> sept. 1715. — *Louis XVI*, branche des *Capet*, 65<sup>e</sup> et dernier roi de France; né le 23 août 1754, condamné à mort par la Convention nationale le 20 janvier 1793, et décapité le 21 du même mois à Paris. Il avoit épousé Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de *Lorraine*, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur Joseph II; née à Vienne le 2 novembre 1755, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, et décapitée le 21 floréal an 2 (11 mai 1792). — *Louis-Philippe-Joseph d'*Orléans, premier prince du sang; né à St.-Cloud le 13 avril 1747, marié, le 5 avril 1769, à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, lieutenant général des armees navales, colonel général des hussards, député à l'Assemblée constituante, à la Convention nationale; décapité le 16 brumaire an 2 (7 novembre 1792). Il prit le nom d'*Egalité* pour se populariser. Il vota la mort de Louis XVI son parent. — Etienne de *Luzarche*, fameux architecte; né à Luzarche. Ce fut lui qui commença la fameuse cathédrale d'Amiens. — *Maisonneuve*, né à St.-Cloud; auteur de la *Bibliothèque nouvelle de campagne*, 1777, 24 vol. *in*-12; *Lettres d'Adélaïde de Lussan au comte de Comminges*, in-8°, et plusieurs pièces de théâtre. — J.-E. *Montucla*, savant historien et mathématicien; né à Versailles. — Félix *Nogaret*, dit l'*Aristénète français;* né à Versailles en 1740, membre de plusieurs académies. Il a donné le *Fond du sac*, en vers, 2 vol.; *Contes* en vers, 2 vol.; l'*Antipode de Marmontel*, ou *Nouvelle fiction; Ruses d'amour et espiégleries de l'Aristénète français*, 2 vol., an 8 (1800). — *Philippe-le-Hardi*, duc de Bourgogne, fils du roi Jean: il se signala dès l'âge de 16 ans à la bataille de Poitiers, épousa la fille du comte de Flandres. Les Gantois s'étant revoltés contre son beau-père, il les vainquit à Rosbec et pacifia le pays, dont il prit possession après la mort du comte. Charles VI, qui régnoit alors en France, le mit à la tête du gouvernement, qu'il conduisit de concert avec la reine Isabeau de Bavière. Malgré l'immensité de ses revenus, il mourut insolvable, et sa veuve fut obligée de renoncer à la communauté de biens, en mettant sur son cercueil ses clefs, sa ceinture et sa bourse; né à Pontoise en 1342, mort le 27 avril 1404. Jean-sans-Peur son fils-aîné lui succéda. — *Philippe V*, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV; d'abord duc d'Anjou, puis nommé héritier de Charles II par son testament: il fut obligé de conquérir presque tous ses Etats, tant par lui que ses généraux. La paix d'Utrecht les lui assura; mais son premier ministre Alberoni pensa les lui faire reperdre, et il fut obligé de le renvoyer: accablé de chagrins et de mélancolie, Philippe abdiqua la couronne et se retira à St.-Ildefonse avec la reine son épouse. Louis, son fils et son successeur, étant mort quelques mois après être monté sur le trône, il fut obligé de s'y replacer et ne s'occupa plus que de faire des réglemens à l'avantage des manufactures et du commerce; il étoit né à Versailles en 1683, mort le 9 juillet 1746. — Robert *Pitrou* de Mantes, savant ingénieur et inspecteur général des ponts et chaussées de France; mort à Paris en 1750. Sa veuve a publié quelques ouvrages de lui sous ce titre: *Recueil de différens projets d'architecture, de charpente*, etc., grand *in-folio*. — Jean-Baptiste *Santerre*, peintre; né à Magny près Pontoise en 1657, mort à Paris en 1717. Parmi les tableaux qu'il a laissés, celui d'*Adam et Eve* est un des plus beaux qu'il y eut de son temps. — Jacques-Guillaume *Simonneau*, maire d'Etampes, assassiné le 3 mars 1792 pour avoir défendu la loi. — Maximilien de Béthune, baron de Rosni, duc de *Sully*, maréchal de France, et principal ministre de Henri IV; il se trouvoit à Paris lors du massacre de la St.-Barthelémi. Le principal du collége de Bourgogne le cacha pendant trois jours; depuis il signala



Digitized by Google

son courage et son zèle pour Henri IV, en contribuant au gain de plusieurs batailles où il fut blessé; il sut déterminer plusieurs puissances étrangères à reconnoître les droits de Henri à la couronne de France; il vouloit que les impôts ne parussent presque tous sur le luxe et non sur le peuple; Sully étoit plutôt l'ami de Henri IV que son ministre; aussi partage-t-il aujourd'hui la gloire de son régne. Henri IV ayant fait une promesse de mariage à la maîtresse de Vermandois, et la montrant à Sully, ce digne ministre eut le courage de la déchirer. Disgracié après la mort de ce monarque, Sully s'étoit retiré dans ses terres; Louis XIII l'en fit revenir pour l'aider de ses conseils. S'étant aperçu que les courtisans vouloient le ridiculiser, il lui dit: « Sire, quand » votre père me faisoit l'honneur de me » consulter, nous ne parlions d'affaires » qu'après avoir fait passer dans l'anti» chambre les baladins et les bouffons » de la cour ». Il étoit né à Rosni en 1559, mort dans son château de Villebon, au pays Chartrain. Il étoit occupé dans sa retraite à composer ses mémoires, qu'il intitula ses *Economies*. — Noël *Taillepied*, franciscain, lecteur en théologie et prédicateur; né à Pontoise, mort en 1588. On a de lui une *Traduction française des vices de Luther, de Carlostad et de Pierre Martyr*, in-8°; un *Traité de l'apparition des Esprits*, in-12; un *Recueil sur les antiquités de la ville de Rouen*, in-8°. C'est son meilleur ouvrage. — *Histoire des Druides*, in-8°. — *Tronçon-du-Coudray*, avocat, député de Seine-et-Oise, déporté d'après la loi du 19 fructidor an 5 (6 septembre 1798), mort à Cayenne le 6 prairial an 6 (26 mai 1799). — Sébastien *Vaillant*, d'abord organiste, puis chirurgien, ensuite secrétaire de Pagon, premier médecin de Louis XIV; enfin, directeur du jardin du roi, démonstrateur des plantes, et garde de la pharmacie destinée à l'usage du roi, membre de l'académie des sciences; né à Vigny près Pontoise en 1669, mort en 1722, laissant nombre d'ouvrages. Les principaux sont *d'Excellentes remarques sur les institutions botaniques* de Tournefort; *Botanicon Parisiense ou Dénombrement*; par ordre alphabétique, des plantes qui se trouvent aux environs de Paris. — Jean-Baptiste-Gaspard d'Ansse de *Villoison*, né à Corbeil-sur-Seine en 1750, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, de la société royale, et de celle des antiquaires de Londres, des académies et sociétés de Berlin, Gothingue, Manheim, Erfort, Jerca, Upsal, etc. Auteur de beaucoup d'ouvrages grecs et latins.

SEINE (LA), rivière (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Flavigny. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de St-Seine, à 29 k. (6 l. ½) E. de Semur, coule au N., passe à Châtillon-sur-Seine, à Mussy, à Bar, à Troyes, à Pont, à Nogent, à Melun, à Paris, à Rouen, et se rend à la mer au Hâvre.

SEINE (LA), riv. (*Creuse*), arr. de Guéret. Sa source, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. E. de la Souterraine, près de St.-Priest-la-Feuille, coule à PO., et va se rendre dans la Gartempe à 7 k. (1 l. ¾) S. S. E. du Dorat.

SEINEPORT, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* ST.-PORT.

SEISE-NEUVE, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. et comm. de St.-Julien, à 7 k. (1 l. ¾) de Genève, 2 k. (¼ l.) de St.-Julien. *Popul.* compr. celle de cet endroit, 710. *B. de poste* de Genève.

SEISSAN, bourg (*Gers*), arr. et cant. sud d'Auch, sur le Gers, à 18 k. (4 l.) S. d'Auch, 6 kilom. (1 l. ½) N. de Masseube, 15 kil. (3 l. ½) E. de Mirande. *Pop.* 537. *Bur. de poste* d'Auch.

SEISSÉS-SAVÈS, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Samatan, à 11 kil. (2 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 40 k. (9 l.) d'Auch. *P.* 513. *Bur. de poste* de Lombez.

SEISSET, v. (*Saone-et-Loire*) *Voy.* ST.-GENGOUX-DE-CHISSEY.

SEISSINET, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Sassenage, commune de Pariset, à 5 k. (1 l. ¼) de Grenoble, 4 k. (1 l.) de Sassenage. *Pop.* compr. celle de Pariset, 571. *Bur. de poste* de Grenoble.

SEISSINS, v. (*Isère*). *Voyez* SESSEINS.

SEITZWEILER, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, comm. d'Haupert, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Wendel, 8 kilom. (2 l.) de Cousel, 6 m. (13 l.) de Trèves. *P.* comp. celle d'Haupert, 152. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

SEIWERATH, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 m. (10 l. ¾) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 59.

SEIX, ville (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust, sur le Salat, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Girons, 33 k. (7 l. ½) de Tarascon. On trouve sous cette ville des masses de granit d'où l'on tire des pierres de moulin; à 1 kilom. (¼ de l.) nord des bancs de marbre gris, et plus près de la ville des couches d'ardoise argileuse. Au S. on voit encore des bancs de marbre gris qui s'étendent en largeur jusqu'au confluent des rivières d'Aleth et du Salat, et sur les bords de l'Aleth, des bancs de schiste dur: on y remarque aussi des couches d'ardoises argileuses; plus loin, après avoir passé cette rivière, des bancs composés de marbre de plusieurs espèces; il y en a de vert et blanc; on en trouve aussi de violet et blanc; ces marbres sont unis à une substance argileuse, comme celui de campan; ils ont été anciennement exploités. Au-dessous et au couchant du château de la Garde, à l'endroit nommé *Escalatorte*, au-dessus de la rive droite du Salat, il y a une mine de cuivre en filon; sur la montagne Sahucette, une autre du même métal, en face de la précédente, au-dessus de la rive gauche du Salat. On en trouve une autre de plomb et argent dans une gorge et dans un coude formé par deux pentes de montagne: cette mine est nommée le *filon de Mimort*; on y a tiré de la galène massive et tessulaire, de la mine de cuivre pyriteuse jaune et de la pyrite martiale et cuivreuse. Il y a une carrière de marbre située au bas du château de Mirabal; on peut en tirer des blocs de 3 à 4 mèt. (dix à douze pieds) de blanc veiné de gris, et des masses de 66 mètres (200 pieds) de très-beau bleu turquin. Cette carrière porte le nom de la *Marbouillère*. Il y en a une autre plus près de Seix, à l'entrée du vallon de l'Eschint; au-dessus de la rive gauche de la rivière qui arrose cette vallée, on trouve encore une carrière de marbre blanc dont le grain est fin et salin, mais qui n'a pas tout-à-fait la blancheur qu'on exige pour le marbre statuaire. En face de ce marbre blanc, et sur la rive droite de la même rivière, on voit des rochers de bleu turquin. Il y a une fonderie près de cette ville qui est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2255. *Bur. de p.* de St.-Girons.

SEIZERIAR, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 16 k. (3 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 81. *Bur. de poste* d'Orgelet.

SEKENHEIMER, h. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, canton de Mutterstadt, comm. d'Altripp, à 7 k. (1 l. ¾) de Mutterstadt, 7 k. (1 l. ¾) de Manheim, 6 m. (14 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle d'Altripp, 236.

SEL (LE), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, ch.-l. de canton, à 8 k. (2 l.) N. E. de Bain, 24 kil. (5 l. ½) S. de Rennes, 29 kilom. (6 l. ½) O. de la Guerche. *P.* 464. *Bur. de poste* de Bain.

SELAINCOURT, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey-aux-Belles-Femmes, à 6 k. (1 l. ½) N. de Favières, 6 k. (1 l. ½) N. O.

Digitized by Google

de Colombey. *Pop.* 452. *Bur. de p.* de Colombey.

**Selange**, v. (*Forêts*). *Voyez* Selingen.

**Selaque**, ruisseau (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer. Il prend sa source près de Waast, et se jette dans la mer près d'Ambleteuse.

**Selard**, col ou montagne (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. d'Orcières, sur la montagne de l'Ours, à 8 k. (2 l.) N. p. O. d'Orcières.

**Selbach**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Wadern, à 13 k. (3 l.) E. p. N. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de St.-Wendel, 36 k. (8 l.) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 124. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

**Selchenbach**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de St.-Wendel, 6 myr. (13 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* comp. celle de Kœnigreich, 200. *Bur. de p.* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

**Selck**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, commune de Webecom, près de la Velpe, à 8 k. (2 l.) E. p. S. de Montaigu, 4 kil. (1 l.) S. E. de Diest, 5 m. (12 l.) N. E. de Bruxelles. *Pop.* comp. celle de Webecom, 575. *Bur. de poste* de Diest.

**Selens**, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, à 13 k. (3 l.) de Chauny, 31 kil. (7 l.) de Laon. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Coucy.

**Selentz**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de St.-Ursanne, à 2 k. (¼ l.) N. O. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) S. E. de Porentruy, 30 k. (6 l. ¾) S. d'Altkirch. *P.* 118. *Bur. de poste* de Porentruy.

**Selgersdorf**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, à 5 kil. (1 l. ¼) S. S. E. de cette ville, 2 k. (½ l.) S. O. d'Hambach, 23 kil. (5 l. ¼) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Juliers.

**Selgues**, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, à 23 k. (5 l. ½) de Villefranche, 6 m. (13 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 41. *Bur. de poste* de St.-Antonin.

**Seligna**t, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Treffort, comm. d'Arnans, à 18 k. (4 l.) de Bourg, 6 kil. (1 l. ½) de Treffort. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Bourg.

**Seligney**, v. (*Jura*), arrond. de Dole, canton de Chaussin, sur le Dorain, à 19 kil. (4 l. ¼) de Dole, 24 kil. (5 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 174. *Bur. de poste* de Dole.

**Seligny**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Brion, sur la Boutonne, à 13 k. (3 l.) de Metz, 24 k. (5 l. ½) de Niort. *Pop.* 263. *Bur. de poste* de Melle.

**Selincourt**, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy, à 28 k. (6 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de St.-Harme et Pierre-lès-Selincourt, 454. *Bur. de poste* de Poix.

**Selingen**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Baschrage, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Rebange, 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Longwy, 23 kil. (5 l. ¼) O. de Luxembourg. *P.* 270. *Bur. de poste* d'Arlon.

**Selins**, v. (*Cantal*), arrond. de Mauriac, cant. de Riom-lès-Montagnes. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Bort, dép. de la Corrèze.

**Selle**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, près de la Lianne, à 20 kil. (4 l. ½) de Boulogne, 8 m. (17 l. ½) d'Artus. *P.* 356. *B. de p.* de Samer.

**Selle** (la), v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Rugles, à 24 k. (5 l. ½) de Verneuil, 41 k. (9 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Rugles.

**Selle** (la), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. de la Guerche, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) de Rennes. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de la Guerche.

**Selle** (la), v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Boen, comm. de Clépé, à 18 k. (4 l.) de Montbrison. *Populat.* comprise celle de Clépé et de l'Olme, 542. *B. de p.* de Feurs.

**Selle** (la), v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de la Charité, sur la Nièvre, à 15 k. (3 l. ½) de la Charité, 25 kil. (5 l. ½) de Nevers. *Pop.* 650. *B. de poste* de la Charité.

**Selle** (la), rivière (*Nord*). Elle prend sa source à 8 k. (2 l.) du Cateau, et se jette dans l'Escaut, à 8 k. (2 l.) de Valenciennes.

**Selle** (la), v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de St.-Gervais-de-Messey, à 18 k. (4 l.) de Domfront, 6 m. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 946. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, dép. du Calvados.

**Selle** (la), v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Lucenay-l'Evêque, sur la Canche, à 11 kilom. (2 l. ½) d'Autun, 9 m. (21 l. ½) de Mâcon. *P.* 562. *B. de p.* d'Autun.

**Selle-Avant** (la), v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de la Haye, à 31 k. (7 l.) de Preuilly, 43 k. (9 l. ½) de Tours. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Ste-Maure.

**Selle-Chaonoise** (la), village (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Craon, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 32 k. (7 l. ½) de Laval. *P.* 1522. *B. de p.* de Craon.

**Selle-en-Coolais** (la), village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de St.-Brice, à 14 k. (3 l. ½) de Fougères, 4 m. (10 l. ½) de Rennes. Il y a des tanneries pour cuir d'empeignes, etc. *Pop.* 1099. *Bur. de poste* de Fougères.

**Selle-en-Hermoy** (la), village (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Chatillon-sur-Loing, à 11 kil. (2 l. ¾) de Montargis, 8 myriam. (16 l. ¾) d'Orléans. *Pop.* 497. *Bur. de poste* de Montargis.

**Selle-Guerchaud** (la), ou la Selle-Ermillon, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Preuigny-le-Grand, sur le Remillon, à 9 k. (2 l. ½) de Preuilly, 5 m. (11 l. ½) de Tours. *Pop.* 772. *Bur. de poste* de Preuilly.

**Selle-les-Bordes** (la), village (*Seine-et-Oise*). *Voy.* Bordes (les).

**Selle-sur-le-Bied** (la), village (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Courtenay, à 14 k. (3 l. ½) N. E. de Montargis, 8 m. (17 l.) N. E. d'Orléans, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Courtenay. Il y a une papeterie. *Pop.* 818. *Bur. de poste* de Montargis.

**Selle-sur-Nièvre** (la), village (*Nièvre*). *Voyez* Laselle.

**Selle-St.-Cloud** (la), village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly, à 5 k. (1 l. ¼) de Versailles. Ce village est couvert de châtaigniers et de collines qui font que l'on découvre du château de la Selle, à près de 18 k. (4 l.). Il y a une église paroissiale assez jolie. *Pop.* 361. *B. de p.* de Versailles.

**Selle-St.-Cyr** (la), v. (*Yonne*). *Voyez* Celle-St.-Cyr (la).

**Selle-St.-Denis-sur-Saudre**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Salbris, sur la Sauldre, à 13 k. (3 l.) de Romorantin, 5 m. (11 l. ½) de Blois. *Pop.* 1600. *Bur. de poste* de Salbris.

**Sellem**, v. (*Forêts*), arrond. et cant. de Bitbourg, comm. de Meckel, à 5 m. (11 l.) de Luxembourg, 6 k. (1 l. ¼) de Bitbourg. *Pop.* 549. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Sellerbach**, v. (*Sarre*), arr. de

Sarrebruck, cant. de Lebach, à 10 k. (2 l. ½) S. de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) E. de Sarre-Libre, 5 myr. (12 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 37. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Sellerich, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 4 k. (1 l.) O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Schoenberg, 6 m. (31 l. ½) N. p. O. de Trèves. *P.* 60. *B. de p.* de Trèves.

Selles, v. (*Eure*), arr. et cant. de Pont-Audemer, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 807. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

Selles, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Livernon, comm. de Flaujac, à 23 k. (5 l. ¾) de Figeac, 8 k. (2 l.) de Livernon. *P.* comp. celle de Flaujac, 130. *B. de p.* de Figeac.

Selles, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Beine, sur la Suippe, à 19 k. (4 l. ¼) de Reims, 40 k. (9 l.) de Châlons. *Popul.* compr. celle de St.-Même, 495. *Bur. de p.* de Reims.

Selles, v. (*Haute-Saone*). *Voy.* Scelles.

Selles (la), v. (*Cantal*), arr. et cant. d'Aurillac, près de la Jourdanne, à 14 k. (3 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 1610. *B. de p.* d'Aurillac.

Selles-sur-Cher, *ou* Celles, ville (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, ch.-l. de cant., sur la rive gauche du Cher, à 18 k. (4 l.) S. O. de Romorantin, 40 k. (9 l.) S. E. de Blois, 13 kil. (3 l.) E. de Saint-Aignan. Cette ville avoit titre de comté; c'étoit le siége d'un présidial, d'un bailliage : elle suivoit la coutume de Blois. On y passe le Cher sur un beau pont. Cette ville n'étoit autrefois qu'une bourgade; elle tire son nom de sa ci-devant abbaye, qui elle-même tiroit son origine de la cellule ou ermitage d'un pieux solitaire nommé *Eusice*. Le roi Childebert allant faire la guerre en Espagne, et traversant le Berri, se recommanda aux prières de ce saint homme, et ayant eu un plein succès dans son expédition, il crut lui en être redevable : il voulut lui en témoigner lui-même sa reconnoissance; mais l'ayant trouvé mort à son retour, il fit bâtir sur son tombeau une belle église, et y fonda un monastère qui fut d'abord occupé par des Bénédictins, puis par des chanoines, et enfin par des Feuillans qui l'habitoient encore en 1789. On ne tarda pas à bâtir des maisons autour de cette abbaye qui devint l'église paroissiale; il s'y forma insensiblement une petite ville. Il y avoit en outre un couvent de religieuses ursulines. L'hospice étoit desservi par les frères de la Charité. Le château est à une des extrémités de la ville, dans la plus belle situation. Il a été bâti par ordre de Philippe de Béthune, ambassadeur à Rome, partie en briques et partie en pierres de taille. Il y a une manufacture de draps et des moulins à farine. Le territoire est chargé d'un vignoble assez considérable, indépendamment des prés et des terres labourables. Cette ville a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Tours, 4e arrondissement maritime. *P.* 3614. *B. de p.* de St.-Aignan.

Selles-sur-Nahon, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé, à 22 k. (5 l.) de Châtillon, 29 k. (6 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Levroux.

Sellette, v. (*Loir-et-Cher*). *Voyez* Cellettes.

Sellières, v. (*Aube*). *Voyez* Mesnil-Sellières.

Sellières, v. (*Jura*). *Voy.* Sellières.

Sellonnet, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Seyne, sur la Blanche, à 32 k. (7 l. ½) de Digne. *Pop.* 615. *Bur. de poste* de Seyne.

Seloigne, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Chimay, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) N. E. d'Hirson, 5 m. (12 l.) S. S. E. de Mons. Il y a un fourneau. *Pop.* 630. *Bur. de p.* de Chimay.

Selommes, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ½) E. de cet endroit, 22 k. (5 l.) N. O. de Blois, 24 k. (5 l. ½) E. de Mer ou Menars. *Pop.* 662. *Bur. de p.* de Vendôme.

Selongcourt, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Blamont, près de la Glon, à 16 k. (3 l. ½) de St.-Hippolyte, 7 mf. (15 l. ½) de Besançon. *P.* 500. *B. de p.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Selongey, ville (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, ch.-l. de cant., sur la Venelle, qui tarit une partie de l'année, à 8 k. (2 l.) N. E. d'Is-sur-Tille, 32 k. (7 l. ¼) N. E. de Dijon, 24 k. (5 l. ½) O. de Champlitte. Le territoire est fertile en bons chevaux et en chenevis; c'est pourquoi on appelle les habitans les *Biquets de Selongey*. Il y a beaucoup de vignes. *Pop.* 1544. *B. de p.*

Sels, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Luzech, comm. de Douelle, à 10 k. (2 l. ½) de Cahors, 3 k. (¾ de l.) de Luzech. *Pop.* compr. celle de Douelle et dépend., 942. *Bur. de poste* de Cahors.

Selsaet, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Assenede, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, 2 k. (½ l.) S. de Sas-de-Gand, 18 k. (4 l.) N. N. E. de Gand. *Pop.* 1890. *Bur. de poste* de Gand.

Selsbergerhof, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, comm. d'Imbsweiler, à 7 k. (1 l. ¾) de Winweiler, 2 k. (½ l.) de Rokenhausen, 32 k. (7 l. ¼) de Mayence. *Pop.* compr. celle d'Imbsweiler, 365.

Selschette, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, comm. de Weicherdingen, à 7 kil. (1 l. ¾) S. S. O. de Clervaux, 6 k. (1 l. ¼) N. de Viltz, 5 m. (10 l. ¾) N. p. O. de Luxembourg. *Popul.* compr. celle de Weicherdingen, 374. *Bur. de poste* de Bastogne.

Selteray, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Faverges, comm. de St.-Ferréol, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Annecy, 4 k. (1 l.) de Faverges. *Pop.* compr. celle de St.-Ferréol, 701. *Bur. de p.* d'Annecy.

Seltz, ville (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, ch.-l. de cant., sur le Rhin, au confluent de la Zeltzbach, à 20 k. (4 l. ½) de Weissembourg, 43 k. (9 l. ¾) de Strasbourg. C'étoit le siége d'un bailliage. On y voyoit anciennement une abbaye de Bénédictins; mais elle fut supprimée et érigée en église collégiale. Il y a des eaux minérales froides qui ont la saveur d'un alkali fixe; elles sont mises au nombre des médicamens dépuratifs. Ces eaux se transportent au loin dans des bouteilles bien bouchées, afin qu'elles ne se corrompent point. *Pop.* 1440. *Bur. de poste* de Lauterbourg.

Selva, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, sur la pente d'un côteau, près de la droite du Curone, à 20 k. (4 l. ½) S. E. de Tortone. *Pop.* 343. *Bur. de poste* de Tortone.

Selve, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Selve, sur la pente d'une colline, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Strona, à 8 k. (2 l.) N. E. de Bielle. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Bielle.

Digitized by Google

**Selve** (la), v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Sissonne, à 28 kil. (6 l. ¼) de Laon. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de Laon.

**Selve** (la), bourg (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Requista, à 27 k. (6 l.) S. de Rhodez, 22 k. (5 l.) S. E. de Sauveterre, 5 k. (1 l. ¼) S. de Cassagnes-Bégoulies. *Pop.* 463. *B. de p.* de Rhodez.

**Selve** (la), v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Céret, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 40. *Bur. de poste* de Céret.

**Selvet** (le), ruisseau (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de la Guiolle. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. de la Guiolle, coule au S. O. et se rend dans la Selves, à 8 kil. (2 l.) E. d'Entraigues.

**Selves** (la), rivière (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de la Guiolle. Sa source, à 4 k. (1 l.) E. de la Guiolle, coule à l'O. et se rend dans la Truguere, à 3 k. (¾ de l.) N. d'Entraigues.

**Selzbach** (la), rivière (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, où elle prend sa source près d'Orbis, à 4 k. (1 l.) N. N. O. de Kirchheim - Boland, coule au N. E., arrose Alzey, passe à l'E. d'Odernheim, va au N., puis au N. E., retourne au N., passe à l'E. de Niderolm, tourne à l'O. et tournant vers le N. passe à l'O. d'Ober-Ingelheim et se rend dans le Rhin, à 14 k. (3 l. ½) O. de Mayence, après 5 m. (12 l. de cours.

**Selzen**, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, cant. d'Oppenheim, sur la Selzbach, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O. d'Oppenheim, 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. d'Odernheim, 15 kilom. (3 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 389. *Bur. de poste* de Worms.

**Selzincourt**, v. (*Meurthe*). *Voyez* Selaincourt.

**Sem**, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Vic-de-Sos, à 11 k. (2 l. ¾) de Tarascon. Les plus importantes mines de fer de ce département sont situées dans le territoire de Sem, sur la montagne du Rancier, située à 589 m. (300 t.) de ce village. Les mines de cette montagne alimentent quarante-huit forges. Leur exploitation est si vaste, qu'elles font vivre un grand nombre d'habitans. Les mineurs ou minerons, tant hommes que petits garçons, sont au nombre de trois cents. Une partie de ces riches mines est abandonnée; c'est celle du minier de Ballagre, le plus bas de tous ceux de la montagne. Ses fonds, qui fournissoient d'excellentes mines, sont noyés par les eaux, et sa partie supérieure étoit trop abondante en pyrites : il a fallu y cesser les travaux. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Tarascon.

**Sem**, roc (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Vic-de-Sos, à 3 kil. (¾ de l.) S. E. de cet endroit.

**Sémaens**, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, canton de Vielmur, sur la Sor, à 10 k. (2 l. ½) de Castres. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Castres.

**Semallé**, v. (*Orne*), arrond. et cant. est d'Alençon, à 6 k. (1 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 450. *Bur. de poste* d'Alençon.

**Semarey**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Pouilly, à 19 k. (4 l. ¼) d'Arnay, 31 kil. (7 l.) de Dijon. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Somberon.

**Sembach**, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, canton de Winweiler, à 9 k. (2 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. d'Otterberg, 6 myr. (14 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 512. *B. de p.* de Kaiserslautern.

**Sembadel**, v. (*Haute - Loire*), arr. de Brioude, canton de la Chaise-Dieu, à 23 k. (5 l. ½) de Brioude, 31 k. (7 l.) du Puy. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Brioude.

**Sembas**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et canton de Villeneuve-d'Agen, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 13 k. (3 l.) d'Agen. *P.* 337. *Bur. de poste* de Sainte-Livrade.

**Semblecy**, v. (*Loir - et - Cher*). *Voyez* St.-Cyr-Semblecy.

**Semboing**, v. (*Haute - Saone*), arr. de Vésoul, canton de Jussey, près de l'Amance, à 3 k. (¾ de l.) de Jussey, 33 k. (7 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 765. *B. de p.* de Jussey.

**Sembouès**, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, canton de Marciac, près de Larros, à 20 kilom. (4 l. ¼) de Mirande, 40 k. (9 l.) d'Auch. *Pop.* 353. *Bur. de poste* de Mirande.

**Seméac**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, canton de Lembège, à 3 k. (7 l.) de Pau. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Pau.

**Seméac**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et canton sud de Tarbes, près de l'Alaric, canal, à 2 kilom. (½ l.) de Tarbes. *P.* 570. *B. de p.* de Tarbes.

**Sémécourt**, v. (*Moselle*), arr. et canton de Metz, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville. *P.* 286. *B. de p.* de Metz.

**Semelay**, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, canton de Luzy, à 15 k. (3 l. ¾) de Moulins, 5 myr. (12 l. ¼) de Nevers. *Pop.* 372. *Bur. de poste* de Luzy.

**Semelle** (la), rivière (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de la Fresnaye. Sa source, dans la forêt de Perseigne, coule au S., et se jette dans la Bienne, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Beaumont.

**Semène** (la), rivière (*Loire*). Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. p. E. de St.-Genest-de-Malifaut, coule au S. O., tourne à l'O., et, remontant au N. p. O., se rend dans la Loire, à 2 k. (¾ l.) N. d'Aure, après 36 k. (8 l.) de cours.

**Semens**, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, canton d'Exupery, à 7 kil. (1 l. ½) de Cadillac, 37 k. (8 l. ¼) de Bordeaux. *P.* 255. *Bur. de poste* de St.-Macaire.

**Sementron**, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de Courçon, à 22 k. (5 l.) d'Auxerre. *Pop.* 486. *Bur. de poste* de Toucy.

**Semeries**, v. (*Nord*), arrond. et canton nord d'Avesnes, près de la grande Helpe, à 4 k. (1 l.) d'Avesnes, 7 myr. (16 l.) de Douay. *Pop.* 480. *Bur. de poste* d'Avesnes.

**Semermenil**, v. (*Seine - Inférieure*), arr. de Neufchâtel, canton de Loudinières, à 11 k. (2 l. ¾) de Neufchâtel, 5 myr. (11 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

**Semerville**, v. (*Eure*), arr. et canton nord d'Evreux, à 16 kilom. (3 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Neubourg.

**Semerville**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Mer ou Ménars, canton d'Ouzouer-le-Marché, à 28 k. (6 l. ¼) de Mer, 39 kil. (8 l. ¾) de Blois. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Cloye, dép. d'Eure-et-Loir.

**Semesies**, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Saramon, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 174. *Bur. de poste* d'Auch.

**Semessange**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevret, à 18 k. (4 l.) de Dijon. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de la Baraque.

**Semeuse**, v. (*Ardennes*), arr. et canton de Mézières, sur la Meuse, à 3 k. (¾ de l.) de Charleville. *Pop.* 79. *Bur. de poste* de Mezières.

**Semiac**, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, commune de Bonac, à 16 k. (3 l. ½) de Saint-Girons, 5 kilom. (1 l. ¼) de Castillon. *Pop.* comprise celle de

Digitized by Google

Bonac, 848. *Bureau de poste* de Saint-Girons.

**Semide**, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, canton de Machault, à la source du ruisseau Ainy, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vouziers, 5 m. (11 l.) de Charleville. *P.* 570. *Bur. de poste* de Vouziers.

**Sémilhac**, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, canton de Mirambeau, à 21 k. (4 l. ½) de Pons, 40 k. (9 l.) de Saintes. *P.* 213. *Bur. de poste* de Mirambeau.

**Semilon (la)**, riv. (*Calvados*), arr. de Caen, canton de Troarn. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) O. d'Argences, coule au N. E., et se rend dans la Muance, à 2 kil. (½ l.) S. E. de Troarn, 4 k. (1 l.) N. d'Argences.

**Semilly**, v. (*Aisne*), arrond., canton et commune de Laon, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Laon... *B. de p.* de Laon.

**Sémilly**, v. (*Manche*). *Voyez* St.-Pierre-de-Sémilly.

**Sémilly**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, canton de Saint-Blain, à 10 k. (2 l. ½) de Bourmont, 29 k. (6 l. ½) de Chaumont. *P.* 280. *Bur. de p.* de Bourmont.

**Semmadon**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Combeau-Fontaine, à 9 k. (2 l. ¼) de Jussey, 25 k. (5 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 516. *B. de p.* de Cintrey.

**Semmerbaecke**, v. (*Escaut*), arr. de Gand, canton d'Oosterzeele, à 9 k. (2 l. ¼) O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Nazareth, 13 k. (3 l.) S. S. O. de Gand. *Pop.* 980. *Bur. de poste* de Gand.

**Sémoine (la)**, riv. (*Marne*), arr. de Reims, canton de Ville-en-Tardenois. Sa source, à 4 k. (1 l.) O. de cet endroit, coule au S. O., puis au S., et se rend dans la Marne, à 5 k. (1 l. ¼) de Chatillon-sur-Marne.

**Semoine**, v. (*Aube*), arrond. et cant. d'Arcis-sur-Aube, à 16 kil. (3 l. ¾) de cet endroit, 43 kilom. (9 l. ¾) de Troyes. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de la Fère, départ. de la Marne.

**Semond**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, canton de Baigneux, près de la Seine, à 16 k. (3 l. ¾) de Chatillon-sur-Seine, 5 m. (12 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 515. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Seine.

**Semondans**, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Porentruy, canton de Montbéliard, à 1 kil. (¼ de l.) de Desandans, 13 k. (3 l.) de Montbéliard. *Pop.* 149. *Bur. de poste* de Montbéliard.

**Semons**, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de la Côte-St.-André, près de la source du Suzon, à 27 k. (6 l.) de Vienne, 5 m. (11 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 233. *Bur. de p.* de la Côte-St.-André.

**Semons**, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Ste.-Colombe, commune de Tupins, sur le Rhône, à 32 k. (7 l. ½) de Lyon, 6 myriam. (13 l.) de Villefranche. *Pop.* compr. celle de Tupins, 343. *Bur. de poste* de Condrieu.

**Semont**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de Longvilliers, à 3 k. (¾ de l.) de Dourdan, 19 kilom. (4 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Longvilliers, 577. *B. de p.* de Dourdan.

**Semontau (le)**, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Séverac-le-Château, comm. de Novis, à 9 kil. (2 l. ½) de Séverac-le-Château, 4 m. (10 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 236. *Bur. de poste* de Séverac.

**Sémoussis**, v. (*Nord*), arr. et cant. nord d'Avesnes, près du bois de la Haye-d'Avesnes, à 5 kilom. (1 l. ¼) d'Avesnes, 7 m. (15 l.) de Douay. *Pop.* 151. *Bur. de poste* d'Avesnes.

**Semoussac**, v. (*Charente-Inférieure*), arrondiss. de Jonzac, canton de Mirambeau, à 22 kilom. (5 l.) de Pons, 41 kil. (9 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 665. *Bur. de p.* de Mirambeau.

**Semoutier**, village (*Haute-Marne*), arrondiss. et canton de Chaumont, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de Chaumont.

**Semoy**, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, canton de Chécy, à 4 k. (1 l.) d'Orléans. *Pop.* 312. *Bur. de poste* d'Orléans.

**Semoy (la)**, rivière (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, à 4 k. (1 l.) N. O. duquel elle prend sa source, coule à l'O., reçoit plusieurs ruisseaux, passe entre Lende, Etale, Toitignies, Brevannes, Bulles et Jamoignes, remonte au N. au-dessus de Chiny, va au N. O., puis à l'O., sort du département, passe à Bouillon et va se jeter dans la Meuse entre Charleville et Revin, après 7 m. (15 l.) d'un cours extrêmement tortueux.

**Sempesserre**, v. (*Gers*). *Voyez* St.-Pessère.

**Sempigny**, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, canton de Noyon, sur l'Oise, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 7 m. (15 l.) de Beauvais. *Pop.* 391. *Bur. de poste* de Noyon.

**Sempst**, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Vilvorde, à 4 k. (1 l.) S. de Malines, 7 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Vilvorde, 18 k. (4 l.) N. N. E. de Bruxelles. Ce village n'avoit qu'une paroisse qui dépendoit du duché de Brabant, diocèse de Malines. Son territoire abonde en blé, seigle, orge, avoine, colsat, lin, prairies, bois et pâturages. Il y a deux moulins à vent, deux brasseries et deux genièvreries. *P.* 1863. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Sempy**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Campagne, près du ruisseau du Bras-de-Brone, à 32 k. (7 l. ¼) de Boulogne, 7 m. (15 l.) d'Arras. *P.* 264. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

**Semuid**, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vouziers, 19 k. (4 l. ½) d'Attigny. *Pop.* 416. *Bur. de poste* d'Attigny.

**Semur**, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Vibraye, sur la Longuere, à 13 kil. (3 l.) de Connerè, 13 kil. (3 l.) de St.-Calais, 33 k. (7 l. ½) du Mons. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Connerè.

**Semur-en-Auxois**, ville (*Côte-d'Or*), ch.-l. d'arr. de cant., sur l'Armançon, à 32 k. (7 l. ¼) E. d'Avallon, 6 m. (13 l.) O. N. O. de Dijon, 24 m. (54 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 45. latit. 47. 28. Cette ville, capitale des ci-devant Auxois et duché de Bourgogne, est environnée de montagnes excepté du côté de l'orient : elle est située sur un rocher entouré de la rivière de l'Armançon, que l'on y passe sur deux beaux ponts. Semur est très-ancienne ; il paroit que cette ville a été bâtie à plusieurs époques différentes : chacune de ses parties est ceinte de murailles, mais si bien rapportées qu'on ne distingue qu'une seule et même ville. Le donjon est une place très-forte qui sert de citadelle ; et le château, beaucoup mieux fortifié, est d'un accès difficile. On y tint en 1590 et en 1592 de petits états des membres des frondeurs qui lui étoient restés fidèles. Semur étoit un gouvernement particulier de la ci-devant province de l'Auxois, et le siége d'une prévôté royale, d'un bailliage, érigé en présidial en 1696, d'un grenier à sel, d'une maréchaussée, d'un

Digitized by Google

d'un hôtel-de-ville, composé d'un mayeur, de six échevins et d'un procureur qu'on élisoit tous les ans. Cette ville est célèbre par un prieuré de saint Benoît, qui, dit-on, étoit tossesseur de l'anneau nuptial de la Vierge, et qui servoit de paroisse. Son église est magnifique : le chapitre étoit composé de douze chanoines. Il y avoit dans ce château l'abbaye ou prieuré de chanoines réguliers de la congrégation de France, dits *Génovéfains*; le titulaire portoit la mitre rouge. On voyoit dans l'église le tombeau de Robert de France, duc de Bourgogne, fils du roi *le pieux*, et chef de la première race des ducs de Bourgogne. Il y avoit encore dans le château un prieuré, et dans le donjon, une chapelle dédiée à sainte Marguerite, qui étoit desservie par des religieux de saint Jean de Rhodes, et un collége dirigé par les Carmes. Les autres couvens de la ville qui étoient les Capucins, les Carmes, les Minimes, les Jacobins, les Ursulines, les filles de sainte Marie et les Jacobines n'offroient rien de remarquable, excepté cependant les Jacobines qui possédoient, dit-on, une image miraculeuse de la Vierge, qui attiroit un grand nombre de pélerins. Henri IV transféra dans cette ville le parlement de Dijon pendant les troubles de la Ligue. Le rocher sur lequel cette ville est bâtie produit un granit pur et rouge, susceptible de poli. On y trouve du cristal dont les aiguilles ne sont pas assez grosses pour être employées aux ouvrages du lapidaire. Les fossiles sont aussi très-communs dans ses environs, principalement les cornes d'ammon monstrueuses, les gryphites, belemnites, huitres, peignes, bouccardes, buccins, moules et astériques. Il y a Semur un hôpital, des fabriques de draps, d'étoffes de laine, gros droguets qui ne sont propres qu'aux vêtemens des gens de la campagne. On y fait de la toile. Son territoire est fertile en blé, dont on fait un bon commerce. La forêt de Semur n'est pas considérable.

C'est la patrie de Charles *Fevret*, avocat et littérateur; né en 1583, mort en 1661. On a de lui : *Traité de l'abus*, 2 vol. *in-fol. Histoire de la sédition arrivée à Dijon* en 1630, *in-8°.*, et d'autres ouvrages en prose et en vers latins. Il avoit pris pour devise : *Conscientia virtuti satis amplum theatrum est.* —

Claude *Sallier*, professeur royal en hébreu, des académies françaises et des inscriptions, mort le 9 janvier 1761. On a de lui un *Catalogue raisonné de la bibliothèque du roi*, dont il étoit garde; *Histoire de saint Louis*; plusieurs *Mémoires*, parmi ceux de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

La ville de Semur a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater le titre des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que celui des lingots de ces matières qui y sont apportés. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4529. *Bur. de poste. Rel. de p. aux ch.*

Semur-en-Brionnois, ville (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, chef-lieu de cant., à 27 k. (6 l.) N. de Roanne, à 27 (13 l.) S. de Mâcon, 6 kil. (1 l. ¼) E. de Marcigny, 36 myr. (81 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 40. lat. 46. 14. Cette ville, située sur une petite montagne, à 2 k. (½ l.) de la Loire, étoit une ancienne baronie du duché de Bourgogne. C'étoit un gouvernement particulier de l'Autunois, et le siége d'un bailliage, d'un grenier à sel, d'une mairie, d'une gruerie, et le chef-lieu d'une recette. Semur étoit la capitale du ci-devant province de Bourgogne. La principale église étoit collégiale et paroissiale. Cette ville est la patrie de Gabriel-Louis-Calabre *Pérau*; mort à Paris le 31 mars 1767. On a de lui : *Continuation des Vies des Hommes illustres de France*; *Vies de Richer*, de *Bignon* et du *maréchal de Saxe*; des éditions des *Œuvres de Boileau*, de *Bossuet*; *Œuvres choisies de Rabelais*, etc. *Popul.* 4714. *Bur. de poste* de Marcigny.

Semussac, v. (*Charente-Inf.*), arr. de Saintes, cant. de Cozes, à 28 kil. (6 l. ½) de Saintes. *Pop.* 821. *Bur. de poste* de Cozes.

Sénac, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Lurech, comm. d'Albas, à 16 k. (3 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Cahors.

Sénac, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabasteins, à 16 k. (3 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Tarbes.

Senaïde, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de la Marche, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 503. *Bur. de poste* de la Marche.

Senaillac, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Lauzès, à 21 kil. (4 l. ¾) de Cahors. *Pop.* comprise celle de Doumenac, 408. *Bur. de poste* de Cahors.

Senaillac, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Gorses, près de la Bave, à 24 k. (5 l. ½) de Figeac, 7 m. (14 l. ½) de Cahors. *Pop.* 564. *Bur. de poste* de St.-Céré.

Senailly, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Montbard, près de l'Armançon, à 11 k. (2 l. ¾) de Semur, 7 myr. (14 l. ½) de Dijon. *Pop.* 347. *B. de p.* de Montbard.

Senainville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, comm. de Soulaires, à 5 kil. (1 l. ¼) de Gallardon, 16 kilom. (3 l. ¾) de Chartres. *Popul.* compr. celle de Soulaires, 403. *Bur. de poste* de Gallardon.

Senas, v. (*Yonne*), arrond. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon, sur le Tholon, à 8 k. (2 l.) de Joigny, 20 kil. (4 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Joigny.

Senanques, v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. et comm. de Cordes, à 18 k. (4 l.) d'Apt, 2 k. (½ l.) de Cordes. Près de cet endroit, il y avoit une abbaye commendataire d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, fille de Mansiande, fondée en 1148 par Alfant, évêque de Cavaillon. *Pop.* compr. celle de Cordes, 2807. *Bur. de poste* d'Apt.

Senans, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Quingey, comm. d'Arc, à 11 k. (2 l. ½) de Quingey, 30 k. (6 l. ¼) de Besançon. Il y a des salines de chaux où l'on fabrique du sel, des fourneaux et des forges. *P.* comprise celle d'Arc, 1300. *Bur. de poste* de Quingey.

Senans, v. (*Haute-Saone*). *Voy.* Cenans.

Senantes, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Nogent-Roulebois, à 18 k. (4 l.) de Dreux, 25 kil. (5 l. ¼) de Chartres. *Pop.* 300. *B. de p.* de Nogent-Roulebois.

Senantes, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Songeons, à 20 k. (4 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 1190. *Bur. de poste* de Gournay, départ. de la Seine-Inférieure.

Senard, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Triaucourt, près de l'Aisne, à 14 k. (3 l. ½) de Clermont, 25 k. (5 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 334. *Bur. de poste*



Digitized by Google

de Ste-Menehould, dép. de la Marne.

Senard, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, commune d'Etiolle, à 4 k. (1 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle d'Etiolle, 348. *Bur. de poste* de Corbeil.

Senarens, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Fousseret, à 21 kil. (4 l. ½) de Rieux, 5 myr. (10 l. ⅔) de Toulouse. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de Martres.

Senargent, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Villers-Sexel, à 13 k. (3 l.) de Lure, 28 kilom. (6 l. ½) de Vésoul. Il y a des tourbières. *P.* 379. *B. de p.* de Vésoul.

Senarmont, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, commune de Briconville, à 9 k. (2 l. ½) de Chartres. *Pop.* comprise celle de Briconville, 109. *Bur. de poste* de Chartres.

Senarpont, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont, à 41 k. (9 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Réderie, 651. *Bur. de poste* d'Aumale, dép. de la Seine-Inférieure.

Sénart, forêt (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, à 3 k. (¾ de l.) N. de Corbeil. Elle a, du N. O. au S. E., 7402 mèt. (3800 t.) de long, et du N. E. au N. O. 6224 mèt. (3200 t.) de large.

Senas, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. d'Orgon, près du canal de Boisgelin, à 34 k. (7 l. ¾) de Tarascon, 5 m. (12 l. ½) de Marseille. *Pop.* 1353. *Bur. de poste* d'Orgon.

Senat, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. de Chantelle-le-Château, à 11 k. (2 l. ¾) de Gannat, 4 m. (10 l.) de Moulins. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Gannat.

*Sénat Conservateur.* Le Sénat Conservateur est une des premières autorités de la République : ses fonctions sont désignées par la Constitution. (*Voyez* le titre II de la *Constitution*, et le titre V du *Senatus Consulte organique de la Constitution*).

Il y a près du Sénat une bibliothèque, une galerie de tableaux, et un cabinet de médailles.

Le Sénat a une administration économique, composée, 1°., de deux Préteurs, 2°. d'un Chancelier, et 3°. d'un Trésorier, tous pris dans son sein; ils ne peuvent être ni Vice-Présidens, ni Secrétaires du Sénat pendant la durée de leurs fonctions. Ils sont nommés pour six ans par S. M. l'Empereur, sur la présentation du Sénat, qui, pour chaque place, désigne trois sujets.

Les Préteurs sont chargés de tous les détails relatifs à la garde du Sénat, à la police et à l'entretien de son palais, de ses jardins, et au cérémonial. Ils se divisent les soins de surveillance et d'administration. Le Préteur chargé du service relatif à la garde, à la police et au cérémonial, ne peut, pendant la durée de ses fonctions, coucher hors du palais du Sénat. Les Préteurs ont sous leurs ordres deux Messagers d'état chargés de porter les messages, notifications et transmissions officielle adressés par le Sénat au Corps législatif, au Tribunat et au Gouvernement; six Huissiers, dont deux précèdent toujours les Messagers d'état lorsqu'ils sont en mission, et six brigades de gardes pour la police du palais et des jardins du Sénat.

Le Chancelier a sous son administration les archives, où sont déposés les titres de propriété du Sénat. Aucun procès ne peut être suivi, relativement aux propriétés et à celles de chaque Sénatorerie, que sous sa direction. Il surveille la bibliothèque, la galerie des tableaux, et le cabinet des médailles, délivre les certificats de vie et de résidence, et les passe-ports aux Sénateurs qui en ont besoin, appose le sceau du Sénat à tous les actes qui en sont émanés; il a sous ses ordres immédiats le garde des archives, le garde-adjoint, et le nombre d'employés nécessaire pour les différentes attributions.

Le Trésorier est chargé des recettes, des dépenses et de la comptabilité du Sénat; il a sous ses ordres un caissier et le nombre d'employés nécessaire pour l'ordre de la recette, de la dépense et de la comptabilité.

Les deux Préteurs, le Chancelier et le Trésorier sont logés au palais du Sénat.

En exécution de l'art. 22, tit. II *de la Constitution*, il est affecté à la dotation du Sénat, pour le traitement des Sénateurs, l'entretien et la réparation de son palais et de ses jardins, et ses dépendances de toute autre nature, une somme annuelle de quatre millions, pris sur le produit des forêts nationales : cette somme est versée dans la caisse du Sénat.

Il est affecté au Sénat des biens nationaux affermés pour un revenu annuel d'un million : ils sont pris moitié dans les départemens de la Sarre, de la Roër, du Mont-Tonnerre et de Rhin-et-Moselle; moitié dans ceux du Pô, du Tanaro, de la Stura, de la Sesia, de la Doire et de Marengo : ces biens sont administrés par le Sénat, et le revenu en est versé dans sa caisse.

Les Préteurs, le Chancelier et le Trésorier travaillent avec S. M. l'Empereur, l'Archi-Chancelier et l'Archi-Trésorier de l'Empire, au moins une fois par trimestre.

Au commencement de chaque année, il est tenu un conseil d'administration, présidé par S. M. l'Empereur. Les deux Secrétaires en exercice, et sept Sénateurs nommés par le sort, forment ce conseil. Dans ce conseil sont arrêtés les dépenses de toute nature, et les traitemens qui devront être accordés aux officiers et membres du Sénat. Il fixe aussi les sommes qui seront prises, s'il y a lieu, sur les revenus du Sénat, pour assurer une subsistance honnête aux familles des Sénateurs après leur mort. Voy. *Sénatoreries* et le titre VIII du *Sénatus-Consulte* du 28 floréal an 12, à l'article *Constitution*.

*Sénatoreries.* Il y a une sénatorerie par arrondissement de Cour d'appel. Chaque sénatorerie est dotée d'une maison et d'un revenu annuel en domaines nationaux de 20 à 25,000 francs. Les sénatoreries sont possédées à vie; les sénateurs qui en sont pourvus, sont tenus d'y résider au moins trois mois chaque année. Ils remplissent les missions extraordinaires que l'Empereur juge à propos de leur donner dans leur arrondissement, et ils lui en rendent compte directement. Les sénatoreries sont conférées par l'Empereur, sur la présentation du Sénat, qui, pour chacune, désigne trois sénateurs. Le revenu de la sénatorerie tient lieu au sénateur nommé, de toute indemnité pour frais de déplacement et dépense de représentation. Les sénatoreries sont au nombre de trente-une, et organisée conformément au tableau suivant :

Digitized by Google

| SÉNATORERIES. | RÉSIDENCE DES SÉNATEURS. | DÉPARTEMENS qui fournissent à la dotation des Sénatoreries. | SOMMES fournies par chaque département. | TOTAL de la dotation pour chaque Sénatorerie. |
|---|---|---|---|---|
| AGEN | L'archevêché d'Auch | Gers | 5,260 fr. # c. | 24,534 fr. #c. |
| | | Lot | 3,130 # | |
| | | Lot-et-Garonne | 6,262 # | |
| | | Seine-et-Oise | 2,225 # | |
| | | Eure-et-Loir | 7,667 # | |
| AIX | La maison dite *Hôtel de Mons*, sur le Cours à Aix | Var | 8,466 # | 23,750 # |
| | | Bouches-du-Rhône | 15,284 # | |
| AJACCIO | | Seine-et-Oise | 24,475 # | 24,475 # |
| AMIENS | L'ancienne Intendance de Soissons | Somme | 5,250 # | 25,000 # |
| | | Oise | 19,750 # | |
| ANGERS | Le château de Mont-Geoffroy, à 18 kilom. 4 lieues d'Angers | Maine-et-Loire | 25,002 # | 25,002 # |
| BESANÇON | La maison de Jaffroy | Jura | 15,536 # | 25,032 # |
| | | Haute-Saone | 2,355 # | |
| | | Marne | 4,495 # | |
| | | Seine-et-Marne | 2,586 # | |
| BORDEAUX | Maison impériale de Chassenceuil | Gironde | 24,705 # | 24,705 # |
| BOURGES | | Cher | 8,472 # | 24,256 # |
| | | Indre | 11,760 # | |
| | | Nièvre | 4,024 # | |
| BRUXELLES | Le château du prince de Salm-Salm | Escaut | 24,727 # | 24,727 # |
| CAEN | Maison de la Visitation à Alençon | Manche | 6,900 # | 24,660 # |
| | | Calvados | 15,065 # | |
| | | Orne | 2,695 # | |
| COLMAR | Le château de Montbéliard | Bas-Rhin | 855 # | 24,904 # |
| | | Haut-Rhin | 4,221 # | |
| | | Seine-et-Oise | 19,918 # | |
| DIJON | Partie du palais des États de Bourgogne | Côte-d'Or | 12,765 98 | 25,014 98 |
| | | Saone-et-Loire | 12,249 # | |
| DOUAY | Partie de l'abbaye de St.-Vaast à Arras | Nord | 25,000 # | 25,000 # |
| GRENOBLE | La maison de Savoiron à Chambéry | Isère | 19,064 25 | 25,011 25 |
| | | Mont-Blanc | 5,947 # | |
| LIÉGE | Le château de Serain | Sambre-et-Meuse | 10,379 # | 24,772 # |
| | | Meuse-Inférieure | 6,588 # | |
| | | Ourthe | 7,805 # | |
| LIMOGES | Le collége à Guéret | Corrèze | 8,150 # | 24,775 # |
| | | Creuse | 2,773 # | |
| | | Haute-Vienne | 13,852 # | |
| LYON | Les bâtimens de la nouvelle douane | Rhône | 4,691 # | 25,006 # |
| | | Loire | 8,600 # | |
| | | Ain | 9,335 # | |
| | | Léman | 2,380 # | |
| METS | Le château d'Oberkael | Ardennes | 21,617 # | 24,159 # |
| | | Moselle | 2,542 # | |
| MONTPELLIER | L'archevêché de Narbonne | Aude | 1,615 # | 24,305 # |
| | | Aveyron | 641 # | |
| | | Hérault | 8,180 # | |
| | | Pyrénées-Orientales | 2,492 # | |
| | | Eure-et-Loir | 6,855 # | |
| | | Seine-et-Marne | 4,522 # | |
| NANCY | L'évêché de Verdun | Meurthe | 6,147 # | 24,841 # |
| | | Meuse | 2,194 # | |
| | | Vosges | 3,573 # | |
| | | Roer | 12,927 # | |



Digitized by Google

| SÉNATORERIES. | RÉSIDENCE DES SÉNATEURS. | DÉPARTEMENS qui fournissent à la dotation des Sénatoreries. | SOMMES fournies par chaque département. | TOTAL de la dotation pour chaque Sénatorerie. |
|---|---|---|---|---|
| NIMES | L'évêché de Viviers | Gard | 3,061 fr. c. | 25,606 fr. c. |
| | | Lozère | 1,169 " | |
| | | Ardèche | 5,420 " | |
| | | Vaucluse | 12,381 " | |
| | | Seine-et-Marne | 1,220 " | |
| | | Seine-et-Oise | 1,973 " | |
| ORLÉANS | Le château d'Amboise | Loir-et-Cher | 18,451 " | 25,088 " |
| | | Indre-et-Loire | 6,637 " | |
| PAU | | Landes | 10,207 " | 24,833 " |
| | | Basses-Pyrénées | 3,326 " | |
| | | Rhin-et-Moselle | 11,300 " | |
| PARIS | Le château de Pont-sur-Seine | Marne | 4,035 " | 24,404 " |
| | | Seine-et-Oise | 13,235 " | |
| | | Aube | 3,765 " | |
| | | Seine | 3,169 " | |
| POITIERS | Le château de Thouars | Vienne | 19,500 " | 24,875 " |
| | | Charente-Inférieure | 5,375 " | |
| RENNES | L'évêché de St.-Pol-de-Léon | Côtes-du-Nord | 24,376 " | 24,376 " |
| ROUEN | Le château d'Eu | Eure | 12,995 " | 25,000 " |
| | | Seine-Inférieure | 12,005 " | |
| RIOM | La ci-devant Intendance de Clermont | Puy-de-Dôme | 9,270 " | 25,001 " |
| | | Cantal | 6,305 " | |
| | | Allier | 4,411 " | |
| | | Haute-Loire | 5,015 " | |
| TOULOUSE | La maison de Frescati à Castres | Tarn | 25,030 " | 50,074 " |
| TRÈVES | Le château de Poppelsdorff, près Bonn | Roer | 25,044 " | |
| TURIN | La maison dite *Lavigne-la-Reine* | Sesia | 1,650 " | 24,623 " |
| | | Pô | 8,810 " | |
| | | Stura | 14,163 " | |
| | | TOTAL | | 706,939 fr. 23 c. |

## SEN

SENAUD, v. (*Jura*), arrond. de ons-le-Saunier, canton de Saint-mour, à 22 kil. (5 l.) d'Orge-t, 33 kil. (7 l. ½) de Lons-le-aunier. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de t.-Amour.

SENAUX, v. (*Tarn*), arrond. de astres, cant. de la Caune, à 8 k. 2 l.) de cet endroit, 36 kil. (8 l.) e Castres. *Pop.* comprise celle de oumardel, 221. *Bur. de poste* de Caune.

SENAY, v. (*Jura*), arr. de Lons-Saunier, cant. d'Orgelet, près de forêt de Pressilly, à 3 k. (¾ de l.) Orgelet, 14 kilom. (3 l. ¼) de ons-le-Saunier. *Pop.* 106. *Bur. de ste* d'Orgelet.

SENCE (LA), riv. (*Basses-Alpes*), r. de Castellane, cant. de Colmars. a source, à 13 kil. (3 l.) S. E. de cette ville, coule au N. N. E., et se rend dans le Verdon, à Colmars, 13 k. (3 l.) de sa source.

SENCY, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Viry, à 10 kil. (2 l. ½) de Genève, 1 k. (¼ de l.) de Viry. *Pop.* comprise celle de Viry, 1,065. *Bur. de poste* de Genève.

SENCY, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Noyers, à 19 kil. (4 l. ¼) de Tonnerre, 37 kilom. (8 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Noyers.

SENDAT (LE). v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castel-Jaloux, comm. de St.-Martin-le-Grand, à 4 k. (1 l.) de Castel-Jaloux, 24 kil. (5 l. ½) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Saint-Martin, 564. *B. de p.* de Castel-Jaloux.

SENDETS, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Captieux, à 9 kil. (2 l. ½) de Bazas, 6 myr. (131. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 410. *Bur. de p.* de Bazas.

SENDETS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Meilhan, comm. de Samazan, à 6 k. (1 l. ½) de Marmande, 7 kil. (1 l. ¼) de Meilhan. *Pop.* compr. celle de Samazan, 839. *Bureau de poste* de Marmande.

SENDETS, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Morlaas, près de la Lousse, à 8 kil. (2 l.) de Pau. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Pau.

SENE, v. (*Morbihan*), arrond. et cant est de Vannes, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 1667. *Bur. de p.* de Vannes.

SENEÇAY, v. (*Cher*), arrond. de

Digitized by Google

Bourges, cant. de Levet, à 15 kil. (31. ½) de Bourges. *Popul.* 307. *Bur. de poste* de Bourges.

**Senecé**, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. nord de Mâcon, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 402. *Bur. de poste* de Mâcon.

**Senecey**, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Dijon.

**Senecey**, bourg (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, ch.-l. de cant., à 15 kilom. (31. ½) S. de cette ville, 38 k. (8 l. ½) N. de Mâcon, 15 kil. (3 l. ½) E. de St.-Gengoux. Ce bourg, qui n'étoit pas paroisse, dépendoit de celle de St.-Julien qui est voisine. Il y avoit à Senecey un petit chapitre, ou du moins un corps de chapelains, qui étoit attaché au château, bâti dès le 15e siècle par Jacques de Toulongeon, devenu héritier de cette terre. *Popul.* 1718. *Bureau de poste. Rel. de poste aux chev.*

**Senecey**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de St.-Martin-en-Bresse, à 21 k. (4 l. ¾) de Châlons, 7 myr. (14 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

**Senechas**, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Génolhac, entre la Cèze et l'Homol, à 23 k. (5 l. ¼) d'Alais, 6 m. (13 l. ¾) de Nimes. *Popular.* 1487. *Bureau de poste* de Génolhac.

**Sénécourt**, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Liancourt; comm. de Bailleval, à 4 kil. (1 l.) de Clermont, 29 k. (6 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Bailleval, 280. *Bur. de poste* de Clermont.

**Seneffe**, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroi, ch.-l. de cant., à 9 k. (2 l. ¼) S. de Nivelle, 18 kilom. (4 l.) N. O. de Charleroi, 25 k. (5 l. ¾) E. N. E. de Mons. Ce village offre l'aspect d'une maison magnifique appartenant à la famille de Pertre. Il est célèbre par la victoire que les Français y remportèrent le 11 août 1674, sur les Hollandais, commandés par le prince d'Orange. L'armée de Beaulieu a été vigoureusement repoussée de ce lieu le 13 messidor an 2 (2 juillet 1794), par l'armée de la République commandée par les généraux Olivier et Marceau. Il y a une verrerie aux environs; on y fait de la poterie. On prétend que son territoire renferme des mines d'or. Seneffe est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 5312. *Bur. de poste* de Nivelle, dép. de la Dyle.

**Sénégals**, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Vabre, comm. de St.-Pierre-de-Trévizy, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit. *Pop.* comp. celle de St.-Pierre-de-Trévizy, 1540. *Bur. de poste* de Castres.

**Senelt**, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de la Ferté-St.-Aubin, à 3 k. (7 l.) d'Orléans. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de la Ferté-St.-Aubin.

**Senenne**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Ciney, à 3 kil. (¾ de l.) N. de Bouvignes, 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Dinant, 19 k. (4 l. ¼) S. de Namur. Il y a deux fourneaux dits de *Houx*. *Pop.* 59. *Bur. de poste* de Dinant.

**Sénéjac**, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Marcillac, à 19 k. (4 l. ¼) de Rhodez. *Popul.* 231. *Bur. de poste* de Rhodez.

**Senergues**, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Conques, à 21 k. (4 l. ¼) d'Albin, 30 k. (6 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 1501. *Bur. de p.* de Rhodez.

**Sénézelles**, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Cancon, comm. de Pailloles, à 10 k. (2 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen, 5 k. (1 l. ¼) de Cancon. *P.... Bureau de poste* de Villeneuve-d'Agen.

**Senespe**, v. (*Tarn*). *Voyez* St.-Jean-de-Senespe.

**Senesse-de-Sanabuge**, village (*Arriège*), arr. de Pamiers, canton de Mirepoix, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 29 k. (6 l. ¼) de Tarascon. *Populat.* 70. *Bureau de p.* de Mirepoix.

**Senesuis**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. du Mas-d'Agenois, à 7 k. (1 l. ¾) de Tonneins, 9 k. (2 l. ¼) de Marmande. *Pop.* compr. celle du Mas-d'Agenois, 2493. *Bur. de poste* de Tonneins.

**Senestre (le)**, val (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, le long de l'Ubaitshandia, rivière qui prend sa source en deux branches, l'une au S. O. de Mauléon, et l'autre au S. S. E.: toutes deux à 8 m. (18 l.) de Mauléon, et qui forment le gaison. Il a environ 8 k. (2 l.) de long du N. au S.

**Senetoso**, pointe (*Liamone*), arr. et cant. de Sartène, à 21 kilom. (4 l. ¾) O. S. O. de cet endroit.

**Senfuille**, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. et comm. de Clerval, sur le Doubs, à 40 kil. (9 l.) N. E. de Besançon, 10 kil. (2 l. ¼) E. N. E. de Baume-sur-le-Doubs, 25 k. (5 l. ¾) O. de St.-Hippolyte. *Pop.* comprise celle de Clerval, 891. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

**Senfujols**, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Cayres, à 13 kil. (3 l.) du Puy. *Popul.* 431. *B. de p.* du Puy.

**Senez**, ville (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, ch.-l. de canton, sur l'Asse, à 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Castellane, 24 k. (5 l. ½) S. S. E. de Digne, 22 k. (5 l.) O. S. O. d'Annot, 71 m. (161 l.) S. E. de Paris. Long. 24. 17. lat. 43. 53. Cette petite ville, ou plutôt cette bourgade, est située entre les montagnes dans un terrain froid, ingrat et stérile. Cette commune est très-ancienne, car Ptolomée qui vivoit au commencement du 2e siècle, en fait mention. L'évêque ne l'habitoit jamais. On fixe l'érection de son siége vers l'an 450. L'église cathédrale étoit dédiée à Notre-Dame. Son chapitre avoit onze chanoines, outre un curé et trois autres prêtres. La seigneurie de cette ville appartenoit partie à l'évêque, et partie au chapitre. Ses habitans ne pouvant faire aucun commerce sont réduits à vivre du seul produit de leurs biens-fonds. Il y a près de Senez une fontaine salée, dont trois livres pesant d'eau contiennent trois livres de sel très-blanc et très-bon. *Popular.* 765. *Bureau de poste* de Castellane.

**Senfergues**, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy, à 25 k. (5 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 580. *Bur. de poste* d'Aurillac.

**Senfoaignet**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aspect, comm. de Juzet, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Gaudens, 3 kilom. (¾ de l.) d'Aspect. *Popul.* comprise celle de Juzet, 572. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

**Senost**, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, canton de Bliescastel, comm. d'Enzheim, à 8 k. (2 l.) de Bliescastel, 8 kil. (2 l.) de Sarrebruck, 7 m. (15 l. ¼) de Trèves. *Pop.* comprise celle d'Enzheim et dépend., 802.

**Senhalz**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Zell, commune de Senheim, à 16 k. (3 l. ¾)

de Trarbach. *Popul.* comprise celle de Senheim, 513. *Bur. de poste* de Trarbach.

**Senheim**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Zell, sur la Moselle, à 8 k. (2 l.) N. de Zell, 3 kil. (¾ de l.) S. O. de Beilstein, 4 m. (10 l. ½) S. O. de Coblentz. *Populat.* 513. *Bur. de poste* de Trarbach.

**Senip**, tour (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, près de Boutarvillers, à 8 k. (2 l.) d'Etampes. *Bur. de poste* d'Etampes.

**Senil**, v. (*Ardennes*), arrond. et canton de Rethel, à 6 kil. (1 l. ½) E. de cette ville, 37 k. (8 l. ¼) S. O. de Mézières, 9 kil. (2 l. ¼) O. d'Attigny. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Rethel.

**Senil**, v. (*Tarn*), arr. et canton de Lavaur, à 9 k. (2 l. ½) de ce lieu, 4 m. (10 l. ¼) de Castres. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Lavaur.

**Senillé**, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Châtellerault, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 668. *Bur. de poste* de Châtellerault.

**Senilly**, v. (*Manche*). *Voyez* Notre-Dame-de-Cenilly.

**Seninghem**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de St.-Omer, 7 m. (15 l. ¼) N. O. d'Arras, 13 k. (3 l.) N. E. de Desurennes. *P.* 476. *Bur. de poste* de St.-Omer.

**Seniq** (le), rivière (*Aveyron*), arr. et cant. de Mur-de-Barrez. Sa source, à 11 k. (2 l. ¾) N. p. E. de cet endroit, coule au S. p. O., reçoit le Pleaux, et se rend dans la Truyère, à 8 kilom. (2 l.) S. de Mur-de-Barrez.

**Senis-sous-Charmoy**, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* St.-Nizier-sous-Charmoy.

**Senive**, v. (*Loiret*), arrond. et canton de Pithiviers, commune de Boudaroy, à 2 k. (½ l.) de Pithiviers. *Pop.* compr. celle de Boudaroy, 270. *Bur. de poste* de Pithiviers.

**Senlecque**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne, cant. de Desvres, à 24 k. (5 l. ½) de Boulogne, 14 k. (3 l. ½) de Samer, 7 m. (16 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 251. *Bur. de poste* de Samer.

**Senlez-lez-Hesse**, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, à 8 k. (2 l.) S. de Bastogne, 18 kil. (4 l.) O. d'Esch-sur-Sure, 5 myr. (10 l. ¼) N. O. de Luxembourg. *P.* 110. *Bur. de poste* de Bastogne.

**Senlis**, ville (*Oise*), chef-lieu d'arr. et de canton, à 7 k. (1 l. ½) E. de Chantilly, 36 k. (8 l.) N. O. de Meaux, 4 myr. (10 l.) S. E. de Beauvais, 4 m. (10 l.) N. N. E. de Paris. Long. 20. 15. lat. 49. 12. Cette ville dépendoit du ci-devant Valois, dans la ci-dev. Haute-Picardie. Elle étoit gouvernement de place dépendant du gouvernement général de l'Ile de France, le chef-lieu du comté de Senlis, et le siége d'un évêché, d'une élection, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'un grenier à sel, d'une maréchaussée, d'une capitainerie royale des chasses, d'une prévôté, d'un présidial et d'un baillage où l'on suivoit la coutume dite *de Senlis*, rédigée en 1539. La ville de Senlis, située sur le penchant d'une côte, au pied de laquelle coule la rivière de Nouette, est près d'une grande forêt, et d'une figure ovale. L'enceinte de la ville, appelée *cité*, est un ouvrage des Romains. On en voit encore de précieux restes. Les murs de la ville sont d'une épaisseur extraordinaire; le tout annonce l'ancienneté de Senlis. Le château a été bâti d'après les ordres de saint Louis : plusieurs enfans des rois de France y ont été élevés, à cause de la pureté de l'air qu'on y respire. C'est le lieu où toutes les juridictions de la ville tenoient leurs séances. Pépin, roi d'Aquitaine, fut enfermé dans ce château en 853. Les rois Carlens possédoient un palais à Senlis. Plusieurs actes sont datés du palais de Senlis. Cette ville est mal bâtie : ses rues sont étroites et mal percées. Le siége épiscopal étoit suffragant de l'archevêché de Reims. Il fut établi au milieu du troisième siècle. Senlis soutint un siége contre la Ligue, et vit le combat qui s'y donna entre les ducs de Longueville et d'Aumale, celui-ci ligueur, et l'autre du parti du roi. Cette ville fournit des munitions de guerre et de bouche à l'armée de Henri IV pendant qu'il assiégeoit Paris. Il s'y est tenu des conciles dans les années 863, 873, 990, 1310, 1316, 1317, 1326 et 1402. La cathédrale est remarquable par la délicatesse et la hauteur de son clocher, qu'on aperçoit à 31 kilom. (7 l.). Le chapitre étoit composé de vingt-un chanoines, y compris les dignitaires; pour le baschœur, vingt chapelains. Ce chapitre avoit le privilége de *garde-gardienne* et de *committimus*. Outre sept églises paroissiales, il y avoit deux collégiales, qui étoient *St.-Rieul* et *St.-Frambourg*; deux maisons de chanoines réguliers, une commanderie de Malte, des Carmes, des Cordeliers, des Capucins, un monastère de filles, une communauté de sœurs dites *de la Croix*. L'hôpital dit *de la Charité* étoit desservi par des frères religieux de ce nom; un hôtel-dieu, un hôpital général, un collége, un séminaire qui n'étoit fréquenté que pendant les vacances, pour ne pas détourner les sujets de leurs études dans l'université de Paris. C'est dans cette ville qu'on lave et qu'on prépare les laines pour les manufactures et fabriques qui avoisinent Senlis. Il y a beaucoup de blanchisseries de toiles aux environs. Il se fait un grand commerce des pierres qu'on tire dans les carrières des environs de cette ville. Son commerce consiste encore en grains, laines, bois de charpente; fabriques de toiles et de dentelles; tannerie, coutellerie, corroyerie, chaufourerie, etc. Senlis avoit anciennement des manufactures de serges qui avoient le plus de réputation. Les blanchisseries de cette ville étoient tellement renommées que de tous les points de la France on y faisoit blanchir.

La ville de Senlis est la patrie de *Dubus* dit *Préville*, comédien excellent. Il débuta le 20 septembre 1753, dans *le Légataire universel*, par le rôle de *Crispin* : dès ce moment le public reconnut les talens supérieurs qu'il applaudit de plus en plus. — Simon *Goulard*, mort à Genève en 1628. Il a donné des *Mémoires de la Ligue*, et autres ouvrages.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4429. *Bur. de poste.*

**Senlis**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton de Fruges, à 29 k. (6 l. ½) de Montreuil, 5 m. (11 l. ¼) d'Arras. *P.* 227. *B. de p.* de Fruges.

**Senlis**, ham. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, comm. de Montgeron, à 2 k. (½ l.) de Villeneuve-St.-Georges, 10 k. (2 l. ½) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Montgeron, 851. *Bur. de p.* de Villeneuve-St.-Georges.

**Senlis**, v. (*Somme*), arrond. de

Doulens, cant. d'Acheux, à 22 kil. (5 l.) de Doulens, 25 k. (5 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 611. *Bur. de poste* d'Albert.

**Senlisse**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, à 16 k. (3 l. ½) de Versailles. Il y a dans cet endroit une fontaine publique, dont l'eau fait tomber les dents, sans fluxion, sans douleur, et sans qu'on saigne. On ne peut se prendre qu'à elle de cet effet : car l'air est très-bon et très-tempéré; les habitans sont plus sains et plus robustes qu'ailleurs : mais il y en a plus de la moitié qui manquent de dents; elles branlent d'abord dans la bouche pendant plusieurs mois, ensuite elles tombent naturellement. *Pop.* 498. *Bur. de p.* de Chevreuse.

**Senne** (la), riv. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton de Soignies, à 6 k. (1 l. ½) S. E. duquel elle prend sa source, coule au N., puis au N. O., retourne au N., arrose Soignies, va au N. E., passe à Rebecque, à Tubize, à Hall, et en serpentant va à l'O. de Bruxelles, dont elle baigne les fortifications, coule le long du canal de Bruxelles, traverse Vilvorde, et, allant au N. E., passe à l'E. de Semps, et allant au N., passe à l'O. de Malines, et se rend dans la Dyle, à 1 k. (¼ de l.) S. de son confluent dans la Nèthe. Elle a 10 m. (21 l. ¼) de cours.

**Sennengen**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton de Betzdorff, comm. de Schuttringen, à 4 kilom. (1 l.) O. S. O. de Mensdorf, 9 k. (2 l. ½) N. p. O. de Roedt, 8 kil. (2 l.) N. E. de Luxembourg. *P.* 126. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Senneterres**, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et canton de Loches, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 4 myr. (10 l.) de Tours. *Pop.* 982. *Bur. de poste* de Loches.

**Senneville**, v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Grainville, à 11 k. (2 l. ¼) de Louviers, 31 kil. (7 l.) d'Evreux. *Pop.* 130. *Bur. de poste* d'Ecouis.

**Senneville**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Auneau, comm. de Francourville, à 11 kil. (2 l. ¼) de Chartres, 7 k. (1 l. ½) d'Auneau. *Pop.* comprise celle de Francourville, 659. *Bureau de poste* de Chartres.

**Senneville**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, comm. de Guerville, à 6 kilom. (1 l. ½) de Mantes. *P.* comp. celle de Guerville, 646. *Bur. de poste* de Mantes.

**Senneville-sur-Fécamp**, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, près de l'Océan, à 15 k. (3 l. ½) de Cany, 6 myr. (13 l. ¾) de Rouen. *Popul.* 492. *Bur. de poste* de Fécamp.

**Sennevoys**, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de St.-Vinnemer, à 24 k. (5 l. ½) de Tonnerre, 5 m. (12 l.) d'Auxerre. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de Laignes, départ. de la Côte-d'Or.

**Sennevrières**, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, à 13 k. (3 l.) de Crespy, 7 m. (14 l. ½) de Beaurais. *Pop.* 178. *B. de p.* de Nanteuil-le-Haudouin.

**Senney**, v. (*Ardennes*). *Voyez* Senneid.

**Sengls**, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton de Chaumont, à 7 k. (1 l. ½) de Chaumont, 19 k. (4 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 198. *Bur. de poste* de Chaumont.

**Senomes**, v. (*Aveyron*). *Voyez* Conomf

**Senon**, v. (*Meuse*), arrond. de Montmédy, cant. de Spincourt, à 7 k. (1 l. ½) d'Etain, 6 m. (14 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 412. *Bur. de poste* d'Etain.

**Senonchamps**, ham. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, comm. de Maude-Ste.-Marie, à 4 k. (1 l.) O. p. S. de Bastogne, 3 kil. (½ de l.) E. p. N. de Cheunogne, 6 m. (12 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Maude-Ste.-Marie, 10. *Bur. de poste* de Bastogne.

**Senonches**, bourg (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, ch.-l. de canton, à 22 k. (5 l.) S. E. de Verneuil, 36 k. (8 l.) N. O. de Chartres, 15 kilom. (3 l. ½) O. de Châteauneuf. Il y a un fourneau, deux forges, et une fenderie dite de *Boussard*. On trouve des tourbières aux environs. *Pop.* 1755. *B. de poste* de Châteauneuf.

**Senoncourt** ou **Suoncourt**, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, canton de Souilly, à 11 kilom. (2 l. ½) de Verdun-sur-Meuse, 34 k. (7 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

**Senoncourt**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. d'Amance, à 11 k. (2 l. ½) de Jussey, 23 kilom. (5 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Vésoul.

**Senones**, b. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, ch.-l. de cant., à 11 kilom. (2 l. ½) N. de St.-Dié, 27 k. (6 l.) N. E. de Ramberviller, 8 k. (2 l.) S. E. de Raon. Ce bourg dépendoit autrefois et étoit le chef-lieu de la principauté de Salm. Il y avoit une célèbre abbaye d'hommes, de l'Ordre de saint Benoît, congrégation de saint Vanne, située sur la petite rivière de Rabaudot. On fabrique à Senones des toiles de fil et coton, des siamoises et des mouchoirs. On trouve aussi dans ce bourg une faïencerie et une taillanderie. Senones est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts et d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1637. *Bur. de p.* de Raon-l'Etape.

**Senonges**, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Darney, sur le Giboviller, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) de Darney, 28 k. (6 l. ½) d'Epinal. *P.* 452. *B. de p.* de Darney.

**Senonnes**, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontlier, cant. de St.-Aignan-sur-Roc, à 20 k. (4 l. ½) de Craon, 4 myr. (10 l.) de Laval. *Pop.* 507. *B. de p.* de Craon.

**Sénonois** (le). C'étoit un petit pays du gouvernement général de la ci-dev. Champagne, au midi de cette province, borné au septentrion par les ci-dev. Basse-Brie et Champagne proprement dite, au levant par le Bassigni, au midi par la Bourgogne, et au couchant par le Gâtinois. Cette contrée formoit une espèce de triangle : elle avoit environ 11 m. (25 l.) de longueur dans sa plus grande étendue, sur 8 m. (17 l.) de largeur. Les rivières qui l'arrosoient, sont l'Yonne, l'Armançon, le Serain, la Vanne, la Caise, le Tolon, l'Ouanne, la Merille, l'Ereuse, la Seine et la Leigne. Ses villes étoient, Sens, capitale, St.-Florentin, Joigny, Tonnerre, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard, Crusi, Torigny, Mussy-l'Evêque, Villeneuve-le-Roi, Brinon, Liguy, Chablis, Ervy, la Ferté-Louptier, Ancl-le-Franc.

Les principales productions du ci-dev. Senonois sont le seigle et le froment : on y recueille de bons vins qui font son principal objet de commerce, avec celui des bois et du charbon. L'on y nourrit quantité de bestiaux le long de l'Yonne. Ce pays fait partie actuellement des départemens de l'Yonne et de l'Aube.

**Senonville**, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel, à 6 kil. (1 l. ½) de St.-Mihel, 37 kil. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 106. *B. de p.* de St.-Mihel.

Digitized by Google

Sesorroy, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Norroy-le-Veneur, à 9 k. (2 l. ½) de Metz. *Pop.* comp. celle de Norroy-le-Veneur, etc., 721. *B. de p.* de Metz.

Senouillac, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Gaillac, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 4 m. (10 l.) de Castres. *Pop.* 791. *Bur. de poste* de Gaillac.

Sexoure (la), rivière (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, canton de la Chaise-Dieu, à 1 k. (¼ de l.) S. E. duquel elle prend sa source, coule au N., tourne à l'O., descend au S., puis au S. O., ensuite à l'O., remonte au N., passe à l'E. de Paulhaguet, retourne à l'O., puis au N. O. se rendre dans l'Allier à l'E. S. E. de Brioude, 25 k. (5 l. ½) O. p. S. de sa source.

Senoville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Barneville, près de la Scie, à 23 k. (5 l. ¼) de Valognes, 5 m. (11 l. ¼) de Coutances. *P.* 400. *B. de p.* de Valognes.

Sexoan, v. (*Saone-et-Loire*). *Voy.* St.-Pierre-de-Senozan.

Sens, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, canton de St.-Aubin-d'Aubigné, à 27 k. (6 l.) N. E. de Rennes, 29 kil. (6 l. ½) S. E. de Dol, 20 k. (4 l. ½) E. d'Hédée. *Pop.* 1378. *B. de poste* d'Antrain.

Sens, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de St.-Germain-du-Bois, à 14 k. (3 l. ½) N. E. de Louhans, 6 m. (14 l.) N. E. de Mâcon, 18 k. (4 l.) N. O. de Lons-Saunier. *Pop.* 745. *Bur. de poste* de Louhans.

Sens, ville (*Yonne*), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 6 myr. (13 l. ½) O. de Troyes, 14 m. (31 l.) S. O. de Reims, 5 m. (11 l.) N. N. O. d'Auxerre, 11 m. (25 l.) S. E. de Paris. Long. 20. 56. lat. 48. 11. Cette ville, située sur la rive droite de l'Yonne, vis-à-vis l'île St.-Maurice, dans laquelle est un faubourg de la ville, étoit capitale du ci-devant Sénonois, dans la ci-devant Champagne. L'enceinte de Sens est de 2644 mèt. (1345 t.); elle forme une espèce d'ovale sur la pente d'un coteau qui regarde le couchant. L'Yonne baigne ses murs au couchant: elle forme une île qui renferme un des faubourgs, et a deux ponts qui en facilitent le commerce avec la ville. Les rues de Sens sont arrosées par différens ruisseaux qu'y forment une partie de la Vanne. Cette rivière est conduite à la ville moyennant un aqueduc. On y a trouvé en 1735 une inscription *Vesta mater*, qui prouve qu'il y avoit autrefois un temple de Vesta; on voit par d'autres indices qu'il y avoit eu un temple en l'honneur d'Auguste, des prêtres pour faire l'office, qui avoient donné des spectacles au peuple et qui avoient passé par toutes les charges de la ville. On voit encore aujourd'hui vers le levant de Sens, des vestiges d'une espèce d'amphithéâtre où les spectacles ont dû être représentés. Charlemagne et sa postérité y ont fait battre monnoie. Cette ville est très-ancienne: elle a été beaucoup plus considérable autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle soutenoit encore son lustre sous le règne de Charlemagne et sous celui de ses enfans; et si César respectoit la valeur des Sénonois, Julien leur faisoit encore plus d'honneur, par le portrait qu'il en fait à l'empereur Constance Chlore. « Je les ai trouvés, dit-il, pendant le siége que » je viens de soutenir dans leur » ville, intrépides, mais sans féro» cité; fiers avec leurs ennemis » quand ils les combattent, mais » clémens quand ils les ont vaincus; » sur-tout, ce qui me les fait chérir » davantage, c'est leur fidélité à la » foi jurée; le parjure est inconnu » parmi eux: vous les aimerez ». Le siége dont parle ici Julien, est celui qu'il soutint contre les Germains, lorsqu'il n'étoit encore que césar.

L'archevêque de Sens avoit le titre de vicomte de Sens, de primat des Gaules et de Germanie. Saint Savinien, martyrisé le 31 décembre en 240, fut le premier prélat de cette ville. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de trente-cinq chanoines y compris les dignitaires, et de quatorze semiprébendaires, qui étoient chanoines de plusieurs autels de la même église, qui jouissoient de plusieurs privilèges particuliers. Le premier étoit celui de la *garde-gardienne*. Il consistoit en ce que tous les chanoines du chapitre pouvoient porter au bailliage de Sens leurs affaires. Le second privilége étoit celui de *committimus* aux requêtes du palais ou de l'hôtel. Le troisième étoit celui de porter la robe rouge aux fêtes solennelles. L'église métropolitaine étoit dédiée à saint Etienne: elle est fort belle et fort haute; la sonnerie étoit une des plus belles de France. Le trésor en étoit considérable par les monumens précieux, mais encore plus par l'ancienneté des reliques que par l'or et l'argent: la plupart des reliques qui y étoient venoient de la Grèce.

Le pape Alexandre III s'est réfugié dans cette ville et y est demeuré depuis le 30 septembre 1163 jusqu'en 1165. Louis Dauphin de France, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765, fut enterré à Sens le 25 du même mois. Outre quatorze paroisses, il y avoit dans cette ville cinq abbayes, savoir celle de saint Pierre-le-Vif, de l'Ordre de saint Benoît, congrégation de saint Maur; l'abbaye de St.-Jean-lès-Sens, occupée par des chanoines réguliers de l'Ordre de saint Augustin; celle de Ste-Colombe-lès-Sens, Ordre de saint Benoît, congrégation de saint Maur; celle de St.-Paul-lès-Sens, Ordre de Prémontrés; une abbaye de filles de l'Ordre de saint Benoît, congrégation de saint Maur. Il y avoit encore des Jacobins établis en 1229; des Cordeliers en 1231; des Célestins; des Capucins, établis en 1620; des Carmélites, établies en 1626; des Annonciades, établies en 1637; des Ursulines, établies en 1633; et des Pénitens établis en 1622. Un collége fondé par Philippe Hodoart, chanoine de Sens; deux séminaires, le grand séminaire fondé par Gondrin en 1676, dirigé par des prêtres de la mission de saint Lazare; le petit séminaire établi en 1747 par Languet. Il avoit deux maisons, l'une à Sens et l'autre à Chaumes, petite ville de la ci-devant Brie française: trois hôpitaux; l'hôpital général, fondé en 1713, pour les pauvres des deux sexes; l'hôtel-dieu. Le troisième de ces hôpitaux étoit la maison des Orphelines, fondée par mademoiselle Cécile-Guillaume de Merangy, et le sieur Belocier, bourgeois de Paris. En 1761, il fut établi dans cette ville une société royale d'agriculture. En 1743, il a été établi à l'hôpital général une manufacture de bas de soie et de coton; et en 1760, par arrêt du conseil du 13 juillet, il fut établi dans cette ville une manufacture royale de velours sur coton, et autres étoffes; et en 1781, filature de coton à l'anglaise; blanchisserie pour les toiles, manufacture de bas, tannerie, mégisserie, dont on fait un commerce considérable; fabrique de colle forte aussi belle que celle d'Angleterre. On y fait

Digitized by Google

fait encore beaucoup d'horloges à l'eau, de simples et à réveil. Il y a dans les environs des pépinières où l'on trouve tous les arbres à fruits et d'ornemens. Les vins de Sens sont très-estimés.

Cette ville est la patrie du jurisconsulte *Loyseau*, qui y a été lieutenant particulier. — Jacques *Almain*, célèbre docteur de Sorbonne et professeur de théologie au collége de Navarre, mort en 1515. — Pierre *Crespat*, savant Célestin. — Jean *Cousin*, habile peintre français, né près de Sens, mort vers 1589: il fut le premier peintre de notre nation qui ait eu du talent pour l'histoire, ses prédécesseurs s'étant bornés au portrait. Il a fait quelques ouvrages de *géométrie*, de *perspective*, et sur les *proportions du corps humain*. — Pierre *Bertault*, mort en 1681. On a de lui *Florus Gallicus*, *Florus Francisc*us, et autres ouvrages. — Claude *Malingre*, homme de lettres, sieur de St.-Lazare, mort vers l'an 1655, auteur des *Dignités honoraires de France*; *Histoire de Louis XIII*, *etc.* — François *Sevin*, de l'académie des inscriptions, mort en 1741, avoit rapporté 600 manuscrits d'Orient, où il voyageoit par ordre de Louis XIV. Il a donné, *Dissertations sur Ménès*, *premier roi d'Égypte*, et plusieurs autres Mémoires de l'académie. — Mathurin *Queras*, grand-vicaire de l'archevêque de Sens; il étoit aussi éclairé que vertueux; né en 1615, mort à Troyes en 1705. Ses mœurs étoient le modèle de celles du clergé. — Michel *Pinart*, savant dans les langues et les antiquités, historien et biographe; né en 1660; mort à Paris en 1717. On lui accorda une place à l'académie des inscriptions. On a de lui, *Dissertation sur les Bibles hébraïques*, fort estimée pour son exactitude.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 10,957. *Bur. de poste. Relais de poste.*

**Sens-Beaujeu**, v. (*Cher*), arr. et cant. de Sancerre, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Bourges. Il y a une mine de fer dans l'étendue de cette commune. *Popul.* 1076. *Bur. de poste* de Sancerre.

**Sensalle**, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Grégy, à 3 kil. (¾ de l.) de Brie-sur-Hières, 14 k. (3 l. ¼) de Melun. *Pop.* compr. celle de Grégy, 130. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

**Sensat**, v. (*Arriège*). *Voyez* Sinsat.

**Sensin-Grande**, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voyez* Grand-Sensin.

**Senscheid**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Aldenau, comm. de Nohn, à 9 k. (2 l. ¼) d'Aldenau, 14 k. (3 l. ¼) de Virnebourg, 5 m. (11 l.) de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Nohn, 304. *Bur. de poste* de Bonn.

**Sensweiler**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Rhaunen, à 18 k. (4 l.) S. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de Kyrn, 38 k. (81. ¼) E. p. N. de Trèves. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Trèves.

**Sentaraille**, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de St.-Lizier, près du Salat, à 5 k. (1 l. ½) de St.-Girons, 4 m. (10 l. ½) de Tarascon. *Pop.* 571. *Bur. de poste* de St.-Girons.

**Sentein**, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, sur le Lez, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Girons, 5 m. (12 l.) de Tarascon. Il y a dans le territoire de ce village des couches d'ardoise argileure. Au sud on a ouvert des ardoisières, et au nord les montagnes fournissent du marbre vert, rouge et gris. *Pop.* 1167. *Bur. de poste* de St.-Girons.

**Sentelie**, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Conty, à 27 k. (6 l.) d'Amiens. *P.* 356. *B. de p.* de Poix.

**Sentenac**, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Girons, 36 k. (8 l.) de Tarascon. *Pop.* 1014. *Bur. de poste* de St.-Girons.

**Sentenac**, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-de-Sos, comm. de Suc, à 11 k. (2 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* comprise celle de Suc, 967. *Bur. de poste* de Tarascon.

**Sentenheim**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Masvaux, sur le Dolleren, à 19 k. (4 l. ¼) de Béfort, 42 k. (9 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 506. *B. de p.* de Béfort.

**Sentent**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, sur le Reveillon, à 13 kil. (3 l.) de Corbeil, 34 k. (7 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières, département de Seine-et-Marne.

**Sentex (le)**, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. et comm. de Cazaubon, à 30 k. (6 l. ¾) de Rochefort, 31 k. (7 l.) de Condom. *Pop.* comp. celle de Cazaubon, 2266. *Bur. de poste* de Rochefort, départ. des Landes.

**Sentier (le)**, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, canton de Château-Regnault, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 37 k. (6 l.) de Tours. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Château-Regnault.

**Sentilly**, v. (*Orne*), arrondiss. d'Argentan, cant. d'Ecouché, à 7 k. (1 l. ¼) d'Argentan, 40 k. (9 l.) d'Alençon. *Pop.* 438. *Bur. de poste* d'Argentan.

**Sentons**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Galan, à 25 kil. (5 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Trie.

**Sentzich**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 8 k. (2 l.) de Thionville, 34 kil. (7 l. ¼) de Metz. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Thionville.

**Senuc**, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Grand-Pré, près de l'Aisne, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 489. *Bur. de poste* de Grand-Pré.

**Senver-le-Hart**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bourbriac, à 5 kil. (1 l. ¼) de Guingamp, 8 myr. (17 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Guingamp.

**Senx**, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Nandrin, à 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de Delmelle, 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Stée, 24 k. (5 l. ¼) S. O. de Liége. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Liége.

**Senzac**, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Limougne, comm. de Calvignac, à 24 k. (5 l. ¼) de Figeac, 30 k. (6 l. ¼) de Cahors. *Pop.* compr. celle de Calvignac, 602. *Bur. de poste* de Figeac.

**Senzeilles**, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Philippeville, à 6 k. (1 l. ¼) O. p. S. de cette ville, 8 k. (2 l.) S. p. O. de Walcourt, 5 myr. (11 l. ¾) N. p. O. de Mézières. Ce village dépendoit du ci-dev. pays de Liége. *Pop.*.. *Bur. de p.* de Philippeville.

**Séon-St.-André**, v. (*Bouch.-du-Rhône*). *Voy.* St.-André-de-Séon.

**Séon**, v. (*Aveyron*), arrond. de Rhodez, cant. et comm. de Cassagnes, à 22 k. (5 l.) de Rhodez, 2 k. (¼ l.) de Cassagnes. *Pop.*



Digitized by Google

comp. celle de Cassagnes, 1500. *Bur. de poste* de Rhodez.

Sélouves, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. d'Aups, commune d'Aiguines, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Aups, 27 kil. (6 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. celle d'Aiguines, 947. *Bur. de poste* d'Aups.

*Séparation de corps.* Sous la monarchie le mariage étoit indissoluble, mais les conjoints pouvoient être séparés : il falloit qu'il y eût des causes graves. La diversité d'humeur, les injures, les menaces, les mauvais traitemens même, à moins qu'ils ne fussent considérables, ne suffisoient pas pour faire prononcer la séparation. Il n'y avoit guère que la femme qui la demandât, parce qu'étant sous la puissance de son mari, elle ne pouvoit le quitter sans y être autorisée par justice ; si l'on ne faisoit droit à sa pétition, il lui étoit permis de se retirer dans un couvent.

*Séparation de corps* ou *Divorce.* Sous le Gouvernement actuel, le mariage est dissoluble, mais il faut des causes graves. Le mari peut demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme ; la femme peut demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune. Les époux peuvent réciproquement demander le divorce pour excès, sévices ou injures graves de l'un d'eux envers l'autre. La condamnation de l'un des époux à une peine infamante est pour l'autre époux une cause de divorce. La femme divorcée pour cause déterminée ne peut se marier que dix mois après le divorce prononcé. Dans le divorce par consentement mutuel, aucun des deux époux ne peut contracter un nouveau mariage que trois ans après la prononciation du divorce.

Sepaux, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Charny, sur la Vrin, à 11 k. (2 l. ¾) de Joigny, 30 k. (6 l. ¼) d'Auxerre. Ce village a vu naître Jacques *Tenon*, Chirurgien, membre de l'Institut national ; né en 1724. On a de lui : *Observations sur des obstacles qui s'opposent aux progrès de l'Anatomie*, 1785. *in-4°. Mémoire sur les Hôpitaux de Paris*, 1788. *in-4°. Pop.* 659. *Bur. de poste* de Joigny.

Séperts, v. (*Corrèze*). *Voyez* St.-Martin-de-Sepert.

Sepeuse, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Coulommiers, commune de Boissy, à 4 k. (1 l.) de Coulommiers. *Pop.* compr. celle de Boissy, 800. *B. dep.* de Coulommiers.

Sepmeries, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. ouest du Quesnoy, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Douay. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Quesnoy.

Sepmes, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de la Haye, à 25 k. (5 l. ½) de Loches, 37 k. (8 l. ¼) de Tours. *Pop.* 609. *Bur. de poste* de Ste.-Maure.

Seppois (les Bas et Haut), v. (*Haut-Rhin*). *Voy.* Nieder-Sept, Ober-Sept.

Seprais, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Delemont, commune de Boecourt, à 8 kil. (2 l.) de Délemont, 19 k. (4 l. ½) de Porentruy. *Pop.* comp. celle de Boecourt, 443. *Bur. de poste* de Délemont.

Sepons, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Septsorts.

Sept-Arbres, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Lauzerte, comm. de Belvese, à 8 kilom. (2 l.) de Lauzerte, 32 k. (7 l. ¼) de Cahors. *P.* 117. *B. de p.* de Lauzerte.

Sept-Fages, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, comm. de Giroussens, à 6 k. (1 l. ½) de Lavaur, 38 kil. (8 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Giroussens, 1506. *Bur. de poste* de Lavaur.

Sept-Fons, v. (*Allier*), arrond de Moulins, cant. de Chevagnes, comm. de Beaulon, à 28 k. (6 l. ¼) de Moulins, 14 k. (3 l. ½) de Chevagnes. Il y avoit une abbaye de l'Ordre de Cîteaux, et de l'affiliation de Clairvaux. Ce monastère fut bâti par un duc de Bourbon : son nom vient de *sept fontaines*, de *sept sources* d'eau vive qui l'arrosoient. *Popul.* compr. celle de Beaulon, 1308. *Bur. de poste* de Moulins.

Sept-Fons, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton d'Asprières, comm. de Cassanus, à 14 k. (3 l. ½) de Villefranche, 11 kil. (2 l. ¾) d'Asprières. *Pop.* comprise celle de Cassanus, 371. *Bur. de poste* de Villefranche.

Sept-Fontaines, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Levier, à 15 k. (3 l. ¾) de Pontarlier, 31 k. (7 l.) de Besançon. *Pop.* 509. *Bur. de poste* de Pontarlier.

Sept-Fontaines, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Méziéres, comm. de Fagnon, à 6 kilom. (1 l. ½) de Charleville. Il y avoit une abbaye de l'Ordre de Prémontrés, fondée en 1129 par Helias et par Ode, sa femme, seigneur de Méziéres. *Pop.* compr. celle de Fagnon, 200. *Bur. de p.* de Méziéres.

Sept-Fontaines, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, sur l'Eischen, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Steinfort, 11 k. (2 l. ¾) E. N. E. d'Arlon, 16 k. (3 l. ¾) N. O. de Luxembourg. Il y a un fourneau et une fabrique de faïence. *Pop.* 492. *Bur. de poste* d'Arlon.

Sept-Fontaines, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, canton d'Andelot, comm. de Blancheville, à 16 k. (3 l. ¾) de Chaumont, 8 k. (2 l.) d'Andelot. Il y avoit une abbaye de Prémontrés réformés. *Pop.* compr. celle de Blancheville, 180. *B. de p.* de Chaumont.

Sept-Fontaines, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Gray, cant. de Fresne-St.-Mametz, à 23 k. (5 l. ¼) de Gray, 23 k. (5 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 223. *Bur. de p.* de Gy.

Sept-Forges, v. (*Orne*), arr. de Domfront, canton de Juvigny, à 13 k. (3 l.) de Domfront, 3 myr. (10 l. ¾) d'Alençon. *Popul.* 901. *Bur. de poste* de Ribay, département de la Mayenne.

Sept-Frères, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de St.-Sever, à 9 k. (2 l. ¼) de Vire, 6 m. (13 l. ¼) de Caen. *P.* 1394. *B. de p.* de Vire.

Sept-Isles (les), fort (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, à 4 k. (1 l.) de la côte, 3 k. (¾ de l.) N. de Lannion ; elles sont l'île plate où il y a un fort, et qui est la plus grande ; elle a 589 mèt. (300 toises) de large sur 389 mèt. (200 t.) de long. Les autres qui sont contiguës, sont l'Isle-au-Cerf, l'Isle-aux-Moines, l'Isle-Costan, l'Isle-de-Rouges, l'Isle-de-Melban, et l'Isle Pierre-à-l'Oiseau. Ce fort est un poste de guerre de la 13e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place. Il y a une compagnie de canonniers gardes-côtes sédentaires. *P.. B. de p.* de Lannion.

Sept-Lacs, montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, à 18 k. (4 l.) N. p. E. de cet endroit. Elle est inclinée du N. au S., et a 7 kil. (1 l. ½) de long.

Sept-Meules, v. (*Seine-Infér.*), arrond. de Dieppe, cant. d'Eu, sur l'Yères, à 24 k. (5 l. ¼) de Dieppe, 6 myr. (14 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 204. *Bur. de poste* d'Eu.

Sept-Moncel, v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, à 4 k. (1 l.) E. de cet endroit, 4 m. (10 l.) S. E.

Digitized by Google

de Lons-le-Saunier, 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de Gex. Dans une forêt de sapins, voisine de Sept-Moncel, on entend un écho singulier qui, dit-on, remplit l'air d'une multitude de sons qui se répètent eux-mêmes, et forment une espèce de concert qui frappe agréablement l'oreille. Dans une autre position, il se fait une extinction et une reproduction de sons; tous ces jeux de la nature s'expliquent aisément par l'observation attentive des localités, comme dans le cabinet des physiciens, par la structure des instrumens et des machines. Il y a des tourbières. *Popul.* 3243. *Bur. de poste* de St.-Claude.

SEPT-SARGES, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon, à 21 k. (4 l. ½) de Clermont, 6 m. (12 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 333. *Bur. de p.* de Varennes.

SEPT-SAULX, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Verzy, sur la Vesle, à 19 kil. (4 l. ½) de Reims, 23 k. (5 l. ½) de Châlons. *Popul.* compr. celle des Petites-Loges, 362. *Bur. de p.* de Reims.

SEPTEINES, v. (*Bouches-du-Rhône*), arrond. d'Aix, cant. de Gardanne, comm. de Bouc, à 15 k. (3 l. ½) d'Aix, 10 k. (2 l. ½) de Marseille. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 598. *Bur. de poste* d'Aix.

SEPTÈME, v. (*Isère*), arr. et cant. nord de Vienne, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville, 7 m. (15 l. ¾) de Grenoble. Il y a forge et aciérie. *Pop.* 1258. *Bureau de poste* de Vienne.

SEPTENVILLE, ferme (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, comm. de Rubempré, à 13 k. (3 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Rubempré, 1039. *Bur. de poste* d'Amiens.

SEPTEUIL, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, à 16 kilom. (3 l. ½) N. O. de Montfort, 33 k. (7 l. ½) O. de Versailles, 10 k. (2 l. ½) S. de Mantes. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1140. *Bureau de poste* de Mantes. *Rel. de p. aux chev.*

SEPTFONS, ville (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Caussade, à 29 kil. (6 l. ½) de Montauban, 33 k. (7 l. ½) de Cahors. *Popul.* 1009. *Bur. de poste* de Caussade.

SEPTFONTS, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de St.-Fargeau, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 37 kilom. (8 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 317. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

SEPTMONS, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, près de la Ceise, à 5 k. (1 l. ¼) S. p. E. de Soissons, 11 k. (2 l. ¾) O. de Braine, 24 k. (5 l. ½) N. E. de la Ferté-Milon. *Pop.* 400. *Bur. de p.* de Soissons.

SEPTON, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de Durbuy, comm. de Palange, à 18 k. (4 l.) de Marche, 3 k. (½ l.) de Durbuy. *Pop.* compr. celle de Palange, 109. *Bur. de poste* de Marche.

SEPTOUTRE, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 9 k. (2 l. ¼) de Montdidier, 25 kilom. (5 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 80. *B. de p.* de Montdidier.

SEPTSORTS, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, à 16 k. (3 l. ¾) de Meaux, 5 m. (12 l. ½) de Melun. *Pop.* 149. *Bur. de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

SEPTVAUX, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, à 11 k. (2 l. ½) de Chauny, 18 k. (4 l.) de Laon. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Coucy.

SEPTVENTS, v. (*Calvados*). *Voy.* SEVANS.

SÉPULCRE (LE), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin, comm. de Monger, à 6 kil. (1 l. ½) de Dammartin, 13 k. (3 l.) de Meaux. *Pop.* compr. celle de Monger, 554. *Bur. de poste* de Dammartin.

SEPVIGNY, v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de Vaucouleurs près de la Meuse, à 13 kil. (3 l.) de Gondrecourt, 4 myr. (10 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 270. *B. de p.* de Vaucouleurs.

SEPVIGNY, v. (*Orne*), arrond. et cant. d'Argentan, près de la forêt de Gouffern, à 4 k. (1 l.) d'Argentan, 40 k. (9 l.) d'Alençon. *Pop.* 245. *B. de p.* d'Argentan.

SEPVRET, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chenay, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Maixent, 4 m. (10 l. ½) de Niort. Il y a à Sepvret un haras de baudets, dont le département fait son principal commerce. *Pop.* 940. *Bur. de poste* de la Mothe-St.-Héraye.

SEPX, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Martory, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Gaudens, 7 m. (16 l.) de Toulouse. *Pop.* 401. *Bur. de p.* de St.-Martory.

SEQUÈDE (TUC DE LA), montagne (*Haute-Garonne*), arr. de Saint-Gaudens, cant. de St.-Béat, à 8 k. (2 l.) S. E. de cet endroit. Elle joint le pic de la Cigalère, et a, du N. O. au S. E., 3 k. (¾ de l.) de long.

SEQUEDIN, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. d'Haubourdin, à 5 kil. (1 l. ¼) de Lille, 29 kil. (6 l. ½) de Douay. *Pop.* 588. *Bur. de poste* de Lille.

SEQUEHART, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, canton du Catelet, à 8 k. (2 l.) de St.-Quentin, 4 myr. (10 l. ½) de Laon. *Pop.* 423. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

SEQUESTRÉ, v. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby. *Pop.* 291. *Bur. de p.* d'Alby.

SERA, v. (*Golo*), arrond. de Corté, ch.-l. de canton, près de Tallone, à 22 k. (5 l.) E. S. E. de Cervione, 5 m. (12 l.) S. de Bastia. *Pop.* 571.

SERAGGIO, v. (*Golo*), arrond. et canton de Corté, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) de Bastia. *Pop.* . . .

SÉRAIL, v. (*Tarn*). *Voy.* ST.-SALVY-DE-SÉRAIL.

SERAIN, v. (*Aisne*), arrond. de St.-Quentin, cant. de Bohain, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Quentin, 5 m. (12 l. ½) de Laon. *P.* 602. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

SERAIN (LA), rivière (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Pouilly. Sa source, près de Bensey et d'Arconcey, coule au N. O., puis à l'O., passe dans le département de l'Yonne, remonte au N. O., puis à Noyers, à Chablis, à Ligny, tourne à l'O., et se jette dans l'Yonne, à 14 k. (3 l. ½) N. d'Auxerre.

SERAIN-CHAMPS, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de Rochefort, près de la Vachot, à 7 k. (1 l. ¾) de Marche, 7 k. (1 l. ¾) N. de Rochefort, 38 k. (8 l. ½) S. O. de Namur. *Pop.* 497. *Bur. de p.* de Marche.

SERAINCOURT, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, canton de Château-Porcien, à 16 k. (3 l. ½) de Réthel, 41 k. (9 l. ½) de Charleville. *Pop.* 599. *Bur. de poste* de Réthel.

SERAINCOURT, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, à 16 k. (3 l. ¾) de Pontoise, 32 k. (7 l. ½) de Versailles. *P.* 608. *Bur. de poste* de Meulan.

SERAING, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, chef-lieu de canton, sur la Meuse, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de Ramet, 2 kil. (½ l.) N. E. de Flémalle, 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Liége. Il y a une fabrique d'alun et des



Digitized by Google

mines de houille. *Pop.* 2203. *Bur. de poste* de Liége.

SERAING-LE-CHATEAU, village (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Bodégnée, à 3 k. (¾ de l.) N. de Bodégnée, 11 k. (2 l. ½) O. d'Hollogne-aux-Pierres, 13 kil. (3 l.) N. d'Huy. Près de ce village est un château. *Pop.* 202. *Bur. de p.* d'Huy.

SERAME, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Lésignan, commune de Tournouzelle, à 4 k. (1 l.) de Lésignan, 21 kilom. (4 l. ¾) de Narbonne. *Pop.* compr. celle de Tournouzelle, 420. *Bur. de poste* de Lésignan.

SERAN, rivière (*Ain*), arr. de Nantua, cant. de Brenod. Sa source, à 14 k. (3 l. ½) S. E. de cette ville, coule au S., et va se jeter dans le Rhône, à 22 kil. (5 l.) E. p. N. de Belley.

SERAN, v. (*Tarn*), arrond. de Lavaur, cant. de St.-Paul, comm. de Massac, à 4 k. (1 l.) de Lavaur, 32 k. (7 l. ½) de Castres. *P.* 208. *Bur. de poste* de Lavaur.

SERANGE, val (*Doire*). Il est situé entre la vallée de Cogne et celle de Rême : un torrent de même nom l'arrose. Il a 27 kil. (6 l.) de long du N. au S. Valserange en est le chef-lieu.

SERANGE (LA), (*Doire*), torrent qui descend du mont Iseran dans les Alpes cotiennes, et tombe dans le Rême, à Introd : il donne son nom à une vallée. Cours 31 k. (7 l.).

SERANNE, montagne (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres, à 11 k. (2 l. ½) N. O. de cet endroit. Elle a, du S. O. au N. E., 13 à 18 k. (3 à 4 l.) de long.

SERANS, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton de Chaumont, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 32 kil. (7 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 408. *Bur. de poste* de Magny, dép. de Seine-et-Oise.

SERANS, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché, près de l'Orne, à 8 k. (2 l.) d'Argentan, 37 kilom. (8 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 190. *Bur. de poste* d'Argentan.

SERANVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller, à 14 k. (3 l. ½) de Lunéville, 37 k. (8 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Lunéville.

SERAT, v. (*Tarn*). *Voyez* ST.-MARTIAL.

SERAUCOURT (GRAND), village (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de St.-Simon, sur la Somme, à 8 k. (2 l.) de St.-Quentin, 38 k. (8 l. ½) de Laon. *Pop.* 601. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

SERAUCOURT, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Triaucourt, sur le Bunet, ruisseau, à 19 kil. (4 l. ½) de Verdun-sur-Meuse, 22 k. (5 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

SERAUCOURT, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. d'Albert, comm. de Pozières, à 20 kil. (4 l. ½) de Péronne, 34 k. (7 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Pozières, 424. *Bur. de poste* d'Albert.

SERAUDON, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Neuvic, à 21 kil. (4 l. ¾) d'Ussel, 4 m. (10 l. ½) de Tulle. *P.* 950. *B. de p.* d'Ussel.

SERAUMONT, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey, à 10 kil. (2 l. ½) de Neufchâteau, 7 m. (15 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

SERAUT, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. et commune de Boulogne, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Gaudens, 3 k. (¾ de l.) de Boulogne. *Pop.* comprise celle de cette ville, 1420. *Bur. de poste* de Boulogne.

SERAUVILLERS, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Carnières, à 6 k. (1 l. ½) de Cambrai, 31 kilom. (7 l.) de Douay. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Cambrai.

SERBETTO, ruiss. (*Piémont*). Il sépare le département de Marengo du Plaisantin, à la droite du Tidone, et tombe dans le Tidone, entre Camiasta et Nibbiano.

SERBONNES, v. (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Sergines, près de l'Yonne, à 15 k. (3 l. ½) de Sens, 7 m. (14 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de Pont-sur-Yonne.

SERBRAMEIZ (*Moselle*). *Voyez* BERTAUMEIZ.

SERCHES, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Braine, à 9 kil. (2 l. ½) de Soissons, 28 k. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* comp. celle d'Huissy, 345. *Bur. de poste* de Soissons.

SERCŒUR, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, cant. de Châtel, près du Durbion, à 10 k. (2 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 280. *Bur. de poste* d'Epinal.

SERCUD, v. (*Nord*), arrond. et cant. nord d'Hazebrouck, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 m. (13 l.) de Douay. *Pop.* 583. *Bur. de poste* d'Hazebrouck.

SERCY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Chalons-sur-Saone, canton de Buxy, près de la Grosne, à 23 kil. (5 l. ¾) de Châlons-sur-Saone, 36 k. (8 l.) de Mâcon. *Pop.* 294. *Bur. de poste* de Buxy.

SERDINYA, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, canton d'Olette, sur le Tet, à 8 k. (2 l.) de Prades, 5 m. (1 l.) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de Joncet, 524. *Bur. de poste* de Prades.

SERE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Montaner, à 28 k. (6 l. ½) de Pau. *Popul.* 136. *Bur. de poste* de Vic, départ. des Hautes-Pyrénées.

SERE, v. (*Gers*). *Voy.* SERRE.

SERE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Trie, près de la Boués, à 18 k. (4 l.) de Tarbes. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Tarbes.

SERE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 29 kilom. (6 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 179. *Bur. de poste* d'Argelès.

SERECOURT, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de la Marche, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 41 kil. (9 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de la Marche.

SERECOURT, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, canton de la Marche, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 4 myr. (10 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de la Marche.

SEREILHAC, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, canton d'Aixe, à 15 k. (3 l. ½) de Limoges. *P.* 1406. *Bur. de poste* de Limoges.

SEREIROL, v. (*Gard*). *Voyez* CADIÈRE (LA).

SERELLES, v. (*Indre-et-Loire*). *Voy.* CERELLES.

SEREMPOUY, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Mauvesin, à 27 k. (6 l.) de Lectour, 23 kil. (5 l. ¼) d'Auch. *Popul.* 127. *Bur. de poste* de Gimont.

SEREN-ELDEREN, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Tongres, près de la Demer, à 4 kil. (1 l.) N. p. E. de Tongres, 9 k. (2 l. ½) E. de Looz, 14 kil. (3 l. ½) O. S. O. de Maëstricht. *Pop.* 447. *Bur. de poste* de Tongres.

SERENDAL, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Monthermé, comm. des Hautes-Rivières, à 16 k. (3 l. ½) de Mézières, 9 k. (2 l. ¼) de Monthermé. *Popul.* comp. celle des Hautes-Rivières et dépend., 935. *Bur. de poste* de Mézières.

Digitized by Google

**Serenac**, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Valderiès, à 15 k. (31. ½) d'Alby, 41 kil. (91. ½) de Castres. *P.* 594. *B. de p.* d'Alby.

**Serent**, b. (*Morbihan*), arr. et cant. de Ploërmel, comm. de Malestroit, à 14 kil. (31. ½) S. O. de Ploërmel, 27 kil. (61.) N. E. de Vannes, 8 k. (21.) O. de Malestroit. Il y a aux environs des cristaux de roche non exploités. *Popul.* 2645. *Bur. de poste* de Ploërmel.

**Sérevillé**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, commune de Mainvilliers. *Pop.* compr. celle de Mainvilliers et de Lucé, 750. *Bur. de p.* de Chartres.

**Sèrevillers**, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Plainville, à 9 k. (21. ½) de Breteuil, 34 k. (71. ½) de Beauvais. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Breteuil.

**Serexhe**, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Fléron, à 9 kilom. (21. ½) N. de Chenée, 5 kilom. (11. ½) O. p. N. d'Herve, 11 kil. (21. ½) E. p. N. de Liége. *P.* 601. *Bur. de poste* d'Herve.

**Serez**, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de St.-André, à 19 k. (41. ½) d'Evreux. *P.* 183. *B. de p.* d'Evreux.

**Serézin**, v. (*Isère*). *Voyez* St.-Séverin.

**Serezin**, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Symphorien, sur l'Ozon, à 11 k. (21. ½) de Vienne, 8 myr. (19. ½) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Ternay, 1113. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-Bozon.

**Serfiliers**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Montigny-s ource-Meuse, comm. d'Avrecourt, à 15 k. (31. ½) de Bourbonne, 34 k. (71. ½) de Chaumont. *Pop.* compr. celle d'Avrecourt, 261. *Bur. de p.* de Montigny-source-Meuse.

*Serfs.* Sous la monarchie, il y en avoit encore dans les domaines du roi, avant Louis XVI. Ce prince leur rendit la liberté, espérant que son exemple seroit suivi dans le reste du royaume.

**Sergeac**, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Montignac, sur le Vézère, à 8 k. (21.) de Montignac, 57 k. (81. ½) de Périgueux. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 360. *Bureau de poste* de Montignac.

**Sergenaud**, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaumergy, à 20 k. (41. ½) de Poligny, 25 k. (51. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Poligny.

**Sergenloch**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, canton de Nieder-Olm, près de la Selz, à 3 k. (½ de l.) S. de Nieder-Olm, 6 kil. (11. ½) N. E. de Woerstadt, 14 k. (31. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Mayence.

**Sergenon**, v. (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Chaumergy, à 21 k. (41. ½) de Poligny, 27 k. (61.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 113. *Bur. de poste* de Poligny.

*Sergent.* Sous la monarchie c'étoit un officier établi pour faire des exploits judiciaires, et pour mettre à exécution les jugemens et mandemens de justice. On appeloit sergens à verges ceux qui faisoient le service à pied, parce que dans leur institution ils étoient obligés de porter une *verge*, ou bâton semé de fleurs-de-lis, pour en toucher les personnes contre lesquelles ils exploitoient.

**Serginès**, bourg (*Yonne*), arr. de Sens, ch.-l. de cant., à 8 kilom. (21.) S. de Bray, 15 k. (31. ½) N. de Sens, 7 m. (141. ½) N. N. E. d'Auxerre. Il y a quatre manufactures d'étoffes de laine. Ce lieu est mémorable dans l'histoire ecclésiastique de Sens, parce que c'est près de là que fut tué saint Paterne, moine de St.-Pierre-le-Vif, le 15 novembre l'an 726; ce qui a été l'occasion de l'établissement du prieuré de son nom. *Pop.* 1527. *Bur. de poste* de Pont-sur-Yonne.

**Sergy**, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, à 20 k. (41. ½) de Château-Thierry, 10 kil. (21. ½) de Miélan, 42 kilom. (91. ½) de Laon. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Fère-en-Tardenois.

**Sergy**, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Gex, à 2 k. (½ l.) S. E. de Thairy, 13 k. (31.) S. O. de Gex, 19 k. (41. ½) O. N. O. de Genève. *Pop.* 297. *Bur. de poste* de Genève.

**Serian**, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Marciac, près de Lahus, à 4 k. (1 l.) de Fère-en-Tardenois, 18 kil. (41.) de Mirande, 38 k. (81. ½) d'Auch. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Miélan.

**Sériccourt**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de St.-Pol, à 9 kilom. (21. ½) de cet endroit, 32 kilom. (71. ½) d'Arras. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Frévent.

**Serie ou le Grand Ruiss.**, (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Turriers. Sa source, à 4 k. (11.) O. de cet endroit, coule au S. O., puis au S., et se rend dans la Sasse, à 15 k. (31. ½) S. O. de sa source.

**Seriege**, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons, canton de St.-Chinian, comm. de Cruzy, à 10 k. (21. ½) de St.-Chinian, 24 k. (51. ½) de St.-Pons. *P.* comp. celle de Cruzy, 805. *Bur. de poste* de St.-Chinian.

**Seriel**, ferme (*Somme*), arr. de Doulens, canton d'Acheux, comm. de Puchevillers, à 15 kilom. (31. ½) de Douleus, 20 k. (41. ½) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Puchevillers, 670. *Bur. de poste* de Doulens.

**Seriés**, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, près de la Jurol, à 7 k. (11. ½) de St.-Flour, 4 m. (10 l. ½) d'Aurillac. *Popul.* 432. *Bur. de poste* de St.-Flour.

**Serifontaine**, v. (*Oise*). *Voyez* Cerifontaine.

**Serigas**, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc, comm. du Temple, à 20 k. (41. ½) de Castelnau-de-Médoc, 32 k. (71. ½) de Bordeaux. *Pop.* comp. celle du Temple, 500. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Médoc.

**Serignac**, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, canton de Chalais, sur la côte, près de la Tude, à 28 kil. (61. ½) de Barbezieux, 4 m. (101.) d'Angoulême. *Pop.* comp. celle de Mussac, 267. *Bureau de poste* de la Grôle.

**Serignac**, bourg (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Huelgoat, à 6 m. (13 l.) N. E. de Quimper, 19 k. (41. ½) N. de Carhaix, 6 m. (13 l. ½) E. de Brest. Il y a des mines de plomb. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 2016. *Bur. de poste* de Morlaix.

**Serignac**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, canton de Beaumont, à 28 kilom. (61. ½) de Grenade, 5 m. (11 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 1128. *Bur. de poste* de Beaumont-de-Lomagne.

**Serignac**, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque, à 19 k. (41. ½) de Lauzerte, 27 kil. (61.) de Cahors. *Pop.* 579. *Bur. de poste* de Lauzerte.

**Serignac**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de la Plume, à 9 k. (21. ½) d'Agen. *Pop.* 820. *Bur. de poste* d'Agen.

**Serignac**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lanzun, comm. de Segalas, à 6 k. (11. ½)

Digitized by Google

de Lauzun, 4 m. (10 l. ¼) d'Agen. *Pop.* 631. *Bur. de poste* de Lauzun.

SERIGNAN (GRAU DE), (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, à l'embouchure de l'Orbe dans la Méditerranée, à la redoute de Valleras, à 13 k. (31.) S. p. O. de Béziers.

SERIGNAN, bourg (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, sur l'Orbe, à 8 k. (2 l.) de Béziers, 6 m. (13 l. ½) de Montpellier. Ce lieu est la résidence d'un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Agde, 6e arr. maritime. *Pop.* 1317. *Bur. de poste* de Béziers.

SERIGNAN, bourg (*Vaucluse*), arr. et cant. est d'Orange, près de l'Aigle, à 6 kil. (1 l. ½) N. d'Orange, 28 kilom. (6 l. ¼) N. d'Avignon, 9 m. (20 l.) N. O. d'Aix. Il y a deux fabriques de soie. *Pop.* 1160. *Bur. de poste* d'Orange.

SERIGNÉ, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de l'Hermenesault, à 4 k. (1 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1022. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

SERIGNY, v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, canton de Bellesme, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 37 k. (81. ¼) d'Alençon. *Pop.* 517. *Bur. de poste* de Bellesme.

SERIGNY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, canton de St.-Germain-du-Bois, à 22 k. (51.) de Louhans, 6 m. (13 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 363. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

SERIGNY, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, canton de Ligué-sur-Usseau, à 18 k. (41.) de Châtellerault, 37 k. (81. ¼) de Poitiers. *P.* 875. *Bur. de poste* de Richelieu, départ. d'Indre-et-Loire.

SERIGOUL (LA), riv. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Agrève. Sa source, à 7 k. (1 l. ¼) N. de St.-Agrève, coule à l'O., puis au N., tourne au N. O., avoisine Tence et se rend dans le Lignon, au N. O. de Tence.

SERILLAC, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Beinac, à 18 kil. (4 l.) de Brive, 21 k. (4 l. ¾) de Tulle. *P.* 1167. *B. de p.* de Brive.

SERINA, v. (*Marengo*), arr. de Casale, sur une hauteur près d'un ruisseau, à 20 k. (4 l. ¼) O. de Casale. *Pop.* 1007.

SERING, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, canton de Launstroff, comm. de Wattwisse, à 11 k. (2 l. ¾) de Bouzonville, 28 k. (6 l. ¼) de Thionville. *Pop.* comp. celle de Wattwisse, 409. *Bur. de poste* de Bouzonville.

SERINGE, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, à 20 k. (4 l. ¼) de Château-Thierry, 40 kil. (9 l.) de Laon. *Pop.* compr. celle de Nesles, 309. *Bureau de poste* de Fère-en-Tardenois.

SERIS, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* SERRIS.

SERISAC, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, canton et comm. de Bourg-de-Visac, à 13 k. (31.) de Lauzerte, 1 k. (¼ de l.) de Bourg-de-Visa. *Pop.* comp. celle de cet endroit, 632. *B. de p.* de Lauzerte.

SERLEY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, canton de St.-Germain-du-Bois, à 16 k. (31. ¾) de Louhans, 6 m. (13 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 1060. *B. de poste* de Verdun-sur-Saone.

SERMAGES, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, canton et comm. de Moulins-en-Gilbert, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¾) de Nevers. *Pop.* 449. *Bur. de poste* de Moulins-en-Gilbert.

SERMAISE, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Guiscard, à 4 k. (1 l.) de Noyon, 7 m. (15 l.) de Beauvais. *Pop.* 151. *B. de p.* de Noyon.

SERMAISE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. nord de Dourdan, sur l'Orge, à 4 k. (1 l.) de Dourdan, 30 k. (61. ¾) de Versailles. *Pop.* 672. *Bur. de poste* de Dourdan.

SERMAISES, bourg (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, à 13 kil. (31.) N. de Pithiviers, 18 kilom. (41.) S. d'Etampes, 5 m. (11 l.) N. N. E. d'Orléans. *Pop.* comp. celle de Rouvres, 633. *Bur. de p.* de Pithiviers.

SERMAISE, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, cant. de Seiches, à 7 k. (1 l. ¾) de Baugé, 27 k. (61.) d'Angers. *Pop.* 371. *Bur. de poste* de Baugé.

SERMAISE, bourg (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, sur la Saulx, à 24 kilom. (51. ¼) E. de Vitry-sur-Marne, 4 myr. (101.) S. E. de Châlons, 10 kilomet. (4 l.) O. de Bar. Il y a auprès de ce bourg une fontaine minérale froide dont les eaux sont spécifiques, sinon pour guérir parfaitement, du moins pour soulager ceux qui sont attaqués de la gravelle. Elles sont vitrioliques, sulfureuses, et contiennent peu de fer: elles sont recommandées contre les suppressions, les biles épanchées, les fièvres intermittentes; elles rétablissent les forces digestives de l'estomac. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1497. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

SERMAMAGNY, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Giromagny, près de la Savoureuse, à 5 k. (1 l. ½) de Béfort, 6 m. (13 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 441. *B. de p.* de Béfort.

SERMANGE, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Gendrey, à 15 kil. (31. ¼) de Dole, 6 m. (13 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Dole.

SERMANO, v. (*Golo*), arr. de Corté, à 9 k. (2 l. ¼) de Corté, 5 m. (11 l.) de Bastia. *Pop.* 203.

SERMANTIN, v. (*Gard*). *Voyez* ST.-ETIENNE-DE-SERMANTIN.

SERMENLOT, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Caumont, près du Candon, à 16 kilom. (3 l. ¼) de Bayeux, 22 kilom. (5 l.) de Caen. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Villers-Bocage.

*Serment.* Sous la monarchie le roi le prêtoit à son sacre, ainsi que tous les fonctionnaires publics, officiers de la couronne, ministres, magistrats, évêques, etc. à leur réception. Voici quel étoit le serment des évêques. « Je jure le très-saint et sacré » nom de Dieu, Sire, et promets à » votre majesté, que je lui serai, » tant que je vivrai, fidèle sujet et » serviteur, et que je procurerai » son service et le bien de son état » de tout mon pouvoir; que je ne » me trouverai en aucun conseil, » dessein, ni entreprise au préju- » dice d'iceux; et s'il en vient quel- » que chose à ma connoissance, je » le ferai savoir à votre majesté. » Ainsi me soient Dieu en aide et » ses saints évangiles ». La prestation de leur serment étoit enregistrée en la chambre des comptes.

SERMENTISON, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Courpierre, à 10 k. (2 l. ¼) de Thiers, 32 kil. (7 l. ¼) de Clermont. *Popul.* 1118. *Bur. de poste* de Thiers.

SERMERIEU, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Moretel, à 11 kil. (2 l. ¾) de la Tour-du-Pin, 6 m. (13 l. ¼) de Grenoble. *P.* 1031. *B. de p.* de la Tour-du-Pin.

SERMERSHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Benfelden, près de l'Ill, à 4 k. (1 l.) de Ben-

Digitized by Google

felden, 30 k. (61. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 768. *Bur. de p.* de Benfelden.

**Sermesse**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-Saone, sur le Douba, à 22 kil. (5 l.) de Châlons, 7 m. (15 l. ¼) de Mâcon. *Popul.* 291. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

**Sermetie**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Castel-Moron, à 11 k. (2 l. ¾) de Tonneins, 27 k. (6 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Castel-Moron et dép., 1631. *Bur. de p.* de Tonneins.

**Sermiera**, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Verzy, sur la montagne de Reims, à 10 k. (2 l. ¼) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 740. *Bur. de p.* de Reims.

**Sermion**, montagne (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. sud de Marseille, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Massargues. Il a de l'E. à l'O. 2 kil. (½ l.) de long.

**Sermiselles**, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Lucy-le-Bois, sur la Cure, à 9 k. (2 l. ½) d'Avallon, 33 k. (7 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 330. *Bur. de poste* d'Avallon.

**Sermoise**, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Braine, à 8 k. (2 l.) de Soissons, 24 k. (5 l. ½) de Laon. *P.* 341. *Bur. de p.* de Braine.

**Sermoise**, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Nevers, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. Il y a dans ce territoire de l'argile blanche qui pourroit, étant employée, imiter parfaitement la terre d'Angleterre. *P.* 445. *Bur. de poste* de Nevers.

**Sermorens**, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. et comm. de Voiron, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) de Grenoble. *Popul.* comp. celle de Voiron, 4800. *Bur. de poste* de Voiron.

**Sermoyer**, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Pont-de-Vaux, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) de Bourg. *Pop.* 1136. *Bur. de poste* de Pont-de-Vaux.

**Sermu ou Sermuth**, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur, à 6 k. (1 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 82. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

**Sermure**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, comm. de Vanvillé, à 7 k. (1 l. ¾) de Nangis, 14 kilom. (3 l. ¼) de Provins. *P.* compr. celle de Vanvillé, 130. *Bur. de poste* de Nangis.

**Sermur**, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Naucelle, comm. de Tayac, sur la Viaur, à 11 kil. (2 l. ¾) de Sauveterre, 18 k. (4 l.) de Rhodez. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Rhodez.

**Sermur**, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. d'Auzance, à 22 k. (5 l.) d'Evaux, 5 m. (11 l.) de Guéret. *Pop.* 792. *Bur. de poste* d'Auzance.

**Sernhac**, v. (*Gard*). *Voyez* Sarnhac.

**Seron**, v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Aubin, à 23 k. (5 l. ½) N. O. de Grasse, 9 kil. (2 l. ½) N. E. de Toulon, 15 k. (3 l. ½) S. E. de Castellane. *Pop.* 357. *Bur. de poste* de Grasse.

**Sermy**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Fauquemberg, près de la Laquette, à 18 kilom. (4 l.) de St.-Omer, 5 m. (10 l. ½) d'Arras. *Pop.* 138. *B. de p.* d'Aire.

**Serve (la)**, riv. (*Tarn*), arr. d'Alby, canton de Pampelonne. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. E. de cet endroit, coule à l'O., descend au S. O. se rendre dans la Ceron, à Carmeaux, 13 k. (3 l.) O. de sa source.

**Serocourt**, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de la Marche, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 32 k. (7 l. ¼) de Neufchâteau. *Popul.* 380. *Bur. de poste* de la Marche.

**Serois (le Grand)**, montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 10 k. (2 l. ¼) de Ville-Vieille.

**Sérole**, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, à la source d'un ruisseau qui se jette dans l'Ustone, à 27 k. (6 l.) O. d'Acqui. *P.* 300. *B. de p.* d'Acqui.

**Seron**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. d'Ossun, à 6 k. (3 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 294. *Bur. de poste* de Vic.

**Seron (la)**, riv. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. d'Héron, à 2 k. (½ l.) S. p. E. duquel elle prend sa source, coule au N. p. O., redescend au S. O., puis remonte au N. O. se rendre dans l'Henemont, à 6 k. (1 l. ½) N. N. O. de Pointillas. Elle a 9 k. (2 l. ¼) de cours.

**Seros**, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Pujet-de-Théniers, cant. de Roquestron, à 37 k. (81. ¼) de Nice. *Pop.* 370. *Bur. de p.* de Nice.

**Serouville**, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, près de la Crune, à 16 kil. (3 l. ¾) de Longwy, 38 k. (81. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre, St.-Laurent et Passigny, 566. *Bur. de poste* de Briey.

**Seroux**, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de la Hulpe, comm. de Couture, à 7 k. (1 l. ½) de Génapppe, 24 k. (5 l. ½) de Bruxelles. *Pop.* compr. celle de Couture, 374. *Bur. de poste* de Génappe.

**Seroux**, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Corcieux, comm. de Barbay, à 11 k. (2 l. ½) de Bruyères, 30 k. (6 l. ½) d'Epinal. *P.* compr. celle de Barbay, 396. *Bur. de poste* de Bruyères.

**Serpaise**, v. (*Isère*), arr. et cant. nord de Vienne, comm. de Villette, sur la Vaux, à 6 kilom. (1 l. ½) N. p. E. de Vienne, 8 m. (17 l. ½) N. O. de Grenoble, 21 k. (4 l. ¾) de Lyon. *Populat.* comprise celle de Villette, 898. *Bur. de poste* de Vienne.

**Serpent (la)**, v. (*Aube*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, à 9 k. (2 l. ½) de Limoux, 31 kil. (7 l.) de Carcassonne. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Quillan.

**Serpentine**, riv. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Noseroy. Sa source, à 1 kil. (¼ de l.) N. de Bief-du-Fourg, 28 k. (6 l. ½) E. d'Arbois, passe près de Noseroy, et se jette dans l'Ain, à 29 kilom. (6 l. ½) E. de Lons-le-Saunier.

**Serpont**, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Paliseul, comm. de Bertrix, à 15 k. (3 l. ½) de Bouillon, 10 k. (2 l. ½) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Bertrix, 1079. *Bur. de p.* de Bouillon, départ. des Ardennes.

**Serques**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. nord de St.-Omer, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 7 m. (151. ¾) d'Arras. *Pop.* 708. *Bur. de poste* de St.-Omer.

**Serqueux**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Bourbonne, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 5 m. (11 l.) E. de Chaumont, 8 kilom. (2 l.) S. de la Marche. *Pop.* 984. *Bur. de poste* de Bourbonne.

**Serqueux**, v. (*Seine-Inf.*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Aumale, à 21 k. (4 l. ¾) de Gournay, 38 k. (8 l. ½) de Rouen. Il y a de la terre à pipe non exploitée. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de Forges.

**Serquigny**, v. (*Eure*). *Voyez* Cerquigny.

**Serquoy (Grande et Petite)**, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. est de Clermont, à 9 k. (2 l. ½) N. O. de cette ville.

Digitized by Google

Serra (la), v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Treffort, comm. de Germagnat, à 20 k. (4 l. ½) de Bourg, 5 k. (1 l. ¼) de Treffort. *Pop.* compr. celle de Germagnat, 461. *Bur. de poste* de Bourg.

Serrabonne, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Prades, cant. de Vinça, à 14 k. (3 l. ½) de Prades, 28 k. (6 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 149. *Bur. de poste* de Perpignan.

Serralonga, v. (*Marengo*), arr. de Casal, entre un ruisseau et la Stura, près de leur jonction, à 8 k. (2 l.) O. de Casal. *Pop.* 1213. *Bur. de poste* de Casal.

Serralonga, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, cant. de Morra, sur une hauteur près de la gauche de la Taroira, à 8 k. (2 l.) S. d'Albe. *Pop.* 786. *Bur. de poste* d'Asti.

Serraval, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Thones, à 19 k. (4 l. ¼) d'Annecy, 32 kil. (7 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 1343. *Bur. de poste* d'Annecy.

Serravalle, bourg (*Marengo*), arr. de Tortone, dans la vallée et à la gauche de la Scrivia, à 27 kil. (6 l.) S. de Tortone, sur la frontière de la Ligurie. *Pop.* 2343. *Bur. de poste* de Tortone.

Serravalle, v. (*Tanaro*), arr. et cant. d'Asti, sur la rive droite d'un ruisseau qui se jette dans le Borbo, à 8 k. (2 l.) N. O. d'Asti. *Pop.* 333. *B. de p.* d'Asti.

Serravalle, v. (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Crevacore, sur la rive droite de la Sesia, sur une hauteur, à 36 k. (8 l.) N. de Verceil. *Pop.* 1040. *B. de p.* de Verceil.

Serravalle, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, cant. de Bossolasco, sur une montagne, sur le chemin d'Albe à Ceve, à 18 k. (4 l.) S. E. d'Albe. *Pop.* 550. *Bur. de poste* d'Asti.

Serre, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Masseube, sur le Rats, à 23 k. (5 l. ¼) de Mirande, 27 k. (6 l.) d'Auch. *Pop.* 350. *B. de p.* de Vic-sur-Losse.

Serre, montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, à 27 k. (6 l.) S. S. E. de Grenoble. Elle a 2 k. (½ l.) de long du N. au S.

Serre, forêt (*Jura*), arrond. de Dole, cant. de Montmirey et de Rochefort, à 7 kil. (1 l. ¾) N. de Dole, 5 m. (1 l. ¼) N. de Lons-le-Saunier. Elle a 10,900 mètr. (5600 t.) de long, sur 3500 mètr. (1800 t.) de large.

Serre ou Cere, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Labrit, près de Lestrigon, à 9 kil. (2 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 500. *B. dep.* de Mont-de-Marsan.

Serre, montagne (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, canton de St.-Amand, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. O. de Clermont.

Serre (la), riv. (*Ardennes*), qui elle prend sa source, à 3 k. (¾ de l.) S. de Rumigny, coule à l'O., arrose Rosoy et Montcornet, passe au N. de Marle et suivant un cours tortueux, se rend dans l'Oise à la Fère, qu'elle arrose, après 9 m. (20 l.) de cours.

Serre(la), v. (*Arriège*), arr. et cant. de St.-Girons, comm. de Castelnau-de-Durban, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Girons, 22 k. (5 l.) de Foix. *Pop.* comp. celle de Castelnau-de-Durban, 1159. *Bureau de poste* de St.-Girons.

Serre (la), v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Ste.-Croix, comm. de Tourlouse, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Girons, 6 kilom. (1 l. ½) de Ste-Croix. *Pop.* comp. celle de Tourlouse, 1265. *Bur. de poste* de St.-Girons.

Serre (la), montagne (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 4 k. (1 l.) S. de Castillon. Elle a de l'O. N. O. à l'E. S. E. 5 kil. (1 l. ¼) de long.

Serre (Pla de la), montagne (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Tarascon, à 2 k. (½) N. de Saurat. Elle a de l'E à l'O. 3 k. (3 l.) de long, et finit à 4 k. (1 l.) N. de Tarascon.

Serre (la), v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Quillan, comm. de Brenac, à 2 k. (½ l.) de Quillan, 39 k. (8 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Praxet de Bremx, 595. *Bur. de poste* de Quillan.

Serre (la), riv. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Campagne. Sa source, à 8 k. (2 l.) N. de Severac, coule au N. O., puis à l'O., retourne au N. O., redescend à l'O. S. O., et se rend dans l'Aveyron, à Palmas, à 21 kilom. (4 l. ½) N. O. de Séverac.

Serre (la), v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Chily, commune de Coudom, à 18 k. (4 l.) de St.-Geniez, 38 kilom. (8 l. ½) de Rhodez. *Popul.* comprise celle de Condom, 570. *B. de p.* d'Espalion.

Serre (la), v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Chénérailles, près de la Tardes, à 19 k. (4 l. ¾) d'Evaux, 37 kilom. (8 l. ½) de Guéret. *Pop.* 280. *Bur. de poste* d'Ausance.

Serre (la), rivière (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Lavit-de-Lomagne. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. de cet endroit, coule au N. E., entre dans le département de la Haute-Garonne, et va se rendre dans la Garonne, à 4 k. (1 l.) O. de Castel-Sarrasin.

Serre (la), v. (*Mont-Blanc*), arr. et canton nord de Chambéry, comm. du Bourget, à 7 k. (1 l. ½) de Chambéry. *Pop.* comprise celle du Bourget, 1169. *Bur. de poste* de Chambéry.

Serre (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit. Elle a, du N. au S., 8 kil. (2 l.) de long, et joint la montagne de Serre-Pouillac.

Serre (la), v. (*Tarn*). *Voyez* St.-Pierre-de-la-Serre.

Serre-de-Nerpol, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, canton de Vinay, comm. de Nerpol, à 7 kil. (1 l. ¾) de Vinay, 13 kil. (3 l.) de St.-Marcellin. *Pop.* comp. celle de Nerpol, 458. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Serre-de-Portillon (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse, à 7 k. (1 l. ½) S. de cet endroit. Elle a, du N. au S., 1 k. (½ de l.) de long.

Serre-de-Praouille(la), (*Aude*). *Voy.* Lasserre.

Serre-des-Angles, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, canton de Lourde, à 11 k. (2 l. ¾) d'Argelès, 19 kil. (4 l. ¾) de Tarbes. *P.* 165. *B. de p.* de Lourde.

Serre-de-Saresiach (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse, à 8 k. (2 l.) de cet endroit. Elle a, du S. O. au N. E., 3 kilom. (¾ de l.) de long.

Serre-des-Pans, montagne (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 16 k. (3 l. ¾) O. S. O. de Castillon.

Serre-les-Moulières, village (*Jura*), arrond. de Dole, canton de Gendrey, près de la forêt de Serre, à 15 k. (3 l. ¾) de Dole, 6 myriam. (3 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 270. *Bur. de poste* de Dole.

Serre-les-Sapins, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Audeux, à 7 k. (1 l. ¾) de Besançon. *P.* 362. *Bur. de poste* de Besançon.

Serre-Lissosse,

Digitized by Google

SERRE-LISSOSSE (LA), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Sauveterre, à 14 k. (3 l. ½) de cette ville, 23 k. (5 l. ¼) de Rhodez. *Populat.* 125. *B. de p.* de Rhodez.

SERRE-MORLAAS, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, canton de Morlaas, à 9 k. (2 l. ½) de Pau. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Pau.

SERRE-POUILLAC (LA), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau. Elle a, du S. O. au N. E., 1 k. (¼ de l.) de long, et tient à la grande montagne de la Serre.

SERRELONGUE, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo, à 18 kil. (4 l.) de Céret, 43 k. (9 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 400. *B. de p.* d'Arles.

SERRELOUX, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Hagetmau, près du Louts, à 13 kil. (3 l.) de Saint-Sever, 29 k. (6 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 247. *Bur. de poste* de St.-Sever.

SERRES, ville (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, ch.-l. de cant., sur le Buec, à 33 kil. (7 l. ½) S. O. de Gap, 4 myr. (10 l.) S. E. de Die, 31 k. (7 l.) N. O. de Sisteron, 69 m. (155 l.) S. p. E. de Paris. Cette petite ville se soutient assez avantageusement par son commerce et son industrie. Il y a dix fabriques de chapeaux, deux de teintures, et quatre de laine et de draps grossiers; deux tanneries pour cuirs et basanes; quatre forges où se fabriquent des serrures, etc. Elle est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 1045. *Bureau de poste.*

SERRES, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton de Monestier, comm. de la Salle, à 9 kil. (2 l. ¼) de Briançon, 3 kilom. (¾ de l.) de Monestier. *Pop.* comprise celle de la Salle, 1107. *Bur. de poste* de Briançon.

SERRES, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de St.-Etienne-de-Lucdarrès, comm. de la Veyrime, à 13 k. (3 l.) de Langogne, 30 kil. (6 l. ¾) de l'Argentière. *Pop.* comp. celle de la Veyrime, 363. *Bur. de poste* de Langogne, départem. de la Lozère.

SERRES, v. (*Ariège*), arr. et cant. de Foix, à 16 k. (3 l. ¾) de Tarascon, 7 k. (1 l. ¾) de Foix. *Populat.* 1048. *Bureau de poste* de Foix.

SERRES, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. d'Arques, près de la Sals, à 15 k. (3 l. ½) de Limoux, 14 kilom. (3 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 133. *B. de p.* de Limoux.

SERRES, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Marcillat, commune de Ponat, à 14 k. (3 l. ½) de Rhodez. *Pop.* comp. celle de Ponat, 195. *Bur. de poste* de Rhodes.

SERRES, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. d'Eymet, à 20 kil. (4 l. ¼) de Bergerac, 4 kil. (1 l.) d'Eymet. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Bergerac.

SERRES, v. (*Gard*). *Voyez* ST.-JEAN-DE-SERRES.

SERRES, v. (*Gironde*). *Voy.* ST.-MARTIN-DE-SERRES.

SERRES, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. d'Agen, commune de Foulayronnes, à 8 k. (2 l.) d'Agen. *Pop.* . . . *Bur. de poste* d'Agen.

SERRES, v. (*Meurthe*), arr. et canton nord de Lunéville, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 21 k. (4 l. ½) de Nancy. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de Lunéville.

SERRES, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. de St.-Jean-de-Luz, à 13 kil. (3 l.) d'Ustarits, 10 m. (23 l.) de Pau. *Pop.* . . *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Luz.

SERRES, v. (*Vaucluse*), arr. et cant. nord de Carpentras, comm. de Caromb, sur la Mède, à 4 k. (1 l.) de Carpentras, 27 kilom. (6 l.) d'Avignon. *Pop.* 184. *Bur. de poste* de Carpentras.

SERRES-A-COTTE, v. (*Gard*). *Voy.* ST.-JEAN-DE-SERRES.

SERRES-CASTET, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, canton de Morlaas, à 9 k. (2 l. ½) de Pau. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Pau.

SERRES-LE-GRAND, v. (*Drôme*), arr. de Valence, ch.-l. de canton, à 25 kil. (5 l. ¾) de Romans, 41 kil. (9 l. ¼) de Valence. *P.* 1598. *Bur. de poste* de Romans.

SERRES-STE.-MARIE, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Orthez, canton d'Arthès, à 19 k. (4 l. ½) d'Orthez, 21 kil. (4 l. ½) de Pau. *Pop.* 320. *Bur. de poste* d'Oléron.

SERRESGASTON, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Hagetmau, à 13 k. (3 l.) de St.-Sever, 27 k. (6 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de St.-Sever.

SERRET (LA), riv. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Valence. Sa source, à 9 kil. (2 l. ¼) N. N. O. de cette ville, coule au N., puis à l'O., et se rend dans la Cérou, à 20 kilom. (4 l. ½) de sa source, 1 k. (½ de l.) O. de Monestier.

SERRICH, hameau (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Sarrebourg, près de la Sarre, à 4 k. (1 l.) S. p. E. de Sarrebourg, 4 k. (1 l.) N. N. E. de Frendenberg, 20 kilom. (4 l. ½) S. de Trèves. *Pop.* 52. *Bur. de poste* de Trèves.

SERRIÈRE, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Nomény, à 11 k. (2 l. ½) de Pont-à-Mousson, 16 k. (3 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

SERRIÈRES, v. (*Ain*), arr. de Nantua, cant. de Mornay, comm. de Leyssard, à 11 k. (2 l. ¾) de Nantua, 19 k. (4 l. ¼) de Bourg. *Pop.* comp. celle de Leyssard, 971. *B. de p.* de Nantua.

SERRIÈRES, b. (*Ardèche*), arr. de Tournon, ch.-l. de cant., à 29 k. (6 l. ½) N. de Tournon, 7 myr. (15 l.) N. de Privas, 10 k. (2 l. ½) N. N. E. d'Annonay, 6 m. (14 l.) de Lyon. Sur le fleuve du Rhône, où est situé ce bourg, on voit deux bacs à traille, qui sont extrêmement fréquentés, à cause de la route du Puy, département de la Haute-Loire, de celle de Grenoble, départem. de l'Isère, de celle de Lyon à Annonay, soit par terre, soit par ce même fleuve, et enfin à cause de celle de St.-Etienne, qui communique dans ce départ. *Pop.* compr. celle de St.-Saturnin, 1616. *Bureau de poste* de Bourg-de-Péage, dép. de l'Isère.

SERRIÈRES, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Rufficux, près du Rhône, à 36 kil. (8 l.) de Chambéry. *Pop.* 909. *Bur. de poste* de Rumilly.

SERRIÈRES, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tramayes, près de la Grosne, à 10 k. (2 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 676. *Bur. de poste* de Mâcon.

SERRIÈRES-DU-BRIOND, ou SOUSLA-DENT, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de l'Huis, sur le Dadain, ruisseau, près du Rhône, à 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Rambert, 5 myriam. (10 l. ¾) de Bourg. *Pop.* 500. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

SERRIGNY, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. aud de Beaune, sur la Lauve, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) de Beaune, 30 k. (6 l. ¾) de Dijon. *Pop.* comp. celle du Buisson, 952. *Bur. de poste* de Beaune.

SERRIGNY, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Tonnerre, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 25 kilom. (5 l. ¾)



Digitized by Google

d'Auxerre. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de Tonnerre.

**Serrin (le)**, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-de-Pierre, à 14 kilom. (31. ½) de Tours. *Pop.* 151. *Bur. de poste* de Tours.

**Serris**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, à 13 kil. (3 l.) de Meaux, 37 kilom. (8 l. ¼) de Melun. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Lagny.

**Serros (Pic de)**, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Bordères, à 13 kilom. (3 l.) S. O. de Vielle, tenant au sommet des Pyrénées. Il y a au N. E. de ce pic une mine de fer.

**Serruelles**, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand-Mont-Rond, canton de Châteauneuf, à 20 kil. (4 l. ½) de St.-Amand-Mont-Rond, 22 k. (5 l.) de Bourges. *Pop.* 184. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

**Serry**, v. (*Moselle*), arrond. et cant. de Briey, comm. de Moineville, à 4 k. (1 l.) S. de Briey. *Pop.* comp. celle de Moineville et dépend., 829. *Bur. de poste* de Briey.

**Sers**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, à 18 k. (4 l.) d'Argelès, 40 kilom. (9 l.) de Tarbes. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de Tarbes.

**Sert**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Fouquenvillers, comm. d'Hébuterne, près du bois d'Hébuterne, à 13 k. (3 l.) de Bapaume, 22 k. (5 l.) d'Arras. *Pop.* comprise celle d'Hébuterne, 1165. *Bur. de poste* de Bapaume.

**Serva (Grand)**, v. (*Jura*). *V.* Grand-Serva.

**Servainvillers**, v. (*Loiret*), arr., cant. et comm. de Pithiviers, à 2 k. (½ l.) de cet endroit. *P.* compr. celle de Pithiviers... *Bur. de poste* de Pithiviers.

**Servais**, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, canton de la Fère, près de l'Oise, à 8 kil. (2 l.) de Chauny, 21 kilom. (4 l. ½) de Laon, 4 k. (1 l.) de la Fère. On y exploite des terres végétales pyriteuses. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de la Fère.

**Serval**, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Braine, à 27 k. (6 l.) de Soissons, 23 kil. (5 l. ½) de Laon, 6 k. (1 l. ¼) de Fimes. *Popular.* comprise celle de Merval, 164. *B. de poste* de Fimes, départ. de la Marne.

**Servanac**, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Négrepelisse, comm. de Casals, à 7 k. (1 l. ¾) de Saint-Antonin, 32 kil. (7 l. ¼) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Cazals, 595. *B. de p.* de St.-Antonin, dép. de l'Aveyron.

**Servance**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Mélisey, sur l'Oignon, à 21 k. (4 l. ½) de Lure, 4 m. (10 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Lure.

**Servanches ou Pervanches**, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Ste.-Aulaye, à 19 k. (4 l. ¼) de Riberac, 4 m. (10 l.) de Périgueux. *P.* 239. *B. de p.* de Riberac.

**Servant**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, canton de Menat, à 9 kil. (2 l. ½) de Montaigu, 42 kil. (9 l. ½) de Clermont. *Popul.* 1410. *B. de p.* de Montaigu.

**Servas**, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Martin-de-Valgagne, à 9 k. (2 l. ¼) d'Alais, 39 k. (8 l. ½) de Nîmes. Ce village est situé dans la partie basse du ci-dev. Languedoc. Il y a une source d'eau claire, d'une odeur bitumineuse, du fond et des bords de laquelle sort une naphte ou poix liquide, qui s'épaissit et se durcit à l'air, qu'on fait aisément fondre ou ramollir à la moindre chaleur, et qui, durant l'été, bouillonne à sa source même, quoique fraîche. Les paysans de ce lieu se purgent avec ces eaux, et se servent de la poix pour poisser ou marquer leurs troupeaux et leur bétail. On dit même que plusieurs personnes se sont servies de cette poix comme de cire à cacheter, et qu'elles l'ont trouvée noire, luisante, plus belle et plus adhérante. On appelle vulgairement cette source, *la Fontaine de la Pégue*. On trouve près du château de Servas des rochers qui jettent de l'asphalte; il en sort une fontaine toute couverte de bitume : les habitans la nomment *la Fon de la Pégo*. On voit aussi dans le même territoire des couches de bitume de Judée, de 33 centimèt. (1 pied) d'épaisseur, très-semblable à du charbon de terre. *P.* 150. *Bur. de poste* d'Alais.

**Servaville-sur-Ry**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton Darnetal, à 13 k. (3 l.) de Rouen. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Rouen.

**Servaz**, v. (*Ain*), arr. et cant. de Bourg, à 8 k. (2 l.) de cet endroit. *P.* 395. *Bur. de poste* de Bourg.

**Serveirin**, forêt (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, à 40 k. (9 l.) N. de la Tour-du-Pin. Elle a 7013 mètres (3600 toises) de long, sur 2334 mètres (1200 t.) de large.

**Servel**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Lannion, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 6 myr. (13 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 984. *Bur. de poste* de Lannion.

**Servenat**, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château, comm. d'Arcy, à 18 kil. (4 l.) de Soissons, 38 k. (8 l. ½) de Laon. *Pop.* comp. celle d'Arcy, Ste-Restitue, Reugny, Souffry, 455. *Bur. de poste* d'Oulchy.

**Serverette**, b. (*Lozère*), arr. de Marvejols, canton d'Aumont, à 23 k. (5 l. ½) N. N. O. de Mende, 13 k. (3 l.) S. E. de St.-Chély, 8 k. (2 l.) S. de St.-Alban. On y fabrique des cadis et des serges. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 897. *B. de p.* de St.-Chély. *Rel. de poste.*

**Serves**, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, cant. de Tain, comme d'Eromes, près du Rhône, à 23 k. (5 l. ¼) de Valence. *Pop.* compr. celle d'Eromes, 1272. *B. de poste* de St.-Vallier.

**Servian**, ville (*Hérault*), arr. de Béziers, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) N. E. de cet endroit, 5 myr. (11 l.) O. S. O. de Montpellier, 18 k. (4 l.) N. O. d'Agde. *P.* 573. *Bur. de poste* de Béziers.

**Servières**, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, sur la Durance, à 6 k. (1 l. ½) de Briançon, 6 m. (13 l. ¼) de Gap. Ce village a une tannerie. On y fabrique aussi du gros drap avec la laine du pays. *Pop.* 889. *Bur. de p.* de Briançon.

**Servières**, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. et comm. de St.-Chély, à 18 kil. (4 l.) d'Espalion, 4 m. (10 l.) de Rhodes. *Pop.* comp. celle de St.-Chély et dépend., 1660. *Bur. de poste* d'Espalion.

**Servières**, b. (*Corrèze*), arr. de Tulle, ch.-l. de cant., à 27 kil. (6 l.) S. E. de cette ville, 8 k. (2 l.) N. E. d'Argentat, 14 k. (3 l. ½) O. de Pleaux. *Pop.* 1430. *Bur. de poste* d'Argentat.

**Servières**, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, canton de Saugues, comm. de Grezès, à 18 k. (4 l.) de Langeac, 36 k. (8 l.) du Puy. *Pop.* comp. celle de Grezès, 750. *Bur. de poste* de Langeac.

**Servières**, v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de St.-Amand, sur le Coulagnet, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Mende, 8 k. (2 l.) de Marvejols,

Digitized by Google

22 k. (51.) de St.-Alban. On y fabrique des serges pareilles à celles de Mende, servant aux menus usages. *Pop.* 557. *Bur. de poste* de Mende.

Servières, lac (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, canton de Rochefort, entre le pay de Loueire et celui d'Augeire, à 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Clermont.

Servières (la), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton d'Aiguilles. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) N. de Ville-Vieille, coule au N. O. puis à l'E., et se rend dans la Durance, à 1 k. (¼ de l.) S. S. O. de Briançon.

Serviers, v. (*Gard*), arr. et cant. d'Uzès, sur la Seynes, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Uzès, 23 kilom. (51. ¼) de Nîmes. On y trouve des mines de houille non en exploitation. *P.* 225. *Bur. de poste* d'Uzès.

Servies, v. (*Aude*), arrond. et cant. de la Grasse, près de l'Alson, à 7 k. (1 l. ¾) O. de la Grasse, 19 k. (4 l. ½) S. E. de Carcassonne, 15 k. (3 l. ¼) S. p. E. de Tresbes. *P.* 145. *Bur. de poste* de la Grasse.

Servies, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, canton de Vielmur, sur l'Agout, à 19 kil. (4 l. ¼) de Castres. *P.* 569. *B. de p.* de Castres.

Servignat, v. (*Ain*), arr. de Bourg, canton de St.-Trivier-de-Courtoux, sur la côte, près de la Reyssouse, à 9 kil. (2 l. ¼) de Pont-de-Vaux, 29 k. (6 l. ½) de Bourg. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Pont-de-Vaux.

Servignat, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Saulx, à 11 k. (2 l. ¾) de Luxeuil, 15 k. (3 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Vésoul.

Servignat-lès-Monbozon, v. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, canton de Rougemont, près de l'Oignon, à 11 kil. (2 l. ¾) de Baume, 32 kil. (7 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Servigny, v. (*Manche*), arr. de Coutances, canton de St.-Malo-de-la-Lande, près de la rivière d'Ay, à 5 k. (1 l. ¼) de Coutances. *P.* 393. *Bur. de poste* de Coutances.

Servigny-lès-Raville, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Pange, à 13 k. (3 l.) de Boulay, 20 k. (4 l. ½) de Metz. *Pop.* 345. *Bureau de poste* de Metz.

Servigny-lès-Ste.-Barbe, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vry, à 7 kil. (1 l. ¾) de Metz. *Popul.* 278. *Bur. de poste* de Metz.

Serville (Grand), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton d'Anet, à 9 k. (2 l. ¼) de Dreux, 37 k. (8 l. ¼) de Chartres. *Popul.* comp. celle de Serville (petit), 215. *B. de p.* d'Houdan, dép. de Seine-et-Oise.

Serville (Petit), v. (*Eure-et-Loire*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, comm. de Serville, à 9 k. (2 l. ¼) d'Houdan, 8 kil. (2 l.) de Dreux. *Pop.* comp. celle de Serville (grand), 215. *B. de p.* d'Houdan, départ. de Seine-et-Oise.

Serville, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Florennes, sur la Molignée, à 8 k. (2 l.) O. p. S. de Bouvignes, 9 k. (2 l. ¼) O. de Dinant, 27 k. (6 l.) S. S. O. de Namur. *P.* 178. *B. de p.* de Dinant.

Serville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Goderville, à 25 kil. (5 l. ¾) de Montivilliers, 5 m. (11 l.) de Rouen. *Pop.* 34. *Bur. de p.* de Fauville.

Serville, v. (*Allier*), arr. et cant. de la Palisse, à 19 k. (4 l. ½) de Cusset, 38 k. (8 l. ½) de Moulins. *Pop.* 1003. *Bur. de poste* de la Palisse.

Servin, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 34 kil. (7 l. ¾) de Besançon. *P.* 368. *Bur.* de Baume-sur-le-Doubs.

Servin (Petit), v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, canton d'Houdian, à 13 k. (3 l.) de Béthune, 16 k. (3 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Béthune.

Servion, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Rumigny, près de l'Audry, à 15 k. (3 l. ½) de Rocroy, 16 k. (3 l. ½) de Charleville. *Pop.* 176. *B. de p.* de Maubert-Fontaine.

Servist, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, canton et commune de Stenay, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 13 kil. (3 l.) de Montmédy. *Pop.* comp. celle de Stenay, 2340. *Bur. de poste* de Stenay.

Servolles, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, comm. de St.-Gauderic. *P.* comp. celle de St.-Gauderic, la Calvière, etc., 223. *B. de p.* de Castelnaudary.

Servolex, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, près de la Laisse, à 5 k. (1 l. ¼) de Chambéry. Il y a une mine de houille découverte en 1792, qui rendoit, lors de l'exploitation, 730 quintaux par an. *P.* 230. *Bur. de p.* de Chambéry.

Servolle, v. (*Gironde*). *Voyez* St.-Martin-de-Cervoli.

Servolle, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Courquetaine, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Brie-sur-Hières, 18 kil. (4 l.) de Melun. *Pop.* comp. celle de Courquetaine, 174. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

Servon, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Château-Giron, à 16 k. (3 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1102. *Bur. de p.* de Rennes.

Servon, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, canton de Pontorson, près du ruisseau de la Guintre, à 9 k. (2 l. ¼) d'Avranches, 5 m. (11 l. ½) de Coutances. *Pop.* 652. *Bur. de p.* de Pontorson.

Servon, v. (*Marne*), arrond. de Ste-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, près de l'Aisne, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Ste-Menéhould, 4 m. (10 l.) de Châlons. *Pop.* 675. *Bur. de poste* de Ste-Menéhould.

Servon, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, canton de Brie-sur-Hières, sur le Réveillon, à 21 kil. (4 l. ¼) de Melun. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

Servoz, v. (*Léman*), arrond. de Bonneville, cant. de Chamonix, près l'Arve, à 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de Sallanches, 18 kil. (4 l.) S. E. de Taninge, 6 m. (14 l.) S. E. de Genève. Aux environs et au N. E. ce village on voit les ruines d'une montagne dont les débris méritent l'attention. Elles contiennent des blocs d'une pierre calcaire ou marbre gris, de grands et petits morceaux d'ardoises dont les feuillets sont mêlés de veines et de couches minces, tantôt de quartz, tantôt de spath, et des fragmens d'une espèce de grès verdâtre, extérieurement tacheté, fort dur et d'un grain très-fin. Les montagnes qui dominent à l'est et au sud-est le village de Servoz, sont des ardoises et des roches très-riches en mines de plomb : ces mines sont la plupart des galeries à petits grains tenant argent. *Pop.* 338. *Bur. de p.* de Sallanches.

Sery, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Novion, à 8 kil. (2 l.) de Réthel, 34 k. (7 l. ¾) de Charleville. *P.* 1023. *Bur. de poste* de Réthel.

Sery, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Marchenoir, à 6 kil. (1 l. ½) de Mer, 22 k. (5 l.) de Blois. *Populat.* 940. *Bur. de poste* de Mer.



Digitized by Google

SERY, v. (*Moselle*). *Voyez* SERRY.

SERY, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy-en-Valois, à 3 kil. (¼ de l.) de cette ville, 6 m. (131.) de Beauvais. *Pop.* comp. celle de Magneval, 192. *Bur. de poste* de Crespy.

SERY, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, canton de Fosses, comm. de Mettez, à 21 k. (4 l. ¼) de Namur, 7 k. (1 l. ¼) de Fosses. *Pop.* comp. celle de Mettes, 1347. *Bur. de poste* de Namur.

SERY, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de Vermanton, près de l'Yonne, à 21 k. (4 l. ¼) d'Auxerre. *P.* 256. *Bur. de poste* de Vermanton.

SERY-LÈS-MAIZIÈRES, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, près de l'Oise, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Quentin, 28 kil. (6 l. ¼) de Laon. *Pop.* 872. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

SERZENICH, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 6 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 4 k. (1 l.) de Trèves. *Pop.* 130.

SERZY, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, sur l'Ardre, à 19 k. (4 l. ¼) de cette ville, 5 m. (12 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Reims.

SESCAS, v. (*Gironde*). *Voyez* St.-MARTIN-DE-SESTAS.

## SESIA.

Ce département tire son nom de sa principale rivière, la Sesia qui le traverse du N. O. à l'E., il est formé d'une partie de la vallée de Sesia à la droite de la rivière, des ci-devant provinces de Verceil et Bielle, de la ci-dev. principauté de Masserano, et de la partie du Monferrat, à la gauche du Pô. La vallée de Sesia se gouvernoit en république, le roi de Sardaigne n'avoit que la nomination du préfet, et elle jouissoit de grands privileges.

Ce département s'étend des Alpes pennines au Pô, le mont Rosa le sépare, au nord, du Valais; la Sesia à l'est, aussi au nord, le sépare de la république italienne; au midi le Pô coule entre ce département et ceux du Tanaro et de Marengo; le département de la Doire le borne à l'ouest.

L'étendue en superficie du département est de 288 mille 150 hectares (564 mille 560 arpens) ou de 2 mille 53 myriam. (120 l. carrées). Il est composé de deux cent vingt-trois communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures; en vingt-trois cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Verceil*. *Bielle* et *Santhia* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département contient les évêchés de Bielle et Verceil, et dépend de la 27e division militaire, dont le commandant réside à Turin: il est du ressort de la cour d'appel séante à Turin.

Les principales rivières sont, la *Sesia*, le *Pô*, la *Dora-Baltea*.

Les principales villes sont, *Verceil*, *Bielle*, *Santhia*, *Trino*, *Masserano*, *Gattinara*, *Cigliano* et *Crescentino*.

Les rivières, torrens et ruisseaux de ce département, sont: Cerro, Elvo, Sesia, Sesera-Bastia, Rona, Cannarana, Garsina, Marcova, Narola, Aurostola, Borgo, Mosso-Ingagno, Oropa, Roesenda, Sorba, Strona, Vionia, Vogna.

*Canal.* Naviglio di Santhia.

*Lac.* Viverone.

*Montagnes* ou *sommités*. Garbe, Lasoneie, Marso, Nona, Pizzo, Rese, Rosa, la plus remarquable, Scorpiotto.

*Vallées*. Andorno, Sesia, Sessera.

*Productions*. Les montagnes fournissent d'abondans pâturages, quelques mines d'or et beaucoup de fer fort abondantes. Cependant ces montagnards, loin de profiter de ces richesses, vont chercher fortune ailleurs. La plaine n'a point un air sain; tout le pays renfermé entre le canal de Pô, la Doire et la Sesia, ne produit que du ris. Cette plante, qu'on est obligé de tenir inondée, fait que le pays a l'air pendant plusieurs mois d'un vaste marais. L'effet de cette inondation paroît d'abord singulière, mais elle devient bientôt monotone. Les collines produisent des fruits, du vin assez bon, et des légumes. Les chevaux de ces montagnes sont fort estimés: indépendamment des mines, les montagnes offrent des eaux minérales, quelque peu de charbon fossile et du marbre. Peu d'hommes sont aussi laborieux et industrieux que les peuples de la partie du nord de ce département. La plupart embrassent la profession de plâtrier et de peintre, qu'ils vont exercer hors de chez eux. Il y a cependant quelques manufactures dans la vallée de Sesia; mais n'ayant de débouché que dans leur département, le commerce se borne à peu de chose. Celui du ris dans la partie méridionale est avantageux; il a une grande réputation, et ils en fournissent à toute la France.

*Industrie*. Elle consiste en riz, lin, chanvre, soie et vin.

SESIA (LA), riv. d'Italie (*Sesia*). Elle prend sa source au Mont Rosa, dans les Alpes Pennines, arrose la vallée qui porte son nom, passe à Varallo (République Italienne), à Vercelli (Piémont), et se jette dans le Pô par deux branches, à 8 k. (2 l.) au-dessous de Casale. Elle n'est pas navigable, et est sujette à se déborder. Son cours est de 15 m. (34 l.), depuis sa source jusqu'à son confluent; elle sépare le Piémont de la République Italienne, et donne son nom à un département du Piémont. Ses truites et ses écrevisses sont excellentes.

SESIA, grande et belle vallée du Piémont, dans les Alpes pennines, arrosée par la rivière de Sesia; elle produit tout ce qui est nécessaire à la vie; on y trouve des mines d'or, de cuivre et de fer; elle est très-peuplée et jouissoit de grands privilèges sous le roi de Sardaigne; comme de se gouverner elle-même, et d'être exempte de levée de troupes. Varallo en étoit la capitale. Maintenant elle est divisée entre le Piémont et la République Italienne. La rivière sert de limite. La partie piémontoise dépend du département de la Sesia. Sa longueur, depuis le Mont-Rosa jusqu'au confluent de la Sesia et de la Sessera, est de 6 m. (14 l.) On comprend aussi sous le nom de val *Sesia*, les vals *Vogna*, *Artogna*, *Sorba*, *Mastalone et Sermente*, parce qu'ils dépendoient de cette espèce de république, et que leurs rivières tombent dans la Sesia.

SESIONA, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, canton d'Arinthot, à 15 k. (3 l. ¼) d'Orgelet, 31 kil. (7 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 82. *Bur. de poste* d'Orgelet.

SESQUES (ÇA), montagne. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, canton d'Arudy, à 16 kilom. (3 l. ¼) S. de Bielle. Elle a de l'E. à l'O. 2 kil. (¼ l.) de long.

SESSAME, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, sur la droite d'un ruisseau qui se jette dans la Bormida, à 15 k. (3 l. ¼) O. d'Acqui. *Pop.* 472.

SESSANTO, v. (*Tanaro*), arr. et cant. d'Asti, sur la droite d'un ruisseau qui se perd dans le Borbo; près de cette ville, à 4 kil. (1 l.) N. O. d'Asti. *Pop.* 755. *B. de p.* d'Asti.

SESSERINS, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Sassenage, près du Drac, à 4 k. (1 l.) de Grenoble. *Pop.* 685. *B. de poste* de Grenoble.

SESSELIO, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, comm. de Tornich, à 3 kilom. (¾ de l.) S. p. O. d'Arlon, 5 kilom. (1 l. ¼) N. p. E. de Rebange, 28 k. (61. ¼) O. de Luxembourg. *Pop.* 96. *Bur. de poste* d'Arlon.

SESSENANS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Grange-le-Bourg, à 15 k. (3 l. ¼) de Lure, 32 k. (7 l. ¼) de Vésoul. *Popular.* 203. *Bureau de poste* de Vésoul.

Digitized by Google

Sesselheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bischwiler, sur la Moder, à 14 kilom. (3 l. ½) d'Haguenau, 30 kil. (6 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* comprise celle de Dengelsheim, 638. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Sessera, (la) petite riv. ou torrent (*Sesia*). Elle prend sa source au mont de Talamont, passe à Crevacore et se jette dans la Sesia, à 4 k. (1 l.) au-dessous. Elle donne son nom à une vallée. Son cours est de 40 k. (9 l.).

Sessera, val (*Sesia*), vallée qu'arrose la rivière de Sessera. Elle faisoit partie du Biellese.

Sessiona, v. (*Jura*). *Voyez* Sessigna.

Sessolsheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Ilochfelden, à 22 k. (5 l.) d'Haguenau, 22 kil. (5 l.) de Strasbourg. *Popul.* 445. *Bur. de poste* de Saverne.

Sestre (le), v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, canton d'Amboise, commune de Montreuil, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Amboise, 20 k. (4 l. ½) de Tours. *Pop.* comprise celle de Montreuil, 500. *B. de p.* d'Amboise.

Sestrières, montagne (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. d'Allos, à 11 k. (2 l. ½) N. N. O. de cet endroit. Elle a du N. au S. 3 k. (½ de l.) et autant de l'E. à l'O.

Setques, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, près de l'Aas, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Omer, 6 m. (14 l. ½) d'Arras. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de St.-Omer.

Settenex, v. (*Mont - Blanc*), arrond. d'Annecy, canton de Faverges, à 22 k. (5 l.) d'Annecy, 20 k. (4 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 755. *Bur. de poste* d'Annecy.

Setterich, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Linnich, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de cet endroit, 4 k (1 l.) N. O. d'Aldenhoven, 16 k. (3 l. ¾) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 405. *B. de p.* de Juliers.

Settime, village (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Montechiaro, sur la rive droite d'un ruisseau qui tombe dans le Borbo, à 13 k. (3 l.) N. O. d'Asti. *Pop.* 626. *B. de p.* d'Asti.

Settimo-Rottaro, v. (*Sesia*), arr. de Santhia, sur une colline, près du lac de Viverone, à 18 kilom. (4 l.) N. O. de Santhia. *Pop.* 800. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Settimo-Torin, bourg (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Settimo, sur le Sangal, près du Pô, sur le chemin de Chivas à Turin, à 8 k. (2 l.) N. E. de Turin. *Pop.* 2310. *Bur. de poste* de Turin.

Settimo - Vittone, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur une colline près de la Dora-Baltea, sur le chemin d'Ivrée à Aoste, à 9 kil. (2 l. ¼) N. O. d'Ivrée. *Populat.* 1400. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Setz, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. et comm. de St.-Vith, à 34 k. (7 l. ¾) de Spa, 5 kilom. (1 l. ¼) de St.-Vith. *Pop.* compr. celle de St.-Vith, 753. *Bur. de poste* de Spa.

Seuchet, v. (*Haute - Marne*), arr. de Langres, cant. de Grenant, comm. de Fay-Billot, à 24 k. (5 l. ½) de Langres, 5 m. (12 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 508. *Bur. de poste* de Fay-Billot.

Seudre (la), riv. (*Charente-Inférr.*), arr. de Jonzac, cant. de St.-Genis, à 3 k. (½ de l.) S. duquel elle prend sa source, coule au N. O., passe à Saujon, traverse des marais salans, et se rend dans la mer vis-à-vis l'île d'Oléron.

Seugerick, v. (*Fordts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Artzfeld, comm. d'Escheid, à 6 myr. (13 l. ¾) de Luxembourg, 27 k. (6 l.) de Bitbourg. *P...* *B. de p.* de Luxembourg.

Seugne (la), riv. (*Charente-Inférr.*), arr. de Jonzac, cant. de Montlieu. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. de ce canton, coule au N. O., passe à Jonzac, va au N. de Pons, passe à Pons, et à 8 k. (2 l.) N. elle se divise en plusieurs branches pour se rendre dans la Charente à l'E. p. S. de Saintes.

Seuillet, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varennes, à 7 k. (1 l. ½) de Cusset, 42 k. (9 l. ½) de Moulins. *Pop.* 543. *Bur. de p.* de Cusset.

Seuillon, v. (*Haute - Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Nogent-Haute-Marne, comm. de Lanques, à 18 k. (4 l.) de Chaumont. *Popul.* compr. celle de Lanques, 279. *Bur. de poste* de Chaumont.

Seuilly, v. (*Vienne*). *Voyez* Sully.

Seuilly *ou* Sully, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Chinon, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) de Tours. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins. *P.* 491. *B. de p.* de Chinon.

Seule (la), riv. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Beny-Bocage. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) E. de la Ferrière, coule au N., puis à l'E., retourne au N., puis au N. E., passe au N. de Creuilly, reçoit la Gironde et la Mue, et se rend dans la mer, à 1 k. (¼ de l.) S. p. O. du commencement du rocher de Calvados.

Seune (la), riv. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Montaigut. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, coule à l'O. S. O, passe au N. de Beauville, à l'E. de St.-Damiens, et tournant au S. O., va se rendre dans la Garonne à St.-Pierre-de - Gaubert, 5 kilom. (1 l. ½) S. E. d'Agen.

Seur, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Contres, sur la côte, près du Beuvron, à 8 k. (2 l.) de Blois. *P.* 178. *B. de p.* de Blois.

Seurac, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, comm. de Gaillan, à 5 k. (1 l. ¼) de Lesparre, 7 m. (15 l.) de Bordeaux. *Popul.* compr. celle de Gaillan, 2122. *Bur. de poste* de Lesparre.

Seuraille (la), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Orcières. Sa source, à 18 k. (4 l.) N. de cet endroit, coule au S., puis à l'O., et va se rendre dans le Drac, à 23 k. (5 l. ½) O. p. S. de sa source; elle arrose la vallée de Godemard.

Seurdre, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, cant. de Châteauneuf, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) d'Angers. *Popul.* 663. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Seure (le), v. (*Charente-Inférr.*), arr. de Saintes, cant. de Burie, sur la Gravoure, à 21 k. (4 l. ¾) de Saintes. *P.* 400. *B. de p.* de Saintes.

Seurre, ville (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, chef-lieu de cant., sur la Saone, à 27 k. (8 l. ¼) S. de Dijon, 36 k. (8 l.) N. E. de Châlons, 14 k. (3 l. ½) S. O. de St.-Jean-de-Losne, 15 myr. (33 l.) N. de Lyon. Cette petite ville qui avoit titre de duché pairie, est agréablement située sur une petite élévation au bord de la Saone, qui arrose ses murs à l'ouest. Louis XIV a fait démanteler ses fortifications. Outre la paroisse, il y avoit quatre couvens: Capucins et Augustins; deux couvens de filles, Ursulines et Claristes, un petit collége. C'est dans cet endroit que Joseph *Mamiot* a inventé deux machines fort ingénieuses, au moyen desquelles on peut faire, suivant le degré de froid, quatre à cinq cents broches de chandelles par jour. Cette machine économise beaucoup de char-

Digitized by Google

bon. Le duc de Bellegarde, mort en 1646, a fait bâtir le château, qui fut bien entretenu pendant sa vie. Après sa mort Seurre passa dans la maison de Condé, et fut le partage de Mademoiselle de Charolois, qui le donna au prince de Conti, son neveu. Depuis, cette superbe terre fut vendue. L'acquéreur fit bâtir un nouveau château à la moderne. Le pont qui est à l'entrée de cette petite ville, sur la Saone, a été plusieurs fois emporté et rétabli. Son commerce consiste en vins, poisson, grains, fruits, etc. La famille de *Bossuet* est originaire de Seurre. On trouve dans les registres de cette ville qu'un *Bossuet* fut reçu bourgeois de Seurre en 1460, et que les frais de sa réception lui coûtèrent quatre livres six blancs. Il y a un hôpital. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2766. *Bur. de poste* de Seurre. *Rel. de poste aux chev.*

Seury, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Luzarche, à 15 k. (3 l. ¼) de Gonesse, 41 k. (9 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 321. *Bur. de poste* de Luzarche.

Seus (la), rivière (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. E. de cet endroit, coule au N. O. et se rend dans le Tarn, à 9 k. (2 l. ¼) de sa source.

Seux, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Bovelles, à 13 kil. (3 l.) d'Amiens. *Pop.* 260. *Bur. de poste* d'Amiens.

Seuxey, v. (*Vosges*). *Voyez* Jeuxey.

Seuze, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. et comm. de Belin, à 5 m. (11 l. ¼) de Bordeaux, 7 k. (1 l. ¼) de Belin. *Popul.* compr. celle de Belin, 1280. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Seuze (la), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Gap, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de la Roche. Elle a du N. O. au S. E. 6 k. (1 l. ½) de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.) de large.

Seuzey, v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hattonchatel, à 9 kil. (2 l. ½) de St.-Mihel, 37 k. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Sevagnas, (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Sauvagnas.

Sévaignet, cap (*Var*), et Gros et Petit Sevaignet, île, à l'angle de la côte orientale de l'île de Porquerolles, à 4 k. (1 l.) E. du fort de Porquerolles.

Sevalles, forêt (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Liffré, à 3 k. (¾ de l.) N. de la Bouexière. Elle a du N. O. au S. O. 6224 mèt. (3200 t.) de long sur 1945 mètres (1000 t.) de large.

Sevans, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Caumont, à 23 k. (5 l. ½) de Bayeux, 36 k. (8 l.) de Caen. *Pop.* 973. *Bur. de poste* de Balleroy.

Sevecôte, v. (*Lys*). *Voyez* Zevecote.

Severette, montagne (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, à 8 k. (2 l.) S. de cet endroit. Elle a du S. O. au N. E. 3 k. (¾ de l.) de long.

Sevelen, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Gueldres, au bord d'un marais, à 7 k. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¼) N. E. de Wachtendonck, 8 m. (17 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 907.

Sevelinges, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de Belmont, à 18 k. (4 l.) de Roanne, 40 k. (9 l.) de Feurs. *Pop.* 1070. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

Sevenans, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Béfort, près de la Savoureuse, à 5 k. (1 l. ¼) de Béfort, 7 m. (14 l. ¾) de Colmar. *Popul.* comp. celle de Leupe, 105. *Bur. de p.* de Béfort.

Sevenecke, bourg (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Loochristy, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, 15 k. (3 l. ¼) S. S. E. de Sas-de-Gand. *Pop.* 1704. *Bur. de poste* de Gand.

Sevenvuori, (*Liamone*), arr. de Vico, ch.-l. de cant., où est Piana, à 13 k. (3 l.) O. de Vico. *Pop.* . .

Severich, v. (*Forêts*), arr. de Bithourg, cant. d'Artsfeld, comm. d'Harspett, près de l'Heren, à 10 k. (2 l. ½) O. p. N. de Lichtenborn, 14 k. (3 l. ½) N. N. E. de Clervaux, 7 m. (14 l.) N. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Harspett, 195. *B. de p.* de Luxembourg.

Sevenich, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Munster-Mayenfeld, comm. de Pillich, à 18 k. (4 l.) de Coblentz, 4 k. (1 l.) de Munster. *Pop.* comp. celle de Pillich, 775. *Bureau de poste* de Coblentz.

Sevenich, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Castellaun, à 7 k. (1 l. ¾) N. de cet endroit, 36 k. (8 l.) S. p. O. de Coblentz. *Populat.* 113. *Bureau de poste* de Luxembourg.

Séverac, *ou* Séverac-le-Chateau, ville (*Aveyron*), arr. de Milhaud, ch.-l. de cant., sur une montagne, près de la source de l'Aveyron, à 25 k. (5 l. ¼) N. de Milhaud, 36 k. (8 l.) E. de Rhodez, 57 m. (130 l.) S. p. E. de Paris. On trouve aux environs une mine de charbon de terre, découverte depuis 1760, qui contient le quart de son poids de vitriol de Mars tout formé, égal en bonté à celui d'Angleterre, suivant l'avis de l'académie des sciences. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1450. *Bur. de p.*

Séverac, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud d'Aurillac, comm. de Naucelles, à 3 k. (¾ de l.) d'Aurillac, 6 m. (12 l. ¾) de St.-Flour. *Pop.* compr. celle de Naucelles, 548. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Séverac, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de St.-Gilles-des-Bois, à 23 k. (5 l. ½) de Savenay, 5 m. (12 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 1021. *Bur. de poste* de Rédon, dép. d'Ille-et-Vilaine.

Séverac-Bedene, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Ste.-Geneviève, près de la Beola, à 15 k. (3 l. ½) de Mur-de-Barrez, 6 m. (13 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Séverac-l'Eglise, *ou* Séverac-l'Union, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Laissac, à 19 k. (4 l. ¼) de Séverac, 21 k. (4 l. ¾) de Rhodes. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de Séverac.

Severnich, v. (*Roër*). *Voyez* Severnich.

Severy, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Beauraing, près de la Hilen, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Beauraing, 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Givet-N.-D., 4 m. (10 l.) S. p. E. de Namur. *Pop.* 231. *Bur. de p.* de Givet, dép. des Ardennes.

Severcourt, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St.-Hubert, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. E. de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) E. N. E. de Paliseul, 7 m. (15 l. ¾) S. E. de Namur. *Pop.* 149. *Bur. de poste* de Bastogne, dép. des Forêts.

Seveux, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamets, près de la Saone, à 18 kilom. (4 l.) de Gray, 31 k. (7 l.) de Vésoul. Il y a un haut fourneau et deux

Digitized by Google

affineries. *Pop.* 735. *Bur. de poste* de Gray.

. SEVIDENTRO, v. (*Liamone*), arr. de Vico, ch.-l. de cant., près d'Evisa, à 7 kil. (1 l. ¼) N. de Vico. *Pop.* . . .

SÉVIGNAC, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, canton de Broons, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 37 kil. (8 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 2042. *Bur. de poste* de Broons.

SÉVIGNAC, v. (*Gard*). *Voy.* ST.-PIERRE-DE-SAVINAC.

SÉVIGNAC, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Arudy, près du gave d'Ossau, à 18 kilom. (4 l.) d'Oléron, 21 k. (4 l. ¼) de Pau. Au nord de ce village, du côté de Rebenac, on rencontre de gros blocs de schiste, de marbre, et de granit. On trouve aussi près de Sévignac des pierres à plâtre, et des bancs horizontaux de marbre gris. *Pop.* comprise celle de Meyrac, 847. *Bur. de poste* d'Oléron.

SÉVIGNACQ, v. (*Basses-Pyrén.*), arr. de Pau, cant. de Thèze, à 18 k. (4 l.) de Pau. *Pop.* comprise celle de Loubé et de Baziet, 678. *Bur. de p.* de Pau.

SÉVIGNY, bourg (*Ardennes*), arr. de Réthel, canton de Châteauporcien, à 23 k. (5 l. ¼) N. O. de Réthel, 5 m. (11 l.) S. O. de Mézières, 10 kil. (2 l. ½) S. E. de Montcornet. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Réthel.

SÉVIGNY-LA-FORÊT, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Rocroy, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 21 k. (4 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 291. *Bur. de p.* de Maubert-Fontaine.

SÉVIGNYES, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Clari, à 13 kil. (3 l.) de Cambrai, 38 k. (8 l. ½) de Douay. *Pop.* 529. *Bur. de poste* de Cambrai.

SEVIN, v. (*Landes*). *Voyez* SABIN.

SÉVIS, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre, 25 kil. (5 l. ¼) de Dieppe, 30 k. (6 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Tôtes.

SÉVRAISSETTE (LA), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Bonnet. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de cet endroit, coule à l'O., descend au S. S. O. se rendre dans le DRAC, à 11 k. (2 l. ¾) O. p. S. de sa source.

SEVRAN, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, près de la forêt de Bondy, à 7 k. (1 l. ¾) de Gonesse, 33 kilom. (7 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Livry.

SEVRAY, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché, près de l'Udon, à 9 k. (2 l. ¼) d'Ecouché, 34 k. (7 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 570. *Bur. de poste* d'Argentan.

SÈVRE-NANTAISE (LA), rivière (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Secondigny. Sa source, près de Bouin, à 15 k. (3 l. ½) O. de Parthenay, coule à l'O., puis au N. O., passe à la Forêt-sur-Sèvre, à St.-André, à l'O. de Mortagne, au N E. de Tiffanges, au S. O. de Clisson, et se rend dans la Loire, au S. E. de Nantes.

SÈVRE-NIORTOISE (LA), rivière (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chenay. Sa source, à 14 kilom. (3 l. ¼) S. p. E. de St.-Maixent, coule à l'E., puis au N. O., passe à St.-Maixent, redescend au S. O., remonte au N. O., va au S. passer à l'O. de Niort, et va à l'O. passer à Marans, et se jeter dans la mer au pertuis Breton.

SÈVRES, b. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, ch.-l. de cant., sur la Seine, à 8 k. (2 l.) E. de Versailles, 8 kil. (2 l.) O. de Paris, 11 kilom. (2 l. ¾) S. E. de Saint-Germain. Ce bourg situé au bout du parc de Saint-Cloud, est célèbre par sa superbe manufacture de porcelaine, ci-devant royale, aujourd'hui impériale. Cette manufacture a acquis la plus grande réputation dans toutes les parties du monde, par la beauté de son biscuit, la richesse de ses ornemens, et la délicatesse de ses peintures. Le corps du bâtiment annonce la majesté de cet établissement. Il y a en outre dans cette commune une verrerie à bouteilles, une verrerie à cristaux, et une manufacture de poterie de terre jaune, imitative de celle d'Angleterre, qui en approche, tant pour la finesse du grain que pour la beauté et la netteté des couleurs. On y fabrique aussi de l'indienne. Quant à la verrerie en général, elle ne fabrique que du verre commun, de couleur plus ou moins olive, que l'on transforme en bouteilles de décalitre (demi-septier), de demi-litre (chopine), de litre (pinte), et au-dessus jusqu'à la contenance de 20 à 25 litres (25 à 30 pintes). On y fait aussi, lorsqu'on le commande, des cloches pour les jardins, des molettes à peintre, des mortiers, des pilons, de grosses dames-jeannes pour les acides minéraux, des bouteilles à tabacs, des bocaux de toutes grandeurs, et des bouteilles dites *champenoises* et *bordelaises*; parce que leur forme diffère de celle des bouteilles dites *parisiennes*, qui sont les bouteilles ordinaires. On ne moule pas de bouteilles au-dessous de ½ litre 3 décilitres (2 pintes) ou 2 comptes; car dans les verreries on appelle *compte* ce qu'ailleurs on appelle *pinte*.

Il y a un pont de bois sur la rivière de Seine. Les environs de Sèvres produisent beaucoup de terre à porcelaine. Ce bourg est la résidence d'une brigade la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2700. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

## SÈVRES (DEUX-).

Ce département tire son nom de deux rivières qui portent le même nom; mais dont l'une monte au N. et l'autre coule à l'O.

Il s'étend du S. au N., et comprend presque toute la partie du ci-devant bas Poitou.

La superficie de ce département est d'environ 1,206,347 arpens carrés ou 615,751 hectares; sa population est de 242,658 individus. Il est composé de trois cent soixante-trois communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en trente-un cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Niort*. *Melle*, *Parthenay* et *Thouars* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Poitiers, et dépend de la 12e division militaire, dont le commandant réside à Nantes: il est du ressort de la cour d'appel séante à Poitiers, département de la Vienne, et dans la neuvième conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 39 mille 341 hectares 55 ares (77 mille 902 arpens).

Ses principales rivières sont:

La *Sèvre nantoise*, qui a sa source entre la Châtaigneraye à l'O., et Parthenay à l'E., remonte au N., et va se jeter dans la Loire près de Nantes.

La *Sèvre niortoise*, commence à l'E., au S. de St.-Maixent, arrose cette ville, passe à Niort, se rend dans la Vendée au N. de Marans.

Les principales villes sont, *Niort*, *Bressuire*, *Thouars*, *Parthenay*, et *St.-Maixent*.

Digitized by Google

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont : Argenton, Aulise, Aurance, Belle, Berland, Beronne, Bief, Bouleur, Boutonne, Cebron, Clanbron, Dive, Genis, Gronouillère, Guirande, Lambon, Layon, Louin, Louine, Mignon, Moine, Palais, Sèvre-Nantaise, Sèvre-Niortoise, Soire, Thouaret, Thoué, Vandeloigne, Vanne, Vendée.

*Forêts.* Alnaie, Aunay, Autin, Beaulieu, Chantenueuile, Chefboutonne, Chizé, Foyemougeault, Hermitain, Secondigny, etc.

*Productions.* Le sol de ce département est très-varié dans ses sites, et dans ses productions ; il est généralement assez fertile, à l'exception de quelques landes qui se rencontrent dans la partie du nord. Il produit des grains, légumes, fruits et vins ; il abonde en pâturages ; on élève de gros et menu bétail, sur-tout des mulets. Il renferme des mines de fer, d'antimoine, des carrières de pierres à bâtir, et de marbre.

*Industrie.* Le principal commerce consiste en grains, eaux-de-vie, bœufs, mulets, bois de merrain, etc. ; et dans les manufactures d'étoffes de laines, de bonneteries, et de chamoiseries qui y sont établies.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires dans ce département.*

**Mesures de longueur; valeur en mètres.**

*Toise* de Paris, 1.949.
*Toise* particulière, 2.030.
— marchande, 2.003.
*Verge* de 12 pieds de roi, 3.248.
*Perche* de 22 pieds, 7.146.

*Mesures agraires ; valeur en ares.*

*Arpent* forestier, de 100 perches, à 22 pieds, 51.072.
— de 100 perches, à 24 pieds, 60.780.
— de 100 perches, à 25 pieds, 65.950.
— ou *Mareau*, pour les bois, de 144 perches, à 25 pieds, 94.970.
*Arpent* de 288 perches, à 12 pieds, 43.762.
— pour les terres labourables, et *Journal* ou *Quartier* pour les prés, de 100 perches, à 18 pieds, 34.189.
*Arpent* de 480 perches, à 12 pieds, 72.936.
*Journal* de terres labourables, ou *Quartier* de pré, de 200 verges carrées, à 12 pieds par verge linéaire, 30.390.
— de 8 chaînes ou perches carrées, à 25 pieds, 6.976.
— de 150 chaînes ou gaulées carrées, la gaulée étant de 9 toises carrées $\frac{1}{2}$, 14.245.
*Journal* de pré ou vignes, à Parthenay et la Payrate, 25.612.
— de Bécheurs, 1.972.
*Boisselée* de 100 verges carrées, à 12 pieds, 12.195.
— ou *Cartolée*, de 10 perches carrées, à 25 pieds, 6.595.
*Boisselée* de 16 perches carrées, à 25 pieds, 10.552.
— douzième de l'arpent, de 100 perches, à 25 pieds, 5.496.
— ou *Quartier* de pré, de 50 perches carrées, à 22 pieds, 25.536.
*Boisselée* de 12 perches carrées, à 25 pieds, 7.914.
— de 72 perches carrées, à 12 pieds, 10.940.
— de 160 perches carrées, à 12 pieds, 24.320.
— de 100 chaînes ou gaulées carrées, à 2 toises $\frac{1}{2}$ carrées par chaînée, 9.477.
— douzième de l'arpent forestier, à 22 pieds par perche, 4.256.
— tiers de l'arpent, de 480 perches, à 12 pieds, 24.320.
— huitième de l'arpent, de 100 perches, à 24 pieds, 7.597.
— de 21 chaînées $\frac{1}{2}$, à 2 toises carrées la chaînée, 7.800.
— stite de Cone, 27.333.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département sont : Françoise d'*Aubigné*, marquise de *Maintenon* ; elle étoit d'une ancienne maison, et petite-fille de Théodore Agrippa-d'Aubigné, gentilhomme de la chambre de Henri IV ; né dans une prison de Niort, où son père avoit été enfermé par ordre de la cour ; elle avoit épousé Paul Scarron : à sa mort, elle étoit dans la plus affreuse misère et dans l'obscurité ; madame de Montespan la mena de l'éducation du duc du Maine en 1686 ; elle devint en secret l'épouse de Louis XIV. Ce fut madame de Maintenon qui fit bâtir St-Cyr, près le parc de Versailles. Elle mourut à l'âge de 83 ans, le 15 avril 1719. Ses lettres et ses Mémoires ont été imprimés après sa mort, en 1756, en 12 vol. *in-12*. — Pierre *Bonnisobre*, de Niort, mort à Berlin en 1738. On a de lui : *Histoire critique du manichéisme*, *in-4°*, et autres ouvrages. — Corneille-Bonaventure *Bertram*, de Thouars, professeur d'hébreu à Genève et à Lausanne, mort en 1594. On a de lui : *Traite de la republique des hebreux* ; et divers ouvrages sur les langues. — Louis *Fontanes*, membre de l'institut national, et professeur aux écoles centrales du département de la Seine ; l'un des directeurs de l'instruction publique, président du Corps législatif, officier de la Légion d'honneur. Il a donné une nouvelle traduction en vers de l'*Essai sur l'homme de Pope*, Paris, 1783, *in-8°* ; *Le verger*, poème, *in-8°*, 1788 ; *Poème sur Pâdat en faveur des non-catholiques*, qui a remporté le prix de l'Académie française en 1785, *in-8°* ; *Poème séculaire*, en chant, pour la fédération du 14 juillet 1790, *in-8°* ; *Eloge de Washington*, an 8 (1800), etc. — André *Rivet*, ministre calviniste, professeur de théologie en l'université de Leyde. Sa science et ses bonnes qualités lui valurent la confiance générale ; aussi les Calvinistes le chargèrent-ils de leurs affaires les plus importantes ; il présida même à leurs synodes ; né à St.-Maixent en Poitou en 1572, mort à Breda en 1651. On a de lui : *Criticus sacer*, Dordrecht, 1619, *in-8°* ; *Commentaires sur plusieurs livres de l'écriture* ; divers *Traités de controverse*, et d'autres ouvrages recueillis en 3 vol. *in fol.*

Sèvres, v. (*Vienne*). *V.* Savvre.

Sevret, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. sud de Châlons-sur-Saone, à 5 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 752. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

Sevrier, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud d'Annecy, près du lac de ce nom ; à 4 k. (1 l.) d'Annecy, 30 k. (61. ¾) de Chambéry. *Pop.* 618. *Bur. de poste* d'Annecy.

Sevry, v. (*Cher*), arrond. de Sancerre, canton de Sancergues, à 22 kil. (5 l.) de Sancerre, 31 kil. (7 l.) de Bourges. *P.* 212. *Bur. de p.* de Villequiers.

Sewarzenbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton d'Hombourg, sur la Glane ou Blise, à 3 kil. (¾ de l.) S. d'Hombourg, 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de Deux-Ponts, 9 m. (21 l.) S. O. le Mayence. *Pop.* 150. *B. de p.* de Deux-Ponts.

Sewen, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Befort, cant. de Masvaux, près du Dolleren, à 19 kil. (4 l. ½) de Béfort, 4 m. (10 l.) de Colmar. *Pop.* 542. *B. de p.* de Béfort.

Sexelles, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Mercœur, à 31 kil. (7 l.) de Tulle. *Pop.* 1163. *Bur. de poste* d'Argentat.

Sexey-aux-Bois, v. (*Meurthe*), arr. et cant. nord de Toul, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 369. *Bur. de poste* de Toul.

Sexey-aux-Forges, v. (*Meurthe*), arrond. et cant. sud de Toul, sur la Moselle, à 3 k. (31.) de Toul, 11 k. (2 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 368. *Bur. de poste* de Nancy.

Sexfontaine, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, à 13 kil. (3 l.) de Chaumont. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Chaumont.

Seychalles, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, canton de Lezoux, à 16 k. (3 l. ¾) de Thiers, 20 k. (4 l. ½) de Clermont. *P.* 731. *B. de p.* de Lezoux.

Seye (la), riv. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de Parixot, coule au S., et se rend dans l'Aveyron, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Varen.

Seye (la), ruiss. (*Seine-Inférieure*). Il prend sa source près d'Auffay, arr. de Dieppe, et se jette dans l'Océan, à 3 k. (¾ de l.) de Dieppe.

Seyguede, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de St.-Lys, à 16 k. (3 l. ¾) de Muret, 25 kilom. (5 l. ¾) de Toulouse. *Popul.* 236. *Bur. de p.* de St.-Lys.

Seyne, ville (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, ch.-l. de cant., sur la Blanche, montagne, à 1 kilom. (¼ de l.) O. de Barcelonette, 31 k. (7 l.) N. de Digne, 37 k. (81. ½) N. E. de Sisteron. On trouve aux environs,

Digitized by Google

virons, toutes sortes de simples médicinales; comme dans le reste des montagnes des Alpes. Il se fabrique dans cette commune des bonnets de coton. *Pop.* comprise celle de Cou-*Bur. de poste.*

Seyne (la), riv. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de St.-Ambroix. Cette rivière se communique avec celle d'Auzonet, à 7 k. (1 l. ½) N. O. de Seyne, où elle passe, coule au S. E., arrose Belvez, et, allant au S., passe à l'E. de Servières, et va au S. O. se rendre dans le Gard, à 13 kil. (3 l.) S. E. d'Uzès.

Seyne (la), ville (*Var*), arr. d'Ollioules, cant. de Toulon, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville, 6 kilom. (1 l. ½) E. de Saint-Nazaire. Cette ville, située au fond d'un golfe, étoit un gouvernement de place, le siége d'une justice royale, et le chef-lieu d'une viguerie. La pêche y est excellente et facile. La situation de ce lieu, dans une plaine fertile, sur le bord d'une mer fort poissonneuse, et un très-bon port, y attirent un grand nombre d'habitans de Six-Fours et des villages voisins; de sorte que cette ville est aujourd'hui très-considérable. Les rues sont bien percées. On voit une belle place au milieu, et une autre à l'extrémité, vers la mer, qui sert à la construction des bâtimens maritimes. Les quais sont beaux et larges. On trouve sur les montagnes voisines, de toutes les espèces de simples qui sont dans le reste des Alpes.

Le port de cette ville fait partie du 6e arrondissement maritime dont le port de Toulon est chef-lieu. Il y a dans ce port un sous-commissaire d'administration, chargé des fonctions de l'inscription maritime. Il est la résidence d'un syndic des marins. Il y a une juridiction de prud'hommes pêcheurs. *Popul.* 5035. *Bur. de poste* de Toulon.

Seynes, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Vézenobre, sur la Seyne, à 16 kil. (3 l. ½) d'Uzès, 32 k. (7 l. ½) de Nimes. *Pop.* 231. *B. de p.* d'Alais.

Seynot, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud d'Annecy, sur la Sier, à 3 k. (¾ de l.) d'Annecy, 33 kil. (7 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 348. *Bur. de poste* d'Annecy.

Seyrac, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de St.-Hippolyte, près de la Dartigue, à 5 k. (1 l. ½) de St.-Hippolyte, 38 k. (8 l. ½) de Nimes. *P.* 30. *B. de p.* de St.-Hippolyte.

Seyre, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Villefranche, canton de Nailloux, à 4 kil. (1 l.) de Villefranche, 32 kil. (7 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

Seyresse, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, près du Luy, à 3 k. (¾ de l.) de Dax, 5 m. (11 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 80. *B. de p.* de Dax.

Seyroux, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Bénevent, à 14 k. (3 l. ½) de Bourganeuf, 19 k. (4 l. ½) de Guéret. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

Seyssel, ville (*Ain*), arr. de Belley, ch.-l. de cant., à 27 kilom. (6 l.) N. E. de Belley, 8 m. (18 l.) E. N. E. de Lyon, 5 m. (12 l. ½) S. E. de Bourg. Long. 23. 30. lat. 45. 56. Cette ville, située sur le Rhône, qui la sépare en deux, a un pont sur ce fleuve. Le roi de Sardaigne devint possesseur de Seyssel, par le traité de Turin, en 1760. C'étoit un gouvernement de place de la lieutenance générale du ci-devant pays de Bresse; le siége d'un mandement, d'une châtellenie royale, d'un grenier à sel, et d'une mairie. C'est aussi le premier port du Rhône en France. Cette ville fait le commerce de vin; elle a une filature de coton, et on y débarque tout le sel qui vient de la Méditerranée, qu'on transporte en Savoie, à Genève, et en Suisse. Sur les deux bords du Rhône, depuis l'endroit où ce fleuve disparoît sous les débris amoncelés des montagnes voisines, jusques vers Seyssel, on observe, dans les berges et les ravins, du sable quartzeux, imprégné d'asphalte. On a commencé à exploiter cette substance au territoire de la commune de Surjoux. L'asphalte de Surjoux est de bonne qualité: mêlé avec de l'huile, il s'étend facilement, durcit en se refroidissant, et devient d'un noir brillant. Le voisinage du Rhône offre de nombreux moyens de débouchés. Ce goudron minéral peut descendre par ce fleuve dans les ports de la Méditerranée, et notamment à Toulon, où il en a déjà été envoyé pour essai. Les canaux et rivières communiquant au Rhône offrent les mêmes avantages. On voit à Seyssel les restes d'un vieux château avec une chapelle. Il y avoit, outre l'église paroissiale, des Capucins, des Augustins, et un prieuré qui étoit habité par des Religieuses Bernardines. Cette ville est très-ancienne: on prétend qu'elle tire son nom de *Sextiliens*, général romain. Le duc Emmanuel Philibert l'érigea en marquisat, en faveur d'Emmanuel de Seyssel, dé; marquis d'Aix, en Savoie. Seyssel est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2168. *Bur. de poste.*

Seysses-Toloranes, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, sur le ruisseau Binos, à 4 k. (1 l.) de Muret, 15 kilom. (3 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 958. *Bur. de poste* de Muret.

Seysieu, v. (*Ain*). *Voyez* St.-Benoît-de-Seyssieu.

Seyssuel, v. (*Isère*), arrond. et cant. nord de Vienne, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 8 m. (18 l.) de Grenoble. *Pop.* 1086. *Bur. de poste* de Vienne.

Sézanne, ville (*Marne*), arrond. d'Epernay, ch.-l. de cant., sur le ruisseau des Auges et du Morin, à 5 m. (12 l.) N. O. de Troyes, 5 m. (12 l.) S. O. de Châlons, 12 myr. (26 l.) E. p. S. de Paris. Long. 21. 33. lat. 48. 43. C'est une des plus petites et des plus anciennes villes du département. Jules César la connut. Elle faisoit partie de la province dite *Alpes-Comata*, chevelue; et quand Octave Auguste, dans son organisation des Gaules, divisa cette province en Celtique et Belgique, Sézanne resta attachée à la Celtique. Elle est fameuse dans l'histoire par plusieurs siéges soutenus contre les Anglais et contre les Protestans. En 1423, sous le règne de Charles VII, le comte de Salisbury la prit d'assaut. Elle étoit défendue par Guillaume-Marie et Roger de Criquitol, capitaines illustres de ce temps-là. En 1566, sous Charles IX, elle fut prise par les Huguenots, dont la fureur se mesura sur l'indignation qu'ils ressentoient contre tout ce qui tenoit au parti royaliste; et Sézanne, par amour pour ses rois, repoussa tous les partis qui leur étoient contraires. Henri IV et Louis XIII ont ressenti les effets de cette fidélité: le premier par la résistance qu'elle apporta contre les ligueurs; le second par l'asyle qu'elle donna au maréchal de Bois-Dauphin, dans la guerre contre les princes de Condé. Cette ville étoit grande jadis; mais un Thibaut IV, comte de Champagne, la fit presque entièrement démolir, pour éviter qu'elle ne servît de place d'armes aux ducs de Bourgogne, de



Digitized by Google

Bar, de la Marche, de Bretagne, etc. tous ligués alors contre lui. Depuis elle fut réparée, jusqu'en 1566, que les Protestans, dans le siége qui vient d'être cité, la détruisirent entièrement. Elle s'étoit encore relevée de ce désastre, lorsqu'en 1632, le jour de l'ascension, un incendie la réduisit entièrement en cendres; l'histoire en décrit peu d'aussi furieux : plus de douze cents maisons furent la proie des flammes, et le procès-verbal de ce fléau éleva les pertes à 6 millions de livres. Maintenant ce n'est plus qu'une petite cité. Cette ville étoit un gouvernement de place dépendant du gouvernement général de la ci-devant Champagne, le chef-lieu d'une élection, de l'intendance de Châlons, et le siége d'un bailliage, d'une police, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'un grenier à sel, et d'une maréchaussée. Outre les juridictions, Sézanne avoit un gouverneur pour le roi, qui étoit bailli d'épée, et un corps de ville composé d'un maire, de quatre échevins, d'un receveur des octrois et deniers patrimoniaux, et d'un syndic. Avec deux églises paroissiales et deux succursales, il y avoit une collégiale royale dite *Saint-Nicolas*, fondée en 1164 par Henri Ier, comte de Champagne, surnommé *le Large*. Son chapitre étoit, au commencement, de cinquante chanoines, qui ont été reduits à trente-quatre en 1176; depuis encore à vingt-quatre, et à l'époque de la révolution, ils n'étoient que douze; un prieuré de Bénédictins, fondé en 1081 par un seigneur de la baronnie de Troyes, pour une partie, et pour l'autre, en 1114, par la comtesse Alix, veuve d'Etienne-Henri, comte de Champagne : les religieux et le prieur étoient curés primitifs des deux paroisses; une abbaye de Religieuses bénédictines de Notre-Dame, fondée par une princesse de France, nommée *Constance*, fille de Philippe Ier, roi de France; un couvent de Cordeliers, fondé en 1224, par Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie, depuis roi de Navarre; un collége établi en 1565; un Hôtel-Dieu desservi par des filles de la Charité, une confrairie des Dames de la Charité, et une compagnie d'Arquebusiers.

Le commerce de cette ville consiste en vins et en grains. On y fait de la bonneterie. Il y a plusieurs tanneries et tisseranderies. On trouve aux environs des carrières de pierres de taille exploitées, et des grès. Sézanne est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 4165. *Bur. de poste.*

Sezze-e-Villa-Franca, bourg (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, divisé en deux parties, sur la droite de la Bormida, à 18 kil. (4 l.) S. d'Alexandrie. *Pop.* 2267. *Bur. de poste* d'Alexandrie.

Sherwillems-Capelle, v. (*Lys*). *Voyez* St.-Herwillems-Capelle.

Shoore, village (*Lys*). *Voyez* Schoore.

Siagne (la), rivière (*Var*), arr. de Grasse et de Draguignan, où elle prend sa source en plusieurs endroits, cant. de Sernon, de St.-Vallier, et de Fayence, coule au S. E., puis au S., et va se rendre dans la mer au golfe de la Napoule, à 14 k. (3 l. ½) S. de Grasse.

Siagnet (le), rivière (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Auban. Sa source, à 8 kil. (2 l.) S. E. de Sernon, coule au S. et se rend dans la Siagne, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de sa source.

Siam, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Champagnole, près de la Serpentine, à 24 k. (5 l. ½) de Poligny, 80 k. (61. ½) de Lons-le-Saunier, dans un vallon qui offre au physicien une curiosité digne de ses regards : c'est une fontaine intermittente, que l'on voit croître et décroître alternativement dans l'espace de sept minutes. *Pop.* 175. *B. de p.* de Champagnol.

Siarrouy, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Vic-Bigorre, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Vic.

Sias, v. (*Drôme*), arrond. de Nions, canton de Buis, comm. de Poet-Empercip, à 6 k. (1 l. ½) de Buis, 21 k. (4 l. ½) de Nions. *Pop.* comp. celle de Poet-Empercip, 1007. *Bur. de poste* de Buis.

Siaugues-St.-Romain, village (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Langeac, à 29 kil. (6 l. ½) de Brioude, 21 k. (4 l. ½) du Puy. *P.* 1823. *Bur. de poste* de Langeac.

Sibas, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, canton de Sunharette, à 13 kil. (3 l.) de Mauléon, 4 m. (10 l. ½) de Pau. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Mauléon.

Sibbeke, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, canton d'Anderlecht, commune de St.-Martin-Bodeghem, à 9 k. (2 l. ½) de Bruxelles, 5 k. (1 l. ½) d'Anderlecht. *Pop.* comp. celle de Saint-Martin-Bodeghem, 827. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Sibenaeken, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, commune de Munshausen, à 5 k. (1 l. ½) S. de Clervaux, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Wiltz, 5 m. (10 l. ½) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Munshausen, Reuler, Roder, Niedhausen, Urtpelt et Fischbach, 611. *Bur. de poste* de Bastogne.

Sibenborn, h. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton d'Hermeskeil, comm. de Manderen, à 13 k. (3 l.) d'Hermeskeil, 13 k. (3 l.) de Manderen, 14 k. (3 l. ½) de Trèves. *Pop.* comp. celle de Manderen, 335.

Sibebath, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 8 m. (18 l.) N. de Trèves. *Pop.* 7.

Sibercham ps, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, comm. de St.-Pierre, à 6 kil. (1 l. ½) N. de Neufchâteau, 14 k. (3 l. ½) S. de St.-Hubert, 6 m. (14 l. ½) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de St.-Pierre et dépend. 482. *Bur. de p.* d'Arlon.

Sibirill, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de St.-Pol-de-Léon, à 22 kil. (5 l.) de Lesneven, 8 m. (17 l.) de Quimper. *Pop.* 1028. *Bur. de p.* de St.-Pol-de-Léon.

Sibiville, v. (*Pas-de-Calais*), arr et cant. de St.-Pol, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 278. *B. de p.* de Frévent.

Siboure, b. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. de St.-Jean-de-Luz, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Ustaritz, 11 m. (23 l. ¾) de Pau. Ce bourg est situé près de l'Océan, sur la Nivelle qui le sépare de St.-Jean-de-Luz. On rencontre sur les bords de la mer des bancs de pierre calcaire dure, qui se succèdent alternativement, avec des bandes continues de pierres à fusil. On n'aperçoit point de vestiges de corps marins dans les bancs calcaires de Siboure où les pierres reçoivent une espèce de poli, par l'action continuelle des vagues. Siboure est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1893. *Bur. de p.* de St.Jean-de-Luz.

Sibour (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, à 7 k. (1 l. ¾) S. de St.-Jean-de-Luz. Elle est ronde et a environ 1 kilom. (¼ de l.) de diamètre.

Sibret, v. (*Forêts*), arrond. de

Digitized by Google

Neufchâteau, ch.-l. de cant., à 3 k. (¾ de l.) S. p. E. de Chenogne, 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Bastogne, 5 m. (12 l. ½) N. O. de Luxembourg. *P.* 158. *Bur. de poste* de Bastogne.

**Siccieu**, v. (*Isère*). *Voyez* Cessieu.

**Sichamp**, v. (*Nièvre*), arrond. de Cosne, canton de Prémery, sur un bras de la Nièvre, à 20 k. (4 l. ½) de la Charité, 21 kil. (4 l. ¾) de Nevers. Il y a une forge. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Nevers.

**Sichié**, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, cant. d'Ornano, à 18 kil. (4 l.) d'Ajaccio, 27 kil. (6 l.) de Sartene. *Pop.* comp. celle de Sainte-Marie, ....

**Sichem**, ville (*Dyle*), arrond. de Louvain, canton de Diest, sur la Demer, rivière, à 2 k. (½ l.) N. p. E. de Montaigu, 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Diest, 5 m. (11 l.) N. E. de Bruxelles. Il y a une brasserie et deux genièvreries. *Pop.* 1473. *Bur. de poste* de Diest.

**Sichem**, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. et canton sud de Maëstricht, à 2 k. (½ l.) S. E. de Rymps, 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Vise, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Maëstricht. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Maëstricht.

**Sichon** (la), rivière (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, canton de Châteldon. Sa source, à 14 k. (3 l. ½) N. E. de Thiers, coule au N., puis au N. O., passe à Cusset, et se rend dans l'Allier, à 3 k. (¾ de l.) O. de Cusset.

**Sicker**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, canton de Masvaux, près du Dolleren, à 18 kil. (4 l.) de Béfort, 4 m. (10 l.) de Colmar. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Béfort.

**Sicolze**, v. (*Pô*), arrond. de Turin, cant. de Gassino, au sommet d'une colline, presqu'à la source de la Bonna, à 14 k. (3 l. ½) N. E. de Turin. *Pop.* 1310. *Bur. de poste* de Turin.

**Sicqueville-en-Bessin**, v. (*Calvados*), arr. de Caen, canton de Creuilly, près du ruisseau la Grande, à 13 k. (3 l.) de Caen. *Pop.* 420. *Bur. de p.* de Tilly-sur-Seulles.

**Sidebrück**, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* Bruk (Nieder).

**Sidelot**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Pavilly, à 14 k. (3 l. ½) de Caudebec, 23 k. (5 l. ½) de Rouen. *Pop.* 68. *Bureau de poste* d'Yvetot.

**Sideville**, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton d'Octeville, près la Divette, à 5 k. (1 l. ¼) de Cherbourg, 6 m. (14 l. ½) de Coutances. *Pop.* 398. *Bur. de poste* de Cherbourg.

**Sideville**, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. d'Yerville, à 15 k. (3 l. ½) de Caudebec, 10 k. (2 l. ½) d'Yvetot, 23 kilomèt. (5 l. ½) de Rouen. *Pop.* 378. *Bur. de poste* d'Yvetot.

**Sidialles**, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Château-Meillant, à 10 kilom. (2 l. ½) de cet endroit, 6 m. (14 l. ½) de Bourges. *P.* 500. *Bur. de poste* de Château-Meillant.

**Sidias** (le), ruisseau (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon. Sa source à 6 kilom. (1 l. ½) S. O. de Luchon; coule au N. O., et se rend dans le Go, à 1 k. (½ de l.) de sa source.

**Sieco**, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Matha, à 29 kil. (6 l. ½) de Saint-Jean-d'Angely, 40 kilom. (9 l.) de Pons, 36 k. (8 l.) de Saintes. *Pop.* 302. *B. de p.* de St.-Jean-d'Angely.

**Sieco**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Niort, sur la Sèvre-Niortaise, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Niort. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Niort.

**Siedeltingen**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, sur la Queiche, à 5 k. (1 l. ¼) E. d'Annweiler, 4 k. (1 l.) O. p. N. de Landau, 8 myr. (18 l. ½) S. de Mayence. *P.* comprise celle de Geisweilerhof, 718. *Bur. de poste* de Landau, dép. du Bas-Rhin.

**Siedlingen**, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Sarrebourg, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Trèves. *Pop.* 152.

**Siefersheim**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wolstein, 1 kilom. (¼ de l.) S. de cetendroit, 3 k. (¾ de l.) E. S. E. de Neubanberg, 28 k. (6 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 428. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

**Siegelbach**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Kaiserslautern, à 8 k. (2 l.) O. N. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. N. E. de Landstuhl, 8 myr. (16 l. ¾) S. O. de Mayence. *P.* 167. *B. de p.* de Kaiserslautern.

**Siegen**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Seltz, à 11 k. (2 l. ¾) de Weissembourg, 10 k. (2 l. ½) de Lauterbourg, 5 myr. (10 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* comprise celle de Kaydenbourg, 211. *Bur. de poste* de Lauterbourg.

**Sièges**, v. (*Jura*), arrond. de St.-Claude, cant. des Bouchoux, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Claude, 41 kilom. (9 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *P.* 202. *Bur. de poste* de St.-Claude.

**Siéges** (les), bourg (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Villeneuve-sur-Vannes, à 18 k. (4 l.) de Sens, 43 k. (9 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 513. *B. de p.* de Villeneuve-sur-Vannes.

**Sielbach**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton de Bliescastel, commune de Nieder-Wurtzbach, à 3 k. (¾ de l.) de Bliescastel, 13 k. (3 l.) d'Hombourg, 7 myr. (15 l. ¼) de Trèves. *Popul.* comprise celle de Nieder-Wurtzbach, 330. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

**Sien**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, à 6 kilom. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) E. d'Oberstein, 7 m. (14 l. ½) E. de Trèves. *Popul.* comprise celle de Sienerhof, 263. *Bur. de poste* de Creutznach, départem. de Rhin-et-Moselle.

**Sien-Hachenbach**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, à 7 kilom. (1 l. ½) N. O. de ce lieu, 10 k. (2 l. ½) E. d'Ober-Stein, 6 m. (14 l. ½) E. de Trèves. *Pop.* comp. celle de Steinshornerhof, 153. *B. de poste* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

**Sienerhof**, h. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Grumbach, comm. de Sienerhof, à 6 k. (1 l. ½) de Grumbach, 13 k. (3 l.) d'Oberstein, 7 m. (14 l. ½) de Trèves. *P.* comp. celle de Sienerhof, 263.

**Sienne**, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. sud de Châlons-sur-Saone, près la Corne, à 6 k. (1 l. ½) de Châlons, 5 myr. (10 l. ¾) de Mâcon. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

**Sienne** (la), pet. riv. (*Manche*), prend sa source dans l'arr. de Vire, dép. du Calvados, passe à Ville-Dieu, et se perd dans l'Océan.

**Sierpersfeld**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Goelheim, 5 m. (12 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

**Sier** (la), riv. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Thônes. Sa source, à 8 kil. (2 l.) E. S. E. de Thônes, coule au N. O., puis à l'O. reçoit le Tion qui vient du lac d'An-



Digitized by Google

necy, reçoit le Nepha, et remontant au N. O. se rend dans le Rhône au S. à 4 myriam. (10 l. ¼) N. O. de Seyssel.

**Sierck**, ville (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launstroff, sur la Moselle, à 18 k. (4 l.) N. E. de Thionville, 40 k. (9 l.) N. N. E. de Metz, 9 kil. (2 l. ½) E. de Rodemack. Cette ville, située sur la rive droite de la Moselle, étoit, avant la réunion des Pays-Pas, la dernière ville de France du côté de Trèves. César en fait mention dans ses Commentaires, comme d'une station militaire entre Metz et Trèves. Après avoir eu sa part des révolutions que la province entière éprouva en passant de la domination française à la maison de Saxe, elle fit partie des domaines des princes Lorrains qui y construisirent un château fort où plusieurs d'entr'eux résidèrent. Ils y tinrent pendant long-temps le siége de leur grand bailliage d'Allemagne, le plus considérable de toute la Lorraine, et y créèrent une cour des monnoies. Le château, la ville et trente villages furent cédés à Louis XIV par le traité de Vincennes, du dernier février 1661. Les Français s'en étoient emparés en 1643. Outre deux églises paroissiales, il y avoit un couvent de Récolets. Cette ville étoit un gouvernement de place, dépendant du gouvernement général des villes, pays et ci-devant évêché de Metz et Verdun, et le siége d'une prévôté royale. Son état-major consistoit en un commandant et un major. On y trouve des sources d'eau salées. Il y a près de cette commune des carrières d'un très-beau marbre : on y tire du grès rougeâtre ; on y trouve aussi une pierre précieuse appelée *améthyste*. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, et d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1100. *Bur. de p.* de Thionville.

**Sierck** (Haute), v. (*Moselle*), arrondissem. de Thionville, cant. de Launstrof, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Thionville, 34 k. (7 l. ½) de Metz. *Pop.* 199. *B. de poste* de Thionville.

**Sierenbeke**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Anderlecht, comm. de St.-Martin-Bodeghem, à 11 kil. (2 l. ¾) de Bruxelles, 7 k. (1 l. ¾) d'Anderlecht. *Pop.* comp. celle de St.-Martin-Bodeghem, 827. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Sierentz**, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Landser, à 16 k. (3 l. ¾) d'Altkirch, 5 m. (10 l. ¼) de Colmar. Il y a une fabrique d'indiennes et une faïencerie. *Pop.* 1139. *Bur. de poste* d'Huningue. *Relais de poste aux chevaux.*

**Sierne**, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. et comm. de Carouge, à 4 kil. (1 l.) de Genève, 3 kilom. (¾ de l.) de Carouge. *Pop.* comp. celle de Carouge, 3200. *Bur. de p.* de Genève.

**Siersberg**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. et com. de Relling, sur une montagne dans une presqu'île formée par la Sarre et par la Nied, à 8 k. (2 l.) de Sarre-Libre, 4 myr. (10 l. ¼) de Metz. *Pop.* comprise celle de Relling, 600. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

**Siersdorf**, v. (*Roër*), *Voyez* Liersdorf.

**Siersthal**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Rorbach, à 6 k. (1 l. ½) de Bitche, 8 myr. (19 l.) de Metz. *Pop.* 368. *Bur. de poste* de Bitche.

**Sieville**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Clères, à 23 k. (5 l. ¼) de Caudebec, 16 k. (3 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 1185. *Bur. de poste* de Barentin.

**Sizs** (la), riv. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Villefranche. Sa source, à 7 kil. (1 l. ½) S. O. de Villefranche, coule au S. O. et se rend dans l'Adou, à 9 k. (2 l. ¼) de sa source, au S. E. de Réalmont.

**Siesbach**, v. (*Sarre*), arrond. et cant. de Birckenfeld, sur la Soësbach, rivière, à 11 kilom. (2 l. ½) N. de Birckenfeld, 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. d'Ober-Stein, 39 k. (8 l. ¾) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 113.

**Siest**, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 6 m. (13 l.) de Mont-de-Marsan. *P.* 133. *Bur. de poste* de Dax.

**Sieste** (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 7 kil. (1 l. ¼) S. p. O. de Bielle ; elle a de l'O. S. O. à l'E. N. E. 1 k. (½ de l.) de long.

**Siestorf**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, comm. de Kogenbroschet, à 21 kilom. (4 l. ¼) d'Aix-la-Chapelle, 3 kil (¾ de l.) de Geylenkirchen. *Pop.* compr. celle de Kogenbroschet, 92. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle.

**Sieurac**, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Vic-Fézensac. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

**Sieurac**, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Réalmont, à 14 k. (3 l. ¼) d'Alby, 25 k. (5 l. ¼) de Castres. *Pop.* 342. *Bur. de poste* d'Alby.

**Sieuras**, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. du Mas-d'Asil, à 4 m. (10 l.) de Mirepoix, 4 m. (10 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 207. *Bur. de poste* du Mas-d'Asil.

**Sieurey**, v. (*Eure*), arrondiss. du Grand-Andelys, cant. d'Ecos, à 9 k. (2 l. ¼) du Grand-Andelys, 31 k. (7 l.) d'Evreux. *P.* 184. *B. de p.* de Vernon.

**Sieveiller**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Drulingen, à 2 k. (¼ l.) S. E. de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) O. d'Haguenau, 36 kil. (8 l.) S. O. de Reishoffen. *Pop.* 338. *B. de p.* de Bouquenom.

**Sievenbach**, v. (*Rhin-et-Moselle*) arr. de Bonn, cant. de Virnebourg. *Pop.* 100.

**Sievergem**, v. (*Escaut*). *Voy.* Severgehem.

**Sievernich**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Froitzheim, à 5 kil. (1 l. ¼) S. de Norvenich, 4 k. (1 l.) N. de Zulpich, 37 kil. (8 l. ¼) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 266. *B. de p.* de Duren.

**Sievos**, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, sur la côte, près la Bonne, à 33 kilom. (7 l. ½) de Grenoble. *Popul.* 310. *B. de p.* de la Mure.

**Sieyes**, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Digne, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Digne.

**Sigale**, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de la Roque-Esteron, à 6 kilom. (1 l. ½) de Pujet, 38 k. (8 l. ½) de Nice. Il y a deux moulins à farine et à huile. *Pop.* 600. *Bur. de p.* de Nice.

**Sigalens**, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Grignols, comm. de la Bescan, à 14 kil. (3 l. ½) de Bazas, 7 k. (1 l. ½) de Grignols. *Pop.* compr. celle de la Bescan, 211. *Bur. de poste* de Bazas.

**Sigaulier**, v. (*Hautes-Alpes*), arrond. de Gap, cant. de Serres, sur l'Aiguebelle, à 3 kil. (¾ de l.) de Serres, 33 k. (7 l. ½) de Gap. *Pop.* 364. *Bur. de poste* de Serres.

**Sigean**, bourg (*Aude*). *Voyez* Sigean.

**Sigelscheir**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Wolmünster, comm. de Valschbronne, à 11 k. (2 l. ½) de Bitche, 27 kilom. (6 l.) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Valschbronne, 649. *Bur. de poste* de Bitche.

Digitized by Google

Sigillat, v. (*Drôme*). *Voyez* Port-Sigillat (le).

Sigismond, v. (*Mont-Blanc*). *Voy.* St.-Sigismond.

Siglot, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Jargeau, à 24 kil. (5 l. ¼) d'Orléans. *Pop.* 404. *Bur. de poste* d'Orléans.

Signac, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat, près l'Aune, à 23 k. (51. ¼) de St.-Gaudens, 11 m. (24 l.) de Toulouse. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de St.-Béat.

Signalens, v. (*Aude*), arrond. de Limoux, cant. d'Alaigne. *Pop.* 167. *B. de p.* de Mirepoix, dép. de l'Arriège.

Signes, bourg (*Var*), arr. de Toulon, cant. du Beausset, près le Tay, à 20 kil. (4 l. ¼) S. O. de Brignoles, 19 kil. (4 l. ¼) N. de Toulon, 18 k. (4 l.) S. de St.-Maximin. *Pop.* 1428. *Bur. de poste* de Brignoles.

Signets, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, comm. de Signy, à 13 k. (3 l.) de Meaux, 5 m. (12 l.) de Melun. *Pop.* comprise celle de Signy, 517. *Bureau de poste* de la Ferté-sous-Jouarre.

Signeux, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Virton, sur la Morteau, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Virton, 9 k. (2 l. ¼) O. p. N. de Longwy, 39 k. (8 l. ¾) O. p. S. de Luxembourg. *Pop.* 251. *B. de p.* de Longwy, dép. de la Moselle.

Signeville, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. d'Andelot, à 20 k. (4 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 170. *B. de p.* de Chaumont.

Signy, v. (*Ardennes*), arrond. de Sedan, cant. de Carignan, à 29 k. (6 l. ¾) de Sedan, 4 m. (10 l. ¼) de Charleville. *Pop.* compr. celle de Mont-Hébert, 224. *Bur. de p.* de Montmédy, dép. de la Meuse.

Signy, forêt (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Signy-le-Petit, à 1 k. (¼ de l.) N. de cet endroit; elle a de l'E. à l'O. 11676 mètres (6000 toises), et du N. au S. 7013 mèt. (3600).

Signy, grande forêt (*Ardennes*), arr. de Mezières, cant. de Signy-le-Grand, à 1 k. (½ de l.) O. S. O. de ce lieu; elle a du N. au S. 2917 mèt. (1500 toises), et de l'E. à l'O. 2720 mèt. (1400); elle tient à l'O. à la forêt de Montmeillant.

Signy, petite forêt (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Signy-le-Grand, à 1 k. (¼ de l.) S. de cet endroit elle a du N. O. au S. O. 2917 mèt. (1500 toises), et du N.-au S. 4673 mèt. (2400), et tient à l'E. à la forêt de St.-Martin.

Signy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, à 14 k. (3 l. ½) de Meaux, 5 m. (12 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Signets, 517. *Bur. de p.* de la Ferté-sous-Jouarre.

Signy-le-Grand, b. (*Ardennes*), arr. de Mézières, ch.-l. de canton, sur la rivière de Vaux, à 22 k. (5 l.) N. de Réthel, 22 k. (5 l.) O. S. O. de Mézières, 16 k. (3 l. ¾) S. E. de Rumigny, 23 k. (5 l. ¼) O. p. N. de Charleville. Il y avoit une fameuse abbaye de l'Ordre de Citeaux, qui fut bâtie en 1134 par saint Bernard, des libéralités de Thibault-le-Grand, comte de Champagne. Elle produisoit à l'abbé 40,000 livres de rente. On trouve aux environs des ardoises, de l'argile et du sable. On y fait commerce de draps et d'arbres fruitiers. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2118. *Bur. de poste* de Launoy.

Signy-le-Petit, v. (*Ardennes*), arrond. de Rocroy, ch.-l. de cant., à 18 kil. (4 l.) O. de Rocroy, 36 kil. (8 l.) O. N. O. de Mézières, 8 k. (2 l.) N. E. d'Aubenton. Il y a un sous-inspecteur des forêts, un haut fourneau et fonderie. *Pop.* 1704. *Bur. de poste* d'Aubenton, départ. de l'Aisne.

Sigognac, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Valence, comm. de la Lande, à 4 k. (1 l.) de Valence-d'Agen, 27 kil. (6 l.) d'Agen. *Popul.* compr. celle de la Lande, 103. *Bur. de poste* de Valence-d'Agen.

Sigogne, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucauld, comm. de Coulgean, à 10 k. (2 l. ½) de la Rochefoucauld, 21 k. (4 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.*..... *Bur. de p.* de Mansle.

Sigolsheim, bourg (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Kaisersberg, près la Weiss, à 7 k. (1 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 622. *Bur. de poste* de Colmar.

Sigonce, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de St.-Etienne-lès-Orgues, à 6 k. (1 l. ½) de Forcalquier, 33 k. (7 l. ½) de Digne. *Pop.* 361. *B. de p.* de Forcalquier.

Sigoules (les), b. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cunèges, à 11 k. (2 l. ¾) de Bergerac, 5 m. (12 l.) de Périgueux. *Pop.* 484. *Bur. de poste* de Bergerac.

Sigournay, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chantonnay, à 20 k. (4 l. ½) de la Châtaigneraye, 31 k. (7 l.) de Fontenay. Il y a aux environs des vins qui ne manquent ni de force ni de qualité. *Pop.* 500. *B. de p.* de Chantonnay.

Sigoustе (la), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Veynes. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de cet endroit, coule au S. p. O., et se rend dans le Buech, 6 k. (1 l. ½) de sa source.

Sigoyer, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de la Motte-du-Caire, à 13 k. (3 l.) de Sisteron, 34 k. (7 l. ½) de Digne. La montagne fournit de gros morceaux de cristal, mais tout remplis de glace. *Pop.* 237. *Bur. de p.* de Sisteron.

Sigoyer-du-Dé, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Tallard, sur le Baudou, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Gap. *Pop.* 976. *Bur. de poste* de Gap.

Siguer, v. (*Arriège*) arrond. de Foix, cant. de Vic-Dessos, sur le Siguer, riv., à 9 kilom. (2 l. ¼) de Tarascon. On trouve des mines de fer dans cette commune. On en comptoit vingt-deux du temps du cardinal de Richelieu. Il y a aussi une forge bien construite sur la rivière de Siguer; elle marche toute l'année: on y emploie la mine de la montagne de Lescoub. *Popul.* 1397. *Bur. de p.* de Tarascon.

Siguer (le), riv. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos. Sa source, au port de cet endroit, à 11 kilom. (2 l. ¼) de Vic-Dessos, coule au N. N. E., et se rend dans le Vic-Dessos, à 14 kil. (3 l. ½) de sa source.

Siot, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Sezy.

Sioy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Donnemarie, sur la Vieille-Seine, à 11 k. (2 l. ¾) de Donnemarie, 39 k. (8 l. ¼) de Melun. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Donnemarie.

Sioy, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil, sur l'Ardelle, à 18 kil. (4 l.) de Gournay, 31 k. (7 l.) de Rouen. *Pop.* 873. *Bur. de p.* de Forges.

Sioy-le-Chatel, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Jouvence, près de la Guye, sur une montagne, à 34 kilom. (7 l. ¾) de Mâcon. *P.* 425. *B. de p.* de Joncy.

Sihique, v. (*Basses-Pyrénées*),

Digitized by Google

arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 11 k. (2 l. ½) de Mauléon, 5 m. (11 l.) de Pau. *Pop.* 178. *Bur. de poste* de Mauléon.

**Sigean**, bourg (*Aude*), arr. de Narbonne, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) S. de Narbonne, 5 m. (12 l. ½) E. S. E. de Carcassonne, 38 kil. (8 l. ¼) N. de Perpignan. Cette ville est mémorable par la bataille qu'y livra Charles Martel aux Sarrazins qui furent défaits en 737, et par ses marais salans. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1800. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

**Sijol**, montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat, à 9 k. (2 l. ¼) E. p. S. de cet endroit.

**Silans**, lac (*Ain*), arr. et cant. de Nantua, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit; il a 3 k. (¾ de l.) de long; il est fort étroit.

**Silas**, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Grignols, à 13 k. (3 l.) de Bazas, 7 m. (15 l.) de Bordeaux. *P.* 229. *B. de p.* de Bazas.

**Silberrux**, v. du ci-dev. pays de Liége (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Rumigny, comm. de Bossus, sur la riv. d'Heure, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Senzeilles, 2 k. (½ l.) S. p. O. de Walcourt, 6 m. (13 l.) N. p. O. de Mézières. *Pop.* 696. *Bur. de poste* de Philippeville.

**Silfiac**, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Cleguérec, à 16 k. (3 l. ¾) de Pontivy, 6 m. (14 l.) de Vannes. *Pop.* 672. *Bur. de poste* de Pontivy.

**Silhac**, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Vernoux, à 28 k. (61. ½) de Tournon, 16 k. (3 l. ½) de Privas. *P.* 1471. *B. de p.* de Vernon.

**Silhen**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, comm. de Boo, près du Gave de Pau, à 2 k. (½ l.) d'Argelès, 29 k. (6 l. ½) de Tarbes. *Popul.* compr. celle de Boo, 278. *B. de p.* d'Argelès.

**Silignod**, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Champagne, près de la Serre, à 22 k. (5 l.) de Belley, 4 m. (10 l. ½) de Bourg. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Belley.

**Silans**, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de St.-Etienne-de-St.-Geoirs, à 21 k. (4 l. ½) de St.-Marcellin, 31 k. (7 l.) de Grenoble. Il y a une tannerie où il se fabrique des cuirs de vaches et de veaux à l'huile. *Pop.* 946. *Bur. de poste* de la Frette.

**Sillans**, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Tavernes, près de la Bresque, à 13 k. (3 l.) de Barjols, 5 m. (12 l.) de Toulon. *Pop.* 495. *Bur. de poste* d'Aups.

**Sillars**, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Lussac-les-Châteaux, à 7 k. (1 l. ½) de Montmorillon, 37 k. (8 l. ¼ de Poitiers. *P.* 760. *B. de p.* de Montmorillon.

**Sillé**, forêt (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume, à 1 k. (¼ de l.) N. de Sillé; elle a 15180 mèt. (7800 t.) de long, sur 4278 mèt. (2200 t.) dans sa plus grande largeur.

**Sillé-le-Guillaume**, bourg (*Sarthe*), arr. du Mans, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Frenay, 31 k. (7 l.) N. O. du Mans, 21 m. (48 l.) O. S. O. de Paris. Ce bourg situé près la source de la rivière de la Vègre, étoit autrefois une place forte, dont le comte d'Arondel, lieutenant-général de l'armée anglaise, fut obligé de lever le siége en 1431 et 1432. Il y avoit une église collégiale fondée par ses anciens seigneurs. Ce bourg a dans ses environs une mine de fer qui entretient plusieurs forges. On y fabrique aussi beaucoup de toiles fines et de toiles d'emballage. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1974. *B. de p.*

**Sillé-le-Philippe**, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Montfort, à 15 k. (3 l. ½) du Mans. *Pop.* 895. *Bur. de poste* du Mans.

**Silleny**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, près de la Seille, à 15 k. (3 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Loiville, 411. *Bur. de poste* de Metz.

**Silleque**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Palais, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) de Pau. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de St.-Palais.

**Sillery**, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Verzy, sur la Vesle, à 8 k. (2 l.) de Reims, 32 k. (7 l. ½) de Châlons. On y récolte des vins fins dont on fait le commerce. *Pop.* compr. celle de Puysieux, 470. *Bur. de poste* de Reims. *Rel. de p. aux ch.*

**Silley**, v. (*Doubs*). *Voyez* Seillez.

**Silley**, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Amancey, à 11 k. (2 l. ¾) d'Ornans, 24 k. (5 l. ½) de Besançon. *P.* 155. *B. de p.* d'Ornans.

**Silon**, pointe (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, à 25 k. (5 l. ½) N. E. de Pontrieu, 4 k. (1 l.) N. de l'île de Brehat. C'est une pointe de sable avancée, à 7 k. (1 l. ½) de la côte.

**Silly**, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. d'Enghein, à 9 kil. (2 l. ½) O. S. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. S. E. d'Ath, 25 k. (5 l. ½) N. de Mons. Il y a dans cette commune une usine ou tordoire à chevaux, et deux brasseries, l'une à genièvre et l'autre à bierre. *Pop.* 1815. *B. de p.* d'Enghein.

**Silly**, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Noailles, à la source du Petit-Silly, à 13 k. (3 l.) de Beauvais. Il y a une fabrique de sulfate d'alumine de fer. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Beauvais.

**Silly**, v. (*Orne*), arr. et cant. d'Argentan, entre l'Ure et la forêt de Goufern, à 6 k. (1 l. ½) d'Argentan, 37 k. (8 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 644. *B. de p.* d'Argentan.

**Silly-en-Saxois**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 28 k. (6 l. ½) de Morhange, 14 k. (3 l. ½) de Metz. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Metz.

**Silly-la-Poterie**, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, près de la forêt de Villers-Cotterets, à 24 k. (5 l. ½) de Château-Thierry, 5 m. (12 l.) de Laon. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de la Ferté-Milon.

**Silly-le-Long**, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, à 13 k. (3 l. ½) de Crespy, 6 m. (14 l.) de Beauvais, 2 k. (½ l.) de Nanteuil, 8 kilom. (2 l.) de Dammartin. Ce village est très-joli; il a une rue pavée d'une extrême longueur, et qui le traverse. Le territoire produit de beau bled en abondance. *P.* 574. *B. de p.* de Nanteuil-le-Haudouin.

**Silly-le-Petit**, rivière (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Noailles. Sa source, au N. O. de Silly, coule à l'E. N. E. et se rend dans le Thérain, à 7 k. (1 l. ½) E. N. E. de sa source.

**Silly-sur-Nied**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, à 11 k. (2 l. ¾) de Boulay, 11 kilom. (2 l. ½) de Metz. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de Metz.

**Silmont**, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Ligny, à 7 k. (1 l. ¾) de Bar. Il y avoit un prieuré de bénédictins, dépendant de l'abbaye de St.-Bénigne de Dijon, fondé l'an 1124. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Ligny.

Digitized by Google

Silvanès, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Affrique, cant. de Pont-de-Camarès, sur le Cabrias, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Affrique, 7 myr. (14 l. ½) de Rhodez. Il y avoit une abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, fille de Mansiade, fondée par Ponce de Lerat. *Pop.* 459. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Silvange, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 55. *Bur. de poste* de Metz.

Silvano, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, près de la rive droite du Pô, dans une plaine sur le chemin de Tortone à Pavie, à 8 k. (2 l.) N. O. de Voguère. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Voguère.

Silvareccio, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 30 k. (6 l. ¾) de Bastia. *Popul.* 416.

Silvarouvre, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont; cant. de Ville-sur-Aujon, près de l'Aube, à 27 k. (6 l.) de Chaumont. *Pop.* 329. *Bur. de p.* de Clairvaux, dép. de l'Aube.

Silvelle, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, comm. de Magny, à 8 k. (2 l.) de Lagny, 10 k. (2 l. ½) de Meaux. *Pop.* comprise celle de Magny, 222. *Bur. de poste* de Lagny.

Silvie, v. (*Oise*). *Voyez* la Croix-St.-Ouen.

Silvino, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launstroff, à 18 k. (4 l.) de Sarre-Libre, 4 m. (10 l.) de Metz. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Silzheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Sarre-Union. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Sarreguemine, dép. de la Moselle.

Simacourbe, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lembège, à 25 kil. (5 l. ¼) de Pau. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Pau.

Simandre, v. (*Ain*). *Voyez* Pimandre.

Simandres, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de St.-Symphorien, à 10 kil. (2 l. ¼) de Vienne, 8 m. (18 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 306. *B. de p.* de St.-Symphorien-d'Ozon.

Simandres, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Cuisery, à 20 k. (4 l. ½) de Châlons, 38 k. (8 l. ½) de Mâcon. *Popul.* 1528. *Bur. de poste* de Tournus.

Simencourt, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Beaumetz, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Arras. *Popul.* 207. *Bur. de poste.* d'Arras.

Simetrol, v. (*Dordogne*). *Voy.* Cimeyrols.

Simiane, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. et comm. de Gardanne, à 11 k. (2 l. ¾) d'Aix, 4 k. (1 l.) de Gardanne, 38 k. (8 l. ¼) de Salon, 15 k. (3 l. ¼) de Marseille. *Popul.* compr. celle de Gardanne, 2293. *Bur. de poste* d'Aix.

Simianne, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de Banon, à 18 k. (4 l.) de Forcalquier, 5 m. (12 l. ½) de Digne, 40 k. (9 l.) de Sisteron. *Pop.* 1157. *Bur. de poste* de Forcalquier.

Simmerath, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie, à 6 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) O. d'Hermlbach, 21 k. (4 l. ¾) S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 492. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Simmerbach (la), rivière (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de St.-Goar, à 6 k. (1 l. ½) O. S. O. duquel elle prend sa source, coule au S. p. O., puis au S. O., arrose Simmeren, et descendant au S. passe à Gemunden; et continuant son cours au S. arrose plusieurs villages, et se jette dans la Nahe, à 3 k. (¾ de l.) E. de Kirn, après 38 k. (8 l. ½) de cours.

Simmeren, ville (*Rhin-et-Moselle*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la Simmerbach, rivière qui l'arrose, à 15 kilom. (3 l. ½) O. S. O. d'Oberwesel, 8 kil. (2 l.) E. N. E. de Kirchberg, 5 m. (11 l.) S. p. O. de Coblentz, 40 m. (89 l.) E. N. E. de Paris. Long. 25. 6. lat. 49. 55. Simmeren tire son nom de la rivière qui l'arrose. Les cultes catholique, juif et protestant y ont des églises. Il y a des forges. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, d'un conservateur des hypothèques, d'un sous-inspecteur des forêts, et d'un receveur particulier. C'est une place de guerre de quatrième classe de la 26e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place de première classe, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1469. *B. de poste* de Creutznach.

Simmeren, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirn, à 4 kil. (1 l.) E. p. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. p. N. de Sobernheim, 7 m (15 l. ½) S. de Coblentz. *P.* 422. *B. de poste* de Creutznach.

Simmerischer-Maeckerey, forêt (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 5 k. (1 l. ¼) duquel elle est située. Elle a du N. au S. 3 k. (¾ de l.) de long, et 5 kilom. (1 l. ¼) de large: elle fait partie de la forêt d'Hundsdruck.

Simmeroth, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 13 k. (3 l.) de Thionville, 39 k. (8 l. ½) de Metz. *Popul.* comprise celle de Faulbach, 127. *Bur. de p.* de Thionville.

Simon (le), v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste.-Hermine, à 24 k. (5 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 449. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

Simonet, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Charleville, commune d'Houldizy, à 13 k. (3 l.) de Charleville, 5 kil. (1 l. ¼) de Mézières. *P.* comp. celle d'Houldizy, 228. *Bur. de poste* de Mézières.

Simonscall, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie. Il y a un haut fourneau, deux affineries, un marteau et une poterie. *P.* 58.

Simorre, ville (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, sur la Gimone, à 25 kil. (5 l. ¾) S. S. E. d'Auch, 14 k. (3 l. ½) O. de Lombez, 33 k. (7 l. ½) S. O. de l'Isle-Jourdain. On y voyoit une abbaye commendataire de l'Ordre de Cîteaux, fondée dans le neuvième siècle, et dans cette abbaye étoit le tombeau de saint Cérat, auquel on avoit une grande dévotion. A quelque distance de cette ville on trouve une terre avec laquelle on fabrique des turquoises qui imitent les orientales. On trouve près de cette commune des mines de plomb tenant or et argent, et une mine de turquoise. *Pop.* 1373. *Bur. de poste* de Lombez.

Simeus-la-Clavérie, v. (*Basses-Pyrénées*). *Voyez* St.-Peireux.

Simpelveld, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Dumppelfeld.

Simpelvelt, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, à 4 k. (1 l.) E. N. E. de Wittem, 8 kilom. (2 l.) O. N. O. d'Aix-la-Chapelle, 20 k. (4 l. ½) E. de Maëstricht. *Pop.* 851. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle, dép. de la Roër.

Simplé, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien, à 8 kil. (2 l.) de Craon, 20 k. (4 l. ½) de Laval. *Pop.* 494. *Bureau de poste* de Craon.

Sim-lès-Douay, v. (*Nord*), arr. et cant. nord de Douay, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville. Il y a cinquante fabriques, tant en lin qu'en

Digitized by Google

huile. *Pop.* 2095. *Bur. de poste* de Douay.

SIMAIRE (LA), rivière (*Cher*), arr. de St-Amand, cant. de Château-Meillant. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Château-Meillant, coule au N. et se jette dans l'Arnon, à 16 k. (3 l. ½) N. de Château-Meillant.

SINANCOURT, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de St.-Léger, à 8 kilom. (2 l.) de Beauvais, 2 kil. (½ l.) d'Auneuil. *Pop.* comprise celle de St.-Léger, 222. *Bur. de poste* de Beauvais.

SINARD, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont, à 29 k. (6 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 405. *B. de p.* de Grenoble.

SINAT, v. (*Escaut*), arrond. de Termonde, cant. de St.-Nicolas, à 7 kil. (1 l. ½) O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) N. p. E. de Lokeren, 24 k. (5 l. ½) N. E. de Gand. *Pop.* 3205. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

SINCENAC, v. (*Dordogne*). *Voyez* ST.-CENAC.

SINCEY, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* SAINCEY-LES-ROUVRAY.

SINCHENY, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Chauny, sur la côte, près de l'Oise, à 2 k. (½ l.) de Chauny, 27 k. (6 l.) de Laon. Il y a une manufacture de faïence dans le genre anglais : elle est avantageusement connue. *Pop.* compr. celle d'Autreville, 1013. *Bur. de p.* de Chauny.

SINDERES, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. d'Arjuzan, à 25 k. (5 l. ½) de Tartas, 41 kil. (9 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 192. *B. de p.* de Tartas.

SINDIC-D'ORLHAGUET, v. (*Aveyron*). *Voy.* ORLIAGUET.

SINDIGBERT, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. et comm. de Marmoutier, à 5 kil. (1 l. ½) de Saverne, 1 kil. (¼ de l.) de Marmoutier. *Pop.* compr. celle de cette ville, 1589. *Bureau de poste* de Saverne.

SINDORF, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Sarrebourg, comm. de Perle, à 21 k. (4 l. ¾) S. O. de Sarrebourg, 5 k. (1 l. ½) S. E. de Remich, 38 k. (8 l. ½) S. O. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Perle, 730. *Bur. de p.* de Cologne.

SINDOS, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Sallies, près du gave d'Oléron, à 20 k. (4 l. ½) d'Orthez, 6 m. (12 l. ½) de Pau. *Pop.* 284. *B. de p.* d'Orthez.

SINERMESNIL, v. (*Seine-Inférieure*). *Voy.* SEMERAMÉNIL.

SINGROUSSE OU SEIMBOUSE, village (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de St.-Avold, à 20 k. (4 l. ½) de Sarguemine, 4 m. (10 l. ½) de Metz. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de St.-Avold.

SINGLERAC, village (*Dordogne*). *Voy.* ST.-GLEYRAS.

SINGLES, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Tauves. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 933. *Bur. de poste* de Tauves.

SINGLINGEN, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Rorbach, à 15 k. (3 l. ½) de Bitche, 8 myr. (17 l.) de Metz. *Pop.* 231. *Bur. de poste* de Sarguemine.

SINGLY, v. (*Ardennes*), arr. de Méziéres, cant. d'Omont, à 16 kil. (3 l. ½) de Charleville. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Launoy.

SINGRIST, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 33 k. (7 l. ½) d'Haguenau, 28 k. (6 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Saverne.

SINHALAC, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) de Rhodez. *Populat.* 297. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

SINIO, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, cant. de Bossolasco, sur une montagne, à 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Albe. *Pop.* 614. *B. de p.* d'Asti.

SINNERSDORF, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Dormagen, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. de Bedburg, 4 m. (10 l.) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* 386. *B. de p.* de Cologne.

SINNICH, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. d'Aubel, comm. de Theuven, près la Gulp, à 5 kil. (1 l. ¼) N. d'Aubel, 13 k. (3 l.) O. d'Aix-la-Chapelle, 27 k. (6 l.) N. E. de Liége. *Pop.* compr. celle de Theuven, 864. *Bureau de poste* d'Herve.

SINNIERGUES, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de la Bastide, comm. de Montfaucon, à 13 kil. (3 l.) de Gourdon, 31 kil. (7 l.) de Cahors. *Popul.* compr. celle de Montfaucon, 1833. *Bur. de poste* de Gourdon.

SINSFELD, v. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, canton de Dudeldorff, à 8 k. (2 l.) O. S. O. de Bettenfeld, 3 kil. (¾ de l.) O. N. O. de Kail, 6 m. (14 l. ½) N. N. E. de Luxembourg. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Luxembourg.

SINTEREN, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Wieden, à 20 k. (4 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 208. *Bureau de poste* de Cologne.

SINTERSHEIM, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens. *P.... Bur. de p.* de Deux-Ponts.

SINTZ, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Sarrebourg, à 14 k. (3 l. ½) S. O. de cette ville, 4 k. (1 l.) E. de Remich, 31 k. (7 l.) S. S. O. de Trèves. *Popul.* 124. *Bur. de poste* de Luxembourg, dép. des Forêts.

SINZAT, v. (*Arriége*), arr. de Foix, cant. de Cabanes, près de l'Arriége, à 6 k. (1 l. ½) de Tarascon. Il y avoit autrefois sur la montagne, des mines qui sont maintenant comblées. *Pop.* compr. celle de Bonan, 176. *Bur. de poste* de Tarascon.

SINZENICH, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Zülpich, à 3 kil. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. d'Euskirchen, 40 kil. (9 l.) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle.

SINZIO, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Remagen, près du Rhin, à 1 k. (¼ de l.) S. p. E. de Remagen, 4 k. (1 l.) N. O. de Birsch, 31 k. (7 l.) N. N. O. de Coblentz. Cette ville dépendoit du ci-devant duché de Juliers; elle est mal bâtie, quoique bien située; son ancienneté est attestée par les vieilles tours, les murs ruinés, et quantité de médailles antiques qu'on y a trouvées. Outre son église paroissiale, construite dans un goût gothique, elle avoit du côté de l'ouest une chapelle plus ancienne que l'église, et consacrée à la sépulture des morts. On voit dans un cercueil, couvert d'une vitre, une *momie* qui paroît avoir déja 150 ans. Tout a été conservé intact jusqu'à la bière. Cette momie représente un squelette très-roide, dont la peau élastique ressemble à celle d'une morue desséchée. Elle a encore toutes les dents et les ongles : les mains et les pieds sont parfaitement conservés. Ce corps que le peuple appelle le saint *Baillif*, étoit revêtu d'un habit mesquin, promené pendant le carnaval, et exposé à la risée publique. *Pop.* 791. *Bur. de poste* de Bonn.

SINZO, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Tournay, à 11 k. (2 l. ¾) de Tarbes. *Popul.* 98. *Bur. de poste* de Tarbes.

SIOLANE, rocher (*Basses-Alpes*), arrond. de Barcelonette, canton d'Allos, à 13 kilom. (3 l.) de cet endroit.

SION, v. (*Gers*), arrond. de Condom,

Digitized by Google

Condom, cant. de Nogaro, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) d'Auch. *Popul.* 306. *Bur. de poste* de Nogaro.

Sion, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, cant. de Derval, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. E. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) O. de Château-Briant, 6 m. (13 l. ½) N. de Nantes. Il y a deux brigades de gendarmerie à pied. *Pop.* 2100. *Bur. de poste* de Derval.

Sion, mont (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Reignier, à 13 k. (3 l.) O. p. S. de Bonne, 8 k. (2 l.) E. p. N. de Cruseilles, 13 k. (3 l.) S. de Genève.

Sion, v. (*Meurthe*), arrond. de Lunéville, cant. de Vézelise, commune de Saxon, à 5 k. (1 l. ½) de Vézelise, 30 k. (6 l. ¾) de Nancy. Ce village est situé sur une montagne, près de Vaudemont. L'église paroissiale est sous le vocable de la nativité de Notre-Dame. Il y a un ci-devant couvent appelé *le Mont de Sion*, fondé en 1627, par François de Vaudemont, père du duc Charles III. Avant la suppression des monastères, il étoit habité par des religieux du tiers-ordre de saint François, que l'on nommoit *Tiercelins* ou *Picpus*. *Pop.* comprise celle de Saxon, 205. *Bureau de poste* de Vézelise.

Sion, h. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, comm. de Mauchenheim, à 2 k. (¼ l.) O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. de Kirchheim-Boland, 30 kilom. (6 l. ¾) S. p. O. de Mayence. *Pop.* comp. celle de Mauchenheim, 567.

Sioniac, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Beaulieu, à 31 kil. (7 l.) de Brive, 32 kil. (7 l. ¼) de Tulle. *Pop.* 475. *Bur. de poste* de Tulle.

Sionne, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey, sur le Saunel, ruisseau, à 5 k. (1 l. ¼) de Neufchâteau, 6 myr. (14 l. ¼) d'Epinal. Il y a un fourneau et deux affineries. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Neufchâteau.

Sionne (la), riv. (*Cantal*), arr. de Murat, canton d'Allanche. Sa source, au pied de la montagne du Cézallier, à 22 k. (5 l.) N. p. E. de Murat, coule au S. E., remonte à l'E. N. E., et se rend dans la Voyrese, à 1 kil. (¼ de l.) E. S. E. de Blesle.

Sionnet, v. (*Léman*), arr. de Genève, canton de Chêne-Thonex, comm. de Jussy, à 7 k. (1 l. ¾) E. d'Annemasse, 6 k. (1 l. ½) N. de Bonne, 15 kilom. (3 l. ½) E. p. S. de Genève. *Popul.* comprise celle de Jussy, 997. *Bureau de poste* de Genève.

Sionvillers, v. (*Meurthe*), arr. et canton sud-est de Lunéville, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 27 k. (6 l.) de Nancy. *P.* 130. *Bur. de p.* de Lunéville.

Sionzier, v. (*Léman*). *Voyez* Scionzier.

Siorac, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Riberac, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 767. *Bur. de poste* de Riberac.

Siorac, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Belvez, près de la Dordogne, à 5 k. (1 l. ¼) de Belvez, 4 m. (10 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 1045. *Bur. de poste* de Belves.

Siotot, fort (*Manche*), arr. de Valognes, cant. des Pieux, à 23 k. (5 l. ¾) de Cherbourg, 4 k. (1 l.) des Pieux. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Cherbourg.

Sioule (la), fontaine, source et rivière (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont, cant. de Rochefort, près du Puy-d'Augeire, à 23 kil. (5 l. ½) S. O. de Clermont, coule au N. passe à Pont-Gibaut, tourne au N. O., passe à Mont-Fermy, et se joint à deux autres rivières qui ont le même nom, dont l'une prend sa source dans le même canton, et l'autre dans le canton d'Herment, retourne au N. E., passe à Ebreuille, à St.-Pourçain, et se rend dans l'Allier par la gauche.

Sioulet (le), riv. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, canton de Rochefort. Sa source, à 13 kil. (3 l.) O. p. S. de Clermont, coule en serpentant vers le N. O., et se rend dans la Sioule, à 21 k. (4 l. ¾) de Clermont.

Siouville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. des Pieux, près de l'Océan, à 18 kilom. (4 l.) de Cherbourg, 6 myr. (14 l. ½) de Coutances. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Cherbourg.

Siouzz, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mexin, comm. de Poudenas, à 14 kil. (3 l. ¼) de Nérac, 3 k. (½ de l.) de Mexin. *Pop.* comp. celle de Pondenas, 1028. *Bur. de poste* de Nérac.

Sirach, v. (*Pyrénées-Orient.*), arrond. et cant. de Prades, près du Tet, à 3 kil. (½ de l.) de Prades, 42 kil. (9 l. ½) de Perpignan. On trouve dans le territoire de Sirac une grande quantité de mines de plomb en rognons, dans une terre argileuse blanche. On les découvre après les pluies d'orage; et les paysans les vendent aux potiers. On voit assez près de ce village une grotte très-spacieuse, remplie de très-belles congélations, formées par l'eau qui tombe goutte à goutte d'une voûte très-élevée. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Prades.

Siradan, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse, à 23 kilom. (5 l. ½) de la Barthe, 5 myriam. (12 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 346. *Bur. de poste* de Montrejeau, dép. de la Haute-Garonne.

Siran, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, canton de la Roquebrou, à 25 k. (5 l. ¾) d'Aurillac. *P.* 1255. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Sirau, v. (*Hérault*), arrond. de St.-Pons-de-Thomières, cant. d'Olonzac, sur le cap long, à 22 kilom. (5 l.) de St.-Pons, 10 m. (23 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 727. *Bur. de poste* d'Azille, dép. de l'Aude.

Siraucourt, (*Pas-de-Calais*). *Voy.* Ciraucourt.

Sirault, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Lens, à 9 kil. (2 l. ¼) S. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. de St.-Ghislain, 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de Mons. On y cuit de la poterie. Il y a une mine de plomb fort riche; mais elle a besoin d'une machine hydraulique pour l'essor des eaux dont elle est couverte. *Pop.* 1282. *Bur. de poste* de Mons.

Siray, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton et comm. de Chatelard, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Pierre-d'Albigny, 1 kil. (¼ de l.) de Chatelard. *Pop.* comp. celle de cet endroit, 933. *Bur. de p.* de St.-Pierre-d'Albigny.

Sire (la), rivière (*Forêts*), arr. et cant. sud de Luxembourg, à 8 k. (2 l.) duquel elle prend sa source, coule au N. E., arrose plusieurs villages, passe à Mensdorff, monte à Manternach, où elle va à l'E. se rendre dans la Moselle, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de Grevenmacheren. Elle a 30 k. (6 l. ¾) de cours.

Sireix, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. d'Aucun, sur le gave de Bun, à 4 k. (1 l.) d'Argelès, 36 kil. (8 l.) de Tarbes. On trouve dans le territoire de la pyrite



Digitized by Google

jaune pâle, mêlée de bleinde ; une belle mine de plomb sur la montagne d'Arrougu, et de l'ocre à la montagne de Castillon. *Pop.* 206. *Bur. de poste* d'Argelès.

**Siren**, v. (*Forêts*), arrond. et canton sud de Luxembourg, comm. de Conteren, à 4 kil. (1 l.) S. E. d'Hespérange, 8 k. (2 l.) S. E. de Luxembourg. *P.* 121. *Bur. de p.* de Luxembourg.

**Sireuil et Enclave**, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. d'Hirsac, sur la Charente, à 11 k. (2 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 633. *Bur. de p.* d'Angoulême.

**Sireuil**, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, canton de St.-Cyprien, à 11 k. (2 l. ¾) de Sarlat, 39 kilom. (8 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 409. *Bur. de poste* de Sarlat.

**Sirod**, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Champagnole, à 22 k. (5 l.) S. E. de Poligny, 33 kilom. (7 l. ¼) E. de Lons-le-Saunier, 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Nozeroy. Ce village est situé au milieu d'une plaine, environné de hautes montagnes, où il se trouve placé comme dans un entonnoir. Au midi de Sirod est un rocher de tuf tendre et poreux, facile à couper, et qu'on emploie à construire des tuyaux de cheminée. Aux forges de ce lieu on voit un arbre de roue hydraulique, qui tout arrondi, tout façonné, conserve encore 1 mèt. 16 c. (3 pieds ½) de diamètre. Le sapin dont cette pièce fait partie n'a coûté que 6 francs sur pied, et il a coûté près de 700 francs de transport, quoiqu'il ne fût qu'à 13 kil. (3 l.) de cet endroit. On trouve aussi dans le territoire de Sirod, du marbre grisâtre, bariolé de taches rondes et rougeâtres. Le poli de ce marbre est très-beau. *Pop.* 788. *Bur. de p.* de Champagnole.

**Siros**, v. (*Basses-Pyr.*), arr. de Pau, cant. de Lescar, près du gave de Pau, à 10 k. (2 l. ½) de Pau. *Pop.* 226. *Bur. de p.* de Pau.

**Sirr ou Surret**, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) de Bastogne, 42 k. (9 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Bastogne.

**Sirscheid**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Aldenau, près et dépendant de la comm. d'Insel. *Pop.* . . .

**Sirstroff**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Relling, à 14 kil. (3 l. ¼) de Sarre-Libre, 43 k. (9 l. ¼) de Metz. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

**Sisco**, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 15 kilom. (3 l. ½) de cette ville. *Popul.* 812.

**Siscous**, montagne (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Aramits, à 25 kilom. (5 l. ¾) S. S. O. d'Oléron.

**Sisquerd ou des Sisqua**, étangs (*Arriège*), arr. de Foix, canton de Dax, à 11 k. (2 l. ¾) S. O. de cet endroit. Il y en a quatre dont le plus grand a environ 194 mètres (100 t.) de long.

**Sissonne**, bourg (*Aisne*), arr. de Laon, chef-l. de cant., sur la Sonche, à 20 kil. (4 l. ½) E. de Laon, 4 m. (10 l. ½) N. E. de Soissons, 16 k. (3 l. ½) S. O. de Moncornet. On y exploite des terres végétales pyriteuses. *P.* 1040. *Bur. de poste* de Laon.

**Sissy**, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, près de l'Oise, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Quentin, 30 k. (6 l. ¾) de Laon. *Pop.* 755. *Bur. de p.* de St.-Quentin.

**Sistels**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. d'Auvillars, à 9 k. (2 l. ¼) de Valence, 21 kil. (4 l. ¾) d'Agen. *Pop.*... *Bur. de poste* de la Magistère.

**Sisteron**, ville (*Basses-Alpes*), chef-lieu d'arr. et de canton, à 8 m. (18 l. ½) N. E. d'Aix, 6 myr. (13 l. ½) S. O. d'Embrun, 27 k. (6 l.) O. N. O. de Digne, 66 myr. (150 l.) S. E. de Paris. Long. 23. 36. lat. 44. 11. Cette ville, nommée en latin *Segustero*, dans la ci-devant Haute-Provence, est située sur la Durance, au pied d'un rocher, surmonté d'une citadelle, sous un climat fort sain, dans une contrée agréable et fertile. Sisteron est fortifiée par une bonne citadelle, qui défend la ville. C'étoit un gouvernement de place avec un état-major; elle étoit le siége d'un évêché suffragant d'Aix; son premier évêque, nommé *Valère*, vivoit au 6e siècle. Son chapitre étoit composé de 12 chanoines, et de douze bénéficiers. Outre l'église paroissiale, Sisteron avoit un Séminaire; des chanoines réguliers de saint Augustin, qui desservoient la paroisse St.-Marcel, au faubourg de la Baume; un couvent de Dominicains, un de Cordeliers, un de Capucins, des religieuses de la Visitation, des Ursulines et des Claristes. Cette ville a eu plusieurs fois à se défendre contre les Sarrasins et les Hongrois, qui au 9e siècle pénétrèrent dans la Haute-Provence. On trouve aux environs de cette ville une mine de cuivre très-estimée, et de la terre à poterie.

La ville de Sisteron est la patrie d'*Alberter*, mathématicien et poëte; né dans le 13e siècle; mort à Tarascon. Il fit toute sa vie des vers pour une dame de ses pensées, suivant la coutume de son siècle. — Gaspard de *Réal*, grand sénéchal de Forcalquier; mort à Paris en 1752. On a de lui : *Science du Gouvernement*, 8 vol. *in*-4°. On y trouve dans les tomes 2 et 3 des particularités intéressantes sur l'histoire des *anciens états les plus célèbres*, comme sur les *modernes*. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval; elle dépend de la 8e division militaire. *Pop.* 4000. *Bur. de p. Rel. de poste.*

**Sitiard**, ville (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, chef-l. de cant., sur la Geelen, qui la traverse, à 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. de Maseyck, 7 k. (1 l. ¾) E de Stockem, 27 k. (6 l.) N. N. O. d'Aix-la-Chapelle. Elle est située sur une petite rivière à 2 k. (½ l.) de la Meuse, 31 kil. (7 l.) au midi de Ruremonde. Elle faisoit partie du ci-devant duché de Juliers, et fut presque ruinée en 1677. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.*... *Bur. de poste* de Maseyck, départ. de la Meuse-Inférieure.

**Sitterich**, v. (*Roër*). *Voyez* Setterich.

**Sitters**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Obor-Moschel, sur la Moschel, à 2 kil. (½ l.) S. p. E. d'Obor-Moschel, 3 kil. (¾ de l.) S. O. d'Alzens, 43 k. (9 l. ¾) S. O. de Mayence. *Pop.* 131. *Bur. de p.* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

**Sitzen**, v. (*Sarre*). *Voy.* Filzen.

**Sitzerath**, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Wadern, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Trèves. *P.* 157. *B. de p.* de Trèves.

**Sivaldo**, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de Castelletto-Orba, dans une petite plaine entre un ruisseau et l'Orba, qui se joignent près de là, à 15 k. (3 l. ½) E. d'Acqui. *Pop.* 1550. *B. de p.* d'Asti.

**Sivenich**, hameau (*Sarre*),

Digitized by Google

arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, comm. d'Aach, à 6 k. (1 l. ¼) de Pfalzel, 6 k. (1 l. ¼) de Trèves. *P.* compr. celle d'Aach et dép., 210. *Bur. de poste* de Trèves.

Sivergues, v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. de Bonnieux, à 3 kil. (1 l. ¼) d'Apt, 5 m. (11 l. ¼) d'Avignon. *P.* 135. *B. de p.* d'Apt.

Sivert, v. (*Lot-et-Garonne*). *Voyez* Civert.

Sivière (la), rivière (*Aisne*), arrondiss. et cant. de Soissons. Sa source, à 8 kil. (2 l.) S. S. O. de Soissons, coule au S. p. O. et se rend dans l'Ourcq, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de la Ferté-Milon.

Sivay, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. et comm. d'Etale, à 14 k. (3 l. ½) d'Arlon, 25 k. (5 l. ¼) de Neufchâteau. *Popul.* comprise celle d'Etale, 1084. *Bur. de poste* d'Arlon.

Sivay, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Beaumont, à 9 k. (2 l. ½) S. S. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de Solre-le-Château, 37 k. (8 l. ¼) S. S. E. de Mons. *Pop.* 1914. *Bur. de poste* de Beaumont.

Sivry, v. (*Marne*), arrond. de Ste-Menéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre, à 10 k. (2 l. ½) de Ste-Menéhould, 37 k. (8 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 252. *Bur. de p.* de Ste-Menéhould.

Sivry, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Nomény, à 13 k. (3 l.) de Pont-à-Mousson, 15 k. (3 l. ½) de Nancy. *Popul.* 241. *Bur. de p.* de Pont-à-Mousson.

Sivry, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Livry.

Sivry ou Civry, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Livry.

Sivry-en-Montagne, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Pouilly, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Sombernon, 21 k. (4 l. ½) d'Arnay, 32 k. (7 l. ½) de Dijon. *Pop.* 393. *Bur. de poste* de Sombernon.

Sivry-la-Forêt, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Montfort, 37 kil. (8 l. ½) de Versailles. *Pop.* 412. *Bur. de poste* d'Houdan.

Sivry-la-Perche, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Verdun, à 9 kil. (2 l. ¼) de cet endroit, 42 kilom. (9 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 15 k. (3 l. ½) de Verdun. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Sivry-lès-Buzancy, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, canton de Buzancy, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 9 kil. (2 l. ½) de Grand-Pré, 4 m. (10 l. ½) de Charleville. *Pop.* 158. *Bur. de p.* de Buzancy.

Sivry-lès-Vaudenay ou lès Annay, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, cant. d'Arnay-sur-Arroux, comm. de Vaudenay, à 9 k. (2 l. ½) d'Arnay, 37 k. (8 l. ¼) de Beaune. *Pop.* comprise celle de Vaudenay, 659. *Bur. de poste* d'Arnay.

Sivry-sur-Meuse, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon, à 18 k. (4 l.) N. de Verdun, 6 m. (14 l.) N. de Bar-sur-Ornain, 8 k. (2 l.) S. S. E. de Dun. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 912. *B. de p.* de Verdun-sur-Meuse. *Rel. de p.*

Siwersheim, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* Siefersheim.

Six-Fours, b. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Olioulles, sur une montagne, à 6 k. (1 l. ½) de Toulon. Ce bourg, dit-on, tire son nom du romain *Sextus Furius*, son fondateur. Il y a en effet quelques inscriptions qui paroissent établir cette origine. Un écrivain a dit que les habitans de ce bourg, hommes et femmes, étoient d'une taille très-haute. Il prétend même qu'autrefois ils ne vouloient se marier qu'entre eux, de peur de voir dégénérer leur race. Il y a un syndic des marins : il dépend du syndicat de l'inscription maritime du quartier de la Seyne, 6e arr. maritime. *P.* 2478. *Bur. de poste* de Toulon.

Six-Planes, (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gedinne, à 3 kil. (¾ de l.) E. p. S. d'Orchimont, 10 k. (2 l. ½) O. p. S. de Paliseul, 7 m. (15 l. ½) S. p. E. de Namur. *Pop.* 45. *Bur. de p.* de Bouillon, dép. des Ardennes.

Sixt, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rédon, cant. de Pipriac, à 15 k. (3 l. ½) O. de la Guerche, 29 k. (61. ½) S. E. de Rennes, 21 k. (4 l. ½) N. E. de Bain. *Pop.* 1776. *Bur. de poste* de Rédon.

Sixt, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, canton de Samoens, à la source de la Giffre, ruiss., à 6 k. (1 l. ½) E. de Samoens, 23 kil. (5 l. ½) E. p. N. de Cluses, 5 m. (12 l. ½) E. S. E. de Genève. *P.* 1086. *Bur. de poste* de Cluses.

Sizon (le), rivière (*Isère*), arr. et cant. de Vienne. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) S. E. de Vienne, coule au S. O. et se rend dans la Vareize, à 8 k. (2 l.) S. O. de sa source.

Sizos, v. (*Hautes-Pyrénées*). *Voyez* Cizos.

Sizun, bourg (*Finistère*), arr. de Morlaix, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) E. de Landerneau, 31 kil. (7 l.) de Brest, 4 m. (10 l. ½) N. de Quimper. Le territoire est montueux et couvert de landes. *Popul.* 2838. *Bur. de poste* de Landerneau.

Skeuvre, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voyez* Scheuve.

Slabhaner, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton d'Arneval, commune d'Emmersweiller, à 10 k. (2 l. ½) d'Arneval, 15 kilom. (3 l. ½) de Sarre-Libre, 7 myr. (15 l. ½) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Emmersweiller, 49. *B. de p.* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

Sleurieux, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Walcourt, sur la rivière d'Eau-d'Heure, à 3 kilom. (¾ de l.) S. p. E. de Walcourt, 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de Philippeville, 4 m. (10 l.) S. O. de Namur. *P.* 523. *B. de poste* de Philippeville, dép. des Ardennes.

Sleydinge, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Sommergem, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Waersschoot, 13 k. (3 l.) S. O. de Sas-de-Gand, 8 k. (2 l.) N. p. O. de Gand. *Pop.* 5178. *Bur. de poste* de Gand.

Slins, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Glons, à 7 kilom. (1 l. ¾) O. d'Hermalle, 8 k. (2 l.) O. p. S. de Vise, 8 k. (2 l.) N. de Liége. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Liége.

Sluse, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Tongres, à 5 k. (1 l. ¼) E. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de Vise, 13 k. (3 l.) S. O. de Maëstricht. *P.* 351. *B. de p.* de Tongres.

Sluterhof, h. (*Mont-Tonnerre*), arrond. et cant. de Kaiserslautern, comm. de Waldleiningen, à 8 kil. (2 l.) de Kaiserslautern, 20 kilom. (4 l. ½) de Lanstuhl, 8 myriam. (17 l. ½) de Mayence. *Pop.* comp. celle de Waldleiningen, 163. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Slyppe, v. (*Lys*), arrond. de Bruges, cant. de Ghistel, à 7 kil. (1 l. ½) O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. E. de Nieuport, 28 k. (6 l. ½) O. p. N. de Bruges. *Pop.* 737. *B. de p.* de Nieuport.

Smagne (la), rivière (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste.-Hermine, à l'O. duquel elle prend sa source, coule au S. p. O.,



Digitized by Google

tourne à l'O. en serpentant, passe à Ste.-Hermine, et se rend dans le Lay, à l'E. de Mareuil, à 23 kil. (51. ¼) O. S. O. de sa source.

SMDORF, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Kerpen, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 5 kilom. (1 l. ¼) S. de Bergheim, 36 kil. (8 l.) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 648.

SMERMÉNIL, v. (*Seine-Infér.*). *Voy.* SEMERSMÉNIL.

SMERBEBE, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Grammont, à 4 k. (1 l.) S. O. d'Aspelaer, 9 k. (2 l. ¼) E. de Nederbrakel, 32 k. (7 l. ¼) S. S. E. de Gand. *P.* 203. *Bur. de poste* d'Alost.

SMETLEDE, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. d'Alost, à 2 kil. (½ l.) N. E. d'Oordegheim, 8 kil. (2 l.) O. N. O. d'Alost, 18 k. (4 l.) S. E. de Gand. *Pop.* 713. *Bur. de p.* d'Alost.

SMUID, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St.-Hubert, à 7 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¼) S. de Bure, 6 m. (13 l.) S. E. de Namur. *Pop.* 142. *Bur. de p.* de Marche.

SNAESKERCKE, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Ghistel, près du canal de Nieuport à Ostende, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Ghistel, 7 kil. (1 l. ¼) S. p. E. d'Ostende, 21 k. (4 l. ¼) O. de Bruges. *Pop.* 327. *Bur. de poste* d'Ostende.

SNAUS-HOECK, v. (*Lys*), arr. et canton de Bruges, commune de Beernem, à 8 kilom. (2 l.) de Bruges. *Pop.* compr. celle de Beernem et dépend., 1807. *Bur. de poste* de Bruges.

SNELLEGHEM, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, à 8 k. (2 l.) O. d'Oostcamp, 10 kil. (2 l. ½) E. de Ghistel, 7 kil. (1 l. ¼) O. S. O. de Bruges. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Bruges.

SNOYE (LA), rivière (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Beauraing, à 8 kil. (2 l.) S. duquel elle prend sa source, coule au N., puis au N. E., et se rend dans la Wiube, à 5 kilom. (1 l. ¼) E. de Beauraing. Elle a 11 k. (2 l. ¾) de cours.

SOANA (LA), gros ruiss. (*Doire*). Il prend sa source au col de Val-Soana, et tombe dans l'Orca à Ponte: il donne son nom à une vallée. Son cours est de 29 k. (6 l. ½).

SOANEN (LA), riv. (*Rhône*), arr. de Villefranche. Sa source, près de Ste.-Apollinaire, cant. de Thizy, à 21 kil. (4 l. ¾) de Villefranche, coule au S., puis à l'E., et se rend dans l'Azergues, à 2 k. (½ l.) S. O. du Bois-d'Oingt.

SOBERNHEIM, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, ch.-l. de cant., près de la Nahe, à 15 kilom. (3 l. ½) O. p. S. de Creutznach, 28 k. (6 l. ¼) S. E. de Kirchberg, 7 myr. (15 l. ¾) S. de Coblentz. Cette ville ci-devant d'Allemagne, dans le Palatinat du Rhin, au Nahegow, sur la rive gauche de la Nahe, un peu au-dessous de Martensteim, est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1317. *Bur. de poste* de Creutznach.

SOBS, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, cant. de Longué, commune de Jumelle, à 8 k. (2 l.) de Baugé, 10 k. (2 l. ½) de Longué. *Pop.* comp. celle de Jumelle, 1450. *Bur. de p.* de Baugé.

SOCCANE, v. (*Orne*). *Voyez* SAUCANNE.

SOCCIA (LA), v. (*Liamone*), arr. de Vico, cant. de Sorroinsu, à 10 k. (2 l. ½) de Vico, 36 kil. (8 l.) d'Ajaccio. *Pop.* 404.

SOCHAUX, v. (*Haut-Rhin*). *Voy.* SAUCHAUX.

*Société royale d'agriculture.* Sous la monarchie, le roi, par un règlement du 30 mai 1788, en avoit formé le centre commun des différentes sociétés du royaume. Elle étoit composée de quarante associés ordinaires, d'autant de membres étrangers choisis hors du royaume, de cent vingt correspondans régnicoles, et d'un nombre illimité de correspondans étrangers. La société publioit tous les trois mois un volume de mémoires. Ses assemblées se tenoient une fois par semaine, à l'hôtel-de-ville. Elle décernoit, dans sa séance publique, des médailles d'or, pour encourager les cultivateurs qui s'étoient livrés à de nouveaux essais, et donner une marque de distinction aux propriétaires qui avoient concouru d'une manière spéciale aux progrès de l'agriculture.

*Société royale de médecine.* Sous la monarchie, elle avoit été établie en 1778, pour entretenir, sur tous les objets de médecine pratique, une correspondance suivie avec les médecins les plus habiles du royaume et même des pays étrangers, et pour porter des secours dans les endroits attaqués de maladies épidémiques. Le gouvernement avoit en outre attribué à cette compagnie l'examen des remèdes pour lesquels on demandoit des brevets, et l'administration des eaux minérales et médicinales. Elle étoit divisée en cinq classes; la première, de trente associés ordinaires; la deuxième, de douze associés libres; la troisième, de soixante associés régnicoles; la quatrième, d'un pareil nombre d'étrangers; la dernière, d'un nombre indéterminé de correspondans. Le roi étoit le protecteur de la société, et son premier médecin, le président. Elle avoit en janvier 1789, pour secrétaire-général, un homme du plus grand mérite, Vicq-d'Azir, l'un des quarante de l'Académie française, et membre de l'académie des sciences. Ses assemblées se tenoient tous les mardis et vendredis, sans aucune vacance. Elle distribuoit des prix dans ses séances publiques, qui avoient lieu deux fois l'année.

*Sociétés.* Il en existe trois de médecine: l'une est établie à Paris, la seconde à Montpellier, et la troisième à Lyon.

*Sociétés libres d'agriculture.* Sous le gouvernement actuel, ces sociétés sont établies à Paris, et dans presque tous les chefs-lieux de département. Elles s'occupent des moyens d'améliorer l'agriculture: celle de Paris entretient à cet égard une correspondance suivie avec les sociétés d'agriculture des départemens. Elle fait imprimer des mémoires où elle consigne les résultats de ses travaux; les notices, mémoires, et observations qui ont été lus en séance par quelqu'un de ses membres, et la décision qui en a été la suite.

SOCOA, fort (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. de St.-Jean-de-Luz, à l'entrée de la baye de cette ville, à 2 k. (½ l.) de St.-Jean-de-Luz, 20 kil. (4 l. ½) de Bayonne. Ce fort est un poste de guerre de la 11e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place. *P... B. de p.* de St.-Jean-de-Luz.

SOCOURT, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, près de la Moselle, à 13 k. (3 l.) de Mirecourt, 29 k. (6 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 353. *Bur. de poste* de Charmes.

SODE (LA), riv. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon. Sa source, à 9 k. (2 l. ½) O. p. N. de cet endroit, coule au S., et se rend dans la Prade, à 2 kilom. (½ l.) de sa source.

Digitized by Google

Soeix, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Oléron, près du gave d'Aspe, à 3 k. (¾ de l.) d'Oléron, 23 k. (5 l. ¼) de Pau. *Pop.* compr. celle d'Oléron, 5472. *Bur. de poste* d'Oléron.

Soele-Perwys, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, canton de Westerloo, à 3 k. (¾ de l.) O. de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) N. p. E. d'Aerschot, 36 kil. (8 l.) S. E. d'Anvers. *Pop.* 354. *Bur. de p.* de Turnhout.

Soersel, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Santhoven, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. N. O. d'Héréntals, 21 kil. (4 l. ¼) E. N. E. d'Anvers. *Pop.* 701. *B. de p.* d'Anvers.

Soesbach (la), rivière (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, à 18 k. (4 l.) S. O. duquel elle prend sa source, coule à l'E., puis au S. E., et va au S. se rendre dans la Nahe, à 3 kil. (¾ de l.) S. p. O. d'Idar, après 10 k. (2 l. ½) de cours.

Soesch, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Borcette, à 22 k. (5 l.) d'Aix-la-Chapelle. *P.* 317.

Soesmes, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Salbris, à 32 kil. (7 l. ½) de Romorantin, 6 m. (14 l. ½) de Blois. Il y a une manufacture de serges blanches très-avantageuse, pour douze fabricans et quinze métiers. *Pop.* 806. *B. de p.* de Salbris.

Soetendale, v. (*Meuse-Inf.*), arr. de Maëstricht, cant. de Bilsen, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Ghenck, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Bilsen, 11 kilom. (2 l. ¾) N. N. O. de Maëstricht. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de Maëstricht.

Soetenich, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, canton de Gemund, comm. de Kall, à 6 kilom. (1 l. ½) E. S. E. de Gemund, 13 k. (3 l.) O. S. O. de Munster-Eiffel, 42 k. (9 l. ½) S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* comprise celle de Kall, 225. *B. de p.* de Trèves.

Soetenich, village (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim. *Pop.* . . . .

Soettich, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 7 k. (1 l. ¾) de Thionville, 34 k. (7 l. ½) de Metz. *Pop.* comp. celle d'Immerhoff, 284. *Bur. de poste* de Thionville.

Soeul, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. d'Osperen, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 21 k. (4 l. ¼) N. E. de Diekirch, 30 k. (6 l. ¼) S. p. O. de Vianden. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Diekirch.

Soex, v. (*Nord*), arr. et cant. de Bergues, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 8 myr. (17 l. ¾) de Douay. *Pop.* 675. *Bur. de poste* de Bergues.

Soffelweyersheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, canton d'Oberhausbergen, sur le Souffel, à 5 k. (1 l. ½) de Strasbourg. *P.* 553. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Soglio, v. (*Tanaro*), arrond. d'Asti, cant. de Montechiaro, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Montafia, à 29 k. (6 l. ½) N. O. d'Asti. *Pop.* 452. *Bur. de poste* d'Asti.

Soignes, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Sergines, à 22 kilom. (5 l.) de Sens, 6 m. (14 l.) d'Auxerre. *Popul.* 293. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine, dép. de l'Aube.

Soignolles, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Cervon, sur Hières, à 13 kil. (3 l.) de Melun. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Brie-sur Hières.

Soignolles, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Donnemarie, comm. de Lizine, à 9 kilom. (2 l. ½) de Provins, 37 k. (8 l. ½) de Melun. *Populat.* comprise celle de Lizine, 736. *Bur. de poste* de Donnemarie.

Soigny-aux-Moulins, village (*Marne*), arr. de Châlons, canton d'Ecury-sur-Coole, sur la Marne, à 6 k. (1 l. ½) de Châlons. *Pop.* 105. *Bur. de p.* de Châlons-sur-Marne.

Soigny-en-l'Angle, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, canton d'Heiis-le-Maurupt, à 19 k. (4 l. ½) de Vitry-sur-Marne, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 493. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Sohait, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Nandrin, à 5 kil. (1 l. ½) O. N. O. de Delmelle, 5 k. (1 l. ¼) E. de Strée, 22 k. (5 l.) S. O. de Liége. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Liége.

Sohan, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, canton de Spa, commune d'Ensival, à 7 k. (1 l. ½) de Verviers, 20 k. (4 l. ½) de Malmédy. *Pop.* comp. celle d'Ensival, 1636. *Bur. de poste* de Verviers.

Sohren, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 6 k. (1 l. ½) O. p. S. de cet endroit, 15 k. (3 l. ¼) E. de Trarbach, 6 myr. (13 l. ¼) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 329. *Bur. de poste* de Creutznach.

Sohrschied, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Kirchberg, à 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) O. de Gemunden, 6 m. (13 l. ½) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 129.

Soie, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. nord de Namur, à 4 kilom. (1 l.) S. S. E. de Spy, 15 kilom. (3 l. ¾) E. S. E. de Châtelet, 9 k. (2 l. ¼) O. p. S. de Namur. *P.* 193. *Bur. de poste* de Namur.

Soigne, forêt (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Woluwe-St.-Etienne. Elle est très-grande: elle a, du N. au S., 24 kil. (5 l. ½), et de l'E. à l'O., 14 k. (3 l. ½). Cette forêt contient 11,111 ares (16,526 arpens); elle fournit beaucoup de bois, tant pour la charpente que pour le chauffage. On comptoit dans cette forêt, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, trois prieurés de chanoines réguliers, de l'Ordre de saint Augustin: *le Groenendal*, le prieuré de *Rougecloitre*, et celui de *Sept-Fontaines*.

Soignies, ville (*Jemmapes*), arr. de Mons, chef-lieu de cant., sur la Senne, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de sa source, 19 k. (4 l. ¾) O. S. O. de Nivelle, 21 kilom. (4 l. ¾) E. p. S. d'Ath, 16 k. (3 l. ¾) N. N. E. de Mons. Une certaine Waudru, croyant se sanctifier aux yeux de Dieu, abandonna son époux, et se retira à Château-Lieu, où la ville de Mons a été bâtie dans la suite, pour y mener la vie religieuse avec quelques jeunes personnes de son sexe, à qui elle avoit inspiré l'ardeur de devenir saintes comme elle; et cet époux, touché d'une si haute vertu et d'un si bel exemple, se livra entièrement à la contemplation des esprits célestes. Il vint à Soignies en 650, fonder un monastère, dont il laisa la conduite à son fils saint Landry, où il mourut vers l'an 670, sous le nom de *saint Vincent* dit *Maldegaire*. Il y avoit aussi à Soignies un convent de Capucins, des prêtres de l'Oratoire, des sœurs grises, et un hôpital desservi par des religieuses. Les environs de cette ville renferment particulièrement cette belle pierre dont on fait des colonnes de 10 mèt. (30 pieds) et plus de hauteur, qui servent à la construction et à l'ornement des façades de maisons: on en fait aussi de la belle chaux, du ciment, de la cendrée; on en blanchit les maisons, et

Digitized by Google

c'est un excellent engrais pour beaucoup de terres. Cette petite ville est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts. *Pop.* 4247. *Bur. de poste.*

Soignol, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Emile, ci-dev. Montmorency, comm. de Frépillon, à 6 k. (1 l. ½) de Pontoise, 6 k. (1 l. ½) d'Emile. *Pop.* comp. celle de Frépillon, 486. *Bur. de poste* de Pontoise.

Soignolle, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, canton de Voves, comm. de Beauvilliers, à 23 kilom. (5 l. ¾) de Chartres, 3 k. (¾ de l.) de Voves. *Popul.* comprise celle de Beauvilliers, 600. *Bureau de poste* de Chartres.

Soignolles, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, à 14 k. (3 l. ½) de Falaise, 20 k. (4 l. ½) de Caen. *Pop.* 146. *Bur de p.* de Caen.

Soigny, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 6 m. (12 l. ½) de Châlons. *Pop.* 95. *Bur. de p.* de Moutmirail.

Soigne (la), v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Damville, à 11 k. (2 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Damville.

Soihière, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Delemont, à 3 k. (½ de l.) N. E. de cette ville, 22 k. (5 l.) S. p. O. de Bâle, 22 kil. (5 l.) S. E. d'Oberseput. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Delemont.

Soile (la), rivière (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Huy, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. duquel elle prend sa source, coule au N., puis au N. E., reçoit l'Hénemont, et se rend dans la Mehaigne, à 4 k. (1 l.) O. de Ciplet : elle a 15 k. (3 l. ½) de cours.

Soilly, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. d'Avise, à 24 k. (5 l. ½) d'Epernay, 5 myr. (12 l. ½) de Châlons. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Dormans.

Soindre, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 37 k. (8 l. ½) de Versailles. Il y a un pressoir pour les vins qu'on y récolte. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Mantes.

Soing, lac (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Scelles-sur-Cher. Il est très-petit : il a 1750 m. (900 t.) de long, sur 778 mètres (400 t.) de large. Il est à 18 kilom. (4 l.) O. de Romorantin, près du village de Soings.

Soing, v. (*Haute-Suone*), arr. de Gray, cant. de Fresne-St.-Mamets, sur la Saone, à 27 k. (6 l.) de Gray, 21 k. (4 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Cintrey.

Soings, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Scelles-sur-Cher, près du lac de Soing, à 18 k. (4 l.) de Romorantin, 24 k. (5 l. ½) de Blois. *Pop.* 880. *Bur. de poste* de Romorantin.

Soirans, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Auxonne, sur l'Arnison, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Jean-de-Losne, 22 k. (5 l.) de Dijon. Il y a dans cette commune du marbre assez beau, et du bois pétrifié et métallisé. *P.* comp. celle de Soirans, 201. *Bur. de poste* d'Auxonne.

Soire (la), riv. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. d'Argenton-le-Château. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de cet endroit, coule au N. E., et passe à l'E. de Neuil-sous-Passavant.

Soiria, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Orgelet, 19 kilom. (4 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *P.* 64. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Soiron, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. de Verviers, à 4 k. (1 l.) S. E. de Soumagnes, 5 kil. (1 l. ¼) O. de Verviers, 18 kilom. (4 l.) E. p. S. de Liége. *Pop.* 850. *Bur. de p.* de Verviers.

Soisé, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon, à 18 kilom. (4 l.) de Nogent-le-Rotrou, 5 myriam. (12 l. ¼) de Chartres. *Pop.* 756. *Bur. de p.* de Brou.

Soiru, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Flize, comm. de Boutancourt, à 11 kil. (2 l. ¾) de Charleville, 8 kilom. (2 l. ¼) de Mézières. *Pop.* comprise celle de Boutancourt, 202. *Bur. de poste* de Mézières.

Soismont, v. (*Moselle*). *Voyez* Boismont.

Soissé, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, à 37 k. (8 l. ½) de Laon. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Rozoy-sur-Serre.

Soissonnois (le). C'étoit un pays de la ci-dev. haute Picardie, dépendant du gouvernement, situé au levant d'hiver de la province de Picardie. Il étoit borné au septentrion par le Laonois, au levant par la Champagne, au midi par le duché de Valois, et au couchant par le Noyonnois et partie du Laonois. L'étendue de ce pays n'étoit pas considérable ; il ne renferme que le territoire de Soissons, qui étoit sa capitale. Les autres lieux plus considérables étoient Vailli et Braine. Ses principales rivières sont *l'Aisne* et *la Vesle*. Cette ci-dev. province est fort abondante en grains, en bois et en pâturages excellens, qui nourrissent une quantité de moutons et de brebis, dont il se fait un grand débit pour Paris. On y cultive aussi beaucoup de lin et de chanvre : elle renferme des mines de fer, des ardoises, et d'autres parties d'histoire naturelle assez curieuses. Le Soissonnois fait partie actuellement du départem. de l'Aisne. Pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne ce pays, *voyez* le départ. de l'Aisne.

Soissons, ville (*Aisne*), ch.-l. d'arr. et de canton, à 5 m. (12 l.) O. de Reims, 10 m. (23 l.) S. E. d'Amiens, 29 kil. (6 l. ½) S. O. de Laon, 10 m. (22 l.) N. E. de Paris. Long. 20. 59. lat. 49. 22. Cette ville, située sur les bords de la rivière d'Aisne, dans un vallon agréable et fertile de la ci-devant haute Picardie, et la capitale du Soissonnois, en dernier lieu dépendant du ci-devant gouvernement général de l'Isle de France, étoit considérée comme le chef-lieu de ce gouvernement, étant la résidence du gouverneur général de la province. Soissons étoit autrefois fortifié. Cette ville étoit le siége d'un évêché, érigé dès les premiers siècles de l'église. Son évêque étoit le premier suffragant de la métropole de Reims ; il avoit le droit de sacrer les rois ; son chapitre étoit composé de quarante-sept chanoines et de deux chapelains pour le bas-chœur. Soissons étoit aussi le siége d'une intendance et d'une élection ; il y avoit un bureau des finances et chambre du domaine, bailliage royal et présidial ; grande maîtrise des eaux et forêts, corps de ville, maréchaussée, grenier à sel, justice consulaire, juridiction de police, chambre ecclésiastique, officialité de l'évêque, du chapitre et de la cathédrale, et du chapitre Saint Pierre, et un grand nombre de justices seigneuriales. Cette ville étoit un gouvernement particulier, avec un état-major composé d'un lieutenant de roi, d'un major, et de deux commissaires des guerres. Pour les poudres et salpêtres, il y avoit un inspecteur - contrôleur du département, un contrôleur dépositaire des

Digitized by Google

magasins et entrepôts ; l'intendant avoit un subdélégué. Comme chef-lieu d'un département des ponts et chaussées, Soissons avoit un ingénieur et un sous-ingénieur des ponts-et chaussées, un entrepreneur et un trésorier ; une académie française établie en 1674, une société royale d'agriculture du 7 septembre 1781. Outre les paroisses, il y avoit dans cette ville quatre collégiales, savoir : celle de Saint Pierre-au-Parvis, avec un chapitre de vingt-huit chanoines ; la collégiale de Sainte Sophie, composée de douze chanoines ; la collégiale de Saint Vaast, de onze chanoines, et celle de Notre - Dame-des-Vignes, avec neuf chanoines : cinq abbayes d'hommes ; savoir, celle de saint Médard, occupée par des Bénédictins de la congrégation de saint Maur, fondée en 557 par le roi Clotaire ; celle de saint Crépin-le-Grand, occupée aussi par des Bénédictins de la congrégation de saint Maur ; celle de saint Jean - des - Vignes, fondée l'an 1076, par Hugues, sire de Château-Thierry, occupée par des chanoines réguliers de l'Ordre de saint Augustin, congrégation de France : c'étoit le chef-lieu de cette congrégation ; celle de saint Crépin - en-Chaye, occupée par des chanoines réguliers de la congrégation de France ; et l'abbaye Saint Léger, occupée par des chanoines réguliers de la congrégation de France ; l'abbaye de Notre-Dame, fondée par Ebrouin : ce monastère étoit occupé par des Filles de l'ordre de saint Benoît. Il y avoit encore neuf communautés ; savoir, Célestins, Cordeliers, Minimes, Capucins, Feuillans, les Frères cordonniers de saint Crépin, des Frères de la Doctrine-Chrétienne ; quatre communautés de filles, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, celles de la Congrégation, les Sœurs de Minimes et les Sœurs de Genlis ; un collège dirigé par les Pères de l'Oratoire, une compagnie *des Chevaliers de l'Arquebuse*. Soissons a un hospice de malades, et un pour les orphelins. Les seuls édifices remarquables de cette ville qui y subsistent, sont la ci-devant cathédrale, avec deux tours, dont une seule terminée, est de 54 mèt. (18 toises) d'élévation ; la ci-devant abbaye de saint-Jean-des-Vignes, et la ci-devant intendance, depuis 44 ans sur l'emplacement de l'ancien château, occupé actuellement par l'école centrale. Près de ce bâtiment, et sur le bord de la rivière est une promenade.

Les habitans du Soissonnois ont conservé le nom qu'ils portoient lors de l'entrée de César dans les Gaules, *Suessones* ; mais il est douteux que la capitale de ce peuple fût alors située au même lieu où est à présent Soissons. Son existence dans cette plaine remonte au moins au voyage d'Auguste dans les Gaules, l'an de Rome 756, époque où elle prit le nom d'*Augusta Suessionum*. Elle étoit un des postes militaires des Romains ; trois routes, décrites dans l'*Itinéraire* d'Antonin, y aboutissoient, venant de Cassel en Flandre, de *Luttomagi*, qu'on croit être Etaples et d'Amiens. Il existe encore, sous le nom de *Chaussée Brunehaut*, des vestiges de la première, qui se dirige par Folembray sur St.-Quentin, désigné dans le même *Itinéraire* par le nom d'*Augusta Veromanduorum*. Les Romains y avoient un arsenal de boucliers, de harnois de gendarmes et de machines de guerre. C'est auprès de cette ville que la victoire remportée par Clovis en 486, sur Syagrius, acheva d'anéantir la puissance romaine dans les Gaules. En 922, Charles-le-Simple y perdit une bataille contre Raoul, son concurrent, qui lui-même y perdit la vie. Elle a été la résidence de plusieurs rois de la première race ; l'élection de Pepin y donna commencement à la seconde, dont l'un des derniers princes, Louis d'Outre-mer, y résida et y mourut. On y voyoit, il y a quelques années, à la ci-devant abbaye de saint Médard, le bâtiment où Louis-le-Débonnaire fut enfermé par ses fils. Elle a été beaucoup plus étendue qu'elle n'est maintenant. Son enceinte actuelle a été formée par le duc de Mayenne, qui en avoit fait une de ses places d'armes. Les productions dont on y fait commerce, sont les blés, laine, haricots, pois, noix, chanvres, lins, plumes d'oie, bois de construction et de chauffage. Les haricots de Soissons ont une grande réputation. Les eaux de la ville, qui se jettent dans l'Aisne, sont excellentes pour le dégraissage et la teinture. L'industrie des habitans consiste en fabriques de grosses toiles, treillis, bas au métier, filature de laine, corderie, blanchisserie de toiles, brasseries, tanneries, et fabrique de moutarde, de tuiles et carreaux. La bierre et la moutarde ont à juste titre une grande réputation. La plaine et les montagnes voisines sont remplies de différentes pétrifications ; savoir, d'huîtres, de glossopètres, des pierres figurées, d'os de poissons pétrifiés, de bois fossile, de pyrites dont on tire le vitriol.

Soissons a vu naître Collot-*d'Herbois*, homme de lettres, mauvais comédien, député à la Convention nationale, membre du *Comité de Salut Public*, envoyé en mission à Lyon, où il avoit été sifflé quelques années auparavant ; aussi fut-il l'inventeur des mitrailles des citoyens de Lyon, et de tout ce qui pouvoit contribuer à détruire cette ville. La Convention le condamna à être déporté à la Guiane, le 12 germinal an 3 (2 avril 1795), où il mourut. — Louis d'*Héricourt*, littérateur, né en 1687, mort en 1753 ; il a laissé *Lois Ecclésiastiques de France*, mises dans leur ordre naturel, *in-fol. Traité de la vente des immeubles par décret*, *in-4°.* ; *Œuvres posthumes*, 4 vol. *in-4°.* — Barthélemy *Mercier*, connu sous le nom de l'abbé *de Saint-Léger*, ancien bibliothécaire de sainte Geneviève, à Paris, mort en l'an 8, (1800), auteur de nombre d'ouvrages, du *Journal de Trévoux*, depuis 1762, jusqu'en 1766. — Pierre *Ramus*, ou de *la Ramée*, né dans le Vermandois, professeur royal à Paris, très-opposé à la doctrine d'Aristote, assassiné en 1572, à la journée de la St.-Barthélemy ; il peut être regardé comme un des restaurateurs des belles-lettres. Il a publié nombre d'ouvrages, dont on retranche sur-tout *De moribus veterum Gallorum*, *et de militiâ Cæsaris*. — Jean *Robbe*, ingénieur et géographe, mort en 1721 ; on a de lui *Méthode pour apprendre la géographie*, 2 vol. *in-12*. *Emblême sur la paix*, présenté au roi en 1679, etc. — Charles-Philippe *Ronsin*, âgé de 42 ans, homme de lettres avant la révolution, général de l'armée révolutionnaire, sous le règne de Robespierre, décapité à Paris le 4 germinal an 2 (25 mars 1794). Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de 1re instance et de commerce ; il y a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, une brigade de la gendarmerie à cheval, et une école centrale. *Popul.* 9860. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

Soissons, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Pontaillier, à 32 k. (7 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 462. *Bur. de poste* de Pontaillier.

Soissy, v. (*Seine-et-Oise*), arr.

Digitized by Google

5e Pontoise, cant. d'Emile (ci-dev. Montmorency), à 10 k. (2 l. ¼) de Gonesse, 24 k. (5 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 339. *Bureau de poste* d'Emile.

Soissy-aux-Bois, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, à 8 k. (2 l.) de Sézanne, 5 myr. (11 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 198. *Bur. de poste* de Sézanne.

Soissy-sous-Etiolle, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, près de la Seine, à 4 k. (1 l.) de Corbeil, 30 k. (6 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 670. *Bur. de poste* de Corbeil.

Soissy-sur-Ecolle, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de Milly, sur la côte, près de l'Ecolle, à 25 k. (5 l. ¼) d'Etampes, 4 m. (10 l. ½) de Versailles. *Pop.* 433. *Bur. de p.* de Milly.

Soitry, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, comm. d'Arriance, à 10 k. (2 l. ½) de Faulquemont, 25 k. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* comp. celle d'Arriance, 372. *Bur. de p.* de Faulquemont.

Soizy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine, à 5 k. (1 l. ¼) de Provins, 4 m. (10 l. ¼) de Melun. *Popul.* 136. *Bur. de p.* de Proyins.

Solaggio, v. (*Golo*), arr. de Corte, près de la Travo, à 4 myr. (10 l. ½) de Corte, 9 m. (20 l. ¼) de Bastia. *Pop.* . . .

Solaize, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de St.-Symphorien-d'Ozon, près de cette rivière, à 13 k. (3 l.) de Vienne, 6 m. (19 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 792. *Bur. de p.* de St.-Symphorien-d'Ozon.

Solbach, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Rosheim, à 20 k. (4 l. ¼) S. O. de cet endroit, 30 k. (6 l. ¼) O. de Benfelden, 37 kil. (8 l. ¼) S. de Saverne. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Barr.

Solbrito, v. (*Tanaro*), arrond. d'Asti, cant. de Villanova, en plaine, tout près de Dusino, à 27 k. (6 l.) O. d'Asti. *Pop.* 270. *Bur. de poste* d'Asti.

Soldalenthal, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, comm. d'Elberchviller. Il y a une verrerie. *Pop.* compr. celle d'Elberchviller, 1302. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

Solder, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, canton de Beringen, à 9 k. (2 l. ½) N. O. d'Hasselt, 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Berigen, 34 k. (7 l. ¼) N. E. de Maëstricht. *Pop.* 1975. *Bur. de p.* d'Hasselt.

Soleilbiau (le), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre, à 9 k. (2 l. ½) O. p. S. de St.-Clément. Elle a du S. p. O. au N. p. E. 3 k. (¾ de l.) de long.

Soleilhas, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, sur le Rion, à 10 k. (2 l. ½) de Castellane, 41 k. (9 l. ½) de Digne. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Castellane.

Soleilmont, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, comm. de Ransart, à 6 k. (1 l. ½) E. S. E. de Gosselies, 6 k. (1 l. ½) N. E. de Charleroy, 40 k. (9 l.) E. de Mons. On trouve aux environs des mines de houille. *Popul.* compr. celle de Ransart, 1116. *Bur. de p.* de Charleroy.

Solem (le), montagne (*Vosges*), arr. et cant. de Remiremont, à 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de cette ville.

Solêmes, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Sablé, sur la Sarthe, à 2 k. (½ l.) de Sablé, 40 k. (9 l.) du Mans. *Pop.* 546. *Bur. de poste* de Sablé.

Solemont, v. (*Doubs*). *Voyez* Ville-Soulemont.

Solenack, v. (*Meuse-Infér.*). *Voyez* Schlenaken.

Solente, v. (*Oise*), arrond. de Compiègne, cant. de Guiscard, près de la forêt de Bouvresse, à 15 kil. (31. ½) de Noyon, 6 m. (14 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 267. *Bureau de poste* de Roye, dép. de la Somme.

Solenzaria (la), riv. (*Liamone*), arrond. de Sartène, cant. de Porto-Vecchio, dont la source est à 28 k. (6 l. ¼) N., coule au N. E. et se rend dans la mer à 15 k. (3 l. ½) de sa source.

Soler (le), v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Millas, près du Tet, à 8 k. (2 l.) de Perpignan. *Pop.* 559. *Bur. de p.* de Perpignan.

Solerano, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur la pente d'une colline, assez près d'un ruisseau qui tombe dans la Chiusella, à 4 k. (1 l.) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 271.

Solerieux, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Pierrelatte. *Popul.* 281. *Bur. de poste* de Valrèas.

Solero, bourg (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, en plaine, à la jonction de deux ruisseaux qui se jettent près de là dans le Tanaro, sur le chemin d'Alexandrie à Asti, à 8 kilom. (2 l.) O. de cette ville. *Pop.* 2893. *Bur. de p.* d'Alexandrie.

Solers, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, près de l'Hières, à 14 k. (3 l. ¼) de Melun. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de Brives-sur-Hières.

Solesmes, bourg (*Nord*), arr. de Cambrai, ch.-l. de cant., à 11 k. (2 l. ¾) S. O. du Quesnoy, 36 k. (8 l.) E. S. E. de Douay, 15 kil. (3 l. ¼) N. E. de Landrecie. Il y a une manufacture de savon. *Pop.* 3215. *Bur. de poste* de Cambrai.

Soleuvre, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bettembourg, comm. de Sanem, à 13 k. (3 l.) E. de Longwy, 24 k. (5 l. ½) N. O. de Thionville, 19 k. (4 l. ¾) S. O. de Luxembourg. Ce village est près du département de la Moselle, et dépendoit autrefois du duché de Luxembourg ou Luxembourg allemand. *Pop.* compr. celle de Sanem, 874. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Soleymieu, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, à 18 k. (4 l.) de la Tour-du-Pin, 7 m. (14 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 740. *Bur. de poste* de Crémieu.

Soleymieux, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Jean-de-Soleymieux, à 11 k. (2 l. ¾) de Montbrison, 1 k. (¼ de l.) de St.-Jean-de-Soleymieux. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Montbrison.

Solgne, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Morhange, 21 kilom. (4 l. ¾) de Metz. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Metz. *Rel. de p. aux chev.*

Solhimegana (le), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 22 kil. (5 l.) S. S. O. de Mauléon. Elle a de l'O. S. O. au N. N. E. 2 k. (½ l.) de long.

*Solidité* (mesures de). *Voyez Mesures et Poids.*

Soliere, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Andenne, comm. de Perwez, à 6 k. (1 l. ½) E. p. N. d'Andenne, 6 k. (1 l. ½) S. O. d'Huy, 22 k. (5 l.) E. de Namur. *Pop.* 125. *Bureau de poste* d'Huy, dép. de l'Ourthe.

Soliers, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, à 6 k. (1 l. ½) de Caen. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de Caen.

Solignac, v. (*Ardèche*), arr. de

Digitized by Google

de Tournon, cant. de la Mastre, comm. de Gilhoc. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Tournon.

Solignac, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, ch.-l. de cant., à 8 k. (2 l.) S. du Puy, 27 k. (6 l.) E. de Saugues, 23 k. (5 l. ¼) N. de Pradelles. *Pop.* 811. *Bur. de poste* du Puy.

Solignac-sous-Roche, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. du Bar, à 13 k. (3 l.) de Monistrol, 25 k. (5 l. ¾) du Puy. *Pop.* 587. *Bur. de poste* de Craponne.

Soignat, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. d'Issoire, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 31 kilom. (7 l.) de Clermont-Ferrand. *Pop.* 634. *Bur. de poste* d'Issoire.

Soligny, bourg (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Bazoches, sur Cosne, à 9 k. (2 l. ¼) N. de Mortagne, 39 k. (8 l. ¾) N. E. d'Alençon, 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Moulins. *Pop.* 863. *Bur. de poste* de Mortagne.

Soligny-les-Etangs, v. (*Aube*), arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, près du Lorrain, à 9 k. (2 l. ¼) de Nogent, 4 myr. (10 l.) de Troyes. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

Sollacaro, bourg (*Liamone*), arr. de Sartène, à 14 k. (3 l. ½) de cet endroit, 22 k. (5 l.) d'Ajaccio. *Pop.* 559.

Solle (la), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Corps. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Grenoble, coule à l'O. et se rend dans le Drac, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Grenoble.

Solle (la), v. (*Moselle*), arr. cant. et comm. de Briey, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 22 k. (5 l.) de Metz. *Popul.* comprise celle de Briey..... *Bur. de poste* de Briey.

Solle (la), rivière (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Galan. Sa source, à 2 k. (¼ l.) E. de cet endroit, coule au N. p. E. et se réunit à la Baise-Devant, à 11 k. (2 l. ¾) N. p. E. de sa source.

Sollemberg, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Hall, comm. de Huisinghen, à 4 k. (1 l.) de Hall, 11 k. (2 l. ¾) de Bruxelles. *Pop.* compr. celle de Huisinghen, 249. *Bur. de poste* de Hall.

Sollenelles, v. (*Calvados*). *Voyez* Sallenelles.

Soller, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Froitsheim, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de Nideggen, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Norvenich, 30 k. (6 l. ¾) E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 263. *Bur. de poste* de Duren.

Sollery, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, canton de Spincourt, comm. de Pillon, à 11 k. (2 l. ½) de Longuyon, 23 kil. (5 l. ¼) de Montmédy. *Pop.* comprise celle de Pillon, 477. *Bur. de poste* de Longuyon, dép. de la Moselle.

Sollière, bourg (*Mont-Blanc*), arrond. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de Lans-le-Bourg, sur l'Arc, à 36 k. (8 l.) E. de St.-Jean-de-Maurienne, 31 kil. (7 l.) S. E. de Moutiers, 7 m. (16 l. ¼) E. S. E. de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Sardière, 360. *Bur. de p.* de Lans-le-Bourg.

Solliés-la-Farlede, v. (*Var*), arr. de Toulon, canton de Cuers, près du Latay, à 8 k. (2 l.) d'Hyères, 9 kilom. (2 l. ½) de Toulon. *Pop.* 1056. *Bur. de poste* de Toulon.

Solliés-le-Haut ou la Ville, v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, près du Latay, à 9 k. (2 l. ¼) d'Hyères, 10 kil. (2 l. ½) de Toulon. *Pop.* 1191. *Bur. de poste* de Toulon.

Solliés-le-Pont, ville (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, sur le Latay, à 9 kil. (2 l. ¼) N. O. d'Hyères, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Toulon, 5 kilom. (1 l. ¼) S. O. de Cuers. C'est la patrie d'Antoine de *Arena* ou *du Sable*, juge de Saint-Remi, près d'Arles, jurisconsulte et poète macaronique, mort en 1544. Son principal ouvrage est la *Description de la guerre de Charles V en Provence*, imprimée à Avignon en 1537; réimprimée en 1747, *in*-8°. à Paris, sous le nom d'Avignon. *Poésies macaroniques*, du même auteur, de *bragardissima villa de solerïis*, etc. 1670, *in*-12. *Populat.* 2722. *Bureau de poste* de Toulon. *Rel. de poste aux chev.*

Solliés-les-Toncas, v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, près du Latay, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Hyères, 11 k. (2 l. ¾) de Toulon. *Pop.* 1018. *Bur. de poste* de Toulon.

Solman, rivière (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Treffort. Sa source, près St.-Remy-du-Mont, à 11 kil. (2 l. ½) N. de Treffort, coule au S., remonte au N. et se joint à la Chevron qui passe à Louhans où elle se jette dans la Seille.

Sologne (la). C'étoit un petit pays qui étoit compris dans la partie méridionale du gouvernement général de l'Orléanois, ainsi que dans le Blaisois, et dans la partie septentrionale de la province du Berri. Romorantin étoit la capitale; on lui donnoit 11 myr. (25 l.) dans sa longueur, sur 5 m. (12 l. ½) de largeur. La Saudre et le Beuvron sont les principales rivières qui l'arrosent. C'est un pays fort agréable, abondant en bois, en pâturages et en gibier. La ci-dev. Sologne fait aujourd'hui partie du dép. de Loir-et-Cher.

Sologne (la), rivière (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Gérilly. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit, coule au N. O., puis au N., passe à Ainay, et se rend dans la Marmande, 2 k. (½ l.) au-dessus.

Solome, v. (*Vienne*), arrond. de Loudun, cant. des Trois-Moutiers, à 14 k. (3 l. ½) de Loudun, 7 m. (15 l.) de Poitiers. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Loudun.

Solomiac, bourg (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Mauvesin, près la Gimone, à 27 k. (6 l.) de Lectour, 3 k. (7 l.) d'Auch. *Pop.* 711. *Bur. de poste* de Gimont.

Solomiac, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. d'Oulx, dans la vallée de cet endroit, à la droite de la Dora-Ripiaria, vis-à-vis Feuils, à 31 k. (7 l.) S. O. de Suse. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Suse.

Solomiat, v. (*Ain*), arr. de Nantua, canton de Mornay, comm. de Bolozon, à 10 k. (2 l. ½) de Nantua, 19 k. (4 l. ¼) de Bourg. *Popul.* compr. celle de Bolozon, 287. *Bur. de p.* de Nantua.

Solonghello, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une colline, près de la Stura, à 13 kil. (3 l.) O. de Casal. *Pop.* 749. *B. de p.* de Casal.

Solorgues, v. (*Gard*). *Voyez* Soullongues.

Solre-Libre ou le Chateau, bourg (*Nord*), arr. d'Avesnes, chef-lieu de cant., à 21 k. (2 l. ¾) N. E. de cette ville, 8 m. (16 l. ½) S. E. de Douay, 13 k. (3 l.) S. O. de Beaumont. On y fait commerce de bois, laines et lin; il y a des fabriques de dentelles, des tanneries, et une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 1612. *Bur. de p. Rel. de p. aux ch.*

Solre-sur-Sambre, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Merbes-le-Château, à 2 k. (¼ l.) S. p. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) E. N. E. de Maubeuge, 22 k. (5 l.)



Digitized by Google

S. E. de Mons. Il y a deux ferblanteries. On y trouve de l'ardoise exploitée. *Popul.* 864. *Bur. de poste* de Binch.

**Solre-St.-Gery**, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Beaumont, sur la Hantes *ou* Beaumont, à 2 kil. (¼ l.) S. de Beaumont, 14 kilom. (3 l. ¼) O. S. O. de Walcourt, 33 k. (7 l. ½) S. E. de Mons. Il y a deux scieries pour le marbre, deux forges et un fourneau. *Popul.* 546. *Bur. de poste* de Beaumont.

**Solrinnes**, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Solre-le-Château, à 14 kil. (3 l. ½) d'Avesnes, 7 m. (16 l. ½) de Douay. *Popul.* 116. *Bur. de p.* de Solre-Libre.

**Solsac**, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. et comm. de Marcillac, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Rhodez. *P.* comprise celle de Marcillac, 1318. *Bur. de p.* de Rhodez.

**Solsonoue**, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cantt. de Braine, comm. de Ciry, à 10 kilom. (2 l. ½) de Soissons, 24 k. (5 l. ½) de Laon. *Popul.* compr. celle de Ciry, 511. *B. de p.* de Braine.

**Soltzerre**, v. (*Loiret*), arrond. de Montargis, cant. de Chatillon-sur-Loing, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Montargis, 6 m. (13 l. ¾) d'Orléans. *Pop.* 159. *Bur. de p.* de Nogent-sur-Vernisson.

**Soltzveiller**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Tholey, à 2 kil. (½ l.) S. O de cet endroit, 6 m. (14 l.) N. E. de Thionville, 9 k. (2 l. ½) N. p. E. de Betting. *Pop.* 342. *B. de p.* de Sarre-Libre.

**Soluré**, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. sud de Mâcon, à 8 k. (2 l.) de cette ville. Il y a du marbre rougeâtre et blanc près ce village. *Pop.* compr. celle de Pouilly, 630. *Bur. de poste* de Mâcon.

**Somain**, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. de Marchiennes, à 13 k. (3 l.) de Douay. Il y a deux brasseries et trois forges, où se fabriquent des instruments aratoires. *Populat.* 2226. *Bureau de poste* de Marchiennes.

**Somano**, v. (*Tanaro*), arrond. d'Alba, cant. de Bossolasco, sur la pente d'une montagne près de la Rhea, à 24 kil. (5 l. ½) S. E. d'Albe. *Pop.* 746. *Bureau de poste* d'Asti.

**Sombacour**, v. (*Doubs*), arrond. de Pontarlier, cant. de Levier, à 8 k. (2 l.) de Pontarlier, 37 k. (8 l. ½) de Besançon. *Pop.* 457. *B. de p.* de Pontarlier.

**Sombernon**, bourg (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, ch.-l. de cant., à la source de la Brenne, à 25 k. (5. ½) O. de Dijon, 27 kilom. (6 l.) N. E. d'Arnay, 15 k. (3 l. ½) S. E. de Vitteaux. Sous la montagne il y a des carrières de charbon de terre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 724. *Bur. de poste.*

**Somberraute**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Palais, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 m. (13 l.) de Pau. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de St.-Palais.

**Sombes (les)** *ou* **Tombes**, village (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Andenne, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. de Wierde, 11 kilom. (2 l. ¾) E. p. S. de Namur. *Pop.* compr. celle de Fooz, 449. *Bur. de poste* de Namur.

**Sombeval**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Courtelari, comm. de Sonecbox, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Courtelari, 28 k. (6 l. ½) S. O. de Délemont, 19 k. (4 l. ¼) S. de St.-Ursanne. *Pop.* comprise celle de Senecbox, 420. *Bur. de p.* de Courtelari.

**Sombre**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, canton de Marquise, comm. de Wissans, à 18 k. (4 l.) de Boulogne, 10 myr. (23 l. ½) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Wissans, 737. *Bur. de p.* de Marquise.

**Sombref**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Gembloux, à 7 k. (1 l. ¾) S. O de cet endroit, 14 kilom. (3 l. ½) N. de Chatelet, 19 k. (4 l. ½) O. N. O. de Namur. Les 18 et 19 messidor an 2 (7 et 8 juillet 1794), le commandant Hatry tua quatre mille des coalisés, et fit huit cents prisonniers. *Populat.* réunie à Mont-sur-Bref, 1104. *Bur. de poste* de Namur. *Rel. de p. aux chev.*

**Sombrin**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Avesne, à 20 kil. (4 l. ½) de St.-Pol, 20 k. (4 l. ½) d'Arras. *Pop.* 475. *Bur. de poste* de Doulens, départ. de la Somme.

**Sombrun**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Maubourguet, à 10 k. (2 l. ½) de Vic-Bigorre, 24 kil. (5 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Tarbes.

**Somepuis** *ou* **Sompuis**, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, ch.-l. de canton, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Châlons. *Pop.* 663. *Bur. de p.* de Vitry-sur-Marne.

**Somerghem**, v. (*Escaut*), arr. de Gand, ch.-l. de cant., à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de Waerschoot, 9 k. (2 l. ¼) N. de Nevele, 13 k. (3 l.) N. O. de Gand. *Pop.* 6221. *Bur. de p.* de Gand.

**Somgoaise**, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon, sur la côte, près la Vrin, à 19 kilom. (4 l. ¾) de Joigny, 25 k. (5 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 462. *Bur. de poste* de Joigny.

**Somloire**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Vihiers, sur la Loire, à 13 k. (3 l.) de Vihiers, 5 m. (11 l.) d'Angers. *Popul.* 910. *Bur. de poste* de Vihiers.

**Somm-Aisne**, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Vaubécourt, à la source de l'Aisne, à 19 k. (4 l. ½) de Clermont, 19 k. (4 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 48. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

**Sommaing-sur-Ecaillon**, village (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Solesmes, à 9 k. (2 l. ½) du Quesnoy, 31 k. (7 l.) de Douay. *Pop.* 300. *Bur. de p.* du Quesnoy.

**Sommaire**, v. (*Orne*). *Voy.* **St.-Michel-de-Sommaire.**

**Sommant**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Lucenay, à 11 k. (2 l. ½) d'Autun, 9 myr. (21 l. ½) de Mâcon. *Popul.* 648. *Bur. de poste* d'Autun.

**Sommarde**, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, comm. de St.-Martin-de-la-Guépie, à 27 k. (6 l.) de Gaillac, 6 m. (14 l. ½) de Castres. *Popul.* compr celle de St.-Martin-de-la-Guépie, 844. *B. de poste* de Cordes.

**Sommariva-di-Bosco**, ville (*Tanaro*), arr. d'Albe, ch.-l. de canton, à 31 k. (7 l.) O. p. S. d'Albe. C'est une petite ville non fermée, sur le chemin de Turin à Cherasco, au pied d'une colline et près du Naviglio novo dans une situation fortagréable. *Pop.* 5050. *B. de p.* d'Asti.

**Sommariva-di-Perno**, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, presque à la source d'un ruisseau qui, après avoir traversé le Naviglio novo, se réunit à divers autres qui ne sont que des bras de la Grana et de la Mavia, pour se jeter dans le Pô, à 24 k. (5 l. ½) O. *Pop.* 1900. *B. de poste* d'Asti.

**Somme**, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. d'Héron, comm. de Vezin, à

Digitized by Google

11 k. (2 l. ¾) de Namur, 14 kil. (3 l. ¼) d'Huy. *Pop.* compr. celle de Vezin, 727. *B. de poste* de Namur, dép. de Sambre-et-Meuse.

## SOMME.

Ce département, formé des ci-devant Amiénois, Ponthieu, Vimeux, Santerre, dépendans de la ci-devant province de Picardie, a pris son nom de la Somme, grande rivière qui prend sa source à l'E., près de St.-Quentin qu'elle arrose, passe à Ham, à Péronne, Amiens, Abbeville, et se jette dans la mer à St.-Vallery, où elle forme un port.

La superficie de ce département est d'environ 1,184,318 arpens carrés ou 604,456 hectares ; sa population est de 465,034 individus. Il est composé de neuf cent soixante communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en quarante-un cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Amiens*. *Abbeville*, *Doulens*, *Montdidier* et *Péronne* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché d'Amiens, et dépend de la 15e division militaire, dont le commandant réside à Rouen : il est du ressort de la cour d'appel qui siége à Amiens, et dans la 26e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 57 mille 538 hectares 39 ares (112 mille 732 arpens).

La principale rivière est la *Somme*.

Les villes principales sont : *Amiens*, *Abbeville*, *Doulens*, *Péronne*, *Montdidier* et *St.-Vallery-sur-Somme*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont : l'Avre, Authie, Bresle, Celle, Dom, Evoisons, Halle, Landon, Lure, Maie, Miraumont, Parquets, Foix, Somme.

*Forêts*. Argnel, Cressy, Veron.

*Bois*. Fricourt, Heilly, Vaast, etc.

*Productions*. Le sol de ce département est fertile en grains, en lins, en chanvre, en légumes, en fruits, et en excellens pâturages. Le gibier est très-commun, ainsi que le poisson de mer et d'eau douce.

*Industrie*. Il y a des manufactures de draps et autres étoffes de laine, des tanneseries, etc. On y fabrique considérablement de toiles et de batistes, de la bonneterie très-renommée. Le principal commerce consiste en blé, bétail, etc., et dans le produit des fabriques et manufactures qui y sont établies. On a le projet de joindre la Somme à l'Escaut, par un canal souterrain ; l'empereur a vérifié, sur les lieux, la possibilité de l'exécution de ce canal. Ce qui rendroit le commerce de ce département beaucoup plus florissant.

*Valeur en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures agraires ; valeur en ares.

*Journal* du Meige, de 100 verges carrées, à 17 pieds ½ de 10 pouces 9 lignes par verge linéaire, 26,678.
— d'Hiencourt-le-Grand, de 100 verges, à 18 pieds *idem*, 27,438.
— de Chaulnes, de 100 verges, à 18 pieds ½ *idem*, 29,800.
— du Homelet, de 100 verges, à 18 pieds ½ de 11 pouces, 29,800.
— de Proyart, de 100 verges, à 211 pouc. de Paris, 32,622.
— de Sailly-le-Sec, de 100 verges, à 19 pieds ½ de 11 pouces, 33,142.
— de Bray, de 100 verges, à 20 pieds de 10 pouces 9 lignes, 33,872.
— de Fonches, de 100 verges, à 21 pieds de 10 pouces 4 lignes, 34,503.
— de Roupy, de 100 verges, à 20 pieds de 11 pouces, 35,463.
— de Méricourt-l'Abbé, de 96 verges *id.*, 34,044.
— de Frammerville et Reinecourt, de 100 verges, à 221 pouces 6 lignes, 35,951.
— de Puzeaux, de 100 verges, à 20 pieds ½ de 11 pouces, 36,064.
— d'Harbonnières, de 100 verges, à 20 pieds ½ *idem*, 38,175.
— d'Heilly, de 100 verges, à 20 pieds 9 pouces 9 lignes *idem*, 38,405.
— de Morcourt, de 100 verges, à 21 pieds de 11 pouces, 39,106.
— de Gény-Gailly, de 96 verges, à 21 pieds *idem*, 37,151.
— de Péronne, de 100 verges, à 22 pieds de 10 pouces 9 lignes, 40,987.
— du bailliage d'Amiens, de 100 verges, à 24 pouces de Paris, 42,208.
— de Sailly-Lorette, de 90 verges, à 20 pieds de Paris, 37,987.
— de Henencourt-le-Warloy, de 80 verges *idem*, 33,766.
— de Vadencourt, de 77 verges *idem*, 32,500.
— du bailliage de Montdidier, de 100 verges, à 22 pieds de 11 pouces, 42,918.
— ancienne mesure *idem*, de 100 verges, à 22 pieds de 10 pouces 8 lig., 40,357.
— de Marqueville de 195 verges, à 218 pouces de Paris, 45,035.
— d'Ayencourt, Fontaine et Cardonnois, de 93 verges ½, à 242 pouces de Paris, 40,312.
— d'Airaines, de 80 verges, *id.*, 34,335.
— de Roye, de 100 verges, *id.*, 42,070.
— de Picquigny, de 100 verges, de 22 pieds de 11 pouces 3 lignes, 45,550.
— de Sailly-le-Sec, de 100 verges, à 252 pouces de Paris, 46,511.
— de Breteuil et Clermont, de 100 verges, à 24 pieds de 10 pouces 8 lig., 48,022.
— de Poix, de 100 verges, à 260 pouces 8 lignes de Paris, 49,733.
— en usage dans quelques communes du canton de Poix, de 100 verges, à 258 pouces 6 lignes *idem*, 48,962.
— d'Abbeville ou de Ponthieu, de 75 verges, à 279 pouces de Paris, 40,662.
— de 100 verges d'Abbeville, 54,216.
— des cantons d'Hornoy et Molliens-Vidame, de 80 verges *idem*, 43,363.
— d'Erchu, de 100 verges, à 27 pieds de 10 pouces 8 lignes, 60,781.
— de Nesle, de 100 verges, à 28 pieds de 10 pouces 8 lignes, 65,363.

*Arpent* de Paris, de 100 verges, à 18 pieds de 12 pouces, 34,192.
— des eaux et forêts, de 100 verges, à 22 pieds *idem*, 51,072.

*Mine* du bailliage de Montdidier, de 90 verges, à 242 pouces de Paris, 38,626.

*Setier* de Ham, de 80 verges, *id.*, 34,335.
— en usage dans quelques communes du canton de Ham, de 60 verges, à 26 pieds de 11 pouces, 33,250.

*Mesure* locale d'Airaines, Flignières et Liomer, de 75 verges, à 22 pieds, 38,305.

*Nota*. Toutes ces mesures se divisent en demi-mesures, quartiers et demi-quartiers, à l'exception de quelques communes où le journal de 75 verges est considéré comme faisant les ¾ d'un arpent, et se divise en conséquence en trois parties.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département, sont : Jean et Gaspard *Bauhin*, fils de Jean, médecin d'Amiens ; nés à Bâle, furent médecins célèbres en Allemagne, *anatomistes* et *botanistes*, le premier mort en 1613, et le second en 1624. On a d'eux divers ouvrages. — Claude-François-Félix *Boullanger de Rivery*, membre de l'académie d'Amiens, physicien, littérateur et fabuliste estimé ; les qualités de son cœur et ses mœurs recommandoient à sa science ; né à Amiens en 1724, mort en 1758. On a de lui : *Traité de la cause et des phénomènes de l'électricité*, en deux parties *in*-8°. ; *Recherches historiques et critiques sur quelques anciens spectacles*, et particulièrement sur les *Mimes* et les *Pantomimes*, brochure *in*-12, curieuse ; *Fables* et *Contes en vers français*, in-12. — Martin *Bouquet*, bénédictin, membre de l'académie d'Amiens, compilateur érudit ; né dans cette ville en 1685, mort en 1754. Il eut part aux compilations de dom de Montfaucon. On a de lui : *La Collection des historiens de France jusqu'au* 8e *volume*. Paris, 1738 et années suivantes, *in-folio*. Il avoit plus d'amour pour le travail que d'esprit et de discernement. — Philippe *Briet*, jésuite, bon géographe ; né à Abbeville en 1601, mort en 1668, bibliothécaire du collége de Paris. On a de lui : *Parallela geographiæ veteris et novæ*, 3 vol. *in*-4. Cette géographie est très-méthodique, très exacte, et ornée de cartes bien dessinées ; *Annales mundi, sive Chronicon ab urbe condita ad annum Christi*, 1663, en 7 vol. *in*-12 ; *Philippi, l'abbé et Philippi bricii concordia chronologica*, 5 vol. *in-folio*, Paris, 1670 ; *Thesaurus geographicum Europæ veteris*, 1653, *in-folio*. — François de *Camps*, secrétaire de Ferroni, évêque de Mende, puis abbé de Signy, antiquaire savant et laborieux ; né à Amiens en 1683, mort à Paris en 1723. Ses recherches ont servi aux historiens qui sont venus après lui. On a de lui : *Plusieurs dissertations sur les médailles*, *sur l'Histoire de France*, *sur le titre de* Très-Chrétien *donné aux rois de France*, etc. — Charles Dufresne du *Cange*, trésorier de France, jurisconsulte et historien, fameux par son Glossaire de la basse latinité ; auteur de plusieurs autres ouvrages ; né à Amiens en 1610, mort en 1688. Il commença par l'*Histoire de l'Empire de Constantinople sous les Empereurs français*, en 1309 ; *Glossaire de la langue grecque du moyen âge*, Lyon, 1688, 2 volumes *in-folio*, en grec et en latin. Il a donné aussi des éditions de l'*Histoire de Saint-Louis*, par Joinville, *in-folio*, 1633, avec des savantes remarques ; des *Annales de*



Digitized by Google

*Zonare* en 2 vol. *in-folio*; *de la Chronique paschale d'Alexandrie*, in-folio, enrichie de notes et de dissertations; *Historia Byzantina illustrata*, 1680, *in-folio*, etc., etc. — Claude *Capperonier*, d'abord apprentif taneur, puis professeur en grec en l'université de Bâle, ensuite professeur au collége royal de Paris, auteur et éditeur de plusieurs ouvrges estimés; né à Montdidier en 1671, mort en 1744. Il vint à Paris en 1688, et se livra avec tant d'ardeur à l'étude du grec, qu'on le compara à ceux de son siècle qui connoissoient le mieux cette langue. On a de lui: *Une édition de Quintilien*, *in-folio*, avec des corrections et des notes; *Une autre des Anciens rhéteurs latins*, 1756, *in 4°.*; *Traité de l'ancienne prononciation de la langue grecque*. Sa mémoire étoit prodigieuse, et lui tenoit lieu de recueil. — Jean *Capperonier*, membre de l'académie des inscriptions, professeur en grec au collége Royal et garde de la bibliothèque du roi, éditeur des *Commentaires de César et des comédies de Plaute*; né à Montdidier en 1715, mort en 1774. — Claude-Nicolas *le Cat*, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, où il forma une école d'anatomie et de chirurgie et une société littéraire, érigée depuis en académie; il étoit associé à celles de chirurgie de Paris, de Vienne et de Pétersbourg; né à Blerancourt, en Picardie, en 1700, mort en 1768. Après avoir porté l'habit ecclésiastique pendant dix ans, il le quitta pour étudier en médecine et en chirurgie. On a de lui plusieurs ouvrages: *Dissertations couronnées à l'académie de chirurgie depuis 1732, première année de ces prix, jusqu'en* 1738. C'étoit un athlète redoutable, et plusieurs académies furent obligées de le prier de ne plus se présenter au concours; *Traité des Sens*, en 2 vol. *in-8°.* Paris, 1767; *Mémoire qui a remporté le prix de l'académie de chirurgie*; *Mémoire qui a remporté le prix à Toulouse*, etc., etc. — Louis *Coquelet*, auteur badin; né à Péronne en 1676, mort en 1754. Voici le nom de ses ouvrages: *Eloge de la Goutte*, de *Rien*, de *Quelque chose*, de la *Méchante Femme*, l'*Ane*, le *Triomphe* de la *charlatannerie*, le *Calendrier des Fous*, l'*Almanach burlesque*, l'*Almanach des Dames*. Il a eu part aux *Mémoires historiques* d'Amelot de la Houssaye.—Thomas *de Courcelles*, recteur de l'université de Paris, doyen de l'église de Paris, chanoine d'Amiens et curé de St.-André-des-Arcs, orateur et bon négociateur; né à Ayencourt, près Montdidier, au commencement du 15°, siècle, mort en 1469. Il assista en 1438 au concile de Bâle en qualité de docteur en théologie, et à celui de Mayence en 1441, comme orateur de l'université. Il prononça l'oraison funèbre de Charles VII à St.-Denis en 1461. — Pierre *Duval*, géographe du roi, auteur de la Géographie française; né à Abbeville en 1618, mort en 1683. Il est auteur de plusieurs *Traités et Cartes de Géographie*. —Jean d'*Estrées*, grand-maître de l'artillerie de France, intelligent et courageux; né en 1486, mort en 1567. Il fut d'abord page de la reine Anne de Bretagne. Il rendit de grands services aux rois François I^er^ et Henri II. C'est lui qui commença à mettre notre artillerie sur un meilleur pied. Il se signala à la prise de Calais en 1558, et donna dans plusieurs autres occasions des preuves d'intelligence et de courage. On dit que c'est le premier gentilhomme de Picardie qui ait embrassé la religion prétendue réformée. Il eut un fils nommé François-Annibal d'Estrées, qui fut duc, pair et maréchal de France, d'abord évêque de Laon, puis bon guerrier et littérateur; ambassadeur extraordinaire à Rome, né en 1573, mort en 1670. Il se signala en diverses occasions, secourut le duc de Mantoue en 1626, prit Trèves, et se distingua par son esprit autant que par sa valeur. Ses brusqueries et son humeur violente le brouillèrent avec Urbain VIII et avec ses neveux. Le maréchal d'Estrées étoit plus propre à servir le roi à la tête des armées que dans une négociation épineuse. Il étoit frère de la belle Gabrielle d'Estrees, que Henri IV auroit, dit-on, épousée, si la mort ne l'eût enlevée. Nous avons de lui: *des Mémoires de la régence de Marie de Médicis*, une *relation du siége de Mantoue*. Il règne dans ces différens ouvrages un air de vérité qui fait favorablement augurer de la franchise de l'auteur. Son fils, nommé César d'Estrées, cardinal, abbé de Saint-Germain-des-Prés, né en 1628, fut élevé sur le siége de Laon en 1653, après avoir reçu le bonnet de docteur de Sorbonne. Il accommoda les affaires du clergé avec Rome, et eut beaucoup de part aux élections d'Alexandre VIII, d'Innocent XII et de Clément XI; mort dans son abbaye le 18 décembre 1714. S'il ne fut pas toujours heureux dans ses négociations, ce ne fut ni la faute de son esprit, ni celle de sa prudence.—*Esturmel*, gentilhomme Picard, dont la bravoure et la générosité préservèrent Péronne d'être prise par le comte de Nassau, l'un des généraux de Charles-Quint. En récompense, François I^er^. le fit son maître-d'hôtel; né aux environs de Péronne. — Jean-François *Fernel*, philosophe et mathématicien, ensuite médecin du roi Henri II; né à Montdidier en 1496, mort à Paris en 1558. Nul d'entre les modernes, depuis Galien, n'avoit mieux écrit avant lui sur la nature et la cause des maladies. On a de lui: *Medicina universa*. Utrecht, 1656, *in-4°*. *Medici antiqui Græci qui de febribus scripserunt*. Venise, 1549, *in-fol.* *Consilia medicinalia*. Francfort, 1585, *in-8o.*, etc., etc. — Antoine *Galland* ou *Galand*, professeur en arabe au collége royal, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Voyageur, auteur des *Mille et une Nuits* et de quelques autres ouvrages; né à Rollo, en 1646. — Jean-Baptiste *Gresset*, écuyer, chevalier de Saint-Michel, historiographe de l'ordre de Saint-Lazare, et membre de l'académie française. Il avoit été dix ans jésuite, et fut employé dans les finances à Amiens, où il avoit épousé une femme riche; auteur comique et tragique, poète bucolique et érotique; né à Amiens en 1709, mort en 1777. L'auteur voulut s'élever de la poésie légère à la tragédie; mais son *Edouard III*, joué en 1740, n'a plus reparu sur le théâtre; le *Méchant*, joué avec grand succès en 1747, est une de nos meilleures comédies. — Philippe *Hecquet*, médecin, docteur de la faculté de Paris, auteur de la *Médecine naturelle*, et de nombre d'autres ouvrages; né à Abbeville en 1661, mort en 1737. Ce savant médecin vouloit que la pratique de son art fût étayée d'une étude réfléchie, et d'une théorie profonde, et selon lui, un médecin qui voyoit beaucoup de malades voyoit peu de maladies. On a de lui: *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes, et de l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfans*, 1708, *in-12*; *Traité des dispenses de carême*, 2 vol. *in-12*, 1708 et 1715; *De la digestion des alimens, et des maladies de l'estomac*, 2 vol. *in-12*; *Traité de la peste*, in-12; *Novus medecinæ conspectus*, 2 vol. in-12, etc., etc. — Pierre-Jean-Baptiste *Legrand d'Aussy*, né à Amiens le 3 juin 1737; conservateur de la bibliothèque nationale, et garde des manuscrits, membre de l'institut national; auteur de beaucoup d'ouvrages. — Louis-Mathieu *Langlès*, né à Péronne en 1763; membre de l'institut national, conservateur des manuscrits orientaux de la bibliothèque nationale, et professeur de persan à l'école spéciale des langues orientales vivantes. Il a publié beaucoup d'ouvrages savans. — Claude *Mellan*, dessinateur et graveur, inventeur de la gravure d'un seul trait; né à Abbeville en 1601, mort à Paris en 1688. La réputation qu'il acquit par son burin, le fit desirer par Charles II, roi d'Angleterre. Ses plus beaux ouvrages sont: *Le portrait du marquis Justiniani*; celui du pape *Clément VIII*; *La Galerie Justinienne*; *Une Sainte face*. — Charles *Merlin*, jésuite, professeur en théologie au collége de Louis-le-Grand, auteur d'une *Réfutation de Bayle*, et de quelques autres ouvrages; mort en 1747. On a de lui un *Traité historique et dogmatique sur la forme des sacremens*, plusieurs *Dissertations* insérées dans les mémoires de Trévoux. — Pierre de *Miraumont*, conseiller en la chambre du trésor à Paris; auteur de l'*Origine des cours souveraines*, et de quelques autres ouvrages; né à Amiens en 1551. On a de lui: *Mémoires sur la prévôté de l'hôtel*, 1615, *in-8°*; *Traité des chancelleries*, 1610, *in-8°*; mort en 1611. — Jean le *Moine*, évêque de Meaux, puis cardinal et légat de Boniface VIII en France, fondateur du collége du cardinal le Moine, et commentateur des *Decrétales*; né à Crécy, mort en 1313 à Avignon. — Jean *Molinet*, aumônier et bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et chanoine de Valenciennes, auteur de quelques ouvrages; né à Desurennes, mort en 1607. Un de ses ouvrages les plus connus est intitulé: *Les dits et faits de Molinet*, Paris, 1531; ses *Poésies* ont été reimprimées à Paris en 1723, *in-12*. — Antoine-Augustin *Parmentier*, né à Montdidier en 1737, pharmacien, membre de l'institut national, et de plusieurs académies et sociétés d'agriculture; tous ses ouvrages sont relatifs à l'agriculture. Parmentier est l'un des écrivains le plus dévoués au bien général. — *Pierre* dit l'*Hermite*; d'abord guerrier, puis solitaire, ensuite pelérin; enfin instigateur de la première croisade, et vicaire général du patriarche de Jérusalem: la multitude qu'il conduisoit fut détruite près de Nicée, par le sultan Soliman. Peu de temps après, Pierre lui-même, ennuyé des longues fatigues du siége d'Antioche, voulut revenir en Europe: mais, retenu par Tancrède, il se signala au siége de Jérusalem. Il étoit né à Amiens, et vivoit encore en 1099. — François de *Poilly*, d'Abbeville, célèbre graveur et dessinateur; mort à Paris en 1693. Nicolas son frère, mort en 1696, se distingua aussi dans le même art. Ils ont laissé l'un et l'autre des enfans qui ont suivi leurs traces. — Jean *Riolan*, medecin de la faculté de Paris, professeur royal en anatomie, et ensuite médecin de Marie

Digitized by Google

de Médicis, mère de Louis XIII ; né à Amiens, mort en 1657. Il a donné *Comparatio veteris medecinæ cum novâ*, 1605, *in*-12 ; *Schola anatomica*, 1604, *in*-8° ; *Gigantomachia*, 1612 ; *Gigantologia* ou *Discours sur la grandeur des Géans*, 1618, *in*-8°, etc. — Jacques *Rohault*, philosophe Cartésien, professeur de physique ; né à Amiens en 1620, mort en 1675. Son esprit pénétra tous les systèmes philosophiques ; mais il s'attacha sur-tout à ceux de Descartes. Clerselier, partisan de ce philosophe, fut si enchanté de lui avoir trouvé un défenseur dans Rohault, qu'il lui donna sa fille en mariage. Nous avons de lui : *Traité de physique*, in-4° ; *Eléments de mathématiques* ; *Traité de mécanique*, *dans ses œuvres posthumes*, 2 vol. *in*-12 ; *Des entretiens sur la philosophie*, etc. — Nicolas *Sanson*, commerçant, puis ingénieur et mathématicien, ensuite géographe du roi Louis XIV qui voulait le nommer conseiller d'état, ce qu'il refusa ; né à Abbeville en 1600, mort à Paris en 1667. Il eut une dispute avec le P. Labbe, qui l'avait attaqué dans son *Pharus Galliæ antiquæ*, publié à Moulins en 1644, *in*-12°. Sanson lui répondit par ses *Disquisitiones geographicæ Pharum Gallicæ*, à vol. *in*-12. On peut voir la liste de ses ouvrages dans la *Méthode pour étudier la geographie* de Lenglet du Fresnoy. — Guillaume *Sanson*, fils du précédent, géographe, auteur de nombre de *Cartes* estimées dans leur temps ; né à Abbeville, mort en 1703. — François *Sylvius*, professeur d'éloquence, et principal du collége de Tournai à Paris, auteur latin ; né à Levilly près Amiens, mort en 1539. On a de lui : *Progymnasmatum in artem oratoriam Francisci Sylvii Ambiani, viri eruditione recti et judicio acuto insignis, enarratio tres*. — Jean-Joseph *Vadé*, poëte et auteur poissard, genre nouveau créé par lui, que ne remplacera jamais le genre grossier ou le gros genre de quelques imitateurs : il était né à Ham en 1720, et mourut en 1757. Les œuvres de Vadé, contenant ses *Opera-comiques*, ses *Parodies*, ses *Chansons*, ses *Bouquets*, ses *Lettres de la Grenouillière*, son *Poëme de la pipe cassée*, ses *compliments des cléfaures des foires de St.-Germain et de St.-Laurent*, ont été recueillies en 4 vol. *in*-8°. On a encore de lui un volume de *Poésies posthumes*, contenant des *Contes* en vers et en prose, des *Fables*, des *Epîtres*, des *Couplets*, des *Pot-pourris*, etc. — François *Vatable Watebled* ou *Gastebled*, professeur en hébreu au collége royal, et abbé de Bellozane, traducteur d'*Aristote* en latin ; né à Picardie ; mort en 1547. Il avoit une si grande connoissance de la langue hébraïque, que les juifs même assistèrent souvent à ses leçons publiques. Le grec ne lui étoit pas moins familier. Les *Explications* de Vatable ont été très-estimées, elles sont claires, précises et naturelles. La dernière édition est de 1729, 2 vol. *in-folio*. — Vincent *Voiture*, membre de l'académie française, voyageur en Afrique, en Espagne, et à Rome, puis maître d'hôtel de Louis XIV ; poëte français, italien et espagnol, auteur de *Lettres* les mieux écrites de son temps ; né à Amiens en 1598. Il étoit fils d'un marchand de vin, et il avoit la petitesse de rougir de sa naissance. Il mourut le 27 mai 1648, et l'académie française prit le deuil : honneur qui n'a été renouvelé depuis pour aucun de ses membres. Ses poésies consistent en *Epîtres*, *Elégies*, *Sonnets*, *Rondeaux*, *Ballades* et *Chansons*.

Somme (la), riv. (*Aisne*), arr. et cant. de St.-Quentin, coule au S. O, arrose St.-Quentin, reçoit à gauche la bouche du canal de communication, passe à Ham, à Péronne à Bray, où elle commence à porter bateau, reçoit à droite le Miraumont, arrose Corbie, baigne Amiens, Picquigny, Abbeville, St.-Vallery, à 8 kil. (2 l.) duquel elle se rend dans la mer, après 18 m. (40 l.) de cours.

Somme (la), rivière (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. d'Issy, près duquel elle prend sa source par plusieurs ruisseaux, passe à Issy, coule au N., retourne au S. O., passe à Maltat, village, et se jette dans la Loire, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Bourbon-Lancy.

Somme-Bionne, v. (*Marne*), arr. et cant. de Ste.-Menehould, sur la Bionne, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 31 kil. (7 l.) de Châlons. *P.* 115. *B. de p.* de Ste.-Menéhould.

Somme-Dieue, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Verdun, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 41 kil. (9 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 615. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Somme-Fontaine ou St.-Lupien, v. (*Aube*), arrond. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, sur la côte, près la source du Lorrain, à 21 k. (4 l. ¾) de Nogent, 29 k. (6 l. ½) de Troyes. *Pop.* 268. *B. de p.* de Nogent-sur-Seine.

Somme-Leuse, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voyez* Grande-Somme et Leuse.

Somme-Puis, v. (*Marne*). *Voyez* Somepuis.

Somme-Remy, v. (*Marne*). *Voyez* St.-Remy-sur-Bussy.

Somme-Soude, rivière (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Somepuis. Sa source, à Somme-Sous, à 23 k. (5 l. ½) O. de Vitry, coule au N. O., arrose plusieurs villages, tourne au N. E., reçoit la Soude, retourne au N. O., puis au N. E., ensuite à l'O. et se rend dans la Marne, à 2 k. (½ l.) E. d'Epernay.

Somme-Suippe, v. (*Marne*), arr. et cant. de Ste.-Menéhould, à la source de la Suippe, à 23 k. (5 l. ½) de Ste.-Menéhould, 23 k. (5 l. ½) de Châlons. *Pop.* 605. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

Somme-Tourbe, v. (*Marne*), arr. et cant. de Ste-Menéhould, à la source de la Tourbe, à 16 k. (3 l. ¾) de cet endroit, 30 kilom. (6 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

Somme-Yèvre, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre, près la source de l'Yèvre, à 19 k. (4 l. ¼) de Ste.-Menéhould, 29 k. (6 l. ½) de Châlons. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Ste-Menéhould.

Sommeille, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Vaubécourt, à 21 k. (4 l. ¾) de Bar. *Pop.* 464. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Sommelan, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, canton de Neuilly-St.-Front, à 13 k. (3 l.) de Château-Thierry, 5 m. (12 l.) de Laon. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Neuilly-St.-Front.

Sommelonne, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. d'Ancerville, sur l'Ornel, à 14 kilomètr. (3 l. ¼) de Bar. *Pop.* 399. *Bur. de poste* de St.-Dizier, dép. de la Haute-Marne.

Sommencourt, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Vassy, à 16 kilom. (3 l. ¼) de St.-Dizier, 40 k. (9 l.) de Chaumont. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Vassy.

Sommenhof, hameau (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. et commune de Grumbach, à 2 k. (½ l.) de Lauterecken, 18 k. (4 l.) de Cousel, 7 myr. (15 l. ½) de Trèves. *Popul.* compr. Grumbach, 376.

Sommepy, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, sur le Py, à 6 m. (13 l. ½) N. de Vitry-sur-Marne, 31 k. (7 l.) N. O. de Ste.-Menéhould, 36 kil. (8 l.) N. E. de Châlons. Il y a une fabrique de draperies. *Pop.* 1206. *Bur. de poste* de Reims.

Sommer, h. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Contz, comm. de Guttweiler, à 8 k. (2 l.) E. de Contz, 14 k. (3 l. ¼) N. E. de Sarrebourg, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Guttweiler, 92. *Bur. de poste* de Trèves.

Sommerain, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalise, à 4 k. (1 l.) N. p. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. de Steinbach, 7 m. (15 l. ¼) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Bastogne.

Sommerance, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Grand-Pré,

Digitized by Google

à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 myr. (12 l.) de Charleville. Il y a des mines de fer. *P.* 226. *B. dep.* de Grand-Pré.

Sommerecourt, village (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant de Bourmont, près du Mouzon, ruisseau, à 6 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 41 k. (9 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 316. *Bur. de p.* de Bourmont.

Sommereux, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 29 k. (6 l. ¼) N. de Beauvais, 9 k. (2 l. ½) S. de Poix. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

Sommerloch, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, près de la Grafenbach, ruiss., à 4 k. (1 l.) S. p. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. O. de Creutznach, 6 m. (13 l.) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Creutznach.

Sommermont, village (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Joinville, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 39 k. (8 l. ¾) de Chaumont. *P.* 165. *B. de p.* de Joinville.

Sommeron, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, canton de la Capelle, à 11 k. (2 l. ¾) de Vervins, 5 m. (10 l. ¼) de Laon. *Popul.* 171. *Bur. de poste* de la Capelle.

Sommervieux, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Ryes, à 4 k. (1 l.) de Bayeux, 24 k. (5 l. ½) de Caen. *Pop.* 427. *Bur. de poste* de Bayeux.

Sommervillers, v. (*Meurthe*), arr. et cant. nord de Lunéville, sur le Sanon, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Nancy. *Pop.* 588. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

Sommery, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de St.-Saens, à 10 kil. (2 l. ¼) de Neufchâtel, 33 kil. (7 l. ½) de Rouen. *Pop.* 1020. *Bur. de poste* de Forges.

Sommesous, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Somepuis, à la source de la Somme-Soude, à 28 k. (6 l. ¼) de Vitry, 29 kil. (6 l. ¼) de Châlons, 22 k. (5 l.) d'Arcis-sur-Aube, 5 m. (11 l.) de Troyes, 15 kil. (3 l. ½) de la Fère-Champenoise. Il y a des carrières de craie qui sert à construire les maisons, dont la plus grande partie sont couvertes en chaume. Son territoire ne produit que du seigle et de l'avoine. Ce village se trouve avantageusement placé sur la route de Châlons à Troyes, et sur la nouvelle route de Paris à Strasbourg. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 481. *B. dep.* de Vitry-sur-Marne.

Sommey-de-la-Coste, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arrond. et cant. d'Argelès, au sommet des Pyrénées, à 27 k. (6 l.) S. d'Argelès.

Sommethonne, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Virton, à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Montmédy, 5 m. (11 l. ½) O. p. S. de Luxembourg. *Pop.* 282. *Bur. de p.* de Montmédy, dép. de la Meuse.

Sommette (la), v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Pierre-fontaine, à 29 k. (6 l. ¼) d'Ornans, 37 k. (8 l. ¼) de Besançon. *P.* 185. *B. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

Sommettes, v. (*Aisne*), arrond. St.-Quentin, canton de St.-Simon, sur la Somme, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Quentin, 41 k. (9 l. ¼) de Laon. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Ham, dép. de la Somme.

Sommeval, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, à 7 k. (1 l. ¾) d'Ervy, 18 k. (4 l.) de Troyes. *P.* 383. *B. de p.* de Troyes.

Sommevesle, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Marson, près la source de la Vesle, à 16 k. (3 l. ¾) de Châlons. *P.* 360. *Bur. de p.* de Châlons-sur-Marne. *Rel. de poste.*

Sommeville, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Chevillon, près la Marne, à 10 k. (2 l. ¼) de Joinville, 5 m. (10 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Joinville.

Sommevoir, bourg (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Montiérender, près de Lavivoir, ruiss., à 22 k. (5 l.) N. de Bar-sur-Aube, 40 k. (9 l.) N. O. de Chaumont, 27 k. (6 l.) S. O. de St.-Dizier. Ce bourg avoit titre de baronnie dans le Vallage, dans la ci-devant Champagne. *Pop.* 1022. *Bur. de poste* de Montiérender.

Sommières, ville (*Gard*), arr. de Nimes, chef-l. de canton, sur la Vidourle, à 22 k. (5 l.) S. O. de cette ville, 27 k. (6 l.) N. E. de Montpellier, 71 m. (160 l.) S. de Paris. Long. 21. 45. lat. 43. 38. Cette ville, du ci-devant Bas-Languedoc, étoit un gouvernement de place, et le siége d'une justice royale. Elle étoit la première, du ci-devant diocèse de Nimes, qui envoyoit par tour un député aux Etats. Les Huguenots avoient fortifié cette ville, et en avoient fait une place de sûreté. Son château ne formoit qu'un même gouvernement particulier avec la ville; elle avoit anciennement pour garnison une compagnie d'invalides, mais par une ordonnance de 1764, elle fut unie à celle du château de Ferrières, pour résider dans la ville dont elle formoit garnison. L'état-major de cette ville étoit composé d'un gouverneur, d'un lieutenant de roi et d'un major. Outre l'église paroissiale, on voyoit un couvent de Cordeliers; celui des Bénédictins et celui des Religieuses furent ruinés par les Huguenots au 16e siècle. Sommières a soutenu trois siéges. Le premier, en 1572, le second en 1574, et qui dura un an entier, le troisième en 1622; ce fut le prince de Condé qui fit le dernier siége, par ordre de Louis XIII. Les fortifications furent détruites, mais celles du château subsistent encore, et il seroit même presqu'impossible de les détruire, la place étant extrêmement fortifiée par la nature. Cette ville a des fabriques d'étoffes croisées en laine, sous le nom de *moleton*, *tricot* et *calmouc* de Sommières; des fabriques de cuirs pour souliers, harnois, et selles de transport. Il y a 10 à 12 moulins à foulons, sur la rivière de Vidourle, qui baigne les murs de cette petite ville. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3500. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

Sommières, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, à 3 kilom. (¾ de l.) O. de Bouvignes, 5 kil. (1 l. ¼) O. N. O. de Dinant, 22 k. (5 l.) S. p. O. de Namur. *Pop.* 183. *Bur. de poste* de Dinant.

Sommières, v. (*Vienne*). *Voyez* Vareilles-Sommières.

Sommilly, v. (*Haute-Marne*). *Voyez* Semilly.

Sommont, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 2 k. (¼ l.) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Montpellier. *Pop.* 355. *Bur. de poste* de Lodève.

Sommy, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, com. de Fey, à 4 k. (1 l.) S. O. d'Ogny. *Popul.* comp. celle de Fey, 230. *Bur. de poste* de Metz.

Somoulon, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. du Pontac, près la Lausse, à 14 k. (3 l. ¼) de Pau. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 269. *Bur. de poste* de Pau.

Sompt, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Melle, à 7 k. (1 l. ¾)

Digitized by Google

de cette ville, 34 k. (7 l. ¼) de Niort. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Melle.

Sompuis, v. (*Marne*). *Voyez* Somepuis.

Somsée, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Walcourt, à 7 kilom. (1 l. ½) N. N. E. de Walcourt, 8 kil. (2 l.) N. O. de Florennes, 33 k. (7 l. ½) S. E. de Namur. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Charleroy, dép. de Jemmapes.

Somsois, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. de Somepuis, à 14 k. (3 l. ¼) de Vitry, 41 kil. (9 l. ¼) de Châlons. *Popul.* 522. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Son, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Château-Porcien, à 9 kil. (2 l. ¼) de Réthel, 39 k. (8 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 262. *Bur. de poste* de Réthel.

Son (le), v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Chambon, comm. d'Auge, à 6 k. (1 l. ½) de Gouzon, 15 kil. (3 l. ½) de Boussac. *Pop.* comp. celle d'Auge, 216. *B. de p.* de Gouzon. *Rel. de p. aux chev.*

Sonac, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre, sur le Lers, à 19 k. (4 l. ¼) de Limoux, 38 k. (8 l. ½) de Carcassonne. *P.* comp. celle de Roubichoux, 200. *Bur. de poste* de Limoux.

Sonante (la), riv. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Neuilly. Sa source, à 18 kilom. (4 l.) S. O. de Moulins, coule au N. O., et se rend dans l'Allier, à 6 kil. S. (1 l. ½) de Moulins.

Sonceboz, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Courtelari, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Courtelari, 24 k. (5 l. ½) S. O. de Délemont, 19 k. (4 l. ½) S. de St.-Ursanne. *Pop.* comp. celle de Sombeval, 420. *Bur. de poste* de Courtelari.

Soncham p, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. and de Dourdan, près la source de la Remarde, à 10 kil. (2 l. ½) de Dourdan, 31 k. (7 l.) de Versailles. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Soncourt, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois, à 16 kil. (3 l. ½) de Neufchâteau, 4 myr. (10 l. ½) d'Epinal. *P.* 147. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

Sondernach, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Munster, à 22 k. (5 l.) de Colmar. *Pop.* 753. *Bur. de poste* de Colmar.

Sonderkheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. de Gersmersheim, à 2 k. (½ l.) S. de Gersmersheim, 8 k. (2 l.) S. O. de Philipsbourg, 14 k. (3 l. ½) de Landau, 8 m. (18 l. ½) S. de Mayence. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Landau, dép. du Bas-Rhin.

Sonderstorff, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Férette, à 16 k. (3 l. ¾) d'Altkirch, 6 myr. (14 l. ½) de Colmar. *Popul.* 315. *Bur. de poste* d'Huningue.

Sône (la), v. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, sur l'Isère, à 4 k. (1 l.) S. O. de St.-Marcellin, 36 k. (8 l.) O. p. S. de Grenoble, 4 kil. (1 l.) O. de Beauvoir. Il y a deux manufactures de soie où il se fait de l'organcinage et filage de soie; deux papeteries, un martinet et un pressoir à huile. *Pop.* 558. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Songeons, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, ch.-l. de canton, sur le Thérain, à 22 kil. (5 l.) N. O. de Beauvais, 13 kil. (3 l.) S. O. de Grandvilliers, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Gournay. Ce village est situé au pied d'une montagne voisine de la rive gauche du Thérain. La plupart des maisons sont bâties en briques. Son château est bâti dans un fond, entouré de bois et de montagnes. Le principal commerce de Songeons est celui des lunettes; il s'en fabrique une quantité considérable: l'on y atteint le poli et la perfection de Venise. Le territoire de ce canton produit du blé, du chanvre, des légumes et des pommes dont on fait du cidre. Les moutons sont très-bons et forment une branche de commerce assez considérable avec Paris. On y fait aussi du beurre assez estimé, et des fromages aussi recherchés que ceux de Neufchâtel: le cidre y est assez bon. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 876. *Bur. de poste.*

Songeson, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, à 20 k. (4 l. ½) de Lons-le-Saunier, 10 k. (2 l. ½) de Clairvaux, 22 kil. (5 l.) d'Orgelet, 22 kilom. (5 l.) de Poligny. *P.* 242. *Bur. de p.* de Lons-le-Saunier.

Songieux, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Champagne, à 8 k. (2 l.) O. de Seyssel, 4 m. (10 l.) S. E. de Bourg, 20 k. (4 l. ½) E. de St.-Rambert, 24 k. (5 l. ½) N. de Belley. *Pop.* 635. *Bur. de poste* de Belley.

Songy, v. (*Marne*), arr. et cant. de Vitry-sur-Marne, sur l'Isson, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vitry, 20 kilom. (4 l. ½) de Châlons. *Pop.* 244. *B. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Sonnaven, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. d'Hasselt, sur la Molenbeck, à 7 kilom. (1 l. ½) N. p. E. d'Hasselt, 15 kil. (3 l. ½) E. S. E. de Béringen, 28 k. (6 l. ¼) N. O. de Maëstricht. *Pop.* 2462. *Bur. de poste* d'Hasselt.

Sonlez, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. de Wiltz, comm. de Doncols, à 8 kil. (2 l.) E. S. E. de Bastogne, 7 kilom. (1 l. ¾) O. de Wiltz, 4 m. (10 l. ½) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Doncols. . . . . *B. de p.* de Bastogne.

Sonnac, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. d'Asprières, à 11 k. (2 l. ¾) d'Albin, 4 m. (10 l.) de Rhodez. *Pop.* 788. *Bur. de poste* de Rignac.

Sonnac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Matha, à 22 k. (5 l.) de St.-Jean-d'Angely, 30 k. (6 l. ¾) de Saintes. *P.* 876. *B. de p.* de St.-Jean-d'Angely.

Sonnac, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Livernon, à 18 k. (4 l.) de Figeac, 43 k. (9 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 398. *Bur. de poste* de Figeac.

Sonnay, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Roussillon, à 9 k. (2 l. ¼) du Péage, 20 k. (4 l. ½) de Vienne. *P.* . . . *B. de p.* du Péage.

Sonnaz, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, à 5 kil. (1 l. ½) de Chambéry. Il y a une mine de houille qui n'est exploitée que depuis l'an deux de la République (1793). Son produit est d'un quintal et demi par journée d'homme. *Popul.* 570. *Bur. de poste* de Chambéry.

Sonne, riv. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Montrevel. Sa source, près Foissiat, à 20 kilom. (4 l. ½) N. de Bourg, coule au N. jusqu'à 3 kilom. (¾ de l.) S. de Loubens, et va par le N. O. se jeter dans la Seille, à 18 k. (4 l.) S. O. de Lotheins.

Sonné, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Château-Renault, à 4 kilomètres (1 l.) de cet endroit 31 k. (7 l.) de Tours. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Château-Renault.

Sonne (la), riv. (*Ariège*), arr. de Foix, canton de Quérigut. Sa source, à 9 kil. (2 l. ¼) O. de Quérigut, coule à l'E. et se rend dans l'Aude, à 10 k. (2 l. ½) de sa source.

Sonne (la), riv. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire. Sa source, à 4 k. (1 l.) E. de Montseveroux, coule à l'O. S. O. et se rend

Digitized by Google

dans le Rivet, à 3 k. ( ¾ de l.) S. de Roussillon.

**Sonnegnem**, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de d'Herzel, à cet endroit, 5 k. ( 1 l. ¼) N. p. E. 9 kil. ( 2 l. ¼) E. S. d'Oosterzeele, 19 k. ( 4 l. ¼) S. E. de Gand. *Pop.* 209. *Bur. de poste* d'Alost.

**Sonnenberg**, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, sur la Nahe, rivière, à 9 k. ( 2 l. ¼) E. N. E. de Birckenfeld, 5 kil. ( 1 l. ¼) S. O. d'Ober-Stein, 4 m. ( 10 l.) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 46. *B. de poste* de Trèves.

**Sonnere** (la), rivière (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Bordères. Sa source, à 13 kil. ( 3 l.) S. de Ville, coule au N., puis au N. O., et se rend dans le Rioumaiou, à 4 k. ( 1 l.) N. N. O. de sa source.

**Sonnes-Basse**, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy. *Pop.* comp. celle de Sonnes-Haute, 221. *Bur. de poste* de Longwy.

**Sonnes-Haute**, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, à 4 k. ( 1 l.) de cette ville, 5 m. ( 10 l. ¾) de Metz. *Pop.* comp. celle de Sonnes-Basse, 221. *B. de p.* de Longwy.

**Sonnette** (la), riv. (*Charente*), arrond. de Confolens, canton de St.-Claude. Sa source, à 15 k. ( 3 l. ¼) S. O. de Confolens, coule à l'O. et se rend dans le Son, à 5 k. ( 1 l. ¼) E. p. N. de Manslé.

**Sonneville**, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Ségonzac, à 18 k. ( 4 l.) de Cognac, 28 kilom. ( 6 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Barbezieux.

**Sonneville-en-Rouillac**, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. et commune de Rouillac, à 20 kilom. ( 4 l. ¼) de Cognac, 28 k. ( 6 l. ¼) d'Angoulême. *P.* 489. *Bur. de poste* de St.-Cibardeaux.

**Sonnscheid**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Herstein, sur l'Hannebach, ruisseau, à 6 k. ( 1 l. ½) N. E. d'Herstein, 6 k. ( 1 l. ½) N. O. de Kirn, 6 m. ( 13 l.) E. p. N. de Trèves. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Trèves.

**Sons**, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, à 23 k. ( 5 l. ¼) de Laon. *Pop.* compr. celle de Ronchères, 776. *Bur. de poste* de Marle.

**Sons**, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Quérigut, comm. de Rouze, sur la Sonne, à 41 kil. ( 9 l. ¼) de Tarascon. *P.* compr. celle de Rouze, 441. *Bur. de poste* de Tarascon.

**Sonsbeck**, ville (*Roër*), arr. de Cleves, cant. de Xanten, à 3 kil. ( ¾ de l.) S. O. de cet endroit, 8 k. ( 2 l.) N. p. E. de Gueldres, 9 myr. ( 20 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Gueldres.

**Sonsderat**, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de St.-Aignan, à 31 k. ( 7 l.) de Mirande, 5 k. ( 1 l. ¼) de St.-Aignan. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Nogaro.

**Sonthonnax**, v. (*Ain*), arr. de Nantua, cant. de Mornay, à 10 k. ( 2 l. ½) N. O. de Nantua, 25 k. ( 5 l. ¼) E. de Bourg, 8 k. ( 2 l.) E. de Chavanne. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Nantua.

**Sontrana**, col (*Stura*), passage dans les Alpes maritimes de la vallée d'Ubayette dans celle de Maira-de-l'Arche à Chiapera, 13 k. ( 3 l.)

**Sonvilliers**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, comm. de Leveville, à 11 k. ( 2 l. ¾) d'Angerville, 53 kilom. ( 7 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Leveville, 389. *Bur. de poste* d'Angerville, dép. de Seine-et-Oise.

**Sonzay**, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Neuillé-Pont-Pierre, à 22 kilom. ( 5 l.) de Tours. *Pop.* 1209. *Bur. de poste* de Neuvy.

**Soor** (la), rivière (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. d'Eupen, à 9 k. ( 2 l. ½) S. duquel elle prend sa source, coule au N. O., puis à l'O., ensuite au N., et va se réunir à la Heett, qui forment la rivière de Watern : elle a 8 k. ( 2 l.) de cours.

**Soperich**, hameau (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Heins berg, comm. d'Haaren. *Pop.* compr. celle d'Haaren, 370.

**Soppe-le-Bas**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Masvaux, à 19 k. ( 4 l. ½) de Béfort, 4 myr. ( 10 l.) de Colmar. Il y a des tourbières. *P.* 423. *Bur. de p.* de Béfort.

**Soppe-le-Haut**, v. (*Haut Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Masvaux, à 18 k. ( 4 l.) de Béfort, 4 m. ( 10 l.) de Colmar. *Pop.* 470. *Bur. de poste* de Béfort.

**Soprana**, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Cossato, sur une montagne, à 13 k. ( 3 l.) N. O. de Bielle. *Pop.* 989. *Bur. de poste de* Bielle.

**Soprose**, b. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Tartas, à 9 k. ( 2 l. ½) de Tartas, 20 k. ( 4 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle de St.-Gresse, Gourdose et St.-Etienne, 543. *Bur. de p.* de Tartas.

**Soquence**, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Mezidon, à 20 k. ( 4 l. ½) de Lisieux, 27 k. ( 6 l.) de Caen. *Pop.* 44. *Bur. de poste* de Croissanville.

**Sor**, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 13 k. ( 3 l.) de St.-Girons, 5 m. ( 11 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 91. *Bur. de poste* de St.-Girons.

**Sor**, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, sur le Luy, à 9 k. ( 2 l. ¼) de Dax, 42 k. ( 9 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle d'Ourdise, 779. *Bur. de p.* de Dax.

**Soran**, forêt (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Rioz. Elle a 5846 mèt. ( 3000 toises) de long sur 2712 à 2917 mèt. ( 1400 à 1500 t.) de large, à 22 kil. ( 5 l.) S. S. O. de Vésoul, 5 k. ( 1 l. ½) N. de Loignon, rivière.

**Sorans-lès-Breurey**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Rioz, sur la Battuse, à 27 k. ( 6 l.) de Vésoul. Il y a des forges. *P.* 277. *Bur. de poste* de Rioz.

**Sorans-lès-Cordier**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montboson, sur la Linotte, à 16 k. ( 3 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de Rioz.

**Sorat**, village (*Arriège*). *Voyez* Saurat.

**Sorba**, v. (*Golo*), arr. de Corté, ch.-l. de cant. *Pop.* . .

**Sorba** (la), torrent (*Sesia*). Il prend sa source au mont Lasonere, dans un petit lac, et tombe dans la Sesia à Piode. Il donne son nom à une petite vallée. Son cours a 10 k. ( 2 l. ½).

**Sorbais**, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de la Capelle, sur l'Oise, à 7 k. ( 1 l. ¾) de Vervins, 43 k. ( 9 l. ¾) de Laon. *Pop.* 715. *Bur. de poste* de Vervins.

**Sorbe**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, près de la Nied française, à 25 k. ( 5 l. ¼) de Morhange, 13 kil. ( 3 l.) de Metz. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Metz.

**Sorbet ou Sorbey**, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Spincourt, à 21 kil. ( 4 l. ¾) d'Etain, 8 m. ( 17 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 384. *B. de p.* de Longuyon, dép. de la Moselle.

**Sorbets**, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Nogaro, à 4 kil. ( 1 l.) de cet endroit, 5 myr. ( 11 l.) d'Auch. *P.* 70. *B. de p.* de Nogaro.

**Sorbets**, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever,

Digitized by Google

St.-Sever, cant. de Geaune, près du Bahus, à 24 k. (5 l. ½) de Saint-Sever, 8 k. (2 l.) d'Aire, 3a kil. (7 l. ½) de Mont-de-Marsan. *P.* 478. *Bur. de poste* d'Aire.

SORBIER, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Héand, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Etienne, 33 k. (7 l. ½) de Feurs. *Popul.* 1132. *Bur. de p.* de St.-Chamond.

SORBIÈRES, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Jalligny, à 9 k. (2 l. ¼) du Donjon, 33 k. (7 l. ½) de Moulins. *Pop.* 369. *Bur. de p.* du Donjon.

SORBIERS, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-André-de-Rozans, à 13 kil. (3 l.) de Serres, 4 m. (10 l. ½) de Gap. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Serres.

SORBO, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de Casinca, à 28 k. (6 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 264.

SORBOLANO, v. (*Liamone*), arr. de Sartène, cant. de Scopamena, à 16 k. (3 l. ¾) de Sartène, 36 k. (8 l.) d'Ajaccio. *Pop.* 532.

SORBON, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Réthel, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 37 kil. (8 l. ¼) de Charleville. C'est la patrie de Jacques *Clément*, dominicain, assassin de Henri III. Il s'étoit introduit auprès du roi, sous prétexte de l'informer de choses importantes, et s'étant trouvé seul avec lui, il lui enfonça un couteau dans le bas-ventre. Henri III, en s'écriant, retira lui-même le couteau, et en frappa le meurtrier à la tête. Les seigneurs accoururent, le percèrent de mille coups; il fut ensuite traîné sur la claie, tiré à quatre chevaux, et brûlé. Il étoit né en 1564. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Réthel.

SORBS, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. du Caylar, à 19 kil. (4 l. ¼) de Lodève, 5 m. (11 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de Lodève.

SORBY, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, canton de Novion-Porcien, sur la Sauces, à 11 k. (2 l. ¾) de Réthel, 30 kil. (6 l. ¾) de Charleville. *Pop.* compr. celle de Bauthemont, 450. *Bur. de p.* de Réthel.

SORCY, b. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de Void, sur la Meuse, à 6 kilom. (1 l. ½) S. E. de Commercy, 3 k. (¾ de l.) de Void, 36 k. (8 l.) E. de Bar-sur-Ornain, 13 k. (3 l.) N. de Vaucouleurs. Il y a un château, une église paroissiale, et un hôpital. On y voyoit un couvent de religieux Urbanistes. On y trouve plusieurs tanneries pour les cuirs ordinaires. Aux environs est une carrière de pierre de taille exploitée. Sorcy est le lieu de naissance d'Adrien *l'Allemant*, très-habile médecin du seizième siècle, qui a beaucoup travaillé sur le texte d'Hippocrate. *Pop.* 1720. *Bur. de poste* de Void.

SORCY, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de St.-Paul, à 7 kilom. (1 l. ½) de Beauvais, 7 k. (1 l. ½) d'Auneuil. *Pop.* comprise celle de Saint-Paul, 1030. *Bur. de poste* de Beauvais.

SORDE, b. (*Landes*), arrond. de Dax, cant. de Peyrehorade, près du gave d'Oléron, à 20 k. (4 l. ½) de Dax, 6 myr. (13 l. ½) de Mont-de-Marsan. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de saint Maur. *Pop.* 1224. *Bur. de poste* de Dax.

SORDUN, b. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, canton de Villiers-St.-Georges, à 4 k. (1 l.) S. E. de Provins, 5 myr. (11 l. ½) E. de Melun, 11 k. (2 l. ½) O. de Nogent-sur-Seine. *Pop.* 803. *Bur. de p.* de Provins.

SORDUN, forêt (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, canton de Villiers-St.-Georges, à 2 k. (½ l.) S. O. de Sordun, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Provins. Elle a du N. E. au S. O. 9731 mèt. (5000 t.) de long, et du N. O. au S. E., 1945 à 2917 mètres (1000 à 1500 t.) de large.

SORE, b. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, ch.-l. de cant., à 6 m. (13 l.) de Tartas, 23 k. (5 l. ¼) de Lhispotey, 5 myr. (11 l.) de Mont-de-Marsan. Il y a une verrerie. *Popul.* 1529. *Bur. de poste* de Lhispotey.

SORÉAC, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc, à 10 k. (2 l. ½) de Tarbes. *P.* 114. *B. de p.* de Tarbes.

SORÉE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. d'Havelange, à 7 kil. (1 l. ¾) O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ¼) S. S. O. d'Huy, 20 kilom. (4 l. ½) E. p. S. de Namur. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Namur.

SOREL *ou* SOREAU, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Charleville, comm. d'Houldizy, à 4 kil. (1 l.) de Charleville, 5 k. (1 l. ¼) de Mézières. *Popul.* comprise celle d'Houldizy, 228. *Bur. de poste* de Mézières.

SOREL, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton d'Anet, près de l'Eure, à 5 k. (1 l. ½) de Dreux, 4 m. (10 l.) de Chartres. Il y a une forge dont la mine vient de St.-Laurent, à 4 k. (1 l.) de distance, et un moulin à bled. *Pop.* 859. *Bur. de p.* de Dreux.

SOREL, v. (*Oise*), arr. de Compiègne, cant. de Ressons, commune d'Arvillers, à 21 kil. (4 l. ¾) de Noyon, 5 m. (10 l. ½) de Beauvais. *Pop.* comprise celle d'Arvillers, 688. *Bur. de poste* de Compiègne.

SOREL, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt, à 10 k. (2 l. ½) d'Abbeville, 31 k. (7 l.) d'Amiens. *Pop.* 252. *Bur. de poste* d'Abbeville.

SOREL, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Roiselle, à 11 k. (2 l. ¾) de Péronne, 5 m. (12 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Péronne.

SORENG, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Blangis, entre la Bresle et la forêt d'Eu, à 28 k. (6 l. ¼) de Neufchâtel, 7 m. (15 l. ½) de Rouen. *Pop.* comprise celle d'Epinay, 125. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

SORET, v. (*Meuse*), arrond. de Montmédy, canton de Spincourt, comm. de Billy-lès-Mauginenes, à 10 k. (2 l. ½) d'Etain, 27 k. (6 l.) de Montmédy. *Pop.* comp. celle de Billy-lès-Mauginennes, 1000. *Bur. de poste* d'Etain.

SORÈZE, ville (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Dourgne, à 5 kil. (1 l. ½) E. de Revel, 13 k. (3 l.) N. de St.-Papoul, 22 k. (5 l.) S. O. de Castres. Il y avoit dans cette ville une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de saint Maur, qui avoit été fondée par Pépin, roi d'Aquitaine. Elle rapportoit 10,000 liv. de rente. On y faisoit gratuitement l'éducation de douze pauvres gentilshommes. Cette ville fut occupée et fortifiée par les Huguenots dans le seizième siècle: mais les fortifications furent rasées en 1629. *Popul.* 2712. *Bur. de poste* de Revel, département, de la Haute-Garonne.

SORGES, v. (*Maine-et-Loire*), arr. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, commune de la Daguemière, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Angers, 13 k. (3 l.) de St.-Mathurin. *Pop.* 437. *Bur. de p.* d'Angers.

SORGES, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton de Savignac-lès-



Digitized by Google

Eglises, à 14 k. (3 l. ¼) d'Exideuil, 18 k. (4 l.) de Périgueux. *P.* 1473. *Bur. de poste* de Périgueux.

Sorgieux, v. (*Ain*), arrond. de Nantua, cant. de Chatillon-de-Michaille; près du Rhône, à 21 kil. (4 l. ¾) de Nantua, 5 m. (11 l.) de Bourg. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Chatillon-de-Michaille.

Sorgues, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Cornus, commune de Canals, à 30 k. (6 l. ½) de St.-Afrique, 8 myriam. (16 l. ¾) de Rhodez. *Popul.* comprise celle de Canals, 367. *B. de p.* de Milhaud.

Sorgues (la), riv. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Cornus, à 4 k. (1 l.) S. E. duquel elle prend sa source, près de la forêt du Guilhaumard, coule à l'O., reçoit plusieurs ruisseaux, passe près de St.-Félix-de-Sorgues, à la peyre de Sorgues, où elle remonte au N., passe à St.-Afrique, et se rend dans le Dourdou, à 3 k. (¾ de l.) O. de St.-Afrique.

Sorgues, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Avignon, cant. de Bédarrides, sur la Louvèze, à 8 kil. (2 l.) N. E. d'Avignon, 14 k. (3 l. ½) S. p. E. d'Orange. On y recueille de bons vins. Il y a une papeterie, une manufacture de coton et une de soie. *P.* 1372. *Bur. de poste* d'Avignon. *Rel. de poste aux chev.*

Sorhapuru, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, canton de St.-Palais, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 5 m. (11 l. ½) de Pau. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de St.-Palais.

Sorholu, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de Mauléon.

Sorhonelte, v. (*Basses-Pyr.*), arr. de Mauléon, cant. St.-Etienne-de-Baigorry, comm. d'Irrouleguy, à 5 k. (1 l. ¼) E. de St.-Etienne-de-Baigorry, 27 k. (6 l.) S. O. de St.-Palais, 3 kil. (¾ de l.) N. E. de St.-Jean-Pied-de-Port. *Pop.* compr. celle d'Irrouleguy, 446. *Bur. de p.* de St.-Jean-Pied-de-Port.

Soriasco, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, à la droite de l'Aversa, dans une petite plaine, à 36 kilom. (81.) E. de Voguère. *P.* 1175. *Bur. de poste* de Voguère.

Soriech, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, commune de Pérols, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Montpellier. *Popul.* comprise celle de Pérols, 525. *Bur. de poste* de Montpellier.

Sorigny, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Montbazon, à 16 k. (3 l. ¾) de Tours. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1350. *B. de p.* de Montbazon. *Rel. de poste aux chev.*

Sorinne-la-Longue, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. sud de Namur, comm. d'Assesse, à 13 kil. (3 l.) de Namur, 18 kil. (4 l.) de Dinant. *P.* compr. celle d'Assesse, 833. *Bur. de poste* de Namur.

Sorinne, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, à 5 kil. (1 l. ½) E. de cette ville, 9 k. (2 l. ½) O. p. S. de Giney, 25 k. (5 l. ¼) S. S. E. de Namur. *P.* 780. *Bur. de p.* de Dinant.

Sorio, v. (*Golo*), arr. de Bastia, près de la Segno, à 20 k. (4 l. ½) de Bastia. *Pop.* 469.

Sorjat, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. d'Ax, à 23 k. (5 l. ½) de Tarascon. *Pop.* 624. *Bur. de poste* de Tarascon.

Sorli, v. (*Marengo*), arr. de Tortonne, sur une montagne, à 27 k. (6 l.) S. E. de Tortonne. *Pop.* 622. *Bur. de p.* de Tortonne.

Sorlois, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt, commune de Louye, à 6 kil. (1 l. ½) de Dreux, 31 k. (7 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Louye, 313. *Bur. de poste* de Dreux, dép. d'Eure-et-Loir.

Sormaise, (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Sermaise.

Sormery, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Flogny, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Florentin, 36 kil. (8 l.) d'Auxerre. *P.* 1251. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

Sormiou, bec (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. sud de Marseille, à 8 k. (2 l.) S. p. E. de Masargues, entre le cap de Morgion et le port de Sormiou.

Sormiou, port (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. sud de Marseille, près du col de Sermiou, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de Masargues, 11 k. (2 l. ¼) de Marseille. Il a environ 1 k. (¼ de l.) de large. *Bur. de p.* de Marseille.

Sormonnes, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Renwez, sur la Sormonne, à 11 kil. (2 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 276. *Bur. de p.* de Mézières.

Sornac, b. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, ch.-l. de cant., près de la Diège, à 16 k. (3 l. ¾) N. p. O. d'Ussel, 6 m. (13 l.) N. E. de Tulle, 24 k. (5 l. ½) S. de Felletin. *Pop.* 1400. *Bur. de p.* de Tulle.

Sornay, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Pesmes, près de l'Oignon, à 20 k. (4 l. ½) de Gray, 5 m. (11 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Marmay.

Sornay, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. de Louhans, près de la Seille, à 3 k. (¾ de l.) de Louhans, 4 m. (10 l. ½) de Mâcon. *P.* 1107. *Bur. de p.* de Louhans.

Sorne (la), riv. (*Haut-Rhin*), arrond. de Délemont. Elle prend sa source à Bellelay, et ses eaux se joignent à celles de la Birse, près de Délemont, après un cours de 20 k. (4 l. ½) du S. O. au N. E.

Sornetan, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Moutiers, sur la Sorne, à 4 k. (1 l.) N. O. de Malleray, 13 k. (3 l.) S. p. O. de Délemont, 21 k. (4 l. ½) S. E. de St.-Ursanne, 9 kilom. (2 l. ½) de Moutiers. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de St.-Imier.

Sorneville, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) de Nancy. *Pop.* 326. *B. de p.* de Château-Salins.

Sornin (la), rivière (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Montsols. Sa source, à 30 k. (6 l. ¾) N. O. de Villefranche, coule au N. puis à l'E. descend au S. O., passe à Châteauneuf, dép. de Saone-et-Loire, et rentre dans celui de la Loire, passe à Charlieu et se rend dans la Loire, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Charlieu.

Sorny, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Vailly, comm. de Tarny, à 7 k. (1 l. ¾) de Soissons, 22 k. (5 l.) de Laon. *Pop.* comp. celle de Tarny, 298. *Bur. de poste* de Soissons.

Sorol, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Viry, à 9 k. (2 l. ¼) de Genève, 2 k. (½ l.) de Viry. *Pop.* compr. celle de Viry, 1065. *Bur. de poste* de Genève.

Sorquainville, v. (*Seine-Infér.*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 10 k. (2 l. ½) de Cany, 5 m. (11 l.) de Rouen. *Pop.* 367. *Bur. de p.* de Fauville.

Sorques, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Moret, comm. d'Episy, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Moret, 8 k. (2 l.) de Fontainebleau. *Pop.* comprise celle d'Episy, 195. *Bur. de p.* de Moret.

Sorrede, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Céret, canton d'Argelès, à

Digitized by Google

18 k. (4 l.) de Céret, 19 k. (4 l. ½) de Perpignan. Il y a des eaux minérales que l'on qualifie d'eaux alkalines martiales, parce qu'elles sont chargées de parties ferrugineuses et d'un sel alkali-fossile de la nature du *natrum* : elles ont un goût piquant. On trouve près de ce village, au pied de la montagne d'Albert, une veine de mine de cuivre, accompagnée de feuillets de cuivre rouge très-ductile, et formée telle par la nature ; on les trouve répandus parmi le gravier, ou plaqués contre des pierres, où le cuivre naturel et facile à plier, paroît ramifié, à la manière des dendrites. Il y a une autre mine de cuivre au lieu appelé *Peirable*, et une mine de plomb contenant argent. On trouve encore dans les environs une carrière de pierre pour la chaux, et une de granit non exploitée. *Pop.* comp. celle de Laval. 415. *B. de p.* de Collioure.

Sorres, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Tarascon. *Pop.* compr. celle d'Alens, 198. *Bur. de poste* de Tarascon.

Sorringiu, v. (*Liamone*), arr. de Vico, à 6 m. (14 l.) N. p. O. de Sartène. *Pop.* . . .

Sorroinau, v. (*Liamone*), arr. de Vico, ch.-l. de cant., près d'Orto, à 11 kil. (2 l. ½) E. de Vico, 6 m. (14 l.) N. de Sartène. *Pop.* . . . .

Sorres, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Montreuil-sur-mer, à 3 k. (⅓ de l.) de cet endroit, 8 m. (17 l. ½) d'Arras. *Popular.* 408. *Bureau de poste* de Montreuil-sur-mer.

Sore, v. (*Gard*). *Voyez* St.-Etienne-de-Sore.

Sore, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Soustons, à 28 k. (6 l. ½) de Dax, 8 m. (17 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Dax.

Sorthosville-en-Beaumont, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Barneville, à 21 k. (4 l. ¾) de Valognes, 5 m. (10 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 513. *Bur. de poste* de Valognes.

Sortosville-près-Valognes, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Montebourg, à 4 k. (1 l.) de Valognes, 5 kil. (1 l. ¼) de Montebourg, 5 myr. (11 l.) de Coutances. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Montebourg.

Sorvellier, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Moutiers, à 2 k. (½ l.) N. E. de Malleroy, 10 k. (2 l. ½) S. de Délemont, 27 k. (6 l.) S. E. de Porentruy, 6 k. (1 l. ½) de Moutiers. *Pop.* 178. *Bur. de p.* de Délemont.

Sorxey, v. (*Vosges*). *Voy.* Jorxey.

Sory, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont, comm. de Neslette, à 4 m. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Neslette, 80. *Bur. de poste* d'Oisemont.

Sos, bourg (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Mexin, à 19 k. (4 ½) S. O. de Nérac, 42 k. (9 l. ½) S. O. d'Agen, 22 k. (5 l.) O. N. O. de Condom. C'est la patrie de Jean *Sithon*, de l'académie française, conseiller d'Etat sous le cardinal de Richelieu ; mort en 1667. *P.* 676. *Bur. de poste* de Nérac.

Sos, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabasteins, comm. de Peyrun. *Pop.* compr. celle de Peyrun, 198. *Bur. de p.* de Trie.

Sosay, v. (*Nièvre*), arrond. de Château-Chinon, cant. de Moulins-en-Gilbert, comm. d'Ysenay, sur l'Aron, à 7 k. (1 l. ½) de Moulins, 4 m. (10 l.) de Nevers. *Pop.* 155. *B. de p.* de Moulins-en-Gilbert.

Sosberg, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Zell, près le Flaumbach, à 11 k. (2 l. ¾) E. de Zell, 8 k. (2 l.) O. N. O. de Castelnaun, 42 k. (9 l. ½) S. S. O. de Coblentz. *Pop.* 107. *Bur. de p.* de Trarbach.

Sosne (la), rivière (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. d'Eguzon. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) S. d'Argenton, coule à l'O. et se rend dans l'Abloux, à 1 k. (½ de l.) de leur confluent dans l'Anglin, à 22 k. (5 l.) O. p. S. d'Argenton.

Sosoie, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, comm. de Falaen, sur la Molignée, à 7 kil. (1 l. ¾) O. N. O. de Bouvignes, 8 k. (2 l.) O. N. O. de Dinant, 21 k. (4 l. ¾) S. p. O. de Namur. *Pop.* compr. celle de Falaen, 340. *Bur. de poste* de Dinant.

Sospello, ville (*Alpes-Marit.*) arr. de Monaco, ch.-l. de cant, à 10 k. (2 l. ½) N. de Menton, 29 k. (6 l. ½) N. N. E. de Nice, 4 myr. (10 l.) E. p. S du Puget-de-Théniers. Cette ville qui faisoit partie des états de Savoie, fut prise en 1692 par les Français qui la rendirent quatre ans après. Le 14 février 1793, les Français, au nombre de huit cents hommes, sous les généraux Brunet et Dagobert, attaquèrent deux mille hommes Piémontois ; l'attaque fut des plus vives et la résistance opiniâtre. Les Français remportèrent la victoire et firent plus de trois cents prisonniers. C'est la patrie de Théophile *Raynaud*, jésuite, né en 1583, mort à Lyon en 1663 ; cet auteur très-fécond, et plus singulier encore, prétendoit avoir approfondi toutes les connoissances humaines ; il demande dans son ouvrage intitulé *Trinitas Patriarcharum*, s'il est permis à un Chartreux d'user de lavemens composés de jus de viandes, ou de topiques de la chair même. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3000. *Bur. de poste.*

Sossaye, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Lencloistre, à 13 k. (3 l.) de Châtellerault, 31 k. (7 l.) de Poitiers. *Pop.* 347. *Bur. de poste* de Châtellerault.

Sossenay, v. (*Gard*). *Voyez* St.-Martin-de-Sossenac.

Sost, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse, près de l'Ourse, à 22 k. (5 l.) de la Barthe-de-Nestes, 5 m. (11 l. ¼) de Tarbes. On y trouve du marbre blanc très-dur non exploité. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Montrejean, départ. de la Haute-Garonne.

Sostegno, v. (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Gattinara, au pied d'une montagne, à la source d'un ruisseau qui se jette dans la Roesenda, à 36 k. (8 l.) N. O. de Verceil. *P.* 1580. *B. de p.* de Verceil.

Sottegem, bourg (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, ch.-l. de canton, à 15 k. (3 l. ¼) N. de Grammont, 14 k. (3 l. ¼) E. d'Oudenarde, 22 k. (5 l.) S. de Gand. Ce bourg faisoit autrefois partie de la Flandre Autrichienne, comté et pays d'Alost. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1508. *Bur. de poste* de Gand.

Sottessart, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, à 13 k. (3 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Sottevast, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Briquebec, près de la Douvre, à 8 k. (2 l.) de Valognes, 5 m. (22 l. ½) de Coutances. *Pop.* 1176. *Bur. de poste* de Valognes.

Sotteville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. des Pieux, à 14 k. (3 l. ¼) de Cherbourg, 6 myr. (13 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 296. *Bur. de poste* de Cherbourg.



Digitized by Google

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, village (*Seine-Inférieure*) arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, près de la Seine, à 2 k. (¼ l.) de Rouen. Il y a une fabrique d'acide sulfurique et une raffinerie de soufre. Ce village a vu naître Nicolas *Colombel*, peintre, membre de l'académie royale, né en 1646, mort à Paris en 1717. Il demeura long-temps en Italie pour se former sur Raphael et le Poussin, qu'il n'a cependant guères suivis. Son dessin est correct, ses compositions riches et accompagnées de beaux fonds d'architecture, qu'il entendoit bien, de même que la perspective. Son chef-d'œuvre est un *Orphée jouant de la lyre*. *Pop.* 3000. *Bur. de poste* de Rouen.

SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL, village (*Seine-Infér.*), arr. de Rouen, cant. d'Elbeuf, près de la Seine, à 13 k. (3 l.) de Rouen. *Pop.* 380. *Bur. de poste* du Pont-de-l'Arche, département de l'Eure.

SOTTEVILLE-SUR-MER, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, canton de Fontaine-le-Dun, près de l'Océan, à 18 kil. (4 l.) de Cany, 5 myr. (11 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 1500. *Bur. de p.* de St.-Vallery-en-Caux.

SOTTERLING, v. (*Meurthe*), arr. et cant de Château-Salins, sur la petite Seille, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Dieuze, 39 k. (8 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 108. *B. de p.* de Dieuze.

SOTZWEILER, v. (*Moselle*). *Voy.* SOLTZVEILLER.

SOU (LE), riv. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Monthoumet. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. O. de Félines, coule au N. p. E., puis au N. p. O. et se rend avec le ruiss. Granstrolles dans l'Orbieu, à 9 k. (2 l. ¼) N. de sa source.

SOU (LE), rivière (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Alaigne. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit, coule au S. puis au S. E., reçoit plusieurs rivières, et se rend dans l'Aude, à 13 k. (3 l.) E. p. N. de sa source.

SOU (LE), riv. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Chabanois. Sa source, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Confolens, coule à l'O., reçoit la Sonnette, et se rend dans la Charente, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de Mansle.

SOUAIN, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, sur le ruisseau de l'Ain, à 28 k. (6 l. ¼) de Ste.-Menéhould, 29 k. (6 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 900. *B. de p.* de Châlons-sur-Marne.

SOUAL, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Dourgne, sur la Sor, à 11 k. (2 l. ¾) de Castres. *P.* 812. *Bur. de poste* de Castres.

SOUANGES, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Prades, cant. d'Olette, à 14 k. (3 l. ½) de Prades, 5 m. (12 l.) de Perpignan. *P.* 70. *B. de p.* de Prades.

SOUARS, v. (*Basses-Pyrénées*), arr., cant. et comm. d'Orthez, sur le gave de Pau, à 2 kil. (½ l.) d'Orthez, 37 k. (8 l. ½) de Pau. *Pop.* comprise celle d'Orthez, 6063. *Bur. de poste* d'Orthez.

SOUATRE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Fouquevillers, à 21 k. (4 l. ¾) de Bapaume, 22 k. (5 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Bayecourt, 576. *B. de p.* d'Arras.

SOUBAIGNAN, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Montesquiou, à 9 k. (2 l. ¼) de Mirande, 15 k. (3 l. ½) d'Auch. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Mirande.

SOUBE (LA) v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Montréal, comm. de Castelnau-d'Anson, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Condom, 7 k. (1 l. ¾) de Montréal. *Pop.* compr. celle de Castelnau-d'Anson, 1627. *Bur. de poste* de Condom.

SOUBE (SOMMET DE LA), montagne (*Basses-Pyrénées*), arrondiss. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 29 k. (6 l. ½) S. de Bielle. Il a du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

SOUBEIRAN, montagne (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Remuzat, à 16 k. (3 l. ½) de Nions, près la montagne de Costelonge. Elle a 1 k. (½ de l.) de long.

SOUBÈRE, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Cazaubon, comm. de Mauléon, à 23 k. (5 l. ½) de Roquefort, 43 kil. (9 l. ½) de Condom. *Pop.* comp. celle de Mauléon, 1125. *Bur. de poste* de Roquefort, départ. des Landes.

SOUBERNOA, v. (*Basses-Pyrén.*), arrondiss. de Bayonne, canton de St.-Jean-de-Luz, comm. d'Hendaye, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Jean-de-Luz, 30 k. (6 l. ¾) de Bayonne. *Pop.* comprise celle d'Hendaye, 481. *B. de p.* de St.-Jean-de-Luz.

SOUBÈS, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, près de la Brèze, à 4 k. (1 l.) N. de Lodève, 4 myr. (10 l. ½) O.N. O. de Montpellier, 20 k. (4 l. ½) E. de Seilles. *Pop...* *Bur. de poste* de Lodève.

SOUBET, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de St.-Ursanne, à 3 k. (¾ de l.) S. d'Epauvilliers

11 k. (2 l. ½) S. de Porentruy, 6 k. (1 l. ¼) N. de Segneleigier. *Pop.* 311. *Bur. de p.* de Porentruy.

SOUBETRAS, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Ganges, comm. de Gornies. *Pop.* comp. celle de Gornies, 466. *B. de p.* de Ganges.

SOUBIRAN (VIEILLE), v. (*Landes*). *Voyez* VIELLE.

SOUBIRAN, v. (*Gers*). *Voyez* BOUIT-SOUBIRAN.

SOUBIRAN, v. (*Landes*). *Voyez* BAHUS-SOUBIRAN.

SOUBIRON, v. (*Basses-Pyrénées*). *Voyez* LOURIE-SOUBIRON.

SOUBIROUX, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant de Villeneuve-d'Agen, à 6 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¾) d'Agen. *Pop.*... *B. de p.* de Villeneuve-d'Agen.

SOUBISE, ville (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. de St.-Aigoan, à 8 k. (2 l.) N. E. de Brouage, 29 k. (6 l. ½) S. p. O. de la Rochelle, 36 k. (8 l.) N. O. de Saintes, 4 kil. (1 l.) O. de Rochefort. Cette ville, bâtie sur une hauteur, sur la rive gauche de la Charente, à 4 k. (1 l.) de l'Océan, est nommée en latin *Sulbisia*, avoit titre de principauté. La vue en est magnifique; l'air y est très-pur, et les eaux très-saines. Le château est dans une belle situation; il est borné par la mer, le hâvre de Bouage, la Charente et la grande terre. La principauté de Soubise renfermoit sept paroisses. Elle a donné le nom à une branche de la maison de Rohan. En 1586, Soubise fut prise par Guy, comte de *Laval*. Il y a aux environs, des eaux minérales qui sont en grande réputation. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de Rochefort.

SOUBISE, forêt (*Vendée*), arrond. de Montaigu, cant. des Herbiers, à 4 k. (1 l.) N. de Mouchamp. Elle a de l'E. à l'O. 3895 m. (2000 t.) de long, sur 1945 m. (1000 t.) de large.

SOUBLECAUZE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Castelnau-de-Rivière-Basse, à 18 k. (4 l.) de Vic-Bigorre, 34 k. (7 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Tarbes.

SOUBOZ, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Moutiers, à 8 kil. (2 l.) N. O. de Mallerey, 13 k. (3 l.) S. p. O. de Délemont, 13 k. (3 l.) S. E. de St.-Ursanne, 6 kil. (1 l. ½) de Moutiers. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Délemont.

Digitized by Google

Soubrand, v. (*Charente-Infér.*), arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau, à 25 k. (5 l. ¾) de Pons, 4 myr. (10 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 575. *Bur. de poste* de Mirambeau.

Soubrevost, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Bourganeuf, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 23 k. (5 l. ½) de Guéret. *Pop.* 540. *B. de p.* de Bourganeuf.

Soucé, v. (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. d'Ambrières, à 19 k. (4 l. ¼) de Mayenne; 4 m. (10 l. ¼) de Laval. *Pop.* 777. *Bur. de poste* de Mayenne.

Soucelle, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, cant. de Briolay, près du Loir, à 13 k. (3 l.) de Châteauneuf, 14 k. (3 l. ½) d'Angers. On y exploite du grès. *Pop.* 820. *Bur. de poste* d'Angers.

Soucetrac, bourg (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de la Gorsses, à 30 k. (6 l. ¼) de Figeac, 7 myr. (15 l.) de Cahors. *Pop.* 1629. *Bur. de poste* de St.-Céré.

Souché, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Niort, sur le Lambon, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 695. *Bur. de p.* de Niort.

Souche (la) riv. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Sissonne. Sa source, à 3 kil. (¾ de l.) E. de cet endroit, coule à NO., puis au N. O., passe à Sissonne, à Pierre-Pont, à Vesle, et va à NO. se rendre dans la Serre, à 13 k. (3 l.) N. de Laon.

Souche (la), v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, canton de Thueyts, sur l'Alignon, à 16 kil. (3 l. ¾) de Joyeuse, 30 k. (6 l. ½) de Privas. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1119. *B. de p.* d'Aubenas.

Souchez, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vimy, près du canal de Lens, à 10 k. (2 l. ½) d'Arras. *Pop.* 638. *B. de p.* d'Arras. *Rel. de poste aux chev.*

Souchons (les), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Corps, comm. de la Salle, à 7 kil. (1 l. ¾) de la Mure, 41 k. (9 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de la Salle, 416. *Bur. de p.* de la Mure. *Rel de poste.*

Souchy, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Rorbach, à 13 kil. (3 l.) de Bitche, 8 myr. (19 l. ½) de Metz. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Bitche.

Soucia, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, canton de Clairvaux, près de la forêt du Chamoys, à 9 k. (2 l. ½) d'Orgelet, 21 k (4 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 300. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Soucieu-en-Javest, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de St.-Genis-Laval, à 13 k. (3 l.) de Lyon, 36 k. (8 l.) de Villefranche. *Pop.* 933. *Bureau de poste* de Lyon.

Soucirac, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de St.-Germain, à 9 k. (2 l. ¼) de Gourdon, 29 k. (6 l. ½) de Cahors. *Pop.* 459. *Bur. de poste* de Gourdon.

Soucelin, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de Lagnieux, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Rambert, 40 kil. (9 l.) de Bourg. *Pop.* 488. *Bur. de poste* d'Ambérieux.

Soucourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Vignory, près de la Marne, à 15 k. (3 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 378. *Bur. de p.* de Vignory.

Soucy, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, à 16 k. (3 l. ¾) de Soissons, 4 m. (10 l. ½) de Laon. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Villers-Cotterets.

Soucy, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. et comm. de Montaigut, à 43 kil. (9 l. ¾) d'Agen, 8 k. (2 l.) de Montaigut. *Popul.* compr. celle de Montaigut, 3317. *B. de p.* d'Agen.

Soucy, v. (*Mont-Blanc*). *Voyez* St.-Pierre-de-Soucy.

Soucy, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. de Fonteuay, à 5 k. (1 l. ¼) d'Arpajon, 21 k. (4 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Fontenay, 701. *B. de p.* d'Arpajon.

Soucy, bourg (*Yonne*) arr. et cant. de Sens, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) d'Auxerre. C'est la patrie de Jean *Cousin*, peintre et sculpteur, mort en 1589. Ses tableaux sont en petit nombre; le plus considérable est le *Jugement universel*, le *Tombeau de l'amiral Chabot* qui étoit aux Célestins de Paris; il donna quelques écrits *sur la Geométrie et la Perspective, et un petit livre des proportions du corps humain. P.* 677. *B. de p.* de Sens.

Soudain, v. (*Isère*). *Voyez* St.-Jean-de-Soudain.

Soudan, v. (*Loire-Inférieure*), arr. et cant. de Château-Briant, près de la source du Cher, à 5 kil. (1 l. ½) E. p. N. de Château-Briant, 6 m. (14 l.) N. N. E. de Nantes, 8 k. (2 l.) O. de Pouancé. *P.* 2045. *B.r. de poste* de Château-Briant.

Soudans, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de la Mothe-Ste.-Héraye, à 7 k. (1 l. ½) de St.-Maixent, 29 k. (6 l. ½) de Niort. Soudans a un haras de baudets, principale richesse du département. *Popular.* 674. *Bur. de poste* de la Mothe-Ste-Héraye.

Soudat, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, canton de Bussière-Badil, à 13 k. (3 l.) de Nontron, 5 m. (11 l. ½) de Périgueux. *P.* 480. *Bur. de poste* de Nontron.

Soudat, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montdoubleau, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 6 m. (13 l. ¾) de Blois. *P.* 1316. *B. de p.* de Montdoubleau.

Soudayne (le), v. (*Gers*), arr. et cant. de Lectour, commune de Taillac, à 5 k. (1 l. ¼) d'Astafort, 11 k. (2 l. ¾) de Lectour. *Pop.* comp. celle de Taillac, 148. *B. de p.* d'Astafort, dép. de Lot-et-Garonne.

Soude (la), rivière (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Somepuis, dont la source est à 1 k. (¼ de l.) S., coule au N. N. O., et se rend dans la Somme-Soude, à 16 k. (3 l. ¾) S. O. d'Epernay.

Soudé-Notre-Dame ou Soudé-le-Petit, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Somepuis, sur la Soude, à 20 k. (4 l. ½) de Vitry, 23 k. (5 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Soudé-Ste.-Croix, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Somepuis, sur la Somme-Soude, à 20 k. (4 l. ½) O. de Vitry, 24 k. (5 l. ½) S. de Châlons, 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Mailly. *P.* 410. *B. de p.* de Vitry-sur-Marne.

Soudeilles, v. (*Corrèze*) arr. d'Ussel, cant. de Meimac, à 21 k. (4 l. ¾) d'Ussel, 32 k. (7 l. ½) de Tulle. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Tulle.

Soudennes, v. (*Corrèze*), arr. d'Uzerche, cant. de Treignac, près de la Soudenne, à 20 k. (4 l. ½) d'Uzerche, 32 k. (7 l. ½) de Tulle. *Pop.* comp. celle de la Vinadière, 679. *Bur. de poste* d'Uzerche.

Soudiac, v. (*Gironde*). *Voyez* St.-Yzant-de-Soudiac.

Soudorgues, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de la Salles, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Hippolyte, 5 myr. (11 l. ½) de Nimes. *Pop.* 829. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

Soudran, v. (*Haute-Marne*). *Voyez* Saudran.

Soudron, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole,

Digitized by Google

sur la Somme-Soude, à 18 k. (41.) de Châlons. *Pop.* 500. *Bur. de p.* de Châlons-sur-Marne.

Souricn, bourg (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aspect, sur le Gers, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Gaudens, 8 m. (18 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 1050. *B. de p.* de St.-Gaudens.

Souzl, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, à 15 k. (3 l. ½) de Gaillac, 5 myr. (12 l.) de Castres. *Pop.* 217. *B. de p.* de Cordes.

Souzcé, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (11 l. ½) de Chartres. *Pop.* 1009. *Bur. de p.* de Nogent-le-Rotrou.

Souzs, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. sud de Tarbes, sur l'Adour, à 3 k. (¾ de l.) de Tarbes. *P.* 348. *Bur. de poste* de Tarbes.

Souzs, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Picquigny, à 18 k. (4 l.) d'Amiens. *Pop.* comprises les dépendances, 142. *B. de p.* de Picquigny.

Souzt (le), riv. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Rabastens. Sa source, à 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Rabastens, coule à l'O., puis à l'O. N. O. et se rend dans le Tarn, à 8 k. (2 l.) de sa source.

Souzyx, v. (*Ariège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust, sur le Salat, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Girons, 33 k. (7 l. ½) de Tarascon. On trouve des paillettes d'or dans le gravier du ruisseau de la Vert et de la rivière du Salat : les orpailleurs y font la cueillette après les grandes crues. *Pop.* . . .

Souzy, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (11 l. ½) de Dijon. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Semur.

Souffelnheim, v. (*Bas-Rhin*), *Voyez* Suffelnheim.

Soupple, col et montagne (*Hautes-Alpes*), arrondissem. de Gap, cant. de St.-Firmin, à 5 k. (1 l. ½) N. E. de St.-Firmin ; elle a du S. O. au N. E., et tourmant à l'E. 6 k. (1 l. ½) de long.

Soupple, col ou montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de cet endroit ; il est incliné du N. E. au S. O., et a environ 4 k. (1 l.) de long.

Soupplienne, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom. *P.* comp. celle de Bochenhof, 567. *Bur. de poste* de Thionville.

Soupponne, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, à 16 k. (3 l. ¾) d'Orgelet, 3a k. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 103. *Bur. de poste* d'Orgelet.

Souppran, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Auxonne, comm. de Soirrans, sur l'Arnison, à 11 k. (2 l. ½) de St.-Jean-de-Losne, 22 k. (5 l.) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Soirrans, 201. *Bur. de poste* d'Auxonne.

Souppignac, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Montbron, à 19 k. (4 l. ½) de la Rochefoucauld, 28 k. (6 l. ½) d'Angoulême. *P.* 343. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

Souppignat, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Bussière, comm. de Vareignes, à 14 k. (3 l. ½) de Nontron, 10 k. (2 l. ½) de la Bussière. *Pop.* compr. celle de Vareignes, 909. *B. de p.* de Nontron.

Sougé, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé, à 24 kil. (5 l. ½) de Châtillon, 23 k. (5 l. ½) de Châteauroux. *Pop* 400. *Bur. de poste* de Levroux.

Sougé, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Savigny, près du Loir, à 24 kil. (5 l. ½) de Vendôme, 5 myr. (11 l.) de Blois. *Pop.* 1328. *Bur. de poste* de Montoire.

Souge (la), riv. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Pontac. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Pontac, coule au N. N. O., se réunit au Biaret, et va se rendre dans l'Huy-de-France, à 22 k. (5 l.) N. N. O. de sa source.

Souge-le-Bruand, v. (*Mayenne*). *Voyez* Soulgé-le-Bruand.

Sougeal, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Plaine-Fougères, à 18 kil. (4 l.) de Dol, 4 m. (10 l. ½) de Rennes. *P.* 1071. *Bur. de poste* de Pontorson, départ. de la Manche.

Sougères-lès-Simons, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de St.-Sauveur, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Fargeau, 32 kil. (7 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 1051. *B. de p.* de St.-Fargeau.

Sougnee, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Louvegnée, comm. d'Aywaille, près la riv. d'Aywaille, à 6 k. (1 l. ½) S. de Louvegnée, 10 kil. (2 l. ½) O. de Spa, 20 kil. (4 l. ½) S. S. E. de Liége. *P.* comp. celle d'Aywaille, 1005. *B. de poste* de Liége.

Sougraigne, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Arques, sur la Sals, à 20 k. (4 l. ½) de Limoux, 34 k. (7 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Limoux.

Sougy, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Patay, à 19 kilom. (4 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 674. *Bur. de poste* de Chevilly.

Sougy, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Décize, près la Loire, à 5 k. (1 l. ¼) de Décize, 23 kil. (5 l. ¼) de Nevers. Il y a une forge. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Décize.

Souhesmes (la grande et la petite), v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Souilly, sur le Waldelaincourt, à 11 k. (2 l. ¾) de Verdun, 31 k. (7 l.) de Bar-sur-Ornain. *P.* 386. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Soui (le), riv. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. d'Ossun. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. p. O. d'Ossun, coule au N. p. E. et va se rendre dans le Leches, à 7 k. (1 l. ½) N. N. O. de Tarbes, 19 k. (4 l. ½) N. N. E. de sa source.

Souich (le), v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Avesnes, à 19 k. (4 l. ¼) de St.-Pol, 30 kil. (6 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 588. *Bur. de poste* de Doulens, dép. de la Somme.

Souilhanels, v. (*Aude*), arr. et canton nord de Castelnaudary, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 39 kil. (8 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Souilhe, v. (*Aude*), arrond. et cant. nord de Castelnaudary, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, à 39 kilom. (8 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Souillac, ville (*Lot*), arr. de Gourdon, ch.-l. de cant., sur la Dordogne, à 20 k. (4 l. ¼) E. de Sarlat, 33 k. (7 l. ½) O. de St.-Céré, 5 m. (11 l. ½) N. de Cahors. Long. 19. 20. lat. 45. 3. Cette ville située dans une vallée très-fertile, avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 655 par St.-Eloi, évêque de Noyon ; d'autres disent par Gérault de St.-Céré, abbé d'Aurillac en Auvergne, qui étoit des environs de Cahors. C'étoit le chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance de Montauban. On fait à Souillac le commerce de cuirs, sels, merrain, dindes aux truffes et autres volailles, dont on fait des envois au loin. On y fabrique de grosse bure et des chapeaux : le commerce de sel est considérable : on y exploite des pierres calcaires et de taille. Cette ville a un tribunal de commerce ; elle est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval, et le chef-lieu d'un quartier du syndicat de l'inscription maritime. *Pop.* 1306. *Bur. de p. Relais de poste.*

Digitized by Google

Souillaguet, v. (*Lot*), arr. et cant. de Gourdon, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Cahors. *Pop.* . . . *Bur. de p.* de Gourdon.

Souillas, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de Montaigut, comm. de St.-Bauzel, à 27 kilom. (6 l.) d'Agen, 9 kil. (2 l. ½) de Montaigut. *Pop.* compr. celle de St.-Bauzel, 545. *Bur. de poste* d'Agen.

Souillé, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Ballon, près de la Sarthe, à 11 k. (2 l. ¾) du Mans. *Pop.* 368. *Bur. de poste* du Mans.

Souilloi (le), v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Levier, comm. de la Chapelle-d'Huin, à 14 kilom. (3 l. ½) de Pontarlier, 36 k. (8 l.) de Besançon. *Pop.* compr. celle de la Chapelle-d'Huin, 636. *Bur. de poste* de Pontarlier.

Souilly, bourg (*Meuse*), arr. de Verdun, ch.-l. de cant., à 15 kil. (3 l. ½) S. de Verdun, 31 k. (7 l.) N. de Bar-sur-Ornain, 18 k. (4 l.) S. E. de Clermont. *Pop.* 756. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Souilly, forêt (*Meuse*), arrond. de Verdun, partie dans le cant. de Souilly et partie dans celui de Tilly : elle a 5846 mètres (3000 toises), de long sur 5062 mètres (2600) de large.

Souilly, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Soully.

Souin, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 75. *Bur. de poste* d'Argelès.

Souitté, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. de St.-Pourçain, à 24 kil. (5 l. ½) de Gannat, 30 k. (6 l. ½) de Moulins. *Pop.* 348. *Bur. de poste.* de St.-Pourçain.

Soula, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Lavelanet, à 13 k. (3 l.) de Tarascon. *Pop.* compr. celle d'Enrivière, 589. *Bur. de poste* de Foix.

Soulac, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. de St.-Viviens, à 25 k. (5 l. ½) de Lesparre, 8 myr. (19 l.) de Bordeaux. Ce village est situé dans le pays que l'on nommoit ci-dev. le *Bordelois*, ou la *Guienne* proprement dite, tout-à-fait à la pointe du pays de Médoc, à l'embouchure de la Gironde. Il est fort à craindre qu'il ne soit quelque jour submergé, l'eau de la mer et les sables allant jusqu'à l'église. En 1700 cette église étoit éloignée de la mer de plus de 8 k. (2 l.). *Pop.* 742. *Bur. de poste* de Lesparre.

Soulade (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Montastruc, à 21 kil. (4 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Toulouse.

Souladet (le), riv. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Seix, coule au N. E., et se rend dans le Salat, à 8 k. (2 l.) de sa source.

Souladière (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, commune de Courson, à 7 k. (1 l. ¾) d'Arpajon, 23 k. (5 l. ¾) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Courson, 166. *Bur. de p.* d'Arpajon.

Soulages, v. (*Cantal*) arr. de St.-Flour, cant. de Ruines, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Flour, 7 m. (15 l.) d'Aurillac. *Pop.* 293. *B. de p.* de St.-Flour.

Soulages-Bonneval, v. (*Aveyron*), arrondissement d'Espalion, cant. de la Guiolle, sur la Selve, à 28 k. (6 l. ½) de Saint-Geniez, 40 k. (9 l.) de Rhodez. Il s'y fabrique des draps du pays, blancs, bruns et gris, et des bas de laine à l'aiguille, etc. *Pop.* comp. celle de Soulaquet, la Gardelle, Sales et Pouget, 322. *B. de p.* d'Espalion.

Soulaonère (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, à 10 k. (2 l. ½) O. par S. de Vielle; elle a de l'Est à l'O. 1 k. (½ de l.) de long.

Soulaignets, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. de Bagnères, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 22 k. (5 l.) de Tarbes. *Pop.* 220. *Bur. de p.* de Bagnères-de-Bigorre.

Soulaincourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Seilly, à 13 k. (3 l.) de Joinville, 39 k. (8 l. ¼) de Chaumont. *Popul.* 105. *Bureau de p.* de Joinville.

Soulaine, v. (*Maine-et Loire*), arr. d'Angers, cant. de Pont-de-Cé, à 6 k. (1 l. ½) de Brissac, 11 kil. (2 l. ½) d'Angers. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Brissac.

Soulaines, bourg (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, ch.-lieu de cant., entre Bar-sur-Aube et Moutier-en-Der, à 16 k. (3 l. ¾) de Bar, 5 myriam. (11 l.) E. de Troyes, 27 kilom. (6 l.) O. de Joinville. Il y a cinq fabriques de bas et de bonnets de coton, deux tuileries et deux huileries. *P.* 709. *B. de p.* de Bar-sur-Aube.

Soulaire, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, canton de Briolay, à 11 k. (2 l. ¾) de Châteauneuf, 10 k. (2 l. ½) d'Angers. *Populat.* 1064. *Bur. de poste* d'Angers.

Soulaires, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, à 9 k. (2 l. ½) de Chartres. *Pop.* 403. *B. de p.* de Maintenon.

Soulan, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, sur l'Espiaube, à 29 k. (6 l. ½) de la Barthe, 5 m. (11 l.) de Tarbes. *Pop.* 158. *Bur. de poste* d'Arreau.

Soulan (Pic de), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 20 k. (4 l. ½) S. p. E. d'Arreau.

Soulan, v. (*Arriège*). *Voy.* St.-Martin-de-Soulan.

Soulancourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Bourbonne, près du Mouzon, à 6 k. (1 l. ½) E. de Bourmont, 42 kilom. (9 l. ½) N. N. E. de Chaumont. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Bourmont.

Soulangé, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Doué, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) de Saumur. Il y a des mines de houille non exploitées. *Bur. de p.* de Doué.

Soulanges, v. (*Marne*), arr. et cant. de Vitry-sur-Marne, près de la Marne, à 8 k. (2 l.) de Vitry, 22 k. (5 l.) de Châlons. *Pop.* 187. *B. de p.* de Vitry-sur-Marne.

Soulangis, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon, à 14 k. (3 l. ½) de Bourges. *Pop.* 572. *Bur. de p.* de Bourges.

Soulangy, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Pougues, commune de Germigny, près la Loire, à 10 k. (2 l. ½) de Nevers. *Pop.* comp. celle de Germigny, 549. *Bur. de p.* de Nevers.

Soulanoy, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Noyers, comm. de Sarry, à 22 k. (5 l.) de Tonnerre, 40 k. (9 l.) d'Auxerre. *Pop.* comp. celle de Sarry, 490. *Bur. de poste* de Noyers.

Soulaquet, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de la Guiolle, commune de Soulages-Bonneval, sur la Selve, à 28 k. (6 l. ½) de St.-Geniez, 40 k. (9 l.) de Rhodez. *Popul.* comp. celle de Soulages-Bonneval et dépendances, 332. *Bur. de poste* de la Guiolle.

Soularau (le), riv. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Lagor. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Lagor, coule au N., et se rend dans le Gen, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

Digitized by Google

**Soulatge**, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Montboumet, près la source du Verdouble, à 25 k. (51. ¼) de la Grasse, 39 k. (8 l. ¾) de Carcassonne. C'est la patrie de Bernard *de Montfaucon ;* né en 1655, mort en 1741, bénédictin, historien profond, et bibliographe érudit. On a de lui 44 volumes *in-folio*, dont l'*Antiquité expliquée* en latin et en français, 15 volumes. *Populat.* 302. *Bur. de poste* de la Grasse.

**Soulaure**, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Monpazier, à 15 k. (3 l. ¼) de Belvez, 6 m. (14 l.) de Périgueux. *Pop.* 327. *Bur. de poste* de Monpazier.

**Soulce**, v. (*Doubs*), arr. et cant. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 6 m. (14 l. ½) de Besançon. *Pop.* 221. *B. de p.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

**Soulce**, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Glovellier, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Délemont, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Saint-Ursanne, 6 k. (1 l. ½) de Délemont. *Pop.* 318. *Bur. de poste* de Délemont.

**Soule** (la). C'étoit un petit pays, situé entre le ci-devant Béarnois et la Basse-Navarre, et habité par les Basques ; il avoit titre de vicomté. On lui donnoit 40 k. à 4 m. (9 à 10 l.) dans sa plus grande longueur, sur 13 ou 18 k. (3 ou 4 l.) de largeur. Le gave de Suse traverse ce pays du midi au septentrion : il formoit un gouvernement particulier avec la ville de Mauléon, sa capitale, dépendant du gouvernement général militaire de Guienne et Gascogne : cette vallée comprenoit 69 paroisses, dépendantes du diocèse d'Oléron pour le spirituel, et du parlement de Pau pour l'administration civile : c'étoit un pays d'états, auxquels tous ceux qui avoient des fiefs avoient droit d'assister avec les députés des sept cantons. Ses habitans ne sont pas riches, et ils vont en partie gagner leur vie en Espagne. Au couchant elle est bordée de montagnes couvertes de bois propre à la marine, mais le transport en est très-difficile. La Soule a eu anciennement ses vicomtes jusqu'en 1306, qu'Enguerrand de Miramont refusant de faire hommage aux Anglais, remit son pays et Mauléon, la capitale, à Philippe-le-Bel, qui lui donna en récompense un établissement en Navarre, où il prit le nom de Mauléon, qu'il a transmis à sa postérité. Ce pays fait partie actuellement du dép. des Basses-Pyrénées. Pour les productions, l'industrie, le commerce, etc. *Voyez* ce département.

**Souleaux**, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, comm. de St.-Pouanges, à 10 k. (2 l. ½) de Troyes, 8 k. (2 l.) de Bouilly. *Pop.* comp. celle de Saint-Pouanges, 192. *Bur. de p.* de Troyes.

**Soulège**, v. (*Gironde*). *Voyez* St.-Avit-de-Soulège.

**Soulègre**, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. et comm. de Brassac, à 24 kil. (5 l. ¼) de Castres, 13 kil. (3 l.) de la Caune. *Pop.* comprise celle de Brassac, 1500. *Bur. de poste* de Castres.

**Soulenx**, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. d'Amon, à 20 kil. (4 l. ½) de St.-Sever, 36 k. (8 l.) de Mont-de-Marsan. *Populat.* 146. *Bur. de poste* de St.-Sever.

**Soulère** (la), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de St. - Gaudens, cant. de St.-Béat. Sa source, à 13 k. (3 l.) S. E. de St.-Béat, coule au N. O., et se rend dans la Garonne, à 4 k. (1 l.) N. O. de sa source.

**Soulés**, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Montréal, comm. de Marrast, à 9 kilom. (2 l. ½) de Condom, 7 k. (1 l. ¾) de Montréal. *Pop.* comprise celle de Marrast, 145. *Bur. de poste* de Condom.

**Soulés**, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Populat.* 153. *Bur. de poste* de Mirande.

**Souleugy**, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, près du Cassis, à 5 kil. (1 l. ½) de Falaise, 29 kil. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Falaise.

**Souleuvre** (la), riv. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Beny-Boccage. Sa source, à 8 k. (2 l.) E. S. E. de cet endroit, coule au N. O., puis à l'O., et se rend dans la Vire, à 11 kil. (2 l. ½) N. de Vire.

**Soulgé-le-Bruand**, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Montsurs, à 14 k. (3 l. ½) E. de Laval, 16 kil. (3 l. ½) S. E. d'Evron, 28 kilom. (6 l. ¼) S. de Mayenne. *Pop.* 596. *Bur. de poste* de Laval.

**Soulié** (le), v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. et comm. de St.-Sernin, à 25 k. (5 l. ¼) de St.-Afrique, 7 m. (14 l. ½) de Rhodez. *Pop.* comp. celle de St.-Sernin, 540. *Bur. de poste* de St.-Sernin.

**Soulié** (la), montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St. - Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon, à 9 k. (2 l. ½) O. de cet endroit.

**Soulié** (le), v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Montpezat, à 32 k. (7 l. ½) de Montauban, 33 k. (7 l. ¼) de Cahors. *Popul.* 234. *Bur. de poste* de Caussade.

**Soulier** (le), v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, cant. de la Salvetat-d'Angles, à 8 k. (2 l.) de St.-Pons, 10 myr. (21 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 1012. *Bur. de p.* de St.-Pons.

**Soulières**, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, canton de Vertus, à 32 k. (7 l. ½) de Châlons. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Vertus.

**Souliers**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Montflanquin, comm. de Paulhiac, à 4 k. (1 l.) de Montflanquin, 19 k. (4 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.*... *Bur. de p.* de Montflanquin.

**Soulignac**, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Gornac, à 7 k. (1 l. ½) de Cadillac, 30 k. (61. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 511. *Bur. de p.* de Podensac.

**Souligné**, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de la Suze, à 14 kilom. (3 l. ½) du Mans. *Pop.* 701. *Bur. de poste* du Mans.

**Souligné-sous-Ballon**, village (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Ballon, à 14 k. (3 l. ½) du Mans. *Pop.* 1096. *Bur. de poste* du Mans.

**Soulignone**, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, canton de St.-Porchaire, à 11 k. (2 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 685. *Bur. de poste* de Saintes.

**Souligny**, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, à 19 kil. (4 l. ½) d'Ervy, 11 kil. (2 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Troyes.

**Soulitré**, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Montfort, à 19 kil. (4 l. ¼) du Mans. *Pop.* 662. *Bur. de poste* de Conneré.

**Soullans**, v. (*Vendée*), arrond. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 9 myr. (20 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Popul.* 1600. *Bur. de poste* de Challans.

**Soulle**, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Canisy, à 13 kil. (3 l.) de St.-Lô, 19 k. (4 l. ½) de Contances. *Pop.* 1011. *Bur. de p.* de St.-Lô.

**Soulom**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr.

Digitized by Google

arr. et cant. d'Argelès, sur le gave de Cautères, à 5 k. (1 l. ½) d'Argelès, 34 k. (7 l. ½) de Tarbes. Le Pic du Midi, situé dans le territoire de ce village, renferme une mine de cuivre appelée la mine de *Clède*. En montant plus haut sur cette montagne, on trouve une petite gorge, autour de laquelle sont des rochers schisteux vitrioliques et des travaux faits sur du schiste, abondant en vert de montagne, en pyrite cuivreuse et en vitriol bleu et vert. Il y a même des veines de très-belle ocre cuivreuse. *Pop.* 296. *Bur. de poste* d'Argelès.

**Soulonguez**, v. (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. de Sommières, comm. de Nages, à 10 kilom. (2 l. ½) de Sommières, 10 kilom. (2 l. ½) de Nîmes. *Pop.* comp. celle de Nages, 400. *Bur. de poste* de Calvisson.

**Soully**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Claye, à 14 k. (3 l. ½) de Meaux, 4 myr. (10 l. ½) de Melun. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Claye.

**Soulme**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Florenne, à 11 k. (2 l. ¾) S. E. de cet endroit, 18 k. (4 l.) S. O. de Bouvignes, 36 k. (8 l.) S. S. O. de Namur. On trouve aux environs un marbre mélangé de plusieurs couleurs, et d'un fond grisâtre, dont on fait un grand usage, parce qu'il est à bon compte. *Pop.* 165. *Bur. de poste* de Givet, dép. des Ardennes.

**Soulomes**, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, canton de la Bastide, à 20 k. (4 l. ½) de Gourdon, 23 k. (5 l. ½) de Cahors. *Pop.* 509. *Bur. de poste* de Gourdon.

**Soulon**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et canton est de Pau, commune d'Idron, à 4 k. (1 l.) de Pau. *Pop.* compr. celle d'Idron, 380. *Bur. de poste* de Pau.

**Soulon (la)**, montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit. Elle a du N. O. au S. O. 3 k. (¾ de l.) de long; elle est couverte de bois.

**Soulondres (la)**, riv. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève. Sa source, à 7 k. (1 l. ¼) O. de Soubes, coule au S. E., et se rend dans l'Ergue à Lodève, à 7 k. (1 l. ½) de sa source.

**Soulosse**, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey, sur le Vair, à 5 k. (1 l. ¼) de Neufchâteau, 6 m. (13 l.) d'Epinal. Ce lieu est le reste d'une ville ancienne qui étoit encore considérable au 8e siècle : on laboure maintenant sur ses ruines, et jusqu'à 2 kil. (½ l.) on découvre les fondemens de maisons spacieuses. *Pop.* 92. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

**Soulouare (la)**, riv. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Etienne. Sa source, à 7 k. (1 l. ¼) S. de cette ville, coule au N., arrose St.-Etienne, tourne à l'O., retourne au S., et se rend dans le Drac, à 2 k. (½ l.) O. de Corps, 20 k. (4 l. ½) N. de sa source.

**Soultz**, v. (*Bas-Rhin*). *V.* Sulte.

**Soultz-sous-Forêts**, ville (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, ch.-l. de cant., sur la Selsbach, à 13 kil. (3 l.) S. de Weissembourg, 40 kil. (9 l.) N. de Strasbourg, 16 kilom. (3 l. ¼) E. de Reishoffen. Cette petite ville étoit dans la partie haute de la ci-devant province d'Alsace : l'évêque de Strasbourg en étoit seigneur ; mais elle dépendoit du diocèse de Bâle. Les environs sont agréables, et le vin qu'ils produisent très-estimé. Dans la forêt voisine de cette ville, il y a un moulin que l'eau des sept fontaines fait mouvoir ; c'est par cette raison que ce moulin s'appelle *moulin des sept fontaines*, et les fontaines ont leur source dans le voisinage. On trouve du pétrole dans cette forêt, et cette commune est le seul endroit du département où on travaille le bitume. Il y a une salina et une houillière, dont l'exploitation pourra par la suite être avantageuse. La culture du tabac y réussit ; le territoire fournit beaucoup de bonne argile à potier, propre à faire des cruches, et à fabriquer de la vaisselle, dont il y a onze manufactures. On y compte une armurerie, sept fabriques de bas au métier, deux brasseries, une de potasse et salin, quatre de rubans en laine, fil, etc., trois teintureries et cinq corderies. Le commerce de tous ces objets est d'un grand rapport pour cette ville. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1167. *Bur. de poste* de Molsheim.

**Soultzbach**, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Munster, à 11 k. (2 l. ¾) de Colmar. A quelque distance de cette ville il y a une mine de charbon de terre, et une source d'eau minérale aigre et vineuse, qui sort du pied d'une montagne appelée *Oberfeldwald* ; elle fut découverte vers l'an 1603, dix ans après on y construisit un bassin qui fut renouvelé en 1708. Cette eau est en réputation contre la paralysie, les foiblesses de nerfs et la gravelle. *Pop.* 639. *Bur. de poste* de Colmar.

**Soultzmatt**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Rouffach, sur le Ombach, à 15 kil. (3 l. ¾) de Colmar. A quelque distance de ce village, au pied du mont Heidenberg, sortent six sources d'eau acide salée, dans un sol composé de sable et d'argile. Ces fontaines sont construites de pierres de grès, de cristaux, de pierres calcaires et d'argile de diverses couleurs. *Pop.* 2088. *Bur. de poste* de Rouffach.

**Soulvache**, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, canton de Rouge, à 14 k. (3 l. ½) de Château-Briant, 7 m. (15 l. ¾) de Nantes. *Pop.* 507. *Bur. de poste* de Château-Briant.

**Soumagne-Hadelin**, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Fléron, à 4 k. (1 l.) E. de cet endroit, 4 kil. (1 l.) S. O. d'Herve, 11 k. (2 l. ½) E. de Liége. *Pop.* 120. *Bur. de poste* d'Herve.

**Soumarqué**, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Coudray-St.-Germer, comm. de Puiseux, à 20 k. (4 l. ½) de Beauvais, 18 k. (4 l.) de Chaumont. *Pop.* comprise celle de Puiseux, 431. *Bureau de poste* de Beauvais.

**Soumartre**, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, canton de Bédarrieux, comm. de Faugères, à 4 k. (1 l.) de Bédarrieux, 29 kilom. (6 l. ½) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Faugères, 644. *Bur. de p.* de Bédarrieux.

**Soumenil**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, canton d'Ourville, à 8 k. (2 l.) de Cany, 42 k. (9 l. ½) de Rouen. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Fauville.

**Soumens**, v. (*Creuse*), arr. et cant. de Boussac, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de Guéret. *Pop.* 719. *Bur. de poste* de Boussac.

**Soumensac**, ville (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Duras, à 13 k. (3 l.) N. O. de Lauzun, 6 myr. (13 l. ½) N. O. d'Agen, 4 k. (1 l.) de la Sauvetat. *P.* 1504. *B. de p.* de Marmande.

**Soumerac**, v. (*Charente-Infér.*), arr. de Jonzac, cant. de Montendre, à 14 k. (3 l. ½) de Montluel, 5 m. (12 l.) de Saintes. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Montendre.

**Soumois**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Walcourt,



Digitized by Google

à 7 kil. (1 l. ¾) S. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) O. de Philippeville, 4 myr. (10 l. ⅓) S. O. de Namur. *P.* 192. *B. de p.* de Philippeville.

Soumolon, v. (*Basses-Pyrénées*). *Voyez* Somolon.

Soupaize, v. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Souvigny, comm. de Bresnay, près de l'Allier, à 13 k. (3 l.) de Moulins. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Moulins.

Soupanne (la), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, canton sud de Dourdan, comm. de Breux, à 7 k. (1 l. ¾) d'Arpajon, 14 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Breux, 411. *B. de p.* d'Arpajon.

Souparsat, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. de St.-Sulpice-des-Champs, à 18 kil. (4 l.) d'Aubusson, 15 k. (3 l. ½) de Guéret. *P.* 250. *Bur. de p.* d'Ahun.

Soupes, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton de Château-Landon, sur le Loing, à 9 k. (2 l. ¼) de Nemours, 40 kil. (9 l.) de Melun. Il y a une manufacture pour la conversion du fer en acier, une fabrication de limes, cylindres, essieux, ressorts de voitures, et autres ouvrages en acier. *Pop.* comp. celle de Boulay, 1030. *Bur. de poste.*

Soupet, v. (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 41 k. (9 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 402. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Soupier (la), rivière (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Pézenas. Sa source, à 4 kil. (1 l.) E. S. E. de cette ville, coule au S. S. E., et se rend dans l'étang de Thau, à 8 kil. (2 l.) de sa source.

Soupire, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Vailly, près de l'Aisne, à 20 k. (4 l. ½) de Soissons, 18 k. (4 l.) de Laon. *Pop.* 439. *Bur. de poste* de Soissons.

Souplainville, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton sud de Dourdan, comm. d'Allainville, à 11 k. (2 l. ¾) de Dourdan, 19 k. (4 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comprise celle d'Allainville, 347. *Bureau de poste* de Dourdan.

Soupleville, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. d'Etain, commune d'Abaucourt, à 9 k. (2 l. ½) d'Etain, 10 k. (2 l. ½) de Verdun. *Popul.* compr. celle d'Abaucourt, 81. *Bur. de poste* d'Etain.

Souplicourt, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Poix, à 32 kil. (7 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Poix.

Soupois (les), v. (*Jura*), arr. et cant. de Poligny, comm. de Tourmont, à 6 k. (1 l. ½) de Poligny, 19 k. (4 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 42. *Bur. de p.* de Poligny.

Souprosse, v. (*Landes*). *Voyez* Soprose.

Souq, port (*Finistère*), arr. et cant. de Quimperlé, à 11 kilom. (2 l. ¾) de cette ville, entre le port de Douelan et la pointe de la Pierre-Longue.

Sour (le), rivière (*Arriège*), arr. et cant. de St.-Girons. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, coule au N. O. et se rend dans le Lez, à 5 k. (1 l. ½) de sa source.

Souraide, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. d'Espelette, à 5 k. (1 l. ½) d'Ustaritz, 9 myr. (20 l. ½) de Pau. *Popul.* 552. *Bur. de poste* de Bayonne.

Sourans, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, canton de l'Isle-sur-le-Doubs, à 21 k. (4 l. ¾) de Baume-sur-le-Doubs, 5 myr. (11 l. ½) de Besançon. *Pop.* 128. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Source-Meuse (*Haute-Marne*). *Voy.* Montigny-Source-Meuse.

Source-Seine, v. (*Côte-d'Or*). *Voy.* St.-Germain-la-Feuille.

Sourcieux-sur-St.-Bel, village (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle, à 16 k. (3 l. ½) de Lyon, 22 k. (5 l.) de Villefranche. Il y a des mines de cuivre dans les environs de ce village. *Pop.* 708. *Bur. de poste* de l'Arbresle.

Sourd (le), v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Sains, comm. de Wiège, à 11 kilom. (2 l. ½) de Vervins, 34 kil. (7 l. ½) de Laon. *Popul.* comprise celle de Wiège et dép., 1390. *Bur. de poste* de Guise.

Sourdeval-de-la-Barre, bourg (*Manche*), arr. de Mortain, ch.-l. de cant., à 5 myr. (12 l.) S. E. de Coutances, 8 kil. (2 l.) N. de Mortain, 33 kil. (7 l. ½) d'Avranches. Il y a neuf moulins à papier où l'on fabrique toutes sortes de papiers communs. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3500. *Bur. de poste. Rel. de poste aux ch.*

Sourdeval-les-Bois, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Gavray, à 20 k. (4 l. ½) de Coutances. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Coutances.

Sourdon, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 14 k. (3 l. ½) de Montdidier, 21 k. (4 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 323. *Bur. de poste* d'Amiens.

*Sourds-muets de naissance* (*Ecole des*). Il y a deux écoles de sourds-muets de naissance, l'une à Paris, et l'autre à Bordeaux. L'Assemblée nationale créa en 1791 vingt-quatre places gratuites, à 350 francs par chaque enfant qui y seroit admis. Mais en nivose an 3 (janv. 1796), par une loi particulière, le nombre des élèves, indifféremment des deux sexes, fut porté à cent vingt, répartis en égal nombre entre l'école de Paris et celle de Bordeaux, créée quelque temps auparavant; et par la même loi leur pension fut portée à 500 francs. Le ministre de l'intérieur vient d'ajouter vingt places gratuites, au nombre des soixante, pour l'école de Paris. Pour être admis dans ces écoles, outre l'exhibition de l'acte de naissance qui prouve que l'enfant proposé n'a pas moins de douze ans révolus, et pas plus de seize; il faut que les parens obtiennent de leur municipalité un certificat qui atteste, d'après le rapport d'un officier de santé avoué, que l'enfant est vraiment sourd-muet; qu'il n'a aucune infirmité contagieuse, et que leur fortune ne leur permet pas de le soutenir à leurs frais dans l'école. La municipalité envoie l'enfant au préfet de son département, qui fait au ministre de l'intérieur la demande de la place. Pendant leur séjour dans l'école, lequel est de cinq ans, les élèves des deux sexes sont nourris et entretenus, tant en santé qu'en maladie; ils apprennent à lire, écrire, compter, dessiner, et un métier. Ces écoles sont ouvertes à tous les sourds-muets dont les parens aussi sont assez aisés pour les y entretenir. La pension est de 700 fr., et l'on s'adresse à l'agent pour les divers arrangemens que l'on veut prendre. A chacune de ces écoles sont attachés un directeur et cinq administrateurs qui forment le conseil d'administration des instituteurs, répétiteurs, surveillans répétiteurs, des répétitrices et des surveillantes. L'école de Paris a une imprimerie.

Souré-le-Gannelon, village (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de la Fresnaye, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 39 kil. (8 l. ¾) du Mans. *P.* 1239. *B. de p.* de la Fresnaye.

Sourince (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Oléron, cant. d'Arudy, à 18 k. (4 l.) S. de Bielle. Elle a de l'E. à l'O. 2 k. (½ l.) de long. On y trouve une mine de plomb.

Digitized by Google

Souris-Haute, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. de Magny, comm. de Villers, à 8 kil. (2 l.) de Magny, 10 kil. (2 l. ½) de Mantes. *Popul.* compr. celle de Villers, 521. *Bur. de poste* de Magny.

Sourly, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, comm. de Dampvilloux. *Popul.* compr. celle de Dampvilloux et dépendances, 105. *Bur. de poste* de Mets.

Sournia, bourg (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, ch.-l. de cant., près de la Desix, à 13 k. (3 l.) N. de Prades, 38 k. (8 l. ½) O. de Perpignan, 9 k. (2 l. ½) N. E. de Mosset. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 761. *Bur. de poste* de Quillan, dép. de l'Aude.

Sourniac, v. (*Cantal*), arr. et cant. de Mauriac, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 39 k. (8 l. ½) d'Aurillac. *Popular.* 182. *Bureau de poste* de Mauriac.

Sourrières, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Volonne, sur le Vençon, à 7 kil. (1 l. ½) de Sisteron, 19 k. (4 l. ½) de Digne. *P.* 241. *Bur. de poste* de Sisteron.

Sours, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 1634. *Bur. de poste* de Chartres.

Soursac, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de la Plau, à 33 kil. (7 l. ½) de Tulle. *Pop.* 1410. *Bur. de poste* de Tulle.

Soursac, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Mucidan, sur l'Isle, à 2 kil. (½ l.) de Mucidan, 30 kil. (6 l. ½) de Périgueux. Près de ce lieu il y a fourneau et forge de la Vaure. *Pop.* 1443. *Bur. de poste* de Mucidan.

Sous-de-Bas, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de St.-Aignan, à 14 k. (3 l. ½) de Nogaro, 31 k. (7 l.) de Mirande. *Pop.* compr. celle de Sous-Desous, 194. *Bur. de p.* de Nogaro.

Sous-Dessus, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de St.-Aignan, comm. de Sous-de-Bas, à 19 k. (4 l. ½) de Nogaro, 30 k. (6 l. ½) de Mirande. *Pop.* comprise celle de Sous-de-Bas, 194. *Bur. de poste* de Nogaro.

Sous-Rivière, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Creil, comm. de Cramoisy, à 6 k. (1 l. ½) de Creil, 14 k. (3 l. ½) de Senlis. *Pop.* comprise celle de Cramoisy, 224. *Bur. de poste* de Creil.

Sous-Lièvre, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. d'Airvault, sur la Thoue, à 18 kilom. (4 l.) de Thouars, 6 m. (13 l. ½) de Niort. *Pop.* 601. *Bur. de poste* d'Airvault.

Soussaintrin, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Flogny, à 7 k. (1 l. ½) de St.-Florentin, 31 kilom. (7 l.) d'Auxerre. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

Sous-Marannes, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Damvillers, à 14 kilom. (3 l. ½) d'Etain, 6 m. (13 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *P.* 62. *Bur. de poste* de Damvillers.

Sousmont, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, près du Laizon, à 9 kil. (2 l. ½) de Falaise, 24 kil. (5 l. ½) de Caen. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Falaise.

Sousmoulins, v. (*Charente-Inf.*), arr. de Jonzac, cant. de Monteudre, à 8 kilom. (2 l.) de Montlieu, 5 m. (12 l. ½) de Saintes. *P.* 604. *Bur. de poste* de Montendre.

Sous-Pierres, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Dieu-le-Fit, à 16 k. (3 l. ½) de Montelimar, 4 myr. (10 l.) de Valence. *Pop.* 98. *Bur. de p.* de Montelimar.

Soussac, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Pellegrue, à 18 k. (4 l.) de la Réole, 5 m. (11 l.) de Bordeaux. *Pop.* 407. *Bur. de p.* de Monségur.

Soussan, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc, à 25 k. (5 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 920. *Bur. de p.* de Castelnau-de-Médoc.

Soussey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, à 25 kil. (5 l. ½) de Semur, 38 k. (8 l. ½) de Dijon. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Vitteaux.

Soussey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, près la Brenne, à 21 k. (4 l. ½) de Semur, 37 k. (8 l. ½) de Dijon. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Vitteaux.

Sousson (le), riv. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Masseube. Sa source à 6 k. (1 l. ½) O. N. O. de Mont-d'Astarac, coule au N., et se rend dans le Gers, à 3 k. (¾ de l.) S. d'Auch.

Soussonne, v. (*Jura*). *Voyez* Soufonne.

Soust (la), riv. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Arudy. Sa source à 5 k. (1 l. ½) E. p. N. d'Arudy, coule au N., et se rend dans le gave d'Oléron, près de Pau, à 18 k. (4 l.) N. de sa source.

Soustelle, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Saint-Martin-de-Valgague, à 8 k. (2 l.) d'Alais, 5 m. (10 l. ¼) de Nimes. *Pop.* 220. *Bur. de p.* d'Alais.

Soustiers, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Mazières, à 8 k. (2 l.) de Parthenay, 31 k. (7 l.) de Niort. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Parthenay.

Soustons, v. (*Landes*), arr. de Dax, ch.-l. de cant., près de l'étang de Soustons, à 23 k. (5 l. ¼) de Dax, 7 m. (15 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 2504. *Bur. de poste* des Castets.

Soustons, étang (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Soustons, au N. O. de cet endroit; il a du S. O. au N. E. 4 k. (1 l.) de long, sur 1 kil. (½ de l.) de large. Il se décharge dans la mer, à l'ancienne embouchure de l'Adour, à l'O. du Vieux-Boucaud.

Sousville, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure. *Pop.* 152. *B. de p.* de la Mure.

Souternon, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Germain-Laval, à 20 k. (4 l. ½) de Roanne, 23 k. (5 l. ½) de Feurs. *Pop.* 880. *Bur. de p.* de Roanne.

Souterraine (la), v. (*Creuse*), arr. de Guéret, ch.-l. de cant., près de la Sedelle, à 8 k. (2 l.) E. d'Arnac-la-Poste, 5 m. (11 l.) N. de Limoges, 31 k. (7 l.) O. de Guéret, 34 m. (76 l.) S. de Paris. On y fabrique des chanvres, fils et toiles; c'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2922. *Bureau de poste.*

*Souveraines* (*Cours*) *des aides.* Sous la monarchie, elles jugeoient et décidoient en dernier ressort de tous les procès, tant civils que criminels, élevés au sujet des aides, gabelles, tailles, subsides et autres impositions de ce genre, qui n'étoient anciennement que des secours accordés par les sujets au roi, pour lui aider à soutenir les dépenses de la guerre et les autres charges de l'état. Ces cours souveraines étoient au nombre de treize. La première et la principale siégeoit à Paris, dans le même palais que le parlement. Les autres avoient été établies à différentes époques, dans les villes de Montpellier, Bordeaux, Clermont en Auvergne, Montauban, Grenoble, Dijon, Rennes, Pau, Metz, Rouen, Aix, Dole. Les huit dernières étoient unies, soit aux parlemens, soit aux chambres des comptes de leurs provinces.

La cour des Aides de Paris étoit composée d'un premier président, et de neuf autres présidens, de plusieurs



Digitized by Google

conseillers d'honneur, de cinquante-deux conseillers, trois avocats généraux, un procureur général, deux greffiers en chef, qui l'un et l'autre avoient entrée et séance; ils pouvoient porter la robe rouge, et jouissoient des mêmes privilèges que les présidens et les conseillers. Ces privilèges étoient la noblesse au premier degré, l'avantage d'être jugés par leurs pairs, même en matière criminelle, l'exemption des droits seigneuriaux dans la mouvance du roi, tant en achetant qu'en vendant, le franc salé, le droit de deuil à la mort des rois, et d'assistance à leur enterrement en robes noires, comme étant commensaux de la maison. La cour avoit rang dans toutes les cérémonies, après le parlement et la chambre des comptes, attendu qu'elle étoit de moins ancienne création que ces deux compagnies. Elle étoit divisée en trois chambres. Le premier président, trois présidens, les conseillers d'honneur, et dix-huit conseillers composoient la première. Les membres des deux autres montoient à celle-ci par rang d'ancienneté. C'étoit en cette chambre que se portoient toutes les appellations des jugemens rendus dans les sièges de son ressort. Elle avoit dans ses attributions la connoissance en première instance des affaires de l'hôpital-général et de l'Hôtel-Dieu de Paris, au sujet de leurs privilèges et exemptions, et l'enregistrement de toutes les ordonnances, édits, déclarations, lettres-patentes, lettres de noblesse. La juridiction de la cour s'étendoit, non-seulement sur les officiers des sièges de son ressort, mais aussi sur les trésoriers, receveurs, collecteurs et leurs commis. Les procès criminels se jugeoient indistinctement dans les trois chambres. Ses arrêts portant condamnation à mort, ou autres peines, s'exécutoient sur les mêmes places que ceux du parlement.

**Souvigny**, ville (*Allier*), arr. de Moulins, chef-lieu de cant., sur le ruisseau du Quenne, à 10 k. (2 l. ½) O. de Moulins, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Bourbon-l'Archambault, 30 m. (67 l.) S. de Paris. Long. 20°, 51', lat. 46°, 52'. Cette ville très-ancienne est connue pour être le lieu où Charlemagne fit ses premières armes dans la guerre du roi Pepin son père contre le duc de Guienne. Il y passa depuis, et y fit quelque séjour, ainsi qu'en Chamallande, en allant faire la guerre en Espagne. Elle étoit anciennement la résidence des sires de Bourbon, qui y fondèrent le prieuré de Saint-Benoît. Le prieur étoit seigneur d'une partie de la ville. Il y a des plaines et quelques hauteurs en terres fortes, à froment, fèves, orge, avoine, d'un assez bon rapport. Les foins sont abondans et fort bons: on y nourrit du bétail qui rapporte beaucoup. Les vignes, en très-grande quantité, ont le même avantage; mais il y a peu de fruits, et on n'y voit ni étangs, ni bois. Souvigny a une verrerie qui est tombée plusieurs fois, mais qui s'est relevée et se soutient par les soins des entrepreneurs. Elle tire le charbon de Noyant, le sable se trouve dans le pays. Ils peuvent se procurer d'excellente soude, et des terres supérieures de la Bouchatte pour les creusets. Un travail de neuf mois suffit pour procurer quatre cent cinquante mille bouteilles. Il y a une forge. On y trouve de la terre à tuiles. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2900. *Bur. de p. Rel. de poste aux chev.*

**Souvigny**, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, canton d'Amboise, près la Masse, à 7 k. (1 l. ¾) d'Amboise, 30 k. (6 l. ½) de Tours. *Pop.* 576. *B. de p.* d'Amboise.

**Souvigny**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Chaumont, à 43 k. (9 l. ¼) de Romorantin, 6 m. (13 l. ¼) de Blois. *Pop.* 572. *Bur. de poste* de la Ferté-Saint-Aubin, dép. du Loiret.

**Souvigny-le-Thion**, v. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. et comm. de Neuilly-le-Réal, à 10 k. (2 l. ½) de Moulins. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Moulins.

**Souville**, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Pithiviers, sur la Rimarde, à 6 k. (1 l. ½) de Pithiviers, 43 k. (9 l. ¾) d'Orléans. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Pithiviers.

**Souvillier**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Courtelari, à 7 kil. (1 l. ¾) S. O. de cet endroit, 40 k. (9 l.) S. O. de Délemont, 31 k. (7 l.) S. de Porentruy. Il y avoit des eaux minérales qui ont été affoiblies par le tremblement de terre de 1755, et on y voit une caverne remplie de stalactites. On y fait commerce d'horlogerie. *Popul.* 956. *Bur. de poste* de St.-Imier.

**Souvré**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Boulogne-sur-Mer, commune de Pernes. *Pop.* comp. celle Pernes, 265. *Bur. de p.* de Boulogne.

**Souvret**, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 20 k. (4 l. ¼) de cet endroit, 24 k. (5 l. ¼) de Charleroy. Echec considérable et fuite de l'ennemi, le 2 messidor an 2 (21 juin 1794), aux postes de Souvret, Lernes, Marchiennes et Monceau. (*Voyez* ces endroits). *P.* 724. *B. de p.* de Binch.

**Souyaux**, v. (*Basses-Pyrénées*). *Voyez* Soyaux.

**Souye**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Morlaas. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de Pau.

**Souzarede (la)**, riv. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac. Sa source à 3 k. (¾ de l.) E. de St.-Pargoire, coule à l'O. et se rend dans l'Hérault, à 6 k. (1 l. ½) de sa source.

**Souzé**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. sud de Saumur, près de la Loire, à 5 k. (1 l. ¼) de Saumur, 5 m. (11 l.) d'Angers. On y trouve de la pierre de taille dure, du tuffeau blanc, exploités. *Pop.* réunie à Champigny, 686. *B. de p.* de Saumur.

**Souzile**, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Villefranche. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Villefranche.

**Souzy-la-Biche**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Versailles. *Pop.* 199. *Bur. de poste* d'Etrechy.

**Souzy-l'Argentière**, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de St.-Laurent de Chamousset, près la Brevenne, à 30 k. (6 l. ¾) de Lyon, 38 k. (8 l. ½) de Villefranche. *Pop.* 324. *B. de p.* de Chazelle, dép. de la Loire.

**Soveria**, v. (*Golo*), arr. et cant. de Corté, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 4 m. (10 l. ½) de Bastia. *Pop.* 195.

**Sovet**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Ciney, à 4 k. (1 l.) O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. E. de Dinant. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Dinant.

**Soy**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. d'Erézée, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Clerhaid, 8 k. (2 l.) S. S. E. de Durbuy, 5 m. (10 l. ¼) E. S. E. de Namur. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Marche.

**Soyan (la)**, riv. (*Drôme*), arr. de Nions, où elle prend sa source, à 9 k. (2 l. ½) O. d'Orpierre, coule à l'E., passe à Orpierre, et va se rendre en remontant au N. E. dans le Buech, à 18 k. (4 l.) de sa source.

**Soyans**, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. sud de Crest, près du

Digitized by Google

Roubion, à 10 k. (2 l. ¼) de Crest, 36 k. (8 l.) de Valence. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Crest.

Soyaux, v. (*Charente*), arr. et cant. d'Angoulême, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 486. *Bur. de p.* d'Angoulême.

Soyaux, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc, à 7 k. (1 l. ¼) de Tarbes. *P.* 165. *Bur. de poste* de Tarbes.

Soye, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Levet, à 8 k. (2 l.) de Bourges. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Bourges.

Soye, v. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs, à 16 k. (3 l. ¾) de Baume, 43 k. (9 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 602. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Soye-l'Eglise, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand-Mont-Rond, cant. de Sauzais-le-Potier, près les Coutards, ruisseau, à 4 k. (1 l.) de St.-Amand, 4 m. (10 l.) de Bourges. *Pop.* 78. *Bur. de p.* de Saint-Amand.

Soyecourt, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Chaulnes, à 11 k. (2 l. ¾) de Péronne, 36 k. (8 l.) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Marcelet, 512. *Bur. de p.* de Lihons.

Soyen, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. d'Anglure, à 15 k. (3 l. ¼) de Sézanne, 6 m. (13 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 54. *Bur. de p.* de Sézanne.

Soyere, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Wellin, à 25 k. (5 l. ¾) de Marche, 22 k. (5 l.) de St.-Hubert, 3 k. (¾ de l.) de Wellin. *P.* . . . *Bur. de poste* de Marche.

Soyers, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance, à 9 k. (2 l. ¼) de Bourbonne, 5 m. (11 l. ¼) de Chaumont. Il y a une carrière à plâtre gris et blanc, de bonne qualité, exploitée. *Popular.* 418. *Bureau de poste* de Bourbonne.

Soyon, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Péray, sur le Rhône, à 20 k. (4 l. ¼) de Tournon, 27 k. (6 l.) de Privas. Il y a des terres alumineuses et sulfuriques non exploitées. *Pop.* 446. *Bur. de p.* de Saint-Péray.

Soyri, v. (*Aveyron*), arrond. et cant. de Rhodez, comm. de Limouze, à 9 k. (2 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* comp. celle de Limouze, 104. *Bur. de poste* de Rhodez.

Soyris, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. et comm. de la Bastide, à 18 k. (4 l.) de Gourdon, 24 k. (5 l. ¼) de Cahors. *Pop.* comp. celle de la Bastide, 856. *Bur. de p.* de Gourdon.

Spa, bourg (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, chef-lieu de cant., dans les ci-devant pays de Liége et de Franchimont, à 13 kilomèt. (3 l.) E. N. E. de Malmédy, 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de Theux, 25 k. (5 l. ¾) S. E. de Liége, 32 m. (71 l. ¼) N. E. de Paris, aux confins des ci-devant provinces et duchés de Limbourg et de Luxembourg. Spa est situé sur la petite rivière de Wese, que l'on passe à pied sec en été, mais qui se grossit très-fort en hiver, ou dans les temps de pluie. Ce bourg, qui n'étoit anciennement qu'un village, est devenu célèbre par ses eaux minérales, dont la réputation est généralement répandue, et qui y attirent tous les étés une foule de monde considérable, et sur-tout beaucoup d'étrangers, qui y viennent soit pour leur santé, soit pour le plaisir d'y passer la saison et de jouir de la belle société qui s'y trouve. Les chemins qui conduisent à Spa n'annoncent rien de fort agréable, il faut traverser des déserts incultes pour la plupart, et presque tous pierreux. Ce ne sont que montagnes de toutes parts, qui se succèdent les unes aux autres, et à travers lesquelles on a tracé des routes imparfaites. Les pluies et les orages qui y sont fréquens, les rendent même quelquefois incertaines, par l'écroulement des pierres qu'elles y font rouler. Les cochers du pays y sont souvent trompés eux-mêmes après l'hiver, parce que quelquefois ces chemins se détraquent d'une saison à l'autre.

Le premier objet qui se présente en arrivant à Spa, ce sont de misérables chaumières, qui forment un préjugé peu avantageux d'un lieu si connu par ses plaisirs. Aussi cet amas de masures que l'on nomme le *vieux Spa*, n'en est proprement que le faubourg, et n'est habité que par de pauvres gens. Il y a dans Spa 11 ou 1200 lits pour les étrangers, et un grand nombre d'auberges. Dès six heures du matin on voit un mouvement perpétuel des buveurs d'eau dont la gaîté charme. Les femmes ont des déshabillés très-galans; elles portent à leur ceinture une médaille, que les hommes ont à la boutonnière de leur habit; ce sont de petits cadrans d'ivoire qui marquent seize points, pour marquer le nombre de gobelets que l'on boit, et qui ne vont guères au dessus de seize, ce qui fait ordinairement deux grosses bouteilles. L'aiguille de ces cadrans se porte sur chacun de ces points, à mesure que l'on quitte le verre. Il est aisé de comprendre toutes les petites folies qui se débitent dans cet exercice.

La fontaine *du Pouhon* est la première et la plus célèbre de toutes; les dehors en sont si simples qu'on ne la connoîtroit pas aisément sans la foule qui l'environne. Elle est dans le coin d'une petite place obscure qu'on appelle la *place du marché*, à l'entrée du bourg. On l'a revêtue d'un marbre brut, tel à peu près qu'il sort des montagnes du pays. Le bâtiment qui la couvre ressemble à ces petites chapelles que l'on trouve sur les grands chemins du Brabant, et sur-tout aux environs de Bruxelles. Ce petit édifice a précisément la forme d'un portique, élevé sur une esplanade d'environ 6 mètres ⅓ (20 pieds) en quarré, entourée d'un appui de pierres de taille, autour duquel les buveurs se rangent. Ce portique enfin forme une espèce de grotte, au fond de laquelle est la précieuse source du Pouhon, dont les eaux se transportent dans l'un et l'autre monde, sans souffrir aucune altération sous la ligne. Le nom de *Pouhon* que l'on a donné à cette fontaine, vient du mot *pouher*, qui, en langage liégeois, signifie *puiser*. On infère de là que l'on a appelé cette fontaine *le Pouhon*, c'est-à-dire le *lieu où l'on puise*, le *puits* par excellence; ou, comme on parloit autrefois, le *puisoir*. Cette fontaine célèbre prend sa source dans une montagne voisine qui regarde le midi, et qui, n'ayant aucun ombrage, est exposée à toute l'ardeur du soleil, qui perfectionne la coction des minéraux dont elle tire ses vertus. Ceci n'est peut-être qu'une conjecture; car l'eau du Pouhon paroît sortir immédiatement du roc même qui est au fond de sa grotte. Les habitans assurent cependant que tous les puits que l'on creuse d'un certain côté, entre la montagne et la fontaine, donnent une eau minérale qui approche beaucoup de celle du Pouhon, et ils en concluent que c'est la même veine. Deux femmes sont continuellement à cette fontaine; ce sont elles qui

Digitized by Google

ont les verres et qui les présentent à ceux qui demandent à boire.

La rue est l'unique promenoir des buveurs. Elle est si mal pavée, que la fatigue qu'elle cause fait une partie de l'exercice si nécessaire à ceux qui prennent les eaux. Elle a même un désagrément particulier causé par sa situation, qui ne la rend susceptible d'aucun agrandissement. Les maisons n'ont pu être tirées au cordeau, parce que le vallon dans lequel ce bourg est bâti, tourne autour des montagnes en forme de demi-lune, et que la grande rue conserve la même figure. Elle est terminée par une petite place irrégulière, qui feroit ailleurs un assez bel effet. Au milieu de cette petite place on voit une fontaine d'eau douce, dont la structure passe pour la merveille de Spa. Cette fontaine est élevée d'environ 8 mèt. (25 p.), en forme de pyramide. Elle est entourée d'un treillis de fer, dans lequel on entre par quatre ouvertures que l'on y a laissées : on y monte quelques degrés, pour pouvoir puiser l'eau qui tombe en cascade dans les quatre coquilles qui y servent de réservoirs. Ces coquilles sont continuellement remplies par l'écoulement d'un bassin supérieur, qui reçoit à son tour l'eau qui tombe de la gueule de trois grenouilles de bronze, qui sont posées dans un tas de roseaux de même métal au haut de la pyramide. Ce groupe est terminé par un perron de plusieurs marches qui étoit la pièce principale des armes de la cité de Liége, et une marque de sa juridiction, ou plutôt d'une espèce d'association à ses privilèges. A juger de la situation de cette fontaine, on croiroit qu'elle tire sa source du même endroit que celle du Pouhon, quoiqu'elle n'ait aucune qualité minérale. On assure cependant qu'elle vient de la prairie de Bosseprez, éloignée du bourg de ¼ kil. (½ de lieue), d'où elle est conduite au marché de Spa par des canaux souterrains. Il étoit singulier de voir toutes les maisons ornées de blasons. On y en voyoit de presque toutes les familles de l'Europe. C'étoit l'usage des habitans de ce bourg, de mettre sur les portes les armes des princes et seigneurs de marque qui y avoient logé, pour donner par là aux étrangers une haute idée de la vertu des fontaines, et des commodités des auberges. Il y a, contigu à cette fontaine, un appartement qui est ouvert tout le matin aux étrangers. C'est une grande salle où il y a toujours grand feu, pour la commodité de ceux que les eaux refroidissent trop. Il est libre à tout le monde d'aller s'y promener, de s'y chauffer indifféremment, d'y prendre la place qui lui convient, sans autre rang que celui que prend le premier venu. On voit une inscription au dessus de la porte de ce bâtiment. C'est un monument que le Czar, empereur de Russie, y a fait poser, en mémoire du rétablissement de sa santé par le secours des eaux de Spa, qu'il étoit venu prendre sur les lieux pendant six semaines en l'année 1717.

C'est à Spa une règle inviolable de souper à 6 heures ½, pour pouvoir faire ensuite une heure de promenade, quand le temps le permet, après quoi chacun se retire, pour être en état de se lever le lendemain au point du jour. Je crois qu'à cette occasion le lecteur sera bien aise de voir ici d'un coup d'œil l'ordre des occupations de la journée, entre les buveurs d'eaux.

*Régime des buveurs d'eau à Spa.*

1°. On se lève tous les matins au point du jour ; 2°. à 4 heures, chacun vient en déshabillé à la fontaine de Pouhon ; 3°. à 5 heures au plus tard, ceux qui doivent aller aux autres fontaines montent dans leurs voitures pour s'y rendre ; 4°. à 9 heures tous les buveurs d'eau se retirent pour aller s'habiller ; 5°. à 10 heures, les dévots vont à la messe ; 6°. à 11 heures les hommes descendent au café, s'il pleut, ou se promènent dans la rue, si le temps le permet ; 7°. à 11 heures ½ on se met à table par-tout ; 8°. à 2 heures après midi on va en visite, ou à l'assemblée chez les dames ; 9°. à 4 heures on va à la comédie, ou à la promenade, soit au jardin des Capucins, soit à une prairie, qui pour cette raison a pris le nom de *Prairie de quatre heures ;* 10°. à 6 heures, on soupe dans toutes les auberges ; 11°., à 7 heures on fait une promenade à la *Prairie de sept heures ;* 12°., à 10 heures, on n'entend plus personne dans les rues, et les habitans se conforment à cet ordre, comme les *bobelins*, qui signifie en langage liégeois *buveurs*. La seule exception que l'on peut impunément faire à cette règle inviolable, n'est qu'en faveur des jours de bals, dont les plus longs ne vont jamais au-delà de minuit.

Le jardin des ci-devant Capucins est la plus belle promenade de Spa. Mais ce qu'il y avoit de curieux, c'étoit l'unique couvent de cet Ordre où les dames pouvoient entrer. On raconte que celui qui en a fait les frais, n'en a donné le terrain qu'à cette condition.

On vend et fabrique à Spa toutes sortes d'ouvrages de laque et d'ivoire faits au tour, on ne peut rien voir de si galant que ces ouvrages. Ils imitent si parfaitement le vernis de la Chine et du Japon, qu'il faut être connoisseur pour ne s'y pas tromper. Mais les ouvriers excellent sur-tout dans les miniatures qu'ils peignent sur ces ouvrages, et qui conservent leur éclat et leur coloris sous le vernis, avec autant de netteté que si elles étoient sur le vélin. Il s'y fait des toilettes de cette espèce qui s'y vendent jusqu'à 150 f., et qui ne contiennent souvent que quatorze pièces ; elles sont toutes magnifiques, et sur chacune sont peintes des métamorphoses d'Ovide, dont les sujets sont choisis et bien assortis. On trouve dans les boutiques cent sortes de petits meubles galans, comme boîtes de quadrille, des étuis de montre, des paniers de dessert, des cannes, des tabatières toutes différentes pour le goût, la peinture et la façon. Il y en a à tout prix, selon l'ouvrage et l'ouvrier, car tous ne sont pas également bons. Il y a cinquante ans, les Crouets, par exemple, excelloient pour la fable et l'histoire ; Lelon, pour le paysage et les perspectives ; et Dagly, au pigeon blanc, faisoit le meilleur vernis, à l'épreuve de l'eau et du feu. Ce dernier avoit un goût original pour les fruits et les figures de la Chine et du Japon, qu'il faisoit dans la dernière perfection, soit en plat, soit en relief. Comme ces petits ouvrages font l'unique commerce des habitans du bourg de Spa, presque tout le monde y travaille.

Il y a, outre la fontaine du Pouhon, plusieurs autres fontaines minérales, dont les deux plus célèbres sont la *Géronstère* et la *Sauvenière ;* les autres, connues sous le nom du *Tonnelet*, du *Barissart*, du *Wattroz* et de *Nivezé* sont extrêmement négligées. Ordinairement et presque toujours, ceux qui doivent boire des autres fontaines, s'y préparent en prenant pendant quelques jours les

Digitized by Google

eaux du Pouhon ; parce qu'au rapport des médecins et des chymistes, ces eaux contiennent essentiellement toutes les propriétés des divers minéraux qui se trouvent dans les autres; en sorte qu'on la regarde communément comme la quintessence et l'élixir des autres sources. Cette remarque est fondée sur les indications naturelles qu'un sieur Salpeter, chymiste et apothicaire de Liége, a confirmées par les analyses journalières qu'il faisoit de ces eaux. Comme cet homme étoit dans l'habitude de venir à Spa tous les étés, depuis plus de quarante ans, et qu'il y avoit une boutique assez bien fournie des drogues les plus nécessaires, on alloit chez lui comme dans un café, et chacun se faisoit un plaisir de l'écouter. Sa maison, quoique très-petite, étoit extrêmement commode pour les buveurs, en ce qu'elle étoit au coin de la fontaine et voisine de petits appartemens nécessaires à l'écoulement des eaux. Cet homme qui avoit passé toute sa vie à l'observation de ces fontaines, a assuré que l'eau du Pouhon est un poison mortel pour les vers, les insectes, et pour tous les animaux qui y ont du rapport. Il en fit l'expérience en présence de plusieurs personnes. Il remplit un grand vase de l'eau du Pouhon, il en remplit un autre d'eau douce, qu'il alla puiser lui-même à la fontaine qui est au milieu de la place ; il mit ensuite une petite anguille très-vive dans chacun de ces vases. Les spectateurs les ayant considérées attentivement, remarquèrent que celle qui étoit dans l'eau minérale, fit autant d'efforts pour s'en tirer, que si elle avoit été dans l'eau bouillante ; et après quelques mouvemens, elle y mourut sans y avoir été plus de quatorze minutes. On réitéra cette expérience sur des vers de terre, et des grenouilles qu'on étoit allé chercher dans la prairie. Les vers qui furent plongés dans l'eau du Pouhon, y furent tués à l'instant, la grenouille y vécut une heure : tandis que les vers et l'autre grenouille qui étoient dans l'eau douce, vécurent jusqu'à midi, et l'anguille y vivoit encore le lendemain. Cette expérience confirma l'utilité souveraine de ces eaux dans les maladies *vermiculaires* ; parce qu'il est à présumer qu'elles sont également meurtrières aux insectes qui s'engendrent dans le corps humain. Cet apothicaire avoit chez lui la figure d'un insecte extraordinaire, qu'une demoiselle du pays de Liége avoit rendu par la voie des urines.

Le grand tremblement de terre qui se fit sentir à Spa le 18 septembre 1692, avoit donné lieu à quantité de personnes de décrier les eaux, de débiter qu'elles étoient entièrement changées, et qu'elles avoient perdu leur vertu. On fondoit cette opinion sur la confusion que ce tremblement avoit dû apporter dans les sources de ces fontaines, en les mêlant avec des veines d'eau douce et commune ; et on prétendoit le prouver par de nouvelles crevasses et des fentes qui s'étoient effectivement faites aux montagnes et aux rochers, d'où le Pouhon prend sa source, environ à une portée de fusil du bourg. Le malheur des temps, et les guerres dont le pays avoit été affligé pendant les dernières années, ayant rendu les chemins plus dangereux, et les voyages moins sûrs à cause des partis ennemis, servoient encore à prouver le discrédit de ces eaux, et l'on concluoit qu'elles étoient moins salutaires, parce qu'elles étoient moins fréquentées. Sur ces considérations Edmond Nessel, médecin de Liége, qui avoit une grande connoissance de ces fontaines, s'y transporta pour examiner sur les lieux si ces bruits avoient quelque fondement réel. Il alla à toutes les fontaines, il les goûta et les trouva à peu près les mêmes qu'elles étoient avant le tremblement de terre. La seule où il trouva quelque changement sensible, fut la fontaine du Pouhon. Nessel eut peine à la reconnoître ; mais loin que ce changement fût une altération de ses qualités, il lui parut évidemment que ses eaux étoient devenues du double plus minérales qu'elles n'étoient. Il fit même une observation curieuse à ce sujet : c'est que ces eaux, quoique plus chargées de minéraux qu'auparavant, demeurèrent belles et claires en tout temps ; au lieu qu'avant le tremblement de terre, elles étoient sujettes à se brouiller dans les temps d'orage et de pluie.

Il ne se contenta pas de ces observations générales, il voulut les justifier par la coction, la distillation, la fermentation, l'évaporation des eaux de chaque fontaine, et par tous les moyens que la chimie a inventés pour arracher le secret de la nature. Il réitéra plusieurs fois ses analyses, pour n'avoir rien à se reprocher ; car il est d'expérience que les eaux minérales cachent pour ainsi dire leurs qualités en certains temps, et de là vient la diversité des observations. Il lui parut qu'en général elles avoient les mêmes qualités : il y reconnut la même quantité de sels, de soufre et de minéraux qu'on y avoit remarqués avant l'année 1692. Il éprouva même avec la pierre d'aimant les rubriques provenues de ses opérations, et il les trouva également martiales et ferrugineuses. Nessel dressa un procès-verbal de ses observations, qu'il présenta au prince-évêque de Liége. C'est ce prince, dont on voyoit les armes sur le frontispice de la fontaine, qui, convaincu de la solidité des observations de ce médecin, voulut qu'on les imprimât pour détromper le public, et fit graver en lettres d'or sur le chapiteau de la fontaine du Pouhon, l'inscription ingénieuse que l'on y voit. Elle est en effet plus curieuse qu'élégante ; parce que voulant en former un chronographe, on a été obligé de s'assujettir à des mots, dont les lettres numérales pussent marquer l'époque du tremblement de terre arrivé en 1692. Il est aisé de le voir en additionnant chaque lettre numérale selon sa valeur, ainsi qu'elles paroissent dans cette inscription :

A TERRÆ MotV LongE VehIor,
NItIDIor, oVstVqVe fortIor
sCatVrIVIt.

C'est-à-dire,

*Depuis le tremblement de terre, cette fontaine est devenue plus abondante, plus claire, et plus forte au goût.*

Outre cette inscription, il y en a une autre dans le même goût, que nous rapportons parce qu'elle contient un événement célèbre à Spa par le dommage qu'elle y causa. La voici :

postrIDIe MarCI aqVa aproVLIt
VsqVe.

C'est-à-dire,

*En 1674, le lendemain de la fête de St.-Marc, l'eau monta jusqu'à cet endroit.*

Comme cette inscription est placée au moins à 2 mètres (5 pieds) du rez-de-chaussée, il est à croire que l'inondation a été générale par tout le bourg. On dit que toutes les salles et cuisines avoient été sous l'eau, et

Digitized by Google

que lorsque les pluies ou les neiges sont abondantes, le bourg est fort exposé à ces désastres vers la fin de l'hiver. On assure même que l'on n'y est pas plus en sûreté dans les étés orageux, et on cite une inondation plus récente qui avoit duré plusieurs jours; c'étoit au mois d'août 1720. Les pluies continuelles de cet été avoient tellement enflé le ruisseau, qu'il se déborda tout d'un coup, et forma un torrent si impétueux, qu'il entraîna des éclats de roches, déracina des arbres, et renversa plusieurs maisons du bourg. On a consacré encore la mémoire de cet événement par le chronographe suivant:

In DIe transfIgVrationIs ChrIstI
paCta spaDensIs InVnDatIo.

C'est-à-dire,

*Il arriva une grande inondation à Spa, le jour de la transfiguration du Seigneur, en* 1720.

La prairie de quatre heures, si fameuse parmi les buveurs d'eau, tire son mérite de la disette extrême des promenades de Spa, tant il est vrai que la rareté fait le prix de la plupart des choses! Il y a dans l'univers mille prairies charmantes dont on parle beaucoup moins, parce qu'elles sont situées dans des lieux plus féconds en agrémens; mais à Spa, où tout est roche ou montagne, le moindre gazon paroît un prodige, et l'on se récrée sur un pré de 2 ou 3 hect. (4 ou 5 arpens), comme sur la plus belle promenade qui soit au monde. Il est vrai que dans la situation bizarre de ce lieu, cette prairie a ses agrémens: on y respire le frais dès trois heures après midi, parce que la montagne qui la couvre, la dérobe vers cette heure aux ardeurs du soleil qui tourne alors à l'occident. En même temps que l'on y est à l'ombre, on a le plaisir de voir les bizarres effets que produisent les rayons du soleil sur les montagnes opposées, où l'on aperçoit des échappées de vues admirables.

Cette prairie a pris le nom de *Prairie de quatre heures*, parce que ce n'est que vers cette heure-là que l'on y trouve le frais. Elle est à cinquante pas du bourg: on n'y peut aller que par un sentier pierreux, fort étroit, et taillé dans le roc même. Cette roche, autour de laquelle il faut tourner, a quelque chose d'affreux à la vue; parce que c'est une carrière d'où les habitans tirent leurs pierres, et que l'on en voit à quelques endroits qui font frémir, parce qu'elles paroissent comme suspendues et prêtes à se détacher. Mais ces choses mêmes font partie des agrémens de cette prairie. Elle est bordée d'un petit ruisseau qui coule rapidement sur des pierres, qui forment en quelques endroits des cascades naturelles. Le bruit de ses eaux, joint à l'agitation légère des arbres dont la montagne est couverte, y entretient continuellement cette espèce de murmure si doux, et si précieux aux amans mélancoliques.

Les eaux de Spa se transportent dans les provinces les plus éloignées. Il s'en fait un débit prodigieux, et il n'y a point d'année qu'il n'en sorte plus de cent mille bouteilles et souvent beaucoup plus. Ceux des habitans qui font ce commerce, sont extrêmement attentifs à ne les remplir que dans les temps secs, parce qu'il est d'expérience que les eaux sont beaucoup moins fortes après quelques jours de pluie. La raison même en est sensible, parce qu'alors la pluie qui s'insinue sous terre, et dans les fentes des rochers, altère les veines d'eau minérale en se mêlant avec elles. La manière dont on emplit les bouteilles, a quelque chose de curieux, parce que leur conservation dépend des précautions qu'on y apporte. Ce sont des femmes, qui étoient autrefois nommées par le magistrat de Spa, qui ont ce soin. Elles rincent d'abord fort exactement les bouteilles, et les rangent cinq à cinq sur le parapet qui environne l'esplanade de la fontaine du Pouhon. Ce parapet, qui est de pierre de taille, est creusé exprès en forme de gouttière, pour pouvoir contenir les bouteilles; et il est environné d'une espèce de petit balustre de fer, contre le juel on les appuie pour les tenir debout. Alors une femme présente un entonnoir sur chacune des bouteilles, et cette femme est suivie d'une autre qui y verse l'eau du Pouhon; et quoique cela se fasse avec une rapidité étonnante, ces femmes sont si bien accoutumées à ce manége, qu'elles n'en mettent pas plus dans l'une que dans l'autre. Elles ne les remplissent d'abord qu'à moitié, et elles n'achèvent de les remplir, qu'après avoir parcouru toutes les bouteilles. Elles sont obligées d'user de cette précaution pour donner à l'eau le temps et l'espace nécessaires pour laisser agir la fermentation dans laquelle elle se trouve en sortant de la fontaine; pour la même raison, elles sont obligées de les laisser quelque temps sans les boucher, parce que si on appliquoit le bouchon aussitôt qu'elles sont remplies, les bouteilles crèveroient infailliblement. Cela doit faire comprendre d'une manière sensible, la différence essentielle qui doit se trouver entre les eaux bues à la fontaine et les eaux transportées. Car, outre la déperdition des esprits qui s'en échappent pendant le pétillement dont on les voit agitées avant qu'on les bouche, il est impossible que les substances minérales qu'elles contiennent, ne se séparent les unes des autres, dans la fermentation qui dure encore après qu'elles sont bouchées. Cette fermentation qui est produite par l'esprit acide qui anime, pour ainsi dire, cette eau, n'a rien d'incompréhensible, puisque l'on prétend qu'elle se fait sentir dans la fontaine, une fois chaque mois pendant la pleine lune. Un médecin du pays, nommé *François* dit *Bazin*, a assuré que cette fermentation est si sensible, qu'elle se fait entendre pendant la nuit. Il faut qu'elle soit violente; et cela supposé, il est moins étonnant qu'elle se perpétue dans les bouteilles, à l'aide de l'agitation qu'elle reçoit lorsqu'on y verse l'eau. Ceux qui en font venir pour les boire chez eux, doivent choisir à Spa quelque correspondant fidèle, qui veille exactement à ne faire emplir les bouteilles qu'en temps sec et serein, et à les faire boucher le plutôt possible, en lui donnant quelque chose de plus par chaque bouteille, pour le dédommager de celles qui pourroient se casser; et de payer aussi quelque chose de plus à la femme qui a le droit de les boucher et d'y appliquer le sceau du bourg, afin de l'engager à ne point épargner la cire et le cuir dont elle enveloppe chaque bouchon. La dernière précaution qui dépend des précédentes, est de ranger les bouteilles tant dans les paniers que dans la cave, le bouchon tourné en bas. De cette manière les parties terrestres s'attacheront au bouchon, et les parties sulphureuses et les plus subtiles, demeurant vers le fond de la bouteille, ne trouveront aucune issue pour s'échapper.

*Les*

Digitized by Google

Les magistrats de Spa ont toujours eu des égards infinis pour les étrangers qui viennent boire leurs eaux sur les lieux. Par une suite de ces égards, il n'est permis à personne de faire emplir des bouteilles que vers les dix heures du matin, parce que, pour l'ordinaire, tous les buveurs sont alors retirés chez eux. Il est également défendu d'y puiser pendant la nuit, pour donner le temps à la fontaine de se remplir, de peur qu'elle ne se trouve vide lorsque les buveurs y reviendront le lendemain, et on la ferme exactement toutes les nuits à clef. Dès le matin, les femmes qui ont cet office ont soin d'en nettoyer les avenues, et d'enlever une espèce de crême brillante, qui s'élève sur la superficie, et que bien des gens prennent pour de la rouille de fer. Ces petites attentions qui ont bien leur mérite, font espérer que quelque jour, les habitans travailleront plus efficacement à procurer des commodités plus considérables aux étrangers, par la construction de quelque galerie couverte, sous laquelle ils pourront se promener à l'abri de la pluie et du soleil.

Tout ce que l'on sait de l'époque de la fondation du bourg de Spa, c'est que le fondateur étoit un maître de forges, qui, en 1327, acheta de l'évêque de Liége douze *bonnières* de bois à l'entour de la fontaine du Pouhon, qui étoit pour lors au milieu d'une petite prairie entourée de bois. Cet homme fit défricher ce terrain, et y fit quelques habitations; et celles que l'on bâtit ensuite, formèrent cette enceinte qui est aujourd'hui le marché de Spa, et qui s'est agrandie peu à peu. Auparavant les buveurs se logeoient dans ces masures, nommées le *vieux Spa*; et comme il n'y avoit point assez de place, on dressoit tous les étés des tentes aux environs de la Sauveniére, pour les moins malades. Il y a apparence que ce lieu fut autrefois une seigneurie particulière; car on trouve une famille qui porte le nom de *Spa*, dont les descendans sont établis à Liége et à Huy.

La fontaine de *Géronstère* est à peu près à 2 kilomètres (¼ l.) de Spa, mais c'est un chemin si rude, que les voitures y emploient toujours près de cinq quarts d'heure. La route en elle-même est des plus désagréables. L'eau de la fontaine de *Géronstère* est d'un goût différent de celle du Pouhon. Elle sent beaucoup plus le fer et le soufre. Il y a là également des femmes qui présentent des verres aux buveurs d'eau. Cette eau si précieuse sort du creux d'un rocher assez élevé, par rapport à la situation de Spa. La fontaine est dans une petite niche de marbre, couverte d'un dôme de pierre de taille, soutenu par quatre pilliers de marbre rouge. Auprès de cette fontaine il y a un bâtiment assez beau et fort commode aux buveurs; la fontaine doit la construction de ce joli petit édifice à la libéralité du comte Conrad de Bourgsdorff, conseiller intime et d'état de l'électeur de Brandebourg. Ce seigneur y étant venu en l'an 1651, et y ayant trouvé un grand soulagement à ses maux, crut qu'il étoit de sa générosité de loger sa bienfaitrice un peu plus commodément, et fit les frais de ce petit bâtiment. Il voulut même y laisser un monument public de sa reconnoissance, dans l'inscription en haut-allemand qu'il fit placer au dessous de ses armes, sur une grosse pierre, qui se voit encore dans la muraille voisine. L'esplanade, au milieu de laquelle cette fontaine est située, est une petite place d'environ 13 mètres (40 pieds) en quarré, que l'on a creusé dans le rocher, pour donner aux buveurs un espace convenable. Au bout de cette place, et à l'opposite de la fontaine, on a élevé un grand bâtiment en forme de halle, au dessus de laquelle il y a une espèce de chambre. Ces deux appartemens servent de retraite aux buveurs pendant la pluie; et l'on n'y a de jour que par des lucarnes. Ce bâtiment a tout au plus l'air d'un corps-de-garde. La chambre supérieure est bâtie en saillie, et avance de 4 mèt. (10 pieds) plus que l'autre; et cette avance, soutenue par quatre pilastres rustiques, forme un petit péristile en forme de galerie, au-devant de la salle qui est au-dessous. Cette salle sert de chauffoir pour ceux à qui le froid des eaux est trop sensible. Il y a un foyer aussi malpropre que tout le reste: on y fait un feu terrible où l'on jette des arbres tout entiers, et des branches vertes qui enfument toute la compagnie. La nécessité cependant le fait trouver commode: il y a des bancs tout au tour, et l'on y voyoit pêle-mêle autrefois des princes, des ducs, des duchesses, des bourgeois, des moines, des prêtres et des religieuses.

Les eaux des fontaines de Spa ne gèlent jamais en hiver. On assure même que pendant le grand hiver de 1709, elles ne gelèrent pas, et qu'au contraire elles fumoient comme si elles eussent bouilli. Le froid respecte non-seulement le Pouhon qui est couvert, mais les fontaines qui sont exposées à la campagne.

La prairie de *sept heures* n'a rien de plus merveilleux que celle de *quatre heures*, dont on a déjà parlé. Elle n'a, comme elle, d'autre mérite que celui qu'elle emprunte de la nécessité où l'on est de s'y promener, quand on veut respirer vers le soir. Le jardin des ci-devant Capucins se fermant à six heures et demie, on seroit à plaindre sans cette prairie, dans les jours caniculaires, parce que les maisons étant échauffées par la réverbération des rochers et des montagnes, sont extrêmement incommodes vers la nuit. La ressource des étrangers est d'aller après souper à cette prairie, qui pour cela s'appelle la *prairie de sept heures*. Comme elle est beaucoup plus près du bourg que l'autre, et qu'elle n'est qu'à une portée de fusil du Pouhon, elle est très-fréquentée à toutes les heures du jour. Elle est aussi beaucoup plus spacieuse et plus unie que sa rivale, mais ses vues sont moins étendues, parce qu'elles sont bornées par le bourg; et la proximité des maisons la rend moins propre que l'autre aux rendez-vous secrets. A cela près elle a les mêmes agrémens. Elle est défendue du côté du nord, par une montagne couverte de bruyères et d'arbrisseaux; de l'autre côté, elle est entourée d'un ruisseau pierreux, où l'on a souvent le plaisir de voir marcher les écrevisses, qui y sont très-abondantes.

La fontaine de la *Sauvenière* est à 2 kil. (½ l.) de Spa. La route en est moins rude que celle de Géronstère, elle n'en a pas aussi les agrémens. La vue y est moins belle et plus bornée, et les commodités de cette fontaine sont beaucoup plus négligées que celles des deux autres; elle est située sur un rocher exposé au midi. Elle est couverte d'un dôme de pierre de taille plus petit que celui des autres, et ce petit dôme est enfermé dans une enceinte de murailles. Son bassin est beaucoup moins large et moins abondant en eau que ceux du Pouhon et de la Géronstère. Il arrive même assez souvent qu'on l'épuise. Quand la foule des buveurs y est abondante,



Digitized by Google

les femmes qui emplissent les verres ont soin de prier les malades de boire lentement, pour donner à la source le temps de fournir de l'eau ; et c'est par cette raison que, quoique cette fontaine soit plus près du bourg que celle de Géronstère, on en revient toujours beaucoup plus tard.

Derrière cette fontaine, et à deux pas dans la même enceinte qui ferme l'esplanade, on trouve encore une source minérale sous une petite niche quarrée. Cette source s'appelle la *fontaine de Groesbeeck*. Elle a pris son nom du baron de Groesbeeck, chanoine de Liége, archidiacre du Condroz, et chancelier du prince. Ce seigneur, touché du pitoyable état où étoit cette petite fontaine, dont il avoit éprouvé la vertu, la fit nettoyer en 1661, et y bâtit un petit appartement, au dessus duquel on voyoit ses armes. La situation de ces deux fontaines, aussi bien que celle de Géronstère, est beaucoup plus avantageuse que celle du Pouhon ; parce que leur élévation les met à couvert des inondations, et rarement leurs eaux se trouvent altérées par les pluies.

La terrasse qui est près de ces deux fontaines a été défrichée dans le goût de celle de Géronstère, mais elle n'en a ni la belle vue, ni les commodités. Le sallon même, qui sert de chauffoir et de retraite contre la pluie, est beaucoup plus petit et plus mal propre.

Comme les eaux de la fontaine de la Sauvenière sont souveraines pour la gravelle, la pierre, les maux de reins et quantité de maladies aigües, telles que sont les hémorrhoïdes, etc., cette fontaine est très-fréquentée, et il s'y opère de temps en temps des prodiges de guérison. Mais la nature des maux qu'elle soulage, ne contribue pas à rendre plus agréable la compagnie qui s'y trouve. On n'y voit que des visages pâles, défigurés, et des hydropiques.

La petite fontaine de *Wattroz* est fort négligée. Elle est entre le septentrion et l'orient, à 2 k. ( ¼ l.) de Spa, et environ ¼ d'heure de la Sauvenière. Sa situation est fort incommode : elle est dans le bas d'une prairie marécageuse, dont la terre est si spongieuse, que l'on croit y enfoncer à tout moment ; cependant cette terre se relève sous le pied à chaque pas, comme feroit une pelotte de laine. Quoiqu'elle ne soit presque pas fréquentée, on a semé de grosses pierres sur les environs, pour en faciliter l'abord. Cette fontaine a sa source dans une montagne voisine, située entre le midi et le septentrion. Elle n'a aucun ornement : on y voit autour les débris d'une ancienne muraille ruinée qui l'environnoit, et elle n'est entourée que d'un amas de pierres brutes confusément arrangées. Elle a cependant des qualités singulières. Elle est imprégnée d'un peu de soufre, et d'un nitre très-abondant. Elle est purgative ; et cet effet est causé par ce dernier sel, qui étant plus pesant, détermine ses opérations par les voies basses. Elle excite aussi le vomissement à quelques personnes, et cause au moins des nausées, parce que ce nitre dont elle est chargée, picotte les fibres de l'estomac. Elle est piquante sur la langue ; mais on n'ose en avaler beaucoup, à cause des effets qu'elle produit. Comme elle a peu de cliens, on n'y a bâti aucune retraite. Il y a cependant toujours quelques personnes qui vont en boire les eaux, par manière de purgation : mais on n'y va qu'en temps sec, parce que sa situation basse fait que ses eaux s'altèrent facilement par les pluies.

La fontaine du *Tonnelet*, qui est beaucoup plus connue que le *Wattroz*, n'en est-pas fort loin. Sa situation est plus gaie : elle est sur une petite montagne au haut d'une prairie nommée le *pré de Fresneuse*, éloigné des rochers d'un demi-quart d'heure. La terre de cette prairie est mollasse et tremblante comme du fromage mou, et s'affaisse en plusieurs endroits sous le pied, comme feroit une terre grasse à demi-sèche. Il y a même des endroits où il est dangereux de marcher, parce que l'on courroit risque d'enfoncer. Cette fontaine n'est pas riche en ornemens. Elle est renfermée sous une niche quarrée, qui paroît avoir été assez jolie autrefois, mais qui ne montre plus que des ruines. Son bassin est fait en forme de tonneau, et c'est peut-être ce qui lui a donné le nom de *Tonnelet*. Sa source, qui est incomparablement plus grosse qu'aucune des autres, sort du fond de ce tonneau, et jette des bouillons aussi gros que le bras. Ses eaux sont d'une froideur extraordinaire, et il seroit plus facile de tenir la main dans la neige, que dans cette fontaine.

L'eau du Tonnelet est celle qui contient le plus de soufre : mais ce soufre est très-différent de celui de la Géronstère, qui est volatil, au lieu que celui du Tonnelet n'est ni métallique ni volatilisé, mais un soufre crud et commun. Les sels dominans de cette fontaine sont le nitre et l'alun, et c'est l'abondance de ces deux minéraux qui cause son extrême froideur. Ces eaux sont très-propres à rafraîchir le sang, à réparer les insomnies, à dissoudre la pierre et le sable dans les voies de l'urine ; beaucoup de médecins n'en conseilloient pas l'usage à cause de l'alun dont elle abonde, et dont les qualités astringentes leur étoient suspectes, sur-tout quand il s'agissoit de dissoudre la gravelle. Comme on ne la fréquente guères, il n'y a aucun bâtiment où l'on puisse se mettre à l'abri dans les mauvais temps, à moins que l'on n'aille à un petit hameau voisin nommé *Nivezé*, où il y a aussi une fontaine minérale.

La fontaine du *Barisart* n'est pas fort éloignée de Spa. Elle est solitaire et négligée, et on ne la fréquente plus. Cette fontaine est double, et ses deux bassins sont en forme de tonneaux. Elle est sur le territoire du Sart, c'est peut-être la raison pourquoi les habitans de Spa l'auront négligée pour attirer chez eux tout le concours. On croit même que le nom de *Barisart* lui a été donné de la figure de ses bassins qui sont faits en forme de *tonne* ou de *baril*, comme qui diroit *baril du Sart*, et par abréviation *Barisart*.

La fontaine de *Nivezé* est située à 2 k. ( ¼ l.) de Spa, dans un hameau dont elle porte le nom, et qui n'est pas fort éloigné de la fontaine du Tonnelet. Elle en a assez le goût, et à peu près les mêmes qualités, ce qui lui a fait donner le nom de *petit Tonnelet* par quelques auteurs. Elle a cependant quelque chose de plus âcre. On ne la fréquente guères ; et quoiqu'elle soit assez bien entretenue, elle ne sert qu'à l'usage des paysans du hameau. Sa situation est riante et moins solitaire que les autres. Elle est dans une niche de pierre quarrée et couverte en dôme, placée au bout d'un petit circuit ou place plus basse que le sol, où l'on descend par une entrée en face de la fontaine. Il y a tout près un bâtiment construit en charpente.

Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de Capucins situé agréa-

Digitized by Google

blement ; les étrangers n'avoient pour promenade que leur jardin. Il y a à Spa deux fourneaux, deux forges et un martinet. *Pop.* 2106. *Bur. de p.*

Spaarbruchen, v. ( *Rhin-et-Moselle* ), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 5 k. (1 l. ¼) S.O. de cet endroit, 8 k. (2 l. ) N. de Sobernheim, 5 myr. (12 l. ½ ) S. de Coblentz. Il y a une fonderie, une forge et poterie dites de *Graefenbach*. *Pop.* 345. *Bur. de p.* de Creutznach.

Spada, v. ( *Meuse* ), arr. de Commercy, cant. de St.-Mihel, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 34 kilom. (7 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. Il y a une papeterie. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Spaenbach, v. ( *Bas - Rhin* ), arr. de Weissembourg, canton de Woerth, comm. d'Oberdorff, près de la Bibersbach, à 19 k. (4 l. ½ ) de Weissembourg, 38 k. (8 l. ½ ) de Strasbourg. *Pop.* comprise celle d'Oberdorff, 241. *Bur. de poste* d'Haguenau.

Spaelbeek, v. ( *Meuse-Infér.* ), arr. d'Hasselt, cant. d'Herck, à 10 k. (2 l. ½ ) d'Hasselt, 4 kil. ( 1 l.') d'Herck, 9 k. (2 l. ¼ ) d'Hasselt. *Pop.... Bur. de poste* d'Hasselt.

Spall, v. ( *Rhin-et-Moselle* ), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 7 k. (1 l. ½) O. S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) N. de Sobernheim, 5 m. (12 l. ½) S. de Coblentz. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Creutznach.

Spalmail, v. ( *Moselle* ), arr. de Briey, cant. de Conflans, comm. de Boncourt, près de l'Ornè, à 11 k. (2 l. ½ ) de Briey, 25 k. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Boncourt, 233. *Bur. de p.* de Metz.

Spang, v. ( *Sarre* ), arrond. de Prumm, cant. de Kilbourg, à 8 k. (2 l. ) de cet endroit, 31 k. (7 l. ) N. p. E. de Trèves. *Pop.* compr. les dépend. 720.

Spanheim-l'Abbaye, v. ( *Rhin-et-Moselle* ). *Voyez* Sponheim.

Sparano, hameau ( *Marengo* ), arr. de Vogière. *Pop.* 74. *Bur. de poste* de Voguère.

Sparbach, v. ( *Bas - Rhin* ), arr. de Saverne, cant. de la Petite-Pierre, près de la source de la Moder, à 4 m. (10 l. ½) de Weissembourg, 4 m. (10 l. ½ ) de Strasbourg. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Saverne.

Sparone, v. ( *Doire* ), arrond. d'Ivrée, sur une colline, à la gauche de l'Orca, à 31 k. (7 l. ) O. d'Ivrée. *Pop.* 2250. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Spanwreck, v. ( *Meuse-Infér.* ), arr. de Maëstricht, cant. d'Oirsbeck, sur la Geelen, à 5 k. (1 l. ½) S. de Sittart, 10 kilom. (2 l. ½) E. N. E. de Recken, 16 k. (3 l. ½) N. E. de Maëstricht. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Maëstricht.

Spauwen - Groot, v. ( *Meuse-Inférieure* ). *Voy.* Groot-Spauwen.

Spauwen - Klein, v. ( *Meuse-Infér.* ), *Voy.* Klein-Spauwen.

Spay, v. ( *Sarthe*), arr. du Mans, cant. de la Suze, près de la Sarthe, à 9 kil. (2 l. ½) du Mans. Il y a des tourbières dont l'exploitation pourroit devenir très - avantageuse. *Pop.* 588. *Bur. de poste* du Mans.

Spebac-le-Haut, v. ( *Haut-Rhin*). *Voyez* Ober-Spechbach.

*Spéciales* (*Ecoles*). Ces écoles comprennent le dernier degré d'instruction, qui consiste dans l'étude complète et approfondie, et le perfectionnement des sciences et des arts utiles.

*Spéciales* ( *Ecoles de Droit* ). Il y en a douze établies par la loi du 4e complém. an XII ( 1804). Elles ont chacune cinq professeurs.

*Spéciales* ( *Ecoles d'Histoire naturelle, de Physique et de Chimie* ). Il y en a quatre établies par la loi du 11 floréal an 10 ( 1802 ). Elles ont chacune quatre professeurs.

Speckous, v. ( *Meurthe* ), arr. de Château-Salins, cant. d'Albestroff, comm. de Virming, 16 k. (3 l. ½) de Dieuze, 24 k. ( 5 l. ½ ) de Château-Salins. *Pop.* comprise celle de Virming, 595. *B. de p.* de Dieuze.

Speckthal, hameau ( *Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Grunstadt, comm. d'Attleingen, 6 k. ( 1 l. ½ ) de Grunstadt, 9 kil. (2 l. ½) de Goelheim, 5 m. (12 l. ½ ) de Mayence. *Pop.* comprise celle d'Attleingen, 473.

Speicher, v. ( *Forêts* ), arr. de Bitbourg, canton de Dudeldorf, à 5 k. ( 1 l. ¼ ) S. de cet endroit, 8 k. ( 2 l. ) E. S. E. de Bitbourg, 5 myr. ( 11 l. ½ ) N. N. E. de Luxembourg. *Popul.* 1103. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Speloncato, b. ( *Golo* ), arr. de de Calvi, à 18 k. ( 4 l. ) de cet endroit, 43 kil. ( 9 l. ½ ) de Bastia. *Pop.* 748.

Spenrath, v. ( *Roër* ), arr. de Creveldt, cant. d'Erkelens. *Pop.* 170.

Speronz, pointe ( *Liamone*), arr. de Sartene, cant. de Bonifacio, à 6 k. ( 1 l. ½ ) S. p. E. de cet endroit, près des îles de la Madeleine.

Spesbach, v. ( *Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landstuhl, à 5 kil. ( 1 l. ¼ ) O. de cet endroit, 19 k. ( 4 l. ½ ) S. S. O. de Wolfstein, 8 m. ( 17 l. ¼ ) S. O. de Mayence. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Spesenroth, v. ( *Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Castellaun, à 3 k. ( ¾ de l. ) S. S. E. de cet endroit, 7 k. ( 1 l. ¾ ) N. p. O. de Simmeren, 4 m. ( 10 l. ) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 116. *Bur. de p.* de Creutznach.

Spessers, v. ( *Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Wehr, comm. de Hammbach, à 5 kil. ( 1 l. ¼ ) de Wehr, 2 k. ( ½ l. ) de Kempenich, 36 k. ( 8 l. ) de Coblentz. *P.* comprise celle de Hammbach, 227.

Speyerbach (la), riv. ( *Mont-Tonnerre* ), arr. et cant. de Kaiserslautern, à 11 k. ( 2 l. ¾ ) S. p. E., duquel elle prend sa source, coule à l'E. p. N., puis à l'E. p. S., et va réunir ses eaux à celles d'Hochespeyerbach, à 7 k. ( 1 l. ¾ ) O. de Neustadt, après laquelle elle se sépare en deux parties, continue sous le nom de *Speyerbach*, et va arroser Spire pour se rendre dans le Rhin, à 1 kil. ( ¼ de l. ) O., et la seconde branche sous le nom *Hochspeyerbach*, prend le nom de *Rechach*, et va se rendre dans le Rhin, en montant au N. E., à 13 k. ( 3 l. ) N. de Spire, après 5 myr. ( 12 l. ) de cours.

Speyerbronn, hameau ( *Mont-Tonnerre* ), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, comm. d'Hochstetten, à 15 k. ( 3 l. ½ ) d'Annweiler, 10 k. ( 2 l. ½ ) de Weidenthal, 7 myr. ( 16 l. ) de Mayence. *Pop.* comprise celle d'Hochstetten, 147.

Speyerdorf, v. ( *Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Neustadt, comm. de Lachen, à 2 kil. ( ½ l. ) N. de cet endroit, 5 k. ( 1 l. ¼ ) E. p. S. de Neustadt, 8 m. ( 18 l. ½ ) S. S. O. de Mayence. *Pop.* comprise celle de Lachen, 1391. *Bur. de poste* de Neustadt.

Speyet, v. ( *Finistère* ), arr. de Château-Lin, cant. de Carhaix, à 14 k. ( 3 l. ½) de cet endroit, 36 k. ( 8 l. ) de Quimper. On élève quelques moutons dans cette commune, et peu de chèvres : les porcs y sont en assez grande abondance. *Pop.* 2551. *Bur. de poste* de Carhaix.

Spickerin, v. ( *Moselle* ), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, à 11 k. ( 2 l. ¾ ) de Sarguemine, 6 m. ( 13 l. ½ ) de Metz. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de Forbach.



Digitized by Google

Spiez, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 1 k. (¼ de l.) S. de Titz, 29 k. (6 l. ½) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Juliers.

Spiennes, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. nord de Mons, sur la Trouille, à 8 k. (2 l.) E. de Paturages, 16 k. (3 l. ¾) N. p. E. de Maubeuge, 4 k. (1 l.) S. E. de Mons. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Mons.

Spiesen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 9 kil. (2 l. ¼) S. de cet endroit, 2 k. (¼ l.) S. O. de Neunkirchen, 7 m. (14 l. ¼) S. E. de Trèves. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Spigno, bourg (*Tanaro*), arr. d'Acqui, ch.-l. de canton, sur le chemin d'Acqui à Noli, sur la Valla, près de sa jonction avec la Bormida Orientale, 22 kilom. à (5 l.) S. O. d'Acqui. *Pop.* 2260. *Bur. de poste* d'Asti.'

Spiker, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Bourbourg, à 7 kil. (1 l. ½) de Bergues, 8 m. (19 l. ½) de Douay. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Bourbourg.

Spinadel, v. (*Cantal*). *Voyez* Espinadel.

Spincourt, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, chef-l. de cant., près de l'Othain, à 13 k. (3 l.) d'Etain, 7 m. (16 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. Il y a des filatures de laine et des fabriques de petits draps. *Pop.* 315. *Bur. de p.* d'Etain. *Rel. de poste.*

Spinetto, v. (*Marengo*), arr. de Tortonne, sur un joli coteau, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit. *Pop.* 808. *Bur. de poste* de Tortonne.

Spinkinoren, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bettembourg, comm. de Dippach, à 14 k. (3 l. ½) O. d'Hesperange, 7 k. (1 l. ¾) N. de Soleuvre, 14 k. (3 l. ½) O. p. S. de Luxembourg. *Pop.* comprise celle de Dippach, 765. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Spire, ville (*Mont-Tonnerre*), chef-lieu d'arr. et de canton, sur la rive gauche du Rhin, près du lieu où la rivière de Speyerbach se rend dans le Rhin après l'avoir arrosée, à 18 kilom. (4 l.) S. de Manheim, 28 kil. (6 l. ¼) E. N. E. de Landau, 7 myr. (16 l. ½) S. p. E. de Mayence, 45 m. (102 l.) E. N. E. de Paris. Long. 26. 16. 18. lat. 49. 18. 51. Cette ville, qui a reçu son nom du *Speyerbach*, qui l'arrose avant de se jetter dans le Rhin, existoit avant l'ère chrétienne. On y voyoit autrefois le palais antique des rois Francs. C'est dans la diète qui s'y tint, en 1529, que le nom *Protestant* prit naissance. Spire est déchu de son ancienne prospérité: les Français la détruisirent en 1689, après avoir accordé six jours aux habitans pour sauver leurs meubles et leurs richesses; elle resta dix ans déserte. On rapporte qu'en faisant sauter les murailles, on trouva une urne antique contenant trois cents pièces de monnoie d'or, d'argent et de cuivre, qu'on reconnut être de la vieille monnoie d'Allemagne. On regrette dans la destruction de cette ville la superbe cathédrale qui renfermoit les tombeaux de huit empereurs et de trois impératrices, et dont le clocher passoit pour le plus beau de l'Allemagne. Le devant de l'église étoit embelli d'une grande place capable de contenir dix mille hommes rangés en bataille. Dans la première existence de cette ville, on montroit aux étrangers la cour du conseil, au-devant de la porte duquel étoit suspendu à un anneau de fer l'os principal du bras d'un homme aussi gros qu'une cuisse ordinaire, et long à proportion. Cet homme, dit-on, vivoit, il y a deux cents ans, il avoit 6 mèt. ½ (20 p.) de haut. On voyoit dans la grand'salle l'os de la hanche de ce même homme. Le 15 juillet 1793, les Français entrèrent dans Spire après avoir fait un grand nombre de prisonniers. Le 7 nivose an 2 (28 décembre 1793) ils enlevèrent, sous le commandant Hoche, les postes importans de Spire et de Germersheim, et prirent aux Autrichiens des magasins de vivres et de fourages. Les environs de Spire abondent en bled, vin, bois, châtaignes et amandes, bétail, tabac et garance, dont on fait un assez grand commerce. Il y a deux fabriques de tabac, et trois moulins à garance. On trouve près de Spire aux lieux dits *Laugenbruck* et *Leunter*, des eaux minérales très-salubres, qu'on peut prendre tant intérieurement qu'en bains ou douchés. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier; c'est une place de guerre de 4e classe de la 26e division militaire, et la résidence d'un adjudant de 1re classe et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3744. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

Spiring, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, comm. de Vollezelles, à 5 k. (1 l. ¼) d'Enghien, 27 kil. (6 l.) de Nivelle, P. compr. celle de Vollezelles, 1146. *Bur. de poste* d'Enghien, départ. de Jemmappes.

Spirkelbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, près de la Queich, à 8 kil. (2 l.) O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Pirmasens, 8 m (19 l.) S. de Mayence. *Pop.* 243. *Bur. de p.* de Weissembourg, département du Bas-Rhin.

Spis, v. (*Lot*). *Voyez* Chapelle-Laurières.

Spisheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœrstadt, à 6 kilom. (1 l. ¼) S. p. E. de Wœrstadt, 6 kil. (1 l. ½) S. p. E. d'Armsheim, 24 kil. (5 l. ½) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Worms.

Spittelhof, ham. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Betzdorff, commune de Flaxweiler, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Luxembourg. *P.* compr. celle de Flaxweiler, 1008. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Spitzenheinhof, ham. (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Spire, comm. d'Otterstadt, à 7 k. (1 l. ¾) de Spire, 13 k. (3 l.) de Manheim, 7 m. (16 l.) de Mayence. *Pop.* comp. celle d'Otterstadt, 350.

Splanques, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Pampelonne, sur la Viaur, à 25 k. (5 l. ¼) d'Alby, 6 m. (13 l. ¼) de Castres. *P.* 147. *Bur. de poste* d'Alby.

Spoir, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, comm. de Fontenay, à 8 k. (2 l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Fontenay, 350. *Bur. de poste* de Chartres.

Sponen, roc (*Haute-Garonne*), arrondissem. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de St.-Béat.

Sponheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Simmeren, cant. de Sobernheim, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. de Stromberg, 6 m. (14 l. ½) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 337. *Bur. de p.* de Creutznach.

Sponsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Bingen, à 5 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. de Gentzingen,

Digitized by Google

24 k. (51. ¼) O. p. S. de Mayence. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Bingen.

Spontin, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Dinant, cant. de Ciney, sur la Boucq, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Ciney, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Bouvignes, 19 k. (4 l. ¼) S. E. de Namur. *P.* 641. *B. de p.* de Dinant.

Sponville, v. (*Moselle*) arr. de Metz, cant. de Gorze, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Metz. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Metz.

Sposata (la), riv. (*Golo*), arr. et cant. de Calvi. Sa source, à 18 k. (4 l.) S. S. E. de Calvi, coule à l'O., puis au S. et va à l'O. se rendre dans la mer, au golfe de Galéria, à 18 k. (4 l.) O. p. S. de sa source.

Spoy, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vandœuvres, près du Landion, à 5 k. (1 l. ¼) de Bar, 41 k. (9 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 554. *B. de p.* de Bar-sur-Aube.

Spoy, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille, près la Tille, à 9 k. (2 l. ¼) d'Is-sur-Tille, 18 kil. (4 l.) de Dijon. *Pop.* 236. *Bur. de poste* d'Is-sur-Tille.

Spreitershof, hum. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, comm. d'Imbsweiler, à 7 k. (1 l. ¾) de Winweiler, 2 k. (½ l.) de Rokenhausen, 32 kilom. (7 l. ½) de Mayence. *Pop.* comprise celle d'Imbsweiler, 365.

Sprendlingen, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wolfstein, sur le Flonheimerbach, rivière, à 4 kil. (1 l.) N. p. E. de Wolfstein, 9 kil. (2 l. ¼) E. p. N. de Creutznach, 22 kil. (5 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* comp. les dépend., 1218. *Bur. de poste* de Worms.

Spreng, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. et comm. de Lutzerath, à 4 myr. (10 l. ½) de Coblentz, 1 k. (¼ de l.) de Lutzerath. *Pop.* compr. celle de Lutzerath, 613. *Bur. de poste* de Trèves, dép. de la Sarre.

Sprimont, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Louvegnée, à 5 kil. (1 l. ¼) S. S. O. de Louvegnée, 14 k. (3 l. ¼) O. de Spa, 18 k. (4 l.) S. S. O. de Liége. *Pop.* 2531. *Bur. de poste* de Liége.

Sprinck, ferme (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Manderscheid, comm. d'Oberscheiweiler, à 7 kil. (1 l. ¾) de Manderscheid, 9 kil. (2 l. ¼) de Wittlich, 41 k. (9 l. ¼) de Trèves. *P.* compr. celle d'Oberscheiweiler, 65.

Springen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 11 k. (2 l. ½) S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) E. de Sarre-Libre, 6 m. (12 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 62. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

Springersbach, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, comm. de Bingel, à 2 k. (½ l.) N. de Bingel, 13 k. (3 l.) E. p. S. de Wittlich, 39 kilom. (8 l. ¾) N. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Bingel, 332. *Bur. de poste* de Trarbach, dép. de Rhin-et-Moselle.

Spy, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. nord de Namur, à 8 kilom. (2 l.) S. de Gembloux, 9 k. (2 l. ¼) E. de Fleurus, 9 k. (2 l. ¼) O. de Namur. A Goyet, près de Spy, il y a un moulin à huile. *Pop.* 1102. *Bur. de poste* de Namur.

Squert (la), montagne (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat, à 5 k. (1 l. ½) E. de St.-Béat.

Squiffiec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bégard, sur le Trieu, à 7 kil. (1 l. ¾) de Pontrieu, 31 k. (7 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 720. *Bur. de p.* de Guingamp.

Staal, v. (*Forêts*), arr., cant. et comm. de Bitbourg, à 1 k. (½ de l.) S. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ½) E. de Neubourg, 27 k. (6 l.) N. E. de Diekrich. *Pop.* 108. *Bur. de p.* de Bitbourg.

Stabroeck, b. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. d'Eckeren, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Santvliet, 4 k. (1 l.) N. E. du fort Lillo, 13 k. (3 l.) N. d'Anvers. Il dépendoit autrefois du marquisat d'Anvers. *P.* 1592. *Bur. de poste* d'Anvers.

Stadbredimus, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, près de la Moselle, à 2 k. (½ l.) N. p. E. de Remich, 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de Roedt, 18 k. (4 l.) E. S. E. de Luxembourg. *Pop.* 468. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Stadeken, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Niederolm, près de la Selz, à 4 k. (1 l.) N. O. de Niederolm, 4 k. (1 l.) S. E. d'Oberingelheim, 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Mayence. *Pop.* comp. celle d'Hohenhaenserhof, 503. *B. de p.* de Mayence.

Staden, v. (*Lys*), arr. d'Ypres, cant. d'Hooglede, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Langhemarcq, 18 k. (4 l.) N. N. E. d'Ypres, 31 k. (7 l.) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 3265. *Bur. de poste* d'Ypres.

Stadens, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aspect, à 13 k. (3 l.) de St.-Gaudens, 8 m. (18 l.) de Toulouse. *Popul.* 1059. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

Stadt, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. et comm. de Wavre, à 16 k. (3 l. ¾) de Génappe, 21 kil. (4 l. ¾) de Nivelle. *Pop.* comp. celle de Wavre.... *Bur. de poste* de Génappe.

Stadt-Kyll, ville (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Lyssendorff, sur la Kyll, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Lyssendorf, 10 k. (2 l. ½) O. de Kerpen, 7 m. (16 l. ½) N. de Trèves. *P.* 162. *B. de p.* de Trèves.

Staffel, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ahrweiler, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. d'Altenarh, 16 k. (3 l. ¾) de Bonn, 40 k. (9 l.) O. N. O. de Coblentz. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Bonn.

Staffelhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton de Pirmasens, comm. de Rothalben, à 6 k. (1 l. ¼) de Pirmasens, 6 m. (13 l. ½) de Neuhornbach, 8 m. (19 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Rothalben et dépend., 446. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Staffenfelden, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Cernay, sur la Thuren, à 36 k. (8 l.) de Béfort, 30 k. (6 l. ¾) de Colmar, 6 kilom. (1 l. ½) de Cernay. Il y a des tourbières. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Cernay.

* Staffora, (*Piémont*), rivière non navigable d'Italie, au départ. de Marengo en Piémont. Elle commence dans l'Apennin, près de Casal, arr. de Tortone, passe à Voguère et se jette dans le Pô, près de Tervesina. Son cours est de 9 m. (21 l.).

Stagadon, île (*Finistère*), arr. de Brest, à 1 k. (¼ de l.) O. de la côte. Elle a environ 1 k. (¼ de l.) de long, et a, au N. N. E. l'île Hent, celle Vallen et l'île Vierge, et au S. O. l'île Croas et celle Keimoguen, et à l'E. le roch Penven, le Libenter et le Riuc au N. *P.*..... *Bur. de poste* de Lesneven.

Stagnieloux, h. (*Marengo*), arr. de Bobbio, à la gauche d'un ruisseau qui se jette dans la Coppa, à 5 m. (11 l.) N. O. de Bobbio. *P.* comp. celle de Stessenago, 990. *Bur. de poste* de Voguère.

Stahe, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. O. d'Aldenhoven,

Digitized by Google

14 k. (3 l. ¼) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 334.

STAHL, v. (*Forêts*), arr. , cant. et comm. de Bitbourg , à 5 myr. (11 l. ⅞) de Luxembourg , 2 kil. (⅞ l.) de Bitbourg. *Pop.* compr. celle de Bitbourg , 1666. *Bur. de poste* de Luxembourg.

STAHLHAMER , forge ( *Sarre* ) , arr. de Sarrebruck , cant. d'Arneval, comm. de Scheid , à 6 kil. ( 1 l. ¼ ) d'Arneval , 11 k. (2 l. ⅞) de Bliescastel , 7 m. (15 l. ¾) de Trèves. *Pop.* comp. celle de Scheid , 235.

STAHLHAMER , forge ( *Sarre* ) , arr. de Sarrebruck , canton d'Arneval, comm. de Duttweiler , à 5 kilom. ( 1 l. ¼) d'Arneval , 4 k. ( 1 l. ) de Sarrebruck , 7 myr. ( 15 l. ⅞ ) de Trèves. *Pop.* comp. celle de Duttweiler , 393.

STAIN , v. ( *Mont - Tonnerre* ) , arr. de Deux-Ponts , canton d'Annweiler , comm. de Gossersweiler , à 7 k. ( 1 l. ¾ ) S. S. O. d'Annweiler , 11 k. ( 2 l. ⅞ ) N. de Weissembourg, 9 m. ( 20 l. ⅞ ) S. de Mayence. *Pop.* comp. celle de Gossersweiler , 609. *Bur. de poste* de Landau , dép. du Bas-Rhin.

STAINS , v. ( *Seine* ) , arr. et cant. de St.-Denis , à 3 k. ( ⅞ de l. ) de cette ville , 12 k. ( 2 l. ¾ ) de Paris. On y voit un beau château et d'agréables jardins qui en font l'ornement. Cette terre, qui au 10e siècle , appartenoit à l'illustre famille de Thou , passa dans celle de Harlay par alliance. *Pop.* 1080. *Bur. de poste* de St.-Denis.

STAINS , v. ( *Seine-et-Marne* ) , arr. de Meaux , cant. de Dammartin, comm. de Villeneuve , à 4 k. ( 1 l. ) de Dammartin , 18 kil. ( 4 l. ) de Meaux. *Pop.* comp. celle de Villeneuve , 421. *Bur. de poste* de Dammartin.

STAINVILLE , b. ( *Meuse* ) , arr. de Bar-sur-Ornain , cant. d'Ancerville , sur la Saux , à 13 kil. ( 3 l. ) E. de Ligny , 13 k. ( 3 l. ) S. de Bar-sur-Ornain, 18 k. (4 l.) E. de St.-Dizier. Il y avoit dans cette paroisse une abbaye de Prémontrés réformés , fondée vers la fin du 12e siècle par Geoffroi III. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 920. *Bur. de poste* de Ligny.

STALE , v. ( *Ourthe* ) , arrond. d'Huy , canton d'Héron , comm. de Basse-Oha , sur la Mehaigne , près son confluent dans la Meuse , à 6 k. ( 1 l. ¼ ) S. S. E. d'Huccorgne , 1 k. ( ¼ de l. ) N. O. d'Huy , 29 kilom. ( 6 l. ¼ ) S. O. de Liége. *Pop.* comp. celle de Basse-Oha , 666. *Bur. de poste* d'Huy.

STALHILLE , v. ( *Lys* ) , arrond. et cant. est de Bruges , à 4 k. ( 1 l. ) S. O. d'Houtave , 10 kil. ( 2 l. ½ ) E. d'Ostende , 11 kil. ( 2 l. ¾ ) O. de Bruges. *Pop.* 456. *Bur. de poste* de Bruges.

STAMBACH , v. ( *Mont-Tonnerre* ) , arr. de Deux-Ponts , cant. de Contwig , à 2 k. ( ½ l. ) E. de cet endroit, 5 k. ( 1 l. ¼ ) E. de Deux-Ponts , 9 m. ( 20 l. ⅞ ) S. O. de Mayence. *Pop.* 168. *Bur. de p.* de Deux-Ponts.

STAMBRUGE , v. ( *Jemmappes* ) , arr. de Tournai , cant. de Quévaucamps, à 10 k. (2 l. ½) de Nord-Libre. *Pop.* 770. *Bur. de poste* de Nord-Libre , dép. du Nord.

STAMPERSHOECK , v. ( *Lys* ) , arr. et canton est de Bruges , comm. de Moerkerke , à 10 kil. ( 2 l. ½ ) de Bruges. *Pop.* comp. celle de Moerkerke , 2092. *Bur. de p.* de Bruges.

STAMPROY , v. ( *Meuse-Infér.* ) , arrond. de Ruremonde , canton de Weerdt , à 7 k. ( 1 l. ¾ ) S. de cet endroit , 8 kil. ( 2 l. ) O. N. O. de Thorn , 38 k. ( 8 l. ½ ) N. p. E. de Maëstricht. *Pop.* 1054. *Bur. de poste* de Maseyck.

STANASSO (LE) , ( *Piémont* ) , petit torrent qui prend sa source près de Valfenera et se jette dans la Montafia , près de Villa-Franca. Son cours est de 8 k. ( 2 l. ).

STANCARBON , v. ( *Haute-Garonne* ) , arr. et cant. de St.-Gaudens, comm. de Miramont , à 4 k. ( 1 l. ) de St.-Gaudens , 8 m. ( 17 l. ¼ ) de Toulouse. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

STANDEBUHL , v. ( *Mont-Tonnerre* ) , arrond. de Kaiserslautern, canton de Goelheim , près de la Prymm , à 6 k. ( 1 l. ½ ) O. p. S. de Goelheim , 6 k. ( 1 l. ½ ) E. p. N. de Winweiler , 5 m. ( 11 l. ) S. p. O. de Mayence. *P.* 214. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

STAPLE , v. ( *Nord* ) , arr. et cant. nord d'Hazebrouck , à 6 k. ( 1 l. ½ ) de cet endroit , 6 m. ( 13 l. ¾ ) de Douay. *Pop.* 1022. *Bur. de poste* d'Hazebrouck.

STARCHEVILLE , v. ( *Somme* ) , arr. d'Abbeville , cant. d'Hallencourt , comm. de Doudelainville , à 11 kil. ( 2 l. ¾ ) d'Abbeville , 39 kilom. ( 8 l. ½ ) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Doudelainville et dép. , 240. *Bur. de poste* d'Abbeville.

STARKENBOURG , v. ( *Rhin-et-Moselle* ) , arr. de Simmeren , cant. de Trarbach , près de la Moselle , à 2 k. ( ½ l. ) N. E. de cet endroit , 8 k. ( 2 l. ) S. de Zell , 6 m. ( 13 l. ¾ ) S. O. de Coblentz. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Trarbach.

STATEELDRIESCH , v. ( *Dyle* ) , arr. de Nivelle , cant. d'Hérinnes , comm. de Bierges , à 6 k. ( 1 l. ¼ ) d'Enghien , 19 kil. ( 4 l. ½ ) de Nivelle. *Pop.* comp. celle de Bierges , 696. *Bur. de poste* d'Enghien , dép. de Jemmapes.

STATTMATTEN , v. ( *Bas-Rhin* ) , arr. de Strasbourg , cant. de Bischwiler , au bord du Rhin , à 15 kil. ( 3 l. ¾ ) d'Haguenau , 30 kilom. ( 6 l. ¾ ) de Strasbourg. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Strasbourg.

STAUDENHOFEN , v. ( *Sarre* ) , arr. et cant. de Prumm , à 16 k. ( 3 l. ¾ ) S. de cet endroit , 10 kil. ( 2 l. ½ ) O. de Malberg , 43 k. ( 9 l. ¾ ) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 8. *Bureau de poste* de Trèves.

STAUDERNHEIM , v. ( *Sarre* ) , arr. de Birckenfeld , canton de Meissenheim , près de la Nahe , à 7 kilom. ( 1 l. ¾ ) N. de Meissenheim , 2 kil. ( ¼ l. ) N. O. d'Obernheim , 14 kil. ( 3 l. ¼ ) de Creutznach , 8 myr. ( 17 l. ⅞ ) E. de Trèves. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Creutznach , dép. de Rhin-et-Moselle.

STAUFF , v. ( *Mont - Tonnerre* ) , arr. de Kaiserslautern , canton de Goelheim , sur la Lys , à 6 k. ( 1 l. ½ ) S. de Goelheim , 9 k. ( 1 l. ¾ ) O. de Grunstadt , 24 kil. ( 5 l. ½ ) de Kaiserslautern , 5 m. ( 11 l. ½ ) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

STAVE , v. ( *Sambre-et-Meuse* ) , arr. de Dinant , cant. de Florenne , à 7 k. ( 1 l. ¾ ) N. N. E. de cet endroit , 8 k. ( 4 l. ) O. de Bouvignes, 28 k. ( 6 l. ¼ ) S. S. O. de Namur. *Pop.* 451. *Bur. de poste* de Dinant.

STAVELE , bourg ( *Lys* ) , arr. de Furnes , cant. d'Haeringhe , près de l'Yser , ruisseau , à 4 k. ( 1 l. ) N. E. de Housbrugghe , 16 k. ( 3 l. ¾ ) N. O. d'Ypres , 5 m. ( 11 l. ¾ ) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 974. *Bur. de poste* d'Ypres.

STAVELOT , ville ( *Ourthe* ) , arr. de Malmédy , ch.-l. de cant. , sur la rivière d'Ambleve , entre des montagnes et des fagnes ou haut marais , à 11 k. ( 2 l. ¾ ) N. de Viel-Salm , 7 k. ( 1 l. ¾ ) S. O. de Malmédy , 37 k. ( 8 l. ½ ) S. E. de Liége, 32 m. ( 71 l. ½ ) N. E. de Paris. Long. 23. 35. lat. 50. 28. Cette ville doit son

Digitized by Google

nom à une célèbre abbaye fondée en 651, par Sigebert, roi d'Austrasie, qui fit présent aux premiers moines qui l'occupèrent, d'un terrain de 3 mètres (12 l.) de circuit. Mais ces religieux en remirent la moitié à leur généreux prince. Cette abbaye rapportoit 40,000 liv. de rente. Aussi l'église abbatiale étoit elle d'une très-belle et magnifique structure; elle avoit 97 mètres (300 pieds de long) et une tour de la même hauteur, qui, malheureusement, a été renversée par le feu du ciel en 1701. On y voyoit aussi un couvent de Capucins et un autre d'Ursulines. On y fabrique des draps ordinaires d'un excellent usage; une étoffe croisée nommée *sinette*, en noir et autres couleurs, et des cuirs. Il y a encore une fabrique de colle forte. On y trouve des eaux minérales propres à la santé. *Pop.* 2741. *Bur. de poste* de Spa.

Staezano, v. (*Marengo*), arr. de Tortonne, à la jonction d'un ruisseau et de la Scrivia, vis-à-vis Serravalle, à 27 kilom. (6 l.) de Tortonne. *P.* 679. *Bur. de poste* de Tortonne.

Staezona, v. (*Golo*), arrond. de Corté, cant. d'Orezza, à 21 kilom. (4 l. ¼) de Corté, 39 kil. (8 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 199.

Steckenborn, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie, à 5 m. (12 l.) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 362.

Stedemerbach (la), riv. (*Forêts*), arr. et cant. de Bitbourg, à 5 kil. (1 l. ½) S. duquel elle prend sa source, coule à l'O. et se rend dans la Nimsau S. O. de Bitbourg; elle a 6 kil. (1 l. ½) de cours. *Pop.*..... *Bureau de poste* de Bitbourg.

Steeg, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Simmeren, canton de Bacharach, sur la Munzbach, à 2 kil. (½ l.) O. de Bacharach, 4 kilom. (1 l.) S. d'Oberwesel, 16 k. (3 l. ½) de Bingen, 43 k. (9 l. ¾) S. p. E. de Coblentz. *Popul.* 603. *Bur. de poste* de Bingen, dép. du Mont-Tonnerre.

Steegen, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, canton de Landstuhl, à 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Wolfstein, 14 k. (3 l. ½) de Kaiserslautern, 7 myr. (15 l. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 315. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

Steen-Ockerzeele, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Woluwe-St.-Etienne, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Campenhout, 14 k. (3 l. ¼) O. N. O. de Louvain, 13 k. (3 l.) N. E. de Bruxelles. *Pop.* 671. *Bur. de p.* de Bruxelles.

Steenaut, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, comm. de Vollezelles, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Enghien, 28 k. (6 l. ¼) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Vollezelles, 1146. *Bur. de poste* d'Enghien, dép. de Jemmapes.

Steenbecque, v. (*Nord*), arr. et cant. sud d'Hazebrouck, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ¼) de Douay. *Popul.* 2204. *Bur. de poste* d'Hazebrouck.

Steenberg, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Glabbeeck, comm. de Wever, à 6 k. (1 l. ½) de Tirlemont, 15 k. (3 l. ¼) de Louvain. *Pop.* compr. celle de Wever, 424. *Bur. de p.* de Tirlemont.

Steenblock, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Vilvorde, comm. d'Elewyt, à 15 k. (3 l. ¼) de Bruxelles, 5 k. (1 l. ¼) de Vilvorde. *Pop.* comprise celle d'Elewyt, 985. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Steenbrugge, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, comm. de St.-Michel, à 3 k. (¾ de l.) de Bruges. *Popul.* compr. celle de St.-Michel, 709. *Bur. de poste* de Bruges.

Steene, v. (*Lys*) arr. de Bruges, cant. d'Ostende, près la digue de Zantwoorde, à 7 k. (1 l. ¼) N. O. de Ghistel, 3 k. (¾ de l.) N. d'Ostende, 23 k. (5 l. ¼) O. de Bruges. *Pop.* 341. *Bur. de poste* d'Ostende.

Steene, v. (*Nord*), arr. et cant. de Bergues, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 8 myr. (18 l. ¼) de Douay. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Bergues.

Steenhuyse, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Nederbrakel, à 5 k. (1 l. ¼) O. d'Aspelaer, 9 k. (2 l. ¼) de Grammont, 7 kilom. (1 l. ¾) E. p. N. de Nederbrakel, 28 k. (6 l. ¼) S. p. O. de Gand. *Pop.* 1524. *B. de p.* de Grammont.

Steenkercke, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. d'Enghien, près la Senne, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. d'Enghien, 7 k. (1 l. ¾) N. de Soignies, 22 k. (5 l.) N. p. E. de Mons. Il y a une carrière de pierres grises et une brasserie. *Pop.* 659. *Bur. de poste* d'Enghien.

Steenkercke, v. (*Lys*), arrond. et cant. de Furnes, à 2 k. (½ l.) E. S. E. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de Dixmude, 42 k. (9 l. ½) S. O. de Bruges. *Pop.* 592. *Bur. de poste* de Furnes.

Steenwerck, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. nord-est de Bailleul, près la Meterbrecque, à 16 k. (3 l. ¾) d'Hazebrouck, 5 kil. (1 l. ¼) de Bailleul, 43 k. (9 l. ¼) de Douay. *Popul.* 4415. *Bur. de poste* de Bailleul.

Steenwoord, bourg (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, ch.-l. de canton, à 10 k. (2 l. ½) N. de cet endroit, 6 myr. (13 l. ½) N. O. de Douay, 6 kil. (1 l. ½) E. de Cassel. Outre l'église paroissiale, il y avoit une maison de chanoinesses et un couvent de Carmes. On y voyoit aussi une chapelle dépendante de l'Ordre de Malte. Ce bourg a deux tanneries pour la fabrication des cuirs, et dix fabriques de fils et de laines apprêtées et filées. *Pop.* 3182. *B. de p.* de Cassel.

Steenwoordt, v. (*Meuse-Infér.*), arrond. d'Hasselt, cant. d'Herck, sur l'Herck, à 7 k. (1 l. ¼) E. p. S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. d'Hasselt, 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de Maëstricht. *Pop.* 529. *Bur. de p.* de Bruxelles.

Stefenago, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, sur une éminence au-dessus et près de Staghiglione dont il fait partie. *Pop.* réunie à Staghiglione, 990. *B. de p.* de Voguère.

Steffeshausen, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de St.-Vith, comm. de Reuland, près de la rivière d'Our, à 2 k. (¼ l.) E. de Reuland, 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. de St.-Vith, 6 m. (13 l. ¼) S. E. de Liége. *Pop.* 174. *Bur. de poste* de Spa.

Steffelm, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Gronenbourg, à 10 k. (2 l. ½) S. de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) S. E. de Malmédy, 5 m. (11 l. ¼) de Verviers. *P.* 302. *Bur. de poste* de Verviers.

Stegen, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Diekirch, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 16 kilom. (3 l. ¾) O. d'Echternach, 24 k. (5 l. ¼) N. p. E. de Luxembourg. *Pop.* 150. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Steige, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Villé, sur le Milbach, à 27 k. (6 l.) de Benfelden, 4 m. (10 l.) de Strasbourg. *Popul.* 828. *B. de p.* de Schelestat.

Steigenhof, hameau (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. d'Ober-Moschel, comm. d'Altbamberg, à 4 k. (1 l.) d'Ober-Moschel, 4 k. (1 l.) de Creutznach, 40 k. (9 l.) de Mayence. *P.* compr. celle d'Altbamberg, 269.

Digitized by Google

Stein, v. (*Meuse - Inférieure*), arrond. de Maëstricht, canton de Meerssem, à 3 kil. (2 l.) S. O. de Sittart, 6 kil. (1 l. ½) N. N. E. de Rechen, 11 k. (2 l. ½) N. N. E. de Maëstricht. *Pop.* 1135. *Bur. de p.* de Maëstricht.

Stein-Albe, rivière (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de cet endroit, coule au S., puis à l'E., retourne au S. p. E., et se rend dans la Gland à Neuwirthaus, après 13 kil. (3 l.) de cours.

Stein-Kirchem, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Heinsberg, à 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Dalhem, 4 k. (1 l.) O. p. N. de Wassemberg, 33 kil. (7 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle d'Effelt, 386. *Bur. de p.* de Dalhem.

Steinalben, v. (*Mont - Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, cant. de Waldfischbach, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 16 k. (3 l. ½) S. S. O. de Kaiserslautern, 7 m. (16 l.) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 313. *B. de p.* de Kaiserslautern.

Steinbach, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton d'Houffalise, comm. de Limmerlé, à 8 k. (2 l.) E. d'Houffalise, 22 kilom. (5 l.) de Bastogne, 13 kil. (3 l.) N. O. de Clervaux, 6 m. (14 l. ½) N. p. O. de Luxembourg. Ce village dépendoit du duché de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Limmerlé, 576. *Bur. de poste* de Bastogne.

Steinbach, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Dieuze, comm. de Vergaville, à 5 k. (1 l. ½) de Dieuze, 19 k. (4 l. ½) de Château-Salins. *Pop.* comprise celle de Vergaville, 789. *B. de p.* de Dieuze.

Steinbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, canton de Winweiler, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Goelheim, 5 myr. (11 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Popul.* 365. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Steinbach, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Saralbe, à 20 k. (4 l. ½) de Sarguemine, 6 m. (12 l. ¾) de Metz. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Sarre-Union, départem. du Bas-Rhin.

Steinbach, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Tholey, à 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de Betting, 6 myr. (13 l.) N. E. de Thionville, 6 kilom. (1 l. ½) S. O. de Tholey. *Pop.* 157. *B. de p.* de Sarre-Libre.

Steinbach, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Cernay, au bord de la Thuren, à 31 kilom. (7 l.) N. E. de Béfort, 33 kil. (7 l. ½) S. S. O. de Colmar, 5 k. (1 l. ¼) E. de Thann. Il y a une mine de plomb tenant argent, près ce village. *Pop.* 2400. *Bur. de poste* de Cernay.

Steinbach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 4 m. (10 l.) S. de Coblentz, 1 kil. (¼ de l.) S. O. de Kisselbach dont il dépend. *Pop.* compr. celle de Kisselbach, 336. *Bureau de poste* de Creutznach.

Steinbach, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Waldemohr, à 8 k. (2 l.) N. N. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) O. S. O. de Munchweiler, 6 m. (14 l.) S. E. de Trèves. *Popul.* 279. *Bur. de poste* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

Steinbach, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 4 k. (1 l.) E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. S. E. de St.-Wendel, 6 myriam. (12 l. ½) S. E. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Welschhausen, 191. *Bur. de p.* de Sarrebruck.

Steinbach, forêt (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de St.-Avold; elle a 4284 mèt. (2200 t.) de long, sur 3895 mèt. (2000 t.) de large, à 24 k. (5 l. ½) O. de Sarguemine.

Steinberg, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Wadern, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) S. O. d'Hermeskeil, 24 k. (5 l. ½) S. S. E. de Trèves. *Popul.* 175. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

Steinberg, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 7 k. (1 l. ½) N. p. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Tholey, 42 k. (9 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* comprise celle de Deckenhart, 242. *Bur. de poste* de Trèves.

Steinbergen, ville (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Calcar, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) N. p. O. de Gueldres, 10 myr. (21 l. ¾) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle d'Udemerfeld, 389. *Bur. de p.* de Clèves.

Steinbokenheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wolfstein, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Creutznach, 31 k. (7 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 362. *Bur. de p.* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Steinborn, v. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, cant. de Dudeldorf, comm. de Seinsfeld, à 6 m. (14 l.) de Luxembourg, 13 k. (3 l.) de Bitbourg. *Pop.* compr. celle de Seinsfeld, 165. *B. de p.* de Luxembourg.

Steinborn, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Daun, à 4 kilom. (1 l.) O. de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) S. E. d'Hillesheim, 6 m. (13 l.) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Trèves.

Steinbourg, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Saverne, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 27 kilom. (6 l.) O. p. S. d'Haguenau, 7 k. (1 l. ¾) S. de Bouxwiller. *Pop.* 704. *Bur. de poste* de Saverne.

Steinbrucken, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. et comm. de Bettembourg, à 10 k. (2 l. ½) S. O. d'Hesperange, 7 k. (1 l. ½) E. p. N. de Soleuvre, 13 k. (3 l.) S. S. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Bettembourg, 817. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Steinbrun-le-Bas, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* Nider-Steinbrun.

Steinberg, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 84.

Steinfeld, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 9 myriam. (12 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* comp. celle de Kleinsteinfeld, 666. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Steinfeld, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 7 k. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Blanckenheim, 8 m. (19 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Stritterhof, 65. *Bur. de poste* de Trèves.

Steinfels, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 5 m. (11 l.) de Strasbourg. *Pop.* 491. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Steinfort, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, sur l'Eissen, rivière, à 7 k. (1 l. ½) E. d'Arlon, 19 k. (4 l. ½) N. N. E. de Longwy, 18 k. (4 l.) O. p. N. de Luxembourg. Ce village faisoit partie du duché de Luxembourg, *ou* Luxembourg allemand. *Pop.* 86. *Bur. de poste* d'Arlon. *Relais de poste aux chevaux.*

Steingruben, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Rokenhausen, sur l'Alzeins, à 6 k. (1 l. ½) N. de Rokenhausen, 11 k.

(2 l. ¼)

Digitized by Google

(2 l. ¼) E. d'Odenbach, 4 m. (10 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

STEINHAUSEN (GROS), v. (*Mont-Tonnerre*). *Voy.* GROSTEINHAUSEN.

STEINHAUSEN (KLEIN), v. (*Mont-Tonnerre*). *V.* KLEIN-STAINHAUSEN.

STEINHEIM, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. et comm. d'Arlon, à 23 kilom. (5 l. ¾) de Luxembourg, 3 kil. (¾ de l.) d'Arlon. *Pop.* 37. *Bur. de poste* de Luxembourg.

STEINHORST, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, canton de Neersen. *Pop.* 28.

STEININGEN, v. (*Sarre*), arr. de Creveldt, cant. de Daun, à 6 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ¼) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 84.

STEINKAL, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Lautercken, comm. de Guisweiler, à 4 kil. (1 l.) de Lautercken, 11 kil. (2 l. ¾) d'Ober-Moscfel, 6 m. (13 l. ½) de Mayence. *Popul.* compr. celle de Guisweiler et dépendances, 119.

STEINMEHLEN, v. (*Sarre*), arr. e cant. de Prumm, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de cette ville, 5 kil. (1 l. ¼) E. p. N. de Schœnberg, 6 m. (13 l.) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 21.

STEINMETERHOF, hameau (*Sarre*), arrond. et cant. de Trèves, comm. d'Olevich, à 1 kilom. (¼ de l.) de Trèves. *P.* compr. celle d'Olevich et dépendances, 213.

STEINSEL, v. (*Forêts*), arr. et cant. nord de Luxembourg, à 6 kil. (1 l. ½) S. de Mersch, 6 k. (1 l. ½) N. de Luxembourg, 22 k. (5 l.) S. de Diekirch. On y exploite du plâtre. *Pop.* 1392. *B. de p.* de Luxembourg.

STEINSEL-OBER, v. (*Meurthe*). *Voyez* OBER-STEINZEL.

STEINSHORNERHOF, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, comm. de Sien-Hachenbach, à 7 k. (1 l. ¾) de Grumbach, 10 k. (2 l. ½) d'Ober-Stein, 6 m. (14 l. ½) de Trèves. *Popul.* compr. celle de Sien-Hachenbach, 153.

STEINSTRASS, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, à 8 kil. (2 l.) E. de cette ville, 5 k. (1 l. ½) E. N. E. d'Hambach, 31 k. (7 l.) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 853. *Bur. de poste* de Juliers.

STEINSULTS, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Hirsingen, à 9 kil. (2 l. ½) d'Altkirch, 6 m. (13 l.) de Colmar. *Pop.* 436. *Bur. de poste* d'Altkirch.

STEINWEILER, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Candel, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Billigheim, 18 k. (4 l.) N. E. de Weissembourg, 16 k. (3 l. ¾) N. de Lauterbourg. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Landau.

STEINWENDEN, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landsthul, à 5 kil. (1 l. ¼) N. p. O. de cet endroit, 18 kil. (4 l.) O. p. S. de Wolfstein, 7 m. (15 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

STEKEN, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Befort, cant. et comm. de Massvaux, à 16 kil. (3 l. ¾) de Befort, 4 m. (10 l.) de Colmar. *Pop.* 40. *Bur. de poste* de Befort.

STEKENNE, bourg (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de St.-Gillis, près un petit canal de Gand à Hulst, à 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Verrebroek, 7 k. (1 l. ¾) S. de Hulst, 28 k. (6 l. ¾) S. E. de Gand. *Pop.* 3748. *Bur. de poste* de Termonde.

STEKGERHOF, h. (*Mont-Tonn.*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landsthul, comm. de Bann, à 4 k. (1 l.) de Landsthul, 15 kil. (3 l. ½) de Kaiserslautern, 7 myr. (16 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Bann, 323.

STEKWEILER, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Rokenhansen, à 5 k. (1 l. ½) N. de cet endroit, 11 kilom. (2 l. ¼) E. d'Odenbach, 4 m. (10 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

STELZENBERG, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Kaiserslautern, à 6 k. (1 l. ½) S. de cette ville, 27 k. (6 l.) N. O. d'Annweiler, 8 m. (19 l. ½) S. S. E. de Mayence. *Pop.* compr. les dépendances, 285. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

STEMBERT, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Limbourg, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville, 2 k. (½ l.) E. de Verviers, 24 k. (5 l. ½) E. p. S. de Liége. *Pop.* 1201. *Bur. de p.* de Verviers.

STEMMWEILER, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Neunkirchen, 6 m. (13 l. ½) S. E. de Trèves. *Popul.* compr. les dépendances, 126. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

STENACK, v. (*Meuse-Inférieure*). *Voyez* SCHLENAKEN.

STENAY, ville (*Meuse*), arr. de Montmédy, ch.-l. de cant., sur la Meuse, à 18 l. 3 k. (31 l.) O. de Montmédy, 38 k. (8 l. ½) N. p. O. de Verdun, 8 m. (18 l. ½) N. de Bar-sur-Ornain, 25 m. (56 l.) E. N. E. de Paris. Long. 22. 34. lat. 49. 31. Cette ville fut cédée à Louis XIII par le traité des Pyrénées, conclu en 1659. C'étoit alors une place importante, défendue par une bonne citadelle; mais Louis XIV en ordonna la démolition. Ses fortifications ont été rétablies. Le prince de Condé en acquit la propriété de Louis XIV qui s'en réserva l'hommage et la justice distributive, qu'il fit ressortir du parlement de Paris. Il y avoit un état-major, composé d'un commandant, d'un aide-major et d'un capitaine. Stenay a une fonderie, une scierie, une brasserie, une forge, deux fourneaux et un martinet. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2340. *Bur. de poste. Rel. de p. aux ch.*

STENDEN, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, canton de Kempen. *Popul.* 699.

STENUFFEL, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Wolwertem, à 3 k. (¾ de l.) O. p. N. de Landerseel, 14 kil. (3 l. ½) N. O. de Vilvorde, 18 k. (4 l.) N. p. O. de Bruxelles. Cette commune a quatre brasseries et deux genièvreries. *P.* 1018. *Bur. de poste* de Bruxelles.

STEPHANSFELD, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. et comm. de Brumath, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Saverne. *Pop.* compr. celle de Brumath, 1605. *Bur. de poste* de Brumath.

STEPHANSHOF, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, comm. de Limberg, à 4 kil. (1 l.) de Pirmasens, 8 m. (19 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Limberg et dépendances, 617.

*Stère.* Voyez *Mesures et Poids.*

STERNENBERG, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Befort, cant. de Dannemarie, à 18 k. (4 l.) de Befort, 5 myriam. (10 l. ½) de Colmar. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de Befort.

STERPENICH, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, commune de Steinfort, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. S. E. d'Arlon, 20 k. (4 l. ½) O. de Luxembourg. *Pop.* 280. *B. de p.* d'Arlon.

STEPPIGNY, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton d'Houffalise,



Digitized by Google

comm. de Chersin, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Steinbach, 9 k. (2 l. ½) N. N. E. d'Houffalise, 7 m. (15 l. ½) N. p. O. de Luxembourg. *P.* compr. celle de Cherain, 443. *B. de poste* de Bastogne.

STERREBEKE, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Woluwe-Saint-Etienne, à 4 kilom. (1 l.) E. de cet endroit, 13 kilom. (3 l.) O. de Louvain, 10 kil. (2 l. ½) E. de Bruxelles. Il y a une brasserie. *Pop.* 671. *Bur. de poste* de Bruxelles.

STETTEN, v. (*Mont - Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, à 5 k. (1 l. ¼) E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. p. E. d'Alzey, 40 kilom. (9 l.) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Worms.

STETTEN, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Landser, à 15 k. (3 l. ¾) d'Altkirch, 5 m. (11 l. ¼) de Colmar. *P.* 228. *Bur. de poste* d'Huningue.

STEUERNICH, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, à 3 kil. (¾ de l.) E. de cet endroit, 2 kilom. (½ l.) N. p. O. d'Hambach. *P.* 344. *B. de p.* de Juliers.

STEUDELBACH, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, comm. d'Héringen, à 5 k. (1 l. ¼) de Winweiler, 5 k. (1 l. ¼) d'Otterberg, 5 myr. (12 l. ½) de Mayence. *Pop.* compris celle d'Héringen, 263.

STEVENSWERD, ville (*Meuse-Inférieure*), arr. de Ruremonde, cant. de Maseyck, sur la Meuse, à 13 k. (3 l.) S. O. de Ruremonde, 6 kil. (1 l. ½) N. E. de Maseyck, 31 k. (7 l.) N. p. E. de Maëstricht. Il y a un petit fort en terre, très-utile pour défendre quelque temps le passage de la Meuse, et remplir l'intervalle trop grand qui sépare Maëstricht de Ruremonde, supposé fortifié. Cette ville est une place de guerre de la 25e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place de première classe. *Pop.* 789. *Bur. de poste* de Maseyck.

STEWERBACH (LA), riv. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Trarbach, à 9 k. (2 l. ¼) E. duquel elle prend sa source, coule à l'O., puis au N. O., se rendre dans le Grosbach, à Clain, après 13 kil. (3 l.) de cours.

STEWORDT, v. (*Meuse - Infér.*). *Voyez* STEWOORDT.

STHALBERG, v. (*Mont-Tonn.*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Rokenhausen, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Meissenheim, 4 m. (10 l. ½) S. O. de Mayence. Il y a plusieurs mines de mercure dans les montagnes voisines. (*Voyez* le sommaire du dép. du Mont-Tonnerre.) *P.* 269. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

STIFFSHOF, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Otterberg, comm. d'Hirschhorn. *Populat.* comprise celle de cet endroit, 144.

STIGNY, v. (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, à 22 kil. (5 l.) de Tonnerre, 6 kil. (1 l. ½) d'Ancy-le-Franc, 5 myr. (11 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 592. *Bur. de poste* d'Ancy-le-Franc.

STILL, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Molsheim, à 25 k. (5 l. ½) de Strasbourg, 7 k. (1 l. ¾) de Molsheim. *Pop.* 878. *Bur. de poste* de Molsheim.

STIPPE-BEKE (LA), riv. (*Lys*), arr. et cant. de Courtrai, à 2 kil. (½ l.) N. E. duquel elle prend sa source, coule au N. E., reçoit le ruisseau Graver-Beke, prend le nom de Groote-Beke, passe près de Waereghem, et tourne au N. O. pour se jetter dans la Lys, près de Baesseyve. Elle a 22 kilom. (5 l.) de cours.

STIPSHAUSEN, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Rhaunen, à 7 k. (1 l. ½) O. p. S. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) N. N. O. d'Oberstein, 5 m. (10 l. ¾) E. N. E. de Trèves. *P.* 196. *Bur. de poste* de Trèves.

STIVAL, v. (*Morbihan*), arr. de Pontivy, cant. de Cleguérec, sur le Blavet, à 2 kil. (½ l.) de Pontivy, 5 m. (11 l. ½) de Vannes. *P.* 745. *Bur. de p.* de Pontivy.

STIX, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voyez* SIXT.

STOCK, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Glabbéeck, commune d'Holède, à 7 kil. (1 l. ½) de Tirlemont, 21 k. (4 l. ¾) de Louvain. *Pop.* comprise celle d'Holède, 306. *B. de p.* de Tirlemont.

STOCK, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, commune de Rhodes, à 7 k. (1 l. ¾) de Sarrebourg, 9 kilom. (2 l. ¼) de Lorquin. *Popul.* comprise celle de Rhodes, 330. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

STOCKÆLE, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Woluwe-Saint-Etienne, comm. de Wesembeck, à 8 k. (2 l.) de Bruxelles, 16 kilom. (3 l. ½) de Louvain. *P.* compr. celle de Wesembeck, 671. *Bur. de p.* de Bruxelles.

STOCKEM, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. et comm. d'Arlon, à 3 kil. (¾ de l.) O. de cette ville, 7 k. (1 l. ¾) N. de Rebange, 30 k. (6 l. ½) O. p. N. de Luxembourg. Il y a une papeterie. *P.* 392. *Bur. de poste* d'Arlon.

STOCKEM, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, commune d'Asselborn, à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de Clervaux, 8 kil. (2 l.) S. S. E. de Steinbach, 5 m. (12 l. ½) N. p. O. de Luxembourg. *P.* compr. celle d'Asselborn et dépend., 764. *Bur. de poste* de Bastogne.

STOCKEM, ville (*Meuse-Infér.*), arr. de Maëstricht, cant. de Mechelen, sur la Meuse, à 8 k. (2 l.) S. S. O. de Maseyck, 7 k. (1 l. ¾) O. de Sittart ou Zittart, 18 kil. (4 l.) N. p. E. de Maëstricht, 35 myriam. (78 l. ¾) N. E. de Paris. Long. 23. 30. lat. 51. *Pop.* 830. *Bur. de p.* de Maseyck.

STOCKEM, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. et comm. d'Eupen, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Malmédy. *Pop.* comprise celle d'Eupen, 6749. *Bur. de poste* d'Eupen.

STOCKIS, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Verviers, commune de Grand-Rechain, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Verviers, 25 k. (5 l. ¾) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de Grand-Rechain, 734. *Bur. de poste* de Verviers.

STOCKUM, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. de Neverbourg, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de Freylengen, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Bitbourg, 42 k. (9 l. ½) N. N. E. de Luxembourg. *Pop.* 66. *Bur. de poste* de Luxembourg.

STOCKWEILLER, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, commune de Post, à 9 kil. (2 l. ¼) E. N. E. d'Habay-la-Neuve, 9 kilom. (2 l. ¼) N. p. O. d'Arlon, 32 kil. (7 l. ¼) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Post et dépend., 477. *Bur. de p.* d'Arlon.

STOECKBORN, v. (*Mont-Tonn.*), arr. et cant. de Kaiserslautern, sur la Lautern, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Kaiserslautern, 8 k. (2 l.) O. d'Otterberg, 7 m. (16 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

STOKBORNERHOF, ham. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts,

Digitized by Google

cant. de Contwig, comm. de Battweiler, à 3 k. (¾ de l.) de Contwig, 6 k. (1 l. ½) de Deux-Ponts, 9 m. (2 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Battweiler, 279.

**Stokols**, forêt (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bousonville. Elle a 3895 mèt. (2000 t.) de long, 972 mèt. (500 t.) de large.

**Stolzano**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Eschweiler, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. E. de Cornelismunster, 8 k. (2 l.) d'Aix-la-Chapelle. Les fabriques connues sous le nom de *Stolberg*, sont, sur le Welhbach, depuis Schevenhulte jusqu'à Langermerhe, longueur 4 k. (1 l.): *Schevenhütter-Muhle*, un moulin à battre le cuivre, à deux arbres tournans appelés *gewerbers*: deux moulins pareils avec une fabrique de fil d'archal: un moulin *idem* à deux gewerbers. *Putz-Muhle*, moulin *idem* avec une fabrique de fil d'archal. *Drathez Muhle*, id. *Gebvenute-Muhle*, moulin *idem* à deux gewerbers. *Feld-Muhle*, idem. *Langonweher-Muhle*, deux fabriques de fil d'archal à quatre gewerbers. — Sur le ruisseau qui descend de Gressenich à Nolberg: *Scherbusses-Muhle*, fabrique de fil d'archal à deux gewerbers. *Kinpp-Muhle*, moulin, une fabrique de fil d'archal à quatre gewerbers. — Sur le Vichtbach, depuis la commune de Vicht jusqu'à Vehlan, longueur de 36 mètres (111 pieds): *Klapper-Muhle*, *idem* à deux gewerbers. *Auf-der-Viche*, fabrique de fil d'archal. *Vruht-Muhle*, *idem* à deux gewerbers. *Oberste-Duresberg*, moulin à deux gewerbers, et une fabrique d'archal. *Unterste-Duresberg*, moulin à deux gewerbers. *Bauhars-Haumer*, *idem*, avec une fabrique de fil d'archal. *Hanger-Muhle*, un moulin à battre le cuivre à deux gewerbers, et une fabrique de dés. *Binnafelds-Hammer*, moulin à trois gewerbers. *Donnarts-Hammer*, moulin à deux gewerbers, une fabrique de fil d'archal, une fabrique de dés, et une affinerie. *Amditschardt*, trois moulins à chaudrons. *Grunthals-Muhle*, deux moulins *idem*. *Eller-Muhle*, moulin à battre à deux gewerbers, et une fabrique de fil d'archal. *Gans-Muhle*, un moulin à chaudrons, et une fabrique de fil d'archal. *Unterste-Hof*, deux moulins à chaudrons. *Kah-Klaue*, une fabrique de fil d'archal, et une affinerie. *Birkenhams*, moulin à battre à deux gewerbers, et une fabrique de fil d'archal. *Brattelbeck*, un moulin à battre à trois gewerbers. *Wehlau*, trois moulins à chaudrons et un moulin à battre. — Sur le Munsterbach et l'Int de Freysenrath à Alsch, longueur de 12 k. (3 l.): *Freysenrather*, fabrique de fil d'archal à deux gewerbers. *Elger-Muhle*, moulin à battre. *Oberstein*, moulin *idem*. *Pletsche-Muhle*, fabrique de fil d'archal. *Gerdshau*, deux moulins à chaudrons, et un à battre à deux gewerbers. *Backs-Muhle*, fabrique de fil d'archal. *Haut-Muhle*, fabrique de fil d'archal, et un moulin à battre à trois gewerbers. *Bush-Muhle*, un moulin à chaudrons, et un à battre à trois gewerbers. *Nepomucks-Muhle*, moulin à battre à quatre gewerbers. *Herrn-Muhle*, moulin à battre à trois gewerbers, et un à chaudrons. *Asche-Muhle*, un moulin à battre à deux gewerbers, et un à chaudrons.—Sur le Saubach, *Combacher-Muhle*, un moulin à battre à deux gewerbers. — Sur l'Int, depuis la pompe d'Escweiler jusqu'à Weisweiler: *Neu-Muhle*, un moulin à battre à cinq gewerbers, et un à chaudrons. *Hasselt-Muhle*, un moulin à battre, et trois à chaudrons. *Iggenberger*, un moulin à battre à trois gewerbers, une fabrique de fil d'archal, et deux moulins à chaudrons. *Platten-Muhle*, un moulin à battre, et deux à chaudrons. *Berger-Ponton*, un moulin à battre à cinq gewerbers, et un à chaudrons. *Hufer-Muhle*, un moulin à battre à quatre gewerbers. — Les Fonderies: *Bombaros-Hammer*, trois fonderies à laiton. *Binsfeld-Hammer*, une *idem*. *Mittel-te-Hammer*, une *idem*. *Dollards-Hammer*, cinq *idem*. *Vogels-Gesung*, deux *idem*. — Dans la ville et sur la place de Stolberg: deux *idem*. *In-die-Straat*, deux *idem*. *In-der-Schaar*, une *idem*. *Im-Sonnenthal*, une *idem*. *Im-Steinfeld*, deux *idem*. *Rosenthaler-Hof*, une *idem*. *Eller-Muhle*, deux *idem*. *Plankenberg*, une *idem*. *Jordan*, une *idem*. *Frankenthal*, une *idem*. *Rotherbourg*, six *idem*. *Inden-Staken*, une *idem*. *Gans-Muhle*, deux *idem*. *Die-Veyde*, une *idem*. *Untersten-Hof*, une *idem*. *Sonnemberg*, une *idem*.

Ces fabriques et celles des environs doivent leur origine à la révocation de l'édit de Nantes, et conséquemment à des Français réfugiés. Stolberg n'étoit rien alors. Ces fabriques en ont fait un des endroits les plus florissans du pays, en fournissant des moyens de subsistance à plus de trois mille familles, par une fabrication annuelle d'ustensiles valant plus de 6 millions de francs.

On appelle *gewerber* l'arbre tournant qui donne le mouvement à plusieurs martinets, pour le laminage du cuivre, la formation des chaudrons, et la fabrication du fil d'archal. Ces établissemens consomment année commune, environ 125,000 m. (25,000 quintaux) de cuivre rouge ou rosette venant de l'étranger; et 225,000 myriagr. (45,000 quint.) de calamines provenans des mines de Limbourg. Les fonderies produisent 166,666 myriagr. (33,334 quintaux) de laiton, dont 166,400 myriagrammes (33,280 quintaux) sont fabriqués en lames, chaudrons, fil d'archal, et en dés. Le fil d'archal et les dés à coudre se débitent en grande partie dans l'intérieur de la France: les autres produits se débitent dans le pays et au de-là du Rhin. *Pop.* 1747. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle.

**Stolzemourg**, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Vianden, sur l'Our, à 4 k. (1 l.) N. N. O. de Vianden, 13 k. (3 l.) N. de Diekirch, 42 k. (9 l. ½) N. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Pitscheid, 281. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Stolzen**, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Weiden, comm. d'Effern, à 6 k. (1 l. ½) de Cologne, 8 k. (2 l.) de Bruhl, 5 myr. (1 l.) d'Aix-la-Chapelle. *P.* compr. celle d'Effern, 595.

**Stolzheim**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbach, à 38 kil. (7 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 331.

**Stommel**, village (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Dormagen. *P.* 827.

**Stoncourt**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, comm. de Villers, à 14 k. (3 l. ½) de Faulquemont, 19 k. (4 l. ½) de Metz. *P.* compr. celle de Stoncourt, 248. *Bur. de poste* de Faulquemont.

**Stond (le)**, riv. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Doulevent. Elle prend sa source dans les bois de Blinfey, près de Blinfey.

**Stonne**, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Raucourt, à 16 k. (3 l. ½) de Sedan, 29 k. (6 l. ½) de Charleville. *Pop.* 213. *Bur. de poste* de Mouzon.

**Stoppelshof**, ham. (*Forêts*), arr.



Digitized by Google

de Bitbourg, cant. d'Echternach, comm. de Breitweiller, à 22 k. (51.) de Luxembourg, 29 k. (61. ½) de Bitbourg. *P.* compr. celle de Breitweiller et dépend., 277. *B. de poste* de Luxembourg.

STORCKENSON, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de St.-Amarin, à 28 kil. (6 l. ¼) de Béfort, 37 kil. (8 l. ½) de Colmar. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Cernay.

STORRWEZGERHOF, ham. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, commune de Lemberg, à 4 k. (1 l.) de Pirmasens, 8 m. (19 l.) de Mayence. *P.* compr. celle de Lemberg, 617.

STORS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, comm. de Mériel, à 8 k. (2 l.) de Beaumont-sur-Oise, 9 k. (2 l. ¼) de Pontoise. *P.* comp. celle de Mériel, 398. *Bureau de poste* de Beaumont-sur-Oise.

STORSWEYR, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Munster, à 18 kil. (4 l.) de Colmar. *Pop.* 932. *Bur. de poste* de Colmar.

STOUMONT, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Stavelot, à 4 k. (1 l.) N. de Basse-Bodeu, 8 k. (2 l.) O. de Stavelot, 16 k. (3 l. ½) O. p. S. de Malmédy. *P.* 490. *Bur. de p.* de Verviers.

STOSENHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Benfelden, sur l'Orteno, à 7 k. (1 l. ¾) de Benfelden, 30 k. (6 l. ½) de Strasbourg. *P.* 1157. *Bur. de poste* de Barr.

STRAAS, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, à 4 m. (10 l.) de cet endroit. *Pop.* 245.

STRABOURG, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Dormagen, commune de Merkenich, à 4 k. (1 l.) de Dormagen, 8 k. (2 l.) de Neuss, 5 myr. (11 l.) d'Aix-la-Chapelle. *P.* comp. celle de Nievienheim, 1572.

STRADELLA, pet. ville (*Marengo*), arr. de Voguère, dans une plaine, sur le chemin de Voguère à Pircenza, à 3 k. (7 l.) N. E. de Voguère, sur l'Aversa, qui se jette dans le Pô. *P.* 384. *Bur. de p.* de Voguère.

STRAIMONT, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, sur la Straimont, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Neufchâteau, 10 k. (2 l. ½) E. S. E. de Bertrix, 6 m. (14 l. ¼) O. p. N. de Luxembourg. *P.* 322. *Bur. de poste* d'Arlon.

STRALEN, ville (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Wanckum, à 8 k. (2 l.) S. O. de Gueldres, 8 k. (2 l.) N. N. O. de Venlo, 7 myr. (16 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 2145. *Bur. de poste* de Gueldres.

STRALFELD, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbach, *Pop.* comp. celle de Schen, 74.

STRAMBINELLO, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, à la jonction d'un ruisseau et de la Chiusella, à 10 k. (2 l. ½) S. O. d'Ivrée. *P.* 228. *B. de p.* d'Ivrée.

STRAMBINO, bourg (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur la droite de la Chiusella, près de la Dora-Baltea, à 7 k. (1 l. ¾) S. d'Ivrée. *P.* 3400. *B. de p.* d'Ivrée.

STRAMMENHAMER, h. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, comm. de Weipperath, à 23 k. (5 l. ¼) de Rhaunen, 13 k. (3 l.) de Berncastel, 31 kilom. (7 l.) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Weipperath, 116.

STRAMONT (LA), rivière (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 10 k. (2 l. ½) N. O. duquel elle prend sa source, coule au S., puis au S. E., passe près de Straumont, dont elle prend le nom, descend au S., prend le nom de *Vierre*, et se rend dans la Semoy, à Jamoigne, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Ching : elle a 37 k. (8 l. ¼) de cours.

STRASBOURG, ville forte (*Bas-Rhin*), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., à 13 m. (30 l.) E. de Nancy, 10 m. (22 l.) N. de Bâle, 18 m. (41 l.) S. E. de Luxembourg, 16 m. (37 l.) S. p. O. de Mayence, 41 myr. (102 l.) E. p. S. de Paris. Long. 25, 36. latit. 48. 38. Cette ville très-ancienne, grande, belle et l'une des plus considérables, et des plus fortes places de France, est située sur la rivière d'Ill, dans la partie basse de la ci-devant province d'Alsace, dont elle étoit capitale, à une petite distance de la rive gauche du Rhin, que l'on passe sur un pont de bois de près d'un kilomètre (un quart de lieue) de longueur. La partie supérieure de ce pont est soutenue par des bateaux cloués dans l'eau et sur le rivage : on peut enlever ce pont en cas de besoin. Au bout du pont se trouve le fort de Kell qui appartenoit à l'Empire. Strasbourg a été batie par les Romains, il y a environ 2000 ans, pour défendre l'entrée des Gaules aux Allemands, après que César les eut défaits en Franche-Comté, et les eut obligés de repasser le Rhin. Les Romains y firent un établissement considérable; ils y mirent pour garnison la légion 8e composée de 6000 hommes; ils y établirent aussi le siége du gouvernement de la province, et donnèrent au gouverneur le titre de *dux Argentoratensis*; ils y érigèrent un arsenal où se fabriquoient toutes sortes d'armes, comme cuirasses, boucliers et flèches, au lieu que les arsenaux de Mayence, Trèves et Cologne, n'étoient destinés que pour l'une ou l'autre de ces espèces d'armes. Toutes ces précautions n'empêchèrent pas que les Allemanda ne s'en rendissent les maîtres dans le 6e siècle, et qu'à la fin ils ne s'y maintinssent après avoir été chassés plusieurs fois au-delà du Rhin par Julien l'Apostat, qui les battit auprès de cette ville; par l'empereur Gratien, qui les défit auprès de Colmar; et par Aritius, général de l'empereur Maxime, qui leur fit abandonner cette frontière par sa seule réputation. L'histoire ne marque pas le temps auquel ils vinrent s'y établir; on sait seulement qu'ils étoient en possession de toute cette contrée lorsque Clovis, roi de France, les vainquit dans la fameuse bataille de Zulpich, ce qui lui servit de motif pour se rendre chrétien. Ce monarque ne les obligea pas seulement à sortir de l'Alsace, mais il les poursuivit encore jusques dans les Alpes, et il ne s'arrêta qu'à l'intercession de Théodoric, roi d'Italie, son allié. Depuis ce temps l'Alsace a été incorporée à la France orientale, et la ville de Strasbourg avoit toujours été attribuée à celui des rois de France à qui cette partie du royaume d'Austrasie dont elle dépendoit étoit échue, lorsque, par le partage qui se fit entre les fils de Louis *le Débonnaire*, cette ville fut jointe à la portion de Lothaire, et fit ainsi avec l'Alsace partie de la Lorraine. Le dernier roi de France qui a possédé l'Alsace et la ville de Strasbourg fut Louis IV. Après sa mort, cette province passa sous la domination des rois et empereurs d'Allemagne au commencement du 10e siècle, et fit partie de ce qu'on appelle *Empire*, parce qu'elle avoit été comprise dans le cercle du Haut-Rhin, jusqu'à la paix de Westphalie conclue en 1648. Mais la réduction de cette ville la soumit à l'obéissance du roi de France en 1681, qui l'ayant fortifiée, l'a rendue une des plus fortes villes de l'Europe. La citadelle composée de cinq bastions ne l'est pas moins. Le fort de Kell avec ses dehors est un poste important; on

Digitized by Google

y communique par trois forts situés dans les îles, et la sûreté de la ville a été établie par deux réduits qui ont été construits près de la porte Blanche et celle de St.-Pierre, deux réduits qu'il faudroit prendre pour être maître de ces deux portes.

La ville de Strasbourg a 8 kil. (2 l.) de tour; elle est traversée par la rivière d'Ill sur laquelle il y a plusieurs ponts de bois. Les rues sont très-belles et les maisons bien bâties; elle a un grand nombre de places: celle qu'on nomme la *place d'armes*, où la garnison monte et descend la garde, est très-spacieuse mais irrégulière. Il y a de très-beaux édifices; le palais de l'evêché est superbe; celui du ci-devant prince de Darmstadt, la maison commune, ce que l'on appeloit autrefois l'intendance, et la salle de spectacle, méritent d'être vus. La cathédrale est un des plus beaux édifices de l'Europe. On admire la hauteur et la solidité de cette église; sa tour pyramidale est la plus belle qu'on puisse voir, elle a 189 mètres (574 pieds) de hauteur. L'horloge est infiniment curieuse par la quantité de ses machines qui marquent le mouvement des constellations, le cours de la lune et des autres planetes. On la regarde comme un chef-d'œuvre de mécanique et d'astronomie. A Strasbourg on parle les langues française et allemande; cette dernière est la plus dominante, sur-tout pour le menu peuple et l'artisan. Il y a autant de Luthériens que de Catholiques. L'évêché étoit le plus riche de France, il rapportoit 500,000 liv. de rente. Il donnoit à l'évêque le titre de *prince du Saint-Empire*; son érection est de l'an 340. Il étoit suffragant de celui de Mayence. L'église cathédrale, sous l'invocation de Notre-Dame, avoit un chapitre composé de vingt-quatre chanoines qui, pour y entrer, devoient faire preuve de seize quartiers de noblesse; on n'y admettoit anciennement que des princes ou comtes de l'Empire. Outre le grand chapitre, il y avoit un second corps de bénéficiers, appelé le *Grand-Chœur*, composé de vingt prébendiers, dont quatre Luthériens; mais ces derniers ne paroissoient au chœur que pour prendre possession de leurs canonicats; il y avoit de plus quatre prêtres-chapelains, 16 chantres et une grande musique. Strasbourg avoit sept paroisses catholiques et sept luthériennes. Il n'y avoit dans cette ville que trois couvents de moines et cinq de religieuses: Récollets, grands Capucins et petits Capucins; ceux des religieuses étoient: les Dames de la congrégation de Notre-Dame, de Sainte-Marguerite, de Ste.-Madeleine, de St.-Etienne et de Sainte-Barbe. On y comptoit quatre hôpitaux: l'hôpital des bourgeois, l'hôpital militaire, l'hôpital des orphelins et celui des enfans-trouvés. Il y avoit encore dans cette ville deux universités, une luthérienne et une catholique; l'université luthérienne avoit quatre facultés, et l'université épiscopale ou catholique n'en avoit que deux: l'une pour les arts et l'autre pour la théologie. La première de ces universités fut fondée par le sénat de la ville en 1538, et la seconde doit son établissement à Louis XIV qui l'institua en 1702. Le séminaire et le collége unis ensemble étoient dirigés par des prêtres séculiers depuis l'expulsion des Jésuites. Le collége des magistrats étoit divisé en plusieurs chambres; savoir, celle des *Treize*, des *Quinze*, des *Vingt-un*, du *grand* et du *petit Sénat*. Le grand Sénat étoit composé de trente juges, dix nobles et vingt roturiers. Ces juges étoient moitié Catholiques et moitié Luthériens. Le petit Sénat avoit seize sénateurs pour la chambre des Treize; quatre nobles, quatre bourgeois, quatre conseillers et un consul-régent, nommé *Amtmeister*. La chambre des Quinze avoit cinq nobles et dix bourgeois; la chambre des Vingt-un étoit composée d'un noble et de vingt roturiers, tirés des tribus d'artisans. Il y avoit six *stadtmeister*, dont trois étoient Luthériens et trois Catholiques; ils étoient tous nobles, et regardés comme les premiers magistrats de la ville; mais il n'y avoit jamais que l'*Amtmeister-régent* qui étoit en fonction. Le roi avoit dans cette ville un commissaire qui avoit le titre de *préteur*; il avoit le droit d'assister à tous les tribunaux, mais sans y avoir voix décisive. Strasbourg avoit un tribunal appelé la *Maison des chevaliers*, ou en allemand *das Vitter-Haus*. Ce tribunal n'étoit composé que de nobles, et ne connoissoit que des affaires des gentilshommes; il ressembloit à la Connétablie ou au tribunal des maréchaux de France. Pour le gouvernement militaire, il y avoit un gouverneur, un lieutenant de roi, un commandant avec état-major pour la ville, un commandant pour le réduit de la porte de pierre ou la porte de Haguenau, et un commandant pour le réduit de la porte blanche. La garnison de Strasbourg étoit toujours considérable: l'artillerie étoit une des meilleures de France, et son arsenal étoit remarquable; c'étoit la première curiosité de la ville. L'hôtel des monnoies a été conservé. On doit considérer Strasbourg comme l'entrepôt de toutes les productions de l'Alsace. Celles de son territoire consistent principalement en vins, grains, tabac, safran, anis, garance, chanvre, graines de moutarde, gibier, poisson, suif, amidon, fil à coudre, savon, belles faïences et porcelaines, fabriques de draps, de toiles, tapisseries de Bergame et de Moquette, pelleterie, tannerie, orfévrerie en vermeil, chapeaux; tout ce qui est objet de fabriques y est traité avec beaucoup de soin. L'orfévrerie sur-tout passe pour la meilleure que nous ayons en France. Cette branche d'industrie est la principale richesse de Strasbourg. Ses vins sont en général très-recherchés. La majeure partie passe en Suisse et en Allemagne. Le tabac est encore un article très-considérable, et dont on fait un très-grand commerce. On compte à Strasbourg cinquante-trois manufactures où l'on fabrique tous les objets que nous venons de détailler, un marteau et une fabrique de cuivre platiné, et de lumière à canon; à l'arsenal, fonderie, et forerie de canons, et dans différentes communes de ce département, trente-six fonderies particulières, trente-cinq chaudronneries, vingt-sept ateliers d'armurerie. Il y a encore une manufacture de cuivre, une teinturerie en vert de Saxe, dont le secret n'est connu que d'un seul teinturier de Strasbourg.

La ville de Strasbourg est la patrie de Guillaume ou Wirlem *Buwr*, excellent peintre allemand et graveur, mort à Vienne en 1640. — Joseph-François-Edouard de la Corsemblou *Desmahys*, auteur dramatique, né en 1722, mort le 25 février 1761. On a de lui l'*Impatient*, comédie; *Œuvres diverses*, etc. 2 vol. in-12. — Jean-Gaspard *Eiscumid*, médecin, mort dans cette ville, où il s'étoit fixé au retour de ses voyages en 1712. On a de lui: *Traité des poids*

Digitized by Google

*et des mesures de plusieurs nations, et de la valeur des monnoies*; traité sur la figure de la terre, intitulé : *Elliptico spheroïd.* — *Kléber*, général; dans le nombre des victoires où ce brave conquérant a eu beaucoup de part, on citera seulement les retranchemens de l'Acher et de la Sieg, qu'il a forcés en chassant les Allemands, et leur tuant ou blessant 2,400 hommes, et faisant 1000 prisonniers; sa victoire d'Altenkirchen, où il fit 3,000 prisonniers, et prit nombre de drapeaux et canons; la prise de Friedberg, et à la déroute des Allemands, campés en avant de Butzbach, Obermel et Camberg; la prise de Francfort avec 171 canons, 5,000 fusils, etc. Enfin la présence de Kléber qui étoit toujours à la tête des troupes, étoit le présage de la victoire. Les ennemis de la France ne pouvant le vaincre en Afrique, le firent assassiner au Caire en l'an 8 (1799). — Jean *Mentel*, gentilhomme, imprimeur célèbre, à qui on a fait l'honneur de l'invention de l'imprimerie, si utile aux lettres et aux sciences. — Pierre *Schoiffer*, travaillant à cette recherche avec Jean *Fust* et Jean *Guttemberg*, à Mayence, inventa en 1450, les lettres mobiles, et ainsi il peut être regardé comme le véritable inventeur de l'imprimerie, quoique Guttemberg en ait fait le premier des essais.

Strasbourg est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle, des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a un directeur des contributions directes, un directeur des douanes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un ingénieur des ponts et chaussées, un receveur-général, une chambre de commerce, des agens de change et des courtiers de commerce, un lycée, une école spéciale de médecine, une école de pharmacie, un musée des arts, un hôpital militaire, un hôtel des monnoies pour la fabrication des espèces marquées BB, un commissaire, un directeur de la fabrication, un contrôleur du monnoyage et un caissier, un bureau du département pour faire l'essai et constater les titres de tous les ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger, un bureau de sortie par terre pour l'est, des ouvrages d'or et d'argent pour l'étranger, une loterie nationale dont les tirages se font les 2, 12 et 22 de chaque mois. Il y a un inspecteur en chef et un inspecteur particulier pour la loterie. Cette ville est une place de guerre de 1^re^. classe de la 5^e^. division militaire, et la résidence du commandant et de quatre adjudans de place, d'un directeur et de deux sous-directeurs des fortifications, et de quatre capitaines du génie; et la résidence du général-commandant et du commissaire-ordonnateur de la division qui comprend les départemens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; la citadelle de Strasbourg est un poste de guerre de quatrième classe de la cinquième division militaire, et la résidence des commandant et adjudant de la place, d'un chef de brigade directeur, et d'un sous-directeur de l'artillerie, d'un chef d'escadron, capitaine de la dix-neuvième légion de la gendarmerie nationale, et de deux brigades, l'une à pied, l'autre à cheval, et d'un bataillon de pontonniers. Par un arrêté du Gouvernement du mois de messidor an 11 (août 1802), il a été permis à l'ancienne université protestante de se réorganiser comme ci-devant. *Pop.* 47,254. *B. de p. Rel. de p.*

Strasfeld, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Lechnich, près l'Erfft, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Lechnich, 19 kil. (4 l. ¼) de Cologne, 1 kilom. (¼ de l.) O. d'Heimerzheim, 5 myr. (12 l.) E. S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Cologne.

Strassen, v. (*Forêts*), arr. et cant. nord de Luxembourg, à 7 kil. (1 l. ¾) N. O. d'Hesperange, 14 k. (3 l. ½) E. p. S. de Steinfort, 5 m. (11 l. ¼) O. de Luxembourg. *P.* 553. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Strassen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 8 k. (2 l.) de ce lieu, 5 m. (12 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 8.

Strauch, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie, près la Rucht, riv., à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Monjoie, 5 k. (1 l. ¼) O. p. S. d'Hermbach, 27 kilom. (6 l.) S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 388.

Straszele, v. (*Nord*), arr. et cant. sud d'Hazebrouck, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 7 kilom. (1 l. ¾) de Bailleul, 5 myriam. (11 l. ½) de Douay. *Pop.* 539. *Bur. de poste* de Bailleul.

Stréz, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Thuin, à 7 kil. (1 l. ¾) S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Beaumont, 3 k. (7 l.) E. S. E. de Mons. Il y a du marbre ardoisé non exploité. *Pop.* 751. *Bur. de poste* de Beaumont.

Strez, v. (*Ourthe*), arr. et cant. d'Huy, à 7 kilom. (1 l. ¾) E. p. S. de cette ville, 19 k. (4 l. ½) N. N. O. de Durbuy, 25 k. (5 l. ¾) S. O. de Liége. *Popul.* 442. *Bur. de poste* d'Huy.

Strepy, v. (*Jemmapes*) arr. de Mons, canton de Roeux, près de la Haine, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Roeulx, 6 kil. (1 l. ½) N. p. O. de Binch, 10 k. (2 l. ¼) E. de Mons. Près de cette commune, dans le hameau de Braquenies, il y a une houillère considérable. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Binch.

Strevi, v. (*Tanaro*), arr. et cant. d'Acqui, sur la rive gauche de la Bormida, à 2 k. (½ l.) N. E. d'Acqui, sur le chemin d'Alexandrie. *Pop.* 1825. *Bur. de poste* d'Asti.

Striesscheid, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Artzfeld, comm. de Litchtenborn, à 6 m. (14 l. ½) de Luxembourg, 23 kilom. (5 l. ½) de Bitbourg. *Pop.* compr. celle de Lichtenborn, 347. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Strimming, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Zell, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Beilstein, 41 kil. (9 l. ½) S. S. O. de Coblentz. *P.* 844. *Bur. de poste* de Trarbach.

Strinchamps, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 16 k. (3 l. ½) S. de Bastogne, 4 myriam. (10 l.) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Burnou et Malmaison, 165. *Bur. de poste* d'Arlon.

Stripen, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Sotteghem, à 2 k. (½ l.) O. de cet endroit, 7 kilom. (1 l. ¾) E. N. E. d'Hoorebeke, 22 k. (5 l.) S. de Gand. *Pop.* 1154. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

Stritterhof, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, comm. de Steinfeld, à 5 kilom. (1 l. ½) de Blankenheim, 8 myriam. (19 l. ½) de Trèves. *Pop.* compris celle de Steinfeld, 65.

Stroeck, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Diest, comm. de Waenrode, à 6 k. (1 l. ½) de Diest, 23 k. (5 l. ½) de Louvain. *P.* comp. celle de Waenrode, 440. *Bur. de poste* de Diest.

Digitized by Google

Stromeich, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 6 m. (14 l.) N. de Trèves. *Pop.* 67.

Stromm, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Manderscheid, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 myr. (10 l. ¼) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 194.

Strommeek, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Wolverthem, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Grimberghen, 5 k. (1 l. ¼) O. p. S. de Vilvorde, 7 k. (1 l. ¼) N. de Bruxelles. Ce village abonde en grains et en pâturages. *P.* 296. *B. de p.* de Bruxelles.

Stromberg, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, ch.-l. de cant., sur la Guldenbach, rivière, à 3 k. (¾ de l.) N. N. O. de Creutznach, 13 k. (3 l.) S. p. E. de Bucharach, 5 my. (12 l.) S. p. E. de Coblentz. Cette ville dépendoit du ci-devant duché de Munster, avec un beau château sur le Gilbach. Le 3 frimaire an 4 (23 novembre 1795), l'ennemi fut chassé de Stromberg et de tous ses postes; il y eut deux cents hommes de tués, et cent cinquante faits prisonniers. Cette expédition fut conduite par le général de division Serrurier, commandant l'armée d'Italie. On trouve aux environs des carrières de marbre bleuâtre. Il y a fourneau et forge dit de *Gillenbach*; fonderie, poterie et marteau dit de *Sahler*. Stromberg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 664. *Bur. de poste* de Creutznach.

Strona (la), torrent (*Sesia*). Il a sa source dans les montagnes qui bornent au sud la vallée de Sessera, et tombe dans le Cervo un peu au-dessous de Broglio, après un cours de 24 k. (5 l. ¼).

Strona (la), torrent (*Sesia*). Il a sa source au mont Pizzo, et tombe dans la Sessera un peu au-dessous de Crevacore, après un cours de 15 k. (3 l. ¼). Il donne son nom à une petite vallée.

Strona, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Cossato, au pied d'une colline sur la rive gauche de même nom, à 10 kil. (2 l. ¼) N. E. de Bielle. *Pop.* 989. *Bur. de poste* de Verceil.

Stroy, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Hall, comm. de Buyssingen, à 2 k. (¼ l.) de Hall, 14 k. (3 l. ¼) de Bruxelles. *Pop.* compr. celle de Buyssingen, 170. *Bur. de poste* de Hall.

Stroppe, v. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de St.-Damiano, sur la rive gauche de la Maira, à 32 k. (71. ¼) O. de Cuneo. *P.* 850. *B. de p.* de Coni.

Stroppiana, v. (*Sesia*), arr. de Verceil, ch.-l. de cant., sur la route de Verceil à Casal, à 8 k. (2 l.) S. de Verceil. *Pop.* 889. *Bur. de poste* de Verceil.

Strotebusch, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Manderscheid, à 15 kil. (3 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (10 l. ¼) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 150.

Stroul, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Florennes, comm. de Serville, à 9 k. (2 l. ¼) de Dinant, 15 k. (3 l. ¼) de Florennes. *Pop.* compr. celle de Serville, 178. *Bur. de poste* de Dinant.

Strucht, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Geloppe, sur la Geule, à 3 k. (¾ de l.) E. S. E. de Fauquemont, 16 k. (3 l. ¼) N. O. d'Aix-la-Chapelle, 13 k. (3 l.) E. de Maëstricht. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Maëstricht.

Strud, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Andenne, à 13 k. (3 l.) de Namur, 4 k. (1 l.) d'Andenne. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Namur.

Strudhofer, forêt (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, dont elle est éloignée de 7 k. (1 l. ¾) S. O. Elle a du N. au S. 4 k. (1 l.), et 3 k. (¾ de l.) de l'E. à l'O.

Struette, ou Strut, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Hirsingen, près de la Largue, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Altkirch, 6 m. (13 l.) de Colmar. *Pop.* 320. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Strump, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Urdingen, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. E. de Creveldt, 6 m. (13 l. ½) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Creveldt.

Strundweiller, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Seltz, à 13 k. (3 l.) de Weissembourg, 42 k. (9 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 250. *Bur. de p.* de Lauterbourg.

Struth, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de la Petite-Pierre, à 5 m. (11 l. ¼) de Weissembourg, 5 m. (11 l.) de Strasbourg. *P.* 330. *Bur. de poste* de Phalsbourg, dép. de la Meurthe.

Strybeek, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Hoogstraeten, comm. de Mercle, à 9 k. (2 l. ¼) N. d'Hoogstraeten, 9 kil. (2 l. ¼) S. de Breda, 40 k. N. p. E. d'Anvers. *Pop.* compr. celle de Meerle, 1049. *Bur. de poste* de Turnhout.

Strytem, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, canton de Lennick-St.-Martin, près la Belle-Beeck, riv., à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Lennick-St.-Martin, 7 k. (1 l. ¾) E. de Ninove, 18 k. (4 l.) O. de Bruxelles. Le territoire abonde en grains et pâturages: il y a peu de bois. *Pop.* 353. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Stuback, ham. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, canton et comm. de Neuhornbach, à 8 k. (2 l.) de Deux-Ponts, 24 k. (5 l. ¼) de Bitche, 10 m. (23 l.) de Mayence. *P.* compr. celle de Neuhornbach, 972.

Stuben, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Coblentz, cant. de Zell, comm. de Neef, à 40 k. (9 l.) de Coblentz, 15 k. (3 l. ¼) de Trarbach. *Pop.* compr. celle de Neef, 210. *Bur. de poste* de Trarbach.

Studernheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. de Francken thal, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. d'Ogersheim, 5 m. (12 l. ½) S. de Mayence. *P.* 154. *Bur. de p.* de Francken thal.

Stukange, v. (*Moselle*). *Voyez* Hukange.

Stumpfenthurn, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, comm. d'Hinzerath, à 41 k. (9 l. ¼) de Trèves, 22 k. (5 l.) de Birckenfeld. *Pop.* compr. celle d'Hinzerath, 203. *Bur. de poste* de Trèves.

Stupinigi (*Pô*), arr. de Turin. Très-belle maison de Plaisance, qui appartenoit aux rois de Sard., à 10 k. (2 l. ½) S. de Turin, sur le Sangone.

## STURA.

Ce départ., formé des ci-dev. provinces de Saluzzo, Cuneo, Mondovi, Savigliano et Fossano, tire son nom de la rivière de la Stura qui y coule du S. O. au N. La première de ces provinces, qui avoit titre de marquisat, passa par alliance à la maison de Savoie, à qui les Français l'enlevèrent et la gardèrent comme fief du Dauphiné, ils la lui rendirent ensuite en échange de la Bresse et du Bugey; les quatre autres provinces faisoient partie de la principauté de Piémont.

Ce département est situé au pied des Alpes et de l'Apennin qui le couvrent en grande partie; il est borné au N. par les départemens du Tanaro et du Pô, à l'O. les Alpes maritimes le séparent du département

Digitized by Google

des Basses-Alpes, et au S. de celui des Alpes maritimes; ainsi que l'Apennin qui le sépare de la Ligurie, qui le borne aussi à l'E.

L'étendue en superficie de ce département est de 700 mille hectares (1 million 371 mille 476 arpens), ou de 7 mille k. carrés (292 l. carrées); sa population est évaluée à 441 mille 669 individus. Il est composé de deux cent soixante-treize communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en quarante cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Coni*. *Mondovi*, *Saluzzo* ou *Saluces*, et *Savigliano* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département contient les évêchés de Fossano, Mondovi et Saluces, et dépend de la 27e division militaire, dont le commandant réside à Turin; il est du ressort de la cour d'appel séante à Turin, département du Pô, et dans la 28e conservation forestière.

Les principales rivières sont: la *Stura*, *Belbo*, *Bene* et *Bormida*.

Les principales villes sont, *Coni*, *Mondovi*, *Savigliano*, *Saluces*, *Bovès*, *Busca*, *Carulio*, *Cherasco*, *Fossano*, *Racconigi* et *Barge*.

Les rivières, ruisseaux et torrens de ce départem., sont: Belbo, Bene, Bormida, Bormida, Maira, Pesio, Stura, Vraciasa, Cherrasco, Mondalavia, Veggia, Armela, Casotto, Givetta Coilles, Corsaglia, Killero, Gesso, Lorogia, Losina, Mandormo, Mouza, Negrone, Roburentello.

*Lac*. Pical.

*Montagnes ou Sommités*. Bermanda, Lays, Negro, Lingo, Orso, Pietra, Lenga, Sambucco, Ste.-Bernardo.

*Vallées*. Alma, Blino, Casotto, Corsaiglia, Ellero, Giecomo, Maira, Mouza, Pesio, Riofreddo, Stura, Tanaro, Trinita, Valdiero, Valletta, Vraita.

*Rochers*. Baricade, Ormea.

*Passages*. Agnello, Autaret, Bassa, Beccas, Biron, Cerise, Ferre, Lombardo, Long, Magdalena, Mauriu, Mulo, Mulo, Pagar, Pol, Partega, Pierre-Etroite, Portiola, Preil, Roue, Sabatu, Sabion, Salini, Scaletta, Soutine, St.-Veran, Teude, Termoni, Valolute.

*Productions*. Le sol de cette contrée, en général montueux et pierreux, est cependant fertile; il produit des fruits en abondance, du vin, des noix, et une grande quantité de marrons. Les montagnes de l'Apennin abondent en châtaignes, et celles des Alpes en bois de construction; quoiqu'il n'y manque pas de pâturages, on y élève cependant peu de bétail. Les chevaux y sont peu nombreux, mais les mulets en sont fort estimés et en grand nombre. Les montagnes renferment beaucoup de mines d'or, quelques-unes d'argent, point de fer; mais toutes ces mines sont fort peu importantes. Cependant plusieurs rivières charrient des paillettes d'or. On y trouve aussi du marbre; il y a des eaux minérales. Les habitans de ce département sont braves et belliqueux; on leur attribue, sur-tout à ceux de Cuneo, une simplicité un peu outrée. C'étoit dans ce pays que le roi de Sardaigne levoit presque tous ces excellens régimens de chasseurs à pied; ils sont généralement petits, mais fort agiles. Les femmes y sont douces et fort occupées de leur ménage.

*Industrie*. Presque toute la soie qui vient alimenter les nombreuses manufactures de Lyon, Tours, Nîmes, etc., se tire de ce pays, aussi en font-ils une branche de commerce très-lucrative; mais le peu d'argent que portent en Piémont ces villes manufacturières, est bien compensé par celui qui leur revient du même pays pour les étoffes fabriquées avec la soie qu'ils en ont tirée; ce qui fait que le Piémont ne peut pas s'enrichir par le commerce, puisque la balance de la branche la plus considérable est à son désavantage. Quelques habitans de la partie orientale s'occupent à recueillir l'or dans les rivières. Le commerce consiste en soie, fruits, truffes, fourrages, bestiaux et laitages très-renommés, en marbre et pierres à chaux.

STURA (LA), rivière (*Stura*). Elle a sa source au col de l'Argentière, dans les Alpes maritimes, arrose la vallée de Stura, passe à Venadio, Demonte, Cuneo, Fossano, et se jette dans le Tanaro à Cherasco après un cours de 13 myr. (29 l.). Elle n'est point navigable.

STURA, ruisseau (*Tanaro*). Il commence près de Cocconato, arrose l'arrondiss. de Casal (*Marengo*), et tombe dans le Pô à Ponte-Stura, après un cours de 40 k. (9 l.).

STURA (LA), petite rivière (*Pô*). Elle a sa source dans les Alpes cottiennes, passe à la Veneria et tombe dans le Pô à 4 k. (1 l.) N. de Turin, après un cours de 8 m. (17 l.).

STURA, longue et étroite vallée (*Stura*). Elle a 6 m. (13 l.) de long, de Castelletto-di-Stura au col de la Maddalena; 117 à 157 mèt. (60 à 80 toises) de largeur, depuis le col de la Maddalena jusqu'à Pietra-Porzio; mais elle n'a plus que 10 mèt. (5 toises) depuis Vinadio jusqu'auprès de Demonte, où elle forme une espèce de bassin.

STURZELBRONNE, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Bitche, à 10 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 10 myriam. (22 l.) de Metz. *Pop*. 181. *Bur. de poste* de Bitche.

STURZELBERG, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Dormagen, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. E. de Neuss, 5 m. (11 l.) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop*. 387. *B. de p.* de Neuss.

STUSKAPPELERHOF, h. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, comm. d'Ulmet, à 6 kil. (1 l. ½) de Cousel, 8 k. (2 l.) de Baumholder, 6 m. (13 l.) de Trèves. *Pop*. compr. celle d'Ulmet, 382. *Bur. de poste* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

STUTTGERLOCH, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Eschweiler, à 36 k. (8 l.) de cet endroit. *Pop*. 26.

STUTZHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. du Truchtersheim, près du Weschbach, à 9 kil. (2 l. ¼) de Strasbourg. *Pop*. 306. *Bur. de poste* de Strasbourg. *Rel. de p. aux chev.*

STUYVEKENSKERKE, v. (*Lys*) arr. de Furnes, cant. de Nieuport, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de Perwise, 4 k. (1 l.) N. p. O. de Dixmude, 33 k. (7 l. ½) S. de Bruges. *Pop*. 286. *Bur. de poste* de Furnes.

SUANYES, v. (*Pyrénées-Orientales*). *Voy*. SOUANGES.

SUARELLA, v. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, à 14 k. (3 l. ¼) d'Ajaccio, 32 k. (7 l. ¼) de Sartene. *P*. comp. celle d'Eccia, 412.

SUARÉLE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. nord de Namur, à 4 k. (1 l.) S. O. d'Emines, 5 kilom. (1 l. ¼) E. de Spy, 4 k. (1 l.) O. p. N. de Namur. *Pop*. 196. *Bur. de poste* de Namur.

SUAUCOURT, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Gray, cant. de Champlitte, à 18 k. (4 l.) de cet endroit, 32 k. (7 l. ½) de Vésoul. *P*. 193. *Bur. de poste* de Cintrey.

SUAUX, v. (*Charente*). *V*. SEAUX.

SUBAIGT (LE), rivière (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. de Monein. Sa source, à 2 k. (½ l.) O. de cet endroit, coule au N. N. E., et se rend dans la Bartaderes ou Luzde, à 3 k. (¾ de l.) N. de sa source.

SUBAINVILLE, v. (*Vosges*). *Voy*. JUBAINVILLE.

SUBAST, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Palais, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (12 l.) de Pau. *Pop*. 146. *Bur. de poste* de St.-Palais.

*Subdélégation*. Sous la monarchie, c'étoit un district ou département d'une élection, auquel un subdélégué de l'intendant étoit préposé pour faire exécuter les ordres supérieurs qui lui étoient adressés. Les commissaires départis par le roi dans les provinces étoient considérés comme des délégués généraux. Ils pouvoient faire des délégations particulières, comme en effet ils avoient coutume d'en

Digitized by Google

d'en faire à différentes personnes qu'on appelle leurs subdélégués. Entr'autres fonctions, les subdélégués étoient particulièrement chargés par les intendans et commissaires départis, des détails relatifs à l'imposition, levée et recouvrement de la taille et des autres impositions accessoires; ils veilloient à l'exécution des réglemens concernant les contraintes et frais qui étoient faits et à faire contre les contribuables et contre les collecteurs; ils étoient chargés du maintien de la police et de l'exécution des règles à observer pour le tirage de la milice et la levée des sommes de recrue, dont les intendans et commissaires départis dans les provinces étoient les inspecteurs nés. Voyez *Intendans*, *Milice*.

SUBRAY, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Charost, à 10 k. (2 l. ½) de Bourges. *Popul.* 344. *Bur. de poste* de Bourges.

SUBRENDIN, h. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Bernacastel, comm. de Noviau, à 7 k. (1 l. ¼) de Bernacastel, 29 kil. (6 l. ¼) N. E. de Trèves. *Pop.* comprise celle de Noviau, 193.

SUBERBE (LA), rivière (*Haute-Saone*), arr. de Lure, canton de Vauvillers. Elle prend sa source près de Fontenois, dans les Vosges, à 20 k. (4 l. ¼) N. O. de Luxeuil, passe dans Parr. de Jussey, cant. d'Amance, près de cet endroit, et se jette dans la Saone, à 4 kilom. (1 l.) N. de Conflandey, 18 kil. (4 l.) N. O. de Vésoul.

SUBERBARGUES, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. et commune d'Aire, à 27 k. (6 l.) de St.-Sever, 28 k. (6 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* comprise celle d'Aire, 3476. *Bur. de poste* d'Aire.

SUBLAINES, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Bléré, à 16 k. (3 l. ½) d'Amboise, 27 k. (6 l.) de Tours. *Pop.* 314. *Bur. de poste* d'Amboise.

SUBLES, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, près de la Drôme, à 5 k. (1 l. ¼) de Bayeux, 29 k. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Bayeux.

SUBLIGNY, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de Vailly, près de la Saleraine, à 9 k. (2 l. ¼) de Sancerre, 4 m. (10 l.) de Bourges. On trouve de l'ocre dans cette commune. *Popul.* 704. *Bur. de poste* de Sancerre.

SUBLIGNY, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, canton de la Haye-Pesnel, près de la Brioze, à 6 k. (1 l. ½) d'Avranches, 34 kilom. (7 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 611. *Bur. de poste* d'Avranches.

SUBLIGNY, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de St.-Valérien, à 8 k. (2 l.) de Sens, 7 k. (1 l. ¾) de St.-Valérien. *Pop.* 287. *B. de p.* de Sens.

SUBRENOS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castelmoron, comm. de Grateloup, à 13 k. (3 l.) de Tonneins, 22 k. (5 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Grateloup, 1600. *B. de p.* de Tonneins.

*Subsides*. Sous la monarchie, ce mot comprenoit toutes les taxes que le peuple payoit au gouvernement pour subvenir aux besoins de l'Etat. Le roi les imposoit de sa propre autorité. Les parlemens avoient droit de remontrances: mais s'ils s'obstinoient dans le refus d'enregistrer l'édit, des lettres de jussion les y forçoient, et si le prince étoit obligé de tenir un lit de justice pour être obéi, l'exil étoit quelquefois la punition de leur opiniâtreté.

*Subsistances et approvisionnemens de Paris*. Il y a un bureau d'approvisionnement à Paris, établi près du ministre de l'intérieur: il est composé d'un commissaire général, d'un chef et d'un sous-chef. Il est chargé de l'approvisionnement de Paris en combustibles; de la surveillance générale et du mouvement de navigation et du flottage à bois perdus en trains; de la répression et poursuite, par voie administrative, des contraventions en matière de grande voierie relativement aux rivières, aux chemins de hallage, francs bords, fossés, etc.; du service des ports d'approvisionnemens; de la conservation des marchandises, du passage aux ponts et perthuis; du personnel et de la correspondance sur ces divers objets, avec le service extérieur, les autorités constituées et le conseiller d'Etat préfet de police de Paris.

*Substitut criminel*. Il y a un substitut du procureur Impérial de la cour de justice criminelle, établi près le tribunal de première instance de chaque arrondissement communal. Il y en a huit près du tribunal de 1re instance de Paris: six de ces substituts sont placés chacun dans un des six arrondissemens désignés dans le tableau des divisions (*Voyez* le tableau de division du département de la Seine en six arrondissemens pour les substituts); les deux autres font particulièrement le service près des directeurs du jury, pour la rédaction des actes d'accusation, ainsi que pour l'envoi, la notification et l'exécution des ordonnances des directeurs du jury, à compter de l'acte d'accusation. Le substitut près du tribunal de première instance est chargé de la recherche et de la poursuite des délits dont la connoissance appartient soit aux tribunaux correctionnels, soit aux cours criminelles. Les plaintes des parties, ainsi que toute dénonciation, soit officielle, soit civique, lui sont adressées. Il décerne contre les prévenus un mandat de dépôt sur l'exhibition duquel le prévenu est reçu et gardé dans la maison d'arrêt établie près du tribunal d'arrondissement. Il est obligé d'en avertir le directeur du jury dans les vingt-quatre heures. Aucun acte de procédure et d'instruction ne peut être fait par le directeur du jury, sans que le substitut n'ait préalablement été entendu. Quand l'affaire est suffisamment instruite, le directeur du jury en ordonne la communication au substitut, lequel est tenu, dans trois jours au plus, de donner ses réquisitions par écrit. Dans tous les cas où l'ordonnance n'est plus conforme aux réquisitions, l'affaire est soumise au tribunal de l'arrondissement, qui n'en juge qu'après avoir entendu le substitut et le directeur du jury, lequel ne peut prendre part à cette décision. Dans les vingt-quatre heures qui suivent ce jugement, le substitut peut, s'il le juge convenable, l'envoyer avec les pièces au commissaire près du tribunal, et cependant le même jugement s'exécute par provision, s'il porte la mise en liberté du prévenu.

Il dresse l'acte d'accusation, et le directeur du jury en fait lecture aux jurés en sa présence, ainsi que de toutes les pièces qui y sont relatives. Tout envoi, notification et exécution exigés par la loi, des ordonnances rendues par le directeur du jury, sont à la charge du substitut.

*Substituts*. Sous la monarchie, c'étoient des officiers créés pour représenter les procureurs du roi, et remplir leurs fonctions en cas d'absence ou d'un légitime empêchement. Les procureurs du roi des juridictions subalternes étoient considérés comme les substituts des procureurs généraux des parlemens et autres cours supérieures, dont ils ressortissoient;



Digitized by Google

c'étoit aussi la qualité qu'ils recevoient dans les injonctions qui leur étoient faites par ces premiers magistrats. Les procureurs généraux des parlemens avoient en outre des substituts qui rapportoient devant eux, au parquet, les affaires et les requêtes sur lesquelles il étoit nécessaire de donner des conclusions par écrit. Il étoit même d'usage au parlement de Paris que le plus ancien des substituts signât ces conclusions en l'absence du procureur général. Ces officiers étoient aggrégés aux officiers de la cour, compris dans l'edit de 1690 : ils jouissoient, ainsi que leurs veuves et enfans, du privilège de noblesse, de l'exemption des droits seigneuriaux pour les acquisitions et ventes des héritages relevant du roi, de la même manière qu'en jouissoient les autres membres du parlement, suivant une déclaration du 29 juin 1704, enregistrée le 4 juillet. Des lettres-patentes en forme d'édit, du mois de décembre 1729, enregistrées le 29 mai 1731, portoient qu'ils seroient compris au nombre des officiers dénommés dans les lettres-patentes du 28 décembre 1724, et en conséquence qu'ils jouiroient, ensemble leurs veuves, pendant leur viduité, du droit de *committimus* au grand sceau.

Il y avoit au châtelet de Paris des substituts du procureur du roi, dont les principales fonctions consistoient à représenter les absens dans les levées des scellés, inventaires, ventes de meubles et autres biens des défunts, dans les partages, dans les comptes de tutelle, etc. Dans la plupart des juridictions subalternes, les substituts des procureurs du roi avoient la faculté de postuler, c'est-à-dire de faire les fonctions de procureurs dans les affaires où le ministère public n'étoit pas nécessaire.

*Substitution*. Sous la monarchie, c'étoit un acte par lequel un testateur faisoit passer ses biens à un second héritier après la mort du premier qui devoit les recueillir. Les immeubles, les offices, les rentes constituées, les effets mobiliers, même les bestiaux et instrumens aratoires, pouvoient être chargés de substitution. La renonciation du donataire grevé ne mettoit point au substitué, et même dans ce cas, celui-ci entroit de droit en possession. Les substitutions avoient été établies pour maintenir les biens dans les familles, et empêcher qu'ils ne fussent dévorés par un légitier dont on connoissoit l'inconduite. Maintenant elles ne sont permises qu'au second degré, par le Code civil.

SUBTRAY-MÉZIÈRES, (*Indre*). *Voyez* MÉZIÈRES-EN-BRENNE.

SUC, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Vic-Dessos, à 13 k. (3 l.) de Tarascon. *Pop.* comprise celle de Sentenac, 967. *Bur. de poste* de Tarascon.

SUCCIEU, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) de la Tour-du-Pin. *Pop.*.. *Bureau de poste* de Bourgoin.

SUCCOS, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Palais, sur la Padagoy, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 6 m. (13 l. ¾) de Pau. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de St.-Palais.

SUCÉ, v. (*Loire-Inférr.*), arr. de Nantes, cant. de la Chapelle-sur-Erdre, près de l'Erdre; à 13 kilom. (3 l.) de Nantes. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* de Nantes.

SUCHEN *ou* JUCHEN, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Odenkirchen, à 22 k. (5 l.) de cet endroit. *P.* 1098.

SUCHTELEN, ville (*Roër*), arr. de Creveldt, canton de Neersen, à 8 k. (2 l.) N. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. N. E. de Dulcken, 5 m. (12 l. ¼) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 5299. *Bur. de poste* de Creveldt.

SUCY-LE-PELLETON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton de Boissy-St.-Léger, à 19 k. (4 l. ¼) N. de Corbeil, 29 k. (6 l. ¼) O. de Versailles, 15 k. (3 l. ¼) S. E. de Paris. Ce canton renferme deux fabriques de tuiles, briques et carreaux. *Pop.* 1111. *Bur. de poste* de Boissy-St.-Léger.

SUD-PIENNE, v. (*Nord*). *Voyez* ZUUD-PIENNE.

SUDCOOTE, v. (*Nord*). *Voyez* ZUDEROTTE.

SUDKERQUE, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* ZUDANSQUES.

SUDSCHOVE, v. (*Lys*). *Voyez* ZUYTSCHOVE *ou* ZUYTLHOOTE.

SUECH (LE), v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Monestiés, à 20 k. (4 l. ¼) d'Alby, 6 m. (13 l.) de Castres. *P.* 196. *B. de p.* de Cordes.

SUEGE, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de l'eyrelau, commune Rivière, à 11 k. (2 l. ¾) de Milhaud, 4 m. (10 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 24. *Bur. de poste* de Milhaud.

SUEJOLS (LA), rivière (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Saugues. Sa source, à 13 k. (3 l.) S. p. O. de Saugues, coule au N., puis au N. E., passe à Saugues, et montant au N. va se rendre dans l'Allier, à 22 k. (5 l.) N. N. E. de sa source.

SUEL (LA), montagne de roche (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Touvet. Sa plus grande élévation est à 23 k. (5 l. ¼) N. N. E. de Grenoble; elle a environ 18 k. (4 l.) de long, inclinée du N. E. au S. O. Elle tient au N. E. à celle de l'Arpette, et au S. O. à celle d'Aynard.

SUERREMDE, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Glabbeek, à 8 k. (2 l.) E. p. N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. de Tirlemont, 5 m. (12 l.) E. p. N. de Bruxelles. Il y a une brasserie et une genièvrerie dans ce village. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Tirlemont.

SUERCE, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Dannemarie, sur la Suersine, à 18 k. (4 l.) de Befort, 6 m (13 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 521. *Bur. de p.* de Delle.

SUERDT, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Bruhl, près du Rhin, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. de Cologne, 6 m. (13 l. ¼) E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle de Weiss, 554. *B. de p.* de Cologne.

SUERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Gros-Rouvre, à 2 k. (½ l.) de Montfort-l'Amaury, 25 k. (5 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Gros-Rouvre, 970. *Bur. de p.* de Montfort-l'Amaury.

SUERTE, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Rabenach, comm. de Cobern, à 11 k. (2 l. ¾) de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Cobern et dépend., 748. *Bur. de poste* de Coblentz.

SUETTE, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, cant. et comm. de Seiches, à 19 k. (4 l. ¼) de Baugé et de Cahors. *Pop.* compr. celle de Seiches, 1400. *Bur. de poste* d'Angers. *Rel. de p. aux chev.*

SUEURS (LES), hameau (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton nord de Dourdan, comm. du Val, à 5 k. (1 l. ¼) de Dourdan, 15 k. (3 l. ¾) d'Etampes *Pop.* compr. celle du Val, 639. *Bur. de poste* de Dourdan.

SUÈVRES, ville (*Loir-et-Cher*),

Digitized by Google

arr. de Blois, cant. de Mer *ou* Menars, près du ruisseau de la Trenne, à 5 k. (1 l. ½) de Mer, 11 k. (2 l. ¾) de Blois. Il y a des carrières de pierre calcaire exploitées. *Pop.* 1250. *Bur. de poste* de Mer.

SUEZ, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Lambesc. Il y a cinq fabriques, dont quatre de tuile et une de poix résine. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Lambesc.

SUFFLENHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Bischwiler, sur l'Eberbach, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Haguenau, 31 k. (7 l.) de Strasbourg. On y exploite de la terre pour poterie. *Pop.* 1111. *Bur. de poste* de Strasbourg.

SUFFO (LE), ruiss (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles. Sa source, à 11 k. (2 l. ½) de Ville-Vieille, coule à l'O. et se rend dans l'Aigue-Blanche, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

SUGERES, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Dier, à 14 k. (3 l. ½) de Billom, 32 k. (7 l. ½) de Clermont. *Pop.* 1623. *Bur. de poste* de Billom.

SUGGERATH, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. p N. de Linnich, 22 k. (5 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 294. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

SUGNY, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Mézières, à 4 k. (1 l.) E. de Gespausart, 13 k. (3 l.) N. E. de Charleville, 5 m. (11 l. ¾) N. E. de Réthel. *Pop.* 593. *Bur. de poste* de Charleville.

SUGNY, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Monthois, sur le ruiss. d'Ainy, à 5 k. (1 l. ½) S. de Vouziers, 4 m. (10 l. ½) S. de Mézières. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Vouziers.

SUGUEN (GOURGUEDE), lac (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. d'Aucun, sur le gave d'Azun, à 19 k. (4 l. ¼) S. O. d'Argelès, il a du N. au S. 1167 mètr. (600 t.) et 291 mètr. (150 t.) de large.

SUHESCUN, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de St.-Palais, cant. d'Iholdy, à 18 k. (4 l.) de St.-Palais, 7 myr. (15 l. ½) de Pau. *Pop.* 451. *Bur. de poste* de St.-Palais.

*Suicide.* Sous la monarchie, les lois privoient le coupable des honneurs de la sépulture. Son cadavre devoit être traîné sur une claie, pendu par les pieds, et jeté ensuite à la voirie. Mais il falloit qu'il fût prouvé que le suicide n'avoit pas été commis par folie ou aliénation d'esprit.

SUILHAC, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos, comm. de Sigüer, à 9 k. (2 l. ¼) de Tarascon, 22 k. (5 l.) de Foix. *Pop.* compr. celle de Siguer, 1397. *Bur. de poste* de Tarascon.

SUIN (LA), rivière (*Indre*), arr. et cant. du Blanc; elle tire sa source d'un nombre de ruisseaux et d'étangs, coule à l'ouest et se rend dans la Creuse, à 14 k. (3 l. ¼) du Blanc.

SUIN, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de St.-Bonnet-de-Joux, sur la montagne de Suin, à 15 k. (3 l. ¾) de Charolles, 31 k. (7 l.) de Mâcon. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de St.-Bonnet-de-Joux.

SUINES, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Grisy, à 14 k. (3 l. ½) de Melun. *Pop.* compr. celle de Grisy, 800. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

SUIPPE, ville (*Marne*), arr. de Châlons, ch.-l. de canton, sur la Suippe, rivière, à 36 k. (8 l.) E. S. E. de Reims, 22 k. (5 l.) E. N. E. de Châlons, 27 k. (6 l.) O. de Ste.-Menéhould. Cette commune est célèbre par ses foires, où il se fait un grand commerce de bestiaux, et surtout par sa manufacture d'étoffes communes, appelées *enversins*, propres à l'habillement des troupes; la guerre en a tellement favorisé le débit, que de cinq cents pièces par année, que son commerce fournissoit auparavant, les dernières années de guerre il s'en fabriquoit jusqu'à 5 à 6000 pièces. On y fabrique aussi des jarretières en laine et soie, de la bonneterie, tannerie, dont les cuirs sont très-estimés. Les productions consistent en vins, grains, bestiaux, laines et chanvres. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1910. *Bur. de p.* de Châlons-sur-Marne.

SUIPPE (LA), rivière (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, canton de Dammartin. Sa source à Somme-Suippe, coule au N. O., passe à Suippe, au Grand-St.-Hilaire, à Auberive, arrose plusieurs villages, et va se rendre dans l'Aisne, à 18 k. (4 l.) N. p. O. de Reims.

SUISSE (BASSE), v. (*Moselle*). *Voy.* BASSE-SUISSE.

SUISSE (HAUTE), v. (*Moselle*). *Voyez* HAUTE-SUISSE.

SUISSE, fort ou redoute (*Nord*), arr. et canton de Bergues, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. Il consiste en une redoute carrée, entourée d'un double fossé.

SUISY-LE-FRANC, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montcornet, sur le Surmelin, à 27 k. (6 l.) de Château-Thierry, 7 m. (15 l. ¼) de Laon. *Pop.* 204. *Bur. de poste* d'Epernay.

SUIZE, rivière (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Langres. Sa source à 2 k. (½ l.) de Voisines, près celle de l'Aujon.

*Sujets.* Sous la monarchie, on nommoit ainsi les membres de l'Etat, quels qu'ils fussent; roturiers, magistrats, ecclésiastiques, nobles, princes du sang, tous étoient sujets du roi.

SULDER-AUE, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. d'Ober-Ingelheim, comm. de Nider-Ingelheim, à 2 k. (½ l.) d'Ober-Ingelheim, 11 k. (2 l. ¾) de Bingen, 15 k. (3 l. ½) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Nider-Ingelheim, 1127.

SULDERN, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Munster, à 19 k. (4 l. ½) de Colmar. *Pop.* 1018. *Bur. de p.* de Colmar.

SULGUES, (*Aveyron*). *Voyez* SELOUES.

SULIGNAT, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 21 k. (4 l. ½) de Bourg. *Pop.* 387. *Bur. de p.* de Chatillon-sur-Chalaronne.

SULLEMONT, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Villers-Cotterets, comm. de Taille-fontaine, à 8 kil. (2 l.) de Villers-Cotterets, 22 k. (5 l.) de Soissons. *Pop.* comp. celle de Taille-fontaine, 430. *B. de p.* de Villers-Cotterets.

SULLY, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, près de la Drôme, à 3 k. (¾ de l.) de Bayeux, 30 k. (6 l. ¾) de Caen. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de Bayeux.

* SULLY, (*Indre-et-Loire*). *Voyez* SEUILLY.

SULLY, bourg (*Loiret*), arr. de Gien, ch.-l. de cant., sur la Loire, à 38 k. (8 l. ½) S. E. d'Orléans, 21 k. (4 l. ½) O. N. O. de Gien, 31 k. (7 l.) N. d'Aubigny, 17 m. (38 l.) de Paris. Long. 20. 1. lat. 47. 45. C'étoit un duché-pairie qui avoit été érigé en 1606 en faveur de Maximilien de Béthune. Il y avoit



Digitized by Google

un bailliage, un grenier à sel, une collégiale, dont le chapitre étoit composé de quatorze chanoines. C'étoit le duc de Sully qui nommoit à tous ces bénéfices. On fait remonter l'ancienneté de cette petite ville jusqu'au temps de César. Il y a un très-beau château et une église civant collégiale. Près de ce bourg, on trouve des cailloux qui le disputent à ceux de Médoc et du Rhin. Sully a un syndic des marins, il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Orléans, 4e arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2500. *Bur. de poste* de Gien.

**Sully**, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Songeous, sur le Grand Therrain, à 16 k. (3 l. ¾) de Grandvillers, 25 k (5 l. ¾ de Beauvais. *Populat.* 210. *Bur. de poste* de Songeous.

**Sully**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. d'Epinac, à 24 k. (3 l. ½) N. E. d'Autun, 8 m. (19 l.) N. O. de Mâcon, 13 k. (3 l.) S. d'Arnay. On élève dans ce village un grand nombre de chevaux dont on fait commerce. Il y a des mines de fer et des forges où l'on travaille beaucoup, et dont on transporte le produit à Paris par la Loire. *P.* 1093. *Bur. de p.* d'Autun.

**Sully**, v. (*Vienne*), arrond. de Poitiers, cant. de Mirebeau, à 27 k. (6 l.) de Poitiers. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Mirebeau.

**Sully-la-Chapelle**, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Chécy, dans la forêt d'Orléans, à 16 k. (3 l. ¾) de Bois-Commun, 21 k. (4 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Bois-Commun.

**Sully-la-Tour**, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de Pouilly, sur la côte près du Nousin, à 13 k. (3 l.) de Cosne, 39 k. (8 l. ¾) de Nevers. Il y a deux forges à verges, et une dite *Chalois*; un martinet dit de *Vergery*, situé sur la rivière de Nousin. On y fabrique du fer en barre pour l'agriculture; on y fait commerce de chevaux. *P.* 1448. *B. de poste* de Cosne.

**Sulm**, (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 16 k. (3 l. ¾) N. p. O. de cet endroit, 2 k. (½ l.) S. p. O. de Dudeldorf, 19 k. (4 l. ¼) N. de Trèves. *Pop.* compr. les dépendances, 180.

**Sulniac**, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. d'Elvin, à 14 k. (3 l. ¼) de Vannes. *Pop.* 2120. *Bur. de poste* de Vannes.

**Sulsicque**, v. (*Escaut*), arr. et cant. d'Oudenarde, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Renaix, 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. d'Oudenarde, 32 k. (7 l. ¼) S. p. O. de Gand. *Pop.* 800. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

**Sultz**, ville (*Bas-Rhin*). *Voyez* Soultz-sous-Forêts.

**Sultz**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Molsheim, près la Mehr, à 19 k. (4 l. ¼) de Strasbourg. Ce village possède une mine de bitume. Il y a des bains appelés en allemand *Sullrbud*. Ces bains sont commodément situés dans une prairie auprès de la chapelle de saint-Amand; ils étoient déjà connus avant le 16e siècle. Le Bain est construit tout près du ruisseau de Morig. On ne fait presque point usage de cette eau intérieurement, à cause de son goût désagréable; mais en bains, elle est salutaire pour diverses maladies du sexe, contre la gale et les autres vices de la peau, de même que dans les maladies de nerfs. *Pop.* compr. celle de Biblenheim, 741. *Bur. de poste* de Molsheim.

**Sultz**, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, ch.-l. de cant., à 23 k. (5 l. ¼) S. S. O. de Colmar, 8 k. (2 l.) O. d'Ensisheim, 8 k. (2 l.) N. p. E. de Cernay. *Pop.* compr. celle de Vuenheim, 3949. *Bur. de poste* de Rouffach.

**Sulzbach**, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Laugensulzbach.

**Sulzbach**, v. (*Sarre*), ar. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, à 3 k. (¾ de l.) O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Cousel, 7 m. (14 l. ¾) E. p. S. de Trèves. Il y a une fabrique de bleu de Prusse et une de sel ammoniac. *P.* 100. *Bur. de p.* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

**Sulzbach** (la), rivière (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Castellaun, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. N. duquel elle prend sa source, coule au S. p. E. et se rend dans la Simmerbach, au N. E. du village de Steinbach, après 7 k. (1 l. ¾) de cours.

**Sulz**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, comm. de Gossenweiler, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. p. O. d'Annweiler, 10 k. (2 l. ½) N. de Weissembourg, 9 m. (20 l. ½) S. de Mayence. *P.* compr. celle de Gossenweiler, 609. *B. de p.* de Landau, dép. du Bas-Rhin.

**Sulz** (la), rivière (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, à 8 k. (2 l.) N. de cet endroit, coule au S. p. E. et se rend dans la Wilbach ou Fraisbach, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de sa source.

**Sulzbach**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, à 8 k. (2 l.) N. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) O. N. O. de Bliescastel, 6 myr. (14 l. ½) S. S. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Neuviller, 178.

**Sulzbach**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Herstein, sur la Nahe, rivière, à 6 k. (1 l. ½) S. E. d'Herstein, 3 k. (¾ de l.) S. S. O. de Kyrn, 6 myr. (13 l. ½) E. de Trèves. Il y a une manufacture de sel ammoniac, de bleu minéral et de bleu de Prusse. *Pop.* 148. *Bur. de p.* de Sarrebruck.

**Sulzbach**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. d'Ober-Stein, 5 m. (12 l.) E. N. E. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Rhaunen, 228. *Bur. de poste* de Trèves.

**Sulzheim**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœrstadt, à 3 k. (¾ de l.) O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. d'Armsheim, 22 k. (5 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 389. *Bur. de poste* de Worms.

**Sulzhof**, ham. (*Mont-Tonn.*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Ober-Moschel, comm. de Schiersfeld, à 4 k. (1 l.) d'Ober-Moschel, 7 kil. (1 l. ¾) de Meissenheim, 4 myr. (10 l. ½) de Mayence. *Pop.* comp. celle de Schiersfeld, 233.

**Sulzhof**, h. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Lautercken, comm. d'Houellen, à 4 k. (1 l.) de Lautercken. *P.* comp. celle de Lautercken, 218.

**Sum-Auther**, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Buzancy, à 19 k. (4 l. ¼) de Grand-Pré, 37 k. (8 l. ½) de Charleville. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Buzancy.

**Sumar**, (*Ardennes*), village du ci-dev. pays de Liége, arr. de Rocroy, cant. de Philippeville, à 4 k. (1 l.) N. O. de Villers-en-Fagne, 2 k. (½ l.) S. de Philippeville, 5 m. (11 l. ½) N. p. O. de Mézières. *Pop.* 88. *Bur. de poste* de Philippeville.

**Sumène**, ville (*Gard*), arr. du Vigan, ch.-l. de cant., sur le Rieutort, à 4 k. (1 l.) N. de Ganges, 8 k. (2 l.) E. du Vigan, 5 myr.

Digitized by Google

(12 l.) O. p. N. de Nîmes. Il y a des fabriques de bas de soie et bonnets de coton, et des mines de houille non exploitées. *Pop.* 2906. *B. de p.* de Ganges, dép. de l'Hérault.

SUMÈNE (LA), rivière (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Agrève. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, coule au S. E. puis au N. E. et se rend dans le Doubs, à l'O. de la Mastre.

SUMÈNE (LA), rivière (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers. Sa source, à 22 k. (5 l.) E. de Mauriac, coule au N., puis à l'O., tourne au S. O., ensuite au N. O. et se rend dans la Dordogne, à 11 k. (2 l. ¾) N. de Mauriac.

SUMÈNE (LA), rivière (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de St.-Julien-de-Chapteuil. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de St.-Julien, coule à l'O. p. S., puis à l'O. N. O. et se rend dans la Loire à 15 kilom. (3 l. ¼) O. p. N. de sa source, 4 k. (1 l.) N. p. E. du Puy.

SUNARTHE, v. (*Basses-Pyrén.*), arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre, près du gave d'Oléron, à 15 kilom. (3 l. ¼) d'Orthez, 4 m. (10 l. ½) de Pau. *Pop.* 130. *Bur. de poste* d'Orthez.

SUNDHAUSEN, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Marckolsheim, à 13 k. (3 l.) de Benfelden, 38 k. (8 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 855. *Bur. de poste* de Marckolsheim.

SUNDHOFFEN, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Andolsheim, près de l'Ill, à 5 kil. (1 l. ½) de Colmar. *Pop.* 881. *Bur. de poste* de Colmar.

SUNHAR, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 9 k. (2 l. ½) de Mauléon, 5 m. (10 l. ½) de Pau. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Mauléon.

SUNHARETTE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, sur l'Apphoura, à 13 kil. (3 l.) S. de Mauléon, 5 m. (11 l.) O. S. O. de Pau, 25 k. (5 l. ¼) O. S. O. d'Oléron. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Mauléon.

SUNHARTZE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, canton de Tardets, à 8 k. (2 l.) de Mauléon, 5 m. (10 l. ½) de Pau. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Mauléon.

SUNIGAW *ou* SUNTGOW. C'étoit un pays qui dépendoit du gouvernement général de l'Alsace, situé au midi de cette province : il étoit borné au septentrion par la Haute-Alsace, au levant par le Rhin, ou la Souabe et le canton de Bâle, au midi par la Franche-Comté et la province de Porentruy, et au couchant par la Lorraine. Ce pays fait actuellement partie du département du Haut-Rhin. On lui donnoit 36 k. à 4 m. (8 à 10 l.) dans sa plus grande longueur du midi au septentrion, sur environ la même distance dans sa largeur du levant au couchant. Il comprenoit le territoire de Mulhausen, les bailliages de Dann ou Thann, de Altkirch, de Fürt ou Ferrette, de Landser, de Béfort, et les dynasties de Masmunster ou Masvaux, de Florimont et de Landskron. La ville de Béfort en étoit la capitale : les autres villes plus considérables sont Ferrette et Huningue. Ses principales rivières sont l'Ill, Larg et la Tolder, qui toutes y prennent leurs sources dans la partie du midi, et dirigent leur cours vers le septentrion; un petit nombre seulement ont leur direction vers la Franche-Comté. Dans la partie du midi et sur-tout celle du couchant, cette province est remplie de montagnes couvertes de bois. Le reste de la province est assez abondant en pâturages, et on n'y recueille guères que de l'orge, de l'avoine et du seigle. Les cantons les plus fertiles et où les productions sont le plus variées, sont ceux de Huningue, Altkirch et Mulhausen. Le bailliage de Landser est presque tout entier occupé par une forêt que l'on nomme *Hartt*. Au reste la plus grande partie de cette province est en forêts. On trouve quelques mines d'argent, de cuivre et de plomb; il y a aussi des mines de fer, des forges et des manufactures de fer blanc. Les Français ont conquis ce pays sous Louis XIII; il leur a été cédé par la paix de Munster en 1648. Il relevoit auparavant de l'Évêque de Bâle, et appartenoit aux archiducs d'Autriche. Pour les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne ce pays, *voyez* le département du Haut-Rhin.

SUOGE-LE-GAMELON, v. (*Sarthe*). *Voyez* SOURGÉ-LE-GAMELON.

SUONCOURT, v. (*Meuse*). *Voyez* SENONCOURT.

SUPT, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Champagnole, près de la forêt de Joux, à 15 k. (3 l. ½) d'Arbois, 37 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* comp. celle de la Vessoye, 200. *Bur. de poste* de Champagnole.

SURANCE, v. (*Vosges*), arrond. de Mirecourt, canton de Bains, à 25 k. (5 l. ¾) de Darney, 25 kil. (5 l. ½) d'Épinal. *Pop.* 86. *Bur. de poste* de Bains.

SURAND (LA), rivière (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, canton de St.-Julien. Sa source, près de Loysia, v., à 10 k. (2 l. ½) O. d'Orgelet, coule au S. et se jette dans l'Ain, arrond. de Bourg, à 1 kilom. (¼ de l.) S. O. de Pont-d'Ain, 20 k. (4 l. ½) S. E. de Bourg.

SURBA, v. (*Ariège*), arrond. de Foix, cant. de Tarascon, près de la Gourbu, à 3 k. (½ de l.) de Tarascon. Il y a une forge dite de *Lacombe*, située à environ 2722 mèt. (1400 t.) O. N. O. de Tarascon. *Population*, 193. *Bur. de poste* de Tarascon.

SURBEMDEN, v. (*Dyle*). *Voyez* SURREMDE.

SURBOURG, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Soultz-sous-Forêts, à 15 kil. (3 l. ½) de Weissembourg, 38 kil. (8 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 1206. *Bur. de poste* d'Huguenau.

SURCAMPS, v. (*Somme*), arr. de Doulens, canton de Dommart-en-Ponthieu, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Doulens, 24 k. (5 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 88. *Bur. de p.* de Flixecourt.

SURDON, v. (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Séez, près du Don, à 27 k. (6 l.) d'Alençon. *Pop.* 80. *Bur. de poste* de Séez.

SURDOUX, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf, à 30 k. (6 l. ¾) de St.-Léonard, 40 k. (9 l.) de Limoges. *Pop.* 184. *Bur. de p.* de Pierre-Buffière.

SURE, v. (*Fordt*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, sur la Sure, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Fauvillers, 13 k. (3 l.) E. N. E. de Neufchâteau, 5 m. (11 l. ½) N. O. de Luxembourg. *Pop.* 234. *Bur. de poste* d'Arlon.

SURÉ, v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères, à 11 k. (2 l. ¾) de Bellesme, 23 k. (5 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 742. *Bur. de poste* de Mamers, dép. de la Sarthe.

SURE (LA), rivière (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, canton des Vans. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de cet endroit, coule au S. et se rend dans la Borne, à 3 kil. (¾ de l.) E. p. N. des Vans.

SUREDE, v. (*Pyrénées-Orient.*). *Voyez* SOREDE.

SURENNES, v. (*Seine*), arrond. de

Digitized by Google

St.-Denis, cant. de Nanterre, sur la Seine, à 11 k. (2 l. ½) de St.-Denis, 8 kil. (2 l.) de Paris. Charles *le Simple* donna cette ferre à l'abbé de St.-Germain-des-Prés, pour le dédommager des biens de la manse abbatiale de St.-Leuffroi, que les ravages des Normands lui avoient fait perdre. Saint Leuffroi étoit grand-père de Hugues-Capet. L'église paroissiale de Surennes renfermoit, dit-on, des reliques de ce saint. Les protestans la brûlèrent en 1577, et une partie de ces reliques furent conservées malgré cet incendie dont on voit encore la trace. C'est dans ce village que se tint au mois d'avril 1593, cette fameuse conférence qui devoit déterminer Henri IV à changer de religion. Il y a une brasserie. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Neuilly.

Surfande, vallée (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 9 k. (2 l. ¼) O. de Ville-Vieille. Il y a un ruisseau dans cette vallée. Elle a, du N. O. au S. O., 6 kil. (1 l. ½) de long.

Surfond, v. (*Sarthe*), arrond. du Mans, cant. de Montfort, sur la Sourice, ruisseau, à 10 kil. (2 l. ½) de Conneré, 19 k. (4 l. ½) du Mans. *Populat.* 225. *Bur. de poste* de Conneré.

Surfontaine, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Quentin, 23 kilomètres (5 l. ¼) de Laon. *Pop.* 560. *Bureau de poste* de St.-Quentin.

Surgères, b. (*Charente-Infér.*), arr. de Rochefort, ch.-l. de cant., sur la Gère, à 24 k. (5 l. ½) N. E. de Rochefort, 31 k. (7 l.) E. de la Rochelle, 10 k. (2 l. ½) S. p. E. de Mauzé, 41 kilom. (9 l. ½) N. de Saintes. On y fait commerce de chevaux, bœufs et moutons. Il y a sept fontaines minérales. Ce bourg a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1500. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Surgy, v. (*Nièvre*), arrond. et cant. de Clamecy, sur le Beuvron, à 5 k. (1 l. ¼) de Clamecy, 6 m. (14 l. ½) de Nevers. *Pop.* 665. *Bur. de p.* de Clamecy.

Suriauville, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, canton de Bulgnéville, à 6 k. (1 l. ½) de Mandre, 15 k. (3 l. ½) de la Marche. *P.* 455. *Bur. de poste* de la Marche.

Surice, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Florenne, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) N. O. de Charlemont, 37 k. (8 l. ½) S. S. O. de Namur. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de Givet, départ. des Ardennes.

Surieu, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Roussillon, comm. d'Assieu, sur le Bassin, ruisseau, à 13 kilom. (3 l.) de Vienne, 7 myr. (16 l. ½) de Grenoble. *Pop.* comp. celle d'Assieu, 621. *Bur. de poste* du Péage.

Surin, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Champdeniers, à 21 kilom. (4 l. ¾) de St.-Maixent, 14 k. (3 l. ½) de Niort. *Pop.* 674. *Bur. de poste* de Niort.

Surin, v. (*Vienne*), arrond. de Civray, cant. de Charroux, à 9 kil. (2 l. ½) de Civray, 5 m. (12 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 332. *Bur. de poste* de Civray.

Suris, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Chabanois, sur la Charente, à 19 kil. (4 l. ½) de Confolens, 37 kil. (8 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 643. *Bur. de poste* de Chabanois.

Surisse, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Givet, comm. de Romeré, à 8 kilom. (2 l.) N. O. de Charlemont, 10 k. (2 l. ½) E. de Philippeville, 5 m. (11 l.) N. de Mézières. Ce village dépendoit du pays de Liége. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Charlemont.

Surmelin (le), riv. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmort. Sa source, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. d'Oabais, coule au N. N. O., se rend dans la Marne, à 31 k. (7 l.) N. N. O. de sa source.

Surmont, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, canton de Clerval, sur le mont Belvoir, à 19 k. (4 l. ½) de Baume, 4 m. (10 l. ½) de Besançon. *Pop.* 269. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

Surmont, v. (*Doubs*), arr. et cant. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, comm. d'Indevillers, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Hippolyte, 8 m. (17 l.) de Besançon. *Pop.* comp. celle d'Indevillers et dépend., 590. *Bureau de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Surques, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Omer, 8 m. (17 l. ½) d'Arras. *Pop.* 387. *Bur. de poste* d'Ardres.

Surrain, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton de Trévières, à 13 k. (3 l.) de Bayeux, 49 k. (9 l.) de Caen. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Bayeux.

Surstein-vert-berhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Lauterrecken, commune de Nœrzweiler, à 5 k. (1 l. ¼) de Lautercken, 14 k. (3 l. ½) de Cousel, 7 m. (14 l. ¾) de Mayence. *Pop.* comp. celle de Nerzweiler, 141.

Surtainville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. des Pieux, à 25 k. (5 l. ¾) O. de Valognes, 24 k. (5 l. ½) S. O. de Cherbourg, 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Barneville. *Pop.* 1025. *Bur. de p.* de Valognes.

Surtauville, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 366. *Bur. de p.* de Louviers.

Survie, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, canton d'Exmes, à 19 kil. (4 l. ½) d'Argentan, 4 m. (10 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Vimoutiers.

Surville, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton et comm. de Montereau-Fault-Yonne, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 19 k. (4 l. ½) de Fontainebleau. *Pop.* comp. celle de Montereau, 3115. *Bur. de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

Surville, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, près de la Calone, à 2 kil. (½ l.) de Pont-l'Evêque, 5 m. (10 l. ½) de Caen. *P.* 309. *B. de p.* de Pont-l'Evêque.

Surville, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 20 kil. (4 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 430. *Bur. de p.* de Louviers.

Surville, v. (*Manche*) arr. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits, à 30 k. (6 l. ¾) de Carentan, 30 k. (6 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 366. *B. de p.* de Périers.

Survilliers, ferme (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, comm. de Giey, à 20 k. (4 l. ½) de Langres, 15 k. (3 l. ½) d'Auberive. *P.* comp. celle de Giey et dépend., 515. *Bur. de poste* de Ville-sur-Aujon.

Survilliers, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, cant. de Luzarche, à 14 k. (3 l. ½) de Gonesse, 4 m. (10 l. ½) de Versailles. *Pop.* 487. *Bur. de poste* de Louvres.

Sury, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. de Mézières, à 8 k. (2 l.) de Charleville. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Mézières.

Sury, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de Leray, à 16 k. (3 l. ¾)

Digitized by Google

de Sancerre, 6 myr. (12 l. ¾) de Bourges. *Pop.* comp. celle de Leray, 1608. *Bur. de poste* de Cosne, dép. de la Nièvre.

**Sury-aux-Bois**, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf, près de la forêt d'Orléans, à 8 kil. (2 l.) de Bois-Commun, 32 kil. (7 l. ¼) d'Orléans. *P.* 700. *Bur. de p.* de Bois-Commun.

**Sury-en-Vaux**, v. (*Cher*), arr. et cant. de Sancerre, à 4 k. (1 l.) N. de cette ville, 4 m. (10 l.) N. E. de Bourges, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Cosne. On trouve de l'ocre dans cette comm., et de la pierre de sanguine au village de Grand qui en dépend. *Pop.* 1285. *B. de p.* de Sancerre.

**Sury-ès-Bois**, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, canton de Vailly, à 20 k. (4 l. ¼) d'Aubigny, 5 m. (10 l. ¾) de Bourges. Il y a dans ce village un puits surprenant taillé dans le roc. Après un certain espace de temps, les parois de son contour se rapprochent, et le fermeroient si on n'avoit pas soin de les tailler; ce qui arrive en 1722. Ce puits, qui auparavant avoit 1m. 32 c. (4 pieds) de diamèt. n'avoit plus que 3 décim. (1 p.) pour lors. Il se trouve pratiqué au-dessus d'un ruiss. qui sort en fontaine à 2 kil. (½ l.), et qui a la propriété d'engloutir ce qui se trouve dans son chemin. *P.* 847. *B. de p.* d'Aubigny.

**Sury-le-Comtal**, ville (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert, près de la Mare, à 13 k. (3 l.) S. E. de Montbrison, 6 m. (13 l.) S. O. de Lyon, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Saint-Rambert. On y voit encore les restes du château, où les anciens comtes de Forez faisoient leur demeure ordinaire dans le huitième siècle. Cette ville avoit deux prieurés et une communauté des Sœurs de Saint-Joseph. Entre cette ville et St.-Romain, en creusant la terre de quelques pieds, on trouve une craie blanche et compacte, qui contient du silex. Les habitans en font de la chaux. *P.* 1750. *Bur. de poste* de Montbrison.

**Surzur**, v. (*Morbihan*), arr. et cant. est de Vannes, à 13 k. (3 l.) S. E. de cette ville, 10 k. (2 l. ½) O. de Muzillac, 11 k. (2 l. ½) N. E. de Sarzeau. *P.* 2503. *B. de p.* de Vannes.

**Sus**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Navarreins, près du gave d'Oléron, à 19 k. (4 l. ½) d'Oléron, 32 k. (7 l. ½) de Pau. *Pop.* 346. *B. de p.* de Navarreins.

**Sus-Saint-Léger**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesne, à 18 k. (4 l.) de St.-Pol, 25 k. (5 l. ½) d'Arras. *P.* 736. *Bur. de poste* de Doulens, dép. de la Somme.

**Susa ou Suse**, ville (*Pô*), chef-lieu d'arrond. et de canton, à 5 myriam. (12 l.) O. de Turin, 5 m. (12 l.) N. O. de Pignerol, 6 myr. (13 l.) N. E. de Briançon. Long. 24. 42. lat. 45. 6. 30. Cette ancienne ville d'Italie dans le ci-dev. Piémont, est située sur la Dora-Riparia, entre des montagnes et des collines très-agréables. On l'appeloit la *clef de l'Italie et la porte de la guerre*, à cause de sa situation sur les anciennes frontières de France. Elle étoit commandée par le fort de la Brunette, qui passoit pour inexpugnable; mais il a été rasé en 1796, et on y voit de beaux restes d'antiquité. Les Français la prirent en 1690, et la rendirent en 1696. Ils la reprirent en 1704, mais elle retourna au duc de Savoie en 1707. Cette ville fut fondée, à ce qu'on assure, sous le règne d'Auguste. On croit qu'Hercule, Annibal et Auguste, y ont passé. Elle fut florissante jusqu'à Constantin, qui la réduisit en cendres; rétablie par les marquis de son nom qui descendoient de Charlemagne, soumise ensuite à la Savoye, les nombreuses guerres avec la France l'ont fait déchoir. Près d'elle et des gorges des montagnes, à côté de son vieux château, on voit un arc de triomphe élevé en l'honneur d'Auguste. Il y a des filatures de coton, chamoiserie, corroyerie et tannerie. La ville de Suse a une sous-préfecture, un tribunal de première instance et un conservateur des hypothèques. *Pop.* 1676. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

**Susa**, vallée (*Pô*). Cette vallée, arrosée par la Dora-Riparia, est fertile en fruits, en blé et en mais, à 36 kilom. (8 l.) S. de long de l'E. à l'O.

**Susa**, ci-dev. marquisat (*Pô*), arr. de Suse. Il comprenoit les vallées d'Houlx et de Suse. C'est un beau et bon pays dans les collines, mais fort pauvre dans les montagnes. Les Vaudois habitèrent les vallées de Meane et de Mathias qui en font partie; ils en furent expulsés en 1603.

**Susain (la)**, riv. (*Loiret*), arr. de Pithiviers. Sa source, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de Beaumont, coule au N. E., passe à Beaumont, va à l'E., passe à Château-Landon, et se rend dans le canal de Loing, à 3 kil. (¾ de l.) E. de Château-Landon.

**Susay**, v. (*Eure*), arr. et cant. du Grand-Andelys, à 6 k. (1 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, 39 kilom. (8 l. ¼) N. E. d'Evreux, 18 kil. (4 l.) O. de Gisors. *Pop.* 260. *Bur. de poste* du Grand-Andelys.

**Susberg**, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Sosberg.

**Susémont**, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Vassy, près de la Blaise, à 21 k. (4 l. ¾) de Saint-Dizier, 40 k. (9 l.) de Chaumont. *Pop.* 38. *Bur. de p.* de Vassy.

**Suslarry**, col et montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, à 10 kil. (2 l. ½) S. p. E. de Mauléon; elle a du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

**Susmion**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Navarreins, à 19 k. (4 l. ½) d'Oléron, 33 k. (7 l. ½) de Pau. On trouve près de ce village des pierres roulées de différentes espèces: on y remarque des morceaux de marbre, de schiste rougeâtre et de granit; ce dernier se pulvérise aisément. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Navarreins.

**Sussac**, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf, à 23 k. (5 l. ¼) de S. Léonard, 36 k. (8 l.) de Limoges. On y voit une singularité d'histoire naturelle; c'est une masse isolée de roche calcaire, placée dans un pays qui n'offre par-tout que de la roche granitique. Ce phénomène minéralogique ne sera pas facile à expliquer. Quelques naturalistes du pays n'ont donné à cet égard que des solutions peu satisfaisantes, que nous ne rapporterons pas plus que les foibles conjectures qu'il a fait naître. Quoi qu'il en soit, cette espèce d'île calcaire, au milieu d'un sol granitique, est éloignée de plus de 4 m. (10 l.) des contrées calcaires. On en tire des pierres dont on fait de la chaux. *Pop.* 1060. *B. de p.* de Limoges.

**Sussargues**, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castries, à 15 k. (3 l. ¾) de Montpellier. *P.* 165. *Bur. de p.* de Montpellier.

**Sussat**, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. d'Ebreuille, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Gannat, 5 m. (11 l.) de Moulins. *Pop.* 376. *Bur. de p.* de Gannat.

**Sussaute**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Pa-

Digitized by Google

lais, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Palais, 5 m. (11 l. ½) de Pau. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de St.-Palais.

Sussenhof, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Grunstadt, comm. de Mulenninngen, à 1 k. (¼ de l.) de Grunstadt, 13 k. (3 l.) de Goelheim, 5 m. (12 l. ½) de Mayence. *Pop.* comp. celle de Mulenningen, 392.

Sussey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Liernais, à 13 k. (3 l.) d'Arnay, 5 m. (11 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 808. *Bur. de poste* de Sulieu.

Sussy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melnn, cant. de Mormant, à 11 k. (2 l. ½) de Melun. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Guignes.

Susteren, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Sittard, sur la Worms, à 7 k. (1 l. ¼) N. de Sittard, 5 k. (1 l. ½) E. de Maseyck, 33 k. (7 l. ½) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 976. *Bur. de p.* de Maseyck, dép. de la Meuse-Infér.

Sustersel, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Sittard, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 8 k. (2 l.) O. S. O. d'Heinsberg, 24 k. (5 l. ½) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 451. *Bur. de p.* de Maseyck, dép. de la Meuse-Inférieure.

Susville, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure. *Pop.* 374. *Bur. de poste* de la Mure.

Sutendael, v. (*Meuse-Inférieure*). *Voyez* Soetendale.

Suturieu, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Champagne, à 21 k. (4 l. ¼) de Belley, 4 m. (10 l. ½) de Bourg. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Belley.

Suwenkerque, v. (*Lys*). *Voyez* Zuyenkerke.

Suxy, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Florenville, près de la Vierre, à 8 k. (2 l.) S. p. O. de Neufchâteau, 5 k. (1 l. ½) N. E. de Chiny, 6 m. (13 l.) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* 501. *Bur. de poste* d'Arlon.

Suyse, col ou montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, à 22 k. (5 l.) E. de cet endroit, inclinée de l'O. à l'E. Elle a environ 4 k. (1 l.) de long, et tient au col de Turbat.

Suyt-Lede, riv. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Lokeren, à 6 k. (2 l. ½) N. duquel elle prend sa source, coule à l'O., et va se rendre dans le Moerbeck-Vaert, canal, à 11 k. (2 l. ½) de sa source.

Suzain, riv. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, près duquel elle prend sa source, coule au N. E., et se jette dans le canal de Briare, à 18 k. (4 l.) N. de Montargis.

Suzan, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de la Bastide-de-Seron, à 25 k. (5 l. ½) de Tarascon. *P.*.... *Bur. de poste* de Foix.

Suzan, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. d'Arjuzan, à 15 k. (3 l. ½) de Tartas, 20 k. (4 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.*.. *B. de p.* de Tartas.

Suzange, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, commune de Schremange, près de la Fenche, à 5 k. (1 l. ¼) de Thionville, 23 k. (5 l. ¼) de Metz. *Pop.* compr. celle de Schremange, 138. *B. de p.* de Thionville.

Suzanne, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Tourteron, à 14 kilom. (3 l. ½) de Vouziers, 29 k. (6 l. ½) de Charleville. *Pop.* 440. *Bur. de poste* d'Attigny.

Suzanne, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Bray, près de la Somme, à 11 k. (2 l. ½) de Péronne, 33 kil. (7 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 614. *B. de p.* d'Albert.

Suzannecourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Joinville, près du Rongeant, ruisseau, à 2 k. (½ l.) de Joinville, 37 k. (8 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 328. *B. de p.* de Joinville.

Suze, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. nord de Crest, à la source du Ronconne, à 7 k. (1 l. ½) de Crest, 25 k. (5 l. ½) de Valence. *P.* 456. *Bur. de poste* de Crest.

Suze (la), rivière (*Haut-Rhin*), arr. de Delemont. Elle prend sa source près du village de Renans, côtoie la montagne de Chasserale, et, après un cours tortueux de 22 k. (5 l.) du nord au sud, se jette dans le lac de Bienne.

Suze (la), rivière (*Isère*), arr. et cant. sud de Vienne. Elle prend sa source à St.-Sorlin, coule au nord, et se rend dans la Gere, à 4 k. (1 l.) E. de St.-Sorlin.

Suze (la), ville (*Sarthe*), arr. du Mans, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) S. O. du Mans, 27 kilom. (6 l.) E. de Sablé, 36 k. (8 l.) S. E. de Château-du-Loir. Cette ville, située sur la rive gauche de la Sarthe, avoit un beau pont; elle étoit autrefois assez vivante par le séjour des ci-devant seigneurs qui en habitoient le château qui est maintenant en ruines. On remarque encore dans une des caves de ce château des squelettes entiers et parfaitement conservés. Il y a une manufacture de toutes sortes d'étamines dont il se fait un bon commerce. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1614. *Bur. de p.* de Foulle-Tourte.

Suze-la-Rousse, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Pierrelatte, sur le Lez, à 31 k. (7 l.) S. p. E. de Montelimar, 7 k. (1 l. ½) E. p. N. de Bolene, 7 m. (16 l. ½) S. de Valence. *Pop.*.... *B. de poste* de Pierrelatte.

Suzemont, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, commune d'Hannonville, sur l'Yron, à 19 k. (4 l. ½) de Briey, 25 k. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle d'Hannonville-au-Passage, 296. *Bur. de poste* de Metz.

Suzenet, v. (*Aube*). *Voyez* Val-Suzenet (le).

Suzenneville, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Poix, comm. de Famechon, à 7 k. (1 l. ¼) de Poix, 21 k. (4 l. ¾) d'Amiens. *P.* compr. celle de Famechon, 209. *Bur. de poste* de Poix.

Suzette, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Beaumes, à 21 k. (4 l. ½) d'Orange, 32 k. (7 l. ½) d'Avignon. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Carpentras.

Suzon (le), riv. (*Isère*), de Vienne, cant. de la Côte-Saint-André. Sa source, à 5 k. (1 l. ½) S. de Chatonnay, coule au S. O., reçoit les eaux des Fontaines, passe à Beaurepaire, prend le nom de Lauron, et va se rendre dans le Rhône à St.-Rambert, à 27 kil. (6 l.) S. de Vienne.

Suzot, v. (*Oise*), arrond. de Compiègne, cant. de Noyon, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 myr. (14 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Noyon.

Suzy, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château, à 19 k. (4 l. ½) de Chauny, 3 kilom. (¾ de l.) de Laon. On y exploite des terres végétales pyriteuses, et de bonne argile. *Populat.* 650. *Bur. de poste* de Chavignon.

Swalmen, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. de Ruremonde, sur la Swalmen, à 8 k. (2 l.) O. N. O. d'Elmpt, 5 kilom. (1 l. ¼) N. E. de Ruremonde, 5 m. (10 l. ¼) N. E. de Maëstricht. *Popul.* 998. *Bur. de poste* de Ruremonde.



Digitized by Google

**Swalmen (la)**, riv. (*Roër*), arr. de Crevelt, cant. d'Erkelens, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. duquel elle prend sa source, en plusieurs ruisseaux, coule au N., puis au N. O. ensuite à l'O., passe à Swalmen, et montant au N.-se rend dans la Meuse à 6 k. (1 l. ½) N. de Ruremonde, après 36 k. (8 l.) de cours.

**Swarlé**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. nord de Namur, comm. de Temploux, à 6 k. (1 l. ½) de Namur, 27 k. (6 l.) de Dinant. *P.* compr. celle de Temploux, 714. *Bur. de poste* de Namur.

**Sweveghem**, v. (*Lys*), arr. et cant. de Courtrai, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. d'Haerlebeck, 5 kilom. (1 l. ¼) E. de Courtrai, 5 myr. (11 l. ¼) S. p. E. de Bruges. *Pop.* 4004. *Bur. de poste* de Courtrai.

**Sweveselen**, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. d'Ardoye, à 7 kil. (1 l. ¾) E. p. S. de Thorout, 8 k. (2 l.) O. p. N. de Thielt, 16 kil. (3 l. ¾) S. de Bruges. *Pop.* 3204. *Bur de poste* de Bruges.

**Swolgen**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. d'Horst, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) O. de Gueldres, 8 m. (17 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 226.

**Swynarde**, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Nazareth, près de l'Escaut, à 9 myr. (20 l. ½) N. E. de Nazareth, 8 k. (2 l.) N. O. d'Oosterzeele, 5 k. (1 l. ¼) S. de Gand. *Pop.* 1723. *B. de p.* de Gand.

**Swyne-Brugghe-Vaert**, riv. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, coule au N. E., et va en droite ligne se réunir à l'Isabelle-Vaert, après s'être séparée en deux branches dont l'une va à 4 k. (1 l.) N. p. O. de l'Ecluse, et l'autre, nommée Maiche-Vaert, se rend encore dans l'Isabelle à 2 k. (½ l.) O. p. S. de l'Ecluse, vis-à-vis le fort Danaes, après 11 k. (2 l. ½) de cours.

**Swyndrecht**, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Beveren, à 5 k. (1 l. ¼) E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) O. d'Anvers, 4 m. (10 l.) E. N. E. de Gand. *Popul.* 1671. *B. de p.* d'Anvers, départem. des Deux-Nèthes.

**Sy**, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. du Chesne, à 20 kil. (4 l. ½) de Grand-Pré, 31 kilom. (7 l.) de Charleville. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Buzancy.

**Sylligny**, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord d'Annecy, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de cette ville, 40 k. (9 l.) N. p. E. de Chambéry, 24 k. (5 l. ½) S. O. de Genève. *Pop.* 661. *Bur. de poste* d'Annecy.

**Sylvain-l'Egalité**, v. (*Corrèze*). *Voyez* St.-Sylvain.

**Symard**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Montret, à 10 k. (2 l. ½) N. de Louhans, 5 m. (12 l.) N. E. de Mâcon, 27 kil. (6 l.) S. E. de Châlons-sur-Saone. *P.* 1291. *Bur. de poste* de Louhans.

**Synghem**, v. (*Escaut*), arrond. de Gand, cant. de Cruyshantem, à 7 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Maria-Hoorebeke, 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. d'Oudenarde, 18 k. (4 l.) S. p. O. de Gand. *Pop.* 2438. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

**Synte (Grande)**, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Dunkerque, à 10 k. (2 l. ½) de Bergues, 9 m. (20 l.) de Douay. *Pop.* 482. *Bur. de poste* de Dunkerque.

**Synthe (Petite)**, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Dunkerque, à 8 k. (2 l.) de Bergues, 9 m. (20 l. ½) de Douay. *Pop.* 1358. *Bur. de p.* de Dunkerque.

**Syon**, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, près de la Sier, à 11 k. (2 l. ¾) d'Annecy, 33 k. (7 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 192. *B. de p.* de Rumilly.

**Syrac**, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Cologne, à 15 k. (3 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 31 k. (7 l.) d'Auch. *Pop.* 315. *B. de p.* de Gimont.

**Syseele**, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. d'Ostcamp, 6 kilom. (1 l. ½) S. de Damme, 7 k. (1 l. ¾) E. de Bruges. *Pop.* 933. *B. de p.* de Bruges.

**Syvrieux**, v. (*Ain*). *Voyez* Civrieux.

# T

*Nota.* Plusieurs noms de communes commencent par *Ta*, suivis d'une voyelle, et ont cependant la même prononciation que s'il n'y avoit pas d'*a*; par exemple, *Tannay* et *Thanney-le-Teil*, et le *Theil*. Ainsi, lorsqu'on ne trouvera pas un nom d'endroit commençant par un *T* suivi d'une voyelle, il faudra le chercher par *Ta* suivis de la même voyelle.

**Taas**, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de la Fère-Champenoise, sur l'Auges, à 14 k. (3 l. ½) de Pleurs, 5 m. (11 l. ½) de Châlons. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Sézanne.

**Tabacksmuhl**, moulin (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, près et dépendant de la commune de Zurleiben, à 3 k. (¾ de l.) de Pfalzel, 1 kil. (¼ de l.) de Trèves. *Popul.* compr. celle de Zurleiben et dépendances, 300. *Bur. de p.* de Trèves.

**Tabaille**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre, près du Gave d'Oléron, à 18 k. (4 l.) d'Orthez, 4 myr. (10 l.) de Pau. *Pop.* 91. *Bur. de poste* d'Orthez.

**Tabanac**, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 11 k. (2 l. ½) de Cadillac, 20 k. (4 l. ½) de Bordeaux, 5 k. (1 l. ¼) de Castres. *Pop.* 712. *Bur. de p.* de Castres.

**Tabaux**, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, comm. de Caillavet, à 6 k. (1 l. ½) de Vic-sur-Losse, 20 k. (4 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Caillavet, 224. *Bur. de poste* de Vic-sur-Losse.

*Tabellion.* C'étoit anciennement un officier public créé pour recevoir des actes et contrats, ou seulement pour en délivrer des expéditions sur les minutes qui lui en étoient remises par le notaire qui en avoit fait les actes. Tous les seigneurs justiciers avoient le droit de créer des *tabellions* ou *notaires seigneuriaux*, moyennant des provisions qu'ils leur donnoient eux-mêmes. Ils jouissoient de ce droit en vertu de la concession expresse ou tacite du roi. Les fonctions de ces officiers consistoient, ainsi que celles des notaires royaux, à rédiger par écrit, et dans la forme prescrite par les lois, tous les actes entre-vifs et dispositions de dernière volonté dans l'étendue de la juridiction de leur seigneur. Mais un édit de Henri IV, du mois de mai 1597, avoit réuni les fonctions des tabellions à celles des notaires royaux: cette réunion ne fut cependant point pour lors entièrement exécutée, et Louis XV en avoit ordonné la consommation par son édit du mois de février 1761. Par cet édit le roi avoit supprimé tous les tabellionages dans l'étendue de ses domaines et justices, engagés ou non engagés, et avoit réuni les fonctions des notaires seigneuriaux à celles des



Digitized by Google

notaires royaux, à l'exception cependant des tabellions établis dans l'étendue des terres de l'apanage du duc d'Orléans, et de ceux créés dans le ressort du parlement de Flandre et pays d'Artois. C'étoit le droit que les seigneurs avoient de créer des tabellions dans l'étendue de leur juridiction.

TABLE (LA), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Rochette. *Pop.* 992. *Bur. de poste* de Montmélian.

TABLE (LA), v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de la Roque-Brasane, comm. de Mazauques, à 14 k. (31 *l.*) de St.-Maximin, 18 k. (41 *l.*) de Brignoles. *Pop.* comprenant celle de Mazauques, 472. *Bur. de poste* de St.-Maximin.

*Table de marbre.* Sous la monarchie, ce siége comprenoit trois juridictions, la connétablie, l'amirauté, et les eaux et forêts de France. Il avoit été établi à Paris dans l'enclos du palais. Son nom venoit de ce qu'anciennement le connétable, l'amiral, et le grand maître des eaux et forêts tenoient leur séances sur une table de marbre qui remplissoit toute la largeur de la grand'salle. Les commissaires du parlement y jugeoient en dernier ressort les matières de réformation. Il y avoit des tables de marbre dans plusieurs autres parlemens du royaume, mais pour les eaux et forêts seulement. Voyez *Amirauté*, *Connétablie*, *Eaux et Forêts*.

*TABLEAU ET TARIF des Bureaux de Douane et de Navigation de l'Empire français, par ordre topographique, depuis* Couldoux, *près de* Fos, *situé sur la route de* Cierp, *à la vallée d'*Arreau, *avec désignation des Directions, Principalités ou Bureaux principaux, et Bureaux de première et seconde ligne.*

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux (*a*). | BUREAUX (*b*) de 1re ligne. | BUREAUX (*b*) de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| BAYONNE (*c*) | CIERP | Couldoux. | St.-Béat. | (*a*) Les bureaux principaux sont en gros caractères. |
| | | Fos. | CIERP. | |
| | | Bagnères-de-Luchon | Arreau. | |
| | | Loudenvielle. | | |
| | | Vielle. | | |
| | LUZ | Gedre. | LUZ EN BARRÈGES. | (*b*) Il existe sur les frontières de terre deux lignes de bureaux; les plus voisins de l'étranger sont appelés *de 1re ligne*; ceux de seconde en sont éloignés d'environ 18 k. (4 l.) |
| | | Cauterets. | | |
| | | Arrenx. | | |
| | BÉDOUS | Larrons. | BEDOUS. | (*c*) Les bureaux de la direction de Bayonne touchent au territoire espagnol. |
| | | Urdos. | LESCUN. | |
| | | Ariete | Licq. | |
| | | Larrean. | | |
| | SAINT-JEAN-PIED-DE PORT | Lescumbery. | SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT. | (*d*) Les bureaux de *Ainhoa* et de *Behobie* sont ouverts à la sortie des denrées coloniales expédiées pour l'Espagne, en *transit*. |
| | | St.-Michel. | | |
| | | Roquelaux. | | |
| | | Arneguy. | | |
| | | Lasse. | | |
| | | Baigorry. | | (*e*) Ouvert aux retours des colonies, au commerce d'Afrique et à l'entrepôt des marchandises étrangères. |
| | | Les Aldudes. | | |
| | | St.-Martin-d'Arossa. | | |
| | | Bidarraye. | | |
| | SAINT-JEAN-DE-LUZ | Irratzou. | Surside. | (*f*) Ouvert aux retours des colonies, au commerce d'Afrique, à l'entrepôt des marchandises étrangères, aux tabacs et aux mousselines. |
| | | Espelette. | | |
| | | Ainhoa (*d*). | | |
| | | Sarre. | | |
| | | Ollette. | | |
| | | Behobie (*d*). | | |
| | | Hendaye. | | |
| | | ST.-JEAN-DE-LUZ. | | |
| | BAYONNE | BAYONNE (*e*). | | |
| BORDEAUX | BORDEAUX | La Tête de Buch. | | |
| | | Pauillac. | | |
| | | BORDEAUX (*f*). | | |
| | LIBOURNE | LIBOURNE. | | |
| | | Cussac. | | |
| | BLAYE | BLAYE. | | |
| | | Montagne. | | |
| | | Royan. | | |

Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| LA ROCHELLE | MARENNES | La Tremblade.<br>Chatressac.<br>Riberon.<br>Lergua.<br>MARENNES. | | |
| | ROCHEFORT | ROCHEFORT (a).<br>Charente. | | (a) Ouvert aux retours des colonies. |
| | LA ROCHELLE | LA ROCHELLE (b). | | (b) Ouvert aux retours des colonies, au commerce d'Afrique, à l'entrepôt des marchandises étrangères et aux tabacs. |
| | MARANS | MARANS.<br>St.-Michel.<br>Moricq.<br>La Tranche. | | |
| | CHATEAU D'OLÉRON | CHATEAU D'OLÉRON.<br>St.-Pierre-d'Oléron.<br>St.-Denis. | | |
| | SAINT-MARTIN (île de Ré) | La Flotte.<br>SAINT-MARTIN (île de Ré).<br>Ars. | | |
| | SABLES D'OLONNE | SABLES D'OLONNE.<br>Croix de Vicq. | | |
| NANTES | NOIRMOUTIERS | NOIRMOUTIERS.<br>Barredemont.<br>Beauvoir. | | |
| | PAIMBEUF | Bouin (île de).<br>Bourgneuf.<br>Pornic.<br>PAIMBEUF. | | |
| | NANTES | Le Pellerin.<br>Coueron.<br>NANTES (c). | | (c) Ouvert aux retours des colonies, au commerce d'Afrique, à l'entrepôt des marchandises étrangères, aux tabacs et aux mousselines. |
| | LE CROISIC | Means.<br>St.-Nazaire.<br>Pouliguen<br>LE CROISIC.<br>Mesquer.<br>Roche-Sauveur ou Roche-Bernard.<br>Rédon. | | |
| LORIENT | VANNES | Vielle-Roche.<br>Biliers.<br>Penerf.<br>Sarzeau.<br>Port Navalo.<br>VANNES.<br>Auray.<br>Lomarinquer.<br>La Trinité.<br>Quiberon.<br>Intel.<br>Belle-Isle-en-Mer.<br>Hennebond. | | |
| | LORIENT | LORIENT (d). | | (d) Ouvert aux retours de l'Inde, à ceux des colonies françaises d'Amérique, au commerce du Sénégal, aux mousselines, à l'entrepôt des marchandises et aux tabacs. |
| | PORT-LIBERTÉ | PORT-LIBERTÉ. | | |



Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| *Suite de* LORIENT. . | QUIMPER. . . . . | Quimperlé.<br>Pontduc.<br>Pontavenne.<br>Concarneau.<br>La Forêt.<br>QUIMPER.<br>Benaudet.<br>Pont-l'Abbé.<br>Audierne.<br>Douarnenez.<br>Port-Launay. | | |
| BREST . . . . . | BAEST . . . . . | Camaret.<br>Lanvoc.<br>Landevenec.<br>Le Faon.<br>Daoulas.<br>Plougastel.<br>Landerneau.<br>BAEST (*a*).<br>Le Conquet.<br>Labérildut.<br>Argenton.<br>Kersaint. | | (*a*) Ouvert au commerce des colonies. |
| | MORLAIX. . . . . | Roscoff (*b*).<br>Abreverack.<br>Pontusval.<br>Kernic.<br>MORLAIX (*c*).<br>St.-Pol-de-Léon.<br>Loquirec.<br>Lannion.<br>Perros.<br>Tréguier.<br>Lézardrieux.<br>Pontrieux. | | (*b*) Ouvert à l'entrepôt des eaux-de-vie de genièvre.<br>(*c*) Ouvert aux tabacs et aux retours des colonies françaises. |
| SAINT-MALO. . . . | LE LEGUÉ. . . . . | Brehat.<br>Paimpol.<br>Portrieux.<br>Binic.<br>LE LEGUÉ.<br>Erqui.<br>Dahouet.<br>Port-à-le-Duc.<br>St.-Cast.<br>Leguildo.<br>St.-Briac.<br>St.-Servan. | | |
| | SAINT-MALO . . . . . | SAINT-MALO (*d*).<br>Cancalle.<br>Levivier.<br>Pas-aux-Bœufs. | | (*d*) Ouvert à l'importation des tabacs, à l'entrepôt des eaux-de-vie de genièvre, à celui des marchandises étrangères et au commerce du Sénégal. |
| CHERBOURG . . . . | GRANVILLE. . . . . | Pontorson.<br>Court-la.<br>St.-Léonard.<br>GRANVILLE (*e*).<br>Regneville.<br>St.-Germain-sur-E. | | (*e*) Ouvert aux retours des colonies françaises, arrêté du 28 pluviose an 11 (17 février 1803). |
| | CHERBOURG . . . . | Port Bail.<br>Carteret.<br>Dillette.<br>Omonville.<br>CHERBOURG (*f*).<br>Barfleur.<br>La Hougue.<br>Quineville.<br>Carentan. | | (*f*) Ouvert aux retours des colonies, au commerce d'Afrique, à l'entrepôt des marchandises étrangères non prohibées, à celui des eaux-de-vie de genièvre, rum et tafia. |

Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| *Suite de* CHERBOURG | CAEN | Isigny.<br>Grand-Camp.<br>Port-en-Bessin.<br>Courseulles.<br>CAEN.<br>Sallenelles.<br>Dives. | | |
| ROUEN | HONFLEUR | Le Quai au Coq.<br>Touques.<br>Villiriville.<br>HONFLEUR (*a*).<br>St.-Sauveur.<br>St.-Samson.<br>Quillebeuf. | | (*a*) Ouvert aux retours des colonies. |
| | ROUEN | Aisier.<br>La Mailleraye.<br>La Bouille.<br>ROUEN (*b*).<br>Duppedalle.<br>Duclair.<br>Caudebec. | | (*b*) Ouvert aux retours des colonies, avec un entrepôt de marchandises étrangères non prohibées. |
| | LE HAVRE | Tancarville.<br>St.-Jacques.<br>Harfleur.<br>LE HAVRE (*c*).<br>Etretat.<br>Fécamp (*d*). | | (*c*) Ouvert aux retours des colonies, au commerce d'Afrique, à l'entrepôt des marchandises étrangères et aux tabacs.<br>(*d*) Ouvert à l'entrepôt des eaux-de-vie de genièvre. |
| SAINT-VALLERY-SUR-SOMME | DIEPPE | St.-Vallery-en-Caux<br>DIEPPE (*e*).<br>Tréport. | | (*e*) Ouvert aux tabacs et à l'entrepôt des eaux-de-vie de genièvre. |
| | ST.-VALLERY-SUR-SOMME | ST.-VALLERY-SUR-SOMME (*f*).<br>Abbeville.<br>Le Crotoy. | | (*f*) Ouvert aux retours des colonies.<br>(*g*) Ouvert aux retours des colonies, et à l'entrepôt des eaux-de-vie de genièvre. |
| BOULOGNE | ÉTAPLES | Berck.<br>ÉTAPLES. | | (*h*) Ouvert aux retours des colonies, à l'entrepôt des eaux-de-vie de genièvre, à la sortie des soies du Piémont, avec acquit de paiement à la douane de Lyon. |
| | BOULOGNE | BOULOGNE (*g*). | | |
| | CALAIS | CALAIS (*h*). | | |
| DUNKERQUE | DUNKERQUE | Gravelines (*i*).<br>DUNKERQUE (*k*). | | (*i*) Ouvert à l'entrepôt des eaux-de-vie de genièvre. |
| | OSTENDE | Nieuport.<br>Slykens.<br>OSTENDE (*l*).<br>Blankenberg.<br>Aa-de-Grave.<br>L'Ecluse.<br>Ardembourg. | | (*k*) Ouvert à la sortie des soies du Piémont, avec acquit de paiement à la douane de Lyon, aux retours des colonies, au commerce d'Afrique, aux tabacs, à l'entrepôt des marchandises étrangères non prohibées, et à celui des eaux-de-vie de genièvre. |
| | BRUGES | | BRUGES (*m*). | (*l*) Ouvert au même commerce et entrepôt que Dunkerque. |
| ANVERS | SAS-DE-GAND | Cassandria (*n*).<br>Breskens.<br>Breedsaenen.<br>Biervliet.<br>Philippine. | SAS-DE-GAND.<br>Oostbourg.<br>Capryeke.<br>Erweelden. | (*m*) Douane d'entrepôt en 2e ligne, où on arrive par Ostende. |
| | HULST | Axel (*o*).<br>Ter-Neusen.<br>Zaamslaag.<br>HULST.<br>Welzoorden.<br>Kildrecht.<br>Doel. | Morbecke.<br>St.-Nicolas. | (*n*) 1re ligne sur l'Escaut.<br>(*o*) 1re ligne sur l'Escaut. |

Digitized by Google

| DIRECTIONS. | Principalités ou Bureaux principaux. | Bureaux de 1re ligne. | Bureaux de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| *Suite d'*ANVERS | ANVERS | ANVERS (*a*).<br>Lille (*b*). | St.-Antoine. | (*a*) Ouvert aux retours des colonies, au commerce d'Afrique, à l'entrée des tabacs, et a l'entrepôt des marchandises étrangères.<br>(*b*) Sur l'Escaut en avant d'Anvers. |
| | WEST-WESEL | Sandvliet.<br>Putte.<br>Achterbroeck.<br>West-Wesel.<br>Meersel.<br>Hoogstraeten.<br>Bar-le-Duc.<br>Poppel. | | |
| | TURNHOUT | Turnhout.<br>Arendonc.<br>Postel.<br>Baelen. | Gierlé.<br>Casterlé.<br>Ghéel. | |
| | GAND | ..... | GAND (*c*). | (*c*) (*d*) (*e*) Douanes d'entrepôt provisoirement supprimées comme n'étant pas comprises dans la nomenclature de celles d'entrepôt. |
| | BRUXELLES | ..... | BRUXELLES (*d*). | |
| | LOUVAIN | ..... | LOUVAIN (*e*). | |
| | WEERT | Kerkoven.<br>Holvenne.<br>Neergelt.<br>Achel.<br>Hamont.<br>Loussen.<br>Weert.<br>Bassooven.<br>Hussooven.<br>Nederweert. | | |
| | MEUVEN | ..... | Tessenderlo.<br>Beringen.<br>Solder.<br>Helecteren.<br>Meuven.<br>Grotroy.<br>Neercœtteren.<br>Neer-Itteren.<br>Beyden. | |
| CLÈVES | VENLOO | Meyel.<br>Helden.<br>Bray.<br>Horst.<br>Les Hayes.<br>Venraye.<br>Meersel.<br>Geesteren. | Ruremonde.<br>Le Rouver.<br>Stall.<br>Venloo.<br>Artsen.<br>Gueldres. | |
| | CRANENBOURG | Wel.<br>Berghes.<br>Afferden.<br>Heyden.<br>Gennep.<br>Mook.<br>Grasweg.<br>Cranenbourg.<br>Zephelick.<br>Kekerdon. | Kevalaer.<br>Goch. | |
| | CLÈVES | Bimen.<br>L'Ecluse.<br>Griethuysen.<br>Hurindick.<br>Griet.<br>Niermbrenter.<br>Winegn.<br>Beck. | Clèves.<br>Calcar.<br>Xanten. | |

Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| *Suite de* CLÈVES . . | MOEURS . . . . . | Genderick.<br>Burick.<br>Oasemberg.<br>Rheinberg.<br>Orsoy.<br>Baerf.<br>Homberg.<br>Essemberg.<br>Emmerich.<br>Fremersheim. | MOEURS.<br>Neunkirken.<br>Schaffhousen.<br>Huls.<br>St.-Antonis. | |
| | NEUSS . . . . . | Urdingen (*a*).<br>Langut.<br>Herds.<br>Ober-Cassel.<br>NEUSS.<br>Grunlinghausen.<br>Steorselberg.<br>Zons.<br>Dormagen. | Crevelt.<br>Worst.<br>Niersen.<br>Gladbach.<br>Rheidt.<br>Neukirchen.<br>Jalsveilers.<br>Kaster. | (*a*) 1re ligne sur le Rhin. |
| | COLOGNE . . . . . | Worringen (*b*).<br>Rhucassel.<br>COLOGNE (*c*).<br>Suirdt.<br>Wiesling. | Bedburg.<br>Quadrath.<br>Nutterath.<br>Lechnich.<br>Ahrem. | (*b*) 1re ligne sur le Rhin.<br>(*c*) Ouvert à la sortie des soies du Piémont, avec acquit de paiement à la douane de Lyon, arrêté du 18 pluviose an 11 (7 février 1802); à l'importation des tabacs, et dont une portion des quais est affranchie de la police des douanes. |
| COLOGNE . . . . . | BONN . . . . . | Hersel (*d*).<br>BONN.<br>Godesberg.<br>Milheim.<br>Ober-Vinter.<br>Reimagen.<br>Zinsig. | Frissem.<br>Grosbulessem.<br>Rhinbach.<br>Aldenarh. | (*d*) 2de ligne sur le Rhin. |
| | COBLENTZ . . . . . | Andernach (*e*).<br>Weismenturn.<br>St.-Sebastien.<br>COBLENTZ.<br>Warscheim.<br>Brissich.<br>Rées. | Kempenich.<br>Mayen.<br>Polich.<br>Hatzenforth. | (*e*) 1re ligne sur le Rhin. |
| | ST.-GOARD, sur le Rhin. . . . . | Oberspey.<br>Boppart.<br>ST.GOARD.<br>Oberwesel.<br>Bacharach. | | |
| | BINGEN, sur le Rhin. | Heimbach.<br>BINGEN.<br>Galsheim.<br>Weinsheim.<br>Heydesheim.<br>Budenheim. | | |
| MAYENCE . . . . . | MAYENCE, sur le Rhin. | MAYENCE (*f*).<br>Weisseaau. | | (*f*) Ouvert à l'importation des tabacs, et dont une portion des quais est affranchie de la police des douanes, en *transit* accordé par l'arrêté du 4 pluviose an 11 (24 janvier 1802); en outre ouvert à la sortie des soies du Piémont, avec acquit de paiement à la douane de Lyon, arrêté du 18 pluviose an 11 (7 février 1802). |
| | CREUTZNACH . . . . | . . . . . | Burgen, sur la Moselle.<br>Donnersbausen.<br>Castellann.<br>Simmeren.<br>Mengerscheidt.<br>Wirtenburg.<br>Weinsheim.<br>CREUTZNACH.<br>Wilstein.<br>Arnsheim. | |

Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| *Suite de* MAYENCE. | WORMS, sur le Rhin. | Nierstein.<br>Oppenheim (*a*).<br>Geimsheim.<br>Eich.<br>Hamm.<br>Rhinturckheim.<br>WORMS.<br>Franckenthal. | | (*a*) Ouvert au *transit* de Strasbourg à Mayence, et à celui accordé par l'arrêté du 4 pluv. an 11 (24 janvier 1802). |
| | SPIRE, sur le Rhin. | Friesenheim.<br>Oggersheim.<br>Mundenheim.<br>Neuhoffen.<br>Otterstadt.<br>SPIRE.<br>Mechtersheim.<br>Lingenfeld. | | |
| | ALZEY. | | Eichloch.<br>Enzheim.<br>ALZEY.<br>Ober-Lersheim.<br>Dahlsein.<br>Wachenheim.<br>Groschienheim.<br>Grunstadt.<br>Kirckheim. | |
| | DURKHEIM. | | Kahlstadt.<br>DURKHEIM.<br>Wachenheim près Durkheim.<br>Deidesheim.<br>Newstadt.<br>Didesfeldt.<br>Edenkoben.<br>Rochebach. | |
| STRASBOURG. | LAUTERBOURG. | Guemersheim.<br>Hœrdt.<br>Heimersheim.<br>Woerth.<br>Neubourg.<br>LAUTERBOUG.<br>Munichausen.<br>Seltz.<br>Neuhensel, sur ou près le Rhin. | Landau.<br>Schweighoffen.<br>Altstatt.<br>Rittershoffen.<br>Haguenau. | |
| | STRASBOURG (*b*). | Reschwoog.<br>Druseinheim.<br>Offendorf.<br>La Wantzenau.<br>Pont du Rhin.<br>STRASBOURG (*c*). | Brumath.<br>Schnersheim.<br>Wirdicheim.<br>Egersheim.<br>Altdorff. | (*b*) 1re ligne sur ou près le Rhin.<br>(*c*) Ouvert à l'importation des tabacs et à la sortie des denrées coloniales transitant, et ayant un entrepôt de marchandises étrangères; au *transit* accordé par l'arrêté du 4 pluviose an 11 (24 janvier 1802); en outre ouvert à la sortie des soies du Piémont, avec acquit de paiement à la douane de Lyon, arrêté du 18 pluviose an 11 (7 février 1802). |
| | L'ISLE-DE-PAILLE. | Krafft.<br>Rhinau.<br>Schœnau.<br>Marckolsheim.<br>Antzheim.<br>L'ISLE-DE-PAILLE.<br>Schalampé. | Nederenheim.<br>Benfeld.<br>Schelestatt.<br>Ilhensseren.<br>Horbourg.<br>Ste.-Croix.<br>Ensisheim. | |
| | BOURG-LIBRE. | Huningue.<br>BOURG-LIBRE (*d*).<br>Bourgfeld.<br>Hegenheim.<br>Alschwiller.<br>Ober-Willer.<br>Rheinack. | Mulhausen.<br>Dagsdorff.<br>Ferrette. | (*d*) Ouvert à l'importation des mousselines et des toiles peintes, et à la sortie des denrées coloniales expédiées en *transit*, comme encore au transit accordé par l'arrêté du 18 pluviose an 11 (7 février 1802). |

DIRECTIONS.

Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| *Suite de* STRASBOURG . . . | DÉLÉMONT . . . . . | Lauffon.<br>Breslach.<br>DÉLÉMONT.<br>Montsevilliers.<br>Mervilliers.<br>Wermes.<br>Cremines.<br>Court. | Glovilliers. | |
| BESANÇON . . . . | BIENNE . . . . . | Perle.<br>BIENNE.<br>La Neuveville.<br>Nods (Haut-Rhin).<br>Les Pontains.<br>Renans.<br>La Gibourg. | Montfaucon.<br>Bellelay. | |
| | FLANGEBOUCHE . . . | Blanche-Roche.<br>Le Villers.<br>Les Serrasins.<br>Les Gras. | St.-Gorgon.<br>Nods (Doubs).<br>Pesonfontaine.<br>FLANGEBOUCHE.<br>Pierrefontaine.<br>St.-Maurice.<br>St.-Hippolyte.<br>Indevillers. | |
| | PONTARLIER . . . . . | Les Allemands.<br>Verrières de Joux (a)<br>Les Fourgs.<br>Jougnes.<br>Rochejean.<br>Mouthe.<br>Chaunevre. | Bonnevaux.<br>PONTARLIER (b).<br>Sombaccourt.<br>Chaffois.<br>Frarox. | (a) Ouvert à l'importation des mousselines et des toiles peintes, et à la sortie des productions de nos colonies expédiées en transit. |
| | MOREZ . . . . . | Bois d'Amont.<br>La Cure.<br>Mijoux. | Les Planches.<br>Morillon.<br>Chaux du Dombief.<br>MOREZ.<br>St.-Claude. | (b) Par lequel on pénètre dans l'intérieur en venant par Jonque et les Verrières. |
| GENÈVE . . . . . | VERSOIX . . . . . | Crassier.<br>Sauverny.<br>VERSOIX (c). | St.-Genix. | (c) Ouvert aux mêmes importations et exportations que le bureau de Verrières, et à la sortie des soies du Piémont, avec acquit de paiement de la douane de Lyon; arrêté du 18 pluviose an 11 (7 février 1803). |
| | GENÈVE . . . . . | GENÈVE (d).<br>Bellerive.<br>Hermance. | Bernex.<br>St.-Julien.<br>Drize<br>Annemasse. | (d) 1re ligne sur le lac Léman. |
| | THONON . . . . . | Nernier (e).<br>Bonnatray.<br>THONON.<br>Amphion.<br>Evian.<br>La Tour-Ronde.<br>Melleray.<br>St. Gingolph. | | (e) 1re ligne sur le lac Léman. |
| | SAMOENS . . . . . | Abondance.<br>Châtel.<br>Morzine.<br>SAMOENS.<br>Valorzine.<br>Argentières. | | |



Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| VERCEIL | AOSTE | St.-Remy (a).<br>Valpellina.<br>AOSTA.<br>Etroubles. | | (a) Ouvert au *transit* entre les Républiques italienne, ligurienne, helvétique, et les États de Parme. |
| | GATTINARA | Cervola.<br>Agnuona.<br>Serravalle.<br>Ventebbio.<br>GATTINARA.<br>Lenta. | Andorno.<br>Crevacore.<br>Lossolo. | |
| | ARBORIO | Ghislarengo.<br>ARBORIO.<br>Albano. | Rasio.<br>Buronzo.<br>Colobiano. | |
| | VERCEIL | Belot.<br>VERCEIL (b).<br>Prarolo.<br>Caresana.<br>Motta-de-Conti.<br>Terranova. | Cassina Dextra.<br>Dezzana.<br>Stroppiana.<br>Villa nova. | (b) Ouvert au *transit* entre les Républiques italienne, ligurienne, helvétique, et les États de Parme. |
| | VALENCE | Valmucca.<br>Pomaro.<br>Monie.<br>VALENCE.<br>Pretto.<br>Astignana.<br>Grava.<br>Salle (c).<br>Guazora. | Frasinetto.<br>Casal.<br>Occimiano. | (c) Ouvert au *transit* entre les Républiques italienne, ligurienne, helvétique, et les États de Parme. |
| | ALEXANDRIE | | St.-Salvatore.<br>Castel-Ceriolo.<br>Pravera.<br>ALEXANDRIE.<br>St.-Guilisino.<br>La Spinetta. | |
| VOGUÈRE | POZZOLO | Bettole.<br>POZZOLO (d).<br>Bosco.<br>Fresonara.<br>Illasaluzzo.<br>Pasturana.<br>Francavilla. | Quatre-Cassines.<br>Retorto.<br>Pedresso.<br>Capriata. | (d) Ouvert au *transit* entre les Républiques italienne, ligurienne, helvétique, et les États de Parme. |
| | CASSANO-SPINOLA | CASSANO-SPINOLA.<br>Cuquello.<br>Sorny.<br>Vignole.<br>Pont de Seraval.<br>Monteggio.<br>Abbazia di Molo. | Paderna.<br>Monteginocco.<br>Castellania. | |
| | TORTONNE | | Tore de Galo-Soli.<br>Vighizole.<br>Villa-Romagnano.<br>Rivalta.<br>TORTONNE. | |
| | CASATISME | Gerola.<br>Silvano.<br>Cerano.<br>Cervesina.<br>Bastida (e).<br>Dispancera.<br>Cassina Bella.<br>CASATISME.<br>Res. | Castel novo de Seriva.<br>Voguère. | (e) Ouvert au *transit* entre les Républiques italienne, ligurienne, helvétique, et les États de Parme. |

Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| *Suite de* VOGUÈRE | STRADELLA | Venezia.<br>Mezzano.<br>St.-Cypriano.<br>Port Albera.<br>Arena.<br>STRADELLA.<br>Parpanese.<br>Cardanzo.<br>Rovescala.<br>Douelasco. | Broni.<br>Montalto. | |
| | ZAVETIERELLO | Soriasco.<br>Volpara.<br>Caminata.<br>Trebecco.<br>Paggio Gabionne.<br>Romagnèse. | Bolgoratto.<br>Rosedalbera.<br>ZAVETIERELLO.<br>Varsi. | |
| | BOBBIO | BOBBIO.<br>Confiente.<br>Montarzolo.<br>Santa-Marguarita. | Vaccarezza. | |
| | ST.-SÉBASTIEN | Fejo.<br>Gierolo.<br>Galedassy.<br>ST.-SÉBASTIEN.<br>Gabello.<br>Dernice (*a*). | Brignano. | (*a*) Ouvert au *transit* entre les Républiques italienne, ligurienne, helvétique, et les États de Parme. |
| | SYLVANO-ADORNO | Bitio.<br>Santo-Cristofaro.<br>Castelladorno.<br>SYLVANO-ADORNO.<br>Montaldeo.<br>Marnèse.<br>Perma.<br>Tagliolo. | Prato-Arborato. | |
| | ACQUI | Roccagrimaldi.<br>Tresobbio.<br>Botte.<br>Cremolino.<br>Mollare.<br>Morbello.<br>Pouzono. | Cartorio.<br>ACQUI.<br>Pedaggiera.<br>Carpeuetto. | |
| MONDOVI | ALTARRE | Ferrania.<br>ALTARRE.<br>Mallere.<br>Casseria.<br>Milleximo.<br>Biestro.<br>Muriatto. | Montezemolo.<br>Salicetto.<br>Cairo. | |
| | PONTIVREA | Mioglia.<br>Miojola.<br>PONTIVREA.<br>Montehotte. | Dego.<br>Giuvalle.<br>Spigno. | |
| | MONDOVI | Porlo | Ceva.<br>St.-Michel.<br>Monasterolo.<br>MONDOVI. | |



Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| *Suite de* MONDOVI. | GARESIO | Bagnasco.<br>Briola.<br>Bardinetto.<br>Nasino.<br>Orma. | Casotto.<br>Garesio.<br>Santa-Anna. | |
| | LA CHIUSA | Frabouze.<br>Roccaforte.<br>Rastello.<br>Casa di Pesio.<br>La Chiusa. | Peveragno. | |
| NICE | NICE | Tende (*a*).<br>Labrigue.<br>Saorgio.<br>Le Breuil.<br>Sospello.<br>Pigne.<br>Dolce-Aqua.<br>Perinaldo.<br>Garavan.<br>Menton (*b*).<br>Monaco.<br>St.-Hospice.<br>Villefranche.<br>Nice (*c*). | La Turbie. | (*a*) 1re ligne de terre.<br>(*b*) 1re ligne sur la Méditerranée.<br>(*c*) Ouvert aux retours des colonies, et à la sortie des soies du Piémont, expédiées par acquit de paiement, et à caution; arrêté du 18 pluviose an 11 (7 février 1802). |
| | ANTIBES | Cros-de-Cagne.<br>Antibes.<br>Golfe Jouan.<br>Cannes.<br>Isle Ste.-Marguerite.<br>Theoule. | | |
| TOULON | ST.-TROPEZ | Les Agayes.<br>St.-Raphaeau.<br>Ste.-Maxime.<br>St.-Tropez.<br>Cavalaire. | | |
| | TOULON | Lavandou.<br>Léoubes.<br>Les Salins-d'Hyères.<br>Porte-Cros.<br>Giens.<br>Carqueiranne.<br>Cros-George.<br>Toulon (*d*).<br>La Seyne.<br>St.-Elme.<br>Le Bruscq.<br>Sanary.<br>Bandol. | | (*d*) Ouvert aux retours de l'Inde, à ceux des colonies, et même à ceux du Levant. |
| Inspection de BASTIA (île de Corse) | BASTIA | Bastia.<br>Capraia.<br>Rogliano ou Marinaggio.<br>Cervione ou Aleria.<br>St.-Florent ou Nonza | | |
| | ISLE-ROUSSE | Isle-Rousse.<br>Algajola.<br>Calvi. | | |
| | AJACCIO | Ajaccio.<br>Bonifacio.<br>Propriano.<br>Tizanno.<br>Carghèse.<br>Porto-Vecchio. | | |

Digitized by Google

| DIRECTIONS. | PRINCIPALITÉS ou Bureaux principaux. | BUREAUX de 1re ligne. | BUREAUX de 2de ligne. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| MARSEILLE | LA CIOTAT | Les Lecques.<br>LA CIOTAT.<br>Cassis. | | |
| | MARSEILLE | MARSEILLE (a). | | (a) Ouvert aux retours des colonies françaises, au commerce du Sénégal, à l'entrepôt des marchandises étrangères, à l'importation des tabacs, et par sa position et son lazaret, presque exclusivement réservé aux retours du commerce du Levant; ouvert en outre à la sortie des soies du Piémont, avec acquit de paiement de la douane de Lyon; arrêté du 18 pluviose an 11 (7 février 1802). |
| | LES MARTIGUES | Carry.<br>LES MARTIGUES.<br>Port-de-Bouc. | | |
| | ARLES | ARLES.<br>Les Stes.-Maries. | | |
| CETTE | CETTE | Aigues-Mortes.<br>CETTE (b).<br>Agde. | | (b) Ouvert aux retours des colonies, au commerce du Sénégal, à l'entrepôt des marchandises étrangères, et à l'importation des tabacs. |
| PORT-LA-VICTOIRE | NARBONNE | NARBONNE.<br>La Nouvelle. | | |
| | PERPIGNAN | St.-Laurent de la Salanque (c).<br>Canet. | PERPIGNAN.<br>Thuir.<br>St.-Martial.<br>Villefranche.<br>Olette.<br>Py. | (c) 1re ligne sur la côte. |
| | PORT-LA-VICTOIRE | Collioure.<br>PORT-LA-VICTOIRE.<br>Bagnols. | | |
| | CÉRET | Le Perthus.<br>St.-Laurent de Cerda.<br>Pratz-de-Mollo. | St.-Genis.<br>Le Boulon.<br>CÉRET.<br>Arles. | |
| AIX | SAILLAGOUSSE | La Cabanasse.<br>SAILLAGOUSSE.<br>Estavar.<br>Palau.<br>Hix.<br>Portes.<br>Carols. | Puyvalador. | |
| | TARASCON | Merens.<br>AX.<br>Auton.<br>Signes.<br>Auzat. | Prades-de-Montaillon.<br>TARASCON.<br>Massat. | |
| | SEIX | Aulus.<br>Uston.<br>Conflens.<br>Bordes.<br>Senteim.<br>Orles.<br>St.-Lary (d). | SEIX.<br>Monlis. | (d) Il touche à Couldoux, le premier des bureaux de la direction de Bayonne. |
| PARIS (e). | | | | (e) Douane d'expédition pour ce qui est présenté pour être exporté, et où la vérification et le plombage dispensent de toute autre visite à la sortie. |
| LYON (f). | | | | (f) Douane d'expédition pour les soieries du Piémont; arrêtés des 16 et 21 pluviose an 11 (5 et 9 février 1802). |

Digitized by Google

Nous croyons devoir joindre un réglement sur les droits à payer par les denrées coloniales à leur introduction en France.

*Arrêté du* 3 *Thermidor an* 10 (22 *Juillet* 1802).

Les Consuls de la République, sur le rapport des ministres de l'intérieur et des finances, vu la loi du 29 floréal dernier (19 mai 1802), le conseil d'Etat entendu, arrête :

TITRE Ier. — *Des denrées des colonies françaises.*

Art. Ier. Les droits sur les denrées et productions des colonies françaises, seront perçus conformément au tarif annexé au présent, n° Ier.

II. L'admission desdites denrées et productions n'aura lieu que par les ports de Nice, Toulon, Marseille, Cette, Bayonne, Bordeaux, Rochefort, la Rochelle, Nantes, Lorient, Brest, Morlaix, St.-Malo, Cherbourg, Rouen, Honfleur, le Havre, Dieppe, St.-Valery-sur-Somme, Boulogne, Calais, Dunkerque, Ostende et Anvers.

III. Les droits désignés au tarif sous le nom de *droits d'entrée*, seront acquittés à l'arrivée.

IV. Les denrées et productions assujéties au droit désigné au tarif sous le nom de *droit de consommation*, jouiront de la faculté de l'entrepôt, sous la soumission cautionnée de les réexporter dans l'année, ou de payer ledit droit.

V. Lesdites denrées et productions qui sortiront de l'entrepôt pour passer à l'étranger, ne paieront aucun nouveau droit.

VI. Il sera payé aux raffineurs, pour les sucres raffinés en France, qui seront exportés à l'étranger, une prime de 25 fr. par 5 myriagrammes.

L'exportation ne pourra être faite que par les ports indiqués par l'article II, ou par les passages de Lans-le-Bourg, Versoix, Bourg-Libre, Strasbourg, Mayence et Cologne.

La prime ne pourra être réclamée qu'autant que l'expédition sera accompagnée d'un certificat du raffineur, duement légalisé.

Ce certificat sera renvoyé au directeur-général des douanes, avec le certificat de sortie à l'étranger, pour ordonner le paiement de la prime sur une des caisses de recette des douanes.

VII. Les marchandises non dénommées au tarif annexé au présent, et qui seront justifiées provenir du crû des colonies françaises, paieront moitié des droits imposés sur les mêmes objets venant de l'étranger.

TITRE II. — *Des denrées coloniales étrangères.*

VIII. Les denrées coloniales étrangères dénommées au tarif annexé au présent, seront assujéties aux droits portés au tarif.

IX. Ces droits seront payés à l'arrivée, à moins que les marchandises ne soient mises en entrepôt réel, qui ne pourra excéder un an.

X. Cet entrepôt ne pourra avoir lieu que dans les ports où il en aura été établi.

XI. Lesdites denrées qui seront mises en entrepôt, ne devront à leur entrée, que le droit de la balance du commerce, et, en cas de reexportation, elles seront exemptes de tous droits à la sortie.

En sortant de l'entrepôt pour entrer dans l'intérieur, elles acquitteront les droits portés au tarif n° II.

*Tarif des droits de Douane sur les denrées et productions des Colonies françaises.*

| | | | Droits d'Entrée. | | Droits de Consommation. | | Les deux droits réunis. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Marchandises qui peuvent jouir de l'entrepôt. | Sucre brut | les 5 myriagrammes | 1 fr. | 50 c. | 13 fr. | 50 c. | 15 fr. | c. |
| | Sucre tête et terré. Le sucre terré paiera un tiers à la réexportation. | *Idem* | 2 | 25 | 22 | 75 | 25 | " |
| | Café | *Idem* | 3 | " | 22 | " | 25 | " |
| | Cacao | *Idem* | 3 | " | 22 | " | 25 | " |
| | Confitures | *Idem* | " | 75 | 7 | 25 | 8 | " |
| | Poivre venant de Cayenne et des Colonies françaises orientales sur navires français. | *Idem* | " | " | 15 | " | 15 | " |
| | Mélasse | *Idem* | " | 75 | 7 | 25 | 8 | " |
| Marchandises qui ne peuvent jouir de l'entrepôt. | Tafia | l'hectolitre | 10 | " | " | " | " | " |
| | Indigo | les 5 myriagrammes | 5 | " | " | " | " | " |
| | Rocou | *Idem* | 2 | " | " | " | " | " |
| | Coton | *Idem* | 1 | " | " | " | " | " |
| | Liqueurs | le litre | 1 | " | " | " | " | " |
| | Casse | les 5 myriagrammes | 3 | " | " | " | " | " |
| | Gingembre | *Idem* | 3 | " | " | " | " | " |
| | Caret ou écaille de tortue | *Idem* | 15 | " | " | " | " | " |
| | Bois d'acajou et de marqueterie | *Idem* | 5 | " | " | " | " | " |
| | Cuirs secs en poil | par cuir | " | 25 | " | " | " | " |

*Tarif des Droits de Douane sur les denrées et productions coloniales et étrangères.*

| | | f. | c. | | | f. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sucre brut | les cinq myrig. | 22 | 50 | Casse | les cinq myrig. | 4 | 50 |
| Sucre tête et terré | *Idem* | 37 | 50 | Gingembre | *Idem* | 4 | 50 |
| Café | *Idem* | 37 | 10 | Caret ou écaille de tortue | *Idem* | 22 | 50 |
| Cacao | *Idem* | 37 | 50 | Bois d'acajou et de marqueterie | *Idem* | 7 | 50 |
| Indigo | *Idem* | 7 | 10 | Cuirs secs en poil | par cuir | " | 40 |
| Rocou | *Idem* | 3 | " | Liqueurs | le litre | 1 | 50 |
| Coton | *Idem* | 1 | 50 | Poivre | les cinq myrig. | 30 | " |

Digitized by Google

*Tarif des droits de transit sur les marchandises, denrées ou bestiaux passant par le ci-devant Tortonnais, expédiés des Républiques Italienne, Ligurienne et Helvétique, ou des États de Parme, et destinés pour l'une ou l'autre de ces contrées.*

Les droits sont fixés par 5 myriagrammes, si le nombre ou la mesure n'est pas particulièrement exprimé.

| DÉSIGNATION DES MARCHANDISES. | DROIT proposé. fr. | c. |
|---|---|---|
| MARCHANDISES. | | |
| Bourre de soie | 3 | » |
| Café | 4 | » |
| Canons de fusil et de pistolet | 2 | 50 |
| Cendres | » | 50 |
| Chapeaux de laine | 2 | » |
| Cire ouvrée | 3 | » |
| Cire jaune | 2 | » |
| Cocons crus et percés, *et moresche* | 3 | » |
| Corail non ouvré | 4 | » |
| Cordages | 2 | 50 |
| Coton en laine | 2 | » |
| Couvertures de laine | 4 | » |
| Cuirs crus et secs | 2 | » |
| Drogueries et épiceries fines, comprenant cacao, cannelle, chocolat, couleurs, confitures, confections de toutes sortes, eaux de senteur, eaux médicinales, essences et parfums, girofle, huile de vitriol, médicamens composés, pâtes d'Italie, poivre, pommade, quinquina, rhubarbe, safran, vanille, etc. | 5 | » |
| Drogueries et épiceries communes, telles qu'alun, ammion, bois de teinture et pour médicament, couleurs et terres à couleurs, eaux minérales, encens, miel, salpêtre, soufre, vitriol | 2 | 50 |
| Estampes | 7 | 50 |
| Étoffes et ouvrages en soie de toute espèce, purs ou mélangés | 7 | 50 |
| Étoffes et ouvrages en fleuret, purs ou mélangés d'autres matières | 5 | » |
| Faïence ordinaire et poterie | 1 | 50 |
| Fil blanc | 3 | » |
| Fil gris | 3 | » |
| Fleuret et filoselle | 5 | » |
| Fleuret et filoselle filés ou teints | 6 | » |
| Fleurs artificielles | 5 | » |
| Galons d'or et d'argent faux | 7 | 50 |
| Hardes usées | 1 | 50 |
| Huiles de toutes sortes | 1 | 50 |
| Laine non filée | 1 | 50 |
| Laine filée | 3 | » |
| Lin et chanvre | 2 | » |
| Lie d'huile | » | 50 |
| Livres et caractères d'imprimerie | 3 | » |
| Marbre non ouvré | 1 | 50 |
| Marbre ouvré | 2 | 50 |
| Merceries grossières en bois, telles que coffres, fuseaux, nailles, cornets pour manches de couteau, éponges, bouchons, etc | 1 | 50 |
| Métaux et minéraux, tels qu'acier, fer, cuivre, bronze, laiton, étain, fer-blanc, plomb, non ouvrés | 2 | 50 |
| Oreillons, matières servant à engrais | » | 80 |
| Ouvrages en or et argent, bijouteries, corail, perles, etc | 10 | » |
| Ouvrages de mode, tels que rubans, chapeaux autres que de laine, gaze, schals et autres | 7 | 50 |
| Poils de chèvre, de chameau ou de toute autre espèce, non ouvrés ni teints | 2 | » |
| Papier à écrire | 3 | » |
| Papier pour enveloppes | 1 | 50 |
| Papiers peints | 5 | » |
| Paillettes, ou sorte de jonc servant aux corps, espèce d'habillement de femme | » | 80 |

| DÉSIGNATION DES MARCHANDISES. | DROIT proposé. fr. | c. |
|---|---|---|
| MARCHANDISES. | | |
| Passementerie, comme galons, ganses, jarretières, aiguillettes, franges, et tous autres ouvrages de ce genre | 7 | 50 |
| Pâtes d'Italie | 1 | 50 |
| Peinture et tableaux | 5 | » |
| Poissons de mer | 1 | 50 |
| Poissons de mer à l'huile ou marinés | 3 | » |
| Poissons frais ou à moitié salés | » | 60 |
| Porcelaine | 5 | » |
| Poudre à tirer | 9 | 50 |
| Savon et soude | 1 | 50 |
| Soies grèges et en organsin | 5 | » |
| Sucre raffiné, en pain | 4 | » |
| Sucre, soit cassonade, connue sous le nom de première, deuxième, troisième et même quatrième qualité | 3 | » |
| Sucre brut | 2 | » |
| Suif et chandelle | 2 | » |
| Toiles blanches | 3 | » |
| Toiles écrues | 2 | » |
| Verres cassés | » | 80 |
| DENRÉES. | | |
| Beurre | 1 | 50 |
| Bière, par muid | 1 | 50 |
| Blé ou Turquie, soit maïs | » | 50 |
| Châtaignes et noix | » | 50 |
| Eau-de-vie et esprit de vin | 3 | » |
| Fromage | 2 | » |
| Froment | » | 25 |
| Fruits et herbages de toutes sortes, tels que choux-fleurs, figues, noisettes, raisins de Corinthe, olives, etc | » | 50 |
| Graines de melon | 2 | » |
| Graines de chanvre, de trèfle, et autres de toute espèce | 1 | 50 |
| Lard et chairs salées | 2 | 50 |
| Légumes de toutes sortes | » | 50 |
| Liqueurs | 2 | 50 |
| Oranges et limons | 1 | 50 |
| Œufs et volailles | 1 | » |
| Riz | 1 | 50 |
| Vin ordinaire | 2 | » |
| Vin de liqueur | 25 | » |
| Vinaigre | 2 | » |
| BESTIAUX. | | |
| Agneaux par tête | » | 30 |
| Ânes *Idem* | 1 | 50 |
| Bœufs *Idem* | 5 | » |
| Brebis *Idem* | » | 50 |
| Chevaux et mulets *Idem* | 3 | 50 |
| Chèvres et boucs *Idem* | » | 30 |
| Cochons gros *Idem* | 1 | 50 |
| Cochons moyens *Idem* | » | 75 |
| Cochons de lait *Idem* | » | 50 |
| Génisses *Idem* | 2 | » |
| Moutons *Idem* | » | 30 |
| Vaches *Idem* | 3 | » |
| Veaux *Idem* | 1 | 50 |
| *Article final.* | | |
| Les articles non dénommés au présent Tarif | 4 | » |

Digitized by Google

Tablier (le), bourg (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moutiers-les-Mauſaits, à 13 kilom. (3 l.) S. S. E. de la Roche-sur-Yon, 43 kil. (9 l. ½) O. N. O. de Fontenay-le-Peuple, 24 k. (5 l. ½) N. E. de Talmont. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 892. *B. de p.* de la Roche-sur-Yon.

Tabre, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville, 27 k. (6 l.) de Tarascon. *Pop.* 92. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Tachinville, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. et canton sud de Chartres, comm. de Trivas, à 6 k. (1 l. ½) de Chartres. *Pop.* comprise celle de Trivas, 366. *B. de p.* de Chartres.

Tachouères, v. (*Gers*) arrond. d'Auch, cant. de Saramon, à 21 k. (4 l. ½) d'Auch. *Pop.* 299. *Bur. de poste* d'Auch.

Tachouzin, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Cazaubon. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Roquefort, dép. des Landes.

Tacoigniers, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort, à 11 k. (2 l. ½) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Versailles. *Pop.* 282. *Bur. de poste* d'Houdan.

Taden, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. ouest de Dinan, à 3 kilom. (½ de l.) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1075. *Bur. de poste* de Dinan.

Tadousse, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin, à 31 k. (7 l.) de Pau. *Pop.* 181. *Bur. de p.* de Pau.

Taffarette (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, comm. de Ferrière, à 6 kil. (1 l. ½) de Lagny, 20 k. (4 l. ½) de Meaux. *Pop.* comprise celle de Ferrière, 415. *B. de p.* de Lagny.

Tagelsheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. d'Altkirch, sur l'Ill, à 4 k. (1 l.) d'Altkirch, 4 m. (10 l. ½) de Colmar. *Pop.* 192. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Tagisset, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, canton de St.-Trivier-de-Courtoux, comm. de Curtiat-Dougalon, sur le Sevron, à 28 k. (6 l. ½) de Pont-de-Vaux, 38 kil. (8 l. ½) de Bourg. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Pont-de-Vaux.

Taglio e Isolaccio, v. (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Tavagna, à 31 k. (7 l.) de Bastia. *P.* 439.

Tagliolo, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de Castelletto-Orba, sur une colline entre l'Orba et la Piotta, sur le chemin d'Acqui à Genovo, à 18 k. (4 l.) S.-E. d'Acqui. *Pop.* 1342. *B. de p.* d'Asti.

Tagnière (la), v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* Tasnière (la).

Tagnon, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Joinville, à 9 kil. (2 l. ½) S. O. de Réthel, 5 myr. (11 l.) S. O. de Charleville, 30 k. (6 l. ¾) O. de Vouziers. *Pop.* 833. *Bur. de poste* de Réthel.

Tagolsheim, v. (*Haut-Rhin*). Tagelsheim.

Tagon, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. d'Audence, comm. de Biganos, à 25 k. (3 l. ½) de la Tête-de-Buch, 38 kil. (8 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* comprise celle de Biganos, 570. *Bur. de poste* de la Tête-de-Buch.

Tagstorff, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. d'Altkirch, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Colmar. *Popul.* 310. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Tahure, v. (*Marne*), arr. de Ste-Menéhould, cant. de Villers-sur-Tourbe, à la source de la Dormoise, à 19 kil. (4 l. ½) de Ste-Menéhould, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

Taigne-Vaux, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, à 15 k. (3 l. ½) de Dole. *Pop.* 85. *Bur. de poste* de Dole.

Tailla, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lectour, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 4 m. (10 l. ½) d'Auch. *Pop.* 148. *Bur. de poste* d'Astafort, dép. de Lot-et-Garonne.

Taillac, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, canton de Castelnau-de-Médoc, comm. d'Arsins, à 7 kil. (1 l. ½) de Castelnau-de-Médoc, 27 k. (6 l.) de Bordeaux. *Pop.* comp. celle d'Arsins, 280. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Médoc. *Rel. de p.*

Taillac, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Pinols, à 29 k. (6 l. ½) de Brioude, 33 k. (7 l. ½) du Puy. *Pop.* 355. *Bur. de p.* de Langeac.

Taillade, v. (*Vaucluse*), arr. d'Avignon, canton de Cavaillon, à 27 k. (6 l.) d'Avignon. *Pop.* 300. *Bur. de poste* d'Avignon.

Taillan (le), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Blanquefort, à 10 kil. (2 l. ½) de Bordeaux. *Populat.* 800. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Taillancourt, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs, sur la Meuse, à 13 kilom. (3 l.) du Gondrecourt, 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Savinien, 5 myr. (10 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. Il y a une carrière de pierre de taille exploitée. *Pop.* 486. *Bur. de poste* de Vaucouleurs.

Taillant, v. (*Charente-Inférr.*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de St.-Savinien, à 8 kil. (2 l.) de St.-Jean-d'Angely, 18 kil. (4 l.) de Saintes. *Popul.* 349. *Bur. de poste* de St.-Savinien.

Taillant, v. (*Doubs*). *Voyez* Tallans.

Taillas, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. des Mées, comm. du Castellet, près de l'Asse, à 31 k. (7 l.) de Digne. Il y a dans cet endroit un moulin qui trouve sa prise dans le territoire de Brunet, et où les habitans de cette commune viennent moudre leur grain. *Pop.* comp. celle du Castellet, 375. *Bur. de poste* de Digne.

*Taille.* Sous la monarchie, imposition que le roi levoit sur tous ceux qui n'étoient ni nobles, ni ecclésiastiques, ni pourvus d'un office qui en exemptât. Elle avoit été ainsi nommée, parce qu'anciennement l'usage de l'écriture étant peu connu, on en marquoit le paiement sur de petites buchettes de bois, semblables à celles dont se servent les boulangers. La taille dans quelques provinces portoit uniquement sur les biens-fonds assujettis à cet impôt; et la mesure en étoit déterminée par un cadastre: mais dans la plus grande partie du royaume, elle étoit relative à l'état des personnes, et alors la répartition en étoit faite d'après une proportion préjugée, soit de la fortune des roturiers, soit du produit des biens dont ils avoient l'exploitation comme fermiers. Les nobles qui régisoient eux-mêmes leurs domaines, n'avoient droit qu'à des exemptions limitées. L'ensemble de la taille s'élevoit annuellement à 95 millions, non compris celle qui étoit imposée dans quelques provinces pour satisfaire à la dépense des chemins. Les diverses remises accordées sur cet impôt montoient, année commune, à près de quatre millions.

Taille-Fontaine, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, près de la forêt de ce nom, à 22 kil. (5 l.) de Soissons, 5 kil. (1 l. ¼) de Villers-Cotterets, 5 m. (11 l. ½) de Laon. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Villers-Cotterets.

Taillebois,

Digitized by Google

Taillebois, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. d'Athis, près de la Rouvre, à 29 k. (6 l. ½) de Domfront, 6 myr. (12 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, dép. du Calvados.

Taillebourg, bourg (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, canton de St.-Savinien, sur la rive droite de la Charente, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de St. - Jean - d'Angely, 9 kil. (2 l. ½) N. de Saintes, 37 kilom. (81. ½) E. de Marennes. Ce bourg, nommé en latin *Talleburgus*, existoit au 12e siècle. Le château de Taillebourg qui étoit fortifié, est bâti sur un rocher très-élevé : il a été le théâtre de plusieurs événemens considérables. L'église paroissiale étoit aussi collégiale. Ce fut près de ce lieu que saint Louis remporta une victoire signalée sur le seigneur de Lusignan et sur les Anglais qu'il avoit appelés à son secours. On y voit les ruines d'un pont magnifique qui embarrasse la navigation de la Charente. *Pop.* 1160. *Bur. de poste* de St.-Savinien.

Taillebourg, v. (*Haute - Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Montrejeau, comm. de Pontal, sur la Garonne, à 8 k. (2 l.) de St.-Gaudens, 9 m. (20 l.) de Toulouse. *Pop.* comp. celle de Pontal, 560. *Bur. de poste* de Montrejeau.

Taillebourg, v. (*Lot - et - Garonne*), arr. et cant. de Marmande, à 9 k. (2 l. ½) de Tonneins, 42 k. (9 l. ½) d'Agen. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Marmande.

Taillecavat, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Monségur, à 16 k. (3 l. ¼) de la Réole, 6 m. (14 l.) de Bordeaux. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Monségur.

Taillecourt, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. d'Audincourt, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) de Montbéliard. *Pop.* 109. *Bur. de poste* de Montbéliard.

Taillemontier, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, près de l'Epte, à 18 kil. (4 l.) de Chaumont, 25 k. (5 l. ½) de Beauvais, 11 kil. (2 l. ½) de Gisors. On y fabrique de la dentelle. *Pop.* 515. *Bur. de poste* de Gisors, dép. de l'Eure.

Taillefird, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Sauveur-sur-Douve, près de la forêt de St.-Sauveur, à 18 k. (4 l.) de Valognes, 38 kil. (8 l. ½) de Coutances. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Valognes.

Taillefs, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalize, à 14 k. (3 l. ½) N. p. O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ½) O. S. O. de Viel - Salm, 8 m. (17 l.) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Fraiture, 528. *Bur. de poste* de Bastogne.

Taillet, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. et cant. de Céret, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Perpignan. *P.* 355. *B. de p.* de Céret.

Tailletie (la), v. (*Ardennes*), arr., cant. et comm. de Rocroy, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Rocroy. . . . *Bur. de poste* de Rocroy.

Tailleville, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Douvres, à 14 k. (3 l. ½) de Caen. *Pop.* comprise celle de Langrune, 1848. *Bur. de poste* de Caen.

Taillis, v. (*Ille - et - Vilaine*), arr. et cant. de Vitré, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) de Rennes. *P.* 596. *B. de p.* de Vitré.

Taillis (Gros), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de Mittainville, à 6 kil. (1 l. ½) d'Epernon, 9 kil. (2 l. ½) de Rambouillet. *Pop.* comp. celle de Mittainville, 500. *Bur. de poste* d'Epernon, département d'Eure-et-Loir.

Taillon (la), montagne (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, à 5 kil. (1 l. ½) E. de cet endroit. Elle a de l'E. à l'O. 7 kil. (1 l. ½) de long.

Taillon (le), v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* St.-Ciers-du-Taillon.

Tailly, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Buzancy, à 19 k. (4 l. ½) de Grand-Pré, 4 m. (10 l. ½) de Charleville, 10 kil. (2 l. ½) de Buzancy. On y fait des boulets; on y forge le fer en barre, en verge, et plates de charrue : il y a des mines de fer. *Pop.* 546. *Bur. de poste* de Buzancy.

Tailly, v. (*Côte-d'Or*), arr. et canton sud de Beaune, près de la Genest, petite rivière, à 6 k. (1 l. ½) de Beaune, 42 k. (9 l. ½) de Dijon. *P.* 139. *Bur. de poste* de Beaune.

Tailly, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Molliens, à 25 k. (5 l. ¾) d'Amiens, 15 k. (3 l. ½) de Picquigny. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Picquigny.

Tailvende - le - Grand. *Voyez* St.-Martin-de-Tallvende.

Tain, bourg (*Drôme*), arr. de Valence, ch.-l. de canton, sur le Rhône, à 15 k. (3 l. ½) N. de Valence, 9 m. (20 l.) S. de Lyon, 53 m. (120 l.) S. E. de Paris. Son commerce consiste en excellens vins de Côte - Rôtie et de l'Hermitage, qui sont aussi estimés et aussi chers que ceux de la ci-devant haute Bourgogne. Au dessus de ce village, au lieu dit l'*Hermitage*, il y a une mine d'or et d'argent qui n'est point exploitée : elle est bien située et mérite quelque attention. On trouve encore dans son territoire une mine de vitriol très-abondante. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1363. *B. de p. Rel. de p. aux chev.*

Taingy, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de Courçon, à 25 kil. (5 l. ¾) de St.-Fargeau, 23 kil. (5 l. ½) d'Auxerre, 16 k. (3 l. ½) de Toucy. *Pop.* 852. *Bur. de poste* de Toucy.

Tainiere-sur-Hon, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Bavay, à 15 k. (3 l. ½) du Quesnoy, et 5 m. (12 l.) de Douay. *Pop.* 1065. *Bur. de poste* de Bavay.

Taintignies-Florent-Merlin, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. d'Antoing, à 2 k. (½ l.) S. de Villemeau, 10 k. (2 l. ½) N. N. E. d'Orchies. *Pop.* 1428. *Bur. de poste* de Tournai.

Taintrux, v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 34 k. (7 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 1237. *B. de p.* de St.-Dié.

Tainville (la), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Chaumont, à 5 k. (1 l. ¼) de Chaumont, 28 k. (6 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 96. *Bur. de poste* de Chaumont.

Tairac, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de la Salvetat, comm. de Lavergne, à 31 k. (7 l.) de Rhodez, 3 kil. (¾ de l.) de la Salvetat. *Pop.* comp. celle de Lavergne, 1055. *Bur. de poste* de Rhodez.

Tainieres-en-Thiérache, v. (*Nord*), arr. et cant. nord d'Avesnes, sur la grande Helpe, à 8 kil. (2 l.) d'Avesnes, 6 m. (13 l.) de Douay. *Pop.* 907. *Bur. de poste* de Landrecie.

Tainnil, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Conty, à 14 kil. (3 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 350. *Bur. de poste* d'Amiens.

Taisenville, v. (*Calvados*). *Voy.* Tailleville.

Taissiere - les - Bolliés, village (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy, à 14 k. (3 l. ½) d'Au-



Digitized by Google

rillac. *Pop.* 526. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Taissonnières, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Amans-Des-Cots, comm. de St.-Simphorien, à 16 k. (3 l. ½) de Mur-de-Barrez, 22 k. (4 l. ½) d'Espalion. *Pop.* comp. celle de St.-Simphorien, 880. *Bur. de p.* de Mur-de-Barrez.

Taissy, v. (*Marne*), arr. et cant. de Reims, sur la Vesle, à 5 k. (1 l. ½) de Reims, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 390. *B. de p.* de Reims.

Taix, v. (*Nièvre*), arr. d'Alby, cant. de Monesiers, près de la source de la Verre, à 9 k. (2 l. ¼) d'Alby, 4 m. (10 l. ½) de Castres. *P.* 234. *Bur. de poste* d'Alby.

Taixol-Taye, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Fours, à 19 k. (4 l. ¼) de Décize, 4 m. (10 l.) de Nevers. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Décize.

Taizé, v. (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, près de la Charente, à 4 m. (1 l.) de Ruffec, 4 m. (10 l. ½) d'Angoulême. Il y a une forge nationale qui comprend un haut fourneau, deux forges, un martinet à fabriquer des boulets, un four à cémenter, et une feuderie. *Pop.* 648. *B. de p.* de Ruffec.

Taize, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Thouars, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 7 m. (16 l. ¼) de Niort. Les environs produisent des vins rouges et blancs assez bons. *Pop.* 511. *B. de p.* de Thouars.

Taizy, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Château-Portien, sur l'Aisne, à 7 k. (1 l. ¼) de Réthel, 43 k. (9 l. ¼) de Charleville. On y fait commerce de vins. *Pop.* 168. *Bur. de poste* de Réthel.

Tajan, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Lannemezan, à 13 k. (3 l.) de la Barthe, 32 k. (7 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 309. *Bur. de p.* de Castelnau-de-Magnoac.

Talabert, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech, comm. de Molandier, à 21 k. (4 l. ¾) de Castelnaudary, 5 m. (11 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* comp. celle de Molandier, 691. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Talairan, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de la Grasse, à 5 k. (1 l. ½) de la Grasse, 31 k. (7 l.) de Carcassonne. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de la Grasse.

Talamy, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Bort, à 11 kil. (2 l. ¼) d'Ussel, 13 kilom. (3 l.) de Bort. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Bort.

Talance, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Bordeaux, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 1489. *B. de p.* de Bordeaux.

Talancieux, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. d'Annonay, à 18 k. (4 l.) de Tournon, 6 m. (12 l. ½) de Privas. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de St.-Vallier, dép. de la Drôme.

Talandre, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. et comm. de Veyre, près de la Veyre, à 11 k. (2 l. ¾) de Clermont-Ferrand. Il y a des mines de charbon, et fabrique de boutons de métal; on y fait commerce de vins, grains et chanvre. *Pop.* comp. celle Veyre et dépend., 3228. *Bur. de p.* de Clermont.

Talange, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 13 k. (3 l.) de cette ville. *P.* 167. *B. de p.* de Metz.

Talant, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, sur un mont, à 3 k. (¾ de l.) de Dijon. Ce lieu, quoique petit, avoit le titre et les honneurs de ville. Son maire avoit droit d'entrer aux états de Bourgogne. Son ancienne illustration vient de ce que les ducs de Bourgogne avoient à Talant un château fort, qui n'a été démoli que sous le règne de Henri IV. C'est la patrie de Claude *Mignault*, dit *Minos*, orateur et jurisconsulte, mort en 1603. Il a laissé: des éditions d'un grand nombre d'auteurs, avec des notes savantes: et *de liberali adolescentum institutione, an sit commodius adolescentes extrà gymnasia, quàm in gymnasiis ipsis, instituì?* 1575, in-8°. *Pop.* 454. *Bur. de poste* de Dijon.

Talasani, bourg, (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Tavagna, à 54 k. (7 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 422.

Talac, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. d'Olette, à 20 k. (4 l. ½) de Prades, 6 m. (13 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Prades.

Talauresse, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, comm. de Garrey, à 13 k. (3 l.) de Dax, 40 k. (9 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* comp. celle de Garcey, 181. *Bureau de poste* de Dax.

Talazac, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Vic-Bigorre, sur la Galine, à 5 k. (1 l. ½) de Vic-Bigorre, 10 k. (2 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 92. *Bur. de p.* de Vic.

Talcy, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Marchenoir, à 8 k. (2 l.) de Mer, 22 k. (5 l.) de Blois. *Pop.* 470. *Bur. de p.* de Mer.

Taleischweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 8 myr. (19 l.) de Mayence. *Pop.* 371.

Talensac, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Montfort, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Rennes. *Pop.* 1488. *Bur. de p.* de Montfort-sur-Meu.

Talespues, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Sauveterre, à 9 k. (2 l. ¼) de Rignac. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Rignac.

Taley, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Castets, à 19 kil. (4 l. ½) de Dax, 4 m. (10 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Castets.

Taleyrac, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. et comm. de Valleraugue, à 10 k. (2 l. ½) du Vigan, 6 m. (13 l. ¾) de Nîmes. *P.* comp. celle de Valleraugue, 3913. *Bur. de poste* du Vigan.

Talibourderie (ta), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. de Gomets-la-Ville, à 4 k. (1 l.) de Limours, 13 k. (3 l.) de Versailles. *P.* comp. celle de Gomets-la-Ville, 315. *Bur. de poste* de Limours.

Talissieu, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Champagne, près de la Seran, à 11 k. (2 l. ½) de Belley, 5 m. (12 l. ½) de Bourg. *Pop.* 262. *Bur. de poste* de Belley.

Tallais, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. de St.-Viviens, à 2 k. (4 l. ½) de Lesparre, 8 m. (18 l.) de Bordeaux. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Lesparre.

Tallano, ville (*Liamone*), arr. de Sartène, ch.-l. de cant., à 12 m. (27 l.) S. O. de Bastia, 27 k. (6 l.) N. O. de Porto-Vecchio, 36 k. (81.) S. E. d'Ajaccio. *P.* . . . .

Tallans, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Rougemont, comm. d'Avilley, à 9 k. (2 l. ½) de Baume, 30 k. (6 l. ½) de Besançon. *Pop.* 108. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

Talland, bourg (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, ch.-l. de cant., sur la Durance, à 10 k. (2 l. ½) S. de Gap, 29 k. (6 l. ½) E. de Serres, 31 k. (7 l.) N. de Sisteron. C'étoit le siége d'une judicature du bailliage du ci-devant Gapençois. *Pop.* 1026. *Bur. de poste* de Gap.

Tallaron (le), riv. (*Ardèche*),

Digitized by Google

art. de Tournon, cant. du Chaylard. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. du Chaylard, coule au N. E., puis à l'E. pour se rendre dans l'Erieux, à 9 k. (2 l. ½) E. p. S. du Chaylard.

TALLAVO, v. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, ch.-l. de cant., où est situé Zicavo, à 31 k. (7 l.) E. d'Ajaccio, 40 k. (9 l.) de Sartene. *P.*....

TALLECY, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Guillon, comm. de Thizy, à 15 k. (3 l. ½) d'Avallon, 6 k. (1 l. ½) de Guillon. *P.* comp. celle de Thizy, 220. *Bur. de poste* d'Avallon.

TALLEMOND, bourg (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Cozes, dans une presqu'île, au bord de la mer, à 32 k. (7 l. ½) de Saintes. Il y a quelques marchands établis, à cause de la commodité de son port et de la bonté du sol, qui produit de bon vin et en quantité. *Pop.* 444. *Bur. de poste* de Cozes.

TALLENAY, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, à 7 k. (1 l. ¾) de Besançon. *P.* 86. *Bur. de poste* de Besançon.

TALLING, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Budelich, à 4 k. (1 l.) E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. de Neumagen, 22 k. (5 l.) E. p. N. de Trèves. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Trèves.

TALLOIRE, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 37 k. (8 l. ¼) de Digne. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Castellane.

TALLOIRES, bourg (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord d'Annecy, au bord du lac du même nom, à 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. d'Annecy. *Pop.* 1107. *Bur. de poste* d'Annecy.

TALLON, v. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Tannay, à 13 k. (3 l.) de Clamecy, 3 k. (¾ de l.) de Tannay. *P.*..... *B. de p.* de Tannay.

TALLONAY, v. (*Orne*), arr. d'Argenton, cant. de Merlerault, à 27 k. (6 l.) de l'Aigle, 32 k. (7 l. ½) d'Alençon, 6 k. (1 l. ½) de Nonant. *Pop.* 251. *Bur. de poste* de Nonant.

TALLONÉ, v. (*Golo*), arr. de Corte, cant. de Serra, à 25 k. (5 l. ½) de Corte, 5 m. (1 2 l. ½) de Bastia. *Populat.* 204.

TALLYC, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voyez* TAILLIS.

TALMAS, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Domart, à 14 k. (3 l. ½) de Doulens, 15 k. (3 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 1500. *Bur. de p.* de Doulens.

TALMAY-SUR-VINGEANNE, bourg (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Pontaillier-sur-Saone, sur la Vingeanne, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Gray, 31 k. (7 l.) E. de Dijon, 13 k. (3 l.) N. O. de Pesme. *Pop.* 1112. *Bur. de p.* de Pontaillier.

TALMONT, ville (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, ch.-l. de cant., sur le Gui-Chatenay, à 6 m. (14 l.) O. de Fontenay-le-Peuple, 13 kil. (3 l.) E. des Sables.

C'étoit une principauté qui appartenoit depuis long-temps à la maison de la Trémoille. Cette ville étoit autrefois située sur les bords de la mer, et c'est d'après cette position qu'un auteur bien crédule a avancé sur la foi d'autrui que Talmont étoit composé de ces deux mots : *talus mundi*, qui signifient *le bout du monde*. Il dit ingénument qu'elle fut ainsi nommée par un étranger, qui la voyant entourée d'eau, crut que c'étoit-là que finissoit la terre. Il y avoit à Talmont une abbaye, appelée Orbetier, dont l'étymologie du nom est pareille à l'autre. On suppose qu'Orbetier se compose d'*orbis terminus*, qui veut dire les bornes du monde. On trouve près de Talmont des salines ou marais salans. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 550. *Bur. de poste* des Sables-d'Olonne.

TALON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Choisel, à 1 k. (¼ de l.) de Chevreuse, 13 k. (3 l.) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Choisel, 358. *Bur. de poste* de Chevreuse.

TALUE-SUR-MAINE (LE), village (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, canton de Chantonnay, à 13 kil. (3 l.) de la Châtaigneraye, 27 k. (6 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 300. *Burreau de poste* de la Châtaigneraye.

TALUE-SUR-THOUE (LA), village (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Parthenay, sur la Thoue, à 4 k. (1 l.) de Parthenay, 37 k. (8 l. ½) de Niort. *Popul.* 469. *Bur. de poste* de Parthenay.

TALUYERES, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Mormant, à 15 k. (3 l. ½) de Lyon, 39 k. (8 l. ¾) de Villefranche. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Lyon.

TALVENDE-LE-GRAND, v. (*Calvados*). *Voyez* ST.-MARTIN-DE-TALLEVANDE.

TALVENDE-LE-PETIT. *Voy.* ST.-GERMAIN-DE-TALVENDE.

TALVOISIN, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, comm. d'Ymeray, à 2 kil. (½ l.) de Gallardon, 18 k. (4 l.) de Chartres. *Pop.* comp. celle d'Ymeray, 675. *B. de p.* de Gallardon.

TAMAR, mont. (*Doire*), montagne des Alpes-Pennines, entre les Val-Tournanche et Chattant. Hauteur, 1460 mètres (755 t.)

TAMBOURETS, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. et comm. de Cazères, à 8 k. (2 l.) de Martres, 35 k. (7 l. ½) de Muret. *Pop.* comp. celle de Cazères, 1773. *Bur. de poste* de Martres.

TAMERVILLE, v. (*Manche*), arr. et cant. de Valognes, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 m. (12 l. ½) de Coutances. *Pop.* 1264. *Bur. de poste* de Valognes.

TAMES, v. (*Tarn*). *Voy.* TANUS (pont de).

TAMINES, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Fosses, sur la Sambre, à 8 k. (2 l.) S. S. O. de Spy, 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de Chatelet, 18 k. (4 l.) O. p. S. de Namur. *Pop.* 617. *Bur. de poste* de Namur.

TAMISE OU THEMSCHE, bourg (*Escaut*), arr. de Termonde, sur la bord de l'Escaut, où il y a un pont-on, à 5 k. (1 l. ¼) S. S. E. de St.-Nicolas, 5 k. (1 l. ¼) O. de Ruplemonde, 34 k. (7 l. ¾) E. p. N. de Gand. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de religieuses Dominicaines, fondé l'an 1507, par Roland Lefebvre, seigneur du lieu, trésorier de l'empereur Charles V. On y fait commerce de dentelles. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Gand, 1^er^. arrond. maritime. *Pop.* 5475. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

TAMNAY, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon, à 9 k. (2 l. ¼) de Moulins, 5 m. (11 l.) de Nevers. Il y avoit un chapitre. C'est le lieu de naissance de Gabriel *Brottier*, ex-jésuite, et prêtre du ci-devant diocèse de Nevers, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres; né le 5 septembre 1723, mort à Paris le 12 février 1789. Il a publié l'édition de *Tacite*, en 4 vol. *in*-4°., 1771, et en 7 vol. grand *in*-12, 1776; une édition de *Pline* le naturaliste, en 6 vol. *in*-12, 1779; une jolie édition des *Jardins de Rapin*, 1778, *in*-8°., écrite en latin avec élégance; une vie du célèbre *Lacaille*, en latin, 1763, *in*-4°.;



Digitized by Google

un examen de l'apologie de l'abbé de Prades, 1753, *in*-8°.; traité des monnoies romaines, grecques et hébraïques, comparées avec les monnoies de France, pour l'intelligence de l'Ecriture-Sainte et de tous les auteurs grecs et romains, 1760, *in*-4°.; des *Mémoires du Levant*, 1780, *in*-8°. *Brottier*, son neveu, a publié: *Réflexions ou Sentences, et Maximes morales de la Rochefoucauld*, 1789, *in*-8°., etc. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de Moulins-en-Gilbert.

TAMNIÈS, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Sarlat, sur la Beyne, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 41 k. (9 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 888. *Bur. de p.* de Sarlat.

TAMPONERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Boissy-Mauvesin, à 11 k. (2 l. ¾) de Mantes, 8 k. (2 l.) de Bonnières. *Pop.* comp. celle de Boissy-Mauvesin, 622. *Bur. de poste* de Mantes.

TANARGUE (LA), montagne (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Valgorge et de St.-Etienne-de-Lucdarès, à 6 k. (1 l. ½) E. p. S. de St.-Etienne, et au N. et près Valgorge; elle a de L. à l'O. environ 15 k. (3 l. ½) de long.

## TANARO.

Ce département est formé des ci-devant provinces d'Asti, d'Albe et d'Acqui; il tire son nom de la rivière du Tanaro qui y coule du S. O. au N. E. La première étoit anciennement une république, formée lors de la division de l'empire de Charlemagne; asservie par ses propres citoyens, elle passa avec titre de comté à la maison de Savoie. Les deux autres composoient le haut Monferrat.

Ce département situé dans les dernières ramifications de l'Apennin s'étend jusqu'au Pô, qui le borne au N. et le sépare du département de la Sesia; il est borné à l'O. par les départemens du Pô et de la Stura; S. encore par la Stura; E. par la Ligurie et le département de Marengo, qui le borne aussi au N.

L'étendue en superficie de ce département est de 309 mille 750 hect. (606 mille 880 arp.), ou de 3 mille 97 kilom. et ¼ carrés (129 l. carrées); sa population est évaluée à 311 mille 450 individus. Il est composé de deux cent quatre-vingt-neuf communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en vingt-neuf cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Asti*. *Acqui* et *Albe* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département contient les évêchés d'Albe et d'Asti, et dépend de la 27e division militaire, dont le commandant réside à Turin: il est du ressort de la cour d'appel séante à Turin, dép. du Pô, et dans la 28e conservation forestière.

Les principales rivières sont: le *Tanaro*, qui prend sa source près le col de Teude dans les montagnes de l'Apennin, qui séparent cette partie de la France de la République ligurienne; *Belbo*, *Borbo*, *Bormida*: aucune de ces rivières ne sont navigables.

Les principales villes sont: *Asti*, *Acqui*, *Albe*, *Bra* et *Nice-de-Montferrat*.

Les rivières, ruisseaux et torrens qui prennent leur source dans ce département sont: Belbo, Borbo, Bormida, Erro, Mondonco, Montasia, Scaro, Stura, Cantarana, Clarasca, Glova, Morzasco, Nizza, Piotta, Rhea, Stanasso, Taroira, Troy, Usone, Valla.

*Canal.* Navigtio-Novo.

*Montagnes.* Banno, Dewa-Montebello, Montmagno.

*Productions.* Le sol de ce pays est un des meilleurs du Piémont; sa partie septentrionale et celle de l'ouest le milieu a beaucoup de mûriers, et la partie méridionale des noix et des châtaignes. Tout le pays en général produit de fort bon vin et en abondance, mais qui, comme presque tous les vins d'Italie, ne se conserve pas. Le sol est fertile en riz, fruits, soie, chanvre, lin, pâturages. Les chevaux de ce pays sont bons, les ânes et les moutons y sont fort gros. Les hautes collines de l'Apennin qui occupent la partie méridionale de ce département, n'offrent rien de bien intéressant.

*Mœurs.* Les habitans sont vifs, spirituels, propres aux sciences, mais prompts, emportés, inconstans; ils aiment beaucoup le luxe; les femmes partagent assez le caractère des hommes. Leurs danses portent un caractère particulier.

*Industrie.* Il se fait peu de commerce dans ce département. On fabrique cependant des étoffes à Asti, et la préparation de la soie qui fait une branche de leur commerce, occupe assez de monde du côté d'Albe et d'Acqui.

C'est la patrie de Léonard *Botal*, célèbre médecin, qui vint s'établir à Paris, où il mit en usage la saignée fréquente; ses œuvres ont été réimprimées à Leyde en 1660.

TANARO, (*Piémont*), rivière considérable mais non navigable du Piémont. Elle a sa source dans les Alpes maritimes, au col de Tanarello, (Ligurie), arrose les départemens de la Stura, du Tanaro auquel elle donne son nom, et de Marengo, passe par les villes d'Ormea, Ceva, Cherasco, Albe, Alexandrie, et tombe dans le Pô, au-dessous de Bassignana. Son cours est de 29 m. (66 l.)

TANARO (val), vallée du départ. de la Stura, arrosée par le Tanaro. Elle est fort resserrée et a 5 myr. (12 l.) de long, de Ceva à la source du Tanaro.

TANARON, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de la Javie, à 11 k. (2 l. ¾) de Digne. *Pop.* 234. *Bureau de poste* de Digne.

TANAVELLE, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, à 7 kil. (1 l. ¾) O. de cette ville, 14 kil. (3 l. ½) S. E. de Murat, 18 kilom. (4 l.) N. E. de Pierrefort, 4 myr. (10 l.) E. p. N. d'Aurillac. *P.* 705. *Bur. de poste* de St.-Flour.

TANAY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Mirebeau, à 21 k. (4 l. ½) de Dijon. *P.* comp. celle de Taniot, 259. *Bur. de p.* de Mirebeau.

TANCARVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, près de la Seine, à 21 kil. (4 l. ¾) de Montivilliers, 4 m. (10 l. ¼) de Rouen, 7 kil. (1 l. ¾) de Lillebonne. Il y avoit un château et haute-justice: les comtes de Tancarville se sont rendus anciennement célèbres par leurs exploits. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de Lillebonne.

TANCHÉE (LA), v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, canton et comm. de Mouthe, à 24 kil (5 l. ½) de Pontarlier, 6 m. (13 l.) de Besançon. *Pop.* comp. celle de Mouthe, 879. *Bur. de poste* de Pontarlier.

TANCOIGNÉ, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, canton de Vihiers, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 36 k. (8 l.) d'Angers. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Vihiers.

TANCON, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de Chauffailles, à 19 k. (4 l. ¼) de Marcigny, 4 m. (10 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 666. *B. de p.* de la Clayette.

TANCONVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, canton de Lorquin, à 7 k. (1 l. ¾) de Blamont, 6 m. (12 l. ½) de Nancy. Il y a une manufacture de faïence et de poterie. *Pop.* 281. *Bur. de p.* de Blamont.

TANCOU (LA COMBE DU), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, canton d'Entraigues. Sa source, au pied d'une montagne de Roche, à 29 kil. (6 l. ½) E. N. E. d'Entraigues, coule au S. et se rend dans le Montrion, à 6 kil. (1 l. ¼) S. de sa source.

Digitized by Google

TANCROU ou TRANCROU, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Lizy-sur-Ourcq, à 3 k. (¾ del.) de Lizy, 11 k. (2 l. ¾) de Meaux. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Lizy.

TANCUA, v. (*Jura*), arrond. de St.-Claude, cant. de Morey, à 16 k. (3 l. ¾) de St.-Claude, 37 kilom. (8 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Morey.

TANDEL, v. (*Forêts*), arr., cant. et comm. de Diekirch, à 4 k. (1 l.) N. p. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de Vianden, 34 k. (7 l. ¾) N. p. E. de Luxembourg. *Pop.* 72. *Bur. de poste* de Luxembourg.

TANDELBEECK (LA), rivière (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Vianden, à 2 kil. (½ l.) O. duquel elle prend sa source, coule au S., se réunit à la Blées pour se rendre dans la Sure, à 2 k. (½ l.) E. N. E. de Diekirch : elle a 7 kil. (1 l. ¾) de cours.

TANDU, v. (*Indre*), arrond. de Châteauroux, canton d'Argenton, à 11 k. (2 l. ½) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 538. *Bur. de poste* d'Argenton.

TANFORT, h. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Creil, commune de Mello, à 9 kil. (2 l. ½) de Creil, 18 k. (4 l.) de Senlis. *Pop.* compr. celle de Mello, 412. *Bur. de poste* de Creil.

TANGISSART, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Génappe, comm. de Bousseval, à 6 kil. (1 l. ½) de Génappe, 14 kil. (3 l. ½) de Nivelle. *Pop.* comp. celle de Bousseval, 734. *Bur. de p.* de Génappe.

TANGON-LA-RONDE, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de Courson, entre des canaux, à 30 kil. (6 l. ¼) de la Rochelle, 7 m. (14 l. ¾) de Saintes. *P.* 1988. *Bur. de poste* de Nuaillé.

TANGRY, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Euchin, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Pol, 36 kilom. (8 l.) d'Arras. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de St.-Pol.

TANIÉS, v. (*Dordogne*). *Voyez* TAMNIÉS.

TANIES, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, canton de Pontorson, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Avranches, 5 m. (11 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 493. *Bur. de poste* de Pontorson.

TANINGE, b. (*Léman*), arr. de Bonneville, ch.-l. de cant., près du Faron, ruisseau, à 7 k. (1 l. ¼) O. de Samoens, 10 k. (2 l. ½) N. N. E. de Cluses, 41 k. (9 l. ¼) S. E. de Genève. *Pop.* 2490. *Bur. de poste* de Cluses.

TANINGE, montagne (*Léman*), arr. de Bonneville, canton de Taninge, à 8 k. (2 l.) N. E. de cet endroit, tenant à celles de St.-Joire, de Thie et de Faussigny, 4 myr. (10 l.) S. E. de Genève.

TANIOT, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Mirebeau, comm. de Tanay, près de la source de l'Albane, à 21 kilom. (4 l. ¼) de Dijon. *Pop.* comp. celle de Tanay, 259. *Bur. de poste* de Mirebeau.

TANKLAER, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Mechelen, à 1 k. (¼ de l.) O. de Stockem, 10 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Recken, 18 k. (4 l.) N. p. O. de Maëstricht. *P.* 169. *Bur. de poste* de Maseyck.

TANLAY, b. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Crusy, à 8 kil. (2 l.) E. de Tonnerre, 40 k. (9 l.) E. d'Auxerre, 40 kil. (9 l.) O. de Cruzy-le-Châtel. Son château, qui étoit de la plus grande magnificence, a été construit, au 16e siècle par François Coligny-d'Andelot. Il y avoit une salle qu'on nommoit la *salle de la ligue*, parce que les Coligny s'y ligueront avec le prince de Condé contre Catherine de Médicis. On y voit un beau canal, de superbes jardins, et un couvent de Cordeliers fondé en 1473, où l'on remarquoit le tombeau de Charles de Chabot, comte de Channy et seigneur de Tanlay, tué au siége de Montauban, à l'âge de 22 ans en 1629. *Pop.* 633. *Bur. de poste* de Tonnerre.

TANNAY, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. du Chêne, près de la Bar, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Grand-Pré, 28 k. (6 l. ½) de Charleville. *Pop.* 365. *B. de p.* de Buzancy.

TANNAY, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Fours, à 18 kilom. (4 l.) de Décize, 5 m. (10 l. ½) de Nevers. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Décize.

TANNAY, b. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, ch.-l. de cant., à 10 kil. (2 l. ½) S. S. E. de cette ville, 5 m. (12 l.) N. E. de Nevers, 14 kilom. (3 l. ½) N. de Corbigny. *P.* 1136. *Bur. de poste.*

TANNENKIRCH, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Rihauvillé, à 18 k. (4 l.) de Colmar. *Pop.* 523. *Bur. de poste* de Schelestat.

TANNERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Septeuil, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mantes, 11 k. (2 l. ¾) d'Houdan. *Pop.* comp. celle de Septeuil, 140. *B. de p.* de Mantes.

TANNERIES, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-les-Dourbs, comm. de Cour-lès-Baume, à 2 k. (½ l.) de Baume-sur-le-Doubs. *P.* compr. celle de Cour-lès-Baume, 263. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

TANNERRE, b. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Blénau, à 10 kil. (2 l. ½) de St.-Fargeau, 33 kilom. (7 l. ½) d'Auxerre, 7 k. (1 l. ¾) de Toucy. *P.* 784. *B. de p.* de Toucy.

TANNES, ville (*Haut-Rhin*). *Voyez* THANN.

TANNIÉRE, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Braine, à 19 k. (4 l. ½) de Soissons, 30 k. (6 l. ¾) de Laon. *P.* 62. *B. de p.* de Braine.

TANNIÈRE (LA), v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Landivy, comm. de St.-Berthevin, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Ernée, 29 k. (6 l. ½) de Mayenne. *Pop.* comp. celle de St.-Berthevin, 1019. *B. de p.* d'Ernée.

TANNIÈRE (LA), v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, canton de Meuvres, à 19 k. (4 l. ¾) d'Autun, 7 m. (16 l. ¼) de Mâcon, 7 kil. (1 l. ¾) de Toulon-sur-Arroux. *P.* 697. *B. de p.* de Toulon-sur-Arroux.

TANNOY, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, canton de Ligny, près de l'Ornain, à 7 kil. (1 l. ½) de Bar. Il y a une carrière de pierre de taille, exploitée. *Pop.* 646. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

TANQUES, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché, près de la Cance, à 6 k. (1 l. ½) d'Argentan, 31 k. (7 l.) d'Alençon. *Pop.* 202. *Bur. de poste* d'Argentan.

TANQUEU, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de la Ferté-Alepa, comm. de Cerny, à 1 kil. (¼ de l.) de la Ferté-Alepa, 13 k. (3 l.) d'Etampes. *Pop.* comp. celle de Cerny, 700. *Bur de poste* de la Ferté-Alepa.

TANQUEUX, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, comm. d'Epône, à 4 k. (1 l.) de Maulle, 8 k. (2 l.) de Mantes. *Pop.* comp. celle d'Epône, 983. *B. de p.* de Maulle.

TANTAVEL, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Perpignan, cant. de la Tour, près de la Verdouble, à 18 k. (4 l.) de Perpignan. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Perpignan.

TANTELAIN, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, comm. de Vionville, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de

Digitized by Google

Mars-de-la-Tour, 18 k. (41.) O. de Metz. *Pop.* comp. celle de Vionville, 272. *Bur. de poste* de Metz.

TANTIMONT, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, canton de Charmes, comm. d'Hergugney, à 8 k. (2 l.) de Charmes, 10 k. (2 l. ½) de Mirecourt. *P.* comp. celle d'Hergugney, 244. *Bur. de poste* de Charmes.

TANTONVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. d'Haroué, à 4 k. (1 l.) de Vezelise, 25 kilom. (5 l. ½) de Nancy. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Vézelise.

TANU (LE), v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de la Haye-Paynel, à 14 k. (3 l. ½) d'Avranches, 27 k. (6 l.) de Coutances. *P.* 644. *Bur. de poste* de la Haye-Paynel.

TANUS, village (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Pampelonne, sur la Viaur, à 25 k. (5 l. ¼) d'Alby, 6 m. (13 l. ¼) de Castres. Il y a près delà des filons de mines de plomb assez riches pour mériter l'exploitation. *P.* 502. *Bur. de poste* d'Alby.

TANVILLE, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Carrouge, près de la forêt d'Ecouves, à 18 kil. (4 l.) d'Alençon, 9 k. (2 l. ½) de Mortrée. *Pop.* 574. *B. de p.* de Mortrée.

TANVILLÉ, v. (*Bas-Rhin*). *Voy.* TAUVILLÉ.

TANZAC, v. (*Charente-Infér.*), arr. de Saintes, cant. de Gemozac, à 6 k. (1 l. ½) de Pons, 20 kil. (4 l. ½) de Saintes. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Pons.

TAON, village (*Vosges*). *Voyez* THAON.

TAPE (GRANDE), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Ladonchamp, à 4 k. (1 l.) N. de Metz, 2 k. (½ l.) de Ladonchamp. *Pop.* comp. celle de Ladonchamp et dépendances, 138. *B. de p.* de Metz.

TAPE (PETITE), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Ladonchamp, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Metz, 2 k. (½ l.) de Ladonchamp. *Pop.* comp. celle de Ladonchamp et dépend., 138. *B. de p.* de Metz.

TAPONAS, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, canton de Belleville, près de la Saone, à 14 k. (3 l. ½) de Villefranche, 40 kil. (9 l.) de Lyon. *Pop.* 221. *Bur. de poste* de Belleville-sur-Saone.

TAPONAT, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Montambeuf, à 4 k. (1 l.) de la Rochefoucauld, 24 k. (5 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 530. *B. de p.* de la Rochefoucauld.

TARABEL, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Lanta, à 28 kil. (6 l. ½) de Rével, 22 kil. (5 l.) de Toulouse. *Pop.* 321. *Bur. de poste* de Caraman.

TARABUSET, v. (*Tarn*). *Voyez* ST.-ETIENNE-DE-TARABUSET.

TARADEAU, v. (*Var*), arr. de Draguignan, canton de Lorgues, près de la Flaurieye, à 9 k. (2 l. ¼) de Draguignan, 5 m. (12 l. ½) de Toulon. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Draguignan.

TARADEL, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castelmoron, comm. de Verteuil, à 14 k. (3 l. ½) de Tonneins, 21 k. (4 l. ½) de Marmande. *Pop.* comp. celle de Verteuil et dépend., 1770. *Bur. de poste* de Tonneins.

TARADEL, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Cancon, comm. de St.-Blaise, à 7 k. (1 l. ¾) de Montflanquin, 15 kil. (3 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *P.*.. *Bur. de poste* de Montflanquin.

TARAMON, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. de St.-Jean-d'Aulph, comm. du Biot, à 14 k. (3 l. ½) de Thonon, 3 kil. (¾ de l.) de St.-Jean-d'Aulph. *Pop.* comp. celle du Biot, 1744. *Bur. de p.* de Thonon.

TARAN, v. (*Gers*). *Voyez* ST.-MICHEL-DE-TARAN.

TARANDOL, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, comm. de Bellecombe, à 11 kil. (2 l. ¾) du Buis, 15 k. (3 l. ½) de Nions. *Pop.* comprise celle de Bellecombe, 100. *Bur. de poste* du Buis.

TARANTAISE (LA), ci-devant province de Savoie, avec titre de comté, bornée au N. par le duché de Savoie et le Faussigny, à l'E. par le duché d'Aoste et par le comté de Maurienne. C'est un pays désagréable, stérile et plein de montagnes. Moutiers en étoit la capitale. Cette province appartient aujourd'hui à la France, et fait partie du département du Mont-Blanc.

TARANTASCA, ham. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de Busca, sur le chemin de Cuneo à Villa-Fallet, à 6 k. (1 l. ½) N. de Cuneo. *Pop.* 1750. *Bur. de poste* de Coni.

TARARE, ville (*Rhône*), arr. de Villefranche, ch.-l. de cant., sur la Tardine, au bas de la montagne du même nom, à 36 k. (8 l.) N. O. de Lyon, 24 k. (3 l. ½) S. O. de Villefranche, 13 kil. (3 l.) N. de Montrotier. Cette ville très-mal située est sujette à des inondations fréquentes et dangereuses. Il y a une montagne fameuse dans laquelle a été pratiquée la route de Roanne à Lyon, ouvrage vraiment digne de la curiosité et de l'admiration des hommes de tous les temps. On doit cette merveille aux talens et aux soins d'un ingénieur nommé *Déville*. Cette montagne est plus étonnante encore que celle de Saverne. Des obstacles cent fois plus difficiles devoient faire regarder l'entreprise de cette route comme impossible. L'ingénieur a tout bravé, et tout s'est courbé sous son génie. Les rochers ont été brisés, les précipices comblés, les rampes les plus douces tracées, exécutées et consolidées à travers les rocs escarpés et sourcilleux. Enfin, quand la montagne reste toute entière pour le naturaliste, elle disparoît pour le voyageur. La ville de Tarare a dans son sein, comme dans ses environs, des manufactures d'indiennes, de mousselines, de toiles de coton et de chanvre; des tanneries, chamoiseries, blanchisseries, poteries, etc. On a découvert en 1748 deux mines de plomb sous deux monticules près de cette ville; l'une au premier tournant de la montagne, à égale distance de Tarare et de Joux; l'autre dans un petit monticule appelé la montagne de *Culas*, à 4 k. (1 l.) de Tarare, et à douze cents pas de Joux. Les échantillons ont donné 4 kilogram. (8 livres) de plomb par (quintal), et 16 décigrammes (30 grains) d'argent. Les pierres de la montagne de Tarare tiennent généralement de la nature du porphyre, et reçoivent très-difficilement le poli. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2799. *Bur. de poste.*

TARASCON, ville (*Arriège*), arr. de Foix, ch.-l. de cant., sur l'Arriège, à 13 kil. (3 l.) S. de Foix, 8 myriam. (19 l.) S. de Toulouse, 31 kil. (7 l.) S. de Pamiers, 84 m. (190 l.) S. p. O. de Paris. C'étoit l'une des quatre principales villes du ci-devant comté de Foix: elle a beaucoup souffert d'un incendie qui l'a presque ruinée. Les forges des environs lui produisent un bon commerce en fer. Il y a cinq tanneries. Aux environs de cette ville on trouve une mine d'argent et une de fer enduite de Pémail le plus noir, et d'un très-bon fer. A une petite distance sud de Tarascon, il y a des bancs de marbre gris. Les montagnes présentent sans interruption, jusqu'au ruisseau qui

Digitized by Google

descend du côté d'Axiat, des masses de ce même marbre : on remarque dans cet intervalle plusieurs cavernes, mais sur-tout un grand arceau de pierre calcaire qui paroît être le reste de quelque grotte affaissée. Ce rocher percé à jour est sur les montagnes de la rive droite du torrent qui traverse la vallée de Vic-Dessos. Dans les montagnes qui défendent la vallée où coule l'Arriège, vers le château de Gudarnes, on trouve plusieurs cavernes dont quelques-unes servoient de refuge à des hommes d'une taille extraordinaire.

Ce roc, cambré par art, par nature et par l'âge,
Ce roc de Tarascon héberge quelquefois
Les géans qui couvroient les montagnes de Foix,
Et dont tant d'os excessifs rendent témoignage.

Cette ville est la patrie de Joseph Privat de *Molière*, oratorien, professeur en philosophie, auteur d'élémens de géométrie et de leçons de physique; né en 1677, mort en 1742. On a de lui : *Leçons de Mathématiques* nécessaires pour l'intelligence des principes de physique qui s'enseignoient au collége royal, *in*-12, 1726; *Leçons de Physique*, contenant les élémens de la physique détournés par les autres lois des mécaniques, expliquées au collége royal, *in*-12, Paris, 4 *vol.*, 1739, et traduites en italien à Venise, 1743, 3 *vol. in*-8°. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celles d'Onnolac, Quié, Arignac, Bonpas, Arnane, 2911. *Bur. de poste.*

TARASCON, ville (*Bouches-du-Rhône*), ch.-l. d'arr. de cant., sur le Rhône, à 24 kil. (5 l. ¼) E. de Nimes, 7 m. (16 l.) O. N. O. d'Aix, 8 m. (18 l.) N. O. de Marseille, 69 m. (171 l.) S. E. de Paris. Cette ville, de la ci-devant Provence, est très-ancienne; c'étoit le siége d'une judicature royale, et le chef-lieu d'une viguerie. Il y avoit une brigade de maréchaussée. On y voit un grand pont de bateau, moyennant lequel elle communique avec la ville de Beaucaire. On prétend avoir découvert une communication souterraine par-dessous le Rhône; ce qui ne pourroit être que l'ouvrage des Romains. Elle a un château fort, bien bâti, et fortifié à l'ancienne manière, soit par Louis II, comte de Provence, ou par le roi René de la seconde branche d'Anjou. On y voyoit la statue de ce dernier et celle de la reine Jeannette. La vue de ce château est admirable; outre le cours du Rhône, on voit la face de la ville de Beaucaire. Le château avoit un gouverneur. On conservoit dans l'église collégiale de Ste.-Marthe une magnifique châsse d'or, qui renfermoit les reliques de cette sainte, et qu'on estimoit la plus riche de France : elle étoit enrichie de grenat. Louis XI en fit présent au chapitre en 1475. On voyoit dans cette église le tombeau de Jean de Cossa, baron de Grimaud, et la statue de Ste.-Marthe couchée sur un lit de parade. Ce morceau étoit admiré des curieux. Il y avoit dans cette ville quatre couvens de religieux mendians, un collége et plusieurs monasteres de religieuses, entr'autres l'abbaye de Bénédictines, dite de *Ste.-Honorat*. Les environs de cette ville fourmillent tous les simples et herbes médicales qu'on peut trouver dans les marais. Les productions et le commerce de Tarascon consistent en huile d'olive, eau-de-vie, graine de luzerne, laines. On y fabrique de l'amidon, des bonnets qui se vendent à Marseille, et de là en Turquie. Il y a plus de trente manufactures d'étoffes de laine, de filoselle et de soie. Cette ville est l'entrepôt d'une partie des huiles de la ci-devant Provence. Un grand nombre d'ouvriers sont occupés à la construction des bateaux destinés au transport des sels.

La ville de Tarascon est la patrie de Claude de *Bectoz*, abbesse de St.-Honoré de Tarascon, femme savante et auteur : elle mourut en 1547. On a d'elle plusieurs ouvrages *Français* et *Latins*, en vers et en prose. — Jean *Berthet*, professeur des langues anciennes et modernes; né en 1692, mort en 1692. On a de lui : *Dissertations savantes sur différens sujets*; des odes, des sonnets italiens, des chansons provençales, des vers libres, des épigrammes, madrigaux, etc. — Arnaud *Daniel*, versificateur, mort en 1189. Il composa plusieurs écrits en vers qui servirent beaucoup à Pétrarque. Ses principaux ouvrages sont : *Sextinas*, *les Sevantes*, *les Aubades*, *les Martegales*, *Pantanmaries du Paganisme*. — Léon *Ménard*, historien et antiquaire, né en 1706, mort en 1767. Ménard étoit conseiller au présidial de Nimes. On a de lui : *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nimes*, 1750 et années suivantes, 7 *vol. in*-4°.; *Mœurs et usages des Grecs*, 1743, *in*-12; *Amours de Galistène et d'Aristoclie*, 1767, *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, en 3 *vol. in*-4°. — Antoine de la *Visclède*, académicien estimable, né en 1692, mort à Marseille en 1760. Il étoit secrétaire perpétuel de l'académie. Il a laissé des *Œuvres*, formant 2 *vol. in*-12, publiés en 1727. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, une brigade de la gendarmerie à cheval, un syndic des marins. Elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Arles, sixième arrond. maritime. *Pop.* réunie à la Quitterie, 10000. *Bur. de poste.*

TARASTEIX, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. nord de Tarbes, à 11 k. (2 l. ½) de cette ville. *Popul.* 291. *Bur. de poste* de Tarbes.

TARAVO, v. (*Liamone*), arr. de Sartene, ch.-l. de cant. *Pop.* . .

TARAVO (LA), riv. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, cant. de Talavo. Sa source, à 9 kil. (2 l. ½) E. de Bastellica, 37 kilom. (8 l. ½) E. p. N. d'Ajaccio, coule au S. O. et se rend dans le Golfe de Valinco, à 42 kil. (9 l. ½) de sa source.

TARAVON (LE), ruiss. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Volone. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) de Volone, coule au S. O. et se rend dans la Durance, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

TARBES ou TARBE, ville (*Hautes-Pyrénées*), ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., sur l'Adour, à 6 m. (14 l.) S. O. d'Auch, 38 k. (8 l. ½) E. p. S. de Pau, 23 m. (51 l.) S. p. E. de Bordeaux, 82 m. (186 l.) S. S. O. de Paris. Long. 17. 43. lat. 43. 14. On ignore les fondateurs de cette ville et jusqu'à l'étymologie de son nom. Elle a succédé, dit-on, à l'ancienne *Begora*, *Castrum Begorense*, qui a eu le sort de toutes les villes de la Gascogne qui ont été détruites, lors de l'invasion des barbares. Elle a eu cinquante-trois évêques, et ce n'est qu'en 1370 qu'elle parvint à se soustraire à la domination des Anglais. Le duc d'Anjou, entre les mains duquel elle fut remise, confirma par reconnoissance tous ses privilèges. Tarbes est une des plus jolies villes de France. L'ancien château sert aujourd'hui de prison, comme la cathédrale servoit jadis de citadelle. On remarque dans cette cathédrale des colonnes de brèche antique, apportées d'Italie, qui supportent un baldaquin d'une assez belle ordonnance, dont se couronne

Digitized by Google

le maître autel. Il y a très-peu d'édifices; mais ses rues sont larges, bien percées; la grande rue, sur-tout, qui traverse la ville, est elle-même traversée par un ruisseau très-rapide d'un mèt. (3 pieds) de large, et assez profond, où les habitans ont la commodité de puiser devant chez eux toute l'eau qui leur est nécessaire. Il est peu de villes aussi propre et aussi riante. Presque toutes les maisons ont des jardins magnifiques: elles ne sont point élevées; mais couvertes en ardoises, construites en briques et en marbre: elles présentent à l'extérieur le coup-d'œil le plus agréable. On y fait commerce de toiles et mouchoirs dits de *Béarn*. Il y a aux environs des papeteries et une verrerie. La plaine de Tarbes est jonchée de pierres roulées de marbre, de schiste, de granit; débris que les eaux ont charriés des Pyrénées.

Près de Tarbes est né *Vigilance* ou *Vigilantius*, curé d'une paroisse en Catalogne; hérétique, tournant tout en dérision, né au 4e. siècle. Il affectoit le bel esprit; c'étoit un homme qui préféroit un bon mot à une bonne raison; il ne cherchoit que la célébrité, et il attaqua tous les objets qui pouvoient fournir à la plaisanterie. Il se lia avec saint *Paulin* qui le recommanda à saint *Jérôme*, qui étoit dans la Palestine, où Vigilance avoit le dessein d'aller, pour visiter les saints lieux. Saint Jérôme lui reprocha de répandre des erreurs dangereuses, et de dire que le célibat est une hérésie, et que la virginité étoit la source de tous les vices. Cette ville est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle, des tribunaux de 1re. instance et de commerce; il y a une école centrale, un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur des ponts-et-chaussées, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater les titres de tous les ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. C'est la résidence d'un chef d'escadron, d'un capitaine de la 9e. légion de la gendarmerie nationale, et de trois brigades, l'une à cheval et les deux autres à pied. *Populat.* 7000. *Bur. de poste.*

TARCENAY, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Ornans, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) de Besançon. *Pop.* 537. *Bur. de p.* d'Ornans.

TARCHAMPS, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, à 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Bastogne, 10 k. (2 l. ½) O. p. S. de Wiltz, 4 m. (10 l. ½) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Bastogne.

TARCIAT, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de St.-Julien, à 18 k. (4 l.) d'Orgelet, 34 kilom. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.*.... *Bur. de poste* de St.-Amour.

TARCIENNE, v. (*Sambre-et-Meuse*), *Voyez* TARSIENNE.

TARDAIS-LE-PAYSAGE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Senonches, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 4 m. (10 l.) N. O. de Chartres. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

TARDENOIS (LE), ancien petit pays confondu avec une partie des cidev. Brie pouilleuse et du Soissonnois.

TARDES, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Chambon, sur la Tardes, à 10 k. (2 l. ½) d'Evaux, 37 k. (8 l. ¼) de Guéret. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Chambon.

TARDET (LA), riv. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Crocq. Sa source, à 20 k. (4 l. ½) E. de Felletin, coule au N., puis au N. E., reçoit la Meouze et la Vouise, passe à Chambon, et va au N. E. se jeter dans le Cher, à 13 k. (3 l.) S. S. O. de Mont-Luçon.

TARDETS, bourg (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, ch.-l. de cant., sur le Vlaits-Handia, à 11 k. (2 l. ¼) S. de Mauléon, 4 m. (10 l.) O. S. O. de Pau, 22 k. (5 l.) O. S. O. d'Oléron. Il y a dans le territoire de Tardets, des pierres calcaires noirâtres, qui se divisent facilement par lames; c'est une espèce d'ardoise marneuse dont les couches sont presque verticales. *Pop.* 443. *Bur. de poste* de Mauléon.

TARDETTE (LA), riv. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Crocq. Sa source, à 20 k. (4 l. ½) E. de Felletin, coule au N. O. et se rend dans la Tardet, à 2 kilom. (½ l.) S. de Bellegarde.

TARDIÈRE (LA), v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de la Châtaigneraye, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye.

TARDINE (LA), riv. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Tarare. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) O. de cet endroit, coule à l'E., puis au S. E., et se rend dans la Brevenne à l'Arbresle.

TARDINGHEN, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne, cant. de Marquise, à 15 k. (3 l. ½) de Boulogne, 10 m. (23 l. ¼) d'Arras. *Pop.* comprise celle d'Enghem, 211. *Bur. de poste* de Marquise.

TARDOIRE (LA), riv. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de Chalus. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) E. de Chalus, coule au N. O., puis à l'O., descend au S. O., reçoit le Trieux, passe au N. de Mont-Beron, et remontant au N. O. se réunit au Bondiat, et ils se rendent ensemble dans la Charente, à 27 k. (6 l.) N. d'Angoulême.

TARENTAINE, v. (*Calvados*), *Voy.* SAINT-PIERRE-TARENTAINE.

TARENTAISE, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Genest-de-Malifaux, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Etienne, 6 k. (1 l. ½) de St.-Genest: *Pop.*.... *Bur. de p.* de St.-Etienne.

TARERACH, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Sournia, à 9 k. (2 l. ¼) de Prades, 32 k. (7 l. ¼) de Perpignan. *P.* 151. *Bur. de poste* de Perpignan.

TARFORST, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Conz, à 6 kilom. (1 l. ½) E. N. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) S. de Ruver, 4 kil. (1 l.) E. de Trèves. *Pop.* 128.

TARGASONE, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Saillagousse, à 38 kil. (8 l. ½) de Prades, 8 myr. (17 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

TARGÉ, v. (*Vienne*), arrond. et cant. de Châtellerault, sur la côte, près l'Auzon, à 4 k. (1 l.) de Châtellerault, 29 k. (6 l. ½) de Poitiers. *P.* 260. *B. de p.* de Châtellerault.

TARGET, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. de Chantelle-le-Château, à 8 k. (2 l.) E. de Montmarault, 38 k. (8 l. ½) S. O. de Moulins, 8 kilom. (2 l.) N. O. de Chantelle. *Pop.* 560. *B. de p.* de Montmarault.

TARGON, bourg (*Gironde*), arr. de la Réole, comm. de Sauveterre, à 11 k. (2 l. ¾) N. de Cadillac, 28 k. (6 l. ½) E. S. E. de Bordeaux, 22 k. (5 l.) S. O. de Castillon, 13 kilom. (3 l.) de Podensac. *P.* compr. celle de Montarousse et Toutigeac, 1111. *Bur. de poste* de Podensac.

TARICE,

Digitized by Google

TARICX, île (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lannilis, à 1 kil. (¼ de l.) de la côte, 21 k. (4 l. ¾) de Lesneven, 25 kilom. (5 l. ¼) de Brest.

TARJANE, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Grand-Serre, comm. de Haute-Rive. *Pop.* compr. celle de Haute-Rive et dépend., 1643.

## TARN.

Ce département, formé d'une partie du haut Languedoc, a pris son nom de sa principale rivière qui le traverse de l'E. à l'O., et le divise en partie septentrionale et méridionale.

Il a pour bornes au N. et au N. E. le département de l'Aveyron; à l'E. celui de l'Hérault; au S. celui de l'Aude; au S. O. celui de la Haute-Garonne; au N. O. celui du Lot.

La superficie de ce département est d'environ 1,130,172 arpens carrés, ou 576,821 hectares; sa population est de 272,163 individus. Il est composé de trois cent cinquante communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en trente-cinq cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Alby*. *Castres*, *Gaillac* et *Lavaur* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Montpellier, et dépend de la 9e division militaire, dont le commandant réside à Montpellier: il est du ressort de la cour d'appel séante à Toulouse, département de la Haute-Garonne, et dans la 13e conservation forestière (*Voy.* ALBY).

L'étendue en superficie des forêts est de 576 mille 821 hectares (1 million 130 mille 172 arpens).

La principale rivière est le *Tarn*, qui prend sa source dans les montagnes de la Lozère au S. de Villefort, coule à l'O., arrose Milhaud, St.-Rome, Alby, Gaillac, Montauban, et se réunit à l'Aveyron, et vont se rendre ensemble dans la Garonne.

Les principales villes sont: *Alby*, la *Caune*, *Castres*, *Lavaur* et *Gaillac*.

Les rivières et ruisseaux qui prennent leur source dans ce département sont: Adour, Agout, Agros, Aimart, Albinelle, Andrialle, Angles, Ariech, Arifales, Arnette, Arnau, Avarit, Bagas, Bauson, Beau, Berlon, Bernasoubre, Betjan, Candchore, Candou, Candour, Cantaranne, Cebresses, Ceron, Cery, Couis, Dalau, Dourdon, Durinque, Esarideila, Esclairne, Galmas, Ganovre, Gaudeffon, Gijon, Giron, Jesuret, Jasontarn, Laure, Lescondrous, Lessert, Libergade, Lisert, Lisery, Marc, Masfrancou, Mexie, Mole, Mouscaillon, Nadalon, Negopessou, Padena, Pissaussine, Pontblin, Repe, Resse, Revel, Rieumajon, Rieutadou, Rigole-de-la-Montagne, Riubernet, Ro-le-Grand, Ruisolé, Serret, Serve, Seus, Sant, Saudecrome, Saudroune, Saudrotne *bis*, Sies, Souet, Tauron, Tescou, Tesconnet, Tille, Thoré, Toudour, Vebre, Verre, Vialas, Viau, Vidales.

*Forêts*, Autanholat, Gresine, etc.

*Productions*. Seigle, avoine, sarrasin, pommes de terre, raves, navets et fourrages; les fruits qu'on récolte dans la basse montagne, sont en général meilleurs que ceux de la plaine; certains côteaux sont couverts de pruniers, cerisiers, pommiers, châtaigniers et ciénes. On récolte dans certains cantons du pastel, de l'anis, de la coriandre et du safran. Ce département est un de ceux du midi où il y a le plus de forêts; elles ne fournissent point de bois de construction pour la marine, mais il est propre pour la charpente et pour le merrain. Il y a des mines de fer, de cuivre, de plomb, de mercure, de charbon de terre, des carrières de marbre, de plâtre, et des terres argileuses propres à la faïence, à la porcelaine, et des sables pour les verreries.

*Industrie*. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, telles que de draps fins, londons, molletons, ratines, casimirs, flanelles, cadis, couvertures de laine, etc.; étoffes de soie, fil de soie, de coton, de fil, filoselle et coton, de bonneterie, de toiles, de chapeaux, des tanneries, poteries, verreries, marmiers et forges, etc. Le commerce principal de ce département consiste en grains, vins, prunes sèches, soies, bestiaux, bois, fer, miel, cire, et dans le produit de ses diverses manufactures et fabriques.

*Valeur en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures agraires; valeur en ares.

L'*Arpent* à Trivis, 34.913.
— à Castres et Vielmur, 59.759.
— à Lavaur, 58.749.
— à la Caune, 52.184.
— Rabastens, Ranquemanne, Mesens et Confoulieux, 50.318.
— Montvalen, Montgaillard, Tauriac, Villette, St.-Sulpice et Senil, 55.426.
— Beauvais, 72.398.
— St.-Paul, 38.789.
— Giroussens, St.-Jean-de-Rives, St.-Lieux et Lugan, 57.458.
— Viviers, St.-Affrique, Troupiac et Labrugnière, 50.318.

La *Séterée*, Alby, Cadalen, Lombers, la Bastide, Montirat et Pampelonne, 47.419.
— Alban, 50.283.
— Castres et Rocquecourbe, 55.697.
— Boissezon, Viviers, St.-Affrique, Troupiac, 63.622.
— Brassac, 41.067.
— Castelnau-de-Levis, Mailhoc, St.-Sernin, Villenenve, 58.115.
— Marsac et Tersac, 81.154.
— Cordes, Millhars et Monestiés, 24.316.
— Cahuzac, 24.396.
— Puylaurens, Cuq-Toulza, Dourgnes et Fiac, 115.356.
— Gaillac et Montmiral, 61.109.
— Senouillac, 61.28.
— Montans, 97.674.
— Breas, 80.333.
— L'île-du-Tarn, 65.363.
— Lavaur, 117.497.
— La Canne, 34.913.
— Montredon, 51.205.
— Massals, Mioles, Trivisiet Massugnies, 46.551.
— St.-Salvy, 34.913.
— Labrugnière, Baissac, Montcuyoul et Arifiat, 62.071.
— Castres (canton), Nayes, Salespieusou, Montesquion et Masamet, 55.529.
— Mandoul et Garbes, 34.632.
— Saix, 45.74.
— Pampelonne, 62.071.
— Tanus, 49.663.
— Moularès, Almayrac et Lasplanques, 60.851.
— Tréban, 63.620.
— Puycelcy, 36.384.
— Rabastens, Socquemaure, Mésens et Confoulieux, 70.767.
— St.-Amans, 30.726.
— Valdériès, Berlacoul, Terreclapier et Travet, 63.63.
— Villefrance et Bellegrade, 52.945.
— Fauchs, Frégeiroles et Teulet, 80.698.
— Montieux, 47.391.
— Vaours, 34.632.
— Graulhet, 116.456.
— St.-Paul, 57.458.
— Valence, 98.205.
— Angles, 47.391.
— Vielmur, 83.015.
— Pujol et Frégeville, 65.593.
— Cuq, l'Abarède, Servies, 34.632.
— Gaillalens et St.-Genest, 121.96.

*Setier*. Briatexte, 51.534.
— Rabastens, 73.067.
— Selvaignac, 68.915.
— Montfinnan, Sie.-Urcisse et Laroquette, 201.09.
— Graulhet, 38.816.

*Setérée* dite *Peyrole*. au canton de Lille, 89.679.
— dite *Parizot*, *idem*, 69.806.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département sont: Pierre *Borel*, médecin ordinaire de Louis XIV, associé de l'académie des sciences; né à Castres, mort en 1689, auteur des *Antiquités de Castres*, 1649; *Trésor des recherches et des antiquités gauloises*, Paris, 1655, *in-8°*; *De vero telescopii inventore*, La Haye, 1655, *in-4°*; *Historiarum et Observationum medico-physicarum centuriæ quinque*, Paris, 1676, *in-8°*; *Bibliotheca chymica*, Paris, 1654, *in-12*, éditeur du *Dictionnaire étymologique de Ménage*. — Abel *Boyer*, protestant, grammairien et biographe; né à Castres en 1664, mort à Chelsey en 1729. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira à Genève, ensuite en Angleterre; ce fut là qu'il composa ses *Annales de la reine Anne*, 11 vol. *in-8°*. On a encore de lui: *Dictionnaire anglais et français*, 2 vol. *in-4°*, Londres, 1774; *Grammaire anglaise*, in-12. — Michel le *Clerc*, avocat au parlement de Paris, membre de l'académie française, auteur des *Tragédies de Virginie et d'Iphigénie*; né à Alby, mort en 1691. Racine l'honora de l'épigramme entre le Clerc et son ami Corn. — Jean de *Coras*, professeur en droit à Toulouse et à Paris, puis conseiller au parlement de Toulouse, et chancelier de Navarre. S'étant déclaré pour la réforme, il fut chassé de ses places, où son ami, le chancelier de l'Hôpital, le fit rétablir: mais dès qu'on sut à Toulouse le massacre



Digitized by Google

de la St.-Barthelemi, il fut massacré, ainsi que deux autres conseillers, par deux écoliers, en 1572; on les revêtit tous trois de leurs robes de cérémonie, et on les pendit à l'ornement du palais. Coras a laissé quelques ouvrages latins et français sur le droit; qui ont été recueillis en partie à Lyon, en 1556 et 1558, 2 vol. *in-fol.* Les plus estimés sont ses *Mélanges tirés de droit civil*, en trois livres. Il étoit né à Réalmont près Alby en 1513. — **André Dacier**, de Castres, grand littérateur; mort à Paris en 1722, il fut secrétaire de l'académie française, et membre de celle des inscriptions et des belles-lettres; il a publié plusieurs des éditions *ad usum delphini*; traductions d'*Horace*, de *Platarque*, de quelques dialogues de *Platon*, d'*Epitecte*, d'*Hippocrate*, etc.; *Observations sur Longin*; *poétique d'Aristote*, avec des remarques. — **Raymond** de la *Foge*, dessinateur excellent; né à l'Isle en Albigeois en 1648, mort en 1690. Il dessinoit à la plume et au lavis, et mettoit dans ses productions, sur-tout dans les sujets libres, un esprit qui surprenoit tous les artistes. Ses dessins, dans le premier genre, sont fort recherchés. Son atelier étoit un cabaret. — **Antoine Portal**, né à Gaillac en 1742, professeur de médecine au collége de France, d'anatomie et de chirurgie au Muséum d'histoire naturelle, membre de l'institut national de France, de Bologne, des académies de Padoue, de Padoue, d'Harlem, des sociétés de médecine de Paris, de Montpellier, d'Edimbourg, de Bruxelles et d'Anvers. — Paul *Rapin de Thoyras*, calviniste, avocat, réfugié en Angleterre à cause de la révocation de l'édit de Nantes; ensuite soldat dans une compagnie de cadets français à Utrecht, et successivement enseigne, colonel, lieutenant et capitaine au régiment de milord Kingston; enfin gouverneur de milord Portland, avec lequel il voyagea, et dont l'éducation étant finie, il se fixa à Wezel, où il composa son *Histoire d'Angleterre*, imprimée à la Haye en 1726, 9 vol. *in-4°*, réimprimée à Trévoux en 10 vol. aussi *in-4°*; né à Castres en 1661, mort à Wezel en 1725. — Antoine *Rossignol*, maître des comptes, excellent mathématicien, habile à deviner toutes sortes de chiffres; né à Alby en 1590, mort dans sa belle maison de Juvisi; Louis XIV lui rendit visite. Rossignol avoit rendu de grands services à son pays. — Antoine *Sabatier*, abbé; né à Castres en 1732. On a de cet écrivain beaucoup d'ouvrages; les principaux sont, *Les trois siècles de la littérature française*, 3 vol. *in-8°*; *Dictionnaire de littérature*, 3 vol.; *Les siècles payens*, ou *Dictionnaire mythologique*, *héroïque*, *politique*, *littéraire et géographique de l'antiquité payenne*, 9 vol. *in-12*. — Antoinette de *Salvan de Saliez*, dame savante d'Alby, morte très-âgée en 1730. On a d'elle diverses *Poésies*, etc.

**Tarn (le)**, riv. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Pont-de-Montvert. Sa source, dans les montagnes de la Lozère, coule à l'O., arrose Pont-de-Montvert, passe à Hispanhac, à St.-Enimie, arrose Milhaud, St.-Rome, Alby, Gaillac, Montauban et se réunit à l'Aveyron, et vont se rendre ensemble dans la Garonne.

**Tarnac**, v. (*Corrèze*), arrond. d'Ussel, cant. de Bugeat, à 32 k. (7 l. ¼) d'Ussel, 5 m. (11 l.) de Tulle. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* de Tulle.

**Tarnac (le)**, rivière (*Charente-Inférieure*), arr. de Jonzac, canton de Mirambeau. Sa source, à 4 kil. (1 l.) S. E. de cet endroit, coule au N., et se rend dans la Seugne, à 8 k. (2 l.) S. de Pons.

**Tarnes**, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Fronsac, à 11 k. (2 l. ¼) de Libourne, 22 k. (5 l.) de Bordeaux. *Pop.* 153. *B. de poste* de St.-André-de-Cubsac.

**Tarnich**, v. (*Sarre*). *Voyez* Toernich.

**Tarnon (le)**, rivière (*Lozère*), arr. et cant. de Florac. Sa source, à 22 kilom. (5 l.) S. S. E. de Florac, coule au N., passe à l'E. de Vebron, reçoit les eaux de la Mimente, et se rend dans le Tarn à 1 k. (¼ de l.) N. N. O. de Florac.

**Tarnos**, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de St.-Esprit, à 38 k. (8 l. ¼) de Dax, 8 m. (19 l. ¼) de Mont-de-Marsan, 5 k. (1 l. ¼) de Bayonne. *Pop.* 1315. *B. de p.* de Bayonne, départem. des Basses-Pyrénées.

**Taroira (la)**, torrent (*Tanaro*). Il a sa source entre Serralonga et Monte-Lupo, et tombe dans la Bormida, un peu au-dessus d'Albe, après un cours de 10 kil. (2 l. ¼).

**Tarousseau**, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Vézelay, à 8 k. (2 l.) d'Avallon, 41 k. (9 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 354. *Bur. de p.* de Vézelay.

**Taron**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin près du Petit-Lees, à 25 k. (5 l. ¾) de Pau. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Pau.

**Tarpezon**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Châtillon, cant. d'Aigny, commune de Beaunotte. Il y a une forge et un fourneau. *Pop.* compr. celle de Beaunotte, 192.

**Tarquinpol**, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Dieuze, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 43 k. (9 l. ¾) de Nancy. Ce village est situé dans des marais et dans une presqu'île de l'étang de Lindre; c'étoit autrefois une ville considérable et bien fortifiée. On le reconnoît aux fondations d'anciennes murailles très-épaisses, et de grosses tours, l'emplacement d'un château et les vestiges d'une chaussée romaine. *Pop.* 126. *Bur. de p.* de Dieuze.

**Tarrano**, v. (*Golo*), arr. de Corté, cant. d'Alezani, à 22 kil. (5 l.) de Corté, 42 k. (9 l. ½) de Bastia. *Pop.* 392.

**Tarsac**, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Riscle, près de l'Adour, à 11 k. (2 l. ¾) de Nogaro, 6 m. (12 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 403. *Bur. de poste* de Nogaro.

**Tarsac**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Meilhan, comm. de Coutures, à 10 kil. (2 l. ¾) de Marmande, 3 kilom. (¾ de l.) de Meilhan. *Pop.* comprise celle de Coutures, 916. *Bur. de poste* de Marmande.

**Tarsac**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. de Monein, à 19 k. (4 l. ¾) d'Oléron, 15 kil. (3 l. ¾) de Pau. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de Pau.

**Tarsienne**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Walcourt, à 9 kil. (2 l. ¼) N. O. de Florenne, 10 k. (2 l. ½) N. N. O. de Walcourt, 32 kilom. (7 l. ¼) S. O. de Namur. *P.* 230. *Bur. de poste* de Dinant.

**Tarsul**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille. Il y a des forges et un fourneau pour fer commun. *Pop.* 232. *Bur. de poste* d'Is-sur-Tille.

**Tart**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Genlis, sur l'Ouche, à 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Jean-de-Losne, 21 k. (4 l. ¾) de Dijon, 4 kil. (1 l.) de Genlis. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Genlis.

**Tart-le-Bas**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Genlis, sur l'Ouche, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Jean-de-Losne, 18 k. (4 l.) de Dijon, 3 k. (¾ de l.) de Genlis. *Pop.* 258. *Bur. de poste* de Genlis.

**Tart-le-Haut**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Genlis, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Jean-de-Losne, 18 k. (4 l.) de Dijon, 4 k. (1 l.) de Genlis. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Genlis.

**Tartage**, v. (*Tarn*). *Voyez* St.-Jean-de-Tartage.

**Tartaras**, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Rive-de-Gier, à 25 k. (5 l. ¾) de St.-Etienne, 40 k. (9 l.) de Lyon. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 677. *Bur. de poste* de Rive-de-Gier.

**Tartas**, ville (*Landes*), arr. de St.-Sever, ch.-l. de cant., à 24 kilom. (5 l. ½) N. E. de Dax, 27 k. (6 l.) O. p. S. de Mont-de-Marsan, 73 m. (165 l.) S. O.

Digitized by Google

de Paris. Cette ville, jolie et bien bâtie, est située sur la pente d'une montagne, au bas de laquelle coule la Midouze. Les Gascons, auxquels elle doit son origine, la nommèrent *Tatassut* du mot basque *tarta*, qui exprime une espèce de chêne très-commune dans son territoire; elle a eu des seigneurs particuliers qui l'ont engagée à la maison d'Albret. Tartas a soutenu plusieurs sièges. Il paroît que Charles VII, lorsqu'il arracha ce pays à la domination des Anglais, fit avec son armée un long séjour sous ses murs; on montre encore aujourd'hui sur la lande de Cautré les lignes de son camp. Elle étoit anciennement une place importante pour les Huguenots qui y avoient un château qui a été démoli du temps des guerres de religion. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de Récollets, et un d'Ursulines; c'étoit le siége d'une sénéchaussée et d'une maîtrise des eaux et forêts. On y fait commerce de seigle. Il y a une verrerie.

C'est la patrie de Pierre *Dupin*, avocat au parlement de Bordeaux, mort le 22 novembre 1745. Il étoit né d'un notaire de Tartas dans les Landes en 1681. On a de lui: *Traités des premières et des secondes noces*. Paris, 1743, in-4°. *Conférences de toutes les questions traitées par M. Leferron*, in-4°. 1746.

La ville de Tartas a un sous-inspecteur des forêts, un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime de Dax, 5e arrondissement maritime. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2477. *Bur. de p.*

Tartas, v. (*Haute-Loire*). *Voy.* St.-Paul-de-Tartas.

Tartecourt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Jussey, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Jussey.

Tartes (le), v. (*Oise*), arr. et cant. de Compiegne, comm. de Jaux, à 5 k. (1 l. ¼) de Compiegne. *Pop.* compr. celle de Jaux, 1210. *Bur. de poste* de Compiegne.

Tartier, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 8 k. (2 l.) de Soissons, 31 k. (7 l.) de Laon. Il y a un moulin à huile. *Populat.* 349. *Bureau de poste* de Soissons.

Tartigny, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Breteuil, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 30 kilom. (6 l. ¾) de Beauvais. *Popul.* 238. *Bureau de poste* de Breteuil.

Tartonne, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, cant. de Barrême, à 11 k. (2 l. ¾) de Digne. Il y a dans son territoire une fontaine dont l'eau est salée. Les habitans ont la permission de s'en servir pour leur usage; ils mettent cette eau dans un chaudron sur le feu, et en font du sel par l'évaporation; mais il est inférieur à celui qui se fait des eaux de la fontaine de Moriés. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Digne.

Tartre, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de St.-Germain-du-Bois, à 16 k. (3 l. ¾) de Louhans, 6 m. (14 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Gomeraud, 282. *Bur. de poste* de Louhans.

Tartre (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de Gazeran, à 5 k. (1 l. ¼) de Rambouillet, 33 kil. (7 l. ¼) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Gazeran, 681. *Bur. de p.* de Rambouillet.

Tartre-Groussay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, à 18 k. (4 l.) de Montfort, 40 k. (9 l.) de Versailles. *Pop.* 38. *Bur. de poste* de Houdan.

Tarzy, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Signy-le-Petit, à 16 k. (3 l. ¾) de Rocroy, 32 k. (7 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 336. *Bur. de p.* de Maubert-Fontaine.

Tasacque, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Poix, commune d'Eramecourt, à 6 k. (1 l. ½) S. de Poix, 31 k. (7 l.) S. O. d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Eramecourt, 71. *Bur. de poste* de Poix.

Tascon, île (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Sarzeau, à 9 k. (2 l. ½) de Vannes, 6 k. (1 l. ½) de Sarzeau.

Tasniot, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* Taniot.

Tasque, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Plaisance, près du Larros, à 14 k. (3 l. ½) de Nogaro, 4 m. (10 l. ½) d'Auch. Il y avoit une abbaye commendataire de bénédictins, sous l'invocation de St.-Pierre. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Plaisance.

Tassarolo, village (*Tanaro*), arr. d'Acqui, cant. de Castelletto-Orba, près d'un ruisseau qui tombe dans le Lemme, à 24 k. (5 l. ½) N. E. d'Acqui. *Pop.* 761. *Bur. de poste* d'Asti.

Tassé, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Brulon, à 15 kil. (3 l. ½) de Sablé, 28 k. (6 l. ½) du Mans. *Pop.* 524. *Bur. de poste* de Sablé.

Tasse (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Rambouillet, comm. des Essarts, à 10 k. (2 l. ½) de Rambouillet, 20 kilom. (4 l. ½) de Versailles. *Pop.* comp. celle des Essarts, 583. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Tasse (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton d'Houdan, comm. de Boissets, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Houdan, 16 k. (3 l. ¾) de Mantes. *P.* comp. celle de Boissets, 331. *Bur. de poste* d'Houdan.

Tassenière, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, à 19 kil. (4 l. ½) de Dole, 28 k. (6 l. ¼) de Lons-le-Saunier. C'est la resid. d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Dole. *Rel. de p. aux chevaux.*

Tassenne, village (*Jura*). *Voyez* Taxenne.

Tasses (les Grandes), village (*Seine-et-Oise*), arrondis. de Mantes, canton de Bonnières, commune de Villeneuve-en-Chevry, à 5 k. (1 l. ¼) de Bonnières, 15 kil. (3 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Villeneuve-en-Chevry, 433. *Bur. de poste* de Bonnières.

Tasses (les Petites), village (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Villeneuve-en-Chevry, à 5 kil. (1 l. ¼) de Bonnières, 15 k. (3 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Villeneuve-en-Chevry, 433. *Bur. de poste* de Bonnières.

Tassille, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Loué, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Sillé, 21 k. (4 l. ¾) du Mans. *Pop.* 305. *Bur. de poste* du Mans.

Tassilly, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Condeboeuf, près de l'Oison, à 6 k. (1 l. ½) de Falaise, 27 k. (6 l.) de Caen. *Pop.* 185. *Bur. de p.* de Falaise.

Tassins, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de Vaugneray, à 5 k. (1 l. ¼) de Lyon, 27 k. (6 l.) de Villefranche. *Pop.* 295. *Bur. de poste* de Lyon.

Tasso, v. (*Liamone*), arrondiss. d'Ajaccio, cant. de Talavo, à 29 k. (6 l. ½) d'Ajaccio, 33 k. (7 l. ½) de Sartène. *Pop.* 230.

Tastre (le), v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Baignes, à 8 k. (2 l.) de Barbezieux, 40 k. (9 l.) d'Angoulême, 4 k. (1 l.)



Digitized by Google

de la Grole. *Pop.* 612. *Bur. de poste* de la Grole.

TATIGNECOURT, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Dompeyre, comm. de Velotte, à 4 kil. (1 l.) de Mirecourt, 8 k. (2 l.) de Valstroicourt. *Pop.* 51. *Bur. de poste* de Mirecourt.

TATINGHEM, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. sud de St.-Omer, à 3 k. (¾ de l.) de cet entier, 6 m. (1 4l. ¼) d'Arras. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de St.-Omer.

TATTELER, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Wiltz, comm. d'Heiderscheid, à 5 k. (1 l. ¼) E. d'Esch-sur-Sure, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de Diekirch, 36 k. (8 l.) N. p. O. de Luxembourg. *Popul.* 40. *Bur. de p.* d'Arlon.

TATTERT, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, cant. d'Arlon, comm. de Thiaumons, à 6 k. (1 l. ½) d'Arlon, 33 k. (7 l. ½) de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Thiaumons, 459. *Bur. de p.* d'Arlon.

TAUCHE, rivière (*Jura*), arr. de Dole. Sa source à l'extrémité de la forêt de Chaux, à 18. k. (4 l.) E. de Dole, passe dans la forêt et joint aes eaux à celle de la Clause, près de la Vielle Loye, à 15 k. (3 l. ½) E. p. S. de Dole.

TAUGE (LA), rivière (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Monclar. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. de cet endroit, coule à l'O., puis au N. N. O., reçoit l'Angle et se rend dans l'Aveyron, à 8 k. (2 l.) N. p. E. de Montauban.

TAUGON-LA-RONDE, v. (*Charente-Inférieure*). *Voy.* TANGON-LA-RONDE.

TAULANNE, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 30 kil. (6 l. ¾) de Digne. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Castellane.

TAULÉ, ville (*Finistère*), arr. de Morlaix, chef-lieu de canton, à 5 k. (1 l. ½) N. O. de cette ville, 5 myr. (11 l. ¼) N. E. de Brest, 7 m. (15 l. ¾) N. p. E. de Quimper. Il y a deux fabriques de papiers. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Morlaix, 3e arrondissement maritime. *Pop.* 2494. *Bur. de poste* de Morlaix.

TAULIAC, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. sud-est du Puy, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit. *Pop.* 260. *Bur. de poste* du Puy.

TAULIGNAN, bourg (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Grignan, à 22 kil. (5 l.) E. S. E. de Montelimar, 5 m. (12 l.) S. de Valence, 5 k. (31. ¼) N. O. de Nions. Il avoit titre de marquisat. On voit quatre moulins à eau pour ouvrer la soie, tant dedans que dehors; on y fabrique des sergettes. *P.* 1400. *Bur. de poste* de Grignan.

TAULIGNAN, forêt (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Grignan, à 18 k. (4 l.) E. de Montelimar. Elle a 6624 mètr. (3400 t.) de long, sur 6205 m. (3200 t.) de large.

TAULIS, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Céret, cant. d'Arles, à 9 k. (2 l. ½) de Céret, 29 k. (6 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 142. *Bur. de poste* d'Arles.

TAULLE (LA) v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, cant. de Ressons, à 16 k. (3 l. ¾) de Compiegne, 4 m. (10 l.) de Beauvais. On y voit un château et un parc. *Populat.* 262. *Bur. de p.* de Compiegne.

TAUPONT, v. (*Morbihan*), arr. et cant de Ploërmel, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Vannes. *Pop.* 2306. *Bur. de p.* de Ploërmel.

TAUREAU, roc (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, à 1 kil. (¼ de l.) de la côte, 10 k. (2 l. ½) O. p. N. de Lannion.

TAUREAU, château (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant de Taulé, à 11 k. (2 l. ¾) de Morlaix. Ce château est un poste de guerre de la 13e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place. *Bur. de poste* de Morlaix.

TAURIAC, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Naucelle, à 7 k. (1 l. ½) de Sauveterre, 31 kilom. (7 l.) de Rhodes. *Pop.* 295. *Bur. de poste* de Sauveterre.

TAURIAC, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, canton de Pont-de-Camarès, comm. de Mélagues, à 22 k. (5 l.) de St.-Afrique, 11 k. (2 l. ¾) de Pont-de-Camarès. *Pop.* compr. celle de Mélagues, 1302. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

TAURIAC, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¾) de Bordeaux. *P.* 1011. *B. de p.* de Bourg.

TAURIAC, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Bretenoux, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Céré, 6 m. (13 l. ¾) de Cahors, 13 kil. (3 l.) de Martel. Cette comm. a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Souillac, 5e arrond. maritime. *Pop.* 508. *Bur. de p.* de Martel.

TAURIAC, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Salvaignac, à 25 k. (5 l. ¼) de Gaillac, 6 m. (13 l. ¾) de Castres, 13 k. (3 l.) de Rabastens. *Pop.* 320. *Bur. de p.* de Rabastens.

TAURIERS, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de l'Argentière, à 8 k. (2 l.) de Joyeuse, 32 k. (7 l. ½) de Privas. *P.* 242. *B. de p.* de l'Argentière.

TAURIEUX, v. (*Corrèze*). *Voyez* ST.-HILAIRE-DE-TAURIEUX.

TAURIGNAN-CASTEL, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de St.-Lizier, sur le Salat, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Girons, 5 m. (10 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de St.-Girons.

TAURIGNAN-VIEUX, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, canton de St.-Lizier, près du Salat, à 5 k. (1 l. ½) de St.-Girons, 4 m. (10 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de St.-Girons.

TAURINES, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Naucelle, à 13 k. (3 l.) de Sauveterre, 23 k. (5 l. ¾) de Rhodes. *Pop.* compr. celle de Veynac, 420. *Bur. de poste* de Sauveterre.

TAURINYA, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Prades, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 41 kil. (9 l. ½) de Perpignan. Il y a des mines de fer. Le territoire de ce village renferme une grande quantité de mines de plomb en roignons, dans une terre argileuse; on les découvre après les pluies d'orages, et les paysans les vendent aux potiers. *Pop.* 499. *Bur. de p.* de Prades.

TAURIZE, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de la Grasse, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 20 k. (4 l. ¾ de Carcassonne. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de la Grasse.

TAURON (LE), rivière (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Burzet. Sa source, à 11 k. (2 l. ½) N. p. O. de Burzet, coule au S. puis à l'O. et se rend dans la Loire à 9 kilom. (2 l. ½) S. O. de sa source.

TAURON (LE), rivière (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Dourgne. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) S. de Dourgne, coule au N. p. O. et se rend dans la Sor, à 9 k. (2 l. ¼) de sa source.

TAUSSAC, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Mur-de-Barrez, à 2 kilom. (½ l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) de Rhodez. *Pop.* . . . . *Bur. de p.* de Mur-de-Barrez.

Digitized by Google

Taussac, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de St.-Gervais, près du Ripourquier, à 33 k. (7 l. ½) de Béziers, 6 m. (14 l. ½) de Montpellier. *Pop.* compr. celle de Douts, 510. *Bur. de poste* de Bédarrieux.

Tautat, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* Teulat.

Tautavel, v. (*Pyrénées-Orientales*). *Voyez* Tantavel.

Tauze (la), petite riv. (*Manche*), prend sa source dans l'arrond. de Coutances, passe à Carentan, et se perd dans l'Océan.

Tauvenay, v. (*Cher*), arr. et cant. de Sancerre, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 43 k. (9 l. ¾) de Bourges. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de Sancerre.

Tauves, bourg (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, ch.-l. de cant., sur la Mourlagne, à 4 m. (10 l.) S. O. de Clermont-Ferrand, 6 k. (1 l. ½) N. O. de la Tour, 24 k. (5 l. ½) O. de Besse. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2110. *Bureau de poste* de Tauves.

Tauvillé, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Villé, à 18 kil. (4 l.) de Benfelden, 40 k. (9 l.) de Strasbourg. *Pop.* 249. *Bur. de p.* de Schelestat.

Taux, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château, à 9 k. (2 l. ½) de Soissons, 36 k. (8 l.) de Laon. *Pop.* 66. *Bur. de p.* d'Oulchy.

Tauxière, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. d'Ay, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Epinay, 24 k. (5 l. ½) de Châlons. *Pop.* 177. *Bur. de p.* d'Epernay.

Tauxigny, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, sur l'Echandon, à 15 k. (3 l. ½) de Loches, 22 k. (5 l.) de Tours. *Pop.* 1180. *Bur. de poste* de Loches.

Tauzia-le-Grand, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence. *Pop.* 100. *Bureau de poste* de Condom.

Tavaco, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, cant. de Mezzana, à 16 k. (3 l. ¾) d'Ajaccio, 42 k. (9 l. ½) de Sartène. *Pop.* 120.

Tavagasco, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, à la droite de la Soana, à 40 k. (9 l.) O. d'Ivrée. *Pop.* 852. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Tavagna, v. (*Golo*), arr. de Bastia, ch.-l. de cant., près de Talasani, à 10 k. (2 l. ½) N. de Cervione, 33 k. (7 l. ½) S. de Bastia. *Populat.* . . .

Tavanne, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant de Moutiers, à 8 k. (2 l.) S. O. de Malleray, 21 kil. (4 l. ¾) S. p. O. de Délemont, 24 k. (5 l. ½) S. E. de Porentruy. Près de ce village se trouve le fameux passage de *Pierre-Pertuis*. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 403. *Bur. de poste* de St.-Imier.

Tavant, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de l'Isle-Bouchard, près de la Vienne, à 11 k. (2 l. ¾) de Chinon, 37 k. (8 l. ½) de Tours. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de l'Isle-Bouchard.

Tavaria (la), riv. (*Liamone*), arr. de Sartène, cant. de Scopamena. Sa source, à 32 k. (7 l. ½) N. N. E. de Sartène, coule au S. puis au S. O., passe à l'O. de Tallano, et va à l'O. se rendre dans le golfe de Valinco, à 33 k. (7 l. ½) S. O. de sa source.

Tavaux, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, sur la Serre, à 28 k. (6 l. ½) de Laon. *Popul.* compr. celle de Pont-Séricourt, 860. *Bur. de p.* de Montcornet.

Tavaux, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chemin, à 8 k. (2 l.) de Dole, 41 k. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 968. *Bur. de p.* de Dole.

Taye (la), riv. (*Gard*), arr. et cant. d'Uzès. Sa source, près de la Brugnières, à 10 k. (2 l. ½) N. d'Uzès, coule à l'E., reçoit la Veyre au S. de Tresques, passe au S. de Laudun, et va se rendre dans la Cèze, près de son confluent dans le Rhône, à 8 k. (2 l.) N. O. de Roquemaure.

Tavel, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Roquemaure, à 24 kilom. (5 l. ½) de Beaucaire, 34 kilom. (7 l. ¾) de Nîmes, 7 k. (1 l. ¾) de Roquemaure. On y récolte et on y fait commerce de bons vins. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Roquemaure.

Tavera, bourg (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, cant. de Celavo, à 25 k. (5 l. ¾) d'Ajaccio, 4 myr. (10 l. ½) de Sartène. *Pop.* 655.

Tavergno — Tavrac, village (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de la Salvetat-Peyrales, à 6 kilom. (1 l. ½) de Sauveterre, 32 kilom. (7 l. ¾) de Rhodez. *Pop.* 1055. *Bur. de poste* de Sauveterre.

Tavern, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Grevenmacheren, comm. de Fellerich, à 5 k. (1 l. ¼) de Grevenmacheren, 27 k. (6 l.) E. p. N. de Luxembourg, 36 k. (8 l.) S. de Bitbourg. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Tavernay, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. d'Autun, sur la Creusevaux, à 8 k. (2 l.) d'Autun, 9 m. (20 l. ¾) de Mâcon. *P.* 468. *Bur. de poste* d'Autun.

Taverne, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Conts, à 4 kilom. (1 l.) S. p. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. de Sarrebourg, 8 kil. (2 l.) S. S. O. de Trèves. *Pop.* 271.

Tavernes, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. et comm. de Cazaubon, à 29 k. (6 l. ½) de Roquefort, 31 k. (7 l.) de Condom. *Pop.* compr. celle de Casaubon, 2286. *Bur. de poste* de Roquefort, dép. des Landes.

Tavernes, v. (*Var*), arr. de Brignoles, ch.-l. de cant., à 4 kilom. (1 l.) N. de Barjols, 5 m. (11 l. ¾) N. de Toulon, 18 k. (4 l.) O. p. S. d'Aups. *Pop.* 1405. *Bur. de poste* de Barjols.

Tavernes (les), v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Savignac-lès-Eglises, comm. de Cornille, à 9 k. (2 l. ¼) de Périgueux, 10 k. (2 l. ½) de Savignac. *Pop.* compr. celle de Cornille, 377. *Bur. de p.* de Périgueux. *Rel. de poste aux ch.*

Tavernes (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, comm. de Cléry, à 6 k. (1 l. ½) de Magny, 20 k. (4 l. ½) de Mantes. *P.* comp. celle de Cléry, 319. *Bur. de poste* de Magny.

Tavernette, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, sur un torrent qui tombe dans la Cisola, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Pignerol. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Pignerol.

Tavernieux, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalise, à 2 k. (½ l.) N. de cet endroit, 8 k. (2 l.) O. de Steinbach, 7 m. (15 l.) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Fontensille, 36. *Bur. de poste* de Bastogne.

Tavernolle, v. (*Charente-Inf.*). *Voyez* St.-Maurice-de-Tavernolle.

Taverny, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Emile, cidev. Montmorency, près de la forêt de Montmorency, à 14 k. (3 l. ½) N. O. de St.-Denis, 27 k. (6 l.) N. de Versailles, 22 k. (5 l.) N. O. de Paris. Son nom dérive de certaines *tavernes* établies pour les troupes romaines, lorsqu'elles passoient dans cet endroit. *Pop.* 1375. *Bureau de poste* de Franconville.

Digitized by Google

Taverolles, v. (*Loiret*), arr. de Gien, cant. de Briare. *P.* . . . . . *Bur. de poste* de Briare.

Tavers, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Beaugency, sur la côte, près de la Loire, à 2 k. (½ l.) de Beaugency, 27 k. (6 l.) d'Orléans. Il y a six moulins à eau. *Pop.* 947. *Bur. de poste* de Beaugency.

Tavey, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. d'Héricourt, à 23 k. (5 l. ¼) de Lure, 4 m. (10 l.) de Vésoul, 13 k. (3 l.) de Béfort. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Béfort, dép. du Haut-Rhin.

Tavier, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Nandrin, à 4 k. (1 l.) N. p. E. de Delmelle, 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. de Ramet, 18 k. (4 l.) S. p. O. de Liége. *Pop.* 660. *Bur. de poste* de Liége.

Tavier, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Huy, sur la Mehaigne, à 3 k. (¾ de l.) N. p. E. d'Eghézée, 7 k. (1 l. ¾) S. de Jauche, 18 k. (4 l.) N. p. E. de Namur. *Pop.* 311. *B. de p.* de Namur.

Tavigliano, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Cacciorna, sur une montagne, à 8 k. (2 l.) N. de Bielle. *Pop.* 1154. *Bur. de poste* de Bielle.

Tavignano, v. (*Golo*), arr. de Corte, ch.-l. de cant. *Pop.* . . .

Tavignano (le), riv. (*Golo*), dans lequel il prend sa source, à 13 k. (3 l.) O. de Corte, coule à l'E. passe au N. et à l'E. de Corte, descend au S. et prenant son cours au S. E., va se rendre dans la mer à la tour de Tavignano, à 27 k. (6 l.) S. de Cervione. Elle a 6 m. (13 l.) de cours.

Tavigny, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalise, près du ruisseau du Moulin, à 16 k. (3 l. ¾) de Bastogne, 6 kilom. (1 l. ½) O. S. O. de Steinbach, 4 k. (1 l.) E. p. S. d'Houffalise, 6 m. (14 l.) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Bastogne.

Tavria, bourg (*Doire*), arr. de Chivas, sur une colline, à 22 k. (5 l.) N. O. de Chivas. *Pop.* 2300. *Bur. de poste* de Chivas.

Taxat, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. de Chantelle-le-Château, à 11 kil. (2 l. ¾) de Gannat, 43 k. (9 l. ¾) de Moulins. *P.* 344. *Bur. de poste* de Gannat.

Taxenne, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Gendrey, à 21 kil. (4 l. ¼) de Dole, 6 m. (14 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Dole.

Taxo-d'Amont, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. d'Argelès, comm. de St.-André-de-la-Sorride, à 22 kil. (5 l.) de Céret, 18 k. (4 l.) de Perpignan, 8 k. (2 l.) de Collioure. *Pop.* comprise celle de St.-André-de-la-Sorride, 242. *Bur. de poste* de Céret.

Taxo-d'Avall, ville (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. et comm. d'Argelès, sur la Massane, à 24 k. (5 l. ¼) de Céret, 21 k. (4 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* comp. celle d'Argelès, 847. *Bur. de poste* de Collioure.

Taxweiler, forêt (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 3 k. (¾ de l.) N. N. O. de cet endroit. Elle a du N. au S. 3 k. (¾ de l.) de long, et de l'E. à l'O. 4 k. (1 l.) de large.

Tayac, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Nsucelle, à 11 k. (2 l. ¾) de Sauveterre, 20 kilom. (4 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 276. *Bur. de poste* de Rhodez.

Tayac, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de St.-Cyprien, sur la Vézère, à 18 k. (4 l.) de Sarlat, 36 k. (8 l.) de Périgueux, 7 kil. (1 l. ¾) de Bugne. Près de ce village, sur le haut d'une montagne, est placée une grotte inaccessible, dont l'entrée est si fort resserrée par les stalactites, qu'à peine un homme peut y passer; il en sort une cascade dont la chute fait grand bruit, et dont l'eau va former, à 22 k. (5 l.) de-là, la fontaine de Bugne. *Pop.* 923. *Bureau de poste* de Sarlat.

Tayac, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Lussac, à 19 k. (4 l. ½) de Libourne, 4 m. (10 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 288. *Bur. de p.* de Coutras.

Tayboc, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Mauvesin, à 20 k. (4 l. ½) de Lectour, 19 k. (4 l. ½) d'Auch, 5 k. (1 l. ½) de Fleurence. *Pop.* 184. *B. de p.* de Fleurence.

Tayjac, v. (*Dordogne*). *Voyez* Teyjac.

Tayrac, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, cant. de Beauville, à 8 k. (2 l.) de la Magistère, 18 k. (4 l.) d'Agen. *Pop.* 711. *Bur. de poste* de la Magistère.

Tazilly, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Luzy, à 27 k. (6 l.) de Moulins, 6 myr. (13 l. ½) de Nevers. *Pop.* 776. *Bur. de poste* de Luzy.

Tech (le), v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo, comm. de Serrelongue, à 8 k. (2 l.) d'Arles, 18 k. (4 l.) de Céret. *Pop.* compr. celle de Serrelongue, 400. *Bureau de poste* d'Arles.

Tech (le), rivière, (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo. Sa source, à 11 k. (2 l. ½) O. de cet endroit, coule à l'E., arrose Prats-de-Mollo, va au N. E. passe à l'E. d'Arles, au N. de Céret, au Boulon, et tournant à l'E. va se rendre dans la Méditerranée, à 6 m. (14 l.) E. N. E. de sa source.

Teche (la), rivière (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. du Donjon. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) S. O. du Donjon, coule au N. puis à l'O. et se rend dans l'Allier, à 4 k. (1 l.) S. de Jalligny.

Tecou, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cadalen, à 7 k. (1 l. ½) de Gaillac, 36 k. (8 l.) de Castres. *Pop.* 633. *Bur. de poste* de Gaillac.

Tegelen, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Ruremonde, cant. de Venloo, comm. de Belfeld, à 3 k. (¾ de l.) S. de Venloo, 18 k. (4 l.) N. p. E. de Ruremonde, 6 m. (14 l.) N. E. de Maëstricht. *Pop.* comp. celle de Belfeld, 351. *Bur. de p.* de Venloo. *Rel. de poste aux chev.*

Tegelen, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Bracht. *Pop.* 561.

Tegna, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Gramat, à 11 kilom. (2 l. ½) de St.-Céré, 3 m. (11 l.) de Cahors, 22 k. (5 l.) de Payrac. *Pop.* 908. *Bur. de poste* de Payrac.

Tehillac, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de la Roche-Bernard, près de la Vilaine, à 15 kilom. (3 l. ½) de la Roche-Bernard, 5 m. (11 l.) de Vannes. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de la Roche-Bernard.

Teich (le), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de la Tête-de-Buch, près du bassin d'Arcachon, à 43 k. (9 l. ½) de Bordeaux, 11 k. (2 l. ½) de la Tête-de-Buch. *Pop.* 829. *Bur. de poste* de la Tête-de-Buch.

Teigny, v. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Tannay, à 13 k. (3 l.) de Corbigny, 6 m. (13 l.) de Nevers, 14 k. (3 l. ½) de Lorme. *Pop.* compr. celle de Vignol et Bonnesson, 375. *Bur. de poste* de Lorme.

Teijac, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Nontron, à 8 k. (2 l.) de

cet endroit, 4 m. (10 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 880. *Bur. de poste* de Nontron.

Teil (le), bourg (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Viviers, sur le Rhône, à 21 k. (4 l. ¾) de Privas, 6 k. (1 l. ½) de Viviers. *Pop.* comprise celle de Saint-Etienne-de-Mélas.... *Bur. de poste* de Viviers.

Teil (le), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Rugles, sur l'Iton, à 11 k. (2 l. ½) de Verneuil, 40 k. (9 l.) d'Evreux. *Pop.* 450. *B. de p.* de Verneuil.

Teil (le), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. de Retiers, à 15 k. (3 l. ½) O. de la Guerche, 29 k. (6 l. ½) S. E. de Rennes, 21 k. (4 l. ¾) N. E. de Bain. Il y a près de ce village une source d'eau minérale que l'on apporte à Rennes en bouteilles: ses propriétés ferrugineuses et acides la font recommander comme tonique. *Pop.* 1396. *Bur. de poste* de la Guerche.

Teil (le), v. (*Lozère*). *Voyez* St.-Germain-du-Teil.

Teil (le), rivière (*Morbihan*). Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) de Baud, coule au S. et se rend dans des bancs de sables et étang pour se jeter à la mer à 24 k. (5 l. ½) de sa source.

Teil (le), v. (*Orne*), arr. de Mortagne, ch.-l. de cant., près de l'Huisne, à 15 k. (3 l. ½) de Bellesme, 5 m. (10 l. ¾) d'Alençon. Il y a une papeterie. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 615. *Bur. de p.* de Bellesme.

Teil-Canteloux (le), v. (*Calvados*). *Voyez* Theil (le).

Teilhet, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, près du Lers, à 7 k. (1 l. ½) de Mirepoix, 31 k. (7 l.) de Tarascon. *Pop.* 322. *Bur. de poste* de Mirepoix.

Teillay-le-Peneux, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. d'Orgères, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Janville, 40 k. (9 l.) S. E. de Chartres, 13 k. (3 l.) de Toury. *Pop.* 555. *Bur. de poste* de Toury.

Teilé, v. (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, cant. de Riallé, près la Haye, à 13 k. (3 l.) d'Ancenis, 34 k. (7 l. ¾) de Nantes. *Pop.* 1005. *B. de p.* d'Ancenis.

Teilé, forêt (*Loire-Infér.*), arr. de Château-Briant, canton de Rougé, à 11 k. (2 l. ¾) de Château-Briant. Elle a 9341 mèt. (4800 t.) de long, sur 2334 à 2917 mètres, (12 à 1500 t.) de large.

Teillé, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Ballon, près de la Sarthe, à 20 k. (4 l. ½) du Mans, 7 k. (1 l. ¾) de Beaumont-sur-Sarthe. *Pop.* 871. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

Teillé-la-Plouthère, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, cant. de Rougé, près la source de la Chère, à 15 k. (3 l. ½) de Château-Briant, 7 m. (15 l. ¾) de Nantes. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Château-Briant.

Teillet, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, à 10 k. (2 l. ½) de Mont-Luçon, 7 m. (16 l.) de Moulins. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

Teillet, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Naucelle, comm. de Tauriac, à 32 k. (7 l. ¼) de Rhodez, 7 k. (1 l. ¾) de Naucelle. *Pop.* comp. celle de Tauriac, 295. *Bur. de poste* de Rhodez.

Teillet, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Ménat, à 21 k. (4 l. ½) de Montaigut, 30 k. (6 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 822. *Bur. de poste* de Montaigut.

Teillet, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Villefranche, à 19 kilom. (4 l. ¼) d'Alby, 28 k. (6 l. ¼) de Castres. *Pop.* 196. *Bur. de poste* d'Alby.

Teilleul (le), bourg (*Manche*), arr. de Mortain, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) S. de Mortain, 40 k. (9 l.) S. E. d'Avranches, 7 myr. (16 l.) S. E. de Coutances. C'est la patrie de Guillaume *Morel*, directeur de l'imprimerie royale, et professeur en grec, mort en 1564. On a de lui un *dictionnaire grec-latin-français*, 1632, *in*-4°. Ce savant avoit un frère nommé Jean, de l'âge de vingt ans, qui mourut en prison, où il étoit détenu pour crime d'hérésie, et qui ayant été déterré, fut brûlé en février 1559. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2580. *Bureau de poste* de Mortain.

Teillois, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Hautefort, à 16 k. (3 l. ¾) d'Exideuil, 40 k. (9 l.) de Périgueux. *Pop.* 411. *Bur. de poste* d'Exideuil.

Teincey, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, près de la Gourgeon, à 21 k. (4 l. ½) de Champlitte, 27 k. (6 l.) de Vésoul, 15 k. (3 l. ½) de Cintrey. *P.* 280. *Bur. de poste* de Cintrey.

Teintry, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. d'Autun, cant. d'Epinac, à 14 k. (3 l. ¼) d'Autun, 8 myr. (16 l. ¾) de Mâcon, 9 k. (2 l. ½) de Conches. *Popul.* 344. *B. de p.* de Conches.

Teinturerie - du - Val - de-la-Grace-de-Dieu (la), v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Vercel, commune de Chaux, à 13 kil. (3 l.) de Baume-sur-le-Doubs, 23 k. (5 l. ½) de Besançon. *Pop.* compr. celle de Chaux et dépend., 198. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

Teischberg, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Kaiserslautern, canton de Wolfstein, près de la Glann, à 16 k. (3 l. ¾) O. S. O. de Wolfstein, 5 kil. (1 l. ¼) S. E. de Consel, 8 myr. (18 l.) S. O. de Mayence, 22 kilom. (5 l.) de Kaiserslautern. *Popular...* *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Teissé, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de la Ferté-Macé, à 18 k. (4 l.) de Domfront, 40 kil. (9 l.) d'Alençon. Il y a une grosse forge pour la fabrication du fer. *Popular.* 1115. *Bur. de poste* de Domfront.

Teisserb-de-Cornet, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud d'Aurillac, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 360. *B. de p.* d'Aurillac.

Teissières-les-Boulies, village (*Cantal*). *Voy.* Taisseires - les-Boliés.

Teissodes, v. (*Tarn*). *Voyez* Teyssodes.

Teissonnières (le), ruisseau (*Aveyron*), arr. et cant. de Saint-Afrique. Sa source, à 4 kil. (1 l.) S. p. O. de St.-Afrique, coule à l'O., et se rend dans le Dourdou, à 4 k. (1 l.) O. de sa source.

Teix, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. sud-ouest de Clermont-Ferrand, comm. de St.-Genèix-Champanelle, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Clermont. *Populat.* compr. celle de Saint-Genèix-Champanelle, 1080. *Bureau de poste* de Clermond-Ferrand.

*Télégraphe*, machine perfectionnée par M. Chape en 1793, sous le règne de la Convention nationale. *Voyez* Paris, article *Louvre*.

Telgruz, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Crozon, à 20 k. (4 l. ¼) de Château-Lin, 32 kilom. (7 l. ¼) de Quimper, 33 kilom. (7 l. ¼) de Landerneau. *Popul.* 1600. *Bur. de poste* de Landerneau.

Digitized by Google

TELHIEDE, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Combronde, à 7 k. (1 l. ½) de Riom, 20 kil. (4 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 574. *Bur. de poste* de Riom.

TELINE, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Vouziers, comm. de Blaise, à 1 k. (¼ de l.) de Vouziers. *Pop.* compr. celle de Blaise, 245. *Bur. de poste* de Vouziers.

TELLANCOURT, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Longuyon, à 8 kil. (2 l.) de Longwy, 6 m. (13 l. ¼) de Metz, 8 kil. (2 l.) de Longuyon. *Pop.* 240. *B. de poste* de Longuyon.

TELLE-LE-GRAND, v. (*Cher*). *Voyez* CHATEAU-MEILLANT.

TELLECEY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Pontaillier-sur-Saone, à 19 k. (4 l. ¼) de Dijon, 10 k. (2 l. ¼) de Pontaillier. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Pontaillier.

TELLIÈRES-LE-PLESSIS, village (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Courtomer, à 31 kilom. (7 l.) d'Alençon, 13 kilom. (3 l.) de Mêle. *Populat.* 270. *Bur. de poste* de Mêle.

TELLIG, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Zell, à 5 k. (1 l. ¼). E. p. S. de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) O. de Castellaun, 5 m. (11 l. ¼) S. S. O. de Coblentz, 13 k. (3 l.) de Trarbach. *Pop.* 61. *Bur. de poste* de Trarbach.

TELLIN, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de Rochefort, à 10 k. (2 l. ¼) O. S. O. de Nassogne, 7 kil. (1 l. ¾) S. de Rochefort, 5 m. (11 l.) S. E. de Namur, 18 kil. (4 l.) de Marche. *Pop.* 383. *B. de p.* de Marche.

TELLOC, v. (*Ariège*). *Voyez* BELLOC.

TELLON (LE). (*Allier*). *Voyez* ETELLON (L').

TELOCHE, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, canton d'Ecomoy, près du Rhône, petite rivière, à 14 kilom. (3 l. ¼) du Mans, 7 kil. (1 l. ¾) d'Ecomoy. Il y a un fourneau à chaux et on en fait commerce. *Pop.* 1238. *Bur. de poste* d'Ecomoy.

TÉLONNE, v. (*Ardennes*), arr. et canton sud de Sedan, commune de Noyers, à 5 kil. (1 l. ¼) de Sedan, 21 kilom. (4 l. ¾) de Charleville. *Pop.* compr. celle de Noyers, 350. *Bur. de poste* de Sedan.

TELSBACH (LA), riv. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, à 8 k. (2 l.) O. duquel elle prend sa source dans plusieurs ruisseaux et étangs, coule à l'E., et va se rendre dans la Blise, à Lautzkirchen, après 8 k. (2 l.) de cours.

TEMERET, ham. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de la Roque-Brasane, commune de Ste.-Anastasie, à 13 kil. (3 l.) de Brignoles, 14 kil. (3 l. ¼) de la Roque-Brassane. *Pop.* compr. celle de Ste.-Anastasie, 450. *Bur. de poste* de Brignoles.

TEMMELS, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton de Grevenmacheren, sur la Moselle, à 2 k. (¼ l.) N. E. de Grevenmacheren, 13 kil. (3 l.) N. O. de Sarrebourg, 24 kil. (5 l. ¼) E. N. E. de Luxembourg. *P.* 533. *Bur. de poste* de Luxembourg.

TEMNIAC, v. (*Dordogne*). *Voyez* TEMPNIAC.

TEMPLE (LE), v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, à 22 k. (5 l.) de Cognac, 24 kilom. (5 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 247. *B. de p.* de St.-Cibardeaux.

TEMPLE (LE), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc, à 33 kil. (7 l. ½) de Bordeaux, 22 k. (5 l.) de Castelnau-de-Médoc. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Médoc.

TEMPLE (LE), v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Rochefort, comm. de Baverans, à 4 k. (1 l.) de Dole, 4 k. (1 l.) de Rochefort. *Pop.* comprise celle de Baverans, 125. *Bur. de poste* de Dole.

TEMPLE (LE), v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montdoubleau, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) de la Villeaux-Clercs. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Montdoubleau.

TEMPLE (LE), bourg (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Ste-Livrade, près du Lot, à 5 k. (1 l. ¼) de Villeneuve-d'Agen, 21 k. (4 l. ¼) d'Agen, 5 k. (1 l. ¼) de Ste.-Livrade. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Ste.-Livrade.

TEMPLE (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Meulan, comm. de Vaux, à 4 kil. (1 l.) de Meulan, 24 kil. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Vaux, 900. *Bur. de poste* de Meulan.

TEMPLE (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr., cant. et comm. d'Etampes, à 3 k. (¼ del.) de cette ville. *P.* comp. celle d'Etampes... *Bur. de poste* d'Etampes.

TEMPLE (LE), v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Chatillon-sur-Sèvre, à 27 k. (6 l.) de Bressuire, 7 k. (1 l. ¾) de Chatillon-sur-Sèvre, 7 myr. (16 l. ¼) de Niort. *P.* 195. *Bur. de p.* de Chatillon-sur-Sèvre.

TEMPLE-D'AGEN (LE), v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. d'Agen, à 18 k. (4 l.) de Brive, 34 k. (7 l. ½) de Tulle. *P.* comp. celle de la Charnie, 153. *B. dep.* de Brive.

TEMPLE-DE-CARENTOIRE (LE), v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. et comm. de Carentoire, à 5 myr. (11 l. ¼) de Vannes, 20 k. (4 l. ¼) de Redon. *Pop...* *Bur. de poste* de Redon, départ. d'Ille-et-Vilaine.

TEMPLE-LAGUION (LE), village (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Hautefort, à 11 k. (2 l. ¾) d'Exideuil, 30 kilom. (6 l. ¾) de Périgueux. *Pop.* 179. *Bur. de poste* d'Exideuil.

TEMPLE-MAUPERTUIS (LE), v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de St.-Etienne-de Montluc, à 11 k. (2 l. ¾) de Savenay, 21 kil. (4 l. ¾) de Nantes. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 331. *B. de p.* de Savenay. *Rel. de poste aux chev.*

TEMPLE-SUR-VILLE (*Marne*). *V.* ST.-ETIENNE-AU-TEMPLE.

TEMPLEMARS, v. (*Nord*), arr. de Lille, canton de Séclin, à 6 kil. (1 l. ½) de Lille, 23 k. (5 l. ½) de Douay. *Popul.* 568. *Bur. de poste* de Lille.

TEMPLERIE-DE-CHERBÉ (LA), v. (*Mayenne*), arr. de Laval, canton de Chailland, comm. de St.-Hilaire-des-Landes, à 6 kil. (1 l. ½) O. de Chailland, 8 kilom. (2 l.) S. E. de Juvigny, 11 kil. (2 l. ¾) d'Ernée. *Populat.* comprise celle de Saint-Hilaire-des-Landes, 1651. *Bur. de p.* d'Ernée.

TEMPLEUVE, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, ch.-l. de cant., à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Tournai, 16 kil. (3 l. ½) E. de Lille, 5 m. (11 l. ¼) O. N. O. de Mons. *Pop.* 2993. *Bur. de poste* de Tournai.

TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, bourg (*Nord*), arr. de Lille, ch.-l. de cant., à 14 kilom. (3 l. ½) S. E. de Lille, 19 kilom. (4 l. ½) N. E. de Douay, 7 k. (1 l. ¾) N. O. d'Orchies. *Pop.* 2090. *Bur. de poste* de Lille.

TEMPLEUX-LA-FOSSE, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roiselle, à 8 kil. (2 l.) de Péronne, 5 myr. (12 l.) d'Amiens. *Pop.* 506. *B. de p.* de Péronne.

TEMPLEUX-LE-GUÉRARD, village (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roiselle, à 16 kil. (3 l. ½) de Péronne, 6 myr. (14 l.) d'Amiens. *Pop.*

Digitized by Google

*Pop.* 626. *Bur. de poste* de Péronne.

Temploux, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. et cant. nord de Namur, à 3 k. (¾ de l.) E. de Spy, 9 k. (1 l. ½) S. O. d'Emines, 7 k. (1 l. ¾) O. de Namur. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 714. *Bur. de poste* de Namur.

Tempniac, v. (*Dordogne*), arr. cant. et comm. de Sarlat, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 5 m. (11 l.) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Sarlat et Campagnac-l'Evêque, 7877. *Bur. de poste* de Sarlat.

Temps-Perdu, v. (*Seine*), arr. et cant. de St.-Denis, commune de Villetaneuse, à 2 kilom. (½ l.) de Saint-Denis. *Pop.* comprise celle de Villetaneuse, 262. *Bur. de poste* de St.-Denis.

Tenac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. sud de Saintes, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 823. *Bur. de poste* de Saintes.

Tenay, v. (*Ain*), arr. de Belley, canton de St.-Rambert, sur l'Albarine, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Rambert, 39 k. (8 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 811. *Bur. de poste* de St.-Rambert.

Tenbeeldeken, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, canton d'Alost, comm. d'Hedersaem, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Lebbeke, 4 k. (1 l.) N. N. E. d'Alost, 27 k. (6 l.) S. S. E. de Gand. *P.* comp. celle d'Hédersaem, 920. *Bur. de poste* de Termonde.

Tence, ville (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, ch.-l. de cant., sur le Lignon, à 22 k. (5 l.) S. p. E. de Monistrol, 33 k. (7 l. ½) E. p. N. du Puy, (31. ½) E. d'Yssengeaux. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 4872. *B. de p.* d'Yssengeaux.

Tencement (le), v. (*Eure*). *Voyez* St.-Laurent-de-Tenchement.

Tencin, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Goncelin, sur le Theys, à 23 k. (5 l. ¼) de Grenoble. On y trouve des brèches de diverses couleurs, et de la pierre de taille. *Pop.* 748. *Bur. de p.* de Goncelin.

Tencques, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Aubigny, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Pol, 21 kil. (4 l. ¾) d'Arras. *Pop.* comp. celle de Tinquelte et Bethancourt, 745. *Bur. de poste* de St.-Pol.

Tende, col (*Stura*), passage célèbre dans les Alpes-Maritimes; c'est le chemin de Nice à Turin; la route est belle et bien praticable. De Tende (Alpes-Marit.) à Limone (Stura), cinq heures.

Tende, ville (*Alpes-Marit.*), arr. de Monaco, cant. de la Briga, près de la Roia, à 37 k. (8 l. ¼) de Menton, 5 m. (11 l. ¼) de Nice. Il y a la mine de Valauria. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1500. *B. de p.*

Tende (Col de), montagne (*Alpes-Maritimes*), arr. de Monaco, cant. de la Briga, à 13 kil. (3 l.) N. de cet endroit; 8 k. (2 l.) N. de Tende.

Tendon, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Remiremont, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 19 kilom. (4 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 937. *Bur. de poste* de Remiremont.

Tendos, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Clères, à 4 k. (1 l. ) E. de Montville, 14 kil. (3 l. ¼) de Tôtes. *P.* 201. *Bur. de poste* de Tôtes.

Tendron, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Nérondes, à 16 k. (3 l. ¾) de Sancoins, 36 kil. (8 l.) de Bourges. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Villequiers.

Tendu, v. (*Indre*). *Voyez* Tandu.

Teneuil, v. (*Indre-et-Loire*) *V.* Teneuil.

Teneur, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Heuchin, près de la Ternoise, à 10 k. (2 l. ¼) de St.-Pol, 43 k. (9 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de St.-Pol.

Tenteltfeld, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen. *Pop.* . . .

Tenle, port et pointe (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, à 18 k. (4 l.) N. E. de cet endroit, au S. O. du golfe de la Napoule, près de la pointe de Tenle.

Tennemare, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Goderville, à 11 kil. (2 l. ¾) de Montivilliers, 6 m. (3 l. ½) de Rouen. *Pop.* 149. *Bur. de p.* de Montivilliers.

Tenneville, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de la Roche, à 10 kil. (2 l. ½) S. de cet endroit; 14 k. (3 l. ¼) E. p. S. de Nassogne, 21 kil. (4 l. ¾) S. E. de Marche. *Pop.* 165. *Bur. de poste* de Marche.

Tennie, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Conlie, près de la Vesgre, à 8 k. (2 l.) de Sillé, 23 k. (5 l. ½) du Mans. *Pop.* 1442. *Bur. de poste* de Sillé-le-Guillaume.

Tenorck, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, canton de Buzancy, à 8 kil. (2 l.) de Grand-Pré, 43 kil. (9 l. ¾) de Charleville, 3 k. (¾ de l.) de Buzancy. *Pop.* 224. *B. de poste* de Buzancy.

Tenquin-Gros, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, ch.-l. de cant., à 9 k. (2 l. ¼) de Morhange, 43 k. (9 l. ¾) de Metz, 11 k. (2 l. ¾) de Faulquemont. *P.* 262. *B. de p.* de Faulquemont.

Tenquin-le-Petit, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Tenquin-Gros, à 25 k. (5 l. ¾) de Sarguemine, 34 m. (10 l.) de Metz, 11 k. (2 l. ¾) de Pottelange. *Pop.* 222. *B. de p.* de Pottelange.

Tentelingt, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, à 9 k. (2 l. ¼) de Sarguemine, 6 m. (12 l. ½) de Metz, 9 k. (2 l. ¼) de Forbach. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Forbach.

Tenten (le), rivière (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary. Sa source, à 8 k. (2 l.) N. p. E. de St.-Papoul, coule au S., puis au S. S. O., et se rend dans la Dampy, à 14 kilom. (3 l. ¼) S. S. E. de sa source.

Tentino, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 27 k. (6 l.) de Sarre-Libre, 4 myr. (10 l.) de Metz. *Pop.* 102. *Bur. de poste* de Bouzonville.

Tenu (la), rivière (*Loire-Inf.*), arr. de Nantes, cant. de Léger, où elle prend sa source, coule au N. O., passe près de Machecoul, et se jette dans la mer, à l'Ile Bouin, à 8 kil. (2 l.) O. de Machecoul.

Tenu (le), rivière (*Loire-Inf.*), arr. de Nantes, cant. de Léger. Sa source, à 10 k. (2 l.) S. E. de Machecoul, coule au N., et se réunit à l'Achenau, près du lac de Grand-Lieu, à 16 k. (3 l. ¾) N. p. E. de Machecoul.

Tenx, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. et comm. de Mezin, à 8 k. (2 l.) de Nérac. *Pop.* comp. celle de Mezin, 4252. *Bur. de poste* de Nérac.

Teralphene, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Asschc, près de la Dender, à 7 k. (1 l. ½) O. N. O. d'Assche, 7 kilom. (1 l. ¾) S. O. d'Alost, 18 kil. (4 l.) O. N. O. de Bruxelles. *Pop.* 628. *Bur. de p.* de Bruxelles.

Terbanck, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, comm. d'Héverle, à 2 k. (½ l.) de Louvain. *P.* compr. celle d'Héverlé, 608. *Bur. de poste* de Louvain.

Tercé, v. (*Vienne*), arrond. de



Digitized by Google

Poitiers, cant. de St.-Julien, à 19 k. (41. ½) de Poitiers. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Poitiers.

Tercis, v. (*Landes*), arrond. et cant. de Dax, près du Luy, à 6 k. (1 l. ½) de Dax, 6 m. (12 l. ½) de Mont-de-Marsan. *P.* 399. *Bur. de p.* de Dax.

Tercillac, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Châtelux, à 13 k. (3 l.) de Boussac, 30 kil. (6 l. ¾) de Guéret. *Pop.* comprise celle de Saint-Paul, 367. *Bur. de poste* de Boussac.

Terdeghem, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenworde, près de la Peene, à 8 kilom. (2 l.) d'Hazebrouck, 6 myr. (13 l. ¾) de Dousy, 4 k. (1 l.) de Cassel. *P.* 778. *B. de p.* de Cassel.

Terens, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, comm. d'Oeyreluy, à 7 k. (1 l. ¾) de Dax, 5 m. (12 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* comprise celle d'Oeyreluy, 320. *Bur. de poste* de Dax.

Tergny, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de la Fère, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Chauny, 25 k (5 l. ½) de Lyon. On y fabrique des toiles à treillis. *Pop.* 239. *Bur. de poste* de la Fère.

Terjat, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, à 15 k. (3 l. ¾) de Mont-Luçon, 7 m. (15 l. ½) de Moulins. *Popul.* 473. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

Terlaen, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Grez, comme d'Huldenberg, à 20 k. (41. ½) de Bruxelles, 7 kil. (1 l. ¾) de Grez. *Popul.* compr. celle d'Huldenberg, 1022. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Terlin, v. (*Ardèche*). *Voy.* St.-Maurice-Terlin.

Telmanville, v. (*Manche*). *V.* Fermanville.

Terme (le), v. (*Gard*). *Voyez* St.-Pierre-du-Terme.

Terme (le), v. (*Haute Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. et comm. de Villebrunier, à 25 k. (3 l. ½) de Grisolles, 33 kil. (7 l. ½) de Castel-Sarrasin. *P.* comp. celle de Villebrunier, 701. *Bur. de poste* de Grisolles.

Termes, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, cant. de Montlhonmet, sur la Son, à 10 k, (2 l. ½) de la Grasse, 30 k. (6 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de la Grasse.

Termes, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Florenville, sur la Semoy, à 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. d'Etale, 16 k. (3 l. ½) S. de Neufchâteau, 5 m. (11 l. ¼) O. p. N. de Luxembourg, 27 kil. (6 l.) d'Arlon. *P.* 293. *B. de p.* d'Arlon.

Termes, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. d'Aignan, à 9 kil. (2 l. ¼) de Nogaro, 5 m. (11 l.) d'Auch. *Pop.* 437. *Bur. de poste* de Plaisance.

Termes, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de St.-Chély, sur un terre, à 8 k. (2 l.) de St.-Chély, 42 k. (9 l. ½) de Mende. *Pop.* 672. *Bur. de poste* de St.-Chély.

Termes, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac, à 30 k. (6 l. ¼) de la Barthe, 43 k. (9 l. ½) de Tarbes, 7 k. (1 l. ¾) de Castelnau-de-Magnoac. *Pop.* 553. *Bur. de p.* de Castelnau-de-Magnoac.

Termes, montagne (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de la Roque-Brussanne, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit. Elle est fort élevée, et a 2 k. (½ l.) d'étendue.

Termignon, b. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de Lans-le-Bourg, près de l'Arcq, à 37 kil. (8 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 7 myr. (16 l. ½) de Chambéry. Il y a un martinet où l'on fabrique des outils aratoires. *Pop.* 1011. *Bureau de poste* de Lans-le-Bourg.

Termini, col (*Stura*), passage de la vallée du Tanaro dans le val Corsaglia, d'Ormea à Borel, 13 k. (3 l.).

Terminier, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. d'Orgères, à 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Janville, 4 m. (10 l.) S. S. E. de Chartres. *P.* 913. *B. de p.* d'Arthenay, dép. du Loiret.

Termonde ou Dendermonde, ville (*Escaut*), ch.-l. d'arr. et de cant., au confluent de la Dendre, à 28 kil. (6 l. ¼) N. N. O. de Bruxelles, 25 k. (5 l. ¾) O. de Malines, 25 k. (5 l. ¾) E. de Gand, 30 m. (67 l.) N. E. de Paris. Long. 21. 38. lat. 51. 36. La rivière de Dendre, qui traverse cette ville, lui a donné le nom flamand de *Dendermonde*, ou *Termonde*, qui veut dire *bouche de la Dendre*, et en latin *Tenceramunda*. Au confluent de cette rivière et de l'Escaut, on voit un fort, que le prince de Parme, gouverneur du pays, fit bâtir vers l'an 1585. La ville est forte par la nature et par l'art. Sa situation est des plus agréables et des plus avantageuses, étant environnée de belles prairies, arrosées par ces deux rivières et par le moyen des écluses, qu'on lâche en cas de besoin. Cette ville est située au milieu des plus belles villes des Pays-Bas. Outre deux églises paroissiales, il y avoit à Termonde trois abbayes; la principale étoit celle des religieuses de l'Ordre de Cîteaux, dite *Suyeecke*, fondée par Mathilde l'an 1223. Les deux autres abbayes étoient des Bénédictines réformées et des Brigittines. Les Augustins y enseignoient le latin. Il y avoit encore des Capucins, des Carmes déchaussés, des Carmelites, des Sœurs noires, un béguinage, et l'hôpital de sainte Blaise. La plupart de ces églises furent considérablement endommagées par le bombardement et le siége de 1706. Après six jours de tranchée ouverte, la garnison fut prisonnière de guerre. Les Hollandais y mirent garnison jusqu'en 1715, lorsqu'ils convinrent avec l'empereur Charles VI, par le traité de Banieux, que la moitié de la garnison seroit hollandaise, et l'autre autrichienne; et que le gouverneur seroit mis par l'empereur, mais qu'il prêteroit serment aux états-généraux. Louis XIV, voulant se rendre maître de cette place, la fit investir par une armée de cinquante mille hommes, qu'il commandoit lui-même. Mais les assiégés lâchèrent les écluses; et il fut contraint de se retirer, sur l'avis que lui donna un meunier, que son armée alloit être submergée, et qu'il couroit avec elle le plus grand danger. C'est entre Termonde et Alost qu'un paysan des environs trouva, en 1607, en fouillant la terre de son jardin, des médailles d'or au nombre de seize cents, que les curieux achetèrent. Il y en avoit des empereurs Antonius Pius, Marc-Aurèle, et Lucius-Verus. Il y a dans cette ville une très-bonne paneterie. La ville de Termonde est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1re instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, et un receveur particulier. C'est une place de guerre de la 24e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place de 2e classe, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Bruxelles, premier arrond. maritime. *P.* 5028. *B. de p. Rel. de p. aux chev.*

Digitized by Google

Terms (le), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) S. p. E. de St.-Béat, coule au S. E., et se rend dans la Garonne, à 2 k. (½ l.) de sa source.

Ternan, v. (*Charente-Inférr.*), arr. et cant. de St.-Jean-d'Angely, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 23 kilom. (5 l. ¾) de Saintes. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

Ternand, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt, près de l'Azergue, à 14 k. (3 l. ½) de Villefranche, 30 k. (6 l. ¾) de Lyon. *P.* 522. *B. de p.* de Villefranche-sur-Saone.

Ternant, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gévret, à 19 k. (4 l. ¾) de Dijon, 10 k. (2 l. ½) de la Baraque. *P.* 305. *B. de poste* de la Baraque.

Ternant, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Fours, à 30 kil. (6 l. ¾) de Decize, 6 m. (13 l.) de Nevers. Il y a des forges. *Pop.* 527. *Bur. de poste* de Decize.

Ternant, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de la Ferté-Fresnel, près du Guiel, à 19 k. (4 l. ¾) de l'Aigle, 6 m. (12 l. ¾) d'Alençon, 7 k. (1 l. ¾) du Sap. *Pop.* 180. *Bur. de poste* du Sap.

Ternas, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de St.-Pol, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 28 k. (6 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Saint-Pol.

Ternat, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, à 16 kil. (3 l. ½) de Langres, 23 kilom. (5 l. ¾) de Chaumont. *Popul.* 126. *Bur. de p.* de Villeneuve-sur-Aujon.

Ternay, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de St.-Symphorien, sur la côte, près du confluent de l'Ozon et du Rhône, à 10 k. (2 l. ½) de Vienne, 8 m. (19 l. ½) de Grenoble, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Symphorien-d'Ozon. Il y a une mine de charbon de terre; elle est au bout d'une plaine sèche et aride. A son extrémité est un vallon dans le haut duquel cette mine a été attaquée. *Pop.* compr. celle de Sérezin, 1113. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-d'Ozon.

Ternay, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, à 15 k. (3 l. ½) de cette ville. C'est la patrie de Pierre *Collet*, biographe et moraliste, né en 1693, mort en 1770. On a de lui : *Vie de saint Vincent de Paul*, 2 volum. *in*-4°, 1748; *Histoire abrégée* du même, 1 vol. *in*-12, 1764; *Vie du Sieur Bourdon. Pop.* 666. *Bur. de poste* de Montoire.

Ternay, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Trois-Moutiers, à 10 k. (2 l. ½) de Loudun, 6 myr. (131. ½) de Poitiers. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Loudun.

Ternengo, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, dans un fond, à 18 k. (4 l.) N. E. de Bielle. *Pop.* 440.

Ternes (les), v. (*Cantal*). *Voyez* Lesternes.

Ternes (les), v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. d'Ahun, comm. de Pionnat, à 13 kilom. (3 l.) de Guéret, 8 k. (2 l.) d'Ahun. *Pop.* comp. celle de Pionnat, 2281. *Bur. de poste* de Guéret.

Ternes (les), v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. et comm. de Neuilly, à 7 kil. (1 l. ¾) de Saint-Denis. *Pop.* comp. celle de Neuilly, 2477. *Bur. de p.* de Paris.

Terneth, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Assche, près de la Belle-Beecke-Groote, ruisseau, à 5 k. (1 l. ¼) S. d'Assche, 11 k. (2 l. ¾) S. E. d'Alost, 13 k. (3 l.) O. p. N. de Bruxelles. Il y a trois brasseries et une genièvrerie. *Pop.* 1429. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Terneuse, ville forte (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Axel, au bord du Hont ou Escaut occidental, à 14 k. (3 l. ½) N. de Sas-de-Gand, 33 kil. (7 l. ½) N. p. E. de Gand, 10 kil. (2 l. ½) N. N. O. d'Axel, 33 k. (7 l. ½) de St.-Nicolas. *Pop.* 1043. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

Terneze (la), riv. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Lavelanet, où elle prend sa source, coule au N., et se rend dans la Douctuire, à 6 kilom. (1 l. ½) de sa source.

Ternier, v. (*Léman*), arr. de Genève, canton et comm. de Saint-Julien, à 7 k. (1 l. ¾) de Genève. *Pop.* comp. celle de St.-Julien, 710. *Bur. de poste* de Genève.

Ternivolle (la), riv. (*Haute-Loire*), arrond. de Brioude, canton d'Auzon. Sa source, à 14 k. (3 l. ½) E. S. E. de cet endroit, coule à l'O., puis au S. O., retourne à l'O. se rendre dans l'Allier, à l'E. de Brioude, 8 kilom. (2 l.) O. S. O. de sa source.

Ternoir (la), riv. (*Loire*). Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) N. de Saint-Julien, coule au S., arrose St.-Julien, et se rend dans la Diaume, à 13 k. (3 l.) S. de sa source.

Ternoise (la), ruisseau (*Pas-de-Calais*). Il prend sa source près de St.-Pol, et se jette dans la Canche, au-dessous d'Hesdin.

Ternuay, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Mélisey, sur l'Oignon, à 14 k. (3 l. ½) de Lure, 39 kil. (8 l. ¾) de Vésoul. Il y a des mines de plomb dans le territoire de ce village. *Pop.* 672. *Bur. de p.* de Lure.

Terny, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Vailly, à 7 kil. (1 l. ½) de Soissons, 23 k. (5 l. ½) de Laon. *P.* compr. celle de Sorny, 298. *Bur. de poste* de Soissons.

Terol (la), riv. (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Tain. Sa source, à 6 kil. (1 l. ½) N. de cet endroit, coule au S., et se rend dans le Rhône, à 1 k. (¼ de l.) E. S. E. de Tain.

Teronnan (la), riv. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas. Sa source, à 9 k. (2 l. ½) N. p. E. de cet endroit, coule à l'O., puis au N. p. O., et se rend dans l'Orbe, à 7 k. (1 l. ½) N. O. de sa source.

Terrari, v. (*Var*), arr. et cant. de Brignoles, comm. du Val, à 7 k. (1 l. ½) de Brignoles. *Pop.* comprise celle du Val, 1750. *Bur. de poste* de Brignoles.

Terrade (la), v. (*Hautes-Pyr.*), arr. de Bagnères, canton de Castelnau-de-Médoc, comm. d'Aries. *P.* comp. celle d'Aries, 111. *B. de p.* de Castelnau-de-Magnoac.

Terrade-de-Maur, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Nogaro. *Pop.* 83. *Bur. de poste* de Nogaro.

Terrade-St.-Aubin, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Nogaro. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Nogaro.

Terramesnil, v. (*Somme*), arr. et cant. de Doulens, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 24 kilom. (5 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 485. *Bur. de poste* de Doulens.

Terrans, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Pierre, à 28 k. (6 l. ¼) de Louhans, 7 m. (16 l. ½) de Mâcon, 16 k. (3 l. ½) de Verdun. *Pop.* 345. *Bur. de p.* de Verdun-sur-Saone.

Terrasse (la), v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Murat, cant. et commune du Carbonne, sur la Garonne, à 4 k. (1 l.) de Rieux, 40 k. (9 l.) de Toulouse, 10 k. (2 l. ½) de Noé. *Populat.* comprise celle de Carbonne, 1643. *Bur. de poste* de Noé.

Terrasse (la), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Touvet,



Digitized by Google

près de l'Isère, à 24 k. (51. ¼) N. E. de Grenoble, 11 k. (2 l. ¼) S. de Barraux, 27 kilom. (6 l.) E. de Voiron. *Popul.* 880. *Bur. de poste* de Grenoble.

**Terrasse (la)**, rivière (*Haute-Loire*), arr. et cant. d'Yssengeaux. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) S. de cet endroit, coule au N., et se rend dans la Ramel, à 13 kilom. (3 l.) de sa source.

**Terrasson**, ville (*Dordogne*), arr. de Sarlat, ch.-l. de cant., sur le Vézère, à 28 k. (61. ¼) N. de Sarlat, 13 k. (3 l.) N. E. de Montignac, 4 myr. (10 l. ¼) E. de Périgueux. Long. 18. 54. lat. 45. 15. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, que saint Sorus y avoit fondée des libéralités de Gocond, prince de Limoges. Les ducs d'Aquitaine la détruisirent pendant les courses des Danois. Ce furent les comtes de Périgueux qui la rétablirent vers la fin du neuvième siècle, ou au commencement du dixième. Elle ne produisoit que 5000 liv. de revenu à son abbé. Cette petite ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2398. *Bur. de poste.*

**Terrats**, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Thuir, près du Cantarana, à 13 k. (3 l.) de Céret, 14 k. (3 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Perpignan.

**Terraube**, ville (*Gers*), arr. et cant. de Lectour, à 6 k. (1 l. ¼) de cette ville, 30 kilom. (6 l. ½) d'Auch. *Pop.* 1120. *Bur. de poste* de Lectour.

**Terre-Bormida**, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, sur le chemin d'Acqui à Ceva, à la rive gauche de la Bormida, à 31 k. (7 l.) S. E. d'Albe. *Pop.* 382.

**Terre-Foraine-du-Spujol (la)**, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de St.-Gervais. *P.* 440. *Bur. de p.* de Bédarrieux.

**Terrebasse**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac, sur la Louge, à 24 kil. (5 l. ¼) de Saint-Gaudens, 6 myr. (12 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 403. *B. de p.* d'Aurignac.

**Terrebasse**, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Roussillon, commune de Ville-sous-Anjou, à 5 kil. (1 l. ¼) du Péage, 18 kil. (4 l.) de Vienne. Il y a une mine de talc. *Pop.* comprise celle de Ville-sous-Anjou, 1020. *Bur. de poste* du Péage.

**Terrefondrée**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. de Recey-sur-Ource, sur le ruisseau de Grame, à 22 kil. (5 l.) de Chatillon, 5 myr. (11 l. ¼) de Dijon, 13 kilom. (3 l.) d'Aignay-le-Duc. *Pop.* 312. *Bur. de poste* d'Aignay-le-Duc.

**Terregate**, v. (*Manche*). *Voyez* St.-Aubin-de-Terregate.

**Terregate**, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Souillac, commune de Penaac, à 4 kil. (1 l.) de Souillac, 16 k. (3 l. ¾) de Gourdon. *Pop.* comprise celle de Pinsac, 557. *Bur. de poste* de Souillac.

**Terrehaut**, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, canton de Bonnetable, à 19 k. (4 l. ¾) de la Ferté-Bernard, 27 k. (6 l.) du Mans, 3 k. (¾ de l.) de Bonnetable. *Pop.* 486. *Bur. de p.* de Bonnetable.

**Terrenere (la)**, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. ou Vielle, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. de cette ville. Elle est couverte de rochers.

**Terrerouge**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Crécy, comm. de Coutrevoult, à 9 k. (2 l. ¼) de Lagny, 11 k. (2 l. ¾) de Meaux. *Pop.* comp. celle de Coutrevoult, 472. *Bur. de p.* de Lagny.

*Terres (Apanages).* Sous la monarchie, c'étoient les terres que les rois donnoient à leurs puînés. Elles étoient reversibles à la couronne, faute d'enfans mâles. Les possesseurs n'en avoient pas la souveraineté, mais seulement la jouissance utile. Le duché d'Orléans étoit l'*apanage* ordinaire des seconds fils de France, et celui de Bourgogne, du fils aîné du dauphin.

*Terres démembrées*, dans le Perche, actuellement dans le départem. d'Eure-et-Loir.

*Terres françaises*, dans le Perche, actuellement du dép. de l'Eure. *Voyez* Perche (le).

**Terresua**, v. (*Haute-Vienne*). *Voyez* St.-Martin-Terresus.

**Terrien-Cliquet**, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Tourteron, à 20 k. (4 l. ¼) de Vouziers, 24 k. (5 l. ¼) de Charleville, 11 kil. (2 l. ¾) de Launoy. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Launoy.

**Terrisse (la)**, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Sainte-Geneviève, à 16 k. (3 l. ¾) de Mur-de-Barrez, 5 m. (11 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 640. *B. de poste* de Mur-de-Barrez.

**Terrolus**, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Arques, à 13 k. (3 l.) de Limoux. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Limoux.

**Terron**, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Vouziers, sur la côte, près de l'Aisne, à 5 k. (1 l. ¼) de Vouziers, 36 k. (8 l.) de Charleville. Il s'y fait de l'huile à brûler. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Vouziers.

**Terron**, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. d'Omont, comm. de Poix, à 15 k. (3 l. ¾) de Charleville. Il s'y fait de l'huile à brûler. *Pop.* comp. celle de Poix, 469. *Bur. de poste* de Launoy.

**Terron**, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Gorsses, à 20 kil. (4 l. ¾) de Figeac, 6 m. (13 l.) de Cahors. *P.* 1087. *B. de p.* de Figeac.

**Terron (le)**, riv. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Raucourt, coule au N. N. O., et se rend dans la Bar, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de sa source.

**Terron-les-Vendresse**, village (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. d'Omont, à 20 k. (4 l. ¼) de Charleville, 13 k. (3 l.) de Sedan. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Sedan.

**Terrosette**, v. (*Ariège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, commune de Galey, sur la Lanbouigane, à 19 k. (4 l. ¾) de St.-Girons, 7 k. (1 l. ¾) de Castillon. *Pop.* comp. celle de Galey, 320. *Bur. de poste* de St.-Girons.

**Terroux (le)**, v. (*Mayenne*), *Voyez* St.-Julien du Terroux.

**Terrugia**, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur la pente d'un côteau fertile en vins, à 6 k. (1 l. ½) S. de Casal. *Pop.* 800.

**Terry**, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Castelnau, comm. de Perd, à 13 kil. (3 l.) de Cahors, 10 kil. (2 l. ¼) de Castelnau. *Pop.* comp. celle de Peru, 689. *B. de p.* de Cahors.

**Tersac (les)**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Carbères, comm. de Couladère, sur la Garonne, à 8 k. (2 l.) de Rieux, 5 m. (12 l.) de Toulouse, 6 k. (1 l. ¼) de Martres. *Pop.* comp. celle de Couladère, 226. *B. de p.* de Martres.

**Tersanne**, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Vallier, à 16 k. (3 l. ¾) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Valence. *P.* comp. celle d'Anthérives, 1643. *B. de p.* de St.-Vallier.

**Tersannes**, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. du Dorat, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ¼) de Limoges. *Popul.* 410. *Bur. de p.* du Dorat.

Digitized by Google

Terson, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Rignac. *Pop.* 416. *Bur. de poste* de St.-Albin.

Terssac, v. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby, sur le Tarn, à 5 k. (1 l. ½) d'Alby, 40 k. (9 l.) de Castres. *Pop.* 199. *B. de p.* d'Alby.

Terses, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Gaillac, comm. de Cestairols, à 10 k. (2 l. ½) de Gaillac. *Pop.* comp. celle de Cestairols, 1034. *Bur. de poste* de Gaillac.

Tertre (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Marines, comm. de Maudetour, à 7 k. (1 l. ½) de Mantes. *Pop.* comp. celle de Maudetour, 287. *Bur. de poste* de Magny.

Tertre (le), v. (*Seine-et-Oise*) arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de Sermaise, à 4 kil. (1 l.) de Dourdan, 13 k. (3 l.) d'Etampes. *Pop.* comp. celle de Sermaise, 672. *Bur. de p.* de Dourdan.

Tertre (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Milly, commune d'Oucy, à 3 k. (¾ de l.) de Milly, 20 k. (4 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comp. celle d'Oucy, 170. *B. de poste* de Milly.

Tertre (le petit), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Tertre-Saint-Denis, à 11 k. (2 l. ¾) de Mantes, 11 k. (2 l. ¾) de Bonnières. *Pop.* comp. celle de Tertre-Saint-Denis, 109. *Bureau de poste* de Mantes.

Tertre-St.-Denis, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* Saint-Denis-le-Tertre.

Tertre doux, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, comm. de Montmachon, à 6 k. (1 l. ½) de Montereau, 21 k. (4 l. ¼) de Fontainebleau. *Pop.* compr. celle de Montmachon, 238. *Bur. de poste* de Montereau.

Tertres (les), (*Manche*). *Voy.* St.-Georges-de-Rouëtz.

Tertry, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. d'Ham, près du ruisseau d'Amignon, à 10 k. (2 l. ½) de Péronne, 5 m. (12 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Péronne.

Tertu, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Trun, près la forêt de Goufern, à 5 k. (1 l. ½) d'Argentan, 41 k. (9 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 47. *Bur. de poste* d'Argentan.

Téruant, v. (*Nièvre*). *Voyez* Ternant.

Tervat, v. (*Jura*), arr. de Dole, canton de Montmirey-le-Château, près de l'Oignon, à 20 kil. (4 l. ½) de Dole, 6 m. (14 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 800. *B. de p.* de Dole.

Tervze, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. de Bressuire, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ½) de Niort. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Bressuire.

Terville, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, près la Fenche, à 2 k. (½ l.) de Thionville, 25 k. (5 l. ¾) de Metz. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Thionville.

Terviller, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Lauffon, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) d'Huningue. *Pop.* 658. *Bur. de poste* d'Huningue.

Tervueren, bourg (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, à 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de Leefdael, 14 k. (3 l. ½) O. S. O. de Louvain, 10 k. (2 l. ½) E. de Bruxelles. Ce bourg est situé près de la forêt de Soigne. Il y avoit un ancien château, bâti par les ducs de Brabant, dans la forêt. Tout fut démoli en 1784. A 2 k. (½ l.) de ce château, on voyoit un couvent de Capucins. Les habitans de ce canton ne sont occupés en général que de l'agriculture; et ceux qui ont leur demeure aux alentours de la forêt de Soigne, à l'exploitation du bois. *Pop.* 1355. *B. de p.* de Bruxelles.

Terwagne, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Nandrin, à 7 kil. (1 l. ¾) O. S. O. de Dolmelle, 5 k. (1 l. ¼) S. S. E. de Strée, 28 k. (6 l. ½) S. O. de Liége. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Liége.

Terzo, v. (*Tanaro*), arrond. et cant. d'Acqui, sur le chemin d'Acqui à Ceve, sur la rive droite de la Jona, à 3 k. (¾ de l.) sud-ouest d'Acqui. *P.* 668. *Bur. de p.* d'Asti.

Tesche, v. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, sur la Vezy, à 5 k. (1 l. ½) de St.-Marcellin, 27 k. (6 l.) de Grenoble. *Pop.* comp. celle de Beaulieu, 791. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Teschenmoschel, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Rockenhausen, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) E. de Lautercken, 5 m. (11 l.) S. O. de Mayence, 21 kil. (4 l. ¾) de Kaiserslautern. *Pop.* 139. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

Tescou (la), riv. (*Tarn*), arr. et cant. de Gaillac. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. p. O. de Gaillac, coule à l'O. S. O, puis à l'O., et se jette dans le Tarn, à Montauban, à 5 m. (12 l.) de sa source.

Tesconnet (le), riv. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Salvaignac. Sa source, à 4 k. (1 l.) N. p. E. de Salvaignac, coule à l'O., passe au S. de Monclar, et se rend dans le Tescon, à 27 k. (6 l.) de sa source.

Tesée, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Tacoigniers, à 6 k. (1 l. ½) de Houdan, 33 kil. (7 l. ½) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Tacoigniers, 182. *Bur. de poste* de Houdan.

Tesq, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de la Guiolle, comm. de Crouzillac, à 14 k. (3 l. ½) d'Espalion, 7 k. (1 l. ¾) de la Guiolle. *Pop.* comp. celle de Crouzillac, 241. *Bur. de p.* d'Espalion.

Tessan, v. (*Hérault*). *Voyez* St.-Jean de Thessan.

Tessancourt, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Meulan, près de la Viourne, à 18 k. (4 l.) de St.-Germain, 29 k. (6 l. ½) de Versailles, 2 k. (½ l.) de Meulan. *Pop.* 349. *Bur. de p.* de Meulan.

Tessancourt (grand), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, comm. d'Orgeval, à 15 k. (3 l. ½) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Poissy. *Pop.* comp. celle d'Orgeval et du Petit-Tessancour, 1375. *Bur. de poste* de Poissy.

Tessancourt (petit), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, comm. d'Orgeval, à 15 k. (3 l. ½) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Poissy. *Pop.* comp. celle d'Orgeval et du Grand-Tessancour, 1375. *Bur. de poste* de Poissy.

Tessé, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Lassay, à 19 k. (4 l. ½) de Prez-en-Pail. *Pop.* 481. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

Tessel, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, sur le ruisseau Bordel, à 16 kil. (3 l. ½) de Caen, 4 k. (1 l. de Tilly-sur-Seulles. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Tilly-sur-Seulles.

Tessenberg, (*Haut-Rhin*). *Voy.* Diesse-Tessenberg.

Tessenderloo, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, cant. de Beringen, à 8 kil. (2 l.) O. de ce lieu, 8 k. (2 l.) N. de Diest, 5 m. (11 l.) N. O. de Maëstricht, situé au nord de la Campine. Clodion, second roi de France, a habité ce lieu. *P.* 1787. *B. de p.* de Diest, dép. de la Dyle.

Tessens, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Moutiers. *P.* 429. *Bur. de poste* de Moutiers.

Tessi, v. (*Manche*), arr. de

Digitized by Google

St.-Lô, ch.-l. de canton, à 18 k. (4 l.) S. de St.-Lô, 29 k. (6 l. ¼) de Coutances, 4 k. (1 l.) N. de Pont-Farcy, 9 k. (2 l. ¼) de Thorigny. *Pop.* 1460. *B. de p.* de Thorigny.

**Tessier**, lieu formée par la Loire (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Gennes, et dans celui de Pont-de-Cé, arr. d'Angers, à 8 kil. (2 l.) N. p. O. des Rosiers, 22 kil. (5 l.) E. p. S. d'Angers.

**Tessiers**, v. (*Gard*), arr. de Beaucaire, cant. d'Aramon, sur un tertre, à 9 k. (2 l. ¼) de Beaucaire, 22 k. (5 l.) de Nîmes, 16 k. (3 l. ¼) de Villeneuve-lès-Avignon. *Pop.* 606. *Bur. de poste* de Villeneuve-lès-Avignon.

**Tesson**, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Gemosac, à 13 k. (3 l.) de Saintes. *Pop.* 698. *Bur. de poste* de Saintes.

**Tesson**, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de St.-Hilaire-sur-l'Autise, à 5 k. (1 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 557. *Bur. de p.* de Fontenay-le-Peuple.

**Tessone** (la), riv. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, cant. de Beaumont-de-Lomagne. Sa source, à 6 k. (1 l. ¼) S. p. E. de Beaumont, coule au N. N. E., et va se rendre dans la Garonne, à 18 k. (4 l.) N. N. E. de sa source.

**Tessonne** (la), riv. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Marsanne. Sa source, à 2 k. (¼ l.) N. O. de cet endroit, coule au N., puis à l'O., passe au N. de Marmande, et se rend dans le Rhône, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Marmande.

**Tessonne** (la), riv. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Haon-le-Châtel. Sa source, à 18 k. (4 l.) O. p. N. de Roanne, coule au N. E. et se rend dans la Loire, à 15 k. (3 l. ¾) N. de Roanne.

**Tessonnes** (la), riv. (*Cher*), arr. de St.-Amand. Sa source, à 9 kil. (2 l. ¼) S. de Château-Meillant, coule à l'O. et se rend dans l'Indre, près de St.-Sévet, à 11 k. (2 l. ¾) S. p. E. de la Châtre.

**Tessonnières**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de St.-Loup, à 19 k. (4 l. ¾) de Parthenay, 6 m. (13 l. ¼) de Niort, 5 k. (1 l. ¼) d'Airvault. *Pop.* 582. *Bur. de poste* d'Airvault.

**Tessonville**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. nord de Chartres, comm. de Briconville, à 10 k. (2 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Briconville, 109. *B. de p*$_{t}$ de Chartres.

**Tessoualle** (la), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Cholet, à 6 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ¾) d'Angers. *Pop.* 1687. *Bur. de p.* de Cholet.

**Tessy**, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Trévières, à 9 kil. (2 l. ½) de Bayeux, 38 k. (8 l. ½) de Caen. *P.* 268. *B. de p.* de Bayeux.

*Testament.* Sous la monarchie, dans le pays de droit écrit, il n'y avoit point de testament proprement dit sans institution d'héritier; on ne pouvoit y donner l'hérédité, ni l'ôter par un simple codicile. En pays coutumier, au contraire, les testamens n'étoient que des codiciles. Les étrangers ne pouvoient tester. Les bâtards avoient cette faculté. Les religieux n'en pouvoient user après avoir fait profession. On avoit le droit de disposer par testament de la totalité de ses biens, sauf la légitime des enfans, et les propres en pays coutumier. Communément le quint seul en étoit léguable. Tous les testamens devoient commencer par cette formule: *au nom du Père, et du Fils, et du St.-Esprit.*

**Testet**, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Rignac, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Albin, 23 k. (5 l. ½) de Rhodez, 11 k. (2 l. ¾) de Rignac. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Rignac.

**Tet** (le), riv. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades. Sa source, au pied du Puy-Prigue, à 16 k. (3 l. ½) N. O. de Mont-Libre, coule au S. E., arrose Mont-Libre, remonte au N. E., passe à Olette, à Villefranche, à Prades, à Vinça, à Ille, à Millas, à Perpignan, et se rend dans la Méditerranée, à 7 kil. (1 l. ¼) E. p. N. de Perpignan.

**Tetaigne**, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Mouzon, sur la Chiers, à 14 k. (3 l. ½) de Sedan, 32 k. (7 l. ¼) de Charleville, 7 k. (1 l. ¾) de Mouzon. *Popul.* 199. *Bur. de poste* de Mouzon.

**Tete**, cap, calanque et pointe (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte S. E. de l'Isle-du-Levant ou Titan, entre la calanque des Pinceaux et la calanque du Trésor.

**Tête-de-Buch** (la), ville (*Gironde*), arr. de Bordeaux, ch.-l. de cant., à 5 m. (11 l. ½) O. S. O. de Bordeaux, 8 m. (17 l. ½) O. p. N. de Bazas, 6 k. (1 l. ½) E. de l'Isle-de-Maloc. Cette ville, dans le pays que l'on nommoit le *Bordelois*, ou la *Guyenne* proprement dite, est située à 4 k. (1 l.) du bassin d'Arcachon, qui a 6 m. (14 l.) de circonférence. On prétend qu'elle a pris son nom d'un ancien peuple qui l'habitoit du temps des Romains, et que l'on nommoit les *Buïates*; cependant on n'y voit aucune trace d'antiquité. Le bassin ou havre d'Arcachon a l'entrée très-difficile. Les gros bâtimens ne peuvent y pénétrer; mais ceux qui y entrent s'y trouvent fort en sûreté, et y chargent particulièrement du goudron et de la résine, que les pays environnans fournissent en abondance, et dont on fait un grand commerce, ainsi que de la térébenthine. On recueille aux environs beaucoup de vins rouges d'une bonne qualité. On trouve aussi des marais salans dont on tire d'excellent sel. Il y a une manufacture de porcelaine et une forge considérable. Les marchandises de ces deux établissemens s'envoient par terre à Bordeaux. Cette commune est le ch.-l. d'un quartier du syndicat de l'inscription maritime du 5$^{e}$. arrondissement, et la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2000. *B. de p.*

**Tête-de-Buch**, grande montagne (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, canton de la Tête-de-Buch, à 5 k. (1 l. ½) S. de cet endroit.

**Tête-de-Flandre**, fort (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Beveren, sur l'Escaut, de l'autre côté d'Anvers, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Beveren, 5 m. (10 l. ¼) E. N. E. de Gand. *B. de p.* d'Anvers, dép. des Deux-Nèthes.

**Tetegem**, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. est de Dunkerque, à 7 k. (1 l. ¾) de Bergues, 8 m. (19 l. ¾) de Douay, 15 k. (1 l. ¼) de Dunkerque. Il y a des tourbières. *Pop.* 1500. *B. de p.* de Dunkerque.

**Tetetchen**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 32 k. (7 l. ½) de Metz. *Pop.* 390. *Bur. de poste* de Boulay.

**Teting**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 18 k. (4 l.) de Morhange, 36 kil. (8 l.) de Metz. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Faulquemont.

**Tettingen**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Mersch, à 8 k. (2 l.) S. E. de Soleuvre, 5 k. (1 l. ½) S. E. d'Esch-sur-l'Alzette, 21 k. (4 l. ¾) S. S. O. de Luxembourg. *Pop.* 271. *Bureau de poste* de Luxembourg.

**Tettingen**, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Sarrebourg, à 16 k. (3 l. ¾) S. S. O. de cet endroit,

Digitized by Google

4 k. (1 l.) E. p. S. de Remich, 33 k. (7 l. ¼) S. S. O. de Trèves, 23 kil. (5 l. ¼) de Luxembourg. *P.* compr. celle de Bosdorf, 160. *Bur. de poste* de Luxembourg, dép. des Forêts.

Tettscheid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, 27 k. (1 l. ½) de cet endroit, 4 m. (10 l. ¼) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 36.

Tetz, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, à 6 k. (1 l. ¼) N. p. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) E. de Linnich, 24 k. (5 l. ¼) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* 250. *Bur. de poste* de Juliers.

Teufles, v. (*Somme*). *Voyez* Toufles.

Teuillac, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg, à 5 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 28 kilom. (6 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 593. *Bur. de poste* de Bourg.

Teulat, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, à 23 k. (5 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* comprise celle de Pugueres et St.-Martin-des-Pierres, 118. *B. de p.*

Teulat, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de cet endroit.

Teule, v. (*Gers*), arr. et cant. de Condom, comm. de Bellemont, à 13 k. (3 l.) de Condom, 42 kil. (9 l. ¼) d'Auch. *P.* compr. celle de Bellemont, 118. *B. de p.* de Condom.

Teulé, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabastens, comm. de Barbachen, sur le Galant, canal, à 7 kilom. (1 l. ½) de Vic-Bigorre, 20 k. (4 l. ½) de Tarbes. *Pop.* compr. celle de Barbachen, 230. *Bur. de poste* de Tarbes.

Teulet, v. (*Hérault*). *Voyez* Saint-Amans-de-Teulet.

Teulet, v. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby, comm. de Frégairolles, à 10 kil. (2 l. ½) d'Alby. Il y avoit une abbaye commendataire de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1130. *Pop.* compr. celle de Frégairolles, 480. *Bur. de poste* d'Alby.

Teulières, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, à 8 k. (2 l.) de Villefranche, 34 k. (7 l. ½) de Rhodez. *P.* 333. *Bur. de poste* de Villefranche.

Teurheville-en-la-Hague, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. d'Octeville, près de la Divette, à 9 k. (2 l. ½) de Cherbourg, 6 myriam. (14 l. ½) de Coutances. *Pop.* 1012. *Bur. de poste* de Cherbourg.

Teurheville-au-Borage, village (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Quettehou, à 10 k. (2 l. ½) de Valognes, 6 m. (13 l. ½) de Coutances. *Pop.* 1312. *Bureau de poste* de Valognes.

Teuven, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. d'Aubel, près la Gulp, à 6 k. (1 l. ½) N. d'Aubel, 14 kil. (3 l. ½) O. d'Aix-la-Chapelle, 27 k. (6 l.) N. E. de Liége, 13 k. (3 l.) d'Herve. *Pop.* 800. *Bur. de poste* d'Herve.

Teveren, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 2 kil. (½ l.) O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Gangelt, 19 k. (4 l. ¼) N. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 556. *B. de p.* d'Aix-la-Chapelle.

Texon, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de Chalus, comm. de Lavignac, à 28 k. (6 l. ¼) de St.-Yriex, 16 kil. (3 l. ¾) de Limoges, 13 kilom. (3 l.) de Chalus. *Pop.* 124. *Bur. de p.* de Chalus.

Teyran, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castries, à 8 k. (2 l.) de Montpellier. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Montpellier.

Teyssieres, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Dieu-le-Fit, sur un des ruiss. du Lez, à 33 k. (7 l. ½) de Montelimar, 5 myr. (12 l. ½) de Valence, 10 k. (2 l. ½) de Dieu-le-Fit. *Pop.* compr. celle d'Odiffert, 321. *Bureau de poste* de Dieu-le-Fit.

Teyssieu, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Bretenoux, à 8 k. (2 l.) de St.-Céré, 7 m. (15 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 676. *Bur. de poste* de St.-Céré.

Teyssode, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de St.-Paul-de-Cap-de-Joux, à 9 k. (2 l. ¼) de Lavaur, 25 k. (5 l. ¼) de Castres. *Pop.* 780. *Bur. de poste* de Rabastens.

Teyssonarié (la), v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestiés, à 11 k. (2 l. ¾) d'Alby, 5 m. (11 l. ¼) de Castres. *Pop.* 52. *Bur. de poste* d'Alby.

Tezanque (la), riv. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Nailloux. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) S. S. E. de cet endroit, coule au N. N. O., puis au N., et se rend dans le canal, à 10 k. (2 l. ½) N. de sa source.

Thaas, v. (*Marne*). *Voyez* Taas.

Thaben, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Sarrebourg, sur la Sarre, à 7 k. (1 l. ¼) S. de Sarrebourg, 4 kil. (1 l.) E. de Feuienbourg, 24 k. (5 l. ¼) S. de Trèves, 34 k. (7 l. ¾) de Luxembourg. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Luxembourg, départ. des Forêts.

Thailen, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Wudern, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ¾) S. O. d'Hermeskeil, 27 kil. (6 l.) S. S. E. de Trèves. *Popul.* 173.

Thain, v. (*Drôme*). *Voyez* Tain.

Thains, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Gemozac, sur la Seudre, à 18 k. (4 l.) de Saintes, 6 k. (1 l. ½) de Cozes. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Cozes.

Thairé, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. d'Aigrefeuille, à 15 k. (3 l. ¾) de Rochefort, 4 m. (10 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 854. *Bur. de p.* de Surgères.

Thairy, village (*Léman*), arrond. de Genève, canton de Saint-Julien, à 4 k. (1 l.) E. de Viry, 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Carouge, 13 k. (3 l.) S. O. de Genève. *P.* 884. *B. de p.* de Genève.

Thairé, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Nomény, sur une montagne, près de la Seille, à 18 k. (4 l.) de Pont-à-Mousson, 25 kil. (5 l. ¼) de Nancy. *Pop.* compr. celle de St.-Martin, 403. *Bur. de p.* de Pont-à-Mousson.

Thairé, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Jouvence, près de la Grosne, à 27 k. (6 l.) de Mâcon, 9 k. (2 l. ¼) de Cluny. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Cluny.

Thai, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Trarbach, à 8 k. (2 l.) S. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) E. p. S. de Bernecastel, 6 m. (14 l. ¼) S. O. de Coblentz. Ce village dépend de la commune de Beuren. *P.* . . . *B. de p.* de Trarbach.

Thal-Bochelheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Sobernheim, près de la Nahe, riv., à 6 kilom. (1 l. ¼) E. p. N. de Sobernheim, 8 k. (2 l.) O. de Creutznach, 7 m. (15 l. ¼) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 154. *Bur. de poste* de Trarbach.

Thal-Drulingen, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Drulingen, à 5 m. (11 l.) N. p. O. de cet endroit, 4 m. (10 l. ¼) O. de Haguenau, 15 k. (3 l. ¼) N. O. de Saverne. *Pop.* 204. *B. de p.* de Bouquenom.

Thaldroeschen, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, à 16 k. (3 l. ¾) de Deux-Ponts. *Pop.* . . . *Bur. de p.* de Deux-Ponts.

Thalfang, v. (*Sarre*), arr. de

Digitized by Google

Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 14 k. (3 l. ¼) N. N. E. de cet endroit, 19 kilom. (4 l. ¼) N. O. de Birckenfeld, 24 kilom. (5 l. ¼) E. p. N. de Trèves. *Pop.* compr. les dépend., 248.

THALFRAESCHEN, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, près et dépend. de la comm. d'Hochfraeschen, à 4 k. (1 l.) de Pirmasens, 8 m. (19 l.) de Mayence. *Popul.* comprise celle d'Hochfraeschen, 380. *Pop.*.. *Bur de poste* de Deux-Ponts.

THALLICHTENBERG, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ¼) S. de Baumholder, 5 m. (12 l.) E. S. E. de Trèves. *P.* 240.

THALMARMOUTIER, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, sur l'Aselbach, ruiss., à 34 k. (7 l. ¾) d'Haguenau, 31 k. (7 l.) de Strasbourg. *P.* 502. *B. de p.* de Saverne.

THALSUNDEN, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens. *Pop.*... *Bur. de p.* de Deux-Ponts.

THAN, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Creuilly, sur la Mue, à 11 k. (2 l. ¾) de Caen. *Pop.* 814. *Bur. de poste* de Caen.

THANN, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, ch.-l. de cant., sur la Thuren, au-dessous d'un étang considérable, à 19 k. (4 l. ¼) O. de Mulhausen, 27 k. (6 l.) N. E. de Béfort, 31 k. (7 l.) N. O. de Colmar. Cette ville, située au pied des montagnes des Vosges, près du château de Franstein et de la Thurre, étoit du Suntgaw. Il y avoit autrefois un château fort et une collégiale, dont le clocher est bâti sur le modèle de celui de Strasbourg. Le faubourg nommé Kattembach est de la Haute-Alsace, parce que la rivière de la Thurre partage cette province du Suntgaw. C'est un passage pour aller dans la ci-dev. Lorraine. Il y a près de la ville la montagne de Rang où l'on cultive de très-bon vin renommé pour sa force: on l'appelle vin de *Rang*. On l'estime beaucoup à Bâle. Cette ville appartenoit à la maison d'Autriche et au comté de Ferrette. Il y a une manufacture où l'on fabrique des toiles de coton fines, imprimées de toute espèce, tant en indienne qu'en mouchoirs de tout genre, et une forge et un martinet où l'on fabrique du fer ordinaire.

La ville de Thann est le lieu de naissance de Jean-Baptiste *Gobel*, évêque de Lydda, suffragant du prince-évêque de Porentruy, député du clergé de la Haute-Alsace aux états-généraux en 1789, nommé évêque métropolitain de Paris le 13 mars 1791, et décapité le 14 avril 1794 (24 germinal an 2), à 67 ans. L'ambition a perdu Gobel, et l'a fait quitter Porentruy où depuis 30 ans il jouissoit des honneurs et de la considération attachés à sa dignité, pour venir se jeter dans le tourbillon qui l'a englouti. Il vint avec son clergé, déposer à la convention nationale le 16 brumaire an 1er. (7 novembre 1793), ses lettres de prêtrise, en disant: « qu'obéissant dans ce moment au vœu du » peuple, comme il l'avoit fait lors» qu'il accepta le siége épiscopal, il » renonçoit à l'exercice des fonction» de ministre du culte catholique». Cette démarche lui fut commandée la veille, à 10 heures du soir, par la municipalité de Paris et plusieurs membres de la convention. On a rapporté de plusieurs manières le discours de Gobel; mais les paroles que nous venons de transcrire sont les seuls véritables termes dans lesquels il fut conçu. Il est de toute fausseté qu'il ait dit qu'il venoit avec son état-major abjurer son état de prêtre, et que tout ce qu'il avoit débité antérieurement n'étoit que fourberie. Gobel avoit de l'esprit et cette souplesse de caractère si nécessaire aux courtisans. Il contribua à la révolution du pays de Porentruy, tant comme député que comme évêque. Il est l'auteur d'un ouvrage contre Voltaire, intitulé: *Voltaire; recueil de quelques particularités sur sa vie et sur sa mort*, 1 vol. *in*-8°., imprimé à Porentruy en 1781. *P.* 3690. *Bur. de p. Rel. de p. aux chev.*

THANN-LE-VIEUX, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Thann, sur le Thuren, à 28 kilom. (6 l. ¼) de Béfort, 34 k. (7 l. ¾) de Colmar, 4 k. (1 l.) de Cernay. *Pop.* 496. *Bur. de p.* de Cernay.

THANNENKIRCH, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Ribeauville. *P.* 528. *B. de p.* de Colmar.

THAON, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Châtel, près de la Moselle, à 8 kil. (2 l.) d'Epinal. *Pop.* 360. *Bur. de p.* d'Epinal.

THAR (LE), ruiss. (*Manche*), arr. d'Avranches, prend sa source dans le cant. de la Haye-Paynel, et se jette dans l'Océan, à 6 kil. (1 l. ½) de Granville.

THAROT, v. (*Yonne*), arrond. et cant. d'Avallon, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 32 kilom. (7 l. ½) d'Auxerre, 4 k. (1 l.) de Lucy-le-Bois. *Pop.* 211. *Bur. de poste* de Lucy-le-Bois.

THARREAUX OU TARREAUX, village (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Barjac, à 27 kil. (6 l.) d'Uzès, 4 m. (10 l. ½) de Nîmes, 9 k. (2 l. ½) de Barjac. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Barjac.

THAU, étang (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. d'Agde, et arr. de Montpellier, cant. de Mese, à 5 k. (1 l. ¼) d'Agde. Il a du S. O. au N. E. 20 k. (4 l. ½) de long, sur 15 k. (3 l. ¾) de large; il communique aux étangs de Maguelonne, de Perols, et à celui de Mauguio, dans l'arrond. de Montpellier. Cet étang est d'une longueur considérable sur la côte maritime du département de l'Hérault, dans le ci-devant Languedoc, près du port de *Cette*. Il n'est séparé de la Méditerranée que par une langue de terre sur laquelle est bâtie la ville et le port de *Cette*. Sur le bord de l'étang se trouvent plusieurs communes dans le nombre desquelles il y en a deux justement renommées, Frontignan, pour ses vins, et Balaruc, pour ses eaux thermales. L'étang de Thau commence près de la ville d'Agde, et se prolonge le long de la côte jusqu'au département du Gard, près de la ville d'Aigues-Mortes. On remarque dans l'étang de Thau, et fort près de Balaruc, un abîme, ou espèce de trombe souterraine, qui repousse sans cesse à l'extérieur un volume d'eau très-considérable. L'action du refoulement est tellement sensible, que l'eau s'arrondit en espèce de monticule, plusieurs pieds au-dessus de la superficie de l'étang, et retombe sur elle même en nappe circulaire. Quoique l'étang soit salé, l'eau souterraine est constamment douce, fraîche et agréable à boire. La force de cette espèce de pompe de la nature est telle, que les tempêtes, qui quelquefois agitent la superficie de l'étang, ne peuvent rien sur elle, et ne lui font point partager le mouvement ni la direction des vagues ordinaires. Alors, il est dangereux aux barques d'en approcher. Le gouffre oppose aux vagues une telle force qu'il seroit capable de les submerger. Cet abîme, dont l'eau, par sa température, est toujours égale

Digitized by Google

égale à celle de l'atmosphère, est infiniment curieux.

**Thaumier**, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Dun-sur-Auron, à 20 k. (4 l. ½) de Sancoins, 34 k. (7 l. ¼) de Bourges, 9 k. (2 l. ¼) de Dun-sur-Auron. *Pop.* 1025. *Bur. de p.* de Dun-sur-Auron.

**Thauran**, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Sigean, comm. de Portel, à 10 k. (2 l. ½) de Sigean, 16 k. (3 l. ¼) de Narbonne. *Pop.* compr. celle de Portel, 483. *Bur. de poste* de Sigean.

**Thaurençon (le)**, riv. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Serrières. Sa source, à 4 k. (1 l.) O. p. S. d'Ardance, coule à l'E., et se rend dans le Rhône, à 4 k. (1 l.) E. de sa source.

**Thauron**, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion, sur la Thaurion, à 6 k. (1 l. ½) de Bourganeuf, 20 kil. (4 l. ½) de Guéret. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

**Thèse**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse, à 21 k. (4 l. ¾) de la Barthe, 5 m. (11 l. ¼) de Tarbes, 13 k. (3 l.) de Montrejean. *Popul.* 381. *Bur. de poste* de Montrejean, départ. de la Haute-Garonne.

**Théding**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, à 14 k. (3 l. ½) de Sarguemine, 5 m. (11 l. ¼) de Metz, 8 k. (2 l.) de Forbach. *P.* 433. *B. dep.* de Forbach.

**Thédirac**, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Salviac, à 15 k. (3 l. ½) de Gourdon, 21 k. (4 l. ½) de Cahors. *Pop.* 797. *Bur. de poste* de Gourdon.

**Théillac**, v. (*Morbihan*). *Voyez* Tehillac.

**Theil**, v. (*Yonne*), arrond. de Sens, canton de Villeneuve-sur-Vannes, près de la Vannes, à 10 k. (2 l. ½) de Sens, 43 k. (9 l. ¼) d'Auxerre. *P.* 334. *B. de p.* de Sens.

**Theil (le)**, v. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. du Montet, à 14 k. (3 l. ½) de Montmarault, 28 k. (6 l. ½) de Moulins, 8 kil. (2 l.) du Montet. *Pop.* 1040. *Bur. de poste* du Montet.

**Theil (le)**, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Vassy, à 13 k. (3 l.) de Vire, 41 k. (9 l. ½) de Caen. *Pop.* 822. *B. de p.* de Vire.

**Theil (le)**, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. d'Honfleur, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-l'Evêque, 5 myr. (10 l. ½) de Caen, 8 kil. (2 l.) d'Honfleur. *Pop.* 274. *Bur. de poste* d'Honfleur.

**Theil (le)**, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Pierre-Eglise, près de la Saire, à 9 kilom. (2 l. ½) de Cherbourg, 6 myriam. (14 l. ½) de Contances, 11 kilom. (2 l. ½) de Valognes. *Pop.* 925. *Bur de poste* de Valognes.

**Theil-Nollent**, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Thiberville, à 7 k. (1 l. ¾) de Bernay, 4 m. (10 l. ½) d'Evreux. *Popul.* 480. *Bur. de poste* de Bernay.

**Theil-Rabier**, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan, à 11 k. (2 l. ¾) de Ruffec, 4 m. (10 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 436. *Bur. de poste* de Ruffec.

**Theillac**, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de St.-Gildas-des-Bois, près la Vilaine, à 37 k. (8 l. ½) de Guérande, 6 m. (13 l.) de Nantes. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Pont-Château.

**Theillay-le-Pailleux**, village (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Salbris, à 23 kilom. (5 l. ¼) E. de Romorantin, 13 k. (3 l.) E. de Ménétous. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Vierzon, dép. du Cher.

**Theillement (le)**, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, canton de Bourgthéroude, à 21 kil. (4 l. ½) de Pont-Audemer, 39 k. (8 l. ½) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de Bourgthéroude. *Pop.* 292. *Bur. de p.* de Bourgthéroude.

**Theillos**, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton d'Hautefort, comm. de Coulours, à 15 kilom. (3 l. ½) d'Exideuil, 40 k. (9 l.) de Périgueux. *Pop.* 355. *Bur. de poste* d'Exideuil.

**Theilung**, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Fénestrange, comm. de St.-Jean-de-Bassel, à 10 k. (2 l. ½) de Sarrebourg, 5 kilom. (1 l. ¼) de Fénestrange. *Popul.* compr. celle de St.-Jean-de-Bassel, 221. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

**Theissergteven**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel. *Pop...*

**Theix**, v. (*Morbihan*), arr. et cant. est de Vannes, à 8 k. (2 l.) de cette ville. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2233. *Bur. de poste* de Vannes. *Rel. de p. aux chev.*

**Thel**, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, canton de St-Nizier, à 30 k. (6 l. ¾) de Villefranche, 5 m. (11 l. ¼) de Lyon, 16 k. (3 l. ¼) de Beaujeu. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Beaujeu.

**Thel ou Thelbach (la)**, rivière (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O., duquel elle prend sa source, à Theley, coule au S. O, reçoit la Lhebach, et tournant à l'O. se rend dans la Brems, à 9 k. (2 l. ½) N. E. de Sarre-Libre, après 22 k. (5 l.) de cours.

**Théleville**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Chartres, commune de St.-Piere-de-Berchères-la-Maingot, à 11 k. (2 l. ¾) de Chartres. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre-de-Berchères-la-Maingot, 322. *Bur. de poste* de Chartres.

**Theley**, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 10 k. (2 l. ½) O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) N. O. d'Ottweiler, 42 k. (9 l. ½) S. E. de Trèves. On y trouve de l'ocre rouge. *Pop.* compr. celle de Jusbach, 2144.

**Théligny**, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de la Ferté-Bernard, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (10 l. ½) du Mans. *Pop.* 697. *Bur. de poste* de la Ferté-Bernard.

**Thelis**, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Bourg-Argental. *Pop.* comprise celle de Lacombe, 469. *Bur. de p.* d'Annonay, départ. de l'Ardèche.

**Thelle**, forêt (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Coudray-St.-Germer, à 9 kil. (2 l. ½) N. de Chaumont. Elle a de l'E. à l'O. 6224 mètr. (3200 t.) de long, sur 4284 mètr. (2200 t.) du N. au S.

**Thelly-lès-Lavoncourt**, village (*Haute-Saone*), arrond. de Gray, cant. de Dampierre, sur la Gourgeon, à 22 k. (5 l.) de Champlitte, 27 k. (6 l.) de Vésoul. *Pop.* 357. *Bur. de p.* de Champlitte.

**Thélod**, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vézelise, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 19 kilom. (4 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 389. *Bur. de poste* de Vézelise.

**Theluch**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vimy, à 7 k. (1 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 526. *Bur. de poste* d'Arras.

**Théméricourt**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, sur le ruiss. de Guiry, à 16 k. (3 l. ¾) de Pontoise, 37 k. (8 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Meulan.

**Thémines**, v. (*Lot*), arrond. de



Digitized by Google

Figeac, cant. de la Capelle-Marival, à 22 k. (5 l.) de Figeac, 4 myriam. (10 l. ¼) de Cahors. *Popul.* 575. *Bur. de poste* de Figeac.

**Thémistocle.** *Voy.* St.-Caprais.

**Thenac**, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cunèges, à 16 k. (3 l. ¼) de Bergerac, 6 m. (13 l.) de Périgueux. *Popul.* 47. *Bur. de poste* de Ste.-Foy, départ. de la Gironde.

**Thenailles**, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Vervins, sur le Vilpion, à 3 k. (¾ de l.) de Vervins, 37 kil. (8 l. ¼) de Laon. Il y avoit une abbaye commendat. de Prémontrés, fondée en 1229, par Barthélemi de Vir. *Pop.* 540. *Bur. de p.* de Vervins.

**Thenaison** (le), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de St.-Laurent-du-Pont. Sa source, à 14 kil. (3 l. ¼) N. de Grenoble, coule au S., et se rend dans l'Isère, à 5 kil. (1 l. ¼) N. O. de Grenoble.

**Thenance** ou **Thonnance-les-Moulins**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, canton de Sailly, à 13 k. (3 l.) de Joinville, 3 k. (¾ de l.) de Sailly. *P.* 214. *B. de p.* de Joinville.

**Thenay**, v. (*Indre*), arr. du Blanc, cant. de St-Gautier, près de la Creuse, à 7 k. (1 l. ¾) d'Argenton, 29 k. (6 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 820. *Bur. de poste* d'Argenton.

**Thenay**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Montrichard, à 24 k. (3 l. ½) de St.-Aignan, 22 k. (5 l.) de Blois. *Pop.* 865. *Bur. de poste* de Blois.

**Thenelles**, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, près de l'Oise, à 13 k. (3 l.) de St.-Quentin, 32 k. (7 l. ¼) de Laon, 2 k. (½ l.) d'Origny. *Pop.* 732. *Bur. de poste* d'Origny.

**Thénes**, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Moreuil, près du ruisseau de Luce, à 20 k. (4 l. ½) de Montdidier, 15 k. (3 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Bertaucourt, 247. *B. de p.* d'Amiens.

**Thenesol**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de l'Hôpital-sous-Conflans, à 27 k. (6 l.) de Chambéry. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de Conflans.

**Thenet**, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de la Tremouille, sur la côte, près de la Sarleron, à 11 k. (2 l. ¾) de Montmorillon, 5 myr. (11 l.) de Poitiers. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Montmorillon.

**Theneuille**, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Cérilly, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 36 kil. (8 l.) de Moulins. *Popul.* 1216. *Bur. de poste* de Cérilly.

**Theneray**, bourg (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, chef-l. de cant., à 19 kil. (4 l. ½) E. N. E. de cet endroit, 5 myr. (12 l.) N. E. de Niort, 15 k. (3 l. ½) S. E. d'Airvault. Il y a une manufacture de grosses étoffes à l'usage des habitans de la campagne. On recueille aux environs un peu de vins rouges et quantité de vins blancs d'une bonne qualité. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1389. *Bur. de p.* de Parthenay.

**Thenimettes**, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de la Capelle-Marival, à 19 k. (4 l. ½) de Figeac, 4. m. (10 l.) de Cahors. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Figeac.

**Thénioux**, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Vierzon, près du Cher, à 10 k. (2 l. ½) de Vierzon, 40 k. (9 l.) de Bourges. *Pop.* 475. *Bur. de poste* de Vierzon.

**Thénissey**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Flavigny, près de la Loze, à 19 k. (4 l. ¼) de Semur, 37 k. (8 l. ½) de Dijon, 7 k. (1 l. ¾) de Flavigny. *Pop.* 1075. *Bur. de poste* de Flavigny.

**Thénisy**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Donnemarie, à 10 kil. (2 l. ½) de Provins, 38 k (8 l. ½) de Melun, 3 kilom. (¾ de l.) de Donnemario. *Popul.* 487. *Bur. de p.* de Donnemarie.

**Thennelières**, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Lusigny, à 28 k. (6 l. ¾) d'Arcis-sur-Aube, 33 kil. (7 l. ½) d'Ervy, 6 kil. (1 l. ½) de Troyes, 22 k. (5 l.) E. de Vandœuvres. *Pop.* 230. *B. de p.* de Troyes.

**Thenney** (le) v. (*Eure*). *Voyez* St.-Jean-de-Thenney.

**Thenon**, b. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, chef-l. de canton, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Montignac, 29 k. (6 l. ½) E. p. S. de Périgueux, 22 k. (5 l.) S. d'Exideuil. *P.* 1348. *Bur. de poste* de Périgueux.

**Theols** (la), riv. (*Indre*), arr. et cant. de la Châtre. Sa source, à 15 kil. (3 l. ½) N. E. de cet endroit, coule au N., puis à l'O., remonte au N., passe à Issoudun, et se rend dans l'Arnon, à 13 kil. (3 l.) N. O. d'Issoudun.

**Therain** (le Petit), riv. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers. Sa source, à 1 k. (¼ de l.) O. de Therines, 8 k. (2 l.) S. O. de Grandvilliers, coule au S. E., passe à Marseille et va au S. se rendre dans le Grand-Therain, à 9 kilom. (2 l. ½) N. O. de Beauvais.

**Thérines**, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de Mesnil-Théribus, à 9 k. (2 l. ½) de Chaumont, 14 k. (3 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Mesnil, 396. *Bur. de poste* de Chaumont.

**Therines**, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Songeons, sur le petit Therain, à 7 kil. (1 l. ¾) de Grandvilliers, 25 kil. (5 l. ½) de Beauvais. Une grande partie des habitans s'occupent à fabriquer des bas au métier. *Pop.* 511. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

**Thermes**, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Grand-Pré, sur l'Aire, à 4 k. (1 l.) de Grand-Pré, 5 myr. (11 ½) de Charleville. *Pop.* 622. *Bur. de p.* de Grand-Pré.

**Thernille** (la), riv. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Montmarault. Sa source, près de Beaune, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Montmarault, coule au N. et au N. O., et se rend dans l'Œil, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Montmarault.

**Theron** (le), v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, comm. de Vabre, à 15 k. (3 l. ½) de Villefranche, 6 kilom. (1 l. ½) de Rieupeyroux. *Popul.* comp. celle de Vabre, 595. *Bur. de poste* de Villefranche.

**Thérondel**, v. (*Hérault*), arr. et canton de Lodève, commune de Fosières, à 4 m. (10 l.) de Montpellier, 3 k. (¾ de l.) de Lodève. *Pop.* comp. celle de Fosieres, 131. *Bur. de poste* de Lodève.

**Thérondels**, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 6 m. (14 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 1042. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

**Thérouanne** (la), riv. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin. Sa source, à 5 kil. (1 l. ¼) E. de cette ville, coule au N., puis à l'E. S. E., et va se rendre dans la Marne, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Meaux.

**Therouenne**, ville (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, canton d'Aire, sur la Lys, à 8 k. (2 l.) O. d'Aire, 11 kil. (2 l. ¾) S. de St.-Omer, 5 m. (12 l.) N. O. d'Arras. C'est une des plus anciennes villes du département; elle est dans le moyen âge ses comtes particuliers qui ne relevoient que des rois de France; elle passa aux Anglais en 1380; la

Digitized by Google

France s'en empara en 1527 ; elle fut prise et rasée, mais François Ier la rétablit ; elle fut assiégée en 1553 par Charles-Quint, qui la prit et la fit démolir entièrement pour punir les assiégés de leur vigoureuse résistance. *P.* 430. *B. de p.* d'Aire.

**Therrain** (le), rivière (*Seine-Inférieure*). Elle prend sa source sur les confins du département, près du village de Grumesnil, à 14 kil. (3 l. ½) N. de Gournay, entre dans le département de l'Oise, allantau S. E., arrose Songeons, Beauvais, Mouy, Merlou, et se rend dans l'Oise, à 2 k. (½ l.) S. O. de Creil après 8 myr. (18 l.) de cours.

**Theselt**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, canton de Diest, sur la Demer, rivière, à 8 k. (2 l.) E. N. E. d'Aarschot, 4 k. (1 l.) N. p. O. de Montaigu, 4 myr. (10 l. ½) N. E. de Bruxelles, 8 kil. (2 l.) de Diest. Il y a une genièvrerie. *Pop.* 682. *Bur. de poste* de Diest.

**Thesy**, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Salins, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Arbois, 39 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier, 5 k. (1 l. ¼) de Salins. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Salins.

**Thesy**, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Sains, à 13 k. (3 l.) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Glimont, 403. *Bur. de poste* d'Amiens.

**Thetieu**, v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 41 k. (9 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Dax.

**Theuville**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, à 15 k. (3 l. ½) de Chartres, 6 k. (1 l. ½) de Dammarie. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Chartres.

**Theuville**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Pontoise, 40 kil. (9 l.) de Versailles. *Popul.* 168. *Bur. de poste* de Pontoise.

**Theuville-lès-Maillots**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 6 k. (1 l. ½) de Cany, 5 myr. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 812. *Bur. de p.* de Cany.

**Theuvy**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 6 k. (1 l. ½) E. de cette ville. *Pop.* 201. *B. de p.* de Châteauneuf.

**Theux**, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Chorges, à 25 k. (5 l. ¼) d'Embrun, 11 k. (2 l. ½) de Gap. *P.* 439. *Bur. de p.* de Gap.

**Theux**, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 28 k. (6 l. ½) d'Auch. *P.* 70. *Bur. de poste* de Mirande.

**Theux**, bourg (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton de Spa, à 6 kil. (1 l. ½) N. p. O. de cette ville, 7 k. (1 l. ¼) E. de Louveigne, 20 kil. (4 l. ½) E. S. E. de Liége. Il y a des forges et six fabriques de poêleries. On trouve aux environs des carrières de grès exploitées, et du marbre d'un grain fin, noir, non exploité. *Pop.* 2052. *Bur. de poste* de Spa.

**Theval**, v. (*Orne*), arr. et cant. de Mortagne, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) d'Alençon. *P.* 161. *Bur. de p.* de Mortagne.

**Thevenec**, île (*Morbihan*), arr. de Lorient, à 19 kil. (4 l. ½) S. O. d'Auray. Elle a environ 1 kil. (¼ de l.) de long sur 2 k. (½ l.) de large, et est à 2 k. (½ l.) de la côte; elle a au N. les petites îles de Mentoul, et au S. l'île Guernié, la basse Corvée, et au S. E. le Hocroulien, le Pengot, l'Agalus et le Foch, près du fort Penthièvre.

**Théville**, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Pierre-Eglise, à 14 k. (3 l. ½) de Cherbourg, 7 m. (15 l. ½) de Coutances, 18 k. (4 l.) de Valognes. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Valognes.

**Thevray**, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, canton de Beaumesnil, à 16 k. (3 l. ½) de Bernay, 31 kil. (7 l.) d'Evreux, 16 kil. (3 l. ¾) de Conches. *Pop.* 656. *Bur. de poste* de Conches.

**They**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Rioz, à 28 kil. (6 l. ½) de Vésoul, 4 kil. (1 l.) de Rioz. *P.* 78. *B. de p.* de Rioz.

**They-la-Grande-sous-Montfort**, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel, à 13 k. (3 l.) de Mirecourt, 34 kil. (7 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Mirecourt.

**Theys**, bourg (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Goncelin, sur le Theys, à 24 kil. (5 l. ½) de Grenoble. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* compr. celle de Hercutais, 1763. *Bur. de poste* de Goncelin.

**Theyzée**, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt, à 8 k. (2 l.) de Villefranche, 25 k. (5 l. ½) de Lyon, 11 k. (2 l. ½) de l'Arbresle. *Pop.* 1049. *Bur. de poste* de l'Arbresle.

**Theyzillieux**, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. d'Hauteville, à 16 k. (3 l. ¾) de Belley, 4 m. (10 l. ½) de Bourg. *Pop.* 719. *Bur. de poste* de Belley.

**Thez-sous-Vaudemont**, village (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vézelise, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 33 kil. (7 l. ½) de Nancy. *Pop.* 86. *Bur. de poste* de Vézelise.

**Theza**, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. est de Perpignan, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.* 112. *Bur. de poste* de Perpignan.

**Thézac**, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Cozes, à 14 kil. (3 l. ½) de Saintes, 10 kil. (2 l. ½) de Cozes. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Cozes.

**Thezac**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Tournon, à 9 k. (2 l. ¼) de Fumel, 24 k. (5 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* . . *Bur. de poste* de Fumel.

**Thézan**, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Durban, à 11 k. (2 l. ¾) de la Grasse, 37 k. (8 l. ½) de Carcassonne. *Popul.* 220. *Bur. de poste* de la Grasse.

**Thezan**, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Montréal, commune de Gondrin, à 13 k. (3 l.) de Condom, 8 k. (2 l.) de Montréal. *Pop.* comp. celle de Gondrin, 1760. *Bur. de poste* de Condom.

**Thezau**, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Murviel, à 9 kil. (2 l. ¼) de Béziers, 6 m. (13 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 908. *Bur. de poste* de Béziers.

**Thezé**, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de la Motte-du-Caire, près de la Durance à 13 k. (3 l. ) de Sisteron, 37 k. (8 l. ½) de Digne. On y trouve du marbre et du plâtre. *Pop.* 397. *Bur. de poste* de Sisteron.

**Thèze**, bourg (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) N. de Pau, 34 k. (7 l. ½) E. d'Orthez, 10 kil. (2 l. ½) S. S. O. de Garlin. *P.* 392. *B. de p.* de Pau.

**Thezée**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de St.-Aignan, sur le Cher, à 8 k. (2 l.) de St.-Aignan, 30 k. (6 l. ½) de Blois, 9 k. (2 l. ½) de Montrichard. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Montrichard.

**Thézon** (le), v. (*Lot*), arr. de Cahors, canton de Puy-l'Evêque, comm. de Praissac, à 23 k. (5 l. ½) de Cahors. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Cahors.

**Thiais**, v. (*Seine*), arrondiss.



Digitized by Google

de Sceaux, canton de Villejuif, à 5 kil. (1 l. ½) de Bourg-Egalité, 9 k. (2 l. ½) de Paris. C'est la patrie de *Desgronais*, né de parens pauvres en 1703. Il avoit la modestie et la simplicité de Lafontaine; il préféroit l'obscurité et l'étude à toutes les places. On a de lui : *Les Gascon-nismes corrigés*, in-8°. L'auteur avoit eu des disputes avec l'abbé Desfontaines, contre lequel il publia quelques brochures. *Popul.* 1025. *Bur. de poste* de Paris.

THIANCOURT, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Delle, près de l'Halène, à 16 kil. (31 ½) de Béfort, 7 m. (15 l ½) de Colmar, 2 k. (½ l.) de Delle. *Popul.* 126. *Bur. de poste* de Delle.

THIANGES, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Décize, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 28 kil. (6 l. ½) de Nevers. On trouve dans le territoire de cette commune du charbon de terre très-recherché par les taillandiers et les affineurs d'Orléans : les morceaux paroissent couverts d'une feuille d'or ou d'argent, qui, au fourneau, ne donne que du soufre. *P.* 282. *B. de p.* de Decize.

THIANT, v. (*Nord*), arr. et cant. sud de Valenciennes, près de l'Escaillon, à 7 k. (1 l. ½) de Valenciennes, 27 k. (6 l.) de Douay. *Pop.* 747. *Bur. de p.* de Valenciennes.

THIAUCOURT, bourg (*Meurthe*), arr. de Toul, ch.-l. de cant., sur la Madine, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de Pont-à-Mousson, 6 m. (13 l. ½) N. O. de Nancy, 24 k. (5 l. ½) N. E. de St.-Mihel. Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans les environs de ce bourg, étoit l'abbaye de St.-Benoît-en-Voivre, ordre de Cîteaux. Il y avoit aussi dans ce bourg un couvent de Capucins. Le territoire produit blé, seigle, orge, avoine, vins assez bons, bois et fourrages. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1044. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

THIAUMONT, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, à 6 k. (1 l. ½) E. p. S. d'Habay-la-Neuve, 7 k. (1 l. ½) O. p. N. d'Arlon, 33 k. (7 l. ½) O. p. N. de Luxembourg. *P.* 179. *B. de p.* d'Arlon.

THIAVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, près de la Meurthe, à 28 k. (6 l. ½) de Lunéville, 5 m. (12 l. ½) de Nancy, 6 k. (1 l. ½) de Baccarat. *Pop.* 458. *Bur. de p.* de Baccarat.

THIBAULT, forêt (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Buzancy, à 18 k. (4 l.) O. de Châteauroux. Elle a 4693 mèt. (2400 tois.) de long, sur 3112 mèt. (1600 t.) de large.

THIBAUROCHE, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Paliseul, comm. de Morteban, à 10 k. (2 l. ½) de Bouillon, 15 kilom. (3 l. ½) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Morteban, 267. *Bur. de poste* de Bouillon, dép. des Ardennes.

THIBERMÉNIL, v. (*Seine-Inférr.*), arr. d'Yvetot, canton d'Yerville, à 21 kil. (4 l. ¾) de Cany, 31 kil. (7 l.) de Rouen, 8 kil. (2 l.) de Dondeville. *Pop.* 154. *Bur. de p.* de Doudeville.

THIBERVILLE, bourg (*Eure*), arr. de Bernay, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ½) N. O. de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) O. N. O. d'Evreux, 16 k. (3 l. ½) E. de Lisieux, situé sur la rive gauche de l'Arre. Il y a un moulin à blé à deux tournans, et une fabrique de rubans de fil. *P.* 1200. *Bur. de p.* de Bernay.

THIBESART, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, commune de Mellier, à 9 kilom. (2 l. ½) N. O. d'Habay-la-Neuve, 11 k. (2 l. ½) E. S. E. de Neufchâteau, 5 m. (10 l. ½) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Mellier, 450. *Bur. de poste* d'Arlon.

THIBIE, v. (*Marne*), arrond. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole, à 10 k. (2 l. ½) de Châlons. *Pop.* 251. *B. de p.* de Châlons-sur-Marne.

THIBIRAN, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Nestier, comm. de Jaunac, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Nestier, 13 k. (3 l.) E. p. S. de la Barthe-de-Nestes, 40 kilom. (9 l.) N. E. d'Ancirean. On voit près de ce village une grotte très-spacieuse remplie de congélations et de stalactites. *Pop.* compr. celle de Jaunac, 562. *Bur. de poste* de Montrejean, dép. de la Haute-Garonne.

THIBIVILLIERS, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Chaumont, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 19 kilom. (4 l. ½) de Beauvais. *Pop.* .. *Bur. de poste* de Chaumont.

THIBONVILLE, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, à 15 k. (3 l. ½) de Bernay, 29 kil. (6 l. ½) d'Evreux, 8 kil. (2 l.) de Brionne. *Pop.* 675. *Bur. de poste* de Brionne.

THIE (LA), montagne (*Léman*). *Voyez* St.-Joire.

THIEBAMENIL, v. (*Meurthe*), arr. et cant. sud-est de Lunéville, sur la Vezouse, à 9 k. (2 l. ½) de Lunéville, 34 k. (7 l. ½) de Nancy. *P.* 343. *Bur. de p.* de Lunéville.

THIEBEVAL, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. d'Albert, à 22 k. (5 l.) de Péronne, 33 k. (7 l. ½) d'Amiens, 6 k. (1 l. ½) d'Albert. *Pop.* 340. *Bur. de p.* d'Albert.

THIEBLEMONT, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ½) E. de cette ville, 40 k. (9 l.) S. E. de Châlons, 18 k. (4 l.) O. N. O. de St.-Dizier. *Pop.* 228. *Bur. de p.* de Vitry-sur-Marne.

THIEBOUHANS, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Meiche, à 4 k. (1 l.) de St.-Hippolyte, 6 m. (14 l.) de Besancon. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

THIEFFRANS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montboson, près de l'Oignon, à 19 k. (4 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Vésoul.

THIEL, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. de Chevagnes, près de l'Acolin, à 19 kil. (4 l. ½) de Moulins. *Pop.* 1335. *Bur. de poste* de Moulins.

THIELEN, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Hérenthals, près de la Cale, rivière, à 4 kilom. (1 l.) S. S. E. de Gierle, 10 kil. (2 l. ½) S. S. O. de Turnhout, 36 k. (8 l.) E. p. N. d'Anvers. *Pop.* 790. *Bur. de poste* de Turnhout.

THIELRODE, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Tamise, sur la Durme, près de son confluent dans l'Escaut, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de St.-Nicolas, 3 k. (¾ de l.) S. O. de Themsche, 31 kil. (7 l.) E. p. N. de Gand. *Pop.* 1410. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

THIELT, ville (*Lys*), arr. de Bruges, ch.-l. de cant., à 25 kilom. (5 l. ¾) N. de Courtrai, 28 kilom. (6 l. ¼) O. de Gand, 21 k. (4 l. ¾) S. p. E. de Bruges. Cette ville fut cédée par un traité de paix à Renaud, comte de Gueldres, en 1335. L'empereur Charles-Quint l'assiégea, sans succès, en 1528. Les Hollandais s'en emparèrent en 1588, après avoir taillé en pièces toute la garnison du duc de Parme. C'est la patrie d'Olivier *Ledain*, dit le *Diable*, ou le *Mauvais*, premier ministre de Louis XI, dont il avoit été barbier : il fut pendu sous Charles VIII, en 1484, pour avoir abusé d'une femme sous promesse de sauver la vie de son mari, qu'il fit ensuite étrangler. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à

Digitized by Google

cheval. *Pop.* 8804. *Bur. de poste* de Bruges.

THIELT-NOTRE-DAME, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Aerschot, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) S. O. de Montaigu, 40 k. (9 l.) E. N. E. de Bruxelles, 11 k. (2 l. ¾) de Diest. Il y a trois brasseries. *Pop.* comp. celle de Thielt-St. - Martin, 1221. *Bur. de poste* de Diest.

THIELT-ST.-MARTIN, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Aerschot, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) S. O. de Montaigu, 40 kil. (9 l.) E. N. E. de Bruxelles. Il y a deux geniévreries. *Pop.* compr. celle de Thielt-Notre-Dame, 1221. *Bur. de poste* de Diest.

THIEMBRONNE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Fauquemberg, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Omer, 4 k. (1 l.) de Fauquemberg. *Pop.* comp. les dép., 1765. *Bur. de poste* de Fruges.

THIEMBRONNE, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hesdin, comm. de Campagne, à 33 k. (7 l. ½) de Boulogne, 6 m. (14 l. ½) d'Arras, 14 k. (3 l. ½) de Fruges. *Pop.* comprise celle de Campagne et dép., 1065. *Bur. de p.* de Fruges.

THIENANS-LES-MONTBOSON, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montboson, près de l'Oignon, à 19 kil. (4 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 184. *Bur. de poste* de Vésoul.

THIENNES, v. (*Nord*), arr. et cant. sud d'Hazebrouck, près du canal de la Nieppe, à 8 k. (2 l.) d'Hazebrouck, 5 m. (12 l.) de Douay. *Pop.* 1256. *Bur. de poste* d'Aire, dép. du Pas-de-Calais.

THIENRAY, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. d'Horst. *Pop.* 41.

THIÉRACHE (LA). C'étoit un petit pays de la ci-dev. Picardie : la ville de Guise en étoit la capitale. Il fait partie aujourd'hui du dép. de l'Aisne.

THIERGARTMEN, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. et comm. d'Hermeskeil, à 19 k. (4 l. ¼) de Birckenfeld, 22 kil. (5 l.) de Neumagen, 23 kil. (5 l. ¼) de Trèves. *Pop.* comprise celle d'Hermeskeil et dép., 499. *B. de p.* de Trèves.

THIERGEVILLE, v. (*Seine-Infér.*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 13 k. (3 l.) de Cany, 5 m. (12 l.) de Rouen, 2 k. (½ l.) de Valmont. *Pop.* 568. *Bur. de p.* de Valmont.

THIERGUES, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Saint-Afrique, comm. de Tournemire, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Afrique, 5 m. (11 l.) de Rhodez. *Pop.* comp. celle de Tournemire, 253. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

THIERNY, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Laon, comm. de Presles, à 5 k. (1 l. ¼) de Laon. *P.* comp. celle de Presles, 400. *Bur. de poste* de Laon.

THIERREY, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Laon, comm. de Clacy, à 4 k. (1 l.) de Laon. *Pop.* comp. celle de Clacy, 121. *B. de p.* de Laon.

THIERS, v. (*Oise*), arr. et cant. de Senlis, sur la Thève, à 5 kil. (1 l. ¼) de Senlis, 4 m. (10 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Senlis.

THIERS, ville (*Puy-de-Dôme*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 5 m. (11 l.) N. O. de Montbrison, 38 k. (8 l. ¼) E. p. N. de Clermont-Ferrand, 39 m. (88 l.) S. de Paris. Long. 21. 12. lat. 45. 51. La ville de Thiers, dans la ci-devant Limagne, dans la ci-devant Basse-Auvergne, située sur la pente d'un côteau près de la Durolle et des confins du ci-devant Forez, au milieu des montagnes qui séparent le département de celui de la Loire, étoit le siége d'une justice royale et d'une juridiction consulaire, la résidence d'une brigade de maréchaussée et le chef-lieu d'une ancienne vicomté. Outre l'église paroissiale, il y avoit une église collégiale, une abbaye commendataire de Bénédictins reformés de l'ordre de Cluny, et un séminaire ou collége. Dans les premiers temps de la monarchie, la ville de Thiers étoit un château considérable, que les historiens nomment *Castrum Thigernum*. Thierry, roi de Metz, s'étant emparé de l'Auvergne, mit le feu au château de Thiers, qui fut rétabli l'an 580, et devint l'un des plus grands fiefs de la province ; il donna son nom à une branche de la maison d'Auvergne. L'aridité de son sol a forcé ses premiers habitans à tourner leurs vues, leur industrie vers la fabrication, et de suppléer par les arts et métiers à ce que l'ingratitude du climat leur refusoit. Avant la révolution, neuf mille bras travailloient journellement aux couteaux et aux ciseaux. Les cultivateurs des villes environnantes remplissoient tous les intervalles de l'agriculture par la fabrication de cette clincaillerie. Le débit dans l'intérieur étoit immense, et l'exportation dans le Levant, dans le nord de l'Europe, en Italie, en Espagne, en Portugal, dans les Deux-Indes, n'étoit pas moins considérable. Si Thiers, dans sa fabrication, ne rivalisoit pas encore avec l'Angleterre quant au fini et au poli de la clincaillerie, du moins est-il certain qu'il en affoiblissoit insensiblement l'importation en France et dans les états voisins, soit par la modicité du prix, soit par la perfection que chaque fabricant cherchoit à donner à ses ouvrages. Il y a des papeteries recommandables. On y fabrique aussi toutes sortes de fils retors en toutes couleurs et qualités à-peu-près semblables à ceux de Bretagne ; des gaines, des rubans et des jarretières, laine et coton. Cette ville fait aussi commerce de meules excellentes pour le froment et autres graines. Il y a un hôpital. On trouve aux environs du basalte et du porphyre à grands cristaux.

Thiers est la patrie de Gabriel de *Collange*, valet-de-chambre de Charles IX, cosmographe et mathématicien, traducteur de la *Polygraphie et l'Ecriture cabalistique de Trithème*, tué comme protestant à la St.-Barthelemy, en 1572, quoiqu'il fût catholique ; il étoit né en 1524. —Georges Guillet de *Saint-Georges*, premier historiographe de l'académie de sculpture et de peinture de Paris ; né en 1625, mort en 1705. On a de lui : *Histoire de Mahomet II*, 2 vol. *in*-12 ; *Vie de Castiacani*, *in*-12 ; *les Arts de l'Homme d'épée*, 2 vol. *in*-12, etc. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce ; il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* comp. celle du Moutier, 11,970. *Bur. de poste. Rel. de p. aux ch.*

THIERVILLE, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort, près de la forêt de Montfort, à 18 k. (4 l.) de Pont-Audemer, 41 k. (9 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 435. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

THIERVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Charny, près de la Meuse, à 2 k. (½ l.) de Verdun, 5 m. (10 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 361. *Bur. de p.* de Verdun.

THIERY, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de-Villars, à 13 k. (3 l.) de Puget, 32 k. (7 l. ½) de Nice. Il y a deux usines à huile et à farine. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Puget-de-Théniers.

THIESSENAIN, v. (*Aube*), arr. de

Digitized by Google

Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes, à la source de la Bredonne, à 10 kil. (2 l. ½) de Bar, 31 k. (7 l.) de Troyes. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

**Thiescourt**, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Lassigny, à 8 k. (2 l.) de Noyon, 6 m. (15 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 1059. *Bur. de p.* de Noyon.

**Thietreville**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 11 k. (2 l. ¾) de Cany, 5 m. (11 l. ½) de Rouen. *P.* 531. *Bur. de poste* de Valmont.

**Thieulain**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Leuze, à 3 k. (¾ de l.) N. p. O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) E. p. N. de Tournai, 30 k. (6 l. ½) N. O. de Mons. *Pop.* 613. *Bur. de poste* de Tournai.

**Thieulin (la)**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Louppe, à 25 k. (5 l. ½) de Nogent, 27 k. (6 l.) de Chartres, 4 k. (1 l.) de Champrond. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de Champrond.

**Thieulloy-l'Abbaye**, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy, à 28 k. (6 l. ½) d'Amiens, 6 k. (1 l. ½) de Poix. *Pop.* comp. celle de Suyles-Hornoy et Hermilly, 833. *Bur. de poste* de Poix.

**Thieulloy-la-Ville**, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Poix, à 31 k. (7 l.) d'Amiens, 4 k. (1 l.) de Poix. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Poix.

**Thieuloy-Saint-Antoine**, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 196. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

**Thieusies**, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Rœulx, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) S. de Soignies, 9 k. (2 l. ½) N. N. E. de Mons. *Pop.* 855. *Bur. de poste* de Mons.

**Thieux**, v. (*Jemmapes*). *Voyez* Trieux.

**Thieux**, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Froissy, à 20 k. (4 l. ½) de Clermont, 21 k. (4 l. ¾) de Beauvais, 10 k. (2 l. ½) de St.-Just. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Saint-Just.

**Thieux**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin, à 15 k. (3 l. ½) de Meaux, 5 m. (12 l.) de Melun, 5 k. (1 l. ½) de Dammartin. *Pop.* 452. *Bur. de poste* de Dammartin.

**Thieville**, v. (*Calvados*), arr. de Lizieux, cant. de St.-Pierre-sur-Dives, sur la Dives, à 22 k. (5 l.) de Lizieux, 29 k. (6 l. ½) de Caen, 11 k. (2 l. ½) de Croissanville. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Croissanville.

**Thievres**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Pas, près de l'Antlie, à 29 k. (6 l. ½) d'Arras, 9 k. (2 l. ½) de Doulens. *P.* 266. *Bur. de poste* de Doulens, départ. de la Somme.

**Thièvres**, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, près de la riv. d'Auchie, à 8 k. (2 l.) de Doulens, 29 k. (6 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 72. *Bur. de poste* de Doulens.

**Thiez**, v. (*Leman*), arrond. de Bonneville, cant. de Cluses, à 4 k. (1 l.) O. p. N. de cet endroit, 18 k. (4 l.) N. E. de Thounes, 57 k. (81. ½) S. E. de Genève. *Popul.* 498. *Bur. de poste* de Cluses.

**Thiezac**, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Vic, près de la Cer, à 19 k. (4 l. ½) d'Aurillac. *P.* 2047. *Bur. de poste* d'Aurillac.

**Thil**. *Voyez* Til, Tilh, ou Till.

**Thil**, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Montluel, près du Rhône, à 4 k. (1 l.) de Montluel, 4 m. (10 l. ½) de Bourg. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Montluel.

**Thil**, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines, près du Stond, ruisseau, à 14 k. (3 l. ½) de Bar, 5 m. (11 l. ½) de Troyes. *Pop.* 286. *B. de p.* de Bar-sur-Aube.

**Thil**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. et com. de Précy-sous-Thil, à 2 k. (½ l.) de Maison-Neuve, 10 k. (2 l. ½) de Semur. Au-dessus de ce bourg, sur la croupe d'une montagne, on a construit un château dans le 9e. siècle. Jean Ier en fit hommage au duc de Bourgogne en 1210. Son fils, Jean II, connétable de Bourgogne, fonda en 1340 une collégiale dans ce lieu. *Pop.* comp. celle de Précy-sous-Thil, 502. *Bur. de p.* de Maison-Neuve.

**Thil**, v. (*Gironde*), arrond. de Bazas, cant. et comm. de Grignols, à 13 k. (3 l.) de Bazas. *Pop.* comp. celle de Grignols, 1315. *Bur. de poste* de Bazas.

**Thil**, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Bourgogne, à 8 k. (2 l.) de Reims, 5 m. (11 l. ½) de Châlons. *Pop.* comp. celle de Saint-Thierry, 550. *B. de p.* de Reims.

**Thil (le)**, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrepagny, à 11 k. (2 l. ½) du Grand-Andelys, 43 k. (9 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 544. *Bur. de poste* d'Ecouis.

**Thil (le)**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Michel, à 9 k. (2 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 5 m. (11 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 465. *Bur. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

**Thil (le)**, v. (*Oise*). *Voy.* N. D.-du-Thil.

**Thil (le)**, v. (*Seine-Inférieure*). *Voy.* Manneville-le-Thil.

**Thil-Bauduin**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Walcourt, sur la Tiria, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. O. de Florenne, 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Walcourt, 31 k. (7 l.) S. O. de Namur, 14 k. (3 l. ½) de Charleroy. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Charleroy, départ. de Jemmapes.

**Thil-en-Bray**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, à 13 k. (3 l.) de Neufchâtel, 42 kil. (9 l. ½) de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Forges. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Forges.

**Thil-le-Chateau**, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voy.* Thy-le-Chateau.

**Thil-sur-l'Arroux**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de St.-Léger-sous-Beuvray, à 22 kil. (5 l.) d'Autun, 8 m. (17 l. ¾) de Mâcon, 10 k. (2 l. ½) de Luzy. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Luzy, départ. de la Nièvre.

**Thilay**, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Monthermé, sur la Semoy, à 13 k. (3 l.) N. N. E. de Charleville, 21 k. (4 l. ¾) E. de Rocroy. *Pop.* 825. *Bur. de poste* de Mézières.

**Thildonck**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Haegth, près du canal de Malines à Louvain, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. d'Hérent, 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. de Louvain, 23 k. (5 l. ¾) N. E. de Bruxelles. Il y a abondance de grains de toute espèce, peu de pâturages et de bois. *P.* 567. *Bur. de poste* de Louvain.

**Thileur**, v. (*Ourthe*), arr. et cant. de Liége, sur la Meuse, à 3 k. (¾ de l.) E. N. E. de Flemalle, 7 k. (1 l. ¾) O. de Chenée, 4 kil. (1 l.) S. O. de Liége. *Pop.* 460. *Bur. de p.* de Liége.

**Thill** ou **This**, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, près de la source de l'Alzette, à 11 k. (2 l. ¾) de Longwy, 4 m. (10 l.) de Metz. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Longwy.

**Thillay**. *Voyez* Tillay.

Digitized by Google

**Thillay**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, sur le Crou, à 2 k. (¼ l.) de Gonesse, 33 k. (7 l. ¼) de Versailles. On y voit un château. *P.* 650. *Bur. de p.* de Gonesse.

**Thilleul**, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil, à 13 k. (3 l.) de Bernay, 40 k. (9 l.) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de Chambray. *P.* 85. *Bur. de poste* de Chambray.

**Thilleul-Dame-Agnez**, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, à 23 k. (5 l. ½) de Bernay, 19 k. (4 l. ½) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de Conches. *Popul.* 304. *Bureau de poste* de Conches.

**Thilleul-Othon**, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil, à 14 k. (3 l. ½) de Bernay, 28 k. (6 l. ½) d'Evreux, 4 k. (1 l.) de Beaumont-le-Roger. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Beaumont-le-Roger.

**Thillières**, bourg (*Eure*). *Voy.* Tillières.

**Thillois**, v. (*Marne*), arr. et cant. de Reims, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 4 m. (10 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 164. *Bur. de poste* de Reims.

**Thilombois**, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Mihel, 28 k. (6 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *P.* 223. *Bur. de p.* de St.-Mihel.

**Thillot-sous-les-Côtes**, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Fresne-en-Voivre, à 18 k. (4 l.) de St-Mihel, 4 m. (10 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. On trouve sur la montagne de Thillot, une mine de cuivre qui contient la *minera cupri picea*, que les Pyrithologiens mettent au nombre des mines rares. *Pop.* 431. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

**Thillouse**, v. (*Hautes-Pyrénées*). *Voyez* Thihouse.

**Thiloy-lès-Bapaume**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Bapaume, à 2 k. (¼ l.) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 315. *Bur. de p.* de Bapaume.

**Thiloy-lès-Hermaville**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Aubigny, à 16 k. (3 l. ½) de St.-Pol, 15 k. (3 l. ¾) d'Arras. *Popul.* 210. *Bur. de poste* d'Arras.

**Thilly**, v. (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de Bellabre, à 27 kil. (6 l.) du Blanc, 6 myr. (13 l. ½) de Châteauroux, 15 k. (3 l. ½) de St.-Benoît-du-Sault. On tire dans la commune de la mine de fer et de la castine qui alimentent la forge d'Ablon. *Pop.* 545. *Bur. de poste* de St.-Benoît-du-Sault.

**Thilouze**, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau, à 27 k. (6 l.) de Chinon, 21 k. (4 l. ½) de Tours, 10 kil. (2 l. ½) d'Azay-le-Rideau. *Pop.* 1130. *Bur. de poste* d'Azay-le-Rideau.

**Thilt**, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton de Genappe, comm. de Sart-à-Mavelines, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Génappe, 11 k. (2 l. ¾) de Nivelle. *Pop.* comp. celle de Sart-à-Mavelines, 837. *Bur. de poste* de Génappe.

**Thimecourt**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Luzarche, comm. de Lassy, à 2 k. (½ l.) de Luzarche, 25 k. (5 l. ¾) de Pontoise. *Popul.* comp. celle de Lassy, 184. *Bur. de poste* de Luzarche.

**Thimeon**, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 2 k. (½ l.) N. de cet endroit, 8 k. (2 l.) O. de Fleurus, 37 k. (8 l. ½) E. p. N. de Mons, 9 k. (2 l. ¼) de Charleroy. *Pop.* 517. *Bur. de poste* de Charleroy.

**Thimert**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 1 k. (¼ de l.) S. de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Chartres. *Pop.* 958. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

**Thimister**, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. d'Herve, à 5 k. (1 l. ¼) S. d'Ambel, 6 k. (1 l. ½) N. de Verviers, 23 k. (5 l. ¾) E. de Liége, 5 k. (1 l. ¼) d'Herve. *Pop.* 1955. *Bur. de poste* d'Herve.

**Thimont**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de la Roche, commune de Hives, à 21 k. (4 l. ¾) de Marche, 4 k. (1 l.) de la Roche. *Pop.* comp. celle de Hives, 282. *Bur. de poste* de Marche

**Thimory**, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, canton de Lorris, à 13 k. (3 l.) de Montargis, 5 m. (11 l. ½) d'Orléans, 8 k. (2 l.) de Lorris. *Pop.* 414 *Bur. de poste* de Lorris.

**Thimougies**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Leuze, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Tournai, 38 kil. (8 l. ½) N. O. de Mons. *Pop.* 1311. *Bur. de poste* de Tournai.

**Thin** (le), riv. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Signy. Sa source, à 7 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Signy, coule au N. p. E., passe à Thin, et se rend dans la Sormonne, à 7 k. (1 l. ¼) O. de Charleville.

**Thin-le-Moutier**, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Signy, sur le Thin, à 16 k. (3 l. ¼) de Charleville, 8 k. (2 l.) de Launoy. *Pop.* 856. *Bur. de p.* de Launoy.

**Thincry**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vimy, commune de Bray. *Pop.* comp. celle de Bray et dép., 259. *B. de p.* d'Arras.

**Thine**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, à 6 kil. (1 l. ¼) E. p. N. de cette ville, 8 k. (2 l.) E. p. S. de Ciney, 23 k. (5 l. ¾) S. S. E. de Namur. *P.* 217. *Bur. de poste* de Dinant.

**Thine-la-Tière**, v. (*Ardèche*), arrond. de l'Argentière, canton des Vans, à 14 k. (3 l. ½) de Joyeuse, 5 m. (11 l. ¼) de Privas, 11 kil. (2 l. ½) des Vans. *Pop.* 214. *Bur. de poste* des Vans.

**Thinnes**, v. (*Dyle*), arrond. et cant. de Nivelle, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. p. S. de Génappe, 29 k. (6 l. ¾) S. de Bruxelles. Il y a une brasserie dans ce village. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Nivelle.

**Thiocourt**, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 531. *Bur. de p.* de Mirecourt.

**Thiolières**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. d'Ambert, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 614. *Bur. de poste* d'Ambert.

**Thionne**, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Jaligny, à 18 k. (4 l.) du Donjon, 25 k. (5 l. ¾) de Moulins, 18 k. (4 l.) de la Palisse. *Pop.* 763. *Bur. de p.* de la Palisse.

**Thionville**, ville (*Moselle*), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la Moselle, à 31 k. (7 l.) S. de Luxembourg, 27 kil. (6 l.) N. de Metz, 35 myr. (78 l.) E. N. E. de Paris. Long. 23. 50. lat. 49. 21. Cette ville forte étoit la capitale du ci-devant Luxembourg français; c'est une bonne place de guerre. Avant l'agrandissement de la France, on la considéroit comme l'une des principales places. Il y avoit un grand état-major, garnison, casernes, magasins, arsenal et artillerie. On y entre par trois portes. Thionville est située avantageusement. On admire le pont sur la Moselle, pour passer de la ville au fort. Il est en bois, et peut se démonter en quatre ou cinq heures. Sa construction a eu pour objet d'en rendre la rupture facile, afin que la ville pût, au besoin, être en un instant

Digitized by Google

séparée du fort. C'étoit le siége d'un bailliage royal et d'un bureau des finances. L'histoire ne fait aucune mention de Thionville avant le 8e siècle. Elle mérita cependant, dès-lors, l'attention des princes de ce temps-là, ce qui fait présumer qu'elle remontoit à quelques siècles plus reculés. Pepin d'Héristel y tint plusieurs fois sa cour. Hildegarde, seconde femme de Charlemagne, y mourut le 3 avril 783. Cet Empereur y séjourna à plusieurs reprises, et y fit en 806 souscrire par les seigneurs de France le partage de ses états entre ses fils. Louis *le Débonnaire* y maria en 821 Lothaire, son fils aîné. L'acte de la déposition du même souverain y fut annullé dans une assemblée des prélats de la France en 825. La paix nouvellement conclue entre le même Lothaire et ses frères, y fut ratifiée, ou du moins à Yeutz, petit village à l'extrémité de ses glacis, en 844. Après avoir été ensuite comprise dans le royaume de Lorraine, Thionville passa à Louis de Germanie, et fut après cela donné au comte de Luxembourg par Henri IV, empereur d'Allemagne. En 1453, ses habitans se soumirent à Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, qui avoit fait la conquête du duché de Luxembourg sur le duc de Bourgogne. Charles V s'y arrêta pendant les préparatifs du siége de Metz en 1552. Le duc de Guise s'en rendit maître en 1558; mais il fut restitué aux Espagnols l'année suivante. Le marquis de Feuquières tenta inutilement de la reprendre en 1639, et le mauvais succès de son entreprise lui fit perdre une bataille et la vie. Le siége le plus important qu'elle ait soutenu, est celui du grand Condé. Ce prince devenu superbe par la victoire de Rocroy, brave tous les obstacles, traverse le territoire ennemi, nargue la puissance espagnole, dérobe sa marche au général Beck, arrive devant Thionville, l'enveloppe, la fondroye et y fait son entrée triomphale le 10 août 1643, en trente-sept jours de tranchée ouverte. Depuis ce temps-là elle est restée à la France par la paix des Pyrénées, et on en a augmenté les fortifications en 1727. Outre l'église paroissiale, il y avoit une nombreuse communauté de Capucins, des Augustins, des Filles de Sainte-Claire, et un hôpital militaire. La ville de Thionville ferma ses portes, en 1789, au régiment de Lambesc ou royal-allemand, malgré l'ordre de Bouillé. Les habitans secondés des régimens de Bretagne et de Brie empêchèrent que cette place fût remise au prince de Condé qui étoit aux portes de cette place. Le commerce ne consiste qu'en quelques bonneteries et chapelleries, et en une fabrique de faïence. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, et d'un tribunal de 1re instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, et un receveur particulier. C'est une place de guerre de 3e classe de la 3e division militaire, et la résidence du commandant, de deux adjudans de la place, de trois capitaines du génie, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* compr. celle de la Briquerie, la Malgrange, 4500. *Bur. de p. Rel. de p. aux ch.*

THIONVILLE, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. de Méreville, à 13 k. (31.) d'Etampes, 5 m. (11 l.) de Versailles, 7 k. (1 l. ¾) d'Angerville. *Pop.* 105. *Bur. de p.* d'Angerville.

THIONVILLE, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. d'Houdan, près l'Opton, à 14 kil. (3 l. ½) de Montfort, 38 k. (8 l. ½) de Versailles, 1 kil. (¼ de l.) d'Houdan. *Pop.* 57. *Bur. de poste* d'Houdan.

THIONVILLE-LE-RENARD, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville, à 20 k. (4 l. ½) de Caudebec, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Yvetot, 10 k. (2 l. ½) de Cany, 4 m. (10 l.) de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Fauville. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Fauville.

THIRÉ, v. (*Vendée*), arrond. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Ste.-Hermine, sur la Smagne, à 15 kil. (3 l. ½) de Luçon, 23 k. (5 l. ¾) de la Châtaigneraye, 36 k. (8 l.) de la Roche-sur-Yon, 18 kilom. (4 l.) de Fontenay-le-Peuple, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Hermand. *Pop.* 545. *Bur. de p.* de St.-Hermand.

THIRIMONT, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Beaumont, à 3 kil. (¾ de l.) N. de cette ville, 18 k. (4 l.) E. de Maubeuge, 28 k. (6 l. ½) S. E. de Mons. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Beaumont.

THIRON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Bonnières, comm. de Boissy-Mauvoisin, à 11 k. (2 l. ¾) de Mantes, 7 k. (1 l. ¾) de Bonnières. *Pop.* compr. celle de Boissy-Mauvoisin, 622. *Bur. de p.* de Mantes.

THIRON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, comm. de Bray, à 9 k. (2 l. ¼) de Magny, 10 k. (2 l. ½) de Mantes. *Popul.* compr. celle de Bray et dépendances, 136. *B. de p.* de Magny.

THIRON-LE-GARDAIS, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, ch.-l. de canton, à 13 k. (3 l.) E. de cet endroit, 39 k. (8 l. ¼) S. O. de Chartres, 15 k. (3 l. ¼) N. E. d'Anthon. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou.

THIS, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. de Mézières, à 8 k. (2 l.) de Charleville, 8 k. (2 l.) de Mézières. *Pop.* 189. *Bur. de p.* de Mézières.

THISE, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, canton de Marchaux, à 6 k. (1 l. ¼) de Besançon. *P.* 455. *Bur. de p.* de Besançon.

THISNES, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. d'Avenne, à 2 kilom. (¼ l.) O. S. O. d'Hannut, 6 kil. (1 l. ½) N. N. O. de Ciplet, 37 k. (8 l. ½) O. de Liége, 16 kilom. (3 l. ¾) de Tirlemont. *Pop.* 910. *Bur. de p.* de Tirlemont, départ. de la Dyle.

THISSELT, v. (*Deux-Nèthes*), arr. et cant. sud de Malines, près du canal de Bruxelles, à 3 k. (¾ de l.) S. de Villebroek, 7 k. (1 l. ¾) O. de Malines, 21 k. (4 l. ¾) S. d'Anvers. Il y a six fabriques d'eau-de-vie de genièvre. *Pop.* 1369. *Bur. de poste* de Malines.

THIZY, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Guillon, à 14 kilom. (3 l. ½) d'Avallon, 4 m. (10 l.) d'Auxerre. Il y a de la pierre de taille. *Popul.* 220. *Bur. de p.* d'Avallon.

THIVARS, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, près de l'Eure, à 7 k. (1 l. ¾) de Chartres. *Popul.* 366. *Bur. de p.* de Chartres.

THIVENELLE, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de Nord-Libre, près du Hongnau, à 11 k. (2 l. ¾) de Valenciennes, 40 k. (9 l.) de Douay, 3 k. (¾ de l.) de Nord-Libre. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Nord-Libre.

THIVERCOIT, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Cernay, à 8 kil. (2 l.) de Chevreuse, 19 k. (4 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Cernay, 400. *Bureau de poste* de Chevreuse.

THIVERVAL, v. (*Seine-et Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, à 13 kilom. (3 l.) de St.-Germain, 15 k. (3 l. ¼) de Versailles, 4 k. (1 l.)

Digitized by Google

(1 l.) de Neauphle. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Neauphle.

THIVET, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, canton de Nogent-Haute-Marne, à 18 k. (4 l.) de Chaumont, 15 kil. (3 l. ½) de Langres. *Pop.* 351. *Bur. de poste* de Langres.

THIVIERS, ville (*Dordogne*), arr. de Nontron, ch.-l. de cant., à 30 k. (6 l. ¾) N. E. de Périgueux, 13 k. (3 l.) N. O. d'Exideuil, 22 k. (5 l.) E de Brantôme. Il y a deux papeteries, une faïencerie et une tannerie. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 1700. *Bureau de poste. Rel. de p. aux chev.*

THIVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Châteaudun, à 6 k. (1 l. ¼) S. E. de cette ville, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Civry, 5 m. (10 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Châteaudun.

THIVOLÉ, forêt (*Isère*), arrond. et cant de St.-Marcellin, à 8 kilom. (2 l.) O. de cette ville; elle a 5062 mètres (2600 toises) de long, sur 36 mètres (18 t.) de large.

THIZAY, v. (*Indre*), arrond. et cant. sud-ouest d'Issoudun, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 19 k. (4 l. ½) de Châteauroux. *Popul.* 395. *B. de p.* d'Issoudun.

THIZY, ville (*Rhône*) arrond. de Villefranche, ch.-l. de cant., à 31 k. (7 l.) O. de cette ville, 4 m. (10 l.) N. O. de Lyon, 18 kil. (4 l.) E. de Roanne. Les environs renferment une carrière de marbre noir, d'un bleu foncé veiné de blanc, qui se trouve par table et non pas par blocs. Cette ville, située sur une montagne, est l'une des plus anciennes de la ci-devant province. Il y avoit deux églises paroissiales. On fabrique dans cette petite ville et dans les environs, considérablement de toiles de coton, de fil et des étoffes de fil et coton. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 959. *Bur. de p.* de St.-Simphorien-de-Lay, dép. de la Loire.

THOARD, bourg (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Digne, sur la Raduye, à 8 k. (2 l.) N. O. de Digne, 18 k. (4 l.) E. p. S. de Sisteron, 20 kil. (41 ¼) N. E. des Mées. *Pop.* 955. *Bur. de p.* de Digne.

THODURE, v. (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, cant. de Roybon, à 22 k. (5 l.) de St.-Marcellin, 4 m. (10 l. ½) de Grenoble, 13 kilom. (3 l.) de la Côte-St.-André. *Pop.* 911. *B. de p.* de la Côte-St.-André.

THOENHEN, v. (*Escaut*), arr. et cant. de Termonde, commune de Lebbeke, à 2 kil. (½ l.) S. O. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¼) N. E. d'Alost, 18 kil. (4 l.) E. S. E. de Gand. *Pop.* compr. celle de Lebbeke, 2649. *Bur. de poste* de Termonde.

THOINE, île (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec, en pleine mer, à 3 kilom. (¾ del.) de la pointe de Trevelern, 11 k. (2 l. ¾) de Lannion, 14 kil. (3 l. ½) de Trégnier.

THOIR, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. de Montigny, près de l'Ource, à 10 k. (2 l. ½) de Chatillon, 8 m. (16 l. ½) de Dijon. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Seine.

THOIRÉ, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Château-du-Loir, près de la Dinant, à 7 kil. (1 l. ¾) de Château-du-Loir, 33 k. (7 l. ½) du Mans. *Pop.* 942. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

THOIRÉ, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de St.-Paterne, près de la Bienne, à 13 k. (3 l.) de Frenay, 34 k. (7 l. ¾) du Mans, 9 kilom. (2 l. ½) de Beaumont-sur-Sarthe. *Pop.* 235. *Bur. de p.* de Beaumont-sur-Sarthe.

THOIRETTE, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod, à 29 k. (6 l. ½) d'Orgelet, 4 myr. (10 l.) de Lons le-Saunier. C'est la patrie de Marie-François-Xavier *Bichat*, né le 11 novembre 1771, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, professeur d'anatomie, de physiologie et de médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, mort à Paris d'une chute, le 3 thermidor an 10 (22 juillet 1802), âgé de 31 ans. La médecine a fait une grande perte. On a de lui : *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, publiées l'an 9 (1799), et plusieurs ouvrages sur la médecine. Le premier Consul, informé des regrets publics et de la cause trop juste qui les excitoit, a ordonné, par une lettre du 14 thermidor an 10 (2 août 1802), qu'un monument placé à l'Hôtel-Dieu retraçât à la postérité dans les noms de Desault et de Bichat le souvenir de deux hommes également illustres, et par leurs talens extraordinaires, et par leur mort prématurée. *Pop.* 155. *Bur. de poste* d'Orgelet.

THOIRIA, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, à 8 k. (2 l.) d'Orgelet, 21 k. (4 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 469. *Bur. de p.* de Lons-le-Saunier.

THOIRIN, v. (*Isère*), arrond. et cant. de la Tour-du-Pin, comm. de Roche, à 4 k. (1 l.) de la Tour-du-Pin, 5 m. (11 l. ½) de Grenoble. *Pop.* .... *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

THOIRY, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Collonge, au pied du Jura, à 11 kil. (2 l. ½) S. de Gex, 18 k. (4 l.) N. E. de Chatillon-de-Michaille, 13 k. (3 l.) O. de Genève. *Pop.* 1178. *Bur. de poste* de Genève.

THOIRY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Montfort-l'Amaury, à 10 kilom. (2 l. ½) de de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* 362. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

THOIS, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Conty, près du ruisseau des Parquets, à 28 k. (61. ¼) d'Amiens, 18 k. (4 l.) de Breteuil. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Breteuil, dép. de l'Oise.

THOISSEY, ville (*Ain*), arrond. de Trévoux, ch.-l. de cant., à 27 k. (6 l.) N. de cette ville, 39 kilom. (8 l. ¾) O. de Bourg, 40 m. (90 l.) S. E. de Paris. Long. 22. 23. latit. 46. 8. Cette petite ville, dans la ci-devant principauté de Dombes, est dans une situation des plus agréables, près des rivières de Saone et de Chalaronne : ses environs sont fertiles. Il y avoit autrefois un château très-fort, bâti en 1310, par Guichard, seigneur du Beaujolois. Les comtes et ducs de Savoie l'assiégèrent quatre fois inutilement. Durant les guerres de religion, les protestans s'en emparèrent, et en firent un rempart pour ôter à la ville de Lyon la liberté du commerce de la rivière de Saone. Les catholiques le reprirent; et lorsque les troubles furent appaisés, les Lyonnois demandèrent instamment qu'il fût démoli; ce qui leur fut accordé. Cette ville ne fait plus aujourd'hui le grand commerce de toiles, qu'elle faisoit en Espagne et dans les pays étrangers. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent d'Ursulines, et un collége fondé par Mlle. de Montpensier en 1680, pour toute la principauté de Dombes. A 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, est le lieu appellé *Port-de-Thoissey*, où il y a un peu d'habitans. Comme il est situé à la chute de la rivière de Chalaronne dans la Saone, c'est-là que les habitans de la ville passent la Saone, et font l'embarquement des marchandises dont ils peuvent



Digitized by Google

commercer le long de cette rivière. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1189. *Bur. de poste.*

**Thoist - le - Désert**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Pouilly, sur l'Armançon, à 13 kil. (3 l.) d'Arnay, 39 k. (8 l. ¾) de Dijon, 14 k. (3 l. ¼) de Sombernon. *Popul.* 485. *Bur. de poste* de Sombernon.

**Thoizelay**, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. et commune de Châtillon-sur-Indre, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 4 m. (10 l.) de Châteauroux. *Pop.* compr. celle de Châtillon-sur-Indre, 2809. *Bur. de p.* de Châtillon-sur-Indre.

**Thol**, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain, comm. de Neuville-sur-Ain, près de l'Ain, à 19 k. (4 l. ¾) de Bourg, 2 k. (½ l.) de Pont-d'Ain. *Pop.* compr. celle de Neuville-sur-Ain, 1374. *Bur. de p.* de Pont-d'Ain.

**Thon-les-Millières**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Bourmont, comm. de Vroncourt, à 13 kil. (3 l.) de Bourmont, 25 k. (5 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 183. *Bur. de p.* de Bourmont.

**Tholet**, v. (*Aveyron*), arrond. et cant. d'Espalion, à 15 k. (3 l. ¾) de St.-Geniez, 20 kil. (4 l. ½) de Rhodez. *Pop.* comprise celle de Gabriac, 562. *Bur. de p.* d'Espalion.

**Tholey**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, ch.-l. de cant., à 6 m. (14 l. ½) N. E. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Betting, 8 myr. (17 l.) N. E. de Metz, 28 kilom. (6 l. ½) de Sarre-Libre. Ce village est situé au pied de la montagne de Schambourg. Il y avoit au haut de cette montagne un vieux château. C'étoit anciennement le chef-lieu d'un comté considérable, et le siége d'un bailliage de même nom. Au penchant de cette montagne on voyoit la maison bâtie par les anciens prévôts, dans laquelle ils tenoient leurs audiences; car il n'y avoit autour de ce chef-lieu, ni villes, ni bourgs. On voyoit, dans ce village, une abbaye considérable de Bénédictins non réformés, de la Congrégation de Bursfeldi, fondée au septième siècle par le roi Dagobert. *Pop.* 462. *Bur. de p.* de Sarre-Libre.

**Thollembeck**, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, près de la Marq, riv., à 2 k. (½ l.) N. O. d'Hérinnes, 6 k. (1 l. ½) N. O. d'Enghien, 29 k. (6 l. ½) S. O. de Bruxelles. Il y a dans ce village, trois brasseries et une genièvrerie. *Pop.* 1849. *Bur. de p.* d'Enghien, dép. de Jemmapes.

**Thollon**, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. d'Evian, à 10 kilom. (2 l. ½) E. p. S. de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) E. de Thonon, 5 m. (11 l. ¼) E. de Genève. *Pop.* 1234. *Bur. de p.* d'Evian.

**Tholome**, v. (*Léman*). *Voy.* St.-Jean-de-Tholome.

**Tholones**, v. ((*Bouches - du - Rhône*), arr. et cant. d'Aix, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 27 kil. (6 l.) de Marseille. Il y existe des carrières de marbre jaunâtre, rougeâtre, etc., mêlé de caillous bruns et noirâtres. *Pop.* 470. *Bur. de p.* d'Aix.

**Tholy**, v. (*Vosges*), arrond. et cant. de Remiremont, à 14 kilom. (3 l. ½) de Bruyères, 24 kilom. (5 l. ½) d'Epinal, 13 k. (3 l.) de cet endroit. *B. de p.* de Remiremont.

**Thomas** (la), ruisseau (*Aude*), arr. de Castelnaudary, canton de Fanjeaux. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Gaja-de-la-Selve, coule au S. et se rend dans la Vixiege, à 4 k. (1 l.) S. de sa source.

**Thomas-les-Nonains**, (*Loire*). *Voy.* St.-Thomas-la-Garde.

**Thomer**, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Damville, à 11 k. (2 l. ¾) d'Evreux, 9 kil. (2 l. ¼) de Damville. *Pop.* 253. *Bureau de poste* de Damville.

**Thomery**, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Moret, près de la Seine et de la forêt, à 16 kil. (3 l. ¾) de Melun 6 kil. (1 l. ½) de Fontainebleau. *Popul.* 1044. *B. de poste* de Fontainebleau.

**Thometrie** (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant de Houdan, comm. de Bourdonné, à 6 k. (1 l. ½) de Houdan, 27 k. (6 l.) de Mantes. *Pop.* comprise celle de Bourdonné, 497. *Bur. de poste* de Houdan.

**Thomiret**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Bligny-sur-Ouche, à 21 k. (4 l. ½) de Beaune, 41 k. (9 l. ½) de Dijon, 10 kil. (2 l. ½) d'Arnay. *Pop.* 173. *Bur. de p.* d'Arnay.

**Thomm**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 14 k. (3 l. ½) N. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. O. de Budelich, 8 k. (2 l.) E. de Trèves. *Pop.* 248.

**Thommen**, v. (*Ourthe*) arr. de Malmédy, cant. de St.-Vith, à 4 k. (1 l.) O. de Reuland, 27 k. (6 l.) N. E. de Steinbach, 6 m. (13 l. ½) S. E. de Liége, 34 k. (7 l. ½) de Spa. *Pop.* 891. *Bur. de p.* de Spa.

**Thon**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Andenne, comm. de Samson, à 6 k. (1 l. ½) O. S. O. d'Andenne, 6 k. (1 l. ½) N. N. E. de Wierde, 9 kilom. (2 l. ½) E. de Namur. *Pop.* compr. celle de Samson, 404. *Bur. de p.* de Namur.

**Thon** (le), riv. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, où il prend sa source, coule à l'O. N. O., passe à Rumigny, à Aubenton, arrose plusieurs villages, et va se rendre dans l'Oise, à l'O. d'Etrè-au-Pont, à 7 k. (1 l. ¼) N. de Vervins.

**Thon** (grand-et-petit), v. (*Vosges*) arr. de Neufchâteau, canton de la Marche, près de la Saone, à 11 k. (2 l. ½) de la Marche, 4 myriam. (10 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 393. *Bur. de poste* de Bourbonne, départ. de la Haute-Marne.

**Thonac**, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Montignac, sur le Vézère, à 5 k. (1 l. ¾) de Montignac, 37 k. (8 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 502. *Bur. de p.* de Montignac.

**Thones**, bourg (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, chef-l. de cant., sur la Sier, à 13 kilom. (3 l.) E. S. E. d'Annecy, 34 k. (7 l. ¼) N. E. de Chambéry, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Cluses. Il y a un moulinet à devider la soie, deux tanneries pour cuirs, peaux assorties de toute espèces, et une chamoiserie. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2182. *B. de p.* d'Annecy.

**Thonex**, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. et comm. de Chêne, à 5 k. (1 l. ¼) de Genève. *Popul.* comprise celle de Chêne, 1750.

**Thonnance-sous-Joinville**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Joinville, près de la Marne, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 39 kil. (8 l.) de Chaumont. Il y a un fourneau de tuilerie et une forge. *Pop.* 978. *Bur. de p.* de Joinville.

**Thonne-la-Longue**, village (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, sur la Thonne, à 6 kilom. (1 l. ½) de Montmédy, 9 myriam. (20 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Montmédy.

**Thonne-les-Près**, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, sur la Thonne, riv., à 1 k. (¼ de l.) de Montmédy, 8 m. (19 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Montmédy.

**Thonne-le-Thil**, v. (*Meuse*), arr.

Digitized by Google

et cant. de Montmédy, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 9 myriam. (20 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 497. *Bur. de poste* de Montmédy.

THONNELLE, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, sur la Thonne, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 9 m. (20 l.) de Bar-sur-Ornain. Il y a des carrières de pierre de taille de bonne qualité, exploitées. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Montmédy.

THONON, ville (*Léman*), ch.-l. d'arr. et de canton, au bord du lac Lémán, à 8 k. (2 l.) N. p. E. du fort des Alinges, 22 k. (5 l.) E. N. E. de Bonne, 34 k. (7 l. ¾) E. de Genève. Long. 24. 10. lat. 46. 22. Elle est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. On y trouve un bureau pour la conservation des hypothèques. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3079. *Bur. de poste.*

THOQUES, v. (*Aude*). *Voyez* ST.-MARTIN-DE-THOQUES.

THOR (ISE), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Lorgues, comm. de Vidauban, à 13 kil. (3 l.) du Luc, 10 k. (2 l. ½) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Vidauban, 1356. *Bur. de p.* du Luc.

THOR (ISE), ville (*Vaucluse*), arr. d'Avignon, cant. de l'Isle, près de la Sorgues, à 14 k. (3 l. ½) E. d'Avignon, 4 k. (1 l.) O. de l'Isle, 33 k. (7 l. ½) O. d'Apt. Il y a des tourbières. *P.* 1770. *B. de p.* d'Avignon.

THORAME (BASSE), v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. de Colmars, à 28 k. (6 l. ½) de Castellane, 19 k. (4 l. ½) de Digne. *Pop.* 897. *Bur. de p.* de Digne.

THORAME (HAUTE) ?v. (*Basses-Alpes*). *Voyez* HAUT-THORAME.

THORANGE (IA), riv. (*Rhône*), arr. et cant. de Lyon. Sa source, à 2 k. (½ l.) O. de St.-Laurent-de-Chamousset, coule au S., puis à l'O., et se rend dans la Loire près de St.-Laurent-les-Conches, à 13 kil. (3 l.) N. E. de Montbrison.

THORAS, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Saugues, sur le ruiss. de Thoras, à 32 k. (7 l. ½) du Puy, 27 kil. (6 l.) de Langeac. *Pop.* 1100. *Bur. de p.* de Langeac.

THORAS (IE), riv. (*Lozère*), arr. de Mende. Sa source, à 4 k. (1 l.) N. de St.-Paul-le-Froid, coule au N. p. E., et se rend dans la Panis, à 6 k. (1 l. ½) de sa source.

THORÉ (IA), riv. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, à 8 k. (2 l.) O. duquel elle prend sa source, coule à l'O., puis à l'O. N. O., passe au N. E. de Mazamet, arrose la Brigueière dit *Dulac*, monte au N. puis au N. O. et se rend dans l'Agout, à 3 k. (½ de l.) S. O. de Castres, 40 k. (9 l.) O. N. O. de sa source.

THORÉ, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. de Vendôme, près de la côte et du Loir, à 6 kilom. (1 l. ½) de Vendôme, 36 k. (8 l.) de Blois. On trouve à 8 k. (2 l.) de Vendôme une carrière coupée perpendiculairement, et qui présente onze couches de pierres remplies de corps marins pétrifiés. *Pop.* 794. *Bur. de poste* de Vendôme.

THORÉE, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. du Lude, à 8 k. (2 l.) de la Flèche, 37 kil. (8 l. ½) du Mans, 6 k. (1 l. ½) du Lude. *Pop.* 559. *Bur. de poste* du Lude.

THOREMBAIS-LES-BÉGUINES, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Perwez, sur la grosse Gette, à 4 k. (1 l.) N. de Perwez, 7 k. (1 l. ¾) S. S. O. de Jodoigne, 40 k. (9 l.) E. S. E. de Bruxelles, 27 k. (6 l.) de Génappe. Il y a deux brasseries. *Pop.* 435. *Bur. de p.* de Génappe.

THOREMBAIS-ST-THON, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton de Perwez, sur la Gette, rivière, à 2 k. (¼ l.) N. O. de Perwez, 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Jodoigne, 40 k. (9 l.) S. E. de Bruxelles, 23 k. (5 l. ¼) de Génappe. Il y a une brasserie. *Pop.* 525. *Bur. de poste* de Génappe.

THORENC, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de Serrières, sur le Thaurençon, à 20 k. (4 l. ½) de Tournon, 6 m. (13 l. ¼) de Privas, 8 kil. (2 l.) de St.-Vallier. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Saint-Vallier, dép. de la Drôme.

THORENC, montagne (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Auban, à la suite de celle de Bleine, à 11 kil. (2 l. ¾) E. p. N. de Sernon. Elle a de l'E. à l'O. 13 k. (3 l.) de long.

THORENC, v. (*Var*), arrond. de Grasse, cant. de St.-Auban, comm. de Andon, près de la Lane, rivière, à 19 k. (4 l. ¼) de la Grasse, 8 k. (2 l.) de St.-Auban. *Pop.* compr. celle de Andon, 739. *Bureau de poste* de la Grasse.

THORENS, bourg (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de la Roche, au pied du mont de la Roche dans celle du Grand-Bournand, à 10 k. (2 l. ½) E. N. E. d'Annecy, 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Bonneville, 28 k. (6 l. ½) S. p. E. de Genève. Il y a une verrerie et une fabrique de cristaux. *Pop.* 2316. *B. de p.* de Bonneville.

THORET, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Genlis, à 13 k. (3 l.) de Dijon, 7 k. (1 l. ¾) de Genlis. *Pop.* 160. *B. de p.* de Genlis.

THORET, v. (*Meurthe*), arrond. de Lunéville, cant. de Vézelise, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¾) de Nancy. *Popul.* 259. *Bur. de poste* de Vézelise.

THORET, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy, à 27 k. (6 l.) de Tonnerre, 43 k. (9 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Tonnerre.

THOREY-SOUS-CHARNY, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, cant. de Saulieu, près de l'Armançon, à 21 k. (4 l. ½) de Semur, 4 m. (10 l.) de Dijon, 11 k. (2 l. ½) de Vitteaux. *Pop.* 612. *Bur. de p.* de Vitteaux.

THOREY-SUR-OUCHE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Bligny-sur-Ouche, à 18 k. (4 l.) de Beaune, 32 k. (7 l. ½) de Dijon. *Pop.* 275. *Bur. de poste* de Beaune.

THORICOURT, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. d'Enghien, à 8 kil. (2 l.) O. S. O. de Soignies, 7 k. (1 l. ½) N. N. E. de Leus, 18 k. (4 l.) N. de Mons. *Pop.* 639. *Bur. de poste* de Soignies.

THORIGNÉ, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Rennes, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 455. *Bur. de poste* de Rennes.

THORIGNÉ, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, cant. de Châteauneuf, à 14 k. (3 l. ½) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) d'Angers. *Pop.* 683. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

THORIGNÉ, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Selle, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Maixent, 16 kil. (3 l. ½) de Niort. *Pop.* 858. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

THORIGNÉ, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de la Roche-sur-Yon, à 15 k. (3 l. ½) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 772. *B. de p.* de la Roche-sur-Yon.

THORIGNÉ-EN-CHARNIER, bourg (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Ste.-Suzanne, à 18 kil. (4 l.) d'Evron. *P.* 660. *B. de p.* d'Evron.

THORIGNY, ville (*Manche*), arr. de St.-Lô, chef-l. de cant., sur un ruisseau, près de la rivière de Vire, à 34 k. (7 l. ½) E. de Coutances, 13 k. (3 l.) S. E. de St.-Lô. Long. 16. 35. lat. 49. 12. Cette petite ville avoit titre de comté dans la ci-devant



Digitized by Google

Normandie. C'étoit le chef-lieu d'une sergenterie, et le siége d'un baillage et d'une haute-justice. Le château étoit l'un des plus magnifiques de France. Outre deux églises paroissiales, il y avoit une abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux, filiation d'Aulnet, fondée en 1309, par un archidiacre d'Avranches, au lieu appelé *Fabrets*; un prieuré électif de filles, ordre et filiation de Cîteaux. Il y a un hôpital. Les habitans jouissoient du droit de bourgeoisie.

Cette ville est la patrie de Georgé *Brebeuf*, traducteur de Lucain; né en 1618, mort à Venoix, près de Caen, en 1661. Il étoit d'un caractère doux et modeste. La conversation de ses amis étoit le seul soulagement des longues maladies dont il fut affligé. Outre ses traductions il a laissé: *Les Entretiens solitaires*, in-12; *Recueil d'œuvres diverses*, 1664, 2 vol. in-12. *Epigrammes contre une femme fardée*; *Eloges poétiques*, in-12; *Défense de l'Eglise romaine*, in-12, 1671.—François *de Callières*, diplomate et historien; né en 1645, mort en 1717. Il soutint avec honneur les intérêts de la France dans le congrès de Ryswick, où il étoit plénipotentiaire. Louis XIV lui donna une gratification de 10,000 livres, avec une place de secrétaire du cabinet. Ses principaux ouvrages sont: *Traité de la manière de négocier avec les Souverains*, 2 vol. in-12; *De la science du Monde*; *Panégyrique de Louis XIV*; *De la manière de parler à la cour*: *Du bel esprit*; *Des bons mots*, *des bons contes*, *des poésies*, etc. — Dumont *Robert*, abbé du Mont St.-Michel. Il fut employé dans plusieurs affaires importantes par Henri II, roi d'Angleterre. On a de lui la *Continuation de la Chronique de Sigebert*; *Traité des Abbayes de Normandie*. Il mourut l'an 1186. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2272. *B. de p.*

Thorigny, v. (*Scine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, sur la Marne, à 14 k. (3 l. ¼) de Meaux, 39 k. (8 l. ¾) de Melun, 2 kil. (¼ de l.) de Lagny. *P.* 639. *Bur. de poste* de Lagny.

Thorigny, bourg (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Villeneuve-sur-Vanne, à 13 k. (3 l.) N. E. de Sens, 6 m. (13 l.) N. d'Auxerre, 14 k. (3 l. ½) E. de Pont-sur-Yonne. *Pop.* 614. *B. de p.* de Sens.

Thorigny-sur-le-Mignon, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Beauvoir, à 21 k. (4 l. ¾) de Niort, 11 kil. (2 l. ½) de Mauzé. *Pop.* 109. *Bur. de poste* de Mauzé.

Thoraix (le), rivière (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Gentioux. Sa source, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Felletin, coule au N. O.; puis au N., ensuite à l'O., puis au S. O., et va se rendre dans la Vienne, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Limoges.

Thorlin, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de St.-Goar, près et dép. de la comm. de Nieder. *P.*...

Thorn, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, canton de Remich, comm. de Weiller-la-Croix, à 9 k. (4 l. ½) de Luxembourg, 2 k. (½ l.) de Remich. *P.* compr. celle de Weiller-la-Croix. *B. de p.* de Luxembourg.

Thorn, bourg (*Meuse-Inférieure*), arrondiss. de Ruremonde, cant. de Maseyck, au bord du Neer-Itteren, à 13 kilom. (3 l.) S. E. de Weerdt, 33 kil. (7 l. ½) O. de Wessem, 36 k. (8 l.) N. N. E. de Maëstricht, 8 kil. (2 l.) de Maseyck. Il y avoit un chapitre noble de 14 Chanoinesses, qui avoient à leur tête une princesse du Saint-Empire; et un couvent de Religieuses de saint François. *Pop.* 1065. *Bur. de poste* de Maseyck.

Thoron, v. (*Creuse*). *V.* Thauron.

Thoronet, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de Besse, à 16 k. (3 l. ¾) de Draguignan, 5 myr. (10 l. ½) de Toulon. *Pop.* 685. *Bur. de poste* de Brignoles.

Thorout, bourg (*Lys*), arr. de Bruges, chef-lieu de canton, à 36 k. (8 l.) N. de Menin, 18 kil. (4 l.) S. p. O. de Bruges, 23 k. (5 l. ¼) S. E. d'Ostende, 25 k. (5 l. ½) E. p. S. de Nieuport. Il y avoit une église collégiale. Ce bourg appartenoit à l'Electeur palatin, comme duc de Neubourg, avec plusieurs villages, et la forêt de Winendael, où il y eut un combat, le 24 septembre 1708. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4467. *Bur. de poste* de Bruges.

Thorr, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Kerpen, près de l'Erfft, à 8 k. (2 l.) N. de cet endroit, 2 kilom. (½ l.) S. p. O. de Bergheim, 37 k. (8 l. ¼) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 354.

Thors, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, canton de Soulaines, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bar, 5 myr. (12 l. ½) de Troyes. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

Thors, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angély, cant. de Matha, près de la Brion, à 21 k. (4 l. ½) de St.-Jean-d'Angély, 27 k. (6 l.) de Saintes. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angély.

Thory, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 13 k. (3 l.) de Montdidier, 22 k. (5 l.) d'Amiens. *Pop.* 352. *Bur. de poste* de Breteuil, dép. de l'Oise.

Thosny, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, canton de Gaillon. *Pop.* 318. *Bur. de poste* de Gaillon.

Thostes, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil, à 9 k. (2 l. ½) de Semur, 6 m. (14 l. ½) de Dijon. *Pop.* 383. *Bur. de poste* de Semur-en-Auxois.

Thou, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de Vailly, à 18 k. (4 l.) d'Aubigny, 43 kilom. (9 l. ½) de Bourges. *P.* 217. *B. de p.* d'Aubigny.

Thou, v. (*Loiret*), arr. de Gien, cant. de Briare, à 24 k. (5 l. ½) de Gien, 8 m. (18 l. ½) d'Orléans, 6 kil. (1 l. ½) de Bonny. *Pop.* 350. *Bureau de poste* de Bonny.

Thou, montagne (*Hautes-Pyrén.*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, à 10 k. (2 l. ½) S. de cet endroit. Elle est couverte de rochers.

Thou (le), v. (*Charente-Infér.*), arr. de Rochefort, canton d'Aigrefeuille, à 16 k. (3 l. ½) de Rochefort, 43 k. (9 l. ¾) de Saintes, 13 k. (3 l.) de Surgères. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Surgères.

Thouanne, ruisseau (*Orne*), arr. d'Alençon. Il prend sa source dans cet arrondissement, et se jette dans l'Orne.

Thouarcé, bourg (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, chef-lieu de cant., sur la Thouaret, à 13 k. (3 l.) N. de Vibiers, 23 k. (5 l. ½) S. d'Angers, 10 k. (2 l. ½) S. S. O. de Brissac. *Pop.* 1510. *Bur. de poste* de Brissac.

Thouaré, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Carquefou, à 8 k. (2 l.) N. E. de Nantes, 23 k. (5 l. ½) S. O. d'Ancenis, 18 k. (4 l.) N. O. de Valet. *Pop.* 450. *Bureau de poste* de Nantes.

Thouaret (le), riv. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Moncoutant. Elle tire ses eaux de plusieurs ruisseaux, coule en serpentant au N. E., arrose plusieurs villages, et se rend dans le Thoué, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Thouars.

Thouars, v. (*Ariége*), arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil, près

Digitized by Google

de l'Arise, à 5 m. (12 l.) de Mirepoix, 5 myr. (12 l.) de Tarascon. *Pop.* 78. *Bur. de p.* du Mas-d'Azil.

THOUARS, ville (*Deux-Sèvres*), chef-l. d'arr. et de cant., à 6 myr. (14 l.) S. E. d'Angers, 6 myr. (14 l.) N. O. de Poitiers, 8 myr. (17 l.) N. N. E. de Niort, 32 m. (73 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 18. lat. 46. 59. Cette petite ville du ci-devant Poitou, située sur une colline au bord de la rivière de Tone, entre Mauléon et Loudun, étoit un duché-pairie, qui fut érigé en 1563, et qui appartenoit à la famille de la Trémouille. Elle étoit fortifiée, et les anciens seigneurs y avoient fait construire un château, au même lieu où on en voit encore un qui a été plusieurs fois rebâti; dans la cour de ce château étoit une église collégiale de la fondation des anciens seigneurs. Cette ville est ceinte de murailles. La terre de Thouars étoit autrefois une seigneurie si étendue, que l'on comptoit 1700 fiefs qui en relevoient. C'étoit le chef-lieu d'une élection, le siége d'une justice subalterne, la résidence d'un lieutenant des maréchaux de France et d'une brigade de la maréchaussée. Il y avoit un corps de ville et un dépôt de sel. Outre trois églises paroissiales, la collégiale dont nous avons parlé, et le chapitre de saint Pierre, composé de onze chanoines; il y avoit des couvens de Jacobins, Cordeliers, Capucins, Ursulines et Claristes; une abbaye commendataire de Chanoines réguliers de la Congrégation de France, et un petit collége. Il y a deux hôpitaux, l'un pour les malades, et l'autre pour des orphelins. Cette ville étoit considérable dans le 8e siècle, et se nommoit *Thouarci*. Elle a eu des vicomtes propriétaires avant l'an 1000. Elle a passé vers le quinzième siècle dans la maison d'Amboise, dont le dernier ayant été atteint de crime de lèse-majesté, ses biens furent confisqués. C'est depuis cette époque qu'elle a été érigée en duché-pairie. L'air y est très-salubre, et l'on y parvient à une longue et heureuse vieillesse. Il croît dans les environs des plantes médicinales: telles que le vulnéraire Suisse, et une grande quantité de vins blanc et rouge; le blanc est très-renommé. On y fait commerce de chevaux, mulets, bestiaux et grains. Il y a des fabriques de draps et de bonneterie. Le château de Thouars, destiné à être le palais de la sénatorerie de Poitiers, a coûté pour sa construction, un million deux cent mille l. Il fut bâti par la duchesse Marie de Latour-d'Auvergne; c'étoit pour ce temps-là une somme énorme; elle la dépensa pour braver le cardinal de Richelieu, qui n'étoit point encore premier ministre, et qui avoit fait le projet de se rendre propriétaire de la terre de Thouars, pour se donner un grand titre. Ce château est à mi-côte sur le Thoué, qui le défend de trois côtés. Il est construit à l'endroit même que le cardinal de Richelieu avoit fait secrétement désigner. Le bâtiment est tout sur une même ligne; la façade est à l'occident; la principale cour y qui communique est quarrée, à portiques voûtés sur les deux ailes, et à balustrades par dessus. L'escalier approche beaucoup de celui des Tuileries, il est fort clair, quoique couvert d'un donjon à balustrades; les rampes sont de marbre jaspé. On loue principalement, dans cette maison, la distribution des appartemens qui y sont en assez grand nombre, très-vastes. On y voit peu de dorures et de peintures; une simplicité majestueuse en fait la perfection. Les offices sont sous les appartemens, taillés dans le roc, où on a pratiqué des puits. On y admire sur-tout une grande clarté, peu ordinaire dans les souterrains. Le parterre est l'embellissement qui a coûté le plus; la surface, très-spacieuse et unie, est assise sur le haut d'un rocher originairement aigu et escarpé. Pour vaincre la disposition naturelle du lieu, il a fallu rapporter des terres jusqu'à la pointe, ce qui présente l'idée d'un travail immense. Cet ouvrage est par-tout revêtu de murs en talus qui servent d'appuis en dedans. Le vallon qui descend à la rivière est distribué en terrasses; il y en a une pavée au-dessus, et voûtée en dessous, qui couvre une serre à contenir deux cents pieds d'orangers; une autre totoyée de deux escaliers parallèles, est une espèce de plate-forme où l'on exposoit les orangers dans la belle saison; les autres sont restées imparfaites. Le canal, beaucoup plus large et plus profond que partout ailleurs, se replie autour de cette promenade, en arrondit des jardins et des prairies qui ornent le pied de ces murs; il comme son élévation la met de niveau avec des rochers brute qui sont sur l'autre bord, l'œil s'y satisfait tout à la fois par les recherches de l'art et par la simplicité du paysage. C'est la patrie de Corneille-Bonaventure *Bertrem*, professeur d'hébreu à Genève et à Lausane; mort en 1594. On a de lui: *Traité de la république des Hébreux*; et divers ouvrages sur les langues.

Cette ville a une sous-préfecture, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1735. *Bur. de poste.*

THOUARSAIS, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de la Châtaigneraye, près de la source de l'Arcançon, à 10 kil. (2 l. ½) de la Châtaigneraye, 19 kilom. (4 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* de la Châtaigneraye.

THOUÉ (LA), riv. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Secondigny, coule à l'E., passe à Secondigny, à Parthenay, remonte au N., passe à St.-Loup, et à l'O. d'Airvault, à Thouars, tourne au N. E., passe à l'O. de Montreuil-Bellay et se réunit à la Dive, à 13 kil. (3 l.) S. de Saumur.

THOUELIS, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, à 18 k. (4 l.) de Laon. *Pop.* comple. de Attincourt, 237. *Bureau de poste* de Marle.

THOUREIL (LE), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Gennes, sur la Loire, à 19 kilom. (4 l. ¼) N. N. O. de Saumur, 24 k. (5 l. ½) S. E. d'Angers, 10 kilom. (2 l. ½) O. de Longué. *Pop.* 147. *Bur. de poste* des Rosiers.

THOURIE, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. de Retiers, à 21 k. (4 l. ¼) de la Guerche, 32 k. (7 l. ½) de Rennes, 18 kil. (4 l.) de Château-Briant. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 1050. *B. de p.* de Château-Briant, départ. de la Loire-Inférieure.

THOUROTTE, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Ribecourt, sur l'Oise, à 6 kil. (1 l. ½) de Compiègne, 6 m. (12 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 270. *B. de p.* de Compiegne.

THOUROUT, b. (*Lys*). *Voyez* THOROUT.

THOURY, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 43 k. (9 l. ¼) de Chartres. Il y a deux manufactures de bonneterie où se fabriquent, bas, bonnets, chaussons et gants. C'est la résidence d'une

Digitized by Google

brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1069. *B. de p. Rel. de poste.*

THUERY, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Neung-sur-Beuvron, à 23 k. (5 l. ¼) O. de Chaumont, 20 k. (4 l. ½) E. de Blois, 34 k. (7 l. ¼) de Romorantin, 18 k. (4 l.) de Beaugency. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Beaugency.

THOURY-EN-SEINOIS, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Dorne, à 11 k. (2 l. ½) de St.-Pierre-le-Moutier. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de St.-Pierre-le-Moutier.

THOUS, v. (*Gers*), arr. de Lombez, cant. de Cologne, à 10 kilom. (2 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 35 kil. (7 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

THOUT (LE), v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, sur le Petit-Morin, à 14 k. (3 l. ½) de Sezanne, 5 m. (11 l. ½) de Châlons, 11 k. (2 l. ¾) de Montmirail. *Populat.* 305. *Bur. de poste* de Montmirail.

THOUZON, v. (*Vaucluse*), arr. d'Avignon, cant. de l'Isle, à 13 kil. (3 l.) d'Avignon. *Pop.* 798. *Bur. de poste* d'Avignon.

THOVET (LE), v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Présilly, à 13 k. (3 l.) de Genève, 6 k. (1 l. ½) de St.-Julien. *Pop.* compr. celle de Présilly, 326. *Bur. de p.* de Genève.

THOYS, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, comm. d'Arbignieu, à 3 k. (¾ de l.) de Belley, 6 myr. (14 l.) de Bourg. *Pop.* compr. celle d'Arbignieu et de Peyzieu, 718. *B. de p.* de Belley.

THRON, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Budelich, sur la Traun, à 8 k. (2 l.) N. de Budelich, 1 k. (¼ de l.) E. N. E. de Neunagen, 19 k. (4 l. ¼) E. N. E. de Trèves. *Pop.* 531.

THROUDEVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 8 k. (2 l.) de Cany, 5 m. (12 l.) de Rouen, 2 kilom. (½ l.) de Valmont. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Valmont.

THUBEUF, v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, cant. de l'Aigle, près de l'Yton, à 6 k. (1 l. ½) de l'Aigle, 6 m. (13 l.) d'Alençon. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de l'Aigle.

THUDELLE, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Vic-sur-Losse, à 24 kil. (5 l. ½) d'Auch, 9 k. (2 l. ¼) de Vic-sur-Losse. *Pop.* 175. *Bur. de p.* de Vic-sur-Losse.

THUEL (LE), v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, comm. de Dizy-le-Gros, à 7 k. (1 l. ¾) de Montcornet. *Pop.* compr. celle de Dizy-le-Gros, 1220. *Bur. de p.* de Montcornet.

THUELLIN, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Morelet, à 9 k. (2 l. ½) de la Tour-du-Pin, 5 m. (12 l.) de Grenoble. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

THUÉS-DE-LLAR, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. d'Olette, sur le Tet, à 20 k. (4 l. ½) de Prades, 6 myriam. (13 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Prades.

THUÉS-D'ENTRAVAILS, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. d'Olette, à 20 k. (4 l. ½) de Prades, 6 myr. (13 l. ¼) de Perpignan. *Popul.* 154. *Bur. de poste* de Prades.

THUEYIS, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, ch.-l. de cant., près du Fontaulier, à 22 k. (5 l.) N. de Joyeuse, 14 kil. (3 l. ¼) N. O. d'Aubenas, 31 k. (7 l.) O. p. S. de Privas. Il s'y fabrique des serges et autres petites étoffes en laine du pays. *P.* 2100. *B. de p.* d'Aubenas.

THUGNY, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Réthel, sur l'Aisne, à 5 k. (1 l. ¼) de Réthel, 39 k. (81. ¾) de Charleville. *Pop.* 334. *Bur. de p.* de Réthel.

THUI-HÉBERT, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgthéroude, à 22 kil. (5 l.) de Pont-Audemer, 40 kil. (9 l.) d'Evreux. *P.* 365. *Bur. de p.* de Bourgachard.

THUILLE (LA), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmeillant, à 8 k. (2 l.) de Chambéry, 3 k. (¾ de l.) de Montmeillant. *Pop.* 828. *B. de p.* de Montmeillant.

THUILLE (LA), v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Faverges, à 10 k. (2 l. ½) d'Annecy, 25 k. (5 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 546. *Bur. de poste* d'Annecy.

THUILLERIE (LA), v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château, à 18 k. (4 l.) de Dole, 6 m. (14 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 64. *Bur. de poste* de Dole.

THUILLES, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Barcelonette, près de l'Hubaye, à 5 k. (1 l. ½) de Barcelonette, 43 kilom. (9 l. ¾) de Digne. *Populat.* 520. *Bur. de poste* de Barcelonette.

THUILLIERES, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel, à 8 k. (2 l.) de Darney, 32 k. (7 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de Darney.

THUILLIEY-AUX-GROSEILLES, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey-aux-Belles-Femmes, à 13 k. (3 l.) de Vezelise, 42 kil. (9 l. ½) de Nancy, 8 k. (2 l.) de Colombey. *Pop.* 213. *Bur. de poste* de Colombey.

THUIS, ville (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, ch.-l. de cant., sur la rive droite de la Sambre, près du confluent de la Biemelle, à 13 k. (3 l.) N. p. E. de Beaumont, 24 k. (5 l. ½) N. O. de Philippeville, 28 k. (6 l. ½) E. S. E. de Mons, 11 k. (2 l. ¾) de Binch. Cette ville, dans le principe, n'étoit qu'une abbaye, très-puissante, puisqu'elle avoit sous sa dépendance 155 tant villes que villages: aussi étoit-elle fortifiée de manière à s'opposer à l'invasion des ennemis. Thuin ne fut bâti qu'en 972, par Notger évêque de Liége. Baudouin V, comte de Flandres, la prit et l'incendia en 1053. Guillaume comte de Hainaut l'assiéga en 1309, leva le siége par accommodement. Le duc de Bourgogne en auroit fait autant sans une grosse somme d'argent donnée au comte de St.-Pol, qui en fit abattre les portes et les remparts en 1466. Elle eut encore à soutenir un siége pendant plus de 15 jours contre le comte de Duras qui ne put s'en rendre maître. Outre l'église paroissiale, qui étoit collégiale, il y avoit des Prêtres de l'oratoire, des Capucins et des Sœurs Grises. Le général Marceau, le 21 floréal an 2 (11 mai 1794), enleva à la baïonnette tous les retranchemens antrichiens. La ville de Thuin est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2706. *Bur. de poste* de Binch.

THUIR, ville (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, ch.-l. de cant., sur les Canals, à 13 k. (3 l.) S. O. de Perpignan, 18 k. (4 l.) N. de Céret, 8 k. (2 l.) S. E. de Millas. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1511. *Bur. de poste* de Perpignan.

THUIR, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* THUR.

THUISY, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. et comm. d'Estissac, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Troyes. *Pop.* compr. celle d'Estissac, 1098. *Bur. de poste* d'Estissac.

THUIT (LE), v. (*Eure*), arr. et cant.

Digitized by Google

du Grand-Andelys, sur la côte, près de la Seine, à 4 k. (1 l.) du Grand-Andelys, 31 kilom. (7 l.) d'Evreux. *P.* 182. *B. de p.* du Grand-Andelys.

**Thuit-Agron**, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, comm. de Thuit-Signal, à 4 kil. (1 l.) d'Elbeuf, 18 k. (4 l.) de Louviers. *Popul.* comprise celle de Thuit-Signal, 935. *Bur. de poste* d'Elbeuf, dép. de la Seine-Inférieure.

**Thuit-Auger**, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 16 k. (3 l. ½) de Louviers, 31 k. (7 l.) d'Evreux, 3 kil. (¾ de l.) d'Elbeuf. *Pop.* 390. *Bur. de poste* d'Elbeuf, dép. de la Seine-Inférieure.

**Thuit-Signal**, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 18 k. (4 l.) de Louviers, 31 kilom. (7 l.) d'Evreux, 6 kil. (1 l. ½) d'Elbeuf. *Pop.* 935. *Bur. de poste* d'Elbeuf, dép. de la Seine-Inférieure.

**Thuit-Simer**, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 19 k. (4 l. ½) de Louviers, 32 kil. (7 l. ½) d'Evreux, 5 k. (1 l. ¼) de Bourgthéroude. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Bourgthéroude.

**Thuite** (la), v. (*Doire*), arr. d'Aoste, à la jonction de deux torrens, dont un vient du petit St.-Bernard, à 36 k. (81.) S. O. d'Aoste. *Pop.* 705.

**Thuizy**, v. (*Marne*) arr. de Reims, canton de Verzy, près de la Vesle, à 15 k. (3 l. ½) de Reims, 27 k. (6 l.) de Châlons. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Reims.

**Thulin**, v. (*Jemmapes*) arr. de Mons, cant. de Boussu, à 5 kilom. (1 l. ¼) E. p. N. de Quiévrain, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Condé, 15 k. (3 l. ½) O. p. S. de Mons. *P.* 1209. *Bur. de poste* de Mons.

**Thullies**, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Thuin, sur la Biemelle, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de Thuin, 9 k. (2 l. ¼) N. N. E. de Beaumont, 32 k. (7 l. ¼) E. S. E. de Mons. *Pop.* 523. *Bur. de poste* de Beaumont.

**Thum**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Froitzheim, à 2 k. (½ l.) de Nideggen, 6 kilom. (1 l. ½) O. N. O. de Zulpich, 30 k. (6 l. ¼) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle, 10 k. (2 l. ½) de Duren. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de Duren.

**Thumaide**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Quévaucamp, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. E. de Péruwelz, 6 k. (1 l. ½) S. de Leuze, 25 k. (5 l. ¼) O. N. O. de Mons, 10 k. (2 l. ½) de Nord-Libre. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Nord-Libre, départ. du Nord.

**Thumereville**, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, à 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Briey, 31 k. (7 l.) O. N. O. de Metz, 10 k. (2 l. ½) d'Etain. *Popul.* compr. celle de Fiquemont, 200. *Bur. de p.* de Metz.

**Thumeries**, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq, dans le bois national, à 18 k. (4 l.) de Lille, 11 k. (2 l. ¾) de Douay, 7 k. (1 l. ¾) de Carvin. *Pop.* 607. *Bur. de poste* de Carvin, départ. du Pas-de-Calais.

**Thumesnil**, v. (*Nord*), arr. et cant. sud-est de Lille, comm. de Faches, à 3 k. (¾ de l.) de Lille, 24 kil. (5 l. ½) de Douay. *Pop.* compr. celle de Faches, 805. *Bur. de poste* de Lille.

**Thun**, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de St.-Amand, près la Scarpe, à 14 k. (3 l. ½) de Valenciennes, 28 k. (6 l. ¼) de Douay, 4 k. (1 l.) de St.-Amand. *Pop.* 530. *Bur. de p.* de St.-Amand.

**Thun**, v. (*Seine-et-Oise*) arr. de Versailles, cant. et comm. de Meulan, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Meulan, 2280. *Bur. de poste* de Meulan.

**Thun-l'Evêque**, v. (*Nord*), arr. et cant. de Cambrai, près de l'Escaut, à 6 k. (1 l. ½) de Cambrai, 21 kil. (4 l. ½) de Douay. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Cambrai.

**Thun-St.-Martin**, v. (*Nord*), arr. et cant. est de Cambrai, près de l'Escaut, à 7 k. (1 l. ¾) de Cambrai, 22 kilom. (5 l.) de Douay. *Pop.* 505. *Bur. de p.* de Cambrai.

**Thunimont**, v. (*Vosges*). *Voyez* Voivres (les).

**Thur**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Mayen, à 8 k. (2 l.) E. de ce lieu, 9 kil. (2 l. ½) S. S. O. d'Andernach, 22 k. (5 l.) O. de Coblentz. *Popul.* comprise celle de Frankirch, 380. *Bur. de poste* d'Andernach.

**Thur**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Froitzheim, à 3 l. k. (7 l.) de ce lieu. *Pop.* 54.

**Thure** (la), v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Merbes-le-Château, comm. de Solre-sur-Sambre, à 14 k. (3 l. ½) de Binch, 28 k. (6 l. ½) de Charleroy. *Pop.* compr. celle de Solre-sur-Sambre, 896. *Bur. de poste* de Binch.

**Thure** (la), riv. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Beaumont, à 13 k. (3 l.) S. S. O. duquel elle prend sa source, coule au N. et va se rendre dans la Sambre, à 2 k. (½ l.) S. O. de Merbes-le-Château; elle a 20 kilom. (4 l. ½) de cours.

**Thuré**, bourg (*Vienne*), arr. et cant. de Châtellerault, à 6 k. (1 l. ½) O. de cet endroit, 29 kil. (6 l. ½) N. de Poitiers, 22 k. (5 l.) E. de Mirebeau. *Pop.* 1500. *Bur. de poste* de Châtellerault.

**Thuren**, riv. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, canton de Thann. Elle prend sa source dans les montagnes des Vosges, à 6 k. (1 l. ½) au-dessus de la Verrerie de Wellenstenstein, à 42 k. (9 l. ½) N. de Béfort, 30 k. (6 l. ¾) O. p. S. de Colmar, passe à Thann, à Cernay, et se jette dans l'Ill auprès d'Ensisheim.

**Thures**, v. (*Pô*), arr. de Suse, près qu'à la source de la Dora-Riparia. Il donne son nom à un col, à 5 m. (11 l.) S. O. de Suse. *Popul.* 554. *Bur. de poste* de Suse.

**Thuret**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. d'Aigueperse, à 14 k. (3 l.) de Riom, 21 k. (4 l. ¾) de Clermont, 8 k. (2 l.) d'Aigueperse. *Popular.* 1754. *Bur. de poste* d'Aigueperse.

**Thurey**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de St.-Germain-du-Bois, à 14 k. (3 l. ½) de Louhans, 5 m. (12 l. ½) de Mâcon, 21 k. (4 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 807. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

**Thurez**, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, près de l'Oignon, à 16 kil. (3 l. ¾) de Besançon. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Besançon.

**Thuriginеux**, v. (*Ain*). *Voyez* Saint-Jean-de-Thuriginеux.

**Thurins**, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Vaugneray, à 16 k. (3 l. ½) de Lyon, 36 k. (8 l.) de Villefranche. *P.* 130. *Bur. de poste* de Lyon.

**Thurageau**, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau, à 22 kil. (5 l.) de Poitiers, 5 kilom. (1 l. ¼) de Mirebeau. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Mirebeau.

**Thurrien**, v. (*Finistère*). *Voyez* St.-Thurrien.

**Thury**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nolay, à 10 kil. (2 l. ½) d'Arnay, 5 m. (11 l. ¼) de Dijon, 13 kil. (3 l.) de Nolay.

Digitized by Google

*Pop.* 1274. *Bur. de poste* de Nolay.

**Thury (la Grande)**, v. (*Moselle*), arrond. et cant. de Metz, près de la Moselle, à 3 k. (¼ de l.) de Metz. *Pop.* comprise celle de St.-Bandier, grande et petite maxe, 279. *B. de p.* de Metz.

**Thury**, v. (*Oise*), arrond. de Compiegne, cant. de Betz, à 13 k. (3 l.) S. E. de Crespy, 8 m. (17 l.) S. E. de Beauvais, 7 k. (1 l. ¼) O. de la Ferté-Milon. On y extrait de la tourbe. *Pop.* 453. *Bur. de poste* de la Ferté-Milon, dép. de l'Aisne.

**Thury**, v. (*Oise*), arrond. de Clermont-Oise, cant. de Mouy, à 6 kil. (1 l. ¼) de Clermont-Oise, 19 k. (4 l. ¼) de Beauvais. *P.* 270. *Bur. de poste* de Clermont-Oise.

**Thury**, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de St.-Sauveur, à 18 k. (4 l.) E. S. E. de St.-Fargeau, 31 k. (7 l.) S. O. d'Auxerre, 22 k. (5 l.) N. O. de Clamecy. *Pop.* 912. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

**Thury-Harcourt**, b. (*Calvados*), arr. de Falaise, ch.-l. de cant., à 22 kil. (5 l.) O. N. O. de Falaise, 11 k. (2 l. ½) E. S. E. d'Aulnay, 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Caen. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1077. *Bur. de poste.*

**Thuy**, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, à 14 k. (3 l. ¼) d'Annecy, 38 k. (8 l. ¼) de Chambéry, 10 kil. (2 l. ½) de Rumilly. *P.* 635. *Bur. de poste* de Rumilly. *Rel. de poste aux chev.*

**Thutz**, (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Luz.

**Thuy**, v. (*Mont-Blanc*). *Voyez* Balme-de-Thuy (la).

**Thuy**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc. *Pop.* compr. celle de Cabanac, 332. *B. de p.* de Tarbes.

**Thuy (le)**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Argueil, comm. de Morville, à 8 kil. (2 l.) de Lions-la-Forêt, 9 k. (2 l. ¼) d'Argueil. *Pop.* comp. celle de Morville, 168. *Bur. de p.* de Lions-la-Forêt, départ. de l'Eure.

**Thy ou Genappe (la)**, rivière (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Génappe, à 5 k. (1 l. ¼) S. duquel elle prend sa source, coule au N., passe au pied de Génappe, va à l'E., puis au N. E., et se rend dans la Dyle, au N. E. du village de Court-St.-Etienne; elle a 16 kil. (3 l. ¾) de cours.

**Thy**, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton de Génappe, sur la Dyle, à 3 kil. (¾ de l.) E. de Génappe. Le château d'Huys est près de ce lieu. Les productions principales du territoire sont, du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine; on y voit de belles prairies, des pâturages et des bois. *Popul.* 282. *Bur. de poste* de Génappe.

**Thy-le-Chateau**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, canton de Walcourt, sur la Tiria, à 4 k. (1 l.) N. de Walcourt, 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Beaumont, 38 kil. (8 l. ½) S. O. de Namur. *Pop.* 422. *Bur. de p.* de Dinant.

**Thyhange**, v. (*Ourthe*), arr. et cant. d'Huy, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Strée, 2 kilom. (½ l.) N. N. E. d'Huy, 27 k. (6 l.) S. O. de Liége. *Pop.* 500. *Bur. de poste* d'Huy.

**Tibarène**, landes appelées bois (*Basses-Pyrénées*), arrondiss. et cant. de Mauléon, à 1 k. (¼ de l.) N. N. O. de cette ville. Elle a, du N. au S., 2 k. (½ l.) de long, et de l'O. à l'O., 2 k. (½ l.).

**Tibergue**, forêt (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin, à 4 k. (1 l.) N. p. O. de la Tour-du-Pin; elle a 194 mèt. (100 toises) de long, sur 1556 mèt. (800 toises) de large.

**Tiboulen**, île (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, à 6 m. (14 l.) O. de la côte, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Marseille; elle est à-peu-près ronde, et a 589 mèt. (300 t.) de diamètre.

**Tichemont**, v. (*Moselle*), arr. et canton de Briey, sur l'Orne, à 7 k. (1 l. ¾) de Briey, 21 kilom. (4 l. ¾) de Metz. *Pop.* comp. celle de Vallières, 40. *Bur. de poste* de Briey.

**Ticheville**, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, canton de Vimoutiers, près de la Touque, à 28 k. (6 l. ¼) d'Argentan, 5 myriam. (12 l. ½) d'Alençon, 6 kilom. (1 l. ½) de Vimoutiers. *Pop.* 528. *Bur. de p.* de Vimoutiers.

**Tichey**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Seurre, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Jean-de-Losne, 30 k. (8 l. ¼) de Dijon, 11 k. (2 l. ¾) de Seurre. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Seurre.

**Ticinetto**, v. (*Marengo*), arr. de Casal, en plaine, à 13 k. (3 l.) E. de Casal. *Pop.* 950.

**Ticourt**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Morhange, 31 k. (7 l.) E. S. E. de Metz, 6 k. (1 l. ¼) S. de Faulquemont. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Faulquemont.

**Tidone**, rivière non navigable d'Italie (*Marengo*). Elle a sa source dans l'Appenin, au village de Pozzale, arrond. de Bobbio, arrose Nibiano et une partie du Plaisantin, et tombe dans le Pô, à 18 k. (4 l.) au-dessus de Placensa: cours 10 myr. (22 l.).

**Tiedeville**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes, sur la Saanne, à 24 kilom. (5 l. ½) de Dieppe, 36 k. (8 l.) de Rouen, 9 k. (2 l. ¼) de Tôtes. *Pop.* 268. *B. de poste* de Tôtes.

**Tiefenbach ou Mulbach (la)**, rivière (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* Muhlbach.

**Tiefenbach (la)**, ruiss. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 5 kil. (1 l. ¼) duquel elle prend sa source, coule au S. O., reçoit l'Hanenbach et la Graffel, et se rend dans la Simmerbach, à Gemunden, après 8 k. (2 l.) de cours.

**Tiefenthal**, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Spire, cant. de Grunstadt, à 2 k. (½ l.) O. p. S. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) S. E. de Gœlheim, 5 m. (11 l. ¾) S. p. O. de Mayence, 19 k. (4 l. ¼) de Worms. *P.* 290. *Bur. de p.* de Worms.

**Tiefenthal**, v. (*Bas-Rhin*). *V.* Diefental.

**Tiefenthal**, v. (*Mont-Tonn.*). *Voyez* Diefenthal.

**Tieffeln**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebrück, cant. de Lebach, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 296.

**Tieffmatt**, v. (*Haut-Rhin*). *Voy.* Dieffmatt.

**Tieghem**, v. (*Lys*), arrond. de Courtrai, cant. d'Avelghem, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) E. de Courtrai, 5 m. (10 l. ½) S. p. E. de Bruges. *P.* 1800. *B. de p.* de Courtrai.

**Tiercé**, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. de Ségré, cant. de Briolay, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Châteauneuf, 15 k. (3 l. ½) N. d'Angers, 19 k. (4 l. ¼) S. O. de Durtal. Il y a des carrières d'ardoise et de grès exploitées. *Popul.* 1839. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

**Tiercelet**, v. (*Moselle*), arr. de Briey, canton de Longwy, à 4 m. (10 l.) de Metz, 10 k. (2 l. ½) de Longwy. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Longwy.

**Tiercey (le)**, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de St.-Brice, près

Digitized by Google

près de la Minette, à 15 k. (3 l. ½) de Fougères, 33 kilom. (7 l. ½) de Rennes, 10 k. (2 l. ½) de Saint-Aubin-du-Cormier. Il y a des tanneries pour cuirs d'empeigne. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Saint-Aubin-du-Cormier.

**Tierceville**, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton de Ryes, sur la Seule, à 9 kil. (2 l. ¼) de Bayeux, 19 k. (4 l. ½) de Caen. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Bayeux.

**Tierceville**, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, sur l'Epte, à 27 k. (6 l.) du Grand-Andelys, 6 m. (12 l. ½) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de Gisors. C'est la patrie de *Vétat*, chanoine de Mortain, fondateur de l'abbaye de Savigny, de l'ordre de la Trinité, pour y rassembler ses disciples, que lui avoient fait ses vertus et sa piété : cet ordre fut réuni depuis à Cîteaux. Il est mort en odeur de sainteté en 1119. *P.* 180. *Bur. de poste* de Gisors.

**Tierrent**, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, sur la Brune, à 25 kil. (5 l. ½) de Laon, 3 kil. (¾ de l.) de Marle. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Marle.

*Tiers-État.* Sous la monarchie c'étoit le troisième ordre du royaume, qui formoit, avec le clergé et la noblesse, les états-généraux. Jusqu'en 1789 il n'avoit été composé que de bourgeois notables, députés par les villes pour représenter le peuple; dans l'origine leur orateur, ou président, ne parloit qu'à genoux.

**Tiers-Fontaine**, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. et comm. d'Auneuil, à 8 k. (2 l.) de Beauvais. *P.* comp. celle d'Auneuil, 1033. *Bur. de poste* de Beauvais.

**Tiersenville**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon, comm. de Bouligny, à 4 k. (1 l.) de Château-Landon, 23 k. (5 l. ¼) de Fontainebleau. *Pop.* comprise celle de Bouligny, 509. *Bur. de poste* de Château-Landon.

**Tieste**, v. (*Gers*), arrond. de Miraude, cant. de Plaisance, à 24 k. (5 l. ½) de Nogaro, 4 m. (10 l. ½) d'Auch, 7 kil. (1 l. ½) de Plaisance. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Plaisance.

**Tif**, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, canton de Seraing, sur l'Ourthe, à 9 k. (2 l. ¼) E. de Ramet, 9 k. (2 l. ¼) O. p. N. de Louveigne, 7 k. (1 l. ½) S. de Liége. *Pop.* 529. *Bur. de poste* de Liége.



**Tiffauges** *ou* **Tiffanges**, ville (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de Mortagne, sur la Sèvre, à 16 k. (3 l. ½) E. de Montaigu, 11 kilom. (2 l. ½) O. de Mortagne, 7 m. (15 l.) N. de Fontenay-le-Peuple. On prétend que cette ville a été anciennement la capitale des *Tiphaliens*, Scythes que les empereurs romains envoyèrent en Poitou, pour former des garnisons dans les villes, et les défendre contre les incursions des étrangers. Ces peuples donnèrent leur nom à la ville de Tiffauges, appelée dans les anciens titres, *Teiphales*. Ils s'allièrent dans la suite avec les naturels du pays, et se confondirent avec eux. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de Lageron, 210. *Bur. de poste* de Montaigu.

**Tiffelt**, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, cant. d'Eupen, comm. d'Eynatten, à 4 kil. (1 l.) E. de Walhorn, 5 k. (1 l. ¼) N. N. E. d'Eupen, 38 k. (8 l. ½) E. p. N. de Liége. *Pop.* comp. celle d'Eynatten, 807. *Bur. de poste* d'Eupen.

**Tiffersten**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Sarre-Libre, comm. de Bisten, près de la rivière de Bisten, à 8 kil. (2 l.) de Sarre-Libre, 4 m. (10 l. ½) de Thionville. *Pop.* comprise celle de Bisten, 157. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

**Tigeaux**, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, canton de Rosoy, sur le Morin, à 16 kilom. (3 l. ½) de Rosoy, 37 k. (8 l. ¼) de Melun, 3 k. (¾ de l.) de Crécy. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Crécy.

**Tigery**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton de Corbeil, près de la forêt de Senart, à 3 kilom. (¾ de l.) de Corbeil, 34 k. (7 l. ½) de Versailles. Le château étoit très-beau. Il y avoit dans son territoire deux chapelles à la commanderie de saint Jean de Corbeil. Il y avoit aussi un petit hôpital de l'ordre des Templiers. *P... B. de p.* de Corbeil.

**Tigliole**, bourg (*Tanaro*), arr. d'Asti, ch.-l. de canton, sur le penchant d'un coteau, sur la rive droite de la Montafia, à 13 k. (3 l.) E. de cette rivière. *Pop.* 2600. *Bur. de p.* d'Asti.

**Tignaumont**, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Vigneul, à 3 k. (¾ de l.) de Metz. *P.* compr. celle de Vigneul, 81. *Bur. de poste* de Metz.

**Tignécourt**, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de la Marche, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 43 kil. (9 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de la Marche.

**Tignée**, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Fléron, à 3 kilom. (¾ de l.) N. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ½) S. de Daelhem, 8 k. (2 l.) E. de Liége. *P.* 132. *Bur. de poste* de Liége.

**Tignes**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice, près de l'Isère, à 27 kil. (6 l.) de Moutiers, 7 m. (15 l. ½) de Chambéry. *Pop.* comprise celle de Val-de-Tignes, 1000. *Bur. de poste* de Moutiers.

**Tignieux**, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, à 28 k. (6 l. ½) de la Tour-du-Pin, 8 m. (16 l. ½) de Grenoble, 5 kil. (1 l. ½) de Crémieu. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Crémieu.

**Tignonville**, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, à 13 k. (3 l.) de Pithiviers, 4 myr. (10 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Pithiviers.

**Tigny**, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château, à 10 k. (2 l. ½) de Soissons, 37 k. (8 l. ½) de Laon, 9 kil. (2 l. ½) d'Oulchy. *Pop.* comp. celle de Courtemain, 130. *B. de p.* d'Oulchy.

**Tigny**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Vihiers, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 32 k. (7 l. ½) d'Angers. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* de Vihiers.

**Tigny-Noyelles**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Montreuil-sur-mer, près de l'Authie, à 13 kil. (3 l.) de Montreuil, 8 m. (17 l. ½) d'Arras. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

**Tigy**, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, canton de Jargeau, sur la Leux, à 24 k. (5 l. ½) S. E. d'Orléans, 20 k. (4 l. ½) N. E. de la Ferté-Senneterre, 9 kil. (2 l. ½) O. de Sully. *Pop.* 665. *Bur. de poste* d'Orléans.

**Tilh**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, canton de Grenade, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 25 k. (5 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 900. *B. de p.* de Grenade-sur-Garonne.

**Tilh**, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Pouillon, à 23 k. (5 l. ¾) de Dax, 4 m. (10 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 1276. *Bur. de poste* de Dax.

**Tilhouse**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, canton de Lannemezan, à 13 k. (3 l.) de Bagnères,



Digitized by Google

25 k. (51 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 340. *B. de p.* de Bagnères-de-Bigorre.

Tillyay, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. du Chatelard, comm. du Noyer, à 10 k. (2 l. ½) de Chambéry, 6 kil. (1 l. ½) du Chatelard. *Pop.* comprise celle du Noyer, 606. *B. de p.* de Chambéry.

Till, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Calcar, comm. de Moyland, à 4 kilom. (1 l.) N. p. O. de Calcar, 8 k. (2 l.) S. E. de Clèves, 10 myr. (23 l.) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* comp. celle de Moyland, 746. *B. de poste* de Clèves.

Tillac, bourg (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Marcillac, sur la Boues, à 9 k. (2 l. ½) de Mirande, 31 k. (7 l.) d'Auch. *Pop.* 626. *Bur. de poste* de Mirande.

Tillard, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Noailles, sur le petit Sithy, à 14 kilom. (3 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Beauvais.

Tillay, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, canton de Montsols, comm. de St.-Bonnet-lès-Bruyères. *Popul.* comp. celle de St.-Bonnet et dép., 1500.

Tillay, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Pouzauge-la-Ville, à 15 k. (31 ½) de la Châtaigneraye, 31 k. (7 l.) de Fontenay-le-Peuple, 6 k. (1 l. ½) de Pouzauge. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Pouzauge-la-Ville.

Tillay-le-Gaudin, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Bazoches-les-Gallerandes, à 14 kil. (3 l. ½) de Neuville, 32 k. (7 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Toury, dép. d'Eure-et-Loir.

Tillay-St.-Benoît, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Bazoches-lès-Gallerandes, à 4 kil. (1 l.) de Neuville, 25 k. (5 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Neuville-aux-Bois.

Tillé, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, à 4 k. (1 l.) N. de Beauvais, 23 k. (5 l. ½) N. O. de Clermont, 22 k. (5 l.) S. O. de Breteuil. Ce joli village est situé dans une plaine immense à laquelle il donne son nom. Son territoire est fertile en grains de toute espèce. *Pop.* 524. *Bur. de poste* de Beauvais.

Tille (la), rivière (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Grancey. Sa source en plusieurs branches, près de Saliver et Grancey, à 18 k. (4 l.) E. d'Is-sur-Tille, coule au S. E., ensuite au S., et va se jeter dans la Saone, à 7 k. (1 l. ¾) S. d'Auxonne, 6 k. (1 l. ½) N. E. de St.-Jean-de-Losne.

Tille-Chatel, Trichateau, ou Mont-sur-Tille, b. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 24 kil. (5 l. ½) de Dijon. Ce bourg, au pied duquel passent la Tille et l'Ignon, est situé sur le penchant d'une éminence, au haut de laquelle on voit un fort château : c'étoit une des baronnies qui relevoient du duché de Langres. Outre l'église paroissiale, il y avoit un prieuré. Son territoire est fertile en vins excellens, et contient beaucoup de mines de fer. Il y a deux forges et un martinet pour le fer demi-fin. *Pop.* 939. *Bur. de poste* d'Is-sur-Tille. *R. de p. aux chev.*

Tillegnem, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, commune de St.-Michel, à 3 k. (¾ de l.) de Bruges. *Pop.* comp. celle de St.-Michel, 709. *Bureau de poste* de Bruges.

Tillemont, v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Vincennes, comm. de Montreuil, à 15 kil. (3 l. ½) de Sceaux. *Pop.* comp. celle de Montreuil, 3763. *B. de p.* de Paris.

Tillenay, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Auxonne, sur la côte, près de la Saone, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Jean-de-Losne, 28 k. (6 l. ½) de Dijon, 4 kilom. (1 l.) d'Auxonne. *Pop.* 289. *Bur. de poste* d'Auxonne.

Tillen, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. d'Héron, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Pointillas, 9 kil. (2 l. ½) N. de Namur, 4 m. (10 l.) O. S. O. de Liége. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Namur, dép. de Sambre-et-Meuse.

Tillères (le), v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Salins, comm. de Cernay, à 4 k. (1 l.) de Salins, 20 k. (4 l. ½) de Poligny. *Popul.* comp. celle de Cernans, 311. *Bur. de poste* de Salins.

Tillet, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Sibret, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Chenogne, 13 kil. (3 l.) E. p. S. de St.-Hubert, 6 m. (14 l. ½) N. O. de Luxembourg, 14 k. (3 l. ½) de Bastogne. *Popul.* 88. *Bur. de poste* de Bastogne.

Tillet, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, canton d'Houeillés, comm. de Durance, à 20 k (4 l. ½) de Nérac, 6 k. (1 l. ½) de Durance. *Pop.* comp. celle de Durance, 432. *Bur. de poste* de Nérac.

Tillet (le), v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Neuilly-en-Thel, comm. de Foulanges, à 10 kilom. (2 l. ½) de Creil, 19 k. (4 l. ½) de Senlis. *Popul.* comprise celle de Foulanges, 193. *Bur. de p.* de Creil.

Tillet (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly-la-Machine, comm. de Bailly, à 6 k. (1 l. ½) de Versailles, 3 kilom. (¾ de l.) de Marly. *Pop.* comprise celle de Bailly, 442. *Bur. de poste* de Versailles.

Tillet (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, comm. de Cléry, à 6 k. (1 l. ½) de Magny, 20 k. (4 l. ½) de Pontoise. *Pop.* comprise celle de Cléry, 319. *Bur. de poste* de Magny.

Tilleuil, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Criquetot, à 15 kil. (3 l. ½) de Montivilliers, 7 m. (15 l. ½) de Rouen. *Pop.* 741. *Bur. de poste* de Montivilliers.

Tilleul (le), v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de St.-Pierre-sur-Dives, à 21 kilom. (4 l. ½) de Lisieux, 38 kil. (8 l. ½) de Caen. *Pop.* 75. *Bur. de p.* de Vimoutiers.

Tilleul-fol-Enfant, v. (*Eure*), arr. et cant. de Bernay, à 5 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 4 m. (10 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Bernay.

Tilleul-Lambert (le), village (*Eure*), arr. et cant. nord d'Evreux, à 16 k. (3 l. ½) de cette ville, 8 k. (2 l.) de Neubourg. *Pop.* 3.6. *Bur. de poste* de Neubourg.

Tilleuse (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Limay, comm. de Drocourt, à 7 k. (1 l. ¾) de Mantes, 6 k. (1 l. ½) de Limay. *Pop.* comp. celle de Drocourt, 522. *Bur. de poste* de Mantes.

Tilleux, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Montiérender, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Dizier, 40 k. (9 l.) de Chaumont, 5 kil. (1 l. ½) de Montiérender. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Montiérender.

Tilleux, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) d'Epinal. *P.* 111. *B. de p.* de Neufchâteau.

Tillières (les), bourg (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, sur l'Avre, à 25 kil. (5 l. ¾) S. de Conches, 9 kil. (2 l. ½) E. de Verneuil, 22 kil. (5 l.) O. de Dreux, 31 k. (7 l.) S. p. O. d'Evreux. Il y a un moulin à blé à deux tournans, des forges, et une fabrique de clous d'épingles. *Pop.* 925. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

Tilliers, v. (*Maine-et-Loire*),

Digitized by Google

arr. de Beaupréau, cant. de Montfaucon, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Cholet, 6 m. (13 l. ¼) d'Angers, 13 kil. (31. ¼) de Beaupréau. *Pop.* 1144. *Bur. de poste* de Beaupréau.

**Tilliers** (les), v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrepagny, comm. de Villers-en-Vexin, à 13 kil. (3 l.) du Grand-Andelys; 41 k. (9 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 177. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

**Tillois**, v. (*Marne*), arrond. de Ste.-Menéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre, à 22 k. (5 l.) de Ste.-Menéhould, 19 k. (4 l. ½) de Châlons-sur-Marne. *Pop.* 154. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

**Tilloloy**, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Oisemont, comm. de Fresnes, à 38 kilom. (8 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Fresnes, 280. *B. de p.* d'Oisemont.

**Tilloloy**, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Roye, à 11 k. (2 l. ½) de Montdidier, 42 kilom. (9 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Roye.

**Tillot** (le), v. (*Vosges*), arr. de Remiremont, cant. et comm. de Remoncham, sur la Moselle, à 20 k. (4 l. ½) de Remiremont, 37 k. (8 l. ½) d'Epinal. *Pop.* comp. celle de Remoncham, 2173. *Bur. de p.* de Remiremont.

**Tillon**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne, à 7 k. (1 l. ¾) de Melle, 32 kilom. (7 l. ¼) de Niort. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de Melle.

**Tillot**, v. (*Marne*). *V.* Tillois.

**Tillot**, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Nivillé, comm. de Tille, à 5 k. (1 l. ¼) de Beauvais, 2 k. (½ l.) de Nivillé. *Pop.* comp. celle de Tille, 524. *Bur. de poste* de Beauvais.

**Tillot**, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Gamaches, à 20 k. (4 l. ¼) d'Abbeville, 4 myr. (10 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Floriville, 24. *Bur. de poste* d'Abbeville.

**Tillot**, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de St.-Valery-sur-Somme, comme de Pendé, à 18 kil. (4 l.) d'Abbeville, 6 myr. (13 l.) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Pendé et dép., 1014. *Bur. de poste* d'Abbeville.

**Tillot** (le), v. (*Nord*), arr. et cant. ouest de Cambrai, à 2 kil. (½ l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ¼) de Douay. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Cambrai.

**Tilloy** (le), v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de Marchiennes, près du canal du Decours, à 18 k. (4 l.) de Douay, 3 k. (¾ de l.) de Marchiennes. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Marchiennes.

**Tilloy-les-Conti**, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Conti, à 18 k. (4 l.) d'Amiens, 18 k. (4 l.) de Breteuil. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Breteuil, dép. de l'Oise.

**Tilloy - les - Mafflaine**, *ou* **Tilloy - aux - Fossés**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. sud d'Arras, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. On y trouve des mines de houille. *Pop.* comprise celle du hameau du Couet-aux-Bois, 750. *B. de p.* d'Arras.

**Tilly**, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Génappe, sur un des ruiss. des sources de la Dyle, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Vilroux, 8 k. (2 l.) E. S. E. de Nivelle, 37 k. (8 l. ½) S. S. E. de Bruxelles, 9 kilom. (2 l. ½) de Génappe. Il y a dans cette commune une brasserie et une genièvrerie. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Génappe.

**Tilly**, v. (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, canton d'Ecos, à 14 k. (3 l. ½) E. de Gaillon, 13 k. (3 l.) S. E. du Grand-Andelys, 31 k. (7 l.) N. E. d'Evreux, 7 k. (1 l. ½) de Vernon. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Vernon.

**Tilly**, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, canton de Souilly, sur la Meuse, à 18 k. (4 l.) S. de Verdun, 33 kil. (7 l. ½) N. E. de Bar-sur-Ornain, 13 k. (3 l.) N. de St.-Mihel. *Pop.* 619. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

**Tilly** *ou* **Pressat**, moat (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Veyre, à 16 k. (3 l. ¾) S. de Clermont.

**Tilly-Capel**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, canton d'Heuchin, près de la Ternoise, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Pol, 43 k. (9 l. ½) d'Arras. *P.* 383. *Bur. de poste* de St.-Pol.

**Tilly**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, à 21 k. (4 l. ¾) de Montfort, 40 k. (9 l.) de Versailles, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Houdan. *P.* 439. *B. de p.* d'Houdan.

**Tilly-sur-Seulles**, *ou* **Tilly-d'Orceau**, v. (*Calvados*), arr. de Caen, chef-l. de cant., près de la Seculine, à 19 kil. (4 l. ¾) O. de Caen, 11 kilom. (2 l. ¾) S. E. de Bayeux, 10 k. (2 l. ½) N. de Villers. Il y a un moulin à papier. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 832. *B. de p.*

**Tilly - la - Campagne**, bourg (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, à 8 k. (2 l.) S. p. E. de Caen, 24 k. (5 l. ½) N. p. O. de Falaise, 10 kilom. (2 l. ½) O. d'Argences. *P.* 122. *B. de p.* de Caen.

**Tilques**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. nord de St.-Omer, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 7 m. (15 l. ¼) d'Arras. *Popul.* 612. *Bur. de poste.* de St.-Omer.

**Timagnes**, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, cant. de Tonneins, comm. de Clairac, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 21 kilom. (4 l. ¼) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Clairac, 5900. *Bur. de p.* de Clairac.

**Timonville**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, à 18 kil. (4 l.) O. de Morhange, 24 kilom. (5 l. ½) S. E. de Metz, 14 kil. (3 l. ½) N. E. de Nomény. *Popul.* 319. *Bur. de poste* de Metz.

**Tina**, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur le chemin d'Ivrée à Verceil, sur le canal de Santhia, à 36 kilom. (8 l.) S. E. d'Ivrée. *Pop.* 410. *Bur. de p.* d'Ivrée.

**Tincherray**, ville (*Orne*), arr. de Domfront, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ¼) N. E. de Mortain, 7 m. (16 l.) N. O. d'Alençon, 13 kilom. (3 l.) S. E. de Vire. Cette ville est sur la rive gauche d'une des sources du Noireau, entre Vire et Domfront. C'étoit le siége d'un t-illiage démembré de celui du grand - baillage du ci-devant Cotentin. Il y avoit deux églises paroissiales en 1105. Robert, frère de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, ayant perdu une bataille à Tinchebray, fut fait prisonnier par son frère, qui eut la barbarie de le priver de la vue, en lui faisant mettre devant les yeux un bassin de cuivre ardent, et Robert en mourut dans la prison. Il y a des fabriques de clous de toutes qualités et de toutes grandeurs, servant à la construction des navires et à tous autres usages, et de clincaillerie de toute espèce, étoffes sur fil, laine et coton, toiles rayées et noires, tanneries, mégisseries, papeteries et teinturerie. On fabrique aussi, tant dans la ville que dans ses environs, toutes sortes d'outils pour menuiserie, charpenterie et serrurerie, ustensiles en fer pour la cuisine. Cette petite ville a beaucoup souffert de la guerre civile des Chouans; la moitié des habitations a été incendiée. C'est la résidence d'un tribunal de com-



Digitized by Google

merce et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2961. *B. de p.* de Condé-sur-Noireau.

TINCOURT, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roiselle, à 7 k. (1 l. ¾) de Péronne, 5 m. (12 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Bouchy, 583. *Bur. de poste* de Péronne.

TINEN OU TINTINGEN, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, comm. de Warnach, à 7 kil. (1 l. ¾) E. N. E. de Fauvillers, 8 kil. (2 l.) N. O. de Rambrouch, 41 kil. (9 l. ¾) N. O. de Luxembourg, 22 k. (5 l.) d'Arlon. *Popul.* compr. celle de Warnach, 122. *Bur. de poste* d'Arlon.

TINERY, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Delme, à 21 k. (2 l. ¼) de Château-Salins, 29 kil. (6 l. ¼) de Nancy. *Popul.* 334. *B. de p.* de Château-Salins.

TINEZ (LE), v. (*Var*), arrond. de Grasse, cant. de St.-Vallier, à 5 k. (1 l. ¼) de Grasse, 4 kil. (1 l.) de Toulon. *Pop.* 151. *Bur. de p.* de Grasse.

TINGRY, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Samer, à 14 k. (3 l. ¾) de Boulogne, 8 m. (18 l. ¾) d'Arras, 3 kilom. (¾ de l.) de Samer. *Pop.* réunie à Beuc, 259. *B. de p.* de Samer.

TINIEN (LE), ruisseau (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Allevard. Sa source, à 11 kil. (2 l. ¼) S. p. E. de cet endroit, coule à l'O. et se rend dans l'Ozeins, à 9 k. (2 l. ¼) S. d'Allevard.

TINLHIAT, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. et comm. de Billom, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Clermont. *Pop.* comprise celle de Billom, 4763. *B. de p.* de Billom.

TINQUETTE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Aubigny, comm. de Teneques, à 21 kilom. (4 l. ¾) d'Arras. *Popul.* comprise celle de Teneques et Bethancourt, 745. *Bur. de poste* d'Arras.

TINQUEUX, v. (*Marne*), arr. et cant. de Reims, sur la Vesle, à 2 k. (¼ l.) de Reims, 43 k. (9 l. ½) de Châlons. *Pop.* 34. *Bur. de p.* de Reims.

TINSHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Molsheim, comm. de Gerswiller, à 4 k. (1 l.) de Molsheim, 23 k. (5 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* compr. celle de Gerswiller, 501. *Bur. de poste* de Molsheim.

TINTENIAC, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, ch.-l. de canton, à 38 k. (8 l. ¼) S. S. E. de cette ville, 27 k. (6 l.) N. N. O. de Rennes, 7 k. (1 l. ¾) E. p. N. de Bécherel, 5 k. (1 l. ¼) d'Hédée. *Pop.* 2270. *B. de p.* d'Hédée.

TINTIGNY, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Etale, près de la Semoy, à 7 kil. (1 l. ¾) O. p. N. d'Etale, 14 k. (3 l. ¼) N. de Virton, 5 m. (10 l. ¾) O. p. N de Luxembourg. *Pop.* 783. *Bur. de p.* d'Arlon.

TINTINGEN, v. (*Forêts*). *Voyez* TUNTINGEN.

TINTURY, v. (*Nièvre*), arrond. de Château-Chinon, cant. de Chatillon, près du Tramboulin, ruisseau, à 16 k. (3 l. ¾) de Moulins, 38 k. (8 l. ¼) de Nevers. *Popul.* 555. *Bur. de p.* de Moulins-en-Gilbert.

TION (LE), (*Tanaro*), torrent qui prend sa source à Isola, et se jette dans le Tanaro à Masio (Marengo), après 37 k. (6 l.) de cours.

TIOUTORD, v. (*Ardèche*). *Voyez* RIEUTORD.

TIRANGES, v. (*Haute-Loire*) arr. d'Yssengeaux, cant. de Bas, à 14 k. (3 l. ¼) de Monistrol, 31 k. (7 l.) du Puy, 11 kil. (2 l. ¾) de Craponne. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Craponne.

TIRASSES (LES), v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Vallier, comm. de St.-Cesaire, à 13 kilom. (3 l.) de Grasse, 7 k. (1 l. ¾) de St.-Vallier. *Popul.* compr. celle de St.-Cesaire, 1191. *Bur. de poste* de Grasse.

TIRCUL (LE), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans. Sa source, dans les Alpes, à 21 k. (4 l. ¾) E. N. E. du Bourg-d'Oisans, coule au S. O. et se rend dans le Furan, sous le nom de *Gué*, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. de sa source.

TIREMONT, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton d'Auneuil, comm. de Val-Dampierre, à 11 k. (2 l. ¾) de Chaumont, 15 kil. (3 l. ½) de Beauvais. *Pop.* comp. celle de Val-Dampierre, 660. *Bur. de poste* de Chaumont.

TIREMONT, v. (*Ourthe*), arr. et cant. de Malmédy, comm. de Weisme, à 19 k. (4 l. ¼) de Spa, 6 k. (1 l. ¼) de Malmédy. *Popul.* compr. celle de Weisme, 2058. *B. de p.* de Spa.

TIRENCOURT, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Picquigny, comm. de la Chaussée, à 10 k. (2 l. ½) d'Amiens. *Popul.* comprise celle de la Chaussée, 743. *Bur. de poste* de Picquigny.

TIRENT, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Saramon, près de la Gimone, à 21 k. (4 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Gimont.

TIREPEINE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Champigny, 4 k. (1 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Champigny, 82. *Bur. de poste* d'Etampes.

TIRIA (LA), rivière (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Florenne, à 4 k. (1 l.) N. E. duquel elle prend sa source, coule à l'O., puis au Nord, tourne à l'Ouest, puis au S. O., et retournant à l'O., va se rendre dans l'Eau-d'Heure, à 4 k. (1 l.) N. p. O. de Walcourt; elle a 22 k. (5 l.) de cours.

TIRIEU, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Moretel, comm. de Courtenay, à 18 k. (4 l.) de la Tour-du-Pin, 7 k. (1 l. ¾) de Moretel. *Populat.* compr. celle de Courtenay, 1130. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

TIRLEMONT, ville (*Dyle*), arr. de Louvain, ch.-l. de cant., sur la rivière de Gette, à 18 k. (4 l.) E. S. E. de Louvain, 19 k. (4 l. ¼) O. de St.-Trond, 11 k. (2 l. ¾) O. p. S. de Leau, 42 kilom. (9 l. ½) E. de Bruxelles, 29 myr. (651.) N. E. de Paris. Long. 22. 33. lat. 50. 49. C'étoit autrefois une ville considérable du Brabant, elle n'est plus aussi florissante. Cependant on y fabrique quantité d'étoffes de laine, principalement de la flanelle et des bas. La bière qu'on y fait est très-renommée et d'un grand produit. Les guerres continuelles qu'elle a soutenues l'ont fort endommagée en 1704. Elle fut embrasée par la négligence d'un ouvrier. La plupart des maisons furent réduites en cendres. Elle renfermoit une collégiale, et nombre de couvens et maisons religieuses de l'un et l'autre sexe, Augustins, Cordeliers, Capucins, Carmes déchaussés, Récollets, Alexiens; le prieuré des Dames-Blanches, celui du Val-Ste.-Barbe, de Cabbeck et d'Aleenbroek, tous de l'Ordre de St.-Augustin; les Annonciades, les Sœurs-Grises, Hospitalières et un béguinage. Le 1^er^ thermidor an 2 (19 juillet 1794), le général en chef Jourdan défit l'ennemi sur les hauteurs en arrière de Tirlemont, tua un grand nombre d'ennemis, et fit 60 prisonniers. C'étoit une place de guerre; elle a été supprimée par un arrêté des Consuls du 1^er^ vendémiaire

Digitized by Google

an 12 (24 septembre 1803), qui a ordonné en même temps la vente des terrains et fortifications. Cette ville a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 7988. *Bur. de poste. Rel. de poste.*

TIMMORT, v. (*Rhin - et - Moselle*), arr. de Coblenta, cant. de Munster - Mayenfeld, commune de Roers. *Pop.* compr. celle de Roers, 140.

TIRONNEAUX, v. (*Sarthe*), arr. et canton de Marolles, comm. de Héray, à 9 k. (2 l. ¼) de Bonnetable, 11 k. (2 l. ¾) de Mamers. Il y avoit une abbaye commendataire de l'Ordre de Cîteaux, fondée par Payen - de - Chaources, sire de Clinchant, vers l'an 1149. *Popul.* compr. celle de Héray, 233. *Bur. de poste* de Bonnetable.

TIRPINGEN, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bascharage, comm. d'Hondelange, sur la Messancy, à 2 k. (¼ l.) E. de Rebange, 8 kil. (2 l.) N. p. E. de Longwy, 25 k. (5 l. ¼) O. p. S. de Luxembourg, 8 k. (2 l.) d'Arlon. *Popul.* 164. *B. de p.* d'Arlon.

TIRPIED, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, canton de Brecey, à 7 kil. (1 l. ¾) N. E. d'Avranches, 40 k. (9 l.) S. S. E. de Coutances, 6 k. (1 l. ½) O. de Brecey. *Popul.* 1530. *Bur. de poste* d'Avranches.

TISE. *Voyez* THISE.

TISON (LE), v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Saint-Paulien. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de cet endroit, coule à l'E. et se rend dans l'Arzon, à 4 k. (1 l.) de sa source.

TISSAC, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, comm. de Cazes, à 9 k. (2 l. ¼) de Lauzerte, 25 k. (5 l. ¾) de Montauban. *Popul.* compr. celle de Cazes, 514. *Bur. de poste* de Lauzerte.

TISSEY, v. (*Yonne*), arrond. et cant. de Tonnerre, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 25 kilom. (5 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Tonnerre.

TISSONIÈRE, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Maringues, comm. de Jose, à 19 kil. (4 l. ¼) de Thiers, 19 k. (4 l. ¼) de Clermont, 4 kil. (1 l.) de Maringues. *Pop.* comprise celle de Jose, 967. *Bur. de poste* de Maringues.

TITAN (PORT ETPOINTE DU), (*Var*), arr. de Toulon, à la côte S. E. de l'Isle-du-Levant ou Titan, entre la pointe de Liserot et la calanque des Iviers.

TITAUGE, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Fauxvillers, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de cet endroit, 27 kil. (6 l.) E. de Neufchâteau, 31 k. (7 l.) O. de Diekirch. *Pop.* réunie à Komelding, 267. *Bur. de poste* de Malmaison.

TITRE (LE), v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Nouvion, à 6 k. (1 l. ½) d'Abbeville, 4 myr. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Auville, 315. *B. de p.* d'Abbeville.

*Titre* (*Chevalier*). Sous la monarchie ce titre n'étoit plus ce premier degré d'honneur dans les armées, que l'on donnoit avec tant de cérémonies à ceux qui s'étoient distingués par quelque grand exploit. Ni le souflet, ni le coup d'épée sur l'épaule, ni le baudrier attaché à la ceinture, ni les éperons dorés n'étoient plus nécessaires pour faire un *chevalier*. On le devenoit par l'admission dans un *ordre* quelconque, soit purement militaire, soit militaire et religieux tout ensemble, tels que les *ordres* du St.-Esprit, de St.-Michel, de St.-Louis, de Malte, etc. Les professeurs en droit dans l'université de Paris étoient aussi *chevaliers*. Les seconds fils des familles nobles ou anoblies prenoient cette qualification. Il y avoit jusqu'à des *chevaliers* du guet.

*Titre d'honneur* (*Altesse*) que l'on donnoit aux princes et princesses du sang. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, fut le premier qui le prit, en y joignant le mot *royale*. C'étoit le titre le plus relevé après celui de *majesté*. Un curé de village prétendoit qu'il n'appartenoit qu'à Dieu; il avoit lu dans son bréviaire: *Tu solus Dominus, tu solus altissimus.*

*Titre d'honneur*. Sous le gouvernement actuel (*altesse impériale*) aux princes françois; (*altesse sérénissime*) à l'archi-chancelier de l'empire, à l'archi-trésorier, à l'archi-chancelier d'état, au grand électeur, au connétable, au grand amiral; (*excellence*) au président du Sénat, aux sénateurs, au grand juge et aux ministres; (*éminence*) aux cardinaux.

TITTINGEN, v. (*Haut - Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Lauffon, à 3 k. (¾ de l.) N. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. p. E. de Délemont, 14 kil. (3 l. ½) S. d'Huningue. *Pop.* 225. *B. de p.* de Délemont.

TITZ, ville (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) E. de Linnich, 30 kilom. (6 l. ¼) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 383. *Bur. de poste* de Juliers.

TIVERNON, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Bazoches-lès-Gallerandes, à 7 k. (1 l. ¾) de Neuville, 29 k. (6 l. ½) d'Orléans, 5 k. (1 l. ¼) de Thoury. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Thoury, dép. d'Eure-et-Loir.

TIVERNY, v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Creil, près du Therain, à 11 k. (2 l. ¾) de Senlis, 32 k. (7 l. ¼) de Beauvais, 3 k. (¾ de l.) de Creil. *Pop.* 82. *Bur. de poste* de Creil-sur-Oise.

TIVIERS, v. (*Cantal*), arr. et cant. nord de St.-Flour, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 myr. (13 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de St.-Flour.

TIVOLAGGIO, v. (*Liamone*), arr. et cant. de Sartène, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 39 k. (8 l. ¼) d'Ajaccio. *Pop.* compr. celle de Bilia et Grossa, 1012.

TIVRAS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr., cant. et comm. de Marmande, à 2 k. (¼ l.) de cette ville. *Popul.* compr. celle de Marmande. *Bur. de poste* de Marmande.

TIZAC, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, sur la Cédène, à 13 k. (3 l.) de Villefranche, 36 k. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* 313. *Bureau de poste* de Villefranche.

TIZAC, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Guitres, à 19 k. (4 l. ½) de Libourne, 33 kilom. (7 l. ½) de Bordeaux, 15 kilom. (3 l. ¼) de Coutras. *Pop.* 434. *Bur. de poste* de Coutras.

TIZAC-DE-CURLON, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Branne, à 9 k. (2 l. ¼) de Libourne, 25 k. (5 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 352. *Bureau de poste* de Libourne.

TIZAY, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Chinon, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 5 m. (10 l. ½) de Tours. *P.* 256. *B. de p.* de Chinon.

TIZON, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. d'Ebreuil, à 13 kil. (3 l.) de Gannat, 5 m. (10 l. ½) de Moulins. *Pop.* 106. *Bur. de p.* de Gannat.

TOCANE, v. (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Montagrier, près de la Dronne, à 11 k. (2 l. ¾) de Riberac, 19 k. (4 l. ½) de Périgueux. *P.* 990. *B. de p.* de Riberac.

TOCQUEVILLE, v. (*Eure*), arr.

Digitized by Google

de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf, à 8 k. (2 l.) de Pont-Audemer, 6 m. (13 l.) d'Evreux. *Pop.* 230. *Bur. de p.* de Pont-Audemer.

TOCQUEVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Saint-Pierre-Eglise, à 21 k. (4 l. ½) de Cherbourg, 7 m. (15 l. ¾) de Coutances, 20 k. (4 l. ¼) de Valognes. *Pop.* 747. *Bur. de poste* de Valognes.

TOCQUEVILLE, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, à 18 k. (4 l.) de Dieppe, 7 myr. (15 l.) de Rouen, 11 k. (2 l. ¾) d'Eu. *Pop.* 250. *Bur. de poste* d'Eu. *Rel. de p. aux chevaux.*

TOCQUEVILLE, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Dieppe, cant. de Basqueville, à 20 k. (4 l. ¼) de Dieppe, 41 k. (9 l. ¼) de Rouen, 10 k. (2 l. ¼) d'Omonville. *Pop.* 357. *Bur. de poste* d'Omonville.

TOCQUEVILLE-LES-MURS, village (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Goderville, à 30 k. (6 l. ½) de Montivilliers, 5 m. (11 l.) de Rouen, 7 k. (1 l. ¾) de Fauville. *Pop.* 215. *Bur. de p.* de Fauville.

TODEMODE, v. (*Rhin - et - Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 4 k. (1 l.) N. N. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Castellaun, 5 m. (11 l. ¼) S. p. O. de Coblentz, 41 k. (9 l. ¼) de Creutznach. *Pop.* 40. *B. de p.* de Creutznach.

TOERNICH, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Budelich, près de la Moselle, à 4 k. (1 l.) O. p. N. de Budelich, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Neumagen, 15 k. (3 l. ¼) E. N. E. de Trèves. *Pop.* 149. *Bur. de poste* de Trèves.

TOET-ESCARENA. *Voyez* TOREL-SCARENA.

TŒUFLES, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Moyenneville, à 8 k. (2 l.) d'Abbeville, 4 myr. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Rogeau, 5650. *Bur. de poste* d'Abbeville.

TOGES, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Vouziers, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Vouziers.

TOGNI-AUX-BŒUFS, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole, sur l'Isson, à 13 k. (3 l.) de Châlons, 3 k. (¾ de l.) de Pogny. *Pop.* 275. *Bur. de p.* de Pogny.

TOHOONE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de Durbuy, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) O. S. O. de Ferrière, 4 m. (10 l.) E. p. S. de Namur. *Pop.* 695. *Bur. de poste* de Marche.

TOIONE, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, cant. de Marolles, à 9 k. (2 l. ½) de Mamers, 32 k. (7 l. ½) du Mans. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Mamers.

TOILE-A-VOILE, v. (*Isère*). *Voy.* ST.-JEAN-DE-BOURNAY.

TOIRAC, v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Cajare, comm. de la Roque, près du Lot, à 9 k. (2 l. ¼) de Figeac, 43 k. (9 l. ½) de Cahors. *Pop.* comp. celle de la Roque, 398. *Bur. de poste* de Figeac.

TOIRAC-ST.-PIERRE, v. (*Lot*). *Voyez* ST.-PIERRE-TOIRAC.

TOIRAS, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. de la Salles, à 13 kil. (3 l.) de St.-Hippolyte, 43 k. (9 l. ½) de Nîmes, 5 k. (1 l. ¼) d'Anduze. *Pop.* 449. *Bur. de p.* d'Anduze.

TOISAC, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Rhodez.

TOISE (LA). *V.* MESURES et POIDS.

TOISSEY, village (*Ain*). *Voyez* THOISSEY.

TOISSIA, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saulnier, cant. de St.-Amour, à 20 k. (4 l. ¼) d'Orgelet, 30 kil. (6 l. ¾) de Lons-le-Saulnier. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de St.-Amour.

TOISSIEU, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. et comm. d'Annonay, à 27 k. (6 l.) de Tournon, 6 m. (13 l.) de Privas, 1 k. (¼ de l.) d'Annonay. *Pop.* comp. celle d'Annonay, 3800. *B. de p.* d'Annonay.

TOISY-LA-BERGÈRE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Saulieu, à 25 k. (5 l. ¾) de Semur, 5 m. (11 l. ¾) de Dijon, 9 k. (2 l. ½) de Saulieu. *Pop.* 1107. *Bur. de p.* de Saulieu.

TOLAINCOURT, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de la Marche, près du Mouzon, à 4 kil. (1 l.) de la Marche, 4 m. (18 l.) d'Epinal. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de la Marche.

TOLLA, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, à 19 k. (4 l. ¼) d'Ajaccio, 37 k. (8 l. ¼) de Sartène. *Popul.* 451.

TOLLEGNO, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, sur une colline entre le Cervo et l'Oropa, à 4 k. (1 l.) N. de Bielle. *Popul.* 693.

TOLLENT, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Auxy, près de la Fontaine-la-Riante, à 28 k. (61. ¼) de Montreuil-sur-mer, 5 m. (12 l. ¼) d'Arras, 9 k. (2 l. ½) d'Auxy. Il y a des tourbieres. *Pop.* 256. *Bur. de p.* d'Auxy.

TOLLET, v. (*Vienne*), arrond. de Montmorillon, cant. de la Trémouille, près de la Benaize, à 19 k. (4 l. ¼) de Montmorillon, 6 m. (14 l.) de Poitiers. *Pop.* 535. *Bur. de poste* de Montmorillon.

TOLLEVAST, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. d'Octeville, près de la forêt de Cherbourg, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) de Coutances. *Pop.* 638. *Bur. de poste* de Cherbourg.

TOLON (LA), riv. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, canton de Toucy. Sa source, à 18 k. (4 l.) O. p. S. d'Auxerre, coule au N. et se jette dans l'Armançon, à 1 k. (¼ de l.) O. de Joigny.

TOLVON, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. et comm. de Voiron, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¾) de Grenoble. *Populat.* comp. celle de Voiron, 4800. *Bur. de poste* de Voiron.

TOMBE (LA), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine, sur la Seine, à 24 k. (5 l. ½) de Provins, 36 k. (8 l.) de Melun, 10 k. (2 l. ½) de Montereau. *Pop.* 230. *Bureau de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

TOMBEBŒUF, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Monclar, à 13 k. (3 l.) S. de Lauzun, 37 k. (8 l. ½) N. N. O. d'Agen, 6 k. (1 l. ½) S. E. de St.-Barthelemy, 18 k. (4 l.) de Tonneins. *Pop.* 2902. *Bur. de p.* de Tonneins.

TOMBEBOUT, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Sainte-Livrade. *Pop.* 1455. *Bur. de poste* de Sainte-Livrade.

TOMBEUR, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de la Hulpe, comm. de Rozières, à 16 kil. (3 l. ½) de Génappe, 19 k. (4 l. ½) de Bruxelles. *Pop.* comp. celle de Rozières, 267. *Bur. de poste* de Génappe.

TOMBES (*Sambre - et - Meuse*), *Voy.* SOMBRE.

TOMBLAINE-AUX-OYES, v. (*Meurthe*), arr. et cant. ouest de Nancy, sur la Meurthe, à 2 kil. (½ l.) de Nancy. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Nancy.

TOMÉ, île (*Côtes - du - Nord*), arr. de Lannion, à 2 k. (½ l.) de la côte, 11 k. (2 l. ¾) N. de Lannion; elle a du N. au S. 1 k. (½ de l.) de long sur 1 k. (½ de l.) de large.

TOMINZO, v. (*Golo*), arrond. de

Bastia, à 22 k. (51.) N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Capo-Bianco, 6 k. (1 l. ½) N. de Senecha. *Popul.* 658.

Ton (le), rivière (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, à 7 kil. (1 l. ¾) O. N. O. du duché prend sa source, coule au S. O., puis au S., retourne au S. O., traverse Virton, arrose St.-Mard, monte au N., et va au S. O. pour se rendre dans la Chiers, après avoir arrosé Morteau dont elle prend le nom. Elle a 28 k. (6 l. ¼) de cours.

Tonancourt, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, près de la Toucques, à 14 k. (3 l. ¼) de Lisieux, 4 m. (10 l. ½) de Caen. *Pop.* 184. *Bur. de poste* de Lisieux.

Tonco, v. (*Tanaro*), arr. de Casal, sur une colline, à 18 k. (4 l.) de Casal. *Pop.* 1800.

Tondingen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, comm. de Gursch, à 5 k. (1 l. ¼) N. d'Arlon, 9 k. (2 l. ¼) N. N. O. de Steinfort, 28 k. (6 l. ¼) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 155. *B. de p.* d'Arlon.

Tondorf, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Blanckenheim, à 3 kil. (¾ de l.) N. p. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. S. O. de Munster-Eiffel, 8 m. (18 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Trèves.

Tonel-Scarena ou Toet-Escarena, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de Scarena, à 16 k. (3 l. ½) de Nice. On y fait commerce d'huile, soie, bled, vin, légumes et châtaignes. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Nice.

Tonengo, v. (*Tanaro*), arrond. d'Asti, cant. de Cocconato, dans un petit vallon, à 42 k. (9 l. ½) N. O. d'Asti. *Pop.* 463. *Bur. de poste* d'Asti.

Tongerloo, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. de Westerloo, à 2 kil. (½ l.) N. p. O. de cet endroit, 14 k. (3 l.) S. S. E. d'Hérenthals, 38 k. (8 l. ½) E. S. E. d'Anvers, 18 k. (4 l.) de Diest. Il y avoit une célèbre et magnifique abbaye de religieux de l'ordre des Prémontrés. On y a vu jusqu'à 300 religieux; ils exerçoient les fonctions pastorales même dans les pays de la domination de Hollande. La bibliothèque et les bâtimens étoient superbes. Il y a une fabrique d'eau-de-vie de genièvre. *Pop.* 896. *Bur. de poste* de Diest, départ. de la Dyle.

Tongerloo, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Ruremonde, cant. de Brée, sur la Neer-Itteren, à 5 k. (1 l. ½) E. S. E. de Brée, 9 k. (2 l. ½) N. E. de Maseyck, 21 k. (4 l. ¾) N. de Maestricht. *Pop.* 441. *Bur. de p.* de Maseyck.

Tongres, ville (*Meuse-Infér.*), arr. de Maëstricht, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) N. O. de Liége, 19 k. (4 l. ½) E. de St.-Trond, 18 k. (4 l.) O. S. O. de Maëstricht, 32 myr. (71 l. ½) N. E. de Paris. Long. 23. 7. lat. 50. 47. La ville de Tongres fut bâtie plus de 800 ans avant J. C., et plus de 100 ans avant la fondation de Rome, par *Tongrus* qui en fut le premier roi. Cette ville, désignée par le nom d'*Atuatuca* dans quelques auteurs latins, est une des plus anciennes villes de la Gaule Belgique; elle étoit située dans le pays des Eburons, sur la rivière de Saar; et elle est célèbre, dans les *Commentaires de César*, par les événemens militaires dont elle fut le théâtre. Son importance ne diminua point sous les premiers empereurs, car il paroît que plusieurs cohortes de Tongrois ont servi constamment dans les armées romaines. On raconte qu'une druide de cette ville prédit à Dioclétien sa future élévation à l'Empire. On prétend que les Tongrois sont d'origine germaine: ce qui pourroit contribuer à le faire croire, c'est qu'on y a conservé la danse des Germains, dont parle Tacite; elle est exécutée, comme le dépeint cet historien, par des hommes armés de lances et de boucliers. Tongres fut ravagée par Attila au 5e siècle, et ensuite par les barbares dans le 9e siècle: il s'y fit, en 1403, une convention entre l'évêque et la bourgeoisie, sous le nom de *paix de Tongres*; les Français la prirent en 1670, et la démantelèrent en 1673; elle n'est plus aujourd'hui qu'une ville du quatrième ordre. Des débris de vieilles murailles, épars dans la campagne environnante, attestent que son enceinte a été considérable: on y voit aussi la fontaine minérale citée par Pline, située dans un vallon agréable, et qui fut rétablie en 1700.

Cette ville n'a point d'édifice remarquable; son commerce est à peu près nul, et sa principale ressource consiste dans un marché aux cochons, qui s'y tient tous les huit jours, et qui est très-fréquenté. Voilà tout ce qui reste aujourd'hui à cette ville, qu'on appeloit, il y a deux mille ans, la capitale de la seconde Germanie. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* comprise celle de Malkeu, 2973. *Bur. de p. Rel. de poste aux chev.*

Tongres-Notre-Dame, village (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Chièvres, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. d'Ath, 3 k. (¾ l.) O. de Chièvres, 19 k. (4 l. ¾) N. N. O. de Mons. Il y a deux blanchisseries, une brasserie à genièvre. *Pop.* 380. *Bur. de p.* d'Ath.

Tongres-St.-Martin, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton de Chièvres, à 5 k. (1 l. ¼) S. d'Ath, 1 k. (¼ de l.) O. de Chièvres, 19 k. (4 l. ¾) N. N. O. de Mons. Il y a une carrière de pierre. *Pop.* 165. *Bur. de poste* d'Ath.

Tongrinelle, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, canton de Gembloux, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. O. de Sey, 18 kil. (4 l.) O. p. N. de Namur. *Pop.* 586. *B. de p.* de Namur.

Tongrinnes, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Gembloux, près la Ligne, à 7 kil. (1 l. ¾) S. S. O. de Gembloux, 14 k. (3 l. ½) N. p. E. de Châtelet, 9 kil. (2 l. ¼) O. N. O. de Namur. *Pop.* 310. *Bureau de poste* de Namur.

Tonque (la), rivière (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Bédarrieux. Sa source, à 8 kil. (2 l.) S. E. de Bédarrieux, coule au S. p. E., tourne à l'E., et va se rendre dans l'Hérault, à 27 k. (6 l.) S. E. de sa source.

Tonils (les), v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Bourdeaux, sur le Roubion, à 21 k. (4 l. ¾) de Crest, 4 m. (10 l. ½) de Valence, 13 k. (3 l.) de Dieu-le-Fit. On y fabrique serges, ratines et draperies de ¾ et ⅘. *Pop.* 238. *Bur. de p.* de Dieu-le-Fit.

Tonnac, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de Cordes, à 19 kil. (4 l. ½) de Gaillac, 6 m. (13 l. ½) de Castres, 7 k. (1 l. ¾) de Cordes. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Cordes.

Tonnay-Boutonne, ville (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, ch.-l. de canton, sur la Boutonne, à 14 k. (3 l. ½) O. de St.-Jean-d'Angely, 25 k. (5 l. ¾) N. p. O. de Saintes, 20 k. (4 l. ¾) E. de Rochefort. Long. 16. 56. lat. 45. 58. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 892. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

Tonnay-Charente, ville (*Charente-Inférieure*), arrond. de Rochefort, chef-lieu de canton, sur la

Digitized by Google

Charente, à 30 k. (6 l. ¼) N. O. de Saintes, 4 k. (1 l.) E. de Rochefort, 44 myr. (121 l.) S. O. de Paris. Long. 16. 43. lat. 46. 6. C'est une ville ancienne de la ci-devant Saintonge. Le château fut donné en 1400 à la maison de Mortemare, avec titre de principauté. Cette seigneurie appartenoit depuis long-temps à la maison de Rochechouart. Le duc de Mortemare en étoit chef. Son fils portoit le nom de prince de Tonnay-Charente. On y voyoit une abbaye commendataire d'hommes, Ordre de St.-Benoît, sous le titre de Ste-Marie et de St.-Hippolyte. Il y avoit de grands magasins du côté du port où les vaisseaux de haut bord se retiroient avant celui de Rochefort; ils servent néanmoins quelquefois au défaut de cette ville. Son commerce d'entrepôt est considérable : c'est-là que s'arrêtent toutes les marchandises qui descendent la rivière, et en temps de paix elle expédie pour l'étranger plus de 200 bâtimens chargés de vins, et principalement d'eau-de-vie. Il y a des marais salans en activité. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Rochefort, 5e arrondissement maritime. *Pop.* 2357. *Bur. de poste.*

TONNE (la), forêt (*Indre*), arr. de Châteauroux, comm. de Valençay, à 20 k. (4 l. ¼) N. E. de Châtillon. Elle a 6235 mèt. (3200 t.) de long, sur 1167 mèt. (600 t.) de large.

TONNEINS, ville (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, ch.-l. de cant., à 31 k. (7 l.) N. E. d'Agen, 6 k. (1 l. ¼) N. O. de Clairac, 57 m. (129 l. ¼) S. S. O. de Paris. Cette ville, très-longue, située sur la Garonne, et formée par deux bourgs presque joints ensemble, étoit le chef-lieu d'un duché-pairie érigé en 1758, en faveur d'Antoine-Paul-Jacques de Quelen, comte de la Vauguyon, gouverneur des enfans de France. Elle est riche par son commerce en blés, vins, eaux-de-vie, et sur-tout en tabac. Il y en a quatre manufactures, dont deux très-considérables, et deux autres d'épingles. Il y avoit des corderies remarquables par leur nombre et leur activité; ces établissemens fournissoient des cordages à la marine : on y travailloit aussi les fils à voile et les fils de senne. Cette commune est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. Elle a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Langon, 5e arrondissement maritime. *Pop.* 4912. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chevaux.*

TONNENS, v. (*Aude*), arr. de Limoux, canton d'Alaigne, comm. de Lasserre, à 18 k. (4 l.) de Limoux, 22 k. (5 l.) de Carcassonne. *Pop.* comp. celle de Lasserre, 443. *Bur. de poste* de Limoux.

TONNERRE, ville (*Yonne*), ch.-l. d'arr. et de canton, sur l'Armançon, à 5 m. (11 l. ¼) S. de Troyes, 31 kil. (7 l.) E. p. N. d'Auxerre, 18 m. (41 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 28. lat. 47. 51. Cette ville avoit titre de comté, dans le ci-devant Sénonois, du ci-devant gouvernement général de la Champagne. Tonnerre est fermée par une vieille muraille très-négligée, et est accompagnée de plusieurs tours rondes à l'antique. C'étoit un gouvernement de place; le siége d'un baillage seigneurial, régi par la coutume de Sens, d'une grurie seigneuriale, et d'une maréchaussée. Il y avoit un grenier à sel. Elle étoit connue du temps de Grégoire de Tours. Ce n'étoit alors qu'un château, qui du temps d'Adrevald, moine de Fleury, étoit de la Bourgogne; il avoit déjà donné le nom au pays des environs, qui n'étoit qu'une vicomté mouvante de l'évêque de Langres. Depuis il fut possédé, à titre de comté, par les comtes d'Auxerre et de Nevers, par les maisons de Bourgogne et de Bullion, de Châlons, d'Husson, la maison de Clermont, baron du Dauphiné, qui la vendit à la maison de Louvois. Outre les deux églises paroissiales, dont l'une étoit collégiale, il y avoit une abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée en 980 par le comte Milon, dans laquelle on conservoit le corps de saint Thiery, que la ville avoit pris pour patron, un couvent de Minimes, un monastère d'Ursulines. L'hôpital servoit autrefois de palais aux comtes de Tonnerre. On remarque avec étonnement, dans un des faubourgs de cette ville, une fontaine dont l'eau sort d'un rocher avec tant d'abondance, qu'à 39 mètres (20 t.) delà on la passe sur un pont de pierre de deux arches, et qu'un peu plus loin elle suffit pour faire tourner plusieurs moulins. Cette ville a plusieurs tanneries où l'on prépare des cuirs forts et autres. Il y a aussi une forge et des fabriques de bas, de chapeaux et de menues poteries; mais son principal commerce consiste en excellens vins.

C'est le siége d'une sous-préfecture, et d'un tribunal de 1re instance; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4040. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

TONNETUIT, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy, à 8 k. (2 l.) de Pont-l'Evêque, 5 m. (11 l.) de Caen. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

TONNEVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Beaumont, à 6 k. (1 l. ¼) de Cherbourg, 7 m. (15 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Cherbourg.

TONNEVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun, à 14 k. (31. ¼) de Caux, 42 k. (91. ½) de Rouen, 13 k. (31.) de St-Vallery. *Populat.* 260. *Bureau de poste* de St.-Vallery-en-Caux.

TONNOY, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de St.-Nicolas, près de la Moselle, à 16 kil. (31. ½) de Nancy, 10 k. (2 l. ½) de St.-Nicolas. *P.* 436. *B. de p.* de St.-Nicolas.

TONNY, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St.-Hubert. *Popul.* 113. *Bur. de poste* de Marche.

TONQUIN, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* TOUQUIN.

TONTAINVILLE, v. (*Eure*), arr. et cant. de Pont-Audemer, sur la Corbie, à 4 k. (1 l.) de Pont-Audemer, 6 m. (14 l.) d'Evreux. *Pop.* 812. *B. de poste* de Pont-Audemer.

TONTONADE (la), montagne (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Béat, à la frontière de la France, au sommet des Pyrénées, à 10 k. (2 l. ½) S. S. E. de St.-Béat. Elle a de l'O. à l'E. 4 k. (1 l.) de long, et finit au bord de la Garonne.

TONTOULON, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Bazas, comm. d'Aubiac, à 4 k. (1 l.) de Bazas. *Pop.* compr. celle d'Aubiac, 236. *Bur. de poste* de Bazas.

TONVILLE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 8 k. (2 l.) de Morhange, 31 kil. (7 l.) de Metz. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Faulquemont.

TOR-D'ALBERA, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, sur une montagne près de la source du torrent de Coppa, à 38 k. (81. ¼) N. O. de

Digitized by Google

ſle Bobbio. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Vognère.

**Toraggio**, montagne (*Alpes-Maritimes*), arr. de Monaco, cant. de Briga, à 4 k. (1 l.) S. E. de la Briga.

**Toraise**, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Boussière, sur une montagne, près d'une presqu'île formée par le Doubs, à 7 k. (1 l. ½) de Quingey, 10 kil. (2 l. ½) de Besançon. On y trouve un martinet où se font différens outils pour l'agriculture. *Pop.* 221. *Bur. de poste.* de Quingey.

**Torazzo**, v. (*Sesia*), arr. de Biella, cant. de Mongrando, presque sur une montagne dans la petite vallée de Vionna, à 13 kil. (3 l.) S. O. de Biella. *Pop.* 552. *Bureau de poste* de Biella.

**Torçay**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, comm. de St.-Ange. *Pop.* comprise celle de St.-Ange, 461. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

**Torcé**, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. d'Argentré, à 8 kil. (2 l.) de Vitré, 31 kil. (7 l.) de Rennes. *Pop.* 756. *B. de p.* de Vitré.

**Torcé**, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, canton de Montfort, sur la Vive-Larance, à 20 k. (4 l. ½) du Mans, 6 k. (1 l. ½) de Bonnetable. *Pop.* 1516. *Bur. de poste* de Bonnetable.

**Torcé**, bourg (*Mayenne*), arr. de Laval, canton de Ste.-Suzanne, à 7 k. (1 l. ½) E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) E. d'Evron. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* d'Evron.

**Torce-Réal**, ham. et ermitage (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de la Tour, comm. de Montner; ce hameau est sur une montagne au pied de laquelle il y a une source d'eau minérale, à 5 k. (1 l. ¼) de la Tour, 16 k. (3 l. ¾) de Perpignan. *P.* comp. celle de Montner, 132. *B. de p.* de Perpignan.

**Torcenay**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 10 k. (2 l. ½) de Langres, 41 k. (9 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Langres.

**Torchamp**, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de Passais, près de la Mayenne, à 5 kil. (1 l. ¼) de Domfront, 6 myr. (13 l. ¾) d'Alençon. Il y a une manufacture de toile. *Pop.* 965. *Bur. de poste* de Domfront.

**Torche-Felon**, v. (*Isère*), arr. et cant. de la Tour-du-Pin, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 4 myriam. (10 l.) de Grenoble. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

**Torcheville**, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. d'Albestroff, à 14 kilom. (3 l. ½) de Dieuze, 5 m. (12 l. ½) de Nancy. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Dieuze.

**Torcieu**, v. (*Ain*), arrond. de Belley, cant. de St.-Rambert, près de l'Albarine, à 4 k. (1 l.) de St.-Rambert, 34 k. (7 l. ¼) de Bourg. *Pop.* 750. *Bur. de p.* de St.-Rambert.

**Torcy**, v. (*Aisne*). *V.* Tourcy.

**Torcy**, v. (*Ardennes*), arr. et et cant. sud de Sedan, près de la Meuse, à 16 k. (3 l. ¼) de Charleville, attenant Sedan. *Pop.* 432. *Bureau de poste* de Sedan.

**Torcy**, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, à 7 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 6 m. (14 l. ½) de Dijon. *Pop.* 348. *Bur. de poste* de Semur.

**Torcy**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Fruges, à 19 k. (4 l. ¼) de Montreuil, 6 myr. (12 l. ¾) d'Arras, 9 kil. (2 l. ¼) de Fruges. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Fruges.

**Torcy**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Mont-Cénis, à 23 kil. (5 l. ½) d'Autun, 6 m. (13 l. ½) de Mâcon, 6 k. (1 l. ½) de Mont-Cénis. *Pop.* 415. *Bur. de poste* de Mont-Cénis.

**Torcy**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, à 20 k. (4 l. ½) de Meaux, 36 k. (8 l.) de Melun, 4 k. (1 l.) S. de Lagny. Il y a un joli château. *Pop.* compr. celle de St.-Germain-des-Noyers, 725. *Bur. de poste* de Lagny.

**Torcy-le-Grand**, v. (*Aube*), arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube, près de l'Aube, à 2 k. (½ l.) d'Arcis, 28 k. (6 l. ¼) de Troyes. *Popul.* 280. *Bur. de p.* d'Arcis-sur-Aube.

**Torcy-le-Grand**, bourg (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, canton de Longueville, sur l'Arques, à 15 k. (3 l. ½) de Dieppe, 41 k. (9 l. ¼) de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Bellemare. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Bellemare.

**Torcy-le-Petit**, v. (*Aube*), arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube, près de l'Aube, à 4 k. (1 l.) d'Arcis, 28 k. (6 l. ¼) de Troyes. *Popul.* 235. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

**Torcy-le-Petit**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Longueville, sur l'Arques, à 13 k. (3 l.) de Dieppe, 42 k. (9 l. ¼) de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Bellemare. *P.* 477. *B. de p.* de Bellemare.

**Tordère**, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Perpignan, cant. de Thuir, à 8 kilom. (2 l.) de Céret, 19 kil. (4 l. ¼) de Perpignan. *Pop.* 115. *Bureau de poste* de Céret.

**Tordouet**, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, à 13 k. (3 l.) de Lisieux, 5 m. (11 l. ¾) de Caen, 7 kil. (1 l. ¾) d'Orbec. *Pop.* 1275. *Bur. de poste* d'Orbec.

**Torent**, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Prades, cant. d'Olette, à 10 k. (2 l. ½) de Prades, 5 myr. (12 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 86. *Bur. de poste* de Prades.

**Torfou**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montfaucon, à 19 k. (4 l. ¼) de Cholet, 6 m. (14 l. ½) d'Angers, 20 kil. (4 l. ½) de Beaupréau. *Pop.* 1023. *Bur. de poste* de Beaupréau.

**Torfou**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, à 10 k. (2 l. ½) d'Etampes, 32 k. (7 l. ¼) de Versailles, 5 k. (1 l. ¼) d'Etrechy. Ce lieu a beaucoup souffert en 1652, du temps des guerres civiles. *Pop.* 220. *B. de p.* d'Etrechy.

**Torgia**, village (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, canton d'Ornano, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Ajaccio, 27 kil. (6 l.) de Sartène. *Pop.* 48.

**Torigny**, v. (*Fordte*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Virton, près de la Chiers, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. de Virton, 7 kil. (1 l. ¾) E. de Montmédy, 41 k. (9 l. ¼) O. p. S. de Luxembourg, 30 kilom. (61. ¾) d'Arlon. *P.* 360. *B. de p.* d'Arlon.

**Torgnon**, v. (*Doire*), arrondiss. d'Aoste, entre deux montagnes, sur un ruiss. qui tombe dans la Tournanche, à 22 k. (5 l.) N. E. d'Aoste. *Pop.* 1032. *Bur. de poste* d'Aoste.

**Torigné-le-Rénéaulme**, village (*Sarthe*), arr. de St-Calais, cant. de Boulloire, près de la Nogue *ou* Tortue, à 21 k. (4 l. ¼) de St.-Calais, 24 k. (5 l. ¼) du Mans, 4 kil. (1 l.) de Conneré. *Pop.* 1466. *Bur. de poste* de Conneré.

**Torigné**, v. *Voy.* Thorigné.

**Torigny**, ville (*Manche*). *Voy.* Thorigny.

**Torino**, ville (*Pô*). *Voy.* Turin.

**Torlevai**, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton de Caumont, à 16 k. (3 l. ¾) de Bayeux, 28 kil. (6 l. ½) de Caen, 10 k. (2 l. ½) de Balleroy. *Pop.* 506. *Bur. de poste* de Balleroy.

**Tornac**, v. (*Gard*), arrondiss. d'Alais, cant. d'Anduze, à 13 kil.

(3 l.) d'Alais, 37 kil. (8 l. ¼) de Nîmes, 4 k. (1 l.) d'Anduze. *Pop.* 714. *Bur. de p.* d'Anduze.

TORNAY, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 27 kil. (6 l.) de Langres, 6 myr. (13 l.) de Chaumont, 9 k. (2 l. ½) de Fay-Billot. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Fay-Billot.

TORNICH, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. d'Arlon, à 5 k. (1 l. ½) S. S. O. de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) N. de Rebange, 28 kil. (6 l. ½) O. de Luxembourg. *Pop.* 140. *Bur. de poste* d'Arlon.

TOROS (LE), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues. Sa source au pied de la montagne du Rochail, à 8 k. (2 l.) N.-E. d'Entraigues, coule au S. O., et se rend dans la Marsanne, à 3 kil. (¾ de l.) N. d'Entraigues.

TORP, v. (*Cavaldos*), arrond. et cant. de Falaise, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 28 k. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 96. *Bur. de poste* de Caen.

TORP (LE), v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville, à 21 kil. (4 l. ¾) de Cany, 33 kil. (7 l. ½) de Rouen, 9 k. (2 l. ½) de Doudeville. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Doudeville.

TORPES, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. de Boussière, sur la Saone, à 13 k. (3 l.) de Besançon, 6 k. (1 l. ½) de St.-Vit. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de St.-Vit.

TORPES, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Pierre, sur la côte, près de la Brêne, à 25 k. (5 l. ½) de Louhans, 7 m. (16 l. ½) de Mâcon, 27 k. (6 l.) de Verdun-sur-Saone. *Pop* 2009. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

TORPT (LE), v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuseville, à 10 k. (2 l. ½) de Pont-Audemer, 7 myr. (15 l.) d'Evreux. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

TORQUESNE (LE), v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, canton de Blangy, à 7 kil. (1 l. ½) de Pont-l'Evêque, 39 kil. (8 l. ½) de Caen. *Pop.* 346. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

TORRAILLES, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, canton de Courtenay, à 11 k. (2 l. ¾) de Montargis, 8 m. (16 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Montargis.

TORRE, v. (*Pô*), arr. de Pignerole, ch.-l. de cant., au pied de la colline sur laquelle est bâti le fort Ste.-Marie, à la jonction de l'Angrogna et du Felice, à 18 k. (4 l.) S. O. de Pignerol. *Pop.* 2108. *Bur. de poste* de Pignerol.

TORRE, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, chef-l. de canton, sur le penchant d'une colline, presque à la jonction du Casotto et de la Corsaglia, à 6 kilom. (1 l. ½) S. E. de Mondovi. *Pop.* 1600. *Bureau de poste* de Mondovi.

TORRE-DI-BAIRO, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur une montagne, entre la Malosna et la Chiusella, à 13 kil. (3 l.) S. O. de Chivas. *Popul.* 630. *Bur. de poste* d'Ivrée.

TORRE-ST.-GIORGIO, v. (*Stura*), arr. de Saluces, cant. de Moretta, sur le chemin de Saluces à Turin, près de la Vraita, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Saluces. *Pop.* 585. *Bur. de poste* de Saluces.

TORRE-DEL-MONTE, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, sur une éminence, entre un ruisseau et le torrent de Coppa, à 10 kilom. (2 l. ½) E. de Voguère. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Voguère.

TORRE-DUSSONE, v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, cant. de Cortemiglia, sur la rive droite du torrent d'Ussone, à 40 kil. (9 l.) S. E. d'Albe. *P.* 569. *Bur. de p.* d'Asti.

TORRE-DE-RUTTI, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, près de la rive droite de la Borbera, à 29 kil. (6 l. ½) de Tortone. *Pop.* 255. *Bur. de poste* Tortone.

TORRE-SACCHETTI, v. (*Marengo*), arrond. de Voguère, près de la rive gauche de l'Aversa, à 31 k. (7 l.) N. E. de Voguère. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Voguère.

TORREBREN, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Montréal, à 21 k. (4 l. ¼) de Condom, 5 m. (12 l.) d'Auch. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Condom.

TORREILLES, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Perpignan, canton de Rivesaltes, sur la Basse, à 9 k. (2 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 967. *Bur de p.* de Perpignan.

TORRICELLA, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, sur le penchant d'un coteau, au bord d'un ruisseau qui se jette dans le Pô, à 18 kil. (4 l.) E. de Voguère. *Popul.* 584. *Bur. de poste* de Voguère.

TORRICELLA, v. (*Stura*), arr. de Mondovi, cant. de Murazzano, sur une montagne, entre deux torrens qui tombent dans le Tanaro, à 18 k. (4 l.) N. E. de Mondovi. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Mondovi.

TORSAC, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de la Valette, à 9 k. (2 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 812. *Bur. de poste* d'Angoulême.

TORSAT, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. d'Hirsac, comm. de St.-Saturnin, à 8 k. (2 l.) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de St.-Saturnin, 919. *Bureau de poste* d'Angoulême.

TORSDORF, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, comm. de Gusten, à 30 kil. (6 l. ½) de Cologne, 9 k. (2 l. ¾) de Juliers. *Pop.* compr. celle de Gusten, 369. *Bur. de poste* de Cologne.

TORSIAC, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, canton de Blesle, sur l'Allagnon, à 14 kilom. (3 l. ½) de Brioude, 6 m. (14 l.) du Puy, 11 k. (2 l. ½) de Massiac. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Massiac, dép. du Cantal.

TORTE (LA), rivière (*Gard*), arr. du Vigan, canton de la Salle. Sa source, à 13 k. (3 l.) N. O. de St.-Hyppolite, coule au S., va à l'O., retourne au S. sous le nom de *Rieutort*, passe à Sumène et se rend dans l'Hérault au S. de Ganges.

TORTE-FONTAINE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton d'Hesdin, près de la forêt de Dompierre, à 19 k. (4 l. ½) de Montreuil, 6 myr. (13 l. ¾) d'Arras, 10 k. (2 l. ½) d'Hesdin. *Pop.* 460. *Bur. de poste* d'Hesdin.

TORTEBESSE, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, canton d'Herment, à 34 kilom. (7 l. ¾) de Clermont. *Pop.* . . *Bur. de poste* de Clermont.

TORTES (LES), v. (*Landes*), arr. et cant. de Dax, commune de St.-Vincent-de-Xantes, à 8 kil. (1 l.) de Dax, 5 m. (11 l. ½) de Montde-Marsan. *Pop.* comprise celle de St.-Vincent-de-Xantes et de Saubagnac, 999. *B. dep.* de Dax.

TORTEZAIS, v. (*Allier*), arr. de Montmarault, cant. d'Hérisson, à 18 k. (4 l.) de Montmarault, 39 k. (8 l. ½) de Moulins, 13 k. (3 l.) d'Hérisson. Il y a une mine de fer limoneuse, exploitée à ciel ouvert depuis plusieurs années : elle donne une fonte de bonne qualité. *Pop.* 381. *Bur. de poste* d'Hérisson.

TORTIQUENNE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vitry, à 19 k. (4 l. ½) d'Arras. *Pop.* 422. *Bur. de poste* de Douay, dép. du Nord.

TORTISEMBERG, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de Livarot, à 21 kil. (4 l. ¾) de Lisieux, 42 k.

Digitized by Google

(9 l. ¼) de Caen, 23 k. (5 l. ¼) de Croissanville. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Croissanville.

TORTONA ou TORTONE, ville (*Marengo*), ch.-l. d'arrond. et de cant., près de la rive droite de la Servéa, à 5 m. (12 l.) S. E. de Casal, 9 m. (20 l.) S. O. de Milan, 7 m. (16 l.) N. de Gènes. Long. 26. 32. lat. 44. 53. 26. Cette ville est située dans le pays appelé *la Tortonèse*, dont elle étoit la capitale. Elle étoit le siége d'un ancien évêché suffragant de Milan. Elle a une bonne citadelle sur une hauteur, et souvent elle a été prise et reprise dans les différentes guerres d'Italie. Tortone étoit autrefois considérable, riche et bien peuplée; mais aujourd'hui ses habitans sont pauvres quoiqu'actifs. Le voisinage de Gènes y fait vivre encore le commerce. On y comptoit sept églises, neuf couvens d'hommes, et quatre de religieuses. On y fait commerce de blés et vins; on y fabrique de la futaine. Tortone est le siége d'une sous-préfecture. *Pop.* 8480. *Bur. de poste. Rel. de p. aux ch.*

TORTONÈSE *ou* territoire de Tortone, petite contrée détachée du duché de Milan, en faveur du roi de Sardaigne, qui l'unit au Piémont. Elle est comprise dans le départ. de Marengo. Tortone étoit la capitale de ce pays, qui produit beaucoup de blé.

TORTUE (LA), v. (*Aisne*), arr. et cant. de Vervins, comm. d'Haris, à 5 k. (1 l. ¼) de Vervins. Il y a une papeterie. *P.* comprise celle d'Haris, 461. *Bur. de p.* de Vervins.

TORTUE (LA), rivière (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Boulloire, où elle prend sa source, coule au N., reçoit les eaux de la Nogue et celles de la Longuère, et se jette dans l'Huisne, à 22 k. (5 l.) E. du Mans.

TORTUSSON, v. (*Aveyron*). *Voy.* ST.-GRÉGOIRE-DE-TORTUSSON.

TORVILLE, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Pithiviers, commune de Sébouville, à 9 k. (2 l. ¼) de Pithiviers. *P.* comp. celle de Sébouville, 278. *Bur. de p.* de Pithiviers.

TORVILLIÈRS, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, à 7 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 460. *Bur. de p.* de Troyes.

TORXAY, v. (*Charente-Inf.*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Tonnay-Boutonne, près de la Boutonne, à 8 kil. (2 l.) de St.-Jean-d'Angely, 23 k. (5 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 405. *Bur. de p.* de St.-Jean-d'Angely.

TOSSE, bourg (*Landes*), arr. de Dax, canton de Soustons, à 22 kil. (5 l.) de Dax, 7 m. (15 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 455. *Bur. de poste* de Dax.

TOSSE, étang (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Castets, à 8 k. (2 l.) N. N. E. du Cap-Breton; il a, du N. au S., 2 k. (½ l.) de long, sur 1 k. (¼ l.) de large.

TOSSE, montagne à pic (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, à 13 k. (3 l.) S. p. O. de cet endroit; elle est couverte de rochers.

TOSSIAT, bourg (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain, à 9 k. (2 l. ¼) de Bourg, 10 k. (2 l. ½) de Pont-d'Ain. Il a'y tient des foires très-considérables. *Pop.* 605. *Bur. de poste* de Pont-d'Ain.

TOST (LE), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Cleres, sur le ruisseau de Bapaume, à 16 kil. (3 l. ¾) de Rouen, 11 k. (2 l. ¾) de Tôtes. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Tôtes.

TOSTAT, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabasteins, sur l'Adour, à 7 k. (1 l. ¾) de Vic-Bigorre, 9 k. (2 l. ½) de Tarbes. *P.* 392. *Bur. de p.* de Tarbes.

TOSTES, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, canton de St.-Pierre-sur-Dives, à 25 k. (5 l. ¾) de Lisieux, 34 k. (7 l. ½) de Caen, 18 k. (4 l.) de Croissanville. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Croissanville.

TOSTES, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, près de la forêt de Pont-de-l'Arche, à 6 k. (1 l. ¼) de Louviers, 27 kil. (6 l.) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de Pont-de-l'Arche. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Pont-de-l'Arche.

TÔTES, b. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, ch.-l. de canton, à 28 k. (6 l. ¾) de Dieppe, 28 k. (6 l. ¾) de Rouen. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 520. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

TOTTAINVILLE, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, à 10 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Mirecourt.

TOUAILLES, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. et comm. d'Aignan, à 15 k. (3 l. ½) de Nogaro, 34 k. (7 l. ¾) de Condom. *Pop.* comprise celle d'Aignan, 1413. *Bur. de poste* de Nogaro.

TOUARAULT, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voyez* CHAPELLE (LA).

TOUARDE, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 20 kil. (4 l. ½) de Montdidier, 22 k. (5 l.) d'Amiens.

TOUARS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Lavardac, près de la Garonne, à 13 k. (3 l.) de Nérac, 23 k. (5 l. ¼) d'Agen, 6 k. (1 l. ½) de Port-Ste.-Marie. *Pop.* 401. *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

TOUARS, ville (*Deux-Sèvres*). *Voyez* THOUARS.

TOUBERVILLE, v. (*Eure*). *Voyez* ST.-OUEN ET LA TRINITÉ-DE-TOUBERVILLE.

TOUCH (LE), v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* SAINT-MICHEL-DU-TOUCH.

TOUCH (LE), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac. Sa source, à 8 k. (2 l.) N. E. de cet endroit, coule à l'E. N. E., monte au N. E., reçoit la Saudrune et le Bieutort, et se rend dans la Garonne, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Toulouse.

TOUCHAIS, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand, cant. de Lignières, près de l'Arnon, à 16 k. (3 l. ¾) de Château-Meillant, 43 kil. (9 l. ¾) de Bourges, 5 k. (1 l. ¼) de Lignières. *P.* 610. *Bur. de poste* de Lignières.

TOUCHE, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Givry, à 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de Châlons-sur-Saone, 6 m. (13 l. ½) N. de Mâcon, 23 k. (5 l. ¼) S. O. de Beaune, 1 k. (¼ de l.) de Bourgneuf. *Pop.* 1029. *Bur. de poste* de Bourgneuf.

TOUCHE (LA), v. (*Drôme*). *Voy.* LATOUCHE.

TOUCHE (LA PETITE), b. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Buzançois, commune de la Chapelle-d'Arthemal, à 10 k. (2 l. ¼) de Buzançois, 19 k. (4 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* comprise celle de la Chapelle-d'Arthemal, 228. *Bur. de poste* de Buzançois.

TOUCHE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Rambouillet, commune du Perray, à 5 k. (1 l. ¼) de Rambouillet, 24 kilom. (5 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle du Perray, 675. *Bur. de poste* de Rambouillet.

TOUCHE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, commune de Courson, à 7 k. (1 l. ¾) d'Arpajon, 24 k. (5 l. ¼) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Courson, 166. *Bur. de p.* d'Arpajon.

TOUCHES (LES), v. (*Loire-Inf.*), arr. de Château-Briant, canton de



Digitized by Google

Nort, à 27 k. (61.) de Nantes. *Pop.* 1337. *Bur. de p.* de Nantes.

TOUCHES (LES), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Claye, commune d'Yverny, à 6 k. (1 l. ½) de Meaux, 9 k. (2 l. ¼) de Claye. *Pop.* comp. celle d'Yverny, 374. *Bur. de p.* de Meaux.

TOUCHES-PÉRUSSÉ (LES), village (*Charente Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, canton de Matha, sur la côte, près de l'Auteine, à 21 k. (4 l. ½) de St.-Jean-d'Angely, 34 k. (7 l. ¼) de Saintes. *P.* 917. *Bur. de p.* de St.-Jean-d'Angely.

TOUCHET (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Chauffour, à 3 k. (¾ de l.) d'Etrechy, 6 k. (1 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Chauffour, 134. *B. de p.* d'Etrechy.

TOUCQUE (LA), rivière (*Orne*), arr. d'Argentan, canton de Melle-rault, où elle prend sa source, traverse le départ. du Calvados, et se jette dans la Seine.

TOUCY, bourg (*Yonne*), arr. d'Auxerre, ch.-l. de cant., à 27 k. (6 l.) O. d'Auxerre, 24 k. (4 l. ½) N. E. de St.-Fargeau, 36 k. (8 l.) N. N. O. de Clamecy. Ce bourg étoit une baronnie remarquable, en ce que le baron titulaire étoit obligé de porter processionnellement son évêque lorsqu'il faisoit son entrée. Près de là on a découvert, au mois d'août 1750, une fontaine minérale nommée *la fontaine Saint-Louis*, du jour de sa découverte. Elle est renfermée dans un bassin d'environ 1 mèt. (3 pieds) de profondeur, sur ½ ½ de mèt. (2 pieds ½) de diamètre, à l'ombre de deux arbres. Les malades qui boivent de cette eau la comparent au vin de Champagne, par la promptitude avec laquelle elle passe par les urines. Ces eaux conviennent dans tous les cas où il s'agit de remédier à l'épaississement du sang, de le raffraîchir, de le délayer, de le rendre plus coulant, etc. Toucy est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1889. *Bur. de poste.*

TOUDOU, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de Gillette, à 13 kil. (3 l.) de Puget, 24 k (5 l. ¼) de Nice. Il y a deux usines à farine et à huile. *Pop.* 400. *B. de p.* de Pujet-de-Théniers.

TOUDOUN (LE), rivière (*Tarn*), arr. de Castres. Sa source, à 4 k. (1 l.) N. de la Caune, coule au N., et se rend dans la Rance, à 3 kilom. (¼ de l.) O. p. N. de Belmont.

TOUELS (LE), v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome-du-Tarn, sur le Tarn, à 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Afrique, 36 k. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* 314. *Bur. de p.* de St.-Afrique.

TOUET-DE-BRUIL (LE), v. (*Alpes-Maritimes*), arr. et cant. de Puget-de-Théniers, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 31 kilom. (7 l.) de Nice. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Puget-de-Théniers.

TOUFFAILLES, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton de Bourg-de-Visat, à 6 k. (1 l. ½) de Lauzerte, 37 k. (8 l. ½) de Cahors. *Pop.* 870. *Bur. de p.* de Lauzerte.

TOUFFLERS, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Lannoy, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Lille, 34 kil. (7 l. ¼) de Douay. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Lille.

TOUFFREVILLE, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Troarn, à 9 k. (2 l. ¼) de Caen, 4 k. (1 l.) de Troarn. *Popul.* 292. *Bur. de poste* de Troarn.

TOUFFREVILLE, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Lions-la-Forêt, à 11 k. (2 l. ¼) du Grand-Andelys, 42 k. (9 l. ½) d'Evreux, 6 k. (1 l. ½) de Lions-la-Forêt. *Pop.* 384. *B. de p.* de Lions-la-Forêt.

TOUFFREVILLE, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, près de l'Yères, à 20 k. (4 l. ½) de Dieppe, 7 myr. (15 l.) de Rouen, 9 kilom. (2 l. ¼) d'Eu. *Pop.* 312. *Bur. de poste* d'Eu.

TOUFFREVILLE, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre, à 21 k. (4 l. ½) de Neufchâtel, 22 k. (5 l.) de Rouen, 14 k. (3 l. ½) de Tôtes. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Tôtes.

TOUFFREVILLE-LA-CABLE, village (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville, 36 k. (8 l.) de Rouen. *Pop.* 228. *B. de poste* de Caudebec.

TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. et cant. d'Yvetot, à 6 k. (1 l. ½) de Caudebec, 28 k (6 l. ½) de Rouen. *Pop.* 1152. *Bur. de p.* d'Yvetot.

TOUGET, b. (*Gers*), arrond. de Lombez, cant. de Cologne, près de la Marcaone, à 15 kil. (3 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 28 kilom. (6 l. ½) d'Auch, 8 k. (2 l.) de Gimont. *Pop.* 1753. *B. de p.* de Gimont.

TOUILLE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Salies, près du Sarlat, à 21 k. (4 l. ½) de St.-Gaudens, 7 myr. (16 l.) de Toulouse, 9 kil. (2 l. ½) de Saint-Martory. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de St.-Martory.

TOUILLET, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. d'Annot, comm. d'Ubraye, à 11 k. (2 l. ½) d'Entrevaux, 14 kil. (3 l. ½) de Castellane. *Popul.* comprise celle d'Ubraye, 628. *Bureau de poste* d'Entrevaux.

TOUILLON, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, canton de Baigneux, à 23 kilom. (5 l. ½) de Chatillon, 5 m. (13 l. ½) de Dijon, 8 k. (2 l.) de Montbard. Il y a une papeterie sur un ruisseau, à ½ kil. (1 demi-quart de l.) de cette commune. *Pop.* 593. *Bur. de poste* de Montbard.

TOUILLON, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Pontarlier, à 11 k. (2 l. ½) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de Besançon. Sur le chemin qui conduit de Touillon à Pontarlier, on voit une fontaine d'eau douce, dont le cours est sujet chaque jour à des augmentations et à des diminutions sensibles, et qui ne suit aucune règle certaine. Cette fontaine naît dans un lieu pierreux, et comme elle jette par deux endroits séparés, elle s'est fait deux bassins dont la figure lui a fait donner le nom de *Fontaine-Ronde*. Dans le premier, qui est le plus creux, et qui a environ sept pas de long, sur six de large, le flux et le reflux de la fontaine paroissent davantage; et il semble qu'une pierre aiguë qui y est au milieu, y soit mise exprès pour mieux faire remarquer les mouvemens de l'eau lorsqu'elle monte et qu'elle descend. On y trouve des tourbières. *Popul.* 267. *Bur. de p.* de Pontarlier.

TOUJON, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Nogaro, comm. de Houga, à 10 kilom. (2 l. ½) de Nogaro, 5 m. (10 l. ½) de Condom. *Pop.* compr. celle de Houga, 1025. *Bur. de p.* de Nogaro.

TOUL, ville (*Meurthe*), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur le bord de la Moselle, à 5 m. (12 l.) S. O. de Metz, 31 k. (7 l.) S. O. de Pont-à-Mousson, 22 k. (5 l.) O. de Nancy, 30 m. (67 l.) E. de Paris. Long. 23. 33. lat. 48. 46. Cette ville, enclavée dans la ci-devant Lorraine, étoit épiscopale, le chef-lieu d'un gouvernement militaire de la ci-devant province du Toulois: c'étoit un gouvernement de place, l'unique dans la

Digitized by Google

dépendance du gouvernement général du pays Toulois ; le siége d'un bailliage et présidial ; le chef-lieu d'une recette particulière de la généralité de Metz, avec un corps de ville, un commissaire des guerres ordonnateur, un subdélégué de l'intendance de Metz, un garde général pour le département de Toul, la résidence d'une brigade de maréchaussée. Il y a un beau corps de casernes, un arsenal. On entre à Toul par trois portes ; la ville n'a que deux faubourgs. L'évêché de Toul étoit suffragant de Trèves ; le ci-devant palais épiscopal est magnifique et très-vaste. L'église cathédrale a été brûlée trois fois. On doit regarder le portail comme un chef-d'œuvre de l'architecture gothique ; il fut achevé en 1496. Le chapitre étoit composé de trente-huit bénéficiers, tant chanoines que dignitaires, dix vicaires pour le bas-chœur. Il y avoit le chapitre de saint Gengoult, fondé vers la fin du 10e siècle, par saint Gérard, composé d'un grand prévôt et de quinze chanoines, deux prêtres habitués, trois chantres pour le bas-chœur ; trois abbayes royales d'hommes : celle de saint Léon, occupée par des chanoines réguliers de saint Augustin ; celle de saint Epvre, fondée au sixième siècle, et celle de saint Mansuy. On y voyoit, outre trois églises paroissiales, une communauté de Lazaristes qui dirigeoient le séminaire, des Capucins, des Cordeliers, des religieuses du grand ordre de saint Dominique ; les religieuses du Tiers-Ordre, les bénédictines du saint Sacrement, et les religieuses de la congrégation de saint Augustin, deux hôpitaux, saint Charles et la Maison-Dieu, et en outre un hôpital militaire.

Cette ville est l'ancienne capitale du ci-devant pays des Leuquois, d'où César dit qu'il tiroit des subsistances pour alimenter les légions romaines qu'il avoit conduites à la conquête des Gaules. Elle fit ensuite partie de la première Belgique : Childéric la prit sur les Romains après son rappel à la royauté. A la mort de Clovis tout échut à Théodoric dans les partages que les enfans du premier firent de ses états ; il fut ensuite compris dans le royaume d'Austrasie qui subsista jusqu'au règne de Lothaire I, et devint une dépendance de celui de Lorraine, en passant dans les mains de ce prince, qui donna son nom au pays dont il devenoit souverain. Par la cession que Charles *le Simple*, roi de France, fit de ce dernier royaume à Henri l'*Oiseleur*, Toul, en changeant de maître, se vit à regret rangé dans la classe des villes impériales. La forme d'administration, adoptée par les rois de la première et de la deuxième race, consistoit dans l'établissement des comtes qui gouvernoient les villes au nom du prince ; celle de Toul eut aussi les siens. Loin de rien changer à cet usage, les empereurs d'Allemagne continuèrent, non-seulement à le maintenir, mais ils revêtirent, à charge de la mouvance, les évêques de cette qualité qui leur donnoit un droit de suprématie sur tout leur diocèse, puisqu'ils jouissoient en même-temps des régales, du pouvoir de faire battre monnoie, et d'administrer la justice par les officiers qu'ils jugeoient à propos de nommer. La concession dont nous venons de parler n'empêcha pas que les empereurs, lorsqu'ils croyoient avoir lieu d'être mécontens des évêques, n'établissent de temps en temps des gouverneurs dans la ville, ce qui ne restreignoit pas peu l'autorité de ces prélats qui se perdit enfin tout-à-fait après qu'Henri II, roi de France, se fut rendu maître de la ville au mois de mai 1552.

Louis XIV la fit fortifier après la reddition de Nancy au duc de Lorraine, conformément au traité de Ryswick. Cette ville est située dans un vallon qui est un des plus fertiles qu'on puisse voir : une chaîne de montagnes et de coteaux, couverts de cygnes, l'entourent à moitié. La Moselle coule près de ses murailles et y reçoit un ruisseau qui, en traversant la ville, y fait moudre plusieurs moulins, et fournit les eaux nécessaires aux tanneurs et aux bouchers. On voit un très-beau pont dont les extrémités sont terminées par de grandes chaussées, avec des voûtes d'espace en espace pour donner cours aux eaux qui inondent la prairie dans les débordemens. Les anciens murs de la ville furent rasées en 1700, et on forma une nouvelle enceinte, flanquée de neuf gros bastions, ce qui en fait une place très-régulière et beaucoup plus grande qu'elle n'étoit auparavant. La bourgeoisie étoit divisée sous neuf bannieres ou quartiers : l'état-major étoit composé d'un gouverneur, d'un lieutenant-de-roi, commandant, d'un major et d'un aide-major. Il y avoit ordinairement dans cette ville une garnison composée d'un régiment d'infanterie de deux bataillons, et un de cavalerie de quatre escadrons. Les rues sont en général très-propres et bien pavées ; plusieurs sont assez larges et garnies de maisons fort agréables. La place ci-devant Dauphine est la plus belle de toutes par sa grandeur et les bâtimens qui la décorent ; elle est sablée, plantée de beaux tilleuls, et forme une des deux promenades des habitans.

Toul possède une manufacture de faïence, qui est sans contredit le plus bel établissement que l'on connoisse en ce genre. Tous les ouvrages qui sortent de cette manufacture consistent en tout ce qu'il est possible de fabriquer en faïence fine et commune, en faïence blanche et peinte à l'instar de celle du Japon, en terre de pipe émaillée et blanc de porcelaine, tant en uni, en blanc et doré, qu'en peinture fine aussi dorée, à l'instar des porcelaines de France. On y fait aussi des vases antiques et modernes en blanc, richement dorés, et peints en couleurs ; des camaïeux bleu fin, aussi richement dorés ; différens ouvrages en beau biscuit, tels que groupes, figures, bustes, vases, médaillons d'hommes illustres, d'après les dessins des plus grands maîtres. La solidité, la blancheur, la beauté de l'émail, la finesse et la variété des couleurs, distinguent tous les objets qui sortent de cette manufacture, où l'on exécute toutes les demandes qu'on peut lui faire. Il y a une filature de coton ; celui qui en sort a, dit-on, beaucoup de finesse. On y fabrique beaucoup de bas et d'autres objets de bonneterie ; on y tanne aussi une très-grande quantité de cuirs. Ses productions territoriales sont les vins et les eaux-de-vie. Les vins forment le principal commerce de cette ville ; ils y sont très-abondans et réputés de bonne qualité. Près de cette ville, dans le village de Berich, on voit quelques sources d'eau salée. Il y a une source d'eau martiale sur le chemin du faubourg de St.-Epvre, allant à Neufchâteau, un peu au-dessus de l'abbaye ; elle contient avec les parties ferrugineuses un sel alkali fixe moyen, dont M. Bouchon, apothicaire à Toul, a fait l'analyse au mois d'août 1757. On trouve aussi dans les environs de la terre propre à la manufacture de faïence.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de 1re instance ; il y a un conservateur des

Digitized by Google

hypothèques, un inspecteur des forêts et un receveur particulier. C'est une place de guerre de quatrième classe de la quatrième division militaire, et la résidence du commandant de la place, d'un capitaine du génie, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8015. *Bur. de poste. Rel. de poste aux ch.*

TOULAS, v. (*Rhône*). *Voyez* ST.-JEAN-DE-TOULAS.

TOULAUD, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Péray, à 19 k. (4 l. ¼) de Tournon, 25 k. (5 l. ¾) de Privas, 6 k. (1 l. ½) de St.-Péray. *Populat.* 1600. *Bur. de poste* de St.-Péray.

TOULBROCH ET MINON, anses (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de St.-Renan, à 4 k. (1 l.) S. de Plouzane, à l'entrée de la rade de Brest. Elles ont le château de Minon à l'E., et à l'O. la pointe de Toulbroch, la petite anse d'Albors et celle de Deolin.

TOULENNE, v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Langon, sur la Garonne, à 14 k. (3 l. ½) de Bazas, 40 k. (9 l.) de Bordeaux, 1 kilom. (¼ de l.) de Langon. *Popul.* 600. *Bur. de poste* de Langon.

TOULENNE (LA), rivière (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Riom, cant. d'Aigueperse. Sa source, à 6 kilom. (1 l. ½) S. de Gannat, coule au N. E., et se rend dans l'Andelot, près de Montignet.

TOULGON, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Salaignac, comm. de Carlucet, à 11 k. (2 l. ¾) de Sarlat, 2 k. (½ l.) de Salaignac. *Pop.* comp. celle de Carlucet, 246. *Bureau de poste* de Sarlat.

TOULIGNAN, v. (*Drôme*). *Voyez* TAULIGNAN.

TOULIGNY, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. d'Omont, près de la Vence, à 13 kilom. (3 l.) de Charleville. *Pop.* 82. *Bur. de poste* de Launoy.

TOULINGUET, anse (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Crozon, à 9 k. (2 l. ½) O. de cet endroit, 1 k. (¼ de l.) O. de Camaret. Elle a la pointe de Perhai à l'O., et celle de Penthir au S., et a environ 2 kilom. (½ l.) de large; et à l'O. les rochers de Leac, grand et petit, le Corbeau, grand et petit, la Parquette et le Mendusa.

TOULOIS (LE), petit pays dans la Lorraine; il fait partie aujourd'hui du département de la Meurthe. Toul en étoit la capitale.

TOULON, v. (*Allier*), arr. et cant. est de Moulins, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 467. *Bur. de poste* de Moulins.

TOULON, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Vertus, à 37 k. (8 l. ¼) de Châlons, 10 kilom. (2 l. ½) de Vertus. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Vertus.

TOULON, ville (*Var*), ch.-l. de départ., d'arr. et de cant., à 5 myr. (11 l.) S. E. de Marseille, 6 myr. (14 l.) S. E. d'Aix, 87 m. (197 l.) S. E. de Paris. Long. 23. 36. lat. 43. 7. Cette ville, port de mer de la Méditerranée, dans la ci-devant Basse-Provence, étoit le siége d'un évêché suffragant d'Arles, d'une sénéchaussée, d'une amirauté, et le chef-lieu d'une maréchaussée; c'étoit un gouvernement de place du gouvernement militaire de la ci-devant Provence. On y voyoit toujours un grand nombre d'officiers et de soldats de terre et de mer. Outre l'église cathédrale, (dont le chapitre étoit composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain, d'un capiscol et de huit chanoines), et deux paroisses, il y avoit cinq couvens de religieux, savoir des Carmes déchaussés, des Augustins réformés, des Dominicains, des Capucins et des Minimes, non compris des pères de la Mercy et des pères de l'Oratoire: ces derniers avoient la direction du collége. Il y avoit aussi des Ursulines, des filles de la Visitation, filles de Ste-Claire et des Bernardines; un séminaire. Toulon est une grande ville qu'on divise en quartier vieux et en quartier neuf. Le premier n'a rien qui mérite d'être remarqué, à l'exception de la rue aux arbres, qui est un espèce de cours, et la maison commune où l'on voit des chefs-d'œuvre d'architecture du célèbre Puget. Le quartier neuf forme, pour ainsi dire, une seconde ville, qui, outre les magnifiques ouvrages que Louis XIV y a fait élever, renferme plusieurs belles maisons, et le ci-devant séminaire. Il y a une belle place publique, qui est un quarré long où les troupes font leurs exercices. Toulon a trois hôpitaux. On y remarque l'hôpital-général de la Charité, où l'on fabrique des *pinchinats*, étoffe commune qui a un grand débit. On prétend que du temps des empereurs romains il y avoit à Toulon une teinturerie pour les étoffes qui servoient à l'usage de ces monarques. Rien n'est plus vraisemblable: car on trouve en abondance dans ses environs le kermès ou vermillon d'insectes, et la fameuse coquille appelée par les anciens *murex*, qui fournissoit la matière nécessaire pour la teinture en pourpre. Cette ville fut détruite par les Sarrasins vers la fin du 10e siècle. Elle sortoit à peine de ses ruines, lorsqu'elle fut pillée par des pirates africains, qui ne cessèrent depuis de faire, mais inutilement, de nouvelles tentatives pour s'en rendre les maîtres. En 1524, elle étoit encore sans défense; et le connétable de Bourbon, commandant les troupes impériales, s'en empara bien aisément. En 1536, elle tomba avec la même facilité sous le pouvoir de Charles-Quint, qui établit sa flotte dans la rade; mais dans le siècle suivant, elle étoit déjà fortifiée: aussi résista-t-elle à Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Elle soutint en 1707 un siége des plus vigoureux de la part des troupes allemandes, anglaises, hollandaises et savoyardes, commandées par le prince Eugene, qui échoua dans cette entreprise.

Il n'est pas possible de jouir d'un coup-d'œil plus frappant que celui du port, toujours rempli de gros vaisseaux de guerre, et d'autres de toutes grandeurs. On le distingue aussi relativement aux deux quartiers de la ville, en port vieux et en port neuf. Un beau quai règne au fond du premier; c'est-là qu'est situé la maison commune. Les deux moles qui l'enveloppent, ont été commencés sous Henri IV en 1594, et achevés en 1596. Mais le port neuf est l'ouvrage de Louis XIV; et c'est sous ce roi que Toulon étoit devenu le chef-lieu de la marine de France dans la Méditerranée. L'arsenal fait l'admiration des voyageurs, et il faut avouer que rien n'est plus capable d'exciter leur curiosité. Il est composé de tous les lieux nécessaires pour la construction et l'armement des vaisseaux. La corderie, faite sur les dessins de Vauban, et bien digne de sa réputation, est surprenante pour sa longueur, toute voûtée et à perte de vue. On y fait les cables; et dans l'étage de dessus, une infinité d'ouvriers préparent les filasses et les chanvres. Les écoles des gardes de la marine servoient à les faire travailler aux mathématiques, au dessin, à voltiger, à faire des armes, et à vaquer aux autres exercices qui leur convenoient.

Digitized by Google

La salle d'armes est un grand magasin où se font les mousquets, fusils, pistolets, hallebardes et autres choses nécessaires aux armemens des vaisseaux. La sainte-barbe est un autre magasin destiné pour tous les ustensiles des canonniers. L'artillerie est aussi dans le meilleur ordre qu'on puisse le desirer. Les lieux où l'on fait la menuiserie et la tonnellerie, sont très-vastes, et renferment un nombre infini de futailles pour embarquer les vivres et les boissons.

On se rend de-là au parc de l'artillerie, où les canons mis en piles, un nombre infini de bombes, de grenades, de mortiers, de boulets à deux têtes et de différentes espèces, sont tous rangés dans un ordre dont la vue est agréablement flattée. Le tour du canal qui environne ce parc, est bordé d'ancres; et c'est de-là qu'on découvre les forges et les cyclopes qui battent le fer. Lorsqu'on entre dans la longue salle des voiles, les yeux s'égarent sur la quantité des choses nécessaires à un vaisseau, et sur le nombre infini des ouvriers qui y travaillent. Enfin, si l'on est curieux de voir tout ce qui compose cet admirable arsenal, un des plus beaux sans doute de toute l'Europe, c'est au-dessus de la salle des voiles, que l'on poisse les cables et que l'on y met le goudron.

La fonderie des canons mérite aussi l'attention des curieux. Ils ne seront pas peu satisfaits d'y distinguer toutes les choses nécessaires pour fondre le métal, et pour mettre les moules en état de recevoir la matière. Quant à la boulangerie et aux fours, ils méritent aussi d'être vus, ainsi que le chantier de construction. Rien de plus curieux ni de plus surprenant que de voir lancer à l'eau quelque vaisseau. Cette masse terrible n'est soutenue que par quelques pièces de bois, qu'on nomme, en termes de marine, *épontilles*. On les ôte successivement. Elle porte enfin sur son propre poids dans un lit de madriers enduit de graisse. Alors un homme fort leste abat un pieu qui retient encore le navire. Aussitôt la machine part avec une rapidité incroyable, et va prendre sa place dans la mer, où l'on auroit cru qu'elle devoit être engloutie, quand on a été témoin de ce spectacle qui ne dure qu'un quart d'heure.

Toulon est une place forte, imprenable par mer. L'entrée de son port est si étroite, que les vaisseaux n'y peuvent entrer qu'un à un: elle est d'ailleurs défendue par plusieurs bonnes batteries revêtues et bien munies de canons. La rade est une des plus grandes et des plus sûres qu'il y ait dans la Méditerranée. On la distingue en grande et petite rade. Louis XII fit construire au bord de la mer de la grande rade la grosse tour que nous y voyons, et qui ne fut mise en l'état où elle est à présent que sous le règne de François Ier. Cette grosse tour est à 4867 mètres (2500 toises) de distance du vieux port, entre la petite et la grande rade, à la pointe de laquelle, et à pareille distance du port, est la tour nommée *l'aiguillette*, construite sous Louis XIV, et qui ferme, avec la grosse tour, le passage de la petite à la grande rade, dont le feu des canons se croise. Il y a sur la même ligne de l'aiguillette, à 486 mètres (250 toises) de distance, la tour de Balaguier, dite la *petite tour*, qui, avec la tour des vignettes, dite le *fort Louis*, bat par-tout la grande rade. Outre ces fortifications, on voit encore depuis la grosse tour, en suivant la côte jusqu'au cap de Quarqueranne, des batteries de distance en distance, pour en défendre les approches. Parmi ces batteries, entre Quarqueranne et le cap, est le fort nommé *Ste-Marguerite*, que le duc de Savoie fit en partie démolir en 1707.

De l'autre côté, depuis la tour de Balaguier, en suivant la terre jusqu'au cap Sepet, on rencontre d'abord le lazaret, qui sert d'infirmerie pour y faire faire quarantaine aux bâtimens et aux équipages qui viennent du Levant et de Barbarie. On voit ensuite le creux St.-Georges, qui est un bon mouillage pour les galères et les petits bâtimens. A quelque distance de là est l'hôpital de saint Mandri, où l'on met les malades des équipages de vaisseaux et autres bâtimens qui viennent de voyage, lorsque le nombre en est considérable. Depuis cet hôpital jusqu'au cap Sepet, il y a huit batteries de canons et de mortiers. Il y en a encore quatre autres pour défendre deux plages où sont des retranchemens. Deux magasins à poudre pour la marine ont été construits sur la côte entre Toulon et le bourg de la Seine: l'un isolé, et l'autre sur le bord de la mer. Après la levée du siége de Toulon en 1707, Louis XIV avoit entrepris de faire fortifier les dehors de cette place. Les malheurs des temps furent un obstacle à la perfection des divers ouvrages commencés. Quant au côté de la mer, on ne craint pas d'y être jamais attaqué. Il seroit impossible aux bâtimens chargés de l'entreprise, de résister au feu du canon, auquel ils seroient exposés, parce que tout le front des deux ports est percé d'embrâsures et disposé pour recevoir l'artillerie; de manière que ce port est à couvert de toute insulte.

La peste a fait à Toulon souvent de cruels ravages; trois fois dans le 15e siècle, en 1418, 1461 et 1476; une fois dans le 16e, en 1587; quatre fois dans le 17e, en 1621, 1630, 1647, et 1664; enfin une fois dans le 18e, en 1720. Les effets de cette dernière peste ont été terribles; mais depuis cette malheureuse époque, on a pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir ce fléau. On y compte aujourd'hui 2400 maisons. Aussitôt que Toulon a reçu le nom de ville, l'administration politique et économique a été entre les mains des consuls. Quand ce n'étoit qu'un bourg ou une bourgade, il dépendoit des vicomtes de Marseille. Ceux-ci ayant vendu leurs droits à la ville de Marseille même, le territoire de Toulon et autres furent cédés aux comtes de Provence, et passèrent de ceux-ci aux rois de France. Henri IV déclara en 1596 les consuls de Toulon lieutenans-de-roi de la ville; ils conservèrent ce titre, et exercèrent les fonctions qui y étoient attachées, en l'absence du gouverneur ou du commandant militaire en chef, jusqu'à l'époque de la révolution où l'ordre des choses a changé.

Les Anglais s'emparèrent de cette place en 1793; mais ils ne purent soutenir le siége de l'armée française, et il se rembarquèrent le 26 frimaire an 2 (17 décembre 1793): l'armée française étoit commendée par le général Dugommier. Après avoir mis les Anglais et les Espagnols en déroute, il força Toulon à se rendre; il y eut 1200 ennemis tués. La veille du siége Dugommier enleva de vive-force des retranchemens et redoutes au promontoire de l'Aiguillette près de Toulon.

Cette ville fait le commerce du Levant et de l'Amérique. Il y a des

Digitized by Google

fabriques de savon, de petites draperies connues sous le nom de *pinchinats*, d'étoffes de soie, de chapeaux, et bonnets; verrerie. Les productions qui entrent dans le commerce de Toulon, consistent en vins et eaux-de-vie, huiles, câpres, figues, raisins secs, amandes, oranges, jujubes et autres fruits des plus excellens. On distingue parmi les vins celui de la Malgue et le muscat rouge.

C'est la patrie de Louis *Ferrand*, avocat au parlement de Paris, littérateur érudit, né en 1645; mort à Paris en 1699. On a de lui: *Commentaires latins sur les pseaumes*, in-4°, 1680; *Réflexions sur la religion chrétienne*, 1679, deux vol. *in*-12; *Traité de l'église contre les hérétiques, et principalement contre les calvinistes*; Paris, 1685, *in*-12. —Marie-Louis-Antoine *Milet Mureau*, né le 26 juin 1751, général de division, inspecteur-général des fortifications, ex-ministre de la guerre, membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris. Il est auteur du *Voyage de la Pérouse*, imprimé aux frais du gouvernement, et de plusieurs autres ouvrages.—Nicolas Fabri de *Pieresc*, né près de Toulon, savant dans les mathématiques, la philosophie et les antiquités; mort à Aix en 1637, conseiller au parlement. Il étoit grand protecteur des gens de lettres: Gassendi a écrit sa vie. — Julien *St.-Simon*, célèbre peintre.— Antoine-François de *Vassé*, sculpteur du roi, membre de l'académie royale de peinture, né en 1683, mort à Paris en 1736. Il a décoré plusieurs églises de ses ouvrages; on peut en voir le détail dans le Mercure de France 1736.

La ville de Toulon est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce; il y a une école centrale, un directeur des douanes, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, payeur du trésor public, des courtiers de commerce, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger, un bureau de sortie par mer des ouvrages d'or et d'argent destinés pour l'étranger. Toulon est de la 8e division militaire, et la résidence d'un directeur et sous-directeur des fortifications, de trois capitaines du génie, et d'un chef de brigade directeur de l'artillerie, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. Le port de cette ville est chef-lieu du 6e arrondissement maritime, qui comprend la France sur la Méditerranée, les îles adjacentes et l'île de Corse. L'état-major du port de Toulon est composé d'un chef militaire, contre-amiral ou chef de division, d'un adjudant capitaine de vaisseau, d'un adjudant capitaine de frégate ou lieutenant de vaisseau, de deux sous-adjudans enseignes de vaisseau. C'est la résidence du préfet maritime, de huit commissaires dont trois de 1re classe, trois de 2e classe, et deux de 3e classe; d'un vice-commissaire des relations commerciales d'*Espagne*, et d'un sous-commissaire de la république *Ligurienne*. Cette ville a un conseil de salubrité, et une école navale des gardes-chiourmes canonniers; dix-neuf compagnies de gardes-côtes, un hôpital de marine, isolé de la ville, et un hôpital maritime dans l'intérieur; un lazaret; douze maîtres canonniers maritimes, dont un de 1re classe, un de 2e, cinq de 3e, et cinq de 4e; une compagnie d'apprentis canonniers: il y a un chef des constructions navales, un des mouvemens du port, un chef d'administration du port, et un bagne où l'on reçoit tous les condamnés aux fers. *Pop.* 29,760. *Bur. de p. Rel. de poste aux chev.*

Toulon, v. (*Vienne*), arrond. de Montmorillon, cant. de Lussac, comm. de Salles-en-Toulon, sur la Vienne, à 9 k. (2 l. ½) de Chauvigny, 20 k. (4 l. ½) de Montmorillon. *Pop.* compr. celle de Salles, 826. *Bur. de p.* de Chauvigny.

Toulon-sur-Arroux, bourg (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, ch.-l. de cant., à 31 k. (7 l.) S. d'Autun, 31 k. (7 l.) N. N. O. de Charolles, 7 m. (15 l. ¼) N. O. de Mâcon. Ce bourg est situé sur la rivière d'Arroux, qui sépare en cet endroit le Charollois de l'Autunois, et où l'on pêche des saumons. Il y a un village de même nom de l'autre côté de la rivière, avec lequel on communique au moyen d'un pont composé de 13 arches. Outre la paroisse de ce bourg, il y avoit un prieuré de Bénédictines. Entre cette commune et celle de Mesne, il y a de hautes collines formées de granit gris ou rougeâtre, qui se réduit facilement en poussière. C'est le siége d'un tribunal de commerce. C'est aussi la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1400. *Bur. de poste.*

Toulon-Geroues, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Villeneuve, comm. de St.-Remi, à 7 k. (1 l. ¼) de Villefranche, 3 kil. (¾ de l.) de Villeneuve. *Popul.* compr. celle de St.-Remi, 373. *Bur. de poste* de Villefranche.

Toulonjac, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Villefranche, sur le ruiss. de Toulonjac, à 4 k. (1 l.) de Villefranche, 4 m. (10 l. ⅓) de Rhodez. *Populat.* 216. *Bur. de poste* de Villefranche.

Toulouse (la), riv. (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. d'Aix. Sa source, à 8 k. (2 l.) N. N. E. de cette ville, coule à l'O. p. S., puis à l'O. p. N., et va à l'O. se rendre dans le canal de Craponne à Pelissanne, à 29 kilom. (6 l. ⅓) de sa source.

Toulouch (le), riv. (*Gers*), arr. et cant. d'Auch. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) O. d'Auch, coule au N., puis au N. E., et se rend dans le Gers, à 10 k. (2 l. ½) N. p. E. de sa source, 10 k. (2 l. ½) N. d'Auch.

Tougoron, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Treffort, comm. de Germagnac, à 22 k. (51.) de Bourg. *P.* compr. celle de Germagnac, 461. *Bur. de poste* de Bourg.

Tougues, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. est de Perpignan, à 22 k. (51.) de Céret, 5 k. (1 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 432. *Bur. de p.* de Perpignan.

Toulousain (le). On entend communément sous cette dénomination, tout le pays que comprenoient les ci-devant diocèses de Toulouse et de Rieux, et une partie de celui de Montauban, dans le haut Languedoc, sous la dépendance du gouvernement général de cette province: c'est ce qui étoit resté aux derniers comtes de Toulouse après la guerre des Albigeois. Sa ville capitale étoit *Toulouse*; les autres villes étoient Rieux, Castel-Sarrasin et Grisolles. Sa principale rivière est la Garonne. C'est dans le ci-devant Toulousain que commence le ci-devant canal de Languedoc. Ce pays est presque tout en belles plaines, abondantes en blés, entrecoupées de rivières et de ruisseaux, qui forment



Digitized by Google

de belles prairies. On y recueille aussi des vins, mais qui se consomment dans le pays; beaucoup de millet et de pastel. Cette dernière graine, qui est incomparablement plus belle que celle de l'indigo, sert particulièrement pour la couleur bleue. Ce pays forme actuellement le département de la Haute-Garonne. Pour les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne le Toulousain, *voyez* le département de la Haute-Garonne.

Toulouse, ville (*Haute-Garonne*), chef-lieu de départ., d'arrond. et de canton, à 22 myriam. (56 l.) S. E. de Bordeaux, 20 myr. (45 l.) O. de Montpellier, 71 myr. (160 l.) S. p. O. de Paris. Long. 19. 1. lat. 43. 35. Cette ville, située sur la rive droite de la Garonne, à 1 k. (½ de l.) de son confluent, dans une belle et vaste plaine, sur un sol parfaitement égal, à peu près à une égale distance des deux mers, auxquelles elle communique; savoir, à l'Océan, par la Garonne, et à la Méditerranée par le canal ci-devant royal, et au milieu d'un pays fertile, est l'une des plus anciennes, des plus grandes et des plus belles villes de France: elle étoit la capitale du ci-devant Languedoc, et de la partie haute de cette ci-devant province en particulier. Toulouse a été successivement le chef-lieu d'un royaume du même nom, d'un duché, d'un marquisat, d'un comté et d'une vicomté. C'étoit à l'époque de 1789 le siége d'un archevêché, dont on peut faire remonter le premier établissement vers le milieu du troisième siècle. Saint Saturnin, qu'on a nommé depuis saint Sernin, fut le premier évêque; il fut envoyé de Rome dans les Gaules dès l'an 245, pour prêcher l'évangile; il alla à Toulouse en 250, sous le consulat de Décius et de Gratius. Cet évêque éprouva le martyre quelques années après, sous l'empereur Valérien, ou Galien, après avoir bâti une petite église qu'il desservoit avec toute la sollicitude d'un bon pasteur. Saint Papoul, son compagnon, fut aussi martyrisé dans le même temps, dans le ci-devant pays de Lauragais.

L'église métropolitaine étoit sous l'invocation de saint Etienne, avec son chapitre, composé d'un prévôt, de quatre archidiacres, d'un grand archidiacre, d'un théologal, d'un official, d'un chancelier de l'université et de vingt-quatre chanoines. Le bas chœur étoit composé de trente-deux prébendiers, de vingt-quatre prêtres de chœur, et d'une chapelle de musique. Il y avoit encore dans cette ville une célèbre collégiale, sous le nom de *saint Sernin* ou *saint Saturnin*; cette abbaye avoit un chapitre de vingt-quatre chanoines et un nombre de prébendiers, avec une chapelle de musique. L'abbé, qui étoit commandataire, jouissoit de plus de 18,000 liv. Cette collégiale étoit en même temps *paroissiale*. On y comptoit encore dix-sept maisons cloîtrées, dont plusieurs avoient été supprimées avant la révolution de 1789. Les principales de celles qui subsistoient étoient l'abbaye de *St.-Sernin*, de chanoinesses de l'Ordre de St.-Augustin, celle des *Maltaises*, ou de l'Ordre de *St.-Jean-de-Jérusalem*, et des *Feuillantines*. Les Maltaises faisoient preuve de noblesse. On voyoit encore à Toulouse quatre compagnies ou confraries de pénitens, dont la plus ancienne étoit les *Pénitens blancs*; les autres étoient celles des *Pénitens bleus*, des *Pénitens noirs* et des *Pénitens gris*. Les Pénitens bleus étoient la plus célèbre compagnie de France: elle comptoit parmi ses confrères plusieurs rois et princes du sang, entre autres les rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, le Dauphin et les princes. Il y avoit dans le couvent des Cordeliers et dans celui des Pères de la Doctrine chrétienne de St.-Rome des bibliothèques publiques.

Les communautés d'hommes et de filles étoient toutes très-nombreuses, sur-tout celles des mendians. On remarquoit le grand couvent des Dominicains ou Jacobins, les Cordeliers, les pères de la Doctrine chrétienne de St.-Rome, les grands Carmes, la Chartreuse, un Grand-Prieuré de Malte, et un autre de la langue de Provence.

L'université de Toulouse étoit la seconde de France; elle devoit son origine à Raimond VII, comte de Toulouse, qui, dans la conférence de Meaux pour la conclusion de la paix, l'an 1229, fit la dotation de 4000 marcs d'argent pour entretenir, pendant 10 ans, quatre maîtres en Théologie, deux en Droit, six ès-Arts et deux régens de Grammaire; elle fut confirmée par une bulle de Grégoire XI, du 3 mai 1234. Cette université étoit composée de quatre facultés; savoir, de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Il y avoit encore une école de Chirurgie et un amphithéâtre; dix colléges, dont deux seulement d'exercice public; savoir, le collége de Lesquille, tenu par les prêtres de la Doctrine Chrétienne, et le collége des Jésuites, qui, après la suppression de cet ordre, a été tenu par des laïques ou clercs séculiers pour l'enseignement des humanités et de la philosophie. La ville de Toulouse avoit trois académies, celle des Jeux Floraux, celle des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, et celle de Peinture, Sculpture et Architecture. En 1694, par lettres-patentes du mois de septembre, on érigea les Jeux Floraux en académie; ils avoient été établis en 1323 par les seigneurs toulousains. L'académie des Sciences entretenoit un très-grand jardin botanique.

Toulouse étoit le siége d'un parlement, créé au mois de mars 1420, par le dauphin, qui fut roi sous le nom de *Charles VII*, et rendu sédentaire en 1444. Il fut composé, lors de sa création, de douze personnes seulement; savoir, d'un prélat et de onze notables, tant clercs que laïques, et de deux greffiers; mais le nombre des magistrats s'étant accru par succession de temps, il forma six chambres; savoir, la grand'chambre, la tournelle, trois chambres des enquêtes et une des requêtes; le siége d'une des trois anciennes sénéchaussées de la ci-devant province, d'un présidial, d'une juridiction consulaire, avec un bureau des finances, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'une officialité, d'un hôtel et juridiction des monnoies, d'une lieutenance de la maréchaussée, d'un bureau des trésoriers de France, érigé en 1552, composé de trente-trois officiers pour les fermes, et un autre pour la perception des octrois, qui formoient le patrimoine de cette ville.

La ville de Toulouse étoit un gouvernement de place, le chef-lieu d'une généralité dépendante de l'intendance de Montpellier, d'une recette particulière, et le siége d'une chambre ecclésiastique. C'étoit la première ville du Languedoc qui avoit séance aux *Etats* de la province; elle députoit tous les ans deux *capitouls*, dont l'un étoit avocat. Ils étoient les premiers opinans du tiers-état. Le capitole de Toulouse étoit gouverné, sous les Romains, par des *décem-*



Digitized by Google

*rirs*, auxquels les capitouls ont succédé. Ces derniers formoient la cour des comtes de Toulouse, pour l'administration de la justice; c'est de là qu'ils portoient encore à l'époque de 1789, dans les grandes cérémonies, le manteau comtal d'écarlate, doublé de satin blanc, garni sur chaque épaule d'un parement d'hermine et d'or. Les capitouls faisoient les fonctions de gouverneur. Ils en prenoient le titre; ils l'étoient en 1419. Le dauphin, depuis roi Charles VII, accorda aux capitouls le privilége de posséder toutes sortes de terres et seigneuries sans payer aucun droit. C'est-là l'origine de la noblesse des capitouls de Toulouse, chefs de la noblesse, juges des causes civiles et criminelles en première instance, juges de police et grands-voyers dans l'étendue de la ville et gardiage. Le corps des officiers municipaux étoit composé de huit capitouls et de quatre assesseurs avocats, pour les aider dans l'administration de la justice civile et criminelle et de la police. Ces magistrats, dès le moment de leur installation, acquéroient la noblesse pour eux et leurs enfans. Ils avoient droit d'image, qu'ils tenoient des Romains, et qui consistoit à placer leur portrait en grand dans une des salles de l'hôtel-de-ville, et en miniature dans le livre des annales. Ces registres commencent à l'année 1285, et contiennent en abrégé les événemens les plus intéressans de l'histoire de Toulouse et du royaume. Le conseil de ville ou de bourgeoisie étoit composé des capitouls, des anciens capitouls, appelés *bourgeois*, du sénéchal, du juge-mage, du procureur-général et de deux officiers du parlement, dont le plus ancien avoit la présidence. Il y avoit de plus un conseil général qui s'assembloit trois fois l'année: il étoit composé du premier président du parlement ou d'un autre président en son absence, de deux conseillers, des gens du roi de cette cour, du sénéchal, du juge-mage, d'un grand-vicaire de l'archevêque, de l'abbé de St.-Sernin, du recteur de l'université, des syndics des deux chapitres, des anciens capitouls et des capitouls en activité.

La ville de Toulouse est de figure à peu-près ronde. Le faubourg St.-Cyprien, qui n'en est séparé que par la rivière, est environné de murs, ainsi que la ville, qui peut avoir 4 k. (1 l.) de circuit. On y entre par neuf portes qui, flanquées de grosses tours rondes, placées de distance en distance, forment des remparts autour de la ville. Les rues de Toulouse sont en général larges et bien pavées. Les maisons y ont communément trois et quatre étages; elles sont en partie bâties en briques peintes en rouge et rayées en blanc, ce qui produit un coup-d'œil très-agréable. Le palais archiépiscopal est grand et magnifique. Celui du château Narbonnois, où s'assembloit le parlement, étoit l'ancien palais des comtes de Toulouse; il est bâti comme un fort. Il y a dans cette ville plusieurs hôtels qui méritent l'attention, ainsi que l'archevêché, l'hôtel du grand-prieur. L'hôtel-de-ville est un des plus beaux et des plus ornés de France; il portoit le nom de *Capitole*. Cet édifice fut élevé sous le règne de l'empereur Galba, l'an 68 de Jésus-Christ, après que cette ville fût déclarée alliée des Romains. La façade du capitole a été bâtie depuis, peu d'années avant la révolution, sur les dessins de M. Cammas, et peut passer pour un des beaux édifices de France. Elle est décorée de pilastres, de colonnes de marbre, de statues de pierre, et de dix-neuf croisées ornées de balcons dorés. La salle de spectacle et les deux salles des ci-devant académies sont au rez-de-chaussée. Il y a aussi dans ce bâtiment un arsenal où l'on conserve de très-bonnes armes. La mousqueterie de Toulouse passoit pour la meilleure de France.

Le pont de cette ville, construit sous le règne de Louis XIV, et l'un des plus beaux ponts de l'Europe, est du dessin de *Souffron*, célèbre architecte. Sa largeur est de 23 metr. (12 toises) et sa longueur est de 260 mètres (135 toises); il a sept arches de différentes grandeurs d'ouverture, et dont la décoration et la construction sont d'une belle composition. Les arches du pont sont en plein ceintre. La première, du côté de la ville, est formée en corne de vache. François *Mansard* a donné le dessin de l'arc de triomphe qui est à la tête du pont, et celui de la façade des maisons qui forment la place à laquelle il aboutit, où l'on avoit élevé la statue équestre de Louis XIV. Le pont qui joint l'île *Tonnes* à la ville n'a rien de remarquable. C'est dans cette île que sont tous les teinturiers de Toulouse. Il y a un très-beau quai le long de la Garonne; il est accompagné d'un cours, qui forme une belle promenade. Toulouse a un grand nombre de places. On ne trouve que deux fontaines pour toute la ville. Les deux moulins du *Bazacle* et du château, sur la Garonne, méritent l'attention des curieux. La ville de Toulouse a deux grands hôpitaux, celui de l'Hôtel-dieu, appelé l'*hôpital Saint Jacques*, et celui de *saint Joseph-de-la-Grave*. Les bâtimens de ces deux maisons sont immenses. Il y a encore un hôpital pour de pauvres filles orphelines. On y voyoit un couvent de Religieuses hospitalières, où l'on recevoit un nombre de filles malades. Dans chacune des paroisses, il y avoit des maisons de charité, servies par des Sœurs Grises. On voit encore dans cette ville des restes d'antiquités, et plusieurs inscriptions des Romains.

L'époque de la fondation de Toulouse se perd dans la nuit des temps: plusieurs auteurs prétendent qu'elle remonte à treize siècles avant l'ère chrétienne; mais on n'en a point la certitude: on sait seulement très-positivement qu'elle existoit au 5e siècle de la fondation de Rome, qu'elle étoit la capitale des *Volces Tectosages*, qui y avoient bâti deux temples; l'un, dédié à Apollon, dans lequel on gardoit les trésors dont parlent Justin et Strabon, sous le nom d'or de Toulouse, l'autre, dédié à Minerve; deux châteaux forts, et plusieurs autres grands monumens. Assujétie par les Romains, qui pénétrèrent dans le pays après avoir chassé les Carthaginois de l'Italie, Toulouse fut mise d'abord au nombre des villes libres alliées de la république romaine, puis ils en firent une colonie.

La situation de cette ville, au bord de la Garonne, et au milieu d'un territoire fertile, lui donnant les plus grands avantages pour le commerce, elle devint riche et puissante. Les belles-lettres, les sciences et les arts que ses habitans y cultivèrent, la rendirent très-florissante, et ses gouverneurs, ainsi que les empereurs romains, s'empressèrent à l'envi de l'embellir d'un capitole, d'un palais, d'un amphithéâtre et de plusieurs autres édifices. Pendant la longue domination des Romains, elle eut à souffrir d'abord des Cimbres et d'autres barbares qui s'en emparèrent et la ravagèrent; puis du proconsul romain Scipion, qui la pilla et lui

Digitized by Google

enleva toutes ses richesses, même le trésor qui étoit sous la sauvegarde du temple d'Apollon; enfin, des Vandales et des Visigoths. Ce dernier peuple, les Visigoths, qui, suivant la commune opinion, tiroient leur origine de la Suède, s'étoient établis depuis long-temps dans la Toscane, et en 413, ayant passé les Alpes, ils fondirent sur Toulouse, s'en emparèrent, et y commirent beaucoup de désordre et d'excès. Ils la gardèrent pendant environ deux ans, après quoi ils en furent chassés; ils y rentrèrent vers l'an 418, en vertu de la cession que leur en fit Constance, général romain, au nom de l'empereur Honoré. Ils en firent la capitale de leur empire, et ils la conservèrent jusqu'en l'an 507, époque où ils la rendirent, après une foible défense, à Clovis, roi des Francs, qui en faisoit le siége.

Clovis s'étant emparé de Toulouse en fit la capitale de l'Aquitaine, dont il avoit aussi chassé les Visigoths. Après la mort de ce roi elle échut en partage, avec le duché d'Aquitaine, à un de ses fils, qui la fit gouverner par un comte. Depuis cette époque, jusqu'en 1276 que Toulouse a été définitivement réunie à la couronne de France par Philippe *le Hardi*, elle a été alternativement sous la domination des rois de France, des ducs d'Aquitaine, des marquis et des comtes, qui n'étoient, dans le principe, que titulaires, et qui se sont ensuite rendus souverains et héréditaires. Pendant le gouvernement des comtes à Toulouse, il y eut des vicomtes qui partagèrent leur autorité, ou les représentèrent. Il y eut des magistrats municipaux pris parmi les plus notables bourgeois de la ville, qui se qualifièrent de *capitulaires*, exercèrent les mêmes fonctions et eurent la même autorité que les consuls des autres villes de la province. On trouve, sous la date de 1152, divers réglemens dressés par le commun conseil de la ville et faubourgs de Toulouse, confirmés par Raimond V, relatifs à la police et à la justice criminelle, au bas desquels sont les noms de six habitans de Toulouse, se qualifiant *capitulaires*. C'est de cette qualification que dérive celle de *Capitouls*, donnée aux officiers municipaux de cette ville, qu'ils ont conservée jusqu'à l'époque de 1789. Leur nombre a varié dans les différens temps, mais ils ont toujours exercé la même autorité. Leurs droits et priviléges ont même augmenté après l'extinction des comtes. Sous le même comte Raimond V, il s'éleva à Toulouse un tribunal d'inquisition au sujet de l'hérésie des Albigeois; mais sa rigueur ayant fait craindre un soulèvement, il fut aboli, et il n'en est resté que le titre d'inquisiteur, dont les Dominicains ont pendant long-temps continué de faire pourvoir un de leurs religieux.

Le commerce de Toulouse n'est pas considérable relativement à sa position au milieu de plusieurs villes importantes, entourées d'une foule d'endroits qui renferment beaucoup de manufactures. Ses productions consistent en soies, blé, vin, laines; le bois de la marine se tire des montagnes des Pyrénées et du ci-devant Pays de Foix. Il y a dans cette ville des manufactures d'étoffes de soie pour meubles; imprimerie de flanelle à l'instar de celles de Rouen; imprimerie de toiles peintes ou indiennes; fabriques de gazes pour robes, de couvertures et molletons de coton, de couvertures en laines de mignonnettes, burats et fleurets; fabrique de basin anglais. La bourse des marchands de Toulouse fut établie par Henri II, en l'année 1549, à l'instar des juges conservateurs des priviléges des foires de Lyon. Tous les arts sont cultivés dans cette ville.

Toulouse est la patrie de Guillaume *Ador*, médecin, né vers 1600; c'étoit un homme très-savant; il a publié un traité : *De aegrotis et morbis evangelicis*; il examine dans cet ouvrage si l'on auroit pu guérir par la médecine les maladies dont Jésus-Christ délivroit par miracle. — Augustin-Guillaume *Bonjour*, antiquaire et interprète; né en 1670, mort en 1714. Clément XI l'honora de son estime et l'employa dans plusieurs occasions. On a de lui : *Dissertations sur l'Ecriture Sainte. Sur les monumens cophtes de la bibliothèque Vaticane*; etc. — Pierre *Bunel*, l'un des écrivains les plus polis de son temps; mort à Turin en 1546. On a de lui des lettres imprimées en 1581 par Henri Etienne. — Jean-François *Cailhava*, né l'an 1731, membre de l'Institut national, auteur de beaucoup d'ouvrages pour le théâtre, et de *l'Art de la Comédie*, 4 volumes *in*-8°. — Jean-Gualbert *Campistron*, poëte tragique, né en 1656, mort en 1723. Racine fut le guide de ce poëte dans la carrière dramatique. *Campistron* imita ce grand homme; mais, s'il approcha de lui dans la conduite de ses pièces, il ne put jamais l'égaler dans les beautés de détail, dans cette versification enchanteresse qui l'a mis à côté de Virgile. Son théâtre (1750, 3 vol. *in*-12) est un de ceux qui ont été le plus réimprimés après les ouvrages dramatiques de Corneille, de Racine, de Crébillon et de Voltaire. — Pierre de *Caseneuve*, historien; mort en 1652. On a de lui : *Origines ou étymologies Françaises*; *Origine des Jeux Floraux de Toulouse*; *La Catalogne française*; etc. — Guillaume *Catel*, conseiller au parlement; mort en 1626. Il a laissé : *Histoire de Toulouse et Mémoires sur le Languedoc*. — Innocent *Ciron*, professeur en droit. On a de lui : *Observations*, et autres ouvrages. — N. *Coste*; mort en 1759. On a de lui : *Dissertations sur l'antiquité de Chaillot*, 1736, *in*-12. ; *Projet d'une Histoire de la ville de Paris sur un plan nouveau*; 1739, *in*-12. — Jacques *Cujas*, professeur en Droit, considéré comme l'oracle des jurisconsultes, né en 1520. La nature le doua d'un esprit supérieur; il apprit avec une égale facilité les belles-lettres, l'histoire, le droit ancien et moderne, civil et canonique : à Toulouse, à Cahors, à Bourges, à Valence, à Turin, où il professa en différens temps, il eut une foule d'écoliers, parmi lesquels on compta les plus célèbres magistrats que la France eût alors. La meilleure édition des *Œuvres de Cujas* est celle de Fabrot, à Paris, 1658, en 10 vol. *in-fol.* — Jean *Doujat*, professeur en Droit à Paris, et de l'Académie française; mort en 1688. Il a laissé : *Praenotiones canonicae et civiles*; *Histoire du Droit*, etc. *Abrégé de l'Histoire romaine et grecque*; *Notes sur Tite-Live*, ad usum Delphini, etc. — Elisabeth *Dreuillet*, dame illustre par ses poésies, dont quelques-unes imprimées dans des recueils, morte en 1730. — *Dupuy*, général, qui, à la tête de la 32e demi-brigade, commandant toujours à la victoire, mourut au Caire, couvert de gloire, les armes à la main. — Jean-Etienne *Duranti*, premier président au parlement de Toulouse, magistrat intègre et bienfaisant; il fut massacré dans la même ville, par les Ligueurs, en 1589. — Gui *du Faur*,



Digitized by Google

ambassadeur et ministre, auteur d'excellens quatrains, traduits d'abord en grec par Florent Chrétien et par Pierre Dumoulin, ensuite en beaucoup de langues, et de plusieurs autres bons ouvrages; né en 1528; mort à Paris en 1584. La France perdit un grand magistrat. On a de lui : *Plaidoyers, Harangues*, in-4°. *Discours de l'Ame et des Sciences*, adressé au Roi; *Lettres latines sur le massacre de la saint Barthélemi*, in-4°. — Gaspard *de Fleuhet*, conseiller au parlement de Toulouse, versificateur; né en 1627. Il fut chancelier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et conseiller d'état; il mourut sux Camaldules de Grosbois en 1694, sans laisser d'enfans; il est auteur de quelques petites pièces de poésie, répandues dans divers recueils. Sa fable, surtout, intitulée : *Ulysse et les Syrènes*, est très-estimée. — Pierre *Goudouli*, célèbre poëte, par ses *OEuvres*, Toulouse, 1713; mort en 1649. — Pierre *Grégoire*, jurisconsulte; mort à Pont-à-Mousson, en 1597. On a de lui : *Syntagma Juris; De Republicâ*; et autres ouvrages estimés. — Simon *de la Loubère*, diplomate et savant dans les langues étrangères; né en 1642. Ses talens pour les négociations déterminèrent Louis XIV à l'envoyer à Siam, en 1687, en qualité d'envoyé extraordinaire. Il mourut en 1729. Il cultivoit à la fois la poésie, les mathématiques, la politique et l'histoire; mais il n'excella dans aucun genre. Il a laissé : *Poésies; Relation curieuse de son voyage de Siam*, Amsterdam, 1713, 2 vol. *in*-12.; *Traités de la résolution des Equations*, in-4°. 1729, peu connu, etc. — Guillaume *Manuel*; mort à Arles en 1708. On a de lui : *Histoire de la Monarchie française*; *Tablettes chronologiques*. — Philippe-Jacques *Maussac*, conseiller au parlement de Toulouse et président à la chambre des comptes de Montpellier; né en 1580; mort en 1650. Il passoit pour le premier homme de son temps dans l'intelligence du grec. On a de lui : *Notes* très-estimées *sur Harpocraton*, Paris, 1614, *in*-4°.; *Des Remarques savantes sur les monts et les fleuves, attribuées à Plutarque*; quelques *Opuscules* qui décèlent, ainsi que ses autres ouvrages, un critique judicieux. — François *Maynard*, poëte et de l'Académie française; mort en 1646. Il a laissé : *Epigrammes* et autres pièces. — Jean *Palaprat*, capitoul, chef du consistoire, auteur comique, né en 1650; mort à Paris le 23 octobre 1721. Créé capitoul en 1674, et chef de consistoire en 1685, il s'acquitta de ces deux emplois avec la droiture de cœur et la liberté d'esprit qui formoient son caractère. Les pièces de Brueys auxquelles *Palaprat* a eu part sont : *Le secret révélé; le Grondeur; le Muet* et *le Concert ridicule*. Les pièces auxquelles il a seul travaillé, sont : *Hercule et Omphale; Le Ballet extravagant*, et *La Prude du Temps*. — N. *Riquet*, ayant pour ingénieur Andreossi, a fait construire le canal de Languedoc, qui fait la jonction des deux mers; depuis 1682, que les travaux ont été achevés, la navigation n'a pas discontinué. — Antoine *Rivalz*, fils de Jean-Pierre, peintre-architecte, excella dans la peinture, et mourut à Toulouse en 1735. Il a laissé un fils qui soutient la réputation de sa famille dans le même art. L'école de peinture de Toulouse, qui a été érigée en 1750 en académie royale, doit son établissement à Antoine *Rivalz*. — Jacques de *Tourset*, professeur de belles-lettres et traducteur, né en 1656; mort en 1714. Membre de l'académie des Inscriptions et de l'académie française, il y remporta le prix en 1681 et en 1683; il fit 28 compliments différens, lorsque l'académie française présenta au roi son dictionnaire. Son principal ouvrage est une traduction française de plusieurs *Harangues de Démosthène*, qu'on a imprimée avec ses autres ouvrages, en 1721, en 2 vol. *in*-4°. Il est un de ceux qui ont le plus contribué au *Recueil de Médailles sur les principaux événemens du règne de Louis XIV*. — François *de Troy*, né en 1645; mort en 1752. Son mérite le fit choisir pour être recteur de l'académie de Peinture de Paris, et depuis directeur de celle que le roi entretenoit à Rome. C'étoit un des bons peintres de l'école française : tous ses ouvrages sont superbes.

La ville de Toulouse est le siége de la préfecture, des cours d'appel, de justice criminelle et spéciale, des tribunaux de 1re instance, de commerce; il y a un lycée, un musée des arts; un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un conservateur des forêts, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un receveur-général, une chambre de commerce, des agens-de-change, des courtiers de commerce; un hôpital militaire, un octroi municipal, une poudrerie et raffinerie, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater le titre des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que celui des lingots de ces matières qui y sont apportés. Toulouse est une place de la 10e division militaire, et la résidence du général-commandant et du commissaire-ordonnateur de la division qui comprend les départemens de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariége, de l'Aude, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales. C'est aussi la résidence d'un commandant et d'un adjudant de place, d'un sous-directeur des fortifications, de deux capitaines du génie, d'un chef d'escadron et d'un capitaine de la 9e légion de la gendarmerie nationale, d'un chef de brigade directeur, et d'un sous-directeur de l'artillerie. Son port fait partie du 5e arrondissement maritime, dont celui de Rochefort est chef-lieu; il y a dans le port un sous-commissaire d'administration chargé des fonctions de l'inscription maritime; cette ville est la résidence d'un syndic des marins, et d'un commissaire des relations commerciales de *la République Ligurienne*. C'est aussi le chef-lieu de la 10e cohorte de la légion d'honneur, dont la résidence est dans l'ancien hôtel de l'ordre de Malte. Il y a deux brigad. de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 56,000. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chevaux.*

Toulouse, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Scellières, à 8 kil. (2 l.) de Poligny, 16 kil. (3 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* comp. celle de Fangy, 610. *Bur. de poste* de Poligny.

Toulouzette, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, cant. de Mugron, sur le Bas, à 8 k. (2 l.) de St.-Sever, 21 k. (4 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de St.-Sever.

Toulouse, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, canton de Saint-Amand-d'Escots, à 20 k. (4 l. ¼) de Mur-de-Barrez, 36 k. (8 l.) de Rhodez. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

Toulx-Ste.-Croix, v. (*Creuse*),

Digitized by Google

arrond. et cant. de Boussac, sur un tertre, à 6 k. (1 l. ½) de Boussac, 30 k. (6 l. ¼) de Guéret. *P.* 1022. *Bur. de poste* de Boussac.

Toulzanie (la), v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Lauzerte, comm. de St.-Martin, sur le Lot, à 24 k. (5 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Cahors.

Toumeyrargues, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Ste.-Foy-la-Grande, à 6 k. (1 l. ¼) de cet endroit. *Pop.* compr. celle des Lèves et d'Apelle, 1380. *Bur. de poste* de Ste-Foy.

Touquedec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plouaret, à 7 k. (1 l. ¾) de Lannion, 5 m. (11 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1448. *Bur. de poste* de Lannion.

Touques, bourg (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, près la Touques, à 8 k. (2 l.) N. O. de Pont-l'Evêque, 38 k. (8 l. ½) N. E. de Caen, 13 k. (3 l.) S. O. d'Honfleur. Touques est un petit port de mer dont il n'est éloigné que de 4 k. (1 l.). Il est situé dans la ci-devant haute Normandie, et a un château qui avoit un gouverneur. C'étoit le chef-lieu d'une sergenterie, et le siége d'une amirauté. Il étoit divisé en deux paroisses. L'évêque de Lisieux étoit seigneur de ce lieu. Les barques y chargent du bétail, du bois et du cidre. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Honfleur, 2e arrondissement maritime. *Pop.* 1020. *Bur. de poste.*

Touques, forêt (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, de Touques et d'Honfleur, à 2 k. (½ l.) N. p. E. de Pont-l'Evêque, 2 k. (½ l.) E. de Touques, 4 kil. (1 l.) S. O. d'Honfleur. Elle a d'étendue du N. au S. 10,703 mètr. (5500 t.) et de l'E. à l'O. 8174 m. (4200 t.)

Touquette, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de la Ferté-Frenel, près du Charenton, à 15 kil. (3 l. ¾) de l'Aigle, 5 m. (10 l. ½) d'Alençon, 9 k. (2 l. ¼) de Gacé. Il y a une forge dite *du Fonteuvre*. *Popular.* 252. *Bur. de poste* de Gacé.

Touquin, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¾) de Melun, 7 kilom. (1 l. ¾) de Farmoutier. *Pop.* 677. *Bur. de poste* de Farmoutier.

*N. B.* Tour. Ce mot précède beaucoup de noms d'endroits; mais il faut chercher aux noms de ces endroits ceux qu'on ne trouvera pas à Tour.

Tour, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Trévières, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Bayeux, 32 k. (7 l. ¼) O. N. O. de Caen, 23 k. (5 l. ¾) E. d'Isigny. *Popul.* 601. *Bur. de poste* de Bayeux.

Tour, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Bracieux, à 13 k. (3 l.) de Blois, 14 k. (3 l. ¼) de St.-Dié-sur-Loire, dans le pays appelé le *Blaisois*, de la ci-devant province de l'Orléanois. A Villesavie, hameau situé sur le bord de la rivière de Beuvron, dépendant de la commune de Tour, sur la rive opposée de cette rivière, est un château qui a été bâti par Merles le Breton de Villandri, secrétaire des finances sous François Ier. Toutes les vitres en sont de cristal; et sur les bords on y voit peintes les *Métamorphoses d'Ovide*, et les armoiries des seigneurs de la cour de ce monarque. *Pop.* 569. *Bur. de poste* de St.-Dié-sur-Loire.

Tour (la), v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. et comm. de Courlan, à 11 k. (2 l. ¾) de Narbonne. *Pop.* compr. celle de Courlan, 1400. *Bur. de poste* de Narbonne.

Tour (la), v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Cornus, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Afrique. *Pop.* compr. celle de Mairagues, 203. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

Tour (la), v. (*Forêts*). *Voyez* Latour.

Tour (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Montesquieu-de-Volvestre, à 9 k. (2 l. ¼) de Rieux, 5 m. (10 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 196. *B. de p.* de Rieux.

Tour (la), v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Vieux-en-Salaz, près et attenant Bonneville, à 8 k. (2 l.) S. de Vieux-en-Salaz, 25 k. (5 l. ¼) E. S. E. de Genève. *Pop.* 469. *B. de p.* de Bonneville.

Tour (la), v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Luzech, comm. d'Albas, à 18 k. (4 l.) de Cahors, 6 k. (1 l. ½) de Luzech. *Pop.* comp. celle d'Albas, 1319. *Bur. de poste* de Cahors.

Tour (la), v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Norrent-Foules, comm. de Gauchy. *Popul.* compr. celle de Cauchy, 309. *Bur. de poste* de Lillers.

Tour (la), ville (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, chef-lieu de canton, à 38 k. (8 l. ½) S. O. de Clermont-Ferrand, 15 k. (3 l. ½) O. de Besse, 31 kilom. (7 l.) E. d'Ussel, 6 kilomèt. (1 l. ¼) de Tauves. Cette petite ville a vu naître la famille *La Tour-d'Auvergne*. On voit encore les restes de l'ancien château sur une butte volcanique, ou chaussée de basalte. La place du marché de la ville est établie sur une autre chaussée de basalte. En 1390 un nommé *Mérigot de Marchez*, le terreur de l'Auvergne, et qui se faisoit nommer le *roi des compagnies*, chef des pillards qui tinrent pour le roi d'Angleterre, qui désoloit ce pays, fut conduit à Paris; il eut la tête tranchée aux halles, puis il fut écartelé, et chacune des quatre parties de son corps fut placée aux quatre principales portes de cette capitale. *Pop.* compr. celle de St.-Pardoux, 1653. *Bur. de poste* de Tauves.

Tour (la), v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Charenton, comm. de Bonneuil, à 7 k. (1 l. ¾) de Charenton, 10 k. (2 l. ½) de Sceaux. *Pop.* comp. celle de Bonneuil, 172. *B. de p.* de Charenton.

Tour (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, comm. de St.-Germain, à 2 kil. (½ l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de St.-Germain, 319. *B. de p.* de Corbeil.

Tour (le), v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. d'Asfeld, à 21 k. (4 l. ½) de Réthel, 5 m. (11 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de Réthel.

Tour-a-Glaires (la), v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Sedan, comm. de Glaires, à 2 k. (½ l.) de Sedan. *Pop.* compr. celle de Glaires, 149. *Bur. de p.* de Sedan.

Tour-Blanche (la), ville (*Dordogne*), arr. de Riberac, cant. de Verteillac, à 15 k. (3 l. ½) N. p. E. de Riberac, 29 k. (6 l. ½) N. O. de Périgueux, 15 k. (3 l. ½) O. de Brantôme, 10 k. (2 l. ½) de Mareuil. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Mareuil.

Tour-d'Aigues (la), village (*Vaucluse*), arrond. d'Apt, cant. de Pertuis, à 21 kilom. (4 l. ¼) S. p. E. d'Apt, 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Pertuis, 9 k. (2 l. ½) S. E. de Cucuron. *Pop.* 2200. *Bur. de poste* de Pertuis.

Digitized by Google

Tour-de-Bas, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, canton de Juncalas, comm. de Castelloubon, à 10 kil. (2 l. ½) de Lourde, 15 kil. (3 l. ½) d'Argelès. *Pop.... Bur. de poste* de Lourde.

Tour-du-Bois (la), (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. d'Arvert, près de la mer, à 9 k. (2 l. ½) d'Arvert, 11 k. (2 l. ½) de la Tremblade, 18 k. (4 l.) de Marennes.

Tour-de-France (la), bourg (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, chef-lieu de cant., sur le Gli, à 13 k. (3 l.) E. S. E. de St.-Paul-de-Fénouilhet, 22 k. (5 l.) O. S. O. de Perpignan, 10 k. (2 l. ½) N. d'Ille. Il existe dans ce bourg une fabrique d'eau-de-vie. *Pop.* 697. *Bur. de poste* de Perpignan.

Tour-de-Salvigny (la), v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle, à 9 k. (2 l. ½) de Lyon, 20 k. (4 l. ½) de Villefranche. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Lyon.

Tour-de-Sèbre (la), v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, à 23 k. (5 l. ½) de Besançon. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 402. *B. de p.* de Besançon. *Rel. de poste aux chevaux.*

Tour-dessus, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, canton de Juncalas, comm. de Castelloubon, à 11 k. (2 l. ¾) de Lourde, 14 k. (3 l. ½) d'Argelès. *Pop... Bur. de poste* de Lourde.

Tour-du-Chat (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, comm. de Mériel, à 9 k. (2 l. ½) de Pontoise, 3 k. (¾ de l.) de l'Isle-Adam. *Popul.* compr. celle de Mériel, 398. *Bur. de poste* de Pontoise.

Tour-du-Goulet (la Grosse) (*Var*), arr. et cant. est de Toulon, près du fort St.-Louis, cant. de la Grande Rade, à 4 k. (1 l.) de Toulon.

Tour-du-Meix (la), v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 18 kil. (4 l.) de Lons-le-Saunier. On voit près de ce village le pont de la Pile; il est d'une seule arche, de 23 mètr. ½ (12 t.) de long: il fut d'abord fait en pierre; mais depuis qu'il s'est écroulé, on l'a refait en bois d'une manière ingénieuse et très-solide. *Popul.* 323. *Bureau de poste* d'Orgelet.

Tour-du-Milieu, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, canton de Juncalas, comm. de Castelloubon, à 10 k. (2 l. ½) de Lourde, 14 k. (3 l. ½) d'Argelès. *Pop.... Bur. de p.* de Lourde.

Tour-du-Pin (la), ville (*Isère*), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Bourbre, à 4 myr. (10 l.) E. de Vienne, 5 myr. (12 l.) E. S. E. de Lyon, 5 m. (10 l. ¾) N. N. O. de Grenoble, 49 myr. (112 l.) S. E. de Paris. Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Populat.* 3098. *Bur. de poste.*

Tour-Elne (la), v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et canton est de Perpignan, à 13 kil. (3 l.) de cette ville. *Popul.* 105. *Bur. de poste* de Perpignan.

Tour-en-Jaret (la), v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Saint-Héant, sur la Furend, à 5 kilom. (1 l. ½) de St.-Etienne, 32 kilom. (7 l. ½) de Feurs. *Pop.* 664. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

Tour-en-Voivre (la), village (*Meuse*), arr. de Verdun, canton de Fresne-en-Voivre, près de l'Yron, à 19 kil. (4 l. ½) d'Etain, 6 myr. (13 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 170. *Bur. de p.* d'Etain.

Tour-Landry (la), b. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Chemillé, à 16 kil. (3 l. ½) de Cholet, 39 kil. (8 l. ½) d'Angers, 8 k. (2 l.) de Chemillé. *Pop.* 1623. *Bur. de poste* de Chemillé.

Tour-la-Ville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. d'Octeville, à 4 k. (1 l.) de Cherbourg, 7 myr. (15 l.) de Coutances. Outre l'église paroissiale, il y avoit aux environs deux hermitages. Ce village a une manufacture de glaces presque aussi célèbre que celle de St.-Gobain. On y coule des glaces d'un très-grand modèle, que l'on fait passer toutes brutes à Cherbourg, d'où on les envoie, par la Seine, à Paris, où elles sont dégrossies et perfectionnées. On trouve aussi dans les environs, plusieurs carrières d'ardoise, et de la pierre propre à paver. *P.* 3406. *Bur. de poste* de Cherbourg.

Tour-St.-Gelin (la), v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Richelieu, à 18 k. (4 l.) de Chinon, 43 k. (9 l. ¾) de Tours, 8 k. (2 l.) de Richelieu. *Pop.* 224. *Bur. de p.* de Richelieu.

Tour-St.-Austrille (la), v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, canton de Chénerailles, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) d'Aubusson. *P.* 166. *Bur. de p.* de Chénerailles.

Tourailles, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Selomme, à 14 k. (3 l. ½) de Vendôme, 34 k. (7 l. ¼) de Blois. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Blois.

Tourailles, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 86. *Bur. de p.* de Gondrecourt.

Tourailles (les), v. (*Orne*), arr. de Domfront, canton d'Athis, près de l'Orne, à 25 k. (5 l. ½) de Domfront, 5 m. (11 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 297. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau, dép. du Calvados.

Touraine (la). C'étoit une province qui formoit un des ci-dev. grands gouvernemens généraux militaires de France. Elle est bornée au septentrion par le Vendômois et une partie du Maine, au midi par le Poitou et une partie du Berri, au levant par la même province et le Blaisois, et au couchant par l'Anjou et une partie du Poitou. Sa situation est entre le dix-huitième et le dix-neuvième degré de longitude, sous le vingt-septième degré 23 minutes de latitude. On lui donne 11 myr. (24 l.) dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, depuis Villeporcher jusqu'à Tournon, et 9 m. (22 l.) dans sa plus grande largeur du levant au couchant, depuis Bourré jusqu'à Candes. La largeur de cette province étoit fort indéterminée, sur-tout du côté de la Loire: elle avoit de 8 myr. (18 l.) au plus à la gauche de cette rivière, et à la droite, vers le septentrion, sa largeur est à peine de 5 à 6 myr. (12 à 13 l.). Cette province étoit divisée en deux parties par la Loire, que l'on distingue en haute et basse. Cette dernière est au septentrion de la Loire, et la partie haute au midi. Tours étoit la capitale de toute la province, et de la partie basse en particulier. La Touraine est arrosée par un grand nombre de rivières, dont les plus considérables sont: la Loire, le Cher, l'Indre, et la Vienne. Les autres sont: la Creuse, la Cise, la Goure, la Bransle, la Choisille, la Brenne, la Fare, l'Antion, l'Echandon, l'Indrois, la Busse, la Vède, la Manse, la Claise, le Brignon, l'Aigronne, le petit Cher, le Gremot, et les deux petites rivières de Ligueil et du Pont-Germain.

Digitized by Google

La Touraine fut érigée en gouvernement militaire l'an 1545. Elle eut, jusqu'à l'époque de la révolution, un gouverneur, un lieutenant de roi, et quelques gouverneurs particuliers. Le gouvernement de la ville et du château de Tours étoit attaché au gouvernement général de la province, et la même personne étoit revêtue de l'un et de l'autre. Les gouvernemens particuliers de cette province étoient, outre le château de Tours, le château du Plessis-les-Tours, Loches, Amboise, Beaulieu, Château et Château-du-Loir. Il y avoit six lieutenans des maréchaux de France, dont deux étoient à Tours, deux à Mayenne, un à Chinon et un à Loudun. La province de Touraine fait partie aujourd'hui du département d'Indre-et-Loire. Pour ce qui est de l'administration civile, la province de Touraine étoit toute entière dans le ressort du parlement et de la cour des aides de Paris. On y comptoit deux présidiaux, qui étoient Tours et Châtillon-sur-Indre; trois sièges royaux: Loches, Chinon et Langeais, et trois bailliages royaux: Amboise, Loudun et Montrichard. Le grand bailli de Touraine étoit d'épée, et avoit les mêmes prérogatives et fonctions que ceux des autres provinces. Châtillon fut érigé en présidial par édit de novembre 1639, et le roi créa en même temps un bailli d'épée, qui avoit droit de commander la noblesse de l'arrière-ban de son district. La chambre des monnoies de Tours et celle de Paris sont les plus anciennes de France: car il n'y avoit autrefois que Paris et Tours où l'on battit monnoie ayant cours par tout le royaume. La monnoie frappée au coin des seigneurs particuliers n'étoit reçue que dans leurs seigneuries, ou dans celles des seigneurs avec lesquels ils étoient en confédération expresse pour cela. Le bureau des finances de Tours, établi en 1567, étoit composé d'un premier président et de vingt-trois trésoriers de France, dont les quatre plus anciens prenoient la qualité de contrôleurs généraux des finances, et de deux receveurs généraux. La généralité de Tours comprenoit la Touraine, l'Anjou et le Maine: on y comptoit seize élections et quinze cent soixante-dix-neuf paroisses taillables, qui, en 1698, payoient 2 millions 634,600 livres de taille. Ces élections étoient: Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Richelieu, la Flèche, Baugé, Saumur, Angers, Mayenne, le Mans, Château-Gontier, Montreuil-Bellay, Château-du-Loir, et Laval. Le roi créa, par édit de février 1689, un grand-maître des eaux et forêts au département de Touraine. Cette grande maîtrise avoit une maîtrise particulière établie à Tours, composée d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un garde-marteau, d'un greffier, et de deux gardes. Les principales forêts de la province, qui sont celles d'Amboise, de Loches, et celle de Chinon, appartenoient au roi. Pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne la Touraine, *voyez* le départ. d'Indre-et-Loire.

TOURAINE (LA), riv. (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers. Sa source, à 10 kil. (2 l. ½) O. de Cazouls, coule à l'E., et se rend dans le Léron, à 4 k. (1 l.) de sa source.

TOURANE, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Clelles, à 39 k. (8 l. ¾) de Grenoble, 7 k. (1 l. ¾) S. de Clermont, 18 kilom. (4 l.) de Mens. *Pop.* 627. *Bur. de poste* de Mens.

TOURANIS (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. du Val-Saint-Germain, à 6 k. (1 l. ½) de Dourdan, 16 kil. (3 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* comprise celle du Val, 639. *Bur. de poste* de Dourdan.

TOURBE (LA), rivière (*Marne*), arr. de Ste.-Menehould, canton de Ville-sur-Tourbe. Sa source, à Somme-Tourbe, coule au N., passe à St.-Jean-sur-Tourbe, à Wargemoulin, à Minaucourt, à Ville-sur-Tourbe, et se rend dans l'Aisne, à l'O. de Servon, à 14 kil. (3 l. ½) N. de Ste-Menehould.

TOURBES, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Servian, à 18 kil. (4 l.) de Béziers, 4 myr. (1 o l.) de Montpellier. *Pop.* 631. *Bur. de p.* de Pézenas.

TOURDUN, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Marciac, à 21 k. (4 l. ¾) de Mirande, 37 k. (8 l. ½) d'Auch. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Mirande.

TOURCELLES, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Machault, à 6 k. (1 l. ½) de Vouziers, 42 k. (9 l. ½) de Charleville. *Pop.* 183. *Bur. de p.* de Vouziers.

TOURCH, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, canton de Rosporden, à 21 k. (4 l. ¾) de Quimper. *P.* 590. *Bur. de p.* de Rosporden.

TOURCY, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, à 9 k. (2 l. ¼) de Château-Thierry, 6 myr. (1 3 l. ¼) de Laon. *Pop.* 122. *Bur. de poste* de Gandelu.

TOURDAN, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Beaurepaire, commune de Revel, à 3 k. (¾ de l.) de Beaurepaire, à 21 kil. (4 l. ¼) de Vienne. *Pop.* comp. celle de Revel, 1006. *B. de p.* de Beaurepaire.

TOURELLES (LES), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Saint-Gaudens, canton de Montrejean, commune de Cuguron, à 3 kilom. (¾ de l.) de Montrejean, 13 kilom. (3 l.) de Saint-Gaudens. *Pop.* comprise celle de Cuguron, 216. *Bureau de poste* de Montrejean.

TOURENC, montagne (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Auban, à 5 k. (1 l. ¼) E. de Sernon. Elle a de l'E. à l'O., 7 kilom. (1 l. ¾) de long.

TOURET (LA), v. (*Haute-Garonne*), arr. et canton de St.-Gaudens, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 8 m. (17 l. ½) de Toulouse. *P.* 214. *Bur. de poste* de St.-Gaudens.

TOURETTE (LA), riv. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour. Sa source, à 13 k. (3 l.) S. O. de cette ville, coule au S., puis au S. O., et se rend dans la Près, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de sa source.

TOURETTE (LA), v. (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, près de la Sarsonne, à 4 k. (1 l.) d'Ussel, 5 m. (12 l. ½) de Tulle. *Pop.* 210. *Bur. de poste* d'Ussel.

TOURETTE (LA), v. (*Loire*), arr. de Montbrison, canton de St.-Bonnet-le-Château, à 22 kilom. (5 l.) de Montbrison, 38 (8 l. ½) de Feurs, 23 k. (5 l. ½) de St.-Etienne. *Pop.* 249. *Bur. de p.* de St.-Etienne.

TOURETTE, île et cap (*Var*), arr. de Toulon, canton d'Olioulles, à la côte, à l'O. et à 11 k. (2 l. ½) O. de Toulon, entre la plage de Gazaille et celle de Beaucourt.

TOURETTES (LA), v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. du Bar, à 6 kilom. (1 l. ½) O. N. O. de St.-Paul-de-Vence, 11 myr. (25 l. ½) N. E de Toulon, 11 k. (2 l. ½) E. N. E. de Grasse. *Pop.* 1137. *Bur. de poste* de St.-Paul.

TOURETTES (LES), v. (*Drôme*), arrond. de Montelimar, canton de Marsanne, à 13 k. (31.) de Montelimar, 30 k. (6 l. ¾) de Valence. *Pop.* 225. *B. de p.* de Montelimar.

Digitized by Google

Tourettes (Gave de la), riv. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus. Sa source, au pied du sommet des Pyrénées, près des montagnes des Tourettes, à 20 k. (4 l. ½) S. de Lus, coule à l'E. N. E., et se rend dans le gave de Gavarnie, à 6 k. (1 l. ½) E. N. E. de sa source.

Tourettes-de-Fagance, village (*Var*), arr. de Draguignan, canton de Fayence, à 20 kil. (4 l. ½) de Draguignan. 8 myr. (18 l. ½) de Toulon. Il y a une carrière de salbe très-propre pour vernir la faïence; un autre plus fin et bon pour donner le blanc aux vases des poteries de terre. *Pop.* 632. *Bur. de poste* de Draguignan.

Tourgeville, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, à 9 kil. (2 l. ½) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Caen. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Touques.

Tourgoyon, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. d'Ambert, commune de Job, à 6 k. (1 l. ½) d'Ambert. *Pop.* compr. celle de Job et dép., 2669. *B. de p.* d'Ambert.

Tourines-la-Chaussée, village (*Ourthe*), arr. de Liége, canton de Warem, comm. de Ligney, à 14 kil. (3 l. ½) d'Huy, 29 kil. (6 l. ½) de Liége. *Pop.* comp. celle de Ligney, 216. *Bur. de poste* d'Huy.

Tourinque (la), ruiss. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Lésignan. Sa source, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, coule au N., puis au N. E., et se rend dans l'Orbieu, à 4 k. (1 l.) N. N. E. de sa source.

Touriac, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Montflanquin, canton de Villeréal, à 4 kil. (1 l.) de Montflanquin, 6 m. (12 l. ½) d'Agen. *Pop.* 372. *Bur. de poste* de Montflanquin.

Tourly, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Chaumont, près de la Troesne, à 6 kilom. (1 l. ½) de Chaumont, 25 k. (5 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 139. *Bureau de poste* de Chaumont.

Tourmente (la), riv. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Meyssac. Sa source, à 4 k. (1 l.) N. de Turenne, coule au S. p. E., et se rend dans la Dordogne, à 6 kil. (1 l. ½) O. de Carennac.

Tourmignies, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq, à 14 k. (3 l. ½) de Lille, 15 k. (3 l. ½) de Douay. *Popul.* 363. *Bur. de poste* de Lille.

Tourmont, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, canton de Rue, comm. de Saint-Quentin, à 25 k. (5 l. ½) d'Abbeville, 7 m. (15 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de St.-Quentin, 349. *Bur. de poste* de Rue.

Tournai, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage, à 19 kil. (4 l. ½) de Caen, 5 kilom. (1 l. ½) de Villers-Bocage. *P.* 649. *Bur. de poste* de Villers-Bocage.

Tournai, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Donat, comm. de Margès, à 13 k. (3 l.) de Romans. *Pop.* comp. celle de Margès, 258. *Bur. de poste* de Romans.

Tournai, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 3 k. (¾ de l.) O. p. N. de cette ville, 19 k. (4 l. ½) E. p. S. de Paliseul, 6 m. (14 l.) O. N. O. de Luxembourg, 36 kilom. (8 l.) d'Arlon. *Pop.* 163. *Bur. de poste* d'Arlon.

Tournai, ville (*Jemmapes*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur l'Escaut, qui la divise en deux villes jointes par plusieurs ponts, à 24 k. (5 l. ¼) E. de Lille, 32 k. (7 l. ½) N. N. E. de Douay, 29 k. (6 l. ½) N. N. O. de Valenciennes, 43 kil. (9 l. ¾) O. N. O. de Mons, 21 m. (47 l.) N. p. E. de Paris. Long. 21. 3. 17. lat. 50. 36. 17. Cette ville, sur la rive droite de l'Escaut, a 1556 m. (800 toises) de longueur, 484 m. (249 t.) de large. La ville de Tournai est l'une des plus jolies des Pays-Bas. C'étoit la capitale du Tournesis, et la plus ancienne ville de la Gaule Belgique: on soutient qu'elle a été fondée plus de 600 ans avant la naissance de J. C. Elle a été la capitale des Nerviens, de laquelle Jules-César fait mention dans ses commentaires sur les guerres des Gaulois; car il rapporte qu'il s'en est rendu le maître après la bataille qu'il avoit gagnée sur ces peuples, près de la Sambre. On l'appelle *Doornick* en flamand, en latin *Civitas Nervorium* ou *Torcanum*: plusieurs tours qu'on y voyoit lui ont fait donner ce nom. Elle est grande et bien bâtie; elle a sept portes, un très-beau quai, des promenades des plus agréables. L'église cathédrale est d'une belle architecture; il y avoit quantité de chapelles richement ornées, et plusieurs tombeaux magnifiques. En 1655 on trouva le tombeau de Childeric Ier, petit-fils de Clodion, roi de France, avec cent médailles d'or et plus de deux cents en argent; son épée, divers morceaux d'or, etc. Outre douze églises paroissiales il y avoit à Tournai l'abbaye St.-Martin, dont l'église mérite l'attention des curieux, tant par sa grandeur que par la beauté de son architecture; l'abbaye des Trésonières, religieuses de l'Ordre de saint Augustin, les Croisiers, les Carmes déchaussés, les Récollets, les Dominicains, les Augustins, les Capucins, les Prêtres ou Curés valétudinaires, les Prêtres irlandais, les Hospitalières, les Carmelites, les Sœurs grises, les Repenties, les Dominicaines, les Annonciades, etc. Les Jésuites y avoient deux maisons; on y voyoit encore le collége saint Paul et un beau Séminaire. La ville de Tournai a été le siége épiscopal de quatre-vingt-treize évêques, les uns saints et les autres béatifiés depuis l'époque 488. Cette ville a été plusieurs fois prise et désolée par les guerres survenues entre les Français, les Anglais et les Flamands. Quoiqu'elle fût dépendante du comté de Flandres, elle a toujours fait ce qu'elle a pu pour conserver sa liberté, et pour demeurer neutre: ce fut pour cette raison que les Tournaisiens se mirent, en 1187, sous la protection de Philippe, roi de France. Fernand de Portugal la prit en 1213 sur les Français, qui la reprirent ensuite, et qui en demeurèrent longtemps les maîtres. Louis XI y mit des troupes l'an 1477, et peu de temps après Adolphe d'Egmont, duc de Gueldres, vint l'assiéger; Henri VIII, roi d'Angleterre, la prit sur les Français en 1513, et y fit construire un château qui a été rasé depuis. En 1618 François Ier fit un traité avec Henri VIII, par lequel on conclut le mariage de François, dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII, qui vendit à la France, Tournai, Térouane, etc. pour la somme de 150,000 livres. Le comte de Nassau, commandant l'armée de l'empereur Charles-Quint, reprit Tournai trois ans après, et Charles-Quint donna cette seigneurie à son fils Philippe, prince d'Espagne.

Les Hérétiques et les Iconoclastes y commirent de grands désordres; l'an 1566 ils chassèrent l'évêque, le clergé et les moines, pillèrent les églises et firent beaucoup d'autres indignités. La ville de Tournai s'étant soustraite à l'obéissance de son souverain, fut reprise par le prince de Parme en 1581. Louis XIV la prit en temps de paix, l'an 1667; il en fit une place forte de la Flandre française. En 1709 l'armée des Alliés, commandée par le prince Eugène de Savoie

Digitized by Google

Savoie et par le duc de Malborough, investit Tournai. Par la paix d'Utrecht, en 1713, les Etats-Généraux en sont restés maîtres, quant au gouvernement militaire, et la maison d'Autriche en a eu la souveraineté, dont elle prit possession le 25 février 1720. Le 26 avril de l'année suivante les Français y ouvrirent la tranchée la nuit du 1er au 2 mai : Louis XV vint lui-même au siège avec le Dauphin, ce qui donna lieu à la bataille de Fontenoi, et décida le sort de Tournai qui devint la propriété des Français. Louis XV fit raser les fortifications de la ville et de la citadelle. Le gouvernement civil et politique de la ville de Tournai consistoit en deux corps, dont le premier étoit le baillinge, ayant plusieurs conseillers, le chef étoit le grand bailli (ceci regardoit le Tournaisis); le second corps étoit le magistrat, divisé en deux membres : les premiers étoient le prévôt et les jurés, qui décidoient des affaires criminelles; les seconds, le mayeur et échevins, qui gouvernoient les affaires civiles et la police de la ville. Du temps qu'elle étoit aux Espagnols le magistrat seul y exerçoit toute la juridiction; les causes s'alloient par appel au conseil provincial de Flandres, et de-là au parlement de Malines. Les 21, 22 et 23 floréal an 2 (11, 12 et 13 mai 1794), l'armée de la République française, sous le commandement des généraux Souham et Daendels, défit l'ennemi devant Tournai; il y eut onze pièces de canon de prises et douze cents hommes tués. Le 11 messidor de la même année (30 juin), le général Pichegru entra à la tête de son armée dans cette ville; il prit aux ennemis vingt pièces de canon et beaucoup de munitions. Cette ville est renommée par ses manufactures de porcelaines, de tapis de laine, et par son tricot de bas de laine et de coton.

C'est la patrie de Louis-François-Joseph *de la Barre*, né en 1688, mort à Paris en 1738, de l'académie des Inscriptions; on a de lui une édition du *Spécilége* de dom d'*Achéry*; du *Dictionnaire de Moréri*, 1725. *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, connus sous le nom de Journal de Charles VI.*— Jean *Cousin*, né à la fin du 17e siècle, connu par une histoire de sa patrie, et auteur de *Médailles des empereurs depuis Dèce jusqu'au dernier Paléologue.*—Godefroy *Ven-*



*delin*, professeur de philosophie, et chanoine de Tournai, jurisconsulte, éditeur et annotateur des lois saliques, né en 1580.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, des courtiers de commerce, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportées. La citadelle de cette ville est une place de guerre de quatrième classe de la vingt-quatrième division militaire, et la résidence d'un commandant, d'un adjudant de place, d'un sous-directeur des fortifications, d'un capitaine du génie, et de deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval et l'autre à pied. Cette ville fait partie du quatrième arrondissement maritime, dont le port de l'Orient est chef-lieu; il y a dans ce port un sous-commissaire chargé de l'inscription maritime : il est la résidence d'un syndic des marins. *Popul.* 21,303. *Bur. de poste. Rel. de poste aux ch.*

Tournan, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, à 3 l. k. (7 l.) de l'Isle-Jourdain, 30 kil. (6 l. ¼) d'Auch, 11 k. (2 l. ¾) de Lombez. *Pop* 462. *Bur. de poste* de Lombez.

Tournanche (le), (*Doire*), torrent qui sort du glacier du mont Cervino-Piccolo, et tombe dans la Dora-Baltea, à Chatillon. Cours 31 k. (7 l.).

Tounanche, val (*Doire*). Le torrent qui arrose cette belle vallée, et son chef-lieu, portent le même nom. Il y a des mines d'or. Longueur, du N. au S., 27 k. (6 l.).

Tournanche, passage (*Doire*); il communique du val Challan dans le val Tournanche, entre les monts Cervino-Piccolo et Nova; 3 heures.

Tournans, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Rougemont, comm. d'Huanne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Baume-sur-le-Doubs, 31 k. (7 l.) de Besançon. *Pop.* 296. *Bureau de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Tournans, bourg (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) O. N. O. de Rosoy, 23 k. (5 l. ½) N. de Melun, 13 k. (3 l.) N. E. de Brie-sur-Hières. Long. 20. 25. latit. 48. 48. On voit près de ce bourg le château et la terre d'Arminvilliers, qui appartenoient au duc de Penthièvre. On n'y remarque que les jardins et le parc, qui contiennent environ 400 hectares (800 arpens), dont 150 hect. (300 arpens) sont couverts par un étang élevé de 3 mètres (10 pieds) plus haut que le château, au bout duquel est une canardière fameuse par la quantité de canards sauvages qui s'y rassemblent. Ce n'est que tous les trois ans, depuis germinal (mars) jusqu'en fructidor (septembre), que cette chasse a lieu dans cet endroit. Tournans est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1568. *Bur. de p.* du Châtelet.

Tournas, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. d'Aurignac. *P.* 204. *B. de p.* de Martres.

Tournat, mont (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, à 8 kil. (2 l.) S. p. E. de cette ville. Il a du S. O. au N. E. 2 k. (¼ l.) de long : il est près de la mer.

Tournavaux, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Monthermé, sur la Semoy, à 11 kil. (2 l. ½) de Charleville. *Pop.* 81. *Bur. de poste* de Mézières.

Tournay, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiebliemont, comm. de Favresse, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vitry, 38 k. (8 l. ½) de Châlons. *Pop.* compr. celle de Favresse et Neusement, 224. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Tournay, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Trun, près de la Dive, à 8 kil. (2 l.) d'Argentan, 43 k. (9 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 789. *Bur. de poste* d'Argentan.

Tournay *ou* Tournai, ville (*Hautes-Pyrén.*), arr. de Tarbes, ch.-l. de cant., sur le Larros, à 15 k. (3 l. ½) E. p. S. de Tarbes, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Bagnères, 13 k. (3 l.) O. N. O. de Lannemezan. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 729. *Bur. de poste* de Tarbes.

Tournay (la), riv. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Loulay, où elle prend sa source. Coule au N., puis au S. O. et se rend dans la Boutonne, à 1 k. (¼ de l.) E. p. S. de Tonnay-Boutonne.

Tourne (le), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, près de la Garonne, à 9 kil. (2 l. ½) de de Cadillac, 20 k. (4 l. ½) de Bordeaux, 4 k. (1 l.) de Castres. *Pop.* 989. *Bur. de poste* de Castres.



Digitized by Google

Tournebouix, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, commune de Bourregeole, à 10 kil. (2 l. ½) de Limoux, 32 k. (7 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Bourregeole, 347. *B. de p.* de Limoux.

Tournebu, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 13 k. (3 l.) de Falaise, 23 kilom. (5 l. ½) de Caen. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

Tournebu, v. (*Manche*). *Voy.* St.-Germain de-Tournebus.

Tournecoupe, ville (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de St.-Clar-de-Lomagne, près du Rats, à 18 k. (4 l.) de Lectour, 31 k. (7 l.) d'Auch. *Popul.* 449. *Bur. de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

Tournedos, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, à 20 kil. (4 l. ½) de Baume, 5 m. (10 l. ¼) de Besançon, 10 k. (2 l. ½) de l'Isle-sur-le-Doubs. *Pop.* compr. celle des Granges-de-Bermont, 88. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

Tournedos, v. (*Eure*), arrond. et cant. nord d'Evreux, à 13 kil. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 220. *Bur. de poste* d'Evreux.

Tournedos, (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, près de la Seine, à 8 k. (2 l.) de Louviers, 29 k. (6 l. ½) d'Evreux, 5 k. (1 l. ¼) de Vaudreuil. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Vaudreuil.

Tournefeuille, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, sur la Touch, à 7 k. (1 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 535. *Bur. de poste* de Toulouse.

Tournefort, v. (*Alpes-Marit.*), arrond. de Puget-de-Théniers, cant. de Villars, à 16 k. (3 l. ¾) de Puget, 30 k. (6 l. ¼) de Nice. Il y a deux usines à l'huile et à farine. *Pop.* 173. *B. de p.* de Puget-de-Théniers.

Tournegat, v. (*Arriège*). *Voy.* St.-Félix-de-Tournegat.

Tournehem, bourg (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, canton d'Audres, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de St.-Omer, 6 k. (1 l. ½) d'Audres, 8 m. (17 l. ½) N. O. d'Arras. *Pop.* 603. *Bur. de p.* d'Audres.

Tournehem, forêt (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Audres. Elle a 5 k. (1 l. ¼) de long, sur 2 k. (½ l.) de large.

Tournel (le), v. (*Lozère*). *Voy.* St.-Julien-du-Tournel.

Tournelle (la), v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. de Nanterre, commune de Courbevoye, à 3 kilom. (¾ de l.) de Neuilly, 8 k. (2 l.) de St.-Denis. *Pop.* comprise celle de Courbevoye, 140. *Bur. de poste* de Neuilly.

Tournelle (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, comm. de Villeneuve-St.-Denis, à 9 k. (2 l. ¼) de Lagny, 21 kil. (4 l. ¾) de Coulommiers. *Pop.* comp. celle de Villeneuve-St.-Denis, 249. *Bur. de p.* de Lagny.

Tournelle (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Courgent, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mantes, 11 k. (2 l. ¾) d'Houdan. *P.* compr. celle de Courgent, 234. *Bur. de p.* de Mantes.

Tournelles (les), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meulan, canton de Tournans, comm. de Chaumes, à 7 k. (1 l. ¾) de Guignes, 22 k. (5 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Chaumes, 1627. *Bur. de poste* de Guignes.

Tournemire, v. (*Gers*), arr. et cant. nord d'Auch, commune du Boulin, à 7 k. (1 l. ¾) d'Auch. *Pop.* compr. celle du Boulin, 233. *Bur. de poste* d'Auch.

Tournemire, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de St.-Affrique, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de St.-Affrique.

Tournemire, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de St.-Cernin, à 13 k. (3 l.) d'Aurillac. *Pop.* 501. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Tournenfil, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, comm. de Monceaux, à 6 k. (1 l. ½) de Corbeil. *Pop.* comp. celle de Monceaux, 209. *Bur. de poste* de Corbeil.

Tourneppe, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant de Hall, à 9 k. (2 l. ½) S. p. O. d'Uccle, 14 k. (3 l. ½) S. p. O. de Bruxelles, 5 k. (1 l. ¼) de Hall. Il y a sept moulins à papier. *Pop.* 1157. *Bur. de poste* de Hall.

Tournes, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Renwez, près du Rupt des Vaches, à 6 k. (1 l. ½) de Charleville, 7 k. (1 l. ¾) de Mézières. *Pop.* 340. *Bureau de poste* de Mézières.

Tournesac (le), petit ruisseau (*Nièvre*), arr. de Nevers. Sa source, à 13 k. (3 l.) S. E. de Décize, coule au N. et se rend dans la Loire près de Lameny, à 4 k. (1 l.) de sa source.

Tournetie, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Nivelle, comm. de Bornival, à 4 k. (1 l.) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Bornival, 450. *Bur. de poste* de Nivelle.

Tourneur (le), v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Bény, à 14 k. (3 l. ½) de Vire, 41 k. (9 l. ½) de Caen. *Pop.* 1691. *Bur. de poste* de Vire.

Tourneville, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, comm. de St.-Pierre-la-Garenne, à 5 kil. (1 l. ¼) de Gaillon, 18 k. (4 l.) de Louviers. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre-la-Garenne.... *Bureau de poste* de Gaillon.

Tourneville, v. (*Eure*), arr. et cant. nord d'Evreux, près de l'Iton, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 194. *Bur. de poste* d'Evreux.

Tourneville, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de Montmartin, comm. d'Annonville, à 10 k. (2 l. ½) de Coutances. *Popul.* comprise celle d'Annonville, 896. *Bur. de poste* de Coutances.

Tournhac, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. d'Asprières, à 8 k. (2 l.) d'Albin, 41 k. (9 l. ¼) de Rhodez, 19 k. (4 l. ¼) de Rignac. *Pop.* 261. *Bureau de poste* de Rignac.

Tourniac, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil, commune de Gabre, à 31 k. (7 l.) de Mirepoix, à 6 kil. (1 l. ½) du Mas-d'Azil. *Pop.* compr. celle de Gabre, 563. *Bur. de poste* du Mas-d'Azil.

Tourniac, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Pléaux, à 8 k. (2 l.) de Mauriac, 34 k. (7 l. ½) d'Aurillac. Il y a des mines de houille exploitées. *Populat.* 682. *Bur. de poste* de Mauriac.

Tourniac, v. (*Lot*). *Voyez* Tronhac.

Tournières, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, sur le ruiss. Landon, à 18 k. (4 l.) de Bayeux, 41 k. (9 l. ½) de Caen, 10 k. (2 l. ½) de Balleroy. *Popul.* 294. *Bur. de poste* de Balleroy.

Tourniquet, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin, comm. de Bœilho, à 25 kilom. (5 l. ¾) de Pau, 5 k. (1 l. ¼) de Garlin. *Pop.* compr. celle de Bœilho, 211. *Bur. de poste* de Pau. *Rel. de p. aux chev.*

Tournissan, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de la Grasse, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 30 k. (6 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 284. *Bur. de poste* de la Grasse.

Digitized by Google

TOURNOISE, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Patay, à 25 kil. (5 l. ¾) de Baugency, à 23 kil. (5 l. ⅓) d'Orléans. *Pop.* 327. *Bur. de poste* d'Orléans.

TOURNON, ville (*Ardèche*), chef-lieu d'arr. et de cant., près du Rhône, à 7 m. (15 l.) N. p. E. de Viviers, 41 k. (9 l. ⅓) N. N. E. de Privas, 52 m. (117 l.) S. S. E. de Paris. Long. 22. 25. lat. 45. 6. Cette ville, au pied d'une montagne sur laquelle est un château qui sert actuellement de prison, a un port unique pour la facilité de l'abordage, et se trouve au centre des grandes routes des ci-devant Dauphiné et Vivarais. Tous ses environs sont percés de chemins vicinaux qu'on pourroit comparer à de grandes routes, parce qu'ils en offrent toutes les commodités. La ville et la terre de Tournon ont appartenu à une maison de même nom jusqu'en 1644, qu'elle fut éteinte. Elle passa dans celle de Montmorency, puis dans celle de Lévi-Vantadour, et enfin dans celle de Rohan-Soubise. Le commerce de cette ville consiste en étoffes blanches, ratines de laine, étoffes de soie, bois de charpente, poutres, planches, solives de toute espèce, provenant des montagnes du pays. Il y a auprès six mines de plomb tenant argent. Il s'y vendoit plus de quatre-vingt quintaux de soie double et presque autant de soie grêse, à une foire qui se tenoit tous les ans le 29 août. Cette ville est la patrie de Pierre *Dovity*, cosmographe, né en 1573, mort à Paris en 1635. Il a donné : *Etats et Empires du Monde*, 1 volume *in*-folio. Ranchen et Rocoles augmentèrent cet ouvrage de 4 volumes. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1re instance; il y a une école centrale, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 3300. *Bur. de poste.*

TOURNON, v. (*Ardèche*); arr. et cant. de Privas, comm. de Lyas, sur le Mesayon, à 1 k. (¼ de l.) de Privas. *Pop.* comp. celle de Lyas, 520. *Bur. de poste* de Privas.

TOURNON, v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* ST.-PIERRE-DE-TOURNON.

TOURNON, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, ch.-l. de cant., à 38 k. (8 l. ½) N. E. d'Agen, 23 k. (5 l. ½) E. de Villeneuve-d'Agen, 6 k. (1 l. ½) de Montaigut. Il y a plusieurs fabriques de serges. *Pop.* 7817. *Bur. de poste* d'Agen.

TOURNON, bourg (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de l'Hôpital, à 22 k. (5 l.) de Chambéry, 7 k. (1 l. ¾) de Conflans-sur-Isère. *Pop.* 219. *Bur. de p.* de Conflans.

TOURNON, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fayence, comm. de Montauroux, à 10 k. (2 l. ½) de Grasse, 29 k. (6 l. ½) de Draguignan. *Pop.* comp. celle de Montauroux, 1221. *B. de p.* de Grasse.

TOURNON-DE-VILLENEUVE, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. et comm. de Villeneuve-de-Berg, à 21 k. (4 l. ¾) de Privas, à 1 k. (¼ de l.) de Villeneuve-de-Berg. *Popul.* compr. celle de Villeneuve-de-Berg, 2116. *Bur. de p.* de Villeneuve-de-Berg.

TOURNOUSANS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Galan, près de la Barolle, à 28 k. (6 l. ½) de Tarbes, 9 k. (2 l. ½) de Trie. *Pop.* 276. *Bur. de p.* de Trie.

TOURNOUSRE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Trie, sur la Baise-Derrière, à 24 k. (5 l. ½) de Tarbes, 4 k. (1 l.) de Trie. *Pop.* 183. *Bur. de p.* de Trie.

TOURNOUX, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Barcelonette, commune du Châtelard, à 13 k. (3 l.) de Barcelonette, 6 myr. (13 l. ½) de Digne. *P.* comp. celle du Châtelard, 590. *Bur. de poste* de Barcelonette.

TOURNUS, ville (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, ch.-l. de cant., à 29 k. (6 l. ½) N. de Mâcon, 24 k. (5 l. ½) S. de Châlons-sur-Saone, 36 m. (80 l.) S. E. de Paris. Long. 22. 34. lat. 46. 33. Cette petite ville dépendant du ci-devant duché de Bourgogne, est agréablement située sur la rive droite de la Saone. Il y avoit pour administrer la justice un lieutenant, un procureur fiscal, etc. : un hôtel-de-ville composé d'un maire, de deux échevins, de quatre conseillers de ville et de dix notables. Tournus est moins connue par elle-même que par la célèbre abbaye qui étoit située à l'extrémité et à l'endroit le plus élevé de la ville, et bâtie de manière qu'elle ressembloit plus à un fort qu'à une abbaye. L'abbé étoit à la nomination du roi, et seigneur haut-justicier; il avoit le droit de nommer les juges, les procureurs et les notaires. La justice se rendoit dans l'enclos même de l'abbaye, qui renfermoit et son auditoire et ses prisons depuis la création du haut-clergé en France. L'abbé de cette abbaye jouissoit de 25 mille livres de rente. On y a tenu deux conciles, l'un en 949, et l'autre en 1115. Il n'y a point de manufacture dans cette ville. Elle a vu naître d'une famille noble, Pierre de *St.-Julien de Baleure*, chanoine et doyen de Châlons-sur-Saone, auteur des *Mélanges historiques* et de quelques autres ouvrages; il mourut en 1593. Cette ville a un tribunal de commerce, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4615. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

TOURNY, v. (*Eure*), arrond. du Grand-Andelys, cant. d'Ecos, à 11 k. (2 l. ½) du Grand-Andelys, 39 kil. (8 l. ½) d'Evreux, 13 k. (3 l.) de Vernon. *Pop.* 1025. *Bur. de poste* de Vernon.

TOUROMPS, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de Mauvesin, près de la Gimane, à 34 k. (7 l. ½) de Lectour, 27 k. (6 l.) d'Auch. *Pop.* 43. *Bur. de poste* de Gimont.

TOURON, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Nantiat, à 19 k. (4 l. ¼) de Bellac, 19 kil. (4 l. ½) de Limoges, 13 k. (3 l.) de Chanteloube. *Pop.* 553. *Bur. de poste* de Chanteloube.

TOURONDE, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. d'Evian, commune de Lugrin, à 3 k. (¾ de l.) d'Evian, 11 k. (2 l. ¾) de Thonon. *Pop.* comp. celle de Lugrin, 1060. *Bur. de poste* d'Evian.

TOUROUVRE, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de St.-Didier-la-Saulve, commune de St.-Féréol, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Monistrol, 6 kil. (1 l. ½) de St.-Didier, 28 k. (6 l. ½) N. E. d'Yssengeaux. *Popul.* comp. celle de St.-Féréol, 1207. *Bur. de poste* de Monistrol.

TOUROUVRE, bourg (*Orne*), arr. de Mortagne, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ½) N. E. de cet endroit, 4 m. (10 l.) N. E. d'Alençon, 25 kil. (5 l. ½) S. O. de Verneuil. Il y a des forges et une verrerie. *Pop.* 1659. *Bur. de poste* de Mortagne.

TOURPE, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Quévaucamp, à 8 k. (2 l.) N. N. E. de Péruwelx, 3 k. (¾ de l.) S. S. E. de Leuze, 25 k. (5 l. ½) N. O. de Mons, 19 k. (4 l. ½) de Tournai. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de Tournai.

TOURQUESTIN, v. (*Meurthe*). *Voyez* TURQUESTIN.

TOURRE (LA), v. (*Alpes-Mari-*



Digitized by Google

*times*), arr. de Nice, cant. d'Utelle, à 21 k. (4 l. ½) de Nice, 6 k. (1 l. ½) d'Utelle. Le commerce consiste en huile, blé, légumes, vin, châtaignes et fromage. *Popul.* 615. *Bur. de poste* d'Utelle.

TOURREILLES, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 25 k. (5 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 253. *Bur. de p.* de Limoux.

TOURRENQUETS, v. (*Gers*), arr. et cant. nord d'Auch, à 14 k. (3 l. ½) de cette ville. *P.* 199. *B. de poste* d'Auch.

TOURRENS, v. (*Gers*), arrond. et cant. nord d'Auch, à 3 k. (¾ de l.) O. de Puy-Casquier, 14 k. (3 l. ½) N. E. d'Auch. *Pop.* 109. *Bur. de poste* d'Auch.

TOURRETTAS *ou* TOURRETTE, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. d'Aspremont, à 8 k. (2 l.) de Nice. On y fait commerce d'huile, vin, soie, légumes et pommes. *Pop.* 1115. *Bur. de poste* de Nice.

TOURRETTE, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de Gillette, à 16 k. (3 l. ½) de Puget, 22 k. (5 l.) de Nice. Il y a deux usines à farine et huile. *Pop.* comp. celle de Revert, 316. *Bur. de poste* de Puget-de-Théniers.

TOURRETTE (LA), v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton du Mas-Cabardes, à 19 k. (4 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Carcassonne.

TOURRIERE, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, comm. d'Avenne, à 6 k. (1 l. ½) E. S. E. d'Hannut, 8 kil. (2 l.) S. O. de Warem, 13 k. (3 l.) N. p. O. d'Huy. *Pop.* 96. *Bur. de p.* de Tirlemont.

TOURRIERES, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de St.-Amand-de-Boixe, à 16 k. (3 l. ¾) de la Rochefoucauld, 16 k. (3 l. ¾) d'Angoulême, 9 k. (2 l. ½) de Mansle. *Pop.... Bur. de poste* de Mansle.

TOURRINNES, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Grez, à 6 kil. (1 l. ½) N. N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. S. E. de Louvain, 29 k. (6 l. ½) E. p. S. de Bruxelles, 28 k. (6 l. ¼) de Génappe. *Popul.* 171. *Bur. de poste* de Génappe.

TOURRINNES-LES-OURDONS, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Perwez, à 3 k. (¾ de l.) E. de Nil-St.-Martin, 7 k. (1 l. ¼) O. p. N. de Perwez, 38 k. (8 l. ½) S. E. de Bruxelles, 19 k. (4 l. ½) de Génappe. Il y avoit dans ce village un couvent de Trinitaires qui a été supprimé en 1784. On y trouve une brasserie. *Pop.* 718. *Bur. de poste* de Génappe.

TOURRONELLE, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Lésignan, à 24 k. (5 l. ½) de Narbonne, 31 k. (7 l.) de Carcassonne, 6 k. (1 l. ½) de Lésignan. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Lésignan.

TOURS, ville (*Indre-et-Loire*), ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., dans une belle plaine, entre la Loire et le Cher, à 11 m. (24 l.) N. N. E. de Poitiers, 11 m. (24 l.) S. O. d'Orléans, 30 m. (44 l.) S. E. de Rennes, 24 m. (54 l.) S. O. de Paris. Long. 18. 21. lat. 47. 23. Cette ville étoit la capitale de la ci-devant Touraine, à laquelle elle a donné son nom, et de la partie haute de la ci-devant province en particulier, et archiépiscopale; le chef-lieu d'une intendance, le siége d'un bureau des finances, d'un bailliage et siége présidial, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'une maîtrise particulière, d'une élection, d'un grenier à sel, d'un hôtel des monnoies, d'une juridiction consulaire, d'un corps de ville, d'un conseil ordinaire de l'archevêché, d'une chambre souveraine du clergé, des officialités métropolitaine et ordinaires, et plusieurs juridictions seigneuriales et particulières, telles que la temporalité de l'archevêché, le bailliage de Saint-Gratien, appelé les *Bains*, la haute-justice temporelle du cloître Saint-Martin, le bailliage de Saint-Julien, celui de Marmoutier, et la juridiction du comté des Ponts, dépendante du ci-devant duché-pairie de Luynes. Tours étoit un gouvernement particulier, uni au gouvernement général de la Touraine, dont le gouverneur étoit en même-temps grand bailli de la province. Il y avoit un commissaire des guerres, un pour les poudres et salpêtres, un trésorier des troupes, un directeur des étapes, et fournisseur des lits et ustensiles militaires.

L'intendant avoit un subdélégué dans cette ville, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un sous-ingénieur pour le département de Tours, avec un ingénieur pour les détails du pont de Tours, et un trésorier.

Les fermiers généraux y avoient des bureaux de direction pour les traites et gabelles, ainsi que pour les domaines, les aides et droits y joints.

Outre trois brigades de la maréchaussée, commandées par un exempt, un brigadier et un sous-brigadier, sous les ordres du prévôt général et deux de ses lieutenans, assistés, lorsqu'ils rendoient la justice, d'un assesseur, d'un procureur du roi et d'un greffier: les maréchaux de France avoient deux lieutenans dans cette ville, dont un étoit pour Tours et Amboise. La brigade étoit commandée par un exempt; elle résidoit au faubourg St.-Etienne, et les deux autres brigades résidoient aux casernes. Cette ville étoit franche, et ne payoit point de taille.

Outre le corps des négocians et celui des marchands fabriquans, dont la manufacture fut établie en 1472 par Louis XI, qui étoient l'un et l'autre très-nombreux, il y avoit cinquante-neuf communautés d'arts et métiers.

On entre dans Tours par douze grandes portes, et elle a cinq fauxbourgs; savoir, ceux de *la Riche*, *St.-Éloy*, *St.-Etienne*, *St.-Pierre-des-Corps et St.-Symphorien*. La ville est grande et belle.

Les maisons à Tours sont bâties d'une pierre extrêmement blanche, ce qui leur donne une belle apparence, et elles sont toutes couvertes d'ardoises: les rues, dont le nombre est de plus de 140, sont en général assez belles: six fontaines publiques, construites dans les différens quartiers de la ville, contribuent à y entretenir la propreté. Le quai ci-devant *Royal* est très-spacieux. On voit le château qui est près du grand pont de la rivière de Loire: son donjon étoit autrefois très-fort. C'est dans ce château que fut enfermé le duc de Guise, qui trouva le moyen de s'en évader en 1591. Les remparts forment une belle promenade, ainsi que le quai, mais la plus agréable est celle du Mail.

On fait remonter à l'an 250 l'origine de l'église de Tours. Ce ne fut qu'à cette époque que la religion chrétienne commençant à être reçue au-delà des Alpes, St.-Gratien vint la prêcher à Tours, sous le pontificat de St.-Fabien, et le règne de l'empereur Decius. Né à Rome de parens distingués, Saint-Gratien se rendit encore plus recommandable par sa foi et sa sainteté, que par sa naissance. Ce premier apôtre de la Touraine, après avoir établi la foi catholique en cette province et l'avoir gouvernée 50 ans, mourut à Tours

Digitized by Google

le 15 des calendes de janvier 301, sous le pontificat de Marcellin et le règne de Dioclétien. L'église métropolitaine de Tours est un beau vaisseau : cet édifice, bâti par St.-Martin, a été dédié à St.-Maurice. Il y avoit une superbe bibliothèque. Le chapitre étoit composé de huit dignités, 52 canonicats et un grand nombre de prêtres pour le bas-chœur. On comptoit en outre dans cette ville quatorze paroisses. Il y avoit la collégiale de St.-Martin : le chapitre, composé de plus de 400 bénéficiers, avoit un abbé qui étoit le roi, et un grand nombre de chanoines d'honneur ecclésiastiques, au nombre desquels étoient des archevêques, des évêques et des princes chanoines laïcs. Deux autres chapitres, celui de *Saint-Venant* et celui de *St.-Pierre-le-Puellier*. Quinze communautés, tant d'hommes que de filles, savoir : des Dominicains ou Jacobins, Cordeliers, Augustins, Carmes, Petits Minimes, Récollets, Feuillans, prêtres de l'Oratoire. Le séminaire étoit dirigé par des prêtres appelés Lazaristes ou Missionnaires ; le collége étoit dirigé par des ecclésiastiques. Les communautés de filles étoient des Carmélites, des Ursulines, des Capucines, des filles Sainte-Marie, des Annonciades, des religieuses de l'Union Chrétienne, des filles de la Charité : il y avoit en outre dans les faubourgs de la ville et près de Tours, une collégiale royale du Plessis-les-Tours, un couvent de Capucins, une communauté des dames du Calvaire, des religieuses de Notre-Dame de la Charité, une abbaye sous le nom de *Marmoutier*, l'abbaye de *Beaumont-les-Tours*, un monastère de chanoines réguliers de l'*ordre de la Sainte-Trinité* pour la rédemption des captifs, des *Minimes du Plessis*, des chanoines réguliers de *Saint-Sauveur*, et le prieuré de Grandmont. Il y a à Tours trois hôpitaux. La société d'agriculture de la généralité de Tours fut établie en 1761. La collégiale royale de Plessis-les-Tours étoit dans une ci-devant maison royale, bâtie par Louis XI, dans un lieu appelé anciennement les *Montils*. Ce roi trouva ce séjour si agréable, qu'il y passa une partie de sa vie, et y mourut en 1583. Le parlement de Paris et les autres cours supérieures ont été transférées à Tours en 1583 par Henri III. On fait remonter l'ancienneté de cette ville à une époque si reculée, qu'il n'est guère possible de fixer au vrai celle de sa fondation. Tout ce que l'on sait de certain, c'est que depuis la chute de l'empire d'occident, les Visigoths s'en rendirent maîtres, et la conservèrent jusqu'à la conquête de Clovis, qui après sa mort la fit passer, avec tout le reste de la province, à Thierry son fils. Puis les rois d'Austrasie et ceux de Neustrie la gouvernèrent jusqu'à Thibaud-*le-Tricheur*, comte de Blois, qui la transmit à ses descendans, dont l'un d'eux fait prisonnier par le comte d'Anjou, fut obligé de la lui céder pour obtenir sa liberté. C'est ainsi qu'elle devint le partage des princes appelés Plantagenets, qui régnoient alors en Angleterre, jusqu'à ce que Philippe Auguste, ennemi de Jean *Sans-Terre*, pût prendre possession à son tour de cette belle contrée, qui enfin par le traité que Henri III, fils de Jean Sans-Terre, fit avec Louis IX, est resté au gouvernement français, et depuis n'en a plus été séparée. Toutes les grandes et belles villes, comme on voit, ont excité l'ambition et attiré chez elles le fléau de la guerre. Celle de Tours, en effet, par sa magnificence, la beauté de ses édifices et la richesse de ses habitans, a dû passer par la filière du malheur.

Anciennement le nombre des fabriques étoit considérable ; on comptoit sept cent vingt moulins à devider, mouliner et préparer les soies, huit mille quatre cent métiers pour en fabriquer des étoffes, et plus de quarante mille personnes employées à devider, à apprêter et à fabriquer la soie. Après Lyon, c'est la ville où il s'en consomme une plus grande quantité. Dans les différentes manufactures, elle lui disputoit autrefois le premier rang : on ne peut disconvenir qu'il y a des fabriques d'étoffe où elle l'emporte encore sur Lyon. On doit à Louis XI l'établissement de ses manufactures de soie. Il fit venir des ouvriers d'Italie, sous la conduite d'un nommé François *le Calabrois*, à qui il donna une maison dans son parc du *Plessis-les-Tours*. A l'époque de 1789, on ne comptoit à Tours que soixante-huit moulins et environ douze à quinze cents métiers, sur lesquels on transformoit la soie en différentes étoffes, et cinq mille trois cent employés à travailler les soies. Louis XV devinant faire fabriquer en France des damas à meuble, à l'instar de ceux de Gênes, et transporter dans la France cette partie de commerce, choisit cette ville pour y établir une manufacture royale en ce genre d'étoffe. On y fabrique des damas de trois couleurs et autres genres et des moëres. On fabrique aussi des rubans de toute espèce, des mouchoirs de soie façon de Perse, de la *petite draperie*. Ce sont des étamines, des serges trémières, des calmoucks, des londres et des droguets. On voit dans cette ville plusieurs fabriques de faïence et de poterie ; les tanneries sont très-renommées ; la raffinerie est très-ancienne. Tours fait encore un grand commerce de ses productions, qui sont bleds, vins, haricots, fèves, anis, coriande, poires, pommes et pêches tapées, pruneaux, marons, miel, huile de noix et de chènevis, soies. Les vins rouges et blancs sont très-estimés. Les plus recherchés en rouge sont ceux des côtes de Joué, Saint-Avertin, Ballan et St.-Cyr ; et en blanc, ceux qu'on recueille sur les côtes de Vouvray, Roche-Courbon et Saint-Georges. Les vins de la première qualité passent chez l'étranger, ceux de la seconde passent à Paris, dans la ci-devant Flandre, ci-devant Bretagne, et dans le ci-devant Berri ; les communs se brûlent et donnent de très-bonnes eaux-de-vie. La récolte des soies est considérable.

Cette ville est le lieu de naissance d'Aimery d'*Amboise*, grand maître de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, brave marin, et heureux dans ses entreprises ; né en 1434, mort en 1512. — Georges d'*Amboise*, aumônier de Louis XI, cardinal, premier ministre de Louis XII, frère du précédent ; homme sage et vertueux : il travailloit à réformer les abus qui existoient alors dans l'administration de la justice ; né en 1434, mort en 1510. — Abraham *Bosse*, graveur et auteur, mort en 1660. Il a laissé : *Traité sur la manière de dessiner les ordres d'architecture*, 1684, *in-folio* ; *sur la gravure*, 1645, *in-8°.* ; *sur la perspective*, 1652, *in-8°.* ; *représentation de diverses figures humaines, avec les mesures prises sur des antiques qui sont de présent à Rome*. Paris, 1656. — François *Bretonneau*, jésuite, prédicateur ; né en 1660, mort à Paris en 1741. Il fut réviseur et éditeur des sermons de ses confrères, *Bourdaloue*, *Cheminais*, *Girout*. On a de lui : *Réflexions chrétiennes pour les jeunes gens qui en-*

Digitized by Google

*trent dans le monde*, in-12; l'*Abrégé de la vie de Jacques II*, in-12. — Jean *Brodeau*, mathématicien et auteur, chanoine de cette ville, mort en 1563. On a de lui : *Recueil d'observations et de corrections*, publié sous le titre de *Miscellanea*, 1609, *in*-8°. — Philippe Néricault *Destouches*; né en 1680, mort dans sa terre près de Melun, en 1754, membre de l'académie française. C'est lui qui a dirigé l'édition des Œuvres de son père, faite au Louvre, en 4 vol. *in*-4°., imprimées par ordre de Louis XV en 1757. Elle a été réimprimée en 10 vol. *in*-12. Les chefs-d'œuvres de Destouches sont : *le Glorieux*, comédie; *le Philosophe marié*, comédie; *le Dissipateur* et le *Curieux impertinent*. — Jacques *Hardion*, professeur d'histoire et auteur de quelques bons ouvrages; né en 1686, mort à Paris en 1766. Il a laissé : *Histoire poétique*, *Poésies françaises*, *Histoire universelle*, *etc.* — Jean *Juste*, célèbre sculpteur. — Claude de *Marolles*, gentilhomme de la province de Touraine, lieutenant des cent Suisses et maréchal-de-camp, mort en 1633 à 69 ans, regardé comme un héros qui mêloit la rodomontade à la bravoure. Marolles signala son courage en France, en Italie, en Hongrie et ailleurs. — Michel de *Marolles*, fils du précédent, mort à Paris en 1681. On a de lui : grand nombre de *Traductions*, où il réussit souvent assez mal, d'autres ouvrages, et des *Mémoires historiques*. Il recueillit un nombre très-considérable d'estampes, qui ont été déposées dans la bibliothèque du roi. — Pierre *Ménard*, avocat, auteur de l'accord avec tous les *Chronologues*, et quelques autres ouvrages; né en 1626, mort en 1710. — Antoine *Mornac*, avocat, jurisconsulte et poëte, mort en 1619. On a de lui plusieurs ouvrages. — René *Ouvrard*, philosophe, mathématicien et musicien, mort en 1694. — Julien *le Roi*, fameux horloger; né en 1686, mort à Paris en 1759. Il laissa des *Mémoires et observations sur l'horlogerie*, *etc.* — René *Rapin*, jésuite, poëte latin; né en 1621, mort à Paris en 1687. Il a laissé : *Réflexions*, *Comparaisons de Virgile et d'Homère*, de *Démosthène*, de *Cicéron*, de *Platon*, d'*Aristote*, de *Thucydide* et de *Tite-Live*, *etc.* — J. B. Joseph *Villart-de-Grécourt*, poëte français; né en 1683, mort à Paris en 1743. Il a laissé : *Fables*, *Epigrammes*, *Chansons*, *Poëme de Philotanus*, *Contes*, *etc.*

Cette ville est le siége de la préfecture, des cours de justice criminelle et spéciale, des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a une école centrale, un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un receveur général, une chambre et des courtiers de commerce, un octroi municipal, un commissaire à ambulance pour la fabrication de la potasse, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Tours est de la 22e division militaire, et la résidence du général commandant, d'un commissaire ordonnateur de la division, qui comprend les départemens d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, d'un chef de légion, d'un capitaine, et de deux brigades, une à cheval et une à pied, de la 6e. légion de la gendarmerie nationale et d'un capitaine du génie. Le port de cette ville fait partie du 4e. arrondissement maritime, dont le port de Lorient est chef-lieu. Il y a dans ce port un sous-commissaire chargé des fonctions de l'inscription maritime : il est la résidence d'un syndic des marins. *Pop.* 22,000. *Bur. de poste. Relais de poste aux chevaux.*

Tours, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, canton de Conflans, près de l'Isère, à 18 kil. (4 l.) de Moutiers, 30 k. (6 l. ¾) de Chambéry, 3 k. (¾ de l.) de Conflans. Il y a une forge au lieu dit le *Martinet*. *Pop.* 462. *Bur. de poste* de Conflans.

Tours, bourg (*Puy-de-Dôme*), arrond. de Clermont, canton de St.-Dier, à 20 k. (4 l. ½) E. p. S. de Billom, 40 kil. (9 l.) E. p. S. de Clermont, 4 k. (1 l.) O. d'Oliergue. C'est la patrie de Gabriel de *Cullange*, né en 1524; cosmographe et mathématicien très-connu, tué comme protestant à la Saint-Barthélemi, quoiqu'il fût catholique. *Pop.* 1900. *Bur. de poste* de Billom.

Tours-en-Vimeux, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Moyeneville, à 13 k. (3 l.) d'Abbeville, 4 myr. (10 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 1004. *Bureau de poste* d'Abbeville.

Tours-sur-Marne, v. (*Marne*), arr. de Reims, canton d'Ay, sur la Marne, à 11 k. (2 l. ½) d'Epinay, 20 k. (4 l. ½) de Châlons, 13 kil. (3 l.) d'Epernay. On y fait commerce de vins. *Pop.* 765. *Bur. de poste* d'Epernay.

Tourteaucourt, v. (*Oise*), arr. de Clermont, canton de Liancourt, comm. d'Angicourt, à 7 k. (1 l. ½) de Pont-Ste.-Maxence, 8 k. (2 l.) de Clermont. *Pop.* comprise celle d'Angicourt, 270. *Bur. de poste* de Pont-Ste.-Maxence.

Tourtenay, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et cant. de Thouars, à 9 kil. (2 l. ½) de cette ville, 8 m. (19 l.) de Niort. *P.* 454. *B. de p.* de Thouars.

Tourteron, bourg (*Ardennes*), arr. de Vouziers, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) N. de cet endroit, 27 k. (6 l.) S. de Charleville, 19 kilom. (4 l. ½) E. de Réthel, 9 kilom. (2 l. ½) d'Attigny. *Pop.* 322. *Bur. de poste* d'Attigny.

Tourtirac, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, canton de Castillon, à 16 k. (3 l. ¾) de Libourne, 43 k. (9 l. ¾) de Bordeaux, 5 k. (1 l. ½) de Castillon. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Castillon.

Tourtoirac, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. d'Hautefort, sur le haut Vézère, à 7 kilom. (1 l. ¾) d'Exideuil, 28 k. (6 l. ½) de Périgueux. Outre l'église paroissiale, il y avoit une abbaye dont il ne restoit plus que la manse abbatiale. *P.* 1267. *B. de p.* d'Exideuil.

Tourtour, village (*Var*), arrond. de Draguignan, canton de Salernes, à 14 kilom. (3 l. ½) de Draguignan, 6 myr. (13 l. ½) de Toulon. *Pop.* 766. *Bur. de poste* de Draguignan.

Tourtouse, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Ste.-Croix-de-Volvestre, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Girons, 5 m. (11 l.) de Tarascon. *P.* 1265. *B. de p.* de St.-Girons.

Tourtrac, v. (*Tarn*). *Voyez* St.-Jean-de-Tourtrac.

Tourtres, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Monclar, à 16 k. (3 l. ¾) de Tonneins, 23 k. (5 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *P.* . . *B. de p.* de Tonneins.

Tourtrol, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, canton de Mirepoix, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 29 k. (6 l. ½) de Tarascon, 16 k. (3 l. ½) de Tonneins. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Tonneins.

Digitized by Google

Tourves, v. (*Var*), arr. et cant. de Brignoles, à 6 k. (1 l. ¼) S. E. de St.-Maximin, 31 kil. (7 l.) N. de Toulon, 10 k. (2 l. ¼) O. de Brignoles. La montagne de Tourves contient du marbre fin de diverses couleurs, dont sont ornées quelques cheminées du château de ce village. Il y a quatre fabriques d'eau-de-vie, une de savon, une de papier, et tannerie. *Pop.* 2722. *Bur. de poste* de St.-Maximin. *Rel. de poste aux chev.*

Tourville, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. d'Evrecy, à 10 kil. (2 l. ½) de Caen. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Caen.

Tourville, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, dans la forêt de Touques, à 4 k. (1 l.) de Pont-l'Evêque, 43 k. (9 l. ¼) de Caen. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

Tourville, v. (*Eure*), arr. de Louviers, ch.-l. de cant., à 19 kil. (4 l. ½) O. de cette ville, 29 kil. (6 l. ½) N. O. d'Evreux, 20 kilom. (4 l. ½) S. O. de Pont-de-l'Arche, 10 kil. (2 l. ½) de Neubourg. *Pop.* 986. *Bur. de poste* de Neubourg.

Tourville, v. (*Eure*), arr. et cant. de Pont-Audemer, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville, 6 m. (1 l.) d'Evreux. *Popul.* 408. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

Tourville, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de St.-Malo-de-la-Lande, à 7 k. (1 l. ¼) de Coutances. C'est la patrie d'Anne-Hilarion de Costentin de *Tourville*, vice-amiral et maréchal de France, bon marin et brave capitaine; né en 1642, mort à Paris en 1701; il eut un fils en 1712, et une fille mariée au comte de Brassac. *Pop.* 1020. *Bur. de poste* de Coutances.

Tourville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Montebourg, à 9 k. (2 l. ½) de Valognes, 5 m. (12 l.) de Coutances, 5 k. (1 l. ¼) de Montebourg. *Pop.* 47. *Bur. de poste* de Montebourg.

Tourville, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Fécamp, à 24 kil. (5 l. ½) de Montivilliers, 6 myr. (13 l.) de Rouen, 5 kilom. (1 l. ¼) de Fécamp. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Fécamp.

Tourville-la-Chapelle, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu, à 13 k. (3 l.) de Dieppe, 6 m. (1 l. ¼) de Rouen. *P.* 640. *B. de p.* de Dieppe.

Tourville-la-Rivière, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. d'Elbeuf, près de la Seine, à 10 k. (2 l. ½) de Rouen, 5 kilom. (1 l. ¼) de Pont-de-l'Arche. *Pop.* 820. *Bureau de poste* de Pont-de-l'Arche, dép. de l'Eure.

Tourville-sur-Arques, village (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, à 7 k. (1 l. ½) de Dieppe, 5 m. (10 l. ½) de Rouen. *P.* 495. *Bur. de p.* de Dieppe.

Tourvoye, v. (*Seine*). *Voyez* Fourvoye.

Toury, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Lorrez, près de l'Orvanne, à 18 k. (4 l.) de Nemours, 33 k. (7 l. ½) de Melun, 9 k. (2 l. ¼) de Montereau. *Pop.* compr. celle de Féroltes, 521. *Bur. de poste* de Montereau.

Toury-sur-Abron, v. (*Nièvre*), arrond. de Nevers, cant. de Dorne, sur l'Abron, à 9 kilom. (2 l. ½) de Décize, 34 k. (7 l. ¼) de Nevers. *P.* 296. *Bur. de poste* de Décize.

Toureze, v. (*Loire*), arr. de Roanne, canton et commune de la Pacaudière, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 21 kilom. (4 l. ¼) de Roanne. *Pop.* comprise celle de la Pacaudière, 1740. *Bur. de poste* de la Pacaudière.

Tous, château et village (*Léman*), arr., cant. et comm. de Bonneville, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 22 kil. (5 l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Bonneville, 839. *Bur. de p.* de Bonneville.

Tousacq, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Neauphle-le-Vieux, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 19 kilom. (4 l. ¼) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Neauphle-le-Vieux, 487. *Bur. de poste* de Neauphle.

Tousque, montagne (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vezins, à 7 k. (1 l. ½) S. O. de Séverac.

Toussacq, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de l'Isle-Adam, comm. de Fronville, à 11 k. (2 l. ¾) de Pontoise, 6 k. (1 l. ½) de Fronville. *Pop.* comprise celle de l'Isle-Adam, 472. *Bur. de poste* de Pontoise.

Toussaints, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 16 k. (3 l. ¾) de Cany, 6 m. (1 l.) de Rouen, 4 kil. (1 l.) de Fécamp. *P.* 369. *B. de p.* de Fécamp.

Toussebelles (les), v. (*Tarn*). *Voy.* Touzelles (les).

Toussieu, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, canton d'Heyrieu, à 16 kil. (3 l. ¾) de Vienne, 8 m. (17 l. ¾) de Grenoble, 13 k. (3 l.) de la Verpillière. *Pop.* 521. *Bur. de poste* de la Verpillière.

Toussieux, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Trévoux, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 43 kil. (9 l. ¾) de Bourg. *Pop.* comp. celle de Reyrieux et de Poullieux, 1043. *Bur. de poste* de Trévoux.

Tousson, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton de la Chapelle, à 20 kilom. (4 l. ¼) de Nemours, 25 k. (5 l. ½) de Melun, 6 k. (1 l. ½) de Milly. *P.* 445. *B. de p.* de Milly, dép. de Seine-et-Oise.

Toussu, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, à 5 kil. (1 l. ½) de Versailles, 7 kil. (1 l. ¾) de Chevreuse. *Pop.* 96. *Bur. de poste* de Chevreuse.

Tout-Goulaure, v. (*Charente-Inférieure*). *Voy.* St.-Martin-de-Coux.

Tout-le-Monde, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Cholet, comm. de Mézières, à 8 k. (2 l.) de Cholet, 23 k. (5 l. ¼) de Beaupréau. *Pop.* comprise celle de Mézières, 240. *Bur. de poste* de Cholet.

Tout-y-Croit, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et canton ouest de Pau, comm. de Gan, à 7 k. (1 l. ½) de Pau. *Pop.* compr. celle de Gan, 2552. *Bur. de poste* de Pau.

Toutainville ou Fontainville, v. (*Eure*), arr. et canton de Pont-Audemer, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 812. *Bur. de poste* du Pont-Audemer.

Toutelino, v. (*Forêts*). *Voyez* Tondingen.

Toutenant, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-Saone, à 23 k. (5 l. ½) de Châlons, 23 kilom. (5 l. ½) de Mâcon, 9 kil. (2 l. ½) de Verdun-sur-Saone. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

Toutens, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Villefranche, canton de Caraman, à 21 k. (4 l. ½) de Revel, 29 k. (6 l. ¼) de Toulouse, 6 kil. (1 l. ½) de Caraman. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de Caraman.

Toutigeac, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Gornac, comm. de Montarousse, à 8 kil. (2 l.) de Cadillac, 27 k. (6 l.) de Bordeaux, 9 k. (2 l. ¼) de Podensac. *Popul.* compr. celle de Montarousse et de Targon, 1111. *B. de p.* de Podensac.

Digitized by Google

Toutry, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, près du Serain, à 15 kil. (3 l. ½) de Semur, 7 myr. (16 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 435. *Bur. de poste* de Semur.

Touttencourt, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, à 15 k. (3 l. ¼) de Doulens, 22 k. (5 l.) d'Amiens, 14 k. (3 l. ¼) d'Albert. *P.* 1000. *Bur. de p.* d'Albert.

Touverac, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. de Baignes, à 9 k. (2 l. ¼) de Barbezieux, 41 k. (9 l. ¼) d'Angoulême, 2 k. (¼ l.) de la Grole. *Popul.* 585. *Bur. de poste* de la Grole.

Touvet (le), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, ch.-l. de cant., près de l'Isère, à 27 k. (6 l.) de Grenoble. Il y a dans cette commune plusieurs forges et fourneaux. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1082. *Bur. de poste* de Grenoble.

Touville, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort, à 18 kil. (4 l.) de Pont-Audemer, 42 k. (9 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 198. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

Touville, v. (*Moselle*). *Voyez* Tonville.

Touviore (le), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Sassenage. Sa source, à 11 k. (2 l. ¼) N. O. de Grenoble, coule à l'E. et se rend dans l'Isère, à 8 k. (2 l.) N. O. de Grenoble.

Touvois, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Léger, à 14 k. (3 l. ½) de Machecoul, 37 k. (8 l. ¼) de Nantes. *Pop.* 679. *Bur. de poste* de Machecoul.

Touvre (la), riv. (*Charente*), arr. et cant. d'Angoulême. Sa source près de Touvre, à 7 k. (1 l. ¾) E. d'Angoulême, coule au N. O., puis à l'O., reçoit à sa source l'eau de l'Echelle, et va se rendre dans la Charente, à 2 kil. (¼ l.) N. d'Angoulême.

Touvre, v. (*Charente*), arr. et cant. d'Angoulême, sur la côte, près de la Touvre, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Angoulême. De ce village, on voit à quelque distance la fameuse source de la Touvre, située au bas d'un rocher, sur lequel les anciens comtes d'Angoulême avoient un château où ils séjournoient pendant la belle saison, et qui fut détruit par les Anglais. Cette source très-profonde forme en naissant une rivière assez considérable qui porte bateau, mais qui n'est point navigable, à cause du grand nombre de rochers dont elle est semée. Cette petite rivière, dont le cours est de 6 k. (1 l. ½), se jette dans la Charente, dans un endroit appelé *Legeu*, à 2 kilom. (¼ l.) d'Angoulême : elle est remplie de truites, d'anguilles et d'écrevisses. *Pop.* 245. *Bur. de p.* d'Angoulême.

Touvoure, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Nogaro, à 14 k. (3 l. ½) de cette ville, 7 myr. (14 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Nogaro.

Touzac, v. (*Charente*), arr. de Cognac, canton de Châteauneuf, à 21 k. (4 l. ¾) de Cognac, 27 kil. (6 l.) d'Angoulême. *Pop.* 709. *Bur. de poste* de Barbezieux.

Touzac, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque, sur le Lot, à 31 kil. (7 l.) de Cahors. *Pop.* 461. *Bur. de poste* de Cahors.

Tourrilles (les), v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Dourgne, comm. de Palesville, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Castres. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Revel, dép. de la Haute-Garonne.

Tox, v. (*Golo*), arr. de Corte, cant. de Verde, à 27 kil. (6 l.) de Corte, 5 myr. (11 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 280.

Toy-Viam (le), v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Bugeat, à 32 k. (7 l. ¼) d'Ussel, 4 m. (10 l.) de Tulle. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Tulle.

Toyrac, v. (*Lot*). *Voyez* St.-Pierre-Toirac.

Traben, b. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Trarbach, sur la Moselle, de l'autre côté de Trarbach, à 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Zell, 6 m. (13 l. ½) S. O. de Coblentz, 1 k. (¼ de l.) de Trarbach. *Populat.* 612. *Bur. de poste* de Trarbach.

Trabesse, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vielle, commune d'Aragnouet, près la Neste-d'Aure, à 16 k. (3 l. ½) d'Arreau, 32 k. (7 l. ½) de Bagnères-de-Bigorre. *Pop.* compr. celle d'Aragnouet, 321. *Bureau de poste* d'Arreau.

Trabesse (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, à 11 k. (2 l. ¾) O. de Vielle.

Traconne, forêt (*Marne*), arr. et cant. de Sézanne, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville. Elle a du N. au S. 8174 mèt. (4200 tois.), et de l'E. à l'O. 15,577 mèt. (8000 tois.).

Tracy, v. (*Nièvre*), arrond. de Cosne, cant. de Pouilly, près de la Loire, à 9 kil. (2 l. ½) de Cosne, 42 k. (9 l. ½) de Nevers. *Pop.* 931. *Bureau de poste* de Cosne.

Tracy-Bocage, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Villers-Bocage, à 28 k. (6 l. ¼) de Caen, 3 k. (¾ de l.) de Villers-Bocage. *Pop.* 507. *Bur. de poste* de Villers-Bocage.

Tracy-le-Mont, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. d'Attichy, près de la forêt de l'Aigue, à 11 k. (2 l. ½) de Noyon, 7 myr. (15 l.) de Beauvais. Il y a des fabriques de siamoises et de toiles de coton. *Pop.* 1377. *Bur. de poste* de Noyon.

Tracy-le-Val, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Ribecourt, à 9 k. (2 l. ¼) de Noyon, 7 myr. (15 l.) de Beauvais. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Noyon.

Tracy-sur-Mer, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Ryes, à 7 kil. (1 l. ¾) de Bayeux, 9 kil. (2 l. ¼) de Creuilly, 22 k. (5 l.) de Balleroy, 27 k. (6 l.) de Caen. *Populat.* 540. *Bur. de poste* de Bayeux.

Trades, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, cant. de Monsol, sur la Grosne, à 34 kilom. (7 l. ¾) de Villefranche, 6 myr. (13 l. ¼) de Lyon, 7 kil. (1 l. ¾) de Matour. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Matour, dép. de Saone-et-Loire.

Tragny, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Pange, près de l'Aine, à 19 kil. (4 l. ½) de Morhange, 22 k. (5 l.) de Metz. *Pop.* 322. *Bur. de poste* de Metz.

*Trahison.* Sous la monarchie, la peine de la trahison envers le roi et l'Etat, étoit la décapitation pour les nobles, la potence et quelquefois la roue pour les roturiers.

Trahweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Gousel, à 8 k. (2 l.) S. de cet endroit, 3 kil. (¾ de l.) O. de Munchweiler, 7 m. (15 l.) S. E. de Trèves. *P.* compr. celle de Saugerhof, 118. *Bur. de poste* de Creutznach, département de Rhin-et-Moselle.

Traimont, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton de Fauvillers, comm. de Vitry, à 25 kil. (5 l. ¼) d'Arlon, 10 k. (2 l. ¼) de Neufchâteau. *Pop.* comp. celle de Vitry, 455. *Bur. de poste* d'Arlon.

Traincrainville, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, canton de Janville, à 5 k. (1 l. ¼) N. de cet endroit

endroit, 6 k. (1 l. ¼) de Toury, 36 k. (81.) de Chartres. *Pop.* 340. *Bur. de p.* de Janville et de Toury.

**Trainel**, bourg (*Aube*), arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, sur le Lorrain, à 8 k. (2 l.) S. de Nogent, 5 m. (11 l.) O. de Troyes. Il y avoit un petit chapitre composé de huit chanoines. Ce bourg avoit titre de marquisat, appartenant au marquis de même nom. *Pop.* 1068. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

**Trainou**, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Chécy, dans l'intérieur de la forêt d'Orléans, à 10 k. (2 l. ¼) de Neuville, 16 k. (3 l. ¾) d'Orléans. Ce village a un sous-inspecteur des forêts. *Pop.* 860. *Bur. de poste* d'Orléans.

**Traintrux**, v. (*Vosges*). *Voy.* Taintrux.

**Trait (le)**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Ducler, près de la forêt du Trait, et près de la Seine, à 8 k. (2 l.) de Caudebec, 20 k. (4 l. ½) de Rouen. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de Caudebec.

**Trait**, forêt (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Ducler. Elle a 4 kil. (1 l.) de long, sur 1 kilom. (¼ de l.) de large.

*Traite* (*Droits de*). Sous la monarchie, on comprenoit sous cette dénomination, les droits exigés à l'entrée et à la sortie du royaume, et ceux qui étoient établis sur la ligne de séparation de quelques provinces, et les droits appelés *locaux*, qui tantôt formoient une addition aux droits généraux d'entrée et de sortie, et tantôt en étoient le simple remplacement. Colbert, dans la vue de porter tous les droits de traite aux frontières du royaume, avoit fait composer un tarif auquel toutes les provinces devoient être également assujetties; mais les oppositions d'un grand nombre d'entr'elles à ce système d'uniformité, empêchèrent de l'exécuter. Le tarif projetté ne fit loi que pour certaines provinces connues encore en 1789 sous le nom de provinces *des cinq grosses fermes*. Côtoient la Normandie, la Picardie, le Boulonnois, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, la Dombes, le Beaujolois, le Berri, le Poitou, l'Aunis, l'Anjou, le Maine et le Bourbonnois. Les autres provinces, excepté les trois évêchés, la Lorraine et l'Alsace, étoient restées dans le même état où elles se trouvoient avant le ministère de Colbert. On les désignoit sous le nom de *provinces réputées étrangères*. Les trois provinces frontières exceptées communiquoient librement avec l'étranger. Les douanes en conséquence avoient été placées sur la partie de leurs limites qui confinoit à l'intérieur du royaume. On les appeloit *provinces d'étranger effectif*. Elles étoient soumises à des droits particuliers de péage, de traverse et de traite foraine; les ports francs, tels que Marseille, Dunkerque, Bayonne et Lorient, jouissoient de l'exemption absolue des *droits de traite*. Le produit entier des *droits de traite*, les frais non déduits, se montoient à environ 22 millions.

**Traité-Fontaine**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Rioz, à 23 k. (5 l. ¼) de Vésoul. *P.* 228. *Bur. de poste* de Rioz.

**Traize**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Yenne, à 18 k. (4 l.) de Chambéry. *Pop.* 433. *Bur. de poste* de Chambéry.

**Tralleignes**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-au-Mur, près du ruisseau de Merinchal, à 36 k. (8 l.) de Montaigu, 40 k. (9 l.) de Clermont. *Pop.* 274. *B. de p.* d'Auzance, départ. de la Creuse.

**Tralonca**, v. (*Golo*), arr. et cant. de Corte, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 281.

**Tramadits (la)**, montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 14 k. (3 l. ½) S. de cet endroit.

**Tramain**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, canton de Jugon, à 14 kil. (3 l. ½) de Broons, 30 kil. (6 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 518. *Bur. de poste* de Broons.

**Tramaye**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, ch.-l. de cant., près de la source de la Valouse, à 18 k. (4 l.) O. de Mâcon, 6 m. (13 l.) S. S. O. de Châlons-sur-Saone, 14 kil. (3 l. ½) S. de Cluny, 10 k. (2 l. ½) de Matour. Il y a du marbre noir près de ce village. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1560. *Bur. de poste* de Matour.

**Tramblot**, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, canton de Carignan, à 22 kil. (5 l.) de Sedan, 40 kilom. (9 l.) de Charleville. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Carignan.

**Tramblt**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, canton de Matour, sur la côte, près de la Grosne, à 23 k. (5 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 743. *Bur. de poste* de Matour.

**Tramboulin (la)**, riv. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon. Sa source, à 18 k. (4 l.) O. p. N. de Moulins, coule au S. et se rend dans la Canne, à 18 k. (4 l.) O. p. S. de Moulins.

**Tramboujan (la)**, rivière (*Loire*), arr. de Roanne, canton de St.-Symphorien-de-Ley. Sa source, à 28 k. (4 l.) N. E. de Roanne, coule au S. O., puis à l'O., et se rend dans la Loire près du port d'Aiguilly, à 4 k. (1 l.) N. E. de Roanne.

**Tramecourt**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. de Wail, à 28 k. (61 ½) de Montreuil-sur-mer, 5 m. (10 l. ¼) d'Arras, 6 k. (1 l. ½) de Fruges. *P.* 265. *B. de p.* de Fruges.

**Tramelan-Dessous**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Courtelary, à 8 k. (2 l.) N. p. E. de cet endroit, 27 kil. (61.) S. O. de Délemont, 15 kil. (3 l. ½) S. de St.-Ursanne. On y fabrique de l'horlogerie. *Pop.* 493. *Bur. de poste* de St.-Imier.

**Tramelan-Dessus**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Courtelary, à 8 k. (2 l.) N. p. E. de cet endroit, 27 kil. (61.) S. O. de Délemont, 15 k. (3 l. ½) S. de St.-Ursanne, 14 kil. (3 l. ½) de St.-Imier. On y fabrique des ouvrages d'horlogerie. *Pop.* 866. *Bur. de poste* de St.-Imier.

**Tramery**, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, près de l'Ardre, à 16 k. (3 l. ¾) de Reims, 5 m. (11 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 210. *B. de p.* de Reims.

**Tramesaigues**, village (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Cintegabelle, comm. de Calmont, près de l'Arriège, à 28 k. (6 l. ¼) de Muret, 37 k. (8 l. ¾) de Toulouse, 10 kil. (2 l. ½) d'Auterive. *Pop.* comp. celle de Calmont, 1522. *Bur. de poste* d'Auterive.

**Tramesaigues**, village (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, près de la Neste-d'Aure, à 32 k. (7 l. ½) de la Barthe, 5 m. (11 l. ¾) de Tarbes, 13 kil. (3 l.) d'Arreau. Il y a une mine de plomb et pyrites en filons, connue sous le nom *Coudère*, sur la montagne de Canille, près de la fontaine de ce nom, entre Tramesaigues et St.-Lary. Cette montagne renferme beaucoup de rochers détachés, qui contiennent de la pyrite, des étincelles de galène, des blocs de quartz pur, de quartz veiné et de schiste, tous isolés



Digitized by Google

et sans suite : sur un de ces rochers on a pris une entaille d'environ 4 mètres (2 toises). Sous le château de Tramesaigues. On trouve des bancs de marbre gris, etc. Il y a à Get, commune de ce village, des bancs de marbre gris qui lui servent de base. A une petite distance nord de la chapelle de Mésjabat, il y a des bancs de schiste dur. A vingt-cinq pas environ au-dessus de ce lieu, on trouve des couches de pierre calcaire feuilletée. *Pop.* 95. *Bur. de poste* d'Arreau.

**Tramesaigues**, montagne à pic (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. de Vielle, à 7 kilom. (1 l. ½) S. S. O. de Vielle ; elle est couverte de rochers.

**Tramollée**, v. (*Isère*), arr. de Vienne, canton de St.-Jean-de-Bournay, à 30 k. (6 l. ½) de Vienne, 5 m. (12 l.) de Grenoble, 8 kilom. (2 l.) de Bourgoin. *Pop.* comp. celle de Culin, 747. *B. de p.* de Bourgoin.

**Tramonnel**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. du Pont-de-Beauvoisin, comm. de Bellemont ; à 16 k. (3 l. ½) de Chambéry, 4 kil. (1 l.) de Pont-de-Beauvoisin. *Pop.* comp. celle de Bellemont. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin, dép. de l'Isère.

**Tramont-Emy**, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey, à 13 k. (3 l.) de Vezelise, 37 kilom. (8 l. ½) de Nancy. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Vezelise.

**Tramont-Lassus**, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey, à 13 k. (3 l.) de Vezelise, 37 kilom. (8 l. ½) de Nancy. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Vezelise.

**Tramont-St.-André**, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey, à 14 k. (3 l. ½) de Vezelise, 37 k. (8 l. ½) de Nancy. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Vezelise.

**Tramorillon (le)**, ruisseau (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre. Sa source, à 8 k. (2 l.) N. O. de Mont-Dauphin, coule à l'E., et se rend dans la Durance, à 5 k. (1 l. ½) de sa source.

**Tramoye**, v. (*Ain*), arrond. et cant. de Trévoux, près de la forêt du Noyer, à 16 k. (3 l. ½) de Trévoux, 42 k. (9 l. ½) de Bourg, 4 k. (1 l.) de Montluel. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Montluel.

**Trampot**, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 19 k. (4 l. ½) de cette ville, 8 m. (17 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 286. *B. de p.* de Neufchâteau.

**Trana**, v. (*Pô*), arr. et cant. de Suse, sur la rive gauche du Sangone, à 27 k. (6 l.) S. E. de Suse. *P.* 1058. *Bur. de poste.*

**Trandach (la)**, rivière (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, à 8 k. (2 l.) N. N. O. de cet endroit, coule au S. O., puis au S. S. E., et va se rendre dans la Nahe, à 5 k. (1 l. ½) S. de Birckenfeld, après 18 k. (4 l.) de cours.

**Tranbouze (la)**, rivière (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Thizy, à 9 k. (2 l. ½) duquel elle prend sa source, coule au S., puis au S. O., et se rend dans le Rahins, à 5 kil. (1 l. ½) S. O. de Thizy.

**Trancault-le-Repos**, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, canton de Marcilly-le-Hayer, sur la Loraine, à 14 k. (3 l. ½) S. de Nogent, 41 k. (9 l. ½) O. de Troyes, 22 k. (5 l.) E. de Braye. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

**Tranche (la)**, v. (*Isère*). *Voyez* St.-Martin-de-Miséré.

**Tranche (la)** v. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moutiers-les-Maufaits, près de la mer, à 31 k. (7 l.) des Sables, 5 myr. (11 l. ½) de Fontenay-le-Peuple, 28 k. (6 l. ½) de Luçon. *Pop.* 515. *Bur. de poste* de Luçon.

**Tranchevilliers**, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt, comm. de Droisy, à 5 k. (1 l. ½) de Nonancourt, 20 k. (4 l. ½) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Droisy, 402. *Bur. de poste* de Nonancourt.

**Tranclière (la)**, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain, près de la Reyssouse, à 10 k. (2 l. ½) de Bourg, 9 kil. (2 l. ½) de Pont-d'Ain. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de Pont-d'Ain.

**Trancrainville**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, à 8 k. (2 l.) de Toury, 36 k. (8 l.) de Chartres. *Pop.* 340. *Bureau de poste* de Toury.

**Trancrou**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq, sur la Marne, à 13 k. (3 l.) de Meaux, 6 m. (13 l. ½) de Melun. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Lizy.

**Tranenweiler**, ham. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, comm. d'Allenbsch, à 5 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 21 kilom. (4 l. ½) de Rhaunen, 11 k. (2 l. ½) d'Idar, 38 kil. (8 l. ½) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Allenbach et dépendances, 456.

**Trangé**, v. (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, comm. de Lavardin, à 6 k. (1 l. ½) du Mans. *Pop.* 570. *Bur. de poste* du Mans.

**Tranlon (la)**, rivière (*Loire*), arr. de Roanne, cant de St.-Just-en-Chevalet. Sa source, à 14 k. (3 l. ½) S. O. de Roanne, coule au S. S. O., et se rend dans la rivière d'Aix, à 22 k. (5 l.) S. O. de Roanne.

**Trannes**, v. (*Aube*), arr. de Bar, cant. de Vandœuvres, près de l'Aube, à 11 k. (2 l. ½) de Bar, 36 k. (8 l.) de Troyes. *Pop.* 355. *Bur. de poste* de Bar-sur-Aube.

**Tranqueville**, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey, à 14 k. (3 l. ½) de Neufchâteau, 5 m. (11 l. ½) d'Epinal, 10 k. (2 l. ½) de Colombey. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Colombey, dép. de la Meurthe.

**Trans**, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Pleine-Fougères, à 13 kil. (3 l.) S. E. de Dol, 4 myriam. (10 l.) N. N. E. de Rennes, 8 kilom. (2 l.) N. O. d'Antrain. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* d'Antrain. *Rel. de poste.*

**Trans**, v. (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, cant. de Riaillé, à 20 kil. (4 l. ½) d'Ancenis, 32 kil. (7 l. ½) de Nantes. *Pop.* 901. *Bur. de poste* d'Ancenis.

**Trans**, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Bays, à 4 kil. (1 l.) N. d'Izé, 8 kil. (2 l.) S. O. de Couticié, 8 k. (2 l.) de Villaine. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de Villaine.

**Trans**, v. (*Var*), arr. et cant. de Draguignan, sur l'Artuby, à 4 k. (1 l.) de Draguignan, 6 m. (13 l. ½) de Toulon. Il y a dans ce village plusieurs ateliers pour le tirage et le dévidage de la soie. Deux de ces ateliers travaillent beaucoup : la soie qui en sort est torse ou organsin. On trouve dans les environs de cette commune une mine de fer, et de l'albâtre commun dans les grottes formées au sein des tufs calcaires. *Pop.* 1238. *Bur. de poste* de Draguignan.

**Transault**, v. (*Indre*), arr. de la Châtre, canton de Neuvy-St.-Sépulcre, à 11 kil. (2 l. ½) de la Châtre, 23 k. (5 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de la Châtre.

**Transcherre**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, comm. de Cadeilhan, près de la Nestes, à 30 kil. (6 l. ½) de la Barthe, 5 m. (11 l. ½) de Tarbes, 10 k. (2 l. ½) d'Arreau. Près de ce village on trouve des pierres cal-

Digitized by Google

caires ; un peu au-delà, des bancs de schiste dur : à un ¼ k. (demi-quart de lieue) plus loin, du marbre gris, et sous l'église de ce village il y a aussi des bancs de schiste dur. *P.* compr. celle de Cadeilhan, 149. *Bur. de p.* d'Arreau.

**Transella**, v. (*Doire*), srrond. d'Ivrée, sur une colline, au bord d'un torrent qui tombe dans l'Orca, à 42 k. (9 l. ¼) O. d'Ivrée. *P.* 664. *Bureau de poste* d'Ivrée.

**Transieres**, v. ( *Eure* ), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville, près de l'Andelle, à 16 kil. (3 l. ¼) du Grand-Andelys, 4 m. (10 l.) d'Evreux, 10 kil. (2 l. ½) d'Ecouis. Il y a dans ce village une papeterie. *Pop.* 72. *Bur. de poste* d'Ecouis.

**Transinne**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. du St.-Hubert, cant. de Wellin, à 10 kilom. (2 l. ½) S. S. E. de cet endroit, 4 k. ( 1 l.) N. p. O. de Villance, 6 m. (13 l. ½) S. S. E. de Namur, 24 k. (5 l. ½) de Bouillon. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Bouillon, dép. des Ardennes.

**Transit**, v. ( *Drôme* ). *Voyez* Beaumes-de-Transit.

**Translat** (le), v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches, à 18 k. (4 l. ) d'Abbeville, 4 myr. (10 l. ) d'Amiens, 6 kil. (1 l. ½) d'Oisemont. *Pop.*.... *Bur. de poste* d'Oisemont.

**Transloy**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Bapaume, à 5 k. ( 1 l. ½) de cette ville, 28 kil. (6 l. ½) d'Arras. *Pop.* compr. celle d'Arrouaise, 1085. *Bur. de poste* de Bapaume.

**Transon** (le), rivière (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Champagne-Mouton. Sa source, à 6 kil. ( 1 l. ½) O. de Confolens, coule au N. O., puis à l'O. pour se rendre dans la Charente, à 19 kil. (4 l. ½) O. N. O. de Confolens.

**Trape** (la), v. ( *Dordogne* ), arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvez, à 8 k. ( 2 l. ) de Belvez, 6 m. (13 l. ½) de Périgueux. *P.* 89. *Bur. de poste* de Belvez.

**Trape** (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Rieux, à 7 k. ( 1 l. ½) de cette ville, 42 k. (9 l. ½) de Toulouse. Il y a une briqueterie. *Pop.* compr. celle de Montfaucon, 658. *Bur. de poste* de Rieux.

**Trape** (la), rivière ( *Aude* ), arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne. Sa source, à 7 k. ( 1 l. ½ ) N. N. E. de Montaulieu, coule au S. E., reçoit le ruisseau Balboze et le cap Servi, et se rend dans la Fresquel, par dessous le canal, à 15 kil. (3 l. ½ ) S. E. de sa source.

**Traperie** (la), v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Etale, comm. d'Habay-la-Vieille, à 13 kil. (3 l. ) d'Arlon, 20 kil. ( 4 l. ½ ) de Neufchâteau. *Pop.* comp. celle d'Habay-la-Vieille, 620. *B. de p.* d'Arlon.

**Trapes**, v. ( *Aveyron* ), arr. de Rhodez, cant. et comm. de Pont-de-Salars, à 16 k. (3 l. ½ ) de Rhodez. *Pop.* comp. celle de Pont-de-Salars, 139. *Bur. de poste* de Rhodez.

**Trapes**, v. ( *Seine-et-Oise* ). arr. et cant. ouest de Versailles, à 14 k. (3 l. ½) de Montfort, 9 kil. ( 2 l. ½ ) de Versailles. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 561. *Bur. de poste.*

**Trarbach**, ville ( *Rhin-et-Moselle* ), arr. de Simmeren, ch.-l. de canton, sur la Moselle, au confluent de la Kautenbach, ruisseau, à 4 k. (1 l.) N. p. E. de Berncastel, 22 k. (5 l.) O. de Kirchberg, 6 m. (14 l.) S. O. de Coblentz, 36 m. (81 l. ¼ ) E. N. E. de Paris. Long. 24. 44. lat. 49. 55. Cette ville dépendoit du civant Palatinat du Rhin, à l'extrémité du Hundschrut, au bord de la Meuse. Elle laisoit partie du comté de Sponheim. Le vin des environs est excellent. On tire beaucoup d'ardoise de ses montagnes. C'est une ville importante par sa situation sur une éminence dont le canon défend les passages, qui conduisent dans le Palatinat. Il y a une mine de cuivre au lieu d'Almosen-recht, et plusieurs mines de plomb dans les environs. Cette ville est une place de guerre de la 26e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place de deuxième classe. *Pop.*... *Bur. de poste.*

**Trasegnies**, bourg (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Fontaine-l'Evêque, à 7 kil. ( 1 l. ½ ) S. E. de Seneffe, 9 kilom. (2 l. ½) N. O. de Charleroy, 29 k. (6 l. ½ ) E. p. N. de Mons, 14 k. (3 l. ½) de Nivelle. *Pop.* 1092. *Bur. de poste* de Nivelle, départ. de la Dyle.

**Trasem**, v. ( *Sarre* ), arrond. de Trèves, cant. de Sarrebourg, sur la Lech, ruisseau, à 4 k. (1 l.) S. S. O. de Sarrebourg, 3 k. (¾ de l.) N. de Freudenbourg, 21 k. (4 l. ½) S. p. O. de Trèves. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Luxembourg, dép. des Forêts.

**Trasporte** (le), rivière ( *Hautes-Pyrénées* ), arr. de Bagnères, cant. de Campan. Sa source, à 16 kilom. (3 l. ½) S. S. E. de cet endroit, coule au N. E., puis au N. O., et se rend dans l'Adour, à 13 k. (3 l. ) N. de sa source.

**Trassanel**, v. ( *Aude* ), arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardes, près de la source du Ceise, à 16 kil. (3 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Carcassonne.

**Trasse** (la), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Claye, comm. de Villeroy, à 9 k. (2 l. ¼) de Meaux, 7 k. ( 1 l. ¾) de Claye. *Pop.* compr. celle de Villeroy, 383. *Bur. de poste* de Meaux.

**Trassy**, v. ( *Léman* ), arrond. et cant. de Thonon, comm. de Reivoz, à 8 k. (2 l. ) de Thonon, 27 kilom. (6 l. ) de Genève. *Popul.* comprise celle de Reivoz, 497. *Bur. de poste* de Thonon.

**Traubach-le-Bas**, v. ( *Haut-Rhin* ), arrond. de Béfort, cant. de Dannemarie, à 18 k. (4 l. ) de Béfort, 5 m. (11 l. ½) de Colmar. Il y a des tourbières. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Béfort.

**Traubach-le-Haut**, v. ( *Haut-Rhin* ), arrond. de Béfort, cant. de Dannemarie, à 18 kilom. (4 l. ) de Béfort, 5 myriam. (11 l. ¼ ) de Colmar. *Popul.* 484. *Bur. de poste* de Béfort.

**Traun** (la), riv. ( *Sarre* ), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 13 k. (3 l. ) duquel elle prend sa source, coule à l'E., puis au N. O., retourne au N. E., puis au N. O., pour se rendre dans la Moselle, à 1 k. (¼ de l.) N. de Neumagen, après 36 k. (8 l.) de cours.

**Trauner**, v. ( *Sarre* ), arrond. et cant. de Birckenfeld, sur la Traun, à 4 kil. ( 1 l. ) S. O. de Birckenfeld, 5 k. (1 l. ¼ ) N. O. de Nohefelden, 41 k. (9 l. ¼ ) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 67. *Bur. de poste* de Trèves.

**Traubberg**, ferme ( *Sarre* ), arr. de Prumm, cant. de Manderscheid, près et dépendant de la commune de Mecklen, à 13 k. (3 l.) de Manderscheid, 4 m. (10 l. ¼ ) de Trèves. *P.* compr. celle de Mecklen et dépendances, 49.

**Trausse**, v. ( *Aude* ), arrond. de Carcassonne, cant. de Peyriac, près du ruisseau d'Alsonque, à 21 kil. (4 l. ½) de Carcassonne, 9 k. (2 l. ½) d'Azille. *P.* 658. *B. de p.* d'Azille.

**Travaillans**, v. ( *Vaucluse* ), arr. et canton est d'Orange, près de l'Aigues, à 28 k. (6 l. ½) d'Avignon, 8 k. (2 l.) d'Orange. *Pop.* 126. *Bur. de poste* d'Orange.



Digitized by Google

Travailles, v. (*Eure*), arr. et cant. du Grand-Andelys, à 7 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 37 kil. (8 l. ½) d'Evreux, 8 kilom. (2 l.) de Tilliers. *P.* 43. *B. de p.* de Tilliers.

Travecy, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de la Fère, sur l'Oise, à 13 k. (3 l.) de Chauny, 23 kilom. (5 l. ½) de Laon, 3 kil. (¾ de l.) de la Fère. Il y a une fabrique de toile à treillis. On y exploite des terres végétales pyriteuses et vitrioliques. *Pop.* 912. *Bureau de poste* de la Fère.

Traveron, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, canton de Vaucouleurs, comm. de Sauvigny, à 10 k. (2 l. ½) de Vaucouleurs, 28 kil. (6 l. ½) de Commercy. *Popul.* comprise celle de Sauvigny, 570. *Bur. de poste* de Vaucouleurs.

Traversa, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, cant. de Perrero, dans la vallée de Pragelato, sur la gauche du Clusone, à 5 m. (11 l.) N. O. de Pignerol. *Popul.* comprise celle de Perrero, 3925. *B. de p.* de Pignerol.

Traversz (la), v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, comm. de Beaune, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Jean-de-Maurienne, 2 k. (½ l.) de Saint-Michel. *Pop.* compr. celle de Beaune, 469. *B. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

Traversella, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur une montagne, près d'un ruisseau, à 22 kil. (5 l.) O. d'Ivrée. *Popul.* 1000. *Bur. de poste* d'Ivrée.

Traversères, v. (*Gers*), arr. d'Auch, cant. de Saramon, à 13 k. (3 l.) d'Auch. *P.* 83. *Bur. de poste* d'Auch.

Traversette (la), trou pratiqué au travers de la montagne qui se nomme *Crisso*, (*Hautes-Alpes*), arrond. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à la frontière du Piémont, à 14 kilom. (3 l. ½) S. E. d'Abries.

Traversonne, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Vouillé, près de l'Auxance, à 18 kilom. (4 l.) de Poitiers. *Popul.* 293. *Bur. de poste* de Poitiers.

Traves, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Lanzo, sur la pente d'une colline, à quelque distance de la Stura, à 42 kil. (9 l. ½) N. O. de Turin. *Popul.* 563. *Bur. de poste* de Turin.

Traves, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saone, près de la Saone, à 13 k. (3 l.) de Vesoul, 10 k. (2 l. ½) de Port-sur-Saone. Il y a des forges. *Popul.* 520. *B. de p.* de Port-sur-Saone.

Travet (le), rivière (*Lozère*), arr. de Marvejols, canton de Peyre. Sa source, à 9 kil. (2 l. ½) N. O. de Marvejols, coule à l'E., puis au S. S. O., et se rend dans la Coulagnes, à 2 kil. (½ l.) N. de Marvejols.

Travet (le), v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. d'Alban, à 20 kilom. (4 l. ½) d'Alby, 24 kil. (5 l. ½) de Castres. *Pop.* 252. *Bur. de poste* d'Alby.

Travexain, v. (*Vosges*), arr. de Remiremont, canton de Cornimont. *Popul.* 146. *Bur. de poste* de Remiremont.

Travo (le), rivière (*Golo*), arr. de Corté. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. d'Isolaccio, coule à l'E., et se rend dans la mer, à 16 k. (3 l. ½) de sa source.

Travoux (la), riv. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Liernais. Sa source, près de Bard, village, coule au S., et se jette dans l'Arroux, près d'Igornay, village, à 11 k. (2 l. ¾) N. d'Autun.

Traye, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Moncoutant, sur la Louine, à 18 kilom. (4 l.) de Bressuire, 41 kilom. (9 l. ½) de Niort. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Bressuire.

Trazegniès (le), ruisseau (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, canton de Fontaine-l'Evêque, à 5 k. (1 l. ½) N. duquel il prend sa source, coule au N., et se rend dans la Picton, après 4 k. (1 l.) de cours.

Trazite, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Bazas, comm. de Gajac, à 5 k. (1 l. ½) de Bazas. *Pop.* compr. celle de Gajac, 908. *Bur. de poste* de Bazas.

Tréal, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. de Carentoir, à 20 k. (4 l. ½) de Rochefort, 4 m. (10 l. ½) de Vannes, 16 k. (4 l.) de Ploërmel. *Pop.* 985. *B. de p.* de Ploërmel.

Tréandel (*Ille-et-Vilaine*). *Voy.* Treffandel.

Tréauville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. des Pieux, sur la Diclette, à 18 kilom. (4 l.) de Cherbourg, 6 myriam. (13 l. ½) de Coutances. *P.* 920. *Bur. de poste* de Cherbourg.

Trébalu, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de St.-Renan, à 18 k. (4 l.) de Brest, 6 myr. (14 l.) de Quimper. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Brest.

Trébalay, v. (*Finistère*), arr. de Quimperlé, cant. et comm. de Bannalec, à 7 k. (1 l. ¾) de Rosporden, 15 kil. (3 l. ¾) de Quimperlé. *Pop.* comprise celle de Bannalec et dépend., 4800. *Bur. de poste* de Rosporden.

Trébas, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, canton de Lamberon, à 25 kilom. (5 l. ½) d'Alby, 5 m. (12 l. ½) de Castres. *Popul.* 166. *Bur. de poste* d'Alby.

Trébant, v. (*Allier*), arr. de Moulins, canton du Montet, sur la côte, près de l'Ousenan, à 20 kilom. (4 l. ½) de Montmarault, 22 kilom. (5 l.) de Moulins, 14 kil. (3 l. ½) de St.-Pourçain. *Pop.* 710. *Bur. de poste* de St.-Pourçain.

Trébas, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, canton de Valence, sur le Tarn, à 27 k. (6 l.) d'Alby, 43 k. (9 l. ½) de Castres. *Popul.* 394. *Bur. de p.* d'Alby.

Trébat, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, canton de Luzech, comm. de Villeséque, à 11 k. (2 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 473. *Bureau de poste* de Cahors.

Trebbia, rivière (*Piémont*). Elle prend sa source dans l'Apennin, près du village de Torriglia (Ligurie), passe à Bobbio, et se jette dans la Pô, à PO. et près de Piacenza, après un cours de 13 k. (3 l.). Elle n'est pas navigable.

Trebbiano, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, sur le penchant d'une colline, et à peu de distance d'un ruisseau qui se jette dans la Staffora, à 5 m. (11 l.) de Tortone. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Voguère.

Trebecco, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, sur une colline agréable, à 2 k. (½ l.) de la droite du Tidone, 33 kil. (7 l. ½) N. O. de Bobbio. *Pop.* 348. *Bur. de poste* de Voguère.

Trébecourt, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, comm. de Jumancourt, à 14 kilom. (3 l. ½) de Chauny, 21 k. (4 l. ½) de Laon. *Pop.* comprise celle de Jumancourt, 234. *Bureau de poste* de Coucy-le-Château.

Trébédan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, canton de Plélan, à 10 k. (2 l. ½) de Dinan, 4 m. (10 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 347. *Bur. de p.* de Dinan.

Trébeurden, v. (*Côtes-du-Nord*), arrond. de Lannion, cant. de Perros-Guirec, à 8 kil. (2 l.) de Lannion,

Digitized by Google

7 m. (14 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 926. *Bur. de poste* de Lannion.

Trèbes (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, canton d'Arudy, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Bielle. Élle a de l'E. à l'O. et du N. au S., 1 k. (½ de l.) de long.

Trébies, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Nozeroy, à 22 kil. (5 l.) d'Arbois, 39 k. (8 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *P.* 110. *Bur. de p.* de Champagnole.

Trébillane, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Gardanne, comm. de Cabries, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Aix, 8 k. (2 l.) de Gardanne. *Pop.* comp. celle de Cabries, 1000. *Bur. de p.* d'Aix.

Trébillaux, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton de Quingey, comm. de Lombard, à 4 k. (1 l.) de Quingey, 21 k. (4 l. ¾) de Besançon. *Pop.* comp. celle de Lombard, 340. *Bur. de poste* de Quingey.

Trébivant, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix, à 14 k. (3 l. ½) de Rostrenen, 6 m. (3 l.) de St.-Brieux. Il y a une mine de plomb. *Pop.* 918. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Trébour, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Redon, canton du Sel, à 10 k. (2 l. ½) de Bain, 28 k. (6 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1424. *Bur. de poste* de Bain.

Trébons, v. (*Haute-Garonne*), arc. de Saint-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon, à 36 k. (8 l.) de St.-Gaudens, 12 m. (26 l.) de Toulouse, 3 k. (¾ de l.) de Bagnères. *Pop.* 63. *Bur. de poste* de Bagnères-de-Luchon.

Trébons, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Villefranche, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 277. *B. de p.* de Villefranche-de-Lauragais.

Trébosc, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, canton de Bozouls, commune de Gages, à 14 k. (3 l. ½) de Rhodez, 8 k. (2 l.) de Bozouls. *Pop.* comp. celle de Gages, 988. *Bur. de poste* de Rhodez.

Treboul (le), riv. (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Fendeille, coule au N. O., retourne à l'E. S. E., passe sous le canal, et se rend dans la Fresquel, au S. de Villepinte, à 18 k. (4 l.) E. p. S. de sa source.

Trebous, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. de Bagnères, sur le canal Lanou, l'un des bras de l'Adour, à 4 k. (1 l.) de Bagnères, 15 k. (3 l. ½) de Tarbes. Dans le territoire de ce village, on trouve des couches verticales de schiste, qui se divise par feuilles, et des masses d'ophite dans un coteau situé sur la rive droite de l'Adour : elles sont suivies de masses de pierre calcaire, immédiatement posées sur du granit décomposé, au point qu'on y enfonce facilement le bout d'une canne. *Pop.* 875. *Bur. de poste* de Bagnères-de Bigorre.

Trebry, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Moncontour, à 13 k. (3 l.) de Lamballe, 23 k. (5 l. ½) de St.-Brieux, 6 k. (1 l. ½) de Moncontour. *Pop.* 1223. *Bur. de poste* de Moncontour.

Trécharteau, bourg (*Côte-d'Or*). *Voyez* Tille-Chaitl.

Trécht, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton de Montereau-Fault-Yonne, commune de St.-Germain, à 3 k. (¾ de l.) de Montereau, 22 k. (5 l.) de Fontainebleau. *Pop.* comp. celle de Saint-Germain, 268. *Bur. de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

Trécliy, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton d'Auxonne, sur l'Armison, à 9 k. (2 l. ½) de St.-Jean-de Losne, 29 k. (5 l. ½) de Dijon, 8 k. (2 l.) d'Auxonne. *Pop.* 294. *Bureau de poste* d'Auxonne.

Trécon, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Vertus, à 22 k. (5 l.) de Châlons, 7 k. (1 l. ¾) de Vertus. *Pop.* 168. *Bur. de poste* de Vertus.

Trécourt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Champlitte, comm. de St.-Andoche. *Pop.* comp. celle de St.-Andoche, 118. *B. de p.* de Champlitte.

Trédaniel, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Moncontour, à 14 k. (3 l. ½) de Lamballe, 20 k. (4 l. ½) de St.-Brieux, 1 k. (¼ de l.) de Moncontour. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* de Moncontour.

Tredarzec, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, canton de Lezardrieux, à 10 k. (2 l. ½) de Pontrieux, 4 m. (10 l. ½) de St.-Brieux, 2 k. (½ l.) de Trégnier. *Pop.* 1193. *Bur. de poste* de Trégnier.

Tredias, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Broons, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 43 kil. (9 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Broons.

Trénon, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. et comm. d'Estaing, à 5 k. (1 l. ¼) d'Espalion, 24 kil. (5 l. ½) de Rhodez. *Pop.* comp. celle d'Estaing, 918. *B. de p.* d'Espalion.

Tredres, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plestin, à 8 k. (2 l.) de Lannion, 6 m. (14 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 728. *Bur. de poste* de Lannion.

Treudans, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Béfort, près de la Savoureuse, à 7 k. (1 l. ½) de Béfort, 7 m. (15 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Béfort.

Treduder, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plestin, à 10 k. (2 l. ½) de Lannion, 6 m. (13 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Lannion.

Treffandel, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Montfort, cant. de Plélan, à 10 k. (2 l. ½) de Montfort, 24 k. (5 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1024. *Bur. de poste* de Plélan.

Treffate, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. des Planches, à 25 k. (5 l. ½) de Poligny, 34 k. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier, 7 k. (1 l. ½) de Champagnole. *Popul.* 123. *Bur. de poste* de Champagnole.

Treffaux, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Montmirail, à 18 k. (4 l.) de Sézanne, 7 m. (15 l.) de Châlons. *Popul.* 240. *Bur. de p.* de Sézanne.

Treffeurer, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Plougastel, commune de St.-Eloy, à 9 k. (2 l. ½) de Landerneau, 27 k. (6 l.) de Brest. *Pop.* comp. celle de St.-Eloy, 285. *Bur. de poste* de Landerneau.

Treffiagat, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 24 k. (5 l. ½) de Quimper. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Quimper.

Treffieuc, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, cant. de Nozay, près de la Don, à 16 k. (3 l. ½) de Château-Briant, 4 m. (10 l. ½) de Nantes, 11 k. (2 l. ¾) de Derval. *Popular.* 921. *Bureau de poste* de Derval.

Treffin, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix, à 16 k. (3 l. ½) de Rostrenen, 6 m. (13 l. ½) de St.-Brieux, 6 k. (1 l. ½) de Carhaix. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Carhaix, départ. du Finistère.

Treffleau, v. (*Morbihan*), arr. de Vannes, cant. d'Elvin, à 10 k. (2 l. ½) de Vannes. *Pop.* 681. *Bur. de poste* de Vannes.

Trefflez, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Plouescat, à 7 k. (1 l. ½) de Lesneven, 7 m. (16 l.)

Digitized by Google

de Quimper. *Pop.* 1002. *Bur. de p.* de Lesneven.

TREFFORT, ville (*Ain*), arr. de Bourg, ch.-l. de canton, à 13 k. (3 l.) N. E. de Bourg, 22 k. (5 l.) N. O. de Nantua, 18 k. (4 l.) N. de Saint-Amour. Cette ville appartenoit au 12e. siècle à la maison de Coligny; au 13e. siècle elle passa dans celle de la Tour-du-Pin, et des dauphins de cette maison aux comtes et ducs de Savoie en 1574. Le duc Emmanuel Philibert l'aliéna et l'érigea en marquisat au profit de Joachim de Rye, de qui le duc de Lesdiguières l'acheta. *Pop.* 2293. *Bur. de poste* de Bourg.

TREFFORT, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont, à 31 k. (7 l.) de Grenoble. *Pop.* 310. *B. de p.* de Grenoble.

TRÉFORET, v. (*Seine-Inférieure*). *Voyez* TRES-FORET.

TREFUMEL, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. d'Evran, près de la Rance, à 13 k. (3 l.) S. de Dinan, 6 m. (13 l.) E. S. E. de Saint-Brieux, 8 k. (2 l.) N. O. de Becherel. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 410. *Bur. de poste* de Dinan.

TREGARANTEC, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lesneven, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 6 m. (14 l. ½) de Quimper. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Lesneven.

TRÉGASTEL, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec, à 8 k. (2 l.) de Lannion, 6 m. (14 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 549. *B. de p.* de Lannion.

TRÉGENESTRE, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Saint-Brieux, cant. de Lamballe, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 14 k. (3 l. ½) de Saint-Brieux. *Pop.* 126. *Bur. de p.* de Lamballe.

TREGIMONT, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Oostbourg. *Pop.*....

TRÉGLAMUS, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Belle-Isle-en-Terre, à 6 k. (2 l.) de Guingamp, 38 k. (8 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 1012. *Bur. de p.* de Guingamp.

TREGLONON, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Ploudalmezeau, à 18 k. (4 l.) de Brest, 7 m. (15 l. ½) de Quimper. *Pop.* 343. *Bur. de p.* de Brest.

TRÉGNY, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Méru, commune d'Ivry, à 10 k. (2 l. ½) de Méru, 21 k. (4 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* comp. celle d'Ivry, 380. *Bur. de p.* de Méru.

TREGOMEUR, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Châtelaudren, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Saint-Brieux, 9 k. (2 l. ½) S. E. de Lanvollon, 6 k. (1 l. ½) E. N. de Châtelaudren. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 672. *Bur. de poste* de Saint-Brieux.

TRÉGONMARET, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lamballe, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 26 k. (5 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Lamballe.

TREGON, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plonbalay, à 16 k. (3 l. ¾) de Dinan, 43 kil. (9 l. ¾) de St.-Brieux, 7 k. (1 l. ¾) de Plancoët. *Pop.* 260. *Bur. de p.* de Plancoët.

TRÉGONEAU, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Bégar, à 5 k. (1 l. ½) de Guingamp, 31 k. (7 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Guingamp.

TRÉGONEL, v. (*Morbihan*). *Voy.* ST.-CARADEC-TREGONEL.

TREGORNAN, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix, commune de Trégan, à 10 k. (2 l. ½) de Rostrenen, 5 m. (10 l. ¾) de Guingamp. *Pop.* comp. celle de Trégan, 600. *Bur. de p.* de Rostrenen.

TRÉGOUREZ, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Châteauneuf-du-Faon, à 28 k. (6 l. ½) de Carhaix, 22 k. (5 l.) de Quimper. Il y a deux brigades de la gendarmerie à pied. *P.* 895. *B. de p.* de Château-Lin.

TRÉGOUX, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de St.-Géry, commune de Créjols, à 19 k. (4 l. ½) de Cahors. *Pop.* comp. celle de Créjols, 323. *Bur. de poste* de Cahors.

TREGRANTEUC, v. (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, cant. de Josselin, commune de St.-Servant, à 7 kil. (1 l. ¾) de Josselin, 10 k. (2 l. ½) de Ploërmel. *Pop.* comp. celle de St.-Servant, 1206. *Bur. de poste* de Josselin.

TRÉGROM, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Lannion, à 15 kil. (3 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l.) de Saint-Brieux, 6 k. (1 l. ½) de Belle-Isle-en-Terre. *Pop.* 1295. *Bur. de poste* de Belle-Isle-en-Terre.

TRÉGUENNEC, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. du Pont-l'Abbé, à 21 k. (4 l. ½) de Pont-Croix, 20 k. (4 l. ½) de Quimper. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Quimper.

TRÉGUEUX, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de St.-Brieux, à 3 kil. (½ de l.) de cette ville. *Pop.* 816. *Bur. de poste* de St.-Brieux.

TREGUIDEL, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lanvollon, à 16 k. (3 l. ½) de Saint-Brieux, 7 k. (1 l. ½) de Châtelaudren. *Pop.* 806. *B. de p.* de Châtelaudren.

TRÉGUIER, ville (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, ch.-l. de canton, dans une presqu'île, à 4 m. (10 l. ½) N. de Saint-Brieux, 27 m. (60 l.) N. O. de Nantes, 11 m. (25 l.) de Brest, 47 m. (107 l.) O. de Paris. Long. 14. 24. Lat. 48. 46. La ville de Tréguier étoit un gouvernement de place de la ci-devant Basse-Bretagne, le siége d'un évêché érigé dans le neuvième siècle. La cathédrale est dédiée à St.-Tugdnal, son premier prélat. On y voyoit un beau monument, qui renfermoit les reliques de St.-Yves. Le duc Jean V donna son pesant d'argent pour construire le tombeau, dont l'ouvrage étoit admiré des connoisseurs. Le chapitre avoit douze chanoines et trois dignitaires. Le bas-chœur étoit composé de trois curés, qu'on appeloit recteurs, six vicaires, deux sacristains, et un maître de psallette. Il y avoit quatre communautés de religieuses : les dames Hospitalières qui avoient la direction de l'hôpital des malades, des Ursulines, des dames dites de la Croix et des dames Paulines, un séminaire et un collége. Près de Tréguier on voyoit un couvent de Récollets. Cette ville a été brûlée dans les temps de la ligue, en 1592, par les Espagnols, qui tenoient le parti du duc de Mercœur, et qui s'étoient établis à Brehat. Tréguier n'a pu se rétablir au point où elle étoit, ses plus riches négocians et habitans s'étant retirés ailleurs. Le port est sûr, et assez grand pour recevoir les plus gros vaisseaux marchands dans les plus basses eaux; il y en entre de 200 tonneaux, ils mouillent à quatre ou cinq brasses d'eau. Le commerce d'exploitation est considérable. Celui de l'intérieur consiste en bled, papier, lin, chanvre, fils blancs ou à mèches, et en chevaux qui sont des plus forts de la ci-devant Bretagne. Cette ville a une brigade de la gendarmerie à pied et un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Paimpol, troisième arrondissement maritime. *Pop.* 2545. *Bur. de poste.*

TRÉGUIER (LA), riv. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de

Digitized by Google

Belle-Isle-en-Terre. Sa source, à 8 k. (2 l.) E. de Belle-Isle, coule au N., arrose Tréguier, et se perd dans l'océan, à 8 k. (2 l.) N. de Tréguier, vis-à-vis de l'île d'Er, à 36 k. (8 l.) de sa source.

**Tréguince**, v. (*Côtes-du-Nord*). *Voyez* Trevou-Tréguncier.

**Tregune**, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Concarneau, à 25 k. (5 l. ¼) de Quimper, 4 k. (1 l.) de Concarneau. On voit près de ce lieu un énorme bloc de granit en équilibre. *Pop.* 2364. *Bur. de poste* de Concarneau.

**Trénet**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, à 18 k. (4 l.) O. de cet endroit, 32 k. (7 l. ½) de Vendôme, 5 m. (12 l. ½) de Blois. Il y a de l'albâtre non exploité. *Pop.* 196. *Bureau de poste* de Montoire.

**Trehorenteul**, v. (*Morbihan*), arr. de Ploermel, cant. de Mauron, à 10 k. (2 l. ½) de Ploermel, 5 m. (11 l. ½) de Vannes. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Ploermel.

**Trehou** (le), v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Ploudiry, à 9 k. (3 l. ½) de Landerneau, 4 m. (10 l.) de Quimper. *Pop.* 1077. *Bur. de p.* de Landerneau.

**Trehoul**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. et commune de Vitry, à 15 k. (3 l. ½) d'Arras. *Pop.* comp. celle de Vitry, 1726. *Bur. de p.* de Douay.

**Treignac**, ville (*Corrèze*), arr. de Tulle, ch.-l. de cant., sur la Vézère, à 31 kil. (7 l.) N. de Tulle, 22 k. (5 l.) N. E. d'Uzerche, 20 k. (4 l. ½) N. p. O. de Corrèze. L'industrie des habitans consiste en filature de coton, chapeaux faits avec de la laine d'agneau, bas à l'aiguille, chandelles et bougies. Les productions consistent en moutons, laines, cire d'une bonne qualité, et petits pois très-estimé. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2591. *Bur. de poste* d'Uzerche.

**Treignat**, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. d'Huriel, à 20 k. (4 l. ½) de Mont-Luçon, 8 m. (17 l. ½) de Moulins. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

**Treignes**, village du ci-devant pays de Liége (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Givet, sur la Noire et Blanche, ruiss., à 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Charlemont, 8 k. (2 l.) E. de Marienbourg, 39 k. (8 l. ½) N. p. O. de Mézières. Il y a une mine de plomb non exploitée. *Popul.* 607. *Bur. de poste* de Givet.

**Treigny**, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de Brinon-le-Franc, à 21 k. (4 l. ½) de Clamecy, 39 k. (8 l. ½) de Nevers, 11 k. (2 l. ½) de Varzy. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Varzy.

**Treigny**, b. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Saint-Sauveur, à 13 k. (3 l.) S. E. de St.-Fargeau, 40 k. (9 l.) S. O. d'Auxerre, 10 kil. (2 l. ½) N. N. O. d'Entrain. *Pop.* 1803. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

**Treilles**, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Sijean, à 29 k. (6 l. ½) de Narbonne, 6 m. (13 l.) de Carcassonne, 13 k. (3 l.) de Sijean. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Sijean.

**Treilles**, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Ferrières, à 9 k. (2 l. ½) de Montargis, 6 m. (13 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Montargis.

**Treilles** (la), riv. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Sijean. Sa source, à 13 k. (3 l.) S. O. de Sijean, coule à l'E., et va se rendre dans l'étang de la Palme, à 8 kil. (2 l.) E. de sa source.

**Treilles** (les), v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Peyrelau, commune de la Roque-Ste.-Marguerite, à 16 k. (3 l. ¾) de Milhaud, 8 k. (2 l.) de Peyrelau. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Milhaud.

**Treillières**, v. (*Loire-Inférr.*), arr. de Nantes, cant. de la Chapelle-sur-Erdre, à 13 k. (3 l.) de Nantes. *Pop.* 1500. *B. de p.* de Nantes.

**Treimmis**, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Mens, sur l'Ebron, à 5 m. (11 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 536. *B. de p.* de Mens.

**Treintel**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Fumel, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 13 k. (3 l.) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Fumel.

**Treis**, bourg (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, ch.-l. de canton, près de la Moselle et du confluent de la rivière de Dèim, à 9 k. (2 l. ½) N. E. de Beilstein, 24 k. (5 l. ½) O. de Boppard, 34 k. (7 l. ¾) S. O. de Coblentz, 22 k. (5 l.) de Trarbach. C'étoit autrefois un bourg libre, mais dont la liberté ne consistoit qu'à ne pas dépendre comme serfs de l'électorat de Trèves. Au-dessus de ce bourg, l'archevêque Baudoin de Trèves fit bâtir un château qui fut détruit dans les guerres de Louis XIV. Ce bourg est situé très-favorablement au bord de la Moselle, dans une plaine spacieuse. La pêche fournit à la subsistance des habitans : ils récoltent beaucoup de vins et de fourrages ; les forêts, qui sont considérables, leur facilitent le commerce des bois. Treis est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1050. *B. de p.* de Trarbach.

**Treissen**, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Traissen.

**Treix**, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Chaumont, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit. *Pop.* 204. *Bur. de p.* de Chaumont.

**Treize-Cantons** (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Luzarche, comm. de Villeron, à 3 k. (¾ de l.) de Louvres, 31 k. (7 l.) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Villeron, 294. *B. de p.* de Louvres.

**Treize-Saints**, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché, près de la Maire, à 10 k. (2 l. ½) d'Argentan, 38 k. (8 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 111. *Bur. de poste* d'Argentan.

**Treize-Septiers**, v. (*Vendée*), arr. et cant. de Montaigu, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 7 m. (15 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 320. *Bur. de p.* de Montaigu.

**Treize-Vents**, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Pouzauge-la-Ville, à 31 kil. (7 l.) de la Châtaigneraye, 5 myr. (11 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple, 7 k. (1 l. ½) de Châtillon. *Pop.* 900. *Bur. de p.* de Châtillon, départ. des Deux-Sèvres.

**Trejouls**, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Lauzerte, près de la Barguelone, à 7 k. (1 l. ¾) de Lauzerte, 25 k. (5 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Lauzerte.

**Trélan**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, commune d'Andresy, à 5 k. (1 l. ¼) de Poissy, 20 k. (4 l. ½) de Versailles. *Pop.* comp. celle d'Andresy, 1050. *Bur. de poste* de Poissy.

**Trelans**, v. (*Lozère*), arrond. de Marvejols, cant. de Chirac, à 16 k. (3 l. ½) de cet endroit, 32 k. (7 l. ¼) de Meude. *Pop.* 486. *Bur. de poste* de Marvejols.

**Trelaze**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. sud-est d'Angers, à 8 k. (2 l.) E. de cette ville, 19 kil. (4 l. ½) O. de Beaufort, 9 k. (2 l. ¼) N. de Brissac. Il y a des carrières d'ardoises qui sont les meilleures du département. *Pop.* 1112. *Bur. de p.* d'Angers.

**Trelen et Molene**, île

Digitized by Google

(*Finistère*), arr. de Brest, à 32 k. (7 l. ¼) O. de cette ville, 11 k. (2 l. ¼) O. de la côte, 1 k. (¼ de l.) O. de l'Isle de Quemenès; elles ont du N. au S. 4 k. (1 l.) de long, 1 k. (¼ de l.) de large, et ne sont séparées que par des sables qui sont couverts par les marées.

Trelevenez, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Ploudiry, à 6 k. (1 l. ¼) de Landerneau, 4 myr. (10 l. ¼) de Quimper. *Pop.* 386. *Bur. de poste* de Landerneau.

Trelevern, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec, à 9 k. (2 l. ¼) de Lannion, 6 m. (12 l. ½) de St.-Brieux, 13 k. (3 l.) de Tréguier. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Tréguier.

Trélissac, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Périgueux, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.... Bur. de p.* de Périgueux.

Trélivan, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. ouest de Dinan, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (11 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 445. *B. de p.* de Dinan.

Trelly, v. (*Manche*), arr. de Coutances, canton de Mont-Martin, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Coutances. Ce village est la patrie de René *Boudier de la Jousselière*, historien et poëte, né vers 1633, mort à Mantes-sur-Seine en 1723: à l'âge de 15 ans, il savoit le latin, le grec et l'espagnol, et faisoit de jolis vers français pour son âge. On a de lui: *Histoire Romaine*; *Abrégé de l'Histoire de France*; *Traité sur les Médailles*, *etc. Pop.* 1181. *Bur. de poste* de Coutances.

Trelon, b. (*Nord*), arr. d'Avesnes, ch.-l. de cant., à 27 k. (6 l.) S. E. de Maubeuge, 14 k. (3 l. ½) S. E. d'Avesnes, 8 m. (18 l.) S. E. de Douay. Il y a des mines de fer dans le territoire, un fourneau, deux forges, et un sous-inspecteur des forêts. *Pop.* 1010. *Bur. de poste* d'Avesnes.

Treloup, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Condé, près de la Marne, à 15 k. (3 l. ½) de Château-Thierry, 5 m. (12 l. ½) de Laon. *Pop.* 1013. *Bur. de poste* de Dormans, départ. de la Marne.

Trem-d'Ussou, v. (*Arriège*). *Voyez* Usson.

Tremaille (la), mont. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 14 k. (3 l. ½) O. de Castillon.

Trémainville, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours, comm. de Chevrainvilliers, à 6 k. (1 l. ½) de Nemours, 16 k. (3 l. ½) de Fontainebleau. *Pop.* comp. celle de Chevrainvilliers, 272. *B. de p.* de Nemours.

Trémaouzan, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Landerneau, à 8 k. (2 l.) de Lesneven, 6 myr. (13 l.) de Quimper. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Lesneven.

Trémargat, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Callac, comm. de Mael-Pestivien, à 11 k. (2 l. ½) de Rostrenen, 28 k. (6 l. ½) de Guingamp. *Pop.* comp. celle de Mael-Pestivien, 1060. *Bur. de poste* de Rostrenen.

Trémauville, v. (*Seine-Infér.*), arr. d'Yvetot, cant. de Fauville-en-Caux, à 16 k. (3 l. ½) de Caux, 5 m. (10 l. ½) de Rouen, 5 kil. (1 l. ½) de Fauville. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Fauville.

Tremblade (la), b. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Marennes, cant. d'Arvert, à 6 k. (1 l. ½) S. de Marennes, 40 k. (9 l.) O. de Saintes, 18 k. (4 l.) N. p. O. de Royan. Il y a une verrerie, et on fait commerce et transport par mer de sel, vins, vinaigre et eaux-de-vie. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Marennes, 5e. arrondis. maritime. *Pop.* 2500. *Bur. de poste.*

Tremblay, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Damville, comm. de Grandvilliers, à 5 k. (1 l. ½) de Damville, 22 k. (5 l.) d'Evreux. *Pop.* comp. celle de Grandvilliers, 295. *Bur. de poste* de Damville.

Tremblay, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. d'Antrain, à 25 kil. (5 l. ½) de Dol, 38 kil. (8 l. ½) de Rennes, 4 k. (1 l.) d'Antrain. C'est la patrie de Exupere-Joseph *Bertin*, médecin à Paris, associé vétéran de l'académie des sciences, né le 21 septembre 1712, et mort au mois de février 1781. *Pop.* 2066. *Bur. de poste* d'Antrain.

Tremblay, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, comm. de Villemaréchal, à 11 k. (2 l. ½) de Nemours, 3 k. (¾ de l.) de Lorrès. *Pop.* comp. celle de Villemaréchal, 522. *B. de p.* de Nemours.

Tremblay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Goussse, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) de Versailles, 7 k. (1 l. ½) de Livry. On y fait de la dentelle. *Pop.* 824. *Bur. de poste* de Livry.

Tremblay, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Versailles. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Montfort.

Tremblay (le), v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Neubourg, à 22 k. (5 l.) de Louviers, 21 kil. (4 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Neubourg.

Tremblay (le), bourg (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 15 k. (3 l. ½) S. de Dreux, 19 k. (4 l. ½) N. N. O. de Chartres, 10 k. (2 l. ½) E. de Châteauneuf. *Pop.* 496. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Tremblay (le), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, canton de Pouancé, à 11 k. (2 l. ½) de Segré, 14 k. (3 l. ½) de Pouancé. *Pop.... Bur. de poste* de Segré.

Tremblay (le), v. (*Seine*), arr. de Sceaux, canton de Charenton, comm. de Champigny, à 14 kil. (3 l. ½) de Sceaux, 5 k. (1 l. ½) de Charenton. *Popul.* comp. celle de Champigny, 1434. *Bur. de poste* de Paris.

Tremblay (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Poissy, commune de Villaines, à 5 k. (1 l. ½) de Poissy, 19 kil. (4 l. ½) de Mantes. *Pop.* comp. celle de Villaines, 478. *Bur. de poste* de Poissy.

Tremblay (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, comm. de St.-Cyr, à 10 k. (2 l. ½) de Mantes, 8 k. (2 l.) de Magny. *Pop.* comp. celle de Saint-Cyr, 266. *Bur. de poste* de Mantes.

Tremblaux (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Milly, comm. de Puisetel-le-Marais, à 8 k. (2 l.) d'Etampes, 15 k. (3 l. ½) de Milly. *Pop.* comp. celle de Puisetel, 261. *B. de p.* d'Etampes.

Tremblecourt, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, à 15 k. (3 l. ½) de Toul, 22 k. (5 l.) de Nancy. *P.* 231. *B. de p.* de Toul.

Trembleb (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. ouest de Versailles, comm. de Bois-d'Arcy, à 7 k. (1 l. ½) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Bois-d'Arcy, 286. *Bur. de poste* de Versailles.

Tremblesseau, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, commune d'Evry-les-Châteaux, à 7 k. (1 l. ¾) de Brie-sur-Hières, 10 k. (2 l. ½) de Melun,

Digitized by Google

Melun. *Pop.* comp. celle-d'Yvry-les-Châteaux, 490. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

TREMBLEVIF, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Romorantin, cant. de Salbris, à 13 k. (3 l.) N. O. de cet endroit, 23 k. (5 l. ½) N. E. de Romorantin, 4 m. (10 l. ½) de Blois. *Pop.* 1130. *B. de p.* de Salbris.

TREMBLEUR, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Daelhem, à 6 k. (1 l. ½) S. S. E. de Vise, 8 kil. (2 l.) O. d'Aubel, 14 k. (3 l. ½) N. E. de Liége, 8 k. (2 l.) d'Herve. On y fabrique des serges. *Pop.* 570. *Bur. de poste* d'Herve.

TREMBLOY, v. (*Ardennes*) *Voy.* TRAMBLOIS.

TREMBLOY (LES), v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Gray, sur la Tenize, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) de Gray, 5 m. (11 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Gray.

TREMEANE, v. (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 13 k. (3 l.) de Quimper. *Pop.* 524. *Bur. de poste* de Quimper.

TREMEHEUC, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg, à 14 k. (3 l. ½) de Dol, 36 k. (8 l.) de Rennes, 4 k. (1 l.) de Combourg. *Pop.* compr. celle de Lourmais, 725. *B. de p.* de Combourg.

TREMEL, cap (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Crozon, à 8 k. (2 l.) N. O. de cet endroit; elle a la Pointe du Diable au N. et celle du Grand-Gouin à l'O.

TREMELOIR, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Châtelaudren, à 8 k. (2 l.) de St.-Brieux. *P.* 457. *Bur. de p.* de St.-Brieux.

TREMENECH, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lannilis, comm. de Plouguernau, à 15 kil. (3 l. ½) de Lesneven, 25 kilom. (5 l. ½) de Brest. *Pop.* comp. celle de Plouguernau, 3360. *Bur. de p.* de Lesneven.

TREMENTINE, bourg (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, canton de Cholet, à 13 k. (3 l.) S. de Chemillé, 8 k. (2 l.) N. E. de Cholet, 8 k. (2 l.) S. E. de Beaupréau, 41 k. (9 l. ½) d'Angers. On y fait commerce de mouchoirs et de toiles. *Pop.* 1630. *Bur. de p.* de Chemillé.

TREMEREUC, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Ploubalay, à 11 k. (2 l. ½) de Dinan, 5 myr. (11 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 358. *B. de poste* de Dinan.

TRÉMEROL, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de Milly, comm. de Maisse, à 7 k. (1 l. ½) de Milly, 16 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Maisse, 660. *Bur. de poste* de Milly.

TREMERY, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, à 15 kil. (3 l. ½) de Metz. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Metz.

TREMEUR, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Broons, à 3 k. (½ de l.) de Broons, 41 kil. (9 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 754. *Bur. de poste* de Broons.

TREMEUX, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Meiche, à 4 k. (1 l.) de St.-Hippolyte, 6 m. (14 l. ½) de Besançon. *Pop.* 22. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

TRÉMEUX, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Grande-Serre, à 25 k. (5 l. ½) de Romans. *P.* compr. celle de Hauterive, Tarsanne et St.-Germain, 1643. *B. de p.* de Romans.

TREMEVEN, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lanvollon, à 9 k. (2 l. ½) de Pontrieux, 25 k. (5 l. ½) de St.-Brieux, 14 k. (3 l. ½) de St.-Pol. *Pop.* 415. *Bur. de poste* de St.-Pol.

TREMEVEN, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Quimperlé, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 43 kil. (9 l. ½) de Quimper. *Pop.* 870. *Bur. de poste* de Quimperlé.

TRÉMEILLY, village (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Doulevant, à 32 k. (7 l. ½) de St.-Dizier, 38 k. (8 l. ½) de Chaumont, 11 kilom. (2 l. ½) de Montierender. *Popul.* 272. *Bur. de poste* de Montierender.

TREMINIS, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Mens. *Pop.* 536. *Bur. de poste* de Mens.

TREMOINS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. d'Héricourt, à 21 k. (4 l. ½) de Lure, 41 kil. (9 l. ½) de Vésoul, 18 k. (4 l.) de Béfort. *Pop.* 48. *Bur. de poste* de Béfort, dép. du Haut-Rhin.

TREMOLAT, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de St.-Alvère, près de la Dordogne, à 18 k. (4 l.) de Belvez, 36 kil. (8 l.) de Périgueux, 10 k. (2 l. ½) du Bugne. Il y a dans cette commune une fontaine renommée pour les incrustations. La vapeur qui en sort brûle la paille et forme sur le bord des pierres spongieuses et bizarres. *Pop.* 967. *Bur. de poste* du Bugne.

TREMON, b. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Vihiers, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de cette ville. *Pop.* 615. *Bur. de poste* de Vihiers.

TRÉMONS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Penne, à 16 kilom. (3 l. ½) de Villeneuve-d'Agen, 5 k. (1 l. ½) de Penne. *Pop.*... *B. de p.* d'Agen.

TRÉMONS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Villeneuve-d'Agen, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Villeneuve d'Agen.

TREMONSEY, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Bains, à 36 k. (8 l.) de Mirecourt, 4 k. (1 l.) de Bains. *P.* 387. *B. de p.* de Bains.

TREMONT, forêt (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Rumigny, à 5 k. (1 l. ½) S. de cet endroit. Elle a du N. au S. 2334 m. (1200 t.) de long, et de l. à l'O. 2139 mètr. (1100 toises).

TREMONT, v. (*Jura*), arr. et cant. de Poligny, sur un mont près de la Glantine, à 3 k. (¾ de l.) de Poligny, 22 k. (5 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 613. *Bur. de poste* de Poligny.

TRÉMONT, village (*Meuse*), arr. et cant. de Bar-sur-Ornain, près de la Saulx, à 7 k. (1 l. ½) de Bar. Il y a une carrière de pierre de taille exploitée. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

TREMONT, v. (*Orne*), arrond. d'Alençon, cant. de Courthomer, à 23 k. (5 l. ½) d'Alençon, 8 kil. (2 l.) de Séez. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de Séez.

TRÉMOREL, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac, à 13 k. (3 l.) S. de Broons, 5 m. (11 l. ½) S. E. de St.-Brieux, 13 k. (3 l.) N. de Mauron. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* de Broons.

TRÉMOUILLE (LA), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Pont-de-Salars, à 11 k. (2 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 416. *Bur. de p.* de Rhodez.

TRÉMOUILLE, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Champs, à 32 k. (7 l. ½) de Mauriac, 5 m. (12 l.) d'Aurillac, 14 k. (3 l. ½) de Bort. *Pop.* 1319. *Bur. de poste* de Bort, dép. de la Corrèze.

TRÉMOUILLE (LA), ville (*Vienne*), arr. de Montmorillon, chef-lieu de cant., sur la Benaise, à 5 m. (12 l. ½) E. de Poitiers, 13 kilom. (3 l.) É. de Montmorillon, 13 k. (3 l.) S. O. de Belabre. *Pop.* 752. *Bur. de poste* de Montmorillon.

TRÉMOUILLE-ST.-LOUP, village (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, canton de St.-Pardoux-la-Tour, à



Digitized by Google

30 k. (6 l. ¼) de Besse, 5 myr. (11 l. ¼) de Clermont, 9 k. (2 l. ½) de Tauves. *Pop.* 504. *Bur. de poste* de Tauves.

**Trémoulet**, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Saverdun, à 14 k. (3 l. ½) de Mirepoix, 37 k. (8 l. ½) de Tarascon, 10 k. (2 l. ½) de Pamiers. *Pop.* 165. *Bur. de poste* de Pamiers.

**Trémuson**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de St.-Brieux, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 534. *Bur. de poste* de St.-Brieux.

**Tren** (le), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castel-Jaloux, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (10 l. ½) d'Agen. *Pop.* 224. *Bur. de p.* de Castel-Jaloux.

**Trenal**, v. (*Jura*), arr. et cant. de Lons-le-Saunier, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

**Trenant**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. d'Ardes, à 10 k. (2 l. ½) d'Issoire, 34 k. (7 l. ½) de Clermont. *Pop.* 226. *Bur. de poste* d'Issoire.

**Trène** (la), v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Créon, à 9 k. (2 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 1077. *Bur. de p.* de Bordeaux.

**Treneuil**, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de l'Isle-Bouchard, à 16 k. (3 l. ¾) de Chinon, 38 k. (8 l. ½) de Tours. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de l'Isle-Bouchard.

**Trenheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Vasselonne, à 21 kil. (4 l. ½) de Strasbourg, 6 k. (1 l. ½) de Molsheim. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Molsheim.

**Trensac**, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Sabres, à 43 k. (9 l. ½) de Tartas, 41 kil. (9 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 1911. *Bur. de poste* de Lhispotey.

**Trensy**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton de Nemours, près de la Lunain, à 7 k. (1 l. ½) de Nemours, 31 k. (7 l.) de Melun. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Nemours.

**Trentepas** (la), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Chorges. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Remollon, coule au S., et se rend dans la Durance, à 5 k. (1 l. ¼) de sa source.

**Trégant**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix, à 15 kil. (3 l. ½) O. p. S. de Rostrenen, 7 myr. (15 l.) O. S. O. de St.-Brieux, 10 k. (2 l. ½) S. de Carhaix. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Rostrenen.

**Trégoat**, (*Finistère*), arr. de Quimper, cant. de Plogastel, à 20 k. (4 l. ½) S. E. de Pont-Croix, 5 m. (12 l.) S. de Brest, 18 k. (4 l.) O. S. O. de Quimper. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Quimper.

**Trégon**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Dreux, sur la Blaise, à 7 k. (1 l. ¾) de Dreux, 29 kil. (6 l. ½) de Chartres. Il y a un moulin à foulon et deux à bled. *Pop.* 474 *Bur. de poste* de Drenx.

**Trégourgat**, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Plabennec, à 18 k. (4 l.) de Brest, 7 myriam. (15 l. ½) de Quimper. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de Brest.

**Trépail**, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Verzy, à 18 k. (4 l.) d'Épernay, 22 k. (5 l.) de Châlons. *P.* 542. *B. de p.* d'Epernay.

**Trépassais**, baye (*Finistère*), arrond. de Quimper, cant. de Pont-Croix, à 4 kilom. (1 l.) O. de Cleden. Elle est bornée à l'O. par la pointe du Raz, et au N. par celle du Croisan. Elle a 2 k. (½ l.) de profondeur.

**Trepied**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Montreuil-sur-mer, comm. de Cuqué, à 10 k. (2 l. ½) de Montreuil, 8 m. (19 l. ½) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Cuqué... *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

**Trépols** (la), fontaine (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Meyruéis. Elle est au pied de la montagne de Laigvaal, à 13 k. (3 l.) E. p. S. de Meyruéis, coule au N. et se rend dans le Tarnon, à 4 k. (1 l.) N. de sa source.

**Trépont** (le), bourg (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, près de l'embouchure de la Bresle dans l'Océan, à 25 k. (5 l. ½) de Dieppe, 7 m. (16 l. ½) de Rouen, 4 k. (1 l.) d'Eu. Ce bourg, de la ci-devant Normandie, et dans le ci-dev. pays de Caux, est le port de la ville d'Eu; son usage n'est que pour les petits bâtimens. On voyoit anciennement à Tréport d'assez belles rues bien bâties et bien peuplées, et jusqu'à cent navires dans le port. Sa rade est une des meilleures de toute la côte. Plusieurs causes ont concouru à la ruine de cette commune. Son défaut de fortifications, les guerres, le voisinage de Dieppe et de St.-Vallery, et la reprise de Calais sur les Anglais, peuvent être comptées au nombre des principales et des plus fortes. Plusieurs de ses rues sont fondues dans la mer. On voit peu de navires dans le port. Quantité de caves, de celliers, de fours et d'autres commodités pour les usages de la vie, dont le bourg abonde encore, servent d'asyle aux hiboux et aux chauve-souris. Il n'y a de Tréport à Dourres que 11 m. (24 l.) on y aborde par conséquent en une marée. Aussi ce bourg a-t-il toujours été en butte aux Anglais, qui y sont descendus et l'ont ruiné à diverses reprises. En 1339 ils y abordèrent avec 120 voiles, et y mirent tout à feu et à sang. L'année suivante ils y retournèrent dans le même dessein. En 1413 ils passèrent tout au fil de l'épée, et mirent encore le feu, non-seulement dans le bourg, mais à plusieurs lieux des environs. On ne parle pas des ravages que les mêmes Anglais et les Huguenots y ont faits pendant les guerres du Calvinisme, principalement en 1545 et en 1572.

Cependant, malgré leur décadence, ses habitans, au nombre d'environ 2000, conservent toujours quelques traces de leur ancien état. Tréport avoit vicomté et amirauté, grenier à sel, bureau des fermes. Il avoit des échevins dès le 13e siècle; et ce bourg se gouvernoit par un maire et cinq échevins. Il n'y avoit qu'une seule paroisse dans ce bourg. On y voyoit une abbaye de Bénédictins de la Congrégation de saint Maur, sous le nom de *saint Michel*. Les habitans de Tréport s'occupent les uns à faire des filets, ou à chercher des vers de mer, ou à mettre l'amorce aux hameçons; les autres lavent le poisson, ou le transportent à la ville d'Eu. Il y a aussi des chasse-marées qui en apportent à Paris. Les femmes y font de la dentelle. Ce bourg a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Dieppe, 2e arrond. maritime. *Pop.* 2000. *Bur. de poste* d'Eu.

**Trépot**, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Ornans, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 11 kilom. (2 l. ½) de Besançon. *Popul.* 452. *Bur. de poste* d'Ornans.

**Trépsel**, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Caen. *P.* 310. *B. de p.* de Falaise.

**Trept**, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, à 18 k. (4 l.) N. p. O. de la Tour-du-Pin, 6 m. (14 l. ½) N. N, E. de

Grenoble, 6 k. ( 1 l. ¼ ) S. E. de Crémieu. *P.* 784. *B. de p.* de Crémieu.

**Tréry** ( le ), riv. ( *Isère* ), arr. de St.-Marcellin, cant. de Vinay. Sa source, à 15 k. ( 3 l. ¾ ) N. p. E. de St.-Marcellin, coule au S. S. E., passe à l'O. de Vinay, et se rend dans l'Isère, à 3 k. ( ¾ de l. ) S. E. de Vinay.

**Tres-Forêt**, v. ( *Seine-Infér.* ), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, à 8 k. ( 2 l. ) de Neufchâtel, 41 k. ( 9 l. ¼ ) de Rouen. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

**Très-les-Etrées**, v. ( *Ain* ), arr. de Nantua, cant. de Chatillon-de-Michaille, comm. de Champtromier, à 16 k. ( 3 l. ¾ ) de Nantua, 4 myr. ( 10 l. ¼ ) de Bourg. *Pop.* compr. celles de Champtromier, de Forens, de Noirecourbe et des Clozettes, 978. *Bur. de poste* de Chatillon-de-Michaille.

**Tresan**, v. ( *Loiret* ), arrond. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, près de l'Oeuf ou riv. d'Essonne, à 16 k. ( 3 l. ¾ ) de Pithiviers, 6 m. ( 12 l. ¼ ) d'Orléans, 2 k. ( ¼ l. ) de Malesherbes. *Pop.* 94. *Bur. de poste* de Malesherbes.

**Tresanvaux**, v. ( *Meuse* ), arr. de Verdun, cant. de Fresne-en-Woivre, à 21 k. ( 4 l. ¾ ) de St.-Mihel, 5 m. ( 10 l. ¼ ) de Bar-sur-Aube. *P.* 431. *B. de p.* de St.-Mihel.

**Tresbes**, ville ( *Aude* ), arr. de Carcassonne, cant. de Cappendu, sur l'Aude, à 7 k. ( 1 l. ½ ) E. de Carcassonne, 25 k. ( 5 l. ¾ ) N. E. de Limoux, 20 k. ( 4 l. ¼ ) N. O. de la Grasse. *Pop.* 1087. *Bur. de poste* de Carcassonne.

**Trescault**, v. ( *Pas-de-Calais* ), arr. d'Arras, cant. de Bertincourt, à 18 k. ( 4 l. ) de Bapaume, 32 k. ( 7 l. ¼ ) d'Arras, 14 k. ( 3 l. ¼ ) de Cambrai. *Pop.* 585. *Bur. de poste* de Cambrai, départ. du Nord.

**Trescendans**, v. ( *Doubs* ), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Rougemont, près de l'Oignon, à 16 k. ( 3 l. ½ ) de Baume, 38 kil. ( 8 l. ½ ) de Besançon. *P.* 104. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

**Treschenu**, v. ( *Drôme* ), arr. de Die, cant. de Chatillon, à 4 k. ( 1 l. ) de Die. *Pop.* 634. *Bur. de poste* de Die.

**Trescleoux**, v. ( *Hautes-Alpes* ), arr. de Gap, cant. d'Orpierre, près de la Blaisance, à 7 k. ( 1 l. ¾ ) de Serres, 39 kil. ( 8 l. ½ ) de Gap. *Pop.* 458. *Bur. de p.* de Serres.

**Trescon**, v. ( *Aisne* ), arr. de St.-Quentin, cant. de Vermand, à 14 kil. ( 3 l. ½ ) de St.-Quentin, 5 m. ( 11 l. ½ ) de Laon. *Pop.* 225. *B. de p.* de Ham, dép. de la Somme.

**Trésesoux**, v. ( *Hautes-Pyrén.* ), arr. d'Argelès, cant. et commune de St.-Pé, près du gave de Pau, à 7 k. ( 1 l. ¾ ) de Lourde, 10 k. ( 2 l. ½ ) d'Argelès. *Pop.* compr. celle de St.-Pé, 2742. *B. de poste* de Lourde.

**Tresrave**, v. ( *Mont-Blanc* ), arr. de Chambéry, cant. d'Aix, près du Lac du Bourget, à 8 kil. ( 2 l. ) de Chambéry. *Pop.* 400. *Bur. de poste* d'Aix.

**Treslaouénan**, v. ( *Finistère* ), arr. de Morlaix, cant. de Plouezvede, à 18 k. ( 4 l. ) de Lesneven, 7 m. ( 16 l. ) de Quimper. *Popul.* 2654. *B. de p.* de St.-Pol-de-Léon.

**Treslon**, v. ( *Marne* ), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, à 15 k. ( 3 l. ¾ ) de Reims, 5 myr. ( 11 l. ¼ ) de Châlons. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Reims.

**Tresemez**, v. ( *Aude* ), arr. de Castelnaudary, cant. et comm. de Belpech, à 22 k. ( 5 l. ) de Castelnaudary, 13 kil. ( 3 l. ) de Mirepoix. *Pop.* compr. celle de Belpech, 2072. *Bur. de poste* de Mirepoix.

**Tresnay**, v. ( *Nièvre* ), arr. de Nevers, cant. de Dorne, à 11 kil. ( 2 l. ½ ) de St.-Pierre-le-Moutier, 32 k. ( 7 l. ¼ ) de Nevers. *Popul.* 427. *Bur. de poste* de St.-Pierre-le-Montier.

*Trésor ( Bureau des Finances et Chambre du Domaine* ). Sous la monarchie, cette juridiction étoit composée d'un premier et d'un second président, de trois présidens trésoriers de France, d'un chevalier d'honneur, de trente-deux trésoriers de France ( onze charges étoient vacantes en 1789 ), d'un avocat et procureur du roi, d'un commissaire du conseil pour le pavé de la ville, faubourg et banlieue de Paris, de commissaires du conseil pour les ponts et chaussées, ainsi que pour le département des tailles, d'un commissaire du conseil pour les bâtimens dépendans du domaine du roi, de conseillers du roi commissaires généraux de la voirie, etc. etc. Les deux présidens et l'avocat procureur du roi étoient tenus de se faire recevoir en la grand'chambre du parlement de Paris. Les avocats au parlement et procureurs de la cour plaidoient et occupoient à ce tribunal. Ils connoissoient de tout ce qui concernoit les finances, voirie, bâtimens et réparations des juridictions royales, ponts et chaussées, pavé. L'enregistrement et l'exécution des brevets et lettres de dons accordés par le roi, des lettres de naturalité et de légitimation, lui appartenoient. La levée des tailles n'étoit faite qu'après que le bureau en avoit présenté au roi, en son conseil, la répartition qui lui avoit paru convenable pour chaque élection. Dans les cérémonies les présidens portoient une robe de velours noir. Celle des trésoriers et des gens du roi étoit de satin.

*Trésor public*, sous l'Empire. Le trésor public est le *centre commun* où doivent se réunir toutes les recettes de l'Etat, et d'où sortent, d'après les autorisations de l'Empereur, tous les fonds destinés aux dépenses publiques. Un ministre est chargé de la direction du trésor public, de l'exécution des lois et arrêtés du Gouvernement relatifs aux *dépenses publiques*, de la distribution des fonds à mettre à la disposition des divers ministres, et de l'autorisation de paiement de leurs ordonnances délivrées dans les formes constitutionnelles; de la formation, de la tenue et des mutations du grand livre de la dette publique et du registre des pensions; des instructions qui règlent la comptabilité des receveurs généraux et particuliers, des payeurs des départemens, divisions, ports et armées; de la surveillance et du contrôle ou versement des fonds et revenus publics de toute nature dans la caisse du trésor public à Paris, ou dans les caisses extérieures; des négociations qu'exigent le service, le mouvement des fonds, et les poursuites et recouvremens des débets des comptables. Sous les ordres du ministre sont placés trois administrateurs; l'un pour les caisses et la recette; un autre pour la dépense, et un troisième pour le grand livre, la surveillance des affaires litigieuses où le trésor public est partie intéressée, la suite des opérations relatives à la comptabilité, et toutes les parties qui ne concernent point les recettes et les dépenses. Le trésor public a des préposés extérieurs, qui sont: 1°. des inspecteurs-généraux, au nombre de quatorze, et chargés de la vérification des caisses des payeurs établis dans les divisions militaires, les ports et les départemens, et de celles des receveurs-généraux et particuliers; 2°. des



Digitized by Google

payeurs des divisions militaires chargés aussi du paiement des dépenses diverses et de la dette publique dans les départemens où ils résident. La résidence de ces payeurs est dans les chefs-lieux des divisions militaires ; 3e. des payeurs de la marine et des colonies. Il y en a un dans chaque arrondissement maritime. Ils résident dans les ports de Dunkerque, Anvers, Boulogne, le Havre, Cherbourg, Brest, St.-Malo, Lorient, Nantes, Rochefort, Bordeaux et Toulon, et deux autres résidans, l'un aux forges de Nevers, et l'autre à Ajaccio ; 4e. des préposés résidans dans les chefs-lieux de département qui ne sont point chefs-lieux de divisions militaires. Ces préposés sont directement chargés des dépenses diverses de la dette publique; 5e. de deux payeurs des dépenses, l'un du canal ci-dev. de Picardie, l'autre du Simplon ; d'un préposé à Turin au paiement des rentes et pensions, et d'un conservateur de ces rentes résidant aussi à Turin.

Trésor, calanque et pointe (*Var*), arr. de Toulon, à la côte S. E. de l'île du Levant *ou* Titan, entre la calanque de la Teste et le cap du Pauvre-Louis.

Trésorière (la), v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. ouest d'Arles, sur le petit Rhône, à 9 k. (2 l. ¼) d'Arles, 8 m. (19 l.) de Marseille. *P...* *B. de p.* d'Arles.

*Trésoriers de France.* Sous la monarchie, c'étoient des magistrats établis dans les diverses généralités pour veiller à la conservation du domaine du roi et de ses revenus, et pour en faire payer les charges locales. Ils recevoient les cautions des comptables de leur généralité, et leur donnoient à chacun un état par estimation des recettes et dépenses qu'ils avoient à faire. Ils avoient un eux toute juridiction, jusqu'à ce que ceux-ci eussent rendu leurs comptes à la chambre. Si les comptables devenoient insolvables, ils les dépossédoient et mettoient à leur place qui bon leur semblioit, en attendant que le roi y eût pourvu. Les juridictions auxquelles étoient attachés les trésoriers de France s'appeloient bureaux des finances. Elles avoient été établies par Henri III en 1577. Ces magistrats étoient commensaux de la maison du roi, et jouissoient en cette qualité des droits de *committimus* et de franc-salé. Ils étoient en outre exempts de guet, de garde, de réparations des villes, de subventions, des droits d'aides, emprunts, subsistances, logemens de guerre, tutelle et curatelle. Ils avoient, comme les cours souveraines, la noblesse transmissible, et le privilége de n'être jugés que par leurs pairs. La finance de leurs charges étoit de 60,000 livres.

Tresports (la), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. d'Arreau, à 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de cet endroit. Elle a, de l'O. à l'E., 3 k. (¾ de l.) de long ; elle est en roche.

Trespoux, v. (*Lot*), arrond. et cant. sud de Cahors, comm. de Rassiols, à 6 k. (1 l. ½) de Cahors. Il y a une carrière de marbre non exploitée. *Pop.* 242. *Bur. de p.* de Cahors.

Tresques, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, canton de Bagnols, sur la Tave, à 18 k. (4 l.) d'Uzès, 36 k. (8 l.) de Nimes, 7 kilom. (1 l. ¾) de Bagnols. *Pop.* 985. *Bur. de poste* de Bagnols.

Tressaint, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Dinan, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Dinan.

Tressan, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, à 22 kil. (5 l.) de Lodève, 31 kil. (7 l.) de Montpellier, 10 kil. (2 l. ½) de Gignac. *P.* 430. *B. de p.* de Gignac.

Tressange, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, à 21 k. (4 l. ¼) de Longwy, 36 k. (8 l.) de Metz, 15 kil. (3 l. ½) de Thionville. *Pop.* comprise celle de Ludelange et de Bur, 290. *Bur. de poste* de Thionville.

Tressé, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Combourg, à 21 k. (4 l. ¼) de St.-Malo, 43 k. (9 l. ¾) de Rennes, 10 k. (2 l. ½) de Châteauneuf. On y trouve de la glaise blanche. *Pop.* 370. *Bur. de p.* de Châteauneuf.

Tressens, v. (*Gers*), arrond. et canton de Lectour, comm. de Marsolan, à 8 kil. (2 l.) de Lectour, 34 k. (7 l. ¾) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Marsolan, 1260. *Bur. de p.* de Lectour.

Tressère, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de Thuir, à 10 kil. (2 l. ½) de Céret, 16 kil. (3 l. ½) de Perpignan. *Pop.* compr. celle de Nidolères, 222. *Bur. de poste* de Céret.

Tresses, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Carbonblanc, à 7 k. (1 l. ¾) de Bordeaux. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Bordeaux.

Tressigneux, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, canton de Lanvollon, à 21 k. (4 l. ½) de St.-Brieux, 8 kil. (2 l.) de Châtelaudren. *Pop.* 719. *Bur. de poste* de Châtelaudren.

Tressin, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de Lannoy, à 9 k. (2 l. ½) de Lille, 29 k. (6 l. ½) de Douay. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Lille.

Tresson, b. (*Sarthe*), arrond. de St.-Calais, canton de Bouloire, sur l'Etangsort, à 13 kil. (3 l.) O. de St.-Calais, 29 k. (6 l. ½) S. E. du Mans, 8 k. (2 l.) N. E. de Grand-Lucé. Il y a de la pierre à chaux et une manufacture de toiles. *P.* 1200. *Bur. de poste* de St.-Calais.

Tressonelle (la), riv. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Bessenay. Sa source, à 27 k. (6 l.) E. de Lyon, coule à l'E., et se rend dans la Brevenne, à St.-Bel.

Tretaire (la), canal (*Nord*) ; il tire ses eaux des marais de la Scarpe et d'un ruisseau à Anchin. Il va au S. E., puis à l'E. en ligne droite, passe à Wandignies, et monte au N. se rendre dans la Scarpe, il a 13 k. (31.) de long.

Tréteaux, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Jaligny, à 27 k. (6 l.) de Cusset, 27 kilom. (6 l.) de Moulins, 16 kilom. (3 l. ¾) de la Palisse. *P.* 713. *B. de p.* de la Palisse.

Trétreinville, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Pithiviers, commune de Guigneville, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Pithiviers. *P.* comp. celle de Guigneville, 550. *Bur. de p.* de Pithiviers.

Tretins, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, canton de Boen, près du Lignon, à 14 kil. (3 l. ½) de Montbrison. *Pop.* 320. *Bur. de poste* de Montbrison.

Tretoire (la) *ou* St.-Christophe-la-Tretoire, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rebais, à 31 k. (7 l.) de Rosoy, 6 m. (13 l.) de Melun, 3 k. (¾ de l.) de Rebais. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Rebais.

Trets, ville (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, ch.-l. de canton, à 20 k. (4 l. ½) E. S. E. d'Aix, 29 kilom. (6 l. ½) N. E. de Marseille, 14 k. (3 l. ½) O. de St.-Maximin. Il y a trois fabriques de savon. Dans le lieu dit *St.-Jean-du-Désert*, on trouve du marbre fond jaune mêlé de blanc, coupé de lignes rouges, qu'on polit avec succès, et qui approche de la

Digitized by Google

crocetelle d'Espagne. *Popul.* 2600. *Bur. de poste* d'Aix.

**Tréfu**, v. (*Jura*), srrond. de Saint-Claude, canton des Petites-Chiettes, à 18 k. (4 l.) d'Orgelet, 23 k. (5 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *P.* 117. *B. de p.* de Lons-le-Saunier.

**Trétudans**, v. (*Haut-Rhin*), arr. et canton de Béfort, sur la Savoureuse, à 8 kil. (2 l.) de Béfort. *Pop.* 209. *Bur. de p.* de Béfort.

**Treuilon (la)**, riv. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Loué. Sa source, dans la forêt de la grande Charnie, à 14 k. (3 l. ½) S. S. O. de Sillé, coule au S., reçoit les eaux de l'Erve, et se jette dans la Sarthe, à Sablé.

**Treux**, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, canton de Bray, près du ruisseau de Miraumont, à 24 kilom. (5 l. ¼) de Péronne, 22 k. (3 l.) d'Amiens, 6 k. (1 l. ¼) d'Albert. *P.* 150. *Bur. de poste* d'Albert.

**Trévans**, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, canton de Mezel, à 15 k. (3 l. ½) de Digne. *P.* 146. *B. de p.* de Digne.

**Trévargan**, v. (*Finistère*), arr. de Château-Lin, cant. de Crozon. *Pop.* 310. *B. de p.* de Château-Lin.

**Trévarn**, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Landerneau, comm. de Dirnion, à 8 kil. (2 l.) de Landerneau, 18 k. (4 l.) de Brest. *Pop.* compr. celle de Dirnion, 1534. *Bur. de poste* de Landerneau.

**Trévé**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de Loudéac, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 34 k. (7 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 2570. *B. de p.* de Loudéac.

**Trève**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, canton de Genne, sur la rive gauche de la Loire, à 10 kil. (2 l. ½) de Saumur, 32 kil. (7 l. ½) d'Angers, 5 kil. (1 l. ¼) des Rosiers. C'étoit anciennement une petite ville qui avoit titre de baronnie. Foulque de Néra y fit bâtir un château; ce comte lui donna le nom qu'il porte, parce qu'il y conclut une trève avec le comte de Blace. Il y a des carrières de tuffeau gris exploitées. *P.* 254. *B. de poste* des Rosiers.

**Trévecon**, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Vermand, à 13 k. (3 l.) de St.-Quentin, 4 kil. (1 l.) de Vermand. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

**Trevenuc**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, canton de Ploua, à 21 kilom. (4 l. ¼) de St.-Brieux. *Pop.* 442. *Bur. de p.* de St.-Brieux.

**Trévenuse** (*Finistère*). *Voyez* St.-Sauveur.

**Tréverec**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Lanvollon, à 8 k. (2 l.) de Pontrieu, 27 k. (6 l.) de Saint-Brieux. *Pop.* 349. *B. de p.* de Pontrieu.

**Trévérey**, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, canton de Gondrecourt, sur l'Ornain, à 14 kil. (3 l. ½) de Gondrecourt, 25 kil. (5 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 10 k. (2 l. ½) de Ligny. Il y a plusieurs forges ou fourneaux dans le territoire de ce village, qui renferme une carrière de pierre de taille. *P.* 600. *B. de p.* de Ligny.

**Tréverien**, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Tinteniac, sur le Linon, à 31 k. (7 l.) de St.-Malo, 34 kil. (7 l. ¾) de Rennes, 9 kilom. (2 l. ¼) d'Hédée. *Pop.* 982. *Bur. de poste* d'Hédée.

**Trèves**, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, ch.-l. de cant., sur le Trévezet, à 20 kil. (4 l. ½) N. O. du Vigan, 8 m. (18 l. ¼) O. N. O. de Nîmes, 9 kil. (2 l. ¼) N. E. de Nant. Il y a du marbre gris veiné exploité. *Pop.* comp. celle de Saint-Pierre-de-Reven, 350. *Bur. de poste* du Vigan.

**Trèves**, v. (*Lozère*). *Voyez* St.-Laurent-de-Trèves.

**Trèves**, v. (*Rhône*), arrond. de Lyon, cant. de Ste.-Colombe, commune de Longes, à 31 k. (7 l.) de Lyon, 5 m. (12 l. ½) de Villefranche, 5 kilom. (1 l. ¼) de Rive-de-Gier. *Pop.* compr. celle de Longes, 108. *Bur. de p.* de Rive-de-Gier, dép. de la Loire.

**Trèves**, ville (*Sarre*), ch.-l. de départ., d'arrond. et de canton, à 39 k. (8 l. ½) E. N. E. de Luxembourg, 8 m. (18 l. ½) N. N. E. de Metz, 12 m. (27 l. ½) S. p. O. de Cologne, 32 m. (73 l. ¼) E. N. E. de Paris. Long. 24. 16. lat. 49. 46. Cette ville est située en de-ça du Rhin, sur la Moselle, que l'on passe sur un beau pont entre deux montagnes. Trèves est l'une des plus anciennes villes du monde: on prétend qu'elle a été fondée 1250 ans avant Rome, à la seizième année de l'âge d'Abraham, et à la septième de la reine Sémiramis; après la création du monde 1966, après le déluge 310, et après la mort de Noé 39; mais on ne doit pas ajouter foi à ces sortes d'antiquités. Kyriander, syndic de cette ville, qui a composé son histoire, commence à l'an du monde 1966. Tacite fait souvent mention de cette ville; et Ammien Marcellin l'appelle *une seconde Rome*. Elle étoit connue anciennement sous le nom de *Trevisorum civitas* ou *Trevisi*. Il y avoit une fameuse université, qui attestoit son pouvoir et sa magnificence. Les empereurs, ainsi que plusieurs rois de France, y ont demeuré. Elle conserve encore aujourd'hui son rang, quoique déchue entre les villes célèbres et bien peuplées. On ne voit guères de villes en Allemagne qui, proportions gardées, possèdent autant d'églises: on y compte, outre la cathédrale, Notre-Dame, St.-Siméon, cinq paroisses, et l'abbaye de St.-Martin, où l'on voyoit une bibliothèque fort ancienne; un collége de Jésuites, une église pour les chevaliers teutoniques, une pour les chevaliers de Malte, et plusieurs maisons religieuses. Hors de la ville il y avoit quatre paroisses, la belle église collégiale de Saint-Paulin, deux couvens de religieuses; les abbayes de St.-Mathias, de Sainte-Marie-aux-Martyrs, et de Saint-Maximin. Cette dernière étoit fort riche: c'est une fondation de Constantin-*le-Grand* et de sa mère Hélène. La cathédrale dite de *Saint-Pierre*, mérite une description particulière: c'est un grand et vaste édifice, dont les pierres sont d'une grandeur si extraordinaire, que le peuple croit fermement que le Diable a aidé à les mettre en œuvre. Dans un des autels on conserve précieusement, depuis l'an 1196 de l'ère chrétienne, la robe sans couture de Notre-Seigneur. Cette ville a eu plusieurs martyrs de la foi évangélique. On prêchoit déjà à Trèves du temps de saint Pierre, qui avoit envoyé de Rome saint Eucharie, pour y débiter la morale de Jésus-Christ. Les environs de Trèves renferment des mines de fer, de cuivre, d'argent et de plomb. Les vignes y sont très-abondantes, et la culture du lin soignée particulièrement. Les établissemens les plus considérables sont les manufactures d'étoffes de laine et de lin, de toiles, et d'indienne; les fonderies, les fabriques de poteries et les tanneries. Avant la guerre, la navigation du Rhin, les productions des mines, les objets fabriqués, et les eaux minérales rapportoient à l'archevêché 100,000 florins par an. Les eaux minérales de Selter sont encore d'un grand produit. Trèves fait aussi commerce en vins et en grains.

Cette ville est le lieu de naissance

Digitized by Google

de *sainte Hildegarde*, première abbesse bénédictine du mont St.-Rupert, près de Bingbem, sur le Rhin, dont les révélations ont été approuvées par le pape Eugène III. Elle a laissé d'autres ouvrages vantés par saint Bernard et par d'autres savans desquels elle étoit très-estimée. Elle étoit née en 1099, et elle mourut en odeur de sainteté l'an 1180. — Conrad *Somnel Schurtz Fleisch*, professeur d'histoire, de poésie, d'éloquence et de grec en l'université de Virtemberg, dont il étoit docteur; conseiller et bibliothécaire du duc de Saxe-Weimar, compilateur exact, et critique sévère, né en 1641, mort en 1708. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages, dont voici les principaux : *Disputationes historicæ civiles*, Leipsick, 1699, 3 vol. *in*-4°. *Lettres*, 3 vol. *in*-4°. une *Continuation de Seidan* jusqu'en 1678. *Dissertations* et *Opuscules* sur différens sujets.

La ville de Trèves est le siége de la préfecture, des cours d'appel, de justice criminelle et spéciale, et d'un tribunal de première instance. Il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur général, une école vétérinaire, un commissaire à réunion d'entrepôt des poudres et salpêtres. Cette ville est une place de guerre de 3e classe de la 26e division militaire, et la résidence d'un commandant de 4e classe, d'un capitaine et de deux brigades de la gendarmerie, l'une à pied et l'autre à cheval. *Pop.* 8331. *Bur. de poste.*

Trèvet, (*Lozère*). *Voyez* Saint-Laurent-de-Trèves.

Trevey, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montboson. *P.* 160. *Bur. de poste* de Vésoul.

Trèvezel (le), rivière (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Valleraugue. Sa source, à 7 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, coule à l'O., descend au S., et retourne à l'O. se jeter dans un gouffre, à 23 kil. (5 l. ¾) O. p. S. de Valleraugue, 7 myr. (15 l.) O. du Vigan.

Trevien, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, cant. de Monestier, à 19 k. (4 l. ¼) d'Alby, 6 m. (12 l. ¾) de Castres. *P.* 450. *B. de p.* d'Alby.

Trévières, bourg (*Calvados*), arr. de Bayeux, ch.-l. de canton, à 14 k. (3 l. ½) O. de Bayeux, 41 k. (9 l. ¼) O. N. O. de Caen, 13 kil. (3 l.) N. de Cérisy. On estime beaucoup le veau et le beurre salé de ce canton. Il forme, avec le suif, une partie de son commerce. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1019. *Bur. de poste* de Bayeux.

Trévès, v. (*Hérault*). *Voyez* St.-Mathieu-de-Trévières.

Trévignin, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton d'Aix, à 14 k. (3 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 378. *B. de p.* d'Aix.

Trevilhac, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, canton de Sournia, à 17 k. (3 l.) de Prades, 32 k. (7 l. ½) de Perpignan, 33 k. (7 l. ¼) de Quillan. *Pop.* 239. *Bur. de poste* de Quillan, dép. de l'Aude.

Trévilla, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une hauteur, à 8 k. (2 l.) S. E. de Casal. *Pop.* 615.

Tréville, v. (*Aude*), arrond. et cant. nord de Castelnaudary, commune de Puginier, à 7 k. (1 l. ¾) de Castelnaudary, 37 kil. (8 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* comp. celle de la Graulotte, 206. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Trévillers, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Meiche, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Hippolyte, 6 m. (14 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 479. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Trévilly, v. (*Yonne*), arrond. d'Avallon, canton de Montréal, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Avallon, 5 m. (10 l. ¼) d'Auxerre. *P.* 219. *Bur. de p.* d'Avallon.

Trevol, v. (*Allier*), arrond. et cant. ouest de Moulins, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville. *P.* 800. *Bur. de poste* de Moulins.

Trévou, v. (*Finistère*), arrond. de Quimperlé, cant. de Bannalec, à 6 k. (1 l. ½) de Quimperlé, 36 k. (8 l.) de Quimper. *P.* comp. celle de Bannalec, 4800. *B. de p.* de Quimperlé.

Trévou-Tréguignier, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec, à 11 k. (2 l. ¾) de Lannion, 5 m. (12 l. ½) de St.-Brieux, 10 k. (2 l. ½) de Tréguier. *Pop.* 451. *B. de p.* de Tréguier.

Trévouet, bourg (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Yenne, comm. de Merrieux, à 15 k. (3 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 261. *Bur. de poste* de Chambéry.

Trévoux, ville (*Ain*), ch.-lieu d'arr. et de cant., à 20 k. (4 l. ½) N. de Lyon, 4 m. (10 l. ½) S. O. de Bourg, 42 myr. (95 l.) S. E. de Paris. Long. 22. 26. lat. 45. 56. Cette ville, très-ancienne, et la capitale de l'ci-devant principauté de Dombes, est bâtie en amphithéâtre qui commande une vaste plaine, des plus belles et des plus riches, sur la rive gauche de la Saone. Les guerres que les ducs de Bourbon ont eues avec les ducs de Savoie, lui ont fait un grand tort. Malgré cela elle fait un bon commerce. Trévoux étoit le siége d'un parlement, d'un bailliage et d'une châtellenie; la chambre des comptes, celle du domaine, la cour des aides et des monnoies, et les eaux et forêts étoient unies au parlement. C'étoit la résidence d'un gouverneur pour tout le pays, d'un commandant et d'un intendant. *Mademoiselle* y a fondé un hôpital; les hospitalières qui le desservoient, y avoient été établies par le duc du Maine. L'imprimerie y a eu une grande célébrité. Outre les églises paroissiales, il y avoit un chapitre composé d'un chantre, d'un sacristain, et de neuf chanoines. Il fut érigé en 1523, par le pape Clément VII; les chanoines étoient curés primitifs : plusieurs couvens, Tiercelins, Carmélites, et des Ursulines. Le palais de justice, la chambre du trésor, l'hôtel des monnoies et celui du gouverneur, sont les édifices les plus remarquables de cette ville. Le parlement de Trévoux a été supprimé avant la révolution, et son ressort réuni au parlement de Dijon. Il avoit été érigé en 1696 par le duc du Maine. L'empereur Sévère y battit son compétiteur Albinus. On fabrique dans cette ville beaucoup d'orfèvrerie; il y avoit autrefois un grand nombre de tireurs d'or, à cause de la facilité de la contrebande qu'on faisoit de ces marchandises à Lyon. Dans les montagnes près de cette ville, principalement celle de la Tourse, on trouve des pierres d'aigle, de couleur brune et creuses, avec un noyau pierreux, qui fait du bruit quand on le remue; on voit dans les mêmes montagnes un grand nombre de différens cailloux imitant le marbre.

La ville de Trévoux est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance : il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un bureau de garantie du département, pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. C'est aussi la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2656. *Bur. de poste.*

Trévreur, v. (*Finistère*), arr.

Digitized by Google

de Brest, cant. de Ploudiry, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de St.-Sauveur, 638. *Bur. de p.* de Landivisiau.

**Trévron**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. ouest de Dinan, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 685. *Bur. de poste* de Dinan.

**Treyne (la)**, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, à 22 k. (5 l.) de Gaillac, 6 m. (14 l.) de Castres. *P.* 167. *B. de p.* de Cordes.

**Trezannes**, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Clelles, à 40 k. (9 l.) de Grenoble, 3 k. (¾ de l.) de Clelles. *P.* . . *B. de p.* de Mens.

**Trezelan**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Begard, comm. de Landebaron, à 9 k. (2 l.) de Pontrieu, 39 k. (8 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 847. *Bur. de poste* de Guingamp.

**Trezelle**, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Jaligny, près de la Bèbre, à 15 kilom. (3 l. ½) du Donjon, 33 k. (7 l. ½) de Moulins, 10 k. (2 l. ½) de la Palisse. *Pop.* 736. *B. de p.* de la Palisse.

**Trezent**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Tréguier, comm. de Contreven, à 7 k. (1 l. ¾) de Lannion. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Lannion.

**Treziers**, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre, à 22 k. (5 l.) de Limoux, 37 kil. (8 l. ½) de Carcassonne. *P.* 213. *B. de p.* de Mirepoix, départem. de l'Arriège.

**Trézilidé**, v. (*Finistère*), arr. de Morlaix, cant. de Plouezvède. *P.* 328. *Bur. de poste* de Lesneven.

**Trezioux**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de St.-Dier, à 10 k. (2 l. ½) de Billom, 31 kil. (7 l.) de Clermont. *Popul.* 1038. *Bur. de poste* de Billom.

**Trezy**, v. (*Saone-et-Loire*). *Voy.* St.-Jean-de-Trezy.

**Trezzo**, v. (*Tanaro*), arr. et cant. d'Albe, sur la pente d'une colline, près de la Tinella, à 4 k. (1 l.) N. E. d'Albe. *Pop.* comprise celle de Barbaresc, 1453. *Bur. de p.* d'Asti.

**Triac**, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Jarnac, près de la Charente, à 15 k. (3 l. ½) de Cognac, 21 kil. (4 l. ½) d'Angoulême, 5 k. (1 l. ¼) de Jarnac. *Pop.* 447. *Bureau de poste* de Jarnac.

**Triadou**, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. des Matelles, à 14 k. (3 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 35. *Bur. de poste* de Montpellier.

**Triaize**, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de Luçon, à 4 m. (10 l. ½) des Sables-d'Olonne, 37 k. (8 l. ½) de la Roche-sur-Yon, 31 k. (7 l.) de Fontenay-le-Peuple, 8 kil. (2 l.) de Luçon. *Pop.* 904. *B. de p.* de Luçon.

**Trianon (Grand et Petit)**, château. *Voyez* Versailles.

**Trianon**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Luzarche, comm. d'Epinay, à 2 k. (½ l.) de Luzarches, 23 kilom. (5 l. ½) de Pontoise. *Pop.* comp. celle d'Epinay et dépendances, 200. *Bur. de poste* de Luzarche.

**Triaucourt**, bourg (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, ch.-lieu de cant., à 18 k. (4 l.) S. E. de Ste.-Menéhould, 22 kil. (5 l.) N. de Bar-sur-Ornain, 15 k. (3 l. ½) S. de Clermont. *P.* 829. *B. de p.* de Ste.-Menéhould, départ. de la Marne.

**Tribale (la)**, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de la Caune, comm. de Vianne, à 4 k. (1 l.) N. O. de la Caune, 31 kil. (7 l.) E. N. E. de Castres, 15 kil. (3 l. ½) S. de St.-Sernin. *Pop.* comprise celle de Vianne, 2930. *B. de p.* de la Caune.

**Tribbio**, v. (*Golo*), arrond. de Corte, cant. de Vallerustie, à 16 k. (3 l. ½) de Corte, 39 k. (8 l. ½) de Bastia. *Pop.* . .

**Trigehou**, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, canton de St.-Jean-de-Daye, près de la Taute, à 15 kil. (3 l. ½) de Saint-Lô, 28 kilom. (6 l. ½) de Chorigny, 9 kilom. (2 l. ½) de Carentau, 24 kilom. (5 l. ½) de Coutances. *Pop.* 1041. *Bur. de poste* de Carentan.

*Tribunal de cassation (Cour impériale depuis le sénatus-consulte du 28 floréal an 12* (18 mai 1804). Il y a pour l'Empire français une cour impériale, ci-dev. tribunal de cassation; elle est présidée par le grand-juge, ministre de la justice, quand le gouvernement le juge convenable. Il a sur les tribunaux, les justices de paix, et les membres qui les composent, le droit de les surveiller et de les reprendre. Ce tribunal a droit de censure et de discipline sur les cours d'appel et de justice criminelle; il peut, pour causes graves, suspendre les juges de leurs fonctions, les mander près du grand-juge, pour y rendre compte de leur conduite. Il prononce sur les demandes en cassation contre les jugemens en dernier ressort rendus par les tribunaux; sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre, pour cause de suspicion ou de sûreté publique, sur les prises à partie contre le tribunal entier; sur les réglemens de juges, quand le conflit s'élève entre plusieurs cours d'appel, ou entre plusieurs tribunaux de première instance, non ressortissant à la même cour d'appel. Cette cour ne connoît pas du fond des affaires; mais elle casse les jugemens rendus sur des procédures dans lesquelles les formes ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi, et elle renvoie le fond du procès au tribunal qui en doit connoître. La cour impériale est composée de quarante-huit membres nommés par le Sénat-conservateur, sur la présentation de l'Empereur. Elle se divise en trois sections, chacune de seize juges: la première, sous le nom de section des requêtes; la seconde, sous celui de section de cassation civile; et la troisième, sous celui de section criminelle. La cour entière nomme un président, dont les fonctions, en cette qualité, durent trois années. Chaque section nomme au scrutin son président pour trois années; le président de la cour l'est de plein droit de sa section. Il y a près de la cour impériale, un procureur-général impérial, six substituts, et un greffier en chef, nommés par l'Empereur, et une bibliothèque à laquelle sont attachés un directeur, un conservateur, et deux secrétaires interprètes de langues étrangères. *Voyez*, pour les fonctions des procureurs impériaux, article *Gouvernement*, (*Commissaires du*).

*Tribunal de police à Paris.* Ce tribunal, institué par la loi du 28 floréal an 12 (18 mai 1804), connoît de tous les délits de police, dont la peine n'excède ni la valeur de trois journées de travail, ni trois jours d'emprisonnement. Les juges de paix de Paris y siégent tour-à-tour pendant trois mois.

*Tribunal des maréchaux de France.* Sous la monarchie, les maréchaux de France s'assembloient chez le plus ancien d'entr'eux, et là ils connoissoient par eux-mêmes et sans appel, de tous les différens mus entre gentilshommes et gens faisant profession des armes, pour raison de leurs engagemens de paroles, des points et billets d'honneur. Les requêtes étoient mises ès mains du rapporteur et du secrétaire des affaires.

*Tribunat.* Le tribunat est une des premières autorités de l'Empire. Il

Digitized by Google

est composé de cinquante membres qui sont en fonctions pendant cinq ans, et renouvelés à cette époque par moitié. Ses fonctions sont déterminées par la constitution, titre 3, art. 28 (*Voyez la Constitution*, *le Sénatus-consulte du* 28 *floréal an* 12 (18 *mai* 1804), *et le Sénatus-consulte organique*). Le président du Tribunat est nommé par l'Empereur sur une liste de trois membres présentée par le Tribunat. Ses fonctions durent deux ans. Tous les membres du Tribunat sont divisés en trois sections, la première, dite de *législation*; la seconde des *finances*, et la troisième de l'*intérieur*: toutes les matières attribuées à cette dernière section sont celles qui n'ont point trait à la législation et aux finances. Ces trois sections correspondent avec celles du conseil d'Etat.

Chaque section forme une liste de trois de ses membres, parmi lesquels le président du Tribunat désigne le président de chaque section. Les fonctions de président de section durent un an.

Lorsque les sections respectives du Conseil d'Etat et du Tribunat demandent à se réunir, les conférences ont lieu sous la présidence de l'archi-chancelier de l'Empire ou de l'archi-trésorier, suivant la nature des objets à examiner.

Chaque section discute séparément, et en assemblée de section, les projets de lois qui lui sont transmis par le Corps législatif. Deux orateurs de chacune des trois sections portent au Corps législatif le vœu de leurs sections et développent les motifs.

En aucun cas les projets de lois ne peuvent être discutés par le Tribunat en assemblée générale.

Il se réunit en assemblée générale sous la présidence de son président pour l'exercice de ses autres attributions.

Deux messagers d'Etat près le Tribunat sont chargés de porter les messages, notifications et transmissions officielles adressés par le Tribunat au Sénat, au Corps législatif et au Gouvernement, et neuf huissiers: les messagers d'Etat sont toujours précédés de deux huissiers lorsqu'ils sont en mission.

Il existe près du Tribunat une questure composée de deux membres nommés par l'Empereur, conformément au sénatus-consulte du 28 floréal an 12 (18 mai 1804), sur une liste triple de candidats choisis par le Tribunat au scrutin secret et à la majorité absolue. Ils sont spécialement chargés d'arrêter et surveiller les dépenses et approvisionnemens nécessaires pour le service du Tribunat et de ses bureaux, le paiement des indemnités des fournisseurs, des traitemens des membres du Tribunat, des appointemens des employés, et généralement de tous les autres objets de détail concernant l'administration intérieure du Tribunat. Un architecte est attaché au palais. Il y a une bibliothèque à laquelle sont attachés deux bibliothécaires qui sont sous les ordres de la questure.

Le Tribunat a une garde d'honneur formée d'une compagnie de vétérans nationaux, commandée par un officier. Le commandant prend directement les ordres du président du Tribunat, et, en son absence, des questeurs, pour la police, et tout ce qui concerne le service militaire dans l'enceinte du palais du Tribunat.

*Tribunaux d'appel* (*Cours d'appel depuis le sénatus-consulte du* 28 *floréal an* 12) (18 mai 1804). Sous l'Empire, ces tribunaux sont au nombre de 31: ils siégent dans les villes d'Agen, 21; Aix, 14; Ajaccio, 12; Amiens, 21; Angers, 21; Besançon, 13; Bordeaux, 21; Bourges, 13; Bruxelles, 31; Caen, 21; Colmar, 12; Dijon, 13; Douay, 20; Grenoble, 22; Liége, 13; Limoges, 13; Lyon, 22; Metz, 13; Montpellier, 14; Nancy, 13; Nîmes, 14; Orléans, 13; Pau, 13; Paris, 33; Poitiers, 22; Rennes, 31; Riom, 22; Rouen, 20; Toulouse, 13; Trèves, 21; Turin, 21. Chacun des arrondissemens de ce tribunaux comprend, deux, trois ou quatre départemens.

*Nota*. Les chiffres qui suivent les noms indiquent le nombre des juges qui composent chaque tribunal.

*Tribunaux criminels* (*Cours de justice criminelle*, *depuis le sénatus-consulte du* 28 *floréal an* 12) (18 mai 1804). Sous l'Empire il y a une cour de justice criminelle dans chaque chef-lieu de département. Il y a cependant quelques départemens dont la cour siége dans une ville particulière, tels sont ceux des Bouches-du-Rhône, dont le siége du tribunal est à Aix; des Ardennes, à Charleville; de Vaucluse, à Carpentras; de la Manche, à Coutances; de Saône-et-Loire, à Châlons-sur-Saone; des Landes, à Dax; du Nord, à Douay; des Hautes-Alpes, à Embrun; du Puy-de-Dôme, à Riom; de la Marne, à Reims; du Cantal, à St.-Flour; de la Meuse, à St.-Mihel; du Pas-de-Calais, à St.-Omer; du Var, à Toulon.

Les cours sont composées chacune d'un président, de deux juges et de deux suppléans; d'un procureur impérial, et d'un greffier.

*Tribunaux de commerce*. Sous l'Empire, il en a un dans chacune des villes d'Abbeville, Agde, Agen, Aire, Aix, Ajaccio, Alby, Alençon, Ambert, Amiens, Anduse, Angers, Angoulême, Annonay, Antibes, Anvers, Arles, Aubenas, Auch, Aurillac, Autun, Auxerre, Auxonne, Avallon, Avignon, Bar-sur-Ornain, Bayeux, Bayonne, Beaune, Beauvais, Béfort, Belvez, Bergerac, Bernay, Besançon, Béziers, Bilom, Blaye, Blois, Bonifacio, Bordeaux, Boulogne-sur-mer, Bourg, Bourges, Brest, Brignoles, Brioude, Bruges, Bruxelles, Caen, Calais, Cambrai, Carcassonne, Castelnaudary, Castres, Cette, Châlons-sur-Marne, Châlons-sur-Saone, Charolles, Chartres, Châteauroux, Châtellerault, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Cherbourg, la Ciotat, Clermont-de-Lodève, Clermond-Ferrand, Cognac, Colmar, Compiegne, Condé-sur-Noireau, Coutances, Dieppe, Dijon, Dreux, Dourdan, Dunkerque, Eu, Falaise, Fécamp, Fréjus, Gand, Genève, Granville, Grasse, Gray, le Havre, Honfleur, Isigny, Issoire, Issoudun, Joigny, Laigle, Langres, Laval, Libourne, Liége, Lille, Limoges, Limoux, Lisieux, Lorient, Louhans, Louvan, Luxembourg, Lyon, Mâcon, le Mans, Marennes, Marseille, Martigues, Mauriac, Mayenne, Meaux, Metz, Mirecourt, Moissac, Montdidier, Mons, Montargis, Montauban, Montpellier, Montereau, Morlaix, Moulins, Mulhausen, Namur, Nancy, Nantes, Narbonne, Nevers, Nice, Niort, Nimes, Orbec, Orléans, Ostende, Paimpol, Pamiers, Paris, Pau, Périgueux, Perpignan, Perthuis, Pézenas, Poitiers, Pont-Audemer, Provins, le Puy, Quimper, Quintin, Reims, Rennes, Riom, Rochefort, la Rochelle, Romans, Romorantin, Rouen, Sables-d'Olonne, St.-Brieux, St.-Céré, St.-Dizier, St.-Etienne, Saintes, St.-Flour, St.-Geniez-d'Olt, St.-Jean-d'Angély, St.-Martin (Isle de Ré), St.-Malo, St.-Omer, St.-Pierre-d'Oléron, St.-Quentin, St.-Tropez, St.-Vallery-en-Caux, St.-Vallery-sur-Somme, Sartenne, Saulieu, Saumur, Sedan,

Digitized by Google

Sedan, Sens, Soissons, Souillac, Strasbourg, Tarascon, Tarbes, Thiers, Tinchebray, Toulon, Toulouse, Tournai, Tournus, Tours, Troyes, Tulle, Valenciennes, Vannes, Verdun, Versailles, Vervins, Vienne, Villefranche (Rhône), Vire, Yvetot, Turin.

Ces tribunaux sont composés d'un président, de quatre juges, et d'un greffier.

*Tribunaux de première instance.* Sous l'Empire, il y en a un dans chaque chef-lieu d'arrondissement communal; dans quelques arrondissemens le tribunal siége dans une ville particulière autre que le chef-lieu; tel est: l'arrondissement de Boussac (Creuse), dont le tribunal est à Chambon; de Poligny (Jura), à Arbois; de la Tour-du-Pin (Isère), à Bourgoin; de Château-Salins (Meurthe), à Vic; de Commercy (Meuse), à St.-Mihel; de Château-Chinon (Nièvre), à Moulins-en-Gilbert; de Douay (Nord), à Valenciennes; de Mauléon (Basses-Pyrénées), à St.-Palais; d'Argelès (Hautes-Pyrénées), à Lourde; de St.-Denis et de Sceaux (Seine), à Paris; de Thouars (Deux-Sèvres), à Bressuire; de Birckenfeld (Sarre), à Trèves.

Ces tribunaux n'ont pas tous le même nombre de juges; il en est qui n'ont que trois juges et deux suppléans, d'autres quatre juges et trois suppléans. Les tribunaux des grandes villes en ont neuf et quatre suppléans, et se divisent en deux sections; ceux de Marseille, Bordeaux et Lyon en ont dix et cinq suppléans, et se divisent en trois sections; celui de Paris, vingt-quatre et douze suppléans. Chaque tribunal a un procureur impérial; ceux des tribunaux qui se divisent en sections ont des substituts.

TRICASTIN ou TRICASTINOIS (LE). Ce pays dépendant du ci-dev. bas Dauphiné, étoit borné au septentrion par le Diois et le Valentinois, au levant et au midi par le Comtat Venaissin, et au couchant par le Rhône. Il ne s'y trouvoit guères d'autre ville que celle de St.-Paul-trois-Châteaux, qui en étoit la capitale. Ce pays fait aujourd'hui partie du dép. de la Drôme.

TRICERO, v. (*Sésia*), arr. de Verceil. Ce petit endroit entouré de murailles, autrefois fortes, mais maintenant démantelées, est dans une vaste plaine entourée de ruisseaux, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Verceil. *Pop.* 886.

TRICHERIE (LA), v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Vernueil, comm. de Beaumont, sur la route de Poitiers à Châtellerault, à 15 k. (3 l. ½) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Poitiers, 8 kil. (2 l.) de Verneuil. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de Beaumont..... *Bur. de poste* de Châtellerault.

TRICHEY, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy, à 14 k. (3 l. ½) de Tonnerre, 4 m. (10 l.) d'Auxerre. *Popul.* 335. *Bur. de poste* de Tonnerre.

TRICON (LE), riv. (*Dordogne*), arr. de Nontron, canton de St.-Pardoux-la-Rivière. Sa source, à 2 kil. (½ l.) de Milhac, coule au S. O. et se rend dans la Colle, à 3 k. (¾ de l.) E. de Brantôme.

TRICONVILLE, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Commercy, à 19 kilom. (4 l. ½) de cette ville, 16 kilom. (3 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 10 kil. (2 l. ½) de Ligny. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Ligny.

TRICOT, bourg (*Oise*), arr. de Clermont, canton de Maignelay, à 8 k. (2 l.) S. de Montdidier, 40 k. (9 l.) N. E. de Beauvais, 30 kil. (6 l. ½) O. de Noyon, 22 k. (5 l.) E. p. S. de Breteuil. C'est dans ce bourg que se fabrique l'étoffe nommée *tricot*, à laquelle ce lieu a donné son nom. On y fait aussi des battoirs et des raquettes. *Pop.* 1211. *B. de p.* de Montdidier, dép. de la Somme.

TRIE, ville (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, ch.-l. de cant., à 40 k. (9 l.) S. d'Auch, 27 k. (6 l.) E. N. E. de Tarbes, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. de Castelnau-de-Magnoac. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 210. *Bur. de poste.*

TRIE-LA-VILLE, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Chaumont, comm. de Trie-le-Château, à 4 kil. (1 l.) de Gisors, 4 kilom. (1 l.) de Chaumont. *Pop.* comprise celle de Trie-le-Château, 868. *Bur. de poste* de Gisors, dép. de l'Eure.

TRIE-LE-CHATEAU ou TRIE-SUR-TROUESNE, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Chaumont, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de cette ville, 24 k. (5 l. ¼) S. O. de Beauvais, 4 k. (1 l.) E. de Gisors. *Pop.* compr. celle de Trie-la-Ville, 868. *Bur. de p.* de Gisors, département de l'Eure.

TRIEL, bourg (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, sur la Seine, à 10 kil. (2 l. ½) N. O. de St.-Germain, 29 k. (6 l. ½) N. de Versailles, 31 k. (7 l.) N. O. de Paris. C'étoit le siége d'une prévôté royale. Outre l'église paroissiale, il y avoit une communauté d'Ursulines qui avoit été fondée par les prince et princesse de Condé: il y a un hôpital pour les malades. Les vins qu'on y récolte sont assez estimés: on les débite à Rouen et dans ce qu'on appeloit autrefois la *Picardie*. Il y a des carrières de pierre calcaire, et de pierre de meulière, un moulin à eau et deux à vent. *Pop.* 1860. *B. de p. Rel. de p. aux chev.*

TRIÉLEN, île (*Finistère*), arr. de Brest, canton du Conquet, en pleine mer, à 10 k. (2 l. ½) de la côte, 32 k. (7 l. ¼) de Brest.

TRIEN (LE), riv. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, cant. de Botoha, à l'O. duquel elle prend sa source, coule au N., passe à Guingamp, à Pontrieu, reçoit à droite la Liest, et se rend dans la mer à l'O. de l'île de Brehat, à 5 myr. (12 l.) de sa source.

TRIERSCHEID, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton d'Aldenau, comm. de Nohn, à 9 k. (2 l. ¼) d'Aldenau, 14 k. (3 l. ½) de Virneburg, 5 myr. (11 l.) de Coblentz. *Pop.* comp. celle de Nohn, 304.

TRIERWEILER, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 9 k. (2 l. ¼) O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Contz, 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de Trèves. *P.* 100. *B. de p.* de Trèves.

TRIEUX, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, à 8 k. (2 l.) de Briey, 29 k. (6 l. ½) de Metz. *Pop.* comprise celle de la Grange-Aussart, 425. *Bur. de poste* de Briey.

TRIEUX (LE), rivière (*Haute-Vienne*), arr. de Rochechouart, cant. de St.-Mathieu. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, coule à l'O., puis au N. N. O., retourne à l'O., et se rend dans la Tardoire, à 6 kil. (1 l. ½) O. de Montberon.

TRIEUX (LES), v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton de Rœulx, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 33 kil. (7 l. ½) de Mons. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Boussu.

TRIEUX-D'AVILLON-FAYS, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. sud de Namur, comm. de Corrière, à 11 kil. (2 l. ¼) de Namur. *Pop.* comp. celle de Corrière, 286. *Bur. de poste* de Namur.

TRIEY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Pontaillier-sur-Saone, à 24 k. (5 l. ½) de Dijon, 4 k. (1 l.) de Pontaillier-sur-Saone.



Digitized by Google

*Pop.* 95. *Bur. de p.* de Pontailler-sur-Saone.

**Trigance**, v. (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. de Comps, près du Jabron, à 24 k. (51. ½) de Draguignan, 8 m. (18 l. ½) de Toulon. *Populat.* 773. *Bur. de poste* de Draguignan.

**Trigavoux**, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Ploubalay, à 8 k. (2 l.) de Dinan, 5 m. (11 l. ½) de St.-Brieux. *Pop.* 840. *Bur. de poste* de Dinan.

**Trignan**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. et comm. de Mezin, à 14 k. (3 l. ½) de Nérac. *Pop.* comp. celle de Mezin, 4252. *Bur. de poste* de Nérac.

**Trigny**, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Fismes, à 10 kil. (2 l. ½) de Reims, 5 m. (11 l. ½) de Châlons-sur-Marne. On y trouve des tourbières. *Popul.* 773. *Bur. de poste* de Reims.

**Trigonant**, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, canton de Savignac-lès-Eglises, sur l'Isle, à 8 k. (2 l.) de Périgueux. *Pop.* 118. *Bur. de p.* de Périgueux.

**Triguerres**, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, canton de Château-Renard, sur l'Ouanne, à 20 kilom. (4 l. ½) de Montargis, 8 m. (18 l.) d'Orléans. *Pop.* 1098. *Bur. de poste* de Montargis.

**Trigus** (Col de). Passage dans les Alpes cottiennes, du département du Pô dans celui du Mont-Blanc; de Bardonêche (Pô) à Lœux (Mont-Blanc), quatre heures.

**Trilbardou**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, sur la Marne, à 5 k. (1 l. ½) de Meaux, 4 m. (10 l. ½) de Melun. Il y a un beau et grand château, bâti par le ci-devant lieutenant de police Lenoir. La perspective des corridors et galeries offre l'aspect d'une construction massive comme des murailles de fortifications. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Meaux.

**Trilha**, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Sournia, à 15 kil. (3 l. ½) de Prades, 32 kil. (7 l. ½) de Perpignan, 31 k. (7 l.) de Quillan. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Quillan, dép. de l'Aude.

**Trilport**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Meaux, près de la Marne, à 4 k. (1 l.) de Meaux, 5 m. (11 l. ½) de Melun. *Popul.* 602. *Bur. de poste* de Meaux.

**Trimbach**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Lauterbourg, près du Seebach, ruisseau, à 11 k. (2 l. ¾) de Weissembourg, 4 m. (10 l.) de Strasbourg, 11 k. (2 l. ¾) de Lauterbourg. *Pop.* 435. *Bur. de poste* de Lauterbourg.

**Trimbach**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Villé, sur la Milbach, à 15 k. (3 l. ½) de Benfelden, 41 k. (9 l. ½) de Strasbourg, 13 k. (3 l.) de Schelestat. On y trouve une mine d'antimoine dont l'exploitation pourroit être d'un grand rapport. *Pop.* 472. *Bur. de poste* de Schelestat.

**Trimss**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Polch, près de la Nèthe, à 4 k. (1 l.) N. E. de Polch, 8 k. (2 l.) E. de Mayen, 22 k. (5 l.) O. de Coblentz, 9 kil. (2 l. ½) d'Audernach. *Pop.* 117. *Bur. de poste* d'Andernach.

**Trimer**, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Tinteniac, à 36 k. (8 l.) de St.-Malo, 30 kil. (6 l. ¾) de Rennes. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Bécherel.

**Trimouille** (la). *Voyez* Tremouille (la).

**Trimporten**, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Bitbourg, commune de Meckel, à 7 kil. (1 l. ¾) S. E. de Bitbourg, 16 kil. (3 l. ¾) N. E. d'Echternach, 27 kil. (6 l.) E. de Vianden. *Pop.* 157. *Bur. de p.* de Luxembourg.

**Trinay**, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Neuville, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 21 kilom. (4 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Neuville-aux-Loges.

**Trinca** (le), rivière (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Puget-de-Théniers, cant. de St.-Etienne. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) N. de cette ville, coule au S. E., puis au S., et se rend dans le Var, à 5 m. (11 l.) de sa source.

**Trinchon** (la), riv. (*Rhône*), arr. de Lyon, canton de l'Arbresle. Sa source, à 1 kil. (½ de l.) N. de Montratier, coule au N., puis au S. E., et se rend dans la Tardine, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de Tarare.

**Trine** (la), rivière (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton de Perwez, à 2 k. (½ l.) N. O. duquel elle prend sa source, coule au N., arrose Grez, et tournant à l'O. N. O., se rend dans la Dyle, à 3 kil. (¾ de l.) O. N. O. de Grez, après 13 k. (3 l.) de cours.

**Tringuelon**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, canton de Lavardac, commune de Fugarolles, près de la Bayse, à 9 kil. (2 l. ¼) de Nérac, 21 k. (4 l. ¾) d'Agen. *Pop.* comp. celle de Fugarolles, 1145. *Bur. de poste* de Port-Ste.-Marie.

**Trinieu**, v. (*Drôme*), arr. de Valence, canton du Grand-Serre, comm. de Haute-Rive. *Pop.* compr. celle de Haute-Rive et dép., 1643. *Bur. de poste* de St.-Vallier.

**Trinita**, bourg (*Stura*), arrond. de Savigliano, cant. de Bene, sur le chemin de Fossano, à 13 k. (3 l.) E. de Savigliano, près de la Bealera-de-Cherasco. *Pop.* 2511. *Bur. de poste* de Fossano.

**Trinita**, val (*Stura*), petite vallée. Elle fait partie de celle de Valdiero: la Trinita en est le chef-lieu; long. 10 k. (2 l. ½).

**Trinitat** (la), v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Chaudes-Aigues, à 34 k. (7 l. ½) de St.-Flour, 43 k. (9 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de St.-Flour.

**Trinité**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Rochette. *Pop.* 621. *B. de p.* d'Aiguebelle.

**Trinité** (la), v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de Scarena, comm. de Drap, à 6 kilom. (1 l. ½) de Nice. *Pop.* compr. celle de Drap, 515. *Bur. de p.* de Nice.

**Trinité** (la), v. (*Eure*), arr. et cant. sud d'Evreux, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 63. *Bur. de poste* d'Evreux.

**Trinité** (la), v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambrois. *Pop.* comprise celle de Montreuil-l'Argile, 194. *B. de p.* de Montreuil-l'Argile.

**Trinité** (la), v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de St.-Renan, comm. de Plouzane, à 7 k. (1 l. ¾) de Brest, 7 k. (1 l. ½) de St.-Renan. *Pop.* compr. celle de Plouzane, 2050. *Bur. de poste* de Brest.

**Trinité** (la), v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de Ville-Dieu, à 15 k. (3 l. ½) d'Avranches, 3a kil. (7 l. ½) de Coutances, 6 k. (1 l. ½) de Ville-Dieu. *Popul.* 702. *Bur. de poste* de Ville-Dieu.

**Trinité** (la), ville (*Morbihan*), arr. de Ploërmel, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) N. de Josselin, 5 m. (11 l. ½) N. de Vannes, 8 k. (2 l.) S. E. de Locminé, 8 k. (2 l.) E. p. S. de la Chaize. Il y a deux brigades de la gendarmerie à pied. *Pop.* 599. *Bur. de poste* de Josselin.

**Trinité** (la), v. (*Morbihan*), arr. et cant. est de Vannes, 14 kil. (3 l. ½) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) du Faouet. *Pop.* 300. *Bur. de poste* du Faouet.

**Trinité** (la), v. (*Moselle*), arr.

Digitized by Google

de Sarguemine, cant. et comm. de St.-Avold, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ¼) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de St.-Avold, 2500. *Bur. de poste* de St.-Avold.

**Trinité** (la), v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. de Pantin, comm. du Bourget, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) de St-Denis. *Pop.* compr. celle du Bourget, 486. *Bur. de poste* du Bourget.

**Trinité** (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Châteaufort, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Chevreuse, 7 k. (1 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Châteaufort, 420. *Bur. de poste* de Chevreuse.

**Trinité-de-Jonquières**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, à 13 kil. (3 l.) de Neufchâtel, 5 m. (11 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 58. *Bur. de p.* de Neufchâtel.

**Trinité-des-Lettiers** (la), v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Gacé, à 19 k. (4 l. ¼) de l'Aigle, 4 m. (10 l. ¼) d'Alençon. *P.* 187. *Bur. de poste* de Gacé.

**Trinité-de-Tourdeville** (la), v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant de Routot, à 25 k. (5 l. ¼) de Pont-Audemer, 43 kilom. (9 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 696. *Bur. de poste* de Bourg-Achard.

**Trinité-du-Mont**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Hâvre, cant. de Lillebonne, à 13 k. (3 l.) de Caudebec, 41 k. (9 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 250. *Bur. de p.* de Lillebonne.

**Trinité-sur-Avre** (la), village (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre, à 21 kil. (4 l. ¼) de Mortagne, 5 m. (12 l.) d'Alençon, 4 k. (1 l.) de St.-Maurice. *P.* 165. *Bur. de poste* de St.-Maurice.

**Trinlinoen**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, comm. de Valbrédimus, attenant Roedt, à 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Remich, 10 k. (2 l. ¼) E. S. E. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Valbrédimus, 517. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Trino**, ville (*Sesia*), arr. de Verceil, ch.-l. de cant., à 1 kil. (¼ de l.) de la rive gauche du Pô, à 15 k. (3 l. ¼) S. O. de Verceil, 13 k. (3 l.) N. O. de Casale. Long. 25. 53. lat. 45. 8. Cette ville assez bien bâtie, est divisée en deux parties presqu'égales par une grande et belle rue; des arcades et des portiques appuyés sur des piliers la bordent de tous côtés. L'origine de Trino remonte à six siècles environ; elle fut fondée par une colonie de Vercelli. Cette ville leur fut prise par le marquis de Montferrat. Quelque temps après, les habitans du Trino se révoltèrent contre leurs fondateurs, et passèrent volontairement sous la domination des marquis de Montferrat; mais Charles Emmanuel I, duc de Savoie, s'empara de tout le Montferrat: elle fut cédée au roi de Sardaigne par le traité de Cherasco en 1631. Les Français la prirent en 1704 et l'abandonnèrent en 1706. Les environs abondent en pâturages, les bestiaux s'y multiplient en raison de l'excellente nourriture qu'ils y trouvent. On y fait commerce de bestiaux et de jambons qui ont presqu'en Italie la même réputation que ceux de Mayence. *Pop.* 5405. *Bur. de p.* de Verceil.

**Trinquetaille**, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, canton ouest d'Arles, au confluent du petit Rhône avec le Rhône, à 1 k. (¼ de l.) d'Arles, 13 kil. (3 l.) de Tarascon. *Popul.... Bur. de poste* d'Arles.

**Trions**, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, cant. de Romans, à 7 kil. (1 l. ½) de cette ville, 25 kilom. (5 l. ½) de Valence. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Romans.

**Triouzou**, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de Maurs, à 36 k. (8 l.) d'Aurillac, 4 kil. (1 l.) de Maurs. *Populat.* 374. *Bur. de poste* de Maurs.

**Tripande** (la), rivière (*Cher*), arr. de Bourges. Sa source, cant. des Aix-d'Angillon, à 18 kil. (4 l.) E. p. N. de Bourges, coule au S. O., et se rend dans la Louatier, à 8 kil. (2 l.) E. de Bourges.

**Tripeville**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, canton d'Ouzouer-le-Marché, à 28 k. (6 l. ¼) de Mer, 41 k. (9 l. ½) de Blois, 18 k. (4 l.) de Château-Dun. *P.* 221. *B. de p.* de Château-Dun, dép. d'Eure-et-Loir.

**Trippe**, plage et pointe (*Var*), arr. de Toulon, à 2 kilom. (½ l.) S. E. de l'île de Bregançon, dans la rade d'Hyères; elle tient à la pointe de Malherbe et au port de Pisse.

**Tripstadt**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Kaiserslautern, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) E. S. E. de Landstuhl, 8 m. (19 l.) S. O. de Mayence. Il y a une forge. Le 20 prairial an 4 (13 juin 1796) le général Moreau, commandant l'armée de Rhin-et-Moselle, força l'ennemi d'évacuer Kaiserslautern, Tripstadt, Neustadt et Spire, et lui fit deux cents prisonniers. *Pop.* comprises les dépendances, 842. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

**Tripsée**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Huy, comm. de St.-Denis, à 9 kil. (2 l. ¼) de Namur, 3 k. (¾ de l.) d'Huy. *Pop.* comprise celle de St.-Denis, 431. *Bur. de poste* de Namur.

**Tripsrath**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, près de la Worm, à 3 kil. (¾ de l.) N. E. de Geylenkirchen, 7 k. (1 l. ¼) O. de Linnich, 21 k. (4 l. ¼) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 222.

**Triquenard**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Poissy, comm. d'Andresy, à 4 kil. (1 l.) de Poissy, 19 kil. (4 l. ¼) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Andresy, 1050. *Bur. de poste* de Poissy.

**Triqueville**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Hâvre, cant. de Lillebonne, à 8 kil. (2 l.) de Caudebec, 34 kil. (7 l. ¼) de Rouen, 6 k. (1 l. ¼) de Lillebonne. *Pop.* 292. *Bur. de p.* de Lillebonne.

**Triqueville**, v. (*Eure*), arr. et cant. de Pont-Audemer, près de la Corbie, à 5 kil. (1 l. ¼) de Pont-Audemer, 6 m. (14 l.) d'Evreux. *Pop.* 910. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

**Trisay**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Bonneval, à 4 k. (1 l.) N. O. de cet endroit, 30 k. (6 l. ¼) de Chartres. *P.* 151. *Bur. de poste* de Bonneval.

**Trisine** (la), rivière (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Querigut. Sa source, à 7 k. (1 l. ¼) O. S. O. de cet endroit, coule à l'O., traverse l'étang du même nom, et se rend dans l'Arriège, à 7 k. (1 l. ¼) de sa source.

**Trisobio**, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, cant. de Visone, sur le sommet d'une montagne, à 15 kil. (31. ½) S. E. d'Acqui. *Pop.* 1038. *Bur. de poste* d'Asti.

**Trisy-sur-Loire**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de Bourbon-Lancy, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 10 myr. (21 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Bourbon-Lancy.

**Trith-St.-Léger**, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. sud de Valenciennes, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ¼) de Douay. *Popul.* compr. celle de St.-Léger, 533. *Bur. de poste* de Valenciennes.



Digitized by Google

Tritteling, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 19 k. (4 l. ¼) de Morhange, 32 k. (7 l. ¼) de Metz, 6 k. (1 l. ½) de Faulquemont. *Pop.* 157. *Bureau de poste* de Faulquemont.

Trittenheim, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Schweich, sur la Moselle, à 10 k. (2 l. ½) E. p. N. de Schweich, 3 k. (¾ de l.) de Neumagen, 224 k. (51 l.) E. S.E. de Trèves. *P.* 523. *B. de p.* de Trèves.

Trittscheid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l.) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 40.

Trivero, bourg (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Mosso, au pied d'une montagne et à la source d'un ruisseau qui se jette dans la Sessera, à 18 k. (4 l.) N. E. de Bielle. *Pop.* 3258. *Bur. de poste* de Bielle.

Trivier, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Chambéry. *Pop.* 397. *Bur. de poste* de Chambéry.

Trivière, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Rœulx, sur la Haine, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de Rœulx, 5 k. (1 l. ¼) N. de Binch, 14 k. (3 l. ¼) E. de Mons. Il y a une houillère près cette commune, dans le hameau de Chapelle. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de Binch.

Trivisy, v. (*Tarn*). *Voyez* St.-Pierre-de-Trivisy.

Trivy, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Matour, à 18 k. (4 l.) de Charolles, 28 k. (6 l. ¼) de Mâcon, 9 k. (2 l. ¼) de Matour. *Pop.* 561. *Bur. de poste* de Matour.

Trizac, v. (*Cantal*), arrond. de Mauriac, cant. de Riom-les-Montagnes, à 18 k. (4 l.) de Mauriac, 36 k. (8 l.) d'Aurillac, 18 k. (4 l.) de Bort. *Pop.* 1565. *Bur. de poste* de Bort, départ. de la Corrèze.

Trizay, v. (*Charente-Infér.*), arr. de Saintes, cant. de St.-Porchaire, à 27 k. (6 l.) de Saintes, 7 kilom. (1 l. ¾) de Tonnay-Charente. *Pop.* 264. *B. de p.* de Tonnay-Charente.

Trizay, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (11 l.) de Chartres. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou.

Trizilley, v. (*Haute-Saone*), arr de Vésoul, cant. de Rioz, à 22 k. (5 l.) de Vésoul. *Pop.* 282. *Bur. de poste* de Rioz.

Troarn, bourg (*Calvados*), arr. de Caen, chef-lieu de cant., sur la Muancé, à 13 kilom. (3 l.) E. de Caen, 5 k. (1 l. ½) N. d'Argences, 29 k. (6 l. ½) O. p. S. de Pont-l'Evêque. C'étoit le chef-lieu d'une sergenterie. Il y avoit une abbaye commendataire de Bénédictins, fondée en 1050, par Roger de Montgommery; elle valoit 40,000 livres de rente. *Pop.* 939. *Bur. de poste.*

Troche, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. et comm. de Douvaine, à 15 k. (3 l. ½) de Genève. *Pop.* compr. celle de Douvaine, 696. *Bur. de poste* de Genève.

Troche (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Gros-Rouvre, à 4 k. (1 l.) de Montfort-l'Amaury, 27 k. (6 l. ½) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Gros-Rouvre, 970. *B. de p.* de Montfort-l'Amaury.

Troche (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Richebourg, à 5 k. (1 l. ¼) d'Houdan, 20 kilom. (4 l. ½) de Mantes. *Populat.* compr. celle de Richebourg, 455. *B. de p.* d'Houdan.

Trochères, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Mirebeau, sur l'Albane, à 20 k. (4 l. ½) de Dijon, 6 k. (1 l. ½) de Mirebeau. *Pop.* 168. *Bur. de p.* de Mirebeau.

Troches, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Vigeois, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Uzerche, 29 k. (6 l. ½) de Tulle. *Pop.* 1207. *Bur. de poste* d'Uzerche.

Trocy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq, à 9 k. (2 l. ¼) de Meaux, 6 m. (13 l. ¾) de Melun, 5 kil. (1 l. ¼) de May. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de May.

Trœsne (la), riv. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Méru. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) O. de Méru, coule à l'O. N. O., passe à Chaumont, et se rend dans l'Epte, à 7 k. (1 l. ½) O. de Chaumont.

Trognée, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Landen, sur la Gette, à 3 kil. (¾ de l.) N. E. d'Hannut, 7 k. (1 l. ½) S. p. E. de Landen, 31 k. (7 l.) O. p. N. de Liége, 18 k. (4 l.) de Tirlemont. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Tirlemont, département de la Dyle.

Troguery, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de la Roche-Derrien, près de la Tréguier, à 8 k. (2 l.) de Pontrieux, 4 m. (10 l.) de St.-Brieux. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Pontrieux.

Trogues, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de l'Isle-Bouchard, sur la Vienne, à 20 kilom. (4 l. ½) de Chinon, 34 k. (7 l. ½) de Tours, 5 k. (1 l. ¼) de l'Isle-Bouchard. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de l'Isle-Bouchard.

Trois-Champs, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton de Varennes, à 13 k. (3 l.) de Langres, 38 k. (8 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 240. *Bur. de p.* de Langres.

Trois-Estots, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, à 10 k. (2 l. ½) de Clermont, 32 k. (7 l. ½) de Beauvais, 10 k. (2 l. ½) de St.-Just. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de St.-Just.

Trois-Fonds, v. (*Cruse*), arr. de Boussac, cant. de Jarnages, à 11 k. (2 l. ¾) de Boussac, 30 k. (6 l. ½) de Guéret, 5 k. (1 l. ¼) de Gouzou. *Pop.* 131. *Bur. de poste* de Gouzou.

Trois-Fontaines, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, à 27 kil. (6 l.) de Vitry, 5 myriamètres (11 l. ½) de Châlons, 10 k. (2 l. ½) de St.-Dizier. Il y avoit une abbaye commendataire d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, non-réformée, fondée en 1220, par Hugues, comte de Champagne. *Pop.* 195. *Bureau de poste* de St.-Dizier, départ. de la Haute-Marne.

Trois-Fontaines, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Sarrebourg. *Popul.* 300. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

Trois-Fontaines, v. (*Saone-et-Loire*). *Voy.* St.-Martin-de-Croix.

Trois-Maisons (les), village (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Phalsbourg, commune de Danelbourg, à 2 kilom. (½ l.) de Phalsbourg, 14 kil. (3 l. ½) de Sarrebourg. *Pop.* compr. celle de Danelbourg, 166. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

Trois-Maisons (les), v. (*Meurthe*), arr., cant. et commune de Nancy, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Nancy. *Bur. de poste* de Nancy.

Trois-Maisons (les), v. (*Haut-Rhin*), arrond. d'Altkirch, canton d'Huningue, comm. de Nider-Ranspach, à 13 k. (3 l.) d'Huningue, 13 k. (3 l.) d'Altkirch. *Pop.* comp. celle de Nider-Ranspach, 403. *Bur. de p.* d'Huningue. *Rel. de p. aux ch.*

Trois-Maisons, v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. de Nanterre, comm. de Courbevoye, à 1 kilom.

Digitized by Google

( ¼ de l. ) de Neuilly, 8 k. ( 2 l. ) de St.-Denis. *Pop.* comp. celle de Courbevoye, 140. *Bureau de poste* de Neuilly.

Trois-Maisons (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Chauffour, à 3 k. ( ¾ de l. ) d'Etréchy, 8 kil. ( 2 l. ) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Chauffour, 134. *Bur. de poste* d'Etréchy.

Trois-Marquets, v. ( *Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hucqueliers, comm. de Bécourt, à 25 k. ( 5 l. ¾ ) de Boulogne, 7 m. ( 15 l. ¾ ) d'Arras, 14 k. ( 31. ¼ ) de Samer. *Pop.* compr. celle de Bécourt, 340. *B. de p.* de Samer.

Trois-Mont, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. d'Evrecy, à 18 kil. ( 4 l. ) de Caen. *Pop.* 504. *Bur. de poste* de Caen.

Trois-Moutiers (les), v. (*Vienne*), arr. de Loudun, chef-lieu de cant., à 7 k. ( 1 l. ¾ ) de Loudun, 6 m. ( 13 l. ¼ ) de Poitiers. *Popul.* 1309. *Bur. de poste* de Loudun.

Trois-Palles, v. ( *Charente* ), arr. d'Angoulême, cant. d'Hirsac, près de la Charente, à 7 k. ( 1 l. ½ ) d'Angoulême. *Popul.* 293. *Bur. de poste* d'Angoulême.

Trois-Pierres ( les ), v. ( *Seine-Inférieure* ), arr. du Havre, cant. de St.-Romain, à 16 k. ( 3 l. ¾ ) de Montivilliers, 5 m. ( 11 l. ) de Rouen, 6 k. ( 1 l. ¼ ) de St.-Romain. *Popul.* 599. *Bur. de poste* de St.-Romain.

Trois-Puits, v. ( *Marne* ), arr. et cant. de Reims, à 5 k. ( 1 l. ¼ ) de cette ville, 37 k. ( 8 l. ¼ ) de Châlons. *Pop.* compr. celle de Montbré, 593. *Bur. de poste* de Reims.

Trois-Têtes, fort ( *Hautes-Alpes* ), arr. et cant. de Briançon, entre le Fort-Dauphin et le Fort-l'Infernal, à 1 kilom. ( ¼ de l. ) de Briançon.

Trois-Veaux, v. ( *Pas-de-Calais*), arr. et cant. de St.-Pol, à 2 k. ( ¼ l. ) de cette ville, 33 k. ( 7 l. ¼ ) d'Arras. *Popul.* 232. *Bur. de poste* St.-Pol.

Trois-Vevres, v. ( *Nièvre* ), arr. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, à 9 k. ( 2 l. ¼ ) de Décize, 21 kil. ( 4 l. ¾ ) de Nevers. *Popul.* 247. *Bur. de poste* de Décize.

Trois-Volets (les), v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* Chapelle-Blanche (la).

Troisgots, v. ( *Manche* ), arr. de St.-Lô, cant. de Tessy, près de la Vire, à 10 k. ( 2 l. ½ ) de St.-Lô, 25 k. ( 51. ¾ ) de Coutances, 7 k. ( 1 l. ¾ ) de Thorigny. *Pop.* 493. *Bur. de poste* de Thorigny.

Troisfontaine-la-Ville, v. ( *Haute-Marne* ) arr. et cant. de Vassy, à 9 k. ( 2 l. ½ ) de St.-Dizier, 5 myr. ( 11 l. ) de Chaumont, 8 k. ( 2 l. ) de Vassy. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Vassy.

Troissereux, v. ( *Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, à 6 k. ( 1 l. ½ ) N. p. O. de Beauvais, 23 k. ( 5 l. ½ ) E. de Gournay, 24 k. ( 51. ½ ) S. O. de Breteuil. Ce village, situé dans une vallée très-pittoresque, sur le Thérain, a un château bien bâti. *Pop.* 528. *Bur. de poste* de Beauvais.

Troissy, v. ( *Marne* ), arrond. d'Epernay, cant. de Dormans, près de la Marne, à 19 kilom. ( 4 l. ¼ ) d'Epernay, 5 myriam. ( 11 l. ¼ ) de Châlons, 5 k. ( 1 l. ¼ ) de Dormans. Il y a des forges. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Dormans.

Troisvilles, v. ( *Nord* ), arr. de Cambrai, cant. de Cateau-Cambresis, à 19 k. ( 4 l. ¼ ) de Cambrai, 40 k. ( 9 l. ) de Douay, 6 kil. ( 1 l. ½ ) de Cateau-Cambresis. *Pop.* 1022. *Bur. de poste* de Cateau-Cambresis.

Troisville, v. ( *Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de Tardets, près de l'Ubaitshandia, à 9 kilom. ( 2 l. ¼ ) de Mauléon. *Populat.* 285. *Bur. de poste* de Mauléon.

Trolimont ou Saint-Jean-Trolimont, v. ( *Finistère* ), arrond. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé, à 20 k. ( 4 l. ½ ) de Quimper. *P.* 673. *Bur. de poste* de Quimper.

Troly, v. ( *Oise* ), arr. de Compiegne, cant. d'Attichy, près de la forêt de Compiegne, à 9 k. ( 2 l. ¼ ) de cette ville, 6 m. ( 14 l. ¼ ) de Beauvais. *Pop.* comprise celle de Breuil, 790. *B. de p.* de Compiegne.

Troly-Loire, v. ( *Aisne* ), arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, à 9 k. ( 2 l. ¼ ) de Chauny, 29 kil. ( 6 l. ½ ) de Laon, 7 k. ( 1 l. ½ ) de Coucy. Ce village est connu par trois conciles qui s'y sont tenus dans le dixième siècle. *Pop.* 769. *Bur. de poste* de Coucy-le-Château.

Tromarey, v. ( *Haute-Saone* ), arr. de Gray, cant. de Pesme, à 15 k. ( 3 l. ½ ) de Gray, 4 myriam. ( 10 l. ¼ ) de Vésoul, 7 k. ( 1 l. ¾ ) de Marnay. *Pop.* 120. *Bur. de p.* de Marnay.

Tromblaine, v. ( *Meurthe*. ). *Voyez* Tomblaine-aux-Oyes.

Tromborn, v. ( *Moselle* ), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville, à 10 kil. ( 2 l. ½ ) de Sarre-Libre, 37 k. ( 8 l. ¼ ) de Metz. *Pop.* 419. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Tromouse (les Seurs de), montagne ( *Hautes-Pyrénées* ), arr. d'Argelès, cant. de Luz. Elle est située à la frontière, à 40 k. ( 9 l. ) S. E. d'Argelès.

Tromp (le), v. ( *Creuse* ), arr. d'Aubusson, cant. d'Evaux, à 10 k. ( 2 l. ½ ) de cet endroit, 40 k. ( 9 l. ) de Guéret, 9 kilom. ( 2 l. ½ ) de Chambon. *Pop.* 310. *Bur. de p.* de Chambon.

Trompe-Souris, v. ( *Sambre-et-Meuse* ), arr. de Marche, cant. de la Roche, comm. d'Erneuville, à 18 k. ( 4 l. ) de Marche, 8 kil. ( 2 l. ) de la Roche. *Populat.* comprise celle d'Erneuville, 179. *Bur. de p.* de Marche.

Tronay, v. ( *Marne* ), arrond. d'Epernay, canton de Montmirail, près du petit Morin, à 14 k. ( 3 l. ½ ) de Sézanne, 5 myriam. ( 11 l. ¼ ) de Châlons. *Pop.* 44. *Bur. de poste* de Montmirail.

Tronc (le), v. ( *Eure* ), arr. de Louviers, cant. de Neubourg, à 21 k. ( 4 l. ¾ ) de Louviers, 25 k. ( 5 l. ¾ ) d'Evreux, 5 k. ( 1 l. ¼ ) de Neubourg. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Neubourg.

Tronc-Rouge (le), v. ( *Côtes-du-Nord* ), arr. de Guingamp, cant. de Pontrieux, comm. de Plouec, à 3 k. ( ¾ de l. ) de Pontrieux, 11 k. ( 2 l. ¾ ) de Guingamp. *Pop.* compr. celle de Plouec, 1860. *Bur. de poste* de Pontrieux.

Tronçais, forêt ( *Allier* ), arr. de Mont-Luçon. Elle s'étend dans trois cantons, à 2 k. ( ½ l. ) N. O. de Cérilly. Elle a 18,688 mèt. ( 9600 toises ) de long sur 7012 mèt. ( 3600 t. ) de large. A 972 m. ( 500 toises ) ouest de cette forêt est une forge du même nom. Il y a une mine en grains, répandue à la surface : le fer qu'on en tire est assez bon. On trouve au fourneau de Tronçais une fosse, une étuve, une grue dont l'usage avoit été destiné à couler des canons.

Troncens, v. ( *Gers* ), arr. de Mirande, cant. de Marciac, à 16 k. ( 3 l. ½ ) de Mirande, 36 k. ( 8 l. ) d'Auch. *Pop.* 574. *Bur. de poste* de Mirande.

Troncens-la-Fitte, v. ( *Gers* ), arr. et cant. de Mirande, à 4 kil. ( 1 l. ) de cette ville, 15 k. ( 3 l. ½ ) d'Auch. *Pop.* 174. *Bur. de poste* de Mirande.

Troncey (le), v. ( *Eure-et-Loir*),

Digitized by Google

arr. de Dreux, cant. de Brézolles, comm. de Chatincourt, à 9 k. (2 l. ½) de Nonancourt, 11 kil. (2 l. ¾) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Chatincourt, 450. *Bur. de p.* de Nonancourt, dép. de l'Eure.

TRONCHE (LA), v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de la Plau, à 36 kil. (8 l.) de Tulle. *Pop.* 517. *Bureau de poste* de Tulle.

TRONCHET (LE), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, canton de Combourg, comm. de Tresse, à 11 k. (2 l. ¾) de Châteauneuf, 21 k. (4 l. ¼) de St.-Malo. *Pop.* compr. celle de Tresse, 370. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

TRONCHET (LE), v. (*Manche*). *Voyez* ST.-PIERRE-DU-TRONCHET.

TRONCHET (LE), v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Beaumont, sur la côte, près de la Longueve, à 11 k. (2 l. ¾) de Fresnay, 22 k. (5 l.) du Mans, 6 k. (1 l. ½) de Beaumont-sur-Sarthe. *Popul.* 368. *Bur. de p.* de Beaumont-sur-Sarthe.

TRONCHET (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. d'Etampes, comm. de Chalo-St.-Marc, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Chalo-St.-Marc, 976. *Bur. de poste* d'Etampes.

TRONCHIENNE, v. (*Escaut*). *Voy.* DRONGHEM.

TRONCHOIS, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Neuilly-lès-Langres, comm. de Lannes, à 8 kil. (2 l.) de Langres, 23 kil. (5 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* comp. celle de Lannes, 500. *Bur. de p.* de Langres.

TRONCHOY, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Hornoy, à 31 kil. (7 l.) d'Amiens, 9 kil. (2 l. ¼) de Poix. *Pop.* comp. celle de Boulainvilliers et Bezencourt, 710. *Bur. de poste* de Poix.

TRONCHOY, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, canton de Flogny, sur l'Armançon, à 6 kilom. (1 l. ½) de Tonnerre, 30 k. (6 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 360. *Bur. de p.* de Tonnerre.

TRONCHY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de St.-Germain-du-Plain, à 18 k. (4 l.) de Châlons, 5 m. (11 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 262. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

TRONDES, v. (*Meurthe*), arr. et cant. nord de Toul, à la source du Terrouin, à 8 kil. (2 l.) de Toul, 28 k. (6 l. ½) de Nancy. *Pop.* 653. *Bur. de poste* de Toul.

TRONECKEN, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 11 kil. (2 l. ½) N. p. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. p. S. de Budelich, 23 kil. (5 l. ½) E. de Trèves. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Trèves.

TRONGET, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, cant. du Montet, à 14 k. (3 l. ½) de Montmarault, 27 kilom. (6 l.) de Moulins, 1 kil. (¼ de l.) du Montet. Au sud-est de ce village, à 1 k. (¼ de l.) de la grande route de Moulins à Montmarault, dans une vallée large d'environ 778 mètres (400 t.), est une mine appelée *mine des Gabliers*, où il existe plusieurs couches dont la puissante varie de 62 à 124 centim. (2 à 4 pieds). La qualité de la houille n'est pas uniforme; mais il y en a de très-bonne, et propre aux travaux sur le fer. Il seroit de l'intérêt de la société d'en faciliter la consommation, en établissant des verreries et des manufactures de poteries fines, pour lesquelles on trouve de très-bonne terre dans les environs. *Popul.* 951. *Bur. de poste* du Montet.

TRONHAC, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Moncuq, comm. de Saux, à 15 k. (3 l. ¼) de Lauzerte, 31 kil. (7 l.) de Cahors. *Pop.* comp. celle de Saux, 107. *Bur. de p.* de Lauzerte.

TRONQUAY (LE), v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, à 9 k. (2 l. ¼) de Bayeux, 34 kilom. (7 l. ¾) de Caen, 5 k. (1 l. ¼) de Balleroy. *Pop.* 1050. *Bur. de poste* de Balleroy.

TRONQUAY (LE), v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Lions-la-Forêt, à 21 k. (4 l. ¾) du Grand-Andelys, 5 m. (11 l. ½) d'Evreux, 3 kil. (¾ de l.) de Lions-la-Forêt. *Pop.* 1471. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt.

TRONQUEY (LE), v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Maromme, comm. de St.-Aignan, à 3 k. (¾ de l.) de Rouen. *Pop.* comp. celle de St.-Aignan, 672. *Bur. de p.* de Rouen.

TRONQUIÈRE (LA), v. (*Lot*), arr. de Figeac, cant. de Gorsses, à 18 k. (4 l.) N. E. de Figeac, 6 m. (14 l. ½) N. E. de Cahors, 16 k. (3 l. ¾) E. S. E. de St.-Céré. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Figeac.

TRONQUOY, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 5 k. (1 l. ½) N. de cette ville, 18 k. (4 l.) S. de St.-Hubert, 6 m. (13 l.) N. N. O. de Luxembourg, 36 kilom. (8 l.) d'Arlon. *Pop.* 233. *Bureau de poste* d'Arlon.

TRONQUOY, v. (*Oise*), arr. de Clermont, canton de Maignelay, à 23 k. (5 l. ½) de Breteuil, 42 kil. (9 l. ½) de Beauvais, 7 k. (1 l. ¾) de Montdidier. *Pop.* 65. *Bur. de p.* de Montdidier, dép. de la Somme.

TRONSANGES, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, canton de la Charité-sur-Loire, à 7 k. (1 l. ½) de la Charité, 16 k. (3 l. ¾) de Nevers. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de la Charité.

TRONSÉE, v. (*Nièvre*). *Voyez* ST.-MARTIN-DU-TRONSÉE.

TRONSON (LE), rivière (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, canton de St.-Brice. Sa source, à 6 kilom. (1 l. ½) N. N. E. de cette ville, coule à l'O., et va se rendre dans le Couesnon, à 13 kilom. (3 l.) de sa source.

TRONVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Ligny, sur l'Ornain, à 9 kil. (2 l. ½) de Bar, 5 kil. (1 l. ¼) de Ligny. *Pop.* 522. *Bureau de poste* de Ligny.

TRONVILLE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, à 19 kil. (4 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Mars-la-Tour, 518. *Bur. de p.* de Metz.

TRONVILLE, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Sains, comm. de Blangy, sur la Somme, à 8 kilom. (2 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Blangy, 400. *Bureau de poste* d'Amiens.

TRONZANO, bourg (*Sesia*), arr. et cant. de Santia, sur un ruisseau, en plaine, à 2 kilom. (½ l.) S. de Santia. *Pop.* 2540. *Bureau de poste* de Verceil.

TROO, b. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, sur la côte, près du Loir, à 20 k. (4 l. ¼) de Vendôme, 4 m. (10 l. ½) de Blois, 6 kilom. (1 l. ½) de Montoire. On y fabrique des draps. Près de ce bourg étoit une collégiale dédiée à saint Martin, fondée dans le 11e siècle, par Geofroy Martel, comte d'Anjou, et dont le chapitre étoit composé d'un chevecier, de trois chanoines et de quatre chapelains. On trouve aux environs de Troo de l'albâtre non exploité. *Pop.* 1119. *Bur. de poste* de Montoire.

TROQUANE (LA COLLE OU LA BELLE), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud. Sa source, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. O. de cet endroit, coule au S., puis au S. E., et se rend dans la Gute, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Saint-Tropez.

TROSSY, v. (*Oise*), arrond. de

Digitized by Google

Senlis, cant. de Creil, commune de St.-Maximin, à 3 k. (¾ de l.) de Chantilly, 10 k. (2 l. ½) de Senlis. *Pop.* compr. celle de St.-Maximin, 778. *B. de p.* de Chantilly.

TROTIGNY, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de St.-Forget, à 2 k. (½ l.) de Chevreuse, 11 k. (2 l. ½) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Saint-Forget, 360. *Bur. de poste* de Chevreuse.

TROU, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Limours, comm. de Marcoussis, à 5 k. (1 l. ½) de Linas, 20 kil. (4 l. ½) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Marcoussis, 1354. *Bur. de p.* de Linas.

TROU (LE), v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Charenton, comm. de St.-Maur, à 7 kilom. (1 l. ½) de Charenton, 16 kilom. (3 l. ¾) de Sceaux. *Pop.* comp. celle de Saint-Maur, 800. *Bur. de p.* de Charenton.

TROU-DE-L'EAU (LE), rivière (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Saint-Hubert, cant. de Nassogne, à 7 k. (1 l. ¾) S. duquel elle prend sa source, coule à l'O., puis au N., ensuite au N. O., et se rend dans la rivière de l'Homme, à l'O. de Grupont; elle a 7 kilom. (1 l. ¾) de cours.

TROU-JUMEL, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, comm. de la Landelle, à 25 k. (3 l. ¾) de Beauvais, 8 kil. (2 l.) de Coudray-St.-Germer. *Pop.* comprise celle de la Landelle, 440. *B. de p.* de Beauvais.

TROU-MAROL, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, commune d'Ons-en-Bray, à 21 k. (2 l. ½) de Beauvais, 10 kil. (2 l. ½) de Coudray-Saint-Germer. *Pop.* comprise celle d'Ons-en-Bray, 804. *Bur. de poste* de Beauvais.

TROU-MOREAU, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton ouest de Versailles, commune de Fontenay-le-Fleury, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Fontenay-le-Fleury, 339. *Bur. de p.* de Versailles.

TROUAINE, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, près de l'Ourcq, à 23 k. (5 l. ¼) de Château-Thierry, 5 m. (11 l. ½) de Laon, 4 k. (1 l.) de la Ferté-Milon. *Pop.* 181. *Bur. de p.* de la Ferté-Milon.

TROUANT-LE-GRAND, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, sur le ruiss. de Suzanne, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Arcis, 36 kil. (8 l.) de Troyes. *Pop.* 362. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

TROUANT-LE-PETIT, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, sur le ruisseau de Suzanne, à 11 k. (2 l. ½) d'Arcis, 36 k. (8 l.) de Troyes. *Pop.* 177. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

TROUARD, b. (*Calvados*). *Voyez* TROARN.

TROUBAT, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Mauléon-en-Barousse, sur l'Ourse, à 20 kil. (4 l. ½) de la Barthe, 5 m. (11 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 347. *Bur. de poste* de Montrejean, départ. de la Haute-Garonne.

TROUCHE (LA), v. (*Isère*), arr. et cant. est de Grenoble. *Pop...* *Bur. de poste* de Grenoble.

TROUHAN, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de St.-Jean-de-Losne, sur l'Ouche, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Jean-de-Losne, 27 kil. (6 l.) de Dijon. *Pop.* 551. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Losne.

TROUHAUT, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de St.-Seine, à 23 k. (5 l. ½) de Dijon, 6 kilom. (1 l. ½) de St.-Seine. *P.* 305. *Bur. de poste* de St.-Seine.

TROUILLAS, v. (*Gard*). *Voyez* SAINT-ANDÉOLS-DE-TROUILHAS.

TROUILLAS, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, canton de Thuir, sur le Cantarana, à 14 kil. (3 l. ½) de Céret, 11 k. (2 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 275. *Bur. de p.* de Perpignan.

TROULEY, v. (*Hautes-Pyrén.*), arr. de Tarbes, cant. de Rabasteins, à 16 k. (3 l. ½) de Tarbes, 10 kilom. (2 l. ½) de Trie. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Trie.

TROUMOUSE (LA), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Luz, à 39 k. (8 l. ½) S. S. E. d'Argelès. Elle a, de l'E. à l'O., 1 kilom. (½ de l.), et autant du N. au S.

TROUPES (RÉOU DES TROUPES), rivière (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de cette ville, coule à l'O., et se rend dans la Pique, à 4 k. (1 l.) de sa source.

TROUPIA, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Bruguière dit *Dalac*, à 9 k. (2 l. ½) de Castres. *Pop.* 30. *B. de p.* de Castres.

TROUS (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, à 14 k. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* 211. *B. de poste* de Chevreuse.

TROUSOUNE (LA), riv. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Sornat. Sa source, à 18 k. (4 l.) O. S. O. d'Ussel, coule au S. S. E., passe à Saint-Angel, et se rend dans la Dordogne, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Neuvic.

TROUSSE-POIL (LA), riv. (*Vendée*), arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Moutiers-les-Maufaits. Sa source, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, coule au S., et se rend dans les canaux, près de la mer, pour le dessèchement des marais, à 13 k. (3 l.) S. de sa source.

TROUSSEAU-SUR-SEINE (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Corbeil, comm. de Ris, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Fromenteau, 5 kilomèt. (1 l. ½) de Corbeil. *Popul.* comprise celle de Ris, 553. *Bur. de poste* de Fromenteau.

TROUSSEAUVILLE, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dives, à 18 k. (4 l.) de Pont-l'Evêque, 23 k. (5 l. ½) de Caen, 2 k. (½ l.) de Dives. *Popul.* 185. *Bureau de poste* de Dives.

TROUSSENCOURT, v. (*Oise*), arr. de Clermont, canton de Froissy, à 27 k. (6 l.) de Clermont, 4 k. (1 l.) de Breteuil. *Pop.* 597. *Bur. de poste* de Breteuil.

TROUSSEY, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, canton de Void, sur la Meuse, à 9 kil. (2 l. ¼) de Commercy, 40 k. (9 l.) de Bar-sur-Ornain, 6 k. (1 l. ½) de Void. *P.* 613. *B. de p.* de Void.

TROUSSURE, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de Villers-St.-Barthelemy, à 9 k. (2 l. ¼) de Beauvais, 3 k. (¾ de l.) d'Auneuil. *Pop.* comp. celle de Villers, 797. *Bur. de poste* de Beauvais.

TROUVANS, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Rougemont, comm. de Huanne, à 7 k. (1 l. ¾) de Baume-sur-le-Doubs, 32 k. (7 l. ½) de Besançon. *P.* 137. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

TROUVERIE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Rambouillet, comm. d'Hermeray, à 5 k. (1 l. ¼) d'Epernon, 7 k. (1 l. ½) de Rambouillet. *Pop.* comp. celle d'Hermeray, 643. *Bur. de p.* d'Epernon, départ. d'Eure-et-Loir.

TROUVILLARD, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Richarville, à 4 kil. (1 l.) de Dourdan, 13 kilom. (3 l.) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de

Digitized by Google

Richarville, 354. *Bur. de poste de* Dourdan.

Trouville, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. de Bois-Dannebourg, à 11 k. (2 l. ¾) de Rouen, 8 k. (2 l.) de Darnetal. *Popul.* comprise celle de Bois-Dannebourg, 352. *Bur. de p.* de Rouen.

Trouville, v. (*Seine-Infér.*), arr. du Hâvre, canton de Bolbec, à 9 k. (2 l. ¼) de Caudebec, 38 kil. (8 l. ½) de Rouen, 8 kil. (2 l.) de Lillebonne. *Pop.* 399. *Bur de poste* de Lillebonne.

Trouville-la-Haute, v. (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, canton de Quillebœuf, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-Audemer, 6 m. (13 l. ¼) d'Evreux. *P.* 767. *B. de p.* de Pont-Audemer.

Trouville-sur-Mer, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, sur la Touques, à 9 k. (2 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 39 k. (8 l. ¼) de Caen, 1 kil. (¼ de l.) de Touques. *Pop.* 938. *Bur. de p.* de Touques.

Trouvoisin, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Méru, commune d'Esches, à 4 k. (1 l.) de Méru, 24 k. (5 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* comprise celle d'Esches, 230. *Bur. de poste* de Méru.

Trouy, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Levet, à 8 k. (2 l.) de Bourges. *Pop.* 601. *Bur. de poste* de Bourges.

Troye, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, comm. de St.-Quentin, à 6 k. (1 l. ¼) de Mirepoix, 30 k. (6 l. ½) de Tarascon. *Pop.* comprise celle de Sarsute, 200. *B. de poste* de Mirepoix.

Troyes, ville (*Aube*), ch.-l. de départ., d'arr. et de cant., à 6 m. (14 l.) N. E. de Sens, 11 m. (25 l.) S. de Reims, 8 m. (17 l.) S. O. de Châlons-sur-Marne, 16 m. (36 l.) S. E. de Paris. Long. 21. 44. lat. 48. 18. La ville de Troyes étoit la capitale de la ci-devant Champagne proprement dite, et du gouvernement général du même nom; évêché suffragant de Sens, chef-lieu d'une élection et gouvernement de place de la ci-dev. Champagne. Elle est située au milieu d'une belle et grande plaine, sur la Seine, qui s'y ramifie en une grande quantité de canaux. Cette ville tire son origine des peuples Celtes, *Tricasses* ou *Trecasses*, qu'Auguste établit en corps de cité. Il s'y est tenu plusieurs conciles; le dernier en 878, rappelle l'excommunication du pape Jean VIII, lancée contre les ennemis du saint siège, et le rétablissement d'Hincmar, évêque de Laon, en 1107 et 1118, où l'on donna l'habit blanc aux Templiers. On y voit encore les restes d'un vieux château, où les anciens comtes de Champagne faisoient leur résidence. Ce fut dans cette ville que le pape Jean VIII couronna Louis *le Bègue*, et que l'on célébra le mariage de Catherine de France avec Henri V roi d'Angleterre. Troyes faisoit partie de la quatrième Lyonnoise. *Troyes*, *Trecæ*, *Tricasses*, *Augustobona Tricassium*. On a cru que son nom de *Tricasses* venoit de ce qu'elle avoit dans son enceinte trois châteaux. Deux de ces édifices existent encore; l'un fut le château des comtes, depuis le palais de justice; le second sert aujourd'hui de prison; le troisième n'existe plus: il occupoit, à l'ouest de la ville, le canton qu'on appeloit la *Vicomté*. Troyes étoit le siège d'un présidial, d'un bailliage civil et d'un bailliage criminel, auxquels étoient jointes la prévôté et la mairie royale des quatre portes et faubourgs. Il y avoit un tribunal de police, un lieutenant général de police, une maréchaussée, une maîtrise particulière des eaux et forêts, un grenier à sel, des traites foraines, un hôtel des monnoies qui avoit été supprimé en 1774, un hôtel-de-ville, un échevinage, et des juges-consuls; un bureau général du tabac, une milice bourgeoise divisée en quatre bataillons, et une compagnie d'arquebuse. Les maisons de la ville de Troyes sont bâties en bois, d'une manière fort irrégulière. Le défaut de pierres a forcé les habitans à chercher dans les forêts la construction de leurs bâtimens. Ils n'en sont pas moins commodes. Les rues sont larges et bien percées; les communications faciles. Quoiqu'exposée aux incendies, le soin des habitans a pourvu à y obvier promptement et facilement. On avoit vu en 1524 le 23 mai, un de ces incendies dévorer quatre mille huit cents faîtes de maisons et deux églises: aujourd'hui ces fléaux sont beaucoup moins destructeurs. On remarque à Troyes la belle architecture de l'hôtel-de-ville. On y voyoit la statue de Louis XIV, en pierre, sous laquelle on avoit mis cette inscription du poète Santeuil:

*Ille est quem totis ambit victoria pennis,*
*Hic pelago, hic terris, hic sibi jura dedit;*
*Per quem religio tot ab hostibus una triumphat,*
*Urbs dicat antiquæ religionis amans.*

La statue et l'inscription ont disparu dans ces derniers temps. Le sallon de cet hôtel est orné intérieurement d'un médaillon du même prince, en marbre blanc: c'est un grand morceau du célèbre Girardon, sculpteur troyen. On y voit aussi les bustes des grands hommes de cette ville, en marbre, donnés par Grosley. La cathédrale, dédiée à St.-Pierre, est l'une des plus curieuses par son architecture, la hardiesse de son vaisseau et l'étendue de ses voûtes. On y remarquoit la seconde des grosses cloches de sa tour, sur laquelle on lisoit ce distique:

*Laudo Deum verum, plebem voco, congrego Clerum.*
*Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.*

Le trésor de cette église et celui de la collégiale de St.-Etienne, beaucoup plus considérable, étoient formés d'une partie des débris de celui des empereurs de Constantinople, pillé par les Croisés, et apporté à Troyes par son évêque Garnier, aumonier d'un des chefs de cette expédition. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de sept dignitaires et de trente-sept chanoines. Outre dix-sept paroisses, il y avoit dans cette ville deux chapitres avec le titre de collégiale, celui de Saint-Etienne et celui de Saint-Urbain; une commanderie de Malte, deux prieurés, St.-Blaise et Saint-Quentin; quatre abbayes, savoir: l'abbaye royale de Notre-Dame, pour des Filles de l'Ordre de saint Benoît, aujourd'hui l'hôtel de la préfecture; saint Loup, abbaye réformée d'hommes de l'Ordre de saint Augustin, et l'abbaye St.-Martin-ès-Aîrs, de l'Ordre de saint Augustin et de la congrégation de sainte Géneviève; des Dominicains, des Cordeliers, des Mathurins, des Capucins, des Chartreux. Ceux de filles étoient des Ursulines, des filles de la Congrégation, des dames de la Visitation, et deux couvens de Carmelites. Il y avoit encore un séminaire dirigé par les pères de la Mission; un collége régi par des pères de l'Oratoire. On y comptoit six hôpitaux qui avoient été réunis avant la révolution sous une seule administration, et un grand bureau des pauvres sous la même administration.

La société académique établie en cette ville s'occupe de tous les objets qui concernent l'agriculture, l'industrie, les arts, la littérature et les sciences. Elle possède une bibliothèque nombreuse et riche, dont la majeure

Digitized by Google

jeure partie vient du précieux cabinet du président Bouhier de Dijon, dont les successeurs l'avoient vendue à l'abbaye de Clairvaux, où elle étoit restée dix ans dans des caisses. On dit que cette société a en vue de proposer des prix : il est à désirer que ce projet s'exécute. Il y avoit dans la ville de Troyes un collége de grande instruction. Une de ses plus précieuses curiosités étoit les vitraux de ses églises en verre peint. Ceux de l'église de Saint-Etienne offroient des compositions au grand de la plus belle exécution ; mais rien dans ce genre n'égaloit la délicatesse et la grâce des vitres peintes de l'hôtel de l'Arquebuse, sur lesquelles étoient représentées les principales actions de Henri IV et de son règne. Ces excellens ouvrages étoient dûs au pinceau des frères Gouthier. Il n'existe plus d'artistes qui s'occupent de ce genre de composition. En 1787, Louis XVI exila le parlement de Paris dans cette ville, pour avoir refusé d'enregistrer l'impôt territorial et celui du timbre. On remarque aussi dans cette ville une boucherie dans laquelle il ne pénètre aucune mouche. La cause se trouve dans la construction et la distribution du bâtiment.

Le commerce de cette ville étoit si considérable autrefois, que plusieurs princes étrangers, qui avoient de fortes sommes à toucher, ne vouloient d'autres cautions que celles des négocians de Troyes. C'étoit l'entrepôt de toute l'Allemagne et de la Suisse. Le soin qu'avoient eu ses comtes de distribuer la Seine dans une grande quantité de canaux, traversant la plupart des rues de la ville, alimentoit les manufactures, enrichissoit le commerce et multiplioit l'industrie. Le commerce que l'on y fait encore aujourd'hui est purement industriel, mais très-étendu. Il y a plus de quatre cents métiers pour toiles de coton, basin, futaine, draps de coton ; plus de quinze cents métiers de bonneterie de coton, cent métiers de draps, serges, frocs, bèges ou bêches, et droguets ; des manufactures de toiles peintes et d'autres étoffes ; plusieurs teinturieries en laine et coton ; deux papeteries où l'on fabrique du papier bleu, façon de Hollande, et d'autres papiers ; cinq imprimeries en toiles, dix-huit blanchisseries et vingt-cinq tanneries. On fabrique dans cette ville considérablement de cartes à jouer. On y trouve aussi une fabrique de fils bis pour les relieurs, fabrique de parchemin, d'amidon, de blanc de Troyes dit *d'Espagne*, et de pelleteries. La cochonaille de Troyes est très-estimée. Il se fait des envois considérables de hures de cochon et de sanglier, de fromages de cochon et de langues de mouton. Cette ville fait encore un grand commerce de toiles fines et toiles de ménage, connues sous les noms de *toiles royales*, *de Hollande* et *demi-Hollande* ; et de petites étoffes connues sous le nom d'*Anvertines*. Il y a enfin une fabrique d'acides et de sels neutres, en activité. A 2 k. (¼ l.) de Troyes on voyoit une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de saint Vannes, sous le nom d'*abbaye de Montier-la-Celle*, fondée en 1664. L'église étoit remarquable par son architecture et son vitrage. Elle étoit hors de la ville, dans le faubourg dit *de Sainte-Savine*. L'église, l'abbaye, tout a disparu.

La ville de Troyes est le lieu de naissance de Guillaume *le Bé*, célèbre graveur et fondeur en caractères d'imprimerie, né en 1525 ; il mourut en 1598. Henri le Bé, son fils, fut imprimeur à Paris, où il donna une édition *in-4°.* des *Institutiones Clenardi in linguam græcam*. — Louis *Boucherat*, né en 1616, mort en 1699. Il fut chancelier de France, garde des sceaux sous Louis XIV, et devint le successeur de Letellier. Il n'a point fait d'ouvrage qui lui soit spécialement attribué ; mais il étoit membre du conseil formé pour la réformation de la justice ; il contribua le plus à la rédaction de toutes les ordonnances qui régloient l'administration de la justice avant la révolution de 1789. — François *Boutard*, poëte latin, et de l'académie des inscriptions, mort en 1729. On a de lui nombre de poésies latines, dont quelques-unes traduites en français. C'étoit un poëte de cour : ses poésies ont paru, comme les feuilles de la Sibylle, en passe-volant ; elles sont dispersées : on n'en a jamais fait de recueil. — Nicolas *Camusat*, chanoine de cette ville, né en 1575 ; il y mourut en 1655. *Camusat* étoit un homme respectable qui partageoit son temps entre les fonctions de son église et l'étude. Il a laissé un ouvrage intitulé *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis*, 1610, *in-8°.* ; un autre intitulé *Historia Albigensium*, 1615, *in-8°.* et un autre volume de mémoires, sous le titre de *Mélanges historiques* ou *Recueil de plusieurs actes, traits et lettres missives* depuis 1390 jusqu'en 1580, Troyes, 1619, *in-8°.* Cet ouvrage et le premier sont très-intéressans pour l'histoire de Troyes. — Nicolas *Caussin*, jésuite, orateur, confesseur de Louis XIII, né en 1583, auteur d'une *Vie de sainte Isabelle*, de la *Cour sainte*, et du *Parallèle de l'éloquence sacrée et profane*, *in-4°.*, etc. — Pierre *de Celles*, moine. Il devint abbé de Celles vers 1150, et passa depuis à l'abbaye de saint Remi de Reims en 1162. Il fut nommé en 1182 à l'évêché de Chartres, et mourut en 1187. Il a fait divers ouvrages plus utiles au clergé qu'au monde savant. On les a recueillis en 1671. — Charles *le Cointe*, oratorien, né en 1611, mort en 1681. Il a laissé un ouvrage intitulé *Annales ecclesiastici Francorum*, en huit volumes *in-fol.*, qui commencent à l'an 235, et finissent à l'an 835. — Pierre *Comestor*, ou le Mangeur, né dans le 12e siècle, mort à Paris en 1198. On a de ce savant théologien une *Histoire scolastique* en latin, 1486 ; des *Sermons*, 1600, *in-4°.* On lui attribue l'Histoire universelle connue sous le nom de *Catena temporum*, Lubeck, 1575, deux volumes *in-folio*, traduite en français sous le nom de *Mère des Histoires*, Paris, 1488, deux volum. *in-fol.* — Louis *Débonnaire*, orateur, moraliste et controversiste, mort subitement à Paris, dans le jardin du Luxembourg, en 1752. Il a laissé *Leçons de la Sagesse*, trois vol. *in-12* ; *l'Esprit des Lois quintessencié*, deux volum. ; *la Religion chrétienne méditée*, six volum. — Jean-Charles Courtalon *Delaistre*, curé de Sainte Savine, à Troyes, né en 1730, mort en 1785. Il a donné un *Discours sur les beaux arts*, en 1778 ; une *Vie du pape Urbain IV*, Troyes, 1783 ; des Eloges ; et différentes poésies dans les recueils annuels. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits. — Pierre *Delarivey*, homme de lettres et chanoine de la collégiale de St.-Etienne, vers la fin du seizième siècle. Sa famille étoit originaire d'Italie. On possède de cet auteur peu connu et cependant très-fécond, différens ouvrages, savoir : un *Théâtre* en deux volumes, 1579, 1597, 1601 et 1611 ; *les Facétieuses nuits de Staparole*, 1576 ; deux livres de philosophie fabuleuse, 1577 ;



Digitized by Google

*Institution morale* du S. Alexandre Piccolomini, les *Veilles de Barthélemi Arnigio*, 1608. Il fut un des premiers, s'il n'est pas le premier, dont les pièces en prose furent mises au théâtre et représentées. Il eut un frère nommé Jean Delarivey, dont on connoît des almanachs remplis de particularités et de prédictions, qui lui firent dans le temps une assez bonne réputation. — François *Girardon*, né en 1628, mort à Paris en 1715. Il fut un des plus célèbres sculpteurs que la France ait vu naître. Entre autres ouvrages, il a laissé un mausolée du cardinal de Richelieu qui étoit dans l'église de la Sorbonne, et une statue équestre de Louis XIV qui existoit à la place Vendôme; elle a subi la destruction commune en 1793. Le mausolée du cardinal est au muséum des monumens français à Paris. — Pierre - Jean *Grosley*, né en 1718, mort en 1785 à Troyes, où il a professé toute sa vie la littérature, qu'il aimoit plus que le barreau auquel il tenoit en qualité d'avocat. Ses premiers pas dans la carrière littéraire furent signalés par un *accessit* de l'académie de Dijon, qu'il obtint pour la fameuse question sur l'utilité des sciences. On sait que Rousseau eut le prix; et Grosley, qui soutint le même paradoxe que lui, eut l'avantage d'être son second. La singularité qui le distinguoit se remarque sur-tout dans la collection de facéties ingénieuses qu'il publia sous le titre de *Mémoires de l'académie de Troyes*; mais plus encore dans son testament. Ses amis lui en ont pardonné l'originalité vraiment plaisante, mais n'ont pas étendu leur indulgence jusque sur la dureté avec laquelle il y a traité ses plus proches parens. Il étoit de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes. Ses ouvrages sont en grand nombre. La plupart ont passé par la traduction dans les pays étrangers. Il avoit formé le projet d'embellir le salon de l'hôtel de ville de Troyes des bustes en marbre des Troyens illustres. Six de ces bustes étoient déjà placés, lorsque des contrariétés suspendirent sa munificence. La mort en arrêta depuis entièrement l'effet. Il a publié un *Supplément aux Mémoires de* Camusat, 1750, *in*-12; *Mémoires pour servir à l'Histoire du Droit français*, 1752; la *Vie de M.. Breyer*, 1753; *Dissertation* sur la Conjuration de Venise de l'abbé de St.-Réal, 1756; *Discours* sur l'Influence des lois sur les mœurs, 1757; *les Ephémérides troyennes*, douze volumes *in*-16, depuis 1757 jusqu'en 1769. Cet ouvrage a été repris et continué ensuite par M. Simon; *Vie de P. Pithou*, 1757; *Observations sur l'Italie et les Italiens*, 1764; *Londres*, 1765; *Mémoires sur les campagnes d'Italie de* 1745, 1777; *Mémoires historiques et critiques* pour l'Histoire de Troyes, 1774. Il avoit laissé en mourant des Mémoires sur les grands hommes de son pays et d'autres sur lui-même, intitulés *Commentarii de vitâ med.* Cet ouvrage incomplet fut publié en 1787, par M. l'abbé Maydieu, qui l'a allongé, mais non pas embelli de lucubrations diffuses par lesquelles sont étouffés les traits piquans et souvent satyriques du commentaire. — Nicolas *Henrion*, mort en 1720, de l'académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui des *Dissertations sur les Médailles*. — Edmond *Mérille*, célèbre professeur en droit à Cahors et à Bourges, mort en 1647. On a de lui plusieurs ouvrages sur la jurisprudence; et *Opera Neapoli*, 1720, deux vol. *in*-4°. — Pierre *Mignard*, peintre fameux, né en 1610, mort à Paris en 1695. A l'âge de onze ans, il dessinoit des portraits très-ressemblans. — Nicolas *Mignard*, frère de Pierre, peintre, né en 1608, mort à Paris, en 1668. Il ne fut pas aussi célèbre que son frère. — Edouard *Molé*, seigneur de Champlatreux, conseiller, et depuis procureur général du parlement de Paris pendant la ligue. Il mourut le 17 septembre 1616. Il avoit été nommé premier président en 1602. — Mathieu *Molé*, né en 1584, fils du précédent. Après avoir rempli d'autres fonctions au parlement, il présida cette compagnie en 1641. Il se signala par sa prudence et se fermeta pendant la guerre de la Fronde. C'étoit le *si forte virum quem* de Virgile. Il mourut garde des sceaux en 1656. Il n'a point fait d'ouvrages; mais ce fut lui qui engagea Duchesne à faire une collection des historiens de France. — Frédéric *Morel*, imprimeur célèbre, et professeur de langues, né aux environs de Reims, mort à Paris, en 1583. — Frédéric *Morel* fils, plus célèbre que son père. Il fut professeur et interprète du roi, et son imprimeur ordinaire pour l'hébreu, le grec, le latin et le français. On a de lui une édition des *Œuvres d'Emmenius* et *d'Aretas*, en deux volumes *in-fol.* Il mourut en 1630, à soixante-dix-huit ans. — Claude *Morel*, petit-fils du premier, bon imprimeur et savant. Il vivoit en 1738. On a de lui une édition de Saint-Grégoire de Nice, 1638, trois volumes *in-fol.* — Eustache *le Noble*, l'un des plus fertiles écrivains de son temps, mort à Paris en 1711. Il a laissé ses œuvres en vers et en prose, formant douze neuf volumes. Il remplit pendant tout le temps de la guerre de la révolution de l'Angleterre, le rôle d'écrivain pamphlétaire, et eut beaucoup de vogue par ses pasquinades. — Jean *Passerat*, professeur d'éloquence, poëte latin et français; l'un des auteurs de la Satyre Ménippée, né en 1534, mort en 1602. Il a laissé un ouvrage intitulé *De litterarum inter se cognatione*, in-8°.; une traduction d'Apollodore, la seule qui existe, en un vol. *in*-12. Il a publié aussi une édition du *Dictionnaire* de Callepin, et plusieurs autres ouvrages comme poëmes, Elégies, Sonnets, Chansons, Epigrammes, formant un volume *in*-8°.; de plus *la Métamorphose d'un Oiseau; Commentaire sur Catulle, Tibule et Properce*; Etrennes, Epitaphes, etc. C'est par ses poésies latines que Passerat est plus généralement connu. Ses Etrennes en vers latins au président de Mêmes l'ont mis au rang des bons poëtes latins modernes. Il étoit borgne; ce qui donna occasion à un de ses compatriotes de faire ce distique latin, pour mettre au bas de son buste, donné à la ville par Grosley :

*En patriam unoculus noster Passertius ornat.*
*O utinam similes urbs alat unoculos!*

Il fut enterré aux Jacobins de la rue St.-Jacques à Paris, où l'on voyoit son épitaphe. — *Pithoire*, minime, prédicateur, ensuite protestant, auteur de *l'Apocalypse* de *Meliton*, ou *Révélation des mystères cénobitiques*, mort en 1676. — Pierre *Pithou*, jurisconsulte, l'un des plus savans hommes de son siècle, et l'un des auteurs du Catholicon d'Espagne, né en 1539. On a de lui un *Traité des Libertés de l'Eglise gallicane*, auquel on a joint d'amples commentaires, quatre volumes *in-fol.*, 1731; *Commentaire sur la Coutume de Troyes*, in-4°. La liste de ses ouvrages est considérable. Il a mis au jour une grande quantité d'auteurs aux-

Digitized by Google

quels il a joint des notes précieuses. — François *Pithou*, frère de Pierre, éditeur du corps du *Droit canonique*, *de la loi salique*, et de quelques autres ouvrages tant latins que français, né en 1544, mort en 1621. C'est lui qui publia la première édition de *Phèdre*. — Pierre-Alexandre-Levesque *de la Ravalière*, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, mort le 4 février 1762. On a de lui, *Examen critique des Historiens*; *Histoire des comtes de Champagne*; *Poésies* du roi de Navarre; *Dissertations*, etc. — André-Barthélemy *de Roncay*, voyageur vertueux et antiquaire. — Thémiseul *de Saint-Hyacinthe*. Cet auteur est un de ceux de qui il est difficile d'établir la naissance et la patrie. On sait qu'il a habité la ville de Troyes, qu'il y vivoit dans l'intimité du petit-neveu du grand Bossuet, assis alors sur le siége troyen. C'est peut-être cette liaison qui a accrédité le bruit que Thémiseul étoit né de l'oncle du prélat dont il étoit l'ami. Quoi qu'il en soit de cette opinion vivement combattue par d'autres écrivains, c'étoit un homme de beaucoup d'esprit. Nous avons de lui *le Chef-d'œuvre d'un inconnu*, qui a eu un grand succès et des éditions sans nombre; *le Mathanasiana*, la Haye, 1740; *le prince Titi*, et quelques autres romans. Il mourut en 1746. — Philippe *Thomassin*, célèbre graveur. Il vivoit en 1600. C'est à lui qu'est due l'éducation et le développement des talens du célèbre Callot. — *Urbain IV*, pape, nommé auparavant Jacques Pantaléon-de-Court-Palais, fils d'un savetier, auteur instituteur de la fête du Saint-Sacrement. On a de lui une paraphrase du *Miserere*. Il vivoit en 1263. — Jean-Juvenal *des Ursins*, né à la fin du quatorzième siècle, mort en 1473, à quatre-vingt-cinq ans. Il embrassa l'état ecclésiastique, et fut successivement évêque de Beauvais, de Laon, et archevêque de Reims en 1449. On a de lui une *Histoire du règne de Charles VI*, depuis 1380 jusqu'en 1422, publiée depuis *in-4°.* et *in-folio* par Théodore et Denis Godefroy.

La ville de Troyes est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle, des tribunaux de première instance et de commerce. Il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un conservateur des forêts, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées; des écoles secondaires, un octroi municipal, un bureau de garantie du département, pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Troyes est la résidence d'un chef de légion, d'un capitaine et de deux brigades de la gendarmerie, l'une à pied et l'autre à cheval. *Popul.* 26,751. *Bur. de poste. Relais de p. aux chevaux.*

TROYNES, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton de Bastogne, comm. de Boeur, sur la rivière de Troynes, 29 kilom. (2 l. ¼) S. de Steinbach, 10 kil. (2 l. ½) S. E. d'Houffalize, 5 m. (12 l. ½) N. N. O. de Luxembourg, 13 kil. (3 l.) de Bastogne. *Pop.* comprise celle de Boeur, 319. *Bur. de poste* de Bastogne.

TROYNES (LA), riv. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bastogne. Elle coule à l'E. N. E. et se rend dans la Volz, à 8 kil. (2 l.) S. E. de Steinbach. Elle a 18 k. (4 l.) de cours.

TROYNS, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. et comm. de St.-André, près du Verdon, à 13 k. (3 l.) N. de Castellane, 25 kilom. (5 l. ¼) S. E. de Digne, 13 kilom. (3 l.) d'Annot. *Pop.* comprise celle de St.-André, 555. *Bur. de poste* de Castellane.

TROYON, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Craonne, à 15 kil. (3 l. ¼) de Laon. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Laon.

TROYON ou TROTON, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de St.-Mihel, près de la Meuse, à 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Mihel, 34 kilom. (7 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. Il y a une carrière de pierre de taille exploitée. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 570. *Bur. de p.* de St.-Mihel. *Rel. de poste aux chev.*

TRUAZ, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Chêne, comm. de Pont-Notre-Dame, près du confluent de l'Arve et de la Menoge, à 9 kil. (2 l. ¼) de Genève, 5 k. (1 l. ¼) de Chêne. *Pop.* comprise celle de Pont-Notre-Dame, 77. *Bur. de p.* de Genève.

TRUC (LE), v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Courtine, ci-devant St.-Denis, à 16 k. (3 l. ¾) de Felletin, 5 myr. (12 l. ½) de Guéret. *P.* 315. *B. de p.* de Felletin.

TRUCHE (LA), forêt (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, canton de Delle, près de la rivière d'Halene, à 13 kil. (31.) S. p. E. de Béfort; 6 m. (14 l. ¼) S. O. de Colmar; elle a 5846 mètres (3000 toises) de long, sur 2580 mèt. (1334 t.) de large.

TRUCHET, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. et comm. de Roquemaure, à 10 k. (2 l. ½) d'Avignon, 40 kil. (9 l.) de Nîmes. *Pop.* compr. celle de Roquemaure et Sauveterre, 3300. *Bur. de poste* de Roquemaure.

TRUCHTERSHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, ch.-l. de cant., à 22 k. (5 l.) S.-O. d'Haguenau, 13 k. (3 l.) N. O. de Strasbourg, 16 k. (3 l. ¾) E. de Marmoutier. La culture du tabac y réussit. Il y a une manufacture de garance et six corderies. *Popul.* 355. *Bur. de p.* de Strasbourg.

TRUCY, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craonne, près de la Lette, à 9 k. (2 l. ½) de Laon. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Laon.

TRUCY, v. (*Yonne*), arrondiss. d'Auxerre, cant. de Coulange-sur-Yonne, à 20 k. (4 l. ½) d'Auxerre; 7 kil. (1 l. ¾) de Vermanton. Ce village a vu naître Jacques-Germain *Soufflot*, architecte célèbre. La construction de l'église de sainte Geneviève à Paris, actuellement le Panthéon français, dans lequel il repose, l'immortalise. *Popul.* 317. *Bur. de poste* de Vermanton.

TRUCY-LE-LAGORIEUX, village (*Nièvre*), arr. et cant. de Clamecy; à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) de Nevers. *Pop.* 538. *Bur. de poste* de Clamecy.

TRUEIL, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Villeneuve-lès-Avignon, comm. de Pujaut, à 2 k. (½ l.) de Roquemaure, 29 k. (6 l. ½) d'Uzès. *Pop.* comprise celle de Pujaut, 906. *Bur. de poste* de Roquemaure.

TRUEL (LE), v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de St.-Rome-du-Tarn, à 21 k. (4 l. ½) de St.-Afrique, 34 k. (7 l. ¾) de Rhodez. *P.* compr. celle des Rives, 317. *B. de p.* de St.-Afrique.

TRUEL-ESPINASSOLES (LE), v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Valence, comm. de Trebas, à 29 kil. (6 l. ½) d'Alby, 13 k. (3 l.) de Valence. *Pop.* comprise celle de Trebas, 394. *B. de p.* d'Alby.

TRUFFARELLO, v. (*Pô*), arrond. de Turin, cant. de Moncalieri, au pied d'une colline, près de la Bouna,



Digitized by Google

à 13 kil. (3 l.) S. E. de Turin. *Pop.* 1100. *B. de poste* de Turin.

TRUGNY, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, comm. de Bruyères, à 4 k. (1 l.) de Fère, 15 k. (3 l. ½) de Château-Thierry. *Pop.* compr. celle de Bruyères, 279. *Bur. de p.* de Fère-en-Tardenois.

TRUGNY, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Château-Thierry, comm. d'Epied, à 7 k. (1 l. ¼) de Château-Thierry. *Pop.* compr. celle d'Epied, 420. *B. de p.* de Château-Thierry.

TRUGNY, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. de Réthel, près de l'Aisne, à 5 kil. (1 l. ¼) de Réthel. 38 kil. (8 l. ½) de Charleville. *Pop.* 284. *Bur.de poste* de Réthel.

TRUGNY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Seurre, près de la Saone, à 15 kil. (3 l. ½) de Saint-Jean-de-Losne, 39 kil. (8 l. ¼) de Dijon, 1 kil. (¼ de l.) de Seurre. *Pop.* 194. *B. de p.* de Seurre.

TRUILLAS, v. (*Aude*), arrond. de Narbonne, cant. de Ginestas, comm. de Salelles, à 4 k. (1 l.) de Ginestas, 13 k. (3 l.) de Narbonne. *Pop.* compr. celle de Salelles, 620. *Bur. de poste* de Narbonne.

TRUINAS, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Bourdeaux, près de la montagne du Poët, à 16 k. (3 l. ½) de Crest, 42 kil. (9 l. ¼) de Valence, 6 k. (1 l. ¼) de Dieu-le-Fit. *Pop.* 204. *Bur. de p.* de Dieu-le-Fit.

TRUST, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, comm. d'Andrezel, à 3 k. (¾ de l.) de Guignes, 13 k. (3 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle d'Andrezel, 316. *Bur. de poste* de Guignes.

TRUTEN, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Volmunster. *Pop.* 298. *Bur. de p.* de Bitche.

TRUMILLY, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Crespy, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 5 myriam. (12 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Crespy.

TRUN, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Verneuil, commune de Mandres, à 3 k. (¼ de l.) de Verneuil, 36 k. (8 l.) d'Evreux. *Pop.* compr. celle de Mandres, 345. *Bur. de poste* de Verneuil.

TRUN, bourg (*Orne*), arr. d'Argentan, ch.-l. de cant., à 29 k. (6 l. ¼) N. p. O. de Sées, 10 kil. (2 l. ½) N. d'Argentan, 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Vimoutiers. *Pop.* 1436. *Bureau de poste* d'Argentan.

TRUNCKELER, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, comm. de Weiswampach, à 27 k. (6 l.) de Bastogne, 8 kil. (2 l.) de Clervaux. *Pop.* compr. celle de Weiswampach, 940. *Bur. de poste* de Bastogne.

TRUNGY, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, à 8 k. (2 l.) de Bayeux, 27 k. (6 l.) de Caen, 8 kil. (2 l.) de Balleroy. *Pop.* 450. *Bur. de p.* de Balleroy.

TRUPACHERHOF, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. et comm. de Contwig, à 4 k. (1 l.) de Deux-Ponts, 7 kilom. (1 l. ½) de Neuhornbach, 8 kil. (2 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Contwig et dépend. 780.

TRUSSAN (LE), rivière (*Gironde*) arr. de Bordeaux, cant. de Podensac. Sa source, à 7 k. (1 l. ¼) S. O. de Landiras, coule à l'E., puis au N. E., retourne à l'E. se rendre dans la Ciron, à 10 k. (2 l. ½) E. N. E. de sa source.

TRUTEMER-LE-GRAND, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Vire, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 m. (12 l. ½) de Caen. *Pop.* 1050. *Bur. de poste* de Vire.

TRUTEMER-LE-PETIT, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Vire, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ½) de Caen. *Pop.* 702. *Bur. de p.* de Vire.

TRUYÈRE (LA), rivière (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de St.-Amand. Sa source, au pied de la montagne la Margueride, à 23 k. (5 l. ½) N. de Mende, coule au S. O., puis du N.O., passe à Serverettes, remonte au N., passe à Malzieu, tourne au N. O., passe à 8 k. (2 l.) S. S. E. de St.-Flour, redescend à l'O. S. O., passe à 4 k. (1 l.) N. de Chaudes-Aigues, redescend au S. O. et va se rendre dans le Lot à l'O. d'Entraigues.

TRUYS, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Montbazon, près de l'Indre, à 18 k. (4 l.) de Tours. *Pop.* 542. *Bur. de poste* de Tours.

TRYVALAIRE, v. (*Finistère*), arr. et cant. de Quimperlé, comm. de Bey, à 4 kil. (1 l.) de Quimperlé. *Pop.* comp. celle de Bey, 280. *Bur. de poste* de Quimperlé.

TUANI, v. (*Golo*), arr. de Calvi, où est situé Belgodere, à 6 k. (1 l. ½) E. de l'Isle-Rousse, 20 k. (4 l. ½) E. de Calvi. *Pop.* 276.

TUBE, calanque (*Var*), arrond. de Toulon, à la côte orientale de l'île de Porteros, entre le cap du vaisseau et le fort du Man, à l'entrée du passage qui sépare l'île de Portcros de celle du Levant.

TUBERSEN, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Etaples, près du ruiss. d'Huitrepin, à 23 k. (5 l. ¼) de Boulogne, 8 m. (18 l.) d'Arras, 8 k. (2 l.) de Montreuil. *Pop.* compr. celle de Courteville et de la Roque, etc. 302. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

TUBEUF, v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* AUNEAU-TUBEUF (LE).

TUBIZE, bourg (*Dyle*), arr. et cant. de Nivelle, sur la Senne, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Hall, 15 kilom. (3 l. ½) N. O. de Nivelle, 22 k. (5 l.) S. p. O. de Bruxelles, 5 k. (1 l. ¼) de Hall. C'étoit une seigneurie avec une paroisse qui dépendoit autrefois du duché de Brabant, diocèse de Malines. Son territoire produit du bled, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du colza, peu de houblon et beaucoup de prairies et pâturages. Il y a un moulin à eau, quatre brasseries et sept genièvreries. *Pop.* 2338. *B. de p.* de Hall.

TUBŒUF, b. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Lassay, à 22 k. (5 l.) N. de Villaine, 5 m. (12 l.) N. E. de Laval, 18 k. (4 l.) S. E. de Domfront, 19 kil. (4 l. ¼) de Prez-en-Pail. *Pop.* 999. *Bur. de poste* de Prez-en-Pail.

TUCHAN, v. (*Aude*), arrond. de Carcassonne, ch.-l. de cant., à 23 k. (5 l. ¼) S. p. E. de la Grasse, 4 m. (10 l. ½) S. E. de Carcassonne, 27 k. (6 l.) N. O. de Perpignan. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* compr. celle de Nouvelle-de-Donneuve, 572. *Bur. de poste* de la Grasse.

TUCOT-DE-SEPET, mont. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, à 24 kilom. (5 l. ½) S. S. E. d'Argelès. Elle a du N. O. au S. E. 1 k. (¼ de l.) de long.

TUCQUEGNEUX, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, à 6 k. (1 l. ½) de Briey, 29 kil. (6 l. ½) de Metz. *P.* compr. celle de Braban et Morvaux, 330. *Bur. de poste* de Briey.

TUDA, v. (*Golo*), arr. de Bastia, ch.-l. de cant. *P.*....

TUDDEREN, bourg (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Sittard, près de la Worm, à 4 kilom. (1 l.) E. p. N. de Sittard, 9 kil. (2 l. ¼) O. p. S. d'Heinsberg, 27 k. (6 l.) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 38a. *Bur. de poste* de Maseyck, dép. de la Meuse-Inférieure.

Digitized by Google

TUDE (LA), rivière (*Charente*), arrond. d'Angoulême, canton de la Valette. Sa source, près de Juillac, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, coule au S. O., passe à Chalais, et se rend dans la Dronne, à 1 k. (¼ de l.) O. de Parcou.

TUDEILS, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Beaulieu, à 24 kil. (5 l. ¼) de Brive, 25 k. (5 l. ¼) de Tulle. *P.* 574. *B. de p* de Tulle.

TUDET, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, canton de St.-Clar-de-Lomagne, comm. de Gaudonville, à 4 k. (1 l.) de St.-Clar-de-Lomagne, 16 kil. (3 l. ¼) de Lectour. *Popul.* compr. celle de Gaudonville, 450. *B. de p.* de St.-Clar-de-Lomagne.

TUEM, montagne (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Séderon, à l'extrémité de la montagne de la Clavilière et du col de Perty, à 33 kilom. (7 l. ¼) E. de Nions : sa direction de l'O. à l'E. Elle a 4 k. (1 l.) de long.

TUERGE, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, près de la Laisse, à 6 kilom. (1 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 1015. *Bur. de poste* de Chambéry.

TUFFAUX (LES), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Gennes, comm. de Chenehute, à 8 k. (2 l.) des Rosiers. Il y a des carrières de tuffeau gris, exploitées. *P.* compr. celle de Chenehute, 1010. *Bur. de poste* des Rosiers.

TUFFÉ, bourg (*Sarthe*), arr. de Mamers, ch.-l. de canton, sur le Vunet ou Caronne, à 27 kil. (6 l.) N. E. du Mans, 13 k. (3 l.) S. O. de la Ferté-Bernard, 20 k. (4 l. ¼) O. de Montmirail, 6 k. (1 l. ¼) de Conneré. Il y a une manufacture de faïence et de poterie très-estimée. On a trouvé dans les environs plusieurs médailles romaines et gauloises. *Popul.* 1507. *Bur. de poste* de Conneré.

TUGERAS, v. (*Charente-Inférr.*), arr. de Jonzac, cant. de Montendre, à 18 kil. (4 l.) de Montlieu, 5 m. (10 l. ¼) de Saintes, 9 k. (2 l. ¼) de Montendre. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Montendre.

TUONT-SUR-SOMME, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de St.-Simon, sur la Somme, à 13 k. (3 l.) de St.-Quentin, 40 k. (9 l.) de Laon. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Ham, dép. de la Somme.

TUILE (LA), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, comm. de la Saulie, à 11 kil. (2 l. ¾) de Moutiers, 5 m. (12 l.) de Chambéry. *Pop.* comprise celle de la Saulie, 59. *Bur. de poste* de Moutiers.

TUILE (LA), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-St.-Maurice, comm. de Ste.-Foy, à 27 k. (6 l.) de Moutiers, 8 kil. (2 l.) de Bourg-St.-Maurice. *Popul.* comprise celle de Ste.-Foy, 1016. *Bur. de p.* de Moutiers.

TUILE (LA), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dannemarie, comm. de Cuisy, à 7 k. (1 l. ¾) de Dammartin, 10 k. (2 l. ½) de Meaux. *Pop.* comprise celle de Cuisy, 147. *Bur. de poste* de Dammartin.

TUILE-DU-LOUP (LA), ruisseau (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Goncelin. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Goncelin, coule à l'O., et se rend dans la Grande-Coche, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

TUILERIE (LA), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, comm. d'Ukange, près de la Moselle, à 5 k. (1 l. ¼) de Thionville, 21 kilom. (4 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle d'Ukange et du moulin de Brouck, 501. *Bur. de poste* de Thionville.

TUILERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, canton nord de Dourdan, comm. d'Angervilliers, à 7 k. (1 l. ¾) de Dourdan, 18 kilom. (4 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Angervilliers, 279. *Bur. de poste* de Dourdan.

TUILERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Civry-la-Forêt, à 8 kil. (2 l.) d'Houdan, 15 k. (3 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Civry-la-Forêt, 412. *Bur. de p.* d'Houdan.

TUILERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, cant. de Limay, comm. de Fontenay-le-St.-Père, à 6 k. (1 l. ½) de Mantes, 5 k. (1 l. ¼) de Limay. *Pop.* compr. celle de Fontenay-le-St.-Père, 739. *Bur. de poste* de Mantes.

TUILERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Chamarande, à 3 kil. (¾ de l.) d'Etrechy, 9 kil. (2 l. ¼) d'Etampes. *Pop.* comp. celle de Chamarande, 335. *Bur. de poste* d'Etrechy.

TUILERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton et comm. de Méreville, à 7 k. (1 l. ¾) d'Angerville, 14 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Méreville, 1400. *Bur. de poste* d'Angerville.

TUILERIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Villeconin, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Arpajon, 8 k. (2 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Villeconin, 550. *Bur. de poste* d'Arpajon.

TUILERIES (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Lommoy, à 6 k. (1 l. ½) de Bonnières, 13 k. (3 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Lommoy, 433. *Bur. de poste* de Bonnières.

TUILERIES (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de Marines, comm. d'Haravilliers, à 10 kil. (2 l. ½) de Méru, 14 kil. (3 l. ½) de Pontoise. *P.*.... *Bur. de poste* de Méru.

TUILLAC ou TEUILLAC, v. (*Gironde*). *Voyez* TEUILLAC.

TUILLIÈRE (LA), v. (*Dordogne*), arr., cant. et comm. de Nontron, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Nontron. *Bur. de p.* de Nontron.

TUISET, v. (*Léman*), arr. et cant. de Thonon, comm. d'Armoy, à 29 k. (6 l. ½) de Genève, 3 kil. (¾ de l.) de Thonon. *Pop.* comp. celle d'Armoy et dépendances, 573. *Bur. de p.* de Thonon.

TULAY, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Blamont, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Hippolyte, 7 myr. (15 l.) de Besançon. *Pop.* 65. *Bur. de p.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

TULETTE, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Pierrelatte, à 33 k. (7 l. ¼) de Montelimar, 7 m. (16 l. ¼) de Valence, 11 k. (2 l. ¾) de Valrèas. *Pop.*... *Bur. de poste* de Valrèas.

TULLE, ville (*Corrèze*), chef-lieu de département, d'arrond. et de canton, au confluent de la Corrèze et du Soulan, à 8 m. (17 l. ½) S. E. de Limoges, 12 m. (27 l.) S. O. de Clermont-Ferrand, 45 m. (102 l.) S. p. O. de Paris. Long. 19. 22. lat. 45. 16. Cette ville, du ci-devant bas Limousin, dans un pays montagneux et affreux par ses précipices, partie sur le penchant et partie au pied d'une montagne, portoit le titre de vicomté : c'étoit un gouvernement de place ; le siége d'un évêché suffragant de Bourges, d'une sénéchaussée, d'une juridiction consulaire, d'une élection et d'une lieutenance de maréchaussée. Cette ville n'est pas belle; elle est mal située, mal bâtie. L'église cathédrale, qui est le principal édifice, étoit l'église du monastère de l'Ordre de saint Benoît, qui fut détruit en 846, entièrement rétabli

Digitized by Google

vers l'an 930, et érigé l'an 1317 par le pape Jean XXII. Son chapitre étoit composé d'un doyen, d'un prévôt, d'un trésorier, d'un chantre et de douze chanoines. Outre les églises paroissiales il y avoit un couvent de Récollets, des Cordeliers, des Feuillans, des Carmes déchaussés, des Ursulines, des religieuses de la Visitation et de sainte Claire. L'hospice de Tulle est hors de la ville, au-delà de la Corrèze; il étoit occupé par des Théatins. Cette ville se nommoit autrefois *Tutela Lemovicum*: ce nom antique est le seul monument qui semble attester son origine romaine. *Tutela*, comme on le sait, est le nom que les Romains attribuoient à la divinité protectrice d'un pays ou d'une ville. Plusieurs villes des Gaules avoient érigé des autels à la déesse *Tutelle*.

Charles V, pour récompenser la fidélité des habitans de Tulle, leur accorda en 1370 une exemption de tous impôts. Il y a dans cette ville une manufacture d'armes à feu; plusieurs fabriques d'eau-de-vie et de liqueurs fines, de chocolat, de drogues simples et composées; des filatures et fabriques de diverses étoffes en laine; des fabriques d'huile de noix, de bougie et de chandelle: on y fait aussi le réseau de fil de Flandre, connu sous le nom de *point de Tulle*, et un commerce considérable de fer, de cuirs de bœuf, vache, etc. On trouve dans les environs onze papeteries, et du granit de différentes qualités.

La ville de Tulle est la patrie d'Etienne **Baluze**, jurisconsulte, né en 1630, mort à Paris en 1718. Il fut bibliothécaire du grand Colbert: exilé successivement à Rouen, à Tours et à Orléans, il ne put obtenir son rappel qu'après la paix d'Utrecht. — Jean-François **Melon**, diplomate, mort à Paris en 1738, auteur d'un *Essai politique sur le commerce*; *Mahmoud le Gasnevide*, et de plusieurs *Dissertations*. Il engagea le duc de la Force à fonder une académie à Bordeaux. Le régent l'estimoit tant qu'il le consultoit souvent sur les points les plus importans de son administration, et qu'il l'employoit dans les affaires les plus importantes.

Cette ville est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle, des tribunaux de première instance et de commerce; il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un receveur général, un bureau de garantie du département, pour faire l'essai, et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Tulle est la résidence d'un capitaine et de deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied, de la huitième légion de la gendarmerie nationale. *P.* 9662. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

Tulle-lès-Durance, v. (*Basses-Alpes*). *Voy.* Ste.-Tulle.

Tullins, ville (*Isère*), arrond. de St.-Marcellin, ch.-l. de cant., à 22 k. (5 l.) N. O. de Grenoble, 20 k. (4 l. ¼) N. E. de St.-Marcellin, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Moyrans. Il y a deux fabriques de fer et d'acier, sept baloires, une taillanderie, deux pressoirs à huile, une scie et trois foulons. Son commerce consiste en acier, lames d'épées, outils, martinets pour le cuivre, toiles et chanvre. On trouve encore aux environs des pierres de moëllon et de taille. *Pop.* 3500. *B. de p. Rel. de p. aux chev.*

Tully, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Ault, à 22 k. (5 l.) d'Abbeville, 6 m. (3 l.) d'Amiens, 8 kil. (2 l.) d'Eu. *Pop.* 306. *Bur. de poste* d'Eu, dép. de la Seine-Inf.

Tully, v. (*Léman*), arrond. et cant. de Thonon, comm. d'Armoy, à 28 kil. (6 l. ¼) de Genève, 5 k. (1 l. ¼) de Thonon. *P.* comprise celle d'Armoy et dépend., 573. *B. de poste* de Thonon.

Tulmont, v. (*Lot*). *Voy.* St.-Etienne-de-Tulmont.

Tumberel, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Méru, comm. de Neuville-aux-Bosc, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Chaumont, 10 kilom. (2 l. ½) de Méru. *Pop.* comprise celle de Neuville, 512. *Bur. de p.* de Chaumont.

Tume (la), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, canton d'Arudy, à 16 k. (3 l. ½) S. de Bielle; elle a de l'E. à l'O. 1 kil. (½ de l.) de long.

Tunis (la), r. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. de Cazères. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) de Rieux, coule au N. et se rend dans la Garonne à 7 kilom. (1 l. ½) N. de sa source.

Tunstroff, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 24 k. (5 l. ½) de Sarre-Libre, 5 m. (11 l.) de Metz, 30 k. (6 l. ½) de Thionville. *Pop.* 138. *Bur. de poste* de Thionville.

Tuntingen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Mersch, à 6 k. (1 l. ½) S. S. E. d'Useldange, 18 kil. (4 l.) E. N. E. d'Arlon, 16 k. (3 l. ¾) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Tupigny, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. de Wassigny, près du Noirieu, à 25 kil. (5 l. ¾) de Vervins, 43 k. (9 l. ¾) de Laon, 6 kil. (1 l. ½) de Guise. *P.* 1020. *Bur. de poste* de Guise.

Tupin, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Ste.-Colombe, sur le Rhône, à 32 kil. (7 l. ¼) de Lyon, 6 m. (3 l.) de Villefranche, 3 kilom. (¾ de l.) de Condrieu. *Pop.* compr. celle de Semons, 343. *Bur. de poste* de Condrieu.

Turbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Contwig. *P.*... *B. de p.* de Deux-Ponts.

Turbat, col ou montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, à 18 k. (4 l.) E. de cet endroit; il est incliné de l'O. à l'E., et a environ 4 k. (1 l.) de long.

Turbie, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. et cant. de Monaco, à 8 kil. (2 l.) de Menton, 16 k. (3 l. ¾) de Monaco. *Pop.* 724. *Bur. de poste* de Nice.

Turcey, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, sur la Lose, à 30 kil. (6 l. ¾) de Semur, 27 k. (6 l.) de Dijon, 11 kilom. (2 l. ¾) de Vitteaux. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Vitteaux.

Turchere, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tournus, sur la Seille, à 25 kil. (5 l. ¾) de Mâcon. *P.* 528. *B. de p.* de Tournus.

Turckheim, v. (*Mont-Tonnerre*). *Voy.* Durkheim.

Turckheim, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Wintzenheim, sur la Fecht, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Colmar, 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de Vihr, 4 kilom. (1 l.) S. d'Ammerschwir. Cette ville située sur la Fuch, étoit autrefois une des dix villes libres impériales de l'Alsace, et la dixième en rang. Elle est petite et ne renferme que 1934 habitans. Elle n'a jamais été fortifiée, et n'est connue que par la bataille que Turenne gagna sous ses murs, contre les Impériaux, en 1675.

Digitized by Google

Les vins qu'on y récolte sont très-estimés ; ils flattent cependant plus les Allemands que les Français. La qualité de ceux que l'on recueille sur les bords du Rhin est froide, et conséquemment les rend pesans, et presque tous ont un goût de soufre et une sorte d'acidité qui répugnent aux Français, accoutumés à la chaleur et au parfum délicieux des vins de Bourgogne et de Bordeaux. On trouve aux environs une mine de vif-argent dans un rocher séparé en plusieurs fissures, où sont les filons de la mine, qui n'ont pas plus d'un pouce d'épaisseur. Il y a une papeterie. *Pop.* 1934. *Bur. de poste* de Colmar.

TURCOING, bourg (*Nord*), arr. de Lille, ch.-l. de cant., à 30 kil. (6 l. ¾) N. E. de Douay, 10 kil. (2 l. ¼) N. E. de Lille, 8 k. (2 l.) S. de Menin. Les protestans pillèrent et brûlèrent l'église paroissiale de ce bourg en 1566, le curé fut massacré par eux ; il a, dit-on, été retrouvé entier plus de cent ans après sa mort, par l'évêque de Choiseul. Les Ursulines y avoient aussi leur couvent. Les habitans de ce bourg aiment beaucoup la culture des terres, et font un commerce d'étoffes de laine, mêlée de soie, provenant de leurs manufactures. On y fabrique aussi des nankins. *Pop.* 12110. *Bur. de poste.*

TURENNE, ville (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Meymac, près de la Tourmente, à 28 k. (6 l. ¼) S. O. de Tulle, 33 k. (7 l. ¼) N. E. de Sarlat, 52 m. (117 l.) S. O. de Paris. Long. 19. 15. lat. 45. 8. Cette petite ville, dans le ci-devant bas Limousin, étoit le chef-lieu d'une vicomté considérable. Turenne située au pied d'une montagne, au haut de laquelle étoit le château dont il ne reste plus que les ruines de sa vaste enceinte, n'a rien de remarquable. C'étoit une des plus anciennes forteresses de ce genre en France. Ce château et celui de Carlat passoient pour être imprenables. Cependant Pepin *le Bref* en fit le siége et le prit en 767, et Louis *le Débonnaire* l'assiégea également en 839, et s'en empara. Il y avoit une église collégiale, dont le chapitre étoit composé d'un prieur et de six chanoines ; un couvent de capucins et des Pénitens blancs, fondés en 1711. L'hospice a été fondé par les habitans dès l'an 1100. Turenne, nommé en latin *Torina* ou *Turena Castrum*, existoit comme forteresse dès le commencement de la monarchie : elle dépendoit, ainsi que tout le Limousin, des premiers ducs d'Aquitaine. Les vicomtes de Turenne jouissoient de tous les droits régaliens qui leur furent confirmés par lettres-patentes du 12 mai 1656. Il ne se levoit aucun droit pour le roi dans ce vicomté ; mais le duc de Bouillon qui en étoit devenu seigneur, avoit commencé à y lever presque tous les droits qui étoient établis dans le royaume. Il avoit vendu au roi cette vicomté. Le maréchal de Turenne, tué en 1675, avoit rendu célèbre cette ville en prenant son nom. Les environs renferment des mines de fer, de cuivre, d'étain, de plomb et d'acier. *Pop.* 1610. *Bur. de poste* de Creissensac, dép. du Lot.

TURGON, v. (*Charente*), arrond. de Confolens, cant. de Champagne-Mouton, à 22 k. (5 l.) de Confolens, 39 k. (8 l. ¾) d'Angoulême, 18 k. (4 l.) de Ruffec. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de Ruffec.

TUROY, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource, sur le Landion, à 8 k. (2 l.) d'Ervy, 27 k. (6 l.) de Troyes, 9 k. (2 l. ¼) de Chaource. *Pop.* 184. *Bur. de poste* de Chaource.

TURIN, ancienne, belle et grande ville d'Italie (*Pô*), ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., à 14 m. (31 l.) N. O. de Genève, 14 m. (31 l.) S. O. de Milan, 20 m. (46 l.) S. E. de Chambéry, 62 m. (140 l.) N. O. de Rome, 31 m. (70 l.) S. E. de Lyon, 83 m. (188 l.) N. O. de Paris. Long. 25. 20. lat. 45. 4. 14. Cette ville, capitale du ci-dev. Piémont, et la plus régulière de l'Europe, est dans une belle plaine qui s'étend jusqu'aux Alpes, près du Pô, presque à sa jonction avec la Dora-Riparia. Chacune de ces rivières traverse l'un de ses faubourgs, et la deuxième forme des ruisseaux dans chaque rue de la ville pour la nettoyer et entretenir la salubrité. Ses deux plus belles rues sont celle du Pô et la rue Neuve : la première est fort large, bordée de portiques où l'on se promène à couvert, et ornés de boutiques étalées avec goût : toutes les maisons en sont belles, de la même hauteur, presque toutes ont des balcons. Ses places sont belles ; on en compte six grandes, et trente-deux rues qui se croisent à angles droits et partagent la ville en un très-grand nombre de quartiers. Elle a quatre portes : les revêtissemens de celle du Pô sont de marbre ; quatre colonnes en soutiennent le fronton, où étoient les armes de Savoie : celle du midi est comme revêtue de marbre. Les plus beaux palais sont dans la rue Neuve et dans celle du Pô. Il y avoit à Turin cent douze églises ou chapelles, pour le plus grand nombre enrichies de marbre et bâties dans le goût moderne. On y comptoit quatorze paroisses. La cathédrale, dédiée à St.-Jean-Baptiste, fut fondée en 602 par Agilus, roi d'Italie, et Théodelinde : elle fut érigée en archevêché en 1515 ; les tableaux des plus grands maîtres en décorent l'intérieur. Il y avoit dans cette ville seize couvens de moines, et cinq de religieuses. Le palais occupé ci-devant par le roi, et maintenant par le préfet, quoique fort simple à l'extérieur, est au dedans d'une grande magnificence. L'académie, le manége et le grand théâtre en dépendent ; celui-ci a l'une des plus magnifiques salles de l'Italie. Parmi les autres palais, les plus remarquables sont ceux de la ville, de Carignan et d'Aoste. L'arsenal, l'université, qui a une bibliothèque de 60,000 volumes, et le théâtre de Carignan, sont de beaux édifices. Sa citadelle, l'une des plus fortes de l'Europe, est un pentagone régulier ; son puits est un beau morceau d'architecture : par une pente douce pratiquée dans l'intérieur, les chevaux vont boire au fond.

Cette ville prit le nom de ses peuples appelés *Taurini* par Pline, l. 3, c. 17, qui descendoient des anciens Liguriens, et qui pouvoient avoir tiré eux-mêmes leur nom du taureau qui étoit dans leurs enseignes. Annibal ruina Turin parce qu'elle avoit refusé de faire alliance avec lui. Jules-César y établit une colonie romaine, et l'appela *Colonia Julia*. Auguste changea ce nom en celui de *Taurinorum Augusta*, nom sous lequel Ptolomée, Pline et les autres anciens l'ont connue. Après avoir été long-temps soumise aux Romains, elle tomba, dans le temps de la décadence de l'Empire, sous la puissance des Barbares qui ravagèrent l'Italie. Les Goths, les Huns, les Hérules et les Bourguignons la possédèrent successivement et la ruinèrent en grande partie : elle fut ensuite soumise aux Lombards. Lorsque Charlemagne eut détruit le royaume des Lombards en Italie, il établit le marquis de Suse à Turin, pour y garder les passages des Alpes,

Digitized by Google

et pour contenir les peuples voisins.

Les Français prirent Turin en 1536, sous François Ier qui s'empara de tous les états du duc de Savoie, et ne la rendirent qu'à la paix de 1562 ; ils la remirent alors au duc Philibert qui la choisit pour en résidence, et qui en fit la capitale de ses états. Le comte d'Harcourt, général de l'armée française, la prit encore en 1640. On vit à ce siége une chose bien extraordinaire ; savoir, la citadelle assiégée par le prince Thomas de Savoie, maître de la ville ; la ville assiégée par le comte d'Harcourt, et le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Leganez. Dans la guerre du commencement du 17e siècle le duc de la Feuillade ouvrit la tranchée dans cette ville le 3 juin 1706 ; mais le prince Eugène, après une longue et pénible marche, força les légions des Français, s'empara de leur artillerie, et fit lever le siége. Le duc Philibert avoit fortifié Turin ; mais le duc Charles-Emmanuel Ier rendit sa capitale digne du nom d'*Auguste* qu'elle portoit.

Les troupes de la République française s'emparèrent de Turin sans coup férir en frimaire an 7 (novembre 1798). L'acte de renonciation du roi de Sardaigne est du 9 décembre 1798. Les Français occupoient déjà les places fortes du Piémont, en vertu du traité de paix conclu à Paris en 1796. Voyez *Paix* (*Traités de*). La citadelle de Turin avoit été remise aux Français quelque temps avant l'événement qui mit Turin en leur pouvoir. C'étoit un acte de confiance que le gouvernement royal avoit fait pour prouver la sincérité de ses sentimens pacifiques à l'égard de la France ; mais il en a été décidé autrement. La cour s'est retirée en Sardaigne. Les Russes la prirent en onze jours en 1799 ; elle fut rendue aux Français en 1800 après la bataille de Marengo, et alors ils rasèrent ses fortifications, qui étoient immenses et très-régulières. Sur une hauteur isolée est un ci-devant couvent de Capucins dont l'église est très-belle. Plusieurs belles maisons de plaisance environnent Turin et en font un séjour fort agréable. La plus grand commerce de cette ville et du Piémont est celui de la soie torse : on y fabrique des bas de soie plus beaux, et à meilleur compte que les bas de Paris, Lyon et Nîmes. La ville de Lyon envoie en échange à Turin ses étoffes toutes fabriquées. On fabrique aussi des gazes de soie, des gants de chamois. On y fait d'excellent rossolis, de l'eau de mille fleurs, de la parfumerie. Ses principaux objets d'exportation sont du bétail, du chanvre, du fil, des cordages, et de la soie.

Les productions des environs de Turin consistent en seigle, maïs, orge, vin, olives, oranges, limons, grenades, amandes, châtaignes et truffes ; les pâturages sont excellens, on y élève une grande quantité de bestiaux. Il sort chaque année du ci-devant Piémont cent mille jeunes bœufs. La récolte de soie est considérable. Turin fait venir de l'étranger beaucoup de cuivre, de fer, de sucre, et de drogues. L'imprimerie y est très-ancienne.

C'est la patrie de Mainfroi *Govea*, jurisconsulte. Il mourut en 1613. On a de lui : *Consilia ; Notes sur Julius Clarus ; Oraison funèbre de Philippe II*, et quelques poésies. — Jean-Vincent *Gravina*, jurisconsulte romain, mort en 1717 à Turin. On a de lui : *Origine du droit*, et autres ouvrages estimés, recueillis *in*-4°., à Leypsick, avec les notes de Goltfrid Moscovius. — Charles-Thomas Maillard *de Tournon*, né en 1668. Clément XI, instruit de l'éminence de ses vertus, le sacra patriarche d'Antioche en 1701, et l'envoya à la Chine en qualité de légat apostolique, pour y régler les différends survenus entre les missionnaires. Il fut fait cardinal en 1707 ; mais il mourut la même année en prison.

Cette ville est le siége de la préfecture, des cours d'appel, de justice criminelle et spéciale, d'un tribunal de première instance ; il y a un directeur des contributions directes, un directeur des douanes, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur général, un lycée, une école spéciale de médecine, une école de pharmacie, une chambre de commerce, des agens de change, une poudrerie et raffinerie. Turin est de la 27e division militaire, et a une compagnie de mineurs et sapeurs. C'est la résidence du général-commandant, du commissaire ordonnateur de la division qui comprend les départemens de la Doire, du Pô, de Marengo, la Sésia, la Stura, et du Tanaro ; c'est aussi la résidence de deux sous-directeurs des fortifications, de trois capitaines du génie ; il y a encore un chef de brigade directeur, un sous-directeur de l'artillerie, un chef de légion, et un capitaine de la gendarmerie nationale de la 27e légion. *P.* 99,000. *Bur. de p.*

Turin, en latin *Taurinensis ager*, ci-devant province qui formoit le Piémont propre : du temps des Lombards cette province avoit son duc particulier qui résidoit à Turin. Ce pays forme aujourd'hui le département du Pô.

Turlet (le), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Gap. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Gap, coule au S. E., et se rend dans la Luie, au S. de Gap, 3 k. (¾ de l.) de sa source.

Turley, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, comm. de Corsain, à 14 k. (3 l. ½) de Semur. *Pop.* compr. celle de Corsain, 747. *Bur. de poste* de Semur.

Turmery, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmeillant, comm. de Chignin, à 2 k. (½ l.) de Montmeillant, 7 kilom. (1 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Chignin, 769. *B. de p.* de Montmeillant.

Turne, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Etaples, comm. de Frencq, à 20 k. (4 l. ½) de Boulogne, 8 m. (18 l. ½) d'Arras, 7 k. (1 l. ¼) de Samer. *Pop.* compr. celle de Frencq, 774. *Bur. de poste* de Samer.

Turnhout, ville (*Deux-Nèthes*), chef-lieu d'arr. et de cant., à 30 k. (6 l. ¼) S. S. E. de Breda, 30 k. (6 l. ¼) N. de Montaigu, 34 kil. (7 l. ¼) E. N. E. d'Anvers. Elle fut bâtie par Henri IV, duc de Brabant, vers l'an 1212. En 1545, l'empereur Charles Quint fit don de cette ville à sa sœur Marie, reine de Hongrie, pour en jouir durant sa vie. Mais après la paix de Munster le roi Philippe IV la donna à la princesse Amelie de Solms, veuve de Frédéric-Henri de Nassau, et par cette raison elle entra dans la maison d'Orange, et successivement elle fut adjugée au roi de Prusse, moyennant 100,000 florins, qu'il s'obligea de payer à Jean-Guillaume, prince d'Orange et stathouder de Frise. Les Espagnols furent défaits près de cette place par le prince Maurice de Nassau, en 1648. Outre les églises paroissiales, il y avoit plusieurs couvens, de l'un et de l'autre sexe : Récollets, Sépulchrines et Béguines. Il y a vingt-trois fabriques de coutils, quatre de toiles blanches, quatre

Digitized by Google

quatre de siamoises, douze de dentelles et quinze d'eau-de-vie de genièvre.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance ; il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un bureau de sortie par terre, pour le Nord, des ouvrages d'or et d'argent pour l'étranger. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8561. *Bur. de poste.*

**Turnich**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Kerpen, à 4 k. (1 l.) E. p. S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) N. O. de Lechnich, 30 k (81. ½) E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Cologne.

**Turny**, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Brinon, à 4 kil. (1 l.) de St.-Florentin, 30 kilom. (6 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 1415. *B. de p.* de St.-Florentin.

**Turon**, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clervaux, à 9 k. (2 l. ¼) d'Orgelet, 13 kil. (3 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 73. *B. de p.* de Lons-le-Saunier.

**Turpenay**, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, canton d'Azay-le-Rideau, comm. de Rigny, à 11 k. (2 l. ¾) de Chinon, 8 kil. (2 l.) d'Azay-le-Rideau. *Pop.* comprise celle de Rigny, 840. *Bur. de poste* de Chinon.

**Turquane**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Saumur, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville. *Popular... Bur. de poste* de Saumur.

**Turquestin**, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, sur une montagne, à 14 k. (3 l. ½) de Blamont, 6 myr. (14 l. ½) de Nancy. *Pop.* 86. *Bur. de poste* de Blamont.

**Turqueville**, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Ste.-Mère-Eglise, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Carentan, 42 kil. (9 l. ½) de Coutances, 3 k. (¾ de l.) de Ste.-Mère-Eglise. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Ste.-Mère-Eglise.

**Turretot**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Criquetot, à 7 kil. (1 l. ¾) de Montivilliers, 6 m. (14 l. ½) de Rouen. *Popul.* 265. *Bur. de poste* de Montivilliers.

**Turriers**, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, chef-lieu de cant., à 30 k. (6 l. ¼) N. O. de Sisteron, 36 k. (8 l.) de Digne, 19 kilom. (4 l. ½) S. S. E. de Gap. *Pop.* 586. *Bur. de poste* de Sisteron.

**Turrisse**, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. et commune d'Hyères, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 10 k. (2 l. ½) de Toulon. *Popul.* réunie à celle d'Hyères.... *Bur. de poste* d'Hyères.

**Tursac**, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de St.-Cyprien, près du Vezère, à 15 k. (3 l. ¾ de Sarlat, 36 kil. (8 l.) de Périgueux, 11 k. (2 l. ¾) de Bugne. *P.* 715. *B. de p.* de Bugne.

**Tursan** (le). Ce pays dépendoit de la ci-dev. Gascogne, borné au N. par les Landes, au levant par le Bas-Armagnac, au midi par le Béarn, au couchant par la Chalosse : le Tursan renfermoit la ville épiscopale d'Aire, qui étoit la capitale, et celle de St.-Sever. Le pays de Chalosse est confondu avec le pays de Tursan. *Voyez* Chalosse. Le Tursan fait aujourd'hui partie du départ. des Landes.

**Turto**, montagne (*Doire*), au S. E. du val Pollina, entre les monts Mari et Becca-di-Sale.

**Tuschenbecke**, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, canton d'Alost, comm. de Wanzèle, à 8 k. (2 l.) d'Alost, 30 k. (6 l. ¾) d'Oudenarde. *Pop.* compr. celle de Wanzèle, 388. *Bur. de poste* d'Alost.

**Tuschenbroich**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Erkelens, à 4 k. (1 l.) N. N. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Dahlem, 36 k. (8 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 621.

**Tusson**, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, à 14 kilom. (3 l. ½) de Ruffec, 32 k. (7 l. ¼) d'Angoulême, 6 k. (1 l. ½) d'Aigre. *Pop.* 1020. *Bur. de p.* d'Aigre.

**Tusson** (la), forêt (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, à 13 k. (3 l. ½) S. O. de Ruffec. Elle a 5256 mètr. (2700 toises) de long, 1945 mètr. (1000 t.) de large.

**Tusson** (la), riv. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Bouloire. Sa source, à 8 k. (2 l.) O. p. N. de St.-Calais, coule au S., puis au S. E., pour se jeter dans la Braye, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Calais.

**Tutolle** (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Emile (ci-devant Montmorency), comm. de St.-Leu, à 6 k. (1 l. ½) de Franconville, 10 kil. (2 l. ½) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de St.-Leu, 1170. *Bur. de p.* de Franconville.

**Tuzaguet**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Nestier, près de la Nestes, à 10 kil. (2 l. ½) de Montrejean, 4 k. (1 l.) de la Barthe, 39 k. (8 l. ¾) de Tarbes. *Pop.* 795. *B. de p.* de Montrejean, dép. de la Haute-Garonne.

**Tuzan** (le), v. (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de St.-Symphorien, à 30 k. (6 l. ½) de Bazas, 4 m. (10 l.) de Bordeaux. *Popul.* 273. *Bur. de poste* de Bazas.

**Tuzie**, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 38 kilom. (8 l. ½) d'Angoulême. *P.* 999. *Bur. de poste* de Ruffec.

**Tyonac**, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. d'Ax, à 19 kilom. (4 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Tarascon.

**Twisteden**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Gueldres, près d'un grand marais, à 8 k. (2 l.) de Gueldres, 8 kilom. (2 l.) N. N. O. de Straelen, 8 m. (18 l.) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de Gueldres.

## U

**Ubag**, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, à 6 k. (1 l. ½) N. N. E. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. p. O. de Geylenkirchen, 31 kil. (7 l.) E. p. N. de Maëstricht. *Pop.* compr. celle de Ubag-Paroisse, 1320. *Bur. de p.* de Maëstricht.

**Ubag-Paroisse**, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, à 6 k. (1 l. ½) N. N. O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) S. p. O. de Geylenkirchen, 31 kil. (7 l.) E. p. N. de Maëstricht. *Pop.* comprise celle d'Ubag, 1320. *Bur. de poste* de Maëstricht.

**Ubaye**, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Lauset, sur l'Ubaye, rivière qui vient des territoires de l'Arche et de l'Argentière, dans la vallée de Barcelonette, au nord de Colmar, et se jette dans la Durance, à 23 k. (51. ½) de Barcelonette, 43 k. (9 l. ¾) de Digne. *Pop.* 286. *Bur. de p.* de Barcelonette.

**Ubaye**, rivière (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Saint-



Digitized by Google

Paul. Sa source, au pied de la pointe de Cornasque et du roc de la Nière, à 36 kil. (81.) N. N. E. de Barcelonette, 15 kil. (31. ¼) N. E. de St.-Paul, coule au S. O., puis au S. et tournant à l'O., arrose Barcelonette, et allant à l'O. p. N., se rend dans la Durance à 18 k. (4 l.) S. O. d'Embrun.

**Ubayette (l')**, rivière (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonette, cant. de Saint-Paul. Sa source, près de la montagne de Pelouze, coule au N., puis au N. O., ensuite à l'O. et va se rendre dans l'Ubaye à 15 kilom. (3 l. ¼) N. O. de sa source.

**Uberheren**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Sarre-Libre, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 292. *B. de p.* de Sarre-Libre.

**Uberkopen**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Sarrebruck, 5 myr. (12 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* 40. *Bur. de p.* de Sarrebruck.

**Uberkimen**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Dannemarie, près de la Largue, à 19 k. (4 l. ¼) de Béfort, 5 m. (12 l.) de Colmar. *P.* 222. *Bur. de poste* de Béfort.

**Uberkinger**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach. *Pop.* 277. *Bur. de p.* de Sarguemine.

**Uberoth**, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, canton de Wadern, à 4 kil. (1 l.) S. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) O de Tholey, 24 kil. (5 l. ¼) de Sarre-Libre, 36 kilom. (8 l.) S. E. de Trèves. *Popul.* 68. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

**Uberrach**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissemburg, canton de Nieder-Bronn, sur la Moder, à 31 kil. (7 l.) de Weissemburg, 31 kilom. (7 l.) de Strasbourg, 13 kil. (3 l.) d'Haguenau. *Pop.* 164. *Bur. de p.* d'Haguenau.

**Uberstroff**, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Hirsingen, sur la Largue, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Altkirch, 6 m. (13 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 252. *B. de p.* d'Altkirch.

**Uberr-Sieren**, v. (*Forêts*). *Voy.* Elbert-Syren.

**Uberx**, v. (*Vosges*), arrond. de Mirecourt, cant de Charmes, près du Collon, à 10 kilom. (2 l. ½) de Mirecourt, 22 k. (5 l.) d'Epinal, 5 kil. (1 l. ¼) de Charmes. *Popul.* 354. *B. de p.* de Charmes.

**Ubraye**, v. (*Basses-Alpes*), ssr. de Castellane, cant. d'Annot, sur la Galange, à 18 kil. (4 l.) E. N. E. de Castellane, 42 kil. (9 l. ½) S. E. de Digne, 6 k. (1 l. ½) S. d'Annot, 9 k. (2 l. ¼) d'Entrevaux. *Pop.* 628. *B. de p.* d'Entrevaux.

**Ubrieu**, v. (*Drôme*), arrond. de Nions, cant. et comm. du Buis, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Nions. *Popul.* compr. celle du Buis, 2215. *Bur. de poste* du Buis.

**Uccle**, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, ch.-l. de cant., à 11 k. (2 l. ¾) N. N. E. d'Hall, 28 kil. (6 l. ¼) O. S. O. de Louvain, 5 k. (1 l. ¼) S. de Bruxelles. *Popul.* 1931. *Bur. de p.* de Bruxelles.

**Ucel**, v. (*Ardèche*), arrond. de Privas, canton d'Aubenas, près du confluent du Sandron dans l'Ardèche, à 20 k. (4 l. ½) de Privas, 3 kil. (¾ de l.) d'Aubenas. Il y a une fabrique en soie, et un moulin à farine. *Pop.* 513. *B. de p.* d'Aubenas.

**Uch**, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 6 m. (13 l. ¼) de Bordeaux. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Lesparre.

**Uchacq**, v. (*Landes*), arr. et cant. de Mont-de-Marsan, près de Lestrigon, à 5 k. (1 l. ¼) de Mont-de-Marsan. *Pop.* compr. celle de Lisseron, 390. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

**Uchau**, v. (*Gard*), arr. de Nimes, cant. de Vauvert, à 10 kil. (2 l. ½) de Nimes. *P.* 740. *Bur. de poste* de Nimes. *Rel. de p. aux chev.*

**Uchaux**, v. (*Vaucluse*), arrond. et cant est d'Orange, à 3 k. (7 l.) d'Avignon, 10 k. (2 l. ¼) d'Orange. *Pop.* 470. *Bur. de poste* d'Orange.

**Uchentein**, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, à 15 kil. (3 l. ¼) de St.-Girons, 5 myr. (11 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de St.-Girons.

**Uchizy**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tournus, à 22 k. (5 l.) de Mâcon. *Pop.* 1105. *Bur. de poste* de Tournus.

**Uchon**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Mesvres, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Autun, 7 myriam. (15 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 410. *B. de p.* d'Autun.

**Uchon**, forêt (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de Mesvres, à 13 kilom. (3 l.) S. d'Autun; elle a 5846 mètres (3000 toises) de long sur 4673 mèt. (2400 t.) de large.

**Uckange**, v. (*Moselle*). *Voyez* Hukange.

**Udange**, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, cant. de Baschurage comm. d'Houdelange, à 3 kilom. (¾ de l.) N. de Rebange, 6 kilom. (1 l. ½) S. S. O. d'Arlon, 28 kil. (6 l. ¼) O. de Luxembourg. *Pop.* 641. *Bur. de poste* d'Arlon.

**Udeler**, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Daun, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 5 m. (12 l.) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 120. *Bur. de p.* de Trèves.

**Udelfangen**, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 15 k. (3 l. ¾) de cet endroit, 8 kilom. (2 l.) de Trèves. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Trèves.

**Udelhoven**, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Blanckenheim, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. d'Aldenau, 7 m. (16 l. ¼) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 168. *Bur. de poste* de Trèves.

**Udem**, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Calcar, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. S. O. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) N. de Gueldres, 9 m. (20 l. ¾) N. d'Aix-la-Chapelle, 18 kil. (4 l.) de Clèves. *Pop.* 945. *Bur. de poste* de Clèves.

**Udemerbruch**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Calcar, à 5 k. (1 l. ¼) S. de cet endroit, 15 kil. (3 l. ¾) N. de Gueldres, 9 myr. (21 l. ¼) N. d'Aix-la-Chapelle, 16 kil. (4 l.) de Clèves. *Pop.* 359. *Bur. de poste* de Clèves.

**Udemerfeld**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Calcar, à 9 kil. (2 l. ¼) S. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. p. O. de Gueldres, 9 m. (20 l. ¾) N. d'Aix-la-Chapelle, 19 kil. (4 l. ½) de Clèves. *Popul.* comprise celle de Steinbergen, 389. *Bur. de poste* de Clèves.

**Udenbred**, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Cronenbourg, à 8 kil. (2 l.) N. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Reiffersceheid, 6 myriam. (14 l.) E. S. E. de Liége, 37 kil. (8 l. ¼) de Spa. *Pop.* 957. *B. de p.* de Spa.

**Udenheim**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Werstadt, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. de Nieder-Olm, 15 kil. (3 l. ¼) S. p. O. de Mayence, 27 k. (6 l.) de Worms. *Pop.* 486. *Bur. de p.* de Worms.

**Udersdorf**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. p. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. d'Hillesheim, 6 m. (13 l. ¾) N. p. E. de Trèves. *Pop.*

Digitized by Google

1301. *Bureau de poste* de Trèves.

**Udesheim**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Neuss, au bord du Rhin, à 5 kil. (1 l. ¼) S. S. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Grevenbroich, 5 myr. (12 l.) N. E. d'Aix-la-Chapelle, 6 kil. (1 l. ½) de Duren. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Duren.

**Udingen**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Froitzheim, près de la Roër, à 4 k. (1 l.) N. p. O. de Nideggen, 5 k. (1 l. ½) de Duren, 25 k. (5 l. ¼) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 114. *B. de p.* de Duren.

**Udorf**, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Bruhl, 4 m. (10 l. ½) de ce lieu. *P.* 52. *B. de p.* de Cologne.

**Udweiler**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Neuhornbach, à 5 kil. (1 l. ½) S. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) S. E. de Medelsheim, 11 myr. (23 l. ¼) S. O. de Mayence, 18 kil. (4 l.) de Deux-Ponts. *Pop.* 94. *Bureau de poste* de Deux-Ponts.

**Uffelt**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Cranenbourg, près la Meuse, à 10 kil. (2 l. ½) S. S. O. de Cranenbourg, 2 kil. (½ l.) O. p. S. de Gennep, 9 myr. (21 l. ¼) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle, 19 k. (4 l. ¼) de Clèves. *Pop.* 477. *Bur. de poste* de Clèves.

**Uffheim**, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, canton de Landser, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Altkirch, 5 m. (10 l. ½) de Colmar, 14 k. (3 l. ¼) de Mulhausen. *Pop.* 627. *Bur. de poste* de Mulhausen.

**Ufflange**, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, comm. d'Asselborn, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Steinbach, 7 kil. (1 l. ½) N. p. O. de Clervaux, 6 myr. (13 l. ½) N. N. O. de Luxembourg, 24 kil. (5 l. ½) de Bastogne. *Pop.* compr. celle d'Asselborn, 764. *Bur. de p.* de Bastogne.

**Uffhofen**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. d'Alzey, sur la Flonheimerbach, à 10 kilom. (2 l. ½) N. O. d'Alzey, 2 k. (½ l.) N. E. de Wonsheim, 30 k. (6 l. ½) S. O. de Mayence, 27 k. (6 l.) de Worms. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Worms.

**Ugines**, bourg (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Faverges, près de l'Arly, à 24 k. (5 l. ½) S. E. d'Annecy, 31 kil. (7 l.) N. E. de Chambéry, 27 k. (6 l.) N. N. O. de Moutiers, 8 k. (2 l.) de Conflans. Il y a deux tanneries où l'on apprête des cuirs assortis. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Conflans.

**Uglas**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Bagnères, cant. de Lannemezan, à 14 kilom. (3 l. ½) de Montrejean. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de Montrejean, départ. de la Haute-Garonne.

**Ugna**, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, à 9 k. (2 l. ½) d'Orgelet, 27 k. (6 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 267. *Bur. de poste* d'Orgelet.

**Ugnas**, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Rambert, près de la Loire, à 11 k. (2 l. ¾) de Montbrison, 15 kilom. (3 l. ½) de Feurs. *Popul.* 200. *B. de p.* de Montbrison.

**Ugnouas**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Rabasteins, sur l'Adour, à 5 kil. (1 l. ¼) de Vic-Bigorre, 9 k. (2 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 81. *Bur. de poste* de Tarbes.

**Ugny**, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs, près de la Meuse, à 20 kil. (4 l. ½) de Gondrecourt, 43 kil. (9 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 5 k. (1 l. ¼) de Vaucouleurs. *Pop.* 354. *Bur. de p.* de Vaucouleurs.

**Ugny**, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Longuyon, à 7 kil. (1 l. ½) de Longwy, 5 m. (11 l. ½) de Metz, 8 k. (2 l.) de Longuyon. *Pop.* comprise celle de la cense de Procourt, 311. *B. de p.* de Longuyon.

**Ugny-le-Gay**, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Chauny, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 34 kilom. (7 l. ¾) de Laon. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Chauny.

**Ugny-l'Equipée**, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Ham, à 15 k. (3 l. ½) de Péronne, 5 myr. (12 l. ½) d'Amiens, 8 kil. (2 l.) de Ham. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Ham.

**Uhart**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Jean-Pied-de-Port, sur l'Airi, à 25 kil. (5 l. ½) de St.-Palais, 7 m. (16 l. ½) de Pau. On trouve près de ce village, des bancs de pierre calcaire; c'est communément de l'ardoise marneuse. Il y a, au sud de ce lieu, des matières argileuses; elles sont, pour ainsi dire, confondues avec les pierres calcaires; c'est ce mélange qui rend vraisemblablement ces dernières tendres et friables, en devenant marneuses: on y remarque cependant des bancs de pierre calcaire, qui approche de la nature du marbre. *Pop.* 443. *Bur. de poste* de St.-Jean-Pied-de-Port.

**Uhart**, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Mauléon, cant. de St.-Palais, sur la Badouze, à 4 kilom. (1 l.) de St.-Palais, 5 m. (12 l.) de Pau. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de St.-Palais.

**Uhler**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Castellaun, à 2 k. (½ l.) N. p. O. de cet endroit, 18 kil. (4 l.) O. de St.-Goar, 40 kil. (9 l.) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 248. *Bur. de poste* de Creutznach.

**Uhlweiler**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. d'Haguenau, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Strasbourg. *Popul.* compr. celle de Nieder-Altorff, 727. *Bur. de poste* d'Haguenau.

**Uhrweiller**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Nider-Brown, sur le Landgraben, ruiss., à 32 kilom. (7 l. ½) de Weissembourg, 36 kilom. (8 l.) de Strasbourg, 18 kil. (4 l.) d'Haguenau. *Pop.* 903. *B. de p.* d'Haguenau.

**Ukange**, v. (*Moselle*). *Voyez* Hukange.

**Ulbeeck**, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. d'Hasselt, cant. de Looz, à 5 k. (1 l. ½) N. N. O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) E. N. E. de St.-Trond, 27 k. (6 l.) O. de Maëstricht, 13 k. (3 l.) de Tongres. *P.* 87. *Bur. de p.* de Tongres.

**Ulcot**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, canton d'Argenton-le-Château, sur la Soire, à 14 kilom. (3 l. ½) de Thouars, 8 m. (17 l. ½) de Niort, 5 k. (1 l. ½) d'Argenton-le-Château. *Pop.* 144. *Bur. de poste* d'Argenton-le-Château.

**Ulest** (l'), riv. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de St.-Vith, à 8 k. (2 l.) O. S. O. duquel elle prend sa source, coule au N. E., puis à l'E., arrose Reuland, et se rend dans l'Our, à l'E. de Reuland; elle a 11 k. (2 l. ¾) de cours.

**Ulestraten**, v. (*Meuse-Inf.*), arr. de Maëstricht, cant. de Meersem. *Pop.* 584. *Bureau de poste* de Maëstricht.

**Ulkenheim**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Coblentz, cant. et commune de Kaisersesch, à 16 kil. (3 l. ½) d'Andernach, 34 k. (7 l. ½) de Coblentz. *Popul.* comprise celle de Kaysersesch, 338. *Bur. de poste* d'Andernach.

**Ully-Saint-Georges**, village (*Oise*). *Voy.* Wlly-Saint-Georges.



Digitized by Google

ULMEN, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, ch.-l. de canton, à 9 k. (2 l. ½) S. O. de Montréal, 6 k. (1 l. ¼) O. de Kaisersesch, 40 kil. (9 l.) O. de Coblentz. Ce village situé dans le ci-devant électorat de Mayence, sur le bord de la Lauter, fut assiégé par Frédéric *le Victorieux*, par ce qu'on l'avoit engagé à son cousin Louis, comte palatin des Deux-Ponts, son ennemi. *Pop.* 708. *B. de p.* de Trèves, dép. de la Sarre.

ULMERSBACH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Kaisersesch, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. de Montréal, 36 k. (8 l.) O. S. O. de Coblentz. *Pop.* 175. *B. de poste* d'Andernach.

ULME-SAINT-FLORENT (LES), (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Doué, à 8 kilom. (2 l.) de Saumur, 40 k. (9 l.) d'Angers, 8 k. (2 l.) de Doué. *Pop.* 386. *Bur. de p.* de Doué.

ULMET, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. de Cousel, sur la Glan, à 6 kilom. (1 l. ½) N. E. de Cousel, 8 kilom. (2 l.) E. S. E. de Baumholder, 6 m. (1 3 l.) E. S. E. de Trèves. Il y a des mines de houille. *Pop.* compr. celle de Flaskappreterhof, 382. *Bur. de p.* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

ULMONT, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Verny, à 24 kil. (5 l. ½) de Morhange, 22 k. (5 l.) de Metz. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de Metz.

ULMOY, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, canton d'Heilz-le-Maurupt, sur la Chée, à 19 kilom. (4 l. ½) de Vitry-sur-Marne, 39 k. (8 l. ½) de Châlons. *P.* comp. celle d'Heilz-le-Maurupt, 851. *B. de poste* de Vitry-sur-Marne.

ULMY, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. et comm. de Bourg-St.-Maurice, à 16 kil. (3 l. ¼) de Moutiers. *Pop.* comp. celle de Bourg-St.-Maurice; 203. *Bur. de poste* de Moutiers.

ULPENICH, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Zulpich, à 28 k. (6 l. ¼) de ce lieu. *Pop.* 29.

ULRATH, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, à 37 kil. (8 l. ½) de ce lieu. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Craponne.

ULSON, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Mens, comm. de St.-Jean-d'Hérans. *Pop.* comp. celle de St.-Jean-d'Hérans-en-Morges, 610. *Bur. de poste* de la Mure.

UMPEAUX, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Auneau, à 13 k. (3 l.) de Chartres, 6 k. (1 l. ½) de Gallardon. *Pop.* 400. *Bur. de p.* de Gallardon.

UNAC, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. des Cabanes, près de l'Arriège, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Tarascon. Il y a près et aux environs de ce village des carrières d'ardoise. On y voit aussi des grottes considérables. *Pop.* comp. celle de Garanon et de Luzenac, 773. *Bur. de poste* de Tarascon.

UNCEY-LE-FRANC, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Semur, cant. de Vitteaux, près de la Brenne, à 24 k. (5 l. ½) de Semur, 34 kil. (7 l. ¾) de Dijon, 7 k. (1 l. ¾) de Vitteaux. *Pop.* 273. *B. de poste* de Vitteaux.

UNCHÈRE, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Fîmes, à 21 kil. (4 l. ½) de Reims, 6 m. (1 3 l. ½) de Châlons, 5 k. (1 l. ¼) de Fîmes. *P.* 207. *Bur. de poste* de Fîmes.

UNCHELBACH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Remagen, près du Rhin, à 2 k. (½ l.) N. O. de Remagen, 7 k. (1 l. ½) E. p. N. d'Ahrweiler, 36 k. (8 l.) N. N. O. de Coblentz, 11 k. (2 l. ¾) de Bonn, 14 k. (3 l. ½) de Creutznach. *Popul.* 148. *Bureau de poste* de Bonn.

UNCKENBACH, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Obermoschel, à 2 kil. (½ l.) S. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de Messenheim, 5 m. (1 0 l. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 221. *Bur. de poste* de Creutznach.

UNDENHEIM, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, canton de Wœrstadt, à 7 kil. (1 l. ½) E. de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) E. p. N. d'Armsheim, 16 kil. (3 l. ½) S. de Mayence. *Pop.* 734. *Bur. de poste* de Worms.

UNDERVILLIERS, v. (*Haut-Rhin*), arr. et canton de Délemont, sur la Sorne, à 10 k. (2 l. ½) de Délemont. Ce village est remarquable par un fourneau, cinq fourneaux de forges, et deux martineis très-considérables, situés sur son territoire. On ne se borne pas à y préparer du fer, on y fabrique encore des outils aratoires. Le fer et l'acier qu'on y fait sont d'une qualité supérieure. Les environs sont très-pittoresques. On y admire sur-tout le passage dit du *Pichoux*, pratiqué difficilement sur des rebords de rochers, à peine larges de quelques centimèt. (pouces), élevé sur des précipices au fond desquels bouillonne la Sorne, et voûté par des sapins élancés des deux côtés de ces montagnes entr'ouvertes et déchirées pour ainsi dire par ce torrent. On voit encore près d'Undervilliers, une grotte très-curieuse nommée *la grotte de Sainte-Colombe*. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Délemont.

UNGERSHEIM, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, canton de Soultz, à 22 k. (5 l.) de Colmar, 4 kil. (1 l.) d'Ensisheim. *Pop.* 686. *Bur. de poste* d'Ensisheim.

UNGSTEIN, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Durkheim, à 2 k. (½ l.) N. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. de Grunstadt, 31 k. (7 l.) de Kaiserslautern, 6 myr. (13 l.) S. p. O. de Mayence. *P.* 729. *B. de p.* de Kaiserslautern.

UNIAS, village (*Loire*). *Voyez* UGNAS.

UNIENVILLE, bourg (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vandœuvres, près de l'Aube, à 15 k. (3 l. ½) de Bar-sur-Aube, 34 k. (7 l. ½) de Troyes, 9 kil. (2 l. ¼) de Brienne. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Brienne.

*Université*. Sous la monarchie, c'étoit une réunion de plusieurs écoles qui avoient le privilége de conférer des grades. Il y avoit vingt-deux universités dans le royaume : Aix, Angers, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Dijon, Douay, Montpellier, Nantes, Orléans, Orange, Paris, Pau, Perpignan, Poitiers, Pont-à-Mousson, Reims, Strasbourg, Toulouse et Valence. La plus ancienne et la plus célèbre étoit celle de Paris. Elle avoit été fondée par Charlemagne en 789; les rois l'appeloient leur *fille aînée*. Elle étoit composée de quatre facultés, *théologie*, *droit*, *médecine* et *arts*. La théologie avoit deux écoles, la Sorbonne et Navarre. Les facultés de droit et de médecine avoient chacune une école. La faculté des arts avoit dix colléges: Harcourt, le Cardinal-Lemoine, Navarre, Montaigu, le Plessis, Lisieux, la Marche, les Grassins, Mazarin et Louis-le-Grand. Elle étoit divisée en quatre nations : *France*, *Picardie*, *Normandie*, *Allemagne*; lesquelles avoient chacune un chef nommé procureur, un censeur et un trésorier. Ces officiers se renouveloient tous les ans, à la pluralité des suffrages; ils étoient choisis alternativement parmi les professeurs, soit émérites, soit en exercice, et les bacheliers ou agrégés. Les chefs

Digitized by Google

des trois autres facultés avoient la qualité de doyens. Ils composoient avec les quatre procureurs, le syndic et le greffier, le tribunal de l'université, où se portoient toutes les affaires relatives aux études et à la police des écoles. Le recteur les présidoit; et dans le cas de partage entre les opinans, sa voix étoit décisive. Les sentences de ce tribunal se relevoient au parlement. Le syndic et le greffier étoient perpétuels. On n'élisoit le recteur que pour trois mois; mais on le continuoit communément pendant deux ans. Il ne pouvoit être pris que dans la faculté des arts, et cette faculté seule le nommoit. Pour obvier à toute intrigue, chaque nation chargeoit un électeur de faire la nomination, en se réservant le droit de la confirmer. Le recteur portoit une marque distinctive, même hors de ses fonctions: c'étoit une ceinture violette avec un bourdaloue d'or au chapeau. L'université étoit invitée aux funérailles des rois et des princes du sang. Elle haranguoit le roi dans les événemens extraordinaires, et prenoit rang avant les académies. Tous les ans elle lui présentoit un cierge la veille de la chandeleur. L'université en corps avoit ses causes commises au parlement de Paris. Ses revenus étoient peu considérables; mais elle les augmentoit par une sage administration. Le collége de Louis-le-Grand, aujourd'hui le Lycée Napoléon, étoit le chef-lieu de cette compagnie. Elle y avoit une bibliothèque assez précieuse, qu'elle tenoit ouverte trois jours par semaine. A la fin de chaque année scholastique, elle distribuoit des prix aux écoliers des différentes classes, qui l'avoient emporté sur les élèves des dix colléges. Le parlement assistoit à cette solennité; le premier président donnoit le prix d'honneur. La distribution étoit précédée d'un discours latin, que prononçoit un professeur d'une des classes supérieures. La faculté des arts de l'Université de Paris étoit composée de tous les principaux et professeurs en exercice et émérites, de soixante aggrégés et des bacheliers en théologie; elle se divisoit en quatre compagnies appelées nations de *France*, *Normandie*, *Picardie* et *Allemagne*. Chaque nation avoit un procureur, un censeur et un trésorier sous le nom de questeur. Ces trois officiers étoient renouvelés tous les ans à la pluralité des suffrages, alternativement parmi les professeurs et les bacheliers. Le procureur étoit le chef de sa nation. Il siégeoit au tribunal de l'université. Son costume étoit la robe rouge. Deux appariteurs le précédoient dans les cérémonies. Le censeur avoit inspection sur les études. Les cahiers des aspirans à la maîtrise-ès-arts lui étoient soumis; il présidoit à leurs examens. Tous les ans il recevoit avec le procureur et quatre membres, les comptes du questeur. La nomination du recteur appartenoit à la faculté des arts. Les facultés de droit et des arts avoient des *aggrégés*. Ces places se donnoient au concours. Le nombre en étoit fixé. Les premiers préparoient les étudians par des leçons privées à soutenir les thèses et les examens indispensables pour leur réception. Ils présentoient et interrogeoient les candidats. Nul ne pouvoit être *aggrégé* s'il n'étoit *docteur*. On n'exigeoit point cette qualité des régens. Les aggrégés de la faculté des arts étoient divisés en trois classes, chacune de vingt membres, philosophie, rhétorique et grammaire. Quand il vaquoit une chaire dans une de ces parties de l'instruction, le principal du collége étoit obligé d'y nommer un aggrégé de la classe. Les aggrégés remplaçoient les professeurs malades ou absens. Ils étoient tenus d'assister aux concours et d'y interroger. Cette institution avoit beaucoup contribué à l'amélioration des études dans l'université. Il n'y avoit pas de professeur qui n'eût fait ses preuves, et contracté, avant d'être titulaire, cette habitude d'enseigner, le premier mérite d'un maître. L'université avoit des bedeaux: on les appeloit *appariteurs*. Leur fonction étoit de porter la masse devant le recteur, les procureurs des quatre nations et les docteurs des différentes facultés. Ils pouvoient avoir une boutique ou un magasin de papeterie sans payer la maîtrise. Il y avoit aussi des universités dans la ci-devant Belgique.

Sous le gouvernement impérial on a rétabli plusieurs universités.

**Unjat**, v. (*Ariège*), arrond. de Foix, canton de la Bastide-de-Sérou, comm. de Surzan, à 13 k. (3 l.) de Foix, 3 kil. (¾ de l.) de la Bastide-Surzan. *Pop.* . . . *Bureau de poste* de Foix.

**Unrest**, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, comm. de Bouilly, près des Vasseurs, à 10 kil. (2 l. ½) de Reims, 43 kil. (9 l. ¼) de Châlons. Il y a une source d'eau minérale. *P.*.... *Bur. de poste* de Reims.

**Unter-Golbach**, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Schleyden, comm. de Call, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) E. de Schleyden, 37 kil. (81. ¼) E. p. N. de Malmédy, 4 m. (10 l. ¼) E. p. N. de Spa. *Pop.* comprenant celle de Call et dépend., 918. *Bur. de poste* de Spa.

**Unter-Neupel**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton d'Hombourg, comm. de Bechhofen, à 5 k. (1 l. ¼) d'Hombourg, 11 k. (2 l. ¾) de Landstuhl, 9 m. (20 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Bechhofen, 117.

**Unterbruch**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Heinsberg, à 10 k. (2 l. ½) de ce lieu. *Pop.* 1109.

**Untermambach**, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, canton de Neustadt, comm. de Mittelbach, à 2 k. (½ l.) S. de Neustadt, 3 kil. (¾ de l.) N. d'Edenkoben, 8 myr. (18 l.) S. S. O. de Mayence. *Popul.* comp. celle de Mittelbach, 1010.

**Untermanderscheid**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim, commune de Blanckenheimerdorf, à 1 k. (¼ de l.) de Blanckenheim, 10 k. (2 l. ½) de Reifferscheid, 8 m. (17 l. ½) de Trèves. *P.* compr. celle de Blanckenheimerdorf et dépendances, 306.

**Unterweiler**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Wolfstein, comm. de Diefenbach, à 2 k. (½ l.) de Wolfstein, 6 kil. (1 l. ½) de Lauterecken, 6 m. (33 l.) de Mayence. *Pop.* comprise celle de Diefenbach, 259.

**Unverre**, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Château-Dun, cant. de Brou, près de l'Ozanne, à 22 kil. (5 l.) de Château-Dun, 40 k. (9 l.) de Chartres, 6 k. (1 l. ½) de Brou. *Pop.* 2301. *Bur. de poste* de Brou.

**Uny-St.-Georges**, v. (*Oise*), arrond. de Clermont-Oise, cant. de Liancourt, sur la Bresche, à 4 kil. (1 l.) de Clermont-Oise, 28 k. (6 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 92. *Bur. de poste* de Clermont-Oise.

**Unzenberg**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, sur la Flesmhauserbach, à 5 kilom. (1 l. ¼) O. de Simmeren, 3 kilom. (¾ de l.) N. E. de Kirchberg, 5 m. (11 l. ¼) S. p. O. de Coblentz. *Pop.* 178. *Bur. de poste* de Creutznach.

Digitized by Google

Unzent, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, à 30 k. (6 l. ¼) de Mirepoix, 38 kil. (8 l. ½) de Tarascon, 9 kilom. (2 l. ¼) de Pamiers. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Pamiers.

Upaix, bourg (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de Laragne, à 18 k. (4 l.) de Serres, 31 k. (7 l.) de Gap, 15 k. (3 l. ½) de Sisteron. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Sisteron. départ. des Basses-Alpes.

Upen-d'Amont, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, canton de Lumbres, commune d'Upen-d'Ayal, à 13 kilom. (3 l.) de St.-Omer, 5 m. (12 l. ½) d'Arras. *Pop.* compr. celle d'Upen-d'Aval, 140. *Bur. de p.* de St.-Omer.

Upeuen, v. (*Meuse-Infér.*). *Voyez* Opheven.

Upic, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, cant. de Chabeuil, à 16 k. (3 l. ½) de Valence, 9 k. (2 l. ¼) de Crest. *Popul.* 951. *Bur. de poste* de Crest.

Upigny, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Huy, près de la Mehaigne, à 3 k. (¾ de l.) S. O. d'Eghezée, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Perwez-le-Marchez, 11 k. (2 l. ¾) N. de Namur. *P.* 140. *Bur. de poste* de Namur.

Ur, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Saillagousse, à 43 kil. (9 l. ¾) S. O. de Prades, 8 m. (18 l. ½) S. O. de Perpignan, 3 kil. (¾ de l.) O. de Livia, 15 kil. (3 l. ¼) de Mont-Libre. Au pied de la montagne de Puymarens on trouve une mine de fer assez abondante. *P.* 243. *B. de poste* de Mont-Libre.

Uray, v. (*Gers*), arrond. de Condom, cant. de Montréal, comm. de Fources, à 11 kil. (2 l. ¾) de Condom, 3 k. (¾ de l.) de Montréal. *Pop.* comp. celle de Fources, 1000. *B. de p.* de Condom.

Uraignous (les), v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Plaisance, près de l'Adour, à 23 kilom. (5 l. ½) de Nogaro, 4 myr. (10 l. ½) d'Auch. *Pop.* 115. *B. de poste* de Plaisance.

Urbach, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Volmunster, à 9 k. (2 l. ¼) de Bitche, 8 m. (18 l. ½) de Metz. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Bitche.

Urbalacone, v. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, cant. d'Ornano, à 18 kil. (4 l.) d'Ajaccio, 22 kil. (5 l.) de Sartene. *Pop.* 217.

Urban, v. (*Vaucluse*), arrond. d'Orange, cant. de Baumes. *Pop.* 92. *Bur. de poste* de Carpentras.

Urbania, v. (*Pyrénées-Orient.*). *Voyez* Urbania.

Urbar, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de St.-Goar, près du Rhin, à 2 k. (½ l.) S. p. E. de St.-Goar, 3 k. (¾ de l.) N. d'Ober-Wesel, 36 k. (8 l.) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de Coblentz.

Urbé, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de St.-Amarin, à 28 k. (6 l. ½) de Béfort, 37 kil. (8 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Cernay. *Rel. de poste aux ch.*

Urbeis, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Villé, à 28 k. (6 l. ½) de Benfelden, 5 myr. (10 l. ½) de Strasbourg, 19 kil. (4 l. ½) de Schelestat. *Pop.* 708. *Bur. de poste* de Schelestat.

Urberen, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Urbar.

Urbul, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, comm. d'Espiez, à 8 kil. (2 l.) de Longuyon, 42 k. (9 l. ½) de Briey. *Pop.* compr. celle d'Espiez, 166. *Bur. de poste* de Longuyon.

Urcay, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Cérilly, près du Cher, à 16 k. (3 l. ¾) de Cérilly, 6 m. (12 l. ½) de Moulins. A 2 k. (½ l.) est une mine de fer limoneuse, répandue dans une couche d'argile. Cette mine est exploitée à ciel ouvert pour le fourneau de Tronçais, et son minerai donne du fer d'excellente qualité. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de Cérilly.

Urcel, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. d'Anisy-le-Château, à 8 k. (2 l.) de Laon. Il y a une manufacture de vitriol martial. On y extrait du sulfate de fer et des tourbes employées comme combustible. *Pop.* 409. *Bureau de poste* de Laon.

Urcerey, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Béfort, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 7 m. (15 l.) de Colmar. *Pop.* 163. *B. de p.* de Béfort.

Urciers, v. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. de St.-Sever, à 11 k. (2 l. ½) de la Châtre, 4 m. (10 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de la Châtre.

Urcourt, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, comm. de Doncourt, à 10 k. (2 l. ½) de Briey, 18 k. (4 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Doncourt et dépend., 255. *Bur. de poste* de Metz.

Urcuit, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. nord-est de Bayonne, à 14 k. (3 l. ½) d'Usitaritz, 8 m. (18 l. ¼) de Pau, 11 k. (2 l. ¾) de Bayonne. *Pop.* 893. *Bur. de poste* de Bayonne.

Urcuray, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. et comm. d'Hasparren, à 16 kil. (3 l. ½) de Bayonne, 7 k. (1 l. ¾) d'Usitaritz. *Pop.* comp. celle d'Hasparren, 4641. *Bur. de poste* de Bayonne.

Urdens, v. (*Gers*), arr. de Lectour, cant. de Fleurence, à 3 kil. (¾ de l.) de Lectour, 25 kilom. (5 l. ½) d'Auch, 3 k. (¾ de l.) de Fleurence. *Popul* 314. *Bur. de poste* de Fleurence.

Urdez, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. d'Arthès, près de la Seule, à 15 kilom. (3 l. ½) d'Orthez, 25 k. (5 l. ½) de Pau, 15 k. (3 l. ½) d'Oléron. *Pop.* 308. *Bur. de poste* d'Oléron.

Urdingen, ville (*Roër*), arr. de Creveldt, chef-l. de cant., au bord du Rhin, à 8 k. (2 l.) S. de Meurs, 6 k. (1 l. ½) E. N. E. de Creveldt, 7 myr. (15 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. Cette ville n'a de remarquable qu'une assez belle place où se tient le marché : ce qui lui donne un air de prospérité dont les villes de Cologne ne jouissent pas généralement; mais les inondations fréquentes auxquelles elle est exposée, en font un séjour redoutable. On voit à 291 mèt. (150 toises) du rivage, une plaque de cuivre clouée dans une auberge sur la porte de la salle, qui annonce l'élévation des eaux à 1 mèt. ½ (5 pieds) de la terre. Cette ville est une place de guerre de la 26e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place de 1re classe, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2012. *Bur. de poste* de Creveldt.

Urdos, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, cant. d'Accous, près du gave d'Aspe, à 36 k. (8 l.) d'Oléron, 5 m. (11 l.) de Pau. Au sud du pont d'Urdos, il y a une forge et des pierres argileuses non-fissiles, mêlées de paillettes de mica; on en voit aussi quelques-unes de feuilletées. Près de la borde de Portatnin, on trouve des bancs de mar-

Digitized by Google

bre gris. On voit la même espèce de pierre à la pene d'Arot. A une petite distance de là se trouvent des banca de schiste rouge, ainsi qu'auprès de Peyrouse, et au passage de Simport, par lequel on descend à Ste.-Christine. On exploite une mine de cuivre à la montagne de Causia, territoire d'Urdos, à 9,731 m. (5000 t.) au sud de ce village. Ces travaux sont situés directement au revers des mines de Ste.-Catherine, qui sont exploitées en Espagne, à 1945 m. (1000 t.) au S. S. E. de Peyroux, par de-là le ruisseau Rouge. *Pop.* 287. *B. de p.* d'Oloron.

URE (L'), riv. (*Orne*), elle prend sa source dans l'arr. d'Argentan, cant. de Gacé, et se jette dans l'Orne, près d'Argentan.

URET, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevret, à 15 kil. (31. ¼) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Montculot, 239. *Bur. de poste* de Dijon.

URENWEILER, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 5 m. (12 l. ¼) S. E. de Trèves. *Popul.* 305. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

URGONS, v. (*Landes*), arrond. de St.-Sever, cant. de Geaune, à 16 k. (31. ¾) de St.-Sever, 28 k. (61. ½) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 669. *Bur. de poste* de St.-Sever.

URGOSSE, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de cet endroit, à 3 kil. (¾ de l.) de Nogaro, 5 m. (11 l. ½) d'Auch. *P.* 230. *B. de p.* de Nogaro.

URIAGE, v. (*Isère*). *Voyez* ST.-MARTIN-D'URIAGE.

URIAGE, forêt (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Domène, à 2 k. (½ l.) E. de St.-Martin-d'Uriage; elle a 8558 myr. (4400 t.) de long, sur 3895 m. (2000 t.) de large.

URIMÉNIL, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Xertigny, près de Coucy, à 8 k. (2 l.) d'Epinal. *Pop.* 486. *Bur. de poste* d'Epinal.

URIOL, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. et comm. de Vif, à 16 k. (31. ½) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Vif, 2260. *Bur. de poste* de Grenoble.

URITZ, v. (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, cant. de St.-Mars-de-Jaille, à 27 k. (61.) N. E. d'Ancenis, 5 m. (12 l. ½) N. E. de Nantes, 3 k. (¾ de l.) N. p. O. de Candé. *Pop.* 1901. *Bur. de p.* de Candé, départ. de Maine-et-Loire.

URMATT, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Molsheim, sur la Bruch, à 31 kil. (71.) de Strasbourg, 13 k. (31.) de Molsheim. *P.* 319. *B. de p.* de Molsheim.

URMITZ, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Rubenach, sur la rive gauche du Rhin, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Rubenach, 5 kilom. (1 l. ¼) N. de Coblentz. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de Coblentz.

URMONDE, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Sittard, près de la Meuse, à 6 k. (1 l. ½) O. p. S. de Sittard, 3 k. (¾ de l.) S. S. E. de Stockem, 30 k. (61. ¾) N. O. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Maseyck, départ. de la Meuse-Inférieure.

UROST, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Morlass, à 19 kil. (4 l. ¼) de Pau. *Pop.* 54. *Bureau de poste* de Pau.

UROU, v. (*Orne*), arr. et cant. d'Argentan, près de l'Ure, à 2 kil. (½ l.) d'Argentan, 37 k. (81. ½) d'Alençon. *Popul.* compr. celle de Crennes, 416. *B. de p.* d'Argentan.

URPRÉ, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de St.-Just-en-Chevalet, comm. de Champoly, à 25 k. (51. ½) de Roanne, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Just-en-Chevalet. *Pop.* compr. celle de Champoly, 1000. *Bur. de poste* de Roanne.

URRE, village (*Drôme*). *Voyez* EURRE OU URRE.

URRUGNE, v. (*Basses-Pyrén.*), arr. de Bayonne, cant. de St.-Jean-de-Luz, à 20 k. (4 l. ½) O. d'Ustaritz, 11 m. (24 l. ½) O. de Pau, 4 k. (1 l.) S. O. de St.-Jean-de-Luz. Le 30 vendémiaire an II (22 octobre 1793), trois colonnes espagnoles furent, auprès de ce village, mises en déroute, après une fusillade de cinq heures, par Jacob Rouchet, commandant l'armée des Pyrénées-Occidentales. L'ennemi fit une perte considérable. Le 17 nivose an II (8 janvier 1794), les généraux Muller et Fregeville, à la tête de cinq mille braves, battirent et mirent en fuite 15,000 Espagnols, et leur tuèrent douze cents hommes. *Popul.* 2134. *Bur. de p.* de St.-Jean-de-Luz. *Relais de poste aux chevaux.*

URRULIE, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Jean-Pied-de-Port, comm. de St.-Jean-le-Vieux, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Jean-Pied-de-Port, 27 kil. (61.) de Mauléon. *Pop.* comprise celle de St.-Jean-le-Vieux, 1031. *Bur. de poste* de Saint-Jean-Pied-de-Port.

URS, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Cabanes. Il y a une forge, située sur le ruisseau de Fontabelle, et qui a un bassin suffisant pour les trempes; car il a 5 mèt. (15 pieds) de long, 5 mèt. ½ (15 p. 10 pouces) de profondeur, et 2 mèt. ½ (6 p. 9 p.) de largeur. Les eaux y sont amenées par un canal de bois. Le bassin du grand marteau n'est point assez grand, et cette forge manque d'eau au moins quatre mois de l'année, outre les chommages occasionnés par les gelées. Cette forge est en face des mines de Lassur, que le ci-devant seigneur de Lordat a fait fermer. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Tarascon.

URSCHEIN, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Andolsheim, près du canal de Neuf-Brisack, à 9 k. (21. ½) de Colmar. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Neuf-Brisack.

URSCHMITT, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Luxerath, à 5 k. (1 l. ¼) E. S. E. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ½) O. p. S. de Cochem, 4 m. (10 l. ½) O. S. O. de Coblentz. *Popul.* 230. *B. de p.* de Trèves, dép. de la Sarre.

URSEL, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, à 13 kil. (3 l.) de cette ville, 41 k. (9 l. ½) d'Aurillac. *P.* 552. *B. de p.* de St.-Flour.

URSEL, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Xanten, à 8 k. (2 l.) de ce lieu. *Pop.* 124.

URSELE, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Sommergem, à 8 k. (2 l.) S. p. E. de Maldegem, 8 k. (2 l.) O. p. S. de Waerschoot, 18 k. (4 l.) O. N. O. de Gand, 20 k. (4 l. ½) de Bruges. *Pop.* 2032. *Bur. de p.* de Bruges, départ. de la Lys.

URSFELD, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ulmen, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de cet endroit, 4 kil. (1 l.) S. O. de Montréal, 40 k. (9 l.) O. p. N. de Coblentz, 27 k. (6 l.) d'Andernach. *Pop.* 309. *Bur. de poste* d'Andernach.

URSIE (L'), riv. (*Lénan*), arr. de Thonon, cant. d'Evian. Sa source, à 4 k. (1 l.) N. E. de Notre-Dame-d'Abondance, coule au N., puis à l'E., et se rend dans la Drance, à 13 k. (3 l.) de sa source.

URSONIA (L'), montagne (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Ustaritz, cant. d'Hasparren, à 11 kilom. (2 l. ½) S. E. d'Ustaritz; elle a de l'E. à l'O. 3 k. (¾ de l.) de long.

URSPELT, v. (*Forêts*), arr. de

Digitized by Google

Diekirch, cant. de Clervaux, comm. d'Heinerscheid, sur la Durbach, à 2 k. (¼ l.) N. de Clervaux, 11 k. (2 l. ¾) E. S. E. de Steinbach, 5 m. (18 l. ¼) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle d'Heinerscheid et dép., 611. *Bur. de poste* de Bastogne.

URT, b. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. de la Bastide-de-Clérence, à 18 k. (4 l.) d'Ustaritz, 8 m. (17 l. ¼) de Pau, 15 k. (3 l. ½) de Bayonne. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de-St.-Jean-de-Luz, cinquième arrondissement maritime. *Pop.* 1317. *Bur. de poste* de Bayonne.

URTACA, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de Canale, à 30 kil. (6 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 222.

URTEBISE, v. (*Gironde*), arrond. et cant. d'Angoulême, comm. de Puymoyen. *Popul.* compr. celle de Puymoyen, 316. *Bureau de poste* d'Angoulême.

URTIERE, v. (*Doubs*), arrond. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Maiche, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, 7 m. (51 l. ½) de Besançon. *Pop.* 77. *Bur. de p.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

URTIERES, v. (*Isère*), arrond. de Grenoble, cant. de Goncelin, à 22 k. (5 l.) de Grenoble. Il y a des forges. *Pop.* 216. *Bur. de p.* de Goncelin.

URTIS, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Turriers, à 29 k. (6 l. ¼) de Sisteron, 40 kil. (9 l.) de Digne. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Sisteron.

URTRIO, village (*Sarre*). *Voyez* URRIG.

URUFFE, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey, à 16 kil. (3 l. ¼) de Toul, 31 kil. (7 l.) de Nancy, 13 k. (3 l.) de Colombey. *Pop.* 557. *Bur. de p.* de Colombey.

URUGNE (L'), rivière (*Lozère*), arrond. de Marvejols, canton de la Canourgue. Sa source, à 3 kilom. (¾ de l.) E. S. E. de cet endroit, coule au N. O., passe à la Canourgue et se rend dans le Lot, à 2 k. (½ l.) N. O. de la Camourgue.

URVAL, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Cadoin, à 6 k. (1 l. ½) de Belves. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Belves.

URVILLE, v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Aube, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 4 m. (10 l. ½) de Troyes. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de Bar-sur-Aube.

URVILLE, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretheville-sur-l'Aize, près de l'Aize, à 16 kilom. (3 l. ½) de Falaise, 18 k. (4 l.) de Caen. *P.* 565. *Bur. de p.* de Caen.

URVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Montebourg, près du ruisseau du Merderet, à 6 k. (1 l. ½) de Valognes, 4 myriom. (10 l. ½) de Coutances. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Montebourg.

URVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Montebourg, près de l'Océan, à 8 kil. (2 l.) de Cherbourg, 7 myr. (16 l. ½) de Coutances. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Cherbourg.

URVILLE, v. (*Haute-Marne*). *Voyez* EURVILLE.

URVILLE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, comm. de Pont-à-Chaussy, à 15 k. (3 l. ½) de Metz. *Popul.* comprise celle de Pont-à-Chaussy et dépendances, 107. *Bur. de poste* de Metz.

URVILLE, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, comm. de Bulgnéville, à 13 k. (3 l.) de la Marche, 5 myr. (11 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de la Marche.

URVILLE-PRÈS-LA-MER, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de St.-Malo-de-la-Lande, comm. d'Heugueville, près de la Sienne, à 6 kilom. (1 l. ½) de Coutances. *Popul.* 528. *Bur. de poste* de Coutances.

URVILLIERS, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Moy, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Quentin, 33 kilom. (7 l. ½) de Laon. *Pop.* 740. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

URWEILER, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 1 kilom. (¼ de l.) N. E. de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 281. *Bur. de p.* de Sarrebruck.

URY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle, près de la forêt de Fontainebleau, à 10 k. (2 l. ½) de Nemours, 22 k. (5 l.) de Melun. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Fontainebleau.

URZIO, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Berncastel, sur la Moselle, à 8 k. (2 l.) N. N. O. de Berncastel, 7 k. (1 l. ¾) E. de Wittlich, 36 kil. (8 l.) N. E. de Trèves. *Popul.* 698. *Bur. de poste* de Trèves.

USEY, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Pougues, près de la Nièvre, à 7 k. (1 l. ½) de Nevers. Il y a un fourneau dit *de Chante-Merle*, pour la fonte, et une forge dite *de Demeure*, et une dite *de Greux*, à martinet, où il se fait des clous pour la marine. *Pop.* 496. *Bur. de p.* de Nevers.

USS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, sur la Vione, à 11 k. (2 l. ½) de Pontoise, 36 k. (8 l.) de Versailles. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Pontoise.

*Usage de Parc ou archers.* Sous la monarchie, quoique l'usage de l'arc eût été aboli par Louis XI en 1581, le nom de cette milice étoit resté. Il y avoit les archers du grand prévôt de l'hôtel, les archers du prévôt des marchands, les archers de ville, les archers du guet, les archers de la maréchaussée. Ces hommes, chargés d'exécuter les ordres des lieutenans de police et prévôts, avoient pour armes des hallebardes ou des fusils.

USAN, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et commune de Bouglon, à 9 k. (2 l. ¼) de Castel-Jaloux, 13 kil. (3 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Bouglon, 2437. *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

USAN, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. d'Orthez, cant. d'Arsac, à 22 k. (5 l.) d'Orthez, 23 kilom. (5 l. ½) de Pau. *Pop.* 306. *Bur. de poste* d'Orthez.

USAN (L'), rivière (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. de Pau. Sa Sa source, à 4 kil. (1 l.) N. E. de Pau, coule au N. N. O., puis au N., reçoit plusieurs rivières, et se rend dans l'Huy-de-Béarn, à 21 kilom. (4 l. ½) N. p. O. de sa source.

USCH, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Kilbourg, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 70. *B. de p.* de Trèves.

USCLADE, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Montpezat, à 25 k. (5 l. ¾) de l'Argentière, 25 k. (5 l. ¾) d'Aubenas. *Pop.* comprise celle de Rienton, 350. *Bur. de poste* d'Aubenas.

USCLAS-DE-PLAUX, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 40 kil. (9 l.) de Montpellier. *Pop.* 132. *Bur. de p.* de Lodève.

USCLAS-D'HÉRAULT, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Montagnac, près de l'Hérault, à 29 kil. (6 l. ½) de Béziers, 34 k. (7 l. ¾) de Montpellier, 7 kil. (1 l. ¾) de Pézenas. *Pop.* 158. *Bur. de p.* de Pézenas.

USDORF, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Vieelen, à 7 kilom. (1 l. ¾) O. de Cologne, 11 kilom. (2 l. ¾) N. N. O. de Bruhl, 5 myr. (11 l.) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 59. *Bur. de p.* de Cologne.

USELDANGE,

Digitized by Google

Uselange, v. (*Fordts*), arrond. de Diekirch, canton d'Esperen, sur l'Attert, rivière, à 19 kil. (4 l. ½) N. E. d'Arlon, 18 k. (4 l.) S. O. de Diekirch, 21 k. (4 l. ¾) N. O. de Luxembourg. Ce village dépendoit du duché de Luxembourg *ou* Luxembourg allemand. *Pop.* 370. *Bur. de poste* d'Arlon.

Usholtz, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Cernay, à 31 k. (7 l.) de Béfort, 27 kil. (6 l.) de Colmar. *Pop.* 1131. *Bur. de poste* de Cernay.

Usimonts, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. de Bouillon, à 4 kil. (1 l.) N. p. O. de cette ville, 10 kilom. (2 l. ½) S. E. d'Orchimont, 24 kil. (5 l. ½) E. N. E. de Mézières. Ce village dépendoit du ci-devant duché de Bouillon. *Pop.* 213. *Bur. de poste* de Bouillon.

Usinens, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Frangy, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) N. p. E. de Seyssel, 38 k. (8 l. ½) S. O. de Genève. *Pop.* 68. *Bur. de poste* de Frangy.

Usos, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. ouest de Pau, près du gave, à 3 k. (¾ de l.) de Pau. *Pop.* 231. *Bur. de poste* de Pau.

Usquain, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre, à 16 k. (3 l. ½) d'Orthez, 42 kil. (9 l. ½) de Pau. *Pop.* 75. *Bur. de poste* d'Orthez.

Uss, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ulmen, à 2 kilom. (½ l.) S. de Mosbruch, dont il dépend, 4 k. (1 l.) O. N. O. d'Ulmen, 4 myr. (10 l.) O. p. N. de Coblentz. *Pop.* comp. celle de Mosbruch, 214. *Bur. de poste* de Trèves, dép. de la Sarre.

Ussat, v. (*Ariège*), arr. de Foix, cant. de Tarascon, à 2 k. (½ l.) S. E. de cette ville, 15 kil. (3 l. ½) S. de Foix. Il y a dans ce village des bains très-anciens, situés au bas de la montagne: ils ont été connus dans les derniers siècles. On assure que le cardinal de Richelieu y fut guéri d'un érésipèle et d'une dartre. On appelle ces bains les *anciens bains*, parce qu'on en a découvert de nouveaux dans le territoire d'Ornolac, qui ne sont cependant éloignés de ceux d'Ussat que de trente pas à cause de la contiguité des territoires de ces deux villages. Ce sont les mêmes sources qui les alimentent. *Pop.*... *Bur. de poste* de Tarascon.

Ussat, v. (*Corrèze*), arr. et cant. de Brive, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 22 kil. (5 l.) de Tulle. *Pop.* 2122. *Bur. de poste* de Brive.

Usseau, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, canton de Pons, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 30 kil. (6 l. ¼) de Saintes. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de Pons.

Usseau, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Fenestrelle, sur une colline, à 22 k. (5 l.) S. de Pignerol. C'est la patrie d'Elie *Saurin*, ministre de l'église vallone d'Utrecht, né en 1639; mort à Utrecht en 1703. On a de lui: *Examen de la théologie de Jurieu*, 2 vol. *in*-8°. *Réflexions sur les droits de la conscience contre Jurieu et autres*; le *Commentaire philosophique de Bayle*; un *Traité de l'amour de Dieu*; un *Traité de l'amour du prochain*. *Pop.* 1079. *Bur. de poste* de Pignerol.

Usseau, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Pau.

Usseau, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, canton de Mauzé, sur le Mignon, à 19 k. (4 l. ½) de Niort, 7 k. (1 l. ¾) de Mauzé. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Mauzé.

Usseau, v. (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau, à 7 k. (1 l. ¾) de Châtellerault, 36 kil. (8 l.) de Poitiers. *Pop.* 361. *B. de p.* de Châtellerault.

Ussolio, v. (*Pô*), arrond. de Turin, cant. de Viu, au pied d'une montagne sur un ruisseau qui tombe dans la Chiara dans le val de Viré, à 6 m. (13 l.) N. O. de Turin. *Pop.* 1300. *Bur. de p.* de Turin.

Ussel, v. (*Allier*). *Voyez* Uxelle.

Ussel, v. (*Cantal*). *Voyez* Usel.

Ussel, ville (*Corrèze*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la côte près la Sarsonne, à 7 m. (15 l.) O. S. O. de Clermont-Ferrand, 5 m. (12 l.) N. E. de Tulle, 41 m. (93 l.) S. de Paris. Cette ville du ci-devant Limousin, étoit le ch.-l. du ci-devant duché de Ventadour. Les habitans avoient la réputation d'être fort adroits à mettre en œuvre les diamans fins ou faux. Le commerce consiste en cuirs et chanvre; on y fabrique des étoffes de laine. On trouve aux environs du granit de différentes qualités. Ussel a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 3007. *Bur. de poste.*

Ussel, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de St.-Germain-de-Belair, à 19 k. (4 l. ½) de Gourdon, 16 k. (3 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 316. *Bur. de poste* de Gourdon.

Usses (les), rivière (*Léman*), arr. du Genève, cant. de Regnier. Sa source en plusieurs ruisseaux au N. et au S. de Pers, coule à l'O., se réunissent au S. E. de Cruseilles, reçoit la petite Usses près de Châtillon, arrose Frangy, et se rend dans le Rhône au N. de Seyssel. Elle a 40 k. (9 l.) de cours.

Usses (la Petite), rivière (*Léman*), arr. de Genève, canton de Reignier, où elle prend sa source, coule à l'O., puis allant vers le N., se rend dans les Usses, au S. de Châtillon. Elle a 27 k. (6 l.) de cours.

Ussolo, v. (*Stura*), arrond. de Coni, canton de St.-Damiano, au sommet d'une colline, à 37 k. (8 l. ¼) de Coni, 40 k. (9 l.) O. de Cuneo. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Coni.

Usson, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Quérigut, comm. de Rouze, près du château d'Usson et vers la rive gauche du ruisseau qui descend dans le Donnezan, on voit des masses de marbre gris. *P.* comp. celle de Rouze, 441. *Bur. de poste* de Tarascon.

Usson, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de St.-Bonnet-le-Château, à 10 k. (2 l. ½) de Craponne, 27 kilom. (6 l.) de Montbrison, 4 m. (1 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 3650. *Bur. de poste* de Craponne, dép. de la Haute-Loire.

Usson, bourg (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 7 kil. (1 l. ¼) d'Issoire, 18 kil. (4 l.) de Brioude, 34 kil. (7 l. ¾) de Clermont. Situé sur une montagne de difficile accès, dans la partie basse de la ci-devant Auvergne, et dans le beau pays de la Limagne, ce bourg avoit titre de marquisat. C'étoit le siége d'un bailliage et d'une châtellenie royale. On y voit les ruines d'une ancienne forteresse. Ce château, bâti sur une butte volcanique fort élevée, étoit une des forteresses les plus renommées de France. Il fut souvent assiégé pendant les guerres particulières des seigneurs; les Anglais s'en emparèrent. Le célèbre Bertrand du Guesclin vint en Auvergne en 1371, et fit le siége de la forteresse d'Usson; il ne put jamais parvenir à la prendre, il ne s'en



Digitized by Google

rendit maître que par composition. Louis XI fit fortifier et réparer le château d'Usson pour en faire une prison d'état. Il jugea que les prisonniers seroient plus en sûreté dans cette forteresse que dans les châteaux de Loches, de Vincennes et de Lusignan. Le premier usage qu'en fit ce méchant roi, fut d'y faire renfermer Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, grand bouteiller de France, sénéchal de Guienne, son grand chambellan, et l'un de ses courtisans qui vivoit avec lui dans la plus étroite intimité. Louis XI avoit ordonné à Charles de Melun, capitaine d'Usson, de renfermer le seigneur du Lau dans une cage de fer. Ce roi ne fut point obéi en ce point; le prisonnier s'évada. Charles de Melun, pris ainsi que deux autres complices fut décapité à Loches. Ce qui a le plus contribué à la célébrité du château d'Usson, c'est le séjour qu'y fit pendant vingt années consécutives, la reine Marguerite de France, première femme de Henri IV. Le père Hilarion de Coste, *Eloge des Dames illustres*, tome 2, dit que le château d'Usson garda cette reine pendant vingt ans, durant lesquels ce fort château fut nn *Thabor pour sa dévotion, un Liban pour sa solitude, un Olympe pour ses exercices, un Parnasse pour ses muses, et un Causade pour ses affections.* Le château d'Usson, entouré d'une triple enceinte, étoit encore au 16e siècle une forteresse qui donnoit des inquiétudes au cardinal de Richelieu; il la fit démolir en 1634. Près de ce petit bourg on trouve une mine d'azur, découverte du temps du cardinal de Richelieu. On en voit de petits grains sur la superficie de la mine qui a été comblée. *Pop.* 742. *Bur. de poste* d'Issoire.

**Usson**, bourg (*Vienne*), arr. de Civray, canton de Gençay, sur la Clouère, à 22 kil. (51.) N. E. de Civray, 37 k. (81. ¼) S. S. E. de Poitiers, 13 kil. (31.) O. N. O. de l'Isle-Jourdain. *Pop.* 1420. *B. de p.* de Civray.

**Ussons** (l'), torrent (*Tanaro*). Il a sa source dans une montagne près du département de la Stura, coule du S. au N., et se jette dans la Bormida occidentale, vis-à-vis de Cortemiglia; cours 22 k. (5 l.).

**Ussy**, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Falaise, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 27 kilom. (6 l.) de Caen. *Popul.* 790. *Bur. de poste* de Caen.

**Ussy**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre, sur la Marne, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Meaux, 6 m. (12 l. ¾) de Melun. *Pop.* 751. *B. de p.* de la Ferté-sous-Jouarre.

**Ustarits**, bourg (*Basses-Pyr.*), arr. de Bayonne, ch.-l. de canton, près de la Nive, à 10 k. (2 l. ½) S. de Bayonne, 9 m. (20 l.) O. p. N. de Pau, 81 myr. (183 l.) S. O. de Paris. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, de clouterie, de faïence, des tanneries et des verreries. *Popul.* 1867. *Bur. de poste* de Bayonne.

**Uston**, vallée (*Arrège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust. La vallée d'Uston renferme un grand nombre de mines, et particulièrement celles de Bryos, de Peyrener, de Carbouère, d'Argentère, de l'Arpaine, de la Fouta et de Martera, toutes fort riches en argent. Près de cet endroit est une forge considérable. *Pop.* 3014. *B. de p.* de St.-Girons.

**Ustre**, v. (*Aude*). *Voyez* St.-André-d'Ustre.

**Usure** (l'), rivière (*Mayenne*), arr. de Château-Gonthier, cant. de Saint-Aignan-sur-Roé. Sa source, à 21 kil. (4 l. ¾) O. S. O. de Craon, coule au S. E., et se jette dans l'Oudon, à 3 k. (½ de l.) S. de Craon.

**Uta**, v. (*Mont-Blanc*), arrond. d'Annecy, cant. de Rumilly, comm. de St.-Eusèbe, à 3 k. (¾ de l.) de Rumilly, 8 k. (2 l.) d'Annecy. *Pop.* comprise celle de St.-Eusèbe, 336. *Bur. de p.* de Rumilly.

**Utelfangen**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton d'Ottweiler, à 11 k. (2 l. ¾) O. p. S. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) S. de Tholey, 6 m. (13 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 805. *Bur. de poste* de Trèves.

**Utelle**, v. (*Alpes-Maritimes*), arrond. de Nice, ch.-l. de cant., à 22 k. (5 l.) N. de Nice, 31 k. (7 l.) N. O. de Menton, 27 k. (6 l.) E. p. S. de Puget-de-Théniers. On y commerce en huile, blé, vin, légumes, châtaignes et fromage. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1442. *Bur. de poste* de Nice.

**Utenhof**, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Uttenhoffen.

**Utrath**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 6 kil. (1 l. ½) N. de cet endroit, 4 kil. (1 l.) S. S. E. d'Heinsberg, 24 kil. (51. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 55. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle.

**Uttenheim ou Rittenheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, canton d'Erstein, près de la Scheer, à 4 k. (1 l.) de Benfelden, 22 k. (5 l.) de Strasbourg. *Pop.* 490. *Bur. de p.* de Benfelden.

**Uttenhoffen**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Nider-Bronn, sur la Zintzel, à 27 k. (6 l.) de Weissembourg, 37 k. (81. ½) de Strasbourg. *Pop.* 139. *Bur. de p.* d'Haguenau.

**Uttweiller**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Ingweiller, à 40 kil. (9 l.) de Weissembourg, 36 kil. (8 l.) de Strasbourg, 15 kil. (3 l. ½) de Saverne. *Pop.* 208. *Bur. de poste* de Saverne.

**Uziat**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. d'Ioldy, à 13 kil. (3 l.) de St.-Palais, 6 myr. (14 l.) de Pau. *Pop.* comprise celle de Cibits, 323. *Bur. de poste* de St.-Palais.

**Uzenhau**, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Uzenheim.

**Uzerath**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 6 m. (14 l.) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 104. *B. de p.* de Trèves.

**Uzernet**, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Barcelonette, sur la Bachelar, à 4 k. (1 l.) de Barcelonette, 43 k. (9 l. ¾) de Digne. Il y a trois foulons à draps. *Pop.* 770. *Bur. de poste* de Barcelonette.

**Uxeau**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de Geugnon, sur l'Arroux, à 25 kil. (5 l. ½) de Bourbon, 7 m. (15 l. ½) de Mâcon, 8 m. (16 l. ½) de Mâcon. *P.* compr. celle de Bessy, 911. *Bur. de poste* de Toulon-sur-Arroux.

**Uxegney**, v. (*Vosges*), arr. et cant. d'Epinal, sur l'Avière, à 5 k. (1 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 285. *Bur. de poste* d'Epinal.

**Uxelle**, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. de Chantelle-le-Château, à 11 kil. (2 l. ¾) de Gannat, 41 k. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.... Bur. de poste* de Gannat.

**Uxelles**, v. (*Jura*), arrond. de St.-Claude, cant. des Petites-Chiettes, à 15 k. (3 l. ½) d'Orgelet, 43 k. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 218. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

**Uxelles**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Jouvence, comm. de Malay, à 15 k. (3 l. ½) de Buxy, 29 k. (61. ½) de Mâcon. *P.*

Digitized by Google

comp. celle de Malay, 400. *B. de p.* de Buxy.

**Uxeloup**, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, canton de Saint-Pierre-le-Moutier, près de la Loire, à 14 kil. (3 l. ¼) de St.-Pierre-le-Moutier, 16 k. (3 l. ¾) de Nevers. Il y a une forge. *P.* 136. *B. de p.* de St.-Pierre-le-Moutier.

**Uxem**, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. est de Dunkerque, à 6 k. (1 l. ½) de Bergues, 8 m. (19 l.) de Douay, 8 kil. (2 l.) de Dunkerque. On y trouve des tourbières. *Pop.* 372. *Bur. de poste* de Dunkerque.

**Uxheim**, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, canton de Lyssendorff, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 8 m. (18 l.) N. de Trèves. *Pop.* 109. *Bur. de poste* de Trèves.

**Uyt-les-Belvoir**, v. (*Doubs*). *Voyez* Vy-les-Belvoir.

**Uytberghem**, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Zèle, à 16 k. (3 l. ¾) de Gand, 9 kil. (2 l. ½) de Termonde. *Pop.* 722. *Bur. de poste* de Gand.

**Uytkercke**, v. (*Lys*), arr. et cant. est de Bruges, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. d'Houtave, 18 k. (4 l.) N. E. d'Ostende, 11 k. (2 l. ¾) N. p. O. de Bruges. *Pop.* 415. *Bur. de poste* de Bruges.

**Uz**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 33 kilom. (7 l. ½) de Tarbes. *Popul.* 90. *Bureau de poste* d'Argelès.

**Uzé**, v. (*Cher*), arr. de Saint-Amand-Montrond, cant. de Sauzais-le-Potier, à 9 k. (2 l. ½) de Saint-Amand, 30 k. (6 l. ¾) de Bourges. *Pop.* comprise celle du Vernon, 338. *B. de poste* de St.-Amand.

**Uzéennois** (l'). C'étoit un pays du ci-dev. bas Languedoc, qui étoit compris dans le ci-dev. diocèse d'Uzès. Ses principales villes étoient : Uzès, le Pont-St.-Esprit, Saint-Ambroix, les Vents, Bagnols, et Villeneuvelès-Avignon : ses principales rivières le Rhône, la Serre et le Gardon. Ce pays est couvert en partie de montagnes, sur lesquelles on nourrit quantité de bestiaux. Les plaines produisent beaucoup de blé, de bon vin et des huiles. Il y a aussi dans ce pays plusieurs manufactures de soie ; et on y fabrique quantité de petites étoffes de laine, dont on fait un commerce assez considérable. Ce pays fait actuellement partie des départemens du Gard et de la Lozère. Pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne ce pays, *voyez* les départemens ci-dessus.

**Uzech-des-Oules**, v. (*Lot*), arrond. de Gourdon, cant. de Saint-Germain-de-Belair, à 16 k. (3 l. ¾) de Gourdon, 16 kilom. (3 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 576. *Bureau de poste* de Gourdon.

**Usein**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Lescar, à 13 k. (3 l.) de Pau. *Pop.* 745. *Bur. de p.* de Pau.

**Usel**, ville (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, ch.-l. de cant., à 27 k. (6 l.) S. O. de Saint-Brieux, 13 kil. (3 l.) N. N. O. de Loudéac, 18 k. (4 l.) E. S. E. de Corlay, 15 k. (3 l. ½) de Quintin. Cette petite ville de la ci-devant basse Bretagne, située sur l'Ouat, à 8 k. (2 l.) de sa source, étoit le siége d'une ancienne châtellenie et d'un bailliage, dont le premier juge portoit le titre de *sénéchal*. Ces deux juridictions suivoient la coûtume du ci-devant duché de Rohan. Il y a dans cette ville trois belles halles, larges, élevées et spacieuses. Outre cinq places pour différens marchés où l'on vend des bestiaux, des sabots et des fruits, on en voit une sixième nommée *la grande place du Marché*, qui est d'une grandeur prodigieuse ; elle sert pour la vente des toiles et fils qui se fabriquent aux environs. Ces toiles se transportent aux Indes orientales et occidentales par les ports de St.-Malo, Morlaix, etc. Le territoire fertile en blé et en fruits, n'est point cultivé, parce que les habitans se livrent aux arts et au commerce. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 6711. *Bur. de poste* de Quintin.

**Uselle**, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, canton de Rougemont, à 14 kil. (3 l. ¼) de Baume-sur-le-Doubs, 40 k. (9 l.) de Besançon. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

**Uxemain**, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, cant. de Xertigny, sur le Coney, à 11 k. (2 l. ¾) d'Epinal. Il y a une forge, un martinet et une fenderie. *Pop.* 145. *Bur. de poste* d'Epinal.

**Uxenheim**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Saint-Goar, à 1 k. (¼ de l.) de Badenhard, 5 k. (1 l. ¼) O. de Saint-Goar, 33 k. (7 l. ½) S. de Coblentz. *Pop.* comp. celle de Badenhard, 176. *Bur. de poste* de Coblentz.

**Uxenrath**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, canton d'Odenkirchen, à 10 k. (2 l. ½) S. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. d'Elsen, 36 k. (8 l.) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 708. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

**Uzer**, v. (*Ardèche*), arrond. et cant. de l'Argentière, sur la Lande, à 8 k. (2 l.) de Joyeuse, 32 kilom. (7 l. ¼) de Privas. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de l'Argentière.

**Uzer**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et canton de Bagnères, près du Lus, à 4 k. (1 l.) de Bagnères, 20 k. (4 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 134. *Bur. de poste* de Bagnères.

**Uzerche**, ville (*Corrèze*), arr. de Tulle, ch.-l. de canton, sur le Vézère, à 5 myr. (11 l. ½) S. S. E. de Limoges, 24 k. (5 l. ½) N. O. de Tulle, 44 myr. (98 l.) S. p. O. de Paris. Long. 19. 18. latit. 45. 25.

Cette ville du ci-devant Limosin existoit dès le cinquième siècle. On la nomme, dans les titres du moyen âge, *Usreca*. On lui accorde la gloire de n'avoir jamais subi le joug des Anglais lorsqu'ils étoient maîtres de la plus grande partie de la Guienne. Cette fidélité lui valut le surnom de *Pucelle*. Uzerche est bâtie sur le penchant d'une colline escarpée, au fond de laquelle coule la Vezère, qui, en cet endroit, forme une sinuosité très-marquée. Sur la colline opposée est le faubourg de Ste.-Eulalie. Cette ville, quoique mal percée et peu agréable à parcourir, se présente cependant d'une manière avantageuse, et offre un aspect très-pittoresque. La ci-devant église collégiale de St.-Pierre, et quelques autres constructions éminentes, donnent de la variété à cette vue, toutes les maisons sont couvertes en ardoises. C'est sans doute cette dernière circonstance et la charmante situation de cette ville qui ont fait naître cet ancien proverbe : *Qui a maison à Uzerche a château en Limosin.* L'église collégiale de St.-Pierre appartenoit à un ancien monastère qui fut fondé au cinquième siècle. Cette même église fut donnée cinq cents ans après, sous le règne de Lothaire, fils de Louis d'*Outremer*, aux moines Bénédictins, par Hildegarius, évêque de Limoges, qui y fonda un monastère en 960, dont l'abbé étoit seigneur d'Uzerche. Elle fut détruite par un incendie, et rétablie au commencement du quatorzième siècle, par le pape Clément V, qui mourut à Roquemaure, le 20 avril 1318, et voulut



Digitized by Google

être enterré dans cette église, où on lui éleva un magnifique mausolée, qui a existé jusqu'en 1568, époque où il fut détruit par les protestans. Outre cette église, il y en avoit trois autres qui étoient paroissiales. On trouve aux environs d'Uzerche du talc noir qui devient transparent et argenté, à proportion qu'on rend les écailles plus minces. Il y a une verrerie.

Cette ville est le lieu de naissance d'Aubin-Bigot *Chambon*, député à la Convention nationale, mis hors de la loi le 9 thermidor an 1er (28 juillet 1793), par décret de la convention. Il s'est soustrait au jugement; mais ayant été reconnu dans un département, et s'étant défendu contre ceux qui vouloient l'arrêter, il fut tué. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2330. *B. de p. Rel. de poste.*

Uzès, ville (*Gard*), ch.-l. d'arr. et de canton, sur la rive droite de l'Auzon, à 33 k. (7 l. ½) O. d'Avignon, 36 k. (8 l.) S. O. d'Orange, 20 k. (4 l. ½) N. p. E. de Nimes, 72 myr. (163 l.) S. S. E. de Paris. Long. 22. 4. lat. 44. 1. Cette ville, du ci-devant Languedoc, étoit le siége d'un évêché suffragant de Narbonne, et le chef-lieu d'une recette, d'un bailliage, d'une viguerie, et d'une justice non ressortissante. Uzès est fort ancienne ainsi que son évêché, puisque Probatius, l'un de ses évêques, assista au concile d'Agde dès l'an 506. Elle étoit encore alors sous la domination des Visigoths; mais le roi Clovis en fit la conquête l'année suivante, après avoir battu et tué leur roi Alaric: cependant elle reconnut toujours pour sa métropole Narbonne, qui resta entre les mains des Visigoths jusqu'au renversement total de leur monarchie. Depuis ce temps cette ville a eu ses seigneurs et vicomtes particuliers, dont une héritière appelée *Simone*, épousa Jacques de Bastel, seigneur de Crussol. Enfin la vicomté d'Uzès fut érigée en duché par Charles IX, l'an 1565, en faveur d'Antoine, comte de Crussol et de Tonnerre; et en pairie par Jacques de Crussol, duc d'Uzès, en 1572. L'aîné de cette maison étoit en cette qualité premier pair laïc de France, après les douze premiers pairs, quoiqu'il ne fût pas le premier duc, puisque le duché de Thouars fut érigé en 1563. Les évêques avoient en commun avec le roi la seigneurie utile de la ville. Les habitans avoient des privilèges considérables; mais dans le seizième siècle, s'étant faits presque tous protestans, ils détruisirent la cathédrale de fond en comble: il n'en reste qu'une tour extrêmement élevée, qui fait regreter le reste de l'édifice. Ils détruisirent auprès de leur ville le bourg St.-Firmin, habité par des catholiques. Jean de Saint-Gelais-Lansac, qui occupoit le siége épiscopal, abjura la religion catholique, et embrassa publiquement l'hérésie de Calvin. Tout son chapitre suivit son exemple. La plus grande partie de l'Uzégeois ayant embrassé le protestantisme, ils se maintinrent dans leur indépendance jusqu'à l'an 1629, qu'ils furent forcés de se soumettre et de raser leurs fortifications, après avoir pendant plusieurs siècles, ainsi que les catholiques, inondé leur pays de sang. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de vingt-quatre chanoines et de trois dignitaires. Ils étoient anciennement chanoines réguliers; ils furent sécularisés par le pape Clément XI, sur la fin de l'année 1719. La maison de l'évêque est belle: il règne le long de l'église une terrasse qui offre une vue admirable. Au bas du palais épiscopal est la fontaine d'Aure; elle fournit de l'eau au pont ou aqueduc du Gard, qui la conduit jusqu'à Nimes. L'antique château qu'habitoient les anciens ducs d'Uzès a, par ses murailles épaisses et ses tours rondes et élevées, assez de ressemblance avec la Bastille, que les Parisiens ont renversée le 14 juillet 1789. Le territoire est fertile en oliviers et en mûriers pour la nourriture des vers à soie. Uzès renferme des manufactures de papiers, d'amidon, de bas de soie, de filoselle et de laine; de serges de laine, de serges de filoselle ou bourettes; plusieurs filatures de soie, et plusieurs tanneries. La fabrique de papier, une des plus intéressantes, par la perfection que l'on donne aux cartons façon d'Angleterre, est située à 2 kil. (½ l.) de la ville; celle d'amidon à 1 kil. (¼ de l.); et les autres dans son enceinte. Son commerce consiste en grains, vins, bétail, huile et soie. A 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville, il y a une fontaine minérale appelée *la fontaine du Peyret*, dont l'eau est froide et ne contient qu'une terre blanchâtre semblable à la marne; elle est rafraîchissante, et bonne à l'extérieur pour la gale, et à l'intérieur pour la gonorrhée.

La ville d'Uzès est le lieu de naissance de Firmin *Abauzit*, calviniste, bibliothécaire de Genève, né en 1679, mort en 1767. Il a publié un *Commentaire sur l'Apocalypse*; des œuvres diverses, 1770, *in*-8°.; *Histoire de Genève* de Spon, 1730, deux vol. *in*-4°., ou quatre vol. *in*-12. — Moïse *Charas*, pharmacopole, né en 1629, mort à Paris, en 1698. Il fit la pharmacie à Orange, et vint s'établir à Paris professeur de chimie au jardin des Plantes. Il étoit membre de l'académie des sciences. Il a donné une *Pharmacopée*, 1753, deux vol. *in*-4°.; *Traité de la Thériaque de la Vipère*, 1694, *in*-8°., avec un Poème latin sur ce reptile; une *Relation* de son *Voyage en Espagne*, dans le Journal de Verdun, année 1776. — Pierre *Coste*, correcteur d'imprimerie, et éditeur exact, mort en 1747. Il a donné la traduction de l'*Essai de l'entendement humain* de Locke, *in*-4°., une édition des *Essais de Montaigne*, en 3 vol. *in*-4°. ou 10 vol. *in*-12 avec des remarques; *la Vie du Grand Condé*, *in*-4°. et *in*-12. Coste étoit un écrivain minutieux et quelquefois médiocre; mais il mettoit de l'attention dans tout ce qu'il faisoit. — Jean *le Mercier*, professeur en hébreu au collége royal, et successeur de Vatable, mort à Agen en 1472. On a de lui plusieurs ouvrages remplis d'érudition, et des traductions d'*Harmenopule* et des hiéroglyphes d'*Orus Apollo*.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypotheques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 5069. *Bur. de poste.*

Uzeste, bourg (*Gironde*), arr. de Bazas, cant. de Prechac, à 8 kil. (2 l.) de Bazas, 5 myr. (11 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 915. *Bur. de poste* de Bazas.

Uzore, v. (*Loire*). *V.* Chalain-d'Uzore.

Uzore, mont (*Doire*), arrond. et cant. de Montbrison, à 6 kilom. (1 l. ½) N. de cette ville. Il s'étend du N. au S., l'espace de 4 kilom. (1 l.).

Uzurat, v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. nord de Limoges, commune de Couzeix, à 5 kil. (1 l. ½) de Limoges. *Popul.* comprise celle de Couzeix, 1175. *Bur. de poste* de Limoges.

Digitized by Google

# V

*Nota.* Il faudra chercher au W les noms qu'on ne trouvera pas au V : beaucoup de personnes se servant indistinctement d'un V ou d'un W au commencement des noms de communes.

**Vaas**, bourg (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Mayet, sur le Loir, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Château-du-Loir, 39 k. (8 l. ¾) S. du Mans, 10 k. (2 l. ½) E. du Lude. On y voyoit une abbaye commendataire de l'Ordre de saint Augustin, dont on fait remonter la fondation au règne de Charlemagne. Ce monastère étoit primitivement occupé par des Bénédictins : mais d'autres religieux de la réforme des Prémontrés y furent introduits en 1726. L'abbé étoit seigneur haut-justicier de ce bourg. Il y a des tanneries. *Pop.* 1569. *B. de p.* de Château-du-Loir.

**Vaast**, bois (*Somme*), arr. et cant. de Péronne. Il a 5 k. (1 l. ¼) de long, sur 2 k. (½ l.) de large.

**Vabré**, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez, à 18 k. (4 l.) de cet endroit. *Pop.* 190. *Bur. de p.* de Rhodez.

**Vabres-Tirac**, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux, sur la Cédène, à 13 kil. (3 l.) de Villefranche, 36 k. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de Villefranche.

**Vabres**, ville (*Aveyron*), arr. et cant. de St.-Afrique, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 5 m. (1 l. ¼) de Rhodez. Cette ville, située sur la petite rivière de Dourdon, mériteroit seulement le nom de bourg, quoiqu'elle ait été le siége d'un évêché, qui étoit suffragant d'Alby, avec un chapitre de douze chanoines. L'évêque l'habitoit peu, et résidoit dans un petit endroit des environs, beaucoup plus agréable, appelé *St.-Izery*. Durant le cours du 16e siècle les Protestans le chassèrent de son siége et de son diocèse. Le Pape Jean XXII érigea cet évêché en 1327, à la place d'une abbaye de l'Ordre de St-Benoît, fondée par Raymond Ier, comte et gouverneur de Toulouse. Les religieux furent sécularisés par Grégoire XIII, en 1577. On trouve aux environs de riches terres alumineuses. *Pop.* 731. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

**Vabres**, v. (*Cantal*), arr. et cant. nord de St.-Flour, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 6 m. (1 l. ¾) d'Aurillac. *Pop.* 470. *Bur. de poste* de St.-Flour.

**Vabres**, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de la Salle, à 7 kilom. (1 l. ¾) de St.-Hippolyte, 43 kil. (9 l. ¾) de Nîmes. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte.

**Vabres**, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Saugues, sur l'Allier, à 23 k. (5 l. ⅓) du Puy, 27 k. (6 l.) de Langeac. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Langeac.

**Vabres-de-Sénégats**, bourg (*Tarn*), arr. de Castres, chef-lieu de cant., sur la Berlou, à 21 kil. (4 l. ½) de la Caune, 18 k. (4 l.) de Castres. On y fabrique coutoulines, basins et toiles de coton. *Pop.* 1680. *Bur. de poste* de Castres.

**Vabrette**, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Sallescuran, comm. de Condols, à 24 k. (5 l. ½) de Milhaud, 9 kilom. (2 l. ½) de Sallescuran. *Pop.* compr. celle de Condols, 244. *B. de p.* de Milhaud.

**Vach**, chaîne de montagnes (*Léman*), au bord du Rhône, au S. de l'Écluse, et s'étend au S. jusqu'à Chaumont, dans l'espace de 10 kil. (2 l. ½), le commencement à 13 k. (3 l.) O. de Genève, la fin à 20 k. (4 l. ½) S. O. Elle sépare le cant. de Viry de celui de Chaumont.

**Vache** (la), v. (*Drôme*), arr. et cant. de Valence, sur la Viore, à 8 k. (2 l.) de Valence. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Valence.

**Vacherauville**, v. (*Meuse*). *Voyez* Wacherauville.

**Vachère** (la), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. d'Embrun. Sa source, à 11 k. (2 l. ½) S. E. de Baratier, coule au N. puis à l'O., et va au N. O. se rendre dans la Durance, à 1 k. (½ de l.) N. O. de Baratier, 1 k. (½ de l.) S. d'Embrun, 14 k. (3 l. ½) N. O. de sa source.

**Vachère** (Petite), v. (*Drôme*), arr. et cant. de Die, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) de Valence. *P.* 100. *B. de p.* de Die.

**Vacheres**, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de Reillanne, à 16 k. (3 l. ¾) de Valence, 11 k. (2 l. ½) de Forcalquier, 6 m. (1 l. ½) de Digne. *Pop.* 434. *Bur. de poste* de Manosque.

**Vacheresse**, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. d'Evian, sur la Drance, à 7 k. (1 l. ¾) N, N. O. de Notre-Dame-d'Abondance, 8 k. (2 l.) S. S. E. d'Evian, 4 m. (10 l. ½) E. de Genève. *Pop.* 626. *Bur. de poste* d'Evian.

**Vacheresse**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Villers-Sexel, à 8 k. (2 l.) de Lure, 30 k. (6 l. ½) de Vésoul. *P.* 77. *B. de p.* de Lure.

**Vacheresse** (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. de Gomets-la-Ville, à 5 k. (1 l. ¼) de Limours, 13 k. (3 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Gomets-la-Ville, 315. *Bur. de poste* de Limours.

**Vacheresse** (la), v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, canton de Bulgnéville, près de l'Ainger, à 8 k. (2 l.) de la Marche, 4 m. (10 l.) d'Epinal. *Pop.* 533. *Bur. de poste* de la Marche.

**Vacheresses-les-Basses**, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, à 18 k. (4 l.) de Dreux, 20 k. (4 l. ½) de Chartres. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

**Vacherie** (la), v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, sur l'Iton, à 9 k. (2 l. ¼) de Louviers, 11 k. (2 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 423. *Bur. de poste* de Louviers.

**Vacherie** (la), v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumont, à 19 k. (4 l. ¼) de Bernay, 22 kil. (5 l.) d'Evreux, 7 k. (1 l. ¾) de Baumont-le-Roger. *Pop.* 116. *Bur. de poste* de Beaumont-le-Roger.

**Vacherie** (la), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Darnetal, comm. de Quevreville, à 9 k. (2 l. ¼) de Rouen, 6 kil. (1 l. ½) de Darnetal. *Pop.* compr. celle de Quevreville, 244. *Bur. de poste* de Rouen.

**Vaches** (le Rupt des), ruiss. (*Ardennes*), arr. de Charleville, cant. de Renwes. Sa source, à 1 k. (¼ de l.) E. de Renwes, coule au S. et se rend dans la Sormonne, à 7 k. (1 l. ¾) O. de Charleville.

**Vaches-Noires** *ou* **Rochers d'Auberville** (les), (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Divea, dans les sables de la mer, près de la côte, à 1 k. (¼ de l.) N. d'Auberville; ils ont environ 1 k. (½ de l.) d'étendue.

Digitized by Google

VACHETTE (LA), v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, comm. de Montgenèvre, à 3 kilom. (¼ del.) de Briançon. *Pop.* compr. celle de Montgenèvre, 409. *Bur. de poste* de Briançon.

VACOEIL, v. (*Eure*). *Voyez* VASCOEIL.

VACOGNES, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. d'Evrecy, à 18 kil. (4 l.) de Caen. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Caen.

VACON, v. (*Meuse*), srrond. de Commercy, cant. de Void, près de la Meholle, à 10 kil. (2 l. ½) de Commercy, 34 k. (7 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 3 kil. (¼ de l.) de Void. Il y a une fabrique de toutes sortes de papier. *Pop.* 547. *Bur. de poste* de Void.

VACQUEIRAS, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Baumes, à 5 k. (1 l. ½) N. p. O. de Carpentras, 25 k. (5 l. ½) N. N. E. d'Avignon, 24 kil. (3 l. ¼) S. S. O. de Vaison. *P.* 624. *B. de p.* de Carpentras.

VACQUEMOULIN, v. (*Oise*). *Voy.* WACQUE-MOULIN.

VACQUERESSE (LA) v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Guise, à 19 k. (4 l. ¼) de Vervins, 43 k. (9 l. ¾) de Laon. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Guise.

VACQUERESSE, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Poix, comm. de Moyencourt, à 21 k. (4 l. ½) d'Amiens. *Pop.* comp. celle de Moyencourt et dép., 442. *B. de p.* de Poix.

VACQUERIE, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Bernaville, à 13 k. (3 l.) de Doulens, 27 k. (6 l.) d'Amiens. *Pop.* 207. *Bureau de poste* de Doulens.

VACQUERIE (LA), v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Caumont, à 23 k. (5 l. ¼) de Bayeux, 37 k. (8 l. ¼) de Caen, 18 kil. (4 l.) de Balleroy. *Pop.* 846. *Bur. de p.* de Balleroy.

VACQUERIE (LA), v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 11 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Montpellier. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 480. *B. de p.* de Lodève.

VACQUERIE (LA), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 500. *B. de p.* de Grandvilliers.

VACQUERIE-LE-BOUC, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, canton d'Auxy, à 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Pol, 39 kil. (8 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Frévent.

VACQUERIETTE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Wail, à 28 k. (6 l. ¼) de Montreuil, 5 m. (11 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 334. *Bur. de poste* d'Hesdin.

VACQUERURE, v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. de Bellac, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¼) de Limoges. *Pop.* 142. *Bureau de poste* de Bellac.

VACQUEVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, sur la Verdierette, à 11 k. (2 l. ½) de Blamont, 5 myr. (11 l. ¼) de Nancy, 7 k. (1 l. ¾) de Baccarat. *Pop.* 553. *Bur. de p.* de Baccarat.

VACQUIÈRES, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Claret, sur le Ruifraix, à 28 k. (6 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Sauve, départ. du Gard.

VACQUIES, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, à 19 k. (4 l. ½) de Toulouse, 16 k. (3 l. ¾) de Grizolles. *Pop.* 532. *Bur. de poste* de Grizolles.

VACQUIES, forêt (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Villemur, à 20 k. (4 l. ½) N. de Toulouse Elle a du N. au S. 1750 mètr. (900 t.) et de l'E. à l'O. 1361 mètr. (700 t.)

VACREMONT, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, à 22 kil. (5 l.) de Morhange, 16 k. (3 l. ½) de Metz, 15 k. (3 l. ½) de Faulquemont. *Pop.* 171. *Bureau de poste* de Faulquemont.

VADANCOURT, v. (*Aisne*). *Voyez* VAUDENCOURT.

VADANS, bourg (*Jura*), arr. de Poligny, cant. d'Arbois, sur la côte près de la Cuisance, à 5 k. (1 l. ¼) d'Arbois, 30 k. (6 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 692. *B. de p.* d'Arbois.

VADANS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, canton de Pesmes, à 9 kilom. (2 l. ½) de Gray, 5 myr. (11 l. ¾) de Vésoul. Il y a des fourneaux. *Populat.* 354. *Bur. de poste* de Gray.

VADELAINCOURT, v. (*Meuse*). *Voyez* WADELINCOURT.

VADENAY, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Suippe, sur la riv. de Bussy ou la Noblette, à 13 k. (3 l.) de Châlons. Il y a des tourbières. *Pop.* 296. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

VADENCOURT, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Guise, sur le Noireux, près de son confluent dans l'Oise, à 27 k. (6 l.) de Vervins, 41 k. (9 l. ¼) de Laon. *Populat.* 457. *Bur. de poste* de Guise.

VADENCOURT, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Villers-Boccage, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* 133. *Bur. de poste* d'Albert.

VADESINCOURT, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Beine, sur la Suippe, à 27 k. (6 l.) de Reims, 30 k. (6 l. ¾) de Châlons. *Pop.* comp. celle de Mourmelin, 240. *Bur. de poste* de Reims.

VADIMONT, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Chaumont, près de la Maranvé, à 22 k. (5 l.) de Réthel, 40 k. (9 l.) de Charleville. *P.* 213. *B. de p.* de Rosoy-sur-Serre.

VADONVILLE, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Commercy, près de la Meuse, à 10 kil. (2 l. ½) de Commercy, 25 k. (5 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. Il y a deux fourneaux. *Pop.* 217. *Bur. de poste* de Commercy.

VADONVILLE-EN-VOIVRE, village (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Freine-en-Voivre, à 21 kilom. (4 l. ½) de St.-Mihel, 5 m. (11 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

VADRE, forêt (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Malicorne, à 9 k. (2 l. ½) N. N. E. de la Flèche. Elle a 3895 mètr. (2000 toises) de long, sur 972 mètr. (500 t.) de large, dans une moitié, et dans l'autre 2722 mètr. (1400 toises).

VAELS, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Galoppe, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Wittem, 5 k. (1 l. ¼) O. d'Aix-la-Chapelle, 24 k. (5 l. ½) E. S. E. de Maëstricht. Il y a une fabrique de draps et une d'aiguilles, qui en fabriquoit année commune 500,000 millions. On y trouve aussi des eaux minérales. *P.*... *Bur. de poste* de Maëstricht.

VAESBAEDT, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Maëstricht, cant. d'Oirsbeck, à 7 k. (1 l. ½) N. N. E. de Faulquemont, 7 k. (1 l. ¾) S. de Sittart, 18 kil. (4 l.) N. E. de Maëstricht. *Pop.* 106. *Bur. de p.* de Maëstricht.

VAGLIERANO, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Tigliole, sur le penchant d'une colline au bord du Borbo, à 6 k. (1 l. ½) S. O. d'Asti. *Pop.* 308. *Bur. de poste* d'Asti.

VAGLIO, v. (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, sur une colline à la source de la Cernella, à 31 k. (7 l.) S. O. d'Alexandrie. *Pop.* 501.

VAGNIAC (LA), v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Roquefort, comm. de Puilaurens, sur la Boul-

Digitized by Google

sane, à 13 k. (3 l.) de Quillan, 4 m. (10 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Puilaurens et dépend., 691. *B. de p.* de Quillan.

VAGNAS, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Vallon, à 18 k. (4 l.) de Joyeuse, 5 k. (1 l. ¼) de Barjac, 21 k. (4 l. ¼) de Privas. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Barjac, départ. du Gard.

VAGNAULIEU, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. nord d'Arras, comm. de Duissans. *Pop.* compr. celle de Duisans, 483. *Bur. de p.* d'Arras.

VAGNE (LA), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Grimaud. Sa source, à 4 kil. (1 l.) O. N. O. de Grimaud, coule au S. E. et se rend dans la Gute, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de sa source.

VAGNEY, bourg (*Vosges*), arr. de Remiremont, cant. de Saulxures, à 8 k. (2 l.) E. de Remiremont, 29 k. (6 l. ½) S. E. d'Epinal, 22 k. (5 l.) N. E. de Faucogney. Ce bourg, situé sur le ruisseau de Vagny, un peu au-dessus de son confluent avec le bras de rivière qui forme la seconde source de la Moselle, dépendoit du ci-devant duché de Lorraine. C'étoit le chef-lieu d'un ban ou vallée du même nom. On y fabrique beaucoup de fromage de l'espèce de celui de Gerardmer. Les environs sont remplis de mines d'agathe, de grenats et d'autres pierres précieuses. *Pop.* 1813. *Bur. de poste* de Remiremont.

VAHLEN, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Lauffon, à 4 k. (1 l.) de Délemont, 31 k. (7 l.) de Porentruy, 19 k. (4 l. ½) de Lauffon. *Pop.* 244. *B. de p.* de Délemont.

VAIGE, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Ste.-Suzanne, à 13 k. (3 l.) S. d'Evron, 22 k. (5 l.) de Laval, 8 kilom. (2 l.) S. O. de Ste-Suzanne. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1294. *Bur. de poste* d'Evron.

VAIGE (LA), riv. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Ste.-Suzanne. Sa source, près de St.-Léger, à 8 k. (2 l.) S. S. O. d'Evron, coule au S. et se jette dans la Sarthe, près de Sablé.

VAIL (LA), riv. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Prades. Sa source, dans les étangs de Blu et d'Estalat, à 11 k. (2 l. ¼) O. p. S. de Mosset, coule à l'E. et se rend dans le Tet à l'O. de Prades, 18 k. (4 l.) E. de sa source.

VAILHAN, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Roujan, sur la Peine, à 25 k. (5 l. ¼) de Béziers, 4 m. (10 l. ½) de Montpellier, 15 k. (3 l. ½) de Pézenas. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 145. *B. de p.* de Pézenas.

VAILLAC, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de la Bastide, à 13 kil. (3 l.) de Gourdon, 27 k. (6 l.) de Cahors. *Popul.* 638. *Bur. de poste* de Gourdon.

VAILLAINQUES ou VAILLAUQUES, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. des Matelles, à 14 k. (3 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 228. *B. de p.* de Montpellier.

VAILLANT, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Prauthoy, à 21 k. (4 l. ¾) de Langres, 4 m. (10 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Selongey, départ. de la Côte-d'Or.

VAILLANT-ST.-GEORGES, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry, près de la Seine, à 19 kil. (4 l. ½) d'Arcis-sur-Aube, 23 k. (5 l. ¼) de Troyes. *Pop.* compr. celle de St.-Georges. 363. *B. de p.* de Méry-sur-Seine.

VAILLE ou VAILLÈRE, riv. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Lons-le-Saunier, passe à cet endroit, entre dans le départ. de Saone-et-Loire, et va se jeter dans la Solman, à 2 k. (½ de l.) S. de Louhans.

VAILLÉ-ROCHEREAU, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Vihiers, comm. de Tancoigné, à 10 k. (2 l.) de Doué, 28 k. (6 l. ½) de Saumur. *Popul.* compr. celle de Tancoigné, 360. *B. de p.* de Doué.

VAILLET, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Marche, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. p. O. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) E. S. E. de Ciney, 18 k. (4 l.) S. E. de Namur. *Pop.* 124. *Bur. de poste* de Marche.

VAILLET (LE), riv. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) E. p. N. de cet endroit, coule au S. E. et se rend dans le Merdaret, à 1 k. (¼ de l.) O. de St.-Marcellin.

VAILLOURELLES, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Villefranche, à 11 k. (2 l. ½) de cet endroit, 5 m. (12 l.) de Rhodez. *Pop.* 695. *Bur. de poste* de Villefranche.

VAILLY, ville (*Aisne*), arr. de Soissons, ch.-l. de cant., sur l'Aisne, à 13 k. (3 l.) E. de Soissons, 19 k. (4 l. ½) S. de Laon, 19 k. (4 l. ½) S. O. de Coucy. Cette ville étoit anciennement fortifiée. On y recueille des vins assez passables. Il y a une brasserie et une tannerie. On trouve aussi, près de cette ville, une source d'eau minérale dont la qualité approche des eaux de Passy. *P.* 1258. *Bur. de p.* de Soissons.

VAILLY, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *P.* 320. *B. de p.* de Troyes.

VAILLY, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, ch.-l. de cant., sur la Saudre, à 18 k. (4 l.) E. d'Aubigny, 4 m. (10 l. ½) N. N. E. de Bourges, 22 k. (5 l.) O. de Cosne. Il y a dans son territoire des eaux minérales. Aux environs de cet endroit on trouve du sable qui, pétri et mis au soleil, devient dur comme une pierre. Tous les bâtimens en sont construits. On y trouve aussi un grès cristallisé. *Pop.* 430. *Bur. de poste* d'Aubigny.

VAINE, étang (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Berre, à l'E., et attenant à cet endroit. Il tient à l'étang de la Marthe, et a de l'E. à l'O. 5 k. (1 l. ½) de large, et autant du N. au S.

VAINS, v. (*Manche*), arrond. et cant. d'Avranches, près de l'Océan, à 5 k. (1 l. ¼) d'Avranches, 42 k. (9 l. ½) de Coutances. Il y a des salines dites de *Bouillon*. *P.* compr. celle de St.-Léonard, 1644. *B. de p.* d'Avranches.

VAINVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Auneau, sur la côte, près de la Voise, à 19 k. (4 l. ½) de Chartres. *Pop.* 390. *Bur. de poste* de Chartres.

VAIR, riv. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, canton de Vittel. Elle prend sa source à 2 k. (½ l.) S. de Bouzey, devant Dombrot, 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Darney.

VAIRAC, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, ch.-l. de cant., sur la Sourdoire, à 19 k. (4 l. ½) N. O. de St.-Céré, 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de Martel, 6 m. (13 l. ½) N. p. E. de Cahors. *Pop.* 995. *B. de p.* de Martel.

VAIRAN, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Murviel, comm. de Causses, à 16 k. (3 l. ½) de Béziers. *Pop.* compr. celle de Causses, 419. *Bur. de poste* de Béziers.

VAIRE, calanque et pointe (*Var*), arr. de Toulon, à la pointe N. E. de l'Isle du Levant ou Titan, entre le Cap du quart des Rousses, et la calanque de la Charbonnière.

VAIRÉ, v. (*Vendée*), arrond. et cant. des Sables-d'Olonne, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 8 m. (16 l. ½)

Digitized by Google

de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1049. *Bur. de poste* des Sables-d'Olonne.

VAIRE (LE), riv. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. de Colmars. Sa source, à 11 k. (2 l. ½) S. de cet endroit, coule au S. S. O., puis au S. p. E., et va se rendre dans la Coulomp, à 15 k. (3 l. ½) S. de sa source, 1 k. (¼ de l.) E. d'Annot.

VAIRE-LE-GRAND, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, près du Doubs, à 10 kilom. (2 l. ½) de Besançon. *Pop.* compr. celle d'Arcier, 618. *Bur. de poste* de Besançon.

VAIRE-LE-PETIT, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton de Marchaux, sur le Doubs, à 10 kilom. (2 l. ½) de Besançon. *Popul.* 94. *Bur. de poste* de Besançon.

VAIRE-SOUS-CORBIE, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Corbie, près de la Somme, à 18 k. (4 l.) d'Amiens. *P.* 384. *B. de p.* de Corbie.

VAIRES, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, près de la Marne, à 19 kil. (4 l. ½) de Meaux, 38 k. (8 l. ½) de Melun, 4 k. (1 l.) de Lagny. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Lagny.

VAIRES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Alèps, près de la Juisne, à 14 k. (3 l. ½) d'Etampes, 4 m. (10 l.) de Versailles, 5 k. (1 l. ¼) de la Ferté-Alèps. *Pop.* 231. *Bur. de poste* de la Ferté-Alèps.

VAIRES OU ST.-JEAN-DE-VAIRE, v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. de Rochechouart, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Junien, 36 k. (8 l.) de Limoges, 7 k. (1 l. ¾) de Rochechouart. *Pop.* 2600. *Bur. de poste* de Rochechouart.

VAIRIER OU VEYRIER, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord d'Annecy, près du lac de ce nom, à 13 k. (3 l.) d'Annecy, 25 k. (5 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 572. *B. de p.* d'Annecy.

VAISON, ville (*Vaucluse*), arr. d'Orange, ch.-l. de cant., à 22 k. (5 l.) N. de Carpentras, 40 kilom. (9 l.) N. O. d'Avignon, 16 kilom. (3 l. ¾) O. S. O. du Buis. Cette petite ville, du ci-devant comtat Venaissin, est située au pied d'une montagne, avec un château au sommet, près de la rivière de Louvèze, et des ruines de l'ancienne ville de Vaison. C'étoit le siége d'un évêché suffragant d'Avignon. Pour l'administration civile, elle étoit dans le ressort de la sénéchaussée royale de Carpentras. Il paroît par les ruines que l'on voit, que l'ancienne Vaison étoit considérable et même épiscopale; car dès les premiers siècles de l'église, *Daphnus*, son évêque, envoya un député au concile d'Arles, en 314, et il n'y est tenu deux conciles. Elle a depuis été ruinée, sans qu'on sache le temps, l'occasion, ou les auteurs de cette désolation. On l'attribue communément aux Lombards, qui traversèrent les Pyrénées vers la fin du 6e siècle; et on croit que les Sarrasins ont achevé la destruction.

Cette ville est la patrie de Trogue *Pompée*, historien latin. Il avoit mis au jour une histoire en 44 livres, qui comprenoit tout ce qui s'étoit passé de plus important dans l'univers jusqu'à *Auguste*: et Justin en a fait un abrégé. Trogue *Pompée*, après avoir porté les armes sous César, devint son secrétaire et son garde des sceaux. Son fils eut aussi des emplois honorables. *Pop.* 2130. *Bur. de poste* de Carpentras.

VAISSAC, v. (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Négrepelisse, à 18 k. (4 l.) de Montauban, 5 m. (11 l.) de Cahors. *Pop.* 1386. *Bur. de poste* de Montauban.

VAISSAN, v. (*Isère*). *Voyez* VOISSAN.

VAISSE, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. d'Escurolles, près de l'Allier, à 16 k. (3 l. ½) de Gannat, 5 m. (11 l. ½) de Moulins, 5 k. (1 l. ¼) de Cusset. *Pop.* 580. *Bur. de poste.* de Cusset.

VAISSE, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Casals, comm. des Arques, à 22 k. (5 l.) de Cahors, 6 kilom. (1 l. ½) de Casals. *Pop.* comprise celle des Arques, 688. *Bur. de poste* de Cahors.

VAISSE (LA), v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Ste.-Geneviève, comm. d'Alpuech, à 16 k. (3 l. ½) de Mur-de-Barrez, 29 k. (6 l. ½) d'Espalion. Il y a aux environs des mines de houille. *Pop.* compr. celle d'Alpuech, 750. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

VAISSEAU, calanque (*Var*), arr. de Toulon, à la côte S. E. de l'Isle du Levant ou Titan, entre le Cap-de-l'Huille et le Cap-du-Ponton.

VAISSEAU, calanque et cap du (*Var*), arr. de Toulon, à la côte S. E. de l'Isle-de-Portcros, entre le rocher de la Galinière et la calanque du Tube.

VAISSENET, v. (*Cantal*), arr. et cant. de Murat, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 39 k. (8 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 346. *Bur. de poste* de Murat.

VAISSOUS, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Réquistat, comm. de la Selve, à 24 k. (5 l. ½) de Sauveterre, 30 k. (6 l. ½) de Rhodez. *Pop.* réunie à celle de la Selve et dépend. de 360. *B. de p.* de Sauveterre.

VAITTE, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, près de la Vallon, à 16 k. (3 l. ¾) de Champlitte, 31 k. (7 l.) de Vésoul, 15 k. (3 l. ½) de Gray. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Gray.

VAIVRE, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Pont-de-Roide, près de l'Araceu, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Hippolyte, 5 m. (12 l.) de Besançon, 13 k. (3 l.) de l'Isle-sur-le-Doubs. *P.* 40. *Bur. de p.* de l'Isle-sur-le-Doubs.

VAIVRE, v. (*Jura*), arrond. et cant. de Poligny, sur la Glantine, à 11 k. (2 l. ¾) de Poligny, 25 k. (5 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 115. *Bur. de poste* de Poligny.

VAIVRE (LA), v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de St.-Loup, à 9 k. (2 l. ½) de Luxeuil, 36 kil. (8 l.) de Vésoul. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Luxeuil.

VAIVRES, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Vésoul, près de la Drujone, à 3 k. (¾ de l.) de Vésoul. *Popul.* compr. celle de Montroille, 754. *Bur. de poste* de Vésoul.

VAIX, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. d'Aviliana, sur le chemin de Turin, à la droite de la Dora-Riparia, à 22 k. (5 l.) de Suse. *Pop.* 545. *Bur. de poste* de Suse.

VAL (EAU DE), rivière (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bastogne, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. duquel elle prend sa source, coule au N. puis au N. O. et va à l'O. se rendre dans l'Ourthe, à 8 k. (2 l.) O. N. O. de Chenogne; elle a 18 k. (4 l.) de cours.

VAL, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Tenquin-Gros, comm. de Laning, à 13 k. (3 l.) de Puttelange, 28 k. (6 l. ¼) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Laning, 382. *B. de p.* de Puttelange.

VAL, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. d'Albestroff, près de l'Aisne, à 11 k. (2 l. ¾) de Dieuze, 5 m. (11 l. ½) de Nancy. *Pop.* 284. *Bur. de p.* de Dieuze.

VAL (LA), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton de Montereau-Fault-Yonne, à 28 k. (61. ¼)

Digitized by Google

(6 l. ¼) de Nemours, 28 kilom. (6 l. ¼) de Melun. *Popular.* 230. *Bur. de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

VAL (LE), v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, comm. de Combray, à 6 k. (1 l. ½) de Thury-Harcourt, 22 k. (5 l.) de Falaise. *Pop.* compr. celle de Combray, 454. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

VAL (LE), v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Mouy, comm. d'Ansacq, à 5 k. (1 l. ¼) de Clermont, 4 k. (1 l.) de Mouy. *Pop.* compr. celle d'Ansacq, 294. *Bur. de poste* de Clermont.

VAL (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Saint-Germain-en-Laye, comm. du Mesnil, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Germain-en-Laye, 13 k. (3 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle du Mesnil, 480. *Bur. de poste* de St.-Germain-en-Laye.

VAL (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Luzarche, comm. de Noisy-sur-Oise, à 3 k. (¾ de l.) de Beaumont-sur-Oise, 19 k. (4 l. ¼) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Noisy-sur-Oise, 470. *Bur. de p.* de Beaumont-sur-Oise.

VAL (GRAND), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, comm. de Sucy, à 3 k. (¾ de l.) de Boissy-Saint-Léger, 18 k. (4 l.) de Corbeil. Cet endroit a été la résidence du roi Philippe de Valois en 1331. C'est le lieu de naissance de François *de Saint-Pé*, prêtre de l'Oratoire, auteur de plusieurs ouvrages de piété. — *Florence Pasquier*, seigneur du même lieu; savant dans les langues et dans les arts. *Pop.* compr. celle de Sucy, 1111. *Bur. de poste* de Boissy-St.-Léger.

VAL (PETIT), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger, commune de Sucy, à 2 k. (½ l.) de Boissy-St.-Léger, 16 k. (3 l. ¼) de Corbeil. *Pop.*... *Bur. de poste* de Boissy-St.-Léger.

VAL (LE), v. (*Seine-Infér.*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, près de la forêt d'Eu, sur la riv. d'Yères, à 27 k. (6 l.) de Dieppe, 6 myr. (14 l.) de Rouen. *Pop.* 84. *Bur. de poste* d'Eu.

VAL (LE), v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Conty, comm. de Prouzel-le-Mont, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Saint-Saulieu, 11 kil. (2 l. ¼) S. p. O. d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Prouzel-le-Mont, 215. *Bur. de poste* d'Amiens.

VAL (LE), v. (*Var*), arrond. et cant. de Brignoles, près de l'Argence, à 4 k. (1 l.) N. de Brignoles, 37 k. (8 l. ¼) N. de Toulon, 98 k. (24 l.) E. de St.-Maximin. Il y a une fontaine remarquable par ses treize sources. *Pop.* 1874. *Bur. de p.* de Brignoles.

VAL-AUX-MINES, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. et comm. de Ste.-Marie-aux-Mines. Il y a une manufacture de draps fins et grossiers. *Pop.* compr. celle de Sainte-Marie-aux-Mines, 6158. *Bur. de poste* de Ste.-Marie-aux-Mines.

VAL-BENOÎT, v. (*Ourthe*), arr., cant. et comm. de Liége, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* comp. celle de Liége. *Bur. de p.* de Liége.

VAL-BONNEMENT (LE), v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-haut-Clocher, comm. de Coulonvillers, à 13 k. (3 l.) d'Abbeville, 33 k. (7 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Coulonvillers et dépend., 452. *Bur. de p.* d'Abbeville.

VAL-CHALLIER, (*Nièvre*). *Voy.* BEAUMONT-LES-FORGES.

VAL-CHATEL (LE), v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet, sur la Doulon, à 10 k. (2 l. ½) de Brioude, 38 k. (8 l. ½) du Puy. *Pop.* 228. *Bur. de poste* de Langeac.

VAL-CLEYRIEUX, v. (*Drôme*). *Voyez* ST.-BONNET-DE-VAL-CLAIRIEUX.

VAL-CORNU, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. d'Antouillet, à 8 k. (2 l.) de Montfort-l'Amaury, 24 k. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle d'Antouillet, 272. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

VAL-D'ABBEVILLE (LE), village (*Somme*), arr. et cant. nord d'Abbeville, comm. de Grand-Laviers, près de la forêt de Dreille, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Abbeville, 4 m. (10 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Grand-Laviers, 590. *Bur. de poste* d'Abbeville.

VAL-D'AIX (LA), v. (*Drôme*), arr. et cant. de Die, à 6 k. (1 l. ½) de Châtillon, 5 m. (11 l. ½) de Valence, 7 k. (1 l. ¼) de Die. *Pop.* 231. *Bur. de poste* de Die.

VAL-D'AIX (LE), ruiss. (*Drôme*), arr. et cant. de Die. Sa source, à 7 k. (1 l. ¼) S. E. de cette ville, coule au S. O. puis à l'O. et se rend dans la Drôme, à 20 k. (4 l. ½) S. S. E. de Die.

VAL-D'AJOL (LE), v. (*Vosges*), arr. de Remiremont, cant. de Plombières, sur la Combaule, à 13 kil. (3 l.) de Remiremont, 28 kilom. (6 l. ¼) d'Epinal, 5 k. (1 l. ½) de Plombières. Il y avoit un prieuré d'hommes, de l'Ordre de St.-Augustin. On trouve dans les environs des mines de houille. *Pop.* 4743. *Bur. de poste* de Plombières.

VAL-DAMPIERRE, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, à 13 k. (3 l.) de Chaumont, 14 k. (3 l. ½) de Beauvais, 10 kilom. (2 l. ½) de Méru. On y fabrique des bois d'éventails. *Pop.* 660. *Bur. de poste* de Méru.

VAL-DAVID (LE), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de St.-André, à 8 k. (2 l.) d'Evreux. *Pop.* 125. *Bur. de poste* d'Evreux.

VAL-DE-BARGIS, bourg (*Nièvre*). *Voyez* CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGI.

VAL-DE-BLORA. *Voyez* BOLLENA-DE-VAL-DE-BLORA.

VAL-DE-GUION (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Bonnières, comm. de Rolleboise, à 9 k. (¼ de l.) de Bonnières, 10 k. (2 l. ½) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Rolleboise, 432. *Bur. de p.* de Bonnières.

VAL-DE-LA-HAYE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne, près de la Seine, dans la forêt de Roumares, à 9 k. (2 l. ½) de Rouen. *Pop.* 775. *Bur. de poste* de Rouen.

VAL-DE-LA-TORRE, v. (*Pô*), arr. de Turin, sur la pente d'une colline, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Stura, à 18 kil. (4 l.) N. O. de Turin. *P.* 1279.

VAL-DE-LYS, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Neufchâteau, canton d'Argueil, comm. de Boulay, à 8 kil. (2 l.) de Lions-la-Forêt, 8 kilom. (2 l.) d'Argueil. *Pop.* comp. celle de Boulay, 754. *Bur. de poste* de Lions-la-Forêt.

VAL-DE-MERCY, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-la-Vineuse, près du ruisseau du Val-de-Mercy, à 13 kilom. (3 l.) d'Auxerre. *Pop.* 478. *Bur. de p.* d'Auxerre.

VAL-DE-MORIÈRE, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. de Léger, comm. de Touvois, à 13 k. (3 l.) de Machecoul, 33 k. (7 l. ½) de Nantes. *Popul.* compr. celle de



Digitized by Google

Tauvois et dépend. 679. *Bur. de poste* de Machecoul.

VAL-DE-PASSY, v. (*Meurthe*), arr. et cant. sud de Toul, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 28 k. (6 l. ½) de Nancy. *Pop.* 42. *Bur. de poste* de Toul.

VAL-DE-POUILLY (LE), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de Val-Dampierre, à 8 k. (2 l.) de Méru, 15 k. (3 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Val-Dampierre, 660. *Bur. de poste* de Méru.

VAL-DE-ROLANS (LE), v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Roulans, à 24 k. (5 l. ½) de Besançon, 7 k. (1 l. ¾) de Baume-sur-le-Doubs. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

VAL-DE-ROURE-LÈZ (LE), v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St-Auban, près de la Lane, à 23 kil. (5 ½) de Grasse, 10 m. (22 l.) de Toulon. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Grasse.

VAL-DES-CROUX, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon, cant. de Recey, comm. d'Essarois, à 13 k. (3 l.) d'Aignay, 15 k. (3 l. ½) de Chatillon. *Pop.* compr. celle d'Essarois, 325. *Bur. de p.* d'Aignay.

VAL-DES-MAISONS (LE), village (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Domart-en-Ponthieu, comm. de Talmas, à 13 k. (3 l.) de Doulens, 18 kil. (4 l.) d'Amiens. *Pop.* 72. *B. de p.* de Doulens.

VAL-DES-PRÉS, v. (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, sur le Cluiret, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Briançon, 6 m. (14 l. ½) N. E. de Gap, 37 k. (8 l. ½) S. E. de Saint-Jean-de-Maurienne. *Pop.* 552. *B. de p.* de Briançon.

VAL-DE-TIGNES, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-St.-Maurice, à 31 kilom. (7 l.) de Moutiers, 7 m. (16 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Tignes, 1000. *Bur. de poste* de Moutiers.

VAL-DIEU, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. d'Aubel, comm. de Julemont, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Herve, 32 k. (7 l. ½) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de Julemont, 307. *Bur. de p.* d'Herve.

VAL-DOBRIA (COL DE), (*Piémont*). Passage le plus fréquenté pour pénétrer du Val-Valaise dans la haute vallée de Sesia. C'est par-là que passa en floréal an 8 (mai 1799), la légion Italique. De Grassoney (Val-Valaise) à Niva (vallée de Sesia), 3 heures ½.

VAL-DURAND, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Meulan, comm. de Mareil, à 1 k. (¼ de l.) de Maulle, 22 k. (5 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Mareil, 480. *Bur. de p.* de Maulle.

VAL-DU-ROY (LE), *Seine-Inférr.*). *Voyez* VAL (LE).

VAL-DU-THEIL, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil, à 14 k. (3 l. ½) de Bernay, 40 kil. (9 l.) d'Evreux. *Pop.* 138. *Bureau de poste* de Conches.

VAL-GERMOND (LE), v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* FERRIÈRE-AU-VAL-GERMOND (LA).

VAL-JULIEN, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* ST.-JULIEN.

VAL-MARTIN-GEORGES (LE), v. (*Seine-Inférr.*), arr. de Rouen, cant. de Clères, à 25 k. (5 l. ½) de Caudebec, 20 k. (4 l. ½) de Rouen, 6 k. (1 l. ½) de Tôtes. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Tôtes.

VAL-PINEAU (LE), (*Sarthe*), v. *Voyez* N.-D.-DU-VAL-PINEAU.

VAL-SECRET, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Château-Thierry, comm. de Bourèche, à 3 k. (¾ de l.) de Château-Thierry. *Pop.* compr. celle de Bourèche, 190. *Bur. de poste* de Château-Thierry.

VAL-SOANA, col (*Dora*), passage assez fréquenté du Val-Soana dans le Val-Champorcier.

VAL-SOUS-BERLAIMONT (LE), v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont, près de la Sambre, à 9 k. (2 l. ¼) d'Avesnes, 6 myr. (12 l. ¾) de Douay. *Pop.* 335. *Bur. de poste* d'Avesnes.

VAL-SOUS-CHATEAUNEUF, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Jumeaux, à 18 k. (4 l.) d'Issoire, 4 m. (10 l. ½) de Clermont. *P.* 306. *Bur. de p.* d'Issoire.

VAL-SOUS-MEUDON (LE), village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Sèvres, comm. de Meudon, à 8 k. (2 l.) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Sevres. *Pop.* compr. celle de Meudon, 2250. *Bur. de p.* de Paris.

VAL-SUR-MER (LE), v. (*Eure*). *Voyez* N.-D.-DU-VAL, ou N.-D.

VAL-SUR-TOURBE, (*Marne*). *Voyez* VILLE-SUR-TOURBE.

VAL-SUZENET (LE), v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. et comm. de Vandeœuvres, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Vandeœuvres, 1677. *Bur. de poste* de Vandeœuvres.

VAL-SUZON, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de St.-Seine, près de la Suzon, à 14 k. (3 l. ½) de Dijon. On trouve tout auprès, dans la vallée de son nom, des carrières de marbre gris, barriolé de veines couleur de fer. *Popul.* 279. *B. de p.* de St.-Seine. *Rel. de poste aux chev.*

VAL-ST.-DENIS (LE), v. (*Oise*), arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-St.-Denis, comm. de Francières, à 10 k. (2 l. ½) de Compiègne, 3 k. ¼ de l.) d'Estrées-St.-Denis. *Pop.* compr. celle de Francières, 398. *B. de p.* de Compiègne.

VAL-ST.-DONAT, v. (*Basses-Alpes*). *Voyez* ST-DONAT.

VAL-SAINT-ELOY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Port-sur-Saone, à 11 k. (2 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Vésoul.

VAL-ST.-GEORGES, v. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Lorme, comm. de Pouque, à 4 k. (1 l.) de Lorme, 25 k. (5 l. ½) de Clamecy. *Pop.* compr. celle de Pouque, 850. *Bur. de poste* de Lorme.

VAL-ST.-GERMAIN (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, sur la Remarde, à 4 kil. (1 l.) de Dourdan, 28 k. (6 l. ½) de Versailles. *P.* 639. *Bureau de poste* de Dourdan.

VAL-ST.-LAMBERT, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, canton et comm. de Seraing, près de la Meuse, à 3 kil. (¾ de l.) N. O. de Ramet, 2 kil. (½ l.) S. de Flemalle, 7 k. (1 l. ½) S. O. de Liége. Il y a des mines de houille. *Pop.* comp. celle de Seraing, 1796. *Bur. de poste* de Liége.

VAL-ST.-PAIR (LE), v. (*Manche*), arr. et cant. d'Avranches, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 43 kilom. (9 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 1112. *Bur. de poste* d'Avranches.

VAL-ST.-PÈRE (LE), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Argueil, comm. de Morville, à 7 k. (1 l. ¾) de Lions-la-Forêt, 10 k. (2 l. ½) d'Argueil. *P.* comp. celle de Morville, 168. *B. de poste* de Lions-la-Forêt, dép. de l'Eure.

VAL-ST.-PIERRE, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Vervins, comm. de Haris, à 8 kil. (2 l.) de Vervins, 33 k. (7 l. ½) de Laon. *Pop.* 416. *Bur. de poste* de Vervins.

VAL-STE.-MARIE, ou VAL-DOULLE (LE), v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, canton de Rosans, à 19 k. (4 l. ½) de Serres, 5 myriam.

Digitized by Google

( 1 l. ¼ ) de Gap. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Serres.

VALA (LA), v. ( *Loire* ), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Chamond, sur le Jarest, à 9 k. ( 2 l. ½ ) de St.-Etienne, 43 k. ( 9 l. ¾ ) de Feurs. Ce bourg qui se trouve à la naissance du mont Pilat, est caché dans une vallée profonde et étroite, bordée de montagnes hautes et escarpées. Tous les arbres semés dans cette vallée sont fortement inclinés dans la direction du sud au nord. Les vents du sud, fréquens dans cette partie, se trouvant fortement comprimés entre les hautes montagnes où coure cette vallée, y prennent le caractère des ouragans, et l'impétuosité de ces courans d'air force les arbres à contracter cette inclinaison générale. *P.* 2146. *Bur. de poste* de St.-Chamond.

VALABRIS, v. ( *Gard* ), arr. et cant. d'Uzès, sur la côte près de l'Auson, à 7 k. ( 1 l. ½ d'Uzès, 27 k. ( 6 l. ) de Nîmes. *Pop.* 400. *Bur. de poste* d'Uzès.

VALADE (LA), v. ( *Dordogne* ), arr. de Nontron, canton de St.-Pardoux-la-Rivière, comm. de Romain, à 8 k. ( 2 l. ) de Nontron, 40 kilom. ( 9 l. ) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Romain, 730. *Bur. de p.* de Nontron.

VALADE (LA), v. ( *Dordogne* ), arr. de Bergerac, canton de Monpazier, à 14 kil. ( 3 l. ½ ) de Belvez, 6 m. ( 13 l. ) de Périgueux, 2 kilom. ( ½ l. ) de Monpazier. On y trouve des forges et fonderies de fer. *P.* 175. *Bur. de poste* de Monpazier.

VALADE (LA), v. ( *Eure-et-Loir* ), arr. de Chartres, canton de Maintenon, comm. de Hanches, à 3 k. ( ¾ de l. ) d'Epernon, 21 k. ( 4 l. ½ ) de Chartres. *Pop.* comprise celle de Hanches, 1050. *B. de p.* d'Epernon.

VALADY, v. ( *Aveyron* ), arr. de Rhodez, cant. de Marcillac, à 16 k. ( 3 l. ¾ ) de Rhodes. On y fabrique et on y commerce en toiles et huile de noix. *P.* 492. *B. de p.* de Rhodez.

VALAILLES, v. ( *Eure* ), arr. et cant. de Bernay, à 3 k. ( ¾ de l. ) de cet endroit, 41 k. ( 9 l. ¼ ) d'Evreux. *P.* 408. *Bur. de p.* de Bernay.

VALAINS, v. ( *Ille-et-Vilaine* ). *Voy.* ST.-CHRISTOPHE-DE-VALAINS.

VALAIRE, v. ( *Loir-et-Cher* ), arr. de Blois, canton de Contres, à 24 k. ( 5 l. ½ ) de St.-Aignan, 14 k. ( 3 l. ½ ) de Blois. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Blois.

VALAIS (GROS), v. ( *Mont-Blanc* ), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle, comm. de St.-Georges-d'Hurtières, à 3 k. ( ¾ de l. ) d'Aiguebelle, 21 kil. ( 4 l. ¾ ) de St.-Jean-de-Maurienne. *Pop.* comprise celle de St.-Georges-d'Hurtières, 895. *Bur. de poste* d'Aiguebelle.

VALAIZE (LA), rivière ( *Isère* ), arr. de Vienne, cant. de St.-Jean-de-Bournay. Sa source, à 3 kilom. ( ¾ l. ) O. de Châtonnay, coule à l'E. et se rend dans la Gère, à 14 k. ( 3 l. ½ ) E. S. E. de Vienne.

VALAMAS, v. ( *Ardèche* ). *Voyez* ST.-MARTIN-DE-VALLAMAS.

VALAME, v. ( *Charente* ), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, sur la côte, près du Son, à 18 k. ( 4 l. ) de la Rochefoucauld, 30 kil. ( 6 l. ¾ ) d'Angoulême. *Pop.* 421. *Bur. de p.* de Mansle.

VALAMPOUILLIÈRE, v. ( *Jura* ), arr. de Poligny, canton de Champagnole, à 10 k. ( 2 l. ½ ) d'Arlois, 29 k. ( 6 l. ½ ) de Lons-le-Saunier, 10 k. ( 2 l. ½ ) de Champagnole. On trouve dans le territoire de ce village du marbre bleu assez estimé. *Pop.* 419. *Bur. de poste* de Champagnole.

VALANCE, v. ( *Seine-et-Marne* ), arr. de Melun, cant. du Châtelet, à 20 k. ( 4 l. ½ ) de Melun. *P.* 642. *Bur. de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

VALANÇON (LA), riv. ( *Allier* ), arr. de Palisse, cant. de St.-Gérond. Sa source, à 16 k. ( 3 l. ¾ ) N. N. E. de Cusset, coule à l'O., puis au N., retourne à l'O., passe à Varenne, à 2 k. ( ½ l. ) duquel elle se rend dans l'Allier.

VALANS, v. ( *Deux-Sèvres* ), arr. de Niort, cant. de Fontenay, à 14 k. ( 3 l. ½ ) de Niort, 9 k. ( 2 l. ½ ) de Mauzé. *P.* 480. *B. de p.* de Mauzé.

VALANSAC, v. ( *Hautes-Alpes* ), arr. de Gap, cant. de Tallard, à 16 k. ( 3 l. ¾ ) de Gap. *Pop.* comp. celle de Lardier, 525. *B. de p.* de Gap.

VALANSART, v. ( *Forêts* ), arr. de Neufchâteau, canton d'Etale, comm. d'Anlier, à 7 kil. ( 1 l. ¾ ) N. d'Habay-la-Neuve, 18 k. ( 4 l. ) N. O. d'Arlon, 41 k. ( 9 l. ½ ) O. N. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle d'Anlier, 803. *B. de p.* d'Arlon.

VALANSART, v. ( *Forêts* ), arr. de Neufchâteau, cant. de Florenville, comm. de Jamoigne, à 6 k. ( 1 l. ½ ) E. p. S. de Florenville, 18 k. ( 4 l. ) N. N. O. de Virton, 5 m. ( 12 l. ½ ) O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Jamoigne, 809. *B. dep.* d'Arlon.

VALANSOLLES, bourg ( *Basses-Alpes* ), arrond. de Digne, ch.-l. de cant., à 36 k. ( 81. ) S. O. de cet endroit, 15 k. ( 3 l. ½ ) E. de Manosque, 8 k. ( 2 l. ) O. de Riez. Il y a une coutellerie et quatre fabriques de cuirs propres à faire des souliers. *Pop.* 3428. *Bur. de poste* de Riez.

VALANTE (COL DE LA), montagne ( *Hautes-Alpes* ), arr. de Briançon, cant. d'Aiguilles, à 18 k. ( 4 l. ) S. d'Abries, à la frontière du Piémont.

VALANTIGNY, v. ( *Aube* ), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne, près de la Brevonne, à 25 kilom. ( 5 l. ¾ ) de Bar, 40 k. ( 9 l. ) de Troyes, 7 k. ( 1 l. ¾ ) de Brienne. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Brienne.

VALARAT, v. ( *Dordogne* ), arr. de Riberac, cant. de Neuvic, à 10 k. ( 2 l. ½ ) de Mucidan, 21 kilom. ( 4 l. ¾ ) de Périgueux. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de la Massoulie.

VALAISE-DU-MANOIR, v. ( *Seine-Inférieure* ), arr. du Hâvre, canton de Lillebonne, à 22 kil. ( 5 l. ) de Montivilliers, 4 m. ( 10 l. ) de Rouen, 4 k. ( 1 l. ) de Lillebonne. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Lillebonne.

VALAT (LE GRAND), rivière ( *Bouches-du-Rhône* ), arr. d'Aix, canton de Gardanne. Sa source, à 4 k. ( 1 l. ) S. de cet endroit, coule au N. O., puis au N., et se rend dans l'Are, à 15 k. ( 3 l. ½ ) de sa source.

VALAT (LE), riv. ( *Var* ), arr. de Brignoles, cant. de Ginasservis. Sa source, à 2 k. ( ½ l. ) E. de St.-Julien, coule à l'O. N. O., et se rend dans le Verdon, à 2 k. ( ½ l. ) de Vinon.

VALAT-DE-FONTVIVE (LE), rivière ( *Gard* ), arr. d'Alais, cant. d'Anduze. Sa source, à 5 k. ( 1 l. ½ ) S. d'Alais, coule à l'E., et se rend dans le Valat-de-Jérusalem, à 3 kilom. ( ¾ de l. ) de sa source.

VALAT-DE-JÉRUSALEM (LE), riv. ( *Gard* ), arr. d'Alais, cant. d'Anduze. Sa source, à 4 kil. ( 1 l. ) S. d'Alais, coule au S. E., reçoit le Valat-de-Fontvive, et se rend dans le Gardon-d'Alais, à 9 k. ( 2 l. ½ ) S. d'Alais.

VALAURY, v. ( *Var* ), arrond. de Draguignan, canton de Grimaud, comm. de St.-Martin-du-Plan-de-la Tour, à 18 k. ( 4 l. ) de St.-Tropez, 21 k. ( 4 l. ¾ ) de Draguignan. *Pop.* comprise celle de St.-Martin, 1050. *Bur. de poste* de St.-Tropez.

VALAT (LE), rivière ( *Drôme* ), arr. de Valence, cant. de St.-Donat.



Digitized by Google

Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) N. de St.-Donat, coule au S., et se rend dans l'Herbasse, à 2 k. ( ¼ l.) N. E. de St.-Donat.

**Valayrac**, v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Martel, à 3; k. (7 l.) de St.-Céré, 7 m. (15 l.) de Cahors, 5 k. (1 l. ¼) de Creissensac, *Pop.* compr. celle de Sarazac, 1333. *Bur. de poste* de Creissensac.

**Valbelle**, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Noyers, à 5 k. (1 l. ¼) de Sisteron, 30 k. (6 l. ¼) de Digne. *Populat.* 715. *Bur. de poste* de Sisteron.

**Valbenoite**, v. (*Loire*), arr. et cant. ouest de St.-Etienne, sur la Furent, à 1 kil. ( ¼ de l.) de St.-Etienne, 39 k. (8 l. ¾) de Feurs. On y voit encore les somptueux bâtimens d'une riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont la fondation date du 12e siècle. *Popul.* 4339. *Bur. de poste* de St.-Etienne.

**Valbonnais**, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, sur le canal de Valbonnais, à 36 k. (8 l.) de Grenoble, 10 k. (2 l. ½) de la Mure. *Pop.* 1285. *Bur. de p.* de la Mure.

**Valbonne**, v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de Bar, sur la Bragne, à 5 k. (1 l. ¼) de Grasse, 10 myr. (23 l. ½) de Toulon, 8 k. (2 l.) de Pont-St.-Esprit. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de Pont-St.-Esprit.

**Valborge**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon, comm. de Leuville, à 2 k. ( ¼ l.) de Linas, 13 k. (3 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Leuville, 1002. *Bur. de poste* de Linas.

**Valbourge**, ham. (*Var*), arr. et cant. de Draguignan, comm. de la Motte, à 7 kil. ( 1 l. ¾) de Draguignan. *Pop.* comprise celle de la Motte, 652. *B. de p.* de Draguignan.

**Valbruant**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. et comm. d'Arc-en-Barois, à 15 k. (3 l. ½) de Ville-sur-Aujon, 22 k. (5 l.) de Chaumont. *Pop.* compr. celle d'Arc-en-Barois, 1166. *Bur. de poste* de Ville-sur-Aujon.

**Valcabrère**, v. (*Haute-Garonn.*) *Voyez* Valbrabère.

**Valcanville**, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Quettehou, près de la Saire, à 18 kil. (4 l.) de Valognes, 7 myr. (15 l.) de Coutances. *Pop.* 1150. *Bur. de poste* de Valognes.

**Valcarès**, étang (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, canton des Stes-Maries, au N.-E. et attenant les Saintes-Maries; cet étang très-grand et rempli de petites îles, a du N. au S. 13 k. (3 l.) de long, sur 13 k. (3 l.) de large.

**Valcarès**, marais (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Arles, cant. des Stes-Maries, à 5 kil. (1 l. ¼) N. de cet endroit; il a du S. S. O. au N. N. E. 16 k. (3 l ¾) de long, sur 3 kil. ( ¼ de l.) dans sa plus grande larg.

**Valcavlès**, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) d'Espalion. *Pop.*... *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

**Valcavollera**, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Saillagousse, comm. d'Osseja, sur la Vanera, rivière, à 19 k. (4 l. ¾) de Mont-Libre, 42 k. (9 l. ½) de Prades. *Popul.* compr. celle d'Osseja, 503. *B. de p.* de Mont-Libre.

**Valchiusella**, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur un coteau sur une des branches de la Chiusella, dans une jolie vallée, à 15 k. (3 l. ½) N. O. d'Ivrée. *Pop.* 900. *B. de p.* d'Ivrée.

**Valcivière**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. d'Ambert, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) de Clermont. *Popul.* 1508. *Bur. de p.* d'Ambert.

**Valcongrain**, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage, à 30 kil. (6 l. ½) de Falaise, 27 kil. (6 l.) de Caen, 5k. (1 l. ½) d'Aulnay. *Pop.* 65. *Bur. de poste* d'Aulnay.

**Valcourbon** (le), v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Ecos, à 18 kil. (4 l.) du Grand-Andelys, 36 kil. (8 l.) d'Evreux, 10 kilom. (2 l. ½) de Vernon. *Pop...* *Bur. de poste* de Vernon.

**Valcournouse**, v. (*Tarn*), arr. de Lavaur, cant. de St.-Paul-de-Cap-de-Joux, comm. de Pratviel, à 7 kil. (1 l. ½) de Lavaur, 29 kil. (6 l. ½) de Castres. *Pop.* 71. *Bur. de p.* de Lavaur.

**Valcourt**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de St.-Dizier, à 3 k. ( ¾ de l.) de cet endroit, près de la Marne, 6 m. (13 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de St.-Dizier.

**Valcourt**, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton de Chaumont, comm. de Montjavoult, à 5 kilom. (1 l. ½) de Magny, 10 kil. (2 l. ½) de Chaumont. *Pop.* compris celle de Montjavoult, 656. *Bureau de p.* de Magny, dép. de Seine-et-Oise.

**Valcourt**, v. (*Oise*). *Voyez* Valescourt.

**Valcrose**, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Lussan, comm. de Fons-sur-Lussan, à 19 k. (4 l. ¼) d'Uzès, 3 kil. ( ¼ de l.) de Lussan. *Popul.* compr. celle de Fons-sur-Lussan, 462. *Bur. de poste* d'Uzès.

**Valdahon**, v. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, canton de Vercel, à 16 k. (3 l. ½) d'Ornans, 27 k. (6 l.) de Besançon. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 930. *Bur. de p.* d'Ornans.

**Valdelancourt**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, à 9 k. (2 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 174. *Bur. de poste* de Chaumont.

**Valdengo**, v. (*Sésia*), arr. de Bielle, canton de Cossato, sur la pente d'une colline près d'un ruisseau qui tombe dans le Cervo, à 4 kil. (1 l.) E. de Bielle. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Bielle.

**Valdens** (la), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton d'Entraigues, près de la Roissonne, à 27 k. (6 l.) de Grenoble, 13 kil. (3 l.) de la Mure. *Pop.* 374. *Bur. de poste* de la Mure.

**Valderies**, v. (*Tarn*), arrond. d'Alby, ch.-l. de cant., à 10 kil. (2 l. ½) N. N. E. de cette ville, 14 k. (3 l. ½) O. de Valence-en-Albigeois, 13 k. (3 l.) S. E. de Monestier. Il y a des indices de charbon de terre. *Popul.* compr. celle de St.-Jean-de-Marcel, 1273. *Bureau de poste* d'Alby.

**Valdesis** (le), v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Barneville, à 16 k. (3 l. ¾) de Valognes, 4 myr. (10 l.) de Coutances. *Popul.* 306. *Bur. de p.* de Valognes.

**Valdevrange**, v. (*Moselle*). *Voyez* Vaudervange.

**Valdhausen**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, comm. de Volmunster, sur la Schwalb, à 11 kilom. (2 l. ½) de Bitche, 9 m. (20 l. ½) de Metz. *Pop.* 322. *Bur. de poste* de Bitche.

**Valdieri**, v. (*Stura*), arrond. de Coni, cant. de S.-Dalmazo, au pied d'une colline à la gauche du Gesso, à 18 kilom. (4 l.) S. O. de Cuneo, 10 kil. (2 l. ½) plus haut. Il y a des bains dans la même vallée. *Pop.* 2020. *B. de p.* de Coni.

**Valdiero**, vallée (*Stura*), dans les Alpes maritimes; elle est arrosée par le torrent de Gesso; elle a 12 k. (5 l.) de long.

Digitized by Google

VALDIEU, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Dannemarie, à 14 k. (3 l. ½) de Béfort, 5 myr. (1 2 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 78. *Bur. de p.* de Béfort.

VALDIGI, hameau (*Stura*), arr. de Savigliano, sur le chemin de cet endroit à Cuneo, près de la droite de la Grana, à 6 k. (1 l. ½) S. de Savigliano. *Popul.* compr. celle de Savigliano . . . .

VALDISATTO, v. (*Doire*), arr. de Chivas, en plaine, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. O. de cet endroit. *Pop.* 313. *Bur. de p.* de Chivas.

VALDMUNSTER, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 31 kil. (7 l.) de Metz. *Popul.* réunie à Velving, 365. *B. de p.* de Boulay.

VALDONNÈS, v. (*Lozère*). *Voy.* ST.-ETIENNE-DU-VALDONÈS.

VALDOT, v. (*Drôme*), arrond. de Valence, canton du Grand-Serre. *Pop.* compr. celle de Morsa et d'Espinouse, 2932. *Bur. de poste* de Romans.

VALDOYE, v. (*Haut-Rhin*), arr. et canton de Béfort, près de la Savoureuse, à 3 k. (¾ de l.) de Béfort, 6 myr. (13 l. ½) de Colmar. *Pop.* 272. *Bur. de poste* de Béfort.

VALDRÔME, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalençon, sur la Drôme, à 14 kil. (3 l. ½) N. O. de Serres, 31 k. (7 l.) S. p. E. de Die, 7 myr. (16 l. ½) S. E. de Valence. Il y a une fabrique de ratines ordinaires. *Pop.* 1213. *Bur. de poste* de Die.

VALDUC, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Grez, comm. de Hamme, à 27 k. (6 l.) de Génappe, 9 kilom. (2 l. ½) de Louvain. *Pop.* compr. celle de Hamme, 363. *Bur. de poste* de Génappe.

VALDURINQUE, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de la Bruguière, sur la Durinque, à 6 kil. (1 l. ½) de Castres. *Pop.* 194. *Bur. de p.* de Castres.

VALÉ, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château, comm. de Cugny, à 5 k. (1 l. ¼) d'Oulchy, 20 k. (4 l. ½) de Soissons. *P.* compr. celle de Cugny, 104. *Bur. de poste* d'Oulchy.

VALECHAUD (LE), riv. (*Ardèche*), arrond. de Privas, cant. du Bourg-St.-Andéol. Sa source, à 9 kilom. (2 l. ½) N. de cet endroit, coule au S., puis à l'E. et se rend dans le Rhône, à 4 k. (1 l.) N. de Viviers.

VALELLES, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Feurs, sur la Guralet, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Montbrison, 7 k. (1 l. ¾) de Feurs. *Pop.* 700. *Bur. de p.* de Feurs.

VALELLES ou VALELLES, v. (*Lot-et-Garonne*), arrond. d'Agen, cant. de Montaigut, à 30 k. (6 l. ¼) d'Agen, 7 k. (1 l. ¾) de Montaigut. *Pop.*.... *Bur. de poste* d'Agen.

VALEINS, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Thoissey, à 21 k. (4 l. ¾) de Trévoux, 29 k. (6 l. ¾) de Bourg, 9 k. (2 l. ¼) de Thoissey. *Pop.* 140. *Bur. de p.* de Thoissey.

VALEMPRIE, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont, comm. de Vergies, à 32 kil. (7 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Vergies et dépendances, 629. *Bur. de poste* d'Oisemont.

VALENAY, v. (*Cher*), arrond. de Saint-Amand-Montrond, cant. de Châteauneuf, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Amand, 35 kilom. (7 l. ¾) de Bourges, 9 k. (2 l. ¼) de Châteauneuf. Il y a la forge de Bigny qui comprend un haut fourneau, trois forges, deux martinets et une fenderie. *Popul.* 500. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

VALENÇAY, ville (*Indre*), arr. de Châteauroux, ch.-l. de cant., sur la côte, près du Nahon, à 40 kilom. (9 l.) N. de Châteauroux, 13 kil. (3 l.) S. de Selles, 36 k. (8 l.) N. E. de Châtillon-sur-Indre. Il y a un château d'une excellente architecture qui auroit été un des plus beaux de la France, s'il eût été achevé. Cette ville a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2299. *Bur. de poste.*

VALENCE, ville (*Drôme*), ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., à 4 m. (10 l.) N. O. de Die, 5 m. (12 l.) N. p. E. de Viviers, 9 m. (20 l.) S. de Vienne, 50 m. (136 l.) S. p. E. de Paris. Long. 22. 30. lat. 44. 58. Cette ville du ci-devant Dauphiné, située sur le bord oriental du Rhône, dans une plaine, est très-ancienne; c'étoit la capitale du ci-dev. Valentinois, auquel elle a donné son nom. C'étoit aussi le siége d'un bailliage, d'une sénéchaussée, d'un présidial, d'une maréchaussée, et d'une justice non ressortissante. L'évêché de cette ville étoit suffragant de Vienne. L'évêque se qualifioit de comte de Valence. Le palais épiscopal est beau; la vue de ses jardins, situés sur le bord du Rhône, est très-étendue. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de quatre dignitaires et de quatorze chanoines. Il y avoit trois abbayes dans le diocèse, celle de St.-Ruff, celle de Foyon, abbaye de Filles de l'Ordre de saint Benoît, et celle de Vernasson, de Filles aussi de l'Ordre de Cîteaux: un autre chapitre de saint Pierre-du-Bourg, composé de huit chanoines; des Dominicains, des Cordeliers, des Récollets, des Minimes; trois couvens de Filles, sainte Marie de la Visitation, des Ursulines, et les Filles de Notre-Dame; une université fondée par Louis XI, n'étant encore que dauphin. Elle fut transférée de Grenoble à Valence. Cette ville est d'une grandeur médiocre, quoiqu'elle soit divisée en trois parties, ville haute, ville basse et bourg. La fortification en est simple et antique; la citadelle, de forme triangulaire, n'est pas bien forte: l'hôtel du ci-devant gouverneur est un bel édifice. Valence avoit autrefois un port beau et commode; il fut ruiné pendant les guerres de religion, et le quai le long du Rhône entièrement détruit. C'étoit une colonie romaine sous l'empire de Vespasien; elle étoit capitale des *Segovalauni*, peuple de la Gaule narbonnoise. Elle fut distribuée sous la première Viennoise par Valentinien; après avoir obéi aux Bourguignons, elle tomba sous la domination française, et ensuite elle fit partie du royaume de Bourgogne et d'Arles, sur la fin de la seconde race des rois de France. Dans le démembrement de cette nouvelle monarchie, les comtes de Provence en furent les maîtres, et peu-à-peu les comtes de Toulouse, marquis de Provence, en eurent le haut domaine, ayant sous eux des comtes de Valentinois, du nom de Poitiers, dont le dernier, Louis de Poitiers, vendit ce comté à Charles VI, roi de France, et dauphin en 1404. Les comtes n'avoient point d'autorité sur la ville qui appartenoit à l'évêque, qui de son côté ne reconnoissoit que l'empereur, jusqu'en 1449, que l'évêque de Poitiers, comte de Valence, en fit hommage à Louis XI, encore dauphin. Ce prince, dans la suite, y établit un siége royal et un présidial. On a tenu dans cette ville huit conciles en 374, en 385, en 855, le dernier en 1248. C'est François Ier. qui fit bâtir la citadelle. Les environs de Valence renferment beaucoup de fontaines qui arrosent de belles prairies. Il y a une fonderie nationale pour les cuivres et fera coulés pour canons, mortiers, etc.; six moulins à farine,

Digitized by Google

douze à huile, et deux moulins à ouvrer la soie; une fabrique de bas, une d'étoffes de laine, ratines et draps communs. Le territoire, peu fertile en grains, nourrit quelques troupeaux; la vigne y prospère, et les vins qu'on y récolte sont assez bons et commerçables; ils se gardent et souffrent le transport.

La ville de Valence est la patrie de Laurent *Joubert*, médecin ordinaire du roi de France et du roi de Navarre, né en 1629, mort à Lombez en 1682. Il donna un Traité *contre les erreurs populaires* en 1578, *in*-8°. qui fit beaucoup de bruit, parce qu'il eut la hardiesse de dédier à la reine de Navarre, femme de Henri IV, ce traité où il découvroit avec une liberté licencieuse, les secrets de la nature et les parties du corps humain les plus cachées. *Traité du Ris*, 1679, *in*-8°. Il a donné aussi beaucoup d'ouvrages latins. Laurent *Joubert* laissa un fils nommé Isaac *Joubert*, qui a fait une *Apologie de l'orthographe française*, et qui a traduit plusieurs ouvrages de son père. — Antoine *Pluvinel*, gentilhomme du Dauphiné, mort à Paris en 1620. Il ouvrit le premier en France, des écoles de manege, pour apprendre à monter à cheval; avant on étoit obligé d'aller apprendre cet art en Italie. Ses *Instructions* à ce sujet, forment 1 vol. *in-fol.* avec fig., imprimé en 1627, par ordre du roi, qui lui donna la direction de sa grande écurie, et en fit son chambellan. — Pierre-Juste *Sautel*, jésuite, poëte latin, inventeur de plusieurs jeux allégoriques, né en 1613, mort à Tournon en 1662. Cet auteur rend les petits sujets intéressans par la manière ingénieuse et délicate dont il les écrit. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la première *Elégie* de ses jeux *allégoriques* sur une mouche tombée dans une terrine de lait. Il a encore donné, *Essaim d'abeilles distillant du miel; des carquois de l'amour; l'année sacrée poétique*, 1665, in-16. Cette ville est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle et spéciale, et d'un tribunal de première instance. Il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un bureau du dép.rtement pourfaire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Valence est une place de guerre de la 7e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place, d'un chef d'escadron, d'un capitaine et de deux brigades de la 22e légion de la gendarmerie nationale, une à cheval et l'autre à pied. *Pop.* 8297. *Rur. de p.*

VALENCE, village (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Vézenobre, à 13 k. (3 l.) d'Uzès, 21 k. (4 l. ½) de Nîmes, 13 k. (3 l.) de Ledignan. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Ledignan.

VALENCE, ville (*Gers*), arr. de Condom, ch.-l. de cant., sur la Blaize, à 8 k. (2 l.) S. de Condom, 31 k. (7 l.) N. N. O. d'Auch, 10 kil. (2 l. ½) E. de Gondrain. *Pop.* 1180. *Bur. de poste* de Condom.

VALENCE (PETIT) v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Maincourt, à 9 k. (2 l. ½) de Trappes, 15 kilom. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Maincourt et dépend., 122. *Bur. de poste* de Trappes.

VALENCE (GRAND), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Maincourt, à 9 k. (2 l. ½) de Trappes, 15 kilom. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Maincourt et dépend., 122. *Bur. de poste* de Trappes.

VALENCE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Meulan, comm. de Flins, à 3 k. (¾ de l.) de Meulan, 28 k. (6 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Flins, 775. *Bur. de poste* de Meulan.

VALENCE, v. (*Vienne*), arr. de Civray, cant. et comm. de Coubé, sur la Dive, à 1 kilom. (¼ de l.) de Coubé, 20 k. (4 l. ½) de Civray. *Pop.* comp. celle de Coubé, 1221. *Bur. de poste* de Coubé.

VALENCE-D'AGÉNOIS, ville (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, ch.-l. de cant., à 1 k. (¼ de l.) de la Garonne, 15 kil. (3 l. ½) O. de Moissac, 4 m. (10 l.) N. E. de Condom, 24 k. (5 l. ½) S. O. d'Agen, 5 myr. (136 l.) S. S. O. de Paris. Il y a des tanneries. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2126. *Bur. de poste.*

VALENCE-EN-ALBIGEOIS, ville (*Tarn*), arr. d'Albi, ch.-l. de cant., à 23 k. (5 l. ½) N. E. d'Albi, 9 k. (2 l. ½) O. de Réquistat, 5 myr. (11 l.) N. N. E. de Castres. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 713. *Bur. de poste* d'Albi.

VALENCEL, v. (*Yonne*), *Voyez* ST.-PÈRE.

VALENCIENNES, ville (*Nord*), arrond. de Douay, ch.-l. de cant., à 31 k. (7 l.) E. de Douay, 36 k. (8 l.) S. O. de Mons, 30 k. (6 l. ¾) N. E. de Cambrai, 8 m. (18 l.) S. de Gand, 21 m. (48 l.) N. E. de Paris. Long. 21. 11. lat. 50. 21. Cette ville très-ancienne, est une des plus considérables des ci-devant Pays-Bas. C'étoit un gouvernement de place, la capitale du ci-devant Hainaut français, avec titre de comté, et une bonne citadelle. Elle est située sur l'Escaut, qui la divise en deux parties: assise sur la pente d'une colline, elle est arrosée par la rivière de l'Escaut, et la Ronelle qui se jette dans l'Escaut. Cette dernière commence à porter bateau. Ses débordemens étoient anciennement très-préjudiciables à la ville; on les a arrêtés en y faisant plusieurs canaux, qui fertilisent les terres voisines, et empêchent les ravages. Les écluses qu'on a construites rendent la ville très-forte.

L'enceinte de Valenciennes est fort irrégulière; elle a près de 3 kilom. (¾ de l.) de tour. Les fortifications de la ville et de la citadelle sont considérables et du maréchal Vauban. On entre dans cette ville par cinq portes, qui donnent communication avec Cambrai, Douay, Tournai, Ath, Mons et Maubeuge. Toutes ces villes sont éloignées d'environ 27 à 31 kil. (6à7 l.). L'état major de cette ville étoit composé d'un gouverneur pour la ville et la citadelle, d'un lieutenant de roi et d'un major. Pour la citadelle en particulier un autre lieutenant de roi et un major. Il y avoit ordinairement dans cette ville deux commissaires des guerres, un directeur des fortifications; un ingénieur en chef et plusieurs ingénieurs ordinaires pour l'artillerie, un commandant en chef; on y voit un bel arsenal, cinq corps de casernes: Valenciennes étoit la résidence d'un prévôt général de la maréchaussée, d'un lieutenant, d'un brigadier, d'un sous-brigadier, de douze cavaliers et d'un trompette. Il y avoit une justice royale, appelée *la Prévôté-le-Comte*, un magistrat, la justice de l'abbaye St.-Jean, une justice de treize magistrats de la halle basse, un conseil particulier, un conseil ordinaire et une chambre consulaire; c'étoit la résidence de l'intendant de la province, le chef-lieu de la châtellenie de Bouchain, de plusieurs villages, de celle d'Ath, de la prévôté du Quesnoy, et de plusieurs terres enclavées dans la châtellenie de

Digitized by Google

Lille et dans le Cambrésis. La justice de tous ces endroits appartenoit anciennement au magistrat de Valenciennes, qui avoit conservé le droit de juger l'appel des jugemens rendus dans les lieux qui étoient sous la domination du roi. Cette ville avoit une juridiction des eaux et forêts, siége royal créé par édit de 1693, et une recette particulière dont les deniers étoient versés dans la caisse de la recette générale de Flandres et Artois.

Cette ville a cinq places publiques : les rues sont en général étroites ; mais il y a une très-grande place au centre, à laquelle aboutissent dix rues. On la nommoit place de *Louis XV*, à cause de la statue pédestre qu'on y érige en 1752. Outre sept églises paroissiales, il y avoit l'église abbatiale qui étoit assez belle, l'abbaye régulière de *St.-Jauve*, occupée par des *Bénédictins*, l'abbaye de *St.-Jean*, des *Récollets*, des *Dominicains*, des *Chartreux*, des *Carmes déchaussés* et des *Augustins* ; des religieuses *du tiers-ordre de St.-François*, des *Urbanistes*, etc. L'*Hôtel-Dieu* étoit desservi par des sœurs hospitalières, il servoit pour le militaire et le bourgeois. Il y avoit encore une commanderie de Malte, deux communautés de filles, savoir, les religieuses de *la Madelaine* et les sœurs de *St.-François* : ces dernières formoient une congrégation de filles libres, tenoient des écoles publiques, où l'on enseignoit à faire de très-belles dentelles. A l'exception des édifices de ce qu'on appeloit la salle du comté et la maison commune, le reste est médiocre. La salle de spectacle est assez belle : le collége fut fondé par la ville en 1591 ; et en 1765, il fut établi un bureau d'agriculture.

Il s'observoit à Valenciennes, une cérémonie inconnue dans les autres provinces de France. Lorsqu'un religieux avoit vécu 50 ans en religion, on célébroit son jubilé, et on l'appeloit *Père jubilaire* ; on lui mettoit une couronne sur la tête et un sceptre à la main, et on crioit à haute voix, *qu'il puisse s'en servir pour passer le fleuve du Jourdain*. On donnoit une pareille couronne à ses proches parens, et on chantoit un *Te Deum*. Le moine, ainsi couronné, étoit conduit à la sacristie, et la cérémonie finissoit par un repas, que l'on donnoit à la famille du *Père jubilaire* et aux religieux. Il en étoit de même de tous les laïcs engagés dans une confrérie quelconque, pourvu qu'elle eût été approuvée.

Il y avoit aussi une procession très-célèbre, où se rendoit un peuple considérable, et dont voici le sujet. L'an 1008, la ville de Valenciennes fut affligée de la peste ; un ermite, établi à Fontenelle, prioit sans cesse la Vierge de mettre fin à ce fléau. La mère de Dieu, dit-on, l'exauça ; elle entoura le corps de la place d'un cordon, et la peste cessa. On recueillit ce précieux lacet, et il fut mis dans une châsse très-riche, et tous les ans le 8 septembre, jour de l'apparition de la Vierge, on faisoit une procession à laquelle on le portoit ainsi que plusieurs autres reliques. On y voyoit quelquefois des chars de triomphe qui coûtoient des sommes immenses. Les rois de France avoient un palais à Valenciennes, comme on le voit par une patente du roi Clovis III, qui y tint une assemblée des grands du royaume, dans la troisième année de son règne. *Valemianis in palatio nostro*. Ainsi dès lors le nom de *Valentianæ* avoit déjà été corrompu en *Valemianæ*. Quoique Valenciennes eût un palais royal, ce n'étoit qu'une très-petite ville, ou bourgade. Les empereurs, de qui Cambrai et le Hainault relevoient, prétendoient avoir la souveraineté de toutes les villes ; ce qui leur a été disputé par les comtes de Flandre et par les rois de France, de qui les comtes relevoient.

C'est une des premières villes qui se sont révoltées contre leur roi, Philippe II. Les Protestans, dont elle prit la défense, en refusant de recevoir la garnison que Marguerite de Parme y avoit envoyée, furent cause que cette princesse la fit assiéger en 1567 par le baron de Selles, qui la prit à discrétion le 24 mars, après trois mois de siége, et qu'il en coûta la vie à trente-six des principaux rebelles et la perte de tous les priviléges dont cette ville avoit joui jusqu'alors. Les Français l'assiégèrent en 1656 ; et quoiqu'ils eussent à leur tête les maréchaux de Turenne et de la Ferté, ils furent contraints de lever le siége avec perte de 4000 hommes tués ou noyés dans l'Escaut. Louis XIV répara cette défaite. Il la prit le 17 mars 1677, empêcha le pillage, et n'exigea des habitans que les frais d'une citadelle à construire avec quelques autres ouvrages confiés aux soins du maréchal de Vauban. Cette ville est restée à la France par le traité de paix de Nimègue conclu en 1678. Valenciennes avoit été prise par l'armée autrichienne le 9 thermidor an 1er (28 juillet 1793), après une tranchée ouverte depuis le 4 prairial (24 mai) sous le duc d'Yorck. Elle fut reprise le 10 fructidor (28 août) de la même année par Scherer, commandant à l'armée de Sambre-et-Meuse : la garnison, forte de 4500 hommes, fut faite prisonnière sur parole. Les Français trouvèrent 227 canons, 800 milliers de poudre et des magasins de toute espèce.

Les productions du sol qui font partie de son commerce consistent en grains de toute espèce, colza, lin, tabac, pois, fèves, haricots, houblon, houille ou charbon de terre ; ce dernier article est très-considérable.

Son industrie commerciale est très-étendue en fabriques de toiles, batistes, linons, gazes, dentelles ; fils retors, manufactures de petites étoffes de laine, de porcelaine, de clous et de sel ammoniac.

La ville de Valenciennes est la patrie de Jean *Froissard*, chanoine de Chimay ; il a donné, *Chroniques* ou *Histoires en français*, de ce qui s'est passé depuis 1326, jusqu'en 1400. — Jean *Molinet*, chanoine de cette ville, mort en 1507, laissant divers ouvrages en prose et en vers, dits et faits : *Paraphrase du roman de la Rose* ; ses poésies réimprimées à Paris en 1723, *in-12*. — Marc-Antoine-René de *Voyer d'Argenson*, marquis de *Paulmy*, ministre d'Etat, né en novembre 1722, mort le 3 août 1787. Il fut membre de l'Académie française, de celle des Belles-Lettres et celle des Sciences ; on a de lui : *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, en 65 parties *in-8°* ; *les Usages des Français dans tous les âges de la monarchie* ; *la Géographie*, *l'Histoire de France*, *l'Histoire littéraire*, *et en particulier celle du Théâtre*. On lui doit l'idée de la *Bibliothèque des Romans*. *Paulmy* avoit l'une des plus belles bibliothèques de France. — Antoine *Watteau*, peintre de fêtes galantes, né en 1684, mort au village de Nogent près de Paris en 1721. Il étoit misanthrope et mélancolique ; cependant ses tableaux ne présentent pour l'ordinaire que des scènes gaies et divertissantes.

Cette ville a un tribunal de commerce, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, des agens de change, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'ar-

Digitized by Google

gent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Valenciennes est une place de guerre de 2e classe de la 16e division militaire, et la résidance d'un directeur des fortifications, de trois capitaines du génie, d'un sous-directeur de l'artillerie et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 16918. *Bur. de poste.*

**Valencin**, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. d'Heyrieu, à 14 kil. (3 l. ¼) de Vienne, 7 m. (16 l. ½) de Grenoble, 10 k. (2 l. ½) de la Verpillière. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de la Verpillière.

**Valentès**, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, à 2 k. (½ l.) de cette ville, 20 k. (4 l. ½) d'Auch. *Pop.* 311. *Bur. de poste* de Mirande.

**Valentigney**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. d'Audincourt, à 5 k. (1 l. ¼) d'Audincourt. *P.* 488. *B. de p.* de Montbéliard.

**Valentin**, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, à 5 k. (1 l. ¼) de Besançon. *Popul.* 46. *Bur. de poste* de Besançon.

**Valentine**, ville (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens, sur la Garonne, à 2 kil. (½ l.) de St.-Gaudens, 8 myr. (18 l. ¾) de Toulouse. On croit que c'est Philippe-*le-Bel* qui a fait bâtir cette petite ville: on y voit un reste de colonnes de marbre, d'où l'on conjecture que ce lieu doit avoir été un poste important du temps des Romains. C'est un passage pour entrer en Catalogne et en Aragon. Il y a plusieurs fabriques d'étoffes baraquettes. On y exploite plusieurs carrières de pierre de taille. *P.* 1000. *Bur. de p.* de St.-Gaudens.

**Valentine (la)**, riv. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Samoen, à 4 kil. (1 l.) duquel elle prend sa source, coule au S. O. et se rend dans la Giffre, 2 k. (½ l.) O. de Samoen. Elle a 6 k. (1 l. ½) de cours.

**Valentinois (le)**. C'étoit un duché-pairie duci-dev. Dauphiné, borné au septentrion par le Viennois, au levant par le Diois et par le bailliage des Baronnies, au midi par le Tricastinois, et au couchant par le Rhône, comme l'Isère le sépare du Viennois. Il y avoit dans ce duché une sénéchaussée, divisée en vice-sénéchaussée de Valence, vice-sénéchaussée de Crest, et vice-sénéchaussée de Montelimar: les villes principales de ce ci-devant duché, étoient: Valence, Crest, Montelimar, Donzère. Ce duché-pairie appartenoit à la maison de Matignon. En l'année 1642 il fut donné au prince de Monaco, par Louis XIII, en dédommagement des avantages que l'Espagne faisoit à ce prince, tant qu'il est demeuré sous sa protection. Ce duché est la plus belle terre du Dauphiné, et un des plus beaux duchés du royaume. L'aîné des enfans du prince de Monaco portoit le nom de cette terre. Elle jouissoit d'un droit de pésge sur le Rhône, près de Valence qui en étoit le chef-lieu. Ce pays fait partie aujourd'hui du département de la Drôme. *Voyez* ce départ. pour les productions, l'industrie, etc.

**Valentins (les)**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de Bullion, à 6 k. (1 l. ½) de Limours, 10 k. (2 l. ½) de Dourdan. *Popul.* compr. celle de Bullion, 750. *Bur. de p.* de Limours.

**Valenton**, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, à 14 k. (3 l. ½) de Corbeil, 25 k. (5 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 474. *Bur. de poste* de Villeneuve-St.-Georges.

**Valenza**, ville (*Marengo*), arr. d'Alexandrie, dans une jolie position, sur une hauteur à la rive droite du Pô, à 8 k. (2 l.) N. d'Alexandrie, 31 k. (7 l.) S. E. de Casale. Cette ville d'Italie en Piémont, autrefois forte, a été souvent prise et reprise; elle avoit été cédée par la maison d'Autriche au roi de Sardaigne. *P.* 7022. *Bur. de poste* d'Alexandrie.

**Valeraberé**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de St.-Bertrand, sur la Garonne, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Gaudens, 10 m. (21 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 257. *Bur. de poste* de Montrejeau.

**Valerargues**, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Lussan, sur la Bavèque, à 9 k. (2 l. ½) d'Uzès, 33 k. (7 l. ½) de Nîmes. *P.* 295. *B. de p.*

**Valère**, village (*Loir-et-Cher*). *Voyez* Valaires.

**Valergues**, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castries, près de la Viredonne, à 16 k. (3 l. ½) de Montpellier, 6 k. (1 l. ½) de Lunel. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de Lunel.

**Vales**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Ménigoutte, à 19 k. (4 l. ½) de Parthenay, 43 k. (9 l. ¾) de Niort. *P.* 2105. *Bur. de poste* de Parthenay.

**Valescourt**, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, à 2 k. (½ l.) de cet endroit. *P.* 187. *Bur. de poste* de St.-Just.

**Valespir**. C'étoit un petit pays qui faisoit partie du comté de Roussillon proprement dit. Il fait aujourd'hui partie du département des Pyrénées-Orientales.

Ce pays formoit une sous-viguerie de cette province. Il est arrosé et traversé par le Tech, et environné par les Pyrénées de toutes parts, excepté au levant. C'étoit autrefois un comté qui faisoit partie du comté de Cerdagne. Pratz-de-Mollo en étoit le chef-lieu. C'est le principal passage des Pyrénées, du Roussillon en Espagne; il est défendu par la forteresse de Bellegarde.

**Valet**, b. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, ch.-l. de cant., à 8 k. (2 l.) N. de Clisson, 22 k. (5 l.) E. p. S. de Nantes, 24 k. (5 l. ½) S. p. O. d'Ancenis. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 3064. *Bur. de poste* de Clisson.

**Valète (la)**, ruiss. (*Bas.-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Seyne. Sa source à 24 k. (5 l. ½) de Seyne, coule au S., tourne à l'O., et se rend dans la Blanche, à 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de sa source.

**Valette**, v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de la Plau, comm. de Laval, à 31 k. (7 l.) de Tulle, 23 k. (5 l. ½) d'Argentat. *P.* compr. celle de Laval, 615. *Bur. de p.* d'Argentat.

**Valette**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Saralbe, à 21 k. (4 l. ½) de Sarguemine, 5 m. (11 l.) de Metz, 6 k. (½ l.) de Puttelange. *Popular.* réunie à Diffembach, 480. *Bur. de poste* de Puttelange.

**Valette (la)**, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, comm. de Montréal, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Carcassonne. *P.* 331. *Bur. de p.* de Carcassonne.

**Valette (la)**, riv. (*Aude*), arr. de Carcssonne, cant. de Monthoumet. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) S. de Félines, coule au S. p. E., et se rend dans le Verdouble, à 9 k. (2 l. ¼) S. p. E. de sa source.

**Valette (la)**, rivière (*Aude*), arr. de Quillan, cant. d'Arques. Sa source, à 4 kil. (1 l.) O. S. O. de Bugarach, coule au S. E., puis tourne à l'E. et au N. E. pour se rendre dans l'Aude, à 1 k. (¼ de l.) N. de Quillan; 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de sa source.

**Valette (la)**, ville (*Charente*), arr. d'Angoulême, ch.-l. de cant., sur une montagne, à 21 k. (4 l. ¾) S. E. d'Angoulême, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Montmoreau. Long. 17. 50. lat. 45. 30. C'étoit le chef-lieu d'un duché-pairie, érigé en 1622 en faveur du duc d'Epernon. Le titre de

Digitized by Google

duché

duché étoit éteint avant la révolution; cette terre appartenoit à madame la maréchale de Noailles. *Pop.* 765. *Bur. de poste* d'Angoulême.

**Valette** (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Verfeil, près de la Sausse, à 13 kil. (3 l.) de Toulouse. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Toulouse.

**Valette** (la), v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas, sur la Ragoust, à 5 k. (1 l. ¼) de Lodève, 5 myr. (11 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Lodève.

**Valette** (la), village (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, cant. de Châteaubourg, à 10 k. (2 l. ½) de Vitré, 24 kil. (5 l. ½) de Rennes. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Vitré.

**Valette** (la), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton d'Entraigues, près de la Roissonne, à 30 k. (6 l. ¾) S. p. E. de Grenoble, 4 m. (10 l. ½) N. p. O. de Gap, 4 m. (10 l.) N. E. de Die. *Pop.* 193. *Bur. de poste* de la Mure.

**Valette** (la), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de St.-Jean-de Maurienne, comm. de St.-Sorlin-d'Arves, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 4 myr. (10 l.) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de St.-Sorlin-d'Arves, 803. *Bur. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

**Valette** (la), v. (*Tarn*). *Voy.* St.-Martin-de-la-Valette.

**Valette** (la), v. (*Var*), arr. et cant. ouest de Toulon, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 2120. *Bur. de p.* de Toulon.

**Valette** (la vieille), v. (*Var*), arr. et cant. ouest de Toulon, comm. de la Valette, à 6 k. (1 l. ½) de Toulon. *Popul.* comprise celle de la Valette, 2120. *B. de p.* de Toulon.

**Valette - les - Eaux**, v. (*Dordogne*). *V.* St.-Martial-de-Valette.

**Valettes**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Castillonnès, à 14 k. (3 l. ½) de Lauzun, 4 m. (10 l. ¼) d'Agen. *Pop.* 146. *Bur. de p.* de Bergerac, départ. de la Dordogne.

**Valettes** (les basses), v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de St.-Auban, comm. d'Andon, près du Loup, riv., à 15 k. (3 l. ½) de Grasse, 13 kil. (3 l.) de St.-Auban. *Pop.* compr. celle d'Andon, 139. *Bur. de poste* de Grasse.

**Valreuil**, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de Brantôme, sur la Dronne, à 19 k. (4 l. ¼) de

Périgueux, 3 kilom. (¾ de l.) de Bourdeille. *Pop.* 650. *Bur. de poste* de Bourdeille.

**Valrujols**, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 40 k. (9 l.) d'Aurillac. *Pop.* 1743. *Bur. de p.* de St.-Flour.

**Valrymac**, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, près de la Gironde, à 9 k. (2 l. ½) de Lesparre, 7 m. (15 l.) de Bordeaux. *P.* 463. *Bur. de poste* de Lesparre.

**Valrureux-Ferme** (le), v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Domart, comm. de Bonneville, à 8 k. (2 l.) de Doulens, 22 kil. (5 l.) d'Amiens. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Doulens.

**Valsenera**, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, cant. de Villanuova, près de la source du Stanasso, à 29 kilom. (6 l. ½) O. d'Asti. *Pop.* 1295. *Bur. de poste* d'Asti.

**Valff**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. d'Obernai, sur le Kerneck, à 7 k. (1 l. ½) de Benfelden, 24 k. (5 l. ¼) de Strasbourg, 5 k. (1 l. ¼) de Barr. *Pop.* 971. *Bur. de poste* de Barr.

**Valfin**, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, à 19 k. (4 l. ½) d'Orgelet, 34 kil. (7 l. ¾) de Lons-le-Saunier. Cet endroit est situé dans un vallon très-creux, entouré de montagnes qui s'élèvent à 260 mètr. (800 pieds), et entr'ouvertes vers le nord. Sur un terre encore plus élevé est le château. Ce terre est un rocher de nature calcaire, qui ne montroit, pour ainsi dire, aucune trace de végétation: mais aujourd'hui toute la montagne est en culture. On y voit une multitude de jardins ou vergers qui tapissent la première hauteur. Des sainfoins, des arbres fruitiers sont épars sur la côte: la vigne occupe les trois quarts du sol. Il y a des tourbières. *P.* 242. *B. de p.* d'Orgelet.

**Valflaunès**, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Claret, à 22 k. (5 l.) de Montpellier, 18 k. (4 l.) de Sauve. *Pop.* 196. *Bur. de poste* de Sauve, départ. du Gard.

**Valfleurie**, ham. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Chamond, comm. de Lachal, à la source du Durezy, à 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Etienne, 32 kil. (7 l. ¼) de Feurs, 5 k. (1 l. ¼) de St.-Chamond. Vers l'année 1780, les ci-devant prêtres de la Congrégation de la Mission ont découvert, dans leur bois, une mine d'animoine d'une excellente qualité. *Popul.* réunie à Lachal, 772. *Bur. de poste* de St.-Chamond.

**Valframbert**, v. (*Orne*), arr. et cant. est d'Alençon, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 363. *Bur. de p.* d'Alençon.

**Valfremet**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon, cant. d'Aignay, comm. de Mauvilly. *Pop.* comprise celle de Mauvilly, 255. *Bur. de p.* d'Aignay.

**Valfroicourt**, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel, à 10 k. (2 l. ½) de Mirecourt, 27 k. (6 l.) O. d'Epinal, 13 k. (3 l.) N. de Darney. *Pop.* 588. *B. de p.* de Mirecourt.

**Valgiove**, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. d'Avigliana, dans un petit vallon, à 36 k. (8 l.) E. de Suse. *Pop.* 757. *B. de p.* de Suse.

**Valgorge**, b. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, ch.-l. de cant., sur la Baune, à 15 kil. (3 l. ½) N. O. de Joyeuse, 42 k. (9 l. ½) S. O. de Privas, 14 kil. (3 l. ½) O. p. N. de l'Argentière. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 1600. *Bur. de poste* de l'Argentière.

**Valgrana**, v. (*Stura*), arr. de Coni, ch.-l. de cant., à la droite de la Grana, à 13 k. (31.) O. de Cuneo. *Pop.* 1612. *B. de p.* de Coni.

**Valgrisange**, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur la rive gauche du torrent, et dans la vallée du même nom, à 31 k. (7 l.) S. d'Aoste. *Pop.* 561. *Bur. de poste* d'Aoste.

**Valh**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 11 k. (2 l. ¾) de Morhange, 34 kilom. (7 l. ¼) de Metz. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Faulquemont.

**Valhaury**, v. (*Aveyron*), arr., cant. et comm. de St.-Afrique, à 5 m. (11 l. ¼) de Rhodez, 2 kil. (¼ l.) de St.-Afrique. *Pop.* compr. celle de St.-Afrique... *Bur. de p.* de St.-Afrique.

**Valheim**, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. d'Altkirch, près de l'Ill, à 3 k. (¾ de l.) d'Altkirch, 5 m. (11 l.) de Colmar. *Pop.* 431. *Bur. de poste* d'Altkirch.

**Valhergues**, v. (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, à 7 kil. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) de Tulle. *Pop.* 300. *Bur. de p.* d'Ussel.

**Valhermeil**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Pontoise, comm. de d'Ennery, à 3 k. (¾ de l.) de Pontoise. *Pop.* compr. celle d'Ennery,



Digitized by Google

531. *Bureau de poste* de Pontoise.

VALHEUREUX, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Méru, comm. de Corbeil Cerf, à 7 kil. (1 l. ¼) de Méru, 15 k. (3 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* comprise celle de Corbeil-Cerf, 300. *Bur. de poste* de Méru.

VALHEY, v. (*Meurthe*), arr. et cant. nord de Lunéville, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cette ville, 22 k. (5 l.) de Nancy. *Pop.* 199. *Bur. de poste* de Lunéville.

VALHUON, s. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. d'Eupen, à 13 kil. (3 l.) S. d'Aix-la-Chapelle, 8 kil. (2 l.) N. E. de Limbourg, 34 kilom. (7 l. ¾) E. de Liége. *Popul.* 774. *Bur. de poste* d'Eupen.

VALHUEC, île (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Belle-Isle-sur-mer, en pleine mer, à 2 k. (½ l.) de l'île d'Houat, 36 kilom. (8 l.) d'Auray.

VALHUON, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Heuchin, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Pol, 32 kil. (7 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 396. *B. de poste* de St.-Pol.

VALIGNAT, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. d'Ebreuil, à 11 kil. (2 l. ¾) de Gannat, 5 m. (10 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Gannat.

VALIGNIÈRES, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Remoulins, à 13 k. (3 l.) d'Uzès, 27 kilom. (6 l.) de Nîmes, 9 k. (2 l. ½) de la Foux. *Pop.* 500. *Bur. de p.* de la Foux. *Rel. de poste aux chev.*

VALIGNY-LE-MONIAL, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Cérilly, sur l'Auron, à 10 k. (2 l. ½) de Cérilly, 43 k. (9 l. ¾) de Moulins. *Pop.* 513. *B. de p.* de Cérilly.

VALINCO, golfe (*Liamone*), arr. de Sartène, à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) S. E. d'Ajaccio. Son entrée a 8 k. (2 l.) de large.

VALINES, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. d'Ault, à 15 k. (3 l. ¾) d'Abbeville, 5 myriam. (11 l. ¼) d'Amiens. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de St.-Maic, 503. *B. de p.* d'Abbeville. *R. de p.*

VALIONAY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Donnemarie, à 19 k. (4 l. ½) de Provins, 28 k. (6 l. ½) de Melun, 6 kilom. (1 l. ½) de Nangis. *Popular.* 131. *Bur. de poste* de Nangis.

VALIOUFFREY, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton d'Entraigues, sur la Bonne, à 42 k. (9 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 739. *Bur. de poste* de la Mure.

VALJOUGE, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Massiac, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Flour, 5 myriam. (12 l. ¼) d'Aurillac. *Popul.* 155. *Bur. de poste* de Massiac.

VALLA (LA), torrent (*Tanaro*). Il a sa source près de Montenotte inférieure, coule parallèlement à la Bormida orientale, et s'y jette à Spigno. Son cours est de 31 k. (7 l.)

VALLABRÈGUES, v. (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. d'Aramont, dans une île formée par le Rhône, à 5 k. (1 l. ¼) de Beaucaire, 22 k. (5 l.) de Nîmes. *Pop.* 1780. *Bur. de poste* de Beaucaire.

VALLAGE (LE). Ce petit pays dépendant du ci-dev. gouvernement de Champagne, étoit borné au septentrion par le Pertois, au levant par le Barrois, au midi par le Bassigny, une partie de la Bourgogne, et au couchant par la Champagne proprement dite. Il avoit environ 8 myr. (17 l.) du septentrion au midi, dans sa plus grande étendue, et 10 myr. (22 l.) du levant au couchant. Il étoit arrosé par l'Aube, la Marne, la Blaise et la Voire. Ses villes étoient : Joinville, capitale, Vaucouleurs, Vassy, Moutier-sur-Saux, Beaufort, Brienne, Bar-sur-Aube, la Ferté-sur-Aube, Clairvaux, Vandœuvres et Château-Vilain. Cette contrée a beaucoup de belles vallées abondantes, dans lesquelles on nourrit quantité de bestiaux. On y recueille toutes sortes de grains, et des vins assez bons. Ce pays fait actuellement partie des départemens de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse et de l'Aube.

VALLANCOGNE, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de St.-Geoir, à 5 k. (1 l. ¼) de Virieu, 9 k. (2 l. ¼) de la Tour-du-Pin. *Pop.* .... *Bur. de p.* de Virieu.

VALLANGOUJARD, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, près du Sausseront, à 9 k. (2 l. ¼) de Pontoise, 38 k. (8 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 265. *Bur. de p.* de Pontoise.

VALLANT, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry, près la Seine, à 19 k. (4 l. ½) d'Arcis-sur-Aube, 23 k. (5 l. ½) de Troyes, 4 k. (1 l.) de Méry-sur-Seine. *Popul.* 263. *Bureau de poste* de Méry-sur-Seine.

VALLANT, v. (*Yonne*), arr. et cant. ouest d'Auxerre, à 5 k. (1 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 415. *Bur. de poste* d'Auxerre.

VALLARAMBERT (*Mont-Blanc*). *Voyez* ROMBERT.

VALLAS, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Noiretable, à 25 kil. (5 l. ½) de Montbrison, 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Chamond. *P.* 410. *B. de p.* de St.-Chamond.

VALLAT (LE GRAND), rivière (*Var*), arr. d'Hyères, canton de Cuers. Sa source, à 2 k. (½ l.) N. N. O. de Carnoulles, coule au S. E., puis au S. S. O., reçoit plusieurs ruisseaux, et se rend dans le Latay, à 3 kil. (¾ de l.) N. d'Hyères.

VALLAURIE, v. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Grignan, près de la Berre, à 15 k. (3 l. ¾) de Montelimar, 6 m. (13 l.) de Valence. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Pierrelatte.

VALLAURIS, v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. d'Antibes, à 13 kil. (3 l.) de Grasse, 10 m. (23 l. ¼) de Toulon, 4 k. (1 l.) de Cannes. Ce village a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Antibes, 6e arrondissement maritime. *P.* 1484. *Bur. de p.* de Cannes.

VALLAVOIRE, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de la Motte-du-Caire, à 13 k. (3 l.) de Sisteron, 25 k. (5 l. ¾) de Digne. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Sisteron.

VALLAY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Pesmes, à 11 k. (2 l. ¾) de Gray, 5 myriam. (11 l. ½) de Vésoul. Il y a des fourneaux. *P.* 382. *B. de p.* de Gray.

VALLE, v. (*Golo*), arr. de Corte, cant. de Rostine, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 33 k. (7 l. ¼) S. O. de Bastia, 29 k. (6 l. ½) S. de St.-Florent. *Pop.* 262.

VALLE, v. (*Golo*), arr. de Corte, cant. d'Orezza, à 22 kil. (5 l.) de Corte, 40 k. (9 l.) de Bastia. *P.* 265.

VALLE, v. (*Golo*), arr. de Corte, cant. de Rostino, à 21 k. (4 l. ¾) de Corte, 32 k. (7 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 533.

VALLE, v. (*Golo*), arr. de Corte, cant. d'Alesani, à 22 kil. (5 l.) de Corte, 4 m. (10 l.) de Bastia. *P.* 705.

VALLE, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, cant. de Mezzana, à 13 k. (3 l.) d'Ajaccio, 4 m. (10 l.) de Sartene. *Pop.* 284.

VALLE-INFERIORE-DI-MOSSO, v. (*Sesia*), arr. de Biella, cant. de Mosso, à la jonction du Mosso et de

Digitized by Google

la Stroma, à 10 kil. (2 l. ¼) N. E. de Bielle. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Bielle.

VALLE-SUPERIORE-DI-MOSSO, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Mosso, dans une gorge au pied de hautes montagnes, près du torrent de Mosso, à 15 k. (3 l. ¼) N. E. de Bielle. *Pop.* 412. *Bur. de poste* de Bielle.

VALLE-S.-NICOLAO, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Dioglio, sur une colline dans la vallée de Strona, à 10 kil. (2 l. ½) N. E. de Bielle. *Pop.* 979. *Bur. de poste* de Bielle.

VALLESBIÈRES (LE), riv. (*Lozère*), arr. de Florac, cant. de Pont-de-Montvert. Sa source, à 4 k. (1 l.) N. p. O. de Pont-de-Montvert, coule au S., et se rend dans le Tarn, à 9 k. (2 l. ¼) E. p. N. de Florac.

VALLECALLE, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 14 k. (3 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 277.

VALLÉE (LA), v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de St.-Porchaire, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Saintes, 7 k. (1 l. ¾) de Tonnay-Charente. *Pop.* 517. *Bur. de poste* de Tonnay-Charente.

VALLÉE (LA), v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte, à 19 kil. (4 l. ½) de Commercy, 14 k. (3 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 301. *Bureau de poste* de Bar-sur-Ornain.

VALLÉE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Alepa, comm. de Bourray, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Arpajon, 15 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comp. celle de Bourray, 500. *B. de p.* d'Arpajon.

VALLÉE (LA PETITE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Limay, comm. de Fontenay-le-St.-Père, à 5 k. (1 l. ¼) de Mantes, 4 k. (1 l.) de Limay. *Pop.* compr. celle de Fontenay-le-St.-Père et dép. 739. *Bur. de poste* de Mantes.

VALLÉE (LA GRANDE), (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Limay, comm. de Fontenay-le-St.-Père, à 5 k. (1 l. ¼) de Mantes, 4 k. (1 l.) de Limay. *Pop.* comprise celle de Fontenay, 739. *Bureau de poste* de Mantes.

VALLÉE (GRANDE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Rambouillet, comm. de la Boissière, à 8 k. (2 l.) d'Epernon, 14 kil. (3 l. ¼) de Rambouillet. *Popul.* comp. celle de la Boissière et dép. 430. *Bur. de poste* d'Epernon, départ. d'Eure-et-Loir.

VALLÉE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, comm. de Goussonville, à 8 k. (2 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Goussonville, 260. *Bur. de p.* de Mantes.

VALLÉE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. d'Houdan, comm. de Boissets, à 9 kilom. (2 l. ¼) d'Houdan, 16 k. (3 l. ¾) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Boissets, 331. *Bur. de p.* d'Houdan.

VALLÉE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. et comm. de Montfort-l'Amaury, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 24 kil. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Monfort-l'Amaury.... *Bureau de poste* de Montfort-l'Amaury.

VALLÉE (PETITE), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de la Boissière, à 8 k. (2 l.) d'Epernon, 14 k. (3 l. ¼) de Rambouillet. *Pop.* comprise celle de la Boissière et dépend. 430. *Bur. de poste* d'Epernon, dép. d'Eure-et-Loir.

VALLÉE-AU-GERRIER (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de la Boissière, à 9 k. (2 l. ¼) d'Epernon, 13 k. (3 l.) de Rambouillet. *Pop.* compr. celle de la Boissière, 430. *Bur. de poste* d'Epernon, dép. d'Eure-et-Loir.

VALLÉE-AUX-BLEDS (LA), village (*Aisne*), arr. et cant. de Vervins, comm. d'Hauttion, à 9 k. (2 l. ¼) de Vervins. *P.* comp. celle d'Hauttion, 825. *Bur. de poste* de Vervins.

VALLÉE-AUX-PRINES (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, commune de Boissy-Mauvoisin, à 9 k. (2 l. ¼) de Mantes, 7 k. (1 l. ¾) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Boissy-Mauvoisin, 622. *B. de p.* de Mantes.

VALLÉE-BOTIN, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Méreville, comm. de Boissy-la-Rivière, à 6 k. (1 l. ½) d'Etampes, 7 k. (1 l. ¾) de Milly. *Pop.* compr. celle de Boissy, 659. *B. de p.* d'Etampes.

VALLÉE D'AUZE ET DE BAROUSSE, dans les Pyrénées; elles sont contiguës, quoique séparées par de hautes montagnes, et confinent au ci-dev. comté de Bigorre, vers l'occident; au Comminge, vers le nord; vers le midi, aux Pyrénées qui les séparent de l'Arragon; et aux élections de Comminges et de Rivière-Verdun, vers l'orient. Le climat y est tempéré dans la plaine, plus froid au voisinage des montagnes, et très-froid dans l'intérieur de ces mêmes montagnes. On recueille un peu de bled et d'autres grains dans ces vallées, dont la plus grande partie des terres sont en pâturages pour les bestiaux. On les échange avec les Espagnols contre de l'argent, du vin ou du bled. Ce qu'il y avoit jadis d'heureux pour ces vallées, c'est qu'au moyen du droit des passeries, le commerce alloit sans interruption. On trouve dans ces vallées plusieurs mines de fer, de plomb, avec des pierres azurées; il y a aussi des carrières de marbre dans plusieurs endroits; mais on a cessé d'y travailler. Ces deux vallées font partie du département des Hautes-Pyrénées.

VALLÉE DE NESTE, l'une des quatre vallées, dans le ci-dev. haut Armagnac. *La Barthe* en étoit le chef-lieu; les autres principaux lieux étoient, la *Bastide*, *Esparros*, *Sarrancolin*. Cette vallée dépend actuellement du département des Hautes-Pyrénées.

VALLÉE DE NIVERS OU LES VAUX. C'étoit un petit pays dans le ci-dev. Nivernois. Nevers en étoit la capitale. Les autres communes principales étoient: *Décize*, la *Charité-sur-Loire*, *Pouilly*. Ce pays fait aujourd'hui partie du département de la Nièvre.

VALLÉE-DES-FOSSES, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Mantes, canton d'Houdan, comm. de Bazinville, à 6 k. (1 l. ½) de la Queue, 20 kil. (4 l. ½) de Mantes. *Pop.* compris celle de Bazinville, 410. *Bur. de poste* de la Queue.

VALLÉE-DES-PRÉS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Bonnières, commune de Lommoye, à 5 k. (1 l. ¼) de Bonnières, 13 k. (3 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle de Lommoye, 433. *Bur. de poste* de Bonnières.

VALLÉE-D'YONNE (LA). Ce petit pays du ci-dev. Nivernois, dont le chef-lieu étoit *Clamecy*, fait actuellement partie du département de la Nièvre, où l'on trouve les productions, l'industrie et le commerce.

VALLÉE-MANCEAUX, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de Méreville, comm. d'Arrancourt, à 10 k. (2 l. ½) d'Etampes, 6 kil. (1 l. ½) de Méreville. *Pop.* compr. celle d'Arrancourt, 117. *Bur. de poste* d'Etampes.



Digitized by Google

Vallées (les), v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. d'Amboise, commune de Montreuil, à 10 kil. (2 l. ½) d'Amboise, 24 k. (5 l. ½) de Tours. *P.* compr. celle de Montreuil, 500. *Bur. de p.* d'Amboise.

Vallées (les), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Rambouillet, comm. d'Auffargis, à 9 k. (2 l. ¼) de Rambouillet, 20 kil. (4 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle d'Auffargis, 557. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Vallefin, v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 34 k. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de St.-Claude.

Valleger, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, canton de St.-André, comm. de Marcilly, à 10 k. (2 l. ½) de Dreux, 9 k. (2 l. ¼) de St.-André. *Pop.* compr. celle de Marcilly, 800. *Bur. de poste* de Dreux, dép. d'Eure-et-Loir.

Vallegue, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Villefranche, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 32 kilom. (7 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 526. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauragais.

Vallfiry, v. (*Léman*), arrond. de Genève, canton de St.-Julien, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Viry, 6 kil. (1 l. ½) E. p. S. de l'Ecluse, 14 k. (3 l. ¼) O. p. S. de Genève. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Carouge.

Vallemagne, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Mèze, comm. de Villevairac, à 8 kil. (2 l.) de Mèze, 24 k. (5 l. ½) de Montpellier. Il y avoit une abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1150. *P.* compr. celle de Villevairac, 1107. *Bur. de poste* de Mèze.

Vallen, île (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lannilis, entre les îles de Hent et de Vierge, à 1 kil. (¼ de l.) de la côte, 19 k. (4 l. ½) de Lesneven, 28 k. (6 l. ½) de Brest.

Vallen, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* Vahlen.

Vallendorf, v. (*Forêts*). *Voyez* Wallendorf.

Vallenne, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Vibraye, près de la Braye, à 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Calais, 4 myriam. (10 l. ¼) du Mans. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de St.-Calais.

Vallenzengo, v. (*Sesia*), arr. de Biella, cant. de Dioglio, sur un monticule, à 31 k. (7 l.) S. O. de Biella. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Biella.

Vallerange, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Tenquin-Gros, à 5 k. (1 l. ¼) de Morhange, 43 k. (9 l. ¾) de Metz, 13 kil. (3 l.) de Faulquemont. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Faulquemont.

Vallerag (Grau-de-), (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, à la décharge de l'étang de Vendre, dans la Méditerranée, à 14 k. (3 l. ¼) S. de Béziers.

Valleraugue, ville (*Gard*), arr. du Vigan, chef-l. de cant., sur l'Hérault, à 10 k. (2 l. ½) N. du Vigan, 6 m. (14 l. ½) N. O. de Nîmes, 24 k. (5 l. ½) E. N. E. de Saint-Jean-de-Bruel. On y fabrique des bas de coton. Il y a une carrière de granit veiné et tacheté de rouge. C'est la patrie de Laurent-Angliviel de *la Baumelle*, né en 1727; professeur de belles-lettres françaises en Danemarck, d'où il revint, avec le titre de conseiller et une pension: passant à Berlin, il y trouva Voltaire, qui d'abord l'accueillit; mais ils ne tardèrent pas à se brouiller, au sujet d'une brochure de *la Baumelle*, intitulée *Mes Pensées*, pour laquelle ce dernier fut mis à la Bastille. A peine il en fut sorti, que ses mémoires de Mainteuon l'y firent rentrer: en étant ressorti quelques mois après, il se retira dans la province et s'y maria. Rappelé à Paris par une dame de la cour, il obtint une place à la bibliothèque du Roi. Outre les ouvrages cités ci-dessus, on a de *la Beaumelle* des *Commentaires sur la Henriade*, et plusieurs autres ouvrages. *P.* comp. celle d'Ardelliers, 3913. *B. de p.* du Vigan.

Vallerayе, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Vassy, à 16 kilom. (3 l. ½) de St.-Dizier, 43 kilom. (9 l. ½) de Chaumont, 4 k. (1 l.) de Vassy. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Vassy.

Vallère, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant d'Azay-le-Rideau, à 24 k. (5 l. ½) de Chinon, 18 k. (4 l.) de Tours. *Pop.* 695. *Bur. de p.* d'Azay-le-Rideau.

Vallereuil, v. (*Dordogne*). *Voyez* Valaray.

Vallernes, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de la Motte-du-Caire, à 7 k. (1 l. ½) de Sisteron, 30 kilom. (6 l. ½) de Digne. *Pop.* 686. *Bur. de p.* de Sisteron.

Vallerot, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, sur le haut de la côte, près de l'Orne, à 4 k. (1 l.) S. de Briey, 21 k. (4 l. ½) N. O. de Meta, 23 k. (5 l. ½) S. O. de Thionville. *Pop.* compr. celle de la Neuville et Belair, 519. *Bur. de poste* de Briey.

Vallerot, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Noroy-le-Bourg, à 6 k. (1 l. ½) de Vésoul. *Pop.* compr. celle d'Autricourt, 254. *Bur. de poste* de Vésoul.

Vallerot-aux-Saules, village (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel, près du Madon, à 5 k. (1 l. ½) de Mirecourt, 23 k. (5 l. ½) d'Epinal. *P.* 210. *B. de p.* de Mirecourt.

Vallerot-les-Bellevaux, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, près de l'Oignon, à 18 k. (4 l.) de Besançon. *Populat.* 86. *Bur. de poste* de Besançon.

Vallerot-les-Bois, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Noroy, à 11 k. (2 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 545. *Bur. de poste* de Vésoul.

Vallerot-le-Secq, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel, à 10 k. (2 l. ½) de Darney, 32 k. (7 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 258. *Bur. de poste* de Darney.

Vallerot-les-Gilles, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 29 kil. (6 l. ½) de Pressigny, 6 m. (131. ½) de Chaumont. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Fay-Billot.

Vallerustic, v. (*Golo*), arr. de Corte, chef-lieu de canton, près d'Erone, à 8 k. (2 l.) S. p. O. de la Porte, 42 kil. (9 l. ½) S. S. O. de Bastia. *Pop.* . . . . . *Bureau de poste* de Corte.

Vallery, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, à 11 k. (2 l. ½) de Carouge, 6 m. (12 l. ½) de Chambéry, 14 kil. (3 l. ½) de Genève. *Pop.* 263. *Bureau de poste* de Genève.

Vallery, v. (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Cheroy, près de l'Orvanne, à 18 k. (4 l.) de Sens, 6 m. (14 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 706. *Bur. de p.* de Cheroy.

Vallès, forêt (*Mayenne*), arr. et cant. de Château-Gontier, à 4 k. (1 l.) S. O. de cette ville. Elle a 3506 mètres (1800 t.) de long, sur 1556 mèt. (800 t.) de large.

Vallestavia, v. (*Pyrénées-Orientales*). *Voyez* Ballestavie.

Vallesvilles ou Belleville, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, canton de Lanta, à 33 kil.

Digitized by Google

(7 l. ¼) de Revel, 16 k. (31 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 210. *Bur. de p.* de Caraman.

VALLET, v. (*Charente-Inférr.*), arr. de Jonzac, cant. de Montendre, à 9 k. (2 l. ½) de Montlieu, 5 m. (12 l. ½) de Saintes. *P.* 385. *B. de p.* de Montendre.

VALLETTA, val (*Stura*), petite vallée qui débouche dans celle de la Stura à Rua Foran : long. 8 kilom. (2 l.).

VALLETTE (LA), ruiss. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, canton de Guillestre. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Mont-Dauphin, coule au S. E., et se rend dans le Guil, à 4 k. (1 l.) de sa source.

VALLEVILLE, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Brionne, sur le Rille, à 13 kil. (3 l.) de Bernay, 34 k. (7 l. ¼) d'Evreux, 3 kilom. (¾ de l.) de Brionne. *Popul.* 224. *Bur. de poste* de Brionne.

VALLICA (LA), v. (*Golo*), arr. et cant. de Calvi, à 23 k. (5 l. ¼) de cet endroit, 41 k. (9 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 220.

VALLIÈRE, v. (*Moselle*), arr. de Briey, canton de Valleroy, sur l'Orne, à 7 kil. (1 l. ¾) de Briey, 21 k. (4 l. ¾) de Metz. *Pop.* comp. celle de Vichemont, 40. *Bur. de p.* de Briey.

VALLIER, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, près de la Moselle, à 2 k. (¼ l.) de Metz. *Pop.* comprise celle de Bordes et dépend., 501. *Bur. de poste* de Metz.

VALLIÈRES, v. (*Creuse*), arrond. d'Aubusson, cant. d'Evaux, sur la Villeneuve, ruiss., à 10 k. (2 l. ½) S. O. d'Aubusson, 32 k. (7 l. ½) S. S. E. de Guéret, 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de Felletin. Ce village est situé dans une plaine dont les terres produisent seigle, blé noir, avoine et raves. Les habitans, par l'abondance des foins et leur excellence, entretiennent et nourrissent un grand nombre de bestiaux dont ils font un commerce considérable dans leurs foires, ainsi qu'à celles de Felletin, Chénerailles, Jamage et Gouzou. *Pop.* 1960. *Bur. de poste* d'Aubusson.

VALLIÈRES, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. nord de Tours, près de la Loire, à 5 k. (1 l. ¼) de Tours. Il y a des forges et fourneaux dans cette commune. *Pop.* 418. *Bur. de poste* de Tours.

VALLIÈRES, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Montrichard, sur la Masse, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Aignan, 23 kilom. (5 l. ¼) de Blois, 9 kil. (2 l. ¼) de Montrichard. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Montrichard.

VALLIÈRES, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, canton de Rumilly, près de la Sier, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Annecy, 31 (7 l.) de Chambéry, 5 k. (1 l. ¼) de Rumilly. *Pop.* 480. *B. de p.* de Rumilly.

VALLIÈRES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, comm. de Santeuil, à 14 k. (3 l. ½) de Pontoise, 3 k. (½ de l.) de Marines. *Pop.* comp. celle de Santeuil, 218. *Bur. de poste* de Pontoise.

VALLIÈRES, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Sergines, comm. de Fleurigny, sur l'Oreuse, à 11 kil. (2 l. ¾) de Sens, 6 myriam. (13 l.) d'Auxerre. *Populat.* comprise celle de Fleurigny, 467. *Bur. de poste* de Sens.

VALLIERS, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource, à 11 k. (2 l. ¾) d'Ervy, 34 k. (7 l. ½) de Troyes, 9 k. (2 l. ¼) de Chaource. *Pop.* 379. *Bur. de p.* de Chaource.

VALLIQUIERVILLE, bourg (*Seine-Inférieure*), arr. de Caudebec, cant. d'Yvetot, à 9 k. (2 l. ¼) de Caudebec, 34 k. (7 l. ¾) de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Cretot. Ce bourg est situé près de la route de Rouen au Hâvre. Le clocher est une flèche très-élevée. Il y a des fabriques de velours de coton, de basins de différentes façons et grandeurs, et de toutes sortes de siamoises. *P.* 1618. *Bur. de poste* d'Yvetot.

VALLO, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Lanzo, sur un coteau, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Stura, à 22 kil. (5 l.) N. O. de Turin. *P.* 329. *B. de p.* de Turin.

VALLOGNES, ville (*Manche*). *Voy.* VALOGNES.

VALLOIRES, b. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, près de la Neuvanchette, à 15 k. (3 l. ½) S. p. E. de Saint-Jean-de-Maurienne, 6 myr. (13 l.) S. E. de Chambéry, 38 kilom. (8 l. ½) N. p. O. de Briançon. *Pop.* 1863. *Bur. de p.* de Saint-Jean-de-Maurienne.

VALLOIS, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller, près de l'Agne, à 14 kilom. (3 l. ½) de Lunéville, 37 kilom. (8 l. ½) de Nancy. *Pop.* 370. *Bur. de poste* de Lunéville.

VALLOIS (LES TROIS), v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Darney, sur le Madon, à 9 kil. (2 l. ¼) de Darney, 23 kil. (5 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 236. *Bur. de p.* de Darney.

VALLON, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Samoen, à 5 k. (1 l. ¼) E. de cet endroit, 18 kil. (4 l.) E. p. N. de Cluses, 5 myr. (11 l. ¾) E. S. E. de Genève. *Pop.* 412. *Bur. de poste* de Cluses.

VALLON, bourg (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, chef-lieu de cant., entre l'Ardèche et l'Ibie, à 14 kil. (3 l. ½) S. E. de Joyeuse, 40 kil. (9 l.) S. p. O. de Privas, 24 kilom. (5 l. ½) O. S. O. de Viviers. Il y a des tanneries pour la fabrication des cuirs, et des mines de houille. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1730. *Bur. de poste* de Barjac, département du Gard.

VALLON, riv. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Champlitte, près duquel elle prend sa source, à 11 k. (2 l. ½) E. N. E. de Champlitte, 37 k. (8 l. ½) O. de Vésoul. Elle a environ 13 k. (3 l.) de cours, et se jette dans la Saone, à 19 k. (4 l. ¼) E. de Champlitte.

VALLON, bourg (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Loué, près du Gesy, ruisseau, à 20 k. (4 l. ½) O. S. O. du Mans, 24 kil. (5 l. ½) N. E. de Sablé, 16 k. (3 l. ¾) N. de Malicorne. Ce bourg, qui recueille beaucoup de grains, a plusieurs fabriques de toile. *Pop.* 1474. *Bur. de poste* du Mans.

VALLON (LE), rivière (*Var*), arr. de Grasse, canton de Coursegoules. Sa source, à 4 k. (1 l.) N. O. de cet endroit, coule à l'E., prend le nom de *Bouyon*, et va au N. E. se rendre dans l'Esteron, à 2 kilom. (¼ l.) N. O. des Deux-Frères, 16 k. (3 l. ¾) N. de St.-Paul.

VALLON-DE-GRASSE (LE), rivière (*Var*), arr. de Grasse, canton de Saint-Vallier. Sa source, à 5 kilom. (1 l. ½) N. N. O. de Grasse, coule au S. E., puis au S., prend le nom de *Mouranchon*, et se rend dans la Siagne, à 8 k. (2 l.) S. de Grasse.

VALLON-TROIS-COLLECTES, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. d'Hérisson, près du Cher, à 19 kil. (4 l. ½) de Cérilly, 5 m. (12 l. ½) de Moulins, 9 kil. (2 l. ¼) d'Hérisson. *Pop.* 950. *Bureau de poste* d'Hérisson.

VALLONET, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de St.-Jean-de-Maurienne, comm. de St.-Jean-d'Arve, à 4 m. (10 l. ½) de Chambéry, 21 k.

Digitized by Google

(2 l. ¾) de St.-Jean-de-Maurienne. *P.* compr. celle de St.-Jean-d'Arve, 1766. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

VALLONGUE, vallée (*Ariège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, le long de la rivière d'Auboüigane ; elle a 8 k. (2 l.) de long.

VALLONGUE, v. (*Lozère*). *Voyez* SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUES.

VALLONGUÈRE, v. (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. de St.-Mamet, près de la Brêtenne, à 16 k. (31. ½) de Sommières, 13 k. (3 l.) de Nîmes. *Popul.* compr. celle de Gajan, 282. *Bur. de poste* de Nîmes.

VALLONNE, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Pont-de-Roide, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, 5 myr. (11 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

VALLORET, v. (*Tarn*). *Voy.* ST.-AMANS-DE-VALLHORET.

VALLOS, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, canton de Valgorge, comm. de Foules, à 13 k. (3 l.) de Joyeuse, 36 k. (8 l.) de Privas, 9 k. (2 l. ½) de l'Argentière. *Pop.* comp. celle de la Boulle, 720. *Bur. de poste* de l'Argentière.

VALLOUISE, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton de l'Argentière, sur le Gy, à 13 k. (3 l.) O. p. S. de Briançon, 4 m. (10 l.) N. E. de Gap. Il y a une mine de plomb non exploitée. *Pop.* 3287. *Bur. de poste* de Briançon.

VALLOURE (LA), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Allevard. Sa source, à 13 k. (3 l.) S. S. E. de cet endroit, dans les lacs de Mure, de la Laita et du lac noir, coule à l'O. et se rend dans l'Ozeins, à 13 k. (3 l.) S. d'Allevard.

VALLY OU VALIER, v. (*Léman*), arr. et cant. de Thonon, à 3 kilom. (¾ de l.) N. de Ludlin, 8 k. (2 l.) S. E. de Thonon, 39 k. (8 l. ¾) E. de Genève. *Pop.* 383. *Bur. de poste* de Thonon.

VALMACCA, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur un ruisseau, près du Pô, à 10 kil. (2 l. ½) S. E. de Casal. *Popul.* 1011. *Bur. de poste* de Casal.

VALMAGNE (LA), riv. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Céret. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de cette ville, coule au N. E., puis à l'E. S. E., et se rend dans le Tech, au N. E. de Boulon.

VALMALA, v. (*Stura*), arr. de Coni, entre deux montagnes, sur un ruisseau qui tombe dans la Vraita, à 20 kil. (4 l. ½) N. O. de Cuneo. *Pop.* 250.

VALMANDOIS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de l'Isle-Adam, sur la Sausseron, à 8 kil. (2 l.) de Pontoise, 33 k. (7 l. ½) de Versailles. *Pop.* 374. *Bur. de poste* de Pontoise.

VALMANYA, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Vinça, sur le Lentilla, à 11 kilom. (2 l. ½) de Prades, 34 k. (7 l. ¾) de Perpignan. *Pop.* 290. *Bur. de p.* de Perpignan.

VALMARTIN, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly-la-Machine, comm. de la Brêtèche-St.-Nom, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Versailles. *Pop.* comprise celle de la Brêtèche-St.-Nom, 996. *Bur. de p.* de Versailles.

VALMASÈLES, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Clermont, à 14 kil. (3 l. ½) de Lodève, 4 myr. (10 l. ½) de Montpellier, 11 kilom. (2 l. ¾) de Clermont-de-Lodève. *Pop.* 134. *Bur. de p.* de Clermont-de-Lodève.

VALMENIER, bourg (*Mont-Blanc*), arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, à 15 kil. (3 l. ½) de Saint-Jean-de-Maurienne, 6 m. (13 l.) de Chambéry. On a découvert dans les environs une mine de plomb. *Pop.* 602. *Bur. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

VALMERAY, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Bourguebus, sur la Muancé, à 18 kilom. (4 l.) de Caen, 6 k. (1 l. ½) de Croissanville. *Popul.* 48. *Bur. de poste* de Croissanville.

VALMESTROFF, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launstroff, près du ruisseau de Bibiche, à 6 k. (1 l. ½) de Thionville, 28 k. (6 l. ½) de Metz. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Thionville.

VALMIGÈRE, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Arques, à 15 k. (3 l. ½) de Limoux, 27 kil. (6 l.) de Carcassonne. *Pop.* 115. *Bur. de poste* de Limoux.

VALMITTE (LA), v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château, comm. de Rozier, à 27 k. (6 l.) de Montbrison, 43 k. (9 l. ½) de Feurs. *Pop.* comp. celle de Rozier et dépend., 760. *B. de p.* de Montbrison.

VALMONT, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de St.-Avold, à 30 k. (6 l. ½) de Sarguemine, 38 k. (8 l. ½) de Metz, 2 k. (½ l.) de St.-Avold. *Pop.* 481. *Bur. de poste* de St.-Avold.

VALMONT, bourg (*Seine-Infér.*), arr. d'Yvetot, ch.-l. de cant., sur la rivière de Valmont, à 8 k. (2 l.) E. de l'Écamp, 5 myr. (12 l.) N. O. de Rouen, 9 kilom. (2 l. ¼) S. O. de Cany. C'étoit le siége d'une juridiction, et d'un doyenné rural. Il y avoit une abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée en 1069, par Nicolas d'Etouville ; elle rapportoit 10,000 l. *Pop.* 311. *Bur. de poste.*

VALMORENCY (LA), v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Rocroy, sur la Riezc, à 9 k. (2 l. ½) de Rocroy, 18 kil. (4 l.) de Charleville, 6 k. (1 l. ½) de Maubert-Fontaine. *Popul.* 288. *Bur. de poste* de Maubert-Fontaine.

VALMUNSTER, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, à 31 k. (7 l.) de Metz, 9 kil. (2 l. ¼) de Boulay. *Pop.* comp. celle de Velving, 365. *Bur. de poste* de Boulay.

VALMY, v. (*Marne*), arrond. et cant. de Ste.-Menéhould, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Châlons. *Pop.* 412. *Bur. de p.* de Ste.-Menéhould.

VALNAIS, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Ducler, comm. de Quevillon, à 11 k. (2 l. ¾) de Rouen, 9 k. (2 l. ¼) de Ducler. *Pop.* comp. celle de Quevillon, 420. *Bur. de p.* de Rouen.

VALNAY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Saint-Hilaire, à 3 k. (¾ de l.) d'Etampes. *Pop.* comp. celle de St.-Hilaire, 233. *Bur. de poste* d'Etampes.

VALOGNES, ville (*Manche*), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur un ruiss., à 28 k. (6 l. ½) N. O. de Carentan, 9 m. (20 l.) de Caen, 5 m. (11 l.) N. de Coutances, 35 m. (73 l.) O. N. O. de Paris. Long. 16. 11. lat. 49. 30. Cette ville étoit la capitale de la presqu'île du ci-dev. Cotentin. Elle prend son nom de sa situation dans un vallon, près des ruines d'une ancienne ville d'Alonne, qui, dit-on, étoit considérable du temps des Romains. Après l'incendie qui détruisit cette première ville, les habitans qui échappèrent aux flammes, en rebâtirent une autre dans le vallon qui étoit au bas. Celle-ci est devenue assez importante par ses relations avec tous les ports circonvoisins, parce qu'elle se trouve placée au centre, et qu'elle a des débouchés faciles qui favorisent son commerce. La ville

Digitized by Google

et le château de Valognes étoient, au seizième siècle, entre les mains du roi de Navarre, Charles II, dit le *Mauvais*, qui se joignit aux Anglais contre la maison royale de France, dont il sortoit lui-même. En 1354, Jacques de Bourbon, connétable de France, conclut avec lui dans cette ville un traité, et acheta la paix 100,000 écus de Valognes. Le roi de Navarre forma de nouvelles intrigues, et cette ville fut prise sur lui en 1363 par Bertrand du Guesclin. Ce brave capitaine, dont le nom seul avoit fait trembler les autres villes du Cotentin, ne se rendit pas maître de Valognes avec la même facilité : le château, construit dès le temps de Clovis, étoit très-bien fortifié; il ne fut pris qu'après plusieurs assauts. En 1404, Charles III, qui avoit succédé à Charles *le Mauvais*, son père, dans le royaume de Navarre, céda à Charles VI, roi de France, tous les droits qu'il avoit sur cette ville. Sous Charles VII, en 1450, Kyriel, général anglais, ayant débarqué à Cherbourg avec trois mille hommes, et s'étant fait joindre par des détachemens des garnisons de Caen et de Vire, alla mettre le siége devant Valognes, que les Français avoient repris l'année précédente. Le gouverneur de cette ville étoit *Abel Rouault*, gentilhomme de Poitou, frère de Joachim Rouault, seigneur de Gamaches, capitaine célèbre dans l'histoire des guerres du règne de Charles VII. Il se défendit pendant trois semaines avec beaucoup de valeur; mais le secours qu'on préparoit pour faire lever ce siége n'ayant pu être assez tôt prêt, il capitula. Cette conquête anima le courage des Anglais, qui prirent ensuite la route de Bayeux, dans l'espérance de remporter de plus grands avantages. Mais peu après, savoir le 15 avril de la même année, ils furent défaits à la bataille qui se donna au petit village de Fourmigny, entre Carentan et Bayeux. Les troupes françaises reprirent Valognes avec les autres villes dont les ennemis s'étoient emparés; et ceux-ci furent bientôt chassés de toute la Normandie, par la prise de Cherbourg, le 12 août de la même année. En 1574, le comte de Montgommery et les Calvinistes se rendirent maîtres de Valognes; mais ils n'y furent pas long-temps : cependant ils y firent de grands ravages. En 1649, pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, le comte de Matignon assiégea et prit le château de Valognes, après treize jours de siége.

Cette ville étoit le siége d'un grand nombre de juridictions, bailliage, élection, vicomté, sénéchaussée, mairie, juges de traites, maîtrise des eaux et forêts, et officialité. Cette multitude de tribunaux y entretenoit un grand nombre d'avocats, de procureurs et de jeunes praticiens. Quoique cette ville n'eût point de fortifications et ne fût point un gouvernement de place, elle avoit toujours eu des gouverneurs dans les temps les plus éloignés. C'étoit la résidence d'une brigade de maréchaussée, et d'un lieutenant des maréchaux de France, pour les villes de Valognes, Carentan et St.-Sauveur-le-Vicomte. On y voyoit un fort château qui fut démoli en 1689. Tous les vestiges et les ruines de l'ancienne ville d'Alonne prouvent que le proconsul ou le premier magistrat romain y faisoit sa résidence. Outre deux églises paroissiales, il y avoit des Sœurs grises, un couvent de Capucins, un de Cordeliers, une abbaye de Bénédictins, et un séminaire. Cette ville a un hôtel-dieu et un hôpital général; une manufacture de draps et une de porcelaine. Les tanneurs de cette ville font un assez grand commerce de cuirs qu'ils apprêtent. On y fabrique des gants dont le débit est considérable, de la toile et du fil. Le beurre salé est aussi une branche de son commerce.

C'est la patrie de Pierre *le Tourneur*, membre de l'académie d'Arras, et censeur royal, né en 1736, mort le 24 janvier 1788. Il a donné la traduction des *Œuvres d'Young*, celle du *Théâtre de Sakespear*, une nouvelle de *Clarisse Harlowe*. — Félix *Vicq-d'Azyr*, né en 1748, mort à Paris le 2 messidor an 2 (20 juin 1794). Il étoit docteur de la faculté de médecine de Paris, membre de l'académie des sciences, de l'académie française, commissaire général des épizooties, secrétaire perpétuel de la société de médecine, et membre de plusieurs académies savantes. Il est peu d'hommes qui aient marché avec plus d'éclat dans la carrière des sciences, et qui y aient acquis plus de titres à la reconnoissance publique.

La ville de Valognes est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que celui des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. C'est aussi la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 6798. *B. de p. Rel. de p.*

VALOIRES, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Rue, comm. d'Argoules, sur l'Aube, à 27 kilom. (6 l.) d'Abbeville, 1 m. (3 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Argoules et dépend., 812. *Bur. de p.* de Montreuil-sur-mer, départ. du Pas-de-Calais.

VALOIS (LE), ci-dev. comté. *Voy.* FRANCE, tableau, *page* 411.

VALOIS, village (*Cantal*). *Voyez* ST.-MARTIN-DE-VALOIS.

VALOJOULS, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Montignac, à 5 k. (1 l. ¼) de Montignac, 39 kilom. (8 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 530. *Bur. de poste* de Montignac.

VALERI, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barres, à 27 kil. (6 l.) d'Espalion, 11 kil. (2 l. ¾) de Mur-de-Barrez. *Pop.... Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

VALONET, col (*Stura*), passage de la vallée de Stura dans celle de St.-Etienne (Alpes-Maritimes), de Ponte-Bernardo à St.-Antoine, 15 k. (3 l. ¼).

VALONNIÈRES (COL DE LA), mont. (*Hautes-Alpes*), arrond. d'Embrun, cant. de Guillestre, à 8 k. (2 l.) S. S. E. de cet endroit. Elle a du N. au S. 4 k. (1 l.) de long.

VALORCINE, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Chamonix, à 30 k. (6 l. ½) de Sallanches. Aux environs de ce village on trouve, en montant obliquement du côté du sud, de grands blocs d'un schiste gris, quelquefois même d'un violet décidé, qui renferment une grande quantité de cailloux étrangers en forme de *poudingues* dont ils portent le nom. Ces cailloux contiennent des roches feuilletées de quartz et de mica. Au-dessus de ces poudingues on trouve, du côté du sud, des ardoises ou pierres calcaires bleuâtres mêlées de mica. *Pop.* 1107. *Bur. de p.* de Sallanches.

VALORBILLE, v. (*Doubs*), arr. et cant. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) de Besançon. *P.* 248. *Bur. de p.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

VALORGE, village, (*Loire*). *Voyez* ST.-CYR-DE-VALORGE.

VALORIA, ham. (*Stura*), arr. de

Digitized by Google

Coni, cant. de Demonte, entre deux collines sur un torrent qui tombe dans la Stura, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Cuneo. *P.* 128. *B. de p.* de Coni.

**Valory**, v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, comm. de Solliès-le-Pont, à 11 k. (2 l. ½) de Toulon, 7 k. (1 l. ½) de Cuers. *Pop.* comp. celle de Solliès-le-Pont, 2722. *Bur. de poste* de Toulon.

**Valouise** (col de), m. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de Monestier, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de Monestier.

**Valouse**, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, à 13 k. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 97. *Bur. de p.* de Nions.

**Valouse** (la), riv. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Clergoux. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) E. de Tulle, coule à l'O. et se rend dans la Corrèze, ayant reçu les eaux de la Montane, à 1 k. (¼ de l.) S. de Tulle.

**Valoux**, v. (*Ardèche*). *Voyez* St.-Etienne-de-Valoux.

**Valouze** (la), riv. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Grand-Jumillac. Sa source, à 31 k. (7 l.) N. d'Exideuil, 2 k. (½ l.) S. p. E. de Charlus, coule au S. et se rend dans l'Isle, à 13 k. (3 l.) N. p. O. d'Exideuil.

**Valouze** (la), riv. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saulnier, cant. d'Orgelet. Sa source près d'Onnoz, village, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. E. d'Orgelet, remonte au N. à 2 k. (½ l.) d'Orgelet, retourne au S., reçoit plusieurs ruisseaux, et se jette dans l'Ain, à 3 k. S. par O. d'Orgelet.

**Valpellina**, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, sur la droite de la Pellnia près d'un ruisseau, à 18 k. (4 l.) N. E. de Rosta. *P.* 520. *B. de p.* d'Aoste.

**Valpendant**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen, comm. de Maffliers, à 5 k. (1 l. ¼) de Beaumont-sur-Oise, 15 kilom. (3 l. ¾) de Pontoise. *Pop.* comprise celle de Maffliers, 446. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Oise.

**Valperga**, bourg (*Doire*), arr. d'Ivrée, dans une exposition magnifique sur une colline d'où la vue est immense, à 36 kilom. (8 l.) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 3300. *Bur. de poste* de Chivas.

**Valpersviller**, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Lorquin, à 11 k. (2 l. ¾) de Sarrebourg, 7 m. (14 l.) de Nancy. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

**Valpianse** (la), mont. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de cet endroit, celle de l'E. à l'O. 4 k. (1 l.), et en remontant au N. E. 5 k. (1 l. ¼) de long.

**Valprato**, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, à la gauche de la Soana, à 31 k. (7 l.) O. d'Ivrée. *Pop.* 680. *Bur. de poste* d'Ivrée.

**Valpreux**, bourg (*Indre-et-Loire*). *Voy.* Chateau-la-Vallière.

**Valpionde**, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Moncuq, à 11 k. (2 l. ½) de Lauzerte, 28 k. (6 l. ¼) de Cahors. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de Lauzerte.

**Valprivas**, v. (*Haute-Loire*), arr. d'Yssengeaux, cant. de Barle, comm. de Tiranges, à 9 k. (2 l. ¼) de Monistrol, 32 k. (7 l. ½) du Puy. *Pop.* 615. *Bur. de p.* de Monistrol.

**Valpuiseaux**, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, cant. de Milly, à 9 k. (2 l. ¼) d'Etampes; 5 myr. (11 l.) de Versailles, 11 k. (2 l. ¾) de Milly. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Milly.

**Valquières**, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas, comm. de Dio, à 9 k. (2 l. ½) de Lodève, 5 m. (11 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* réunie à Dio, 349. *Bur. de poste* de Lodève.

**Valrargues**, v. (*Gard*). *Voyez* Valerargues.

**Valréas**, ville (*Vaucluse*), arr. d'Orange, ch.-l. de cant., au pied des montagnes du ci-dev. Dauphiné, à 38 k. (8 l. ½) N. de Carpentras, 10 myriam. (23 l.) N. N. O. d'Aix, 6 m. (14 l. ½) d'Avignon. Cette ville du comtat vénaissin, enclavée dans le ci-devant Dauphiné, a vu naître Pierre de *Saint-Louis*, carme de profession, auteur d'un poëme en l'honneur de Ste.-Madelaine où le rossignol et les pinsons sont des *luths animés*, des *orgues vivantes*, des *syrènes volantes*; les arbres de *vieux barbons*, de *grands enfans d'une plus grande mère*, *d'énormes géans*, des *colosses éternels*. — Jean-Siffren *Maury*, prédicateur du roi, membre de l'Académie française, de l'Assemblée constituante, à présent cardinal à Rome, évêque de Montéfiascone et de Corneto, né le 26 juin 1746. C'étoit un des plus grands orateurs de l'Assemblée constituante et des défenseurs de la monarchie. On a de lui : *Eloge funèbre de M. le Dauphin*; *Discours sur la paix*, qui a concouru pour le prix de l'Académie française; *Réflexions sur les Sermons nouveaux de Bossuet*; *Principes de l'éloquence pour la chaire et le barreau*; *Eloge de Fénélon*, qui a obtenu l'accessit de l'Académie française; *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature*. Valréas est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 3327. *Bur. de poste*.

**Valriscle**, v. (*Gard*). *Voyez* St.-Jean-de-Valleriscle.

**Valromey**. C'étoit un petit pays qui faisoit partie de la ci-dev. province de Bugey, dans laquelle il est enclavé : l'un et l'autre dépendoient du gouvernement militaire du duché de Bourgogne. Le Valromey ne comprenoit que dix-huit paroisses, dont Châteauneuf, qui étoit la plus considérable, et en étoit aussi la capitale. Louis XIII, au commencement du 17e siècle, l'érigea en marquisat en faveur de la maison d'Urfé. C'étoit un mandement qui députoit aux assemblées du Bugey : ce pays fait partie aujourd'hui du département de l'Ain.

**Valros**, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de Servian, à 15 k. (3 l. ½) de Béziers, 4 m. (10 l. ½) de Montpellier, 7 k. (1 l. ¾) de Pézenas. *Pop.* 405. *Pur. de poste* de Pézenas.

**Valroufié**, v. (*Lot*), arr. et cant. nord de Cahors, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Cahors.

**Valroumanne**, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Bourg-de-Visat, comm. de Montagudet, à 2 k. (½ l.) de Lauzerte, 33 k. (7 l. ½) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Montagudet, 491. *Bur. de poste* de Lauzerte.

**Vals**, bourg (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. d'Aubenas, à 20 kil. (4 l. ½) de Privas, 6 k. (1 l. ½) du Rhône, 30 k. (7 l. ½) de Viviers, 6 k. (1 l. ½) d'Aubenas. Il y a près de ce bourg quatre sources d'eaux minérales, auxquelles on donne les noms de *la Marquise*, *la Dominique*, *la St.-Jean* et *la Marie*. Les eaux de ces quatre sources sont acidules et rafraîchissantes. On leur attribue une vertu apéritive et diurétique. Elles conviennent très-bien dans les suppressions du flux menstruel, les pâles couleurs, la jaunisse et les autres affections cachectiques. Il y a une fabrique de soie, une manufacture de papier, un moulin à farine et une tannerie. *Pop.* 1991. *Bur. de poste* d'Aubenas.



Digitized by Google

VALS, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. et comm. de Varilhes, à 7 k. (1 l. ¾) de Pamiers. *Popul.* comprise celle de Varilhes, 1350. *Bur. de p.* de Pamiers.

VALS, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. de Mirepoix, près du Lers, à 8 k. (2 l.) de Mirepoix, 31 k. (7 l.) de Tarascon. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Mirepoix.

VALS, v. (*Drôme*). *Voy.* ST.-BARTHELEMY-DE-VALS.

VALS, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. sud-est du Puy, sur la Dolezon, à 2 k. (½ l.) du Puy. *Popul.* 976. *Bur. de p.* du Puy.

VALS, v. (*Tarn*). *Voy.* ST.-JEAN-DE-VALS.

VALS-LE-CHATEL, v. (*Haute-Loire*). *Voy.* VALLE-CHATEL.

VALSAINTE, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de Banon, à 13 kilom. (3 l.) de Forcalquier, 5 myr. (11 l. ¼) de Digne. Il y a une verrerie. *P.* 59. *B. de poste* de Forcalquier.

VALSARNAGE, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur la rive droite de la Sarrange, à 22 k. (5 l.) S. O. d'Aoste. *Pop.* 610. *Bur. de p.* d'Aoste.

VALSCHARONNE, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Volmunster, à 10 k. (2 l. ½) de Bitche, 9 myr. (20 l. ¼) de Metz. On voit une ancienne fontaine minérale, appelée la *Fontaine des Forêts*. Les médailles trouvées en différens endroits de ce village, ainsi que des inscriptions antiques, et les vestiges d'une route romaine que l'on voit encore dans la forêt nommée *Hombarienwaldt*, au nord de ce village, donnent lieu à penser que ces eaux étoient connues du temps des Romains, et qu'elles n'ont été que renouvelées par l'empereur Frédéric-Barbe-rousse. Ces eaux donnent du pétrole, mais la source est négligée depuis long-temps. *Pop.* 649. *Bur. de poste* de Bitche.

VALSÉGURE, v. (*Haute-Garonne*), arr., cant. et comm. de Villefranche-de-Lauragais, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Villefranche. *B. de p.* de Villefranche.

VALSEMÉ, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-l'Evêque, 39 k. (8 l. ¼) de Caen. *Pop.* 103. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

VALSERINE, riv. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Bouchoux. Elle prend sa source près la crête de Céra, montagne, à 8 k. (2 l.) S. de St.-Claude, coule au pied du Jura, passe près de Chatillon-de-Michaille, à 5 k. (1 l. ¼) S. duquel elle se jette dans le Rhône.

VALSERINE (LA), riv. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Gex, à 8 k. (2 l.) N. duquel elle prend sa source, coule au S., suit les limites du département du Jura, descend à Chatillon-de-Michaille, qu'elle arrose, et tournant au S. E., se rend dans le Rhône, à 4 k. (1 l.) S. E. de Chatillon. Elle a 42 k. (9 l. ½) de cours.

VALSERRES, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de la Bastie-Neuve, sur la Vence, à 30 kil. (6 l. ¾) d'Embrun, 8 kil. (2 l.) de Gap. *Pop.* 329. *Bur. de poste* de Gap.

VALSERY, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 13 k. (3 l.) de Soissons, 43 kil. (9 l. ¾) de Laon, 9 k. (2 l. ¼) de Villers-Cotterets. Il y avoit une abbaye de Prémontrés, fondée en 1122. *P.* 48. *B. de p.* de Villers-Cotterets.

VALSONNE, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Tarare, sur la Soanen, à 22 k. (5 l.) de Villefranche, 37 k. (8 l. ¼) de Lyon, 5 k. (1 l. ¼) de Tarare. *Pop.* 1113. *Bur. de poste* de Tarare.

VALTIN (LE), v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Fraize, à 22 k. (5 l.) de St.-Dié, 43 k. (9 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* 434. *Bur. de p.* de St.-Dié.

VALTOURNANCHE, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur la gauche du torrent et dans la vallée du même nom, à 40 k. (9 l.) N. E. d'Aoste, au pied d'une haute montagne. *P.* 1407. *Bur. de poste* d'Aoste.

VALVERDE, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, dans une petite plaine sur un petit ruisseau qui se jette dans la Ridone, à 33 k. (7 l. ¾) N. O. de Bobbio. *P.* 849. *B. de p.* de Voguère.

VALVIG, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Treis, sur la Moselle, à 5 k. (1 l. ¼) O. p. S. de Treis, 4 k. (1 l.) N. de Beilstein, 39 k. (8 l. ¼) S. O. de Coblentz, 21 k. (4 l. ¾) de Trarbach. *P.* 160. *Bur. de poste* de Trarbach.

VALVION-FERME, v. (*Somme*), arr. et cant. de Doulens, comm. de Beauquêne, à 8 k. (2 l.) de Doulens, 23 kil. (5 l. ¾) d'Amiens. *P.* compr. celle de Beauquêne, 2046. *Bur. de poste* de Doulens.

VALZERGUES, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Albin, comm. de Galgan, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Albin, 36 k. (8 l.) de Rhodez. *Pop.* compr. celle de Galgan, 1152. *Bur. de poste* de Rignac.

VALZHOF, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, comm. d'Oberbærastadt, à 4 k. (1 l.) de Winweiler, 8 kil. (2 l.) de Goelheim, 5 m. (11 l. ¼) de Mayence. *Pop.* compr. celle d'Oberbærastadt et dépend. 515.

VAMBÉ (*Oise*). *Voyez* ST.-MARTIN-DE-VAMBÉ.

VANAULT-LES-DAMES, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heiltz-le-Maurupt, à 19 k. (4 l. ¼) N. E. de Vitry, 31 k. (7 l.) E. p. S. de Châlons, 7 kilom. (1 l. ¼) O. S. O. de Charmont. *Pop.* 588. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

VANAULT-LE-CHATEL, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heilz-le-Maurupt, à 19 k. (4 l. ¼) de Vitry, 29 k. (6 l. ½) de Châlons. *P.* comp. celle de la ferme Broués, 479. *B. de p.* de Vitry-sur-Marne.

VANÇAIS, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chenay, à 23 k. (5 l. ½) de St.-Maixent, 40 k. (9 l.) de Niort, 10 k. (2 l. ½) de Couhé. On entretient, dans ce village, un haras de baudets. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Couhé, dép. de la Vienne.

VANÇAY, v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* ST.-AVERTIN.

VANCE, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. d'Etale, sur la Semoy, à 5 k. (1 l. ¼) E. d'Etale, 10 k. (2 l. ½) O. p. S. d'Arlon, 37 k. (8 l. ½) O. p. S. de Luxembourg. *Pop.* 433. *Bur. de poste* d'Arlon.

VANCE, v. (*Isère*). *V.* ST.-EGRÈVE.

VANCÉ, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de St.-Calais, sur la Tusson, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Calais, 39 kilom. (8 l. ½) du Mans. Il y a une fabrique de toiles. *Pop.* 967. *Bur. de poste* de St.-Calais.

VANCE (LA), riv. (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Taulignan. Sa source, à 8 k. (2 l.) O. p. N. de Taulignan, coule au S. S. O., et se rend dans la Berre, à 8 k. (2 l.) S. S. O. de sa source.

VANÇON (LE), riv. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Sisteron. Sa source, à 13 k. (3 l.) E. de St.-Gemies, coule à l'O., puis au S. O., et se rend dans la Durance, à 24 k. (5 l. ½) S. O. de sa source.

VANDEBOURCY, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalise, comm. de Tavigny, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Steinbach, 5 k. (1 l. ¼) S. E. d'Houffalise, 6 m. (13 l. ½)

N. N. O. de Luxembourg, 14 kil. (3 l. ¼) de Bastogne. *Pop.* compr. celle de Tavigny, 368. *Bur. de poste* de Bastogne.

VANDEL, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de St.-Aubin, près du Coesnon, à 9 k. (2 l. ¼) de Fougères, 34 kil. (7 l. ¾) de Rennes. Il y a des tanneries pour cuirs d'empeigne. *P.* 446. *Bur. de p.* de Fougères.

VANDELAINVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, près du Mad, à 15 k. (3 l.) de Pont-à-Mousson, 39 kilom. (8 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

VANDELANS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Rioz, sur l'Oignon, à 25 k. (5 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 137. *B. de p.* de Rioz.

VANDELÉE (LA), v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de St.-Malo-de-la-Lande, près du ruiss. du Blondel, à 3 k. (¾ de l.) de Coutances. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Granville, 3e arrondissement maritime. *Pop.* 606. *Bur. de poste* de Coutances.

VANDELEVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Colombey, à 8 k. (2 l.) S. O. de Vezelise, 35 k. (7 l. ¼) S. O. de Nancy, 18 kilom. (4 l.) N. O. de Mirecourt. *P.* 494. *Bur. de poste* de Vezelise.

VANDELICOURT, v. (*Oise*), arr. de Compiègne, cant. de Ressons, sur la Matz, à 16 k. (3 l. ¼) de Noyon, 5 m. (11 l. ½) de Beauvais, 21 kilom. (2 l. ¾) de Compiègne. *Pop.* 256. *Bur. de p.* de Compiègne.

VANDENESSE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Pouilly, à 13 k. (3 l.) d'Arnay, 33 k. (7 l. ½) de Dijon. *Pop.* 392. *Bur. de poste* d'Arnay.

VANDENESSE, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-en-Gilbert, à 8 k. (2 l.) de Moulins, 4 m. (10 l. ½) de Nevers. Il y a un fourneau où il se fait de la fonte en gueuses et en plaques. *P.* 815. *Bur. de p.* de Moulins-en-Gilbert.

VANDENESSE-LES-CHAROLLES, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. de Charolles, près de la Semence, à 5 k. (1 l. ¼) de Charolles, 40 k. (9 l.) de Mâcon. *Pop.* 1626. *Bur. de poste* de Charolles.

VANDENESSE-SUR-L'ARROUX, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Gueugnon, à 28 k. (6 l. ¼) de Charolles, 7 m. (15 l. ¼) de Mâcon, 9 k. (2 l. ¼) de Toulon-sur-Arroux. A une petite distance au-dessus de ce lieu, sur la rive droite de l'Arroux, on trouve des bancs d'une espèce de granitelle de plusieurs pieds d'épaisseur, séparés par des couches de schiste feuilleté, qui contient quelques paillettes de mica. *Pop.* 478. *Bur. de poste* de Toulon-sur-Arroux.

VANDES, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Mêle-sur-Sarthe, à 13 k. (3 l.) d'Alençon. *Pop.* 134. *Bur. de poste* d'Alençon.

VANDIÈRE, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Bourgogne, comm. d'Heutregiville, sur la Suippe, à 16 k. (3 l. ¼) de Reims, 42 kil. (9 l. ½) de Châlons. *Pop.* compr. celle d'Heutregiville, 430. *B. de p.* de Reims.

VANDEUIL, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Fîmes, à 18 kil. (4 l.) de Reims, 5 m. (12 l. ½) de Châlons. *Pop.* 347. *Bur. de poste* de Reims.

VANDEUIL, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Breteuil, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 27 kilom. (6 l.) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Cuples, 489. *Bur. de poste* de Breteuil.

VANDEVILLE, v. (*Moselle*). *Voyez* VANDREVILLE.

VANDIÈRES, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Chatillon, à 18 k. (4 l.) d'Epinay, 5 m. (12 l.) de Châlons, 8 k. (2 l.) de Dormans. *Pop.* 464. *Bureau de poste* de Dormans.

VANDINS, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne, à 14 kil. (3 l. ½) de Chatillon, 3 kilom. (¼ de l.) de Bourg. *Pop.* 482. *Bur. de poste* de Bourg.

VANDOEUVRE, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Buzançois, à 25 k. (5 l. ¾) de Châteauroux, 11 k. (2 l. ¾) de Buzançois. Il y a une usine pour la fabrication de fer de toute espèce et de bonne qualité. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Buzançois.

VANDOEUVRE, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne, à 3 kilom. (¾ de l.) E. N. E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. O. de Bonne, 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Genève. Ce village, situé au pied d'une colline, a devant lui une vaste plaine couverte de champs et de prairies. *P.* 447. *Bur. de poste* de Genève.

VANDOEUVRE, v. (*Meurthe*), arr. et cant. ouest de Nancy, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 572. *Bur. de poste* de Nancy.

VANDOEUVRES, ville (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, ch.-l. de canton, à 31 k. (7 l.) de Troyes, 18 k. (4 l.) de Bar-sur-Aube, 15 k. (3 l. ½) de Bar-sur-Seine. C'est la patrie de Nicolas *Bourbon*, surnommé l'*Ancien*, né en 1503, et l'un des poëtes latins les plus recommandables du 16e siècle. La sœur de François Ier, Marguerite, lui confia l'éducation de sa fille, qui fut la mère de Henri IV. On a de ce poëte huit livres d'épigrammes qu'il a intitulés *Nugæ*, et un poëme nommé *Ferraria*, ou l'*Art des Forges*, dont Erasme faisoit beaucoup de cas. Cet ouvrage eut plusieurs éditions, une à Lyon, en 1533, et une autre à Paris, la même année, avec les poésies d'un des Scaligers. On connoît encore de ce poëte des distiques moraux ; *De puerorum moribus*, in-4°., 1536. — Nicolas *Bourbon*, petit neveu de l'*Ancien*, étoit de l'Académie française et professeur d'éloquence grecque au Collége royal de France ; il mourut en 1644, à 70 ans, dans la maison de l'Oratoire à Paris. On lui a assigné une grande place parmi les versificateurs latins. Ce qui lui valut cette gloire fut particulièrement son inscription de l'Arsenal :

*Ætna hæc Henrico Vulcania tela ministrat,*
*Tela gigantæos debellatura furores.*

Si Claudien eût été plus familier aux savans de ce temps, ils auroient peut-être cru que l'auteur du distique connoissoit ce poëte mieux qu'eux. Bourbon, chanoine de Langres, aimoit le bon vin, et aimoit aussi tellement le latin qu'il disoit que toutes les fois qu'il lisoit des vers français il lui sembloit qu'il buvoit de l'eau. *Pop.* 1677. *Bur. de poste. Rel. de p.*

VANDONCOURT, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Blamont, à 18 kil. (4 l.) de St.-Hippolyte, 7 m. (16 l.) de Besançon. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

VANDRANGES, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Symphorien, à 11 k. (2 l. ½) de Roanne, 23 kil. (5 l. ¼) de Feurs, 6 k. (1 l. ¼) de St.-Symphorien. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de St.-Symphorien-de-Lay.

VANDRÉ, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. de Surgères, à 20 k. (4 l. ½) de Rochefort, 36 k.

Digitized by Google

(8 l.) de Saintes, 6 k. (1 l. ¼) de Surgères. *Pop.* 631. *Bur. de poste* de Surgères.

VANDRENNE, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. des Herbiers, à 23 k. (5 l. ¼) de Montaigu, 5 myr. (10 l. ¼) de Fontenay-le-Peuple, 6 k. (1 l. ½) de St.-Fulgent. *P.* 336. *Bur. de poste* de St.-Fulgent.

VANDRESSE, bourg (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. d'Omont, près de la Bar, rivière, à 19 kilom. (4 l. ½) S. E. de Charleville, 14 k. (3 l. ½) de Sedan, 33 k. (7 l. ¼) N. E. de Réthel. Il y a un haut fourneau. *Popul.* 719. *Bur. de poste* de Sedan.

VANDRIAT, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq, à 18 kil. (4 l.) de Meaux, 7 m. (14 l. ¾) de Melun, 5 kilom. (1 l. ¼) de Mey. *Pop.* 866. *Bur. de poste* de May.

VANDREVILLE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, à 11 kil. (2 l. ¾) E. de Metz. *Pop.* comp. celle de Retonsey, 393. *Bur. de poste* de Metz.

VANDREVILLE, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Dieppe, cant. de Longueville, sur la Seye, à 15 kilom. (3 l. ¼) de Dieppe, 40 k. (9 l.) de Rouen, 3 k. (¾ de l.) de Bellemare. *Popul.* 81. *Bur. de poste* de Bellemare.

VANDRIMARRE, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville, à 22 kil. (5 l.) de Louviers, 42 k. (9 l. ¼) d'Evreux, 10 kilom. (2 l. ¼) d'Ecouy. *Pop.* 159. *Bur. de poste* d'Ecouy.

VANDUSE OU VAUCLUSE, v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 39 kilom. (8 l. ¾) de Lons-le-Saunier. Il y avoit un couvent de moines. *P.* 81. *Bur. de poste* de St.-Claude.

VANDY, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Vouziers, près de l'Aisne, à 4 k. (1 l.) N. de Vouziers, 38 k. (8 l. ½) S. de Charleville, 24 kil. (5 l. ½) E. p. S. de Réthel. *P.* 802. *Bur. de poste* de Vouziers.

VANECRO, v. (*Eure*), arrond. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville, à 8 k. (2 l.) de Pont-Audemer, 6 m. (13 l. ¾) d'Evreux. *Pop.* 408. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

VANERA (LA), rivière (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Saillagousse. Sa source, à 9 kil. (2 l. ½) S. p. E. de cet endroit, coule à l'O., puis au N. O., et se rend dans la Segre, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O. de sa source.

VANGEN, ville (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Wasselonne, à 21 k. (4 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 684. *Bur. de poste* de Strasbourg.

VANGENSBOURG, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Wasselonne, à 31 k. (7 l.) de Strasbourg, 16 k. (3 l. ½) de Molsheim. *P.* 180. *Bur. de poste* de Molsheim.

VANGES, v. (*Côtes-d'Or*). *Voyez* VONGES.

VANGRIA, v. (*Isère*), arr. et cant. sud de Vienne. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Vienne.

VANGY, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Frangy, comm. de Chaumont, à 5 k. (1 l. ¼) de Frangy, 25 k. (51. ¾) de Genève. *Pop.* comp. celle de Chaumont, 553. *Bur. de poste* de Frangy.

VANLAY, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource, sur le Landion, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Ervy, 31 k. (7 l.) de Troyes, 10 k. (2 l. ½) de Chaource. *P.* 450. *Bur. de poste* de Chaource.

VANNAIRE, v. (*Côte-d'Or*), arr. et canton de Châtillon-sur-Seine, à 5 myr. (11 l. ¼) de Semur, 6 kil. (1 l. ½) de Châtillon-sur-Seine. *P...* *Bur. de poste* de Châtillon-sur-Seine.

VANNEAU (LE), v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Fontenay, près de la Sèvre-Niortaise, à 13 k. (3 l.) de Niort. *Pop.* 732. *Bur. de poste* de Niort.

VANNECOURT, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Nancy. Il y a une fontaine d'eau minérale. *Pop.* 305. *Bur. de poste* de Château-Salins.

VANNEQUILLE, hameau (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Collobrières, comm. de Bormes, à 16 kilom. (3 l. ½) d'Hyères, 33 k. (7 l. ½) de Toulon. *Pop.* comprise celle de Bormes, 1316. *Bur. de p.* d'Hyères.

VANNES, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Ste.-Maure, sur la Noé-des-Bordes, à 6 k. (1 l. ½) de Troyes. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Troyes.

VANNES, v. (*Loiret*), arrondiss. d'Orléans, cant. de la Ferté-Saint-Aubin, à 31 k. (7 l.) d'Orléans. *Pop.* 385. *Bureau de poste* d'Orléans.

VANNES, v. (*Meurthe*), arrond. de Toul, cant. de Colombey, à 16 k. (3 l. ¾) de Toul, 33 kil. (7 l. ½) de Nancy, 9 k. (2 l. ½) de Colombey. Il y a une verrerie. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Colombey.

VANNES, ville (*Morbihan*), ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., sur le canal du Morbihan, à 4 m. (10 l.) E. du Port-Louis, 11 myr. (24 l.) N. O. de Nantes, 10 m. (22 l.) S. O. de Rennes, 44 m. (100 l.) O. S. O. de Paris. Long. 14. 53. lat. 47. 39. Cette ville, très-ancienne, de la cité devant basse Bretagne, avantageusement située pour le commerce, à 4 k. (1 l.) de la mer, avec laquelle elle communique par le canal du Morbihan, a un port de mer. Le flux et reflux se fait sentir jusqu'auprès de la ville même, et dans les fossés d'un château autrefois assez fort, qu'on appeloit alors le *château de l'Hermine* : les ducs y faisoient leur résidence. C'étoit la capitale du ci-devant pays de Vannes; le siége d'un évêché suffragant de Tours, d'une recette particulière, d'une amirauté, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'une des quatre sénéchaussées de Bretagne, et d'une lieutenance de la maréchaussée. La ville de Vannes, qui étoit épiscopale, et dont l'évêché rapportoit 30,000 livres, fut érigée en comté par ses anciens souverains, les ducs de Bretagne, qui dans la suite la réunirent à leur domaine. Le nom de cette ville en basbreton est *Guenet*, qui veut dire en langue celtique *belle* ou *jolie*. Elle est entourée de deux petites rivières qui contribuent à rendre son port praticable. Elle a deux faubourgs plus considérables que la ville : celui appelé *Marché*, est séparé de la ville par des murailles, munies de très-fortes tours, et par un fossé; l'autre que l'on nomme le faubourg *saint Paterne*, en est séparé par une des petites rivières dont nous avons parlé. Il y a un beau mail dans ce dernier. Outre l'église cathédrale, dont le chapitre étoit composé de cinq dignitaires et de quinze chanoines (saint Paterne passe pour avoir été son premier prélat), et trois églises paroissiales, on y voyoit plusieurs couvens de religieuses : celui des Ursulines étoit très-beau. Cette ville avoit encore un séminaire, qui étoit dirigé par les prêtres de la mission, et un collége, gouverné par des séculiers depuis la retraite des Jésuites. Ce collége, qui étoit situé dans le faubourg du grand marché, avoit une belle église dédiée à saint Joseph. L'hôpital général est dans le faubourg saint Paterne. Les ducs de Bretagne avoient aux environs



Digitized by Google

de cette ville des châteaux dans lesquels ils se plaisoient beaucoup. On distinguoit parmi ces châteaux celui de *Sussinio*, sur le bord de la mer, à l'entrée de la presqu'île de Rhuis. Ce mot *Sussinio*, tiré de ces mots français *soucі n'y est*, c'est-à-dire, *il n'y a point de souci*, signifie la même chose que *sans-souci*.

La ville de Vannes est heureusement située pour le commerce; celui qu'on y fait en blés est prodigieux; on en recueille, année commune, jusqu'à six mille tonneaux, et jusqu'à neuf mille de seigle. Ces blés sont transportés à saint Sébastien, et quelquefois en Portugal, sur la côte du golfe de la ci-devant Gascogne, à Bayonne, à Bordeaux et à la Rochelle. On y fait aussi commerce de fer en verges, que l'on tire des départemens voisins. La pêche des sardines et des congres est pour cette ville d'un grand produit. Les bâtimens destinés à cette pêche sont de deux ou trois tonneaux, et montés de cinq hommes qui vont à voiles et à rames. Chaque bateau porte au moins douze filets de vingt à trente brasses pour en changer, selon la quantité de poisson qu'il prend. Les marchands achètent les sardines au bord de la mer, les salent et les arrangent dans des barriques où on les presse pour en tirer l'huile qui les feroit corrompre. Il faut neuf à dix milliers de sardines pour remplir une barrique, et de trente à quarante barriques de ce poisson, on ne fait guères qu'une barrique d'huile. Il y a aussi à Vannes une fabrique de gros draps.

Cette ville est le lieu de naissance (ou suivant d'autres, Brech), de Georges *Cadoudal*, général en chef des rebelles de la Vendée, décapité à Paris le 5 messidor an 12 (25 juin 1804), pour avoir voulu rétablir la famille des Bourbons sur le trône des Français. Cette ville est le siége de la préfecture, des cours de justice criminelle et spéciale, des tribunaux de 1re instance et de commerce. Il y a une école centrale, une école secondaire de navigation, un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un receveur général, des courtiers de commerce, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour la marque d'or et d'argent venant de l'étranger. Vannes est une place de guerre de 4e classe de la 13e division militaire, et la résidence d'un commandant de place, d'un chef d'escadron, capitaine de la 4e légion de la gendarmerie nationale, et de trois brigades, une à cheval et deux à pied. Le port de cette ville fait partie du 4e arrondissement maritime, dont le port de Lorient est chef-lieu. Il y a dans ce port un sous-commissaire chargé des fonctions de l'inscription maritime, et un syndic des marins. *Pop.* 9131. *Bur. de p. Rel. de poste aux chev.*

VANNES, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, près de la Saone, à 24 kil. (5 l. ¼) de Champlitte, 23 k. (5 l. ½) de Vésoul, 16 kil. (3 l. ¾) de Cintrey. *Pop.* 396. *Bur. de poste* de Cintrey.

VANNES (LA), riv. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, près duquel elle prend sa source, coule au N.E., passe à Aix-en-Othe, tourne à l'O., passe à Villeneuve-aux-Vannes, et va se jeter dans l'Yonne à 1 k. (¼ de l.) S. de Sens.

VANNES-AU-BACQ, v. (*Nord*), arr. de Douay, canton de Bouchain, à 21 kil. (4 l. ¾) de Valenciennes, 15 k. (3 l. ½) de Douay. *Pop.* 479. *Bur. de poste* de Bouchain.

VANNOISE, v. (*Orne*), arrond. de Montargis, cant. de Bellesme, près de la Même, à 5 k. (1 l. ¼) de Bellesme, 30 kil. (6 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 293. *Bur. de p.* de Bellesme.

VANNOZ, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Champagnole, à 18 k. (4 l.) de Poligny, 30 k. (6 l. ¾) de Lons-le-Saunier, 3 k. (¾ de l.) de Champagnole. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Champagnole.

VANNY, v. (*Moselle*). *V.* VANY.

VANOSE-EN-VAUCANCE, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton d'Annonay, à 28 kil. (6 l. ¼) de Tournon, 5 m. (12 l. ½) de Privas, 9 k. (2 l. ½) d'Annonay. *P.* 1621. *Bur. de poste* d'Annonay.

VANOUE (LA), v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vernÿ, comm. de Longeville-lès-Cheminot, à 18 kil. (4 l.) S. de Metz, 7 kil. (1 l. ½) de Goin. *Pop.* compr. celle de Longeville-lès-Cheminot, 215. *B. de p.* de Metz.

VANS (LES), ville (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, ch.-l. de cant., à 4 myriam. (10 l.) O. p. S. de Viviers, 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Joyeuse, 5 m. (12 l.) S. O. de Privas. Cette ville a des filatures de soie; on y fabrique aussi des étoffes de filoselle, bourrète, burat et buratin. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1650. *Bur. de poste.*

VANSENNE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Beauraing, aux sources de la Biran, à 2 kilom. (½ l.) S. de Beauraing, 8 k. (2 l.) E. p. S. de Givet-Notre-Dame, 4 m. (10 l.) S. p. E. de Namur. *Popul.* 180. *Bur. de p.* de Givet, dép. des Ardennes.

VANTELAY, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Fimes, à 19 kil. (4 l. ½) de Reims, 6 m. (13 l. ½) de Châlons, 9 k. (2 l. ½) de Fimes. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 447. *Bur de poste* de Fimes.

VANTIAT, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, cant. de Montluel, comm. de Miribel, près du Rhône, à 7 kil. (1 l. ¾) de Montluel, 5 m. (10 l. ¾) de Bourg. *Pop.* compr. celle de Miribel, 2077. *B. de p.* de Montluel.

VANTOUX, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 363. *Bur. de poste* de Metz.

VANTOUX, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 19 k. (4 l. ¾) de Gray, 31 k. (7 l.) de Vésoul. *P.* 357. *B. de p.* de Gy.

VANVRES, v. (*Seine*), arr. et cant. de Sceaux, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Bourg-Egalité, 5 kil. (1 l. ¼) de Paris. Ce lieu, très-ancien, étoit connu sous le règne du roi Robert. On rapporte qu'au 13e siècle on y célébroit, le jour de la Trinité, une petite fête, qu'on appeloit *la fête de l'Epée*. Les vieillards de ce village accordoient ce jour-là une épée à celui des paysans qui, partant de la porte St.-Michel de Paris, arrivoit le premier à Vanvres. Toute la jeunesse se rendoit au point du départ, et arrivoit qui pouvoit le premier à ce but. Mais une prétention singulière de la part des chanoines réguliers de sainte-Geneviève, répandit la tristesse parmi ces villageois. Comme seigneurs, ils voulurent s'arroger le droit d'adjuger le prix. Les vieux habitans leur disputèrent cet avantage, et tant que dura cette contestation, la fête n'eut point lieu, et l'on finit par la supprimer. Le château de Vanvres, qui appartenoit à l'émigré prince de Condé, plaît par

Digitized by Google

sa simplicité, et plus encore par son heureuse situation. Le célèbre *Mansard* a si bien ménagé le terrain, que l'irrégularité de la nature a fait place à de superbes terrasses d'où l'on peut admirer aux environs et sur les bords de la Seine toutes les maisons de plaisance dont les rives de cette rivière sont embellies. *P.* 1600. *Bur. de p.* de Paris.

Vanvey, bourg (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine, sur l'Ourse, à 10 k. (2 l. ½) E. de Châtillon-sur-Seine, 6 m. (14 l.) N. p. O. de Dijon, 24 k. (5 l. ½) O. p. S. d'Arc-sur-Aujon. Il y avoit un prieuré de l'Ordre de saint Benoît, dédié à saint Barthélemy. On a établi à 2 k. (½ l.) de-là trois forges et fourneaux pour la fonte, le fer et les clous. *P.* 711. *B. de p.* de Châtillon.

Vanvillé *ou* Vanvillers, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 13 kil. (3 l.) de Provins. *Pop.* 130. *B. de p.* de Nangis.

Vanvillers, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, à 13 k. (3 l.) de Provins, 32 kilom. (7 l. ⅓) de Melun. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Nangis.

Vanvre (la), riv. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. de St.-Sever, Sa source, à 15 k. (3 l. ½) S. de la Châtre, coule au N. et se rend dans l'Indre, à 11 k. (2 l. ¾) N. O. de la Châtre.

Vanxains, v. (*Dordogne*). *Voy.* Vauxains.

Vany, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 5 k. (1 l. ⅓) de cette ville. *Pop.* compr. celle d'Augny-sous-Grimont, 184. *Bur. de poste* de Metz.

Vanzac, v. (*Charente-Infér.*), arr. de Jonzac, cant. de Montendre, à 13 k. (3 l.) de Montlieu, 4 myr. (10 l. ⅓) de Saintes. *Pop.* 712. *Bur. de p.* de Montendre.

Vanzay, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chenay, à 19 k. (4 l. ⅓) de Melle, 4 m. (10 l.) de Niort. Ce village a un haras de baudets dont le département fait sa principale richesse. *Pop.* 346. *Bur. de poste* de Couhé, dép. de la Vienne.

Vanzier, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Frangy. *Pop.* 272. *Bur. de poste* de Frangy.

Vaours, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, ch.-l. de cant., à 21 kil. (4 l. ¾) N. p. O. de cette ville, 6 m. (14 l. ½) N. N. O. de Castres, 5 k. (1 l. ½) E. de Penne, 13 kil. (3 l.) de Cordes. *Pop.* 509. *Bur. de p.* de Cordes.

Vaquières, v. (*Gard*), arrond. d'Alais, cant. de Vezenobre, comm. de St.-Just, à 19 kilom. (4 l. ⅓) d'Uzès, 33 kil. (7 l. ½) de Nîmes. *Pop.* compr. celle de St.-Just, 300. *Bur. de poste* d'Uzès.

## VAR.

Ce département, formé d'une partie de la basse Provence, a pris son nom de la rivière du Var qui le borne à l'E. et le sépare de l'Italie.

Il est borné au N. par le département des Basses-Alpes; à l'E. par le Piémont; au S. par la mer; à l'O. par le département des Bouches-du-Rhône.

La superficie de ce département est d'environ 1,421,637 arpens carrés ou 725,580 hectares; sa population est de 269,142 individus. Il est composé de deux cent huit communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, et en trente-deux cantons et justices de paix. La préfecture du département du Var est à *Draguignan*. *Brignoles*, *Grasse* et *Toulon* sont les siéges des sous-préfectures. Ce département est dans l'archevêché d'Aix, et dépend de la 8e division militaire, dont le commandant réside à Marseille: il est du ressort de la cour d'appel séante à Aix, département des Bouches-du-Rhône, et dans la 16e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 233 mille 410 hectares 49 ares (457 mille 309 arpens).

Ses principales rivières sont: le *Var*; c'est une espèce de torrent qui se grossit considérablement, lorsque la fonte des neiges est abondante. Ce fut un de ces événemens qui entraîna la destruction de Glandève, dont l'évêque résidoit depuis à Entrevaux. Cette rivière prend sa source près de Barcelonette.

Le *Verdon*, qui coule au N. de l'E. à l'O., dont il est parlé au département des Basses-Alpes.

Les principales villes sont: *Grasse*, *St.-Paul*, *Fréjus*, *Antibes*, *Toulon*, *Brignoles* et *Draguignan*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont: Again, Argens, Argentière, Artubié, Barbivoi, Bataille, Berte, Blavets, Bonporteau, Braque, Braque, *idem*, Bresque, Bruyères, Bullida, Cagne, Calami, Camiole, Val-de-Camps, Caulon, Cavalaire, Chantor, Claret, Clue, Daillé, Endre, Figueret, Floriège, Fons, Four, Garonne, Garonnes, Gassinière, Gebron, Gironde, Gourguette, Granouillet, Gourguette, Gravière, Gute, Infarnon, Lailay, Lane, Las, Loup, Malran, Médea, Merderic, Molle, Perrier, Pis, Praire, Ray, Rayran, Regana, Ste.-Cecile-de-Rial, Riat, Rion, Ritor, Rives, Siague, Siaguet, Troguade, Vagne, Valat, Vallat-le-Grand, Vallon-de-Grasse, Vallon, Vautouse, Vause, Vernède, Vilan, Vivier.

*Ruisseaux.* Fourneux, Grand-Ruisseau, Pelcourt.

*Golfes.* Fréjus, Jouan, Naponte.

*Canal.* Carouble.

*Etang.* Pesquier.

*Salines.* Yères.

*Forêts.* Beaumes, Cadières.

*Isles*, *Ports* ou *Pointes.* Agay, Baugneau, Baaurouge, Bertaud, Bonporteau, Bregancon, Canadau, Cannet, Chappe, Carsalade, Cavalière, Coudoulière, Cristau, Embies, Entrecol, Escudette, Esquillade, Esquilladon, Esquilliers, Fossette, Fournique, Fourniquetocs, Galère, Gau, Gavots, Giens, Gourdon, Guier, Homme-mort, Layet, Leaube, Lerin, Levant-Outitan, Lisserot, Longues, Malherbe, Miladou, Parc-du-Pointe, St.-Pierre, Pisse, Pradeau, Porteros, Porquerolles, Pointe-noire, Radonna, Ribaud, Rocher-blanc, Rousses, Rouveaux, Royan, Tente, Titan, Tourette.

*Forts*, *Tours*, *Redoutes*, *Rades*, *Batteries*, *Ponts*, *Grands passages*, *Creux*, *Moles* et *Ecueils.* Forts de l'Allcastre, tour de Balagnier, Brun, batterie du Cap, pont de la Calle, écueils de Jamarat, de Castalas, redoute de la Gaillarde, creux St.-Georges, grande rade de Giens, grand mole Palangras, le Grand passage, la Grosse tour, écueil de Gavard, fort du grand Langoustier, fort et île du petit Langoustier, fort St.-Louis, tour du Portelcl, écueils et caps de Porte, redoute de Pradeau, rade de Toulon.

*Montagnes*, *Rochers* et *Rocs.* Audibergne, Anti, Benat, Besarion, Blavier, Bleine, Bonnemère, Bradets, Braquets, Broura, Calladau, Caneaux, Caran, Castelas, Cavalet, Cavalier, Chana, Chauvin, Cheiron, Cimetière, Citadelle, Colombada, Condon, Contier, Cosnatte, Cos, Crette, Crottes, Croux, Dau, Donjuan, Droit du roi, Entigay, Farets, Faron, Faucon, Fons-Joubenau, Fougac, Fougasse, Galèra, Galiuièra, Garave lle, Ganlielle, Garonne, Gassinière, Germondy, Gonrbières, Granc, Gros, Guignière, Guste, Leuson, Lavèra, Limatte, Lubac, Lubaccolle, Malay, Mari, Maure, Mieraures, Montaby, Montadonis, Palu, Paradis, Peinier, Pierre, Pounches, Puy-de-Vèze, Revest, Rigaud, Déchiré, Issambes, Rocas de la galère, Ronit, Sauveur, Seveirette, St.-Clair, St.-Jean-de-Belle, Termes, Thorenc, Tourenc, Tournat, Vey, Viel, Vigies-de-la-Haye, Vinaigre.

*Caps*, *Plages* et *Calanques.* Aiguade, Aïguebonne, Algous, Alon, Archan, Argentièra, Arme, Aron, Avignon, Avis, Badine, Bandol, Barqua, Batteries, Beau-Calanque, Beau-du-Cap, Beaucourt, Benat, Briande, Brignanconnat, Brua, Brus plage, Brugas, Boucharie, Bourenaud, la grande Calanque, Cambours, Camorat, Canebier, Cap du Gros, Caramantran, Carquairanne, Cavalaire; Cavalaire, calanque; Ceinturon, Cepet, Charbonnières, Cimetière, Clair, Clo-

Digitized by Google

cher, Colrégre, Coudontière, Cour du Curé, Courcoussou, Courtade, Cride, Crisan, Croisette, Crovi, Escarert, Estables, Favières, Foirade, Four à chaux, Galcasson, Galère, Galère-Calanque, Garonne, Garonne, plage; Garaille: Genois, George, Graffiet, Grand-Cap, Granier, Guerition, Huille, Jonquet, Jonquet, calanque; Lanne, Lau, Lissandre, Layet, Lavaret, Louis, Magazin, Mallepagne, Man, Manpertuis, Mendes, Merie-de-Dieu, Méridional, Merian, Monégou, Mortier, Mouteremian, Morts, Moulin, Monret, Mousquier, Moutte, Narvau, Nègre, Notre-Dame, plage; Notre-Dame, calanque; Nouvrettes, Oliviers, Pampatanne, Pélegrin, Pera, Pesquier, Pin, Pinet, Pillon, Pin-blanc, Pinceaux, Pigeonnière, plage du Château, Plane, Pointe blanche, Ponton, Portinol, Puy, Quiessaine, Quin, Raton, Rencras, Riouforoid, Roubine, Rousses, Rousses, calanques; Rousses, pointes; Roussel, Rouveau, Roux, Roux, cap; Salins, Salins, plage; Sauvian, Sevaignet, Tête, Trésor, Trippe, Tube, Vaire, Vaisseau, Vaisseau, calanque; Verne, Vergerons, Vidau, Vieille, plage; Vieille-garde, Vignasne, Vergerons, Verne.

*Productions.* Ce pays est très-montagneux; la partie occidentale est cependant fertile en bons vins, en blé, en figues, des oranges, des pistaches, des grenades, des amandes, des capres, des prunes excellentes de Brignoles; le gibier y est commun. On trouve dans ce département presque de toutes les espèces de simples propres à la pharmacie. Il y croît aussi de ces petits chênes verts, sur lesquels on ramasse le ver qui donne la teinture écarlate; on trouve des liéges le long de la côte. On y trouve des mines de différens métaux, et des carrières de marbre.

*Industrie.* Il y a des fabriques de draps grossiers, de papiers, de savon, de poteries, de parfumeries, de cuirs, de soies, de verre blanc, de sel de saturne (acétite de plomb). Son commerce principal consiste dans les productions du sol, en fruits secs et confits, en huiles, en vins, en soie, etc. La pêche du thon et des anchois forme aussi une branche considérable de commerce.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires dans ce département.*

**Mesures de longueur; valeur en mètres.**

L'*Aune*, la *Toise*, le *Pied* de Paris. *Voy.* le département de la Seine.

La *Canne* de Grasse et St.-Paul, et des communes de leurs ci-devant districts, 1,994.

Le *Pan*, ou huitième de ladite canne, 0,24925.

La *Canne*, dans toutes les autres communes du département, 1,990.

Le *Pan*, ou huitième de ladite canne, 0,24875.

**Mesures agraires; valeur en ares.**

La *Canne carrée* de Grasse, St.-Paul et des communes de leurs ci-devant districts, 0,03784.

— dans toutes les autres communes du département, 0,03,585.

*Nota.* On évalue les propriétés territoriales de ce département en *Charge*, *Panal*, *Picotin*, etc.; mais ces évaluations ne presentent aucune mesure déterminée, parce qu'elles ne s'entendent que de l'étendue de terrain que l'on peut ensemencer avec une *Charge*, un *Panal*, etc. de blé-froment, ce qui dépend de la qualité des terres; en sorte qu'il faut toujours en venir à l'évaluation en nombre de cannes carrées, élément unique de toutes les mesures agraires, et ce nombre varie depuis 150 jusqu'à 500; celui des cannes carrées qui composent le *Journal*, la *Quarterée*, la *Setterée*, varie également depuis 600 jusqu'à 1,200.

La valeur de la canne carrée en ares étant connue, il est facile de connoître celle d'une mesure quelconque, composée d'une quantité déterminée de cannes carrées.

Ainsi, s'il s'agit de connoître la valeur en ares d'un journal de 736 cannes carrées en usage dans la majeure partie du département, qui est la deuxième du tableau ci-dessus, on n'a autre chose à faire que de multiplier la valeur de cette canne, qui est en ares 0,03,585 par 736, le produit 28,699160, ou simplement 28,699 sera la valeur cherchée.

**Les hommes illustres**, célèbres ou fameux, nés dans ce département sont: *Agricola*, beau-père de Tacite, célèbre historien romain; né à Fréjus. — Joseph *Antelmi*, qui a écrit sur les *Origines de Fréjus*, ou l'histoire de Charles-Octavien *Antelmi*, frère du premier, et prévôt de l'église cathédrale de Fréjus, ou il étoit né; auteur de plusieurs bons ouvrages. — Charles-Jean *Antelmi*, âgé de 20 ans; natif de St.-Tropez, homme de loi, député à la Convention nationale, décapité à Paris le 9 brumaire an 2 (31 octobre 1793). — Antoine de *Baif* ou *Dusable*, juge de St.-Remy, près d'Arles, jurisconsulte et poète macaronique; né à Solliés-le-Pont, près de Toulon, mort en 1544. Son principal ouvrage est sa *Description de la guerre de Charles V en Provence*, imprimée à Avignon en 1537, réimprimée en 1570, et à Paris, sous le nom d'Avignon; *Poésies macaroniques; de Brigandissima villa de Soleriis*, etc., 1670, in-12. — Pierre le *Brun*, oratorien, théologien et historien; né à Brignoles en 1661, mort à Paris en 1729, célèbre dans les matières ecclésiastiques et profanes. On a de lui: *Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples, et embarrassé les savans; avec la méthode et les principes pour discerner les effets naturels de ceux qui ne le sont pas*, 1729, 3 vol. in-12. L'abbé Granet a donné en 1737 un quatrième volume à cet ouvrage; *Lettres pour prouver l'illusion des philosophes sur la baguette divinatoire*, 1693, in-12; *Explication de la messe, contenant des dissertations historiques et dogmatiques sur la liturgie de toutes les églises du monde chrétien*, etc., 4 vol. in-12; *Traité historique et dogmatique des jeux de théâtre*, in-12. — *Cornelius Gallus*, poète, ami de Virgile; né à Fréjus. — Louis *Ferrand*, avocat au parlement de Paris, littérateur érudit; né à Toulon en 1645, mort à Paris en 1699. On a de lui: *Commentaires latins sur les psaumes*, in-4°, 1683; *Réflexions sur la religion chrétienne*, 1679, 2 vol. in-12; *Traité de l'église contre les hérétiques et principalement contre les calvinistes*, Paris, 1685, in-12. — Nicolas *Fabri de Pierresc*, né près de Toulon, savant dans les mathématiques, la philosophie et les antiquités, mort à Aix en 1637, conseiller au parlement; il étoit grand protecteur des gens de lettres. — François *Granet*, de Brignoles; mort à Paris en 1741. On a de lui édition des *Œuvres de Jean de Launoy*, 10 vol. *in-fol.*, et d'autres écrivains; partie de la *Bibliothèque française*; *Observations sur les écrits modernes*, et *Nouvelliste du Parnasse*, avec l'abbé Desfontaines. — *Imard*, natif de Grasse. On a de lui: *Mémoire sur les tremblemens de terre*, 1758; *Mémoire sur la manière de rappeler les noyés à la vie*, *Ers de l'humanité en faveur de ces derniers*, 1774. — Marie-Louis-Antoine *Milet-Mureau*, né à Toulon le 26 juin 1751, général de division, inspecteur général des fortifications, ex-ministre de la guerre, membre de la société libre des sciences, lettres et arts de Paris. Il est auteur du *Voyage de la Pérouse*, imprimé aux frais du Gouvernement, et de plusieurs autres ouvrages. — Louis *Morери*, docteur en théologie, auteur du grand *Dictionnaire historique et critique*; né à Bargemont en 1643, mort à Paris le 10 juillet 1680. La meilleure édition de son dictionnaire est celle de 1744, en 10 vol. *in fol.* — François *Mouran*, connu sous le nom de marquis de *Villeneuve*, général des armées de l'empereur au siége de Candie; mourut à Utrecht en 1704. — Valère *Paulin*, qui rendit de grands services à l'empereur Vespasien; il étoit né à Fréjus. — Joseph *Parrocel*, peintre et graveur. Etant allé de Rome à Venise pour se perfectionner, et ses enviеux ayant tenté de le faire assassiner, il vint à Paris, où il se maria, et devint conseiller de l'académie royale de peinture; il étoit né à Brignoles en 1648. Il a peint avec la dernière vérité la fureur du soldat: *aucun peintre*, assurent son expression, *n'a mieux su tuer son homme*. Il a gravé une suite de la *Vie de Jesus-Christ*, et d'autres morceaux, etc. — Emmanuel *Sieyes*, abbé, né à Fréjus en 1748; membre de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale, du Conseil des Cinq-cents, ambassadeur en Prusse, directeur, la République française, actuellement membre du Sénat conservateur. On a de ce publiciste: *Essai sur les privilèges*, 1788; *Qu'est-ce que le Tiers-état? Instructions envoyées par S. A. S. le duc d'Orléans*, etc. — Julien *Saint-Simon*, célèbre peintre; né à Toulon. — Antoine-François de *Vassé*, sculpteur du roi, membre de l'académie royale de peinture; né à Toulon en 1683, mort à Paris en 1736; il a décoré plusieurs églises de ses ouvrages, on peut en voir le détail dans le *Mercure de France*, 1736.

**Var** (le), riv. (*Alpes-Marit.*). Elle prend sa source dans les montagnes des Alpes, à 7 k. (1 l. ½) E. du rocher de Coyras, 13 k. (3 l.) E. de Colmars et du fort de France, coule au S., passe à Entrevaux, allant à l'E., reçoit le Tinéa, et redescendant au S., reçoit plusieurs petits ruisseaux, sert de limite au départ. du Var et à celui des Alpes-Maritimes, et se rend dans la Méditerranée, à 10 k. (2 l. ½) N. d'Antibes, après 11 myr. (25 l.) de cours.

**Varache**, v. (*Haute-Vienne*). *Voyez* Bussy-Varache.

Digitized by Google

**Varades**, v. (*Loire-Inférieure*), arr. d'Ancenis, ch.-l. de cant., près de la Loire, à 36 k. (8 l.) O. d'Angers, 4 myr. (10 l.) E. N. E. de Nantes, 11 k. (2 l. ½) E. d'Ancenis. Ce endroit sert d'abri, de station et d'entrepôt à la navigation de la Loire. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2977. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

**Varages**, v. (*Var*), arrond. de Brignoles, cant. de Barjols, comm. de Fayence, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Barjols, 5 myr. (11 l. ¼) N. de Toulon, 42 kil. (9 l. ½) E. p. N. d'Aix. Près de ce lieu on voit de belles congellations. *Pop.* 1296. *Bur. de poste* de Barjols.

**Varaignes**, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Bussière-Badil, à 11 k. (2 l. ½) de Nontron, 5 m. (11 l.) de Périgueux. On y trouve des mines de fer et d'antimoine. *Pop.* 909. *Bur. de poste* de Nontron.

**Varaize**, v. (*Charente-Infér.*), arr. et cant. de St.-Jean-d'Angely, sur la Nie, à 5 k. (1 l. ½) de St.-Jean-d'Angely, 25 k. (5 l. ½) de Saintes. *Pop.* 642. *Bur. de p.* de St.-Jean-d'Angely.

**Varaize** (la), riv. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Tullins. Sa source, à 4 k. (1 l.) S. E. de St.-Quentin, coule au N. E., et se rend dans l'Isère, à Vurey, à 11 k. (2 l. ½) N. O. de Grenoble.

**Varambon**, bourg (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain, au bord de l'Ain, à 20 k. (4 l. ½) de Bourg, 3 kilom. (¾ de l.) de Pont-d'Ain. C'étoit anciennement une petite ville, et la capitale d'un mandement; elle députoit aux états de la province de la cinquième Bresse. Il y avoit un château-fort qui fut rasé en 1451. Elle fut érigée en marquisat en 1576, pour un seigneur de la maison de Vye. Après son extinction, cette terre fut vendue, et passa à de riches particuliers du Lyonnois. Cette commune avoit une collégiale fondée par le cardinal Louis de la Paleud-Varambon et par François, son neveu, en 1450. Le pape avoit accordé de grands privilèges à ce chapitre. *P.* 511. *B. de p.* de Pont-d'Ain.

**Varanges**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Genlis, près de l'Ouche, à 14 k. (3 l. ½) de Dijon, 2 k. (½ l.) de Genlis. *Popul.* 318. *Bur. de p.* de Genlis.

**Varanges**, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Mâcon, cant. de Cluny, comm. de Cortambert, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Mâcon. *P.* comp. celle de Cortambert, 440. *B. de p.* de Cluny.

**Varangeville**, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de St.-Nicolas, sur la Meurthe, à 11 k. (2 l. ¾) de Nancy, 1 kilom. (¼ de l.) de St.-Nicolas. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

**Varangeville** – Notre-Dame, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Ducler, près du bois de Marivaux, à 15 k. (3 l. ½) de Caudebec, 11 kilom. (2 l. ½) de Rouen. On y trouve des mines de houille et trois manufactures de papiers. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Rouen.

**Varanne**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Doué, commune de Rochemenier, à 4 k. (1 l.) de Doué, 15 kilom. (3 l. ½) de Saumur. *Pop. . . B. de p.* de Doué.

**Varansal**, v. (*Hérault*). *Voy.* St.-Geniès-de-Varensal.

**Varaville**, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Troarn, à 16 k. (3 l. ½) de Caen, 9 k. (2 l. ¼) de Troarn. *Popul.* 186. *Bur. de poste* de Troarn.

**Varax**, v. (*Ain*). *Voyez* St.-Paul-de-Varax.

**Varayre**, v. (*Lot*), arrond. de Cahors, cant. de Limougne, à 24 k. (5 l. ½) de Cahors. *Pop.* 916. *Bur. de poste* de Cahors.

**Varces**, bourg (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vif, près de la Greze, à 11 k. (2 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 709. *Bur. de p.* de Grenoble.

**Vardac** (la), ville (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, chef-l. de cant., sur la Baïse, à 5 k. (1 l. ¼) de Nérac, 25 kil. (5 l. ½) d'Agen. Il y a deux fabriques de bouchons de Liége. *P.* 1405. *B. de p.* de Nérac.

**Vardamme**, v. (*Lys*). *Voyez* Wardamme.

**Vardes**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Gournay, près de l'Epte, à 4 k. (1 l.) de Gournay, 4 m. (10 l.) de Rouen. *Pop.* 144. *B. de p.* de Gournay.

**Vareilles**, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. et comm. de Ste.-Genevieve, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mur-de-Barrez, 31 k. (7 l.) d'Espalion. *Pop.* compr. celle de Sainte-Géneviève, 200. *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

**Vareilles**, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, canton de la Souterraine, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) de Guéret. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 788. *Bur. de poste* de la Souterraine.

**Varilles**, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, canton de la Clayette, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Marcigny, 4 m. (10 l.) de Mâcon, 4 k. (1 l.) de la Clayette. *P.* 578. *Bur. de poste* de la Clayette.

**Varilles**, v. (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Villeneuve-sur-Vannes, à 13 k. (3 l.) de Sens, 43 k. (9 l. ¾) d'Auxerre. *P.* 292. *Bur. de poste* de Sens.

**Varilles-Sommières**, village (*Vienne*), arr. de Civray, cant. de Gençay, sur la Cloire, à 15 kilom. (3 l. ½) N. de Civray, 33 k. (7 l. ½) S. de Poitiers, 25 k. (5 l. ¾) S. E. de Lusignan. *Pop.* 721. *Bur. de p.* de Couhé.

**Varèze**, v. (*Isère*). *Voyez* St.-Alban-de-Varèze.

**Varen**, ville (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, sur l'Aveyron, à 24 k. (5 l. ½) S. p. O. de Villefranche, 6 m. (13 l. ½) O. S. O. de Rhodez, 10 k. (2 l. ½) E. de St.-Antonin. *Pop.* 594. *Bur. de poste* de St.-Antonin.

**Varengeville**, v. (*Seine-Inf.*), arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, sur l'Océan, à 6 kilom. (1 l. ½) de Dieppe, 5 m. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 1196. *Bur. de poste* de Dieppe.

**Varengo**, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une hauteur, à 29 k. (6 l. ½) O. de Casal. *Pop.* 565. *Bur. de poste* de Casal.

**Varenguèbre**, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits, près du bois de Limor, à 19 k. (4 l. ¼) de Carentan, 32 k. (7 l. ¼) de Coutances. *Pop.* compr. celle de St.-Michel-du-Boscq, 1168. *Bur. de poste* de Carentan.

**Varenne ou Varennes-sur-Allier**, ville (*Allier*), arrond. de la Palisse, ch.-l. de cant., à 29 k. (6 l. ½) S. de Moulins, 8 k. (2 l.) E. de St.-Pourçain, 31 k. (7 l.) O. du Donjon. On y trouve un hôpital pour les malades. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2111. *Bur. de poste.*

**Varenne** (la), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Champtoceaux, près de la Loire, à 23 k. (5 l. ¼) de St.-Florent-le-Vieil, 6 myr. (13 l. ¼) d'Angers. *Pop.* 1083. *Bur. de poste* d'Ancenis, départ. de la Loire-Inférieure.

**Varenne** (la), riv. (*Orne*), arr. de Domfront, où elle prend sa source, reçoit à droite l'Egraine, et se jette dans la Mayenne.

Digitized by Google

VARENNE, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, à 18 k. (4 l.) de Doulens, 24 k. (5 l. ½) d'Amiens, 9 k. (2 l. ¼) d'Albert. *Pop.* 574. *Bur. de poste* d'Albert.

VARENNE-LE-GRAND, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. et cant. sud de Châlons-sur-Saone, à 6 k. (1 l. ½) S. de cette ville, 4 m. (10 l. ¼) N. de Mâcon, 11 kil. (2 l. ¾) N. de Tournus. *Pop.* 1207. *Bur. de poste* de Châlons-sur Saone.

VARENNE-LES-NEVERS, village (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de Pougues, à 7 k. (1 l. ½) de Nevers, 6 k. (1 l. ½) de la Charité. *P.* 922. *Bur. de poste* de Nevers.

VARENNE-REUILLON, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Digoin, sur la côte, près de l'Arconce, à 19 k. (4 l. ½) de Charolles, 6 m. (14 l. ½) de Mâcon, 6 kilom. (1 l. ½) de Digoin. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Digoin.

VARENNE-SOUS-DUN, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de la Clayette, près du Sornin, à 22 k. (5 l.) de Marcigny, 30 kil. (8 l. ½) de Mâcon, 1 k. (¼ de l.) de la Clayette. *Pop.* 1500. *B. de p.* de la Clayette.

VARENNE-SUR-LE-DOUBS, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Pierre, sur la côte, près du Doubs, à 33 k. (7 l. ½) de Louhans, 8 myr. (16 l. ½) de Mâcon, 14 kil. (3 l. ½) de Verdun-sur-Saone. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

VARENNE-ST.-SAUVEUR ou VARENNE-SUR-SEVRON, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Cuiseau, sur la Sevron, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Louhans, 38 k. (8 l. ½) de Mâcon, 9 k. (2 l. ¼) de St.-Amour. *Pop.* comp. celle de Buissorolles, 1081. *B. de p.* de St.-Amour, départ. du Jura.

VARENNES, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Condé, commune de Courtemont, près de la Marne, à 10 kilom. (2 l. ½) de Château-Thierry, 5 m. (12 l. ¼) de Laon. *Pop.* compr. celle de Courtemont, 261. *Bur. de poste* de Château-Thierry.

VARENNES, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, près de la Dordogne, à 15 k. (3 l. ¾) de Bergerac, 40 kilom. (9 l.) de Périgueux. *Pop.* 267. *Bur. de poste* de Bergerac.

VARENNES, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, cant. de Villebrumier, à 36 k. (8 l.) de Castel-Sarrasin, 33 k. (7 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 500. *Bureau de poste de* Montauban, départ. du Lot.

VARENNES, v. (*Indre*), arrond. d'Issoudun, cant. de St.-Christophe, près du Nahon, à 42 kil. (9 l. ½) d'Issoudun, 5 m. (19 l. ½) de Châteauroux, 7 k. (1 l. ½) de Valençay. *Pop.* 964. *Bur. de p.* de Valençay.

VARENNES, v. (*Indre*), arr. de la Châtre, canton de Neuvy-Saint-Sépulchre, comm. de Fougerolles, à 9 k. (2 l. ½) de la Châtre, 29 kil. (6 l. ½) de Châteauroux. *P.* compr. celle de Fougerolles, 581. *Bur. de p.* de la Châtre.

VARENNES, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Ligueil, sur l'Estrigueil, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Loches, 37 kil. (8 l. ½) de Tours. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Loches.

VARENNES, v. (*Haute - Loire*), arr. du Puy, cant. d'Alègre, à 24 k. (5 l. ½) du Puy. *Pop.* 253. *Bur. de poste* du Puy.

VARENNES, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, ch.-l. de canton, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Bourbonne, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Chaumont, 22 k. (5 l.) E. de Langres. *P.* 1093. *Bur. de poste* de Bourbonne.

VARENNES, v. (*Mayenne*), arr. de Château-Gonthier, canton de Bierné, sur la Sarthe, à 24 kilom. (5 l. ½) de Château-Gonthier, 43 k. (9 l. ½) de Laval, 9 k. (2 l. ¼) de Sablé. *Pop.* 142. *Bureau de poste* de Sablé.

VARENNES, ville (*Meuse*), arr. de Verdun, chef-lieu de cant., sur l'Aire, à 7 myr. (15 l.) N. E. de Châlons, 13 kil. (3 l.) N. de Clermont. Cette ville est célèbre par l'arrestation de Louis XVI, fuyant de Paris avec sa femme, sa sœur et ses deux enfans, dans la nuit du 20 juin 1791, pour aller joindre l'armée des princes français émigrés. Il y a dans cette ville une pilorie à tan, une brasserie à eau et une papeterie. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1294. *Bur. de poste.*

VARENNES, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de la Charité, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 28 kilom. (6 l. ½) de Nevers. *Popul.* 749. *Bur. de p.* de la Charité.

VARENNES, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Noyon, sur l'Oise, à 4 k. (1 l.) de Noyon, 7 m. (16 l. ¼) de Beauvais. Il y a deux hospices dont l'un est suffisamment doté, et où les malades sont servis et soignés par trois sœurs de la Charité. *P.* 590. *B. de p.* de Noyon.

VARENNES, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Montereau-Fault-Yonne, sur la Seine, à 20 k. (4 l. ½) de Nemours, 27 k. (6 l.) de Melun, 2 k. (½ l.) de Montereau. *Pop.* 270. *Bur. de p.* de Montereau-Fault-Yonne.

VARENNES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Milly, comm. de Courdimanche, à 7 k. (1 l. ¾) de Milly, 15 k. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Courdimanche, 156. *Bur. de poste* de Milly.

VARENNES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Videlles, à 6 k. (1 l. ½) de la Ferté-Aleps, 20 kil. (4 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Videlles, 580. *Bur. de p.* de la Ferté-Aleps.

VARENNES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, à 4 k. (1 l.) de Brie-sur-Hières, 8 kil. (2 l.) de Corbeil. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

VARENNES, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de Chablis, à 20 k. (4 l. ½) d'Auxerre, 10 k. (2 l. ½) de Chablis. *Pop.* 536. *Bur. de p.* de Chablis.

VARENNES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, près de l'Yères, à 8 k. (2 l.) de Corbeil, 36 kil. (8 l.) de Versailles. *P.* 212. *B. de p.* de Brunoy.

VARENNES, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, comm. de Forceville, à 18 kil. (4 l.) de Doulens, 27 kil. (6 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Forceville et dépend., 547. *Bur. de p.* d'Albert.

VARENNES, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau, près du Palu, à 23 k. (5 l. ¾) de Poitiers, 3 k. (¾ de l.) de Mirebeau. *Pop.* 188. *Bur. de poste.* de Mirebeau.

VARENNES, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Chablis, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Florentin, 20 kil. (4 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 536. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

VARENNES (LES), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard, à 8 k. (2 l.) de Villefranche, 24 k. (5 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 198. *Bur. de p.* de Villefranche-de-Laurgais.

VARENNE-AUX-LOGES, v. (*Loiret*). *Voy.* VARENNES.

VARENNES-EN-BRIONNOIS.

Digitized by Google

Varennes-en-Brionnois, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnois, à 10 k. (2 l. ¼) de Marcigny, 5 m. (11 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 400. *Bur. de p.* de Marcigny.

Varennes-Hameau, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. sud de Beaune, comm. de Ruffey-lès-Beaune, à 6 k. (1 l. ¼) de Beaune. *Pop.* comp. celle de Ruffey-lès-Beaune, 600. *Bur. de poste* de Beaune.

Varennes-le-Grand, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* Varenne-le-Grand.

Varennes-lès-Macon, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. sud de Mâcon, près de la Saone et de la Grosne, à 4 kilom. (1 l.) de Mâcon. *Pop.* 338. *Bur. de poste* de Mâcon.

Varennes-sous-Montbreau, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-est de Saumur, près de la Loire, à 9 k. (2 l. ½) de Saumur, 5 m. (12 l.) d'Angers. *Pop.* 2144. *Bur. de poste* de Chouzé, départ. d'Indre-et-Loire.

Varennes-sur-Morges, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, canton d'Ennezat, sur la Morges, à 7 kil. (1 l. ¾) de Riom, 20 k. (4 l. ½) de Clermont. *Pop.* 641. *Bur. de poste* de Riom.

Varennes-sur-Teches, village (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Jaligny, à 13 k. (31.) du Donjon, 36 k. (8 l.) de Moulins, 9 k. (2 l. ½) de la Palisse. *Pop.* 714. *B. de p.* de la Palisse.

Varennes-St.-Honorat, village (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet, comm. de Jax, à 24 k. (5 l. ½) de Brioude, 10 k. (2 l. ½) de Paulhaguet. *Pop.* comp. celle de Jax, 414. *Bureau de poste* de Brioude.

Varez (les), v. (*Aveyron*). *Voyez* St-Amans-des-Varés.

Varessia, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 11 k. (2 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 81. *Bur. de poste* d'Orgelet.

Varest, v. (*Corrèze*), arrond. et cant. de Brive, près du confluent de la Loyre et de la Vézère, à 7 k. (1 l. ¾) de Brive, 27 kil. (6 l.) de Tulle. Il y a des mines de charbon de terre dans le territoire de cette commune; elles ne sont pas exploitées. *Pop.* 1134. *Bur. de poste* de Brive.

Vareze (la), riv. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire. Sa source, près St.-Julien-de-l'Herm, coule à l'O., passe près de Montsevroux et va se rendre dans le Rhône, à l'O. de St-Alban-du-Rhône, à 14 k. (3 l. ½) S. O. de Vienne.

Varguine (la), hameau (*Var*), arr. de Toulon, cant. du Beausset, comm. de Signes, à 16 k. (3 l. ¾) de Brignoles, 21 kil. (4 l. ½) de Toulon. *Pop.* compr. celle de Signes, 2442. *Bur. de poste* de Brignoles.

Varilhes, bourg (*Arriège*), arr. de Pamiers, chef-l. de cant., sur l'Arriège, à 8 k. (2 l.) N. de Foix, 7 k. (1 l. ½) S. de Pamiers, 21 k. (4 l. ½) O. p. S. de Mirepoix. *Pop.* 1350. *Bur. de poste* de Pamiers.

Varimont, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre, près de l'Yèvre, à 14 k. (3 l. ½) de Ste.-Menéhould, 30 k. (6 l. ½) de Châlons. *Popul.* 100. *B. de p.* de Ste.-Ménéhould.

Varimpre, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy, près de la basse forêt d'Eu, à 10 kil. (2 l. ½) de Neufchâtel, 5 m. (11 l.) de Rouen. Il y a une verrerie à bouteilles. *Pop.* 60. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

Variscourt, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Neufchâtel, près de l'Aisne, à 32 k. (7 l. ½) de Laon. *Pop.* 132. *B. de p.* de Reims, dép. de la Marne.

Variselle, v. (*Pô*), arrond. et cant. de Turin, au pied d'une colline, près d'un ruisseau qui tombe dans la Stura, à 20 kil. (4 l. ½) N. O. de Turin. *Pop.* 623. *Bur. de poste* de Turin.

Varize, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. d'Orgères, sur la Connie, à 13 k. (3 l.) de Château-Dun, 39 k. (8 l. ½) de Chartres. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Château-Dun.

Varnelles, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Grisy, à 4 kil. (1 l.) de Brie-sur-Hières, 13 kil. (3 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Grisy, 800. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

Varneville-aux-Grès, village (*Seine-Inf.*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes, à 31 k. (7 l.) de Dieppe, 21 k. (5 l. ½) de Rouen, 3 kil. (¾ de l.) de Tôtes. *Popul.* 364. *Bur. de poste* de Tôtes.

Varogne, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Vésoul, à 9 kil. (2 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Vésoul.

Varois, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. est de Dijon, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Chaignot, 256. *B. de p.* de Dijon.

Varouville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de St.-Pierre-Eglise, à 19 k. (4 l. ½) de Cherbourg, 7 m. (15 l. ½) de Coutances, 23 k. (5 l. ½) de Valognes. *Pop.* 488. *Bur. de poste* de Valognes.

Varrains, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. sud de Saumur, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 4 m. (10 l. ½) d'Angers. Il y a une fontaine qui cesse de couler deux fois par jour. *Pop.* 678. *Bur. de poste* de Saumur.

Varreddes, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Meaux, près de la Marne, à 5 k. (1 l. ½) de Meaux, 5 m. (12 l. ½) de Melun. *Popul.* 1261. *Bur. de poste* de Meaux.

Varennes, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Lorris, à 15 k. (3 l. ¾) de Montargis, 5 m. (12 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 451. *Bur. de p.* de Nogent-sur-Vernisson.

Varès, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Tonneins, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Marmande. *Pop...* *Bur. de poste* de Tonneins.

Varrey, v. (*Ain*). *Voyez* Abergement-de-Varellle (l').

Varry, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Trun, à 14 k. (3 l. ½) d'Argentan, 5 m. (10 l. ¾) d'Alençon. *P.* 229. *B. de p.* d'Argentan.

Vars, v. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de Guillestre, sur la Cbagne, à 7 k. (1 l. ¾) d'Embrun, 5 m. (10 l. ½) de Gap, 8 k. (2 l.) de Mont-Lyon. *Pop.* 740. *Bur. de poste* de Mont-Lyon.

Vars, bourg (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de St.-Amand-de-Bouex, près de la Charente, à 13 k. (3 l.) N. d'Angoulême, 13 k. (3 l.) S. de Mansle. *Pop.* 1689. *Bur. de poste* d'Angoulême.

Vars, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, cant. d'Ayen, à 18 kilom. (4 l.) de Brive, 31 k. (7 l.) de Tulle. *P.* 334. *B. de p.* de Brive.

Vars, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, comm. de Désingy, à 4 k. (1 l.) de Frangy, 20 k. (5 l.) d'Annecy. *Pop.* compr. celle de Désingy, 785. *Bur. de poste* de Frangy, départ. du Léman.

Vars, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. d'Autrey, à 8 k. (2 l.) de Champlitte, 5 m. (10 l. ½) de Vésoul, 11 k. (2 l. ½) de Gray. *Pop.* 389. *Bur. de poste* de Gray.



Digitized by Google

VARSAY, v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* ERRAY.

VARSBERG, v. (*Moselle*), arrond. de Thionville, cant. de Sarre-Libre, à 8 k. (2 l.) de St.-Avold. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de St.-Avold.

VARSENAERE, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, à 6 kil. (1 l. ¼) N. p. E. d'Houtave, 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. d'Oostecamp, 6 k. (1 l. ½) O. de Bruges. *Pop.* 513. *Bur. de poste* de Bruges.

VARVANNES, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes, à 29 k. (6 l. ½) de Dieppe, 30 k. (6 l. ¾) de Rouen, 6 k. (1 l. ½) de Tôtes. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Tôtes.

VARZY, bourg (*Nièvre*), arr. de Clamecy, chef-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) S. S. O. de cette ville, 5 m. (10 l.) N. N. E. de Nevers, 20 kil. (4 l. ½) E. de Donzy. Ce bourg a un hospice où beaucoup de militaires sont reçus en passant. Il y a une manufacture de faïence et une filature de coton. On trouve aux environs de l'ocre rouge non exploité. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2500. *Bur. de poste.*

VASCIEUX, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de St.-Julien-en-Quint, à 15 k. (3 l. ½) de Die, 39 k. (8 l. ¾) de Valence. *Pop.* 866. *Bur. de poste* de Die.

VASCOEUIL, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, canton de Lions, près de l'Andelle, à 22 k. (5 l.) du Grand-Andelys, 5 m. (1 l. ¼) d'Evreux, 16 k. (3 l. ¾) d'Ecouis. *Pop.* 360. *Bur. de poste* d'Ecouis.

VASOUI, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. d'Honfleur, près de la mer, à 3 k. (¾ de l.) de Pont-l'Evêque, 6 m. (10 l. ¾) de Caen, 2 k. (½ l.) d'Honfleur. *Pop.* 205. *Bur. de poste* d'Honfleur.

VAUPLONQUES (LA), riv. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de Lunas, coule à l'O. et se rend dans la Greveson, à 4 k. (1 l.) de sa source.

*Vassaux.* Sous la monarchie, ce nom désignoit ceux qui tenoient en propriété le fief de quelque seigneur, à la charge de lui faire foi et hommage, de payer des droits de mutation par vente ou autre contrat équipollent, et de comparoître devant ses officiers, quand ils étoient assignés à cette fin.

VASSEL, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Billom, cant. de Vertaison, à 5 k. (1 l. ¼) de Billom, 16 kil. (3 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 296. *Bur. de poste* de Billom.

VASSELAY, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Menetou-Salon, à 7 k. (1 l. ¾) de Bourges. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Bourges.

VASSELIN, v. (*Isère*), arr. et cant. de la Tour-du-Pin, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 5 myr. (12 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

VASSELLE (LA), v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, comm. de Mandé-Ste.-Marie, à 10 k. (2 l. ½) de Bastogne, 20 k. (4 l. ½) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Mandé-Ste.-Marie, 191. *Bur. de poste* de Bastogne.

VASSENS, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, à 16 kil. (3 l. ¾) de Chauny, 34 k. (7 l. ¼) de Laon, 13 k. (3 l.) de Coucy. *P.* 428. *B. de p.* de Coucy.

VASSENT, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Braine, près de la Vesle, à 11 k. (2 l. ¾) de Soissons, 25 k. (5 l. ½) de Laon, 3 kil. (¾ de l.) de Braine. *Pop.* 332. *Bur. de poste* de Braine.

VASSEURS (LES), riv. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois. Sa source à l'O. de Courmas, 3 k. (¾ de l.) N. E. de Chaumuzy, coule au N. O, puis à l'O, et se rend dans l'Ardre, à 14 kil. (3 l. ½) de Reims.

VASSIAC, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de Jonzac, cant. et comm. de Mont-Guyon, à 31 k. (7 l.) de Jonzac, 1 k. (¼ de l.) de Mont-Guyon, 7 k. (1 l. ¾) de Montlieu. *Pop.* compr. celle de Mont-Guyon, 1450. *Bur. de poste* de Montlieu.

VASSIEU, (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, comm. d'Amblagnieu, à 16 kil. (3 l. ¾) de Crémieu, 30 k. (6 l. ¾) de la Tour-du-Pin. *Pop.* compr. celle d'Amblagnieu, 459. *Bur. de poste* de Crémieu.

VASSIMONT, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de la Fère-Champenoise, sur la Somme-Soude, à 30 k. (6 l. ¾) de Sézanne, 27 kil. (6 l.) de Châlons, 11 k. (2 l. ¾) de la Fère-Champenoise. *Pop.* 180. *Bur. de p.* de la Fère-Champenoise.

VASSIN (LA), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de la Tour, comm. de St.-Donat, à 14 kilom. (3 l. ½) de Tauves, 4 m. (10 l. ½) d'Issoire. *Pop.* comprise celle de St.-Donat, 884. *Bur. de p.* de Tauves.

VASSINCOURT, village (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, cant. de Révigny-aux-Vaches, à 9 kil. (2 l. ½) de Bar. *Pop.* 468. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

VASSOGNE, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craonne, à 18 kil. (4 l.) de Laon. *Pop.* 230. *B. de p.* de Fîmes, dép. de la Marne.

VASSONCOURT, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, canton de Châtel-sur-Moselle, près de la Moselle, à 18 k. (4 l.) de Ramberviller, 14 k. (3 l. ½) d'Epinal, 13 k. (3 l.) de Charmes. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Charmes.

VASSONVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes, sur le ruisseau de Sey, à 27 k. (6 l.) de Dieppe, 29 kilom. (6 l. ½) de Rouen, 4 k. (1 l.) de Tôtes. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Tôtes.

VASSY, bourg (*Calvados*), arr. de Vire, ch.-l. de cant., à 15 kil. (3 l. ½) E. de Vire, 43 k. (9 l. ½) S. O. de Caen, 8 k. (2 l.) O. de Condé-sur-Noireau. *Pop.* 3152. *Bur. de poste* de Condé-sur-Noireau.

VASSY, forêt (*Marne*), arr. et cant. d'Epernay, à 16 k. (3 l. ½) S. E. de cet endroit. Elle a du N. au S. 5846 mèt. (3000 t.) et de l'E. à l'O. 3112 mèt. (1600 t.). Elle tient au N. E. à la forêt d'Enghien.

VASSY, ville (*Haute-Marne*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la Blaise, à 18 k. (4 l.) N. O. de Joinville, 33 k. (7 l. ½) N. E. de Bar-sur-Aube, 4 m. (10 l.) N. de Chaumont, 22 m. (50 l.) E. de Paris. Long. 22. 34. lat. 48. 30. Le massacre des protestans de cette ville, par le duc de Guise, en 1562, donna naissance aux guerres civiles et de religion qui depuis ont affligé la France. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de dames Régentes, un couvent de Capucins et un hôpital. Elle a une manufacture de draps.

C'est la patrie d'Isaac *Jacquetot*, qui se retira en Hollande, puis en Prusse; il mourut en 1708. On a de lui un *Traité de l'existence de Dieu, de la vérité et inspiration des livres saints*; et divers ouvrages contre Bayle et autres. — Pierre-Nicole *Perrin*, négociant à Troyes, député à la Convention nationale, mort dans les fers, par jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, le 28 vendémiaire an 2 (20 octobre 1793),

Digitized by Google

âgé de quarante-deux ans. Il dut ses malheurs à ses opinions en faveur de Brissot.

Cette commune a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3000. *B. de p.*

Vassy-sous-Pisy, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de l'Isle-sur-le-Serein, à 21 k. (4 l. ¾) d'Avallon, 5 m. (11 l. ¼) d'Auxerre, 15 kil. (3 l. ¼) de Semur. *Popul.* 325. *Bur. de poste* de Semur-en-Auxois, dép. de la Côte-d'Or.

Vast (le), v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Pierre-Église, près de la Faire, à 15 kil. (3 l. ¼) de Valognes, 6 m. (14 l. ¼) de Cointances. *Pop.* 2487. *Bur. de poste* de Valognes.

Vasteville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Beaumont, à 11 k. (2 l. ¾) de Cherbourg, 7 m. (14 l. ¾) de Coutancès. Il y a de la pierre noire à crayons dont se servent les charpentiers. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Cherbourg.

Vastres (les), v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Fay-le-Froid, à 31 k. (7 l.) du Puy. *Pop.* 1081. *Bur. de poste* du Puy.

Vastrie (la), v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, sur un tertre, près du Dauzan, rivière, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Flour, 4 m. (10 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 872. *Bur. de p.* de St.-Flour.

Vatan, ville (*Indre*), arrond. d'Issoudun, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) N. O. d'Issoudun, 27 k. (6 l.) N. de Châteauroux, 27 kil. (61.) S. O. de Vierzon. Cette commune, située dans une belle plaine, faisoit partie du ci-dev. bas Berri. La terre de Vatan fut donnée en 1404 à la Ste.-Chapelle de Bourges. Elle avoit appartenu anciennement aux seigneurs d'Issoudun, d'où elle passa dans les maisons de Culan, de St.-Palais, et enfin dans celle d'Aubry. Il y avoit une collégiale qui portoit le nom de *St.-Lamar*, archevêque de Séville, et qui possédoit le corps de son prélat, lequel fuyant les persécutions de Totila, vint en Berri et y souffrit le martyre près de Vatan; elle étoit composée de vingt chanoines, fondés par Guy de Châtillon, premier du nom, comte de Blois. C'est la patrie de Jean *Méry*, chirurgien, né en 1645. Il fut fait chirurgien-major des invalides en 1683; nommé premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, et mourut en 1722. On a de lui : *Observations sur la manière de tailler*, par frère *Jacques*, *in*-12. *Problème de physique sur le fœtus*. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1934. *Bur. de p. Rel. de p. aux chev.*

Vatan, forêt (*Indre*), arrond. d'Issoudun, cant. de Vatan, à 2 k. (¼ l.) N. p. E. de cette ville. Elle a 7013 mèt. (3600 t.) de long, sur 2334 mèt. (1200 t.) de large.

Vathimenil, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller, à 13 k. (3 l.) de Lunéville, 39 k. (8 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 359. *Bur. de poste* de Lunéville.

Vati-Mesnil, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrepagny, à 11 k. (2 l. ¾) du Grand-Andelys, 42 k. (9 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 61. *B. de p.* de Thillières.

Vatierville, v. (*Seine-Inférr.*), arr. et cant. de Neufchâtel, près de l'Eaulne, à 6 k. (1 l. ½) de Neufchâtel, 5 m. (10 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 282. *B. de p.* de Neufchâtel.

Vatillieu, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Tullins, à 13 k. (3 l.) de St.-Marcellin, 27 k. (6 l.) de Grenoble. *Pop.* 353. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

Vatimont, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, près de la Nied française, à 14 kil. (3 l. ¼) O. p. N. de Morhange, 25 k. (5 l. ¾) S. E. de Metz, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Faulquemont. *Pop.* 550. *B. de p.* de Faulquemont.

Vaton (le), v. (*Eure*). *Voyez* Cerquigny.

Vatay, v. (*Marne*), arrond. de Châlons, cant. de Cernon, sur la Somme-Soude, à 18 k. (4 l.) de Châlons. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne. *Rel. de p. aux chevaux.*

Vattechrit, v. (*Seine-Inférr.*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, près de la rivière de Gauseville, à 13 kilom. (3 l.) de Cany, 5 myr. (12 l. ½) de Rouen, 3 k. (¾ de l.) de Valmont. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Valmont.

Vattelot, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-Audemer, 5 m. (12 l.) d'Evreux. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Bourgachard.

Vattelot-sous-Beaumont, v. (*Seine-Inférr.*), arr. du Havre, cant. de Goderville, à 21 k. (4 l. ¾) de Montivilliers, 5 m. (11 l. ½) de Rouen, 6 k. (1 l. ½) de Bolbec. *Pop.* 558. *B. de p.* de Bolbec.

Vattelot-sur-Mer, v. (*Seine-Inférr.*), arr. de Montivilliers, cant. de Fécamp, près de l'Océan, à 21 k. (4 l. ¾) de Montivilliers, 7 myr. (15 l.) de Rouen, 8 k. (2 l.) de Fécamp. *Pop.* 741. *Bur. de poste* de Fécamp.

Vatteville, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, à 11 k. (2 l. ¾) de Louviers, 31 k. (7 l.) d'Evreux, 10 k. (2 l. ½) du Grand-Andelys. *Pop.* 228. *Bur. de poste* du Grand-Andelys.

Vatteville-la-Rue, v. (*Seine-Inférr.*), arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 30 k. (6 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 1165. *B. de p.* de Caudebec.

Vau (la), v. (*Yonne*). *Voyez* Laveau.

Vaubadon, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, près de la forêt de Cerisy, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Bayeux, 34 k. (7 l. ¾) de Caen, 3 k. (¾ de l.) de Balleroy. *Pop.* 540. *Bur. de p.* de Balleroy. *Rel. de p. aux chevaux.*

Vauban, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, canton de la Clayette, à 14 k. (3 l. ¼) de Marcilly, 5 m. (10 l. ½) de Mâcon, 8 k. (2 l.) de la Clayette. *P.* 682. *Bur. de poste* de la Clayette.

Vaubecourt, bourg (*Meuse*), arr. de Bar-sur Ornain, ch.-l. de canton, sur l'Aisne, à 18 k. (4 l.) N. de Bar, 33 k. (7 l. ½) O. de St.-Mihiel, 20 k. (4 l. ½) O. de Clermont. Ce bourg a un sous-inspecteur des forêts. *Pop.* 1285. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

Vaubernard, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de Roinville, à 2 kil. (½ l.) de Dourdan, 14 k. (3 l. ¼) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Roinville, 551. *B. de p.* de Dourdan.

Vauberon, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 16 k. (3 l. ½) de Soissons, 4 m. (10 l.) de Laon. *Pop.* comp. celle de Mortefontaine, 240. *B. de p.* de Soissons.

Vaubexy, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire, à 7 k. (1 l. ¾) de Mirecourt, 19 k. (4 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 316. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Vaucance, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton d'Annonay, près de la Cance, à 27 k. (6 l.)



Digitized by Google

de Tournon, 5 m. (11 h. ¼). de Privas. *Popul.* 200. *Bur. de poste* d'Annonay.

Vaucé, v. (*Mayenne*), arrond. de Mayenne, cant. d'Ambrières, à 19 k. (4 l. ½) de Mayenne, 43 k. (9 l. ¼) de Laval. *Pop.* 395. *Bur. de poste* de Mayenne.

Vaucé, v. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de Passais, à 15 kil. (3 l. ½) de Domfront, 4 m. (3 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 1775. *Bur. de p.* de Domfront.

Vaucelas, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Chauffour, à 2 k. (½ l.) d'Etrechy, 6 k. (1 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Chauffour, 134. *Bur. de poste* d'Etrechy.

Vaucelle, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. d'Anisy-le-Château, à 5 k. (1 l. ½) de Laon. *Popul.* compr. celle de Besfecourt, 171. *Bur. de poste* de Soissons.

Vaucelles, village du ci-devant pays de Liége (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Givet, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de Treignes, 5 k. (1 l. ¼) O. p. S de Charlemont, 41 k. (9 l. ¼) N. de Mézières, 7 k. (1 l. ¾) de Givet. *Pop.* 54. *Bur. de poste* de Givet.

Vaucelles, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Bayeux, sur la Drôme, à 2 k. (½ l.) de Bayeux, 29 kilom. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de Bayeux.

Vaucelles, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, comm. de Trivas, à 8 k. (2 l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Trivas, 366. *Bur. de poste* de Chartres.

Vaucelles, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. d'Arbois, commune de Montigny, à 2 k. (½ l.) d'Arbois, 10 k. (2 l. ½) de Poligny. *Pop.* compr. celle de Montigny, 1087. *Bur. de p.* d'Arbois.

Vaucelles, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Marcoing, comm. de Banteux, sur l'Escaut, à 11 kil. (2 l. ½) de Cambrai, 6 k. (1 l. ½) de Marcoing. Il y avoit une célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1132. *Pop.* compr. celle de Banteux, 560. *Bur. de p.* de Cambrai.

Vaucelles, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Emile, ci-devant Montmorency, commune de Taverny, à 6 k. (1 l. ½) de Franconville, 9 k. (2 l. ½) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Taverny, 1375. *Bur. de p.* de Franconville.

Vauchamps, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Roulans-l'Eglise, à 16 k. (3 l. ¼) de Besançon, 13 k. (3 l.) de Baume. *Popul.* 120. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Vauchamps, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, à 19 k. (4 l. ½) de Sézanne, 6 m. (14 l. ½) de Châlons, 6 k. (1 l. ½) de Montmirail. *Pop.* 341. *Bur. de poste* de Montmirail.

Vauchel, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Rouen, cant. de Maromme, comm. de Montigny, à 7 k. (1 l. ¾) de Rouen. *Pop.* compr. celle de Montigny, 600. *Bur. de poste* de Rouen.

Vauchelles, v. (*Oise*), arrond. de Compiègne, cant. de Noyon, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 7 m. (14 k. ¾) de Beauvais. *Pop.* 272. *Bur. de p.* de Noyon.

Vauchelle-lès-Authie, village, (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, à 5 k. (1 l. ½). E. de Bonnuqêne, 11 k. (2 l. ½) S. E. de Doulens, 25 k. (5 l. ¼) N. p. O. de Bray. *Pop.* 362. *Bur. de poste* Doulens.

Vauchelles-lès-Dommart, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. de Dommart-en-Ponthieu, à 24 k. (5 l. ½) de Doulens, 24 k. (5 l. ½) d'Amiens, 5 k. (1 l. ¼) de Flixecourt. *Pop.* 228. *Bureau de poste* de Flixecourt.

Vauchelles-lès-Quesnoy, v. (*Somme*), arr. et cant. d'Abbeville, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 635. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Vaucheron (le), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Marly-la-Machine, comm. de Noisy, à 7 k. (1 l. ¾) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Marly. *Pop.* compr. celle de Noisy, 636. *Bur. de poste* de Versailles.

Vauchinon, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nolay, à 15 kil. (3 l. ½) de Beaune, 5 myr. (11 l. ¼). de Dijon. *Populat.* 209. *Bur. de poste* de Nolay.

Vauchonvilliers, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vandœuvres, à 14 k. (3 l. ¼) de Bar, 32 kil. (7 l. ½) de Troyes, 4 kil. (1 l.) de Vandœuvres. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Vandœuvres.

Vauchoux, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Port-sur-Saone, près de la Saone, à 9 kil. (2 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 211. *Bur. de poste* de Port-sur-Saone.

Vauchrétien, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Vihiers, cant. de Thouarcé, à 24 k. (5 l. ½) de Vihiers, 23 k. (5 l. ¼) d'Angers. *Pop.* 1220. *Bur. de poste* de Brissac.

Vaucienne, v. (*Marne*), arr. et cant. d'Epernay, sur l'Autonne, à 5 k. (1 l. ¼) d'Epernay, 37 kil. (8 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 181. *Bur. de poste* d'Epernay.

Vauciennes, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, près de la source de l'Autonne, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Crespy, 7 m. (16 l.) de Beauvais. *Pop.* 402. *B. de p.* de Villers-Cotterets.

Vauclaire, v. (*Haute-Marne*). *Voyez* Vauxclair.

Vauclans, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Vercel, à 15 kil. (3 l. ½) d'Ornans, 30 k. (6 l. ½) de Besançon. *Popul.* 242. *Bur. de poste* d'Ornans.

Vaucler, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, à 6 k. (1 l. ½) de Vitry, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Vauclerc, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craonne, près de la Lette, à 15 k. (3 l. ½ de Laon. Il y avoit une abbaye commendataire de l'Ordre de Cîteaux, congrégation de Clairvaux, fondée en 1134, par l'évêque de Laon et le comte de Roucy. *Pop.* 135. *Bur. de poste* de Laon.

Vaucloix, v. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Corbigny, sur la côte, près de l'Auguison, à 9 k. (2 l. ½) de Corbigny, 6 m. (12 l. ½) de Nevers, 6 k. (1 l. ½) de Lormes. *Pop.* 359. *B. de p.* de Lorme.

Vauclusb, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. de Saint-André, comm. d'Argens, à 19 k. (4 l. ½) de Castellane, 6 kilom. (1 l. ½) de St.-André. *Pop.* compr. celle d'Argens, 236. *Bur. de poste* de Castellane.

Vaucluse, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, canton de Rosans, comm. de Montjay, à 9 k. (2 l. ¼) de Serres, 42 k. (9 l. ½) de Gap. *Pop.* compr. celle de Montjay, 837. *Bur. de poste* de Serres.

Vaucluse, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Meiche, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de St.-Hippolyte, 5 m. (11 l. ½) E. de Besançon, 27 k. (6 l.) E. S. E. de Beaume. *Pop.* 168. *B. de p.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Vaucluse, v. (*Vaucluse*), arr.

Digitized by Google

d'Avignon, cant. de l'Isle, à la fontaine de Vaucluse, dont il est parlé à l'article suivant, et dont le dép. a pris le nom, à 27 k. (6 l.) d'Avignon. *Pop.* 286. *Bur. de poste* d'Avignon.

## VAUCLUSE.

Ce département, formé du ci-dev. Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange, a pris son nom d'une fontaine voisine d'Avignon, célébrée par le fameux Pétrarque, et très-visitée par les voyageurs.

Il est borné au N. par le département de la Drôme; à l'E. par celui des Basses-Alpes; au Midi par la Durance, qui le sépare du département des Bouches-du-Rhône; et à l'O. par le Rhône, qui le sépare du département du Gard. Il faisoit ci-devant partie de celui des Bouches-du-Rhône.

La superficie de ce département est d'environ 459,576 arpens carrés ou 234,560 hectares; sa population est de 190,180: il est composé de cent cinquante-deux communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en vingt-deux cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Avignon*. *Apt*, *Carpentras* et *Orange* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché d'Avignon, et dépend de la 8e division militaire, dont le commandant réside à Marseille: il est du ressort de la cour d'appel séante à Nîmes, département du Gard, et dans la 15e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 8 mille 185 hectares 45 ares (16 mille arpens 35 perches).

Les principales rivières, sont: le *Rhône*, la *Durance*, l'*Aigues*, la *Louvèze* et le *Calavon*.

Les principales villes, sont: *Avignon*, *Orange*, *Carpentras* et *Apt*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département, sont: Auzon, Bregoux, Granzel, Jabron, Limergues, Marlarie, Méde, Rioumand, Salette.

*Fontaine*. Vaucluse.

*Montagnes*. Bebny, Beron, Saint-Amand.

*Forêts*. Beron, Ventoux.

*Productions*. Ce département est sec, pierreux, le blé y vient mal, la vigne est abondante, et les vins de Châteauneuf ont de la réputation. Ils sont colorés et capiteux; on y trouve des mûriers, des oliviers et des lauriers, de la garance, de la luzerne, seigle, orge et sarrasin; il y a des mines de charbon de terre; il n'y a point de mines métalliques; on trouve beaucoup de terres précieuses pour les poteries, de l'argile propre à la fabrication de la porcelaine la plus fine, et plusieurs sources minérales de différentes natures; les plus estimées sont celles de Vaqueyras et de Velleron. Le commerce s'étend principalement sur la soie, la laine, les vins, eaux-de-vie, le safran, l'huile, graines et racines pour la teinture, amandes, olives, fruits, miel, cire jaune et gommes.

*Industrie*. Il y a des fabriques d'étoffes de soie, étoffes grossières, papeteries, tuiles pelates, eau forte, vitriol, l'alcohol, eau-de-vie; fabrique de faïence jaune et jaspée, à Sédalie à Apt, et plusieurs poteries dans différens cantons.

*Voleur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur; valeur en mètres.

La *Canne* d'Apt, 1,993.
— d'Avignon, 1,983.
— de Carpentras, 1,972.
— d'Aix, 1,989.

*Nota*. La canne se divise en 8 pans, le pan en 9 pouces, et le pouce en 12 lignes.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

Les mesures agraires de ce département portent généralement le nom de *Solmée*; la salmée se divise en 8 émineres. Dans quelques cantons l'eminée se divise en 20 cosses; à Orange et dans les cantons qui en dépendoient, elle se divise en 4 pognadières, et la pognadière en 4 vingtimières.

Cantons d'Apt, Bastide-des-Jourdan, Bonnieux, Cadenet, Cavaron, Gordes, la Tour-d'Aigues, Saignon, St.-Martin-Castellon, St.-Saturnin et Sault, 63,531.

— d'Avignon, Bédarides, et communes de Châteauneuf-Calcernies, au canton de Caderousse (1736 cannes carrées), 68,245.

— de Baume, Bollène, Cairanne, Camaret, Caromb, Carpentras, Malaucène, Malemont, Mazan, Monteux, Montdragon, Montmeiran, Pernes, Serignan, Vaison, Valréas, et communes de Bonchet, au canton de Suze et de Sorgues, au canton de Bédarides (1600 cannes carrées), 69,201.

— d'Orange, Caderousse, Suze, et commune de Courtheron, au canton de Bédarides, Jonquières, Sauzan et Violès, au canton de Caumaret (1200 cannes carrées), 49,807.

— de l'Isle, Cavaillon, Lagnes, Thor, Menerbes et Robion (1800 cannes carrées), 70,756.

— de Pertuis (1600 cannes carrées), 60,780.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont: Eléonor-François de la Baume des *Achards*, d'abord chanoine, puis prévôt de la cathédrale d'Avignon, ensuite évêque, et envoyé par le pape Clément XII en Chine, où il mourut dans la ville de Gokien en 1721, sans avoir pu concilier les missionnaires; il étoit né à Avignon en 1679. On a fait imprimer en 3 vol. in-12, une *Relation curieuse et édifiante de sa mission*. — François *Arnaud*, abbé de Grand-Champ, membre de l'académie française, et de celle des inscriptions, auteur de *Variétés littéraires*, concernant la philosophie, la littérature et les arts, Paris, 1770, 4 vol. in-12. Il composa, en 1764, avec M. Imard, la *Gazette littéraire de l'Europe*, né à Carpentras, mort à Paris en 1784. — *Bernardin*, capucin, philosophe, et sur-tout habile physicien, auteur latin; né à Carpentras, mort à Orange en 1710. On a de lui un ouvrage de philosophie, intitulé: *Antiqua priscorum hominum philosophia*, Lyon, 1654. — Joseph de *Bonard de la Bastie*, né à Carpentras, mort en 1742, de l'académie des inscriptions et des belles-lettres. On a de lui: *Médailles de Robert, et divers Mémoires*. — Joseph-Louis-Dominique, marquis de *Cambis-Velleron*, ancien capitaine de dragons, et colonel général de l'infanterie du Comtat d'Avignon, littérateur et bibliographe; né à Avignon en 1705, y mourut en 1772. Sa bibliothèque étoit une des plus belles de la province. On a de lui: *Catalogue raisonné de Mermont*, de son cabinet, 2 vol. in-4°; *Additions ou Mémoires historiques de la vie de Roger de St.-Lary de Bellegarde*, in-12, 1769. — Paul-Gérard de *Cicori*, président ordinaire du roi, membre de l'académie française; né à Cavaillon en 1678, mort le 27 avril 1759. Ses *Discours* ont paru à Avignon en 1761, 1 vol. in-8. — Louis-Gabriel-François *Dorléans de la Motte*, né à Carpentras en 1683, d'une famille noble, l'un des plus vertueux évêques du dix-huitième siècle, mort évêque à Amiens, le 10 juillet 1774. Il ne dut la qualité d'évêque qu'à ses vertus personnelles; jamais il n'avoit approché de la cour et de la capitale. *Les hommes*, disoit-il, *nous louent pour la moitié de notre devoir que nous faisons, et nous devons trembler pour toute moitié que nous ne faisons pas*. Ses *Lettres spirituelles* ont été imprimées à Paris en 1777, en 1 vol. — Jean *Duprat*, négociant; né à Avignon, député à la Convention nationale, décapité à Paris le 9 brumaire an 2 (30 octobre 1793), âgé de 33 ans. — Marie-Justine du Ronceral *Favart*, actrice, chanteuse, femme de l'auteur dramatique; né à Avignon le 15 juin 1727, morte à Paris le 20 avril 1772. On lui attribue: *Les Amours de Bastien et de Bastienne*, parodie de Pergolèse; *Le Deuil*, vaudeville; la *Fête de l'amour*, ou *Lucas et Colinette*, etc. — Louis *Ferrier*, poète tragique et érotique, mis à l'inquisition à cause du vers suivant:

L'amour pour les *mortels* est le souverain bien.

Et absous par le crédit de ses amis, il fut le précepteur des enfans du duc de St.-Aignan; né à Avignon en 1682, il mourut en 1721, dans sa terre de la Martinière en Normandie. Il a donné trois tragédies: *Anne de Bretagne*, *Adèle*, *Mexicuzuma*; elles furent toutes les trois représentées. — Esprit *Fléchier*, évêque de Lavaur, puis de Nîmes, membre de l'académie française, fondateur de celle de Nîmes, poète français et latin, auteur d'*Oraisons funèbres*; né à Pernes, au ci-devant diocèse de Carpentras, en 1632, mort à Montpellier en 1710. On a encore de lui: *Œuvres mêlées*, in-12, en vers et en prose, une édition d'*Antoine-Marie Graziani, de Casibus illustrium virorum*, in-4°; *Panégyriques des Saints*, Paris, 1690, in-4° et en 2 vol. in-12; des *Sermons*, 3 vol. in-12; *Histoire de l'em-*

Digitized by Google

pereur *Théodose-le-Grand*, Paris, 1679, *in*-4°; *Vie du cardinal Ximénès*, 2 vol. *in*-12, et *in*-4°, 1 vol., etc. — Charles de *Folard*, chevalier, né à Avignon en 1659, mort en 1752; d'abord cadet au régiment de Berri, puis sous-lieutenant; ensuite, aide-de-camp du duc de Vendôme, ingénieur dans l'armée d'Italie; il contribua beaucoup à la prise de la Cassine de la Bonline, qui lui valut la croix de St.-Louis; ayant été blessé dangereusement à la bataille de Cassano en 1705, il ne s'en trouva pas moins à celle de Malplaquet, où il fut encore blessé et fait prisonnier; retourné en Angléne ne put le gagner par les offres les plus brillantes; de retour en France, il eut le commandement de Bonrbourg; il alla ensuite à Malte et en Suède signaler ses talens et son courage; il revint faire sa dernière campagne sous le maréchal de Berwick, et donner des leçons au comte de Saxe: il a laissé divers ouvrages relatifs à la guerre. On a de lui: *Commentaires sur Polybe*, 6 vol. *in*-4°, 1727, réduits en 3 vol. par un homme du métier. — François *Genet*, d'abord employé par l'évêque de Grenoble et par l'archevêque d'Aix, puis chanoine et théologal de la cathédrale d'Avignon, ensuite évêque de Vaison; ses vertus pastorales le firent estimer généralement; ayant reçu dans son diocèse les filles de l'*Enfance de Toulouse*, il fut arrêté et conduit à Pile de Ré, dans laquelle il passa 18 mois; rendu à son diocèse, à la prière du pape, et retournant d'Avignon à Vaison, il se noya dans un petit torrent en 1702; il étoit né à Avignon en 1640. On a de ce prélat la *Morale de Grenoble*, 8 vol. *in*-12, 1715. L'abbé *Genet* son frère est mort en 1716; il a traduit en latin l'ouvrage de son frère. — Joseph-Marie-François de *Lassone*, célèbre médecin, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, de l'académie de médecine de Madrid, pensionnaire-vétéran de celle des sciences, premier médecin du roi et de la reine; il étoit né à Carpentras en juillet 1717, et mourut à Paris le 8 décembre 1788. On a de lui une *Dissertation sur le cancer des mamelles*, et beaucoup de *Mémoires dans le recueil de l'académie des sciences*. — Jean-Sifrein *Maury*, prédicateur du roi, membre de l'Institut français, de l'Assemblée constituante, à présent cardinal à Rome, évêque du Montefiascone et de Corneto; né à Valréas le 26 juin 1746. Créait l'un des plus grands orateurs de l'Assemblée constituante, et des défenseurs de la monarchie. — Joseph *Merveau*, religieux de Cluny, ensuite prieur de Bare; auteur d'une *Histoire de la poésie française*; né à Apt où il est mort en 1721. — Jean-Joseph *Mouret*, compositeur et maître de musique, auteur de plusieurs *Opéras*; né à Avignon en 1682, mort à Charenton près de Paris en 1738. Il faisoit les délices de toutes les fêtes que donnoit à Sceaux la duchesse du Maine; il en étoit le directeur et le compositeur. — Blaise-François *Pagan*, d'Avignon, habile mathématicien; mort à Paris en 1665. On a de lui: *Traité des fortifications*; *Théorèmes géométriques*; *Théorie des splanètes*. — Esprit *Pezenas*, né à Avignon en 1699, mort dans cette ville le 4 février 1776, professeur royal d'hydrographie à Marseille, astronome. Il a traduit la *Physique de Désaguliers*, 2 vol. *in*-4°; de l'*Optique de Smith*, 2 vol. *in*-4°; des *Fluxion*: de *Maclaurin*, de l'*Algèbre* du même, du *Microscope de Baker*, du *Guide des mathématiques de Wards*, l'*Astronomie des marins*, 1766, *in*-8°. — Louis *Poule*, abbé, célèbre prédicateur; né à Avignon en 1711, mort en 1783. Ses *Sermons* forment 2 vol. *in*-12. — Louis *Riccoboni* de Modène; mort le 5 décembre 1753. On a de lui divers *Comédies* italiennes, et autres ouvrages. — Joseph *Saurin*, ministre et académicien transcendant, à qui sa *Conversion par Bossuet* valut la plus grande aisance; membre de l'académie des sciences; né à Courtuson, dans la ci-devt. principauté d'Orange, en 1659, mort à Paris en 1737, laissant un fils qui a soutenu son nom par plusieurs *Tragédies* et *Comédies*, dont il a orné la scène française. — Jean-Louis *Soulavie*, né à l'Argentière en 1752, ex-ministre résidant à Genève, correspondant de plusieurs académies. On a de lui beaucoup d'ouvrages, les principaux sont: *l'Histoire naturelle de la France méridionale*, 7 vol. *in*-8°; *Mémoire du maréchal de Richelieu*, 9 vol. *in*-8°, etc. — Joseph-Maria *Suarès*, d'Avignon; mort à Rome en 1677. On a de lui une traduction des *Opuscules de saint Nil*, à Rome, en grec et en latin; avec des notes, *in fol.*, 1673; une *Description latine de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin*. — *Trogue-Pompée*, historien latin, dont Justin a été l'abbréviateur, florissoit sous l'empire d'Auguste; il est né dans les Provinces, dont la capitale étoit Vaison. Trogue-Pompée, après avoir porté les armes sous César, devint son secrétaire et son garde des sceaux; son fils eut aussi des emplois honorables. — Pierre Dortigue, sieur de *Vaumorière*, littérateur romancier; né à Apt, mort à Paris en 1693. Ses ouvrages sont: l'*Art de plaire dans la conversation*, *in*-12; *Harangues sur toutes sortes de sujets*, avec l'*art de les composer*, 4 vol. *in*-12; *Recueil de lettres*, avec la *manière de les écrire*, 2 vol. *in*-12; beaucoup de romans, dont le *Grand Scipion*, 4 vol. *in*-8°; les cinq derniers volumes du *Pharamond*, 12 vol. *in*-8°; *Diane de France*, 1n-12; la *Galanterie des anciens*, 2 vol. *in*-12; *Agiatis*, 2 vol. *in*-12. Vaumorière avoit le dessein de mettre l'*Histoire de France* en dialogues.

Vaucluse, fontaine et ruisseau (*Vaucluse*), arr. d'Avignon, canton de l'Isle, à 3 k. (¾ de l.) N. p. E. duquel elle est située, coule à l'O., en plusieurs ruisseaux, passe à l'Isle, au Thor, prend le nom de Sorgue, village où elle se rend dans la Louvese, à 2 3 k. (5 l. ½) de sa source, et ses autres branches ou ruisseaux se rendent dans la Nesque, à 15 k. (3 l. ½), et 22 k. (5 l.) de sa source. La montagne où est cette fontaine offre une roche presque perpendiculaire, au pied de laquelle est une immense caverne fort belle, à moitié remplie d'un étang d'eau très-claire; c'est-là la source célèbre: dans certaines saisons toute la caverne est pleine, et l'eau se précipitant à gros bouillons parmi les rochers, forme un vaste ruisseau dont le lit est à présent marqué par la végétation. Actuellement l'eau sort deux cents pas plus bas de dessous des masses de rochers, et à une petite distance forme une petite rivière considérable, à laquelle l'art donne immédiatement différentes directions pour l'usage des moulins et des arrosemens. Sur le sommet d'un rocher au-dessus du village, mais beaucoup au-dessous de la montagne, est une ruine que les pauvres gens appellent le château de Pétrarque, en disant qu'il étoit habité par Pétrarque et la belle Laure.

Vaucluse-sur-Tude, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Pont-de-Roide, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Hippolyte, 5 m. (12 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

Vaucoone, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, sur le Puis, ruisseau, à 14 kilom. (3 l. ½) d'Arcis-sur-Aube, 32 kil. (7 l. ½) de Troyes. *Pop.* 187. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Vauconcourt, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, sur la Gourjon, à 23 k. (5 l. ½) de Champlitte, 25 k. (5 l. ½) de Vésoul, 10 k. (2 l. ½) de Cintrey. On y trouve un fourneau. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Cintrey.

Vaucouleurs, ville (*Meuse*), arr. de Commercy, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) S. O. de Toul, 27 k. (6 l.) N. de Neufchâteau, 40 kil. (9 l.) S. O. de Nancy, 42 k. (9 l. ½) S. E. de Bar-sur-Ornain, 28 myr. (63 l.) E. p. S. de Paris. Long. 23. 20. lat. 48. 33. Cette petite ville enclavée dans la ci-dev. Lorraine, sur la pente d'une colline, au bas de laquelle est une prairie immense et à perte de vue, est arrosée par la Meuse. C'étoit le siége d'une prévôté et d'un gouvernement de place dépendant du gouvernement général de la Champagne. Le nom de Vaucouleurs lui fut donné à cause de l'émail superbe qu'une immensité de fleurs champêtres répand sur les prés dont cette ville est entourée: c'est une magnificence de la nature dont on a peu d'idée; et tout l'art des jardins n'approche pas de l'éclatante draperie dont au printemps elle se couvre aux environs de cette ville. C'est peut-être à l'aspect riant de ces lieux que jadis les rois s'étoient décidés à habiter le château qu'on nomme Tusey, dont on voit des vestiges aux portes de Vaucouleurs. Ce château est célèbre par un concile dit *de Tousy*, quoique les

Digitized by Google

habitans prononcent Tusey, tenu en 865 pour la réforme du clergé. On montre près de Vaucouleurs des pierres informes que l'on dit avoir été posées entre Philippe *le Bel* et l'empereur Albert, pour la démarcation de leurs empires. Cette ville étoit anciennement une souveraineté, possédée par les princes de Joinville. Philippe de Valois l'acquit en 1335 de Jean de Joinville, à cause de l'importance de son passage, et Charles V l'unit à la couronne en 1365, en lui conservant tous ses privilèges, en considération des services que lui et ses prédécesseurs en avoient reçus : c'est pourquoi on n'y payoit ni taille, ni droit d'aides, ni de gabelles. C'est dans cette ville que Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, vint s'offrir à Robert de Baudricourt, pour chasser les Anglais qui se disposoient à faire le siége d'Orléans. Vaucouleurs avoit une collégiale, un couvent de religieux du tiers-ordre de saint François, et un monastère de Filles de l'Annonciade. On y fait commerce de faïence ; il y a une fabrique de toile et cotonade, et des tanneries.

La ville de Vaucouleurs est le lieu de naissance de Claude *de Lisle*, avocat, historien et géographe célèbre, né en 1644, mort à Paris en 1720, laissant quatre fils. On a de lui : *Abrégé de l'Histoire Universelle*, depuis la création du monde jusqu'en 1714 ; à Paris, 7 vol. in-12. *Introduction à la Géographie*, avec un *Traité de la Sphère*, 2 vol. in-12. — Jean-Baptiste *l'Advocat*, bibliothécaire de Sorbonne, et professeur en hébreu, mort le 29 décembre 1765. On a de lui : *Grammaire hébraïque*, *Dictionnaire historique portatif des grands hommes*, 3 vol. in-8°. *Dictionnaire géographique*, *etc.* — Jeanne *Vembernier*, femme du comte Dubarry, maîtresse de Louis XV. Après la mort du roi, Louis XVI la fit renfermer dans le couvent du Pont-aux-Dames ; la révolution lui procura sa liberté ; elle passa en Angleterre : revenue à Paris, elle fut décapitée le 17 frimaire an 2 (8 décembre 1792), âgée de quarante ans, accusée d'avoir porté le deuil du roi, étant à Londres. Vaucouleurs a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2406. *B. de p. Rel. de p.*

Vaucouleurs (la), riv. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, en plusieurs ruisseaux, coule au N. O., puis au N., et se rend dans la Seine, à Mantes.

Vaucoulmain, v. (*Allier*), arr. et cant. ouest de Moulins, près de la forêt de Maulnay, à 13 k. (3 l.) de Moulins. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Moulins.

Vaucourt, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, canton de Blamont, à 16 k. (3 l. ¾) de Lunéville, 38 k. (8 l. ½) de Nancy. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Lunéville.

Vaucourt, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, canton de Roye, comm. de Carrepuis, à 21 k. (4 l. ¾) de Montdidier, 43 kilom. (9 l. ¾) d'Amiens, 4 kilom. (1 l.) de Roye. *Pop.* compr. celle de Carrepuis, 410. *Bur. de p.* de Roye.

Vaucourtois, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, à 8 k. (2 l.) de Meaux, 4 m. (10 l. ½) de Melun, 6 k. (1 l. ½) de Crécy. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Crécy.

Vaucremont, v. (*Moselle*). *Voy.* Vacremont.

Vaucresson, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Sèvres, à 4 k. (1 l.) de Versailles. *Popul.* 254. *Bur. de p.* de Versailles.

Vaud-Huguier (la), v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de St.-Sulpice-des-Champs, comm. de Banize, à 14 k. (3 l. ½) d'Aubusson, 32 k. (7 l. ½) de Guéret. *Pop.* compr. celle de Banize, 780. *Bur. de poste* d'Aubusson.

Vauda-de-Cirié, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Cirié, à l'ouest et près de cet endroit, sur une hauteur, à 15 kil. (3 l. ½) N. O. de Turin. *Pop.* 1000. *Bur. de poste* de Turin.

Vauda-di-Fronte, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Corio, sur une colline, près du Malone, à 31 kilom. (7 l.) N. de Turin. Il est entouré de bois. *Pop.* 1091. *Bur. de poste* de Turin.

Vauda-di-St.-Maurizio, village (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Cirié, au nord et près de St.-Maurizio, sur la Fisca, à 15 kilom. (3 l. ½) N. de Turin. *Pop.* 1600. *Bur. de poste* de Turin.

Vaudagne, v. (*Léman*), arrond. de Bonneville, canton et comm. de Chamonix, à 31 k. (7 l.) de Bonneville, 10 k. (2 l. ½) de Sallanches. *Pop.*.... *Bur. de p.* de Sallanches.

Vaudaine (la), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans. Sa source, dans les bois des Chalanches au pied d'un roc, à 10 k. (2 l. ½) N. O. du Bourg-d'Oisans, coule au S. E. et se rend dans la Romanche, à 4 kil. (1 l.) S. E. de sa source.

Vaudancourt, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. d'Avise, à 6 kil. (1 l. ½) d'Epernay, 34 kil. (7 l. ½) de Châlons. *Pop.* 142. *Bur. de p.* d'Epernay.

Vaudancourt, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Chaumont, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 267. *Bur. de poste* de Gisors, dép. de l'Eure.

Vaudanguille, v. (*Var*), arr. et cant. de Brignoles, commune du Val, à 4 kil. (1 l.) de Brignoles. *Pop.* comprise celle du Val, 1750. *Bur. de poste* de Brignoles.

Vaudelaignes, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Thenezay, à 11 k. (2 l. ¾) de Parthenay, 4 m. (10 l.) de Niort, 13 k. (3 l.) de Parthenay. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Parthenay.

Vaudellé, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Florenne, à 13 k. (3 l.) S. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Charlemont, 38 k. (8 l. ½) S. S. O. de Namur. *Pop.* 1581. *Bur. de poste* de Givet, dép. des Ardennes.

Vaudelle (la), riv. (*Mayenne*), arrond. de Laval, cant. d'Evron. Sa source, à 8 kil. (2 l.) N. E. d'Evron, coule au N. O. et se jette dans la Sarthe, à 6 kil. (1 l. ½) O. S. O. de Frenay.

Vaudelnay-Rillé, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, près du Thouet, à 16 kil. (3 l. ¾) de Saumur, 4 m. (10 l. ½) d'Angers, 11 k. (2 l. ¾) de Doué. Il y a de la pierre de taille dure. *P.* 1429. *B. de p.* de Doué.

Vaudelogne, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de St.-Pierre-sur-Dives, à 28 k. (6 l. ½) de Lisieux, 37 k. (8 l. ¼) de Caen, 21 kilom. (4 l. ¾) de Croissanville. *Popul.* 200. *Bur. de poste* de Croissanville.

Vaudeloigne (la), riv. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Thenezay. Sa source, à 10 kilom. (2 l. ½) E. de Parthenay, coule à l'E. et se jette dans l'Auxance, à Chiré-en-Montreuil, à 18 kil. (4 l.) O. p. N. de Poitiers.

Vaudemange, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Suippe, à 19 k. (4 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 250. *Bur. de p.* de Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

**Vaudemont**, bourg (*Meurthe*), arr. de Lunéville, canton de Vezelise, à 8 k. (2 l.) S. de cet endroit, 5 m. (19 l. ½) S. de Nancy, 18 k. (4 l.) O. de Charmes. Ce bourg a dû résister aux Romains, car les vestiges de ses anciennes fortresses annoncent qu'il étoit de leur temps une place importante. On y a même trouvé beaucoup de leurs médailles. Il y a une tour appelée *la tour des Sarrazins*, dont les murs ont 5 à 5 m. ½ (15 à 15 pieds) d'épaisseur, que la reine Brunehault y fit bâtir. Outre son église paroissiale et son chapitre de huit chanoines, on voyoit, à 2 kil. (½ l.) du bourg, un couvent de Tiercelins, situé sur la montagne appelée *Mont-de-Sion*, fondé en 1627 par le prince François, comte de Vaudemont, père du duc Charles IV. On trouve aux environs des mines de houille non exploitées. *Pop.* 433. *Bur. de poste* de Vézelise.

**Vaudelland**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 36 k. (8 l.) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Louvres. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Louvres.

**Vaudes**, v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Seine, à 15 kilom. (3 l. ½) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Troyes. *Pop.* 367. *Bur. de p.* de Bar-sur-Seine.

**Vadesincourt**, v. (*Marne*). *V.* Vadesincourt.

**Vaudesson**, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vailly, à 13 k. (3 l.) de Soissons, 15 k. (3 l. ½) de Laon, 5 kil. (1 l. ¼) de Chavignon. *Pop.* 254. *Bur. de poste* de Chavignon.

**Vaudetré**, v. (*Marne*). *Voyez* Vandetré.

**Vaudeurs**, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Cerisiers, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Florentin, 38 kil. (8 l. ½) d'Auxerre, 11 k. (2 l. ¾) de Villeneuve-sur-Vannes. *P.* 900. *Bureau de poste* de Villeneuve-sur-Vannes.

**Vaudevent**, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. de St.-Félicien, à 18 k. (4 l.) de Tournon, 41 k. (9 l. ½) de Privas. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Tournon.

**Vaudeville**, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. d'Haroué, à 8 k. (2 l.) de Vézelise, 22 k. (5 l.) de Nancy. *Popul.* 334. *Bur. de poste* de Vézelise.

**Vaudeville**, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Goudrecourt, à 10 kil. (2 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Gondrecourt.

**Vaudeville**, v. (*Vosges*), arr. et cant. d'Epinal, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 140. *Bur. de poste* d'Epinal.

**Vaudey**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, canton de Fresne-Saint-Mametz, près de la forêt de Bellevivre, à 20 k. (4 l. ½) de Gray, 27 kil. (6 l.) de Vésoul. *Pop.* 126. *Bur. de p.* de Gray.

**Vaudezée**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, canton de Florenne, près d'une des sources de l'Hermeton, à 6 k. (1 l. ½) S. de Florenne, 3 k. (¾ de l.) E. de Philippeville, 38 kil. (8 l. ½) S. O. de Namur. *Pop.* 112. *Bur. de p.* de Dinant.

**Vaudien (la)**, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude, à 5 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 41 k. (9 l. ½) du Puy. *Pop.* 764. *Bur. de poste* de Brioude.

**Vaudières**, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, à 5 kil. (1 l. ½) de Pont-à-Mousson, 31 kilom. (7 l.) de Nancy. *Pop.* 542. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

**Vaudieu (la)**, v. (*Indre*), arr. et cant. du Blanc, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 5 m. (12 l. ½) de Châteauroux. *Pop.* 147. *Bur. de p.* du Blanc.

**Vaudigny**, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. d'Haroué, à 8 k. (2 l.) de Vézelise, 28 k. (6 l. ½) de Nancy. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Vézelise.

**Vaudin**, v. (*Haute-Marne*). *Voyez* Chatenay-Vaudin.

**Vaudinvilliers**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Clefmont, à 8 kilom. (2 l.) de Bourmont, 34 k. (7 l. ½) de Chaumont. *Pop.* compr. celle de Goutles-Férancourt, 225. *Bur. de poste* de Bourmont.

**Vaudon (le)**, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Champagnole, à 23 k. (5 l. ½) de Poligny, 29 k. (6 l. ½) de Lons-le-Saunier, 6 k. (1 l. ½) de Champagnole. *Pop.* 268. *Bur. de p.* de Champagnole.

**Vaudois**, vallée (*Pié.*). C'est le nom général que l'on donnoit aux vallées de Pragellato, Perosa, Lucerna, et St.-Martino, ainsi nommées des Vaudois, à qui le duc de Savoie y avoit donné asile, en récompense de leurs services. Les habitans professent la religion de Calvin, et souffrirent d'horribles persécutions au commencement du 17e siècle.

**Vaudoncourt**, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Spincourt, à 11 kil. (2 l. ½) d'Etain, 6 myr. (14 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 190. *Bur. de p.* d'Etain.

**Vaudoncourt**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, sur la Nied allemande, à 5 k. (1 l. ¼) de Boulay, 20 kilom. (4 l. ½) de Metz. *Pop.* 158. *Bureau de poste* de Boulay.

**Vaudoncourt**, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville, à 16 k. (3 l. ½) de la Marche, 5 m. (10 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de la Marche.

**Vaudoue (le)**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Nemours, canton de la Chapelle, à la source de l'Ecole, à 15 k. (3 l. ¾) de Nemours, 23 k. (5 l. ½) de Melun. *Pop.* 406. *Bur. de p.* de Milly; dép. de Seine-et-Oise.

**Vaudoulieus**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. cant. et comm. d'Etampes, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* comp. celle d'Etampes.... *Bur. de poste* d'Etampes.

**Vaudoy**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Rosoy, sur l'Yères, à 8 k. (2 l.) de Rosoy, 36 k. (8 l.) de Melun. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Rosoy.

**Vaudreching**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville, près de la Nied, à 14 k. (3 l. ½) de Sarre-Libre, 33 k. (7 l. ½) de Metz, 1 k. (¼ de l.) de Bouzonville. *Pop.* 424. *Bur. de poste* de Bouzonville.

**Vaudrecourt**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Bourmont, près du Mouson, ruisseau, à 4 k. (1 l.) de Bourmont, 40 k. (9 l.) de Chaumont. *P.* 175. *Bur. de p.* de Bourmont.

**Vaudremont**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, à 18 k. (4 l.) de Chaumont, 9 k. (2 l. ½) de Clairveux. *P.* 355. *Bur. de poste* de Clairvaux, départ. de l'Aube.

**Vaudreuilh**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Revel, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 5 myriam. (10 l. ¾) de Toulouse. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Revel.

**Vaudrevange**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Rellingen, à 4 k. (1 l.) O. de Sarre-Libre. Il y a une manufacture de faïence blanche,

Digitized by Google

che et de terre de pipe. Près de ce village est une montagne toute minée ; on y trouve beaucoup de mines de cuivre, dont les échantillons ont donné jusqu'à 25 pour 100. On trouve aussi près de ce lieu une mine d'azur. Dans la montagne de Blauberg, qui touche celle de Vaudrevanges, il y a une grande quantité de smble bleu et de matière globuleuse de même couleur, dont on préparoit autrefois la cendre bleue. On y rencontre aussi quelquefois des morceaux de lapis d'une assez belle couleur. *Pop.* comp. celle de Lemberg, 515. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

VAUDREVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Montebourg, à 7 k. (1 l. ¾) de Valognes, 5 m. (12 l.) de Coutances, 4 k. (1 l.) de Montebourg. *P.* 196. *Bur. de poste* de Montebourg.

VAUDREY, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Montbarey, sur la Cuisance, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Dole, 34 k. (7 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de Dole.

VAUDRICOURT, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Houdain, à 3 k. (¾ de l.) de Béthune, 25 k. (5 l. ¼) d'Arras. *P.* 240. *Bur. de p.* de Béthune.

VAUDRICOURT, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Ault, à 19 k. (4 l. ¼) d'Abbeville, 6 m. (13 l.) d'Amiens. *Pop.* 381. *Bur. de p.* de St.-Vallery-sur-Somme.

VAUDRICOURT, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Molliens, commune de Warlus, à 7 k. (1 l. ½) S. d'Airaines, 23 kilom. (5 l. ¼) O. d'Amiens, 13 k. (3 l.) N. de Poix, 23 k. (3 l.) de Picquigny. *Pop.* comp. celle de Warlus, 450. *Bur. de poste* de Picquigny.

VAUDRIMESNIL, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de St.-Sauveur-Lendelin, à 13 kil. (3 l.) de Coutances, 4 kil. (1 l.) de Périers. *Pop.* 513. *B. de p.* de Périers.

VAUDRINGHEM, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, à 19 k. (4 l. ¼) de Saint-Omer, 7 m. (15 l. ¼) d'Arras, 18 k. (4 l.) de St.-Omer. *Pop.* 389. *Bur. de poste.* de St.-Omer.

VAUDRIVILLERS, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Besançon. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

VAUDRY, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Vire, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) de Caen. *Pop.* 834. *Bur. de poste* de Vire.

VAUFFLIN, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Bienne, à 8 k. (2 l.) N. E. de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) S. de Délemont, 29 k. (6 l. ½) S. E. de Porentruy. *Pop.* 89. *Bur. de poste* de Bienne.

VAUFRANCHE (LA), v. (*Creuse*), arr. et cant. de Boussac, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cet endroit, 36 k. (8 l.) de Guéret. *Pop.* 491. *Bur. de poste* de Boussac.

VAUFRECE (COL DE), montagne (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. sud (*extrà muros*) de Marseille, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Masargues.

VAUFREY, v. (*Doubs*), arr. et cant. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, à 8 k. (2 l.) E. p. N. de cet endroit, 7 m. (15 l. ½) E. p. N. de Besançon, 13 k. (3 l.) S. O. de Porentruy. *Pop.* comprise celle de Montrond, 283. *Bur. de p.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

VAUCLAS, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. nord de Crest, comm. de Mont-Clard, à 7 kil. (1 l. ¾) de Crest, 30 k. (6 l. ½) de Valence. *Pop.* compr. celle de Mont-Clard, 430. *Bur. de poste* de Crest.

VAUCENÉE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinan, canton de Walcourt, près de la rivière d'Yves, à 2 kil. (½ l.) E. S. E. de Walcourt, 40 k. (9 l.) S. O. de Namur. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Philippeville, dép. des Ardennes.

VAUCINE, v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. de Cadenet, à 9 kilom. (2 l. ½) d'Apt, 5 myr. (11 l. ¼) d'Avignon, 7 k. (1 l. ¾) de Cadenet. *Pop.* 615. *B. de p.* de Cadenet.

VAUCHNOIS, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon, canton de Baigneux, comm. de Villaines-en-Duesnois, à 16 kil. (3 l. ½) de Bussy, 20 kilom. (4 l. ½) de Chatillon. *Pop.* compr. celle de Villaines-en-Duesnois, 682. *Bur. de poste* de Bussy.

VAUCIRARD, v. (*Seine*), arr. et cant. de Sceaux, à 6 k. (1 l. ½) de Bourg-Egalité, 4 k. (1 l.) de Paris. Ce lieu n'est composé que de guinguettes et de tavernes, qui attirent un grand concours d'ouvriers les jours de fêtes. La seigneurie de Vaugirard appartenoit à l'abbé de saint Germain-des-Prés de Paris, qui y avoit une maison pour la convalescence des moines. Un particulier propriétaire d'une maison de Vaugirard, découvrit dans le jardin de sa maison une espèce de source, dont l'eau paroît produire des effets purgatifs à quelques personnes qui en boivent. Elle fut examinée par des commissaires de la faculté de médecine et par d'autres médecins. Cette source est située au plus bas de Vaugirard, vers la plaine de Grenelle : elle se trouve au fond d'une espèce de puits d'environ 5 mètres (15 pieds) de profondeur. L'eau a une saveur douçâtre et fade, comme l'ont toutes les eaux qui ne tiennent que très-peu de substance saline ; elle contient plus de nitre que de sel. Cette commune est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2762. *Bur. de p.* de Paris.

VAUCNERAY, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, chef-l. de cant. à 13 k. (3 l.) O. de Lyon, 6 k. (1 l. ½) N. E. d'Izeron, 10 k. (2 l. ½) S. de l'Arbresle. Il y a des mines de houille. *Popul.* 1221. *Bur. de poste* de Lyon.

VAUCRIONROSE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, à 22 kil. (5 l.) de Versailles, 6 kil. (1 l. ½) de Limours. *Pop.* 463. *Bur. de poste* de Limours.

VAUHALLAN, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, à 9 k. (2 l. ¼) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Palaiseau. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Palaiseau.

VAUJANY, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, à 28 k. (6 l. ¼) de Grenoble, 20 k. (4 l. ½) du Bourg-d'Oisans. Il y a une mine de cuivre et deux mines de plomb au-dessus de ce village. On y exploite du plâtre. *Pop.* 835. *Bur. de poste* du Bourg-d'Oisans.

VAUJAUCOURT, v. (*Haut-Rhin*), *Voy.* VOUSOUCOURT.

VAUJOURS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, près de la forêt de Bondy, à 10 k. (2 l. ½) de Gonesse, 36 k. (8 l.) de Versailles, 2 k. (½ l.) de Livry. Il y a un château qui appartenoit à Louis Dumas, inventeur du bureau typographique, mort dans ce lieu en 1744. *Pop.* 554. *Bureau de poste* de Livry.

VAUJOURS, v. (*Seine-et-Oise*), arr., cant. et comm. de Pontoise, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* comp. celle de Pontoise.... *B. de p.* de Pontoise.

VAULANDRY, v. (*Maine-et-Loire*), arrond. et cant. de Beaugé, sur le Carles, à 7 k. (1 l. ¾) de Beaugé, 41 k. (9 l. ¼) d'Angers. *Pop.* 632. *Bur. de poste* de Beaugé.



Digitized by Google

VAULANGIS, v. (*Cher*). *Voy.* ST.-MICHEL-DE-VAULANGIS.

VAULCERRE, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de St.-Geoir, comm. de Voissant, à 5 k. ( 1 l. ¼) E. de St.-Geoir, 8 kil. (2 l.) N. des Abrets, 5 kil. (1 l. ¼) de Pont-de-Beauvoisin. *Pop.* comprise celle de Voissant, 1142. *Bur. de p.* de Pont-de-Beauvoisin.

VAULERANT, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Luzarche, commune de Villeron, à 2 k. ( ½ l. ) de Louvres, 31 k. (7 l. ) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Villeron, 294. *B. de p.* de Louvres.

VAULLIEN, v. (*Isère*). *Voyez* VATILLIEU.

VAULOT, v. (*Haute - Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, à 13 kil. (3 l.) de Langres, 4 myr. (10 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Langres.

VAULOUBE (LA), riv. (*Var*), arr. et cant. de Fréjus. Sa source, à 11 k. (2 l. ½) N. de cette ville, coule à l'O., puis au S. E., ensuite à l'E., et se rend dans le Reyran, à 2 kil. ( ½ l.) S. E. de sa source.

VAULNOR, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et canton de Dinant, près de la Meuse, à 8 kilom. (2 l.) S. p. O. de Bouvignes, 7 k. (1 l. ¼) S. p. O. de Dinant, 31 k. (7 l.) S. de Namur. Les environs présentent des marbres de moyenne qualité, dont les fonds sont blancs, rouges ou grisâtres. *P.* 207. *Bur. de poste* de Dinant.

VAULT (LE), v. (*Yonne*), arr. et cant. d'Avallon, sur le Cousin ou Voisin, à 4 k. (1 l.) N. O. d'Avallon, 40 kil. (9 l.) S. S. E. d'Auxerre, 8 k. (2 l.) N. E. de Vézelay. *Pop.* 877. *Bur. de poste* d'Avallon.

VAULUISIÈRE (LA), riv. (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. d'Aix. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, coule au N. p. E., et se rend dans la Durance, à 9 kilom. (2 l. ¼) de sa source.

VAULUISEAU, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Marly-la-Machine, comm. de Bailly, à 4 k. (1 l.) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Marly-la-Machine. *P.* comp. celle de Bailly, 442. *B. de p.* de Versailles.

VAULUISANT, ci-devant abbaye (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Villeneuve-sur-Vannes, comm. de Courgenay, à 2 k. ( ¼ l.) N. de Villeneuve, 18 k. (4 l.) E. de Sens, 27 k. (6 l.) de Bray-sur-Seine. Cette abbaye étoit occupée par des religieux de l'Ordre de Cîteaux, filiation de Preuilly, fondée le 5 des calendes d'octobre 1129, et selon d'autres en 1127, par Arnaud, premier abbé de Preuilly. Il y a apparence qu'elle fut dotée par Urselle, seigneur de Tiangle. On y avoit mis la réforme; son revenu étoit de 16,000 livres. C'est le lieu de naissance de Jacques de *Savoie*, duc de Nemours, brave capitaine, né en 1531, mort à Annecy, en 1585. Il signala son courage sous Henri II, et sauva Charles IX, qui étoit investi par les rebelles à Meaux.

VAULX, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Tournai, près de l'Escaut, à 3 k. ( ¾ de l. ) N. N. O. d'Antoing, 3 k. ( ¾ de l. ) E. S. E. de Tournai, 39 k. (8 l. ½ ) O. N. O. de Mons. *P.* 547. *B. de p.* de Tournai.

VAULX, bourg (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Croisilles, à 6 k. ( 1 l. ½ ) N. E. de Bapaume, 19 k. (4 l. ¼) S. E. d'Arras. *Pop.* réunie à Proyate, 1163. *Bur. de poste* de Bapaume.

VAULX-MILIEUX, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de la Verpillière, à 25 k. (5 l. ¼) E. N. E. de Vienne, 6 m. (14 l. ½) N. O. de Grenoble, 8 k. (2 l.) O. p. N. de Bourgoin, 4 k. (1 l.) de la Verpillière. *P.*..... *Bur. de poste* de la Verpillière.

VAUMAS, v. (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Dompierre, près de la Bebre, à 16 k. ( 3 l. ¼) du Donjon, 27 k. (6 l.) de Moulins. *P.* 742. *Bur. de p.* de Moulins.

VAUMEILH, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de la Motte-du-Caire, à 9 k. (2 l. ¼) de Sisteron, 31 k. (7 l.) de Digne. *Pop.* 607. *Bureau de poste* de Sisteron.

VAUMOISES, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, à 6 kil. (1 l. ½ ) de cet endroit, 7 myriam. (15 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de Crespy.

VAUMONT, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Maigneläy, comm. de Montgerin, à 9 k. (2 l. ¼) de St. - Just, 20 kil. (4 l. ¼) de Clermont. *Popul.* comprise celle de Montgerin, 261. *B. de p.* de St.-Just.

VAUMONTREUIL, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien, à 15 k. (3 l. ¼) de Réthel, 24 k. (5 l. ¼) de Charleville, 8 kil. (2 l.) de Launoy. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Launoy.

VAUMORT, v. (*Yonne*), arr. et cant. nord de Sens, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 41 k. (9 l. ½) d'Auxerre. *P.* 246. *Bur. de p.* de Sens.

VAUMURUR, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de St.-Lambert-des-Bois, à 4 k. (1 l. ) de Chevreuse, 9 k. (2 l. ¼) de Versailles. *Pop.* comprise celle de St.-Lambert, 99. *Bur. de poste* de Chevreuse.

VAUNAC, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Thiviers, à 14 k. (3 l. ½) d'Exideuil, 23 kil. (5 l. ¼) de Périgueux, 7 kilom. (1 l. ¾) de Thiviers. *Pop.* 626. *Bur. de poste* de Thiviers.

VAUNAVÈS, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. nord de Crest, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Valence. *P.* 404. *B. de p.* de Crest.

VAUNAVEYS-LE-BAS, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vizille, à 10 k. (2 l. ½) de Grenoble, 5 k. (1 l. ¼) de Vizille. Il y a des tourbières. *P.* 665. *Bur. de p.* de Vizille.

VAUNAVEYS-LE-HAUT, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Vizille, à 8 k. (2 l.) de Grenoble, 7 kilom. (1 l. ¾) de Vizille. *Pop.* 1113. *Bur. de poste* de Vizille.

VAUNE (LA), rivière (*Cantal*), arr. et cant. d'Aurillac. Sa source, à 10 k. (2 l. ½ ) S. E. d'Aurillac, coule au S., et se rend dans le Goul, à 8 k. (2 l.) S. de sa source.

VAUNEVES, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Digne, comm. de la Perusse, à 10 k. (2 l. ½) de Digne. *Pop.* comp. celle de la Perusse, 55. *Bur. de poste* de Digne.

VAUPALIÈRE (LA), v. (*Seine-Inf.*), arr. de Rouen, cant. de Maromme, à 8 k. (2 l.) de Rouen. *Pop.* 318. *Bur. de poste* de Rouen.

VAUPÉREUX, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Bièvre, à 4 kil. (1 l.) de Palaiseau, 8 k. (2 l.) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Bièvre, 1000. *B. de p.* de Palaiseau.

VAUPILLON, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Loupue, à 22 kil. (5 l.) de Châteauneuf, 36 k. (8 l.) de Chartres, 9 k. (2 l. ¼) de Champrond. *Pop.* 651. *Bur. de p.* de Champrond.

VAUQUOY, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Varennes, à 10 k. (2 l. ½) de Clermont, 5 m. (11 l.) de Bar-sur-Ornain, 3 k. ( ¾ de l.) de Varennes. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Varennes.

VAUR, forêt (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caussade, près de Caussade; elle a du N. O. au S. E. 2917 mètr. (1500 t.) et du N. E. au S. O. 486 m. (250 t.).

Digitized by Google

VAUR (LA), v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail, comm. de Piuceley, à 18 k. (4 l.) de Gaillac, 8 k. (2 l.) de Castelnau-de-Montmirail. *P.* compr. celle de Piuceley, 1520. *Bur. de poste* de Gaillac.

VAURAINS, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vailly, comm. de Vaudesson, à 3 k. (¾ de l.) de Chavignon, 13 k. (3 l.) de Soissons. *Pop.* compr. celle de Vaudesson, 254. *Bur. de p.* de Chavignon.

VAURE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. et comm. de Revel, à 2 k. (¼ l.) de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) de Villefranche. *Pop.* comp. celle de Revel, 3743. *Bur. de poste* de Revel.

VAURÉAL, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Pontoise, sur l'Oise, à 5 k. (1 l. ¼) de Pontoise, 27 kil. (6 l.) de Versailles. *Pop.* 612. *Bur. de poste* de Pontoise.

VAURELLES, v. (*Aveyron*), arr. d'Albin, cant. de Monbazens, à 9 k. (2 l. ¼) d'Albin, 34 k. (7 l. ¾) de Rhodez, 9 kil. (2 l. ¼) de Rignac. *Populat.* 337. *Bur. de poste* de Rignac.

VAURENARD, ville (*Rhône*), srrond. de Villefranche, canton de Beaujeu, à 25 k. (5 l. ¼) de Villefranche, 5 m. (11 l. ¼) de Lyon, 7 k. (1 l. ¾) de Beaujeu. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Beaujeu.

VAURESAINE, v. (*Aisne*), srr. et cant. de Laon, à 10 k. (2 l. ¼) de cette ville. *P.* 87. *B. de p.* de Laon.

VAURETTE (LA), v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Caussade, à 33 k. (7 l. ¼) de Montauban, 32 k. (7 l. ¼) de Cahors, 13 kil. (3 l.) de Caussade. *Pop.* 607. *Bur. de poste* de Caussade.

VAUREY, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, chef-l. de cant., au confluent de la Loire et de l'Arzon, à 16 k. (3 l. ¾) du Puy. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1648. *Bur. de poste* de Craponne.

VAUREZIS, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ¾) de Laon. *Pop.* 340. *Bur. de p.* de Soissons.

VAURINFREY, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Betz, près de l'Ourcq, à 20 k. (4 l. ¼) de Crespy, 8 myr. (17 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 134. *Bur. de p.* de Mey, département de Seine-et-Oise.

VAURIS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, canton de Montflanquin, à 5 k. (1 l. ¼) de Fumel, 20 k. (4 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.*... *Bur. de poste* de Fumel.

VAUROIS, v. (*Côte-d'Or*), arr. et canton de Châtillon-sur-Seine, comm. de Brémur. *Popul.* compr. celle de Brémur, 297. *Bur. de poste* de Châtillon-sur-Seine.

VAUROUX, v. (*Seine-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. d'Ormoy-la-Rivière, à 2 k. (¼ l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Ormoy, 414. *Bur. de poste* d'Etampes.

VAUROUX (LE), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Coudray-St.-Germer, à 11 k. (2 l. ¾) de Chaumont, 11 k. (2 l. ¾) de Beauvais. *Pop.* 422. *B. de p.* de Beauvais.

VAUROUY (LE), v. (*Seine-Inf.*), arr. de Rouen, cant. de Ducler, près de la forêt du Trait, à 8 kilom. (2 l.) de Caudebec, 19 k. (4 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 237. *Bur. de poste* de Rouen.

VAURREFROY, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de la Fère-Champenoise, à 25 k. (5 l. ¾) de Sézanne, 32 k. (7 l. ¼) de Châlons, 6 kil. (1 l. ¼) de la Fère-Champenoise. *Popul.* 156. *Bureau de poste* de la Fère-Champenoise.

VAUSIEUX (LA), riv. (*Puy-de-Dôme*), arrond. d'Issoire, cant. de Tauves. Sa source, à 22 k. (5 l.) O. p. N. de Besse, coule à l'O., et se rend dans la Mourlagne, à 29 k. (6 l. ½) O. de Besse.

VAUSSAIS, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, canton et comm. de Sauzé, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) de Niort. *Pop.* comprise celle de Sauzé, 1232. *Bur. de poste* de Sauzé.

VAUSSALION, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château, près de la Lette, à 20 k. (4 l. ½) de Chauny, 18 kil. (4 l.) de Laon. *Pop.* 499. *Bur. de p.* de Chavignon.

VAUSSÈRE, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Braine, à la source du Muison, à 23 k. (5 l. ½) de Soissons, 24 kil. (5 l. ¼) de Laon, 5 kil. (1 l. ¼) de Fimes. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Fimes, départ. de la Marne.

VAUSSEROUX, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Ménigoutte, à 13 k. (3 l.) de Parthenay, 36 kil. (8 l.) de Niort. *Pop.* 523. *Bur. de p.* de Parthenay.

VAUSSIEUX, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant de Creuilly, près de la Seule, à 22 k. (5 l.) de Caen, 6 k. (1 l. ½) de Bayeux. *Pop.* 141. *Bur. de poste* de Bayeux.

VAUTERIS, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Ménigoutte, à 14 kilom. (3 l. ¼) de St.-Maixent, 33 k. (7 l. ½) de Niort. Il y a beaucoup de bois aux environs. *P.* 457. *B. dep.* de St.-Maixent.

VAUTENAIVRE, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Seignelegier, sur le Doubs, à 24 k. (5 l. ½) de Porentruy, 4 k. (1 l.) de Seignelegier. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Porentruy.

VAUTIERMONT, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Fontaine, à 13 k. (3 l.) de Béfort, 5 m. (11 l. ½) de Colmar. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Béfort.

VAUTORTE, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. d'Ernée, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 25 k. (5 l. ½) de Laval. *P.* 1706. *B. de p.* d'Ernée.

VAUTRY, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Nantiat, à 10 kil. (2 l. ½) de Bellac, 25 kil. (5 l. ¾) de Limoges. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Bellac.

VAUVELLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, comm. de Dannemarie, à 11 k. (2 l. ¾) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Dannemarie, 1400. *Bur. de poste* de Chartres.

VAUVENARGUES, ville (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Trets, à 11 k. (2 l. ¾) E. d'Aix, 14 k. (3 l. ½) N. p. E. de Trets, 33 k. (7 l. ½) N. E. de Marseille. On y trouve de la pierre à chaux susceptible de poli. *Pop.* 515. *Bur. de poste* d'Aix.

VAUVENS, v. (*Var*), arr. de Brignoles, canton de St.-Maximin, comm. de St.-Zacharie, à 9 kilom. (2 l. ¼) de St.-Maximin, 24 kil. (5 l. ½) de Draguignan. *P.* compr. celle de St.-Zacharie, 1581. *Bur. de p.* de St.-Maximin.

VAUVENTRIERS, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. et canton nord de Chartres, comm. de Champhol, à 3 k. (¾ de l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Champhol, 455. *Bur. de poste* de Chartres.

VAUVERT, bourg (*Gard*), arr. de Nîmes, chef-l. de cant., à 18 k. (4 l.) S. O. de cette ville, 5 kil. (1 l. ¼) E. d'Aymargues, 13 kil. (3 l.) O. de St.-Gilles. Il y a vingt-cinq fabriques d'eau-de-vie et d'esprit-de-vin, et un atelier de salpêtre. *P.* 3200. *B. de p.* de Nîmes.

VAUVERT, v. (*Seine-et-Oise*),



Digitized by Google

arr. et cant. d'Etampes, commune d'Ormoy-la-Rivière, à 3 k. (¾ de l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Ormoy, 414. *Bur de poste* d'Etampes.

Vauville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Beaumont, près de la mer, à 15 k. (3 l. ½) de Cherbourg, 7 myr. (16 l. ½) de Coutances. *Pop.* 500. *Bur. de p.* de Cherbourg.

Vauville, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Chaulnes, à 19 k. (4 l. ¼) de Péronne, 29 kilom. (6 l. ½) d'Amiens, 5 k. (1 l. ¼) de Lihons. *Pop.* 317. *Bur. de poste* de Lihons.

Vauvillers, ville (*Haute-Saone*), arr. de Lure, chef-l. de cant., à 24 k. (5 l. ½) N. O. de Luxeuil, 33 k. (7 l. ½) N. de Vésoul, 13 k. (3 l.) E. de Jonvelle. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1007. *Bur. de poste* de Vésoul.

Vauvray (le), v. (*Eure*). *Voyez* St.-Etienne-du-Vauvray.

Vaux, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Lagnieux, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Rambert, 32 k. (7 l. ½) de Bourg, 4 kil. (1 l.) d'Ambérieux. *Pop.* 898. *B. de p.* d'Ambérieux.

Vaux, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, comm. de Mareuil-en-Dole, à 6 k. (1 l. ½) de Fère-en-Tardenois, 23 k. (5 l. ¼) de Château-Thierry. *Pop.* compr. celle de Mareuil-en-Dole, 302. *Bur. de poste* de Fère-en-Tardenois.

Vaux, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château, comm. de Loupeigne, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Soissons, 36 k. (8 l.) de Laon. *Populat.* compr. celle de Loupeigne, 300. *Bureau de poste* de Braine.

Vaux, v. (*Allier*), arr. et cant. de Mont-Luçon, au confluent de la Magicure et du Cher, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Mont-Luçon, 6 m. (13 l.) de Moulins. *Pop.* 327. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

Vaux, v. (*Ardèche*). *Voyez* Mas-de-Vaux.

Vaux, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Mouzon, à 16 kil. (3 l. ½) de Sedan, 34 k. (7 l. ½) de Charleville, 3 k. (¾ de l.) de Mouzon. *Pop.* 400. *Bur. de p.* de Mouzon.

Vaux, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Rumigny, comm. de Vilaines, à 18 k. (4 l.) de Rocroy et de Charleville, 14 k. (3 l. ½) de Maubert-Fontaine. *Pop.* compr. celle de Vilaines, 370. *Bur. de p.* de Maubert-Fontaine.

Vaux, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de St.-Seine, près de l'Ignan, à 24 k. (5 l. ½) d'Is-sur-Tille, 23 kil. (5 l. ½) de Dijon, 2 k. (½ l.) de St.-Seine. *Pop.* 647. *Bur. de p.* de St.-Seine.

Vaux, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Châtillon, cant. d'Aignay, comm. d'Origny, à 8 kil. (2 l.) d'Aignay. *Pop.* comprise celle d'Origny, 186. *Bur. de poste* d'Aignay.

Vaux, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Dijon, comm. de Remilly-sur-Tille, à 16 kil. (3 l. ¾) de Dijon. *Popul.* compr. celle de Remilly-sur-Tille, 425. *Bur. de p.* de Dijon.

Vaux, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Audeux, à 9 kilom. (2 l. ½) de Besançon. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Besançon.

Vaux, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe, à 13 kil. (3 l.) de Pontarlier, 5 m. (11 l. ½) de Besançon. *Pop.* 495. *Bur. de p.* de Pontarlier.

Vaux, montagne (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, à 1 k. (¼ de l.) N. de ce tendroit, sa direction est du S. E. au N. O.; elle a 3 kilom. (¾ de l.) de long.

Vaux, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Rugles, à 23 kil. (5 l. ¾) de Verneuil, 37 kilom. (8 l. ¼) d'Evreux, 5 k. (1 l. ¼) de Pacy. *Pop.* 181. *Bur. de p.* de Pacy-sur-Eure.

Vaux, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, canton de Bastogne, comm. de Noville, à 9 kil. (2 l. ¼) de Bastogne, 36 kil. (8 l.) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Noville, 668. *Bur. de p.* de Bastogne.

Vaux, v. (*Gironde*). *Voy.* St.-Pierre-de-Vaux.

Vaux, v. (*Jemmapes*), arrond. de Charleroy, canton de Chimay. *Popul.* 116.

Vaux, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur, près de la source de la Glantine, à 1 k. (¼ de l.) de Poligny, 21 k. (4 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 186. *Bur. de p.* de Poligny.

Vaux, v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, près de la Bienne, à 9 k. (2 l. ½) de St.-Claude, 38 kilom. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 240. *B. de p.* de St.-Claude.

Vaux (grand), v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Petites-Chiettes, comm. de St.-Laurent, à 8 kil. (2 l.) de Morey, 16 kilom. (3 l. ¾) de St.-Claude. *Pop.* comprise celle de St.-Laurent, 1062. *Bur. de poste* de Morey.

Vaux, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Viry, à 11 kil. (2 l. ¾) de Genève, 4 kil. (1 l.) de Viry. *Popul.* compr. celle de Viry, 1065. *Bur. de poste* de Genève.

Vaux, v. (*Manche*). *Voyez* St.-Germain-de-Vaux.

Vaux, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Prauthoy, à 23 k. (5 l. ¾) de Langres, 5 myr. (11 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Langres.

Vaux, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Charny, à 8 kilom. (2 l.) de Verdun, 5 m. (12 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Vaux, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, comm. de Cosne, à 3 k. (¾ de l.) de Longwy, 5 myr. (12 l. ½) de Metz, 5 kil. (1 l. ¼) de Sarre-Libre. *Pop.* comprise celle de Cosne et dépendances, 440. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

Vaux, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, à 7 k. (1 l. ½) de Metz. *Pop.* 378. *B. de p.* de Metz.

Vaux, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Maignelay, à 22 k. (5 l.) de Breteuil, 42 kil. (9 l. ½) de Beauvais, 5 k. (1 l. ¼) de Montdidier. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Montdidier, dép. de la Somme.

Vaux, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. et comm. de Creil, à 8 kilom. (2 l.) de Senlis, 1 k. (½ de l.) de Creil. *P.* compr. celle de Creil, 976. *Bur. de poste* de Creil.

Vaux, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Mouy, comm. de Cambronne, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Clermont, 6 k. (1 l. ½) de Mouy. *Pop.* comprise celle de Cambronne, 800. *Bur. de p.* de Clermont.

Vaux ou St.-Laurent-de-Vaux, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Vaugneray, à 15 kil. (3 l. ½) de Lyon, 32 k. (7 l. ½) de Villefranche. *Pop.* 1131. *Bur. de poste* de Lyon.

Vaux (maison du), (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montboson, à 3 kil. (¾ de l.) de Vésoul. *Pop.* 87. *B. de p.* de Rioz.

Vaux, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Cluny, comm. de Jallogny, à 4 k. (1 l.) de Cluny, 19 kil. (4 l. ½) de Mâcon. *Pop.* compr. celle de Jallogny, 755. *Bur. de p.* de Cluny.

Digitized by Google

Vaux, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, sur le Lunain, à 18 k. (4 l.) de Nemours, 40 kil. (9 l.) de Melun, 7 kil. (1 l. ¼) d'Egreville. *Pop.* 142. *Bur. de poste* d'Egreville.

Vaux, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Meulan, près de la Seine, à 15 k. (3 l. ½) de St.-Germain, 27 k. (6 l.) de Versailles. Ce village n'est remarquable qu'à cause d'un superbe château qui faisoit l'admiration de tous les amis des arts et de la belle nature; les rois n'en ont guère habité de plus surprenant, et tout ce qu'il renferme dans son parc et ses jardins, tient à la féerie et à l'enchantement: il n'est même pas possible d'imaginer que tant de chefs-d'œuvre soient sortis de la main des hommes. Ce château appartenoit au duc de Praslin, ministre sous le règne de Louis XV. On trouve aux environs de ce village des carrières à plâtre. *Pop.* 900. *B. de p.* de Meulan.

Vaux, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, comm. de Mériel, à 4 k. (1 l.) de Pontoise, 6 kil. (1 l. ½) de l'Isle-Adam. *Pop.* compr. celle de Mériel, 378. *Bur. de p.* de Pontoise.

Vaux, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de St.-Germain-en-Laye, comm. du Mesnil, à ¼ k. (1 l.) de St.-Germain-en-Laye, 13 k. (3 l.) de Versailles. *Popul.* compr. celle du Mesnil, 482. *Bur. de poste* de St.-Germain-en-Laye.

Vaux, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Meulan, comm. de Nezel, à 4 kil. (1 l.) de Maulle, 24 k. (5 l. ½) de Versailles, *Popul.* compr. celle de Nezel, 421. *Bureau de poste* de Maulle.

Vaux, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, comm. de Champagne, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Beaumont-sur-Oise, 13 k. (3 l.) de Pontoise. *Pop.* comprise celle de Champagne, 642. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Oise.

Vaux, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et canton de Corbeil, comm. d'Essonnes, à 2 k. (¼ l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle d'Essonnes, 1500. *Bur. de poste* de Corbeil.

Vaux (grand), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, comm. de Savigny-sur-Orge, à 3 kil. (¾ de l.) de Fromenteau, 11 k. (2 l. ¾) de Corbeil. *Popul.* compr. celle de Savigny, 555. *Bur. de poste* de Lonjumeau.

Vaux (petit), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton de Lonjumeau, comm. d'Epinay-sur-Orge, à 4 k. (1 l.) de Lonjumeau, 23 kil. (3 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle d'Epinay et dépendances, 697. *Bur. de poste* de Lonjumeau.

Vaux, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt, à 13 kil. (3 l.) d'Abbeville, 4 k. (1 l.) d'Oiesmont *P... Bur. de p.* d'Oiesmont.

Vaux, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. du Bray, sur la Somme, à 10 k. (2 l. ½) de Péronne, 36 k. (8 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle d'Eclusier, 339. *Bur. de poste* de Péronne.

Vaux, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt, à 15 k. (3 l. ½) d'Abbeville, 38 k. (8 l. ½) d'Amiens. *Popul.* comprise celle de Murquenneville, 175. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Vaux, v. (*Somme*), arr. et cant. sud d'Abbeville, comm. de Cambron, à 4 kil. (1 l.) d'Abbeville, 4 m. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Cambron et dépend., 728. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Vaux, v. (*Vienne*), arrond. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau, à 10 kil. (2 l. ½) de Châtellerault, 41 k. (9 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 540. *Bureau de poste* de Châtellerault.

Vaux, v. (*Yonne*), arr. et cant. ouest d'Auxerre, sur l'Yonne, à 4 k. (1 l.) d'Auxerre. C'est la patrie de Pierre *Bourboutte*, député à la convention nationale, décapité à Paris le 27 prairial an 3 (16 juin 1795). *Pop.* 415. *B. de p.* d'Auxerre.

Vaux (la), riv. (*Ardennes*), arr. de Mézières, canton de Signy. Sa source, à 5 kil. (1 l. ½) N. O. de Signy, coule au S., passe à Signy, au bourg de Wassigny, reçoit plusieurs ruisseaux et va se rendre dans l'Aisne à 5 k. (1 l. ½) de Réthel.

Vaux (le), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Revel, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de Toulouse. *Popul.* 477. *Bur. de p.* de Revel.

Vaux (le), riv. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux. Sa source à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, coule au S. O., puis au S., et se rend dans le Rhône à 1 k. (¼ de l.) N. O. de Vienne.

Vaux (le), riv. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu. Sa source, à 3 kil. (¾ de l.) N. O. de Trept, coule au N. O., passe à Crémieu, et se rend dans le Rhône à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Crémieu.

Vaux (les), v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 4 m. (10 l. ½) de Caen. *P.* 177. *B. de p.* de Lisieux.

Vaux (les), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, canton de Fréjus. Sa source, à 13 kil. (3 l.) N. p. E. de cet endroit, coule au N. et se rend dans le Rion ou Riançon, à 7 kil. (1 l. ½) de sa source.

Vaux-Champagne, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, à 10 k. (2 l. ½) de Vouziers, 39 k. (8 l. ¼) de Charleville, 5 k. (1 l. ¼) d'Attigay. *Pop.* 336. *Bur. de p.* d'Attigny.

Vaux-Chavanne, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Marche, cant. de Eresée, à 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de Clerhaid, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Basse-Bodeux, 6 k. (1 l. ½) E. S. E. de Namur, 27 kil. (6 l.) de Marche. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Marche.

Vaux-de-Barrière, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. de Charolles, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 42 kil. (9 l. ½) de Mâcon. *Popul.* 432. *Bur. de poste* de Charolles.

Vaux-de-Cernay (les), village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, comm. de Cernay-la-Ville, à 9 kil. (2 l. ¼) de Rambouillet, 19 k. (4 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Cernay, 400. *B. de p.* de Rambouillet.

Vaux-de-la-Vanne, (*Seine-et-Marne*). *Voyez* St.-Remi-de-la-Vanne.

Vaux-en-Amiénois, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Villers-Bocage, à 8 kil. (2 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Monchy et Fremont, 626. *B. de p.* d'Amiens.

Vaux-en-Aroise, v. (*Aisne*). arr. de Vervins, cant. de Wassigny, à 36 kilom. (8 l.) de Vervins, 5 m. (1 l. ¼) de Laon, 15 k. (3 l. ½) de Guise. *P.* 1080. *B. de p.* de Guise.

Vaux-en-Dieulet, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, à 19 k. (4 l. ¼) de Grand-Pré, 37 k. (8 l. ¼) de Charleville, 8 k. (2 l.) de Buzancy. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Buzancy.

Vaux-en-Pré, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, canton de Mont-St.-Vincent, à 25 kilom. (5 l. ¼) de Châlons, 40 k. (9 l.) de Mâcon, 13 k. (3 l.) de Buxy. *Pop.* 208. *B. de p.* de Buxy.

Vaux-Gaillard, v. (*Seine-et-*

Digitized by Google

*Oise*), arr. et cant. de Pontoise, comm. de Menucourt, à 4 kilom. (1 l.) de Meulan, 9 k. (2 l. ¼) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Menucourt, 320. *B. de p.* de Meulan.

Vaux-la-Campagne, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, canton de Bretheville-sur-l'Aize, sur l'Oison, à 20 k. (4 l. ¼) de Falaise, 23 k. (5 l. ¼) de Caen, 7 kil. (1 l. ¼) de Croissanville. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Croissanville.

Vaux-la-Douce, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance, à 10 kilom. (2 l. ½) de Bourbonne, 5 myriam. (11 l. ¾) du Chaumont. Il y avoit une abbaye commendataire d'hommes, de l'Ordre de Cîteaux, fille de Claire-Fontaine, fondée en 1168, par Manassés, doyen de Langres. *Pop.* 162. *B. de p.* de Bourbonne.

Vaux-la-Petite, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Void, à 15 k. (3 l. ½) de Commercy, 23 k. (5 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 9 kil. (2 l. ¼) de Ligny. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Ligny.

Vaux-la-Reine, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, comm. de Quincy, à 5 kil. (1 l. ¼) de Brie-sur-Hières, 7 kil. (1 l. ¾) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Quincy, 100. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières, dép. de Seine-et-Marne.

Vaux-le-Bardoult, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché, à 9 k. (2 l. ¼) d'Argentan, 41 kil. (9 l. ¼) d'Argentan. *Popul.* 193. *Bur. de poste* d'Argentan.

Vaux-le-Chesne, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, comm. de Nive, à 8 k. (2 l.) O. de Fauvillers, 8 k. (2 l.) E. de Neufchâteau, 5 m. (11 l. ½) N. O. de Luxembourg, 27 k. (6 l.) d'Arlon. *Pop.* comprise celle de Nive, 520. *Bur. de poste* d'Arlon.

Vaux-le-Moncelot, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 23 k. (5 l. ¼) de Gray, 25 kil. (5 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Gy.

Vaux-le-Penil, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. nord de Melun, près de la Seine, à 1 k. (¼ de l.) de Melun. *Pop.* 564. *Bur. de poste* de Melun.

Vaux-lès-Cherain, v. (*Forêts*). *Voyez* Erwau.

Vaux-lès-Grandes, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Void, à 13 k. (3 l.) de Commercy, 23 k. (5 l. ¼) de Bar-sur-Ornain, 9 k. (2 l. ¼) de Ligny. *Pop.* 164. *Bur. de poste* de Ligny.

Vaux-les-Mourons, v. (*Ardennes*), arrond. de Vouziers, cant. de Monthois, près del'Aisne, à 7 k. (1 l. ¾) de Grand-Pré, 5 m. (12 l.) de Charleville, 13 kilom. (3 l.) de Vouziers. *Pop.* 159. *Bur. de poste* de Vouziers.

Vaux-les-Palameix, v. (*Meuse*), arrondiss. de St.-Mihel, canton de Vigneulles-les-Hattonchâtel, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Mihel, 39 k. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Vaux-les-Rozière, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Sibret, comm. de Nive, sur la Sure, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Fauvillers, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Neufchâteau, 6 m. (13 l.) N. O. de Luxembourg, 16 k. (3 l. ¾) de Bastogne. *Popul.* compr. celle de Nive et dépend., 520. *Bur. de poste* de Bastogne.

Vaux-les-Rubigny, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Chaumont, à 24 kilom. (5 l. ½) de Réthel, 40 k. (9 l.) de Charleville, 5 kil. (1 l. ¼) de Rosoy-sur-Serre. *P.* 187. *Bur. de poste* de Rosoy-sur-Serre, départ. de l'Aisne.

Vaux-Mercy, v. (*Yonne*). *Voyez* Vaux.

Vaux-Profonde, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne, comm. d'Armeau, à 5 k. (1 l. ¼) de Villeneuve-sur-Yonne, 9 k. (2 l. ¼) de Joigny. *Pop.* compr. celle d'Armeau et dépendances, 693. *B. de p.* de Villeneuve-sur-Yonne.

Vaux-Renard, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton de Stavelot, comm. de la Gleize, à 23 k. (5 l. ¾) de Verviers, 15 kil. (3 l. ½) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de la Gleize, 599. *B. de p.* de Verviers.

Vaux-sous-Bournay, v. (*Jura*), arr. et cant. de Lons-le-Saunier, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Vaux-sous-Chevremont, village (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Fleron, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) E. de Sersing, 4 k. (1 l.) S. E. de Liége. *P.* 1606. *Bur. de poste* de Liége.

Vaux-sous-Coulombs, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq, à 24 k. (5 l. ½) de Meaux, 7 m. (16 l. ½) de Melun, 8 k. (2 l.) de May. *Pop.* 198. *Bur. de poste* de May.

Vaux-sur-Aure, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Ryes, à (¾ de l.) de Bayeux, 28 k. (61. ½) de Caen. *P.* 378. *B. de p.* de Bayeux.

Vaux-sur-Blaise, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Vassy, près de la Blaise, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Dizier, 42 k. (9 l. ½) de Chaumont, 4 kilom. (1 l.) de Vassy. *Pop.* 332. *Bur. de p.* de Vassy.

Vaux-sur-Eure, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Pacy, sur l'Eure, à 14 k. (3 l. ½) d'Evreux, 5 k. (1 l. ¼) de Pacy. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

Vaux-sur-Mer, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Marennes, cant. de Royan, à 1 k. (¼ de l.) de la mer, 20 k. (4 l. ½) de Marennes, 36 k. (8 l.) de Saintes, 4 k. (1 l.) de Royan. *P.* 407. *B. de p.* de Royan.

Vaux-sur-Rille, v. (*Eure*). *Voyez* Vaux.

Vaux-sur-Sampson, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Andenne, comm. de Sampson, à 9 k. (2 l. ¼) de Namur, 6 kilom. (1 l. ½) d'Andenne. *Pop.* compr. celle de Sampson et dépend., 328. *Bur. de poste* de Namur.

Vaux-sur-Seulles, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Creuilly, près la Seulles, à 22 k. (5 l.) de Caen, 6 k. (1 l. ½) de Bayeux. *Pop.* 389. *Bur. de poste* de Bayeux.

Vaux-sur-St.-Urbain, village (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Donjeux, à 8 kil. (2 l.) de Joinville, 30 kil. (6 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Joinville.

Vaux-St.-Sulpice, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Hauteville, à 22 k. (5 l.) de Belley, 41 kilom. (9 l. ¼) de Bourg. *Popular.* 125. *Bur. de poste* de Belley.

Vauxains, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Ribersac, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 34 k. (7 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 1815. *Bur. de poste* de Riberac.

Vauxbon, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Langres, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 27 k. (6 l.) de Chaumont. *Pop.* 203. *Bur. de p.* de Langres.

Vauxbuin, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) de Laon. C'est la patrie de Charles de *Coudren*, général de l'Oratoire, et auteur pieux; né en 1588, mort à Paris en 1641. On a de lui: *Idée du Sacerdoce de Jésus-Christ*, in-12; *Lettres et Discours*, 2 *vol.* in-12.

Digitized by Google

*Pop.* 346. *Bur. de poste* de Soissons.

VAUXCLAIR, ferme (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton d'Auberive, comm. de Giey-sur-Aujon, à 21 k. (41. ¾) de Langres, 16 k. (3 l. ¼) de Ville-sur-Aujon. *Pop.* compr. celle de Giey-sur-Aujon et dépend, 515. *Bur. de poste* de Ville-sur-Aujon.

VAUXELLES, v. (*Calvados*). *Voyez* ST.-MICHEL-DE-VAUXELLES.

VAUXMAIN, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Coudray-St.-Germer, sur la Launette, à 7 kil. (1 l. ¼) de Chaumont, 18 kilom. (4 l.) de Beauvais. *Populat.* 518. *Bur. de poste* de Chaumont.

VAUXMION (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Magny, commune d'Ambleville, à 6 k. (1 l. ¼) de Magny, 18 kil. (4 l.) de Mantes. *Pop.* compr. celle d'Ambleville, 388. *Bur. de poste* de Magny.

VAUXSAILLON, v. (*Aisne*). *Voy.* VAUSSALION.

VAUXTIN *ou* VAUTIN, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Braine, à 20 k. (4 l. ¼) de Soissons, 24 k. (5 l. ¼) de Laon. Il y a un four à chaux. *P.* 105. *B. de p.* de Braine. *Rel. de poste aux chev.*

VAURÉ, v. (*Basses-Pyrénées*), arrond. de Pau, cant. de Lembège, à 29 kil. (6 l. ½) de Pau. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de Pau.

VAUZELLES, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Novion-Porcien, à 9 k. (2 l. ¼) de Réthel, 29 kil. (6 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 100. *B. de p.* de Réthel. *Rel. de poste.*

VAUZONNE (LA), riv. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt. Sa source, à 13 k. (3 l.) O. p. S. de Villefranche, coule à l'E. N. E., et se rend dans la Saone, à 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Villefranche, vis-à-vis de MONT-MERLE.

VAVINCOURT, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, ch.-l. de cant., à la source du Masseppre, ruiss., à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de Bar, 27 k. (6 l.) O. S. O. de St.-Mihel, 33 k. (7 l. ½) S. E. de Clermont. *P.* réunie à Faency, 890. *Bur. de p.* de Bar-sur-Ornain.

VAVIRNAY *ou* VARVINAY, v. (*Meuse*). *Voyez* WARVINAY.

VAVRAY-LE-GRAND, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, canton d'Heilz-le-Maurupt, à 11 k. (2 l. ¾) de Vitry, 31 k. (7 l.) de Châlons. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

VAVRAY-LE-PETIT, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heilz-le-Maurupt, à 13 k. (3 l.) de Vitry, 31 k. (7 l.) de Châlons. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

VAX, v. (*Tarn*). *Voyez* SAINT-MICHEL-DE-VAX.

VAXINVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat, près de la Verdierette, à 9 kil. (2 l. ¼) de Blamont, 4 myr. (10 l. ½) de Nancy, 8 kil. (2 l.) de Baccarat. *Pop.* 136. *Bur. de p.* de Baccarat.

VAXY, v. (*Meurthe*), arrond. et cant. de Château-Salins, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 32 k. (7 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 402. *Bur. de poste* de Château-Salins.

VAY, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Château-Briant, cant. de Nozay, à 9 k. (2 l. ¼) de Blain, 40 kilom. (9 l.) de Nantes, 7 k. (1 l. ¾) de Nozay. *P.* 1098. *B. de p.* de Nozay.

VAY-DE-CANDON, ruiss. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Caumont. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) E. de Caumont, coule à l'E. p. N., et se rend dans la Seule, à 8 kilom. (2 l.) E. p. N. de sa source.

VAYAUX, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 10 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Charleroy. *Pop.* 210. *Bur. de p.* de Charleroy.

VAYCHIS, v. (*Ariège*), arr. de Foix, cant. d'Ax, à 21 k. (4 l. ¼) de Tarascon. On trouve dans son territoire des minéraux importans. Au midi du village, à la rive droite du ruisseau de Chenac, sur la pente méridionale de la montagne du Laurier, est un schiste vitriolique et alumineux, qui offre en quatre endroits différens de la face de cette montagne une grande abondance de vitriol alumineux en efflorescence. Le schiste de l'endroit supérieur est rougeâtre; il est le plus vaste et près du sommet de la montagne. On trouve le vitriol natif en plus grande abondance à la face du rocher qui est au-dessous de la précédente. Le troisième endroit, moins étendu que les deux précédens, offre plus de vitriol vierge: son schiste est plus noir. Enfin le quatrième, qui est au pied de la montagne, le moins étendu de tous, est un schiste noir très-friable, revêtu de beaucoup de vitriol vierge. *Popul.* 260. *Bureau de poste* de Tarascon.

VAYEN (LE), riv. (*Loire*). Sa source, à 4 kil. (1 l. O. de Maclas, coule à l'E. et se rend dans le Rhône, à 13 kilom. (31.) de sa source.

VAYLAS, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de l'Albenque, à 22 kil. (51.) de Cahors. *Pop.* comp. celle de Lous-Canonges, 662. *Bur. de poste* de Cahors.

VAYRAN, v. (*Hérault*). *Voyez* VAIRAN.

VAYRES, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pronsac, sur la Dordogne, à 6 kil. (1 l. ½) S. O. de Libourne, 21 k. (4 l. ¾) N. E. de Bordeaux, 24 k. (5 l. ½) S. E. Bourg. *P.* 1350. *B. de p.* de Libourne.

VAYSE (LA), v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. et comm. de Vesins, à 11 k. (2 l. ¾) de Séverac, 28 k. (6 l. ¼) de Milhaud. *Pop.* compr. celle de Vesins, 554. *Bur. de poste* de Séverac.

VAZEILLES, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Coucouron, comm. d'Issarles, à 37 k. (8 l. ¼) de l'Argentière, 18 kil. (4 l.) de Langogne. *Pop.* compr. celle d'Issarles, 1203. *B. de p.* de Langogne.

VAZEILLES, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Loude, à 16 k. (3 l. ¾) du Puy. *Pop.* 441. *Bur. de poste* du Puy.

VAZEILLES, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, canton de Saugues, sur la Thoras, à 29 k. (6 l. ½) du Puy, 23 kil. (5 l. ½) de Langeac. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Langeac.

VAZEMMES, v. (*Nord*). *Voyez* WASENE.

VAZERAC, v. (*Lot*), arrond. de Lauzerte, cant. de Mollières, sur la Lute, à 14 kil. (3 l. ½) de Lauzerte, 32 kil. (7 l. ¼) de Cahors. *Pop.* comp. celle de Mont-Salvignac, 565. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Montratier.

VAZZI, village (*Marengo*), arr. de Bobbio, à la droite de la Staffora, au pied d'une montagne, à 36 kil. (81.) N. O. de Bobbio. *Pop.* 1526. *Bur. de poste* de Voguère.

VEAU, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Valette, à 27 k. (6 l.) d'Angoulême. *Pop.* 322. *Bur. de poste* d'Angoulême.

VEAURUN, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. et comm. de Nogent-Roulebois, à 2 k. (¼ l.) de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) de Dreux. *Pop.* compr. celle de Nogent-Roulebois, 1215. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

VEAUCE, v. (*Allier*), arr. de Gannat, canton d'Ebreuil, sur la Veauce, à 13 k. (3 l.) de Gannat, 5 m. (11 l.) de Moulins. *Popul.*

Digitized by Google

191. *Bureau de poste* de Gannat.

**Veauche**, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, cant. de Chazelles, sur la Loire, à 18 k. (41.) de Montbrison, 21 k. (41 ¼) de Feurs, 11 k. (21. ¾) de Chazelles. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Chazelles.

**Veauchette**, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de St.-Rambert, près de la Loire, à 16 kilom. (31. ½) de Montbrison, 21 kil. (41. ¼) de Feurs, 13 k. (31.) de Chazelles. *Pop.* 189. *Bur. de poste* de Chazelles.

**Veaugues**, v. (*Cher*), arr. et cant. de Sancerre, à 8 kil. (2 l.) S. O. de cette ville, 33 k. (7 l. ¼) N. E. de Bourges, 22 k. (5 l.) N. O. de la Charité. *Pop.* 782. *Bur. de poste* de Sancerre.

**Veaulx-sous-Corbie**, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Corbie, près de la Somme, à 18 kil. (41.) d'Amiens, 3 k. (¾ de l.) de Corbie. *P.* 298. *B. de p.* de Corbie.

**Veaune**, plage (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. sud de Marseille, à 2 k. (½ l.) de Masargues, 4 k. (1 l.) S. de Marseille.

**Veaune** (la), rivière (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de St.-Donat. Sa source, à 14 k. (3 l. ½) N. O. de Romans, coule au S. et se perd à 28 k. (6 l. ½) O. de Romans.

**Veaunes**, v. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Tain, près de la Veaune, à 11 k. (2 l. ½) de Romans, 16 k. (3 l. ½) de Valence, 7 k. (1 l. ¾) de Tain. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Tain.

**Veauville-la-Haute**, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dives, à 9 k. (2 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 33 kil. (7 l. ¼) de Caen, 5 k. (1 l. ¼) de Touques. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Touques.

**Veauville-les-Baons**, v. (*Seine-Inférieure.*), arr. et canton d'Yvetot, à 13 k. (3 l.) de Caudebec, 33 kil. (7 l. ½) de Rouen, 4 kil. (1 l.) d'Yvetot. *P.* 760. *B. de p.* d'Yvetot.

**Veauville-les-Quelles**, village (*Seine-Inférieure.*), arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Cany, 42 k. (9 l. ½) de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Doudeville. *P.* 318. *Bur. de p.* de Doudeville.

**Veaux**, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Soissons, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 33 k. (7 l. ½) de Laon. *Pop.* comp. celle de Mercin, 333. *Bur. de poste* de Soissons.

**Veaux**, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Vermand, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Quentin, 4 myr. (10 l.) de Laon. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

**Veaux**, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de Rouillac, près de la source de la Guirlande, à 19 k. (4 l. ½) de Cognac, 22 kil. (5 l.) d'Angoulême, 6 k. (1 l. ½) de St.-Cibardeaux. *Pop.* 760. *Bur. de poste* de St.-Cibardeaux.

**Veaux**, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, à 9 k. (2 l. ½) d'Annecy, 39 kilom. (81. ½) de Chambéry, 11 k. (2 l. ½) de Rumilly. *P.* 661. *Bur. de p.* de Rumilly.

**Veaux**, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Bodegnée, à 6 k. (1 l. ½) O. N. O. de cet endroit, 9 kilom. (2 l. ¼) S. p. O. de Warem, 25 k. (5 l. ¼) O. p. S. de Liége, 11 kil. (2 l. ¾) d'Huy. Il y a une tolerie à laminoir. *P.* 410. *B. de p.* d'Huy.

**Veaux**, v. (*Rhône*), arr. et cant. de Villefranche, sur la Foncelle, à 11 k. (2 l. ¾) de Villefranche, 3₇ k. (8 l. ½) de Lyon. *Pop.* 1868. *B. de p.* de Villefranche-sur-Saone.

**Veaux**, v. (*Vienne*), arr. de Civray, canton de Couhé, sur la Bouleur, à 14 k. (3 l. ½) de Lusignan, 32 k. (7 l. ½) de Poitiers, 3 k. (¾ de l.) de Couhé. *Popul.* 1028. *Bur. de p.* de Couhé.

**Veaux-Charcis**, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. d'Estissac, entre de grands bois, à 21 k. (4 l. ½) d'Ervy, 14 k. (3 l. ½) de Troyes, 9 k. (2 l. ¼) d'Estissac. *Pop.* 710. *Bur. de p.* d'Estissac.

**Veaux-en-Vellin**, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Meyzieu, près du Rhône, à 30 k. (6 l. ¾) de Vienne, 9 m. (20 l. ½) de Grenoble, 8 k. (2 l.) de Lyon. *Popul.* 762. *B. de p.* de Lyon, de Rhône.

**Vebre**, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Cabanes, près de l'Arriège, à 11 k. (2 l. ¾) de Tarascon. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de Tarascon.

**Vebre** (la), riv. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Murat. Sa source, à 8 kil. (2 l.) N. de cet endroit, coule au S. p. O., puis au S. O., et se rend dans la Thoré, à 1 kil. (¼ de l.) N. de la Salvetat-d'Anglès, 18 k. (4 l.) S. S. O. de sa source.

**Vebret**, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Saignes, à 20 k. (4 l. ½) de Mauriac, 4 m. (10 l. ½) d'Auriac, 7 k. (1 l. ¾) de Bort. *Pop.* 1169. *Bur. de poste* de Bort, départ. de la Corrèze.

**Vebron**, v. (*Lozère*), arr. et cant. de Florac, sur le Tarnon, à 8 k. (2 l.) S. de Florac, 32 kil. (7 l. ¼) S. de Mende, 13 kilom. (31.) N. E. de Meyruéis. Il y a une mine d'étain qui pourroit être exploitée avec succès. *Pop.* 1250. *Bur. de poste* de Florac.

**Vecmont**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Giromagny, à 11 k. (2 l. ¾) de Béfort, 5 myr. (12 l.) de Colmar. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Béfort.

**Vecmont-les-Méyaires**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Giromagny, à 13 k. (3 l.) de Béfort, 5 m. (11 l. ¼) de Colmar. *P.* 226. *Bur. de p.* de Béfort.

**Vécrna**, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne, comm. de Collonge, à 5 k. (1 l. ¼) de Genève, 4 k. (1 l.) de Genève. *Pop.* comp. celle de Collonge et dépend., 1146. *Bur. de p.* de Genève.

**Vechmael**, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Maëstricht, cant. de Tongres, à 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. p. E. de Looz, 24 k. (5 l. ½) O. S. O. de Maëstricht. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Tongres.

**Veciani**, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, cant. de Celavo, à 23 k. (5 l. ¼) d'Ajaccio, 4 m. (10 l. ½) de Sartène. *Pop.* 703.

**Vecker**, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, canton de Grevenmacheren, comm. de Biver, sur la Sire, à 5 k. (1 l. ¼) O. p. N. de Grevenmacheren, 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Mensdorff, 18 k. (4 l.) E. N. E. de Luxembourg. *Populat.* compr. celle de Biver, 318. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Vecours**, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de St.-Trivier-de-Courtoux, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-de-Vaux, 34 k. (7 l. ½) de Bourg. *Pop.* 495. *B. de p.* de Pont-de-Vaux.

**Vecquemont**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. de la Roche, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) E. S. E. de Marche, 6 m. (13 l.) E. S. E. de Namur. *Pop.* 232. *Bur. de poste* de Marche.

**Vecqueville**, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, sur le Guéruisseau, à 3 k. (¾ de l.) de Falaise, 36 k. (8 l.) de Caen. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Falaise.

**Vecqueville**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Joinville, près de la Marne, à 2 k. (½ l.) de Joinville,

Digitized by Google

Joinville, 39 k. ( 8 l. ¼ ) de Chaumont. *P.* 257. *B. de p.* de Joinville.

**Védaillan**, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Mirande, à 8 k. ( 2 l. ) de cet endroit, 15 k. (31. ½) d'Auch. *Pop.* 76. *Bur. de poste* de Mirande.

**Védas**, v. (*Hérault*). *Voyez* St.-Jean-de-Védas.

**Védel** (la), riv. ( *Hérault* ), arr. de Montpellier, cant. des Matelles. Sa source, à 9 k. ( 2 l. ¼) E. des Matelles, coule à l'E. et se rend dans la Bénovie, à 5 k. ( 1 l. ½ ) de sa source.

**Védelin**, v. ( *Gard* ), arrond. de Nîmes, cant. de St.-Mamet, comm. de Caveirac, à 5 kilom. ( 1 l. ¼) de Nîmes, 10 kil. ( 2 l. ½ ) de St.-Mamet. *Pop.* comprise celle de Caveirac, 680. *Bur. de p.* de Nîmes.

**Védène**, v. ( *Vaucluse* ), arrond. d'Avignon, cant. de Thor, près de la Sorgue, à 7 k. ( 1 l. ¼ ) d'Avignon. Le territoire contient de la garance. *P.* 812. *B. de p.* d'Avignon.

**Védillan**, v. (*Aude*), arr. et cant. de Narbonne, comm. de Moussan, à 6 k. ( 1 l. ½ ) de Narbonne. *Pop.* comprise celle de Moussan, 515. *Bur. de poste* de Narbonne.

**Vedrenas**, v. ( *Creuse* ), arr. et cant. de Bourganeuf, à 7 k. ( 1 l. ½) de cet endroit, 30 k. ( 6 l. ½) de Guéret. *Pop.* 124. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

**Vedrène**, v. ( *Corrèze* ), arr. de Tulle, cant. et comm. d'Egletons, à 28 k. ( 6 l. ½) de Tulle. *Pop.* comp. celle d'Egletons, 1090. *Bur. de poste* de Tulle.

**Védrenette**, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de Ste.-Geneviève, comm. de Graissac, à 13 k. ( 3 l. ) de Mur-de-Barrez, 28 k. ( 6 l. ½) d'Espalion. *Pop.*... *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

**Vedrignans**, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Saillagousse, à 36 k. ( 8 l. ) de Prades, 8 m. ( 17 l. ) de Perpignan. *Pop.* 77. *Bur. de p.* de Mont-Libre.

**Vedrin**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. nord de Namur, à 4 k. ( 1 l. ) de cette ville. Il y a sur une petite montagne une mine de plomb, qui est exploitée depuis plus de cent ans. Son plus grand puits a 11 métr. ( 30 t. ½) de profondeur. La machine à feu, ou pompe anglaise, qu'on y a établie pour tirer les eaux, a été construite par un Anglais nommé *Senders*. C'est la seule mine qu'on trouve dans ce département : l'exploitation en est suspendue. Les environs de Vedrin possèdent une terre argileuse excellente pour la poterie : cette terre, recouverte ordinairement d'un sable très-fin, et qui ne se trouve qu'à 4 mètres ( 2 toises ) de profondeur, pourroit être utilement employée au défaut de l'argile d'Andenne. *Pop.*... *B. de p.* de Namur.

**Vedrines**, v. ( *Haute-Loire* ), arrond. et cant. de Brioude, près de l'Allier, à 5 k. ( 1 l. ½) de Brioude, 4 m. ( 10 l. ½) du Puy. *P.* compr. celle de Chassieul, 272. *Bur. de p.* de Brioude.

**Vedrines-St.-Loup**, v. (*Cantal*), arr. de St.-Flour, cant. de Ruines, sur l'Herne, à 14 k. ( 3 l. ½) de St.-Flour, 7 m. ( 15 l. ) d'Aurillac. *P.* 665. *Bur. de poste* de St.-Flour.

**Vézl**, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Bar-sur-Ornain, à 3 k. ( ¾ de l.) de cette ville. *P.* 135. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

**Vezn**, v. ( *Roër* ), arr. de Clèves, cant. de Xanten, à 22 k. ( 5 l. ) de cet endroit. *Pop.* 77.

**Vezrdt**, v. (*Deux-Nèthes*). *Voy.* Werdt.

**Vezrdt**, ville ( *Meuse-Infér.* ), arr. de Ruremonde, ch.-l. de cant., à 9 k. ( 2 l. ¼) O. p. N. de Ruremonde, 9 k. ( 2 l. ¼) E. d'Hamont, 43 kil. ( 9 l. ¼ ) N. de Maëstricht, 21 kil. ( 4 l. ½ ) de Maseyck. Cette petite ville faisoit partie des Pays-Bas, dans la Gueldre. Il y a une fabrique d'eau-de-vie de genièvre. C'est la patrie du fameux Jean *de Weerdt*, qui, de garçon cordonnier, parvint à commander les armées, et à la vice-royauté de Bohême. *Pop.* 4395. *Bur. de poste* de Maseyck.

**Vezrt**, v. ( *Roër* ), arrond. de Clèves, cant. de Gueldres, près de la Niers, à 4 k. ( 1 l. ) O. N. O. de Gueldres, 8 k. ( 2 l. ) N. de Stralen, 8 m. ( 18 l. ¼) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 390.

**Vézz**, v. ( *Marne* ), arrond. de Reims, cant. de Verzy, près de la Vesle, à 14 k. ( 3 l. ½ ) de Reims, 27 k. ( 6 l. ) de Châlons. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Reims.

**Vga** (le), riv. ( *Isère* ), arr. de Vienne, cant. d'Heyrieu. Sa source, à 2 k. ( ½ l. ) S. de cet endroit, coule au S. O., et se réunit à la Gère, qui traverse Vienne pour se rendre dans le Rhône, à l'O. de Vienne.

**Végennes**, v. ( *Corrèze* ), arr. de Brive, cant. de Beaulieu, à 25 k. ( 5 l. ½) de Brive, 32 k. ( 7 l. ¼) de Tulle. *Pop.* 652. *Bur. de poste* de Tulle.

**Veggia** (la), ruisseau ( *Stura* ). Il a sa source près de Trucchi, et tombe dans la Stura, près de Salmor. Son cours est de 38 k. ( 8 l. ½ ).

**Veglio**, v. ( *Sesia* ), arrond. de Bielle, cant. de Moasso, au pied d'une montagne, près de la Stroma, à 10 k. ( 2 l. ½ ) N. E. de Bielle. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de Biella.

**Vegronneau**, riv. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume. Sa source, à 6 k. ( 1 l. ½ ) S. O. de cet endroit, coule à l'E., et se réunit à la Vogre, à 7 kilom. ( 1 l. ½) de sa source.

**Véguevrac**, canal ( *Bouches-du-Rhône* ), arr. de Tarascon, cant. d'Arles. Il commence dans les marais de l'étang des Baux, à 4 k. ( 1 l. ) S. S. E. de Fantoielle, 9 k. ( 2 l. ½) E. p. N. d'Arles, va à l'O. dans les marais qu'il dessèche, descend au S., passe sous le canal de Craponne, au S. E. d'Arles, et vient, en côtoyant le Rhône, se rendre dans l'étang de Lignanau.

**Vering**, v. ( *Moselle* ), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 22 k. ( 5 l. ) de Sarre-Libre, 4 myr. ( 10 l. ½) de Metz, 29 k. ( 6 l. ¼ ) de Thionville. *Pop.* 107. *Bur. de p.* de Thionville.

**Vering**, v. ( *Meurthe* ), arr. de Lunéville, cant. de Blamont, à 9 k. ( 2 l. ½) de cette ville, 41 k. ( 9 l. ½) de Nancy. *P.* 280. *B. de p.* de Blamont.

**Veignac**, v. ( *Aveyron* ), arr. de Rhodez, cant. de Naucelle, comm. de Taurines, à 13 k. ( 3 l. ) de Sauveterre, 23 k. ( 5 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* comp. celle de Taurines, 490. *Bur. de poste* de Sauveterre.

**Veigné**, v. ( *Indre-et-Loire* ), arr. de Tours, cant. de Montbazon, près de l'Indre, à 11 k. ( 2 l. ½) de Tours, 2 k. ( ½ l. ) de Montbazon. *Pop.* 880. *B. de p.* de Montbazon.

**Veigy**, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, à 11 k. ( 2 l. ¼) N. N. E. d'Annemasse, 7 k. ( 1 l. ½ ) O. de Douvaines, 18 k. ( 4 l. ) E. de Genève. *Pop.* comp. celle de Foncenex, 767. *Bur. de poste* de Genève.

**Veilhes**, v. ( *Tarn* ), arrond. et cant. de Lavaur, à 8 kil. ( 2 l. ) de cette ville, 34 kilom. ( 7 l. ¾ ) de Castres. *Popul.* 223. *Bur. de poste* de Lavaur.

**Veillane**, ville ( *Pô* ). *Voyez* Avigliana.

**Veille**, v. ( *Landes* ), arr. de St.-Sever, cant. d'Aire, à 14 kil. ( 3 l. ½) de St.-Sever, 24 k. ( 5 l. ½)



Digitized by Google

de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle d'Arthos, 776. *B. de p.* d'Aire.

Veillein , v. ( *Loir-et-Cher* ), arr. et cant. de Romorantin , près d'une des sources de la Croisne, ruisseau, à 8 k. ( 2 l. ) de Romorantin , 31 k. ( 7 l. ) de Blois. *Pop.* 382. *Bur. de poste* de Romorantin.

Veilly , v. ( *Côte-d'Or* ), arr. de Beaune , cant. de Bligny-sur-Ouche, à 21 k. ( 4 l. ¾ ) de Beaune , 39 k. ( 8 l. ¾ ) de Dijon , 9 k. ( 2 l. ¼ ) d'Arnay. Il y a tout auprès , au moulin St.-Pierre, une source d'eau minérale , dont la qualité approche de celle de Passy. *Pop... Bur. de p.* d'Arnay.

Veine (la), riv. ( *Hérault* ), arr. de Montpellier , cant. de Mèze. Sa source , à 5 k. ( 1 l. ¼ ) N. p. E. de Poussan , coule au S. , et se rend dans l'étang de Thau, à 8 k. ( 2 l. ) S. de sa source.

Veinsberg , v. ( *Moselle* ), arr. de Thionville , cant. de Metzerwise , comm. de Schel, à 9 k. ( 2 l. ¼ ) de Thionville, 20 k. ( 4 l. ¼ ) de Metz. *Pop.* comp. celle de Schel , 68. *Bur. de poste* de Thionville.

Veiraud , v. ( *Aveyron* ), arr. de Milhaud , cant. de Peyrelau , à 20 k. ( 4 l. ¼ ) de Milhaud , 6 m. ( 1 3 l. ¾ ) de Rhodez. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Milhaud.

Veirier - sous - Salevoz , village ( *Léman* ), arr. de Genève , cant. de Carouge, à 7 k. ( 1 l. ¾ ) E. S. E. de cette ville , 13 k. ( 3 l. ) O. p. N. de Bonne , 7 k. ( 1 l. ¾ ) S. O. de Genève. Il y a des tourbières exploitées. *Pop.* 216. *B. de p.* de Genève.

Veirin , v. ( *Isère* ) , arr. de la Tour-du-Pin , cant. de Morelet , sur l'Huer , à 9 k. ( 2 l. ¼ ) de la Tour-du-Pin , 5 myr. ( 11 l. ¼ ) de Grenoble. *Pop.* 725. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

Veissac , v. ( *Lot* ). *Voyez* Vaissac.

Veissembourg , ville ( *Bas-Rhin* ). *Voyez* Weissembourg.

Veissenet (le) , v. ( *Cantal* ). *Voyez* Vaissenet.

Veiten , v. ( *Moselle* ) , arr. de Thionville , cant. de Launstroff , à 29 k. ( 6 l. ¼ ) de Sarre-Libre , 5 m. ( 12 l. ¼ ) de Metz , 34 k. ( 7 l. ¾ ) de Thionville. *Pop.* 349. *Bur. de p.* de Thionville.

Veix , v. ( *Corrèze* ) , arrond. de Tulle , cant. de Treignac , à 23 k. ( 5 l. ¼ ) d'Uzerche , 28 k. ( 6 l. ¼ ) de Tulle. *Pop.* 463. *Bur. de poste* d'Uzerche.

Veizerou , v. ( *Haute - Loire* ) , arr. de Brioude , cant. d'Auzon , à 11 k. ( 2 l. ½ ) de Brioude , 6 myr. ( 12 l. ¼ ) du Puy. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Brioude.

Vel-sur-Moselle *ou* Velle , v. ( *Meurthe* ), arr. de Lunéville , cant. de Bayon , à 16 kil. ( 3 l. ½ ) de Lunéville , 19 kilom. ( 4 l. ½ ) de Nancy , 11 k. ( 2 l. ¾ ) de Saint-Nicolas. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

Velaine , v. ( *Jemmapes* ) , arr. de Tournai , cant. de Celles , à 6 k. ( 1 l. ½ ) S. p. E. de cette ville , 10 k. ( 2 l. ½ ) N. E. de Tournai , 41 k. ( 9 l. ¼ ) N. O. de Mons. *P.* 1935. *B. de p.* de Tournai.

Velaine , v. ( *Meurthe* ) , arr. et cant. est de Nancy , à 10 k. ( 2 l. ½ ) de cette ville. *Pop.* 306. *Bur. de p.* de Nancy.

Velaine , v. ( *Sambre-et-Meuse* ), arr. et cant. sud de Namur , à 6 kil. ( 1 l. ½ ) O. p. N. de Wierde , 11 k. ( 2 l. ½ ) N. E. de Fosse , 2 k. ( ½ l. ) S. de Namur. *Popul.* comprise celle d'Auré , 102. *Bur. de p.* de Namur.

Velaine-en-Haye, v. ( *Meurthe* ), arr. et cant. nord de Nancy , à 11 k. ( 2 l. ¾ ) de cette ville. *Pop.* 341. *B. de p.* de Nancy. *Rel. de poste.*

Velaine - la - Grande , village ( *Meuse* ) , arr. de Bar-sur-Ornain , cant. de Ligny , sur l'Ornain , à 13 k. ( 3 l. ) de Bar - sur - Ornain , 2 kil. ( ½ l. ) de Nancy. *Pop.* 718. *Bur. de poste* de Ligny.

Velaine - sur - les - Tennes , v. ( *Sambre-et-Meuse* ), arr. de Namur, cant. de Gembloux, à 7 k. ( 1 l. ½ ) O. p. S. de Spy, 9 k. ( 2 l. ½ ) N. p. E. de Châtelet , 18 k. ( 4 l. ) O. de Namur. *P.* 881. *Bur. de p.* de Namur.

Velan (la) , v. ( *Var* ), arr. de Draguignan , cant. et commune de Grimaud , à 11 k. ( 2 l. ¾ ) de St.-Tropez , 28 kil. ( 6 l. ¼ ) de Draguignan. *Popul.* comprise celle de Grimaud , 1164. *Bur. de poste* de St.-Tropez.

Velanne - Bosc *ou* le Bois , v. ( *Seine-et-Oise* ), arr. de Mantes , cant. de Magny , à 18 k. ( 4 l. ) de Mantes , 4 myr. ( 10 l. ½ ) de Versailles , 3 kil. ( ¾ de l. ) de Magny. *Pop.* compr. celle de Velanne-la-Ville , 80. *Bur. de p.* de Magny.

Velanne-la-Ville , v. ( *Seine-et-Oise* ) , arr. de Mantes , cant. de Magny , sur l'Aubette , à 20 kilom. ( 4 l. ½ ) de Mantes , 4 m. ( 10 l. ½ ) de Versailles , 2 k. ( ½ l. ) de Magny. *Pop.* comprise celle de Velanne-le-Bois , 80. *Bur. de poste* de Magny.

Velans , montagne ( *Drôme* ), arr. de Die , cant. nord de Crest , à 15 k. ( 3 l. ½ ) N. E. de cet endroit. Elle a du S. au N. 4 k ( 1 l. ) de long.

Vélars - sur - Ouche , v. ( *Côte-d'Or* ), arr. et cant. ouest de Dijon, à 9 k. ( 2 l. ¼ ) de cette ville. *Pop.* comprise celle de Lacude, 371. *Bur. de poste* de Dijon.

Velau (le) , rivière ( *Var* ) , arr. de Draguignan , cant. de Grimaud. Sa source , au pied de la montagne de la Garavielle , à 7 k. ( 1 l. ¼ ) S. O. de Grimaud , coule au N. E. , et se rend dans la Gute à 3 k. ( ¼ de l. ) N. E. de sa source.

Velaune, v. ( *Haute-Loire* ). *Voy.* St.-Paulien.

Velaux , v. ( *Bouches-du-Rhône* ), arr. d'Aix , cant. de Berre , à 15 k. ( 3 l. ½ ) d'Aix, 28 k. ( 6 l. ¼ ) de Marseille. *P.* 1100. *B. de p.* d'Aix.

Vélay (le). C'étoit un pays qui faisoit partie de la lieutenance générale des Cévennes, dans le ci-devant gouvernement militaire de la province de Languedoc. Ce pays, borné au nord par le Forez , au couchant par la haute Auvergne , au midi par le Gévaudan , et au levant par le Vivarais , portoit le nom de ses peuples appelés *Velavi* , qui du temps des Romains dépendoient de l'Auvergne ; et , suivant une tradition populaire , on disoit encore communément le Puy en Auvergne , pendant que cette capitale du Vélay étoit du gouvernement de Languedoc et du ressort de Toulouse. Le Vélay passa des Visigoths aux Français dans le sixième siècle : Pepin enfin s'en empara , et ses descendans en jouirent jusqu'à Louis-d'Outremer qui le donna à Guillaume *Tête d'étoupes* , comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Ses successeurs ayant donné la partie du Vélay d'Auvergne en fief, la partie du Vélay de Languedoc fut donnée par le roi de France à l'évêque du Puy , où on avoit établi le siége épiscopal , en accordant même à ces prélats les mêmes droits qu'aux grands princes , à la charge seulement de remettre leurs châteaux à la garde du roi , toutes les fois qu'il l'exigeroit. Les états du Vélay étoient composés de l'évêque du Puy, qui y présidoit , du commissaire principal , du sénéchal , du vicomte de Polignac , qui présidoit en l'absence de l'évêque , de 8 députés du clergé , de 15 barons du pays , et de 9 consuls. Il y avoit aussi dans ce pays un syndic qui pouvoit être con-

Digitized by Google

tinué plus d'une année par une délibération. Outre la ville du Puy qui étoit la capitale, il y avoit encore Monistrol, Craponne, Solignac, St.-Didier et Polignac.

La ville du Puy étoit la sixième ville qui envoyoit pour député aux états de la province son *premier consul* et un *ex-consul*. Le diocèse n'envoyoit point autrefois de député; mais par arrêt du conseil du 23 janvier 1714, sur le consentement des états qui autorisoient une délibération des états particuliers du pays de Vélay pour y envoyer un *député*, le syndic du pays avoit toujours rempli cette place depuis l'année 1714 en qualité de *diocésain*. La plus grande richesse de ce pays consiste en bestiaux qui y trouvent abondamment de quoi se nourrir. Pour les productions, l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne le Vélay, *voyez* le départ. de la Haute-Loire, dont il fait actuellement partie.

**Velckembero**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. d'Elsen, comm. de Gustorf, à 27 k. (6 l.) de Cologne, 4 k. (1 l.) d'Elsen. *Pop.* comprise celle de Gustorf, 512. *Bur. de poste* de Cologne.

**Velden**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Wanckum, près de la Meuse, à 9 k. (2 l. ½) O. de Wanckum, 4 k. (1 l.) N. de Venloo, 6 m. (13 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 371. *Bur. de poste* de Venloo, dép. de la Meuse-Infér.

**Veldenz**, ville (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Berncastel, sur l'Hinterbach, ruiss. à 5 k. (1 l. ½) S. O. de Berncastel, 7 k. (1 l. ½) N. E. de Neumagen, 23 k. (5 l. ½) N. E. de Trèves, 10 k. (2 l. ½) de Trarbach. *Pop.* 529. *Bur. de p.* de Trarbach, dép. de Rhin-et-Moselle.

**Veldenz-la-Vallée** (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Berncastel, à 5 kil. (1 l. ½) S. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. p. N. de Neumagen, 23 k. (5 l. ½) N. E. de Trèves. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Trarbach, département de Rhin-et-Moselle.

**Veldt-Beck**, riv. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Thorout, à 7 k. (1 l. ½) O. duquel elle prend sa source en deux ruisseaux, coule au N. en serpentant, réunit l'eau du Crombeck, et se rend dans la Bourgogne-Vaert, après environ 9 kil. (2 l. ½) de cours.

**Veldt-Weerd**, v. (*Meuse-Inf.*), arr. de Maëstricht, cant. de Bilsen, à 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Rymps, 8 k. (2 l.) S. O. de Rechem, 4 k. (1 l.) O. de Maëstricht. *Pop.* 754. *Bur. de poste* de Maëstricht.

**Velennes**, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Conty, à 20 k. (4 l. ½) d'Amiens, 8 k. (2 l.) de Poix. *Pop.* 306. *Bur. de poste* de Poix.

**Velleron**, v. (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, canton de Pernes, sur la ruiss. de Vaucluse, à 18 k. (4 l.) d'Avignon. *Pop.* 900. *Bur. de poste* d'Avignon.

**Velescot**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Delle, à 13 k. (3 l.) de Béfort, 6 m. (14 l.) de Colmar. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Delle.

**Velesmes**, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Gray, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 41 k. (9 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 746. *Bur. de poste* de Gray.

**Velet**, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Gray, près de la Saone, à 2 k. (½ l.) de Gray, 5 m. (17 l.) de Vésoul. *Pop.* 504. *Bur. de poste* de Gray.

**Velexon**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, canton de Fresne-St.-Mamets, près de la Saone et du lieu où la Romaine se jette dans la Saone, à 21 k. (4 l. ½) de Gray, 27 k. (6 l.) de Vésoul. Il y a une fonderie et des fourneaux. *Pop.* 766. *Bur. de poste* de Gray.

**Velesme**, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Boussière, à 11 k. (2 l. ½) de Besançon, 5 k. (1 l. ½) de St.-Vit. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de St.-Vit.

**Velie**, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Vertus, près de la Somme-Soude, à 19 k. (4 l. ½) de Châlons, 9 k. (2 l. ½) de Vertus. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Vertus.

**Velieux**, v. (*Hérault*), arr. et cant. de St.-Pons-de-Thomières, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 9 m. (21 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de St.-Pons.

**Velines**, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, ch.-l. de cant., à 30 kil. (6 l. ¼) de Bergerac, 9 k. (2 l. ¼) de Ste.-Foy. *Pop.* 782. *Bur. de poste* de Ste.-Foy, départ. de la Gironde.

**Velizy**, v. (*Seine-et-Oise*) arr. et cant. de Versailles, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 168. *B. de poste* de Versailles.

**Vellant** (mont), Sommité des Alpes Peninnes, entre le dép. de la Doire et la Vallais, à l'E. et près du grand St.-Bernard; hauteur 2576 mèt. (1324 toises).

**Velle**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance, à 13 k. (3 l.) de Bourbonne, 5 m. (12 l.) de Chaumont, 11 k. (2 l. ½) de Fay-Billot. *Pop.* 337. *Bur. de poste* de Fay-Billot.

**Velle**, v. (*Oise*). *Voyez* Villers-Perennes.

**Velle-le-Chatel**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone, sur la Baignotte, ruiss., à 8 k. (2 l.) de Vésoul. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Vésoul.

**Velle-Perrot**, v. (*Haute-Saone*), arrond. et cant. de Vésoul, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *P.* 175. *Bur. de poste* de Vésoul.

**Vellèche**, v. (*Vienne*), arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau, à 14 k. (3 l. ½) de Châtellerault, 43 k. (9 l. ½) de Poitiers, 7 k. (1 l. ¾) des Ormes. *Pop.* 420. *Bur. de poste* des Ormes.

**Vellechevreux**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Villers-Sexel, à 16 k. (3 l. ¼) de Lure, 30 k. (6 l. ½) de Vésoul. Il y a des tourbières. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Vésoul.

**Velleclair**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 20 k. (4 l. ½) de Gray, 31 k. (7 l.) de Vésoul. *P.* 198. *B. de p.* de Gy.

**Vellefaux**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montboson, à 7 k. (1 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Vésoul.

**Vellefrais**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 19 k. (4 l. ¼) de Gray, 32 k. (7 l. ½) de Vésoul. *P.* 225. *B. de poste* de Gy.

**Vellefranche**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 19 k. (4 l. ¼) de Gray, 33 k. (7 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 41. *Bur. de poste* de Gy.

**Vellefrancon**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 11 k. (2 l. ½) de Gray, 39 k. (8 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 196. *Bur. de poste* de Gy.

**Vellefrie**, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Vésoul, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 327. *B. de poste* de Vésoul.

**Vellegoundry**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone, à 7 k. (1 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Vésoul.

**Vellemainfroy**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Saulx, à 18 k. (4 l.) de Luxeuil, 13 kil. (3 l.) de Vésoul. *Pop.* 528. *Bur. de poste* de Vésoul.



Digitized by Google

VELLEMOT, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 15 k. (3 l. ½) de Gray, 31 k. (7 l.) de Vésoul. Il y a un fourneau. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Gy.

VELLENNES, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, à 8 k. (2 l.) de Beauvais. *Pop.* 270. *Bur. de poste* de Beauvais.

VELLEOREILLE-LES-CHOITES, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 11 k. (2 l. ¼) de Gray, 40 k. (9 l.) de Vésoul. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Gy.

VELLERAT, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 1 k. (¼ de l.) N. de Moutiers, 9 k. (2 l. ¼) S. de Délemont, 16 k. (3 l. ¾) E. de St.-Ursanne. *Pop.* 47. *Bur. de poste* de Délemont.

VELLERDING, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* FELLERDINGEN.

VELLEREILLE-LES-BRAYEUX, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Binch, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) O. S. O. de Fontaine-l'Evêque, 16 k. (3 l. ¾) E. S. E. de Mons. *Pop.* 328. *Bur. de poste* de Binch.

VELLEREILLE-LE-SEC, v. (*Jemmapes*), arrond. de Mons, cant. de Roeulx, à 11 k. (2 l. ¾) S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Binch, 8 k. (2 l.) E. S. E. de Mons. *Pop.* 69. *Bur. de poste* de Binch.

VELLEREUX, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bastogne, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. d'Houffalise, 9 k. (2 l. ¼) N. de Bastogne, 6 m. (14 l. ¼) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 328. *B. de poste* de Bastogne.

VELLEROT-LES-BELVOIR, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, près du Laumont, mont., à 19 kil. (4 l. ¼) de Baume, 4 m. (10 l. ¼) de Besançon. *P.* 245. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

VELLEROT-LES-VERCEL, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, à 14 kil. (3 l. ½) de Baume, 31 k. (7 l.) de Besançon. *Pop.* 212. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

VELLES, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de St.-Vincent-d'Ardentes, à 13 k. (3 l.) de Châteauroux. *P.* 584. *Bur. de p.* de Châteauroux.

VELLEVALEIX (LA), riv. (*Creuse*), arr. et cant. de Guéret. Sa source à 13 k. (3 l.) N. E. de Guéret, coule à l'O. S. O., et se rend dans la Creuse, à 8 k. (2 l.) N. p. E. de Guéret.

VELLEVANT, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, à 11 k. (2 l. ¾) de Baume, 37 kil. (8 l. ½) de Besançon. *Pop.* 391. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

VELLONNE, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, près de la Chiers, à 6 k. (1 l. ¼) de Montmédy, 8 m. (19 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *P.* 250. *Bur. de poste* de Montmédy.

VELLOREILLE-LES-FRETIGNY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Fresne-St.-Mametz, à 27 k. (6 l.) de Gray, 23 k. (5 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 57. *Bur. de poste* de Gy.

VELLOREILLE-LES-OIZELAY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 27 k. (6 l.) de Gray, 30 k. (6 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 256. *Bur. de poste* de Gy.

VELLUIRE, v. (*Vendée*). *Voyez* ST.-JEAN-DE-VELUIRE.

VELOIGNÈRE, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Viviers sur le Dardaillon, à 27 k. (6 l.) de Privas, 9 k. (2 l. ¼) de Viviers. *Pop.* compr. celle de Mercoyra, 539. *B. de poste* de Viviers.

VELOIGNY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, à 13 k. (3 l.) de Semur, 4 myr. (10 l.) de Dijon, 7 kil. (1 l. ¾) de Vitteaux. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Vitteaux.

VELONE, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de Tavagna, à 6 kil. (1 l. ½) S. O. de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) S. S. de San-Fiorenzo, 36 k. (8 l.) S. de Bastia. *Pop.* 411.

VELORCEY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Luxeuil, cant. de Saulx, à 9 kil. (2 l. ¼) de Luxeuil, 19 k. (4 l. ½) de Vésoul. On trouve de la tourbe près de cet endroit. *Pop.* 268. *Bur. de poste* de Luxeuil.

VELOTTE, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Noroy, à 16 k. (3 l. ½) de Vésoul. *Pop.* comp. celle de Montjuslin, 413. *Bur. de poste* de Vésoul.

VELOTTE, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Lure, comm. d'Amblans, à 6 k. (1 l. ½) de Lure, 20 kilom. (4 l. ½) de Vésoul. *Pop.* réunie à Amblans, 450. *Bur. de p.* de Lure.

VELOTTE, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire, à 5 k. (1 l. ¼) de Mirecourt, 22 k. (5 l.) d'Epinal. A deux kilom. (½ l.) de ce village on voit une fontaine minérale, située presqu'au sommet d'une montagne, couverte d'une terre noire et de pierres à chaux. Cette source anciennement très-connue, a été surnommée *la fontaine de fer*, où *la fontaine de Vélotte*. Elle est exposée à la gauche au levant, à la droite au couchant, et elle coule directement au midi. Le bassin de cette source est formé grossièrement avec des pierres brutes. L'eau en est froide, claire, transparente et légère : elle a principalement à sa source un goût âpre et astringent. On observe à la surface du bassin une nappe de crême de couleur gorge de pigeon, étendue sur l'eau comme une toile d'araignée : au lever du soleil elle se dissipe en forme de vapeur. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Mirecourt.

VELPE (LA), riv. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Tirlemont. Elle prend sa source à 4 k. (1 l.) S. O., de Bautersen, coule au N. E., arrose Cortenaecken, Haelen, et va se rendre dans la Demer, sous les murs et à l'E. de Diest. Elle a 32 k. (7 l. ¼) de cours.

VELROUX, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. d'Hollogne-aux-Pierres, à 6 k. (1 l. ¼) N. N. O. de Flemalle, 6 k. (1 l. ½) S. de Kemexhe, 9 k. (2 l. ¼) O. de Liége. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Liége.

VELSICQUE, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, cant. de Sotteghem, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) N. E. d'Oudenarde, 20 k. (4 l. ¾) S. de Gand. *P.* 1906. *Bur. de poste* de Gand.

VELTHEM, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, à 3 k. (¾ de l.) O. p. S. d'Hérent, 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Louvain, 20 k. (4 l. ½) E. N. E. de Bruxelles. Ses productions principales consistent en froment, seigle, avoine, sarrazin et colzat, avec des prairies, pâturages, et peu de bois. *Population*, 150. *Bureau de poste* de Louvain.

VELU, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Bertincourt, à 9 k. (2 l. ¼) de Bapaume, 25 k. (5 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de Bapaume.

VELUPAIRE, v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, comm. de Germaingoutte, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Dié. *Pop.* comp. celle de Germaingoutte, 215. *Bur. de poste* de St.-Dié.

VELVAIN, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. d'Antoing, comm. de Wez, à 3 k. (¾ de l.) S. S. E. de Villemeau, 6 k. (1 l. ½) S. de Tournai, 42 kil. (9 l. ½) O. p. N. de Mons. *Pop.* compr. celle de Wez, 846. *Bur. de poste* de Tournai.

VELVINO, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, comm. de Valmunster, à 8 k. (2 l.) de Boulay, 31 k. (7 l.) de Metz. *P.* comp. celle

Digitized by Google

de Valmunster, 365. *Bur. de poste* de Boulay.

VEMARS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Gonesse, cant. de Luzarche, à 13 k. (3 l.) de Gonesse, 4 m. (10 l.) de Versailles, 5 k. (1 l. ¼) de Louvres. *Pop.* 489. *B. de p.* de Louvres.

VENAELLES, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Gaillon, près de la Seine, à 9 k. (2 l. ¼) de Louviers, 22 k. (5 l.) d'Evreux, 5 k. (1 l. ¼) de Gaillon. *Pop.* 880. *Bur. de poste* de Gaillon.

VENAISSIN. *Voyez* COMTAT.

VENANSAULT, v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de la Roche-sur-Yon ou Napoléon, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 6 myriam. (13 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 1200. *Bur. de poste* de la Roche-sur-Yon.

VENANSON, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de Roccabigliera, à 4 m. (10 l.) de Nice. On y fait commerce de blé, seigle, châtaignes, fromages et beurre. *P.* 271. *B. de p.* d'Utelle.

VENAREY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Flavigny, près de la Brenne, à 8 k. (2 l.) de Semur, 5 m. (11 l. ¼) de Dijon, 7 k. (1 l. ¾) de Bussy. *P.* comp. celle des Laumes, 511. *Bur. de poste* de Bussy.

VENARSAL, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Donzenac, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Brive, 13 k. (3 l.) de Tulle, 8 k. (2 l.) de Donzenac. *Pop.* 304. *Bur. de poste* de Donzenac.

VENAS, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. d'Hérisson, à 16 kil. (3 l. ½) de Cérilly, 4 m. (10 l.) de Moulins, 6 k. (1 l. ½) d'Hérisson. Il y a un fourneau pour les foulons. *Pop.* 520. *Bur. de poste* d'Hérisson.

VENASCA, b. (*Stura*), arr. de Saluces, ch.-l. de cant., à la gauche de la Vraita, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Saluces. *Pop.* 2350. *Bur. de poste* de Saluces.

VENASQUE, b. (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, cant. de Pernes, près de la Nasque, à 28 k. (6 l. ¼) E. N. E. d'Avignon, 9 k. (2 l. ½) S. E. de Carpentras. Cette commune dépendoit du ci-devant Comtat Venaissin. C'étoit une ville très-ancienne, car l'évêché de Carpentras y fut transféré vers la fin du sixième siècle. Elle a même été autrefois très-considérable, et la capitale du pays auquel elle a donné son nom. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit bourg. *Pop.* 1210. *Bur. de poste* de Carpentras.

VENAUX, v. (*Pô*), arr. et cant. de Suse, dans un vallon, près de la Cluisca, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de Suse. *Pop.* 1184. *Bur. de p.* de Suse.

VENCE, ville (*Var*), arrond. de Grasse, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) N. E. de Grasse, 11 myr. (25 l.) S. p. E. d'Embrun, 15 k. (3 l. ½) N. d'Antibes, 85 m. (192 l.) S. p. E. de Paris. Long. 24. 47, lat. 43. 43. Cette ville étoit le siége du plus pauvre évêché de France. Il ne rapportoit à son prélat que sept mille liv.; cependant il datoit des premiers siècles de l'église. Saint-Eusèbe, qui vivoit en 374, est un des plus anciens évêques qui l'ait occupé. Le peu d'étendue de cet évêché fit que les évêques tentèrent plusieurs fois, quoiqu'inutilement, d'unir leur diocèse à celui de Grasse; car le clergé et le peuple de Vence s'y opposèrent fortement. L'évêque se contenta de jouir de la moitié du temporel de cette seigneurie, et de vivre en bonne intelligence avec le baron de Villeneuve qui avoit l'autre moitié. L'église cathédrale étoit dédiée à Notre-Dame et à saint Lambert. Son chapitre étoit composé de quatre dignitaires, cinq chanoines, et huit bénéficiers, deux desquels faisoient les fonctions de curés. Les canonicats étoient à la nomination du chapitre et de l'évêque conjointement. La ville de Vence étoit, du temps des Romains, de la province des Alpes-Maritimes. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2615. *Bur. de poste* de St.-Paul-du-Var.

VENCE (LA), riv. (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. d'Orcières. Sa source à 11 k. (2 l. ½) S. d'Orcières, coule au S., puis à l'O., et va au S. S. O. se rendre dans la Durance, à 20 k. (4 l. ½) S. O. de sa source, 5 k. (1 l. ¼) O. de Remoullou.

VENCE (LA), riv. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Signy. Sa source à 8 k. (2 l.) E. de Signy, coule au S. puis à l'E., remonte au N. E., et se rend dans la Meuse à 1 k. (¼ de l.) E. de Mézières.

VENCE (LA), riv. (*Isère*), arr. et cant. de Grenoble. Sa source à 11 k. (2 l. ½) N. p. E. de Grenoble, coule au S. O., puis à l'O., et se rend dans le Thenaison, à 5 m. (11 l. ½) N. O. de Grenoble.

VENCEY, v. (*Vosges*). *Voyez* VINCEY.

VENCON (LE), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues. Il tire ses eaux de la Combe de la Pirate, de celle du Tancon, qui prennent le nom de *Monetrion*, reçoit la Lavelle et la Maillaude, prend le nom de *Vencon*, coule au N. O., et se rend dans la Romanche, à 4 k. (1 l.) S. E. du Bourg-d'Oisans, 32 k. (7 l. ¼) S. E. de Grenoble.

VENDAGE (LA), riv. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude. Sa source à 8 k. (2 l.) S. O. de Brioude, coule au N., puis au N. N. E., et se rend dans l'Allier, à 13 k. (3 l.) N. E. de sa source.

VENDARGUES, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castries, à 8 k. (2 l.) de Montpellier. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de Montpellier.

VENDAT, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. d'Escurolles, à 13 k. (3 l.) de Gannat, 4 m. (10 l. ½) de Moulins. *Pop.* 763. *Bur. de poste* de Gannat.

VENDAYS, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 10 k. (2 l. ½) de cette ville, 7 m. (15 l. ½) de Bordeaux. *P.* 1680. *B. de p.* de Lesparre.

VENDE (LA), riv. (*Vienne*), arr. et cant. de Châtellerault. Elle prend sa source à 10 k. (2 l. ½) O. p. N. de Châtellerault, coule au N.; reçoit l'eau de l'Amable à Champigny, et se jette dans la Vienne à 5 kil. (1 l. ¼) de Chinon.

## VENDÉE.

Ce département, formé du ci-devant bas Poitou, nommé ainsi parce que cette partie est près de la mer, a pris son nom d'une petite rivière qui en arrose la partie méridionale.

Les bornes de ce département sont, au N., celui de la Loire-Inférieure; à l'E., celui des Deux-Sèvres; au S., celui de la Charente-Inférieure; à l'O., la mer.

La superficie de ce département est d'environ 1,323,432 arpens carrés ou 675,458 hectares; sa population est de 270,271 individus: il est composé de trois cent vingt-deux communes, et divisé en trois arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en vingt-neuf cantons et justices de paix. La préfecture de ce département étoit à *Fontenay-le-Peuple*. Actuellement il est à *Napoléon*, ci-devant *la Roche-sur-Yon*. Les *Sables-d'Olonne* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de la Rochelle, et dépend de la 12e division militaire, dont le commandant réside à Nantes; il est du ressort de la cour d'appel séante à Poitiers, département de la Vienne, et dans la 9e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts

est de 20 mille 899 hectares 33 ares (40 mille 449 arpens).

Ses principales rivières sont :

La *Vendée*, petite rivière qui commence à l'O., près de la Châtaigneraye, coule au S., passe à Vouvant, à Fontenay-le-Peuple, et se rend dans la Sèvre niortaise.

La *Sèvre nantaise*, dont il est parlé dans le département des Deux-Sèvres.

Le *Lay*, qui a sa source près de celle de la Vendée, coule par le N. de la Châtaigneraye, puis redescend par le N. O. de Luçon, et se rend à la mer.

Les principales villes sont : *Fontenay-le-Peuple*, *Napoléon*, ci-dev. la *Roche-sur-Yon*, *Luçon* et les *Sables-d'Olonne*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont : Arcançon, Ausance, Boulogne, Crapauderie, Doulay, Filaye, Grandebœuf, Graon, Goulet, Guy-Chatenay, Grandlay, Jannay, Ligaeron, Loing, Longèves, Maillet, Maine, , Marillet, Mère, Moiron, Moiselle, Ognon, Petitlay, Poiray, Saragen, Trousse-poil, Vie, Vouraye, Yon.

*Rade*. Aiguillon.

*Isle*. Diva.

*Marais*. Marais salans, Marais salans, *bis*, Marais desséchés où il y a de petits marais salans.

*Anse*. Maupas.

*Havres*. Conchette, Gachère, Olonne.

*Forêts*. Aizenay, Chaize, Parc de Soubise, Vouvant, etc.

*Productions*. Le territoire se divise en trois parties distinctes et séparées ; le *Bocage*, le *Marais* et la *Plaine*, auxquels il faut ajouter les *Isles*. On récolte dans le bocage du blé, du vin d'assez bonne qualité, et d'excellens pâturages. Le marais contient toute la partie des côtes occidentales et méridionales, anciennement couverte par la mer, et encore imprégnée des substances salines et des vases qu'elle y a déposées ; ce pays dévore ses habitans, on n'y rencontre pas une fontaine. On y récolte de l'orge carrée, de l'avoine et peu de seigle, beaucoup de légumes ; la grosse lentille et la fève sont deux objets d'exportation considérable pour les approvisionnemens de mer. On y recueille aussi une grande quantité de chanvre de la plus belle qualité, et peu de lin ; les pâturages sont couverts de bestiaux ; les bœufs sont d'une grosseur monstrueuse ; la race des chevaux est forte ; les troupeaux de brebis sont très-nombreux, et d'une taille énorme. Il y a sur la côte un grand nombre de marais salans, d'où l'on retire du sel en abondance. La plaine produit du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine, du lin, et du vin blanc. Le département de la Vendée est généralement fertile. On y trouve des mines de cuivre et d'antimoine.

*Industrie*. Le principal commerce consiste en grains, chanvre, bois, sels, bestiaux, sur-tout en chevaux et mulets. Il y a plusieurs fabriques de toile dite de *ménage*, des grosses étoffes de laine, des papeteries, des tanneries, etc.

Les hommes illustres célèbres, ou fameux nés dans ce département, sont : Barnabé *Brisson*, avocat-général au parlement de Paris ; puis conseiller d'État ; ensuite président à mortier, ambassadeur de France en Angleterre ; enfin premier président, et pendu par la faction des Seize, à une poutre de la chambre du conseil du Châtelet en 1591 ; né à Fontenay-le-Peuple. On a de lui : *De jure connubiorum liber singularis*, Paris, 1564, in-8° ; *De verborum quæ ad jus pertinent significatione*, Leipsick, 1721, *in-folio* ; *De formulis et solemnibus populi romani verbis*, en 8 livres, ouvrage plein d'érudition, *in-folio*, 1583 ; *De regio Persarum principatu*, réimprimé à Strasbourg en 1710, *in-8°* ; *Opera varia*, 1606, *in-4°* ; *Recueil des ordonnances de Henri III*, in-folio. — Pierre *Brissot*, docteur en médecine, de la faculté de Paris, botaniste et voyageur ; auteur d'un *Traité de la saignée dans la pleurésie*, Paris, 1622, *in-8°* ; né à Fontenai-le-Peuple en 1478, mort en 1522, dans la ville d'Evora en Espagne. — Julien *Colardeau*, procureur du roi à Fontenay-le-Peuple, jurisconsulte, poëte latin et français ; né à Fontenay-le-Peuple en 1600 ; mort le 20 mars 1669. On a de lui : *Larvina Satyricon in chorearum lascivias et personata tripudia*, Paris, 1629, *in-12* ; les *Tableau des victoires de Louis XIII* ; *Description du château de Richelieu*. Il sut allier les amusemens de la poésie à l'étude sèche des lois. — Philippe *Collot*, chirurgien très-fameux pour la taille de la pierre ; mort à Luçon en 1656. — Charles-Eléonore *Dufriche-Valazé*, né à Luçon en 1751, député à la Convention nationale, décapité à Paris le 9 brumaire an 2 (31 octobre 1793), âgé de 42 ans ; il s'est poignardé après avoir entendu prononcer son jugement. — Jean-David l'*Olonnois*, aventurier, d'abord engagé à un habitant des îles d'Amérique, puis boucanier, ensuite flibustier, enfin commandant d'une flibuste ; privé de presque tout son monde par les Espagnols qui le blessèrent lui-même, il ne leur échappa qu'en se mettant parmi les morts, revêtu de l'habit d'un Espagnol tué dans le combat : il s'approcha de Campêche, où des esclaves lui procurèrent un canot ; et en ayant joint un autre, il vint se présenter devant la Havane, dont le gouverneur envoya contre lui une frégate de dix pièces de canon. Olonnois s'en étant emparé, coupa la tête aux Espagnols qui la montoient, ne faisant grace qu'au dernier, pour qu'il allât dire au gouverneur qu'il espéroit lui en faire autant : mais après d'autres exploits, il fut pris par des Indiens sauvages qui le coupèrent par quartiers, le firent rôtir et le mangèrent. Il étoit né près d'Olonne au commencement du dix-septième siècle. — Nicolas *Rapin*, vice-sénéchal de Fontenay-le-Peuple ; puis grand-prévôt de la connétablie, poëte latin et français ; né à Fontenay-le-Peuple vers 1540, mort à Poitiers en 1608. Ses *OEuvres* latines furent imprimées en 1610, *in-4°* ; ce sont des *Epigrammes*, des *Odes*, des *Elégies*, etc. Rapin travailla à la *Satyre Ménippée*. — André *Tiraqueau*, lieutenant civil de Fontenay-le-Peuple, sa patrie, où il mourut en 1558 ; puis conseiller au parlement de Bordeaux, et ensuite à celui de Paris : on lui doit d'avoir dégagé le barreau de la chicane qui s'y étoit introduite ; ce magistrat intègre étoit écrivain et père fécond. Ses ouvrages forment 5 vol. *in-folio*. On a de lui : *Traité des prérogatives de la noblesse*, 1543, *in-folio* ; *Retrait lignager des commentaires sur Alexander ab Alexandro*, Leyde, 1673, 2 vol. *in-folio* ; un *Traité des lois du mariage*, 1515, *in-4°*. — François *Viète*, professeur de mathématiques ; auteur d'un *Nouveau calendrier*, éditeur et commentateur d'*Apollonius de Perge* ; né à Fontenay-le-Peuple en 1540, mort en 1603. On a de lui : *Construction géométrique*. Ses ouvrages furent réunis en 1640, en 1 vol. *in-folio*.

Vendée (la) rivière, (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) O. de la Châtaigneraye, coule à l'O., puis au S., va à l'O. S. O., remonte au N. où elle reçoit la Mère, redescend au S. O., passe à Fontenay-le-Peuple, et continuant son cours au S. O., se rend dans la Sèvre niortaise, à 4 m. (10 l.) S. O. de sa source.

Vendegies-au-Bois, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. est du Quesnoy, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 41 k. (9 l. ¼) de Douay. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 804. *Bur. de poste* du Quesnoy.

Vendegies-sur-Ecaillon, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Solesmes, à 8 k. (2 l.) du Quesnoy, 32 k. (7 l. ¼) de Douay. *Pop.* 702. *B. de p.* du Quesnoy.

Vendelincout, v.˚(*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Porentruy, à 8 k. (2 l.) de cet endroit. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Porentruy.

Vendelles, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Vermand, à 13 k. (3 l.) de St.-Quentin, 5 m. (11 l. ⅓) de Laon. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

Vendeloves, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de St.-Afrique, près de la Sorgues, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Afrique, 5 m. (12 l.) de Rhodez. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Saint-Afrique.

Vendemian, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac, à 25 k. (5 l. ¾) de Lodève et de Montpellier, 8 k. (2 l.) de Gignac. *Pop.* 539. *Bur. de poste* de Gignac.

Vendemies, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle d'Arst et Peyre, 150. *B. de p.* de Limoux.

Vendenheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Brumath, à 14 k. (3 l. ¼) d'Haguenau, 9 k. (2 l. ⅓) de Strasbourg. *Pop.* 845. *Bur. de p.* de Strasbourg.

Vendersheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœrstadt, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) N.

Digitized by Google

d'Armsheim, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Mayence, 29 kilom. (6 l. ¼) de Worms. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Worms.

VENDES, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles, à 18 k. (4 l.) de Caen, 4 k. (1 l.) de Tilly-sur-Seulles. C'est la patrie de Gervais *Chrétien*, plus connu sous le nom de *maître Gervais*, historien, fondateur du collége qui portoit son nom à Paris, mort en 1383. Il étoit premier médecin de Charles V. — Charles *Porée*, Jésuite, professeur de rhétorique au collége de Louis-le-Grand, auteur de deux recueils de harangues latines, de six tragédies, de cinq comédies latines et de quelques poésies fugitives, aussi en latin; né en 1675, mort en 1740. *P.* 376. *Bur. de poste* de Tilly-sur-Seulles.

VENDEUIL, bourg (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Moy, près de l'Oise, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Quentin, 25 k. (5 l. ¾) de Laon, 7 k. (1 l. ½) de la Fère. Il y a un hospice civil. On exploite aux environs, des terres végétales pyriteuses et vitrioliques. *Pop.* 1463. *Bur. de poste* de la Fère.

VENDEUVRE, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Neuville, à 18 k. (4 l.) de Poitiers. *P.* 1909. *Bur. de poste* de Poitiers.

VENDEVILLE, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Seclin, à 6 kil. (1 l. ¼) de Lille, 23 k. (5 l. ½) de Douay. *Pop.* 255. *Bur. de poste* de Lille.

VENDHUILLE, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. du Câtelet, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Quentin, 13 k. (3 l.) de Laon, 3 k. (¾ de l.) du Câtelet. *Pop.* 878. *Bur. de poste* du Câtelet.

VENDIÈRE, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Charly, à 19 kilom. (4 l. ½) de Château-Thierry, 8 m. (17 l. ½) de Laon, 7 k. (1 l. ¾) de Montmirail. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de Montmirail, dép. de la Marne.

VENDIN, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Lens, à 5 k. (1 l. ¼) de Béthune, 31 k. (7 l.) d'Arras. *Pop.* 435. *Bur. de poste* de Béthune.

VENDINE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Caraman, près du Giron, à 24 kilom. (5 l. ½) de Rével, 27 k. (6 l.) de Toulouse, 7 k. (1 l. ¾) de Caraman. *Pop.* 177. *B. de p.* de Caraman.

VENDŒUVRE, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Coulibœuf, sur la Dive ou Filaine, à 13 k. (3 l.) de Falaise, 30 k. (6 l. ¾) de Caen. *Pop.* 302. *Bur. de p.* de Falaise.

VENDOEUVRE, ville (*Aube*). *Voyez* VANDŒUVRES.

VENDOIRE, v. (*Dordogne*), arr. de Ribérac, cant. de Verteillac, à 20 k. (4 l. ¼) de Ribérac, 41 k. (9 l. ½) de Périgueux, 11 kil. (2 l. ¾) de Mareuil. *Popul.* 499. *Bur. de poste* de Mareuil.

VENDÔME, ville (*Loir-et-Cher*), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 7 m. (15 l.) O. d'Orléans, 8 m. (17 l.) N. O. de Blois, 1 myr. (38 l.) S. p. O. de Paris. Long. 18. 43. lat. 47. 47. Cette ville, ci-devant capitale du Vendômois, dans la ci-devant Beauce, avoit titre de duché-pairie et gouvernement de place du gouvernement général militaire de l'Orléanais, étoit chef-lieu d'une élection, siége d'un bailliage, d'un grenier à sel et d'une maréchaussée. Vendôme est situé sur le Loir, dans deux îles collatéralea. Outre cinq églises paroissiales, y compris la collégiale du château, on y voyoit l'abbaye de Bénédictins de la Trinité, fondée par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, en 1032; un couvent de Cordeliers, un de Capucins, un d'Ursulines, un des filles du Calvaire, un de Sœurs-Grises, et un collége dirigé par des pères de l'Oratoire. Il y a un hôpital. On faisoit tous les ans à Vendôme, le vendredi de la passion, une grande procession où l'on portoit la sainte larme de Jésus-Christ, versée sur le tombeau du Lazare, qui étoit suivie par un prisonnier couvert d'un simple drap, tenant dans sa main un gros cierge, et qui à la fin de cette cérémonie obtenoit sa grâce. Cet usage étoit fondé sur un privilége accordé en 1428, par Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Ce prince ayant été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt et renfermé dans la tour de Londres, fit un vœu à la *sainte larme* pour sa délivrance. Il trouva en effet le moyen de s'échapper, et se rendit à Vendôme, où il crut devoir se présenter comme criminel, et ordonna que chaque année, les juges de la ville en absoudroient un en mémoire de la liberté qu'il avoit recouvrée. Le privilége fut attaqué au commencement du 18e siècle, comme n'ayant point été confirmé par des lettres-patentes du roi; mais le célèbre d'Aguesseau, depuis chancelier de France, fut d'avis que, nonobstant ce défaut de forme, il devoit subsister, en observant bien que la grâce tomboit sur un coupable dont le *cas fût piteux et rémissible*: ce sont les termes des lettres du roi qui contenoient ce privilége. On voyoit dans l'église collégiale, les tombeaux des seigneurs de Vendôme, depuis Bouchart Ier, jusqu'à Bouchart IV inclusivement; et ceux de plusieurs princes de la maison de Bourbon. L'industrie des habitans de cette ville, consiste principalement en fabrique de gants qui sont d'une très-belle qualité; broderie, cotonade, étoffes de laine, moulin à papier, deux à tan, etc. On trouve dans ses environs beaucoup de substances pétrifiées, comme coquilles et pierre calcaire.

C'est la patrie de Jacques *Adam*, de l'académie française, né en 1663, mort le 12 novembre 1735; il fut reçu membre de l'académie des sciences en 1725. L'abbé Fleury ne dissimuloit pas combien son histoire ecclésiastique étoit redevable à Adam qui y travailla long-temps. On a de lui une traduction d'*Athénée*. — Nicolas *Baudot* de Juilly, historien et romancier, né en 1678, mort en 1759. On a de lui: *Histoire de Catherine de France, reine d'Angleterre*, 1696. *Germaine de Foix*, 1701; *Histoire secrète du connétable de Bourbon*, 1706; *Relation historique et galante, à l'invasion d'Espagne par les Maures*, 1722, 4 vol. *in*-12; *Histoire de la vie et du règne de Charles VI*, 9 vol. *in*-12, 1753; *Histoire du règne de Louis XI*, 6 vol. *in*-12, 1756; *Histoire des Hommes illustres*; *Histoire des révolutions de Naples*. — Pierre de *Ronsard*, surnommé le prince des poëtes de son temps, né au château de la Poissonnière près de Vendôme, l'an 1524, mort en décembre 1585. Henri II, François II, Charles IX et Henri III le comblèrent de bienfaits et de faveurs. On a de lui, *Hymnes, Odes*, la *Franciade*, *Eglogues*, *Epigrammes*, *Sonnets*, *etc.*

La ville de Vendôme est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 6226. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

VENDÔME, forêt (*Loir-et-Cher*),

Digitized by Google

arr. et canton de Vendôme, à 2 kil. (¼ l.) N. p. O. de cette ville. Elle a 4478 mèt. (2400 toises) de long, sur 2529 mètres (1300 toises) de large.

VENDÔMOIS (LE). C'étoit un petit pays du gouvernement général de l'Orléanois, qui fait la partie méridionale de la ci-dev. Beauce. Il étoit borné au couchant par le Maine, au septentrion par le Dunois, au levant par le Blaisois, et au midi par la Touraine. Il pouvoit avoir 5 m. (12 l.) de longueur sur 4 m. (10 l.) de largeur. Les rivières qui l'arrosent, sont le Loir, la Graisne, et quantité de ruisseaux. Vendôme en étoit la capitale. Les autres principales villes du pays étoient Montdoubleau, Saint-Calais, Querhoent ou Montoire. On y comptoit autant de bourgs. Les bois ne manquent pas dans ce pays. La forêt de Vendôme est la principale. On y recueille abondamment des grains et des fruits de toutes espèces. Le Vendômois fait actuellement partie des départemens de Loir-et-Cher et de la Sarthe. Pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne le pays, *voyez* les départemens ci-dessus.

VENDOM, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* BEAUREGARD-VENDOM.

VENDOUL (LA), riv. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg. Sa source à 5 k. (1 l. ½) S. S. O. de cet endroit, coule à l'O. et se rend dans l'Ardèche, à 1 kil. (¼ de l.) O. de Saint-Maurice-Terlin, 9 k. (2 l. ½) S. O. de Villeneuve-de-Berg.

VENDRES, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, au bord de l'étang de son nom, à 7 k. (1 l. ¾) de Béziers, 7 m. (14 l. ¾) de Montpellier. Ce lieu est connu pour ses eaux minérales bonnes dans certaines maladies; elles ont été examinées et décrites par M. Cros dans les mémoires de l'académie de Béziers. Ces eaux sont appelées les bains de la *Malou*. Le ci-devant seigneur comte de Pujols a fait reconstruire ces bains; ce n'étoit auparavant qu'une petite fontaine qui sortoit de la croupe d'une colline. Le bassin est assez grand pour contenir dix à douze personnes. *Pop.* 925. *Bur. de poste* de Béziers.

VENDRES, étang (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, à 8 k. (2 l.) S. de cet endroit. Il a du N. au S. 5 k. (1 l. ¼) de long, et de l'E à l'O. 4 k. (1 l.); allant en pointe vers la mer où il communique par la Grande Valleras.

VENDRESSE, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craponne, à 15 k. (3 l. ¾) de Laon. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Laon.

VENDUZ-MICOT (LA), v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, à 15 k. (3 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Troyes.

VENDUYNE, place riveraine de la mer (*Lys*), arr. et cant. est de Bruges, près de la mer, à 7 k. (1 l. ¾) N. d'Houtave, 14 k. (3 l. ½) N. E. d'Ostende, 14 k. (3 l. ½) N. O. de Bruges. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Bruges.

VENEJAN, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Bagnols, à 6 k. (1 l. ½) de Pont-St.-Esprit, 6 m. (12 l. ¾) de Nîmes. *Pop.* 481. *Bur. de poste* de Pont-St.-Esprit.

VENELLE (LA), rivière (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton de Prauthoy. Sa source, près de Vesvres, à 16 k. (4 l.) S. de Langes, coule au S., passe à Selongey, et se jette dans le Tille près de Lux, à 8 k. (2 l.) E. p. S. d'Is-sur-Tille.

VENELLES-LES-DURANCE, village, (*Bouches-du-Rhône*), arr. et cant. d'Aix, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ½) de Marseille. *Pop.* 742. *Bur. de poste* d'Aix.

VÉNÉRAND, v. (*Charente-Inférr.*). *Voyez* ST.-VÉNÉRAND.

VENERE, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Pesmes, à 10 k. (2 l. ½) de Gray, 4 m. (10 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Gray.

VENERIA, bourg (*Pô*), arr. de Turin, ch.-l. de cant., à 9 kil. (2 l. ¼) N. O. de Turin. Ce joli bourg qui a un superbe palais, ci-devant maison de plaisance des rois de Sardaigne; et à présent chef-lieu de la 16e cohorte de la légion d'honneur, fut bâti par Victor Amédée II. Ses jardins sont magnifiques. Le bourg a ses rues tirées au cordeau et une très-belle place. Avant la construction du palais, c'étoit un petit village nommé *Altezzano-Superiore*. *Pop.* 2700. *Bur. de poste* de Turin.

VENERIEU, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, à 18 k. (4 l.) de la Tour-du-Pin, 6 m. (14 l. ½) de Grenoble, 8 k. (2 l.) de Crémieu. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Crémieu.

VÉNÉROLLES, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Wassigny, près du Noirieu, à 22 kil. (5 l.) de Vervins, 5 m. (10 l. ½) de Laon. *Pop.* 363. *Bur. de poste* de Guise.

VENERQUE OU VENERQUE, bourg (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. d'Auterive, sur la rive droite de l'Arrège, au confluent de la Hisse, à 9 k. (2 l. ½) de Muret, 19 kil. (4 l. ½) de Toulouse, 10 k. (2 l. ½) d'Auterive. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Toulouse, 5e arrondissement maritime. *Pop.* 1100. *Bur. de poste* d'Auterive.

VENÈS, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de Lautrec, à 14 k. (3 l. ½) de Castres. *Pop.* 1139. *Bur. de poste* de Castres.

VENESLES OU VENESTE, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de Château-Giron, à 15 k. (3 l. ½) de Rennes. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Rennes.

VENESMES, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand-Montrond, cant. de Châteauneuf, près du Cher, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Amand, 28 kilom. (6 l. ½) de Bourges, 2 k. (½ l.) de Châteauneuf. *Pop.* 890. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

VENESTANVILLE, v. (*Seine-Inf.*), arr. de Dieppe, cant. de Basqueville, à 19 k. (4 l. ½) de Dieppe, 6 kil. (1 l. ½) de Basqueville, 42 kil. (9 l. ½) de Rouen, 10 k. (2 l. ½) d'Omonville. *Pop.* 390. *Bur. de p.* d'Omonville.

VENESVILLE, v. (*Seine-Inférr.*), arr. d'Yvetot, cant. de Cany, à 4 k. (1 l.) de cette comm., 25 k. (5 l. ¾) d'Yvetot, 33 k. (7 l. ½) de Caudebec, 5 myr. (12 l. ½) de Rouen. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de Cany.

VENETTE, v. (*Oise*), arr. et cant. de Compiègne, près de l'Oise, à 2 k. (½ l.) de Compiègne, 5 myr. (11 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 740. *Bur. de poste* de Compiègne.

VENEUX, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, canton de Moret, entre la Seine et la forêt de Fontainebleau, à 14 kil. (3 l. ½) de Nemours, 19 kil. (4 l. ½) de Melun, 3 kil. (¾ de l.) de Moret. *Pop.* comp. celle de Nardon, 770. *Bur. de poste* de Moret.

VENEY, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Blamont, à 3 k. (3 l.) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Lunéville, 4 myr. (10 l. ½) de Château-Salins, 5 myr. (11 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de Blamont.

VENEZEY,

Digitized by Google

**Venesey**, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Gerbeviller, à 16 k. (3 l. ½) de Lunéville, 34 k. (7 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 90. *Bur. de poste* de Lunéville.

**Venoroys**, v. (*Manche*), arr. de Mortain, cant. de Sourdeval, à 11 k. (2 l. ¾) de Mortain, 5 myr. (11 l. ¼) de Coutances. Il y a une carrière de granit gris ou jaunâtre, exploitée. *Pop.* 1800. *Bur. de poste* de Sourdeval-de-la-Barre.

**Vens** (Val), (*Doire*), vallée aride et fort triste, le long de la pente S. E. du Mont-Blanc et de ses Eguilles; elle est arrosée par la Dora-Baltea, qui y traverse le petit lac de Combal. Elle a 13 k. (3 l.) de long du N. E. au S. O.

**Venizes**, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Loudun, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 442. *Bur. de poste* de Loudun.

**Venisey**, v. (*Haute - Saone*), arr. de Vésoul, cant. d'Amance, à 6 kil. (1 l. ½) de Jussey, 25 kil. (5 l. ¾) de Vésoul. *Popul.* 283. *Bur. de poste* de Jussey.

**Venissieu**, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de St.-Symphorien-d'Ozon, à 20 k. (4 l. ½) de Vienne, 9 m. (19 l. ½) de Lyon, 9 kil. (2 l. ¼) de Lyon. *Pop.* 2118. *Bur. de poste* de Lyon, dép. du Rhône.

**Venize**, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton de Marchaux, à 14 k. (3 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 396. *Bur. de poste* de Besançon.

**Vénizel**, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, sur l'Aisne, à 5 k. (1 l. ¼) de Soissons, 28 kil. (6 l. ¼) de Laon. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Soissons.

**Veniry**, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, canton de Brinon, à 4 kil. (1 l.) N. de St.-Florentin, 29 kil. (6 l. ½) N. N. E. d'Auxerre, 15 k. (3 l. ½) O. d'Evry. *Popul.* 1313. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

**Venloo** ou **Venlo**, ville (*Meuse-Inf.*), arr. de Ruremonde, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) S. S. O. de Gueldres, 37 k. (8 l. ½) E. S. E. d'Helmont, 7 m. (14 l. ¾) N. N. E. de Maëstricht, 41 myr. (92 l.) N. E. de Paris. Long. 23. 40. lat. 51. 25. C'est une ville forte des ci-devant Pays-Bas, entre le territoire français et la République batave; son nom vient des mots flamands *Veen* et *Loo*, qui signifient une prairie basse. Ce n'étoit qu'un bourg avant l'an 1343; Renaud II, duc de Gueldres, lui donna les titres et privilége de ville, et la fit fortifier. Elle est située sur le confluent de la Meuse et de la petite rivière de Haven: il y a de l'autre côté un havre et le fort Saint-Michel, qui servent beaucoup à la défense de la ville. Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur Charles-Quint, fut contrainte d'en lever le siége l'an 1511: Venloo ne se rendit depuis à l'empereur qu'à des conditions honorables, par un traité conclu pour toute la Gueldre, l'an 1543. Les Confédérés la prirent à l'Espagne en 1568; le prince de Parme la prit l'an 1579; le prince Maurice fut contraint d'en lever le siége en 1606, mais le prince d'Orange la prit en 1632; le cardinal-infant l'ayant reprise en 1637, elle resta au pouvoir de l'Espagne jusqu'en 1702, que l'armée des alliés la prit pour les Etats-Généraux l'an 1715; les Etats-Généraux obtinrent de l'empereur, par le traité des barrières, conclu à Anvers le 15 novembre, la propriété de la ville de Venloo, et des forteresses de St.-Michel et de Stevenswert. En 1717, on fit bâtir dans cette ville une église pour les Réformés. Ce fut à Venloo qu'on fit l'an 1588 l'essai des bombes: un habitant de cette ville les avoit inventées pour faire un feu d'artifice; cette invention devint funeste à l'inventeur, et mit le feu à plusieurs maisons qui furent consumées. Le prince de Parme les mit en usage au siége de Wachtendonck, qu'il forma peu de temps après. Outre l'église paroissiale, on voyoit dans cette ville des religieux de l'abbaye d'Everbode, et les couvens des Récollets, des religieuses Annonciades, celles de l'Ordre de saint Augustin, et un prieuré de Croisiens qui enseignoient les humanités. Les armées françaises ayant conquis tout le pays de la Belgique, les Hollandais cédèrent Venloo avec ses dépendances, à la France, par l'article 12 du traité de paix conclu à la Haye le 27 floréal an 3 (16 mai 1795). Il y a une manufacture d'épingles, et des maisons de bienfaisance et de charité.

C'est la patrie de Hubert *Goltzius*, savant dans les antiquités romaines et grecques, né en 1526, mort en 1583. — *Ericius Puteanus*, né en 1574, historiographe de l'université de Louvain, élève et successeur du fameux Juste-Lipse.

La ville de Venloo est une place de guerre de 4e classe, de la 25e division militaire, et la résidence d'un commandant de place, et de trois capitaines du génie. *P.* 4082. *B. de p.*

**Vennans**, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, canton de Roulans-l'Eglise, à 10 k. (4 l. ½) de Besançon, 10 k. (2 l. ½) de Baume-sur-le-Doubs. *Popul.* 71. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

**Vennecy**, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Chessy, dans l'intérieur de la forêt d'Orléans, à 13 kil. (3 l.) de Neuville-aux-Bois, 11 kilom. (2 l. ¾) d'Orléans. *Pop.* 364. *Bur. de poste* d'Orléans.

**Vennekel**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Urdingen, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. de Meurs, 7 m. (15 l. ¼) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 89. *B. de p.* de Creveldt.

**Vennes**, v. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Pierre-fontaine, à 30 k. (6 l. ½) d'Ornans, 39 k. (8 l. ½) de Besançon. *P.* 160. *Bureau de poste* d'Ornans.

**Vennes** (les), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Seiches, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Marmande. *Pop.* compris celle de Seiches, 1307. *Bureau de poste* de Marmande.

**Venningen**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. d'Edenkoben, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) O. de Spire, 8 myr. (18 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 629. *Bur. de poste* de Neustadt.

**Venningen**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, près de la Lauter, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Pirmasens, 16 k. (3 l. ½) O. p. S. d'Anweiler, 8 m. (19 l.) S. O. de Mayence. *P.* 502. *Bur. de poste* de Neustadt.

**Venoix**, v. (*Calvados*), arr. et cant. sud de Caen, sur l'Odon, à 2 k. (½ l.) de Caen. *P.* 248. *B. de p.* de Caen.

**Venon**, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Neubourg, à 9 k. (2 l. ¼) de Louviers, 18 k. (4 l.) d'Evreux, 11 kilom. (2 l. ½) de Neubourg. *Pop.* 238. *Bur. de poste* de Neubourg.

**Venon**, v. (*Isère*), arr. et cant. sud-est de Grenoble, à 5 kilom. (1 l. ½) de cette ville. *Popul.* 304. *Bur. de poste* de Grenoble.

**Venon** (le), ruisseau (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, cant. de Candé. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de Candé, coule à l'O., et se rend dans l'Erdre, à 5 k. (1 l. ¼) de sa source.



Digitized by Google

VENOSB-EN-OISANS, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, près du Vençon, à 38 kil. (8 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 708. *Bur. de poste* du Bourg-d'Oisans.

VENOUSE, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Seignelay, près de Serain, à 11 k. (2 l. ½) de St.-Florentin, 13 k. (3 l.) d'Auxerre. *Pop.* 245. *Bur. de poste* d'Auxerre.

VENOY, v. (*Yonne*), arrond. et cant. est d'Auxerre, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 1007. *Bur. de poste* d'Auxerre.

VENRATH, v. (*Roër*), arrond. de Crevelt, cant. d'Erkelens, à 3 kil. (¾ de l.) E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) O. p. N. d'Elsen, 36 k. (81.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle, 9 kil. (2 l. ¼) de Dahlem. *Popul.* 534. *Bur. de poste* de Dahlem.

VENRAY, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. d'Horst, à 8 k. (2 l.) N. O. de cet endroit, 13 k. (3 l.) S. O. de Wees, 8 m. (18 l.) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 2373. *Bur. de poste* de Venloo, dép. de la Meuse-Inférieure.

VENS (LE), v. (*Basses-Alpes*). *Voyez* LEVENS.

VENSAT, v. (*Puy-de-Dôme*). *Voyez* ST-JEAN-DE-VENTAT.

VENSIMONT, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gedinne, sur la Houille, à 8 kil. (2 l.) S. de Beauraing, 13 kil. (3 l.) S. E. de Givet-Notre-Dame, 3 m. (11 l. ¾) S. p. E. de Namur. *Pop.* 343. *Bur. de poste* de Bouillon.

VENSOLASCA, bourg (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Casinca, à 25 k. (5 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 615. *Bur. de poste* de Bastia.

VENSSAC, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. de St.-Viviens, à 11 k. (2 l. ¼) de Lesparre, 7 myr. (16 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 806. *Bureau de poste* de Lesparre.

VENT, montagne dans les Alpes Peninnes (*Doire*). Elle sépare ce département, du Vallais à la source du torrent des Etroubles, et près du grand St.-Bernard.

VENTABREN, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Berre, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Aix, 28 kilom. (6 l. ½) de Marseille. *Pop.* 1678. *Bur. de poste* d'Aix.

VENTADOUR (LE), v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, canton d'Egletons, comm. de Moustier-la-Lusère, à 30 k. (6 l. ¾) de Tulle. Près de ce lieu il y avoit un château qui étoit chef-lieu d'un duché-pairie de même nom, érigé en 1589; beaucoup de seigneuries en relevoient. *Pop.* compr. celle de Moustier-la-Lusère, 725. *Bur. de poste* de Tulle.

VENTAJON (LE), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Cassagnes-Bégoulies, à 18 k. (4 l.) de Rhodez. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Rhodez.

VENTALON, v. (*Lozère*). *Voyez* ST.-MAURICE-DE-VENTALON.

VENTALON (LE), v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Coucouron, commune de la Chapelle-Graliouse, à 33 kil. (7 l. ¼) de l'Argentière, 16 kil. (3 l. ¾) de Langogne. *Pop.* comprise celle de la Chapelle-Gralioust, 722. *B. de p.* de Langogne, dép. de la Lozère.

VENTAVON, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, canton de Laragne, à 16 kil. (3 l. ¾) de Serres, 25 kil. (5 l. ¼) de Gap. Il y a une mine de plomb non exploitée. *Pop.* 1007. *Bur. de poste* de Sisteron, dép. des Basses-Alpes.

VENTE, montagne (*Drôme*), arr. de Montelimar, cant. de Dieu-le-Fit, à 1 k. (¼ de l.) O. de cette ville, 29 k. (6 l. ¼) E. de Montelimar; elle est couverte de bois, et a 2 k. (½ l.) de long de l'O. à l'E.

VENTE-POUCHET (LA), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton de Boos, comm. de Mesnil-Raoult, à 14 kil. (3 l. ¼) de Rouen, 4 kil. (1 l.) de Boos. *Pop.* comp. celle de Mesnil-Raoult, 580. *Bur. de poste* de Rouen.

VENTEGEOL, v. (*Corrèze*), arr. et cant. d'Ussel, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) de Tulle. *Pop.* 130. *B. de p.* d'Ussel.

VENTENAC, v. (*Arriège*). *Voyez* ST.-MARTIN-DE-VENTENAC.

VENTENAC, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne, près de la Fresquet, à 7 k. (1 l. ¾) de Carcassonne, 15 kil. (3 l. ¼) de Pamiers. *Pop.* 372. *Bureau de poste* de Pamiers.

VENTENAC, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Ginestas, sur le canal, à 13 k. (3 l.) de Narbonne, 41 k. (9 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de Narbonne.

VENTEROL, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Turriers, à 31 kil. (7 l.) de Sisteron, 41 kil. (9 l. ½) de Digne. *Pop.* 296. *Bur. de poste* de Sisteron.

VENTES (LES), v. (*Eure*), arr. et cant. sud d'Evreux, près de la forêt de ce nom, à 8 k. (2 l.) d'Evreux. *Pop.* 569. *B. de p.* d'Evreux.

VENTES, forêt (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe; elle a 6 k. (1 l. ½) de long, sur 2 k. (½ l.) de large.

VENTES (LES PETITES), v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Neufchâtel, cant. de St.-Saens, dans la forêt d'Eauy, à 9 kil. (2 l. ¼) de Neufchâtel, 34 kil. (7 l. ¾) de Rouen. P. . . *B. de p.* de St.-Saens.

VENTES-D'EAWY (LES GRANDES). *Voyez* GRANDES-VENTES (LES).

VENTES-DE-BOURSE (LES), v. (*Orne*), arr. d'Alençon, canton de Mêle-sur-Sarthe, à 16 k. (3 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 572. *Bur. de poste* de Mêle-sur-Sarthe.

VENTES-MAUSES (LES), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Conches, comm. de Beaubray, à 8 k. (2 l.) de Conches, 22 k. (5 l.) d'Evreux. *Pop.* comp. celle de Beaubray, 709. *Bur. de poste* de Conches.

VENTES-MÉXANGÈRES (LES), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy, près de la basse forêt d'Eu, à 9 kil. (2 l. ¼) de Neufchâtel, 5 myr. (11 l. ½) de Rouen. *Pop.* 145. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

VENTEUGE, v. (*Haute-Loire*). *Voyez* VENTUEJOLS.

VENTEUIL, v. (*Marne*), arr. et canton d'Epernay, près de la Marne, à 9 k. (2 l. ¼) d'Epernay, 40 kil. (9 l.) de Châlons. Il y a des carrières qui fournissent de la pierre d'un grain fin. *Pop.* 845. *Bur. de poste* d'Epernay.

VENTHIE (LA), b. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, ch.-l. de cant, à 15 k. (3 l. ½) N. E. de cette ville, 38 kil. (8 l. ½) N. d'Arras, 4 kil. (1 l.) d'Estaires. *Pop.* compr celle de Fauquissart, 3904. *Bur. de p.* d'Estaires, départ. du Nord.

VENTHON, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Conflans, près de la Doron, à 22 k. (5 l.) de Moutiers, 29 k. (6 l. ½) de Chambéry. *P.* 218. *B. de p.* de Conflans.

VENTILÈGNE, golfe (*Liamone*), arr. de Sartène, à 8 k. (2 l.) N. O. de Bonifacio, 30 k. (6 l. ¾) S. E. de Sartène; son entrée a 5 k. (1 l. ¼) de large.

VENTILLAC, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Castel-Sarrasin, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) de Toulouse. *Popul.* 452. *Bur. de p.* de Castel-Sarrasin.

VENTISERI, v. (*Golo*), arr. de Corte, à 43 kil. (9 l. ¾) de cette ville, 8 myr. (19 l. ½) de Bastia. *Pop.* . .

Digitized by Google

VENTOLE, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 6 m. (141. ¼) de Valence. *P.* 1416. *Bur. de p.* de Nions.

VENTOUS, forêt (*Vaucluse*), arr. d'Orange, canton de Malaucène, à 7 k. (7 l. ¼) E. de cet endroit; elle a de l'E. à l'O., 10314 mèt. (5400 t.) de long, 3501 mèt. (1800 t.) de large. Elle n'est pas entièrement boisée.

VENTOUX, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. nord de Dijon, sur la Suzon, à 8 k. (2 l.) de Dijon. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Dijon.

VENTOUSE, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, sur la côte, près du Son, à 18 k. (4 l.) de la Rochefoucauld, 11 k. (2 l. ¾) de Mansle, 31 k. (7 l.) d'Angoulême. *Pop.* 354. *Bur. de p.* de Mansle.

VENTREVRE, île (*Morbihan*), arr. de Lorient, cant. de Quiberon, à 1 k. (¼ de l.) de la pointe de la presqu'île de Quiberon, 30 k. (61. ¾) d'Auray.

VENTRON, v. (*Vosges*), arr. de Remiremont, cant. de Saulxures, à 22 k. (5 l.) de Remiremont, 41 k. (9 l. ¼) d'Epinal. *Popul.* 1013. *Bur. de poste* de Remiremont.

VENTROUILLÈRE (LA), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton d'Anet, commune de Boncourt, à 14 k. (3 l. ½) de Dreux, 2 k. (½ l.) d'Anet. *Pop.* comprise celle de Boncourt, 236. *B. de p.* de Dreux.

VENTROUZE (LA), v. (*Orne*), arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre, près de la forêt du Perche, à 14 kil. (3 l. ½) de Mortagne, 5 m. (11 l.) d'Alençon. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Mortagne.

VENTUEJOLS, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, canton de Saugues, à 32 k. (7 l. ½) du Puy, 13 k. (3 l.) de Langeac. *Pop.* 1100. *Bur. de p.* de Langeac.

VENTZ-WILLER OU VENTE-VILLER, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Sarralbe. *Pop.* 358.

VENZOLASCA, v. (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Mariani, à 42 kil. (9 l. ½) de Bastia. *Popul.* 615.

VER, v. (*Calvados*), arrond. de Bayeux, cant. de Ryes, comm. de Crepon, sur le ruiss. de Provence, à 14 k. (3 l. ½) de Bayeux, 20 k. (4 l. ½) de Caen. *Pop.* 1395. *Bur. de poste* de Bayeux.

VER, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de Gavray, au confluent de la Sienne et de l'Airon, à 18 kilom. (4 l.) de Coutances. *Pop.* 1031. *Bur. de poste* de Coutances.

VER, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudoin, à 13 k. (3 l.) de Senlis, 6 m. (12 l. ½) de Beauvais, 6 kil. (1 l. ½) de Dammartin. *Pop.* 538. *Bur. de poste* de Dammartin, dép. de Seine-et-Marne.

VER, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, sur la Vaucouleur, à 5 kil. (1 l. ½) de Mantes, 34 k. (7 l. ¼) de Versailles. Il y a deux pressoirs pour le vin qu'on y récolte. *P.* 383. *B. de p.* de Mantes.

VER, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Sains, près de la Celle, à 7 k. (1 l. ½) d'Amiens. *Pop.* comp. celle d'Hebecourt, 635. *Bur. de p.* d'Amiens.

VER-LE-GRAND, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, canton d'Arpajon, à 9 k. (2 l. ½) de Corbeil, 31 k. (7 l.) de Versailles, 8 k. (2 l.) d'Arpajon. *Pop.* 660. *Bur. de poste* d'Arpajon.

VER-LE-PETIT, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, canton d'Arpajon, à 10 kilom. (2 l. ½) de Corbeil, 33 kil. (7 l. ½) de Versailles, 10 k. (2 l. ½) d'Arpajon. Ce village a une manufacture de cuivre brut pour batterie de cuisine, planches à graver, chaudières, baignoires et conduits d'eau. *Populat.* 393. *Bureau de poste* d'Arpajon.

VER-LES-EAUX, v. (*Haute-Loire*). *Voyez* ST.-VER.

VERAC, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Fronsac, à 10 k. (2 l. ½) de Libourne, 25 k. (5 l. ½) de Bordeaux, 9 k. (2 l. ¼) de St.-André-de-Cubzac. *Pop.* 660. *B. de p.* de St.-André-de-Cubzac.

VERAC, forêt (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Nieul, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) N. O. de Limoges. Elle a du N. O. 2334 mèt. (1200 toises) et de l'E. à l'O. 1361 mèt. (700 tois.)

VERACIEU, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, canton de Vinay, à 8 k. (2 l.) de St.-Marcellin, 31 k. (7 l.) de Grenoble. *Pop.* 981. *Bur. de p.* de St.-Marcellin.

VÉRANVILLIERS, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Brézolles, comm. de Crucey, à 5 k. (1 l. ¼) de Brézolles, 20 kilom. (4 l. ½) de Dreux. *Pop.* comprise celle de Crucey, 494. *Bur. de poste* de Brézolles.

VERARGUES, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Lunel-la-Ville, à 21 k. (4 l. ½) de Montpellier, 6 k. (1 l. ½) de Lunel. *Pop.* 84. *Bur. de p.* de Lunel.

VERAUD, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand, canton de Sancoins, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 43 k. (9 l. ½) de Bourges. *Popul.* 684. *Bur. de poste* de Sancoins.

VERAUX (LE), rivière (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. d'Ahun. Sa source, à 20 k. (4 l. ½) E. de Guéret, coule au N., passe à Parsac, à Chignac, et se rend dans la petite Creuse, à 8 k. (2 l.) O. par S. de la Souterraine.

VERAYRETTES, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Bozouls, comm. de Rodelle, à 11 k. (2 l. ½) d'Espalion, 8 k. (2 l.) de Bozouls. *Pop.* comp. celle de Rodelle, 1512. *Bur. de poste* d'Espalion.

VERAZA, village (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, comm. d'Aleth, à 9 k. (2 l. ½) de Limoux, 25 k. (5 l. ½) de Carcassonne. *P.* comp. celle d'Aleth et dépend., 948. *Bur. de poste* de Limoux.

VERBERO, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. d'Urdingen, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 231.

VERBERIE, bourg (*Oise*), arrond. de Senlis, canton de Pont-Sainte-Maxence, près de l'Oise, à 13 kil. (3 l.) S. de Compiegne, 5 m. (11 l.) E. S. E. de Beauvais, 13 k. (3 l.) N. O. de Crespy. On a tenu dans ce bourg, qui fut une ancienne maison de plaisance des rois de France, deux conciles, l'un en 853 et l'autre en 869: on croit qu'il n'y en est assemblé plusieurs autres; mais les époques sont ignorées. Il y a deux tuileries fort occupées. On y voit une fontaine d'eau minérale, que l'on appelle sur les lieux les eaux de *St.-Corneille*, parce que sa source est située dans une terre qui appartenoit comme fief à la ci-devant abbaye de St.-Corneille de Compiegne. Cette source est au bas d'une côte, à quelques cents pas du bourg, vers la rive méridionale de l'Oise. L'eau est froide et insipide, et participe d'un sel semblable au sel commun; sa qualité est une vertu diurétique contre les maladies néphrétiques, et contre les fièvres invétérées. Il y a un four à chaux et trois à plâtre. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1250. *Bur. de poste.*

VERBIELLE, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Chaumont, sur la Marne, à 5 k. (1 l. ¼) de Chaumont. *Populat.* 189. *Bureau de poste* de Chaumont.

VERBOSC (LE), v. (*Seine-Inférieure*),

arr. et cant. d'Yvetot, commune de Touffreville-la-Corbeline, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Yvetot. *Pop.* comp. celle de Touffreville, 1152. *Bur. de poste* d'Yvetot.

VERBRON (LE), ruiss. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Lunel-la-Ville. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Lunel, coule au S., et se rend dans la Viredonne, à 7 k. (1 l. ¾) de sa source.

VERCEL, bourg (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, ch.-l. de cant., à 21 k. (4 l. ½) N. E. d'Ornans, 29 k. (6 l. ½) E. de Besançon, 20 k. (4 l. ½) S. de Baume-sur-le-Doubs. Il y a quatre fabriques, tant en cuirs que chapeaux, bas, coton, fil et laines. *Popul.* 972. *Bur. de poste* d'Ornans.

VERCELLESE (LE). Petite contrée d'Italie dans le Piémont, entre le Pô, la Sesia, la Dora et le Biellèse. C'est une grande plaine coupée d'une multitude de petits ruisseaux qui servent à arroser les rizières qui couvrent ce pays, et en rendent l'air peu sain. Il est meilleur au nord, parce qu'il y a quelques collines. Vercelli en étoit la capitale, et il avoit titre de seigneurie : maintenant ce pays est compris dans les deux arrondissemens de Crescentino et Vercelli (*Sesia*), et celui de Chivas (*Stura*).

VERCELLI ou VERCEIL, ville (*Sesia*), ch.-l. d'arr. et de canton, à 18 kilom. (4 l.) N. O. de Casal, 7 m. (16 l.) N. E. de Turin, 6 m. (14 l.) S. O. de Milan. Long. 23. 49. lat. 45. 31. Cette ville d'Italie, dans le ci-dev. Piémont, est ancienne et jolie. Vercelli, autrefois forte, est située au confluent de la Sesia et du canal de Santhia; elle étoit la capitale de la ci-dev. seigneurie de son nom. L'hôtel-de-ville, le palais ci-dev. dit du *Gouvernement*, et l'hôpital sont de très-beaux édifices. Les Français prirent cette ville en 1704; mais les alliés la reprirent en 1706. Elle a été une forteresse très-importante; aujourd'hui ses fortifications sont ruinées, et en rendent l'aspect triste et désert. On remarque la porte dite de *Milan*, pour la hardiesse et l'élégance de son architecture; on y voit six groupes de triples colonnes ioniques, dont les chapiteaux, les frêts, et les piédestaux sont engagés les uns dans les autres. On y compte beaucoup d'églises : dans celle de Sainte-Marie-Majeure, on remarque une voûte soutenue par quarante belles colonnes de marbre, et un pavé en mosaïque qui représente l'histoire de Judith : dans celle de Saint-André, est un crucifix dont on ne connoît point la matière. On y voyoit encore deux abbayes, douze couvens d'hommes, deux prieurés, sept couvens de femmes, trois maisons de pauvres, et cinq hôpitaux. On y fait commerce de grains, riz, foins, légumes et d'ébénisterie.

Cette ville est le siége d'un évêché suffragant de Turin, de la préfecture, et d'un tribunal de première instance; il y a un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts et un receveur-général. *P.* 16162. *Bur. de poste.*

VERCHAMPS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montboson, près de l'Oignon, à 22 k. (5 l.) de Vésoul. *Pop.* compr. celle de Guiselle, 103. *B. de p.* de Rioz.

VERCHENY, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de Saillans, à 9 k. (2 l. ½) de Die, 37 k. (8 l. ¼) de Valence. C'est la patrie de *Barnave*, député du Dauphiné à l'Assemblée constituante, député à Paris le 8 frimaire an 2 (29 novembre 1793). *Pop.*.... *Bur. de poste* de Die.

VERCHÉS (LES), bourg (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, cant. de Doué, près du Layon, à 20 kilom. (4 l. ¼) de Saumur, 5 kil. (1 l. ¼) de Doué, 41 kilomèt. (9 l. ¼) d'Angers. *Pop.* 644. *Bur. de poste* de Doué.

VERCHIN, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Tournai, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. d'Antoing, 2 k. (¼ l.) E. N. E. de Tournai, 41 k. (9 l. ¼) O. N. O. de Mons. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Tournai.

VERCHIN, v. (*Nord*), arrond. de Douay, canton sud de Valenciennes, près de l'Escaillon, à 10 k. (2 l. ½) de Valenciennes, 30 k. (6 l. ½) de Douay. *Pop.* comprise celle de Maugré, 533. *B. de p.* de Valenciennes.

VERCHIZEUIL, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. nord de Mâcon, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Versé, 1008. *Bur. de poste* de Mâcon.

VERCHOCQ, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton d'Hucqueliers, près de l'Aas, à 34 k. (7 l. ½) de Boulogne, 6 m. (13 l. ½) d'Arras, 9 kil. (2 l. ¼) de Fruges. *Pop.* 974. *Bur. de poste* de Fruges.

VERCIA, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousances, à 11 k. (2 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *P.* 866. *B. de p.* de Lons-le-Saunier.

VERCIEU, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Morelet, à 28 k. (6 l. ½) de la Tour-du-Pin, 8 m. (16 l. ½) de Grenoble, 15 k. (3 l. ½) de Crémieu. *Pop.* 498. *Bur. de poste* de Crémieu.

VERCKELHOVEN, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Bergheim, comm. d'Igendorf, à 21 k. (4 l. ¾) de Cologne, 4 k. (1 l.) de Bergheim. *Pop.* compr. celle d'Igendorf, 176. *Bur. de poste* de Cologne.

VERCLAUSE, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Remuzat, sur l'Aigue, à 23 kil. (5 l. ½) de Nions, 8 m. (16 l. ¾) de Valence, 16 k. (3 l. ¾) du Buis. *Pop.* 303. *Bur. de poste* du Buis.

VERCLIVE, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Grainville, à 5 k. (1 l. ¼) du Grand-Andelys, 40 k. (9 l.) d'Evreux, 3 k. (¾ de l.) d'Ecouis. *Pop.* 554. *Bur. de poste* d'Ecouis.

VERCOIRAN, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. du Buis, à 16 kil. (3 l. ¾) de Nions, 8 m. (17 l. ¾) de Valence, 6 kilom. (1 l. ½) du Buis. *P.* 461. *Bur. de p.* du Buis.

VERCOR, montagne et rochers (*Drôme*), arr. de Die, canton de Chatillon, à 13 kil. (3 l.) E. de Vercor; ils ont 13 k. (3 l.) de long, du N. au S., 7 k. (1 l. ¾) de large, de l'O. à l'E.; cette partie est couverte de bois.

VERCOURT, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Rue, à 23 k. (5 l. ¼) d'Abbeville, 6 m. (14 l.) d'Amiens, 4 k. (1 l.) de Rue. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Rue.

VERD-COUCOU, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Nivelle, commune de Braine-la-Lende, à 18 kil. (4 l.) de Bruxelles, 13 k. (3 l.) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Braine-la-Lende, 2515. *Bur. de poste* de Bruxelles.

VERD-DE-GALLY, v. (*Oise*). *Voyez* VER.

VERDACHES, v. (*Basses Alpes*), arr. de Digne, canton de Seyne, à 22 k. (5 l.) de Digne, 9 k. (2 l. ¼) de Seyne. Il y a une mine de cuivre tenant or et argent. *Pop.* 272. *Bur. de poste* de Seyne.

VERDALE, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Dourgne, sur la Sault, à 11 k. (2 l. ¾) de Castres, 14 k. (3 l. ¼) de Revel. *Pop.* 873. *Bur. de poste* de Revel, dép. de la Haute-Garonne.

Digitized by Google

**Verde**, v. (*Golo*), arrond. de Corte, ch.-l. de cant., au S. de Cervione, 31 kil. (7 l.) E. de Corte, 5 m. (12 l.) S. de Bastia. *Pop.*..

**Verdeau (le)**, rivière (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Alaigne. Sa source, à 1 k. (¼ de l.) S. d'Alaigne, coule à l'E., et se rend dans le Brau, à 7 kilom. (1 l. ¼) de sa source.

**Verdegas**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Castelmoron, à 11 k. (2 l. ¾) de Sainte-Livrade, 25 k. (5 l. ¼) de Marmande. *Pop*... *B. de p.* de Ste.-Livrade.

**Verdelais**, v. (*Gironde*). *Voyez* Auriac.

**Verdelot**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rebais, sur le Petit-Morin, à 37 kil. (8 l. ½) de Rosoy, 6 m. (1 4 l. ½) de Melun, 11 k. (2 l. ¾) de Rebais. *P.* 985. *Bur. de p.* de Rebais.

**Verdemanche**, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. et comm. de Lusigny, à 13 k. (3 l.) E. de Troyes. *Pop.* comp. celle de Larivour et Beaumont-Larivour, 221. *B. de p.* de Troyes.

**Verdenal**, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Blamont, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 5 myr. (10 l. ¾) de Nancy. *P.* 248. *Bur. de poste* de Blamont.

**Verdenne**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Marche, comm. de Marenne, à 4 k. (1 l.) de Marche. *Pop.* compr. celle de Marenne, 330. *Bur. de poste* de Marche.

**Verderel**, (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, à 7 k. (1 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 427. *Bureau de poste* de Beauvais.

**Verderonne**, v. (*Oise*), arrond. de Clermont, cant. de Liancourt, à 7 k. (1 l. ¾) de Clermont, 32 k. (7 l. ¼) de Beauvais. Il y a une boncterie. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Clermont-Oise.

**Verdes**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. d'Ausouer-le-Marché, à 30 k. (6 l. ½) de Mer, 42 kilom. (9 l. ½) de Blois, 14 k. (3 l. ½) de Château-Dun. *P.* 550. *B. de p.* de Château-Dun, dép. d'Eure-et-Loir.

**Verdèse**, v. (*Golo*), arrond. de Corte, cant. d'Orezza, à 22 kil. (5 l.) de Corte, 36 k. (8 l.) de Bastia. *Pop.* 300.

**Verdets**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Oléron, près du gave de ce nom, à 4 k. (1 l.) d'Oléron, 23 k. (5 l. ½) de Pau. Dans les rives du gave, au sud de ce village, on trouve des pierres à chaux grises dures, et qui contiennent des paillettes de mica. Les bancs de cette espèce de pierre sont alternes, avec des couches de pierre à chaux tendre et friable. *P.* 322. *B. de p.* d'Oléron.

**Verdey**, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Sézanne, sur le Grand-Morin, à 3 kil. (½ de l.) de Sézanne, 5 m. (12 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Sézanne.

**Verdeyun**, v. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant de Malsieu, sur la Truyère, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Chély, 41 kil. (9 l. ½) de Mende. *Pop.* 97. *Bur. de poste* de St.-Chély.

**Verdiange (la)**, riv. (*Lozère*), arr. de Mende. Sa source, à 6 kil. (1 l. ½) O. p. N. de St.-Paul-le-Froid, coule au N., puis au N. E., et se rend dans l'Allier, à 21 kil. (4 l. ¾) N. E. de sa source.

**Verdier (le)**, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de St.-Pardoux-la-Rivière, comm. de St.-Saud, à 11 k. (2 l. ¾) de Nontron. *Pop.* comprise celle de St.-Saud, 1870. *Bur. de poste* de Nontron.

**Verdier (le)**, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmiral, près de la Verre, à 9 k. (2 l. ½) de Gaillac, 5 m. (12 l.) de Castres. *Popul.* 626. *Bur. de poste* de Gaillac.

**Verdigny**, v. (*Cher*), arr. et cant. de Sancerre, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Bourges. *Pop.* 376. *Bur. de p.* de Sancerre.

**Verdille**, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, à 29 kil. (6 l. ½) de Ruffec, 32 k. (7 l. ½) d'Angoulême, 9 k. (2 l. ½) d'Aigre. *Pop.* 823. *B. de p.* d'Aigre.

**Verdilly**, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Château-Thierry, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 5 myriam. (12 l. ¼) de Laon. *Pop.* 333. *Bur. de poste* de Château-Thierry.

**Verdine (la)**, v. (*Cher*). *Voyez* St.-Silvain-des-Avredines.

**Verdon**, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de la Linde, à 11 k. (2 l. ¾) de Bergerac, 43 k. (9 l. ½) de Périgueux. *Popul.* 112. *Bur. de p.* de Bergerac.

**Verdon**, port (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. des Martigues, à 8 k. (2 l.) S. de cet endroit.

**Verdon (le)**, rivière (*Basses-Alpes*), arr. de Barcelonnette. Elle tire son nom de ses eaux par-tout verdoyantes. Sa source à 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Barcelonette, coule au S. S. E., passe à l'O. d'Allos, tourne au S. p. E., reçoit l'Isotte, tourne au S. p. E., puis à l'O, arrose Castellane, va à l'E. puis au S., reçoit le Jubron, va au S. O., puis au N. N. O., ensuite au N., redescend au S. O., passe au S. de Quinson, va à l'E., en serpentant dans la plaine, se rendre dans la Durance, à 13 k. (3 l.) S. de Manosque, à 9 m. (21 l.) S. O. de sa source, après 16 m. (35 l.) de cours.

**Verdon**, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit. *Popul.* 226. *B. de poste* de Montmirail.

**Verdon (le)**, v. (*Gironde*), arr. de Lesparre, cant. de St.-Vivien, commune de Soulac, à 29 kilom. (6 l. ½) de Lesparre, 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Vivien. *Pop.* compr. celle de Soulac, 742. *Bur. de p.* de Lesparre.

**Verdonnet**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes, près de la forêt du Jailly, à 22 k. (5 l.) de Chatillon, 7 m. (16 l.) de Dijon, 13 k. (3 l.) de Laignes. *P.* 445. *B. de p.* de Laignes.

**Verdouble (le)**, riv. (*Aude*), arr. de la Grasse. Sa source, à 24 k. (5 l. ½) S. p. O. de la Grasse, coule à l'E, puis au S., et se rend dans la Gly à Estagel, 24 kilom. (5 l. ½) S. E. de sa source.

**Verdouble (le)**, riv. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan. Sa source, à 16 k. (3 l. ½) S. S. O. de Félines, coule à l'E, reçoit plusieurs petites rivières, et va se rendre dans la Gly, à 20 kil. (4 l. ½) E. S. E. de sa source.

**Verdrel**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. d'Houdain, comm. de Fresnicourt, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Béthune, 18 k. (4 l.) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Fresnicourt, 380. *B. de p.* de Béthune.

**Verdun**, v. (*Arriège*), arr. de Tarascon, canton de Cabanes, sur la Moulines, à 13 k. (3 l.) de Tarascon. Près du château de ce village est une mine de cuivre. *Pop.* 549. *B. de p.* de Tarascon.

**Verdun**, bourg (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, comm. de St.-Papoul, sur le Tentin, à 9 kil. (2 l. ¼) de Castelnaudary, 29 k. (6 l. ½) de Carcassonne. *P.* 749. *B. de p.* de Castelnaudary.

**Verdun**, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodes, cant. de Naucelle, comm. de Quins, à 5 kil. (1 l. ¼) de Sau-

Digitized by Google

veterre, 21 k. (4 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 1009. *Bur. de p.* de Rhodez.

VERDUN, v. (*Drôme*). *Voyez* BASTIE-VERDUN (LA).

VERDUN, forêt nationale (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Verdun-sur-Garonne, à 2 k. (¼ l.) O. S. O. de cet endroit. Elle a, du N. O. au S. E., 4284 mètres (2200 toises) de long, et du S. O. au N. E. 1945 mètres (1000 toises).

VERDUN (LE), riv. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Baugé. Sa source à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de Fougeré, coule au N., puis au N. O., et se rend dans le Loir, à 10 kilom. (2 l. ½) N. O. de sa source.

VERDUN-SUR-GARONNE, ville (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, ch.-lieu de cant., sur la Garonne, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Grizolles, 9 k. (2 l. ½) N. N. O. de Grenade, 33 k. (7 l. ½) N. N. O. de Toulouse, 20 k. (4 l. ½) E. de Beaumont-de-Lomagne. Elle étoit la capitale d'une seigneurie et d'un district, et le siége d'une élection et d'une justice royale. Il y a des manufactures de cadis. Cette petite ville étoit beaucoup plus considérable du temps des Albigeois. *Pop.* 3442. *Bur. de p.* de Grizolles.

VERDUN-SUR-MEUSE, ville (*Meuse*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la Meuse, à 8 myriam. (19 l.) N. O. de NANCY, 6 myr. (13 l.) O. de Metz, 10 myr. (23 l.) E. p. S. de Reims, 5 m. (11 l.) N. N. E. de Bar-sur-Ornain, 25 m. (57 l.) E. de Paris. Long. 23. 2. lat. 49. 9. Cette ville de la ci-devant province dite des Trois-Evêchés, étoit épiscopale, capitale du ci-devant pays Verdunois; le siége d'un baillage et présidial, d'une juridiction des traites et fermes du roi, d'une subdélégation de la commission de Reims, d'un corps de ville, d'une officialité, et d'une chambre ecclésiastique; le chef-lieu d'une recette particulière du département de Metz, la résidence d'un lieutenant de police et d'un lieutenant du prévôt de la maréchaussée. Les ville, citadelle et pays de Verdun formoient un gouvernement particulier, dépendant du gouvernement général des villes, pays et évêchés de Metz et de Verdun. Il n'y avoit qu'un état major pour la ville et la citadelle; il étoit composé d'un gouverneur des ville et citadelle de Verdun et pays Verdunois, d'un lieutenant de roi, commandant des ville et citadelle, d'un major, d'un aide-major, et capitaine des portes; pour la citadelle en particulier, un major et un adjoint, deux commissaires. L'intendant de la province des trois évêchés y avoit un subdélégué. En 1728 et 1732, on fit construire aux frais de la ville deux corps de casernes pour l'infanterie et la cavalerie. La citadelle de Verdun a été commencée en 1627, suivant le plan arrêté sous Henri III; elle est très-spacieuse. Les fortifications sont du chevalier Deville et du maréchal Vauban. Cette citadelle n'est point belle; mais elle est fort agréable et assise sur la Meuse, qui la traverse. Les îles qui forment ce fleuve rendent les dehors de cette ville charmans. Elle renferme peu de monumens dignes de l'attention du voyageur. On y entre par trois portes. Les remparts servent de promenade. Le palais épiscopal, commencé en 1725, est remarquable par l'étendue de ses bâtimens, de ses terrasses et de ses souterrains. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de sept dignitaires, de quarante-deux chanoines et de quarante-cinq chapelains pour le bas-chœur. Outre ce chapitre, il y en avoit deux autres, celui de la collégiale de Sainte-Marie-Magdeleine, et celui de la collégiale de Sainte-Croix; neuf paroisses; neuf communautés d'hommes, savoir, l'abbaye royale de Saint-Vanne, l'abbaye royale et régulière de Saint-Airy, l'abbaye royale de Saint-Paul et celle de Saint-Nicolas-des-Prés, les Frères-prêcheurs, les Augustins, les Minimes, les Capucins et les Récolets; quatre communautés de filles, qui sont l'abbaye de Saint-Maur, Sainte-Claire, la Congrégation et les Carmélites; un séminaire, un collége et trois hôpitaux; savoir, l'hôpital général de Ste.-Catherine, l'hôpital de St.-Hippolyte et la Charité; on y voyoit encore l'hôpital militaire. Cette ville avoit un corps municipal composé d'un maire, de quatre échevins, de six conseillers de ville, de quatorze notables, d'un syndic, d'un receveur, d'un secrétaire-greffier, et d'un maréchal de logis. L'histoire de la ville de Verdun est divisible en quatre parties ou époques, relativement aux quatre dominations temporelles auxquelles cette ville a été soumise; savoir, celles des empereurs romains, des rois de France et d'Austrasie, des empereurs d'Allemagne, et enfin des rois de France, sous l'autorité desquels elle est rentrée en 1552. Déja considérable sous les premiers, elle fut ruinée en 451 par le féroce Attila; elle renaquit pour ainsi dire de ses cendres sous les rois de la première race, se fortifia sous les empereurs d'Allemagne, et devint heureuse depuis son retour à la France. Avant l'union de Verdun à la France son évêque étoit prince de l'Empire. En 1755, le tonnerre fit dans cette ville des ravages extraordinaires. Parmi les effets étonnans que fit la foudre, on remarqua qu'elle consuma une cloche du poids de vingt-huit mille. Cette commune a treize tanneries, deux foulons, un pilon, un moulin à écorce, et une manufacture de bonnets de hussards. Elle est célèbre pour les dragées, les confitures et les liqueurs: c'est même ce qui compose en grande partie la richesse de Verdun. Cette ville fut prise par les Prussiens le 2 septembre 1792.

C'est la patrie de François *de Chevert*, né en 1695, mort le 24 janvier 1769. De simple soldat il parvint par son mérite à être lieutenant-général. Chevert, assiégé dans Prague, pressé de se rendre par la famine, par une armée considérable et par les habitans, prend des otages de la ville, les enferme dans sa maison, et met dans les caves des tonneaux de poudre, résolu de se faire sauter avec eux: par ce moyen il obtint de sortir avec les honneurs de la guerre. Il étoit commandeur grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis, chevalier de l'aigle blanc de Pologne, gouverneur de Givet et de Charlemont, et général des armées du roi. — Jean-François *Gerbillon*, jésuite, géomètre et auteur, né en 1654, mort à Pekin, en 1707. Il fut envoyé à la Chine en 1685. L'empereur le goûta tellement que trois mois après son arrivée, il eut l'ordre de suivre les ambassadeurs envoyés à Moscovie pour régler les limites de cet empire et de celui de la Chine. Le jésuite, aidé d'un de ses confrères, applanit toutes les difficultés, et fut le médiateur d'une paix avantageuse. L'empereur chinois pénétré de reconnoissance, le fit revêtir de ses habits royaux, et le prit pour son maître de mathématiques et de philosophie. Il lui permit de prêcher et faire prêcher la religion chrétienne dans ses vastes états, et voulut l'avoir toujours auprès de lui dans ses promenades, dans ses voyages, et même dans ses maladies. Il a composé des *Eléimens de géométrie*

Digitized by Google

tirés d'*Euclide* et d'*Archimède*; une *Géométrie pratique et spéculative*, etc. — Nicolas *Henry*, professeur en hébreu, éditeur de *la Bible de Vatable*, né en 1692, mort à Paris, de la chute d'un entablement, le 4 février 1752. C'étoit un homme qui à une profonde connoissance de la langue hébraïque joignoit le talent de la bien enseigner. Il connoissoit en outre parfaitement bien la carte de France. — Jean *Richard*, avocat à Orléans, né en 1638, mort en 1719, auteur d'un *Dictionnaire moral contenant la science universelle de la chaire*.

La ville de Verdun a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une école centrale, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater le titre des ouvrages d'or et d'argent, ainsique celui des lingots de ces matières qui y sont apportés. C'est une place de guerre de quatrième classe de la deuxième division militaire, et la résidence du commandant, de deux adjudans de la place, d'un directeur et sous-directeur des fortifications, d'un capitaine du génie, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 9060. *Bur. de poste. Rel. de poste.*

VERDUN-SUR-SAONE, ville (*Saone-et-Loire*), arrond. de Châlons-sur-Saone, ch.-l. de cant., à 19 kilom. (4 l. ¼) N. E. de Châlons-sur-Saone, 20 kil. (4 l. ¼) S. E. de Beaune, 7 myr. (15 l. ¾) N. N. E. de Mâcon, 18 kilom. (4 l.) de Seurre. Cette petite ville du ci-devant pays appelé la Bresse-Châlonoise, est située au confluent du Doubs et de la Saone. Elle étoit connue du temps de Jules-César, qui y campa, et y établit des légions entre les deux rivières, dans un terrain fortifié d'un fossé, qui communiquant d'une rivière à l'autre, formoit une île. En 1014, sous le roi Robert, on convoqua un concile et un parlement à Verdun. Pendant les guerres des 11e et 16e siècles, cette ville fut souvent prise et reprise; mais depuis la conquête de la ci-dev. Franche-Comté, elle est parfaitement à couvert des horreurs de la guerre. Le terrain de ses environs est fort bas, ce qui a nécessité la construction de plusieurs digues pour la mettre à l'abri des inondations de la Saone et du Doubs. Son faubourg est plus fréquenté que la ville, parce que l'accès en est plus facile et que ses débonchés sont tous de ce côté-là. On y fait un grand commerce en vins, foins, grains et fruits. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1790. *Bur. de poste.*

VERDUNO, v. (*Tanaro*), arrond. d'Albe, cant. de Morra, sur une colline, au bord du Tanaro, à 8 k. (2 l.) S. O. d'Albe. *Pop.* comp. celle de Grinzane, 923. *Bur. de p.* d'Asti.

VERDUNOIS, ci-dev. pays dans la Lorraine, situé sur la rive gauche de la Garonne, entre la Lomagne et le pays de Rivière; on l'appelloit aussi le pays de Rivière-Verdun, parce qu'il est situé et enclavé entre trois rivières, la Garonne, la Save et la Gimone ou le Gimont. Il prend son nom de la ville de Verdun, et fait partie aujourd'hui du départ. de la Meuse.

VERDUS (LE), ruiss. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Gignac. Sa source, à 5 k. (1 l. ½) N. de Montpeyroux; coule à l'E. p. S., et se rend dans l'Hérault, à 3 k. (¾ de l.) de sa source.

VERDUZON, v. (*Gers*), arr. de Condom, cant. de Valence, à 18 k. (4 l.) de Condom, 22 kilom. (5 l.) d'Auch. *Popul.* 53. *Bur. de poste* de Condom.

VERE (LA), riv. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Quissac. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de cet endroit, coule au S., puis à l'E., et se rend dans la Conque, à 3 k. (¾ de l.) E. de sa source.

VERE (LA), petite riv. (*Orne*), arr. de Domfront, cant. de St.-Gervais-de-Messey. Sa source, près de Domfront, coule au N., et se jette dans le Noireau, à 3 kil. (¾ de l.) de Condé, après 15 kilom. (3 l. ½) de cours.

VEREAU, col ou montagne (*Drôme*), arrond. de Die, cant. nord de Crest, à 14 k. (3 l. ½) N. E. de cet endroit. Elle tient à la serre de Gluy, et ont ensemble de l'O. à l'E., 4 k. (1 l.) de long.

VEREITRE, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. de Douvaine, comm. de Cusy, à 14 k. (3 l. ½) de Genève, 14 k. (3 l. ½) de Thonon. *P.* comp. celle de Cusy, 325. *Bur. de poste* de Genève.

VEREL, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de Chambéry, à 7 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 5 k. (1 l. ¼) d'Aix. *Pop.* compr. celle de Progendran, 276. *Bureau de poste* d'Aix.

VERELLE, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin, à 14 kilom. (3 l. ½) de Chambéry, 4 kil. (1 l.) de Pont-de-Beauvoisin. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin, département de l'Isère.

VERENNE (LA), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 18 k. (4 l.) d'Issoire, 4 m. (10 l.) de Clermont. *Pop.* compr. celle de Vernet, 1606. *Bur. de p.* d'Issoire.

VERET, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Trévières, à 18 k. (4 l.) de Bayeux, 4 myr. (10 l.) de Caen. *Popul.* 75. *Bur. de poste* de Bayeux.

VERETS, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. sud de Tours, près du Cher, à 8 k. (2 l.) de Tours. Il y a un château superbe bâti par Jean de la Barre, comte d'Etampes. Ce village a un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Tours, 4e arrondiss. maritime. *Pop.* 885. *Bur. de poste* de Tours.

VEREUX, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, sur la Saone, à 14 kil. (3 l. ½) de Champlitte, 39 kil. (8 l. ¾) de Vésoul, 10 kil. (2 l. ½) de Gray. *Pop.* 342. *Bur. de poste* de Gray.

VERFEIL, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de St.-Antonin, sur un tertre, à 18 kilom. (4 l.) de Villefranche, 6 myr. (13 l. ½) de Rhodez, 11 k. (2 l. ¾) de Saint-Antonin. *Pop.* 697. *Bur. de poste* de St.-Antonin.

VERFEIL, ville (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) E. p. N. de Toulouse, 13 kil. (3 l.) O. p. S. de Lavaur, 15 k. (3 l. ½) N. N. O. de Caraman. Cette ville est située dans le pays qu'on appeloit le Toulousain et la partie haute du ci-devant Languedoc. *Pop.* 2144. *Bur. de poste* de Toulouse.

VERFEUIL, v. (*Gard*), arrond. d'Uzès, cant. de Lussan, à 18 kil. (4 l.) d'Uzès, 39 kil. (8 l. ½) de Nîmes. *Popul.* 593. *Bur. de poste* de Bagnols.

VERFONTAINE, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, canton d'Autrey, à 9 k. (2 l. ¼) de Champlitte, 6 m. (12 l. ¾) de Vésoul, 9 k. (2 l. ¼) de Gray. *Pop.* 66. *Bur. de poste* de Gray.

VERGAVILLE, b. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Dieuze, sur le Spin, à 3 k. (¾ de l.) de Dieuze,

Digitized by Google

4 m. (10 l.) de Nancy. On y voyoit une abbaye, qui étoit habitée par des religieuses Bénédictines. Elle fut fondée dès le dixième siècle, par le comte Sigiric, qui y est enterré. Ce bourg a une tannerie pour la fabrication de cuirs d'empeigne et autres, un moulin à tan, et des tourbières. *Pop.* 789. *B. de poste* de Dieuze.

VERGAL, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, canton d'Argentré, à 9 k. (2 l. ½) de Vitré, 32 k. (7 l. ½) de Rennes. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Vitré.

VERGENNE (LA), v. (*Haute-Saone*), arrond. de Lure, cant. de Villers-Sexel, sur la Scey, à 5 k. (1 l. ¼) de Lure, 28 k. (6 l. ¼) de Vésoul. Il y a des tourbières près de cet endroit. *Popul.* 115. *Bur. de poste* de Lure.

VERGER, anse ou baie (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Saint-Malo, cant. de Cancale, à 3 kil. (¾) de l.) N. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ½) E. N. E. de St.-Malo.

VERGER (LE), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Montfort, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 19 kilom. (4 l. ½) de Rennes. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Plélan.

VERGER (LE), château (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, canton de Seiches, comm. de Marce, sur le bord de la rivière du Loir, dans la partie haute de la ci-dev. province d'Anjou, à 20 k. (4 l. ½) de Baugé, 2 k. (½ l.) de Seiches. Ce château fut bâti en 1499, par Pierre de Rohan, connu sous le nom de *maréchal de Gié*. Ce seigneur qui, après avoir joui long-temps de la plus grande considération dans les cours de Louis XI et de Charles VIII, fut disgracié avec éclat sous le règne de Louis XII, supporta ce revers en homme de courage, et vécut au Verger en grand seigneur, jusqu'à sa mort arrivée en 1513. Le château du Verger passoit pour un des plus beaux de la France au seizième siècle; on y voit encore de beaux restes de son ancienne magnificence. Il consiste en deux grandes cours carrées, qui sont fermées par six corps-de-logis. Les angles sont occupés par autant de tours rondes à l'antique. Tout est entouré d'un fossé fort haut, revêtu de briques, sur lequel est un pont qui donne l'entrée du château. La face de ce côté-là est fermée par un mur à créneaux. La porte est accompagnée de deux tours, sur lesquelles il y a une terrasse; des deux côtés du château sont les parterres qui ferment sept pavillons joints par un mur couvert de charmilles.

VERGER (LE), v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Pas, comm. d'Oisy, à 8 k. (2 l.) de Guise, 27 k. (6 l.) N. E. de Bapaume, 25 kilom. (5 l. ¼) E. d'Arras, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Cambrai. *Pop.* comprise celle d'Oisy, 1080. *Bur. de poste* de Cambrai, dép. du Nord.

VERGER (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Rambouillet, comm. de Gazeran, à 2 k. (½ l.) de Rambouillet, 31 kilom. (7 l.) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Gazeran, 685. *Bur. de p.* de Rambouillet.

VERGERONS, plage, calanque et pointe (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, entre l'écueil de Cavalaire et la 2e. plage et pointe de Cavalaire.

VERGEROU (LE), v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Rochefort, près de la Charente, à 3 kil. (¾ de l.) de Rochefort, 37 kilom. (8 l. ½) de Saintes. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Rochefort.

VERGES, v. (*Arriège*). *Voy.* ST.-JEAN-DE-VERGES.

VERGES, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège, à 9 k. (2 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 231. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

VERGESE, v. (*Gard*), arrond. de Nîmes, cant. de Vauvert, à 10 kil. (2 l. ½) de Sommières, 14 kil. (3 l. ½) de Nîmes, 6 kil. (1 l. ½) de Calvisson. On trouve à 1 kilom. (¼ de l.) de ce village, au milieu des vignes et des terres labourables, à peu de distance de la route de Nîmes à Montpellier, une source d'eau minérale qu'on nomme en patois du pays, *bouillens*. Cette source est une pièce d'eau carrée d'environ 44 mèt. (23 toises) de circonférence. Elle ne forme aucun ruisseau, et n'a d'écoulement, par la surabondance des eaux pluviales, que par trois petits canaux situés à trois angles de ce carré: c'est donc une vraie marre, mais elle bouillonne dans tous les temps. C'est de-là sans doute que lui est venu son nom patois; ce nom est la même chose que *bouillant*, qui boue. Les eaux de cette source, et encore plus les boues, guérissent plusieurs maladies, mais elles sont spécialement efficaces pour les différentes maladies de la peau. On fréquente ces eaux en deux différens temps de l'année, au mois de floréal (mai) pour les fièvres intermittentes, et au mois de thermidor (août) pour les autres maladies. *Pop.* 890. *Bur. de poste* de Calvisson.

VERGETOT, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Criquetot, à 9 k. (2 l. ¼) de Montivilliers, 6 m. (13 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 126. *Bur. de poste* de Montivilliers.

VERGHERAS, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pionsat, à 23 k. (5 l. ¼) de Montaigu, 4 m. (10 l. ½) de Clermont, 9 k. (2 l. ¼) d'Auzance. *Pop.* 349. *Bur. de p.* d'Auzance, dép. de la Creuse.

VERGIX (LE), v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. du Câtelet, à 8 k. (2 l.) de St.-Quentin, 4 myr. (10 l. ½) de Laon. *Pop.* 840. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

VERGIES, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Oisemont, à 32 k. (7 l. ½) d'Amiens, 6 k. (1 l. ½) d'Oisemont. *Pop.* comprise celle de Fay et de Valempuy, 629. *Bur. de poste* d'Oisemont.

VERGIGNY, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de St.-Florentin, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 22 k. (5 l.) d'Auxerre. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

VERGINAL, v. (*Dyle*), arrond. et cant. de Nivelle, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Tubise, 8 k. (2 l.) N. O. de Nivelle, 28 kil. (6 l. ¼) S. S. O. de Bruxelles. *Pop.* 333. *Bur. de p.* de Hall.

VERGISSON, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. sud de Mâcon, à 8 kil. (2 l.) de cette ville. *Populat.* 464. *Bur. de poste* de Mâcon.

VERGNE (LA), v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de St.-Jean-d'Angely, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 294. *Bur. de p.* de St.-Jean-d'Angely.

VERGNE, forêt (*Lot*), arrond. de Montauban, cant. de Negrepelisse, au bord de l'Aveyron. Elle a du N. au S. 1361 mètres (700 toises), et autant de l'E. à l'O.

VERGNE (LA), v. (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de Gramat, comm. de Tegra, sur l'Alzon, à 11 kilom. (2 l. ¾) de St.-Céré, 4 m. (10 l. ½) de Cahors, 22 k. (5 l.) de Peyrac. *Pop.* 707. *Bur. de p.* de Peyrac.

VERGNE (LA), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) d'Agen. *Pop.* 706. *Bur. de p.* de Lauzun.

VERGNES

Digitized by Google

VERGNES (LES), v. (*Corrèze*). *Voy.* ST.-GERMAIN-LES-VERGUES.

VERGNIÈRE (LA), v. (*Tarn*). *Voy.* ST.-PIERRE-DE-LA-VERGNIÈRE.

VERGNIES, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Solre-Libre, à 27 k. (61.) d'Avesnes, 9 myr. (201.) de Douay. *Popul.* 202. *Bur. de p.* de Beaumont, dép. de Jemmapes.

VERGNOLE, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech, comm. de St.-Sornin, à 15 k. (31. ½) de Castelnaudary, 43 kil. (9 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de St.-Sornin, 114. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

VERGOIGNAN, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Riscle, à 13 k. (3 l.) de Nogaro, 6 m. (14 l. ½) d'Auch. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Nogaro.

VERGONCEY, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de St.-James, à 14 k. (3 l. ½) d'Avranches, 5 m. (12 l. ½) de Coutances, 7 kilom. (1 l. ½) de St.-James. *Popul.* 576. *Bur. de poste* de St.-James.

VERGONDIN, v. (*Lot*), arr. de Montauban, cant. de Negrepelisse, comm. de Cazals, à 16 k. (3 l. ½) de Caussade, 31 k. (7 l.) de Montauban. *Pop.* compr. celle de Cazals, 595. *Bur. de poste* de Caussade.

VERGONNES, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Ségré, cant. de Pouancé, à 16 k. (3 l. ½) de Ségré, 5 m. (11 l.) d'Angers. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Ségré.

VERGONS, v. (*Basses - Alpes*), arr. de Castellane, cant. d'Annot, près du Rioul-de-Brives, à 9 kilom. (2 l. ½) de Castellane, 34 kilom. (7 l. ½) de Digne. *Pop.* 453. *Bur. de poste* de Castellane.

VERGONNES, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, comm. de Verne, à 6 kil. (1 l. ½) de Baume, 32 k. (7 l. ½) de Besançon. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

VERGOUGNON, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. d'Auzon, à 10 k. (2 l. ½) de Brioude, 6 myr. (13 l.) du Puy, 4 kilom. (1 l.) de Pont-de-Lempde. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* 508. *Bur. de p.* de Pont-de-Lempde.

VERGUIER (LE), v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Vermand, à 11 kil. (2 l. ½) de St.-Quentin, 5 m. (11 l. ½) de Laon. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de St.-Quentin.

VERGY-ST.-VIVANT OU L'ETANG-VERGY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevret, à 6 kil. (1 l. ½) N.O. de Nuits, 18 kil. (4 l.) S. O. de Dijon, 31 kil. (7 l.) E. d'Arnay. Il y avoit anciennement à Vergy un château-fort, que Henri IV a fait raser en dans lequel Hubert Esselin, seigneur de ce lieu, fonda une collégiale en 1023. Les chanoines furent obligés de se retirer à Nuits. Sous les murs du château de Vergy, à 4 kil. (1 l.) de ce village, on voyoit un monastère occupé par des Bénédictins de St.-Virand, Ordre de Cluny. En 912, Manassés, seigneur de Vergy, y fonda un grand doyenné; c'étoit un bénéfice fort riche, composé d'un prieur et de huit religieux. C'est au pied de la montagne de Vergy, dans le village de l'Etang, que le Musain prend sa source. On trouve près de ce village le fourneau de Sallery-sous-Vivant. Cette commune étoit la résidence des anciens ducs de Bourgogne. *Pop.* comp. celle de St.-Vivant, 794. *Bur. de p.* de Nuits.

VERICOURT, v. (*Aube*), arrond. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, près de l'Auzon, à 18 kilom. (41.) d'Arcis, 27 k. (61.) de Troyes. *P.* 128. *Bur. de p.* d'Arcis-sur-Aube.

VERIE (LA), v. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de Mortagne, à 24 k. (51. ½) de cette ville, 6 m. (13 l.) de Fontenay-le-Peuple. *P.* 1652. *Bureau de poste* de Montaigu.

VERIGNON, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. d'Aups, à 21 k. (4 l. ½) de Draguignan, 7 myr. (14 l. ½) de Toulon, 5 k. (1 l. ½) d'Aups. *Pop.* 84. *Bur. de p.* d'Aups.

VERIGNY, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Châteauneuf, cant. de Courville, à 8 k. (2 l.) de Châteauneuf, 14 k. (3 l. ½) de Chartres, 10 k. (2 l. ½) de Courville. *Pop.* 409. *Bur. de poste* de Courville.

VERIN (LE), riv. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Pélussin. Sa source, au pied de la côte des Pérouses, coule à l'E., et se rend dans le Rhône, à 1 k. (¼ de l.) S. de Condrieu.

VÉRINE, v. (*Charente-Inférr.*), arr. de la Rochelle, cant. de la Jarrie, à 9 k. (2 l. ½) de la Rochelle, 6 m. (12 l. ½) de Saintes. *Pop.* 914. *Bur. de p.* de la Rochelle.

VÉRINES, v. (*Loiret*); arrond. de Pithiviers, cant. de Malesherbes, commune de Manchecoures, à 9 k. (2 l. ½) de Malesherbes. *Pop.* compr. celle de Manchecoures, 350. *Bur. de poste* de Malesherbes.

VÉRINES, v. (*Oise*), arrond. de Senlis, cant. de Crespy, à 7 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 5 m. (12 l.) de Beauvais, 6 k. (1 l. ½) de Verberie. *P.* 106. *B. de p.* de Verberie.

VÉRINES, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chenay, à 25 k. (5 l. ½) de St.-Maixent, 41 kil. (9 l. ½) de Niort. *Pop.* 143. *Bur. de p.* de Couhé, dép. de la Vienne.

VÉRISET, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, à 15 k. (31. ½) de Mâcon. *Pop.* 709. *Bur. de poste* de Mâcon.

VERISSET, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Louhans, cant. de Montret, à 11 k. (2 l. ½) de Louhans, 5 m. (11 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Louhans.

VERJALAT, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Crécy, comm. du Boisle, près de l'Authie, à 22 k. (5 l.) d'Abbeville, 5 m. (10 l. ½) d'Amiens. *Pop.* comprise celle du Boisle, 484. *B. de p.* d'Abbeville.

VERJON, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Coligny, à 19 k. (4 l. ½) de Bourg, 10 k. (2 l. ½) de St.-Amour. *Pop.* 464. *Bur. de poste* de St.-Amour, départ. du Jura.

VERJUX, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-Saone, près de la Saone, à 14 k. (3 l. ½) de Châlons, 7 m. (14 l. ½) de Mâcon, 5 k. (1 l. ½) de Verdun-sur-Saone. *Pop.* 812. *Bur. de poste* de Verdun-sur Saone.

VERLAINE, v. (*Forêts*), arrond. et cant. de Neufchâteau, comm. de St.-Pierre, à 5 k. (1 l. ½) N. de Neufchâteau, 16 k. (3 l. ½) S. de St.-Hubert, 6 myr. (14 l.) O. N. O. de Luxembourg, 37 kilom. (8 l. ½) d'Arlon. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre, 482. *Bur. de p.* d'Arlon.

VERLAME, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Bodegnée, à 3 kil. (¾ de l.) N. p. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. S. E. de Warem, 19 kil. (4 l. ½) O. p. S. de Liége, 11 kil. (2 l. ½) d'Huy. *Pop.* 741. *Bur. de poste* d'Huy.

VERLANS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. d'Héricourt, à 21 k. (4 l. ½) de Lure, 42 k. (9 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 55. *Bur. de poste* de Béfort, dép. du Haut-Rhin.

VERLAUTENHEID, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Borcette, à 33 kil. (7 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 331.

VERLHAC-PESCON, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Villebrumier, à 37 kilom.



Digitized by Google

(8 l. ⅓) de Castel-Sarrasin et de Toulouse, 4 k. (1 l.) de Montauban. *Pop.* 620. *Bur. de poste* de Montauban, départ. du Lot.

VERLHAGUET ou VERLHAC-ST.-JEAN, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Montech, à 4 kil. (1 l.) de Montauban, 16 kil (3 l. ¾) de Castel-Sarrasin, 4 myr. (10 l. ¼) de Toulouse. *P.* 53. *Bur. de poste* de Montauban, dép. du Lot.

VERLIEUX, v. (*Ardèche*), arrond. de Tournon, canton de Serrières, comm. de Peyraud, à 27 k. (6 l.) de Tournon, 7 m. (14 l. ½) de Privas, 8 kil. (2 l.) du Péage. *Pop.* compr. celle de Peyraud, 441. *Bur. de poste* du Péage-de-Roussillon, dép. de l'Isère.

VERLIN, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Joigny, à 11 kil. (2 l. ¾) de cette ville, 34 kilom. (7 l. ¼) d'Auxerre, 9 k. (2 l. ¼) de Villeneuve-sur-Yonne. *Pop.* 479. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

VERLINCTUN, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Samer, à 10 k. (2 l. ½) de Boulogne, 8 m. (19 l. ½) d'Arras, 5 k. (1 l. ¼) de Samer. *P.* 293. *B. de p.* de Samer.

VERLINGHEM, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. du Quesnoy-sur-Deule, à 6 k. (1 l. ½) de Lille, 36 kil. (8 l.) de Douay. *P.* 1837. *B. de p.* de Lille.

VERLOIN, v. (*Pas-de - Calais*), arr. et cant. de St.-Pol, comm. de Gauchin, près de la Ternoise, à 1 k. (¼ de l.) de St.-Pol, 33 k. (7 l. ½) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Gauchin, 250. *Bur. de p.* de St.-Pol.

VERLUS, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Riscle, à 22 kilom. (5 l.) de Nogaro, 6 m. (14 l. ½) d'Auch. *Pop.* 286. *Bur. de poste* d'Aire, départ. des Landes.

VERLY, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, canton de Wassigny, près du Noireux, à 25 k. (5 l. ½) de Vervins, 41 kilom. (9 l. ½) de Laon, 5 k. (1 l. ½) de Guise. *Pop.* 640. *Bur. de p.* de Guise.

VERLY, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Virton, comm. de Robelmont, à 24 kil. (5 l. ½) d'Arlon, 29 k. (6 l. ½) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Robelmont, 341. *Bur. de p.* d'Arlon.

VERMAND, bourg (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, ch.-l. de cant., près de l'Auvignon, à 9 k. (2 l. ½) N. O. de St.-Quentin, 5 m. (11 l.) N. O. de Laon, 16 k. (3 l. ⅔) E. de Péronne. Il y avoit une abbaye de Prémontrés. *P.* 1000. *Bur. de p.* de St.-Quentin.

VERMANDOIS. Ce petit pays, situé entre les ci-dev. Santerre et Thiérache, Cambrésis et Noyonnois, et partie du Laonnois, faisoit partie de la ci-dev. haute Picardie. St.-Quentin en étoit la capitale. On lui donnoit 36 k. à 4 m. (8 à 10 l.) dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, et 22 à 27 k. (5 à 6 l.) dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Ce pays est arrosé par la rivière de Somme qui y prend sa source. Il est très-abondant en grains et enlin excellent. C'étoit un des premiers bailliages du royaume : il étoit autrefois le plus étendu. Son siége étoit à Laon. Sa coutume étoit suivie dans beaucoup d'autres bailliages. Les comtes de la première et de la seconde branche de Vermandois étoient célèbres, et jouissoient de tous les droits régaliens. Le premier comte héréditaire de Vermandois fut Pepin, fils de Bernard, roi d'Italie. Ce dernier étoit petit-fils de Charlemagne. Louis *le Débonnaire*, empereur et roi de France, donna le comté de Vermandois à Pepin, pour l'indemniser en partie du royaume d'Italie qui lui appartenoit, comme héritier de Bernard, et dont il s'étoit emparé. Héribert I succéda à Pepin son père : il fut tué l'an 902 par les gens de Baudouin II, dit *le Chauve*, comte de Flandre, en haine de ce qu'il avoit tué son frère Raoul, comte de Cambrai. Héribert II, son fils et son successeur dans ce comté, mourut en 943, et fut enterré à St.-Quentin. Albert, fils aîné d'Héribert II, posséda après lui ce comté, et vécut jusqu'en 988. Une charte de ce comte, de l'an 986, souscrite de *Theudo*, qualifié maïeur de St.-Quentin, prouve que la commune de cette ville étoit déjà établie : cette charte est rapportée par Hemeré, aux preuves de son *Augusta Veromanduorum*, page 33. Héribert III, fils aîné d'Albert, eut ce comté. Il mourut l'an 1015. Albert II, fils aîné d'Héribert III, le posséda après son père : il vécut peu. Othon, frère d'Albert, lui succéda : il vivoit encore l'an 1043. Héribert IV, fils aîné d'Othon, comte de Vermandois, mourut en 1076. Il eut de sa seconde femme *Alix*, comtesse de Crespy et de Valois, un fils nommé *Eude* ou *Odon*, et une fille nommée *Alix* ou *Adèle*. Adèle eut le comté de Vermandois au préjudice de son frère Eude, qui en fut exclu par le jugement des barons, à cause de l'imbécillité de son esprit, *tanquam fatuus*. Adèle épousa Hugues *le Grand*, troisième fils de Henri I, roi de France : elle lui apporta les comtés de Vermandois et de Valois, qui lui appartenoient en qualité d'héritière de Héribert IV son père, et d'Alix, comtesse de Crespy et de Valois sa mère. Par ce mariage, Hugues devint le premier de la seconde tige des comtes de Vermandois. Il naquit plusieurs enfans de ce mariage : Raoul I leur fils aîné succéda à ces comtes après la mort d'Adèle sa mère, décédée en 1118; il mourut en 1152, et laissa trois enfans qui les possédèrent successivement, savoir : Raoul, Elizabeth et Eléonore. Raoul II mourut sans postérité vers l'an 1163. Elizabeth, qui avoit épousé en 1156 Philippe d'Alsace, comte de Flandre, hérita des comtés de Vermandois et de Valois à la mort de Raoul II. Elle décéda sans postérité le vendredi-saint 26 mars 1182. Philippe d'Alsace voulut se conserver dans la possession de ces comtés; mais le roi Philippe-Auguste, protecteur des droits légitimes qu'Eléonore y avoit comme héritière d'Elizabeth sa sœur, obligea le comte de Flandre à les relâcher, à l'exception des villes de Péronne et de Saint-Quentin, dont il eut la jouissance pendant sa vie. Philippe d'Alsace mourut au siége de Ptolémaïde l'an 1191. Eléonore n'ayant aucun enfant des quatre mariés qu'elle épousa les uns après les autres, fit donation en la même année 1191 au roi Philippe-Auguste, des comtés de Vermandois et de Valois, sous la réserve de l'usufruit. Elle mourut le 24 juin 1214. Philippe-Auguste fit ratifier cette donation en juillet 1215 par Jean de Beaugenci, héritier présomptif d'Eléonore, dernière comtesse de Vermandois. Ce seigneur étoit fils de Raoul de Beaugenci et de Mahand de Vermandois, tante d'Eléonore et sœur du comte Raoul I. Le motif qui engagea le roi Philippe-Auguste à faire ratifier cet héritier, c'est que celui-ci pouvoit critiquer la donation de la princesse Eléonore, sur le fondement que par le droit ancien il n'étoit pas permis d'aliéner ses propres biens sans le consentement de l'héritier. Le comté de Vermandois avoit été érigé depuis en duché-pairie. Il fait actuellement partie des départemens de l'Aisne et de la Somme.

VERMANDOVILLER, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Chaulnes, à 13 k. (3 l.) de Péronne, 34 kil.

Digitized by Google

(7 l. ¼) d'Amiens, 3 k. (¼ de l.) de Lihons. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de Lihons.

VERMANDRIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de la Celle, à 10 kil. (2 l. ½) de Rambouillet, 13 k. (3 l.) de Dourdan. *Popular.* compr. celle de la Celle, 725. *Bur. de poste* de Rambouillet.

VERMANTON, ville (*Yonne*), arr. d'Auxerre, ch.-l. de cant., sur la rivière de Cure, à 20 k. (4 l. ½) S. E. d'Auxerre, 28 kil. (6 l. ½) O. de Tonnerre, 23 kil. (5 l. ½) N. O. d'Avallon. Long. 21. 8. lat. 47. 41. Cette ville connue depuis l'année 900, avoit prévôté royale et une mairie. Sa principale église a un portail chargé de figures remarquables. Les productions du pays consistent en vins et bois à brûler, dont il se fait un grand commerce. C'est près de Vermanton que se trouvent les grottes d'Arcy, curieuses par le nombre de stalactites qu'elles renferment. On trouve aux environs des bance horizontaux de pierres calcaires, sans mélange de silex, et qui ne paroissent pas assez durs pour recevoir le poli. Cette ville est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2316. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

VERMANTON, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, sur le Collon, à 10 k. (2 l. ½) de Mirecourt, 32 k. (4 l. ½) d'Epinal, 5 kil. (1 l. ¼) de Charmes. *Pop.* 85. *Bur. de poste* de Charmes.

VERME, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 3 kilom. (¾ de l.) S. E. de Vique, 7 kilom. (1 l. ¾) E. p. S. de Délemont, 2 k. (½ l.) S. d'Huningue. *Pop.* comprise celle d'Envelier, 485. *Bur. de poste* de Délemont.

VERMEIL, v. (*Gard*), arr. et cant. d'Alais, comm. de St.-Christol, près de la Vallée de Jérusalem, riv., à 4 k. (1 l.) d'Alais, 37 k. (8 l. ½) de Nimes. *Pop.* compr. celle de St.-Christol, 726. *Bur. de p.* d'Alais.

VERMEILLE (LA), riv. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. de Turriers. Sa source, à 4 kil. (1 l.) O. S. O. de cet endroit, coule au S. S. O., et se rend dans la Passe, à 8 k. (2 l.) de sa source.

VERMEILLE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Cambrin, à 8 kil. (2 l.) de Béthune, 22 kil. (5 l.) d'Arras. Il y a des tourbières. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Béthune.

VERMELLE, v. (*Isère*), arr. de Vienne, canton de la Verpillière, comm. de Meyrié, à 4 k. (1 l.) de Bourgoin, 33 k. (7 l. ½) de Vienne. *Pop.... Bur. de poste* de Bourgoin.

VERMOISE, v. (*Aube*), arrond. et cant. de Troyes, comm. de St.-Benoît-sur-Seine, sur le Melva, à 8 k. (2 l.) de Troyes. *Pop.* compr. celle de Vesne, 203. *Bur. de poste* de Troyes.

VERMONDANS, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Pont-de-Roide, sur l'Araceu, ruisa., à 9 k. (2 l. ½) de St.-Hippolyte, 6 m. (1 3 l.) de Besançon. *Pop.* 173. *Bur. dep.* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

VERMONT (LE), v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Sanoues, à 1 k. (¼ de l.) E. p. S. du Puid, 6 kil. (1 l. ½) E. de Sawnet, 16 kilom. (3 l. ¾) de Raon. Ce village dépendoit de la principauté de Salm. *Pop.* 329. *Bur. de poste* de Raon-l'Etape.

VERN, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Rennes, à 8 k. (2 l.) de cette ville. Le territoire de ce village est abondant en argile. *Pop.* 1663. *Bur. de poste* de Rennes.

VERN, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, cant. du Lion-d'Angers, sur l'Hommée, à 8 k. (2 l.) S. de Segré, 24 k. (5 l. ½) N. O. d'Angers, 9 kilom. (2 l. ¼) du Lion-d'Angers. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1152. *Bur. de poste* du Lion-d'Angers.

VERN (LE), riv. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de St.-Jean-de-Vergt. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) S. de Périgueux, coule à l'O. et se rend dans l'île, à 8 k. (2 l.) N. E. de Mucidan.

VERNA, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, à 28 k. (6 l. ¼) de la Tour-du-Pin, 8 m. (17 l.) de Grenoble, 6 kilom. (1 l. ½) de Crémieu. *Pop.* 193. *B. de poste* de Crémieu.

VERNADES (LES), v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. et comm. de Grimaud, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Tropes, 27 kilom. (6 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Grimaud, 1164. *B. de p.* de St.-Tropes.

VERNAIS, v. (*Cher*), arrond. de St.-Amand-Montrond, canton de Charenton, à 16 k. (3 l. ½) de St.-Amand, 42 k. (9 l. ½) de Bourges. *Pop.* 380. *Bur. de p.* de St.-Amand.

VERNAISON, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de St.-Genis-Laval, sur le Rhône, à 13 kil. (3 l.) de Lyon, 40 k. (9 l.) de Villefranche. Cette commune a une manufacture d'indienne qui date de 1785. On y fabrique des mouchoirs assez communs, et on y imprime sur toile. Ce genre de travail occupe cent cinquante ouvriers. *P.* 823. *B. de p.* de Lyon.

VERNAISON (LE), riv. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Chapelle. Sa source, à 11 k. (2 l. ¼) S. E. de Die, coule au N. et se rend dans la Bourne à Pont-en-Royans.

VERNAJOUL, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Foix, à 16 k. (3 l. ¾) de Tarascon, 3 kil. m. (¾ de l.) de Foix. *Pop.* 352. *Bur. de p.* de Foix.

VERNANCOURT, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heiltz-le-Maurupt, à 22 kil. (5 l.) de Vitry, 36 k. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 242. *B. de p.* de Vitry-sur-Marne.

VERNANTE, v. (*Stura*), arrond. de Coni, cant. de Roccavione, sur le chemin de Cuneo à Nice, à la droite de la Germagnasca, à 20 kil. (4 l. ½) de Cuneo. *Popul.* 644. *Bur. de poste* de Coni.

VERNANTES, bourg (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, canton de Longué, à 21 kil. (4 l. ½) de Baugé, 4 m. (10 l. ½) d'Angers. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1796. *B. de p.* de Baugé.

VERNANTOIS, v. (*Jura*), arr. et cant. de Lons-le-Saunier, à 5 kil. (1 l. ¼) S. de cette ville, 11 kil. (2 l. ½) N. d'Orgelet, 27 k. (6 l.) E. de Louhans. *Pop.* 913. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

VERNASSAUX, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. d'Alegre, à 19 k. (4 l. ¾) du Puy. *Pop.* 1071. *Bur. de p.* du Puy.

VERNAUX, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Cabanes, à 14 kil. (3 l. ½) de Tarascon. *Popul.* 120. *Bur. de poste* de Tarascon.

VERNAY (LE), v. (*Calvados*). *Voy.* St.-Paul-de-Vernay.

VERNAY, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Perreux, au bord de la Loire, à 4 k. (1 l.) de Roanne, 32 kil. (7 l. ½) de Feurs. *P.* 240. *Bur. de poste* de Roanne.

VERNAY, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Rochette, à 18 k. (4 l.) de Chambéry, 10 k. (2 l. ½) de Montmeillant. *P.* 365. *Bur. de poste* de Montmeillant.

VERNAY, v. (*Rhône*), arrond. de Villefranche, canton de Beaujeu, à 23 k. (5 l. ½) de Villefranche, 5 m. (11 l.) de Lyon, 4 kilom. (1 l.) de Beaujeu. *Pop.* compr. celle de St.-



Digitized by Google

Didier, 832. *B. de p.* de Beaujeu.

**Vernaz** (la), v. (*Léman*), arr. de Thonon, canton de Saint-Jean-d'Aulph, à 6 k. (1 l. ½) N. p. O. du Biot, 8 kil. (2 l.) S. E. de Thonon, 39 k. (8 l. ¼) E. de Genève. *Pop.* 238. *Bur. de p.* de Thonon.

**Verne**, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, à 7 k. (1 l. ¾) N. de cette ville, 31 k. (7 l.) N. E. de Besançon, 30 k. (6 l. ¾) S. E. de Vésoul. *Pop.* 274. *Bureau de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

**Verne**, plage (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Olioulles, près du passage qui conduit à la presqu'île où sont situés le lazaret et l'hôpital de St.-Mandrier, à 5 k. (1 l. ½) S. p. O. de Toulon, entre la plage du faux Brugas et celle des Génois. Il y a une redoute.

**Vernede** (la), v. (*Gard*). *Voyez* St.-Laurent-de-la-Vernede.

**Vernede** (la), v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. du Caylar, comm. de St.-Michel, à 15 k. (3 l. ½) de Lodève, 8 k. (2 l.) du Caylar. *Pop.* comprise celle de St.-Michel, 255. *Bur. de poste* de Lodève.

**Vernede** (la), riv. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus. Sa source, à 5 k. (1 l. ½) N. O. de Fréjus, coule au S. et se rend dans les Garonnes, à 3 kilom. (¾ de l.) O. de Fréjus.

**Vernede** (la), v. (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Olioulles, comm. de St. - Nazaire, à 5 kil. (1 l. ¼) d'Olioulles, 10 k. (2 l. ½) de Toulon. *Pop.* comp. celle de St. - Nazaire, 2098. *Bur. de p.* d'Olioulles.

**Vernegues** (le), v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, canton d'Eyguières, à 33 kil. (7 l. ½) des Martigues, 4 m. (10 l. ½) de Marseille, 8 k. (2 l.) de Lambesc. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de Lambesc.

**Verneige** (la), riv. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, à 13 k. (3 l.) E. de Boussac, coule au S. et se rend dans la Vouise, à 4 kilom. (1 l.) E. de Chambon.

**Verneige**, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Chambon, près de la Verneige, à 15 k. (3 l. ½) d'Evaux, 38 k. (8 l. ¼) de Guéret, 11 kil. (2 l. ¾) de Chambon. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Chambon.

**Verneil**, v. (*Sarthe*), arrond. de la Flèche, cant. de Mayet, à 9 kil. (2 l. ¼) de Château-du-Loir, 31 k. (7 l.) du Mans. *Pop.* 1112. *Bur. de poste* de Château-du-Loir.

**Verneix**, v. (*Allier*), arrond. et cant. de Mont-Luçon, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 5 m. (12 l.) de Moulins. *Pop.* 584. *Bur. de poste* de Mont-Luçon.

**Vernes** (les), hameau (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Barjols, comm. d'Esparron, à 16 k. (3 l. ¾) de Barjols, 28 k. (6 l. ¼) de Brignoles. *Pop.* comp. celle d'Esparron, 569. *Bur. de poste* de Barjols.

**Vernesoubres** (la), riv. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Lunas. Sa source, à 4 kil. (1 l.) E. S. E. de Lunas, coule au S. O., puis à l'O., et se rend dans l'Orbe, à 7 kilom. (1 l. ¼) O. S. O. de sa source.

**Vernet**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. d'Auterive, sur l'Arriège, à 8 k. (2 l.) de Muret, 19 k. (4 l. ¼) de Toulouse, 11 k. (2 l. ½) d'Auterive. *Pop.* 452. *Bur. de poste* d'Auterive.

**Vernet**, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Loude, à 18 kil. (4 l.) du Puy. *Pop.* 141. *Bur. de poste* du Puy.

**Vernet** (le), v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Cusset, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 m. (12 l.) de Moulins. On trouve dans le territoire du Vernet des morceaux de grès que les taillandiers et les cultivateurs emploient avec succès; des fouilles un peu profondes procureroient sans doute des blocs propres à faire des moules assez épais, et d'un assez grand diamètre. *Popular.* 1410. *Bur. de poste* de Cusset.

**Vernet** (le), v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. d'Ecurolles, à 14 k. (3 l. ½) de Gannat, 40 k. (9 l.) de Moulins. *P.* 240. *B. de p.* de Gannat.

**Vernet** (le), rivière (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg. Sa source, à 13 k. (3 l.) N. N. E. de cet endroit, coule au S., et se rend dans l'Escoutay, à 6 kilom. (1 l. ½) E. de Villeneuve-de-Berg, à k. (½ l.) N. O. d'Aps.

**Vernet** (le), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, canton de St. - Amand, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Besse, 22 k. (5 l.) de Clermont. On trouve des mines d'antimoine et des améthystes que les habitans nomment *pierres de bagues*: ces pierres ne sont pas dures, et les couches d'où on les tire produisent une espèce de gangue; d'autres sont faites en forme de crochets, de quatre doigts d'épaisseur, dont l'une des extrémités se termine en pyramide à cinq ou six faces, imitant les pointes de diamant: ces mines sont situées dans les lieux dits *Langeac* et *Pégu. Popul.* 980. *Bur. de poste* de Besse.

**Vernet** (le), v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges, à 18 k. (4 l.) d'Issoire, 4 m. (10 l.) de Clermont. *Pop.* comprise celle de Lavaresnes, 1066. *Bur. de poste* d'Issoire.

**Vernet** (le), village (*Pyrénées-Orientales*), arr., canton ouest et comm. de Perpignan, à 2 k. (¼ l.) de cette ville. *Pop.* comprise celle de Perpignan..... *Bur. de poste* de Perpignan.

**Vernet**, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. et cant. de Prades, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Perpignan. C'étoit anciennement une ville; ce lieu, dans une situation très-agréable, au milieu d'une campagne fertile et riche, est à la tête d'une superbe chaussée qui conduit à Perpignan, en y arrivant du côté du département de l'Aude. Il y avoit jadis un couvent de Grands Augustins, qui fut transféré dans un des faubourgs de Perpignan en 1326. Il ne reste d'autres vestiges de cette ville et du château qu'une petite église sous l'invocation de St. Christophe. On voit près de Vernet une source d'eau thermale, qui, depuis quatre siècles, au moins, sert à l'usage des bains: on les prend dans un bassin séparé en deux par un mur mitoyen long de 10 mèt. ½ (32 pieds), large de 5 mèt. (15 pieds), et profond de ¾ de mèt. (2 pieds 2 pouces). Le ruisseau est assez bien voûté. Le goût et l'odeur de cette eau sont sulfureux. Les sources, au nombre de deux, ne diffèrent l'une de l'autre que par la température: l'une sort du roc, mais en petite quantité, et l'autre du fond du bassin; celle-ci est plus chaude que l'autre. *Pop.* 940. *Bur. de poste* de Prades.

**Vernet-Bas** (le), v. (*Basses-Alpes*), arr. de Digne, canton de Seyne, sur la Besse, à 24 k. (5 l. ½) N. p. E. de Digne, 8 k. (2 l.) S. de Seyne, 19 kil. (4 l. ½) O. d'Allos. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Seyne.

**Vernet-de-Canteraines** (le), v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Saverdun, sur l'Arriège, à 25 k. (5 l. ½) de Mirepoix, 39 kilom. (8 l. ¾) de Tarascon, 5 kilom. (1 l. ¼) de Saverdun *Pop.* 341. *Bur. de poste* de Saverdun.

**Vernet-le-Haut**, v. (*Aveyron*), arr. d'Albin, cant. d'Aspirères, sur la côte, près du Lot, à 11 k. (2 l. ½) d'Albin, 4 m. (10 l.) de Rhodez,

Digitized by Google

33 k. (5 l. ¼) de Rignac. *Popul.* 260. *Bureau de poste* de Rignac.

VERNET-SOUTIRA, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, canton d'Asprières, sur le ruisseau du Mérut, à 21 k. (4 l. ¾) de Villefranche, 5 m. (11 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Villefranche.

VERNEUGEOL, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. d'Herment, sur la Sioule, à 43 k. (9 l. ¼) de Clermont. *Popul.* 834. *Bur. de poste* de Clermont.

VERNEUIL, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Craonne, à 16 kil. (3 l. ½) de Laon. *Pop.* comp. celle de Courtonne, 266. *Bur. de poste* de Laon.

VERNEUIL, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, attenant la forêt Basse, à 9 kilom. (2 l. ½) de Chauny, 22 kil. (5 l.) de Laon, 2 kilom. (½ l.) de Coucy. *Pop.* 165. *Bureau de poste* de Coucy-le-Château.

VERNEUIL, bourg (*Allier*), arr. de Gannat, cant. de St.-Pourçain, à 27 k. (6 l.) S. de Moulins, 4 k. (1 l.) de l'Allier, 22 kil. (5 l.) E. de Montmarault, 5 k. (1 l. ¼) N. O. de St.-Pourçain. *Pop.* 685. *Bur. de poste* de St.-Pourçain.

VERNEUIL, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Montambœuf, à 23 k. (5 l. ½) de la Rochefoucauld, 4 m. (10 l.) d'Angoulême. *Pop.* 274. *Bur. de p.* de la Rochefoucauld.

VERNEUIL, ville (*Eure*), arrond. d'Evreux, ch.-l. de cant., à 8 myr. (18 l.) S. de Rouen, 36 k. (8 l.) S. S. O. d'Evreux, 22 k. (5 l.) E. de l'Aigle, 12 m. (27 l.) O. de Paris. Long. 18. 35. lat. 48. 44. Cette petite ville du ci-dev. pays d'Ouche, dans la ci-dev. haute Normandie, sur la rive droite de l'Aune, avoit titre de marquisat : c'étoit le siége d'un bailliage, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'un grenier à sel, d'une vicomté, et le chef-lieu d'une élection. Outre les églises paroissiales, cette ville avoit un couvent de Cordeliers, un de Religieuses, et un collége. On y voyoit anciennement un beau château, dont il ne reste que la tour grise. Il y a dans cette ville cinq espèces de manufactures, sept tanneries, dans lesquelles il se fabrique plus de veaux en croûte que de cuir fort, un peu de basanne et de cuirs de Hongrie ; des fabriques de chaussons, de bas et de bonnets ; de droguets, de baracan rayé et uni, avec de la breluche, et de papier peint dans la maison des ci-devant Cordeliers. Cette commune a encore une tuilerie, huit moulins à blé, et un moulin à foulon, en outre un atelier de baïonnettes et de salpêtre. Les tanneries sont situées dans l'enceinte des murs, sur les rives d'un petit bras de la rivière d'Iton, qui traverse la ville. Quant aux autres manufactures, chaque particulier qui en fait profession, travaille ou fait travailler chez lui quelques ouvriers ; mais les autres, en plus grand nombre, travaillent chacun chez eux tous les objets qui peuvent être traités isolément. Près de cette ville est une forge qui depuis 300 ans a toujours appartenu à la maison Désessarts : ce fourneau est heureusement situé pour les essais en grand. On y fait des tuyaux, des poêles, plaques, fourneaux, marmites de toutes grandeurs. Le fer qui en sort, connu par son excellence, est employé par les habitans, presque tous cloucailliers, à faire des éperons, des étriers, des étrilles à l'anglaise, des gourmettes, des anneaux, des marteaux et des boucles. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5280. *Bur. de poste. Rel. de poste aux ch.*

VERNEUIL, v. (*Indre*), arr. et cant. de la Châtre, près de l'Igneray, à 8 k. (2 l.) de la Châtre, 30 k. (6 l. ¼) de Châteauroux. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de la Châtre.

VERNEUIL, v. (*Indre-et-Loire*). *Voyez* St.-BAULT-DE-VERNEUIL.

VERNEUIL, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Chinon, cant. de Richelieu, sur la Bourouse, à 22 k. (5 l.) de Chinon, 11 kil. (2 l. ½) de Richelieu, 43 kilom. (9 l. ¾) de Tours. *P.* 360. *B. de p.* de Richelieu.

VERNEUIL, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. de Dormans, près de la Semoigne, à 22 k. (5 l.) d'Epernay, 5 m. (12 l.) de Châlons, 4 k. (1 l.) de Dormans. *Pop.* 724. *Bur. de poste* de Dormans.

VERNEUIL (GRAND), v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, près du Chiers, à 4 k. (1 l.) de Montmédy, 8 m. (19 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *P.* 262. *Bur. de p* de Montmédy.

VERNEUIL (PETIT), v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, à 18 kil. (4 l.) de cette ville, 9 m. (20 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de Montmédy.

VERNEUIL, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, canton de Décize, sur la Landarge, à 7 k. (1 l. ¾) de Décize, 33 k. (7 l. ½) de Nevers. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Décize.

VERNEUIL, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, à 18 k. (4 l.) de Melun, 3 k. (¾ de l.) de Guignes. *P.* 239. *Bur. de poste* de Guignes.

VERNEUIL, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de St.-Germain-en-Laye, cant. de Poissy, près de la Seine, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Germain, 22 k. (5 l.) de Versailles, 7 k. (1 l. ¾) de Poissy. *P.* 617. *Bur. de poste* de Poissy.

VERNEUIL, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Aix, à 9 k. (2 l. ½) de Limoges. *Pop.* 1751. *Bur. de poste* de Limoges.

VERNEUIL, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. du Dorat, à 14 k. (3 l. ½) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) de Limoges. *Popul.* 225. *Bur. de poste* du Dorat.

VERNEUIL-SUR-OISE, v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Pont-Ste.-Maxence, à 8 k. (2 l.) de Senlis, 36 kil. (8 l.) de Beauvais, 3 kil. (¾ de l.) de Creil. Henri IV y fit bâtir un beau château, et l'érigea en marquisat en faveur de madame d'Entraigues à qui il en fit présent. Il fut érigé depuis en duché-pairie en faveur de Henri de Bourbon, fils de Henri IV et de madame d'Entraigues. C'étoit en dernier lieu la maison de Bourbon qui en jouissoit. *Popular.* 1332. *Bur. de poste* de Creil-sur-Oise.

VERNEUIL-SUR-SERRE, v. (*Aisne*), arr. de Laon, canton de Crécy-sur-Serre, à 9 k. (2 l. ½) de Laon. *Pop.* 223. *Bureau de poste* de Laon.

VERNEUILLE-SUR-BOIS, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Dun-sur-Auron, à 24 kil. (5 l. ¼) de Sancoins, 33 k. (7 l. ½) de Bourges, 8 k. (2 l.) de Dun-sur-Auron. *Pop.* 161. *Bur. de poste* de Dun-sur-Auron.

VERNEUSSE, v. (*Eure*), arr. de Bernay, cant. de Chambray, à 23 k. (5 l. ½) de Bernay, 5 m. (12 l.) d'Evreux, 5 k. (1 l. ¼) de Montreuil-l'Argile. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de Montreuil-l'Argile. *Rel. de poste aux chevaux.*

VERNEVILLE, v. (*Moselle*), cant. de Metz, cant. de Gorze, à 13 kil. (3 l.) O. de Metz, 4 k. (1 l.) N. de Rozerieulles. *Pop.* compr. celle de Chantreine, Baigneux et Malmaison, 779. *Bur. de poste* de Metz.

VERNHAU (LE), ruiss. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de la Salvetat. Sa source, à 8 k. (2 l.) O. de Sauveterre, coule au S. S. O., et se rend

Digitized by Google

dans le Rieucros, à 11 k. (2 l. ¼) O. p. S. de Sauveterre.

VERNICH, v. (*Roër*). *Voy.* GROS-VERNICH et KLEIN-VERNICH.

VERNIE-LE-MOUTIER, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Beaumont, près de la Longuève, à 9 k. (2 l. ½) de Frenay, à 3 k. (5 l. ½) du MANS, 9 kilom. (2 l. ¼) de Beaumont-sur-Sarthe. *Pop.* 752. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

VERNIEFONTAINE, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Vercel, à 10 kil. (2 l. ½) d'Ornans, 25 k. (5 l. ½) de Besançon. *Pop.* 416. *Bur. de poste* d'Ornans.

VERNIER, v. (*Léman*), arr. et cant. ouest de Genève, à 4 k. (1 l.) O. de cette ville, 14 k. (3 l. ½) S. p. E. de Gex, 15 kil. (3 l. ½) N. de Pommier. *P.* 318. *B. de p.* de Genève.

VERNIETTE, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. et comm. de Conlie, sur le ruisseau de la Gironote, à 10 kil. (2 l. ½) de Sillé, 21 kil. (4 l. ½) du MANS. *Pop.* 167. *Bur. de poste* de Sillé-le-Guillaume.

VERNINES, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort, sur le ruisseau de la Sioule, à 20 k. (4 l. ½) de Clermont. *Pop.* 1309. *Bur. de poste* de Clermont-Ferrand.

VERNIOLLE, v. (*Ariège*), arr. de Mirepoix, cant. de Varilhes, près du Crieu, à 18 kil. (4 l.) de Mirepoix, 27 kil. (6 l.) de Tarascon, 5 k. (1 l. ¼) de Pamiers. *Pop.* 919. *Bur. de poste* de Pamiers.

VERNIOS, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Roussillon, à 9 k. (2 l. ¼) du Péage. *Pop.* 372. *Bur. de poste* du Péage-de-Roussillon.

VERNIX, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, cant. de Brecey, près du Baudet, à 10 k. (2 l. ½) d'Avranches, 40 k. (9 l.) de Coutances. *Pop.* 396. *Bur. de p.* d'Avranches.

VERNODURE, v. (*Hérault*). *Voy.* ST.-CHINIAN.

VERNOIL, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Baugé, canton de Longué, à 22 k. (5 l.) S. E. de Baugé, 5 myr. (11 l.) E. d'Angers, à kil. (¼ l.) de Vernantes. *Pop.* 1838. *Bur. de poste* de Baugé.

VERNOIS, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Selongey, près de la Venelle, à 14 kilom. (3 l. ½) d'Is-sur-Tille, 37 kil. (8 l. ½) de Dijon, 7 kil. (1 l. ¾) de Selongey. Il y a forge et fourneau pour fer commun. *P.* 232. *B. de p.* de Selongey.

VERNOIS, v. (*Doubs*), arrond. et cant. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, à 13 kilom. (3 l.) E. p. N. de cette ville, 7 m. (16 l. ½) E. p. N. de Besançon, 8 k. (2 l.) S. O. de Porentruy. *Pop.* compr. celle de Fol, 164. *Bur. de poste* de Morteau.

VERNOIS, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, canton de Pont-de-Roide, à 13 k. (3 l.) de St.-Hippolyte, 5 myr. (10 l. ½) de Besançon. *P.* 199. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

VERNOIS, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur, à 6 k. (1 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 265. *B. de p.* de Lons-le-Saunier.

VERNOIS (LE), v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton de Boussière, comm. de Montferrand, à 9 kilom. (2 l. ½) de Besançon. *Pop.* compr. celle de Montferrand et de la Marne, 415. *Bur. de poste* de Besançon.

VERNOLA, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. d'Allanche, à 13 kil. (3 l.) de Murat, 5 myr. (10 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 522. *Bur. de poste* de Murat.

VERNON, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, canton de Joyeuse, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 39 kil. (8 l. ½) de Privas. *Popul.* 420. *Bur. de poste* de Joyeuse.

VERNON, ville (*Eure*), arr. d'Evreux, ch.-l. de canton, à 5 myr. (11 l.) S. E. de Rouen, 29 k. (6 l.) E. N. E. d'Evreux, 18 k. (4 l.) S. des Andelys, 9 m. (20 l.) N. O. de Paris. Long. 19. 7. lat. 49. 6. Cette petite ville du ci-devant pays d'Ouche, dans la ci-devant haute Normandie, sur la rive gauche de la Seine, dans une superbe vallée, étoit le siége d'une sergenterie de l'élection des Andelys, le siége d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'un bailliage particulier, d'une vicomté, et d'un grenier à sel. Outre deux églises paroissiales, dont l'une étoit collégiale, avec un chapitre de douze chanoines, de douze vicaires, de quatre chapelains, et de quatre clercs de chaises, il y avoit un couvent de Cordeliers, de Capucins, de Picpus, de Bénédictines, de Filles de la congrégation de Notre-Dame, et un couvent d'Hospitalières qui desservoient l'hôpital; le collége étoit dirigé par des prêtres séculiers, par un principal, un chanoine du chapitre Notre-Dame. Cette ville, fort agréable, a eu anciennement des seigneurs particuliers. Philippe-Auguste l'acquit en 1195; depuis elle a été donnée plusieurs fois aux reines en apanage. François Ier la donna à Renée de France, duchesse de Ferrare, d'où elle passa à la maison de Savoie-Nemours, avec pouvoir de la retirer au bon plaisir du roi. Louis XIV l'avoit retirée, et, sur la fin de son règne, l'avoit donnée au duc de Berri son petit-fils, avec Gisors. On voit un château fort ancien, dont les murailles sont très-élevées et fort épaisses. Il y a une manufacture de velours de coton. On y fait le commerce de blés, vins et toiles de coton. On admire à Vernon le superbe magasin de blés et de farine. C'est un entrepôt général pour l'approvisionnement de Paris. On trouve dans les environs de cette ville une source d'eau minérale ferrugineuse.

C'est la patrie de Matthieu *Mésange*, mort à Paris en 1758. On a de lui : *Tarif de la maçonnerie*, 1746, *in*-8°; *Traité de la charpente et bois*, 1753, 2 vol. *in*-8°; *Calculs tout faits*, in-12. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 4074. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

VERNON, forêt (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. du Grand-Andelys et d'Ecos, près de la Seine, à 7 k. (1 l. ½) S. par E. du Grand-Andelys. Elle a du N. au S. 11676 m. (6000 tois.) de long, sur 3112 à 3501 mètres (16 à 1800 t.) de large.

VERNON, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de la Villedieu, à 19 k. (4 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 520. *Bur. de poste* de Poitiers.

VERNON (LE), v. (*Cher*), arr. de Saint-Amand-Monrond, canton de Sauzais-le-Potier, à 9 kil. (2 l. ½) de St.-Amand, 30 k. (6 l. ¾) de Bourges. *Pop.* comprise celle d'Use, 338. *Bur. de poste* de St.-Amand.

VERNONET, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Vernon, près de la Seine, à 27 kil. (6 l.) d'Evreux, 1 kil. (¼ de l.) de Vernon. *Pop.* 625. *Bur. de p.* de Vernon.

VERNONVILLIERS, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines, à 9 k. (2 l. ¼) de Bar-sur-Aube, 4 m. (10 l.) de Troyes. *Pop.* 175. *Bur. de p.* de Bar-sur-Aube.

VERNOUX, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. d'Annonay, à 20 k. (4 l. ½) de Tournon, 5 m. (12 l. ½) de Privas. *Pop.* 889. *Bur. de poste* d'Annonay.

VERNOT, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Dijon. *Pop.* 175. *Bur. de p.* d'Is-sur-Tille.

Digitized by Google

Vernou, v. (*Indre - et - Loire*), arr. de Tours, cant. de Vouvray, sur la Brenne, à 10 kil. (2 l. ½) de Tours. *Pop.* 1516. *Bur. de poste* de Tours.

Vernou, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et canton de Romorantin, près du ruisseau de la Bonneheure, à 16 kil. (3 l. ¾) de Romorantin, 28 kil. (6 l. ¼) de Blois. *Pop.* 924. *Bur. de poste* de Romorantin.

Vernou, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Moret, près de la Seine, à 18 kil. (4 l.) de Nemours, 21 k. (4 l. ¼) de Melun, 3 k. (¾ de l.) de Moret. *Pop.* 603. *Bur. de poste* de Moret.

Vernou, v. (*Deux - Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Brion, dans une île formée par la Boutonne, à 9 k. (2 l. ¼) de Melle, 25 kilom. (5 l. ½) de Niort. Ce village entretient un haras de baudets, dont le pays tire le plus grand avantage relativement au commerce. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Melle.

Vernou, v. (*Deux - Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Secondigny, près de la Sèvre nantaise, à 20 k. (4 l. ½) de Parthenay, 36 k. (8 l.) de Niort. On y trouve des fabriques de tiretaines croisées, chaîne de fil et trame de laine en demi-aune, molletons croisés en demi-aune, de droguets unis et rayés en demi-aune. *Pop.* 1262. *Bureau de poste* de Parthenay.

Vernouillet, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Dreux, sur la Blaise, à 1 k. (¼ de l.) de Dreux, 32 k. (7 l. ½) de Chartres. Cette commune a deux moulins à tan. *Popul.* 636. *Bur. poste* de Dreux.

Vernouillet, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, près de la Seine, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Germain, 21 k. (4 l. ½) de Versailles, 6 kil. (1 l. ½) de Poissy. Il y a un étang du même nom près de cet endroit. *Pop.* 944. *Bur. de poste* de Poissy.

Vernoux, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes, à 14 k. (3 l. ½) de Pont-de-Vaux, 32 k. (7 l. ½) de Bourg. *Pop.* 527. *Bur. de poste* de Pont-de-Vaux.

Vernoux, ville (*Ardèche*), arr. de Tournon, ch.-l. de cant., à 24 k. (5 l. ½) S. S. O. de Tournon, 18 k. (4 l.) N. de Privas. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2220. *Bur. de poste.*

Vernoy, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Cheroy, à 16 kil. (3 l. ½) de Sens, 4 myr. (10 l. ½) d'Auxerre, 8 k. (2 l.) de Courtenay. *Pop.* 391. *Bur. de p.* de Courtenay, dép. du Loiret.

Vernoy (le), v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. sud de Beaune, sur la Bourgeoise, à 3 k. (¾ de l.) de Beaune, 38 k. (8 l. ½) de Dijon. *Pop.* 341. *Bur. de poste* de Beaune.

Vernoy (le), v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, cant. de Montbéliard, à 2 k. (½ l.) de Desandans, 10 k. (2 l. ½) de Montbéliard. *Pop.* 117. *Bureau de poste* de Montbéliard.

Vernoy-sur-l'Amance (le), v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Vitrey, à 8 k. (2 l.) de Jussey, 37 k. (8 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 587. *Bur. de p.* de Jussey.

Vernoze (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, sur la Louge, à 8 k. (2 l.) de Muret, 28 k. (6 l. ½) de Toulouse. *P.* 483. *Bur. de poste* de Muret.

Vernum, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Gueldres, à 16 kil. (3 l. ¾) de cet endroit. *Pop.* 524.

Vernusse, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. d'Ebreuil, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Montmarault, 43 k. (9 l. ¼) de Moulins. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Montmarault.

Vernusse, forêt, (*Indre*), arr. d'Issoudun, cant. de St.-Christophe, à 28 k. (6 l. ½) N. O. d'Issoudun. Elle a 1361 mèt. (700 t.) de long sur autant de large.

Verny, v. (*Moselle*), arr. de Metz, ch.-l. de cant., à 11 kilom. (2 l. ¾) de Metz. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de Metz.

Vero, v. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, cant. de Celavo, à 23 kil. (5 l. ½) d'Ajaccio, 4 m. (10 l. ½) de Sartène. *Pop.* 335.

Vero-Lengo, bourg (*Doire*), arrond. de Chivas, sur le chemin de Chivas à Crescentino, sur un ruisseau, à 4 kil. (1 l.) E. de Chivas. *Pop.* 4022. *Bur. de poste* de Chivas.

Véronens, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Samoens, comm. de Morillon, à 16 k. (3 l. ¾) de Cluses, 28 k. (6 l. ½) de Bonneville. *Pop.* compr. celle de Morillon, 839. *B. de p.* de Cluses.

Veron, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Rue, près de la forêt de Veron, à 24 k. (5 l. ½) d'Abbeville, 6 m. (14 l.) d'Amiens. Il y a une poterie de faïence. *Popular.* compr. celle de Heusencourt, 1087.

Veron, forêt (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Rue. Elle a 6 kilom. (1 l. ½) de long sur 3 k. (¾ de l.) de large.

Veron, bourg (*Yonne*), arr. et cant. sud de Sens, à 7 k. (1 l. ½) S. de cette ville, 42 k. (9 l. ½) N. N. O. d'Auxerre, 5 k. (1 l. ½) N. de Villeneuve-sur-Yonne. Le long des murailles de ce bourg, on voit une fontaine dont l'eau vive et claire pétrifie la mousse et la boue qu'elle entraîne : on dit même qu'elle produit des pierres ponces. *Pop.* 898. *Bureau de poste* de Sens.

Veron (la), rivière (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. d'Oléron, à 3 k. (¾ de l.) E. d'Oléron, coule à l'O. et se rend dans l'Aronce, à 4 k. (1 l.) O. de sa source.

Veron (le), rivière (*Creuse*), arr. et cant. de cette ville. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) de Boussac, coule au S. et se rend dans la petite Creuse à Boussac.

Veronne (la), rivière (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Salers. Sa source, à 7 k. (1 l. ¾) N. du Puy-Marie, coule au N., passe à Riomles-Montagnes, et se rend dans la Rue avec la Londres à 4 k. (1 l.) N. de Riom-les-Montagnes.

Veronne (la), rivière (*Isère*), arr. de Vienne, cant. d'Heyrieu. Sa source, à 1 k. (¼ de l.) S. de St.-Georges, coule à l'O. S. O. et se rend dans la Gère, à 4 k. (1 l.) E. de Vienne.

Veronnes - les - Grandes, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Selongey, sur la Venelle, à 8 k. (2 l.) d'Is-sur-Tille, 28 kilom. (6 l. ½) de Dijon, 7 k. (1 l. ¾) de Selongey. *Pop.* 347. *B. de p.* de Selongey.

Veronnes-les-Petites, village (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Selongey, sur la Venelle, à 8 k. (2 l.) d'Is-sur-Tille, 28 k. (6 l. ½) de Dijon, 8 k. (2 l.) de Selongey. *Pop.* 186. *B. de p.* de Selongey.

Vérosze, v. (*Léman*). *Voyez* St.-Nicolas-de-Vérosze.

Verosvre, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, à 13 k. (3 l.) de Charolles, 32 k. (7 l. ½) de Mâcon, 9 k. (2 l. ½) de St. Bonnet-de-Joux. Dans les environs de cette commune, près du château de Terreau, sur le chemin de Charolles à Mâcon, on trouve des cristaux et

*Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer, dép. du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

des fragmens d'une espèce de jaspe ondé, extrêmement dur. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Saint-Bonnet-de-Joux.

VEROUZE (LA), rivière (*Mont-Blanc*). Sa source, de plusieurs ruisseaux dans les montagnes du Plan-des-Dames, coule au N. E., puis au N. O. et se jette dans l'Arve après 20 k. (4 l. ½) de cours.

VERPEL, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Buzancy, près de l'Agron, à 6 k. (1 l. ½) de Grand-Pré, 4 m. (10 l. ½) de Charleville, 5 k. (1 l. ¼) de Buzancy. *Pop.* 586. *Bur. de poste* de Buzancy.

VERPILLIÈRE (LA), bourg (*Isère*), arr. de Vienne, ch.-lieu de canton, sur l'Alliat, à 24 kil. (51 l. ½) de Vienne, 7 m. (15 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 559. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

VERPILLIÈRES, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes, sur l'Ource, à 19 k. (4 l. ½) de Bar, 5 m. (11 l.) de Troyes. *Pop.* 556. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

VERPILLIÈRES, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Roye, à 18 k. (4 l.) de Montdidier, 4 myr. (10 l. ½) d'Amiens, 4 k. (1 l.) de Roye. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Roye.

VERQUIGNEUL, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Béthune, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 25 k. (5 l. ½) d'Arras. Il y a des tourbières. *Pop.* 295. *Bur. de poste* de Béthune.

VERQUIN, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Béthune, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 25 kil. (5 l. ¾) d'Arras. On y tire de la tourbe. *Pop.* 379. *Bur. de poste* de Béthune.

VERRANE, v. (*Doire*), arr. et cant. d'Aoste, dans le val d'Aoste, près de la Doire, à 13 k. (3 l.) E. d'Aoste. *Pop.* 1074. *Bur. de poste* d'Aoste.

VERRANNE, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, canton de Pélussin, à 23 k. (5 l. ½) de St.-Etienne, 5 m. (12 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 600. *Bur. de p.* de Condrieux, dép. du Rhône.

VERRAT, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. de Nieul, à 14 k. (3 l. ½) de Limoges. *Pop.* 1205. *Bur. de poste* de Limoges.

VERRE (LA), riv. (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby. Sa source, à 13 k. (3 l.) N. d'Alby, coule à l'O. passe à Villeneuve, à Cahusac, va au N. O. puis au N. et se rend dans l'Aveyron, à l'E. de Bruniquel, à 38 k. (8 l. ½ de sa source.

VERREA, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Landen, comm. de Trogué, à 6 k. (1 l. ½) E. N. E. d'Hannut, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Warem, 29 k. (6 l. ½) O. p. N. de Liége, 20 kil. (4 l. ½) d'Huy. *Pop.* comp. celle de Trogné, 202. *Bur. de poste* d'Huy.

VERREBROEK, village (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Beveren, à 14 k. (3 l. ½) O. p. N. d'Anvers, 21 k. (4 l. ¾) E. S. E. d'Hulst, 28 kil. (6 l. ½) N. E. de Gand, 10 kil. (2 l. ½) de St.-Nicolas. Ce village faisoit partie de la Flandre autrichienne, pays de Waës. *Pop.* 1140. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

VERRENS, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de l'Hôpital, à 22 k. (51.) de Chambéry. *Pop.* comp. celle d'Arvey, 540. *Bureau de poste* de Conflens.

VERRERIE (LA), hameau (*Var*), arr. de Toulon, cant. du Beausset, comm. de Signes, à 15 k. (3 l. ½) de Brignoles, 22 kil. (5 l.) de Toulon. *Popul.* comprise celle de Signes, 2442. *Bur. de poste* de Brignoles.

VERRERIE (LA GRANDE), (*Var*) arr. de Brignoles, cant. de St.-Maximin, comm. d'Ollières, à 8 k. (2 l.) de St.-Maximin, 24 k. (5 l. ½) de Brignoles. *B. de p.* de St.-Maximin.

VERRERIES (LES), v. (*Hérault*), arr. et cant. de St.-Pons, comm. de Rieussec, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Pons. *Popul.* comp. celle de Rieussec, 621. *Bur. de poste* de St.-Pons.

VERRERIES-ST.-ANNE (LES), v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Baccarat. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Baccarat.

VERRES, v. (*Doire*), arr. d'Aoste, sur le torrent de Levinton, près de la gauche de la Dora-Baltea, à 36 k. (8 l.) S. E. d'Aoste. Il y avoit près de là une ancienne forteresse du même nom, qui a été détruite. *Pop.* 779. *Bur. de poste* d'Ivrée.

VERRETTO, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, dans la plaine, sur la gauche du torrent de Coppa, à 13 k. (3 l.) N. E. de Voguère. *Pop.* 412. *Bur. de poste* de Voguère.

VERREY-SOUS-DRÉE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Sombernon, à 30 k. (6 l. ¾) d'Arnay-sur-Arroux, 31 k. (7 l.) de Dijon, 7 k. (1 l. ¾) de Sombernon. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Sombernon.

VERREY-SOUS-SALMAISE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Flavigny, sur la Loze, à 24 kil. (5 l. ½) de Semur, 31 k. (7 l.) de Dijon, 10 k (2 l. ½) de St.-Seine. *Pop.* 407. *Bur. de poste* de St.-Seine.

VERREYROLLES, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Saugues, sur l'Ance, à 27 k. (6 l.) du Puy, 27 k. (6 l.) de Langeac. *Pop.* 30. *Bur. de poste* de Langeac.

VERREZIE-SOPHIE, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach. *Pop.* 346. *Bur. de poste* de Forbach.

VERRIE, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. sud de Saumur, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville. *Popul.*..... *Bur. de poste* de Saumur.

VERRIÈRE, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Segonzac, à 14 k. (3 l. ½) de Cognac, 33 k. (7 l. ½) d'Angoulême, 14 k. (3 l. ½) de Barbezieux. *Pop.* 699. *Bur. de poste* de Barbezieux.

VERRIÈRE (LA), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Grandvilliers.

VERRIÈRE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Tertre-St.-Denis, à 9 k. (2 l. ¼) de Mantes, 9 k. (2 l. ¼) de Bonnières. *Pop.* comp. celle de Tertre-St.-Denis, 109. *Bur. de poste* de Mantes.

VERRIÈRE (LA PETITE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Autun, cant. de Lucenay-l'Evêque, à 14 k. (3 l. ½) d'Autun, 10 m. (22 l.) de Mâcon. *Pop.* 208. *Bur. de poste* d'Autun.

VERRIÈRE-SOUS-SALVOX, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Carouge, à 7 k. (1 l. ¾) de Carouge, 5 m. (12 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Genève.

VERRIÈRES, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. du Chêne, à 18 k. (4 l.) de Grand-Pré, 32 k (7 l. ½) de Charleville, 10 k. (2 l. ½) de Buzancy. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Buzancy.

VERRIÈRES, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Lusigny, près de la Seine, à 8 k. (2 l.) de Troyes. *Pop.* 359. *Bur. de poste* de Troyes.

VERRIÈRES,

Digitized by Google

Verrières, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de St.-Bausely, sur le Meuson, à 13 k. (3 l.) de Séverac, 36 k. (8 l.) de Rhodes. *P.* 678. *B. de p.* de Milhaud.

Verrières, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. d'Estaing. On y fabrique des burats. *Pop.* 374. *Bur. de poste* d'Espalion.

Verrières, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Bort, à 8 k. (2 l.) d'Ussel, 5 m. (12 l. ⅞) de Tulle, 13 k. (3 l.) de Bort. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Bort.

Verrières, v. (*Loire*), arr. de Roanne, cant. de St.-Germain-Laval, à 24 k. (6 l. ⅛) de Roanne, 16 k. (3 l. ⅞) de Feurs. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Roanne.

Verrières, v. (*Loire*), arr. et cant. de Montbrison, sur la côte, près du ruisseau la Paire, à 6 k. (1 l. ⅛) de Montbrison. *Pop.* 1091. *Bureau de poste* de Montbrison.

Verrières, v. (*Marne*), arrond. et canton de Ste.-Menéhould, à 3 k. (⅞ de l.) S. de Ste.-Menéhould, 40 k. (9 l.) E. N. E. de Châlons, 13 k. (3 l.) O. S. O. de Clermont-en-Argonne. *Popul.* 756. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

Verrières, v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, cant. de Nocé, à 14 k. (3 l. ½) de Bellesme, 5 m. (11 l. ⅛) d'Alençon, 5 k. (1 l. ⅛) de Regmalard. *Pop.* 1041. *Bur. de poste* de Regmalard.

Verrières, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de Champeix, sur la Crousse, à 16 k. (3 l. ⅛) d'Issoire, 23 k. (5 l. ⅛) de Clermont. *Pop.* 135. *Bur. de poste* d'Issoire.

Verrières, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Palaiseau, à 11 k. (2 l. ⅛) de Versailles. *Pop.* 1054. *B. de p.* de Versailles.

Verrières, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de Lussac, à 22 k. (5 l.) O. de Montmorillon, 27 k. (6 l.) S. E. de Poitiers, 9 k. (2 l. ⅛) O. de Lussac-les-Châteaux. Il y a des mines de fer et une forge pour la fabrication des instrumens aratoires. *Pop.* 623. *Bur. de poste* de Poitiers.

Verrières, forêt (*Vienne*), cerr. de Montmorillon, cant. de Lussac, à 23 k. (5 l. ⅛) de Montmorillon; elle a 5846 mèt. (3000 toises) de long, sur 2334 mèt. (1200 t.) de large.

Verrières-de-Gros-Bois, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Douba, cant. de Vercel, à 14 kilom. (3 l. ⅛) d'Ornans, 19 k. (4 l. ⅛) de Besançon. *Pop.* 70. *B. de p.* d'Ornans.

Verrières-de-Joux (les), v. (*Doubs*), arr. et cant. de Pontarlier, sur la Morte, ruisseau, à 6 kilom. (1 l. ⅛) de Pontarlier, 5 m. (11 l. ⅛) de Besançon. *Pop.* 535. *Bur. de p.* de Pontarlier.

Verrières-d'Ouzaine (les), v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Châtel-sur-Moselle, à 8 kil. (2 l.) de Ramberviller, 18 kilom. (4 l.) d'Epinal. *Pop.* 40. *Bur. de poste* de Charmes.

Verrières-en-Hesse, v. (*Meuse*), cerr. de Verdun, cant. de Clermont, comm. de Récicourt, à 10 k. (2 l. ⅛) de Clermont, 15 kil. (3 l. ⅛) de Verdun. *Pop.* compr. celle de Récicourt, 485. *B. de p.* de Clermont.

Verrières-sous-Glenne, v. (*Saone-et-Loire*), arr. d'Autun, cant. de St.-Léger-sous-Beuvray, à 11 k. (2 l. ½) d'Autun, 9 myr. (20 l. ⅛) de Mâcon. *Pop.* 952. *B. de p.* d'Autun.

Verrinerie (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de St.-Aubin, à 6 k. (1 l. ⅛) de Chevreuse, 8 kil. (2 l.) de Versailles. *Pop.* comprise celle de St.-Aubin, 126. *Bur. de poste* de Chevreuse.

Verines, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, canton de Celle, sur la Belle, à 6 kil. (1 l. ⅛) de Melle, 21 k. (4 l. ⅛) de Niort. *Pop.* 907. *B. de p.* de Melle.

Veron, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de la Flèche, à 3 k. (⅝ de l.) de cet endroit, 30 kil. (8 l. ⅛) du Mans. *P.* 658. *B. de p.* de la Flèche.

Verrone, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Candela, près d'un grand bois, dans une plaine, à 10 k. (2 l. ⅛) S. E. de Bielle. *Pop.* 277. *Bur. de poste* de Bielle.

Verronne, v. (*Drôme*), arr. de Crest, canton de Saillans, à 15 k. (3 l. ⅛) de Crest, 33 kilom. (7 l. ⅛) de Valence, 5 kilom. (1 l. ⅛) de Saillans. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Saillans.

Verrua, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, près de la rive droite du Pô, en plaine, à 27 kilom. (6 l.) N. p. E. de Voguère. *Pop.* 1554. *Bur. de p.* de Voguère.

Verrue (la), v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Monts, à 18 kil. (4 l.) de Loudun, 34 kilomètres (7 l. ⅛) de Poitiers, 9 k. (2 l. ⅛) de Mirebeau. *Pop.* 526. *Bur. de p.* de Mirebeau.

Verruye, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Mazières, à 14 kilom. (3 l. ⅛) de cet endroit, 14 kil. (3 l. ⅛) N. N. O. de St.-Maixent, 25 kil. (5 l. ⅛) N. N. E. de Niort. *Pop.* 1253. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

Verry, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, cant. de Varennes, à 16 k. (3 l. ⅛) de Clermont, 5 m. (12 l. ⅛) de Bar-sur-Ornain, 4 kilom. (1 l.) de Varennes. *Pop.* 611. *Bur. de p.* de Verennes.

Vers, v. (*Aveyron*). *Voy.* Vors-de-Rhodez.

Vers, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Sederon, à 36 k. (8 l.) de Nions, 9 m. (21 l. ⅛) de Valence, 23 k. (5 l. ⅛) du Buis. *Pop.* 247. *Bur. de poste* du Buis.

Vers, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, à 6 kil. (1 l. ⅛) S. p. E. de Viry, 8 kilom. (2 l.) N. O. de Cruseilles, 19 kil. (4 l. ⅛) S. S. O. de Genève. *Pop.* 188. *Bur. de p.* de Genève.

Vers, bourg (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de St.-Géry, sur le Lot, à 9 k. (2 l. ⅛) de Cahors. *Pop.* comprise celle de N.-D. de Velles, 765. *Bur. de p.* de Cahors.

Vers, v. (*Rhône*). *Voyez* St.-Igny-de-Vaire.

Vers, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Senecey, sur le Doux, ruiss., à 22 kil. (5 l.) de Châlons, 31 k. (7 l.) de Mâcon. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Senecey.

Vers, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestier, comm. de Rosières, à 16 kil. (3 l. ⅛) d'Alby, 8 k. (2 l.) de Monestier. *Pop.* comprise celle de Rozières, 406. *B. de p.* d'Alby.

Vers-du-Gard, v. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Remoulins, à 9 k. (2 l. ⅛) d'Uzès, 20 k. (4 l. ⅛) de Nîmes, 4 k. (1 l.) de la Foux. *Pop.* 60. *B. de p.* de la Foux.

Vers-en-Montagne, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. de Champagnole, sur l'Angillon, à 14 kil. (3 l. ⅛) S. E. d'Arbois, 31 kilom. (7 l.) N. E. de Lons-le-Saunier, 10 k. (2 l. ⅛) O. p. N. de Noseroy, 8 kilom. (2 l.) de Champagnole. *Popul.* 250. *Bureau de poste* de Champagnole.

Vers-sous-Corbie, v. (*Somme*). *Voy.* Vaire-sous-Corbie.

Vers-sous-Scellières, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Scellières, à 13 k. (3 l.) de Poligny,



Digitized by Google

16 k. (31. ¼) de Lons-le-Saunier. *Populat.* 465. *Bureau de poste* de Poligny.

VERSA, ruisseau (*Piémont*). Il commence dans le département de Marengo, et tombe dans le Tanaro, au-dessous et près d'Asti. Il a 36 kil. (8 l.) de cours.

VERSAILLES, ville (*Seine-et-Oise*), ch.-l. de départ., d'arr. et de cant., à 18 k. (4 l.) O. de Paris. Long. 19. 47. lat. 48. 38. Cette ville, de la ci-devant Isle-de-France, dans le ci-devant Mantois, n'étoit autrefois qu'un prieuré dépendant de St.-Magloire de Paris. A la fin du 16e siècle ce n'étoit encore qu'un très-petit lieu. La plus ancienne charte qui en fait mention, est de l'an 1095. L'église étoit alors desservie par des prêtres ou moines dépendans de Marmoutiers. Versailles étoit devenue le séjour habituel de la cour, jusqu'à l'époque de 1790, sous le règne du dernier roi de France, Louis XVI. C'est l'une des plus belles villes de France; ses rues, tirées au cordeau, sont dirigées exactement du nord au midi, ou de l'est à l'ouest; leur largeur ordinaire est d'environ 12 mètr. (6 t.), excepté les rues ci-devant royale et de l'orangerie qui ont 16 mètr. (8 toises ½); elles se coupent à angles droits, et sont formées de maisons et d'hôtels généralement bien bâtis; et ce qui ne se trouve dans aucune ville de France, c'est une superbe promenade au bout de chaque rue. On y arrive de Paris, de Sceaux et de St.-Cloud, par trois longues avenues plantées d'arbres. La grande avenue est divisée en trois allées, dont celle du milieu a 49 mètr. (25 t.) de large, et chacune des deux collatérales a 20 mètr. (10 t.). Elle partage Versailles en vieille et nouvelle ville, et se termine à la place d'armes qui est en face du château, qui, a 350 mètr. (180 toises) de largeur. Louis XV fit élever en 1773, à gauche de cette place, des casernes pour le régiment des gardes-françaises. La décoration extérieure représentoit plusieurs tentes réunies, dont la peinture imitoit le coutil. L'intérieur contenoit 300 lits pour les soldats, et 16 pour les sergens. Le pavillon du milieu renfermoit le logement des officiers, celui des chirurgiens et l'infirmerie. Les grandes et petites écuries du roi étoient sur cette place, en face du château. Ces deux superbes bâtimens peuvent contenir 3 à 4000 chevaux. Il y a aujourd'hui dans chacun des bâtimens, des régimens de cavalerie. La ville vieille, située du côté du midi, contient la paroisse de Saint Louis, aujourd'hui cathédrale et paroisse, dont l'église est d'architecture moderne. On y voit un ci-devant couvent de Récollets, les ci-devant hôtels de la chancellerie, de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, du contrôle général; l'hôtel de la surintendance des bâtimens du roi, le cabinet des tableaux, le grand commun, le potager du roi, l'hôtel des fermes, celui des menus plaisirs, le pavillon du grand-maître, l'hôtel des gardes-du-corps du roi, les écuries de madame, celles de la comtesse d'Artois; les casernes des gardes-françaises, et l'hôtel des chevau-légers de la garde du roi. On remarque dans la nouvelle ville la paroisse Notre-Dame, qui étoit celle du château; le fronton de l'église offre un portique orné de colonnes et de pilastres doriques, et les combles sont terminés par des vases. Le ci-devant reposoir, le couvent des religieuses chanoinesses de St.-Augustin, l'infirmerie royale, la charité, le collége, l'hôtel du grand-veneur, celui du grand maître de la garde-robe du roi, les écuries de la reine, celles de monsieur, le garde-meuble de la couronne, aujourd'hui l'hôtel de la préfecture; l'hôtel des gardes de la porte du roi, celui des gardes-du-corps du comte d'Artois; l'ancien et le nouvel hôtel du gouvernement, la géole ou auditoire, le grenier à sel, le bureau général des aides, la salle de spectacles et des bains publics. Du temps de la cour on comptoit à Versailles près de 100000 individus; on n'en compte pas actuellement 30 mille. Le séjour des rois de France, depuis Louis XIV, avoit rendu cette ville célèbre. Ils y avoient accumulé tout ce que l'art et le génie peuvent enfanter de plus merveilleux. Peu de villes en Europe peuvent lui être comparées, par la multiplicité des édifices qui la décorent; toutes les promenades qui l'avoisinent sont charmantes; sa proximité de la ville de Paris, tout concourt à en rendre le séjour agréable. Un grand nombre de seigneurs de la cour y avoient des hôtels. En 1627, Louis XIII acheta pour 20 mille écus la terre de Versailles, et y fit construire un petit château qui n'étoit qu'un rendez-vous de chasse: Bassompierre l'appeloit, avec raison, le chétif château de Versailles. Louis XIV trouvant la position agréable, résolut d'en faire son séjour, et le lieu ordinaire de sa résidence. Il appela de toutes parts les artistes les plus célèbres, et en très-peu de temps il métamorphosa ce petit hameau en une ville superbe, et le château en un palais immense, qui dénote autant de goût que de discernement; tout ce que l'art joint à la magnificence a pu produire de plus séduisant y a été réuni. Le parc et les bâtimens commencés en 1673, furent achevés en 1680. Louis XIV y employa plus d'un milliard. C'est aux talens réunis de trois hommes célèbres: Jules Mansard, pour l'architecture; Charles Lebrun, pour la peinture et les arts qui en dépendent, et André Le Nôtre, pour la distribution et la décoration des jardins, que l'on doit les beautés sans nombre qu'on admire à Versailles et à Trianon: c'étoit sous le ministère de Colbert. Ce fut en 1712, que Louis XIV donna à *Versailles* le titre de ville. La façade du château, du côté de Paris, est composée de plusieurs pavillons construits à différentes époques, et ne répond nullement à celle du côté du jardin, qui est régulière et d'une architecture des plus nobles; mais Louis XIV voulut respecter les bâtimens construits par son père, ce qui a nui au développement d'un plus grand plan et plus majestueux du côté du levant. La façade neuve donne sur les jardins, et présente une étendue d'environ 589 mèt. (300 t.). Sa construction est composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un attique; elle est décorée, dans toute sa longueur, de pilastres ioniques, avec quinze avant-corps soutenus par des colonnes du même ordre, ornés de statues en pierre, de 4 m. ½ (13 pieds) de haut, représentant les quatre saisons, les douze mois de l'année et les arts. Les quatre figures de bronze, placées le long du pavillon du milieu (fondues par les Keller), représentent *Silène*, *Antinoüs*, *Apollon-Pythien* et *Bacchus*. Ce palais, qui n'a point d'égal chez les étrangers, mérite que nous en donnions une description un peu détaillée. La chapelle, la galerie, la façade du côté des jardins et le parc, tout est infiniment plus magnifique que ce que l'Italie a de plus vanté dans les différens genres. L'élévation progressive du sol, l'écartement gra-

Digitized by Google

duel des ailes en retour, qui descendent à angles droits sur une suite de ressauts parallèles au corps-de-logis, donnent à la face du côté de l'avenue de Paris, un aspect théâtral. Cette disposition forme une continuité de cours ouvertes en avant, qui vont en décroissant d'étendue, et dont la plus reculée est pavée en marbre; c'est celle du petit château de Louis XIII. On appeloit la première cour du château, *cour des Ministres*, parce que les ministres et secrétaires d'état y étoient logés. C'est dans cette cour, qui a 164 mètr. (83 t.) de long, que quatre compagnies du régiment des gardes françaises, et deux du régiment des gardes suisses, faisoient la parade: leur service consistoit à garder le dehors du château, et à garnir cette cour toutes les fois que le roi sortoit de la cour des ministres. En outre, dans la *cour ci-der. Royale*, dont l'aile gauche a été reconstruite; les travaux de cet édifice ne sont pas encore achevés. De l'autre côté du château est la *cour des ci-dev. Princes*. Aux angles latéraux de la cour ci-dev. Royale sont des arcades qui conduisent à la terrasse, ou à la chapelle du roi, au sortir de laquelle on peut voir la façade du château du côté des jardins. On admiroit autrefois la richesse des ameublemens de l'intérieur des appartemens du château; de superbes ornemens les décorent encore; la beauté des plafonds atteste le génie des artistes en tous genres qui ont illustré le règne de Louis XIV. Un grand nombre de tableaux des différentes écoles et des plus grands maîtres, qui décoroient les appartemens de ce magnifique palais, ont été enlevés par ordre du gouvernement, qui les a remplacés par une immense collection de tableaux, productions du génie français, qui forment un musée de peinture de l'école française. Il y a actuellement un cabinet d'histoire naturelle très-curieux, et qui renferme des objets que l'on ne trouve pas dans celui de Paris. Ce cabinet a été formé par Mr. *Fayolle*, commissaire de la marine, et acquis par lui pour l'éducation des enfans d'Artois: ce cabinet occupe neuf pièces au rez-de-chaussée, du côté du nord, ci-devant appartement de mesdames. On admire encore dans l'intérieur du château et dans la chapelle des peintures magnifiques par les plus grands maîtres; savoir:

I. LA CHAPELLE.

C'est au mois de mars 1699, que furent jetés les fondemens de cet élégant édifice, dont la longueur est depuis la principale porte jusques hors œuvre de la rotonde, de 97 mètr. (50 t.), et dans œuvre, depuis la même porte jusqu'au grand autel, de 110 mètres (57 t.); sa largeur hors œuvre, 22 mètr. (11 t.), et dans œuvre, 10 mètr. (5 t.); les bas côtés, qui règnent au pourtour, ont 3 mètres (1 t. ½). La tribune en face du grand autel a dans œuvre 43 décimètres (13 p.), et celle qui règne au pourtour, 2 mètr. (1 t.); sur cette dernière on a élevé 16 colonnes d'ordre corinthien, qui ont 72 décimètres (22 p.) de haut, sans y comprendre la base ni le chapiteau, sur 87 centimètr. (2 p. 8 pouces); les colonnes dans œuvre des murs de face ont 22 demi-colonnes. Les peintures des voûtes de la chapelle sont dues à sept maîtres du premier rang, savoir:

1°. *Antoine Coypel*. Dans le milieu de la voûte, ce célèbre peintre a représenté le *Père Eternel dans toute sa gloire*, et dans les extrémités, deux groupes d'Anges tenant la croix et la colonne de la passion; viennent ensuite les *Evangélistes*, peints sur 12 bas-reliefs en camayeu: *saint Louis*, *saint Charlemagne*, et quelques ornemens mêlés d'enfans sont compartis dans le plafond. Sur le socle de la corniche sont les *douze Prophètes*.

2°. *Charles Delafosse*. Dans la voûte du chevet, au-dessus du grand hôtel, il a représenté la *Résurrection*; le groupe qui accompagne le Sauveur, est de 17 anges; plus bas sont six soldats effrayés, un ange assis près du tombeau, avec un groupe de 3 anges au-dessus, et plusieurs têtes de chérubins dans la Gloire.

3°. *Jouvenet*. Sur le mur au-dessus de la tribune, en face du maître-autel, est la *descente du saint Esprit sur les Apôtres*, composée de deux groupes d'anges; la Vierge est debout au milieu, avec 17 figures à droite, et 16 à gauche. Dans une des petites chapelles, on voit encore du même maître, *saint Louis* qui, après la bataille de Massoure en Afrique, fait panser les blessés et enterrer les morts.

4°. *Bon Boulogne*. Les neuf petits plafonds, qui représentent les Apôtres groupés avec plusieurs anges, et le concert de ces esprits angéliques au-dessus des orgues, sont de cet habile maître.

5°. *Louis Boulogne*. Il a peint la chapelle de la Vierge, qui est au premier étage de la galerie tournante, ainsi que le tableau d'autel, dont le sujet est l'*Annonciation*; dans la coupole, il a également peint l'*Assomption*, *les trois Vertus* dans les lunettes, et *quatre Anges* dans les pédantifs, lesquels tiennent divers attributs écrits dans les litanies de la Vierge. Ces morceaux, quoique resserrés dans un petit espace, sont traités d'une grande manière, ainsi que 6 petits plafonds de cette galerie, du côté de la grande cour, qui représentent des Apôtres.

6°. *Santerre*. A côté de la chapelle de la Vierge, on voit celle de Ste.-Thérèse, que *Santerre* nous a représentée en extase, et un ange qui lui perce le cœur d'une flèche.

7°. *Philippe Meunier*. C'est en 1700 que *Meunier* fut choisi pour peindre l'architecture de la voûte de la chapelle, qui est composée, dans le milieu, de trois cartouches peints par *Antoine Coypel*, entourés de bordures et de culots d'ornemens en camayeu brun rehaussé d'or. Les 5 croisées de chaque côté forment 6 arcades, dont le haut est orné de cartouches avec des inscriptions entourées de têtes de chérubins et d'ornemens qui soutiennent des coquilles, accompagnées de cassolettes avec des guirlandes de fleurs qui retombent dans les embrasures. Deux des 5 lunettes des vitraux représentent des évangélistes, et les autres sont à compartimens, avec des têtes de chérubins et des cornes d'abondance d'où sortent des fruits; le tout peint en verd-brun et rehaussé d'or.

II. APPARTEMENS DU NORD, SALON D'HERCULE.

*Lemoine, né à Paris en 1688, mort dans la même ville en 1737.*

Le plafond de ce salon, dont le sujet est l'*apothose d'Hercule*, est une des plus vastes compositions qui existent en Europe, puisqu'elle porte 18 mèt. (9 t.), sur 16 mèt. (8 t.) de large, et 27 décimètr. (8 p.) de renfoncement, sans être interrompue par aucun corps d'architecture vraie ou supposée. Cette ordonnance est distribuée en 9 groupes, qui offrent ensemble 142 figures, comprises



Digitized by Google

celles feintes en stuc qui portent sur la corniche.

*LE REPAS CHEZ SIMON LE LÉPREUX.*

*Paul Véronèse*, *né à Véronne en* 1532, *mort en* 1588.

On sait que ce tableau appartenait autrefois au couvent des Pères Servites, à Venise. Ces moines en ayant refusé une somme considérable, que *Louis XIV* leur avoit fait offrir, le sénat le fit enlever et le lui envoya en présent en 1665. Dans le haut du tableau on remarque deux anges tenant un rouleau sur lequel, pour l'intelligence du sujet, le peintre a écrit ces mots : *Gaudium in cœlo super unum peccatorem pœnitentiam agente.*

*REBECCA recevant de la main d'Eliézer, le présent d'Abraham.*

Ce tableau, placé sur la cheminée vis-à-vis le précédent, porte 3 mètr. (1 t. ½) de haut, sur autant de long; il offre les mêmes principes dans la composition, ainsi qu'une grande finesse dans le ton. Ses attitudes sont naturelles, ses expressions gracieuses et aimables.

PLAFONDS DES APPARTEMENS DU NORD.

*Salle de l'Abondance.*

Du salon d'*Hercule* on entre dans cette pièce qui a pris son nom de l'*Abondance*, peinte sur le plafond avec la *Libéralité*, par *Houasse*, élève de *Lebrun*.

*Salle de Vénus.*

On voit sur le plafond de cette salle, *Vénus* sur son char tiré par des colombes; elle est soutenue par un cygne, et est couronnée par les trois Grâces. Les dieux et les héros qui ornent son triomphe, sont *Mars*, *Vulcain*, *Neptune*, et *Jupiter* même. Viennent ensuite les quatre tableaux des côtés du plafond; le 1er., placé vis-à-vis des fenêtres, représente *Nabuchodonosor* qui fait élever les jardins de Babylone; le 2e., placé du côté de la chapelle, *Auguste* qui donne au peuple romain le plaisir des courses de chars, dans le cirque qu'il avait fait bâtir; dans le 3e., du côté des appartemens, *Alexandre* qui épouse *Roxane*, et dans le 4e., au-dessus des fenêtres, *Cyrus* qui fait passer ses troupes en revue devant une princesse. Toutes ces peintures sont de *Houasse* et autres.

*Salle de Diane.*

Le plafond de cette salle, peint par *Blanchard*, représente la *Lune* sous la figure de *Diane*, assise sur un char tiré par deux biches, et accompagnée des heures et des attributs de la chasse, avec une femme qui tient le gouvernail du vaisseau, et des enfans qui portent les instrumens nécessaires à la navigation. Les sujets des quatre tableaux qui sont aux côtés, sont: *César*, qui envoie quelques colonies à Carthage, vers l'an du monde 3927; *Cyrus*, encore jeune, qui attaque un sanglier, *Jason* qui aborde à Colchos, où il alla pour conquérir la toison d'or; *Alexandre* qui chasse aux lions. Les deux premiers sont peints par *Audran*, et les deux derniers, par *Lafosse*. Celui-ci a peint sur la cheminée le *Sacrifice d'Iphigénie*, qui peut-être considéré comme un des meilleurs tableaux de ce maître; au-dessous de ce tableau est un bas-relief de marbre blanc, dont le sujet est la *Fuite en Egypte*, par le célèbre *Sarrazin*.

*Salle de Mars.*

Ainsi nommée, parce que ce Dieu de la guerre y est représenté au milieu du plafond, sur un char tiré par des loups, et environné de tous les génies et attributs militaires. Il est peint par *Audran*. Les deux autres tableaux de ce plafond représentent l'un la *Terreur* accompagnée de la *Fureur* et de l'*Ire*; et l'autre, la *Victoire* soutenue par *Hercule*; le premier est peint par *Houasse*, et le deuxième par *Jouvenet*.

*Salle de Mercure.*

Sur le plafond de cette salle, on voit ce dieu sur son char tiré par des coqs; la *Grue*, symbole de la *Vigilance*, est à côté du char; le *Point du Jour*, la trompette à la main, et ayant pour symbole une étoile sur la tête; la *Fraude*, les *Arts* et les *Sciences* l'accompagnent. Ce tableau est de *Champagne*. Le tableau au-dessus des fenêtres représente *Alexandre* qui fait apporter plusieurs animaux, pour qu'*Aristote* pût écrire son histoire naturelle; dans celui qui est du côté de la salle de *Mars*, c'est le même *Alexandre* qui donne audience aux *Gimnosophistes* ou philosophes indiens, qu'*Onésicrate* avoit été chercher par son ordre; le 3e., placé vis-à-vis des fenêtres, représente *Ptolémée* qui s'entretient avec des savans dans une bibliothèque; et le 4e., du côté de la salle d'*Apollon*, c'est *Auguste* qui reçoit des ambassadeurs des Indes. Toutes ces peintures sont de *Champagne*.

*Salle d'Apollon.*

Le sujet du plafond de cette salle, peint par *Lafosse*, est *Apollon* sur un char traîné par quatre coursiers; les quatre saisons, *Flore*, *Cérès*, *Bacchus* et *Saturne* l'accompagnent; la *France*, la *Magnanimité* et la *Magnificence* sont debout auprès du char. Les tableaux au-dessus de la corniche représentent *Auguste*, qui fait faire un port à *Micène*; *Vespasien*, qui fait bâtir le Colysée; *Coriolan*, qui se laisse fléchir par les prières de sa mère *Véturie*, et lève le siége qu'il avoit mis devant Rome, sa patrie; l'entrevue d'*Alexandre* et de *Porus*, roi des Indes, à qui ce premier rend ses états.

*Salon de la Guerre.*

Comme ce salon est consacré à *Bellone*, le peintre ingénieux n'a pas manqué de puiser, dans la Fable et dans l'allégorie, les ressources poétiques qu'elles lui offroient, pour nous donner une juste idée de cette dédicace, et nous rendre sensibles les traits distinctifs dont se compose le caractère moral de cette terrible déesse, que l'artiste poëte nous représente ici sur son char traîné par des chevaux fougueux qui foulent aux pieds des armes et des hommes; un soldat menaçant la précède; la *Discorde* la suit, et avec des flambeaux allumés elle met le feu à des palais et à des temples, pendant que la tendre *Charité*, tenant un enfant, s'enfuit, que la balance de la *Justice* et les vases sacrés sont à ses pieds, et que des hommes effrayés marquent la terreur que la guerre répand de tous côtés. Toutes les autres peintures, ou principales ou accessoires, ne sont qu'une suite de cette même idée, soit qu'elles concourent à l'étendre, soit qu'elles aident à l'embellir.

III. LA GRANDE GALERIE.

Cette superbe Galerie appartient toute entière au génie créateur de *Lebrun*, tant pour l'architecture que pour la peinture. Elle a dans sa longueur, sept fois sa largeur, qui est de 10 mètr. (5 t.); ainsi, elle a

Digitized by Google

près de 71 mètr. (36 t.) de long, sur 12 mètr. (6 toises) de haut; l'ordre corinthien dont elle est décorée, a 7 mètr. (3 t. ½) de haut; et la volte, 39 décimètr. (12 p.). Dix-sept grandes fenêtres cintrées, qui répondent à autant d'arcades remplies de glaces de miroir, règlent l'ordonnance de l'architecture. Les fenêtres et les arcades sont séparées de chaque côté par 24 pilastres de marbre rance, dont les bases et les chapitaux sont de bronze doré. Dans chacun des fonds il y a une grande arcade ornée de 12 colonnes et de 6 pilastres; le tout de marbre rance. Cette galerie est voûtée d'un berceau à plein ceintre, sur lequel *Lebrun* a peint, en 9 grands tableaux et 18 petits, sous des figures allégoriques, l'histoire de *Louis XIV*, depuis la paix des Pyrénées jusqu'à celle de Nimègue. Dans le plus grand de ces tableaux, placé au milieu de la voûte, l'artiste représente *Louis XIV prenant les rênes du gouvernement, et s'adonnant tout entier aux affaires; année* 1661. On voit ce monarque sur un timon de navire et entouré des Grâces, symbole de sa jeunesse et de sa beauté; la *Tranquillité*, sous la figure d'une femme assise, écrase la *Discorde* avec un bouclier sur lequel elle est appuyée, tandis que l'*Hyménée* l'éclaire de son flambeau; la *Seine* tenant une urne d'où sortent des fleurs et des fruits, indique la fertilité du sol qu'elle arrose. Sur le devant du tableau, on voit des enfans nuds qui expriment les fêtes et les plaisirs d'une cour brillante. Le principal personnage n'y paroît uniquement occupé que de la *Gloire* qui se présente à lui, et qui fait briller à ses yeux une couronne d'or enrichie d'étoiles; *Minerve* est à côté, et *Mars* est au-dessous. Le *Temps* lève un des coins du pavillon, et fait voir les grandes et éclatantes actions de *Louis XIV*; les divinités, *Jupiter*, *Junon*, *Neptune*, *Vulcain*, *Pluton*, *Hercule*, *Diane* et *Cérès*, sont attentives, et regardent du haut du ciel ce jeune monarque; le *Soleil*, sur son char, se hâte pour en être le témoin, et *Mercure* vole pour annoncer sa gloire à toute la terre. Le sujet de la seconde partie de ce tableau est l'*ancien orgueil des puissances voisines de la France*. On voit l'*Allemagne* sous la figure d'une femme, sur un nuage avec un aigle et la couronne impériale; l'*Espagne*, figurée par une autre femme, dévore un roi des Indes, étendu sur des trésors, et est appuyée sur un lion; au-dessus, l'*Ambition* qui met le feu à des palais, etc.; la *Hollande*, appuyée sur un lion qui tient sept flèches, marque, par son trident et par une chaîne à laquelle *Thétis* est attachée, sa puissance sur mer; les vaisseaux et les marchandises qui sont au-dessous, signifient son grand commerce. Le 2e. tableau, à gauche du plus grand du côté des fenêtres, est *la résolution prise de faire la guerre aux Hollandais; année* 1671. *Louis XIV*, assis sur son trône, délibère avec *Minerve*, *Mars* et la *Justice*. *Mars* l'invite à monter sur son char, et lui donne pour garant du succès les villes qu'il avoit déjà conquises en Flandres, dont les noms sont sur des boucliers épars; la *Victoire* se dispose à le couronner, et la *Renommée* tient sa trompette à la main; en vain *Minerve* expose aux yeux du monarque, sur un morceau de tapisserie, les fatigues de la guerre; la *Justice* décide et fait voir, par la lance et l'épée qu'elle tient, qu'il convient de faire la guerre. Le 3e. tableau, à la droite du plus grand, et au-dessus des fenêtres, représente l'*armement sur terre et sur mer; année* 1672. *Louis XIV* est debout, donnant ses ordres de toutes parts; *Neptune* et la *Prévoyance* sont auprès de lui; le premier s'approche du rivage pour lui présenter son trident; la dernière tient un livre et un compas. *Mars* lui amène des officiers et des soldats; *Minerve* lui donne un bouclier, *Vulcain* une cuirasse et des armes, qu'on voit entre les mains d'un Cyclope; *Minerve*, qui est dans les airs, se dispose à lui mettre un casque d'or sur la tête; *Apollon*, dieu de l'architecture, veille sur des ouvriers qui travaillent ou à des vaisseaux, ou à des fortifications; *Plutus* a déjà répandu à ses pieds ses trésors immenses; *Cérès* et l'*Abondance* lui offrent tous les vivres nécessaires; et la *Vigilance*, peinte avec ses symboles, qui sont des ailes, une horloge de sable, un coq et un éperon, se voit dans la partie la plus élevée du tableau. Le sujet du 4e. tableau, qui est à gauche du grand, et au-dessus des miroirs, représente l'*ordre donné pour attaquer en même temps quatre des plus fortes places de la Hollande; année* 1672. *Louis XIV* tient un conseil de guerre avec le *duc d'Orléans* et le prince de *Turenne*, peints d'après nature; *Minerve* présente un plan, sur lequel on voit les noms des quatre villes par la prise desquelles on doit commencer la campagne; ces villes sont Vesel, Burich, Orsoi et Rhinberg. L'*Amour de la Gloire*, sous la figure d'un enfant allé et couronné de lauriers, étend ce même plan par un des bouts; la *Prévoyance* est placée derrière *Louis XIV*, la *Gloire*, la *Vigilance* et la *Victoire* sont en l'air; *Mars*, par les fleurs de lys qu'il porte à son casque, marque qu'il a pris parti en faveur de la France; et le *Secret* y est figuré par un jeune homme sérieux qui tient un casque, et a un doigt sur la bouche; et l'impatience de combattre est marquée sur le visage des soldats que l'on voit dans le lointain. Le 5e. tableau, qui occupe toute la voûte, représente le fameux *passage du Rhin en présence des ennemis. Louis XIV* paroît sur un char guidé par la *Victoire*, et traîné rapidement par des coursiers. Ce char renverse dans sa course, les figures étonnées des villes et des fleuves qui formoient la frontière des Hollandais, et chaque figure se reconnoît d'abord, ou par l'écu de ses armes, ou par ses autres attributs; c'est l'image véritable de ce qu'on vit arriver dans cette guerre, où les conquérans furent surpris eux-mêmes de leurs propres succès. Une femme, qui représente l'*Espagne*, et qui s'annonce suffisamment par son lion et par ses autres attributs, veut arrêter le char du monarque, en saisissant les guides; mais au lieu des guides, elle n'attrape que les traits; le char qu'elle vouloit arrêter, l'entraîne elle-même, et le masque qu'elle portoit tombe par terre, dans cet effort inutile. Il y a au bas de ce 5e. tableau: *prise de Maëstricht en* 13 *jours; année* 1673.

Le 6e. tableau, placé au-dessus de l'arcade du salon de la guerre: *Ligue de l'Allemagne et de l'Espagne avec la Hollande; année* 1674.

Le 7e., placé au-dessus des miroirs: *la Franche-Comté soumise pour la seconde fois; année* 1674.

Le 8e. tableau, qui occupe toute la voûte: *la prise de la ville et de la citadelle de Gand, en six jours; année* 1678.

Le sujet de la dernière partie de ce 8e. tableau, ce sont *les mesures*

Digitized by Google

*des Espagnols, rompues par la prise de Gand.*

Le 9e. tableau qui est sur l'arcade du salon de la paix, a pour sujet *la Hollande qui accepte la paix et se détache de l'Allemagne et de l'Espagne; année* 1678.

Ici se terminent les 9 grands tableaux, et commencent les 18 petits.

Le 1er., placé à la clef de la voûte, représente *le soulagement du peuple pendant la famine de* 1672.

Le 2e., du côté des miroirs, *la Hollande secourue contre l'évêque de Munster; année* 1665.

Le 3e., du côté des fenêtres, *la réparation de l'attentat des Corses; année* 1664.

Le 4e., à la clef de la voûte, *la fureur des duels arrêtée.*

Le 5e., du côté des miroirs, *la défaite des Turcs, en Hongrie, par les troupes du roi; année* 1664.

Le 6e., du côté des fenêtres, *la prééminence de la France, reconnue par l'Espagne; année* 1662.

Le 7e., à la clef de la voûte, *la guerre contre l'Espagne, pour les droits de la reine; année* 1667.

Le 8e., du côté des miroirs, *le rétablissement de la navigation; année* 1663.

Le 9e., du côté des fenêtres, *la réformation de la justice; année* 1667.

Le 10e., à la clef de la voûte, *la paix faite à Aix-la-Chapelle; année* 1668.

Le 11e., du côté des miroirs, *l'ordre rétabli dans les finances; année* 1662.

Le 12e., du côté des fenêtres, *la protection accordée aux beaux arts; année* 1663.

Le 13e., à la clef de la voûte, *l'acquisition de Dunkerque; année* 1662.

Le 14e., du côté des miroirs, *l'établissement de l'hôtel des Invalides; année* 1674.

Le 15e., du côté des fenêtres, *les ambassadeurs envoyés des extrémités de la terre.*

Le 16e., à la clef de la voûte, *la police et la sûreté rétablies dans Paris; année* 1665.

Le 17e., du côté des miroirs, *le renouvellement d'alliance avec les Suisses; année* 1663.

Enfin le 18e., du côté des fenêtres, *la jonction des deux mers.*

IV. Plafonds des Appartemens du Midi.

*Salon de la Paix.*

Après avoir parcouru la galerie, on entre dans le salon de la Paix, dont la corniche est ornée de branches d'olivier, d'épis de blé, de bouquets et de couronnes de fleurs. Sur la coupe de ce salon, la *France* est représentée assise sur un globe, dans un char porté sur un nuage; la *Gloire* est au-dessus, et la couronne du cercle de l'immortalité: la *Paix*, le caducée à la main, vient pour recevoir ses ordres. D'un côté, l'*Abondance* prend des festons de fleurs d'une corbeille qu'un Amour soutient, tandis que d'autres Amours assemblent, sous le joug, chacun deux tourterelles ayant des médailles attachées au cou. L'*Allégresse*, sous la figure d'une *Bacchante* qui joue des castagnettes, est auprès de l'*Amour du Plaisir* qui joue d'une cymbale antique. La *Discorde* et l'*Envie* trébuchent; la *Religion* et l'*Innocence* brûlent de l'encens sur un autel, au pied duquel l'*Hérésie* est renversée avec son masque et ses livres. La *Magnificence* vient ensuite; elle montre à la *France* des plans d'édifices, et à ses pieds les instrumens des arts parmi des cornes d'abondance.

Suivent les sujets des quatre autres tableaux de la coupe.

Le 1er., au-dessus des croisées, représente l'*Allemagne appuyée sur un globe, qui regarde la religion peinte dans la coupe.*

Le 2e., en face de l'appartement du midi, *la Hollande à genoux, recevant sur son bouclier des flèches et des branches d'olivier qu'un Amour lui apporte.*

Le 3e., au-dessus de l'arcade, l'*Espagne qui lève les yeux et les mains au ciel, d'où elle reçoit une branche d'olivier par les mains d'un Amour.*

Le 4e., au-dessus de l'appartement du midi, l'*Europe en paix assise, qui tient une tiare et une corne d'abondance, et ayant à ses pieds des dépouilles de l'empire Ottoman.*

*Première Salle.*

De ce salon, on entre dans la première salle du côté du midi, dont le plafond représentoit le *Soleil* qui répand ses rayons sur les quatre parties du monde.

*Deuxième Salle.*

Sur le plafond de la deuxième salle, on voit *Mercure* qui répand ses influences sur des femmes qui représentent les sciences et les arts, et portent chacune les attributs qui leur conviennent. Au-dessus des croisées est la *Peinture*; dans celui vis-à-vis, c'est *Pénélope* qui travaille à ce fameux ouvrage de tapisserie, à la faveur duquel elle échappa aux poursuites de ses téméraires amans. Au-dessus de la cheminée, c'est *Sapho* qui joue de la lyre; et celui qui est en face, c'est *Aspasie* qui s'entretient avec des philosophes. Toutes ces peintures sont de *Michel Corneille.*

*Nota.* Les deux dessus des portes de cette deuxième salle ont été peints par M. *Regnaud*; l'un représente *Dibutade*, ou l'*Origine de la Peinture*; l'autre, *Pygmalion* au pied de sa statue.

*Troisième Salle.*

Sur le plafond de la troisième salle, on voit *Mars* avec les signes du *Zodiaque*, le *Capricorne* et le *Scorpion.* Quant aux sujets des six tableaux peints en camayeu, rehaussé d'or, dans les cintres de ce plafond, le 1er. est *Rodogune* qui, ayant appris la mort de son mari au moment où elle étoit à sa toilette, fit serment de ne point achever de se coëffer qu'elle n'eût vengé son mari. Le 2e., au-dessus des fenêtres, c'est la fille de *Lycurgue*, la brave *Harpalie* qui, à la tête d'une petite troupe, délivre son père qui avoit été fait prisonnier par les Grecs. Le 3e. est *Bellone* qui, avec un flambeau, brûle le visage de *Cybèle*, et contraint l'*Amour* de s'envoler dans les cieux. Tous ces camayeux sont de la main de *Vignon.* Les 5 autres qui suivent, représentent; le 1er., *Clélie* qui traverse le *Tibre* à la nage; le 2e., au-dessus des portes, la fidèle épouse de *Mithridate*, *Ypsicratie* à cheval, qui suivit toujours son mari à la guerre; le 3e., *Zénobie*, reine de Syrie palmirène, qui combat contre l'empereur *Turelien*; dans le 4e., c'est la *Fureur* sous la figure d'une femme qui tient d'une main une épée, et de l'autre un flambeau; le 5e., *Artémise*, reine de Carie, et fille de *Lycidamis*, qui suivit *Xercès* dans l'expédition contre les Grecs. Ces 5 tableaux sont du pinceau de *Paillère.*

*Quatrième Salle.*

Le plafond de la quatrième salle est de forme octogone, et représente

Digitized by Google

*Jupiter* debout dans un char d'argent, tiré par deux aigles, et porté sur un nuage. La femme qui est au-dessous du char, désigne la *Planette de Jupiter :* les quatre *Satellites*, sous la figure de quatre enfans ailés, voltigent autour. A côté du char, sont la *Piété* et la *Justice*; au-dessous de ces figures, est un enfant qui poursuit la *Violence* et la *Fraude* : la première tient un poignard à la main; l'autre foule au pied des balances, et brise des tables sur lesquelles étoient écrites les lois. Deux enfans prient devant un autel allumé, tandis qu'un autre, l'épée à la main, poursuit l'*Impiété*, sous la figure d'une femme, veut brûler un pélican, symbole de la *Piété*. Les sujets des quatre autres tableaux, peints dans le cintre du plafond, sont le 1^er^., *Solon* qui soutient l'équité des lois qu'il avoit données aux Athéniens contre leurs objections; le 2^e^., en face de la cheminée, *Trajan* qui reçoit des placets de toutes les nations du monde; le 3^e^., *Ptolémée Philadelphe* qui, en considération de la loi de *Moyse*, que le Grand-Prêtre lui avoit envoyée, donne la liberté à tous les esclaves juifs qui étoient dans ses états; le 4^e^., l'empereur *Sévère* qui, pendant une grande famine, fait distribuer du blé au peuple de Rome. Tous ces tableaux sont du pinceau de *Noël Coypel*.

Aux extrémités de la chapelle est la *salle de spectacle de l'opéra de la cour*, l'une des plus magnifiques de l'Europe : elle fut commencée en 1753; l'exécution en fut interrompue plusieurs fois; elle fut achevée en 1770, pour les fêtes du mariage de Louis XVI, alors dauphin. Nous avons vu cette salle éclairée en bougies; les glaces, les lustres, les belles peintures et la dorure qui avoient été prodiguées partout, produisoient un effet merveilleux. Chaque fois qu'on y jouoit un grand opéra la dépense étoit de 100,000 fr. Les loges étoient garnies en velours bleu avec des franges d'argent. Au fond de chaque loge il y avoit une glace avec un demi lustre éclairé par 6 bougies, et un lustre entre les franges en avant. Chaque loge a un plafond dont la peinture est des premiers maîtres de ce temps. Dans les fêtes extraordinaires, le théâtre étoit changé en une seconde salle. La salle de comédie de la ville de Versailles a été commencée sur la fin du règne de Louis XV, d'après les dessins de l'architecte *Gabriel*. Elle est située du côté de la chapelle du château : l'intérieur est peint dans le genre arabesque, par Deleure, sur les dessins de Robert et de Lagrenée.

*Le parc de Versailles* se distingue en grand et petit parc, lesquels réunis, forment un circuit de 9 myr. (20 l.). Le *grand parc* renferme plusieurs villages, tels que *Bailly*, *Bois-d'Arcy*, *Buc*, etc. Le *petit parc* comprend dans son enceinte, les jardins, les bosquets, les pièces d'eau, etc. Il est situé à l'ouest du château, et représente un pentagone irrégulier, il a environ 4673 mètres (2400 toises) dans sa plus grande longueur, et 3112 mètres (1600 t.) dans sa plus grande largeur. Les arbres en furent abattus en 1775, à cause de leur vétusté, et la même année la nouvelle plantation a été faite par *Lemoine* qui, en conservant les grandes et belles dispositions de le *Nostre*, a cru devoir supprimer plusieurs bosquets, y substituer des salles en quinconce, et en simplifier plusieurs autres. Ce jardin a plusieurs entrées; les principales sont par les arcades latérales du château. Il produit un coup-d'œil ravissant lorque les grandes eaux jouent. En se plaçant au milieu de la terrasse ou parterre d'eau, on découvre en face le bassin de Latone, l'allée ci-dev. royale ou tapis vert, le bassin d'Apollon et le canal. A droite, le parterre du Nord, la fontaine de la Pyramide, la cascade, l'allée d'Eau, la fontaine du Dragon et le bassin de Neptune. A gauche, le parterre des Fleurs, l'orangerie et la pièce des Suisses. Les ornemens des jardins consistent dans les bosquets, groupes, statues antiques, d'après l'antique et modernes, thermes, vases, bassins et fontaines, le tout de marbre, bronze, métal ou plomb bronzé ou doré. Les principaux bosquets sont le *Rocher* ou les *Bains d'Apollon*, la *Colonnade*, les *Dômes*, les *Trois Fontaines*, l'*Arc de Triomphe*, etc.

*Indication exacte des Groupes, Statues, Termes, Vases, Bassins, Fontaines et Bosquets du jardin.*

Perron de la grande Terrasse.

*Silène*, *Antinoüs*, *Apollon-Pythien* et *Bacchus*, statues fondues par *les Kellers*, sont adossés au bâtiment du milieu. Aux angles, *deux vases en marbre*, d'une grande beauté, par *Coyzevox* et *Tuby*, ornés de bas-reliefs, représentent chacun un fait emblématique des guerres de *Louis XIV*.

*Grande Terrasse ou parterre d'Eau.*

Les huit groupes de bronze, fondus par *les Kellers*, qui ornent ce parterre et entourent les deux grands bassins décorés de huit autres petits groupes de Nymphes et d'Amours, fondus par *Aubry* et *Roger*, représentent au midi *la Garonne*, *la Dordogne*, *la Seine* et *la Marne*; au nord, *le Rhône*, *la Saone*, *la Loire* et *une Nymphe* remplaçant le groupe d'une rivière appelée *Loirette*. Les deux bassins sont avec gerbes, montant à environ 10 mètres (30 pieds), avec des jets de même auteur.

*Angles de la Terrasse*; côté du nord.

*Fontaine de Diane*. Bassin avec gerbe de 8 mètr. (4 toises). Les deux Groupes fondus par *les Kellers* représentent, l'un, modelé par *Vanclève*, *un lion terrassant un loup*; l'autre, modelé par *Raon*, *un lion combattant contre un sanglier*.

Côté du midi.

*Fontaine du Point du Jour*. Bassin avec gerbe de même élévation que la fontaine de *Diane*. Les deux Groupes, modelés par *Houzeau*, et fondus par *les Kellers*, représentent *un tigre se battant contre un ours*, et *un limier terrassant un cerf*. Ces groupes jettent de l'eau qui retombe en nappes dans les bassins du bas.

*Parterre de Latone.*

Aux angles du premier perron qui descend au *parterre de Latone*, formant une demi-lune, sont *deux vases* d'un excellent dessin; celui qui est au nord est de *Drouilly*. Les *quatre*, placés sur le second perron formant terrasse, ont été faits à Rome, d'après l'antique, par *Grimaud* et autres étudians; et des *huit*, avec bas-reliefs, placés de droite et de gauche du *Bassin de Latone*, il y en a *six* de *Cornu*, d'après les vases antiques qui sont à Rome, à la vigne *Borghèse* et à celle de *Médicis*, représentant *des sacrifices et des fêtes à Diane et à Bacchus*. Les deux derniers sont de *Hardy* et de *Prou*; le premier a représenté *un jeune Mars sur un char tiré par des loups, et précédé des génies de la guerre*; l'autre, *ce même Mars assis sur des trophées et couronné par les Génies de la guerre*.

Digitized by Google

Au centre de la demi-lune du parterre *Bassin de Latone*, au milieu duquel on a placé sur plusieurs gradins de marbre rouge, le groupe en marbre blanc, *de Latone avec Apollon et Diane, ses enfans, qu'elle eut de Jupiter.* Au pourtour et sur les gradins, sont 74 grenouilles jetant de l'eau qui couvre tout le groupe. Ces grenouilles représentent *les paysans de Lybie métamorphosés par Jupiter, sur la plainte que lui en fit Latone, à qui ils avoient refusé des rafraîchissemens et autres secours.* Deux gerbes sortent en outre de ce bassin, et montent à 10 mètr. environ (5 toises).

Sur les côtés sont deux autres bassins dits *des Lézards*, faisant suite aux métamorphoses des paysans de Lybie, avec gerbes de 10 mètres environ (5 toises).

*Statues du pourtour de la terrasse de* Latone, *adossées aux charmilles, en descendant au Tapis-Vert.*

Côté du nord.

Le Soir, de *Desjardins.*
L'Air, de *Lehongre.*
Le Mélancolique, de *Laperdrix.*
Antinoüs (d'après l'antique), de *Lacroix.*
Tigrane, roi des Daces (d'après l'antique), de *Lespagnandel.*
Un Faune (d'après l'antique), de *Hurtrel.*
Bacchus (d'après l'antique), de *Granière.*
Faustine, sous la figure de Cérès (d'après l'antique), de *Renaudin.*
L'Empereur *Commode*, sous la figure d'*Hercule* (d'après l'antique), de *Costou.*
Uranie (d'après l'antique), de *Fremery.*
Ganimède et Jupiter, sous la forme d'un aigle (groupe), de *Laviron.*

Côté du midi.

L'Eau, de *Legros.*
Le Printemps, de *Magnier.*
Le Point du jour, de *Marsy.*
Le Poëme lyrique, de *Tuby.*
Le Feu, de *Dozier.*
(Ces statues ont été exécutées d'après les dessins de *Lebrun*).
Tiritade, roi des Parthes (d'après l'antique), d'*André.*
Vénus Callypiga (d'après l'antique), de *Clairion.*
Silène tenant Bacchus dans ses bras (d'après l'antique), de *Mazière.*
Antinoüs (d'après l'antique), de *Legros.*
Mercure, tenant une bourse d'une main, de l'autre un rouleau, comme inventeur des lettres, de l'éloquence, de la musique et de la géométrie (d'après l'antique), de *Melo.*
Uranie, muse de l'astronomie (d'après l'antique), de *Carlier.*
Apollon-Pythien (d'après l'antique), de *Mazeline.*

Aux deux bouts de la tablette circulaire de la terrasse sont placés : savoir, côté du nord, la *Nymphe à la coquille*, de *Coyzevox*; côté du midi, *un Mirmillon* ou *Gladiateur mourant*, de *Mosnier*, l'un et l'autre d'après l'antique.

En face de ces deux figures, dans l'allée qui sépare le parterre de Latone d'avec le Tapis-vert, et qui traverse le jardin, sont placés les *quatre superbes groupes* et *dix termes* suivans.

Côté du nord.

Cérès couronnée de fleurs champêtres (terme), de *Poultier.*
Diogène (terme), de *Lespagnandel.*
Un Faune couronné de pampres de vignes (terme), de *Houzeau.*
Une Bacchante tenant un tambour de basque (terme), de *Dedieu.*
Hercule ayant des pommes dans la main gauche (terme), de *Lecomte.*
Cinna-Poetus et Arria sa femme (groupe d'après l'antique), de *Lespingola.*
Persée délivrant Andromède dont il étoit épris (groupe), de *Pugot.*

Côté du midi.

Circé (terme), de *Magnière.*
Platon tenant la médaille de Socrate (terme), de *Rayol.*
Mercure tenant d'une main une bourse, et de l'autre un caducée (terme); de *Vanclève.*
Pandore (terme), de *Legros*, sur le dessin de *Mignard.*
Le fleuve Acheloüs, sous la figure d'un taureau (terme), de *Mazière.*
Castor et Pollux faisant un sacrifice à la Terre, placée dans un coin du groupe, et tenant un œuf dans la main (groupe d'après l'antique), de *Coyzevox.*
Milon Crotoniate dévoré par un lion au moment où sa main fut serrée dans un tronc de chêne, qu'il vouloit fendre (groupe), de *Pugot.*

*Allée du Tapis-vert.*

Côté du nord.

Vase, d'*Herpin.*
La fourberie tenant un masque et ayant un renard à ses pieds, de *Lecomte*, d'après le dessin de *Mignard.*
La Terre, de *Masson.*
Vase, de *Barois.*
Vase, de *Drouilly.*
L'empereur *Commode* sous la figure d'*Hercule*, de *Jouvenet.*
Vénus de Médicis (d'après l'antique), de *Fremery.*
Vase, de *Legeret.*
Vase, d'*Arcis.*
Cyparisse caressant un cerf, de *Flamen.*
Arthémise, de *Lefèvre* et *Desjardins.*
Vase, de *Hardy.*

Côté du midi.

Vase, de *Poultier.*
La Fidélité tenant un cœur à sa main, et ayant un chien à ses pieds, de *Lefèvre.*
Vénus sortant du bain, de *Legros.*
Vase, de *Rayol.*
Vase, de *Melo.*
Un Faune chasseur, de *Flamen.*
Didon, de *Poultier.*
Vase, de *Slodtz.*
Vase, de *Joli.*
Une Amazone (d'après l'antique), de *Burnet.*
Achille reconnu par Ulisse, de *Vigier.*
Vase, de *Hardy.*

*Bassin d'Apollon.*

Ce bassin a été réparé en l'an 9 (1800), et forme un quarré long dont les faces sont arrondies. Il porte environ, sur un sens, 117 mètres (58 t.), et sur l'autre, 87 mèt. (43 t.); au milieu est *Apollon placé sur son char tiré par quatre coursiers, et environné de tritons, de baleines et de dauphins.* Ce groupe et ses accompagnemens sont de métal, et ontété xécutés par *Baptiste Tuby*, surles dessins de *Lebrun.* L'un des chevaux a été refondu, et les autres restaurés en 1737 et 1738, par *Lemoine.*

La grosse gerbe s'élève à 10 mèt. ½ (5 toises), et les deux petites, à 5 mètres ¼ (3 toises).

*Demi-lune du bassin d'Apollon.*

Côté du nord.

Aristée qui lie Prothée (groupe), de *Slodtz* père.
Syrinx (terme), de *Mazière.*

Jupiter

Digitized by Google

Jupiter (terme), de *Clatrion*.
Junon (terme), du même.
Vertumne (terme), de *Lehongre*.
Saturne (antique).

Côté du midi.

Ino et Mélicerte (groupe), de *Graniere*.
Le dieu Pan (terme), de *Mazière*.
Le Printemps (terme), d'*Arcis* et de *Mazière*.
Bacchus (terme), de *Raon*.
Pomone (terme), de *Lehongre*.
Bacchus (antique).

Entre ce bassin et le canal, il y avoit 12 statues, dont 11 antiques et une moderne (Orphée, par *Franqueville*), 6 de chaque côté. Sept ont été enlevées et décorent maintenant le péristyle des Tuileries. Il ne reste plus du côté du nord, qu'*Orphée jouant du violon et ayant entre ses jambes le chien Cerbère*; *Apollon* et *l'Abondance*; du côté du midi, *la Victoire* et *Julia*.

*Le grand Canal.*

Ce canal est en état de réparation depuis 1787; il a 60 mètres environ (31 toises) de large, sur 1304 mètr. (779 toises) de long, et est traversé vers le milieu par un autre, ayant 984 mètres environ (506 toises) de long, dont les deux bras conduisent au *grand Trianon* et à l'*ancienne Ménagerie*.

PARTERRE DU NORD.

*Groupes, Statues, Vases, Bassins, Pièces d'eau, Bosquets, Salles vertes, qui se trouvent sur cette ligne, depuis la grande terrasse jusqu'au bas du jardin.*

De la grande terrasse ou parterre d'eau, on descend dans le *parterre du Nord*, par un grand escalier en marbre blanc. A droite et à gauche, sur une tablette couvrant le mur qui soutient la terrasse, sont 14 vases de bronze, très-beaux et richement ornés, principalement ceux qui ont de petits amours sur les anses; ils ont été fondus par *Duval*, sur les dessins de *Ballin*. Le long de cette tablette, sur la terrasse, on remarque 3 grands vases, dont 2 en marbre d'Égypte: le 1^er^, près le château, est de *Matière*; le 2^e^. est de *Rousseau*, et le 3^e^. en marbre blanc.

Aux angles de l'escalier, on voit deux statues en marbre, représentant l'une et l'autre, *Milicus affranchi de Scevinus*, *siguisant un couteau servant aux sacrifices* (d'après l'antique), par *Foggini*.

A l'entrée de ce parterre il y a 4 vases de marbre blanc, rangés symmétriquement.

Les deux premiers, ornés de pampres de vignes, sont de *Bertin*.

Les deux suivans, ornés de branches de chêne, de *Cornu*.

A l'extrémité de l'allée du milieu, est la *fontaine de la Pyramide*, de *Girardon*, composée de 4 bassins étagés les uns sur les autres; le plus bas a de diamètre quatre mètres (2 toises), et est porté par des griffes de lion, posées sur des massifs de marbre. Les 4 Tritons qui l'environnent, semblent courir les uns après les autres.

On trouve auprès, 2 vases de marbre blanc, faits à Rome par les élèves, ornés de bas-reliefs très-estimés. L'un représente *un mariage antique*, *où la mariée assise et voilée semble être en pleurs; une de ses femmes lui essuie les pieds, tandis que ses compagnes lui préparent ses vêtemens*; l'autre a pour sujet *une fête à Bacchus; on y voit le vieux Silène ivre, soutenu par des Bacchantes, et quelques-unes d'elles préparant un bouc et un sanglier pour le sacrifice.*

Des deux côtés du bassin de la Pyramide, sont dans le parterre deux autres petits bassins, par *Taby* et *Lehongre*, au milieu desquels sont des Tritons et des Syrènes, formant groupe autour d'une gerbe d'eau qui s'élève à 4 mètres ¼ (2 t. 1 p.).

Au pourtour de ce parterre, le long des palissades de la charmille sont placés 10 statues et 5 termes, et sur la tablette de marbre qui descend de la fontaine de Diane, 12 petits vases unis de marbre blanc.

*Pourtour du parterre, en commençant par la statue près la fontaine de Diane.*

Le Midi, de *G. Marsy*.
La Nuit, de *Raon*.
Le Poëme pastoral, de *Graniere*.
Appollonius (terme), de *Melo*.
Isocrate (terme), de *Graniere*.
Théophraste (terme), de *Hustrel*.
Lysias (terme), de *Dedieu*.
Ulysse (terme), de *Manière*.
L'Automne, de *Renaudin*.
L'Été, de *Hutinot*.
L'Hiver, de *Girardon*.
Le Poëme satyrique, de *Buister*.
Le Flegmatique, de *Lespagnandel*.
Le Poëme héroïque, de *Drouilly*.

*Allée d'eau.*

Au-dessous de la pyramide, à l'entrée de l'*allée d'eau*, on trouve un bassin carré qui reçoit la décharge de cette fontaine. La principale face est ornée d'un bas-relief, de *Girardon*, représentant *des nymphes au bain*. Les deux autres faces sont aussi ornées de bas-reliefs, de *Lehongre* et de *Legros*, représentant *des fleuves*, des *nymphes* et des *enfans*.

Aux deux angles de cette allée, sont placées les statues *le Sanguin*, de *Houzeau*, et *le Colérique* de *Jouvenet*; la première, couronnée de raisins et jouant de la flûte, a pour symbole *un bouc broutant du raisin*; et l'autre, *un lion*.

Sur chacune des bandes de gazon qui partage l'allée d'eau, il y a sept groupes de trois enfans chacun, posés sur les socles de marbre blanc au milieu d'un bassin pareil, et soutenant un autre petit bassin de marbre du Languedoc, du milieu duquel s'élève un bouillon d'eau qui tombe ensuite dans le bassin de dessous en une petite nappe d'eau très-agréable pour le coup-d'œil.

Les deux premiers, vis-à-vis l'un de l'autre, sont de jeunes Tritons, par *Legros*.

Les 3^e^. et 4^e^., *trois enfans*, par le même.

Les 5^e^. et 6^e^., *une jeune fille au milieu de deux amours*, par *Lehongre*.

Les 7^e^. et 8^e^., *trois enfans*, par *Lérambert*.

Les 9^e^. et 10^e^., *trois enfans*, dont un tient un sifflet à sept tuyaux; un autre, un flageolet, par *Lérambert*.

Les 11^e^. et 12^e^., *trois jeunes Satyres*, par *Legros*.

Les 13^e^. et 14^e^., *trois termes*, par *Lérambert*.

Outre ces 14 groupes, il y en a encore 4 de chaque côté de la demi-lune faisant face au bassin de Neptune.

Les deux premiers représentent *une jeune fille et deux jeunes garçons jouant avec des poissons*, par *Mazeline*.

Les 3^e^. et 4^e^., *des enfans revenant de la chasse*, par le même.

Les 5^e^. et 6^e^., *des enfans semblant admirer l'eau qui tombe sur leur tête*, par *Buiret*.

Les 7^e^. et 8^e^., *trois jeunes filles jouant avec un perdreau*, par le même.

Au centre de la demi-lune, se



Digitized by Google

trouve le bassin dit du *Dragon*; le milieu étoit occupé par le *serpent Python*, espèce de dragon jetant de l'eau par divers endroits; il étoit entouré de quatre dauphins et d'autant de cygnes portant de petits Amours. Il ne reste plus qu'un simple jet qui s'élève à 26 mètres ( 13 t. ½ ).

*Pièce d'eau de Neptune.*

Ce bassin, d'une magnificence étonnante par le jeu de ses eaux, est bordé par une tablette décorée de 22 grands vases de métal enrichis de différens ornemens, du milieu desquels s'élève un jet qui tombe dans un chêneau d'où sort un autre jet entre chacun desdits vases; ce qui forme, le long de cette tablette supérieure, un nombre de 63 jets d'eau.

Sur la tablette inférieure, sont trois vastes plateaux sur lesquels sont posés trois groupes de métal bronzé. Sur le plateau du milieu, on voit *Neptune et Amphytrite assis dans une grande conque marine.* Ce dieu, armé de son trident, est couronné de la peau d'un monstre marin, de la gueule duquel sort une nappe d'eau servant de fond aux figures; à sa droite est un Triton monté sur un cheval marin. Amphytrite après d'elle une Naïade lui présentant des richesses de la mer, un Triton et une vache marine. Le cheval et la vache jettent des lances d'eau. Ce groupe est de *Adam* aîné.

Sur le plateau à droite : *Prothée gardant les troupeaux de Neptune.* Il est assis sur une coquille déchirée, et tient un monstre marin, de la gueule duquel sort une nappe d'eau. Ce groupe est de *Bouchardon.*

Sur le plateau à gauche : l'*Océan couché et appuyé sur un monstre marin vomissant une nappe d'eau.* Ce groupe, de *Lemoine* fils, est en outre orné, sur son plateau, de deux poissons, d'une forêt de roseaux, et d'une urne du milieu de laquelle sort une lance d'eau.

Aux deux extrémités de cette tablette circulaire, sur des piédestaux, sont encore placés *deux dragons marins montés par un Amour.*

Ces deux groupes, formant jets, sont de *Girardon.*

Dans l'allée circulaire, au-delà de cette pièce d'eau, on voit trois statues. Celle du côté de la grille de Trianon est l'*impératrice Faustine, femme de Marc-Aurèle* ( d'après l'antique ), par *Fremery.*

Au centre : *la Renommée écrivant la vie de Louis XIV, et ayant à ses pieds l'Envie*, déchirant un cœur qu'elle tient de la main droite. Ce groupe, fait à Rome sur les dessins de *Lebrun*, par *Dominico Guidi*, est orné des médaillons d'*Alexandre*, de *César*, de *Trajan* et autres.

Celle du côté de la grille du Dragon, est *Bérénice tenant de la main gauche un rouleau* ( d'après l'antique ), par *Lespingola.*

*Bosquets, Salles vertes, Statues et Bassins ornant le jardin dans la partie du nord.*

Le bosquet de l'*Arc de Triomphe* est dans le premier massif de charmilles, séparé par l'*allée d'eau.* On y voit *la France assise dans un char* posé sur des degrés en marbre blanc, *environnée d'attributs et de trophées d'armes, et au milieu de deux figures, dont l'une*, représentant l'Espagne, *est appuyée sur un lion; et l'autre*, représentant l'Empire, *est assise sur un aigle.* Sur le dernier degré est *un dragon à trois têtes.* Ce groupe, en bronze doré, est de *Tuby*, *Coyzevox* et *Prou.* Ce bosquet est en état de réparation depuis 1787.

Le bosquet des *trois fontaines* est au centre du second massif de charmilles, tenant à l'*allée d'eau.* Quoique le moins orné, il est un de ceux qui doivent le plus à l'art, par la beauté de ses eaux. La grosse gerbe s'élève à 6 mètres ( 3 toises ), et les lances du bassin octogone à 24 mètr. ( 12 toises ). Moins dégradé que le bosquet précédent, il a cependant besoin de grandes réparations.

Le *rocher* ou *les bains d'Apollon.* Ce bosquet, construit sur les dessins de *Robert*, renferme un rocher dans lequel on a pratiqué une grotte dont l'entrée, représentant le palais de *Téthis*, est décorée du superbe groupe d'*Apollon chez cette déesse.* Il est assis au milieu de *six nymphes* qui s'empressent toutes à le servir. Les trois placées sur le devant, dont deux à ses pieds, disposées à les lui laver et essuyer, et la troisième tenant d'une main un vase et de l'autre un bassin, ainsi qu'Apollon, sont de la main de *Girardon.* Les trois nymphes qui sont derrière, sont de *Regnaudin.*

Le groupe représentant *deux coursiers d'Apollon abreuvés par des Tritons*, est de *Guerin*; *et celui composé de deux Tritons tenant également deux coursiers dont l'un mord la croupe à l'autre qui se cabre*, est de *Marsy.*

Les nappes d'eau qui coulent en torrens de divers endroits du rocher, et qui entourent chacun de ces groupes, y sont si artistement amenées, qu'elles produisent à l'œil étonné un effet difficile à peindre. L'intérieur du bosquet, ainsi que la surface du rocher, sont en outre décorés d'une plantation d'arbres, presque tous étrangers et d'une variation très-agréable.

*Quinconce de Marroniers* ou *Salle verte.*

Ce quinconce est décoré de *huit termes* (d'après l'antique), de différens sculpteurs, sur le dessin de *le Poussin*, et d'*un vase* placé dans un renfoncement de la charmille.

Flore, un Satyre, un Faune, Pomone, Cérès, l'Hiver, de *Théodon*; la Santé, la Terre.

*Ancien Théâtre d'eau* ou *Rond vert.*

Cette salle, d'une forme circulaire, est décorée de quatre statues ( d'après l'antique ), de différens sculpteurs; savoir : *une Diane*, un *Bacchus* et *deux Faunes.* Au milieu est un vaste bassin de gazon qui est le rendez-vous de toutes les gardes d'enfans de Versailles.

Dans le pourtour des allées qui traversent cette salle, on trouve un groupe de deux figures : *le satyre Marsyas, montrant à Olympe à jouer de la syringe, sifflet à sept tuyaux*; et un bassin avec *groupe d'enfans en métal doré*, du milieu duquel sort une gerbe qui s'élève à environ 24 mètres ( 12 toises ).

*Salle de l'Etoile.*

Dans la première des cinq allées qui conduisent à cette salle, on trouve le groupe de *Ganimède et Jupiter*, *sous la forme d'un aigle* ( d'après l'antique ), par *Joly.* Du milieu de cette salle, on apperçoit deux statues antiques placées au bout de ces allées, et quelques piédestaux prêts à en recevoir d'autres; l'une est *la Muse Uranie*; l'autre, une *Bacchante tenant en main une grappe de raisin.*

*Salle du bassin de l'Obélisque*, ou *les Cent Tuyaux.*

Il est construit au milieu d'une vaste salle carrée, et présente quatre façades formant des gradins couverts en plomb; au milieu est *un massif de Roseaux*, composé de cent tuyaux jetant de l'eau, et formant une gerbe qui s'élève en obélisque à 24 m. ½

Digitized by Google

(13 t.), et retombe en cascade des quatre gradins dans le fossé qui renferme ce bassin.

*Salle du bassin de l'Encelade*, par *Marcy*.

Au milieu de cette dernière salle se trouve un bassin octogone, où est représenté *le géant Encelade écrasé sous les débris des Monts Ossa et Olympe, que lui et ses camarades avoient entassés pour escalader le Ciel.*

Le jet d'eau qui sort de sa bouche s'élève à 22 mètres (11 toises). et est un des plus gros de tous ceux qui sont dans le jardin.

*Bassins de Cérès et de Flore.*

Dans l'allée qui sépare toutes ces salles d'avec *le quinconce de Marroniers* et le *bosquet des Dômes*, on voit deux petits bassins en marbre blanc. Au milieu de celui octogone (de *Renaudin*), est *la Déesse Cérès* ou *l'Été, assise sur des gerbes et tenant en main une faucille.* La gerbe du milieu s'élève à 6 mètres (3 toises).

Le second (de *Tuby*), est de forme ronde : au milieu est la *Déesse Flore* ou le *Printems, à demi-couchée et entourée d'enfans tenant des guirlandes de fleurs.* La gerbe, composée de plusieurs jets d'eau, s'élève à 6 mètr. (3 t.).

*Bosquet des Dômes.*

Ce bosquet renferme *deux pavillons en marbre blanc*, couverts de chacun un dôme enrichi de plusieurs ornemens de métal, et terminés par deux groupes d'enfans posés sur des trophées. Les encoignures des pans sont remplies de trophées de bronze doré, et les façades sont ornées de huit colonnes d'ordre ionique, dont quatre de marbre de Givet, et quatre de marbre rance.

Au milieu est *un bassin octogone*, qu'une balustrade en marbre blanc environne, ainsi qu'une terrasse également entourée d'une seconde balustrade. Sur la première de ces balustrades règne une goulette ou petit canal interrompu par de petits bassins en coquille, d'où sortent des bouillons d'eau formant nappe; sur le socle et les pilastres de l'autre, il y a 44 *bas-reliefs* très-estimés, faits par *Girardon*, *Guérin* et *Mazeline*, qui *représentent*, sur des boucliers de formes diverses, *les armes des différentes nations de l'Europe.*

La grosse gerbe de ce bassin s'élève à 24 mètres (12 toises).

Les huit figures qui décorent ce bosquet, sont :

*Le Point du Jour*, ayant un flambeau et un hibou à ses pieds, par *Legros*;

*Ino*, tenant un aviron, par *Rayol*;

Le berger *Acis* jouant de la flûte, par *B. Tuby*;

La déesse *Flore*, par *Magnier*;

*Une nymphe de Diane* caressant une levrette, par *Flamen*;

La nymphe *Galatée*, éprise du berger *Acis*, par *B. Tuby*;

La déesse *Amphytrite* ayant une écrevisse sur la main, par *F.* et *M. Anguier*;

*Arion* qui invoque les Dieux en jouant de sa lyre, par *Raon.*

Parterre du Midi *dit* des Fleurs.

*Groupes, statues, vases, bassins, pièces d'eau, bosquets, etc., qui se trouvent sur cette ligne, depuis la grande terrasse jusqu'au bas du jardin.*

On descend dans ce parterre par un escalier de marbre blanc dont les angles sont ornés de *deux Sphinx* en marbre, *montés chacun par un enfant de bronze.* Sur la tablette des quatre autres perrons, sont *vingt vases*; huit en marbre, et douze en bronze, par *Duval.* Parmi ceux en marbre, six de *Bertin* sont ayec bas-reliefs; on remarque particulièrement les deux qui représentent, l'un, *Numa Pompilius, instituant les Vestales à qui il confie la garde du feu sacré*; l'autre, *une fête à Bacchus.* Les deux derniers, sculptés d'une manière simple et belle, sont de *Tuby* et *Hulot.*

Sur l'angle de la balustrade qui règne le long de ce parterre, et qui conduit à l'un des escaliers de l'orangerie, est une *Cléopâtre* couchée (d'après l'antique), de *Vanclève.*

*L'Orangerie.*

Du parterre du *Midi*, on descend dans celui de l'*Orangerie* par deux escaliers à balustrades, chacun de cent marches, divisées en deux paliers. Les entrées principales, faisant face à la pièce d'eau des Suisses, sont ornées de trumeaux décorés de deux colonnes d'ordre toscan, qui portent un groupe de figures. Les deux du côté de la ville représentent l'*Aurore* et *Céphale*, *Vertumne* et *Pomone*; les deux du côté du jardin sont *Vénus* et *Adonis*, *Zéphir* et *Flore.* L'espace qui est entre ces portes et les rampes des 2 escaliers, est fermé par des grilles en fer, coupées par des piliers de pierres, surmontés de paniers remplis de fleurs, de *Pinot.*

Ce parterre consiste en six compartimens de gazon, au milieu desquels se trouve un bassin d'où sort une gerbe qui s'élève à 13 mètr. (6 t. ½) environ. Les deux vases ornés de pampres de vigne, qui font face à la pièce d'eau, sont de *Buirette* et de *Raon.*

La serre qui renferme les orangers a été construite en 1685 et 86, sur les dessins de *J. Mansard*; elle forme un fer-à-cheval; son intérieur est d'une mâle simplicité. La galerie du milieu, éclairée par douze fenêtres cintrées, a 150 mètres (78 t.) de long, et 12 mèt. (6 toises) de large; les deux galeries basses où on communique de celle-ci par deux espèces de tourelles, ont chacune 115 m. (59 toises) de long. Au milieu de la grande galerie, on voit une statue de 3 mètres et ½ (1 toise 4 pieds), représentant *Mars* sous la figure d'un Romain, par *Desjardins.*

La pièce d'eau *dite* des Suisses, qui se trouve vis-à-vis de l'orangerie, augmente la beauté du coup-d'œil, par l'étendue de son bassin, qui a environ 670 mètres (341 t.) de long sur 228 m. (117 t.) de large, et par la gaîté du glacis et des avenues qui l'environnent. A son extrémité est placée une statue équestre de *Bernin*, qui devoit représenter *Louis XIV*; comme elle avoit été manquée dans une de ses parties, l'artiste en a fait un *Marcus-Curius qui se dévoue à la mort pour sa patrie.*

Aperçu de la route de la ci-dev. Bretagne, rien n'est plus noble que le soubassement formé au château par l'orangerie, et par les deux escaliers qui l'accompagnent.

La collection nombreuse d'orangers, bigaradiers, citroniers, cédrats et limons qui s'y trouvent, n'est pas moins magnifique, et attire l'admiration même des habitans des contrées méridionales de l'Europe. Il se vend chaque année une grande quantité de fleurs d'oranges qui fournit à la distillation et aux préparations des confiseurs de Paris une récolte précieuse. Les *Lemoine* ont été les jardiniers de l'orangerie depuis plus d'un siècle.

Le plus vieux des deux orangers qu'on y remarque, étoit déjà un



Digitized by Google

arbre de près de 100 ans, lorsqu'il fit partie de la confiscation des biens du connétable de *Bourbon*, en 1530; ce bel arbre n'a encore rien perdu de sa vigueur.

La construction de la serre sous la terrasse, en la mettant à l'abri des plus fortes gelées, l'expose à des suintemens, lorsque les enduits de ciment qui recouvrent la voûte viennent à s'altérer. On a vu avec plaisir une réparation considérable y être faite en l'an 10 (1801), dans la plus belle saison qu'on eût pu desirer.

*Bosquet du jardin* dit *Anglais.*

Ce bosquet se trouve à la sortie de l'orangerie, à l'angle de l'allée du mail. Son intérieur, quoique simple, est très-pittoresque par la distribution et la plantation de ses allées ouvertes et ombragées; les arbres qui le décorent sont presque tous étrangers; on y admire sur-tout la *Salle des Tulipiers*, placée au milieu, qui enfait le plus bel ornement. Ce bosquet est décoré de *quatre vases de métal.*

*Bosquet de la Cascade*, dit *salle de Bal.*

Ce bosquet a été appelé *Salle de Bal*, parce qu'il a servi quelquefois aux divertissemens de la danse; mais nous croyons devoir l'annoncer sous sa véritable dénomination, puisque rien de son intérieur ne retrace l'usage qu'on en a fait. Il a été construit par *le Nostre*, à son retour d'Italie. Sa forme est circulaire; la cascade, composée de plusieurs bassins en gradins les uns sur les autres, est décorée de coquillages et de cailloux de formes et de couleurs différentes, et est enrichie de vases et Torchères, en métal bronzé, ornés de têtes de Bacchantes, de mufles de Lion, de festons et autres ornemens, de *Houzeau*, *Masson* et de *Lehongre*; le reste de ce bosquet forme un amphithéâtre de gazon, qui donne la facilité de jouir de toute la beauté des eaux.

Les frères *Boischard*, sculpteurs, sous l'inspection de M. *Leroy*, architecte, ont conservé cette merveilleuse cascade dans tout l'éclat de sa construction.

*Quinconce des Marroniers*, ou *Salle verte.*

Ce quinconce fait pendant avec celui du nord; il est pareillement décoré de huit Termes (d'après l'antique), de différens sculpteurs, sur les dessins de *le Poussin*, et d'un vase placé dans un des renfoncemens de la charmille: Vertumne, Flore, Hercule, Pomone, Pallas, Priape, Morphée, un jeune Hercule.

*Isle d'Amour.*

Cette Ile est divisée par deux pièces d'eau, dont la plus grande a 248 m. ½ (127 t.) de large; au milieu sont plusieurs gerbes dont la plus haute s'élève à 15 mètres ½ (8 toises). Le pourtour est décoré de deux statues (d'après l'antique); l'une est Flore, par *Raon*; l'autre, Hercule, par *Cornu*; de deux vases ornés de branches de houx et de soleil, par *Lefèvre* et *Legeret*; et de plusieurs piédestaux disposés à recevoir de nouvelles figures.

*Salle des Marroniers.*

Cette salle, ombragée dans son milieu par une allée de marroniers, est décorée de deux statues et de huit bustes antiques de marbre blanc.

*Statues.*

Antinoüs, Méléagre.

*Bustes.*

Hercule, Déjanire, Numa, César, L. Vérus, Marc-Aurèle, Cléopâtre, Alexandre.

Aux enfoncemens qui sont aux deux entrées, on voit deux bassins ronds de marbre blanc, du milieu desquels il s'en élève un autre.

Dans l'allée qui sépare cette salle et le *Quinconce de Marroniers* de l'*Isle d'Amour*, on trouve deux bassins, faisant pendant à ceux qui sont dans une pareille allée, du côté du nord.

Celui de forme octogone, par *Marsy*, représente Bacchus ou l'Automne au milieu de quatre petits Satyres; la gerbe est de 6 mètr. (3 toises).

Celui de forme ronde, par *Girardon*, représente Saturne, ou l'Hiver, tenant une espèce de sac d'où il tire une pierre, et entouré de petits enfans; la gerbe est de 5 m. (2 t. ½)

*Bosquet de la Colonnade.*

Ce bosquet, faisant face à celui des *Dômes*, renferme un péristyle en marbre, de forme circulaire, de 32 mètres (16 t.) de diamètre, formé par trente-deux colonnes de 54 cent. (17 p.) de diamètre, sur 5 m. (2 t. ½) de haut, dont huit de marbre brèche-violette, douze de marbre du Languedoc, et douze de marbre bleu-turquin, toutes avec des chapiteaux en marbre blanc. Chacune de ces colonnes répond à un pilastre de marbre du Languedoc, qui est derrière, et font l'une et l'autre des arcades en plein ceintre dont les clefs représentent, soit des nymphes, soit des nayades, soit des sylvains. L'ensemble de ce beau péristyle est couronné par une corniche surmontée d'un socle sur lequel sont posés des vases en marbre blanc. Sur les timpans triangulaires on voit des bas-reliefs par *Mazière*, *Granier*, *Coyzevox*, *Lehongre* et *Lecomte*, où sont figurés les Jeux et les Amours.

Toute cette architecture, de J.-H. *Mansard*, et exécutée par *Lapierre*, est posée dans une rigole en pierres de liais, recevant l'eau qui retombe en nappes de 28 bassins de marbre blanc, posés sur des pieds ornés chacun de trois consoles, et du milieu desquels des lances d'eau s'élèvent à la hauteur de 5 m. (2 t. ½).

De l'espèce de petite terrasse qui règne au pourtour de la colonnade, on descend par cinq marches en marbre blanc dans l'arène qui en forme le centre, où est placé le superbe groupe de *Girardon*, représentant l'Enlèvement de Proserpine; le piédestal de forme ronde est orné d'un bas-relief fait pour attirer les regards des curieux: l'artiste y a figuré tout l'historique de son sujet.

L'ordre d'exécution dans le jeu des eaux est établi ainsi qu'il suit:

Le bosquet des bains d'Apollon;
Le bassin de Latone;
Le bosquet de la Cascade *ou* salle de Bal;
Le bosquet de la Colonnade;
Le bosquet des Dômes;
Le bassin du géant Encelade;
Le bassin de l'Obélisque, *ou* les Cent-Tuyaux;
Le bosquet des Trois-Fontaines.

Les autres bassins et fontaines jouent ordinairement toute la journée.

GRAND TRIANON.

Ce palais est situé à l'extrémité d'un des bras du canal, et fait face aux débris des bâtimens de l'ancienne ménagerie. Sa construction orientale est aussi galante que magnifique; il a 121 mètres (62 toises) de surface extérieure, et n'est composé que d'un rez-de-chaussée divisé en deux pavillons, réunis par un péristyle soutenu de vingt-deux colonnes d'ordre ionique; huit de ces colonnes

Digitized by Google

sont de marbre vert de Campan, et les quatorze autres sont de marbre rouge du Languedoc, ainsi que les pilastres placés entre les croisées. Sur la comble à la romaine de cet élégant bâtiment, règne une balustrade ornée de vases et de groupes de petits Amours, de l'ouvrage des *Barrois*, *Cereston*, *Coustou*, *Dedieu*, *Legros* et *Lapierre*.

Les jardins, qui sont très-beaux, sont, dans l'origine, de la composition de *le Nostre*; les bois furent coupés à blanc, en 1777, et les allées, bosquets et quinconces furent replantés la même année, avec plusieurs changemens de décorations, sur les dessins de M. *Leroy*. Les bosquets, salles de verdure, et bassins avec jets d'eau, ornés d'antiques, bustes et vases, y sont si multipliés qu'ils en forment un séjour enchanteur.

On y remarquoit entre autres le groupe de Laocoon et ses enfans, superbe copie de l'antique, par *Tuby*; et deux vases, de *Girardon*, dont les bas-reliefs représentent sur l'un, le triomphe de Vénus, sur l'autre le triomphe de Galathée.

PETIT TRIANON.

Ce petit palais, attenant au grand Trianon, consiste en un pavillon à la romaine, sur quatre faces d'environ 22 mèt. (11 t. ¾), composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, et d'un ordre corinthien, surmonté d'une balustrade; les pilastres et les colonnes sont cannelés d'après les dessins de *Gabriel*, et la sculpture est de *Guibert*.

Les jardins sont distingués par jardins français et anglais.

On trouve dans le jardin anglais, planté en 1776, un temple à l'Amour, d'ordre corinthien; un belvédère de forme octogone et percé de quatre grandes portes vitrées; une colline groupée d'arbres dans toute sa pente, formant le limaçon; un rocher artificiel, des cavités duquel sortoient à gros bouillons des eaux tombant dans un lac; un léger pont servant à franchir les inégalités de ce rocher; plusieurs ponts très-variés sur le cours du ruisseau; et à l'autre extrémité, un petit hameau bâti sur les dessins de *Mique*, autour d'un lac dominé par la tour de *Malborough*. Chaque maison du hameau est accompagnée de son petit jardin. La ferme annoncée par une belle entrée, et se liant dans le lointain avec la porte St.-Antoine, peinte en architecture antique.

On remarque dans le jardin français, planté vers 1750, un salon de musique, des berceaux et des péristyles en treillage, dans lesquels des orangera entremêlés avec des tilleuls en boule formoient un coup-d'œil ravissant, et une très-jolie salle de spectacle.

Dans le même enclos du petit Trianon se trouve une partie de pépinières nationales, renfermant les arbres qui ont besoin de serre tiède et les semis. Il a été établi en l'an 10 (1801), par les soins de MM. *Péradon* et *Lahaye*, une école complète des arbres rangés comme dans le jardin botanique, suivant la méthode de *Jussieu*, et où ils peuvent servir à faciliter l'étude de ceux qui ont déja vieilli dans les bocages pittoresques de Trianon.

La ménagerie du Roi étoit dans le parc de Versailles. C'étoit un petit château royal, et à l'opposition de celui de Trianon. Ce château étoit de forme octogone; il contenoit deux appartemens de cinq pièces chacun, et un salon au milieu où l'on voyoit de belles peintures représentant divers animaux, et des sujets tirés de la Fable. Dans les sept cours qui régnoient autour du bâtiment, on voyoit quantité d'animaux étrangers de toutes espèces, renfermés dans de grandes serres et volières. Depuis la révolution tous les animaux ont été réunis à la ménagerie du Jardin des Plantes à Paris; le château de la ménagerie a été démoli, la ferme dépendante, les bois et les terres ont été donnés par une loi, immédiatement après la nomination du premier Consul Bonaparte, à l'abbé Sieyes, ex-chanoine de Fréjus, ex-législateur de l'Assemblée constituante, ex-ambassadeur en Prusse, ex-membre du Directoire exécutif, aujourd'hui membre du Sénat conservateur, et de l'Institut national.

Il y a à Versailles une superbe manufacture d'armes, située dans le local appelé autrefois le *Grand-Commun*; elle doit son origine à la loi du 5 fructidor an 1er (23 août 1793), qui ordonna l'établissement d'ateliers pour la réparation et la fabrication des armes de guerre; il fut formé dans cette ville un de ces ateliers qui, par les encouragemens du Gouvernement, est devenu une manufacture des plus intéressantes. On y fabrique toutes sortes d'armes portatives, telles que fusils de chasse, simples, doubles et brisés; espingoles, carabines et pistolets de combat, à rayure de toute espèce et à double détente; pistolets de poche, doubles et simples, à double secret et à détente cachée. Ces armes sont unies ou enrichies suivant les demandes; la ciselure, la sculpture, le damasquinage et la gravure s'y exécutent avec autant de goût que d'élégance. Les talens rares et distingués de l'artiste qui la dirige, M. *Boutet*, qui y a réuni les premiers artistes, ont rendu cette manufacture la plus renommée de l'Europe. Le banc d'épreuves est séparé, et se trouve le long de la grande pièce d'eau dite *des Suisses*. Il y a aussi à Versailles une manufacture de filature de coton, qui occupe plus de deux cents ouvriers. L'hospice civil connu ci-devant sous le nom *d'Infirmerie royale*, doit son établissement à Louis XIII. Louis XIV, en 1707, fit acquérir les terrains et bâtimens loués pendant le règne de son prédécesseur. Louis XV, en 1720, érigea cette maison en hôpital royal; les bâtimens neufs actuels ont été commencés en 1782, sous le règne de Louis XVI. Ces bâtimens, d'une architecture admirée par les connoisseurs, réunissent les dispositions les plus avantageuses pour un établissement de cette nature; il contient 160 lits pour les hommes et 40 pour les femmes mariées, indépendamment des enfans orphelins des deux sexes, et des enfans trouvés. Cette maison est sous la direction d'une supérieure et de quinze Sœurs de la Charité. Le bureau de bienfaisance est aussi administré par des Sœurs de la Charité. La bibliothèque publique, très-riche et très-précieuse, contient 40,000 volumes; elle occupe le superbe local de l'ancien dépôt des affaires étrangères. Le lycée a un cabinet de physique et un jardin de botanique. L'école du modèle vivant est au Palais national, ci-devant château, galerie de l'opéra. Cette ville a encore une école gratuite de musique, un gymnase littéraire et des arts, un athénée des sciences et des arts, une école pour le génie, l'artillerie, les ponts et chaussées et la marine; une école des sourds-muets, une société d'agriculture, une école d'équitation et de musique militaire. On respire à Versailles un

Digitized by Google

air pur et vif : malheureusement cette ville n'a point d'eaux ; il a fallu y amener celles de la Seine, par le moyen de la célèbre machine inventée par le chevalier *de Ville*. L'eau élevée par cette machine, est reçue dans un aqueduc, qui la porte dans les réservoirs construits dans le parc de Marly, et de-là, elle se divise pour le service des habitans et l'agrément des jardins de Versailles et de Trianon. ( *Voyez* MARLY ). Il y a dans la ville de Versailles dix-huit fontaines publiques. Cette ville a été le théâtre de grands événemens depuis 1789. 1°. Le roi y convoqua les notables du royaume, le 22 février 1787. Ses séances durèrent jusqu'au 25 mai suivant ; 2°. l'assemblée des Etats-Généraux, le 5 mai 1789 : elle vint tenir ses séances à Paris lorsque le roi s'y rendit le 20 juin ; les députés du tiers-état ayant trouvé fermé le lieu de leur séance, et gardé par des soldats, se rendirent au jeu de paulme à Versailles, et y firent le serment de ne point se séparer que la Constitution du royaume et la régénération publique ne fussent consolidées ; la fameuse séance du 23 juin de la même année, où le roi se rendit en portant une déclaration qui cassoit les délibérations prises par les députés du tiers-état. M. de Brézé, grand-maître de cérémonies, vint sommer, de la part du roi, les députés du tiers-état qui étoient restés dans la salle, après que le roi en fut sorti, de se retirer. Mirabeau lui adressa ces paroles : *Allez dire à ceux qui vous ont envoyé, que nous sommes ici par la volonté du Peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.*

Quoiqu'il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de retracer tous les événemens de la révolution qui ont eu lieu dans les différentes villes de France, ceux qui se sont passés à Versailles sont d'une trop grande importance pour ne pas faire mention des principaux. Le roi refusa de donner son assentiment à la déclaration des droits de l'homme, et aux dix-neuf articles présentés à son acceptation. Lors du bruit répandu de l'enlèvement du roi pour le conduire à Metz, le peuple de Paris se porta en foule à Versailles, avec des canons ; plusieurs gardes-du-corps furent massacrés aux portes des appartemens de la reine, et leurs têtes portées au bout des piques. Le roi consentit à donner l'acceptation qui lui avoit été demandée, et céda au desir que le peuple lui témoigna de le voir quitter Versailles pour venir fixer son séjour à Paris : toute la famille royale quitta cette première ville, au milieu de cette foule immense, le 6 octobre 1789. ( *Voyez* le Tableau chronologique, art. FRANCE ). Pour les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans cette ville, *voyez* SEINE-ET-OISE, sommaire.

Cette ville est le siége d'un évêché, de la préfecture, des cours de justice criminelle et spéciale, et des tribunaux de première instance et de commerce ; il y a un directeur de la régie du domaine de Versailles, un directeur des contributions directes, une direction de l'enregistrement, du timbre, des saisies réelles, etc., un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur général, un ingénieur des ponts et chaussées, un octroi municipal ; un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater le titre de tous les ouvrages d'or et d'argent, ainsi que ceux des lingots de ces matières qui y sont apportés. C'est la résidence d'un capitaine de la 1re légion de la gendarmerie nationale, d'un chef de brigade, et de deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, et l'autre à pied. *P.* 27,574. *Bur. de p. Relais de poste aux chevaux.*

VERSAILLIEU, v. ( *Ain* ), arr. de Trévoux, cant. de Chalamont, à 14 k. ( 3 l. ½ ) de Montluel, 27 k. ( 6 l. ) de Bourg, 11 k. ( 2 l. ½ ) de Meximieux. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Meximieux.

VERSAINVILLE, v. ( *Calvados* ), arr. et cant. de Falaise, à 3 kilom. ( ¾ de l. ) de cet endroit, 32 kil. ( 7 l. ½ ) de Caen. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Falaise.

VERSAN (LE), rivière ( *Basses-Alpes* ), arr. et cant. de Barcelonette. Sa source, à 18 k. ( 4 l. ) E. p. S. de Barcelonette, coule à l'O. puis au N., va au N. O., puis à l'O. et se rend dans l'Ubaye, à 14 k. ( 3 l. ½ ) N. O. de sa source, 7 k. ( 1 l. ½ ) N. E. de Barcelonette.

VERSANNE (LA), v. ( *Loire* ), arr. de St.-Etienne, cant. de Bourg-Argental. *Popul.* . . . . .

VERSAUGUES, v. ( *Saone-et-Loire* ), arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial, à 9 k. ( 2 l. ½ ) de Marcigny, 6 m. ( 3 l. ½ ) de Mâcon. *Pop.* 260. *B. de p.* de Marcigny.

VERSAT, v. ( *Mont-Blanc* ), arr. de Moutiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice, comm. de St.-Germain, à 22 k. ( 5 l. ) de Moutiers, 6 k. ( 1 l. ½ ) de Bourg-St.-Maurice. *Pop.* compr. celle de St.-Germain et dépendances, 1340. *B. de p.* de Moutiers.

VERSCHOTZ, v. ( *Haut-Rhin* ), arr. de Béfort, cant. et comm. de St.-Amarin. *Pop.* compr. celle de St.-Amarin et dépend., 3672. *Bur. de poste* de Thann.

VERSÉE (LA), rivière ( *Loire-Inférieure* ), arr. et cant. de Château-Briant. Sa source, près de la forêt d'Araise, à 8 k. ( 2 l. ) N. N. E. de Château-Briant, passe à Pouancé, cant. de Segré, et se jette dans l'Oudon, près de Segré.

VERSEIL-LE-HAUT, v. ( *Haute-Marne* ), arr. de Langres, cant. de Longeault, à 9 k. ( 2 l. ¼ ) de Langres, 40 k. ( 9 l. ) de Chaumont. *Pop.* 112. *B. de p.* de Langres.

VERSEIL-LE-BAS, v. ( *Haute-Marne* ), arr. de Langres, cant. de Longeault ; à 10 k. ( 2 l. ½ ) de Langres, 40 k. ( 9 l. ) de Chaumont. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Langres.

VERSIGNY, v. ( *Aisne* ), arr. de Laon, cant. de la Fère, à 15 kil. ( 3 l. ¼ ) de Chauny, 16 k. ( 3 l. ¼ ) de Laon, 5 k. ( 1 l. ¼ ) de la Fère. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de la Fère.

VERSIGNY, v. ( *Oise* ), arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin, près de la Nonette, à 11 k. ( 2 l. ¾ ) de Crespy, 6 m. ( 3 l. ) de Beauvais, 4 k. ( 1 l. ) de Nanteuil-le-Haudouin. *Pop.* 491. *Bur. de p.* de Nanteuil-le-Haudouin.

VERSILLAC, v. ( *Creuse* ). *Voyez* ST.-AIGNAN-DE-VERSILLAC.

VERSINE, v. ( *Oise* ). *Voyez* ST.-MARTIN-LA-VERCINE.

VERSINE (LA), v. ( *Aisne* ), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 11 k. ( 2 l. ¾ ) de Soissons, 40 k. ( 9 l. ) de Laon. *Popul.* 122. *Bur. de poste* de Soissons.

VERSINE (LA), v. ( *Oise* ), arr. de Senlis, cant. de Creil, comm. de Thiverny, à 3 k. ( ¾ de l. ) de Creil, 10 k. ( 2 l. ½ ) de Senlis. *Pop.* compr. celle de Thiverny, 82. *Bur. de poste* de Creil.

VERSOIX, bourg ( *Léman* ), arr. et cant. ouest de Genève, au bord du Léman, à 5 k. ( 1 l. ¼ ) N. E. de Fernex, 4 k. ( 1 l. ) S. de Copet, 8 k. ( 2 l. ) N. de Genève, 10 kil. ( 2 l. ½ ) de Gex, 4 m. ( 10 l. ½ ) de Nantua. Ce bourg, qui avoit titre de marquisat, situé dans le ci-dev-

Digitized by Google

pays de Gex, sur les bords du lac de Genève, près de l'embouchure de la rivière ou torrent de Jarnant, étoit autrefois plus considérable, et formoit une ville avec une enceinte et des fortifications. Les Génevois l'enlevèrent par surprise au duc de Savoie, en 1589, et en démantelèrent les fortifications : depuis, elle fut cédée à la France avec le pays de Gex. En 1601, Louis XIII la donna à la maison de Condé ; mais ayant été réunie à la couronne depuis, Louis XV prit la résolution d'établir, dans l'emplacement de ce bourg, une ville de commerce, d'y former un port sûr et commode ; il fit tracer l'enceinte de cette nouvelle ville, ainsi que de sa banlieue, et ordonna, par son édit du 8 septembre 1770, que son intendant, départi dans la province de Bourgogne, feroit l'acquisition de tous les terrains et emplacemens compris dans l'enceinte de cette nouvelle ville, telle qu'elle avoit été fixée et déterminée par les plans et alignemens qui avoient été arrêtés par son ordre, et sans y comprendre les terrains destinés à former la banlieue de cette ville, à l'égard desquels le roi se réservoit de statuer comme il paroîtroit le plus convenable. Sa Majesté fit aussi payer les maisons, afin qu'on pût distribuer ensuite *gratis* des emplacemens à ceux qui feroient leur soumission d'y bâtir des maisons, à la charge par eux d'avoir bâti dans l'espace de deux ans, et de les tenir dans la censive du roi, sous la redevance annuelle et seigneuriale d'un sou de cens par chaque toise quarrée, à cause de son fief de Versoix ; à la condition aussi que ce cens porteroit lods et ventes, saisine et amende, suivant l'usage du pays. On étoit aussi tenu, en bâtissant, de se conserver dans les alignemens donnés par les ingénieurs qui avoient tracé les rues et les places de la ville. Quant aux établissemens pour la justice et la police de cette ville, il n'y avoit encore rien de statué. On y exploite des tourbières. Versoix a un bureau de sortie par terre pour l'est, des ouvrages d'or et d'argent pour l'étranger. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 760. *Bur. de p.* de Genève.

Versoix, rivière (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Gex, où elle prend sa source, à 3 k. (¾ de l.) N. de Gex, coule au S. E. et va se rendre dans le lac Léman à Versoix, après 15 k. (3 l. ½) de cours.

Versolet (le), riv. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès. Sa source, au pied d'une montagne, à 8 k. (2 l.) E. de St.-Afrique, coule au S. O. et se rend dans la Sorgues, à 3 k. (¾ de l.) O. de St.-Félix-de-Sorgues.

Versols, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Pont-de-Camarès, sur la Sorgues, à 8 k. (2 l.) de St.-Afrique, 6 m. (13 l. ½) de Rhodez. *Popul.* compr. celle de la Peyre, 696. *B. de p.* de St.-Afrique.

Versoy, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. d'Evrecy, sur l'Odon, à 7 k. (1 l. ¾) de Caen. On y fait le commerce de dentelles. *Pop.* 1061. *Bur. de poste* de Caen.

Versonnex, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Gex, à 4 kil. (1 l.) S. E. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) O. p. S. de Copet, 11 k. (2 l. ½) N. N. O. de Genève. *Pop.* 262. *Bur. de poste* de Gex.

Versonnex, v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Rumilly, à 13 k. (3 l.) d'Annecy, 34 kil. (7 l. ½) de Chambéry, 7 k. (1 l. ½) de Rumilly. *Pop.* 271. *Bur. de p.* de Rumilly.

Versou (le), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Domène, à 10 k. (2 l. ½) E. p. N. de Grenoble, 27 k. (6 l.) S. de Barraux, 20 k. (4 l. ½) E. p. S. de Voreppe. *Pop.* 603. *B. de p.* de Grenoble.

Versou (le), rivière (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Tullins. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) de St.-Quentin, coule au N. O. et se rend dans l'Isère, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de sa source.

Vert, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Dreux, près de l'Aure, à 5 k. (1 l. ¼) de Dreux, 38 kil. (8 l. ½) de Chartres. *Pop.* 462. *Bur. de poste* de Dreux.

Vert, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, sur la côte, près de l'Eure, à 6 k. (1 l. ½) de Chartres. *Pop.* 513. *Bur. de poste* de Chartres.

Vert, v. (*Landes*), arrond. de Mont-de-Marsan, cant. de Labrit, à 34 k. (7 l. ½) de Tartas, 23 k. (5 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 667. *B. de p.* de Mont-de-Marsan.

Vert (le), rivière (*Lot*), arr. de Gourdon, cant. de St.-Germain-du-Bétair. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) S. de St.-Germain, coule au S. O., passe au S. de Catus, au S. E. de St.-Médard, et va se rendre dans le Lot, à l'E. de Castel-Franc.

Vert, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Vertus, au bord des marais de St.-Gond, à 36 kil. (8 l.) de Châlons, 9 k. (2 l. ¼) de Vertus. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Vertus.

Vert (le), rivière (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Oléron, canton d'Aramits. Sa source, à 15 kilom. (3 l. ½) S. de cet endroit, coule au N. p. E., arrose la vallée de Baretons, et se rend dans le gave d'Oléron, à 4 k. (1 l.) N. O. d'Oléron, 28 k. (6 l. ¼) N. de sa source.

Vert (le), v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Brioux, sur la Boutonne, à 27 kilom. (6 l.) de Niort. *Pop.* 277. *Bur. de poste* de Niort.

Vert-Bosc (le), v. (*Seine-Inf.*), arr. et cant. d'Yvetot, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Caudebec, 27 k. (6 l.) de Rouen. *Pop.* 112. *Bur. de poste* d'Yvetot.

Vert-de-Biron (le), village (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Monpazier, à 22 k. (4 l. ½) de Belvez, 6 m. (14 l. ½) de Périgueux, 8 k. (2 l.) de Monpazier. *Pop.* 293. *B. de p.* de Monpazier.

Vert-Galant, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, comm. de Vaujours, à 2 k. (½ l.) de Livry, 9 k. (2 l. ¼) de Gonesse. *Pop.* compr. celle de Vaujours, 554. *Bur. de poste* de Livry.

Vert-Galant (le), v. (*Seine-Inf.*), arr. de Rouen, cant. de Clères, comm. de St.-Nicolas-du-Verbois, à 14 k. (3 l. ½) de Rouen, 10 k. (2 l. ½) de Clères. *Pop.* compr. celle de St.-Nicolas-du-Verbois, 94. *Bur. de poste* de Rouen. *Rel. de poste aux chev.*

Vert-St.-Denis, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. nord de Melun, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 543. *Bur. de poste* de Melun.

Vert-St.-Père, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, comm. de Sucy, à 4 k. (1 l.) de Guignes, 10 k. (2 l. ½) de Melun. *Popul.* compr. celle de Sucy, 60. *B. de p.* de Guignes.

Vertaing, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Solesmes, à 8 k. (2 l.) du Quesnoy, 36 k. (8 l.) de Douay. *Pop.* compr. celle de Vertigneul, 889. *B. de p.* du Quesnoy.

Vertaison, bourg (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, ch.-l.

Digitized by Google

de cant., à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Billom, 15 k. (3 l. ½) E. de Clermont-Ferrand, 8 k. (2 l.) S. O. de Lezoux. *Pop.* 2027. *Bur. de poste* de Billom.

**Veriamboz**, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, près de la Drouenne, à 11 k. (2 l. ¾) d'Orgelet, 16 k. (3 l. ¾) de Lons-le-Saunier. Il y a une forge et deux martinets. *Pop.* 288. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

**Vertaut**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, canton de Laignes, sur la Côte, près de la Laignes, à 18 k. (4 l.) de Chatillon, 8 m. (19 l. ¼) de Dijon, 9 kilom. (2 l. ¼) de Laignes. *Popul.* 525. *Bur. de poste* de Laignes.

**Vertheuisson**, v. (*Seine-Inférieure.*), arrond. de Rouen, cant. de Darnetal, comm. de St.-Léger-du-Bourg-Denis, à 5 kil. (1 l. ¾) de Rouen. *Pop.* compr. celle de St.-Léger-du-Bourg-Denis, 312. *Bur. de poste* de Rouen.

**Verte**, île (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Marseille, à 3 k. (¾ de l.) S. p. E. de la Ciotat, près la côte. Il y a une chapelle, nommée Saint-Pierre. Cette île a de l'E. à l'O. environ 776 mètres (400 toises) et est fort étroite.

**Verte**, île (*Côtes-du-Nord*), arr. de Guingamp, à l'O. et près l'île de Brehat, à 2 k. (½ l.) N. de la côte; elle a du N. au S. 1 k. (¼ de l.) de long, sur 2 k. (½ l.) de large.

**Verte**, île (*Finistère*), arrond. de Morlaix, cant. de St.-Pol-de-Léon, à 1 k. (¼ de l.) de l'île-de-Bas, 21 kil. (4 l. ¼) de Morlaix, 6 k. (1 l. ½) de St.-Pol-de-Léon.

**Verte**, île (*Finistère*), arr. de Quimperlé, à 2 kil. (½) S. de la côte, 21 kil. (4 l. ¾) O. S. O. de Quimperlé; elle est un peu ovale, et a environ 291 mètres (150 toises) de l'E. à l'O.; elle est entourée des rochers Men-Clern, le Quistilly, le Castren et le Deltrait.

**Verte**, île (*Finistère*), arr. de Brest, à 5 kil. (1 l. ¼) N. O. de Ploudalmezeau, près de la côte. Elle a au N. plusieurs petites îles ou rochers qui sont, le Men Gourmel, le Man Ares - Devet, le Bœuf, le Corn-Carbay, la Roche-Blanche, l'Eraugues, le Caret Ledan et l'Isle-Longue.

**Vertefeuille**, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, comm. de Longpont, à 11 kil. (2 l. ¾) de Villers-Cotterets, 11 k. (2 l. ¾) de Soissons. *Pop.* compr. celle de Longpont, 152. *Bur. de p.* de Villers-Cotterets. *Rel. de poste.*

**Verteillac**, bourg (*Dordogne*), arr. de Riberac, ch.-l. de canton, à 15 k. (3 l. ½) N. de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) N. O. de Périgueux, 6 k. (1 l. ½) O. de la Tour-Blanche. *Pop.* 1070. *Bur. de p.* de Riberac.

**Vertemex**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Novalaise, à 13 k. (3 l.) de Chambéry. *Popul.* 425. *Bureau de poste* de Chambéry.

**Verteuil**, ville (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, sur la Charente, à 6 k. (1 l. ½) S. de Ruffec, 13 k. (3 l.) N. de Mansle, 38 k. (8 l. ½) N. d'Angoulême. Lorsque l'empereur Charles-Quint vint en France, il séjourna au château de Verteuil, où Anne de Poligna, veuve du comte de Sancerre, et femme en secondes noces de François II, comte de la Rochefoucault, le reçut en 1539. Ce prince fut tellement frappé de la dignité de ses manières, qu'il dit hautement *n'avoir jamais entré en maison qui mieux sentit sa grande vertu, honnêteté et seigneurie que celle-là.* Il y avoit dans cette petite ville un couvent de Cordeliers, où se voyoient les tombeaux de plusieurs ducs de la Rochefoucault. C'étoit le lieu de sépulture de cette famille, depuis plus de 500 ans. *Pop.* 1110. *Bur. de poste* de Ruffec.

**Verteuil**, v. (*Gironde*), arr. et cant. de Lesparre, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) de Bordeaux. *Popul.* 1103. *Bur. de p.* de Lesparre.

**Verteuil**, bourg (*Lot-et-Gar.*), arr. de Marmande, cant. de Castelmoron, à 13 kilom. (3 l.) N. E. de Tonneins, 33 k. (7 l. ½) N. N. O. d'Agen, 8 kilom. (2 l.) O p. N. de Monclar. *Pop.* 1770. *Bur. de poste* de Tonneins.

**Verteville**, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Méru, comm. de Montherland, à 10 k. (2 l. ½) de Méru, 15 k. (3 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de Montherland, 143. *Bur. de poste* de Méru.

**Vertière**, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Audeux, comm. de Lantenne, à 19 kil. (4 l. ¼) de Besançon, 7 k. (1 l. ¾) de St.-Vit. *Popul.* compr. celle de Lantenne, 504. *Bur. de poste* de St.-Vit.

**Vertigneul**, v. (*Nord*), arr. du Quesnoy, cant. de Solesmes, comm. de Vertaing, à 8 k. (2 l.) du Quesnoy, 36 k. (8 l.) de Douay. *Popul.* compr. celle de Vertaing, 889. *Bur. de poste* du Quesnoy.

**Vertilly**, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Sergines, à 19 kilom. (4 l. ½) de Sens, 6 m. (14 l. ½) d'Auxerre, 11 k. (2 l. ¾) de Bray-sur-Seine. *Popul.* 232. *Bur. de p.* de Bray-sur-Seine.

**Vertolages**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, cant. d'Olliergues, près de la Dore, à 11 kilom. (2 l. ¾) d'Ambert, 5 m. (11 l. ½) de Clermont. *Pop.* 782. *Bur. de p.* d'Ambert.

**Verton**, v. (*Indre*). *Voy.* St.-Martin-de-Verton.

**Verton**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et canton de Montreuil-sur-mer, à 9 kilom. (2 l. ¼) de cet endroit, 8 m. (18 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 1035. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

**Vertoson (le)**, torrent qui a sa source au mont de la Valette, dép. de la Dora, et tombe dans la Dora-Baltea, un peu au-dessus d'Avise, 10 k. (2 l. ½) de cours.

**Vertou**, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, ch.-l. de cant., près de la Sèvre nantoise, à 18 k. (4 l.) N. O. de Clisson, 8 k. (2 l.) S. E. de Nantes, 15 k. (3 l. ½) O. de Valet. *Pop.* 4033. *Bur. de p.* de Nantes.

**Vertrick**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Tirlemont, près de la Velpe, riv., à 1 k. (¼ de l.) S. E. de Boutersen, 10 kil. (2 l. ½) S. E. de Louvain, 36 kil. (8 l.) E. de Bruxelles. Il y a deux brasseries. *Popul.* 303. *Bur. de p.* de Louvain.

**Vertrieu**, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, près de la forêt de Serveirien, à 36 k. (8 l.) de la Tour-du-Pin, 8 myr. (18 l. ½) de Grenoble, 19 kilom. (4 l. ½) de Crémieu. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Crémieu.

**Vertuel**, v. (*Marne*), arr. de Reims, canton d'Ay, commune de Louvois, à 15 k. (3 l. ½) d'Epernay, 16 kil. (3 l. ¾) de Reims. *Popul.* compr. celle de Louvois, 422. *Bur. de poste* d'Epernay.

**Vertus**, ville (*Marne*), arr. d'Epernay, ch.-l. de cant., à 27 k. (6 l.) de Châlons, 40 k. (9 l.) S. de Reims, 15 k. (3 l. ½) S. d'Epernay, 16 m. (35 l.) N. E. de Paris. Long. 21. 40. lat. 48. 54. Cette petite ville dans la ci- devant Champagne proprement dite, située dans une plaine et au pied d'une montagne, sur laquelle il croît d'assez bon vin, avoit titre de comté-pairie. Outre l'église paroissiale, il y avoit une collégiale et deux abbayes: l'une de Bénédictines

Digitized by Google

tins de la Congrégation de saint Vanne ; l'autre, de Chanoines réguliers, sous le titre de *Notre-Dame*, dont le chapitre étoit composé d'un doyen et de six chanoines. Cette ville est très-ancienne ; elle étoit dès le neuvième siècle, chef-lieu d'un pays appellé *Pagus Virtudicus*. C'étoit l'étendue du ci-devant comté de Vertus, qui est situé au midi de la Marne : elle appartenoit pour lors à l'église de Reims, qui la donna l'an 980 à cens, aux comtes de Troyes, devenus depuis comtes de Champagne. Ils en faisoient hommage à l'archevêque de Reims. Cette ville est depuis revenue à la couronne par la réunion de la ci-dev. Champagne. Le roi Jean la donna aux Visconti, ducs de Milan. Elle revint par alliance à Louis, fils de France, duc d'Orléans. Philippe, l'un de ses jeunes fils, eut le comté de Vertus, et le laissa à sa sœur Marguerite, femme de Richard, duc de Bretagne ; François, leur fils, aussi duc de Bretagne, donna le comté de Vertus à son bâtard François, dont étoit descendue la maison d'Avangour, qui en jouissoit encore avant la révolution. On voit à 2 k. (1/2 l.) de Vertus, sur une montagne, les ruines d'une forteresse nommée *la Montaine* : il n'en reste que le pan d'une tour et les enceintes, qui font juger que c'étoit autrefois une place très-forte. Il y a dans cette ville, plusieurs pressoirs à eau-de-vie, et deux moulins à eau. On voit aux environs des carrières de pierres de taille exploitées, et des pierres nommées *falloise*.

C'est le lieu de naissance d'un nommé *Leutard*, paysan fanatique, qui, vers la fin du 10e siècle, brisoit les croix et les images, prêchoit qu'il ne falloit point payer les dîmes, et soutenoit que les prophètes n'avoient pas toujours dit de bonnes choses. *Leutard* avoit séduit la multitude qui le croyoit inspiré de Dieu. *Guibin*, évêque de Châlons, chercha à désabuser le peuple. *Leutard* désespéré se précipita dans un puits. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1860. *B. de p.*

VERTUS, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, canton et comm. de Salvaignac, à 5 k. (1 l. 1/2) de Rabastens, 13 k. (3 l.) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Salvaignac, 1159. *Bur. de poste* de Rabastens.

VERTUZEY, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Commercy, près de la Meuse, à 5 k. (1 l. 1/4) de Commercy, 37 k. (8 l. 1/4) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Commercy.

VERUE, ville (*Marengo*), arr. de Casal, à 38 k. (8 l. 1/2) O. de cette ville, 4 m. (10 l.) N. O. de Turin. Long. 25. 41. lat. 45. 3. Cette ville d'Italie, dans le ci-dev. Piémont, dans la contrée appelée l'*Astesan*, ou le comté d'Asti, est située sur une colline près de la rive droite du Pô, entre Casal et Turin. Elle passoit autrefois pour imprenable ; mais en 1705, le général ayant été obligé de la rendre aux Français, en fit sauter les fortifications ; elle retourna au roi de Sardaigne en 1706. *Pop.*..... *Bur. de poste* de Voguère.

VERUNE (LA), v. (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, près de la Mosson, à 6 k. (1 l. 1/2) de Montpellier. *Pop.* 493. *Bur. de poste* de Montpellier.

VERVAL (LE), v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, comm. de Quesques, à 23 kil. (5 l. 1/4) de Boulogne, 8 m. (17 l.) d'Arras, 16 k. (3 l. 1/2) de Samer. *Pop.* compr. celle de Quesques, 628. *Bur. de poste* de Samer.

VERVANT, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de St.-Jean-d'Angely, près de la Boutonne, à 6 k. (1 l. 1/2) de St.-Jean-d'Angely, 29 k. (6 l. 1/2) de Saintes. *Pop.* 183. *Bureau de p.* de St.-Jean-d'Angely.

VERVENT, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de St.-Amand-de-Boues, à 23 kil. (5 l. 1/2) de la Rochefoucauld, 21 k. (4 l. 1/2) d'Angoulême, 6 k. (1 l. 1/2) de Mansle. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Mansle.

VERVEERLLE, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, canton de Brouvelieures, à 2 k. (1/2 l.) de Bruyères, 23 kilom. (5 l. 1/2) d'Epinal. *Pop.* 86. *Bur. de poste* de Bruyères.

VERVICK, v. (*Nord*). *Voy.* WERVERICK.

VERVIER, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Meaux, cant. de Dammartin, comm. de Marchemorel, à 8 k. (2 l.) de Dammartin, 11 kil. (2 l. 3/4) de Meaux. *Pop.* comprise celle de Marchemorel, 236. *Bur. de poste* de Dammartin.

VERVIERS, ville (*Ourthe*), arrondissem. de Malmédy, ch.-l. de canton, à 5 k. (1 l. 1/2) O. p. S. de Limbourg, 11 k. (2 l. 3/4) N. de Spa, 22 kilom. (5 l.) E. de Liége. Cette ville, située dans un vallon entouré de montagnes, sur la rivière de Vèse, n'a obtenu le droit de ville qu'en 1651, pour la fidélité de ses habitans envers le prince-évêque, pendant les troubles qui régnoient dans Liége. Elle fut entourée alors de murailles ; mais les Français ayant pris le ville de Limbourg, obligèrent les habitans de Verviers à les démolir. On y fabrique, dans plusieurs manufactures, des draps qui ne cèdent point en beauté à ceux de Hollande et d'Angleterre, et dont il se fait un grand débit en Allemagne et dans les pays du nord. Ces draps seroient beaucoup plus avantageusement connus dans le commerce si plusieurs fabricans n'avoient pas orné le chef de leurs plus belles pièces du nom de quelque manufacturier anglais ou français. Il y a aussi des fabriques de savon noir, et une tannerie ; ces objets forment tout le commerce de Verviers, avec les toiles, étoffes de soie, épicerie, café, sucre, vins, quincaillerie, etc. C'est la résidence d'un conservateur des hypothèques, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8544. *Bur. de poste.*

VERVILLE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Limours, comm. de Courson, à 5 k. (1 l. 1/4) d'Arpajon, 23 k. (5 l. 1/4) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Courson, 166. *B. de p.* d'Arpajon.

VERVILLE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de l'Isle-Adam, comm. de Fontenelles, à 9 kil. (2 l. 1/4) de Beaumont-sur-Oise, 8 kilom. (2 l.) de Pontoise. *P.* compr. celle de Fontenelles, 23. *B. de p.* de Beaumont-sur-Oise.

VERVILLE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Corbeil, comm. de Menecy, à 8 kil. (2 l.) de Corbeil. *Pop.* comprise celle de Menecy, 1135. *B. de p.* de Corbeil.

VERVINS, ville (*Aisne*), ch.-l. d'arr. et de cant., près de la Serre, sur le Vilpion, à 22 k. (5 l.) E. de Guise, 87 kilom. (8 l. 1/4) N. E. de Laon, 17 m. (38 l.) N. E. de Paris. Long. 21. 34. lat. 49. 50. Cette ville de la ci-devant haute Picardie, dans la Tiérache, située sur une hauteur, avoit titre de marquisat : elle étoit le siége d'un grenier à sel. Vervins étoit anciennement ceinte de murailles. C'est dans cette ville que fut conclue entre Henri IV et Philippe II, roi d'Espagne, en 1598, la paix connue sous le nom de *paix de Vervins*. Cette ville fut prise pour la dernière fois par les Espagnols, en 1653, et reprise l'année suivante. Il y a un hospice civil. Vervins a huit puits d'une grande profondeur pour



Digitized by Google

le service public, plusieurs moulins à papiers, des usines à fer et des forges, des moulins à cidre, et des brasseries d'excellente bierre. On trouve aux environs quelques carrières de pierres à bâtir : l'ardoise y est plus commune. Cette ville fait un commerce considérable de toiles et de bonneterie renommée pour les bas et les chaussons. Il y a une verrerie et des mines de houille. La ville de Vervins est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de 1re instance et de commerce. Elle a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3009. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

VERVA, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de St.-Amour, à 36 k. (3 l. ½) d'Orgelet, 27 kil. (6 l.) de Lons-le-Saunier, 7 kilom. (1 l. ¾) de St.-Amour. *Pop.* 541. *Bur. de poste* de St.-Amour.

VERZÉ, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. nord de Mâcon, à 11 k. (2 l. ½) de cette ville, 8 k. (2 l.) de Cluny. *Pop.* compr. celle de Verchizeuil, 1008. *B. de p.* de Cluny.

VERZÉE(LA), riv. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré. Elle prend sa source à 20 k. (2 l. ½) S. O. de la Guerche, coule à l'E. S. E., et se rend dans l'Ardon, à 33 k. (7 l. ¼) de sa source.

VERZÉE, forêt (*Maine-et-Loire*), arr. de Segré, canton de Pouancé, à 2 k. (½ l.) O. de cet endroit. Elle a de l'E. à l'O., 2529 mètr (1300 t.), sur 1167 mètr. (600 t.) de large.

VERZEILLE, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, près le Lauquet, à 10 k. (2 l. ½) de Limoux, 9 k. (2 l. ½) de Carcassonne. *P.* 330. *B. de p.* de Limoux.

VERZENAY, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Verzy, sur la montagne de Reims, à 13 k. (3 l.) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Châlons. On fait commerce de bons vins qu'on y récolte. *Popul.* 860. *Bur. de poste* de Reims.

VERZEY-LA-FERME, (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, comm. de Reims-le-Brûlé, à 6 k. (1 l. ½) de Vitry, 34 kil. (7 l. ¼) de Châlons. *Pop.* compr. celle de Reims-le-Brûlé, 125. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

VERZUOLO, ville (*Stura*), arr. de Saluces, ch.-l. de cant., à 4 k. (1 l.) S. de Saluces. Cette petite ville non-fermée est sur le chemin de Saluces à Cuneo, au pied d'une colline. *P.* 3002. *Bur. de poste* de Saluces.

VERZY, bourg (*Marne*), arr. de Reims, ch.-l. de cant., à 8 k. (2 l.) E. de Rilly, 5 kil. (1 l. ½) N. de Louvois, 14 k. (3 l. ½) S. S. E. de Reims, 27 k. (6 l.) N. N. E. de Châlons. On y récolte de bons vins dont on fait commerce. *Popul.* 1250. *Bur. de poste* de Reims.

VESAIGNE-SOUS-LA-FANCHE, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de St.-Blain, à 14 k. (3 l. ½) de Bourmont, 29 kil. (6 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Chaumont.

VESANEY, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Gex, à 3 kilom. (¾ de l.) N. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) O. p. N. de Copet, 18 kil. (4 l.) N. N. O. de Genève. *P.* 347. *Bur. de poste* de Gex.

VESC, v. (*Drôme*), arrond. de Montelimar, cant. de Dieu-le-Fit, près le Lez, à 33 k. (7 l. ½) de Montelimar, 5 m. (11 l. ½) de Valence, 7 k. (1 l. ¾) de Dieu-le-Fit. *Pop.* compr. celle de Cepene, 1006. *B. de p.* de Dieu-le-Fit.

VESCLES, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, à 18 k. (4 l.) d'Orgelet, 36 k. (8 l.) de Lons-le-Saunier. Ce village est élevé de 271 mèt. (800 p.) du niveau de la rivière de l'Ain. *Pop.* 268. *Bur. de poste* d'Orgelet.

VESCOVATO, bourg (*Golo*), arr. de Bastia, cant. de Casinca, à 23 k. (5 l. ¼) de Bastia. On recueille dans son territoire d'excellens vins rouges et blancs, qui égalent, pour ainsi dire, ceux de Syracuse. *P.* 727.

VESDUN, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Sauzais-le-Poitiers, à 18 k. (4 l.) de Château-Meillant, 6 m. (13 l. ½) de Bourges. *P.* 1077. *Bur. de p.* de Château-Meillant.

VESEIGNE, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Nogent-Haute-Marne, sur la Marne, à 15 k. (3 l. ¾) de Chaumont, 16 kilom. (3 l. ¾) de Langres. *Popul.* 249. *Bur. de poste* de Langres.

VESENAY, v. (*Doubs*), arrond. et cant. de Pontarlier, comm. de Chauderon, à 9 k. (2 l. ¼) de Pontarlier, 5 m. (11 l. ¾) de Besançon. *Pop.* compr. celle de Chauderon, 182. *Bur. de poste* de Pontarlier.

VÉSENENS, v. (*Léman*). *Voyez* VETRENS.

VESGRE (LA), riv. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant de Rambouillet. Sa source, dans la forêt de St.-Léger, et à 3 k. (¾ de l.) S. E. de St.-Léger, coule à l'O. N. O., et se rend dans l'Eure, à environ 22 k. (5 l.) O. de Montfort, 8 kil. (2 l.) N. O. d'Houdan.

VESGRE, riv. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de la Suze. Sa source, à 9 k. (2 l. ½) O. S. O. de Sillé, coule à l'E. et au S. E., retourne au S. O. et au S., passe à Loué, et va se jeter dans la Sarthe, à 6 kilom. (14. ¼) E. de Sablé.

VESIGNEUX, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Ornans, comm. d'Amathey, à 9 k. (2 l. ¼) d'Ornans, 28 k. (6 l. ¼ de Besançon. *Pop.* comp. celle d'Amathay, 343. *Bur. de poste* d'Ornans.

VESIGNEUX, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole, sur la Coole, à 19 k. (4 l. ½) de Châlons. *Pop.* 131. *Bureau de poste* de Châlons-sur-Marne.

VESIGNEUX-SUR-MARNE, v. (*Marne*), arr. de Châlons, canton de Marson, à 11 k. (2 l. ½) de Châlons, 2 k. (½ l.) de Pogny. *Pop.* 217. *Bur. de poste* de Pogny.

VESIN, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. d'Héron, à 6 k. (1 l. ½) S. de Poinlillas, 6 k. (1 l. ½) O. p. N. d'Andenne, 43 k. (9 l. ¼) O. S. O. de Liége. *Pop.* 620. *Bur. de p.* de Namur, dép. de Sambre-et-Meuse.

VÉSINES, v. (*Aveiron*), *Voyez* ST.-ANDRÉ-DE-VÉSINES.

VÉSINET (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de St.-Germain-en-Laye, comm. du Pecq, à 2 k. (½ l.) de St.-Germain-en-Laye, 9 k. (2 l. ¼) de Versailles. *Pop.* comp. celle du Pecq, 1341. *Bur. de p.* de St.-Germain-en-Laye.

VESLANES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Mantes, commune d'Epones, à 5 k. (1 l. ¼) de Maulle, 8 k. (2 l.) de Mantes. *Pop.* comp. celle d'Epones, 983. *Bur. de poste* de Maulle.

VESLE, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Marle, sur la Souche, à 16 k. (3 l. ¾) de Laon, 8 kil. (2 l.) de Marle. *Pop.* 198. *Bur. de poste* de Marle.

VESLE (LA), riv. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Marson. Sa source à 1 kilom. (¼ de l.) E. p. S. de Sommevesle, coule à l'O., remonte au N. O., reçoit la riv. de Bussy à un k. (¼ de l.) O. de Vadenay, passe à Sept-Saulx, à Courmeloy, à Taisy, à Reims, à Fimes, à Braine, et se rend dans l'Aisne, à 19 k. (2 l. ¼) de Soissons.

Digitized by Google

Veslud, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Laon, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Laon.

Veselt, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. de Gisors, à 18 k. (4 l.) du Grand-Andelys, 4 m. (10 l.) d'Evreux, 9 k. (2 l. ¼) de Gisors. *Pop.* 632. *Bur. de poste* de Gisors.

Veslt, v. (*Manche*), arrond. de Coutances, cant. de Lessay, à 20 k. (4 l. ½) de Carantan, 23 kilom. (5 l. ¼) de Coutances, 10 kilom. (2 l. ½) de Périers. *Pop.* 1335. *Bur. de poste* de Périers.

Vesmes, v. (*Tanaro*), arrond. d'Acqui, canton de St.-Stephano-Belbo, sur le chemin de Nizza à Ceva, sur la rive gauche de la Bormida occidentale, à 22 kilom. (5 l.) O. d'Acqui. *Pop.* 950. *B. de p.* d'Asti.

Vesmes, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches, à 18 k. (4 l.) d'Abbeville, 40 k. (9 l.) d'Amiens. *P.* comp. celle d'Hautevert, 546. *Bur. de poste* d'Abbeville.

Vesolle (la) ou Lavezonne, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Bour-Lastic, à 37 k. (8 l. ½) de Clermont. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Clermont.

Vesoul, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 13 k. (3 l.) de Metz. Le 20 ventose an 7 (11 mars 1800), un météore enflammé s'est élevé de terre dans la campagne, entre Fey et Veson : sa disparution a été suivie d'une détonation considérable, qui a ébranlé tout l'atmosphère des environs. *Pop.* 164. *Bur. de poste* de Metz.

Vesoul, ville (*Haute-Saone*), ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., à 4 m. (10 l.) N. de Besançon, 5 m. (11 l.) O. de Montbéliard, 5 m. (11 l.) E. de Champlitte, 27 kil. (6 l.) S. O. de Lure, 36 m. (80 l.) S. E. de Paris. Long. 23. 43. lat. 47. 50. Cette ville de la ci-devant Franche-Comté, étoit le chef-lieu du grand bailliage d'Amont, et en particulier de celui de Vésoul, le siége d'une maîtrise des eaux et forêts, d'une lieutenance de maréchaussée, la résidence d'un lieutenant des maréchaux de France, le chef-lieu d'une subdélégation et d'une recette particulière. C'étoit autrefois une ville de l'ancienne république des Séquaniens, peu considérable aujourd'hui, quoique jolie et bien bâtie. Elle a été souvent ruinée par les désastres de la guerre. Elle est située près de la rivière du Durgeon, et au pied d'une montagne qu'on appelle la Motte-de-Vésoul. Quoiqu'entourée d'un sol fertile, son commerce est de peu d'importance, comme toutes les villes dont les fondateurs n'ont pas su calculer les débouchés. Cette montagne, appelée Motte-de-Vésoul, dont elle est abritée, est un pain-de-sucre, dont la base n'a pas 2 k. (½ lieue), et que l'on ne pourroit cependant gravir en une heure. Les flancs de ce pain-de-sucre sont couverts de vignobles et de pâturages, et les paysages que l'on découvre de son sommet sont un coup-d'œil vraiment enchanteur. C'étoit une place très-forte, qui fut démolie par les ordres du marquis de la Fecate, adressés à Jules de Maubouhon en 1593. Les archevêques de Besançon l'ayant possédée, la cédèrent aux comtes de Bourgogne avec le château bâti sur une montagne isolée et voisine de cette ville, dont les députés tinrent longtemps un rang distingué dans les États, lorsque la France étoit divisée par provinces. Cependant il n'y avoit qu'une seule église paroissiale, qui étoit en même temps collégiale, un couvent de Capucins hors de la ville, deux communautés de filles religieuses sous le titre d'Annonciades et de Visitandines, et un collége. Il y a un hôpital. Cette ville a peu de fabriques ; on y fait quelque commerce en grains, vins, bois et bestiaux. A 1 kilom. (¼ de l.) de Vésoul, dans un endroit nommé *les Rippels*, on trouve deux puits d'eaux minérales, noires et froides, qui ont des vertus purgatives, dont on fait peu d'usage. Ce qu'il y a de plus remarquable aux environs de cette ville est ce qu'on appelle le *Frais-Puits*. C'est une source placée au fond d'une fosse, et qui, dans les temps ordinaires, donne assez peu d'eau ; mais à la suite des saisons pluvieuses, il s'élève de cette fosse une colonne d'eau qui monte quelquefois à plus de 8 mètr. (4 t.) de hauteur, inonde les campagnes voisines, et couvre 8 kil. (2 l.) de pays jusqu'à la Saone. Ce regorgement d'eau sauva en 1757 la ville de Vésoul, assiégée par le baron de Polvilliers, général de l'armée allemande. Ils n'avoient plus que vingt-quatre heures, et cependant le Frais-Puits vomit, le 15 novembre, une si grande quantité d'eau, qu'en moins de cinq ou six heures toute la campagne en fut inondée. Les assiégeans croyant que les assiégés avoient quelque grand réservoir d'eau par le moyen duquel ils alloient submerger l'armée, gagnèrent les montagnes avec tant de précipitation et de frayeur, qu'ils abandonnèrent leurs bagages.

Cette ville est le siége de la préfecture, d'une cour de justice criminelle et d'un tribunal de 1ère instance ; il y a une école centrale, un directeur des contributions directes, un bureau d'enregistrement, un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un receveur général, un bureau de garantie du département pour faire l'essai et constater les titres de tous les ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. C'est la résidence d'un chef d'escadron, et d'un capitaine de la vingtième légion de la gendarmerie nationale. *Pop.* 5003. *Bur. de poste.*

Vespian, v. (*Gers*). *Voy.* Saint-Germain-de-Vespian.

Vespierre (la), v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. d'Orbec, à 20 k. (4 l. ¼) de Lisieux, 6 myr. (13 l. ½) de Caen, 1 k. (¼ de l.) d'Orbec. *P.* 435. *B. de p.* d'Orbec.

Vesquemont, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Corbie, à 10 k. (2 l. ½) d'Amiens. *Popular.* 224. *Bur. de poste* d'Amiens.

Vesqueville, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St.-Hubert, à 3 k. (¾ de l.) S. p. E. de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) N. E. de Paliseul, 6 myr. (14 l. ¼) S. E. de Namur. *Pop.* 175. *Bur. de poste* de Bastogne, dép. des Forêts.

Vesquières, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. d'Orgon, à 22 k. (5 l.) de Tarascon, 7 myr. (16 l.) de Marseille, 10 k. (2 l. ½) d'Orgon. *Pop.* 72. *Bur. de poste* d'Orgon.

Vessancourt, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, comm. de Frocourt, à 6 k. (1 l. ½) de Beauvais, 6 k. (1 l. ½) d'Auneuil. *Pop.* compr. celle de Frocourt, 193. *Bur. de poste* de Beauvais.

Vessaux, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton d'Aubenas, sur le Lioupau, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Privas, 5 kil. (1 l. ¼) N. E. d'Aubenas, 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de Villeneuve-de-Berg. *Pop.* 1150. *Bur. de poste* d'Aubenas.

Vesset, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, cant. de Pontorson, à 20 k. (4 l. ½) d'Avranches, 6 myr. (13 l. ¼) de Coutances, 7 kil.



Digitized by Google

(1 l. ¾) de Pontorson. *Pop.* 779. *Bur. de poste* de Pontorson.

**Vessoye** (la), v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Champagnole, comm. de Supt, près de la forêt de Joux, à 15 kil. (3 l. ½) d'Arbois, 37 k. (8 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* comprise celle de Supt, 200. *Bur. de poste* de Champagnole.

**Vestecques ou Westecques**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Aire, comm. d'Ecques, à 8 k. (2 l.) de St.-Omer, 5 myr. (12 l. ¼) d'Arras, 9 k. (2 l. ¼) d'Aire. *P.* 23. *Bur. de poste* de Saint-Omer.

**Vestigne**, v. (*Sesia*), arr. de Santhia, au bord du canal de Santhia, à 18 k. (4 l.) O. de cette ville, dans une plaine. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* d'Ivrée.

**Vestric**, v. (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. de Vauvert, près le Vistre, à 13 k. (3 l.) de Nîmes. Il y a une fabrique d'eau-de-vie. *Pop.* 18. *Bur. de poste* de Nîmes.

**Vesvre-sous-Chalencey**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Prauthoy, à 22 k. (5 l.) de Langres, 4 myr. (10 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Langres.

**Vesvres**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, à 21 k. (4 l. ¾) de Semur, 39 k. (8 l. ¾) de Dijon, 1 k. (¼ de l.) de Vitteaux. *Pop.* 115. *Bureau de poste* de Vitteaux.

**Vesvres**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, à 13 kil. (3 l.) de Langres, 43 k. (9 l. ¼) de Chaumont. *Pop.* compr. celle de Prangey, 553. *B. de poste* de Selongey, dép. de la Côte-d'Or.

*Vétérans nationaux*. Sous la République, le corps des vétérans nationaux étoit composé de dix demi-brigades.

**Vetheuil**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, sur la Seine, à 8 k. (2 l.) de Mantes, 43 k. (9 l. ¾) de Versailles, 10 k. (2 l. ½) de Bonnières. Il y a un pressoir pour les vins qu'on y recueille. *Pop.* 738. *Bur. de poste* de Bonnières.

**Vetraz**, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, près de l'Arve, à 2 k. (½ l.) S. E. d'Annemasse, 7 k. (1 l. ¾) O. N. O. de Boune, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Genève. *Pop.* 368. *Bur. de poste* de Genève.

**Vetrens**, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Frangy, comm. de Bassy, à 4 k. (1 l.) de Frangy. *Pop.* compr. celle de Bassy, 411. *Bur. de poste* de Frangy.

**Vétrier**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Yenne, comm. de Lucey, à 28 k. (6 l. ¼) de Chambéry, 7 k. (1 l. ¾) d'Yenne. *Pop.* comprise celle de Lucey, 418. *Bur. de poste* de Chambéry.

**Vetrigne**, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Béfort, à 4 k. (1 l.) de de cette ville, 6 m. (12 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 166. *Bur. de poste* de Béfort.

**Vetrimont**, forêt (*Meurthe*), arr. et canton nord de Lunéville. Elle a 6430 mètres (3300 toises) de long sur 3112 mèt. (1600 toises) de large.

**Vetweis**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Froitzheim, à 6 k. (1 l. ¾) S. p. O. de Nortvenich, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de Nideggen, 32 k. (7 l. ¼) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle de Kettenheim, 385.

**Veue**, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Paimbœuf, cant. de Pélerin, à 14 k. (3 l. ½) de Paimbœuf, 24 k. (5 l. ¼) de Nantes. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1432. *B. de p.* de Paimbœuf.

**Veuil**, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Valençay, près du Nahon, à 37 kil. (8 l. ½) de Châteauroux, 5 kil. (1 l. ¼) de Valençay. *Pop.* 644. *Bur. de poste* de Valençay.

**Veuilly-la-Poterie**, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, à 14 k. (3 l. ½) de Château-Thierry, 5 myr. (131. ¼) de Laon, 2 k. (¼ l.) de Gandelu. Il y a une fabrique de poterie de terre. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Gandelu.

**Veulette**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Cany, près de l'Océan, à 6 k. (1 l. ½) de Cany, 6 myr. (13 l.) de Rouen. *Pop.* 442. *Bur. de poste* de Cany.

**Veulles-St.-Martin**, b. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de St.-Vallery-en-Caux, sur l'Océan, à 21 k. (4 l. ¾) O. de Dieppe, 6 myr. (12 l.) N. N. E. de Rouen, 31 kil. (7 l.) N. E. de Fécamp. Outre deux églises paroissiales, ce bourg avoit un monastère de pénitens. Il y a des fabriques d'indiennes. *P.* 1600. *B. de p.* de St.-Vallery.

**Veulles-St.-Nicolas**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de St.-Vallery-en-Caux, commune de Veulles-St.-Martin, sur l'Océan, à 15 kil. (3 l. ½) de Cany, 5 m. (12 l.) de Rouen. *P.* compr. celle de Veulles-St.-Martin, 1600. *Bur. de poste* de Saint-Vallery-en-Caux.

**Veullin** (le), v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de la Guerche, comm. d'Apremont, près de l'Allier, à 13 k. (3 l.) de Sancoins, 5 myr. (12 l. ¼) de Bourges. *Pop.* compr. celle d'Apremont, 581. *B. de poste* de Nevers, dép. de la Nièvre.

**Veurdre** (la), ville (*Allier*), arr. de Moulins, cant. de Lurcy-le-Sauvage, à 22 k. (5 l.) N. E. de Cérilly, 31 k. (7 l.) N. O. de Moulins, 13 kil. (3 l.) S. E. de Sancoins. Il y a des forges sans fourneau au lieu dit *Beauregard*, qui tirent leurs fontes de Tronçais et du département de la Nièvre; le fer en est assez bon. A Champront, près de Veurdre, est une verrerie en pleine activité, qui tire la cendre et le sable du pays, la terre de la Bouchatte pour les creusets, la soude des Pays-Bas, et le combustible des forêts du propriétaire. On y fabrique annuellement 400,000 bouteilles, et on y consomme 2,000 cordes de bois. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Nevers, quatrième arrondissement maritime. *Pop.* 893. *Bur. de poste* de Saint-Pierre-le-Moutier, départem. de la Nièvre.

**Veurey**, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord d'Annecy, comm. d'Allonzier, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Annecy, 40 k. (9 l.) de Chambéry. *Pop.* compr. celle d'Allonzier, 349. *Bur. de poste* d'Annecy.

**Veuve** (la), v. (*Marne*), arr. et cant. de Châlons, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *P.* 329. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

**Veuves**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. d'Herbault, près de la chaussée de la Loire, à 20 kil. (4 l. ½) de Blois, 5 k. (1 l. ¼) d'Ecure. *Pop.* 270. *Bur. de poste* d'Ecure. *Rel. de poste aux chev.*

**Veuvey**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Bligny-sur-Ouche, sur l'Ouche, à 20 kilom. (4 l. ½) N. p. O. de Beaune, 29 k. (6 l. ½) S. O. de Dijon, 18 kil. (4 l.) E. p. N. d'Arnay. Il y a fourneau, forge, et fonderie dans la commune. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Beaune.

**Veuxaulles**, v. (*Côte-d'Or*),

Digitized by Google

arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny, près de l'Aube, à 20 k. (4 l. ½) de Châtillon, 7 myr. (16 l. ½) de Dijon, 15 k. (3 l. ½) de Ville-sur-Aujon. A 1 k. (½ de lieue) sur l'Aube, il y a deux forges et trois fourneaux à fondre la mine de fer. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Ville-sur-Aujon, départ. de la Haute-Marne.

VEUZAC, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Villefranche, sur la Dan-gouze, à 3 k. (¾ de l.) de Villefranche, 42 kilom. (9 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 97. *Bur. de poste* de Villefranche.

VÉVÉ-SUR-ARNON, v. (*Cher*). *Voyez* SAINT-HILAIRE.

VEVEROTTE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Grancey-en-Montagne, comm. de Fraignot, à 6 k. (1 l. ½) de Grancey, 38 k. (8 l. ½) de Dijon. *Pop.* compr. celle de Frignot, 145. *Bur. de poste* de Grancey.

VEVY, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège, à 7 k. (1 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 386. *B. de p.* de Lons-le-Saunier.

VEXAINCOURT, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Raon-l'Etape, à 3 k. (¾ de l.) N. E. d'Allarmont, 11 k. (2 l. ¾) N. de Senones. Ce village dépendoit de la principauté de Salm. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Raon-l'Etape.

VEXIN (LE). C'étoit une ci-dev. province qui s'étendoit depuis la riv. d'Andelle en Normandie jusqu'à l'Oise, dans le ci-dev. gouvernement général de l'Isle-de-France. Elle pouvoit avoir 7 m. (16 l.) dans sa plus grande longueur, du couchant au levant, et 36 k. (8 l.) dans sa plus grande largeur du septentrion au midi. Ce pays est très-fertile. La rivière d'Epte le divisoit en deux parties, en Vexin français et en Vexin normand. Cette division se fit sous la fin de la seconde race, lorsque Charles *le Simple* fut obligé d'abandonner à Rollon, l'un des principaux chefs des Normands, une partie de la Neustrie, qui fut appelée Normandie, du nom de sa nation. Le Vexin ne fit pas d'abord partie de cette nouvelle principauté; mais peu d'années après, Rollon se fit encore donner la moitié de ce même reste; c'est-à-dire tout le terrain qui s'étendoit entre les deux rivières d'Epte et d'Andelle, et cette partie fut appelée le *Vexin normand*, et l'autre par le qui demeura aux Français fut appelée *Vexin français*.

Le ci-dev. Vexin français s'étendoit depuis l'Epte jusqu'à l'Oise, et faisoit la plus considérable partie du pays. Pontoise en étoit le principal lieu; les autres étoient Magny et Chaumont. Cette contrée ressortissoit du parlement de Paris; mais le Vexin normand étoit du parlement de Rouen.

Le Vexin français fait partie aujourd'hui des départemens de Seine-et-Oise, et de l'Oise où l'on trouve les productions, le commerce, l'industrie, et tout ce qui concerne le pays.

VEXIN NORMAND. C'étoit une contrée de la ci-dev. haute Normandie, bornée au nord par le pays de Caux et celui de Bray, au levant par l'Epte ou le Vexin français, au midi par l'Epte et la Seine ou le pays d'Ouche, et au couchant par le Roumois et le pays de Caux. Il a environ 7 m. (15 l.) de longueur sur 36 k. (8 l.) de largeur. Il est arrosé par la Seine, l'Epte, l'Andelle, la Ste.-Austreberte, le Caillу, le ruisseau de Bapaume qui se jette dans le Caillу, le Terrein qui y prend sa source, le ruisseau de la Bonde, la Levrière et le ruisseau de Robec. Rouen est la capitale de ce pays. Les autres villes les plus considérables sont: Lions, Gisors, Andelys et Gournay. Ce pays fait actuellement partie du départ. de l'Eure. Le terroir de ce pays est excellent; il est très-abondant en toutes sortes de grains et en excellens pâturages. Pour les productions, l'industrie, le commerce, et tout ce qui concerne cette contrée, *voyez* le dép. de l'Eure.

VEY, hameau (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, comm. de Belgentier, à 4 k. (1 l.) de Cuers, 18 k. (4 l.) de Toulon. *Pop.* compr. celle de Belgentier, 1210. *Bur. de poste* de Cuers.

VEY, roc (*Var*), arr. de Toulon, cant. de Cuers, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de Belgentier; il a du S. O. au N. E. 1 k. (¼ de l.) de long, et tient à la montagne de Dau.

VEY (LE), v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, près de l'Orne, à 19 k. (4 l. ½) de Falaise, 39 k. (9 l.) de Caen. *Pop.* 242. *Bur. de poste* de Thury-Harcourt.

VEYER, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton d'Aiguilles, comm. d'Arvieux, à 11 k. (2 l. ¾) de Mont-Lyon, 22 kil. (5 l.) de Briançon. *Pop.* comp. celle d'Arvieux, 941. *B. de p.* de Mont-Lyon.

VEYLAS, v. (*Lot*). *V.* VAYLAS.

VEYLE, riv. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Chalamont, et près de ce cant., coule au N., passe près de Lent, bourg, tourne à l'O., passe à Pont-de-Veyle, et se jette dans la Saone, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Pont-de-Veyle.

VEYMERANGE, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 118. *Bur. de p.* de Thionville.

VEYNES, bourg (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, chef-l. de cant., près du Serre, à 20 k. (4 l. ½) O. de Gap, 15 k. (3 l. ½) N. E. de Serres, 4 m. (10 l.) S. E. de Die. On y trouve trois tanneries pour vaches et peaux de mouton en mégie. C'est un assez bon territoire; ses eaux sont saines et abondantes, et il présente l'emplacement le plus favorable pour l'établissement de manufactures. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1750. *Bur. de poste.*

VEYRADÈRE (LA), riv. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Burzet. Sa source, à 18 k. (4 l.) N. O. de Burset, coule au S. O., et se rend dans la Loire, à l'O. du lac d'Issarles, à 13 k. (3 l.) S. O. de sa source.

VEYRAS, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de Privas, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 363. *Bur. de poste* de Privas.

VEYRE, v. (*Lozère*). *Voyez* ST.-LAURENT-DE-VEYRES.

VEYRE, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, chef-l. de cant., à 13 k. (3 l.) S. O. de Clermont, 15 kilom. (3 l. ½) S. O. de Billom, 18 k. (4 l.) N. p. O. d'Issoire. *Pop.* compr. celle de Monton et dép., 3228. *Bur. de poste* de Clermont.

VEYRE (LA), v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, à 24 k. (5 l. ½) S. O. duquel elle prend sa source, coule au S. et va se rendre dans la Selle ou Celle, à 8 kil. (2 l.) N. E. de Figeac.

VEYRE (LA), riv. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Bagnols. Sa source, à 9 kil. (2 l. ½) N. p. E. d'Uzès, coule à l'E., remonte au N. et se rend dans la Tave, à 1 k. (¼ de l.) S. O. de Tresques, 15 k. (3 l. ½) N. E. d'Uzès.

VEYRE (LA), rivière (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Rochefort. Sa source, à 23 kil. (5 l. ¾) S. O. de Clermont, coule à l'E., traverse le lac d'Aidat, passe au pied de St.-Amand, et se rend dans l'Allier, près des Martres, à 14 k. (3 l. ½) S. E. de Clermont.

Digitized by Google

VEYRIE (LA), v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Sauveterre, à 22 k. (5 l.) de la Réole, 39 k. (8 l. ¼) de Bordeaux, 10 k. (2 l. ¼) de Castillon. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Castillon.

VEYRIÈRES, v. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Saignes, à 15 k. (3 l. ½) de Mauriac, 4 m. (10 l. ½) d'Aurillac, 11 kilom. (2 l. ¾) de Bort. *Pop.* comprise celle de Proudelles, 631. *Bur. de poste* de Bort, dép. de la Corrèze.

VEYRIES, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Boulgon, comm. de la Bastide, à 4 kil. (1 l.) de Castel-Jaloux, 7 kilom. (1 l. ½) de Marmande. *P.* compr. celle de la Bastide, 1214. *B. de p.* de Castel-Jaloux.

VEYRINES, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, canton de Satillieu, comm. de St.-Symphorien, à 23 k. (5 l. ½) de Tournon, 5 m. (10 l. ½) de Privas, 11 k. (2 l. ¾) d'Annonay. *Pop.* comp. celle de St.-Symphorien, 1215. *B. de p.* d'Annonay.

VEYRINES, v. (*Dordogne*), arr. de Périgueux, cant. de St.-Jean-de-Vergt, à 21 k. (4 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 730. *Bur. de poste* de Périgueux.

VEYRINES, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Domme, à 14 k. (3 l. ½) de Sarlat, 5 m. (12 l.) de Périgueux. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Sarlat.

VEYRINES, v. (*Gironde*), arr. et canton de Bordeaux, comm. de Caudéran, à 6 k. (1 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* compr. celle de Caudéran, 2522. *Bur. de p.* de Bordeaux.

VEYRUGNE (LA), riv. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Pierreville. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) O. p. S. de Pierreville, coule au N. E., passe à Pierreville, et se rend dans la Glueyre, à 11 k. (2 l. ½) N. E. de Privas.

VEYRUNE-HAUTE (LA), village (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de St.-Etienne-de-Lugdarès, près de l'Allier, à 32 k. (7 l. ½) de Joyeuse, 6 m. (13 l.) de Privas, 11 k. (2 l. ¾) de Langogne. *Pop.* 363. *Bur. de p.* de Langogne, dép. de la Lozère.

VEYSIAT, v. (*Ain*), arrond. de Nantua, cant. d'Oyonnax, à 13 k. (3 l.) de Nantua, 32 k. (7 l. ½) de Bourg. *Pop.* 571. *Bur. de poste* de Nantua.

VEYSSE (LA), v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. d'Estaing, comm. de Neyrac, à 14 k. (3 l. ½) d'Espalion, 7 k. (1 l. ½) d'Estaing. *Pop.* compr. celle de Neyrac, 999. *Bur. de poste* d'Espalion.

VEYSSIÈRE (LA), v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, cant. de Villemblard, sur l'Eyraud, à 10 k. (2 l. ½) de Bergerac, 36 k. (8 l.) de Périgueux. *Pop.* 235. *Bureau de poste* de Bergerac.

VEYSSILIEU, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu, à 22 k. (5 l.) N. O. de la Tour-du-Pin, 7 m. (15 l. ½) N. O. de Grenoble, 4 k. (1 l.) S. O. de Crémieu. *Pop.* 359. *Bur. de p.* de Crémieu.

VEYSIGNAC, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Carlux, à 9 k. (2 l. ½) de Sarlat, 6 m. (13 l. ¼) de Périgueux. *Pop.* 389. *B. de p.* de Sarlat.

VEZ, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, près de l'Authonne, à 8 k. (2 l.) de Crespy, 7 m. (15 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Crespy.

VEZAC, v. (*Cantal*), arrond. et cant. d'Aurillac, à 7 k. (1 l. ¼) de cette ville. *P.* 620. *Bur. de poste* d'Aurillac.

VEZAC, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Sarlat, à 7 k. (1 l. ¼) de cette ville, 5 m. (11 l. ½) de Périgueux. *P.* 512. *B. de p.* de Sarlat.

VEZANNE (LA), rivière (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Pont-Vallain. Sa source, près de la Fontaine, à 13 k. (3 l.) N. N. E. de la Flèche, coule au N., puis à l'O. et se jette dans la Sarthe à Malicorne.

VEZANNES, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Tonnerre, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 24 kilom. (5 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Tonnerre.

VEZAPONIN, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 10 k. (2 l. ½) de Soissons, 30 k. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* 171. *Bur. de poste* de Soissons.

VEZE (LA), v. (*Doubs*), arrond., cant. et comm. de Besançon, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* comp. celle de Besançon. *B. de p.* de Besançon.

VEZE-FORTUNIER, v. (*Cantal*), arr. de Murat, cant. d'Allanche, sur la côte près de la Sionne, à 20 k. (4 l. ½) de Murat, 6 myr. (13 l.) d'Aurillac. *P.* 698. *Bur. de poste* de Murat.

VEZELAY, ville (*Yonne*), arr. d'Avallon, chef-lieu de canton, sur une montagne, près de la Cure, à 40 k. (9 l.) S. d'Auxerre, 7 myr. (16 l.) N. E. de Nevers, 21 m. (47 l.) S. S. E. de Paris. Long. 11. 24. lat. 47. 28. Cette petite ville, située sur une montagne escarpée, d'un accès assez difficile et au pied de laquelle coule la rivière de Cure, qui se jette dans l'Yonne, étoit le chef-lieu du ci-dev. Morvan. Elle doit ses commencemens à une abbaye de filles que l'on croit avoir été fondée par Gérard de Roussillon, héros de romans de chevalerie, et dont on place l'existence sous le règne de Pepin, père de Charlemagne. Ce monastère fut détruit par les Sarrasins, et rétabli à la fin du 9e siècle, pour des moines Bénédictins, à qui l'on donna la ci-devant seigneurie, et la justice de la ville, dont l'abbé a joui avec un gros revenu. Mais ils ont été sécularisés sous le règne de François Ier, en 1538, et le monastère est devenu ensuite une Collégiale. Outre cette église, il y avoit des Cordeliers. En 1146, le pape Eugène III assembla à Vézelay un grand concile, dans lequel le célèbre saint Bernard prêcha la croisade. Le roi Louis *le Jeune* prit la croix et partit effectivement peu de temps après pour la Terre Sainte. Sous le règne de Charles IX, les Protestans s'emparèrent de cette ville, s'y maintinrent pendant long-temps, et forcèrent même les Catholiques qui vinrent l'assiéger à se retirer. Les vins du crû de Vézelay passent pour être bons, et se transportent aisément à Paris par l'Yonne et la Seine. On voit près de cette ville une fontaine d'eau minérale et une d'eau salée. Cette dernière est fort singulière, et mérite l'attention des naturalistes et des physiciens. C'est la patrie de Théodore de *Bèze*, chef de l'Eglise protestante, après la mort de Calvin; né en 1519, mort en 1605. On a de lui : *Elégies*, *Epitaphes*, *Portraits*, *Sylves*, etc. *Traduction latine du Nouveau Testament*, avec des notes; la *Mappemonde politique*, 1567, *in*-4°.; *Histoire des Eglises réformées*, 1580, 3 vol. *in*-8°.; un *Traité du droit que les magistrats ont de punir les hérétiques*, traduit en français par Colladon, Genève, 1560, *in*-8°. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1300. *Bur. de poste.*

VEZELINS, v. (*Loire*). *Voyez* ST.-PAUL-DE-VEZELLIN.

VEZELISE, ville (*Meurthe*), arr. de Lunéville, ch.-l. de cant., sur le Brenon, à 27 k. (6 l.) S. p. O. de

Digitized by Google

Nancy, 27 k. (61.) S. E. de Toul, 22 k. (51.) N. de Mirecourt, 32 m. (71 l.) E. p. S. de Paris. Long. 23. 45. lat. 48. 26. Cette ville, capitale du ci-dev. comté de Vaudemont, étoit le siége d'un bailliage royal, régi par la coutume de Lorraine. *Vézelise* est dans un lieu enfoncé et fort resserré par des coteaux. Outre l'église paroissiale, dont la flèche est remarquable par son élévation et sa délicatesse, il y avoit six chapelles en titres, des couvens de Capucins, de Minimes, de filles de la Congrégation. Il y a un hôpital qui existe depuis près de deux siècles. Cette ville a encore une manufacture de mouchoirs et de toiles de coton. On y fait aussi commerce de clincaillerie. On trouve aux environs de la terre pour verrerie.

C'est la patrie de Jean *Léonard*, baron de Bourcier, que la Lorraine regardoit comme un de ses plus grands magistrats. Il mourut premier président de la cour souveraine, en 1724. — De Pierre *Sanchenot*, jésuite, habile négociateur, mort recteur du collége de Clermont, en 1587. Vezelise a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1807. *Bur. de poste.*

**Vezelois**, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Béfort, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 myr. (14 l.) de Colmar. *P.* 377. *B. de p.* de Béfort.

**Vezenobre**, bourg (*Gard*), arr. d'Alais, ch.-l. de cant., à 8 kilom. (2 l.) S. p. E. de cet endroit, 30 k. (6 l. ¼) N. O. de Nîmes, 11 kilom. (2 l. ¼) E. d'Anduze. *Popul.* 823. *Bur. de poste* d'Alais.

**Vezere** (le), riv. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, cant. de Meimac. Sa source, dans les montagnes, à 16 k. (3 l. ¾) O. d'Ussel, coule au N., puis à l'O., descend au S. O., passe à Treinac, va au S., reçoit la Corrèze, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Brive, passe à l'Arche, puis tournant au S. O., passe à Montignac, et va se rendre dans la Dordogne, à Limeuil.

**Vezere** (le haut), riv. (*Corrèze*), arr. et cant. d'Uzerche. Sa source, au pied d'une montagne, à 13 kil. (3 l.) N. p. O. d'Uzerche, coule au S. O., passe à Cubjac, dép. de la Dordogne, et se rend dans l'Isle, à 9 k. (2 l. ¼) E. de Périgueux.

**Vezeronce**, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Moretel, à 9 k. (2 l. ¼) de la Tour-du-Pin, 5 m. (12 l. ¼) de Grenoble. *P.* 800. *Bur. de poste* de la Tour-du-Pin.

**Vezet**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Fresne-St.-Mamets, sur la Romaine, à 24 k. (5 l. ¼) de Gray, 22 k. (5 l.) de Vésoul, 16 k. (3 l. ¾) de Gy. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de Gy.

**Vezieres**, v. (*Vienne*), arr. de Loudun, cant. de Trois-Moutiers, à 8 k. (2 l.) de Loudun, 6 myr. (13 l. ¼) de Poitiers. *Popul.* 510. *Bur. de poste* de Loudun.

**Vezieres** (le), v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, à 21 kil. (4 l. ¾) de Sézanne, 7 m. (15 l. ¼) de Châlons. *Popul.* 152. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher, dép. de Seine-et-Marne.

**Vezillon**, v. (*Eure*), arr. et canton du Grand-Andelys, sur la Seine, à 2 kilom. (¼ l.) du Grand-Andelys, 29 k. (6 l. ¼) d'Evreux. *P.* 168. *B. de p.* du Grand-Andelys.

**Vezilly**, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, à 27 k. (6 l.) de Château-Thierry, 40 kilom. (9 l.) de Laon, 13 k. (3 l.) de Fère-en-Tardenois. *Pop.* 386. *Bureau de poste* de Fère-en-Tardenois.

**Vezin**, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. et cant. de Rennes, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 556. *Bur. de p.* de Rennes.

**Vezin**, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Longuyon, près la Chiers, à 19 k. (4 l. ¾) de Longwy, 7 kil. (1 l. ¾) de Longuyon, 6 m. (14 l. ¼) de Metz. Il y a un fourneau dans ce village. *Pop.* compr. celle de Charancy, 617. *Bur. de p.* de Longuyon.

**Vezines**, v. (*Ain*), arrond. de Bourg, cant. de Bagé-le-Châtel, comm. d'Asnières, près de la Saone, à 32 k. (7 l. ¾) de Bourg, 8 k. (2 l.) de Pont-de-Vaux, *P.* 197. *B. de p.* de Mâcon, dép. de Saone-et-Loire.

**Vezinnes**, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Tonnerre, à 5 k. (1 l. ¼) N. de cet endroit, 29 k. (6 l. ¾) E. N. N. E. d'Auxerre, 20 k. (4 l. ¾) S. E. de St.-Florentin. *Popul.* 423. *Bur. de poste* de Tonnerre.

**Vezins**, bourg (*Aveyron*), arr. de Millhaud, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ¼) O. p. S. de Séverac-le-Château, 31 kilom. (7 l.) E. p. S. de Rhodez, 22 k. (5 l.) N. N. O. de Milhaud. *Popul.* 554. *Bur. de poste* de Séverac.

**Vezins**, bourg (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Cholet, sur l'Evre, à 9 k. (2 l. ¼) S. de Chemillé, 14 kil. (3 l. ¼) N. E. de Cholet, 41 k. (9 l. ¼) S. d'Angers. On y fait commerce de toiles fines et d'étoffes de laine. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1744. *B. de p.* de Chemillé.

**Vezins**, forêt (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Cholet, à 4 k. (1 l.) S. E. de Vezins. Elle a du N. au S., 4090 mètr. (2100 t.) de long, et de l'E. à l'O., 3501 mètr. (1800 t.) de large.

**Vezins**, v. (*Manche*), arr. de Mortain, canton d'Isigny, près de l'Ardrée, à 23 k. (5 l.) de Mortain, 5 m. (11 l. ¾) de Coutances, 10 k. (2 l. ¼) de St.-Hilaire. *Pop.* 712. *Bur. de poste* de St.-Hilaire.

**Vezon**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Peruwelz, à 4 k. (1 l.) E. p. N. d'Antoing, 9 kilom. (2 l. ¼) O. S. O. de Leuze, 34 k. (7 l. ¾) O. N. O. de Mons. *P.* 919. *Bur. de poste* de Mons.

**Vezot**, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 40 kilom. (9 l.) du Mans. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Mamers.

**Vezouillac**, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de St.-Bauzely, comm. de Verrières, à 13 k. (3 l.) de Milhaud, 11 k. (2 l. ¾) de St.-Bauzely. *Pop.* — compr. celle de Verrières, 678. *B. de p.* de Milhaud.

**Vezouze** (la), riv. (*Meurthe*). Sa source, à 18 k. (4 l.) E. S. E. de Blamont, coule à l'O. N. O., arrose Blamont, Benamenil, traverse Lunéville et se rend dans la Meurthe, à 1 kil. (¼ de l.) S. O. de Lunéville, après 5 m. (12 l.) de cours.

**Vezy** (le), riv. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Vinay. Sa source, à 1 kilom. (¼ de l.) N. O. de Chasselais, 13 kil. (3 l.) N. de St.-Marcellin, coule au S. S. E., puis au S., et se rend dans l'Isère à Beaulieu, 5 k. (1 l. ¼) E. de St.-Marcellin.

**Vezza** (la), v. (*Tanaro*), arr. d'Albe, cant. de Guarène, près de la source méridionale du Borbo, à 15 kilom. (3 l. ¾) N. O. d'Albe. *Pop.* 1838. *Bur. de p.* d'Asti.

**Vezzani et Pietroso**, v. (*Golo*), arr. de Corte, à 19 k. (4 l. ¾) de cet endroit, 7 myr. (14 l. ¾) de Bastia. *Pop.* 460.

**Via**, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Prades, cant. de Saillagousse, à 34 k. (7 l. ¾) de Prades, 8 m. (16 l. ¾) de Perpignan, 6 k. (1 l. ¼) de Mont-Libre. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

**Viabon**, v. (*Eure-et-Loir*), arr.

Digitized by Google

de Chartres, cant. de Voves, à 13 k. (3 l.) de Janville, 30 k. (6 l. ¼) de Chartres, 16 k. (3 l. ¼) de Toury. *Pop.* 769. *Bur. de poste* de Toury.

VIAGE (LE), v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Poix, à 22 k. (5 l.) d'Amiens. *P.* compr. celle de Fricamp, 472. *Bur. de p.* de Poix.

VIAGUE, v. (*Gers*). *Voyez* ST.-MARTIN-VIAGUE.

VIALA (LE), v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Ginestas, comm. de Pavaza, à 4 k. (1 l.) de Ginestas, 18 k. (4 l.) de Narbonne. *Popul.* compr. celle de Pavaza, 274. *Bur. de poste* de Narbonne.

VIALA (LE), v. (*Aveyron*), arr. et cant. de St.-Afrique, comm. de Calmels, sur le Dourdon, à 9 kilom. (2 l. ½) de St.-Afrique, 4 myr. (10 l. ¼) de Rhodez. Il y a plusieurs mines de cuivre non exploitées dans les montagnes des environs. *P.* compr. celle de Calmels, 460. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

VIALA-DU-PAS-DE-JEAUX, v. (*Aveyron*), arr. de St.-Afrique, cant. de Cornus, comm. de la Panouse, à 13 k. (3 l.) de St.-Afrique, 10 kil. (2 l. ¼) de Cornus. *Pop.* compr. celle de la Panouse, 400. *Bur. de poste* de St.-Afrique.

VIALA-DU-TARN (LE), village (*Aveyron*), arr. de Milhaud, ch.-l. de cant., comm. de St.-Beauzely, à 16 k. (3 l. ¼) O. de Milhaud, 40 k. (9 l.) S. E. de Rhodez, 13 kilom. (3 l.) N. de St.-Afrique. *Pop.* 679. *Bur. de poste* de Milhaud.

VIALARD (LE), v. (*Var*), arr. de Draguignan, canton de Fayence, comm. de Callian, à 16 k. (3 l. ¼) de Grasse, 22 k. (5 l.) de Draguignan. *Pop.* compr. celle de Callian, 1738. *Bur. de poste* de Grasse.

VIALARELS, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. d'Albin, comm. de St.-Michel, à 16 k. (3 l. ¼) de Rignac, 3 kil. (¾ de l.) d'Albin. *Pop.* compr. celle de St.-Michel, 97. *Bur. de poste* de Rignac.

VIALARET, v. (*Aveyron*), arr. et cant. d'Espalion, comm. de Ceyrac, à 9 k. (2 l. ¼) d'Espalion, 25 k. (5 l. ¾) de Rhodez. Il y a des mines de houille. *Popul.* compr. celle de Ceyrac, 436. *B. de p.* d'Espalion.

VIALARS, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Limougoe, comm. de la Ramière, à 38 k. (8 l. ¼) de Cahors, 11 k. (2 l. ¾) de Villefranche. *Popul.* compr. celle de la Ramière, 998. *Bureau de poste* de Villefranche, départ. de l'Aveyron.

VIALAS, v. (*Lozère*), arrond. de Florac, cant. de Pont-de-Montvert, près du Luech, à 11 k. (2 l. ¾) S. de Villefort, 38 k. (8 l. ¼) E. p. S. de Mende, 24 k. (5 l. ¼) E. de Florac. Il y a près de ce village une mine de plomb très-importante, dans une pleine exploitation, et qui occupe une centaine d'ouvriers. *Pop.* 1550. *Bur. de poste* de Villefort.

VIALAS (LA), rivière (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de St.-Gervais. Sa source, à 5 (1 l. ¼) O. de St.-Gervais, coule au S. et se rend dans le Jeau, à 8 kilom. (2 l.) S. de sa source.

VIALE, v. (*Tanaro*), arrond. d'Asti, cant. de Montafia, près d'un ruisseau qui se jette dans la Montafia, à 27 k. (6 l.) N. E. d'Asti. *Pop.* 550. *Bur. de poste* d'Asti.

VIALER, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin, à 28 k. (6 l. ½) de Pau. *Pop.* 391. *Bur. de poste* de Pau.

VIALFRÉ, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur la pente d'une colline, à 10 kil. (2 l. ¼) S. O. d'Ivrée. *Pop.* 531. *B. de p.* d'Ivrée.

VIALLE, v. (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude, comm. de la Motte, à 5 k. (1 l. ¼) de Brioude, 4 myr. (10 l. ¼) du Puy. *Popul.* compr. celle de la Motte, 963. *Bur. de poste* de Brioude.

VIALLE, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Maringues, comm. de Luzillat, près de l'Allier, à 15 k. (3 l. ¾) de Thiers, 30 k. (6 l. ¼) de Clermont, 4 k. (1 l.) de Maringues. *Pop.* compr. celle de Luzillat, 1877. *Bur. de poste* de Maringues.

VIALLERE, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Francescas, près de la Bayle, à 11 k. (2 l. ¾) de Nérac, 4 k. (1 l.) de Francescas. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Nérac.

VIALLOLLES, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Lauzès, comm. de Sabadel, à 16 k. (3 l. ¾) de Cahors, 27 k. (6 l.) de Gourdon. *Pop.* compr. celle de Sabadel, 515. *Bur. de poste* de Cahors.

VIALOTTE, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, comm. de St.-Gor, à 31 k. (7 l.) de Mont-de-Marsan, 10 kil. (2 l. ¼) de Roquefort. *Pop.* comp. celle de St.-Gor, 330. *Bur. de poste* de Roquefort.

VIAM, v. (*Corrèze*), arr. d'Ussel, canton de Bugeat, près du Vézère, à 34 k. (7 l. ½) d'Ussel, 40 kilom. (9 l.) de Tulle. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Tulle.

VIANGINO, v. (*Sesia*), arrond. et cant. de Santhia, sur un ruisseau, à 6 k. (1 l. ¼) S. E. de Santhia. *Pop.* 200. *Bur. de p.* de Verceil.

VIANDEN, ville (*Forêts*), arr. de Diekirch, ch.-l. de cant., à 36 k. (8 l.) E. de Bastogne, 23 k. (5 l. ¼) O. p. S. de Diekirch, 40 k. (9 l.) N. de Luxembourg, 31 m. (69 l. ¼) E. N. E. de Paris. Long. 23. 38. lat. 49. 50. Cette ville, située entre des montagnes et des rochers, dépendoit du ci-dev. duché de Luxembourg, ou Luxembourg allemand. La rivière d'Our ou Duren la traverse. C'étoit un comté très-ancien qui excita l'ambition de plusieurs souverains. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, s'étant révolté contre Philippe II, ce roi confisqua tous ses biens en faveur de Pierre Ernest, gouverneur de la province de Luxembourg. Mais après sa mort, ce comté retourna à la maison d'Orange en 1604 jusqu'en 1701 que le roi de Prusse, après le décès de Guillaume III, roi d'Angleterre, contesta cette terre au prince d'Orange, Stathouder de Frise, auquel elle demeura par le traité de la Haye, du 12 Juin 1732. La ville de Viandem se partage en deux; l'une est appelée l'*ancienne*, et l'autre la *nouvelle ville*. Dans la première, on voit un château sur un rocher d'une hauteur prodigieuse et inaccessible. Des Trinitaires y desservoient la cure, et ils y avoient un beau couvent, fondé l'an 1248, par Henri, comte de Viandem, en considération de ce que ces religieux l'avoient racheté des mains des barbares qui l'avoient fait prisonnier pendant qu'il étoit dans la Terre-Sainte. On voyoit dans ses environs la commanderie de Roth des chevaliers de Malte. Il croît sur les montagnes du vin qui approche de celui de la Moselle. Il se fait dans la ville de Viandem un grand commerce de draps. On trouve aussi beaucoup de tanneurs. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1243. *Bur. de poste* de Luxembourg.

VIANE, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Grammont, près de la Marq, rivière, à 4 k. (1 l.) S. E. de Grammont, 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de Lessines, 41 k. (9 l. ¼) S. p. E. de Gand. *Pop.* 1144. *Bur. de poste* de Grammont.

VIANGE,

Digitized by Google

Viange, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Liernais, à 11 k. (2 l. ½) d'Arnay, 6 m. (12 l. ½) de Dijon. *Pop.* 229. *Bur. de poste* d'Arnay-sur-Arroux.

Vianne, v. (*Tarn*), arrond. de Castres, cant. de la Caune, sur le Gias ou Gigou, à 8 k. (2 l.) O. N. O. de la Caune, 9 k. (2 l. ½) E. p. N. de Castres, 18 k. (4 l.) N. d'Angles. On y fabrique des basins, coutoulines et toiles de coton de différentes couleurs. *Pop.* 2030. *Bur. de poste* de la Caune.

Vianne, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Lavardac, sur la Baïse, à 6 k. (1 l. ¼) de Nérac, 23 k. (5 l. ½) d'Agen. *Pop.* 749. *Bur. de poste* de Nérac.

Viano, v. (*Aveyron*). *Voyez* Capelle-sur-Viaur (la).

Vians, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant d'Héricourt, à 25 k. (5 l. ½) de Lure, 4 m. (10 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 124. *Bur. de poste* de Lure.

Viapre-le-Grand, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, près de l'Aube, à 8 k. (2 l.) d'Arcis, 30 k. (6 l. ½) de Troyes. *Pop.* 150. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Viapre-le-Petit, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine, près de l'Aube, à 7 k. (1 l. ¼) d'Arcis, 30 k. (6 l. ½) de Troyes. *Pop.* 197. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

Viariggio, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une colline, à 18 k. (4 l.) S. de cet endroit. *Pop.* 1316. *Bur. de poste* de Casal.

Viarmes, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Gonesse, cant. de Luzarche, à 18 k. (4 l.) de Gonesse, 41 kil. (9 l. ¼) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Luzarche. Il y a dans une plaine voisine d'un étang, une filature de coton qui occupe quatre cents ouvriers. *Pop.* 1074. *Bur. de poste* de Luzarche.

Viarose, v. (*Lot*), arr. de Montauban, canton et commune de Moissac, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit. *Popul.* 317. *Bur. de poste* de Moissac.

Viarouge, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins, comm. de Segur, à 24 k. (5 l. ¼) de Milhaud, 9 k. (2 l. ¼) de Vesins. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* compr. celle de Segur, 1600. *Bur. de poste* de Milhaud.

Vias, bourg (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. d'Agde, près du canal, à 16 k. (3 l. ½) de Béziers, 5 m. (11 l. ¼) de Montpellier, 5 k. (1 l. ½) d'Agde. *Pop.* compr. celle de Preignel, 1416. *Bur. de p.* d'Agde.

*Viatique*. Sous la monarchie un prêtre en surplis le portoit publiquement sous un dais, précédé d'un autre ecclésiastique qui avertissoit les passans avec une sonnette de se découvrir la tête et de se mettre à genoux, ou du moins de prendre une attitude respectueuse. Les non-catholiques et les Juifs y étoient tenus comme les autres. Ceux qui mouroient sans avoir demandé le Viatique ne pouvoient être, d'après les lois de l'église, inhumés en terre sainte. Nous citerons entre autres le curé de St.-Germain à Paris, qui fit d'abord difficulté d'enterrer d'Alembert, parce que cet académicien n'avoit pas rempli cette formalité. Il y consentit à la fin, mais à condition que le corps seroit transporté sans cérémonie au cimetière commun, qui étoit à une des barrières de Paris. Ce ne fut qu'avec peine qu'on obtint que le lieu de sa sépulture seroit marqué par une plaque de plomb et une inscription.

Viau (la), riv. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Murat. Sa source à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Murat, coule au S., puis au S. O., et se rend dans la Vebre, à 11 k. (2 l. ½) S. O. de sa source.

Viaur (la), riv. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de Vesins. Sa source à 7 k. (1 l. ½) de Séverac, coule à l'O., remonte au N. O., redescend au S. O., passe à Pont-de-Salars, continue au S. O. jusqu'à St.-Just, va à l'O., remonte au N. O., et va à l'O. S. O. se rendre dans l'Aveyron, à St.-Martin-de-la-Guépie, à 8 k. (2 l.) S. de Najac.

Viauresques, v. (*Aveyron*). *Voy.* St.-Étienne-de-Viauresques.

Viazac, v. (*Lot*), arr. et cant. est de Figeac, près de la Selle, à 4 k. (1 l.) de Figeac, 5 m. (12 l. ½) de Cahors. *P.* 856. *B. de p.* de Figeac.

Vibagne, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Glons, à 7 k. (1 l. ½) N. E. de Kemexke, 9 k. (2 l. ½) N. O. d'Herstal, 8 k. (2 l.) N. de Liége. *Pop.* 145. *B. de p.* de Liége.

Vibal (le), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Pont-de-Salars, à 14 k. (3 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Rhodez.

Vibeuf, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. d'Yerville, à 23 k. (5 l. ½) de Cany, 30 k. (6 l. ¾) de Rouen, 10 kil. (2 l. ½) de Doudeville. *Pop.* 562. *Bur. de poste* de Doudeville.

Vibrac, v. (*Charente*), arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente, sur la Charente, à 21 k. (4 l. ¾) de Cognac, 16 k. (3 l. ¾) d'Angoulême, 5 k. (1 l. ½) de Châteauneuf. *Pop.* 469. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

Vibrac, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Jonzac, à 14 kil. (3 l. ½) de Montlieu, 5 m. (11 l. ½) de Saintes, 13 k. (3 l.) de Jonzac, *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Jonzac.

Vibram, v. (*Aude*), arrond. de Castelnaudary, cant. de Fangeaux, à 10 kil. (2 l. ½) de Castelnaudary, 32 k. (7 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* comp. celle de Généreville, 127. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Vibraye, ville (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, ch.-l. de cant., sur la Braye, à 13 k. (3 l.) S. E. de la Ferté-Bernard, 15 k. (3 l. ½) N. de St.-Calais, 40 k. (9 l.) E. du Mans. Il y a un hospice. On trouve dans le territoire de cette ville plusieurs mines de fer, des forges et une tannerie; c'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 1900. *Bur. de poste* de la Ferté-Bernard.

Vibraye, forêt (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, canton de Vibraye, à 1 k. (½ de l.) S. de cet endroit, 1 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Calais; elle a 7785 mèt. (4000 t.) de long, sur autant de large.

Vic, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de la Bastide-de-Seron, comm. de Larbont, près de la Larize, à 18 k. (4 l.) de Foix, 3 k. (¾ de l.) de la Bastide-de-Seron. *Pop.* comp. celle de Larbont, 227. *Bureau de poste* de Foix.

Vic, v. (*Arriège*), arr. de St.-Girons, cant. d'Oust, sur le Salat, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Girons, 32 kilom. (7 l. ¼) de Tarascon. *Popul.* 175. *Bureau de poste* de St.-Girons.

Vic, v. (*Côte-d'Or*), arrond. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche, à 16 k. (3 l. ¾) de Beaune, 38 k. (8 l. ¼) de Dijon. *Pop.* .... *Bur. de poste* de Beaune.

Vic, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Frontignan, près de l'étang de Maguelonne, à 14 kil. (3 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 89. *Bureau de poste* de Montpellier.



Digitized by Google

Vic, ville (*Meurthe*), arrond. de Château-Salins, ch.-l. de cant., à 31 k. (7 l.) S. O. de Nancy, 5 m. (12 l.) de Metz, 12 myr. (27 l.) de Strasbourg, 6 k. (1 l. ¼) de Château-Salins, 2 kil. (½ l.) de Moyenvic. Cette ville étoit le siége principal du domaine temporel de l'évêque de Metz, et la capitale d'un petit pays qui dépendoit de ce même évêché, lorsque les évêques jouissoient des droits régaliens. Elle fut prise par Ferry III, duc de Lorraine, rendue par Ferry IV en 1325, et resta depuis en toute souveraineté aux évêques de Metz jusqu'au temps de la réunion de tout le pays sous la domination française. Vic étoit le siége d'un bailliage seigneurial, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, le chef-lieu d'une recette particulière de la ci-devant généralité de Metz, la résidence d'un subdélégué, d'une brigade de maréchaussée et d'un commissaire des guerres. Le corps de ville étoit composé d'un maire, deux échevins, quatre conseillers de ville, un syndic-receveur et un secrétaire-greffier, indépendamment de quatre commissaires de police, deux bauneres, quatre sergens et deux messagers de ville. Louis XIII et le duc de Lorraine conclurent un traité de paix à Vic. Outre son église paroissiale et un prieuré, dit de St.-Christophe, il y avoit une collégiale, cinq maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe : Capucins, Cordeliers, Carmes. Les deux communautés de filles étoient sous les noms de filles de la Congrégation, et sous celui des Pécheresses : il y avoit un bureau de charité. L'hospice de cette ville étoit desservi par des Sœurs grises, et avoit été fondé pour 13 lits en 1372, par Thierry de Boppart, évêque de Metz. La ville de Vic a des fabriques de bonneterie et de draperie en laine qui ont atteint le degré de perfection et acquis une grande réputation. Les productions du territoire sont très-abondantes en grains de toutes espèces, en pâturages et en bois. Les salines de cette ville, autrefois si considérables, sont aujourd'hui entièrement abandonnées, quoiqu'on assure que les puits anciens ne soient pas épuisés, et qu'on sait encore où ils étoient.

Cette commune a un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* réunie à celle de Burtecourt, 2445. *Bur. de poste* de Moyenvic.

Vic, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 185. *Bur. de p.* de Montfort-l'Amaury.

Vic, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. d'Angles, près de la Gartempe, à 32 k. (7 l. ½) de Montmorillon, 42 k. (9 l. ½) de Poitiers. *Pop.* 1471. *Bur. de poste* d'Angles.

Vic-Bigorre, ville (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, ch.-l. de cant., sur le ruiss. de Sechex, à 18 k. (4 l.) N. de Tarbes, 9 k. (2 l. ¼) S. de Maubourguet, 36 k. (8 l.) E. p. N. de Pau, 80 m. (180 l.) S. S. O. de Paris. C'est dans cette ville que les anciens souverains du pays faisoient ordinairement leur résidence. Assez près de là il y avoit une célèbre abbaye de Bénédictins nommée la Réole. Cette abbaye est dans une position superbe, au confluent de deux petites rivières qui se jettent dans l'Adour, ornée d'édifices somptueux et commodes, entourés de bois, de jardins et de prés délicieux. Elle étoit propriétaire d'une vaste étendue de terrain qui l'entretenoit dans l'abondance.

C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* comprise celle de Bœilh, 3026. *Bur. de poste* d'Argelès.

Vic-Chassenay, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 6 m. (13 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 684. *Bur. de poste* de Semur.

Vic-Dessos, b. (*Arriège*), arr. de Foix, ch.-l. de cant., sur le Vic-Dessos, à 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Tarascon, 22 k. (5 l.) S. S. O. de Foix, 27 k. (6 l.) E. p. S. de Seix. Il y a aux environs des montagnes composées de masses de granit; cette roche s'étend jusqu'à la ville. Au sud sont des bancs de marbre gris, qui se prolongent sous le château et sous la tour, qu'on dit avoir été bâtie par les Romains. C'est dans ces montagnes calcaires qu'est située la riche mine de fer de Vic-Dessos, qu'on exploite depuis un temps immémorial. Cette mine fournit du minerai à quarante forges des environs. Il y a trois forges près et sur la rivière de Vic-Dessos : la première, située à 7-8 mèt. (400 t.) de la ville, se nomme la forge de *Vexanelle*, sa trompe a trois arbres; la seconde, appelée la *Forge-neuve*, est à 1361 m. (700 t.); et la troisième, connue sous le nom de *Capontal*, est éloignée de la ville de 2334 mèt. (1200 t.) S. S. O. Deux autres forges sont situées sur la rivière de Prades, qui se jette dans celle de Vic-Dessos, un peu au-dessous de la forge de Vexanelle : la première est celle de Prades, située environ à 3 : 12 m. (1600 t.) N. O. de Vic-Dessos; la seconde est celle de Guiller, qui est environ à 389 mèt. (200 t.) au-dessous, plus près de Vic-Dessos. La mine de Vic-Dessos alimente ces forges. *Pop.* 735. *Bur. de poste* de Tarascon.

Vic-Dessos, port et montagne, (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos, à 13 k. (3 l.) S. de Vic-Dessos.

Vic-Dessos (le), riv. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos. Sa source au pied de la pic du port d'Aurat, à 16 kilomèt. (3 l. ¾) S. p. E. de Vic-Dessos, coule au N. p. E., de Vic-Dessos, passe à Vic-Dessos, et montant au N. N. E. se rend dans l'Arriège à Tarascon, à 27 kilom. (6 l.) N. E. de sa source.

Vic-en-Carladez, ville (*Cantal*), arr. d'Aurillac, ch.-l. de cant., sur le Cère, à 15 k. (3 l. ½) E. p. N. d'Aurillac, 39 k. (8 l. ¼) O. de St.-Flour, 15 k. (3 l. ½) de Mur-de-Barrez. Cette petite ville, de la ci-dev. haute Auvergne, étoit le chef-lieu de la ci-devant vicomté de Carladez et le siége d'un bailliage; il y avoit une communauté de prêtres fondée pour ceux qui étoient nés dans la paroisse. Les eaux de sa fontaine minérale, appelée dans le pays la *Fontsalade*, contiennent un sel nitreux, alkali et fixe; elles sont excellentes pour dissoudre les obstructions des viscères, débarrasser les reins de toutes sortes de glaires et de graviers; elles guérissent les migraines, et sont très-propres à procurer la fécondité aux femmes.

C'est la patrie d'un célèbre Troubadour du treizième siècle, nommé *Pierre d'Auvergne*, ou le *moine de Montandon*, qui avoit été religieux du monastère d'Aurillac. Il paroît que l'art de la poésie lui valut de grands biens; car, quoique moine, il posséda long-temps une seigneurie considérable. — Louis *Boissy*, né en 1694, poète dramatique, de l'Académie française, dont les pièces restées au théâtre sont : l'*Impatient*, le *Français à Londres*, les *Dehors trom-*

Digitized by Google

*peurs*, le *Babillard*. *Boissy* a aussi donné une tragédie d'*Alceste*, et des romans satyriques. Il a eu long-temps la direction du *Mercure de France*, qu'il mit alors dans un ordre nouveau.

Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2050. *Bur. de poste* d'Aurillac.

Vic-Exempet, v. (*Indre*), arr. et cant. de la Châtre, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 40 kil. (9 l.) de Châteauroux. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de la Châtre.

Vic-Fezensac, ci-dev. pays dans le ci-dev. Bas-Armagnac; la ville de Vic en étoit la capitale. Ce pays fait partie du département du Gers, où l'on trouve tout ce qui concerne les productions, l'industrie, le commerce, etc.

Vic-Fezensac, ou Vic-sur-Losse, ville (*Gers*), arr. d'Auch, chef-l. de cant., sur la Losse, à 27 k. (6 l.) N. O. d'Auch, 23 k. (5 l. ½) S. p. O. de Condom, 27 k. (6 l.) E. de Nogaro. C'étoit très-anciennement la résidence des vicomtes de Lomagne ou Fezensac. Il y avoit une église collégiale. Les habitans sont industrieux; ils font commerce d'eau-de-vie et d'autres denrées du pays. Cette ville prend un accroissement sensible; on y bâtit de belles maisons. Il y a des forges. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 3050. *Bur. de poste.*

Vic-le-Fesq, v. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de Quissac, près de la Vidourle, à 9 kil. (2 l. ¼) de Sommières, 22 k. (5 l.) de Nîmes. *Popular.* 241. *Bureau de poste* de Sommières.

Vic-sous-Thil, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil, sur la Serain, à 13 k. (3 l.) de Semur, 5 m. (12 l. ½) de Dijon, 2 k. (½ l.) de Maison-Neuve. *Pop.* 686. *Bur. de poste* de Maison-Neuve.

Vic-sur-Aisne, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, ch.-l. de cant., sur l'Aisne, à 15 kilom. (3 l. ½) O. de Soissons, 21 k. (4 l. ¾) S. p. E. de Noyon, 15 k. (3 l. ½) N. de Villers-Cotterets. Il se fait sur le port de cette commune beaucoup de chargemens en grains. C'est là que s'achèvent dans les basses eaux, ceux des bateaux partis de Soissons à demi-charge. L'abbé de Saint-Médard y avoit une fort belle maison de plaisance, qu'on y voit encore. Il y a un moulin à huile. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Soissons.

Vic-sur-Allier ou Vic-le-Comte, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont-Ferrand, ch.-l. de cant., à 2 k. (½ l.) E. de l'Allier, 20 k. (4 l. ½) S. E. de Clermont-Ferrand, 41 m. (92 l.) S. de Paris. Long. 20. 58. lat. 45. 33. Cette petite ville de la ci-dev. basse Auvergne étoit le siége d'un bailliage. Son nom de *Vic-le-Comte* lui vient de ce qu'elle a été le séjour des comtes d'Auvergne. Ils la fondèrent dans la chapelle du château, qui avant sa suppression portoit le nom de *Sainte-Couronne*. Bertrand VI, comte d'Auvergne, fit présent à cette église de quatre ornemens complets d'une magnificence extraordinaire. Louis XIV en avoit cédé la seigneurie avec la baronnie de la Tour, aux ducs de Bouillon, en échange de la principauté de Sedan, à l'exception de Clermont, dont jouissoit la reine Marguerite. Vic est renommé par ses sources d'eaux minérales, que l'on dit être propres à la guérison de beaucoup de maladies. Il en est une sur-tout beaucoup plus fréquentée que les autres; c'est celle du *Cornet*, ainsi nommée d'un cornet par lequel elle décharge ses eaux. La seconde, qu'on appelle *la Fontaine du Rocher*, est un remède souverain contre la gravelle; mais on ne peut les transporter dans des bouteilles; la fermentation continuelle de cette eau les fait casser. On est contraint d'en faire usage sur les lieux. Il y a aux environs une source d'eau minérale, appelée *la Source des macres du Cornet*. C'est une des plus fameuses de sept à huit sources qui se trouvent entre Vic et Mirefleur. L'eau de la source du Cornet est limpide et de saveur sigrelette et vineuse: elle n'est pas sujette à être gâtée par les débordemens de l'Allier, comme la plupart des autres sources, précisément dans le temps où elles pourroient être le plus d'usage.

Cette ville est la patrie de Jean *Basmaison*, célèbre avocat, né vers 1600. On a de lui, *Paraphrase sur la coutume d'Auvergne*; *Traité sur les fiefs et arrière-fiefs*. — Alain-René *le Sage*, excellent romancier, auteur dramatique et comique, né en 1677, mort à Boulogne-sur-mer en 1747. On a de lui une Traduction paraphrasée des *Lettres d'Aristenette*, auteur grec, son premier ouvrage, en deux vol. *in*-12; *Guzman d'Alfarache*, en deux vol. *in*-12; *le Bachelier de Salamanque*, en deux vol. *in*-12; *Gilblas de Santilane*, en quatre vol. *in*-12; *Nouvelles aventures de Don-Quichotte*, en deux vol. *in*-12; *le Diable boiteux*, deux vol. *in*-12; et beaucoup d'autres romans. Il a donné *Crispin rival de son maître*, et *Turcaret*, comédies en prose, etc., etc. *Pop.* 3060. *Bur. de p.* de Billom.

Vic-sur-Aisille, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de St.-Calais, sur l'Aisille, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Calais, 42 k. (9 l. ½) du Mans. Il y a une fabrique de serges ou tricots. *Pop.* 667. *Bur. de p.* de St.-Calais.

Vic-sur-Losse, v. (*Gers*). *Voy.* Vic-Fezensac.

Vic-sur-St.-Chartier, village (*Indre*), arr. et cant. de la Châtre, sur un terre, près de l'Indre, à 6 k. (1 l. ½) de la Châtre, 28 k. (6 l. ½) de Châteauroux. Il y a une mine de fer en rognons; leur figure feroit croire que ce sont des pyrites. *Pop.* 380. *Bur. de p.* de la Châtre.

Vicco, v. (*Doire*), arr. d'Ivrée, sur un torrent qui tombe dans la Soana, à 31 k. (7 l.) d'Ivrée. *Pop.* 996. *Bur. de p.* d'Ivrée.

Vicelle, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Quettehou, près de la Saire, à 18 k. (4 l.) de Valognes, 7 myr. (15 l.) de Coutances. *Pop.* 864. *B. de p.* de Valognes.

Vichay, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Mirande, comm. de Miramont, à 8 kil. (2 l.) de Mirande, 13 k. (3 l.) d'Auch. *Pop.* comprise celle de Miramont, 422. *Bur. de poste* de Mirande. *Rel. de poste aux chev.*

Viche, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Schirmeck, à 16 k. (3 l. ¾) de Molsheim. Ce village dépendoit de la principauté de Salm. *Populat.* 697. *Bureau de poste* de Molsheim, départ. du Bas-Rhin.

Vichel, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-St.-Front, sur l'Ourcq, à 18 k. (4 l.) de Château-Thierry, 5 m. (11 l.) de Laon. *Pop.* 62. *Bur. de poste* de Neuilly-St.-Front.

Vichel, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de St.-Germain-Lambron, à 13 k. (3 l.) d'Issoire, 41 k. (9 l. ¼) de Clermont. *Pop.* 318. *Bur. de poste* d'Issoire.

Vichenet, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Gembloux, à 3 k. (¾ de l.) S. de cet endroit, 6 kilom. (1 l. ½) N. p. O. de Spy,



Digitized by Google

13 k. (3 l.) N. O. de Namur. *Pop.* 62. *Bur. de poste* de Namur.

VICHÈRES, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 4 myr. (10 l. ½) de Chartres. *Pop.* 714. *Bur. de poste* de Nogent-le-Rotrou.

VICHERREY, bourg (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois, à 18 kil. (4 l.) E. de Neufchâteau, 4 m. (10 l.) N. O. d'Epinal, 15 k. (3 l. ¼) S. O. de Vezelise. *Pop.* 450. *B. de p.* de Neufchâteau.

VICHT, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Eschweiler, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) E. de Cornelis-Munster, 9 kilom. (2 l. ¼) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. Il y a des pierres à meule. *Pop.* 361. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

VICHTE, v. (*Lys*), arr. et cant. de Courtrai, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. d'Avelghem, 9 k. (2 l. ¼) E. N. E. de Courtrai, 5 m. (10 l. ¾) S. p. E. de Bruges. *Popul.* 1030. *Bur. de poste* de Courtrai.

VICHTEN, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. d'Osperen, à 14 k. (3 l. ¼) de Diekirch, 6 kilom. (1 l. ½) d'Osperen. *Popul.* 270. *Bur. de poste* d'Arlon.

VICHTEN, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. d'Osperen, à 4 kil. (1 l.) N. p. E. d'Useldange, 14 kil. (3 l. ½) S. p. E. d'Esch-sur-Sure, 23 k. (5 l. ¼) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de Diekirch.

VICHY, ville (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Cusset, sur l'Allier, à 18 k. (4 l.) E. de Gannat, 3 kil. (¾ de l.) S. O. de Cusset, 5 myr. (11 l. ¼) S. de Moulins. Cette petite ville du ci-devant Bourbonnois avoit une châtellenie royale, un corps de ville, un grenier à sel, et un beau couvent de Célestins. Ses environs, jusqu'à Cusset, sont des plus fertiles et des plus charmans de France. Les promenades, dans la belle saison, y sont délicieuses; l'air y est excellent, le climat enchanteur. Les eaux limpides de l'Allier ajoutent encore à la fraîcheur et à la beauté du lieu. Madame de Sévigné et Fléchier en ont fait une description qui pourroit déterminer l'homme souffrant à lui donner la préférence sur tous les autres endroits désignés par les médecins, pour la guérison des maux qui ont résisté à leurs remèdes. Il y a dans le territoire de Vichy des fontaines minérales dont les eaux sont très-estimées: elles sont au nombre de six. Celle qui est le plus en réputation, est à trois cents pas de la ville, et se nomme la *Fontaine de la grille*, parce qu'elle se trouve renfermée dans un puits couvert de barreaux de fer en forme de grille; l'eau de cette fontaine est limpide, et d'un goût un peu aigrelet. La seconde se nomme *Fontaine des Capucins*, par la raison qu'elle est voisine du couvent qui étoit habité par ces religieux, et qu'elle a sa décharge dans l'enclos de ce couvent: elle n'est qu'à cinquante pas de celle de la Grille, et son eau est moins limpide, mais plus chaude, quoique néanmoins on y puisse tenir la main aussi long-temps que l'on veut: le goût en est presque aussi le même. La maison dite autrefois *du Roi*, est entre les deux fontaines: on y a pratiqué deux bains; l'un reçoit l'eau de la fontaine de la Grille, et l'autre de celle des Capucins. A cinquante ou soixante pas de la Grille, en allant des bains à Cusset, on trouve deux autres fontaines qu'on nomme *les Petits-Boulets*: il y en a une qui n'est pas en usage, elle ne jette que de petits bouillons, encore sont-ils souvent altérés par l'eau douce; mais l'autre de ces deux sources est fort en usage, elle est même plus acide que celle des précédentes. Ces deux fontaines sont enfermées dans deux petits réservoirs quarrés de pierre, lesquels ont ¾ de m. (2 pieds) en tout sens. La cinquième fontaine est sur les fossés de la ville, en allant du côté des bains: on l'appelle le *Gros-Boulet quarré*: l'eau en est moins chaude que celle de la Grille; d'ailleurs elle est abondante, limpide, et d'un goût plus agréable que les autres. La sixième enfin est celle des Célestins: elle est située à fleur d'eau de la rivière d'Allier, et au bas du rocher sur lequel est bâti le couvent qu'occupoient ces religieux; son bassin a environ ¾ de m. (1 pied) de profondeur, et peut contenir cinq ou six seaux d'eau. Pour peu que l'Allier grossisse, il inonde cette fontaine; mais dès que ses eaux débordent, l'eau de la fontaine devient aussi forte qu'auparavant. Cette eau est limpide et fort acide au goût. Les eaux de Vichy sont au nombre des meilleurs remèdes apéritifs et diurétiques; et ce qui les rend plus recommandables, c'est leur vertu purgative: elles sont bonnes pour les obstructions, les maladies des reins et de la vessie. Il y a des mines de houille non exploitées. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Nevers, 4e arr. maritime. *Pop.* 1760. *Bur. de poste* de Cusset.

VICINATO-E-SALICETTO, v. (*Golo*), arrond. de Corte, cant. de Rostino, à 20 k. (4 l. ½) de Corte, 33 kil. (7 l. ½) de Bastia. *Pop.*....

VICKELSCHEID, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Mersch, comm. de Fischbach, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Luxembourg, 6 kil. (1 l. ½) de Mersch. *Pop.* compr. celle de Fischbach, 481. *Bur. de p.* de Luxembourg.

VICKERSCHWIR, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Andolsheim, comm. de Holtz, à 5 k. (1 l. ½) de Colmar. *Pop.* comp. celle de Holtz, 510. *Bur. de poste* de Colmar.

VICO, ville (*Liamone*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 8 m. (18 l. ½) O. de Bastia, 6 m. (14 l.) N. p. O. de Sartene. L'île de Vico est remarquable; elle fournit du bois de charpente pour entretenir des flottes considérables. Les montagnes sont plus de la moitié de l'année couvertes de neige, ce qui contribue à donner de la salubrité au climat. Les arbres les plus communs sont le chêne vert, le limonier, l'oranger, le figuier, l'amandier: on y voit peu de noyers; les grenades y sont excellentes, ainsi que les figues et l'aloës. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, et d'un tribunal de 1re instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, et un receveur particulier. *Pop.* 983. *B. de p.*

VICO, bourg (*Stura*), arrond. de Mondovi, cant. de St.-Michel, au sommet d'une colline, à 3 k. (¾ de l.) S. de Mondovi. *Pop.* 3285. *Bur. de poste* de Mondovi.

VICOGNE, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. de St.-Amand, rive droite de la Scarpe, comm. de Raismes, à 6 kilom. (1 l. ½) de Valenciennes, 28 k. (6 l. ¼) de Douay. *Popul.* compr. celle de Raismes, 1959. *Bur. de p.* de Valenciennes.

VICOONE (LA), v. (*Somme*). *Voy.* VIGOGNE (LA).

VICOIN (LA), riv. (*Mayenne*), arrond. de Laval, cant. de Loiron. Sa source, à 11 kil. (2 l. ½) S. d'Ernée, coule au S. O., retourne au S. E. et va se jeter dans la Mayenne, à 9 k. (2 l. ½) S. de Laval.

*Vicomté*. Sous la monarchie, beaucoup de seigneuries avoient ce titre,

Digitized by Google

principalement dans les ci-dev. Languedoc et Guienne. Dans la ci-dev. Normandie, les *vicomtes* étoient des juges subordonnés aux baillis, qui tenoient communément la place des prévôts. Dans quelques villes de cette province, l'office de maire étoit réuni à celui de *vicomte*. Il y avoit à Rouen un *vicomte de l'eau*, conseiller du roi, juge politique, civil et criminel, garde des étalons, poids et mesures de la ville. Sa juridiction s'étendoit en matière tant civile que criminelle, sur les rivières de Seine et d'Eure, et sur les chemins et quais pratiqués le long desdites rivières, depuis Caudebec jusqu'au-dessus de Vernon.

VICQ, v. (*Allier*). *Voyez* SAINT-ETIENNE-DE-VICQ.

VICQ, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. d'Ebreuille, sur la Veauce, à 9 k. (2 l. ½) de Gannat, 5 myr. (11 l. ½) de Moulins. *Pop.* 1052. *Bur. de p.* de Gannat.

VICQ, v. (*Dordogne*), arrond. de Bergerac, cant. de la Linde, à 21 k. (4 l. ¾) de Bergerac, 32 k. (7 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 259. *Bur. de p.* de Bergerac.

VICQ, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Valençay, près du Nahon, à 36 k. (8 l.) de Châteauroux. *Pop.* 1300. *Bureau de poste* de Valençay.

VICQ, v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Montfort, à 6 k. (1 l. ½) de Tartas, 3ᵗ k. (7 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 291. *Bur. de poste* de Tartas.

VICQ, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Varennes, à 10 k. (2 l. ½) de Bourbonne à 36 k. (8 l.) de Chaumont. Il y a une carrière à plâtre gris et blanc, de bonne qualité, exploitée. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de Bourbonne.

VICQ, v. (*Haute-Vienne*), arr. de St.-Yriex, cant. de St.-Germain-les-Belles-Filles, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Yriex, 22 kil. (5 l.) de Limoges. Il y a des mines de plomb. *Pop.* 2548. *Bur. de poste* de Saint-Yriex.

VICQUE, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, sur la Sorne, à 6 k. (1 l. ½) de Délemont. *Pop.* 355. *Bur. de poste* de Délemont.

VICQUEMARRE, v. (*Seine-Inférieure*). *Voyez* VIQUEMARE.

VICQUES, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Coulibœuf, à 11 k. (2 l. ½) de Falaise, 32 k. (7 l. ½) de Caen. *Popul.* 163. *Bur. de poste* de Falaise.

VICTOIRE, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Chevrier, près du Rhône, à 19 k. (4 l. ½) de Genève, 11 k. (2 l. ¾) de St.-Julien. *Pop.* compr. celle de Chevrier, 306. *B. de p.* de Genève.

VICTOT, v. (*Calvados*), arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer, près de la Dorette, ruiss., à 20 k. (4 l. ½) de Pont-l'Evêque, 25 kil. (5 l. ¾) de Caen, 10 k. (2 l. ½) de Croissanville. *Pop.* 118. *B. de p.* de Croissanville.

VIDAILHAC, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Limougne, à 31 k. (7 l.) de Cahors, 15 k. (3 l. ½) de Caylus. *Popul.* 375. *Bur. de poste* de Caylus.

VIDAILLAC, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion, à 11 kilom. (2 l. ½) de Bourganeuf, 23 k. (5 l. ½) de Guéret, 21 kil. (4 l. ¾) d'Aubusson. *Popul.* 720. *Bur. de poste* d'Aubusson.

VIDAIS, v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. de Rochechouart, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Junien, 41 kilom. (9 l. ¼) de Limoges, 8 k. (2 l.) de Rochechouart. *Popul.* 516. *Bur. de poste* de Rochechouart.

VIDALES (LA), riv. (*Tarn*), arr. de Castres, canton de Lautrec. Sa source, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, coule au N. O., et va se rendre dans l'Adon, à 9 k. (2 l. ½) de sa source.

VIDALLE, v. (*Var*), arrond. de Toulon, cant. d'Olioulles, comm. de Six-Fours, à 7 kil. (1 l. ¾) de Toulon, 6 k. (1 l. ½) d'Olioulles. *P.* compr. celle de Six-Fours, 2478. *Bur. de poste* de Toulon.

VIDALOS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, près du gave de Pau, à 3 k. (¾ de l.) d'Argelès, 28 k. (6 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 133. *Bur. de poste* d'Argelès.

VIDAU, ham. (*Var*), arrond. de Draguignan, cant. et comm. de St.-Tropez, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 37 kilom. (8 l. ½) de Draguignan. *Pop.* réunie à celle de St.-Tropez..... *Bur. de poste* de St.-Tropez.

VIDAU, tour (*Var*), arr. et cant. de Toulon, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville.

VIDAU, calanque et pointe (*Var*), arrond. de Draguignan, canton de St.-Tropez, entre le cap du Pinet et la plage des eaux Salines.

VIDAUBAN, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Lorgues, près de l'Argens, à 11 k. (2 l. ¾) de Draguignan, 5 m. (11 l. ¼) de Toulon, 10 kilom. (2 l. ½) du Luc. *Pop.* 1356. *B. de p.* du Luc.

VIDAY, v. (*Orne*), arrond. de Mortagne, canton de Pervenchères, à 16 k. (3 l. ¾) de Bellesme, 21 k. (4 l. ¾) d'Alençon, 6 k. (1 l. ½) de Mêle. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Mêle.

VIDECOSVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Quettehou, à 9 k. (2 l. ¼) de Valognes, 5 m. (13 l.) de Coutances, 9 kil. (2 l. ¼) de Montebourg. *Pop.* 165. *Bur. de poste* de Montebourg.

VIDELLES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Alepx, à 20 k. (4 l. ½) d'Etampes, 4 m. (10 l.) de Versailles, 6 kil. (1 l. ½) de la Ferté-Alepx. *P.* 580. *Bur. de p.* de la Ferté-Alepx.

VIDERSWEIER, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Benfelden, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 31 kil. (7 l.) de Strasbourg. *Pop.* 233. *Bur. de poste* de Benfelden.

VIDOU, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Trie, à 22 k. (5 l.) de Tarbes, 4 k. (1 l.) de Trie. *Popul.* 259. *Bur. de poste* de Trie.

VIDOURLE (LA), riv. (*Gard*), arr. du Vigan, cant. de St.-Hippolyte. Sa source, près de St.-Roman, à 7 k. (1 l. ¾) O. N. O. de St.-Hippolyte, coule à l'E., puis au S. O., passe à St.-Hippolyte, va à l'E. S., à Sauve, redescend au S. E., passe à Quissac, va au S. O., passe à l'E. de Sommières, borde le départ., passe à l'E. de Marsargues, à St.-Laurent-d'Aigouze, et, tournant au S. O., va se rendre dans l'étang de Mauguio, à 4 k. (1 l.) N. de la Méditerranée.

VIDOUVILLE, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Thorigny, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Lô, 41 k. (9 l. ¼) de Coutances. *Pop.* 398. *Bur. de p.* de St.-Lô.

VIDOUZE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Maubourguet, à 10 kilom. (2 l. ½) de Vic-Bigorre, 25 k. (5 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 868. *Bur. de poste* de Tarbes.

VIDOUZE, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Tongres. *Popul.* 156. *Bur. de poste* de Tongres.

VIDRACCO, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur un ruiss. qui tombe dans la Chiusella, à 9 kil. (2 l. ½) O. d'Ivrée. *Pop.* 336. *B. de p.* d'Ivrée.

VIE, ruiss. (*Orne*). Il prend sa source dans l'arr. d'Argentan, passe à Vimoutier, et se jette dans la Dive.

Digitized by Google

VIE (LA), riv. (*Vendée*), arr. de la Roche-sur-Yon, cant. de Poiré-sur-la-Roche. Sa source, à 4 k. (1 l.) N. p. O. de Belleville, coule à l'O., reçoit le ruisseau de Ligneron, et le Jaunay à l'O. de St.-Gilles, où elle se rend dans l'Océan, à 40 k. (9 l.) de sa source.

VIEVILLE, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. d'Albert, à 27 k. (6 l.) de Péronne, 22 kil. (5 l.) d'Amiens, 5 k. (1 l. ¼) d'Albert. *Pop.* 261. *B. de poste* d'Albert.

VIEIL-ARCY, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, canton de Braine, à 22 k. (5 l.) de Soissons, 20 kilom. (4 l. ½) de Laon, 8 k. (2 l.) de Braine. *Pop.* 375. *Bureau de poste* de Braine.

VIEIL-BOURG (LE), v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, près de la forêt de Touques, à 5 k. (1 l. ¼) de Pont-l'Evêque, 4 myr. (10 l. ½) de Caen. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Pont-l'Evêque.

VIEIL-CONDÉ, v. (*Nord*). *Voyez* VIEUX-CONDÉ.

VIEIL-HESDIN, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* HESDIN-LE-VIEUX.

VIEIL-EVREUX, v. (*Eure*), arr. et cant. sud d'Evreux, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 111. *Bur. de p.* d'Evreux.

VIEIL-MANAY, v. (*Nièvre*). *Voyez* VIELMANAY.

VIEIL-MOULIN, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. et comm. de Senecey, à 14 k. (3 l. ½) de Châlons, 38 k. (8 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 396. *Bur. de poste* de Senecey.

VIEIL-MOUTIER, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* VIEUX-MOUTIER.

VIEIL-PONT, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, cant. de St.-Pierre-sur-Dives, à 18 k. (4 l.) de Lisieux, 33 k. (7 l. ½) de Caen. *Pop.* 485. *Bur. de poste* de Croissanville.

VIEIL-URON, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. d'Exmes, près de l'Ure, à 10 k. (2 l. ½) d'Argentan, 36 k. (8 l.) d'Alençon, 8 k. (2 l.) de Nonant. *Pop.* 43. *Bur. de poste* de Nonant.

VIEILCÉRIER, v. (*Charente*). *Voyez* VIEUX-CERIER.

VIEILLE, île (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lesneven, à 1 kil. (¼ de l.) de la côte, 13 k. (3 l.) de Lesneven, 33 k. (7 l. ½) de Brest.

VIEILLE (LA), v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Montaner, comm. de Casteide, près de la Lis, à 7 k. (1 l. ¾) de Vic, 30 k. (6 l. ¼) de Pau. *Pop.* compr. celle de Casteide, 254. *Bur. de p.* de Vic-Bigorre, dép. des Hautes-Pyrénées.

VIEILLE (HAUTE), v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre, comm. de Bidern, sur le Gave d'Oléron, à 3 k. (¾ de l.) de Sauveterre, 19 k. (4 l. ¼) d'Orthez. *P.* compr. celle de Bidern, 93. *Bur. de poste* d'Orthez.

VIEILLE-BRIOUDE, bourg (*Haute-Loire*), arr. et cant. de Brioude, sur la rive gauche de l'Allier, à 4 kilom. (1 l.) de Brioude, 4 m. (10 l.) du Puy. Ce bourg, dans une belle plaine fertile, est remarquable par son pont sur l'Allier, qui n'a qu'une seule arche qui embrasse toute la largeur de la rivière. L'arche est fondée sur deux rochers qui s'élèvent sur les deux rives. *Pop.* 998. *Bur. de poste* de Brioude.

VIEILLE-EGLISE, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Omer, cant. d'Audruick, à 11 k. (2 l. ¾) d'Ardres, 24 k. (5 l. ½) de St.-Omer. *Pop.* 891. *B. de p.* d'Ardres.

VIEILLE-EGLISE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton de Rambouillet, entre la forêt de Rambouillet et celle des Ivelines, à 19 k. (4 l. ¾) de Dourdan, 23 k. (5 l. ½) de Versailles. *Pop.* 200. *Bur. de p.* de Rambouillet.

VIEILLE-GARDE, cap (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Olioulles, à 9 k. (2 l. ¼) S. p. O. de Toulon, entre la calanque de Notre-Dame et la calanque des Jonquets.

VIEILLE-LOYE (LA), (*Jura*). *Voyez* LOYE-LA-VIEILLE.

VIEILLE-LYRE (LA), v. (*Eure*), arr. de Lure, canton de Rugles, sur le Rille, à 23 k. (5 l. ½) de Verneuil, 31 kil. (7 l.) d'Evreux. On y voyoit une superbe abbaye de la congrégation de saint Maur, fondée en 1060 par Guillaume, fils d'Osbernus, et cousin de Guillaume II, dit le *Conquérant*, roi d'Angleterre. Il y a une forge et une fonderie. On y travaille le fer : on y fait différens ouvrages, tels qu'essieux, fer en barre, verges et plaques. Le plus grand nombre des habitans de cette contrée s'occupe à ce genre de travail, principalement à fabriquer des clous de toute espèce. *Pop.* 809. *Bur. de p.* de Conches.

VIEILLE-POSTE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton de Lonjumeau, comm. d'Athis, à 15 k. (3 l. ½) de Corbeil, 6 k. (1 l. ½) de Lonjumeau. *Pop.* comp. celle d'Athis, 338. *Bur. de p.* de Paris.

VIEILLE-SOUS-LE-MONT (LA), v. (*Calvados*). *Voyez* ST.-PIERRE-LA-VIEILLE.

VIEILLE-TOULOUSE, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Castanet, à 8 k. (2 l.) de Toulouse. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Toulouse.

VIEILLE-VERRERIE, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, comm. de Roselle-la-Petite, au bord de la forêt de Forbach, à 19 k. (4 l. ¾) de Sarguemine, 5 myriam. (11 l. ½) de Metz, 3 k. (¾ de l.) de Forbach, 15 k. (3 l. ½) de Sarre-Libre. *Pop.* compr. celle de Roselle-la-Petite, 628. *B. de p.* de Forbach.

VIEILLE-VIGNE, bourg (*Loire-Inférieure*), arr. de Nantes, cant. d'Aigrefeuille, près de l'Ognon, à 18 k. (4 l.) S. O. de Clisson, 30 k. (6 l. ¾) S. de Nantes, 8 kil. (2 l.) O. de Montaigu. On y fabrique des coutils façon de Hollande. Il y a aux environs une mine de charbon de terre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* compr. celle de Rémouelle, 374. *Bur. de poste* de Clisson.

VIEILLE-VILLE, v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, canton d'Aspremont, comm. de Tourrette, à 13 k. (3 l.) de Nice, 6 k. (1 l. ½) d'Aspremont. *Pop.* compr. celle de Tourrette, 1115. *B. de p.* de Nice.

VIEILLE-VILLE (LA), v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, canton de Novion-Porcien, sur la Saucie, à 11 kil. (2 l. ½) de Réthel, 28 k. (6 l. ½) de Charleville. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Réthel.

VIEILLEOTTE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, comm. de Mesnil-St.-Denis, à 5 k. (1 l. ¼) de Trappes, 11 k. (2 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Mesnil-St.-Denis, 474. *Bur. de p.* de Trappes.

VIEILLES, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, cant. de Beaumont, sur le Rille, à 1 k. (¼ de l.) de Beaumont, 11 k. (2 l. ¾) de Bernay, 29 k. (6 l. ½) d'Evreux, 1 kil. (¼ de l.) de Beaumont-le-Roger. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Beaumont-le-Roger.

VIEILLES-ESPÈCES, v. (*Cantal*), arr. et cant. nord de St.-Flour, sur l'Arceuil, à 11 k. (2 l. ¾) de St.-Flour, 6 myr. (13 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 826. *Bur. de p.* de St.-Flour.

VIEILLES-MAISONS, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Lorris,

Digitized by Google

sur la rigole de Courpalet, à 25 k. (5 l. ¼) de Montargis, 40 k. (9 l.) d'Orléans, 5 k. (1 l. ¼) de Lorris. *Pop.* 473. *Bur. de p.* de Lorris.

**Vieillevie**, v. (*Cantal*), arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy, près du Lot, à 32 kilom. (7 l. ¼) d'Aurillac. *Pop.* 489. *Bur. de poste* d'Aurillac.

**Vieillevigne**, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Villefranche, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 379. *Bur. de p.* de Villefranche-de-Lauragais.

**Viel**. *Voy.* Vieux.

**Viel**, mont (*Var*), arr. de Toulon, cant. d'Hyères, à 6 k. (1 l. ¼) N. d'Hyères; elle a du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

**Viel-Salm**, bourg (*Ourthe*), arr. de Malmédy, chef-l. de cant., sur la rivière de Salm, à 11 kilom. (2 l. ¾) S. de Stavelot, 16 kilom. (3 l. ½) O. de St.-Vith, 4 myr. (10 l. ¼) S. E. de Liége. On trouve aux environs une carrière de meules à moulins, une ardoisière et du talc pour les crayons. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2432. *Bur. de poste* de Marche, départ. de Sambre-et-Meuse.

**Viel-St.-Remy**, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, canton de Novion-Porcien, à 16 k. (3 l. ¾) de Réthel, 23 k. (5 l. ¼) de Charleville, 4 k. (1 l.) de Launoy. *Pop.* 1094. *Bur. de poste* de Launoy.

**Vielaines**, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, comm. de St.-Germain, à 4 k. (1 l.) de Troyes. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Troyes.

**Vielbetje**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. de Bagnères, comm. de Lesponne, à 6 kil. (1 l. ¼) de Bagnères-de-Bigorre. *Pop.* compr. celle de Lesponne, 586. *Bur. de p.* de Bagnères-de-Bigorre.

**Vielia**, v. (*Gers*), arr. et cant. de Lombez, à 28 k. (6 l. ¼) de l'Isle-Jourdain, 24 kil. (5 l. ¼) d'Auch, 10 k. (2 l. ½) de Lombez. *Pop.* 80. *Bur. de p.* de Lombez.

**Vielia**, bourg (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Riscle, à 20 kil. (4 l. ¼) de Nogaro, 6 m. (13 l. ½) d'Auch. *Pop.* 1326. *Bur. de poste* de Nogaro.

**Vielia**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, sur le gave de Barrège, à 18 k. (4 l. d'Argelès, 41 kil. (9 l. ¼) de Tarbes. *Pop.* 250. *B. de p.* de Tarbes.

**Vielle**, v. (*Landes*), arrond. de Dax, cant. de Castets, à 31 k. (7 l.) de Dax, 6 m. (14 l. ¼) de Mont-de Marsan. *P.* compr. celle de St.-Girons, 427. *B. de p.* de Castets.

**Vielle**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, chef-l. de canton, sur la Nestes, à 28 k. (6 l. ½) S. de la Barthe-de-Nestes, 5 m. (11 l.) S. S. E. de Tarbes, 4 k. (1 l.) S. p. O. d'Ancizeau. *Pop.* compr. celle d'Agos, 271. *Bur. de p.* d'Arreau.

**Vielle**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Tournay, sur l'Adour, à 9 k. (2 l. ½) de Tarbes. *P.* 583. *B. de p.* de Tarbes.

**Vielle**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, comm. de Bordes, à 4 kil. (1 l.) d'Argelès, 31 k. (7 l.) de Tarbes. *Pop.* compr. celle de Bordes, 59. *Bur. de poste* d'Argelès.

**Vielle**, plage (*Var*), arrond. de Toulon, au lieu dit la Bataille, riv., se rend dans la mer, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de l'île et bois de la Fourmigue; elle tient à la pointe de Gourdon et au cap du Narvau.

**Vielle**, plage (*Var*), arr. de Toulon, au S. de la presqu'île de Giens, à 9 k. (2 l. ½) S. d'Hyères; elle a le cap de Vieille à l'O., et celui de la Vignette au S. E.

**Vielle-Nouvelle**, grau (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Coursan, à la décharge de l'étang de Gruissan dans la mer, près de la redoute du même nom, à 8 k. (2 l.) E. N. E. de Sigean, 42 k. (9 l. ½) S. de Coursan.

**Vielle-Verges** *dit* **les Varennes**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Pontaillier, à 32 k. (7 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 1001. *Bur. de poste* de Pontaillier.

**Vielleadet**, v. (*Gers*), arr. et cant. de Nogaro. *Pop.* 57. *Bureau de poste* de Nogaro.

**Viellenave**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Navarreins, sur le gave d'Oléron, à 4 k. (1 l.) de Navarreins, 5 k. (1 l. ¼) d'Orthez. *Pop.* 296. *Bur. de poste* de Navarreins.

**Viellenave**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, cant. de Bidache, sur la Bidouse, à 9 kilom. (2 l. ½) de St-Palais, 6 m. (13 l.) de Pau. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de St.-Palais.

**Viellenave**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et canton d'Orthez, à 25 k. (5 l. ¼) de cette ville, 15 k. (3 l. ¼) de Pau. *Pop.* 220. *Bureau de poste* d'Orthez.

**Viellenave**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Garlin, à 25 k. (5 l. ¾) de Pau. *Pop...* *Bur. de p.* de Navarreins.

**Viellenave**, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, canton de Lus, sur la Lise, à 18 k. (4 l.) d'Argelès, 42 k. (9 l. ¼) de Tarbes. *Pop.....* *Bur. de p.* de Tarbes.

**Viellepinte**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Montaner, à 25 k. (5 l. ¼) de Pau. *P.* 122. *Bur. de poste* de Vic-Bigorre, dép. des Hautes-Pyrénées.

**Vielles**, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort, à 31 k. (7 l.) de Mont-de-Marsan. *Popul.* compr. celle de Lugasan, 354. *B. de p.* de Roquefort.

**Viellesegur**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Lagor, sur le Lau, à 16 k. (3 l. ¾) d'Orthez, 27 k. (6 l.) de Pau. *Pop.* 741. *Bur. de poste* de Navarreins.

**Viellevie**, v. (*Cantal*). *Voyez* Vieillevie.

**Viellez** *ou* **Vielley**, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux, près de la côte de Viellez, à 11 k. (2 l. ½) de Besançon. *Pop.* 399. *Bur. de p.* de Besançon.

**Viellez**, côte (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Marchaux. Elle commence à la route de Besançon à Scey-sur-Saone, à 14 k. (3 l. ½) N. E. de Besançon, et finit à 18 k. S. de Mouchey, 18 kil. (4 l.) N. E. de Besançon.

**Viellino**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 31 k. (7 l.) de Thionville, 10 k. (2 l. ½) O. de Sarre-Libre. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Bouzonville.

**Vielly**, v. (*Nord*), arrond. de Cambrai, cant. de Solesmes, à 16 k. (3 l. ¾) de Cambrai, 36 k. (8 l.) de Douay, 8 kil. (2 l.) du Cateau. On y fabrique de la batiste. *Pop.* 1671. *Bur. de poste* du Cateau.

**Vielmanay**, v. (*Nièvre*), arr. de Cosne, cant. de Pouilly, à 11 k. (2 l. ¾) de la Charité, 31 k. (7 l.) de Nevers. Il y a deux forges, l'une dite de la *Grande Route*, l'autre de *Gaulard*; une autre petite forge et fourneau de la *Petite Route*, un fourneau dit de *Pivotins*, sur la Nièvre, pour fer et acier. *Popul.* 453. *Bur. de poste* de Pouilly.

**Vielmur**, ville (*Tarn*), arr. de Castres, chef-l. de cant., à 21 kil. (2 l. ¾) O. de Castres, 10 kil. (2 l. ½) S. de Lautrec, 7 kilom.

Digitized by Google

(1 l. ¾) N. E. de Puy-Laurens. *Pop.* 942. *Bur. de poste* de Castres.

VIELPRAT, v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de Pradelles, à 22 kil. (51.) du Puy. *Pop.* 434. *Bur. de poste* du Puy.

VIELSECKER, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Kilbourg, à 1 k. (¼ de l.) S. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. p. O. de Bitbourg, 31 k. (7 l.) N. de Trèves. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Trèves.

VIEMME, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Warem, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) E. p. S. d'Hannut, 21 k. (4 l. ¾) O. de Liége. *Popul.* 279. *Bureau de poste* de Liége.

VIEN, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Naudrin, comm. de Comblain, à 19 k. (4 l. ¼) de Liége, 7 k. (1 l. ¾) de Nandrin. *Popul.* compr. celle de Comblain, 893. *Bur. de poste* de Liége.

VIENNAY, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Rouans-l'Eglise. *Pop.*... *Bur. de poste* de Besançon.

VIENNAY, v. (*Deux-Sèvres*), arr. et canton de Parthenay, sur le Cébron, à 4 myr. (10 l.) de Niort, 5 k. (1 l. ¼) de Parthenay. *P.* 210. *Bur. de poste* de Parthenay.

## VIENNE,

Ce département est le troisième de ceux qui partageoient l'ancienne province de Poitou; il a pris son nom de sa principale rivière.

Ses bornes sont au N. E. le département d'Indre-et-Loire, à l'E. celui de l'Indre, au S. E. celui de la Haute-Vienne, au S. celui de la Charente, à l'O. celui des Deux-Sèvres.

La superficie de ce département est d'environ 1 335,028 arpens carrés ou 689,083 hectares; sa population est de 250,807 individus. Il est composé de trois cent quarante-sept communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures; en trente-un cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Poitiers*. *Châtellerault*, *Civray*, *Loudun* et *Montmorillon* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Poitiers, et dépend de la 12e division militaire, dont le commandant réside à Nantes: il est du ressort de la cour d'appel séante à Poitiers, et dans la 9e conservation forestière. *Voyez* POITIERS.

L'étendue en superficie des forêts est de 73 mille 838 hectares 23 ares (143 mille 100 arpens).

Ses principales rivières sont:

La *Vienne*, qui prend sa source dans le département de la Corrèze, entre par le S. E. dans le département de la Haute-Vienne, passe à St.-Léonard, redescend par le S. O. à Limoges, au-dessus de cette ville reçoit la Briance, puis remonte au N. O., passe à St.-Junien, à Chabanois, à Confolens, Availle, l'Isle-Jourdain, Chauvigny, Châtellerault; reçoit la Creuse à sa droite, se rend à Chinon, et de-là dans la Loire.

Le *Clain* commence au S. assez près d'Availle, de l'O. remonte au N., passe près de Vivonne, à Poitiers, et se rend dans la Vienne au S. de Châtellerault.

La *Gartempe*, commence dans le département de la Haute-Vienne, remonte au N., passe à Montmorillon, à St.-Savin, et se rend dans la Creuse à la Roche-Posay.

Les principales villes sont: *Poitiers*, *Châtellerault*, *Montmorillon*, *Civray*, *Loudun* et *Lusignan*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont, Amable, Belle, Blourde, Boivre, Cloire, Clonère, Dive, Dive, *id.*, Isle, Lanvigne, Luire, Miausson, Onon, Palais, Vendée.

*Forêts*. Châtellerault, Guerche, Lussac, Mareuille, Moulière, Plumartin, Verrières.

*Bois impériaux*, etc.

*Productions*. Le territoire de ce département est fertile en froment, seigle, orge, avoine, vins, pois, chanvres, lins, noix, châtaignes, légumes, fruits et pommes de terre. Les pâturages y sont excellens; le gibier, le poisson, la volaille y sont très-abondans; les forêts sont belles. On trouve des mines de fer, d'antimoine, de charbon de terre, des carrières de pierres de taille, et de différentes sortes de marbres précieux. Il y a quelques fabriques de bonneterie, de toile, et de grosses étoffes de laine, de coutellerie; plusieurs tanneries et des papeteries. Ce département a beaucoup souffert de la guerre de la Vendée.

*Industrie*. Le commerce est peu considérable; il consiste en laine, chanvre du pays, vins et eaux-de-vie, bestiaux, pruneaux, anis, coriandre, miel, gomme, etc.

*Valeur en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures agraires; valeur en ares.

Cantons de Poitiers, Croutelles, Dissais, Jaunais, Nouaille et Sanzay.

L'*Arpent* de 8 boisselées ou 100 chaînes, à 24 pieds, 60.780.
*Boisselée* de 12 chaînées, à 25 pieds, 9.893.

Communes de Dienné, Vernon, Chizay et Gisay, au canton de Villedieu.
*Boisselée* de 288 toises carrées, 10.940.

Autres communes dudit canton.
*Boisselée* de 300 toises carrées, 7.597.

Canton de Mirebeau.
*Arpent* de 10 boisselées ou 100 chaînées, à 25 pieds, 65.950.
*Journal* de 7 chaînées; *idem*, 4.946.

Canton de Neuville.
*Arpent* de 8 boisselées ou 96 chaînées *idem*, 63.312.

Canton de St.-Julien.
*Boisselée* de 12 chaînées ½, à 25 pieds, 7.597.
*Journal* de vignes, de 100 toises carrées, 3.799.
*Boisselée* de 16 chaînées, à 25 pieds, 10.552.

Canton de Vouillé.
*Arpent* et *Boisselée*. *Voyez* canton de Poitiers.
*Boisselée*, mesure de Tillé de 18 chaînées ½ de Poitiers, 11.397.
Le *Marcau* de bois, de 400 toises carrées, 15.195.

Cantons de Châtellerault, Thuré et Vormeuil-sur-Vienne.
*Boisselée* de 15 chaînées, à 25 pieds, 9.893.

Canton de Dangé.
*Boisselée* de 100 chaînées *idem*, 6.595.
— de 15 *idem*, 9.893.

Cantons de Leigné-sur-Usseau, Lésigny, Montoiron, Plumartin, Crémille et St.-Geneast.
*Boisselée* dite de *Richelieu*, de 12 chaînées *idem*, 7.914.
— de 25 *idem*, 9.893.
*Arpent* de 100 *idem*, 65.950.
*Boisselée* de 10 *idem*, 6.595.
La *Soixantaine* pour les bois taillis, de 3600 pieds carrés, 3.799.

Cantons de Loudun (*intrà et extrà muros*), Cursay, Mortaisé et St.-Léger.
*Arpent* de 12 boisselées ou 96 perches, à 25 pieds, 63.312.

Canton de Coussay.
*Arpent* de 100 chaînées *idem*, 65.950.
*Boisselée* de 10 *idem*, 6.595.
*Journal* de 7 ½ *idem*, 4.946.

Canton de Montcontour.
*Journal* de vignes, de 7 ½ *idem*, 4.946.
— de prés, de 9 ½ *idem*, 6 965.
*Arpent* ou *Setérée*, de 12 boisselées ou 144 chaînées *idem*, 94.968.

Cantons de Monts et Sauve.
L'*Arpent* de 100 chaînées *id.*, 65.950.

Canton de Civray.
*Boisselée* de 100 verges, à 12 pieds, ou 400 toises carrées, 15.195.
*Arpent* de 4 boisselées ou 100 perches, à 24 pieds, 60.780.

*Arpent*

Digitized by Google

*Arpent* des eaux et forêts, 51.072.

Canton d'Availles.

*Boisselée* de 100 carreaux de 3 tt. 2 t. pied 2 t. pouce, 12.968.

*Journal* de prés, de 672 tt. 1 t. pied 4 t. pouce, 25.536.

— de vignes, de 168 tt. 0 t. pied 41. pouce, 6.384.

Canton de Charroux et Chaunay.

*Boisselée* de 100 carreaux ou 400 toises carrées, 15.196.

*Arpent* des eaux et forêts, 51.072.

Canton de Gençay.

*Boisselée* de 366 ½ toises carrées, 10.130.

— de 300 toises carrées, 11.397.

Canton de Sommières.

*Boisselée* dite de *Civray*, de 100 verges, à 12 pieds, 15.195.

— dite de *Gençay*, de 66 ⅔ verges carrées, ou 266 toises carrées et ⅔, 10.130.

Canton d'Usson.

*Boisselée* de 266 toises carrées, 10.105.

— de 400 *idem*, 15.195.

Canton de Montmorillon.

— de 75 carreaux, de 3 tt. 2 t. pieds 2 t. pouces, 9.576.

Canton d'Angles.

*Arpent* de 4 boisselées ou 100 chaînées, à 25 pieds, 65.960.

Canton de Chauvigny.

*Boisselée* de 16 chaînées, à 25 pieds, 10.552.

*Journel* de 8 *idem*, 5.276.

Canton de la Trimouille.

*Boisselée* de 15 ½ *idem*, 10.332.

Canton de Lussac-le-Château.

*Boisselée* de 288 toises carrées, 10.940.

*Journal* de 144 *idem*, 5.471.

Canton de St.-Savin.

*Boisselée* de 16 chaînées, à 25 pieds, 10.552.

*Arpent* de bois, de 16 chaînées, à 22 pieds, 8.171.

Canton de Verrière.

*Arpent* de 5 boisselées, de 16 chaînées ½, à 24 pieds, 50.143.

Canton de Lusignan.

*Boisselée* de 640 toises carrées, 24.312.

Canton de Coubé.

*Boisselée* de 180 verges carrées ou 720 toises carrées, 27.331.

*Journal* de 200 verges carrées ou 800 toises carrées, 30.392.

Canton de St.-Sauvant.

*Boisselée* de 160 verges carrées, de 12 pieds, 24.312.

*Journal* de prés, de 200 *idem*, 30.390.

— de vignes, de 40 *idem*, 6.078.

*Arpent* des eaux et forêts, 51.072.

Canton de Vivonne.

*Boisselée* de 90 verges carrées, à 12 pieds, 13.676.

*Quartelée* de 9 boisselées, 27.351.



Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce départ. sont : Jean *Balue*, fils d'un tailleur, né à Poitiers, le plus intrigant et le plus ignorant des hommes, exécuteur testamentaire de Jean Juvenal des Ursins, évêque de Poitiers, dont il spolia la succession; puis grand vicaire de Jean de Beauveau, évêque d'Angers; ennuite aumônier du roi Louis XI, intendant des finances et évêque d'Evreux, puis d'Arras; fait cardinal par Paul II pour avoir engagé Louis XI à abolir la pragmatique sanction. Convaincu par des lettres interceptées et par ses propres aveux d'avoir trahi les secrets de l'Etat, Louis XI le fit emprisonner, et envoya deux avocats à Rome demander des commissaires pour lui faire son procès; mais le pape répondit qu'un cardinal ne pouvoit être jugé qu'en plein consistoire; enfin, après onze mois de prison, le cardinal de la Rovère ayant obtenu sa liberté, il s'en fut intriguer à Rome : d'où Sixte IV l'ayant envoyé en France à *Interæ*, il vouloit en remplir les fonctions ayant de présenter ses lettres au parlement, ce que Charles VIII ne voulut pas permettre : de retour à Rome, Balue fait évêque d'Albano, puis de Prenesta par Innocent VIII; il mourut à Ancone en 1491. — Jean *Bouchet*, procureur à Poitiers, où il étoit né en 1476, annaliste et poète moral, mort en 1550. On a de lui : *Annales d'Aquitaine*, Poitiers, 1644, *in-folio*; le *Chapelet des princes dans les opuscules*, 1525, *in-4°*; les *Regnards traversant les voies périlleuses*, Paris, *in-folio*, sans date; les *Triomphes de la noble et amoureuse dame*, 1539, in-8°, etc. — Ismaël *Bouillaud*, d'abord protestant, ensuite prêtre catholique et voyageur, mort à l'abbaye St.-Victor, où il s'étoit retiré après avoir cultivé tour-à-tour les belles-lettres, l'histoire, les mathématiques, le droit et la théologie; né à Loudun en 1605, il mourut à l'abbaye St.-Victor en 1695. On a de lui : *Opus novum ad arithmeticam infinitorum*, en 6 livres, 1682, 1 vol. *in-folio*; *Discours sur la réformation des quatre ordres religieux mendians*, et la *réduction de leurs couvens à un nombre déterminé*, ouvrage rare; *Histoire de Ducas*, en grec, avec une version latine et des notes savantes; imprimé au Louvre, 1649, *in-folio*. — Jules-César *Boullenger*, né à Loudun, philosophe et historien; mort en 1628. On a de lui divers ouvrages d'antiquités et autres, *Historia sui temporis*, *ab anno* 1560, *ad annum* 1610. — Urbain *Chevreau*, secrétaire de Christine, reine de Suède, conseiller de l'électeur Palatin, ensuite précepteur du duc du Maine, historien et compilateur; né à Loudun en 1613, mort à Paris le 15 février 1701. On a de lui les *Tableaux de la fortune*, 1651, *in-8°*; *Histoire du monde*, en 1686, mauvais livre; *Œuvres mêlées* en parties en 1 vol. *in-12*, la Haye 1697; *Chevreana*, Paris, 1 vol., 1697, 1700. — Jean *Daillé*, ministre, précepteur de deux petits-fils de Duplessis-Mornay, auteur de plusieurs ouvrages latins sur la controverse, et de beaucoup de sermons; né à Châtellerault en 1594, mort à Paris le 15 avril 1670. Les Protestans font beaucoup de cas de ses ouvrages. Les principaux ouvrages sont : *De usu patrum*, 1646, *in-4°*; *De pœnis et satisfactionibus humanis*, in-4°, Amsterdam, 1649; *De jejuniis et quadragesimâ*, in 8°; *De confirmatione et extremâ-unctione*, in-4°, Genève, 1669; *De cultibus religiosis Latinorum*, Genève, 1671, in-4°; *De fidei ex scripturis demonstratione*, etc; *De sacramentali sive auriculari confessione*. Son fils (Adrien), mort en 1690, à Zurich, où il s'étoit retiré après la révocation de l'édit de Nantes, a écrit sa vie. — *Erupérence*, préfet des Gaules, et frère de Quodvultdeus. Voulant rétablir les lois en Aquitaine, il fut tué à Arles dans une sédition, en 424; il étoit né à Poitiers. — Jean *Filleau de la Chaise*, attaché à la duchesse de Longueville, au duc de Rohan, et aux Solitaires de Port-Royal; auteur d'une *Histoire de St.-Louis*, pleine de crédulité; né à Poitiers, mort en 1682, dans un âge fort avancé, est principalement connu par sa *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poitiers, touchant la nouvelle doctrine des Jansénistes*, in-8°, sous ce titre : *La fable de Bourg-Fontaine*. On a encore de Filleau les *Arrêts notables du parlement de Paris*, 1631, 2 vol. *in-fol.*; *Traité de l'antiquité de Poitiers*; *Preuves historiques de la vie de sainte Radegonde*. — *Scevole* ou *Gaucher de Ste.-Marthe*, né en 1536; historien, jurisconsulte et poète, mort à Loudun en 1623. On a de lui : *Gallorum doctrinâ illustrium*, qui *sub Patrumque memoriâ floruit*; des *Eloges* latins; trois livres de la *Paedatrophie*, ou de la *manière de nourrir et d'élever des enfans à la mamelle*; *Poésies lyriques de Sylves*; *Elégies*; des *Poésies sacrées*, plusieurs pièces de vers français. — Abel, son fils aîné, né dans le même endroit, a donné le *Laurier*, la *loi salique*, des *Eloges*. — Claude, son second fils, qui étoit garde de la bibliothèque du roi, mourut en 1698. — *Gaucher* et *Louis de Sainte-Marthe*, frères jumeaux, fils de Gaucher Ste.-Marthe; nés à Loudun, historiographes de France, morts à Paris; le premier en 1650, et le second en 1656, à 85 ans. On a d'eux l'*Histoire de la maison de France*, 1 vol. *in-folio*, et *Gallia christiana*, et autres ouvrages. Gaucher ou Scevole a donné l'*Histoire généalogique de la maison de Beauvau*, in-folio, etc. — Saint *Hilaire*, évêque de Poitiers, né dans cette ville en 401, mort en 449. Né païen, il se fit baptiser après avoir lu l'ancien et le nouveau testament; il fut ensuite un des plus redoutables adversaires des ariens qui le firent reléguer en Phrygie. Ayant abhorré leurs fourberies et leurs artifices au concile de Sélecuie, ils la firent renvoyer en France. Rétabli sur son siége, il présida à divers conciles, et à Milan pour désabuser Valentinien de l'arien Auxence, mais il ne put y réussir. On a de lui plusieurs ouvrages latins; des *Homélies*, des *Opuscules*, etc., etc. — Michel *Lambert*, maître de musique de la chambre du roi, auteur de quelques *Motets*, et excellent joueur de luth; né à Vivonne en 1610, mort à Paris en 1696. — Joseph-Adrien *Lelarge de Lignac*, de Poitiers; mort en juin 1762. On a de lui : *Lettres à un Américain*, et *Elémens de métaphysique*; *Analyse des sensations*; *Examen de l'esprit*, etc., etc. — Claude *Mangot*, protégé du maréchal d'Ancre, qui le fit parvenir, en moins de dix-huit mois, à être successivement premier président au parlement de Bordeaux, secrétaire d'Etat, et garde-des-sceaux. Au premier bruit du massacre de son protecteur, il courut se cacher dans les écuries de la reine; ensuite, voulant à



Digitized by Google

tout hasard savoir son sort, il s'en fut au Louvre, et prenoit le chemin de l'appartement de cette princesse, lorsque Vitri, capitaine des gardes-du-corps, lui dit : *Où allez-vous, monsieur, avez votre robe de satin? Le roi n'a plus besoin de vous.* Il fallut en effet qu'il remît les sceaux. Né à Loudun, il vivoit en 1616, et mourut à Paris en 1587, à 56 ans. — Hilaire, évêque de Trèves, frère de St.-Maxence, assista aux conciles de Milan et de Sardique, et à celui de Cologne en 349; il y défendit la foi du concile de Nicée, contre les Ariens; né à Poitiers; mort en 351. — André de *Montalembert*, seigneur d'Essé et de Pauvilliers, se signala d'abord à la bataille de Fornoue, puis à l'escalade de Cirla, et à la défense de Landrecie, où il fut blessé au bras. François Ier le fit gentilhomme de la chambre; Henri II l'ayant ensuite envoyé en Ecosse, il y prit Hadington, battit les Anglais, et leur enleva tout ce qu'ils y possédoient; rappelé en France, où le roi lui donna le collier de l'ordre du St.-Esprit, il contribua beaucoup à la prise d'Ambleteuse, et préserva de la fureur du soldat toutes celles qui réclamoient sa protection; la paix s'étant faite, il se retira dans une de ses terres au Poitou; il y languissoit depuis trois ans de la jaunisse, quand il reçut l'ordre d'aller attaquer le Lorrain contre l'armée de l'empereur: si Terouane est prise, dit-il au roi en prenant congé de lui, Essé sera mort, et par conséquent guéri de sa jaunisse: il tint parole; et après trois assauts redoublés pendant dix heures, il fut tué sur la brèche d'un coup d'arquebuse en 1553; il étoit né en 1483. — Augustin *Nedel*, de Poitiers, docteur et académicien des inscriptions, et poète français; mort dans sa patrie en 1740. On a de lui : *Dissertations sur les vestales*; le *Luxe des dames romaines*; *Tragédies* et autres *Poésies*. — Gilbert de la *Porrée*, professeur en théologie et en philosophie, puis chancelier et enfin évêque de Poitiers, qui prétendoit séparer les attributs de Dieu de son essence; Arnould et Calon, ses archi-diacres, le déférèrent au pape Eugène III : voyant son opinion condamnée au concile tenu à Reims en 1148, la Porrée s'en rétracta; il étoit né à Poitiers et mourut en 1154. — Théophraste *Renaudot*, premier auteur de la *Gazette de France*; né à Loudun. — Le *Roy*, ouvrier et correcteur d'imprimerie à Poitiers, auteur d'un *Traité de l'orthographe française*; ce dictionnaire ou ce traité en matière l'estime de toutes les sociétés savantes; il exerçoit encore l'art de l'imprimerie en 1748.

## VIENNE (Haute).

Ce département comprend la partie de l'ancienne province du Limousin, que l'on nommoit le *haut Limousin*. On le nomme la Haute-Vienne, parce qu'il renferme les montagnes où sont les sources de cette rivière.

Ses bornes sont au N. E. le département de l'Indre; à l'E., celui de la Creuse; au S. E., celui de la Corrèze; au S. O., celui de la Dordogne; à l'O., celui de la Charente; au N. O., celui de la Vienne.

La superficie de ce département est d'environ 1,116,876 arpens carrés ou 570,035 hectares; sa population est de 259,795 individus. Il est composé de deux cent vingt-trois communes, et divisé en quatre arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en vingt-six cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Limoges*. *Bellac*, *Rochechouart* et *St.-Yriex* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Limoges, et dépend de la 21e division militaire, dont le commandant réside à Poitiers; il est du ressort de la cour d'appel séante à Limoges, et dans la 10e conservation forestière.

L'étendue en superficie des forêts est de 23 mille 310 hectares 97 ares (45 mille 672 arpens).

La principale rivière de ce département est la *Vienne*, dont il a été parlé au département de ce nom.

Ses principales villes sont : *Limoges*, *St.-Léonard*, *St.-Yriex*, *Bellac* et *Rochechouart*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont : Basine, Bradascon, Briance la-Grande, Briance-la-Petite, Charente, Dronne, Glane, Glayeule, Loue basse, Loue haute, Marchandenne, Tardoire, Trieux, Sableron, Vincon.

*Source*. Coase.

*Forêts*. Aigueperse, Aixe, Belle-perche, Châteauneuf, Coutures, Descars, Doignon, Grand-Bonnisière, Magnac, Rançon, Rochechouart, Verac.

*Productions*. Ce pays n'est ni riche ni fertile, mais les habitans sont très-laborieux: les terres produisent peu de froment, le seigle et le sarrasin sont les grains qui y abondent le plus ou y recueille d'excellent foin, et on y nourrit beaucoup de gros bétail, sur-tout des bœufs, des chevaux et des mulets qui forment sa principale branche de commerce. Les montagnes sont couvertes de bois et de châtaigniers; le gibier et le poisson y sont abondans. Il y a des mines de fer, de plomb, de cuivre, d'antimoine et de charbon de terre; on y trouve aussi des carrières de marbre.

*Industrie*. Le commerce consiste en châtaignes, en gros bétail, en bois de merrain, dans le produit des fabriques de draps et d'autres étoffes de laine, de cire qui rivalise avec celle du Mans; des tanneries, des papeteries; une tréfilerie, une épinglerie, des clouteries pour la ferrure des chevaux, des faïenceries, etc.

*Valeur en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur. *Voyez* le département de la Seine.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

*Setérée* de Limoges, Feytiat et Boisseuil, 24.746.
— de Dorat, Darnac et Bellac, 51.474.
— St.-Victurnien, Rochechouart, Orsdour-sur-Vayres, St.-Mathieu, Maisonnais, les Salles et Saint-Léonard, 30.729.
— Fressel, la Chapelle, Bonbon et Chalus, 34.193.

*Setérée* de 50 perches carrées, à 20 pieds par perche, 21.204.
— de 100 perches carrées, à 20 pieds, 51.072.

*Nota*. La setérée se divise en demi-setérées, l'heminée en a quaries, et la quarte en 4 coupées.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département sont : Jean *Adam*, jésuite, professeur de philosophie, prédicateur enthousiaste, auteur d'une *Vie de Saint-François de Borgia*, et de quelques autres ouvrages; mort en 1684. On croit qu'il étoit né à Limoges en 1604. — Henri-François d'*Aguesseau*, avocat-général au parlement de Paris, puis procureur-général en la même cour; il refusa de donner ses conclusions pour une déclaration en faveur de la bulle *Unigenitus*, et fit rejeter le pernicieux système de Law; ses *Œuvres* forment 13 vol. *in*-4°; né à Limoges en 1668, il mourut à Auteuil le 1er décembre 1735. (*V. Limoges.*) — *Clément VI*, pape, nommé auparavant *Pierre Roger*, docteur, puis bénédictin à la Chaise-Dieu, ensuite archevêque de Rouen et cardinal, enfin souverain pontife, le 13 mai 1349, mort à Avignon le 6 décemb. 1352. (*V. Limoges.*) — Jean de *Cordes*, chanoine de Limoges et bibliographe, éditeur des ouvrages de George Cassander, et traducteur de ceux de quelques autres auteurs; né à Limoges en 1570, mort en 1642. — Jean Aimé Ameratus *Dorat*, nommé d'abord *Dinemanin*, autrement *Dinemandi*, versificateur grec, latin et français, et poète royal par Charles IX; il avoit été professeur en grec au collége royal, et étoit né au Dorat en 1508, mort à Paris en 1588. On a de lui *Poésies* imprimées à Paris, 1588, 2 vol. *in*-8°. — Saint *Eloi*, d'abord excellent orfèvre, puis monétaire ou trésorier du roi Dagobert II, auquel il fit un trône massif en or; ensuite évêque de Noyon, et fondateur de plusieurs monastères; ce fut lui qui inspira le goût à Dagobert de faire nombre de fondations; né à Cadillac près de Limoges en 588, il mourut saintement en 659. Saint Ouen son ami, a publié sa vie; l'Evesque en a donné une *Traduction*, Paris, *in*-8°, en 1693. — Jacques *Esmein*, docteur de Sorbonne à Paris, et curé de la Madeleine, prédicateur violent, et compilateur des plus anciens conciles; auteur d'*Origène*, et de plusieurs autres Pères. François Ier le fit mettre en prison dans le château du Louvre en 1527, et l'envoya en exil à Nantes; deux ans après il lui fut permis de revenir à Paris en 1532; il y mourut le 26 septembre 1541: il étoit né dans le diocèse de Limoges. — François-Philippe de St.-Sauveur, de *Feyrac*, chanoine de Chanceladé, prieur-curé de St.-Priest-Ligoure, académicien, associé correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres; auteur d'un *Hymne au soleil*, et de quelques autres ouvrages; né au château de Longueville en 1734, mort à Orléans le 23 décembre 1780. — Pierre-Victorin *Feraignaud*, avocat, âgé de trente-un ans, député à la Convention nationale, décapité à Paris le 9 brumaire an 2 (30 octobre 1793); né à Limoges.

VIENNE, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Ryes, sur la Seulle, à 6 k. (1 l. ½) de Bayeux, 21 kil.

Digitized by Google

(41. ¼) de Caen. *Pop.* 239. *Bur. de poste* de Bayeux.

VIENNE, ville (*Isère*), chef-lieu d'arr. et de cant., à 27 k. (6 l.) S. de Lyon, 12 myr. (28 l.) S. O. de Genève, 8 myr. (17 l. ¼) N. O. de Grenoble, 47 m. (107 l.) S. E. de Paris. Long. 22. 32. lat. 45. 32. Cette ville, fort ancienne, du ci-devant bas Dauphiné, est située sur la rive gauche du Rhône, à l'embouchure de la rivière de Gère dans ce fleuve; c'étoit le siége d'un bailliage, d'une élection et d'une maréchaussée.

La fondation de Vienne se perd dans la nuit des temps; après avoir été habitée par les Allobroges, elle devint la capitale d'une des grandes provinces romaines, la résidence d'un préfet du prétoire des Gaules, la garnison habituelle de plusieurs légions, etc. Les restes de plusieurs monumens et édifices publics, attestent son ancienne splendeur. Le voyageur curieux s'y arrête pour visiter l'amphithéâtre ou cirque, le temple d'Auguste, aujourd'hui Notre-Dame-de-Vic, l'arc de triomphe, près de la salle des spectacles, le plan de l'Arguille, tombeau dans le genre de ceux qui décoroient la voie Appienne de Rome à Capoue; les aqueducs fort bien conservés, les restes du fort de Pipet, de la Bâtie et du mont Salomon, les ruines du pont du Rhône, etc., etc.

Le cabinet d'antiquités de M. *Schneyder*, peintre distingué et professeur de dessin, mérite d'être visité. Ce savant s'occupe d'un ouvrage que le public attend avec impatience, c'est l'histoire de cette ville, ornée de gravures.

La tour où Pilate fut gardé dans son exil, et de laquelle il parvint à se précipiter dans le Rhône, fut démolie il y a 30 années environ pour construire le quai de la ville.

L'église de St.-Maurice, aujourd'hui la principale paroisse de la ville, est un des plus beaux monumens gothiques de France. Le parvis qui est au-devant, et d'où l'on domine sur le Rhône, est une plateforme spacieuse à laquelle on monte par 28 marches. Ce beau temple vient d'être restauré sous la direction de M. *Schneyder*. Le mausolée du cardinal de Latour-d'Auvergne, ancien archevêque de Vienne, est un chef-d'œuvre de sculpture digne de figurer dans l'église de St.-Pierre de Rome. L'on admire les vitraux peints du chœur. Son chapitre, avant la révolution, étoit composé de deux cents ecclésiastiques; les dauphins se faisoient honneur d'y être reçus chanoines. L'archevêque prenoit le titre de primat des primats des Gaules.

Il y avoit trois autres chapitres; celui de St.-Pierre, celui de St.-André-le-Bas et celui de St.-Sévère. Le premier avoit vingt chanoines qui faisoient preuves de noblesse.

Le monastère de St.-André-le-Haut étoit une maison de religieuses, on n'y recevoit que des filles nobles. Il y avoit encore plusieurs couvens; celui des Antonins, des Jacobins, des Carmes, des Augustins-Déchaussés, des Capucins, des Mineurs, d'Ursulines, de Bernardines, d'Annonciades; un séminaire et un collège.

Le bâtiment de l'archevêché vient d'être affecté à la 7e cohorte de la légion d'honneur. On voit dans le jardin de ce palais, la table des Clémentines, ainsi appelée des constitutions qu'on y fit par ordre du pape Clément V, pendant le 15e concile général de 1311.

La caserne, dans une position agréable hors de la ville, sur la route de Provence, est une des plus belles de France; il y a habituellement un ou deux régimens de cavalerie en temps de paix.

La ville de Vienne est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline fort rapide; les rues y sont étroites et mal percées, les maisons mal bâties; du reste l'air y est fort bon, et son territoire abonde de toutes les productions nécessaires à la vie. C'est dans cette ville que se fait le principal commerce des vins de Côte-Rôtie, qu'on y recueille à 2 kilom. (½ l.) de là, dans les départemens du Rhône, sur les communes d'*Ampuis* et de *Tupin*. La campagne qui borde la rive droite, depuis Ste.-Colombe jusqu'à Condrieux, est une des plus fertiles et des mieux cultivées de la France; les vignobles forment le coup-d'œil le plus pittoresque que l'on puisse voir.

Les vins de Seyssuel se recueillent dans le canton de Vienne, ils jouissent d'une réputation méritée. On exploite dans la montagne de Vienne une mine de plomb qui occupe habituellement près de cent ouvriers. Les manufactures de Vienne occupent plus de quatre mille bras; les ratines qu'on y fabrique sont aussi belles que le drap, et d'un usage bien supérieur.

La rivière de Gère peut être considérée comme la source de la prospérité de cette petite ville; ses eaux ne gèlent jamais; elles ont une qualité supérieure pour la trempe des armes ainsi que des ouvrages de coutellerie, pour la teinture, pour la fabrication du papier et pour les tanneries. Le faubourg de Pont-Évêque, que cette rivière traverse dans toute sa longueur, et qui est d'un bon quart de lieue, présente une continuité d'usines et d'ateliers de tous genres; on y lamine le cuivre pour doubler les vaisseaux, on y rafine l'acier; on y voit plusieurs martinets, foulons, papeteries, moulins à huile, moulins à farine, moulins pour monter la soie en organsins, moulins pour le plâtre, etc., etc. On fabrique également dans ce faubourg beaucoup de toiles pour l'usage de la marine de Marseille et de Toulon.

Le collége bâti autrefois par les jésuites est dans une très-jolie position, avec cours et jardins; c'étoit un de leurs plus beaux établissemens. Les maisons de l'hôpital et de la charité sont desservies par des Sœurs.

Cette ville a vu naître, le 29 mars 1704, Antoine *Gachet d'Artigny*, chanoine de l'église primatiale; il y mourut en 1768. On a de lui des *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*; une *relation d'une Assemblée tenue au bas du Parnasse*. — Pierre de *Boilat*, de l'Académie française, mort en 1662. On a de lui divers ouvrages en prose et en vers latins, nº. 13 et 20; *Mémoires d'Artigny*. — Nicolas *Chorier*, mort en 1692. On a de lui: *Histoire du Dauphiné*, 2 vol. *in*-fol., et autres ouvrages. — Jean-*Leriget de la Faye*, membre de l'Académie des Sciences, habile mathématicien; né en 1671, mort en 1718.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, des tribunaux de première instance et de commerce; il y a un conservateur des hypothèques, des courtiers de commerce, et un receveur particulier. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 11000. *B. de poste.*

VIENNE, v. (*Loiret*), arrond. d'Orléans, cant. de Jargeau, à 20 k. (41. ½) d'Orléans. *Pop.* 626. *B. de p.* d'Orléans.

VIENNE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Beaurain, sur la Hélan, à 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Beaurain, 9 k. (2 l. ¼) E. N. E. de Givet-Notre-Dame, 38 k.



Digitized by Google

(81. ¼) S. p. E. de Namur. *P.* 77. *Bur. de poste* de Givet, départ. des Ardennes.

VIENNE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, à 8 k. (2 l.) de Mantes, 41 k. (9 l. ¼) de Versailles. Il y a un pressoir pour le cidre que l'on y récolte. *Pop.* 334. *Bur. de p.* de Bonnières.

VIENNE (LA), riv. (*Corrèze*), arr. d'Ussel. Sa source, à 22 kilom. (51.) N. O. de cette ville, coule à l'O., puis au N. O., passe à St.-Léonard, redescend par le S. O. à Limoges, passe à St.-Junien, à Chabanois, à Confolens, Availle, l'Isle-Jourdain, Chauvigny, et Châtellerault, reçoit la Creuse à sa droite, se rend à Chinon, et de là dans la Loire, à 8 kilom. (2 l.) N. O. de Chinon.

VIENNE (LA), ruisseau (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. de Tôtes. Il prend sa source près de Ste.-Geneviève, et se jette dans la Saone.

VIENNE-LA-VILLE, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, canton de Ville-sur-Tourbe, sur l'Aisne, à 8 k. (2 l.) de Ste.-Menéhould, 43 k. (9 l. ½) de Châlons. Il y a une forge. *Pop.* 360. *Bur. de p.* de Ste.-Menéhould.

VIENNE-LE-CHATEAU, bourg (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, sur la Biesme, à 10 kil. (2 l. ¼) N. de Ste.-Menéhould, 4 m. (10 l. ½) N. E. de Châlons, 10 k. (2 l. ½) O. de Varennes. Il y a deux verreries à bouteilles, où l'on fait aussi des cloches, des alambics et des boëtes; une tannerie et corroierie pour les cuirs forts et autres. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts. *P.* 1618. *B. de p.* de Ste.-Menéhould.

VIENNE-LA-GRANGE, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Roulans-l'Eglise, à 15 kil. (3 l. ½) de Besançon. *Pop.* 63. *Bur. de poste* de Besançon.

VIENNOIS (LE). C'étoit un pays du cidev. Dauphiné, ainsi appelé de *Vienne*, sa capitale; borné au septentrion par les ci-dev. Bresse et Bugey, dont il est séparé par le Rhône, au levant par la Savoie, au midi par le Valentinois, et au couchant par le Rhône. Ce pays formoit un des plus grands bailliages du ressort de Grenoble, et renfermoit les bailliages particuliers de Vienne, de Grenoble, de St.-Marcellin, et la juridiction royale de Romans. Le bailli étoit d'épée. Ce pays fait partie actuellement des départemens de la Drôme et de l'Isère, où l'on trouve tout ce qui concerne ce pays, pour les productions du sol, l'industrie et le commerce.

VIENS, v. (*Vaucluse*), arr. et cant. d'Apt, à 14 k. (3 l. ¼) E. de cette ville, 7 kil. (1 l. ¾) O. de Reillanne, 42 k. (9 l. ½) N. N. E. d'Aix. Il y a deux mines d'ocre près du bourg de Viens, une dans la vallée dite *l'Argentière*, et l'autre près du village de Dromon. *P.* 1404. *Bur. de p.* d'Apt.

VIENVILLE, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, cant. de Corcieux. *P.* 198. *B. de p.* de Bruyères.

VIER, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* comp. celle de Cagos, 81. *Bur. de poste* d'Argelès.

VIERFUSS, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Cochem. *Pop.* 109.

VIERGE, île (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Lannilis, à 1 kilom. (¼ de l.) de la côte, à 19 k. (4 l. ¼) de Lesneven, 29 kilom. (6 l. ½) de Brest.

VIERSAT, v. (*Creuse*), arr. de Boussac, cant. de Chambon, à 11 k. (2 l. ¾) d'Evaux, 43 kil. (9 l. ¾) de Guéret, 8 k. (2 l.) de Chambon. *P.* 569. *B. de p.* de Chambon.

VIERSEL, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Santhoven, sur la petite Nèthe, à 4 k. (1 l.) S. p. O. de Santhoven, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Lierre, 18 k. (4 l.) E. p. S. d'Anvers. *Pop.* 422. *Bur. de p.* de Lierre.

VIERSEN, v. (*Roër*), arrond. de Crevelt, ch.-l. de cant., à 3 kilom. (¾ de l.) E. p. S. de Dulcken, 11 k. (2 l. ¾) O. S. O. de Crevelt, 5 m. (12 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 4416. *Bur. de p.* de Crevelt.

VIERSET, v. (*Ourthe*), arrond. et cant. d'Huy, à 2 k. (½ l.) O. p. S. de Strée, 5 k. (1 l. ½) S. E. d'Huy, 18 k. (4 l.) S. O. de Liége. *P.* 339. *Bur. de poste* d'Huy.

VIERVERSEL, v. (*Meuse-Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. d'Herck, commune de Lummen, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. d'Herck, 10 k. (2 l. ½) N. O. d'Hasselt, 37 k. (81. ¼) O. S. O. de Maëstricht. *Pop.* compr. celle de Lummen, 2152. *Bur. de poste* d'Asselt.

VIEVANE, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Couven, sur l'Eau-Noire-et-Blanche, ruisseau, à 2 k. (½ l.) O. N. O. de Treignes, 7 k. (1 l. ¾) E. de Marienbourg, 39 k. (8 l. ¼) N. p. O. de Mézières. Il y a une mine de plomb non exploitée. *Pop.* 333. *B. de p.* de Marienbourg.

VIERVILLE, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, canton de Trévières, à 18 k. (4 l.) de Bayeux, 4 m. (10 l.) de Caen. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de Bayeux.

VIERVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Auneau, à 21 k. (4 l. ¼) de Janville, 32 k. (7 l. ¼) de Chartres. *Popul.* 136. *Bur. de poste* de Janville, départ. de Seine-et-Oise.

VIERVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise, à 6 k. (1 l. ½) de Carentan, 38 k. (81. ½) de Coutances. *P.* 85. *Bur. de p.* de Carentan.

VIERZON, ville (*Cher*), arr. de Bourges, chef-lieu de canton, sur le Cher, au confluent de l'Eure et de l'Yèvres, à 31 kil. (7 l.) N. O. de Bourges, 40 k. (9 l.) S. O. d'Aubigny, 29 k. (61. ½) S. E. de Romorantin, 20 myr. (46 l.) S. S. O. de Paris. Long. 19. 43. latit. 47. 12. Cette ville du ci-devant Berri étoit le siége d'un bailliage. Il y eut un incendie en 1615, qui consuma plus de soixante-dix maisons. Outre les églises paroissiales, il y avoit un couvent de Capucins, des Chanoinesses du St.-Sépulchre, et une Maladrerie qui avoit été réunie au collége. Il y a un petit hospice. Le roman des Chevaliers de la Table ronde fait mention de Vierzon, ce qui prouve son antiquité; et l'on prétend qu'il appartenoit au roi *Ban de Benoît*. Au neuvième siècle, cette ville dépendoit de *Thibaut*, comte de Blois, qui l'inféoda à un comte particulier, nommé *Humbaut le Torta*. La postérité de celui-ci finit en 1280, en la personne de Jeanne, qui épousa *Godefroy* de Brabant: de ce mariage il ne provint qu'une fille, qui fut mariée à Guillaume, duc de Juliers. Ce dernier ayant pris le parti de Robert III, comte d'Artois, Vierzon fut consigné et réuni au domaine de l'état. Le roi Jean le donna à son fils, le duc de Berri; et à la fin du 14e siècle, Marie fille de Jean, duc de Berri, en ayant hérité faute d'enfant mâle, l'apporta en mariage à Jean, duc de Bourbon, dont les descendans en jouirent jusqu'au connétable de Bourbon, qui, s'étant révolté contre son roi, perdit par confiscation cette sei-

Digitized by Google

gneurie, que François Ier réunit depuis au domaine de l'état. Son château fut détruit par les Anglais, en 1192. Les habitans de Vierzon ont la réputation d'être industrieux et laborieux. Il y a une très-belle forge et une fonderie réunies dans le même local, à 1 kil. (¼ de l.) de la ville, sur la rivière d'Yèvre et le grand chemin de Vierzon à Bourges. On y fabrique du fer brut et des canons de fonte. Les tanneries de Vierzon sont de quelque importance. Son commerce consiste en draperies, soierie, bonneterie, papeterie, fabrique de serges, et tuileries. A côté de Vierzon se trouvent les carrières de Port-de-Son, dont la pierre est dure et abondante, et dont on tire des blocs énormes utiles à la construction des édifices, comme embellissemens ou comme fondemens. Le pavé de la ville est taillé de la même pierre. La forge de Vierzon est une des plus belles de l'Europe; elle est très-précieuse par la supériorité des fers que l'on y fabrique. Elle occupe un grand nombre d'ouvriers du pays qui n'ont que cette ressource. Il y a des carrières de pierre calcaire. Vierzon a une brigade de la gendarmerie à cheval, un sous-inspecteur des forêts, et un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Tours, quatrième arr. marit. *P.* 5755. *B. de p.*

VIERZON, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, canton de Vierzon. *Popul.* comprise celle de cet endroit.... *Bur. de p.* de Vierzon.

VIERZON, forêt (*Cher*), arrond. et cant. de Vierzon, à 2 k. (¼ l.) N. de cette ville. Elle a 12843 mètres (6600 t.) de long, sur 3835 mètres (2000 t.) de large.

VIERZY, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château, à 9 k. (2 l. ½) de Soissons, 39 kil. (8 l. ¼) de Laon. *Pop.* compr. celle de Glancy et de Morembœuf, 274. *Bur. de poste* de Soissons.

VIES, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, canton de Remich, comm. de Nening, près de la Moselle, à 1 k. (¼ de l.) E. p. S. de Remich, 7 k. (1 l. ¾) N. de Sierck, 20 k. (4 l. ½) E. S. E. de Luxembourg. *P.* 140. *B. de p.* de Luxembourg.

VIESSOIX, v. (*Calvados*), arr. de Vire, cant. de Vassy, à 6 k. (1 l. ½) de Vire, 5 m. (11 l.) de Caen. *Pop.* 1175. *Bur. de p.* de Vire.

VIETHORET, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, canton de Clerval, comm. de Fontaine, à 9 k. (2 l. ¼) de Baume-sur-le-Doubs, 38 k. (8 l. ½) de Besançon. *P.* 289. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

VIETTE, v. (*Calvados*), arr. de Lisieux, canton de Saint-Pierre-sur-Dives, comm. de Vieil-Pont, à 16 k. (3 l. ⅗) de Croissanville, 16 kilom. (3 l. ¼) de Lisieux. *Pop.* comp. celle de Vieil-Pont, 485. *Bur. de poste* de Croissanville.

VIETTE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Aire, comm. de St.-Martin, près de la Melle, à 13 kil. (3 l.) de St.-Omer, 5 myr. (11 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 204. *Bur. de poste* d'Aire.

VIEU, v. (*Ain*). *Voyez* VIEUX.

VIEUCOS, v. (*Lot*). *Voyez* ST.-ETIENNE-DE-VIEUCOS.

VIEUOT, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud d'Annecy, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 30 kilom. (6 l. ¾) de Chambéry. *Pop.* 243. *Bur. de poste* d'Annecy.

VIEULAINE, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, canton d'Hallencourt, comm. de Fontaine-sur-Somme, à 8 k. (2 l.) d'Abbeville, 31 k. (7 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Fontaine-sur-Somme, 879. *Bur. de poste* d'Abbeville.

VIEURE, v. (*Allier*), arrond. de Moulins, canton de Bourbon-l'Archambault, sur le Morgon, à 13 k. (3 l.) de Cérilly, 36 kil. (8 l.) de Moulins. *Pop.* 812. *Bur. de poste* d'Hérisson.

VIEUSOS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac, à 21 k. (4 l. ½) de la Barthe, 31 k. (7 l.) de Tarbes. *Pop.* 202. *Bur. de p.* de Castelnau-de-Magnoac.

VIEUSSAN, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, cant. d'Olargue, près de l'Orbe, à 19 kilom. (4 l. ½) de St.-Pons, 7 m. (16 l. ½) de Montpellier, 14 k. (3 l. ½) de St.-Chinian. Il y a une fontaine périodique qui est au pied de la montagne; elle se perd à certaines heures du jour, et ne coule point du tout: elle jette ensuite de l'eau en abondance aussi gros que la jambe d'un homme, avec une telle roideur, que la petite rivière qu'elle forme traverse la riv. d'Orbe sans presque mêler son eau, et arrose les champs des environs. *Pop.* 750. *B. de p.* de St.-Chinian.

VIEUVILLE, v. (*Jemmapes*). *Voy.* VIÉVILLE.

VIEUVILLE (LA), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Dol, comm. d'Epiniac, à 6 kil. (1 l. ½) de Dol. *Pop.* comp. celle d'Epiniac, 1767. *B. de p.* de Dol.

VIEUVILLE (LA), v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, comm. de Gondreville, à 15 k. (3 l. ½) N. de Metz, 2 k. (½ l.) N. E. de Vry. *Pop.* comprise celle de Gondreville et dépendances, 196. *Bur. de poste* de Metz.

VIEUVY, v. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, cant. de Goron, à 18 k. (4 l.) d'Ernée, 42 k. (9 l. ½) de Laval. *P.* 393. *Bur. de p.* d'Ernée.

VIEUVY-LE-RAYÉ, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. d'Auzouer-le-Marché, près de la forêt de Marchenoir, à 23 k. (5 l. ¾) de Mer, 31 k. (7 l.) de Blois. *Popul.* 446. *Bur. de poste* de Blois.

VIEUVY-SUR-COUESNON, v. (*Ille-et-Vilaine*). *Voyez* VIEUX-VY.

VIEUX. *Voyez* VIEIL.

VIEUX, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Champagne, à 15 k. (3 l. ¾) de Belley, 5 m. (11 l.) de Bourg. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Belley.

VIEUX, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. d'Asfeld-la-Ville, sur l'Aisne, à 20 k. (4 l. ½) de Réthel, 6 m. (11 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 272. *Bur. de poste* de Réthel.

VIEUX, col et montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton d'Aiguilles, à 14 kil. (3 l. ½) S. d'Abries. Elle a, du N. au S., 4 k. (1 l.) de long.

VIEUX, v. (*Calvados*), arr. de Caen, cant. d'Evrecy, à 9 k. (2 l. ¼) de Caen. Il y a des carrières de marbre de différentes couleurs non exploitées. *P.* 529. *B. de p.* de Caen.

VIEUX, ou VAUX-LES-CHERAIN, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalise, comm. de Cherain, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Steinbach, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. d'Houffalise, 7 m. (15 l. ½) N. N. O. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Cherain, 443. *Bur. de poste* de Bastogne.

VIEUX, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, canton de Castelnau-de-Montmiroil, près de la Verre, à 10 k. (2 l. ½) de Gaillac, 5 m. (12 l.) de Castres. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Gaillac.

VIEUX (LES), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Ducler, près de l'Austreberte, à 13 k. (3 l.) de Caudebec, 15 k. (31. ½) de Rouen. *Pop.* 136. *Bur. de p.* de Barentin.

VIEUX-BELLESME, v. (*Orne*). *Voyez* SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLESME.

Digitized by Google

VIEUX-BERQUIN, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. sud-ouest de Bailleul, à 7 k. (1 l. ¾) d'Hazebrouck, 5 m. (10 l. ½) de Douay, 6 k. (1 l. ½) de Berquin. *P.* 3424. *B. de poste* de Merville.

VIEUX-BOUCAU, b. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Soustons, à 30 k. (6 l. ½) de Dax, 7 m. (16 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Popul.* 193. *Bur. de poste* de Castets.

VIEUX-BOURG (LE), v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Quintin, à 23 k. (5 l. ¼) de Saint-Brieux. *Pop.* 1178. *Bur. de poste* de Quintin.

VIEUX-CALCAR, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Calcar, à 11 k. (2 l. ¾) de Clèves. *P.* 425. *B. de p.* de Clèves.

VIEUX-CERIER, v. (*Charente*), arr. de Confolens, canton de Champagne-Mouton, près de la source de l'Argent, à 19 k. (4 l. ¼) de Confolens, 42 k. (9 l. ½) d'Angoulême. *P.* 531. *B. de p.* de Ruffec.

VIEUX-CHAMPAGNE, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, à 10 kilom. (2 l. ½) de Provins, 36 k. (8 l. ½) de Melun, 11 k. (2 l. ¾) de Nangis. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Nangis.

VIEUX-CHARMONT, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, canton d'Audincourt, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Montbeliard.

VIEUX-CHATEAU *ou* LAVAE-SUR-SEREIN, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, sur la côte, près de la Serein, à 14 kilom. (3 l. ½) de Semur, 7 m. (15 l. ¾) de Dijon. *P.* 283. *B. de p.* de Semur.

VIEUX-CHATEAU, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton d'Herstein, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) d'Idar, 5 m. (11 l. ¼) de Trèves. *Pop.* comp. celle d'Oberstein et dép. 1095.

VIEUX-CHATEAU (LE), v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton d'Herstein, comm. de Kempfeld, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Herstein, 6 k. (1 l. ½) d'Allenbach, 43 kil. (9 l. ¾) de Trèves. *P.* comp. celle de Kempfeld, 255.

VIEUX-CONCHES (LES), v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. et commune de Conches. *Popul.* comprise celle de Conches et dép., 2118. *B. de poste* de Conches.

VIEUX-CONDÉ *ou* VIEUX-NORD-LIBRE, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de Nord-Libre, près de l'Escaut, à 11 kil. (2 l. ¾) de Valenciennes, 36 k. (8 l.) de Douay. Son territoire renferme des mines de houille ou charbon de terre, dont la découverte, faite en 1756, est due au vicomte Desaudrouin. Ces mines ressemblent entièrement, et par la profondeur des puits, et l'exploitation, et par la qualité de la houille, à celles de Fresnes. Un grand nombre d'ouvriers y trouvent du travail en tout temps. C'est M. Stanislas Desaudrouin, fils de l'auteur de la découverte, qui en est l'un des concessionnaires et le directeur général. *P.* 1294. *B. de p.* de Nord-Libre.

VIEUX-D'IZENAVE, v. (*Ain*), arr. de Nantua, cant. de Bienod, à 9 kil. (2 l. ¼) de Nantua, 27 kil. (6 l.) de Bourg, 5 k. (1 l. ¼) de Cerdon. Il y a sur un ruisseau deux usines à scier le bois. *Pop.* 537. *Bur. de poste* de Cerdon.

VIEUX-EN-SALAS, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, ch.-l. de cant., à 5 k. (1 l. ¼) E. S. E. de Bonne, 9 kil. (2 l. ¼) N. de Bonneville, 21 k. (4 l. ½) E. S. E. de Genève. *P.* 1686. *B. de p.* de Bonneville.

VIEUX-FAUQUEMONT, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Galoppe, sur la Geule, à 2 k. (½ l.) S. E. de Fauquemont, 18 k. (4 l.) N. O. d'Aix-la-Chapelle, 13 k. (3 l.) O. de Maëstricht. *Pop.* 572. *Bur. de p.* de Maëstricht.

VIEUX-FUMÉ, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-l'Aise, à 19 k. (4 l. ½) de Falaise, 22 k. (5 l.) de Caen, 7 kil. (1 l. ¾) de Croissanville. *Pop.* 228. *Bur. de poste* de Croissanville.

VIEUX-HEVERLÉ, v. (*Dyle*). *Voyez* HEVERLÉ-VIEUX.

VIEUX-JONC, v. (*Meuse-Inféri.*), arr. de Maëstricht, cant. de Bilsen, comm. de Kleyn-Spauwen, à 3 kil. (¾ de l.) S. p. E. de Bilsen, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Tongres, 10 k. (2 l. ½) O. de Maëstricht. *Pop.* 26. *Bur. de poste* de Maëstricht.

VIEUX-LAVARDIN, forêt (*Sarthe*), arr. du Mans, canton de Conlie, à 16 k. (3 l. ¾) N. O. du Mans. Elle a 4673 mèt. (2400 tois.) de long, 1556 à 1750 m. (8 à 900 t.) de l.

VIEUX-LÈS-MAURE, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. de Monthois, à 13 kil. (3 l.) de Vouziers, 5 myr. (12 l. ½) de Charleville. *Pop.* 80. *Bur. de poste* de Vouziers.

VIEUX-LIXHEIM, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Fénestrange, à 7 k. (1 l. ¾) de Sarrebourg, 6 m. (13 l. ½) de Nancy. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

VIEUX-MAISONS, bourg (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, canton de Charly, à 15 kilom. (3 l. ½) S. de Château-Thierry, 8 m. (17 l.) S. de Laon, 22 k. (5 l.) O. de Coulommiers, 10 kil. (2 l. ½) de Montmirail. *Pop.* 820. *Bur. de poste* de Montmirail, dép. de la Marne. *Rel. de p. aux chev.*

VIEUX-MAISONS-STE.-COLOMBE, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Provins, cant. de Villers-St.-Georges, à 19 kil. (4 l. ½) de Provins, 5 m. (12 l. ½) de Melun, 6 k. (1 l. ½) de la Ferté-Gaucher. *P.* 456. *B. de poste* de la Ferté-Gaucher.

VIEUX-MANOIR (LE), v. (*Seine-Inférieure.*), arr. de Rouen, canton de Buchy, à 31 k. (7 l.) de Gournay, 21 k. (4 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Buchy.

VIEUX-MARCHÉ, bourg (*Côtes-du-Nord*), arr. de Lannion, cant. de Plouaret, à 13 k. (3 l.) S. de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) O. de St.-Brieux, 8 k. (2 l.) N. N. O. de Belle-Isle. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 3515. *B. de p.* de Belle-Isle-en-Terre.

VIEUX-MARCHÉ, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Loudéac, cant. de Corlay, à 19 k. (4 l. ½) de Loudéac, 34 k. (7 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 689. *Bur. de poste* de Loudéac.

VIEUX-MARREUIL, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Mareuil, sur la Belle, à 16 kil. (3 l. ¾) de Nontron, 32 kil. (7 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 1107. *Bur. de poste* de Mareuil.

VIEUX-MESNIL, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, canton de Berlaimont, près de la forêt de Mormal, à 15 k. (3 l. ½) du Quesnoy, 6 m. (12 l. ½) de Douay, 8 k. (2 l.) de Maubeuge. *Pop.* 209. *Bur. de p.* de Maubeuge.

VIEUX-MOULIN, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Langres, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 51 k. (7 l.) de Chaumont. *Popul.* 143. *Bur. de poste* de Langres.

VIEUX-MOULIN, v. (*Oise*), arr. et cant. de Compiegne, dans la forêt de ce nom, à 7 k. (1 l. ¾) de Compiegne, 6 m. (13 l. ½) de Beauvais. Il y a des tourbières dans les prairies des alentours. *Popul.* 300. *Bur. de poste* de Compiegne.

VIEUX-MOULINS, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Senones, à 1 kilom. (¼ de l.) E. de cette ville, 11 kil. (2 l. ¾) N. de St.-Dié, dépendant

Digitized by Google

autrefois de la principauté de Salm. *Pop.* 277. *B. de p.* de Raon-l'Etape.

VIEUX-MOUTIER, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, à 22 kil. (51.) de Boulogne, 8 m. (16 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Samer.

VIEUX-PONT, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché, près du ruisseau d'Udon, à 13 k. (3 l.) d'Argentan, 30 kil. (6 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 736. *Bur. de poste* d'Argentan.

VIEUX-PONT-EN-AUGE, v. (*Calvados*). *Voyez* VIEIL-PONT.

VIEUX-PORT, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf, sur la Seine, à 9 k. (2 l. ½) de Pont-Audemer, 6 m. (13 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 247. *Bur. de poste* de Pont-Audemer.

VIEUX-POUX, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, canton d'Aillant-sur-Tholon, commune de St.-Maurice-Thisouaille, à 16 kil. (3 l. ¾) de Joigny, 4 kil. (1 l.) d'Aillant-sur-Tholon. *Pop.* comp. celle de St.-Maurice-Thisouaille, 227. *Bur. de poste* de Joigny.

VIEUX-RENG, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge, près de la Trouille, à 30 k. (6 l. ½) du Quesnoy, 7 m. (15 l. ½) de Douay, 8 k. (2 l.) de Maubeuge. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Maubeuge.

VIEUX-ROUEN, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Neufchâtel, cant. d'Aumale, près de la Bresse, à 23 k. (5 l. ¼) de Neufchâtel, 6 myr. (14 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 300. *Bur. de poste* d'Aumale.

VIEUX-RUE (LA), v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, à 13 kilom. (3 l.) de Rouen. *P.* 303. *B. de p.* de Rouen.

VIEUX-RUFFEC, v. (*Charente*). *Voyez* RUFFEC-LE-VIEUX.

VIEUX-SAVIGNY, v. (*Manche*). *Voyez* SAVIGNY (VIEUX).

VIEUX-THANN, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* THANN-LE-VIEUX.

VIEUX-VIC, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Châteaudun, cant. de Brou, à 23 k. (5 l. ¾) de Châteaudun, 29 k. (6 l. ½) de Chartres, 5 kil. (1 l. ¼) d'Illiers. *Pop.* 541. *Bur. de poste* d'Illiers.

VIEUX-VIEL, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Pleine-Fougères, à 15 k. (3 l. ½) de Dol, 4 m. (10 l. ½) de Rennes, 5 kil. (1 l. ¼) de Pontorson. *Pop.* 770. *Bur. de poste* de Pontorson, dép. de la Manche.

VIEUX-VIGNE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Garancières, à 7 k. (2 l. ½) de Montfort-l'Amaury, 25 k. (5 l. ¾) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Garancières, 798. *B. de p.* de Montfort-l'Amaury.

VIEUX-VILLE (LA), v. (*Ourthe*). *Voyez* LAVIEUVILLE.

VIEUX-VILLERS, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Creveccœur, à 11 k. (2 l. ½) de Breteuil, 21 k. (4 l. ¾) de Beauvais. On y fabrique des étoffes de serge. *Pop.* 473. *Bur. de poste* de Creveccœur.

VIEUX-VILLE, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, à 9 k. (2 l. ¼) de Louviers, 19 k. (4 l. ½) d'Evreux, 3 k. (¾ del.) de Gaillon. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Gaillon.

VIEUX-VIRTON, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Virton, comm. de St.-Méard, à 1 k. (¼ de l.) S. de Virton, 11 k. (2 l. ¾) N. p. E. de Marville, 4 m. (10 l. ½) O. p. S. de Luxembourg. *Pop.* 149. *Bur. de poste* d'Arlon.

VIEUZ-VY, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné, près du Coesnon, à 3 k. (7 l.) de Dol, 30 kil. (6 l. ½) de Rennes. *Pop.* 1168. *Bur. de poste* d'Antrain.

VIEUX-WALETTE, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, canton de Bodegnée, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Warem, 28 kil. (6 l. ½) O. de Liége. *Pop.* 1010. *Bureau de poste* d'Huy.

VIÉVIGNE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Mirebeau, à 13 kil. (3 l.) d'Is-sur Tille, 20 kil. (4 l. ½) de Dijon. *Pop.* 285. *Bur. de poste* d'Is-sur-Tille.

VIÉVILLE, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) O. de Fleurus, 34 k. (7 l. ¾) E. p. N. de Mons. *Pop.* 595. *Bur. de p.* de Charleroy.

VIÉVILLE, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Vignory, près de la Marne, à 14 k. (3 l. ½) de Cheumont, 5 kil. (1 l. ¼) de Vignory. *Pop.* 314. *Bur. de poste* de Vignory.

VIÉVILLE, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, comm. de Gircourt, à 7 k. (1 l. ½) de Mirecourt, 25 k. (5 l. ¾) d'Epinal. *Pop.* comp. celle de Gircourt et de Menil, 568. *B. dep.* de Mirecourt.

VIÉVILLE (LA), v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Sains, comm. d'Hérie, à 18 kil. (41.) de Vervins, 29 k. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* comp. celle d'Hérie, 640. *Bur. de poste* de Marle.

VIÉVILLE (LA), v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire, à 19 k. (4 l. ¼) d'Epinal, et près de Dompaire. *Pop.* comp. celle de Naglaincourt, 302. *Bur. de poste* de Mirecourt.

VIÉVILLE-SUR-HAVE, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, à 9 k. (2 l. ½) de Pont-à-Mousson, 33 k. (7 l. ½) de Nancy. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

VIÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-les-Hatton-Chatel, à 16 kil. (31. ½) de St.-Mihel, 4 m. (10 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *P.* 558. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

VIEVY, v. (*Côte-d'Or*), arrond. d'Arnay, ch.-l. de cant., à 8 kilom. (2 l.) S. d'Arnay, 5 m. (12 l.) S. O. de Dijon, 18 kil. (4 l.) N. E. d'Autun. *Pop.* 1274. *Bur. de poste* d'Arnay-sur-Arroux.

VIEY, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, à 16 k. (3 l. ½) d'Argelès, 40 k. (9 l.) de Tarbes. *P.* 139. *B. de p.* de Tarbes.

VIF, bourg (*Isère*), arrond. de Grenoble, ch.-l. de cant., sur la Gresse, à 15 k. (3 l. ½) de Grenoble. Il y a une manufacture pour le moulinage des soies; cette fabrique, qui en mouline par an 40 à 50 quintaux, emploie 20 ouvriers et un moulinier. *Pop.* 2260. *Bur. de poste* de Grenoble.

VIFFORT, v. (*Aisne*), arrond. de Château-Thierry, cant. de Condé, à 9 k. (2 l. ½) de Château-Thierry, 7 m. (15 l. ½) de Laon. *Pop.* 210. *Bur. de p.* de Château-Thierry.

VIGAN (LE), ville (*Gard*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur l'Arre, à 41 kil. (9 l. ½) O. p. S. d'Alais, 21 k. (4 l. ½) O. de St.-Hippolyte, 6 m. (14 l.) O. N. O. de Nîmes, 69 m. (156 l.) S. de Paris. Dans cette ville située près du mont l'Esperon, dans le ci-dev. pays des Cévennes, on fabrique des bas de soie et de coton. Il y a aussi trois fabriques en cuir et quelques mégisseries. A 4 k. (1 l.) de cette commune on trouve une mine d'azur, une mine de vert de montagne, et une mine de charbon de terre non exploitées, et des stalactites. Cette ville est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1ère instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une bri-

Digitized by Google

gade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4000. *Bureau de poste.*

Vigan (le), v. (*Haute-Loire*). *Voyez* St.-Etienne-de-Vigan.

Vigan (le), (*Tarn*). *Voyez* St.-Jean-du-Vigan.

Vigan (le), bourg (*Lot*), arr. et cant. de Gourdon, sur la Bleu, à 4 k. (1 l.) de Gourdon, 33 kil. (7 l. ½) de Cahors. *Pop.* 1607. *Bur. de poste* de Gourdon.

Vigan (le), v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan, à 13 kil. (3 l.) de cet endroit, 23 k. (5 l. ½) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de Mont-de-Marsan.

Vigean, v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, cant. de l'Isle-Jourdain, à 28 k. (6 l. ½) de Montmorillon, 4 m. (10 l. ½) de Poitiers. On trouve dans le territoire de ce village, au lieu dit *Bourpeuil*, des mines d'or et d'argent; mais elles sont peu riches. Sur les bords de la Vienne il y a une mine d'antimoine, et on prétend qu'il y a dans le même endroit une mine d'argent, qui a été travaillée, mais dont le produit n'égaloit pas la dépense nécessaire à l'exploitation. *Pul.* 1252. *Bur. de poste* de l'Isle-Jourdain.

Vigéan (le), v. (*Cantal*), arr. et cant. de Mauriac, près de la Vioux, riv., à 2 kil. (½ l.) de Mauriac, 38 k. (8 l. ½) d'Aurillac. *P.* 1203. *Bur. de poste* de Mauriac.

Vigearde, v. (*Jura*). *Voyez* Vigeardre.

Vigen (le), v. (*Haute-Vienne*), arr. et cant. sud de Limoges, sur la Briance, à 8 k. (2 l.) de Limoges. *Pop.* 1793. *B. de p.* de Limoges.

Vigeois, bourg (*Corrèze*), arr. de Brive, ch.-l. de cant., près du Vezère, à 6 kil. (1 l. ½) S. d'Uzerche, 23 k. (5 l. ½) N. O. de Tulle, 33 k. (8 l.) N. d'Alassac. Il y a une papeterie sur la rivière de la Vezière, dans laquelle on fabrique du papier blanc et autres. *Pop.* 093. *Bur. de poste* d'Uzerche.

Vigez, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lourdes, près du Gave-de-Pau, à 8 k. (2 l.) d'Argelès, 21 k. (4 l. ½) de Tarbes, 4 k. (1 l.) de Lourdes. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Lourdes.

Vigeville, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. d'Ahun, à 16 kilom. (3 l. ½) de Guéret, 9 k. (2 l. ½) de Chénerailles. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Chénerailles.

Viggianello, v. (*Liamone*), arr. de Sartène, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) d'Ajaccio. *Pop.* 308.

Vighizzolo, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, sur le chemin de Tortone à Voguère, dans la plaine, près d'un ruisseau, à 4 k. (1 l.) E. de Tortone. *Pop.* 1800. *Bur. de poste* de Tortone.

Vighizzolo, torrent du Piémont (*Marengo*). Il commence près de Dornice, arr. de Tortone, passe à Vighizzolo, et tombe dans la Scrivia, près de Castel-Novo. Son cours a 5 m. (11 l.).

Vigies-de-Laye, rochers (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de St.-Tropez, dans la mer, à 4 k. (1 l.) N. E. de St.-Tropez. Ce sont des rochers qui font le croissant, à 1 kil. (½ de l.) de la côte, couvert d'environ 6 myr. (14 l.) d'eau.

Viglain, v. (*Loiret*), arr. de Gien, cant. de Sully, à 25 k. (5 l. ½) de Gien, 34 k. (7 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Gien.

Vigliano, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de la Cato, sur une colline, à 4 kil. (1 l.) E. de Bielle. *Pop.* 1205. *Bur. de p.* de Bielle.

Vigliano, v. (*Tanaro*), arrond. d'Asti, cant. de Montercelli, sur une hauteur, près de la gauche du Rion, à 8 k. (2 l.) S. d'Asti. *P.* 850. *Bur. de poste* d'Asti.

Vignac (le), v. (*Landes*), arr. de Dax, cant. de Castets, à 34 kilom. (7 l. ½) de Dax, 5 m. (12 l. ½) de Mont-de-Marsan, 13 k. (3 l.) de Castets. Il y a près du hameau d'Uza, dépendant de cette commune, une forge dite *la forge d'Uza*, dans le quartier de Cheste-en-Borne, destinée à faire des boulets; elle est alimentée par les mines que l'on tire des Landes de Ligadets, à 4 k. (1 l.) O. de la forge: elles se trouvent par nids ou sacs, à 3 décimèt. 21 centim. (1 pied 8 pouc.) au-dessous du gazon; et les couches ont 16 centim. à 3 décimèt. (6 pouc. jusqu'à 1 pied) d'épaisseur. *P.* 943. *B. de p.* de Castets.

Vignac (le), v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, à 14 kil. (3 l. ½) de Marmande, 6 m. (13 l.) N. O. d'Agen, 9 kil. (2 l. ½) E. p. S. de Montségur. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans la syndicat de l'inscription maritime du quartier de Cahors, 5e arrondiss. maritime. *Pop.* 2160. *Bur. de poste* de Marmande.

Vignaque (la), riv. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Monségur. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) N. de Castel-Moron-d'Albret, coule au S. p. O., passe à l'E. de Sauveterre, arrose Permniers, et se rend dans le Drot, à 4 kil. (1 l.) N. O. de la Réole, 16 k. (3 l. ½) de sa source.

Vignale, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une colline, à 13 kil. (3 l.) S. de Casal. *Popul.* 1869. *Bur. de poste* de Casal.

Vignale, v. (*Golo*), arrond. de Bastia, cant. de Mariana, à 21 k. (4 l. ½) de Bastia. *Pop.* 199.

Vignasse, plage et pointe (*Var*), arr. de Toulon, à 1 kilom. (¼ de l.) N. O. de l'Ile et fort de Brecon, dans la rade d'Hyères, tenant à la pointe du Four-à-Chaux, et à la plage de Bregançon.

Vignat, v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Coulibœuf, à 8 k. (2 l.) de Falaise, 41 k. (9 l. ½) de Caen. *Pop.* 629. *Bur. de poste* de Falaise.

Vignean (le), v. (*Landes*). *Voy.* Vigan (le).

Vigneaux, v. (*Gers*), arr. et cant. de Condom, comm. de Liaiores, à 7 k. (1 l. ½) de Condom, 42 k. (9 l. ½) d'Auch. *Pop.* compr. celle de Liaiores, 200. *Bur. de poste* de Condom.

Vigneaux, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Grenade, cant. de Cadours, à 21 k. (4 l. ½) de Grenade, 32 k. (7 l. ½) de Toulouse, 8 k. (2 l.) de l'Isle-Jourdain. *Popular.* 300. *Bureau de poste* de l'Isle-Jourdain, départ. du Gers.

Vigneaux (les), v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de l'Argentière, à 10 kil. (2 l. ½) de Briançon, 5 kil. (1 l. ½) de l'Argentière. *Pop.* . . .

Vigneaux (les), v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Busançois, comm. de la Chapelle-Arthemale, à 9 k. (2 l. ½) de Busançois, 18 k. (4 l.) de Châteauroux. *Pop.* compr. celle de la Chapelle-Arthemale, 228. *Bur. de poste* de Busançois.

Vignec, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Bagnères, cant. de Vielle, près la Nestes, à 20 k. (6 l. ½) de la Barthe, 5 m. (11 l. ½) de Tarbes, 9 k. (2 l. ½) d'Arreau. Il y a dans le territoire de ce village, des pierres feuilletées. Au sud, on trouve des couches d'ardoise argileuse, et des bancs de schiste, qui ne se lèvent point par lames: ces deux espèces se trouvent dans la même bande. *Pop.* 275. *Bur. de p.* d'Arreau.

Vignely, v. (*Seine-et-Marne*), arr.

Digitized by Google

arr. de Meaux, cant. de Claye, sur la Marne; à 5 kilom. (1 l. ¼) de Meaux, 4 m. (10 l. ¼) de Melun. *Pop.* 104. *Bur. de p.* de Meaux.

VIGNEMONT, v. (*Oise*), arr. de Compiègne, cant. de Ressons, à 9 k. (2 l. ¼) de Compiègne, 5 myr. (11 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 301. *Bur. de poste* de Compiègne.

VIGNEREUIL, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Méru, comm. d'Esches, à 4 k. (1 l.) de Méru, 24 kil. (5 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* comprise celle d'Esches, 230. *Bur. de poste* de Méru.

VIGNERON, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, canton de Beaumont, à 23 kil. (5 l. ¼) de Grenade, 4 m. (10 l.) de Toulouse. *Pop.* 307. *Bur. de p.* de Beaumont-de-Lomagne.

VIGNES, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Domezan, comm. de Monheurt, à 8 kil. (2 l.) de Tonneins, 22 k. (5 l.) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Monheurt, 571. *B. de p.* de Tonneins.

VIGNES, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. d'Andelot, à 21 k. (4 l. ¼) de Chaumont. *P.* 61. *Bur. de poste* de Chaumont.

VIGNES, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. d'Arzac, à 28 k. (6 l. ¼) d'Orthez, 25 kil. (5 l. ¼) de Pau. *Pop.* 348. *Bur. de p.* de Pau.

VIGNES, v. (*Yonne*), arrond. d'Avallon, cant. de Guillon, près de la Serain, à 11 kilom. (2 l. ¼) d'Avallon, 5 m. (11 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.... Bur. de poste* d'Avallon.

VIGNETS, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, près de l'Aube, à 7 k. (1 l. ¼) d'Arcis, 29 k. (6 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 272. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

VIGNETTE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. et comm. de Montfort-l'Amaury, à 1 kilom. (¼ de l.) de cet endroit, 23 kilom. (5 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Montfort-l'Amaury. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

VIGNETTES (LES), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, comm. de Tertre-St.-Denis, à 11 k. (2 l. ¼) de Mantes, 11 k. (2 l. ¼) de Bonnières. *Popul.* compr. celle de Tertre-St.-Denis, 109. *Bur. de poste* de Mantes.

VIGNEUL, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville. *Popul.* compr. celle de Tignaumont, St. *B. de p.* de Metz.

VIGNEULE, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Bienne, à 2 kil. (¼ l.) S. O. de cet endroit; 27 k. (6 l.) S. de Délemont, 11 k. (2 l. ¾) E. de Courtelary, 1 kilom. (¼ de l.) de Bienne. *Pop.* 75. *Bur. de poste* de Bienne.

VIGNEULE-LA-BASSE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 10 k. (2 l. ¼) de Boulay, 22 kil. (5 l.) de Metz, 6 kil. (1 l. ¼) de Faulquemont. *Popul.* 163. *Bur. de poste* de Faulquemont.

VIGNEULE-LA-HAUTE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 9 k. (2 l. ¼) de Boulay, 28 kil. (6 l. ¼) de Metz, 7 k. (1 l. ¾) de Faulquemont. *P.* 288. *Bur. de poste* de Faulquemont.

VIGNEULLES, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Bayon, à 11 k. (2 l. ¾) de Lunéville, 18 k. (4 l.) de Nancy, 9 kil. (2 l. ¼) de St.-Nicolas. *Pop.* 274. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

VIGNEULLES, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, sur la Chiers, à 3 k. (¾ de l.) de Montmédy, 8 m. (19 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Montmédy.

VIGNEULLES-LÈS-HATTON-CHATEL, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ¾) de Saint-Mihel, 4 myr. (10 l. ½) de Bar-sur-Ornain. Il y a une excellente brasserie. *Pop.* 773. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

VIGNEUX, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, près de la source du Poncelet, ruisseau, à 33 k. (7 l. ½) de Laon, 5 kil. (1 l. ¼) de Montcornet. *Pop.* 583. *Bur. de poste* de Montcornet.

VIGNEUX, v. (*Loire-Inférieure*), arr. de Savenay, cant. de St.-Etienne-de-Montluc, à 15 k. (3 l. ½) E. de Savenay, 19 k. (4 l. ½) N. O. de Nantes, 16 k. (3 l. ¾) S. de Blain. *Pop.* 2464. *B. de p.* de Savenay.

VIGNEUX, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Liancourt, commune de Catenoy, à 7 k. (1 l. ¾) de Clermont, 5 kilom. (1 l. ¼) de Liancourt. *Popul.* compr. celle de Catenoy, 738. *Bur. de poste* de Clermont.

VIGNEUX, v. (*Seine-et-Oise*), cant. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, près de la Seine, à 10 k. (2 l. ½) de Corbeil, 24 k. (5 l. ¼) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Villeneuve-St.-Georges. *Pop.* 66. *Bur. de poste* de Villeneuve-St.-Georges.

VIGNEVIEILLE, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Monthoumet, sur l'Orbieu, à 11 k. (2 l. ¾) de la Grasse, 28 kilom. (6 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* comprise celle de Durfort, 240. *Bur. de poste* de la Grasse.

VIGNEVILLE (LA), v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de Vigneulles-lès-Hatton-Chatel, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Mihel, 38 k. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 187. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

VIGNEY (LA), v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Vitrey, à 14 k. (3 l. ¼) de Jussey, 28 kilom. (6 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 482. *Bur. de poste* de Cintrey.

VIGNIER, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. de Douvaine, comm. de Bons, à 11 k. (2 l. ¾) de Thonon, 16 k. (3 l. ¾) de Genève. *Pop.* compr. celle de Bons, 784. *Bur. de poste* de Genève.

VIGNIEU, v. (*Isère*), arrond. et cant. de la Tour-du-Pin, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 5 myr. (12 l. ¼) de Grenoble, 13 k. (3 l.) de Bourgoin. Il y a une fabrique de tuiles et de briques. *Pop.* 686. *Bur. de poste* de Bourgoin.

VIGNOC, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Rennes, cant. d'Hédée, à 18 kilom. (4 l.) de Rennes, 6 kil. (1 l. ¼) d'Hédée. *Pop.* 950. *Bur. de poste* d'Hédée.

VIGNOL, v. (*Nièvre*), arrond. de Clamecy, cant. de Tannay, à 13 k. (3 l.) de Corbigny, 6 m. (13 l.) de Nevers. *Popul.* 375. *Bur. de p.* de Corbigny.

VIGNOLE-LE-PRECIPIANO, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, deux villages presque joints entre la Scrivia et la Borbera à leur jonction, à 29 k. (6 l. ½) S. de Tortone. *Popular.* 764. *Bur. de poste* de Tortone.

VIGNOLES, v. (*Haute-Garonne*), arr. de St.-Gaudens, cant. de Boulogne. *Popul.* 74. *Bur. de poste* de Boulogne.

VIGNOLLE, v. (*Gironde*), arr. de la Réole, cant. de Pellegrue, à 7 k. (1 l. ¾) de Monségur. *Pop.* compr. celle des Gentils, 100. *Bur. de poste* de Monségur.

VIGNOLLE, v. (*Charente*), arrond. et cant. de Barbézieux, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 24 kilom. (5 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 224. *Bur. de p.* de Barbézieux.

VIGNOLLES, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. sud de Beaune, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 34 k. (7 l. ¾) de Dijon. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Beaune.



Digitized by Google

VIGNOLLES, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Montpellier, comm. de Cournonterral, à 14 k. (3 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* comprise celle de Cournonterral, 1107. *Bur. de p.* de Montpellier.

VIGNOLLES, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Creil, comm. de Montataire, à 2 kilom. (¼ l.) de Creil, 10 kilom. (2 l. ½) de Senlis. *Pop.* comprise celle de Montataire, 808. *Bur. de poste* de Creil.

VIGNOLLES, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Gretz, à 2 kilom. (½ l.) de Tournans, 22 kilom. (5 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Gretz, 479. *Bur. de poste* de Tournans.

VIGNOLO, v. (*Stura*), arrond. de Coni, cant. de Caraglio, sur la rive droite de la Maira, à 8 kilom. (2 l.) S. O. de Cuneo. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Coni.

VIGNOLS, v. (*Corrèze*), arrond. de Brive, cant. de Juillac, à 18 k. (4 l.) d'Uzerche, 30 k. (6 l. ½) de Tulle, 21 kil. (4 l. ¾) de Brive. *Pop.* 930. *Bur. de p.* de Brive.

VIGNON (le), rivière (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, canton de St.-Germain-de-l'Herm. Sa source, à 4 k. (1 l.) de cette ville, coule au S. et se rend dans la Doulon, à 6 k. (1 l. ½) de sa source.

VIGNONET, v. (*Cantal*), arrond. de Mauriac, cant. de Saignes, près de la Sumene, à 21 kil. (4 l. ¾) de Mauriac, 5 m. (10 l. ¾) d'Aurillac, 8 k. (2 l.) de Bort. *Pop.* 826. *Bur. de poste* de Bort, dép. de la Corrèze.

VIGNONET, v. (*Gironde*), arrond. de Libourne, cant. de Castillon, sur la Dordogne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Libourne, 33 kil. (7 l. ½) de Bordeaux, 9 k. (2 l. ¼) de Castillon. *Pop.* 695. *B. de p.* de Castillon.

VIGNORY, bourg (*Haute-Marne*), ch.-l. decant., arr. de Chaumont, sur la Marne, à 18 k. (4 l.) N. de Chaumont, 5 m. (11 l.) N. de Langres, 18 k. (4 l.) S. de Joinville. C'étoit une baronnie qui fut érigée en comté en 1555, en faveur d'une branche de la maison d'Amboise, du surnom de *Quincampoix*. Il y a une fabrique de bas. C'est la patrie de François *Oudin*, jésuite, mort à Dijon en 1752. On a de lui diverses poésies latines : *Dissertations ; Etymologies celtiques ;* plusieurs *Vies* insérées dans le recueil du P. *Niceron*, etc. *Eloge du président Bouhier*, en latin ; *Historia dogmatica conciliorum*, in-12 ; *Commentaire sur l'Epître de saint Paul aux Romains*, en latin. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1010. *B. de p. Rcl. de p.*

VIGNORY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Villers-St.-Georges, comm. de Vieux-Maisons, à 7 kil. (1 l. ½) de la Ferté-Gaucher, 18 k. (4 l.) de Provins. *P.* compr. celle de Vieux-Maisons, 56. *Bur. de p.* de la Ferté-Gaucher.

VIGNOT, bourg (*Meuse*), arr. et cant. de Commercy, près de la Meuse, à 1 kil. (¼ de l.) de Commercy, 33 k. (7 l. ½) E. de Bar-sur-Ornain, 13 k. (3 l.) S. S. E. de St.-Mihel. *Thiriot*, qui construisit la fameuse digue au siége de la Rochelle, étoit né dans cet endroit. On a découvert près de ce bourg une source d'eau salée dans un puits, derrière la maison attenante aux Grands-Pressoirs. *Pop.* 751. *B. de p.* de Commercy.

VIGNOU, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Menetou, à 11 k. (2 l. ¾) de Bourges. *Pop.* 462. *Bur. de p.* de Bourges.

VIGNOUX, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Vierzon, sur la Barengeon, à 8 k. (2 l.) de Vierzon, 21 k. (4 l. ¾) de Bourges. *P.* 911. *Bur. de poste* de Vierzon.

VIGNY, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Châteauneuf, comm. de Puisieux, à 9 k. (2 l. ¼) de Dreux, 11 kil. (2 l. ¾) de Châteauneuf. *Pop.* compr. celle de Puisieux, 186. *B. de p.* de Dreux.

VIGNY, v. (*Léman*), arrond. de Thonon, cant. d'Evian, comm. de Bernex, à 3 k. (¾ de l.) d'Evian, 10 k. (2 l. ½) de Thonon. *Popul.* comprise celle de Bernex, 731. *Bur. de poste* d'Evian.

VIGNY, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Verny, à 18 kilom. (4 l.) de Metz. *Pop.* 341. *Bur. de poste* de Metz.

VIGNY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial, à 14 kilom. (3 l. ½) de Charolles, 6 m. (14 l.) de Mâcon, 7 k. (1 l. ¼) de Paray-le-Monial. *Pop.* 370. *Bur. de p.* de Paray-le-Monial.

VIGNY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de Marines, à 13 k. (3 l.) O. p. N. de Pontoise, 34 kil. (7 l. ¾) N. de Versailles, 18 k. (4 l.) N. E. de Mantes, 8 kil. (2 l.) de Meulan. Le canton renferme de très-belles carrières de pierre. C'est la patrie de Sébastien *Vaillant*, d'abord organiste, puis chirurgien, ensuite secrétaire de Fagon, premier médecin de Louis XIV, enfin directeur et démonstrateur du jardin des plantes, et garde de la pharmacie destinée à l'usage du roi, membre de l'Académie des sciences, né en 1669, mort en 1722, laissant nombre d'ouvrages, dont les principaux sont d'*Excellentes remarques sur les institutions de botanique de Tournefort ; Botanicon Parisiense*, ou *Dénombrement, par ordre alphabétique, des plantes qui se trouvent aux environs de Paris. Pop.* 562. *Bur. de poste* de Meulan.

VIGOONE (la), v. (*Somme*), arr. de Doulens, canton de Domart-en-Ponthieu, à 10 k. (2 l. ½) de Doulens, 19 kil. (4 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Doulens.

VIGONE, ville (*Pô*), arrond. de Pignerole, chef-lieu de cant., presque à la source du Langinte, dans une plaine agréable et fertile, à 13 k. (3 l.) S. E. de Pignerole, 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Villefranche. *Pop.* 3300. *Bur. de poste* de Pignerole.

VIGOULAN, v. (*Indre*), arr. de la Châtre, cant. de St.-Séver, à 16 k. (3 l. ½) de la Châtre, 5 m. (11 l. ½) de Châteauroux. *Popul.* 312. *B. de p.* de la Châtre.

VIGOULET, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Castanet, à 9 k. (2 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Toulouse.

VIGOUROUX, v. (*Aveyron*). *Voyez* BARRY-VIGOUROUX.

VIGOUROUX, v. (*Cantal*). *Voyez* St.-MARTIN.

VIGOUX, v. (*Indre*), arrond. du Blanc, cant. de St.-Benoît-du-Sault, à 8 kil. (2 l.) d'Argenton, 37 kil. (8 l. ½) de Châteauroux, 11 kil. (2 l. ¾) de St.-Benoît-du-Sault. *Pop.* 500. *Bureau de poste* de St.-Benoît-du-Sault.

VIGUER, v. (*Arriège*), arrond. de Foix, cant. de Vic-Dessos, comm. de Sem. *Pop.* compr. celle de Sem, 280. *Bur. de poste* de Tarascon.

VIGUERON, v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* VIGNERON.

VIGY, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, ch.-l. de cant., à 14 kilom. (3 l. ½) de Boulay, 11 k. (2 l. ½) de Metz. *Pop.* 570. *Bur. de poste* de Metz.

VIHIERS, ville (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, ch.-l. de cant., sur un étang, à 29 kil. (6 l. ½) O. de Montreuil-Bellay, 38 kil. (8 l. ½) S. d'Angers, 32 myr. (72 l.) S. O. de Paris. Long. 17. 6. lat. 47. 8. La guerre de la Vendée a détruit en

Digitized by Google

grande partie sa population, et plus de la moitié de la ville a été incendiée. Il y avoit un château, un commerce de bétail, de toiles et de fils. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1000. *Bur. de poste.*

VIJON, v. (*Indre*), arrond. de la Châtre, cant. de St.-Séver, à 19 kil. (41. ¾) de la Châtre, 5 m. (12 l.) de Châteauroux. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de la Châtre.

VILAINCOURT, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, comm. de Montigny, à 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Contay, 14 k. (3 l. ¾) N. E. d'Amiens, 14 kil. (3 l. ¾) S. O. d'Albert. *Pop.* compr. celle de Montigny, 286. *Bur. de poste* d'Albert.

VILAINE, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. de St.-Pourçain, près de la forêt de Marsenac, à 21 kil. (41. ¾) de Gannat, 38 k. (8 l. ½) de Moulins, 11 k. (2 l. ¾) de St.-Pourçain. *Pop.* 201. *Bur. de p.* de St.-Pourçain.

VILAINE (BRANCHE DE LA), riv. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Vitré, à 13 k. (3 l.) E. S. E. duquel elle prend sa source en plusieurs endroits, coule à l'O., puis au N. et se réunit à la Vilaine, à 20 k. (4 l. ½) de sa source.

VILAINE (LA), riv. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Chailland, à 1 kil. (⅓ de l.) O. duquel elle prend sa source; coule à l'E. p. N., retourne au S. O., passe autour de Vitré, à Châteaubourg, à Rennes, descend au S. S. O., tourne à l'O. p. S., passe à Redon, à Rieux, à l'O. de la Roche-Bernard, et se rend dans l'Océan après 20 m. (46 l.) de cours; elle est navigable à 8 k. (2 l.) au-dessus de Rennes.

VILAINE-LA-CARELLE, v. (*Sarthe*), arr. et cant. de Mamers, sur la côte près de la Bienne, à 5 k. (1 l. ¼) de Mamers, 42 k. (9 l. ½) du Mans. *P.* 574. *B. de p.* de Mamers.

VILAINE-LA-GONNAIS, v. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de la Ferté-Bernard, près de l'Huisne, à 6 k. (1 l. ½) de la Ferté-Bernard, 32 k. (7 l. ½) du Mans. *Pop.* 462. *Bur. de poste* de la Ferté-Bernard.

VILAINE-SOUS-LUCÉ, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Grand-Lucé, près de la Veuve, à 20 kil. (4 l. ½) de Château-du-Loir, 27 k. (6 l.) du Mans. *Pop.* 1260. *Bur. de poste* du Mans.

VILAINES, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Rumigny, sur l'Audry, à 18 k. (4 l.) de Rocroy, 20 k. (4 l.) de Charleville. *Popul.* compr. celle de l'Epron... *Bur. de poste* de Rocroy.

VILAINES, bourg (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon, cant. de Baigneux, à 20 k. (4 l. ½) de Chatillon-sur-Seine, 5 m. (12 l. ½) N. O. de Dijon, 15 k. (3 l. ½) N. N. E. de Montbard, 13 k. (3 l.) de Bussy. *Pop.* 682. *Bur. de poste* de Bussy.

VILAINNES-SOUS-MALICORNE, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Malicorne, à la source de l'Anglance, à 7 k. (1 l. ½) de la Flèche, 34 k. (7 l. ¾) du Mans. *Pop.* 1024. *Bur. de poste* de la Flèche.

VILALTE, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Prades, cant. de Saillagousse, comm. de Targassonne, à 11 kil. (2 l. ¾) de Mont-Libre, 39 kil. (8 l. ¼) de Prades. *Pop.* comprise celle de Targassonne, 117. *Bur. de poste* de Mont-Libre.

VILARDEBELLE, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Arques, à 14 k. (3 l. ½) E. de Limoux, 22 kilom. (5 l.) S. de Carcassonne, 20 kilom. (4 l. ½) O. p. S. de la Grasse. *Pop.* 542. *Bur. de poste* de Limoux.

VILARZEL, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. d'Alaigne, à 9 kil. (2 l. ¼) de Limoux, 14 k. (3 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Carcassonne.

VILATE (LA), v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Coucouron, sur la côte, près de l'Espezonnette, à 38 k. (8 l. ½) de Joyeuse, 5 m. (11 l. ½) de Privas. *Pop.* 200. *Bur. de poste* de Langogne, dép. de la Lozère.

VILBAC, v. (*Arriège*), arr. de Foix, cant. de Lavelanet, à 19 kil. (41. ½) de Quillan, 5 m. (10 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 525. *B. de p.* de Mirepoix.

VILBERT, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 25 k. (5 l. ½) de Melun. *Pop.* 272. *Bur. de p.* de Rosoy.

VILBOIS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Vauhallan, à 2 k. (½ l.) de Palaiseau, 10 k. (2 l. ½) de Versailles. *P.* compr. celle de Vauhallan, 226. *Bur. de poste* de Palaiseau.

VILBON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, près de l'Yvette, à 14 k. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* 630. *B. de poste* de Palaiseau.

VILBON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Sèvres, com. de Meudon, à 6 k. (2 l. ½) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Sèvres. *Pop.* compr. celle de Meudon, 2250. *Bur. de poste* de Paris.

VILCEY-SUR-TREY, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, à 6 k. (1 l. ½) de Pont-à-Mousson, 31 k. (7 l.) de Nancy. *Pop.* 308. *B. de p.* de Pont-à-Mousson.

VILDÉ-GUINGALLAUD, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Plelan, à 8 k. (2 l.) de Dinan, 4 m. (10 l. ¾) de St.-Brieux. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Dinan.

VILE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. d'Havelange, à 7 kil. (1 l. ¾) N. d'Havelange, 7 k. (1 l. ¾) S. p. E. d'Huy, 28 k. (6 l. ½) E. de Namur. *Pop.* 219. *Bur. de poste* d'Huy, dép. de l'Ourthe.

VILEAC, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Terrasson, sur l'Elle, à 14 k. (3 l. ½) de Montignac, 42 k. (9 l. ½) de Périgueux, 8 k. (2 l.) de Terrasson. *P.* 1001. *Bur. de poste* de Terrasson.

VILEE-RUPT, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Dampierre, à 29 k. (6 l. ½) de Champlitte, 19 k. (4 l. ½) de Vésoul, 15 k. (3 l. ½) de Cintrey. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Cintrey.

VILHAUT, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, comm. d'Aprey, à 13 k. (3 l.) de Langres, 5 k. (1 l. ¼) de Longeau. *Pop.* compr. celle d'Aprey, 572. *B. de p.* de Langres.

VILHIMONT, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bastogne, comm. de Lonchamps, à 5 k. (1 l. ½) de Bastogne, 32 k. (7 l.) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle de Lonchamps, 436. *B. de p.* de Bastogne.

VILHONNEUR, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucauld, près de la Tardoire, à 7 k. (1 l. ½) de la Rochefoucauld, 21 k. (4 l. ¾) d'Angoulême. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

VILHOSC, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Sisteron, à 5 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) de Digne. *P.* 261. *B. de p.* de Sisteron.

VILHOUR, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton nord de Dourdan, comm. de St.-Cyr, à 3 k. (¾ de l.) de Dourdan, 16 kilom. (3 l. ¾) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de St.-Cyr, 647. *Bur. de poste* de Dourdan.

VILIEUX, v. (*Ain*), arr. de Tré-



Digitized by Google

voux, cant. de Meximieux, comm. de Loyers, à 3 k. (¾ de l.) de Meximieux, 34 k. (7 l. ¾) de Trévoux. *P.* comp. celle de Loyers, 961. *B. de poste* de Meximieux.

VILIP, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Bonn, à 5 k. (1 l. ¼) S. S. O. de cette ville, 4 k. (1 l.) E. de Meckenheim, 43 k. (9 l. ½) N. N. O. de Coblents. *Pop.* 562. *Bur. de p.* de Bonn.

VILJOUBERT, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de St.-Amand-de Bouex, près de la forêt de St.-Amand, à 18 k. (4 l.) de la Rochefoucauld, 18 k. (4 l.) d'Angoulême, 8 k. (2 l.) de Mansle. *Pop.* 322. *Bur. de p.* de Mansle.

VILLA-ALVERNIA, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, près de la Scrivia, sur le chemin de Tortone à Serravalle, à 8 k. (2 l.) S. de Tortone. *Pop.* 733. *Bur. de p.* de Tortone.

VILLA - CASSELNO, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur une hauteur, presqu'isolée, au bord de la Malosna, à 20 k. (4 l. ½) O. d'Ivrée. *Pop.* 900. *Bur. de poste* d'Ivrée.

VILLA-COMBOURDE (LE), village (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, comm. de Bourriège, à 7 k. (1 l. ¾) de Limoux. *Pop.* compr. celle de Bourriège et dépend., 255. *Bur. de poste* de Limoux.

VILLA-FRANCA, ville (*Pô*), arr. de Pignerole, ch.-l. de cant. Petite ville assez jolie et très-peuplée sur la rive gauche du Pô, à 24 kilom. (5 l. ½) S. E. de Pignerole, 20 k. (4 l. ½) N. de Saluces. Cette ville est située au pied d'un mont qui la sépare de Nice, au fond d'un golfe formé par des monts rocailleux qui lui forment un port en s'avançant en longs promontoires. *Pop.* 6721. *Bur. de poste* de Pignerole.

VILLA-FRANCA, v. (*Tanaro*), arr. d'Asti, canton de Villanuova, dans une jolie exposition, sur une colline près du chemin de Turin à Asti, à 19 k. (4 l. ½) O. d'Asti, près du Stansasso. *Pop.* 1250. *B. de p.* d'Asti.

VILLA-MIRGOLIO, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une éminence, à 31 k. (7 l.) O. de Casal. *Pop.* 1256. *Bur. de poste* de Casal.

VILLA - ROMAGNANO, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, au bord d'un ruisseau qui se jette dans la Scrivia, à 4 k. (1 l.) S. de Tortone. *Pop.* 330. *B. de p.* de Tortone.

VILLA-STELLONE, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Carignan, sur la Bonna, près de son confluent avec le Pô, à 15 k. (3 l. ½) de Turin. *Pop.* 1700. *B. de p.* de Carmagnole.

VILLA-SAINT-ENSELME (LE), v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, à 6 kilom. (1 l. ½) de Limoux, 19 kil. (4 l. ¼) de Carcassonne. *P.* 184. *B. de p.* de Limoux.

VILLA-SAINT-SECONDO, v. (*Marengo*), arr. de Casal, sur une colline, près de la limite du départ. du Tanaro, à 36 kil. (8 l.) S. O. de Casal. *P.* 860. *B. de p.* de Casal.

VILLARÉ, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, sur la côte, près de la rivière d'Essonne, à 3 kil. (¾ de l.) de Corbeil, 34 k. (7 l. ¾) de Versailles. Il y a des tourbières. *Pop.* 364. *Bur. de p.* de Corbeil.

VILLABON, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Baugy, à 21 kil. (4 l. ¾) de Bourges, 11 k. (2 l. ¾) de Villequiers. *Pop.* 527. *Bur. de poste* de Villequiers.

VILLACERF, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, sur la Seine, à 13 k. (3 l.) N. de Troyes, 18 k. (4 l.) S. O. d'Arcis-sur-Aube. *Pop.* 335. *Bur. de p.* de Troyes.

VILLACOUBLAY, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. sud de Versailles, comm. de Velizy, à 6 kil. (1 l. ½) de Versailles. *P.* comp. celle de Velizy, 168. *B. de p.* de Paris.

VILLACOURT, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Bayon, comm. de Froville, à 16 kil. (3 l. ¾) de Lunéville, 28 k. (6 l. ¾) de Nancy, 10 k. (2 l. ½) de Charmes. *P.* 880. *Bur. de poste* de Charmes, départ. des Vosges.

VILLACUN, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Lodève, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 m. (11 l.) de Montpellier. *P.* 76. *B. de p.* de Clermont.

VILLADEATI, v. (*Marengo*), arr. de Casal, au sommet d'une petite montagne, à 22 k. (5 l.) S. O. de Casal. *P.* 1824. *B. de p.* de Casal.

VILLADEIX, v. (*Dordogne*). *Voyez* SAINT-FÉLIX-DE-VILLADEIX.

VILLADIN, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, à 24 k. (5 l. ½) S. E. de Nogent, 29 k. (6 l. ½) O. de Troyes, 36 k. (8 l.) S. p. E. d'Ervy. On y fait commerce des poteries et de creuseta qu'on y fabrique. *Pop.* 383. *Bur. de poste* d'Estissac.

VILLAFALLETTO, bourg (*Sturs*), arr. de Coni, cant. de Busca, près de la rive droite de la Maira, auprès d'un bois, dans une plaine, à 8 k. (2 l.) N. de Cuneo. *P.* 2890. *Bur. de poste* de Coni.

VILLAFANS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Villers-Sexel, à 11 k. (2 l. ½) de Lure, 24 kil. (5 l. ½) de Vésoul. *Popul.* 291. *Bur. de poste* de Vésoul.

VILLAGE (BAS), v. (*Marne*), arr., cant. et comm. de Vitry-sur-Marne, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Vitry-sur-Marne.... *Bur. de p.* de Vitry-sur-Marne.

VILLAGE-NEUF, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de St.-Amarin. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Cernay.

VILLAGEREL, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et canton nord de Moutiers. *Pop.* 475. *B. de p.* de Moutiers.

VILLAGRAND, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, à 3 k. (¾ de l.) E. p. S. d'Annemasse, 7 k. (1 l. ¾) N. E. du Bonne, 13 k. (3 l.) E. S. E. de Genève. *P.* 1014. *Bur. de poste* de Carouge.

VILLAGRAINS, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, canton de la Brède, comm. de Cabanac, à 15 k. (3 l. ½) de Castres, 29 k. (6 l. ½) de Bordeaux. *P.* compr. celle de Cabanac, 655. *Bur. de poste* de Castres.

VILLAIN (LE), v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Cérilly, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 40 k. (9 l.) de Moulins. *Pop.* 700. *B. de poste* de Cérilly.

VILLAINE, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. et comm. de Claye, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 13 k. (3 l.) de Meaux. *P.* comp. celle de Claye, 810. *B. de p.* de Claye.

VILLAINE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, comm. de Massy, à 4 kil. (1 l.) d'Antony, 21 k. (4 l. ½) de Corbeil. *P.* compr. celle de Massy, 1050. *Bur. de poste* d'Antony.

VILLAINE-LA-JUHEL, b. (*Mayenne*), arr. de Mayenne, ch.-l. de cant., à 27 k. (6 l.) E. de Mayenne, 5 m. (11 l.) N. E. de Laval, 29 kilom. (6 l. ½) O. S. O. d'Alencon, 22 m. (50 l.) S. O. de Paris. Il y a une fabrique de frocs. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2201. *Bur. de poste.*

VILLAINES, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau, à 20 kilom. (4 l. ½) de Chinon, 23 k. (5 l. ½) de Tours. Il y a quelques métiers à faire de la toile. *Pop.* 912. *Bur. de p.* d'Azay-le-Rideau.

VILLAINES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, sur la Seine, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Germain, 18 kilom. (4 l.) de Ver-

Digitized by Google

sailles. *Popular.* 478. *Bur. de poste* de Poissy.

VILLAINES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen, à 11 k. (2 l. ¾) de Gonesse, 36 k. (8 l.) de Versailles. *Popul.* 144. *Bur. de poste* d'Ecouen.

VILLAINES-LES-PRÉVÔTÉS, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Montbard, à 7 k. (1 l. ¼) de Semur, 6 m. (15 l. ¼) de Dijon, 8 k. (2 l.) de Montbard. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Montbard.

VILLAINVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, canton de Criquetot, à 13 k. (3 l.) de Montivilliers, 7 m. (14 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 343. *B. de p.* de Montivilliers.

VILLALBE, v. (*Aude*), arr. de Carcassone, canton de Montréal, comm. de Lavalette, à 5 k. (1 l. ¼) de Carcassone, 13 kil. (3 l.) de Montréal. *Pop.* compr. celle de Lavalette, 335. *B. de p.* de Carcassonne.

VILLALIER, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Conques, près de l'Arbiel, à 6 k. (1 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 445. *Bur. de poste* de Carcassonne.

VILLALLET, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Damville, sur l'Iton, à 23 k. (5 l. ¾) de Verneuil, 11 k. (2 l. ¾) d'Evreux, 7 k. (1 l. ¾) de Damville. *Pop.* 222. *B. de poste* de Damville.

VILLAMBITE, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Tarbes, cant. de Trie, à 21 k. (4 l. ¼) de Tarbes, 6 k. (1 l. ½) de Trie. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Trie.

VILLAMBLARD ou VILLEMBLARD, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, ch.-l. de cant., à 20 k. (4 l. ½) de Bergerac, 22 k. (5 l.) de Périgueux. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1120. *Bur. de p.* de Bergerac.

VILLAMBLIN, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Patay, à 27 k. (6 l.) de Beaugency, 29 k. (6 l. ½) d'Orléans, 18 k. (4 l.) de Château-Dun. *P.* 503. *Bur. de p.* de Château-Dun, départ. d'Eure-et-Loir.

VILLAMÉE, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, cant. de Louvigné-du-Désert, sur le Beuvron, à 10 k. (2 l. ½) de Fougères, 5 m. (11 l. ½) de Rennes. Il y a des tanneries pour cuirs d'empeigne. *Pop.* 2402. *B. de poste* de Fougères.

VILLAMONT, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, canton de St.-André, comm. de Marcilly, à 10 k. (2 l. ½) de Dreux, 10 k. (2 l. ½) de St.-André. *Pop.* compr. celle de Marcilly, 800. *Bur. de poste* de Dreux, départ. d'Eure-et-Loir.

VILLANCE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de St-Hubert, à 15 kil. (3 l. ½) S. E. de Wellin, 8 kilom. (2 l.) N. E. de Paliseul, 6 myriam. (13 l. ¾) S. S. E. de Namur, 21 k. (4 l. ¾) de Bouillon. *Popul.* 246. *Bur. de poste* de Bouillon, départ. des Ardennes.

VILLANCIE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, comm. de Neauphle-le-Château, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) de Versailles. *P.* compr. celle de Neauphle-le-Château, 928. *Bur. de poste* de Neauphle-le-Château.

VILLANCOUR, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol, cant. d'Auxy-la-Réunion. *Pop.* 130. *Bur. de poste* d'Auxy-la-Réunion.

VILLANCY, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, comm. d'Allondrelle, à 5 k. (1 l. ¼) de Longuyon, 38 k. (8 l. ½) de Briey. Il y a le fourneau d'Orlot. *P.* compr. celle d'Allondrelle et dépend., 623. *Bur. de poste* de Longuyon.

VILLANDRAUD, bourg (*Gironde*), arrond. de Bazas, cant. de Préchac, à 22 k. (5 l.) O. de Bazas, 4 m. (10 l.) S. E. de Bordeaux, 15 kil. (3 l. ½) S. O. de Langon. C'est la patrie de *Clément V*, pape, nommé auparavant Bertrand de *Gouth*, ou *Goth*, auteur *des Clémentines*, mort en 1314. Son couronnement a été suivi de présages que l'on regarda comme funestes: ce spectacle avoit attiré tant de monde, qu'une vieille muraille trop chargée de spectateurs, s'écroula, blessa Philippe *le Bel*, écrasa le duc de Bretagne, renversa le pape, et lui fit tomber la tiare de dessus la tête. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Langon, 5e. arrond. maritime. *P.* 2177. *B. de p.* de Bazas.

VILLANDRAY, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. sud de Tours, près du Cher, à 14 kil. (3 l. ½) de Tours. *Pop.* 913. *Bur. de poste* de Tours.

VILLANDRY, forêt (*Indre-et-Loire*), arr. et cent. sud de Tours, à 13 kil. (3 l.) S. O. de cette ville. Elle a 4284 m. (2200 toises) carrés.

VILLANNIERE, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton de Mas-Cabardes, à 14 kilom. (3 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Carcassonne.

VILLANOVA, village (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Cirié, à la gauche de la Stura, à 31 kilom. (7 l.) N. O. de Turin. *Pop.* 210. *Bur. de poste* de Turin.

VILLANOVA, bourg (*Stura*), arr. de Mondovi, ch.-l. de cant., sur un petit coteau sur la rive gauche de la Loriggia, à 8 kilom. (2 l.) S. E. de Mondovi. *Pop.* 2996. *Bur. de poste* de Mondovi.

VILLANOVA, v. (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Masserano, sur le chemin de Verceil à Casale, à 13 k. (3 l.) S. de Verceil, en plaine, sur un ruisseau. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Verceil.

VILLANOVA-DE-MASSARA, village (*Sesia*), arrond. de Bielle, canton de Candelu, entouré de bois, près d'un petit ruisseau, à 18 kil. (4 l.) S. E. de Bielle. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Bielle.

VILLANOVASOLAR (*Stura*), arr. de Stura, cant. de Cavalerinaggiore, village sur la rive droite de la Vrsita, à 10 k. (2 l. ½) N. O. de Savigliano. *Pop.* 1417. *B. de p.* de Savigliano.

VILLANOVETTA, v. (*Stura*), arr. de Seluces, cant. de Versuolo, sur le penchant d'une colline, à 6 kil. (1 l. ½) S. de Saluces. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Saluces.

VILLANUOVA, ville (*Tanaro*), arr. d'Asti, chef-lieu de canton, sur le chemin de Turin à Asti, à 29 k. (6 l. ½) O. d'Asti. Ses murailles sont presque ruinées. *Popul.* 2603. *Bur. de poste* d'Asti.

VILLAR, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Castellane, cant. de Colmars, près du Verdon, à 38 k. (8 l. ½) de Castellane, 31 k. (7 l.) de Digne. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Digne.

VILLAR, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. des Echelles, comm. de St.-Pierre, à 8 k. (2 l.) du Pont-de-Beauvoisin, 14 kilom. (3 l. ½) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre, 432. *Bur. de p.* du Pont-de-Beauvoisin, départ. de l'Isère.

VILLAR, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, comm. de St.-Martin-d'Arc, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 3 kil. (¾ de l.) de St.-Michel. *Popul.* compr. celle de St.-Martin-d'Arc, 326. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

VILLAR (LE), v. (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, ch.-l. de cant., à 20 k. (2 l. ½) E. de cet endroit, 28 kil. (6 l. ½) N. N. O. de Nice, 33 kil. (7 l. ½) O.

Digitized by Google

p. N. de Sospello. Il y a deux moulins à huile et à farine. Ce village est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 562. *Bur. de poste* de Puget - de - Théniers.

Villar (le), v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de la Grasse, près de l'Alson, à 13 k. (3 l.) de la Grasse, 18 kil. (4 l.) de Carcassonne. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de la Grasse.

Villar (le), v. (*Losère*), arr. de Marvejols, cant. de Chanac, sur le Lot, à 16 k. (3 l. ½) de Mende. On y fabrique des pièces de serges très-estimées, connues sous le nom de cadisseries, serges de Mende, cadis de la montagne. Ces étoffes sont en laine et servent principalement aux doublures et aux habillemens d'hommes et de femmes, rideaux de lit, etc. Les tisserands ont leur métier chez eux. *Pop.* 241. *Bur. de poste* de Mende.

Villar (le), v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Chambéry, comm. d'Apremont, à 8 k. (2 l.) de Chambéry. *Pop.* compr. celle d'Apremont, 369. *Bur. de poste* de Chambéry.

Villar (le), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Chatelard, commune d'Escolle, à 6 kil. (1 l. ½) de St.-Pierre-d'Albigny, 13 k. (3 l.) de Chambéry. *Pop.* comprise celle d'Escolle, 723. *Bur. de poste* de St.-Pierre-d'Albigny.

Villar (le), v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Céret, à 8 k. (2 l.) d'Arles, 3 k. (¾ de l.) de Céret. *Pop.*... *Bur. de p.* d'Arles.

Villar-Almese, v. (*Pô*), arr. de Suse, ch.-l. de cant., sur une colline, près d'un petit lac, à 27 k. (6 l.) E. de Suse. Le sol est riche en grains et en fruits. *Pop.* 1052. *Bur. de poste* de Suse.

Villar-Basse, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. d'Aviliana, sur une colline, près de Sangone, à 31 kil. (7 l.) E. de Suse. *Pop.* 898. *Bur. de poste* de Suse.

Villar-Clusone, v. (*Pô*), arr. de Pignerole, sur la pente d'une colline, peu éloigné de Clusone, à 4 k. (1 l.) N. O. de Pignerole. *Pop.* 904. *B. de p.* de Pignerole.

Villar-Fochard, v. (*Pô*), arr. de Suse, cant. d'Aviliana, dans le Val-de-Viséu, à 5 m. (11 l.) N. O. de Turin. *Pop.* 1388. *Bur. de poste* de Suse.

Villar - Gondran, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Saint-Jean-de-Maurienne, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 4 m. (10 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

Villar-Pellice, v. (*Pô*), arr. de Pignerole, cant. de Pérouse, sur une colline dans le Val de Lucerne, à 20 k. (4 l. ½) O. de Pignerole. *Pop.* 1959. *Bur. de poste* de Pignerole.

Villar-St.-Costanzo, v. (*Stura*), arr. de Coni, cant. de Dronero, sur un tertre, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Maira, à Mora, à 4 k. (3 l. ½) N. O. de Coni. *Pop.* 1556. *Bureau de poste* de Coni.

Villar - Visier, *ou* Villard-Salet, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Rochette, à 20 k. (4 l. ½) de Chambéry, 3 k. (¾ de l.) d'Aiguebelle. *Pop.* 344. *Bur. de poste* d'Aiguebelle.

Villarambert *ou* Rombert, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord de St.-Jean-de-Maurienne, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 525. *B. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

Villarazens, v. (*Aude*), arr. et canton sud de Castelnaudary, cant. de Villepinte, près de la Presquel, à 14 k. (3 l. ½) de Castelnaudary, 4 kil. (1 l.) d'Alzonne. *Pop.* compr. celle de Villepinte et Puy-St.-Pierre, 1093. *Bur. de p.* d'Alzonne.

Villarceau, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Rosay, à 5 k. (1 l. ¼) de Linas, 16 k. (3 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Rosay, 268. *Bur. de poste* de Linas.

Villarceau, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Marines, comm. de Chaussy, à 7 k. (1 l. ¼) de Magny. *Popul.* comprise celle de Chaussy, 808. *B. de p.* de Magny.

Villarceau, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Lésigny, à 6 k. (1 l. ½) de Brie-sur-Hières. *Pop.* compr. celle de Lésigny, 439. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

Villard (col du), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. d'Aspres-les-Veynes, à 22 kilom. (5 l.) N. de cet endroit. Elle a du S. O. au N. E. 4 k. (1 l.) de long.

Villard, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Goncelin, com. de Pontcharra, à 6 k. (1 l. ½) de Barraux, 36 k. (8 l.) de Grenoble. *Pop.* compr. celle de Pontcharra, 2763. *Bur. de poste* de Barraux.

Villard, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Vieux-en-Salas, à 9 k. (2 l. ¼) E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) de Lullin, 30 kilom. (6 l. ¼) E. p. S. de Genève, 18 k. (4 l.) de Bonneville. *Popul.* 467. *Bur. de poste* de Bonneville.

Villard, château (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. d'Yenne, comm. de Traize, à 11 k. (2 l. ½) de Pont-de-Beauvoisin, 18 k. (4 l.) de Chambéry. *Popul.* compr. celle de Traize, 433. *Bur. de poste* de Pont-de-Beauvoisin.

Villard, (*Puy - de - Dôme*). *Voyez* Mas-de-Villard (le).

Villard (le), bourg (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, cant. de Beaufort, près du Doron, à 21 k. (4 l. ¾) de Moutiers, 40 k. (9 l.) de Chambéry. *Pop.* 983. *Bur. de p.* de Conflans.

Villard-Bonot, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Domène, entre la Vors et l'Isère, à 14 kil. (3 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 698. *Bur. de p.* de Grenoble.

Villard-Brandis (le), village (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Castellane, à 4 k. (1 l. de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) de Digne. *Pop.* 130. *Bur. de p.* de Castellane.

Villard-d'Annot, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, à 31 k. (7 l.) de Grenoble, 2 k. (½ l.) du Bourg-d'Oisans. *Pop.*.. *Bur. de p.* du Bourg-d'Oisans.

Villard-d'Arène, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. de la Grave, à 29 k. (6 l. ½) de Briançon, 5 m. (13 l.) de Gap, 2 kil. (½ l.) de la Grave. Il y a une mine de plomb non exploitée. *Pop.* 486. *Bur. de p.* de la Grave.

Villard-de-Lans (le), bourg (*Isère*), arr. de Grenoble, ch.-l. de cant., près de la Bourne, à 19 k. (4 l. ½) de Grenoble. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 1930. *Bur. de p.* de Grenoble.

Villard - Goitrou, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, comm. de Champagny, à 16 k. (3 l. ½) de Moutiers, 6 m. (13 l.) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Champagny, 719. *Bur. de poste* de Moutiers.

Villard - la - Louisère, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Gap, cant. de St.-Firmin, près de la Severaisse, à 31 k. (7 l.) de Gap. *Pop.* 251. *B. de poste* de Gap.

Villard - Léger, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant.

Digitized by Google

de la Rochette, à 16 k. (31. ¼) de Chambéry. *Pop.* 600. *Bur. de p.* d'Aiguebelle.

VILLARD-LE-PETIT, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Noseroy, à 28 k. (6 l. ¼) d'Arbois, 43 k. (9 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Salins.

VILLARD-MARTIN, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, comm. de Bozel, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Moutiers, 5 myr. (12 l. ½) de Chambéry. *P.* comp. celle de Bozel, 1247. *Bur. de poste* de Moutiers.

VILLARD-RECULAS, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, près du canal de Villard-Reculas, à 28 k. (6 l. ¼) de Grenoble, 7 k. (1 l. ¾) du Bourg-d'Oisans. *Pop.*... *Bur. de p.* du Bourg-d'Oisans.

VILLARD-RECULAS, canal (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans. Il tire ses eaux du lac Blanc, et va à l'E. passer au N. de Villard-Reculas, et se rend dans la Romanche à l'île nommée la Plaine-des-Sables.

VILLARD-REYMOND, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans, à 30 k. (6 l. ¾) de Grenoble, 4 k. (1 l.) du Bourg-d'Oisans. Il y a de la mine d'or et de cuivre dans le territoire de ce village. *Pop.* 265. *Bur. de p.* du Bourg-d'Oisans.

VILLARD-ST.-CHRISTOPHE (LE), v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de la Mure, à 24 k. (5 l. ¼) de Grenoble, 16 k. (3 l. ¾) de la Mure. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de la Mure.

VILLARD-ST.-MARCELLIN, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Bourbonne, près de l'Apance, à 3 k. (¾ de l.) de Bourbonne, 5 m. (11 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 544. *Bur. de poste* de Bourbonne.

VILLARD-ST.-PANCRACE, village (*Hautes-Alpes*), arr. et cant. de Briançon, à 2 kil. (½ l.) S. de cette ville, 5 k. (12 l. ½) N. E. de Gap, 23 k. (5 l. ¼) N. de Mont-Dauphin. Il y a deux tanneries. *Pop.* 819. *Bur. de p.* de Briançon.

VILLARDAIRIN, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 41 k. (9 l. ½) de Chambéry. *Popul.* 222. *Bur. de poste* de Moutiers.

VILLARDMERY - VILLARCIAZ, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmeillant. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Montmeillant.

VILLARDONNEL, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. du Mas-Cabardes, à 14 k. (3 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Cazanaude, 382. *Bur. de poste* de Carcassonne.

VILLARDS, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur. *Pop.* compr. les dépend., 223. *Bur. de p.* de Semur.

VILLARDS, v. (*Dordogne*), arr. de Nontron, cant. de Champagnac-du-Bel-Air, à 14 k. (3 l. ½) de Nontron, 27 k. (6 l.) de Périgueux. *Pop.* 1633. *Bur. de poste* de Nontron.

VILLARDS, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de St.-Héant, à 4 kil. (1 l.) de St.-Etienne, 34 kil. (7 l. ¾) de Feurs. Il y a deux fosses où on tire du charbon de terre. *Pop.* 560. *B. de poste* de St.-Etienne.

VILLARDS-LE-SEC, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Befort, canton de Delle, à 22 k. (5 l.) de Béfort, 8 m. (16 l. ½) de Colmar. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Delle.

VILLAREGGIA, v. (*Sesia*), arr. de Santhia, sur le canal du même nom, à 18 k. (4 l.) O. de Santhia. *Pop.* 1000.

VILLARET, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, comm. de Montbel, à 15 k. (3 l. ½) de Mirepoix. *Popul.* comprise celle de Montbel, 302. *Bureau de poste* de Mirepoix.

VILLARET, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix, comm. du Peyrat, à 14 kilom. (3 l. ½) de Mirepoix. *Pop.* comprise celle de Peyrat, 475. *B. de p.* de Mirepoix.

VILLARET, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. de Foussat, comm. de Lezat, à 22 k. (5 l.) de Pamiers, 14 k. (3 l. ½) de Noé. *Pop.* comp. celle de Lezat, 2524. *Bur. de poste* de Noé, dépt. de la Haute-Garonne.

VILLARET, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Saissac, comm. de Brousses, à 19 kil. (4 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Brousses, 257. *Bur. de poste* de Carcassonne.

VILLARET ou VILLARD-ROUX, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de Montmeillant, à 14 kilom. (3 l. ½) de Chambéry, 10 kilom. (2 l. ½) de Montmeillant. *Pop.* 188. *B de p.* de Moutmeillant.

VILLARET, v. (*Haut - Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Courtelary, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) S. O. de Délemont, 24 kil. (5 l. ½) S. de Saint-Ursanne. *Pop.* 475. *Bur. de poste* de Courtelary.

VILLARET, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Civray, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 42 kilom. (9 l. ½) de Poitiers, 6 k. (1 l. ½) de Chauray. *P.* 305. *Bur. de p.* de Chauray.

VILLARGENT, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Villers-Sexel, à 16 k. (3 l. ¾) de Lure, 27 kil. (6 l.) de Vésoul. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Vésoul.

VILLARGOIX, v. (*Côte - d'Or*), arr. de Semur, cant. de Saulieu, à 22 kil. (5 l.) de Semur, 5 myr. (12 l. ½) de Dijon, 6 k. (1 l. ½) de Saulieu. *Pop.* 659. *Bur. de poste* de Saulieu.

VILLARIÉS, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, à 15 k. (3 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 366. *Bur. de poste* de Toulouse.

VILLARLY, v. (*Mont - Blanc*), arr. et cant. sud de Moutiers, comm. des Aranches, à 4 kilom. (1 l.) de Moutiers, 40 k. (9 l.) de Chambéry. *Pop.* comp. celle des Aranches, 790. *Bur. de p.* de Moutiers.

VILLARNIER (LE BAS), v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, canton de Bletterans, comm. de Relaud, à 15 k. (3 l. ½) de Lons-le-Saunier, 4 k. (1 l.) de Bletterans. *Pop.* comp. celle de Reland, 196. *Bur. de p.* de Lons-le-Saunier.

VILLARODIN, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de Modane, comm du Bourget, près de l'Arc, à 28 kil. (6 l. ½) de St.-Jean-de-Maurienne, 7 myr. (15 l. ½) de Chambéry, 3 kilom. (¾ de l.) de Modane. *Pop.* compr. celle du Bourget, 407. *Bur. de poste* de Modane. *Rel. de poste aux chev.*

VILLARODIN, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Moutiers, canton de Bourg-St.-Maurice. *Pop.* 300. *B. de p.* de Moutiers.

VILLARS, v. (*Ain*), arrond. de Trévoux, canton de Trivier-sur-Mognans, à 13 k. (3 l.) de Trévoux, 33 k. (7 l. ½) de Bourg, 14 kilom. (3 l. ½) de Chatillon. Il y avoit l'abbaye de Chasarque, habitée par des Bernardines, fondée au 12e siècle par un seigneur de Villars. *Pop.* 566. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

VILLARS, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Valette, à 16 k. (3 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 229. *Bur. de poste* d'Angoulême.

VILLARS, v. (*Charente-Infér.*),

Digitized by Google

arr. de Saintes, cant. de Gemozac, à 6 kil. (1 l. ¼) de Pons, 15 kil. (3 l. ½) de Saintes. *Pop.* 568. *Bur. de poste* de Pons.

VILLARS, v. (*Creuse*), arr. de Guéret, cant. de Dun-le-Palleteau, à 20 k. (4 l. ½) de la Souterraine, 22 kil. (5 l.) de Guéret. *Pop.* 853. *Bur. de poste* d'Argenton, départ. de l'Indre.

VILLARS, v. (*Creuse*), arr. de Bourganeuf, canton de Bénévent, comm. d'Azat - Chatenet, à 13 kil. (3 l.) de Bourganeuf, 8 kil. (2 l.) de Bénévent. *Popul.* comprise celle d'Azat-Chatenet, 493. *Bur. de poste* de Bourganeuf.

VILLARS, v. (*Dordogne*). *Voyez* ST.-AVID.

VILLARS, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, à 25 k. (5 l. ½) de Janville, 24 kil. (5 l. ½) de Chartres. *Pop.* 264. *Bur. de poste* de Chartres.

VILLARS, v. (*Léman*), arr. et cant. de Thonon, comm. de Margencel, à 9 k. (2 l. ½) de Thonon. *Popul.* compr. celle de Margencel, 499. *Bur. de p.* de Thonon.

VILLARS, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Porentruy, commune de Fontenois, à 7 kilom. (1 l. ½) de Porentruy. *Pop.* comprise celle de Fontenois, 399. *Bur. de poste* de Porentruy.

VILLARS, v. (*Vaucluse*), arr. et cant. d'Apt, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (10 l. ½) d'Avignon. Ce village de la ci-dev. haute Provence, avoit en 1627 titre de duché-pairie en faveur de la maison de Brancas, et de pairie en 1662. *Pop.* 1043. *Bur. de poste* d'Apt.

VILLARS-ST.-SAUVEUR (LE), v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, sur le Tacon, à 3 k. (½ de l.) de St.-Claude, 42 k. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 129. *Bur. de poste* de St.-Claude.

VILLARS (LE), v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux, près de l'Ain, à 15 kilom. (3 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 90. *B. de p.* de Lons-le-Saunier.

VILLARS (LE), v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, canton de St.-Julien, à 11 k. (2 l. ¼) d'Orgelet, 25 k. (5 l. ¼) de Lons-le-Saunier, 11 k. (2 l. ¼) de St.-Amour. *Pop.* 77. *Bur. de poste* de St.-Amour.

VILLARS (LE), v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Tournus, sur la côte, près de la Saone, à 27 k. (6 l.) de Mâcon, 4 kil. (1 l.) de Tournus. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Tournus.

VILLARS (LE), v. (*Jura*), arr. et cant. de St.-Claude, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 34 kil. (7 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de St.-Claude.

VILLARS (LE), v. (*Mont-Blanc*), arr. d'Annecy, cant. de Thones, à 21 k. (4 l. ½) de Moutiers. *Popul.* 724. *Bur. de poste* de Moutiers.

VILLARS-CHEVRIÈRE, v. (*Isère*), arr. et cant. de St.-Marcellin, près du Merdaret, à 4 k. (1 l.) de St.-Marcellin, 34 kilom. (7 l. ¼) de Grenoble. *Pop.* 836. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

VILLARS-EN - AZOIS, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Ville-sur-Aujon, à 28 k. (6 l. ½) de Chaumont, 8 k. (2 l.) de Clairvaux. *Pop.* 433. *Bur. de poste* de Clairvaux, dép. de l'Aube.

VILLARS - FONTAINE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Nuits, à 22 kil. (5 l.) de Dijon, 5 k. (1 l. ¼) de Nuits. *Pop.* 159. *Bur. de poste* de Nuits.

VILLARS-LA-CHAPELLE, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* CHAPELLE - VILLARD (LA).

VILLARS-LE-GRAND, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. de Moyrans, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Claude, 31 k. (7 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de St.-Claude.

VILLARS-LE-PETIT, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. de Moyrans, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Claude, 31 k. (7 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 179. *Bureau de poste* de St.-Claude.

VILLARS-LE-POTEL, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Jussey, sur le Baizeul, ruisseau, à 7 kil. (1 l. ¼) de Jussey, 34 kil. (7 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 850. *Bur. de poste* de Jussey.

VILLARS-LES-BOIS, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Burie, à 16 kilom. (3 l. ¼) de Saintes. *Popul.* 482. *Bur. de poste* de Saintes.

VILLARS-LE-TEMPLE, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Rioz, sur la Batteur, à 30 kilom. (6 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 59. *Bur. de poste* de Rioz.

VILLARS-MONTROYER, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton d'Auberive, près de l'Ource, à 29 k. (6 l. ¼) de Langres, 40 k. (9 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Langres.

VILLARS-SOUS-BLAMONT, village (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Blamont, à 7 k. (1 l. ½) de St.-Hippolyte, 7 myr. (14 l. ½) de Besançon, 24 k. (5 l. ½) de l'Isle-sur-le-Doubs. *Pop.* 352. *B. de p.* de l'Isle-sur-le-Doubs.

VILLARS-SOUS-DAMPJOUX, village (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Pont-de-Roide, près du Doubs, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Hippolyte, 6 m. (12 l. ½) de Besançon. *Pop.* 97. *B. de p.* de St.-Hippolyte.

VILLARS-SOUS-ESCOT, v. (*Doubs*), arr. de St. - Hippolyte, canton de Pont-de-Roide, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Hippolyte, 5 myr. (12 l. ½) de Besançon, 10 k. (2 l. ½) de l'Isle-sur-le-Doubs. *Popul.* 302. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

VILLARS-SUR - SAULNOT ou VILLERS, v. (*Haute - Saone*), arr. de Lure, canton d'Héricourt, à 16 kil. (3 l. ½) de Lure, 38 k. (8 l. ½) de Vésoul, 8 k. (2 l.) de Luxeuil. *Pop.* 201. *Bur. de poste* de Lure.

VILLARS-ST.-GEORGE, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Boussière, près du Doubs, à 4 kil. (1 l.) de Quingey, 16 k. (4 l. ½) de Besançon. *Pop.* 356. *Bur. de poste* de Quingey.

VILLARSEAUX, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, comm. de Villeneuve-St.-Nicolas, à 18 kil. (4 l.) de Chartres, 3 kil. (¾ de l.) de Voves. *Pop.* compr. celle de Villeneuve-St.-Nicolas, 192. *Bur. de p.* de Chartres.

VILLARSEAUX, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Montfort-l'Amaury, comm. de Villiers-le-Mathieu, à 10 kil. (2 l. ½) de Montfort-l'Amaury, 29 k. (6 l. ½) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Villiers-le-Mathieu, 256. *Bur. de poste* de Montfort-l'Amaury.

VILLARZEL, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton de Conques, à 10 k. (2 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 126. *B. de p.* de Carcassonne.

VILLAS ou VILLARS, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Montflanquin, à 23 k. (5 l. ½) de Villeneuve-d'Agen. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Montflanquin.

VILLASAVARY, b. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, canton de Fanjeaux, sur une hauteur, à 13 kil. (3 l.) S. p. E. de Castelnaudary, 25 k. (5 l. ¼) O. de Carcassonne, 3 k. (¾ de l.) de Fanjeaux. *Pop.* comp. celle de Besplas et de Rascous, 1850. *Bur. de p.* de Castelnaudary.

VILLAT (LE), ruisseau (*Loire*), arr,

Digitized by Google

arr. et cant. de Roanne. Sa source, à 11 k. (2 l. ½) S. O. de Roanne, coule au N. E., et se rend dans la Renaison, à 1 kil. (¼ de l.) O. de Roanne.

**Villate**, v. (*Haute-Garonne*), arrond. et canton de Muret, près de l'Amont, à 4 k. (1 l.) de Muret, 15 k. (3 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 83. *Bur. de poste* de Muret.

**Villaudric**, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, à 25 k. (5 l. ¾) de Toulouse, 11 k. (2 l. ¾) de Grisolles. *P.* 1650. *Bur. de p.* de Grisolles.

**Villaumosfoit ou Ville-en-Moulot**, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Longwy, à 11 kil. (2 l. ¾) de Longwy, 43 k. (9 l. ½) de Metz. *Pop.* 482. *Bur. de poste* de Longwy.

**Villaupuis**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Leuze, à 40 k. (9 l.) S. p. O. de cet endroit, 16 k. (3 l. ½) E. p. S. de Tournai, 28 k. (6 l. ¼) O. N. O. de Mons. *P.* 683. *Bur. de p.* de Tournai.

**Villautou**, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech, à 20 k. (4 l. ½) de Castelnaudary, 43 k. (9 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 182. *Bur. de poste* de Mirepoix, dép. de l'Arriège.

**Villautrau**, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Aix, comm. de St.-Martin-le-Vieux, à 14 kil. (3 l. ½) de Limoges, 6 k. (1 l. ½) d'Aix. *Pop.* comprise celle de St.-Martin-le-Vieux, 921. *Bur. de p.* de Limoges.

**Villavard**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, à 11 kil. (2 l. ½) de Vendôme, 37 kil. (8 l. ½) de Blois, 4 kil. (1 l.) de Montoire. On y exploite de la pierre dure. *Pop.* 298. *Bur. de poste* de Montoire.

**Villayer**, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. d'Amancey, comm. de Fertans, à 8 k. (2 l.) d'Ornans, 21 k. (4 l. ½) de Besançon, 15 kil. (3 l. ½) de Quingey. *Pop.* compr. celle de Fertans, 345. *Bur. de poste* d'Ornans.

**Villaz**, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. nord d'Annecy, à 4 kilom. (1 l.) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) de Chambéry. *Pop.* 355. *Bur. de poste* d'Annecy.

**Ville**, v. (*Ain*), arrond. de Nantua, cant. de Chatillon-de-Michaille, à 15 k. (3 l. ½) de Nantua, 4 m. (10 l.) de Bourg. *Popul.* 310. *B. de p.* de Chatillon-de-Michaille.

**Ville**, v. (*Golo*), arr. et cant. de Bastia, près de cette ville. *P.* 542.

**Ville**, v. (*Isère*), arrond. de la Tour-du-Pin, canton de Crémieu, à 23 k. (5 l. ½) de la Tour-du-Pin, 7 m. (15 l. ¾) de Grenoble, 1 k. (¼ de l.) de Crémieu. *Pop.* compr. celle de Moirieu, 577. *Bur. de poste* de Crémieu.

**Ville**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Quévaucamp, à 11 k. (2 l. ½) E. S. E. de Peruwelz, 10 k. (2 l. ½) E. p. N. de Condé, 15 k. (3 l. ½) O. de Mons. *Pop...* *Bur. de poste* de Mons.

**Ville (la Petite)**, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de St.-Remy-en-Bouzemont, près de la Blaise, à 20 kil. (4 l. ½) de Vitry-sur-Marne, 5 myriam. (11 l. ½) de Châlons. *Pop.* comprise celle des Grandes-Côtes, 274. *B. de p.* de Vitry-sur-Marne.

**Ville ou Villers**, v. (*Meurthe*), arr. et cant. nord de Nancy, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. *Pop.* 295. *Bur. de p.* de Nancy.

**Ville**, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Longwy, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville, 6 m. (13 l. ¾) de Metz. *Pop.* comp. celle de Houdelmont, 270. *B. de p.* de Longwy.

**Villé**, village (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Noyon, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 6 m. (14 l. ½) de Beauvais. *P.* 665. *B. de p.* de Noyon.

**Ville**, village (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Ferrière, à 2 kil. (½ l.) N. p. O. de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) S. O. de Spa, 27 k. (6 l.) S. E. d'Huy, 27 k. (6 l.) de Liége. *Pop.* 179. *B. de p.* de Liége.

**Villé**, bourg (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, ch. l. de cant., à 22 kil. (5 l.) O. de Benfelden, 42 kilom. (9 l. ½) S. O. de Strasbourg, 15 k. (3 l. ½) N. O. de Schelestat. Il y a dans ce bourg trois blanchisseries pour toiles, six bonneteries, sept fabriques de bas au métier, deux de chaudronnerie, quatre de poêles en fer, quatre de potasse et salin, deux teinturieries, cinq tuileries et briqueteries, et deux corderies. L'argile à potier que l'on trouve aux environs est très-propre à construire des vases en terre, et toutes sortes d'ustensiles de ménage : le commerce que Villé fait de tous ces objets est assez lucratif. Le territoire contient une mine de cuivre et une de fer, avec des forges et marteaux pour l'usage du canton. *Pop.* 1030. *Bur. de poste* de Schelestat.

**Ville**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de St.-Martin, à 5 k. (1 l. ¼) de Dourdan, 18 k. (4 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de St.-Martin, 526. *Bureau de poste* de Dourdan.

**Villé**, v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, comm. de la Voivre, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Dié. *Pop.* compr. celle de la Voivre, 361. *B. de p.* de St.-Dié.

**Ville (le)**, bourg (*Golo*), arr. de Calvi, à 19 k. (4 l. ¼) de cet endroit, 42 k. (9 l. ½) de Bastia. *Pop.* 451.

**Ville-a-Pourçon**, v. (*Nièvre*), arrond. de Château-Chinon, cant. de Moulins-en-Gilbert, à 11 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 6 myr. (13 l. ¾) de Nevers. *Pop.* 1852. *Bur. de p.* de Moulins-en-Gilbert.

**Ville-Arnoux**, v. (*Yonne*), arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes, comm. de Bussières, à 5 k. (1 l. ¼) de Rouvray, 10 k. (2 l. ½) d'Avallon. *Popul.* compr. celle de Bussières, 403. *Bur. de poste* de Rouvray, dép. de la Côte-d'Or.

**Ville-au-Brun (la)**, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de St.-Sulpice-les-Feuilles, commune d'Arnac-la-Poste, à 4 kilom. (1 l.) d'Arnac, 33 k. (7 l. ½) de Bellac. *Popul.* compr. celle d'Arnac, 1568. *Bur. de p.* d'Arnac. *Rel. de poste.*

**Ville-au-Prey**, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, près de l'Yron, à 14 k. (3 l. ½) de Briey, 23 k. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de la Cour-au-Pont, 212. *Bur. de poste* de Metz.

**Ville-aux-Bois**, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Montcornet, à 30 k. (6 l. ½) de Laon, 4 kil. (1 l.) de Montcornet. *Popul.* 452. *Bur. de poste* de Montcornet.

**Ville-aux-Bois (la)**, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Neufchâtel, à 22 kil. (5 l.) de Laon, 24 kilom. (5 l. ½) de Reims. *Pop.* 184. *Bur. de p.* de Reims, dép. de la Marne.

**Ville-aux-Bois**, ferme (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton d'Auberive, comm. de Guy-sur-Aujon, à 16 k. (3 l. ½) de Ville-sur-Aujon. *Popul.* compr. celle de Guy-sur-Aujon et dépendances, 515. *Bur. de p.* de Ville-sur-Aujon.

**Ville-aux-Bois (la)**, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Chaumont, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 213. *Bur. de poste* de Chaumont.

**Ville-aux-Bois**, v. (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de



Digitized by Google

Soulaines, à 20 k. (4 l. ¼) de Bar, 4 m. (10 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 88. *Bur. de poste* de Bar-sur-Aube.

VILLE-AUX-BOIS-LES-VANDŒUVRES (LA), v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vandœuvres, à 15 k. (3 l. ¼) de Bar, 31 kil. (7 l.) de Troyes, 6 k. (1 l. ½) de Vandœuvres. *Popul.* 112. *Bur. de poste* de Vandœuvres.

VILLE-AUX-CLERCS (LA), bourg (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Mer, à 15 k. (3 l. ½) E. S. E. de Montdoubleau, 41 kil. (9 l. ¼) N. N. O. de Blois, 9 kil. (2 l. ¼) O. N. O. de Freteval. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 636. *Bur. de poste.*

VILLE-AUX-DAMES (LA), v. (*Indre-et-Loire*), arrond. et cant. nord de Tours, près de la Loire, à 4 k. (1 l.) de Tours. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Tours.

VILLE-AUX-NONAINS (LA), v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Dreux, cant. de Senonches, à 11 k. (2 l. ¾) de Châteauneuf, 32 k. (7 l. ¼) de Chartres. *Popul.* 225. *Bur. de poste* de Châteauneuf.

VILLE-BIDON, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. et cant. de Dol, comm. de Rossandrieux, sur la Guioule *ou* Bied, à 5 k. (1 l. ¼) de Dol, 5 m. (10 l. ¾) de Rennes. *Pop.* comprise celle de Rossandrieux, 1121. *Bur. de poste* de Dol.

VILLE-CARTIER, forêt (*Ille-et-Vilaine*), arr. de Fougères, canton d'Antrain, à 3 k. (¾ de l.) O. de cet endroit; elle a de l'O. à l'E. 3895 mètres (2000 toises), et du N. au S. 3501 mèt. (1800 t.)

VILLE-CHANTRIA, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. de St.-Julien, près de la Sanna, à 21 k. (4 l. ¼) d'Orgelet, 34 k. (7 l. ¼) de Lons-le-Saunier, 10 k. (2 l. ½) de St.-Amour. *Popul.* 186. *Bur. de poste* de St.-Amour.

VILLE-CLARE, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Céret, cant. d'Argelès, comm. de Palau, à 19 k. (4 l. ½) de Céret, 16 k. (3 l. ¾) de Perpignan, 10 kil. (2 l. ½) de Collioure. *Popul.* compr. celle de Palau, 301. *Bur. de p.* de Collioure.

VILLE-CLAYE, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Montmédy, près de l'Othain, à 2 k. (½ l.) de Montmédy, 8 m. (19 l.) de Bar-sur-Ornain. *Popul.* 369. *Bur. de p.* de Montmédy.

VILLE-DEVANT-BELLEBRAIN, v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de Pierrefitte, près de l'Aire, à 15 kilom. (3 l. ½) de St.-Mihel, 18 k. (4 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 118. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

VILLE-DEVANT-CHAUMONT, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Damvillers, à 16 kil. (3 l. ¾) d'Etain, 6 m. (14 l.) de Bar-sur-Ornain, 6 k. (1 l. ½) de Damvillers. *Pop.* 104. *Bur. de p.* de Damvillers.

VILLE-DEVANT-DUN *ou* VILLERS-DIT-DUN, v. (*Meuse*), arrond. de Montmédy, cant. de Dun, à 22 k. (5 l.) de Montmédy, 7 m. (15 l. ¾) de Bar-sur-Ornain, 5 k. (1 l. ¼) de Dun. *P.* 207. *Bur. de poste* de Dun-sur-Meuse.

VILLE-DIEU, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. de Laignes, sur la côte, près de la Laignes, à 11 k. (2 l. ¾) de Chatillon, 8 m. (19 l.) de Dijon, 9 k. (2 l. ¼) de Laignes. Il y a des tourbières. *Pop.* 367. *Bur. de p.* de Laignes.

VILLE-DIEU, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Buzançois, sur la Trégonze, près de son confluent dans l'Indre, à 11 k. (2 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 750. *Bur. de p.* de Châteauroux.

VILLE-DIEU, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, canton de Brulon, à 15 k. (3 l. ½) de Sablé, 29 kil. (6 l. ½) du Mans. *Pop.* 112. *Bur. de poste* de Sablé.

VILLE-DIEU (LA), v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, à 21 k. (4 l. ¾) de St.-Jean-d'Angely, 43 k. (9 l. ¼) de Saintes, 5 k. (1 l. ¼) d'Aulnay. *Popul.* 501. *Bur. de poste* d'Aulnay.

VILLE-DIEU (LA), v. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Gentioux, à 28 k. (6 l. ¼) de Felletin, 5 m. (11 l.) de Guéret. *Pop.* 122. *Bur. de p.* de Felletin.

VILLE-DIEU (LA), v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Terrasson, près du Vezère, à 16 kil. (3 l. ¾) de Montignac, 4 myr. (10 l.) de Périgueux, 3 k. (¾ del.) de Terrasson. *P.* 503. *B. de p.* de Terrasson.

VILLE-DIEU (LA), v. (*Vienne*), arrond. de Poitiers, ch.-l. de cant., à 13 k. (3 l.) S. de cette ville, 14 k. (3 l. ¼) E. de Lusignan, 31 kil. (7 l.) N. de Civray, 9 k. (2 l. ¼) de Vivonne. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Vivonne.

VILLE-DIEU-LA-MONTAGNE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux, à 18 k. (4 l.) de Gournay, 5 myr. (10 l. ¾) de Rouen, 11 k. (2 l. ¾) de Forges. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Forges-les-Eaux.

VILLE-DIEU-LES-QUENOCHES, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Vésoul, cant. de Montboson, à 19 k. (4 l. ½) de Vésoul. *Popul.* 58. *Bur. de poste* de Rioz.

VILLE-DOMONT, v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, comm. de Valmeinier, à 16 kil. (3 l. ¾) de St.-Jean-de-Maurienne, 4 k. (1 l.) de St.-Michel. *Pop.* compr. celle de Valmeinier, 602. *B. de p.* de St.-Jean-de-Maurienne.

VILLE-DUBOIS, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. et comm. de Viel-Salm, à 2 k. (½ l.) E. N. E. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) O. de St.-Vith, 4 m. (10 l. ½) S. E. de Liége, 23 kil. (5 l. ¼) de Spa. *Pop.* comprise celle de Viel-Salm, 2431. *Bur. de poste* de Spa.

VILLE-DU-BOIS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, à 20 k. (4 l. ½) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Linas. *P.* 779. *Bur. de poste* de Linas.

VILLE-DU-PONT, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoît, sur le Doubs, à 14 kilom. (3 l. ½) de Pontarlier, 43 kilom. (9 l. ½) de Besançon. Il y a une fabrique de gypse pour le plâtre et pour l'engrais des terres. *Pop.* 620. *B. de p.* de Pontarlier.

VILLE-EN-BLAISOLA, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Vassy, sur la Blaise, à 22 kilom. (5 l.) de St.-Dizier, 30 k. (81. ¼) de Chaumont. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Vassy.

VILLE-EN-BRAY *ou* VILLEMBRAY, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Songeons, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Beauvais, 7 k. (1 l. ½) de Songeons. *P.* 262. *B. dep.* de Beauvais.

VILLE-EN-HESBAYE, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. d'Avesnes, à 4 k. (1 l.) N. de Burdinne, 2 kil. (½ l.) S. E. d'Hannut, 13 kilom. (31.) N. O. d'Huy. *Pop.* 275. *Bur. de poste* d'Huy.

VILLE-EN-SALAZ, v. (*Léman*), arr. de Bonneville, cant. de Vieux-en-Salaz, à 3 k. (½ de l.) S. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. O. de St.-Jorre, 23 kil. (5 l. ¼) E. S. E. de Genève. *Popular.* 381. *Bur. de poste* de Bonneville.

VILLE-EN-SELVE, v. (*Marne*), arrond. de Reims, cant. de Verzy, dans les bois de la montagne de Reims, à 14 kil. (3 l. ½) de cette ville, 28 kil. (6 l. ½) de Châlons.

Digitized by Google

*Pop.* 256. *Bur. de poste* de Reims.

VILLE-EN-TARDENOIS, v. (*Marne*), arr. de Reims, ch.-l. de canton, à 19 kil. (4 l. ½) O. S. O. de cette ville, 5 m. (11 l.) N. O. de Châlons, 16 k. (3 l. ¾) S. S. E. de Fîmes. On y fait commerce de draps. Il y a un magasin de grosses étoffes, et une grande filature de laine. *Popul.* 490. *Bur. de poste* de Reims.

VILLE-EN-VAUCANCE, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant. d'Annonay, sur la Cance, à 27 kilom. (6 l.) de Tournon, 5 m. (12 l. ½) de Privas, 6 k. (1 l. ½) d'Annonay. *Pop.* 820. *Bur. de poste* d'Annonay.

VILLE-EN-VERMOIS, v. (*Meurthe*), arrond. de Nancy, cant. de St.-Nicolas, à 9 k. (2 l. ½) de Nancy, 4 k. (1 l.) de St.-Nicolas. *Pop.* 227. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

VILLE-EN-WARET, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. d'Héron, comm. de Franc-Waret, à 6 kilom. (1 l. ½) S. p. O. de Pointillas, 8 k. (2 l.) N. E. de Namur, 4 m. (10 l.) O. S. O. de Liége. *Popul.* compr. celle de Franc-Waret, 180. *B. de p.* de Namur, dép. de Sambre-et-Meuse.

VILLE-EN-VOIVRE, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, cant. d'Etain, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 430. *B. de p.* d'Etain.

VILLE-EVRART, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de Gonesse, commune de Noisy-le-Grand, à 15 kilom. (3 l. ½) de Paris, 15 kil. (3 l. ½) de Gonesse. *Popul.* compr. celle de Noisy, 986. *B. de p.* de Paris.

VILLE-FALAVIER, (*Isère*). *Voy.* VILLE-FONTAINE.

VILLE-FERROUX, v. (*Haute-Saone*). *Voyez* VY-LE-FERROUX.

VILLE-FONTAINE, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de la Verpillière, à 23 k. (5 l. ½) de Vienne, 6 myr. (14 l. ½) de Grenoble, 2 k. (½ l.) de la Verpillière. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de la Verpillière.

VILLE-FRANCORUM, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. d'Herbault, à 14 k. (3 l. ½) de Blois. On y exploite de la pierre calcaire. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Blois.

VILLE-HERVIER, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. de Romorantin, près de la Sendre, à 4 k. (1 l.) de Romorantin, 43 k. (9 l. ½) de Blois. Il y a trois moulins, dont un à farine à trois roues, et deux moulins à draps. *Pop.* 575. *Bur. de poste* de Romorantin.

VILLE-ISBET, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Commercy, comm. de Sorcy, près de la Meuse, à 6 k. (1 l. ¼) de Commercy, 36 k. (8 l.) de Bar-sur-Ornain. Il y a aux environs une carrière de pierre de taille exploitée. *Pop.* 481. *Bur. de poste* de Commercy.

VILLE-JÉSUS, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, à 20 kil. (4 l. ½) de Ruffec, 30 k. (6 l. ½) d'Angoulême, 1 k. (¼ de l.) d'Aigre. *Pop.* 1012. *B. de p.* d'Aigre.

VILLE-JUIF, bourg (*Seine*), arr. de Sceaux, chef-l. de cant., à 7 k. (1 l. ¾) S. de Paris, 3 k. (¾ de l.) E. p. N. de Bourg-Egalité, 4 kilom. (1 l.) N. O. de Choisy. Ce bourg étoit connu dès le temps de Jules-César, qui fait mention d'une hauteur auprès de la ville de Lutèce, sur laquelle il s'arrêta, et d'où il remonta vers Essone et Melun. Cette hauteur étoit assurément celle de *Ville-Juif*. L'église renfermoit des reliques qui y attiroient un grand concours d'individus, lorsqu'on les portoit en procession. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1362. *Bur. de p. Rel. de p. aux chev.*

VILLE-LA-GRANDE, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, à 8 k. (2 l.) de Carouge, 6 m. (14 l. ¼) Chambéry. *Popul.* compr. celle de Prellinge, 260. *Bur. de poste* de Genève.

VILLE-LES-AULEZY, v. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, près de Landage, à 13 k. (3 l.) de Decize, 27 k. (6 l.) de Nevers. *P.* 466. *B. de p.* de Decize.

VILLE-L'EVESQUE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. d'Anet, à 19 k. (4 l. ¼) de Dreux, 4 myr. (10 l. ¼) de Chartres, 8 k. (2 l.) d'Houdan. *Pop.* 102. *Bur. de poste* d'Houdan, dép. de Seine-et-Oise.

VILLE-LOUVOTTE, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Sézanne, à 9 k. (2 l. ¼) de cet endroit, 6 m. (12 l.) de Châlons. *Pop.* 67. *Bur. de poste* de Sézanne.

VILLE-MARDY, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Selomme, à 10 kil. (2 l. ½) de Vendôme, 20 k. (4 l. ½) de Blois. On y trouve de la pierre couleur de cendre, tachetée de noir. *Popul.* 320. *Bur. de poste* de Vendôme.

VILLE-MARÉCHAL, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, à 11 k. (2 l. ¾) de Nemours, 33 k. (7 l. ½) de Melun. *P.* 522. *B. de p.* de Nemours.

VILLE-MOISSON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton de Lonjumeau, sur l'Orge, à 13 kil. (3 l.) de Corbeil, 22 k. (5 l.) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Lonjumeau. *P.* 250. *B. de p.* de Lonjumeau.

VILLE-MORON, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, à 28 k. (6 l. ¼) de Langres, 5 m. (11 l. ½) de Chaumont, 5 kilom. (1 l. ¼) de Grancey. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Grancey, dép. de la Côte-d'Or.

VILLE-NOUVELLE, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de Loulay, à 18 kil. (4 l.) de St.-Jean-d'Angely, 41 k. (9 l. ½) de Saintes. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

VILLE-OISON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, commune d'Ormoy, à 5 k. (1 l. ¼) de Corbeil. *Pop.* comprise celle d'Ormoy, 190. *Bur. de p.* de Creil.

VILLE-PERDRIX, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalençon, près de l'Aigue, à 36 kil. (8 l.) de Die, 6 m. (16 l. ½) de Valence, 15 k. (3 l. ½) de Nions. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de Nions.

VILLE-PIERREUSE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. de St.-Chéron, à 7 k. (1 l. ¾) de Dourdan, 13 k. (3 l.) de St.-Chéron. *Pop.* comprise celle de St.-Chéron, 1050. *Bur. de poste* de Dourdan.

VILLE-ROMAIN, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Selomme, près la source du ruisseau la Ouzée, à 10 kilom. (2 l. ½) de Vendôme, 20 k. (4 l. ½) de Blois. On trouve aux environs de l'albâtre dur. *Pop....* *B. de p.* de Vendôme.

VILLE-SAUVAGE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. d'Ormoy-la-Rivière, à 5 k. (1 l. ¼) d'Etampes. *Pop.* comprise celle d'Ormoy, 414. *Bur. de poste* d'Etampes.

VILLE-SAVOYE, v. (*Aisne*), arrondiss. de Soissons, cant. de Braine, à 24 k. (5 l. ½) de Soissons, 30 kil. (6 l. ¾) de Laon. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de Fîmes, départ. de la Marne.

VILLE-SÈCHE, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Séderon, comm. de Ferrassières, à 31 k. (7 l.) du Buis, 4 m. (10 l.) de Nions. *Pop.* compr. celle de Ferrassières, 308. *Bur. de poste* du Buis.

VILLE-SEQUE, v. (*Lot*), arr.



Digitized by Google

de Cahors, cant. de Luzech, à 11 k. (21. ¼) de Cahors. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Cahors.

VILLE-SOULEMONT, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs, cant. de Pont-de-Roide, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Hippolyte, 5 myr. (12 l.) de Besançon. *Popul.* 215. *Bur. de poste* de St.-Hippolyte-sur-le-Doubs.

VILLE-SOUS-ANJOU, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Roussillon, à 16 kil. (3 l. ½) de Vienne, 7 m. (16 l. ½) de Grenoble, 5 k. (1 l. ¼) du Péage. Il y a une filature de coton par une mécanique, et plusieurs filatures de laines: on y fabrique des étoffes et des toiles. *Pop.* 1026. *Bur. de p.* du Péage.

VILLE-SOUS-CORBIE, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Bray, près du ruisseau de Miraumont, à 23 k. (5 l. ¼) d'Amiens, 5 k. (1 l. ¼) d'Albert. *Pop.* 384. *Bur. de poste* d'Albert.

VILLE-SOUS-LA-FERTÉ, v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Aube, près de l'Aube, à 13 k. (3 l.) de Bar, 5 m. (12 l. ½) de Troyes, 3 kil. (¾ de l.) de Clairvaux. *Pop.* 419. *Bur. de poste* de Clairvaux.

VILLE-SOUS-ORBAIS, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmort, sur le Surmelin, à 7 m. (15 l.) de Laon, 24 k. (5 l. ½) d'Epernay. *Pop.* 143. *B. de p.* d'Epernay.

VILLE-SUR-AONIE, v. (*Finistère*). *Voyez* CHATEAU-LIN.

VILLE-SUR-ARCE, v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Seine, à 4 k. (1 l.) de Bar, 34 k. (7 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 689. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

VILLE-SUR-AUJON OU CHATEAU-VILAIN, ville (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, chef-l. de cant., sur l'Aujon, à 18 kil. (4 l.) S. O. de Chaumont, 36 k. (8 l.) N. O. de Langres, 27 k. (6 l.) N. d'Arc. Long. 22. 34. lat. 48. Louis XIV érigea cette ville en duché-pairie, en faveur de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, en 1703. Le château est très-beau. Il y avoit une collégiale dont le chapitre étoit composé de douze chanoines, qui n'avoient chacun que 300 liv. de revenu. Cette commune a deux fourneaux, trois forges, un martinet, et aux environs des carrières de pierres calcaires et de taille exploitées. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1725. *B. de p.*

VILLE-SUR-COUZANCE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Souilly, à 7 k. (1 l. ½) de Clermont, 34 k. (7 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 310. *Bur. de poste* de Clermont.

VILLE-SUR-HAINE, v. (*Jemmapes*). *Voyez* VILLERS-SUR-HAINE.

VILLE-SUR-ILLON, bourg (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire, à 15 k. (3 l. ½) de Mirecourt, 14 k. (3 l. ½) d'Epinal. *Pop.* comprise celle de Dommartin, 1000. *Bur. de poste* de Mirecourt.

VILLE-SUR-JARNIOUX, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Bois-d'Oingt, à 8 kil. (2 l.) de Villefranche, 23 k. (5 l. ¼) de Lyon. *Pop.* 1025. *Bur. de poste* de Villefranche-sur-Saone.

VILLE-SUR-LE-MONT, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Flize, à 11 k. (2 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Mézières.

VILLE-SUR-MADON, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. d'Haroué, comm. d'Ormes, à 8 k. (2 l.) de Vézelise, 22 kilom. (5 l. ¼) de Nancy. *Pop.* compr. celle d'Ormes, 393. *Bureau de poste* de Vézelise.

VILLE-SUR-RETOURNE, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. de Juniville, sur la Retourne, à 14 k. (3 l. ½) de Réthel, 4 m. (10 l. ½) de Charleville. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Réthel.

VILLE-SUR-SAUX, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. d'Ancerville, à 9 k. (2 l. ¼) de Bar. Il y a une papeterie. On trouve près de là des blocs de pierres. *Pop.* 402. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

VILLE-SUR-TERRE, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines, sur un tertre, à 10 kilom. (2 l. ½) N. de Bar, 6 m. (11 l. ½) E. de Troyes, 5 m. (11 l. ½) E. S. E. d'Arcis-sur-Aube. *Pop.* 471. *Bur. de poste* de Bar-sur-Aube.

VILLE-SUR-TOURBE OU VAL-SUR-TOURBE, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ½) N. N. O. de Sainte-Menéhould, 40 kilom. (9 l.) N. E. de Châlons, 18 k. (4 l.) S. S. E. de Grand Pré. Il y a un four à chaux. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de Sainte-Menéhould.

VILLE-SUR-YRON, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, à 15 kil. (3 l. ½) de Briey, 23 kil. (5 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de la Grange et de Greixières. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Metz.

VILLE-ST.-JACQUES, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Moret, à 16 kilom. (3 l. ½) de Montereau-Fault-Yonne, 28 kilom. (6 l. ¼) de Melun. *Pop.* 497. *Bur. de poste* de Montereau-Fault-Yonne.

VILLE-ST.-OUEN, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Picquigny, à 20 k. (4 l. ½) d'Amiens, 1 k. (¼ de l.) Flixecourt. P. comp. celle de Réderic et Bariquet, 200. *Bur. de poste* de Flixecourt.

VILLE-VIEILLE, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Castellane, cant. d'Entrevaux, à 22 k. (5 l.) de Castellane, 4 m. (10 l. ½) de Digne, 5 k. (1 l. ¼) d'Entrevaux. *Pop.* 189. *Bur. de poste* d'Entrevaux.

VILLE-VIEILLE, v. (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, canton d'Aiguilles, sur le Guil, à 22 k. (5 l.) S. E. de Briançon, 6 m (14 l.) E. N. E. de Gap, 40 k. (9 l.) O. de Pignerol. *Pop.* comprise celle du château et du fort Queyres, 1290. *Bur. de poste* de Montlieu.

VILLE-VIEILLE, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. d'Aups, commune des Salles, à 16 k. (3 l. ¾) d'Aups, 33 k. (7 l. ½) de Draguignan. *Pop.* compr. celle des Salles, 352. *Bur. de poste* d'Aups.

VILLE-VILLON, v. (*Eure-et-Loir*), arrond. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon, à 22 k. (5 l.) de Nogent, 4 m. (10 l. ½) de Chartres, 13 k. (3 l.) de Brou. *Pop.* 305. *Bur. de p.* de Brou.

VILLEAU, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, à 20 k. (4 l. ½) de Janville, 23 k. (51. ½) de Chartres. P. 377. *B. de p.* de Chartres.

VILLEAUVAL, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville, 18 k. (4 l.) de Nancy. *Pop.* 211. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

VILLEBADIX, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. d'Exmes, à 13 k. (3 l.) d'Argentan, 40 kil. (9 l.) d'Alençon, 10 k. (2 l. ½) de Nonant. *Pop.* 24. *Bur. de poste* de Nonant.

VILLEBAROUX, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. est de Blois, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. Il y a une carrière de pierre calcaire exploitée. *Pop.* 1372. *B. de p.* de Blois.

VILLEBADON, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de Percy, à 18 k. (4 l.) de St.-Lô, 22 k. (5 l.) de Coutances, 15 k. (3 l. ½) de Thorigny. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Thorigny.

VILLEBAZY, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, à 8 k.

Digitized by Google

(2 l.) de Limoux, 16 kil. (3 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 244. *Bur. de p.* de Limoux.

**Villeroon**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Fontainebleau, à 19 k. (4 l. ½) de Nemours, 41 k. (9 l. ½) d'Egreville. *Popul.* 436. *Bur. de poste* d'Egreville.

**Villerrenier**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et canton nord-est de Saumur, à 3 k. (¾ de l.) E. de cette ville, 4 m. (10 l.) S. E. d'Angers. *Pop.* 1096. *Bur. de p.* de Saumur.

**Villerrenin**, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Chatillon-sur-Indre, sur l'Indre, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Chatillon, 34 k. (7 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 575. *B. de p.* de Chatillon-sur-Indre.

**Villerreny**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, près du Loserain, à 21 k. (4 l. ¾) de Semur, 36 k. (8 l.) de Dijon, 6 k. (1 l. ¼) de Vitteaux. *P.* 555. *Bur. de poste* de Vitteaux.

**Villerichot**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nuits, à 20 k. (4 l. ½) de Dijon, 7 kilom. (1 l. ¾) de Nuits. *Pop.* 453. *Bur. de poste* de Nuits.

**Villerlevin**, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne, à 21 k. (4 l. ¼) de Sens, 6 myr. (15 l. ¼) d'Auxerre, 2 k. (½ l.) de Villeneuve-la-Guiard. *Pop.* 862. *Bureau de poste* de Villeneuve-la-Guiard.

**Villerois**, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Lagnieux, à 10 k. (2 l. ½) S. de St.-Rambert, 43 k. (9 l. ¾) S. E. de Bourg, 22 k. (5 l.) N. O. de Belley, 14 k. (3 l. ¼) d'Ambérieux. On y trouve de la pierre calcaire susceptible de poli. *Pop.* 1309. *Bur. de p.* d'Ambérieux.

**Villerois**, v. (*Drôme*), arr. de Nions, canton de Séderon, à 38 k. (8 l. ¼) de Nions, 9 m. (20 l.) de Valence. *Popul.* 194. *Bur. de poste* du Buis.

**Villeron**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Loupe, à 26 kilom. (6 l. ½) de Nogent-le-Rotrou, 23 k. (5 l. ¼) de Chartres, 7 kilom. (1 l. ¾) de Courville. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Courville.

**Villerou**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Droué, à 21 k. (4 l. ¾) de Montdoubleau, 4 m. (10 l. ½) de Blois. *Popul.* 218. *Bur. de p.* de Cloye, dép. d'Eure-et-Loir.

**Villerougis**, v. (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Chéroy, à 9 kil. (2 l. ¼) de Sens, 5 m. (12 l. ½) d'Auxerre, 11 kilom. (2 l. ¾) de Chéroy. *Pop.* 322. *Bureau de poste* de Chéroy.

**Villerouge**, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Neuvy, sur la Long, à 29 k. (6 l. ½) de Château-Regnault, 31 k. (7 l.) de Tours, 7 k. (1 l. ¾) de Neuvy. Il y avoit une église paroissiale. *Pop.* 565. *Bur. de poste* de Neuvy.

**Villerousin**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, canton d'Arpajon, comm. de Monthléry, à 3 k. (¾ de l.) de Linas, 15 k. (3 l. ½) de Corbeil. *Pop.* comprise celle de Monthléry, 1400. *Bur. de poste* de Linas.

**Villerrama**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, cant. de Monclar, à 20 k. (4 l. ½) de Tonneins, 23 kil. (5 l. ¾) de Villeneuve-d'Agen. *Pop... B. de p.* de Tonneins.

**Villerret**, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Marcillat, à 5 k. (1 l. ¼) de Mont-Luçon, 6 m. (14 l.) de Moulins. *P.* 263. *B. de p.* de Mont-Luçon.

**Villerring**, v. (*Dyle*). *Voyez* Willerringen.

**Villerrumier**, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de Castel-Sarrasin, ch.-l. de cant., à 33 k. (7 l. ½) N. de Toulouse, 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Villemur, 15 k. (3 l. ½) de Montauban. *Pop.* 701. *Bur. de p.* de Montauban, départ. du Lot.

**Villerrunier**, v. (*Maine-et-Loire*). *Voyez* Villerrenier.

**Villecellin**, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Lignières, à 29 k. (6 l. ½) de Château-Meillant, 33 k. (7 l. ½) de Bourges, 8 k. (2 l.) de Lignières. *Pop.* 555. *Bur. de poste* de Lignières.

**Villecerf**, v. (*Aube*). *Voyez* Faux-Ville-Cerf.

**Villecerf**, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, canton de Moret, près de l'Orvanne, à 11 k. (2 l. ¾) de Nemours, 27 k. (6 l.) de Melun, 5 kilom. (1 l. ¼) de Moret. *P.* 356. *B. de p.* de Moret.

**Villecey-sur-Mad**, village (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, à 20 k. (4 l. ½) de Metz. *Pop.* 310. *B. de p.* de Metz.

**Villechauve**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand, à 19 k. (4 l. ¼) de Vendôme, 30 k. (6 l. ¾) de Blois. *Pop.* 417. *Bureau de poste* de Château-Regnault, départ. d'Indre-et-Loire.

**Villechenève**, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de St.-Laurent-de-Chamousset, à 33 k. (7 l. ½) de Lyon, 31 k. (7 l.) de Villefranche, 16 k. (3 l. ½) de Feurs. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Feurs, départem. de la Loire.

**Villechétif**, v. (*Aube*), arr. et cant. de Troyes, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 211. *Bur. de poste* de Troyes.

**Villechétive**, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Cerisiers, près de la forêt d'Othe, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Florentin, 33 kilom. (7 l. ½) d'Auxerre, 20 k. (4 l. ½) de Sens. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Sens.

**Villechient**, v. (*Manche*), arr. et cant. de Mortain, près de la Selune, ou Ardre, à 6 k. (1 l. ½) de Mortain, 6 myriam. (13 l. ¾) de Coutances. *Pop.* 769. *Bur. de poste* de Mortain.

**Villecien**, v. (*Yonne*), arr. et cant. de Joigny, près de l'Yonne, à 5 k. (1 l. ½) de Joigny, 30 k. (6 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 476. *Bur. de poste* de Joigny.

**Villecomte** ou **Belle-Fontaine**, v. (*Calvados*), arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille, sur l'Ignon, à 5 k. (1 l. ¼) d'Is-sur-Tille, 22 k. (5 l.) de Dijon. Il y a deux forges et un fourneau pour les fers communs. *Pop.* 353. *Bur. de p.* d'Is-sur-Tille.

**Villeconin**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 32 k. (7 l. ½) de Versailles, 5 kil. (1 l. ¼) d'Etrechy. *Pop.* 550 *B. de p.* d'Etrechy.

**Villecontal**, ville (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. d'Estaing, sur la Dourdon, à 22 k. (5 l.) N. de Rhodez, 33 k. (7 l. ½) O. p. N. de St.-Geniez-de-Rivedoit, 8 k. (2 l.) d'Estaing, 16 k. (3 l. ¼) d'Espalion. Il s'y fabrique des toiles grises. *Pop.* 767. *Bur. de p.* d'Espalion.

**Villecontar**, v. (*Gers*), arr. de Mirande, cant. de Miélan, sur Lanos, à 21 k. (4 l. ½) S. O. de Mirande, 41 k. (9 l. ½) S. O. d'Auch, 10 k. (2 l. ½) E. de Vic-Bigorre, 9 k. (2 l. ¼) de Miélan. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Miélan.

**Villecourtes**, v. (*Tarn*). *Voy.* St.-Martin-de-Villecourtes.

**Villecoy**, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. d'Auffargis, à 7 k. (1 l. ¾) de Rambouillet, 21 kil. (4 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle d'Auffargis, 557. *Bur. de poste* de Rambouillet.

Digitized by Google

Villecresne, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, près du Reveillon, à 11 kil. (2 l. ¾) de Corbeil, 32 k. (7 l. ¼) de Versailles, 4 kil. (1 l.) de Boissy-St.-Léger. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Boissy-St.-Léger.

Villecroze, v. (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Salernes, à 16 k. (3 l. ¾) de Draguignan, 6 m. (13 l.) de Toulon. On trouve dans le territoire de ce village une grotte formant une grande chambre, soutenue de six colonnes espacées, et chargées, ainsi que la voûte, de figures très-singulières; et une terre rouge et martiale, très-propre pour colorer les ouvrages des potiers. Il y a encore trois moulins à huile et deux à blé. *Pop.* 1105. *Bur. de poste* de Draguignan.

Villedaigne, v. (*Aude*), arr. et canton de Narbonne, comm. de Raissac, à 11 k. (2 l. ¾) de Narbonne. *Pop.* compr. celle de Raissac, 256. *Bur. de poste* de Narbonne.

Villedé-la-Marine, v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, cant. de Cancale, près du Bied et des sables de la mer, à 8 k. (2 l.) de Dol, 6 myr. (12 l. ½) de Rennes. *Pop.* compr. celle de Hirel, 1335. *Bur. de poste* de Dol.

Villedavré, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Sèvres, à 5 k. (1 l. ¼) de Versailles, 2 k. (½ l.) de Sèvres. Il y a un très-beau château au bas duquel se trouve la source à laquelle on puisoit l'eau qu'on servoit sur la table des rois de France. Des hauteurs de Villedavré on jouit de la vue la plus pittoresque qu'on puisse rencontrer à plus de 9 myr. (20 l.) à la ronde. *P.* 458. *Bur de poste* de Sèvres.

Villedemange, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois, à 8 k. (2 l.) de Reims, 41 k. (9 l. ½) de Châlons. *P.* 404. *Bur. de poste* de Reims.

Villedieu, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, comm. de Gages, à 3 k. (¾ de l.) de Limoux, 22 k. (5 l.) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Gages et dépendances, 157. *Bur. de poste* de Limoux.

Villedieu, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud de St.-Flour, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 5 m. (11 l.) d'Aurillac. *Pop.* 438. *Bur. de poste* de St.-Flour.

Villedieu, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Vercel, à 19 kil. (4 l. ¼) d'Ornans, 25 k. (5 l. ¾) de Besançon. *P.* 191. *Bur. de p.* d'Ornans.

Villedieu, bourg (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, cant. de Montoire, à 32 kil. (7 l. ¼) O. S. O. de Vendôme, 5 m. (12 l.) N. N. O. de Blois, 18 k. (4 l.) E. de Château-sur-Loir, 18 k. (4 l.) de Montoire. *Pop.* 1180. *B. de p.* de Montoire.

Villedieu, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Selles-sur-Cher, près du Cher, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Romorantin, 41 kilom. (9 l. ½) de Blois, 11 k. (2 l. ¾) de Romorantin. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Romorantin.

Villedieu, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, cant. de Trun, à 8 k. (2 l.) d'Argentan, 43 k. (9 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 272. *Bur. de poste* d'Argentan.

Villedieu, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, comm. d'Elancourt, à 3 k. (¾ de l.) de Trappes, 11 k. (2 l. ¾) de Versailles. *Popul.* comprise celle d'Elancourt, 300. *Bur. de poste* de Trappes.

Villedieu, v. (*Vaucluse*), arr. d'Orange, cant. de Vaison, près de la Durance, à 27 k. (6 l.) N. de Carpentras, 43 k. (9 l. ½) N. p. E. d'Avignon, 5 k. (1 l. ½) N. O. de Vaison. *Pop.* 1103. *Bur. de poste* de Carpentras.

Villedieu (la), v. (*Ardèche*), arr. de Villeneuve-de-Berg, sur la Bourdarie, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Privas, 4 k. (1 l.) de Villeneuve-de-Berg. *Pop.* 562. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

Villedieu (la), v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe, sur le Doubs, à 21 k. (4 l. ¼) de Pontarlier, 6 m. (13 l. ½) de Besançon. *P.* 281. *B. de p.* de Pontarlier.

Villedieu (la), v. (*Haute-Garonne*), arr. de Castel-Sarrasin, cant. de Montech, à 8 k. (2 l.) de Castel-Sarrasin, 6 m. (11 l. ¼) de Toulouse. *Pop.* 639. *Bur. de poste* de Castel-Sarrasin.

Villedieu (la), v. (*Lozère*), arr. de Mende, cant. de St.-Amand, à 22 k. (5 l.) de Mende. Il y a une fabrique de serges de Mende, cadisseries, cadis de la montagne: ces étoffes servent principalement aux doublures et aux habillemens d'hommes et de femmes, et aux rideaux de lits. *Popul.* 212. *Bur. de poste* de Mende.

Villedieu (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, comm. de Saulx-les-Chartreux, à 3 k. (¾ de l.) de Lonjumeau, 15 k. (3 l. ¼) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Saulx-les-Chartreux, 731. *Bur. de poste* de Lonjumeau.

Villedieu (la), v. (*Haute-Saone*), arrond. de Lure, cant. de Saulx, à 14 k. (3 l. ¼) de Luxeuil, 16 k. (3 l. ¾) de Vésoul. Il y a des tourbières. *Pop.* 451. *Bur. de poste* de Luxeuil.

Villedieu-de-Pont-de-Vaux (la), v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant de St.-Maixent, comm. de Chavagne, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Maixent, 11 kil. (2 l. ¾) de Niort. *Pop.* comprise celle de Chavagne, 808. *Bur. de poste* de St.-Maixent. *Rel. de p. aux chev.*

Villedieu-le-Blouère, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. de Beaupréau, à 18 k. (4 l.) N. O. de Cholet, 5 m. (11 l.) S. O. d'Angers, 2 k. (¼ l.) S. O. de Beaupréau. *Pop.* 1052. *Bur. de poste* de Beaupréau.

Villedieu-les-Poêles, bourg (*Manche*), arr. d'Avranches, ch.-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) O. de Vire, 20 kilom. (4 l. ½) N. E. d'Avranches, 29 k. (6 l. ¾) S. E. de Coutances. Il y a une fonderie de canons et de poëlerie. Tous les habitans de ce bourg, qui est considérable, sont chaudronniers, et leur commerce en ce genre est très-étendu. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3020. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

Villedomer, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Saclay, à 7 k. (1 l. ¾) de Versailles, 7 kil. (1 l. ¾) de Palaiseau. *Popul.* comprise celle de Saclay, 443. *Bur. de poste* de Versailles.

Villedomer, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, canton de Château-Regnault, près de la Brenne, à 5 k. (1 l. ¼) de Château-Regnault, 22 k. (5 l.) de Tours. *Pop.* 924. *Bur. de poste* de Château-Regnault.

Villedomain, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, canton de Montresor, près de l'Indroye, à 21 k. (4 l. ¾) de Montrésor, 6 myriam. (12 l. ¾) de Tours, 21 k. (4 l. ¾) de Loches. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Loches.

Villedoux, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de la Rochelle, cant. de Marans, à 10 k. (2 l. ½) de la

Digitized by Google

Rochelle, 7 m. (14 l. ½) de Saintes, 9 k. (2 l. ½) de Marans. *P.* 1209. *Bur. de poste* de Marans.

**Villedubert**, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Cappendu, près du canal, à 5 k. (1 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 91. *Bur. de poste* de Carcassonne.

**Villée**, v. (*Seine-et-Marne*), ser. de Melun, canton et comm. de Tournans, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 24 k. (5 l. ¼) de Melun. *Pop.* comp. celle de Tournans, 1562. *Bur. de poste* de Tournans.

**Villée-sous-Bailleul**, v. (*Eure*), arr. d'Evreux, cant. de Vernon, à 20 k. (4 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Vernon.

**Villefagnan**, bourg (*Charente*), arr. de Ruffec, ch.-l. de cant., à 8 k. (2 l.) O. de cet endroit, 41 k. (9 l. ¼) N. d'Angoulême, 13 kil. (3 l.) O. p. N. de Verteuil. *P.* 1664. *Bur. de poste* de Ruffec.

**Villeargeau**, v. (*Yonne*), arr. et cant ouest d'Auxerre, sur la *Cure*, près de la Beaulches, à 5 k. (1 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 272. *Bur. de poste* d'Auxerre.

**Villefavard**, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. de Magnac-Laval, à 10 k. (2 l. ½) du Dorat, 39 k. (8 l. ½) de Limoges. *P.* 530. *Bur. de poste* du Dorat.

**Villefermoy**, forêt (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. du Châtelet, à 15 k. (3 l. ½) E. de Melun. Elle a du N. au S., 7402 mèt. (3800 t.) de long, et de l'E. à l'O. 2917 à 3501 mètr. (15 à 1800 t.).

**Villefert**, v. (*Creuse*), arr. de Felletin, cant. de Courtine, ci-dev. St.-Denis, près de la source de la Creuse, à 15 k. (3 l. ½) de Felletin, 5 myr. (11 l. ½) de Guéret. *Pop.* 147. *Bur. de p.* de Felletin.

**Villefery**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, près de la Brenne, à 6 k. (1 l. ½) de Semur, 42 kilom. (9 l. ½) de Dijon. *Pop.* 162. *Bur. de p.* de Vitteaux.

**Villefert**, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* Villesberny.

**Villefelix**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, comm. de Noisy-le-Grand, à 15 k. (3 l. ½) de Paris, 16 k. (3 l. ½) de Gonesse. *Pop.* comprise celle de Noisy-le-Grand, 986. *Bur. de p.* de Paris.

**Villefloure**, v. (*Aude*), arr. de Limoux, canton de St.-Hilaire, près de la Lanquelle, à 15 k. (3 l. ½) de Limoux, 10 k. (2 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Limoux.

**Villefolle**, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. et comm. de Villeneuve-sur-Yonne, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 13 k. (3 l.) de Joigny. *Pop.* comprise celle de Villeneuve-sur-Yonne, 4605. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Yonne.

**Villefollet**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Brioux, à 14 kil. (3 l. ¼) de Melle, 27 kil. (6 l.) de Niort. Les vignobles y sont d'une moyenne qualité, et les vins qu'ils produisent sont consommés dans le pays. *Pop.* 387. *Bur. de p.* de Melle.

**Villefort**, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de Chalabre, près de la Blau, à 14 k. (3 l. ½) de Quillan, 39 k. (8 l. ½) de Carcassonne, 18 k. (4 l.) de Limoux. *Pop.* 200. *Bur. de poste de* Limoux.

**Villefort**, ville (*Lozère*), arr. de Mende, ch.-l. de cant., à 8 m. (17 l.) N. de Nîmes, 36 k. (8 l.) E. S. E. de Mende, 23 k. (5 l. ½) O. de Joyeuse, 61 m. (139 l.) S. S. E. de Paris. Cette ville, arrosée par la Devèze, est située dans un vallon étroit. On y fait une abondante récolte de châtaignes et de vins. On commerce en chevaux, bœufs et fruits. Le territoire renferme des mines de plomb, d'argent et de cuivre. Il y a au vallon de Pourcharesse, une roche sauvage incrustée de pyrites cuivreuses. Villefort a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1257. *Bureau de poste.*

**Villefranche**, bourg (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. de Montmarault, à 40 kil. (9 l.) S. O. de Moulins, 10 kilom. (2 l. ½) S. E. d'Hérisson. Il y a des mines de houille non exploitées, et aux environs des verreries. *Pop.* 690. *Bur. de p.* de Montmarault.

**Villefranche**, ville (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, ch.-l. de cant., au bord de la mer, avec un fort et un grand port, à 4 k. (1 l.) de Nice. On y fait commerce d'huile d'olive, d'oranges, soies, vins, blés, chanvre, légumes secs et frais. *Pop.* 2300. *Bur. de poste de* Nice.

**Villefranche**, ville (*Aveyron*), chef-l. d'arr. et de canton, sur l'Aveyron, à 5 m. (11 l.) E. S. E. de Cahors, 4 m. (10 l.) O. de Rhodez, 57 myr. (130 l.) S. p. O. de Paris. Long. 19. 48. lat. 44. 24. Cette ville, du ci-devant Rouergue, étoit le chef-lieu d'une élection et la capitale de la ci-devant Basse-Marche. Outre les églises paroissiales, il y avoit un chapitre de douze Chanoines très-pauvres. Les Cordeliers, les Dominicains et les Capucins y avoient aussi des couvents. Le Chartreuse, *extrà muros*, étoit agréablement située. Cette ville, qui n'est pas bien ancienne, doit son origine à Alphonse, comte de Toulouse. Il est reconnu, par des registres, qu'il y a eu des mines d'argent dans ses environs, qu'on a cessé d'exploiter, depuis plus d'un siècle, sans qu'on en sache la raison. Il y a dans cette commune vingt manufactures, tant en tanneries, où se fabriquent des cuirs, qu'en papiers, serges, cadis, chapeaux, boucles, chandeliers, chenets; plusieurs batteries où l'on fabrique des chaudières, chaudrons de cuivre, ainsi qu'un nombre considérable de métiers pour les toiles. C'est la patrie de Jacques-Godefroy-Charles-Sébastien-Xavier-Jean-Joseph *Velady*, député à la Convention nationale, décapité à Paris le 15 frimaire an 2 (6 décembre 1793).

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques et un receveur particulier. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 10,009. *Bur. de poste. Rel. de p. aux ch.*

**Villefranche**, ville (*Dordogne*), arr. de Sarlat, chef-l. de canton, à 18 k. (4 l.) S. de Belvez, 6 m. (14 l. ½) E. de Périgueux, 15 kil. (3 l. ½) E. S. E. de Monpazier. *Pop.* 1302. *Bur. de p.* de Belvez.

**Villefranche**, v. (*Drôme*), arr. de Nions, cant. de Séderon, à 34 k. (7 l. ½) de Nions, 9 myr. (21 l.) de Valence, 21 k. (4 l. ½) du Buis. Près de cette commune, et dans le lieu dit *Samelé*, il y a des mines de cuivre dans lesquelles on voit des pierres diaphanes : il y en a de blanches tirant sur le vert, et d'autres bleues. *Pop.* 79. *Bur. de poste* du Buis.

**Villefranche**, ville (*Haute-Garonne*), ch.-lieu d'arr. et de canton, près du canal venant du Languedoc, à 32 k. (7 l. ½) S. E. de Toulouse, 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Montesquieu, 6 k. (13 l. ½) N. O. d'Avignonet, 74 m. (167 l.) S. p. O. de Paris. Il vient dans son territoire une grande quantité de pastel, que l'on y cueille plusieurs fois l'an, dont on fait un grand commerce. Cette

Digitized by Google

ville a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1665. *Bur. de poste.*

Villefranche, bourg (*Gers*), arr. et canton de Lombez, près de la Gimone, à 36 k. (8 l.) de l'Isle-Jourdain, 28 k. (6 l. ¼) d'Auch. *Pop.* 429. *Bur. de p.* d'Auch.

Villefranche, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, canton de Menetous, près de la Loire, à 7 k. (1 l. ¾) de Romorantin, 4 m. (10 l.) de Blois. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Romorantin.

Villefranche-de-Queyran, b. (*Lot-et-Garonne*), arrond. de Marmande, cant. de Castel-Jaloux, à 8 k. (2 l.) E. de cet endroit, 36 k. (8 l.) O. p. N. d'Agen, 13 k. (3 l.) S. O. de Tonneins. *Pop.* 2440. *Bur. de poste* de Tonneins.

Villefranche, village (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Stenay, près de la Meuse, à 13 k. (3 l.) de Montmédy, 8 m. (17 l.) de Bar-sur-Ornain, 5 k. (1 l. ¼) de Stenay. *Pop.* 117. *Bur. de poste* de Stenay.

Villefranche, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Tarbes, cant de Castelnau, comm. de Rivière-Basse, à 14 k. (3 l. ¼) de Vic-Bigorre, 31 k. (7 l.) de Tarbes. *Pop.* 174. *Bur. de poste* de Tarbes.

Villefranche, ville (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Prades, sur le Tet, à 5 k. (1 l. ¼) de Prades, 4 m. (10 l. ¼) de Perpignan.

Cette petite ville, du ci-devant gouvernement du Roussillon, étoit le siége d'une viguerie. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de Cordeliers. Elle n'est composée que de deux rues. Ses fortifications sont des murs de pierres de taille, qui forment aux quatre angles de très-beaux bastions. La rivière sert de fossé d'un côté. Les Français la prirent en 1654, et ayant été cédée à la France en 1659, Louis XIV fit bâtir un beau château, pour garder la gorge des montagnes. Il y avoit un commandant particulier, avec un état-major complet. Le 1er vendémiaire an 2 (21 septembre 1793), cette ville fut prise par l'armée des Pyrénées-Orientales, sous le commandement de Gilly et David. Les montagnes qui l'entourent sont composées de marbre gris. Sous le château qui en dépend, on voit du marbre varié, blanc, vert et rouge. A une petite distance nord, il y en a uniquement de rougeâtre. Dans les environs de Villefranche, on trouve encore des mines et des eaux minérales sulfureuses, qui font monter au 70e degré ⅕ le thermomètre de Réaumur. *Pop.* 556. *Bur. de poste* de Prades.

Villefranche, bourg (*Tarn*), arr. d'Alby, chef-lieu de canton, à 15 kil. (3 l. ½) E. de cette ville, 33 k. (7 l. ½) N. p. E. de Castres, 22 k. (5 l.) O. de St.-Sernin. On y voit une mine de fer très-riche, que l'on peut comparer aux belles mines de Vic-Dessos. *Pop.* 688. *Bureau de poste* d'Alby.

Villefranche, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Charny, sur un tertre, à 21 k. (4 l. ½) de Joigny, 37 k. (8 l. ½) d'Auxerre. Près de ce village étoit une abbaye habitée par des religieux de Cîteaux, où l'on trouve une fontaine minérale sur laquelle a paru un traité imprimé à Paris en 1649. *Pop.* 797. *Bur. de poste* de Joigny.

Villefranche-de-Louchapt, v. (*Dordogne*), arr. de Bergerac, chef-lieu de cant., à 27 k. (6 l.) O. S. O. de Mucidan, 6 m. (13 l. ½) O. S. O. de Périgueux, 24 k. (5 l. ½) E. de Libourne, 11 k. (2 l. ½) de Monpont. *Pop.* 666. *Bur. de poste* de Monpont.

Villefranche-de-Panat, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, cant. de St.-Bauzely, comm. de l'Abbesse, à 30 k. (6 l. ¼) de Milhaud, 22 k. (5 l.) de St.-Bauzely. *Pop.* compr. celle de l'Abbesse, 239. *Bur. de poste* de Milhaud.

Villefranche-sur-Saone, ville (*Rhône*), ch.-l. d'arr. et de canton, à 27 k. (6 l.) N. N. O. de Lyon, 42 myr. (94 l.) S. E. de Paris. Long. 22. 23. lat. 45. 59. Cette ville, située dans une plaine peu éloignée de la Saone, sur le bord du Morgon, et entourée de bonnes murailles et de larges fossés, étoit la capitale du ci-devant Beaujolois, le siége d'un bailliage et d'une prévoté y réunie, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'une chambre pour les manufactures du Beaujolois, réunie au corps de ville, chef-lieu d'une élection, d'un grenier à sel et d'une subdélégation. Sa plus belle rue est d'une prodigieuse longueur et largeur. Cette ville, fondée par Humbert IV, Sire de Breugnon, à la fin du 11e siècle, doit son accroissement à la résidence des seigneurs du Beaujolois. C'étoit un gouvernement particulier du gouvernement militaire du Lyonnois; il y avoit une académie royale des sciences, belles-lettres et arts, qui étoit l'une des plus anciennes de France. L'église paroissiale étoit collégiale. Le chapitre étoit composé de onze chanoines. Les autres églises étoient des Capucins, des Cordeliers, des Ursulines, des Visitandines, Pénitens blancs et Pénitens noirs, un collége, un hôtel-de-ville, deux compagnies de Chevaliers, l'une de l'Arc, l'autre de l'Arquebuse. L'hôpital étoit desservi par des religieuses de St.-Joseph. Son commerce s'étend surtout aux vins, aux commissions et au roulage. Il y a un hospice qui contient soixante-deux lits, et une très-bonne pharmacie; les bâtimens sont très-propres à leur destination. On y fabrique des toiles peintes assez estimées.

C'est la patrie de Jean de *Bustières*, Jésuite, poëte latin et français et historien; né en 1607, mort en 1678. Ses poésies françaises sont entièrement oubliées; mais on lit encore ses poésies latines; *Scanderberg*, poëme épique en huit livres; *Rhêa délivrée*, autre petit poëme; des *Idyles* et des *Egloguesz* un *Abrégé de l'histoire de France* et un autre de l'*Histoire Universelle*, sous le titre de *Floscula historiarum*, et traduit par lui-même en français, sous celui de *Parterre historique*, in-12. —Jean-Baptiste *Morin*, médecin, astrologue, né en 1583; mort en 1656. Après avoir voyagé en Hongrie pour faire des recherches sur les métaux, il revint à Paris et s'appliqua entièrement à l'astrologie judiciaire. Le cardinal de Richelieu, superstitieux, malgré son génie, le consulta, et le cardinal Mazarin lui fit une pension de 2000 liv., après lui avoir procuré la chaire de mathématiques au collége royal. *Morin* ne se trompa, dit-on, que de peu de jours dans le pronostic de la mort de Gustave-Adolphe. Ayant vu la figure de *Cingmars*, sans savoir de qui elle étoit; il répondit que cet homme-là auroit la tête tranchée. On a de lui: *Réfutation* curieuse et singulière, en latin, *du livre des Préadamistes*, in-12. Paris, 1657. *Astrologia Gallica*, et un grand nombre d'ouvrages dans lesquels on remarque un génie singulier et bizarre. —*Roland de la Platière*, inspecteur-général

Digitized by Google

général des manufactures de Picardie et de la généralité de Lyon, membre des Académies de Rouen et de Dijon, correspondant des académies des Sciences de Paris, de Montpellier, des Arcades de Rome ; né d'une famille ancienne dans la robe. Il fut nommé deux fois ministre de l'intérieur ; proscrit après la journée du 31 mai 1792, il se donna la mort le 24 frimaire an 2 (15 nov. 1793), à Bourg-Baudoin, à 18 kilom. (4 l.) de Rouen.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, un receveur particulier, un syndic des marins ; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Nice, 6e arrondissement maritime ; il y a une juridiction de prudhommes pêcheurs, qui a pour arrondissement toute l'étendue du syndicat maritime dont cette commune est le chef-lieu. Villefranche est une place de guerre de la 10e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 4706. *Bur. de poste.*

Villefranque, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Bayonne, canton d'Ustarits, près de la Nive, à 5 k. (1 l. ¼) d'Ustarits, 9 m. (20 l. ¼) de Pau, 6 k. (1 l. ½) de Bayonne. On y trouve des eaux minérales un peu troubles, acidules ou froides, et sans aucune odeur, avec un goût légèrement stiptique, qui coulent au milieu d'une prairie. Ces eaux contiennent une substance moins argileuse que marnée, et un peu de sel marin. Elles rafraîchissent, resserrent un peu et purgent communément les tempéramens secs et ardens. *Pop.* 284. *Bur. de p.* de Bayonne.

Villegagnon, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis, à 14 k. (3 l. ½) de Provins, 40 k. (9 l.) de Melun. *Pop.* 137. *B. de p.* de Provins.

Villegailhène, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant de Conques, sur la Trapel, à 5 k. (1 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Villegardin, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Chéroy, à 21 k. (4 l. ½) de Sens, 6 m. (13 l. ½) d'Auxerre, 3 k. (¾ de l.) de Chéroy. *Pop.* 258. *B. de p.* de Chéroy.

Villegast, v. (*Charente*), arr. et cant. de Ruffec, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 39 kil. (8 l. ¼) d'Angoulême. *Pop.* 453. *Bur. de p.* de Ruffec.

Villegast, v. (*Eure*). *Voyez* Villegoat.

Villegaudin, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de St.-Martin, à 19 k. (4 l. ½) de Châlons, 6 m. (13 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 336. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Saone.

Villegenard, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Presles, à 2 k. (½ l.) de Tournans, 21 k. (4 l. ½) de Melun. *Popul.* compr. celle de Presles, 551. *B. de p.* de Tournans.

Villegenis, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. d'Ygny, à 4 k. (1 l.) d'Antony, 10 k. (2 l. ½) de Versailles. Il y a des fabriques de rubans, façon d'Allemagne. Le château appartenoit au prince de Condé. *Popul.* compr. celle d'Ygny, 505. *Bur. de poste* d'Antony, dép. de la Seine.

Villegenon, v. (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de Vailly, à 14 k. (3 l. ½) d'Aubigny, 41 k. (9 l. ½) de Bourges. *Pop.* 826. *Bur. de p.* d'Aubigny.

Villegli, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Conques, sur la Ceise, à 10 k. (2 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 458. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Villegongis, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Levroux, sur le ruisseau Tregouse, à 13 kil. (3 l.) de Châteauroux, 8 k. (2 l.) de Levroux. *P.* 196. *B. de p.* de Levroux.

Villegouge, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Fronsac, à 7 k. (1 l. ½) de Libourne, 25 k. (5 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 885. *Bur. de poste* de Libourne.

Villegouin, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé, à 15 k. (3 l. ½) de Chatillon, 30 k. (6 l. ½) de Châteauroux, 10 kil. (2 l. ½) de Busançois. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Busançois.

Villegruie, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Villers-St.-Georges, à 13 k. (3 l.) de Provins, 6 m. (13 l. ½) de Melun, 6 k. (1 l. ½) de Villenauxe. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Villenauxe, dép. de l'Aube.

Villegusieux, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, comm. de Piepape, sur la Vingeanne, rivière, à 13 kilom. (3 l.) de Langres, 4 m. (10 l.) de Chaumont. *Pop.* 326. *Bur. de poste* de Langres.

Villehardouin, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Piney, à 24 k. (5 l. ½) de Troyes. *Popul.* 263. *Bur. de poste* de Troyes.

Villejuif, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, à 15 k. (3 l. ½) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Lonjumeau. *Pop.* 331. *B. de p.* de Lonjumeau.

Villelaud, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod, comm. de Charnod, à 24 k. (5 l. ½) d'Orgelet, 38 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Popul.* compr. celle de Charnod, 194. *B. de p.* d'Orgelet.

Villelaure, v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. de Cadenet, à 19 k. (4 l. ½) d'Apt, 6 m. (12 l. ½) d'Avignon, 6 k. (1 l. ½) de Cadenet. *Pop.* 749. *Bur. de poste* de Cadenet.

Villele, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Villefranche, cant. de Lanta, comm. de Preserville, à 30 kilom. (6 l. ½) de Revel, 19 k. (4 l. ½) de Toulouse, 10 k. (2 l. ½) de Caraman. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Caraman.

Villelois, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Montrésor, sur l'Indroye, à 18 kil. (4 l.) de Loches, 5 m. (11 l.) de Tours. On y voyoit une abbaye commendataire de Bénédictins de la congrégation de St.-Maur, fondée l'an 850, par Audacher, abbé de Corbery. Il y a plusieurs fabricans qui font des drapes de ⅔ et des calmous. *Popul.* 252. *Bur. de p.* de Loches.

Villelongue, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne, comm. de St.-Martin-le-Vieux, à 7 k. (1 l. ½) d'Alzonne. *Popul.* comp. celle de St.-Martin-le-Vieux, 348. *Bur. de poste* d'Alzonne.

Villelongue, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 4 k. (1 l.) de Peyrefitte. *Pop.* 518. *B. de p.* de Limoux.

Villelongue, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Sauveterre, sur le Lesert, à 4 k. (1 l.) de Sauveterre, 30 k. (6 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 225. *Bur. de p.* de Rhodez.

Villelongue, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, près du gave de Barrèges, à 6 kil. (1 l. ½) d'Argelès, 34 k. (7 l. ½) de Tarbes. Aux environs de cette commune, il y a des couches de marbre gris, des bancs de schiste grossier et des pierres calcaires de



Digitized by Google

la nature du marbre. Dans la montagne de Villelongue, couverte de neiges huit mois de l'année, il y a des mines de plomb pur et à petites mailles fort serrées. *Pop.* 570. *Bur. de poste* d'Argelès.

VILLELONGUE, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de la Caune, comm. de Nages, à 9 k. (2 l. ½) de la Caune, 42 k. (9 l. ½) de Castres. *Pop.* compr. celle de Nages, 462. *Bur. de poste* de Nages.

VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. ouest de Perpignan, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 446. *Bur. de poste* de Perpignan.

VILLELONGUE-DES-MONTS, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Céret, cant. d'Argelès, à 13 k. (3 l.) de Céret, 20 k. (4 l. ½) de Perpignan, 14 k. (3 l. ½) de Collioure. Il y eut un combat le 13 vendém. an 2 (5 oct. 1793), sous le commandement de Delatre, entre la garnison de Collioure et la cavalerie espagnole, où grand nombre d'ennemis furent tués. *Pop.* 278. *B. de p.* de Collioure.

VILLELOUP, v. (*Aube*), arrond. et cant. de Troyes, à 16 k. (3 l. ¾) de cet endroit. *Pop.* 328. *B. de p.* de Troyes.

VILLEMADE, v. (*Lot*), arr. et cant. est de Montauban, près du Tarn, à 8 k. (2 l.) de Montauban, 43 k. (9 l. ¾) de Cahors. *Pop.* 548. *Bur. de poste* de Montauban.

VILLEMAGNE, v. (*Hérault*), arr. de Béziers, cant. de St.-Gervais, sur la Mure, à 32 k. (7 l. ½) de Béziers, 6 m. (13 l. ½) de Montpellier, 4 k. (1 l.) de Bédarrieux. On a découvert une mine de plomb près de cet endroit. *Pop.* 587. *Bur. de poste* de Bédarrieux.

VILLEMAIGNE, v. (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 25 kil. (5 l. ¾) de Carcassonne. *Populat.* 459. *Bur. de p.* de Castelnaudary.

VILLEMAIGNE, v. (*Aude*), arr., cant. et comm. de la Grasse, sur l'Alson, à 5 kil. (1 l. ¼) de la Grasse, 21 kil. (4 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de la Grasse, 1147. *B. de p.* de la Grasse.

VILLEMAIN, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Grisy, à 3 kilom. (¾ de l.) de Brie-sur-Hières, 16 k. (3 l. ½) de Melun. *Pop.* compr. celle de Grisy, 800. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

VILLEMAIN, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne, à 23 k. (5 l. ¼) de Melle, 4 m. (10 l.) de Niort, 10 k. (2 l. ½) de Chef-Boutonne. *Pop.* 394. *Bur. de poste* de Chef-Boutonne.

VILLEMAIOU, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Lésignan, comm. de Boutenac, à 15 k. (3 l. ½) de Narbonne, à 9 k. (2 l. ½) de Lésignan. *Pop.* compr. celle de Boutenac, 273. *Bur. de p.* de Lésignan.

VILLEMANDEUR, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Montargis, près de la Vernisson, à 2 k. (½ l.) de Montargis, 6 m. (13 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 376. *Bur. de p.* de Montargis.

VILLEMANOCHE, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne, à 13 k. (3 l.) de Sens, 6 m. (14 l. ½) d'Auxerre, 2 kil. (½ l.) de Pont-sur-Yonne. *Pop.* 514. *Bur. de p.* de Pont-sur-Yonne.

VILLEMARE, v. (*Yonne*). *Voyez* VILLEROY.

VILLEMAREUIL, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, à 7 k. (1 l. ¾) de Meaux, 5 m. (11 l.) de Melun. *Popul.* 224. *Bureau de poste* de Meaux.

VILLEMARTIN, v. (*Aude*), arr. et cant. de Limoux, comm. de Gagea, à 3 k. (¾ de l.) de Limoux, 19 k. (4 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Gagea et Ville-Dieu, 167. *Bur. de p.* de Limoux.

VILLEMARTIN, v. (*Gironde*), arr. de Libourne, cant. de Pujols, comm. de Moulière, à 19 k. (4 l. ½) de Libourne, 43 k. (9 l. ½) de Bordeaux, 2 k. (½ l.) de Castillon. *Pop.* 117. *B. de p.* de Castillon.

VILLEMARTIN, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Champigny, à 3 k. (¾ de l.) d'Etrechy, 4 k. (1 l.) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Champigny, 82. *Bur. de poste* d'Etrechy.

VILLEMATIER, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton, à 25 kil. (5 l. ¼) de Toulouse, 16 k. (3 l. ½) de Grizolles. *P.... Bur. de poste* de Grisolles.

VILLEMAUD, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Lubersac, comm. de Beyssenac, à 34 k. (7 l. ¼) de Brive, 18 kil. (4 l.) d'Uzerche. *Pop.* comp. celle de Beyssenac, 926. *Bur. de poste* d'Uzerche.

VILLEMAUR, bourg (*Aube*), arr. de Troyes, cant. d'Estissac, près de la Vannes, à 28 k. (6 l. ¼) d'Ervy, 27 kil. (6 l.)de Troyes. *Pop.* 511. *Bur. de p.* d'Estissac.

VILLEMEREU, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Melun, cantos et comm. de Brie-sur-Hières, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 16 kilom. (3 l. ¾) de Melun. *Pop.* compr. celle de Brie-sur-Hières, 2600. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

VILLEMENON, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Servon, à 3 k. (¾ de l.) de Brie-sur-Hières, 21 k. (4 l. ¾) de Melun. *Pop.* comp. celle da Servon, 264. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

VILLEMER, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Moret, à 9 k. (2 l. ¼) de Nemours, 29 k. (6 l. ¼) de Melun, 8 kil. (2 l.) de Moret. *Pop.* 361. *Bur. de poste* de Moret.

VILLEMER, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant d'Aillant-sur-Tholon, à 8 k. (2 l.) S. E. de Joigny, 15 k. (3 l. ½) N. N. O. d'Auxerre, 21 k. (4 l. ¾) O. N. O. de St.-Florentin, 3 k. (¾ de l.) de Bassou. *P.... Bur. de poste* de Bassou.

VILLEMEREUIL, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, à 10 k. (2 l. ½) de Troyes. *Pop.* 215. *Bur de poste* de Troyes.

VILLEMETRIE, v. (*Oise*), arr. cant. et comm. da Senlis, à 1 kilom. (¼de l.)de cette ville. *P.* comp. celle de Senlis.... *Bur. de p.* de Senlis.

VILLEMEUX, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, canton de Nogent-Roulebois, près de l'Eure, à 9 k. (2 l. ½) de Dreux, 25 k. (5 l. ¾) de Chartres, 6 kil. (1 l. ½) de Nogent-Roulebois. *Pop.* 1260. *Bur. de poste* de Nogent-Roulebois.

VILLEMEVRY, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. d'Auberive, à 29 k. (6 l. ½) de Langres, 5 m. (11 l.) de Chaumont, 3 k. (¾ de l.) de Grancey. *Pop.* 127. *Bur. de p.* de Grancey, dép. de la Côte-d'Or.

VILLEMIGEON, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Favières, à 2 k. (½ l.) de Tournans, 25 k. (5 l. ¾) de Melun. *Pop.* compr. celle de Favières, 245. *B. de p.* de Tournans.

VILLEMILAN, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, comm. de Wissous, à 3 k. (¾ de l.) d'Antony, 18 k. (4 l.) de Corbeil. *Pop.* compr. celle de Wissous, 780. *B. de p.* d'Antony, dép. de la Seine.

VILLEMIN, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, comm. de Dammarie, à 11 k. (2 l. ½) de Chartres. *P.* compr. celle de Dammarie, 1400. *Bur. de p.* de Chartres.

Digitized by Google

Villemoiron - en - Othe , v. (*Aube*), arr. de Troyes, canton d'Aix-en-Othe, à 20 k. (4 l. ½) d'Ervy, 25 k. (5 l. ¾) de Troyes, 8 k. (2 l.) d'Estissac. *Pop.* 416. *Bur. de poste* d'Estissac.

Villemoisant , v. (*Maine-et-Loire*), arrond. d'Angers, canton du Louroux-Becconnais, sur l'Auxence, à 25 k. (5 l. ¾) d'Angers, 8 k. (2 l.) d'Ingrande. *Pop.* 1431. *Bur. de poste* d'Ingrande.

Villemonble , v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Vincennes, à 18 k. (4 l.) de Bourg-Egalité, 16 k. (3 l. ¾) de Paris, 3 k. (¾ de l.) de Bondy. Sur le bord de la forêt de Bondy ou de Livry, il y a un petit ruisseau qui commence son cours, et va se jeter dans la Marne, à Ville-Evrard. *Pop.* 417. *Bur. de poste* de Bondy.

Villemont , v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* St.-Cloud.

Villemont , v. (*Forêts*). *Voyez* Wittimont.

Villemont , v. (*Vienne*), arr. de Montmorillon, canton de St.-Savin, près de la Sarleron, à 15 k. (3 l. ¾) de Montmorillon, 5 m. (11 l.) de Poitiers. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de St.-Savin.

Villemontiers, v. (*Loiret*), arr. de Montargis, cant. de Bellegarde, sur un terre, à 13 kil. (3 l.) de Montargis, 5 m. (11 l.) d'Orléans. *Pop.* 450. *Bur. de p.* de Montargis.

Villemontoir, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Ouchy-le-Château, à 8 k. (2 l.) de Soissons, 36 k. (8 l.) de Laon. *Pop.* compr. celle de Charentigny, 190. *Bur. de poste* de Soissons.

Villemontois, v. (*Loire*), arr. et cant. de Roanne, près du ruisseau de Lourdon, à 10 k. (2 l. ½) S. O. de Roanne, 7 m. (16 l.) O. N. O. de Lyon, 9 k. (2 l. ¼) S. de St.-Haon-le-Châtel. Il y a dans le territoire de cette commune une mine de plomb et des pierres qui annoncent du charbon de terre. *Pop.* 975. *Bur. de poste* de Roanne. *Rel. de poste aux ch.*

Villemontry , v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Mouzon, près de la Meuse, à 15 kilomètres (3 l. ¾) de Sedan, 33 k. (7 l. ½) de Charleville, 3 k. (¾ de l.) de Mouzon. *P.* 156. *B. de p.* de Mouzon.

Villemorien , v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Seine, sur la Sarce, à 5 k. (1 l. ¼) de Bar, 29 k. (6 l. ½) de Troyes. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Bar-sur-Seine.

Villemorin , v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay, à 18 k. (4 l.) de St.-Jean-d'Angély, 38 k. (8 l. ½) de Saintes, 4 k. (1 l.) d'Aulnay. *Pop.* 234. *B. de p.* d'Aulnay.

Villemont , v. (*Vienne*). *Voyez* Villemont.

Villemort-en-Othe, v. (*Aube*). *Voyez* Villemaur.

Villemoulaque , v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Perpignan, cant. de Thuir, à 13 k. (3 l.) de Céret, 14 k. (3 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 91. *Bur. de poste* de Perpignan.

Villemoutausson, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, canton de Conques, près de la Trapel, à 4 k. (1 l.) de Carcassonne. *Pop.* 799. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Villemoutier , v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Coligny, à 18 k. (4 l.) de Bourg. *Pop.* 810. *Bur. de poste* de St.-Amour, dép. du Jura.

Villemoyenne , v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Seine, sur la Seine, à 13 k. (3 l.) de Bar, 18 k. (4 l.) de Troyes. *Popul.* 473. *Bureau de poste* de Bar-sur-Seine.

Villempuy , v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. de Château-Dun, comm. de Civry, à 14 k. (3 l. ½) de Château-Dun, 4 myriam. (10 l. ½) de Chartres. *P.* 372. *Bur. de p.* de Château-Dun.

Villemur , ville (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, chef. l. de cant., sur le Tarn, à 30 kil. (61. ¾) N. de Toulouse, 21 k. (4 l. ¾) S. E. de Montauban, 20 k. (4 l. ½) N. E. de Grenade, 18 k. (4 l.) de Grisolles. Cette commune a un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Montauban, 5e arrond. maritime. *Pop.* 4332. *Bur. de poste* de Grisolles.

Villemur , v. (*Hautes-Pyrén.*), arr. de Bagnères, cant. de Castelnau-de-Magnoac, près du Cier, à 34 k. (5 l. ½) de la Barthe, 30 k. (8 l. ½) de Tarbes, 6 k. (1 l. ½) de Castelnau-de-Magnoac. *Pop.* 109. *Bur. de poste* de Castelnau-de-Magnoac.

Villemurlin , v. (*Loiret*), arr. de Gien, cant. de Sully, à 22 kil. (5 l.) de Gien, 40 k. (9 l.) d'Orléans. *Pop.* 520. *Bureau de poste* de Gien.

Villemus , v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de Manosque, à 11 k. (2 l. ¾) de Forcalquier, 5 m. (11 l. ½) de Digne, 7 k. (1 l. ¾) de Manosque. *Pop.* 234. *Bur. de poste* de Manosque.

Villenauxe-la - Grande , ville (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, ch.-lieu de cant., à 5 m. (11 l.) N. de Troyes, 18 k. (4 l.) S. O. de Sézanne, 10 k. (2 l. ½) N. de Nogent-sur-Seine. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2493. *Bur. de poste.*

Villenauxe-la-Petite , village (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant de Bray-sur-Seine, à 18 k. (4 l.) de Provins, 5 m. (11 l. ½) de Melun, 5k. (1 l. ¼) de Bray-sur-Seine. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Bray-sur-Seine.

Villenave, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. et comm. de Castel-Jaloux, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 20 kil. (4 l. ½) de Marmande. *Popul.* compr. celle de Castel-Jaloux, 2480. *Bur. de poste* de Castel-Jaloux.

Villenave, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Mauléon, cant. de St.-Palais, comm. de Biscay, près de la Bidaule, à 10 kilom. (2 l. ½) de St.-Palais, 6 m. (13 l.) de Pau. *Pop.* compr. celle de Biscay, 155. *Bur. de poste* de St.-Palais.

Villenave, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. d'Orthez, cant. de Navarreins, sur le gave d'Oléron, à 15 k. (3 l. ½) d'Orthez, 36 k. (8 l.) de Pau. *Pop.* 296. *Bur. de p.* d'Orthes.

Villenave, v. *Voy.* Viellenave.

Villenave, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. d'Ossun, sur l'Adour, à 5 k. (1 l. ¼) de Vic-Bigorre, 10 k. (2 l. ½) de Tarbes. *Pop.* 137. *Bur. de p.* de Vic.

Villenave, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. de Tarbes, cant. de Vic-Bigorre, près de l'Adour, à 11 k. (2 l. ¾) de Tarbes, 6 kil. (1 l. ¼) de Vic-Bigorre. *Pop.* 137. *B. de p.* de Vic.

Villenave-d'Ornon , v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant de Pessac, à 8 k. (2 l.) de Bordeaux. *Pop.* 1400. *Bur. de p.* de Bordeaux.

Villenave-en-Rions , v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac, à 5 k. (1 l. ¼) de Cadillac, 25 k. (5 l. ¾) de Bordeaux, 4 k. (1 l.) de Podensac. *Pop.* 320. *Bureau de poste* de Podensac.

Villenavotie, v. (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Pont-sur-Yonne, sur l'Yonne, à 6 k. (1 l. ½) de Sens, 6 m. (12 l. ¾) d'Auxerre, 5 k. (1 l. ¼) de Pont-sur-Yonne. *P.* 162. *B. dep.* de Pont-sur-Yonne.

Villenbray, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Songeons, à



Digitized by Google

15 k. (3 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 262. *Bur. de p.* de Beauvais.

Villenette, v. (*Orne*). *Voyez* St.-Denis-de-Villenette.

Villeneuve, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Coligny, comm. de Domsure, sur la côte, près de la Solnan, à 28 kil. (6 l. ¼) de Bourg. *Pop.* comprise celle de Domsure et dépend., 1019. *Bur. de poste* de St.-Amour, départ. du Jura.

Villeneuve, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, canton de St.-Trivier, à 13 kil. (3 l.) de Trévoux, 33 kil. (7 l. ¼) de Bourg. *Pop.* comprise celle de Chaleins, 536. *Bur. de p.* de Trévoux.

Villeneuve, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Soissons, près de l'Aisne, à 2 k. (¼ l.) de Soissons, 28 kil. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* comprise celle de St.-Germain, 560. *Bur. de poste* de Soissons.

Villeneuve, v. (*Allier*), arr. et canton ouest de Moulins, à 13 k. (3 l.) N. O. de cette ville, 22 k. (5 l.) S. O. de Decize, 18 k. (4 l.) S. E. de St.-Pierre-le-Moutier, *Pop.* 632. *Bur. de p.* de Moulins. *Rel. de poste aux chev.*

Villeneuve, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Forcalquier, cant. de Reillanne, à 8 k. (2 l.) de Forcalquier, 38 k. (8 l. ¼) de Digne. *Pop.* 647. *Bur. de poste* de Forcalquier.

Villeneuve, bourg (*Alpes-Maritimes*), arr. de Puget-de-Théniers, cant. de Guillaume, près du Var, à 23 kil. (5 l. ¼) de Puget, 6 myr. (13 l.) de Nice. Il y a une usine à farine. *Pop.* 283. *Bur. de poste* d'Entrevaux, dépt. des Basses-Alpes.

Villeneuve, v. (*Ariège*), arr. de St.-Girons, cant. de Castillon, près de l'Aubouigane, à 14 kilom. (3 l. ½) de St.-Girons, 5 myr. (11 l. ¼) de Tarascon. *Pop.* 323. *Bur. de poste* de St.-Girons.

Villeneuve (la), v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vandœuvres, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 356. *B. de p.* de Vandœuvres.

Villeneuve, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, canton de Durban, comm. de Cascastel, à 19 k. (4 l. ½) de la Grasse, 4 m. (10 l.) de Carcassonne, 16 k. (3 l. ¾) de Sigean. Il y a une mine de cuivre non exploitée. *Pop.* comp. celle de Cascastel, 458. *Bur. de p.* de Sigean.

Villeneuve, ville (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, ch.-l. de canton, à 8 k. (2 l.) N. de cette ville, 4 m. (10 l.) O. p. N. de Rhodez, 20 k. (4 l. ½) S. O. d'Albin. *Pop.* 3104. *B. de p.* de Villefranche.

Villeneuve, v. (*Charente*), arr. de Barbezieux, cant. et comm. de Deviac, à 14 k. (3 l. ½) E. S. E. de Barbezieux, 28 k. (6 l. ½) S. p. O. d'Angoulême, 9 k. (2 l. ½) O. de Montmoreau. *Pop.* compr. celle de Deviac, 371. *B. de p.* de Blanzac.

Villeneuve, v. (*Charente-Inférieure*). *Voyez* St.-Martin-de-Villeneuve.

Villeneuve, v. (*Gers*), arr. et cant. de Mirande, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville, 16 k. (3 l. ½) d'Auch. *Populat.* 99. *Bureau de poste* de Mirande.

Villeneuve, v. (*Gers*), arrond. de Lombez, canton de Samatan, à 19 k. (4 l. ½) de l'Isle-Jourdain, 28 kil. (6 l. ½) d'Auch, 11 kilom. (2 l. ½) de Nogaro. *Pop.* 74. *Bur. de poste* de Nogaro.

Villeneuve, bourg (*Hérault*), arrond. et cant. de Béziers, près du canal, à 5 kil. (1 l. ½) de Béziers, 6 myr. (13 l. ½) de Montpellier. Dans ce bourg on trouve des marais salans non en activité. Il y a une fabrique de draps à l'instar de ceux de Clermont. Cette commune a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Cette, 6e arrondissement maritime. *Pop.* 1553. *Bur. de poste* de Béziers.

Villeneuve, b. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Frontignan, à 8 k. (2 l.) de Montpellier. *Pop.* 720. *Bur. de poste* de Montpellier.

Villeneuve, v. (*Gironde*), arr. de Blaye, cant. de Bourg, près de la Gironde, à 7 k. (1 l. ½) de Bourg, 27 k. (6 l.) de Bordeaux. *Pop.* 410. *Bur. de poste* de Bourg.

Villeneuve, v. (*Jura*), arr. et cant. de Lons-le-Saunier, à 2 kilom. (½ l.) de cette ville. *Pop.* 159. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

Villeneuve, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Villersfarlay, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Arbois, 37 kilom. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 277. *Bur. de poste* d'Arbois.

Villeneuve, v. (*Landes*), arr. de St.-Sever, canton de Tartas, à 15 k. (3 l. ½) de cette ville, 27 k. (6 l.) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 543. *Bur. de poste* de Tartas.

Villeneuve, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Neung-sur-Beuvron, à 20 k. (4 l. ½) de Romorantin, 25 kil. (5 l. ¾) de Blois. *Pop.* 109, *Bur. de poste* de la Ferté-St.-Aubin, dép. du Loiret.

Villeneuve, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, canton de Mezin, à 14 kil. (3 l. ½) de Nérac, 37 kil. (8 l. ½) d'Agen. *Pop.* 324. *Bur. de poste* de Nérac.

Villeneuve, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montrevault, commune du Fief-Sauvin, à 6 k. (1 l. ½) de Beaupréau. *Pop.* comprise celle du Fief-Sauvin, 787. *Bur. de poste* de Beaupréau.

Villeneuve, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Issoire, cant. de St.-Germain-Lembron, à 8 kil. (2 l.) d'Issoire, 34 k. (7 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 374. *Bur. de poste* d'Issoire.

Villeneuve, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, canton de Rebais, sur le Petit Morin, à 34 k. (7 l. ¾) de Rosoy, 6 m. (14 l.) de Melun, 8 k. (2 l.) de Rebais. *Pop.* 1018. *Bur. de poste* de Rebais.

Villeneuve, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 19 kil. (4 l. ½) de Meaux, 5 m. (12 l.) de Melun. *Pop.* 421. *Bur. de poste* de Dammartin.

Villeneuve, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Villeconin, à 6 k. (1 l. ½) d'Etréchy, 7 k. (1 l. ¾) d'Etampes. *P.* comp. celle de Villeconin, 550. *B. de p.* d'Etréchy.

Villeneuve, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, comm. de Maurepas, à 4 k. (1 l.) de Neauphle, 16 k. (3 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Maurepas, 247. *Bur. de poste* de Neuphle.

Villeneuve, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Chevreuse, comm. de Magny-lès-Hameaux, à 4 k. (1 l.) de Chevreuse, 8 k. (2 l.) de Versailles. *P.* compr. celle de Magny, 506. *Bur. de poste* de Chevreuse.

Villeneuve, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Brières-les-Scellés, à 2 k. (½ l.) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Brières, 320. *Bur. de p.* d'Etampes.

Villeneuve, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de Vieille-Eglise, à 3 k. (¾ de l.) de Rambouillet, 30 k. (6 l. ½) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Vieille-Eglise, 200, *Bur. de poste* de Rambouillet.

Villeneuve, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. d'Etampes, canton nord de Dourdan, comm. de la Celle, à 10 k.

Digitized by Google

(2 l. ¼) de Rambouillet, 11 kilom. (2 l. ¾) de Dourdan. *Pop.* compr. celle de la Celle, 725. *Bur. de poste* de Rambouillet.

VILLENEUVE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. d'Hermeray, à 5 k. (1 l. ¼) d'Epernon, 9 k. (2 l. ¼) de Rambouillet. *Pop.* comprise celle d'Hermeray, 643. *Bur. de poste* d'Epernon, dép. d'Eure-et-Loir.

VILLENEUVE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, canton nord de Dourdan, commune de Roinville, à 3 k. (¾ de l.) de Dourdan, 14 k. (3 l. ¼) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Roinville, 551. *Bur. de poste* de Dourdan.

VILLENEUVE, v. (*Tarn*), arr. et cant. de Lavaur, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 37 k. (8 l. ½) de Castres. *Pop.* 379. *Bur. de poste* de Lavaur.

VILLENEUVE(LA), riv. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de Gentioux. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) O. S. O. de Felletin, coule au N., puis au N. O., et se rend dans le Thorion, à 15 k. (3 l. ¼) O. d'Aubusson.

VILLENEUVE (LA), v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Montigny-source-Meuse, à 20 kil. (4 l. ¼) de Bourbonne, 29 kilom. (6 l. ¼) de Chaumont, 6 k. (1 l. ½) de Montigny-source-Meuse. *Pop.* 195. *Bur. de poste* de Montigny-source-Meuse.

VILLENEUVE(LA), v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Châlons-sur-Saone, cant. de Verdun-sur-le-Doubs, à 31 kil. (7 l.) de Châlons, 8 myr. (17 l. ¼) de Mâcon. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Seurre, dép. de la Côte-d'Or.

VILLENEUVE (LA), v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Vésoul, sur le Drujon, à 11 kilom. (2 l. ½) de Vesoul. *Pop.* 341. *Bur. de poste* de Vésoul.

VILLENEUVE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Magny, comm. de Villers-en-Artie, à 10 k. (2 l. ½) de Mantes, 8 kil. (2 l.) de Magny. *Pop.* comp. celle de Villers-en-Artie, 521. *Bur. de poste* de Mantes.

VILLENEUVE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, canton de Limay, comm. de St.-Martin-la-Garenne, à 7 k. (1 l. ¾) de Mantes, 6 k. (1 l. ½) de Limay. *Pop.* comp. celle de St.-Martin-la-Garenne, 801. *Bur. de poste* de Mantes.

VILLENEUVE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Richarville, à 4 k. (1 l.) de Dourdan, 13 k. (3 l.) d'Etampes. *Pop.* comprise celle de Richarville, 354. *Bur. de poste* de Dourdan.

VILLENEUVE (LA), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Méru, à 14 k. (3 l. ½) de Chaumont, 21 k. (4 l. ¾) de Beauvais, 5 k. (1 l. ¼) de la Ferté-Milon. On trouve aux environs de l'argile grasse excellente. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de la Ferté-Milon, dép. de l'Aisne.

VILLENEUVE (LA), v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, canton d'Eymoutiers, près de la Vienne, à 32 kil. (7 l. ¼) de St.-Léonard, 5 m. (11 l.) de Limoges. *Pop.* 204. *B. de p.* de Limoges.

VILLENEUVE-AU-CHATELOT(LA), v. (*Aube*), arrond. de Nogent-sur-Seine, canton de Villenauxe-la-Grande, à 9 k. (2 l. ½) de Nogent, 4 m. (10 l.) de Troyes. *Pop.* 206. *B. de p.* de Villenauxe.

VILLENEUVE-AU-CHEMIN, village (*Aube*), arr. de Troyes, canton d'Ervy, à 6 kil. (1 l. ½) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Troyes. *Pop.* 351. *B. de p.* d'Ervy.

VILLENEUVE-AUX-AULNES (LA), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lagny, comm. de Brou, à 6 kil. (1 l. ½) de Lagny, 20 kil. (4 l. ½) de Meaux. *Pop.* comprise celle de Brou, 175. *Bur. de poste* de Lagny.

VILLENEUVE-AUX-FRESNES, village (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, canton de Juzennecourt, à 24 kil. (5 l. ½) de Chaumont, 10 kilom. (2 l. ½) de Bar-sur-Aube. *Pop.* 49. *Bur. de poste* de Bar-sur-Aube, dép. de l'Aube.

VILLENEUVE-AUX-RICHES-HOMMES, v. (*Aube*), arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer, à 15 kil. (3 l. ½) de Nogent, 41 kil. (9 l. ½) de Troyes. *Pop.* 34. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine.

VILLENEUVE-COUTELAS, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Tavernes, à 14 k. (3 l. ½) de Barjols, 6 myr. (14 l.) de Toulon, 11 k. (2 l. ½) d'Aups. *P.* 105. *B. de p.* d'Aups.

VILLENEUVE-D'AGEN, ville (*Lot-et-Garonne*), ch.-lieu d'arr. et de cant., sur le Lot, à 6 m. (13 l.) O. de Cahors, 22 k. (5 l.) N. d'Agen, 58 myr. (131 l.) S. S. O. de Paris. Cette ville, anciennement dévastée comme tant d'autres, n'est intéressante que par les malheurs qu'elle éprouva durant les guerres de religion. Voici, à cet égard, un fait qui mérited'être rapporté. Marguerite de Valois, épouse de Henri IV, combattant contre lui et son frère, vint faire le siége de cette ville, qui, selon l'usage des temps, étoit fortifiée. Le fils d'un capitaine, Charles de Cieutat, commandoit pour le roi des Français dans cette place, où il faisoit des prodiges de valeur : mais les hasards de la guerre firent tomber son père entre les mains de Marguerite, qui le fait garotter comme un criminel, et conduire, dans cet état, aux pieds des remparts de Villeneuve, avec ordre à ses soldats de poignarder ce vieillard sous les yeux de son fils, si celui-ci refuse de lui livrer la place. Le jeune Cieutat, apercevant son père du haut de la muraille, écoute la proposition, dissimule, fait signe qu'il va se rendre, descend, ouvre la porte et paroît avec quatre hommes déterminés; il feint d'entrer en pourparler. Mais tout à coup, l'épée à la main, il fond sur l'escorte avec impétuosité, la renverse, délivre son père, et rentre avec lui triomphant dans la place, qu'il défendit encore plus vigoureusement; il força Marguerite à abandonner le siége. Les Huguenots ont détruit un ancien couvent de Bénédictins, qui étoit dans les environs. Villeneuve a trois minoteries, un martinet pour la fabrication du cuivre, huit tanneries pour celle des cuirs, et quatre fours à tuiles et à chaux. Dans son territoire il y a une mine de cuivre. On voit un beau pont sur le Lot.

Cette ville est le siége d'une sous-préfecture, et d'un tribunal de première instance; il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier. C'est le chef-lieu d'un quartier du syndicat de l'inscription maritime, du. . . . arrondissement. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 8745. *Bur. de poste.*

VILLENEUVE-D'AMONT, village (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Levier, à 25 kil. (5 l. ½) E. de Pontarlier, 33 kil. (7 l. ½) S. de Besançon, 20 kil. (4 l. ½) S. S. O. d'Ornans, 11 k. (2 l. ¾) de Salins. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Salins, dép. du Jura.

VILLENEUVE-DE-BERG, ville (*Ardèche*), arr. de Privas, ch.-l. de cant., sur le torrent d'Hibie, à 16 kil. (3 l. ¾) N. O. de Viviers, 22 k. (5 l.) E. N. E. de Joyeuse,

Digitized by Google

22 k. (51.) S. p. O. de Privas. Cette petite ville des Cévennes, dans le cidev. haut Vivarais, étoit un gouvernement de place, le siége d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2116. *Bur. de poste.*

VILLENEUVE-DE-GRAMOULLIET, v. (*Arriège*), arr. de Pamiers, cant. du Fossat, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 18 kil. (4 l.) de Pamiers, 13 k. (3 l.) de Saverdun. *P.* comp. celle de Villeneuve, 536. *Bur. de p.* de Saverdun.

VILLENEUVE-DE-LA-RAHO, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. et cant. est de Perpignan, à 7 kilom. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 74. *Bur. de poste* de Perpignan.

VILLENEUVE-DE-LA-RIVIÈRE, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Perpignan, cant. de Millas, près du Tet, à 7 kil. (1 l. ½) de Perpignan. *P.* 213. *B. de p.* de Perpignan.

VILLENEUVE-DE-LECUSSAN, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, canton de Montrejean, à 21 kil. (4 l. ¾) de St.-Gaudens, 9 m. (20 l. ¾) de Toulouse, 9 kil. (2 l. ¼) de Montrejean. *Pop.* 691. *Bur. de poste* de Montrejean.

VILLENEUVE-DE-L'ETANG, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Sèvres, comm. de Garches, à 3 kil. (¾ de l.) de Sèvres, 6 kil. (1 l. ½) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Garches, 602. *Bur. de poste* de Sèvres.

VILLENEUVE-DE-MARSAN, village (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de St.-Jean-de-Bournay, sur la côte, entre la Valaize et le Girand, à 18 k. (4 l.) de Vienne, 6 m. (13 l. ½) de Grenoble. *Pop.* 1116. *Bur. de poste* de Vienne.

VILLENEUVE-DE-MARSAN, ville (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, ch.-l. de cant., près du Midou, à 15 kil. (3 l. ½) E. de Mont-de-Marsan, 15 kil. (3 l. ½) S. de Roquefort, 16 kil. (3 l. ½) N. E. de Grenade. Il y a des manufactures et fabriques de draguets en laine. *Pop.* 1331. *B. de p.* de Mont-de-Marsan. *Rel. de poste aux chevaux.*

VILLENEUVE-DE-PUICHAGUT, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, canton de Duras, à 28 kil. (6 l. ½) de Marmande, 7 myr. (15 l. ½) d'Agen, 11 k. (2 l. ¾) d'Entrevaux. *Popul.* 597. *Bur. de poste* de Ste.-Foy, département de la Gironde.

VILLENEUVE-DE-RIVIÈRE, village (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de St.-Gaudens, près du confluent du Favet dans la Garonne, à 5 kilom. (1 l. ½) de St.-Gaudens, 8 myr. (18 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* 1474. *B. de p.* de St.-Gaudens.

VILLENEUVE-D'OLMES, village (*Arriège*), arr. de Foix, canton de Lavelanet, sur la Lectoure, à 19 k. (4 l. ½) de Tarascon, 20 k (41. ½) de Mirepoix. *Pop.* compr. celle de St.-Etienne de Pampouley, 503. *Bur. de poste* de Mirepoix.

VILLENEUVE-DU-BOSC, village (*Arriège*), arr. et cant. de Foix, à 18 kil. (4 l.) de Tarascon, 6 kil. (1 l. ½) de Foix. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Foix.

VILLENEUVE-DU-PARCAGE, v. (*Arriège*), arr. et cant. de Pamiers, près du Crieu, à 21 k. (4 l. ¾) de Mirepoix, 34 k. (7 l. ¾) de Tarascon, 5 k. (1 l. ¼) de Pamiers. *P.* 310. *Bur. de p.* de Pamiers.

VILLENEUVE-DU-TARN, village (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. d'Alban, comm. de St.-André-d'Alban, à 25 k. (5 l. ½) d'Alby, 6k. (1 l. ½) d'Alban. *Pop.* compr. celle de St.-André-d'Alban, 346. *Bur. de poste* d'Alby.

VILLENEUVE-EN-CHEVRIE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, à 14 k. (3 l. ½) de Mantes, 5 m. (11 l.) de Versailles, 5 k. (1 l. ¼) de Bonnières. Il y a deux pressoirs pour le cidre qu'on y récolte. *Pop.* 433. *Bur. de poste* de Bonnières.

VILLENEUVE-EN-MONTAGNE, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Châlons-sur-Saone, cant. de Buxy, à 19 k. (4 l. ½) de Châlons, 5 m. (12 l. ½) de Mâcon, 9 kilom. (2 l. ¼) de Buxy. *Pop.* 178. *Bur. de poste* de Buxy.

VILLENEUVE-FRONVILLE, village (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Marchenoir, à 18 kil. (4 l.) de Mer, 22 k. (5 l.) de Blois. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Blois.

VILLENEUVE-LA-COMTAL, village (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary, sur la Pommère, à 4 kil. (1 l.) de Castelnaudary, 36 k. (81.) de Carcassonne. *Pop.* comp. celle de Lavel, 479. *B. dep.* de Castelnaudary.

VILLENEUVE-LA-COMTESSE, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angély, cant. de Loulay, à 18 k. (4 l.) de St.-Jean-d'Angély, 41 kil. (9 l. ½) de Saintes. *Pop.* 550. *B. de p.* de St.-Jean-d'Angély.

VILLENEUVE-LA-DONDAGRE, v. (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Chéroy, à 13 kil. (3 l.) de Sens, 5 m. (11 l. ½) d'Auxerre. *Popul.* 254. *Bur. de poste* de Sens.

VILLENEUVE-LA-GARENNE, v. (*Seine*), arr. et cant. et comm. de St.-Denis, à 2 k. (½ l.) de cette ville. *Pop.* comp. celle de St.-Denis. . . . *B. de p.* de St.-Denis.

VILLENEUVE-LA-GUIARD, bourg (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Pont-sur-Yonne, à 22 kil. (5 l.) N. O. de Sens, 7 myr. (16 l.) N. O. d'Auxerre, 15 k. (3 l. ½) S. O. de Bray. Il y a une papeterie. *Pop.* 1690. *B. de p. Rel. de p. aux chev.*

VILLENEUVE-LA-HURÉE, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy, à 5 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 32 kilom. (7 l. ½) de Melun. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de Rosoy.

VILLENEUVE-LA-LIONNE, village (*Marne*), arr. d'Epernay, canton d'Esternay, à 21 kilom. (4 l. ½) de Sézanne, 7 myr. (15 l. ½) de Châlons, 10 k. (2 l. ½) de la Ferté-Gaucher. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher, départ. de Seine-et-Marne.

VILLENEUVE-LE-COMTE OU VILLENEUVE-LÈS-BORDES, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Donnemarie, à 20 kil. (4 l. ½) de Provins, 29 k. (6 l. ½) de Melun, 8 k. (2 l.) de Nangis. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Nangis.

VILLENEUVE-LE-COMTE, ou VILLENEUVE-LE-PEUPLE, village (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, canton de Crécy, près de la forêt de ce nom, à 18 k. (4 l.) de Rosoy, 33 k. (7 l. ½) de Melun, 8 kil. (2 l.) de Crécy. *Popul.* 634. *Bur. de poste* de Crécy.

VILLENEUVE-LE-LOUBET, v. (*Var*), arr. de Grasse, cant. de Vence, sur le Loup, à 4 k. (1 l.) de St.-Paul, 11 m. (25 l. ½) de Toulon, 9 kil. (2 l. ¼) d'Antibes. *Pop.* 419. *Bur. de poste* d'Antibes.

VILLENEUVE-LE-ROY, v. (*Seine-et-Oise*). *Voyez* VILLENEUVE-SUR-SEINE.

VILLENEUVE-LÈS-ARLES, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. de Tarascon, cant. ouest d'Arles, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 7 m. (15 l. ½) de Marseille. *Pop...* *B. de p.* d'Arles.

VILLENEUVE-LÈS-AUGERS, village (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Crespy, comm. d'Ormoy, à 6 kil. (1 l. ½) de Crespy, 16 k. (3 l. ¾)

Digitized by Google

de Senlis. *Pop.* comp. celle d'Ormoy, 198. *Bur. de p.* de Crespy.

Villeneuve-lès-Avignon, ville (*Gard*), arr. d'Uzès, ch.-l. de cant., à 36 kil. (8 l.) N. p. E. d'Arles, 38 k. (8 l. ½) N. E. de Nîmes, 2 k. (½ l.) N. O. d'Avignon, 25 myr. (56 l.) S. de Lyon. Cette ville est située sur la rive droite du Rhône, entre deux forts, celui de St.-André, et la tour du pont d'Avignon, bâtie par ordre de saint Louis, à l'extrémité de ce fameux pont qui ne subsiste plus. L'abbaye de St.-André, construite par ordre de Philippe-*le-Bel*, en 1306, mais réparée à la moderne sur la fin du seizième siècle, étoit de l'ordre de saint Benoît, et très-ancienne; l'église fut consacrée par le pape Gelase II, au commencement du douzième siècle. Dans ce même temps Raymond de St.-Gilles donna à cette église Villeneuve-lès-Avignon, qui n'en est pas éloignée, et de laquelle le ci-devant abbé étoit seigneur. Elle renferme quatre manufactures en soie, et des fabriques de toiles, cordes, chapeaux, salpêtre, tuiles, chaux, etc. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* comprise celle de l'île de Barthelasse, 3300. *Bureau de poste.*

Villeneuve-lès-Bouloc, village (*Haute-Garonne*), arr. de Toulouse, cant. de Fronton. *Pop.* 436. *Bur. de poste* de Toulouse.

Villeneuve-lès-Cerfs, village (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Randan, à 22 kil. (5 l.) de Riom, 33 k. (7 l. ½) de Clermont, 10 k. (2 l. ½) d'Aigueperse. *Pop.* 629. *Bur. de p.* d'Aigueperse.

Villeneuve-lès-Chanoines, v. (*Aube*). *Voyez* Villeneuve-lès-Minervois.

Villeneuve-lès-Charleville (la), v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmirail, à 9 k. (2 l. ½) de Sezanne, 5 myr. (11 l. ½) de Châlons. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Sezanne.

Villeneuve-lès-Charnod, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de St.-Julien, à 23 k. (5 l. ½) d'Orgelet, 39 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier, 15 k. (3 l. ½) de St.-Amour. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de St.-Amour.

Villeneuve-lès-Couvers, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-lès-Juifs, à 19 k. (4 l. ½) de Semur, 4 m. (10 l.) de Dijon, 4 kil. (1 l.) de Bussy. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Bussy-le-Grand. *Rel. de poste aux chev.*

Villeneuve-lès-Cugneaux, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, à 10 k. (2 l. ½) de Toulouse, 6 k. (1 l. ½) de Muret. *Pop.* 360. *B. de p.* de Muret.

Villeneuve-lès-Genets, village (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. de Bleneau, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Fargeau, 3*y* k. (8 l. ½) d'Auxerre. *Popul.* 571. *Bur. de poste* de St.-Fargeau.

Villeneuve-lès-Minervois, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Peyrac, sur la Clamona, à 14 k. (3 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 601. *Bur. de p.* de Carcassonne.

Villeneuve-lès-Montreuil, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 298. *Bur. de p.* de Chaumont.

Villeneuve-lès-Montréal, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Montréal, sur la Rebenty, à 20 k. (4 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de Carcassonne.

Villeneuve-lès-Rouffy, village (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Vertus, à 22 k. (5 l.) de Châlons, 5 k. (1 l. ¼) de Vertus. *Pop.* 90. *Bur. de poste* de Vertus.

Villeneuve-lès-Saroonat, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 23 k. (5 l. ½) de Lons-le-Sannier. *Pop.* 123. *Bur. de poste* d'Orgelet.

Villeneuve-lès-St.-Simon, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Toulouse, comm. de Portet, à 7 k. (1 l. ¾) de Toulouse. *Pop.* comprise celle de Portet, 700. *Bur. de poste* de Toulouse.

Villeneuve-sous-Charigny, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, comm. de Montigny-sur-Armançon, à 7 kil. (1 l. ¾) de Semur, 5 myr. (11 l. ¼) de Dijon. *Pop.* 128. *Bur. de poste* de Semur-en-Auxois.

Villeneuve-sous-Thury (la), v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Betz, à 15 k. (3 l. ½) de Crespy, 8 m. (17 l.) de Beauvais. *Pop.* 137. *B. de p.* de la Ferté-Milon, départ. de l'Aisne.

Villeneuve-sur-Auvers, village (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, à 8 kilom. (2 l.) d'Etampes, 39 k. (8 l. ¼) de Versailles. *Pop.* 250. *Bur. de poste* d'Etrechy.

Villeneuve-sur-Cher, village (*Cher*), arr. de Bourges, canton de Charas, à 14 k. (3 l. ½) de Bourges. *Pop.* 544. *Bur. de p.* de Bourges.

Villeneuve-sur-Connée, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Patay, à 25 k. (5 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 220. *Bur. de poste* d'Orléans.

Villeneuve-sur-Fère, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, à 15 k. (3 l. ½) de Château-Thierry, 4 m. (10 l.) de Laon. *Pop.* 444. *Bur. de poste* de Fère-en-Tardenois.

Villeneuve-sur-Seine, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, à 2 kil. (½ l.) de la Seine, 14 k. (3 l. ½) de Corbeil, 22 k. (5 l.) de Versailles. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Paris.

Villeneuve-sur-Vanne, ville (*Yonne*), arr. de Sens, ch.-l. de cant., sur la Vanne, à 21 k. (4 l. ¾) E. de Sens, 5 m. (11 l.) N. d'Auxerre, 31 kilomèt. (7 l.) S. de Nogent-sur-Seine. Il y a dans cette petite ville trois manufactures où l'on fabrique des étoffes, et principalement des draps en laine, trois fabriques de cuirs, quatre moulins à tan, à foulon et à blé. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1519. *Bur. de poste. Rel. de p. aux ch.*

Villeneuve-sur-Verberie, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Pont-Ste.-Maxence, à 10 k. (2 l. ½) de Senlis, 4 m. (10 l. ½) de Beauvais, 5 kilom. (1 l. ¼) de Verberie. *Pop.* 212. *Bur. de p.* de Verberie.

Villeneuve-sur-Verre, bourg (*Tarn*), arr. et cant. d'Alby, sur la Verre, à 11 k. (2 l. ¾) d'Alby, 5 m. (11 l.) de Castres. *Pop.* 700. *Bur. de poste* d'Alby.

Villeneuve-sur-Vingeanne (la), v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française, près de la Vingeanne, à 23 kil. (5 l. ¼) d'Is-sur-Tille, 40 kil. (9 l.) de Dijon, 9 k. (2 l. ¼) de Champlitte. *P.* 160. *Bur. de poste* de Champlitte, dép. de la Haute-Saone.

Villeneuve-sur-Yonne, ville (*Yonne*), arr. de Joigny, chef-l. de cant., à 18 kil. (3 l.) de Sens, 38 k. (8 l. ½) N. N. O. d'Auxerre, 22 kil. (5 l.) N. N. O. de Joigny. Cette ville a quatre tanneries où l'on prépare les cuirs, et deux fabriques de gros draps. On y fait commerce de vins. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, et d'un syndic des marins. Elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier

Digitized by Google

d'Arles, 6e arrondissement maritime. *Pop.* 4605. *Bur. de poste. Rel. de p.*

Villeneuve-St.-Denis ou Villeneuve-Française, v. (*Seine et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de Rosoy ; à 19 kil. (41. ¼) de cet endroit, 52 k. (7 l. ½) de Melun, 21 k. (2 l. ¾) de Lagny. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de Lagny.

Villeneuve-St.-Georges, bourg (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, sur la Seine, à 25 k. (5 l. ¾) E. S. E. de Versailles, 15 k. (3 l. ¼) S. E. de Paris. Cet endroit est très-agréable et très-fréquenté à cause de sa position. *P.* 1189. *B. de p. Rel. de p.*

Villeneuve-St.-Martis (la), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, à 9 k. (2 l. ¼) de Pontoise, 32 kil. (7 l. ½) de Versailles. *P.* 127. *B. de p.* de Meulan.

Villeneuve-St.-Nicolas, village (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, à 25 k. (5 l. ¾) de Janville, 19 k. (4 l. ¼) de Chartres. *Pop.* 192. *Bur. de p.* de Chartres.

Villeneuve-St.-Salve, village (*Yonne*), arr. et cant. est d'Auxerre, à 8 k. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 168. *Bur. de poste* d'Auxerre.

Villeneuve-St.-Vitaé, village (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Sézanne, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 6 myr. (1 a. ¾) de Châlons. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Sézanne.

Villeneuvette, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Muret, comm. de St.-Hilaire, près de la Longe, à 6 k. (1 l. ½) de Muret, 25 k. (5 l. ¾) de Toulouse. *P.* 15. *Bur. de poste* de Muret.

Villenotte, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Semur, comm. de Villard, à 5 k. (1 l. ¼) de Semur. *Pop.* comp. celle de Villard et dép., 233. *Bur. de poste* de Semur.

Villenouvelle, v. (*Hérault*), arr. et cant. de Béziers, comm. de Maraussan, près de l'Orbe, à 4 k. (1 l.) de Béziers. *P.* comp. celle de Maraussan, 502. *Bur. de poste* de Béziers.

Villenouvelle, v. (*Haute-Garonne*), arr. et cant. de Villefranche-de-Lauraguais, près du Mares, ruiss., à 5 kil. (1 l. ¼) de Villefranche, 27 kil. (6 l.) de Toulouse. *Bur. de poste* de Villefranche-de-Lauraguais.

Villenouvette, v. (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, comm. de Peyrous, à 4 k. (1 l.) de Castelnaudary, 34 kil. (7 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Peyreus, 420. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Villenouvette, v. (*Aude*), arr. et cant. de Narbonne, commune de Raillac, près de l'Orbieu, à 11 kil. (2 l. ¾) de Narbonne. *Popul.* comp. celle de Raillac, 256. *Bur. de poste* de Narbonne.

Villenouvette, v. (*Hérault*), arr. de Lodève, cant. de Clermont-de-Lodève, près de la Dourbie, à 14 k. (3 l. ½) de Lodève, 39 k. (8 l. ¼) de Montpellier, 3 kilom. (¾ de l.) de Clermont-de-Lodève. *Pop.* 169. *Bur. de p.* de Clermont-de-Lodève.

Villenova, v. (*Pyrénées-Orientales*), arrond. de Prades, cant. de Saillagouse, à 41 kil. (9 l. ¼) de Prades, 8 m. (18 l. ½) de Perpignan, 14 k. (3 l. ¼) de Mont-Libre. Entre ce village et Leccumberg se donna, le 26 vendémiaire an 3 (17 octobre 1795), une bataille où le général en chef Moncey, commandant l'armée des Pyrénées-Occidentales, tua aux Espagnols deux mille cinq cents hommes, et fit cinq cents prisonniers. *Pop.* 134. *B. de p.* de Mont-Libre.

Villenoy, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Meaux, près de la Marne, à 2 k. (½ l.) de Meaux, 5 m. (10 l. ¼) de Melun. *P.* 400. *Bur. de poste* de Meaux.

Villenstein, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Kaiserslautern, comm. de Trippstadt, à 8 k. (2 l.) de Kaiserslautern, 15 kilom. (3 l. ¼) de Landsthul, 8 m. (19 l.) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Trippstadt et dépend., 842.

Villentrois, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Valençay, près de la Modon, à 4 m. (10 l. ¼) N. de Châteauroux, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de St.-Agnan, 31 k. (7 l.) N. E. de Chatillon, 8 k. (2 l.) de Valençay. *Pop.* 950. *Bur. de poste* de Valençay.

Villent, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de Chaumont, à 30 k. (6 l. ½) de Romorantin, 31 k. (7 l.) de Blois, 18 k. (4 l.) de la Ferté-St.-Aubin. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de la Ferté-St.-Aubin, départ. du Loiret.

Villepail, v. (*Mayenne*), arr. de Mayence, cant. de Vilaine, près de la forêt de Pail, à 5 k. (1 l. ¼) de Vilaine, 5 m. (11 l. ¾) de Laval. *Pop.* 714. *Bur. de p.* de Vilaine.

Villeparisis, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, à 19 kil. (4 l. ¼) de Meaux, 4 myr. (10 l. ¼) de Melun, 5 k. (1 l. ¼) de Claye, 22 k. (5 l.) de Paris. Il y a un château et beaucoup de bois dans les environs. On y voyoit le prieuré de Gros-Bois. *P.* 537. *Bur. de poste* de Claye.

Villepart, v. (*Aube*), arr. et canton de Troyes, comm. de Saint-Julien-de-Sanecy, sur la Seine, à 4 k. (1 l.) de Troyes. *Popul.* 245. *Bur. de poste* de Troyes.

Villepassan, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, cant. de St.-Chinian, à 18 k. (4 l.) de St.-Pons-de-Thomières, 8 m. (18 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 477. *B. de p.* de St.-Chinian.

Villepatour, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, canton de Tournans, comm. de Presles, à 4 k. (1 l.) de Tournans, 19 k. (4 l. ¼) de Melun. *Popul.* comprise celle de Presles, 551. *B. de p.* de Tournans.

Villepayen, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, canton de Tournans, comm. de Courquetaine, à 5 k. (1 l. ¼) de Guignes, 16 k. (3 l. ¾) de Melun. *Pop.* comp. celle de Courquetaine, 174. *Bureau de p.* de Guignes.

Villeperdue, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, cant. de Montbazon, à 22 k. (5 l.) de Tours, 9 kilom. (2 l. ¼) de Montbazon. *Pop.* 541. *Bur. de poste* de Montbazon.

Villeperot, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne, sur l'Yonne, à 7 k. (1 l. ¾) de Sens, 9 m. (13 l.) d'Auxerre, 4 k. (1 l.) de Pont-sur-Yonne. *Pop.* 133. *B. de p.* de Pont-sur-Yonne.

Villepinte, v. (*Aude*), arr. et cant. sud de Castelnaudary, près de la Tréboul et du canal, à 10 kilom. (2 l. ½) E. p. S. de Castelnaudary, 23 kil. (5 l. ¼) O. p. N. de Carcassonne, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Saissac. *Pop.* compr. celle de Villarascens et de Puy-St.-Pierre, 1093. *Bur. de p.* de Castelnaudary. *Rel. de poste aux chev.*

Villepinte, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 36 k. (8 l.) de Versailles, 5 k. (1 l. ¼) de Livry. *Popul.* 260. *Bur. de poste* de Livry.

Villeporcré, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Vendôme, canton de Saint-Amand, à 18 k. (4 l.) de Vendôme, 27 k. (6 l.) de Blois. *Popul.* 467. *Bur. de poste* de Vendôme.

Villepot, v. (*Loire-Inférr.*), arr. de Château-Briant, canton de Rougé.

Digitized by Google

Rieuge, près de la forêt d'Araise, à 9 k. (2 l. ½) de Château-Briant, 7 m. (15 l. ¼) de Nantes. *P.* 1115. *B. de p.* de Château-Briant.

VILLEPOUGE, v. (*Charente-Inf.*). *Voy.* VILPOUGE.

VILLEPREUX, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly, à 7 kil. (1 l. ¾) de Versailles. Ce village est situé à l'une des portes du parc de Versailles. *P.* 856. *B. de p.* de Versailles.

VILLEQUIER, v. (*Seine-Inf.*), arr. d'Yvetot, canton de Caudebec, près de la Seine, à 4 k. (1 l.) de Caudebec, 31 k. (7 l.) de Rouen. *Pop.* 789. *Bur. de p.* de Caudebec.

VILLEQUIERS, ville (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Baugy, à 31 k. (7 l.) E. de Bourges, 20 k. (4 l. ½) S. O. de la Charité, 29 k. (6 l. ½) N. de Santoins. Cette ville, qui avoit titre de baronnie, a d'abord donné son nom à la maison des premiers seigneurs qui l'eurent en propriété. Elle passa en 1364 dans celle de Bourés, puis dans celle de Roussi, qui la transmit aux dauphins d'Auvergne, et enfin Henri II, prince de Condé, l'acquit en 16261 et le prince de Conty, son fils, la vendit en 1669, à Marie d'Aumont, en faveur de laquelle elle fut érigée en marquisat. *Pop.* 866. *Bur. de p.*

VILLEQUOY, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, canton de Voves, comm. de Villeneuve-St.-Nicolas, à 16 k. (3 l. ¼) de Chartres, 7 kil. (1 l. ¾) de Voves. *Pop.* comp. celle de Villeneuve-St.-Nicolas, 192. *Bur. de poste* de Chartres.

VILLER, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Tenquin-Gros, à 7 k. (1 l. ¾) de Morhange, 37 k. (8 l. ¼) de Metz. *Pop.* . .

VILLER-LE-SEC, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, canton de Moutier-sur-Saux, à 20 k. (4 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 8 kilom. (2 l.) de Ligny. *Pop.* 484. *Bur. de poste* de Ligny.

VILLERABLE, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. de Vendôme, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 30 k. (6 l. ½) de Blois. *Pop.* 430. *Bur. de poste* de Vendôme.

VILLERACH, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Prades, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 39 k. (8 l. ½) de Perpignan. *Pop.* 121. *Bur. de poste* de Prades.

VILLERAS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. sud de Versailles, commune de Jouy, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Jouy, 1720. *Bur. de poste* de Versailles.

VILLERAY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Boinville-le-Gaillard, à 11 k. (2 l. ¾) de Dourdan, 50 k. (4 l. ½) d'Etampes. *P.* comp. celle de Boinville, 294. *Bur. de poste* de Dourdan.

VILLERBON, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et canton est de Blois, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 3 k. (¾ de l.) de Ménars. *Pop.* 722. *Bur. de poste* de Ménars.

VILLERÉAL, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Villeneuve-d'Agen, ch.-l. de cant., à 11 k. (2 l. ½) N. de Montflanquin, 5 m. (11 l. ½) d'Agen, 11 k. (2 l. ½) de Castillonès. *Pop.* 2577. *Bur. de poste* de Montflanquin.

VILLEREAU, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Puiseaux, sur l'Œuf *ou* riv. d'Essonne, à 11 kil. (2 l. ½) de Pithiviers, 5 m. (11 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 81. *Bur. de p.* de Pithiviers.

VILLEREAU, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. ouest du Quesnoy, près de la Ronelle, à 2 k. (½ l.) du Quesnoy, 43 k. (9 l. ½) de Douay. *Pop.* 620. *Bur. de p.* du Quesnoy.

VILLEREAU-AUX-BOIS, village (*Loiret*), arr. d'Orléans, canton de Neuville-aux-Bois, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) d'Orléans. On y fait commerce de safran. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Neuville-aux-Bois.

VILLERÉGLAN, v. (*Aude*). *Voy.* ST.-MARTIN-DE-VILLEREGLAN.

VILLEREMBORT, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Peyrac, comm. de Cannes, à 16 k. (3 l. ½) de Carcassonne, 6 k. (1 l. ½) de Peyrac. *Populat.* comprise celle de Cannes, 1743. *Bureau de poste* de Carcassonne.

VILLÈRES, v. (*Gers*). *Voyez* BILHERE.

VILLERET, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château, sur la Voirre, à 29 kilom. (6 l. ½) de Bar-sur-Aube, 42 k. (9 l. ½) de Troyes, 10 k. (2 l. ½) de Brienne. *Pop.* 184. *Bur. de p.* de Brienne.

VILLERET, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, canton de Grainville, à 7 kil. (1 l. ½) du Grand-Andelys, 37 k. (8 l. ½) d'Evreux, 1 k. (¼ de l.) d'Ecouis. *Pop.* 162. *Bur. de poste* d'Ecouis.

VILLERET, b. (*Loire*), arr. et cant. de Roanne, sur la côte, près de la Loire, à 5 kilom. (1 l. ½) de Roanne, 32 k. (7 l. ½) de Feurs. On y exploite une carrière de porphyre de diverses nuances. *Pop.* . . *Bur. de p.* de Roanne.

VILLERET, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. du Catelet, à 13 k. (3 l.) de St.-Quentin, 5 m. (12 l.) de Laon. *Pop.* 555. *Bur. de p.* du Catelet.

VILLERET, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, cant. de Courtelary, sur la Suze, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 1 k. (¼ de l.) de Saint-Imier. On y fabrique de l'horlogerie. *Pop.* 574. *Bur. de poste* de Saint-Imier.

VILLERET (LE), rivière (*Lozère*), arrond. de Mende, canton de Bleymard. Sa source, à 15 kil. (3 l. ½) E. de Mende, coule au S. O., et se rend dans le Lot, à 4 kilom. (1 l.) S. S. O. de sa source.

VILLEREVERSURE, v. (*Ain*), arr. de Bourg, cant. de Ceyseriat, près de la Suron, à 11 k. (2 l. ¾) de Bourg. *P.* 1116. *Bur. de poste* de Bourg.

VILLERMAIN-POISLY, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, canton d'Aunoer-le-Marché, à 18 kil. (4 l.) de Mer, 34 k. (7 l. ½) de Blois, 11 k. (2 l. ¾) de Beaugency. *Pop.* 560. *B. de poste* de Beaugency, dép. du Loiret.

VILLERMONT, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Janville, comm. d'Allaines, à 8 k. (2 l.) de Thoury, 36 k. (8 l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle d'Allaines, 456. *Bur. de poste* de Thoury.

VILLEROT OU VILLEMARE, v. (*Yonne*), arrond. de Sens, cant. de Cheroy-le-Bocage, à 7 k. (1 l. ¾) de Sens, 5 m. (11 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 174. *B. de p.* de Sens.

VILLEROJA, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo, comm. de St.-Laurent-de-Cerdans, à 18 k. (4 l.) de Céret, 5 m. (10 l.) de Perpignan, 11 kil. (2 l. ¾) d'Arles. *Pop.* compr. celle de St.-Laurent-de-Cerdans, 1130. *Bur. de poste* d'Arles.

VILLEROMIEU, v. (*Aude*), arr. de Limoux, cant. de St.-Hilaire, comm. de Pieusse. *Pop.* comp. celle de Pieusse et de St.-André, 650. *Bur. de poste* de Carcassonne.

VILLERON, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de Mo-



Digitized by Google

ret, comm. d'Epizy, à 6 k. (1 l. ¼) de Moret, 10 k. (2 l. ¼) de Fontainebleau. *P.* compr. celle d'Epizy, 196. *Bur. de poste* de Moret.

VILLERON, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Luzarche, à 10 k. (2 l. ¼) de Gonesse, 42 k. (9 l. ¼) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Louvres. *Pop.* 294. *Bur. de poste* de Louvres.

VILLERONCOURT, v. (*Meuse*), arr. et cant. de Commercy, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de Domremy, sur le Malval, ruisseau, à 18 k. (4 l.) O. de Commercy, 13 k. (3 l.) de Bar-sur-Ornain, 5 k. (1 l. ¼) de Ligny. *Pop.* 356. *Bur. de p.* de Ligny.

VILLEROT, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Boussu, à 10 k. (2 l. ½) N. E. de Quiévrain, 15 k. (3 l. ½) E. p. N. de Condé, 10 k. (2 l. ½) O. p. N. de Mons. *P.* 247. *Bur. de poste* de Mons.

VILLEROUGE-LA-PANOUZE, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Lésignan, comm. de Fabrezan, à la source de l'Ansson, à 9 k. (2 l. ¼) de la Grasse, 33 kilom. (7 l. ½) de Carcassonne, 10 kilom. (2 l. ½) de Lésignan. *Pop.* compr. celle de Fabrezan, 890. *Bur. de p.* de Lésignan.

VILLEROUGE-TERMENÈS, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Montréal, à 8 kil. (2 l.) de la Grasse, 32 k. (7 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 310. *B. de p.* de Grasse.

VILLEROUX, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. et commune de Sibret, à 4 kilom. (1 l.) E. S. E. de Chenogne, 6 k. (1 l. ¼) O. S. O. de Bastogne, 5 m. (12 l. ¼) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Sibret, 270. *Bur. de poste* de Bastogne.

VILLEROY *ou* VILLEROI, village (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Void, près de la Meholle, à 16 k. (3 l. ¾) de Commercy, 31 k. (7 l.) de Bar-sur-Ornain. *Populat.* 280. *Bur. de poste* de Void.

VILLEROY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, à 7 kil. (1 l. ¼) de Meaux, 5 myr. (11 l. ¼) de Melun. *Popul.* 383. *Bur. de poste* de Meaux.

VILLEROY, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. de Corbeil, comm. de Menecy, à 2 k. (1 l. ¼) de Corbeil. La seigneurie fut érigée en marquisat en 1615, pour Charles de Villeroy, fils du secrétaire d'état. Le château fut bâti en 1617. Toutes les fois que Louis XIV alloit à Fontainebleau, il s'arrêtoit à Villeroy. *Pop.* compr. celle de Menecy, 1155. *Bur. de poste* de Corbeil.

VILLEROY, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Crécy, près de l'Authie, à 22 kil. (5 l.) d'Abbeville, 4 m. (10 l.) d'Amiens, 5 k. (1 l. ¼) d'Auxy. *Pop.*... *Bur. de p.* d'Auxy, départ. du Pas-de-Calais.

VILLEROY, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Oisemont, à 40 k. (9 l.) d'Amiens, 3 kil. (¾ de l.) d'Oisemont. *Pop.* 318. *Bur. de poste* d'Oisemont.

VILLERS, v. (*Doubs*). *Voyez* LAC-VILLERS (LE).

VILLERS, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, cant. de Génappe, comm. de Villers-la-Ville, sur la Dyle, à 5 k. (1 l. ¼) O. p. S. de Vitloux, 14 k. (3 l. ½) E. p. S. de Nivelle, 33 k. (7 l. ½) S. S. E. de Bruxelles, 7 k. (1 l. ¾) de Génappe. Ce village est dans un bois. Il y avoit une abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée l'an 1137, par saint Bernard. La belle situation de cette maison méritoit d'être admirée. La rivière de la Dyle passe sous le réfectoire. L'église est une des plus belles de tout le pays. *Popul.* compr. celle de Villers-la-Ville, 419. *Bur. de poste* de Nivelle.

VILLERS, v. (*Eure*), arrond. de Bernay, canton de Beaumésnil, à 19 k. (4 l. ¼) de Bernay, 37 kil. (8 l. ¼) d'Evreux, 20 k. (4 l. ½) de Conches. *Pop.* réunie à celle de la Barre, 948. *B. de p.* de Conches.

VILLERS, v. (*Indre*), arrond. et canton de Châteauroux, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 230. *Bur. de poste* de Châteauroux.

VILLERS, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Charlieu, à 14 k. (3 l. ½) de Roanne, 42 k. (9 l. ½) de Feurs. *P.* 510. *B. de p.* de Roanne.

VILLERS, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Châtillon, à 13 k. (3 l.) d'Epernay, 4 m. (10 l.) de Châlons. *P.* 279. *B. de p.* de Dormans.

VILLERS, v. (*Marne*), arr. et cant. de Vitry-sur-Marne, comm. de Couvrot, près de la Marne, à 4 k. (1 l.) de Vitry, 27 kil. (6 l.) de Châlons. *Pop.* 36. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

VILLERS, v. (*Marne*), arrond. et canton de Ste.-Menéhould, près l'Aisne, à 8 k. (2 l.) de Ste.-Menéhould, 42 k. (9 l. ½) de Châlons. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

VILLERS, v. (*Moselle*). *Voyez* VILLERS.

VILLERS, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Briey, comm. de Rombac, à 1 k. (¼ de l.) S. E. de cet endroit, 40 k. (9 l.) S. E. de Longwy, 11 k. (2 l. ½) E. de Briey. *Pop.* compr. celle de Rombac et dépend., 1152. *Bur. de poste* de Briey. *Voyez*

VILLERS, v. (*Ourthe*). *Voyez* VILLIERS-LES-PRUPLIERS.

VILLERS, v. (*Ourthe*). *Voyez* VILLERS-ST.-SIMÉON.

VILLERS, v. (*Ourthe*). *Voyez* VILLIERS-LES-BOUILLIERS.

VILLERS, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Saulx, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Luxeuil, 20 k. (4 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 489. *Bur. de poste* de Luxeuil.

VILLERS, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Rouen, cant. de Buchy, comm. d'Escales, à 14 k. (3 l. ½) de Caudebec, 16 kil. (3 l. ¾) de Rouen, 3 k. (¾ de l.) d'Aumale. *Pop.* compr. celle d'Escales, 305. *Bur. de poste* d'Aumale.

VILLERS, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Hornoy, à 33 k. (7 l. ½) d'Amiens. *P.* comp. celle de Campsart, 540. *B. de p.* d'Oisemont.

VILLERS, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, à 3 k. (½ de l.) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) d'Epinal. *P.* 203. *B. de p.* de Mirecourt.

VILLERS-AORON, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, sur la Semoigne, à 25 k. (5 l. ¼) de Château-Thierry, 4 m. (10 l.) de Laon, 14 kil. (3 l. ½) de Fère. *Pop.* 118. *B. de p.* de Fère-en-Tardenois.

VILLERS-ALLERAND, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Veray, sur la montagne de Reims, à 9 k. (2 l. ¼) de Reims, 34 k. (7 l. ½) de Châlons. *Pop.* 630. *B. de p.* de Reims.

VILLERS-AU-TERTRE, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. d'Arleux, à 9 k. (2 l. ¼) de Douay. *Pop.*... *Bur. de poste* de Douay.

VILLERS-AU-TOUR, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Nandrin, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Delmelle, 13 kil. (3 l.) N. p. O. de Ferrière, 16 kil. (3 l. ¾) S. de Liége. *Popul.* 207. *Bur. de poste* de Liége.

VILLERS-AU-BOIS, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. d'Avise, à 31 k. (7 l.) de Châlons, 6 kilom. (1 l. ½) de Vertus. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Vertus.

VILLERS-AUX-BOIS, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Vassy, à 9 k. (2 l. ½) de St.-Dizier, 5 m. (11 l. ¼) de Chaumont, 6 kilom.

Digitized by Google

(1 l. ¼) de Vassy. *Popul.* 370. *Bur. de poste* de Vassy.

VILLERS-AUX-BOIS, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Conflans, comm. de St.-Marcel, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Briey, 16 k. (3 l. ¼) de Metz. *Pop.* compr. celle de St.-Marcel et dépend., 154. *Bur. de p.* de Metz.

VILLERS-AUX-BOIS, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Vimy, à 11 k. (2 l. ½) d'Arras. *Pop.* 207. *Bur. de poste* d'Arras.

VILLERS-AUX-CORNEILLES, v. (*Marne*), arr. de Châlons, comm. d'Ecury-sur-Coole, à 6 k. (1 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 196. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Marne.

VILLERS-AUX-ERABLES, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Moreuil, à 16 k. (31. ¼) de Montdidier, 21 k. (4 l. ¾) d'Amiens. *Popul.* 272. *Bur. de poste* de Montdidier.

VILLERS-AUX-FLOTS, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Bapaume, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 25 kilom. (5 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 614. *Bur. de p.* de Bapaume.

VILLERS-AUX-NEUDS, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Very, à 7 k. (1 l. ¾) de Reims, 38 kilom. (8 l. ¼) de Châlons. *Popular.* 167. *Bur. de poste* de Reims.

VILLERS-AUX-OYES, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, canton de Nomény, près de la Nied, à 11 k. (2 l. ¾) de Château-Salins, 27 k. (8 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Château-Salins.

VILLERS-AUX-VENTS, v. (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, cant. de Revigny, à 14 k. (3 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 427. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

VILLERS-BETNACH, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, à 9 k. (2 l. ¼) de Boulay, 20 k. (4 l. ¼) de Metz. Il y avoit dans ce village une abbaye habitée par des Bernardins non réformés de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée vers l'an 1136, par Henri, comte de Carinthie, premier abbé. *P.* 145. *B. de p.* de Metz.

VILLERS-BOCAGE, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, ch.-l. de canton, à 10 k. (2 l. ¾) N. d'Amiens, 38 k. (8 l. ¼) E. S. E. d'Abbeville. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1040. *Bur. de poste* d'Amiens.

VILLERS-BOUTON, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Rioz, à 22 kil. (5 l.) de Vésoul. *Popul.* 177. *Bur. de poste* de Rioz.

VILLERS-BRETONNEUX, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. de Corbie, à 15 k. (3 l. ¼) d'Amiens. *P.* 1260. *B. de p.* de Corbie. *R. de p.*

VILLERS-BRULIN, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol, cant. d'Aubigny, à 14 k. (3 l. ¼) de St.-Pol, 19 kilom. (4 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 302. *Bur. de poste* d'Arras.

VILLERS-BUZON, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, canton d'Audeux, à 13 kil. (3 l.) de Besançon, 6 kil. (1 l. ½) de St.-Vit. *Popul.* 213. *Bur. de poste* de St.-Vit.

VILLERS-CAMPEAU, v. (*Nord*), arr. de Douay, cant. de Marchiennes, à 13 k. (3 l.) de Douay. Il y a une forge. *Popul.* 30. *Bur. de poste* de Marchiennes.

VILLERS-CANIVET, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Falaise, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ½) de Caen. *Pop.* 628. *Bur. de poste* de Falaise.

VILLERS-CARBONNEL, v. (*Somme*), arr. et cant. de Péronne, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 42 kilom. (9 l. ½) d'Amiens. *Popular.* 582. *Bur. de poste* de Péronne.

VILLERS-CHAMBELLAN, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Ducler, près de l'Austreberte, à 14 k. (3 l. ½) de Caudebec, 14 kilom. (3 l. ¼) de Rouen, 2 k. (½ l.) de Barentin. Il y a une manufacture de papier. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Barentin.

VILLERS-CHATEL, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, canton d'Aubigny, à 18 kil. (4 l.) de St.-Pol, 15 k. (5 l. ½) d'Arras. *P.* 431. *Bur. de poste* d'Arras.

VILLERS-CHEMIN, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, à 19 k. (4 l. ½) de Gray, 30 k. (6 l. ¼) de Vésoul. *Popul.* 220. *Bur. de poste* de Gy.

VILLERS-CHIEF, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Pierre-Fontaine, à 15 k. (3 l. ½) de Baume, 31 k. (7 l.) de Besançon. *Pop.* 211. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

VILLERS-CÔTEAU, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Noailles, près du Thérain, à 11 k. (2 l. ½) de Beauvais. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Beauvais.

VILLERS-COTTERETS, ville (*Aisne*), arr. de Soissons, ch.-l. de cant., au bord de la forêt de Retz, ou Villers-Cotterets, à 22 k. (5 l.) S. O. de Soissons, 27 k. (6 l.) S. E. de Compiègne, 5 m. (11 l. ½) S. O. de Laon. C'étoit un gouvernement de place, une prévôté qui ressortissoit du bailliage de Crespy. Il y a un château bâti par les ducs de Valois, qui appartenoit au ci-devant duc d'Orléans. On y remarque une grande place au milieu de laquelle est une fontaine superbe, dont le réservoir unique reçoit toutes les eaux provenant de la forêt, et qui lui arrivent dans sa longueur de 21407 mètres (11000 t.), par des pierrées, des rôtes, aqueducs et tuyaux de terre. Ce réservoir est la seule ressource des habitans, qui n'ont ni fontaines ni puits. Ce réservoir, ainsi que le bassin octogone ou abreuvoir qui sert de décharge à ses eaux, qui sont abondantes, n'est situé qu'à une petite distance, dans un endroit appelé autrefois le *Boulaingrin*; le réservoir a une cour attenant laquelle est la maison d'arrêt. L'abreuvoir est au milieu d'une cour voisine; le tout a été conservé pour le service public de la commune: le reste du ci-devant château et dépendances a été divisé par lots, et aliéné à différens particuliers. Il y avoit dans ce bourg plusieurs maisons religieuses, un couvent et une abbaye de Prémontrés. C'est la patrie de *Demoustier*, homme de lettres, mort en 1798 (an 8), âgé de 40 ans. Il a donné: *Lettres à Emilie sur la Mythologie*, 3 *vol. in-8*; plusieurs comédies: le *Conciliateur*, les *Femmes*, la *Jambe de bois*, *etc.*; on a encore de lui *le Siège de Cythère*, poëme; *les annales du 18e Siècle*. Il y a un sous-inspecteur des forêts et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2400. *Bur. de p. Rel. de p.*

VILLERS-COTTERETS, forêt (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, à 9 k. (2 l. ½) S. O. de Soissons, 2 k. (½ l.) N. de la Ferté-Milon; elle est très-irrégulière, et a de l'E. à l'O. 19462 m. (10,000 t.) de long, du S. O. au N. E. 2335 2 m. (12,000 t.) et du N. au S. 17,490 m. (9500 t.).

VILLERS-DEVANT-LE-TOUR, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, cant. d'Asfeld, à 20 k. (4 l. ¼) de Réthel, 5 m. (12 l. ½) de Charleville. *Pop.* 521. *Bur. de poste* de Réthel.

VILLERS-DEVANT-MÉZIÈRES, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Mézières, à 4 kil. (1 l.) de cette ville. *Pop.* 207. *B. de p.* de Mézières.

VILLERS-DEVANT-MOUZON, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Mouzon, sur la Meuse, à 9 kil.



Digitized by Google

(2 l. ¼) de Sedan, 28 k. (6 l. ½), de Charleville, 4 k. (1 l.) de Mouzon. *Pop.* 161. *B. de p.* de Mouzon.

Villers-devant-Orval, village (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Florenville, à 10 kil. (2 l. ½) S. p. E. de cet endroit, 10 kilom. (2 l. ½) N. p. O. de Montmédy, 6 m. (3 l. ½) O. de Luxembourg. *P.* 694. *Bur. de poste* de Montmédy, départ. de la Meuse.

Villers-devant-Raucourt, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, canton de Raucourt, à 10 k. (2 l. ½) de Sedan, 24 k. (5 l. ½) de Charleville. *Pop.*.. *B. de p.* de Sedan.

Villers-devant-Vance, village (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Etale, comm. d'Hachy, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Arlon, 27 k. (6 l.) de Neufchâteau. *Pop.* compr. celle d'Hachy, 1151. *B. de p.* d'Arlon.

Villers-Ecolles, v. (*Seine-Inf.*), arr. de Rouen, cant. de Ducler, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 305.

Villers-en-Artie, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, à 10 k. (2 l. ½) de Mantes, 43 k. (9 l. ½) de Versailles, 8 k. (2 l.) de Magny. Il y a un pressoir pour le vin et le cidre qu'on y recueille. *P.* 581. *B. de p.* de Magny.

Villers-en-Cauchies, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Carnières, à 13 k. (3 l.) de Cambrai, 27 k. (6 l.) de Douay. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Cambrai.

Villers-en-Fagne, v. (*Ardennes*), du ci-devant pays de Liége, arr. de Rocroy, cant. de Philippeville, à 7 k. (1 l. ¾) S. S. E. de cette ville, 15 k. (3 l. ½) O. p. N. de Charlemont, 4 m. (10 l. ½) de Mézières. *Pop.* 102. *Bur. de poste* de Philippeville.

Villers-en-Haye, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, à 9 k. (2 l. ½) de Pont-à-Mousson, 21 k. (4 l. ½) de Nancy. *Pop.* 206. *Bur. de p.* de Pont-à-Mousson.

Villers-en-Ouchies, v. (*Orne*), arrond. d'Argentan, canton de la Ferté-Fresnel, à 16 k. (3 l. ¾) de l'Aigle, 5 m. (12 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 608. *Bur. de p.* de l'Aigle.

Villers-en-Prayères, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Braine, près de l'Aisne, à 25 k. (5 l. ¾) de Soissons, 21 k. (4 l. ½) de Laon, 15 kil. (3 l. ½) de Fimes. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Fimes, départ. de la Marne.

Villers-en-Vexin, v. (*Eure*), arr. du Grand-Andelys, cant. d'Etrépagny, à 11 k. (2 l. ¾) du Grand-Andelys, 41 k. (9 l. ¼) d'Evreux, 4 k. (1 l.) de Thilliers. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Thilliers.

Villers-Esmy-les-Champs, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Crespy.

Villers-Farlay, v. (*Jura*), arr. de Poligny, chef-lieu de cant., à 9 k. (2 l. ½) N. d'Arbois, 40 k. (9 l.) N. N. E. de Lons-le-Saunier, 10 kil. (2 l. ½) N. O. de Salins. *Pop.* 773. *Bur. de p.* d'Arbois.

Villers-Faucon, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roiselle, à 13 k. (3 l.) de Péronne, 6 m. (13 l.) d'Amiens. *Pop.* 1202. *Bur. de poste* de Péronne.

Villers-Fossard, v. (*Manche*), arr. de St.-Lô, cant. de St.-Clair, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Lô, 31 kil. (7 l.) de Coutances. *Pop.* 782. *Bur. de poste* de St.-Lô.

Villers-Franqueux, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Bourgogne, à 9 k. (2 l. ½) de Reims, 5 myr. (11 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de Reims.

Villers-Ghislain, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Marcoing, à 16 k. (3 l. ¾) de Cambrai, 38 k. (8 l. ¼) de Douay. *Popul.* 1274. *Bur. de poste* de Cambrai.

Villers-Grélot, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-les-Doubs, cant. de Roulans-l'Eglise, à 21 k. (4 l. ½) de Besançon. *Pop.* 340. *B. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

Villers-la-Bonne-Eau, v. (*Forêts*). *Voy.* Villiers-la-Bonne-Eau.

Villers-la-Chèvre, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. de Longuyon, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Longwy, 5 m. (12 l. ½) de Metz. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Longwy.

Villers-la-Combe, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Pierre-Fontaine, à 15 k. (3 l. ½) de Baume, 32 kilom. (7 l. ½) de Besançon. *Pop.* 203. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Villers-la-Faye, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nuits, sur un tertre, à 9 kil. (2 l. ¼) de Beaune, 27 k. (6 l.) de Dijon, 6 k. (1 l. ½) de Nuits. *Pop.* 206. *Bur. de poste* de Nuits.

Villers-la-Loup, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Virton, à 4 k. (1 l.) O. p. N. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Montmédy, 5 myr. (11 l.) O. p. S. de Luxembourg, 27 k. (6 l.) d'Arlon. *Pop.* 293. *Bur. de poste* d'Arlon.

Villers-la-Montagne, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 5 m. (10 l. ¾) N. N. O. de Metz, 15 k. (3 l. ½) E. de Longuyon. C'étoit le siége d'un bailliage royal. On remarquoit dans la forêt de Sélomont, à peu de distance de ce lieu, les ruines d'une ville ancienne dédiée au Soleil. Son territoire produit des grains, mais point de vin. On y trouve beaucoup de mines de fer. *Popul.* 812. *Bur. de poste* de Longwy.

Villers-la-Poterie, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Charleroy, à 18 k. (4 l.) du Châtelet, 30 kil. (6 l. ¾) de Charleroy. On y exploite beaucoup de mines de fer. *Pop.* 263. *Bur. de poste* de Charleroy.

Villers-la-Roche, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. et comm. de la Roche, à 19 kil. (4 l. ½) de Marche. *Pop.* compr. celle de la Roche, 967. *Bur. de p.* de Marche.

Villers-la-Tour, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Chimay, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 22 k. (5 l.) de Beaumont. *Pop.* 440. *B. de p.* de Chimay.

Villers-la-Ville, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Génappe, sur la Dyle, à 15 k. (3 l. ½) de Génappe, 36 k. (8 l.) E. de Nivelle, 7 k. (1 l. ¾) E. S. E. de Bruxelles. Il y a une brasserie et deux genièvreries. *Pop.* 419. *Bur. de p.* de Génappe.

Villers-la-Ville, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, canton de Villers-Sexel, à 15 k. (3 l. ½) de Lure, 24 k. (5 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 220. *B. de p.* de Vésoul.

Villers-le-Bocage, bourg (*Calvados*), arr. de Caen, ch.-l. de cant., à 24 k. (5 l. ½) S. O. de Caen, 39 k. (8 l. ¼) N. O. de Falaise, 22 k. (5 l.) S. de Bayeux. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1121. *Bur. de p.*

Villers-le-Gambon, village (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Florenne, à 7 kil. (1 l. ¾) S. S. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. de Philippeville, 37 k. (8 l. ½) S. S. O. de Namur. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Philippeville, dép. des Ardennes.

Villers-le-Prudhomme, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson, comm. de Landremont, à 9 k. (2 l. ¼) de Pont-

Digitized by Google

à-Mousson, 16 kil. (3 l. ¼) de Nancy. *Pop.* compr. celle de Landremont, 263. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

Villers-le-Rond, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, à 21 k. (4 l. ¼) de Longwy, 6 m. (14 l. ½) de Metz, 8 k. (2 l.) de Longuyon. *Pop.* 123. *Bur. de poste* de Longuyon.

Villers-les-Bois, v. (*Jura*), arr. et cant. de Poligny, près de la Grosanne, à 11 k. (2 l. ½) de Poligny, 27 k. (6 l.) de Lons-le-Saunier. *P.* 379. *B. de p.* de Poligny.

Villers - les - Cagnicourt, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Bapaume, cant. de Vitry, près du ruisseau de l'Hirondelle, à 19 k. (4 l. ¼) de Bapaume, 19 k. (4 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 313. *Bur. de poste* d'Arras.

Villers-les-Chesnes, village (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Doulevant, à 19 k. (4 l. ½) de Joinville, 34 k. (7 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 173. *B. de poste* de Doulevant.

Villers-les-deux-Eglises (*Ardennes*), village du ci-dev. pays de Liége, arr. de Rocroy, cant. de Philippeville. *Pop.* 203. *Bur. de p.* de Philippeville.

Villers - le - Sec, v. (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de Ribemont, à 16 k. (3 l. ¾) de Saint-Quentin, 25 k. (5 l. ¼) de Laon. *Pop.* 533. *B. de p.* de St.-Quentin.

Villers-le-Sec, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 31 kil. (7 l.) de Besançon. *Pop.* 311. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Villers-le-Sec, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, canton d'Heiltz-le-Maurupt, à 22 k. (5 l.) de Vitry, 39 k. (8 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 449. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

Villers-le-Sec, v. (*Nièvre*). *Voyez* Villiers-le-Sec.

Villers-le-Sec, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Noroy-le-Bourg, à 5 k. (1 l. ¼) de Vésoul. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de Vésoul.

Villers-les-Guise, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Guise, à 19 k. (4 l. ¼) de Vervins, 37 k. (8 l. ¼) de Laon, 4 k. (1 l.) de Guise. *P.* 426. *B. de p.* de Guise.

Villers-les-Hest, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. d'Huy, comm. de Warisoulx, à 2 k. (½ l.) N. d'Emines, 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. d'Eghézée, 6 k. (1 l. ½) N. p. O. de Namur. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de Namur.

Villers - les - Laquenexy, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, à 9 k. (2 l. ¼) de Metz. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Metz.

Villers - les - Mangienne, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Spincourt, sur le Loison, à 20 k. (4 l. ½) d'Etain, 7 m. (16 l. ½) de Bar-sur-Ornain, 9 k. (2 l. ¼) de Damvillers. *Pop.* 212. *Bureau de poste* de Damvillers.

Villers-les-Moivrons, village (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Nomeny, à 9 kil. (2 l. ½) de Nancy. *Pop.* 165. *Bureau de poste* de Nancy.

Villers - les - Plesnois, village (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Plesnois, à 6 k. (1 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle de Plesnois, 311. *Bur. de poste* de Metz.

Villers - les - Pots, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Auxonne, à 13 k. (3 l.) de St.-Jean-de-Losne, 27 k. (6 l.) de Dijon, 4 k. (1 l.) d'Auxonne. *Pop.* 385. *Bur. de poste* d'Auxonne.

Villers-les-Rigaux, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lisy - sur - Ourcq, près de la Marne, à 9 k. (2 l. ½) de Meaux, 6 m. (13 l.) de Melun, 3 kilom. (¾ de l.) de Lisy. *Pop.* 82. *Bur. de poste* de Lisy-sur-Ourcq.

Villers-les-Roye, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Roye, à 13 k. (3 l.) de Montdidier, 38 k. (8 l. ½) d'Amiens, 4 k. (1 l.) de Roye. *Pop.* 285. *B. de p.* de Roye.

Villers-le-Temple, v. (*Ourthe*). *Voyez* Villiers-le-Temple.

Villers-le-Temple, v. (*Haute-Saone*). *Voy.* Villars-le-Temple.

Villers-le-Tilleul, v. (*Ardennes*), arr. de Méziéres, cant. de Flize, près de la forêt de Mazarin, à 15 k. (3 l. ½) de Charleville, 14 k. (3 l. ½) de Mézières. *Pop.* 308. *Bur. de p.* de Mézières.

Villers-le-Tourneur, village (*Ardennes*), arr. de Rhétel, cant. de Novion-Porcien, à 19 k. (4 l. ½) de Rhétel, 20 k. (4 l. ½) de Charleville, 4 k. (1 l.) de Launoy. *Pop.* 334. *Bur. de poste* de Launoy.

Villers-l'Evêque, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, canton d'Hollogne-aux-Pierres, à 2 k. (½ l.) E. N. E. de Kemexhe, 7 k. (1 l. ¾) S. de Tongres, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Liége. *Pop.* 490. *Bur. de poste* de Liége.

Villers-le-Vert, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Bray, comm. de Morlancourt, à 22 kil. (5 l.) de Péronne, 24 k. (5 l. ½) d'Amiens, 6 k. (1 l. ½) d'Albert. *Pop.* compr. celle de Morlancourt, 1024. *Bur. de poste* d'Albert.

Villers-l'Hôpital, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Auxy, à 19 k. (4 l. ½) de St.-Pol, 41 k. (9 l. ½) d'Arras, 8 k. (2 l.) de Frévent. *Pop.* 764. *Bur. de poste* de Frévent.

Villers-l'Orme, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 359. *Bur. de p.* de Metz.

Villers-Marmery, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Verzy, sur la montagne de Reims, à 18 kilom. (4 l.) de Reims, 23 k. (5 l. ½) de Châlons. On y récolte de bons vins. *Popul.* 730. *Bureau de poste* de Reims.

Villers-Notre-Dame, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Chièvres, sur la Bender, à 3 kil. (¾ de l.) O. S. O. d'Ath, 6 kil. (1 l. ½) O. N. O. de Chièvres, 24 k. (5 l. ½) N. O. de Mons. *Pop.* 205. *Bur. de poste* d'Ath.

Villers-Outreau, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Clary, à 16 k. (3 l. ½) de Cambrai, 40 k. (9 l.) de Douay. *Pop.* 2100. *Bur. de poste* de Cambrai.

Villers-Patie, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montbazon, à 18 kil. (4 l.) de Vésoul, 9 kil. (2 l. ½) de Rioz. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Rioz.

Villers-Pérain, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 7 kil. (1 l. ½) N. p. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) N. O. de Fleurus, 40 k. (9 l.) E. N. E. de Mons, 13 kil. (3 l.) de Charleroy. *P.* 588. *B. de p.* de Charleroy.

Villers-Ploich, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, canton de Marcoing, à 13 k. (3 l.) de Cambrai, 33 k. (7 l. ½) de Douay. *Pop.* 569. *Bur. de p.* de Cambrai.

Villers-Robert, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, près du Dorain, à 15 k. (3 l. ½) de Dole, 32 k. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 269. *B. de p.* de Dole.

Villers-Rottain *ou* Rotin, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Auxonne, à 9 k. (2 l. ½) de St.-Jean-de-Losne, 32 k. (7 l. ½) de Dijon, 4 k. (1 l.) d'Auxonne. *Pop.* 196. *Bur. de poste* d'Auxonne.

Digitized by Google

VILLERS-SERINE, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Scellières, à 5 k. (1 l. ¼) de Poligny, 21 k. (4 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Popul.* 162. *B. de p.* de Poligny.

VILLERS-SEXEL, ville (*Haute-Saone*), arrond. de Lure, ch.-l. de cant., au confluent de la Marcour dans l'Oignon, à 22 k. (5 l.) E. S. E. de Vésoul, 15 k. (3 l. ¾) S. de Lure, 29 k. (6 l. ¾) O. de Montbéliard. Il y a un fourneau, trois forges et plusieurs tourbières. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1027. *Bur. de poste* de Vésoul.

VILLERS-SIRE-SIMON, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Aubigny, à 13 k. (3 l.) de St.-Pol, 20 k. (4 l. ¾) d'Arras. *Pop.* compr. celle de Doffrine, 156. *Bur. de poste* d'Arras.

VILLERS-SIRE-NICOLE, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge, près de la Trouille, à 29 k. (6 l. ½) du Quesnoy, 7 myr. (14 l. ½) de Douay, 8 k. (2 l.) de Maubeuge. Il y a plusieurs usines, telles que platineries et forges, et un beau moulin à huile, à l'instar de ceux de Hollande : on y fait un tonneau d'huile par jour. *Popul.* 720. *Bur. de poste* de Maubeuge.

VILLERS-SOUS-CHALAMONT, v. (*Doubs*), arr. de Pontarlier, cant. de Levier, près de la forêt d'Arc, à 24 k. (5 l. ¼) de Pontarlier, 37 k. (8 l. ¼) de Besançon, 13 k. (3 l.) de Salins. *Pop.* 406. *Bur. de poste* de Salins, départ. du Jura.

VILLERS-SOUS-COUDUN, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Ressons, à 6 k. (1 l. ¼) de Compiegne, 5 m. (11 l. ¼) de Beauvais. *Popul.* 364. *Bur. de poste* de Compiegne.

VILLERS-SOUS-MAREUIL, village (*Somme*), arr. et cant. sud d'Abbeville, comm. de Mareuil, à 4 k. (1 l.) d'Abbeville, 40 kil. (9 l.) d'Amiens. *Popul.*.. *Bur. de poste* d'Abbeville.

VILLERS-SOUS-AILLY, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, à 13 k. (3 l.) d'Abbeville, 27 k. (6 l.) d'Amiens, 7 k. (1 l. ¾) de Flixecourt. *Popul.* 506. *Bur. de p.* de Flixecourt.

VILLERS-SOUS-BOSCHAMP, village (*Meuse*), arrond. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresne-en-Voivre, à 15 kil. (3 l. ¼) de Verdun-sur-Meuse, 5 m. (10 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. *P.* 79. *B. de p.* de Verdun-sur-Meuse.

VILLERS-SOUS-MOSTRONT, village (*Doubs*), arr. de Besançon, canton d'Ornans, à 6 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) de Besançon. *Pop.* 246. *Bur. de p.* d'Ornans.

VILLERS-SOUS-PARRID, village (*Meuse*), arrond. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresne-en-Voivre, à 11 k. (2 l. ¾) d'Etaing, 6 m. (13 l.) de Bar-sur-Ornain. *P.* 210. *Bur. de poste* d'Etain.

VILLERS-SOUS-PRENY, village (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt, sur le Trey, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Pont-à-Mousson, 31 k. (7 l.) de Nancy, 22 k. (5 l.) S. O. de Metz. Il y avoit une abbaye de l'Ordre de Citeaux, qui n'avoit que 3000 l. de revenu. *Pop.* 318. *Bur. de p.* de Pont-à-Mousson.

VILLERS-SOUS-ST.-LEU, v. (*Oise*), arr. de Senlis, canton de Creil, près de l'Oise, à 13 k. (3 l.) de Senlis, 33 k. (7 l. ½) de Beauvais, 6 kilom. (1 l. ½) de Chantilly. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Chantilly.

VILLERS-SUR-AUCHY, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Songeons, à 22 k. (5 l.) de Beauvais. *Pop.* 385. *Bur. de poste* de Gournay, départ. de la Seine-Inférieure.

VILLERS-SUR-AUMALE, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Neufchâtel, canton d'Aumale, près de la Bresse, à 20 k. (4 l. ½) de Neufchâtel, 6 m. (13 l.) de Rouen. *Pop.* 264. *Bur. de poste* d'Aumale.

VILLERS-SUR-AUTHIE, village (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton de Rue, à 25 (5 l. ¾) d'Abbeville, 6 m. (14 l. ½) d'Amiens, 5 kilom. (1 l. ¼) de Rue. *Pop.* 359. *Bur. de poste* de Rue.

VILLERS-SUR-BAR, v. (*Ardennes*), arr. et canton sud de Sedan, sur la Bar, à 7 k. (1 l. ½) de Bar, 14 kil. (3 l. ½) de Charleville, 7 k. (1 l. ½) de Sedan. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Sedan.

VILLERS-SUR-BONNIÈRES, village (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Marseille, à 14 kilom. (3 l. ½) de Beauvais, 8 k. (2 l.) de Songeons. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Songeons.

VILLERS-SUR-FÈRE, v. (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, canton de Fère-en-Tardenois, à 19 k. (4 l. ½) de Château-Thierry, 42 k. (9 l. ½) de Laon. *Pop.* 319. *Bur. de p.* de Fère-en-Tardenois.

VILLERS-SUR-FOUCARMONT, v. (*Seine-Infér.*), arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy, près de l'Eaulne, à 15 k. (3 l. ¾) de Neufchâtel, 6 m. (12 l. ¾) de Rouen. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de Neufchâtel.

VILLERS-SUR-GLOS, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Lisieux, à 8 k. (1 l. ½) de cette ville. *Popul.* 178. *Bur. de poste* de Lisieux.

VILLERS-SUR-HAINE, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton de Roeulx, à 5 k. (1 l. ¼) S. S. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Binch, 8 kilom. (2 l.) E. N. E. de Mons. *Pop.* 333. *Bureau de poste* de Soignies.

VILLERS-SUR-LE-ROULE, village (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Gaillon, à 10 kilom. (2 l. ½) de Louviers, 22 k. (5 l.) d'Evreux, 4 k. (1 l.) de Gaillon. *Pop.* 285. *Bur. de poste* de Gaillon.

VILLERS-SUR-LESSE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, canton de Rochefort, à 8 kil. (2 l.) O. de cette ville, 7 kilom. (1 l. ¾) N. de Wellin, 39 k. (8 l. ¾) S. S. E. de Namur, 19 k. (4 l. ¼) de Marche. *Pop.* 1265. *Bur. de p.* de Marche.

VILLERS-SUR-MARNE, v. (*Aisne*). *Voy.* VILLIERS-SUR-MARNE.

VILLERS-SUR-MER, v. (*Calvados*), arrond. de Pont-l'Evêque, canton de Dives, à 14 k. (3 l. ½) de Pont-l'Evêque, 30 k. (6 l. ¾) de Caen, 7 k. (1 l. ¾) de Dives. *Popul.* 186. *Bur. de poste* de Dives.

VILLERS-SUR-MEUSE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Souilly, à 14 k. (3 l. ½) de Verdun-sur-Meuse, 33 k. (7 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 213. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

VILLERS-SUR-ORGE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, près de l'Orge, à 14 k. (3 l. ½) de Corbeil, 21 k. (4 l. ¾) de Versailles. *Pop.* 148. *Bur. de p.* de Linas.

VILLERS-SUR-PORT, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, canton de Port-sur-Saone, à 11 k. (2 l. ½) de Vésoul, 4 kilom. (1 l.) de Port-sur-Saone. *Pop.* 366. *B. de p.* de Port-sur-Saone.

VILLERS-SUR-SAULNOT, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. d'Héricourt. *Pop.* 201. *B. de p.* de Lure.

VILLERS-SUR-SEMOY, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Etale, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de cet endroit, 18 k. (4 l.) O. d'Arlon, 4 m. (10 l.) O. p. N. de Luxembourg. *Pop.* 408. *Bur. de poste* d'Arlon.

VILLERS-SUR-THER, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, comm. de St.-Ouen-de-Terdonne,

Digitized by Google

à 4 kil. (1 l.) de Beauvais, 5 kilom. (1 l. ¼) de Nivillé. *Pop.* comp. celle de Saint-Ouen-de-Terdonne, 658. *Bur. de poste* de Beauvais.

VILLERS-SUR-TRIE, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Chaumont, à 6 k. (1 l. ¼) de cette ville, 23 k. (5 l. ¼) de Beauvais. *Popul.* 204. *B. de p.* de Gisors, dép. de l'Eure.

VILLERS-ST.-AMAND, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, canton de Chièvres, sur la Bender, à 3 kilom. (¾ de l.) O. d'Ath, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Chièvres, 24 k. (5 l. ¼) N. O. de Mons. Il y a deux blanchisseries et une brasserie à genièvre. *Pop.* 360. *Bur. de poste* d'Ath.

VILLERS-SAINT-BARTHÉLEMY, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. d'Amiens, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* 797. *Bur. de p.* de Beauvais.

VILLERS-ST.-CHRISTOPHE, village (*Aisne*), arr. de St.-Quentin, cant. de St.-Simon, à 15 k. (3 l. ¼) de St.-Simon, 4 myr. (10 l.) de Laon, 4 k. (1 l.) d'Ham. *Pop.* 792. *Bur. de poste* d'Ham, départ. de la Somme.

VILLERS-ST.-FRAMBOURG, village (*Oise*), arr. et canton de Senlis, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Beauvais. *Pop.* 438. *Bur. de p.* de Senlis.

VILLERS-ST.-GENEST, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Betz, à 9 k. (2 l. ¼) de Crespy, 7 m. (15 l.) de Beauvais, 7 k. (1 l. ¾) de Nanteuil-le-Haudoin. *Pop.* 396. *Bur. de poste* de Nanteuil-le-Haudouin.

VILLERS-ST.-GHISLAIN, v. (*Jemmapes*), arrond. de Mons, cant. de Roeulx, à 9 k. (2 l. ¼) S. p. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. de Binch, 7 kil. (1 l. ¾) E. p. S. de Mons. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Mons.

VILLERS-ST.-LUCIEN, v. (*Oise*), arr. et canton nord-est de Beauvais, comm. de Notre-Dame-du-Thil, à 2 k. (¼ l.) de Beauvais. *Pop.* comp. celle de Notre-Dame-du-Thil, 942. *B. de p.* de Beauvais.

VILLERS-ST.-ONCOURT, village (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Pange, à 21 k. (4 l. ¼) de Morhange, 19 k. (4 l. ¼) de Metz. *Pop.* 348. *Bur. de poste* de Faulquemont.

VILLERS-ST.-PAUL, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Creil, près de la Bresche et de l'Oise, à 10 kil. (2 l. ½) de Senlis, 33 k. (7 l. ½) de Beauvais, 8 k. (¾ de l.) de Creil-sur-Oise. *Pop.* 409. *Bur. de poste* de Creil-sur-Oise.

VILLERS ST.-POL, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, canton ouest du Quesnoy, près de la Ronelle, à 4 k. (1 l.) du Quesnoy, 39 k. (8 l. ¼) de Douay. On y trouve des mines de houille. *Pop.* 954. *Bur. de poste* du Quesnoy.

VILLERS-ST.-SIMÉON, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Glons, à 9 k. (2 l. ¼) O. d'Hermalle, 11 kilom. (2 l. ¾) O. S. O. de Visé, 7 kilom. (1 l. ¾) N. de Liége. *Pop.* 102. *Bur. de poste* de Liége.

VILLERS-STE.-GERTRUDE, village (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Ferrières, à 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. p. N. de Durbuy, 32 k. (7 l. ¼) S. de Liége. *Pop.* 223. *Bur. de poste* de Marche, dép. de Sambre-et-Meuse.

VILLERS-TOURNELLE, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, canton d'Ailly-sur-Noye, à 7 k. (1 l. ¾) de Montdidier, 29 k. (6 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 270. *B. de p.* de Montdidier.

VILLERS-VERMONT, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Formeries, à 16 k. (3 l. ¾) de Grandvilliers, 30 k. (6 l. ¼) de Beauvais, 9 k. (2 l. ¼) de Songeons. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Songeons.

VILLERS-VICOMTE, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Breteuil, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Beauvais. On y fabrique des bas au métier. *Pop.* 489. *Bur. de poste* de Breteuil.

VILLERS-VINEUX, v. (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Flogny, près de l'Armançon, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Florentin, 25 kilom. (5 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 420. *Bur. de poste* de St.-Florentin.

VILLERSHELON, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, à 13 k. (3 l.) de Soissons, 42 k. (9 l. ½) de Laon, 13 kil. (3 l.) de Villers-Cotterets. Il y a une tuilerie. *Popular.* 350. *Bur. de poste* de Villers-Cotterets.

VILLERSPOL, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. ouest du Quesnoy, à 30 k. (6 l. ¾) de Lille, 5 kil. (1 l. ¼) du Quesnoy. *Pop.* 954. *Bur. de poste* du Quesnoy.

VILLERSVAUDEY, v. (*Haute-Saone*), arrond. de Gray, cant. de Dampierre, à 19 k. (4 l. ½) de Champlitte, 30 kil. (6 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Gray, départ. de la Haute-Saone.

VILLERUPT, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longwy, près de l'Alsette, à 13 kilom. (3 l.) de Longwy, 43 k. (9 l. ¾) de Metz. Il y a un fourneau, une forge et une platinerie. *Pop.* 290. *Bur. de poste* de Longwy.

VILLERVALD, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Saralbe, à 11 k. (2 l. ½) de Sarguemine, 6 m. (14 l. ½) de Metz. *Pop.* 431. *Bur. de poste* de Sarguemine.

VILLERVILLE, v. (*Calvados*), arr. et cant. de Pont-l'Evêque, au bord de la mer, à 13 k. (3 l.) de Pont-l'Evêque, 43 k. (9 l. ½) de Caen, 7 k. (1 l. ¾) de Touques. *Pop.* 859. *Bur. de poste* de Touques.

VILLERY, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vailly, à 6 k. (1 l. ½) de Soissons, 22 k. (5 l.) de Laon. *Pop.* 70. *Bureau de poste* de Soissons.

VILLERY, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Bouilly, à 16 k. (3 l. ¾) d'Ervy, 14 k. (3 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 267. *Bur. de poste* d'Ervy.

VILLERZIES, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gedinne, à 40 k. (9 l.) de St.-Hubert, 7 k. (1 l. ¾) de Gedinne. *Pop.* 275.

VILLES, v. (*Vaucluse*), arr. de Carpentras, cant. de Mourmoiron, sur l'Auzon, à 15 k. (3 l. ¾) de Carpentras, 37 k. (8 l. ¼) d'Avignon. *Pop.* 1370. *Bur. de poste* de Carpentras.

VILLES-PERESMES, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Maigneulay, à 13 kil. (3 l.) de Breteuil, 36 k. (8 l.) de Beauvais. *Pop.* 599. *Bur. de poste* de Breteuil.

*Villes principales dont les maires avoient droit d'assister, sous le gouvernement consulaire, à la prestation de serment du successeur du premier Consul.* Elles étoient au nombre de vingt-cinq; savoir, Amiens, Anvers, Bordeaux, Bruxelles, Caen, Dijon, Genève, Liége, Lille, Lyon, Marseille, Mayence, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles et Turin.

*Villes dont les maires assistent au couronnement de sa majesté l'Empereur des Français.*

Le nombre de ces villes est de trente-six; savoir, Aix-la-Chapelle, Alexandrie, Amiens, Angers, Anvers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Bruxelles, Caen, Clermont, Dijon, Gand, Genève, Grenoble, la Rochelle, Liége, Lille, Lyon, Marseille, Mayence, Metz, Montpel-

Digitized by Google

lier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, Turin et Versailles.

*Villes où le Gouvernement impérial a établi des chambres de commerce ;* savoir, Amiens, Anvers, Avignon, Bayonne, Bordeaux, Bruges, Bruxelles, Carcassonne, Cologne, Dunkerque, Gand, Genève, le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Mayence, Montpellier, Nantes, Paris, Nice, Nîmes, Orléans, Ostende, la Rochelle, Rouen, St.-Malo, Strasbourg, Toulouse, Tours, Turin. Ces chambres de commerce sont composées de quinze commerçans, dans les villes où la population excède 50,000 individus, et de neuf dans toutes celles où elle est au-dessous, indépendamment du préfet, qui en est membre né, et en a la présidence toutes les fois qu'il assiste aux séances. Le maire remplace le préfet dans les villes qui ne sont pas chef-lieux de préfecture. Il faut avoir fait le commerce en personne pendant dix ans pour être reçu membre de la chambre. Les fonctions attribuées aux chambres de commerce sont, de présenter leurs vues sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce; de faire connoître au Gouvernement les causes qui en arrêtent le progrès; d'indiquer les ressources qu'on peut se procurer; de surveiller l'exécution des travaux publics relatifs au commerce; tels, par exemple, que le curage des ports, la navigation des rivières, et l'exécution des lois et arrêtés concernant la contrebande.

**Villeselve**, v. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Guiscard, à 14 k. (3 l. ½) de Noyon, 8 myr. (18 l.) de Beauvais, 6 k. (1 l. ½) de Guiscard. *Pop.* compr. celle de la Benette, 455. *B. de p.* de Guiscard.

**Villeseneuse**, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Vertus, sur la Somme-Soude, à 20 k. (4 l. ½) de Châlons, 13 k. (3 l.) de Vertus. *Pop.* 236. *Bur. de p.* de Vertus.

**Villeseque**, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, canton de Sijean, à 22 k. (5 l.) de Narbonne, 4 myr. (10 l. ½) de Carcassonne, 10 k. (2 l. ½) de Sijean. *Pop.* 297. *Bur. de poste* de Sijean.

**Villeseque-Basse**, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Montréal, comm. d'Alcirac, près de l'Arnouze, à 8 k. (2 l.) de Carcassonne, 5 k. (1 l. ¼) d'Alzonne. *Pop.* comp. celle d'Aleirac, 394. *Bur. de poste* d'Alzonne.

**Villesque-Haute**, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne, entre l'Aude et la Fresquel, à 5 k. (1 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* 392. *Bur. de poste* de Carcassonne.

**Villesgasp**, v. (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Pacy, à 23 k. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

**Villesicle**, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux, à 14 k. (3 l. ½) de Castelnaudary, 21 k. (4 l. ¾) de Carcassonne, 5 k. (1 l. ¼) d'Alzonne. *Pop.* 190. *Bur. de poste* d'Alzonne.

**Villespassan**, v. (*Hérault*). *Voyez* Villepassan.

**Villesplas**, v. (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, commune de St.-Papoul, à 11 k. (2 l. ½) de Castelnaudary, 32 k. (7 l. ¼) de Carcassonne. *Pop.* compr. celle de Villespy, 643. *Bureau de poste* de Castelnaudary.

**Villespy**, v. (*Aude*), arr. et cant. nord de Castelnaudary, comm. de St.-Papoul, à 10 k. (2 l. ½) de Castelnaudary, 32 k. (5 l. ½) de Carcassonne. *Pop.* comprise celle de Villesplas, 643. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

**Villessanges**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-au-Mur-Landogne, 32 k. (7 l. ½) de Montaigu, 38 k. (8 l. ½) de Clermont. *P.* 1097. *Bur. de poste* d'Auzance, départ. de la Creuse.

**Villetaneuse**, v. (*Seine*), arr. et cant. de St.-Denis, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 11 kilom. (2 l. ¾) de Paris. Le château de Villetaneuse étoit entouré de fossés remplis d'eau. *Popul.* 262. *Bur. de poste* de St.-Denis.

**Villetelle**, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Lunel-la-Ville, près de la Vidourle, à 25 k. (5 l. ¼) de Montpellier. *Pop.* 109. *Bur. de poste* de Lunel.

**Villeterre** (la), v. (*Oise*), arr. de Beauvais, canton de Chaumont, à 8 k. (2 l.) S. S. E. de cette ville, 29 k. (6 l. ½) S. S. O. de Beauvais, 10 kil. (2 l. ½) E. de Magny. Ce village a un château très-vaste, mais sans ornemens, et dans une position très-avantageuse. On remarque des animaux bien sculptés qui décorent le portail de l'église qui est très-ancienne. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Chaumont, département de l'Oise.

**Villethierry**, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Sens, 6 m. (14 l. ½) d'Auxerre. *Popul.* 511. *B. de p.* de Villeneuve-la-Guiard.

**Villeton**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Mas-d'Agenois, à 3 kil. (¾ de l.) de Tonneins, 33 k. (7 l. ½) d'Agen. *Pop.* 545. *B. de p.* de Tonneins.

**Villetoureix**, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Riberac, près de la Dronne, à 3 k. (¾ de l.) de Riberac, 29 kil. (6 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 1200. *Bur. de p.* de Riberac.

**Villetritouls**, v. (*Aude*), arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès, près de l'Alson, à 9 k. (2 l. ½) de la Grasse, 25 kilom. (5 l. ¾) de Carcassonne. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de la Grasse.

**Villetrun**, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. de Vendôme, cant. de Selommes, à 7 k. (1 l. ¾) de Vendôme, 25 kilom. (5 l. ¾) de Blois. *Pop.* 206. *Bur. de p.* de Vendôme.

**Villette**, v. (*Ardennes*), arr. et canton nord de Sedan, près de la Meuse, à 3 k. (¾ de l.) de Sedan, 14 k. (3 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 49. *Bur. de poste* de Sedan.

**Villette**, v. (*Aube*), arrond. et cant. d'Arcis-sur-Aube, à 8 kilom. (¾ de l.) de cette ville, 27 kilom. (6 l.) de Troyes. *Pop.* 213. *Bur. de poste* d'Arcis-sur-Aube.

**Villette**, v. (*Jura*), arrond. de Poligny, cant. d'Arbois, sur la Cousance, à 2 k. (½ l.) d'Arbois, 31 k. (7 l.) de Lons-le-Saunier. *Popul.* comprise celle du Paron, 490. *Bur. de poste* d'Arbois.

**Villette**, v. (*Jura*), arr. et cant. de Dole, près de la forêt de Chaux, à 5 k. (1 l. ¼) de Dole, 41 kilom. (9 l. ¾) de Lons-le-Saunier. On y trouve des mines de houille non exploitées. *Pop.* comprise celle de la Pressagne, 300. *Bureau de poste* de Dole.

**Villette**, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. de la Biole, comm. de St.-Germain, à 10 kilom. (2 l. ½) d'Aix, 22 kil. (5 l.) de Chambéry. *Pop.* comp. celle de St.-Germain, 551. *Bur. de poste* d'Aix.

**Villette**, v. (*Mont-Blanc*), arrond. et cant. nord de Moutiers, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l.) de Chambéry. Au lieu dit *sous l'Hermitage*, à peu de distance de la grande route, il y a une carrière de marbre, dont le fond de la couleur est brun, violet et lie de vin,

Digitized by Google

vin, parsemé de petites taches. Cette carrière a été exploitée pendant environ vingtans, jusqu'en 1773qu'elle a été abandonnée entièrement. On avoit établi trois scies pour les blocs qu'on en retiroit : deux sur le torrent de Tessens, et la troisième à Salin. *P.* 312. *B. de p.* de Moutiers.

VILLETTE, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Longuyon, près de la Chiers, à 16 k. (3 l. ¾) de Longwy, 6 m. (13 l. ½) de Metz. *Pop.* 179. *Bur. de poste* de Longuyon.

VILLETTE, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Montfort, sur la Vaucouleurs, à 19 k. (4 l. ½) de Montfort, 34 kil. (7 l. ¾) de Versailles, 7 kil. (1 l. ¾) de Mantes. *Pop.* 454. *B. de p.* de Mantes.

VILLETTE, v. (*Tarn*), arrond. de Gaillac, cant. de Salvagnac, à 22 k. (5 l.) de Gaillac, 6 m. (13 l. ½) de Castres. *Pop.* 156. *Bur. de poste* de Rabastens.

VILLETTE (LA), v. (*Calvados*), arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt, à 25 k. (5 l. ¾) de Falaise, 24 k. (5 l. ½) de Caen, 7 k. (1 l. ¾) de Condé-sur-Noireau. *Pop.* 555. *Bur. de p.* de Condé-sur-Noireau.

VILLETTE (LA), bourg (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. de Pantin, à 5 kil. (1 l. ¼) de St.-Denis, à kil. (¼ l.) de Paris. Ce bourg a été brûlé avec celui de la Chapelle qui y touche, par le parti des Armagnacs, le 8 juillet 1418. C'est dans ce lieu que les commissaires du roi conclurent et arrêtèrent la trêve avec ceux de la ligue, le 30 juillet 1539. Tous les mardis il s'y tient un marché considérable de vaches laitières, et tous les 2e et 4e vendredis de chaque mois un marché de vaches à tuer. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1880. *Bur. de p.* de Paris.

VILLETTE (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Marines, comm. de Gondecourt, à 3 k. (¾ de l.) de Meulan, 10 kil. (2 l. ½) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Gondecourt, 416. *Bur. de p.* de Meulan.

VILLETTE (LA) *dit* ROLLOT, v. (*Somme*), arr. et cant. de Montdidier, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 41 k. (9 l. ¼) d'Amiens. Il y a une fabrique de salfate de fer. C'est la patrie d'Antoine *Gallandou Galand*, professeur en arabe au collége royal, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; voyageur, auteur des *Mille et une Nuits*, et de quelques autres ouvrages; il étoit né en 1646. *Populat.* 1080. *Bur. de poste* de Montdidier.

VILLETTE-AUX-AUNES (LA), v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, comm. de Tremblay, à 8 k. (2 l.) de Claye, 36 k. (8 l.) de Pontoise. *Pop.* compr. celle de Tremblay, 824. *Bur. de poste* de Claye, dép. de Seine-et-Marne.

VILLETTE-D'ANTHON, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Meyzieu, près du Rhône, à 36 k. (8 l.) N. E. de Vienne, 8 m. (18 l. ¾) N. O. de Grenoble, 7 k. (1 l. ½) S. E. de Montluel, 14 kil. (3 l. ¼) de Crémieu. *P.* 420. *B. de p.* de Crémieu.

VILLETTE-DE-LOYES, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Chalamont, près du Rhône, à 22 kil. (5 l.) de Montluel, 24 k. (5 l. ½) de Bourg, 11 k. (2 l. ¼) de Meximieux. *Pop.* 653. *Bur. de poste* de Meximieux.

VILLETTE-D'ILLINS, v. (*Isère*), arr. et cant. nord de Vienne, sur la Vaux, à 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Vienne, 8 m. (17 l. ½) N. O. de Grenoble, 21 k. (4 l. ¾) de Lyon. *Pop.* compr. celle de Serpaize, 898. *Bur. de p.* de Vienne.

VILLETTE-LE-MOUTIER, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 21 kil. (4 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 191. *B. de p.* de Châteauneuf.

VILLETTE-LÈS-FERROD, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, près de la Valouse, à 25 k. (5 l. ¾) d'Orgelet, 41 k. (9 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 305. *Bur. de poste* d'Orgelet.

VILLETTE-LÈS-FÉLIGNY (LA), v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet, à 7 k. (1 l. ½) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 89. *Bur. de p.* d'Orgelet.

VILLETTE-LÈS-ST.-AMOUR, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de St.-Amour, à 21 k. (4 l. ¾) d'Orgelet, 30 k. (6 l. ½) de Lons-le-Saunier, 2 k. (½ l.) de St.-Amour. *Pop.* 150. *Bur. de p.* de St.-Amour.

VILLETTE-ST.-DENIS (LA), v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. et comm. de Pantin, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Denis, *Pop.* comprise celle de Pantin, 1172. *Bur. de p.* de Paris.

VILLETTES, v. (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Neubourg, à 10 k. (2 l. ½) de Louviers, 15 k. (3 l. ½) d'Evreux, 10 k. (2 l. ½) de Neubourg. *Pop.* 341. *Bur. de p.* de Neubourg.

VILLETTES (LES), v. (*Vgt*), arr. de Grasse, cant. de Bar, comm. des Tourrettes, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Paul-du-Var, 15 k. (3 l. ½) de Grasse. *Popul.* compr. celle des Tourrettes, 1189. *Bur. de poste* de St.-Paul-du-Var.

VILLEURBANNE, v. (*Isère*). *Voy.* VILLEURBANNE.

VILLEVAÏER, v. (*Aveyron*), arr. de Villefranche, cant. de Najac, près de la Baye, à 18 kilom. (4 l.) de Villefranche, 5 m. (12 l. ½) de Rhodez. *Pop.* 256. *Bur. de p.* de Villefranche.

VILLEVALEIX, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Limoges, cant. d'Eymoutier, comm. de St.-Priest-les-Vergnes, à 22 k. (5 l.) de St.-Léonard, 37 k. (8 l. ½) de Limoges. *Pop.* compr. celle de St.-Priest-les-Vergnes, 336. *Bur. de poste* de Limoges.

VILLEVALLIER, v. (*Yonne*), arr. et canton de Joigny, sur l'Yonne, à 7 k. (1 l. ¾) de Joigny, 31 k. (7 l.) d'Auxerre. *Pop.* 456. *Bur. de poste* de Joigny.

VILLEVAYRAC, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Mèze, à 37 k. (8 l. ½) de Béziers, 24 k. (5 l. ½) de Montpellier, 9 kil. (2 l. ½) de Mèze. *Pop.* 1107. *Bur. de poste* de Mèze.

VILLEVENARD, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Montmort, près des marais de St.-Gond, à 13 kil. (3 l.) de Sézanne, 43 k. (9 l. ¾) de Châlons. *Pop.* 401. *Bur. de p.* de Sézanne.

VILLEVERQUE, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et cant. nord-est d'Angers, sur le Loir, à 14 k. (3 l. ½) d'Angers. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 1689. *Bur. de poste* d'Angers.

VILLEVIC, v. (*Dordogne*), arr. de Sarlat, cant. de Belvez, comm. de St.-Pardoux, à 2 k. (½ l.) de Belvez, 5 m. (11 l. ½) de Périgueux. *Pop.* compr. celle de Saint-Pardoux, 402. *B. de p.* de Belvez.

VILLEVIELLE, b. (*Gard*), arr. de Nîmes, cant. de Sommières, près de la Vidourle, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de Sommières. *Pop.* compr. celle de Londres, 482. *Bur. de p.* de Sommières.

VILLEVIEUX, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, dans une île formée par la Seille, à 10 k. (2 l. ½) de Lons-le-Saunier, 8 k. (2 l.) de Poligny, 22 k. (5 l.) de Louhans. *Pop.* 1102. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

VILLEVOCQUES, v. (*Loiret*), arr.



Digitized by Google

et cant. de Montargis, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 5 myr. (12 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 184. *Bur. de poste* de Montargis.

**Villevoque**, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Piney, comm. de Montangon, près de l'Auson, à 21 k. (4 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 91. *Bur. de poste* de Troyes.

**Villevorde**, ville (*Dyle*). *Voy.* Vilvorde.

**Villexanton**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Blois, cant. de Mer ou Menars, à 7 kil. (1 l. ¾) de Mer, 19 k. (4 l. ¼) de Blois. *Pop.* 380. *Bur. de poste* de Mer.

**Villexavier**, v. (*Charente-Inf.*), arr. et cant. de Jonzac, à 20 kilom. (4 l. ½) de Montlieu, 4 m. (10 l.) de Saintes, 8 k. (2 l.) de Jonzac. *Pop.* 630. *Bur. de poste* de Jonzac.

**Villey** (le), v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaumergy, près de la Brenne, à 15 k. (3 l. ½) de Poligny, 19 k. (4 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 181. *Bur. de poste* de Poligny.

**Villey-Gaett**, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chemin, près de la Sablonne, à 19 k. (4 l. ¾) de Dole, 40 k. (9 l.) de Lons-le-Saunier, 19 k. (4 l. ¼) de Dole. *Pop.* 231. *Bur. de p.* de Dole.

**Villey-le-Sec**, v. (*Meurthe*), arr. et cant. sud de Toul, à 8 kil. (2 l.) de cette ville, 15 k. (3 l. ½) de Nancy. *Pop.* 266. *Bureau de p.* de Toul.

**Villey-sur-Tille**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 29 k. (6 l. ½) de Dijon. *Populat.* 350. *Bur. de p.* d'Is-sur-Tille.

**Villey-St.-Etienne**, village (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Domèvre, sur la côte, près de la Moselle, à 8 k. (2 l.) de Toul, 15 k. (3 l. ½) de Nancy. *Pop.* 639. *Bur. de poste* de Toul.

**Villez (Pont-de-)**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Bonnières, sur la Seine, à 16 kil. (3 l. ¾) de Mantes, 6 m. (11 l. ½) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Vernon. *Pop.* 154. *Bur. de poste* de Vernon, dép. de l'Eure.

**Villez-sur-Neubourg**, village (*Eure*), arr. de Louviers, canton de Neubourg, près de la forêt de ce nom, à 3 kilom. (¾ de l.) de Neubourg, 23 kilom. (5 l. ¼) de Louviers, 23 k. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 505. *B. de p.* de Neubourg.

**Villez-sous-Bailleul**, village (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Vernon, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) d'Evreux. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Vernon.

**Villez-sur-Damville**, village (*Eure*), arr. d'Evreux, canton de Damville, à 23 k. (5 l. ½) de Verneuil, 9 k. (2 l. ¼) d'Evreux, 7 k. (1 l. ¾) de Damville. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Damville.

**Villiers**, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Carignan, à 27 k. (6 l.) de Sedan, 43 k. (9 l. ¾) de Charleville, 11 k. (2 l. ¾) de Carignan. Entre ce village et Florennes, le général Charbonnié, accompagné d'un foible détachement, sorti de Philippeville le 21 germinal an 2 (11 avril 1793), mit l'ennemi en déroute, lui tua soixante-dix hommes, et lui fit plusieurs prisonniers. *Pop.* 183. *Bur. de poste* de Carignan.

**Villiers**, v. (*Aube*), arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube, sur le ruisseau d'Herbisse, à 10 k. (2 l. ½) d'Arcis, 38 k. (8 l. ¼) de Troyes. *Pop.* 323. *Bur. de p.* d'Arcis-sur-Aube.

**Villiers**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Liernais, à 18 k. (4 l.) d'Arnay, 6 m. (14 l.) de Dijon. *Popul.* 190. *Bur. de poste* d'Arnay-sur-Arroux.

**Villiers**, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Nogent-Roulebois, près de l'Eure, à 20 k. (4 l. ¼) de Dreux, 20 k. (4 l. ¼) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Villiers, 516. *Bur. de p.* de Nogent-Roulebois.

**Villiers**, v. (*Indre*), arr. du Blanc, cant. de Mézières, à 10 k. (2 l. ½) de Chatillon, 39 k. (8 l. ¾) de Châteauroux. *Pop.* 508. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Indre.

**Villiers**, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. de Vendôme, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de cette ville, 36 kil. (8 l.) N. O. de Blois, 8 k. (2 l.) N. E. des Roches. On y exploite de la pierre calcaire dure et tendre. *Pop.* 1173. *B. de p.* de Vendôme.

**Villiers**, v. (*Manche*), arr. d'Avranches, cant. de St.-James, à 16 k. (3 l. ¾) d'Avranches, 6 m. (12 l. ¾) de Coutances, 7 k. (1 l. ¾) de St.-James. *Pop.* 610. *Bur. de poste* de St.-James.

**Villiers**, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Longeau, sur la Vingeanne, à 13 k. (3 l.) de Langres, 41 k. (9 l. ¼) de Chaumont. *P.* 188. *B. de p.* de Langres.

**Villiers**, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. de Loiron, comm. de Launay. *Pop.* compr. celle de Launay, 537. *Bur. de p.* d'Ernée.

**Villiers**, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, à 4 kil. (1 l.) S. O. de cet endroit, 6 myr. (13 l. ¼) de Beauvais. *Pop.* comp. celle d'Ormoy, 198. *Bur. de poste* de Crespy.

**Villiers**, v. (*Orne*), arr. et cant. de Mortagne, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 39 k. (8 l. ¾) d'Alençon. *Pop.* 521. *Bur. de poste* de Mortagne.

**Villiers**, v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu, à 20 k. (4 l. ½) N. de Villefranche, 4 m. (10 l. ½) N. de Lyon, 7 k. (1 l. ¾) E. de Beaujeu, 8 k. (2 l.) de Belleville-sur-Saone. *Pop.* 1525. *Bur. de p.* de Belleville-sur-Saone.

**Villiers**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Courquetaine, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Brie-sur-Hières, 18 k. (4 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Courquetaine, 174. *Bur. de p.* de Brie-sur-Hières.

**Villiers**, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, canton de Palaiseau, comm. de Nozay, à 5 kil. (1 l. ¼) de Linas, 16 k. (3 l. ¾) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Nozay, 268. *Bur. de poste* de Linas.

**Villiers**, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, canton de Marly-la-Machine, comm. de Feucherolles, à 15 kilom. (3 l. ¾) de Versailles, 9 kilom. (2 l. ¼) de Marly. *Popul.* compr. celle de Feucherolles, 707. *Bureau de poste* de Versailles.

**Villiers**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. et comm. de Poissy, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville, 15 k. (3 l. ¾) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Poissy, 2476. *Bur. de poste* de Poissy.

**Villiers**, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. de Mantes, comm. de Mantes-la-Ville, à 2 k. (¼ l.) de Mantes. *Pop.* comprise celle de Mantes-la-Ville, 681. *Bur. de p.* de Mantes.

**Villiers (Petit)**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de Méreville, comm. d'Estouches, à 9 k. (2 l. ¼) d'Angerville, 13 kilom. (3 l.) d'Etampes. *Pop.* compr. celle d'Estouches, 166. *Bureau de poste* d'Angerville.

Digitized by Google

Villiers, (*Seine-et-Oise*). *Voy.* Chapelle-Villiers (la).

Villiers, v. (*Vienne*), arrond. et cant. de Loudun, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 5 m. (11 l. ⅝) de Poitiers. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de Loudun.

Villiers, v. (*Vienne*), arrond. de Poitiers, cant. de Neuville, à 16 k. (3 l. ½) de Poitiers. *Popul.* 808. *Bur. de poste* de Poitiers.

Villiers-Adam, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, canton de l'Isle-Adam, à 9 kil. (2 l. ¼) de Pontoise, 31 k. (7 l.) de Versailles, 10 k. (2 l. ½) de Pontoise. *Popul.* 355. *Bur. de p.* de Pontoise.

Villiers-Aubouin, v. (*Indre-et-Loire*), arrond. de Chinon, canton de Château-la-Vallière, à 30 kilom. (6 l. ¾) de Langeais, 34 k. (7 l. ¾) de Tours. *Pop.* 679. *Bur. de poste* de Langeais.

Villiers-aux-Corneilles, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, cant. d'Anglure, à 16 kil. (3 l. ⅝) de Sézanne, 7 m. (14 l. ½) de Châlons. *Pop.* 136. *Bur. de p.* de Pont-sur-Seine, dép. de l'Aube.

Villiers-aux-Chênes, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, canton de Doulevant, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Doulevant.

Villiers-aux-Noyaux, village (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. de la Ferté-Aleps, comm. de Cerny, à 1 k. (¼ de l.) de la Ferté-Aleps, 14 kil. (3 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Cernay, 700. *Bur. de p.* de la Ferté-Aleps.

Villiers-aux-Pierres, village (*Aisne*). *Voyez* Villiers-sur-Marne.

Villiers-Bonneux, v. (*Yonne*), arrond. de Sens, cant. de Sergines, à 19 kilom. (4 l. ½) de Sens, 6 m. (14 l. ½) d'Auxerre. *Popul.* 213. *Bur. de p.* de Sens.

Villiers-Cernay, v. (*Ardennes*), arrond. et cant. sud de Sedan, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 23 kilom. (5 l. ¾) de Charleville. *Pop.* 509. *Bur. de p.* de Sedan.

Villiers-Charlemagne, village (*Mayenne*), arr. de Château-Gonthier, cant. de Gres-en-Bouère, à 10 kil. (2 l. ½) de Château-Gonthier, 18 kil. (4 l.) de Laval. *Pop.* 1348. *Bureau de poste* de Château-Gonthier.

Villiers-Couture, v. (*Charente-Inférieure*), arrond. de St.-Jean-d'Angely, cant. d'Aulnay, à 29 k. (6 l. ½) de St.-Jean-d'Angely, 4 m. (10 l. ½) de Saintes, 16 kil. (3 l. ¾) d'Aulnay. *Pop.* 354. *Bur. de p.* d'Aulnay.

Villiers-Cul-de-Sac, (*Seine-et-Oise*). *Voy.* Cul-de-sac.

Villiers-en-Beauce, (*Seine-et-Oise*). *Voy.* Bouville (petit).

Villiers-en-Bierre, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. et cant. sud de Melun, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Forlaisenil, 106. *B. de p.* de Pont-Thierry.

Villiers-en-Bois, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Melle, cant. de Brion, au milieu de la forêt de Chizé, à 21 kil. (4 l. ½) de Niort. *Pop.* 172. *B. de p.* de Niort.

Villiers-en-Decrvie, bourg (*Eure*), arrond. d'Evreux, cant. de Pacy, à 27 kilom. (6 l.) d'Evreux, 11 kil. (2 l. ¾) de Pacy-sur-Eure. *Popul.* 425. *Bur. de poste* de Pacy-sur-Eure.

Villiers-en-Lieu, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de St.-Dizier, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 m. (14 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 584. *Bur. de p.* de St.-Dizier.

Villiers-en-Plaine, v. (*Deux-Sèvres*), arrond. de Niort, cant. de Coulonges, à 10 kil. (2 l. ½) de Niort. *Pop.* 881. *B. de p.* de Niort.

Villiers-en-Vallée, v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Villiers-Sainte-Christine.

Villiers-Faux, v. (*Loir-et-Cher*), arrond. et cant. de Vendôme, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Blois. *Pop.* 197. *Bur. de p.* de Vendôme.

Villiers-Fortoiseau, v. (*Seine-et-Marne*). *Voy.* Villiers.

Villiers-la-Bonne-Eau, village (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Sibret, à 7 kil. (1 l. ¾) S. p. E. de Bastogne, 75 k. (31. ½) O. d'Esch-sur-Sure, 4 m. (10 l. ½) N. O. de Luxembourg. Il y a plusieurs tanneries. *Pop.* comprise celle de Livarchamps et Loutremange, 347. *Bur. de p.* de Bastogne.

Villiers-la-Forêt, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Chatillon-sur-Seine, près de la haute et de la basse forêt, à 10 kil. (2 l. ½) de Chatillon, 6 m. (14 l.) de Dijon. *P.* 364. *Bur. de p.* de Chatillon-sur-Seine.

Villiers-la-Garenne, v. (*Seine*), arr. de St.-Denis, cant. et comm. de Neuilly, à 7 kil. (1 l. ¾) de St.-Denis. *Pop.* comprise celle de Neuilly, 2477. *Bur. de p.* de Paris.

Villiers-la-Grange, village (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, comm. de Cours-Grimaud, à 7 k. (1 l. ¾) de Noyers, 22 k. (5 l.) de Tonnerre. *P.* compr. celle de Cours-Grimaud, 134. *B. de p.* de Noyers.

Villiers-la-Tour, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Chimay, à 4 k. (1 l.) O. p. S. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) S. E. de Liessies, 5 m. (11 l. ½) S. S. E. de Mons. *Pop.* 440. *Bur. de p.* de Charleroy.

Villiers-le-Bel, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Pontoise, canton d'Ecouen, à 4 kil. (1 l.) de Gonesse, 31 kilom. (7 l.) de Versailles, 1 kilom. (¼ de l.) d'Ecouen. Dans cette commune il y a beaucoup de maisons de campagne. Le bois d'Ecouen rend cet endroit fort agréable. *Pop.* 1633. *Bur. de p.* d'Ecouen.

Villiers-le-Bacle, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Palaiseau, à 8 kil. (2 l.) de Versailles, 7 kilom. (1 l. ¾) de Chevreuse. La seigneurie relevoit du roi. *P.* 222. *Bur. de p.* de Chevreuse.

Villiers-le-Bois, v. (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource, à 18 kil. (4 l.) d'Ervy, 39 k. (8 l. ¾) de Troyes, 13 kil. (3 l.) de Chaource. *Pop.* 341. *Bur. de poste* de Chaource.

Villiers-le-Brulé, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Piney, comm. de Brevanne, à 22 k. (5 l.) de Troyes. *Pop.* 111. *Bur. de poste* de Troyes.

Villiers-le-Duc, v. (*Côte-d'Or*). *Voyez* Villiers-la-Forêt.

Villiers-le-Mahieux, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, à 9 k. (2 l. ½) de cette comm., 27 k. (6 l.) de Versailles. *Pop.* 256. *Bur. de p.* de Montfort-l'Amaury.

Villiers-le-Merlet, v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Seine, à 9 k. (2 l. ½) de cette ville, 30 k. (6 l. ½) de Troyes. *Pop.* 405. *Bur. de p.* de Bar-sur-Seine.

Villiers-le-Patras, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Chatillon-sur-Seine, près de la Seine, à 8 k. (2 l.) N. de Chatillon-sur-Seine, 8 m. (19 l. ½) N. N. O. de Dijon, 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de Mussy. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Seine.

Villiers-les-Pruplieres, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. d'Avesne, à la source de la Gette, à 2 k. (¼ l.) S. p. E. d'Hannut, 5 k.



Digitized by Google

(1 l. ¼) N. de Ciplet, 33 k. (7 l. ½) O. de Liége. *Populat.* 363. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Villiers-le-Sec, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. de Ryes, à 9 k. (2 l. ½) de Bayeux, 19 kil. (4 l. ¼) de Caen. *Pop.* 306. *Bur. de p.* de Bayeux.

Villiers-le-Sec, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Chaumont, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 447. *Bur. de p.* de Chaumont.

Villiers-le-Sec, v. (*Nièvre*), arr. de Clamecy, cant. de Varzy, à 10 k. (2 l. ½) de Clamecy, 5 m. (10 l. ½) de Nevers. *Pop.* 235. *Bur. de poste* de Clamecy.

Villiers - les - Bouillers, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Bodegnée, à 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. d'Huy, 23 k. (5 l. ¼) O. S. O. de Liége. *Pop.* 747. *Bur. de p.* d'Huy.

Villiers-le-Sec, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen, à 10 kil. (2 l. ½) de Gonesse, 37 k. (8 l. ¼) de Versailles, 5 k. (1 l. ¼) de Luzarche. *Pop.* 209. *B. de p.* de Luzarche.

Villiers-les - Granges, village (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. de Noyers, comm. de Cours-Grimaud, sur la Serain, à 20 kilom. (4 l. ½) de Tonnerre, 34 kilom. (7 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* compr. celle de Cours-Grimaud, 134. *Bur. de p.* de Noyers.

Villiers - les - Hauts, village (*Yonne*), arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, à 19 k. (4 l. ½) de Tonnerre, 43 kilom. (9 l. ¾) d'Auxerre, 6 k. (1 l. ½) d'Ancy-le-Franc. *Pop.* 529. *Bur. de poste* d'Ancy-le-Franc.

Villiers-les-Moines, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, cant. de Laignes, comm. de Vertault, à 6 kil. (1 l. ½) de Laignes, 16 kil. (31. ½) de Chatillon. *P.* comp. celle de Vertault, 525. *B. de p.* de Laignes.

Villiers-les-Morlières, village (*Eure-et-Loir*). *Voyez* Villiers.

Villiers-les-Ouders, v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. sud de Dourdan, comm. de Paré, à 14 k. (3 l. ½) de Dourdan, 21 k. (4 l. ½) d'Etampes. *Pop.* compr. celle de Paré, 176. *Bur. de p.* de Dourdan.

Villiers-les-Roux, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan, à 6 k. (1 l. ½) de Ruffec, 4 myr. (10 l.) d'Angoulême. *Pop.* 400. *Bur. de poste* de Ruffec.

Villiers-le-Temple, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Nandrin, à 4 k. (1 l.) N. E. de Strée, 9 k. (2 l. ¼) E. p. N. d'Huy, 21 kil. (4 l. ½) S. O. de Liége. *Pop.* 432. *Bur. de poste* de Liége.

Villiers-le-Tilleux, v. (*Ardennes*). *Voy.* Villiers.

Villiers - Louis, v. (*Yonne*), arr. de Sens, cant. de Villeneuve-sur-Vannes, à 8 k. (2 l.) de Sens, 4 m. (10 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Sens.

Villiers-Patras, v. (*Côte-d'Or*). *Voy.* Villiers-le-Patras.

Villiers-sous - Praslin, village (*Aube*). *Voyez* Villiers-le-Merlet.

Villiers-sous-Faux, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Villejust, à 4 k. (1 l.) de Lonjumeau, 15 k. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Villejust, 331. *Bur. de poste* de Lonjumeau.

Villiers-sur-Chize, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Brioux, à 28 k. (6 l. ½) de Niort. *Pop.* 232. *Bur. de p.* de Niort.

Villiers-sur-Grès, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle, à 6 k. (1 l. ½) de Nemours, 24 k. (5 l. ½) de Melun. *Pop.* 774. *Bur. de poste* de Nemours.

Villiers-sur - Marne, village (*Aisne*), arr. de Château-Thierry, cant. de Charly, à 2 k. (½ l.) de la Marne, 10 k. (2 l. ½) de Château-Thierry, 7 m. (15 l. ½) de Laon. *P.* 446. *Bur. de poste* de Charly-sur-Marne.

Villiers-sur-Marne, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Donjeux, à 6 kilom. (1 l. ½) de Vignory, 13 kil. (3 l.) de Joinville, 23 k. (5 l. ½) de Chaumont. Il y a une papeterie. *Pop.* 205. *B. de p.* de Vignory.

Villiers - sur - Marne, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, à 24 k. (5 l. ½) de Corbeil, 31 kil. (7 l.) de Versailles. *Pop.* 600. *B. de p.* de la banlieue de Paris.

Villiers-sur-Morin, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, sur le Grand-Morin, à 10 k. (2 l. ½) de Meaux, 39 kil. (8 l. ¼) de Melun, 1 k. (¼ de l.) de Crécy. *Pop.* 804. *Bur. de poste* de Crécy.

Villiers-sur-Orge, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, à 3 k. (¾ de l.) de Linas. *Popul.* 148. *Bureau de poste* de Linas.

Villiers-sur-Port, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant de Trévières, à 8 k. (2 l.) de Bayeux, 34 k. (7 l. ¾) de Caen. *Pop.* 87. *Bur. de poste* de Bayeux.

Villiers-sur-Seine, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine, près de la Seine, à 13 k. (31.) de Provins, 5 myr. (12 l.) de Melun, 9 k. (2 l. ¼) de Nogent. *Pop.* 412. *Bur. de poste* de Nogent-sur-Seine, dép. de l'Aube.

Villiers-sur-Suize, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois, à 15 k. (3 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 511. *Bur. de poste* de Chaumont.

Villiers - sur - Tholon, village (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon, à 10 kilom. (2 l. ½) de Joigny, 20 k. (4 l. ½) d'Auxerre. *P.* 585. *B. de p.* de Joigny.

Villiers-sur-Yonne, v. (*Nièvre*), arr. et cant. de Clamecy, à 6 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 6 m. (12 l. ¾) de Nevers, 5 k. (1 l. ¼) de Tannay. *P.* 450. *B. de p.* de Tannay.

Villiers-St. - Benoist, bourg (*Yonne*), arr. de Joigny, canton d'Aillant-sur-Tholon, sur la rive droite de l'Ouanne, à 27 k. (6 l.) S. S. O. de Joigny, 27 kil. (6 l.) O. d'Auxerre, 27 k. (6 l.) de Chatillon-sur-Loing. *Pop.* 876. *Bur. de poste* de Thoury.

Villiers-St.-Frédéric, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Montfort-l'Amaury, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 16 k. (3 l. ½) de Versailles. *Pop.* 436. *B. de p.* de Neauphle-le-Château.

Villiers-St.-Georges, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, ch.-l. de canton, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Provins, 6 m. (12 l. ½) de Melun. *Populat.* 426. *Bureau de poste* de Provins.

Villiers-St.-Orient, v. (*Eure-et-Loire*). *Voyez* Villiers-St.-Christine.

Villiers-St.-Christine ou St.-Orient, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Bonneval, à 14 k. (3 l. ½) de Château-Dun, 34 k. (7 l. ½) de Chartres, 9 kil. (2 l. ½) de Bonneval. *Popul.* 385. *Bur. de p.* de Bonneval.

Villiers-Tremblon, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, comm. de St.-Mars, à 4 kil. (1 l.) de la Ferté-Gaucher, 19 k. (4 l. ¼) de

Digitized by Google

Coulommiers. *Pop.* compr. celle de St.-Mars, 197. *Bur. de poste* de la Ferté-Gaucher.

**Villiers-Villetard**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle, comm. de Nanteau, à 1 kil. (¼ de l.) de Malesherbes, 20 k. (4 l. ½) de Nemours. *Pop.* comp. celle de Nanteau, 220. *Bur. de poste* de Malesherbes, dép. du Loiret.

**Villing**, v. (*Moselle*), arrond. de Thionville, cant. de Bouzonville, à 8 k. (2 l.) de Sarre-Libre, 39 k. (8 l. ¾) de Metz. *Pop.* 101. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

**Villiorbe**, v. (*Doubs*), arrond. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Roulans-l'Eglise, comm. de Dammartin, à 11 k. (2 l. ¾) de Baume-sur-le-Doubs, 5 kilom. (1 l. ¼) de Roulans-l'Eglise. *Pop.* compr. celle de Dammartin, 427. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

**Villognon**, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. de Mansle, sur la Charente, à 20 kilom. (4 l. ½) de Ruffec, 24 k. (5 l. ½) d'Angoulême, 6 k. (1 l. ½) de Mansle. *Pop.* 426. *Bur. de poste* de Mansle.

**Villon**, v. (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, cant. de Cruzy, à 18 k. (4 l.) de Tonnerre, 5 m. (10 l. ¾) d'Auxerre. *Pop.* 485. *B. de p.* de Tonnerre.

**Villoncel**, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville, 7 myr. (15 l.) d'Epinal. *Pop.* 208. *Bur. de p.* de Neufchâteau.

**Villoncourt**, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Châtel, sur le Durbion, à 13 kil. (3 l.) de Rambserviller, 10 k. (2 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 152. *B. de p.* d'Epinal.

**Villonne**, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Dun, sur la Meuse, à 23 k. (5 l. ½) de Montmédy, 5 m. (13 l. ¼) de Bar-sur-Ornain, 7 k. (1 l. ½) de Dun-sur-Meuse. Il y a une scierie et une huilerie. *Popul.* 441. *Bur. de poste* de Dun-sur-Meuse.

**Villons**, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, cant. de Creuilly, à 7 k. (1 l. ¾) de Caen, 11 k. (2 l. ¾) de Cremilly. *Pop.* compr. celle de Buissons, 195. *B. de p.* de Caen.

**Villorbaine**, v. (*Saone-et-Loire*), arrond. de Charolles, cant. de St.-Bonnet-de-Joux, près de l'Arconce, à 8 k. (2 l.) de Charolles, 42 k. (9 l. ½) de Mâcon. *P.* 1216. *Bur. de poste* de Charolles.

**Villorceau**, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Beaugency, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 25 kilom. (5 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 360. *Bur. de poste* de Beaugency.

**Villotran**, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, canton d'Auneuil, à 9 k. (2 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 245. *Bur. de poste* de Beauvais.

**Villotte**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Tonneins, comm. de Varres, à 5 kil. (1 l. ¼) de Tonneins, 15 k. (31. ½) de Marmande. *Pop.*.... *Bur. de p.* de Tonneins.

**Villotte**, v. (*Marne*), arrond. et cant. de Vitry-sur-Marne, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 36 kilom. (8 l.) de Châlons. *Pop.* 78. *Bur. de p.* de Vitry-sur-Marne.

**Villotte**, v. (*Somme*), arrond. de Péronne, cant. de Ham, comm. de Muille, à 24 kilom. (5 l. ½) de Péronne, 6 m. (13 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Muille, 147. *Bur. de poste* de Ham.

**Villotte**, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de la Marche, près du Mouzon et de la forêt du Crochet, à 3 k. (¾ de l.) de la Marche, 5 m. (11 l. ¼) d'Epinal. Il y a des fabriques d'agraffes, chaînes, tournebroches et crochets de tapisserie. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de la Marche.

**Villotte-devant-Loupy**, village (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Vaubécourt, sur le Rièvé, ruisseau, à 9 kil. (2 l. ¼) de Bar. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Bar-sur-Ornain.

**Villotte-devant-St.-Mihel**, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte, près de l'Aire, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Mihel, 16 kilom. (3 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 380. *Bur. de poste* de St.-Mihel. *Relais de poste aux chev.*

**Villotte-les-Maisey**, v. (*Côte-d'Or*). *Voy.* Villotte-sur-Ource.

**Villotte-les-St.-Seine**, village (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, cant. de Vitteaux, à 28 kil. (6 l. ½) de Semur, 28 k. (6 l. ½) de Dijon, 11 k. (2 l. ¾) de Vitteaux. Il y a haut fourneau et deux forges pour fonte et fer, sur l'Ource, à ½ kilom. (un demi-quart de l.) de ce village. *Pop.* 301. *Bur. de p.* de Vitteaux.

**Villotte-sur-Ource**, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Chatillon-sur-Seine, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 7 m. (15 l.) de Dijon. *Popul.* 228. *Bureau de poste* de Chatillon-sur-Seine.

**Villouvette**, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. d'Arpajon, comm. d'Egly, à 3 kilom. (¾ de l.) d'Arpajon, 21 kilom. (4 l. ½) de Corbeil. *Pop.* compr. celle d'Egly, 400. *B. de p.* d'Arpajon.

**Villouxel**, v. (*Vosges*). *Voyez* Villoncel.

**Villuis**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine, à 18 kil. (4 l.) de Provins, 5 m. (11 l. ½) de Melun. *Pop.* 312. *B. de p.* de Bray-sur-Seine.

**Villurbanne**, v. (*Isère*), arr. de Vienne, cant. de Meyzieu, à 27 k. (6 l.) N. de Vienne, 9 m. (20 l. ½) N. O. de Grenoble, 5 k. (1 l. ¼) E. de Lyon. *Pop.* 1617. *B. de p.* de Lyon, dép. du Rhône.

**Villy**, v. (*Ardennes*), arr. de Sedan, cant. de Carignan, près de la Chiers, à 23 k. (5 l. ½) de Sedan, 41 k. (9 l. ½) de Charleville, 6 k. (1 l. ½) de Carignan. *P.* 333. *Bur. de poste* de Carignan.

**Villy**, v. (*Calvados*), arrond. de Caen, canton de Villers-le-Bocage, à 23 kil. (5 l. ¼) de Caen, 2 kil. (½ l.) de Villers-le-Bocage. *Pop.* 716. *Bur. de poste* de Villers-le-Bocage.

**Villy**, v. (*Calvados*), arrond. et cant. de Falaise, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 36 kil. (8 l.) de Caen. *Pop.* 404. *Bur. de p.* de Falaise.

**Villy**, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de Chêne-Thonex, comm. de Contamine, à 13 k. (3 l.) de Genève. *Popul.* compr. celle de Contamine, 560. *Bur. de poste* de Genève.

**Villy**, v. (*Yonne*), arrondissem. d'Auxerre, cant. de Chablis, sur la Serain, à 14 kilom. (3 l. ½) de St.-Florentin, 7 kilom. (1 l. ¾) de Chablis, 15 kil. (3 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 117. *Bur. de p.* de Chablis.

**Villy-en-Auxois**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, canton de Vitteaux, sur le Loserain, à 24 kil. (5 l. ½) de Semur, 32 k. (7 l. ¼) de Dijon, 7 k. (1 l. ¾) de Vitteaux. *Popul.* 744. *Bur. de p.* de Vitteaux.

**Villy-en-Trodes**, v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Seine, sur la Brodonne, ruisseau, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bar, 25 k. (5 l. ½) de Troyes. On trouve aux environs une terre argileuse, la meilleure que l'on connoisse pour les creusets à verres. *P.* 544. *B. de p.* de Bar-sur-Seine.

Digitized by Google

VILLY-LE-BAS, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Dieppe, cant. d'Eu, près de l'Yères, à 27 kilom. (61.) de Dieppe, 6 m. (14 l.) de Rouen, 23 k. (3 l.) d'Eu. *Pop.* 220. *Bur. de poste* d'Eu.

VILLY-LE-BOIS, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, comm. de Villy-le-Maréchal, à 22 k. (5 l.) d'Ervy, 39 k. (8 l. ¾) de Troyes. *Pop.* 130. *Bur. de p.* de Troyes.

VILLY-LE-BOUVERET, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, à 4 k. (1 l.) E. p. S. de Cruseilles, 16 kil. (3 l. ¾) O. de la Roche, 24 k. (5 l. ¼) S. de Genève. *Pop.* 78. *Bur. de p.* de Genève.

VILLY-LE-HAUT, v. (*Seine-Inférieure*), arrond. de Dieppe, cant. d'Envermeu. *Pop.* 250. *Bur. de p.* de Dieppe.

VILLY-LE-MARÉCHAL, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. de Bouilly, à 21 k. (4 l. ¼) d'Ervy, 11 kilom. (2 l. ¾) de Troyes. *Popul.* 211. *Bur. de poste* de Troyes.

VILLY-LE-MOUTIER, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, canton de Nuits, près du Meuzin, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Beaune, 32 k. (7 l. ¼) de Dijon, 13 kil. (3 l.) de Nuits. *Pop.* 629. *Bur. de poste* de Nuits.

VILLY-LE-BELOUX, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. d'Annecy, sur l'Usses, à 11 k. (2 l. ¾) d'Annecy, 4 m. (10 l. ½) de Chambéry. *P.* 162. *Bur. de poste* d'Annecy.

VILMANS, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St. - Pol, cant. de Wail, à 30 k. (6 l. ¾) de Montreuil-sur-mer, 4 m. (10 l.) d'Arras, 9 k. (2 l. ¼) d'Hesdin. *Pop.* 409. *Bur. de poste* d'Hesdin.

VILMENIL, v. (*Seine-Inférieure*), arr. du Havre, cant. de Goderville, à 24 k. (5 l. ¼) de Montivilliers, 5 myr. (12 l.) de Rouen, 9 kilom. (2 l. ¼) de Fécamp. *Populat.* 95. *Bur. de poste* de Fécamp.

VILMERSON, v. (*Dyle*). *Voyez* WULMERSON.

VILNEUVE, v. (*Doire*), arrond. d'Aoste, à la jonction de la Reme et de la Dora-Baltea, à 9 k. (2 l. ¼) S. O. d'Aoste. *Pop.* 445. *Bur. de p.* d'Aoste.

VILORY, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Vésoul, à 13 kil. (3 l.) de cette ville. *Pop.* 167. *Bur. de p.* de Vésoul.

VILOTIE (LA), v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon, à 25 kil. (5 l. ¾) de Joigny, 23 k. (5 l. ½) d'Auxerre, 6 kilom. (1 l. ½) de Tourcy. *Popul.* 248. *Bur. de poste* de Tourcy.

VILPION, riv. (*Aisne*), arr. et cant. de Vervins. Sa source, à 8 k. (2 l.) E. de cette ville, coule à l'O. et se rend dans la Brune à Roguy, 9 k. (2 l. ½) S. O. de Vervins.

VILPORCHÉ, v. (*Loir-et-Cher*). *Voyez* VILLE-PORCHÉ.

VILPOUGE, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angely, cant. de St.-Hilaire, à 9 k. (2 l. ½) de St.-Jean-d'Angely, 24 kilom. (5 l. ½) de Saintes. *Pop.* 64. *B. de poste* de St.-Jean-d'Angely.

VILROUX, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, canton de Perwez, à 7 kil. (1 l. ¾) O. p. N. de Gembloux, 13 k. (3 l.) S. de Wavre, 34 kil. (7 l. ¾) S. E. de Bruxelles, 11 k. (2 l. ¾) de Génappe. Ce village dépendoit du ci-devant duché de Brabant. C'étoit une seigneurie ressortissant de la mairie de Mont-Saint-Guibert. Son territoire est fertile en grains de toute espèce. *Popul.* 116. *Bur. de poste* de Génappe.

VILTAIN (GRAND), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. sud de Versailles, comm. de Jouy, à 6 kilom. (1 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Jouy et dépendances, 1720. *Bur. de poste* de Versailles.

VILTAIN (PETIT), v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. sud de Versailles, comm. de Jouy, à 6 kilom. (1 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Jouy et dépendances, 1720. *Bur. de poste* de Versailles.

VILVAUDE, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, à 18 kil. (4 l.) de Meaux, 43 kilom. (9 l. ½) de Melun, 5 k. (1 l. ¼) de Claye. *Pop.* réunie à Montray et Bordesux, 130. *B. de p.* de Claye.

VILVERT, v. (*Oise*), arrond. et canton de Senlis, à 1 kilom. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Senlis, 4429. *Bur. de poste* de Senlis.

VILVERT, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, canton de Limours, comm. de Pequeuse, à 3 k. (¼ de l.) de Limours, 19 kil. (4 l. ½) de Versailles. *Pop.* comprise celle de Pequeuse, 170. *Bur. de poste* de Limours.

VILVERT, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. et cant. sud de Versailles, comm. de Jouy, à 6 k. (1 l. ½) de Versailles. *Popul.* comprise celle de Jouy, 1720. *Bureau de poste* de Versailles.

VILVORDE, ville (*Dyle*), arr. de Bruxelles, ch.-l. de cant., sur le canal de Bruxelles, et traversée par la riv. de Senne, à 11 k. (2 l. ¾) S. de Malines, 21 k. (4 l. ¾) O. p. N. de Louvain, 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Bruxelles. Cette ville, située sur la riv. de Senne, entre Bruxelles et Malines, a été anciennement fortifiée : elle portoit autrefois le nom de *Villeforte*. Venceslas, duc de Brabant, fit bâtir, l'an 1375, le château où l'on gardoit les prisonniers d'état du temps des troubles des Pays-Bas. Plusieurs chefs des rebelles y ont été exécutés par ordre du duc d'Albe; mais ce château est démoli, et on y a bâti une maison de correction, à laquelle la plupart des villes de Brabant ont contribué. Le canal que le ci-devant magistrat de Bruxelles a fait creuser pour aller à Anvers, passe au pied de Vilvorde, ce qui lui est très-avantageux. Il y a un superbe hôpital. Les Français prirent cette ville en 1746. Outre les églises paroissiales, on y voyoit plusieurs couvens, Dominicains, Carmélites, prieuré de filles de l'ordre de saint Augustin, Thérésiennes hospitalières, et un Béguinage. Son territoire abonde en froment, seigle, sarrasin, orge, avoine, colzat, prairies et patûrages. Il y a 3 moulins à eau, 6 brasseries et 3 genièvreries. Vilvorde a un sous-inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 2682. *Bur. de p.* de Bruxelles.

VIMARCÉ, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. d'Evron, à 14 kil. (3 l. ¾) de cet endroit, 43 kilom. (9 l. ¾) de Laval. *Populat.* 946. *Bur. de poste* d'Evron.

VIMENETTE, v. (*Aveyron*), arr. de Milhaud, canton de Laissac, à 14 k. (3 l. ½) de Séverac, 29 k. (6 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 1054. *Bur. de poste* de Séverac.

VIMENIL, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, cant. de Bruyères, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 14 kilom. (3 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 262. *B. de poste* de Bruyères.

VIMERVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 5 k. (1 l. ¼) de Cany, 5 m. (12 l. ½) de Rouen. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Valmont.

VIMEUX. C'étoit un petit pays de la ci-dev. basse Picardie, dépendant du gouvernement général militaire de la même province. Il est situé entre la Somme et Abbeville, au septentrion, et la ci-dev. Bresse qui le sépare au

Digitized by Google

midi de la ci-dev. Normandie. Ce pays étoit peu considérable pour son étendue et les lieux qu'il contient : il a pourtant un port à St.-Valery, qui en est le principal lieu : il fait partie aujourd'hui du départ. de la Somme.

VIMINES, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud de Chambéry. *Pop.* 955. *Bur. de poste* de Chambéry.

VIMORT, v. (*Calvados*), arr. de Caen, canton de Troarn, sur le Semillon, à 13 k. (3 l.) de Caen. *Pop.* 117. *Bur. de p.* de Caen.

VIMORT, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Darnetal, à 8 3/4 k. (2 l. 1/4) de Gournay, 15 k. (3 l. 1/4) de Rouen, 9 k. (2 l. 1/4) de Buchy. *P.* 97. *B. de p.* de Buchy.

VIMORY, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Montargis, à 6 k. (1 l. 1/2) de cette ville, 6 m. (14 l.) d'Orléans. *P.* 774. *B. de p.* de Montargis.

VIMOUTIER, bourg (*Orne*), arr. d'Argentan, ch.-l. de cant., sur la Vire, à 27 kil. (6 l.) de Lisieux, 27 k. (6 l.) N. E. d'Argentan, 5 m. (12 l. 1/2) N. d'Alençon. Outre l'église paroissiale, il y avoit un monastère de religieuses de l'ordre de saint Benoît, et un d'Hospitalières. Il y a plusieurs fabriques particulières de toiles de toute espèce ; fil et chaînes pour la fabrication des toiles et rouennerie de Rouix. Il y a aussi plusieurs tanneries pour les cuirs et peaux : on y fait également commerce de bestiaux. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *P.* 3093. *Bur. de poste.*

VIMPELLES, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Donnemarie, sur la Vieille-Seine, à 16 k. (3 l. 3/4) de Provins, 39 k. (8 l. 1/4) de Melun, 5 k. (1 l. 1/4) de Donnemarie. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de Donnemarie.

VIMPONT (LE), v. (*Seine-et-Oise*), arr. d'Etampes, cant. nord de Dourdan, comm. du Val-St.-Germain, à 5 k. (1 l. 1/4) de Dourdan, 16 kil. (3 l. 3/4) d'Etampes. *Pop.* compr. celle du Val, 639. *Bur. de poste* de Dourdan.

VIMY-LE-GRAND, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, chef-lieu de cant., à 9 k. (2 l. 1/4) N. d'Arras, 6 kilom. (1 l. 1/2) S. de Lens. *Pop.* compr. celle de Vimy-le-Petit, 935. *Bur. de poste* d'Arras.

VIMY-LE-PETIT, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. et comm. de Vimy, à 9 k. (2 l. 1/4) N. d'Arras. *Pop.* compr. celle de Vimy-le-Grand, 935. *Bur. de poste* d'Arras.

VIN-A-VAUX. *Voy.* ST.-HIÉROME.

VIN-DE-FONTAINE, v. (*Manche*), arr. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits, à 11 k. (2 l. 3/4) de Carentan, 33 k. (7 l. 1/2) de Coutances. *Pop.* 908. *B. de p.* de Carentan.

VINACO, v. (*Golo*), arrond. de Corte, où est San-Pietro, au sud de Corte, à 6 myr. (13 l.) S. p. O. de Bastia. *P.*....

VINACOURT, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, canton de Picquigny, à 14 k. (3 l. 1/2) d'Amiens, 8 k. (2 l.) de Flixecourt. *Pop.* 2770. *Bur. de poste* de Flixecourt.

VINADIO, bourg (*Stura*), arr. de Coni, chef-l. de cant., sur la rive gauche de la Stura, à 42 k. (9 l. 1/2) S. O. de Coni. Il y a des bains d'eaux minérales imprégnées de sel et de soufre, dans une petite vallée à 10 k. (2 l. 1/2) S. O. de-là. *Pop.* 2560. *Bur. de poste* de Coni.

VINAIGRE, montagne (*Var*), arr. de Draguignan, cant. de Fréjus, à 9 k. (2 l. 1/2) N. p. E. de Fréjus ; elle a de l'O. S. O. à l'E. N. E. 4 k. (1 l.) de long.

VINAMONT, v. (*Ourthe*), arr. et cant. d'Huy, à 4 kilom. (1 l.) E. d'Huesigne, 5 k. (1 l. 1/2) N. d'Huy, 28 kil. (6 l. 1/4) O. S. O. de Liége. *Popul.* 666. *Bur. de poste* d'Huy.

VINANTE, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Dammartin, à 11 k. (2 l. 1/2) de Meaux, 5 m. (12 l.) de Melun, 6 kilom. (1 l. 1/2) de Dammartin. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Dammartin.

VINARDIÈRES (LA), v. (*Corrèze*), arr. de Tulle, cant. de Treignac, comm. de Soudenne, près de la Soudenne, à 20 k. (4 l. 1/2) d'Uzerche, 32 k. (7 l. 1/4) de Tulle. *Popul.* compr. celle de Soudenne, 679. *Bur. de poste* d'Uzerche.

VINAS, v. (*Hérault*), arrond. de Lodève, canton de Lunas, comm. de Joncels, à 6 k. (1 l. 1/2) de Lunas, 15 k. (3 l. 1/2) de Lodève. *Pop.* compr. celle de Joncels, 708. *Bur. de poste* de Lodève.

VINASSAN, v. (*Aude*), arr. de Narbonne, cant. de Coursan, à 5 k. (1 l. 1/2) de Narbonne, 6 myr. (13 l. 1/4) de Carcassonne. *Popul.* 256. *Bur. de poste* de Narbonne.

VINAX, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angély, canton d'Aulnay, à 27 k. (6 l.) de St.-Jean-d'Angély, 4 m. (10 l. 1/2) de Saintes, 11 k. (2 l. 3/4) d'Aulnay. *Pop.* 242. *Bur. de poste* d'Aulnay.

VINAY, ville (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, chef-l. de cant., sur la Trery, à 8 k. (2 l.) N. E. de St.-Marcellin, 25 k. (5 l. 3/4) O. de Grenoble, 10 k. (2 l. 1/2) S. O. de Tullins. Il y a une fabrique à acier, une scie à eau, un foulon, deux moulins et deux pressoirs à huile. La forge et la scie sont sur la rivière de l'Isère, et le foulon dans le village. *P.* 2407. *Bur. de poste* de St.-Marcellin.

VINAY, v. (*Marne*), arr. et cant. d'Epernay, à 5 k. (1 l. 1/4) de cette ville, 34 k. (7 l. 3/4) de Châlons. *Pop.* 266. *Bur. de poste* d'Epernay.

VINÇA, ville (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Prades, chef-l. de canton, à 8 k. (2 l.) E. N. E. de Prades, 31 k. (7 l.) O. p. S. de Perpignan, 8 k. (2 l.) O. p. S. d'Ille, à l'extrémité septentrionale de la vallée de Joch, dans une campagne fertile, à peu de distance de la Tet. La ville de Vinça, entourée de murailles, avec des tours de distance en distance, est mal percée et mal bâtie ; ses deux faubourgs sont plus grands et plus agréables que la ville même ; il y a deux places. On trouve dans presque toutes les rues de cette ville des fontaines dont les eaux sont pures et légères. L'église paroissiale étoit desservie par un clergé nombreux. On y voyoit un couvent de Capucins. Il y a maintenant un hospice. A 2 kilom. (1/2 l.) de cette ville, dans un endroit nommé *Nossa*, il se trouve une eau thermale qui coule constamment et abondamment de la fente d'un rocher. Son odeur sulfureuse lui a fait donner dans le pays le nom d'*eau de soufre* : celui de *Couve des Banys*, qui a toujours servi à désigner en langage du pays le lieu où elle se trouve, et l'usage où étoient les pauvres gens des environs de s'y baigner pour se guérir de la gale, ne laissent pas lieu de douter qu'on lui ait connu quelques-unes de ces vertus. On trouve encore dans un lieu près de Vinça, nommé *Barnadal*, une source d'eau minérale froide, assez considérable, et qui a un goût martial. *Popul.* comp. celle de Sahorle, 1334. *Bur. de poste* de Perpignan.

VINCELLES, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Cousances, à 8 k. (2 l.) S. O. de Lons-le-Saunier, 19 k. (4 l. 1/4) E. de Louhans, 13 k. (3 l.) N. O. d'Orgelet. *Pop.* 592. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

VINCELLES, v. (*Marne*), arrond.

Digitized by Google

d'Epernay, cant. de Dormans, près de la Marne, à 23 k. (5 l. ¼) d'Epinay, 5 m. (1 l. ¼) de Châlons, 2 k. (¼ l.) de Dormans. *Pop.* 154. *Bur. de poste* de Dormans.

VINCELLES, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. de Louhans, sur la côte, près de la Seille, à 3 k. (¾ de l.) de Louhans, 5 m. (1 l. ¼) de Mâcon. *P.* 411. *B. de p.* de Louhans.

VINCELLES, v. (*Yonne*), arrond. d'Auxerre, cant. de Coulanges-la-Vineuse, près de l'Yonne, à 10 k. (2 l. ¼) d'Auxerre. *Pop.* 511. *Bur. de poste* d'Auxerre.

VINCELLOTTES, v. (*Yonne*), arr. d'Auxerre, cant. de Coulange-la-Vineuse, sur l'Yonne, à 10 k. (2 l. ¼) d'Auxerre. On y fait commerce de bons vins. *Pop.* 455. *Bur. de poste* d'Auxerre.

VINCENNE, forêt (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-en-Gilbert, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Moulins; elle a 10,703 mètr. (5500 t.) de long, sur 7013 mètr. (3600 t.) de large.

VINCENNES ou LA PISSOTTE, bourg (*Seine*), arr. de Sceaux, ch.-l. de cant., à 6 k. (1 l. ½) E. de Paris, 13 kilom. (3 l.) N. E. du Bourg-l'Egalité, 3 k. (¾ de l.) N. p. E. de Charenton. Vincennes, ci-devant château royal, à 4 k. (1 l.) de Paris, sur la route des bois du même nom; les rois y venoient chasser, et y avoient une demeure qui étoit peu considérable. En l'année 1183, le roi Philippe-Auguste peupla le bois de *Vincennes* de bêtes fauves qui lui furent envoyées par Henri II, roi d'Angleterre. Il fit entourer Vincennes de murailles, détruisit le bâtiment que son prédécesseur y avoit fait construire, et jeta les fondemens d'un château, connu actuellement sous le nom de *Donjon*. Saint-Louis l'habita long-temps avec sa mère et son épouse: depuis St.-Louis jusqu'au règne de Louis XIV, il reçut de très-grands accroissemens. Sa forme actuelle est un parallélogramme régulier, d'une grandeur considérable, et entouré de larges fossés; il renferme plusieurs édifices anciens et modernes. Autour de ce parallélogramme sont neuf tours carrées fort élevées, qui en composent l'ensemble; elles servoient à loger les princes de la maison royale. La tour du Donjon étoit l'habitation des rois, des reines et de leurs enfans. Des fossés profonds, revêtus en pierres, en rendoient l'abord inaccessible, et l'on ne pouvoit y pénétrer que par un pont-levis jeté sur les fossés. On voit encore dans une des neuf tours appelée *la Tour de la Surintendance*, 4 cachots de 1 m. ¼ à 2 m. (5 à 6 pieds) carrés où les lits sont en pierre, et un grand caveau où l'on ne peut descendre que par un trou pratiqué dans la voûte; ce qui fait de cette prison un véritable tombeau. Louis XIII et Louis XIV y ont fait construire plusieurs bâtimens modernes d'une architecture fort estimée, le tout exécuté sur les dessins de Leveau. On admire entre autres la façade intérieure de la porte d'entrée du côté du parc. Cette face, bâtie en arc de triomphe, est composée de six colonnes doriques engagées et ornées de deux bas-reliefs de marbre et de figures antiques. A droite et à gauche de la cour dite *Royale*, sont deux corps de bâtimens modernes qui communiquent entr'eux par deux galeries en portiques, couronnées de balustrades. Entre les arcades on voit quelques figures antiques de marbre, en très-mauvais état. Les plafonds de l'intérieur de ces bâtimens sont peints par des artistes célèbres. De la cour Royale, on passe par une porte décorée de colonnes toscanes à la cour suivante; à droite est la Ste.-Chapelle, fondée en 1373 par le roi Charles V. Elle est d'un beau gothique, et l'extérieur offre toute la magnificence de ce genre d'architecture; l'intérieur, très-simple, n'est remarquable que par les vitraux anciens, qui sont peints par Jean Cousin, d'après les dessins de Raphaël. Le Donjon, considéré comme prison d'état sous la monarchie, est une forteresse, d'une hauteur considérable, dont l'aspect seul cause l'effroi: il servoit, dans le quatorzième siècle, de maison de plaisance aux rois et aux princes. Ce lieu de plaisir est devenu dans la suite le séjour du malheur et l'instrument du despotisme. Il a été prison d'état depuis 1472 jusqu'en 1784, que le baron de Breteuil, ministre au département de Paris, en ordonna l'ouverture. Cette forteresse qu'autrefois il n'étoit presque pas permis de regarder, est actuellement accessible à tout le monde.

Voici sa description intérieure qui est très-curieuse. La cour qui renferme le *Donjon* est entourée de fossés particuliers, profonds d'environ 13 mèt. (40 pieds), et revêtus de pierres de taille; ce revêtement est à pic, et vers le haut il règne une corniche, ou plutôt un talus qui saille tellement en dedans, qu'il faudroit le renverser pour le franchir, et sans intelligence au dehors: celui qui y seroit parvenu seroit encore aussi sûrement renfermé que dans les tours. Le haut des fossés est fortifié d'une galerie ouverte, bordée de meurtrières. Les quatre angles sont flanqués d'une tour qui fait saillie dans le fossé.

On entroit dans ce donjon par un pont-levis, puis il falloit passer trois portes; celle qui communiquoit au château ne pouvoit s'ouvrir ni en dedans, indépendamment du dehors, ni en dehors, indépendamment du dedans; il falloit qu'un porte-clef et un sergent de la garde y courussent tous deux. Sur un mur à l'entrée on trouvoit une inscription qui annonçoit que le Donjon avoit été commencé et élevé jusqu'au rez-de-chaussée par Philippe de Valois en 1333. Après avoir passé ces trois portes, on étoit dans une cour au milieu de laquelle se trouve le Donjon: trois portes en fermoient encore l'entrée. Ce Donjon est d'une hauteur considérable; sa forme est carrée: il a quatre tours à ses angles. Il est divisé en cinq étages auxquels on monte par un escalier en voûte dont la hardiesse est étonnante. Chacun des étages, entièrement voûté, est composé d'une grande salle carrée, soutenue au milieu par un énorme pilier, et dans laquelle il y a une immense cheminée: cette salle a, à chacun de ses quatre coins, une prison de 4 mèt. ½ (13 pds.) en tout sens, avec une cheminée. A la hauteur du troisième étage est une galerie extérieure en saillie, qui règne autour du bâtiment. Le comble du Donjon forme une terrasse ceintrée, la coupe de ses pierres est curieuse: on y jouit d'une vue très-étendue. A un des angles de cette terrasse s'élève, à une hauteur considérable, une guérite en pierre, d'une grande délicatesse. Cette forteresse a été si solidement bâtie, qu'elle ne porte pas encore la moindre marque de vétusté; et le canon du plus gros calibre y feroit difficilement une brèche.

Chacun de ses étages est composé d'une grande salle qui communique à quatre pièces. Cette salle est voûtée en ogive; le centre est soutenu par un énorme pilier, et dans un des coins est une immense cheminée. La salle du premier étage s'appeloit

Digitized by Google

s'appeloit *Chambre de la Question*. En 1790 on y voyoit encore des sièges de pierre, destinés à placer les malheureuses victimes; des anneaux de fer scellés dans les murs, et qui servoient à assujétir leurs membres au moment de leur supplice, entouroient ces sièges de douleur. Dans ces cachots, privés d'air et de lumière, il y avoit encore des lits de charpente, sur lesquels on enchaînoit ceux à qui on permettoit quelques momens de repos. *Salle du Conseil.* — Elle est à l'étage supérieur, et ainsi nommée, parce que les rois de France y tenoient leur conseil dans le temps qu'ils habitoient le Donjon. La salle commune étoit fermée par une porte très-épaisse; chaque prison l'étoit par trois autres portes; chaque porte étoit doublée de fer et garnie de deux serrures et de trois verroux. Ces portes étoient placées en sens contraire: ainsi, s'ouvrant en travers l'une sur l'autre, la première barroit la seconde, et la seconde barroit la troisième; telle étoit la fermeture de ces prisons dont les murs ont 5 mètr. ½ (16 pieds) d'épaisseur, et les voûtes plus de 10 mèt. (30 pieds) de hauteur. Ces prisons étoient foiblement éclairées; et le jour n'y parvenoit qu'après avoir traversé trois grilles de fer, dont les barreaux de la première masquoient les vides de la seconde, et ceux de la seconde masquoient ceux de la troisième. Presque tous les murs de ces chambres étoient couverts de dessins très-curieux, relativement à la difficulté de les exécuter. C'étoit l'ouvrage des illustres et malheureux personnages qui y avoient été renfermés; tels que les Condé, les Beaufort, les Beauveau, etc.

En 1304 la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe *le Bel*, y mourut, et son corps fut porté aux Cordeliers de Paris. Le roi Louis *le Hutin* y mourut aussi douze ans après, et le roi Charles *le Bel* y est mort au mois de février 1328. Charles y mourut en 1380. La reine Isabeau de Bavière y mit au monde un dauphin qui ne vécut que deux mois.

En 1419 il y eut une si grande cherté de bois dans Paris que l'on fut obligé de faire couper le bois de Vincennes, et de le débiter pour la consommation de la capitale. Le bois coûtoit alors dix-huit sous le moule, et il y avoit trente-deux bûches au moule.

Les cérémonies de l'ordre de St.-Michel se sont faites pendant quelque temps dans la sainte Chapelle de Vincennes, ainsi que le roi Henri II l'avoit ordonné en 1557, et le réglement eut son exécution jusqu'à l'institution de l'ordre du St.-Esprit, qui fut établi sous Henri III aux grands Augustins. Celui de St.-Michel ayant, pour ainsi dire, été rétabli par Louis XIV, on continua d'en faire les cérémonies à Vincennes, ce qui dura jusqu'en 1728 que l'église des Cordeliers de Paris fut adoptée pour les réceptions.

Henri V, roi d'Angleterre, qui se prétendoit héritier de la couronne de France, au préjudice de Charles VII, mourut en 1422 au château de Vincennes.

Louis XI s'y tenoit souvent, et en avoit fait concierge son ancien barbier, nommé Olivier-le-Diable. Ce fut sous son gouvernement qu'on commença à mettre des prisonniers dans le donjon de ce château.

Charles IX y mourut le 30 mai 1574, et le cardinal Mazarin en 1661. Le corps de ce dernier fut déposé dans la sainte Chapelle où étoient ses entrailles. Il y resta jusqu'en 1684 qu'il fut apporté à Paris.

Louis XV séjourna au château de Vincennes pendant la première année de son règne; ce fut là qu'on lui présenta un homme de 114 ans, qui étoit né par conséquent sous le règne d'Henri IV.

On ne trouve plus de traces du château de *Beauté*, bâti dans le parc de Vincennes par le roi Charles V, qui y passa les dernières années de sa vie, et y mourut en 1380. Le château de Beauté avoit, sous le règne de Charles VI, un gouverneur particulier, indépendant de celui de Vincennes. Charles VII donna ce château à la belle Agnès Sorel, que l'on appela madame de Beauté. Après la mort de cette dame, il paroît que le duc de Guienne en jouit. Sous le règne suivant, ce château continua d'avoir non-seulement des gouverneurs, dont deux de la maison de Montmorency; mais même une dame, engagiste du domaine, et à qui on fit prendre le nom du château: ce fut la belle duchesse d'Etampes. Vincennes est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 2014. *Bur. de poste* de Paris.

VINCENNES, bois (*Seine*), arr. de Sceaux, canton de Vincennes, à 5 k. (1 l. ¼) de Paris, près de la Marne; il a de l'E. à l'O. 3695 mètres (1900 toises) de long, et du N. au S. 2917 m. (1500 t.) de large.

VINCENT-LA-LAUZE. *Voyez* ST.-VINCENT-DE-MIRAVAIL.

VINCENT-LES-BOIS, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* ST.-VINCENT.

VINCEY, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, à 14 k. (3 l. ¼) de Mirecourt, 20 kilom. (4 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 700. *Bur. de poste* de Charmes.

VINCHIO, v. (*Tanaro*), arrond. d'Asti, cant. de Monbercelli, sur une montagne, à 2 k. (¼ l.) de Nizza, 22 k. (5 l.) S. d'Asti. *Pop.* 940. *Bur. de poste* d'Asti.

VINCKEL-ST.-ELOY, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. de Meorseele, à 7 kil. (1 l. ¾) O. d'Hulst, 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Courtrai, 38 kil. (8 l. ½) S. de Bruges. *Pop.* 2153. *Bur. de poste* de Courtrai.

VINCKEM, v. (*Lys*). *V.* WINCKEM.

VINCKT, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Deynse, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. O. de cet endroit ou Petegheim, à 6 kil. (1 l. ½) O. S. O. de Nevele, 18 k. (4 l.) O. p. S. de Gand. *P.* 1513. *B. de p.* de Gand.

VINCLY, v. (*Pas-de-Calais*). *Voy.* VINCHY ou VUICHY.

VINCOM (LE), riv. (*Haute-Vienne*), arrond. de Bellac, cant. de Laurière. Sa source, à 6 kil. (1 l. ½) de Compreignac, coule à l'O., puis au N. O., reçoit la Glayeule, puis la Basine à Bellac, et se rend dans la Gartempe, à 4 k. (1 l.) O. de Bellac, 32 k. (7 l. ¼) N. O. de sa source.

VINCOURT, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Poissy, commune de Maurecourt, à 6 kil. (1 l. ½) de Pontoise, 8 k. (2 l.) de Poissy. *Pop.* compr. celle de Maurecourt, 530. *Bur. de poste* de Pontoise.

VINCY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq, à 14 k. (3 l. ½) de Meaux. *Popul.* comp. celle de Manœuvre, 209. *Bur. de poste* de May.

VINDÉ, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, cant. de Sézanne, à 3 kilom. (½ de l.) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) de Châlons. *Pop.* 245. *Bur. de poste* de Sézanne.

VINDECY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Marcigny, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 6 m. (14 l. ½) de Mâcon. *Popul.* 430. *Bur. de poste* de Marcigny.

VINDELLE, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. d'Hiersac, près de la Charente, à 8 k. (2 l.) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de Guissalles, 811. *B. de p.* d'Angoulême.



Digitized by Google

VINDEN, v. (*Bas-Rhin*). *V.* WINDEN.

VINDERHAUTE, v. (*Escaut*), arr. et cant. ouest de Gand, près du canal de Bruges à Gand, à 8 k. (2 l.) N. E. de Nevele, 7 k. (1 l. ¾) S. p. E. de Waerschoot, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Gand. *Pop.* 592. *Bur. de poste* de Gand.

VINDRAC, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. de Cordes, près de la Cérou, à 19 k. (4 l. ½) de Gaillac, 6 m. (13 l. ½) de Castres, 3 kilom. (¾ de l.) de Cordes. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Cordes.

VINEMARVILLE, v. (*Seine-Infér.*). *Voyez* VIMERVILLE.

VINENNE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Beauraing, à 5 kil. (1 l. ½) O. p. S. de Beauraing, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Givet-Notre-Dame, 4 m. (10 l.) S. p. E. de Namur. *Pop.* 404. *Bur. de p.* de Givet, dép. des Ardennes.

VINERVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, comm. d'Epernon, à 1 k. (¼ de l.) d'Epernon, 22 k. (5 l.) de Chartres. *Popul.* compr. celle d'Epernon, 1379. *B. de p.* d'Epernon.

VINES, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. de Ste.-Geneviève, à 10 k. (2 l. ½) de Mur-de-Barrez, 6 m. (13 l. ½) de Rhodez. *Popul.* 500. *Bur. de p.* de Mur-de-Barrez.

VINET, v. (*Aube*). *Voy.* VIGNETS.

VINET, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Tonneins, comm. de Clairac, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ½) de Marmande. *Pop.* compr. celle de Clairac, 5900. *B. de p.* de Clairac.

VINETS-SUR-MARNE, v. (*Marne*). *Voyez* ST.-MARTIN-SUR-LE-PRÉS.

VINEUIL, v. (*Indre*), arr. de Châteauroux, cant. de Levroux, à 9 k. (2 l. ½) de Châteauroux, 9 k. (2 l. ½) de Levroux. *Pop.* 691. *Bur. poste* de Levroux.

VINEUIL, v. (*Loir-et-Cher*), arr. et cant. est de Blois, sur la côte, près de la Cosson, à 3 k. (¾ de l.) de Blois. Il y a une carrière de pierre calcaire exploitée. *Pop.* 1853. *Bur. de poste* de Blois.

VINEUIL, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Claye, comm. de Ste.-Mesme, à 11 kilom. (2 l. ¾) de Meaux, 5 m. (11 l. ½) de Melun, 4 kil. (1 l.) de Claye. *Pop.* compr. celle de Ste.-Mesme, 880. *Bur. de poste* de Claye.

VINEUSE (LA), v. (*Suone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Cluny, à 27 k. (6 l.) de Mâcon, 7 k. (1 l. ¾) de Cluny. *Pop.* 556. *Bur. de poste* de Cluny.

VINEUSE (LA), v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de Ste.-Hermine, à 24 k. (5 l. ½) de Fontenay-le-Peuple, 3 k. (¾ de l.) de St.-Hermand. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de St.-Hermand.

VINEY, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Montcornet, sur la Serre, à 34 k. (7 l. ¾) de Laon. *Pop.* compr. celle de Beux et de Magny, 320. *B. de p.* de Montcornet.

VINEZAC, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de l'Argentière, à 9 kilom. (2 l. ½) de Joyeuse, 31 k. (7 l.) de Privas, 3 k. (¾ de l.) de l'Argentière. *Pop.* 841. *Bur. de poste* de l'Argentière.

VING ou WING, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Lechnich, à 3 k. (7 l.) de cet endroit. *Pop.* 88.

VINGEANNE (LA), riv. (*Haute-Marne*), arr. de Langres. Sa source, à 5 k. (1 l. ¼) N. O. de Chatoillenes, coule au S. E., ensuite au S. et va se jeter dans la Saone, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de St.-Jean-de-Losne.

VINGEN, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* WINGEN.

VINGERAT (LE), v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. de Douvaine, comm. de Ballaison, à 16 k. (3 l. ½) de Genève, 10 k. (2 l. ½) de Thonon. *Pop.* compr. celle de Ballaison, 501. *B. de p.* de Genève.

VINGRAU, v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes, à 20 k. (4 l. ½) de Perpignan. *P.* 366. *B. de p.* de Perpignan.

VINGRÉ, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, à 11 k. (2 l. ¾) de Soissons, 37 k. (8 l. ½) de Laon. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Soissons.

VINGT-HANAPS, v. (*Orne*), arr. d'Alençon, cant. de Séez, à 10 k. (2 l. ½) d'Alençon. *Popul.* 200. *Bur. de poste* d'Alençon.

*Vingtièmes.* Sous la monarchie, ces impositions portoient presqu'en entier sur le revenu net des propriétaires fonciers. Les trois vingtièmes, avec les quatre sous pour livre en sus du premier, produisoient 616 millions 500 mille livres, déduction faite des décharges et modérations accordées aux contribuables.

VINNAC, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. et comm. d'Estaing, à 6 k. (1 l. ½) d'Espalion, 24 k. (5 l. ½) de Rhodez. *Popul.* compr. celle d'Estaing, 913. *Bur. de poste* d'Espalion.

VINNEUF, v. (*Yonne*) arr. de Sens, cant. de Sergines, à 21 kil. (4 l. ½) de Sens, 7 m. (15 l. ¼) d'Auxerre, 6 k. (1 l. ½) de Villeneuve-la-Guiar. *Pop.* 1121. *Bur. de poste* de Villeneuve-la-Guiar.

VINNEZEELE, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. de Steeword, à 13 k. (3 l.) d'Hazebrouck, 6 m. (14 l. ½) de Douay. *Pop.* 1430. *B. de p.* de Cassel.

VINON, v. (*Cher*), arr. et cant. de Sancerre, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 40 k. (9 l.) de Bourges. *Pop.* 536. *Bur. de poste* de Sancerre.

VINON, v. (*Var*), arr. de Brignoles, cant. de Ginasservis, près du Verdon, à 23 k. (5 l. ½) de Barjols, 7 m. (15 l.) de Toulon. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Populat.* 397. *Bur. de poste* de Barjols.

VINOUX (LE), v. (*Isère*). *Voyez* ST.-MARTIN-LE-VINOUX.

VINOUZE (LA), v. (*Haute-Garonne*). *Voyez* LAVINOUSSE.

VINOVE, v. (*Pô*), arr. de Turin, cant. de Carignan, sur un bras de l'Oitana, en plaine, à 15 k. (3 l. ½) de Turin. *Pop.* 2080. *Bur. de poste* de Carmagnole.

VINPAN, v. (*Eure-et-Loir*). *Voyez* UMPEAUX.

VINS, v. (*Var*), arr. et canton de Brignoles, près de la Calamy, à 7 k. (1 l. ¾) de Brignoles, 39 k. (8 l. ½) de Toulon. *Pop.* 531. *Bur. de poste* de Brignoles.

VINSAC, v. (*Gers*). *Voyez* ST.-PIERRE-DE-VINSAC.

VINSAC, ville (*Pyrénées-Orient.*). *Voyez* VINÇA.

VINSOBRES, v. (*Drôme*), arr. et cant. de Nions, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de cette ville, 7 m. (15 l. ½) p. E. de Valence, 7 k. (1 l. ½) S. E. de Valréas. *Pop.* 1416. *B. de poste* de Nions.

VINSWEILER, v. (*Moselle*). *Voyez* VENT-WILLER.

VINTEBIO, v. (*Sesia*), arr. de Verceil, cant. de Crevacore, sur la rive droite de la Sesia, au pied d'une colline, à 33 k. (7 l. ½) N. de Verceil. *Popul.* 326. *Bur. de poste* de Verceil.

VINTERBACH, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Tholey, à 6 k. (1 l. ½) E. de cet endroit, 7 m. (16 l.) N. E. de Thionville, 20 k. (4 l. ½) N. E. de Betting. *Pop.* 149. *B. de p.* de Sarre-Libre.

VINTRANGE, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Tenquin-

Digitized by Google

Gros, comm. de la Vallerange, à 6 k. (1 l. ½) de Morhange, 41 k. (9 l. ¼) de Metz, 11 k. (2 l. ¼) de Faulquemont. *Pop.* 708. *Bur. de poste* de Faulquemont.

**Vintrich**, v. (*Sarre*). *Voyez* Wentrich.

**Vintrous**, v. (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Mazamet, à 21 k. (4 l. ¼) de Castres, 8 k. (2 l.) de Mazamet. *Pop.* 406. *Bur. de p.* de Mazamet.

**Vintuz**, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. d'Etrechy, à 9 k. (2 l.) d'Etrechy, 7 k. (1 l. ¾) d'Etampes. *Popul.* compr. celle d'Etrechy, 900. *Bur. de poste* d'Etrechy.

**Vinville**, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, comm. de Vitry, à 4 k. (1 l.) N. N. O. de Fauvillers, 15 k. (3 l. ¼) E. p. N. de Neufchâteau, 5 myr. (10 l. ¼) N. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Vitry, 455. *Bur. de poste* de Malmaison.

**Vinwegen**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Borcette, à 7 m. (15 l.) de cet endroit. *Pop.* 331.

**Vins**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Wehr, comm. de Skalkenbach, à 5 k. (1 l. ½) de Wehr, 2 k. (¼ l.) de Kempenich, 34 k. (7 l. ¾) de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Skalkenbach, 377.

**Vinxel**, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, à 2 k. (¼ l.) O. p. N. d'Hérent, 4 k. (1 l.) O. p. N. de Louvain, 21 k. (4 l. ¾) E. p. N. de Bruxelles. *Pop.* 781. *Bur. de poste* de Louvain.

**Vinzelle** (la), v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, cant. de Conques, à 14 k. (3 l. ½) d'Albin, 38 kil. (8 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 401. *Bur. de poste* de Rhodez.

**Vinzelles**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Lezoux, près de l'Allier, à 14 k. (3 l. ¼) de Thiers, 30 k. (6 l. ¼) de Clermont, 5 k. (1 l. ¼) de Maringues. Il y a aux environs une carrière de marbre. *P.* 554. *B. de p.* de Maringues.

**Vinzelles**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. sud de Mâcon, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 520. *Bur. de poste* de Mâcon.

**Vinzier**, v. (*Léman*), arr. de Thonon, cant. d'Evian, à 5 kil. (1 l. ¼) S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. S. E. de Thonon, 43 k. (9 l. ¼) E. de Genève. *Pop.* 410. *Bur. de poste* d'Evian.

**Vinzieu**, v. (*Ardèche*), arr. de Tournon, cant de Serrières, près de Chaumaison, à 32 k. (7 l. ½) de Tournon, 7 m. (15 l. ¼) de Privas, 11 k. (2 l. ¾) d'Annonay. *Pop.* 400. *Bur. de p.* d'Annonay.

**Vocourt-sur-Vair**, v. (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenoy, à 11 k. (2 l. ¾) de Neufchâteau, 4 myr. (10 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 271. *Bur. de poste* de Neufchâteau.

**Viodos**, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. et cant. de Mauléon, près du gave de ce nom, à 2 kil. (½ l.) de Mauléon, 42 kil. (9 l. ½) de Pau. A une petite distance de Viodos, il y a des matières argileuses, et une tuilerie dans les environs de ce village. *Pop.* 411. *Bur. de poste* de Mauléon.

**Viola**, v. (*Stura*), arrond. de Mondovi, à la gauche de la Monza, à 21 k. (4 l. ¼) S. E. de Mondovi. *Pop.* 850. *Bur. de p.* de Mondovi.

**Violaine**, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Ouchy-le-Château, à 13 k. (3 l.) de Soissons, 32 kil. (7 l. ¼) de Laon. *Pop.* comp. celle de Maast, 272. *Bur. de poste* de Soissons.

**Violaine**, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, comm. de Louastre, à 14 k. (3 l. ½) de Soissons, 41 kilom. (9 l. ½) de Laon. *Pop.* comp. celle de Louastre, 316. *Bur. de p.* de Villers-Cotterets.

**Violaine**, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Lagny, comm. de Bussy-St.-Georges, à 4 k. (1 l.) de Lagny, 16 k. (3 l. ¾) de Meaux. *Pop.* comp. celle de Bussy-St.-Georges, 475. *Bureau de poste* de Lagny.

**Violaines**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Cambrin, à 10 k. (2 l. ½) de Béthune, 20 k. (6 l. ½) d'Arras. *Pop.* 953. *Bur. de poste* de la Bassée, département du Nord.

**Viole** (la), v. (*Ardèche*), arr. de Privas, canton et comm. d'Antraigues, à 19 kilom. (4 l. ½) de Privas, 16 k. (3 l. ¾) d'Aubenas. *Pop.* comp. celle d'Antraigues, 1501. *Bur. de poste* d'Aubenas.

**Viole** (la), riv. (*Gard*), arr. d'Uzès, cant. de Bagnols. Sa source, près de St.-Marcel-de-Carreret, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. N. E. d'Uzès, coule au N. E., et se rend dans la Cèze, à 11 k. (2 l. ½) S. E. du Pont-St.-Esprit, 7 k. (1 l. ½) N. de Cavillargues.

**Violes**, v. (*Gers*), arrond. de Condom, canton de Nogaro, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) d'Auch. *Popul.* 110. *Bur. de poste* de Nogaro.

**Violette**, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Melun, cant. de Brie-sur-Hières, comm. de Moissy, à 5 kil. (1 l. ¼) de Brie-sur-Hières, 13 k. (3 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Moissy, 600. *Bur. de p.* de Brie-sur-Hières.

**Violey**, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Nérondes, à 30 k. (6 l. ½) de Roanne, 15 k. (3 l. ¾) de Feurs, 7 k. (1 l. ¾) de Tarare. *Pop.* 1500. *B. de poste* de Tarare, départ. du Rhône.

**Violes**, v. (*Vaucluse*), arr. et canton d'Orange, sur la Louvèze, à 11 k. (2 l. ¾) d'Orange, 27 k. (6 l.) d'Avignon. *Pop.* 623. *Bur. de poste* d'Orange.

**Violon** (le), riv. (*Cantal*), arr. de Mauriac, cant. de Riom-les-Montagnes. Sa source, à 20 kilom. (4 l. ½) E. de Mauriac, coule au N. N. E., et se rend dans la Sumène, à 3 k. (½ de l.) E. de Saignes.

**Violon** (le), riv. (*Aveyron*), arr. de Millhau, canton de St.-Beauzely. Sa source, dans un autre de la montagne du Levesou, coule au N., puis à l'O., redescend au N. O., et se rend dans la Viaur, à 10 k. (2 l. ½) S. E. de Rhodez.

**Viols-en-Laval**, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, canton de St.-Martin-de-Londres, à 21 k. (4 l. ½) de Ganges. Il y a du marbre mouchetté blanc et jaune non exploité. *Pop.* 111. *Bur. de p.* de Ganges.

**Viols-le-Fort**, v. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres, à 21 k. (4 l. ½) de Montpellier, 21 k. (4 l. ½) de Ganges. *Pop.* 722. *Bureau de poste* de Ganges.

**Viomesnil**, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, canton de Bains, près de la source de la Saone, à 9 k. (2 l. ½) de Darney, 21 k. (4 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 558. *Bur. de p.* de Darney.

**Vion**, v. (*Ardèche*), arr. et cant. de Tournon, près du Rhône, à 5 k. (1 l. ½) de Tournon, 4 m. (10 l. ½) de Privas. *Popul.* 645. *Bur. de poste* de Tournon.

**Vion**, v. (*Sarthe*), arrond. de la Flèche, cant. de Sablé, à 7 k. (1 l. ½) de Sablé, 34 k. (7 l. ½) du Mans. *Pop.* 675. *Bur. de poste* de Sablé.

**Vion** (le), ruiss. (*Léman*), arr. de Thonon, canton de Douvaine. Sa



Digitized by Google

source, près de Douvaine, coule au N. E., et se rend dans le lac de Genève, à 6 kilom. (1 l. ½) de sa source.

VIONAN, v. (*Tarn*). *Voyez* ST.-ETIENNE-DE-VIONAN.

VIONNA (LA), petit torrent (*Sesia*). Il coule de l'O. à l'E., et tombe dans l'Elvo, à Monte-Grande; cours 8 k. (2 l.).

VIONNE (LA), riv. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Chaumont. Sa source, à 7 kil. (1 l. ¾) S. de cette ville, coule au S. S. E., et se rend dans l'Oise, à Pontoise.

VIONVILLE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Gorze, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Metz. *Pop.* compr. celle de Tantelainville, 272. *Bur. de p.* de Metz.

VIONE, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton de Rufieux, près du Rhône, à 30 k. (6 l. ¾) de Chambéry, 13 k. (3 l.) de Rumilly. *Pop.* 180. *Bur. de p.* de Rumilly.

VIOPIS (LE), riv. (*Drôme*), arr et cant. de Die. Sa source, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. S. O. de cet endroit, coule à l'O., et se rend dans la Drôme, à 4 k. (1 l.) O. de sa source.

VIORE ou VIOURE (LA), rivière (*Drôme*), arr. de Valence, canton de Chabeuil. Sa source, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cet endroit, coule au N. O., puis au S. O., et va se rendre dans le Rhône, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de Loriol.

VIOSAN, v. (*Gers*), arrond. et cant. de Mirande, à 15 k. (3 l. ¼) de cette ville. *Pop.* . . *Bur. de poste* de Mirande.

VIOURÈGRES (LA), riv. (*Lozère*), arr. de Marvejols, cant. de Nasbinals. Sa source, à 13 k. (3 l.) O. p. N. de Marvejols, coule au S. O., et se rend dans la Coulanges avec la Rioulone, à l'E. de Chirac, qu'elle traverse.

VIOZAC, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. et cant. d'Argelès, attenant à cette ville. *Pop.* 289. *Bur. de poste* d'Argelès.

VIPLAIX, v. (*Allier*), arr. de Mont-Luçon, cant. d'Huriel, à 21 k. (4 l. ¼) de Mont-Luçon, 7 myr. (16 l. ¼) de Moulins. *Popul.* 660. *Bur. de p.* de Mont-Luçon.

VIQUE, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Délemont, à 3 k. (¾ de l.) E. p. N. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) S. O. de Lauffon, 27 k. (6 l.) S. E. de Porentruy. *Pop.* comprise celle de Recolain, 355. *Bureau de poste* de Delemont.

VIQUEMARE, v. (*Seine-Infér.*), arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville, à 15 kil. (3 l. ¾) de Cany, 38 kil. (8 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 257. *Bur. de poste* de Doudeville.

VIRA, v. (*Ariège*), arrond. de Pamiers, cant. de Varilhes, à 10 k. (2 l. ½) de Mirepoix. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Mirepoix.

VIRA, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. de Perpignan, cant. de St.-Paul-de-Fenouillet, à 41 k. (9 l. ¼) de Perpignan, 22 k. (5 l.) de Quillan. *Pop.* 113. *Bur. de poste* de Quillan, départ. de l'Aude.

VIRAC, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Monestier, à 15 k. (3 l. ¾) d'Alby, 5 myr. (12 l.) de Castres, 7 k. (1 l. ¾) de Cordes. *P.* comp. celle de Lagauginie, 451. *B. de p.* de Cordes.

VIRAGUET, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Seiches, comm. de St.-Barthélemy, à 15 k. (3 l. ¾) de Marmande, 16 kilom. (3 l. ¾) de Seiches. *Pop.* comprise celle de St.-Barthélemy, 2264. *Bur. de poste* de Marmande.

VIRANDEVILLE, v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Montebourg, près de la Divette, à 10 kil. (2 l. ½) de Cherbourg, 6 myriam. (13 l. ¾) de Coutances. *Popul.* 584. *B. de p.* de Cherbourg.

VIRARGUES, v. (*Cantal*), arr. et cant. de Murat, à 2 kil. (½ l.) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) d'Aurillac. *Pop.* 522. *Bureau de poste* de Murat.

VIRAZEIL, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. et cant. de Marmande, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 4 m. (10 l. ¼) d'Agen. *Popul.* 1182. *Bur. de poste* de Marmande.

VIRCHING, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Volmunster, comm. de Rimling, à 11 k. (2 l. ¾) de Sarguemine, 8 kilom. (2 l.) de Volmunster. *Popul.* comprise celle de Rimling, 808. *Bur. de poste* de Sarguemine.

VIRE, ville (*Calvados*), chef-l. d'arr. et de cant., à 5 m. (12 l. ¾) S. O. de Caen, 34 k. (7 l. ¾) S. E. de St.-Lô, 5 myr. (11 l.) S. E. de Coutances, 27 myr. (60 l.) O. de Paris. Long. 16. 45. latit. 48. 50. Cette petite ville du Bocage, dans la ci-devant basse Normandie, sur la rive droite de la rivière du même nom, et sur la frontière du ci-dev. Cotentin, étoit le chef-lieu d'une élection, le siége d'une maîtrise des eaux-et-forêts, et l'un des sièges royaux du bailliage de Caen. Ce n'étoit, sous le règne de Philippe-Auguste, qu'un château qui dans la suite s'étant fort accru, est devenu une très-jolie ville. Outre les églises paroissiales, on y voyoit deux couvens de religieux et trois de religieuses. On fabrique dans cette ville de belles toiles fines, des draps communs, des cardes à carder, des réseaux en soie, et du fil. On y faisoit autrefois beaucoup de coiffes à perruque, et des bourses. Il y a plusieurs papeteries qui fabriquent de très-beau papier, particulièrement pour l'impression. On trouve aux environs de Vire quelques mines et forges de fer. Le climat est froid et le territoire sablonneux.

Vire est la patrie de Gilles-Thomas *Asselin*, docteur de Sorbonne, excellent poëte, mort à Paris en 1707. Il fut l'élève de Thomas Corneille. On a de lui une *Ode* très-estimée sur *l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme*. — Toussaint *Desmares*, oratorien, biographe, né en 1600, mort en 1687. Il a composé *le Nécrologe de Port-Royal*, imprimé en 1725, *in*-4°. — Jean-Baptiste *Duhamel*, savant auteur, né en 1624, mort en 1706. On a de lui : *Astronomica physica*; un traité *de Meteoris et Fossilibus*, en 1666, *in*-4°. *Opera philosophica et astronomica*, Nuremberg, 1681, 4 volum. *in*-4°. ; *Philosophia vetus et nova, ad usum scolæ accommodata*, 1700, 6 vol. *in*-12; *Theologia speculatrix et practica*, 1691, sept vol. *in*-8. ; en très-beau latin ; *Theologiæ clericorum seminariis accomodatæ summarium*, cinq vol. ; *Institutiones biblicæ*, seu *Scripturæ sacræ prolegomena una cum selectis annotationibus in pentateuchum*, 1706, *in*-folio, etc. — Pierre *le Monnier*, professeur de philosophie, né en 1657, mort en 1757, membre de l'Académie des sciences. Il a donné, *Cursus philosophicus*, 1750, 6 v. *in*-12. — Pierre-Charles et Louis-Guillaume *le Monnier*, ses deux fils; le premier professeur de philosophie au collége royal, et savant astronome; le second médecin célèbre et ordinaire du roi, tous deux de l'Académie des sciences.

Cette ville a une sous-préfecture, un tribunal de première instance et un de commerce. Il y a un conservateur des hypothèques, un sous-inspecteur des forêts, des courtiers de commerce, un receveur particulier, et une brigade de la gend

Digitized by Google

merie à cheval. *Pop.* 8453. *B. de p. Rel. de p. aux chev.*

VIRE, v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque, comm. de Touzal, près du Lot, à 29 kilom. (6 l. ¼) de Cahors. *Populat.* 326. *Bur. de poste* de Cahors.

VIRE (LA), riv. (*Manche*). Elle prend sa source à 6 kilom. (1 l. ¼) N. E. de Sourdeval, coule au N., passe à Vire, et tournant à l'O., passe à Pont-Farcy, à Tessy, passe à l'O. de St.-Lô, et suivant son cours va se rendre dans la mer entre les bancs de sable de la Rouelle-de-Fer, et le banc ou roche Maisy, après 9 m. (20 l.) de cours.

VIRÉ ou VIRÉ-EN-CHAMPAGNE, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, canton de Brulon, à 16 kil. (3 l. ¾) de Sablé, 36 kilom. (8 l.) du Mans. *Populat.* 464. *Bur. de poste* de Sablé.

VIREAUX, v. (*Yonne*), arrond. de Tonnerre, canton d'Ancy-le-Franc, à 8 k. (2 l.) de Tonnerre, 36 kil. (8 l.) d'Auxerre, 9 kilom. (2 l. ¼) d'Ancy-le-Franc. *P.* 496. *Bur. de poste* d'Ancy-le-Franc.

VIRECOURT, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Bayon, près de la Moselle, à 19 kil. (4 l. ¼) de Lunéville, 28 k. (6 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 139. *Bur. de poste* de Lunéville.

VIREDONNE (LA), riv. (*Hérault*), arr. de Montpellier, cant. de Castries. Sa source, à 1 kil. (¼ de l.) O. de Restinclières, coule au S. et se rend dans l'étang de Mauguis, à 13 kil. (3 l.) S. de sa source.

VIRÉE (LA), v. (*Ardennes*), arr. et cant. nord de Sedan, à 5 kilom. (1 l. ½) de cette ville, 21 kilom. (4 l. ¾) de Charleville. *Pop.* compr. celle de la Chapelle, 84. *Bur. de p.* de Sedan.

VIRELADE, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, canton de Podensac, près de la Garonne, à 5 k. (1 l. ¼) de Cadillac, 24 kilom. (5 l. ¼) de Bordeaux, 3 kil. (¾ de l.) de Podensac. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de Podensac.

VIRELET, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Montaigu, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¾) de Clermont. *Pop.* 970. *Bur. de poste* de Montaigu.

VIRELLES, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Chimay, sur la riv. de l'Eau-Blanche, à 2 kilom. (½ l.) N. E. de Chimay, 14 kilom. (3 l. ½) O. p. S. de Marienbourg, 5 myr. (11 l. ½) S. E. de Mons. *Pop.* 390. *B. de p.* de Chimay.

VIRELOUP, v. (*Aube*). *Voyez* VIROUP.

VIREMONT, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthot, à 8 k. (2 l.) d'Orgelet, 27 k. (6 l.) de Lons-le-Saunier, 5 m. (11 l.) d'Arbois, 8 k. (2 l.) de Château-Châlon, 7 k. (1 l. ¾) d'Arinthot, 13 k. (3 l.) de St.-Julien. Au haut d'une côte qui domine ce village est un lac fort poissonneux, qui ne se vide jamais, et qui n'est alimenté que par les neiges, grêles et pluies des monticules environnans. *Pop.* 170. *Bur. de poste* d'Orgelet.

VIREUX-LE-WOLLERAND, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Givet, sur la Meuse, à 22 kil. (5 l.) de Rocroy, 34 k. (7 l. ½) de Charleville, 9 kil. (2 l. ¼) de Givet. *Pop.* 468. *B. de p.* de Givet.

VIREUX-ST.-MARTIN ou VIREUX-MOLHAIN, v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, cant. de Givet, au confluent du Viroin dans la Meuse, à 22 k. (5 l.) de Rocroy, 34 k. (7 l. ½) de Charleville, 9 kilom. (2 l. ¼) de Givet. *Pop.* 542. *Bur. de poste* de Givet.

VIREY, v. (*Manche*), arr. de Mortain, canton de St.-Hilaire, à 4 k. (1 l.) O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) de Mortain. *Pop.* 1500. *Bur. de p.* de St.-Hilaire.

VIREY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Pesmes, à 16 k. (3 l. ½) de Gray, 43 k. (9 l. ½) de Vésoul, 7 k. (1 l. ½) de Marnay. *Pop.* 220. *Bur. de p.* de Marnay.

VIREY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et canton nord de Châlons-sur-Saone, à 7 kil. (1 l. ½) de cette ville, 6 myr. (13 l. ½) de Mâcon. *Pop.* 331. *Bur. de poste* de Châlons-sur-Saone.

VIREY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Lugny, à 21 k. (4 l. ½) de Mâcon. *P.* 807. *Bur. de poste* de Mâcon.

VIREY-SOUS-BAR, v. (*Aube*), arr. et canton de Bar-sur-Seine, sur la côte, entre la Seine et la Sarce, près de son confluent, à 5 k. (1 l. ¼) de Bar, 25 kilom. (5 l. ½) de Troyes. *P.* 377. *B. de p.* de Bar-sur-Seine.

VIRGINALou VERGINAL, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Nivelle, à 8 kilom. (2 l.) de cet endroit. *Popul.* 333. *Bur. de poste* de Hall.

VIRGINIS, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Ville-sur-Tourbe, près de la Tourbe, à 13 k. (3 l.) de Ste.-Menéhould, 38 kil. (8 l. ½) de Châlons. *Popul.* 333. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

VIRIGELLES-LE-GAUDIN, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Chazelles, à 20 kilom. (5 l.) de Montbrison, 2 k. (½ l.) de Chazelles. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Chazelles.

VIRIEU, bourg (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, ch.-l. de cant., à 4 m. (10 l. ½) E. de Vienne, 8 k. (2 l.) de la Tour-du-Pin, 38 k. (8 l. ½) N. N. O. de Grenoble. Il y a une sucrie pour les planches, une fabrique de fil et une chapellerie. *P.* 4069. *B. de p.*

VIRIEU-LE-GRAND, bourg (*Ain*), arr. de Belley, ch.-l. de cant., à 4 m. (11 l. ½) S. E. de Bourg, 18 k. (4 l.) S. O. de Seyssel. *Pop.* 748. *Bur. de poste* de Belley.

VIRIEU-LE-PETIT, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Champagne, à 16 k. (3 l. ¾) de Belley, 5 myr. (11 l. ½) de Bourg. *Populat.* 540. *Bur. de poste* de Belley.

VIRIEUX, v. (*Loire*), arr. de St.-Etienne, cant. de Chambon, près du ruisseau de la Gimpille, à 9 kilom. (2 l. ½) de St.-Etienne, 38 kilom. (8 l. ½) de Feurs. *Pop.* 923. *B. de poste* de St.-Etienne.

VIRIGNIEUX, v. (*Loire*), arr. de Montbrison, cant. de Chazelles, à 23 k. (5 l. ½) de Montbrison, 6 k. (1 l. ½) de Chazelles. *Popul.* 796. *Bur. de poste* de Chazelles.

VIRIGNIN, v. (*Ain*), arr. et cant. de Belley, près de l'Ousson, à 4 k. (1 l.) de Belley, 7 m. (15 l.) de Bourg. *Pop.*.... *B. de p.* de Belley.

VIRIVILLE, bourg (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, ch.-l. de canton, sur la Perouse, à 9 k. (2 l. ½) S. de la Côte-St.-André, 20 kil. (4 l. ½) N. p. O. de St.-Marcellin, 43 kil. (9 l. ¾) O. p. N. de Grenoble. *Pop.* 1511. *Bur. de poste* de la Côte-St.-André.

VIRLE, v. (*Pô*), arr. de Pignerol, cant. de Vigone, dans une plaine entre deux bois, près du Langiate, à 20 kilom. (4 l. ½) E. de Pignerol. *Pop.* 1476. *Bur. de poste* de Pignerol.

VIROUP, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. de Bouilly, commune d'Isle-Aumont, près de la Mogne, à 10 k. (2 l. ½) de Troyes. Il y a une manufacture dans laquelle on fabrique des toiles et bonneteries de coton. *Pop.* 37. *B. de p.* de Troyes.

VIRMING, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. d'Albestorff,

Digitized by Google

à 14 k. (3 l. ¼) de Dieuze, 5 m. (11 l. ¼) de Nancy. *Popular.* 595. *Bur. de poste* de Dieuze.

VIRNEBOURG, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, ch.-l. de cant., à 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Aldenau, 4 k. (1 l.) N. N. O. de Montréal, 37 k. (8 l. ¼) O. p. N. de Coblentz. Cette ville tire son nom d'un château des ci-devant comtes de Virneburg, inhabité depuis 100 ans. Ce canton est un des plus pauvres du département : le sol en est ingrat. Le territoire produit de l'avoine et du blé - sarrasin, très-peu de seigle, beaucoup de pommes de terre. L'agriculture y est négligée ainsi que les bestiaux : le trefle y est inconnu. On trouve ça et là quelques vergers. Les habitans subsistent par le moyen de leurs moutons et par une grande abondance de bois. *Pop.* 92. *B. de p.* d'Andernach.

VIROFLAY ou VIROFLÉE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. nord de Versailles, à 4 k. (1 l.) de cette ville. Ce lieu devoit se nommer Ville-Aufloy, parce qu'il avoit été autrefois la maison de campagne du nommé *Auflay*, que les gens du canton appeloient *Girofée*. P. 825. *Bur. de poste* de Versailles.

VIRONCHAUX, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Rue, à 21 k. (4 l. ½) d'Abbeville, 5 m. (12 l. ½) d'Amiens, 13 kil. (3 l.) de Rue. *Pop.* 784. *Bur. de poste* de Rue.

VIRONVAY, v. (*Eure*), arr. et cant. de Louviers, près de la Seine, à 4 k. (1 l.) de Louviers, 21 kilom. (4 l. ½) d'Evreux. *P.* 201. *Bur. de poste* de Louviers.

VIROUET, v. (*Charente - Inférieure*), arr. de Saintes, cant. de Gemosac, à 22 k. (5 l.) de Saintes, 13 kil. (3 l.) de Pons. *Popul.* 504. *Bur. de poste* de Pons.

VIRQUIN, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, près de l'Aa, à 14 kil. (3 l. ½) de St.-Omer, 6 m. (13 l. ½) d'Arras. *Pop.* . . . . *B. de p.* de St.-Omer.

VIRS, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* VERS.

VIRSAC, v. (*Gironde*), arr. de Bordeaux, cant. de St.-André-de-Cubzac, à 9 k. (2 l. ½) de Bourg, 23 k. (5 l. ¼) de Bordeaux, 4 k. (1 l.) de St.-André-de-Cubzac. *Pop.* 386. *Bur. de p.* de St.-André-de-Cubzac.

VIRSON, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, canton d'Aigrefeuille, à 23 k. (5 l. ¼) de Rochefort, 5 myr. (11 l. ¼) de Saintes, 13 k. (3 l.) de Surgeres. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Rochefort.

VIRTON, ville (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, ch.-l. de cant., sur la rivière du Ton, à 13 kil. (3 l.) E. N. E. de Montmédy, 18 kil. (4 l.) O. p. N. de Longwy, 5 m. (10 l. ¼) O. p. S. de Luxembourg. On entre dans cette ville par deux portes. On y voyoit un couvent de Récollets. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, d'un syndic des marins : elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Nantes, 4e arrondissement maritime. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1019. *B. de p.* d'Arlon.

VIRTON (VIEUX), v. (*Forêts*). *Voy.* VIEUX-VIRTON.

VIRVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Montivilliers, cant. de Goderville, à 11 k. (2 l. ¼) de Montivilliers, 5 m. (12 l. ½) de Rouen, 9 k. (2 l. ¼) de Bolbec. *Pop.* 225. *Bur. de p.* de Bolbec.

VIRY, v. (*Aisne*), arrond. de Laon, cant. de Chauny, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 28 kil. (6 l. ½) de Laon. *Pop.* comprise celle de Noureuil, 1091. *Bur. de p.* de Chauny.

VIRY, v. (*Jura*), arrond. de St.-Claude, cant. des Bouchoux, à 13 k. (3 l.) de St.-Claude, 4 m. (10 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 911. *Bur. de p.* de St.-Claude.

VIRY, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, à 29 k. (6 l. ½) S. p. O. de Gex, 32 kil. (7 l. ¼) O. de Bonne, 16 kilom. (3 l. ¾) S. O. de Genève. *Popul.* 1184. *B. de p.* de Genève.

VIRY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. et cant. de Charolles, sur l'Arronce, à 6 kilom. (1 l. ½) de Charolles, 43 kil. (9 l. ¾) de Mâcon. *Popul.* 775. *Bur. de poste* de Charolles.

VIRY-CHATILLON, v. (*Seine-et-Oise*), arrond. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, près de la Seine, à 9 k. (2 l. ½) de Corbeil, 24 k. (5 l. ½) de Versailles, 3 kil. (¾ de l.) de Fromenteau. *Pop.* 408. *Bur. de p.* de Fromenteau.

VIS, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Bapaume, cant. de Vitry, à 18 kil. (4 l.) de Bapaume, 13 kilom. (3 l.) d'Arras. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 367. *Bur. de poste* d'Arras.

VIS (LA), riv. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. d'Alzon. Sa source, à 10 k. (2 l. ½) O. p. N. du Vigan, coule au sud, reçoit la Virenque, tourne au S. E. et remonte au N. E. se rendre dans l'Hérault à 2 kilom. (½ l.) O. de Ganges.

VISAN, ville (*Vaucluse*), arrond. d'Orange, cant. de Valréas, à 31 k. (7 l.) N. O. de Carpentras, 15 kil. (3 l. ½) E. de St.-Paul-Trois-Châteaux, 10 m. (22 l.) N. N. O. d'Aix, 8 k. (2 l.) de Valréas. *Pop.* 1717. *Bur. de poste* de Valréas.

VISCHE, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur un coteau à la rive droite de la Dora-Baltea, à 15 kil. (3 l. ½) S. d'Ivrée. *Pop.* 1884. *Bur. de p.* d'Ivrée.

VISCHEL, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ahrweiler, à 8 kilom. (2 l.) O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. S. E. de Rheinbach, 4 m. (10 l. ½) N. O. de Coblentz. *Pop.* 18.

VISCOS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, près du gave de Barrège, à 10 kil. (2 l. ½) d'Argelès, 38 k. (8 l. ½) de Tarbes. Près de ce village, les montagnes sont composées de bancs de schiste qui ne se lève point par lames. Entre Viscos et le pont sur le gave, il y a des bancs de marbre gris. Au pont de Viscos sont des bancs de schiste grossier, qui contient plus ou moins de quartz. Il y a quelques années un curieux qui avoit entendu parler des géans de la vallée de Barrèges, demanda des os de ces individus au curé de Lus, qui, ayant fait fouiller dans une rue de Viscos, dit y avoir découvert des ossemens humains prodigieux. Au-dessus de la rive gauche du gave de Barrèges, sur le haut de la montagne de Viscos, se trouve une mine de plomb. Il y en a une autre mine dans le territoire de Viscos, en face du cap de Labat. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Tarbes.

VISCOS (PIC-DU-MIDI DE), montagne (*Hautes-Pyrénées*), arrond. d'Argelès, cant. de Lus, à 31 kilom. (7 l.) S. d'Argelès.

VISÉ, ville (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Dalhem, sur la rive droite de la Meuse, à 10 kil. (2 l. ½) S. de Maëstricht, 16 k. (3 l. ¾) E. p. S. de Tongres, 15 kil. (3 l. ½) N. N. E. de Liége. Cette ville, autrefois capitale des ci-devant pays et marquisat de Franchimont, est agréablement située entre Liége et Maëstricht. Les habitans y subsistent foiblement à l'aide d'une fabrique de bas tricotés. Les princes-évêques de Liége l'ont possédée de tout

Digitized by Google

temps: dès l'an 799, elle étoit connue; Adolphe de la Marck, évêque de Liége, l'entoura de murailles en 1338, et il y transféra le corps de saint Hadelin de Celles, avec un chapitre de douze chanoines. Il y avoit encore des Carmes déchaussés, des Récollets, des religieuses du saint Sépulchre, et des Prêtres de l'Oratoire. C'est la résidence d'un sous-inspecteur des forêts, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1688. *Bur. de poste* de Liége.

VISEMBACH, v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, à 11 k. (2 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l. ¼) d'Epinal. *Pop.* 811. *Bur. de poste* de St.-Dié.

VISENEY, v. (*Jura*), arr. et cant. de Poligny, près de la Glantine, à 8 k. (2 l.) de Poligny, 21 kil. (4 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 164. *Bur. de p.* de Poligny.

VISGEARDE, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Gendrey, à 21 kil. (4 l. ¼) de Dole, 6 m. (13 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 135. *Bur. de p.* de St.-Vit, dép. du Doubs.

VISERA, v. (*Hautes-Pyrénées*). *Voy.* VISQUER.

VISMES-AU-MONT, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches, à 15 k. (3 l. ½) d'Abbeville, 4 m. (10 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Vismes-au-Val, 546. *B. de p.* d'Abbeville.

VISMES-AU-VAL, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches, comm. de Vismes-au-Mont, à 15 k. (3 l. ½) d'Abbeville, 4 myr. (10 l. ½) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Vismes-au-Mont, 546. *Bur. de p.* d'Abbeville.

VISONCOURT, v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Luxeuil, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 19 k. (4 l. ½) de Vésoul. On trouve près de ce village, dans la prairie et dans un lieu fort marécageux, les vestiges d'un ancien bâtiment où est une source d'eau chaude qui, ayant été négligée et abandonnée, a perdu de sa chaleur par le mélange des eaux étrangères. *Populat.* 169. *Bur. de poste* de Luxeuil.

VISONE, v. (*Tanaro*), arr. d'Acqui, ch.-l. de cant., à la jonction de la Carmagna et de la Darmida, à 2 k. (½ de l.) N. E. d'Acqui. *Pop.* 1240. *Bur. de poste* d'Asti.

VISOUS, v. (*Gers*), arrond. de Mirande, cant. de Riscle, à 22 kilom. (5 l.) de Nogaro, 7 m. (15 l. ¼) d'Auch. *Popul.* 80. *Bur. de poste* de Nogaro.

VISQUER, v. (*Hautes-Pyrénées*), arrond. de Tarbes, cant. d'Ossun, à 10 k. (2 l. ½) de Tarbes. *Popul.* 230. *Bur. de p.* de Tarbes.

VISSAC, v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, cant. de Langeac, à 27 k. (6 l.) de Brioude, 23 kilom. (5 l. ¼) du Puy, 8 kil. (2 l.) de Langeac. *Pop.* 277. *Bur. de poste* de Langeac.

VISSEC, v. (*Gard*), arrond. du Vigan, cant. d'Alzon, sur la Vis, à 15 kil. (3 l. ½) du Vigan, 7 myr. (16 l. ½) de Nimes. *Pop.* 250. *B. de p.* du Vigan.

VISSEICHE, v. (*Ille-et-Vilaine*), arrond. de Vitré, cant. de la Guerche, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 33 kil. (7 l. ½) de Rennes. *Popul.* 1303. *Bur. de p.* de la Guerche.

VISSEVILLER, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Sarguemine, à 5 kilom. (1 l. ½) de cet endroit, 6 myr. (14 l.) de Metz. *Pop.* 425. *Bur. de p.* de Sarguemine.

VISSON (COL DE), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. de Briançon, cant. d'Arguilles, à la frontière du Piémont, à 18 kilom. (4 l.) S. S. E. d'Abries.

VISSOUL, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. d'Avenne, à 3 kil. (½ de l.) N. E. de Burdinne, 5 k. (1 l. ½) N. de Contain, 9 kilom. (2 l. ¼) N. O. d'Huy. *Pop.* 164. *Bur. de poste* d'Huy.

VISSOUS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau, à 18 k. (4 l.) de Versailles. *Popul.* 780. *B. de p.* de Longjumeau.

VISTRE (LE), riv. (*Gard*), arr. de Nimes, canton de Marguerittes. Sa source, à 13 k. (3 l.) N. E. de Nimes, coule au S. O., passe à 1 k. (½ de l.) E. de Milhaud, redescend au S., reçoit le Rhoany au Caila, tourne à l'O., et se rend dans le canal de la Badel, qui se rend dans l'étang de Maugio.

VISTRORIO, v. (*Doire*), arrond. d'Ivrée, sur un ruisseau qui se jette dans la Chiusella, à 9 k. (2 l. ¼) O. d'Ivrée. *Pop.* 716. *Bur. de poste* d'Ivrée.

VISUBRIA (LA), rivière (*Alpes-Maritimes*), arr. de Nice, cant. de Roccabigliera. Sa source, à 16 k. (3 l. ¾) N. E. de cet endroit, coule au S. O., puis au S., et va à l'O. se rendre dans le Var, à 40 k. (9 l.) S. S. O. de sa source.

VISY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Tournans, comm. de Chaulmes, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Guignes, 22 kil. (5 l.) de Melun. *Pop.* comprise celle de Chaulmes, 1627. *Bur. de p.* de Guignes.

VITARVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Damvillers, sur le Loison, à 14 k. (3 l. ¼) de Montmédy, 7 m. (16 l. ¼) de Bar-sur-Ornain, 7 kilom. (1 l. ¾) de Damvillers. *Pop.* 158. *Bur. de p.* de Damvillers.

VITERBE, v. (*Tarn*), arrond. de Lavaur, cant. de St.-Paul-de-Cap-de-Joux, sur l'Agout, à 8 k. (2 l.) de Lavaur, 27 k. (6 l.) de Castres. *P.* 289. *B. de p.* de Lavaur.

VITERMONT, v. (*Somme*), arr. de Doulens, cant. d'Acheux, à 22 k. (5 l.) de Doulens, 30 k. (6 l. ¾) d'Amiens, 7 k. (1 l. ¾) d'Albert. *Pop.* comp. celle d'Englebelmur, 531. *Bur. de poste* d'Albert.

VITERNE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vézelise, à 11 k. (2 l. ¾) de cette ville, 15 kilom. (3 l. ¼) de Nancy, 13 k. (3 l.) de Colombey. *Pop.* 792. *Bur. de poste* de Colombey.

VITONVILLE, v. (*Meurthe*), arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson, près de la Moselle, à 7 k. (1 l. ¾) de Pont-à-Mousson, 32 k. (7 l. ½) de Nancy. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

VITOT, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Neubourg, à 20 k. (4 l. ¼) de Louviers, 24 k. (5 l. ¼) d'Evreux, 2 k. (¼ l.) de Neubourg. *P.* 436. *B. de p.* de Neubourg.

VITOTEL, v. (*Eure*), arrond. de Louviers, cant. de Neubourg, près de la forêt de ce nom, à 21 kilom. (4 l. ¾) de Louviers, 24 k. (5 l. ¼) d'Evreux. *Pop.* 110. *Bur. de poste* de Neubourg.

VITRAC, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion, cant. de Ste.-Geneviève, à 14 k. (3 l. ½) de Mur-de-Barrez, 5 m. (12 l. ½) de Rhodez. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

VITRAC, v. (*Cantal*), arrond. d'Aurillac, cant. de St.-Mamets, à 16 kil (3 l. ½) d'Aurillac, 14 kil. (3 l. ½) de Maurs. *Pop.* 690. *Bur. de poste* de Maurs.

VITRAC, v. (*Charente*), arr. de Confolens, cant. de Montembœuf, à 9 k. (2 l. ¼) de la Rochefoucauld, 31 kil. (7 l.) d'Angoulême. Il y a deux forges et un martinet. *Pop.* 1147. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

VITRAC, v. (*Corrèze*), arrond. de Tulle, cant. de Corrèze, sur la côte, près de la Montane, à 18 k. (4 l.) de Tulle. *P.* 550, *B. de p.* de Tulle.

Digitized by Google

VITRAC, v. (*Dordogne*), arr. et cant. de Sarlat, près de la Dordogne, à 6 kil. (1 l. ½) de Sarlat, 6 myr. (12 l. ½) de Périgueux. *Pop.* 735. *Bur. de poste* de Sarlat.

VITRAC, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. d'Agen, canton de la Roque-Timbaut, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 13 k. (3 l.) d'Agen. *Pop.* 212. *Bur. de poste* d'Agen.

VITRAC, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Manzat, à 21 k. (4 l. ½) de Riom, 27 kilom. (6 l.) de Clermont. *Pop.* 508. *Bur. de poste* de Riom.

VITRAC, v. (*Tarn*), arr. d'Alby, cant. de Réalmont, comm. d'Orban, à 13 k. (3 l.) d'Alby, 9 k. (2 l. ½) de Réalmont. *Pop.* comprise celle d'Orban, 516. *Bur. de p.* d'Alby.

VITRAY, v. (*Allier*), arrond. de Mont-Luçon, cant. de Cérilly, à 11 k. (2 l. ¾) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Moulins. *Pop.* 300. *Bur. de poste* de Cérilly.

VITRAY, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Dreux, cant. de Brézolles, à 18 k. (4 l.) de Dreux, 38 k. (8 l. ½) de Chartres. *Pop.* 388. *Bur. de poste* de Brézolles.

VITRAY, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Bonneval, à 23 k. (5 l. ½) de Château-Dun, 29 k. (4 l. ½) de Chartres, 4 kil. (1 l.) de Brézolles. *Pop.* 338. *Bur. de poste* de Brézolles.

VITRAY, v. (*Indre-et-Loire*), arr. et cant. de Loches, sur la Beaugenais, petite rivière, à 15 kilom. (3 l. ½) de Loches, 5 m. (11 l. ½) de Tours. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Loches.

VITRAY-SOUS-L'AIGLE, v. (*Orne*), arr. et canton de l'Aigle, à 7 kilom. (1 l. ¾) de cette ville, 5 m. (12 l. ½) d'Alençon. *Pop.* 278. *Bur. de poste* de l'Aigle.

VITRÉ, ville (*Ille-et-Vilaine*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la Vilaine, à 10 m. (23 l.) de Nantes, 8 myr. (19 l.) S. E. de St.-Malo, 36 kil. (8 l.) E. de Rennes, 31 m. (70 l.) O. S. O. de Paris. Long. 16. 22. lat. 48. 6. Cette ville avoit le titre de baronnie et gouvernement de place de la ci-dev. haute Bretagne. C'étoit une des premières baronnies qui donnoit le droit à ses barons de présider l'Ordre de la noblesse lorsqu'elle s'assembloit aux États. Cette baronnie a passé de la maison de Laval-Montfort à celle de la Trémoille, qui la possédoit à l'époque de la révolution. Outre les églises paroissiales, il y avoit un prieuré d'hommes, de l'Ordre de St.-Benoît, une collégiale fondée en 1226, par André, baron de Vitré; son chapitre étoit composé d'un trésorier et de douze chanoines. Le commerce de cette ville consiste en fabriques de toiles à voiles et d'emballage, de marelles, de tiretaine, de bas, de chaussons, et de gants de fils au tricot. Aux environs on voit le château des Rochers qu'habitoit madame de Sévigné. On trouve à 4 k. (1 l.) de cette ville, dans la cour d'une maison particulière, une fontaine d'eau minérale. Cette maison est située au pied d'un très-beau coteau, planté d'un bois de haute-futaie. L'eau est si bien imprégnée de la qualité vitriolique, sans mélange d'aucun minéral, qu'elle mérite par excellence la qualité de véritable eau minérale. Un grand nombre de personnes en ont bu avec succès. Elle est propre particulièrement pour la gravelle, les obstructions d'entrailles, les vapeurs et suffocations de matrice, la grattelle, le mal de Saint-Meur et les fièvres bilieuses : ceux qui sont attaqués de ces maux, en reçoivent de grands soulagemens. Mais ce qu'il y a de surprenant dans ces eaux, c'est qu'elles sont si pernicieuses aux canards, que les fermiers voisins n'en peuvent nourrir. Dès qu'ils ont plongé dans le ruisseau de cette fontaine, ils se dessèchent, deviennent maigres et meurent.

C'est la patrie de Jean-Baptiste-René *Pouppée-Desportes*, médecin voyageur et auteur, né en 1704. Il mourut au quartier Morin, île et côte de St.-Domingue, en 1748. On a de lui l'*Histoire des maladies de St.-Domingue*. Paris, 1771, 3 vol. *in*-12. *Traité des plantes usuelles de l'Amérique*, *etc.* — Pierre *Landais*, né vers 1450, garçon tailleur, puis maître de la garderobe de François II; après avoir passé par ces deux charges, il fut fait grand-trésorier de ce prince qui lui faisoit confidence de ses plus grands secrets; enfin, convaincu de concussion et d'oppression, il fut pendu par arrêt du chancelier Christian, en 1485.

La ville de Vitré est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied. *Pop.* 10,090. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

VITRÉ, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Melle, cant de Celle, à 14 kil. (3 l. ½) de St.-Maixent, 21 kil. (4 l. ½) de Niort. *Pop.* 405. *Bur. de poste* de St.-Maixent.

VITREUX, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Gendrey, à 22 kil. (5 l.) de Dole, 7 m. (14 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 316. *Bur. de p.* de Marnay, départem. de la Haute-Saone.

VITREY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, chef-lieu de canton, à 10 k. (2 l. ½) O. de Jussey, 37 k. (4 l. ½) N. O. de Vésoul, 15 kil. (3 l. ½) de Bourbonne. *Pop.* 1043. *Bur. de poste* de Cintrey.

VITRIEU, v. (*Isère*), arrond. de Vienne, cant. de Roussillon, comm. de Cheyssieu, à 13 kil. (3 l.) du Péage, 10 k. (2 l. ½) de Vienne. *Pop.... Bur. de poste* du Péage.

VITRIMONT, v. (*Meurthe*), arr. et cant. nord de Lunéville, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 22 kilom. (5 l.) de Nancy. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Lunéville.

VITRIVAL, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de Fosse, à 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de cette ville, 9 k. (2 l. ½) E. de Châtelet, 18 k. (4 l.) O. S. O. de Namur. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Namur.

VITROLLES, v. (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, cant. et commune de Barcelonnette, à 27 k. (6 l.) de Sisteron, 4 m. (10 l.) de Digne. On trouve dans la vallée voisine des blocs de granit de diverses couleurs : le plus singulier est rose et vert, avec une base cristalline mêlée de quartz. *Pop.* 388. *Bureau de poste* de Sisteron.

VITROLLES, v. (*Vaucluse*), arr. d'Apt, cant. de Pertuis, à 18 kil. (4 l.) d'Apt, 7 m. (14 l. ½) d'Avignon, 15 k. (3 l. ½) de Pertuis. *Popular.* 350. *Bur. de poste* de Pertuis.

VITROLLES-LÈS-MARTIGUES, v. (*Bouches-du-Rhône*), arr. d'Aix, cant. de Berre, à 18 kilom. (4 l.) d'Aix, 21 k. (4 l. ½) de Marseille. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* d'Aix.

VITRY, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) E. de Neufchâteau, 5 myr. (10 l. ½) N. O. de Luxembourg, 21 k. (5 l.) d'Arlon. *Pop.* réunie à Volaiville et Vinville, 465. *Bur. de poste* d'Arlon.

VITRY,

Digitized by Google

VITRY, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, sur la côte, près de l'Orne, à 13 k. (3 l.) E. p. N. de Briey, 16 k. (3 l. ¾) N. p. O. de Metz, 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Thionville. *Pop.* 198. *Bur. de poste* de Briey.

VITRY, ville (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, chef-l. de cant., à 15 k. (3 l. ½) d'Arras. *Popul.* réunie à Tréhoul, 1726. *Bur. de poste* de Douay, départ. du Nord.

VITRY, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Mâcon, cant. de Cluny, à 28 k. (6 l. ½) de Mâcon, 9 k. (2 l. ¼) de Cluny. *P.* 266. *B. de p.* de Cluny.

VITRY-AUX-LOGES, v. (*Loiret*), arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf, sur le canal d'Orléans, à 9 kilom. (6 l.) E. d'Orléans, 14 k. (3 l. ¼) S. O. de Bois-Commun, 8 k. (2 l.) N. de Châteauneuf. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1050. *B. de p.* de Bois-Commun.

VITRY-EN-CHAROLLES, village (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial, à 16 kil. (3 l. ¾) de Charolles, 6 m. (1 l.) de Mâcon, 4 k. (1 l.) de Paray-le-Monial. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de Paray-le-Monial.

VITRY-EN-MONTAGNE, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton d'Auberive, à 19 k. (4 l. ½) de Langres, 32 k. (7 l. ½) de Chaumont. *P.* 220. *B. de p.* de Langres.

VITRY-LA-VILLE, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. d'Ecury-sur-Coole, sur l'Isson, à 16 k. (3 l. ½) de Châlons, 2 k. (½ l.) de Pogny. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Pogny.

VITRY-LE-BRULÉ OU VITRY-EN-PERTOIS, bourg (*Marne*), arr. et cant. de Vitry-sur-Marne, sur la petite rivière de Saux, à 4 kilom. (1 l.) N. E. de cette ville, 31 kil. (7 l.) S. E. de Châlons, 21 kilom. (4 l. ¾) O. de Sermaize. Ce bourg dépendoit du ci-devant gouvernement-général de la Champagne. Les anciens comtes de Champagne y fondèrent l'église collégiale de Notre-Dame, les prieurés de Sainte-Geneviève, de Saint-Thibault et de Ste.-Croix. Il y avoit un couvent de Mathurins, et hors des faubourgs une abbaye de filles de l'Ordre de St.-Bernard, fondée par Thibault, comte de Champagne. Le pays des environs est des plus agréables; rien n'y manque aux besoins de la vie. On fait dans cette commune commerce en blés, avoines, charbon, vins et bois, par le moyen de la Marne : on y fait aussi quelque commerce de bonneterie en laine. *Pop.* 607. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

VITRY-LE-CROISÉ, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes, près de l'Arce, à 16 k. (3 l. ¾) E. de Bar, 41 k. (9 l. ¼) E. p. S. de Troyes, 13 kil. (3 l.) S. O. de Bar-sur-Aube. *Pop.* 871. *Bureau de poste* de Bar-sur-Seine.

VITRY-LÈS-NOGENT, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Nogent-Haute-Marne, à 21 kil. (4 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 282. *Bur. de poste* de Chaumont.

VITRY-SUR-LOIRE, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Bourbon-Lancy, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 10 myr. (21 l. ½) de Mâcon, 9 k. (2 l. ¼) de Bellevue-les-Bains. *Pop.* 697. *Bur. de poste* de Bellevue-les-Bains.

VITRY-SUR-MARNE, *ou* VITRY-LE-FRANÇAIS, ville (*Marne*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la rive droite de la Marne, à 7 m. (16 l.) S. E. de Reims, 31 k. (7 l.) S. S. E. de Châlons, 16 m. (42 l.) E. p. S. de Paris. Long. 22. 18. lat. 48. 40. Cette ville étoit la capitale du ci-devant Pertois, et gouvernement de place du gouvernement-général de la ci-devant Champagne. C'étoit le siége d'un bailliage, d'un présidial, créé en 1551, et régi par sa coutume particulière; d'un grenier à sel, et d'une châtellenie pour les domaines du roi. Tous ces tribunaux siégeoient au palais que Henri II a fait construire sur la grande place; la chambre de l'hôtel-de-ville y tenoit aussi ses séances. La paroisse de Vitry étoit en même-temps collégiale. Son chapitre étoit composé d'un doyen, d'un chantre, d'un sous-chantre, et de seize chanoines, dont quatorze étoient à la nomination du roi. Il y avoit encore un couvent de Minimes, un de Récolleta, un de religieuses de la Congrégation, une maison des Dames Régentes, un hôpital qui étoit desservi par des religieux de la Charité, un hôpital-général et des casernes. Cette ville est défendue par huit bastions entourés de fossés. Vitry est agréable, ses rues sont tirées au cordeau, ses places belles et larges, et celle qui est au centre est extrêmement grande. Son commerce, en blés, bois, vins et charbon, est fort étendu, ainsi que celui de ses manufactures. On y fabrique des serges rases façon de Londres, des draps, de la bonneterie, chapellerie, tannerie, mégisserie, et des galons, moitié soie, moitié fil. Il y a dans les fossés de cette ville un filet d'eau qui est réellement ferrugineuse : elle en a du moins une saveur foible, et se colore d'un noir-blanc ou un peu violet par la noix-de-galle; on l'emploie avec succès pour les maladies qui sont du ressort de cette classe de médicamens; elle est du nombre de celles que l'on nomme *acidules*. Ses environs produisent beaucoup de vin, et des mines de houille non exploitées. Cette ville a été bâtie sous le règne et par les ordres de François Ier, qui lui donna le nom de Vitry-le-Français; elle fut brûlée et détruite en 1544, par les troupes de l'empereur Charles-Quint. La Marne commence à être navigable à Vitry. On voit un pont vis-à-vis de cette commune.

Cette ville est la patrie de René-Jacques Croissant de *Garengeot*, né en 1688, mort à Paris en 1759, membre de la Société royale de Londres et démonstrateur en chirurgie à Paris, auteur de l'*Anatomie des Viscères*, 1730, *in*-12; de la *Myotomie humaine*, 1750, 2 v. *in*-12; du *Traité des instrumens de Chirurgie*, 1727, 2 vol. *in*-12.; *Des opérations de Chirurgie*, 1749, 3 vol. *in*-12. — Abraham *Moivre*, protestant, mathématicien; né en 1667, d'un chirurgien; mort à Londres en 1674. Son génie n'étoit pas borné seulement aux connoissances mathématiques, le goût de la belle littérature ne le quitta jamais. Il est l'auteur d'un *Traité des Chances*, en Anglais, 1738, *in*-8°.; et d'un autre *des Rentes viagères*, 1752, *in*-8°.

La ville de Vitry-sur-Marne est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1re instance; il y a un conservateur des hypothèques, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 7385. *B. de p.*

VITRY-SUR-SEINE, v. (*Seine*), arr. de Sceaux, cant. de Villejuif, à 5 k. (1 l. ¼) de Bourg-Egalité, ci-dev. Bourg-la-Reine, 7 k. (1 l. ¾) de Paris. Comme il y a beaucoup d'endroits de ce nom, on distingue celui-ci par la rivière de Seine, quoiqu'il ne soit pas précisément sur ses bords. Vitry-sur-Seine est considérable, on y compte près de 100 belles maisons de plaisance. Les



Digitized by Google

guerres civiles des 14e et 15e siècles l'ont rendu célèbre. Il s'y est livré plusieurs combats : on prétend même que ce fut à Vitry que mourut en 1060 le roi Henri Ier, petit-fils de Hugues-Capet. Ce village est encore renommé par ses très-grandes pépinières d'arbres à fruits, d'agrément et même d'ornement, dont il se fait des envois considérables chaque année. *P.* 3o25. *Bur. de p.* de la banlieue de Paris.

VITZ, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches, comm. de Maisnières, près du ruisseau de Vicma, à 18 k. (4 l.) d'Abbeville, 5 m. (1 1 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Maisnières, 602. *Bur. de poste* d'Abbeville.

VITTAR (LE), v. (*Mont-Blanc*), arr. de St.-Jean-de-Maurienne, cant. de St.-Michel, comm. de Vallloire, à 14 kil. (3 l. ¼) de St.-Jean-de-Maurienne, 6 k. (1 l. ½) de St.-Michel. *Pop.* comprise celle de Valloire, 1863. *Bur. de poste* de St.-Jean-de-Maurienne.

VITTEAUX, ville (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, chef-lieu de cant., sur la Brenne, à 19 kil. (4 l. ¼) S. E. de Semur, 38 k. (8 l. ½) O. p. N. de Dijon, 13 k. (3 l.) S. de Flavigny. Cette petite ville dépendoit du ci-devant duché de Bourgogne. C'étoit le siége d'une mairie et d'un grenier à sel; outre une paroisse, elle avoit un couvent de Minimes et un d'Ursulines, un hôtel-de-ville. Il y a un hôpital. Louis XIII fit démolir le château en 1631, parce qu'il étoit fort, et qu'il troubloit la tranquillité du pays et des environs. Vitteaux a été possédée par des seigneurs des maisons de Bourgogne, de Châlons et de Vienne; au 16e siècle elle passa à la maison d'Aligre, qui l'apporta en mariage à Antoine Duprat de Nantouillet, fils du chancelier, et par la suite il a appartenu à ses descendans, qui avoient pris la nom de *Barbançon*. Son territoire produit une sorte de pierre de plusieurs couleurs et herborisée, des espèces de turquoises, des astraïtes, du corail et différentes pétrifications. Dans la montagne de Sanberhon, qui est à quelque distance de cette ville, on trouve de l'or, du cuivre, des marcassites, du vitriol et du soufre. Des fabriques de draps qui passent pour draps de Semur. Il s'y recueille annuellement huit à neuf milliers de très-bonnes laines dont on fait commerce. Cette ville a vu naître : Hubert *Languet*, savant littérateur et habile négociateur; mort à Angers en 1581. Il a laissé : *Recueil de lettres latines*; *apologie de Guillaume, prince d'Orange*; *Vindiciæ contrà Tyrannos*, etc. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2019. *Bur. de poste. Rel. de poste aux chev.*

VITTEFLEUR, b. (*Seine-Infér.*), arr. d'Yvetot, cant. de Cany, sur la Durdan, à 2 k. (½ l.) de Cany, 5 m. (12 l.) de Rouen. *Pop.* 803. *Bur. de p.* de Cany.

VITTEL, bourg (*Vosges*), arrond. de Mirecourt, chef-lieu de cant., à 18 kil. (4 l.) S. O. de cette ville, 38 k. (8 l. ½) O. d'Epinal, 18 k. (4 l.) N. O. de la Marche. On y fait commerce de dentelles. *Pop.* 1219. *Bur. de p.* de Mirecourt.

VITTENHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. d'Erstein, comm. de Balsenheim, à 5 k. (1 l. ¼) de Benfelden. *Pop.* comprise celle de Balsenheim, 347. *Bur. de poste* de Benfelden.

VITTONCOURT, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, sur la Nied française, à 18 k. (4 l.) de Morhange, 22 k. (5 l.) de Metz, 13 k. (3 l.) de Faulquemont. *Pop.* 454. *Bur. de p.* de Faulquemont.

VITTREY, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vézelise, sur l'Uvry, à 3 k. (¾ de l.) de Vézelise, 25 k. (5 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 338. *B. de p.* de Vézelise.

VITTRING, v. (*Moselle*), arr. et cant de Sarguemine, près de la Sarre, à 7 k. (1 l. ¾) de Sarguemine, 7 m. (16 l.) de Metz. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Sarguemine.

VITZ-SUR-AUTHIE, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Crécy, sur PAuthie, à 23 k. (5 l. ¼) d'Abbeville, 4 m. (10 l.) d'Amiens, 4 k. (1 l.) d'Auxy. *Pop.* 308. *Bur. de poste* d'Auxy, départ. du Pas-de-Calais.

VIU, bourg (*Pô*), arr. de Turin, chef-l. de cant., dans la vallée de ce nom, à la jonction d'un ruisseau et de la Chiara, à 36 k. (8 l.) N. O. de Turin. *P.* 3000. *B. de p.* de Turin.

VIU (VAL DE), vallée (*Pô*), arrosée par la Chiara; Viu en est le chef-lieu; elle a 36 k. (8 l.) de long de l'E. à l'O. de la Madelaine au Mont de Parey.

VIUZ-LA-CHIESAZ, v. (*Mont-Blanc*), arr. et cant. sud d'Annecy. *Pop.* 379. *Bur. de p.* d'Annecy.

VIVAISE, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Laon, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 140. *Bur. de p.* de Laon.

VIVANS, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de la Pacaudière, à 20 k. (4 l. ½) de Roanne, 5 m. (12 l. ¼) de Feurs, 6 k. (1 l. ½) de la Pacaudière. *Pop.* réunie à Arson, 620. *B. de p.* de la Pacaudière.

VIVARAIS. C'étoit un pays et une petite province du ci-dev. gouvernement général militaire du Languedoc, faisant partie de la lieutenance générale des Cévennes. Ce petit pays, qui a pris son nom de la ville de Viviers, forme actuellement le département de l'Ardèche, et partie de celui de la haute Loire; il étoit borné au septentrion par le Lyonnois, au levant par le Rhône, qui le sépare du Dauphiné, au midi par le diocèse d'Uzès, et au couchant par le Vélay et par le Gévaudan; il s'étendoit fort en longueur sur la rive droite du Rhône : sa plus grande largeur, qui se prenoit dans la partie qu'arrose la Loire à sa source, pouvoit avoir 4 à 5 m. (10 à 12 l.). Ce pays étoit habité anciennement par les Helviens, et leur capitale s'appeloit *Albe* ou *Albe-Auguste*, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg, nommé *Aps*. Ils furent conquis vers la fin du 5e ou le commencement du 6e siècle par Sigismond, roi des Bourguignons. Les Français s'étant depuis emparé de la Bourgogne, ce royaume fut partagé entre les princes de la maison du grand Clovis, et la ville d'Aps tomba avec son territoire en partage aux rois de Metz. Ce pays étoit divisé en haut et en bas Vivarais par la rivière de Rieu ou d'Ey rieu. Le haut Vivarais étoit du côté du Forez et du Vélay, et sa capitale étoit Annonay. Le bas Vivarais étoit situé au midi; c'est où se trouve la ville de Viviers, qui étoit devenue la capitale du pays depuis la destruction de l'ancienne Albe-Auguste, aujourd'hui Aps, capitale des Helviens. On pourroit encore ajouter à la division du Vivarais le petit pays de Boutières, qui se trouve entre Privas et le ci-dev. Vélay, et qui consiste en hautes montagnes stériles, qui ne produisent que des châtaignes et des chanvres, et de très-bons pâturages pour nourrir des bêtes à laine. Le haut Vivarais est aussi tout en montagnes, très-bien cultivées. On y nourrit une quantité prodigieuse de bestiaux, et on y recueille quantité de blé. Le bas Vivarais est un pays des plus abondans,

Digitized by Google

sur-tout par l'industrie des habitans qui ne perdent pas le moindre terrain des montagnes susceptibles de culture; tout le ci-dev. district entre les montagnes et le bord du Rhône, ne cédant par lui-même en fertilité à aucun pays du Languedoc, on y recueille beaucoup de vins et on y fait quantité de soie.

Il y avoit dans le pays de Vivarais douze baronnies qui donnoient entrée, par tour, aux états de la province; les voici dans l'ordre où elles y envoyoient : Saint-Rémèse en l'année 1770; Annonay, 1771; Vogué, 1772; Aubenas, 1773; Crussol, 1774; Montlor, autrefois Montlaur, 1775; la Voulte, 1776; Tournon, 1777; l'Argentière, 1778; Boulogne, 1779; Joyeuse, 1780; Chalançon réuni à la Tourette, 1781.

Les possesseurs de ces baronnies entroient aux états de 12 en 12 ans, une fois pour chaque baronnie; de sorte que celui qui avoit plusieurs baronnies, entroit autant de fois en 12 ans qu'il avoit de baronnies et suivant le rang qu'elles tenoient dans la roue. Le marquis de Vogué, par exemple, en sa qualité de seigneur des terres de Vogué, Aubenas et Montlor, avoit droit d'assister aux états en 1772, 1773 et 1775, parcequ'le tour de roue de la première de ces terres étoit l'année 1772; celui de la seconde en 1773, et celui de la troisième enfin en 1775. Il en étoit de même du prince de Soubise, qui possédoit les trois baronnies d'Annonay, la Voulte et Tournon.

Pour ce qui étoit des états particuliers du pays, le Vivarais étoit un des trois pays de la ci-dev. province de Languedoc, dont les assemblées particulières différoient de celles des diocèses, connues sous le nom d'*assiettes* : c'étoient les douze barons du pays qui présidoient par tour à ces assemblées particulières, et l'évêque de Viviers n'y venoit qu'à son tour comme baron. Le bailli du pays y assistoit toujours; le grand-vicaire de l'évêque y entroit comme baron de Viviers. Treize consuls et deux baillis y entroient aussi. Les barons et l'évêque avoient le droit d'envoyer un subrogé pour tenir les états en leur absence. Le baron de tour, ou son subrogé, signoit le premier, et le commissaire principal le second; ce qui étoit singulier, car dans les autres diocèses il signoit le premier. Le pays de Vivarais avoit, en dernier lieu, plus d'étendue que n'en avoit le comté de Viviers; car depuis le règne de Philippe *le Bel*, on avoit joint au Vivarais la partie des diocèses et des anciens territoires de Valence et de Vienne, qui étoient à l'occident du Rhône, à la réserve de quelques paroisses et bourgades du diocèse de Vienne, qui avoient été jointes au Lyonnois. Pour les productions l'industrie, le commerce et tout ce qui concerne le Vivarais, *voyez* les dep. de l'Ardèche et de la Haute-Loire.

VIVARIO ou GAITI-DI-VIVARIO, bourg (*Golo*), arr. de Corte, à 16 k. (31 ¼) S. de cet endroit, 7 myr. (15 l. ¼) de Bastia. C'est une place de guerre de la 23e division militaire, et la résidence d'un adjudant de place. *Pop.* 702.

VIVE-PUBANCE (LA) riv. (*Sarthe*), arr. de Mamers, cant. de Bonnetable, à 2 kil. (¼ l.) duquel elle prend sa source, coule au S. O., et se jette dans l'Huisne, à 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. du Mans.

VIVE-ST.-BAVON, v. (*Lys*). *Voy.* ST.-BAVONVE.

VIVE-ST.-ÉLOY, v. (*Lys*). *Voyez* ST.-ÉLOY-VIVE.

VIVEGNIS, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Glons, à 2 k. (½ l.) S. O. d'Hermalle, 16 k. (3 l. ¾) E. S. E. de Tongres, 8 k. (2 l.) N. N. E. de Liége. *Pop.* 230. *Bur. de p.* de Liége.

VIVEN, v. (*Basses-Pyrénées*), arr. de Pau, cant. de Thèze, sur le Luy-de-France, à 19 k. (4 l. ¼) de Pau. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Pau.

VIVEROLS, bourg (*Puy-de-Dôme*), arr. d'Ambert, ch.-l. de cant., près de la Ligonne, à 18 k. (4 l.) S. E. d'Ambert, 7 m. (16 l. ¼) S. E. de Clermont-Ferrand, 3 k. (31.) E. d'Arlant. *Pop.* 1084. *Bur. de poste* d'Ambert.

VIVERONE, v. (*Sesia*), arr. de Bielle, cant. de Cavaglio, dans une très-belle situation, sur le penchant d'une colline, près du lac du même nom, à 20 kil. (4 l. ¼) S. O. de Bielle. *Pop.* 1522. *Bur. de poste* de Bielle.

VIVERONE, petit lac du département de la Sesia. Il a un peu plus de 4 k. (1 l.) de long du N. O. au S. E., et 1 k. (¼ de l.) de large; il prend son nom du village de Viverone; ses environs sont délicieux, et il abonde en grosses truites excellentes.

VIVES, v. (*Gers*), arrond. de Lectour, cant. de St.-Clar-de-Lomagne, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Lectour, 28 k. (6 l. ½) d'Auch, 7 k. (1 l. ¾) de St.-Clar. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de St.-Clar-de-Lomagne.

VIVÉS, v. (*Pyrénées-Orientales*), arr. et cant. de Céret, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 22 kilom. (5 l.) de Perpignan. *Pop.* 104. *Bur. de poste* de Céret.

VIVEY, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, canton d'Auberive, à 24 k. (5 l. ½) de Langres, 43 kil. (9 l. ¾) de Chaumont. *Pop.* 169. *Bur. de poste* de Grancey, dép. de la Côte-d'Or.

VIVEYROL, v. (*Dordogne*). *Voy.* ST.-MARTIAL-DE-VIVEYROL.

VIVIER, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, cant. de Flize, à 9 kil. (2 l. ½) de Charleville, 9 k. (2 l. ½) de Mézières. *Popul.* comprise celle d'Aucourt, 302. *Bur. de poste* de Mézières.

VIVIER, v. (*Creuse*), arrond. de Boussac, cant. de Chatelux, à 13 k. (3 l.) de Boussac, 28 k. (6 l. ½) de Guéret. *Pop.* 58. *Bur. de poste* de Boussac.

VIVIER, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Delme, à 8 k. (2 l.) de Château-Salins, 29 k. (6 l. ¼) de Nancy. *Pop.* 229. *Bur. de poste* de Château-Salins.

VIVIER (LE), v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château, comm. de Follembray, à 4 k. (1 l.) de Coucy-le-Château. Il y a une verrerie. *Pop.* compr. celle de Follembray, 370. *Bur. de p.* de Coucy.

VIVIER (LE), v. (*Ille-et-Vilaine*), arr. de St.-Malo, canton de Dol, à 5 k. (1 l. ¼) N. de cette ville, 5 m. (12 l. ½) N. de Rennes, 19 kilom. (4 l. ¼) E. S. E. de St.-Malo. *Pop.* 580. *Bur. de poste* de Dol.

VIVIER (LE), v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, canton d'Aix, à 8 kil. (2 l.) de Chambéry, 3 kil. (¾ de l.) d'Aix. *Pop.* 222. *Bur. de poste* d'Aix.

VIVIER (LE), v. (*Pyrénées-Orient.*), arr. de Prades, canton de Sournia, près de la Malassas, à 18 kil. (4 l.) de Prades, 38 k. (8 l. ½) de Perpignan, 25 k. (5 l. ¼) de Quillan. *Pop.* 253. *Bur. de poste* de Quillan, dép. de l'Aude.

VIVIER (LE), v. (*Rhône*), arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu, comm. de Fleury. *Pop.* comp. celle de Fleury, 1197. *Bur. de poste* de Belleville-sur-Saone.

VIVIER (LE), v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, canton de Crécy,



Digitized by Google

comm. de Coutevroult, à 4 k. (1 l.) de Crécy, 10 k. (2 l. ½) de Meaux. *Pop.* comprise celle de Coutevroult, 472. *Bur. de poste* de Crécy.

**Vivier (le)**, v. (*Seine-Inférieure*). *Voy.* St.-Martin-du-Vivier.

**Vivier (le)**, rivière (*Var*), arr. et cant. de Grasse. Sa source, à 1 k. (¼ de l.) S. de cette ville, coule au S., et se rend avec le ruisseau des Rives dans la Siagne, à 5 k. (1 l. ¼) S. de sa source.

**Vivier-Jousseau**, v. (*Charente*), arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, comm. de Lupseau, à 24 kil. (5 l. ½) de Ruffec, 39 k. (8 l. ½) d'Angoulême, 10 k. (2 l. ½) d'Aigre. *Pop.* comp. celle de Lupseau, 281. *Bur. de poste* d'Aigre.

**Vivier-le-Gras**, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Monthureux-sur-Saone, à 9 k. (2 l. ¼) de Darney. On y fabrique de la dentelle. *P.* 383. *Bur. de p.* de Darney.

**Vivier-lès-Offraicourt**, village (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Vittel, à 8 k. (2 l.) de Mirecourt, 32 k. (7 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Mirecourt.

**Viviers**, v. (*Aisne*), arrond. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets, près de la forêt de ce nom, à 18 k. (4 l.) de Soissons, 5 k. (1 l. ¼) de Villers-Cotterets, 5 m. (10 l. ¾) de Laon. *Pop.* 514. *Bur. de poste* de Villers-Cotterets.

**Viviers**, v. (*Allier*). *Voyez* St.-Léopardin.

**Viviers**, ville (*Ardèche*), arr. de Privas, ch.-l. de cant., à 40 kil. (9 l.) N. d'Orange, 5 m. (12 l.) S. p. O. de Valence, 12 m. (26 l.) N. E. de Montpellier, 61 m. (138 l.) S. p. E. de Paris. Long. 22. 2. lat. 44. 28. Cette ville, située sur le bord occidental du Rhône, entre des rochers, étoit la capitale du ci-devant Vivarais, dans le ci-devant bas Languedoc, avec un évêché suffragant de Vienne. C'étoit le chef-lieu d'une recette particulière. Le chapitre de la cathédrale étoit composé de trente chanoines et de trois dignitaires. Les rues de cette ville, qui sont étroites et vilaines, en rendent le séjour désagréable, au point que l'évêque ne l'habitoit pas; il avoit son palais à 8 ou 13 kilom. (2 ou 3 l.) de-là, dans un endroit qu'on appelle *le Bourg-St.-Andéol*. La cathédrale n'a rien de remarquable que sa grandeur: au dessous étoit un riche couvent de Jacobins. Viviers doit son origine et son accroissement à la ruine de l'ancienne *Albe-Auguste*. On prétend qu'ayant été détruite par *Crocus*, roi des Allemands, l'évêque y transféra son siége dès l'an 430. Son commerce consiste en vins, grains, soie, filature de soie, toiles et draps; la manufacture de draps a occupé plus de huit cents ouvriers. Il y a des mines de houille. *Pop.* 1775. *Bur. de poste*.

**Viviers**, v. (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Seine, canton d'Essoyes, à 9 kil. (2 l. ¼) de Bar-sur-Seine, 39 k. (8 l. ¼) de Troyes. *P.* 310. *Bureau de poste* de Bar-sur-Seine.

**Viviers**, v. (*Loire*), arrond. de Montbrison, canton de St.-Jean-de-Soleymieux, comm. de Montarcher, à 19 kil. (4 l. ¼) de Montbrison. *Pop.* comprise celle de Montarcher, 350. *B. de p.* de Montbrison.

**Viviers**, v. (*Mayenne*), arrond. de Laval, canton de Ste.-Susanne, à 11 kil. (2 l. ¾) d'Evron, 37 kil. (8 l. ½) de Laval. *Pop.* 850. *Bur. de poste* d'Evron.

**Viviers (le Banc de)**, village (*Moselle*) arr. de Briey, cant. de Longuyon, sur la Chiers, à 9 kil. (2 l. ¼) de Longwy, 5 m. (12 l. ½) de Metz. *Pop.* comp. celle de Bromont et Revemont, 604. *Bur. de p.* de Longuyon.

**Viviers**, v. (*Vienne*). *Voyez* Chapelle-Viviers.

**Viviers**, v. (*Yonne*), arrond. et cant. de Tonnerre, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 27 k. (6 l.) d'Auxerre. *P.* 467. *Bur. de poste* de Tonnerre.

**Viviers-lès-Lavaur**, v. (*Tarn*), arr. et canton de Lavaur, à 7 kil. (1 l. ¾) de cet endroit, 36 kilom. (8 l.) de Castres. *Pop.* 404. *Bur. de poste* de Lavaur.

**Vivier**, v. (*Arriège*), arrond. de Pamiers, cant. de Mirepoix, à 7 k. (1 l. ¾) de cette ville, 28 kilom. (6 l. ½) de Tarascon. *Popul.* 150. *Bur. de poste* de Mirepoix.

**Vivier**, v. (*Aveyron*), arrond. de Villefranche, cant. de St.-Albin, à 4 kil. (1 l.) de cet endroit, 37 kil. (8 l. ¼) de Rhodez. *Pop.* 516. *Bur. de poste* de Rignac.

**Viviès-lès-Montagnes**, village (*Tarn*), arr. de Castres, cant. de Brugnière *dit* Dulac, sur la Bernassoubre, à 7 k. (1 l. ¾) de Castres. *Popul.* 1085. *Bur. de poste* de Castres.

**Viville**, v. (*Charente*), arr. de Cognac, canton de Châteauneuf, à 6 k. (1 l. ½) de Barbezieux. *Pop.* 194. *Bur. de poste* de Barbezieux.

**Vivlaine** ou **Vivlain**, v. (*Aisne*). *Voyez* Violaine.

**Vivoin**, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, canton de Beaumont-sur-Sarthe, près de Beaumont, à 27 k. (6 l.) N. du Mans, 20 k. (4 l. ½) S. O. de Mamers, 10 k. (2 l. ½) S. E. de Fresnay. Il y avoit un prieuré conventuel, à la nomination du roi, qui valoit 5000 liv. Ce village a une fabrique de toile, et d'étamine à pavillon. *Pop.* 1259. *Bur. de poste* de Beaumont-sur-Sarthe.

**Vivonne**, ville (*Vienne*), arr. de Poitiers, ch.-l. de cant., sur le Clain, à 18 kil. (4 l.) S. de Poitiers, 9 kil. (2 l. ½) E. de Lusignan, 31 kilom. (7 l.) N. de Civray. Vivonne est la patrie de Michel *Lambert*, né en 1610, maître de musique de la chambre du roi, auteur de quelques *Motets*, et excellent joueur de luth. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2059. *Bur. de p. Rel. de poste aux chev.*

**Vivret (grand)**, v. (*Aisne*), arr. de Laon, canton de la Fère, comm. de St.-Gobain, à 5 kilom. (1 l. ¼) de la Fère, 18 k. (4 l.) de Laon. *Pop.* comprise celle de St.-Gobain, 1729. *Bur. de poste* de la Fère.

**Vivy** (*Ardennes*), village du ci-devant duché de Bouillon, arr. de Sedan, cant. de Bouillon, à 7 kil. (1 l. ¾) N. p. O. de cette ville, 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. d'Orchimont, 25 kil. (5 l. ¾) N. E. de Mézières. *Pop.* 100. *Bur. de p.* de Bouillon.

**Vivy**, v. (*Maine-et-Loire*), arr. et canton nord-est de Saumur, sur l'Authion, à 5 k. (1 l. ½) de Saumur, 41 k. (9 l. ½) d'Angers. *Pop.* 1209. *Bur. de poste* de Saumur.

**Vix**, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de Maillezais, à 11 k. (2 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. Il croît aux environs une prodigieuse quantité de chanvre, dont on fait des envois à Bordeaux, à Rochefort, et sur tous les ports de la côte. On y recueille aussi de très-beau lin. *Pop.* 2034. *Bur. de poste* de Fontenay-le-Peuple.

**Vix-St.-Marcel**, v. (*Côte-d'Or*), arr. et cant. de Chatillon-sur-Seine, comm. d'Etrochey, à 6 k. (1 l. ½) de Chatillon. *Pop.* comprise celle d'Etrochey, 377. *Bur. de poste* de Chatillon.

**Vixière (la)**, rivière (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux. Sa source, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, coule à l'O., remonte

Digitized by Google

au N., passe à l'O. de Belpech, et se rend dans l'Ers, à 28 k. (6 l. ½) O. p. N. de sa source.

VIZAC, bourg (*Lot*). *Voy.* BOURG-DE-VIZAC.

VIZERNY, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Semur, canton de Montbard, près de l'Armançon, à 28 k. (6 l. ½) de Vitteaux, 40 kil. (9 l.) de Châtillon-sur-Seine, 8 kilom. (2 l.) de Semur, 6 m. (1 4l. ½) de Dijon, 8 k. (2 l.) de Montbard. *Pop.* 517. *Bur. de poste* de Montbard.

VIZERT OU VEZIRE (LA), rivière (*Loire*), arr. et canton de Montbrison. Sa source, à 13 k. (3 l.) O. de cette ville, coule à l'E., fait tourner beaucoup de moulins, passe dans Montbrison, remonte au N., et va se rendre dans le Lignon, à 14 kil. (3 l. ½) N. N. E. de Montbrison.

VIZILLE, bourg (*Isère*), arr. de Grenoble, ch.-l. de cant., près de la Romanche, à 13 k. (3 l.) S. de Grenoble, 36 k. (8 l.) E. de St.-Marcellin, 20 kil. (4 l. ½) O. de Bourg-d'Oisans. Il y a un château qui a été la résidence ordinaire du connétable Lesdiguières qui en avoit fait un endroit magnifique, principalement pour ce qui regarde les peintures. On fait à Vizille commerce de papier, et on y fabrique des toiles peintes très-renommées. On trouve dans le territoire de cette commune plusieurs forges et fourneaux, des carrières d'ardoise, du plâtre blanc veiné de terre jaunâtre, en exploitation; de l'albâtre et du marbre blanc veiné. On voit à 4 k. (1 l.) de Vizille une mine de plomb appelée la mine de *Rivoiran*: elle est à grandes facettes, mêlées de pyrites sulfureuses. *P.* 1525. *Bur. de poste. Rel. de p. aux ch.*

VIZILLE (LE), rivière (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Domène. Sa source dans la forêt d'Uriage, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Martin, coule au N. O., puis au S. O., passe à Vizille qu'elle entoure, et se rend dans la Romanche, à 1 k. (¼ de l.) N. O. de Vizille.

VLOS, v. (*Hautes-Pyrénées*), arr. d'Argelès, cant. de Lus, sur le gave de Pau, à 3 k. (¾ de l.) de Lus, 25 k. (3 l. ½) d'Argelès, 40 k. (9 l.) de Tarbes. *Pop.* 87. *B. de p.* de Tarbes.

VLADSLOO, v. (*Lys*). *Voyez* WLADSLOO.

VLAFENTUCLE, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Anderlecht, comm. d'Itterbeck, à 7 k. (1 l. ¾) de Bruxelles, 3 k. (¾ de l.) d'Anderlecht. *Pop.* compr. celle d'Itterbeck, 385. *B. de p.* de Bruxelles.

VLASSENBROUCK, v. (*Escaut*), arr. et cant. de Termonde, comm. de Basrode, près de l'Escaut, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Lebbeke, 3 kilom. (¾ de l.) N. N. E. de Termonde, 28 k. (6 l. ½) E. de Gand. *Popul.* comp. celle de Basrode, 2153. *Bur. de poste* de Termonde.

VLATTEN, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemund, à 5 m. (11 l. ¼) de cette commune. *Pop.* 378.

VLECKEM, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. d'Alost, à 4 kil. (1 l.) S. S. E. d'Oordeghem, 7 kil. (1 l. ¾) O. d'Alost, 20 k. (4 l. ½) S. E. de Gand. *Pop.* 284. *B. de p.* d'Alost.

VLEZENBEKE, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Lennick-St.-Martin, à 6 kil. (1 l. ½) S. S. O. d'Anderlecht, 7 kil. (1 l. ¾) O. d'Uccle, 8 k. (2 l.) S. O. de Bruxelles. Il y a une brasserie. *Pop.* 877. *Bur. de poste* de Bruxelles.

VLETEGEHEM, v. (*Meuse-Infér.*), arr. et cant. sud de Maëstricht, à 3 k. (¾ de l.) N. p. O. de Rympe, 9 k. (2 l. ½) N. E. de Tongres, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Maëstricht. *Pop.* 793. *Bur. de poste* de Maëstricht.

VLEUGAT, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. d'Uccle, comm. de St.-Gilles, à 3 kil. (¾ de l.) de Bruxelles, 2 k. (½ l.) d'Uccle. *P.* comp. celle de St.-Gilles, 663. *Bur. de poste* de Bruxelles.

VLEUX, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Crespy, comm. de Néry, à 8 k. (2 l.) de Crespy, 5 m. (1 l. ½) de Beauvais. *Pop.* comprise celle de Néry, 516. *B. de p.* de Verberie.

VLIERBEEK, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, comm. de Linden, à 3 k. (¾ de l.) de Louvain. *Pop.* compr. celle de Linden, 340. *Bur. de poste* de Louvain.

VLIERING, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. et comm. de Hall, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 14 kil. (3 l. ½) de Bruxelles. *Pop.* comp. celle de Hall, 3747. *Bur. de poste* de Hall.

VLIERSEELE, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. d'Alost, à 5 k. (1 l. ¼) S. d'Oordeghem, 9 kilom. (2 l. ½) O. d'Alost, 16 k. (3 l. ½) S. E. de Gand. *Pop.* 1301. *Bur. de poste* d'Alost.

VLIMMEREN, v. (*Deux-Nèthes*), arr. et cant. de Turnhout, près du Brulesche-Beeck, à 7 k. (1 l. ¾) O. N. O. de Gierle, 11 k. (2 l. ¾) O. p. S. de Turnhout, 28 k. (6 l. ½) E. N. E. d'Anvers. *Pop.* 180. *Bur. de poste* de Turnhout.

VLISSEGEM, v. (*Lys*) arrond. et cant. de Bruges, à 6 k. (1 l. ½) N. O. d'Hontave, 9 k. (2 l. ½) E. N. E. d'Ostende, 14 kil. (3 l. ½) N. O. de Bruges. *Pop.* 370. *Bur. de poste* d'Ostende.

VLODROP, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. de Ruremonde, à 6 kil. (1 l. ½) S. de cette ville, 15 kil. (3 l. ½) E. p. N. de Maseyck, 37 k. (8 l. ½) N. E. de Maëstricht. *Popul.* 598. *Bur. de poste* de Ruremonde.

VLOERSEGHEM, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Grammont, sur le Reulantbroeke, rivière, à 8 k. (1 l.) S. O. d'Aspelaer, 8 k. (2 l.) O. S. O. de Ninove, 32 k. (7 l. ½) S. S. E. de Gand, 7 k. (1 l. ¾) de Grammont. *Pop.* 212. *Bur. de poste* de Grammont.

VLUIN, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. de Meurs, à 32 kil. (7 l. ½) de cette commune. *P.* 707.

VLUMBOCH, village (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. de Meurs, à 2 k. (½ l.) O. S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. d'Urdingen, 7 m. (16 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 67.

VOBLES, v. (*Jura*), arrond. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod, à 21 k. (4 l. ½) d'Orgelet, 32 k. (8 l. ½) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 349. *Bur. de poste* d'Orgelet.

VOCHEREISE, v. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, cant. et comm. de Novalaise, à 14 kil. (3 l. ½) de Chambéry. *Pop.* comprise celle de Novalaise, 1441. *Bur. de poste* de Chambéry.

VODABLE, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. d'Issoire, à 8 kil. (2 l.) O. S. O. de cette ville, 31 k. (7 l.) S. de Clermont-Ferrand, 18 kil. (4 l.) E. de Besse. Cette petite ville est située sur une éminence, au-dessus d'un vallon vaste et profond, qui a contribué à former son nom, qui, en latin, est *Vodabulum*, on, suivant quelques auteurs, *Valles diaboli*, Val ou Vallon du diable. Les dauphins d'Auvergne faisoient leur résidence dans cette ville; ils y avoient un palais magnifique, dont on voit encore quelques restes. En 1272, les habitans achetèrent de Robert II, dauphin, des privilèges et le droit de commune, qui furent confirmés par Bernard, dauphin, en 1358, et par le comte

Digitized by Google

de Montpensier, dauphin d'Auvergne, en 1427. *Pop.* comp. celle de Calamine, 704. *Bur. de p.* d'Issoire.

VOELLENHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim, près du Rhorbach, à 25 k. (5 l. ¾) d'Haguenau, 20 k. (4 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 81. *Bur. de p.* de Brumath.

VOEPASSON ou VAUPOISSON, v. (*Aube*), arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerup, près de l'Aube, à 4 k. (1 l.) de Ramerup, 25 kil. (5 l. ¾) de Méry-sur-Seine, 7 kil. (1 l. ¾) d'Arcis, 28 k. (6 l. ¾) de Troyes. *P.* 322. *Bur. de p.* d'Arcis-sur-Aube.

VOER (LA), rivière (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, à 4 kil. (1 l.) O. S. O. duquel elle prend sa source, coule au N. E., et va se rendre dans la Dyle à Louvain, après 10 kilom. (2 l. ½) de cours.

VOERLE, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. de Westerloo, à 6 k. (1 l. ½) E. S. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. de Montaigu, 4 m. (10 l.) S. E. d'Anvers. *Pop.* 1230. *B. de p.* de Turnhout.

*Vœu.* Sous la monarchie, les prêtres faisoient vœu de chasteté, ce qui les obligeoit à vivre dans le célibat. Les religieux, en faisant profession, s'enchaînoient par trois vœux solennels, de chasteté, pauvreté, obéissance. Ces vœux étoient indissolubles, et leur émission emportoit mort civile. On ne pouvoit les prononcer avant l'âge de seize ans. Les religieuses faisoient en outre vœu de clôture.

VOEUIL, v. (*Charente*), arr. et cant. d'Angoulême, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* comp. celle de Gigeat, 831. *B. de p.* d'Angoulême.

VOEVRES, v. (*Sarthe*), arr. du Mans, cant. de la Suze, à 11 kil. (2 l. ½) du Mans, 10 k. (2 l. ½) de Foulletourte. *Pop.* 503. *Bur. de p.* Foulletourte.

VOGELBACH, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Befort, canton et comm. de St.-Amarin, à 30 kil. (6 l. ½) de Béfort, 33 kil. (7 l. ½) de Colmar, 14 k. (3 l. ½) de Cernay. *Popul.* comprise celle de St.-Amarin, 3672. *Bur. de poste* de Cernay.

VOGELSTEK, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, comm. d'Esserthal, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 13 kilom. (3 l.) de Landau, 8 m. (17 l. ½) de Mayence. *Popul.* comprise celle d'Esserthal, 200.

VOGELVOECH, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Kaiserslautern, à 29 k. (6 l. ½) de Neustadt, 40 k. (6 l.) de Deux-Ponts, 6 m. (14 l. ½) de Mayence. *Popul.* comprise celle de Kaiserslautern.....

VOGHERA ou VOGUÈRE, ville (*Marengo*), ch.-l. d'arr. et de cant., sur la gauche de la rivière de Staffora, à 6 myr. (14 l. ½) S. O. de Milan, 18 k. (4 l.) S. E. de Pavie. Long. 26. 35. lat. 44. 59. Cette ville ci-dév. d'Italie, dans le Piémont, est, selon toute apparence, celle qu'Antonin nomme *Iria* dans son itinéraire. Elle est dans une situation riante, mais elle n'offre rien de très-intéressant. Le territoire de cet arrondissement est très-fertile; il produit surtout du blé et du vin en abondance, qui forment le principal commerce des habitans. C'est le siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, et d'un conservateur des hypothèques. *Pop.* 10023. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

VOGLANS, v. (*Mont-Blanc*), arrond. de Chambéry, cant. d'Aix, à 4 k. (1 l.) de cette commune, 7 k. (1 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* 381. *Bur. de p.* d'Aix.

VOGNA (LE), (*Sesia*), torrent qui a sa source au col Macagno, et tombe dans la Sesia à Riva. Il donne son nom à une petite vallée; il a 13 kil. (3 l.) de cours.

VOGNAT, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Ariulhot, à 13 k. (3 l.) d'Orgelet, 30 kil. (6 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 205. *Bur. de p.* d'Orgelet.

VOGNE, v. (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg, sur l'Ardèche, à 25 k. (5 l. ½) de Privas, 7 k. (1 l. ¾) de Villeneuve-de-Berg. *Popul.* 533. *Bur. de poste* de Villeneuve-de-Berg.

VOHARIES, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. de Sains, sur le Velpion, à 8 k. (2 l.) de Vervins, 28 k. (6 l. ¼) de Laon, 6 k. (1. ½) de Marle. *Pop.* compr. celle de Rougeries, 478. *Bur. de p.* de Marle.

VOICREVILLE, v. (*Eure*). *Voyez* VOISCREVILLE.

VOID, bourg (*Meuse*), arr. de Commercy, ch.-l. de cant., sur la Meholle, à 18 k. (4 l.) E. de Toul, 4 m. (10 l.) de Nancy, 12 m. (26 l.) de Châlons, 30 m. (67 l.) de Paris. C'étoit le ch.-l. d'un district particulier, enclavé dans le territoire de Toul. Il y a une tannerie pour les cuirs, et une papeterie où l'on fabrique du papier de toute espèce. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1033. *Bur. de p. Rel. de p. aux chev.*

VOIGNY, v. (*Aube*), arr. et cant. de Bar-sur-Aube, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Troyes. *Popul.* 406. *Bur. de poste* de Bar-sur-Aube.

VOILADES, v. (*Ardèche*), arr. de l'Argentière, cant. de Montpezat. *Pop.* compr. celle de Rieutort, 350. *Bur. de poste* d'Aubenas.

VOILLANS, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Baume-sur-le-Doubs, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) de Besançon. *P.* 467. *Bur. de p.* de Baume-sur-le-Doubs.

VOISAY, v. (*Léman*), arrond. de Genève, cant. de St.-Julien, comm. de Vulbens, à 15 k. (3 l. ½) de Genève. *Populat.* comprise celle de Vulbens et dépend., 556. *B. de p.* de Genève.

VOIMEHAUT, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, à 18 kil. (4 l.) de Morhange, 21 k. (4 l. ½) de Metz, 13 kil. (3 l.) de Faulquemont. *Pop.* 286. *Bur. de p.* de Faulquemont.

VOINÉMONT, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. d'Haroué, près du Madon, à 6 k. (1 l. ½) de Vézelise, 19 k. (4 l. ½) de Nancy. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de Vézelise.

VOINGT, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, cant. de Pont-au-Mur-Landogne, à 4 myr. (10 l. ½) de Riom, 43 k. (9 l. ½) de Clermont, 25 k. (5 l. ¼) d'Auzance. *Popul.* 230. *Bur. de poste* d'Auzance, dép. de la Meuse.

VOINLES, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Coulommiers, canton de Rosoy, à 3 kil. (¾ de l.) de cette ville, 31 k. (7 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Breuil, 303. *Bur. de poste* de Rosoy.

VOINTVILLE, v. (*Meuse*). *Voyez* VOINVILLE.

VOIPREUX, v. (*Marne*), arr. de Châlons, cant. de Vertus, à 3 k. (¾ del.) de cet endroit, 24 kilom. (5 l. ½) de Châlons. *Pop.* 59. *Bur. de p.* de Vertus.

VOIR (GRAND), v. (*Forêts*). *Voy.* GRAND-VOIR.

VOIR (PETIT), v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, commune de Tournai, à 37 k. (8 l. ½) d'Arlon, 4 k. (1 l.) de Neufchâteau. *Popul.* compr. celle de Tournai, 563. *Bur. de p.* d'Arlon.

VOIRES, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Oraans, à 7 kil.

Digitized by Google

(1 l. ¼) de cet endroit, 22 k. (51.) de Besançon. *Populat.* 135. *Bur. de poste* d'Ornans.

VOIRON, ville (*Isère*), arrond. de Grenoble, ch.-l. de cant., sur la Morge, à 22 kilom. (5 l.) N. O. de Grenoble, 24 k. (5 l. ¼) S. p. E. de la Tour-du-Pin, 4 k. (1 l.) N. p. E. de Moyrans. Cette ville est intéressante par son commerce de toiles de chanvre qui se fabriquent dans les environs, au nombre de plus de vingt mille pièces par an. Il y a aussi des fabriques de draps et toiles de coton, forges à cuivre, deux papeteries, des tanneries pour cuirs forts, des blanchisseries, des fabriques de taillanderie et d'armes blanches. Voiron est la patrie de Claude *d'Expille*, président au parlement de Grenoble, jurisconsulte, orateur, historien et poète, né en 1561, mort à Grenoble en 1636. C'étoit un homme estimable, ami et protecteur des savans et des gens de lettres. On a de lui : *Poésies*, *Vie de Bayard*, *Traité de Forthographe*, etc. Cette ville a des courtiers de commerce, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 4800. *Bur. de poste.*

VOISAGE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, comm. d'Arry, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Metz, 8 k. (2 l.) d'Ogny. *Popul.* compr. celle d'Arry, 451. *Bur. de poste* de Metz. *Relais de poste.*

VOISCREVILLE, v. (*Eure*), arr. de Pont-Audemer, canton de Bourgthéroude, à 20 k. (4 l. ½) de Pont-Audemer, 40 k. (9 l.) d'Evreux. *P.* 222. *Bur. de p.* de Bourgthéroude.

VOISDE (12), v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Saumur, canton de Vihiers, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 34 k. (7 l. ½) d'Angers. *Pop.* 1020. *Bur. de p.* de Vihiers.

VOISE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Auneau, à la source de la Voise, à 16 k. (3 l. ½) de Chartres. *Pop.* 340. *Bur. de p.* de Chartres.

VOISE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. de Cernay, à 8 k. (2 l.) de Chevreuse, 19 k. (4 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Cernay, 400. *Bur. de poste* de Chevreuse.

VOISE (LA), riv. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. d'Auneau. Sa source, à 18 k. (4 l.) E. de Chartres, coule au N. et N. E., donne ses eaux à l'aqueduc de Maintenon et se rend dans l'Eure, à 1 k. (¼ de l.) S. E. de Maintenon.

VOISENON, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. nord de Melun, à 4 k. (1 l.) de cette ville. C'est la patrie de Claude-Henri *de Fusée de Voisenon*, abbé, né en 1775, mort en 1708. Ses œuvres sont en 5 vol. *in-8°*. *Pop.* compr. celle de Saint-Jean-du-Sord, 330. *Bur. de poste* de Melun.

VOISEY, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance, à 6 k. (1 l. ½) S. de Bourbonne, 5 m. (12 l.) S. k. de Chaumont, 13 k. (3 l.) N. E. de Jussey. Il y a des eaux minérales bonnes pour dissoudre la pierre et la gravelle. *Pop.* 1635. *Bur. de p.* de Bourbonne.

VOISINES, v. (*Haute-Marne*), arr. et cant. de Langres, sur la Suize, à 10 k. (2 l. ½) O. de Langres, 27 k. (6 l.) S. de Chaumont, 12 k. (3 l. ½) S. E. d'Arc. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Langres.

VOISINES, h. (*Yonne*), arr. de Sens, canton de Villeneuve-sur-Yonne, près de la source du ruisseau Voisines, à 9 k. (2 l. ¼) de Sens, 5 m. (11 l. ½) d'Auxerre. *Pop.* 651. *Bur. de poste* de Sens.

VOISINLIEU, v. (*Oise*), arrond., cant. et comm. de Beauvais, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *Pop.* comp. celle de Beauvais.... *Bur. de poste* de Beauvais.

VOISINS, v. (*Eure-et-Loir*), arr. et cant. sud de Chartres, comm. de Barjouville, à 4 k. (1 l.) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Barjouville, 170. *Bureau de poste* de Chartres.

VOISINS, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. et comm. de Claye, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) de Meaux. *Popul.* compr. celle de Claye, 810. *Bur. de poste.* de Claye.

VOISINS, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Crécy, comm. de Quincy, à 7 k. (1 l. ¾) de Meaux, 6 k. (1 l. ½) de Crécy. *Pop.* compr celle de Quincy, 1751 ; *Bur. de poste* de Meaux.

VOISINS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Marly-la-Machine, comm. de Louveciennes, à 5 k. (1 l. ¼) de St.-Germain-en-Laye, 6 k. (1 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Louveciennes, 1018. *Bur. de poste* de St.-Germain-en-Laye.

VOISINS, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Rambouillet, comm. de Gazeran, à 6 k. (1 l. ½) de Rambouillet, 32 k. (7 l. ½) de Versailles. *Pop.* compr. celle de Gazeran, 685. *Bur. de poste* de Rambouillet.

VOISINS-LE-BRETONEUX, v. village (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, à 7 k. (1 l. ¾) de Versailles, 4 k. (1 l.) de Trappes. *Populat.* 259. *Bur. de poste* de Trappes.

VOISINS-LE-THUIT, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, comm. de Châteaufort, à 6 k. (1 l. ½) de Chevreuse, 7 k. (1 l. ¾) de Versailles. *Pop.* comp. celle de Châteaufort, 420. *B. de p.* de Chevreuse.

VOISMONT, v. (*Marne*), arr. et cant. de Ste.-Menehould, sur l'Yèvre, à 8 k. (2 l.) de Ste-Menehould, 33 k. (7 l. ½) de Châlons. *Popul.* 170. *Bureau de poste* de Sainte-Menehould.

VOISSAY, v. (*Isère*), arr. de la Tour-du-Pin, cant. de St.-Geoire, à 22 k. (5 l.) de la Tour-du-Pin, 32 k. (7 l. ¼) de Grenoble, 5 k. (1 l. ¼) de Pont-de-Beauvoisin. *Pop.* 1142. *Bur. de p.* de Pont-de-Beauvoisin.

VOISSE, v. (*Charente-Infér.*), arr. et cant. de St.-Jean-d'Angély, près de la Boutonne, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Jean-d'Angély, 23 k. (5 l. ½) de Saintes. *Pop.* 180. *Bur. de p.* de St.-Jean-d'Angély.

VOISSEL, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemund, à 4 m. (10 l.) de cette commune. *Pop.* 109.

VOITEUR, v. (*Jura*), arr. de Lons-le-Saunier, ch.-l. de canton, près de la Seille, à 10 k. (2 l. ½) N. de Lons-le-Saunier, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Poligny, 5 k. (1 l. ¼) E. d'Arlay, au pied de la montagne de Château-Châlon. Le torrent qui passe par ce village, la propreté extérieure des maisons qui ne sont qu'auberges, donnent à ce village un air fort vivant. Le ci-devant couvent monté par-dessus le village, le dominoit à vue d'oiseau. Un petit château encore habité, au simulacre de forteresse ancienne, flanqué de plusieurs tours, figure magnifiquement sous les fenêtres et les jardins. *Pop.* 868. *Bur. de poste* de Lons-le-Saunier.

VOIVRE (LA), v. (*Haute-Saone*), arr. de Lure, cant. de Faucogney. *P.... Bur. de poste* de Luxeuil.

VOIVRE (LA), v. (*Vosges*), arr. et cant. de St.-Dié, sur la côte, près de la Meurthe, à 6 k. (1 l. ½) N.

Digitized by Google

O. de St.-Dié, 38 k. (8 l. ½) N. E. d'Epinal, 8 k. (2 l.) de Raon-l'Etape. *Pop.* 361. *Bur. de poste* de St.-Dié.

**Voivres** (les), v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Baine, à 16 k. (3 l. ¾) de Darney, 30 k. (6 l. ¾) de Mirecourt. Il y a une forge où il se fabrique du fer en barres, et une manufacture de fil de fer. *Pop.* 611. *Bur. de p.* de Baine.

**Volaiville**, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, comm. de Vitry, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de Fauvillers, 14 k. (3 l. ½) E. p. N. de Neufchâteau, 5 myr. (10 l. ½) N. O. de Luxembourg, 25 k. (5 l. ½) d'Arlon. *P.* comm. celle de Vitry, 455. *Bur. de poste* d'Arlon.

**Volandry**, v. (*Maine-et-Loire*). *Voyez* Vaulandry.

**Volane** (la), rivière (*Ardèche*), arr. de Privas, cant. d'Antraigues. Sa source, à 8 k. (2 l.) N. p. O. de cet endroit, coule au S. passe à l'O. d'Antraigues, et va se rendre dans la Besorgues, à 1 k. (¼ de l.) N. de Vals.

**Volchof**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Otterberg, comm. de Mehlbach, à 2 k. (½ l.) N. p. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. O. d'Otterbach, 4 myr. (10 l.) S. O. de Mayence. *Popul.* compr. celle de Mehlbach, 180.

**Volckenhem**, v. (*Escaut*), arr. et cant. d'Oudenarde, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) O. de Maria-Hoorebeke, 25 kilom. (5 l. ¾) S. de Gand. *Popul.* 608. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

**Volckerinckove**, v. (*Nord*). *Voyez* Volkerinckhove.

**Volcling**, v. (*Sarre*). *Voyez* Wolkelingen.

**Volckoven**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Wieden, à 4 myr. (10 l.) de cette commune. *Pop.* 38.

**Volevre**, v. (*Saone-et-Loire*), arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial, près de la Bourbince, à 9 k. (2 l. ¼) de Charolles, 5 m. (12 l. ½) de Mâcon, 4 k. (1 l.) de Paray-le-Monial. *Pop.* 439. *Bur. de poste* de Paray-le-Monial.

**Volevent**, v. (*Drôme*). *Voyez* Volovent.

**Volevent**, montagne (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalençon et du Luc, à 3 k. (¾ de l.) N. de la Motte-Chalençon, 23 k. (5 l.) S. de Die. Elle a du N. au S. 5 kil. (1 l. ¼) de long.

**Volferstorff**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Dannemarie, près de la Largue, à 19 k. (4 l. ½) de Béfort, 5 m. (11 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 184. *B. de p.* de Béfort.

**Volgelsheim**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Neuf-Brisack, près de l'Ill, à 6 k. (1 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 163. *Bur. de poste* de Colmar.

**Volgensburg**, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* Folgensbourg.

**Volgre**, v. (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. d'Ailiant-sur-Tholon, à 8 k. (2 l.) de Joigny, 22 kilom. (5 l.) d'Auxerre. *Pop.* 337. *Bur. de poste* de Joigny.

**Volgskein ou Vogelgrun**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Neuf-Brisack, sur le bord du Rhin, à 21 k. (4 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 268. *B. de p.* de Neuf-Brisack.

**Volis** (le), montagne (*Hautes-Alpes*), arr. d'Embrun, cant. de St.-Clément, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de cet endroit. Elle a du N. au S. 2 k. (½ l.) de long.

**Volkertinckove**, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Wormhoudt, à 16 k. (3 l. ¾) de Bergues, 8 m. (17 l.) de Douay. *Pop.* 860. *B. de poste* de Bourbourg.

**Volkif**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, cant. de Wehr, comm. de Riedern, à 1 k. (¼ de l.) de Wehr, 5 k. (1 l. ¼) de Rempenich, 30 k. (6 l. ¼) de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Riedern, 473.

**Volksheim**, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, cant. de Woelstein, à 4 kil. (1 l.) O. p. N. de cet endroit, 2 k. (½ l.) N. p. O. de Neubamberg, 28 k. (6 l. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 370.

**Vollenay**, bourg (*Côte-d'Or*), arr. et cant. nord de Beaune, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de cette ville, 42 k. (9 l. ½) S. O. de Dijon, 27 kilom. (6 l.) S. E. d'Arnay. On y fait commerce d'excellens vins d'une grande réputation. Le vin de Vollenay, très-délicat, a un bouquet odoriférant par sa nature et singulièrement léger; il est couleur de peau d'oignon rouge dans sa maturité, qui naturellement est précoce; enfin c'est un vin bienfaisant et recherché. *P.* 620. *Bur. de poste* de Beaune.

**Vollerdingen**, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Felleringen.

**Volleserelles**, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton d'Hérinnes, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) E. de Grammont, 28 kil. (6 l. ¼) S. O. de Bruxelles, 8 kil. (2 l.) d'Enghien. Il y a une brasserie. *Pop.* 1146. *Bur. de p.* d'Enghien, départ. de Jemmapes.

**Vollognat**, v. (*Ain*), arr. de Nantua, cant. de Mornay, à 7 kil. (1 l. ¾) de Nantua, 22 k. (5 l.) de Bourg. *Pop.* 345. *Bur. de poste* de Nantua.

**Vollore**, ville (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Courpierre, à 8 kil. (2 l.) S. de Thiers, 40 kil. (9 l.) E. de Clermont-Ferrand, 6 k. (1 l. ½) N. E. de Courpierre. Le château de Vollore étoit connu dès les premiers temps de la monarchie, sous le nom de *Lovolaustrum* ou de *Volotrense Castrum*: il fut assiégé en 532, par Thierry, roi de Metz. Les troupes de ce roi désespérant de s'en emparer, se disposoient à lever le siége. Les habitans s'aperçurent de ces dispositions, et se livrant à la joie que leur causoit leur prochaine délivrance des ennemis, diminuèrent un peu de leur vigilance ordinaire. Un prêtre, nommé *Procul*, profita de cet instant d'abandon pour trahir les habitans. Il chargea son domestique de faire secrètement une brèche au mur du château, et d'y introduire les ennemis; sa trahison réussit, mais le traître fut puni. Les ennemis entrèrent dans la place. *Procul* fuyant les armes des soldats, se réfugia dans l'église où il fut égorgé par les troupes même de Thierry. Le château fut dévasté, et tous les habitans furent faits prisonniers.

Dans les environs de Vollore, sur un ancien chemin, qui formoit autrefois une voie romaine, est une colonne milliaire, élevée l'an 45 de l'ère vulgaire, en l'honneur de l'empereur *Claude*, à son retour de Bretagne. On lit des lettres initiales que l'on interprète ainsi: *Tiberius Claudius, Drusi filius, Cæsar Augustus Germanicus, pontifex maximus tribunitiâ potestate V, imperator XI, pater patriæ, consul III, designatus IV, Augustonemeto milliaria passuum XXI.* Cette inscription indique le nombre de 21000 pas depuis cet endroit jusqu'à Augustonemetum, qui est aujourd'hui Clermont. C'est justement la distance qui se trouve de ce point à cette capitale.

Une chose remarquable, c'est qu'on avoit placé au-dessus de cette espèce de monument, une croix, vers laquelle les habitans, le jour de leur fête, venoient en procession. On assure dans le pays que les bonnes gens croient

Digitized by Google

croient que l'inscription romaine que nous venons de citer, étoit une oraison chrétienne. *Pop.* 3330. *Bur. de p.* de Thiers.

**Volmerange**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Boulay, près de la Nied, à 4 k. (1 l.) de Boulay, 20 k. (4 l. ¼) de Metz. *Populat.* 357. *Bur. de poste* de Boulay.

**Volmunster**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, ch.-l. de cant., sur la Schweygen, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Bitche, 8 m. (19 l.) E. de Metz, 18 k. (4 l.) E. de Sarguemine. *P.* 559. *B. de p.* de Bitche.

**Volnay**, v. (*Sarthe*), arr. de St.-Calais, cant. de Bouloire, sur l'Hunes, à 21 k. (4 l. ¼) de St.-Calais, 21 k. (4 l. ¼) du Mans, 14 k. (3 l. ¼) de Conneré. *P.* 1200. *Bur. de poste* de Conneré.

**Volon**, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, canton de Dampierre, à 16 k. (3 l. ¼) de Champlitte, 32 k. (7 l. ¼) de Vésoul, 14 k. (3 l. ¼) de Cintrey. *Pop.* 214. *Bur. de poste* de Cintrey.

**Volonge** (la), rivière (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Moustiers. Sa source, à 8 k. (2 l.) S. E. de cet endroit, coule à l'O. N. O., puis à l'O., et va au S. se rendre dans le Verdon, à 8 k. (2 l.) O. p. S. de sa source.

**Volonge** (la), riv. (*Drôme*), arr. de Valence, cant. de Chabeuil. Sa source, à 8 k. (2 l.) E. p. S. de Chabeuil, coule à l'O., puis au N., et se rend dans la Liere au N. de Chabeuil.

**Volonne**, bourg (*Basses-Alpes*), arr. de Sisteron, ch.-l. de canton, près de la Durance, à 11 k. (2 l. ½) S. p. E. de Sisteron, 18 k. (4 l.) O. de Digne, 8 kil. (2 l.) N. des Mées. Il y a deux moulins; l'un à huile et l'autre à blé. *Pop.* 1709. *Bur. de poste* de Sisteron.

**Volonzac**, v. (*Aveyron*), arr. d'Espalion, cant. de St.-Amans-d'Escopts. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Mur-de-Barrez.

**Volorre-la-Montagne**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Thiers, cant. de Courpierre, à 9 k. (2 l. ¼) de Thiers. *P.* 1292. *Bur. de p.* de Thiers.

**Volp** (le), rivière (*Arriège*), arrond. et canton de St.-Girons. Sa source, à 4 kil. (1 l.) N. p. O. de Rimont, coule à l'O., puis au N., va au N. N. O., passe près du Plan, et va se rendre dans la Garonne, à 2 k. (½ l.) E. de Casères, 24 k. (5 l. ¼) N. O. de sa source.

**Volp** (la), v. (*Corrèze*). *Voyez* St.-Germain-la-Volp.

**Volpajola**, v. (*Golo*), arr. de Bastia, à 24 kil. (5 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 337.

**Volpedo**, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, sur la rive droite du Curone, entre des collines, à 8 k. (2 l.) E. de Tortone. *Pop.* 892. *Bur. de p.* de Tortone.

**Volpeglino**, v. (*Marengo*), arr. de Tortone, ch.-l. de cant., sur une colline, au bord de la rivière du Curone, à 6 kil. (1 l. ½) E. de Tortone. *P.* 198. *Bur. de poste* de Tortone.

**Volpiano**, bourg (*Pô*), arrond. de Turin, près de la forêt de Cirié, à 18 k. (4 l.) N. de Turin. *P.* 3640.

**Volpilhac**, v. (*Aveyron*), arr. de Rhodez, canton de Sauveterre. *Pop.* compr. celle de Carcenac, 240. *Bur. de poste* de Sauveterre.

**Volsburg**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, canton de Drulingen, à 7 k. (1 l. ¾) E. de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) O. d'Haguenau, 27 kil. (6 l.) O. de Raisshoffen. *Pop.* 392. *B. de p.* de Bouquenom.

**Volstroff**, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Metzerwise, à 7 k. (1 l. ½) de Thionville, 22 k. (5 l.) de Metz. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Thionville.

**Volvelange**, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers. *Pop.* . . .

**Volvent**, v. (*Drôme*), arr. de Die, cant. de la Motte-Chalençon, près de la Ribere, à 22 k. (5 l.) de Die, 5 myr. (12 l. ½) de Valence. *Pop.* 341. *Bur. de poste* de la Motte-Chalençon.

**Volvera**, v. (*Pô*), arrond. de Pignerol, canton de None, entre deux collines, à la gauche de la Cisola, à 20 k. (4 l. ½) N. E. de Pignerol. *Populat.* 1534. *Bur. de poste* de Turin. *Rel. de p. aux chev.*

**Volvic**, bourg (*Puy-de-Dôme*), arr. et cant. ouest de Riom, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de cette ville, 10 k. (2 l. ½) N. N. O. de Clermont-Ferrand, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Cebasat. Il y a près de ce bourg une carrière de pierres très-considérable, formée par d'anciens volcans; cette pierre très-dure s'emploie dans les pays voisins. Des écrivains assurent qu'on en a tiré les pierres qui ont servi à bâtir les tours de l'église Notre-Dame de Paris. C'est le lieu de naissance d'Amable de *Bourzeis*, abbé de St.-Martin-de-Cores, et membre de l'Académie française, mort à Paris le 2 août 1672. *P.* 2082. *Bur. de p.* de Riom.

**Volx**, v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Forcalquier, à 8 k. (2 l.) S. p. E. de cette ville, 40 k. (9 l.) S. O. de Digne, 6 k. (1 l. ½) N. E. de Manosque. *Popul.* 646. *Bur. de poste* de Forcalquier.

**Volxheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant de Molsheim, près du canal de Molsheim, à 16 k. (3 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 809. *Bur. de p.* de Molsheim.

**Volz** (la), riv. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalize, à 8 k. (2 l.) E. N. E. duquel elle prend sa source, coule au S., reçoit la Troyens, plus bas la Durback, arrose Clervaux, et va se rendre dans la Wiltz, à 6 k. (1 l. ½) E. de Wiltz; elle a 33 k. (7 l. ½) de cours un peu tortueux.

**Vomécourt**, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Ramberviller, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 20 kil. (4 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Ramberviller.

**Vomécourt-sur-Madon**, village (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, sur la côte près du Madon, à 7 k. (1 l. ½) de Mirecourt, 30 k. (6 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 114. *Bur. de poste* de Mirecourt.

**Vonas**, v. (*Ain*), arr. de Trévoux, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne, près de la Veyle, à 10 kil. (2 l. ½) de Chatillon, 18 k. (4 l.) de Bourg. *Pop.* 894. *Bur. de poste* de Chatillon-sur-Chalaronne.

**Vonc**, v. (*Ardennes*), arr. de Vouziers, cant. d'Attigny, près de l'Aisne, à 8 k. (2 l.) N. de Vouziers, 33 k. (7 l. ½) S. de Charleville, 5 k. (1 l. ½) E. d'Attigny. *Pop.* 1020. *B. de p.* d'Attigny.

**Voneiche**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, canton de Beauraing, à 6 kil. (1 l. ½) S. p. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) E. S. E. de Givet-Notre-Dame, 4 m. (10 l. ¾) S. p. E. de Namur. Il y a une verrerie qui tire de Védrin le sable qui lui est nécessaire. Les entrepreneurs sont parvenus à donner à leurs verres l'apparence du cristal. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Givet, départ. des Ardennes.

**Vonges ou Vouges**, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, canton de Pontaillier-sur-Saone, sur la Beze, près de la Saone, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Dijon. Il y a dans cette commune une poudrerie sur la Saone, près de laquelle



Digitized by Google

est attaché un commissaire qui est chargé en même temps des nitrières, des bureaux de réception ou de ventes, etc. *Pop.* 231. *Bur. de p.* de Pontailler-sur-Saône.

VONTHON, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, canton de Montbron, sur la Tardoire, à 9 k. (2 l. ½) de la Rochefoucauld, 24 k. (5 l. ½) d'Angoulême. *Popul.* 422. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

VONTONY (la), riv. (*Creuse*), arr. d'Aubusson, cant. de St.-Sulpice-des-Champs. Sa source, à 8 kilom. (2 l.) O. d'Aubusson, coule au N. E., passe près de l'Ars, et se rend dans la Creuse, à 8 kil. (2 l.) N. N. O. d'Aubusson.

VONZO, v. (*Pô*), arr. de Turin, sur la pente d'une colline, près d'un ruisseau qui tombe dans la Stura, à 4 m. (10 l. ¼) N. O. de Turin. *Popul.* 635.

VOORDE, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Grammont, à 2 k. (½ l. S. d'Aspelaer, 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de Ninove, 33 k. (7 l. ½) S. S. E. de Gand, 7 k. (1 l. ¾) d'Alost. *P.* 662. *B. de p.* d'Alost.

VOORT, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, cant. de Looz, à 15 kil. (3 l. ¼) d'Hasselt, 2 kil. (½ l.) de Looz. *Pop.* 132.

VOPILLON, v. (*Gers*), arr. et cant. de Condom, sur la Losse, à 5 k. (1 l. ¼) de Condom, 39 k. (8 l. ¾) d'Auch. *Pop.* 158. *Bur. de poste* de Condom.

VORAY, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Rioz, à 33 kil. (7 l. ¼) de Vésoul, 10 k. (2 l. ¼) de Rioz. *Pop.* 565. *Bur. de poste de* Rioz. *Rel. de poste aux ch.*

VORDERWEIDENTHAL, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, cant. d'Aumweiler, à 4 m. (10 l. ½) de Deux-Ponts, à 11 k. (2 l. ¾) de Weissembourg. *Pop.* comprise celle de de Lindenbrunnerhof, 377. *Bur. de p.* de Weissembourg, dép. du Bas-Rhin.

VOREPPE, ville (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Voiron, sur la Roise, à 13 k. (3 l.) N. de Grenoble, 13 k. (3 l.) E. de Tullins, 6 kil. (1 l. ½) S. E. de Moyrans. Il y a une fabrique de chapellerie, des tanneries, des pressoirs à huile et des moulins à blé. Dans la montagne au-dessus de Voreppe, val des Charbonniers, il a été découvert, en 1770, un filon de charbon de terre. Cette mine a été exploitée. Le charbon flambe et ressemble à de la poix. On y trouve du grès molasse. *Pop.* 2631. *Bur. de p.* de Grenoble. *Rel. de p. aux chev.*

VORGES, v. (*Aisne*), arrond. et cant. de Laon, à 5 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Laon.

VORGES, v. (*Doubs*), arr. de Besançon, cant. de Boussière, à 10 k. (2 l. ½) de Besançon. *Pop.* 266. *Bur. de poste* de Besançon.

VORLY, v. (*Cher*), arr. de Bourges, cant. de Levet, à 18 k. (4 l.) de Bourges. *Pop.* 367. *Bur. de poste* de Bourges.

VORNAY, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Baugy, à 19 kil. (4 l. ¼) de Bourges, 10 k. (2 l. ½) de Dun-sur-Auron. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Dun-sur-Auron.

VORNÉE, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Chaussin, à 19 k. (4 l. ½) de Dole, 31 k. (7 l.) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 557 *B. de p.* de Dole.

VOROUX, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Glons, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. O. d'Hierstal, 8 kil. (2 l.) E. de Kemexhe, 4 k. (1 l.) N. de Liége. *Pop.* 189.

VOROUX, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. d'Hollogne-aux-Pierres, à 4 k. (1 l.) S. de Kemexhe, 3 k. (¾ de l.) N. O. d'Hollogne, 8 kil. (2 l.) O. de Liége. *P.* 160. *Bur. de poste* de Liége.

VORS, v. (*Tarn*), arr. de Gaillac, cant. et comm. de Castelnau-de-Montmirail, à 6 kil. (1 l. ½) de Gaillac. *Pop.* compr. celle de Castelnau, 2452. *B. de p.* de Gaillac.

VORS (la), riv. (*Isère*), arr. de Grenoble, canton de Domène. Sa source, au pied du roc des Crots et de celui de Freydone, coule au N. O. et se rend dans l'Isère, à 1 k. (¼ de l.) N. de Villard-Bonnot, 13 k. (3 l.) N. E. de Grenoble.

VORS-DE-RHODEZ, v. (*Aveyron*), arr. et cant. de Rhodez, à 11 kilom. (2 l. ¾) de cette ville. *Pop.* comp. celle de Loc, 240. *B. de p.* de Rhodez.

VORSAINE, v. (*Aisne*). *Voyez* VAUBESAINE.

VORSE, col *ou* montagne (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. d'Entraigues, à 13 k. (3 l.) S. E. de cette ville; il est incliné de l'O. à l'E., et a environ 4 k. (1 l.) de long. Il tient à l'O. au col de Mulentrat, et à l'E. à celui du Souffle.

VORSE (la), riv. (*Oise*), arr. de Compiegne, cant. de Guiscard. Sa sa source, à 5 k. (1 l. ¼) E. de cet endroit, coule à l'O., puis au S. O. et descendant au S., se rend dans l'Oise, à Noyon.

VORSELAER, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Hérentals, à 7 k. (1 l. ¾) S. de Santhoven, 5 k. (1 l. ¼) N. O. d'Hérentals, 25 k. (5 l. ¾) E. d'Anvers. Il y a une fabrique d'eau-de-vie de genièvre. *Pop.* 707. *B. dep.* de Turnhout.

VORSSELAER, v. (*Deux-Nèthes*), arr. et cant. de Turnhout, à 6 kil. (1 l. ½) N. p. E. de Gierle, 4 kil. (1 l.) O. p. S. de Turnhout, 31 k. (7 l.) N. E. d'Anvers. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Turnhout.

VORST, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. de Westerloo, près le Lack, rivière, à 7 kilom. (1 l. ¾) E. p. S. de Westerloo, 9 k. (2 l. ¼) N. de Diest, 5 myr. (10 l. ¾) S. E. d'Anvers. *Popul.* 1323. *Bur. de p.* de Diest, départ. de la Dyle.

VORST, v. (*Roër*), arr. de Crevelt, cant. de Kempen, à 8 kilom. (2 l.) S. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de Dulcken, 5 m. (12 l. ½) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle, 6 kil. (1 l. ½) de Crèveldt. *Pop.* 1409. *Bureau de poste* de Crèveldt.

VORST, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. d'Horst, comm. de Grubben, à 2 k. (½ l.) N. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) E. d'Horst, 8 kil. (2 l.) N. p. O. de Venloo, 8 myr. (16 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle de Grubben, 416.

VORVEYDEN, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Eschweiler. *Pop.* 3593.

VOSGES. Ce pays faisoit partie de la Lorraine. La ville de St.-Dié en étoit la capitale, actuellement il est compris dans les départ. des Vosges et du Haut-Rhin.

## VOSGES.

Ce département, formé de la partie méridionale de la ci-devant province de Lorraine, tire son nom des montagnes qui en occupent une grande partie sous le nom de *Vosges*.

Ses bornes sont au N. le département de la Meurthe; à l'E., celui du Haut-Rhin; au S., celui de la Haute-Saone; à l'O., celui de la Haute-Marne.

La superficie de ce département est d'environ 1,151,986 arpens carrés ou 587,955 hectares; sa population est de 308,052 individus. Il est composé de cinq cents cinquante communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures, en

Digitized by Google

trente cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Epinal*. *Mirecourt*, *Neufchâteau*, *Remiremont* et *St.-Dié* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Nancy, et dépend de la 4e division militaire, dont le commandant réside à Nancy : il est du ressort de la cour d'appel séante à Nancy, département de la Meurthe, et dans la 21e conservation forestière. *Voyez* EPINAL.

L'étendue en superficie des forêts est de 217 mille 554 hectares 48 ares (426 mille 243 arpens 56 perches).

Ses principales rivières sont : La *Meuse*, la *Moselle*, la *Meurthe*, dont on a déjà parlé.

La *Saone*, dont on a parlé au département de son nom.

Le *Madon*, qui commence au N. E. de Darnay, remonte au N., passe à Mirecourt, et se rend dans la Moselle.

Les principales villes de ce département sont : *Epinal*, *Mirecourt*, *Remiremont*, *St.-Dié*, *Neufchâteau* et *Plombières*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce départ. sont : Bièvre, Madon, Meurthe, Moselle, Mouzon, Saone, Vair.

*Montagnes*. Arentemens ou Repos, Dormont, Grande-Montagne, Grimouton, Mont Lizy, Morbieu, Repy, Solem.

*Forêts*. Charmes, Ducrochet, Fraise, Longuegoutte, Noissoncourt, Passavant, Romont, St.-Barbe, St.-Benoît.

*Productions*. Les montagnes des Vosges sont couvertes de neige la plus grande partie de l'année; elles font sentir leur influence dans tout le pays, qui est plus ou moins froid, sec ou humide, en raison de la proximité ou de l'éloignement; ce qui produit une différence entre les diverses productions du pays. Le territoire se divise en deux parties : l'une située à l'ouest d'Epinal, que l'on nomme la *Plaine*, et l'autre à l'est de la même ville, que l'on appelle *Montagne*. Le sol de la montagne est recailleux, composé de terres légères et sablonneuses, ne produisant que fort peu de travaux et de soins très-peu de froment, peu de méteil, du seigle, du sarrasin, de l'orge, de l'avoine, du chanvre, du lin, et des pommes de terre en abondance. Les prairies sont la principale richesse de cette partie du département; elles servent à nourrir un grand nombre de bestiaux, dont le lait est employé à faire du beurre, et des fromages connus sous le nom de fromages de *Gerardmer*. On trouve dans ces montagnes d'immenses forêts de sapin, des mines de différentes espèces, des eaux minérales, une grande quantité d'usines, et plusieurs fabriques. Dans la partie de la plaine, le sol produit toutes les denrées nécessaires à la vie. On y trouve aussi de belles forêts, des mines de fer, des eaux thermales, plusieurs verreries, des usines, des forges, des manufactures de fer blanc, une fabrique d'acier qui utilisent les productions du sol. On y élève des chevaux, des bestiaux sur-tout des moutons. Il y a encore dans ce département une manufacture de grainit; on y fait du merrain de toute grandeur, des étalles, des colliers, sabots, bois de cribles et tamis, des dentelles; des toiles de fil et de coton; des manufactures d'étoffes de laine, des tanneries, des ateliers de bois de sellier, etc.

*Industrie*. Le principal commerce consiste en fers, bestiaux, cuirs, papiers, faïencerie, verrerie, ouvrages en granit, siamoises, kirchewasser; instrumens de musique, tels que violons, serinettes.

*Valeurs en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur; valeur en mètres.

*Toise* de Paris, 1,949.
— de Lorraine, 2,859.
— de Ruppes, 2,910.
*Verge* de Chaumont, 2,978.
— d'Autreville, 3,114.
— du Ban de la Roche, 3,248.
*Vergeon* Barrois, 2,944.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

*Arpent* forestier, de 100 perches carrées, à 22 pieds, 51,072.
— de Schirmeck, de 480 perches ou verges carrées du Ban de la Roche, 50,638.
*Jour* de Lorraine, ou *Fauchée* pour les prés, de 250 toises carrées de Lorraine, 20,433.
*Journal* de Chaumont de 250 verges carrées de Chaumont, 22,169.
— de Barrois, de 250 vergeons carrés de Bar, 21,664.
— d'Autreville, de 250 verges carrées d'Autreville, 24,710.
— de Ruppes, de 250 verges carrées de Ruppes, 21,820.
— du Ban de la Roche, de 170 verges carrées du Ban de la Roche, 17,935.
— *idem*, de 100 verges *idem* pour les forêts, 21,560.
— de Schirmeck, pour les terres, de 300 *idem*, 31,680.
— de Domjulien, pour les terres labourables, égal à $\frac{1}{10}$ du jour de Lorraine, 16,347.
— de Damblain, double journal de Lorraine, 40,866.
— de Saales, de 400 verges carrées du Ban de la Roche, 42,200.

*Nota*. Les mesures de ce département se divisent communément en 10 hommées, ou bien en demi-jour ou quart de jour.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux, nés dans ce département, sont : *Albert*, secrétaire de Charles III, auteur de plusieurs ouvrages; né à Charmes-sur-Moselle. — *François* dit de *Neufchâteau*, né en cette ville en 1752, membre de l'Institut et du Sénat, auteur de *Paméla*, du poëme des *Vosges*, etc. etc. — Claude *Gelée* dit *Lorrain*, fameux peintre paysagiste; né à Chamagne, mort à Rome en 1678. — Joseph-Honoré *Remi*, avocat au parlement de Paris, prêtre du diocèse de Tours, auteur d'un *Eloge du chancelier de l'Hôpital*, né à Remiremont en 1738, mort à Paris le 12 juillet 1802. On a encore de lui le *Cosmopolisme*, in-12; les *Jours* pour servir de correctif aux *Nuits d'Young*, in-12; le *Code des Français*, 1771, 2 volum. in-12. — Jean *Ruyr*, chanoine de St.-Dié; né à Charmes-sur-Moselle. On a de lui les *Antiquités des Vosges*. — Lefèvre *Thomas*, capucin, auteur d'une bonne *Théologie morale*; né à Charmes-sur-Moselle.

VOSNES, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nuits, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Dijon, 3 k. (¾ de l.) de Nuits. *Pop.* 476. *B. de p.* de Nuits.

VOSNON, v. (*Aube*), arrond. de Troyes, cant. d'Ervy, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 28 kil. (6 l. ¼) de Troyes, 9 k. (2 l. ¼) d'Ervy. *Pop.* 676. *Bur. de poste* d'Ervy.

VOSSELAER, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Nevele, près de l'Oude-Caele, rivière, à 9 k. (2 l. ¼) S. de Nevele, 16 k. (3 l. ¾) E. p. N. de Thielt, 11 k. (2 l. ¾) O. p. S. de Gand. *Pop.* 727. *Bur. de poste* de Gand.

VOSSEM, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemund. Il y a la forge dite de *Neuhutte*, deux affineries, un gros marteau; la forge dite de *Relklingshausen*, deux hauts fourneaux, un martinet, une fenderie. *Pop.* 101.

VOSSEM, v. (*Roër*), arrond. de Crevelt, cant. d'Erkelens, à 20 kil. (4 l. ¼) de cette commune. *Pop.* 17.

VOSSENACK, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie, à 7 myr. (17 l.) de cette ville. *Pop.* 486.

VOSSEGHEM (LA), rivière (*Deux-Nèthes*), arr. et cant. d'Anvers, à 10 k. (2 l. ¼) E. duquel elle prend sa source, coule au S. O., reçoit plusieurs petits ruisseaux, et va se rendre dans l'Escaut, à 1 k. (¼ de l.) N. p. O. d'Anvers. Elle a 13 k. (3 l.) de cours.

VOSSUM, v. (*Dyle*), arrond. et cant. de Louvain, près de la source de la Voer, rivière, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de Leefdael, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Louvain, 14 k. (3 l. ½) E. de Bruxelles. Le territoire produit des grains de toute espèce; prairies, pâturages et bois. *Pop.* 535. *Bur. de poste* de Louvain.

VOTEME, v. (*Ourthe*), arr. et cant. de Liége, à 8 k. (2 l.) S. O. d'Hermale, 14 k. (3 l. ½) S. E. de Tongres, 3 k. (¾ de l.) N. de Liége. *P.* 608. *B. de p.* de Liége.

VOTIGNASCO, v. (*Stura*), arr. de Savigliano, cant. de Castiglione, en plaine, à la droite d'un ruisseau, à 13 k. (3 l.) S. O. de Savigliano. *Pop.* 623. *Bur. de poste* de Saluces.

VOU, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Ligueil, à 10 k. (2 l. ½) de Loches, 37 k. (8 l. ½) de Tours. *P.* 445. *B. de p.* de Loches.



Digitized by Google

VOUARCES, v. (*Marne*), arrond. d'Epernay, canton d'Anglure, sur l'Auge, à 20 kil. (4 l. ½) de Sézanne, 5 myr. (12 l.) de Châlons, 10 kil. (2 l. ½) de Méry-sur-Seine. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Méry-sur-Seine, dép. de l'Aube.

VOUCIENNES, v. (*Marne*), arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole, sur l'Ieson, à 14 k. (3 l. ½) de Châlons. *P.* 33. *B. de p.* de Pogny.

VOUDELLE, forêt (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. de Varenne, à 22 kil. (5 l.) N. de Cusset. Elle a 703 mèt. (3600 t.) de long, sur 3895 mèt. (2000 tois.) de large.

VOUDENAY-L'ÉGLISE, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. d'Arnay-sur-Arroux, sur l'Arroux, à 8 k. (2 l.) d'Arnay, 5 m. (12 l. ½) de Dijon. *Pop.* 659. *Bur. de p.* d'Arnay-sur-Arroux.

VOUÉ, v. (*Aube*), arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube, sur le ruisseau de Barbuise, à 8 k. (2 l.) d'Arcis, 18 k. (4 l.) de Troyes. *Pop.* 337. *B. dep.* d'Arcis-sur-Aube. *Rel. de p.*

VOUÉCOURT, v. (*Haute-Marne*), arr. de Langres, cant. de Fay-Billot, à 28 kil. (6 l. ¼) de Bourbonne, 6 m. (13 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 121. *Bur. de p.* de Fay-Billot.

VOUÉCOURT, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Vignory, sur la Marne, à 16 k. (3 l. ½) de Chaumont, 2 k. (½ l.) de Vignory. *P.* 397. *B. de p.* de Vignory.

VOUEL, village (*Aisne*). *Voyez* WOUEL.

VOUGE, rivière (*Côte-d'Or*), arr. de Dijon, cant. de Gevret. Sa source, près de Chambolle et de Vosnes, à 15 k. (3 l. ½) S. de Dijon, coule à l'E., puis au S., et se jette dans la Saone, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de St.-Jean-de-Losne.

VOUGECOURT *ou* VONGECOURT, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Jussey, à 14 k. (3 l. ½) de cette ville, 38 k. (8 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 378. *Bur. de poste* de Jussey.

VOUGEOT, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Beaune, cant. de Nuits, à 16 k. (3 l. ½) de Dijon. C'est dans ce lieu que se trouve le fameux *clos* si renommé, dit *de Vougeot*, qui appartenoit autrefois aux moines de Cîteaux, où se trouve leur superbe maison de plaisance, qui servoit à serrer leurs récoltes. *P.* 130. *B. de p.* de Nuits.

VOUGLANS, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, canton de Moyrans, à 16 k. (3 l. ½) de St.-Claude, 32 k. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier, 20 k. (4 l. ½) d'Orgelet. *P.* 240. *B. de p.* d'Orgelet.

VOUGNE *ou* VOGNES, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand, à 6 k. (1 l. ½) de Belley, 6 m. (13 l. ½) de Bourg. *Pop.* 155. *Bur. de poste* de Belley.

VOUGNÉ, v. (*Aube*), arrond. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource, à 10 k. (2 l. ½) de Bar, 27 k. (6 l.) de Troyes, 7 kilom. (1 l. ¾) de Chaource. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Chaource.

VOUGY, v. (*Léman*), arr. et cant. de Bonneville. *Pop.* 172. *Bur. de p.* de Bonneville.

VOUGY, v. (*Loire*), arrond. de Roanne, cant. de Charlieu, près de la Loire, à 8 k. (2 l.) de Roanne, 41 k. (9 l. ¼) de Feurs. *Pop.* 900. *Bur. de poste* de Roanne.

VOUHARTE, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de St.-Amand-de-Boüex, près de la Charente, à 25 k. (5 l. ¾) de la Rochefoucauld, 20 k. (4 l. ½) d'Angoulême, 10 k. (2 l. ½) de Mansle. *Pop.* 455. *Bur. de poste* de Mansle.

VOUHÉ, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de Rochefort, cant. de Surgères, à 27 k. (6 l.) de Rochefort, 4 myr. (10 l. ½) de Saintes, 6 k. (1 l. ½) de Surgères. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Surgères.

VOUHÉ, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay, cant. de Mazières, à 10 k. (2 l. ½) de Parthenay, 31 k. (7 l.) de Niort. *Pop.* 531. *Bur. de poste* de Parthenay.

VOUHET, v. (*Indre*), arr. du Blanc, cant. de Belabre, sur l'Auglin, à 21 k. (4 l. ¾) d'Argenton, 5 m. (11 l.) de Châteauroux, 9 k. (2 l. ¼) de St.-Benoît-du-Sault. *Pop.* 530. *Bur. de poste* de St.-Benoît-du-Sault.

VOUILLE, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Prahecq, à 6 kil. (1 l. ½) de Niort. *Pop.* 1186. *Bur. de poste* de Niort.

VOUILLÉ, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, ch. l. de cant., près de l'Auxance, à 15 k. (3 l. ½) N. de Poitiers, 16 k. (3 l. ¾) S. de Mirebeau, 31 k. (7 l.) E. de Parthenay. *Pop.* 745. *Bur. de p.* de Poitiers.

VOUILLÉ-LES-MARAIS, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de Chaillé-les-Marais, à 15 k. (3 l. ½) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 1144. *Bur. de p.* de Fontenay-le-Peuple.

VOUILLÈRES, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. de Thiéblemont, à 19 k. (4 l. ½) de Vitry, 5 m. (12 l. ½) de Châlons, 10 k. (2 l. ½) de St.-Dizier. *Pop.* 167. *Bur. de p.* de St.-Dizier, département de la Haute-Marne.

VOUILLON, v. (*Indre*), arr. et cant. sud-ouest d'Issoudun, à 14 k. (3 l. ½) de cette ville, 18 kilom. (4 l.) de Châteauroux. Il y a une mine de fer. *Pop.* 420. *Bur. de poste* d'Issoudun.

VOUILLY, v. (*Calvados*), arr. de Bayeux, cant. d'Isigny, à 23 kilom. (5 l. ¼) de Bayeux, 5 m. (11 l.) de Caen, 6 k. (1 l. ½) d'Isigny. *Pop.* 478. *B. de p.* d'Isigny.

VOUJAUCOURT *ou* VOUJANROUST, v. (*Doubs*), arr. de St.-Hippolyte, cant. de Pont-de-Roide, comm. de Dampierre, près du Doubs, à 6 myr. (14 l. ½) d'Escot, 18 k. (4 l.) de St.-Hippolyte, 6 m. (13 l. ½) de Besançon. *Pop.* 108. *Bur. de poste* de l'Isle-sur-le-Doubs.

VOUJAUCOURT, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy, canton d'Audincourt, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 4 kil. (1 l.) de Montbéliard. On voit dans ce village un très-beau pont sur le Doubs. *Pop.* 393. *Bur. de poste* de Montbéliard.

VOULAINES, v. (*Côte-d'Or*), arr. de Chatillon-sur-Seine, canton de Recey, sur la côte près de l'Ource, à 15 k. (3 l. ½) de Chatillon, 6 m. (13 l. ½) de Dijon, 18 k. (4 l.) d'Aignay. Il y a deux forges et fourneau sur des étangs. *Pop.* 567. *Bur. de poste* d'Aignay.

VOULANGIS, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Meaux, cant. de Crécy, comm. de Villiers-sur-Morin, à 2 k. (½ l.) de Crécy, 11 k. (2 l. ¾) de Meaux. *Pop.* comprise celle de Villiers-sur-Morin, 824. *Bureau de poste* de Crécy.

VOULESME, v. (*Vienne*), arr. et cant. de Civray, sur la côte, près de la Charente, à 6 k. (1 l. ½) de Civray, 5 m. (12 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 803. *Bur. de poste* de Civray.

VOULGEZAC ET ENCLAVE, village (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de Blanzac, à 15 k. (3 l. ½) d'Angoulême, 8 k. (2 l.) de Blanzac. *Popul.* 282. *Bur. de poste* de Blanzac.

VOULON, v. (*Vienne*), arr. de Civray, cant. de Couhé, au confluent de la Dive et de la Bouleur, à 13 k. (3 l.) de Lusignan, 27 k. (6 l.) de Poitiers, 8 kil. (2 l.) de Couhé. *Pop.* 189. *Bur. de p.* de Couhé.

Digitized by Google

Voulon, v. (*Haute-Vienne*), arr. de Bellac, cant. du Dorat, à 2 kil. (¼ l.) de cet endroit, 4 myriamèt. (10 l. ¼) de Limoges. *Pop.* 233. *Bur. de poste* du Dorat.

Voulpaix, v. (*Aisne*), arr. et cant. de Vervins, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 34 k. (7 l. ¼) de Laon. *P.* 1035. *B. de p.* de Vervins.

Voulte (la), ville (*Ardèche*), arr. de Privas, chef-lieu de canton, sur le Rhône, à 38 k. (8 l. ½) N. de Viviers, 18 k. (4 l.) S. S. O. de Valence, 15 kil. (3 l. ¼) E. N. E. de Privas. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1168. *Bur. de poste.*

Voultegon, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, cant. d'Argenton-le-Château, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bressuire, 7 m. (15 l. ½) de Niort, 8 k. (2 l.) d'Argenton-le-Château. *Pop.* 620. *Bur. de p.* d'Argenton-le-Château.

Voulton, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Villiers-St.-Georges, à 7 k. (1 l. ¼) de Provins, 5 m. (11 l. ¼) de Melun. *Pop.* 127. *Bur. de poste* de Provins.

Vouluisse (la), rivière (*Isère*), arr. et cant. nord de Grenoble. Sa source, à 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Grenoble, coule au S. O., remonte au N. O., et se rend dans l'Isère, à 1 k. (¼ de l.) S. O. de Voreppe, 13 k. (3 l.) N. O. de Grenoble.

Voulte (le), v. (*Lot*), arr. de Cahors, cant. de Montcuq, à 14 k. (3 l. ¼) de Lauzerte, 23 k. (5 l. ½) de Cahors. *Pop.* comprise celle de Cayssant, 398. *B. de p.* de Cahors.

Voulx, v. (*Seine-et-Marne*). *Voyez* Voux.

Vounans, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Lure, près de l'Oignon, à 4 k. (1 l.) de Lure, 24 k. (5 l. ½) de Vésoul. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Lure.

Vounne (la), rivière (*Deux-Sèvres*), arr. de Parthenay. Sa source, à 7 k. (1 l. ½) S. E. de Parthenay, coule à l'E. S. E., passe à Sauray, et au N. de Lusignan, et se jette dans la Boulour, à Vivonne.

Vounneuil-sous-Biard, village (*Vienne*), arrond. et cant. sud de Poitiers, près de la Boivre, à 5 k. (1 l. ¼) de Poitiers. *Pop.* 699. *Bur. de poste* de Poitiers.

Vounneuil-sur-Vienne, bourg (*Vienne*), arr. de Châtellerault, chef-lieu de cant., à 10 k. (2 l. ½) S. de cette ville, 22 k. (5 l.) N. E. de Poitiers, 18 k. (4 l.) N. p. O. de Chauvigny. *Pop.* 1200. *Bur. de poste* de Châtellerault.

Vouraye (la), riv. (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. des Essarts. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) des Essarts, coule au S., puis à l'E, et se rend dans le Petit-Lay, à 9 k. (2 l. ¼) de sa source.

Vourey, v. (*Isère*), arr. de St.-Marcellin, cant. de Rives, à 24 k. (5 l. ½) de St.-Marcellin, 22 k. (5 l.) de Grenoble, 4 k. (1 l.) de Moyrans. *P.* 1048. *B. de p.* de Moyrans.

Vourles, v. (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de St.-Genis-Laval, à 11 k. (2 l. ¾) de Lyon, 38 kilom. (8 l. ½) de Villefranche. *Pop.* 910. *Bur. de poste* de Lyon.

Vouroux, v. (*Allier*), arr. de la Palisse, cant. et comm. de Varenne-sur-Allier, à 1 kil. (¼ de l.) de cet endroit, 20 kilom. (4 l. ½) de la Palisse. *Pop.* compr. celle de Varenne, 2111. *Bur. de poste* de Varenne-sur-Allier.

Vourvenans, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. de Béfort, près la Savoureuse, à 9 k. (2 l. ¼) de Béfort, 7 m. (15 l. ¾) de Colmar. *Popul.* 109. *B. de p.* de Béfort.

Voussac, v. (*Allier*), arrond. de Gannat, cant. de Chantelle-le-Château, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Montmarault, 34 kil. (7 l. ¾) de Moulins. *Pop.* 1105. *Bur. de p.* de Montmarault.

Voute (la) *ou* Mons, v. (*Hérault*), arr. de St.-Pons-de-Thomières, canton d'Olergues, sur le Jean, à 19 k. (4 l. ¼) de St.-Pons, 7 m. (16 l. ½) de Montpellier. *Pop.* 1164. *Bur. de poste* de St.-Pons.

Voute (la), v. (*Haute-Loire*), arr. de Brioude, ch.-l. de cant., sur l'Allier, à 15 k. (3 l. ½) de Brioude, 40 k. (9 l.) O. N. O. du Puy, 8 k. (2 l.) N. O. de Langeac. *Pop.* 681. *Bur. de poste* de Brioude.

Voute (la), v. (*Haute-Loire*), arr. du Puy, cant. de St.-Paulien, sur la Loire, à 8 kilom. (2 l.) du Puy. *Pop.* 646. *B. de p.* du Puy.

Voutenay, v. (*Yonne*), arrond. d'Avallon, cant. de Vézelay, sur un tertre près la Cure, à 11 k. (2 l. ½) d'Avallon, 31 k. (7 l.) d'Auxerre, 8 k. (2 l.) de Lucy-le-Bois. *Popul.* 328. *Bur. de poste* de Lucy-le-Bois.

Voutezac, bourg (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. de Juillac, à 16 k. (3 l. ¾) de Brive, 25 kilom. (5 l. ¾) de Tulle. Il y a des mines de houille non exploitées. *Pop.* 2074. *Bur. de poste* de Brive.

Vouthon-le-Bas, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 4 m. (10 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. Il y a une carrière de pierre de taille, exploitée. *Pop.* 308. *Bur. de p.* de Gondrecourt.

Vouthon-le-Haut, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, canton de Gondrecourt, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 4 m. (10 l. ¾) de Bar-sur-Ornain. Il y a une carrière de pierre de taille, exploitée. *Pop.* 308. *Bur. de poste* de Gondrecourt.

Vouton, v. (*Charente*). *Voyez* Vonthon.

Voutré, v. (*Mayenne*), arr. de Laval, cant. d'Evron, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 36 kilom. (8 l.) de Laval. *Popul.* 944. *Bur. de poste* d'Evron.

Voutron, v. (*Charente-Infér.*), arrond. de Rochefort, cant. d'Aigrefeuille, à 13 kilom. (3 l.) de Rochefort, 4 myr. (10 l. ½) de Saintes, 22 k. (5 l.) de Surgères. *Pop.* 102. *Bur. de poste* de Surgères.

Vouvant, ville (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, canton de la Châtaigneraye, sur la Mère, à 16 kil. (3 l. ¾) de Fontenay-le-Peuple. Ce n'étoit, dans l'origine, qu'un château bâti au 11e siècle. Il y a quelques fabriques de toiles pour les habitans du pays. On trouve près de Vouvant une mine de charbon de terre, dont l'exploitation seroit un riche objet de spéculation pour les entrepreneurs. *Pop.* 462. *Bur. de p.* de Fontenay-le-Peuple.

Vouvant, forêt (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de la Châtaigneraye, à 3 k. (¾ de l.) O. de Foussais, 1 kil. (¼ de l.) S. E. de Vouvant. Elle a du N. E. au S. O. 10703 mètres (5500 toises) de long, 4847 mèt. (2500 t.) de large: elle est fort irrégulière.

Vouvray, bourg (*Indre-et-Loire*), arr. de Tours, ch.-l. de canton, au confluent de la Cise et de la Loire, à 8 kil. (2 l.) E. de Tours, 13 kil. (3 l.) O. d'Amboise, 22 k. (5 l.) S. O. de Château-Regnaud. On y fait commerce de bons vins blancs. *Pop.* 2100. *Bur. de poste* de Tours.

Vouvray, v. (*Sarthe*), arrond. de Mamers, canton de Tuffé, près de l'Huisne, à 13 k. (3 l.) de la Ferté-Bernard, 27 kil. (6 l.) du Mans, 5 kil. (1 l. ¼) de Conneré. On y voit de grandes pierres plates parées en forme d'autels, qu'on prétend avoir servi à l'immolation de victimes

Digitized by Google

humaines dans le temps des Druides. *Pop.* 165. *Bur. de p.* de Conneré.

Vouvray, v. (*Sarthe*), arr. dé St.-Calais, cant. de Château-du-Loir, près le Loir, à 3 k. (¾ de l.) de Château-du-Loir, 40 k. (9 l.) du Mans. *Pop.* 854. *Bur. de p.* de Château-du-Loir.

Vouvre (la), rivière (*Ille-et-Vilaine*), arr. et canton de Vitré. Sa source, à 6 k. (1 l. ½) N.E. d'Izé, près St.-Christophe-des-Bois, coule à l'O., puis au S. O., et se rend dans la Vilaine, à 24 k. (5 l. ½) de sa source.

Voux, v. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Fontainebleau, cant. de Lorrès, à 14 kil. (3 l. ½) N. E. d'Egreville, 18 k. (4 l.) E. de Nemours, 36 kil. (8 l.) S. S. E. de Melun. *Pop.* 1036. *Bur. de poste* de Villeneuve-la-Guiard.

Vouxey, v. (*Vosges*), arrond. de Neufchâteau, cant. de Chatenois, près le Vair, à 9 kil. (2 l. ¼) de Neufchâteau, 5 m. (11 l.) d'Epinal. *Pop.* 447. *B. de p.* de Neufchâteau.

Vouzailles, bourg (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau, à 22 kilom. (5 l.) S. E. d'Airvault, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Mirebeau, 23 kil. (5 l. ½) N. O. de Poitiers. *Pop.* 548. *Bur. de p.* de Mirebeau.

Vouzans, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de la Valette, à 15 k. (3 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* 762. *Bur. de poste* d'Angoulême.

Vouzeron, v. (*Cher*), arrond. de Bourges, cant. de Vierzon, sur la Barangeon, à 11 kil. (2 l. ¾) de Vierzon, 23 k. (5 l. ½) de Bourges. *Pop.* 651. *Bur. de poste* de Vierzon.

Vouziers, bourg (*Ardennes*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 40 kil. (9 l.) S. de Mézières, 13 k. (3 l.) N. O. de Grand-Pré, 9 m. (20 l.) N. de St.-Dizier, 21 myr. (47 l.) E. N. E. de Paris. On y fait de l'huile à brûler. Vouziers a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un inspecteur des forêts, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1450. *B. de p. Rel. de p. aux chev.*

Vouzon-sur-Bauvaon, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de la Motte-Beuvron, à 40 kilom. (9 l.) de Romorantin, 5 m. (12 l. ½) de Blois, 11 k. (2 l. ½) de la Ferté-St.-Aubin. Il y a une fabrique très-avantageuse de serges blanches, partagée entre dix-neuf fabriquans, travaillant chacun pour leur compte, et occupant en total vingt-sept métiers. *Pop.* 1241. *B. de p.* de la Ferté-St.-Aubin, dép. du Loiret.

Vouzy, v. (*Marne*), arrond. de Châlons, cant. de Vertus, sur la Somme-Soude, à 18 kil. (4 l.) de Châlons, 9 k. (2 l. ½) de Vertus. Il y a des tourbières. *Pop.* 252. *Bur. de poste* de Vertus.

Voves, bourg (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, ch.-l. de cant., à 22 k. (5 l.) S. de cette ville, 21 k. (5 l. ¾) N. O. de Janville, 20 k. (4 l. ½.) N. E. de Bonneval. Il y a dans ce bourg une manufacture de bonneterie, où l'on fabrique des bas, des bonnets, des chaussons, des gants, etc. *Pop.* 1044. *Bur. de p.* de Chartres.

Voves (la), v. (*Yonne*), arr. et cant. de Joigny, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 19 k. (4 l. ½) d'Auxerre. Il y a une belle maison de plaisance. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de Bassou.

Vovette, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, comm. de Paisy, à 13 k. (3 l.) de Charires, 9 k. (2 l. ¼) de Voves. *Pop.* compr. celle de Paisy, 150. *Bur. de poste* de Chartres.

Voyray, v. (*Ain*), arrond. de Nantua, cant. de Chatillon-de-Michaille, au pied d'une grande montagne, à 14 k. (3 l. ½) de Nantua, 4 m. (11 l.) de Bourg, 4 k. (1 l.) de Chatillon-de-Michaille. *Populat.* 459. *B. de p.* de Chatillon-de-Michaille.

Voyray, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de St.-Julien, à 8 k. (2 l.) S. E. de Cruseilles, 16 kil. (3 l. ½) N. d'Annecy, 29 k. (6 l. ½) S. de Genève. *Pop.* 44. *Bur. de poste* de Genève.

Voye (la), v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Triaucourt, sur l'Aire, à 7 k. (1 l. ½) de Clermont, 31 kil. (7 l.) de Bar-sur-Ornain. *P.* 351. *B. de p.* de Clermont.

Voyeneuve, v. (*Seine-et-Oise*), arr. et cant. d'Etampes, comm. de Chalo-St.-Marc, à 8 kilom. (2 l.) d'Etampes. *Popul.* compr. celle de Chalo-St.-Marc, 976. *Bur. de poste* d'Etampes.

Voyenne, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. de Marle, sur la Serre, à 20 k. (4 l. ½) de Laon, 3 kilom. (¾ de l.) de Marle. *Populat.* 577. *Bur. de poste* de Marle.

Voyennes, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Nesle, près de la Somme, à 18 kil. (4 l.) de Péronne, 5 m. (11 l. ½) d'Amiens, 6 kil. (1 l. ½) de Nesle. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Nesle.

Voyer, v. (*Meurthe*), arrt de Sarrebourg, cant. de Lorquin, à 8 k. (2 l.) de Sarrebourg, 7 m. (15 l.) de Nancy. *Pop.* 402. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

Voylecomte, v. (*Haute-Marne*), arr. et canton de Vassy, sur l'Héronne, ruiss., à 15 k. (3 l. ½) de St.-Dizier, 5 m. (10 l. ¼) de Chaumont, 6 kilom. (1 l. ½) de Vassy. *Pop.* 596. *B. de p.* de Vassy.

Voyrese (la), riv. (*Cantal*), arr. de Murat, canton d'Allanche. Sa source, au pied de la montagne du Cezalier, à 24 k. (5 l. ½) N. N. E. de Murat, coule à l'E. et se rend dans l'Allagnon, 1 k. (¼ de l.) E p. S. de Blesle.

Voyelles, v. (*Allier*), arr. de Gannat, cant. d'Escurolles. *P.* 182. *Bur. de poste* de Gannat.

Vracenne, bourg (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de St.-Gillis, à 11 k. (2 l. ½) S. E. d'Hulst, 38 k. (8 l. ½) N. E. de Gand, 7 kilom. (1 l. ¾) de St.-Nicolas. *Pop.* 4745. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

Vraignes, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Roiselle, à 8 k. (2 l.) de Péronne, 6 m. (12 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 316. *Bur. de poste* de Péronne.

Vraignes, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Hornoy, à 28 k. (6 l. ½) d'Amiens, 8 k. (2 l.) de Poix. *Populat.* 424. *Bur. de poste* de Poix.

Vraincourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Vignory, près de la Marne, à 14 k. (3 l. ½) de Chaumont, 4 k. (1 l.) de Vignory. Il y a un fourneau et deux forges. *Pop.* 154. *Bur. de p.* de Vignory.

Vraincourt, v. (*Meuse*), arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Clermont, comm. d'Auzeville, à 2 k. (½ l.) de Clermont, 21 k. (41 ½) de Verdun. *Pop.* compr. celle d'Auzeville, 452. *Bur. de p.* de Clermont.

Vraine (la), riv. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Montfaucon. Sa source, à 3 kilom. (¾ de l.) E. de St.-André, 6 kil. (1 l. ½) N. O. de Cholet, coule à l'O. N. O., puis au N., et se rend dans l'Evre, à 13 k. (3 l.) N. O. de sa source.

Vrainville, v. (*Haute-Marne*), arr. de Vassy, cant. de Chevillon, à 13 kil. (3 l.) de St.-Dizier, 5 m. (10 l. ¼) de Chaumont, 8 k. (2 l.) de Vassy. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Vassy.

Vraita (la), riv. (*Sture*). Elle

Digitized by Google

prend sa source au col de l'Agnello, arrose la vallée de son nom, passe à St.-Pietro, Castigliole, et tombe dans le Pô vis-à-vis Pamaglieri, après un cours de 11 m. (24 l.).

Vraita *ou* Castel-Delfino, (*Stura*), vallée arrosée par la Vraita. Le passage est défendu par des retranchemens, à Castel-Ponte, et par le fort de Castel-Delfino. Elle a 5 m. (12 l.) de long de Castigliole au col de St.-Veran.

Vrainville, v. (*Eure*), arr. de Louviers, cant. de Tourville, à 8 k. (2 l.) de Louviers, 23 kil. (5 l. ¼) d'Evreux, 9 kil. (2 l. ¼) d'Elbeuf. *Pop.* 521. *Bur. de poste* d'Elbeuf, départ. de la Seine-Inférieure.

Vrasville, v. (*Manche*), arr. de Valognes, cant. de St.-Pierre-Eglise, près de l'Océan, à 19 kil. (4 l. ¼) de Cherbourg, 7 myriam. (16 l. ¼) de Coutances, 24 kilom. (5 l. ¼) de Valognes. *Popul.* 488. *Bur. de poste* de Valognes.

Vraucourt, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Croisilles, à 7 k. (1 l. ¾) de Bapaume, 18 kil. (4 l.) d'Arras. *Pop.* 309. *Bur. de poste* de Bapaume.

Vraux, v. (*Marne*), arrond. et cant. de Châlons, sur la Noire-Fosse, à 11 k. (2 l. ¾) de Châlons. *P.* 425. *B. de p.* de Châlons-sur-Marne.

Vrebosch, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, comm. d'Eversberg, à 10 k. (2 l. ½) de Louvain. *Pop.* compr. celle d'Eversberg, 938. *Bur. de poste* de Louvain.

Vrecourt, bourg (*Vosges*), arr. de Neufchâteau, canton de Bulgnéville, près du Mouson, à 13 k. (3 l.) N. N. O. de la Marche, 5 m. (12 l.) O. d'Epinal, 8 k. (2 l.) E. de Bourmont. Il y a un fourneau et deux raffineries. On y fabrique des meubles de fonte et des fers. *Pop.* 847. *Bur. de poste* de la Marche.

Vred, v. (*Nord*), arr. de Douay, canton de Marchiennes, près de la Scarpe, à 10 k. (2 l. ½) de Douay, 4 k. (1 l.) de Marchiennes. *P.* 680. *Bur. de poste* de Marchiennes.

Vrégny, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. de Vailly, à 7 kil. (1 l. ¾) de Soissons, 22 k. (5 l.) de Laon. *Pop.* 152. *Bur. de poste* de Soissons.

Vrigny, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Ville-sur-Tourbe, à 19 k. (4 l. ¼) de Reims, 4 myr. (10 l.) de Châlons. *Pop.* comprise celle de Coulomne, 516. *Bur. de poste* de Reims.

Vrelt, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, canton de Rozières, à 19 k. (4 l. ¼) de Montdidier, 30 k. (6 l. ¼) d'Amiens, 6 k. (1 l. ½) de Lihons. *P.* 759. *B. de p.* de Lihons.

Vremde, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Vilryck, à 7 k. (1 l. ¾) E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. S. E. d'Anvers. *P.* 506. *Bur. de poste* d'Anvers.

Vrémy, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Vigy, à 8 k. (2 l.) de Metz. *P.* 204. *B. de p.* de Metz.

Vresse, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gedinne. *Pop.* . . . .

Vreuot (le), v. (*Manche*), arr. de Valognes, canton de Briquebec, près de la Scie, à 18 kil. (4 l.) de Valognes, 5 m. (11 l. ¼) de Coutances. *P.* 730. *B. de p.* de Valognes.

Vreville (la), v. (*Doubs*), arrond. et canton de Baume-sur-le-Doubs. *Pop.* . . .

Vreigne, v. (*Charente-Inférieure*), arr. de St.-Jean-d'Angély, cant. de Loulay, à 14 kil. (3 l. ½) de St.-Jean-d'Angély, 38 k. (8 l. ½) de Saintes. *Pop.* 406. *Bur. de poste* de St.-Jean-d'Angély.

Vreigne-aux-Bois, v. (*Ardennes*), arr. et cant. nord de Sedan, à 7 k. (1 l. ½) de cette ville, 10 kilom. (2 l. ½) de Charleville. On y fabrique toutes sortes d'ouvrages en fer et de la quincaillerie. *P.* 661. *Bur. de poste* de Sedan.

Vreigne-Meuse, v. (*Ardennes*), arr. de Mezières, cant. de Flize, sur la Meuse, à 11 kilom. (2 l. ½) de Charleville, 11 kilom. (2 l. ¾) de Mézières. *Pop.* 100. *Bur. de poste* de Méziéres.

Vrignière (la), v. (*Aveyron*), arr. et cant. de St.-Afrique, comm. de Bedos, à 6 kil. (1 l. ½) de St.-Afrique. *Pop.* compr. celle de Bedos, 185. *Bur. de p.* de St.-Afrique.

Vrigny, v. (*Orne*), arr. d'Argentan, cant. de Mortrée, à 29 kilom. (6 l. ½) d'Alençon, 7 k. (1 l. ¾) de Mortrée. *Pop.* 582. *Bur. de poste* de Mortrée.

Vrigny-aux-Bois, v. (*Loiret*), arr. de Pithiviers, cant. de Beaune, à 9 kil. (2 l. ¼) S. de Pithiviers, 31 k. (7 l.) N. E. d'Orléans, 11 k. (2 l. ¾) O. N. O. de Bois-Commun. Il y a aux environs une fontaine qui n'a jamais tari. De cette hauteur on voit la couverture de la cathédrale d'Orléans. *Pop.* 456. *Bur. de poste* de Pithiviers.

Vrin, rivière (*Yonne*), arr. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon. Sa source, à 20 kil. (4 l. ½) d'Auxerre, coule au N., et se jette dans l'Yonne, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Joigny.

Vrits, v. (*Loire-Infér.*). *Voyez* Urits.

Vrizy, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Vouziers, près de l'Aisne, à 3 k. (¾ de l.) de Vouziers, 39 k. (8 l. ½) de Charleville. *Pop.* 980. *Bur. de poste* de Vouziers.

Vroemprove, v. (*Meuse-Infér.*), arr. et cant. sud de Maestricht. *P.* . . .

Vroil, v. (*Marne*), arrond. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heils-le-Maurupt, près de la Chée, à 28 k. (6 l. ¼) de Vitry, 42 k. (9 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 600. *Bur. de p.* de Vitry-sur-Marne.

Vron, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Rue, à 24 k. (5 l. ½) d'Abbeville. Il y a une poterie et faïencerie. *Pop.*... *B. de p.* de Montreuil-sur-mer, départ. du Pas-de-Calais.

Vroncourt, v. (*Haute-Marne*), arr. de Chaumont, cant. de Bourmont, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 28 k. (6 l. ½) de Chaumont. *Pop.* 162. *Bur. de p.* de Bourmont.

Vroncourt, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vezelise, à 3 k. (½ de l.) de cet endroit, 27 k. (6 l.) de Nancy. *Pop.* 128. *Bur. de poste* de Vezelise.

Vrouwe-Percq, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Haegt, comm. de Rotselaer, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Louvain, 7 k. (1 l. ¾) d'Haegt. *Popul.* compr. celle de Rotselaer, 1083. *Bur. de poste* de Louvain.

Vroville, v. (*Vosges*), arr. et cant. de Mirecourt, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 23 k. (5 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Mirecourt.

Vry, v. (*Moselle*), arrond. de Metz, cant. de Vigy, à 13 k. (3 l.) N. E. de Metz, 13 k. (3 l.) O. de Boulay, 22 k. (5 l.) S. E. de Thionville. *Pop.* 257. *B. de p.* de Metz.

Vry-Heers, v. (*Meuse-Infér.*). *Voyez* Heers.

Vuache (le), v. (*Léman*), arr. de Genève, cant. de Saint-Julien, comm. de Vulbens, à 16 k. (3 l. ¾) de Genève. *Pop.* comp. celle de Vulbens et dépend., 556. *Bur. de poste* de Genève.

Vuacquemoulin, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de Maigneluy, sur l'Aronde, à 20 k. (4 l. ½) de Clermont, 39 k. (8 l. ¾) de Beauvais. *P.* 233. *B. de p.* de St.-Just.

Digitized by Google

Vuagnon ou Wagnon, v. (*Ardennes*). *Voy.* Rosière (la).

Vuambe, v. (*Oise*). *Voyez* St.-Martin-de-Vambé.

Vuenheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. et comm. de Soultz, à 2 k. (¼ l.) S. O. de cet endroit, 25 k. (5 l. ¾) S. p. O. de Colmar, 18 k. (4 l.) N. O. de Mulhausen, 11 k. (2 l. ¾) de Rouffach. *Pop.* compr. celle de Soultz, 3947. *Bur. de poste* de Rouffach.

Vui, v. (*Mont-Blanc*), arrond. d'Annecy, cant. et comm. de Faverges, à 20 k. (4 l. ¼) d'Annecy, 24 k. (5 l. ¼) de Chambéry. *Pop.* compr. celle de Faverges, 1975. *Bur. de poste* d'Annecy.

Vuillecin, v. (*Doubs*), arr. et cant. de Pontarlier, près du Drujon, à 4 k. (1 l.) de Pontarlier, 40 k. (9 l.) de Besançon. Il y a dans ce village une carrière dont la pierre est jaune et assez tendre pour recevoir toutes sortes de figures; ensuite elle durcit considérablement en perdant un peu de sa couleur jaune. *Pop.* 296. *Bur. de poste* de Pontarlier.

Vulaines, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, comm. de Yèbles, à 1 k. (¼ de l.) de Guignes, 13 k. (3 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle d'Yèbles, 407. *Bur. de poste* de Guignes.

Vulaines, v. (*Seine-et-Marne*), arr. et cant. de Fontainebleau, sur la côte, près de la Seine, à 13 k. (3 l.) de Melun, 5 k. (1 l. ¼) de Fontainebleau. *Pop.* 154. *Bur. de p.* de Fontainebleau.

Vulainner, v. (*Aube*), arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe, près de la Vannes, à 30 k. (6 l. ¾) d'Ervy, 34 k. (7 l. ¾) de Troyes, 5 k. (1 l. ¼) de Villeneuve-sur-Vannes. *Pop.* 240. *Bur. de poste* de Villeneuve-sur-Vannes, départ. de l'Yonne.

Vulbens, v. (*Léman*), arr. de Genève, cant de Saint-Julien, au pied de Monts-aux-Vaches, à 6 k. (1 l. ¼) N. O. de Viry, 4 k. (1 l.) S. O. de l'Ecluse, 19 k. (4 l. ¼) O. p. S. de Genève. *Pop.* 556. *Bur. de poste* de Genève.

Vulgo, v. (*Tarn*). *Voyez* St.-Pierre-de-Vulgo.

Vullaine, village (*Seine-et-Marne*), arrond. et canton de Provins, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 41 kil. (9 l. ¼) de Melun. *Pop.* 138. *Bur. de p.* de Provins.

Vulmont, v. (*Moselle*). *Voyez* Ulmont.

Vulsdambeke-Midel-Beck (la), rivière (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. de Moorzeele, à 6 k. (1 l. ¼) duquel elle prend sa source, coule à l'O. puis au S. O. et va se rendre dans la Meule-Beke, à l'E. de Ledeghem. Elle a 5 kilom. (1 l. ¼) de cours.

Vulvot, v. (*Jura*), arr. de St.-Claude, cant. des Bouchoux, à 8 k. (2 l.) de St.-Claude, 42 k. (9 l. ¼) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 121. *Bur. de p.* de St.-Claude.

Vurey, v. (*Isère*), arr. de Grenoble, cant. de Sassenage, sur la côte, près de l'Isère, à 11 k. (2 l. ¾) de Grenoble. *Pop.* 315. *Bur. de p.* de Grenoble.

Vurgelle, v. (*Haute-Saone*), arr. de Gray, cant. de Gy, près de l'Oignon, à 27 k. (6 l.) de Gray, 40 k. (9 l.) de Vésoul. *Pop.* 190. *Bur. de p.* de Gy.

Vuriange, v. (*Jura*), arr. de Dole, cant. de Rochefort, près de la forêt de Serre, à 11 k. (2 l. ¾) de Dole, 6 m. (12 l. ¾) de Lons-le-Saunier. *Pop.* 291. *Bur. de p.* de Dole.

Vurste, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. d'Oosterzeele, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Nasareth, 11 k. (2 l. ¾) S. p. O. de Gand. *Pop.* 762. *Bur. de poste* de Gand.

Vy-Koven, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Maëstricht, cant de Méchelen. *Pop.* 396.

Vy-le-Ferroux, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Scey-sur-Saone, à 13 k. (3 l.) de Vésoul. Il y a des fourneaux. *Pop.* 279. *Bur. de poste* de Vésoul.

Vy-lès-Belvoir, v. (*Doubs*), arr. de Baume-sur-le-Doubs, cant. de Clerval, au pied du Laumont-Mont, à 19 k. (4 l. ¼) de Baume, 4 m. (10 l. ¼) de Besançon. *Pop.* 303. *Bur. de poste* de Baume-sur-le-Doubs.

Vy-lès-Filain, v. (*Haute-Saone*), arr. de Vésoul, cant. de Montboson, à 11 k. (2 l. ¾) de Vésoul, 6 k. (1 l. ¼) de Montboson. *Pop.* 217. *Bur. de poste* de Vésoul.

Vy-lès-Lure, v. (*Haute-Saone*), arr. et cant. de Lure, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 21 k. (4 l. ¾) de Vésoul. *Pop.* 914. *Bureau de poste* de Lure.

Vynnen, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Xanten, à 8 kil. (2 l.) N. de cet endroit, 6 kilom. (1 l. ½) de Calcar, 10 m. (22 l. ½) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle, 20 kil. (4 l. ½) de Gueldres. *Pop.* 293. *Bur. de poste* de Gueldres.

Vyriat, v. (*Ain*), arr. et cant. de Bourg, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville. *Pop.* compr. celle de Fleyriat, 2132. *Bur. de poste* de Bourg.

Vytbergnen, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Zèle, près de l'Escaut, à 8 k. (2 l.) S. p. O. de Lokeren, 9 k. (2 l. ¼) O. de Termonde, 16 kil. (3 l. ¾) E. p. S. de Gand. *Pop.* 722. *B. de p.* de Termonde.

Vyver-Beck, ruisseau (*Lys*), arr. d'Ypres, cant. de Messines, à 4 k. (1 l.) N. duquel il prend sa source en plusieurs ruisseaux, coule au N. puis à l'E. et se rend dans les fossés d'Ypres, après 8 k. (2 l.) de cours.

## W

*N. B.* Beaucoup de personnes se servant indistinctement d'un V ou d'un W au commencement des noms de communes, il faudra chercher par un V les noms que l'on ne trouvera pas par un W.

Waagbach (la), rivière (*Mont-Tonnerre*).

Waat, v. (*Roër*), arr. de Crevelt, cant. d'Odenkirchen, commune de Vey. *Pop.* compr. celle de Vey, 342.

Wabin, bourg (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Montreuil-sur-mer, à 8 k. (2 l.) de Nampont, 11 kil. (2 l. ¾) S. O. de Montreuil, 8 m. (18 l.) O. d'Arras. *Pop.* 264. *Bur. de p.* de Montreuil-sur-mer.

Wachsbach, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, comm. d'Héringen, à 5 k. (1 l. ¼) de Winweiler, 5 k. (1 l. ¼) d'Otterberg, 5 m. (12 l. ¼) de Mayence. *Pop.* 263.

Wachendorf, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Zulpich, à 9 k. (2 l. ¼) E. S. E. de cet endroit, 2 k. (½ l.) S. d'Enskirchen, 5 m. (10 l. ¼) E. S. E. d'Aix-la-Chapelle, 25 k. (5 l. ¾) de Cologne. *Pop.*

Digitized by Google

*Pop.* 140. *Bur. de p.* de Cologne.

WACHENHEIM-SUR-LA-HAARDT, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Durkheim, à 3 k. (¾ de l.) S. S. E. de cet endroit, 16 kilom. (3 l. ¾) O. p. S. de Franckenthal, 6 m. (14 l. ½) S. p. O. de Mayence, 31 k. (7 l.) de Kaiserslautern. *Pop.* comprise ses dépend., 1661. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

WACHENHEIM-SUR-LA-PEYMIN, village (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. de Pfeddersheim, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Dalsheim, 41 k. (9 l. ½) S. p. O. de Mayence, 13 k. (3 l.) de Worms. *Pop.* 313. *Bur. de p.* de Worms.

WACHERAUVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun-sur-Meuse, canton de Charny, près de la Meuse, à 7 k. (1 l. ¾) de Verdun, 5 m. (11 l.) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 243. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

WACHOT (LA), rivière (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Marche, à 6 k. (1 l. ½) duquel elle prend sa source, coule au S. O., et va se rendre dans la Wimbe, à l'O. de Jumbeline; elle a 16 k. (3 l. ¾) de cours.

WACKEN, bourg (*Lys*), arr. de Courtrai, canton de Roosebek sur le Mandelbeke, à 9 kilom. (2 l. ½) S. S. E. de Thielt, 18 kil. (4 l.) N. O. d'Oudenarde, 30 k. (6 l. ½) S. p. O. de Bruges, 18 kil. (4 l.) de Courtrai. *Popul.* 1948. *Bur. de poste* de Courtrai.

WACKEMBACH, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Rosheim, à 31 k. (7 l.) de Benfelden, 37 k. (8 l. ¼) de Strasbourg, 13 kilom. (3 l.) de Molsheim. *Pop.* 1140. *Bur. de poste* de Molsheim.

WACKENHEIM, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, canton d'Ober-Ingelheim, à la source d'un petit ruisseau, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de Niederolm, 11 kilom. (2 l. ½) de Mayence. *Pop.* 347. *Bur. de poste* de Mayence.

WACHTEBEKE, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Loochristy, près du Moerbeeke-Vaert, à 7 k. (1 l. ½) N. p. E. de Loochristy, 7 k. (1 l. ½) S. S. E. de Sas-de-Gand, 15 kilom. (3 l. ½) N. E. de Gand. *Pop.* 2808. *Bur. de p.* de Gand.

WACHTENDONCK, ville (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Wanckum, dans des marais, et entourée par la Niers, à 9 k. (2 l. ½) S. de Guel-



dres, 10 kil. (2 l. ½) N. p. O. de Kempen, 7 m. (16 l.) N. d'Aix-la-Chapelle. Les Hollandais l'ayant occupée au commencement des troubles, le comte de Mansfeld l'assiégea l'an 1588, avec un détachement de l'armée espagnole, et la battit furieusement à coups de canon et de bombes, dont on se servoit aux Pays-Bas pour la première fois. L'an 1600, Louis, comte de Nassau, reprit le château de Wachtendonck, à la faveur des glaces. L'an 1603, Henri VII, comte de Berg, s'en rendit maître par stratagème; mais il fut contraint de la rendre peu de temps après, faute de vivres. Le général des troupes espagnoles la reprit l'an 1625. Il y avoit un couvent de Sœurs du Tiers-Ordre de St.-François, dit *la Vallée de Josaphat*. Le 14 août 1708, il fut brûlé avec la plupart des maisons de la ville. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 316. *Bur. de p.* de Gueldres.

WACKERSEEL, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Haegt, comm. de Rotselaer, à 9 k. (2 l. ½) de Louvain, 3 k. (¾ de l.) de Rotselaer. *Pop.* compr. celle de Rotselaer, 1082. *Bur. de poste* de Louvain.

WACOURT, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Crécy, comm. de Ligescourt, à 20 kil. (4 l. ½) d'Abbeville, 5 myriam. (12 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Marchiel et Rossignol, 192. *Bur. de p.* de Montreuil-sur-mer, départ. du Pas-de-Calais.

WACQUINGHEN, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, canton de Marquise, à 7 k. (1 l. ½) de Boulogne, 9 m. (21 l. ½) d'Arras, 4 k. (1 l.) de Marquise. *P.* comp. celle de Beuvreghen, 66. *B. de p.* de Marquise.

WADE (LA), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Vallières. *Popul.* compr. celle de Vallières et dépend., 501. *B. de p.* de Metz.

WADELAINCOURT, v. (*Meuse*), arr. de Verdun, cant. de Souilly, sur la rivière de ce nom, à 13 kil. (3 l.) de Verdun, 34 k. (7 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

WADELINCOURT, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Quevaucamps, à 5 kil. (1 l. ½) N. E. de Peruwelz, 7 k. (1 l. ½) S. de Leuze, 24 k. (5 l. ½) O. N. O. de Mons, 10 k. (2 l. ½) de Nord-Libre. *Pop.* 297. *Bur. de p.* de Nord-Libre, dép. du Nord.

WADENHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Remagen, à 7 kil. (1 l. ½) O. de cet endroit, 1 k. (¼ de l.) N. E. d'Ahrweiler, 39 k. (8 l. ¼) N. N. O. de Coblentz, 13 kil. (3 l.) de Bonn. *Pop.* 382. *Bur. de p.* de Bonn.

WADERN, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, chef-lieu de cant., sur la Wadererbach, ruisseau, à 14 kil. (3 l. ½) S. p. O. d'Hermeskeil, 11 k. (2 l. ½) O. N. O. de Tholey, 30 k. (6 l. ½) S. E. de Trèves, 25 kil. (5 l. ¾) de Sarre-Libre. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 703. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

WADICOURT, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Crécy, commune de Dompierre, à 24 k. (5 l. ½) d'Abbeville, 5 m. (12 l.) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Dompierre, 800. *Bur. de poste* d'Abbeville.

WADLINCOURT, v. (*Ardennes*), arr. et cant. sud de Sedan, près de la Meuse, à 1 k. (½ de l.) de Sedan, 18 k. (4 l.) de Charleville. *Pop.* 297. *Bur. de p.* de Sedan.

WADONVILLE-EN-VEVRE, village (*Meuse*). *Voyez* VADONVILLE-EN-VEVRE.

WADRILL, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Wadern, sur la Wadererbach, ruisseau, à 5 kilom. (1 l. ¼) N. de Wadern, 9 kilom. (2 l. ½) S. O. d'Hermeskeil, 24 k. (5 l. ½) S. E. de Trèves, 30 kil. (6 l. ¾) de Sarre-Libre. *Popul.* compr. celle de Grimbourg, 350. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

WADRIN, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. d'Haubourdin, à 10 k. (2 l. ½) de Lille, 24 k. (5 l. ½) de Douay. *Pop.* 2072. *B. de p.* de Lille.

WAELEM, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, canton de Maria-Hoorbeke, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de cet endroit, 5 kilom. (1 l. ½) N. N. E. d'Oudenarde, 20 k. (4 l. ½) S. p. O. de Gand. *Pop.* 1238. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

WAELHEM, bourg (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, cant. de Duffel, à 4 k. (1 l.) S. p. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. N. O. de Malines, 19 k. (4 l. ½) S. p. E. d'Anvers. Il y a une distillerie de genièvre et une fabrique de vinaigre de bière. *Popul.* 66. *Bur. de poste* de Malines.

WAELS-BETZ, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Landen, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Buvinghen, 36 k. (8 l.) O.



Digitized by Google

N. O. de Liége, 13 k. (3 l.) de Tirlemont. *Pop.* 96. *Bur. de poste* de Tirlemont, dép. de la Dyle.

**Waemertingue**, bourg (*Lys*), arr. et cant. d'Ypres, sur le Kemmel-Becke, ruisseau, à 7 kilom. (1 l. ¾) E. de Poperinghe, 4 k. (1 l.) O. d'Ypres, 5 m. (11 l. ½) S. S. O. de Bruges. *Popul.* 1934. *Bur. de poste* d'Ypres.

**Waemaerde**, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. d'Avelghem, près de l'Escaut, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¼) E. de Courtrai, 5 m. (11 l. ½) S. S. E. de Bruges. *P.* 533. *B. de p.* de Courtrai.

**Waenrode**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, à 7 kil. (1 l. ½) S. de Montaigu, 7 kil. (1 l. ¾) O. de Diest, 28 (10 l.) E. S. E. de Bruxelles. Il y a deux brasseries. *P.* 440. *B. de p.* de Diest.

**Waerbeke**, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, cant. de Grammont, à 6 kil. (1 l. ½) E. p. N. de ce lieu, 7 k. (1 l. ¾) d'Aspelaer, 36 k. (8 l. ¾) S. p. E. de Gand. *Pop.* 210. *Bur. de p.* de Grammont.

**Waereghem**, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. d'Haerlebeke, près du Grootte-Becke, ruisseau, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. d'Haerlebeke, 16 k. (3 l. ¾) N. E. de Courtrai, 38 k. (8 l. ½) S. p. E. de Bruges. *Pop.* 4743. *Bur. de poste* de Courtrai.

**Waerloos**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Conticq, à 3 k. (¾ de l.) S. de ce lieu, 3 k. (¾ de l.) O. p. N. de Dussel, 24 k. (3 l. ½) S. p. E. d'Anvers, 9 kil. (2 l. ¼) de Malines. *Pop.* 565. *Bur. de poste* de Malines.

**Waerschoot**, v. (*Escaut*), arr. de Gand, chef-l. de cant., à 28 kil. (6 l. ½) E. p. S. de Bruges, 18 k. (4 l.) S. E. d'Ardenbourg, 13 k. (3 l.) N. O. de Gand. Ce village faisoit partie de la Flandre autrichienne, quartier de Gand. *Pop.* 5208. *Bur. de poste* de Gand.

**Waes**. Ce ci-devant pays est dans le département de l'Escaut, dans les ci-devant province et comté de Flandre, et dans la partie la plus orientale de la ci-devant Flandre impériale; il s'étend sur la rive gauche de l'Escaut, en tournoyant depuis Gand jusqu'au fort d'Wendick, nommément toutes les contrées que l'on appeloit les *Quatre Offices*, et les pays de Bréveren et Bernhem. Très-fertile en pâturages, en blé et en lins, il produit de bons chevaux, dont on tient plusieurs foires. Le pays de Waes dépendoit autrefois du comté de Hollande; mais, en 1163, Philippe, comte de Flandre, ayant déclaré la guerre à Florent, comte de Hollande, il le fit prisonnier dans une bataille, et l'obligea à lui céder le pays de Waes pour sa rançon. Ce pays comprenoit dix-huit gros bourgs et villages: les principaux sont, *Saint Nicolas*, qui est le lieu principal, *Lokeren*, *Themsche*, *Tamisi*, *Vracène*, *Stekène*, *St.-Gilles*, etc.

**Waesmont**, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Landen, à 3 kil. (¾ de l.) S. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) O. S. O. de Buvinghem, 37 k. (8 l. ½) O. N. O. de Liége, 13 k. (3 l.) de Tirlemont. *Pop.* 345. *Bur. de p.* de Tirlemont, dép. de la Dyle.

**Waesmunster**, bourg (*Escaut*), arrond. de Termonde, cant. de Ham, près de la Durme, rivière, à 7 kil. (1 l. ¾) S. S. O. de St.-Nicolas, 7 k. (1 l. ¾) de Lokeren, 27 kil. (6 l.) E. p. N. de Gand. Il y avoit une abbaye de Religieuses Augustines. *Pop.*... *B. de p.* de St.-Nicolas.

**Waetermael**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, canton d'Uccle, à 5 k. (1 l. ½) E. p. N. de ce lieu, 2 k. (½ l.) O. N. O. de la forêt de Soigne, 5 k. (1 l. ½) S. E. de Bruxelles. Il y a une papeterie. *Pop.* 1197. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Waetous**, bourg (*Lys*), arr. de Furnes, cant. d'Haeringe, à 6 k. (1 l. ½) O. de Poperinghe, 18 k. (4 l.) O. d'Ypres, 6 m. (13 l. ½) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 1929. *Bur. de poste* d'Ypres.

**Waffen**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Wehr, comm. de Weiler, à 5 kilom. (1 l. ½) de Wehr, 9 k. (2 l. ¼) d'Oudernach, 27 kilom. (6 l.) de Coblentz. *Pop.* compr. celle de Weiler et dép., 401.

**Wagenhausen**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn. *Pop.* 68.

**Wagicourt**, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Nivillé, comm. de St.-Ouen-de-Terdonne, à 4 kil. (1 l.) de Beauvais, 4 k. (1 l.) de Nivillé. *Pop.* compr. celle de St.-Ouen-de-Terdonne, 658. *Bur. de poste* de Beauvais.

**Wagnelée**, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de cet endroit, 2 k. (½ l.) O. p. S. de Fleurus, 42 k. (9 l. ½) E. p. N. de Mons, 14 k. (3 l. ½) de Charleroy. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Charleroy.

**Wagnon**, v. (*Ardennes*), arr. de Rhétel, cant. de Novion-Porcien. *Pop.*... *Bur. de poste* de Rhétel.

**Wagy ou Oisy**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gedinne, à 6 k. (1 l. ½) d'Orchimont, 7 k. (1 l. ¾) de Paliseul, 7 m. (15 l.) S. p. E. de Namur, 11 k. (2 l. ¾) de Bouillon. *Pop.* 190. *B. de p.* de Bouillon, dép. des Ardennes.

**Waha**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Marche, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Rochefort, 4 myr. (10 l.) S. E. de Namur. *Pop.* 228. *Bur. de poste* de Marche.

**Wahagnies**, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq, dans le bois national, à 18 kil. (4 l.) de Lille, 13 k. (3 l.) de Douay, 5 k. (1 l. ¼) de Carvin. *Pop.* 508. *Bur. de p.* de Carvin, dép. du Pas-de-Calais.

**Wahenwegen**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Cousel, à 6 kil. (1 l. ½) S. p. E. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) O. N. O. de Munchweiler, 6 m. (14 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 202. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

**Wahl**, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. d'Osperen, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de Rambourg, 8 k. (2 l.) N. O. d'Useldange, 30 k. (6 l. ¾) N. O. de Luxembourg, 20 k. (4 l. ½) d'Arlon. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 491. *Bur. de poste* d'Arlon.

**Wahll**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, comm. de Mersbach, à 7 kil. (1 l. ¾) de Simmeren, 8 k. (2 l.) de Bacharach, 5 myr. (11 l.) de Coblentz. *Popul.* comp. celle de Mersbach, 235.

**Wahlen**, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 8 myr. (17 l. ¾) de Trèves, 20 k. (4 l. ½) de Sarre-Libre. *Pop.* compr. celle d'Hallendhal, 238. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

**Wail**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, chef-lieu de cant., à 6 k. (1 l. ½) S. E. d'Hesdin, 4 myr. (10 l. ½) O. d'Arras, 27 k. (6 l.) N. E. de Doulens. *Pop.* 555. *Bur. de poste* d'Hesdin.

**Wailly**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Marche, à 5 kilom. (1 l. ½) de cet endroit. *Pop.* 143. *Bur. de poste* de Marche.

**Wailly**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. sud d'Arras, près du

Digitized by Google

Crinchon, à 6 kil. (1 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 556. *Bur. de p.* d'Arras.

**Wailly**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Montreuil-sur-mer, à 5 k. (1 l. ¼) de cette ville, 8 m. (17 l.) d'Arras. *Pop.* 357. *Bur. de poste* de Montreuil.

**Wailly**, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Conty, à 18 kil. (4 l.) d'Amiens, 19 k. (4 l. ¼) de Breteuil. *Pop.* 315. *Bur. de poste* de Breteuil, dép. de l'Oise.

**Wailly-lès-Ercheux**, village (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Roye, comm. de Crécy, à 25 k. (6 l. ¼) de Montdidier, 5 myr. (11 l.) d'Amiens. *Pop.* comprise celle de Crécy, 306. *Bur. de poste* de Nesle.

**Wais**, v. (*Dyle*), arrond. de Nivelle, cant. de Génappe, sur le Thy, rivière, à 1 kil. (¼ de l.) E. de Génappe, 9 k. (2 l. ¼) E. p. N. de Nivelle, 18 k. (4 l.) S. S. E. de Bruxelles. *Pop.* 265. *Bur. de poste* de Génappe.

**Walbach**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Wintzenheim, près de la Fecht, à 9 k. (2 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Colmar.

**Walbach**, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Landser, à 8 k. (2 l.) d'Altkirch, 5 m. (11 l. ¼) de Colmar. *Pop.* 343. *Bur. de poste* d'Altkirch.

**Walbach**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Wadern, comm. de Rappweiler, à 7 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Wadern, 24 k. (5 l. ¼) S. S. E. de Trèves. *Pop.* comprise celle de Rappweiler, 267.

**Walbeck**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Gueldres, à 5 kil. (1 l. ¼) O. S. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) de Stralen, 8 myr. (17 l. ¼) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 976. *Bur. de poste* de Gueldres.

**Walbeck**, v. (*Dyle*), arrond. et cant. de Louvain, comm. de Vieux-Héverlé, à 11 kilom. (2 l. ¾) E. de Termeren, 8 kil. (2 l.) O. p. S. de Bautersem, 5 kil. (1 l. ¼) S. de Louvain. *Pop.* 93. *Bur. de poste* de Louvain.

**Walberberg**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bruhl, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. d'Heimerzheim, 5 myr. (12 l.) E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 571. *Bur. de poste* de Cologne.

**Walbershofen**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 8 k. (2 l.) S. de cet endroit, 19 k. (2 l. ¼) E. de Sarre-Libre, 5 myr. (12 l.) S. E. de Trèves, 14 kilom. (3 l. ¼) de Sarrebruck. *Popul.* 76. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

**Walbrugge-Becke**, ruiss. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, où il prend sa source dans l'étang de Loctem-Veldt, à 8 k. (2 l.) O. d'Oorscamp; coule au N. p. O., arrose Jabeke, prend le nom de Bokedyck, et se rend dans le canal de Bruges à Ostende, après 7 kilom. (1 l. ¾) de cours.

**Walck**, v. (*Ourthe*), arrond. et canton de Malmédy, commune de Weisme, à 16 kil. (3 l. ¾) de Spa, 5 kil. (1 l. ¼) de Malmédy. *Pop.* comp. celle de Weisme, 2058. *Bur. de poste* de Spa.

**Walcourt**, ville (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Dinant, ch.-l. de cant., sur la riv. d'Heure, à 33 k. (7 l. ½) E. de Maubeuge, 9 kil. (2 l. ½) O. N. O. de Philippeville, 42 kil. (9 l. ½) S. O. de Namur, 21 k. (4 l. ½) de Charleroy. Cette ville, beaucoup plus considérable autrefois, fut saccagée en 1438 par les Français, en 1568 par les Calvinistes d'Orange : en 1689, l'armée des alliés, sous le prince de Waldeck, et celle de France, sous le maréchal d'Humières, étant campées au pays d'entre Sambre-et-Meuse, ce maréchal voulut solenniser la fête de St.-Louis par la prise de cette petite ville; mais les Français furent obligés de se retirer avec grande perte. *P.* 662. *Bureau de poste* de Charleroy, départ. de Jemmapes.

**Wald-Bockelheim**, b. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Sobernheim, à 6 k. (1 l. ½) E. N. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. de Stromberg, 7 myr. (15 l.) S. p. E. de Coblentz, 10 kil. (2 l. ½) de Creutznach. *Pop.* 605. *Bur. de poste* de Creutznach.

**Wald-Bredimus**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, à 2 kil. (½ l.) S. de Rœdt, 9 kil. (2 l. ¼) E. p. S. d'Hesperange, 13 k. (3 l.) de Luxembourg. *Pop.* 521. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Waldalgesheim**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Stromberg, à 3 k. (¾ de l.) E. N. E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. p. S. de Bingen, 5 myr. (11 l.) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 439. *Bur. de poste* de Bingen, départ. du Mont-Tonnerre.

**Waldam (le grand)**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Calais, commune de Marck. *Pop.* comp. celle de Marck, 2027. *Bur. de poste* de Calais.

**Waldam (le petit)**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Calais, commune de Marck. *Pop.* comp. celle de Marck, 2027. *Bur. de poste* de Calais.

**Waldambach**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Laudau, à 14 k. (3 l. ½) de Weissembourg, 7 myr. (15 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 259. *Bur. de poste* de Landau.

**Waldbillig**, v. (*Forêts*). *Voyez* **Waltbillig.**

**Waldborn**, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, canton de Pirmasens, sur la Schwalbe, à 9 k. (2 l. ¼) O. de Pirmasens, 9 kil. (2 l. ¼) S. E. de Neuhornbach, 8 m. (19 l. ½) S. O. de Mayence. *P.* . . *B. de p.* de Deux-Ponts.

**Waldemoding**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, ch.-l. de cant., sur la Glan, à 8 k. (2 l.) N. d'Hombourg, 15 k. (3 l. ½) E. d'Ottweiler, 7 m. (15 l.) S. E. de Trèves, 18 k. (4 l.) de Deux-Ponts. *Pop.* 456. *Bur. de poste* de Deux-Ponts, dép. du Mont-Tonnerre.

**Waldenbourg**, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Phalsbourg, à 10 k. (2 l. ½) de Sarrebourg, 8 m. (16 l. ¾) de Nancy, 6 k. (1 l. ½) de Phalsbourg. *Pop.* 67. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

**Waldenheim**, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Landser, à 14 k. (3 l. ½) d'Altkirch, 5 m. (10 l. ½) de Colmar, 11 k. (2 l. ½) de Mulhausen. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Mulhausen.

**Waldeniel**, v. (*Roër*), arr. de Crevelt, cant. de Bracht, à 10 kil. (2 l. ½) S. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) O. S. O. de Dulcken, 5 m. (11 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle, 9 kil. (2 l. ¼) de Dalhem. *Pop.* 1314. *Bur. de p.* de Dalhem.

**Waldenrath**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Heinsberg, à 10 k. (2 l. ½) N. N. E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. de Wassemberg, 37 k. (8 l. ½) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1274. *Bur. de poste* de Maseyck, départ. de la Meuse-Inférieure.

**Waldersbach**, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, canton de Schirmeck, à 6 m. (14 l.) S. de Rothau, 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de Villé, 24 kil. (5 l. ½) de Molsheim. Ce village dépendoit de la principauté de Salm.



Digitized by Google

*Pop.* 343. *Bur. de p.* de Molsheim, dép. du Bas-Rhin.

WALDESCH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Boppard, à 14k. (3 l. ½) N. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) O. de Cappelle, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Coblentz. *P.* 222. *Bur. de p.* de Coblentz.

WALDESCH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Mayen, à 5 kil. (1 l. ¼) N. N. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Montréal, 33 kil. (7 l. ½) O. de Coblentz. *Pop.* 115.

WALDFEUCHT, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Heinsberg, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. N. E. de Geylenkirchen, 25 k. (5 l. ¾) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 642.

WALDFISCHBACH, village (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, ch.-l. de canton, à 22 kil. (5 l.) E. de cette ville, 20 kil. (4 l. ½) S. de Kaiserslautern, 8 m. (17 l. ½) S. p. O. de Mayence. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 578. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

WALDGREWEILER, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Rokenhausen, sur la Moschel, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de Rokenhausen, 10 k. (2 l. ½) E. d'Odenbach, 5 m. (11 l. ½) S. O. de Mayence, 25 k. (5 l. ¾) de Kaiserslautern. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

WALDHAUSEN, village (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Neuhornbach, près de la Schwalbe, à 9 k. (2 l. ½) S. E. de Neuhornbach, 16 k. (3 l. ¾) N. de Bitche, 10 m. (23 l.) S. O. de Mayence. *P.* . . *B. de p.* de Deux-Ponts.

WALDHILSBERSHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, sur la Guldenbach, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Stromberg, 5 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Creutznach, 6 m. (13 l. ½) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 322.

WALDILSBERSHEIM, village (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. d'Oppenheim, à 9 kil. (2 l. ½) S. O. de cette ville, 8 k. (2 l.) N. N. E. de Westoffen, 24 k. (5 l. ½) S. p. O. de Mayence, 21 k. (4 l. ½) de Worms. *Pop.* 393. *Bur. de poste* de Worms.

WALDHOLZBACH, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Merzig, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) de Trèves. *Pop.* 99.

WALDKOENMINGEN, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 16 myr. (13 l. ½) N. p. E. de Trèves. *P.* 161.

WALDLAUBERNHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, sur la Hahnenbach, ruisseau, à 4 k. (1 l.) E. p. S. de Stromberg, 8 k. (2 l.) de Creutznach, 9 m. (12 l. ½) S. p. E. de Coblentz, 6 k. (1 l. ½) de Bingen. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Bingen, dép. du Mont-Tonnerre.

WALDLEININGEN, village (*Mont-Tonnerre*), arr. et cant. de Kaiserslautern, à 8 k. (2 l.) E. p. S. de cet endroit, 20 kilom. (4 l. ½) E. de Landstuhl, 8 m. (17 l. ½) S. O. de Mayence. *Popul.* comprise celle de Staterhof, 163. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

WALDOLWISHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Saverne, à 27 kilom. (6 l.) de Haguenau, 28 k. (6 l. ½) de Strasbourg, 6 kil. (1 l. ½) de Saverne. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Saverne.

WALDORF, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bruhl, à 7 kilom. (1 l. ½) S. de cet endroit, 11 kil. (2 l. ½) O. N. O. de Bonn, 6 m. (12 l. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle, 16 k. (3 l. ½) de Cologne. *Pop.* 748. *B. de p.* de Cologne.

WALDRACH, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. de Conta, 9 k. (2 l. ½) E. p. S. de Trèves. *Pop.* 450.

WALDROHRBACH, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Landau, à 7 m. (15 l. ½) de Weissembourg, 11 k. (2 l. ½) de Landau. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de Landau.

WALDSEE, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. et canton de Spire, à 11 kil. (2 l. ½) N. de cette ville, 9 k. (2 l. ½) S. p. O. de Manheim, 7 m. (15 l. ½) S de Mayence. *Pop.* 536. *Bur. de poste* de Spire.

WALDVUCHT, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Ruremonde, canton de Maseyck, comm. de Posterholt, à 7 k. (1 l. ½) S. E. de Stevensweerd, 9 k. (2 l. ½) E. p. S. de Maseyck, 29 k. (6 l. ½) N. E. de Maëstricht. *Pop.* comp. celle de Posterholt, 589. *Bur. de poste* de Maseyck.

WALDWEILER, v. (*Sarre*), arr. de Birkenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 9 k. (2 l. ½) S. O. de cet endroit, 8 kilom. (2 l.) N. O. de Wadern, 21 kil. (4 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Klinck, 294. *Bur. de poste* de Trèves.

WALDWEISTROFF, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 18 k. (4 l.) de Sarre-Libre, 36 k. (8 l.) de Metz, 8 kilom. (2 l.) de Bouzonville. *Pop.* 433. *Bur. de poste* de Bouzonville.

WALDWILDÆRE, village (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Bilsen, à 10 kilom. (2 l. ½) de Maëstricht, 2 kilom. (½ l.) de Bilsen. *Pop.* 831. *Bureau de poste* de Maëstricht.

WALEFFE-ST.-GEORGE, village (*Ourthe*), arr. d'Huy, canton de Bodegnée, à 7 k. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) S. p. O. de Warem, 25 kil. (5 l. ½) O. de Liége, 14 k. (3 l. ½) d'Huy. *Pop.* comp. celle de Waleffe-St.-Pierre, 1010. *Bur. de p.* d'Huy.

WALEFFE (VIEUX), v. (*Ourthe*). *Voyez* VIEUX-WALEFFE.

WALEFFE-ST.-PIERRE, village (*Ourthe*), arr. d'Huy, canton de Bodegnée, à 7 k. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) S. p. O. de Warem, 25 kil. (5 l. ½) O. de Liége, 13 kil. (3 l.) d'Huy. *Pop.* comp. celle de Waleffe-St.-George, 1010. *Bur. de poste* d'Huy.

WALEM, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Borcette, sur la Dente, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Borcette, 10 k. (2 l. ½) S. O. d'Eschweiler, 8 k. (2 l.) S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 355. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle.

WALEM, village (*Escaut*). *Voyez* WALEM.

WALENAU, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Kirchberg, à 13 k. (3 l.) S. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Trarbach, 6 m. (14 l.) S. S. O. de Coblentz, 5 myr. (10 l. ¾) de Creutznach. *Pop.* 100. *Bur. de p.* de Creutznach.

WALERSHEIM, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 11 k. (2 l. ¾) S. E. de cette ville, 6 k. (1 l. ½) S. de Schœnecken, 5 m. (10 l. ½) N. p. O. de Trèves. Il y avoit un couvent de religieuses qui suivoient la règle des Cristenciennes. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Trèves.

WALFERDINGEN, v. (*Forêts*), arr. et cant. nord de Luxembourg, comm. de Steinsel, sur l'Esse, à 3 k. (¾ de l.) S. de Boffer lingen, 11 k. (2 l. ¾) O. de Mensdorff, 5 kil. (1 l. ¼) N. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Steinsel, 1077. *Bur. de poste* de Luxembourg.

WALHAIN, v. (*Dyle*), arr. de

Digitized by Google

Nivelle, cant. de Perwez, à 3 kil. (¾ de l.) S. p. E. de Nil-St.-Martin, 6 k. (1 l. ½) N. de Gembloux, 38 kilom. (8 l. ½) S. E. de Bruxelles, 16 kilom. (3 l. ¾) de Génappe. *Pop.* comp. celle de St.-Paul, 1002. *B. de p.* de Génappe.

**Walhausen**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de St.-Wendel, à 9 kil. (2 l. ¼) N. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) S. p. O. de Nohefelden, 40 k. (9 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* comp. celle de Gonnesweiler-hof, 160. *B. de p.* de Trèves.

**Walheim**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Merzig, à 10 k. (2 l. ½) E. p. N. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. p. O. de Wadern, 37 k. (8 l. ¼) S. S. E. de Trèves. *Pop.* 340.

**Walhole**, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Wittlich, comm. de Wengerohr, à 3 k. (¾ de l.) de Wittlich, 36 k. (8 l.) N. N. E. de Trèves. *Pop.* comp. celle de Wengerohr, 106.

**Walhorn**, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. d'Eupen, à 5 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 25 kilom. (5 l. ¾) de Malmédy. *Pop.* 706. *Bur. de poste* d'Eupen.

**Walincourt**, v. (*Nord*), arr. de Cambrai, cant. de Clary, à 13 k. (3 l.) S. E. de Cambrai, 38 kilom. (8 l. ½) S. E. de Douay, 40 kilom. (9 l.) E. de Bapaume. *Pop.* 1380. *Bur. de poste* de Cambrai.

**Walk**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Niderbronn, comm. de Bitchoffen, sur le Landgraben et sur la Moder, à 31 kilom. (7 l.) de Weissembourg, 32 kilom. (7 l. ¼) de Strasbourg, 13 kilom. (3 l.) d'Haguenau. *Pop.* comp. celle de Bitchoffen, 497. *Bur. de poste* d'Haguenau.

**Walkrange**, v. (*Moselle*), arr. et canton de Thionville, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 28 k. (6 l. ¼) de Metz. *Popul.* 267. *Bur. de poste* de Thionville.

**Wallach**, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. de Rheinberg, à 6 k. (1 l. ½) N. p. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. d'Alpen, 9 myr. (20 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle, 7 k. (1 l. ¼) de Rheinberg. *P.* 175. *Bur. de p.* de Rheinberg.

**Wallalbe** (la), rivière (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landstuhl, à 3 k. (¾ de l.) duquel elle prend sa source, dans plusieurs ruisseaux, coule au S., et va se rendre dans l'Erbach, à 14 kilom. (3 l. ¼) E. de Deux-Ponts, après 18 kilom. (4 l.) de cours.

**Wallbachershof**, ham. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Contwig, comm. d'Ixheim, à 4 kil. (1 l.) de Contwig, 2 kil. (½ l.) de Deux-Ponts, 10 m. (22 l.) de Mayence. *Popul.* comprise celle d'Ixheim et dép., 391.

**Wallborzheim**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton d'Ahrweiler, à 11 k. (2 l. ¾) de Bonn. *Pop.* 262. *B. de p.* de Bonn.

**Walldort**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. d'Andernach, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de cet endroit, 2 k. (½ l.) S. E. de Breisich, 3 k. (¾ de l.) N. O. d'Andernach. *P.* 491. *B. de p.* d'Andernach.

**Walle** (basse), v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. et commune de Longuyon, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 33 kil. (7 l. ½) O. de Briey. *Pop.* comp. celle de Longuyon et dép., 1789. *B. de p.* de Longuyon.

**Walle** (haute), v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. et commune de Longuyon, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 32 kil. (7 l. ¼) de Briey. *Pop.* comp. celle de Longuyon et dép., 1789. *B. de p.* de Longuyon.

**Wallée**, v. (*Aisne*), arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Châtel, comm. de Beugneux, sur la côte, près de l'Ourcq, à 21 k. (4 l. ½) de Soissons, 42 k. (9 l. ½) de Laon. *Pop.* comp. celle de Beugneux, 128. *Bur. de poste* d'Oulchy.

**Wallenborn**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Gerolstein, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) N. de Kayl, 5 myr. (10 l. ¼) N. de Trèves. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de Trèves.

**Wallendal**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemund, à 4 m. (10 l.) de cette commune. *Pop.* 45.

**Wallendorf**, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, canton de Vianden, près du confluent de l'Our, dans la Sure, à 6 kil. (1 l. ½) S. S. O. de Freylingen, 7 k. (1 l. ½) E. N. E. de Diekirch, 34 k. (7 l. ½) N. N. E. de Luxembourg. *Pop.* 507. *Bur. de poste* de Diekirch.

**Wallenheim**, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Strasbourg, cant. d'Haguenau, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 130. *Bur. de poste* de Brumath.

**Wallerheim**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Rubenach, près du Rhin, à 5 kil. (1 l. ¼) E. de cette ville, 3 kilom. (¾ de l.) N. p. E. de Coblentz. *Popul.* 207.

**Wallerode**, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton de St.-Vith, comm. de Meyrodt, à 3 k. (¾ de l.) N. E. de St.-Vith, 19 k. (4 l. ¼) N. O. de Pruyen, 6 m. (12 l. ¾) S. E. de Liége, 30 kil. (7 l.) de Spa. *Pop.* comp. celle de Meyrodt, 850. *Bur. de poste* de Spa.

**Wallers**, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. nord de Valenciennes, près du bois de St.-Amand et Vicogne, à 9 k. (2 l. ¼) de Valenciennes, 22 k. (5 l.) de Douay. *Pop.* 1973. *Bur. de poste* de Valenciennes.

**Wallers**, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. de Trelon, près du bois de la Fagne-de-Trelon, à 18 k. (4 l.) d'Avesnes, 8 m. (19 l.) de Douay, 10 k. (2 l. ¼) de Chimay. *Pop.* 358. *Bur. de p.* de Chimay, dép. de Jemmapes.

**Wallis**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Zell, comm. de Scheuren, à 7 k. (1 l. ¾) E. de Zell, 5 m. (10 l. ¾) S. S. O. de Coblentz. *Pop.* comprise celle de Scheuren, 223.

**Wallhalben**, v. (*Mont-Tonn.*), arrond. de Deux-Ponts, canton de Walfischbach, à 8 kilom. (2 l.) O. p. N. de cet endroit, 14 kilomètres (3 l. ¾) N. E. de Deux-Ponts, 8 m. (17 l. ½) S. O. de Mayence. *P.* 245. *Bur. de p.* de Deux-Ponts.

**Wallhausen**, village (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, sur la Grafenbach, à 5 kil. (1 l. ¼) S. S. O. de Stromberg, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Creutznach, 6 myr. (13 l.) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 613. *Bur. de poste* de Creutznach.

**Wallheim**, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, cant. d'Alzey, à 2 kil. (½ l.) S. E. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. E. de Flonheim, 34 k. (7 l. ½) S. S. O. de Mayence. *P.* 104.

**Wallon-Cappelle**, v. (*Nord*), arr. et cant. nord d'Hazebrouck, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit, 6 m. (13 l. ½) de Douay. *Pop.* 670. *Bur. de poste* d'Hazebrouck.

**Wallscheid**, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Sarrebourg, à 13 kilom. (3 l.) S. E. de cette ville, 7 myr. (16 l.) E. de Nancy, 18 k. (4 l.) S. O. de Saverne. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 1023. *Bur. de poste* de Sarrebourg.

**Walmerad**, v. (*Sarre*), arr. de

Digitized by Google

Prumm, canton de Schoenberg, à 10 k. (2 l. ½) de cet endroit, 7 m. (14 l. ¾) N. N. O. de Trèves. *P.* 14.

Walpen *ou* Vulpen, v. (*Lys*), arr. de Furnes, cant. de Nieuport, à 5 k. (1 l. ½) de Furnes. *Pop...* *Bur. de poste* de Furnes.

Walsbronn, Walschbronne *ou* Valschbroune, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, canton de Volmunster, sur la Horn, riv., à 13 k. (3 l.) N. de Bitche, 27 k. (6 l.) de Sarguemine. Il y avoit autrefois un château spacieux et fort, dont il reste encore des pans de murs, et des parties de tours. Il y a aussi une source d'eau minérale, autrefois célèbre et très-fréquentée, dont on voyoit encore en 1590 les vestiges des bains; mais ces eaux ne paroissent plus, le puits d'où elles sortoient est troublé. *Pop.* 649. *Bur. de poste* de Bitche.

Walscheid, v. (*Sarre*), arrond. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de cet endroit, 13 kil. (3 l.) O. de Neunkirchen, 6 m. (12 l. ¼) S. E. de Trèves. On y exploite des mines de houille. *Pop.* 36. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Walscheid, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 6 m. (13 l. ½) N. p. O. de Trèves, 13 k. (3 l.) de Sarrebruck. *P.* 58. *B. dep.* de Sarrebruck.

Walsdorf, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. de Vianden, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) de Diekirch, 38 kil. (8 l. ½) N. de Luxembourg. *Pop.* 607. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Walsdorf, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 8 k. (2 l.) N. N. E. de cet endroit, 2 k. (½ l.) E. p. S. d'Hillesheim, 6 myr. (14 l.) N. de Trèves. *Pop.* 136. *Bur. de poste* de Trèves.

Walshausen, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Neuhornbach, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) S. E. de Deux-Ponts, 10 m. (22 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 177. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Walsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, canton d'Edenhoben, à 5 k. (1 l. ¼) S. S. E. de cet endroit, 3 k. (½ de l.) N. de Landau, 9 m. (19 l. ¾) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 358. *B. de p.* de Deux-Ponts.

Walsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, cant. de Medelsheim, à 3 k. (¾ de l.) O. S. O. de cet endroit, 14 kilom. (3 l. ¼) E. p. N. de Sarguemine, 11 myr. (24 l.) S. O. de Mayence, 4 kilom. (1 l.) de Landau. *Popul.* 267. *Bur. de p.* de Landau, dép. du B.-Rhin.

Walt, ferme (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 8 m. (18 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 5.

Waltbillig, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Echternach, à 8 kil. (2 l.) S. O. de cet endroit, 18 k. (4 l.) S. S. E. de Vianden, 24 k. (5 l. ½) N. p. E. de Luxembourg. *Popul.* 309. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Waltenheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hoclifelden, sur la côte, près de la Zorn, à 13 k. (3 l.) d'Haguenau, 20 k. (4 l. ½) de Strasbourg, 6 kil. (1 l. ½) de Brumath. On y exploite du plâtre. *Pop.* 499. *Bur. de p.* de Brumath.

Waltertheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœrstadt, sur la Flonheimherbach, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de Wœrstadt, 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de Wœlstein, 24 k. (5 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 621. *Bur. de p.* de Mayence.

Walthausen, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, canton de Vianden, commune d'Hosingen, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. E. de Vianden, 14 k. (3 l. ¼) E. N. E. de Wiltz, 42 k. (9 l. ½) N. E. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Hosingen et dépendances, 899. *Bur. de poste* de Bastogne.

Waltighoffen, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Hirsingen, sur l'Ill, à 9 kil. (2 l. ¼) d'Altkirch, 6 myr. (13 l. ½) de Colmar. *Pop.* 420. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Walton, v. (*Lys*), arr. de Furnes, cant. d'Hirsingen. *Popul.*....

Waltwiese, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 19 kil. (4 l. ½) de Sarre-Libre, 41 k. (9 l. ½) de Metz, 10 kilom. (2 l. ½) E. de Sierck, 13 kilom. (3 l.) de Bouzonville. Il y a une fabrique de cuir blanc et de cuir à empeignes. *Pop.* 409. *Bur. de poste* de Bouzonville.

Waltzingen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. et comm. d'Arlon, à 1 kil. (¼ de l.) E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) O. p. N. de Steinfort, 25 k. (5 l. ¾) O. p. N. de Luxembourg, 1 kilom. (¼ de l.) d'Arlon. *Pop.* 112. *B. de p.* d'Arlon.

Walverberg, v. (*Roër*). *Voyez* Walberberg.

Waly, v. (*Meuse*), arrond. de Bar-sur-Ornain, cant. de Triaucourt, à 9 k. (2 l. ¼) de Clermont, 28 k. (6 l. ½) de Bar-sur-Ornain. Il y a des fabriques de poterie, tuilerie et faïencerie d'une fabrication commune. *Pop.* 333. *Bur. de p.* de Clermont.

Walz, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. et comm. de Wittlich, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. E. de Manderscheid, 16 k. (3 l. ¾) O. p. N. de Trarbach, 34 k. (7 l. ¾) N. N. E. de Trèves. *P.* compr. celle de Wittlich, 1545.

Wambach, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, comm. de Falkenstein, à 5 k. (1 l. ¼) de Winweiler, 6 kil. (1 l. ½) de Rokenhausen, 5 myr. (11 l.) de Mayence. *Popul.* compr. celle de Falkenstein, 177.

Wambaix, v. (*Nord*), arrond. de Cambrai, cant. de Carnières, à 6 k. (1 l. ½) de Cambrai, 31 k. (7 l.) de Douay. *Pop.* 403. *Bur. de p.* de Cambrai.

Wambeke, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Lennick-St.-Martin, à 9 kil. (2 l. ¼) O. d'Anderlecht, 7 k. (1 l. ¾) S. d'Assche, 13 k. (3 l.) O. de Bruxelles. Il y a une brasserie et une genièvrerie. *P.* 965. *Bur. de poste* de Bruxelles.

Wambercourt, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hesdin, près de la Planquette, à 19 k. (4 l. ¼) de Montreuil, 5 m. (12 l. ½) d'Arras. *P.* 369. *B. de p.* d'Hesdin.

Wambrechies, v. (*Nord*), arr. et cant. ouest de Lille, près de la Deule, à 5 k. (1 l. ¼) de Lille, 36 kil. (8 l.) de Douay. *Pop.* 366. *Bur. de p.* de Lille.

Wame (la), riv. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de St.-Hubert, cant. de Nassogne, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. duquel elle prend sa source, coule au N. E., puis au N., va ensuite à l'O. p. N., reçoit la rivière d'Hedrée, et, descendant au S. O., va se rendre dans la riv. de l'Homme, à 3 kil. (¾ de l.) E. de Rochefort; elle a 28 k. (6 l. ½) de cours.

Wamin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. de Wail, à 22 k. (5 l.) de Montreuil-sur-mer, 5 m. (11 l. ¾) d'Arras, 5 k. (1 l. ¼) d'Hesdin. *Pop.* 474. *Bur. de p.* d'Hesdin.

Wamin, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Avesnes, comm. d'Etrée, près de la Canche, à 13 k. (3 l.) de St.-Pol, 28 kil. (6 l. ¼) d'Arras, 7 k. (1 l. ¾) de Frévent. *Pop.* compr. celle d'Etrée, 443. *B. de poste* de Frévent.

Digitized by Google

**Wanckum**, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, ch.-l. de canton, à 9 k. (2 l. ¼) S. de Gueldres, 9 kilom. (2 l. ¼) E. N. E. de Venloo, 7 m. (14 l. ¾) N. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 902. *Bur. de p.* de Gueldres.

**Wancourt**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Croisilles, près du Cogeul, à 16 k. (3 l. ¾) de Bapaume, 8 kil. (2 l.) d'Arras. *Pop.* 447. *Bur. de poste* d'Arras.

**Wandignies**, v. (*Nord*), arr. de Douay, canton de Bouchain, près de la Scarpe et du canal de la Trétaire, à 15 kilom. (3 l. ¾) de Valenciennes, 18 k. (4 l.) de Douay. *Pop.* compr. celle de Hamage, 307. *Bur. de p.* de Marchiennes.

**Wandunse**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Fauquemberg, à 22 kil (5 l.) de St.-Omer, 5 m. (12 l. ½) d'Arras, 6 kilom. (1 l. ½) de Fruges. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Fruges.

**Wanderrach** (le), rivière (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, où elle prend sa source à cet endroit, coule à l'O. S. O., puis au S., et va se rendre dans la Brems au S. de Wadern, après 20 kilom. (4 l. ½) de cours.

**Wandre**, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Dalhem, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de Chenée, 7 kil. (1 l. ¾) S. p. O. de Dalhem, 7 kil. (1 l. ¾) N. E. de Liége. Il y a une platinerie à fusils. *Pop.* 1650. *Bur. de poste* de Liége.

**Wandrechies**, v. (*Nord*), arr. et cant. nord d'Avesnes, comm. de Flaumont, près de la grande Helpe, à 1 k. (¼ de l.) d'Avesnes, 7 myr. (15 l. ½) de Douay. *Pop.* compr. celle de Flaumont, 291. *B. de poste* d'Avesnes.

**Wanz**, v. (*Ourthe*), arrond. de Malmédy, canton de Stavelot, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. de Viel-Salm, 40 k. (9 l.) S. E. de Liége, 16 kilom. (3 l. ¾) de Spa. *P.* 584. *B. de p.* de Spa.

**Wanel**, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Hallencourt, à 13 k. (3 l.) d'Abbeville, 30 kil. (6 l. ¾) d'Amiens. *Pop.* 265. *Bur. de poste* d'Abbeville.

**Wanferzée-Baulet**, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Gosselies, à 9 kilom. (2 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) E. de Fleurus, 5 m. (10 l. ½) E. p. N. de Mons, 13 kil. (3 l.) de Charleroy. *P.* 657. *Bur. de poste* de Charleroy.

**Wange (petite)**, v. (*Ourthe*), arr. et cant. d'Huy, à 6 kilom. (1 l. ½) E. de Couthuin, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Bodégnée, 2 kil. (½ l.) N. d'Huy. *P.* 144. *B. de p.* d'Huy.

**Wangen**, (*Bas - Rhin*). *Voyez* Vingen.

**Wanghe**, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Landen, près de la Gette, à 6 kil. (1 l. ½) N. O. de Landen, 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Tirlemont, 41 k. (9 l. ¼) O. N. de Liége. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Tirlemont, dép. de la Dyle.

**Wanlo**, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, canton d'Odenkirchen, à 6 kilom. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) N. de Titz, 38 k. (8 l. ½) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle, 18 kil. (4 l.) de Juliers. *Pop.* 644. *Bur. de p.* de Juliers.

**Wannebecq**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Lessinnes, à 2 k. (½ l.) O. p. S. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. d'Ath, 30 k. (6 l. ¾) N. N. O. de Mons. Il y a un tordoir à huile. *Pop.* 823. *B. de p.* d'Ath.

**Wanneghem**, v. (*Escaut*), arr. de Gand, canton de Cruyshautem, à 7 kil. (1 l. ¾) S. de Nazareth, 7 k. (1 l. ¾) N. O. d'Oudenarde, 22 k. (5 l.) S. S. O. de Gand. *Pop.* 742. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

**Wannehain**, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Templeuve, à 16 k. (3 l. ¾) de Lille, 25 kil. (5 l. ¾) de Douay. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Lille.

**Wanroux**, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. de Génappe, comm. de Bousseval, à 6 kil. (1 l. ½) de Génappe, 13 kil. (3 l.) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Bousseval, 734. *Bur. de poste* de Génappe.

**Wansele**, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. d'Alost, à 5 kilom. (1 l. ¼) E. N. E. d'Ourdeghem, 10 kil. (2 l. ½) S. O. de Dendermonde, 18 k. (4 l.) S. E. de Gand, 8 k. (2 l.) d'Alost. *Pop.* 388. *Bur. de poste* d'Alost.

**Wansin**, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Landen, à 4 kil. (1 l.) O. d'Hannut, 5 k. (1 l. ¼) E. de Jauche, 38 k. (8 l. ¼) O. de Liége, 15 k. (3 l. ½) de Tirlemont. *P.* 167. *Bur. de poste* de Tirlemont, dép. de la Dyle.

**Wanssum**, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, canton d'Horst, près de la Meuse, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. p. O. d'Horst, 13 k. (3 l.) S. O. de Wers, 8 myr. (18 l. ¼) N. d'Aix-la-Chapelle, 18 k. (4 l.) de Venloo. *Pop.* 287. *Bur. de poste* de Venloo, dép. de la Meuse-Inférieure.

**Wantzenau**, v. (*Bas - Rhin*), arrond. de Strasbourg, cant. de Brumath, près du Rhin, à 18 k. (4 l.) d'Haguenau, 9 kilom. (2 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 1151. *Bur. de p.* de Strasbourg. *Rel. de p. aux chev.*

**Waquet** (le), ham. (*Nord*), arr. de Lille, canton de la Bassée, comm. de Wieres, à 7 k. (1 l. ¾) de la Bassée, 14 kilom. (3 l. ½) de Lille. *Pop.* compr. celle de Wieres, 203. *Bur. de poste* de la Bassée.

**War**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, cant. et comm. de Durbuy, à 20 kilom. (4 l. ½) de Marche. *Pop.* compr. celle de Durbuy, 275. *B. de p.* de Marche.

**Warbeyen**, v. (*Roër*), arr. et cant. de Clèves, à 2 k. (½ l.) S. E. de cette ville, 8 k. (2 l.) N. N. O. de Calcar, 10 m. (22 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 398. *B. de poste* de Clèves.

**Warcheville**, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville, comm. de St.-Maxena, à 13 kilom. (3 l.) d'Abbeville, 4 myr. (10 l.) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de St.-Maxena, 398. *B. de p.* d'Oisemont.

**Warcoing**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Templeuve, à 7 kil. (1 l. ¾) N. p. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. p. O. de Tournai, 5 m. (11 l. ½) O. N. O. de Mons. *Pop.* 793. *Bur. de poste* de Tournai.

**Warcq**, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Méziéres, sur la Meuse, à 3 k. (¾ de l.) de Charleville, 3 k. (¾ de l.) de Méziéres. *Popul.* 389. *Bur. de p.* de Méziéres.

**Warcq**, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, canton d'Etain, près de l'Ornes, à 1 k. (¼ de l.) d'Etain, 6 m. (13 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 193. *Bur. de p.* d'Etain.

**Ward**, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, canton de Xanten, près du Rhin, à 6 k. (1 l. ½) N. de Xanten, 9 k. (2 l. ¼) E. S. E. de Calcar, 10 m. (21 l. ½) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 253.

**Wardamme**, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, à 4 kil. (1 l.) S. d'Oostcamp, 9 kil. (2 l. ¼) N. E. de Thorout, 40 kilom. (9 l.) S. de Bruges. *Pop.* 618. *Bur. de poste* de Bruges.

**Warde**, fort et pointe (*Ille-et-Vilaine*), arrond. et cant. de St.-Malo, à 4 k. (1 l.) N. E. de cette ville. Le fort est au bord de la mer.

Digitized by Google

**Warde-Mauger(ta),v.**(*Somme*), arr. de Montdidier, canton d'Ailly-sur-Noye, à 20 kilom. (4 l. ½) S. d'Amiens, 22 k. (5 l. ½) E. S. E. de Poix, 9 kil. (2 l. ¼) de Breteuil. *Pop.* 371. *Bur. de poste* de Breteuil, départ. de l'Oise.

**Warden**, v. (*Roër*), arr. et cant. d'Eschweiler, à 18 k. (4 l.) de Gueldres. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Gueldres.

**Wardhausen**, v. (*Roër*), arr. et cant. de Trèves, sur un bras du Rhin qui forme un petit lac dans son cours, et qui se rend dans la Wetter-ring, ruisseau qui tombe dans le Rhin à Nimègue, à 3 k. (¾ de l.) N. de Clèves, 10 m. (23 l. ¼) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 50. *Bur. de poste* de Clèves.

**Wardin**, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton de Bastogne, près de la Wiltz, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Bastogne, 11 kil. (2 l. ¾) O. p. N. de Wiltz, 5 m. (11 l. ¼) N. O. de Luxembourg. *Pop.* 245. *B. de p.* de Bastogne.

**Wardrecques**, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Omer, canton d'Aire, à 7 k. (1 l. ¾) de St.-Omer, 5 m. (12 l.) d'Arras. *Populat.* 208. *Bur. de poste* de St.-Omer.

**Wardvildere**, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Bilsen, à 2 k. (½ l.) E. p. S. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) N. N. E. de Tongres, 5 kil. (1 l. ¼) O. N. O. de Maëstricht. *Populat.* 831. *Bur. de poste* de Maëstricht.

**Warebecke**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. et comm. d'Assche, à 13 k. (3 l.) de Bruxelles. *Pop.* compr. celle d'Assche, 3768. *B. de poste* de Bruxelles.

**Warelles**, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. d'Enghien, comm. de Hoves, à 3 kil. (¾ de l.) d'Enghien, 27 kil. (6 l.) de Mons. *Pop.* compr. celle de Hoves, 1358. *B. de poste* d'Enghien.

**Warem**, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, ch.-l. de cant., sur la Gère, à 18 kil. (4 l.) S. O. de Tongres, 14 k. (3 l. ½) S. p. E. de St.-Trond, 23 kil. (5 l. ¼) O. p. N. de Liége. Il y a un conservateur des hypothèques. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 1082. *Bur. de poste* de Liége.

**Warembe**, v. (*Léman*), arr. et cant. de Genève, comm. du Grand-Saconex, à 2 k. (½ l.) de Genève. *Pop.* compr. celle de Vandœuvre et dépend., 447. *B. de p.* de Genève.

**Warempage**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, canton de la Roche, commune d'Ortho, à 24 k. (5 l. ½) de Marche, 7 kil. (1 l. ¾) de la Roche. *Pop.* compr. celle d'Ortho, 759. *Bur. de poste* de Marche.

**Warenar ou Varnar**, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. d'Antoing, comm. d'Ere, à 3 k. (¾ de l.) E. de Villeneuve, 3 k. (¾ de l.) S. de Tournai, 41 k. (9 l. ¼) O. N. O. de Mons. *P.* compr. celle d'Ere, 505. *Bur. de poste* de Tournai.

**Warendin**, v. (*Nord*), arr. et canton ouest de Douay, comm. de Roost. *Pop.* compr. celle de Roost, 740. *Bur. de poste* de Douay.

**Warenval**, v. (*Oise*), arr. et canton de Compiègne, commune de Jaux, à 6 k. (1 l. ½) de Compiègne. *Pop.* compr. celle de Jaux, 1210. *Bur. de poste* de Compiègne.

**Waret-Franc**, v. (*Ourthe*). *Voyez* Franc-Waret.

**Waret-la-Chaussée**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Namur, cant. de d'Huy, sur la Soile, à 6 k. (1 l. ½) S. p. E. d'Eghesée, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Pointillas, 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Namur. *Pop.* 290. *B. de poste* de Namur.

**Waret-l'Evêque**, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. d'Héron, à 4 kil. (1 l.) E. de Pointillas, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. d'Huy, 37 kilom. (8 l. ¼) O. N. O. de Liége. *Pop.* 378. *Bur. de poste* d'Huy.

**Warey**, v. (*Somme*), arrond. de Montdidier, cant. de Moreuil, près de la rive d'Avre, à 7 kil. (1 l. ¾) de Montdidier, 33 kilom. (7 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Roye.

**Warfusé**, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Corbie, à 22 k. (5 l.) d'Amiens, 6 k. (1 l. ½) de Corbie. *Pop.* comprise celle d'Abancourt, 427. *Bur. de poste* de Corbie.

**Warok-Moulin**, v. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, canton de Ville-sur-Tourbe, sur la Tourbe, à 16 k. (3 l. ½) de Ste.-Menéhould, 33 k. (7 l. ½) de Châlons. *Pop.* 64. *Bur. de poste* de Ste.-Menéhould.

**Wargnies**, v. (*Somme*), arrond. de Doulens, canton de Domart-en-Ponthieu, à 15 k. (3 l. ½) de Doulens, 15 kil. (3 l. ½) d'Amiens. *P.* 159. *Bur. de poste* de Doulens.

**Wargnies-le-Grand**, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. ouest du Quesnoy, près du Hongnau, à 6 k. (1 l. ½) du Quesnoy, 41 kilom. (9 l. ¼) de Douay. *Pop.* 551. *Bur. de poste* du Quesnoy.

**Wargnies-le-Petit**, v. (*Nord*), arr. d'Avesnes, cant. du Quesnoy, près de la Ronelle, à 5 k. (1 l. ¼) du Quesnoy, 42 kilom. (9 l. ½) de Douay. *Pop.* 600. *Bur. de poste* du Quesnoy.

**Warhem**, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. d'Hondtschoote, près du canal de Furnes, à 4 k. (1 l.) de Bergues, 8 myr. (18 l.) de Douay. *Pop.* 2343. *Bur. de p.* de Bergues.

**Warize**, v. (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Boulay, sur une côte, près de la Nied allemande, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Boulay, 20 k. (4 l. ½) E. de Metz, 14 k. (3 l. ½) N. O. de Faulquemont. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de Boulay.

**Warize**, forêt (*Moselle*), arr. de Metz, canton de Boulay. Elle a 3112 mètr. (1600 t.) de long, sur 1945 mètr. (1000 t.) de large, à 6 k. (1 l. ½) de Boulay, 15 k. (3 l. ½) de Metz.

**Warisoulx**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de Namur, cant. d'Huy, à 3 k. (¾ de l.) N. d'Emines, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Pointillas, 7 k. (1 l. ¾) de Namur. *Pop.* 185. *Bur. de poste* de Namur.

**Wariville**, v. (*Oise*), arr. et cant. de Clermont, comm. de Lits, à 9 k. (2 l. ¼) de Clermont. *Pop.* compr. celle de Lits, 320. *Bur. de p.* de Clermont.

**Warlencourt**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, canton de Bapaume, à 5 kil. (1 l. ¼) de cette ville, 24 k. (5 l. ½) d'Arras. *P.* 218. *Bur. de poste* de Bapaume.

**Warlet (le)**, ruiss. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Nassogne, à 2 k. (½ l.) S. O. duquel il prend sa source, coule au N. p. E., arrose Ambly, tourne à l'O. p. S., prend le nom de Brandoite, et se rend dans la rivière de l'Homme, après 6 kil. (1 l. ½) de cours.

**Warley**, v. (*Ardennes*), arr. de Mézières, canton de Signy-le-Grand, comm. de Clavy, sur le Thin, à 14 k. (3 l. ½) de Charleville, 5 k. (1 l. ¼) de Mézières. *Popul.* 416. *Bur. de poste* de Mézières.

**Warlincourt**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Pas, près de l'Authie, à 23 k. (5 l. ¾) d'Arras, 11 kil. (2 l. ¾) de Doulens. *Pop.* 191. *B. de p.* de Doulens, départ. de la Somme.

**Warling**, v. (*Nord*), arr. de Douay,

Digitized by Google

Douay, cant. de Marchiennes, près de la Scarpe, à 18 k. (4 l.) de Douay, 4 k. (1 l.) de Marchiennes. Il y a une tannerie pour les cuirs. *P.* 248. *Bur. de poste* de Marchiennes.

Warloy, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Corbie, à 21 k. (4 l. ¾) d'Amiens, 9 k. (2 l. ¼) d'Albert. *Pop.* compr. celle de Baillon, 1700. *Bur. de p.* d'Albert.

Warluis, v. (*Oise*), arrond. de Beauvais, cant. de Noailles, à 5 k. (1 l. ½) de Beauvais. *Popul.* 509. *Bur. de poste* de Beauvais.

Warlus, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Beaumets, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 278. *Bur. de poste* d'Arras.

Warlus, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, canton de Molliens, à 24 k. (5 l. ½) d'Amiens, 15 kilom. (3 l. ½) de Picquigny. *Pop.* compr. celle de Vaudricourt, 450. *Bur. de poste* de Picquigny.

Warlusel, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Avesnes, à 20 k. (4 l. ½) de St.-Pol, 22 kil. (5 l.) d'Arras, 13 kilom. (3 l.) de Doulens. *Pop.* 453. *Bur. de poste* de Doulens, départ. de la Somme.

Warluzel, v. (*Somme*), arr. et cant. de Doulens, commun. de Luchuel, à 11 kil. (2 l. ¾) de Doulens, 40 k. (9 l.) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Luchuel, 242. *B. de poste* de Doulens.

Warmeriville, v. (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Bourgogne, près de la Suippe, à 22 k. (5 l.) de Reims, 4 m. (10 l. ½) de Châlons. *Pop.* 725. *B. de p.* de Reims.

Warmsroth, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 2 k. (½ l.) N. p. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. par S. de Bingen, 5 m. (11 l. ½) S. p. E. de Coblents. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Bingen, dép. du Mont-Tonnerre.

Warnach, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, à 5 k. (2 l. ½) E. N. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) O. p. N. de Rambrouch, 41 k. (9 l. ½) N. O. de Luxembourg, 21 k. (4 l. ¼) d'Arlon. *P.* 123. *B. de p.* d'Arlon.

Warnant, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Bodegnée, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) N. d'Huy, 27 k. (6 l.) O. p. S. de Liége. *Pop.* 408. *B. de p.* d'Huy.

Warneton, petite ville (*Lys*), arr. d'Ypres, canton de Messines, sur la Lys, d'un côté la Dovie, de l'autre à 13 k. (3 l.) S. p. E. d'Ypres, 15 k. (3 l. ¼) N. O. de Lille. *P.* 1504. *B. de p.* d'Ypres.

Warneton (Bas), v. (*Lys*), arr. d'Ypres, canton de Warwick, à 15 k. (3 l. ¼) d'Ypres. *Pop.* 452. *Bur. de p.* d'Ypres.

Warneton (bas), v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. du Quesnoy-sur-Deule, à 15 kil. (3 l. ¼) de Lille. *Pop.* 313. *Bur. de poste* de Lille.

Warneton-Sud, v. (*Nord*), arr. de Lille, canton du Quesnoy-sur-Deule, sur la Lys, à 6 k. (1 l. ½) du Quesnoy, 15 kil. (3 l. ¼) de Lille. *Pop.* 58. *Bur. de p.* de Lille.

Warneville, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de St.-Mihel, à la source de la Madine, à 8 kil. (2 l.) de St.-Mihel, 38 k. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 307. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Warney, v. (*Meuse*), arr. de Bar-sur-Ornain, cant. de Revigny, sur l'Orne, à 5 k. (1 l. ¼) de Bar. *Pop.* compr. celle de Rembercourt, 69. *Bur. de p.* de Bar-sur-Ornain.

Warnicourt, v. (*Ardennes*), arr. et cant. de Mézières, à 7 kil. (1 l. ½) de Charleville. *Pop.* 188. *Bur. de poste* de Mézières.

Warnipontaine, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, à 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de cette ville, 9 k. (2 l. ¼) E. p. S. de Bertrix, 5 m. (11 l. ½) O. p. N. de Luxembourg, 34 k. (7 l. ¾) d'Arlon. *Pop.* 229. *Bur. de poste* d'Arlon.

Warnimont, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Longwy, comm. de Cosne, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 6 m. (12 l. ½) de Metz. *P.* compr. celle de Cosne et de Vaux, 440. *Bur. de poste* de Longwy.

Warnin, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, à 6 kilom. (1 l. ½) N. p. O. de Bouvignes, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Fosses, 8 k. (2 l.) N. p. O. de Dinant. *Pop.* 131. *B. de poste* de Dinant.

Warnont, v. (*Ourthe*). *Voyez* Warnant.

Waroux, v. (*Ourthe*), arrond. de Liége, cant. de Glons, comm. de Lantin, à 9 k. (2 l. ½) de Liége, 8 k. (2 l.) de Glons. *Pop.* comp. celle de Lantin, 254. *Bur. de p.* de Liége.

Warquignies, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Boussu, à 3 k. (¾ de l.) O. S. O. de Paturages, 11 k. (2 l. ¾) N. de Bevay, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Mons. *Pop.* 355. *Bur. de poste* de Mons.

Warsage, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. de Dalhem, à 6 kil. (1 l. ½) E. de Visé, 7 k. (1 l. ¾) N. O. d'Aubel, 18 k. (4 l.) N. E. de Liége, 10 k. (2 l. ½) d'Herve. *Pop.* 520. *Bur. de poste* d'Herve.

Warsberg, v. (*Moselle*). *Voy.* Varsberg.

Warsbergershof, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Merzig, comm. d'Hansbach, à 6 kil. (1 l. ½) de Merzig, 11 k. (2 l. ¾) de Wadern, 32 k. (7 l. ½) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Hansbach, 88.

Wartemberg, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 6 m. (1 l. ½) S. S. O. de Mayence, 10 k. (2 l. ½) de Kaiserslautern. *Pop.* 226. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Warvillers, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, cant. de Rosières, à 18 k. (4 l.) de Montdidier, 31 k. (7 l.) d'Amiens, 13 k. (3 l.) de Roye. *Pop.* 298. *B. de p.* de Roye.

Warvinay, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel, à 6 k. (1 l. ½) de St.-Mihel, 38 k. (8 l. ½) de Bar-sur-Ornain. Il y a des carrières de très-bonnes pierres de taille exploitées. *Pop.* 191. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Warzée, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Nandrin, à 2 kil. (½ l.) S. S. O. de Delmelle, 11 k. (2 l. ¾) N. de Durbuy, 24 kilom. (5 l. ½) S. S. O. de Liége. *P.* 330. *Bur. de poste* de Liége.

Wasene, v. (*Nord*), arrond. et canton sud-ouest de Lille, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 30 kilom. (6 l. ¾) de Douay. *Popul.* 5096. *Bur. de p.* de Lille.

Wasmes, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Leuze, à 6 k. (1 l. ½) E. S. E. d'Antoing, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Leuze, 31 kil. (7 l.) O. N. O. de Mons, 11 kil. (2 l. ¾) de Tournai. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Tournai.

Wasmes, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Boussu, à 2 k. (½ l.) N. N. E. de Paturages, 3 k. (¾ de l.) S. S. E. de Saint-Ghislain, 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Mons. *Pop.* 3135. *Bur. de poste* de Mons.

Wasmuel, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Boussu, à 3 kil. (¾ de l.) N. O. de Paturages, 13 k. (3 l.)) S. O. de Leuze, 5 k. (1 l. ¼)



Digitized by Google

O. de Mons. *Pop.* 391. *Bur. de p.* de Mons.

WASNANQUE, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Metz, comm. de Norroy-le-Veneur. *Pop.* comprise celle de Norroy-le-Veneur, etc. 721. *Bur. de poste* de Metz.

WASNES-AU-BAC, v. (*Nord*). *Voyez* VANNES-AU-BAC.

WASQUEHAL, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Roubaix, à 6 k. (1 l. ½) de Lille, 33 k. (7 l. ½) de Douay. *Pop.* 1440. *Bur. de poste* de Lille.

WASSEIGE, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. d'Avenne, près de la Mehaigne, à 6 k. (1 l. ½) O. de Ciplet, 7 k. (1 l. ½) S. S. O. d'Hannut, 38 k. (8 l. ½) O. p. S. de Liége, 19 k. (4 l. ¼) d'Huy. *Pop.* 600. *Bur. de poste* d'Huy.

WASSELONNE *ou* WASSLONNE, ville (*Bas-Rhin*), arrondiss. de Strasbourg, chef-lieu de canton, sur la Massig, à 22 k. (5 l.) O. de Strasbourg, 13 k. (3 l.) E. de Saverne, 2 k. (½ l.) N. p. O. de Vangen. Cette ville, qui fait un commerce assez considérable, a un moulin à tabac, une papeterie, une manufacture d'indienne et de tapisseries, quatre blanchisseries pour toiles, seize bonneteries, une usine considérable, consistant en forges et martinets, un atelier d'armes, une fabrique de chandelles, une de peignes de corne, une de lunettes, une de papiers peints, cinq de poêles en fer, une de poix noire, résine et goudron; huit savonneries, six teinturieries, vingt-deux tanneries, neuf tuileries ou briqueteries. Les environs fournissent beaucoup de bonne argile ou terre à potier. On y trouve quelques carrières à plâtre et d'autres d'une pierre dure, approchant du marbre pour le poli dont elle est susceptible; et une houillière non exploitée. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 3071. *Bur. de p.* de Strasbourg. *Rel. de poste.*

WASSENACH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton d'Andernach, à 6 k. (1 l. ½) O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. de Breisich, 22 k. (5 l.) N. O. de Coblentz. *Pop.* 308. *Bur. de poste* d'Andernach.

WASSENBERG, ville (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Heinsberg, à 8 kil. (2 l.) N. E. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) O. p. N. d'Erkelens, 32 k. (7 l. ½) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle, 14 kil. (3 l. ½) de Dahlem. *P.* 720. *Bur. de p.* de Dahlem.

WASSERBILLIG, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Grevenmacheren, sur la Moselle, à 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¼) O. S. O. de Trèves, 30 k. (6 l. ¾) E. N. E. de Luxembourg. *Pop.* 454. *Bur. de poste* de Luxembourg.

WASSERBOURG, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Munster, à 16 k. (3 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 589. *Bur. de poste* de Colmar.

WASSERCREID, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Schoenberg, à 5 kil. (1 l. ¼) E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. de Prumm, 6 m. (13 l.) N. p. O. de Trèves. *Pop.... Bur. de poste* de Trèves.

WASSIGNY, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, ch.-l. de cant., à 13 kil. (3 l.) N. de Guise, 5 m. (1 l. ¼) N. de Laon, 13 kil. (3 l.) S. O. de Landrecie, 30 k. (6 l. ¾) N. O. de Vervins. Il y a une fabrique de serges croisées. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Guise.

WASSIGNY, bourg (*Ardennes*), arrond. de Réthel, cant. de Novion-Porcien, sur la rivière de Vaux, à 14 k. (3 l. ½) N. de Réthel, 30 k. (6 l. ½) S. O. de Charleville, 25 k. (5 l. ½) S. E. de Montcornet. Il y a une tannerie pour les cuirs, une usine pour les savons noirs, et des fabriques de grosses étoffes. *Popul.* 962. *Bur. de poste* de Réthel.

WAST, bourg (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, à 13 k. (3 l.) de Boulogne, 8 m. (19 l. ½) d'Arras. *Pop.* 151. *Bur. de poste* de Boulogne-sur-mer.

WASTINES, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. du Perwez, sur la Grande-Gette, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Perwez, 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Jodoigne, 39 k. (8 l. ¼) E. S. E. de Bruxelles, 25 kilom. (5 l. ½) de Génappe. Le territoire produit froment, seigle, orge, avoine, colzat, et des pâturages. *Pop.* 102. *Bur. de poste* de Génappe.

WATEBLEVIE, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, canton de Gamaches, comm. de Bouillencourt, à 22 kil. (5 l.) d'Abbeville, 4 m. (10 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Bouillencourt, 1081. *Bur. de poste* d'Abbeville.

WATEM, v. (*Roër*). *V.* WALEM.

WATERAENEN-DRIES, v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, comm. de Thollembeck, à 6 kilom. (1 l. ½) d'Enghien, 28 k. (6 l. ½) de Nivelle. *Popul.* compr. celle de Thollembeck, 1849. *Bur. de poste* d'Enghien, dép. de Jemmapes.

WATERDYE, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Assenède, à 22 k. (5 l.) de l'Ecluse, 4 k. (1 l.) d'Assenède. *P.* 856. *B. de p.* de Gand.

WATERLAND, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, canton de Caprycke, à 28 k. (4 l.) de cet endroit. *Pop....*

WATERLAUD, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Ysendick, à 3 k. (¾ de l.) S. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) O. d'Ardenbourg, 13 kil. (3 l.) N. O. de Sas-de-Gand. *Pop.* 817. *Bur. de poste* de Sas-de-Gand.

WATERLOO, b. (*Dyle*), arrond. et cant. de Nivelle, à 3 k. (¾ de l.) N. de Braine-la-Leude, 3 k. (¾ de l.) S. de Bruxelles. Son territoire est fertile en froment, seigle, orge, sarrazin, colzat, peu de lin et de chanvre; les pâturages y sont médiocres, et les bois assez communs. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1571. *Bur. de poste* de Bruxelles.

WATERN (LA), riv. (*Ourthe*), arr. et cant. de Malmédy. Sa source vient de deux rivières, dont l'une est la Heest, qui a sa source à 14 kilom. (3 l. ¼) N. O. de Butgembach, et l'autre la Soor, qui a sa source à 9 k. (2 l. ¼) S. d'Eupen; elles ont leur cours au N. N. O., et se réunissent pour former la Watern qui se rend dans la Vesder à Eupen: elle a 18 k. (4 l.) de cours.

WATERVLIET, bourg (*Escaut*), arrond. de l'Ecluse, canton de Caprycke, à 7 kil. (1 l. ¾) N. p. E. de cet endroit, 5 kilom. (1 l. ¼) S. d'Ysendyck, 15 kilom. (3 l. ¼) N. de Gand. *Pop.* 1731. *Bur. de poste* de Gand.

WATIGNIES, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, canton de Maubeuge, à 9 k. (2 l. ¼) de cette ville. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Maubeuge.

WATRIPONT, v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. de Celles, près de la Ronne, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Celles, 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Renaix, 4 m. (10 l.) N. O. de Mons. 21 k. (4 l. ¾) de Tournai. *Popul.* 254. *Bur. de poste* de Tournai.

WATRONVILLE, v. (*Meuse*), arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresne-en-Voivre, à 10 k. (2 l. ½) de Verdun, 5 m. (11 l. ½) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 357. *Bur. de poste* de Verdun-sur-Meuse.

Digitized by Google

Watterbe (la), riv. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. de d'Artsfeld, à 6 k. (1 l. ¼) N. duquel elle prend sa source, coule au S. E., puis à l'E. N. E., et se réunit à la Behr, 5 kil. (1 l. ¼) de sa source.

Watten, ville (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Bourbourg, sur l'Aa, à 8 kil. (2 l.) de St.-Omer, 22 k. (5 l.) S. O. de Bergues, 8 k. (2 l.) N. de St.-Omer. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de St.-Omer, dép. du Pas-de-Calais.

Wattenheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, canton de Grunstadt, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Frainsheim, 5 m. (12 l.) S. p. O. de Mayence, 23 k. (5 l. ¼) de Kaiserslautern. *Pop.* 526. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

Wattignies, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de Seclin, à 5 kilom. (1 l. ¼) de Lille, 24 k. (5 l. ¼) de Douay. *Popul.* 1047. *B. de p.* de Lille.

Wattigny, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. d'Hirson, à 22 kil. (5 l.) de Vervins, 5 myr. (12 l. ¼) de Laon, 7 k. (1 l. ¼) d'Aubenton. Il y a une usine à fer, une mine de cuivre et une forge à St.-Michel. *Popul.* 610. *Bureau de poste* d'Aubenton.

Wattine, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de Templeuve, comm. de Capelle, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Lille, 16 kil. (3 l. ¾) de Douay, 6 k. (1 l. ¼) d'Orchies. *Pop.* comprise celle de Capelle, 1010. *Bur. de poste* d'Orchies.

Watterlos, v. (*Nord*), arr. de Lille, canton de Roubaix, à 13 kil. (3 l.) de Lille, 39 kil. (8 l. ¼) de Douay, 5 k. (1 l. ¼) de Turcoing. *Popular.* 3590. *Bur. de poste* de Turcoing.

Wattweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton de Medelsheim, à 9 k. (2 l. ¼) N. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) O. p. S. de Deux-Ponts, 10 m. (22 l.) O. de Mayence. *P.* 272. *B. de p.* de Deux-Ponts.

Watweiller, ville et place (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Cernay, à 3 2 kil. (7 l. ¼) de Béfort, 30 k. (6 l. ¾) de Colmar, 3 k. (¾ de l.) de Cernay. Cette ville doit sa réputation aux eaux minérales qui ont leurs sources à quatre cents pas, dans une vallée étroite où abondent l'argile, l'ocre, et où la vue est on ne peut pas plus agréable par l'émail de belles prairies qui, pendant l'été, remplissent l'air du parfum de leurs fleurs. Il y a deux sources éloignées l'une de l'autre d'environ 4 mèt. (2 toises), dont la plus grande, la seule fréquentée, a un grand bassin de pierres, couvert et toujours rempli d'une quantité d'eau que des canaux de bois, presque toujours incrustrés d'ocre ou de safran de mars, conduisent pour l'usage des malades, dans des étuves où sont de grands bains proprement et commodément bâtis. On trouve aux environs de cette ville des tourbières. *Pop.* 1235. *Bur. de p.* de Cernay.

Wauback, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, comm. de Merckstein, à 6 k. (1 l. ¼) N. de Rolduc, 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Geylenkirchen, 27 kil. (6 l.) E. N. E. de Maëstricht, 13 k. (3 l.) d'Aix-la-Chapelle. *P.* comp. celle de Merckstein, 1234. *B. de p.* d'Aix-la-Chapelle.

Waucry, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières, à 14 kilom. (3 l. ½) de Neufchâtel, 5 myr. (11 l. ¼) de Rouen. *Popul.* 450. *Bureau de poste* de Neufchâtel.

Waudre, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, cant. de Binch, à 1 k. (¼ de l.) O. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ½) S. de Roeulx, 15 k. (3 l. ½) E. p. S. de Mons, 1 k. (¼ de l.) de Binch. *Pop.* 354. *Bur. de poste* de Binch.

Waugenies, v. (*Jemmapes*), arr. de Charleroy, canton de Gosselies. *Popul.* 250. *B. de p.* de Charleroy.

Waulin, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Beauraing, sur la Biran, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. E. de Beauraing, 13 kil. (3 l.) O. de Rochefort, 38 k. (8 l. ½) S. p. E. de Namur, 16 kilom. (3 l. ¾) de Givet. *Pop.* 164. *Bur. de poste* de Givet, dép. des Ardennes.

Waulsor, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, à 8 kilom. (2 l.) de cette ville. *Pop.* 227. *Bur. de poste* de Dinant.

Wauquetin, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. d'Arras, cant. de Beaumetz, à 10 k. (2 l. ½) d'Arras. *Pop.* 631. *Bur. de poste* d'Arras.

Wauricher, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 3 kilom. (¾ de l.) de cet endroit, 8 kil. (2 l.) O. p. N. d'Aldenhoven, 16 kil. (3 l. ¾) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 242. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Wautier-Braine, v. (*Dyle*), arr. et canton de Nivelle, à 5 kil. (1 l. ¼) O. de Braine-la-Leude, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Hall, 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Bruxelles, 8 k. (2 l.) de Hall. Il y avoit autrefois une abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux. Cette commune renferme une fabrique d'étoffes de laine et une brasserie. *Pop.* 728. *Bur. de poste* de Hall.

Waux, v. (*Pas-de Calais*), arr. de St.-Pol, cant. d'Auxy, à 3 2 kil. (7 l. ¼) de Montreuil-sur-mer, 5 myr. (10 l. ¾) d'Arras, 4 k. (1 l.) d'Auxy. *Pop.* 315. *Bur. de poste* d'Auxy.

Wavans, v. (*Pas-de-Calais*), arrond. de St.-Pol, cant. d'Auxy, près de l'Authie, à 40 k. (9 l.) de Montreuil-sur-mer, 4 m. (10 l.) d'Arras, 4 k. (1 l.) d'Auxy. *Pop.* 360. *B. de p.* d'Auxy.

Waver ou Vavre-Notre-Dame, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, cant. de Duffel, à 6 kilom. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) N. E. de Malines, 21 kil. (4 l. ¾) S. E. d'Anvers. *Popular.* 1189. *Bur. de poste* de Malines.

Wavren, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Conts, à 4 kilom. (1 l.) S. de cet endroit, 6 kilom. (1 l. ½) N. de Sarrebourg, 8 kil. (2 l.) S. de Trèves, 30 k. (6 l. ¾) de Luxembourg. *Pop.* 197. *Bur. de poste* de Luxembourg, dép. des Forêts.

Wavern, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Kilbourg, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 38 k. (8 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 60.

Waviguies, v. (*Oise*), arr. de Clermont, cant. de St.-Just, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) N. E. de Beauvais, 19 k. (4 l. ¼) S. O. de Montdidier, 19 k. (4 l. ¼) N. de Clermont. On y fabrique des bas et des toiles de chanvre. *Pop.* 1060. *Bureau de poste* de St.-Just.

Waville, v. (*Moselle*), arr. de Mets, cant. de Gorze, près de la Mad, à 21 kil. (4 l. ¾) de Metz. *Pop.* 413. *Bur. de poste* de Mets.

Wavrans, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, près de l'Aa, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Omer, 6 m. (14 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 563. *Bur. de p.* de St.-Omer.

Wavrans, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de St.-Pol, près de la Ternoise, à 4 kilom. (1 l.) de St.-Pol, 37 k. (8 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 244. *Bur. de poste* de St.-Pol.



Digitized by Google

Wavre, ville (*Dyle*), arrond. de Nivelle, ch.-l. de cant., sur la Dyle, à 25 k. (5 l. ¾) O. S. O. de Tirlemont, 20 kil. (4 l. ½) S. p. O. de Louvain, 25 k. (5 l. ¼) S. E. de Bruxelles, 16 kil. (3 l. ¾) de Génappe. Cette ville faisoit partie du ci-dev. duché de Brabant. Il y avoit un couvent de Carmes chaussés, un de Récollets flamands, et un prieuré de religieux Bénédictins dans le fauxbourg. Son territoire est productif en blé, seigle, orge, avoine, colzat, chanvre et lin. On y cultive le tabac. Ces différentes denrées font, avec quelques brasseries et genièvreries, l'objet de son commerce. Cette commune a eu le malheur d'être brûlée quatre fois, en 1594, en 1604, le 28 avril 1695, et le 17 juillet 1715; deux fois par accident. Wavre est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 4772. *Bur. de poste* de Génappe.

Wavre-Notre-dame, v. (*Deux-Nèthes*). *Voyez* Waver.

Wavrechin-sous-Faux, village (*Nord*), arr. de Douay, cant. de Bouchain, à 20 kilom. (4 l. ½) de Valenciennes, 18 k. (4 l.) de Douay, 3 k. (¾ de l.) de Bouchain. *Pop.* 414. *Bur. de poste* de Bouchain.

Wavrechins, v. (*Nord*), arr. de Douay, canton de Bouchain, comm. de Denain, près de l'Escaut, à 9 k. (2 l. ½) de Valenciennes, 23 k. (5 l. ¾) de Douay. *Popul.* 100. *Bureau de poste* de Valenciennes.

Wavrille, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, canton de Rochefort, à 4 k. (1 l.) S. S. E. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) N. p. O. de St.-Hubert, 5 myr. (10 l. ¾) S. E. de Namur, 13 k. (3 l.) de Marche. *Pop.* 160. *Bur. de poste* de Marche.

Wavrille, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, canton de Damvillers, près de la Tuite, à 19 k. (4 l. ½) de Verdun, 6 m. (14 l.) de Barsur-Ornain, 1 k. (¼ de l.) de Damvillers. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Damvillers.

Wavrin ou Wadrin, v. (*Nord*). *Voyez* Wadrin.

Waxweiller, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Artzfeld, sur la Prumm, à 5 k. (1 l. ¼) E. S. E. de Lichtenborn, 8 k. (2 l.) S. O. de Schoneck, 6 m. (13 l. ½) N. p. E. de Luxembourg. *Pop.* 480. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Wazel, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Virnebourg. *Pop.* 88.

Waziers, v. (*Nord*), arr. et cant. nord de Douay, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville. Il y a deux brasseries. *Pop.* 495. *Bur. de poste* de Douay.

Wez, v. (*Ardennes*), arrond. de Sedan, cant. et comm. de Carignan, à 16 k. (3 l. ½) de Sedan, 33 k. (7 l. ½) de Charleville, 2 k. (½ l.) de Carignan. *Pop.* compr. celle de Carignan. *Pop.* 1373. *Bur. de poste* de Carignan.

Werbecom, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, près de la Velpe, à 7 k. (1 l. ¾) E. de Montsigu, 1 k. (¼ de l.) S. E. de Diest, 5 m. (11 l. ¾) N. E. de Bruxelles. Ses productions consistent en froment, seigle, orge et avoine. Il y a beaucoup de prairies, des pâturages et bois. *Pop.* 575. *Bur. de p.* de Diest.

Werenheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Medelsheim, près de la Blise, à 9 kilom. (2 l. ¼) N. p. O. de Medelsheim, 7 kil. (1 l. ¾) O. de Deux-Ponts, 10 m. (22 l. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 580. *B. de p.* de Deux-Ponts.

Werweilerhof, hameau (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Waldemohr, comm. de Jaegersbourg, à 2 k. (½ l.) de Waldemohr, 6 kil. (1 l. ½) d'Hombourg, 7 m. (15 l. ½) de Trèves. *Pop.* comprise celle de Jaegersbourg et dépend. 402.

Wechelerarsanden, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Hérenthals, près de la Brulache-Beeck, rivière, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Gierle, 10 k. (2 l. ½) N. E. de Santhoven, 28 k. (6 l. ¼) E. p. N. d'Anvers, 13 k. (3 l.) de Turnhout. *Pop.* 540. *Bur. de poste* de Turnhout.

Wecgscheid, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, cant. de Masvaux, près du Dolleren, à 19 k. (4 l. ½) de Béfort, 43 k. (9 l. ½) de Colmar. *Pop.* 401. *Bur. de p.* de Béfort.

Weckberg, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Erkelenz, à 6 kil. (1 l. ½) E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) N. de Titz, 37 k. (8 l. ½) N. E. d'Aix-la-Chapelle, 5 k. (1 l. ½) O. de Dahlem. *Pop.* 60. *B. de p.* de Dahlem.

Weckerath, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Schoenberg, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 8 myriam. (16 l. ¼) N. N. O. de Trèves. *P.* 65.

Weckersweiller, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Fenestrange, à 15 k. (3 l. ½) de Sarrebourg, 8 m. (17 l.) de Nancy, 10 k. (2 l. ½) de Phalsbourg. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

Weckringen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, comm. de Balweiler, à 3 k. (¾ de l.) de Bliescastel, 14 k. (3 l. ¼) de Sarrebourg, 7 myr. (16 l. ½) de Trèves. *P.* compr. celle de Balweiler, 180. *Bur. de p.* de Sarrebruck.

Weckolsheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Neuf-Brisack, sur le canal de ce nom, à 14 k. (3 l. ½) de Colmar, 2 k. (½ l.) de Neuf-Brisack. *Pop.* comp. celle de Tartenschlag, 247. *Bur. de poste* de Neuf-Brisack.

Weckring, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Metzerwise. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Thionville.

Wedern, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Wadern, à 3 k. (¾ de l.) N. O. de cette ville, 13 k. (3 l.) S. O. d'Hermerskeil, 27 k. (6 l.) S. E. de Trèves, 27 kil. (6 l.) de Sarre-Libre. *Pop.* comp. celle de Racdelbach, 254. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, dép. de la Moselle.

Wedrin, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. nord de Namur, à 2 k. (½ l.) S. E. d'Emines, 11 k. (2 l. ½) N. E. de Spy, 3 k. (¾ de l.) N. de Namur. On trouve aux environs des terres alumineuses et vitrioliques, non exploitées. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de Namur.

Wechmael, v. (*Meuse-Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. de Peer, à 3 k. (¾ de l.) O. de cet endroit, 18 k. (4 l.) N. E. de Beringen, 38 kilom. (8 l. ½) N. N. E. de Maëstricht, 3 k. (¾ de l.) de Maseyck. *Popul.* 287. *Bur. de poste* de Maseyck.

Weel, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Gueldres, comm. de Twisteden, près de la Meuse, à 14 kil. (3 l. ½) de Gueldres, 31 kilom. (7 l.) de Clèves. *Pop.* comprise celle de Twisteden, 366. *Bureau de poste* de Gueldres.

Weer, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, cant. d'Herck, à 7 k. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) O. S. O. d'Hasselt, 33 k. (7 l. ¼) O. p. S. de Maëstricht. *Pop.* 317. *Bur. de poste* d'Hasselt.

Weer ou Veerdt, ville (*Meuse-Inférieure*). *Voyez* Veerdt.

Weerde, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Vilvorde, près de la Senne, rivière, à 2 k. (½ l.) S. p. E. de Semps, 7 k. (1 l. ¾) S. de Malines, 16 k. (3 l. ¾) N.

Digitized by Google

N. E. de Bruxelles. Il y a une fou-lerie en laine. *Pop.* 423. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Weerdt**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, cant. de Puers, à 20 k. (4 l. ½) de Malines, 4 k. (1 l.) de Puers. *Pop.* 436. *Bur. de poste* de Termonde, dép. de l'Escaut.

**Weerseeck**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Diest, comm. de Waenrode, à 9 k. (2 l. ¼) de Diest, 18 k. (4 l.) de Louvain. *Pop.* comp. celle de Waenrode, 440. *Bur. de poste* de Diest.

**Wesel**, ville (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Goch, sur la Nierse, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Goch, 10 k. (2 l. ½) N. N. O. de Gueldres, 9 m. (20 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1410. *Bur. de poste* de Gueldres.

**Weffeler**, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de St.-Vith, comm. de Reuland, près de la rivière d'Ourr, à 3 k. (¾ de l.) E. de Reuland, 18 k. (4 l.) O. de Pruym, 7 myr. (14 l. ¾) S. E. de Liége, 38 kil. (81. ½) de Spa. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Spa.

**Weilhalten**, v. (*Haut-Rhin*). *Voyez* Westhalten.

**Weibergh**, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Ruremonde, cant. de Nederci-ruchten, à 21 k. (4 l. ¼) de Ru-remonde. *Pop.* 1880.

**Weignez**, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Spa, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Soumagne, 4 k. (1 l.) E. p. S. de Verviers, 19 k. (4 l. ¼) E. p. S. de Liége. *Pop.* 465. *Bur. de poste* de Verviers.

**Wehlen**, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Berncastel, sur la Moselle, à 3 k. (¾ de l.) N. p. O. de Berncastel, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Macheren, 692. *Bur. de poste* de Trarbach, dép. de Rhin-et-Moselle.

**Wehr**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Boun, chef-lieu de canton, à 9 kil. (2 l. ¼) S. de Remagen, 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de Mayen, 29 k. (61. ½) O. N. O. de Coblentz, 18 k. (4 l.) d'Andernach. On y voyoit l'ancienne abbaye de Laach, fondée l'an 1093, par un comte Pa-latin du Rhin, près de laquelle est un lac poissonneux, où l'on pêche toutes sortes de poissons, excepté la carpe. Les produits des environs con-sistent en seigle, orge, épautre, avoine, sarrasin et pommes de terre. Il n'y croît ni blé ni vin. Les pâturages y sont suffisans pour l'entretien du bé-tail. Le territoire du canton renferme des eaux minérales pour le simple usage du pays, et dont la force se perdroit par l'envoi qu'on vou-droit en faire au loin : ces mêmes eaux, par leur aigreur, nuisent beau-coup au foin, et les bestiaux n'y trouvent pas toujours une nourriture suffisante : toutes fois le mouton y abonde et fournit à la subsistance des habitans. Il y a près de la ci-devant abbaye de Laach une grande quantité de meules. Wehr est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 304. *Bur. de poste* d'Andernach.

**Werm**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Sittard, près de la Worm, à 3 k. (¾ de l.) E. p. S. de Sittard, 1 k. (¼ de l.) S. E. de Tudder, 27 k. (6 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 436.

**Weiser**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Boun, canton de Wehr, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) O. N. O. d'Andernach, 27 k. (6 l.) O. N. O. de Coblents. *Pop.* 401.

**Weisweiler**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, comm. de Heimbach, à 6 k. (1 l. ½) de Baumholder, 7 kil. (1 l. ¾) de Birckenfeld, 5 m. (11 l.) de Trèves. *Pop.* comp. celle de Heimbach, 934.

**Weich**, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Kilbourg, à 5 kil. (1 l. ¼) N. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. S. E. de Schonnecken, 36 k. (8 l.) N. de Trèves. *P.* 130.

**Weicherdingen**, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, à 4 k. (1 l.) S. S. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. p. E. de Wiltz, 5 m. (11 l. ½) N. p. O. de Luxembourg, 23 kil. (5 l. ¼) de Bastogne. *Pop.* compr. celle d'Esselborn, 373. *Bur. de poste* de Bastogne.

**Weiden**, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. d'Herstein, à 4 k. (1 l.) O. N. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. p. O. d'Idar, 5 m. (11 l.) E. p. N. de Trèves. Il y a une mine de plomb. *Pop.* 97. *Bur. de poste* de Trèves.

**Weidenbach**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Boun, cant. d'Ahr-weiler, à 9 k. (2 l. ¼) de cet en-droit, 6 k. (1 l. ½) S. E. d'Alte-nahr, 38 k. (8 l. ½) O. S. O. de Coblentz. *Pop.* 102.

**Weidenbach**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Manderscheid, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 4 m. (10 l. ¼) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Trèves.

**Weidenthal**, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Spire, cant. de Neustadt, à 15 kil. (3 l. ½) O. p. N. de cette ville, 15 kilom. (3 l. ½) S. O. de Durkheim, 8 m. (17 l.) S. S. O. de Mayence, 14 k. (3 l. ½) de Neus-tadt. *Popul.* comp. celle de Mors-bach, 541. *Bur. de p.* de Neustadt.

**Weidenthall ou Hindeswei-denthal**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Dahn, près de la Lauter, à 25 kil. (5 l. ¾) de Weissembourg, 7 m. (16 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 168. *Bur. de poste* de Weissembourg.

**Weidenrath**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Rhaunen, à 16 kil. (3 l. ½) O. p. S. de cet en-droit, 8 k. (2 l.) S. E. de Berncastel, 39 kil. (8 l. ¾) E. N. E. de Trèves. Il y a une mine de plomb. *Pop.* 107. *Bur. de poste* de Trèves.

**Weidenthof**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Greven-macheren, comm. de Biver, à 18 k. (4 l.) de Luxembourg, 7 k. (1 ½) de Grevenmacheren. *Pop.* comprise celle de Biver, 318. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Weidesheim**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Rorbach, à 21 k. (4 l. ½) de Bitche, 7 m. (15 l. ½) de Metz, 10 k. (2 l. ½) de Sarguemine. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Sarguemine.

**Weidesheim**, v. (*Rhin-et-Mo-selle*), arr. de Boun, cant. de Rhein-bach, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Munster-Eiffel, 6 m. (13 l. ½) N. O. de Coblentz, 16 kilom. (3 l. ¼) de Bonn. *P.* 260. *Bur. de p.* de Bonn.

**Weidisbach (la)**, rivière (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. de Neverbourg, à 5 k. (1 l. ¼) E. du-quel elle prend sa source, coule au S. E., et se rend dans la Prumm, à 5 k. (1 l. ¼) E. de sa source.

**Weidingen**, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. de Neverbourg, sur la Wilt, à 1 k. (¼ de l.) N. de Wilt, 7 k. (1 l. ¾) N. d'Esch-sur-Sure, 43 k. (9 l. ¾) N. N. O. de Luxembourg, 16 kil. (3 l. ¾) de Bastogne. *Pop.* 339. *Bur. de poste* de Bastogne.

**Weirbach**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton d'Herstein, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) E. de Trèves. *P.* 136.

**Weirsbach**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Daun, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) N. p. E. de Trèves. *Pop.* 40.

Digitized by Google

Weiler, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. de Vianden, comm. de Stalsembourg, à 5 kil. (1 l. ¼) O. p. N. de Vianden, 13 k. (3 l.) E. de Wiltz, 41 k. (9 l. ¼) N. de Luxembourg. *Pop.* 110. *Bur. de p.* de Diekirch.

Weiler, v. (*Forêts*), arrond. de Diekirch, cant. de Clervaux, comm. d'Asselborn, à 20 kil. (4 l. ½) de Bastogne, 7 k. (1 l. ¾) de Clervaux. *Pop.* comp. celle d'Asselborn, 764. *Bureau de poste* de Bastogne.

Weiler, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, 2 k. (½ l.) O. S. O. de Bingen, 5 m. (1 l. ¼) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 448. *Bur. de poste* de Bingen, dép. du Mont-Tonnerre.

Weiler, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Boppard, près du Rhin, à 4 k. (1 l.) S. E. de Boppard, 11 k. (2 l. ¾) E. p. S. de Schoneck, 24 k. (5 l. ½) de Coblentz. *Pop.* 165.

Weiler, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Virnebourg, à 2 k. (½ l.) N. O. de Montréal, 2 k. (½ l.) S. S. E. d'Aldenau, 34 k. (7 l. ¼) O. p. N. de Coblentz. *Pop.* 230.

Weiler, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Sobernheim, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. N. de cet endroit, 6 kilom. (1 l. ½) E. p. N. de Kirn, 7 m. (1 l. ¼) S. de Coblentz. *Pop.* 447.

Weiler, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Luxerath, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de cet endroit, 8 k. (2 l.) O. p. S. de Cochem, 4 myr. (10 l.) O. S. O. de Coblentz. *Pop.* 80.

Weiler, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Zülpich, à 11 kil. (2 l. ¾) de cet endroit. *Pop.* 108.

Weilerbach, v. (*Mont-Tonn.*), arr. et canton de Kaiserslautern, à 13 k. (3 l.) O. S. O. de cette ville, 8 kil. (2 l.) S. de Wolfstein, 8 myr. (16 l. ¾) S. O. de Mayence. *Pop.* compr. les dép., 605. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Weilerschwist, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Lechnich, près de l'Erft, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Lechnich, 4 k. (1 l.) N. O. d'Heimersheim, 5 m. (11 l. ¼) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle, 16 kilom. (3 l. ¾) de Cologne. *Populat.* 491. *Bur. de poste* de Cologne.

Weiller, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. de Dinant, à 6 kilom. (1 l. ½) O. p. S. de Bouvignes, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Dinant, 25 k. (5 l. ¾) S. S. O. de Namur. *Pop.* 147. *B. de p.* de Dinant.

Weiller, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Grevenmacheren, comm. de Winchringen, près de la Moselle, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. E. de Mensdorf, 7 k. (1 l. ¾) E. N. E. de Rœdt, 18 k. (4 l.) E. p. S. de Luxembourg. *Pop.* comp. celle de Winchringen, 779. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Weiller, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, comm. d'Hacheville, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Clervaux, 6 k. (1 l. ½) S. E. de Steinbach, 6 m. (13 l.) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle d'Hacheville et dép., 382. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Weiller, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 21 k. (41. ½) de Sarre-Libre, 5 m. (10 l. ¼) de Metz. *Pop.* 54. *Bur. de poste* de Sarguemine.

Weiller, v. (*Haut-Rhin*), arr. et cant. d'Altkirch, à 7 k. (1 l. ¾) de cet endroit. *Pop.* 440. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Weiller, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Weissembourg, près du Lauter, à 2 k. (½ l.) de Weissembourg, 5 m. (12 l.) de Strasbourg. *P.* 357. *B. de p.* de Weissembourg.

Weiller-la-Croix, v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, canton de Remich, à 3 k. (¾ de l.) E. p. N. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. p. E. de Sierck, 20 k. (4 l. ½) E. S. E. de Luxembourg. *Pop.* 348. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Weiller-la-Tour, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bettembourg, à 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Rœdt, 5 kil. (1 l. ¼) S. p. E. d'Hesperdange, 8 k. (2 l.) S. p. E. de Luxembourg. *Pop.* 249. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Weimerschkinch, v. (*Forêts*), arr. et canton sud de Luxembourg, comm. d'Eich, près de l'Else, à 6 k. (1 l. ½) de Hofferdingen, 11 kil. (2 l. ¾) S. p. O. de Mensdorff, 1 k. (¼ de l.) N. de Luxembourg. *Pop.* 209. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Weinbourg, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Bouxweiler, à 41 k. (9 l. ½) de Weissembourg, 39 k. (8 l. ¾) de Strasbourg, 16 k. (3 l. ¾) de Saverne. *Pop.* 731. *Bur. de poste* de Saverne.

Weinbrusmerhof, cense (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. et comm. d'Otterberg, à 2 k. (½ l.) S. de cet endroit, 8 kilom. (2 l.) de Kaiserslautern, 9 kilom. (2 l. ¼) de Winweiler, 14 kilom. (3 l. ¼) de Mayence. *Pop.* compr. celle d'Otterberg et dépend., 1374.

Weingarten, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, cant. de Gersmersheim, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) E. p. N. de Landau, 8 m. (18 l.) S. de Mayence, 13 k. (3 l.) de Spire. *Pop.* 690. *Bur. de poste* de Spire.

Weingarten, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Zulpich, sur l'Erft, à 11 k. (2 l. ¾) E. p. S. de Zulpich, 3 k. (¾ de l.) S. S. O. d'Enskirchen, 6 m. (11 l. ½) E. S. E. d'Aix-la-Chapelle, 24 k. (5 l. ½) de Cologne. *Pop.* compr. celle de Rheder, 204. *B. de p.* de Cologne.

Weingerath, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, à 2 k. (½ l.) de cet endroit, 40 k. (9 l.) E. N. E. de Trèves. *Pop.* 92.

Weinoldsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Mayence, cant. d'Oppenheim, à 8 k. (2 l.) O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) E. p. N. d'Odernheim, 20 k. (4 l. ½) S. S. O. de Mayence, 22 kilom. (5 l.) de Worms. *Pop.* 403. *Bur. de poste* de Worms.

Weinsfeld, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 6 myr. (13 l.) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 62.

Weinsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Spire, canton de Pfeddersheim, près de l'Eise, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de cet endroit, 3 kil. (¾ de l.) S. O. de Worms, 42 kilom. (9 l. ½) S. de Mayence. *Pop.* 225. *Bur. de p.* de Worms.

Weinsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Mayence, cant. d'Alzey, sur la Selzbach, à 2 k. (½ l.) O. d'Alzey, 6 k. (1 l. ½) N. p. E. de Kirkheim, 33 k. (7 l. ½) S. p. O. de Mayence, 21 kil. (4 l. ¾) de Worms. *P.* 552. *B. de p.* de Worms.

Weinsheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Creutznach, sur la Fischbach, ruiss., à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de Creutznach, 7 k. (1 l. ¾) de Stromberg, 6 m. (14 l. ¼) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 515. *B. de p.* de Creutznach.

Weinsheim, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) O. de Gerolstein, 6 m. (12 l. ¾) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 114. *Bur. de p.* de Trèves.

Weipperath, v. (*Sarre*), arr.

Digitized by Google

de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, à 23 k. (51. ¼) S. O. de cet endroit, 13 k. (31. ) S. p. E. de Berncastel, 31 kilom. (7 l.) E. N. E. de Trèves. Il y a une rafinerie et un marteau. *Pop.* compr. celle de Strammenhammer, 116. *Bur. de poste* de Trèves.

**Weis**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, canton de Gres, commun. de Neuhenes, à 25 kilom. (5 l. ¼) de Génappe, 10 k. (2 l. ¼) de Louvain. *Popul.* comprise celle de Neuhenes, 691. *B. de p.* de Génappe.

**Weis-Wampach, v.** (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, à 11 k. (2 l. ¼) E. de Steinbach, 9 k. (2 l. ¼) N. p. O. de Dasbourg, 6 m. (1 3 l. ¼) N. de Luxembourg, 30 k. (6 l. ¼) de Bastogne. *Popul.* 940. *Bur. de poste* de Bastogne.

**Weisenthurn, v.** (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Coblentz, cant. d'Andernach, près du Rhin, à 4 k. (1 l.) S. S. E. d'Andernach, 7 kil. (1 l. ¼) N. N. E. de Winnengen, 8 kil. (2 l.) N. N. O. de Coblentz. Ce village faisoit la séparation des électorats de Trèves et de Cologne, at de ce qu'on appelle le Haut et Bas Rhin. *Pop.* 297.

**Weisskirchen, v.** (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Volmunster; sur la Schweygein, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Bitche, 8 m. (19 l.) de Metz. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Bitche.

**Weisskirchen, v.** (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Wadern, à 5 kilom. (1 l. ¼) O. p. N. de cet endroit, 15 kilom. (3 l. ¼) S. O. d'Hermeskeil, 24 k. (5 l. ¼) S. E. de Trèves, 25 k. (5 l. ¼) de Sarre-Libre. *Popul.* 189. *Bur. de poste* de Sarre-Libre, département de la Moselle.

**Weislanterwood**, ham. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, cant. de Waldfischbach, comm. de Merzalben, à 3 kilom. (¾ de l.) de Waldfischbach, 10 k. (2 l. ¼) de Pirmasens, 8 m. (17 l.) de Mayence. *Popul.* compr. celle de Merzalben et dépendances, 262.

**Weislingen, v.** (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Drulinghen, à 5 m. (11 l. ¾) de Weissembourg, 5 m. (11 l. ½) de Strasbourg, 18 k. (4 l.) de Phalsbourg. *Popul.* 473. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

**Weisme, v.** (*Ourthe*), arr. et cant. de Malmédy, à 7 k. (1 l. ½) O. p. S. de Butgembach, 7 kilom. (1 l. ¾) E. de Malmédy, 4 myriam. (10 l. ¼) E. S. E. de Liége, 25 k. (5 l. ¼) de Verviers. *Pop.* 2570. *Bur. de poste* de Verviers.

**Weiss**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bruhl, près du Rhin, à 6 kilom. (1 l. ¼) N. E. de Bruhl, 3 k. (¾ de l.) S. de Cologne, 6 m. (13 l. ½) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle de Suerdt, 554. *Bur. de poste* de Cologne.

**Weissembourg**, ville forte (*Bas-Rhin*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 40 k. (9 l.) S. O. de Philipsbourg, 22 k. (5 l.) S. O. de Landau, 5 m. (12 l.) N. p. E. de Strasbourg, 45 m. (105 l.) E. p. N. de Paris. Long. 25. 37. lat. 49. 2. Cette ville, située sur la riv. de Lauter, qui la traverse, est dans la partie basse et à l'extrémité septentrionale de la ci-dev. province d'Alsace, sur les confins du palatinat. Elle étoit autrefois l'une des dix villes libres impériales de l'Alsace. C'étoit un gouvernement de place dépendant du gouvernement général militaire de l'Alsace; le siége d'une prévôté, conseil supérieur et intendance d'Alsace. La ville de Weissembourg est très-ancienne. On prétend qu'elle s'appeloit autrefois *Sebusium*; mais on ne sait rien de bien précis jusqu'au règne de Dagobert 1er, qui y fonda une abbaye, à laquelle il donna des possessions considérables, et fit d'ailleurs de riches présens, entre autres celui d'une couronne d'argent doré, qui avoit 8 mètres (vingt-quatre pieds) de circonférence. L'abbaye se trouva si fort honorée de ce présent, qu'elle prit le surnom de *Cron-Weissembourg*, Weissembourg à la couronne: ce fut, dit-on, l'an 623. Dagobert II accorda aussi à cette abbaye de nouveaux bienfaits. On y voyoit le tombeau d'une de ses filles, nommée *sainte Irmine*. Cependant c'étoit un monastère d'hommes, dont le premier abbé s'appela *Principius*.

Il se forma bientôt auprès de cette abbaye une ville dont l'abbé fut regardé, pendant plusieurs siècles, comme le seigneur. Il devint même si puissant, qu'il tenoit dans l'empire le rang de prince, et étoit le troisième entre les abbés d'Allemagne. (Celui de *Fulde* étoit le premier, et celui de *Kempten* le second.) Vers le onzième siècle cette abbaye étoit dans son plus haut point de richesses et de grandeur, lorsqu'elle fut consumée presque entièrement par un incendie. On travailla peu de temps après à la rétablir. La règle de saint Benoît y avoit été introduite; mais elle étoit très-négligemment observée.

En 1262, l'abbé Philippe d'Enepach fit entourer la ville de murailles, et lui accorda des privilèges. L'empereur lui en ayant aussi accordé de son côté, elle se crut bientôt en état de secouer le joug des moines, et d'être regardée comme ville libre et impériale. Les abbés firent long-temps ce qu'ils purent pour y conserver leur autorité; mais enfin ils furent forcés de céder. Frédéric III obligea les religieux eux-mêmes à se réformer, et comme ils se trouvoient d'ailleurs inquiétés par les seigneurs laïques, tels que l'électeur Palatin, l'abbé Rudiner prit le parti de solliciter à Rome sa sécularisation, et il l'obtint.

Au commencement du quinzième siècle, les moines devinrent donc chanoines, et l'abbé fut réduit à n'être que le premier dignitaire du chapitre, sous le titre modeste de prévôt. Peu d'années après, cette prévôté s'étant trouvée réunie sur la même tête avec l'évêché de Spire, dont le diocèse s'étendoit jusqu'à Weissembourg, l'évêque sollicita la réunion de ce bénéfice à sa mense épiscopale; ce qui lui fut accordé, pour le mettre en état de se défendre contre les Luthériens. Ce prélat n'avoit point d'ailleurs d'autorité dans cette ville, qui a été libre et impériale, jusqu'à ce que toutes celles d'Alsace aient été obligées de se soumettre à la France. La foiblesse de ses fortifications a été cause qu'elle a été pillée et ravagée pendant la guerre. Louis XIV la fit encore démanteler; et l'on n'y a rétabli que la simple enceinte. Cette ville a deux manufactures de tabac, douze bonneteries, deux foulons à drap et bonneterie, quatre filatures en laine et coton, deux ateliers d'armes, deux fabriques de bas au métier, deux chaudronneries, douze brasseries, une fabrique de chapeaux de paille, une de coton, siamoise, coutil, etc.; six fabriques de pots de terre et vaisselle, faits avec de l'excellente argile du pays, une de potasse et alkali, trois savonneries, cinq teintureries, trois tuileries et briqueteries, et cinq corderies. Toutes ces manufactures et ateliers, dont Weissembourg tire un grand parti par son commerce, donnent à cette ville un air de prospérité qui invite les étrangers à s'y fixer. Elle est le

Digitized by Google

siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de première instance, d'un conservateur des hypothèques; elle a un inspecteur des forêts, et un receveur particulier. Weissembourg est une place de guerre de 4e classe de la 8e division militaire, et la résidence d'un commandant de place et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popular.* 2685. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

Weisenau, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, cant. de Nieder-Olm, près du Rhin, à 8 k. (2 l.) E. de Niederolm, 11 k. (2 l. ¾) N. d'Oppenheim, 3 k. (¾ de l.) S. de Mayence. *Pop.* comp. les dépend. 710. *Bur. de poste* de Mayence.

Weissenheim-aux-Sables, v. (*Mont-Tonn.*), arrond. de Spire, cant. de Franckenthal, à 6 k. (1 l. ½) O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) E. N. E. de Frainsheim, 5 myriam. (11 l. ¾) S. de Mayence. *Popul.* 1023. *B. de p.* de Franckenthal.

Weissenheim-lès-Montagnes, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Durkheim, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. de Grunstadt, 5 m. (12 l. ½) S. p. O. de Mayence, 34 k. (7 l. ½) de Kaiserslautern. *Popul.* 550. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Weisweiler, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton d'Eschweiler, sur la Dente, ruisseau, à 2 k. (½ l.) E. p. N. d'Eschweiler, 9 k. (2 l. ¼) O. de Duren, 14 k. (3 l. ¼) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. Il y a des mines de houille. *Pop.* 738. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

Weiten, v. (*Moselle*) *Voyez* Veiten.

Weiter, v. (*Haut-Rhin*). *Voy.* Weiller.

Weitersbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, à 4 k. (1 l.) O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Kirchberg, 5 m. (11 l. ½) E. N. E. de Trèves. Il y a un haut-fourneau et une poterie. *Pop.* 119. *Bur. de p.* de Trèves.

Weitersborn, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirn, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de ce lieu, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Sobernheim, 6 m. (14 l. ½) S. de Coblentz, 25 k. (5 l. ¾) de Creutznach. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Creutznach.

Weitersheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. d'Haguenau, à 9 kil. (2 l. ¼) de cette ville, 23 k. (5 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* compr. celle de Guebolsheim, 443. *Bureau de poste* d'Haguenau.

Weitersuch, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. d'Haguenau, près de la source du Waenchgraben, ruisseau, à 6 k. (1 l. ½) d'Haguenau, 19 k. (4 l. ½) de Strasbourg, 5 k. (1 l. ½) de Brumath. *Pop.* 625. *B. de p.* de Brumath.

Weittersweiller, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de la Petite-Pierre, à 4 m. (10 l.) de Weissembourg, 39 k. (8 l. ¾) de Strasbourg, 13 k. (3 l.) de Saverne. *Pop.* 705. *B. dep.* de Saverne.

Weitholh, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Herstein, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit, 3 kil. (¼ de l.) N. d'Idar, 5 m. (11 l. ½) E. p. N. de Trèves. *Pop.* comprise celle de Diderbuchenhoff, 194. *Bur. de poste* de Trèves.

Weiseler, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Wiltz, près de la Wiltz, à 4 k. (1 l.) O. de Wiltz, 7 k. (1 l. ¾) N. O. d'Esch-sur-Sure, 4 m. (10 l.) N. p. S. de Luxembourg. *Pop.* 246. *Bur. de poste* de Diekirch.

Welbach ou Fraisbach (la), rivière (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, à 14 k. (3 l. ½) N. O. duquel elle prend sa source, coule au S. p. E., reçoit plusieurs ruisseaux, arrose Annweiler, va à l'E., passe à Landau, et continuant son cours à l'E., se sépare en plusieurs branches sur la partie supérieure de la ligne de fortification, et se rend dans le Rhin en quatre branches à Germersheim, après un cours de 5 m. (11 l.).

Welchrodter, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Meisenheim, comm. de Limbach, à 9 k. (2 l. ½) de Meissenheim, 7 kilom. (1 l. ¾) de Kyrn, 7 m. (15 l. ½) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Limbach, 213.

Welchweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Valdemohr, à 4 k. (1 l.) O. p. S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. d'Ottweiler, 7 m. (14 l. ¼) S. E. de Trèves. *Population....*

Welckenraedt, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Limbourg, à 6 k. (1 l. ½) O. p. S. de Walborn, 5 k. (1 l. ¼) N. N. E. de Limbourg, 29 k. (6 l. ½) E. de Liége, 11 k. (2 l. ¾) d'Herve, *P.* 746. *Bur. de poste* d'Herve.

Welde, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Arendonck, à 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. d'Oudt-Turnhout, 5 m. (10 l. ½) N. E. d'Anvers, 22 k. (5 l.) S. S. E. de Breda. Il y a six fabriques de toiles blanches. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 854. *Bur. de poste* de Turnhout.

Weldorf, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Juliers, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. de Titz, 28 k. (6 l. ¼) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 460. *Bur. de poste* de Juliers.

Welenheim, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Wœllenheim.

Welferding, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Sarguemine, près de la Sarre, à 1 k. (¼ de l.) de Sarguemine, 7 m. (14 l. ¼) de Metz. *Pop.* 450. *B. de p.* de Sarguemine.

Welfling, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Bouzonville, à 9 k. (2 l. ¼) de Sarre-Libre, 38 k. (8 l. ½) de Metz. *P.* 155. *B. de p.* de Bouzonville.

Welgesheim, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Wœlstein, sur la Flonheimerbach, à 8 k. (2 l.) N. de Wœlstein, à 8 k. (2 l.) S. p. E. de Bingen, 21 k. (4 l. ¼) O. S. O. de Mayence, 8 k. (2 l.) de Creutznach. *Pop.* 205. *Bur. de poste* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

Welkenruth, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton d'Aldenau, comm. de Nurbourg, à 10 k. (2 l. ½) d'Aldenau, 3 k. (¾ de l.) de Virneburg, 39 k. (8 l. ½) de Coblentz. *Pop.* comp. celle de Nurbourg, 458.

Welkill, moulin (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, comm. d'Idenheim, à 18 k. (4 l.) N. de Pfalzel, 2 k. (½ l.) S. O. de Dudeldorf, 20 kilom. (4 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Idenheim, 190.

Well, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Goch, près de la Meuse, à 11 k. (2 l. ¾) S. S. O. de Goch, 16 k. (3 l. ½) O. N. O. de Gueldres, 8 m. (18 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 992. *Bur. de poste* de Gueldres.

Welle, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, canton d'Herzèle, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. d'Aspelaer, 4 k. (1 l.) S. d'Alost, 29 k. (6 l. ½) S. E. de Gand. *Pop.... Bur. de poste* d'Alost.

Wellem,

Digitized by Google

Wellem, v. (*Meuse - Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. de St.-Trond, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) S. E. de Leau, 39 k. (8 l. ½) O. p. S. de Maëstricht. *Pop.* 552. *Bur. de poste* de St.-Trond.

Wellen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Grevenmacheren, comm. de Nittel, sur la Moselle, à 3 k. (¾ de l.) S. de Grevenmacheren, 11 k. (2 l. ¾) N. O. de Sarrebourg, 21 k. (4 l. ½) E. N. E. de Luxembourg. *Popul.* compr. celle de Nittel, 699. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Wellen, v. (*Meuse - Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. de Looz, sur l'Oudebeck, à 4 k. (1 l.) N. de Looz, 10 k. (2 l. ½) E. N. E. de St.-Trond, 24 k. (5 l. ½) O. de Maëstricht, 11 k. (2 l. ¾) de Tongres. *Pop.* 1540. *Bur. de poste* de Tongres.

Wellenstein, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, près de la Moselle, à 3 k. (¾ de l.) O. S. O. de Remich, 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. de Sierck, 18 k. (4 l.) S. E. de Luxembourg. *Pop.* 450. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Wellering (le), ruisse. (*Roër*), arr. et cant. de Clèves, à 2 kilom. (½ l.) S. S. O. duquel il prend sa source, coule à l'O. S. O., avoisine Cranenbourg, et va se rendre dans le Wahal à Nimègue, après 18 k. (4 l.) de cours.

Welles, v. (*Oise*). *Voyez* Villes-Peresmes.

Welles, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. d'Ardres, comm. de Tournehem, près de la rivière d'Hem, à 14 k. (3 l. ½) de St.-Omer, 8 m. (17 l. ¼) d'Arras, 8 k. (2 l.) d'Ardres. *Popul.* compr. celle de Tournehem, 603. *Bur. de poste* d'Ardres.

Wellin, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, ch.-l. de cant., à 34 k. (7 l. ½) N. de Bouillon, 20 k. (4 l. ½) O. p. N. de St.-Hubert, 5 m. (10 l. ¾) S. p. E. de Namur, 23 k. (5 l. ¼) de Marche. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Marche.

Wellin, ferme (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim, comm. d'Hungersdorf, à 6 kilom. (1 l. ½) de Blanckenheim, 13 k. (3 l.) d'Odenau, 8 m. (17 l. ½) de Trèves. *Pop.* comprise celle d'Hungersdorf, 135.

Wellino, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launsdorff, à 23 k. (5 l. ¼) de Sarre-Libre, 4 m. (10 l. ½) de Metz. *P.* 144. *Bur. de poste* de Thionville.

Welling, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Polch, à 5 k. (1 l. ¼) N. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) E. de Mayen, 21 k. (4 l. ¾) O. de Coblentz, 8 kilom. (2 l.) d'Andernach. *Pop.* 221. *Bur. de poste* d'Andernach.

Wels, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. et comm. de Linnich, à 8 k. (2 l.) de Juliers, 25 k. (5 l. ¼) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle de Linnich, 2086. *Bur. de poste* de Juliers.

Welschbach (la), riv. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 3 k. (¾ de l.) N. duquel elle prend sa source, coule au S., puis à l'O., va se rendre dans la Guldenbach, à Stromberg, après 4 k. (1 l.) de cours.

Welschbach, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. O. de Neunkirchen, 5 m. (12 l. ½) S. E. de Trèves, 18 k. (4 l.) de Sarrebruck. *Pop.* 70. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Welschbachermühle, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Winweiler, comm. d'Alsenbruck, à 2 k. (½ l.) de Winweiler, 10 k. (2 l. ½) de Goelheim, 5 m. (12 l. ½) de Mayence. *P.* compr. celle d'Alsenbruck, 345.

Welschbillich, bourgade (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 15 k. (3 l. ½) N. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. O. de Dudeldorf, 15 k. (3 l. ½) N. N. O. de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Heseneuberg, 500. *Bureau de poste* de Trèves.

Welscheid, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Diekirch, comm. d'Ettelbruck, à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de Diekirch, 9 kil. (2 l. ¼) E. p. S. d'Esch-sur-Sure, 31 k. (7 l.) N. p. O. de Luxembourg. *Pop.* 148. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Welschenbach, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Virnebourg, à 1 k. (¼ de l.) N. p. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. S. E. d'Aldenau, 37 k. (8 l. ¼) O. p. N. de Coblentz. *Pop.* 200.

Welschhausen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, comm. de Steinbach, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. N. d'Ottweiler, 2 k. (½ l.) S. E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Steinbach, 191.

Welschweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Wolfstein, à 8 k. (2 l.) O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Cousel, 6 m. (14 l.) S. O. de Mayence, 23 k. (5 l. ¼) de Kaiserslautern. *Pop.* 165. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Welsdorf, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton de Mersch, comm. de Berg, à 22 kil. (5 l.) de Luxembourg, 7 k. (1 l. ¾) de Mersch. *Pop.* compr. celle de Berg, 354. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Welstingen ou Welsring, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, comm. de Dalheim, à 4 kil. (1 l. ½) S. p. O. de Roedt, 6 k. (1 l. ½) O. de Remich, 13 kilom. (3 l.) S. E. de Luxembourg. *Populat.* compr. celle de Dalheim, 931. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Welsweiler, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, sur la Blies, à 7 kil. (1 l. ¾) S. S. E. d'Ottweiler, 3 k. (¾ de l.) E. p. N. de Neunkirchen, 6 myr. (14 l. ½) S. E. de Trèves, 21 k. (4 l. ¾) de Sarrebruck. *Pop.* 299. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Welten, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, comm. de Kerkrode, à 7 k. (1 l. ½) O. de Rolduc, 9 k. (2 l. ½) de Feuquemont, 21 k. (4 l. ½) E. de Maëstricht, 11 kilom. (2 l. ½) d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* comprise celle de Kerkrode, 2883. *Bur. de p.* d'Aix-la-Chapelle, dép. de la Roër.

Welten, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Gueldres, à 6 kil. (1 l. ½) N. O. de cette ville, 4 kil. (1 l.) de Carvendonck, 8 myriam. (18 l. ¾) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 909. *Bur. de p.* de Gueldres.

Welz, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, à 8 k. (2 l.) de cet endroit. *Pop...* *Bur. de poste* de Rolduc.

Wemaers-Cappel, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. de Cassel, à 10 k. (2 l. ½) d'Hazebrouck, 7 m. (15 l.) de Douay, 3 k. (¾ de l.) de Cassel. *Pop.* 425. *Bur. de poste* de Cassel.

Wemercourt, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Wambercourt.

Wemmel, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Wolverthem, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Grimberghen, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Merchem,



Digitized by Google

7 k. (1 l. ¼) N. O. de Bruxelles. Il y a une brasserie et une genièvrerie. *Pop.* 510. *Bur. de p.* de Bruxelles.

**Wemmelsweiler**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 7 kil. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 m. (31 l. ¼) S. E. de Trèves. *P.* 83.

**Wenaw**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. d'Eschweiler, comm. d'Heinsteren, près de l'Altwehbach, ruisseau, à 16 k. (3 l. ½) d'Aix-la-Chapelle, 5 kil. (1 l. ½) d'Eschweiler. On y exploite de la pierre à chaux. *Pop.* compr. celle d'Heinsteren, 540. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

**Wenck**, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. et comm. de St.-Avold, à 1 kil. (¼ de l.) de cette ville, 29 k. (6 l. ¼) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de St.-Avold, 2500. *B. de p.* de St.-Avold.

**Wendelskirch**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de St.-Goar, comm. de Carbach, à 18 kil. (4 l.) de Coblentz, 22 kil. (5 l.) de Simmeren. *Pop.* compr. celle de Carbach, 173. *Bur. de poste* de Coblentz.

**Wendin** (**viel**), v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Lens, près du canal de Douay à Lille, à 18 k. (4 l.) de Béthune, 22 kilom. (5 l.) d'Arras, 6 kil. (1 l. ½) de Lens. *Pop.* 745. *B. de p.* de Lens.

**Wendune**, v. (*Lys*). *Voyez* **Vendutne.**

**Wengerohr**, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 36 kilom. (8 l.) N. N. E. de Trèves. *Populat.* compr. celle de Walholz, 106.

**Wesserg**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, cant. d'Arweiler, à 18 k. (4 l.) de Bonn. *Pop.* 9. *Bur. de poste* de Bonn.

**Wepion**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. sud de Namur, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Fosses, 6 kilom. (1 l. ½) O. de Wierde, 3 k. (¾ de l.) S. de Namur. On trouve près de ce village des marbres d'une qualité ordinaire à fond blanc, rouge ou grisâtre. Il y a une forge. *Pop.* 330. *Bur. de poste* de Namur.

**Wepver**, forêt (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Stenay, à 4 k. (1 l.) de cette ville. Elle a 8174 mèt. (4200 t.) de long, sur 3501 mètres (1800 t.) de large.

**Werbomont**, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Ferrières, à 7 kil. (1 l. ¾) S. E. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) N. de Basse-Bodeux, 26 k. (8 l.) S. E. d'Huy. *Populat.* 216. *Bur. de poste* de Marche, départ. de Sambre-et-Meuse.

**Werchins**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Fruges, à 30 k. (61 ½) de Montreuil, 4 m. (10 l. ½) d'Arras, 4 k. (1 l.) de Fruges. *P.* 497. *B. de p.* de Fruges.

**Werchter**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Haeght, près de la Dyle, à 4 kilomètr. (1 l.) E. p. S. d'Haeght, 8 kilom. (2 l.) O. p. S. d'Aerschot, 28 k. (6 l. ¼) N. E. de Bruxelles, 10 kil. (2 l. ½) de Louvain. *P.* 1936. *B. de p.* de Louvain.

**Werden**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, près de la Sarre, à 13 k. (3 l.) O. p. N. d'Arneval, 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Sarre-Libre, 6 myr. (13 l. ¾) S. S. E. de Trèves. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

**Werentzhausen**, v. (*Haut-Rhin*), arrond. d'Altkirch, cant. de Ferette, sur l'Ill, à 14 kil. (3 l. ½) d'Altkirch, 6 myr. (14 l.) de Colmar, 19 k. (4 l. ¼) d'Huningue. *P.* 333. *Bur. de poste* d'Huningue.

**Weris**, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Marche, canton de Durbuy, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de Clerheid, 6 kilom. (1 l. ½) S. E. de Durbuy, 5 m. (10 l. ¾) E. S. E. de Namur. 19 k. (4 l. ¼) de Marche. *P.* 403. *Bur. de poste* de Marche.

**Werken**, v. (*Lys*), arrond. de Furnes, cant. de Dixmude, à 7 kil. (1 l. ¼) E. de cette ville, 22 kil. (5 l.) N. p. E. d'Ypres, 28 kilom. (6 l. ¼) S. O. de Bruges. *P.* 745. *Bur. de poste* de Bruges.

**Werlau**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de St.-Goar, près du Rhin, à 2 kil. (½ l.) N. de Rheinfels, 16 k. (3 l. ¾) E. N. E. de Castellaun, 3 k. (¾ de l.) N. de St.-Goar, 30 k. (6 l. ½) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 494. *Bur. de poste* de Coblentz.

**Werm**, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, cant. de Looz, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Bilsen, 6 k. (1 l. ½) N. de Tongres, 15 k. (3 l. ½) O. de Maëstricht. *Pop.* 145. *Bur. de p.* de Tongres.

**Wermersberg**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton d'Annweiler, à 2 k. (½ l.) S. O. de cet endroit, 16 k. (3 l. ¾) N. de Weissembourg, 8 m. (19 l. ½) S. de Mayence, 13 k. (31.) de Landau. *Pop.* 325. *Bur. de poste* de Landau, départ. du Bas-Rhin.

**Werrio**, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Xanten. *Pop.* 390.

**Werschbach**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Otterberg, à 7 k. (1 l. ¼) N. N. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. p. S. de Wolfstein, 6 m. (13 l. ½) S. O. de Mayence, 13 kilom. (3 l.) de Kaiserslautern. *Pop.* 175. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

**Wersheid**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Schoenberg, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 7 m. (15 l. ¾) N. N. O. de Trèves. *Pop.* 30. *B. de poste* de Trèves.

**Werschweiler**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 6 myr. (13 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 146. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

**Wersenerhof**, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Arzfeld, comm. de Ringhonscheid, à 6 m. (12 l. ½) de Luxembourg, 16 k. (3 l. ¾) de Bitbourg. *Pop.* compr. celle de Ringhonscheid, 411. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Wershofen**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Aldenau, à 9 k. (2 l. ¼) de Bonn. *P.* comp. les dépendances, 466. *B. de p.* de Bonn.

**Wershoven**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, canton de Rheinbach, près de l'Erfft, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Rheinbach, 2 kil. (½ l.) S. d'Heimerzheim, 5 myr. (12 l. ¼) N. O. de Coblentz. *P.* 9.

**Werweiler**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton de Bliescastel, comm. de Bonne-Fontaine, à 6 k. (1 l. ½) de Bliescastel, 7 myriam. (15 l. ½) de Trèves. *Pop.* comprise celle de Bonne-Fontaine, 65.

**Wertoi Verd**, ville (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) de cet endroit, 39 k. (8 l. ½) de Strasbourg, 11 kilom. (2 l. ½) d'Hunguenau. *Popul.* 763. *Bur. de poste* d'Haguenau.

**Werth**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Benfelden, comm. de Matzenheim, sur l'Ill, à 4 k. (1 l.) de Benfeldem, 22 k. (51.) de Strasbourg. *Pop.* comp. celle de Matzenheim, 608. *B. de p.* de Benfelden.

**Werwick-Sud**, bourg (*Nord*), arr. de Lille, cant. du Quesnoy-sur-Deule, près de la Lys, à 36 k. (8 l.) d'Hazebrouck, 4 m. (10 l. ¼) de Douay, 15 kil. (3 l. ½) de Lille. Le 26 fructidor an 1er (13 sept. 1793) les commandans Hédouville, Béru et Magdonald prirent à l'ennemi 48 pièces de canon, et lui firent 2000 prisonniers. Le 1er brumaire an 2 (23 oct.

Digitized by Google

1793), le commandant Souham, à la tête d'un petit détachement de l'armée du Nord, s'empara du poste de Wervick, prit sept canons, tua 40 ennemis et fit 200 prisonniers. Le 10 du même mois le même commandant attaqua et emporta tous les postes sur la Lys, tua 150 ennemis et fit 140 prisonniers. Il y a dans cette commune une manufacture de tabacs. *Pop.* 1525. *Bur. de poste* de Bailleul.

**Wervik**, ville (*Lys*), arrond. d'Ypres, ch.-l. de cant., sur la Lys, qui la traverse, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Warneton, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Menin, 5 m. (12 l. ½) S. p. O. de Bruges. On y fait commerce de fil. *Pop.* 4151. *B. de p.* de Menin.

**Wescheim**, v. ((*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Phalsbourg, à 14 k. (3 l. ½) de Sarrebourg, 8 m. (17 l. ½) de Nancy, 4 k. (1 l.) de Phalsbourg. *Pop.* 144. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

**Weschheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Saverne, sur le Zantzel, à 40 k. (9 l.) d'Hoguenau, 4 myr. (10 l.) de Strasbourg. *Popul.* . . . . *Bur. de poste* de Saverne.

**Weselberg**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Waldfischbach, comm. de Zeselberg, à 7 kil. (1 l. ¾) de Waldfischbach, 15 kil. (3 l. ½) de Kaiserslautern, 7 m. (16 l.) de Mayence, 21 kilom. (41. ¾) de Deux-Ponts. *Pop.* comp. celle de Zeselberg, 344. *B. de poste* de Deux-Ponts.

**Wesemael**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Haegt, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. O. d'Aerschot, 7 kilom. (1 l. ¾) N. N. E. de Louvain, 30 k. (6 l. ¾) E. N. E. de Bruxelles. Il y avoit autrefois une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, nommée *Vrouwe-Perg*, ou *Parc-des-Dames*. Il y a une brasserie dans ce village. *Pop.* 931. *B. de p.* de Louvain.

**Wesembeke**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, canton de St.-Stevens-Woluwe, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) O. p. S. de Louvain, 8 kilom. (2 l.) E. de Bruxelles. Il y a une brasserie. Le territoire abonde en grains de toutes espèces : il y a quelques pâturages, peu de bois, et des étangs. *Pop.* 653. *Bur. de p.* de Bruxelles.

**Weser**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Leau, comm. d'Orsmael, à 9 k. (2 l. ½) de Tirlemont, 24 k. (5 l. ½) de Louvain. *Popul.* compr. celle d'Orsmael, 353. *B. de poste* de Tirlemont.

**Weskrain**, v. (*Ourthe*), arrond. d'Huy, cant. de Landen, à 3 kilom. (¾ de l.) S. S. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Buvinghen, 34 k. (7 l. ¾) O. p. N. de Liége, 14 k. (3 l. ½) de Tirlemont. *Pop.* 225. *Bur. de poste* de Tirlemont, départ. de la Dyle.

**Weslio**, v. (*Roër*). *Voy.* Gros-Vernich et Klein-Vernich.

**Wesloutre**, v. (*Lys*). *Voyez* Westoutre.

**Weson**, v. (*Jemmapes*). *Voyez* Veson.

**Wespelaer**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. d'Haeght, à 2 kil. (½ l.) S. p. O. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) O. S. O. d'Aerschot, 23 k. (5 l. ½) N. O. de Bruxelles, 10 k. (2 l. ½) de Louvain. Le territoire fournit beaucoup de grains de toutes espèces : prairies, pâturages et peu de bois. Il y a deux brasseries. *Pop.* 349. *Bur. de poste* de Louvain.

**Wessem**, ville (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. de Ruremonde, su bord de la Meuse, à 10 k. (2 l. ½) S. S. O. d'Halen, 4 k. (1 l.) N. p. E. de Stephanswerd, 36 k. (8 l.) N. N. E. de Maëstricht, 10 k. (2 l. ½) de Maseyck. *Pop.* 931. *Bur. de poste* de Maseyck.

**West-Beaucourt**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, à 13 kil. (3 l.) de St.-Omer, 7 myr. (15 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 98. *B. de p.* de St.-Omer.

**West-Cappel**, v. (*Nord*), arr. et cant. de Bergues, à 6 k. (1 l. ½) de cet endroit, 8 m. (16 l. ¾) de Dousy. *Pop.* 931. *Bur. de poste* de Bergues.

**Westcapel**, ville (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, à 5 k. (1 l. ½) E. S. E. de la mer, 5 k. (1 l. ½) N. p. E. de Damme, 6 k. (1 l. ½) O. de l'Ecluse, 15 k. (3 l. ½) N. N. E. de Bruges. On prétend que cette ville avoit autrefois un port considérable. Charles-Quint y construisit de puissantes digues pour la garantir des ravages de la mer. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 765. *Bur. de poste* de Bruges.

**Westdorpe**, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Axel. *Pop.* . . .

**Westecques**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, canton d'Aire, comm. d'Ecques, à 8 k. (2 l.) de St.-Omer, 5 m. (12 l. ½) d'Arras, 9 k. (2 l. ½) d'Aire. *Pop.* compr. celle d'Ecques et dépendances, 604. *Bur. de poste* d'Aire.

**Westeloo**, b. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, ch.-l. de cant., sur la Grosse-Nèthe, à 10 k. (2 l. ½) N. p. O. de Sichem, 13 k. (3 l.) N. N. E. d'Aerschot, 38 k. (8 l. ½) E. p. S. d'Anvers, 13 kilom. (3 l.) de Diest. Ce village dépendoit du ci-devant marquisat d'Anvers. Il y a cinq fabriques d'eau-de-vie de genièvre, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1742. *Bur. de poste* de Diest, départ. de la Dyle.

**Westhausen**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. d'Erstein, près du Scheer, à 4 k. (1 l.) de Benfelden, 23 k. (5 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 803. *B. de p.* de Benfelden.

**Westhaussen**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 28 k. (6 l. ½) d'Hoguenau, 24 k. (5 l. ½) de Strasbourg, 9 k. (2 l. ½) de Saverne. *Pop.* . . . *B. de poste* de Saverne.

**Westheim**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Germersheim, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. O. de Spire, 8 myriam. (18 l. ½) S. de Mayence. *Pop.* 466. *Bur. de poste* de Spire.

**Westhende**, v. (*Lys*), arr. de Furnes, cant. de Nieuport, à 3 k. (¾ de l.) N. de cette ville, 14 k. (3 l. ¾) N. p. E. de Furnes, 30 k. (6 l. ½) O. S. O. de Bruges. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Nieuport.

**Westhoffen**, ville (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Wasselonne, à 22 k. (5 l.) de Strasbourg, 8 k. (2 l.) de Molsheim. On y exploite des terres pour poterie. *Pop.* 2092. *Bur. de poste* de Molsheim.

**Westkercke**, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Ghistel, à 4 kil. (1 l.) E. N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Ostende, 16 kil. (3 l. ½) O. de Bruges. *Pop.* 624. *Bur. de poste* d'Ostende.

**Westmal**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, canton de Brecht, à la source du Maelvoort, ruisse., à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Brecht, 13 k. (3 l.) O. p. N. de Gierle, 21 kilom. (4 l. ¾) E. N. E. d'Anvers. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 669. *B. de p.* d'Anvers.

**Westmeerbeeck**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. de Westerloo, près de la Grosse-Nèthe, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Westerloo, 7 kilom. (1 l. ¾) N. d'Aerschot, 36 k. (8 l.) S. E. d'Anvers, 19 k. (4 l. ½) de Lierre. *Popul.* 328. *Bur. de poste* de Lierre.

**Westoffen**, ville (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de



Digitized by Google

Bechtheim, à 3 k. (¼ de l.) O. p. S. de cet endroit, 3 k. (¼ de l.) O. d'Uelfen, 33 k. (7 l. ½) S. S. O. de Mayence, 11 k. (2 l. ½) de Worms. *Pop.* 1243. *Bur. de poste* de Worms.

**Westoutre**, v. (*Lys*), arrond. d'Ypres, canton de Poperinghe, à 7 kil. (1 l. ¾) S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. O. d'Ypres, 6 m. (13 l. ½) S. O. de Bruges. *P.* 848. *Bur. de poste* d'Ypres.

**Westphalie (la)**. C'étoit une province et l'un des dix cercles d'Allemagne. Cette province s'étendoit tant sur la rive droite que sur la rive gauche du Rhin. La partie sur la rive gauche, remise à la République française, comprend les villes de *Cologne*, *Cleves*, *Juliers*, *Aix-la-Chapelle*, qui sont du département de la Roër, et la ville et pays de Liége du département de l'Ourthe.

**Westrehem**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Norrent-Foules, à 24 kil. (5 l. ½) de St.-Omer, 41 kil. (9 l. ¼) d'Arras. *Pop.* 296. *Bur. de poste* d'Aire.

**Westrem**, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, cant. de Wetteren, comm. de Massemen, à 13 kilom. (3 l.) d'Alost, 16 kilom. (3 l. ½) de Termonde. *Pop.* compr. celle de Massemen, 1437. *B. de p.* d'Alost.

**Westroode**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Wolverthem, commune de Londerzel, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Bruxelles, 4 k. (1 l.) de Wolverthem. *Pop.* compr. celle de Londerzel, 2138. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Westum**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Remagen, à 1 k. (¼ de l.) S. O. de cet endroit, 2 k. (½ de l.) O. de Sinzig, 32 kil. (7 l. ¼) N. N. O. de Coblentz, 14 k. (3 l. ½) de Bonn. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Bonn.

**Westvleteren**, v. (*Lys*), arr. de Furnes, cant. d'Haeringhe, près du ruisseau de Poperinghe, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Rousbrugghe, 14 k. (3 l. ½) N. O. d'Ypres, 5 m. (11 l.) S. S. O. de Bruges. *P.* 1011. *Bur. de poste* d'Ypres.

**Wetteldorp**, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 5 m. (11 l.) N. p. O. de Trèves. *Populat.* comprise celle de Schweishal, 173.

**Wettelhoven**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, canton d'Abrweiler, à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de cet endroit, 3 k. (¼ de l.) S. de Meckenheim, 4 m. (10 l. ½) N. O. de Coblentz, 11 kilom. (2 l. ¾) de Bonn. *Pop.* 115. *Bureau de poste* de Bonn.

**Wetteren**, bourg (*Escaut*), arr. de Termonde, ch.-l. de cant., près de l'Escaut, à 6 kil. (1 l. ½) N. d'Ordeghem, 10 k. (2 l. ½) N. p. E. d'Oosterzeele, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Gand, 13 k. (3 l.) d'Alost. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 6274. *B. de p.* d'Alost.

**Wetterzbach**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton de Landstuhl, à 5 kil. (1 l. ½) N. O. de cette ville, 14 k. (3 l. ½) S. de Wolfstein, 7 m. (16 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 125.

**Wettlino**, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Bitbourg, comm. de Bettingen, à 4 kil. (9 l. ¼) de Luxembourg, 8 k. (2 l.) de Bitbourg. *Pop.* comp. celle de Bettingen, 558. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Wettolsheim**, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Colmar, cant. de Wintzenheim, à 4 k. (1 l.) de Colmar. *P.* 1178. *Bur. de poste* de Colmar.

**Wevelghem**, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, cant. de Menin, à 13 kil. (3 l.) de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) de Courtrai. *Pop.* 3041. *Bur. de p.* de Courtrai.

**Wevelinghoven**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. d'Elsen, près de l'Erfft, à 2 k. (½ l.) N. N. E. d'Elsen, 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Neuss, 4 m. (10 l.) N. E. d'Aix-la-Chapelle, 29 kilom. (6 l. ½) de Cologne. *Pop.* 1196. *Bur. de poste* de Cologne.

**Wever**, v. (*Dyle*), arrond. de Louvain, cant. de Glabbeeck, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) N. de Tirlemont, 40 kilom. (9 l.) E. p. N. de Bruxelles. Il y a une brasserie. *Pop.* 424. *Bur. de p.* de Tirlemont.

**Wey**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, canton d'Odenkirchen, à 16 k. (3 l. ½) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Wast, 342.

**Weybach**, riv. (*Forêts*), arr. et canton de Bitbourg, à 15 kilom. (3 l. ½) N. duquel elle prend sa source, coule au S., tourne à l'E., puis retourne au S. se rendre dans la Kyll, à Malberg; elle a 7 kilom. (1 l. ½) de cours.

**Weyden**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Borcette, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) O. d'Eschweiler, 4 k. (1 l.) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 854. *Bureau de poste* d'Aix-la-Chapelle.

**Weyenberg**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Assche, comm. de Massensule, à 16 kil. (3 l. ½) de Bruxelles, 4 k. (1 l.) d'Assche. *Pop.* compr. celle de Massenzule, 353. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Weyer**, v. (*Forêts*), arrond. de Luxemburg, canton de Mersch, comm. de Lintgen, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Bofferdingen, 7 k. (1 l. ½) E. p. S. de Mersch, 13 kil. (3 l.) N. N. E. de Luxembourg. *P.* comp. celle de Lintgen, 837. *Bur. de p.* de Luxembourg.

**Weyer**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Drulingen, à 2 k. (½ l.) S. O. de cet endroit, 4 m. (10 l.) O. d'Haguenau, 15 k. (3 l. ½) N. de Sarrebourg, 13 kil. (3 l.) de Phalsbourg. *Popul.* 625. *Bur. de p.* de Phalsbourg, départ. de la Meurthe.

**Weyer**, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Gemund, à 9 k. (2 l. ¼) E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Munster-Eiffel, 4 m. (10 l.) E. S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 273.

**Weyerbach**, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de cette ville, 9 k. (2 l. ¼) O. de Baumholder, 4 myr. (10 l. ¼) E. S. E. de Trèves, 36 kil. (8 l.) de Creutznach. *Pop.* 165. *Bur. de p.* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

**Weyerbach**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, près de la Nahe, ruiss., à 14 kil. (3 l. ½) N. O. de Grumbach, 5 m. (12 l. ½) E. de Trèves. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Trèves.

**Weyersbach (la)**, riv. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Artsfeld, à 8 k. (2 l.) E. duquel elle prend sa source, coule au S. O., et se rend dans la Prumm, à Waxweiler, à 7 k. (1 l. ½) S. O. de sa source.

**Weyersheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, canton de Brumath, sur la Zora, à 10 k. (2 l. ½) d'Haguenau, 15 kil. (5 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 1596. *Bur. de p.* de Strasbourg.

**Weyher**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. d'Edenkoben, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) N. O. de Landau, 9 myr. (20 l.) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 505. *Bur. de poste* de Landau, départ. du Bas-Rhin.

**Weyhermof**, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant.

Digitized by Google

de Kirchheim-Boland, commune de Bolanden, à 4 k. (1 l.) de Kirchheim-Boland, 6 k. (1 l. ½) de Goelheim, 43 k. (9 l. ¾) de Mayence. *Popul.* comprise celle de Bolanden et dépendances, 465.

**Weylegnem**, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Marie-Hoorebeke, à 3 k. (¾ de l.) N. N. E. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) O. de Sotteghem, 21 kil. (4 l. ¾) S. de Gand, 8 k. (2 l.) d'Oudenarde. *Pop.* 79. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

**Weyler**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton et commune d'Arlon, à 3 k. (¾ de l.) S. de cette ville, 6 kil. (1 l. ½) N. N. E. de Rebange, 15 kilom. (3 l. ½) O. de Luxembourg. *Pop.* 115. *Bur. de p.* d'Arlon.

**Weyler**, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Dormagen, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ¼) N. O. de Cologne, 4 myr. (10 l. ½) E. S. E. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 611. *B. de p.* de Cologne.

**Weymerange**, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, à 3 kil. (¾ de l.) de cet endroit, 27 kil. (6 l.) de Metz. *Pop.* 118. *Bur. de p.* de Thionville.

**Weyvertz**, v. (*Ourthe*), arr. et canton de Malmédy, commune de Butgembach, à 23 kil. (5 l. ¼) de Spa, 10 k. (2 l. ½) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de Butgembach, 2490. *Bur. de poste* de Spa.

**Weyweiler**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Wadern, à 5 k. (1 l. ¼) O. cet endroit, 16 kilom. (3 l. ½) S. O. d'Hermeskeil, 28 k. (6 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* comp. celle de Schwartzwand, 123.

**Wez**, v. (*Jemmapes*), arrond. de Tournai, cant. d'Antoing, à 4 kil. (1 l.) S. E. de Villemeau, 13 kilom. (3 l.) N. E. d'Orchies, 4 k. (9 l. ½) O. p. N. de Mons, 6 k. (1 l. ½) de Tournai. *P.* comp. celle de Velvain, 846. *B. de p.* de Tournai.

**Wianville (Grand et Petit)**, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches, comm. de Frettemeule, à 19 k. (4 l. ¼) d'Abbeville, 4 m. (10 l. ½) d'Amiens. *Pop.*... *Bur. de poste* d'Oisemont.

**Wiatieville**, v. (*Somme*), arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy, comm. de Guibermesnil, à 32 k. (7 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* comprise celle de Guibermesnil, 235. *Bur. de poste* d'Oisemont.

**Wibolsheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, canton de Geyspoltsheim, comm. d'Eschau, près de l'Ill, à 10 k. (2 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* comprise celle d'Eschau, 970. *Bur. de poste* de Strasbourg.

**Wibrin**, v. (*Forêts*), arrond. de Neufchâteau, cant. d'Houffalise, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ½) O. de Steinbach, 7 myr. (16 l.) N. N. O. de Luxembourg, 19 k. (4 l. ¼) de Bastogne. *Pop.* 598. *Bur. de p.* de Bastogne.

**Wichelen**, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, canton d'Alost, près de l'Escaut, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. d'Oordegheim, 8 kilom. (2 l.) O. de Termonde, 18 kilom. (4 l.) E. p. S. de Gand, 10 kil. (2 l. ½) d'Alost. *Pop.* 381. *Bur. de poste* d'Alost.

**Wichersheim** ou **Wickersheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hochfelden, à 19 k. (4 l. ¼) d'Haguenau, 28 k. (6 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 259. *Bur. de poste* de Saverne.

**Wichoff**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, à 4 myr. (10 l.) de cette commune. *Pop.* 36.

**Wichterich**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Zulpich, à 6 kil. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ¼) O. p. S. de Lechnich, 38 k. (8 l. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 222. *B. de p.* de Cologne.

**Wickemoth**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Herstein, à 4 k. (1 l.) N. p. E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Kyrn, 5 myriam. (12 l. ½) E. p. N. de Trèves. *Pop.* 117. *Bur. de p.* de Trèves.

**Wickenhof**, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, comm. de Kelfersheim, à 8 k. (2 l.) O. de Grumbach, 6 myr. (13 l. ¼) E. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Kelfersheim, 78.

**Wickerad**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Odenkirchen, près de la Niers, à 3 k. (¾ de l.) S. S. O. d'Odenkirchen, 9 k. (2 l. ¼) E. N. E. d'Erkelens, 41 k. (9 l. ½) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 900.

**Wickeradsberg**, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. d'Odenkirchen, près de la Niers, à 5 kilom. (1 l. ¼) S. S. O. d'Odenkirchen, 6 k. (1 l. ½) S. S. E. de Dahlem, 39 k. (8 l. ¾) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 484. *Bur. de poste* de Dahlem.

**Wickevorst**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, canton d'Heyst-op-den-Berg, près de la grosse Nèthe, à 6 k. (1 l. ½) N. E. d'Heyst-op-den-Berg, 8 k. (2 l.) S. S. O. d'Hérenthals, 30 kil. (6 l. ¼) E. S. E. d'Anvers, 15 k. (3 l. ½) de Lierre. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Lierre.

**Wicourt**, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, canton de Bastogne, comm. de Rachamps, à 6 k. (1 l. ½) S. d'Houffalise, 10 k. (2 l. ½) N. p. E. de Bastogne, 6 m. (13 l. ¾) N. N. O. de Luxembourg. *P.* comp. celle de Rachamps, 217. *Bur. de p.* de Bastogne.

**Wicq**, v. (*Nord*), arrond. de Douay, cant. de Nord-Libre, à 8 k. (2 l.) de Valenciennes, 39 k. (8 l. ½) de Douay. *Pop.* 1294. *Bur. de poste* de Nord-Libre.

**Wicquinghen**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Hucqueliers, près de l'Aa, à 30 kil. (6 l. ½) de Boulogne, 7 myr. (14 l. ½) d'Arras, 18 kil. (4 l.) de Montreuil-sur-mer. *Pop.* 351. *Bur. de poste* de Boulogne-sur-mer.

**Widendorf**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Kerpen, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de Bergheim, 34 kilom. (7 l. ½) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 125.

**Widdig**, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, canton de Bruhl, près du Rhin, à 11 k. (2 l. ¼) E. S. E. de Bruhl, 6 k. (1 l. ½) N. de Bonn, 6 myr. (14 l. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 266.

**Widenen**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton d'Etaples, à 16 k. (3 l. ½) de Boulogne, 8 m. (19 l.) d'Arras, 8 k. (2 l.) de Samer. *Pop.* 341. *Bur. de poste* de Samer.

**Widelzux**, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, canton d'Aubel, commune de Julemont, à 4 kilom. (1 l.) d'Herve, 32 kil. (7 l. ¼) de Malmédy. *Pop.* comp. celle de Julemont, 307. *Bur. de poste* d'Herve.

**Widensohlen**, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, canton d'Andolsheim, près du canal de Neuf-Brisack, à 8 k. (2 l.) de Colmar, 6 kilom. (1 l. ½) de Neuf-Brisack. *Pop.* 435. *Bur. de poste* de Neuf-Brisack.

**Widerenheim**, v. (*Bas-Rhin*). *Voyez* Viderenheim.

**Widersdorf**, v. (*Roër*). *Voyez* Wiedendorf.

**Widershoven**, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton d'Elsen, près et dépendant de la commune d'Honingen, à 5 k. (1 l. ¼) d'Elsen, 8 k. (2 l.) de Neuss, 4 myriam. (10 l. ½) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 14. *Bur. de poste* de Cologne.

Digitized by Google

Wideumont, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, comm. de Ste.-Marie, à 22 k. (5 l.) de Bastogne, 8 kil. (2 l.) de Neufchâteau. *Pop.* comp. celle de Ste.-Marie, 500. *Bur. de poste* de Bastogne.

Wiebelsheim, village (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Bacharach, à 8 k. (2 l.) O. N. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. S. O. de St.-Goar, 39 k. (8 l. ¼) S. de Coblentz, 22 kil. (5 l.) de Bingen. *Pop.* 215. *Bur. de poste* de Bingen, dép. du Mont-Tonnerre.

Wiebelskirchen, bourg (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, sur la Blies, à 4 k. (1 l.) S. p. E. d'Ottweiler, 4 k. (1 l.) N. de Neunkirchen, 6 myr. (13 l. ½) S. E. de Trèves, 20 k. (4 l. ½) O. de Sarrebruck. *Pop.* compr. celle de Baterschbach, 518. *B. de p.* de Sarrebruck.

Wieberswiller, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. d'Albestroff, à 20 k. (4 l. ½) de Dieuze, 6 m. (13 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Dieuze.

Wieden, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, ch.-l. de cant. Son canton est borné au N. par celui de Dormagen, à l'E. par le Rhin, au S. O. par celui de Cologne, au S. par celui de Bruhl, au S. O. par celui de Kerpen, et à l'O. par celui de Bergheim. *P.* 76. *Bur. de poste* de Coblentz.

Wiedendorf, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Kerpen, à 23 kil. (5 l. ¼) de Cologne, 6 k. (1 l. ½) de Kerpen. *Pop.* 125. *Bur. de poste* de Cologne.

Wiedersdorf, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Wieden, à 8 k. (2 l.) N. O. de Cologne, 13 k. (3 l.) E. de Bergheim, 5 m. (11 l. ½) E. p. N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 184.

Wiege, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. de Sains, à 14 k. (3 l. ½) de Vervins, 36 kil. (8 l.) de Laon, 7 k. (1 l. ½) de Guise. *Pop.* compr. celle de Faty et de Sourd, 1390. *Bur. de poste* de Guise.

Wieler, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, cant. de Zülpich, à 8 kil. (2 l.) S. E. de cet endroit, 6 kilom. (1 l. ½) S. O. d'Enskirchen, 4 m. (10 l.) E. S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 55.

Wielmot, v. (*Sarre*), arrond. de Birckenfeld, cant. et comm. de Grumbach, à 2 k. (½ l.) de Lauterchen, 7 m. (15 l. ½) de Trèves. *Popul.* compr. celle de Grumbach, 376.

Wielsbecke, v. (*Lys*), arr. de Courtrai, canton d'Oostroosebecke, près de la Lys, à 7 k. (1 l. ½) N. E. d'Hulst, 14 k. (3 l. ½) N. E. de Courtrai, 34 k. (7 l. ½) S. p. E. de Bruges. *Pop.* 1520. *Bur. de poste* de Courtrai.

Wieme *ou* Wienenne, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Voy.* Vienne.

Wiencourt, v. (*Somme*), arr. de Montdidier, canton de Moreuil, à 22 k. (5 l.) de Montdidier, 20 k. (4 l. ½) d'Amiens, 10 k. (2 l. ½) de Corbie. *Pop.* compr. celle de l'Espuepée, 333. *B. de p.* de Corbie.

Wierde, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. et cant. sud de Namur, à 13 k. (3 l.) S. O. d'Andenne, 18 kilom. (4 l.) N. O. de Ciney, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Namur. *Pop.* 207. *Bur. de poste* de Namur.

Wieres, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de la Bassée, à 14 kil. (3 l. ½) de Lille, 27 kil. (6 l.) de Douay, 6 k. (1 l. ½) de la Bassée. *Pop.* 203. *Bur. de p.* de la Bassée.

Wierre-aux-Bois, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, canton de Samer, à 14 k. (3 l. ½) de Boulogne, 37 k. (8 l. ½) d'Arras, 1 k. (¼ de l.) de Samer. *Pop.* 170. *Bur. de p.* de Samer.

Wierre-Effroy, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Marquise, à 10 k. (2 l. ½) de Boulogne, 9 m. (20 l. ½) d'Arras, 5 k. (1 l. ½) de Marquise. Il y a des mines de houille. *Pop.* compr. celle d'Hesdres, 629. *Bur. de poste* de Marquise.

Wiers, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. de Peruwelz, à 9 k. (2 l. ½) de Nord-Libre. *Pop.* 2436. *Bur. de poste* de Nord-Libre, dép. du Nord.

Wiersdorff, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Bitbourg, commune de Biersdorff, à 5 kilom. (1 l. ½) N. O. de Bitbourg, 9 k. (2 l. ½) E. de Neverbourg, 19 k. (4 l. ¼) N. E. de Vianden. *Pop.* 110. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Wies, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Sarrebourg, à 18 k. (4 l.) S. O. de cette ville, 1 k. (¼ de l.) E. S. E. de Remich, 33 k. (7 l. ½) S. O. de Trèves.

Wiesbach (la), riv. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landstuhl, à 8 k. (2 l.) S. O. duquel elle prend sa source, coule au S. p. O., et va se rendre dans l'Erbach à 2 k. (½ l.) E. de Deux-Ponts, après 18 k. (4 l.) de cours.

Wiesbach (la) *ou* Flonheimerbach, riv. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Mayence, cant. de Kirchheim-Boland, à 3 kil. (¾ de l.) O. duquel elle prend sa source, coule au N. l'espace de 13 k. (3 l.), passe au village d'Ufhoven, où elle prend le nom de Flonheimerbach, passe à l'O. d'Armsheim, puis tourne au N. O., et va se rendre dans la Nawe à 5 kil. (1 l. ¼) S. de Bingen, après 36 k. (8 l.) de cours.

Wiesbach, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton de Lebach, à 4 kil. (1 l.) S. E. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) O. d'Ottweiler, 5 m. (10 l. ¾) S. E. de Trèves, 16 kil. (3 l. ¾) de Sarrebruck. *Pop.* 341. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

Wiesbaum, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Lyssendorf, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 8 m. (17 l. ¼) N. de Trèves. *Pop.* 73.

Wieselbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) S. E. d'Oberstein, 5 myr. (11 l. ¾) S. E. de Trèves, 37 k. (8 l. ¼) de Creutznach. *Popul.* 146. *Bur. de poste* de Creutznach, départem. de Rhin-et-Moselle.

Wieseler, v. (*Forêts*). *Voyez* Weizeler.

Wiesencheid, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Aldenau, comm. de Barweiler, à 2 k. (½ l.) d'Aldenau, 10 k. (2 l. ½) de Virnebourg, 5 myr. (11 l.) de Coblentz. *Pop.* comp. celle de Barweiler, 569.

Wiesoppenheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, canton de Pfeddersheim, près de l'Eise, à 3 kilom. (¾ de l.) S. E. de Pfeddersheim, 5 k. (1 l. ¼) O. S. O. de Worms, 43 k. (9 l. ¾) S. de Mayence. *Pop.* 329. *Bur. de poste* de Worms.

Wiesse, v. (*Escaut*), arr. et cant. de Termonde, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de Lebbeke, 5 k. (1 l. ¼) N. N. E. d'Alost, 27 kil. (6 l.) E. S. E. de Gand. Il y a plusieurs moulins et des établissemens de bienfaisance. *Pop.* 202. *Bur. de poste* d'Alost.

Wiesen, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Heifferscheid, à 1 k. (¼ de l.) S. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. de Blanckenheim, 8 m. (18 l.) N. de Trèves. *P.* 19.

Wieseweiler, v. (*Moselle*). *Voyez* Visseviller.

Wieseweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Grumbach, près de la Glan, à 2 kil. (½ l.) S. de Grumbach, 16 k. (3 l. ¾) N. E.

Digitized by Google

de Cousel, 7 m. (15 l. ¼) E. p. S. de Trèves. *Pop.* 190. *Bur. de poste* de Trèves.

Wietrenesse, v. (*Pas-de-Calais*). *Voy.* Witrenesse.

Wiette, v. (*Pas-de-Calais*). *Voy.* Viette.

Wiques, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, à 3 k. (¾ de l.) de St.-Omer, 6 m. (14 l.) d'Arras. *Pop.* 132. *Bur. de poste* de St.-Omer.

Wigneries, v. (*Nord*), arrond. d'Avesnes, cant. de Trelon, près de la petite Helpe, à 13 kil. (3 l.) d'Avesnes, 8 myriam. (17 l. ¼) de Douay. *P.* 1964. *B. de p.* d'Avesnes.

Wignicourt, v. (*Ardennes*), arr. de Réthel, canton de Novion-Porcien, à 16 k. (3 l. ¾) de Réthel, 23 k. (5 l. ¼) de Charleville, 8 k. (2 l.) de Launoy. *Pop.* 162. *Bur. de poste* de Launoy.

Wihéries, v. (*Jemmapes*), arr. de Mons, cant. de Dour, à 6 kil. (1 l. ½) E. S. E. de Quievrain, 9 k. (2 l. ¼) N. p. O. de Bavay, 16 k. (3 l. ¾) O. S. O. de Mons, 13 kil. (3 l.) de Binch. *Pop.* 1101. *Bur. de poste* de Binch.

Wihogne, v. (*Ourthe*). *Voyez* Virogne.

Wihr-au-Val, ville (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, canton de Wintzenheim, près de la Fecht, à 11 k. (2 l. ½) de Colmar. *Pop.* 722. *Bur. de poste* de Colmar.

Wihr-près-Horbourg, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. d'Andolsheim, à 4 k. (1 l.) de Colmar. *Pop.* 384. *B. de poste* de Colmar.

Wikelhof, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. d'Otterberg, comm. de Schalodenbach, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) d'Otterberg, 42 k. (9 l. ½) de Mayence. *Pop.* comp. celle de Schalodenbach, 411.

Wildenburg, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton d'Herstein, comm. de Kempfeld, à 9 k. (2 l. ¼) d'Herstein, 6 k. (1 l. ½) d'Allenbach, 43 kil. (9 l. ¾) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Kempfeld, 235. *Bur. de poste* de Trèves.

Wildenbourg, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton d'Herstein. *Pop.* . . . .

Wildenburg, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Reifferscheid, à 4 k. (1 l.) E. p. S. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) O. de Blanckenheim, 8 myr. (18 l.) N. de Trèves. *Pop.* 51. *B. de p.* de Trèves.

Wildenburger, forêt (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirn, à 8 k. (2 l.) N. p. O. de cet endroit; elle a du N. au S. 4 kilom. (1 l.) de long, et de l'E. à l'O. 4 k. (1 l.) de large.

Wildenrath, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, canton d'Heerlen, à 8 k. (2 l.) O. d'Elmpt, 4 kil. (1 l.) N. E. de Ruremonde, 4 m. (10 l. ½) N. E. de Maëstricht. *Popul.* 1462. *Bureau de poste* de Maëstricht.

Wilder, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Vilvorde, comm. de Bucken, à 10 k. (2 l. ½) de Louvain, 10 k. (2 l. ½) de Vilvorde. *Pop.* compr. celle de Bucken, 325. *B. de p.* de Louvain.

Wildere, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, cant. de St.-Trond, à 4 k. (1 l.) O. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) E. p. S. de Leau, 39 k. (8 l. ¾) O. p. S. de Maëstricht. *Pop.* 102. *Bur. de p.* de St.-Trond.

Wildersbach, v. (*Vosges*), arr. de St.-Dié, canton de Schirmeck; il dépendoit de la principauté de Salm, à 2 kil. (½ l.) S. E. de Rothau, 22 kil. (5 l.) O. p. S. de Nederhneim, 24 kil. (5 l. ½) de Molsheim. *Pop.* 375. *Bur. de poste* de Molsheim, dép. du Bas-Rhin.

Wildershen (la), riv. (*Deux-Nèthes*), arrond. d'Anvers, cant. de Brecht, à 4 k. (1 l.) N. duquel elle prend sa source dans le canal de Roosendaalsche, coule au N. l'espace de 6 kil. (1 l. ½), entre en Hollande, et retourne se rendre dans le même canal après 3 k. (¾ de l.) de cours.

Wildesheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Stromberg, sur la Guldenbach, ruisseau, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Stromberg, 6 kil. (1 l. ½) N. N. O. de Creutznach, 6 myr. (12 l. ½) S. p. E. de Coblentz. *P.* 545.

Wilgartswiesen, v. (*Mont-Tonnerre*). *V.* Wilquartswiesen.

Wilhemsbron, v. (*Moselle*). *V.* Creutz-Walz-Wilhemsbron.

Wilich, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Xanten, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Crevelcdt. *Pop.* compr. celle de Niederbruck, 142. *Bur. de poste* de Crevelcdt.

Wiling, v. (*Moselle*). *Voyez* Welling.

Willafans, bourg (*Doubs*), arr. de Besançon, canton d'Ornans, sur la Loue, à 6 kil. (1 l. ½) S. E. de cet endroit, 24 kil. (5 l. ¼) S. E. de Besançon, 21 k. (4 l. ½) N. N. O. de Pontarlier. Il y a une forge dite de *Haute-Rive*, quatre manufactures, tant en papier qu'en tanneries, et une fabrique d'instrumens aratoires. *P.* 977. *B. de p.* d'Ornans.

Willebringhen, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Tirlemont, à 3 kil. (¾ de l.) S. de Bautersem, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Louvain, 36 k. (8 l.) E. de Bruxelles. Il y a deux brasseries. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Willebroeck, b. (*Deux-Nèthes*), arr. et cant. de Malines, à l'embouchure du canal de cette ville, sur la rive gauche du Ruppel, à 8 kilom. (2 l.) O. p. N. de Malines, 16 k. (3 l. ¾) O. S. O. de Lierre, 18 kil. (4 l.) S. d'Anvers. Il y eut dans cet endroit plusieurs affaires sérieuses entre les Français et les habitans qui s'insurgèrent à cause de la conscription. La première eut lieu le 13 brumaire an 7 (4 novembre 1798), et la seconde le lendemain, où une partie de ce beau village fut incendiée. Il y a une fabrique d'huile de colsat et deux d'eau-de-vie de genièvre. *Pop.* 1679. *Bur. de poste* de Malines.

Willecourt, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Ham, près de la Somme, à 13 k. (3 l.) de Péronne, 5 m. (11 l.) d'Amiens, 7 k. (1 l. ¾) de Nesle. *Pop.* 632. *Bur. de poste* de Nesle.

Willeman, v. (*Pas-de-Calais*). *Voyez* Vilmars.

Willemeau, v. (*Jemmapes*), arr. et cant. de Tournai, à 13 kil. (3 l.) N. p. E. d'Orchies, 3 k. (¾ de l.) S. O. de Tournai, 4 myr. (10 l. ¼) O. N. O de Mons. *Pop.* 369. *Bur. de poste* de Tournai.

Willems, v. (*Nord*), arrond. de Lille, cant. de Lannoy, à 13 kilom. (3 l.) de Lille, 32 kil. (7 l. ¼) de Douay. *Pop.* 1160. *Bur. de poste* de Lille.

Willemsdorp, v. (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, cant. d'Ysendyck, à 6 k. (1 l. ½) N. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ½) E. N. E. d'Oostburg, 33 k. (7 l. ½) N. p. O. de Gand. *P.* compr. les dép., 480. *Bur. de poste* de Gand.

Willencourt, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Virton, comm. de Musson, à 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Redange, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Longwy, 34 k. (7 l. ½) O. p. S. de Luxembourg, 14 kilom. (3 l. ½) d'Arlon. *Pop.* 198. *Bur. de poste* d'Arlon.

Willer, v. (*Bas-Rhin*), arr.

Digitized by Google

pe Saverne, cant. de Sarre-Union, à 1 k. ( ⅛ de l.) N. E. d'Harskirchen, 5 m. (12 l. ⅛) O. d'Haguenau, 22 k. (5 l.) N. de Sarrebourg. *Pop.* 150. *Bur. de poste* de Bouquenom.

WILLER, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Goch, sur la Niers, à 8 k. (2 l.) N. O. de Goch, 3 kil. ( ⅜ de l.) E. de Gennep, 10 myr. (22 l. ½) d'Aix-la-Chapelle, 11 k. (2 l. ¾) de Clèves. *Pop.* 35. *Bur. de poste* de Clèves.

WILLERAIES, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gedinne, près de la Hulle, à 13 k. (3 l.) N. O. d'Orchimont, 9 k. (2 l. ¼) E. de Fumay, 6 m. (12 l. ¾) S. de Namur. *Pop.* 236. *Bur. de poste* de Marche.

WILLERVAL, v. (*Pas-de-Calais*), arr. d'Arras, cant. de Vimy, à 8 k. (2 l.) d'Arras. *Popul.* 297. *Bur. de poste* d'Arras.

WILLERY, v. (*Aisne*). *Voyez* VILLERY.

WILLESTENSTEIN, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Béfort, canton de St.-Amarin, à 6 k. (1 l. ½) de la source de la Thuren, à 34 kilom. (7 l. ¾) de Béfort, 33 k. (7 l. ½) de Colmar, 22 k. (5 l.) de Cerney. *Pop.* 435. *Bur. de p.* de Cerney.

WILLGOTTHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim. *Pop.* 691. *Bur. de poste* de Brumath.

WILLICH, v. (*Roër*), arrond. de Creveldt, cant. de Neersen, à 2 k. (½ l.) N. E. de cet endroit, 7 kil. (1 l. ¾) E. p. S. de Viersen, 5 myr. (12 l. ½) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 689. *Bur. de p.* de Creveldt.

WILLIERS, v. (*Nord*), arrondiss. d'Avesnes, cant. de Trélon, près de la grande Helpe, à 11 k. (2 l. ¾) d'Avesnes, 8 m. (17 l. ½) de Douay, 6 k. (1 l. ½) de Sarre-Libre. *Pop.* 312. *Bur. de poste* de Sarre-Libre.

WILLOGNE, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. d'Houffalise, comm. de Mont, à 4 k. (1 l.) N. p. E. d'Houffalise, 10 k. (2 l. ½) O. p. N. de Steinbach, 7 m. (15 l. ½) N. N. O. de Luxembourg, 20 kilom. (4 l. ½) de Bastogne. *Pop.* compr. celle de Mont et dép., 236. *Bur. de poste* de Bastogne.

WILLWERSCHEID *ou* WILPERSCHEID, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, à 8 k. (2 l.) N. E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Manderscheid, 41 kil. (9 l. ¼) N. E. de Trèves. *Popular.* comp. celle de Dieffenbach, 70.

WILMERDONX, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. d'Eeckeren, sur la digue de son nom, à 3 k. ( ⅜ de l.) O. d'Eeckeren, 6 k. (1 l. ½) S. E. du fort Lillo, 6 k. (1 l. ½) N. N. O. d'Anvers. *Popul.* 794. *Bur. de poste* d'Anvers.

WILQARTSWIESSEN, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, près de la Queiche, 26 k. (1 l. ½) O. d'Annweiler, 18 k. (4 l.) N. de Weissembourg, 8 m. (19 l.) S. de Mayence. *Popul.* 444.

WILRE, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Galoppe, à 4 k. (1 l.) N. E. de Rymps, 9 k. (2 l. ¼) E. S. E. de Birlen, 3 k. ( ⅜ de l.) S. O. de Maëstricht. *P.* 1394. *B. de p.* de Maëstricht.

WILRYCK, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, chef-lieu de canton, à 13 k. (3 l.) O. N. O. de Lierre, 18 k. (4 l.) N. p. O. de Malines, 6 k. (1 l. ½) S. d'Anvers. Ce village dépendoit, avant la révolution, du marquisat d'Anvers. *Popul.* 1317. *Bur. de poste* d'Anvers.

WILSCHBERG, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, canton de Phalsbourg, à 15 k. (3 l. ½) de Sarrebourg, 8 m. (17 l. ¾) de Nancy, 2 k. (½ l.) de Phalsbourg. *Popul.* 317. *Bur. de p.* de Phalsbourg.

WILSELE, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, près du canal de Malines à Louvain, à 3 k. (½ l.) S. E. d'Hérent, 2 k. (½ l.) N. de Louvain, 25 k. (5 l. ¼) E. p. N. de Bruxelles. Il y a une brasserie et une genièvrerie. *Pop.* 457. *Bur. de poste* de Louvain.

WILSHAUSEN, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hochfelden, à 16 k. (3 l. ¾) d'Haguenau, 25 k. (5 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 78. *Bur. de poste* de Saverne.

WILSKERCKE, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Ghistel, à 8 k. (2 l.) O. p. N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) S. S. O. d'Ostende, 28 k. (6 l. ¼) O. de Bruges. *Pop.* 174. *Bur. de poste* d'Ostende.

WILTENHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim, comm. de Wœllenheim, à 13 k. (3 l.) de Saverne, 20 kil. (4 l. ¼) de Strasbourg. *Populat.* compr. celle de Wœllenheim, 81. *B. de p.* de Saverne. *Rel. de poste.*

WILTKE, v. (*Meuse-Inf.*), arr. de Maëstricht, cant. de Galoppe, à 6 k. (1 l. ½) N. de Wittem, 13 k. (3 l.) N. O. d'Aix-la-Chapelle, 18 k. (4 l.) E. de Maëstricht. *Pop.* 133. *Bur. de p.* de Maëstricht.

WILTZ, bourg (*Forêts*), arr. de Diekirch, chef-l. de cant., sur une montagne, près de la riv. de Wiltz, à 18 k. (4 l.) E. p. S. de Bastogne, 13 k. (3 l.) S. p. O. de Clervaux, 6 k. (1 l. ½) d'Esch-sur-Sure, 43 k. (9 l. ¾) N. p. O. de Luxembourg. Ce bourg dépendoit autrefois de Luxembourg, *ou* Luxembourg allemand. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Pop.* 2635. *Bur. de p.* de Bastogne.

WILTZ (LA), rivière (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Bastogne, à 3 k. ( ⅜ de l.) S. O. duquel elle prend sa source, coule à l'E., arrose Bastogne, redescend au S. p. E. retourne à l'E., autour de Wiltz, descend au S. E. se rend dans la Sure, à 8 kil. (2 l.) E. d'Esch-sur-Sure : elle a 38 kil. (8 l. ½) de cours.

WILWERATH, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Prumm, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 6 m. (13 l. ¾) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 44.

WILWERWITZ, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Wiltz, sur la Wolz, à 5 kil. (1 l. ¼) N. E. de Wiltz, 9 kil. (2 l. ¼) N. p. E. d'Esch-sur-Sure, 5 m. (10 l.) N. p. O. de Luxembourg, 21 kilom. (4 l. ¾) de Bastogne. *Pop.* 434. *Bur. de poste* de Bastogne.

WILWISHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hochfelden, près du Zorn, à 21 kilom. (4 l. ¼) d'Haguenau, 25 kilom. (5 l. ¼) de Strasbourg, 11 k. (2 l. ¾) de Saverne. *P.* 333. *B. de p.* de Saverne.

WILZENBERG, v. (*Sarre*), arr. et cant. de Birckenfeld, à 8 kilom. (2 l.) N. p. E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) O. d'Ober-Stein, 36 kil. (8 l.) E. S. E. de Trèves. *Pop.* 119. *Bur. de poste* de Trèves.

WIMBE (LA), rivière (*Sambre-et-Meuse*), arrond. de St.-Hubert, cant. de Wellin, à 11 k. (2 l. ½) S. O. duquel elle prend sa source, coule au N., puis au N. E., et tourne au N. O. pour se rendre dans la Lesse, à Villers-sur-Lesse. Elle a 28 k. (6 l. ¼) de cours.

WIMBERUX (LE), ruisseau (*Pas-de-Calais*). Il prend sa source dans le cant. de Desvres, arrond. de Boulogne, et se jette dans la mer entre Boulogne et Ambleteuse.

WIMES, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, à 16 kil. (3 l. ½) S. O. de St.-Omer,

Digitized by Google

Omer, 6 m. (14 l. ¼) N. O. d'Arras, 16 k. (3 l. ¾) de Desvreuaes. *Pop.* compr. celle de St.-Pierre, 470. *Bur. de poste* de St.-Omer.

WIMILLE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. de Boulogne-sur-mer, sur le Wimereux, à 4 k. (1 l.) de Boulogne, 10 m. (21 l. ¼) d'Arras. Il y a aux environs de ce village des carrières de grès très-fin, que l'on emploie au pavé des cours un peu soignées. On y trouve encore une espèce d'argile bleuâtre très-douce au toucher, propre à fabriquer de la poterie, des creusets et cornues. Cette terre est employée avec beaucoup de succès dans la manufacture de faïence de Boulogne. Au haut de la montagne on trouve une mine de fer; les sables ferrugineux et les pierres très-riches en fer qui se présentent à la surface du terrain le prouvent. C'est-là que reposent Pilâtre de Rosier et Romain, à quelques pas de leur chûte, arrivée le 15 juin 1785. Ces malheureux aéronautes sont ensévelis sous un monument informe et sans goût, qui n'a de vénérable que d'avoir été élevé par les mains de l'amitié. *Pop.* 1107. *Bur. de poste* de Boulogne-sur-mer.

WIMMENAU, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de la Petite-Pierre, sur la Moder, à 41 kilomèt. (9 l. ¼) de Weissembourg, 43 k. (9 l. ¾) de Strasbourg, 20 k. (4 l. ¼) de Saverne. *Pop.* 292. *Bur. de poste* de Saverne.

WIMY, v. (*Aisne*), arr. de Vervins, cant. d'Hirson, sur la côte, près de l'Oise, à 11 k. (2 l. ¾) de Vervins, 5 m. (11 l.) de Laon. Il y une verrerie fort estimée pour les bouteilles propres à renfermer le vin de Champagne. *Popul.* compr. celle de Bellevue, 520. *Bur. de poste* de la Capelle.

WINANPLANCHE, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Spa, comm. de Leray, à 3 k. (¾ de l.) de Spa, 15 k. (3 l. ¾) de Malmédy. *Pop.* compr. celle de Leray, 709. *Bur. de poste* de Spa.

WINBACH, hameau (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. et comm. d'Aldenau, à 22 k. (5 l.) de Bonn, 10 k. (2 l. ½) de Virnebourg, 4 myr. (10 l.) de Coblents. *Pop.* compr. celle d'Aldenau, 1350.

WINCHEM, v. (*Lys*), arrond. et cant. de Furnes, à 7 kil. (1 l. ¾) N. O. de Loo, 7 k. (1 l. ¾) S. de Furnes, 5 m. (10 l. ¾) S. O. de Bruges. *Pop.* 499. *Bur. de poste* de Furnes.

WINCHRINGEN, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Grevenmacheren, à 8 k. (2 l.) E. S. E. de Mensdorf, 10 k. (2 l. ½) E. N. E. de Roedt, 19 kil. (4 l. ½) E. de Luxembourg. *Pop.* 625. *Bur. de poste* de Luxembourg.

WINCHY, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. de Fruges, à 31 k. (7 l.) de Montreuil, 5 m. (11 l. ¾) d'Arras. *Pop.* 276. *Bur. de poste* de Fruges.

WINCKEL, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Loochristy, près du Morbeck-Vaert, à 6 k. (1 l. ½) N. de Loochristy, 7 k. (1 l. ¾) S. de Sas-de-Gand, 13 k. (3 l.) N. E. de Gand. *Pop.* 1743. *Bur. de poste* de Gand.

WINCKEL, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Ferette, à la source de l'Ill, à 18 k. (4 l.) d'Altkirch, 7 m. (15 l. ½) de Colmar, 27 k. (6 l. ½) d'Huningue. Il y a des mines de houille. *Pop.* 550. *Bur. de poste* d'Huningue.

WINCKEL-ST.-ELOY, v. (*Lys*). *Voyez* VIVE-ST.-ELOY.

WINDEN, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Candel, à 8 k. (2 l.) E. de Bergzabern, 14 k. (3 l. ½) N. E. de Weissembourg, 9 k. (2 l. ½) S. de Landau. *Pop.* 362. *Bur. de poste* de Weissembourg.

WINDEN, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant de Duren, près de la Roër, à 3 k. (¾ de l.) S. de Duren, 10 k. (2 l. ½) O. de Norvenich, 24 k. (5 l. ½) E. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 276. *B. de p.* de Duren.

WINDERBACH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Sobernheim, à 7 k. (1 l. ½) N. p. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de Stromberg, 6 m. (14 l. ½) S. de Coblents. *Pop.* 160.

WINDESHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Stromberg, à 28 kil. (6 l. ½) de Simmeren, 7 k. (1 l. ¾) de Creutznach. *P.* 545. *B. de p.* de Creutznach.

WINDHAUSEN, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 2 k. (½ l.) S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Gangelt, 16 k. (3 l. ¾) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 134. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

WINDHOF, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. et commune de Cousel, à 15 kilom. (3 l. ½) de Wolfstein, 22 k. (5 l.) de Saint-Wendel, 6 myr. (13 l.) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Cousel, 1269.

WINDHOF, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Grumbach, comm. de Cappelu, à 2 kil. (½ l.) de Grumbach, 7 k. (1 l. ½) de Meisenheim, 7 m. (15 l. ½) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Cappelu, 190.

WINDSBERG, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, à 13 k. (3 l.) N. O. de cet endroit, 8 kil. (1 l. ½) p. N. de Neuhornbach, 8 m. (17 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 178.

WINEGEM, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, canton de Santhoven, à 9 k. (2 l. ½) O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) N. N. E. de Lierre, 7 k. (1 l. ¾) E. d'Anvers. *Pop.* 825. *Bur. de poste* d'Anvers.

WINGE-SAINT-GEORGES, village (*Lys*). *Voyez* SAINT-JOORIS-WINGE.

WINGEN, v. (*Bas-Rhin*), arr. et canton de Weissembourg, à 8 k. (2 l.) de cette ville, 4 m. (11 l. ½) de Strasbourg. C'étoit autrefois une petite ville fortifiée. On y voit les restes d'un château, avec d'épaisses murailles et un fossé qui étoit anciennement plein d'eau, mais qui est actuellement en mauvais état. *P.* 506. *Bur. de poste* de Weissembourg.

WINGEN, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, canton de la Petite-Pierre, sur la Moder, à 43 kilom. (9 l. ½) de Weissembourg, 4 myr. (10 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* comp. celle d'Hohberg, 465. *Bur. de p.* de Saverne.

WINGERSHEIM, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hochfelden, à 15 k. (3 l. ½) d'Haguenau, 18 k. (4 l.) de Strasbourg, 3 k. (1 l. ¼) de Brumath. *Pop.* 650. *Bur. de p.* de Brumath.

WINGRENE, v. (*Lys*), arr. de Bruges, canton de Ruysselède, à 7 kil. (1 l. ¾) N. p. O. de Thielt, 13 k. (3 l.) E. de Thourout, 14 k. (3 l. ½) E. p. S. de Bruges. *Pop.* 4790. *B. de p.* de Bruges.

WINGLE, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, canton de Lens, à 15 k. (3 l. ½) de Béthune, 24 kil. (5 l. ½) d'Arras, 5 k. (1 l. ½) de la Bassée. *Pop.* 594. *Bur. de p.* de la Bassée, départ. du Nord.

WINNECKONDONCK, v. (*Roër*), arr. de Clèves, canton de Goch, à 13 k. (3 l.) S. S. de cet endroit, 7 kilom. (1 l. ½) N. p. O. de Gueldres, 8 m. (19 l. ½) N. d'Aix-la-Chapelle. *Popul.* comprise celle

de Kertendonck, 1421. *Bur. de poste* de Gueldres.

**Winnenthal**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, canton de Xanten, à 2 k. (¼ l.) S. E. de cet endroit, 4 kil. (1 l.) N. p. O. d'Alpen, 9 m. (20 l.) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle, 13 kil. (3 l.) de Gueldres. *Pop.* 90. *Bur. de poste* de Gueldres.

**Winning**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, canton d'Ahrweiler, à 7 k. (1 l. ¾) de Coblentz. *P.* 15. *Bur. de poste* de Coblentz.

**Winningen**, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Rubenach, sur le Rhin, à 5 k. (1 l. ¼) O. S. O. de Rubenach, 8 k. (2 l.) O. de Coblentz. *Pop.* 885. *Bur. de poste* de Coblentz.

**Winrath**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, canton d'Aldenau, commune de Schuld, à 5 k. (1 l. ¼) d'Aldenau. *Populat.* comp. celle de Schuld, 322.

**Winringen**, v. (*Sarre*), arr. et canton de Prumm, à 5 k. (1 l. ¼) S. de cette ville, 3 kil. (¾ de l.) O. de Schœnecken, 5 m. (11 l. ¼) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 50. *Bur. de poste* de Trèves.

**Winsberg**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Bacharach, à 2 k. (¼ l.) S. de cet endroit, 10 kil. (2 l. ½) N. p. O. de Stromberg, 4 m. (10 l. ½) S. p. E. de Coblentz. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Bingen, départ. de Mont-Tonnerre.

**Winstein**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, canton de Niederbronn. *Popul.* comprise celle de Linien-Haussen, 333. *Bur. de poste* d'Haguenau.

**Winten**, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, canton de Reifferscheid, à 5 kil. (1 l. ¼) E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) O. de Blanckenheim, 8 myr. (18 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 46.

**Winterbach**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, canton de Contwig, sur la Wiesbach, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Contwig, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Deux-Ponts, 8 m. (19 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 120. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

**Winterbach**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Sobernheim, à 15 kil. (3 l. ¼) de Simmeren, 18 kilom. (4 l.) de Creutznach. *Pop.* 163. *Bur. de p.* de Creutznach.

**Winterbach**, ferme (*Sarre*), arr. de Trèves, canton de Pfalzel, comm. de Cordel, à 8 kil. (2 l.) N. N. O. de Pfalzel, 10 k. (2 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* compr. celle de Cordel, 420.

**Winterberg**, v. (*Rhin-et-Moselle*), à 18 k. (4 l.) de Creutznach. *Pop.*.... *Bur. de p.* de Creutznach.

**Winterborn**, v. (*Mont-Tonn.*), arrond. de Kaiserslautern, canton d'Ober-Moschel, à 6 k. (1 l. ½) E. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) O. de Wonsheim, 38 k. (8 l. ½) S. O. de Mayence, 8 k. (2 l.) de Creutznach. On y trouve du granit. *Popul.* 173. *Bur. de poste* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

**Winternheim** (**Klein**), (*Mont-Tonnerre*). *Voyez* Klein-Winternheim.

**Winterspach**, v. (*Moselle*). *Voyez* Winterbach.

**Winterspourg**, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, canton de Phalsbourg, à 10 kil. (2 l. ½) de Sarrebourg, 8 m. (17 l.) de Nancy. *Pop.* 218. *Bur. de poste* de Phalsbourg.

**Winterscheid**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Schoenberg, à 5 kil. (1 l. ¼) S. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) O. de Prumm, 6 myr. (13 l. ¾) N. p. O. de Trèves. *Pop.* 131. *Bur. de poste* de Trèves.

**Wintersdorf**, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, canton d'Echternach, près de la Sure, à 7 kil. (1 l. ¾) E. p. S. d'Echternach, 9 kil. (2 l. ¼) O. N. O. de Trèves, 34 k. (7 l. ¾) N. E. de Luxembourg. *Popul.* 145. *Bur. de p.* de Luxembourg.

**Wintershausen**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, cant. d'Haguenau, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 23 k. (5 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 196. *Bureau de poste* d'Haguenau.

**Wintersheim**, v. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Mayence, canton d'Oppenheim, à 9 k. (2 l. ¼) S. S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. N. E. de Westoffen, 25 k. (5 l. ¾) S. p. O. de Mayence, 18 k. (4 l.) de Worms. *Pop.* 186. *Bur. de poste* de Worms.

**Wintershoven**, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. d'Hasselt, canton de Looz, à 7 k. (1 l. ¾) O. S. O. de Bilsen, 7 k. (1 l. ¾) N. N. O. de Looz, 19 kilom. (4 l. ½) O. de Maëstricht, 8 kilomèt. (2 l.) de Tongres. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Tongres.

**Winterspelt**, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Schoenberg, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 6 myr. (12 l. ¾) N. N. O. de Trèves. *Pop.* 129.

**Winterswict**, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, canton de Rheinberg, à 3 k. (¾ de l.) S. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. d'Orsoy, 8 m. (19 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 57. *Bur. de poste* de Rheinberg.

**Winterthalerhof**, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. et comm. de Rokenhausen, à 4 k. (1 l.) de cette ville, 13 kil. (3 l.) de Wolfstein, 4 myr. (10 l. ½) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Rokenhausen, 940.

**Wintger**, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, commune de Boevange, à 10 k. (2 l. ½) S. p. E. de Steinbach, 7 k. (1 l. ¾) O. p. S. de Clervaux, 5 m. (12 l.) N. p. O. de Luxembourg, 16 kilom. (3 l. ½) de Bastogne. *Pop.* comprise celle de Boevange, 640. *Bur. de p.* de Bastogne.

**Wintham**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Malines, canton de Puers, comm. de Hingène, à 15 k. (3 l. ½) de Malines. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Malines.

**Winthoeuserhof**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. d'Ober-Ingelheim, comm. d'Elsheim, à 4 k. (1 l.) d'Ober-Ingelheim, 5 k. (1 l. ¼) de Niederolm, 13 k. (3 l.) de Mayence. *Popul.* comprise celle d'Elsheim, 353.

**Wintrich**, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Berncastel, sur la Moselle, à 8 kilom. (2 l.) S. O. de Berncastel, 4 kilom. (1 l.) N. E. de Neumagen, 22 kil. (5 l.) N. E. de Trèves. *Pop.* 531. *Bur. de p.* de Trarbach, dép. de Rhin-et-Moselle.

**Wintringen**, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, comm. de Remeschen, près de la Moselle, à 4 kil. (1 l.) S. p. O. de Remich, 6 kil. (1 l. ½) N. p. O. de Sierck, 20 kilom. (4 l. ½) S. E. de Luxembourg. *Pop.* 300. *Bur. de p.* de Luxembourg.

**Wintringerhof**, ham. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, comm. de Kleinbiederdorf, à 7 kil. (1 l. ¾) d'Arneval, 18 k. (4 l.) de Bliescastel, 8 m. (17 l.) de Trèves. *Pop.* comprise celle de Kleinbiederdorf, 444.

**Winzberg**, v. (*Rhin-et-Moselle*). *Voy.* Winsberg.

**Winzelin**, v. (*Mont-Tonn.*), arrond. de Deux-Ponts, canton de Pirmasens, près de la Lauter, à 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Pirmasens,

Digitized by Google

19 kil. (4 l. ¼) N. E. de Bichte, 8 m. (19 l.) S. O. de Mayence. *Pop.* 283. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Wintenbach, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Selts, à 16 k. (3 l. ¾) de Weissembourg, 5 m. (10 l. ½) de Strasbourg, 7 k. (1 l. ¼) de Lauterbourg. *Pop.* 227. *Bur. de poste* de Lauterbourg.

Wintzenheim, b. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, ch.-l. de canton, à 5 k. (1 l. ½) de Colmar. Il y a une manufacture d'indiennes et de perses fines, composée de quatre-vingts tables d'impression, qui occupent trois à quatre cents ouvriers; et une manufacture de ratines et de draps fins et grossiers. On y trouve des tourbières. *Pop.* 2194. *Bur. de poste* de Colmar.

Wintzenheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, canton de Truchtersheim, à 27 k. (6 l.) d'Haguenau, 19 k. (4 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Wintzfelden, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Rouffach, à 14 kil. (3 l. ½) de Colmar, 8 kil. (2 l.) de Rouffach. *P.* 1069. *Bur. de poste* de Rouffach.

Wintzingen, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, cant. de Neustadt, près de la Spirbach, à 1 kilom. (¼ de l.) N. E. de Neustadt, 13 k. (3 l.) S. de Didesheim, 8 myriam. (17 l. ½) S. S. O. de Mayence. *Pop.* 296. *B. de p.* de Neustadt.

Wintzviller, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Huningue, à 20 k. (4 l. ½) d'Altkirch, 5 myr. (12 l. ½) de Colmar, 9 k. (2 l. ¼) d'Huningue. *Pop.* 393. *Bur. de poste* d'Huningue.

Wintzviller, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, canton de Saralbe, près de l'Albe, à 21 k. (4 l. ¾) de Sarguemine, 5 myr. (12 l. ½) de Metz. *Pop.* compr. celle d'Andeviller, 358. *Bureau de poste* de Sarguemine.

Wintzweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Lautercken, à 6 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) O. de Wolfstein, 7 m. (14 l. ½) S. O. de Mayence, 16 k. (3 l. ¾) de Kaiserslautern. *Pop.* . . . *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Winweiler, bourg (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Kaiserslautern, ch.-l. de cant., près de l'Alsens, à 13 k. (3 l.) N. p. E. de Kaiserslautern, 36 k. (8 l.) O. de Franckenthal, 5 myr. (11 l. ½) S. O. de Mayence. Il y a un fourneau et une forge. On trouve aux environs des poudingues très-durs, composés de silex et d'argile durcie. Ce bourg est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 864. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

Winxel ou Vinxel, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Louvain, à 4 k. (1 l.) de cette ville. *P.* 781. *Bur. de poste* de Louvain.

Winxernheim, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Creutsnach, à 2 kilom. (½ l.) N. de cet endroit, 4 k. (1 l.) O. S. O. de Genzingen, 7 m. (14 l. ½) S. p. E. de Coblentz. *Pop.* 176. *Bur. de poste* de Creutznach.

Wippelgem, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Waerschoot, comm. de Sleydinge, à 10 k. (2 l. ½) de Gand, 8 k. (2 l.) de Waerschoot. *P.* compr. celle de Sleydinge, 5178. *Bur. de poste* de Gand.

Wiren, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Schweich, comm. de Bickond, à 16 k. (3 l. ¾) de Trèves, 5 k. (1 l. ¼) de Schweich. *Pop.* compr. celle de Bickond, 255. *Bur. de poste* de Trèves.

Wirebourg, ville (*Rhin-et-Moselle*). *Voyez* Virebourg.

Wiquem, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, comm. de Remilly. *Pop.* compr. celle de Remilly, 167. *Bur. de poste* de St.-Omer.

Wirschem, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Munster-Mayenfeld, à 2 k. (½ l.) S. p. O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ½) E. de Kaiserlesech, 14 k. (3 l. ½) O. p. S. de Coblentz. *Pop.* compr. celle d'Elzburgfried, 178.

Wirschweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Rhaunen, à 20 k. (4 l. ½) S. O. de cet endroit, 11 kilom. (2 l. ¾) O. p. N. d'Idar, 37 k. (8 l. ¼) E. N. E. de Trèves. *P.* compr. celle de Langweiler, 321. *Bur. de poste* de Trèves.

Wirst, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, cant. d'Aldenau, comm. d'Hoffeld, à 4 kilom. (1 l.) d'Aldenau, 8 k. (2 l.) d'Honningen, 5 m. (11 l. ½) de Coblentz. *P.* comp. celle d'Hoffeld et dépend., 334.

Wirvignes, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Desvres, près de la Lisnne, à 11 k. (2 l. ½) de Boulogne, 8 m. (19 l.) d'Arras, 5 kil. (1 l. ¼) de Samer. *Pop.* 680. *Bur. de poste* de Samer.

Wiry-au-Mont-et-au-Val, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt, à 15 kil. (3 l. ½) d'Abbeville, 33 kilométr. (7 l. ½) d'Amiens, 5 k. (1 l. ¼) d'Oisemont. *Pop.* 320. *B. de p.* d'Oisemont.

Wisbeke (la Brayère de), v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, canton d'Hérinnes, comm. de Rebecq, à 10 k. (2 l. ½) de Hall, 15 kilom. (3 l. ½) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Rebecq, 1187.

Wisbeke (pont a), v. (*Dyle*), arr. de Nivelle, cant. d'Hérinnes, comm. de Bierges, à 9 k. (2 l. ¼) de Hall, 18 k. (4 l.) de Nivelle. *Pop.* compr. celle de Bierges, 696. *B. de poste* de Hall.

Wischeid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Schoenberg, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 8 myr. (16 l. ¾) N. N. O. de Trèves. *P.* 60.

Wischpellet, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Wittlich, comm. d'Hontheim, à 9 kil. (2 l. ½) de Wittlich, 10 k. (2 l. ½) de Manderscheid, 43 k. (9 l. ¾) de Trèves. *Pop.* comprise celle d'Hontheim et dépendances, 250.

Wisembach, v. (*Vosges*). *Voyez* Visembach.

Wishagen, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. de Ruremonde, cant. de Brée, à 4 k. (1 l.) S. S. O. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Peer, 18 k. (4 l.) N. p. O. de Maëstricht, 16 k. (3 l. ¾) de Maseyck. *P.* 90. *Bur. de poste* de Maseyck.

Wiskirchen, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Zulpich, à 8 kil. (2 l.) E. p. S. de cet endroit, 2 kil. (½ l.) S. O. d'Enskirchen, 4 myr. (10 l. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle, 25 kil. (5 l. ¾) de Cologne. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Cologne.

Wismandorf, v. (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. de Vianden, sur la Prumm, à 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Freylengen, 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de Bitbourg, 5 m. (11 l.) N. N. E. de Luxembourg. *Pop.* 334. *B. de poste* de Luxembourg.

Wissant, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Boulogne-sur-mer, cant. de Marquise, à 18 kil. (4 l.) de Boulogne, 10 m. (23 l.) d'Arras, 9 k. (2 l. ¼) de Marquise. Il y avoit un port, qui est encombré par les sables qui s'y accumulent. *Pop.* compr. celle de Sombre, 737. *Bur. de poste* de Marquise.

Wissbach, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Hombourg, à 6 k. (1 l. ½) E. de cet



Digitized by Google

endroit, 8 kil. (2 l.) N. p. E. de Deux-Ponts, 8 m. (19 l. ½) S. O. de Mayence. *Pop.* 259.

Wisse, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, à 6 kilom. (1 l. ¼) de Dieuze. Il y a des tourbières. *Pop.* 220. *Bur. de poste* de Dieuze.

Wissel, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Calcar, à 4 k. (1 l.) N. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. E. de Clèves. *Pop.* 598. *Bur. de poste* de Clèves.

Wisselward, v. (*Roër*), arr. de Clèves, canton de Calcar, près le Rhin, à 3 k. (½ de l.) N. N. E. de Calcar, 10 kil. (2 l. ½) S. E. de Clèves, 10 m. (23 l.) N. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 73.

Wissem, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Goch, sur la Nierse, à 6 k. (1 l. ½) S. S. E. de Goch. *Pop.* 511. *Bur. de p.* de Gueldres.

Wissembach, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. et comm. de Fauvillers, sur la Sure, à 3 kilom. (¾ de l.) E. de Fauvillers, 10 kil. (2 l. ¼) O. de Rambrouch, 41 kil. (9 l. ¼) N. O. de Luxembourg, 18 k. (4 l.) d'Arlon. *Pop.* compr. celle de Fauvillers et dépend., 744. *Bur. de poste* d'Arlon.

Wissenaercken-St.-Pierre, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Glabbéek, à 5 k. (1 l. ¼) de cette commune. Il y a une brasserie. *Pop.* 350. *Bur. de poste* de Tirlemont.

Wissenaercken-St.-Martin, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Glabbéek, à 4 kil. (1 l.) de cette commune. Il y a une brasserie. *Pop.* 310. *Bur. de poste de* Tirlemont.

Wisseppe, v. (*Meuse*), arr. de Montmédy, cant. de Stenay, sur la Viseppe, à 14 kilom. (3 l. ¼) de Montmédy, 8 m. (17 l. ½) de Barsur-Ornain, 5 k. (1 l. ¼) de Stenay. *Pop.* 349. *Bur. de p.* de Stenay.

Wissenheim, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Duren, à 4 myr. (10 l.) de cet endroit. *Pop.* 372.

Wissignicourt ou Vissignicourt, v. (*Aisne*), arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château, à 19 k. (4 l. ½) de Chauny, 13 kil. (3 l.) de Laon. *P.* 280. *Bur. de poste* de Chavignon.

Wissous, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Lonjumeau, à 3 k. (¾ de l.) d'Antony, 18 k. (4 l.) de Corbeil. *Pop.* 780. *Bur. de poste* d'Antony, dép. de la Seine.

Witersbourg, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. d'Albestroff, à 22 k. (5 l.) de Dieuze, 6 m. (14 l. ½) de Nancy. *Pop.* 434. *Bur. de poste* de Dieuze.

Witersdorff, v. (*Haut-Rhin*), arrond. et canton d'Altkirch, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Colmar. *Pop.* 555. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Witrange, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Faulquemont, comm. de Hemilly, à 9 k. (2 l. ¼) de Faulquemont, 22 kil. (5 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Hemilly, 296. *Bur. de poste* de Faulquemont.

Witternesse, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes, près de la Loquette, à 18 k. (4 l.) de St.-Omer, 4 m. (10 l. ½) d'Arras. *Pop.* 440. *B. de p.* d'Aire.

Witry, bourg (*Marne*), arr. de Reims, cant. de Bourgogne, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Reims, 42 kilom. (9 l. ½) N. N. E. de Châlons, 31 k. (7 l.) S. de Rhétel. *Populat.* 1035. *Bur. de poste* de Reims.

Witscheid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 8 m. (17 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 19.

Wittelsheim, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Béfort, cant. de Cernay, près de la Thuren, à 36 k. (8 l.) de Béfort, 30 k. (6 l. ¾) de Colmar, 5 k. (1 l. ¼) de Cernay. *Pop.* 817. *Bur. de poste* de Cernay.

Wittem, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. de Maëstricht, cant. de Galoppe, sur la Gueule, à 10 kilom. (2 l. ½) O. d'Aix-la-Chapelle, 9 k. (2 l. ¼) S. S. E. de Fauquemont, 18 k. (4 l.) E. S. E. de Maëstricht. *P.* 2549. *B. de p.* de Maëstricht.

Wittenheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Mulhausen, près de la Dolleren, à 22 kil. (5 l.) d'Altkirch, 30 kilom. (6 l. ¾) de Colmar, 7 k. (1 l. ¾) de Mulhausen. *Pop.* 1017. *B. de p.* de Mulhausen.

Wittershcliitts, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Bonn, à 5 kil. (1 l. ¼) O. p. S. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) N. de Meckenheim, 5 m. (11 l.) N. N. O. de Coblentz. *Pop.* 583. *Bur. de p.* de Bonn.

Wittersheim, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Blieascastel, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de cet endroit, 11 kil. (2 l. ¾) E. S. E. de Sarrebruck, 7 myr. (15 l. ¼) S. E. de Trèves. *Pop.* 189.

Witterswelker, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Goelheim, à 5 k. (1 l. ¼) O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¼) E. N. E. de Winweiler, 4 m. (10 l. ½) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 284.

Witterzé, v. (*Dyle*), arr. et cant. de Nivelle, à 5 k. (1 l. ¼) S. de Braine-la-Lende, 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Nivelle, 24 k. (5 l. ½) S. de Bruxelles. Ce village abonde en grains de toutes espèces. *Pop.* 137. *Bur. de poste* de Nivelle.

Wittimont, v. (*Forêts*), arr. et cant. de Neufchâteau, comm. de l'Eglise, à 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Neufchâteau, 14 k. (3 l. ¼) E. N. E. de Chiny, 5 kil. (1 l. ¼) O. p. N. de Luxembourg, 25 kilom. (5 l. ¾) d'Arlon. *Populat.* comprise celle de l'Eglise, 576. *Bur. de p.* d'Arlon.

Wittingen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, canton de Grevenmacheren. *Pop.* 823. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Wittisheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Marckolsheim, à 11 k. (2 l. ¾) de Benfelden, 37 k. (8 l. ¼) de Strasbourg, 11 kilom. (2 l. ¾) de Marckolsheim. *P.* 579. *Bur. de p.* de Marckolsheim.

Wittlich, ville (*Sarre*), arrond. de Trèves, chef-lieu de canton, à 9 kilom. (2 l. ¼) S. S. E. de Manderscheid, 16 k. (3 l. ¾) O. p. N. de Trarbach, 34 kil. (7 l. ¾) N. N. E. de Trèves. Cette ville est située sur la Lieser, dans le pays de Trèves. Les Latins l'appelèrent *Vitelliacum*. Ce n'étoit qu'un bourg dans le temps de la guerre du comte de Namur et de l'archevêque Adelbert, lorsqu'il fut brûlé en 1152. L'archevêque Balduin fit entourer cette ville de murailles. Othon acheva le château de Mailberg, que Weimer avoit commencé, et l'archevêque Henri de Finstingen l'acheta en 1281, avec toutes les dépendances. A 2 kil. (½ l.) de Wittlich, dans une vallée, est une source d'eau tiède, très-salubre pour les foiblesses d'estomac, pour les douleurs de la rate et les hièvres lentes. On prend cette eau tant en bains qu'en boissons. Par l'examen qui en a été fait, on a découvert qu'elle étoit encore souveraine pour les maladies cutanées; telles qu'ulcères, gale, boutons, démangeaisons, teignes et autres incommodités de cette espèce. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* compr. celle de Walz, 1545. *Bur. de poste* de Trèves. *R. de p. aux chev.*

Wiversheim, v. (*Bas-Rhin*),

Digitized by Google

arr. de Strasbourg, cant. de Truchtersheim, sur le Wesbach, à 23 k. (5 l. ¼) d'Haguenau, 11 k. (2 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 157. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Wizernes, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de St.-Omer, cant. de Lumbres, près de l'Aa, à 4 k. (1 l.) de St.-Omer, 6 m. (13 l. ½) d'Arras. *Pop.* 556. *Bur. de poste* de St.-Omer.

Wladsloo, v. (*Lys*), arr. de Furnes, cant. de Dixmude, à 4 k. (1 l.) N. E. de cet endroit, 23 k. (5 l. ¼) N. p. E. d'Ypres, 29 k. (6 l. ¼) S. O. de Bruges. *Popul.* 1271. *Bur. de poste* de Furnes.

Wliermael, v. (*Meuse-Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. de Looz, à 7 k. (1 l. ¾) S. O. de Bilsen, 7 kilom. (1 l. ¾) N. E. de Looz, 18 kilom. (4 l.) O. de Maestricht, 7 kilom. (1 l. ½) de Tongres. *Pop.* 498. *Bur. de poste* de Tongres.

Wlly-St.-Georges, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thel, à 23 k. (5 l. ¼) de Senlis, 22 k. (5 l.) de Beauvais. *Popul.* 1018. *Bur. de poste* de Creil-sur-Oise.

Wluterburg, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Soberheim, près de la Bochenauerbach ou Fischbach, ruisseau, à 4 k. (1 l.) N. de Soberaheim, 9 k. (2 l. ¼) S. O. de Stromberg, 6 m. (14 l. ¼) S. de Coblents. *Pop.* 203.

Wochem, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Bruhl, à 3 kil. (¼ de l.) N. de cet endroit, 6 kil. (1 l. ½) S. S. O. de Cologne, 5 m. (12 l.) E. d'Aix-la Chapelle. *Pop.* 269. *Bureau de poste* de Cologne.

Wochern, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Remich, comm. de Borig, à 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Remich, 7 k. (1 l. ¼) N. E. de Sierck, 23 k. (5 l. ¼) S. E. de Luxembourg. *Pop.* compr. celle de Borig, 256. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Wodecq, v. (*Jemmapes*), arr. de Tournai, cant. d'Ellezelles, à 6 k. (1 l. ½) E. S. E. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) O. p. S. de Grammont, 36 k. (8 l.) N. p. O. de Mons, 13 k. (3 l.) d'Ath. Il y a un moulin à huile. *Popul.* 2907. *Bur. de poste* d'Ath.

Woël, v. (*Meuse*), arrond. de Verdun, canton de Fresne-en-Voivre, à 22 k. (5 l.) de Saint-Mihel, 5 m. (11 l. ¼) de Bar-sur-Ornain, 20 k. (4 l. ½) d'Etain. *P.* 514. *B. de p.* de St.-Mihel.

Woellersweiler, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, à 4 k. (1 l.) S. O. de cet endroit, 14 k. (3 l. ½) N. de Weissembourg, 8 m. (19 l. ½) S. de Mayence, 13 k. (3 l.) de Landau. *B. de p.* de Landau, dép. du Bas-Rhin.

Woelstein, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, ch.-l. de canton, sur l'Appelbach, à 27 k. (6 l.) S. O. de Mayence, 5 k. (1 l. ½) E. S. E. de Creutznach, 16 k. (3 l. ¾) S. S. E. de Bingen. *Popul.* 1975. *Bur. de poste* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

Woerresbach, village (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Herstein, à 2 k. (½ l.) O. S O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) N. d'Oberstein, 5 m. (11 l. ¼) E. p. N. de Trèves. *Pop.* 51.

Woerstadt, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, ch.-l. de canton, à 8 k. (2 l.) N. d'Odernheim, 19 k. (4 l. ½) O. p. N. d'Oppenheim, 19 k. (4 l. ½) S. O. de Mayence, 27 k. (6 l.) de Worms. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 1019. *Bur. de p.* de Worms.

Woerth, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de Candel, près du Wiebelbach, à 24 k. (5 l. ½) de Weissembourg, 7 m. (14 l. ½) de Strasbourg, 11 k. (2 l. ¼) de Lauterbourg. On y exploite des terres pour poterie. *Pop.* 865. *Bur. de p.* de Lauterbourg.

Woesten, v. (*Lys*), arrondiss. d'Ypres, cant d'Elverdinghe, à 3 k. (¾ de l.) O. p. N. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) O. d'Ypres, 5 myr. (10 l. ½) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 850. *Bur. de poste* d'Ypres.

Woffelsbach, v. (*Roër*, arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie, à 7 m. (17 l.) de cet endroit. *P.* 474.

Woglbach, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Landstuhl, à 10 k. (2 l. ½) O. S. O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ½) N. E. d'Hombourg, 8 m. (18 l. ½) S. O. de Mayence, 22 k. (5 l.) de Kaiserslautern. *Pop.* 157. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

Wogenberg, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Hall, comm. de Lembeck, à 4 k. (1 l.) de Hall, 18 k. (4 l.) de Bruxelles. *Popul.* comprise celle de Lembeck, 1210. *Bur. de poste* de Hall.

Woglintshofen, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Wintzenheim, à 7 k. (1 l. ¾) de Colmar. *Pop.* 471. *Bur. de poste* de Colmar.

Wohl (la), rivière (*Forêts*), arr. de Bitbourg, cant. d'Artafeld, a 3 k. (¾ de l.) S. duquel elle prend sa source, coule au S. p. O. et va se rendre dans la Dins, à 3 kilom. (¾ de l.) N. de Neverbourg; elle a 8 k. (2 l.) de cours.

Wohnroth, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Castellaun, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) N. de Kirchberg, 4 m. (10 l. ½) S. S. O. de Coblentz. *Pop.* 102.

Woignarue, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Ault, près de l'Océan, à 24 k. (5 l. ½) d'Abbeville, 6 m. (14 l.) d'Amiens, 9 k. (2 l. ½) d'Eu. *Pop.* 424. *B. de p.* d'Eu, dép. de la Seine-Inférieure.

Woincourt, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Ault, à 22 k. (5 l.) d'Abbeville, 6 myr. (13 l.) d'Amiens, 9 k. (2 l. ¼) d'Eu. *Pop.* compr. celle d'Ysengremers, 936. *B. de p.* d'Eu, dép. de la Seine-Inférieure.

Woinnebey, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte, près de la Meuse, à 10 k. (2 l. ½) de St.-Mihel, 32 k. (7 l. ½) de Bar-sur-Ornain. Il y a une papeterie. *Populat.* 232. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

Woinville, v. (*Meuse*), arr. de Commercy, cant. de St.-Mihel, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 39 k. (8 l. ¼) de Bar-sur-Ornain. *Pop.* 265. *B. de p.* de St.-Mihel.

Woinville, v. (*Moselle*), arr. de Briey, cant. de Conflans, comm. de Doncourt, à 10 k. (2 l. ½) de Briey, 18 k. (4 l.) de Metz. *Pop.* compr. celle de Doncourt et dépend., 255. *B. de p.* de Briey.

Woipy, v. (*Moselle*), arrond. et cant. de Metz, à 4 k. (1 l.) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de St.-Eloi, 593. *B. de p.* de Metz.

Woirel, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. d'Oisemont, à 34 k. (7 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 52. *Bur. de p.* d'Oisemont.

Wolbach, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Contwig. *Pop.* . . .

Wolckringen, v. (*Forêts*), arr. de Luxembourg, cant. de Bascharage, comm. d'Hondelange, près de la Messancy, à 3 k. (¾ de l.) N. p. E. de Rebange, 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. d'Arlon, 27 k. (6 l.) O. de

Digitized by Google

Luxemburg. *Pop.* 191. *Bur. de poste* d'Arlon.

Wolf, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Berncastel, sur la Moselle, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de Berncastel, 3 k. (¾ de l.) N. de Trarbach, 38 k. (8 l. ½) N. E. de Trèves. *Pop.* 243. *B. de p.* de Trarbach, départ. de Rhin-et-Moselle.

Wolferath (unter), village (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 4 k. (1 l.) S. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¼) O. S. O. de Blanckenheim, 8 m. (17 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 37. *B. de poste* de Trèves.

Wolfersheim, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Bliescastel, à 5 k. (1 l. ¼) S. p. O de cet endroit, 14 k. (3 l. ¼) E. p. S. de Sarrebruck, 7 m. (15 l. ½) S. E. de Trèves. *Pop.* 204. *B. de p.* de Sarrebruck.

Wolfersweiler, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, sur la Frais, ruiss., à 13 k. (3 l.) S. O. de Baumholder, 8 k. (2 l.) S. de Birckenfeld, 4 myr. (10 l. ¼) E. S. E. de Trèves. *P.* 235. *Bur. de poste* de Trèves.

Wolfgantzheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, cant. de Neuf-Brisack, à 11 k. (2 l. ¾) de Colmar, 7 k. (1 l. ½) de Neuf-Brisack. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Neuf-Brisack.

Wolfisheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Strasbourg, canton d'Ober-Hausbergen, près du canal de Molsheim, à 5 k. (1 l. ¼) de Strasbourg. *Pop.* 600. *Bur. de poste* de Strasbourg.

Wolflingen, v. (*Forêts*), arr. de Neufchâteau, cant. de Fauvillers, comm. de Martelange, à 6 kilom. (1 l. ½) O. p. S. de Rambruch, 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. de Fauvillers, 37 k. (8 l. ¼) O. N. O. de Luxembourg, 16 k. (3 l. ¾) d'Arlon. *Pop.* compr. celle de Martelange, 637. *Bur. de p.* d'Arlon.

Wolflingen, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Sarguemine, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville, 7 myriam. (16 l. ½) de Metz. *Pop.* 280. *Bur. de p.* de Sarguemine.

Wolfsrissen, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Schleyden, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. S. O. d'Hermbach, 6 m. (13 l. ½) E. de Liége, 19 k. (4 l. ¼) de Dureu. *Pop.* 740. *Bur. de p.* de Duren, dép. de la Roër.

Wolfsgarten, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. et comm. de Bitche, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 24 k. (5 l. ½) de Sarguemine. *Pop.* compr. celle de Bitche. *Bur. de poste* de Bitche.

Wolfgarthen, hameau (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. de Lebach, à 8 kil. (2 l.) de cet endroit, 5 m. (12 l.) S. E. de Trèves. *Pop.* 5.

Wolfsheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, canton de Wœrstadt, à 8 kil. (2 l.) O. N. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. S. E. de Gentzingen, 22 k. (5 l.) S. O. de Mayence, 31 kil. (7 l.) de Worms. *Pop.* 423. *B. de p.* de Worms.

Wolfskirchen, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Saverne, cant. de Drulingen, à 5 myr. (11 l. ½) O. d'Haguenau, 6 k. (1 l. ½) S. p. E. de Bouquenom, 16 k. (3 l. ¾) N. de Sarrebourg, 6 k. (1 l. ½) de Sarre-Union. Ce village renferme une filature en laine et coton; huit fabriques de bas au métier; trois brasseries; deux poteries en terre pour vases et autres ustensiles de ménage; deux teinturerieres et deux corderies. *Pop.* 563. *Bur. de poste* de Sarre-Union.

Wolfstein, ville (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, ch.-l. de canton, sur la Lauter, à 14 kilom. (31. ½) N. O. d'Otterberg, 15 kil. (31. ½) E. N. E. de Cassel, 8 myr. (13 l. ½) S. O. de Mayence, 18 k. (4 l.) de Kaiserslautern. On y trouve du poudingue et du porphyre. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à pied. *Popul.* 469. *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

Wolken, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Rubenach. *Popul.* 59.

Wolkenroth, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Castellaun, à 5 k. (1 l. ¼) S. p. O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) N. de Kirchberg, 5 myriam. (10 l. ½) S. p. O. de Coblentz, 42 k. (9 l. ½) de Creutznach. *Pop.* 127. *B. de p.* de Creutznach.

Wolkerswelier, ham. (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, canton d'Annweiler, commune de Schwanheim, à 5 kil. (1 l. ¼) O. p. S. d'Annweiler, 15 k. (3 l. ½) N. de Weissembourg, 8 myr. (19 l. ¼) S. de Mayence, 13 kilom. (31.) de Landau. *Popul.* comprise celle de Schwanheim, 599. *Bur. de poste* de Landau, dép. du Bas-Rhin.

Wolklingen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Arneval, sur la Sarre, à 10 k. (2 l. ½) O. N. O. d'Arneval, 10 k. (2 l. ½) S. S. E. de Sarre-Libre, 6 myr. (13 l. ¾) S. S. E. de Trèves. *Popul.* compr. celle de Kneuhola, 567. *Bur. de p.* de Sarrebruck.

Wolkrange, v. (*Moselle*). *Voy.* Walkrange.

Wollerand (le), v. (*Ardennes*), arr. de Rocroy, canton de Givet, comm. de Vireux - St. - Martin, sur la Meuse, à 19 kilom. (4 l. ¼) de Rocroy, 9 kil. (2 l. ¼) de Givet. *Pop.* compr. celle de Vireux-St.-Martin, 542. *Bur. de p.* de Givet.

Wollersheim, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Froitzheim, à 4 k. (1 l.) O. S. O. de Zulpich, 4 kil. (1 l.) E. p. N. d'Heimbach, 33 k. (7 l. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle, 15 kilom. (3 l. ½) de Duren. *P.* 313. *B. de p.* de Duren.

Wollscheid, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Bonn, canton de Weir, comm. d'Hammbach, à 5 k. (1 l. ¼) de Wehr, 2 k. (½ l.) de Kempenich, 36 kilom. (8 l.) de Coblentz. *Pop.* compr. celle d'Hammbach, 227.

Wolmerange, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Cattenom, à 10 kilom. (2 l. ½) de Thionville, 3 k. (81. ½) de Metz. *Pop.* 500. *B. de p.* de Thionville.

Wolmerath, v. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Coblentz, canton de Luxerath, près de l'Uss, ruisseau, à 5 k. (1 l. ¼) N. de Luxerath, 6 kilom. (1 l. ½) S. p. O. d'Ulmen, 4 myr. (10 l. ¼) O. S. O. de Coblentz, 6 myr. (13 l.) de Trèves. *Pop.* 50. *Bur. de poste* de Trèves, dép. de la Sarre.

Wolmerdange (bas et haut), v. (*Forêts*), arrond. de Luxembourg, cant. de Betzdorff, près de la Moselle, à 7 kilom. (1 l. ¾) S. E. de Mensdorf, 9 k. (2 l. ¼) N. p. E. de Remich, 19 kil. (4 l. ½) E. de Luxembourg. *Pop.* 1116. *Bur. de p.* de Luxembourg.

Wolmersbach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Herstein, à 4 kil. (1 l.) S. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) N. p. O. d'Ober-Stein, 5 myr. (11 l. ½) N. E. de Trèves. *P.* 138. *B. de poste* de Trèves.

Wolmerweiller, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Kandel, sur l'Otterbach, à 10 kil. (2 l. ½) de Weissembourg, 6 myr. (13 l. ½) de Strasbourg. *Pop.* 172. *Bur. de poste* de Weissembourg.

Wolsbourg, v. (*Bas-Rhin*),

Digitized by Google

arrond. de Weissembourg, cant. de Drulingen, à 5 myr. (10 l. ¾) de Weissembourg, 5 myr. (11 l. ¾) de Strasbourg. *Pop.* 392. *Bur. de p.* de Phalsbourg.

**Wolsburg**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Rhaunen, à 23 k. (5 l. ¼) S. O. de cet endroit, 14 kil. (3 l. ¼) S. de Berncastel, 32 kil. (7 l. ¼) E. N. E. de Trèves. *Pop.* 55. *Bur. de poste* de Trèves.

**Wolschheim**, v. (*Bas-Rhin*), arr. et cant. de Saverne, à 28 kil. (6 l. ¼) d'Haguenau, 25 kilom. (51. ¾) de Strasbourg, 8 k. (2 l.) de Saverne. *Pop.* 192. *Bur. de poste* de Saverne.

**Wolschwiller**, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, canton de Ferette, sur la Busich, à 22 kilom. (5 l.) d'Altkirch, 7 m. (15 l. ½) de Colmar, 19 kil. (4 l. ¼) d'Huningue. *Pop.* 481. *Bur. de p.* d'Huningue.

**Wolsfeld**, v. (*Forêts*), arrond. et cant. de Bitbourg, comm. d'Alsdorff, à 8 k. (2 l.) S. de Bitbourg, 20 k. (4 l. ¼) E. de Vianden, 42 k. (9 l. ¼) N. E. de Luxembourg. *Pop.* 224. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Wolsseegen**, hameau (*Mont-Tonnerre*), arrond. de Deux-Ponts, cant. de Pirmasens, comm. de Lemberg, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 8 myr. (19 l.) de Mayence. *Popul.* comprise celle de Lemberg et dépendances, 617.

**Woluwe-St.-Etienne**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, ch.-l. de canton, à 7 kil. (1 l. ¾) N. E. de Bruxelles, 6 kilom. (1 l. ½) de Vilvorde. Les productions de son territoire consistent en froment, orge, avoine et colsat; on y cultive le houblon. Ce village a un moulin à eau, et une fabrique de papier gris. *Pop.* 544. *Bur. de poste* de Bruxelles.

**Woluwe-St.-Lambert**, village (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Woluwe-St.-Etienne, à 3 kilom. (¾ de l.) de cette commune. Il y a une brasserie et une genièvrerie. *Pop.* 600. *Bur. de p.* de Bruxelles.

**Woluwe-St.-Pierre**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. de Woluwe-St.-Etienne, à 4 kilom. (1 l.) de cet endroit, 9 kil. (2 l. ¼) O. de Leffdael, 4 kil. (1 l.) E. de Bruxelles. Il y a trois brasseries. On y voit plusieurs étangs; on y tire de la tourbe. *Pop.* 737. *Bur. de p.* de Bruxelles.

**Wolvertheim**, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, ch.-l. de cant., à 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Grimberghen, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Merchem, 11 k. (2 l. ¾) N. p. O. de Bruxelles. Le territoire abonde en grains de toutes espèces, prairies, pâturages et bois. *P.* 1093. *Bur. de p.* de Bruxelles.

**Wolxheim**, v. (*Bas-Rhin*). *Voy.* Volxheim.

**Wommelgom**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Santhoven, à 9 k. (2 l. ¼) O. p. S. de cet endroit, 8 k. (2 l.) N. N. O. de Lierre, 7 k. (1 l. ¾) E. p. S. d'Anvers. *Pop.* 900. *Bur. de p.* d'Anvers.

**Wommersom**, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Tirlemont, à 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de Leau, 6 k. (1 l. ½) E. p. N. de Tirlemont, 5 m. (11 l. ¼) E. de Bruxelles. Ses productions principales consistent en froment, seigle, orge, avoine, pâturages et bois. *Pop.* 235. *Bur. de p.* de Tirlemont.

**Wonnath**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de cet endroit, 3 k. (¾ de l.) O. N. O. de Gemunden, 6 myr. (12 l. ¾) S. p. O. de Coblentz, 4 m. (10 l. ½) de Creutznach. *Pop.* 170. *Bur. de poste* de Creutznach.

**Wonck**, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. sud de Maëstricht, sur la Jaar, à 5 k. (1 l. ¼) p. E. de Rymps, 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de Vise, 8 kil. (2 l.) S. S. O. de Maëstricht. *Pop.* 133. *Bur. de poste* de Maëstricht.

**Wondelghem**, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. d'Everghem, à 9 k. (2 l. ¼) S. E. de Waerschoot, 18 k. (4 l.) S. S. O. de Sas-de-Gand, 3 k. (¾ de l.) N. de Gand. *Pop.* 1105. *Bur. de p.* de Gand.

**Wonsheim**, bourg (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Wœlstein, à 5 k. (1 l. ½) S. de cet endroit, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Creutznach, 30 k. (6 l. ¾) S. O. de Mayence. *Pop.* 4611. *B. de p.* de Creutznach, dép. de Rhin-et-Moselle.

**Wontergheim**, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Deynse, à 6 kil. (1 l. ½) O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) S. O. de Nevele, 21 k. (4 l. ¼) O. S. O. de Gand. *P.* 752. *Bur. de p.* de Gand.

**Woomen**, v. (*Lys*), arrond. de Furnes, cant. de Dixmude, à 3 k. (¾ de l.) S. de cet endroit, 18 k. (4 l.) N. d'Ypres, 36 kilom. (8 l.) S. O. de Bruges. *Pop.* 2153. *Bur. de poste* d'Ypres.

**Woorde**, v. (*Escaut*), arrond. d'Oudenarde, cant. de Grammont, à 8 k. (2 l.) N. p. E. de Nederboulaere, 5 k. (1 l. ¼) S. de Ninove, 29 k. (6 l. ¾) S. E. d'Oudenarde, 16 k. (3 l. ¾) d'Alost. *Pop.* 1290. *Bur. de poste* d'Alost.

**Woormezeele**, v. (*Lys*), arr. et cant. d'Ypres, à 10 k. (2 l. ½) E. S. E. de Poperinghe, 4 k. (1 l.) S. d'Ypres, 5 myr. (11 l. ¾) de Bruges. *Pop.* 967. *Bureau de poste* d'Ypres.

**Woppenroth**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Simmeren, canton de Kirchberg, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. O. de Gemünden, 6 m. (13 l. ¾) S. p. O. de Coblentz, 34 k. (7 l. ¾) de Creutznach. *Pop.* 98. *Bur. de p.* de Creutznach.

**Worderweidenthal**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Deux-Ponts, cant. d'Annweiler, à 10 k. (2 l. ½) S. de cet endroit, 18 k. (4 l.) S. O. de Landau, 9 m. (21 l.) S. de Mayence. *Pop.* 277.

**Worenhoff**, cense (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, à 2 k. (½ l.) de cet endroit. *Pop.* compr. celle de Thionville, 4500. *Bur. de poste* de Thionville.

**Worm** (la), rivière (*Meuse-Inférieure*), arr. de Maëstricht, cant. de Rolduc, à 6 k. (1 l. ½) N. N. O. duquel elle prend sa source, coule au N. p. O., se sépare en deux branches, dont l'une se rend dans un bras de la Geelen, et l'autre va se rendre dans un petit bras de la Meuse, avec la Geelen, à 4 kilom. (1 l.) E. de Maseyck; elle a 27 k. (6 l.) de cours.

**Worm** (la), ruisseau (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Borcette, à 2 k. (½ l.) S. duquel il prend sa source, près le village d'Imvort, coule au N., passe à l'E. d'Aix-la-Chapelle, arrose Rolduc, Geylenkirchen, Heinsberg, et va se rendre dans la Roër, à 7 kilom. (1 l. ¾) N. d'Heinsberg; elle a 5 m. (11 l.) de cours.

**Wormersdorf**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbuch. *Pop.* 440.

**Wormhout**, v. (*Nord*), arr. de Bergues, ch.-l. de cant., sur la Peene, à 9 k. (2 l. ¼) de Bergues, 7 m. (16 l.) de Douay. *Pop.* 3078. *Bur. de poste.*

**Worms**, ville (*Mont-Tonn.*), arr. de Spire, ch.-l. de cant., à 22 k. (5 l. ½) N. N. O. de Manheim, 24 k. (5 l. ½) S. d'Oppenheim, 39 k. (8 l. ¾) S. de Mayence, 44 m. (100 l. ½) E. N. E. de Paris.

Digitized by Google

Long. 26. 2. lat. 40. 34. C'est une ancienne ville libre et impériale d'Allemagne, dans une situation agréable et dans un pays fertile. Elle avoit un évêché dont l'évêque, souverain et prince d'Empire, étoit suffragant de Mayence; il étoit, avec l'électeur Palatin, directeur du cercle du haut Rhin. La partie de l'évêché de Worms, de la rive gauche du Rhin, a été incorporée à la France, après la conquête qui en fut faite le 27 vendémiaire an 3 (19 octobre 1794), par l'armée du Rhin, commandée par le général Michaud. Ce fut aussi près de cette ville, entre Crentznach et Oppenheim, que l'ennemi fut mis en déroute le 1er brumaire an 3 (22 octobre 1794) par le général Desaix, commandant une division de l'armée du Rhin.

Louis XIV s'empara de Worms en 1689, et brûla tout ce qu'il y avoit de combustible. On voit encore les restes du palais de l'électeur. La cathédrale est un antique édifice. En 1758 l'évêque fit bâtir un nouveau palais épiscopal. Il y avoit un couvent de Dominicains, de Carmes, de Capucins, d'Augustins, et un autre de l'Ordre de Cîteaux. L'église luthérienne est très-belle. Les Juifs ont depuis long-temps à Worms une synagogue; ils y occupent une rue entière. Les environs de Worms produisent beaucoup de vin; il en est quelques-uns dont on fait le plus grand cas. Il y a une manufacture de tabac. Cette ville est une place de guerre de 3e classe de la 26e division militaire, et la résidence d'un commandant de place de 4e classe, et d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 5000. *Bur. de poste. Rel. de poste.*

WORRINGEN, bourg (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Dormagen, près du Rhin, à 1 k. (¼ de l.) S. E. de Dormagen, 14 k. (3 l. ½) N. E. de Bedburg, 5 m. (1 l. ¼) E. d'Aix-la-Chapelle, 19 k. (4 l. ½) de Cologne. Ce bourg eut autrefois des fortifications; en 1247, il s'y tint une assemblée de princes ecclésiastiques et laïcs, convoqués par le pape, relativement à l'élection d'un roi des Romains, en la personne de Guillaume, comte de Hollande. Anciennement le Rhin baignoit les murs de ce bourg. *Popul.* 401. *Bur. de poste* de Cologne.

WORSCHWEILER, v. (*Sarre*). *Voyez* WERSCHWEILER.

WORTEGHEM, v. (*Escaut*), arr. et cant. d'Oudenarde, à 7 k. (1 l. ½) O. de cette ville, 11 k. (2 l. ½) N. p. E. d'Avelghem, 28 k. (6 l. ½) S. p. O. de Gand. *Pop.* 2558. *Bur. de poste* d'Oudenarde.

WORTEL, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Hooghstraeten, près du Merck, à 2 k. (½ l.) E. d'Hooghstraeten, 14 k. (3 l. ½) N. O. de Turnhout, 32 k. (7 l. ½) N. E. d'Anvers. *Pop.* 429. *Bur. de poste* de Turnhout.

WOTMERSBACH, rivière (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hertein, à 3 k. (¾ de l.) O. duquel elle prend sa source, coule au S. puis au S. O., et se rend dans l'Idarbach, à 1 k. (¼ de l.) S. d'Idar, après 3 k. (¾ de l.) de cours.

WOUBRECHTEGEM, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. d'Herzèle, à 3 k. (¾ de l.) S. p. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) E. d'Aspelaer, 25 k. (5 l. ¼) S. S. E. de Gand, 13 k. (3 l.) d'Alost. *P.* 537. *Bur. de poste* d'Alost.

WOUEL, v. (*Aisne*), arr. de Laon, canton de la Fère, à 5 kil. (1 l. ½) de Chauny, 27 k. (6 l.) de Laon, 6 k. (1 l. ½) de la Fère. *Pop.* 319. *Bur. de poste* de la Fère.

WOUTBINGE, (*Meuse-Infér.*); arr. de Maëstricht, cant. de Tongres, comm. de Vechmael, près de la Jaar, à 6 k. (1 l. ½) S. O. de Tongres, 7 k. (1 l. ¾) S. E. de Looz, 23 k. (5 l. ¼) O. S. O. de Maëstricht. *Pop.* compr. celle de Vechmael, 385. *Bur. de poste* de Tongres.

WRESSE, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de St.-Hubert, cant. de Gedinne, sur la Semoy, à 2 k. (½ l.) S. d'Orchimont, 13 k. (3 l.) N. O. de Bouillon, 7 m. (15 l. ¼) S. p. E. de Namur. *Pop.* 126. *Bur. de p.* de Bouillon, dép. des Ardennes.

WROCOURT, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Songeons, près du Therain, à 18 k. (4 l.) de Beauvais, 3 k. (¾ de l.) de Songeons. *Pop.* 131. *Bur. de poste* de Songeons.

WS, v. (*Seine-et-Oise*). *Voy.* US.

WUCHEM, v. (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Zulpich, comm. de Kessenich, à 13 k. (3 l.) de Zulpich, 3 k. (¾ de l.) d'Enskirchen, 5 m. (1 l.) d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* compr. celle de Kessenich, 2261.

WUCHT, v. (*Meuse-Infér.*), arr. de Maëstricht, cant. de Mechelen, à 6 k. (1 l. ½) N. p. O. de Stockem, 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Rechen, 11 k. (2 l. ½) N. p. E. de Maëstricht. *Pop.* 302. *Bur. de poste* de Maëstricht.

WUCKRAD, v. (*Roër*), arr. de Creveldt, cant. d'Erkelens, à 7 kil. (1 l. ½) N. E de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. E. de Dahlem, 41 kil. (9 l. ½) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 59. *Bur. de p.* de Dahlem.

WUILLAFANS, v. (*Doubs*), arrond. de Besançon, cant. d'Ornans, à 4 k. (1 l.) de Pontarlier. Il y a des forges et une papeterie. *Pop.*.... *Bur. de poste* de Pontarlier.

WULFERDANGE, v. (*Forêts*), arr. de Diekirch, cant. de Clervaux, comm. de Weiswampach, à 9 kil. (2 l. ½) N. de Clervaux. *Pop.* comp. celle de Weiswampach, 940. *Bur. de poste* de Bastogne.

WULMERSOH, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Tirlemont, à 3 k. (¾ de l.) de cette ville, 21 k. (4 l. ½) de Louvain. *Popul.* 130.

WULPEN, v. (*Lys*), arrond. de Furnes, cant. de Nieuport, à 14 k. (3 l. ½) de Furnes, 18 k. (4 l.) de Nieuport. *Pop.* 440. *Bur. de poste* de Furnes.

WULVERDINGE, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Bourbourg, à 20 k. (4 l. ½) de Bergues, 8 myr. (17 l. ½) de Douay, 10 k. (2 l. ½) de St.-Omer. *Pop.* 340. *Bur. de p.* de St.-Omer, dép. du Pas-de-Calais.

WULVERGHEM, v. (*Lys*), arr. d'Ypres, cant. de Messines, près du ruiss. le Douve-Bec, à 3 k. (¾ de l.) O. de Messines, 6 m. (14 l. ½) S. S. O. de Bruges, 11 kil. (2 l. ½) d'Ypres. *Pop.* 532. *Bur. de poste* d'Ypres.

WULVERINGHEM, v. (*Lys*), arr. et cant. de Furnes, à 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Loo, 7 k. (1 l. ¾) S. de Furnes, 5 m. (10 l. ¾) S. O. de Bruges. *Pop.* 662. *Bur. de poste* de Furnes.

WUMMERTENGHEN, v. (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. d'Hasselt, à 5 kil. (1 l. ¼) S. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) N. de Looz, 23 kil. (5 l. ¼) O. p. N. de Maëstricht. *Pop.* 94. *Bur. de poste* d'Hasselt.

WURM, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geylenkirchen, à 5 k. (1 l. ¼) E. N. E. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) O. N. O. de Linnich, 22 kil. (5 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 179. *B. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

WURRICH, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr,

Digitized by Google

arr. de Simmeren, cant. de Kirchberg, à 6 k. (1 l. ½) O. p. N. de cet droit, 14 k. (3 l. ½) S. S. O. de Castellaun, 5 m. (12 l.) S. S. O. de Coblentz, 5 m. (10 l.) de Creutznach. *P.* 139. *B. de p.* de Creutznach.

**Würselen**, v. (*Roër*), arrond. d'Aix-la-Chapelle, canton de Borcette, près de la Worm, à 3 kil. (¾ de l.) N. de Borcette, 2 kilom. (1½ l.) N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 160. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

**Wurtzweiler**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, cant. d'Ottweiler, à 20 kil. (4 l. ½) de Sarrebruck. *Pop.* compr. celle d'Hochst, 162. *Bur. de poste* de Sarrebruck.

**Wurtzweiler**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Rokenhausen, sur l'Appel, à 4 k. (1 l.) E. p. N. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¾) de Winweiler, 4 m. (10 l.) S. S. O. de Mayence. *Populat.* 156. *Bur. de poste* de Kaiserslautern.

**Wuschem**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. et cant. de Simmeren, à 6 k. (1 l. ½) O. N. O. de cet endroit, 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de Castellaun, 5 m. (10 l. ½) S. p. O. de Coblentz, 40 k. (9 l.) de Creutznach. *P.* 143. *Bur. de poste* de Creutznach.

**Wuschem**, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbach. *Pop.* 134.

**Wustengerbacherhof**, hameau (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Rokenhausen, comm. de Marienthal, à 5 k. (1 l. ¼) de Rokenhausen, 13 kilom. (3 l.) de Wolfstein, 4 myriam. (10 l. ½) de Mayence. *Pop.* compr. celle de Marienthal, 161.

**Wusterpeld**, v. (*Roër*), arr. de Clèves, cant. de Xanten, à 4 k. (1 l.) N. N. O. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. d'Uden, 9 m. (20 l. ½) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle, 15 kil. (3 l. ½) de Gueldres. *Populat.* 34. *Bur. de poste* de Gueldres.

**Wusteweller**, v. (*Moselle*), arr. et cant. de Sarguemine, à 6 kil. (1 l. ½) de cette ville, 6 m. (14 l.) de Metz. *Pop.* 365. *Bur. de poste* de Sarguemine.

**Wusthausenhof**, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, cant. de Lauterecken, comm. d'Hintzenhausen, à 3 k. (¾ de l.) de Lauterecken, 5 kil. (1 l. ¼) de Wolfstein, 6 m. (13 l. ½) de Mayence. *Popul.* compr. celle d'Hintzenhausen, 82.

**Wustweiler**, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebruck, canton d'Ottweiler, à 10 k. (2 l. ½) O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) S. de Tholey, 5 myr. (12 l.) de Trèves. *Popul.* compris celle d'Hochst, 162.

**Wustweiler**, v. (*Deux-Nèthes*), arr. d'Anvers, cant. de Brecht, près du ruiss. le Goorken, à 8 kil. (2 l.) E. p. N. de Calmpthout, 5 kilom. (1 l. ¼) N. O. de Brecht, 23 kilom. (5 l. ¼) N. E. d'Anvers. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 630. *Bur. de p.* d'Anvers.

**Wy** *dit* **Jolt-Village**, village (*Seine-et-Oise*), arr. de Mantes, cant. de Magny, à la source du ruiss. de Guiry, à 15 kilom. (3 l. ½) de Mantes, 40 k. (9 l.) de Versailles, 6 k. (1 l. ½) de Magny. Il y a un pressoir pour les vins et cidres qu'on y récolte. *Pop.* 464. *Bur. de poste* de Magny.

**Wyck**, fort (*Meuse-Inférieure*), arr. et cant. 1 ord de Maëstricht, sur la Meuse, à l'E. de cette ville, à 5 k. (1 l. ¼) O. de Terbleyt. *Bur. de poste* de Maëstricht.

**Wylders**, v. (*Nord*), arr. et cant. de Bergues, à 7 kil. (1 l. ¾) de cette ville, 7 m. (16 l. ½) de Douay. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Bergues.

**Wyler**, v. (*Roër*), arrond. de Clèves, cant. de Cranenbourg, à 3 k. (¾ de l.) O. de cet endroit, 8 kil. (2 l.) S. E. de Nimègue, 10 myr. (23 l.) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 263. *B. de p.* de Clèves.

**Wympe** (la), rivière (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. d'Arendonck, à 7 k. (1 l. ¾) duquel elle prend sa source, coule au S. O., puis au S., et va se rendre dans la Petite-Nèthe, à 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de sa source. Elle a 13 k. (3 l.) de cours.

**Wynandraedet**, v. (*Meuse-Inférieure*), arrond. de Maëstricht, cant. d'Oirsbeeck, à 7 k. (1 l. ¾) N. p. E. de Fauquemont, 11 kilom. (2 l. ¾) E. de Recken, 15 kilom. (31. ½) N. E. de Maëstricht. *P.* 373. *Bur. de poste* de Maëstricht.

**Wytschaete**, v. (*Lys*), arrond. d'Ypres, cant. de Messines, à 6 k. (1 l. ½) N. E. de Nieukerke, 6 k. (1 l. ½) N. O. de Warneton, 6 m. (12 l. ½) S. S. O. de Bruges, 8 k. (2 l.) d'Ypres. *Pop.* 2500. *Bur. de poste* d'Ypres.

## X

**Xaffevillier**, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Nossoncourt, à 7 kil. (1 l. ¾) de Ramberviller, 30 k. (6 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 298. *B. de p.* de Ramberviller.

**Xaintrailles**, bourg (*Lot-et-Garonne*), arr. de Nérac, cant. de Lavardac, à 9 k. (2 l. ½) de Nérac, 29 k. (6 l. ½) d'Agen. *Pop.* 694. *Bur. de poste* de Nérac.

**Xaintray**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Niort, cant. de Champdeniers, à 23 kilom. (5 l. ½) de St.-Maixent, 19 k. (4 l. ½) de Niort. *Pop.* 406. *Bur. de poste* de Niort.

**Xambes**, v. (*Charente*), arrond. d'Angoulême, cant. de St.-Amand-de-Boixe, à 23 k. (5 l. ¾) de la Rochefoucauld, 21 kil. (4 l. ¾) d'Angoulême, 8 k. (2 l.) de Mansle. *Popul.* 547. *Bur. de p.* de Mansle.

**Xammes**, v. (*Meurthe*), arr. de Toul, cant. de Thiancourt, à 11 k. (3 l. ½) de Pont-à-Mousson, 30 k. (8 l. ½) de Nancy. *Pop.* 272. *Bur. de poste* de Pont-à-Mousson.

**Xamontarupt**, v. (*Vosges*), arr. d'Epinal, cant. de Bruyères, à 9 k. (2 l. ½) de cet endroit, 14 kilom. (3 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Bruyères.

**Xanderville**, v. (*Charente*), arr. et canton de Barbézieux, comm. de St.-Hilaire, à 2 kil. (½ l.) de Barbézieux, 38 kil. (7 l. ½) d'Angoulême. *Pop.* compr. celle de Saint-Hilaire, 737. *Bureau de poste* de Barbézieux.

**Xanten** *ou* **Santen**, ville (*Roër*), arr. de Clèves, chef-l. de cant., dans une vallée, entre des montagnes, à 2 k. (½ l.) S. O. du Rhin, 12 kil. (2 l. ½) N. N. E. de Gueldres, 31 k. (7 l.) S. E. de Clèves, 9 m. (20 l. ½) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle, 43 myr. (96 l.) N. E. de Paris. Long. 24. 8. lat. 51. 38. Cette ville, sur les bords du Rhin, est la plus propre et la plus jolie des environs. Les rues, qui en sont fort étroites, aboutissent à une place de marché spacieuse, sur laquelle s'élève une cathédrale qui annonce la considération dont cette ville devoit jouir anciennement. L'intérieur de cet édifice est presque aussi majestueux que l'extérieur. Près de là on voit un couvent d'une



Digitized by Google

architecture ordinaire. *Pop.* 1653. *Bur. de poste* de Guelâres. *Rel. de poste aux chev.*

XANTES. *Voyez* SAINTES.

XANTON, v. (*Vendée*), arr. de Fontenay-le-Peuple, cant. de St.-Hilaire-sur-l'Autise, à 8 k. (2 l.) de Fontenay-le-Peuple. *Pop.* 541. *Bur. de p.* de Fontenay-le-Peuple.

XAROUVAL, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, près du Collon, à 10 k. (2 l. ½) de Mirecourt, 30 kil. (6 l. ½) d'Epinal. *Pop.* 240. *B. de p.* de Charmes.

XAUREY, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Vic, à 9 k. (2 l. ½) de Château-Salins, 30 kil. (6 l. ½) de Nancy, 3 k. (½ de l.) de Moyenvic. *Pop.* 262. *Bur. de p.* de Moyenvic.

XAVIERES, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage, comm. de Flesselles, à 13 k. (3 l.) d'Amiens. *Pop* compr. celle de Flesselles et dépendances, 1378. *Bur. de p.* d'Amiens.

XERMAMÉNIL, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Gerbeviller, à 7 k. (1 l. ¾) de Lunéville. *Pop.* comprise celle de Mortagne, 337. *Bur. de poste* de Lunéville.

XERTIGNY, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, ch.-l. de cant., sur l'Amercy, ruisseau, à 18 k. (4 l.) O. de Remiremont, 15 k. (3 l. ½) S. d'Epinal, 27 k. (6 l.) E. de Darney. Il y a deux forges dites de *St.-Mouse*, et un martinet. *Pop.* 2530. *Bur. de p.* d'Epinal. *Rel. de p. aux chev.*

XEUILLEY, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Vezelise, près du Madon, à 8 k. (2 l.) de Vezelise, 15 k. (3 l. ½) de Nancy. *Pop.* 250. *Bur. de poste* de Vezelise.

XHENDELESSE, v. (*Ourthe*), arr. de Malmédy, cant. de Verviers, à 4 k. (1 l.) O. d'Hodimont, 6 kilom. (1 l. ½) E. d'Héron, 24 kilom. (5 l. ½) N. O. de Malmédy. *Pop.* 1205. *B. de p.* de Verviers.

XHENDREMAEL, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, canton de Glons, à 8 kil. (2 l.) de Liége, 6 k. (1 l. ½) de Glons. *Pop.* 595. *Bur. de poste* de Liége.

XHENEUMONT, v. (*Ourthe*), arr. de Liége, cant. et comm. d'Herve, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 18 k. (4 l.) de Liége. *Pop.* compr. celle d'Herve, 2923. *Bur. de p.* d'Herve.

XHIGNES, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Ferrières, comm. de Xhoris, près l'Ourthe, à 6 kil. (1 l. ½) N. O. de Ferrières, 11 k. (2 l. ¾) N. E. de Durbuy, 24 kil. (5 l. ½) S. de Liége. *P.* compr. celle de Xhoris, 625. *Bur. de poste* de Liége.

XHORIS, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Ferrières, à 5 k. (1 l. ¼) N. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. p. S. de Delmelle, 13 k. (3 l.) S. de Liége. *P.* 625. *B de p.* de Liége.

XIROFOURT, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. d'Haroué, sur le Madon, à 8 kilom. (2 l.) de Vezelise, 30 k. (6 l. ¾) de Nancy. *Pop.* 550. *Bur. de p.* de Vezelise.

XIVRAY, v. (*Meuse*), arrond. de Commercy, cant. de St.-Mihel, à 14 kilom. (3 l. ½) de cette ville, 4 myr. (10 l.) de Bar-sur-Ornain. *P.* compr. celle de Marvoisin, 319. *Bur. de poste* de St.-Mihel.

XIVRY-LE-FRANC, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman, à 19 kilom. (4 l. ½) de Longwy, 40 kilom. (9 l.) de Metz, 18 kilom. (4 l.) d'Estaing. *Popul.* 260. *Bur. de poste* de Briey.

XIVRY-LE-PETIT, v. (*Moselle*), arrond. de Briey, canton de Longuyon, à 19 k. (4 l. ½) de Longwy, 3 myr. (13 l. ½) de Metz, 18 kil. (4 l.) de Briey. *Pop.*.... 141. *Bur. de poste* de Longuyon.

XOCOURT, v. (*Meurthe*), arrond. de Château-Salins, cant. de Delme, à 13 k. (3 l.) de Château-Salins, 28 k. (6 l. ½) de Nancy. *Pop.* 142. *Bur. de poste* de Château-Salins.

XONVILLE, v. (*Moselle*), arr. de Metz, cant. de Gorze, à 25 kilom. (5 l. ½) de Metz. *Pop.*.. *Bur. de poste* de Metz.

XOUAGSANGE, v. (*Meurthe*), arr. et cant. de Sarrebourg, à 5 kilom. (1 l. ¼) de cette ville, 6 m. (13 l. ½) de Nancy. *Popul.* 264. *Bur. de p.* de Sarrebourg.

XOUASSE, v. (*Meurthe*), arr. de Lunéville, cant. de Blamont, à 11 k. (2 l. ½) de cet endroit, 39 kilom. (8 l. ½) de Nancy. *Pop.* 286. *Bur. de poste* de Blamont.

XUGNEY, v. (*Vosges*), arr. de Mirecourt, cant. de Charmes, comm. de Rugney, à 4 k. (1 l.) de Charmes, 10 k. (2 l. ½) de Mirecourt. *Pop.* compr. celle de Rugney, 345. *Bur. de poste* de Charmes.

XURES, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Vic, sur le Sanon, à 19 k. (4 l. ½) de Château-Salins, 32 kil. (7 l. ½) de Nancy, 18 k. (4 l.) de Lunéville. *Pop.* 222. *Bur. de poste* de Lunéville.

# Y

*N. B.* On cherchera à l'I les noms qu'on ne trouvera pas à l'Y, plusieurs personnes se servant également d'un I ou d'un Y au commencement des noms de communes.

Y, v. (*Somme*), arr. de Péronne, cant. de Ham, à 10 k. (2 l. ½) de Péronne, 5 m. (11 l.) d'Amiens. *Pop.* 160. *Bur. de p.* de Péronne.

YAINVILLE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, cant. de Ducler, près de la forêt du Trait, et près de la Seine, à 10 k. (2 l. ½) de Caudebec, 19 k. (4 l. ½) de Rouen. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Rouen.

YBOUVILLERS, v. (*Oise*), arr. de Beauvais, cant. de Méru, comm. de St.-Crépin, à 5 k. (1 l. ½) de Méru, 19 k. (4 l. ½) de Beauvais. *Pop.* compr. celle de St.-Crépin, 792. *Bur. de poste* de Méru.

YBOURGUES (LES), v. (*Basses-Alpes*), arr. et cant. de Forcalquier, à 4 k. (1 l. de cette ville, 41 k. (9 l. ½) de Digne. *Pop.* comprise celle de Limaces, 381. *Bur. de poste* de Forcalquier.

YCHAUSSAS, v. (*Haute-Garonne*), arr. de Muret, cant. et comm. d'Auterive, à 27 k. (6 l.) de Toulouse, 20 k. (4 l. ½) de Muret. *Pop.* comprise celle d'Auterive, 3000. *Bur. de poste* d'Auterive.

YERLERON, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Fauville, à 18 k. (4 l.) de Caudebec, 4 myr. (10 l. ½) de Rouen, 5 k. (1 l. ¼) de Fauville. *Pop.* 1271. *Bur. de poste* de Fauville.

YERLES, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, cant. de Mormant, près de l'Hièrcs, à 13 k. (3 l.) de Melun, 2 k. (½ l.) de Guignes. *Pop.* 417. *Bur. de poste* de Guignes.

YELON, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun, à 14 k. (3 l. ¼) de Cany, 5 myr. (11 l. ½) de Rouen. *Pop.* 243. *B. de p.* de St.-Valery-en-Caux.

YENNE, b. (*Mont-Blanc*), arr. de Chambéry, chef-lieu de canton, près du Rhône, à 20 k. (4 l. ½) N. O. de Chambéry, 7 k. (1 l. ¾)

Digitized by Google

S. E. de Belley, 15 k. (31 ½) O. d'Aix. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 2014. *Bur. de p.* de Chambéry.

YENVILLE, v. (*Eure - et - Loir*). *Voyez* JANVILLE.

YERE (l'), riv. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, canton d'Authon, à 8 k. (2 l.) O. duquel elle prend sa source, coule à l'E., passe près de Bazoches, coule ensuite au S. E. et se jette dans le Loir, à 2 kil. (½ l.) N. de Cloye, 7 k. (1 l. ½) S. O. de Château-Dun.

YÈRES, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Corbeil, cant. de Boissy-St.-Léger, sur l'Yères, à 11 k. (2 l. ½) de Corbeil, 29 kil. (6 l. ½) de Versailles, 3 k. (¾ de l.) de Villeneuve-St.-Georges. Il y a dans cette commune, dans le clos Budée, d'où elle a pris le nom de *Fontaine Budée*, une des plus belles sources que l'on puisse voir. A 1 kilomèt. (¼ de l.) étoit l'abbaye d'Yères, monastère de filles de l'Ordre de saint Benoît. Cette abbaye avoit été fondée du temps d'Etienne, évêque de Paris, l'an 1122, par Eustache, comtesse d'Etampes et de Corbeil, et sœur de Louis le *Gros*. On voyoit à quelque distance le monastère des Camaldules de Grosbois. Il y avoit dans l'église de ces Hermites, une vierge tenant sur ses genoux Jésus-Christ descendu de la croix, peint par *Cazes*. *Pop.* 994. *Bur. de poste* de Villeneuve-St.-Georges.

YÈRES, îles (*Var*). *Voyez* HYÈRES.

YÈRES (l'), riv. (*Seine-et-Marne*), arr. de Provins, cant. de Nangis. Sa source, à 8 k. (2 l.) N. de Provins, coule à l'O., passe à Rosoy, à Chaulnes, à Sognolles, à Brunoy, et se rend dans la Seine au S. de Villeneuve-St.-Georges.

YÈRES (l'), rivière (*Seine-Inférr.*). Elle prend sa source au dessous de Foucarmont, arr. de Neufchâtel, traverse les arr. de Neufchâtel et de Dieppe, et se jette dans l'Océan, près de Creil.

YERMENONVILLE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, près de l'aqueduc de cet endroit, sur la Voise, à 15 kilom. (3 l. ½) de Chartres, 4 k. (1 l.) de Maintenon. *Pop.* 377. *Bur. de poste* de Maintenon.

YERVILLE, v. (*Seine-Inf.*), arr. d'Yvetot, chef-l. de cant, à 20 k. (4 l. ½) de Caudebec, 29 kilom. (6 l. ½) de Rouen, 11 k. (2 l. ½) d'Yvetot. *Pop.* 1190. *Bur. de poste* d'Yvetot.

YESMES, v. (*Eure - et - Loir*), arr. de Dreux, canton de Nogent-Roulebois, comm. de Villiers, près de l'Eure, à 20 kil. (4 l. ½) de Dreux, 20 k. (4 l. ½) de Chartres. *Pop.* compr. celle de Villiers, 516. *B. de p.* de Nogent-Roulebois.

YERNÉE, v. (*Ourthe*), arr. d'Huy, cant. de Nandrin. *Pop.* 93. *Bur. de poste* d'Huy.

YEVRE (l'), riv. (*Marne*), arr. de Ste.-Menéhould, cant. de Dammartin. Sa source au S. et près de Somme-Yevre, coule au N. N. E., passe à Dampierre-le-Château, et se rend dans l'Auve, à l'O. de Dampierre-sur-Auve, à 6 k. (1 l. ½) O. S. O. de Ste.-Menéhould.

YEVRE-LA-VILLE, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Pithiviers, près de la Rimarde, à 5 k. (1 l. ½) de Pithiviers, 41 k. (9 l. ½) d'Orléans. On y fait commerce de cire. *Populat.* 1655. *Bur. de poste* de Pithiviers.

YEVRE-LE-CHATEL, v. (*Loiret*), arr. et cant. de Pithiviers, près de la Rimarde, à 5 k. (1 l. ½) de Pithiviers, 42 k. (9 l. ½) d'Orléans. *Pop.* 296. *B. de p.* de Pithiviers.

YEVRES, v. (*Aube*), arr. de Bar-sur-Aube, canton de Brienne-le-Château, à 32 k. (7 l. ½) de Bar, 37 k. (8 l. ½) de Troyes, 10 k. (2 l. ½) de Brienne. *Pop.* 204. *Bur. de poste* de Brienne.

YEVRES, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Château-Dun, cant. de Brou, sur l'Ozane, à 19 k. (4 l. ½) de Château-Dun, 33 k. (7 l. ½) de Chartres, 3 k. (¾ de l.) de Brou. *Pop.* 1886. *Bur. de p.* de Brou.

YEVRETTE (l'), rivière (*Cher*). Sa source, en plusieurs parties, dont une des principales est dans l'arrond. de Bourges, à 29 k. (6 l. ½) E., et l'autre dans celui de St.-Amand, près de Nérondes, à 21 k. (4 l. ¾) N. de Sancoins, coule, en serpentant, au S., à l'O., puis au N., se réunit à l'autre branche, à 14 k. (3 l. ½) E. de Bourges, et coulant à l'O., se joint à l'Evre à Bourges.

YFFINIAC, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. et cant. de St.-Brieux, à 6 kil. (1 l. ½) E. p. S. de cette ville, 11 k. (2 l. ¾) O. de Lamballe, 14 k. (3 l. ½) N. de Moncontour. *Pop.* 1225. *Bur. de p.* de St.-Brieux.

YONOL, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand, cant. de Nérondes, à 16 k. (3 l. ½) de Sancoins, 37 k. (8 l. ½) de Bourges. *Pop.* 402. *Bur. de p.* de Villequiers.

YONY-LE-JARE, v. (*Marne*), arr. d'Epernay, canton de Dormans, à 19 k. (4 l. ½) d'Epernay, 5 m. (11 l.) de Châlons. *Pop.* 444. *Bur. de poste* de Dormans.

YOOS, v. (*Landes*), arr. de Mont-de-Marsan, cant. d'Arjuzan, à 18 k. (4 l.) de Tartas, 21 kil. (4 l. ¾) de Mont-de-Marsan. *Pop.* 965. *Bur. de poste* de Tartas.

YGUERANDE, v. (*Saone-et-Loire*). *Voyez* IGNERANDE.

YIS (LES), v. (*Eure - et - Loir*). *Voyez* YVE (LES).

YLIENORE, v. (*Tarn*). *Voyez* ST.-PIERRE-D'YLIERGUES.

YLLIES, v. (*Nord*), arr. de Lille, cant. de la Bassée, à 18 k. (4 l.) de Lille, 28 k. (6 l. ½) de Douay, 4 k. (1 l.) de la Bassée. *Pop.* 1149. *Bur. de poste* de la Bassée.

YMARE, v. (*Seine-Inférr.*), arr. de Rouen, cant. de Boos, à 10 k. (2 l. ½) de Rouen, 6 k. (1 l. ½) de Pont-de-l'Arche. *Pop.* 280. *Bur. de poste* de Pont-de-l'Arche, dép. de l'Eure.

YMAUVILLE, v. (*Seine-Inférr.*), arr. du Havre, cant. de Goderville, à 20 k. (4 l. ½) de Montivilliers, 5 m. (12 l.) de Rouen, 10 kilom. (2 l. ½) de Bolbec. *P.* 99. *Bur. de poste* de Bolbec.

YMERAY, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Maintenon, près de la Voise, à 16 k. (3 l. ¾) de Chartres, 2 k. (½ l.) de Gallardon. *Pop.* 675. *Bureau de poste* de Gallardon.

YMONVILLE, v. (*Seine - Inférr.*). *Voyez* ST.-VIGOR-D'YMONVILLE.

YMONVILLE-LA-GRANDE, v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Chartres, cant. de Voves, à 11 k. (2 l. ½) de Janville, 28 k. (6 l. ½) de Chartres, 18 k. (4 l.) de Thoury. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 609. *Bur. de poste* de Thoury.

YNEUIL, v. (*Cher*), arr. de St.-Amand-Mont-Rond, cant. de Lignières, au bord de l'étang de Villiers, à 18 k. (4 l.) de St.-Amand, 34 k. (7 l. ½) de Bourges, 9 k. (2 l. ¼) de Lignières. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Lignières.

YNNIMOND, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de l'Huis, à 8 kil. (2 l.) de Belley, 5 m. (12 l. ½) de Bourg. *Pop.* 459. *Bur. de poste* de Belley.

YOLET, v. (*Cantal*), arrond. et



Digitized by Google

cant. nord d'Aurillac, près de la Cer, rivière, à 6 k. (1 l. ½) d'Aurillac. C'est la patrie de Jean-Baptiste *Carrier*, ci-devant homme de loi, député à la Convention nationale, décapité le 25 frimaire an 3, (16 décemb. 1794), à l'âge de 36 ans. *Pop.* 710. *Bur. de poste* d'Aurillac.

YON, v. (*Ain*), arr. de Belley, cant. de Champagne, près de l'Arvière, à 13 k. (3 l.) de Belley, 5 m. (11 l. ¾) de Bourg. *P.* 259. *Bur. de poste* de Belley.

YON, v. (*Ardennes*), arrond. de Sedan, cant. de Mouzon, à 15 kil. (3 l. ¼) de Sedan, 3 k. (7 l.) de Charleville, 7 k. (1 l. ¼) de Mouzon. *Pop.* 340. *Bur. de poste* de Mouzon.

YON (l'), rivière (*Vendée*), arr. de Montaigu, cant. de la Roche-sur-Yon. Sa source, à 1 k. (¼ de l.) N. E. de la Chaise, coule au N. O., tourne au S., passe à la Roche-sur-Yon, et tournant au S. S. E., se rend dans le Lay, à 9 k. (2 l. ½) N. O. de Lugon, 23 kil. (5 l. ¼) S. S. E. de la Roche-sur-Yon, 25 k. (5 l. ¼) S. de sa source. Elle fait tourner beaucoup de moulins.

## YONNE.

Ce départ., formé du ci-dev. Auxerrois, appartenant à l'ancien gouvernement de Bourgogne, tire son nom de la rivière d'Yonne, qui commence dans le petit pays appelé Morvan, au département de la Nièvre, coule au Nord, et se rend dans la Seine, à Montereau.

La superficie de ce département est d'environ 1,428,773 arpens carrés ou 729,225 hectares; sa population est de 239,278 individus. Il est composé de quatre cent quatre-vingt quatorze communes, et divisé en cinq arrondissemens communaux ou sous-préfectures, et en trente-quatre cantons et justices de paix. La préfecture de ce département est à *Auxerre*. *Avallon*, *Joigny*, *Sens* et *Tonnerre* sont les sièges des sous-préfectures. Ce département est dans l'évêché de Troyes, et dépend de la 18e division militaire, dont le commandant réside à Dijon: il est du ressort de la cour d'appel séante à Paris, département de la Seine, et dans la 2e conservation forestière. *Voy.* AUXERRE.

L'étendue en superficie des forêts est de 729 mille 225 hectares, (1 million 173 arpens).

Les principales villes sont: *Sens*, *St.-Florentin*, *Tonnerre*, *Avallon*, *St.-Fargeau*, *Joigny*, *Auxerre*.

Les rivières qui prennent leur source dans ce département sont: Branches, Bez, Bied, Loing, Lunain, Orvanne, Ouanne, Tolon, Vrin.

*Forêts.* Fetoy, Herveux, Mosne, Othe, Paillon.

*Canal.* Briare.

*Productions.* Le sol de ce département n'est pas également fertile. Il renferme des contrées découvertes, sèches, arides, remplies de collines, et peu abondantes. La partie argileuse est couverte de bois et d'étangs; les cantons situés au sud et à l'est, limitrophes des départemens de la Nièvre et de la Côte-d'Or, sont presque tous en vignobles. Le territoire produit en général des grains de toutes espèces en abondance, des chanvres, des légumes, des fruits, et beaucoup de bons vins, qui sont la principale branche de commerce. Les pâturages y sont excellens, et l'on y nourrit quantité de bestiaux. Il y a aussi beaucoup de bois; le gibier et le poisson y abondent. On y trouve des manufactures et des fabriques de draps, et autres étoffes de laine, de velours, de coton et filature de coton: des faïenceries, bonneteries, tanneries, papeteries, forges, verreries, tuileries, fours à chaux, et blanc d'Espagne, etc.

*Industrie.* Le principal commerce consiste en vins qui sont très-estimés, en grains, foins, bois, charbon, bestiaux, laines, etc.

*Valeur en mètres des mesures de longueur, et en ares des mesures agraires de ce département.*

Mesures de longueur; valeur en mètres.

*Toise* de Paris, 1.949
— de Bourgogne, de 7 pieds ½, 2.4363.
*Perche* de Bourgogne, de 9 pieds ½, 3.086.
— ou *Corde*, de 18 pieds de roi, 5.847.
— de 1, pieds 6, 1.72.
— de 20, 6.497.
— de 22, 7.146.
— de 24, 7.793.
— de 22, 8.121.
— de 26, 8.446.

*Mesures agraires; valeur en ares.*

*Perche* carrée ou *Carreau*, la perche linéaire étant de 9 pieds ½, 0.09383.
— de 18 pieds, 0.34189.
— de 19, 0.38093.
— de 20, 0.42008.
— de 22, 0.51079.
— de 24, 0.60786.
— de 25, 0.65630.
— de 26, 0.71332.
*Arpent* de 100 perches, à 18 pieds, 34.189.
— à 19 pieds, 38.093.
— à 20, 42 008.
— à 22, 51.079.
— à 24, 60.786.
— à 25, 65.630.
— à 26, 71 332.
— de 80 perches, à 22 pieds, 40.858.
— de 120 *idem*, 61.286.
— de 360 perches, à 9 pieds ½, 34.283.
— de 240 *idem*, 22 853.
*Ouvrée* ou *Hommée* de 54 perches, à 9 pieds ½, 5.142.
— de 50 perches *idem*, 4.7615.

*Nota.* Le journal, la soiture, la daurée, la parisée, sont des divisions de l'arpent, et en valent tantôt les ½, le ⅓, le ¼, les ⅛, etc. Il suffit de connoître l'unité principale pour avoir la valeur des divisions.

Les hommes illustres, célèbres ou fameux nés dans ce département, sont Jean *Mémain*, célèbre docteur de Sorbonne, et professeur de théologie au collège de Navarre; né à Sens, mort en 1515. — Jean le *Beuf*, historien, voyageur et antiquaire; né à Auxerre, mort à Paris en 1760; il fut associé à l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris en 1750. On a de lui: *Recueil de divers écrits servant à l'éclaircissement de l'histoire de France*, 2 v. *in-12*, 1738. — *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 3 vol. *in-12*; *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique*, 1741, *in-8°*; *Mémoire sur l'histoire d'Auxerre*, 2 vol. *in-4°*, 1743; *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 15 vol. *in-12*. — Lazare-André *Bocquillot*, né à Avallon en 1648, où il mourut en 1728. Il fut d'abord secrétaire d'ambassade; de retour en France, il se fit recevoir avocat, ensuite il fut curé; dans le nombre de ses ouvrages on remarque son *Traité sur la liturgie*, ouvrage curieux et intéressant pour ceux qui aiment les antiquités ecclésiastiques. On a encore de lui plusieurs volumes d'*Homélies*, *Histoire du chevalier Bayard*, *in-12*, etc. — Jacques *Boileau*, né à Avallon, député à la convention nationale, décapité à Paris le 9 brumaire an 2 (31 octobre 1793), âgé de 41 ans. — Pierre *Bourbotte*, député à la convention nationale, né aux Vaux, décapité le 27 prairial an 3 (16 juin 1795). — Germain *Brice* ou *Brizian*, né à Auxerre, mort en 1528, fut l'un de ceux qui apportèrent en France le bon goût d'Italie; il eut de grandes liaisons avec Lascaris; il donna des *poésies latines* et une *traduction d'ouvrages grecs*. — Jean *Cousin*, peintre et sculpteur; né à Soucy, près de Sens, mort en 1589. Ses tableaux sont en petit nombre. Le plus considérable est le *Jugement universel*, le *bonheur* de l'amiral *Chabot*, qui étoit aux Célestins de Paris. Il donna quelques écrits sur la *géométrie* et la *perspective*, un petit *livre des proportions du corps humain*. — Pierre *Crespat*, savant célestin, né à Sens, mort en 1593. — Guillaume *Daubanton*, jésuite, orateur et biographe; né à Auxerre. — Edme *Jeaut*, d'Auxerre, mort en 1634. On a de lui divers ouvrages de *littérature* et d'*Antiquités*: *Dictionnaire de la langue arabe*. — Jacques-Philippe *Fermond*, peintre, membre de l'académie de peinture; il excelloit dans la peinture en émail; il étoit fils d'un médecin de Louis XIII; né à Joigny en 1633, mort à Paris en 1732. On a de lui un *Traité* curieux sur la peinture en émail, imprimé à Paris en 1725, *in-12*; un *Traité de miniature*. — Pierre *Jeannin*, connu sous le nom du *président Jeannin*, né à Autun en 1540, mort en 1622. Henri III lui donna une charge de président au parlement de Bourgogne. Henri IV le fit entrer au conseil; il partagea toujours avec Sully la confiance de ce prince. Henri IV dit à la reine, en lui présentant Jeannin, *vous voyez l'un des plus hommes de bien de mon royaume*. On a de lui des *Mémoires et des Négociations*, publiés à Paris en 1659, *in-fol.*, chez les Elsevirs, 2 vol. *in-12*, et en 1695, 4 vol. *in-12*, etc. — Louis *Liger*, né à Auxerre en 1658, mort à Guercli en 1717. Il a donné beaucoup d'ouvrages sur l'agriculture et le

Digitized by Google

jardinage ; l'*Economie générale de la campagne*, ou *nouvelle maison rustique*, etc. — Jacob Nicolas *Moreau*, homme de lettres, conseiller à la cour des aides de Provence, bibliothécaire de la reine, né à Saint-Florentin, le 20 décembre 1717, et décapité le 6 germinal an 2 (27 mars 1794). Auteur de l'*Ode sur la bataille de Fontenoy*, *Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps* ; le *Moniteur français*, etc. — Michel *Pinart*, savant dans les langues, les antiquités, historien et biographe, il fut accordé en 1754 à la place à l'académie des inscriptions ; né à Sens en 1660, mort à Paris en 1717. Sa dissertation, sur les bibles hébraïques, est très-estimée pour son exactitude. — Esme *Pourchot*, professeur de philosophie au collège des Grassins, ensuite à celui de Mazarin, né à Poilly, près d'Auxerre, en 1651, mort à Paris en 1734. Il fut sept fois recteur de l'Université. Il étoit recherché des savans de son temps ; Bossuet et Fénelon firent souvent l'éloge de Pourchot ; Fénelon lui offrit même d'employer son crédit à la cour pour le mettre au nombre des instituteurs des enfans de France ; mais Pourchot aima mieux se dévouer au service de l'Université qu'à celui de la cour. On a de lui *Institutiones philosophicæ*, 5 volumes *in-12*. La quatrième édition fut donnée en 1734, *in-4°*, et 5 vol. *in-12*. — Mathurin *Querras*, grand-vicaire de l'archevêché de Sens ; il étoit aussi éclairé que vertueux ; né à Sens en 1615, mourut à Troyes en 1665. Ses mœurs étoient le modèle de celles du clergé. — Jacques-Germain *Soufflot*, architecte célèbre. La construction de l'église Sainte-Geneviève, à Paris, dans laquelle il repose, actuellement le Panthéon français, l'immortalise ; il étoit né à Toucy, près d'Auxerre. — Jacques *Tenon*, chirurgien, membre de l'institut national ; né à Sepaux, en 1724, a donné *Observations sur les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'anatomie*, 1785, *in-4°* ; *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*, 1788, *in-4°*.

YONNE (l'), rivière (*Nièvre*). Elle prend sa source à 13 k. (3 l.) S. p. O., de Château-Chinon, coule au N., passe à l'E. de cette ville, va au N. O., puis au N., passe à l'E. de Clamecy, au N. duquel elle reçoit le Beuvron, passe près de Coulange-sur-Yonne, près de Mailly-le-Château ; près de Cravant, au S. duquel elle reçoit la Cure, passe à Auxerre, reçoit l'Armançon, à 7 k. (1 l. ¾) E. de Joigny, qu'elle arrose, passe à Villeneuve, Sens, Pont-sur-Yonne, et tournant à l'O., va se rendre dans la Seine, à Montereau-Fault-Yonne, après 24 myr. (55 l.) de cours. Elle commence à porter bateau à Clamecy. On conduit à Paris, par cette rivière, des vins, du charbon ; de l'avoine et et du foin.

YONVAL, v. (*Marne*), arr. de Vitry-sur-Marne, cant. d'Heiltz-le-Maurupt, comm. de Moutiers, à 28 k. (6 l. ¼) de Vitry ; 37 k. (8 l. ¼) de Châlons. *Pop.* 105. *Bur. de poste* de Vitry-sur-Marne.

YONVILLE, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, canton d'Hallencourt, comm. de Citerne, à 13 kil. (3 l.) d'Abbeville, 37 kilomètr. (8 l. ¼) d'Amiens. *Pop.* compr. celle de Citerne, 581. *Bur. de p.* d'Oisemont.

YOUX-LA-DOUX, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Riom, canton de Montaigu, à 4 kil. (1 l.) de cette ville, 5 m. (10 l. ¾) de Clermont. Il y a une mine de plomb près de ce village, et une autre à Barbecot et à Masloutin. *Pop.* 502. *Bur. de poste* de Montaigu.

YPLING, v. (*Moselle*). *Voyez* IPLING.

YPRES, ville forte et jolie (*Lys*), ch.-l. d'arr. et de cant., dans une plaine très-fertile, sur le ruisseau d'Ypre, à 9 kil. (2 l. ¼) E. de Poperinghe, 28 kil. (6 l. ¼) O. de Courtrai, 20 k. (4 l. ½) S. S. E. de Lille, 40 k. (9 l.) S. S. E. de Dunkerque, 5 m. (11 l.) S. S. O. de Bruges, 23 m. (5 l.) N. p. E. de Paris. Long. 20. 32. 55. lat. 50. 51. 5. Avant l'an 800 ce n'étoit qu'un château qui fut ruiné par les Normands. Baudouin III, comte de Flandres, la fit bâtir en 960. Plusieurs autres comtes de Flandres contribuèrent à son agrandissement. Elle fut prise d'assaut par Louis VI, roi de France, en 1128. La moitié de la ville fut pillée et incendiée. Philippe s'en rendit maître en 1213. Les Français brûlèrent ses faubourgs en 1297. Les habitans s'étant révoltés en 1325 contre Louis de Nevers, ils abattirent la vieille enceinte pour en rebâtir une nouvelle, et ils y envelopèrent les faubourgs, tellement peuplés de tisserands et autres gens de métiers, qu'on en comptoit plus de 200 mille, ce qui prouve que cette ville étoit devenue très-considérable. Les Gantois vinrent l'assiéger, mais inutilement, en 1383. Le 15 août 1566, les non-catholiques y pillèrent les églises, brisèrent les images, chassèrent les ecclésiastiques, et massacrèrent plus de vingt curés du diocèse. Ils conservèrent cette place jusqu'en 1583. Mais le prince de Parme les ayant exhortés par lettres à rentrer dans leur devoir, irrité de l'audace qu'ils eurent d'afficher ces mêmes lettres à un gibet, il envoya des troupes pour bloquer Ypres, qui se rendit le 10 avril 1584. Condé la prit en 1648. L'archiduc Léopold la reprit en 1649. Turenne s'en rendit maître en 1658 ; mais elle fut rendue à l'Espagne par le traité des Pyrénées. Louis XIV vint l'assiéger en 1678, et la prit le 25 mars de la même année. Les Hollandais en prirent possession par la paix d'Utrecht, le 4 juin 1713. En 1782, l'empereur en chassa les Hollandais. Cette ville fut cernée le 29 prairial an 2 (17 juin 1794), par l'armée aux ordres du général Moreau ; et capitula le 29 ; la garnison se rendit, quoique forte de 6 à 7 mille hommes, après 12 jours de tranchée ouverte, et aux conditions que lui imposa le vainqueur. Cette victoire valut aux Français 100 pièces de canons, 29 drapeaux et 900 chevaux.

Ypres étoit le siége d'un évêché. La cathédrale est dédiée à saint Martin. Outre quatre églises paroissiales, et une hors de la ville, il y avoit des Carmes, des Récollets, des Dominicains, des Capucins, des Augustins, des Carmes-Déchaussés et un collège des Jésuites ; une abbaye de religieux de l'ordre de St.-Benoît, une autre de religieuses de l'ordre de St.-Augustin, et sept maisons ou monastères de religieuses, savoir : Carmelites-Déchaussées, Claristes-Urbanistes, Pauvres-Claires, Sœurs du tiers-ordre de St.-François, Sœurs Grises et Noires, un béguinage et quatre hôpitaux. Il y a une manufacture de laine. Le commerce se fait en bestiaux, grains, lins et chanvres.

C'est la patrie de Chrétien *Lupus*, augustin, professeur de philosophie et de théologie, auteur latin ; né en 1611. Le pape Clément IX voulut lui donner un évêché, avec l'intendance de sa sacristie ; mais le père Lupus, préférant le repos à l'esclavage brillant des dignités, refusa constamment l'un et l'autre. Il mourut en 1681, à Louvain. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en latin : *Commentaires sur l'Histoire et sur les Canons des Conciles*, en 5 vol. *in-4°*. *Recueil de Lettres et de monumens concernant les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine*, 2 vol. *in-4°* ; un grand nombre de *Dissertations*, *etc.* Tous ses ouvrages sont en latin et pleins d'érudition. Ils ont été réunis à Venise, en 4 vol. *in-fol°.*, 1724. — *Rupert*, bénédictin, commentateur et auteur pieux ; né en 1091. Son savoir et sa piété lui acquirent une réputation si grande, que Frédéric, archevêque de Cologne, le tira de son cloître pour le faire abbé de Deutfet. Il mourut le 11 février

Digitized by Google

1135. Tous ses ouvrages ont été imprimés à Paris en 1638, en 2 vol. *in-fol.*; et à Venise, 4 vol. *in-fol.*; *Commentaires sur l'Ecriture Sainte*; *Traité des Offices Divins*, qui est curieux et utile. *Traité de la Trinité*, et plusieurs autres. — Corneil Sax, chanoine, né au 17e siècle, auteur d'un traité latin *contre l'habitude des ecclésiastiques d'avoir des femmes dans leurs maisons*. Cet ouvrage a paru en 1634, imprimé à Bruxelles, *in-4°*.

La ville d'Ypres a une sous-préfecture, un tribunal de 1re instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un bureau de garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés. Cette ville est une place de guerre de troisième classe de la 16e division militaire, et la résidence d'un directeur des fortifications, de deux capitaines du génie, et de deux brigades de la gendarmerie à cheval. *Pop.* 15,148. *Bureau de poste. Relais de poste aux chevaux.*

**Ypreville**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Valmont, à 13 k. (3 l.) de Cany, 5 m. (11 l.) de Rouen. *Pop.* 510. *Bur. de poste* de Fauville. *Rel. de p. aux chev.*

**Yquebœuf**, v. (*Seine-Inférieure*). *Voyez* Hyquebœuf.

**Yquelon**, v. (*Manche*), arrond. d'Avranches, canton de Granville, près du Bosc, à 22 kilomètr. (5 l.) d'Avranches, 24 kilom. (5 l. ½) de Coutances, 4 kil. (1 l.) de Granville. C'est la résidence d'un syndic des marins; il est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Granville, troisième arrond. maritime. *Popul.* 419. *Bur. de poste* de Granville.

**Yrais**, v. (*Deux-Sèvres*), arr. de Thouars, canton d'Airvault, à 13 k. (3 l.) de Thouars, 7 myriam. (15 l. ½) de Niort, 7 k. (1 l. ½) d'Airvault. *P.* 389. *B. de p.* d'Airvault.

**Yrodouer**, v. (*Ille-et-Villaine*), arr. de Montfort, cant. de Bécherel, à 11 k. (2 l. ¼) de Montfort, 25 k. (5 l. ¼) de Rennes, 5 k. (1 l. ¼) de Bécherel. *Pop.* 2090. *Bur. de p.* de Bécherel.

**Yronde**, v. (*Puy-de-Dôme*), arr. de Clermont, cant. de Vic, à 13 k. (3 l.) de Billom, 23 kilom. (5 l. ¼) de Clermont, 8 k. (2 l.) d'Issoire. *Popular.* compise celle de Buzon, 1325. *B. de p.* d'Issoire.

**Yrouer**, v. (*Yonne*), arrond. et cant. de Tonnerre, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cette ville, 28 k. (6 l. ½) E. d'Auxerre, 11 k. (2 l. ½) N. de Noyers. *P.* 323. *B. de p.* de Tonnerre.

**Yrube**, v. (*Basses-Pyrénées*). *Voyez* St.-Pierre-d'Yrube.

**Yrvillac**, v. (*Finistère*), arr. de Brest, cant. de Plougastel, à 9 k. (2 l. ½) S. de Landerneau, 21 kilom. (4 l. ½) E. de Brest, 8 k. (2 l.) N. du Faon. *Pop.* 1701. *Bur. de p.* de Landerneau.

**Ysable** (l'), riv. (*Loire*), arr. et cant. de Roanne. Sa source, à 18 k. (4 l.) O. S. O. de cette ville, coule au S. E. et se rend dans l'Aix, à 2 k. (½ l.) E. de St.-Germain-Laval, 23 k. (5 l. ½) S. de Roanne.

**Ysenay**, v. (*Nièvre*), arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-en-Gilbert, sur la côte, près de l'Aron, à 11 k. (2 l. ¾) de Moulins, 43 k. (9 l. ½) de Nevers. *P.* 371. *B. de p.* de Moulins-en-Gilbert.

**Yseneberghe**, v. (*Lys*). *Voyez* Iseneberghe.

**Ysendick**, ville (*Escaut*), arr. de l'Ecluse, ch.-l. de cant., à 18 k. (4 l.) E. de l'Ecluse, 20 k. (4 l. ½) S. de Midelbourg, 30 k. (6 l. ¾) N. O. de Gand, 29 m. (66 l. ½) N. N. E. de Paris. Long. 21. 80. lat. 51. 20. Cette ville est une forteresse. On a vu anciennement dans ses environs le bourg de *Gasternesse*, lequel fut englouti en 1244 par les eaux de la mer, et dont les habitans sont venus s'établir à Ysendick. Les Hollandais en devinrent les maîtres l'an 1604. Maurice, prince de Nassau, la prit après 10 jours d'attaque: on l'avoit si bien fortifiée, que c'étoit une des plus importantes places de la ci-devant Flandre Hollandaise. L'accès en est difficile par les marais qui l'environnent. Les habitans sont pour la plupart de la religion réformée. C'étoit une place de guerre; mais elle a été supprimée par un arrêté du 1er vendémiaire (24 septembre 1803), qui a ordonné en même temps la vente des terrains et fortifications. Cette ville a un syndic des marins; elle est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier de Sas-de-Gand, 1er arrondissement maritime. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 1121. *Bureau de poste* de Gand.

**Yser** (l'), riv. (*Nord*). Elle prend sa source dans l'arrond. de Bergues.

**Ysering**, v. (*Dyle*), arrond. de Bruxelles, cant. de Lennick-St.-Martin, comm. de Strythem, à 15 k. (31. ½) de Bruxelles, 2 kil. (½ l.) de Lennick-St.-Martin. *Pop.* compr. celle de Strythem, 353. *Bur. de p.* de Bruxelles.

**Yseure**, v. (*Allier*), arr. et cant. est de Moulins, à 1 k. (¼ de l.) de cette ville. *P.* 964. *Bur. de p.* de Moulins.

**Ysle-sur-Marmande**, v. (*Allier*). *Voyez* Isle-sur-Marmande.

**Ysour**, v. (*Lot-et-Garonne*), arr. de Marmande, cant. de Lauzun, comm. de St.-Pardoux, 23 kil. (5 l. ¾) de Marmande, 5 k. (1 l. ½) de Lauzun. *Pop.* . . . . . *Bur. de p.* de Marmande.

**Yssandon**, v. (*Corrèze*), arr. de Brive, cant. d'Ayen, à 14 k. (3 l. ½) de Brive, 32 kil. (7 l. ½) de Tulle. *Pop.* 1281. *Bur. de poste* de Brive.

**Ysseneraux**, ville (*Haute-Loire*), ch.-l. d'arr. et de cant., à 18 kilom. (4 l.) de Monistrol, 22 kil. (5 l.) N. E. du Puy, 13 k. (3 l.) O. de Tence. Il y a près de cette ville une mine de plomb. On y exploite des tourbières. Cette comm. est le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1re instance. Il y a un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 6248. *B. de p.*

**Ysserpent**, v. (*Allier*), arr. et cant. de la Palisse, à 11 k. (2 l. ¾) de Cusset, 5 m. (11 l. ½) de Moulins, 10 k. (2 l. ½) de la Palisse. *Pop.* 743. *B. de p.* de la Palisse.

**Yssy**, v. (*Marne*), arr. et cant. de Châlons, à 16 kil. (3 l. ¾) de cette ville. *Pop.* 107. *Bur. de poste* Châlons-sur-Marne.

**Yton** (l'), riv. (*Orne*). Elle prend sa source dans l'arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre, et va se jeter dans l'Eure.

**Ytrac**, v. (*Cantal*), arr. et cant. sud d'Aurillac, à 6 k. (1 l. ½) de cette ville. *Pop.* 1831. *B. de p.* d'Aurillac.

**Yutz** (basse), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, près de la Moselle, à 1 kil. (¼ de l.) de Thionville, 27 k. (6 l.) de Metz. *Pop.* 428. *B. de p.* de Thionville.

**Yutz** (haute), v. (*Moselle*), arr. et cant. de Thionville, sur la pente de la côte, près de la Moselle, à 1 k. (¼ de l.) de Thionville, 25 k. (5 l. ¾) de Metz. *P.* comp. celle d'Helporte, 343. *Bur. de p.* de Thionville.

**Yvecrique**, v. (*Seine-Inférieure*), arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville, à 16 kilom. (3 l. ¾) de Cany, 34 k. (7 l. ½) de Rouen, 3 k. (¾ de l.) de Doudeville, *Pop.* 950. *Bur. de p.* de Doudeville.

Digitized by Google

YVERNEAU, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Melun, canton de Brie-sur-Hières, comm. de Férolle, à 4 kil. (1 l.) de Brie-sur-Hières, 22 kil. (5 l.) de Melun. *Pop.* compr. celle de Férolle, 248. *Bur. de poste* de Brie-sur-Hières.

YVERNEAUMONT, v. (*Ardennes*), arr. de Mésières, canton de Flize, près de la Vence, à 7 kil. (1 l. ¼) de Charleville. *Pop.* 70. *Bur. de p.* de Launoy.

YVERNE, v. (*Gard*), arr. d'Alais, cant. de Génolhac, sur la Cèze, à 28 kil. (6 l. ½) d'Alais, 7 myr. (15 l.) de Nimes. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Génolhac.

YVERNY, v. (*Pas-de-Calais*). *V.* GENNES-YVERNY.

YVERNY, v. (*Seine-et-Marne*), arr. de Meaux, cant. de Claye, à 7 kilom. (1 l. ¾) de Meaux, 5 myr. (11 l. ¼) de Melun. *Pop.* 374. *B. de p.* de Dammartin.

YVERSAYS, v. (*Vienne*), arr. de Poitiers, cant. de Neuville, à 9 k. (2 l. ¼) de Poitiers. *Popul.* 300. *Bur. de p.* de Poitiers.

YVERSHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. de Rheinbach, à 7 kil. (1 l. ½) O. p. N. de cet endroit, 1 kil. (¼ de l.) N. de Munster-Eiffel, 6 m. (13 l.) N. O. de Coblentz. *Popul.* 167. *Bur. de p.* de Coblentz.

YVES, v. (*Charente-Inférieure*), arr. et cant. de Rochefort, à 10 kil. (2 l. ½) de cette ville, 4 m. (10 l.) de Saintes. Le *ceraunias* ou pierre de tonnerre a été connue des anciens sous différens noms; selon quelques-uns, c'étoit la pierre de *Lydie*; selon d'autres, c'étoit celle de la *circoncision;* elle a le même usage que les pierres de touche. Dans une métairie des environs on en voit tout à la fois de naturelle et d'artificielle. Ce n'est pas un *ceraunias* tel que les cabinets des curieux en peuvent contenir; c'est une vraie pierre de tonnerre qui est l'effet et le résultat de la foudre qui tomba le 12 juillet 1752, sur une meule de foin d'environ trente charretées. *Popul.* 131. *Bur. de p.* de Rochefort.

YVES, v. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, cant. de Walcourt, sur l'Yves, à 5 kil. (1 l. ¼) E. de Walcourt, 7 kilom. (1 l. ¾) O. de Florenne, 38 k. (8 l. ½) S. O. de Namur. Il y a un haut fourneau et une forge. *Pop.* 702. *Bur. de poste* de Philippeville, département des Ardennes.

YVETEAUX (LES), v. (*Orne*), arr. d'Argentan, canton de Briouze, à 19 k. (4 l. ¼) d'Argentan, 41 kil. (9 l. ¼) d'Alençon. *Pop.* 404. *Bur. de poste* d'Argentan.

YVETOT, bourg (*Seine-Inférieure*), ch.-l. d'arr. et de canton, à 31 kil. (7 l.) N. O. de Rouen, 9 kilom. (2 l. ½) N. de Caudebec, 22 k. (5 l.) S. S. E. de Cany. Les seigneurs prenoient anciennement le titre de *roi d'Yvetot*, et ensuite celui de *prince*. L'église paroissiale, bâtie en brique, et sur la grande route, étoit collégiale. Les habitans de ce bourg ont une belle promenade dans un endroit que l'on appelle *l'Etoile;* les plantations sont très-bien alignées de plusieurs rangées d'arbres. Les deux ou trois puits qui se trouvent dans Yvetot, étant sur le sommet d'une montagne, sont d'une profondeur extraordinaire. Les autres eaux que l'on y trouve viennent des citernes que plusieurs particuliers peuvent avoir dans leurs jardins, ou à côté de leurs maisons: aussi sont-ils plus économes d'eau que de cidre. Cet endroit s'est accru considérablement depuis l'établissement de ses manufactures qui consistent en velours de coton, velours canelé sur coton, basins à petites et grandes raies, fleur en grande coulande, et autres petits bouquets de toutes couleurs; de très-belles siamoises de plusieurs couleurs de 3 mètres (2 aunes ½) de large, satinées, rayées et flammées; toutils de toute espèce; toiles de coton de tout compte; toiles à cadrilles, mouchetées en toutes sortes d'ouvrages; laines de toutes façons; siamoises diverses, rayées et unies; il s'en fait de 2 mèt. ½ (3 aunes), joliment inventées pour l'ameublement et les tours de lit, qui peuvent être d'une seule pièce et sans couture. Ces manufactures occupent un nombre considérable d'ouvriers. La ville d'Yvetot est très-commerçante; elle a une teinturerie fort renommée pour toutes sortes de couleurs. On y fait aussi commerce des grains. Il y a une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un conservateur des hypothèques, un receveur particulier, un inspecteur des forêts, et une brigade de la gendarmerie à cheval. *Popul.* 9800. *Bur. de poste. Rel. de p. aux chev.*

YVETOT, v. (*Manche*), arr. et canton de Valognes, à 3 k. (¾ de l.) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ¼) de Coutances. Il y a de belles pierres de taille blanches, et de très-bonnes pierres à aiguiser. *Pop.* 1062. *Bur. de poste* de Valognes.

YVETTE, petite rivière de la ci-devant Isle de France; elle prend sa source près de l'ancienne abbaye d'Yvette, à quelque distance au levant de St.-Hubert, et a environ 36 kil. (8 l.) au couchant d'hiver de Paris. Cette rivière dirige son cours du couchant au levant, passe à Chevreuse, à Lonjumeau, et joint ses eaux avec celles de l'Orge, entre Epinay et Savigey, près de Villemoisson, à 22 kilom. (5 l.) au midi de Paris. Son cours est de 32 à 36 kil. (7 à 8 l.).

Feu M. de Parcieux, de l'académie royale des sciences, a fait trois mémoires relativement au projet d'amener les eaux de la rivière d'Yvette à Paris: malgré leur petit goût de marais, il prouve, à sa manière, que ces eaux sont plus salubres que celles de la rivière de Seine. Il prouve, en outre, que des deux moyens proposés de procurer à la ville de Paris, l'eau suffisante par les pompes à feu, ou par la conduite d'une eau quelconque dans cette ville, le projet d'y amener les eaux de la rivière d'Yvette est le plus raisonnable, et celui qui mérite la préférence.

YVETTE, v. (*Seine-et-Oise*), arr. de Versailles, cant. de Chevreuse, comm. des Layers, à 11 k. (2 l. ¾) de Rambouillet, 18 kil. (4 l.) de Versailles. *Pop.* comprise celle des Layers, 195. *B. de p.* de Rambouillet.

YVIAS, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de St.-Brieux, cant. de Paimpol, à 7 kilomèt. (1 l. ¾) E. de cet endroit, 32 k. (7 l. ½) N. O. de St.-Brieux, 6 k. (1 l. ½) S. O. de Paimpol. *P.* 1788. *B. de p.* de Paimpol.

YVIERS, v. (*Aisne*), arrond. de Vervins, cant. d'Aubenton, à 18 k. (4 l.) de Vervins, 4 my. (10 l. ½) de Laon. *Pop.* 803. *Bur. de poste* d'Aubenton.

YVIERS, v. (*Charente*), arr. de Barbézieux, cant. de Chalais, à 25 k. (5 l. ½) de Barbézieux, 43 kilom. (9 l. ¾) d'Angoulême, 18 k. (4 l.) de la Grôle. *Pop.* 376. *Bur. de poste* de la Grôle.

YVIGNAC, v. (*Côtes-du-Nord*), arr. de Dinan, cant. de Broons, à 15 kil. (3 l. ½) de Dinan, 5 myr. (10 l. ¾) de St.-Brieux, 7 kilom. (1 l. ¾) de Broons. *Pop.* 1006. *Bur. de poste* de Broons.

YVILLE-SUR-SEINE, v. (*Seine-Inférieure*), arr. de Rouen, canton

Digitized by Google

de Ducler, près de la Seine, dans la forêt de Mauny, à 15 k. (3 l. ¼) de Rouen. *Pop.* 550. *Bur. de poste* de Bourgachard, département de l'Eure.

YVILLER, v. (*Oise*), arr. de Senlis, cant. de Pont-Ste.-Maxence, à 9 kilom. (2 l. ¼) de Senlis, 4 myr. (10 l. ½) de Beauvais, 6 kilom. (1 l. ½) de Verberie. *Populat.* 123. *Bur. de poste* de Verberie.

YVOIRE, v. (*Léman*), arrond. de Thonon, canton de Douvaine, au bord du lac, à 5 k. (1 l. ¼) N. p. E. de Douvaine, 15 k. (3 l. ¼) N. N. E. de Bonne, 22 k. (5 l.) E. p. N. de Genève. *Pop.* 213. *Bur. de p.* de Douvaine.

YVORY, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Salins, à 6 kil. (1 l. ½) d'Arbois, 34 k. (7 l. ½) de Lons-le-Saunier. *P.* 266. *B. de p.* de Salins.

YVOY, ville (*Ardennes*). *Voyez* CARIGNAN.

YVOY-LE-PRÉ, bourg (*Cher*), arr. de Sancerre, cant. de la Chapelle-d'Angillon, à 16 k. (3 l. ½) d'Aubigny, 30 kil. (6 l. ½) de Bourges. Il y a une forge dans ce bourg, une verrerie à bouteilles, plusieurs fabriques de draps, et des tanneries. Le territoire abonde en pâturages, en grains et en bois. On trouve des mines de fer et des fourneaux. *Pop.* 2376. *Bur. de p.* d'Henrichemont.

YVOY, forêt (*Cher*), arrond. de Sancerre, cant. de la Chapelle-d'Angillon, à 8 kilom. (2 l.) S. E. d'Aubigny; elle a 8757 mèt. (4500 toises) de long, sur 2917 mèt. (1500 t.) de large.

YVOY-CARRAIS OU LE GALEUX, v. (*Loir-et-Cher*), arr. de Romorantin, cant. de la Motte-Beuvron, à 4 kil. (1 l.) N. de Chaumont, 33 k. (7 l. ½) de Romorantin. *Pop.* 640. *Bur. de poste* de la Ferté-St.-Aubin, dép. du Loiret.

YVRAC, v. (*Charente*), arr. d'Angoulême, cant. de la Rochefoucauld, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 25 kil. (5 l. ½) d'Angoulême. *Popul.* comprise celle de Mallerand, 900. *Bur. de poste* de la Rochefoucauld.

YVRAC, v. (*Gironde*), arrond. de Bordeaux, cant. de Carbonblanc, à 9 k. (2 l. ½) de Bordeaux. *Pop.* 727. *Bur. de poste* de Bordeaux.

YVRANDE, v. (*Orne*), arrond. de Domfront, cant. de Tinchebray, à 16 k. (3 l. ½) de Domfront, 7 m. (15 l. ½) d'Alençon, 21 k. (4 l. ½) de Condé-sur-Noireau. *Pop.* 870. *Bureau de poste* de Condé-sur-Noireau, dép. du Calvados.

YVRÉ, v. (*Sarthe*), arr. et cant. du Mans, près de l'Huisne, à 5 k. (1 l. ½) du Mans. *Pop.* 2009. *Bur. de p.* du Mans.

YVRÉ-LE-POLIN, v. (*Sarthe*), arr. de la Flèche, cant. de Pont-Vallain, à 21 k. (4 l. ½) de la Flèche, 21 k. (4 l. ½) du Mans, 6 kil. (1 l. ½) de Foulletourte. *Pop.* 1265. *Bur. de poste* de Foulletourte.

YVRENCH, v. (*Somme*), arrond. d'Abbeville, cant. de Crécy, à 14 k. (3 l. ½) d'Abbeville, 38 k. (8 l. ½) d'Amiens. *Popul.* compr. celle de Penerville, 634. *Bureau de poste* d'Abbeville.

YVRENCHEUX, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. de Crécy, à 14 k. (3 l. ½) d'Abbeville, 38 k. (8 l. ½) d'Amiens. *Pop.* 504. *Bureau de p.* d'Abbeville.

YVREY, v. (*Jura*), arr. de Poligny, cant. de Salins, à 13 k. (3 l.) d'Arbois, 43 k. (9 l. ¾) de Lons-le-Saunier, 6 k. (1 l. ½) de Salins. *Pop.* compr. celle de Combelle, 209. *Bur. de p.* de Salins.

YVRON (L'), riv. (*Seine-et-Marne*), arrond. de Provins, cant. de Nangis. Sa source est près de Courtevroux, à 9 kil. (2 l. ½) O. de Provins, coule à l'E., puis au N. O., et se rend dans l'Hières à 3 k. (¾ de l.) S. S. O. de Rosoy.

YWOIGNE (L'), riv. (*Sambre-et-Meuse*), arr. de Dinant, canton de Ciney, à 6 kil. (1 l. ½) S. E. duquel elle prend sa source, coule au S. O., puis à l'O., en serpentant et allant à l'O. p. S., va se rendre dans la Lesse, à 7 kil. (1 l. ¾) S. E. de Dinant; elle a 19 kil. (4 l. ¾) de cours.

YXEUR (L'), riv. (*Nièvre*), arr. de Nevers, cant. de St.-Benin-d'Azy, près de Lichy, à 22 k. (5 l.) N. E. de Nevers, coule au S. O., et va se rendre dans la Loire, à 8 k. (2 l.) S. E. de Nevers.

YYS (LES), v. (*Eure-et-Loir*), arr. de Nogent-le-Rotrou, canton de la Loupe, à 21 kil. (6 l.) de Nogent, 25 k. (5 l. ¾) de Chartres. *Pop.* 192. *B. de p.* de Champrond.

YZANX, v. (*Somme*), arrond. d'Amiens, cant. de Picquigny, à 15 k. (3 l. ¼) d'Amiens. *Popul.* 293. *Bur. de p.* de Flixecourt.

YZAUT-DE-L'HÔTEL, v. (*Haute-Garonne*), arrond. de St.-Gaudens, cant. d'Aspect, près de l'Op, à 9 k. (2 l. ¼) de St.-Gaudens, 8 myriam. (19 l. ½) de Toulouse. *Pop.* 645. *B. de p.* de St.-Gaudens.

YZENGREMER, v. (*Somme*), arr. d'Abbeville, cant. d'Ault, à 22 kil. (5 l.) d'Abbeville, 6 myr. (13 l.) d'Amiens. *Popul.* comprise celle de Voincourt, 936. *Bur. de p.* d'Eu, dép. de la Seine-Inférieure.

YZERNAY, v. (*Maine-et-Loire*), arr. de Beaupréau, cant. de Cholet, à 14 kilom. (3 l. ½) de cet endroit, 5 m. (11 l. ½) d'Angers. *Pop.* 966. *Bur. de poste* de Cholet.

YZERON, ville (*Rhône*), arr. de Lyon, cant. de Vaugneray, à 18 k. (4 l.) N. E. de Charelles, 20 kil. (4 l. ½) O. S. O. de Lyon, 15 kil. (3 l. ½) E. de Haute-Rivoire. On pourroit extraire de très-beau granit de la montagne de ce lieu. Cette carrière en offre de mêlé de parties brillantes, comme celui que les Romains tiroient d'Egypte. *Pop.* 500. *Bur. de poste* de Lyon. *Rel. de p. aux chev.*

YZERON (L'), riv. (*Rhône*), arr. de Lyon, canton de Vaugneray. Sa source, à 3 k. (¾ de l.) O. d'Yzeron, coule à l'E., descend au S. E., et se rend dans le Rhône à 8 k. (2 l. ¼) S. de Lyon.

YZEURES, v. (*Indre-et-Loire*), arr. de Loches, cant. de Preuilly, près de la Creuze, à 8 k. (2 l.) de Preuilly, 7 m. (15 l. ½) de Tours. *Pop.* 1298. *B. de p.* de Preuilly.

## Z

ZABERNACH, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Mayence, canton de Niederotin, comm. de Bretzenheim, à 2 k. (½ de l.) N. de cet endroit, dont il dépend, 2 k. (½ l.) S. O. de Mayence. *Pop.* compr. celle de Bretzenheim et dépend., 1034. *Bur. de poste* de Mayence.

ZALANA, v. (*Golo*), arrond. de Corte, cant. de Serra, à 21 kilom. (4 l. ½) de cet endroit, 5 myr. (11 l. ½) de Bastia. *Pop.* 494.

ZANDE, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Ghistel, à 6 k. (1 l. ½) S. p. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ½) E. de Nieuport, 24 k. (5 l. ½) O. S. O. de Bruges, 14 k. (3 l. ½) d'Ostende. *P.* 378. *B. de p.* d'Ostende.

ZANWOORDE,

Digitized by Google

Zantberghem, v. (*Escaut*), arr. d'Oudenarde, cant. de Grammont, près de la Lender, rivière, à 7 k. (1 l. ¾) N. E. de Grammont, 5 k. (1 l. ¼) S. d'Aspelaer, 37 k. (8 l. ¼) S. p. E. de Gand. *Pop.* 873. *Bur. de p.* d'Oudenarde.

Zantwoorde, v. (*Lys*), arrond. d'Ypres, cant. de Wervik, à 7 k. (1 l. ½) N. p. E. de Warneton, 6 k. (1 l. ¼) N. p. O. de Wervik, 5 m. (1 l. ¼) S. p. O. de Bruges, 8 k. (2 l.) d'Ypres. *Pop.* 558. *Bur. de p.* d'Ypres.

Zantwoorde, v. (*Lys*), arr. de Bruges, cant. de Ghistel, à 5 kil. (1 l. ¼) N. de cet endroit, 5 kil. (1 l. ½) S. E. d'Ostende, 18 kil. (4 l.) O. de Bruges. *Popul.* 282. *Bur. de poste* d'Ostende.

Zarbelin, village (*Meurthe*), arr. et cant. de Château-Salins, à 8 k. (2 l.) de Dieuze, 40 k. (9 l.) de Nancy. *P.* 112. *B. de p.* de Dieuze.

Zarren, v. (*Lys*), arrond. de Furnes, cant. de Dixmude, à 6 k. (1 l. ½) E. de cet endroit, 20 k. (4 l. ½) N. p. E. d'Ypres, 29 k. (6 l. ½) S. O. de Bruges. *P.* 1340. *Bur. de poste* de Bruges.

Zaubach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Meissenheim, à 18 k. (4 l.) O. de cet endroit, 7 k. (1 l. ¾) E. d'Ober-Stein, 6 m. (1 l. ¼) E. de Trèves. *Pop.* . . .

Zaubach, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Grumbach, à 13 k. (3 l.) de cet endroit, 6 myr. (14 l.) E. de Trèves. *Pop.* 64.

Zavatarello, v. (*Marengo*), arr. de Bobbio, sur la croupe d'une montagne, près de la rive gauche du Tidone, à 31 k. (7 l.) N. O. de Bobbio. *Pop.* 1694. *Bur. de poste* de Voguère.

Zebel, v. (*Aude*), arr. de Castelnaudary, cant. et comm. de Sales, à 16 k. (3 l. ¾) de Castelnaudary. *Pop.* compr. celle de Sales, 938. *Bur. de poste* de Castelnaudary.

Zebersdorf, v. (*Bas-Rhin*), *Voyez* Zoebersdorff.

Zedelghem, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, à 7 k. (1 l. ¼) O. p. S. d'Oostcamp, 13 k. (3 l.) E. de Ghistel, 8 k. (2 l.) S. O. de Bruges. *Pop.* 1945. *Bur. de poste* de Bruges.

Zelhem, v. (*Meuse-Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. d'Herck, près de la Demer, à 6 k. (1 l. ½) N. O. d'Herck, 3 k. (¾ de l.) E. de Diest, 4 m. (10 l. ¼) O. p. N. de Maëstricht. Il y avoit une chartreuse qu'on appeloit le mont de St.-Jean-Baptiste, fondée l'an 1333, par Gerard, chatelain de Diest, et où il a été enterré. *Pop.* 358. *Bur. de poste* de Diest, dép. de la Dyle.

Zegers-Cappel, v. (*Nord*), arr. de Bergues, cant. de Wormhout, près de l'Yser, à 8 k. (2 l.) de Bergues, 8 m. (17 l.) de Douay, 6 k. (1 l. ½) de Wormhout. *Pop.* 1650. *Bur. de p.* de Wormhout.

Zernacker, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 29 k. (6 l. ½) d'Haguenau, 23 k. (5 l. ¼) de Strasbourg, 11 k. (2 l. ¾) de Saverne. *Popul.* 183. *Bur. de p.* de Saverne.

Zeinheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Marmoutier, à 27 k. (6 l.) d'Haguenau, 21 k. (4 l. ¾) de Strasbourg, 11 kilom. (2 l. ¾) de Saverne. *Popul.* 108. *Bur. de poste* de Saverne.

Zeiskeim, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Spire, cant. de Germersheim, à 7 k. (1 l. ¼) E. p. N. de cet endroit, 8 k. (2 l.) E. de Landau, 8 m. (18 l. ½) S. de Mayence. *Pop.* 1030. *Bur. de p.* de Landau, dép. du Bas-Rhin.

Zele, v. (*Escaut*), arr. de Termonde, ch.-l. de cant., à 5 kilom. (1 l. ¼) S. E. de Lokeren, 6 kil. (1 l. ½) N. N. O. de Termonde, 22 k. (5 l.) E. de Gand. Il a 31 k. (7 l.) de circonférence, et se trouve tout au milieu de vingt-un hameaux, qui sont: Dorp, Dries, Helst, Hoek, Durmen, Languevelde, Meispelaere, Hanseveldе, Huyvelde, Rhinkhaut, Zantberg, Dyk, Valdeken, Hadermahet, Meirscaut, Kamersroek, Heycaut, Bosch, Wesepoel, Stockstraete, Cauter. *Pop.* 7574. *B. de p.* de Lokeren.

Zele, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Spire, canton de Pfeddersheim, à 9 k. (2 l. ½) O. p. N. de cet endroit, 4 k. (1 l.) S. O. de Dalheim, 41 k. (9 l. ¼) S. p. O. de Mayence. *Pop.* comp. celle de Niefernheim, 740.

Zell, v. (*Bas-Rhin*), arrond. et cant. de Barr, comm. de Nottharden, près de la Schernetz, à 13 k. (3 l.) de Benfelden, 36 k. (8 l.) de Strasbourg, 10 k. (2 l. ½) de Schelestat. *Popul.* compr. celle de Nottthalden, 596. *Bur. de poste* de Schelestat.

Zell, ville (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblents, ch.-l. de canton, sur la Moselle, à 10 k. (2 l. ½) N. p. E. de Trarbach, 39 k. (8 l. ¼) S. O. de Coppard, 5 m. (11 l.) S. O. de Coblentz. C'étoit une ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, sur la Moselle, à 13 k. (3 l.) au-dessous de Trarbach. Les environs produisent des bois dont on fait un bon commerce. Cette ville est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *Pop.* . . . . *Bur. de poste* de Trarbach.

Zellemberg, place avec deux forts, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Colmar, cant. de Kaisersberg, sur une montagne, à 9 k. (2 l. ½) de Colmar. *Pop.* 384. *Bur. de poste* de Colmar.

Zeller-Bruhlbach (la), riv. (*Rhin-et-Moselle*), arrond. de Coblentz, cant. de Zell, à 10 k (2 l. ½) E. duquel elle prend sa source, coule à l'O., reçoit la Nodenau, et se rend dans la Moselle, à 1 kil. (¼ de l.) S. de Zell.

Zellick-Capelle, v. (*Dyle*), arr. de Bruxelles, cant. d'Anderlecht, à 5 kil. (1 l. ½) E. S. E. d'Assche, 11 k. (2 l. ¾) O. S. O. de Vilvorde, 7 k. (1 l. ¾) N. O. de Bruxelles. Les productions de ce territoire sont abondantes en grains de toute espèce. Il y a aux environs, deux brasseries et une genièvrerie. *Popul.* 377. *Bureau de poste* de Bruxelles.

Zellweiller, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. d'Ober-Nai, sur l'Porteno, à 7 k. (1 l. ¾) de Benfelden, 28 k. (6 l. ¼) de Strasbourg, 4 k. (1 l.) de Barr. *Pop.* 800. *Bur. de poste* de Barr.

Zelne, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, cant. d'Etaples, comm. de Recques, près du ruisseau d'Huitrepin, à 23 k. (5 l. ¼) de Boulogne, 8 myr. (18 l.) d'Arras. *Pop.* comprise celle de Recques et dépend. 302. *Bur. de poste* de Montreuil-sur-mer.

Zelsheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, cant. de Benfelden, comm. de Viderenheim, à 8 k. (2 l.) de Benfelden, 19 k. (4 l. ¼) de Barr. *Pop.* compr. celle de Viderenheim, 223. *Bur. de poste* de Benfelden.

Zeltingen, v. (*Sarre*), arr. de Trèves, cant. de Berncastel, sur la Moselle, à 5 k. (1 l. ¼) N. N. O. de Berncastel, 6 k. (1 l. ½) O. de Trarbach, 33 k. (7 l. ½) N. E. de Trèves. *Pop.* 750. *Bur. de poste* de Trarbach, dép. de Rhin-et-Moselle.

Zemms, riv. (*Bas-Rhin*), arr. de Barr, canton de Benfelden. Sa source, près de l'Ill, passe à Rosfeld,



Digitized by Google

et va se jeter dans l'Ill, à Graffis, à 18 k. (4 l.) S. de Strasbourg.

Zemmel, v. (*Deux-Nèthes*), arr. de Turnhout, cant. et comm. de Weaterloo, près de la grosse Nèthe, à 2 k. (½ l.) N. E. de Westerloo, 10 k. (2 l. ½) S. E. d'Hérenthals, 39 k. (8 l. ¾) E. S. E. d'Anvers, 15 k. (3 l. ½) de Diest. *Pop.* 140. *Bur. de poste* de Diest, dép. de la Dyle.

Zenevredo, v. (*Marengo*), arr. de Voguère, sur une colline, près de la source d'un ruisseau qui se jette dans le Pô, à 36 k. (8 l.) N. E. de Voguère. *Pop.* 410. *Bur. de p.* de Voguère.

Zennino, v. (*Moselle*). *Voyez* Simmengen.

Zenscheid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Kilbourg, à 7 k. (1 l. ¾) N. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) E. S. E. de Schœneckem, 40 k. (9 l.) N. de Trèves. *Pop.* 70. *Bur. de poste* de Trèves.

Zepperen, v. (*Meuse-Infér.*), arr. d'Hasselt, cant. de St.-Trond, à 7 k. (1 l. ¾) O. N. O. de Loos, 4 k. (1 l.) E. p. N. de St.-Trond, 31 k. (7 l.) O. de Maëstricht. *Pop.* 612. *Bur. de poste* de St.-Trond.

Zerkeghem, v. (*Lys*), arr. et cant. de Bruges, à 7 k. (1 l. ¾) S. p. O. d'Houtave, 13 k. (3 l.) S. E. d'Ostende, 11 k. (2 l. ¾) O. S. O. de Bruges. *Popul.* 472. *B. de p.* de Bruges.

Zermezelle, v. (*Nord*), arr. d'Hazebrouck, cant. de Cassel, à 13 k. (3 l.) d'Hazebrouck, 7 myr. (15 l. ¾) de Douay, 4 k. (1 l.) de Cassel. *Pop.* 373. *Bur. de poste* de Cassel.

Zermillen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Bonn, cant. d'Ulmen. *Pop.* 215.

Zerubia, v. (*Liamone*), arr. de Sartène, cant. de Scopamena, à 14 k. (3 l. ½) de Sartène, 31 k. (7 l.) d'Ajaccio. *Pop.* 497.

Zeselberg, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Deux-Ponts, cant. de Waldfischbach, à 7 k. (1 l. ¾) N. N. O. de cet endroit, 15 k. (3 l. ½) S. O. de Kaiserslautern, 7 m. (16 l. ½) S. O. de Mayence, 21 k. (4 l. ¾) de Deux-Ponts. *Pop.* 344. *Bur. de poste* de Deux-Ponts.

Zessingen, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Landser, à 9 k. (2 l. ¼) d'Altkirch, 5 m. (11 l. ½) de Colmar. *Pop.* 340. *Bur. de poste* d'Altkirch.

Zetrud-Lumay, v. (*Dyle*), arr. de Louvain, cant. de Tirlemont, près de la Grande-Gette, rivière, à 1 k. (¼ de l.) S. d'Hougaerde, 5 k. (1 l. ¼) S. S. O. de Tirlemont, 40 k. (9 l.) E. p. S. de Bruxelles. *Pop.* 1033. *B. de p.* de Tirlemont.

Zettio, v. (*Forêts*). *Voyez* Zittig.

Zettingen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, cant. de Kaisersesch, à 3 k. (¾ de l.) S. E. de cet endroit, 13 k. (3 l.) O. de Munster-Mayenfeld, 33 k. (7 l. ½) O. S. O. de Coblentz, 18 kil. (4 l.) d'Andernach. *Pop.* 70. *Bur. de p.* d'Andernach.

Zettingen, v. (*Sarre*), arr. de Sarrebrück, cant. d'Arneval, à 22 k. (5 l.) de cet endroit, 8 m. (17 l. ½) de Trèves. *Pop.* 282.

Zeurange, v. (*Moselle*), arr. de Thionville, cant. de Launstroff, à 16 k. (3 l. ¾) de Sarre-Libre, 39 k. (8 l. ½) de Metz. *Pop.* 16. *Bur. de p.* de Bouxonville.

Zevaco, v. (*Liamone*), arrond. d'Ajaccio, cant. de Talavo, à 25 k. (5 l. ½) d'Ajaccio, 29 k. (6 l. ½) de Sartène. *Pop.* 401.

Zevecote, v. (*Lys*), arrond. de Bruges, canton de Ghistel, à 4 kil. (1 l.) S. S. O. de cet endroit, 9 kil. (2 l. ½) E. p. N. de Nieuport, 23 k. (5 l. ½) O. p. S. de Bruges, 11 k. (2 l. ¾) d'Ostende. *Pop.* 467. *Bur. de poste* d'Ostende.

Zeven, v. (*Sarre*), arrond. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 10 kil. (2 l. ½) de cet endroit, 5 k. (1 l. ½) de Trèves. *Populat.* comprise celle d'Oberkirck, 320. *Bureau de poste* de Trèves.

Zevenum, v. (*Roër*), arr. de Clèves, canton d'Horst, à 2 kil. (½ l.) S. O. de cet endroit, 9 k. (2 l. ¼) N. O. de Venloo, 7 myr. (16 l. ½) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 1132. *Bur. de poste* de Venloo, départ. de la Meuse-Infér.

Zeveren, v. (*Escaut*), arr. de Gand, cant. de Deynse, à 3 kilom. (¾ de l.) N. O. de cet endroit, 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Nevele, 18 kil. (4 l.) O. S. O. de Gand. Il y a des fabriques de toiles, siamoises, rouenneries et guingans. *Pop.* 734. *Bur. de poste* de Gand.

Zicavo, bourg (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, canton de Talavo, près de la Taravo, à 31 k. (7 l.) d'Ajaccio, 32 kil. (7 l. ¼) de Sartène. M. Maillebois, ayant pris Zicavo, punit sur-le-champ les principaux rebelles : il fit faire amende honorable devant le régiment de l'île de France, au prévôt, qui paroissoit bien contrit de l'événement; mais comme on ne croyoit pas à son repentir, il fut conduit à Ajaccio, et ensuite banni de Corse avec quelques autres chefs. Le couvent des Récollets et les maisons des principaux du village furent brûlés; et le plus hardi des religieux fut pendu. Après avoir, par ce moyen, rétabli la paix, M. Maillebois se rendit à Bastia pour y jouir de la tranquillité que ses armes victorieuses avoient rétablie dans l'île. *Pop.* 1141.

Zidelinck-Becke, ruiss. (*Lys*), arr. de Bruges, canton de Thorout, à 7 k. (1 l. ¾) O. duquel il prend sa source, coule au N. O., puis à l'O. p. S., et se réunit au Luyckebeck, rivière, près du canal de Knock à Nieuport, après 10 kilom. (2 l. ½) de cours.

Ziefel, v. (*Roër*), arrond. de Cologne, canton de Zulpich, commune de Lessenich, à 1 k. (¼ de l.) de cet endroit, 8 kil. (2 l.) E. S. E. de Zulpich, 27 kilom. (6 l.) de Cologne. *Popul.* comprise celle de Lessenich, 99. *Bureau de poste* de Cologne.

Ziegelhof, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Spire, canton et commune de Franckenthal, à 9 kil. (2 l. ¼) de Manheim, 10 kilom. (2 l. ½) de Worms, 5 myriam. (11 l. ½) de Mayence. *Popul.* comprise celle de Franckenthal, 3235.

Ziegelhuterhof, ham. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Kaiserslautern, canton d'Otterberg, commune d'Otterbach, à 5 k. (1 l. ¼) d'Otterberg, 11 k. (2 l. ¾) de Wolfstein, 7 m. (14 l. ½) de Mayence. *Popul.* comp. celle d'Otterbach, 221.

Zier (la), rivière (*Meuse-Inf.*), arrond. de Maëstricht, canton de Mechelen, à 5 kil. (1 l. ¼) S. O. duquel elle prend sa source, près de Lonaken, coule au N. E., puis à l'E., remonte au N., et va ensuite au N. E. se rendre dans la Meuse, à 3 k. (¾ de l.) N. N. E. de Recken; elle a 11 kil. (2 l. ¾) de cours.

Zierenich, v. (*Roër*), arr. de Cologne, canton de Bergheim, près de l'Erft, à 2 kilom. (½ l.) O. de Bergheim, 19 k. (2 l. ¼) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 151.

Zigliara, v. (*Liamone*), arr. d'Ajaccio, canton d'Ornano, à 21 k. (4 l. ¾) d'Ajaccio, 23 kil. (5 l. ½) de Sartène. *Pop.* 519.

Zilia, bourg (*Golo*), arr. de

Digitized by Google

Calvi, à 10 kilom. (2 l. ½) de cette ville, 5 myr. (11 l. ¼) de Bastia. *Pop.* 552.

Zillebeke, v. (*Lys*), arr. et cant. d'Ypres, à 9 k. (2 l. ¼) S. de Langhemarcq, 3 k. (¾ de l.) E. p. S. d'Ypres, 5 m. (11 l.) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 973. *B. de p.* d'Ypres.

Zillingen, v. (*Meurthe*), arr. de Sarrebourg, cant. de Phalsbourg, à 13 k. (3 l.) de Sarrebourg, 8 myr. (17 l. ¼) de Nancy, 4 k. (1 l.) de Phalsbourg. *Pop.* 177. *Bur. de p.* de Phalsbourg.

Zillisheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. de Mulhausen, sur l'Ill, à 8 kil. (2 l.) d'Altkirch, 42 k. (9 l. ½) de Colmar, 7 kilom. (1 l. ½) de Mulhausen. *Pop.* 855. *Bur. de poste* de Mulhausen.

Zilsdorf, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Gerolstein, à 9 k. (2 l. ¼) N. E. de cet endroit, 4 k. (1 l.) E. d'Hillesheim, 6 m. (14 l.) N. de Trèves. *Pop.* 55.

Zilshausen, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Treis, à 21 k. (4 l. ¼) S. O. de Boppard, 13 kilom. (3 l.) S. E. de Treis, 38 k. (8 l. ½) S. S. O. de Coblentz. *Pop.* 120.

Zimmerbach, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Colmar, c. de Wintzenheim, près de la Fecht, à 8 kilom. (2 l.) de Colmar. Il y a dans les vignes de ce village une mine de cuivre pur, abandonnée par la trop grande abondance des eaux et la rareté des bois. *P.* 344. *Bur. de poste* de Colmar.

Zimmersheim, v. (*Haut-Rhin*), arr. d'Altkirch, cant. d'Habsheim, à 15 kilomèt. (3 l. ½) d'Altkirch, 40 kil. (9 l.) de Colmar, 5 kilom. (1 l. ¼) de Mulhausen. *Pop.* 560. *Bur. de poste* de Mulhausen.

Zimming, v. (*Meurthe*), arr. de Metz, cant. de Boulay, à 8 k. (2 l.) de cet endroit, 30 kil. (6 l. ¾) de Metz, 9 k. (2 l. ¼) de Faulquemont. *Pop.* 365. *B. de p.* de Faulquemont.

Zinckweiler, ferme (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. de Baumholder, comm. de Berlangenbach, à 6 k. (1 l. ½) de Birckenfeld, 5 myriam. (11 l. ¼) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Berlangenbach, 124.

Zincourt, v. (*Vosges*), arrond. d'Epinal, cant. de Châtel-sur-Moselle, à 14 k. (3 l. ¼) de Rambervillers, 15 k. (31. ½) d'Epinal, 13 k. (3 l.) de Charmes. *Pop.* 154. *B. de poste* de Charmes.

Zingheim, v. (*Roër*), arr. d'Aix-la-Chapelle, canton de Gemund, à 11 k. (2 l. ¾) E. p. S. de cet endroit, 8 k. (2 l.) S. O. de Munster-Eiffel, 4 myriam. (10 l. ¼) E. S. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 375.

Zingscheid, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, canton de Reifferscheid, à 8 m. (18 l. ½) N. de Trèves. *P.* 17.

Zingsheim, v. (*Sarre*), arr. de Prumm, cant. de Blanckenheim. *P...*

Zinsdel, v. (*Sarre*), arrond. de Prumm, cant. de Reifferscheid, à 4 k. (1 l.) de cet endroit, 8 myriam. (18 l. ½) N. de Trèves. *Pop.* 5.

Zintzweiler, v. (*Bas-Rhin*), arrond. de Weissembourg, cant. de Niderbronn, sur la Zintzel, à 20 k. (6 l. ½) de Weissembourg, 39 kil. (8 l. ¾) de Strasbourg. Il y a une mine de fer plat en bandes, un fourneau, quatre forges et un martinet. On y fond des plaques de cheminées, pots, fourneaux, poêles, etc. *P.* 609. *Bur. de poste* d'Haguenau.

Zineing, v. (*Moselle*), arr. de Sarguemine, cant. de Forbach, à 10 k. (2 l. ½) de Sarguemine, 6 m. (13 l. ½) de Metz, 9 k. (2 l. ½) de Forbach. *Pop.* compr. celle d'Alsling, 482. *Bur. de poste* de Forbach.

Zitersheim, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Weissembourg, cant. de la Petite-Pierre, commun. de Pubery, près de la source de la Moder, à 4 m. (10 l. ¼) de Weissembourg, 4 m. (10 l. ½) de Strasbourg, 18 kilom. (4 l.) de Saverne. *Pop.* 281. *Bur. de poste* de Saverne.

Zittio, v. (*Forêts*), arrond. de Bitbourg, cant. d'Echternach, comm. de Bech, à 8 k. (2 l.) S. d'Echternach, 20 k. (4 l. ½) N. E. de Luxembourg, 31 k. (7 l.) S. de Bitbourg. *Pop.* 84. *Bur. de poste* de Luxembourg.

Zoerdorff, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. d'Hochfelden, à 19 k. (4 l. ½) d'Haguenau, 29 k. (6 l. ½) de Strasbourg. *Popul.* 116. *Bur. de poste* de Saverne.

Zoerle-Perwets, v. (*Deux-Nèthes*). *Voyez* Sozerle-Perwts.

Zollingen, v. (*Bas-Rhin*). *Voy.* Jollingen.

Zomange, v. (*Meurthe*), arr. de Château-Salins, cant. de Dieuze, à 5 k. (1 l. ½) de cet endroit, 5 m. (10 l. ¾) de Nancy. *Popul.* 75. *Bur. de poste* de Dieuze.

Zonhoven, v. (*Meuse-Inférieure*). *Voyez* Sonhaven.

Zonnebeke, v. (*Lys*), arrond. d'Ypres, cant. de Passe-Heudaele, à 6 k. (1 l. ½) S. E. de Langhemarcq, 7 kil. (1 l. ¾) N. E. de Menin, 42 k. (9 l. ½) S. p. O. de Bruges, 8 k. (2 l.) d'Ypres. *Pop.* 1914. *Bur. de poste* d'Ypres.

Zons, ville (*Roër*), arr. de Cologne, cant. de Dormagen, au bord du Rhin, à 2 kilom. (½ l.) N. de Dormagen, 11 k. (2 l. ¾) S. E. de Neuss, 5 m. (11 l. ¼) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle, 23 kilom. (5 l. ¾) de Cologne. Outre l'église paroissiale, il y avoit un couvent de Récolletes; les tours et les murs dont elle étoit ceinte subsistent encore. *P.* 982. *Bur. de poste* de Cologne.

Zontenat, v. (*Lys*), arr. de Furnes, cant. de Nieuport, à 5 k. (1 l. ¼) S. O. de Perwise, 5 k. (1 l. ¼) E. p. S. de Furnes, 38 k. (8 l. ½) S. O. de Bruges. *Pop.* 21. *Bur. de poste* de Furnes.

Zonzerhutten, v. (*Sarre*) arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 5 k. (1 l. ¼) de cet endroit, 33 k. (7 l. ½) de Trèves. *P.* 115.

Zonzieu, v. (*Loire*). *Voyez* Estœufs (les).

Zoppenbroich, v. (*Roër*), arr. de Crevelcit, cant. d'Odenkirchen, sur la Niers, à 2 k. (½ l.) N. p. O. d'Odenkirchen, 3 k. (¾ de l.) S. S. E. de Gladbach, 4 m. (10 l.) N. N. E. d'Aix-la-Chapelle, 5 kil. (1 l. ¼) de Dahlem. *Pop.* 216. *Bur. de poste* de Dahlem.

Zorn (la), rivière (*Bas-Rhin*). Elle prend sa source dans les montagnes des Vosges, à 15 k. (3 l. ½) S. O. de Wassionne, sort du département en montant au N. dans celui de la Meurthe, va à l'E., en serpentant dans les montagnes, passe à Saverne, d'où elle se read dans un canal, et en sortant va passer à Hochfelden, à Brumath, et se rendre dans le canal de l'Ill à Druzenheim, où elle se jette dans le Rhin. Elle a 8 m. (19 l.) de cours.

Zornheim, v. (*Mont-Tonnerre*), arr. de Mayence, cant. de Niederolm, à 3 k. (¾ de l.) E. de cet endroit, 10 k. (2 l. ½) S. p. O. de Mayence. *Pop.* 423. *Bur. de poste* de Mayence.

Zoteux (les) ou les Sources du Aa, v. (*Pas-de-Calais*), arr. de Montreuil-sur-mer, canton d'Hucqueliers, à 22 k. (5 l.) de Boulogne, 7 m. (16 l. ½) d'Arras, 10 k. (2 l. ½) de Samer. *Pop.* 462. *Bur. de poste* de Samer.

Zotzenheim, v. (*Mont-Tonn.*), arr. de Kaiserslautern, canton de Wœlstein, près du Flonheimerbach, à 6 k. (1 l. ½) N. de Wœls-



Digitized by Google

tein, 8 k. (2 l.) E. N. E. de Crentznach, 21 k. (41. ¼) S. O. de Mayence. *Pop.* 260. *Bur. de poste* de Creutznach, départ. de Rhin-et-Moselle.

**Zouafque**, v. ( *Pas-de-Calais* ), arr. de St.-Omer, cant. d'Ardres, près de la rivière d'Hem, à 21 kil. ( 4 l. ¾) de Calais, 8 m. ( 17 l. ½) d'Arras, 7 k. ( 1 l. ¾) d'Ardres. *Pop.* 319. *Bur. de poste* d'Ardres.

**Zouffienne**, v. (*Moselle*). *Voy.* Souffl.ienne.

**Zouza**, v. ( *Liamone* ), arr. de Sartène, cant. de Tallano, près de la Tavaria, à 9 k. ( 2 l. ½ ) de Sartène, 34 k. (71. ½) d'Ajaccio. *P.* 407.

**Zoza**, v. ( *Liamone* ), arrond. de Sartène. *Pop.* 194.

**Zuani** *ou* **Tuani**, v. ( *Golo* ), arr. de Corte, cant. de Serra, à 18 k. ( 4 l. ) de Corte, 5 m. ( 11 l. ½ ) de Bastia. *Pop.* 276.

**Zubiena**, bourg ( *Sesia* ), arr. de Biella, cant. de Mongrando, sur la pente d'une colline, près de l'Ayo, à 5 k. ( 1 l. ¼ ) S. de Biella. *Pop.* 5031. *Bur. de poste* de Biella.

**Zuchen-Hammer**, forge (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, comm. de Zusch, à 6 k. ( 1 l ½) d'Hermeskeil, 11 k. ( 2 l. ¾) de Birckenfeld, 24 k. (51. ½) de Trèves. *Pop.* compr. celle de Luch, 383.

**Zudausques**, v. (*Pas-de-Calais*), arr. et cant. sud de St.-Omer, à 7 k. ( 1 l. ¾ ) de cette ville, 7 myr. ( 15 l. ½ ) d'Arras. *Pop.* 406. *Bur. de poste* de St.-Omer.

**Zuderotte**, v. ( *Nord* ), arrond. de Bergues, cant. est de Dunkerque, près du canal de Furnes, à 10 k. ( 2 l. ½ ) de Bergues, 9 m. ( 20 l. ) de Douay. *Pop.* 173. *Bur. de poste* de Dunkerque.

**Zudkerke**, v. ( *Pas-de-Calais* ), arr. de St.-Omer, cant. d'Audruick, à 19 k. ( 4 l. ¾ ) de Calais, 8 myr. ( 18 l. ) d'Arras. Il y a des tourbières en exploitation. *Pop.* 1364. *Bur. de poste* de Calais.

**Zuhlenhof**, v. (*Sarre*), arr. de Birckenfeld, canton de Grumbach, comm. d'Ilgesheim, à 8 k. ( 2 l. ) de Grumbach, 6 m. ( 14 l. ) de Trèves. *Pop.* compr. celle d'Ilgesheim, 97.

**Zullighoven**, v. ( *Rhin-et-Moselle* ), arr. de Bonn, canton de Remagen. *Pop.* 48.

**Zulpich**, ville ( *Roër* ), arr. de Cologne, chef-l. de cant., à 13 k. (31. ) N. O. de Munster-Eiffel, 10 k. (2 l. ½) N. p. E. de Gemund, 37 k. (81. ½) E. p. S. d'Aix-la-Chapelle, 37 m. (85 l. ) N. E. de Paris, 28 k. ( 6 l. ½ ) de Cologne. Long. 24. 23. lat. 50. 32. Cette ville, enclavée dans le ci-devant duché de Juliers, sur la Nassel, étoit auparavant dans la dépendance de l'électorat de Cologne. On croit que c'est le *Tolbiacum* des anciens. C'est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval. *P.* 981. *B. de p.* de Cologne.

**Zulte**, v. ( *Escaut* ), arr. de Gand, cant. de Cruyshautem, près de la Lys, à 8 kil. ( 2 l. ) S. O. de Deynse *ou* Petteghem, 14 k. (3 l. ½) N. O. d'Oudenarde, 25 k. (5 l. ½) S. O. de Gand, 20 k. ( 4 l. ½ ) de Courtrai. *Pop.* 1005. *Bur. de poste* de Courtrai, dép. de la Lys.

**Zumagla**, v. ( *Sesia* ), arr. de Biella, cant. de Bioglio, sur une colline, près de la source d'un ruisseau qui se jette dans le Cervo, à 8 k. ( 2 l. ) N. E. de Biella. *Pop.* 686. *Bur. de p.* de Biella.

**Zunone**, v. ( *Doire* ), arrond. d'Ivrée, agréablement situé sur le penchant d'une colline, à 8 kilom. ( 2 l. ) S. E. d'Ivrée. *Pop.* réunie à Mongiovetto, 837.

**Zurleiben**, v. ( *Sarre* ), arr. de Trèves, cant. de Pfalzel, à 3 kil. ( ¾ de l. ) de cet endroit, 1 kilom. ( ¼ de l. ) de Trèves. *Pop.* compr. les dépend., 300.

**Zusch**, v. ( *Sarre* ), arr. de Birckenfeld, cant. d'Hermeskeil, à 6 k ( 1 l. ½ ) E. p. N. de cet endroit, 11 kil. ( 2 l. ¾ ) O. de Birckenfeld, 24 k. (5 l. ½ ) E. S. E. de Trèves. *P.* compr. celle de Lucher-Hammer, 383.

**Zutzendorf**, v. (*Bas-Rhin*), arr. de Saverne, cant. de Bouxwiller, près de la Moder, à 36 kil. ( 8 l. ) de Weissemburg, 33 k. ( 7 l. ½ ) de Strasbourg, 19 k. ( 4 l. ¼ ) de Saverne. *Pop.* 590. *Bur. de poste* de Saverne.

**Zuud-Piene**, v. ( *Nord* ), arr. d'Hazebrouck, cant. de Cassel, près de la Piene, à 10 kilom. ( 2 l. ½ ) d'Hazebrouck, 7 myriam. ( 15 l. ) de Douay. *P.* 813. *B. de p.* de Cassel.

**Zuyenkercke**, v. ( *Lys* ), arr. et cant. est de Bruges, à 5 kilom. ( 1 l. ¼ ) N. E. d'Houtave, 8 k. ( 4 l. ) E. N. E. d'Ostende, 7 kilom. ( 1 l. ¾ ) N. p. O. de Bruges. *Pop.* 573. *Bur. de poste* de Bruges.

**Zuylant**, v. ( *Escaut* ). *Voyez* Capelle-Van-Zuydland.

**Zuyldorf**, v. ( *Escaut* ), arrond. d'Eecloo, cant. d'Axel, à 6 k. ( 1 l. ½ ) E. de Sas-de-Gand, 3 k. ( ¼ de l. ) S. d'Axel, 23 k. ( 5 l. ½ ) N. N. E. de Gand, 23 k. ( 5 l. ¼ ) de St.-Nicolas. *Pop.* 461. *Bur. de poste* de St.-Nicolas.

**Zuytschoote**, v. ( *Lys* ), arrond. d'Ypres, cant. d'Elverdinghe, à 1 k. ( ¼ de l. ) N. de cet endroit, 7 k. ( 1 l. ¾ ) N. N. O. d'Ypres, 4 myr. ( 10 l. ½ ) S. S. O. de Bruges. *Pop.* 527. *Bur. de poste* d'Ypres.

**Zvingen**, v. ( *Haut-Rhin* ), arr. de Délemont, cant. de Lauffon, sur la Birse, à 2 k. ( ¼ l. ) de Lauffon. Le château de Zvingen, édifice gothique dont une vaste tour forme le centre, coupe et défend la vallée où ce village est situé. Les paysans révoltés attaquèrent vainement, en 1530, ce château, qui étoit jadis le chef-lieu et la résidence d'un grand bailli, dont la ville de Lauffon dépendoit avant la réunion du pays de Porentruy à la France. *Pop.* 237. *Bur. de p.* de Délemont.

**Zweiffelscheidt**, v. ( *Forêts* ), arr. de Bitbourg, cant. de Neverbourg, commune de Carlshausen, à 5 myr. ( 11 l. ½ ) de Luxembourg, 19 k. ( 4 l. ¼ ) de Bitbourg. *Popul.* compr. celle de Carlshausen, 326. *Bur. de poste* de Luxembourg.

**Zweikirchen**, hameau ( *Mont-Tonnerre* ), arr. de Kaiserslautern, cant. de Wolfstein, comm. de Rurweiler, à 2 k. ( ½ l. ) de Wolfstein, 6 m. ( 13 l. ) de Mayence.

**Zwevezecle**, v. ( *Lys* ). *Voyez* Swevezecle.

**Zweybruggen**, v. ( *Roër* ), arr. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Geyleukirchen, près de la Worm, à 2 k. ( ½ l. ) S. de Geylenkirchen, 10 k. ( 2 l. ½ ) O. N. O. d'Aldenhoven, 15 k. ( 3 l. ½ ) N. p. E. d'Aix-la-Chapelle. *Pop.* 142.

**Zwyfale**, v. ( *Roër* ), arrond. d'Aix-la-Chapelle, cant. de Monjoie, à 15 k. ( 3 l. ½ ) N. p. O. de cet endroit, 7 k. ( 1 l. ¾ ) S. p. O. d'Eschweiler, 11 k. ( 2 l. ¾ ) E. N. E. d'Aix-la-Chapelle. Il y a une forge dite de *Krummenhutte*, deux feux d'affinerie, un gros marteau et un martinet. *Pop.* 525. *Bur. de poste* d'Aix-la-Chapelle.

**Zyff**, v. ( *Roër* ), arr. de Clèves, cant. de Cranenbourg, à 3 k. ( ¾ del. ) N. p. O. de cet endroit, 8 k. ( 2 l. ) E. S. E. de Nimègue, 10 m. ( 22 l. ½ ) N. p. O. d'Aix-la-Chapelle. *P.* 105.

Digitized by Google

# COLONIES

ET

# POSSESSIONS FRANÇAISES

EN ASIE, EN AFRIQUE ET EN AMÉRIQUE,

AVEC

# NOS ÉTABLISSEMENS DANS L'INDE.

Nous devons décrire les Colonies dans l'ordre même des pays où elles sont situées, et d'après le traité de paix d'Amiens du 4 germinal an 10 (25 mars 1802), traité qui n'a pas été observé par l'Angleterre ; mais nous avons lieu de penser qu'à la paix générale, la France rentrera en possession de toutes ces colonies et établissemens.

La France a été long-temps une des plus riches et des mieux partagées en ce genre ; mais la paix d'Utrecht lui enleva une partie de ses possessions dans le nord de l'Amérique, et celle de 1763 acheva de faire passer presque en totalité celles de l'Inde sous la domination des Anglais.

Par le traité de 1783, elle recouvra plusieurs avantages pour ses pêcheries. L'art. II dit : « que la France rentre en plein droit de la possession des îles de St.-Pierre et Miquelon » ; et par le traité d'Amiens du 4 germinal an 10 (25 mars 1802), il est dit, art. XV : « que les pêcheries sur les îles de Terre-Neuve, et des îles adjacentes et dans le golfe de St.-Laurent, sont remises sur le même pied où elles étoient avant la guerre ; que les pêcheurs français de Terre-Neuve et les habitans de St.-Pierre et Miquelon, pourront couper les bois qui leur seront nécessaires dans les baies de Fortême et du Désespoir, pendant la première année, à compter de la notification du présent traité. »

Par le traité de 1783, la France fut mise en possession, et recouvra la propriété de différens établissemens en Afrique qu'elle avoit perdus pendant la guerre. Il y est dit : « que sa majesté le roi de la Grande-Bretagne cède et garantit en tout droit à sa majesté très-chrétienne la rivière de Sénégal avec ses dépendances, de même que les forts Louis, Podor, Galam, Arquin et Portendic ; et sa majesté britannique rend de même l'île de Gorée dans l'état où elle étoit lors de sa prise par les armes britanniques. »

C'est encore en vertu du même traité que la France a recouvré à cette époque diverses possessionsdans l'Inde, dont elle avoit été dépossédée pendant la guerre ; il y est dit : « que Pondichéry et Karical sont rendus et garantis à la France, et que sa majesté britannique lui cède les districts de Valanour et de Bahour pour servir de dépendances autour de Pondichéry ; et pour la dépendance de Karical, les quatre Magans contigus. La France, par le même traité, rentre en possession de Mahé, et de son comptoir à Surate.

Toutes ces possessions avoient été enlevées à la France par l'Angleterre dans la guerre ; mais l'art. III du traité d'Amiens, portant que sa majesté britannique restitue à la République française toutes les possessions et colonies qui lui appartenoient, et qui ont été occupées ou conquises par les forces britanniques dans le cours de la guerre actuelle, la France étoit rentrée en jouissance et souveraineté de ses possessions dans l'Inde.

Nos possessions en Amérique sont *St.-Domingue*, partie française et partie espagnole ; la *Martinique*, la *Guadeloupe*, la *Désirade*, *Marie-Galante*, les *Saintes*, une partie de *l'île St.-Martin*, *Sainte-Lucie*, *Tabago*, *St.-Pierre* et les deux *îles Miquelon*, la *Guiane* et *Cayenne*.

## COLONIES FRANÇAISES EN AMÉRIQUE.

Avant de donner une idée de l'état agricole et du commerce de ces Colonies, nous devons dire un mot de leur gouvernement actuel, et de leur richesse en général, enfin de leur situation avant la guerre.

### *Du Gouvernement des Colonies françaises en Amérique.*

Le détail des événemens historiques qui ont amené le changement du régime administratif des colonies françaises n'appartient pas à cet ouvrage.

Digitized by Google

On sait, qu'en général, leur ancien gouvernement consistoit dans un gouverneur, un intendant, un conseil supérieur, une amirauté pour chacune des îles principales, St.-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, et la Guiane française.

Une partie de cette ancienne administration a été rétablie depuis la paix, et nous croyons devoir faire connoître ici le dernier réglement qui la concerne; car, quoiqu'il ne s'applique qu'à la Martinique, à Sainte-Lucie, à Tabago, il fait néanmoins connoître le mode général que l'on suit actuellement dans le gouvernement des colonies en Amérique.

Les îles de la Martinique, de Sainte-Lucie, de Tabago, dit l'arrêté des consuls du 6 prairial an 10 (26 mai 1802), sont régies par trois magistrats, un capitaine-général, un préfet colonial, un grand-juge.

*Du Capitaine-Général.* Art. I. Le capitaine-général a sous ses ordres immédiats les forces de terre et de mer, les gardes nationales et la gendarmerie. Il est exclusivement chargé de la défense intérieure et extérieure de la Martinique et de Sainte-Lucie.

II. Il pourvoit provisoirement à tous les emplois militaires, selon l'ordre de l'avancement graduel, jusqu'à celui de chef de bataillon ou d'escadron exclusivement, et propose au ministre tous les remplacemens à faire dans les grades supérieurs.

III. Il délivre les passeports à la Martinique; il y ordonne tout ce qui est relatif au port d'armes. Il communique pour les deux îles avec les gouvernemens des pays neutres, alliés et ennemis, dans les Antilles et en Terre-Ferme d'Amérique. Il détermine et arrête, chaque année, avec le préfet colonial, pour chacune desdites îles, les travaux à faire pour fortifications, ouvertures de nouvelles routes, ou communications avec les anciennes. Il arrête de même avec lui l'état de toute dépense à faire dans l'année suivante, conformément aux besoins du service, pour être envoyé au ministre avec l'aperçu des recettes qui pourroient y faire face. Il exerce enfin tous les pouvoirs ci-devant attribués aux gouverneurs-généraux des colonies, sauf en ce qui y seroit dérogé par le présent arrêté.

IV. Ne pourra le capitaine-général entreprendre directement, ni indirectement, sur les fonctions du préfet colonial, du grand-juge, ni des tribunaux; mais il lui sera toujours libre de se faire donner par eux tous les renseignemens qu'il jugera à propos de leur demander, et qu'ils seront obligés de lui fournir, sur quelque partie du service que ce puisse être.

V. Il pourra encore, en cas d'urgente nécessité et sur sa responsabilité, surseoir, en tout ou en partie, à l'exécution des lois et réglemens, après en avoir toutefois délibéré avec le préfet colonial ou le grand-juge, selon la nature des objets, sans qu'il puisse être arrêté par leur opinion contraire: il y aura à cet effet un registre de délibérations, où les avis motivés seront transcrits et signés, pour en être sur-le-champ adressé expédition au ministre.

VI. Il sera également adressé au ministre, tous les trois mois, un double en forme de toutes les délibérations prises en commun.

VII. Le pouvoir de concéder les terres vagues de la Martinique, appartient au capitaine-général concurremment avec le préfet colonial, en se conformant aux règles établies; en cas de diversité d'avis, la voix du capitaine-général sera prépondérante: le tout sauf l'approbation du Gouvernement.

VIII. Le capitaine-général nomme dans les deux îles, et dans le délai de dix jours, à l'*interim* des places vacantes dans toutes les parties de l'administration et de l'ordre judiciaire, sur la présentation respective du préfet colonial ou du grand-juge, chacun en ce qui le concerne.

IX. Il n'y aura lieu à présentation pour les emplois auxquels il étoit pourvu définitivement dans la colonie par les gouverneur et intendant, soit ensemble, soit séparément.

X. Toutes les nominations faites par le capitaine-général dans le militaire, dans l'administration et l'ordre judiciaire, ne deviendront définitives qu'après confirmation par le premier Consul (aujourd'hui Empereur des Français)

XI. Aucune place dans toutes les parties du service ne pourra être créée que par arrêté des Consuls.

XII. Tous les mandemens, ordres et proclamations, émanés de l'autorité immédiate du capitaine-général, seront toujours précédés de ces mots: *Au nom de la République française.*

XIII. Le capitaine-général, en cas de mort, ou d'absence hors de la Martinique et de Sainte-Lucie, sera, par *interim*, remplacé par le préfet colonial: si l'un et l'autre se trouvoient absens des deux îles, le général-commandant des troupes à la Martinique y auroit l'autorité de capitaine-général.

*Du Préfet Colonial.* XIV. Le préfet colonial a sous sa direction l'administration des finances, la comptabilité générale, et la destination des officiers d'administration dans les colonies de la Martinique et Sainte-Lucie.

XV. Le préfet colonial est chargé exclusivement, à la Martinique, de l'administration civile, et de la haute police de la colonie; ce qui comprend la levée des contributions, les recettes, les dépenses, la comptabilité, les douanes, la solde et l'entretien des troupes, les appointemens des divers entretenus, les magasins, les approvisionnemens, les consommations, les baux et fermages, les ventes et achats, les hôpitaux, les bagnes, les salaires d'ouvriers, les travaux publics, les bacs et passages, les domaines nationaux, les affaires concernant les émigrés, la distribution d'eau, l'inscription maritime, la police de la navigation, l'agriculture et le commerce, les recensemens, la répression du commerce interlope, la répartition des prises, les invalides de la marine, le régime des noirs, l'instruction publique, le culte, l'usage de la presse, et généralement tout ce qui étoit ci-devant attribué aux intendans ou ordonnateurs, soit en particulier, soit en commun avec le gouverneur-général, autant néanmoins qu'il n'y est pas dérogé par le présent arrêté.

XVI. Les comptables et tous employés civils d'administration, sont sous les ordres du préfet colonial à la Martini que,

Digitized by Google

XVII. Les officiers d'administration exercent, sous son autorité, les fonctions de sous-préfet et de commissaire des guerres dans les arrondissemens de la colonie qui leur sont par lui assignés.

XVIII. Quant à la répartition des contributions qui seront établies par le Gouvernement, le préfet ne pourra y procéder qu'après avoir appelé trois principaux habitans et trois principaux négocians de l'île, lesquels n'auront néanmoins que voix consultative: il sera dressé procès-verbal de leur avis motivé, pour être envoyé au ministre.

XIX. Le préfet colonial, les sous-préfets et chefs d'administration requièrent la gendarmerie pour l'exécution de leurs mandemens, même plus ample main-forte, laquelle ne peut leur être refusée.

XX. Le préfet colonial a seul le droit de faire des réglemens provisoires dans les matières de son attribution, tant à la Martinique qu'à Sainte-Lucie, après en avoir néanmoins délibéré, conformément à l'article V du titre I, avec le capitaine-général, qui peut en suspendre la publication, jusqu'à ce qu'il y ait été statué par le Gouvernement.

XXI. Lesdits réglemens, lorsque la publication en aura été autorisée par le capitaine-général, seront enregistrés au contrôle de la marine, et adressés, s'il y a lieu, par ledit préfet, au grand-juge, avec invitation de les faire enregistrer au greffe des tribunaux; ce qui sera exécuté sans aucun retard ni empêchement.

XXII. Le préfet colonial ne pourra, sous aucun prétexte, entreprendre sur les fonctions de l'ordre judiciaire, comme le grand-juge et les tribunaux ne pourront entreprendre sur les siennes.

XXIII. En cas de mort ou d'absence hors des deux îles, le préfet colonial sera provisoirement remplacé par l'officier d'administration desdites îles, le plus ancien en grade supérieur.

XXIV. *Du Grand-Juge.* Le grand-juge aura la surveillance des tribunaux de la Martinique et de Sainte-Lucie, et celle des officiers ministériels qui en dépendent; il se fera rendre des comptes assidus par les présidens des tribunaux, et par les commissaires du Gouvernement.

XXV. Il donnera tous ses soins à la prompte distribution de la justice, tant au civil qu'au criminel, ainsi qu'à la sûreté et à la salubrité des prisons.

XXVI. Il présidera les tribunaux, toutes les fois qu'il le jugera convenable, et y aura voix délibérative.

XXVII. Il veillera à la bonne tenue des greffes et dépôts des actes civils, à l'exécution des lois, tarifs et réglemens.

Il recevra les réclamations des justiciables, et donnera, en conséquence, les ordres nécessaires.

XXVIII. Dans les dix premiers jours de chaque mois, il se fera remettre des états visés par les présidens de chaque tribunal, et signés par le greffier, tant des procès jugés dans le mois précédent, que de ceux qui seroient encore indécis ou en instruction, pour en référer au capitaine-général, et en rendre compte au ministre.

XXIX. Le grand-juge a seul le droit de faire des réglemens provisoires sur les matières de procédure, sans s'écarter des lois, et de publier lesdits réglemens, sous la formule prescrite en l'art. XII du titre I, lorsqu'ils auront été consentis par le capitaine-général. Il les fait enregistrer aux greffes des tribunaux, sur son propre mandement.

XXX. Les agens du Gouvernement ne peuvent être poursuivis, pour délits commis dans leurs fonctions, sans l'autorisation préalable du grand-juge.

XXXI. Aucun citoyen non attaché au service ne pourra être arrêté extrajudiciairement que sur le *visa* du grand-juge: il en sera rendu compte au ministre.

XXXII. Le grand-juge préparera les lois qu'il croira les plus propres à former à l'avenir le code civil et criminel de la colonie; ses projets seront communiqués au capitaine-général et au préfet, et envoyés au ministre avec le procès-verbal de leurs délibérations et des opinions respectives.

XXXIII. Il est spécialement chargé de la police envers les gens sans aveu, les vagabonds, les perturbateurs de la tranquillité publique, contre lesquels il pourra décerner des mandats d'arrêt, sauf à les faire poursuivre devant les tribunaux compétens, s'il y échoit.

XXXIV. Il requiert la gendarmerie, même plus ample main-forte, s'il est nécessaire, soit pour l'exécution de ses ordres ou ordonnances, soit pour celle des jugemens des tribunaux; ce qui ne peut lui être refusé.

XXXV. Le grand-juge, en cas de mort ou absence hors des deux îles, sera remplacé provisoirement par le commissaire du Gouvernement près le tribunal d'appel, et celui-ci par le premier de ses substituts.

*De Sainte-Lucie.* XXXVI. Le commandant de Sainte-Lucie correspond avec le capitaine-général, reçoit ses ordres et instructions; il conserve néanmoins les détails du service courant. Il pourra correspondre directement avec le ministre, lorsque le bien du service l'exigera.

XXXVII. Le commandant délivre les passeports, ordonne en ce qui concerne le port d'armes, et exerce tous les pouvoirs attribués aux ci-devant gouverneurs, sauf en ce qui y est dérogé par le présent arrêté.

XXXVIII. Le chef d'administration correspond avec le préfet colonial, reçoit ses ordres et instructions, et conserve néanmoins les détails du service courant. Il peut correspondre directement avec le ministre, lorsque le bien du service l'exige.

XXXIX. Il concède, au nom de la République, les terres vagues de Sainte-Lucie, concurremment avec le commandant de l'île, en se conformant aux règles établies, et en cas de diversité d'avis, la voix du commandant sera prépondérante: le tout, sauf l'approbation du Gouvernement.

XL. Le chef d'administration exerce, au surplus, à Sainte-Lucie, tous les pouvoirs exercés à la Martinique par le préfet, autant qu'il n'y est pas dérogé par le présent arrêté.

XLI. Les attributions du grand-juge sont les mêmes à Sainte-Lucie, qu'à la Martinique.

Néanmoins le commissaire du Gouvernement près le tribunal séant à Sainte-Lucie, est chargé de la police dans cette île envers les gens sans aveu, les vagabonds, les perturbateurs de la tranquillité publique, contre lesquels

Digitized by Google

il pourra décerner des mandats d'arrêt, sauf à les faire poursuivre devant les tribunaux compétens, s'il y échoit, et en rendre compte au grand-juge.

*De Tabago.* Par un arrêté des Consuls de la République française, du 11 messidor an 10 (30 juin 1802), art. I, l'île de Tabago conservera ses lois civiles et criminelles, la constitution de ses chambres et de ses tribunaux.

II. Dans tous les cas où l'appel des jugemens rendus par les tribunaux de Tabago auroit lieu en Europe, il sera porté devant les Consuls en conseil d'état.

III. Il y aura à Tabago un capitaine-général, et un préfet colonial.

*Du Capitaine-Général.* IV. Le capitaine-général a sous ses ordres immédiats les forces de terre et de mer, les gardes nationales, la gendarmerie. Il est exclusivement chargé de la défense intérieure et extérieure de l'île.

V. Il pourvoit provisoirement à tous les emplois militaires, selon l'ordre de l'avancement graduel, jusqu'à celui de chef de bataillon ou d'escadron exclusivement, et propose au ministre tous les remplacemens à faire dans les grades supérieurs.

VI. Il délivre les passeports; il ordonne tout ce qui est relatif au port d'armes; il communique, en tant que de besoin, avec les capitaines-généraux des îles françaises, ainsi qu'avec les gouverneurs des pays neutres, alliés et ennemis dans les Antilles et en Terre-Ferme d'Amérique. Il a, à l'égard des chambres et tribunaux, toutes les attributions qu'avoit le gouverneur, autant qu'il n'y est pas dérogé par le présent arrêté.

VII. Il pourra, en cas d'urgente nécessité et sur sa responsabilité, surseoir, en tout ou en partie, à l'exécution des lois et réglemens, après en avoir toutefois délibéré avec le préfet colonial, sans qu'il puisse être arrêté par l'opinion contraire dudit préfet. Il y aura un registre de délibérations, où les avis motivés seront transcrits et signés, pour en être sur-le-champ adressé expédition au ministre.

VIII. Il sera également adressé au ministre, tous les trois mois, un double en forme, de toutes les délibérations prises en commun.

IX. Le pouvoir de concéder les terres vagues de Tabago appartient au capitaine-général et au préfet colonial conjointement. En cas de diversité d'avis, la voix du capitaine-général sera prépondérante: le tout, sauf l'approbation du Gouvernement.

X. Le capitaine-général nomme aux places vacantes dans toutes les parties de l'administration, sur la présentation du préfet colonial.

XI. Il n'y aura lieu à présentation pour les emplois auxquels il étoit pourvu définitivement dans les colonies françaises par les gouverneur et intendant, soit ensemble, soit séparément.

XII. Toutes les nominations faites par le capitaine-général ne deviennent définitives qu'après confirmation par le premier Consul, (aujourd'hui Empereur.)

XIII. Aucune place dans toutes les parties du service ne pourra être créée que par arrêté des Consuls.

XIV. Tous les mandemens, ordres et proclamations, émanés de l'autorité immédiate du capitaine-général, seront toujours précédés de ces mots: *Au nom de la République Française.*

XV. Aucun agent du Gouvernement ne peut être poursuivi pour délit commis dans ses fonctions, sans l'autorisation du capitaine-général.

*Du Préfet colonial.* XVI. Le préfet colonial a sous sa direction l'emploi des fonds destinés aux dépenses du Gouvernement, la comptabilité y relative, la destination des officiers d'administration, les douanes, la solde et l'entretien des troupes, les appointemens des divers entretenus, les magasins, les approvisionnemens, les consommations, les baux et fermages, les ventes et achats, les hôpitaux militaires, les bagnes, les salaires d'ouvriers, les travaux au compte du Gouvernement, les domaines nationaux, l'inscription maritime, la police de la navigation, les recensemens, la répression du commerce interlope, la répartition des prises, les invalides, la liberté des cultes, l'usage de la presse, la salubrité des prisons.

XVII. Les comptables et employés civils d'administration sont sous les ordres du préfet colonial et à sa nomination.

XVIII. Le préfet colonial requiert la gendarmerie, même plus ample main-forte pour l'exécution de ses mandemens, laquelle ne peut lui être refusée.

XIX. Le préfet colonial a seul droit de faire des réglemens provisoires dans les matières de son attribution, après en avoir néanmoins délibéré avec le capitaine-général, qui peut en suspendre la publication jusqu'à ce qu'il y ait été statué par le Gouvernement.

XX. Lesdits réglemens, lorsque la publication en aura été autorisée par le capitaine-général, seront enregistrés au contrôle de la marine, et adressés, s'il y a lieu, par le préfet, à qui de droit, avec invitation de les faire enregistrer aux greffes des tribunaux: ce qui sera exécuté sans aucun retard ni empêchement.

XXI. Ne pourront les tribunaux s'immiscer en rien aux fonctions du préfet colonial.

XXII. Il présidera toujours la chambre haute; il y aura voix délibérative et prépondérante, en cas de partage d'opinions.

XXIII. Le préfet remplacera le capitaine-général, en cas de mort, d'absence ou d'empêchement quelconque, dans toutes et chacune de ses attributions.

XXIV. En cas de mort ou d'absence du préfet colonial, il sera remplacé provisoirement par l'officier d'administration le plus ancien en grade supérieur.

XXV. Si le capitaine-général et le préfet se trouvent absens de Tabago, ou s'ils sont décédés, le commandant des troupes y aura l'autorité et les fonctions du capitaine-général, et les fonctions du préfet seront remplies par l'officier d'administration le plus ancien en grade supérieur.

*Régime*

Digitized by Google

## *Régime commercial des Colonies françaises d'Amérique.*

Le régime commercial de nos colonies d'Amérique ressemble à celui de presque toutes les nations; c'est-à-dire, que le commerce en est exclusivement réservé aux Français; qu'eux seuls y ont le droit d'y porter des marchandises manufacturées, et d'en extraire les denrées et productions coloniales.

Il y a cependant quelques exceptions à cette règle générale; elles sont déterminées par l'arrêt du conseil, du 30 août 1784, renouvelé et confirmé par un arrêté des Consuls, du 4 messidor an 10 (28 juin 1801), que nous croyons devoir rapporter ici, en y joignant les explications nécessaires pour en faire l'application.

ART. I^er^. L'arrêt du conseil, du 30 août 1784, concernant le *commerce étranger dans les îles françaises d'Amérique*, sera exécuté selon sa forme et teneur, à la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie et Tabago, tant pour l'ouverture et l'identité des ports d'entrepôts, que pour l'espèce de marchandises d'importation et d'exportation permises, formalités à remplir et droits à percevoir.

II. Les marchandises, denrées ou productions dont l'entrée est permise aux colonies désignées en l'article I^er^ du présent arrêté, ne pourront y être importées qu'en se conformant aux dispositions de l'article III de la loi du 1^er^ vendémiaire an 2 (21 septembre 1793,) qui sera également exécuté.

III. Le droit à percevoir sur la morue étrangère sera de 6 fr. par 5 myriagrammes, en conformité de l'arrêté du 17 ventôse dernier (18 mars 1801).

L'art. II de l'arrêté du conseil dont il est question dans cet arrêté, porte: « Permet, sa majesté, aux navires étrangers, du port de 60 tonneaux au moins, uniquement chargés de bois de toute espèce, même de bois de teinture, charbon de terre, d'animaux et bestiaux vivans de toute nature, de salaisons de bœufs et non de porc, de morue, de poissons salés, de riz, maïs, légumes, de cuirs verts et en poils ou tannés, de pelleteries, de résines et goudron, d'aller dans les seuls ports d'entrepôts désignés par l'article précédent, d'y décharger et commercer lesdites marchandises.

Les ports désignés dans l'article indiqué sont, pour Saint-Domingue, le Port-au-Prince, le Cap-Français et les Cayes de St-Louis; pour Ste.-Lucie, un au Carénage; à St.-Pierre, pour la Martinique; à la Pointe-à-Pitre, pour la Guadeloupe, et à Scarborough pour Tabago.

On voit par les états du commerce colonial, qu'en vertu de cet arrêt du 30 août, il a été importé par le commerce étranger, en 1788, à St.-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, Sainte-Lucie, Tabago et Cayenne, pour une somme de 23,669,000 fr. de denrées et productions autorisées; qu'il en a été exporté pour 13 millions 744 mille francs.

Voici l'aperçu des marchandises importées dans ces colonies par le commerce étranger:

| | |
|---|---|
| Bois de construction et charonnage, pour une somme de | 3,766,000 fr. |
| Bois merrain et feuillard | 787,000 |
| Bois de teinture et de marqueterie | 172,000 |
| Bestiaux et animaux vivans | 3,444,000 |
| Chairs salées | 953,000 |
| Poissons salés | 1,671,000 |
| Graines de toute espèce | 1,822,000 |
| Cuirs et autres objets | 890,000 |
| Brai, goudron, etc. | 110,000 |
| Espèces monnoyées | 1,043,000 |
| 6,059 noirs | 6,237,000 |
| TOTAL | 20,394,000 fr. |

A cette somme il faut ajouter celle de 3 millions 270 mille francs pour marchandises introduites en vertu de permissions particulières d'administrateurs; savoir:

| | |
|---|---|
| Tabacs en feuilles | 571,080 fr. |
| Toiles diverses | 254,000 |
| Bières et boissons | 182,000 |
| Farines | 647,000 |
| Huiles et poissons | 228,000 |
| Cacao et café | 143,000 |
| Divers objets | 1,247,000 |
| TOTAL | 3,270,000 fr. |

Les étrangers emportèrent des colonies françaises des denrées coloniales, des marchandises de France, des noirs qui, tous ensemble, montèrent à une somme de 13 millions 744 mille francs, comme nous venons de le voir.

Ce commerce étranger fut fait pour l'importation aux colonies, par 2 mille 344 navires jaugeant 132 mille



Digitized by Google

tonneaux, dans lequel nombre les Français entrèrent pour 409 vaisseaux jaugeant 9 mille 68 tonneaux. L'exportation se fit par 2 mille 85 navires jaugeant 118 mille 197 tonneaux, dans lesquels les Français entrèrent pour 311, jaugeant 7 mille 915 tonneaux.

Nous n'examinons pas jusqu'à quel point l'introduction du commerce étranger dans les colonies peut être utile ou nuisible à celui de la métropole; cette question, agitée en 1784, paroît être décidée par la remise en activité de l'arrêt du 30 août : nous ne donnons que les résultats d'après lesquels on peut prendre une idée de l'état des colonies françaises sous ce rapport.

Quant au commerce en général de la France avec ses colonies d'Amérique, nous croyons devoir entrer dans de plus longs détails sur son étendue et ses profits à l'époque de 1788, la seule que l'on puisse prendre pour objet de comparaison.

Voici comme s'exprime, à cet égard, l'auteur du *Traité de Péconomie politique et du commerce des colonies*, M. Page.

« A cette époque, 677 navires, jaugeant 190 mille 753 tonneaux, y portèrent pour 76 millions 786 mille francs de production du sol ou de l'industrie nationale; 105 navires, jaugeant 35 mille 227 tonneaux, y portèrent en sus 30 mille 87 noirs, vendus 43 millions 835 mille francs : leur achat avoit occasionné une exportation de 16 millions 883 mille francs; enfin 686 navires, jaugeant 199 mille 122 tonneaux, portèrent directement en France 218 millions 511 mille francs de marchandises coloniales. »

Par les états qui ont été dressés, on voit, qu'à cette même époque, les principales colonies d'Amérique, c'est-à-dire, Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, Tabago, la Guiane ont envoyé en France, sur les 686 bâtimens que nous avons indiqués, savoir : en sucre brut, 42 millions 696 mille 289 kilogrammes 305 grammes (872 mille 867 quintaux), évalués 34 millions 871 mille francs.

En sucre terré, 37 millions 594 mille 405 kilogrammes 890 grammes (768 mille 566 quintaux), évalués 44 millions 540 mille francs.

En sucre tête, 11 millions 831 mille 49 kilogrammes 890 grammes (242 mille 74 quintaux), évalués 10 millions 160 mille francs.

En café, 38 millions 420 mille 140 kilogrammes 5 grammes (785 mille 447 quintaux), évalués 87 millions 642 mille francs.

En cacao, 885 mille 654 kilogrammes 990 grammes (18 mille 106 quintaux), évalués 975 mille francs.

En coton, 4 millions 918 mille 745 kilogrammes 655 grammes (100 mille 557 quintaux), évalués 21 millions 783 mille francs.

En indigo, 543 mille 396 kilogrammes 735 grammes (11 mille 109 quintaux), évalués 10 millions 453 mille francs.

En objets divers, comme bois de teinture, rocou, caret, cuirs, pour une somme de 8 millions 87 mille francs; total 218 millions 511 mille francs.

Ces marchandises étoient en partie consommées en France, et en partie exportées dans l'étranger, où elles donnoient à la France un crédit commercial considérable, résultant d'une balance de près de soixante millions en notre faveur.

En effet, sur 410 millions, auxquels on estime que s'élevèrent nos exportations en Europe en 1788, on porte à 157 millions 734 mille francs la part qu'y eurent les denrées coloniales, savoir : 17 millions 540 mille francs en sucre brut; 1 million 733 mille francs en sucre raffiné; 44 millions 361 mille francs en sucre terré et tête; 78 millions 449 mille francs en café; 4 millions 933 mille francs en coton; 6 millions 259 mille francs en indigo, et 3 millions 995 mille francs en divers objets, comme rocou, sirops, bois de teinture, cuirs, etc.

Si l'on cherche à connoître les bénéfices du commerce français entre la métropole et les colonies, on verra qu'ils étoient considérables, et qu'ils se composoient du prix du fret et des profits sur la vente et l'achat des marchandises, tant du côté des colonies, que de la France. Avant d'en donner une estimation, d'après l'auteur du *Traité d'économie politique et du commerce des colonies*, nous allons faire connoître en quoi consistoient les envois de France aux colonies d'Amérique, et les valeurs qu'ils représentoient.

On voit, par les états qui ont été dressés, que les envois se sont élevés, en 1788, à une somme de 76 millions 786 mille francs, et ont consisté; savoir :

En 16 millions 52 mille 337 kilogrammes 720 grammes (328 mille 168 quintaux) de farine, évalués 5 millions 732 mille francs.

En 3 millions 498 mille 498 kilogrammes 630 grammes (71 mille 522 quintaux) de bœuf salé, évalués 2 millions 304 mille francs.

En 2 millions 304 mille 15 kilogrammes 670 grammes (46 mille 898 quintaux) de lard et cochon salé, évalués 2 millions 9 mille francs.

En 29 mille 362 kilolitres 300 litres (107 mille 50 muids) de vin de Bordeaux, évalués 4 millions 805 mille francs.

En 10 mille 13 kilolitres 942 litres (36 mille 509 muids) d'autres vins, évalués 1 million 898 francs.

En beurre salé, pour 1 million 749 mille francs.

En cidre, bière, et autres boissons, pour une somme de 280 mille francs.

En liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, pour une somme de 1 million 8 mille francs.

En divers comestibles, pour 1 million 760 mille francs.

En eau-de-vie, pour 432 mille francs.

Digitized by Google

Huile d'olive, 1 million 899 mille francs.
Savon et suif, 3 millions 324 mille francs.
Bougie, 591 mille francs.
Poisson salé, morue, animaux vivans, 4 millions 621 mille francs.
Toiles nationales, 17 millions 602 mille francs.
Toiles étrangères, 995 mille francs.
Épiceries, 307 mille francs.
Mousselines des Indes et nationales, et mouchoirs, etc., 5 millions 779 mille francs.
Mercerie, quincaillerie, lingerie, bonneterie, draperie, papeterie, etc., 9 millions 636 mille francs.
Argenterie, bijoux, 583 mille francs.
Meubles, effets, armes, etc., 4 millions 741 mille francs.
Fer, 1 million 439 mille francs.
Brai, cordages, voiles, 3 millions 308 mille francs.

Ce qui fait la somme que nous avons indiquée de 76 millions 786 mille francs. Cette somme, jointe à celle de 218 millions 511 mille francs, à quoi se montent les importations des colonies en France, forme un total de 295 millions 297 mille francs, pour le montant des valeurs qui entrent dans le commerce direct des colonies et de la métropole.

Mais afin de pouvoir connoître tous les bénéfices de ce commerce français, il faut y joindre ceux qui résultoient de la traite des noirs portés aux colonies.

A l'époque de 1789, suivant M. Necker, la population de St.-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, Ste.-Lucie, Cayenne et Tabago, étoit de 500 mille 648 individus; savoir : 61 mille 285 blancs; 12 mille 379 mulâtres ou nègres libres, 426 mille 984 esclaves.

En 1788, il y avoit 55 mille 252 blancs; 31 mille 785 mulâtres ou nègres libres; 592 mille 410 esclaves; total 679 mille 447 individus.

On doit remarquer dans cet état, que depuis 1779 à 1788, la population blanche a descendu de 61 mille 285 à 55 mille 252 personnes; celle des mulâtres ou nègres libres a monté, de 12 mille 379, à 31 mille 785, et celle des esclaves de 426 mille 984 à 592 mille 410.

Ces différences sont remarquables particulièrement à Saint-Domingue; les blancs y ont descendu de 23 mille 650 à 27 mille 717; les mulâtres ou nègres libres y ont monté de 7 mille 55 à 21 mille 808, et les esclaves de 249 mille 98 à 405 mille 564.

Nous ne pouvons attribuer cette différence à l'influence du climat sur les blancs, dit M. Page, qui nous fournit ces remarques, puisque les femmes blanches passent généralement pour plus fécondes aux îles qu'en France. Ce n'est que par l'état de guerre de 1779, que l'on peut se rendre compte de cette diminution.

L'accroissement des mulâtres ou nègres libres pouvoit avoir une double source, la fécondité des femmes de couleur, et l'affranchissement, dont l'action étoit d'autant plus puissante, qu'elle portoit particulièrement sur des femmes grosses ou nubiles.

En effet, sur 297 affranchissemens effectués en 1788, on compte une métive, 9 quarteronnes, 88 mulâtresses, 5 grifs; 96 négresses, 1 métif, 9 quarterons, 80 mulâtres, 6 grifs, 32 nègres. Total : 199 femelles et 98 mâles.

L'affranchissement des 32 nègres peut être considéré comme l'œuvre de la reconnoissance et de la philanthropie; le surplus n'est vraisemblablement que le prix ou le fruit du concubinage.

Enfin l'accroissement de la population des esclaves nous donne la progression de nos colonies; celle de Cayenne n'a augmenté ni diminué, comme sa culture; la Guadeloupe et la Martinique sont près d'être stationnaires, c'est-à-dire, que leur population, comme leur culture, sont parvenues au point où elles ne peuvent guère attendre d'accroissement considérable; Ste.-Lucie qui, en 1779, n'avoit que 10 mille 752 esclaves, en avoit 17 mille 221 en 1788. A St.-Domingue, l'étonnante activité de ses habitans s'est portée, dans cet intervalle, de 249 mille 98 esclaves, à 405 mille 564.

La population des *Saintes*, de Marie-Galante et de la Desirade, se trouve comprise dans le recensement de la Guadeloupe, dont elles dépendent.



Digitized by Google

# DESCRIPTION DE SAINT-DOMINGUE,

*Divisé en cinq départemens, y compris toute la partie espagnole de l'île San-Domingo, réunie à la France.*

Cette île, une des plus considérables des Grandes Antilles, a environ cent soixante lieues de longueur, trente dans sa moyenne largeur, et trois cents soixante de circonférence, non compris les anses. Elle fut découverte par Christophe Colomb, en 1493, le 6 décembre. Il la nomma *Hispaniola*, c'est-à-dire petite Espagne. Les Espagnols s'établirent d'abord sur la côte septentrionale; mais dégoûtés de ce lieu, ils étoient sur le point d'abandonner l'île, lorsqu'un jeune Arragonais, aimé d'une Indienne qui commandoit une bourgade, fut attiré par cette femme, qui, pour le fixer dans le pays, céda l'emplacement nécessaire à l'établissement de la nouvelle colonie.

Les Indiens qui habitoient cette île étoient partagés en cinq royaumes, et en quelques autres petits états indépendans. La partie française de Saint-Domingue, est formée d'une grande partie du royaume de *Marien*, et de la presque totalité du royaume de *Xaragua*. Ces insulaires étoient communément d'une taille médiocre, bien proportionnée; ils avoient le teint basanné, la peau rougeâtre, les traits du visage désagréables, les narines ouvertes, les cheveux longs, sans barbe, sans poil, ayant les yeux hagards, et presque point de front; ils avoient la coutume d'écraser le front de leurs enfans, en le pressant avec une planche. Les hommes étoient nus; les femmes portoient une espèce de petit tablier ou *camisa*. Les filles ne portoient absolument rien. Ils étoient foibles, sobres, mélancoliques, paresseux, insoucians, et mangeoient fort peu. Ils ne travailloient point, mais après s'être amusés à danser une partie du jour, s'ils ne savoient plus que faire, ils s'endormoient. Ils ignoroient jusqu'à leur origine, et disoient que les premiers hommes étoient sortis d'une caverne. Ils chantoient souvent en dansant. Le prince ou cacique les accompagnoit du son du tambour. Ils jouoient au ballon et fumoient du tabac qu'ils appelloient *cohiba*. L'instrument dont ils se servoient pour fumer, s'appeloit *tabaco*, nom qui est resté au tabac.

Leur penchant pour le libertinage étoit porté à un tel point, que leur sang étoit totalement corrompu. Ils communiquèrent aux Espagnols cette maladie si connue, dans les premiers temps, sous le nom de *mal de Naples* et *mal français*. Ils prenoient autant de femmes qu'ils jugeoient à propos; quelques caciques en avoient jusqu'à trente. Ils étoient ensevelis par elles; quelques-unes vouloient même l'être avec eux. Souvent on forçoit deux ou trois femmes des caciques à les accompagner dans l'autre monde.

Leurs occupations étoient la chasse, la pêche, la culture du maïs, et la recherche de petits grains d'or, qu'ils applatissoient un peu, et dont ils se faisoient des pendans aux narines. Leurs maisons ou huttes étoient de forme conique, et formées de longues perches qui se réunissoient vers le haut. Des cannes les traversoient. Le tout étoit couvert de paille ou de feuilles de palmier. Les chefs construisoient les leurs en forme de granges. Quant à leur religion, ils adoroient leurs dieux sous la forme de crapauds, de tortues, etc. Ils les représentoient aussi par des figures humaines, bizarres et hideuses. Ils croyoient aux songes, aux révélations, aux oracles. Leurs prêtres, qui servoient aussi de médecins, expliquoient les rêves à leur manière. Ces peuples ont été détruits par les Espagnols qui, non contens de les égorger, lâchèrent aussi contre ces malheureux des chiens qu'ils avoient dressés à cet effet.

Les Français vinrent en 1630, pour y former sur la côte septentrionale un établissement. En 1698, ils en formèrent d'autres à la partie du sud et s'étendirent ensuite à l'ouest et dans toute l'étendue appelée *partie française*, jusqu'en 1795 qu'ils entrèrent en possession de la *partie espagnole*, par la cession que leur en fit la cour d'Espagne, par le traité de Bâle, du 4 thermidor an III (22 juillet 1795). (Voyez *Paix* traités de), tome 4). On distinguera long-temps Saint-Domingue en partie française et en partie espagnole, par les mœurs, le langage et les habitudes; le sol est aussi différent, il n'offre pas les mêmes débouchés au commerce.

Les premiers Français qui s'établirent à St.-Domingue en 1630, arrivèrent de St.-Christophe d'où ils avoient été chassés. C'étoient des aventuriers qui, réunis à d'autres de pareille espèce et de toute nation, s'établirent d'abord à la Tortue, d'où ils furent aussi chassés, et où ils revinrent plusieurs fois. Leur première occupation fut la chasse du bétail qui couvroit l'île, depuis l'importation que les Espagnols y en avoient faite, ainsi que la course sur tous les navigateurs, mais principalement sur ceux d'Espagne dont ils furent le fléau pendant quarante ans: c'étoient les barbaresques des Antilles, connus sous les noms de *Boucaniers* et *Flibustiers*, hommes pleins d'audace et d'un courage féroce, dont les exploits épouvantables ont long-temps jeté l'effroi dans les Antilles et sur les mers d'Amérique. Dogeron, gouverneur de l'île, envoyé par la cour de France, employa l'ascendant de ses vertus et de ses talens sur ces hordes farouches. Il en commença la civilisation, et fit tourner leur activité au profit de la culture de St.-Domingue. C'est à eux que l'on doit les premiers défrichemens et l'origine des progrès que fit dans la suite cette belle colonie. Malheureusement Dogeron mourut, la colonie languit jusqu'en 1722. On y avoit pourtant entrepris toutes les cultures; on y avoit transporté du Mexique la canne à sucre. Dogeron y avoit planté la cacaoyer.

Digitized by Google

Mais le commerce de la nouvelle colonie fut mis sous le joug de compagnies exclusives qui, ne voyant dans cet établissement qu'un moyen de s'enrichir, jetèrent dans la langueur et le découragement les entreprises des colons.

Enfin, en 1722, elle fut affranchie de cette servitude, et dès ce moment la colonie s'est élevée à un degré de prospérité inconnu dans tout autre établissement de cette espèce.

On connoît les malheurs de cette colonie depuis l'époque de la révolution française. Le seul mot des *droits de l'homme*, devint l'arrêt de dissolution du système social, fondé sur une servitude alors nécessaire, et qu'il appartenoit au temps seul de modifier. « Ce que je craindrois, a dit Rousseau aux Polonais, sur le projet d'affranchir leurs esclaves, » ce n'est » pas seulement l'intérêt mal entendu, l'amour-propre » et les préjugés des maîtres; ce sont les vices et la » lâcheté des serfs; la liberté est un aliment de bon » suc, mais de forte digestion; il faut des estomacs » bien sains pour la supporter. »

Les rivières de cette île sont la *Lozana*, la *Neybe*, la *Macoussis*, le *Higuey*, la *Rumana*, la rivière *Blanche*, la *Niosa*, l'*Yac*, la *Cotui*, le *Serico* et la *Grande rivière*. Cette dernière, qui est la plus considérable, prend sa source dans les montagnes qui bornent les plaines ou savanes de *Bagha*, à cinq lieues de celles du massacre, ou de *Monte-Christo*. Elle court ensuite dix lieues de l'orient à l'occident, après quoi se dirigeant vers le nord, elle se jette dans la mer, après un cours de quinze lieues.

Les Européens n'y trouvèrent point de volailles domestiques; celles qu'on y a transportées sont sujetes à une maladie nommée *pieu*, qui en fait beaucoup périr. On y élève aujourd'hui des oies, des canards. Parmi ces derniers, il en est de mouchetés, d'autres sont d'un blanc éclatant, et ont la tête d'un rouge très-vif. Les paons, les faisans, les pintades y sont l'ornement des basses-cours. Le rossignol et la linotte y ont un ramage agréable. Il y a des perroquets de toutes espèces et de toutes les couleurs. On y voit aussi beaucoup d'oiseaux de proie, parmi lesquels on distingue le *grand gosier*, assez semblable au pélican; le *masfenis*, qui tient du faucon et de l'aigle, et diverses espèces de hérons.

On n'y voit guères de quadrupèdes que ceux qui y ont été transportés par les Européens; les taureaux sur-tout y ont singulièrement multiplié. La chasse de ces animaux a fait pendant long-temps la principale occupation des habitans, et de cette espèce d'hommes appelés *Boucaniers*, si braves, si déterminés, qui se joignirent souvent aux flibustiers, dont les exploits sur mer et sur terre contre les Espagnols tiennent du prodige.

A l'arrivée des Espagnols, on trouvoit à St.-Domingue les *goschi*, espèce de petits chiens muets qui servoient d'amusement aux femmes, dont les une étoient couverts d'une laine très-douce, et les autres d'un duvet délicat et rare, dont les couleurs étoient très-vives.

On y voit encore une espèce de lézards et de couleuvres, dont quelques-unes avalent des poules entières; le scorpion n'y est pas venimeux. L'araignée y est aussi de différentes espèces, dont l'une qui est d'une grosseur extraordinaire, a le cul rouge; sa morsure est très-dangereuse. Une espèce d'escarbot, qui, dit-on, a deux yeux à la tête, deux sous les ailes, jette une si grande lumière, qu'il guide le voyageur. Il servoit de lumière aux anciens habitans; mais quand ces insectes sont renfermés, ils ne brillent pas plus de huit jours. L'*escarbot-rhinoceros* dépose dans le tronc des palmiers des vers cornus, qui sont un mets délicat. Leur figure est hideuse.

L'animal nommé *Iguana*, et qui tient du lézard et du crocodile, est amphibie; sa figure est horrible: les plus grands ont plus d'un pied et demi de long et neuf pouces de large. Sa queue a deux fois la longueur de son corps; ses dents sont aiguës; un long et large jabot lui pend sur la poitrine; ses pattes de devant ressemblent aux serres d'un oiseau de proie, mais elles sont foibles; une nageoire en forme de scie court le long de son dos. Il n'est cependant point d'animal plus doux et moins malfaisant que lui; il n'a point de voix, point de cris; il ne sait ni fuir ni se défendre; on le nourrit de cassave et d'herbes; sa chair est un mets délicieux: il ne peut nager que dans sa jeunesse: il dépose ses œufs, gros comme une noix, sur le rivage sablonneux des ruisseaux.

Les crocodiles y sont dangereux. En appuyant leur queue contre la terre, ils s'élancent avec une telle rapidité qu'ils atteignent l'homme à la course; mais ne pouvant parcourir qu'une ligne droite, on leur échappe en se détournant. Cet animal a l'instinct chasseur et dresse des pièges. Il quitte rarement le bord des rivières; il saisit d'ordinaire sa proie par le museau, et l'entraîne au fond de l'eau, où il la laisse, dit-on, putréfier avant de la manger. Il en est qui ont plus de vingt pieds de long.

Un poisson fort curieux, c'est le lamentin. Il a deux nageoires de chaque côté de l'estomac, qui ont la figure de deux mains. Sa tête est ronde comme celle de l'homme; on le prit d'abord pour la sirène des anciens, mais il est absolument muet: cependant il se plaint et verse des larmes. Cet animal peut s'approvoiser. On en a vu qui venoient lorsqu'on les appeloit, suivoient ceux qui leur donnoient à manger, et qui portoient même des enfans sur leur dos. Sa chair salée est meilleure que celle du veau, à laquelle elle ressemble.

Les bords de la mer sont couverts de coquillages d'une beauté extraordinaire: tels sont le *lacubis*, le *burgot*, le *pouyère*, etc. Les cancres, les moules, les écrevisses de mer y sont fort communs. Les poissons les plus ordinaires sont l'ange, le mulet, le marsouin, la raie, la dorade, etc. La tortue s'y tient dans les touffes d'herbes qui tapissent le rivage. Il est à propos de faire mention de la *galère*; c'est un poisson couvert d'une peau remplie de vents, qui lui sert de voile lorsqu'il la pousse bors de l'eau; elle paroît ornée de toutes les couleurs. Si on la touche, une espèce de glu qui la couvre, cause les plus vives douleurs: ce poisson ne vaut rien à manger, et causeroit même la mort.

L'île avoit des vignes sauvages; des ceps de la Castille qu'on y a transplantés y ont parfaitement réussi, ainsi que tous les arbres à fruit de l'Europe. Parmi ceux qui lui sont naturels, on remarque le

Digitized by Google

*hobo*, grand et bel arbre, à l'ombre duquel on suspend des hamacs. Son fruit est une prune jaune, d'un goût et d'une odeur agréables. Sa racine coupée donne assez d'eau pour désaltérer un voyageur. En arrosant le pied d'une eau où l'on a fait bouillir son écorce et ses bourgeons, on lui redonne sa première vigueur. Le *caymito* a ses feuilles rousses d'un côté, et vertes de l'autre; son fruit, de la grosseur du doigt, renferme une pulpe semblable au lait épaissi, qui devient fromage: c'est une nourriture fort saine. Le *higuero*, arbre dont la tige s'élargit à son sommet, produit un fruit semblable à la courge; dont la pulpe se mange dans sa fraîcheur. Son écorce sert de vase. Le bois de ces deux arbres est dur, et on l'emploie à faire des meubles. Le *fagua* donne un suc noir; il porte un fruit qui ressemble au pavot; on le mange dans sa maturité; il en sort une eau bonne pour les bains de pied. Son bois est dur et pesant, et d'un fort beau lustre en gris et en fauve. L'arbrisseau appelé *bixa*, produit une coque remplie de grains rouges et visqueux, dont les insulaires se fardoient. Le *magaua* est un grand arbre; son bois est propre à différens usages; son fruit ressemble à l'olive, et a le goût de la cerise. L'*acaba*, un des plus grands arbres de l'île, donne une figue qui a le goût des poires-muscades; son bois est très-dur. Les feuilles du *copay* peuvent servir de cartes à jouer, et on peut y écrire ce qu'on veut. Le *gaguea* donne une écorce dont on fait des cordes. Le *guanabana*, grand arbre, produit une espèce de melon vert, revêtu d'écailles figurées, dont la peau est fine et la chair blanche, fondante et rafraîchissante. Le *guayabo* ressemble à l'oranger, ses fruits sont ronds, d'abord verts, ensuite jaunes, d'un goût fort agréable. Le *mammey* est haut, sphérique, vert et frais; son fruit rond, de la grosseur des deux poings, est exquis. Le *quentas del zavon*, porte un fruit qui, jeté dans l'eau chaude, rend une écume qui sert au même usage que le savon.

Les forêts y sont peuplées d'arbres à choux, de palmiers, d'ormes, de mangles, qui sont d'une beauté singulière. On y trouve plusieurs espèce de chardons, dont l'une donne un fruit rond, doux, couleur cramoisie. L'autre, dont les feuilles sont hérissées d'épines, a un fruit long, vert au dehors, vermeil au dedans, de bon goût et d'un usage très-sain. On y cultive une plante dont les branches rampent sur terre et produisent un fruit blanc de la grosseur des dattes, qu'on mange cuit.

Les racines des arbres, si l'on en excepte celles du figuier, n'y sont jamais enfoncées plus de deux pieds en terre. La plupart ne vont jamais à cette profondeur; mais elles s'étendent en superficie, suivant le poids qu'elles ont à soutenir. Le palmier, qui a plus de cent pieds de haut, a ses racines fort courtes, mais en si grand nombre qu'il résiste à la violence des vents.

Le coton, le café, et les cannes à sucre y sont fort abondans, et trop connus pour nous arrêter ici à les décrire. Personne n'ignore non plus la manière dont on en fait la récolte, et dont on procède à leur manutention.

Les monts ou mornes y renfermoient, à l'arrivée des Espagnols, d'abondantes mines d'or, qu'ils épuisèrent ou finirent par négliger, lors de la découverte du Pérou. On y a aussi découvert des mines d'argent, de cuivre et de fer, qu'on a également cessé d'exploiter. On y voit encore des mines de talc, de cristal de roche, d'antimoine, de mercure ou vif-argent, de soufre et de charbon de terre. Il y a aussi des carrières de marbre blanc, jaspé, et de différentes sortes de pierres, telles que les pierres ponces et les pierres à rasoir. Il y a des salines naturelles en plusieurs endroits, et du sel minéral.

La chaleur n'est pas excessive dans cette contrée, malgré sa proximité de l'équateur. Pendant tout le temps où le soleil reste entre cette ligne et notre tropique, un vent d'orient, qu'on appelle *brise*, et les pluies qui y sont fréquentes dans cette saison, aident beaucoup à rafraîchir l'air; mais elles causent en même temps une humidité si désagréable, que les viandes s'y corrompent dans l'espace de vingt-quatre heures; la plupart des fruits mûrs se pourrissent dès qu'ils sont cueillis, et ceux même qui le sont avant leur maturité, ne tardent pas à se gâter. Le vin s'y aigrit, le pain se moisit d'un jour à l'autre, et on a bien de la peine à conserver les légumes pour les semer d'une année à l'autre. Quant aux vents du sud et de l'est, ils y sont très-chauds, mais peu durables. Cependant on est étonné de voir des endroits voisins jouir d'une température opposée: l'une est chaude et l'autre est fraîche; celle-ci est continuellement inondée de pluies, et les nuages s'arrêtant tout court au moment qu'ils arrivent aux confins de celle-là, il s'en détache quelquefois de légères vapeurs qui répandent quelques gouttes de pluie, et se dissipent aussitôt.

Dès que les pluies ont cessé dans un endroit, les rosées y deviennent très-abondantes. Les brouillards n'y sont pas de durée. On est cependant forcé quelquefois de s'approcher du feu et de chercher le soleil; ce qui arrive dans la saison qui passe pour être l'hiver de ce pays, qui commence au mois de novembre et finit en février. Le printemps dure jusqu'au mois de mai. La sécheresse qui suit donne l'idée d'un été de la zone torride. Cette chaleur brûlante dure jusqu'à la fin d'août. Le tonnerre s'y fait rarement entendre depuis les mois de novembre et décembre, jusqu'à la moitié d'avril.

La terre y est couverte de verdure pendant toute l'année; les arbres de fleurs et de fruits; les tempêtes y sont plus rares que sur nos parages, mais elles sont plus furieuses.

Les Européens s'aperçoivent au bout de quelques années d'une grande diminution dans leurs forces; la chaleur y mine insensiblement les corps les plus robustes, qui ne sont point naturalisés au climat, surtout si l'on se livre à des excès de débauche, ou si l'on s'adonne à un travail forcé. Les insulaires, c'est-à-dire les noirs nés dans le pays, ne sont point sujets à ces inconvéniens; on en a vu vivre jusqu'à 120 ans, sans même ressentir les incommodités d'une extrême vieillesse.

L'île St.-Domingue, située entre le 303° 6′ et 309 de longitude, entre le 17° 51′ et le 20° de latitude, est traversée dans toute sa longueur de l'est à l'ouest, par une chaîne de montagnes, où l'on exploita d'abord des mines d'or avant qu'on en connût de plus riches. Elle est entourée de rochers qui en rendent l'abord assez difficile; il faut sur-tout se garantir de l'écueil

Digitized by Google

appelé *le mouchoir carré*, à cause de sa forme. Le côté du nord est principalement bordé d'écueils et de petites îles fort basses où il seroit dangereux de s'engager, avant d'en avoir une parfaite connoissance. Son contour n'offre que des terres comme entassées les unes sur les autres, découpées vers la mer par des baies et des promontoires; des arbres la couvrent partout, et offrent un aspect assez uniforme.

Cette île est divisée en cinq départemens, qui sont: ceux du *Sud*, de l'*Ouest*, du *Nord*, de *Samana* et de l'*Inganne*.

La population de ces cinq départemens étoit estimée à 575,089 individus.

La contribution est de 575,089.

Ils fournissent treize députés.

## DÉPARTEMENT DU SUD.

Le département du Sud s'étend du Cap Tiburon au Lamentin; du Lamentin à la source de la rivière Blanche; de la source de la rivière Blanche au chemin du bourg d'Asua et de Santo-Domingo, et suit le même chemin jusques et compris la baie de Neybe.

*Le département du* Sud *est divisé en vingt-cinq cantons, savoir:*

Léogane, Grand-Goave, Petit-Goave, Fonds des Nègres, l'Anse-à-Veau, l'île de la Cayemite, Petit-Trou, Jérémie, Plimouth, Cap d'Anne-Marie, Tiburon, les Côteaux, Port-Salut, l'île à Vache, Torbeck, Caies du Fond, Cavailhon, Saint-Louis, Acquin, Beynet, Jacmel, Caies de Jacmel, Saletrou, Neybe, île la Béate.

Ces cantons sont composés, ainsi que tous ceux des colonies françaises occidentales, de la circonscription des anciennes paroisses ou quartiers, et conservent les mêmes limites.

L'administration centrale du département du Sud étoit placée aux Caies, et le tribunal civil à Léogane.

Il y a six tribunaux correctionnels dans le département du Sud; ils sont fixés aux Caies, au Petit-Goave, à Jérémie, à Jacmel, à Neybe et à Léogane.

*Le tribunal correctionnel des Caies comprend les cantons suivans:*

Acquin, Saint-Louis, Cavailhon, Torbeck, l'île à Vache, Port-Salut.

*Le tribunal du Petit-Goave comprend:*

Petit-Trou, l'île de Cayemite, l'Anse-à-Veau, Fond des Nègres.

*Le tribunal correctionnel de Jérémie comprend:*

Cap d'Anne-Marie, Plimouth, Tiburon, les Côteaux.

*Le tribunal correctionnel de Jacmel comprend:*

Les Caies, Jacmel, Beynet.

*Le tribunal correctionnel de Neybe comprend:*

Saletrou, la Béate, et les diverses peuplades ou habitations, hattes ou corails de la partie ci-devant espagnole, qui avoisinent cette dépendance.

*Le tribunal correctionnel de Léogane comprend:*

Léogane et le Grand-Goave.

*Description des principaux chef-lieux de canton du département du* Sud.

Léogane. Cette commune est située dans la belle plaine qui porte ce nom; le territoire est extrêmement fertile, malgré l'excessive chaleur qui s'y fait sentir, et qui s'y concentre tellement, la plaine étant bornée par des montagnes très-hautes du côté de l'est, que les jardins potagers se dessécheroient entièrement, si l'on n'avoit pas soin d'y élever des espèces de toits couverts de broussailles; cette excessive chaleur et les marécages qui forment plusieurs petits ruisseaux, corrompent l'air au point que les habitans sont souvent attaqués de fièvres mortelles. Son ancien nom étoit *Yaguana*, non que les naturels du pays donnoient à cette partie de l'île, qui formoit une partie des cinq royaumes qui la composoient anciennement. Cette commune n'a point de port, mais seulement une rade foraine, ce qui la met à l'abri de toute insulte; elle a été le siége du gouvernement jusqu'en 1750. On y cultive le sucre, le cacao, l'indigo, le rocou, le manioc, et toutes sortes de fruits et de légumes. On comptoit en 1789, dans ce canton, 67 sucreries, 28 caféteries, 18 cotonneries, 78 indigoteries, 1 cacaoyère, 27 guildiveries.

Le Grand-Goave, situé à 4 lieues sous le vent de Léogane, a un assez bon port, ce qui l'avoit fait préférer à tous les autres quartiers de la colonie pour y établir le quartier général; on y avoit même construit un fort et formé une petite bourgade; mais la stérilité de son territoire et l'insalubrité de l'air ont fait abandonner ce projet.

Petit-Goave. Cette commune a une simple baie sur la côte, elle est à une lieue du Grand-Goave, et sert d'entrepôt à toutes les productions du Petit-Trou, de l'Anse-à-Veau, qui consistent en sucre, café, indigo et coton; la rivière nommée *Abarus* arrose cette commune; ses eaux forment des marais croupissans sur ses bords et corrompent l'air. On comptoit dans ce canton 25 sucreries, 52 caféteries, 25 cotonneries, 31 indigoteries, deux cacaoyères, 11 guildiveries.

L'Isle a Vache. La plaine de cette île est très-fertile; trois rivières l'arrosent; ses montagnes produisent du café et du coton.

Cayes, ville composée de 400 maisons, situées dans un fond marécageux; l'air y est très-mal-sain. Sa baie manque de profondeur, la position de l'île à Vache la rend très-dangereuse pour les vaisseaux. Il y a trois rivières dans ce canton. On comptoit dans les plaines des Cayes et le canton de Torbach, 136 sucreries, 76 cotonneries, 175 indigoteries, 2 cacaoyères, 8 guildiveries.

L'Isle de la Cayemite, petite île située entre le sud et le nord de St.-Domingue.

Jérémie. Cette commune, située à l'ouest de l'île, en est une des premières colonies: son bourg est bien bâti, et situé sur une hauteur où l'air est pur. Sa rade est mauvaise et fort exposée aux vents du nord. Ses productions consistent en sucre, indigo, café, coton et cacao. On comptoit 8 sucreries, 105

Digitized by Google

cafeteries, 30 cotonneries, 44 indigoteries, 1 cacaoyère, 6 guildiveries.

Tiburon. C'est le nom d'un cap, d'une baie et d'un bourg; sa rade n'est point sure: il est situé à la côte septentrionale de l'île; son cap est presque rond, fort élevé et coupé à pic; son territoire est fertile en coton, café, indigo et sucre. On comptoit en 1789, dans ce canton, 2 sucreries, 24 cafeteries, 12 cotonneries, 169 indigoteries, 4 cacaoyères.

Cavailhon. C'est une gorge qui s'étend à 8 lieues dans les terres. Le bourg qui porte le même nom est à 2 lieues de l'embouchure d'une rivière qui l'arrose. Cette rivière grossit tellement dans le temps des grandes pluies que les vaisseaux montent jusqu'au bourg. On y récolte du café, de l'indigo, du coton et du sucre. Les montagnes qui l'avoisinent sont très-fertiles.

Saint-Louis est une commune de cinquante maisons, au bord d'une rivière qui porte le même nom. Son port est bon pour les vaisseaux de ligne. Ses monts ou mornes sont couverts d'acajou. Sa plaine est entrecoupée de marais qui peuvent être desséchés. Elle produit du café, de l'indigo, du coton et du sucre. On comptoit dans l'arrondissement de ce canton, 32 sucreries, 32 cafeteries, 28 cotonneries, 257 indigoteries, 2 cacaoyères, 18 guildiveries. C'est à Saint-Louis que s'embarquent les productions de ce canton.

Aquin, bourg à 3 lieues de la mer. La Serpente arrose son territoire, qui produit du café et du coton. L'indigo faisoit autrefois sa principale richesse; mais les forêts que l'on dévaste chaque jour exposent la plaine à la sécheresse, ce qui cause une diminution considérable dans le rapport et la bonté de cette plante. Les eaux de la Serpente, bien distribuées, pourroient rendre à son sol ce qu'une trop grande sécheresse lui enlève.

Jacmel. Cette commune est située à l'ouest de l'île. Son territoire produit du café, de l'indigo et du coton. Le sol y est montueux, pierreux et aride dans la saison sèche. Ses habitans manquant de bras pour distribuer l'eau des rivières dans leurs champs, sont tous très-pauvres. L'île la Béate et les Caies sont de petits endroits qui les avoisinent, ainsi que Saletrou et Neybe. On comptoit, en 1789, dans le canton de Jacmel, 60 cafeyères, 129 indigoteries, 89 cotonneries, 3 cacaoyères, et 1 sucrerie.

Les cantons de l'Anse-a-Veau et du Petit-Trou avoient, en 1789, 17 sucreries, 11 cafeteries, 7 cotonneries, 184 indigoteries, 1 cacaoyère, 7 guildiveries.

## DÉPARTEMENT DE L'OUEST.

Le département de l'Ouest s'étend depuis et compris le Lamentin jusqu'à la pointe de Pedernale, continuant la côte jusqu'à l'embouchure de la rivière de Niaso, remontant ladite rivière jusqu'à sa source, côtoyant la montagne Déserte, qui est laissée à droite, suivant le chemin jusqu'à la source de la rivière d'Yac, continuant le chemin de St.-Domingo à St.-Thomé, delà à St.-Jean-de-Goave, Hinche, l'Attalaya et la baie des Gonaïves. St.-Thomé se trouve compris dans ce département.

*Les cantons du département de l'Ouest sont au nombre de 13; savoir:*

Le Port-Républicain, ci-devant Port-au-Prince; les Gonaïves, St.-Marc, Petite-Rivière, Verrettes, Mirebalais, Banica, l'Arcahaye, Croix-des-Bouquets, l'île de la Gonave, San-Juan, St.-Thomé, Asua.

Le Port-Républicain est le lieu de l'administration centrale du département de l'Ouest et du tribunal civil.

Il y a trois tribunaux correctionnels dans le département de l'Ouest; ils sont répartis au Port-Républicain, ci-devant Port-au-Prince, à St.-Marc et à Port-Juan.

*Le tribunal correctionnel du Port-Républicain comprend dans son ressort:*

Les cantons de l'Arcahaye, la Croix-des-Bouquets, l'île de la Gonave, Mirebalais, et les diverses peuplades ou habitations, hattes ou corails de la partie ci-devant espagnole réunie à la France, qui avoisinent le Port-Républicain, et ne sont pas attribués à d'autres tribunaux.

*Le tribunal de San-Juan comprend:*

Les cantons de St.-Thomé, Banica, Asua et Ocos.

*Le tribunal de St.-Marc comprend:*

Les Gonaïves, Petite-Rivière et Verrettes.

*Description des principaux chef-lieux de canton du département de l'*Ouest.

Le Port-Républicain, ci-devant Port-au-Prince. Cette commune, située sur la côte occidentale de l'île, a un port très-sûr et très-commode pour les vaisseaux de guerre; un autre à moitié comblé, pour les vaisseaux marchands. Ses deux ports sont formés par des îlots; elle est renfermée dans une gorge de 1400 toises. L'air y est très-mal sain; la chaleur y est accablante. Un tremblement de terre la détruisit en 1770. Son territoire est riche en coton et indigo, et sur-tout en sucre et en café. On croit qu'elle fut autrefois la capitale d'un des cinq royaumes qui étoient dans l'île. Long. 305. 25. lat. 28. 40. On comptoit en 1789, dans ce canton, et dans les quartiers de la Croix-des-Bouquets, et de la plaine du cul-de-sac réunis, 140 sucreries, 151 cafeteries, 22 cotonneries, 15 indigoteries, 1 cacaoyère, 29 guildiveries.

Les Gonaïves, à la côte occidentale de l'île. Son port est facile à fortifier. Le mouillage en est sûr et bon: on y trouve jusqu'à cent brasses de fond. Cette commune abonde en eaux minérales. En 1772 on y bâtit des bains et un hôpital militaire. Son territoire est plat, extrêmement sablonneux. Le coton est la seule production qu'on puisse y cultiver.

St.-Marc. Cette commune, située au fond d'une baie environnée de collines, est assez considérable. Deux ruisseaux la traversent et contribuent à la salubrité de l'air. Sa rade est mauvaise: on y cultive surtout du café et du coton. Elle faisoit autrefois partie d'un des royaumes connus sous le nom de Mayuanas. La plupart des maisons, qui sont au nombre de plus de 300, sont construites en pierre de taille: un incendie détruisit St.-Marc en 1726.

La Petite-Rivière, commune ainsi nommée à cause de la petite rivière à l'embouchure de laquelle elle

Digitized by Google

elle est bâtie. Située au nord de l'île, elle est composée de quarante maisons, dont plusieurs couvertes en tuiles, sont bien bâties. On comptoit en 1788, dans la totalité de la paroisse de la Petite-Rivière, 20 sucreries, 410 indigoteries, 126 cotonneries, 140 cafeteries, 3 guildiveries, 7 briqueteries ou poteries, 60 fours à chaux, et un nombre de hattes.

Mirebalais. Cette commune est située dans la plaine d'*Artibonite*, ainsi nommée de la rivière qui l'arrose. Les plantations qui sont sur sa rive droite sont exposées à beaucoup de sécheresse; celles de la rive gauche sont des plus florissantes. Il y avoit dans ce canton 3 sucreries, 27 cafeteries, 19 cotonneries, 322 indigoteries, 2 cacaoyères.

L'Isle Gonave est située dans le golfe que forme l'île St.-Domingue au couchant. Sa longueur est de 9 lieues et sa largeur de 3. La terre y est fertile, l'air pur; mais elle n'a pas d'eau douce.

San-Juan. Cette commune, située près de la baie étroite et profonde d'Ocoa, est arrosée par la *Neybe*. On trouve dans ses environs une saline abondante et le lac *Riguille*, long de 7 lieues et large de 2.

Les Verrettes. On comptoit dans l'étendue de cette commune, qui est environnée de montagnes, 14 sucreries, 214 indigoteries, 57 cotonneries et 70 cafeteries, 3 guildiveries, 4 briqueteries ou poteries, 13 fours à chaux, et plusieurs hattes.

## DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord comprend la côte depuis la baie des Gonaïves jusqu'à la pointe du Môle, de laquelle il part, et s'étend jusqu'à la pointe Isabellique; de la pointe Isabellique, en traversant les terres en ligne droite, jusqu'à St.-Thomé: il a pour limites intérieures les limites du département de l'Ouest.

*Le département du Nord est divisé en trente-trois cantons, qui sont:*

Monte-Christo, Laxavon, Ouanaminthe, Fort-Liberté ci-devant Fort-Dauphin, la Petite-Anse, le Cap, la Plaine du Nord, l'Acul, Terrier-Rouge, Trou, Vallière, Limonade, Grande-Rivière, Ste.-Suzanne, Dondon, la Marmelade, Hinche, San-Raphaël, San-Miguel, l'Attalaya, le Quartier-Morin, le Limbé, le Port-Maegot, le Borgne, Plaisance, Petit-St.-Louis, l'île de la Tortue, le Port-de-Paix, le Gros-Morne, Jean-Rabel, le Môle St.-Nicolas, Bombarde, le Port-à-Piment.

Le Cap est le lieu de l'administration centrale et du tribunal civil du département du Nord.

Six tribunaux correctionnels sont distribués au Cap, à Monte-Christo, à San-Miguel, au Môle, au Port-de-Paix, au Fort-de-la-Liberté.

*Le tribunal correctionnel du Cap renferme dans son ressort les cantons suivans:*

Limonade, Grande-Rivière, Ste.-Susanne, Dondon, la Marmelade, le Quartier-Morin, la Petite-Anse, la Plaine du Nord, l'Acul, le Limbé, le Port-Margot, Plaisance.

*Le tribunal correctionnel de Monte-Christo comprend:*

Laxavon, les montagnes et les mines de Cibao, et les diverses peuplades ou habitations, hattes ou corails qui se trouvent le long de la côte, depuis la pointe Isabellique jusqu'à la rivière du Massacre; et il s'étend dans l'intérieur des terres jusqu'à St.-Thomé et jusqu'aux limites du département de l'Ouest.

*Le tribunal de San-Miguel comprend:*

Hinche, San-Raphaël, l'Attalaya, et les diverses peuplades ou habitations, hattes ou corails qui se trouvent dans l'intérieur jusqu'aux limites des départemens circonvoisins.

*Le tribunal du Môle Saint-Nicolas comprend:*

Les cantons de Jean-Rabel, Bombarde, le Port-à-Piment.

*Le tribunal du Port-de-Paix comprend:*

Les cantons de Petit-St.-Louis, du Borgne, du Gros-Morne, et de l'île de la Tortue.

*Le tribunal du Fort-la-Liberté comprend:*

Ouanaminthe, Terrier-Rouge, Trou, Vallière.

*Description des principaux chef-lieux de canton du département* du Nord.

Monte-Christo. Il y a une montagne du même nom de cette commune. La rivière d'Yaqué l'a porté aussi pendant quelque temps; mais son ancienne dénomination a prévalu: elle a sa source dans les montagnes de Cibao, et elle étoit si abondante en or, que les Espagnols la nommèrent d'abord *Rio de l'Oro*, à cause des grains de ce précieux métal qu'elle charioit. Cette commune fut construite en 1533, et habitée par une soixantaine de laboureurs espagnols, qui y passèrent avec leurs femmes et leurs enfans. Son territoire est un des plus fertiles du pays. L'air y est extrêmement sain.

Fort-Liberté, ci-devant Fort-Dauphin, l'un des meilleurs et des plus beaux ports de l'île, anciennement nommé *Bagaha*.

Le Cap. Dans cette ville florissante, située dans un fond, les rues sont tirées au cordeau et on y compte plus de 900 maisons. L'air y est très-sain, et son port est sûr et commode; l'entrée en est bien fortifiée. Elle sert d'entrepôt à toutes les communes voisines, qui y apportent les productions de leur sol. La plaine qui l'avoisine, coupée par de beaux chemins bordés de citronniers, produit une grande quantité de sucre, et de la meilleure qualité. Les montagnes peu élevées qui la terminent sont susceptibles de culture jusqu'à leur sommet. Cette plaine est la partie méridionale de celle qui a 80 lieues de long, est arrosée par une infinité de gros ruisseaux d'une eau extrêmement vive et claire. Outre le sucre qu'on y récolte en abondance, l'indigo fait aussi partie de son commerce. Le tabac a été la première richesse de ce pays. On y planta des cacaoyers qui y réussirent au-delà de toute espérance; mais en 1715 et en 1716 tous ces arbres moururent, sans qu'on ait pu savoir la cause d'une perte aussi subite. Cette commune, n'étant encore qu'une bourgade, fut pillée en 1695 par les Anglais et les Espagnols. Long. 303. 21. 35. lat. 19. 46. 30.

L'Acul, port nommé anciennement *San-Thomas*.



Digitized by Google

Limonade. Son territoire est extrêmement fertile, et produit du sucre en quantité et d'excellente qualité. Cependant la plaine dite *la Savone* est stérile. Ce fut dans cet endroit que M. de Cussy, gouverneur de St.-Domingue, fut défait et tué en 1692 par les Espagnols. Ce quartier s'étend, du sud au nord, jusqu'à la mer.

La Grande-Rivière, ainsi nommée à cause de la rivière de ce nom qui l'arrose, et la plus grande de cette île, coule au nord; prend sa source aux montagnes qui bornent les plaines du *Fort-Liberté*, et se jette dans la mer entre la *Limonade* et le bois de *l'Anse*. Il y avoit dans ce canton, en 1789, 36 sucreries, 255 caféteries, 2 cotonneries, une indigoterie, 5 cacaoyères, 5 guildiveries.

Le Quartier-Morin. Cette commune, située dans la plaine du Cap, fut pillée par les Espagnols en 1695. Cette plaine étoit autrefois le second royaume de l'île, connu sous le nom de *Marien*, d'où paroît dériver celui de *Morin*.

Le Limbé, commune qui tire son nom d'une petite rivière de ce nom, qui prend sa source dans les hautes montagnes qui sont au milieu de l'île, et qui, après avoir arrosé la bande du nord, se jette dans la mer entre le Port-Margot et le Port-Français. La commune de Limbé, placée entre cette rivière et la rivière Rouge, récolte jusqu'à deux millions de livres de café par an.

Port-Margot, commune peu distante du port de ce nom, dont le café est très-estimé. Son sol, sujet à beaucoup d'inondations qui ravagent les cannes à sucre, est marécageux.

Le Borgne, commune voisine, jouit de la même température.

Plaisance, commune située près du port de ce nom, un des plus beaux de l'Amérique. Les Anglais ont fait d'inutiles efforts pour s'en emparer. Son mouillage est sûr et à l'abri de tous les vents. La pêche s'y fait aussi tranquillement que dans une rivière; on y pêche beaucoup de morues et de saumons, ce dernier poisson se trouve sur-tout dans un petit lac appelé la petite Baie, formé par un ruisseau. Le terrain est absolument stérile. Les habitans sont obligés de tirer à grands frais leurs provisions des autres communes de l'île.

L'Isle-de-la-Tortue. Cette île, située au nord de St.-Domingue, a 8 lieues carrées. L'air y est pur. Il n'y a qu'une seule source d'où l'eau jaillit de la grosseur du bras. Ses montagnes sont couvertes de bois précieux. On y a récolté d'excellent tabac. Les cannes à sucre y sont d'une grosseur prodigieuse. La côte du nord est inaccessible; celle du midi a une rade excellente.

Port-de-Paix. Cette commune l'une des plus considérables de l'île, est située vis-à-vis de l'île des Tortues, entre la pointe des Palmiers et l'embouchure des Trois-Rivières. C'est la première colonie fondée par les Français en 1660; et en 1684, ils quittèrent l'île de la Tortue pour l'habiter. Elle est presque séparée de la colonie par les montagnes qui la bornent et qui sont très-escarpées du côté de la terre.

En résumant toutes les richesses de la partie Française de St.-Domingue, d'après le compte des finances rendu par M. Barbé-Marbois, ancien intendant de cette colonie, et déposé au contrôle de la marine, au Port-au-Prince, le 14 juillet 1789,

La population noire se montoit à 405,528 individus.
La population blanche à 27,717 blancs.

L'étendue des terres en culture est de 56,727,273 mèt. en 570,210 carreaux renfermant :

| | |
|---|---|
| 451 sucreries en sucre blanc. | |
| 341 sucreries en sucre brut. | |
| 2,810 caféteries. | |
| 750 cotonneries, | |
| 3,097 indigoteries. | |
| 69 cacaoyères. | |
| 173 guildiveries. | |
| Dont il a été exporté . . . | 29,503 boucauts. |
| | 303 bariques. |
| Plus . . . . . | 33 briqueteries. |
| | 28 poteries. |
| | 312 fours à chaux. |
| | 3 tanneries. |

Il en résulte qu'il a été exporté de cette colonie en valeur estimative pour . . . . 275,300,469 liv.
En argent de la colonie . . . 186,431,642 fr.

On comptoit dans la partie française de Saint-Domingue . . . . . 150,000 bêtes cavalines.
70,500 bêtes à cornes.

De tous les lieux productifs de la colonie, la plaine du Cap est le plus considérable et le plus riche. Elle a 20 lieues de long sur 4 à 5 de large. Il y a peu de pays plus arrosé; mais il ne s'y trouve pas une rivière où une chaloupe puisse remonter plus de 3 milles; tout ce grand espace est coupé par des chemins de près de 40 pieds de large, tirés au cordeau, bordés de haies et de citroniers.

M. Page, dans son traité d'économie politique et du commerce des colonies, imprimé en 1802, établit un calcul dont il résulte que le travail d'un nègre, à St.-Domingue, donne un produit de 398 francs par an, tandis qu'il n'en donne que 192 à la Jamaïque.

Il résulte aussi de plusieurs données et rapprochemens qu'il expose dans son ouvrage, que le produit moyen d'un carreau de sucre, est de 1 mille 706 kilogrammes 121 grammes (3 mille 489 livres) pesant de sucre brut.

Le produit moyen d'un carreau planté en café, à St.-Domingue, est, suivant le même, de 1 mille 222 kilogrammes 500 grammes (2 mille 500 liv.) pesant.

Voici comme il établit le revenu d'une sucrerie de 600 carreaux de terre, à St.-Domingue.

Cent carreaux de terre représentent 683 mille 975 mètres (340 mille 500 toises) distribués comme il suit :

| | | |
|---|---|---|
| En savannes servant d'assiette aux bâtimens et de pacage aux animaux, dix carreaux et demi. . . . | 10$^{ca.}$ | $\frac{5}{10}$ |
| Aux nègres, pour la plantation de leurs vivres. . . . . | 4 | |
| En bananiers et autres . . . . . | 9 | $\frac{1}{10}$ |
| En herbe de Guinée pour bestiaux . . . | 3 | $\frac{4}{10}$ |
| Planté en cannes à sucre . . . . . | 67 | |
| Pour les chemins, divisions, dont partie planté en vivres. . . . . | 5 | $\frac{6}{10}$ |
| Surface de l'habitation au total . . . . | 100 car. | |

Digitized by Google

Cette terre, qui est supposée du second ordre, coûte, à St.-Domingue, 3 mille livres, monnoie coloniale, le carreau; 2 mille francs en change de 33 et demi pour cent, ensemble . . . . . 200,000 fr.

Sur cette terre sont des bâtimens, des ustensiles pour. . . . . 100,000

16 bœufs, à 25 francs . . . . . 4,000

165 mulets, à 480 fr. . . . . 50,400

200 nègres, à 2000 fr. . . . . 400,000

Outils, harnois, etc. . . . . 6,000

Valeur du capital . . . . 760,000 fr.

Le produit d'une pareille habitation est de 220 mille 115 kilogrammes 700 grammes (450 milliers) de sucre, à 30 francs le cent, font 135 mille fr.; 73 mille 371 kilogrammes 900 grammes (150 milliers) de sirop, à 12 fr. le cent, 18 mille fr. Total du produit, 153 mille francs.

Par un semblable tableau des frais d'un pareil établissement fait à la Jamaïque, l'auteur trouve que dans cette dernière île, une terre de 1 million 168 mille 800 mètres (600,000 toises) de surface, et cultivée par 250 nègres, ne produit que 117 mille 395 kilogrammes 400 grammes (240 milliers) de sucre valant 72 mille francs, tandis qu'une terre de 663 mille 294 mètres (340 mille 500 toises) de surface, cultivée par 200 nègres, produit à St.-Domingue 220 mille 115 kilogrammes 700 grammes (450 milliers) de sucre qui, vendus le même prix que les sucres de la Jamaïque, valent 153 mille francs.

Cette somme de 153 mille francs est le produit brut de l'habitation de 100 carreaux de terre, sur laquelle, par conséquent, il faut réduire, 1.° la nourriture des nègres qui se réduit à peu de chose, parce que l'usage est de leur donner à chacun une portion de terre à cultiver; 2°. les frais d'économes pour régir et guider les noirs; 3°. l'imposition; 4°. la réparation des pertes de nègres et bestiaux, opérées par la mortalité; l'entretien des bâtimens, etc. toutes lesquelles dépenses font 54 mille 954 francs par an, qui, déduits de 153 mille francs, laissent 96 mille 246 francs qui représentent l'intérêt du capital à 12 et deux tiers pour cent, et 48 francs par tête de nègres.

Une connoissance importante est celle du produit en argent que donnent les denrées de la colonie. On voit, par l'application qu'on en a fait à l'état du commerce, de quelle utilité doit être une pareille colonie.

Voici une estimation, pour 1788, des valeurs que St.-Domingue jetoit dans le commerce français.

*État des ventes des denrées de St.-Domingue.* 1788.

| | |
|---|---|
| Sucre terré et brut, 79 millions 905 mille 290 kilogrammes 500 grammes (163 millions 403 mille 500 livres pesant), à 47 cent. la livre vendues en francs font . . . . | 78,979,000 fr. |
| Café, 33 millions 325 mille 839 kilogrammes (68 millions 151 mille liv. pesant), à 48 cent. la livre, font . . . | 33,223,000 |
| Coton, 3 millions 75 mille 321 kilogrammes (6 millions 289 mille liv. pesant), à 200 fr. le cent, font . . . . | 12,573,000 |
| Indigo, 454 mille 770 kilogrammes (930 mille liv. pesant), à 8 fr 69 cent. la livre, font . . . . . | 8,091,000 fr. |
| Cacao, 73 mille 350 kilogrammes (150 mille liv. pesant), à 74 cent. la livre, font . . . . . | 112,000 |
| Sirop, 16 millions 846 mille 517 kilogrammes (34 millions 453 mille liv. pesant), à 6 fr. le cent., font . . . | 2,067,000 |
| Caret, 2 mille 689 kilogrammes 500 grammes (5 mille 500 liv. pesant), à 12 fr. la liv. . . . . | 66,000 |
| Cuirs, 635 kilogrammes 700 grammes (13 mille liv. pesant), à 19 fr. 10 cent. le cuir, font . . . . . | 285,000 |
| Bois de teinture et autres, 870 mille 200 kilogrammes (1 million 800 mille livres), pesant, à 12 fr. 50 cent. le cent font. . . . . | 225,000 |

Ce qui donne une exportation de 134 millions 621 mille 700 kilogrammes (275 millions 300 mille liv.) pesant de marchandises, dont la vente a donné 135 millions 768 mille fr. argent de France.

On ne comprend point dans cette valeur, celle du rocou, caneficier et autres denrées, qui n'étant point sujettes à payer le droit de sortie, leur quantité a dû être inconnue à l'administration chargée de la perception du droit.

Les marchandises que Saint-Domingue reçoit en échange de ces denrées sont, ou des productions territoriales propres à la nourriture des hommes, telles que farine, viandes, boissons: ou des ouvrages de fabriques nécessaires aux travaux de la culture, à l'emeublement et au vêtement.

Par la nature du régime colonial, il n'y avoit que les Français qui pussent porter aux colonies françaises des objets d'industrie; mais depuis l'arrêt du conseil du 30 août 1784, les étrangers peuvent y importer certaines denrées et productions nécessaires à la subsistance et aux travaux de la campagne.

Voici l'énumération des principaux objets qui entrent dans l'assortiment des cargaisons de France pour Saint-Domingue.

Farine, bœuf salé, lard ou cochon salé, vins de Bordeaux et autres; beurre salé, bière, cidre et autres boissons; liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, eau-de-vie, huile d'olive, savon, suif, bougie, poisson salé, morue, animaux vivans.

Toiles nationales, toiles étrangères, épiceries, mousselines des Indes et nationales, mouchoirs de Béarn et autres; mercerie, quincaillerie, lingerie, bonneterie, draperie, étoffes, papier, argenterie, bijoux, meubles, effets, armes, fer, brai, goudron, cordages, voiles.

Saint-Domingue a reçu en 1788, des ports de France, Bordeaux, Nantes, Marseille, le Hâvre, la Rochelle, Bayonne, Dunkerque, Saint-Malo et quelques autres petits ports, pour une somme de 54 millions 598 mille francs, argent de France, de ces diverses marchandises.

Cette exportation de nos ports s'est faite par 465 navires, jaugeant 138 mille 624 tonneaux. Bordeaux seul a été pour 176 navires, jaugeant 54 mille 405 tonneaux.



Digitized by Google

La même colonie a reçu du commerce étranger, pendant 1788, pour 7 millions 38 francs de denrées permises par l'arrêt du conseil du 30 août 1784; et il en a été exporté, par ce même commerce étranger, pour 3 millions 707 mille francs d'objets dont l'exportation, par le commerce étranger, est autorisée par ce même arrêt.

Voici les marchandises qui, par l'arrêt du 30 août 1784, peuvent être introduites dans les colonies par les ports d'entrepôts pour Saint-Domingue, qui sont, le Cap-Français, le Port-au-Prince et les Cayes Saint-Louis.

Bois de construction et de charronage, bois merrain et feuillard, bois de teinture, charbon de terre, animaux et bestiaux vivans, salaison de bœuf, et non de porc, morue et poissons salés; riz, maïs, légumes, cuirs verts, en poil et tannés; pelleteries, résines et goudrons.

Quant aux marchandises qu'il étoit permis aux étrangers d'exporter des colonies en vertu de ce réglement, c'étoient des sirops de sucre, du rum, du tafia, des marchandises d'origine française; des vins, eaux-de-vie, huiles, savon, draps, toileries, nègres, et toutes sortes de marchandises faisant l'objet du commerce d'entrepôt.

Nous nous bornons à ces détails sur la partie française de St.-Domingue.

Nous allons passer à la partie espagnole, d'après des généralités sur son territoire et ses productions.

### Partie ci-devant Espagnole de Saint-Domingue.

Nous donnons le nom de partie espagnole à cette portion de l'île, quoiqu'elle ne fasse plus partie de sa domination, puisqu'elle a été cédée à la France par le traité de Bâle, mais parce qu'elle diffère tellement de la partie française, qu'on peut lui laisser son ancien nom, sous le rapport de la culture et du commerce.

La statistique de M. Lyonnet donne les plus grands détails sur la *partie espagnole de Saint-Domingue.*

La partie espagnole de Saint-Domingue est placée entre 17°. degré 50 minutes, et le 20°. de latitude septentrionale.

Sa longitude occidentale, méridien de Paris, s'étend depuis le 71°. jusqu'au 75°. degré. En lui assignant environ 80 lieues dans la plus grande longueur, sur une hauteur qui varie de 60 à 40 lieues, on peut établir qu'elle a près de 3 mille 200 lieues carrées.

Avant les désordres qui ont eu lieu dans la partie espagnole de Saint-Domingue, pendant la guerre de la colonie, on y comptoit 125 mille individus, dont 110 mille étoient libres, et 15 mille esclaves; ce qui ne donnoit pas quarante individus par lieue carrée.

Les deux principales villes sont San-Domingo et San-Yago.

Quoique les Espagnols aient les premiers cultivé avec succès la canne à sucre, l'indigo, le rocou, le gingembre, et qu'ils aient eu de riches habitations, il est vrai de dire que leurs cultures sont encore aujourd'hui dans l'enfance.

Il n'y a, dans toute la colonie, que vingt-quatre sucreries, dont la plupart ne sont que des tourniquets qui donnent du sirop: il se consomme en nature, ou est métamorphosé en tafia.

Les premières cannes à sucre furent apportées des Canaries, par un nommé Aguilon, et c'est à un chirurgien nommé Vellosa, qu'on en doit la propagation, ainsi que le premier moulin à sucre.

Le café, qui réussit par-tout, est peu cultivé.

Il paroît que le cacao est indigène. Après la découverte on en récoltoit une forte quantité, que l'on expédioit pour l'Europe. Cette culture a diminué comme toutes les autres; à peine en a-t-on pour la consommation de la colonie. Les coups de tents que l'on éprouve dans la partie du Sud, sont peut-être la cause de l'abandon du cacaoyer. On pourroit le planter dans la plaine de la Vega, où les chaînes du Cibao et de Monte-Christ le protégeroient contre ce fléau.

Il y a long-temps qu'il ne reste plus que quelques vestiges de la culture du rocou et de l'indigo; on doit en dire autant du gingembre.

Quoique le tabac puisse réussir dans toute la colonie, il n'est guère cultivé que dans les territoires de San-Yago, de la Véga et du Cotuy. La qualité qui en est généralement bonne, égale quelquefois celle du tabac de la Havanne. Les Français ont toujours préféré celui qui est en andouilles, à celui des États-Unis.

Les Espagnols cultivent encore le riz, qui est supérieur à celui des Carolines; le maïs, le mil et même le blé: ce dernier article réussit très-bien à San-Yago et dans la vallée de Constance.

Il y a des pâturages qui sont communs, et d'autres qui, en vertu d'une concession, appartiennent à des particuliers. Ces pâturages consistent en une vaste prairie naturelle, presque toujours environnée de bois et bien arrosée. Quand une longue sécheresse ravit aux animaux les moyens d'exister, ils entrent dans le bois d'où ils ressortent après les pluies. La force de la végétation est telle, qu'après quelques journées de pluie, une savane desséchée reprend sa première verdure.

On ne fait aucun usage de la charrue, quoiqu'elle pût être très-avantageuse pour les champs que l'on destine à être ensemencés en tabacs, en maïs, en riz, en patates et autres productions.

Les forêts renferment des arbres bons à tous les usages. On compte parmi les plus précieux, l'acajou franc et moucheté; l'acajou franc est plus commun vers l'est de l'île, que par-tout ailleurs. Quant au moucheté, c'est à ceux d'Azua qu'il faut donner la préférence: le bois de brésil croît encore avec abondance dans le territoire d'Azua et de Bani.

Le gayac, le chêne roble, le noyer, l'érable, le bois de fer, la sabine, le baume vert, le pin, le cèdre, l'ébène, le bois marbré, l'acomat, tapissent par-tout le bord des rivières et le sommet des mornes.

Il est sorti autrefois, et il sort encore aujourd'hui des ports de la colonie, des navires construits avec les bois du pays.

Plusieurs Français, depuis la cession de la partie espagnole, ont commencé des exploitations forestières du côté de Puerto-Plata.

L'épuisement de nos forêts, les besoins de nos ports, et l'avantage de verser notre argent sur un sol qu'il importe de fertiliser, tout nous annonce la nécessité d'y exploiter pour le compte de la marine; vingt rivières

Digitized by Google

navigables serviroient à faire arriver les bois à la mer.

Les belles pinières de Samana et de Neybe présentent encore une utilité réelle. Comme on reproche aux pins d'être trop gras, on pourroit les saigner, en extraire la résine, pour les rendre propres à divers services.

Il n'est aucun climat où la volaille réussisse mieux qu'à Saint-Domingue ; néanmoins les Espagnols n'en élèvent qu'une petite quantité : on y trouve communément les mêmes espèces qu'en France.

Les maisons de la campagne n'ont aucune espèce de luxe ; elles manquent même d'une partie des commodités nécessaires. Elles sont construites le plus souvent avec l'écorce du palmiste, que l'on applique par étage à des piliers plantés dans la terre ; on couvre ensuite le sommet avec les feuilles du palmiste ou du platanier. Les campagnards s'éclairent avec des chandelles de résine, ou des morceaux de pin et de bois-chandelle. Il arrive aussi qu'ils mettent du suif avec une mèche dans une espèce d'écuelle de terre.

La nourriture des Espagnols est ordinairement la chair de bœuf et de cochon, à laquelle ils donnent différentes préparations, en y ajoutant du piment, du thym et des pommes-d'amour. Ils ont encore une ressource dans la volaille de leurs habitations, et dans le poisson qui est abondant. Leur boisson ordinaire est l'eau ; on en voit très-peu qui boivent habituellement du tafia. L'usage du café pour déjeûner, et du chocolat pour souper, est assez général parmi eux. Au lieu de pain, ils se servent de riz, de patates, de bananes, d'ignames et de cassave.

Les terres sont bien loin d'avoir aujourd'hui la même valeur qu'elles auront un jour, puisqu'on en peut acheter de très-bonnes à six francs l'arpent. Ce bas prix vient d'abord de la défense faite aux étrangers, avant la révolution, de s'établir dans la partie espagnole ; ensuite de ce que les propriétaires incertains de leur sort, ont cherché à vendre pour s'en aller.

La journée d'un homme que l'on emploie à la culture des terres, à l'abatage des bois ou à d'autres occupations rurales, est ordinairement de quatre réaux de Plata, qui font environ 2 francs 61 centimes. Il arrive même qu'on en trouve à meilleur compte.

*Commerce intérieur et extérieur.*

On a vu, par ce qui a été dit, à quel état de pauvreté étoit réduite la partie espagnole, et qu'elle ne pouvoit avoir que de foibles relations avec sa métropole, qui la laissoit fréquemment dans la privation des objets les plus nécessaires. Elle payoit avec du sucre brut, des cuirs, des bois et des piastres, le petit nombre de cargaisons qu'elle recevoit.

C'étoit dans la fourniture des bêtes à cornes, pour la partie française, que consistoit son principal commerce. On peut évaluer à 11 mille têtes les envois de ce genre. Chaque tête, les frais de conduite et de passe y compris, valoit de vingt-cinq à trente gourdes. Les Espagnols fournissoient en outre des chevaux, des mulets, des viandes fumées, des sacs et des cordes, faits de plantes filamenteuses, des cuirs et un peu de tabac. Tous ces objets réunis formoient un total de 3 millions, dont ils reversoient une grande partie chez nous pour payer les articles de nécessité et de luxe qu'ils achetoient.

Cette guerre ayant occasionné la dévastation des hattes, les fournitures ne s'élèvent qu'à un tiers de ce qu'elles étoient autrefois. Les cultures ayant aussi éprouvé une grande diminution par le départ de beaucoup de propriétaires, il s'ensuit que cette colonie retomberoit bientôt dans le néant, si un système régénérateur tardoit à avoir lieu.

Ce sont les Américains qui les approvisionnent actuellement, et auxquels ils livrent un peu de sucre, quelques cuirs, des bois d'acajou, de gayac, de teinture, et des piastres.

Les transactions intérieures consistent dans la vente du tabac, des bestiaux et de quelques merceries.

Il n'y a pas de doute que les premiers Espagnols ayent ouvert des communications entre les différens points de la colonie. Le commandant Ovando avoit fait faire, au commencement du seizième siècle, un superbe chemin qui conduisoit de Puerto-Plata, à travers la chaîne de Monte-Christ et la plaine de la Vega, aux montagnes du Cibao. De la plaine de Constance, par où il passoit, on gagnoit celle de Saint-Jean.

Les principales routes sont, aujourd'hui, celle qui mène au Cap par le Cotuy, et celle du même lieu, pour le Port-au-Prince. Indépendamment de ces deux routes, il y en a beaucoup d'autres par lesquelles on communique d'un endroit à l'autre. En général, ces routes sont mauvaises et presqu'impraticables.

*Navigation intérieure.*

La rivière d'Yuna est navigable jusqu'au Cotuy. Avec quelques travaux, on parviendroit à la rendre telle jusqu'à la Véga. Le jour n'est peut-être pas éloigné, que l'on songera à ouvrir un canal qui, joignant le Camu à l'Yaqui, facilitera les communications par eau, de la baie de Samana avec celle de Monte-Christ. L'Ozama est également navigable jusqu'à dix lieues au-dessus du port. Il faut pour que la Neybe le devienne, qu'une partie de ses eaux soit réunie dans un même canal. Le temps seul peut amener les améliorations dont sont susceptibles quelques autres rivières.

## DÉPARTEMENT DE SAMANA.

Le département de Samana va de la pointe Isabellique au cap Samana, de la pointe du cap Samana à l'embouchure de la rivière Cotuy, prolongeant la rivière Serico jusqu'à sa source, côtoyant les montagnes désertes jusqu'au grand chemin de San-Domingo à St.-Thomé.

*Cinq cantons composent la division du département de Samana ; savoir :*

San-Yago, Lavega, Porto-Plata, Cotuy, Samana.

L'administration centrale et le tribunal sont placés à San-Yago.

Il y a quatre tribunaux correctionnels dans le département de Samana ; à Porto-Plata, San-Yago, la Vega et Cotuy.

*Le tribunal correctionnel de Porto-Plata comprend :*

Le canton de Porto-Plata et ses dépendances.

*Le tribunal de San-Yago comprend :*

Le canton de San-Yago et ses dépendances.

Digitized by Google

*Le tribunal de Lavega comprend :*

Le canton de Lavega et ses dépendances.

*Le tribunal de Cotuy renferme :*

Le canton de Cotuy et ses dépendances, et l'île Samana.

*Description des principaux chef-lieux de canton du département de* Samana.

San-Yago, commune composée de près de trois cents chaumières, et située sur une hauteur escarpée, dont l'Yaqui baigne le pied. Il y a une grande place et des rues très-bien alignées; ses maisons sont de pierres pour le plus grand nombre, ou de briques. On voit plusieurs églises. Son territoire est assez bon; on y cultive du blé et du tabac, et on y nourrit une infinité de bestiaux. Il seroit difficile de trouver au Nouveau Monde un sol plus uni et plus fécond; sa plaine est bornée d'un côté par des bois élevés, et de l'autre par des montagnes; celles de Cibao sont les plus considérables : on y trouve de l'or, de l'argent et du cuivre. Les communes, Neybe, Azua, Bani, Seybe, Bayaguana, Monte-Christ, Laxavon, Saint-Raphaël, Hinche, Banique et St.-Jean dépendent de San-Yago : il y a une église dans chacun de ces établissemens.

La Vega, bourg qui ne fut d'abord qu'une forteresse bâtie assez près d'une petite rivière qui se jette dans le golfe de Samana; mais devenu plus florissant par la suite, il a eu jusqu'à quatorze mille hommes portant les armes. On y avoit établi deux fontes d'or pour les mines de Cibao. En 1564 cette commune fut entièrement ruinée par un tremblement de terre. De ses débris on a bâti une bourgade à deux lieues au S. E., sous le nom de la *Vega*.

Porto-Plata, port septentrional de l'île. C'est un des plus beaux endroits de la terre.

Cotuy, au bord d'une petite rivière du même nom, située dans la partie septentrionale, fut autrefois très-renommée pendant l'exploitation des mines d'or, qui servoient d'asile à tous ceux qui y étoient occupés.

Samana-la-Mar, île ou plutôt péninsule, dont le sol inégal est cependant très-fertile. Elle offre aux vaisseaux un asile sûr.

## DÉPARTEMENT DE L'INGANNE.

Partie espagnole.

Le département de l'Inganne prend depuis l'embouchure de la rivière Niaso jusqu'au cap Augano; du cap Augano, en continuant la côte, jusqu'à l'embouchure du Cotuy. Ses limites intérieures sont celles désignées pour les départemens de Samana et de l'Ouest.

*Le département de l'*Inganne *est divisé en dix cantons; savoir :*

San-Domingo, Monte-Plata, Zeibo, Higuey, Baya-Guana, Boya, Isle Ste.-Catherine, San-Lorenzo, Illegnos, Isle la Saone.

San-Domingo renferme l'administration centrale et le tribunal civil.

Il y a deux tribunaux correctionnels dans le département de l'Inganne; ils sont placés à San-Domingo et à Zeibo.

*Le tribunal correctionnel de San-Domingo comprend :*

Les cantons de San-Domingo, Illegnos, San-Lorenzo, l'Ile la Saone, l'Ile Ste.-Catherine, le Rozario, et les diverses peuplades ou habitations, hattes ou corails de ses dépendances.

*Le tribunal correctionnel de Zeibo renferme :*

Zeibo, Monte-Plata, Blaya, Baya-Guana, Boya, Higuey, et les diverses peuplades ou habitations, hattes ou corails de ses dépendances.

*Description des principaux chef-lieux de canton du département de l'*Inganne.

San-Domingo est bâti sur un plateau qui domine le port et la rade; cette commune avoit autrefois un port formé par la Lozana, qui baigne ses murs; il a été comblé par les pierres et les sables qu'elle charie des montagnes. Au couchant de cette commune coule la rivière de Macoussis, qui forme un port; la Rumana arrose de belles plaines qui sont proches, et qu'on a laissé incultes. Le climat en est fort tempéré.

Monte-Plata est presque désert.

Zeibo *ou* Corpail. Autrefois dans cette commune on comptoit près de cent quatre-vingt maisons.

# LA MARTINIQUE.

Cette île, appelée *Madianna* par les Indiens qui l'habitoient, fut découverte par les Espagnols, qui lui donnèrent le nom qu'elle porte. C'est la plus grande des îles Caraïbes, et la plus riche de nos possessions aux Antilles, après Saint-Domingue. Elle a 19 lieues de longueur depuis l'extrémité du sud-est jusqu'à celle du nord-ouest; 9 lieues dans sa plus grande largeur; et environ 56 lieues de tour, y compris les anses. Elle s'étend depuis le 316° 32′, au 316° 60′ de long, du 14° 25′ au 14° 22′ de latitude septentrionale.

Les Français passèrent de St.-Christophe à la Martinique en 1635, et en chassèrent les habitans naturels. La Martinique appartenoit en 1665 à Alexandre Dyel Denneval, lequel en fit remise à la compagnie des Indes-Occidentales, suivant le contrat d'acquisition, passé à Paris le 14 août 1665, par devant les notaires, etc. Les Hollandais, sous la conduite de

Digitized by Google

l'amiral Ruyter, y firent une descente en 1674, sur la côte où étoient placés quelques mauvaises cases, qui servoient de magasin et se trouvoient remplies de vins et d'eau-de-vie. N'éprouvant aucune résistance, ils s'enivrèrent tellement qu'il leur fut impossible d'aller à l'assaut. Les habitans du fort, alors nommé *Royal*, défendirent si vigoureusement les palissades, et furent si bien secondés par le feu de deux vaisseaux qui étoient dans le port appelé *le Carénage*, qu'après avoir perdu plus de neuf cents des leurs, ils profitèrent de la nuit pour se rembarquer.

Les Anglais y firent une descente en 1695; et trois cents d'entre eux débarquèrent à une petite lieue du fort St.-Pierre : quelques milices du pays étant accourues, disputèrent le terrain avec tant d'art, que le gouverneur eut le temps d'accourir avec les troupes; ce qui força les Anglais à se rembarquer quelques jours après avec beaucoup de précipitation. Cependant en 1761 ils parvinrent à la soumettre; mais ils la rendirent à la France seize mois après.

Avant cette époque elle étoit parvenue à une prospérité des plus éclatantes, et paroissoit être le marché général des îles. Près de trois cents vaisseaux entroient et sortoient chaque année dans ses ports. Elle commerçoit avec le Canada, la Louisiane et les provinces espagnoles voisines. Les guerres de 1744 ont ruiné son commerce. N'ayant plus d'autre ressource que dans la culture, un ouragan terrible, en 1766, détruisit ses récoltes, abattit ses maisons et déracina ses arbres.

Cette île est coupée de différens monticules pour la plupart de figure conique et dominés par trois montagnes, dont deux sont cultivées jusqu'au sommet. La troisième, qui est la plus élevée, paroît avoir été un volcan. Les arbres qui la couvrent arrêtent les nuages, et y entretiennent une humidité mal saine. C'est de son pied que sort le plus grand nombre des rivières qui arrosent l'île, dont dix ne tarissent jamais. Leur voisinage est très-dangereux lorsqu'elles débordent.

L'air y est chaud, mais sain. Les ouragans n'y sont point fréquens. Sur le haut des montagnes on récolte d'excellent tabac. On y trouve des côteaux fort agréables, des plaines et des vallons très-fertiles en sucre, coton, indigo, gingembre, café, rocou, aloës; en figues des Indes, bananes, ananas, melons, casse, patates et autres racines. Le froment pourroit s'y récolter. La vigne que l'on a apportée directement de France a eu bien de la peine à s'y naturaliser : il n'y a que les vieux ceps qui rapportent jusqu'à trois récoltes en quatorze mois. Ce fut en 1726 que M. Declieux y porta du plant de café qu'on lui avoit remis à Paris, où il s'en trouvoit au jardin du Roi, qui y avoit été envoyé par la Compagnie des Indes.

La Martinique est l'établissement militaire des Français aux Antilles. Le fort national ci-devant royal est très-bien fortifié; on y a dépensé plus de dix millions.

Les sucres de la Martinique sont beaux, mais inférieurs à ceux de St.-Domingue; son café est supérieur. En 1788 il a été exporté de la Martinique en France, pour 25 millions 650 mille francs de productions du sol; savoir :

18 mille 796 quintaux sucre brut; 137 mille 945 quintaux sucre terré, 110 mille 453 quintaux sucre tête, 68 mille 161 quintaux en café, 11 mille 550 quintaux en coton, 10 quintaux d'indigo; en divers objets du pays pour 700 mille francs.

Cette même colonie a reçu de France pendant la même année, pour 15 millions 135 mille francs de productions et marchandises de la France; elle a reçu de l'Etranger pour une valeur de 10 millions, qui en a retiré pour une valeur de 7 millions 747 mille francs.

Le transport des marchandises de France à la Martinique a occupé pendant la même année 136 navires, jaugeant 23 mille 736 tonneaux.

Cette île compte vingt-trois bourgs, dont la capitale est le fort *National* ci-devant *Royal*. Il est situé sur une hauteur presque environnée de la mer; ses fortifications extérieures ont été entourées d'un chemin couvert et de quelques autres ouvrages. On a construit sur les anciennes, qui le commandent, une citadelle qui a quatre bastions. Son port est un des meilleurs des îles du Vent. Il a été comblé en 1756, de carcasses de bâtimens qu'on y coula à fond, qu'on a enlevées sans pouvoir faire disparaître le sable qui s'étoit amoncelé autour d'elles. Les terres du Lamentin, qui l'avoisinent, sont des plus riches et des plus fertiles de l'île. La ville contient plus de mille maisons. Les rues sont tirées au cordeau. Les jardins qui l'environnent sont très-agréables.

Le bourg dit *St.-Pierre* est le plus grand et le plus ancien de l'île. Il est au fond d'une anse circulaire, sur la côte occidentale, à 4 lieues ¾ du fort National. On y compte dix-huit cents maisons. Il est assez bien fortifié. Quatre fois il a été réduit en cendres; autant de fois il a été rétabli. Il n'a point de port; mais le débarquement et l'embarquement y sont faciles. Les terres de ce bourg ont été les premières cultivées. Il sert d'entrepôt aux cantons voisins.

Dans la journée du 11 octobre 1780, le vent fut si grand qu'il mit au large un convoi de cinquante-deux voiles escorté par trois frégates; rien ne put échapper à l'orage : plus de cent cinquante maisons furent renversées. Le fort St.-Pierre, qui a cent trente-six ans de construction, fut détruit en partie. Le fort Royal fut aussi considérablement endommagé. Les habitans de la Martinique attendoient ce convoi avec impatience, tant pour les vivres que pour l'argent qu'il apportoit.

L'établissement d'une comédie à St.-Pierre a contribué à la corruption des mœurs par l'augmentation du luxe qui a multiplié les crimes.

Anses-d'Arlet, bourg, à 6 l. ¼ de St.-Pierre, à 1. de Fort-National. C'est le canton où se recueille le café le plus estimé de la Martinique.

Basse-Pointe (la), bourg, à 6 l. de St.-Pierre, 10 l. ½ de Fort-National.

Carbet (le), village, à ¾ de l. de St.-Pierre, 4 l. ½ de Fort-National.

Cul-de-Sac-François (le), bourg, à 6 l. ¾ de St.-Pierre, 3 l. ½ de Fort-National.

Cul-de-Sac-Robert, situé à 4 l. ¾ de St.-Pierre, 4 l. de Fort-National, sur la côte orientale, a une baie profonde de 2 l., dont l'entrée est formée par deux petites îles, qui, en brisant l'impétuosité des vagues, peuvent servir à la défense du port, qui est assez sûr, assez spacieux pour recevoir une grande flotte.

Cul-de-Sac-a-Vache, village, à 6 l. de Saint-Pierre, 2 l. de Fort-National.

Digitized by Google

Cul-de-Sac-Marin (le), bourg, à 10 l. ⅛ de St.-Pierre, 6 l. de Fort-National.

Diamant (le), bourg, à 8 l. ⅛ de St.-Pierre, 3 l. ¾ de Fort-National.

Fort-Trinité; il est situé à la rive occidentale, sur la baie de ce nom, avec une petite commune. Son port est commode et à l'abri des ouragans.

Grand-Anse (la), bourg, à 5 l. ⅛ de St.-Pierre, 9 l. de Fort-National.

Jésuites (les), bourg, à 1 l. ⅓ de St.-Pierre, 6 l. ¾ de Fort-National.

Macouba (le), bourg, à 6 l. ¼ de St.-Pierre, 10 l. ⅛ de Fort-National.

Marigot (le), bourg, à 5 l. ⅛ de St.-Pierre, 8 l. ¾ de Fort-National.

Prêcheur (le), bourg, à 4 l. de St.-Pierre, 8 l. ⅛ du Fort-National.

Rivière-Salée (la), bourg, à 7 l. ¾ de St.-Pierre, 4 l, de Fort-National. Il y a une rivière qui a donné son nom à ce bourg.

Rivière-Pilote (la), bourg, à 8 l. ¾ de St.-Pierre, 4 l. de Fort-National. Ce bourg tire son nom de la rivière du même nom.

Ste-Anne, château, à 11 l. ¼ de St.-Pierre, 6 l. ⅛ de Fort-National.

Ste.-Luce, château, à 8 l. ¼ de St.-Pierre, 3 l. ⅛ Fort-National.

Ste.-Marie, bourg, à 5 l. de St.-Pierre, 8 l. de Fort-National.

St.-Pierre, fort, à ¾ de l. de St.-Pierre, 5 l. ¼ de Fort-National.

Trinité (la), bourg, à 4 l. ⅛ de St.-Pierre, 6 l. ¾ de Fort-National.

Ursulines, village, à ½ l. de St.-Pierre, 5 l. de Fort-National.

Vauclain (le), bourg, à 10 l. ¼ de St.-Pierre, 6 l. de Fort-National.

La population de la Martinique est évaluée à 100,000 individus. En 1788 la popul. se comptoit ainsi : 10,604 blancs, 4852 mulâtres ou nègres libres, 73,416 esclaves.

En 1787 il fut établi à la Martinique une assemblée coloniale et un comité indépendant. A la même époque la chambre d'agriculture fut supprimée. En 1775 il fut proposé une prime d'un million par les habitans de la Martinique, à celui qui trouveroit le moyen de détruire les fourmis dans cette île. Le million n'a jamais été obtenu, et le travail des habitans, leurs soins ont plus fait que tous les secrets et moyens proposés par les différentes académies.

Il n'y a à la Martinique que trois montagnes remarquables. La première, la montagne *Pelée*, située vers l'extrémité occidentale de l'île; la seconde, dans la partie orientale de l'île, s'appelle la montagne du *Vauchin*, du nom de la paroisse où elle est située; la troisième, celle de *Pitons-du-Carbet*: elles portent toutes les caractères d'un ancien volcan. Les carrières de pierres sont fort rares. On fabrique des tuiles à la Martinique, ainsi que la grosse poterie. On voit une fontaine d'eau chaude et minérale, qui prend sa source dans la montagne Pelée; une autre source d'eau minérale dans le quartier du *Lamentin*, qui est à gauche de la baie du Fort-Royal.

# LA GUADELOUPE,

## *Comprenant les îles de la Desirade, de Marie-Galante et de Saintes, et une portion de l'île Saint-Martin.*

L'île de la Guadeloupe, l'une des Antilles françaises, nommée par les habitans naturels *Karahuera*, fut découverte par Colomb, qui l'appela *Guadeloupe*, à cause de sa ressemblance avec les montagnes de ce nom qui sont en Espagne. Elle a l'île St.-Domingue au midi, Marie-Galante au sud-est, la Desirade au levant, et l'île de Montserrat au nord. Sa forme est très-irrégulière; son contour est de 80 lieues; sa plus grande largeur est de 9 ou 10 lieues. Elle s'étend du 365e. 45'. au 316e. 36'. de long., du 15e. 55'. au 16e. 37'. de latit. septentrionale.

Cette île est la plus grande des caraïbes françaises. Elle est divisée en deux parties par un canal, appelée *Rivière-Salée*; la partie de l'est s'appelle la *Grande-Terre*; elle a 15 lieues de long sur environ 7 ½ de large. La ville Pointe-à-Pitre en est le chef-lieu. La partie occidentale, dont le milieu est hérissé de montagnes, est proprement la Guadeloupe. Cette partie occidentale est divisée en deux autres. L'orientale est appelée *Capesterre*; celle du couchant et du nord est appelée la *Basse-Terre*. La ville de ce nom en est le chef-lieu. La partie de la Guadeloupe, proprement dite, peut avoir 13 à 14 lieues de longueur, sur 5 ½ de largeur. On voit dans son centre de hautes montagnes, dont les unes sont hérissées de rochers pelés qui s'élèvent du sein de plusieurs effroyables précipices dont elles sont entourées. C'est là qu'on remarque la soufrière, montagne très-élevée; son sommet est formé d'une plaine stérile et couverte de pierres brûlées, laissant entrevoir des crevasses dans le roc, d'où s'élève une fumée épaisse; vers la pente orientale sont deux embouchures qui conduisent à une caverne de soufre d'une forme ovale, ayant cent pieds dans son plus grand diamètre, et d'où s'élancent souvent des étincelles, quelquefois de la flamme mêlée à une vapeur épaisse et noire: on tire du soufre de cet antre. Deux cents pas au-dessous sont trois étangs, à quelques pas l'un de l'autre; le plus grand renferme une eau noirâtre, exhalant l'odeur d'une forge; l'eau du second est blanchâtre, et a l'odeur de l'alun; celle du troisième est bleuâtre, et a le goût du vitriol. Du pied de la montagne sort un grand nombre de petites sources qui, en se réunissant, forment divers torrens. La plaine qui est aux environs est très-fertile.

La partie, dite la *Grande-Terre*, est moins fertile. Privée de forêts et de rivières, elle est couverte de ronces, et découpée par des lacs assez étendus et assez profonds

Digitized by Google

profonds pour offrir aux vaisseaux un asile sûr dans les tempêtes. Le plus grand est un golfe nommé *le Grand-Cul-de-Sac*; un autre, plus méridional, s'appelle *le Petit-Cul-de-sac*. Ces deux golfes sont très-poissonneux.

Parmi les plantes habituelles de cette île, on y remarque l'arbre de Copahu, connu par le baume ou huile qu'il fournit. On y trouve aussi le Buisson-de-Lait : de ses fibres on exprime une liqueur semblable à du lait. L'arbre de Corbary donne un fruit, couleur de safran, et dont la chair est fort douce; il en distille une gomme qui, durcie au soleil, est claire et solide. Les Caraïbes, anciens habitans de l'île, s'en servoient pour faire différens ornemens.

On y nourrit tous les animaux utiles amenés d'Europe, sur-tout les chevaux et les bœufs. On y voit un oiseau particulier à ce climat; il se nomme *l'Oiseau-du-Diable*, à cause de la noirceur de son plumage : il est de la grandeur d'un petit coq.

L'abeille y est petite, noire, sans aiguillon; elle se niche dans les creux des arbres, et fait son miel liquide comme l'huile d'olive, dans une vessie de la grosseur d'un œuf de pigeon. Cette cire est trop fluide pour qu'on en puisse faire des bougies.

Un insecte, nommé *ravet*, aussi incommode et aussi puant que la punaise, semblable à celui qu'on voit dans les navires, y ronge pendant la nuit les meubles, les livres, les papiers, salit de ses ordures les lieux où il pénètre, et se multiplie prodigieusement.

La fourmi cause beaucoup de dommages aux récoltes.

Les Français, au nombre de 150, conduits par deux gentilshommes, partirent de Dieppe pour habiter cette île en 1635. Ils choisirent mal le sol qu'ils vouloient cultiver. Les Caraïbes, ou naturels du pays, qui les aidoient dans leurs travaux, en furent maltraités, ce qui les priva des secours qu'ils en recevoient, et les exposa à leur vengeance. La division des chefs, la disette, les ouragans concoururent à sa destruction. Elle étoit dans un état de langueur, lorsque les Anglais s'en emparèrent en 1759. Ils la rendirent à la France en 1763, dans une situation plus florissante.

On y cultive le sucre, le café, le roucou, le coton, l'indigo, le cacao, le tabac, la casse, l'ananas, la banane, le riz, le maïs, le manioc, les pois. Ses sucres sont inférieurs à ceux de la Martinique; ses cafés sont supérieurs à ceux de St.-Domingue.

Cette île forme aujourd'hui un département, avec les îles de la Desirade, de Marie-Galante et des Saintes.

*Le département de la* Guadeloupe *est divisé en vingt-neuf cantons, qui sont :*

La Capesterre, les Trois-Rivières, les Saintes (terre de haut et terre de bas), le vieux fort l'Olive, la Basse-Terre, le Parc et le Macouba, le Baillif, les Habitans, Bouillante, la Pointe-Noire, les Haies, la partie française de St.-Martin, Tricolor, le Lamentin, la Baie-Mahaut, le Petit-Bourg et la Goyave, le Port-de-la-Liberté, comprenant la ci-devant Pointe-à-Pitre, les Abîmes et le Gosier, le Morne-à-l'Eau, Fraternité, ci-devant Ste.-Anne, Égalité, ci-devant St.-François, le Moule, comprenant le Gros-Cap, l'Anse-Bertrand, Port-Libre, ci-devant Port-Louis, le Petit-Canal, l'île de la Desirade, le grand bourg de Marie-Galante, la Capesterre de Marie-Galante, le vieux fort de Marie-Galante.

Le chef-lieu de département est le port de la Liberté.

Il y a dans le département de la Guadeloupe cinq tribunaux correctionnels : ils sont placés au port de la Liberté, à la Basse-Terre-Guadeloupe, au Moule, à Marie-Galante, à St.-Martin.

*Le tribunal correctionnel du port de la Liberté comprend dans son arrondissement les cantons suivans :*

Le port de la Liberté, le Morne-à-l'Eau, le Petit-Canal, le Port-Libre, le Tricolor, le Lamentin, la Baie-Mahaut, et le Petit-Bourg.

*Le tribunal correctionnel de la Basse-Terre comprend:*

Les cantons de la Capesterre, les Trois-Rivières, les Saintes, le vieux fort l'Olive, la Basse-Terre, le Baillif, les Habitans, Bouillante, la Pointe-Noire, les Haies.

*Le tribunal du Moule comprend les cantons qui suivent :*

L'Anse-Bertrand, le Moule, l'Égalité, la Fraternité, la Desirade.

*Le tribunal de Marie-Galante a pour arrondissement :*

Les trois cantons de Marie-Galante, le Grand-Bourg, la Capesterre et le vieux Fort.

*Le tribunal de St.-Martin a pour arrondissement :*

Toute la partie française de St.-Martin.

*Il y a pour la Guadeloupe et dépendances :* 1 capitaine général, 1 préfet colonial, 1 commissaire de justice, 1 état-major, 1 sous-préfet, 3 commissaires de première, deuxième et troisième classe, 1 tribunal d'appel, 1 tribunal de première instance séant à la Basse-Terre, 1 tribunal de première instance séant à la Pointe-à-Pitre, 1 tribunal de première instance séante à Marie-Galante.

La population de la Guadeloupe et dépendances étoit en 1788 de 13 mille 466 blancs, 1 mille 382 mulâtres ou nègres libres, 85 mille 329 esclaves. Il a été exporté de la Guadeloupe, dans les ports de France, en 1788, pour une valeur de près de 16 millions; savoir : 11 mille 194 quintaux de sucre brut, 64 mille 336 quintaux de sucre terré, 76 mille 512 quintaux de sucre tête, 37 mille 300 quintaux de café, 550 quintaux de cacao, 7 mille 411 quintaux de coton, 7 quintaux d'indigo; en objets divers, comme rocou, sirops, etc., pour une valeur de 140 mille livres.

La Guadeloupe a reçu de France, dans cette même année, pour une valeur de 5 millions 364 mille livres en productions du sol et marchandises françaises.

Cette colonie a encore fait un commerce avec les étrangers pour une valeur de près de 4 millions, dont elle a tiré 1 million ½.

La situation de la Guadeloupe est très-favorable au commerce interlope avec les colonies anglaises.



Digitized by Google

*Description des chef-lieux de canton et autres habitations; des îles, des îlets, des golfes, des rades, des pointes qui entourent la Grande-Terre, une partie de Saint-Martin dans la Basse-Terre, la Capesterre, Marie-Galante, la Desirade et des Saintes; des rivières, étangs, forêts, savanes, soufrières, passe pour les vaisseaux, carénage, etc., etc.*

**Abimes (les) ou Pointe-Libre**, commune, dépendant du Port de la Liberté, à ½ de l. O. de la côte, qui borde la rivière Salée qui sépare la grande commune dépendant du Port de la Liberté, dont elle est éloignée de 1 l. ¼ N. *Popul.* en 1788, 797 blancs, 114 gens de couleur libres, 4890 esclaves. On comptoit 116 manufactures et 19 moulins.

**Anse-a-Dent**, à la côte N. p. E. de la Grande-Terre, à 1 l. E. du Port-du-Moule, 1 l. O. p. N. de la Porte-d'Enfer, 7 l. E. N. du Port de la Liberté.

**Anse - a - Fergeau**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de la Grande-Baye, ½ de l. N. E. de la Pointe-à-Fergeau, ¼ l. E. du port de la Liberté.

**Anse - a - la - Barque**, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ½ de l. E. de la Pointe-à-la-Duché, ¾ de l. N. de la Pointe-des-Habitans, 10 l. O. S. O. port de la Liberté.

**Anse-a-la-Barque**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ de l. O. de l'Anse-des-Roches, ¼ de l. de la Pointe-à-Cos; 7 l. ½ E. du port de la Liberté.

**Anse-a-la-Verdure**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. E. de la pointe de la Verdure, 1 l. ½ E. du port de la Liberté.

**Anse-a-Madame**, à la côte septentrionale de la Basse-Terre, à ¼ de l. O. de la Pointe-à-Madame-Roche, ½ de l. E. de la Pointe-de-la-Vieille-Case, 7 l. O. N. O. du port de la Liberté.

**Anse-a-Maurice**, à la côte orientale de la Grande-Terre, à ½ l. S. de l'Anse-des-Corps, ½ l. N. du Morne-à-l'Eau, 6 l. ¾ N. E. du port de la Liberté.

**Anse-a-Ourlie**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ de l. O. de l'Anse-à-Bouin, ¼ de l'Islet-du-Gosier, 2 l. ¼ E. du port de la Liberté.

**Anse-a Patate**, à la côte N. de la Grande-Terre, à ¾ de l. S. p. E. du Gros-Cap, 1 l. ¼ N. N. O. de la Baye du N. E., 6 l. N. E. du port de la Liberté.

**Anse - Bertrand**, à la côte septentrionale de la Grande-Terre de la Guadeloupe, à 1 l. ½ N. p. E. du Port-Libre, ci-devant Port-Louis, 3 l. ½ N. N. O. du Gros-Cap, 7 l. ½ N. du port de la Liberté. La population, en 1788, étoit de 489 blancs, 44 gens de couleurs libres, 3151 esclaves. On comptoit 92 manufactures et 41 moulins.

**Anse - Bertrand**, à la côte septentrionale de la Grande-Terre, à ½ l. E. de la pointe Plate, ¼ de l. O. du Petit-Portlant, 7 l. ¾ N. du port de la Liberté.

**Anse-Bouin**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de la pointe de l'Anse-à-Canot, ¼ de l. E. de l'Anse-à-Ourlie, 2 l. ¼ E. du port de la Liberté.

**Anse - Champagne**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ l. O. de la pointe Moustique, 1 l. ½ E. de l'Anse-du-Buisson, 10 l. E. du port de la Liberté. Il y a un mouillage pour les petits vaisseaux.

**Anse-de-la-Croix (l')**, à la côte nord-est de la Grande-Terre, à 1 l. ¾ E. S. E. de la Morne-à-Malherbe, ½ l. N. O. du Cap-St.-Jean, 9 l. E. N. E. du port de la Liberté.

**Anse-de-la-Saline**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à la pointe du Petit-Havre, à ¾ de l. O. de cet endroit, ¼ de l. de l'Anse-du-Mont, 3 l. ¼ E. p. S. du port de la Liberté.

**Anse-de-l'Etang**, à la côte septentrionale de l'île de Marie-Galante, ¾ de l. O. de la pointe du Massacre, ¼ de l. de l'île aux Frégates, 12 l. ¼ E. S. E. du port de la Liberté.

**Anse-de-Lesse**, à la côte occidentale de l'île de Marie-Galante, à ¾ de l. S. de la pointe des Anglais, ½ l. N. de la pointe des Ajoupas, 14 l. S. E. du port de la Liberté.

**Anse-de-Pontierre**, à la côte orientale de l'île de Marie-Galante, à ½ l. N. de la pointe de Ponpierre, ½ l. S. de l'anse du Diable, 16 l. S. E. du port de la Liberté.

**Anse-des-Anglais**, à la côte occidentale de l'île de Marie-Galante, à ¾ de l. S. de la pointe de Sable, ¼ de l. N. de la pointe aux Anglais, 13 l. S. E. du port de la Liberté.

**Anse-des-Corps**, à la côte orientale de la Grande-Terre, ½ l. S. de l'île de la Detesta, ½ l. N. de l'Ance-à-Maurice, 7 l. ½ N. E. du port de la Liberté.

**Anse - des - Roches**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ de l. O. de la pointe des Roches, ½ de l. E. de l'Anse-à-la-Barque, 7 l. ¾ E. du port de la Liberté.

**Anse - du - Buisson**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à 1 l. ½ O. de l'Anse-Champagne, ¼ de l. E. de la pointe Mensonge, ½ l. S. O. de l'Egalité, ci-devant St.-François, 8 l. ½ E. du port de la Liberté.

**Anse-du-Diable**, à la côte orientale de l'île de Marie-Galante, à ½ l. N. de l'Anse-de-Ponpierre, ½ l. S. du Cap-Enragé ou Cap-du-Diable, 16 l. S. E. du port de la Liberté.

**Anse-du-Flaman**, à la côte septentrionale de l'île de Marie-Galante, à l'O. de l'Anse-de-l'Etang, et à l'E. de l'Anse-du-May, 12 l. E. S. E. du port de la Liberté.

**Anse - du - Grigris**, à la côte occidentale de la Grande-Terre, à 1 l. ½ N. N. O. de la Pointe-à-Retz, ½ de l. S. de la pointe du Grigris, 5 l. ½ N. du port de la Liberté.

**Anse-du-Mancelinico**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ l. O. de la pointe des Salines, ¼ de l. E. de la pointe Moustique, 10 l. ¾ E. du port de la Liberté.

**Anse - du - Mariogot**, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ de l. S. de la pointe Noire, ½ de l. de la pointe Caillou, 9 l. ½ O. p. S. du port de la Liberté.

**Anse-du-May**, à la côte septentrionale de l'île de Marie-Galante, à ¼ de l. O. de l'Anse-du-Flaman, et à l'E. de la pointe du May, 11 l. ¾ E. S. E. du port de la Liberté.

**Anse-du-Mont**, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ de l. O. de l'Anse-de-la-Saline, ¼ de l.

Digitized by Google

E. de la pointe de l'Anse-à-Canot, 3 l. E. du port de la Liberté.

Anse-du-Petit-Abavent, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ de l. S. du Petit-Abavent, ¼ de l. N. de la pointe de la Perle, 8 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté.

Anse-du-Plessis, à la côte sud-ouest de la Basse-Terre, à ¾ de l. S. E. de la pointe du Val-d'Orge, ¼ de l. N. du fort de la Madelaine, 11 l. S. O. du port de la Liberté.

Anse-du-Souffreux, à la côte nord-ouest de la Grande-Terre, à ¼ de l. N. de la pointe du Figue, ½ de l. S. O. de la pointe d'Antigue, 7 l. ½ du port de la Liberté.

Anse-du-Vieux-Fort, à l'extrémité de la côte septentrionale de la Basse-Terre, à ½ de l. de la pointe du Latamer, et tenant à la pointe du Vieux-Fort, 7 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté.

Anse-du-Vieux-Fort, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ½ l. S. de la pointe du Baril, ¼ de l. N. du Gros-Cap, 7 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté.

Anse-Ferry, à la côte occidentale de la Basse-Terre, au S. de la pointe Ferry. Elle a ¾ de l. de long, et sert au mouillage des petits bâtimens, à 9 l. ½ O. du port de la Liberté.

Anse-Grande, rivière. Sa source, à ½ l. O. S. O. du bourg des Trois-Rivières, coule au S. et se rend dans la mer, à ½ de l. S. des Trois-Rivières, 9 l. ½ S. p. O. du port de la Liberté.

Anse-la-Grande, rivière. Sa source, à ¾ de l. de la côte, ¼ de l. du bourg des Hayes, coule à l'O. p. N., et se rend dans la grande anse du Gros-Morne, à 8 l. ½ O. p. N. du port de la Liberté.

Anse-la-Perle, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ de l. S. de la pointe de la Perle. Elle se termine à la pointe à Coquenas, et a ¾ de l. du N. au S., et sert au mouillage des petits bâtimens, à 8 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté.

Anse-la-Petite, rivière. Sa source, à ½ de l. N. E. du bourg des Hayes, coule à l'O. se rendre dans la mer, dans la grande anse du Gos-Morne, à ½ l. N. du bourg des Hayes, 9 l. O. du port de la Liberté.

Anse-Petite, rivière. *Voyez* Jean-Gilles.

Anse-St.-Sauveur, à la côte orientale de la Capesterre, à 1 l. ½ N. de la pointe à la Taxie, ½ l. S. de l'Anse-St.-Sauveur, 7 l. S. p. O. du port de la Liberté.

Anse-Turlet, à la côte occidentale de la rade de la Basse-Terre, à 1 l. ½ E. S. de la pointe des Trois, ½ l. N. N. O. de la pointe du Vieux-Fort, 11 l. S. S. O. du port de la Liberté.

Baie a Cervelle, à la côte septentrionale de la Capesterre, ½ l. O. de la baie à Mahaut, ¼ de l. S. E. de la pointe des Fromages, 31. ½ N. O. du port de la Liberté.

Baie a Lamentin, à la côte orientale de la côte occidentale de la Capesterre, à ½ l. O. de la pointe des Fromages, 4 l. N. O. du port de la Liberté.

Baie a Mahaut, dans le Grand-Cul-de-Sac, à 11. S. p. O. de l'île St.-Christophe, 1 l. E. de la baie à Lamentin, 3 l. ½ N. O. du port de la Liberté.

Baie Mahaut (la), commune, au N. de la Guadeloupe, à 1 l. E. du Lamentin, 2 l. ½ N. N. E. du Petit-Bourg, 3 l. N. O. du port de la Liberté. La population, en 1788, étoit de 361 blancs, 92 gens de couleur libres, 2,898 esclaves. On comptoit 73 manufactures et 18 moulins.

Baie du Nord-Est, à la côte nord-est de la Grande-Terre, à 1 l. ¼ N. N. O. de l'anse à Patate, 51. ½ N. E. du port de la Liberté, 1 l. ¼ N. O. du port du Moule.

Baie et rade de Ste-Marie, à la côte septentrionale et orientale de la Grande-Terre; elle a 1 l. ¼ d'étendue du N. à l'E., depuis le cap St.-Jean jusqu'au morne à Cabrit, 10 l. E. du port de la Liberté.

Baillargent, rivière. Sa source est en deux endroits, l'un à 1 l. N. p. E., et l'autre à 1 l. ¾ N. p. E. du bourg de la pointe Noire, coule à l'O., et se rend dans la mer, dans le petit golfe de l'anse Ferry, à 9 l. ½ O. du port de la Liberté. Elle a 1 l. ½ de cours.

Baillif (le), commune, au S. S. O. de la partie occidentale de la Guadeloupe, à 1 l. O. p. N. de la Basse-Terre, 6 l. ¾ S. O. de la Capesterre, ¾ de l. N. p. O. de la pointe des Irois, 10 l. ¾ S. S. O. du port de la Liberté. La population, en 1788, étoit de 418 blancs, 36 gens de couleur libres, 2344 esclaves. On y comptoit 70 manufactures et 12 moulins.

Baillif, rivière. Sa source, au pied des montagnes, a environ 1 l. ½ N. E. du bourg du Baillif, coule à l'O., puis tourne au S. S. O., et va se rendre dans la mer, à ¼ de l. O. du bourg du Baillif, près du fort de la Madelaine, 11 l. S. O. du port de la Liberté. Elle a 1 l. ¾ de cours.

Bananiers ou Rivière-Blanche, rivière. Sa source, dans un étang, à 2 l. ½ S. O. de la Capesterre, coule à l'E., serpente beaucoup, et va se rendre dans la mer, à 1 l. ¾ S. de la Capesterre, 6 l. ¾ S. p. O. du port de la Liberté. Elle a 2 l. ¼ de cours.

Basse-Terre, ville, le Parc et le Macouba, au S. de la partie occidentale de la Guadeloupe, à 1 l. ½ O. p. N. du vieux fort l'Olive, 6 l. N. N. E. de la Capesterre, 2 l. ½ E. p. N. des Trois-Rivières, 10 l. ¾ S. p. O. du port de la Liberté. Cette commune est nommée la *Basse-Terre*, parce que les vents réglés s'y font moins sentir, étant interceptés par la partie orientale qui est plus élevée. Elle est défendue par le fort St.-Charles, revêtu d'ouvrages extérieurs: deux bastions la couvrent du côté de la mer. La population, en 1788, étoit de 654 blancs, 99 gens de couleur libres, 3015 esclaves. On comptoit 90 manufactures et 10 moulins.

Le quartier St.-François de cette ville fut incendié le 15 août 1782, à 4 heures du soir. La perte des maisons fut évaluée à 1,000,000; celle des marchandises à 1200 mille livres. Ce quartier étoit habité par les plus riches propriétaires et négocians. La population de ce quartier étoit de 859 blancs, 162 gens de couleur libres, 2,711 esclaves. On comptoit 29 manufactures et 10 moulins. On cultive dans le territoire, l'abricotier mâle et femelle, l'acajou franc, l'acajou bâtard, l'acomas, le balata, le bois d'Inde, le courbari, le cocotier, le flambeau, ou bois chandelle, le flambeau blanc, le fromage ou le ceiba, le figuier, le gayac, le goucier, le grigris, le grou-grere, le palmiste franc, le marchouillier, le mahogoni, le noyer ou le acams, le palétudier de montagne, le poirier, etc. etc.

Le 25 août 1785, il y eut un ouragan qui endommagea toutes les plantations. Le 17 décembre de la même année, un pareil événement eut lieu.



Digitized by Google

Batterie, sur la côte orientale de la Capesterre, à l'E. des Trois-Rivières, et une 2e batterie à ⅓ de l. S. E., à 8 l. ¾ S. p. O. du port de la Liberté.

Batterie, à la pointe de l'Anneau à ⅓ de l. N. de la Capesterre, à 1 l. ⅓ N. de l'anse St.-Sauveur, à 4 l. ¾ S. S. O. du port de la Liberté.

Batterie, sur la côte orientale de la Capesterre, à la pointe St.-Sauveur, à 1 l. N. de la pointe à la Taxie, 7 l. S. du port de la Liberté.

Batterie, sur la côte orientale de la Capesterre, à 1 l. N. de la pointe St.-Sauveur, 6 l. S. p. O. du port de la Liberté.

Batterie, à la côte orientale de la Capesterre, à ⅓ de l. S. du port Ste.-Marie, 1 l. ⅓ N. de la pointe à l'Anneau, 3 l. ⅓ S. S. O. du port de la Liberté.

Beaugendre, rivière. Sa source, à ⅓ de l. de la côte, au pied d'une montagne, coule à l'O. p. S. et va se rendre dans la mer, après ⅓ de l. de cours, à 10 l. ⅓ S. O. du port de la Liberté.

Belleville, rivière. Sa source à ⅓ l. N. E. de la côte de la Grande-Basse, où elle se rend, 1 l. ⅓ du port de la Liberté.

Blanche (la), rivière. Sa source, dans les montagnes, à ⅓ l. de la côte, coule au S. O., et se rend dans la mer à l'anse Turlet, ⅓ l. O. du bourg du Vieux Fort, 11 l. S. O. du port de la Liberté.

Bouillante (la), commune près de la côte occidentale de la Guadeloupe, à 6 l. ⅓ O. de la Capesterre, 2 l. ⅓ N. p. O. des Vieux-Habitans, 2 l. ⅓ S. p. E. de la Pointe-Noire, 9 l. ⅓ O. S. O. du port de la Liberté. Cette commune tire son nom de la quantité de fontaines minérales qui l'avoisinent. Sa population, en 1788, étoit de 493 blancs, 57 mulâtres libres, 1086 esclaves. Il y avoit 118 manufactures et 2 moulins.

Bouillantes-Fontaines, rivière. Sa source, à 1 l. E. S. E. du bourg de la Bouillante, coule à l'O. et se rend dans la mer, à 1 l. O. de sa source, 1 l. E. p. S. du bourg de la Bouillante, 9 l. ¾ S. O. du port de la Liberté.

Bourg (le Grand) de Marie Galante, comm. au S. de l'île, à ⅓ l. de la côte, ⅓ l. N. p. E. du fort, 15 l. ¾ S. E. du port de la Liberté. Sa population, en 1788, étoit de 788 blancs, 110 gens de couleur libres, 4817 esclaves; on comptoit 155 manufactures et 13 moulins.

Bourg (Petit) et la Goave, comm. sur la côte orientale de la Guadeloupe, dans le petit cul-de-sac, à 2 l. N. p. O. de la Petite-Goyave, 3 l. ⅓ E. du port de la Liberté.

Boursaut, rivière. Sa source, à ⅓ de l. de la côte, ⅓ l. E. du bourg de la Bouillante, coule à l'O. et se rend dans la mer dans un petit golfe où est la petite île à Goyave, 9 l. ⅓ S. O. du port de la Liberté.

Caille, rivière. Sa source, à ⅓ de l. dans les terres, coule à l'O. p. S., et va se rendre dans la mer près de l'anse de Marigot, à ⅓ de l. N. du bourg de la Pointe-Noire, 9 l. ⅓ O. p. S. du port de la Liberté.

Canal (le Petit), comm. au-dessous et à ⅓ de l. S. de la Pointe à Marcou; il est salé et sépare les deux îles de la Guadeloupe et de la Grande-Terre, et finit dans le petit Cul-de-Sac, à 1 l. ⅓ N. O. du port de la Liberté.

Cap de la Chaloupe, à la côte N. E. de l'île de Marie Galante, à 1 l. ¾ N. N. O. du cap Enragé ou cap du Diable, 1 l. S. E. du Cap du N. 14 l. ⅓ E. S. E. du port de la Liberté.

Cap du Nord, à la côte septentrionale de l'île de Marie Galante, à 1 l. N. O. du cap de la Chaloupe, 11 l. E. de la Pointe du Massacre, 13 l. ⅓ E. S. E. du port de la Liberté.

Cap Enragé ou Cap du Diable, à la côte orientale de l'île de Marie Galante, à ⅓ l. N. de l'anse du Diable, 1 l. ¾ S. E. du cap de la Chaloupe, 16 l. S. E. du port de la Liberté.

Cap St.-Jean, à la côte orientale de la Grande-Terre, à ⅓ l. S. E. de l'anse de la Croix, ⅓ l. N. O. de la baie et rade de St.-Marie, 9 l. ⅓ E. p. N. port de la Liberté.

Cap Téméricourt, au S. de l'île de Marie Galante, à ⅓ de l. du fort de Marie Galante, ⅓ l. O de la pointe des Cayes de l'Ouest, 16 l. ⅓ S. E. du port de la Liberté.

Capesterre (la), comm. sur la côte orientale de la Guadeloupe occidentale, à 6 l. N. N. E. Basse-Terre, 3 l. ⅓ S. p. E. de la petite Goyave, 2 l. S. du port Ste-Marie, 5 l. ⅓ S. p. E. du port de la Liberté. La population, en 1788, étoit de 277 blancs, 59 gens de couleur libres, 4147 esclaves. Il y avoit 70 manufactures, 21 moulins.

Capesterre (la) de Marie Galante, bourg sur la côte orientale entre la pointe de Ponjiere et la pointe des Cries du Sud, à 3 l. ¼ E. N. E. du gros bourg de Marie Galante, 16 l. ⅓ E. S. E. du port de la Liberté. Ce bourg est ainsi nommé parce que les vents réglés s'y font sentir. La population, en 1788, étoit de 613 blancs, 26 gens de couleur libres, 3107 esclaves. On y comptoit 138 manufactures, 5 moulins.

Carangual (la), rivière. Sa source, près de la mer, où elle se rend, à 4 l. S. p. O. du port de la Liberté, 1 l. S. du port Ste-Marie.

Carbet (Grand), rivière. Sa source, dans le territoire et au S. O. de la Capesterre, coule à l'E. et se rend dans la mer, à ⅓ l. S. de celle des Pères, 5 l. ⅓ S. p. O. du port de la Liberté; elle a ⅓ de l. de cours.

Carbet (Petit), rivière. Sa source, près d'une montagne, à ⅓ l. N. des Trois-Rivières, coule à l'E. se rend dans la mer, à ⅓ de l. de sa source, 8 l. ⅓ S. p. O. du port de la Liberté.

Carénage, à la côte du S. O. de la Grande-Terre, à 1 l. S. E. de l'embouchure de la rivière Salée, ⅓ l. N. de la Pointe-à-Pitre, ¾ de l. N. N. O. du port de la Liberté.

Cayes-sous-l'Eau, très-dangereuses, située au S. du fort de l'île de Marie Galante; elles s'étendent à ¾ de l. au S. 1 l. ⅓ E., 17 l. S. E. du port de la Liberté.

Cayes-sous-l'Eau, à ⅓ l. de la côte orientale de l'île de Marie Galante, ⅓ de l. N. E. de la pointe des Cayes du sud, 17 l. S. E. du port de la Liberté.

Cercelle, rivière. Sa source à ⅓ de l. S. O. de la Baie à Cercelle, ⅓ de l. E. de la Baie à Lamentin, 3 l. ⅓ N. O. du port de la Liberté.

Cercle, rivière. Elle est très-petite dans le territoire du cant. du petit Cul-de-Sac, et se rend dans la mer à ⅓ de l. S. de l'embouchure de la rivière d'Onzeheures, 31. ⅓ O. du port de la Liberté.

Cooin, rivière. Son confluent dans l'angle N. O. du

Digitized by Google

petit Cul-de-Sac ; elle prend sa source près des montagnes, et se rend dans la mer à 2 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté. Elle fait tourner un moulin, et a 1 l. ¾ de cours.

Colas, rivière. Sa source, à 1 l. N. du bourg de la Bouillante, en deux parties, coule à l'O. et se rend dans la mer au-dessous de la Pointe-à-Gravilliers, 1 l. ¼ du bourg de la Pointe-Noire, 10 l. O. p. S. du port de la Liberté. Elle a 1 l. ½ de cours.

Coste de Fer, au S. S. E. de l'île de Marie Galante, à 2 l. O. du fort de Marie-Galante, 2 l. O. S. O. de la pointe de la Coste-de-Fer, 1 l. ½ des pointes des Cayes du Sud, 17 l. S. E. du port de la Liberté.

Cul-de-Sac (Entrée du Petit), le long de la côte S. O. de la Grande-Terre, entre le banc de sable du Sergeant et l'île Cochon, au S. O., à ¼ de l. du port de la Liberté. La population, en 1788, étoit de 300 blancs, 86 gens de couleur libres, 3008 esclaves. On comptoit 91 manufactures et 19 moulins.

Cul-de-Sac (Petit), à l'E. de la Capesterre, et au S. O. de la Grande-Terre, qui en est séparée par un courant salé; il a 2 l. de long du N. au S., et 3 l. de large de l'E. à l'O. Il est rempli de bancs de sable et de petites îles, qui sont : L'île à Feuille, l'île à Cochon, l'île à Frégate-de-Bas, l'île à Frégate-de-Haut et beaucoup d'autres qui ne sont pas dénommées, et qui sont toutes sur des bancs de sable. La population, en 1788, étoit de 402 blancs, 105 gens de couleur libres, 3710 esclaves. On comptoit 74 manufactures et 20 moulins.

Delorié, rivière. Sa source, à ¾ de l. de la côte, 1 l. N. p. E. du bourg des Hayes, coule à l'O. et se rend dans la grande anse du Gros-Morne, 1 l. N. des Hayes, 8 l. ½ O. p. N. du port de la Liberté.

Desirade (la), île, à 4 l. N. de la pointe des Châteaux de Grande-Terre de la Guadeloupe, à 12 l. E. p. N. du port de la Liberté, 7 l. N. de Marie-Galante. La Desirade est une des îles Caraïbes, appelée ainsi par Colomb, parce que ce fut la première terre qu'il découvrit. On ignore à quelle époque elle a réuni ses premiers habitans. Sa population, en 1788, étoit de 213 blancs, 33 mulâtres libres, 619 esclaves. On comptoit 77 manufactures ; elle a 10 l. de circonférence. Le terrain est un sable aride. On y recueille du café et du coton. Les Anglais prirent la Desirade en 1769, et la rendirent 4 ans après.

Deux-Diamans, roches, à ¼ de l. de la côte méridionale de la Grande-Terre, à 1. ¼ O. p. S. de la Fraternité, ci-devant Ste.-Anne, ¼ de l. S. E. de la pointe du petit Havre, 4 l. ¼ du port de la Liberté.

Etang, à la côte septentrionale de l'île de Marie-Galante, à 1 l. ½ E. de la pointe du May, 1 l. O. du cap du Nord, 12 l. ¼ E. S. E. du port de la Liberté ; il a ½ de l. du N. au S., et 300 t. de large, et au bord de la mer.

Etang, à la côte septentrionale de l'île de Marie-Galante ; il a environ 800 toises de profondeur dans les terres, sur 200 de large ; il reçoit plusieurs rivières, à 12 l. ¼ E. S. E. du port de la Liberté.

Etang, à la côte occidentale de l'île de Marie-Galante, à 3 l. N. du bourg de la Basse-Terre, 300 t. de la côte ; il a de l'E. à l'O. ½ de l., et 300 t. du N. au S., ¼ de l. N. E. de la pointe de Sable, 12 l. ¼ S. E. du port de la Liberté.

Etang, à ¾ de l. N. E. de la Soufrière. Son eau est blanchâtre, et a l'odeur de l'alun; il fournit les eaux dans la rivière de Bananiers *ou* rivière Blanche, à 7 l. ¼ S. S. O. du port de la Liberté.

Ferry, rivière. Sa source, à ¼ l. dans les terres, ¼ de l. S. du bourg des Hayes, 9 l. ¼ O. du bourg de la Liberté.

Fort de la Madelaine, au bord de la côte S. O. de la Basse-terre, au N. du bourg du Baillif, à 11 l. S. O. du port de la Liberté, 1 l. ½ N. O. de la ville de la Basse-terre, ½ de l. S. de la Tour-des-Pères. La population, en 1788, étoit de 528 blancs, 48 gens de couleur libres, 1879 esclaves. On comptoit 64 manufactures.

Fraternité, ci-devant Ste.-Anne, commune, sur la côte méridionale de la Grande-Terre de la Guadeloupe, à 4 l. ½ S. du Moule, 3 l. ¾ O. de l'Egalité, ci-devant St.-François.

Gaillon, rivière. Sa source, au pied des montagnes, au S. de la Soufrière, coule au S. p. O., en serpentant dans la plaine, et va se rendre dans la mer au S. du fort St.-Charles, qu'elle arrose après 3 l. de cours, 10 l. ¾ S. O. du port de la Liberté. Elle fait tourner 3 moulins.

Gosier (le), à ¼ l. N. de la côte méridionale de la Grande-Terre, 2 l. ¾ S. E. de Grands et Petits-Abîmes, 3 l. ½ O. p. N. de la Fraternité, ci-devant Ste.-Anne, 2 l. E. du port de la Liberté, dont elle est dépendante. La population, en 1788, étoit de 485 blancs, 57 gens de couleur libres, 38ca esclaves. On comptoit 214 manufactures, et 6 moulins.

Goyave (la), commune, à 1 l. ¼ S. p. E. du Petit-Bourg, du Petit-Cul-de-Sac, dépendant du Petit-Bourg, à 1 l. ½ N. N. O. du port Ste-Marie, 3 l. O. S. O. du port de la Liberté. La population, en 1788, étoit de 130 blancs, 39 gens de couleur libres, 1446 esclaves. On comptoit 36 manufactures et 9 moulins. Près de cette commune, dans la baie de son nom, on voit la mer bouillonner l'espace de cinq ou six pas. L'eau est si chaude qu'elle peut cuire des œufs. Non loin de là est un étang dont l'eau est également chaude et sent le soufre.

Goyave, rivière. Sa source au pied des montagnes, dans le territoire de la Goyave, coule au N. E., puis à l'E., arrose la Goyave, et se rend dans la mer au S. E. dudit lieu, 3 l. O. p. S. du port de la Liberté. Elle a 2 l. ½ de cours.

Grand-Carénage, à 1 l. N. de la pointe à Valluet et à ½ de l. E. de l'île qui finit le Petit-Carénage, et où commence le Grand, qui est borné au N. par un grand banc de sable en forme de croissant, au bout duquel est l'île à Carel, et qui est séparé d'un autre banc de sable où est situé l'île à Fajou, où il y a une passe pour les vaisseaux entre l'îlet St.-Nicolas; le tout forme le Grand-Carénage du Grand-Cul-de-Sac, à 6 l. ¼ N. O. du port de la Liberté.

Grande (la), rivière. Sa source dans les montagnes au N. O. de la Capesterre, coule à l'E. et se rend dans la mer, à 6 l. N. de la Capesterre, ½ l. S. de la rivière Caranguais, 4 l. ½ S. p. O. du port de la Liberté. Elle a 1 l. ¾ de cours.

Grande anse (la), à la côte occidentale de l'île de Marie-Galante. Elle a 2 l. du N. au S., depuis la pointe du May jusqu'à la pointe de Sable, 12 l. ½ S. E. du port de la Liberté.

Digitized by Google

Grande Anse des trois Rivières, à la côte E. p. S. de la Capesterre ; elle a 1 l. de long depuis la pointe de la grande anse au S. jusqu'à la batterie proche les trois Rivières, 10 l. S. p. O. du port de la Liberté.

Grande anse du gros morne (la), à la côte occidentale de la Basse-Terre. Elle commence à la pointe à Coquenas, et finit au gros morne, et a ¾ de l. de long du N. au S., 8 l. ¾ O. p. N. du port de la Liberté.

Grande Baie, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ l. O. de la pointe de la Verdure. Elle a ¾ de l. du S. E. au N. O., et se termine à l'anse à Fergeau, 1 l. E. du port de la Liberté.

Grande-Goutave (la), rivière. Sa source, dans les montagnes et forêts de Palétuviers, et en deux endroits, l'une à 1 l. ¼ N. O. du bourg du Petit-Cul-de-Sac, l'autre à 1 l. ¼ S. du bourg Tricolor *ou* Grand-Cul-de-Sac, coule à l'E., puis au N., tombe au N. E. se rendre dans la mer au N. de la baie Lamentin, dans le Grand-Cul-de-Sac, après 3 l. ¼ de cours.

Grande-Saline, à la côte orientale de la Grande-Terre, à ¼ l. S. p. E. de la pointe du Tartare ; ¼ l. N. de la Pointe-des-Châteaux, 12 l. E. du port de la Liberté.

Gros-Cap (le), à la côte orientale de la Grande-Terre, à ¼ l. S. du Morne-à-l'Eau, ¼ de l. N. p. O. de l'Anse-à-Patate, 6 l. ¼ N. E. du port de la Liberté.

Gros-Cap (le), à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¾ de l. S. E. de l'Anse du Vieux Fort, ¼ de l. O. du Petit-Abavent, 8 l. ¼ O. N. O. du port de la Liberté.

Gros-Morne (le), à la côte occidentale de la Basse-Terre, tenant à la grande anse du Gros-Morne ; il saille de ¼ de l. hors les terres, à 9 l. ¼ O. p. N. du port de la Liberté.

Habitans (des), rivière. Sa source, au pied des montagnes, à 2 l. E. N. E. du bourg des Vieux-Habitans, coule à l'O. S. O., puis tourne à l'O. se rendre dans la mer, à l'O. des Vieux-Habitans, après 2 l. ¾ de cours, à 10 l. ¾ S. O. du port de la Liberté.

Habitans (les Vieux), commune, à l'O. de la partie occidentale de la Guadeloupe, à 1 l. ¾ N. O. du Baillif, 6 l. ¼ O. S. O. de la Capesterre, 2 l. ¾ S. p. E. de la Bouillante, 10 l. ¼ S. O. du port de la Liberté. La population étoit en 1788 de 588 blancs, 68 gens de couleur libres, 2226 esclaves ; on comptoit 142 manufactures et 2 moulins.

Hayes (des), commune, près de la côte occidentale de la Guadeloupe, à 3 l. ¼ N. de la Pointe-Noire, 8 l. ¾ N. N. de la Capesterre, 4 l. ¼ S. O. du Grand-Cul-de-Sac, 8 l. ¾ O. du port de la Liberté. En 1788, la population étoit de 136 blancs, 32 gens de couleur libres, 620 esclaves ; il y avoit quarante-deux manufactures et deux moulins.

Hayes (des), rivière. Sa source en deux fourches, l'une à 1 l. E. p. S., et l'autre à l'E. à ¼ de l. de l'autre, coule à l'eau en serpentant dans la plaine, et va se rendre dans la mer, près et S. O. des Hayes, à 9 l. O. du port de la Liberté ; elle a 2 l. ¼ de cours.

Herbes (riv. aux). Sa source, à ¾ de l. N. de la côte, a son embouchure dans la ville de la Basse-Terre, à 1 l. S. O. du bourg du Baillif, 11 l. S. Q. du port de la Liberté.

Isle-a-Cochon, à 1 portée d'un banc de sable où il y a sept petits îlots, à ¼ de l. O. p. S. du port de la Liberté.

Isle-a-Fajou, à 1 l. ¼ N. O. de la pointe à Marcon de la Grande-Terre, 2 l. ¼ N. de la Baie-à-Mahaut, 5 l. N. O. du port de la Liberté, ¼ de l. O. de l'îlet St.-Nicolas, entre lesquelles est le passage pour les vaisseaux.

Isle-a-Feuille, à ½ de l. S. de la côte septentrionale qui fait le fond du Petit-Cul-de-Sac, 1 l. E. de la côte orientale de la Capesterre, 1 l. ¾ O. p. N. du port de la Liberté.

Isle-a-Frégate-de-Bas, sur un banc de sable de ¼ l. de long du N. O. au S. E., ¼ de l. N. O. de l'île à Frégate-de-haut, 1 l. ¾ O. S. O. du port de la Liberté.

Isle-a-Frégate-de-Haut, sur un banc de sable, à ¼ de l. S. E. de l'île à Frégate-de-Bas, à 1 l. ¾ O. S. O. du port de la Liberté.

Isle-a-Goyave, à ½ de l. S. de la pointe Malendure, près de la côte occidentale de la Basse-Terre, vis-à-vis d'une baie de son nom de ¼ l. de long, où les vaisseaux peuvent mouiller ; il a ¼ de l. de profondeur, à 1 l. ¼ de la Pointe-à-la-Duché, 10 l. ¼ O. S. O. du port de la Liberté.

Isle-aux-Frégates, à ¾ de l. de la côte septentrionale de l'île de Marie-Galante, ¼ l. O. de la pointe du Massacre, ¼ l. N. E. de l'anse du Flaman, 12 l. ¼ E. S. du port de la Liberté.

Isle-Blanche, au milieu d'un banc de sable en croissant, dont celle à l'E. borne une passe pour les barques, et celle de l'O. se nomme *l'Ile à Caouanne*, à 1 l. ¾ N. N. O. de l'anse du Vieux-Fort, 7 l. ¼ N. O. du port de la Liberté.

Isle-de-la-Couronne (l'), à ¼ de l. de la côte N. E. de la Grande-Terre, 1 l. ¾ E. S. E. de la morne à Malherbe, ¼ l. E. de l'anse de la Croix, 9 l. ¼ E. N. E. du port de la Liberté.

Isle-Detesta (l'), près de la côte orientale de la Grande-Terre, à ½ de l. S. E. de la Pointe du N., ¼ l. N. de l'anse des Corps, 8 l. N. N. E. du port de la Liberté ; elle est à ½ de l. E. de la côte.

Islet-a-Caouanne, à l'extrémité du banc de sable où est située l'Isle-Blanche ; qui forme un croissant pour le petit Carénage, à 1 l. N. de l'anse du Vieux-Fort, 8 l. N. O. du port de la Liberté.

Islet-a-Caret, à 3 l. N. N. O. de la baie à Mahaut, 3 l. ¼ O. S. O. du Port-Libre, 6 l. ¼ N. O. du port de la Liberté. Il y a à l'E. un passage pour les barques ; il est sur un banc de sable de 1 l. ½ de long de l'E. à l'O., à l'extrémité duquel est une autre petite île qui laisse une passe pour les barques.

Islet-a-la-Voute, à la côte occidentale de la Grande-Terre, à ¾ de l. N. E. de la pointe à Marcou, 1 l. ¼ S. S. E. de la pointe à Grisgris, 5 l. N. du port de la Liberté.

Islet-a-Pitre (l'), à ¼ l. de la côte occidentale de la Grande-Terre, ¼ l. S. O. de la côte, ¼ de l. O. N. O. de la pointe à Pitre, ¼ l. S. du Carénage, ¼ l. O. N. O. du port de la Liberté

Islet-du-Gosier, près de la côte méridionale de la Grande-Terre, entre l'anse à Ourlie et l'anse à la Verdun, 3 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Islet-du-Grand-Cul-de-Sac, à ¼ et ¼ de l. de

Digitized by Google

la côte septentrionale de la Capesterre ; elles sont au nombre de cinq, et il y a un morne nommé *le morne Rouge*, où les petits bâtimens mouillent, à 5 l. ¼ N. O. du port de la Liberté.

ISLET-PERCÉ, à ¼ de l. S. de la terre d'en haut des îles de Saintes, et est séparé par trois autres petites îles qui font un cercle à ¼ de l. de la terre d'en bas, et laisse aux deux extrémités le passage pour les vaisseaux dans la rade, qui a 2 l. de long du N. O. au S. E., et 1 l. ¼ du N. E. au S. O., et dont les vaisseaux ressortent, à 3 l. E. S. E. de la Capesterre de la Guadeloupe, vis-à-vis de la grande anse des trois Rivières.

ISLET-ST.-CHRISTOPHE, petite île à ¾ de l. O. p. S. de la pointe à Marcou de la Grande-Terre, ¼ de l. N. de la Capesterre-Guadeloupe, 3 l. ¼ N. p. O. du port de la Liberté.

ISLET-ST.-NICOLAS, à 1 l. ¼ N. O. de la pointe à Marcou, ¼ de l. O. de l'Isle-à-Fajou, 5 l. N. p. O. du port de la Liberté. Elle a environ ¼ de l. de long du N. au S., et est plus étroite.

JEAN-GILLES (A), rivière, *ou* rivière de la Petite-Anse. Sa source, à ¾ de l. S. de la côte septentrionale, 1 l. S. E. de la pointe du Vieux-Fort, 7 l. O. N. O. du port de la Liberté.

LACUL-A-GUESNON, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ l. O. de la pointe à Gestas, ¼ de l. E. de la pointe à Guesnon, 6 l. ¼ E. du port de la Liberté.

LAMENTIN (LA), rivière. Sa source, à 1 l. ¾ O. S. O. du bourg de la rivière Mahaut, coule au N. N. E., et va se rendre dans la mer à la baie Lamentin, à 4 l. N. O. du port de la Liberté.

LAMENTIN (LE), commune, à la baie du même nom, à 2 l. E. p. S. de Tricolor ou Grand-Cul-de-Sac, 1 l. O. de la rivière ou baie Mahaut, 4 l. ¼ O. p. N. du port de la Liberté. *Population* en 1788, 538 blancs, 60 gens de couleur libres, 3418 esclaves. On y comptoit 92 manufactures et 20 moulins.

LEUSTANT, rivière. Sa source en deux endroits différens, à ½ de l. l'un de l'autre, à 1 l. N. p. E. du bourg de la Bouillante, coule au S. O. et se rend dans la mer au petit-golfe où est l'île à Goyave, à 1 l. ¼ O. S. O. de sa source, 9 l. ¾ O. S. O. du port de la Liberté.

LÉZARD (LE), riv. Sa source, dans l'étendue des habitations du Petit-Cul-de-Sac, et se rend dans la mer à ¼ de l. N. E. du bourg du Petit-Cul-de-Sac, 3 l. O. du port de la Liberté ; elle a ¾ de l. de cours.

MADAME (A), riv. Elle a deux sources peu distantes l'une de l'autre, à 1 l. S. de la côte septentrionale, coule au N. et se rend dans la mer à l'entrée du Grand-Cul-de-Sac, à l'E. de l'anse à Madame, 6 l. ¼ O. N. O. du port de la Liberté ; elle fait tourner un moulin.

MAHAUT, rivière. Sa source, à 1 l. ¾ S. O. du bourg Mahaut, coule au N. E. et se rend dans la mer à la baie Mahaut, 3 l. ¼ N. O. du port de la Liberté.

MANCENILLIER (LE), commune. *La population* en 1788, étoit de 700 blancs, 68 gens de couleur libres, 5483 esclaves. On comptoit 108 manufactures et 82 moulins.

MARAIS, à 1 l. ¼ S. de la pointe du May, et son extrémité à 2 l. ¾ S. de cet endroit, 1 l. ¾ N. du bourg de la Basse-Terre ; il a 1 l. ¼ du N. au S., et environ 800 toises de l'E. à l'O., et est à ¼ l. de la côte occidentale.

MARIE-GALANTE, île, à 7 l. S. de la Grande-Terre de la Guadeloupe, 11 l. E. de la Capesterre de la partie O. de la Guadeloupe ; elle comprend trois cantons, qui sont, le grand-bourg de Marie-Galante, le Capesterre *idem*, et le fort de Marie-Galante. Elle a du N. au S. 5 l. ¼, et 5 l. de l'E. à l'O. Elle a été découverte par Christophe *Colomb*, qui lui donna le nom de son vaisseau ; elle a de circuit 15 l. Les Français s'en emparèrent en 1648, sur les Caraïbes qui l'occupoient. Les Hollandais l'ont prise deux fois ; les Anglais s'en sont également emparés en 1691 et en 1759. Ils l'ont rendue à la France en 1763 : son sol est très-fertile. Malgré la disette d'eau qui s'y fait souvent sentir, on y cultive le coton, le sucre, le café, et le cacao. *La population* en 1788, étoit de 1938 blancs, 226 gens de couleur libres, 10130 esclaves.

MORIN-A-L'EAU (LE), ci-devant STE.-ANNE, commune, dans la Grande-Terre, à 2 l. O. du Moule, 3 l. N. du Gosier, 4 l. ¼ N. E. du port de la Liberté.

MORNE-A-CABRIT, à la côte nord-est de la Grande-terre, à l'E. de la baie et rade de Ste-Marie, 1 l. N. O. de la pointe du Grand-Tartare, 10 l. ¼ E. du port de la Liberté.

MORNE-A-L'EAU, commune, à la côte septentrionale de la Grande-Terre, à ¼ l. S. de l'anse à Maurice, ¼ de l. N. du Gros-Cap, 6 l. ¼ N. E. du port de la Liberté. *La population* étoit en 1788, de 483 blancs, 100 gens de couleur libres, 3244 esclaves. On y comptoit 102 manufactures et 14 moulins.

MORNE-A-MALHERBE, à la côte nord-est de la Grande-Terre, à 1 l. E. p. S. de la Porte-d'Enfer, 1 l. ¾ N. N. O. de l'anse de la Croix, 7 l. ¼ E. N. E. du port de la Liberté.

MORNE-AU-FOL, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ de l. S. de la pointe des Hayes, ¼ l. N. de la pointe Ferry, 9 l. ¼ O. p. N. du port de la Liberté.

MORNE-DES-TROIS, à l'extrémité de la côte S. O. de la Basse-Terre, ¼ de l. N. p. O. de la pointe des Trois, ¼ l. S. E. de la Tour-des-Pères, 11 l. ½ S. O. du port de la Liberté. Il y a une batterie sur la côte.

MORNE-ROUGE, rivière. Sa source, à 1 l. ¼ S. de la côte septentrionale, coule au N. N. E. et se rend dans la mer au S. des îlets du Grand-Cul-de-Sac, à 5 l. ¼ N. O. du port de la Liberté. Elle fait tourner quatre moulins.

MORNE-STE.-ANNE, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ de l. O. de la pointe à Guesnon, ½ de l. E. de la pointe Beauté, 5 l. ¾ E. du port de la Liberté.

MOUILLAGE pour les petits bâtimens, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¾ de l. de long. Il commence à la pointe du Petit-Havre, et va jusqu'à la pointe de la Saline.

MOUILLAGE pour les petits bâtimens, à la côte méridionale de la Grande-Terre, au bourg de l'Egalité, ci-devant St.-François ; il a 1 l. ¼ d'étendue, à 9 l. E. du port de la Liberté.

MOULE (LE) ET LE GROS-CAP, commune, sur la côte orientale de la Grande-Terre, à 3 l. ½ S. S. O. du Gros-Cap, 5 l. N. N. O. de l'Egalité, ci-devant St.-François, 6 l. N. E. du port de la Liberté. *La population*, en 1788, étoit de 1028 blancs, 135 gens de

Digitized by Google

couleur libres, 7137 esclaves. On y comptoit 162 manufactures et 70 moulins.

Olive (l'), vieux fort, commune, à la pointe du Vieux-Fort, à l'extrémité méridionale de la partie occidentale de la Guadeloupe, à 1 l. ½ E. p. S. de la Basse-Terre, à 1. N. p. E. des Trois-Rivières, à 10 l. ¾ S. p. O. du port de la Liberté.

Onzeheures, rivière. Sa source, au pied des montagnes dans le territoire des habitations du Petit-Cul-de-Sac, court en serpentant dans la plaine, et se rend dans la mer à ½ l. E. p. S. du Petit-Cul-de-Sac, à 3 l. ½ O. du port de la Liberté; elle a 1 l. ½ de cours.

Paletuviers, forêt, entre la grande-rivière à Goyave, et celle de la baie à Lamentin; elle a du N. au S. environ 2 l., et 1 l. de large, à 4 l. ¼ N. O. du port de la Liberté.

Paletuviers (Grands), forêt, à la côte septentrionale de la Capesterre, à l'E. de la baie à Mahaut, et à l'O. des Savanes, herbes coupantes; elle a 1 l. ½ du N. au S., et ¾ de l. de large, à 3 l. ¼ N. O. du port de la Liberté.

Parc (le), commune, cant. de la Basse-Terre, vers les côtes méridionales de cette île. *La popul.* en 1788, étoit de 108 blancs, 80 gens de couleur libres, 682 esclaves. On y comptoit 22 manufactures et 2 moulins.

Passage-des-Navires, entre le Vieux-Fort et l'Ilet à Caouanne. Ce Passage est l'entrée du Grand-Cul-de-Sac; il a 1 l. de large, et a le petit Carénage à l'O. qui est entre un banc de sable qui a la forme d'un croissant sur lequel est l'Isle-Blanche, et une autre petite île au bout à l'E., où il y a un passage pour les barques, à 8 l. O. N. O. du port de la Liberté.

Passe pour les barques, entre le banc de sable où est l'Ilet à Carel, et celui de l'Ile à Fajou, où est la passe pour les vaisseaux; ce passage est très-étroit, à 5 l. ¾ N. O. du port de la Liberté.

Passe pour les barques, à 1 l. N. de la pointe à Vallet, entre le Petit et le Grand Carénage; elle a ¼ de l. de large.

Passe pour les vaisseaux, à la pointe de l'Ile à Fajou, et à l'O. de l'Ilet St.-Nicolas, à 2 l. ¼ N. de la baie Mahaut, 5 l. N. N. O. du port de la Liberté.

Pères, rivière. Sa source, au pied des montagnes au N. E. du bourg du Baillif, coule au S. O. et se rend dans la mer, au S. O., et près du bourg du Baillif; elle a environ 1 l. ½ de cours, à 11 l. S. O. du port de la Liberté.

Pères-Blancs, rivière. Sa source, au pied des montagnes à l'O. de la Capesterre, coule à l'E. et se rend dans la mer après avoir arrosé la Capesterre, à 5 l. S. p. O. du port de la Liberté; elle a 1 l. ½ de cours.

Perle (a la), grande riv. Sa source, au pied des montagnes, à 1 l. ½ de la côte, à 1. ½ N. E. du bourg des Hayes, coule à l'O. se rendre dans l'anse de la Perle, à 8 l. ½ O. p. N. du port de la Liberté.

Perle (a la), petite-riv. Sa source, à 1 l. E. de la côte, à 1. N. E. du bourg des Hayes, coule à l'O. et va se rendre dans la mer à l'anse de la Perle, 8 l. ½ O. p. N. du port de la Liberté.

Petit (a), riv. Sa source, à ½ de l. S. de la côte septentrionale, coule au N. et se rend dans la mer dans le Grand-Cul-de-Sac, à demi-quart de l. O. de la riv. la Ramée, 6 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté.

Petit-Abavent, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ½ de l. E. du Gros-Cap, ¼ de l. N. E. de l'anse du Petit-Abavent, 8 l. ½ O. N. O du port de la Liberté.

Petit-Fort (le), riv. Sa source, à 1 l. S. de la côte septentrionale, coule au N. et se rend dans la mer à l'E. de la pointe du Lautamer, ½ de l. E. de la pointe du Vieux-Fort, 7 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté. Elle fait tourner un moulin.

Petit-Port pour les bateaux, à la côte orientale de la Capesterre, à 2 l. ¼ N. p. O. du port Ste.-Marie, 2 l. ½ S. du Petit-Bourg, 3 l. O. p. S. du port de la Liberté.

Petit-Portland, à la côte septentrionale de la Grande-Terre, à ½ de l. E. de l'anse Bertrand, 1 l. ½ O. de la pointe du Nord, 7 l. ¾ N. du port de la Liberté.

Petite-Terre (la), île, à 2 l. S. p. O. de la pointe des Châteaux; elle a du N. E. au S. E. 1 l. de long et ½ l. de large; elle est à 3 l. ½ E. p. S. du port de la Liberté. Il y a un mouillage à l'O. de l'île pour les vaisseaux.

Pitre (a), riv. Sa source, à ½ de l. N. E. du port de la Liberté, coule au S. O., puis à l'O., passe au N. dudit port, et va se rendre dans la mer à la pointe à Pitre.

Plaine (Grande), riv. Sa source, à ¾ de l. S. E. du bourg de la Pointe-Noire, coule à l'O. S. O., et se rend dans la mer à ¼ l. N. de la pointe des Gravilliers, 10 l. O. p. S. du port de la Liberté. Elle a ¾ de l. de cours.

Plaine (Petite), rivière. Sa source, au pied des montagnes, à 1 l. ¾ du bourg de la Pointe-Noire, coule à l'O. et va se rendre dans la mer à la pointe Caillou au S. O. du bourg de la Pointe-Noire, 9 l. ½ O. p. S. du port de la Liberté. Elle a 2 l. ½ de cours.

Plessis (du), riv. Sa source, à 1 l. E. du bourg des Vieux-Habitans, coule au S. S. O., et se rend dans la mer à ¾ de l. S. E. du bourg des Vieux-Habitans, après ¾ de l. de cours, 10 l. ¾ S. O. du port de la Liberté.

Pointe-a-Coquenas, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¾ de l. S. de la pointe de la Perle, et bordant la grande-anse du Gros-Morne, à 8 l. ½ O. du port de la Liberté.

Pointe-a-Cos, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ de l. O. de l'anse à la Barque, ¼ de l. E. de la pointe Marjolaine, 7 l. ½ E. du port de la Liberté.

Pointe-a-Fergeau, à la côte S. O. de la Grande-Terre, à ½ de l. S. O. de l'anse à Fergeau, ¼ l. S. E. du port de la Liberté.

Pointe-a-Gestas, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ l. O. de la pointe Roche, ¼ l. E. de Lacul à Guesnon, 6 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Pointe-a-Gravilliers, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à 1 l. S. de la pointe Caillou, ¾ de l. N. de la pointe Malendure, 10 l. O. S. O. du port de la Liberté.

Pointe-a-Guesnon, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de Lacul-à-Guesnon, ¼ de l. E. du morne de la Fraternité, ci-dev. Ste.-Anne, 6 l. E. du port de la Liberté.

Pointe-a-la-Duché, à 1 l. ¼ de l'Ile à la Goyave, ¼ de l. O. de l'anse à la Barque, à la côte occidentale de

Digitized by Google

de la Basse-Terre, 10 l. ¼ O. S. O. du port de la Liberté. Il y a une batterie.

Pointe-a-Lambie, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de la pointe Marjolaine, ½ de l. O. de la pointe Roche, 6 l. ¾ O. du port de la Liberté.

Pointe-a-l'Anneau, à lacôte orientale de la Capesterre, à 1 l. ¾ N. de l'anse St.-Sauveur, 1 l. ¾ S. du port Ste.-Marie, 4 l. ½ S. p. O. du port de la Liberté. Il y a un mouillage pour les vaisseaux.

Pointe-a-la-Tarie, à la côte orientale de la Capesterre, à 1 l. ½ N. p. E. de la grande anse des trois Rivières, 1 l. ½ S. de la pointe St.-Sauveur, 8 l. ¼ S. p. O. du port de la Liberté.

Pointe-a-Lorget, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de la pointe Beauté, ¼ de l. E. de la pointe à Saint, 5 l. E. du port de la Liberté.

Pointe-a-Madame-Roche, à la côte septentrionale de la Basse-Terre, à 1 l. O. p. S. de la pointe à Valluet, ¼ de l. E. de l'anse à Madame, 6 l. ½ N. O. du port de la Liberté.

Pointe-a-Marcou, à la côte occidentale de la Grande-Terre, à ¾ de l. N. de l'entrée de la rivière salée qui sépare les deux îles, ¾ de l. O. S. O. de l'îlet à la Voûte, 3 l. ¾ N. du port de la Liberté.

Pointe-a-Nègre, à la côte septentrionale de la Guadeloupe, à ½ l. N. de la baie à Mahaut, ½ de l. N. p. E. de la baie à Cervelle, 3 l. N. O. du port de la Liberté.

Pointe-a-Pitre (la), comm. dépendante du port de la Liberté, à la côte du S. O. de la Grande-Terre et de la presqu'île de l'entrée du port de la Liberté, à l'E. du petit Cul-de-sac, à ¾ de l. N. O. de la pointe à Fergeau, ½ l. S. p. E. du Carénage. Cette commune a un port profond et sûr; on y a tracé le plan d'une ville. La population, en 1788, étoit la même que celle des Abîmes. Le 21 mars 1780, cette ville fut incendiée en moins de trois heures. Le nombre des maisons réduites en cendres fut de quatre-vingt-sept grandes, et vingt-quatre petites; vingt-deux maisons seulement échappèrent aux flammes.

Pointe-a-Retz, à la côte occidentale de la Grande-Terre, à 200 t. N. E. de l'îlet à la Voûte, ¾ de l. E. N. E. de la pointe à Marcou, 1 l. ¼ S. E. de la pointe du Grisgris.

Pointe-a-Saint, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de la pointe à Lorget, ½ l. E. de la pointe à l'Herbe, 4 l. ½ E. du port de la Liberté.

Pointe-a-Vallurt, à la côte septentrionale du grand Cul-de-Sac, à ½ l. O. des îlets du grand Cul-de-Sac, 1 l. E. p. N. de la pointe à Madame-Roche, 6 l. ¼ N. O. du port de la Liberté.

Pointe-Beaugendre, à la côte occidentale de la Basse-Terre, au S. de l'anse Ferri, ¾ de l. N. de la pointe Noire, 9 l. ½ O. p. S. du port de la Liberté.

Pointe-Beauté, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. du morne Ste.-Anne, ½ de l. E. de la pointe à Lorget, 5 l. ½ E. du port de la Liberté.

Pointe-Bottereau, à la côte N. E. de la Fraternité ci-devant Ste.-Anne, à ½ de l. S. du cap de la Chaloupe, ½ l. N. de la pointe Cavalle, 14 l. ¾ S. E. du port de la Liberté.

Pointe-Caillou, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ½ de l. S. de l'anse du Marigot, 1 l. N. de la pointe des Gravillières, 16 l. O. S. O. du port de la Liberté. Il y a une batterie.

Pointe-Cavalle, à la côte N. E. de la Fraternité ci-dev. Ste.-Anne, à ½ l. S. de la pointe Bottereaux, ¾ de l. N. O. du cap Enragé *ou* cap du Diable, 15 l. S. E. du port de la Liberté.

Pointe-d'Antigue, à la pointe N. O. de la Grande-Terre, à ½ de l. N. N. E. de l'anse du Souffreux, ½ de l. O. S. O. de la pointe Plate, 7 l. ¾ N. du port de la Liberté.

Pointe-de-la-Baleine, au N. E. de l'île de la Petite-Terre, à 13 l. ¾ E. p. S. du port de la Liberté.

Pointe-de-l'Anse-a-Canot, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de l'anse du Mont, ½ de l. E. de l'anse Bouin, 2 l. ¾ E. du port de la Liberté.

Pointe-de-la-Cote-de-Fer, au S. E. de l'île de Marie-Galante, à 1 l. E. p. N. de la côte de Fer, ¾ de l. S. p. O. de la pointe des Cayes du Sud, 17 l. S. E. du port de la Liberté

Pointe-de-la-Garigue, à la côte occidentale de la Grande-Terre, à ½ de l. N. de l'anse du Grisgris, 1 l. S. du Port-Libre, 5 l. ¾ N. du port de la Liberté.

Pointe-de-la-grande-Anse, à la côte orientale de la Capesterre, à 1 l. ½ N. E. de la pointe du Vieux-Fort, ½ l. S. de la grande anse des trois Rivières, 10 l. ½ S. S. O. du port de la Liberté.

Pointe-de-la-Grande-Savane, à l'E. de l'île de la Petite-Terre, à ½ de l. S. de la pointe de la Baleine, 13 ½ E. p. S. du port de la Liberté.

Pointe-de-la-Verdure, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de l'anse de la Verdure, ½ l. E. de la Grande Baie, 1 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Pointe-de-l'Herbe, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ l. O. de la pointe à Saint, près des deux Diamans, à ½ l. E. de la pointe du petit Havre, 4 l. ½ E. du port de la Liberté.

Pointe-de-la-Perle, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ de l. S. de l'anse du Petit-Abavent, ¼ de l. N. de l'anse de la Perle, 8 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté.

Pointe-de-la-Petite-Fontaine, à la côte occidentale de la rade de la Basse-Terre, ¼ de l. S. de l'anse Turlet, ½ de l. N. p. O. de la pointe du Vieux Fort, 11 l. ½ S. S. O. du port de la Liberté. Il y a une batterie.

Pointe-de-la-Vieille-Case, à la côte septentrionale de la Basse-Terre, à ½ de l. O. de l'anse à Madame, ¼ de l. E. de la pointe du Latamer, 7 l. ¼ O. N. O. du port de la Liberté.

Pointe-de-Pompierre, à la côte orientale de l'île de Marie-Galante, à ¼ de l. N. de la pointe des Cayes du Sud, ¼ l. S. de la pointe de Pompierre, 16 l. ¼ S. E. du port de la Liberté.

Pointe-de-Sable, à la côte occidentale de l'île de Marie-Galante, à 2 l. S. de celle du May, ¼ de l. N. de l'anse des Anglais, 12 l. ¾ S. E. du port



Digitized by Google

de la Liberté. Il y a une batterie à 300 toises de la côte.

Pointe de Sable, à la côte occidentale de l'île de la Petite-Terre, à 13 l. ¼ E. p. S. du port de la Liberté. Il y a un mouillage pour les vaisseaux.

Pointe des Ajoupas, à la côte occidentale de l'île de Marie-Galante, à ¼ l. S. de l'anse de Liesse, à l. ¼ N. N. O. de la Pointe-du-Fort, 14 l. ¼ S. E. du port de la Liberté.

Pointe des Anglais, à la côte occidentale de l'île de Marie-Galante, à ¼ de l. S. de l'anse des Anglais, ¼ de l. N. de l'anse de Liesse, 13 l. ¼ S. E. du port de la Liberté.

Pointe des Cayes de l'Ouest, au S. de l'île de Marie-Galante, à 1 l. ¼ E. du fort de l'île de Marie-Galante, ¼ l. E. du cap de Téméricourt, ¾ de l. O. de la côte de Fer, 17 l. S. E. du port de la Liberté.

Pointe des Cayes du Sud, à la côte orientale de l'île de Marie-Galante, à ¾ de l. N. E. de la pointe de la côte de Fer, 1 l. ¼ S. de la pointe de Pompierre, 17 l. S. E. du port de la Liberté.

Pointe des Chateaux, à l'extrémité de la côte orientale et méridionale de la Grande-Terre; elle est entourée d'un banc de sable, et a trois petits îlets séparés à la pointe, à 12 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Pointe des Fromages, à la côte septentrionale de la Capesterre, à ¼ l. N. p. O. de la baie à Cervelle, ¼ l. N. E. de la baie à Lamentin, 3 l. ¾ N. O. du port de la Liberté.

Pointe des Hayes, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ l. S. du Gros-Morne, ¼ de l. N. du Morne-au-Fol, 9 l. ¼ O. p. N. du port de la Liberté. Il y a une batterie.

Pointe des Irois, à l'extrémité de la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ de l. S. p. E. de la Morne des Irois, et à la rade de la Basse-Terre, 11 l. ¼ S. O. du port de la Liberté.

Pointe des Roches, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. de la pointe du Mensonge, ¼ de l. E. de l'anse des Roches, 8 l. E. du port de la Liberté.

Pointe des Salines, à ¾ de l. O. de la pointe des Châteaux, sur la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ E. de la pointe du Mancellinier, 11 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Pointe des Vieux Habitans, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¾ de l. S. de la pointe à la Duché, ¼ l. N. de la pointe du Brun, 10 l. ¾ O. S. O. du port de la Liberté. Il y a une batterie sur la côte.

Pointe du Baril, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ de l. S. de la pointe du Vieux-Fort, ¼ l. N. de l'anse du Vieux-Fort, 7 l. ¾ O. N. O. du port de la Liberté.

Pointe du Brun, à la côte S. O. de la Basse-Terre, à ¼ l. S. de la pointe des Vieux-Habitans, 300 toises N. de la pointe St.-Joseph, 10 l. ¾ O. S. O. du port de la Liberté Il y a une batterie sur la côte.

Pointe du Figue, à la côte occidentale de la Grande-Terre, à ¼ de l. N. du Port-Libre, ½ de l. de l'anse du Souffleux, 7 l. N. du port de la Liberté.

Pointe du Fort, à l'extrémité occidentale et méridionale de l'île de Marie-Galante, à 1 l. ¼ S. S. E. de la pointe des Ajoupas, 1 l. ¼ O. de la pointe des Cayes de l'ouest, 15 l. ¾ S. E. du port de la Liberté.

Pointe du Grand-Tartare, à la côte N. E. de la Grande-Terre, à 1 l. E. S. E. du morne à Cabris, ¼ l. N. O. de la pointe du Tartare, 11 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Pointe du Grigris, à la côte occidentale de la Grande-Terre, à 1 l. ¼ N. de la Pointe-à-Marcou, ½ de l. S. de l'anse du Grisgris, 5 l. N. du port de la Liberté.

Pointe du Latamer, à la côte septentrionale de la Basse-Terre, à ½ de l. O. de la pointe de la Vieille-Case, ¼ de l. E. de la pointe Ferlonde, 7 l. ¼ O. N. O. du port de la Liberté.

Pointe du Massacre, à la côte septentrionale de l'île de Marie-Galante, à 1 l. O. du cap du Nord, ¼ de l. de l'anse de l'Etang, 12 l. ¾ E. S. E. du port de la Liberté.

Pointe du May, à l'angle septentrional et occidental de l'île de Marie-Galante, tenant à l'anse du May au N., et à la grande anse à l'O., à 11 l. ¾ E. S. E. du port de la Liberté.

Pointe du Nord, à la pointe septentrionale et orientale de la Grande-Terre, à 1 l. ½ E. du Petit-Portland, ¼ l. S. de l'anse des Corps, 8 l. N. p. E. du port de la Liberté.

Pointe du Petit-Havre, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ l. O. de la pointe de l'Herbe, ¾ de l. E. S. E. de l'anse de la Saline, 4 l. E. p. S. du port de la Liberté.

Pointe du Tartare, à la côte N. E. de la Grande-Terre, à ¼ S. E. de la pointe du Grand-Tartare, ¼ l. N. N. O. de la Grande-Saline, 11 l. ½ E. du port de la Liberté.

Pointe du Val de l'Orge, à la côte S. O. de la Basse-Terre, à ½ de l. S. E. de la pointe de St.-Joseph, ½ de l. N. O. de l'anse du Plessis, 11 l. S. O. du port de la Liberté.

Pointe du Vieux-Fort, à la pointe méridionale de la Capesterre, à ¾ de l. S. p. E. de la pointe de la Petite-Fontaine, 1 l. ½ S. O. de la pointe de la Grande-Anse, 11 l. ½ S. p. O. du port de la Liberté.

Pointe du Vieux-Fort, à l'extrémité de la côte septentrionale et occidentale de la Basse-Terre, attenant l'anse du Vieux-Fort, et la pointe du Baril, dans l'anse du Vieux-Fort, à 7 l. ¼ O. N. O. du port de la Liberté.

Pointe Ferlande, à la côte septentrionale de la Basse-Terre, à ¼ de l. O. de la pointe du Latamer, et dans l'anse du Vieux-Fort, 7 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté.

Pointe Ferry, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¼ l. S. du Morne au Fol, et au N. de l'anse Ferry, 9 l. ¼ O. du port de la Liberté.

Pointe Malendure, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¾ de l. de la pointe à Gravilliers, ¼ de l. N. de l'île à Goyave, 10 l. O. S. O. du port de la Liberté. Il y a une batterie.

Pointe Marjolaine, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ de l. O. de la pointe à Cos. ¼ de l. E. de la pointe à Lambie, 7 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Pointe Mensonge, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ l. O. de l'anse du Buisson, 8 l. ¼

Digitized by Google

E. du port de la Liberté, ½ de l. E. de la pointe des Roches.

Pointe Moustique, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ¼ l. O. de la pointe du Mancelinier, ¼ l. E. de l'anse Champagne, 10 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Pointe Noire, à la côte occidentale de la Basse-Terre, à ¾ de l. S. de la pointe Beaugendre, ¼ de l. N. de l'anse du Marigot, 9 l. ¼ O. p. S. du port de la Liberté. Population, en 1788, 520 blancs, 60 gens de couleur, libres; 1610 esclaves. On y comptoit 108 manufactures et 3 moulins.

Pointe Noire (la), commune, à la côte occidentale de la Guadeloupe, à 2 l. ¼) N. p. O. de la Bouillante, 7 l. ¾ O. p. N. de la Capesterre, 3 l. ¾ S. des Hayes, 9 l. ¼ O. S. O. du port de la Liberté.

Pointe Plate, à la côte septentrionale de la Grande-Terre, à ½ de l. E. de la pointe d'Antigue, 2 l. O. de l'anse Bertrand, 7 l. ¾ N. du port de la Liberté.

Pointe Roche, à la côte méridionale de la Grande-Terre, à ½ de l. O. de la pointe à Lambie, ½ l. E. de la pointe à Gestas, 6 l. ¼ E. du port de la Liberté.

Pointe St.-Joseph, à la côte S. O. de la Basse-Terre, à 300 toises S. E. de la pointe du Brun, ¼ de l. N. O. de la pointe du val de l'Orge, 10 l. ¾ O. S. O. du port de la Liberté.

Pointe St.-Sauveur, à la côte orientale de la Capesterre, à 1 l. ¼ N. de la pointe à la Taxie, ¼ l. S. de l'anse St.-Sauveur, 7 l. S. p. O. du port de la Liberté.

Porte d'Enfer (la), à la côte N. N. E. de la Grande-Terre, à 1 l. N. p. O. de la Morne à Malherbe, 1 l. E. p. S. de l'anse à Dent, 7 l. ¾ E. N. E. du port de la Liberté.

Port de la Liberté (le) *ci-devant* Port-Louis, chef-lieu de département et de canton, sur la côte occidentale de la Grande-Terre, à 3 l. ¼ O. du petit Cul-de-Sac, 1 l. ¼ S. des Abimes, 2 l. O. du Gosier, 1500 l. de Paris. Long. 316. 10. lat. 16. 37. La population, en 1788, étoit de 345 blancs, 60 gens de couleur libre, 3478 esclaves. On y comptoit quarante-huit manufactures et quarante moulins. Cette commune, voisine de trois salines, a un port avec un fort à étoile.

Port du Moule, à la côte N. p. E. de la Grande-Terre, à 1 l. ¾ E. S. E. de la baie du N. E., 1 l. O. de l'anse à Dent, 6 l. N. E. du port de la Liberté.

Port-Libre, ci-devant port Louis, commune sur la côte occidentale de la Grande-Terre, à 1 l. S. de la pointe d'Antigue, 2 l. ¼ N. de la pointe à Marcou, 6 l. ¼ N. du port de la Liberté.

Port-Libre, à la côte occidentale de la Grande-Terre, à 1 l. N. de la pointe de la Garigue, ¼ de l. S. de la pointe du Figue, 6 l. ¾ N. du port de la Liberté.

Port-Ste.-Marie, à la côte N. E. tournant au Petit-Cul-de-Sac, à 1 l. ½ S. de la pointe à l'Anneau, 1 l. ¾ S. E. de la Petite-Goyave, 3 l. ½ S. O. du port de la Liberté. Il y a un mouillage pour les petits bâtimens.

Rade de la Basse-Terre, à la côte méridionale de la Basse-Terre; elle a 1 l. ¼ de long depuis la pointe des Trois jusqu'à la pointe du vieux Fort pour les vaisseaux, 10 l. ¾ S. S. O. du port de la Liberté.

Ramée, rivière. Sa source, à 1 l. S. de la côte septentrionale, coule au N., et se rend dans la mer à demi-quart de l. E. de la rivière à Petit, ¼ O. de la rivière Salée, 6 l. ¼ O. S. O. du port de la Liberté. Elle fait tourner un moulin.

Rivière-Salée, à la côte occidentale de la Grande-Terre, et qui la sépare de la Capesterre et de la Basse-Terre, à ¾ de l. N. p. O. du port ou carenage, 1 l. ½ S. E. du Petit-Cul-de-Sac, 1 l. ¾ N. N. O. du port de la Liberté. Cette rivière a ¾ de l. de cours.

Roches, qui couvrent et découvrent, à 250 toises N. de l'île à Cochon, et à ¾ de l. O. du port de la Liberté.

Rose, rivière. Elle prend sa source dans les montagnes, coule au N. E., et se rend dans la mer, à ¼ de l. de la Petite-Goyave, où il y a un petit port pour les bateaux, 3 l. O. p. S. du port de la Liberté. Elle a 1 l. ½ l. de cours.

St.-François, paroisse de la Grande-Terre. Il s'y trouve plusieurs salines. Sa population, en 1788, étoit de 658 blancs, 98 gens de couleur, libres, 4 mille 378 esclaves; on y comptoit 108 manufactures, 38 moulins.

St.-Martin, île et commune, partagée entre les Français et les Hollandais, à 45 l. N. N. O. du port de la Liberté, ci-devant Port-Louis, dans la Grande-Terre; elle n'a ni port ni rivières, mais plusieurs salines.

Cette île, située par 317° de long., méridien de l'Isle-de-Fer, et 18° 10′ de lat. N., est possédée en partie par les Français et en partie par les Hollandais. De 10 mille 180 carrés que contient l'île, suivant l'abbé Raynal, les Français n'en possèdent qu'environ 6 mille.

Le climat est très-salubre. Son sol, exposé à de fréquentes sécheresses, est léger, pierreux, néanmoins fertile. On y cultive le tabac, l'indigo, le café et le sucre, qui forment les deux principales productions de l'île. A l'égard de la population française et du commerce de cette île, on n'a point d'état authentique.

St.-Roch, pointe, à la côte S. O. du port de la Liberté, dans l'entrée du Petit-Cul-de-Sac.

Ste.-Anne, commune. Sa population, en 1788, étoit de 820 blancs, 182 gens de couleur, libres, 8,787 esclaves; on y comptoit 167 manufactures, et 48 moulins.

Ste.-Marie, rivière. Sa source, dans le territoire de la Capesterre, au pied d'une montagne, à 2 l. N. O. de la Capesterre, coule à l'E., et se rend dans la mer, à la pointe du port Ste.-Marie, 3 l. ¼ S. O. du port Ste.-Marie. Elle a 2 l. ¼ de cours.

Saintes (les). Ce sont six petites îles, situées au S. de la Basse-Terre, île de la Guadeloupe, à environ 3 l. de la pente du vieux Fort. Ces îles forment un groupe circulaire, qui renferme un bon port. Le sol en est fertile, mais on n'y trouve qu'une seule source, qui tarit dans la sécheresse. Les meilleures terres sont sur le penchant des mornes et dans les vallées. Les deux plus grandes îles s'appellent l'une *Terre-du-Haut* et l'autre *Terre-du-Bas*. Les Français ont commencé à habiter les îles de Saintes en 1648. C'est un poste important pendant la guerre, il assure une communication solide entre la Martinique et la Guadeloupe. La population, en 1788, étoit de 419 blancs, 20 mulâtres libres, 868 esclaves.



Digitized by Google

Saintes-Terre-de-Bas, île, commune, à 5 l. ¼ E. p. S. de la Basse-Terre de la Guadeloupe occidentale, 2 l. O. S. O. de l'île de Saintes-Terre-d'en-Haut, 6 l. ½ S. p. E. de la Capesterre, 11 l. S. du port de la Liberté. La population étoit, en 1788, de 237 blancs, 12 gens de couleur, libres, 485 esclaves. On y comptoit 44 manufactures. On y cultive le coton, le café, le cacao, l'indigo et le sucre.

Saintes-Terre-de-haut, île, commune, à 7 l. ¼ E. de la Basse-Terre, de la Guadeloupe, 2 l. E. N. E. de l'île de Saintes-des-Terres-d'en-Bas, dont elle est séparée par une rade qui sert de passage aux vaisseaux, 6 l. E. du vieux port l'Olive, 10 l. ¼ S. du port de la Liberté. La population étoit, en 1788, de 275 blancs, 15 gens de couleur, libres, 474 esclaves. On comptoit 48 manufactures. On y cultive le coton, le café, le cacao, l'indigo et le sucre.

Salée, rivière. Sa source, à ¾ de l. S. de la côte septentrionale; elle coule au N., et se rend dans la mer à ¼ de l. E. de la rivière à la Ramée, 6 l. ½ O. N. O. du port de la Liberté.

Savanes-d'Herbes-Coupantes, le long de la côte orientale qui borde la rivière Salée et qui la sépare de la Grande-Terre. Elles ont environ 1 l. du N. au S. et ¼ de l. de l'E. à l'O., à 2 l. N. N. O. du port de la Liberté.

Savanes-d'Herbes-Coupantes, à la côte occidentale de la Grande-Terre, bordant le petit bras de mer qui sépare les deux Terres. Elles ont 2 l. de long sur ½ de l. de large au N. du bourg des Grandes-Abîmes.

Sence (la), rivière. Sa source, dans les montagnes, à 1 l. E. de la Basse-Terre, coule au S. p. O., et se rend dans la mer à ¼ l. de sa source, 11 l. S. O. du port de la Liberté.

Sergent (le), banc de sable, à l'entrée du Petit-Cul-de-Sac. Il a environ 150 toises de long de l'E. p. S. à l'O. p. N. et 60 de large; et 140 toises S. du port de la Liberté.

Soufrière (la), montagne très-élevée. Son sommet est formé d'une plaine stérile et couverte de pierres brûlées. On en tire du soufre. Elle est située à 3 l. ½ S. O. de la Capesterre, 2 l. ¾ N. p. E. de la ville de la Basse-Terre, 8 l. S. S. O. du port de la Liberté.

Tour-des-Pères, au bord de la côte S. O. de la Basse-Terre, ½ de l. S. du bourg du Baillif, ½ de l. S. p. O. du fort de la Madelaine, 11 l. S. O. du port de la Liberté.

Tricolor ou le grand Cul-de-Sac, commune, à 4 l. ¼ N. O. des Hayes, 3 l. ½ O. p. N. de la Baie-Mahaut, 6 l. O. N. O. du port de la Liberté.

Trochier, rivière. Sa source, vers la soufrière, coule à l'E. p. S., et se rend dans la mer à 1 l. ½ N. p. E. des Trois-Rivières, 7 l. ½ S. p. O. du port de la Liberté. Elle a ½ de l. de cours.

Trois-Rivières (les), rivière. Sa source, au pied des montagnes, à ½ l. O. du bourg des Trois-Rivières, coule à l'E., arrose ce bourg, et se rend dans la mer à 1 l. E. de sa source, 9 l. S. p. O. du bourg de la Liberté.

Trois-Rivières (les), commune, sur la côte orientale de la Guadeloupe occidentale, à 2 l. ½ E. N. E. de la Basse-Terre, 2 l. N. p. E. du vieux fort l'Olive, 3 l. O. N. O. de l'île Saintes-Terre-d'en-Bas, 9 l. S. par O. du port de la Liberté. La population, en 1788, étoit de 622 blancs, 74 gens de couleur, libres, 2,893 esclaves. Il y avoit 79 manufactures et 10 moulins.

Vieux-Fort de Marie-Galante (le), commune, à la pointe dite du Fort, à l'angle du S. et de l'O., de l'île, à ½ l. S. p. O. de la Basse-Terre, 16 l. S. E. du port de la Liberté. Cette commune a été bâtie par l'Olive, son premier gouverneur. La population, en 1788, étoit de 456 blancs, 47 mulâtres libres, 2,080 esclaves. Il y avoit 84 manufactures.

Vieux et dernier Fort (le), rivière. Sa source, à 1 l. de la côte N. O., 1 l. ½ S. du Vieux-Fort, coule au N. O., et se rend dans la mer à l'anse du Vieux-Fort, 8 l. O. N. O. du port de la Liberté.

## SAINTE-LUCIE.

L'île de Sainte-Lucie, située entre le 13° 24', et le 14° 12' de long. sept., le 316° 28', et le 316° 50' de longitude, a 15 lieues de long sur 5 à 6 de large, et 44 de tour. Du nord au sud elle est coupée par des montagnes. Au nord, on en remarque deux très-hautes, faites en forme de pain de sucre, qu'on appelle les *pitons de Sainte-Lucie*, et qui font reconnoître l'île de très-loin. De charmantes vallées sont situées au pied de ces montagnes. Leur sol est arrosé par un grand nombre de ruisseaux. On peut le défricher partout, si ce n'est sur quelques montagnes qui semblent avoir été des volcans. Dans une des profondes vallées qu'elles forment, on voit encore des excavations où l'eau bout d'une manière effrayante. L'air y est mal-sain dans les endroits qui ne sont pas défrichés, et dans ceux où les ruisseaux ne pouvant pénétrer jusqu'à la mer, forment des marais infects.

On y trouve quelques serpens peu dangereux; cependant celui qu'on appelle *tête de chien*, à cause de sa ressemblance avec celle de cet animal, mord fréquemment; mais son venin n'est pas des plus malfaisans. La morsure du scorpion est plus dangereuse.

Cette île, peuplée par les Français de la Martinique, dès l'an 1640, étoit inhabitée. Les Caraïbes des îles voisines n'y venoient que dans le temps de la ponte des tortues. Un nommé de Rousselan, officier français, vint à la tête de quarante hommes s'emparer de cette île, et fit construire sur la rivière de *Carenage*, à l'endroit dit le *petit Cul-de-sac*, un fort qu'il munit d'artillerie.

Sainte-Lucie est séparée de la Martinique, par un canal d'environ 7 lieues de largeur. Il y a deux excellens ports, celui de *Carenage*, et celui du *Marigot*. Le premier, dont la position est la plus heureuse, peut contenir 25 à 30 vaisseaux de ligne avec toutes facilités pour carêner, pour mettre au large à toute

Digitized by Google

heure, et les bâtimens y sont à l'abri de tous les vents et ouragans.

Les Anglais avoient tenté de s'y établir dès l'an 1637; mais ils en furent chassés deux ans après par les Caraïbes; ce qui ne les empêcha pas de renouveler leur entreprise en 1663. D'abord défaits par les Français, de nouveaux renforts les mirent cependant en état de s'emparer du fort que nous avions élevé. Les combats continuels qui avoient lieu entre les Anglais et les Français, pour la possession de cette île, engagèrent les deux gouvernemens à décider qu'elle seroit neutre. Cependant les Français y rentrèrent malgré ce traité, et y formèrent différens établissemens. Les longues guerres de 1672 et 1688 ayant ruiné son commerce, ses habitans se retirèrent dans les îles voisines. En 1700, on commença à la repeupler. Elle fut cédée à la France par le traité de paix de 1763. Les Anglais s'en étant de nouveau emparés, en 1779, elle fut de nouveau conquise sur eux par l'amiral d'Estaing, dans les guerres de l'Amérique septentrionale.

Les Anglais ont encore pris Sainte-Lucie en 1793. Ils la rendirent par le traité d'Amiens.

Le sucre, le café, le coton, le cacao et l'indigo, y sont cultivés avec succès. En 1785 le gouvernement ordonna la culture du quinquina. Le café de Sainte-Lucie passe pour être d'une meilleure qualité que celui de la Martinique. En 1788, elle avoit 56 sucreries, 5 millions 250 mille pieds de café, 2 millions 512 mille pieds de cacao, et 660 carrés de coton.

La population étoit de 2159 blancs, 1600 mulâtres ou nègres libres, 17321 esclaves.

En 1785, les administrateurs de Sainte-Lucie demandèrent au roi la suppression des fêtes, à l'exception des dimanches, des jours de Noël et de la Fête-Dieu; ce qui fut octroyé par le chef de l'église dans la même année; cette demande étoit fondée, sur ce que les jours de fêtes coûtoient 500 mille livres, calculé sur dix mille nègres à 30,000 liv. pour chaque jour de fête. Pendant l'année 1787, il a été exporté de Sainte-Lucie, 16 mille 660 quintaux de sucre brut, 33 mille 340 quintaux de sucre terré ou blanc, 15 mille 600 quintaux de café de différentes qualités, 250 quintaux d'indigo, 2 mille quintaux de coton, 953 quintaux de cacao, qui avec les syrops ont produit 4 millions de francs à la colonie.

On comptoit 688 manufactures en sucreries, cotonneries, caféteries, cacoteries et blanchisseries, 44 moulins à eau, 36 à bêtes.

On voit dans cette île les traces d'un ancien volcan, au quartier de la Soufrière, dans une montagne dont le pied est baigné par les eaux de la mer du côté de l'ouest. La situation de cette montagne, qui produit actuellement beaucoup de végétaux, offre le spectacle des bouleversemens violens qu'elle a soufferts autrefois. Dans l'espace de plus d'un mille de diamètre, tout a été changé et subverti de fond en comble. Les rochers y ont été soulevés et renversés dans tous les sens possibles, la plupart calcinés ou vitrifiés; en sorte qu'il est assez facile de reconnoître les bornes de ce volcan par les sites extraordinaires des terres et des pierres volcanisées, par les cendres, les laves et les divers minéraux répandus au hasard dans tout cet espace. On y distingue du fer, du soufre, des vitriols et plusieurs espèces de craies; mais le soufre domine sur toutes les autres matières minérales.

On ne distingue plus aucune trace de feu dans le cratère de ce volcan. On y voit cependant encore un espace oval d'environ deux cents toises, élevé de 150 toises au-dessus du niveau de la mer. Cet espace est bordé de hautes collines et de grands rochers qui tombent en ruine, dont les débris forment des talus extrêmement roides.

Ce terrain ressemble à de la marne; dans quelques endroits il paroît jaune. L'œil n'y aperçoit qu'un monceau énorme de cendres vaseuses, où existent sept ouvertures circulaires de 8, 9, 10, 11 et 12 pieds de largeur, remplies d'eau bouillante dans les unes, très-chaudes dans les autres; ces eaux tiennent en dissolution des sels et des minéraux. Un de ces bassins est très-remarquable sur tous les autres, en ce qu'il dépose continuellement sur les bords une espèce de minéral très-abondant.

Toutes ces eaux minérales sont pures et très-propres à donner de la fluidité au sang et à guérir les obstructions, les asthmes et autres maladies du poumon, les embarras des reins et de la vessie, les douleurs de rhumatisme, les paralysies, les rétractions des muscles, les dartres et autres maladies cutanées, si communes dans ce climat. On peut les prendre intérieurement et extérieurement.

Leurs propriétés sont constatées depuis long-temps par plusieurs guérisons qu'elles ont opérées, et l'on doit s'en promettre d'heureux succès dans beaucoup de cas en bains et en douches.

## TABAGO.

Cette île est située sous le 11° degré 10 minutes au nord de l'équateur, dans le sud-est. La Grenade-Tabago, la plus méridionale des îles Caraïbes, a vingt-neuf lieues de circuit, onze dans sa longueur, et cinq dans sa plus grande largeur. Colomb la découvrit en 1498. Elle étoit habitée par un peuple nombreux, que les sauvages de la terre ferme forcèrent à se retirer. En 1632, les Hollandais s'en emparèrent; les naturels, joints aux Espagnols, y débarquèrent pour les massacrer. Elle a été occupée tour-à-tour par les Français et les Hollandais. Enfin, en 1763, les Anglais se la firent céder; mais les Français s'en sont emparés en 1781. Quoique les Anglais l'eussent encore reprise dans cette dernière guerre, elle devoit nous être rendue par le traité d'Amiens.

Le climat de cette île est assez tempéré, le voisinage du Continent la mettant à couvert des ouragans. Sa surface est variée par des collines et des vallées

Digitized by Google

arrosées par une infinité de sources. La partie septentrionale est montueuse; mais son sol paroît propre à la culture. Cette île a deux principales baies, l'une à l'orient, et l'autre au couchant, dont l'entrée est facile. Les vaisseaux y sont parfaitement à l'abri des ouragans, principalement dans la rade nommée *of Laur bay*. Ses productions naturelles sont le poivre, la figue, la grenade, et tous les fruits que l'on cultive dans les Antilles. Le coco, que les Indiens appellent l'*arbre de Dieu*, y est commun; le raisin y est excellent. Le sucre, l'indigo, le coton, augmentent la richesse de ses productions.

La population, en 1788, étoit de 425 blancs, 136 mulâtres ou nègres libres, et 19 mille 951 esclaves; à la même époque il existoit 42 maisons, 10 moulins à eau, 44 à bœuf, et 31 à vent. La religion romaine y étoit seule dominante, la protestante y étoit tolérée.

Il a été exporté dans la même année, pour la France, pour une valeur de 3 millions 289 mille francs de denrées, savoir : 20 mille 250 quintaux de sucre brut, 159 quintaux de café, 12 mille 318 quintaux de coton, 45 quintaux d'indigo; objets divers, comme syrop, etc., pour 30 mille livres.

Cette colonie a reçu pendant la même année pour une valeur d'un million environ, de marchandises et productions de la France.

Elle a reçu de plus, du commerce étranger, pour 2 millions 127 mille francs, qui en a exporté pour une valeur de 402 mille francs en denrées coloniales.

Le coton de Tabago est plus estimé que celui des autres colonies par sa situation; c'est un entrepôt naturel pour les Antilles, les îles espagnoles, et tout le continent voisin.

## ISLES DE MIQUELON ET DE SAINT-PIERRE.

La France possède, dans le golfe de St.-Laurent, trois îles, les seules possessions qui lui restent depuis la perte du Canada, de l'île du Cap-Breton et des possessions qu'elle avoit dans cette partie du monde. Les Anglais avoient cédé à la France, par le traité de Versailles, en 1763, la grande et petite île de Miquelon, pour servir d'abri aux pêcheurs français, à condition que la France ne pourroit les fortifier, et qu'elle n'y auroit que des bâtimens civils et une garde de cinquante hommes pour la police. En 1778, les Anglais ayant repris ces deux îles et celle de St.-Pierre, y détruisirent les établissemens des Français; mais par le traité de 1783, ils les leur rendirent, sans les astreindre à ne les pas fortifier.

L'article premier du traité porte que S. M. Britannique cède en plein droit, à S. M. Très-Chrétienne, les îles de St.-Pierre et Miquelon. Les deux îles Miquelon n'en formoient qu'une seule, qui a été séparée en deux par la violence de la mer; la partie du nord a été nommé la *Grande-Miquelon*, et celle du sud *la Petite*. La grande a 12 l. de tour, 4 l. ¾ du N. au S., et 2 l. ¼ de l'E. à l'O. La petite a 8 l. ½ de tour, de long du N. au S. 2 l. ¾, et de l'E. à l'O. 2 l. ¼. La grande île Miquelon est située entre le 47° 9′, et le 47° de long. occidentale du méridien de Paris, à 5 l. O. de la baie Fortunée, 11 l. S. de la baie de l'Hermitage de l'île de Terre-Neuve, ½ de l. N. de la petite Miquelon, 4 l. N. p. O. de l'île de St.-Pierre, 870 l. N. p. E. de la Grenade, et la 47° 2′ et la 8e min. de latitude septentrionale, et au 57° 39′ de longitude occidentale du méridien de Paris, 5 l. de la baie Fortunée, 11 l. N. O. de l'île St.-Pierre, 868 l. de la Grenade.

*Cap, Chaîne, Roche, Dunes, Étangs, Prairies et Bois dépendans de la grande île Miquelon.*

Barachois (le grand) ou Grand Etang, au S., à 3 l. ½ S. du cap de Miquelon, 1 l. ½ S. du Barachois. Il a de l'E. à l'O. N. O. 1 l. ½, et communique à la mer, et ½ de l. dans sa plus grande largeur.

Barachois ou Grand Etang, au bord de la côte O. de la grande Miquelon, à 1 l. ½ S. S. du cap du même nom. Il y a ¾ de l. de long du N. au S., et ½ de l. de large de l'E. à l'O.

Bois a Brûler, sur le bort au N. du grand Barachois; il a ½ de l. de long sur ½ de large.

Bois a brûler, vers le centre de l'île, à 2 l. S. du cap Miquelon, 1 l. ½ N. du grand Barachois; il a ½ de l. du N. au S., et ½ de l. de l'E. à l'O.

Bois de Chauffage, à 3 l. S. du cap Miquelon; il a ¾ de l. du N. au S., et de l'E. à l'O. 1 l.

Bois pour chauffage et maisons, à 2 l. S. p. E. du cap Miquelon, 1 l. ½ N. du grand Barachois; il a ¾ de l. de l'E. à l'O., et ½ l. du N. au S.

Bois pour piquet et chaufage, à la pointe du cap Miquelon, allant de l'O. N. O. au N. N. E.; il a ½ de l. de long sur ¼ de large.

Cap de Miquelon, à l'extrémité de la pointe N. de la grande Isle, à 1 l. ½ N. N. E. du grand Barachois, 5 l. O. de la baie Fortunée, 11 l. S. de la baie de l'Hermitage de l'île de Terre-Neuve, 4 l. N. p. O. de l'île de St.-Pierre, 870 l. de la Grenade.

Chaine (la), petites roches, à 2 l. ½ S. E. du cap Miquelon; elles se suivent à très-peu de distance l'une de l'autre : elles sont au nombre de 23, avec des écueils entre plusieurs, et tiennent l'espace d'une ½ l. au N. E.

Chapeau de Miquelon, montagne, à 1 l. ½ S. du cap Miquelon, sur la côte N. E., ½ l. E. du petit Barachois, 2 l. N. du grand Barachois.

Dunes de Sable, à la pointe du S. de l'île Miquelon, et suivant la côte O. de l'île, à 1 l. ½ le long du grand Barachois. Il y a deux petits bancs de sable à la pointe de l'île, alignés sur la séparation causée par la mer, qui ont ¼ de l. de long.

Prairie Haute, à ½ quart de l. S. du grand Barachois, dans la prairie marécageuse et bordant la mer à la côte S. E. de l'île. Elle a ½ l. du S. O. au N. E. et 400 toises du N. O. au S. E.

Digitized by Google

Prairie Marécageuse, au S. du grand Barachois. Elle a ¾ de l. du N. au S., et ¾ de l. de l'E. à l'O.

*Cap, Dunes, Pointes, Barachois, Bois dépendans de la petite île Miquelon.*

Barachois, au bord de la côte occidentale de l'île; il a ¼ de l. de long, et 400 toises dans sa plus grande largeur.

Bois de chauffage, à la côte méridionale de l'île, à ¾ de l. E. du cap Langeac, et tenant au cap au Bois; il a ¼ l. de long du S. S. O. au N. N. E., et ¾ de l. dans sa plus grande largeur.

Bois de chauffage, près la pointe Verte, à la côte occidentale de l'île; il a du N. au S. ½ de long, et de large 40 à 50 toises.

Bois propres pour chaloupes, maçons et échafaudages, le long de la côte N. E. de l'île; il a du N. au S. 1 l. dans sa plus grande longueur, et de l'E. à l'O. 1 l. ½ dans sa plus grande largeur, ayant beaucoup de sinuosités dans son tour: il tient à la côte N. E. de l'île, à la pointe des Loups-Marins, à celle des Morts, au cap Percé, et finit à ½ de l. N. p. O. de la pointe du Cheval-Blanc.

Broussailles, à la côte S. E. de l'île, à 1 l. E. du cap des Bois, et ont 1 l. ¼ de long jusqu'à la pointe du Cheval-Blanc, et ont environ 100 toises de large.

Cap d'Angeac, à l'extrémité de la côte méridionale et de celle occidentale de l'île, 1 l. O. du cap cap des Bois, ¼ de l. S. de la pointe Verte.

Cap des Bois, à la côte méridionale de l'île, à 2 l. ¼ O. S. O. de la pointe du Cheval Blanc, 2 l. O. N. O. de la pointe Verte de l'île S. Pierre, 1 l. O. du cap des Bois.

Cap Percé (le), à la côte orientale de l'île, il y a deux petits îlets à la pointe, ce qui lui donne le nom de *Percé*, à ¼ l. E. S. E. de la pointe des Morts, ⅝ de l. N. p. O. de la pointe du Cheval Blanc.

Dunes, vers la pointe du N., à la côte orientale; elles ont ¼ de l. de long.

Pointe des Morts, à ¼ l. E. S. E. de la pointe des Loups-Marins, ¼ l. O. N. O. du cap Percé.

Pointe des Loups-Marins, à ⅓ de l. S. E. de la pointe de l'Isle, à ¼ l. de la pointe des Morts. Il y a un mouillage.

Pointe du Cheval-Blanc, à la côte orientale de l'Isle, à ½ de l. S. p. O. du cap Percé, 2 l. ¼ E. N. E. du cap des Bois, 1 l. ⅔ N. O. de la pointe à la Croix du l'île de St.-Pierre.

Pointe Verte, à la côte occidentale de l'île, à ¼ de l. N. du cap d'Angeac, 2 l. ¼ S. S. O. de la pointe N. de l'île, où la mer a séparé ces deux îles.

## ISLE DE SAINT-PIERRE.

L'île de St.-Pierre, quoique plus petite que la grande île Miquelon, est très-importante. Son port offre un asyle sûr à plus de trente bâtimens qui peuvent s'y réfugier; elle a en outre une rade qui peut contenir quarante vaisseaux de toutes grandeurs, et des côtes propres à sécher beaucoup de morues. Elle est au 46° 59′ de lat. et 58° 27′ de long. occidentale du méridien de Paris; elle a 1 l. ½ de long du N. au S., 1 l. ¼ de l'E. à l'O., et 5 l. ¾ de tour, à 1 l. S. E. de la Petite Miquelon, et sur la fin du banc de St.-Pierre, à 4 l. O. S. O. de la baie de Fortune, 7 l. N. p. O. du banc Vert, 65 l. O. N. O. du banc de Terre-Neuve.

*Dépendances de l'île de Saint-Pierre.*

Anse du Sud-Ouest, à la côte méridionale de l'île, à ¼ de l. N. O. de la pointe du Sud-Ouest, ¼ de l. N. E. de la Tête-Rouge, ½ l. S. O. de la maison du Gouvernement.

Barachois, dans un enfoncement des terres, à la côte orientale de l'île, à 1 l. S. O. du Cap-à-l'Aigle, ½ de l. O. S. O. de l'île aux Moules, à la côte de la maison du Gouvernement.

Basse, où il ne reste que deux brasses d'eau, à 350 toises N. E. de l'île du Grand-Colombier, 300 t. même orient du Petit-Colombier.

Basse sur laquelle il ne reste qu'une brasse ½ d'eau, à ½ de l. E. de l'île aux Bours, 1 l. E. N. E. de l. pointe Cronier, 300 toises N. E. du petit rocher Noira.

Canailles (les), au N. p. E. de l'île-aux-Pigeons; elles sont très-petites, et ont environ 40 toises de long et de large.

Cap-à-l'Aigle, à la côte orientale de l'île, ½ de l. S. de la Teste-de-Clives, 100 toises N. O. de l'île-aux-Chiens, 1 l. N. E. du Barachois, ½ l. N. E. de la maison du Gouvernement.

Cap Beniche, à l'extrémité de la côte méridionale et occidentale de l'île, ½ l. O. p. S. de la Tête-Rouge, ½ l. S. S. E. de la pointe aux Sèches, 1 l. O. S. O. de la maison du Gouvernement.

Grand-Colombier (le), à 200 toises N. de la pointe de la Croix, île St.-Pierre, ayant le Petit-Colombier au N. E., et la Basse, où il ne reste que 2 brasses d'eau, à environ 400 toises de distance. Il a ¼ de l. de l'E. à l'O., et 300 toises de large, et 1 l. ¼ de tour.

Isle aux Bours, à 300 toises E. de l'île aux Chiens, 150 toises S. de l'île aux Pigeons, ½ l. E. de l'île St.-Pierre. Elle a environ 300 toises de long du S. O. au N. O., et 130 toises de large.

Isle-Massacre, dans le havre, à 150 toises O. de l'île-aux-Chiens, 350 t. E. de l'île St.-Pierre, ½ l. N. E. du Barachois.

Isle Verte, à 1 l. ¼ N. E. de la pointe de la Croix, île St.-Pierre; il y en a deux principales qui ont environ ¾ de l. ou 1 l. de tour, et la première est entourée de 13 petits îlots ou rochers La plus grande n'a pas 40 toises de long et de large.

Isle-aux-Chiens, à ½ de l. E. de la côte orientale de l'île, 250 toises O. de l'île-aux-Bours; elle a ¼ et ½ de l. de long et 3 à 400 toises de large.

Isle-aux-Moules, à l'entrée du Barachois, 300 t. O. S. O. de l'île aux Chiens, 300 toises E. de la maison du Gouvernement, ¼ de l. S. p. O. de l'île-Massacre.

Isle aux Pigeons, à 150 toises N. O. de l'île aux Bours, ayant les 2 petites îles les Canailles au N. Elle a environ 150 toises de long du S. O. au N. E., et 100 toises de l'E. à l'O.

Petit-Colombier (le), attenant la pointe N. E. de l'île du Grand-Colombier. Elle est très-petite, et a tout au plus 30 toises de long et de large, ½ de l.

Digitized by Google

N. de la pointe de la Croix, de l'île Saint-Pierre.

Petit Havre, à la côte méridionale de l'île, s'avançant à ⅓ de l. dans les terres, son entrée à ¼ de l. O. de la Tête de Galantry, et à l'E. de la pointe du Petit-Havre, ¼ l. S. de la maison du Gouvernement.

Petit Rocher Noir (le), à ¼ de l. S. E. de l'île aux Bours, ¾ de l. E. N. E. de la pointe Cronier, ¼ l. E. de l'île aux Chiens.

Pointe a la Croix, à l'extrémité de la côte septentrionale et orientale de l'île, à 100 toises S. de l'île du Grand-Colombier, ¼ de l. N. par O. de la Tête-de-Clives, 1 l. ¼ E. S. E. de la pointe du Cheral-Blanc de l'île de la Petite-Miquelon, 1 l. N. p. E. de la maison du Gouvernement.

Pointe aux Sèches, à la côte occidentale de l'île, à ¼ l. N. N. O. du Cap-Berniche, ¼ l. N. E. de la pointe Verte, 1 l. O. de la Maison du Gouvernement.

Pointe Cronier, à ¼ l. S. E. du Barachois, à l'extrémité de la côte septentrionale et méridionale de l'île, 600 toises S. O. de la Tête-de-Galantry, ⅓ de l. S. de l'île aux Chiens, ¼ l. S. E. de la maison du Gouvernement.

Pointe de la Tête-Rouge, à ¼ de l. S. O. de l'anse du Sud-Ouest, ¼ l. E. p. N. du Cap-Berniche, ¼ de l. O. S. O. de la maison du Gouvernement.

Pointe du Sud-Ouest, à la côte méridionale de l'île, à ¼ de l. O. de la Tête-du-Petit-Havre, ¼ de l. S. E. de l'anse du Sud-Ouest, ¼ de l. S. p. O. de la maison du Gouvernement.

Pointe Verte, à la côte N. O. de l'île, à ¼ l. N. N. E. de la pointe aux Sèches, 1 l. ¼ O. N. O. de la pointe à la Croix, ¼ de l. O. de la maison du Gouvernement.

Rocher St.-Pierre, à 300 toises de la côte septentrionale de l'île, ¼ de l. N. du Cap-à-l'Aigle, ¼ de l. S. E. de la Tête-de-Clives.

Rocher Noir (le Gros), à 200 toises E. de l'île aux Bours. Il est découvert et a environ 60 t. d'étendue.

Rochers Escarpés (les), au N. E., et attenant l'île aux Bours; ils sont très-petits, et ont au plus 60 toises de long et de large.

Tête du Petit Havre, à l'entrée O. du Petit Havre, à ¼ de l. E. de la pointe du S. O., ¼ l. S. de la maison du Gouvernement.

Tête de Galantry, à ¼ de l. S. p. E. du Barachois, 600 toises O. de la pointe Cronier, ⅓ de l. E. du Petit-Havre, ¼ l. S. S. E. de la maison du Gouvernement.

Tête de Clives, à la côte orientale de l'île, ¼ de l. S. p. E. de la pointe à la Croix, ¼ de l. N. du cap à l'Aigle, ⅓ de l. N. p. O. de l'île aux Chiens, ¾ de l. N. E. de la maison du Gouvernement.

L'abbé Raynal donne un état de ces îles à une époque un peu éloignée; celle de 1773.

Il y avoit alors à St.-Pierre 604 habitans à demeure, et un nombre à peu près égal de matelots qui y passoient l'intervalle d'une pêche à l'autre.

Les Miquelons ne comptoient que 649 habitans, et 127 pêcheurs étrangers qui y restoient pendant l'hiver.

Les travaux des habitans de ces trois îles, réunis à ceux de 450 hommes arrivés d'Europe sur trente-cinq navires, produisirent, en 1773, 36,670 quintaux de morue, 253 barriques d'huile, qui furent vendues 805,490 fr. Cette valeur, ajoutée à celle de 1,421,615 fr. que rendit la morue verte prise au Grand-Banc, a 1,816,580 qu'on tira de la morue séchée sur l'île même de Terre-Neuve, éleva la pêche française, dans ces parages, à la somme de 6,033,687 francs.

L'article XV du traité du 25 mars 1802 (4 germinal an 10) entre la France et la Grande-Bretagne, dit *traité d'Amiens*, porte: « Les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et des îles adjacentes, et dans le golfe de St.-Laurent, sont remises sur le même pied où elles étoient avant la guerre. Les pêcheurs français de Terre-Neuve et les habitans des îles de St.-Pierre et Miquelon, pourront couper les bois qui leur seront nécessaires dans les baies de Fortune et du Désespoir, pendant la première année, à compter de la notification du présent traité ».

Par un arrêté des Consuls, du 8 mars 1802 (17 ventose an 10), le Gouvernement français a accordé des primes et encouragemens pour la pêche de la morue, tant à St.-Pierre et Miquelon qu'au Grand-Banc.

Cet arrêté porte, entre autres dispositions, article I^er^. « Pendant trois ans, à compter de l'an 10, il sera accordé une prime aux armateurs, pour la pêche de la morue, et aux négocians français qui exporteront les produits de la pêche; savoir:

1°. » Aux armateurs, pour la pêche aux îles St.-Pierre et Miquelon, et à la côte de Terre-Neuve, dite la *grande pêche*, 50 francs par homme embarqué, depuis le capitaine jusqu'aux mousses inclusivement.

2°. » Aux armateurs pour la pêche au Banc, appelée *petite pêche*, 15 francs par homme.

3°. » Par cinq myriagrammes (104 livres 3 onces) de morue, de pêche française, exportée de France ou des lieux de pêche directement aux colonies françaises, 12 francs.

4°. » Par cinq myriagrammes (104 livres 3 onces) de morue de pêche française, exportée des ports français de la Méditerranée, pour l'Espagne, le Portugal, l'Italie, et aux Echelles du Levant, 6 francs.

5°. » Par cinq myriagrammes (104 livres 3 onces) de morue portée directement des lieux de pêche, en Italie, en Espagne et en Portugal, 5 francs.

II. » Il sera payé aux armateurs une prime d'un fr. par chaque myriagramme (20 livres 7 onces 58 grains) d'huile de morue ou de rogue, pour la pêche de la sardine, qu'ils introduiront dans les ports de France, provenant de leur propre pêche.

XIV. » Il sera perçu, pendant trois ans, à compter de la publication du présent arrêté, aux colonies françaises, un droit d'entrée de 6 francs par cinq myriagrammes (104 livres 3 onces) de morue sèche et poisson salé de pêche étrangère, indépendamment des droits locaux actuels ou à venir.

XV. » Les droits d'entrée en France sur la morue de pêche étrangère continueront d'être perçus suivant le tarif actuellement existant ».

Au moment de la révolution, la produit de la pêche française de la morue s'élevoit à la valeur de 15,731,000 francs. Dans cette somme, la pêche sédentaire des habitans de St.-Pierre et Miquelon, est comprise pour 1,300,000 francs. Celle de Dunkerque en Islande et en Ithlande pour 1,200,000 francs. Avant la guerre de 1789, elle ne se montoit qu'à environ 6,000,000.

Les

Digitized by Google

Les causes des succès obtenus après la paix de 1783, se rapportent non-seulement aux stipulations du traité de cette date, plus favorables que celles de 1763, mais ces succès sont encore le fruit de quelques dispositions et encouragemens ordonnés en faveur de la pêche à l'époque de 1785; encouragemens que le Gouvernement actuel vient de renouveler, et qui doivent produire également des effets salutaires pour cette branche de commerce.

En 1784, il partit, des ports de St.-Malo, Granville, St.-Brieux, Paimpol, Pontrieux, Bayonne, St.-Jean-de-Luz, Cibouré, 125 navires pour faire la pêche de la morue sèche à l'île de Terre-Neuve.

Leur retour fut de 270,000 quintaux. Il partit également, cette même année, de St.-Malo et de Granville, pour le commerce de la Troque qui se fait aux îles de St.-Pierre et Miquelon, 23 navires; ils en rapportèrent 20,000 quintaux de morue sèche.

Ainsi l'importation, en poisson sec, fut cette année de 290,000 quintaux.

Chaque navire pour Terre-Neuve a ordinairement de 60 à 70 hommes d'équipage, et pour St.-Pierre et Miquelon, de 15 à 20. Ainsi la pêche de la merluche ou morue sèche a occupé, en 1784, 8265 matelots.

La pêche de la morue verte qui se fait au Grand-Banc, a employé cette même année 182 navires partis de St. Malo, Granville, Dieppe, Honfleur, Tréport, St.-Valery, Fécamp, Olonne.

Ces bâtimens ont fait une pêche de 2,730,000 morues vertes, *grand compte*, c'est-à-dire, de 1300 au 1000; ce qui donne 266,850 quintaux de morue, ou à peu près.

Les bâtimens destinés à cette pêche montent ordinairement 15 hommes par navire; ainsi, c'est 2730 hommes pour les 182 navires.

On voit que le produit de la pêche française, en morue, a été, en 1784, savoir:

A Terre-Neuve, St.-Pierre et Miquelon, de 290,000 quintaux.

Au Grand-Banc, de 266,850 quintaux, ce qui fait un total de 556,850 quintaux.

Elle a employé; savoir: pour Terre-Neuve et la Troque, à St.-Pierre et Miquelon, 8265 matelots; pour le Grand-Banc, 2730; ce qui fait un total de 10,995 matelots.

Outre la morue, chaque navire qui revient du Grand-Banc livre environ six barriques d'huile de morue; ce qui fait, pour les 182 navires expédiés à cette pêche en 1784, 1092 barriques d'huile de morue, de 240 pintes chaque barrique; de plus, cinq barils par navire, de naux et langues, ce qui donne 910 barils.

En évaluant le produit en argent de cette pêche, au prix commun de la morue sèche et verte, ainsi que de l'huile qui en provient, il en résulte pour cette année une somme de 12,049,340 francs.

En 1785, le nombre des navires destinés à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve, à St.-Pierre et Miquelon, fut, de la part des Français, à 360.

On voit, par les tableaux officiels de l'état du commerce extérieur et de la navigation, publiés en 1792:

Qu'année moyenne de 1787 à 1789, il est sorti de France, pour la pêche de la morue à Terre-Neuve, 372 bâtimens jaugeant 41,711 tonneaux;

Pour la pêche de la morue en Islande et Ithlande, 59 bâtimens, jaugeant 3516 tonneaux.

Les ports qui ont le plus expédié de bâtimens sont: Bayonne, St.-Malo, Granville, St.-Valery, Fécamp et Dieppe.

Le montant des primes payées en 1791 et premiers mois de 1792, pour l'exportation de la morue dans les ports étrangers, s'est élevé à 483,516 francs; pour la destination des colonies, à 414,869 fr. La prime pour chaque homme d'équipage employé à Terre-Neuve, étoit de 75 francs. Les sommes payées pour cet objet se sont élevées, pendant le même temps, à 51,750 francs seulement.

Nos pêches étoient déjà dans un état sensible de dépérissement.

On a vu, par l'article du traité d'Amiens que nous avons cité, que les pêcheries sont remises à St.-Pierre et Miquelon et au Grand-Banc, sur le même pied où elles étoient avant la guerre.

Or, les conditions de cette pêche ont été ainsi déterminées par l'article II du traité du 20 janvier 1783, dont nous avons parlé plus haut.

« Sa majesté le roi de France, pour prévenir les querelles qui ont eu lieu entre les deux nations française et anglaise, renonce au droit de pêche qui lui appartient en vertu du traité d'Utrecht, depuis le cap Bona-Vista jusqu'au cap St.-Jean, situé sur la côte orientale de Terre-Neuve, par les 50 degrés de lat. nord; au moyen de quoi la pêche française commencera audit cap Saint-Jean, passera par le Nord, et descendant par la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, aura pour limites l'endroit appelé *Cap-Raye*, situé au 47°. 50' de latitude.

» Les pêcheurs français jouiront de la pêche qui leur est assignée par l'article précédent, comme ils ont droit d'en jouir en vertu du *traité d'Utrecht*.

» Sa majesté Britannique cède en toute propriété à Sa majesté Très-Chrétienne les îles de St.-Pierre et Miquelon.

» A l'égard du droit de pêche dans le golfe de St.-Laurent, les Français continueront d'en jouir conformément à l'article V du traité de 1763. »

C'est donc d'après ces dispositions que les pêcheurs français doivent se conduire dans leur pêche au Grand-Banc et à St.-Pierre et Miquelon; mais comme les articles que nous venons de rapporter renvoient à d'autres dispositions du traité d'Utrecht de 1713, et de Paris de 1763, nous devons également les faire connoître.

Les articles XII et XIII du traité d'Utrecht portent:

« Les Français ne pourront pêcher qu'à trente lieues des côtes de l'Acadie, depuis l'île de Salle inclusivement, jusqu'aux endroits qui tournent au S. O. Il leur est défendu de s'établir dans l'île Terre-Neuve et dans les terres adjacentes qui sont cédées à l'Angleterre. Il ne leur sera libre que d'y aborder dans le temps de la pêche, et ils n'y construiront que les cabanes ou échoppes nécessaires pour préparer leur poisson et le sécher. Ils ne descendront alors que dans l'île de Terre-Neuve, et seulement dans l'étendue de pays comprise depuis le cap de Bona-Vista jusqu'à la partie septentrionale de l'île, et de là tirant à l'occident jusqu'au lieu appelé *Pointe-Riche*. »

Quant à l'article V du traité de Paris de 1763, il



Digitized by Google

renouvelle l'article XII du traité d'Utrecht que nous venons de rapporter, et ajoute que les Français auront la liberté de la pêche dans le golfe de St.-Laurent, à la distance de 31. des côtes des Anglais, et dans les environs du cap Breton, à 15 l. des côtes de l'île de ce nom; la pêche sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, reste telle qu'elle avoit été déterminée par les traités antérieurs.

## GUIANE FRANÇAISE ET CAYENNE.

C'est à *Christophe Colomb* que l'on doit la découverte, dès l'an 1498, des côtes de la Guiane, qu'il nomma terre de Paria. Américi Vespuce et un autre capitaine espagnol, tentèrent, mais vainement, de pénétrer dans l'intérieur de ce pays par l'Orénoque. Le bruit des richesses que l'on supposoit dans cette partie de l'Amérique, excita les Espagnols à de nouvelles tentatives; mais toutes échouèrent, à cause des grandes difficultés que présentoit la navigation de l'Orénoque et du fleuve des Amazones; cependant ils construisirent une ville à l'embouchure de la rivière de Carouy, qu'ils nommèrent Saint-Thomas de la Guiane. En 1579, elle fut réduite en cendres par les Hollandais; ce qui fut cause que les Espagnols se retirèrent à dix lieues de là dans l'intérieur des terres.

Les Français parurent dans le Brésil, en 1555, pour former, à l'exemple des autres peuples, un établissement dans l'Amérique. La division suscitée par quelques prêtres calvinistes, qui voulurent s'arroger toute l'autorité, conduisit cette première colonie à sa perte. Les Portugais profitèrent de leur foiblesse pour détruire cette colonie naissante; ils eurent même la barbarie de pendre tous les Français qui tombèrent entre leurs mains. Ceux qui échappèrent se retirèrent dans la Guiane.

En 1624, des marchands de Rouen envoyèrent une petite colonie de vingt-six hommes qui vinrent habiter les bords de la rivière de Sinnamary. Deux ans après, une colonie plus nombreuse se fixa sur la rivière de Canamama; de nouveaux renforts donnèrent quelque consistance à ces habitans. Une compagnie se forma quelque temps après, et les chefs choisirent l'île de Cayenne et ses environs pour y fonder leur nouvel établissement.

Les efforts de quelques ministres du temps, les associations de différens particuliers, ne purent jamais rendre cette colonie aussi florissante que les entrepreneurs se l'étoient promis. La mauvaise conduite des chefs, leur ignorance, l'envie de dominer, firent échouer les différentes entreprises. Cependant, sous Colbert, elle florissoit sous les auspices de son gouverneur Labarre, lorsque les Anglais firent une descente à Cayenne, ravagèrent les plantations, incendièrent les habitations, et transportèrent sur leurs vaisseaux tout ce qu'ils purent embarquer.

En 1672, les Hollandais s'en rendirent maîtres; le comte d'Estrées, depuis maréchal de France, à la tête de huit cents hommes, défit les Hollandais, qu'il força de se rendre à discrétion. Depuis cette époque l'île de Cayenne et la Guiane qui lui est contiguë, ont toujours resté au pouvoir de la France: mais la population, bien loin d'augmenter, souffrit extraordinairement. Une malheureuse expédition contre Surinam, dans laquelle les Cayennais se laissèrent entraîner, en vit périr plusieurs; d'autres faits prisonniers furent dispersés dans différentes îles. Le peu qui regagna l'île de Cayenne, n'eut qu'à se repentir de la facilité avec laquelle ils s'étoient livrés à l'expédition de Surinam.

Un siècle s'étoit écoulé sans que le gouvernement français eût pu réparer cette perte, tant les mesures étoient mal prises; lorsqu'en 1763 on engagea dix à douze mille malheureux de tout âge et de tout sexe, à qui l'on fit les plus belles promesses, à aller s'établir à Cayenne et à la Guiane. La plupart périrent de misère en chemin; le reste ne trouvant à son arrivée, ni subsistances ni logemens, fut emporté par différentes maladies.

Les possessions des Français dans la Guiane française, que l'on nomme aussi France *équinoxiale*, s'étendent l'espace de cent lieues. Au terme du traité d'Amiens, qui a changé les stipulations de celui d'Utrecht à cet égard, la Guiane française commence à la rivière d'Arawori, qui se jette dans l'Océan au-dessus du cap-nord, près de l'île Neuve et de l'île de la Pénitence, environ d'un degré un tiers de latitude septentrionale. Ces limites suivent la rivière d'Arawori, depuis son embouchure la plus éloignée du cap du nord, jusqu'à sa source, et ensuite une ligne droite tirée de cette source jusqu'au Rio-Bianco, vers l'ouest.

En conséquence, continue le traité, la rive septentrionale de la rivière d'Arawori, depuis sa dernière embouchure jusqu'à sa source, et les terres qui se trouvent au nord des limites fixées ci-dessus, appartiennent en toute souveraineté à la république française.

La rive méridionale de la dite rivière, à partir de la même embouchure, et toutes les terres au sud de ladite ligne des limites, appartiendront à sa majesté très-fidelle. La navigation de la rivière d'Arawori sera commune aux deux nations.

La Guiane française est bornée au N. O. par les Hollandais, à l'est par la mer. Les Portugais la bornent de tous les autres côtés. Ses côtes sont d'un abord facile, ouvertes à la navigation, le vent y est toujours favorable; mais des courans rapides s'opposent d'un côté à l'approche des vaisseaux, tandis que d'un autre, les rivières n'y peuvent recevoir que de petits bâtimens. Une vase molle en bouche l'entrée; les pluies, les chaleurs et sur-tout les vers y font périr en peu de tems les vaisseaux les mieux construits.

Les principales rivières qui arrosent cette contrée sont la *Marony*, grande et belle rivière, dont l'embouchure a deux lieues de largeur, mais embarrassée

Digitized by Google

par plusieurs bancs de sable; la navigation en est difficile à cause des différentes cataractes qui se trouvent dans son cours. Sa source est encore inconnue. Outre la Marony on trouve les rivières d'*Amana*, l'*Iracon*, la *Coumana*, la *Sinnamary*, le *Kourou*, l'*Oyapock*, la *Macouria*, etc.

L'île de Cayenne n'est séparée à l'ouest de la Guiane que par la rivière de ce nom; à l'est par celle d'*Ouyac*, au midi par un bras formé par cette dernière rivière et celle d'*Orapu*. La mer la borne au nord. Elle a à peu près 16 lieues de circonférence.

Les côtes de Cayenne sont élevées, son centre est bas; des marais coupent le terrain. Une rivière d'eau salée partage l'île en deux parties presque égales, et facilite le transport des marchandises. Le terrain n'est pas également bon par-tout. La partie du nord est la mieux cultivée et la plus saine. Celle qui lui est opposée étant plus basse, contient de grandes prairies appelées *savanes*, qui sont inondées dans les temps de pluie. Un vent d'est qui rafraîchit l'air tous les matins, y rend la chaleur supportable. L'air y est même quelquefois si vif qu'on est obligé de faire du feu.

Les pluies s'y font sentir pendant neuf mois de l'année: les autres trois mois la sécheresse y est si excessive qu'une partie du bétail périt de faim et de soif. Depuis le défrichement, l'air y devient plus salubre. Cependant la commune de Cayenne et les lieux qui l'avoisinent sont exposés à des fièvres très-dangereuses, pendant les trois mois de sécheresse. Sans les pluies de neuf mois, qui sont comme l'hiver de ce pays, on n'y connoîtroit point de changement de saison. Ces pluies sont fréquentes dans le mois d'octobre; il pleut beaucoup la nuit, et quelquefois dans le jour par gros orages qui durent tout au plus une heure, mais qui, dans ce court espace, couvrent d'eau la surface de la terre. Ces pluies sont moins fréquentes dans les lieux défrichés. On y cueille des fruits en tous temps; certains arbres sont chargés de fruits et de fleurs.

Ses principales plantes sont la banane, fruit de la grosseur de nos concombres, et d'un goût agréable; le mamin, dont le fruit nommé boulet de canon, porte jusqu'à huit pouces de diamètre; on le coupe par tranches; il satisfait également le goût et l'odorat. L'abricotier de Saint-Domingue: son fruit gros comme une balle à jouer, approche beaucoup du goût de nos abricots. L'acajou-pomme, arbre qui croit très-haut, et si gros qu'on en a fait des pirogues de 40 à 50 pieds de long: son fruit est excellent mûr; la noix verte qui le termine, se mange en forme de cerneau.

On y trouve encore l'arbre de Saint-Jean; l'arbre appelé l'*avocat*, qui produit un bon fruit; le jaune d'œuf et le monbrin, espèces de prunier; le sapotillier, dont le fruit passe pour le meilleur de l'Amérique; et plusieurs autres arbres de la classe des palmiers.

On y cultive l'arbrisseau qui porte le rocou; le coton de Cayenne passe pour le plus beau de l'Amérique: le sucre, le café, l'indigo, le cacao, le riz et le tabac sont aussi une de ses principales richesses. L'île est en outre très-fertile en maïs, en manioc, en café et en vanille. Depuis quelques années, on y cultive aussi le girofle, la muscade et le poivre. Ces plantes qui réussissent fort bien à Cayenne suffiront pour faire prospérer la colonie. L'indigo de la Guiane est d'une bonne qualité: on y en fait jusqu'à huit récoltes.

Le café passe pour être aussi bon que celui de l'île ci-devant Bourbon.

Le gouvernement a fait former sur la montagne de la Gabrielle, à 14 lieues de Cayenne, une pépinière considérable de canelliers et de girofliers. Les fruits de ces girofliers sont d'une excellente qualité: le mangier a été aussi naturalisé à Cayenne. Cet arbre vient des Indes orientales, il produit un très-bon fruit.

Parmi les animaux de l'île, on remarque le tigre rouge: il passe à la nage du continent dans l'île, et dévaste tous les troupeaux. Les rats y sont en grande quantité et y causent une infinité de dégât, malgré l'abondance des chats sauvages: on remarque avec surprise que les chats apportés de l'Europe ne leur font aucun mal, ils se sont même familiarisés au point de jouer ensemble.

On y trouve un poisson inconnu par-tout ailleurs et nommé *le gros ventre*; il est de la taille d'un merlan; sa chair est blanche et délicate; mais il faut, dès qu'il est hors de l'eau, s'empresser de lui arracher la vessie et les intestins, sans quoi l'humeur visqueuse qui y est attachée, corromproit la chair qui ne seroit plus qu'un poison violent.

Les serpens y sont en quantité, sur-tout le serpent à sonnettes si connu par la subtilité de son venin. Ces animaux se décèlent toujours par l'odeur fade qu'ils exhalent.

Il est des insectes encore plus dangereux que ce serpent. L'un, assez semblable à la puce, s'insinue dans la chair des jambes et des pieds, et y cause une douleur des plus vives; il faut avoir le soin de l'ôter avec une aiguille; la moindre négligence à cet égard cause la perte du pied. Un autre insecte aussi dangereux, appelé *serpenteau*, de la grosseur d'un petit tuyau de plume et long à proportion, s'insinue également dans la chair des jambes; on ne l'en fait sortir qu'avec beaucoup de précautions, par le moyen des bains tièdes.

La fourmi-coureuse, à son arrivée dans les maisons, tue et dévore tous les insectes: les rats même, de quelque grosseur qu'ils soient, sont bientôt réduits à l'état de squelette.

Le département de la Guiane française est divisé en huit cantons. Les personnes qui voudront en prendre une parfaite connoissance, ainsi que des mœurs singulières des sauvages de la contrée et des créoles, pourront consulter le *Voyage à la Guiane et à Cayenne*, vol. *in*-8° de 400 pages, qui se trouve à la même adresse que ce Dictionnaire, rue des Marais, faubourg St.-Germain.

## DÉPARTEMENT DE LA GUIANE.

*Le département de la* Guiane française *et* Cayenne *demeure divisé en huit cantons, dont les noms suivent:*

Oyapock, Approuague, Roura, Cayenne et Remire, Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo.

Cayenne est le chef-lieu de l'administration départementale et du tribunal civil.

Trois tribunaux correctionnels sont établis dans le



Digitized by Google

département de la Guisne ; ils sont placés à Approuague, Cayenne, et Sinnamary.

*Le tribunal correctionnel de Cayenne comprend :*

Cayenne et Remire, Roura, Macouria.

*Le tribunal de Sinnamary :*

Kourou, Sinnamary, Irracoubo.

*Le tribunal d'Approuague :*

Approuague, Oyapock.

*Population du département*, 14,000 individus.

Il y a, pour la *Guiane française*, un commissaire impérial, un chef d'administration ordonnateur, un inspecteur des dépenses, un commissaire de troisième classe, un tribunal d'appel, et un de première instance.

En 1788, on comptoit à la Guiane française et à Cayenne, 1400 blancs, 420 mulâtres ou gens de couleur libres, 10 mille 768 esclaves. Il a été exporté dans la même année 20 quintaux du sucre de tête, 150 quintaux de café, 210 quintaux de cacao, 925 quintaux de coton, 50 quintaux d'indigo, et pour une somme de 274 mille livres d'objets divers.

Ce résultat prouve qu'à cette époque la Guiane française étoit d'un foible rapport ; mais depuis plusieurs années la culture a beaucoup augmenté.

*Description des chefs-lieux de canton de la Guiane française, des principales habitations, des montagnes, des rivières, des baies, des pointes, des caps, des forts, des îles, des bancs de sable, etc. etc.*

CHEFS-LIEUX DE CANTON.

APPROUAGUE, bourg, sur les bords de la rivière de son nom, à 5 l. N. du Mont-d'Argent, 12 l. ¼ E. de Roura, 17 l. E. S. E. de Cayenne. C'est une principale bourgade de ce continent.

CAYENNE, ville chef-l. du département, au bord de la rivière de ce nom, sur une petite montagne qui surmonte une pointe qui s'avance dans la mer, à ¼ de l. N. ; elle est à ¼ l. E. de la pointe de la Liberté, 1 l. O. de la montagne du Pont, 3 l. N. O. du bourg de Remire. Long. occidentale du méridien de Paris, 55° 30′ ; latit. septentrionale, 4° 56′. Les Français, qui s'y établirent en 1635, y bâtirent d'abord le fort dit *Louis*, à l'embouchure de la rivière de Cayenne. Cette ville en est proche et située dans une plaine de deux lieues, où l'on pourroit percer des canaux navigables : elle est défendue par quelques fortifications. L'été il y règne des fièvres dangereuses. Son port est excellent, sur-tout entre le cap Caperon et celui de Corbin, en terre ferme ; il peut contenir plus de cent vaisseaux. Son commerce consiste en coton, café, sucre, indigo, rocou, cacao et bois pour la teinture.

COUROU ou KOUROU, bourg, à l'O. et à 1 l. S. de son embouchure, à 3 l. N. O. de Macouria, 10 l. ½ E. S. E. de Sinnamary, 11 l. N. O. de Cayenne. Cette commune est assez considérable ; elle est fortifiée par des palissades, de petites redoutes et des bastions. Elle fut construite en 1665. Ses rues sont tirées au cordeau, et aboutissent toutes à une grande place. Près de l'embouchure du Kourou on voit de gros rochers plats, sur lesquels jaillissent les flots de la mer, qui déposent du sel pendant les grosses chaleurs. A quatre lieues de l'embouchure de la même rivière, sont les *Isles-au-Diable*, ainsi nommées à cause des écueils qui les avoisinent.

IRRACOUBO, bourg, à 1 l. S. de l'embouchure de la rivière de son nom ; 8 l. ¼ O. N. O. de Sinnamary, 18 l. ½ N. O. de Courou, 30 l. N. O. de Cayenne.

MACOURIA, bourg, à l'O., et près de son embouchure, à 3 l. S. E. de Courou, 5 l. ½ N. de Montsinery, 8 l. N. O. de Cayenne. Cette commune est, pour ainsi dire, le lieu choisi par les habitans pour y élever leurs bestiaux. Le bois rouge croît communément du côté de Macouria. Les bords de cette rivière sont plantés de paletuviers, qui croissent si serrés, attendu que leurs branches, qui se courbent vers la terre, y prennent racine, que le sommet de ces arbres offre, dans certains endroits, une espèce de chaussée sur laquelle on peut faire 15 ou 20 lieues sans mettre pied à terre.

OYAPOCK, bourg, à 4 l. de l'embouchure de la rivière de son nom, dans la mer, à 5 l. O. p. S. du cap d'Orange, 5 l. E. N. E. du port de la Liberté, 28 l. S. E. de Cayenne. Les forêts de ce canton produisent différens bois propres à la teinture. Le pays est arrosé par diverses rivières au levant. Le sol est aride et inconnu.

REMIRE, bourg, à ½ quart de l. O. de la côte orientale de l'île de Cayenne, ½ l. E. de Loyola, 1 l. ½ S. p. E. du mont St.-Martin, 3 l. S. E. de Cayenne, dont elle dépend. Cette commune est divisée en deux parties. La haute est habitée par des Français et quelques nègres, et la basse par des Juifs et des nègres.

ROURA, bourg, sur la rive droite de la rivière de son nom, à 8 l. S. p. E. de Cayenne, 12 l. ¼ O. p. N. d'Approuage, 41 l. N. du mont d'Orapu.

SINNAMARY, bourg, à 1 l. S. E. de la rivière de son nom, 1 l. S. O. de la mer, 10 l. ½ N. O. de Courou, 8 l. ½ E. S. E. d'Irracoubo, 22 l. ¼ N. O. de Cayenne.

*Isles, montagnes, habitations, caps, forts, pointes, bancs de sable, savanes ou prairies, roches, terrains, rivières ou criques, etc. de la Guiane française.*

AMARIBO, rivière. Sa source, à 3 l. S. d'Iracoubo, 34 l. S. p. O. de Sinnamary, 40 l. O. p. S. de Cayenne, coule au N. et va se rendre dans la mer, à 3 l. N. E. de l'embouchure de celle de Marony, après 42 l. de cours.

AMIRIACA, crique ou rivière. Sa source, dans les terres, à 2 l., coule à l'O. N. O., et se rend dans la rivière d'Ouya, à 6 l. S. p. E. de Cayenne.

APPROUAGUE, rivière. Sa source est inconnue ; sa partie connue est à 50 l. O. p. S. de St.-Paul, 45 l. S. O. d'Ouya, 57 l. S. S. O. de Cayenne. Elle a 72 l. de cours de la partie connue.

ARACOU (L'), rivière. Sa source, à 16 l. ¼ S. p. E. de St.-Paul, coule au N. N. E. et se rend dans l'Ouassa, à 10 l. S. du port de la Liberté, 37 l. de Cayenne, après 17 l. de cours.

Digitized by Google

Araparara, crique ou rivière. Sa source, à 2 l. dans les terres, coule au N. E. et va se rendre dans l'Ouya, en face des savanes Noyées, à 6 l. ½ S. p. E. de Cayenne.

Argent (montagnes d'), à 2 l. N. E. de Maorio, 5 l. S. p. O. d'Approuague, 2 l. E. S. E. de Cayenne. Elles ont 4 l. inclinées au N. E.

Armontaro, rivière. Sa source, à 30 l. O. p. S. de St.-Paul, 46 l. S. p. O. de Cayenne, coule à l'E. et se rend dans l'Oyapoco, au S. de St.-Paul, après 39 l. de cours sinueux.

Aroüas (l'), rivière. Son cours n'est connu que jusqu'à la route faite en 1732, pour se rendre à la Camopy. Elle a 26 l. de cours depuis la route ci-dessus jusqu'à son confluent dans la Marony, à 52 l. O. p. S. de Cayenne.

Baduel, montagne, à 1 l. ¾ N. O. du bourg de Remire, dans l'île de Cayenne, à 1 l. ¼ E. de St.-Joseph, ¾ de l. S. E. de Cayenne.

Baie et Rivière de Vincent-Pinçon. Sa source, à 15 l. O. S. O. du Cap - Nord, coule à l'E., et se rend dans la mer à la baie et rivière de Vincent-Pinçon, à 5 l. S. O. du Cap-Nord, 94 l. S. E. de Cayenne, après 13 l. de cours.

Banc de Sable et Vase où il ne reste qu'un pied ½ d'eau. Il commence à la pointe de la Liberté au N., suivant la côte du S. E. au N. O. du terrain nommé Ronabo, à la suite de 17 petits îlots ou roches qui bordent la pointe à l'E. et au S. Il a 1 l. ½ de long du S. E. au N. O., et commence à 1 l. O. de Cayenne.

Beau pays et bonnes Terres, entre les rivières d'Orapu et le crique Ouageypou. Les deux rives de celle d'Approuague, depuis 15 l. et 2 l. S. de Cayenne, et environ 20 l. de large.

Bombe, habitation, à 3 l. E. du Cap, près de la rivière d'Ouya, 2 l. O. de celle d'Orupel, 10 l. S. de Cayenne.

Cabassou ou Capiry (la), rivière. Sa source, à l'E., et au pied du mont St.-Martin, coule au S. O., passe au N. de la montagne de Rupagaye, puis va au S. E., redescend au S., et va au S. E. mêler ses eaux avec celle de la Ouya, à la pointe Mercier, à 4 l. ½ S. E. de Cayenne.

Camopy, rivière. Sa source, à 50 l. S. O. de St.-Paul, 62 l. S. p. O. de Cayenne, coule au N., puis à l'E., et va se rendre dans l'Oyapoco, à 18 l. S. p. O. de St.-Paul, après 46 l. de cours.

Cap, habitation, à ½ l. N. O. de la rivière d'Ouya, 3 l. O. de Bombe, 10 l. ½ S. de Cayenne.

Cap-Nord, à la pointe d'une île située en face à l'E. de la baie et rivière de Vincent-Pinçon, à 10 l. en avance dans la mer, à 92 l. S. E. de Cayenne. L'heure de la pleine mer les jours de nouvelle et pleine lune, à 7 heures.

Carcheyent ou Carseny, rivière. Sa source, à 20 l. S. O. de Palicours, habitation, coule au N. E., puis à l'E., reçoit un bras de la rivière de Mayacare, à 6 l. ¾ de son confluent, et se rend dans la mer, à 4 l. S. p. E. de celle de Maribanaré, à 76 l. ½ S. de Cayenne, après 37 l. de cours.

Carony (la), rivière. Sa source, à 10 l. de son confluent, dans l'Oyapoco, 10 l. S. de St.-Paul.

Cassipoure (Cap), à l'embouchure de la rivière Cassipoure, à 4 l. S. E. du Cap-d'Orange, 22 l. N. de la grande crique des Mayés, 36 l. ½ E. S. E. de Cayenne.

Cassipoure (la), rivière. Sa source, à 33 l. ½ S. de St.-Paul, coule au N. N. E., et va se rendre dans la mer au Cap - Cassipoure, à 36 l. S. E. de Cayenne, après 55 l. de cours.

Cataracte (islets). Ce sont 4 petites îles ou rochers, dans la rivière d'Approuague, à 13 l. S. p. O. d'Ouya, 26 l. S. p. O. de Cayenne.

Cataracte (islets). Ce sont cinq petites îles ou rochers, dans la rivière d'Approuague, à 21 l. S. p. O. d'Ouya, 33 l. S. p. O. de Cayenne.

Caux, montagnes, à la source de la rivière du même nom; elles sont inclinées du S. O. au N. E., et ont 6 à 7 l. de long, à 13 ou 14 l. S. E. de Cayenne.

Caux, rivière. Sa source au pied des montagnes de Caux, coule au N. p. E. et se rend dans la mer après 8 l. de cours.

Cayenne (Petit), île, sur la rive gauche de la rivière de Cayenne, à l'E., celle de Montsinery au N., et la Crique de Mapiry à l'O. Ce sont des terres basses où il y a une seule habitation, près la rivière de Cayenne, dont elle est éloignée de trois lieues.

Cayenne, rivière. Sa source, au pied d'une montagne, à 5 l. E. S. E. de celle de Courou, 10 l. S. O. de Montsinery, coule à l'E. en serpentant, remonte au N. E., reçoit plusieurs rivières ou criques, et la rivière de Montsinery, et se rend dans la mer, entre Cayenne et le port de la Liberté, après 21 l. de cours. Son embouchure a une lieue.

Conanama, rivière. Sa source, à 14 l. S. S. O. d'Iracoubo, 37 l. O. p. N. de Cayenne, coule au N. N. E., et va se rendre dans la mer, à 2 l. E. d'Iracoubo, après 20 l. ½ de cours.

Connany (la), rivière. Sa source, à 36 l. S. de St.-Paul, coule à l'E. N. E., et se rend dans la mer, à 3 l. N. de la rivière Yayeveni, après 35 l. de cours et 60 l. S. E. de Cayenne.

Conory, crique ou rivière. Elle prend sa source à 2 l. N. O. de son confluent, dans celle de Montsinery, et forme une petite île dans la partie de terre nommée Ronabo, à 2 l. O. de St.-Joseph, 3 l. O. de Cayenne.

Cordeliers, montagne, au S. O. de l'île de Cayenne, dont elle est séparée par le bras de la riv. d'Ouya et d'Orapu, entre les criques Couroumon et Oucke, à 7 l. ½ S. de Cayenne.

Corifi (la), rivière. Sa source, à 8 l. E. p. S. de St.-Paul, coule au N. N. E, reçoit la rivière d'Ouassa, à 7 l. de son embouchure dans la mer, après 21 l. de cours. Entre cette rivière et celle de Cassipoure, le pays est noyé depuis la jonction de l'Ouassa, environ 20 à 25 l. de pays, sur environ 4 l. de large.

Corouma, crique ou rivière. Sa source, à 2 l. S. O. dans les terres, coule au N. E., et va rendre ses eaux dans un bras de la rivière d'Ouya et d'Orapu, à 6 l. ¾ S. p. O. de Cayenne.

Coroumon, crique ou rivière. Sa source, à 2 l. S. O., dans l'intérieur des terres, coule au N. E. et se rend dans un bras de la rivière d'Ouya et d'Orapu, à 7 l. S. de Cayenne.

Couripany, crique ou rivière, petit bras de la rivière de Cayenne, qui se réunit à un autre bras de

Digitized by Google

la rivière d'Oyak, pour se rendre ensemble à celle de Cayenne, à 1 l. ¼ N. du petit bras, ce qui forme une île de terres-basses, où il y a une habitation, à 4 l. ½ S. p. O. de Cayenne. Il a 3 l. de long de l'E. à l'O. jusqu'à la rivière d'Oyak.

Courou, rivière. Sa source, à 15 l. S. S. O. de Courou, 15 l. ¼ S. p. E. de Sinnamary, 20 l. O. p. S. de Cayenne. Elle coule au N. N. E. et va se rendre dans la mer à l'E. de Courou, après 20 l. ¼ de cours.

Diable (îles au). Elles sont trois, à 4 et 5 l. N. p. E. de Courou, 13 l. E. de Sinnamary, 13 et 14 l. N. O. de Cayenne.

Enfant perdu, île, à 4 l. N. de Cayenne, 5 l. O. N. O. de l'île Malingre, 4 l. ¼ E. des Roches-Vertes.

Filles (les), îles. Ce sont deux petites îles, à côté l'une de l'autre, de l'E. à l'O., à 4 l. N. p. E. de la côte, ¼ l. S. de l'île de la Mère, 7 l. E. p. S. de Cayenne.

Fort de la Liberté, au bord et sur la rive gauche de la rivière d'Oyapoco, à 12 l. ¼ N. E. de St.-Paul, 7 l. ¼ S. E. de Maorio, 28 l. ¼ S. E. de Cayenne.

Gines, île, sur la rivière d'Ouya, à 2 l. S. O. du Cap, 4 l. ¾ O. S. O. de Bombe, 13 l. S. p. O. de Cayenne.

Grand-Connétable, île, à 1 l. N. N. E. du Petit-Connétable, 8 l. N. d'Approuague, 15 l. E. p. S. de Cayenne. Elle a environ ¾ l. de long et autant de large.

Habitation, sur un mont, au S. du crique Couripany, à 5 l. ¼ S. O. de Cayenne.

Habitations, île des Terres-Basses, au S. des Terres-Basses, près du bord du crique Couripany, à 2 l. ¼ E. de la rivière de Cayenne, 4 l. ¼ S. p. O. de Cayenne.

Habitations, au N., à l'E. et O. de la montagne de Matoury, dans l'île de Cayenne, à 2 l. ½ O. N. O. de Matoury, 2 l. ¼ S. de St.-Joseph, 2 l. ¼ S. O. de Cayenne.

Habitations, le long de la côte, depuis la rivière Macouria jusqu'à la rivière de Cayenne, au N. E. de Montsinery, 5 l. O. S. O. de Coucou.

Iracoubo, rivière. Sa source, à 12 l. S. O. de cet endroit, 15 l. O. de Sinnamary, 37 l. O. p. N. de Cayenne, coule au N. E. et va se rendre dans la mer à 1 l. N. O. d'Iracoubo; elle a 18 l. ½ de cours.

Irocompati, rivière. Sa source, à 3 l. S. dans les terres, coule au N. et va se rendre dans la mer, à 3 l. de sa source, 43 l. O. N. O. de Cayenne.

Joly, mont, sur une pointe avancée dans la mer, à ¾ de l. N. p. E. du bourg de Remire, dans l'île de Cayenne, 1 l. N. E. de Loyola, 2 l. ½ E. S. E. de Cayenne.

Itontanes, habitation, à 19 l. O. de l'embouchure de la Manibanaré, 81 l. S. O. de Mayakat, 66 l. S. E. de Cayenne.

Knericourt (la), rivière. Sa source, à 53 l. S. de Cayenne, 25 l. S. de St.-Paul, coule au N. p. E., et se rend dans l'Oyapoco à 3 l. E. de St.-Paul, après 30 l. de cours.

Loyola, habitations, à ½ de l. O. du bourg de Remire, 1 l. S. du mont St.-Martin, 2 l. ½ S. E. de Cayenne.

Lucas, montagne, à 5 l. O. p. N. du fort de la Liberté, 11 l. S. d'Approuague, 23 l. S. E. de Cayenne.

Macoula, crique, au S. O. de l'île de Cayenne. Sa source, à ½ de l. N. N. E. de la côte, coule au S. O. et se rend dans le bras formé par les rivières d'Ouya et d'Orapu, 6 l. ½ S. p. O. de Cayenne.

Macouria (la), riv. Sa source, à 3 l. ½ O. de Montsinery, coule au N. p. E. se rendre dans la mer après 7 l. de cours, à 13 l. O. N. O. de Cayenne.

Mahury, habitations, près de la côte S. E. de l'île de Cayenne, à ½ l. S. de la montagne de ce nom, 1 l. ½ S. du bourg de Remire, 1 l. ¾ S. E. de la montagne de Papagaye, 41 l. S. E. de Cayenne.

Mahury, montagne, à ½ l. N. de cet endroit, ½ l. S. de St.-Martin, 2 l. ½ S. E. de Cayenne; elle a 1 l. ¾ du S. au N., et ⅝ de l. dans sa plus grande largeur.

Malingre (le), île, à 2 l. de la côte, et 4 l. E. N. E. de Cayenne, ½ l. N. O. de celle du Père, 5 l. E. S. E. de l'île de l'Enfant-Perdu.

Maorio, habitation, à 2 l. O. S. O. des montagnes d'Argent, 7 l. N. O. du fort de la Liberté, 20 l. S. E. de Cayenne.

Mapiry, crique *ou* rivière. Il est formé par un bras de la rivière de Cayenne, qui va se rendre dans celle de Montsinery, ce qui forme l'île du Petit-Cayenne. *Voyez* Cayenne (Petit).

Maret, îles, au N. E. de Cayenne, à ¼ de l. N. p. E. de la montagne du Pont; elles sont trois, et sont accompagnées de trente-trois petits îlots, à 1 l. ¼ N. p. E. de Cayenne.

Maribanaré, rivière. Sa source, à 3 l. S. de Mayakat, coule à l'E. et se rend dans la mer à 4 l. ½ S. de celle d'Ouyrapo, 73 l. S. E. de Cayenne.

Marony (la), riv. Sa source, dans la partie hollandaise; elle coule au N., reçoit l'Arouas, et va se rendre dans la mer à 3 l. O. de celle d'Amaribo, 77 l. O. N. O. de Cayenne, après 40 l. de cours depuis le lieu où elle reçoit l'Arouas.

Martin (mont de St.-), à 1 l. N. N. O. du bourg de Remire, dans l'île de Cayenne, ¾ de l. N. de Loyola, 1 l. ½ S. E. de Cayenne. Il y a plusieurs habitations au S. et à l'E. de celle de St.-Martin.

Martin, habitations, dans l'île de Cayenne, à ½ l. E. du mont St.-Martin, 1 l. N. du bourg de Remire, 2 l. ½ E. S. E. de Cayenne.

Matoury, crique *ou* rivière, petite riv. Sa source, à 3 l. N. du Cap, coule au S. E. et se rend dans un bras de la riv. d'Ouya et d'Orapu, à 2 l. S. E. de sa source, 7 l. ½ S. S. O. de Cayenne.

Matoury, montagne, à 2 l. O. p. N. de cet endroit, dans l'île de Cayenne, 2 l. S. de la pointe de la Liberté, 2 l. ½ S. p. O. de Cayenne.

Matoury, habitations, dans l'île de Cayenne, à 2 l. O. de Matoury, 2 l. E. de la montagne de son nom, 3 l. S. de Cayenne.

Mayacare (la), rivière. Sa source, dans les possessions portugaises, à 13 l. S. de Palicours, coule au N., puis à l'E., et se rend dans la mer à 6 l. S. S. E. de celle de Carcheveny, 82 l. ½ S. E. de Cayenne, après 26 l. de cours.

Mayakat, habitations, à 8 l. N. E. d'Itontanes, 15 l. N. p. O. de Palicours, 84 l. S. E. de Cayenne.

Mayé, mont, à 1 l. O. de la côte occidentale de la Guyane, 1 l. N. de la grande crique des Mayés, 52 l. ½ S. E. de Cayenne.

Digitized by Google

Matés (les), grande crique. Sa source, à 10 l. O. p. S. de la côte, coule à l'E. p. N. pour se rendre dans la mer, après 11 l. de cours, 55 l. ¼ S. E. de Cayenne.

Mère (la), île, à 4 l. E. N. E. de la côte, 7 l. E. de Cayenne, 2 l. S. E. de l'île du Père, ¼ l. N. de celle des Filles.

Monoumar, montagne, près de la rivière d'Ouya, à ¼ l. S. E. de la côte de l'île de Cayenne. Elle a ¼ l. de long du N. au S. et ¼ de large, à 7 l. S. p. E. de Cayenne.

Montsinery, bourg, à ¼ l. S. de la rivière de son nom, 8 l. S. E. de Courou, 7 l. O. p. S. de Cayenne.

Montsinery, rivière. Sa source, à 1 l. O. N. O. de Montsinery, 8 l. O. de Cayenne, coule à l'E., et va se rendre dans la rivière de Cayenne, à 3 l. O. p. S. de Cayenne.

Orange (cap d'), à 4 l. N. O. du cap Cassipoure, entre la rivière Coripi et celle Cassipoure, à 10 l. N. E. du fort de la Liberté, 32 l. ¼ E. S. E. de Cayenne.

Orapu, montagnes, à l'O. de l'île de Cayenne, près de la rivière d'Ouya, à 5 l. N. E. de Bombe, 7 l. S. E. de Cayenne. Elles ont du N. au S. 2 l. ½ de long.

Orapu, rivière. Sa source, au pied des montagnes, à 12 l. ¼ O. p. S. d'Ouya, coule à l'E., remonte au N., et se réunit à celle d'Ouya, après 27 l. de cours.

Ouagentou, crique *ou* rivière. Sa source, au pied des montagnes, à 25 l. O. p. S. du fort de la Liberté, 33 l. S. p. O. de Cayenne, coule à l'E. p. N., et va se rendre dans l'Oyapoco, après 28 l. ¼ de cours.

Ouassa (l'), rivière. Sa source, à 23 l. S. de St.-Paul, coule au N. N. E. et va se réunir à la Coripi, à 33 l. S. E. de Cayenne, après avoir reçu l'Aracou. Elle a 33 l. de cours.

Oucke, crique *ou* rivière. Sa source, à 1 l. ½ dans les terres, coule au N. E., et se rend dans un bras de la rivière d'Ouya et d'Orapu, qui la sépare de l'île de Cayenne, dont elle est à 7 l. ½ S.

Ounari, montagne, à 6 l. ½ E. de Maorio, 6 l. N. du fort de la Liberté, 25 l. S. E. de Cayenne.

Ouya, rivière. Sa source, dans les montagnes, à 7 l. S. de celle de Courou, coule à l'E. en serpentant beaucoup, reçoit la rivière d'Orapu, et va se rendre dans la mer, en formant l'île de Cayenne à l'O., après 37 l. de cours.

Ouyrapo, rivière. Sa source, à 1 l. S. de Mayakat, coule à l'E. p. N., et va se rendre dans la mer à 4 l. S. d'Yayeveni, 68 l. S. E. de Cayenne.

Oyapoco (l'), rivière. Sa source est inconnue; ce que nous en connoissons est à 73 l. S. p. O. de Cayenne. Elle est remplie de petites îles jusqu'à son embouchure, à 28 l. S. E. de Cayenne. Son cours connu est de 70 l.

Palicours, habitations, à 15 l. S. p. O. de Mayakat, 16 l. S. E. d'Itontanes, 71 l. S. S. E. de Cayenne.

Papagaye, montagne, à 1 l. ¼ O. p. S. du bourg de Remire dans l'île de Cayenne, 1 l. S. du Mont-des-Tigres, 2 l. ¼ S. p. E. de Cayenne.

Père (le), île, à 3 l. E. N. E. de la côte, 5 l. E. p. N. de Cayenne, ¼ l. S. E. de celle de Malingre.

Petit-Connétable, île, à 7 l. N. d'Approuague, 14 l. ¼ E. p. S. de Cayenne, 5 l. N. de la côte, 1 l. S. S. O. du Grand-Connétable. Elle a ½ de l. de long et autant de large.

Pointe de la Liberté, à l'embouchure de la rivière de Cayenne, à 1 l. O. de Cayenne hors l'île.

Pointe de Mercier, à la côte orientale de l'île de Cayenne, au confluent de la rivière de Cabassou ou Capiry, à 4 l. ¼ S. E. de Cayenne.

Pont, montagne, à la pointe méridionale de l'île de Cayenne, au S. des îles de Maret, à 1 l. E. p. N. de Cayenne, 2 l. ¼ N. N. O. du bourg de Remire. Il y a dessus une habitation, et plusieurs aux environs. A la pointe, dans la mer, il y a beaucoup de petits îlots entre les îles Maret.

Remire, îles. Elles sont cinq, qui sont le Malingre, le Père, la Mère et les Filles, à 3 ou 4 l. de la côte, au N. E. et à l'E. de Cayenne.

Roches, à 1 l. ¼ N. O. du Grand-Connétable, 9 l. N. d'Approuague, 13 l. ¼ E. de Cayenne.

Roches-Vertes (les), à la côte N. E. entre la riv. de Cayenne et celle de Courou, à 6 l. N. O. de Cayenne, 5 l. S. E. de Courou.

Romontabo, montagne, près de la côte orientale de l'île de Cayenne, à 1 l. ¼ N. du bourg de Remire, à 1. ¾ de St.-Joseph, 1 l. ¼ E. de Cayenne. Les pointes au N. et N. E. de la montagne, sont remplies d'un grand nombre de petits îlots.

Roses (les), habitations, à 2 l. ¼ N. O. du bourg de Remire, ¼ de l. O. de Cayenne, ¼ de l. S. de la montagne du Pont.

Rotaye (la), rivière. Sa source, à 68 l. S. de Cayenne, coule au N., et va rendre ses eaux dans l'Oyapoco, à 11 l. S. O. de St.-Paul, après 42 l. de cours.

Rouanibo, roches, près de la côte au N. O. de la riv. de Sinnamary, à 3 l. N. N. O. de cet endroit, 27 l. N. O. de Cayenne. Il y en a quatre.

Sault *ou* Pont, sur la riv. d'Oyapoco, à 7 l. ¼ S. p. O. du port de la Liberté, 5 l. ¼ E. de St.-Paul, 29 l. S. de Cayenne.

Sault *ou* Pont, à 16 l. ¼ S. S. O. du port de la Liberté, sur la riv. d'Oyapoco, 31 l. ¼ S. de Cayenne.

Savanes *ou* Prairies-Noyées, à l'extrémité de l'île de Cayenne, bornée à l'E. par la rivière d'Ouya, et au S. O. par un bras de celle d'Orapu et Ouya, 5 l. S. de Cayenne, 7 l. ¼ S. au plus loin.

Sinnamary, riv. Sa source, à 28 l. ¼ S. p. O. de cet endroit, 30 l. S. O. de Courou, 36 l. O. S. O. de Cayenne, coule au N. p. E., et va se rendre dans la mer à 1 l. ¼ N. de Sinnamary, après 41 l. de cours.

Singe (islet au), près de la côte orientale de l'île de Cayenne, dans la rivière d'Ouya; elles sont au nombre de six, à 5 l. S. S. E. de Cayenne.

St.-Joseph, bourg, à ¼ de l. O. de la pointe de la Liberté, dans un terrain nommé *Botano*, ¼ de l. N. de la riv. de Cayenne, 1 l. ¼ O. p. S. de Cayenne.

St.-Paul, habitations, à 13 l. S. O. du fort de la Liberté, 20 l. S. d'Approuague, 28 l. S. p. E. de Cayenne.

Terrain-Bas et couvert de palmiers, au bord de la côte occidentale, tenant au N. au Cap-Cassipoure, et allant au S. jusqu'au mont Mayé; il a 20 l. de long sur 3 à 4 l. de large.

Terre-Basse, île, au S. O. et attenant l'île de Cayenne, à 4 l. S. O de cette ville; elle est bornée à l'O. par la rivière de Cayenne, au S. par le crique Couripany, et au N. E. par un bras de la rivière d'Ouya

Digitized by Google

et d'Orapu. Elle a dans son intérieur une habitation, et a 3 l. ¼ de circonférence.

Terres-Basses et noyées, petite île formée par le crique Matouny et celui Corouma, et le bras de la rivière d'Ouya et d'Orapu, à 5 l. ½ S. O. de Cayenne.

Tigres, mont. à 1 l. ⅓ O. N. O. du bourg de Remire, dans l'île de Cayenne, 1 l. ¼ O. du mont Joly, 1 l. ¼ S. E. de Cayenne.

Toureme, crique ou rivière. Sa source, à 1 l. ¼ E. dans les terres, coule à l'O. et se rend dans la rivière d'Ouya, à 1 l. ¼ de sa source, 7 l. ½ S. de Cayenne.

Yayeveni, rivière. Sa source, à 3 l. N. d'Itontanes, coule à l'O. N. O., et se rend dans la mer à 3 l. S. de celle Connany, après 20 l. de cours, 63 l. S. E. de Cayenne.

Waranganabo, petit golfe, à 6 l. O. N. O. de l'embouchure de la rivière de Sinnamary, 9 l. E. p. S. de celle d'Amaribo, 38 l. ¼ O. N. O. de Cayenne; il a 1 l. ¼ de large, et ⅓ de l. de profondeur.



Digitized by Google

# POSSESSIONS FRANÇAISES EN AFRIQUE.

On compte au nombre des possessions françaises en Afrique, toutes celles qui sont sur la côte occidentale de cette partie du monde. Madagascar et les îles de France et de la Réunion (ci-devant Bourbon), quoique faisant partie de l'Afrique, sont ordinairement classés avec nos établissemens de l'Inde; nous devons en parler sous ce titre.

Les Français depuis long-temps ont des établissemens à la côte d'Afrique, ou du moins, ils y font le commerce de la gomme et des esclaves.

Dès 1364, les Dieppois fréquentoient la côte de Guinée. On a conservé le nom de *Petit-Dieppe* à un port, ainsi nommé par les Français, en mémoire des navigations que les habitans de Dieppe y faisoient au quatorzième siècle.

Le Sénégal, dont la découverte est attribuée à un nommé Lancerote, portugais, n'a été connu que vers l'an 1447.

Selon l'opinion générale, ils s'y maintinrent jusqu'au 16e siècle. Sous le règne de Henri III, de 1579 à 1589, on vit des marchands de Dieppe se porter au Sénégal; des négocians de Rouen les remplacèrent ensuite, et y firent le commerce avec quelque succès. En 1621, une compagnie entreprit le même commerce, et l'exerça jusqu'en 1664, époque de la création de la compagnie occidentale d'Afrique. Cette compagnie obtint le privilége exclusif de faire, pendant quarante années, tout le commerce d'Afrique, depuis le Cap-Blanc, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance.

Les Français étoient déjà établis sur ces côtes d'une manière avantageuse, puisque la compagnie acquit de divers particuliers une habitation qu'ils avoient au Sénégal, et qui consistoit en plusieurs bâtimens, tourelles, forts, enclos, tant en l'île St.-Louis, qu'ailleurs.

Cette compagnie fut supprimée en 1674, et par l'édit de suppression, le Gouvernement se chargea de l'administration des côtes d'Afrique, et le commerce y fut libre.

Cette révocation n'empêcha pas la compagnie du Sénégal de faire un traité, en 1679, avec le Gouvernement pour lui fournir 2000 nègres par an, aux îles françaises d'Amérique, moyennant une prime de 13 francs par chaque tête de nègre.

Ce traité fut homologué par arrêt du conseil du 25 mars de la même année; il permet à la compagnie de vendre les nègres de gré à gré, et fait défense à qui que ce soit, de faire le commerce d'Afrique, depuis la rivière de Gambie, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance.

Cet arrêt du conseil fut suivi de lettres-patentes du mois de juin 1679, qui confirment la compagnie dans le privilége exclusif pour le commerce du Sénégal, rivière de Gambie et autres lieux de la côte d'Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'au Cap de Bonne-Espérance.

La compagnie fut successivement détruite et rétablie jusqu'en 1713, que le commerce de la côte redevint encore libre pour tous les Français; ensuite, c'est-à-dire, en 1716, ce privilége fut réuni à celui de la compagnie des Indes, qui avoit pour objet de remédier aux inconvéniens résultans de la concurrence des négocians français. Cette concurrence, disoit-on, étoit telle, qu'elle faisoit baisser le prix des denrées d'Europe et surhausser celui des nègres au point que le commerce devenoit ruineux et impraticable.

Cette compagnie des Indes s'engagea de transporter chaque année aux Antilles 3000 nègres, au lieu de 1000 que l'ancienne compagnie avoit été obligée d'y porter. Les sucres et autres marchandises des îles provenant de la vente des nègres furent déclarés exempts de la moitié des droits d'entrée. Cependant la compagnie ne pouvant pas, ou ne trouvant pas assez d'avantages à faire le commerce de Guinée, l'abandonna aux négocians, ce qui dura jusqu'en 1758, que l'Angleterre s'empara de nos établissemens au Sénégal, qui lui furent confirmés par le traité de 1763.

Nous avions par ce même traité conservé Gorée et ses dépendances, et le commerce de cette partie devint libre pour tous les Français.

En 1772 une compagnie se forma à Paris pour la traite des noirs et celle de la gomme. Le Gouvernement se contenta de la protéger, en réservant, expressément, la liberté du commerce.

Une compagnie, qui prit le nom de compagnie de la *Guiane française*, obtint en 1776 le terrain situé dans la Guiane française, entre les rivières d'Aprouage et d'Oyapock, pour y établir les cultures de tabac et autres denrées coloniales. Elle fut autorisée à former des établissemens de commerce, soit sur les côtes, soit dans l'intérieur des terres d'Afrique.

Pour faciliter des établissemens de cette importance, qui exigeoient des dépenses considérables, le Gouvernement, par arrêt du conseil du 14 août 1777, accorda à cette compagnie le privilége exclusif de la traite des noirs, du commerce de Gorée, depuis le Cap-Vert jusqu'à la rivière de Casamance, pendant l'espace de quinze ans, à la charge qu'elle ne pourroit faire transporter qu'à la Guiane française les noirs qu'elle traiteroit dans l'étendue de son privilége.

La guerre de 1778 suspendit les effets des entreprises des administrateurs; et la prise de Gorée, par les Anglais, présenta de nouveaux dangers pour le commerce



Digitized by Google

du Sénégal, par le voisinage de l'ennemi. D'un autre côté le Sénégal fut pris sur les Anglais en 1779.

Lors de la paix de 1783, la compagnie fit des représentations fondées sur les événemens de la guerre, et sur le nouvel ordre de choses; elle demanda que le privilége exclusif pour la traite des noirs et le commerce qui lui avoit été accordé en 1777, depuis le Cap-Vert jusqu'à la rivière de Casamance, fût étendu à la traite et au commerce du Sénégal et dépendances, sous le nom de *compagnie du Sénégal*.

En conséquence, un arrêt du conseil du 11 janvier 1784, accorda aux intéressés de la compagnie de la Guiane française, sous le nom de *Compagnie de la gomme du Sénégal*, le privilége exclusif de la traite de la gomme, seulement dans la rivière du Sénégal et dépendances, pendant neuf ans, en supprimant le privilége de Gorée et dépendances, accordé en 1777.

Par cet arrangement les armateurs français furent libres de faire le commerce du Sénégal, de Gorée et des côtes d'Afrique. La seule traite de la gomme fut exclusivement réservée à la compagnie.

Mais par un autre arrêt du conseil du mois de novembre 1786, le privilége de la compagnie reçut une nouvelle extension. Elle eut seule le droit, jusqu'en juillet 1790, de faire le commerce de la traite, tant de la gomme que des noirs, de la poudre d'or, morfil, cire et de toutes autres productions de la rivière du Sénégal et dépendances, depuis le Cap-Blanc jusqu'au Cap-Vert seulement.

Il défend à cette compagnie d'expédier de son côté, aucuns bâtimens pour faire le commerce et la traite sur les côtes d'Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'au Cap Tagrin, sans lui interdire néanmoins la faculté d'envoyer des bâtimens à Gorée, soit pour y faire de l'eau, soit enfin pour y traiter avec les négocians du pays seulement, du riz, de la cire, du morfil et autres productions locales, les noirs exceptés; la compagnie demeurant chargée d'acquitter, à la décharge du Gouvernement, les articles de la dépense annuelle et locale, énoncés dans l'état annexé à l'arrêt dans lequel ces dépenses sont évaluées à 260,749 francs.

Ces arrangemens firent choisir Gorée pour la résidence des administrateurs des établissemens de la côte d'Afrique.

Les armateurs, d'après l'arrêt du 10 novembre 1786, ne pouvoient plus faire aucune expédition pour la partie de la côte entre le Cap-Blanc et le Cap-Vert.

Dans ces entrefaites, le ministère français pensa qu'il convenoit de réunir les forces des côtes d'Afrique pour la défense de la rivière et du fort du Sénégal, en ne considérant Gorée que comme un simple comptoir.

Il fut donc présenté un projet de réduction de Gorée à l'état de simple comptoir.

La dépense du Sénégal et de Gorée devoit être réduite, d'après ce projet, à 302 mille 221 francs, de laquelle somme déduisant 260 mille 749 francs, dont la compagnie étoit chargée, il restoit à la charge du Gouvernement environ quarante-un mille 472 francs.

Cette compagnie se chargea ensuite de ce supplément sous la condition qu'on lui rendroit la liberté de faire, concurremment avec les négocians de France, sur les côtes entre le Cap-Vert et la rivière de Gambie, le commerce qui lui avoit été interdit par arrêt du 10 novembre 1786.

L'assemblée nationale supprima, en 1791, la compagnie et rendit libre le commerce du Sénégal.

Depuis ce moment jusqu'à présent ce commerce a langui, parce que la guerre et les événemens de la révolution ont empêché de s'y livrer. Il consiste principalement dans la traite des noirs, celle de la gomme, de la poudre d'or, des dents d'éléphant, et de quelques autres objets de moins de valeur.

Avant d'entrer dans le détail de chaque établissement en particulier que nous possédons à la côte, nous dirons un mot de la traite de la gomme, et de celle des noirs.

C'est dans les escales ou établissemens destinés au commerce de la gomme sur la rivière du Sénégal que s'en fait la traite. Cette gomme découle d'arbres appelés *gommiers*, dont il y a des forêts à des distances plus ou moins considérables au nord du fleuve. Les Maures la récoltent pour la vendre aux Européens. C'est une branche de commerce d'autant plus précieuse qu'elle est en quelque sorte exclusive en faveur des possesseurs du Sénégal. La gomme que l'on tire du Levant ne forme pas la cinquantième partie de la consommation de l'Europe.

Les Maures recueillent particulièrement la gomme dans les trois forêts de Sahel, d'Eliebar et Alfactak, situées au nord de l'île St.-Louis. On trouve aussi plusieurs bouquets de gommiers détachés de ces forêts dans divers autres coins du Sénégal.

C'est au mois de mars qu'on fait la récolte de la gomme; elle est, comme celle de tous les fruits, sujette à des variations, et la traite se ressent de la disette ou de l'abondance; on a cependant remarqué que les gommiers ne manquent jamais deux années de suite.

On estime la consommation habituelle de cette drogue, dans toute l'Europe, de mille tonneaux du poids de 978 kilogrammes 292 grammes (2,000 livres) chaque. La compagnie française en traitoit jadis chaque année, 528 mille 277 kilogrammes 200 grammes (1200 quintaux) maures; le quintal maure est de 440 kilogrammes 231 grammes (900 liv.) pesant, poids de marc. Notre traite s'élève aujourd'hui de 586 mille 800 à 734 mille 500 kilogrammes (12 à 15 cents milliers). D'après l'évaluation approximative des marchandises de traite, dont la France peut fournir une partie, la gomme peut être évaluée de 60 à 75 centimes les 489 grammes (12 à 15 sous la livre) sur les lieux, et le prix de vente en France, de 2 fr. à 2 fr. 25 centimes (40 à 45 sous) en temps de paix. Il faut donc regarder cette branche presque exclusive de commerce comme étant de trois millions annuellement.

Trois tribus de Maures indépendantes, ayant chacune leur chef, possèdent le pays où sont situées les forêts de gommiers. Ces Maures parlent la langue arabe; ils sont eux-mêmes Arabes d'origine, et forment comme eux un peuple pasteur et nomade; ils n'ont point d'habitations fixes.

Les trois tribus maures fixées au nord du Sénégal, sont celles de Trarzas, d'Aulade-el-Hagi, et d'Ebrequana.

Ces tribus sont souvent en guerre. L'objet en est la

Digitized by Google

possession de quelques pâturages ou de la récolte de la gomme ; elles regardent le roi de Maroc comme leur achérif; mais l'éloignement des états de ce prince assure l'indépendance de ces hordes errantes.

Les Maures mettent leur gomme dans des balles de peau ; ils l'apportent sur le dos de leurs chameaux et de leurs bœufs aux escales du Désert et de Podor, dans les mois d'avril et de mai. Les Maures vendent leur gomme au quantar.

Le poids commun du quantar étoit anciennement estimé de 880 kilogrammes 463 grammes à 978 kilog. 292 grammes (1,800 à 2,000 liv.). Maintenant il est porté à 1 mille 179 kilogrammes 954 grammes (2 mille 400 liv. liv.) pesant.

Des *traiteurs* se rendent de leur côté à ces escales; ils y apportent des objets d'échange qui consistent principalement en eau-de-vie, toiles, quincaillerie et verroterie (*).

Lorsque la vente de la gomme est favorable à Portendic, les Trarzas, plus voisins de cette rade que les autres tribus, y portent une partie de leur récolte, et alors la vente foiblit à l'escale du Désert ; mais elle se soutient mieux à Podore, au Coq et au Terrier-Rouge, où s'apportent les gommes recueillies dans les forêts d'Eliebar et d'Alfactak.

Nous croyons devoir joindre ici un état des marchandises de traite propres au Sénégal.

Fer en barres, armes à feu, sabres, eaux-de-vie, verroterie, telle qu'agate blanche trasparente, agate rouge mêlée, grosse agate, faux corail, corail rouge, verroterie verte et ronde; toiles, sur-tout toiles dites *guinées bleues*, platilles; sucre en barrique, mélasse, gérofle, muscade, raisins secs, moutarde, thé vert, poivre, huile, vinaigre, ambre fin; quincaillerie, telle que ciseaux, miroirs, peignes, cadenas, tabatières, grelots d'argent et de cuivre; draps, écarlate de Silésie, mousselines, capotes bleues, nankins, chemises d'hommes, culottes longues, chapeaux, souliers d'hommes et de femmes; comestibles, tels que jambons, fromage, bœuf salé, lard, riz, beurre; autres objets, tels que papier commun, encre, jeux de quilles, bâtons pour tentes, chaudières, fer-blanc, tabac, etc.

Les marchandises s'évaluent en barres au Sénégal, où se fait, comme nous venons de le voir, le commerce de gomme; on compte par barres. Ce mot s'applique à la barre de fer, qui est un des articles principaux employés à la traite du mil, qui fait la principale nourriture des habitans.

Par un réglement du 4 février 1786, la barre de fer qui a cours dans dans toute la rivière du Sénégal, avoit été fixée à quatre pattes, chaque patte devant avoir 244 millimètres (9 pouces) de long, et les quatre ensemble peser 7 kilogrammes 337 grammes à 7 kilog. 826 grammes (15 à 16 livres).

Pendant la guerre, la rareté du fer a empêché que l'on ne suivît ces anciennes bases, en sorte que la barre étoit, au commencement de 1801, de deux pattes seulement. La barre est comptée sur le pied de cinq francs; mais, lorsqu'on paie en argent, elle ne vaut que 4 fr. 81 cent.

Comme nous l'avons déja observé plus haut, les Maures vendent la gomme au quantar. Le quantar se divise en gamelles; il y a cinq gamelles au quantar. Le poids du quantar a varié; il a été porté successivement de 880 kilogrammes 463 grammes à 1 mille 171 kilogrammes 180 grammes (1 mille 800 à 2 mille 400 livres pesant: terme moyen, 1 mille 76 kilogrammes 121 grammes (2 mille 200 livres).

Dans ces derniers temps, le quantar s'est élevé dans une telle disproportion des anciennes bases, que l'on comptoit par gamelles, et celle-ci a contenu jusqu'à 733 kilogrammes 791 grammes (1 mille 500 livres) pesant.

Lorsqu'il s'agit de traiter en rivière, on ne calcule pas en barres, mais à raison de tant de pièces de guinées le quantar, suivant les conventions faites avec les Maures, qui sont en possession de la traite de la gomme. La guinée est estimée 10 barres ou 50 francs.

La paix rétablira l'équilibre; le poids du quantar devra nécessairement baisser. En supposant le quantar à 1 mille 76 kilogrammes 121 grammes (2 mille 200 livres) pesant, et en calculant la livre de gomme sur le pied de 60 centimes les 489 grammes (12 sous la livre), il faudra donner 25 pièces de guinées et diverses bagatelles pour un quantar de gomme.

| | |
|---|---|
| 25 pièces de guinée à 50 francs la pièce, cela fait . . . . . | 1,250 fr. |
| Bagatelles 14 barres à 5 fr. . . . . | 70 |
| Le quantar reviendroit à . . . . . | 1,320 fr. |

Les 1 mille 76 kilogrammes 121 grammes (2 mille 200 livres) de gomme rendues en France, vendues à 2 francs les 489 grammes (la livre), donneront 4 mille 400 francs; ce qui fait un bénéfice de 3 mille 80 fr.

Il faut observer, en traitant la gomme, qu'elle soit bien sèche; car, si on l'achète humide, elle se dessèche pendant la traversée, et diminue au moins d'un cinquième.

Les navires pour la traite de la gomme doivent partir de France vers le commencement de mars pour arriver à la fin d'avril.

Indépendamment de la traite de la gomme qui se fait au Sénégal, on traite aussi des noirs à Galam, à Gorée et dans les autres lieux destinés à ce commerce, dont il faut que nous disions ici quelque chose, après que nous aurons fait remarquer que les observations que l'on vient de lire sur le commerce de la gomme, sont en partie tirées du Voyage fait en 1785, par M. de la Jaille, au Sénégal, pour y remplir une mission du Gouvernement, et des notes intéressantes qu'y a ajoutées M. de la Barthe.

Outre la traite des noirs qui se fait à Galam, à Gorée, les Français la font encore en divers autres autres lieux, tels que la Côte-d'Or, le Benin, le Gabon; ils en tirent aussi de la côte d'Angole, de Cabende, Malembe, Loango, Ambriz, en concurrence avec les Anglais et les Hollandais.

La manière de faire cette traite a lieu ou par les Européens eux-mêmes ou par l'entremise des peuples de la côte.

Quand ce sont les Européens qui les recueillent eux-mêmes; c'est en envoyant leurs canots vers les villages qui sont sur le bord des petites baies et des

(*) On appelle *traiteurs* les habitans et petits marchands de l'île Saint-Louis, qui, remontant le Sénégal, vont commercer avec les Maures et les negres.



Digitized by Google

rivières ou sur le bord de la mer; alors ils envoyent des courtiers dans différens endroits, ou bien ils s'adressent aux facteurs publics ou particuliers qui sont établis dans le pays.

Les facteurs publics sont des nègres commerçans qui font le trafic d'une manière suivie; ils ont des correspondances régulières avec d'autres courtiers, depuis la mer, jusque dans l'intérieur des terres. Quand les courtiers de l'intérieur des terres ont un certain nombre d'esclaves, ils les envoient à des marchés placés de distance en distance, où d'autres courtiers successivement font parvenir ainsi les esclaves jusqu'à la côte, après un voyage de 100 lieues et quelquefois davantage. Durant son voyage, il a passé sur le territoire de divers rois et princes auxquels il a fallu payer un certain droit de passage et de sûreté; ce qui fait que l'esclave augmente de prix à mesure qu'il approche de la côte.

La seconde classe de marchands nègres est composée de ceux qui voyagent dans l'intérieur des terres, mais qui n'ont aucune communication ni correspondance de commerce régulier dans l'intérieur du pays. Leur vie est très-errante, et les courses qu'ils font sont très-irrégulières.

Les autres marchands nègres qui voyagent en remontant les grandes rivières ont des canots bien armés, et s'avancent souvent jusqu'à deux à trois cents lieues. Avec cinquante ou soixante hommes d'équipage, ils ramènent une centaine d'hommes à la fois.

Ces marchands, pour la plus grande partie, vivent des bénéfices de leur état; il en est cependant quelques-uns qui sont plus pauvres et qui font des courses pour les vaisseaux. On leur donne à crédit une certaine quantité de marchandises qu'ils vont échanger contre des esclaves; mais, quand ils partent, on leur fait laisser des gages pour s'assurer du retour. Ces gages sont leurs propres parens qui sont détenus jusqu'à ce qu'ils reviennent. En retour des esclaves, on donne diverses marchandises dont nous ferons connoître les principales plus bas.

La traite des nègres commence à peu près à la rivière du Sénégal, et s'étend jusqu'à la partie la plus reculée de la côte d'Angole.

Les Européens font sur les rivières du Sénégal et de Gambie, la traite en remontant avec leurs vaisseaux jusqu'à un lieu où ils puissent jeter l'ancre. Alors ils envoient leurs bateaux ou canots, qui sont toujours bien armés, dans les différens villages situés sur les bords ou dans le voisinage de ces rivières. Ils amènent ordinairement avec eux des naturels qui sont au fait de la chose, et qu'ils incorporent avec les matelots. Lorsqu'ils sont à portée des différens villages, ils font feu d'un mousquet ou battent le tambour pour faire savoir aux habitans qu'ils ont besoin d'esclaves.

En effet on leur en amène qu'on avoit déjà ou qu'on a été chercher quand le vaisseau a paru. Il arrive aussi que les grands bateaux armés que nous avons dit appartenir à la troisième classe des marchands, et qui descendent souvent le long des grandes rivières, chargés d'esclaves, leur en fournissent.

Les négocians d'Europe, et particulièrement les Anglais, ont sur la rivière de Sierra-Leone plusieurs établissemens particuliers où résident leurs agens, qui sont des blancs, et qui ont soin de leur faire des provisions d'esclaves.

Sur la côte qui s'étend depuis le Cap-Monte jusqu'au cap des Palmes, les naturels, lorsqu'ils ont quelques esclaves à vendre, le signifient en général par des feux. Les vaisseaux qui sont dans cet endroit, sont obligés de faire constamment sentinelle, et d'envoyer leurs bateaux dans l'endroit de la côte où ils aperçoivent de la fumée. On leur livre en général environ trois ou quatre esclaves à la fois. Il arrive quelquefois aussi que les naturels amènent eux-mêmes les leurs. Les vaisseaux sont souvent un an sur cette côte avant d'avoir pu compléter leur cargaison.

Lorsqu'un vaisseau arrive à la Côte-d'Or pour acheter des esclaves, ordinairement il met à l'ancre à Anna-Maboë; il envoie les canots pour acheter de la poudre d'or, ensuite il achète des esclaves. Sur d'autres parties de la côte, c'est avec des marchandises d'Europe qu'on fait toujours les échanges d'esclaves; mais assez ordinairement sur celle-ci, la poudre d'or entre dans les marchés; ensorte que l'or qui est pris d'une partie de la côte est rapporté à l'autre.

Dans cet endroit, les courtiers nègres amènent les esclaves en troupes, et de peur qu'ils ne leur échappent, ils leur engagent ordinairement un poignet dans une pièce de bois qu'ils sont obligés de porter, ou sur leur tête ou au cou, ou de la manière qui paroît la plus propre à remplir son objet.

A Whuidah, Juida ou Juda, Calbarg ou Calsbar, Benin et Angole, les chaloupes sont inutiles, si ce n'est pour arriver au rivage où l'on va chercher du bois et de l'eau. On n'y demande point d'or en échange.

Le nombre d'esclaves que les Européens tirent d'Afrique, a varié suivant les guerres et les établissemens que les Européens ont eu à entretenir dans leurs colonies.

En 1768, on alla chercher en Afrique 104 mille naturels; ce nombre a été à peu près le même pendant les quatre années suivantes: il a diminué pendant la guerre d'Amérique. On fixe à 100 mille, le nombre d'esclaves conduits en Amérique, pendant 1786; et le nombre des vaisseaux qui les portèrent à 350. Ce nombre peut être regardé comme le nombre ordinaire qu'importent les Européens en temps de paix. Les Anglais, les Hollandais, les Danois, les Portugais et les Français, sont ceux qui font aujourd'hui la traite.

Avant de donner l'aperçu du commerce français à la côte d'Afrique et de chaque établissement en particulier, nous croyons utile de faire connoître ici deux choses: 1°. la nature et la valeur des marchandises employées à la traite des noirs; 2°. le prix d'un esclave évalué en marchandise de cette espèce, au Sénégal et à Gorée.

*Marchandises employées à la traite des Nègres, depuis Gorée jusqu'à la rivière de Gambie, avec leur prix commun dans cette partie de l'Afrique, en 1789.*

Une pièce de Guinée (toile bleue dont nous avons déjà parlé) valoit . . . . . 10 liv. tourn.
Une pièce d'indienne commune. . . . . 10

| | |
|---|---|
| Une pièce de platille (espèce de toile) . . . . | 2barres. |
| Trois à quatre pintes d'eau-de-vie. . . . . | 1 |
| Un fusil de traite. . . . . | 20 |
| Un fusil à deux coups . . . . . | 20 |
| Une paire de pistolets. . . . . | 6 |
| Cent pierres à fusil. . . . . | 1 |
| Cent balles à fusil . . . . . | 1 |
| Deux livres de plomb à giboyer . . . . . | 2 |
| Deux livres de poudre à canon. . . . . | 1 |
| Un sabre de traite . . . . . | 1 |
| Quatre écheveaux de laine rouge et jaune. . . | 1 |
| Une branche d'ambre opaque, nos. 3 et 4 . . . | 1 |
| Une *idem* de corail. . . . . | 1 |

*Marchandises assorties pour le même objet.*

| | |
|---|---|
| Dix cordes de blacpoint. . . . . | 1 |
| Dix masses de contre-bordées bleues et rouges... | 1 |
| Une masse d'olivette blanche et jaune . . . . | 1 |
| Deux cordes de cristal taillé . . . . . | 1 |
| Deux cordes de laquis bleu . . . . . | 1 |
| Six mains de papier de traite . . . . . | 1 |
| Six pouces d'écarlate . . . . . | 1 |
| Quatre têtes de tabac . . . . . | 1 |
| Vingt-cinq gros grelots de cuivre . . . . . | 1 |
| Vingt-cinq petits *idem* . . . . . | 1 |
| Quatre cadenas en cœur. . . . . | 1 |
| Huit couteaux flamands. . . . . | 1 |
| Quatre petits miroirs bordés de papier doré . . | 1 |
| Un miroir ordinaire en cadre de bois. . . . | 1 |
| Un petit bassin de cuivre . . . . . | 1 |
| Une marmite de potin. . . . . | 1 |
| Une piastre d'Espagne. . . . . | 1 |

*Prix d'un captif de choix, en 1789.*

Suivant la note qu'en a donnée M. de la Barthe dans ses additions au *Voyage de M. de la Jaille au Sénégal*, un captif de choix coûtoit à cette époque, dans les marchés du Sénégal. . . . . 28barres.

*En marchandises de l'espèce, suivoient :*

| | |
|---|---|
| Un fusil de traite. . . . . | 1 |
| Un sabre . . . . . | 1 |
| Quatre flacons d'eau-de-vie et de rhum. . . . | 4 |
| Une brasse d'indienne. . . . . | 4 |
| Une moitié de mouchoir. . . . . | 1 |
| Deux pagnes bleues. . . . . | 8 |
| Une corde de verrot blanc. . . . . | 1 |
| Un bassin de cuivre . . . . . | 4 |
| Cinq balles de plomb . . . . . | 1 |
| Cinq pierres à fusil. . . . . | 1 |
| Un couteau ou jambette. . . . . | 1 |
| Un couteau flamand . . . . . | 1 |
| TOTAL . . . . . | 28 |

Les enfans ne se vendent que la moitié des hommes faits, c'est-à-dire qu'ils valent 10 à 14 barres.

Nous ne garantissons point que le prix des esclaves à la côte soit aujourd'hui comme à cette époque; probablement il a dû augmenter; mais ce que nous venons d'en dire suffit pour donner une notion et même des connoissances utiles sur cette partie du commerce français. Il est en général lucratif pour le négociant, quoique moins avantageux que les autres pour le reste de la nation, parce que la plupart des marchandises qui en forment les échanges, sont de l'Inde ou du produit du commerce étranger, et peu de celui des fabriques françaises.

Au reste, les exportations françaises en Afrique s'élevoient avant la guerre, à 16 millions 883 mille fr., et produisoient, premièrement, 30 mille 87 noirs, vendus 43 millions 835 mille francs; secondement, 1 million 701 mille francs en gomme, ivoire, poudre d'or, etc.

Si l'on établit le fret, les assurances, les frais d'armement et de navigation à 30 pour cent, nous aurons un premier capital de 21 millions 817 mille 900 fr. d'exportation, au lieu de 16 millions 883 mille fr. Le premier capital, par la vente des esclaves, en produit un nouveau de 43 millions 835 mille francs. Ce nouveau capital ne souffre aucune déduction, parce qu'il se compose non des noirs achetés à la côte d'Afrique, mais de ceux vendus et livrés aux colonies; ce qui suppose une traite de 30 mille 87 noirs. Si nous admettons, comme on n'y est que très-bien fondé, une perte de 10 pour cent pour les mortalités; si au second capital nous ajoutons la prime que le gouvernement accordoit à ce commerce, laquelle, sous diverses formes, s'élevoit, année moyenne, à 2 millions 701 mille fr. pour le montant de la gomme, de l'ivoire achetés, ainsi que les noirs, avec le premier capital; nous verrons que ces armemens donnoient un bénéfice de 112 pour cent; plus, les produits à faire sur les denrées coloniales achetées avec le produit des nègres vendus.

De 16 millions 783 mille francs de marchandises apportées à la côte d'Afrique, 8 millions 836 mille étoient d'origine nationale, 7 millions 263 mille étoient le produit de notre commerce immédiat avec l'Asie et de celui d'entrepôt avec l'Angleterre et la Hollande; les 774 mille francs restans se composoient de piastres fournies par notre commerce sur l'Espagne et de quelques productions du sol et de l'industrie du Brésil, des États-Unis et de l'Allemagne.

Le commerce de la côte d'Afrique que faisoient les Français, étoit ordinairement suivi par les villes de Nantes, du Hâvre, de Bordeaux, de la Rochelle, de Marseille, de Harfleur, de Rochefort, de Saint-Malo, de Port-Liberté.

En 1788, Nantes y envoya 32 navires jaugeant 11 mille 113 tonneaux, portant pour 5 millions 225,000 fr. de marchandises.

Le Hâvre, 13 navires jaugeant 6 mille 228 tonneaux, et pour 4 millions 67 mille fr. de marchandises.

Bordeaux, 31 navires jaugeant 4 mille 634 tonneaux, et portant pour 3 millions 535 mille fr. de marchandises.

La Rochelle, 6 navires jaugeant 5 mille 65 tonneaux, et portant pour 1 million 319 mille fr. de marchandises.

Marseille, 7 navires jaugeant 1 mille 987 tonneaux, et portant pour 736 mille fr. de marchandises.

Rochefort, Saint-Malo, Port-Liberté, Harfleur,

Digitized by Google

6 navires jaugeant 3 mille 346 tonneaux, et portant pour 1 million 901 mille fr. de marchandises.

Ce qui fait un total de 105 navires, un tonnage de 35 mille 227 tonneaux, et 16 millions 783 mille fr. employés à la traite par les villes que nous venons de nommer, en 1788.

Les marchandises que l'on y a portées ont consisté en farines, légumes, huiles et autres comestibles pour une somme de 1 million 130 mille fr.; en eau-de-vie, vins, liqueurs pour une somme de 1 million 579 mille fr.; en armes blanches et à feu, pour 520 mille fr.; en fer, cuivre, plomb, étain, pour 575 mille fr.; en toiles de fabrique nationale et mouchoirs, 2 millions 148 mille fr.; en toiles étrangères et mousselines de l'Inde, pour 6 millions 675 mille fr.; en draperies, pour 285 mille fr.; en coutellerie, pour 164 mille fr.; en diverses étoffes, pour 328 mille fr.; en corail et verroterie, pour 198 mille fr.; en poudre de guerre, pour 112 mille fr.; en tabac, pour 730 mille fr.; en cordages et jeux de voiles, pour 250 mille fr.; en mercerie, chapellerie, bonneterie, pour 1 million 195 mille fr.; en piastres, pour 326 mille fr.; en cauris, pour 588 mille fr.

Les retours de ce commerce ont consisté en gomme, morfil, poudre-d'or, cire etc. apportés à Bordeaux, Nantes, Marseille, le Hâvre, la Rochelle, Baionne, pour une somme de 1 million 701 mille fr; en 29 mille 506 noirs vendus à Saint-Domingue, 358 noirs vendus à Tabago, 223 noirs vendus à Cayenne.

Tel est le tableau résumé du commerce français à la côte occidentale d'Afrique à l'époque que nous venons d'indiquer : nous n'en étendrons pas plus loin les détails; mais avant de passer à la notice de chaque établissement français en particulier, nous ferons connoître les dispositions de l'arrêté des Consuls du 7 germinal an 10, relatif aux droits imposés sur les marchandises qui en proviennent.

Elles portent : 1°. Qu'il ne sera perçu aucun droit sur les bâtimens français à l'entrée de la rivière du Sénégal; 2°. qu'à la sortie de la rivière seulement il sera perçu sur la gomme un droit de 5 fr. par 48 kilogrammes 915 grammes (1 quintal); 3°. que les droits sur le morfil et autres productions de ce pays seront de 5 pour 100 de leur valeur également à la sortie.

# ÉTABLISSEMENS FRANÇAIS

## A LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.

## ARGUIN.

Le premier qui s'offre aux navigateurs qui voyagent vers le sud de l'Afrique en partant de France, est l'île d'Arguin, à 15 lieues sud du Cap-Blanc.

En 1455 les Portugais y bâtirent un fort, successivement possédé par les Hollandais en 1633, les Français en 1678, les Prussiens en 1685, et fut accordé à la compagnie du Sénégal en 1727.

Autrefois on faisoit à ce comptoir un commerce assez considérable de gomme extraite des forêts de gommiers, dont est couverte la rive droite de la rivière de Saint-Jean, qui n'en est pas éloignée.

La compagnie fit démolir les fortifications, et attira les Maures pour la vente de la gomme de cette partie de la côte, à un lieu appelé l'*Escale du Désert*, peu distant de l'île Saint-Louis au Sénégal.

Le traité de 1763 ayant maintenu les Anglais dans la possession du Sénégal, on agita la question de savoir s'ils avoient le commerce exclusif à Arguin; mais la conquête du Sénégal en 1779, et le traité de Versailles du 3 septembre 1783, levèrent toutes difficultés à cet égard, et Arguin resta à la France.

L'île d'Arguin est, suivant quelques personnes, notamment M. de la Jaille, chargé par le Gouvernement français en 1785 d'aller visiter les côtes d'Afrique, propre à recevoir un établissement de pêcherie. Les Hollandais, qui l'ont possédée pendant quelque temps, nous en ont donné l'exemple. On trouve sur les bancs qui l'avoisinent, une espèce de grosse morue propre à être salée et séchée.

Cette pêche peut se faire depuis janvier jusqu'en juillet. Elle est suivie par les Maures qui la font avec succès.

L'île d'Arguin abonde en tortues qui sont très-utiles pour les équipages des navires, ainsi que pour les convalescens.

En continuant de suivre la côte d'Afrique vers le sud, on trouve Portendic, rade foraine où nous avons un comptoir pour la traite de la gomme. Il s'y en fait un commerce assez considérable, tant de la part des Anglais que des Français.

Portendic avoit été acquis des Maures par la compagnie du Sénégal, en 1717 : ce traité fut confirmé en 1723 par un nouveau traité avec un chef maure. Il y avoit un fort qui fut démoli en 1727, et la traite fut attirée à l'escale du Désert, ainsi qu'on en avoit usé pour celle qui se faisoit à Arguin.

Les Anglais se sont réservé, par le traité de paix de 1783, de commercer à Portendic, ainsi qu'à la ri-

Digitized by Google

vière Saint-Jean, sans toutefois pouvoir y former d'établissement.

Cette facilité donnée aux Anglais, les met à même de faire un commerce assez considérable de gomme, que l'on porte à 293 mille 400 kilogrammes (six cents milliers) pesant chaque année.

## SÉNÉGAL.

On appelle ainsi une étendue de pays plus ou moins considérable, située sur les deux rives de ce fleuve, et où se trouvent les principaux établissemens français dans cette partie de l'Afrique.

En 1758, les Anglais ont pris le Sénégal sur les Français; en 1759, les Français l'ont repris sur les Anglais. Lors du siége ou débarquement, le commandant anglais a proposé aux habitans de prendre les armes pour l'aider à se défendre, et leur a offert jusqu'à 6 fr. par jour; mais tous s'y sont refusés, et n'ont voulu en aucune manière se battre contre les Français.

On connoit mieux aujourd'hui qu'il y a vingt ans le fleuve du Sénégal. A cette époque, sa source, son cours, ses bords étoient mal déterminés ou placés à des distances arbitraires et peu voisines de la réalité.

Le Sénégal et le Niger ont été long-temps confondus ensemble; mais depuis les recherches savantes de M. Danville, confirmées par les voyages de M. Mungo Parck, il est reconnu que ce sont deux fleuves différens.

L'embouchure du Sénégal dans l'Océan est fermée par une barre de sable et de vase que le courant entraîne vers la mer, et que le flot repousse. Elle laisse cependant une passe qui permet l'entrée aux barques et petits bâtimens pontés. Elle varie de situation et est toujours dangereuse à passer. C'est à cinq lieues au-dessus, que sont l'île et le fort Saint-Louis. Cette île est à cinq lieues de la barre ou de l'embouchure du fleuve du Sénégal. Elle est placée par les 15° 50′ de latitude occidentale du méridien de Paris. C'est une langue de sable; il n'y croît aucune herbe: on n'y voit que quelques palmiers qui la font reconnoître des voyageurs. Elle n'a qu'une demi-lieue de longueur du nord au sud, et deux cent quarante toises dans sa plus grande largeur. C'est sur cette île qu'est construit le fort, et que sont tous les établissemens; c'est sur cette langue de sable que le commandant réside toute l'année. L'air y est mal sain, on y manque d'eau dans tous les temps; il faut, pour s'en procurer de bonne, aller la chercher à quatorze lieues en remontant le Sénégal, dans une crique ou anse appelée *Lamsar*.

On peut évaluer la population à huit mille habitans; deux mille sont libres, le reste est captif. On y parle l'arabe, le mandingue, le bambara, l'iolof, mais plus universellement l'arabe et l'iolof, à cause des relations habituelles que les habitans ont avec les Maures qui résident sur la côte de Barbarie, dont ils ne sont éloignés que d'une lieue, et avec le peuple iolof qui habite l'autre rive du fleuve. Il n'y a pas douze habitans qui parlent français; la religion mahométane est à peu près la seule connue. Il n'y a point de tribunaux; les contestations sont décidées en présence du commandant, par le schérif qui entend les parties, et leur fait prêter serment sur l'alcoran.

Le sol plat, aride et peu élevé au-dessus du niveau du fleuve, ne permet pas de s'y livrer à la culture; on y voit réussir seulement quelques jardins dans la saison des pluies.

Dans cette île les maladies sont plus fréquentes pendant le reste de l'année, qu'on nomme la *haute-saison*, à cause des débordemens, et se réduisent en général à deux espèces, la dyssenterie et la fièvre maligne.

Le siége du commerce et de l'administration attire dans cette île une peuplade assez nombreuse de mulâtres et de nègres libres. Ils subsistent du produit de la traite qu'ils vont faire au haut du fleuve dans la saison convenable, soit de vivres, soit d'objets de commerce. Les Européens les emploient au service des embarcations.

Il y a plusieurs îles à peu près inhabitées, et voisines du chef-lieu, où l'on pourroit cultiver le coton et le tabac.

En remontant le Sénégal au-dessus du coude où sa direction change, et à 25 lieues de l'île Saint-Louis, on trouve l'*escale du Désert*. Ce lieu aride est réellement désert, et renommé pour la traite de la gomme, qu'on y fait avec les Maures.

A 60 lieues, toujours en remontant le fleuve, est une île assez grande, nommée l'*île à Morphil*, sur la pointe de laquelle la Compagnie française fit construire en 1743 un fort qu'on appelle *fort du Podkor* ou *Podor*.

Cette escale est également importante pour la traite de la gomme.

Il y a encore deux autres escales, une avant celle du désert appelée le *Coq*, et une autre plus haut, appelée le *Terrier-Rouge*. On y fait la traite de la gomme.

Cette traite n'est pas la seule branche de commerce que l'on fait au Sénégal, celle des nègres y entre aussi pour quelque chose; cependant M. de la Jaille assure dans son *Voyage au Sénégal*, qu'elle n'alloit pas à plus de quinze cents noirs, tant dans les établissemens du Sénégal qu'à Gorée.

L'exportation de la gomme qui n'étoit, en 1787, que de 912 mille 350 livres pesant, s'est élevée en 1798 à 1799, de 1 million 108 mille 961 livres pesant.

La population actuelle, tant européenne qu'africaine du Sénégal, n'est point considérable.

D'après un recensement de 1779, la population de l'île du Sénégal étoit de 383 blancs et habitans; savoir, 78 hommes, 169 femmes, 53 garçons, 83 filles.

La population de mulâtres et nègres libres, de 777; savoir, 242 hommes, 400 femmes, 69 garçons, 66 filles.

Celle des captifs, de 1858; savoir, 478 hommes, 979 femmes, 195 garçons et 206 filles.

Depuis cette époque, la population du Sénégal s'est considérablement accrue; en 1786, on l'évaluoit à cinq mille individus: en 1801, elle étoit de dix mille. Cette augmentation est due à l'arrivée successive des noirs amenés de Galam. Malheureusement, dit M. de la Barthe, dans ses notes sur le *Voyage* de M. de la Jaille, le nombre des habitans est trop grand relativement au peu d'étendue de l'île Saint-Louis et aux moyens d'assurer leur subsistance. On a cherché à y suppléer en faisant l'acquisition d'une île voisine,

Digitized by Google

afin d'y faire refluer le surplus de la population, et d'essayer d'y former des établissemens.

C'est au Désert, sur le fleuve du Sénégal, que se tient le grand marché de la gomme, et c'est à cette escale que les Maures Trarsbaz viennent porter la gomme de la forêt de Sahel, qui en est éloignée de 28 à 30 lieues.

## PODOR.

Le fort et le village de Podor forment un autre établissement français sur le Sénégal. Il est situé dans l'île à Morphil, à 60 lieues de l'embouchure du Sénégal. Cette île très-fertile produit une grande quantité de mil, et on y trouve beaucoup de bestiaux. Le café, le coton, l'indigo y croissent sans soins; on assure même qu'on pourroit y cultiver la canne avec succès. Le but de la compagnie du Sénégal, en formant cet établissement en 1743, étoit de mieux assurer la subsistance des habitans de l'île St.-Louis, de protéger le traite, et de favoriser leurs communications avec les parties supérieures du fleuve.

L'île de Bilbos, à 70 lieues au-dessus de Podor, est abondante en pâturages; l'air en est salubre: on pourroit y former un établissement utile pour les voyageurs qui remontent le Sénégal.

Le fort du Podor est presque ruiné; il seroit prudent, dit M. Golberry, qui a pu en juger, de le reconstruire autrement et dans une autre situation.

L'île à Morphil et celle de Bilbos ne sont séparées que par un bras du Sénégal; elles ont ensemble 65 l. de longueur, une largeur moyenne de 3 lieues; elles sont sur la rive gauche du fleuve. La surface des deux îles forme une étendue de 195 lieues carrées, suivant M. Golberry (*Voyage en Afrique*).

Le nom de l'*île à Morphil*, donné à la première, vient de ce qu'on y voit beaucoup d'éléphans que les nègres chassent, et dont ils vendent les défenses, que l'on nomme en terme de commerce, *morphil* ou *morfil*.

L'escale du Cok ou Coq et le fort de Podor sont à la partie occidentale de l'île à Morphil. Ces deux îles sont sous la domination des Foulhas, peuple dont le monarque porte le titre de *Siratick*.

## GALAM.

A 30 lieues au sud de l'extrémité méridionale de l'île Bilbos, on entre dans le territoire de Galam, peuplé par une nation de nègres que nous nommons *Sarcolets* ou *Sarracolets*, mais dont le véritable nom, suivant M. Golberry, est *Serrawallis*, et Galam est le chef-lieu de cette nation qui a un roi particulier.

C'est l'ancienne compagnie des Indes qui a formé les établissemens de Galam. Elle avoit fait construire sur une des rives du fleuve le *fort Saint-Joseph*, à environ 255 lieues de l'île Saint-Louis.

Sa situation est désagréable, à cause du mauvais air et des dégâts fréquemment occasionnés par le fleuve. Les Anglais, après s'en être emparés, et l'avoir acquis par la paix de 1763, l'avoient abandonnée.

Le projet des Français étoit de le transférer près de Sangalon, village situé à l'embouchure de la rivière de Feleme, ou Felemé, comme écrit Danville, laquelle va se rendre dans le fleuve du Sénégal, à 8 lieues plus bas.

Le comptoir de Galam avoit pour objet, comme celui de Podor, de faciliter l'extension du commerce. C'est là que la traite des noirs est la plus abondante, relativement aux autres lieux du Sénégal.

Une partie des habitans du Sénégal et de Gorée font chaque année le voyage de Galam; les bâtimens, au nombre de 40, plus ou moins, partent dans le courant de juillet, et sont trois mois pour remonter le fleuve, en sorte qu'ils arrivent à Galam vers la fin du mois d'octobre. Là, se tient une foire ou marché où se trouvent les Maures des pays circonvoisins. Cette foire a lieu depuis les 15 premiers jours de novembre: on y traite de l'or, du morfil, des peaux de bœufs, du riz, de plusieurs sortes de mil et du blé de Turquie. Les objets d'échange sont des guinées ou des pièces de toiles, des armes à feu, de la verroterie, quincaillerie, etc. Lorsque les eaux du fleuve commencent à baisser, l'on donne le signal du départ; le retour des bâtimens s'effectue dans l'espace de quinze jours, et l'on pense bien que l'arrivée de la flotte au Sénégal y produit la joie la plus vive parmi les habitans.

On appelle *Mandingues* les Maures qui se rendent à Galam; ils font du commerce leur plus grande occupation. Ces Mandingues forment des peuplades assez considérables qui habitent le pays de Galam, le long de la rive gauche du Sénégal et les contrées voisines au sud-est. Ils forment des caravanes, parcourent l'intérieur de l'Afrique; ils y portent les marchandises qu'ils ont achetées des Européens, et en ramènent des esclaves: ils en rapportent aussi de l'or et du morfil.

## GORÉE.

Il est stipulé par le traité de 1783, que les possessions françaises à la côte occidentale d'Afrique sont: 1°. le Sénégal et dépendances, ce qui comprend les côtes depuis le Cap-Blanc jusqu'au Cap-Vert, sous la réserve que les Anglais auront le droit de faire la traite de la gomme depuis l'embouchure de la rivière St.-Jean jusqu'à la baie et fort de Portendic, inclusivement, sans pouvoir former, dans ladite rivière, sur la côte, ainsi que dans la baie de Portendic, aucun établissement permanent, de quelque nature qu'il puisse être. Suivant le traité de 1783, les Français et les Anglais continueront à occuper les côtes, suivant l'usage qui a eu lieu jusqu'à présent;

2°. L'île de Gorée avec les côtes de la Terre-Ferme, où se trouvent les anciens comptoirs de Ruffisque, Joal, Portudal, depuis le Cap-Vert jusqu'au fleuve Gambra, autrement rivière de Gambie; l'ancien comptoir d'Albreda, sur la rive droite de cette rivière;

3°. Les côtes qui s'étendent depuis le cap Ste.-Marie jusqu'à la rivière de Sierra-Leone.

Après avoir fait connaître le Sénégal et ses dépendances, il nous reste donc à parler de Gorée et des autres parties jusqu'à la rivière de Sierra-Leone.

L'île de Gorée est située par 14° 17' de latitude septentrionale, et par 45 de longitude orientale de l'île de Fer. Elle est séparée de la Grande-Terre par un canal de 15 cents toises de largeur.

C'est

Digitized by Google

C'est une sorte de rocher qui a, à peu près, 600 toises de longueur sur une largeur moindre, et fort irrégulière : elle s'appeloit autrefois *Baraguiche;* elle étoit alors une dépendance du Cap-Vert. Betam, un de ses rois, la céda en 1617 aux Hollandais, qui la fortifièrent et la nommèrent *Gorée,* du nom d'un village hollandais, et ils y bâtirent deux forts, St.-François et St.-Michel. Les Anglais s'en emparèrent en 1663; mais l'amiral Ruiter la reprit l'année suivante. Trois ans après, le comte d'Estrées se rendit maître de Gorée, qui nous est restée jusqu'en 1758. A cette époque les Anglais nous l'enlevèrent. Le traité de Paris, de 1763, nous rendit Gorée, qui, reprise en 1779, nous fut rendue par le traité de 1783.

Avec cette île, nous avons recouvré le terrain cédé à la France par le roi de Damel en 1763 et 1765, ainsi que les comptoirs de Ruffisque, Portudal, Joal, Salum et Albreda.

Le comptoir de Ruffisque ou Ruffick a été abandonné comme trop près de Gorée, et ne pouvant que multiplier inutilement les soins, sans rien ajouter aux facilités pour la traite. Ruffisque est, au reste, la capitale du royaume de Cayor, un des États principaux de cette côte.

Portudal est dans la dépendance du royaume de Baol. Les États de ce nom s'étendent depuis les limites de celui de Cayor jusqu'à la pointe Serène, ce qui forme 10 à 12 lieues, et à 30 lieues dans les terres. On tire de Portudal du mil en quantité, du beurre, des œufs: on peut y traiter 120 captifs par an.

Joal, autre comptoir compris dans la division de Gorée, fait partie du royaume de Sin, Bursin ou Barbessin, car on lui donne ces trois noms. Cet État s'étend depuis la pointe Serène jusqu'à la rivière Bursalum, ce qui fait une étendue d'environ 12 lieues. Les terres de ce petit État sont bonnes et fertiles.

Joal, bourg situé à 120 lieues de Gorée, et où est notre comptoir, offre une traite abondante de riz, volaille, bestiaux. On peut s'y procurer 100 esclaves par an, et en outre des cuirs verts, de la cire et du morfil.

Notre comptoir d'Albreda est situé dans le royaume de Bar, à 8 lieues environ de la rivière de Gambie et sur la rive septentrionale. A peu de distance est le fort James, appartenant aux Anglais, et où ils ont attiré toute la traite. Ce comptoir est sans défense et négligé; cependant on convient qu'il seroit très-intéressant pour la traite de l'or, des nègres, de la cire et de l'ivoire.

La rivière de Gambie, qui devroit porter le nom de *fleuve de Gambra*, descend de très-haut dans les terres: son embouchure dans la mer a plus de 10 kil. (2 lieues) de largeur; elle se rétrécit lentement.

On trouve à 10 lieues de la mer, sur un îlot, le fort James, dont nous venons de parler. Il coupe le canal de la rivière, et laisse deux passages où des vaisseaux de 60 canons peuvent mouiller. Une frégate de 40 canons peut remonter jusqu'au-delà d'Eropina, situé à 70 lieues de l'embouchure, et des barques de 150 tonneaux vont jusqu'à Fentenda, 100 lieues plus haut.

Lors de la saison des pluies, le courant de la Gambie est si rapide qu'il est impossible de la remonter. Il n'est praticable que depuis le mois de septembre jusqu'en juillet; et comme le flot s'y fait sentir très-haut dans la rivière, c'est un avantage pour les bâtimens qui la remontent dans cette saison.

Les deux rives de la Gambie sont occupées par de petites peuplades de nègres. Les Anglais y ont un très-grand nombre de comptoirs, en sorte que les bâtimens, soit en remontant, soit en descendant, n'ont qu'à charger des cargaisons préparées à l'avance.

Le commerce de cette rivière est considérable, par l'affluence des Mandingues, qui viennent y vendre l'or, le morfil, les esclaves qu'ils ont achetés dans l'intérieur de l'Afrique.

La possession de la rivière de Gambie, ainsi que celle du fort James ayant été expressément garantie à l'Angleterre par l'article X du traité de Versailles, le commerce des Français à Albreda ne peut avoir lieu que par l'intérieur des terres, et avec les nations voisines.

Tels sont les différens établissemens qui se trouvent dans l'arrondissement de Gorée.

Le commerce que les habitans de cette île faisoient en 1786 étoit peu considérable.

Ils ne fréquentoient que les mouillages de la côte, compris entre le cap Manoel et la pointe de Sangomar, située à l'embouchure des bras du Marigot de Salum. Ils se rendoient à ces mouillages dans de petites embarcations; ils y traitoient des bœufs, des moutons, des volailles, du mil, ou du riz, et d'autres objets de subsistance qu'ils consommoient en partie, et dont ils vendoient l'autre aux navires en relâche dans leur rade; cette traite pouvoit former un objet de 200 mille francs; les objets plus considérables, comme les captifs, l'or, le morfil, la cire et les peaux crues, ne se traitoient qu'en petite quantité par les gens de Gorée, parce que les moyens de ces insulaires étoient très-bornés, et la traite des noirs ne s'est portée en 1786 qu'à 300 captifs, évalués 360 mille francs. On pouvoit évaluer leur traite en morfil à 60 mille francs; ainsi le total du commerce des habitans de Gorée alloit en 1786 à 620 mille francs.

Le commerce propre des naturels de Gorée ne sera jamais fort étendu, parce que leurs moyens ne peuvent être que fort bornés; mais si l'agriculture prenoit faveur dans les états du Damel, et si un comptoir agricole et marchand, dit M. Golberry, dans son *Voyage en Afrique*, étoit placé dans le pays de Baol, et y prenoit toute la consistance dont il est susceptible, Gorée pourroit devenir l'entrepôt d'un commerce qui donneroit douze cents captifs, évalués 1 million 44 mille fr.; de la cire, du coton, de l'indigo, des peaux crues, du morfil, du bois de construction et de teinture, du mil, du riz, du maïs, des bestiaux pour 3 millions; et si l'on établissoit un commerce par caravanne avec le pays de Bambouc, on pourroit en tirer annuellement pour 400 mille fr. au moins de poudre d'or; ainsi le commerce de Gorée s'éleveroit à 4 millions 380 mille fr.

En 1786 le commerce avec les états de Bur-Salum a produit aux navires en traite dans le Marigot, 600 captifs, évalués 720 mille fr.; cire brute, peaux crues, morfil, etc., 60 mille fr. Total 780 mille fr.

Les Anglais, pendant le temps qu'ils fréquentoient seuls le Marigot de Salum, en tiroient douze cents captifs, évalués 1 million 440 mille francs; cire, morfil, bois de teinture, bois de construction, peaux crues, etc., 200 mille fr. Les produits de ces deux



Digitized by Google

articles devront être pour nous ce qu'ils étoient pour les Anglais lorsqu'ils étoient maîtres de Gorée.

Sans former un établissement fixe dans le Marigot de Salum, dont l'air est reconnu extrêmement malsain, mais en entretenant des relations suivies avec le Bur-Salum, et en excitant par des encouragemens les cultures de l'indigo, du coton et du riz, auxquelles les terres de Salum sont très-propres, ces différentes denrées pourront former un objet de 400 mille fr.

Les arbres à gomme existent en grand nombre dans les états de Salum, et on estime que l'on pourroit retirer, des accacias-gommiers qui s'y trouvent, 60 milliers de gomme évalués 90 mille fr.

Ainsi l'on pourroit établir avec les états de Bur-Salum un commerce de 2 millions 130 mille fr.

Les Anglais ont traité dans la Gambie pendant 1785 et commencement de 1786, 3 mille captifs, évalués 3 millions 600 mille fr.

Les Français n'y ont traité pendant le même temps que 700 captifs, évalués 840 mille fr.

Les Anglais ont traité 50 milliers de morfil, évalués 1 fr. les 489 grammes (20 sous la livre), 50 mille fr.

Les Français n'ont traité que 1 millier de morfil, au même prix, mille fr.

Les Anglais ont traité dans la Gambie 30 mille gros d'or, évalués 10 fr. le gros, 300 mille fr.

Les Français n'ont traité que 400 gros d'or, 4 mille fr.

Les Anglais ont traité en cire brute, en peaux crues et autres objets de moindre importance, pour une valeur de plus de 500 mille fr.

La traite française de ces mêmes objets ne s'est pas montée au-delà d'une valeur de 600 fr.

Le total de l'évaluation des produits du commerce des Français et des Anglais dans le fleuve de Gambia ou la Gambie, en 1785 et premier mois de 1786, est de 5 millions 295 mille 600 fr.

S'il y avoit un établissement agricole et marchand formé à Albreda, notre part dans ces produits seroit beaucoup plus considérable qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

## GAMBIA.

Cette possession française est située sur la rivière de Bunck, à une lieue environ de son embouchure dans la rivière de Sierra-Leone.

Le gouvernement français ayant voulu former un établissement dans cette partie de l'Afrique, envoya en 1784 M. de la Jaille traiter de l'acquisition d'un lieu commode avec celui des princes africains dans le territoire duquel il se trouveroit.

M. de la Jaille se décida pour l'île de Gambia, sur le Bunck, et pour en obtenir la jouissance, il fut signé le 14 janvier 1784, entre lui et Panabouré, roi du pays, une convention par laquelle ce roi nous a cédé le terrain nécessaire pour construire un comptoir, moyennant un présent annuel de cent barres. Cet acte fixe d'ailleurs à quinze barres les coutumes pour chaque bâtiment marchand qui viendra y traiter.

Depuis cette époque, c'est-à-dire en 1789, M. Villeneuve Cillart, commandant la frégate la *Néréïde*, instruit du projet des Anglais d'étendre jusqu'à la mer leurs possessions de la *Baie française*, passa un traité avec le roi de Banan, pour une portion de terrain situé vers le cap Tagrin, et qui contient plusieurs bons mouillages. Cette acquisition est d'autant plus avantageuse, que les terres en sont élevées et sont favorables à la culture.

Il n'y a dans l'île de Gambia qu'environ 6 arpens de terrain susceptibles de culture : le reste est un marais; ce qui rend sa position peu salubre.

On y fait le commerce en esclaves et en cire. On y a construit un fort.

La rivière de Sierra-Leone est superbe; elle est très-fréquentée par les Anglais, qui ont un établissement à l'île de Bense.

La meilleure saison pour aller dans cette rivière est le mois de janvier et février, parce qu'alors on a fréquemment des brises de l'est pour sortir. Au mois de mai le climat devient très-mal-sain, par les pluies continuelles qui règnent dans ces parages.

On voit, par un état détaillé qu'en a donné M. Golberry, que le commerce de la rivière de Sierra-Leone alloit, en 1786, à plus de 19 millions de francs, en esclaves, morfil, indigo, coton, mil, tamarin, peaux crues, riz, bois de teinture, bois de construction, poudre d'or, etc., etc.

Sur ce commerce considérable les Français n'avoient qu'une somme de 600 mille fr. seulement; le reste étoit le produit du commerce anglais; sur quoi M. Golberry remarque, avec raison, qu'il est bien étonnant que dans toute l'étendue des côtes, entre le cap Verga et le cap des Palmes, sur un développement de 250 lieues, l'industrie française soit sans activité, sans énergie. On dédaigne en France de participer à un commerce riche, dans des régions qui doivent être comptées au nombre des plus belles, des plus agréables, des plus intéressantes et des plus avantageuses de l'Afrique occidentale.

## BARBARIE.

La France a encore en Afrique d'autres établissemens situés dans la partie appelée Barbarie, qui occupe le septentrion de ce continent.

Ces établissemens sont le Bastion-Français, Bonne, la Calle et le Colo.

Le Bastion-Français, sur la côte de Barbarie dans l'état d'Alger, a été long-temps le chef-lieu de nos établissemens dans l'état d'Alger : les Français s'y étoient établis en 1561. Ce bastion n'a qu'un petit port, qui ne peut recevoir que de très-petits bâtimens pour la pêche du corail. Le véritable port où arrivent les bâtimens français est la Calle, à 7 lieues plus au levant.

La Calle, Bonne, le Colo sont des concessions de la régence d'Alger en faveur du commerce français, qui s'y exploite par une compagnie privilégiée.

Pour bien faire connoître la nature et l'importance du commerce qu'elle y exploite, il suffit de lire l'extrait des motifs donnés au Corps législatif par M. Perrée, pour obtenir le rétablissement du privilége exclusif; ce qui a eu lieu en 1802.

« L'association de commerce, connue sous le nom

Digitized by Google

de *compagnie d'Afrique*, remonte à l'époque des premières liaisons de la France avec l'empire ottoman.

» En 1560, des Marseillais obtinrent d'Alger un privilége touchant le Bastion-de-France et la pêche du corail.

» Depuis ce temps, jusqu'en 1694, des particuliers, des ordres religieux, les empereurs et les rois de France ont conclu neuf traités avec le bacha, le divan et la milice, le dey et la milice d'Alger.

» La convention de 1694 se distingue par son titre : *Concession d'Afrique;* elle n'est pas moins remarquable par ses effets. Concession territoriale, privilége pour la pêche du corail, engagement de ne livrer des blés qu'à la compagnie, garantie par la France : telles sont les bases de ce contrat.

» Il a été suivi des traités de 1719 et de 1764, et tous ces traités ont été ratifiés et renouvelés en 1793 par la République française et la régence d'Alger.

» Si depuis, des nuages, produits par l'adresse d'une politique jalouse, ont semblé troubler l'antique harmonie entre la France et la régence d'Alger, la réciprocité des intérêts les a bientôt dissipés.

» Une armistice a été conclue en l'an VIII; un nouveau traité vous est annoncé par le Gouvernement.

» A cette longue suite d'habitudes politiques, je joindrai les considérations relatives aux intérêts réciproques des parties contractantes.

» La France devoit à son commerce de préserver le pavillon français de toutes inquiétudes sur la Méditerranée.

» Il étoit digne de sa sollicitude de pourvoir à la subsistance des contrées méridionales, où les conseils du sol, le goût des habitans, avoient naturalisé la culture de la vigne, de préférence à celle du blé.

» La France devoit à sa dignité d'acquérir à Alger une préférence marquée sur les autres nations, et de former à Marseille un entrepôt qui devint un grenier pour elle, un marché pour ses voisins.

» De son côté, la régence d'Alger trouvoit, dans une compagnie, un gage plus certain des redevances promises, que dans la personne d'un envoyé ou d'un consul. Ces redevances étoient le prix annuel des concessions territoriales à Bonne, à la Calle et au Colo; à ce prix, la compagnie avoit le privilége exclusif des importations de nos fabriques à Alger, et de l'exportation de la cire, de la laine, des cuirs, et sur-tout des grains.

» Le gouvernement français intervenoit seulement dans ces spéculations comme lien d'autorité et de garantie; mode qui distinguoit la France des autres puissances de l'Europe, dans leurs relations équivoques avec la régence d'Alger.

» La compagnie d'Afrique mettoit annuellement en action..... 50 bâtimens.
..... 12,000 tonneaux.
..... 800 marins.
Près de..... 4 millions.

» Ce mouvement de départ et d'arrivage successifs, de décharge et de réexportation pour l'intérieur, pour nos ports, pour l'Italie, l'Espagne, entretenoit à Marseille une manipulation et une école de marine précieuse sous tous les rapports.

» Il résulte de ce tableau de faits, que la compagnie acquittoit un service public à l'égard de la régence, qui trouvoit les moyens d'assurer, de couvrir le fonds de ses dépenses par les redevances fixes et constantes de la compagnie.

» Elle acquittoit aussi, à l'égard de la France, un service public d'approvisionnemens, d'autant plus essentiel, qu'elle étoit sous la direction immédiate du Gouvernement.

» Les concessions faites par la régence étoient donc une ferme à temps et à conditions, mise en valeur par des Français sur un territoire étranger à la France; conditions qui ne dépendoient pas de son Gouvernement, où l'amour-propre particulier, exposé à tant d'avanies, étoit sacrifié à la dignité nationale, et où les opérations, regardées par la régence comme utiles pour elle, mettoient la France dans l'attitude d'un commerce prospère et d'une considération enviée par ses rivaux.

» La pêche du corail, comprise dans ces concessions, étendoit aussi notre navigation et les procédés de notre industrie. Marseille avoit enlevé à Livourne la mise en œuvre du corail, soit pour le goût, soit pour le poli. »

Ces considérations ont motivé la loi dont voici les dispositions :

1°. La compagnie d'Afrique, supprimée par la loi du 29 juillet 1791, et qui avoit le privilége exclusif de la pêche du corail, et celui de l'exploitation des concessions faites à la République Française par les puissances barbaresques, reste définitivement supprimée.

2°. Il sera établi une nouvelle compagnie, qui jouira des avantages et prérogatives stipulés dans les derniers traités.

3°. La pêche du corail demeurera libre à tous les Français, moyennant une rétribution qui sera payée à la compagnie par chaque bâtiment pêcheur, et dont la quotité sera fixée tous les ans par le Gouvernement.

Les concessions de la compagnie d'Afrique consistent, comme nous venons de le voir, dans les trois ports appelés *la Calle*, *Bonne* et *le Colo*. Les articles du commerce de la compagnie d'Afrique dans ces endroits, étoient, avant la guerre, les piastres d'Espagne; elle les y envoyoit, en les réduisant à un prix déterminé, suivant les comptoirs où elles devoient être employées.

Elle achetoit et payoit avec cette monnoie le blé, la laine, la cire et les cuirs que le pays produit.

Ses expéditions étoient plus ou moins nombreuses, suivant que les récoltes des blés et des laines étoient plus ou moins abondantes.

La pêche du corail formoit aussi une branche importante du commerce de la compagnie.

Elle suffisoit même dans les années ordinaires pour couvrir toutes les dépenses de ses établissemens, qui s'élevoient chaque année environ à 400 mille francs.

Il est difficile de dire précisément à combien s'élevoit chaque année le commerce de la compagnie.



Digitized by Google

Dans certaines années, on avoit vu la compagnie extraire plus de 100 mille charges de blé, et 1 million 467 mille 450 kilogrammes (30 mille quintaux) de laine, et 140 bâtimens occupés à en faire le transport.

Dans d'autres années, ces articles avoient absolument manqué.

En 1772, les retraits de la compagnie avoient été évalués à plus d'un million 500 mille francs; mais les années suivantes furent extrêmement inférieures.

En 1775, son commerce avoit repris; ses retours excédèrent 1 million 500 mille francs, et la compagnie y employa environ 60 bâtimens.

Digitized by Google

# ÉTABLISSEMENS FRANÇAIS AUX GRANDES-INDES.

On comprend en France, sous la dénomination d'établissemens des Grandes-Indes, non-seulement toutes les colonies et comptoirs de la nation au sud et à l'est de l'Asie, mais aussi tous ses établissemens et postes à l'est de l'Afrique.

Pour mettre de l'ordre dans notre description sur cette partie de nos possessions coloniales, nous partageons en trois articles ce qui les concerne.

1°. Nous parlerons de nos établissemens situés à l'orient de l'Afrique; 2°. de nos établissemens à la côte de Malabar; 3°. de ceux que nous possédons à la côte de Coromandel; 4°. du commerce que nous faisons dans l'Inde en général, à la Chine, et dans quelques autres pays au-delà du Gange.

## COTE ORIENTALE D'AFRIQUE.

Depuis la paix d'Amiens les Français ont acquis au cap de Bonne-Espérance un droit de relâche qu'ils n'avoient pas avant. Cette circonstance nous engage à donner ici une idée de cette possession hollandaise, devenue si célèbre par son importance et sa situation.

L'article VI du traité entre la France, l'Espagne, la République batave et l'Angleterre, du 14 germinal an 10 (25 mars 1802), porte:

« Le port du cap de Bonne-Espérance reste à la République batave en toute souveraineté, comme cela avoit lieu avant la guerre.

» Les bâtimens de toute espèce appartenans aux autres parties contractantes auront la faculté d'y relâcher et d'y acheter les approvisionnemens nécessaires, comme auparavant, sans payer d'autres droits que ceux auxquels la République batave assujétit les bâtimens de sa nation. »

## CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Le cap de Bonne-Espérance fait proprement la pointe occidentale de la baie de Falso, par la latitude sud de 34° 25', et par la longitude de 35° à l'est de Ténériffe. Cependant, ce n'est pas cette pointe qui est le cap le plus méridional de l'Afrique, c'est le cap des Aiguilles qui occupe cette place à quelques minutes plus à l'est, par la latitude sud de 34° 50'.

A 7 mille plus au nord de la pointe occidentale de la baie de Falso est la montagne du Lion. De la partie la plus septentrionale, ou de la croupe du Lion, s'avance en mer une langue de terre fort basse appelée *les Dunes*, qui est la pointe occidentale de la baie de la Table: cela forme un golfe spacieux dans lequel les vaisseaux sont à l'abri de tous les vents, excepté celui du nord-ouest, jusqu'à ceux d'ouest-nord-ouest, qui, dans les temps de tempête, y occasionnent une grosse mer fort dangereuse: c'est par un de ces coups de vents, que la compagnie hollandaise des Indes perdit, en 1737, sept de ses vaisseaux à leur retour en Hollande.

A l'entrée de la baie est l'île des Phoques, stérile, entourée de rochers, et où l'on exile les malfaiteurs.

La baie de la Table est circonscrite au sud par trois hautes montagnes; savoir: la montagne du Lion, à l'ouest, celle de la Table, au centre; et celle du Vent ou du Diable, à l'orient. Ces trois montagnes forment ensemble à peu près un demi-cercle, qui contient la vallée de la Table, dans laquelle se trouvent la ville et le château du Cap.

La montagne du Lion est divisée en deux parties par un grand et profond ravin. L'une de ces parties s'appelle la *tête*; l'autre, la *queue*, ou la *croupe* du Lion.

La compagnie hollandaise a fait placer sur chacun de ces deux endroits une perche au bout de laquelle on hisse un pavillon, dès qu'on aperçoit quelques vaisseaux en mer, pour leur faire le signal convenu: tous les mois on change ces pavillons, sur lesquels on fait passer, deux ans auparavant, des renseignemens en Hollande et aux factoreries des Indes. On communique ces renseignemens aux capitaines des vaisseaux qui doivent aborder au Cap, avec ordre de n'ouvrir leurs instructions, à cet égard, que lorsqu'ils se trouveront à la vue de cette montagne, pour connoître s'ils peuvent venir mouiller en sûreté sur la rade, sans craindre quelque trahison.

Il y a constamment un ou deux hommes de garde sur la tête du Lion, lesquels, quand ils voient venir quelque vaisseau de la mer, hissent aussitôt le pavillon, et donnent à connoître le nombre des bâtimens qui arrivent, en tirant le même nombre de coups d'une pièce de canon qu'on a transportée avec beaucoup de peine, sur le haut de la montagne, et dont le bruit est entendu facilement au Cap, par la répercussion du son contre la montagne escarpée de la Table.

Nous ne pousserons pas plus loin la description du site du cap de Bonne-Espérance.

Nous remarquerons seulement que le sol est très-fertile au pied des montagnes dont il est couvert; mais les grandes vallées sont sablonneuses et stériles faute d'eau: voilà pourquoi la plupart des terres labourées se trouvent sur la pente des montagnes, où elles sont arrosées par les petits ruisseaux qui descendent de leurs sommets. Le terrain des environs du Cap est saumâtre en plusieurs endroits; ce qui n'est pas favorable aux vignes; aussi le gouverneur Van-der-Stel, lorsqu'il

Digitized by Google

voulut établir, au commencement du dernier siècle, les vignobles de Constance, d'où viennent les vins célèbres de ce nom, a-t-il fait prendre à chaque toise, en commençant du château, jusque derrière la montagne de la Table, un panier de terre qu'il a fait détremper avec de l'eau, pour s'assurer, par la dégustation, des cantons où le sol étoit le plus pur et le moins âcre. On trouva que le meilleur terrain étoit celui qu'occupent actuellement les vignes de Constance; c'est au moins ce que rapporte à ce sujet M. Stavorinus, chef d'escadre de la République de Hollande, dans la relation du voyage qu'il fit en 1771.

Ce ne fut guères que vers 1652 que les Hollandais formèrent la colonie du Cap, d'après le conseil que leur en donna Riebeck, chirurgien en chef d'un de leurs vaisseaux, d'y établir un lieu de relâche pour les navires allant dans l'Inde. Ils firent en conséquence partir ce même Riebeck avec quatre vaisseaux et les choses nécessaires pour former une colonie à cette pointe de l'Afrique. Riebeck, à son arrivée au Cap, y fit sur-le-champ construire, en terre et en bois, un fort auquel il donna le nom *Keer-de-Kou*, avec des bâtimens pour loger son monde et emmagasiner les munitions.

Cette colonie a répondu parfaitement au but qu'on s'étoit proposé en l'établissant; elle est aujourd'hui considérée comme un des établissemens importans de la Hollande.

C'est le seul qu'elle ait dans cette partie de l'Afrique. Il est sur-tout utile pour le bon ancrage qu'il offre dans la baie de la Table, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, aux vaisseaux qui se rendent dans l'Inde. Pendant les autres mois de l'année les vaisseaux de la compagnie sont obligés d'aller mouiller dans la baie, pour se mettre à l'abri des grandes tempêtes qu'on y éprouve alors.

Ce cap est d'une grande utilité pour Batavia et pour l'Inde en général aujourd'hui, où il fait passer 7 à 800 lasts de froment, ainsi qu'une grande quantité de vins blancs, de bière, de pois et de fèves que l'on recueille aux environs du Cap.

Le Cap reçoit en retour, de Batavia, du riz, du sucre, de l'arrack et des planches, articles qui lui arrivent par un bâtiment destiné à cet effet, et que l'on appelle *vaisseau de provisions*.

Les officiers des bâtimens étrangers qui viennent d'Europe relâcher au Cap, font ordinairement un commerce lucratif de différentes marchandises. Le vin, la bière, le tabac, toutes sortes de quincaillerie, des habits, des souliers, du verre et différens meubles, sont les articles qu'ils y vendent avec le plus de profit. Plusieurs espèces de comestibles, comme jambons, viandes salées, saucissons, langues fumées, harengs, morue, saumon, etc. sont encore d'un bon débit.

Le séjour que les vaisseaux étrangers font au Cap est ordinairement de peu de durée; la plupart ne s'y arrêtent que pour renouveler leurs provisions. Ceux qui y arrivent d'Europe, dans les mois d'avril, mai et juin, vendent souvent leurs marchandises à l'encan; alors ils sont obligés de payer au fiscal de la compagnie à peu près 30 francs (5 rixdalers) de droit par chaque caisse; mais il faut considérer que toutes les marchandises apportées d'Europe au Cap s'y vendent avec un bénéfice de 30, et même jusqu'à 100 pour 100.

Aujourd'hui les îles françaises de France et de Bourbon peuvent tirer du Cap les provisions et comestibles dont elles peuvent avoir besoin; mais nous verrons tout-à-l'heure que l'île de Madagascar offre plus de ressources encore pour cet objet.

Outre la ville du Cap, la colonie hollandaise de ce nom comprend dans l'intérieur plusieurs forts villages, dont les principaux sont: Swellendans, Stellenbosch, Drakestein, Graaf-Reynet, Swarte-Land, Land-Van-Waveren et Falso, qui tous paient des redevances à la compagnie, et sont tenus de porter dans ses magasins une certaine quantité des productions du pays à un prix fixé.

Cependant, malgré la fertilité de la colonie et sa position avantageuse pour le commerce avec les autres nations maritimes, elle n'est pas d'un produit utile à la compagnie hollandaise.

Après avoir passé le cap de Bonne-Espérance, les vaisseaux qui vont aux Indes remontent un peu au nord, et vont à Madagascar ou à l'île de France et de la Réunion (ci-devant Bourbon) avant de se rendre dans l'Inde; nous devons donc faire connoître ces établissemens à peu près dans cet ordre.

## MOZAMBIQUE. MADAGASCAR.

Après que les Portugais eurent découvert le cap de Bonne-Espérance, leurs navigateurs suivirent et fréquentèrent la côte orientale d'Afrique.

Les Arabes, alors en possession du commerce de l'Inde, faisoient une traite considérable sur cette côte; ils en tiroient beaucoup d'or, et ce métal leur servoit à acheter les marchandises de l'Inde, qu'ils rapportoient dans leurs pays et dans leurs établissemens de cette partie de l'Afrique.

Les Portugais s'emparèrent bientôt de ce commerce par la force; ils formèrent des colonies, bâtirent des forteresses, et mirent des garnisons à Sofala, Mozambique, Quiloa, Montbasse et Melinde.

Dans ces temps où aucune nation européenne n'étoit entrée en concurrence avec eux, ils faisoient sur toute la côte orientale d'Afrique une traite d'or assez considérable pour fournir aux achats des cargaisons qui se rassembloient à Goa, et qui de cette ville étoient transportées en Europe.

La décadence de la puissance des Portugais entraîna aussi celle de leurs établissemens sur la côte orientale d'Afrique. Les Arabes n'ayant plus à les craindre, commencèrent à y reparaître; mais leur commerce est resté languissant.

Les Portugais n'ont plus qu'un poste très-médiocre à Mozambique, et d'autres plus faibles sur les côtes voisines. On voit arriver peu de vaisseaux de leur nation; ils y recueillent un peu d'or de leur commerce dans l'intérieur du pays. Leur principal soutien est la traite des nègres. Le plus petit nombre de ces esclaves est transporté au Brésil; le plus grand nombre leur est acheté par les nations étrangères. Il est essentiel d'observer que de toutes les côtes d'Afrique, Mozambique est celle où les nègres sont à meilleur marché.

Les Hollandais ne sont fixés au cap de Bonne-Espérance, et l'on voit bien peu de leurs vaisseaux paroître à la côte orientale d'Afrique. Ils y achètent quelques esclaves qu'ils vendent au Cap, et qu'ils trouvent prin-

Digitized by Google

ripalement à Mozambique. Les Anglais ont long-temps négligé cette côte; mais depuis le milieu du dernier siècle, ils y envoient assez fréquemment un vaisseau et quelquefois deux, traiter à la côte orientale d'Afrique, principalement sur la rivière de Sena ou Cuama et côtes voisines.

Mais aucune de ces nations ne se trouve dans une position plus avantageuse que la France, pour faire le commerce de la côte orientale d'Afrique, à cause de ses colonies de l'île de France et de la Réunion (ci-devant Bourbon). Le besoin de nègres pour ces îles, et même pour nos îles à sucre en Amérique, nous la rend utile, tant que, pour le travail, les nègres esclaves ne seront pas remplacés par une autre espèce d'hommes. Si notre traite étoit mieux établie, nous ne serions pas obligés d'acheter les nègres de la seconde main des Portugais de Mozambique, et nous traiterions par nous-mêmes à la côte. Enfin, nous pourrions tirer de l'or de cette côte, au lieu d'y porter de l'argent.

Après avoir fait connoître l'utilité que le commerce français pourroit retirer de la côte orientale, voyons les avantages que lui offre Madagascar.

Cette île, située à l'est de l'Afrique, est une des plus grandes du monde; elle s'étend du sud au nord, depuis le 25e degré de latitude méridionale jusqu'au 12e. Elle a environ mille 350 lieues de longueur. Sa largeur est inégale, et est plus considérable dans sa partie méridionale, où elle s'étend jusqu'à 80 lieues; mais elle se réduit ensuite beaucoup. Elle n'a que 40 lieues dans sa partie septentrionale, et même moins aux approches du cap Natal ou d'Ambre, qui forme son extrémité.

Le canal qui la sépare de l'Afrique a 200 lieues dans sa plus grande largeur, et 100 lieues dans sa moindre. Il a été long-temps la route suivie pour se rendre dans l'Inde; aujourd'hui il n'y a plus que quelques vaisseaux anglais qui y passent pour aller à Bombay et à Surate. Dans cette route ils relâchent assez fréquemment à la baie de Saint-Augustin à Madagascar.

Les idées romanesques qu'on s'étoit formées de Madagascar, d'après les premiers voyages des Français dans l'Inde, donnèrent lieu à une tentative pour s'y établir, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Cette entreprise n'ayant point été soutenue, ne réussit pas : on reprit ce projet vingt ans après; mais le mauvais choix des hommes qu'on y envoya, et la conduite extravagante de ceux qui les commandoient, empêchèrent le progrès de cet établissement et entraînèrent sa ruine.

La population de cette île est assez considérable pour l'état de barbarie où elle est encore. Quelques-uns la portent à 1 million 5 mille individus, et ceux qui la portent au plus bas, la font monter à un million.

Le pays est divisé en peuplades indépendantes, qui ont chacune leur chef ou seigneur appelé *Dian*.

Les bestiaux y sont abondans, le riz et les vivres à bon marché. Les ravages des ouragans fréquens qui détruisent souvent les récoltes aux îles de France et de la Réunion (ci-devant Bourbon), la cherté de la viande et de tous les besoins des vaisseaux et escadres qui y relâchent, ont donné lieu à un cabotage perpétuel de ces îles à Madagascar.

Cette traite est encore soutenue par la facilité d'y acheter des esclaves souvent à un prix favorable. Chaque nation madecasse cherche à se défaire des prisonniers faits dans ses guerres contre ses voisins, et à en tirer profit en les vendant.

On a cherché, sous le ministère de M. Boynes, à former des établissemens français à Madagascar : il paroît que les projets ont été mal conçus ou mal exécutés, peut-être l'un et l'autre.

Les Fort-Dauphin, Foulpointe et la baie d'Antongil sont les principaux lieux de Madagascar où les vaisseaux français abordent. Ils sont tous sur la côte de l'est, qui est presque la seule que nous fréquentons. Nous n'y entretenons cependant pas de postes permanens.

Le Fort-Dauphin a été construit au sud-est de l'île, lorsqu'on essaya de s'y établir, au commencement du règne de Louis XIV. C'étoit le séjour du gouverneur et le point de réunion de nos aventuriers : on y avoit fait quelques défrichemens; tout a été abandonné.

Le port du Fort-Dauphin est assez sûr, mais le mouillage n'est bon que pour cinq ou six navires. Ce canton est un des moins mal-sains de l'île, et un des moins fertiles.

Foulpointe est situé beaucoup plus au nord; l'abord en est plus voisin des îles de France et de la Réunion; sa rade est formée par un rescif qui arrête l'impétuosité des vagues de la mer, et le mouillage est dans un barachois assez profond, que la nature a formé au milieu de cet écueil. La traite y est facile et favorable.

La baie d'Antongil est un golfe de plus de 20 lieues de profondeur; son ouverture a 12 lieues, se rétrécissant graduellement : elle a encore 6 lieues de largeur à son extrémité inférieure. Dans cette partie, près de l'embouchure de la petite rivière d'Emballe, se trouve une anse à laquelle on a donné le nom de *Port-Choiseuil*. Le mouillage y est bon, et couvert par une petite île nommée *île Marosse*. La baie d'Antongil et ses environs sont la partie de Madagascar où la traite est la plus abondante en riz. C'est aussi un des lieux les plus mal-sains de l'île.

M. de Boynes l'avoit choisi pour y faire un établissement. Il en donna la direction à un aventurier célèbre, le comte de Beniouski, gentilhomme hongrois, qui, faute de conduite, ne put réussir.

L'intérêt de la France est d'empêcher qu'il ne se forme à Madagascar aucun établissement étranger qui pourroit porter ombrage à nos établissemens des îles de France et de la Réunion. Il seroit, sur-tout, de notre intérêt de nous assurer la possession du port de Louquès. Ce port naturel, le meilleur de Madagascar, peut recevoir les plus forts vaisseaux de guerre, et servir de relâche à la flotte la plus nombreuse.

Il est situé sur la côte à l'est, à 50 lieues au nord de la baie d'Antongil. On assure que l'air y est plus sain qu'à la baie d'Antongil, et les rafraîchissemens aussi faciles à se procurer. En général, toutes les côtes de Madagascar sont malsaines, par les exhalaisons malignes des eaux stagnantes. Cet inconvénient rendra toujours difficile tout éta-

Digitized by Google

blissement que l'on voudra former dans l'île. L'intérieur, plus élevé, est plus sain.

Il seroit utile d'établir des comptoirs à Madagascar, et d'acheter des gens du pays un territoire qui pût être cultivé : mais il faudroit s'y prendre mieux qu'on n'a fait, lorsqu'on a essayé d'en former un, il y a 50 ans.

Par des voyages réglés, on fourniroit l'île de France de viandes fraîches. On pourroit aussi dans ces comptoirs faire des salaisons à un bas prix. Le riz sera toujours un objet d'exportation favorable, puisqu'on en a besoin à l'île de France depuis 1 million 956 mille jusqu'à 2 millions 445 mille kilogrammes (4 et 5 millions) pesant. On en a tiré dans des années jusqu'à 1 million 467 mille kilogrammes (3 millions), de Madagascar.

L'île de la Réunion, autrefois appelée *île Bourbon*, fut découverte par les Portugais dans le temps de leur première navigation aux Indes. Ils l'appelèrent *Mascarenhas*, du nom du commandant de la flotte portugaise ; ils n'y firent point d'établissement.

En 1642, Pronis, commandant de Madagascar, prit possession de cette île au nom du roi de France ; sept ans après, Deflacour, nouveau commandant, réitéra l'acte de possession : il la nomma alors *l'île de Bourbon* ; mais depuis la révolution on a substitué à ce nom celui d'*île de la Réunion*.

Il y fit passer des chevaux qui s'y multiplièrent promptement. La fertilité de l'île engagea plusieurs Français à s'y établir. Les Français qui, en 1671, échappèrent au massacre du fort Dauphin à Madagascar, se réfugièrent à l'île de la Réunion, et augmentèrent le nombre de ses habitans. Enfin divers navigateurs s'y fixèrent et s'y livrèrent à l'agriculture.

L'île de la Réunion est située à 40 lieues sous le vent de l'île de France ; il ne faut qu'un jour pour y aller de cette dernière île, et souvent un mois pour en revenir, lorsqu'on n'a pas les vents favorables.

Elle a 20 lieues de long sur 15 lieues de large. Ses rivages sont très-escarpés ; la mer y roule de gros galets, les pirogues seules peuvent y arriver sans se briser.

Le sol paroît en général plus sablonneux dans cette île qu'à l'île de France ; il est mêlé, jusqu'à quelque distance du rivage, du même galet, dont les bords de la mer sont couverts. Cependant le fonds en est excellent dans la partie qu'on peut cultiver. Les montagnes sont fort hautes. On donne 1 mille 600 toises d'élévation au sommet des trois Salasses, qui sont trois pics inaccessibles. On y voit un affreux volcan dont les environs sont toujours brûlés, et d'innombrables ravins d'une pente si rapide, qu'il n'est pas possible de la défricher.

Le principal lieu de l'île est Saint-Denis. On y a construit pour le débarquement des chaloupes, un pont-levis, soutenu par des chaînes de fer ; il avance sur la mer de plus de 80 pieds ; à l'extrémité de ce pont est une échelle de corde, où grimpent ceux qui veulent aller à terre ; dans tout le reste de l'île on ne peut débarquer qu'en se jetant à l'eau.

A 7 lieues sous le vent de Saint-Denis, on trouve Saint-Paul ; la mer est plus calme à la baie de Saint-Paul, et le mouillage plus sûr qu'à Saint-Denis ; cependant les marins préfèrent ce dernier.

Les habitans de l'île se livrent à la culture du blé, du café, du coton, de l'indigo, et de quelques arbres à épiceries, comme girofliers, muscadiers, introduits par M. Poivre, gouverneur en 1768 de cette île et de celle de France.

On estime que l'île de la Réunion produit, année moyenne, 55 mille 700 quintaux de blé, et 54 mille 300 quintaux de maïs ; le produit en café est estimé de 3 millions de livres pesant.

L'île abondoit autrefois en tortues de terre ; mais on en a tant détruit, qu'il ne s'en trouve plus guère aujourd'hui que dans la partie occidentale.

Les chèvres sauvages et les sangliers, fort communs dans l'île de la Réunion, se sont retirés au sommet des montagnes. On y avoit apporté des lapins, des cailles, des perdrix et des pintades ; mais les lapins n'ont pu s'y creuser de retraite, le roc étant calciné à 2 pieds de terre ; les cailles ne s'y sont pas multipliées : il n'est resté que les pintades qui y sont en grand nombre.

Parmi les plus beaux arbres de cette île, on compte le nattier ou bois de natte ; l'ébénier, dont le bois est fort luisant, et le benjoin qui produit une gomme odoriférante, dont on se sert au défaut de goudron, pour le radoub des vaisseaux ; mais l'arbrisseau le plus commun est le cotonnier : le coton en est plus blanc que celui des Indes. Cette île produit encore d'autres beaux arbres propres à la construction, à la charpente et à la menuiserie.

Il y a des citroniers, des orangers, des goyaviers, des bananiers, des tamarins, et d'autres espèces dont la plupart donnent comme ceux-ci des fruits propres au climat.

La population excède 6 mille blancs et 26 mille noirs. Elle se soutient d'elle-même et n'a besoin d'aucun secours du gouvernement.

Le café de cette île est, après celui de Moka, le plus estimé que l'on connoisse ; cependant la culture en est diminuée depuis une quarantaine d'années, soit parce qu'il a péri beaucoup de pieds d'arbres par les ouragans, soit qu'on n'en retire pas assez de profit, depuis que les bons cafés de la Martinique et de Saint-Domingue ont été recherchés dans le commerce.

L'île de la Réunion est la mère nourrice de celle de France ; elle lui fournit du blé et différentes provisions.

## ISLE-DE-FRANCE.

Elle fut découverte par les Portugais dans le quinzième siècle. Ils la nommèrent l'*île d'Acerno* (île de Cernè).

Les Hollandais en prirent possession en 1598, et lui donnèrent le nom de *Maurice*, en l'honneur du prince Maurice, leur stathouder ; mais ils ne s'y établirent qu'en 1640. Ils l'abandonnèrent en 1712, soit à cause du peu de progrès qu'ils y firent, soit à cause de l'établissement qu'ils formèrent au cap de Bonne-Espérance.

En 1715 les Français y abordèrent sous le commandement de Dufresne, capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, et la nommèrent *île de France*.

Bientôt après, en 1721, des habitans de l'île de la Réunion

Digitized by Google

Réunion y formèrent un nouvel établissement sous la conduite de Durongay.

Pendant les quinze années qui suivirent, le nombre de ses habitans se trouvoit si foible que l'on doutoit si la compagnie la garderoit ou l'abandonneroit; enfin la Bourdonnaie fut chargé en 1735 de la rendre utile.

En 1764 la compagnie rétrocéda au Gouvernement l'île de France : depuis elle a été administrée par un gouverneur particulier.

Cette île est située au 20e degré 10 minutes de latitude sud, et au 55e degré 24 minutes de longitude, méridien de Paris.

Suivant les calculs donnés par l'abbé de la Caille, l'île de France a 176 mille 802 mètres 6 décimètres (90 mille 668 toises) de circuit. Son étendue est de 62 mille 185 mètres 5 décimètres (31 mille 890 toises) dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire est et ouest; et sa surface est de 220 mille 839 hectares 87 ares (432 mille 680 arpens.)

Les concessions de terres enregistrées depuis 1728 jusqu'au 6 juillet 1790, époque où elles furent suspendues, s'élèvent à 188 mille 806 hectares 14 ares (369 mille 918 arpens). Le nombre d'hectares à concéder est donc de 32 mille 33 hectares 73 ares (62 mille 762 arpens.)

Cependant toutes ces terres concédées ne sont pas en état de culture; 61 mille 248 hectares (120 mille arpens) environ, sont en plein rapport : le reste est encore en friche, ou consiste en ravins, montagnes, et bois inaccessibles à toute culture.

On estime que 51 ares (1 arpent) de bonne terre doivent donner par an en indigo, 48 kilogrammes 915 grammes (100 livres) pesant, valant 300 francs; en coton, 36 kilogrammes 686 grammes (75 livres) valant 130 francs; en café, 48 kilogrammes 915 grammes (100 livres), valant 50 francs; en blé froment, 489 kilogrammes 146 grammes (1000 livres), valant 137 francs 50 centimes; en riz, en paille, 489 kilogrammes, 146 grammes (1000 livres), valant 75 francs, etc.

Quoique le sol soit par-tout couvert de pierres, plus ou moins grosses; quoiqu'il se refuse au soc, et qu'il faille le travailler avec la houe, il ne laisse pas d'être très-propre à beaucoup de choses; moins profond et moins fertile que celui de la Réunion, il est plus généralement susceptible de culture.

Suivant un état dressé en 1794, le nombre des hommes libres, de l'âge de 20 ans et au-dessus, s'élevoit à 3 mille 945.

Sur ce nombre de 3 mille 945 hommes, 806 avoient passé l'âge de 50 ans; 4 seulement étoient nonagénaires.

Le nombre des esclaves étoit estimé de 12 mille; 3 septièmes avoient été tirés de Madagascar, un septième importé des Indes. Les Africains sont les plus robustes et les plus grossiers; les Madécasses sont plus adroits, plus intelligens, et on les applique avec succès aux arts mécaniques; les esclaves Indiens servent dans les maisons.

On a tenté différens genres de culture à l'île de France; celle des grains est et doit toujours être la principale, ainsi que l'éducation des bestiaux, jusqu'à présent très-négligée. Les cafés y sont bons, mais ils ne valent pas ceux de Bourbon. Les cannes à sucre y ont réussi, et le sucre qu'on en exporte est très-bon. Les essais d'arbres à épices, c'est-à-dire, giroflier, muscadier, apportés dans l'île par M. Poivre, ont eu du succès; mais on a donné à ce genre de productions une importance beaucoup au-dessus de sa valeur; ce ne peut jamais être qu'une culture accessoire et d'un produit médiocre.

Il y a deux ports à l'île de France : celui du sud-est ou le grand port, et le petit port ou celui du nord-ouest : ce dernier s'appelle *Port-Liberté*, ci-devant *Port-Louis*, c'est le chef-lieu de l'île.

Les établissemens de l'île de France et de la Réunion coûtoient autrefois au gouvernement français, 5 à 6 millions par an en frais de garde, d'administration et de défense locale.

## ISLES DE FRANCE ET DE LA RÉUNION, (CI-DEVANT BOURBON).

Le gouvernement de ces deux colonies françaises est à peu près le même que celui des îles françaises d'Amérique; cependant, comme il diffère en quelques points, nous croyons utile de rapporter ici l'arrêté du Gouvernement, qui en a ordonné l'organisation. Il est du 13 pluviose an XI (2 février 1803).

Les îles de *France* et de la *Réunion*, et *dépendances*, seront régies par trois magistrats; savoir: un capitaine-général, un préfet colonial et un commissaire de justice.

TITRE Ier. — *Du Capitaine-général.*

ART. Ier. Le capitaine-général a sous ses ordres immédiats les forces de terre et de mer des deux colonies, les gardes nationales et la gendarmerie : il est exclusivement chargé de la défense intérieure et extérieure des îles de France, de la Réunion et dépendances.

II. Il pourvoit provisoirement à tous les emplois militaires, selon l'ordre de l'avancement graduel, jusqu'à celui de chef de bataillon ou d'escadron exclusivement, et propose au ministre tous les remplacemens à faire dans les grades supérieurs.

III. Il délivre les passeports à l'île de France; il y ordonne tout ce qui est relatif au port d'armes; il communique pour les deux îles avec les gouvernemens des pays neutres, alliés et ennemis au-delà du cap de Bonne-Espérance; il détermine et arrête, chaque année, avec le préfet colonial, pour chacune desdites îles et dépendances, les travaux à faire pour fortifications, ouverture de nouvelles routes ou communications avec les anciennes; il arrête, de même avec lui, l'état de toute dépense à faire dans l'année suivante, conformément au besoin du service, pour être envoyé au ministre avec l'aperçu des recettes qui pourroient y faire face; il exerce enfin tous les pouvoirs ci-devant attribués aux gouverneurs-généraux des colonies, sauf en ce qui y seroit dérogé par le présent arrêté.

IV. Ne pourra le capitaine-général entreprendre directement ni indirectement sur les fonctions du préfet colonial, du commissaire de justice ni des tribunaux; mais il lui sera toujours libre de se faire donner par eux tous les renseignemens qu'il jugera à propos de leur demander, et qu'ils seront obligés de lui fournir, sur quelque partie du service que ce puisse être.

V. Il pourra encore, en cas d'urgente nécessité, et sur sa responsabilité, surseoir, en tout ou partie, à



Digitized by Google

l'exécution des lois et réglemens, après en avoir toutefois délibéré avec le préfet colonial ou le commissaire de justice, selon la nature des objets, sans qu'il puisse être arrêté par leur opinion contraire; il y aura à cet effet un registre de délibérations où les avis motivés seront transcrits et signés, pour en être sur-le-champ adressé expédition au ministre.

VI. Il sera également adressé au ministre, tous les trois mois, un double en forme, de toutes les délibérations prises en commun.

VII. Le pouvoir de concéder les terres vagues de l'île de France appartient au capitaine-général, conjointement avec le préfet colonial, en se conformant aux règles établies; en cas de diversité d'avis, la voix du capitaine-général sera prépondérante : le tout, sauf l'approbation du Gouvernement.

VIII. Le capitaine-général nomme dans les deux îles et dépendances, et dans le délai de dix jours, à l'*interim* des places vacantes dans toutes les parties de l'administration et de l'ordre judiciaire, sur la présentation respective du préfet colonial ou du commissaire de justice, chacun en ce qui le concerne.

IX. Toutes les nominations faites par le capitaine-général dans le militaire, dans l'administration et dans l'ordre judiciaire, ne deviendront définitives qu'après confirmation par le premier Consul (actuellement Empereur.)

X. Aucune place, dans toutes les parties du service, ne pourra être créée que par arrêté du Gouvernement.

XI. Tous les mandemens, ordres et proclamations, émanés de l'autorité immédiate du capitaine-général, seront toujours précédés de ces mots : *Au nom de la République française.*

XII. Le capitaine-général, en cas de mort ou d'absence hors des îles de France et de la Réunion, sera, par *interim*, remplacé par le préfet colonial : si l'un et l'autre se trouvoient absens des deux îles, le général-commandant des troupes dans l'île de France y auroit l'autorité du capitaine-général.

### Titre II. *Du Préfet colonial.*

XIII. Le préfet colonial a sous sa direction l'administration des finances, la comptabilité générale et la destination des officiers d'administration dans les îles de France, de la Réunion et dépendances.

XIV. Le préfet colonial est chargé exclusivement, à l'île de France, de l'administration civile et de la haute police de la colonie; ce qui comprend la levée des contributions, les recettes, les dépenses, la comptabilité, les douanes, la solde et l'entretien des troupes, les appointemens des divers entretenus, les magasins, les approvisionnemens, les consommations, les baux et fermages, les ventes et achats, les hôpitaux, les bagnes, les salaires d'ouvriers, les travaux publics, les bacs et passages, les domaines nationaux, les distributions d'eau, l'inscription maritime, la police de la navigation, l'agriculture et le commerce, les récensemens, la répression du commerce interlope, la répartition des prises, les invalides de la marine, le régime des noirs, l'instruction publique, le culte, l'usage de la presse, et généralement tout ce qui étoit ci-devant attribué aux intendans ou ordonnateurs, soit en particulier, soit en commun avec le gouverneur-général, autant néanmoins qu'il n'y est pas dérogé par le présent arrêté.

XV. Les comptables et tous les employés civils d'administration sont sous les ordres du préfet colonial à l'île de France.

XVI. Les officiers de l'administration exercent, sous son autorité, les fonctions de sous-préfets et de commissaires de la marine et des guerres, dans les arrondissemens de la colonie qui leur sont par lui assignés.

XVII. Quant à la répartition des contributions qui seront établies par le gouvernement, le préfet ne pourra y procéder qu'après avoir appelé trois principaux habitans et trois principaux négocians de l'île, lesquels n'auront néanmoins que voix consultative; il sera dressé procès-verbal de leur avis motivé, pour être envoyé au ministre.

XVIII. Le préfet colonial, les sous-préfets et chefs d'administration requièrent la gendarmerie pour l'exécution de leurs mandemens, même plus ample main-forte, laquelle ne peut leur être refusée.

XIX. Le préfet colonial a seul le droit de faire des réglemens provisoires dans les matières de son attribution, tant à l'île de France qu'à celle de la Réunion et leurs dépendances, après en avoir néanmoins délibéré, conformément à l'article V du titre premier, avec le capitaine général, qui peut en suspendre la publication, jusqu'à ce qu'il ait été statué par le Gouvernement.

XX. Lesdits réglemens, lorsque la publication en aura été autorisée par le capitaine-général, seront enregistrés au bureau de l'inspection de marine, et adressés, s'il y a lieu, par ledit préfet, au commissaire de justice, avec invitation de les faire enregistrer au greffe des tribunaux; ce qui sera exécuté sans aucun retard ni empêchement.

XXI. Le préfet colonial ne pourra, sous aucun prétexte, entreprendre sur les fonctions de l'ordre judiciaire, comme le commissaire de justice et les tribunaux ne pourront entreprendre sur les siennes.

XXII. En cas de mort ou d'absence hors des deux îles, le préfet colonial sera provisoirement remplacé par l'officier d'administration desdites îles, le plus ancien en grade supérieur.

### Titre III. — *Du commissaire de justice.*

XXIII. Le commissaire de justice aura la surveillance des tribunaux des îles de France, de la Réunion et dépendances, et celle des officiers ministériels établis près d'eux; il se fera rendre compte par les présidens des tribunaux et par les commissaires du gouvernement.

XXIV. Il donnera tous ses soins à la prompte distribution de la justice, tant au civil qu'au criminel, ainsi qu'à la sûreté et à la salubrité des prisons.

XXV. Il présidera les tribunaux toutes les fois qu'il le jugera convenable, et y aura voix délibérative.

XXVI. Il veillera à la bonne tenue des greffes et dépôts des actes civils, à l'exécution des lois, tarifs et réglemens.

Il recevra les réclamations des justiciables, et donnera, en conséquence, les ordres nécessaires.

XXVII. Dans les dix premiers jours de chaque mois, il se fera remettre des états visés par le pré-

Digitized by Google

dent de chaque tribunal, et signés par le greffier, tant des procès jugés dans le mois précédent, que de ceux qui seroient encore indécis ou en instruction, pour en référer au capitaine-général, et en rendre compte au ministre.

XXVIII. Le commissaire de justice a seul le droit de faire des réglemens provisoires sur les matières de procédures, sans s'écarter des lois, et de publier lesdits réglemens sous la formule prescrite en l'article XI du titre premier, lorsqu'ils auront été consentis par le capitaine-général; il les fait enregistrer aux greffes de tribunaux, sur son propre mandement.

XXIX. Les agens du Gouvernement ne peuvent être poursuivis pour délits commis dans leurs fonctions, sans l'autorisation préalable du commissaire de justice.

XXX. Aucun citoyen non attaché au service ne pourra être arrêté extra-judiciairement, que sur le visa du commissaire de justice : il en sera rendu compte au ministre.

XXXI. Le commissaire de justice préparera les lois qu'il croira les plus propres à former à l'avenir le code civil et criminel des colonies dont il s'agit. Ses projets seront communiqués au capitaine-général et au préfet, et envoyés au ministre avec le procès-verbal de leurs délibérations et des opinions respectives.

XXXII. Il est spécialement chargé de la police envers les gens sans aveu, les vagabonds, les perturbateurs de la tranquillité publique, contre lesquels il pourra décerner des mandats d'arrêt, sauf à les faire poursuivre devant les tribunaux compétens, s'il y échoit.

XXXIII. Il requiert la gendarmerie, même plus ample main-forte, s'il est nécessaire, soit pour l'exécution de ses ordres ou ordonnances, soit pour celle des jugemens des tribunaux; ce qui ne peut lui être refusé.

XXXIV. Le commissaire de justice, en cas de mort ou d'absence hors des deux îles, sera remplacé provisoirement par le commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel, et celui-ci par le premier de ses substituts.

TITRE IV. — *De l'Isle de la Réunion.*

XXXV. Le commandant de l'île de la Réunion, lieutenant du capitaine-général, correspond avec lui, reçoit ses ordres et instructions; il conserve néanmoins les détails du service courant. Il pourra correspondre directement avec le ministre, lorsque le bien du service l'exigera, à la charge d'en rendre compte au capitaine général.

XXXVI. Il délivre les passeports, ordonne en ce qui concerne le port d'armes, et exerce tous les pouvoirs attribués aux ci-devant gouverneurs, sauf en ce qui y est dérogé par le présent arrêté.

XXXVII. Le chef d'administration correspond avec le préfet colonial, reçoit ses ordres et instructions, et conserve néanmoins les détails du service courant. Il peut correspondre directement avec le ministre, lorsque le bien du service l'exige, à la charge d'en rendre compte au préfet colonial.

XXXVIII. Il concède, au nom de la République, les terres vagues de l'île de la Réunion, conjointement avec le lieutenant du capitaine-général, en se conformant aux règles établies; et, en cas de diversité d'avis, la voix du lieutenant-commandant sera prépondérante : le tout, sauf l'approbation du gouvernement.

XXXIX. Le chef d'administration exerce au surplus à l'île de la Réunion tous les pouvoirs exercés à l'île de France par le préfet, autant qu'il n'y est pas dérogé par le présent arrêté.

XL. Les attributions du commissaire de justice s'étendent également sur l'île de la Réunion et sur l'île de France.

Néanmoins le commissaire du gouvernement près le tribunal séant à l'île de la Réunion, est chargé de la police dans cette île envers les gens sans aveu, les vagabonds, les perturbateurs de la tranquillité publique, contre lesquels il pourra décerner des mandats d'arrêt, sauf à les faire poursuivre devant les tribunaux compétens, s'il y échoit, et en rendre compte au commissaire de justice.

## ISLE RODRIGUE.

Cette île est une autre possession française de la mer des Indes, mais moins importante que celles dont nous venons de parler.

Elle est à 100 lieues à l'est de l'île de France; son étendue est de 7 lieues, sur 2 lieues de largeur. Elle est environnée d'un banc poissonneux, où il se trouve deux chenaux qui permettent aux petits bâtimens de s'approcher de ses côtes. Le fonds du sol de l'île Rodrigue n'est qu'un rocher de pierre calcaire, couvert d'un peu plus ou d'un peu moins de terre. Les tortues de mer y sont en grande abondance; on y envoie d'intervalle à autre de l'île de France quelques petits bâtimens en chercher pour servir de rafraîchissement aux équipages.

Afin de s'assurer la possession de cette île inhabitée, mais très-habitable, on y entretenoit autrefois un petit poste de soldats. Nous ignorons dans quel état est aujourd'hui cette possession.

## ISLES SECHELLE ET PRASLIN.

On trouve en s'élevant au nord-est dans la mer des Indes les îles Sechelle et Praslin, après qu'on a dépassé celles de Comores et Amirantes.

Nous avons donné d'abord à l'île Sechelle, la plus considérable de celles qui porte ce nom, la dénomination de *Mahé*, parce qu'elle fut découverte en 1742 par de petits bâtimens envoyés par M. Mahé de la Bourdonnaye de l'île de France, afin de reconnoître la position des Amirantes.

Les îles Sechelle et Praslin sont bien boisées, pourvues de sources et susceptibles de culture. Elles ont chacune un bon port, où les gros vaisseaux peuvent mouiller en sûreté; le banc qui les environne est très-étendu et très-poissonneux. Il laisse par-tout une grande profondeur; la moindre est de 18 à 20 brasses.

On attribuoit à ces îles, situées à 5 degrés de latitude méridionale, l'avantage précieux de n'être pas sujettes à des ouragans; mais, s'il est démontré qu'ils



Digitized by Google

y sont beaucoup plus rares qu'à l'île de France, il est reconnu aussi qu'elles n'en sont point tout-à-fait exemptes.

On estime que l'île de Sechelle contient 80 mille arpens, et celle de Praslin 40 mille.

Peu après la prise de possession de ces îles par nous, sous le ministère de M. de Boynes, on s'est déterminé à y envoyer un petit détachement de troupes, et ensuite quelques habitans y ont passé suivis de fort peu de nègres; on y a planté des girofliers, des muscadiers, des cannelliers, et ils s'y élèvent bien. La situation de ces îles dans une latitude semblable aux Moluques doit leur être favorable.

Il paroît qu'on pourroit tirer un parti plus avantageux que nous n'avons fait jusqu'ici des îles Sechelles; mais ce ne peut être qu'autant que le commerce de l'Inde aura repris quelqu'activité réelle; tout consisteroit à exciter quelques habitans à y passer, après qu'ils auroient assuré leur subsistance par l'emploi des premiers terrains défrichés. Il faudroit les encourager à en planter d'autres en arbres à épices, et sur-tout à s'attacher à élever des poivriers, qui doivent bien réussir à cette température.

## DIÉGO GARCIAS.

Nous plaçons cette île, de bien peu d'importance, au rang de nos possessions dans l'Inde, plutôt afin d'en rendre l'énumération complète qu'à cause de son utilité réelle.

Elle est située par le septième degré de latitude méridionale, à 400 lieues du cap Comorin. Elle manque d'eau douce, on y voit beaucoup de cocotiers et de bois blancs. Son port naturel est dangereux, étant parsemé de récifs et de plateaux de corail. On y trouve abondamment des tortues de mer, mais nuls quadrupèdes. Son nom annonce qu'elle a été découverte par les Portugais, mais ils n'y ont jamais fait d'établissement; elle a été souvent reconnue par des vaisseaux anglais et français; et nous y avons, après la guerre de 1783, placé quelques nègres pour en tirer des tortues.

Les Anglais y ayant envoyé un détachement de troupes en 1784, le Gouvernement français réclama contre cette prise de possession, et la cour de Londres consentit à l'abandonner.

# ÉTABLISSEMENS FRANÇAIS
## A LA COTE DE MALABAR.

## MAHÉ.

Nous ne possédons à la côte du Malabar que le comptoir de Mahé, situé par le 12°. degré de latitude septentrionale.

Cette petite ville fut prise en 1725 par M. Pardaillan, et nous fut cédée avec son territoire par un traité qui suivit cette conquête: il fut fait avec le chef de la maison de Colastry, qui étoit souverain dans le pays.

Comme cette ville est placée à l'embouchure d'une petite rivière, et qu'elle est dominée, la compagnie des Indes avoit fait construire plusieurs forts pour en défendre l'approche et la garantir des attaques des noirs et des rajahs voisins. Ces fortifications ne furent pas assez considérables pour arrêter les Anglais, qui, en 1760, prirent Mahé. Ils rasèrent alors les forts et nous les rendirent démantelés par le traité de 1763. Dans la guerre d'Amérique, les Anglais s'en sont emparés de nouveau. Il y a bien des dépenses à faire pour rétablir ce poste, qui se trouve aujourd'hui dans la dépendance, en quelque sorte, de la compagnie anglaise par la conquête qu'elle a faite des États de Mayssour, par la mort de Tippoo-Saïb, fils et successeur de ce fameux Ayder-Aly, un des plus audacieux usurpateurs de l'Inde.

Mahé est essentiel à la France comme point de relâche, comme établissement politique et comme lieu de commerce.

Sa situation topographique est très-propre à sa défense.

La ville est bâtie sur la rive droite de la rivière dans laquelle il peut entrer des navires de 100 à 120 tonneaux; l'entrée est défendue par un promontoire au bord de la mer, sur lequel on avoit construit une forteresse qui pouvoit contenir 60 pièces de canons.

Le fort Dauphin au sud-sud-est et celui de Condé à l'est, élevés en terre sur des montagnes plus hautes que celle où étoit la forteresse, à peu de distance l'une de l'autre, forment l'enceinte de la ville.

Les limites de Mahé dans la province de Cartenate, où il est situé, et qui appartient au roi de Cartenate, ne s'étendent qu'à une portée de canon de trente-six des forts Condé et Dauphin; et dans cet espace, il y a fort peu d'aldées de la dépendance de Mahé, excepté quelques palmars de peu d'importance.

Il est dû au roi de Cartenate, à la sortie des poivres par la rivière de Mahé, sur chaque candil de 20 mans, chaque man de 14 kilogrammes 674 grammes (30 livres), un droit de 2 roupies et demie, chaque

Digitized by Google

roupie valant environ 2 fr. 40 c.; et par chaque candil de cardamone, quatre roupies.

Il est vraisemblable que cette redevance avoit été stipulée dans le principe de l'établissement pour la libre et paisible jouissance du territoire conquis par M. Mahé de la Bourdonnaye.

Depuis que les Anglais ont fait la conquête de l'empire de Mayssour, il a dû s'opérer des changemens dans la politique et le commerce de ce pays.

Les Anglais ont rendu au prince de Mayssour ses territoires et son autorité; mais l'autorité légitime ou d'usurpation des princes de l'Inde, n'est qu'illusoire aujourd'hui: elle réside réellement dans la suprême puissance de la compagnie anglaise; ainsi les petits princes de la côte de Malabar, conquise en partie par le père de Tippoo, sultan, qui sont de droit tributaires du prince Brame qui lui a succédé, se trouvent par-là dans la dépendance politique et commerciale des Anglais dans l'Inde.

Les poivres que l'on tire de Mahé, et qui en font le principal commerce, se recueillent à Canotte, Veliote, Calilangandy, Cheroprotons, Paychy, Choquiate, Concadacem, Cadavatour, et autres aldées situées depuis le pied des Gates jusqu'aux bords de la mer, dans la province de Cartenate.

Le commerce se fait principalement par une classe d'habitans appelés *Maplets;* ils ont des palmars, c'est-à-dire, des terrains plantés d'arrequiers, de cocotiers, de bananiers, qu'ils possèdent en propriété, ou qu'ils tiennent à ferme des princes ou seigneurs du pays.

Les Maplets achètent les poivres de ceux qui les cultivent, des princes; ils les paient de plusieurs manières: soit en avances d'argent, dans les mois de juin, juillet et août, soit en riz et tabac.

Les rois du pays en font des amas considérables; ils reçoivent des poivres pour les contributions de leurs sujets; ils prennent aussi des marchands maplets de fortes sommes d'avance, à valoir sur les contributions qui sont payées en nature, et qu'ils perçoivent aussitôt la récolte finie. Le prix s'en fixe ordinairement, après que les poivres ont passé fleur, ou lors de leur maturité.

Les marchands de Mahé achètent le poivre des Maures de Cottiate, Paracado et Navourons; ils le paient plus ou moins cher, suivant l'abondance de la récolte.

Le poivrier ressemble fort au lierre; c'est une espèce de liane. Il se plaît dans les climats chauds et pluvieux, à l'ombre des arbres les plus touffus, afin d'empêcher les effets des coups de vents; il a pour tuteur un arbre qu'on nomme le *mouronc*, qui a des épines larges en forme de crochets qui soutiennent le poivrier; il rame jusqu'aux branches et porte des grappes qui contiennent 50 à 60 grains. Chaque tuteur où il y a 5 à 6 pieds de poivrier, donne jusqu'à 600 livres de poivre par an; mais ordinairement ce n'est que de 30, 60 à 100 livres.

Les propriétaires qui cultivent le poivre dans les palmars bien clos de murs en terre séchée ou de haies vives, pour le soustraire aux recherches des princes, le mettent dans de grandes fosses en terre, où il se conserve plusieurs années sans contracter trop d'humidité; ils mettent beaucoup de paille dans le fond et dessus, ensuite des pièces de bois qu'ils recouvrent de terre; mais pour éviter que les cultivateurs ne fraudent, les princes font faire la visite des poivriers aussitôt que ces fruits sont dans leur maturité, et l'on taxe chaque pied pour les contributions qui doivent leur être données en nature.

Mahé est très-bien situé pour le commerce de l'Inde, et particulièrement de la côte de Malabar; sa rivière qui peut recevoir des vaisseaux de 120 tonneaux, lui donne de grandes facilités pour cela.

On peut tirer de Mahé, et rassembler dans cet endroit 17 à 1800 milliers de poivre. Les autres objets de commerce consistent en cardamone, canelle, sandal, et autres bois de senteur; mais ils sont de peu d'importance.

Nous y débitons, en temps de paix, des fers, du plomb; du cuivre, quelques draps légers, des toiles à voiles, des fusils, des vins, des eaux-de-vie pour la garnison et les comptoirs européens voisins; mais cela ne couvroit pas avant la guerre la sixième partie de nos achats, dont la solde se faisoit toujours en piastres.

Tel est l'état du commerce et des établissemens français à la côte de Malabar. Nous ne faisons point entrer dans ce nombre le comptoir que l'ancienne compagnie des Indes avoit établi à Calicut, celui que depuis long-temps elle avoit abandonné à Surate.

# ÉTABLISSEMENS FRANÇAIS
## A LA COTE DE COROMANDEL.

Avant de donner la notice de ceux des établissemens français que nous avons à la côte de Coromandel, nous ferons connoître ce qu'étoit cette belle province de Mazulipatam, que nous devions à la politique et aux armes de M. Dupleix, et que nous avons perdue dans la guerre commencée en 1754.

Les possessions que nous avons à la côte de Coromandel, ne forment pas la centième partie, ni des revenus, ni de l'utilité que nous procuroit le gouvernement de Mazulipatam avec les autres provinces qui y étoient annexées. Pour le faire sentir, il suffira d'exposer, en peu de mots, 1°. la grandeur et la position de ces domaines; 2°. la matière et l'étendue des revenus qui s'y percevoient par la France; 3°. la qualité et l'avantage du commerce qu'ils offroient.

Les pays cédés à la compagnie des Indes françaises, par les vice-rois de Golconde, et que nous possédions avant la guerre de 1754, occupoient un espace de 180

Digitized by Google

lieues du nord au sud, et d'environ 50 à 60 lieues dans leur plus grande profondeur, de l'est à l'ouest; savoir: depuis le circar de Nelourservapelly qui termine le Carnate ou la côte de Coromandel dans le sud de Mazulipatam, jusqu'à Ganjan, ville maritime dans le nord, au bord de laquelle est une rivière où tous les bâtimens de la côte viennent charger et décharger leurs marchandises. C'est à cette ville que commence le royaume de Catek, grande nababie qui dépendoit autrefois du royaume de Golconde, mais qui est aujourd'hui sous la domination anglaise.

Cet espace immense de pays, qui porte le nom de côte d'Orixa, appartenoit aux Français, avec les villes, bourgs et villages qui s'enfoncent dans les terres, excepté quelques comptoirs qu'y avoient les Anglais et les Hollandais.

Les possessions françaises dans le Decan, et occupant la côte d'Orixa, formoient sept départemens; savoir: 1°. Mazulipatam avec ses environs; 2°. Naarzpour; 3°. l'île de Divy; 4°. Devracota; 5°. le circar de Nizampatnam; 6°. le Condavir; 7°. enfin, les quatre provinces dites du Nord.

1°. La ville de Mazulipatam est située par 16 degrés et quelques minutes de latitude septentrionale; elle étoit, dans le temps, le chef-lieu des établissemens français à la côte d'Orixa. La France n'y possède plus que la loge qu'elle y avoit avant 1749.

La situation de cette ville l'avoit rendue autrefois l'entrepôt de tout le commerce de l'Indostan avec le Bengale, la Perse, et toutes les côtes de l'est; c'est-à-dire les côtes qui sont opposées à celles de Coromandel et d'Oria, comme Mergui, Achem, Siam.

2°. Narzapour. Ce département est situé à 15 ou 16 lieues dans le nord de Mazulipatam: la principale aldée de ce département est Narzapour, qui en est le chef-lieu, située sur le bord d'une rivière qui porte le nom du village, et est un bras du grand fleuve Gadarry, qui traverse toute cette contrée dans la partie du nord, et prend sa source, ainsi que la Crichena, dans le fond des montagnes malabares. La rivière qu'il forme à Narzapour est très-commerçante, et continuellement fréquentée par une quantité de bâtimens étrangers, qui y entrent et qui en sortent avec leurs chargemens.

3°. Divy. L'île de ce nom, comme on peut le voir sur la carte, est située dans le sud-ouest de Mazulipatam: elle est formée d'un côté par la mer, et de l'autre par la rivière Crichena, qui, venant à se diviser en deux branches, embrasse un pays d'environ 25 lieues de circonférence; 5 à 6 lieues de diamètre, et va ensuite se jeter dans la mer par deux embouchures assez inégales, dont la première, située dans le nord-est de l'île, se nomme Ampsaldivi, et l'autre, dans le sud-ouest de la même île, où se trouve le véritable lit du Crichena, est appelée communément l'embouchure de Chipler.

4°. Devacrota. Ce département est, sans contredit, un des plus beaux de la dépendance de Mazulipatam: il est situé à 6 ou 8 lieues dans le sud de cette ville, et couvre, par son sud-est, l'île de Divy.

Devracota en étoit autrefois la capitale; mais on a pris ensuite pour chef-lieu Perepu, village situé sur le bord d'une rivière formée par un des bras de la Crichena. Ce département contient près de 70 aldées principales, indépendamment de quantité de petits hameaux qui en relèvent: il peut avoir 30 à 40 lieues de circonférence. C'est un pays superbe, et dont le rapport est très-considérable. L'on y trouve quantité de bois propres à toutes sortes d'usage, et il y croît un grand nombre d'arbres fruitiers, comme bananiers, mangiuiers, citroniers et autres de cette espèce.

5°. Nizampatnam. Ce département contenoit environ 25 lieues de long du septentrion au midi; c'est-à-dire à commencer depuis le bord de la Crichena, dans le nord, où se trouve l'île de Divy, jusqu'à la rivière de Gondigama, dans le sud, où ce département, qui forme un circar, est borné.

La capitale de ce département étoit autrefois une des plus grandes villes de ces cantons, mais elle est bien déchue de son ancienne prospérité; ce n'est plus qu'un gros bourg. Elle est située à 15 lieues de Mazulipatam, sur le bord de la mer, dont elle est néanmoins séparée par une île de sable mouvant, qui n'est habitée que par des bêtes féroces, et que l'on nomme Pedapouilly.

6°. Le Condavir. La province de ce nom forme ce département: elle est très-considérable, contient plus de 850 aldées, et a plus de 80 lieues de circonférence; mais les Français n'étoient pas maîtres dans le temps de toute cette province.

7°. Le septième département possédé par la compagnie française, étoit composé de 4 provinces très-importantes; savoir: la province de Condapelly ou Moustafanagar, celle d'Etour, de Ragimendry et celle de Chicacol.

Ces différentes possessions donnoient des revenus considérables, et nous allons en présenter un aperçu à peu près suffisant pour l'objet que nous proposons.

La compagnie des Indes, qui étoit souveraine, à cette époque, de nos établissemens dans cette partie du monde, y jouissoit de plusieurs fonds en terre et en droits, qui étoient la source de ses revenus.

Premièrement la compagnie avoit dans l'Inde un espace immense de terrain, plus ou moins cultivé, qu'il n'étoit pas facile d'évaluer. Secondement, elle possédoit, elle seule, la propriété des marais salans, les plus vastes et les meilleurs qui fussent dans toute la côte. Troisièmement, enfin, outre le droit de monnoie, elle étoit en possession d'en percevoir et d'en lever beaucoup d'autres dans l'étendue de ses domaines; et voilà ce qui constituoit le fonds de ses revenus: ils étoient aussi clairs que faciles à recueillir. Ils consistoient dans la culture et la récolte des terres, dans la fabrique et la vente des sels, dans le produit et le montant des droits qu'elle prélevoit sur toutes sortes de sujets et en toutes sortes de manières: or, tous ces articles, calculés seulement sur le pied où ils subsistoient quand les Français commencèrent à être troublés dans leur jouissance, présentent un objet de près de 10 millions de livres tournois de revenu fixe et annuel, qui ne coûtoit en quelque façon à la compagnie que la peine d'ouvrir ses coffres pour le recevoir, et qui auroit pu augmenter d'un tiers et même du double, à proportion des soins que l'on auroit pris pour l'étendre et en améliorer le principe.

L'ancien gouvernement seul de Mazulipatam rapportoit en grains plus de 7 à 800 mille francs, lorsque les années étoient abondantes. Une preuve encore plus évidente de cette richesse, c'est que, dans les dernières

Digitized by Google

années de l'administration française, la province de Nizampatnam, bien que la plus petite et la plus mauvaise de ce gouvernement, et quoique plus des trois quarts des terres y fussent en friche, rapporta, pendant plusieurs années de suite, 60 mille roupies; ce qui, à raison de 2 livres 8 sous tournois par roupie, faisoit 144 mille francs. On peut en dire autant par proportion des autres départemens. L'île de Divy, par exemple, rapportoit au moins 100 mille roupies, ou 240 mille francs par an; et cependant ce n'étoit que la huitième partie de ce qu'elle auroit pu produire.

Les salines, sur-tout, étoient un grand objet de produit. De toutes celles qui sont le long de la mer, celles de Mazulipatam et de la province de Nizampatnam, qui en est voisine, sont les meilleures par la nature du sol, dont le fonds est de glaise, et où l'on ne trouve pas le moindre sable: l'on y fabrique une quantité considérable de sel.

Outre les vaisseaux qui viennent s'en charger et le portent ensuite dans le Gange et dans le royaume du Bengale, qui manque de cette denrée, tout l'empire du Mogol ne se fournit presque que dans les salines de Mazulipatam. Des caravanes de lambadis, espèce de marchands du pays qui font ce commerce, arrivent successivement, avec des bandes de 30 à 40 mille bœufs, depuis le mois de janvier jusqu'à celui de septembre, et paient en argent comptant tout ce qu'ils prennent.

La vente du sel de Mazulipatam rend près de 100 mille roupies, ou 240 mille francs par an; or, à mettre le candil, mesure du pays qui contient environ 10 milliers de sel, à 100 francs, il s'ensuit, par un calcul très-simple, que l'on fabrique par an 2 mille 400 candils, ou ce qui est le même, 24 mille milliers de sel, dans les seules salines de Mazulipatam; et si l'on y ajoute celles de Nizampatnam, qui en procurent presque autant, et celles de Pandarti, qui en donnent peut-être davantage, on aura 72 mille milliers de sel, ou 7 mille 200 candils; et par conséquent, en mettant le candil à 100 francs, comme on vient de l'évaluer ci-dessus, on aura une somme de 720 mille francs que la compagnie française a dû retirer de ses salines pendant qu'elle en a joui.

Outre ces produits la compagnie jouissoit comme souveraine: 1°. du droit de monnoie; 2°. des droits de douane; 3°. du droit appelé *sahir*, espèce de droit de péage ou de transit établi dans les lieux d'un passage fréquenté; 4°. du droit de Montafara, sorte de capitation imposée sur les personnes, les boutiques et les métiers, etc.

Mazulipatam donnoit en droit de douane 96 mille francs; 240 mille en salines, et pour les autres droits 24 mille.

Les Pettes d'Inongoudour étoient affermées, tant pour leur récolte que pour les droits de transit, à la somme de 20 mille roupies ou 48 mille fr.

Les paraganés de Goudour et Acloumanar étoient également affermés, mais sur le pied de 50 mille roupies ou 120 mille fr.

Les paraganés de Tomedy et Pedana produisoient des revenus en terres, qui pouvoient aller à 24 mille roupies ou 60 mille fr.

Le département de Narsapour, y compris les deux paraganés de Tondour et Aoudara, qui étoient sous la même régie, donnoit des revenus en terres, douane et ferme de cocotiers. Cette régie fournissoit par année plus de 120 mille roupies; et ce revenu peut s'évaluer à 260 ou 280 mille fr.

Le département de Devracota étoit pareillement en régie, et rapportoit, à peu de chose près, 100 mille roupies ou 240 mille fr.

Les revenus en terres de l'île de Divy, qui s'augmentoient chaque année, sous le gouvernement français, en quatre ans de temps étoient montés de 20 mille roupies ou 48 mille fr. à 100 mille roupies ou 240 mille francs, qu'une plus longue possession auroit sans doute accrus de nouveau.

Le circar de Nizampatnam, dont les revenus sont en terres et salines, étoit en régie, qui donnoit des premières environ 60 mille roupies ou 144 mille francs, et des dernières, 50 mille roupies ou 120 mille francs.

La province de Condavir a toujours été affermée, tant que les Français en ont joui, faute de sujets suffisans pour pouvoir la régir dans toute son étendue. Les dix-huit paraganés qu'elle contient étoient tenus par différens particuliers, qui en payoient plus ou moins selon la grandeur du terrain qu'ils tenoient à ferme; mais le tout formoit un objet de 200 mille pagodes d'or à 3 figures, ou 850 mille roupies, qui équivalent à 2 millions 400 mille fr.

Quant aux quatre provinces du nord, tant que les Français en ont eu l'usufruit, ils n'ont pu parvenir à les mettre en ordre. Tout ce qu'ils ont pu faire dans le temps, a été de les affermer à la hâte, en les laissant même à plusieurs gemindars, qui les possédoient auparavant, et pour le même prix qu'ils en avoient donné ci-devant. La ferme générale de ce terrain immense pouvoit monter à près de 25 lacs de roupies, ce qui équivaut à environ 6 millions de francs.

Tel étoit à peu près le montant des revenus que la compagnie Française recevoit tous les ans des domaines que lui avoient cédés les vice-rois de Golconde. Pour en faire voir plus clairement le produit effectif, nous allons ajouter ici un Tableau additionné, où chaque département paroîtra avec son revenu.

| DÉPARTEMENS. | | REVENUS. | |
|---|---|---|---|
| | | ROUPIES. | FRANCS. |
| Mazulipatam | Régie. | 150,000 | 360,000 |
| Inongoudour | Ferme. | 20,000 | 48,000 |
| Goudour, Acloumanar | *dito.* | 50 000 | 120,000 |
| Tomedy, Pedana | *dito.* | 25,000 | 60,000 |
| Narsapour | Régie. | 120,000 | 288,000 |
| Devracota | *dito.* | 100,000 | 240,000 |
| Divy | *dito.* | 100,000 | 240,000 |
| Nizampatnam | *dito.* | 110,000 | 260,000 |
| Condavir | Ferme. | 850,000 | 2,040,000 |
| Provinces du Nord | *dito.* | 2,500,000 | 6,000,000 |
| TOTAUX | | 4,025,000 | 9,656,000 |

Digitized by Google

Ces détails une fois établis, nous conduisent à donner une idée du commerce que la compagnie faisoit dans l'Inde, et sur-tout des avantages que lui offroit sa souveraineté, pour le faire avec une moindre exportation de numéraire.

Sous la domination française, l'on comptoit, dans les provinces de Nizampatnam et de Condavir, au moins 1 mille 500 métiers en activité, sans ceux où l'on fabriquoit des mouchoirs plus communs, qui n'entrent point dans les assortimens. Chaque métier, selon la supputation qu'on en a faite, pouvant fabriquer 2 pièces de mouchoirs par mois, c'est-à-dire 36 par an, il en résulte que 1 mille 500 métiers en donneront 50 mille pièces, et par conséquent, à raison de 100 pièces pour la balle, on aura 540 balles de mouchoirs, au lieu de 80 ou 100 qu'on en faisoit auparavant. On en peut dire autant des marchandises de toiles, que les provinces d'Elour, Ragimendry et Chicacol fournissent; au lieu de 5 à 600 balles qu'on en tiroit à peine, avant que les Français y dominassent, on en a fait sous leur gouvernement plus de 2 mille; ainsi ils étoient dans le cas de choisir; et leur compagnie auroit pu s'en attribuer le commerce exclusif.

C'étoient là certainement des avantages bien réels. Une augmentation de marchandises et une facilité de les acquérir, qui résultoient de la possession domaniale de ces contrées; mais il en reste un qui n'étoit pas moindre, quoiqu'il ne pût paroître d'abord aussi sensible; il consistoit en ce que le produit considérable de ces domaines exemptoit la compagnie de l'obligation ruineuse des avances qu'elle étoit antérieurement dans le cas de faire; obligation qui, en augmentant pour elle le prix des marchandises, diminuoit à proportion ses bénéfices.

C'est un principe assez reconnu en fait de commerce, qu'il faut déduire, sur le bénéfice des marchandises, tous les faux frais, ainsi que les dépenses qu'occasionne leur achat: or, l'on sait que la compagnie de France étoit originairement obligée d'envoyer tous les ans, dans les Indes, des sommes immenses pour l'entretien de son commerce et de tout ce qui y avoit rapport: quelle diminution, par conséquent, sur le bénéfice qu'elle auroit dû naturellement y faire! Mais lorsqu'elle eut acquis la souveraineté de tant de vastes provinces, les choses changèrent de face; les revenus considérables qu'elle avoit à percevoir dans l'Inde de ses propres domaines, pouvant suppléer d'eux-mêmes à ces envois, elle pouvoit en employer une grande partie à faire des marchandises pour la cargaison de ses vaisseaux; selon l'état qu'on vient d'en donner, on a dû voir qu'ils étoient plus que suffisans pour satisfaire à tous les engagemens de la compagnie dans cette partie de l'Inde. Elle pouvoit même en quelque sorte les faire refluer sur ses autres établissemens, accroître leur commerce, en lui épargnant du moins la nécessité d'y faire passer des fonds considérables.

Indépendamment de cet accroissement de bénéfice que la Compagnie Française avoit acquis au moyen de ces revenus, l'on peut dire qu'il en résultoit aussi une augmentation de profits pour l'état. Il n'est en effet personne qui ignore que l'exportation de l'espèce est, en général, ce qu'il y a de plus nuisible pour un peuple; et c'est de là sans doute que l'on a dit que le commerce de l'Asie ruinoit l'Europe. Que l'on calcule en effet toutes les marchandises qui en ont été tirées depuis l'établissement de ce commerce; autant d'argent qui est sorti pour ne plus revenir: donc par une raison contraire, si les mêmes marchandises, ou du moins la plus grande partie d'entr'elles continuoient à venir de ce pays en France, sans qu'il fût nécessaire à cette République d'y porter de l'argent pour les avoir, il en devroit résulter une augmentation de ce même argent dans l'état, qui y produisant un redoublement de circulation, y donneroit un accroissement de richesses, en y attirant par la suite celles de l'étranger, etc.

Nous n'étendrons pas plus loin ces détails historiques, qui paroîtront peut-être déplacés à quelques personnes, mais qui nous ayant paru renfermer une instruction positive sur la matière que nous traitons, nous ont déterminés à les consigner ici. Nous allons revenir aux établissemens actuels que nous avons à la côte de Coromandel, en commençant par Pondichéry.

## PONDICHÉRY.

Ce chef-lieu de nos établissemens dans l'Inde, situé par le 12e degré de latitude septentrionale, près de la rivière d'Ariankoupam, contenoit 60 mille individus, lorsque les Anglais s'en rendirent maîtres en 1761. Ils la détruisirent de fond en comble, et en chassèrent tous les habitans.

Cette ville fut le centre du commerce français dans l'Inde: elle est privée de port, comme toutes celles qui ont été bâties à la côte de Coromandel; mais elle a l'avantage d'une rade plus commode que les autres. Les vaisseaux peuvent mouiller près du rivage, sous la protection du canon des fortifications.

Son territoire a 3 lieues de long sur 1 lieue de large: sable stérile sur les bords de la mer; mais dans une grande partie il est propre à la culture du riz, des légumes, et d'une racine nommée *chayaver*, qui sert aux couleurs. Deux petites rivières non navigables traversent le pays et le fertilisent. Les eaux sont excellentes pour les teintures, pour le bleu particulièrement. A trois milles de la place, cent toises au-dessus de la mer, s'élève un coteau qui sert de guide aux navigateurs, à 7 ou 8 lieues de distance, avantage inestimable sur une côte généralement trop basse. A l'extrémité de cette hauteur, est un vaste étang dont les eaux viennent arroser les environs de la ville, qui est favorablement située pour recevoir les vivres et les marchandises du Carnate, du Mayssour et du Tanjaour.

La France se détermina, en 1765, à faire réédifier Pondichéry. En 1770 il s'y trouvoit déja 27 mille habitans. Ce projet n'eut pas de suite, et la place est restée dans un état de foiblesse et de ruine qui a augmenté depuis.

Les revenus de cet établissement sont portés à 200 mille francs, qui sont insuffisans pour les dépenses et l'entretien qu'exige ce chef-lieu.

On fait à Pondichéry des guinées bleues et blanches, des garas, des toiles peintes, des mouchoirs communs, des basins, des organdis, des tarnatanes, des betilles et autres mousselines de basse qualité. On en tire aussi une grande quantité des provinces indiennes qui l'avoisinent. Ces objets de fabrique, et la

Digitized by Google

la correspondance de cette ville avec nos autres établissemens, donnent, en temps de paix, à Pondichéry un grand mouvement et beaucoup d'activité.

Parmi les marchandises d'Europe dont on peut trouver le débit à Pondichéry, celles qui offrent de l'avantage, sont le fer, le plomb et le cuivre dont on place une grande partie à Moka, en échange du café. Le Coromandel fournit à Moka et aux environs 4 à 500 balles de toiles presque toutes bleues.

On évalue, suivant l'abbé Raynal, à 3500 balles la quantité de toiles qu'on tire du Coromandel pour les différentes échelles de l'Inde. Les Français en portoient 800 au Malabar, à Moka et à l'Isle de France; les Anglais, 1,200 à Bombay, au Malabar, à Sumatra et aux Philippines; les Hollandais, 1,500 à leurs divers établissemens.

## KARIKAL.

Cette ville est située dans le royaume de Tanjaour, à 30 lieues sud de Pondichéry, sur une des branches du Colkam, qui peut recevoir des bâtimens de 150 tonneaux. Elle est ouverte et avoit environ 15 mille habitans avant la guerre, la plupart occupés à fabriquer des mouchoirs communs et des toiles propres à l'usage des naturels du pays. Le territoire est de deux lieues de long, sur une lieue de largeur.

La France tiroit tous les ans, de cet établissement, 200 balles de toiles ou de mouchoirs propres pour l'Europe, et beaucoup de riz pour l'approvisionnement de ses autres colonies.

Karikal est une possession précieuse; plusieurs aldées en dépendent: elle fournit, outre les marchandises de fabrique, des vivres à Pondichéry; elle est dans un territoire fertile. Le gouvernement retiroit en 1784, environ 500 mille francs de Pondichéry, Karikal et de leurs dépendances; mais les frais de souveraineté et la garde de ces places lui coûtoient beaucoup plus.

Tout le commerce qui se faisoit à Paliacate, Mazulipatam et autres pays de la côte supérieure, dans le pays de Tanjaour, Carnate, Golconde, et jusqu'au Bengale, se dirige de Pondichéry, au moyen des comptoirs établis dans ces divers lieux, et par les facteurs qui y sont envoyés.

Le peu de goût que les Indiens ont pour les productions et les marchandises de l'Europe, forcera les Français, aujourd'hui qu'ils n'ont plus de revenus territoriaux dans l'Inde, à porter beaucoup d'argent à Pondichéry, pour y payer les ouvrages des manufactures dont nous ne pouvons nous passer.

Nous ne possédons plus rien sur la côte de Coromandel, après les deux établissemens que nous venons de nommer. Chandernagor est une possession située dans le Bengale, et pour ainsi dire au milieu de la domination anglaise; il nous reste à en parler; mais avant, nous dirons quelque chose du Bengale: ce sera le moyen de faire mieux sentir la nature et l'importance du commerce de Chandernagor.

Le Bengale est sous la domination anglaise depuis 1770. Nous ne croyons pas devoir faire connoître par quelle suite de négociations, de guerres, et de traités faits et rompus, ils y sont parvenus. Nous observerons seulement que, devenus maîtres d'un pays plus grand que la France, où l'on compte au moins 12 millions d'habitans, ils en retirent par les baux des terres et par les impôts, 140 millions par an, sur lesquels, toutes les charges civiles et militaires payées, il peut leur rester, en temps de paix, 30 millions; mais comme ils étoient encore chargés en 1785, de 220 millions de dettes contractées pendant la guerre, il faut un temps considérable avant qu'ils puissent s'en libérer, et qu'il ne survienne aucun nouvel événement qui les oblige à en faire de nouvelles.

Les Anglais entretiennent au Bengale 8 à 9 mille hommes de troupes européennes, et environ 50 mille Cipayes.

Calcuta, capitale des possessions anglaises, est aujourd'hui une ville immense, où l'on compte 600 mille habitans; elle est mal bâtie, et peu ornée. Le fort William qui lui sert de citadelle, situé sur le bord de la rivière d'Ougly, est grand et très-régulièrement fortifié. Ils y tiennent toujours une forte garnison. Ils en ont de répandues dans tous les postes essentiels à garder, et dans les principales villes; et ils ont un corps considérable de troupes dans la nababie d'Oude ou sur ses frontières.

Le Bengale s'étend du 21 au 28e degré de latitude septentrionale; il a au midi, la mer et les états de quelques rajahs indépendans; à l'est, le royaume d'Arracan et les états de quelques petits princes ou rajahs; au nord, le Bootan, le pays d'Assan et le Thibet; et à l'ouest, la nababie d'Oude.

L'air n'y est pas sain: cela n'est pas surprenant, le climat étant très-chaud et humide. Le Gange, en le traversant, y reçoit beaucoup de rivières, et se partage en plusieurs branches avant de se perdre dans la mer. Toute la partie qui l'avoisine est marécageuse et coupée de canaux naturels, où les petits bâtimens du pays peuvent naviguer: il y a apparence que cette partie basse n'a été formée que par des alluvions. Partout on y trouve l'eau à 650, 975 millimètres et 1 mètre 3 décimètres (2, 3 et 4 pieds) de profondeur. Les terres du Bengale sont grasses et fertiles; elles rapportent deux récoltes par an sans de grands efforts de culture.

Les côtes de la mer et les pays voisins, jusqu'à 8, 10 et 12 lieues dans les terres, et souvent davantage, sont désertes. On prétend que cette partie a été habitée autrefois, mais que ses habitans l'ont abandonnée, étant désolés par les corsaires qui venoient les piller, par les moustiques et autres insectes venimeux, et par les bêtes féroces. On pourroit ajouter à ces causes, l'insalubrité de l'air.

Dans l'état actuel de ce pays, toute cette contrée abandonnée est couverte de forêts, et sur-tout de palétuviers et autres bois qui aiment l'eau. On n'y voyage qu'avec danger par les canaux qui la coupent. Les tigres s'élancent sur les bateaux et y enlèvent des hommes, si on n'est pas perpétuellement sur ses gardes.

La rivière d'Ougly n'est qu'une branche du Gange, et une des plus étroites; mais c'est celle qui a le plus de profondeur. L'amiral Watson, en la remontant avec un vaisseau de 70 canons, a prouvé que des vaisseaux de ligne pouvoient arriver à Calcutta, et même au-delà; cependant, la navigation du fleuve est très-



Digitized by Google

dangereuse, de même que son entrée. Elle est environnée de bas-fonds qui s'étendent fort loin dans la mer. C'est à Balassor qu'on prend des pilotes-pratiques des passes et chenaux, et qui conduisent les vaisseaux au milieu de tous ces dangers.

Le commerce du Bengale est immense : on évalue ses exportations à 70 millions ; c'est le pays de l'Inde où se fabriquent les plus belles mousselines unies, rayées et brodées : on en tire des mouchoirs de diverses sortes, unis, teints et brodés ; des toiles de coton de toutes espèces, et sur-tout dans le genre de celles propres à l'impression, telles que les baftas, les casses, les hamans, les garas, et une infinité d'autres. On en exporte des bois rouges, des salpêtres, des soies, du borax, beaucoup d'opium. On en exporte aussi des cauris, qui sont apportées des Maldives. Le pays produit beaucoup de riz ; ce qui forme encore un objet d'exportation. Les marchandises enlevées par les Européens sont rapportées en Europe, ou versées dans d'autres pays de l'Asie par le commerce d'Inde en Inde. Des caravanes d'Arméniens et d'autres marchands de l'intérieur des terres, viennent aussi s'approvisionner en partie au Bengale. Comme les Indiens font peu de cas des marchandises étrangères, tout est presque totalement payé en argent ; mais cet argent ne demeure pas long-temps dans le pays. Les Anglais, qui y ont fait fortune, en reversent une grande partie en Angleterre, où ils reviennent jouir de leurs richesses. D'ailleurs la compagnie réserve des fonds sur les impositions pour former la cargaison des vaisseaux qu'elle envoie en Europe, et pour l'achat des thés à la Chine, ce que les Anglais appellent *investement*. Il est vrai que quand l'administration a des besoins à satisfaire, ou des dettes à acquitter, elle ne peut user de cet avantage, et qu'elle tire au contraire de grosses sommes en lettres-de-change, sur la cour des directeurs à Londres. Il résulte de ce qu'on vient d'observer, que l'argent est souvent très-rare au Bengale, et qu'il y porte un fort intérêt. Dans la vue de suppléer à ce manque de numéraire, et d'animer la circulation, les Anglais ont établi depuis la paix une banque à Calcutta, dont les billets et obligations ont cours comme monnoie dans le pays.

La grande puissance des Anglais au Bengale n'a pas empêché qu'ils n'aient été obligés de respecter les établissemens des autres états européens dans le pays, et de leur conserver les comptoirs et les privilèges qui leur avoient été accordés par les anciens souverains ; mais ils ont empêché les autres nations de s'y fortifier et d'y acquérir des territoires : leur existence y est précaire, et les Anglais peuvent, quand bon leur semble, gêner leur commerce par toutes sortes d'entraves, et enlever leurs comptoirs aux premiers soupçons de guerre ; cependant, comme le commerce des autres nations fait entrer beaucoup d'argent dans le pays, ils les ménagent par politique.

## CHANDERNAGOR.

Le seul établissement que nous ayons au Bengale est Chandernagor, situé à 8 l. au-dessus de Calcutta, sur le bras du Gange, nommé *rivière d'Ougly*. Cette ville appartient à une pagode très-belle et très-riche. Il ne nous est pas permis de nous y fortifier, et d'y tenir une garnison au-dessus de 150 hommes ; la dépense pour fortifier et garder ce comptoir seroit bien inutile, dans le centre de la puissance des Anglais dans l'Inde. Nous n'y avons besoin que d'un chef intelligent et habile, qui, oubliant les désagrémens de notre position, prévienne ou lève toutes les difficultés capables de porter des entraves à notre commerce, et qui contienne les marchands et facteurs dans le cercle de leurs fonctions : par cette conduite il évitera toutes les contestations propres à réveiller et animer l'antipathie et la jalousie réciproques des deux nations. Cette ville est bien déchue de ce qu'elle étoit il y a 40 ans ; on n'y compte pas plus de 15 mille individus.

La compagnie des Indes de 1786 y avoit établi une factorerie et un comité de trois employés principaux. C'étoit en ce lieu qu'ils rassembloient les cargaisons destinées pour la France, qu'ils envoyoient, sur des bateaux du pays, à Mayapour, où nos vaisseaux s'arrêtent ordinairement.

Nous lestons nos navires avec du salpêtre raffiné, qui, par son abondance, y est toujours à plus bas prix qu'en France, ou avec des cauris, nécessaires pour notre traite des nègres.

M. Brière de Surgy fait bien connoître le peu de succès des Français dans le commerce de l'Inde ; mais peut-être se trompe-t-il sur la cause ; voici ce travail, le plus précis de tous ceux qui ont paru sur la question. Il est de 1802.

« C'est un fait avéré, dit M. de Surgy, que le commerce de l'Inde est désavantageux en lui-même, et sous un privilége exclusif, et sous le règne de la liberté. Il est donc à propos de rechercher :

» 1°. D'où provient ce désavantage,

» 2°. S'il est des moyens de le faire cesser ;

» 3°. Si le gouvernement dans les mains duquel résident ces moyens, peut et doit en faire usage, pour favoriser et soutenir la continuation de ce commerce ?

» Après avoir établi l'affirmative sur ce dernier point, on examinera s'il seroit plus utile de renouveler une compagnie des Indes exclusive, que de laisser libre le commerce de ces contrées.

» Il est généralement reconnu que toutes les compagnies des Indes qui ont eu de grands succès, les ont dus à des causes tout-à-fait étrangères au commerce.

» La compagnie française, établie sous le ministère de Colbert, par l'édit de 1664, étoit bien loin d'avoir prospéré, après 56 ans d'exercice de privilége exclusif. L'arrêt du conseil du 19 mai 1720, signale les vices d'administration qui avoient opéré sa ruine. Il est dit : « Les directeurs ont consommé une partie des » fonds destinés au commerce, par des répartitions » prématurées et des droits de présence, dans un temps » où il n'y avoit aucuns profits ; et pour suppléer à ces » fonds, on avoit fait des emprunts sur la place à » des intérêts excessifs. En d'autres temps, on avoit » pris de l'argent à la grosse aventure, à raison de 5 » pour 100 par mois, etc. »

» En 1722 jusqu'en 1730, lorsque la compagnie éblouissoit ses actionnaires par un dividende de 10 pour 100, elle devoit cet éclat, non pas au commerce de l'Inde, mais à l'exploitation de la ferme du tabac, qui donnoit annuellement un bénéfice de 7 millions.

De même la compagnie des Indes hollandaise ne s'est enrichie que par le commerce exclusif des épiceries,

Digitized by Google

dont elle seule a long-temps possédé les îles qui les fournissent, et en prenant toutes les précautions que peut inspirer la cupidité, pour s'en assurer le monopole dans l'univers.

» Quant à la compagnie des Indes anglaise, formée avant 1600, où elle commença ses expéditions, elle n'avoit pas plus prospéré que celle de France, jusqu'au milieu du 18e siècle. Dupleix et Labourdonnaye, qui commandoient alors dans l'Inde, avoient à la fois ruiné ses possessions, son crédit et son commerce. Si la prise de Madras, en 1746, avoit été suivie de la démolition de cette ville, comme le demandoit Dupleix, en même temps qu'il proposoit d'autres mesures tendantes à l'anéantissement de la puissance anglaise dans l'Inde, il est douteux que cette nation y eût jamais acquis le degré de force et d'opulence dont elle jouit aujourd'hui. Elle ne l'a atteint qu'en s'attachant constamment au système des possessions territoriales, conçu par Dupleix, et trop blâmé en France, où l'on vouloit juger des choses, des personnes et de l'avenir, à 6 mille lieues de distance, et d'après les idées communes qu'on a d'une entreprise de commerce ordinaire.

» Le rappel de Dupleix en France, dont la politique anglaise fit un article exprès dans la convention conclue en 1754, et un concours d'événemens très-extraordinaires, favorisèrent à tel point la compagnie anglaise dans ses projets d'agrandissement, qu'elle est successivement parvenue à posséder un territoire immense, peuplé de 16 millions d'individus industrieux, dont elle tire 120 millions de revenus; qui fournit à un commerce dans l'Inde, de 40 millions, et à des ventes en Europe de 80 millions, et la met en état d'entretenir 80 mille hommes sous les armes.

» Au reste l'historique des vicissitudes arrivées dans la fortune de ces diverses compagnies, étant étranger à l'objet de ce mémoire, il s'agit de considérer comment et pourquoi le commerce de l'Inde est désavantageux.

» Il l'est dans les mains d'un privilége exclusif comme sous le régime de la liberté, à cause de l'énorme mise dehors qu'il exige, à cause de l'intervalle de trois années, qui sont nécessaires pour réaliser le produit des retours; enfin à cause du mode inévitable pour y contracter.

» Sans remonter au-delà de 1730, où la compagnie française des Indes cessa de tenir la ferme du tabac, on voit que ses capitaux s'altéroient insensiblement chaque année, malgré le bénéfice prodigieux que donna jusqu'en 1743 le commerce de l'Inde, qui rendoit 95 pour 100, et celui de la Chine, dont on retiroit 141 pour 100.

» Il est vrai que les fonds destinés au commerce furent consommés en dépenses militaires, en travaux immenses à Lorient, en construction d'édifices et de palais somptueux à Pondichéry; il s'étoit établi entre la compagnie française et la compagnie anglaise une lutte de faste et de vanité, qui n'avoit pas plus de bornes que la jalousie qui les tourmentoit l'une et l'autre, et les portoit chacune à rechercher les moyens d'écraser sa rivale, en se mêlant sans cesse des querelles des princes indiens, qu'elles soutenoient respectivement de toutes leurs forces.

» La compagnie française qui jouit en 1753 et 1754, comme on l'a déjà dit, de l'abaissement de sa rivale, eut son tour dans la guerre de 1756, et perdit tout ce qu'elle possédoit. Ce ne fut qu'après la paix de 1763, qu'elle recommença les opérations de son commerce dans l'Inde, et elle n'y trouva plus que les ruines des superbes établissemens qui lui avoient coûté tant de soins et de dépenses.

» A cette même époque de 1764, le Gouvernement, dans la vue de secourir la compagnie des Indes, la déchargea de tous les frais de souveraineté et d'entretien des îles de France et de Bourbon; cette dernière appelée aujourd'hui *Ile de la Réunion*.

» De 1764 à 1769, année où le privilége exclusif de la compagnie fut suspendu, elle expédia 55 vaisseaux, coûtant 108 millions 358 mille 128 liv., à quoi ajoutant 6 millions pour l'intérêt des fonds envoyés dans les comptoirs, on trouve une masse de dépense de 114 millions 358 mille 128 livres. Le montant de la vente de ces 55 vaisseaux ne rendit que 105 millions 789 mille 808 livres, en sorte qu'il en résulta une perte réelle de 8 millions 568 mille 319 livres; c'est-à-dire, plus d'un million 700 mille liv. par année, non compris celle qu'éprouva l'état pendant ces cinq années, par le défaut d'industrie et de travail intérieur, que d'aussi grands capitaux auroient mis en activité.

» Ce qui est néanmoins à remarquer, c'est que cette même période quinquennale présente une suite de bonheur et de circonstances favorables, sur lesquelles on ne doit pas naturellement compter; car, la compagnie n'essuya dans ces cinq années ni avaries, ni accidens de mer.

» Dès 1764, au contraire, l'insurrection de l'Amérique continentale fut pour la compagnie un motif et une occasion de prendre à la Chine des retours en thé, beaucoup plus considérables qu'elle n'en chargeoit ordinairement, parce qu'elle étoit sûre d'en trouver le débouché chez cette nation qui, combattant pour sa liberté, refusoit de recevoir des thés de la main des Anglais.

» Si l'on rapproche du calcul ci-dessus la masse totale des dépenses faites par la compagnie des Indes, depuis 1725 jusqu'en 1769, on trouve une perte annuelle bien plus considérable dans les 40 ans, dont on déduit les cinq années de 1758 à 1764, où il ne se fit aucune expédition pour l'Inde, à cause de la guerre; on voit qu'elle a dépensé 300 millions, en a coûté à l'état 100, et n'a obtenu de son commerce que la rentrée de sa propre dépense. Ainsi la perte moyenne a été pour chacune de ces 40 années de 2 millions 500 mille liv.

» Cette preuve irrésistible que le commerce de l'Inde a toujours été ruineux pour la compagnie qui en avoit le privilége exclusif, est tirée d'un *Mémoire de l'abbé Morellet*, publié en 1768, et d'après lequel le Gouvernement suspendit l'exercice de ce privilége; il se peut que tant de pertes viennent du vice intérieur d'une grande administration, divisée en deux parties, dont l'une est en Asie, et l'autre en Europe; dont les détails sont partagés entre un grand nombre d'agens subalternes, chez qui le zèle de la prospérité générale est bien moins actif que l'intérêt particulier; d'une administration, constituée de manière que les chefs appointés libéralement pour gérer la chose publique sont naturellement plus disposés à de larges dépenses, que s'ils dirigeoient pour leur propre compte, ou pour



Digitized by Google

celui d'une association essentiellement occupée de ses intérêts, et de la suite de ses propres affaires.

» Nous avons maintenant à considérer le commerce de l'Inde en pleine liberté. Si nous n'apercevons pas des résultats aussi désastreux, on reconnoîtra qu'ils ne sont rien moins que favorables.

» 1°. Il convient d'observer, d'abord, que cette liberté n'a duré que 15 années, depuis 1770 jusqu'en 1785, qu'une nouvelle compagnie a été substituée à l'ancienne.

» 2°. Que dans ces 15 années il s'en trouve 5 de guerre, pendant lesquelles il ne se fait aucune expédition.

» 3°. Que la liberté du commerce de l'Inde fut originairement assujétie à prendre, delà compagnie supprimée, des passeports ou permis de naviguer au-delà du Cap de Bonne-Espérance, et grevée d'une imposition nouvelle, désignée par le nom de *droit d'indult*, qui n'avoit jamais pesé sur la compagnie des Indes, et dont le produit étoit destiné aux frais d'administration et d'entretien des comptoirs subrécargues et garde-magasins, tant en Europe qu'en Asie.

» De ces observations préliminaires, il sort une vérité frappante; c'est que, sous un gouvernement où l'on ne savoit pas assez apprécier les avantages d'un commerce entièrement libre, pour faire des sacrifices à ses succès, et à son extension; où le bien public ne s'opéroit jamais que par des intentions, en réservant tous les moyens d'exécution pour le bonheur d'un seul et de sa famille; où les dépenses toujours fort supérieures aux recettes, mettoient l'état dans la dépendance des financiers, dont les vues, sans cesse opposées aux innovations en contact avec leur intérêt, ne permettoient rien de grand, ni de complet; on ne doit pas s'étonner de voir ce gouvernement accorder toute liberté au commerce de l'Inde, et néanmoins la gêner par les entraves des passeports, et par la charge d'impôts sous le poids desquels se dissipoit tout le bénéfice.

» Venons au calcul des vaisseaux expédiés par des armateurs particuliers; le nombre des passeports délivrés annonce 187 bâtimens; savoir:

| | | |
|---|---|---|
| 48, | au-dessous de 300 tonneaux; | |
| 46, | au-dessous de 400 | *id.* |
| 37, | de 400 à 600 | *id.* |
| 30, | de 600 à 900 | *id.* |
| 26, | de 900 et au-dessus. | |

» Il a été constaté que de ces 187 navires, il n'en étoit revenu jusqu'au mois de janvier 1778 que 121; qu'ainsi 66 ont manqué, soit que quelques armateurs n'aient pas fait usage de la permission qu'ils avoient obtenue, soit que d'autres n'en aient expédié pour l'Inde qu'avec le projet de les faire rester dans les mers de ces contrées, soit qu'enfin une partie ait péri par accident, ou ait été vendue dans l'Inde, faute des moyens de leur procurer des cargaisons de retour.

» Quoique ce *déficit* d'un tiers des vaisseaux destinés au commerce de l'Inde, laisse déjà une prévention fâcheuse, elle se fortifie encore par l'examen de la qualité des bâtimens; car on voit que près des 3 quarts étoient au-dessous de 600 tonneaux, bien qu'il soit reconnu que ce commerce exige au moins des navires de ce port.

» Si, pour juger plus sûrement encore du résultat de l'universalité des armemens libres, on cherche à connoître le sort des armateurs, on trouve que ceux d'environ 100 bâtimens sont tombés en faillite, ou ont perdu une grande partie de leur fortune, et que ceux-là seuls qui se sont bornés au commerce de la Chine, ont fait quelques bénéfices, ou du moins n'ont pas éprouvé des pertes sensibles.

» Il suit de l'exposé de ces faits, que le commerce de l'Inde n'a pas pu prospérer par la liberté seule, et que la faute en est au régime fiscal qui le surchargeoit de 15 pour 100, ainsi qu'on le fera voir bientôt, et qu'il est impossible, si ce régime continue de subsister, que ce commerce ne soit tôt ou tard abandonné, après quelques nouvelles épreuves, toujours suivies de nouvelles pertes.

» On a vu que celles de la compagnie des Indes peuvent être attribuées à un défaut de sagesse et d'économie dans ses dépenses. Les pertes des armemens particuliers ont eu des causes différentes et inévitables; on en va présenter le développement, en se fixant aux années de liberté.

» Pour le commerce de l'Inde, il faut de gros navires, de grands capitaux en espèces, et un intervalle de trois années entre l'expédition et la rentrée des fonds; au lieu que dans le cours d'un commerce ordinaire et moins éloigné les opérations sont plus rapides, et le crédit remplace le numéraire.

» Un vaisseau de 900 tonneaux, de 160 d'hommes d'équipage, expédié pour la côte de Coromandel, demande une mise dehors de 1 million 520 mille livres, y compris un fonds d'avance de 300 mille livres pour les frais de navigation, et un chargement d'espèces de 900 mille livres, destiné à l'achat des marchandises de retour.

» La masse des dépenses indispensables dans le voyage est de 181 mille 500 livres, en sorte qu'il ne reste plus pour prendre une cargaison, que 1 million 18 mille 500 livres des 1 million 200 mille livres embarqués. En y ajoutant le bénéfice de 70 pour 100 à espérer sur les marchandises, qui est de 708 mille 300 livres, il en résulte un produit de. . 1,845,350 liv.

| | |
|---|---|
| Mais il faut en déduire, à l'arrivée, le montant des droits d'indult, et autres, de 15 pour 100; les frais de débarquement, de commission, d'assurance, et les intérêts de l'argent, objet de. . . . . | 642,788 |
| Il ne restera, par conséquent, que. | 1,202,562 |
| Plus la valeur du bâtiment, de . . | 100,000 |
| TOTAL GÉNÉRAL. . . . . | 1,302,562 liv. |

Sur cette somme, il faut encore accorder au capitaine et aux officiers de l'état-major, une gratification pour leur port *permis*; il faut payer le reste de la solde de l'équipage et de la table du

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| capitaine, ce qui peut s'évaluer de 90 à 100,000 liv. . . . . | 95,000 liv. |
| Reste net. . . . . | 1,207,562 liv. |
| La mise dehors a été de. . . . . | 1,520,000 |
| Perte réelle. . . . . | 312,438 liv. |
| Ou 20½ pour | 100 |

» Si l'expédition étoit faite sans fonds d'avance, la perte seroit au moins de 25 pour 100.

» Un navire de 600 tonneaux, armé pour Chandernagor dans le Bengale, monté de 120 hommes, avec une mise dehors de 1 million 300 mille livres, ne donneroit au retour qu'une perte d'environ 12 et demi à 15 pour 100.

» L'ingratitude du commerce de l'Inde étant démontrée par le tableau de ses dépenses et de ses rentrées, il reste à en indiquer les sources; elles viennent de la nécessité d'avoir recours dans l'Inde à des agens très-intéressés, car on n'y voit pas de maisons de commerce avec lesquelles on puisse lier correspondance. Dans un pays où les productions sont en petit nombre, où les fabricans attendent qu'on vienne, l'argent à la main, leur commander des marchandises, on ne peut pas espérer que des gens riches s'y transportent, ou y envoient leurs capitaux pour faire les affaires des autres: on n'y trouve donc que quelques commissionnaires isolés, et avides d'une prompte fortune; l'intérêt de l'argent, qui est dans le pays de 15 à 20 pour 100, est la mesure de leurs gains, et lorsque le droit énorme de commission est ajouté à la valeur de la marchandise, qui, à son retour en France, doit 15 pour 100 à l'importation, il n'est guère possible que l'armateur, déja chargé de tant de frais au débarquement, puisse en retrouver la totalité.

» A ces difficultés inévitables, parce qu'elles tiennent à la nature des choses et des lieux, se joignent encore les inconvéniens qui naissent de la concurrence, du défaut d'ensemble dans les armemens particuliers, et de suite dans leurs opérations, du manque de combinaison et d'assortimens dans les cargaisons exportées et importées. Ainsi, l'on doit en inférer que le commerce de l'Inde est au-dessus des forces et des moyens des négocians isolés, parce qu'il ne montre en perspective que dommage certain. Il n'est donc pas vraisemblable qu'un homme honnête et de bon sens veuille se livrer au commerce de l'Inde, à moins que le Gouvernement actuel, à l'exemple de l'ancien, dont on fera connoître les tardives dispositions, ne consente à balancer un préjudice assuré par des encouragemens proportionnés.

» Pour compléter le tableau historique du commerce de l'Inde et de la Chine, depuis son origine jusqu'à la révolution, il faudroit y joindre l'état des armemens faits par la compagnie des Indes, créée en 1785, et anéantie par le décret de l'Assemblée constituante, du mois de mai 1790; compagnie, dont le capital divisé par actions de mille francs, et d'abord fixé à 20 millions de francs, fut ensuite porté à 40 par arrêt du conseil du 21 septembre 1786, avec prolongation du privilége exclusif, pour huit années de paix; il faudroit présenter le montant de la dépense de ses expéditions et de leur produit au retour; mais toute recherche, toute démarche pour obtenir des renseignemens sûrs à cet égard, ont été infructueuses.

» On a vu seulement par les états de la balance du commerce, que dans l'année moyenne, prise sur 1785, 1786 et 1787, les marchandises de l'Asie importées en France se sont élevées à une valeur de 33 millions 700 mille francs; ce qui paroît exagéré aux auteurs de ces états.

» Il est évident que ce résultat n'a pu provenir, en majeure partie, que des armemens particuliers faits en 1784 et 1785, puisque la nouvelle compagnie n'a pu commencer les siens qu'à la fin de 1785. Aussi en novembre et décembre 1788, les affiches qu'elle répandit annoncèrent une vente très-considérable à l'Orient; et une délibération du 21 avril avoit fixé le dividende des actions à 18 pour 100.

» Il est vrai qu'on fit à cette compagnie le reproche, bien ou mal fondé, d'avoir acheté en Europe, des compagnies anglaise et danoise, une quantité considérable de toiles de coton et autres marchandises de l'Asie, pour les vendre en France.

» Le Gouvernement a-t-il intérêt de manifester sa bienveillance à l'égard du commerce de l'Inde et de la Chine? ou, en d'autres termes, est-il de l'avantage de l'État de favoriser un commerce qui ne peut se soutenir que par des sacrifices de sa part? C'est une nouvelle question qui entre naturellement dans ce mémoire. On le terminera ensuite par examiner si ces sacrifices doivent être appliqués à une nouvelle compagnie des Indes, investie d'un privilége exclusif, ou à tout armateur isolé qui entreprendroit le commerce de l'Inde.

» Lorsqu'on ne verra les fâcheux résultats de ce commerce, que dans leurs rapports avec la fortune publique, la sagesse et l'économie auront bientôt décidé: l'interdiction de ce commerce sera prononcée par le même principe, qui défend de faire passer des fonds aux loteries étrangères, parce qu'elles en absorbent la plus grande partie, appauvrissent l'état, et diminuent la somme des capitaux destinés à procurer du travail et la subsistance à une nombreuse portion de Français.

» Vu sous d'autres aspects, ce commerce n'est pas dans le cas de la proscription, dont on va suivre les effets.

» En la supposant ordonnée, la dépense de 7 millions qu'exigent l'administration des îles de France et de la Réunion, l'entretien des comptoirs de l'Inde, pourra sans doute être réduite à deux, uniquement appliqués à la conservation et à la police de ces deux îles. Les 5 millions d'excédant qui seront économisés, seront, si l'on veut, destinés à l'encouragement de quelques branches d'industrie, qui pourront s'élever pour remplacer les marchandises de l'Inde. Cette nouvelle disposition semblera d'autant plus utile, que ces 5 millions, réunis à la somme de 5 autres millions, exportés en nature, au lieu de sortir de France y circuleroient annuellement, et se répandroient sur l'agriculture et l'industrie, dont elles opéreroient l'accroissement, d'une façon plus directe et plus sûre que ce commerce de l'Inde dans sa splendeur.

» Mais aussi, en prohibant le commerce de l'Inde,

Digitized by Google

parviendra-t-on à interdire, avec la même facilité, l'usage des superfluités qu'il fournit, et qui sont devenues des besoins? L'habitude qu'on en a contractée ne chercheroit-elle pas à se satisfaire par toutes sortes de voies? Les choses de luxe qu'on tiroit de l'Inde avec plusieurs choses de nécessité, pour les arts et la médecine, moyennant 5 à 6 millions, en coûteroient 12 en Angleterre, unique marché où elles se trouveront. Cette perte sera double pour nous; car, d'un côté, elle enrichira nos rivaux, et, de l'autre, elle nous ôtera l'occasion de cultiver une branche de navigation très-étendue, de former des matelots, et d'ouvrir des débouchés aux productions de notre sol et de notre industrie.

» Quand cette première considération ne suffiroit pas seule pour déconseiller l'interdiction du commerce de l'Inde, il s'en présente d'autres d'un ordre supérieur, et qui appartiennent à la politique, dont les vues et la prévoyance doivent embrasser tous les événemens, toutes les possibilités cachées dans l'avenir.

» On ne peut contempler, sans inquiétude, l'excessive puissance des Anglais dans l'Inde; l'accroissement de force et de revenu que cette situation leur a procuré, a de quoi justement alarmer l'Europe. La perte du continent d'Amérique a été pour eux un motif de porter leur attention, d'établir leurs espérances sur leurs possessions en Asie. L'orgueil national enivré des idées de richesse et de puissance qu'il attache à ces possessions, exalte l'esprit public, l'excite à des sacrifices qui deviennent faciles, quand la passion les commande. C'est de l'Asie que leur viennent en grande partie les ressources qui ont soutenu leur crédit pendant la guerre. C'est de là qu'ils tireront toujours les moyens de réparer leurs finances pendant la paix; c'est là où ils trouveront constamment des forces nouvelles pour menacer la liberté de l'Europe, et en stipendier les puissances capables de seconder leurs vues.

» Dans cet état de choses, la France qui, par son étendue, sa population et l'éclat de sa gloire militaire, balance les destinées de notre continent, restera-t-elle témoin passif de la puissance des Anglais? Les laissera-t-elle s'emparer exclusivement des mers de l'Inde, et faudra-t-il humblement leur demander la permission d'y naviguer? Leur abandonnera-t-on nos loges, nos comptoirs et nos factoreries, en renonçant à en faire usage? non, sans doute.

Les stipulations des conditions de paix nous assurent la restitution de tous nos établissemens anciens, et de plus l'ecquisition de Cochin, sur le côte de Malabar; c'est un engagement formel de les rendre utiles, de ne pas laisser s'anéantir, pendant la paix, les îles de France et de la Réunion, qui sont si utiles pendant la guerre. Ce n'est que par un commerce actif et permanent, qu'on peut maintenir ces îles dans un état qui les rende respectables. Des relations multipliées avec la métropole y accroîtront la population avec l'industrie, qui, par cet accroissement, rempliront l'objet essentiel de ces îles; leur destination étant de fournir les secours et des vivres à nos armées navales, pour préparer une expédition; ou de leur ouvrir des ports pour se réparer après des événemens malheureux.

» C'est encore dans des relations multipliées et suivies avec l'Inde, que le commerce trouvera des ressources pour acquérir de l'étendue et de la solidité. C'est par des relations constantes, et par des rapports saisis à propos, qu'on se trouvera à portée de connoître et d'étudier les intérêts des princes indiens; de suivre la marche et les vicissitudes de leur politique, de former des liaisons utiles, et en mesure de profiter des chances du hasard, et de tirer parti de l'inconstance de la fortune.

» Ce commerce doit-il se faire par une compagnie, avec un privilége exclusif, ou faut-il le laisser libre? C'est la dernière question qui soit à examiner.

» On a dit, ci-devant, que le compagnie des Indes exploitant son privilége exclusif avec des possessions, des droits et des dépenses de souveraineté, a coûté 100 millions à l'Etat pendant 40 années.

» Une nouvelle compagnie, formée sur le même modèle, coûteroit aujourd'hui bien davantage dans la situation des choses, et ne pourroit faire qu'un commerce précaire et ruineux. Il semble, d'ailleurs, qu'une compagnie destinée à représenter une grande nation, ne doive paroître dans l'Inde qu'avec l'appareil imposant de la force et du pouvoir. Quelle idée prendroient les Indiens de la nation française, dont la puissance et les triomphes du temps des Dumas, des Labourdonnaye et des Dupleix, sont encore présens à leur souvenir, s'ils la voyoient recevoir respectueusement la loi de la compagnie anglaise, et subir dans ses marchés toutes les conditions qu'il plairoit à celle-ci d'imposer? N'en induiroient-ils pas avec raison, que le degré d'humiliation en Asie est la suite d'un sort semblable en Europe, et que le tribut payé par l'une, est un signe certain de le supériorité de l'autre? Ah! plutôt renoncer à l'usage des marchandises de l'Inde, que de les obtenir au prix de cet avilissement! Qu'à jamais périsse ce commerce, s'il faut qu'une compagnie des Indes française ne puisse être l'égale, en Asie, de la compagnie anglaise, qui, à l'aide de sa toute-puissance, n'ayant ni concurrence, ni contrariétés à craindre, seroit toujours prête à écraser sa rivale, avant qu'elle eût le temps de s'agrandir et de se fortifier!

» Les Anglais ont un revenu net à tirer de l'Inde, de 70 à 80 millions; cette somme, convertie en marchandises, rendre facilement en Europe 140 millions. S'ils veulent écarter toute concurrence d'une autre compagnie, le sacrifice de 25 à 30 pour 100 suffire, pendant 3 années, pour la forcer à des pertes inévitables, et la mettre dans l'impuissance de continuer son commerce.

» Si cette présomption n'est pas dénuée de vraisemblance et de probabilité, il semble donc indigne de la majesté nationale de se faire représenter dans l'Inde par une compagnie qui ne serviroit qu'à relever l'orgueil de la compagnie anglaise. Dans cette opinion, toute idée de rétablir le commerce de l'Inde, sur le pied où il étoit anciennement, est inadmissible; il convient seulement d'en changer le mode, en supprimant tout privilége exclusif, qui, d'ailleurs, seroit une inconséquence dans une république, dès qu'il n'auroit pas pour objet la sûreté de l'état, ou l'accroissement assuré de la fortune publique.

» La liberté, avec des faveurs et des encouragemens, ne manquera pas de donner lieu à des associa-

Digitized by Google

tions, dont il suffira que le Gouvernement connoisse les capitaux consacrés au commerce de l'Inde, après s'être assuré des moyens et de la solidité des chefs de l'entreprise, pour réunir toutes les sociétés en une seule. Car il seroit du plus grand danger, que les immunités et tous les effets de sa bienveillance fussent indifféremment appliqués à quiconque déclareroit armer pour l'Inde, à moins de vouloir exciter et multiplier les abus. On parviendroit à se procurer les marchandises de ce commerce, sans sortir des mers de l'Europe, et dès-lors le but de l'utilité que l'état doit avoir en vue, ne seroit pas rempli.

» Pour l'intérêt particulier des armateurs et des consommateurs, il est à propos que le commerce de l'Inde, sans être exclusif, soit *concentré dans une société*, propre à mériter la protection du Gouvernement et la confiance du public; à défaut de cette mesure de police, des expéditions isolées qu'elles exigent, tant au départ qu'au retour, compromettroient la fortune de ces armateurs imprudens et de tous leurs cointéressés.

» Quant au régime intérieur de l'association proposée, à la direction de ses affaires, à la division de son capital en actions ou en commandite, c'est à elle seule à s'en mêler. Le Gouvernement pourroit simplement nommer un commissaire pour assister aux assemblées des syndics de la société, veiller à l'intérêt des actionnaires, et être présent à la fixation du dividende annuel qui seroit accordé, après avoir pris connoissance des dépenses de chaque expédition, et du produit net de ses retours. Ils ne pourroient avoir lieu qu'à Lorient, et cette condition est indispensable pour l'avantage des ventes, pour la commodité des acheteurs; il seroit, d'ailleurs, très-difficile de trouver, en tout autre port, des magasins voûtés aussi vastes et aussi sûrs pour toutes espèces de marchandises, et d'aussi grandes salles, où la foule puisse affluer sans inconvénient.

» Les faveurs que l'association doit espérer, sont les mêmes que celles qui ont été accordées à la compagnie des Indes formée en 1785. Non-seulement l'arrêt du conseil, du 14 avril, l'assure de l'exemption du droit d'indult, dont il a été parlé ci-devant, et qui s'élevoit à 7 et demi pour 100; mais il lui promet de plus une modération des autres droits, et même l'affranchissement de tous ceux qui causeroient du désavantage à ce commerce. Preuve évidente qu'alors il étoit reconnu que le commerce de l'Inde avoit besoin d'être défendu, comme à son berceau du temps de Colbert, contre l'hydre de la fiscalité, qui avoit dévoré, sous le prétendu régime de la liberté, tout le bénéfice que les armateurs auroient pu trouver dans leurs spéculations.

» Que cette association, après avoir fait ses expéditions, dont la réalité sera constatée à l'île de France par le *visa* du commandant, sur le rôle d'équipage de chaque navire, après avoir monté ses comptoirs, choisi ses agens et ses facteurs dans l'Inde, y traite directement ou avec les fabricans, ou avec la compagnie anglaise, peu importe. Peut-être même ce dernier parti pourroit devenir un lien d'amitié et d'estime entre les deux nations, et éviter une exportation d'espèces, dont les intérêts, pendant trois ans, absorbent une partie des bénéfices. La compagnie anglaise, qui a sans cesse des fonds à faire passer en Europe, pourroit accepter des arrangemens, à l'aide desquels la société française y solderoit les marchandises qu'elle recevroit dans l'Inde.

» De son côté le Gouvernement y nommeroit un capitaine-général, comme à la Guadeloupe, pour y commander toutes les forces militaires destinées à protéger nos établissemens. Il y faudroit aussi un commissaire des relations commerciales, avec un vice-commissaire et un ou deux secrétaires pour l'administration civile et pour juger les différens élevés à l'occasion du commerce.

» Quoique ce plan n'ait en vue qu'une association nombreuse, bien connue et sans privilége exclusif, on ne se dissimule pas qu'on lui accordant des immunités particulières, c'est écarter toute concurrence pour en assurer l'approvisionnement dans un genre de marchandises indispensables à l'entretien d'une quantité de manufactures, très-intéressantes par la multitude d'ouvriers qu'elles emploient. Telles sont les mousselines et les toiles destinées à être peintes ou imprimées.

» On sait qu'il faut annuellement 400 mille pièces des dernières pour alimenter cette branche d'industrie, indépendamment de 200 mille pièces ou environ, que fournissent les fabriques nationales.

» Comme il n'est fait à la société aucune concession de terres, ni de mers en Asie, on aperçoit que l'abord et la navigation y restent parfaitement libres.

» Dès-lors les îles de France et de la Réunion peuvent par leur situation faire avec avantage le commerce de l'Inde et de la Chine. Elles deviennent même, pour l'Europe, un entrepôt, un point intermédiaire auquel il est aisé d'attacher les fils de nombreuses et utiles spéculations.

» Quand ensuite, par leurs succès, on aura rassemblé, dans ces îles, un assortissement de marchandises de l'Inde, on pourra s'adresser alors au Gouvernement; ce sera à sa sagesse à juger si leur importation doit être admise à partager les faveurs qu'il aura accordées au commerce de la grande association et sous les mêmes conditions de leur déchargement à Lorient ou à Nantes.

» Tout ce qui vient d'être exposé ne regarde que le commerce de l'Inde proprement dit; il reste à parler de celui de la Chine, pour lequel il ne faut ni autant de fonds, ni autant de combinaisons, et qui peut conséquemment être fait par des particuliers. Il suffit d'un assortiment de marchandises propres aux Chinois, et d'employer le produit de leurs ventes à des thés, des nankins, ou soies écrues blanches, des porcelaines, et étoffes de soie destinées pour l'étranger, puisque leur introduction en France est prohibée.

» Ce trafic, assez simple, a rapporté 141 pour 100 au milieu du dernier siècle. En 1787 et 1788 il donnoit à-peu-près 60 pour 100; mais il eût rendu beaucoup plus, si la nouvelle compagnie des Indes eût proportionné les cargaisons de thés qu'elle en a tirées aux besoins de la France, et aux débouchés que cette denrée trouvoit en Angleterre. Cette compagnie ayant trop légèrement adopté l'opinion commune, que depuis 1784, que le droit considérable dû par les thés, en Angleterre, avoit été commué en une taxe sur les fenêtres, le commerce de cette denrée n'offroit plus de bénéfice au commerce interlope, qui s'en

Digitized by Google

faisoit, s'étoit en conséquence déterminée à réduire ses retours à la Chine en thés, à 500 mille livres par année, quoique la seule consommation de la France en demandât alors 1 million à 1 million 200 mille liv.

» La preuve de ces faits est tirée de la balance de notre commerce; ils établissent que dans les trois années réunies de 1784, 1785 et 1786, la France a fourni à l'Angleterre 3 millions 941 mille livres de thés, et 7 à 800 milliers de livres aux autres nations; en sorte que le commerce de la Chine en apportoit alors, année commune, 3 millions de livres, dont 17 à 1800 milliers étoient exportés.

» Cette exportation pourroit sans doute souffrir aujourd'hui quelque réduction, des armateurs du continent d'Amérique qui recevoient alors des thés en France, soit immédiatement, soit par des voies indirectes, ayant fait plusieurs expéditions en droiture à la Chine, d'où ils ont rapporté des cargaisons de thés, non pas seulement pour la consommation de leur pays, mais sans doute pour leur commerce avec l'Europe.

» Au surplus, dans la double vue de favoriser le commerce de l'Inde et de la Chine, de fixer avec justice la quotité des droits qu'il devra payer, et d'en simplifier la perception, il seroit utile d'appliquer à ce commerce la même méthode qui étoit ci-devant suivie pour le commerce des colonies d'Amérique, c'est-à-dire de régler les droits de douane, à tant pour cent de la valeur, d'après un état d'appréciation, arrêté chaque année par un conseil ou commité de commerce, suivant le prix courant des choses d'origine indienne ou chinoise; droits combinés avec leur indifférence, leur utilité, ou leur influence dommageable sur l'industrie nationale, et qui n'auroient lieu qu'après l'approbation du Gouvernement. Ainsi resteroient supprimés ces droits fixés du tarif qui soumet toutes les marchandises de ces contrées, depuis 20 centimes jusqu'à 200 francs; les unes au poids brut, les autres au poids net; celles-ci au quintal, celles-là à la livre; enfin d'autres, telles que les nankins à la pièce de 4 à 5 aunes, qui doit 20 centimes. »

---

ÉTATS

Digitized by Google

# ÉTATS

## DE

# PARME, PLAISANCE ET GUASTALLA

## EN ITALIE.

Les Etats de Parme comprenoient le duché de Parme proprement dit ou le Parmezan, le duché de Plaisance ou le Plaisantin, qui renfermoit la principauté de Lodi et l'état Palavicino ou marquisat de Busseto, et le duché de Guastalla, composé des principautés de Guastalla, de Sabionetta et de Bozzolo. Le pays ou duché de Parme et de Plaisance formoit anciennement une espèce de république partagée en deux factions qui, selon qu'elles dominoient, faisoient respecter ou les papes ou les empereurs. Elle fut soumise aux ducs de Milan, puis aux Français. Ceux-ci ayant été expulsés de l'Italie, le pape réunit cette république à l'Etat de l'Eglise. Paul III en investit son fils naturel, Pierre-Louis de Farnèse, comme d'un fief de l'Eglise, et c'est depuis ce temps (en 1545) que cette famille, originaire de Toscane, y a régné. Le plus célèbre de ces ducs fut Alexandre Farnèse, homme digne de gouverner pendant la paix et de vaincre dans la guerre. Elisabeth Farnèse, seule héritière de ces ducs, devenue reine d'Espagne, parvint à faire passer ces duchés sur deux de ses fils, et ils sont restés au dernier par la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748. Plaisance, qui devoit appartenir au roi de Sardaigne; Parme, que la maison d'Autriche avoit conquis, furent cédés à l'infant don Philippe, à condition qu'à défaut d'hoirs mâles ces pays reviendroient à ceux qui les avoient abandonnés. Quant au duché de Guastalla, ses anciens ducs descendoient des ducs de Mantoue. François II le donna à son jeune fils Ferdinand. Ferdinand III, duc de Guastalla, mort en 1678, ne laissa que deux filles, mariées l'une au duc de Mantoue, l'autre à un de ses parens. Celui-ci eut l'héritage. Son successeur hérita des principautés de Sabionetta et de Bozzolo. Son frère lui succéda et mourut en 1746. La reine de Hongrie et de Bohême s'en empara, et les céda en 1748 à don Philippe, par la paix d'Aix-la-Chapelle. A la mort de don Ferdinand son fils, dernier duc de Parme, ses états ont passé à la République française par un article particulier du traité de paix de Lunéville du 20 pluviose an 9 (9 février 1801).

Les états du ci-devant duc de Parme sont bornés au N. par le Pô qui les sépare de la République italienne, à l'E. par ce dernier pays, au S. par des dépendances du royaume d'Etrurie et par la Ligurie, et à l'O. par cette République et le Piémont. Les états du ci-devant duc de Parme ont en tout 20 l. du N. au S., 23 l. de l'E. à l'O., et environ 400 l. de surface. On les divise en cinq parties; savoir, *Parmigiano*, *Piacentino*, *Val-Tarro*, *Stato-Palavicino* et *Guastalese*. Les anciens habitans, appelés Boïens, occupoient aussi toute la partie cispadane de la République italienne. On évalue la population des ci-devant états de Parme à 414,000 habitans. Ce pays abonde en blé, vin, fruits; un bon tiers est en plaine; il y a peu de villes, mais les villages sont pour le plus grand nombre considérables et bien bâtis.

Les habitans sont peu industrieux en raison de la bonté du sol; ils sont en général assez grands et bien faits; beaucoup prennent le parti des armes chez d'autres nations, principalement chez les Espagnols: ils sont braves et se battent bien.

Le commerce de ce pays est presque nul; il y a très-peu de manufactures: excepté ses fromages et son bétail, il n'exporte rien. Comme il lui manque peu de choses, l'importation n'est pas plus forte: on y vit à très-bon marché.

## PROCLAMATION.

### AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

**Médéric-Louis-Élie MOREAU-SAINT-MÉRY, administrateur général des États de Parme, Plaisance et Guastalla, etc.**

Une convention, conclue entre la France et l'Espagne le 30 ventose de l'an 9 (21 mars 1801), met à la disposition de la France les Etats de l'infant duc de Parme, et la mort ayant enlevé ce prince le 17 vendémiaire dernier (9 octobre 1802), le premier Consul a décidé que dès ce moment l'exercice de la souveraineté se trouve



Digitized by Google

transféré à juste titre à la République française, et il a ensuite jeté les yeux sur nous pour nous déclarer administrateur général de ces Etats. Nous avons en conséquence décrété ce qui suit :

1°. A commencer du 17 vendémiaire dernier (9 octobre) tous les droits et pouvoirs attachés à la souveraineté dans les susdits états de Parme, de Plaisance, de Guastalla, etc. appartiennent et restent à la République française.

2°. La régence provisoire établie le même jour que S. A. R. l'infant duc de Parme a cessé de vivre, est supprimée.

3°. Tous les fonctionnaires de l'ancien gouvernement continueront provisoirement et jusqu'à nouvel ordre exprès leurs fonctions.

4°. Les actes publics, quelle que soit leur nature, seront expédiés au nom de la République française, et porteront une double date; savoir, celle du calendrier de cette République et celle de l'ancien calendrier.

5°. Aucun acte d'administration publique ou de législation n'aura validité s'il n'est émané directement de nous, ou s'il n'est revêtu de notre approbation.

6°. Nous enjoignons à tous les fonctionnaires publics sans exception, sous leur responsabilité, de redoubler de zèle et d'activité pour concourir conjointement avec nous à maintenir le bon ordre et la tranquillité publique, à assurer le triomphe de la justice sans laquelle il n'y a point de société, et à entretenir chez un peuple digne de tous nos soins le respect qu'il doit à ses magistrats, ainsi que le sentiment de bonheur d'être gouverné par la France.

7°. Le présent décret sera imprimé, publié, affiché aux lieux accoutumés, et enregistré dans les différens offices dans toute l'étendue des Etats de Parme, Plaisance, Guastalla, etc. pour qu'il soit connu de chacun, et pour que tous s'y conforment autant qu'il les regarde, etc.

Parme, le premier brumaire an 11 (23 octobre 1802).

*Signé*, MOREAU-SAINT-MÉRY.

---

# VILLES, VILLAGES, BOURGS,

## HAMEAUX, RIVIÈRES, etc.

### DES TROIS DUCHÉS

### DE

## PARME, PLAISANCE ET GUASTALLA.

ACQUA-NEGRA (*Val-Tarro*), village, sur une colline, à 2 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

AGAZZANO (*Piacentino*), village, dans un petit vallon, sur un ruisseau, à 5 l. ¼ S. O. de Piacenza.

AGNELLI (*Piacentino*), village, au bord d'un torrent, à 1 l. S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

ALBARE (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, à 1 l. ½ S. de Parma.

ALBARETO (*Parmigiano*), gros village en plaine, à ¼ de l. N. O. de Castel-Guefo.

ALBARETO (*Val-Tarro*), village, sur un ruisseau, à 2 l. S. O. de Borgo-Val-Tarro.

ALBAROLA (*Piacentino*), gros village, sur la rive gauche de la Nura, à 1 l. S. de Niviano.

ALIANTE (*Palavicino*), village, sur une colline, à ¾ de l. E. de Salso.

ALONTARICO (*Val-Tarro*), village dans un vallon, à ¼ l. N. O. de Compiano.

ALPE (*Val-Tarro*), village, sur une colline, à 1 l. ¼ S. O. de Compiano.

ALQUATO. *Voyez* CASTEL-ARQUATO.

ALVEDEL (*Parmigiano*), gros village à la droite de la Parma, à ¼ l. S. O. de Colorno.

ANLOGNANO (*Parmigiano*), village sur la droite de la Baganza, à 1 l. S. de Parma.

ANTOGNANO (*Piacentino*), gros village sur la rive droite de la Chiavenna, à 4 l. ½ S. E. de Niviano.

ANTRIO (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 3 l. ¼ S. de Sala.

ANZANA (*Parmigiano*), gros village à la gauche de la Lenza, sur le chemin de Parme à Guastalla, à 2 l. ½ N. E. de Parma.

Digitized by Google

Anzano (*Parmigiano*), village sur la droite de la Cegna, à 7 l. ½ S. de Sala.

Apettino (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à ½ de l. E. de Vizzerano.

Arcello (*Piacentino*), gros village sur la pente d'une colline, près d'un petit ruisseau, à 4 l. ½ S. O. de Piacenza.

Ardule (*Parmigiano*), village en plaine, entouré de bois, à ¾ de l. S. E. de Gibello.

Arena (*Piacentino*), village en plaine, à 1 l. ¼ de Piacenza.

Arola (*Parmigiano*), village sur la gauche de la Parma, à 2 l. ¼ S. E. de Parma.

Arolo (*Piacentino*), village sur une colline, à 2 l. S. O. de Casaliggio.

Arsino (*Parmigiano*), village sur la droite de la Baganza, à 4 l. ½ S. de Sala.

Arzane, (*Piacentino*), gros village sur la Chiavenna-Grossa, à 4 l. S. de Nura.

Arzanello (*Piacentino*), village dans un vallon, à 2 l. S. O. de Casaliggio.

Arzanezzo (*Piacentino*), village sur une hauteur, à 1 l. ½ O. de Travo.

Arzano (*Piacentino*), village sur un ruiss., à 3 l. S. de Piacenza.

Ascona (*Piacentino*), gros village à mi-côte, à 3 l. ½ S. E. de Prescremano.

Auressa (*Piacentino*), gros village sur la rive droite de la Nura, à 3 l. S. de Niviano.

## B

Baccanello (*Guastalese*), gros village sur le Crostolo, sur le chemin de Guastalla à Parma, à ¼ de l. S. O. de Guastalla.

Baccaneti (*Parmigiano*), village en plaine, à 1 l. S. E. de Parma.

Badia-di-Cavani. *Voyez* Cavani.

Badognano (*Piacentino*), village sur la Chiavenna-Grossa, à 4 l. ¼ S. de Nura.

Baganza (la), petite rivière du Parmigiano, qui a sa source à 3 l. S. de Miano, et se jette dans la Parma, un peu au-dessus de Parma, après un cours de 17 lieues.

Baganzola (*Parmigiano*), gros village sur la Parma, à ¾ de l. N. de Parma.

Bancolo (*Parmigiano*), village sur une montagne, à 1 l. ½ S. E. de Fornovo.

Bardenezza (la), petite rivière qui sépare le Piacentino du Piémont, et tombe dans le Pô à l'O. de Parpanèse, après un cours de 2 l.

Bardi (*Val-Taro*), petite ville dans les états de Parme. Elle a un château où le duc tient une petite garnison. C'est une prison d'État, sur la gauche du Zeno, à 8 l. S. O. de Parma.

Bardone (*Parmigiano*), village sur le ruisseau de même nom, à 1 l. S. de Fornovo.

Bardone (le), ruisseau du Parmigiano, qui a sa source à Casola, passe à Fornovo, et se jette près de là dans le Taro, après un cours de 4 lieues.

Bargone (*Palavicino*), village sur une colline, à 1 l. ¼ S. O. de Borgo-S.-Donino.

Bario (*Val-Taro*), village au pied d'une colline, à ¼ de l. O. de Compiano.

Barone (*Parmigiano*), village sur un ruisseau, à 1 l. ½ S. de Monte-Chiarugolo.

Basdica-Nova (*Parmigiano*), village sur une hauteur, à ¾ de l. S. O. de Monte-Chiarugolo.

Basino (*Piacentino*), village sur la pente d'une colline, à ¾ de l. N. O. de Travo.

Bassano (*Piacentino*), gros village, entre deux collines, à 1 l. ¼ S. O. de Niviano.

Bassia (la) (*Piacentino*), petit village, en plaine, à 2 l. ¼ O. de Piacenza.

Bazzari (*Piacentino*), gros village, sur une colline, à 1 l. ¼ N. O. de Cicogni.

Bedona (*Val-Taro*), gros village, entre deux collines, à ½ l. N. O. de Campiano.

Beduzzo (*Parmigiano*), village sur la gauche de la Parma, à 3 l. ¾ S. E. de Sala.

Belfotte (*Parmigiano*), bourg, au pied d'une montagne, à la droite et près du Tarro, à 8 l. ½ S. O. de Parma.

Bellonzo (*Piacentino*), village, près de la Trebbia, à ¾ de l. O. de Piacenza.

Belvedère (*Parmigiano*), gros village, sur la droite de la Baganza, à 4 l. S. de Sala.

Benedetto (*Parmigiano*), village, entre deux ruisseaux, à ¾ de l. N. E. de Parma.

Bercetto (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ½ S. de Fornovo.

Berlasco (*Piacentino*), village, sur la pente d'un coteau, à 1 l. ¼ S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Bertazi (*Piacentino*), village, sur la rive droite de la Trebbia, à 1 l. ¼ S. O. de Vizzerano.

Berzola (*Parmigiano*), village, sur un colline, près du Cazzeno, à 4 l. ½ S. de Parma.

Biancanese (*Parmigiano*), village, en plaine, près de la route de Parma à Piacenza, à ½ l. N. O. de Castel-Guelfo.

Biglietto (*Piacentino*), village, sur la rive gauche du Tidone, à 2 l. S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Bilkono (*Piacentino*), petit village, sur la pente d'une colline, à 1 l. ½ S. O. de Castel-Novo.

Bolena (*Parmigiano*), village, en plaine. Il y a une très-belle église; à ¾ de l. N. O. de Castel-Guelfo.

Boratiera (*Piacentino*), village en plaine, à 1 S. O. de Piacenza.

Bordonazza (*Piacentino*), village, sur le chemin de Castel-S.-Gioanni à Voghera, à 1 l. O. de Castel-S.-Gioanni.

Borgazzo (*Val-Taro*), village, sur un petit torrent, à 1 l. ½ S. de Bardi.

Borghetto (*Piacentino*), village, sur la Nura, à ¾ de l. N. O. de Nura.

Borgo (*Piacentino*), petit village, sur la pente d'une colline, à 3 l. ½ S. O. de Piacenza.

Borgonovo-Sopra (*Parmigiano*), village, à la droite et près du Tarro, à 2 l. ¾ N. de Castel-Guelfo.

Borgonovo-Sotto (*Parmigiano*), gros village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ N. O. de Colorno.

Borgo-Novo (*Piacentino*), village, au bord d'un ruisseau, à 1 l. S. de Castel-S.-Gioanni.

Borgo-Nuovo (*Palavino*), gros village, en plaine, sur le chemin de Fiorenzola à Cremona, à 3 l. N. de Fiorenzola.



Digitized by Google

Borgo-S.-Donino (*Palavicino*), petite ville épiscopale bien bâtie et bien peuplée. C'étoit la résidence du gouverneur de l'état Palavicino. Elle est entre le Sturone et un ruisseau, sur le chemin de Piacenza et Parma, à 8 l. de Piacenza, 11 l. S. de Parme.

Borgo-S.-Gioanni (*Piacentino*), gros bourg, sur la rive gauche de la Nura, entre deux collines, à 7 l. S. O. de Piacenza.

Borgo-Val-Taro (*Val-Taro*), gros et beau bourg, sur la pente d'une colline, à la gauche du Taro. C'est la résidence du gouverneur, et le chef-lieu du Val-Taro, à 13 l. S. de Piacenza.

Borgotto (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à ¼ l. S. de Belforte.

Borlasco (*Piacentino*), petit village, à la droite de la Bardenezza, à ¾ de l. N. O. de Castel-S.-Gioanni

Borzano (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à 4 l. ½ S. E. de Sala.

Bosco (*Parmigiano*), village, à la source d'un torrent qui se jette dans le Taro, à 1 l. ½ S. E. de Belforte.

Bosco (*Piacentino*), gros village, à la jonction de la Nura et de la Lardogna, à 3 l. ½ S. de Borgo-S.-Gioanni.

Bosco (*Piacentino*), village sur la Nura, à 2 l. S. de Borgo-San-Gioanni.

Boscone-del-Ospedale (*Piacentino*), hameau, au bord du Pô, à 4 l. ½ N. O. de Piacenza.

Boschi (*Piacentino*), petit village, sur le penchant d'une colline, à 1 l. O. de Travo.

Bosci (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à ¾ de l. N. E. de Cicogni.

Boscone-Tosca (*Piacentino*), hameau, au bord du Pô, à 5 l. N. O. de Piacenza.

Boterone (*Piacentino*), village, en plaine, entre le Pô et le Tidone, près de leur jonction, à 3 l. N. O. de Piacenza.

Bottone (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, à 1 l. S. de Monte-Chiarugolo.

Bozzetto (le), (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Lenza, à 1 l. ½ S. de Monte-Chiarugolo.

Bozzoli (*Val-Taro*), petit village, sur une colline, à 3 l. ½ N. de Borgo-Val-Tarro.

Bra (*Val-Taro*), village, sur la gauche du Zeno, à 1 l. ½ N. E. de Bardi.

Bremarana (*Piacentino*), gros village, près de la Nura et d'un petit torrent, à ½ l. S. de Borgo-S.-Gioanni.

Breno-di-Sopra (*Piacentino*), hameau, sur une colline, à 1 l. ¾ S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Breno-di-Sotto (*Piacentino*), gros village, au pied d'une colline, au bord du Tidone, à 2 l. S. E. de Cast-S.-Gioanni.

Breva (*Piacentino*), village, sur la Chiavenna-Piccola, à 1 l. O. de Fiorenzola.

Brezano (*Palavicino*), village, en plaine, près de la Grattola, à ½ l. S. O. de Busseto.

Brocada (*Guastalese*), village, en plaine, à 1 l. E. de Guastalla.

Brodo (il), groupe de collines assez élevées, mais très-fertiles dans le Piacentino, à 5 l. ½ S. O. de Piaccuza.

Bruffi (*Piacentino*), petit village, à la source d'un ruisseau, à 2 l. S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

Brugnollo (*Piacentino*), village, sur un torrent, à ½ l. E. de Prescremano.

Brus (*Piacentino*), village, sur le penchant d'une colline, à ¼ de l. N. O. de Castel-Novo.

Brusadino (*Parmigiano*), village, entre deux ruisseaux en plaine, à 1 l. ¼ S. E. de Colorno.

Busenasco (*Piacentino*), gros village, sur une haute colline, à 3 l. S. O. de Casaliggio.

Bruso (*Val-Taro*), village sur une montagne, à 2 l. O. de Borgo-Val-Taro.

Bussallora (*Piacentino*), village sur le sommet d'une colline, à 4 l. S. O. de Piacenza.

Busselo, marquisat. *Voy.* Palavicino (Stato).

Busseto (*Palavicino*), bourg en plaine, à la droite de la Gratarola; c'étoit autrefois la capitale du marquisat du même nom ou état Palavicino, à 1 l. S. O. de Gibello.

Buzo (*Val-Taro*), village, sur une colline, à ¾ de l. S. O. de Borgo Val-Tarro.

## C

Ca-Damasso (*Parmigiano*), hameau, dans la plaine, à 4 l. ¼ N. E. de Parma.

Ca-de-Fre (*Piacentino*), hameau, sur une montagne aux confins du Piémont, à ¼ l. S. de Cicogni.

Ca-di-Gian (*Piacentino*), petit village, sur une haute colline, à 1 l. ½ N. de Cicogni.

Ca-del-Rio (*Piacentino*), hameau, à la gauche de la Zena, à 2 l. S. de Nura.

Ca-Nera (*Val-Taro*), village, sur la croupe d'une montagne, à ¾ de l. de Bardi.

Casone (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Cedra, à 7 l. S. de Sala.

Cadeo (*Piacentino*), gros village sur le chemin de Piacenza à Parma, à 1 l. S. E. de Nura.

Cacoza (*Parmigiano*), village, à la droite et près du Taro, à ½ l. N. E. de Belforte.

Cagasso (*Val-Taro*), village, sur une montagne, à 4 l. S. E. de Borgo-S. Gioanni.

Calendasca (*Piacentino*), gros village, en plaine, sur un petit ruisseau, à 1 l. ½ N. O. de Piacenza.

Calenzano (*Piacentino*), village, à la droite d'un ruisseau, à 2 l. S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Calestano (le), (*Parmigiano*), ruisseau, qui a sa source près de Pedugiacola, et se jette dans la Baganza, près de Cella, après un cours de 5 l.

Calestano (*Parmigiano*), village, à la droite de la Baganza, à 3 l. ½ S. de Sala.

Calestano (*Parmigiano*), village, sur le ruisseau de même nom, à 3 l. S. E. de Fornovo.

Callaragna (*Piacentino*), village considérable, à la jonction d'un ruisseau et de l'Aveto, à 1 l. ½ S. de Prescremano.

Calliere (*Piacentino*), village, à la jonction de la Nura et d'un ruisseau, à 2 l. ½ S. de Borgo-S.-Giosanni.

Camatta (*Piacentino*), village, sur une colline, près de la Praduna, à 1 l. S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Campi (*Val-Taro*), petit village, entre le Tarro et un ruisseau, sur une colline, à ¾ de l. S. E. de Campiano.

Digitized by Google

Casipiano (*Parmigiano*), ham., près de la droite de la Lenza, à 4 l. ¼ S. E. de Sala.

Campo-Santo (*Piacentino*), hameau, à la droite de la Trebbia, à ¼ de l. O. de Piacenza.

Camporella (*Parmigiano*), village, à mi-côte, près de la Cegna, à 6 l. ¼ S. de Sala.

Campori (*Parmigiano*), village, à la source d'un ruisseau, à 3 l. ¼ S. de Sala.

Campremoldo-di-Sopra (*Piacentino*), bourg, sur le Rinazzo, à 3 l. S. O. de Piacenza.

Campremoldo-di-Sotto (*Piacentino*), village, sur la rive gauche du Piozzano, à 3 l. S. O. de Piacenza.

Canal (*Val-Tarro*), hameau, à ¾ de l. N. E. de Borgo-Val-Tarro.

Canedalo (*Parmigiano*), village considérable, en plaine, à 1 l. ¼ E. de Borgo-S.-Donino.

Canei (*Piacentino*), village, sur une colline, près de la Trebbia, à 1 l. S. E. de Casaliggio.

Canelo (*Val-Tarro*), village, sur le revers d'une colline, à 2 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Canelasca (*Val-Tarro*), gros village, à la jonction du Zeno et d'un ruisseau, à 1 l. ¼ N. de Borgo-Val-Tarro.

Canesio (*Val-Tarro*), village, sur un ruisseau, à ¾ de l. O. de Campiano.

Canetti (*Parmigiano*), gros village, entre un ruisseau et le Tarro, à 1 l. N. E. de Castel-Guelfo.

Caniguello (*Piacentino*), ham., sur une colline, près d'un ruisseau, à 1 l. S. O. de Castel-S.-Gioanni.

Canova (*Parmigiano*), village, près du Pô, à sa jonction avec un ruisseau, à ½ l. N. E. de Roccabianca.

Cantaggia (*Val-Tarro*), village, près de la jonction du Zeno et d'un ruisseau, à 2 l. N. de Borgo-Val-Tarro.

Cantonne, (*Piacentino*), hameau, au pied d'une colline, au bord du Ridone, à 4 l. ¼ S. de Piacenza.

Caorso (*Piacentino*), bourg, sur la rive droite de la Chiavenna, à sa jonction avec la Zena, à 3 l. E. de Piacenza.

Capitanea (*Piacentino*), village, en plaine, sur un ruisseau, à ½ l. S. de Nura.

Capona (*Piacentino*), village, en plaine, à ½ l. O. de Piacenza.

Caprile (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à ½ l. N. de Cicogni.

Caramel (*Piacentino*), village, au bord de la Praduse, à ½ l. S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Carata (*Piacentino*), village, sur le penchant d'une colline, à 3 l. S. O. de Piacenza.

Carbouera (*Val-Tarro*), village, au sommet d'une montagne, à 1 l. N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Carmiona (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Parma, à 4 l. ½ S. de Sala.

Carneva (*Val-Tarro*), village, à la jonction du Tarro et d'un ruisseau, à ¾ de l. S. O. de Campiano.

Carpenetto (*Piacentino*), village, sur une colline, à 2 l. ½ S. de Nura.

Casa (*Val-Tarro*), hameau, sur le chemin de Borgo-Val-Tarro à Bardi, à ¾ de l. N. de Borgo-Val-Tarro.

Casa-de-Giorgi (*Piacentino*), petit village, presqu'à la source d'un ruisseau qui se jette dans le Tidone, à 3 l. ¼ S. de Castel-Novo.

Casa-della-Volpe (*Piacentino*), petit village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ E. de Nura.

Casa-Nova (*Piacentino*), hameau, sur le bord droit du Tidone, à 2 l. S. O. de Castel-Novo.

Casa-Soprana (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à ¼ de l. S. O. de Casaliggio.

Casal-Carone (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Lenza, à 2 l. S. E. de Parma.

Casal-Donato (*Piacentino*), village, à la jonction de deux petits ruisseaux, à 4 l. ½ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Casala (*Piacentino*), petit village, sur le pied d'une colline, près de la Nura, à 1 l. S. E. de Vizzorano.

Casalasso (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ N. de Parma.

Casale (*Val-Tarro*), gros village, sur le Tarro, vis-à-vis de Cassiotto.

Casale (*Parmigiano*), hameau, en plaine, à 1 l. E. de Colorno.

Casale-Po (*Parmigiano*), village, en plaine, à 3 l. ¾ N. E. de Parma.

Casalica (*Parmigiano*), petit village, sur la pente d'une colline, à 3 l. ¼ S. de Parma.

Casaliggio (*Piacentino*), village, sur une colline, à ½ l. E. de Travo.

Casalino (*Val-Tarro*), village, sur la gauche du Tarro, à 2 l. S. O. de Campiano.

Casalino (*Parmigiano*), village, à la jonction de la Cegna et d'un ruisseau, à 7 l. ¼ S. de Sala.

Casaliggio (*Piacentino*), bourg, au pied d'une colline dans une situation agréable, à 2 l. ½ S. O. de Piacenza.

Casalora (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 2 l. ½ N. E. de Parma.

Casarato (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, près d'un ruisseau, à 5 l. S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

Casarolo (*Val-Tarro*), village, au pied d'une montagne, à 1 l. ½ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Casauro (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 2 l. ½ S. O. de Fornovo.

Case (le) (*Val-Tarro*), hameau, sur la droite du Zeno, vis-à-vis de Bardi.

Caselle (*Piacentino*), petit village, à la droite d'un ruisseau, aux confins du Piémont, à 2 l. ½ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Caselle (*Piacentino*), gros village, en plaine, à 3 l. S. de Piacenza.

Caselli (*Piacentino*), village, sur une montagne, à 2 l. S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Casola (*Parmigiano*), village, à la source du Bardone, entouré de bois, à 2 l. ¾ S. de Fornovo.

Casone (*Piacentino*), petit village, à la droite de la Trebbia, près du Pô, à 1 l. N. O. de Piacenza.

Casone (*Piacentino*), hameau, sur le bord droit du Pô, vis-à-vis de Nocetto, à 1 l. N. E. de Piacenza.

Cassano (*Piacentino*), gros village, sur une colline, à 2 l. S. de Niviano.

Cassano (*Piacentino*), village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ½ S. de Borgo-S.-Gioanni.

Cassinassa (*Piacentino*), petit hameau, sur le ruisseau de Zena, à ½ l. E. de Nura.

Castagneto (*Val-Tarro*), village,

Digitized by Google

sur un ruisseau, à 1 l. ¼ N. de Borgo-Val-Tarro.

Castagnola (*Piacentino*), gros village, à mi-côte, près de l'Aveto, à 2 l. S. de Prescremano.

Castagnotto (*Parmigiano*), village, à la droite de la Cegna, à 6 l. ¼ S. de Sala.

Castel-Arquato (*Val-Tarro*), gros village, sur le Lardi, à 6 l. N. E. de Bardi.

Castel-Basio (*Piacentino*), village, au pied de collines, à 2 l. ¾ S. O. de Piacenza.

Castel-Bergonza (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ S. O. de Parma.

Castel-d'Ardo (*Palavicino*), gros village, en plaine, sur le chemin de Fiorenzola à Bussetto, à 1 l. N. O. de Fiorenzola.

Castel-di-Tizzano (*Parmigiano*), gros village, sur une colline, près de la Baganza, à 4 l. ¼ S. de Sala.

Castel-Guelfo (*Parmigiano*), gros bourg, sur la gauche du Tarro, à 2 l. ¼ N. O. de Parma.

Castel-Nardo (*Piacentino*), village, à la source d'un ruisseau, à 2 l. ¼ S. de Vizzetano.

Castel-Nuovo-di-Terzo (*Palavicino*), village, entouré de bois, au pied de collines, à 1 l. S. O. de Borgo-S.-Donino.

Castel-Novo (*Parmigiano*), gros village, à gauche et près de la Parma, à 1 l. ¼ N. de Parma.

Castel-Novo-Val-Tidone (*Piacentino*), beau et gros bourg, sur une colline, à ¼ l. de la gauche du Tidone, et 4 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Castel-Poirino (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à 2 l. O. de Borgo-Val-Tarro.

Castel-Ricardo (*Parmigiano*), village, en plaine, près du Tarro, à 1 l. N. de Castel-Guelfo.

Castel-S.-Gioanni (*Piacentino*), gros bourg, à la jonction de deux ruisseaux, au pied d'une colline, sur la route de Voghera à Piacenza, à 5 l. O. de Piacenza.

Castel-Vetro (*Palavicino*), village, en plaine, sur la droite du Pô, vis-à-vis de Cremona, à 2 l. ¼ N. E. de Caorso.

Castellanzo (*Parmigiano*), village, dans un vallon, à 3 l. S. de Fornovo.

Castellano (*Piacentino*), village, à la source du Sciano, à 4 l. S. E. de Niviano.

Castellar-Arello (*Piacentino*), village, sur une colline, à 5 l. ¼ S. O. de Pincenza.

Castellaro (*Piacentino*), village, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ S. E. de Piacenza.

Castellazzo (*Parmigiano*), gros village, en plaine, à ¼ l. S. E. de Borgo-S.-Donino.

Castello (*Piacentino*), village, sur la rive droite de la Nura, à ¼ de l. E. de Travo.

Castello (*Piacentino*), village, à la jonction du Tidone et d'un ruisseau, à 1 l. S. de Vico-Marengo.

Castelletto (*Piacentino*), village, sur la Zena, à 2 l. S. de Nura.

Castelletto (*Palavicino*), village, en plaine, à la droite du Pô, à 1 l. ¼ N. de Caorsa.

Castelletto, (*Parmigiano*), village, sur une colline, à ¼ de l. S. de Sala.

Castelletto (*Piacentino*), petit village, presqu'à la source d'un ruisseau qui se jette dans le Tidone, à Castello, à ¼ de l. S. de Vico-Marengo.

Castellina (*Parmigiano*), village, en plaine, près du Sturone, à ¾ de l. N. E. de Borgo-S.-Donino.

Castellizza (*Val-Tarro*), petit village, à la source d'un petit ruisseau, à 1 l. ¼ O. de Campiano.

Castione (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Parma, à 3 l. S. E. de Sala.

Castione (*Palavicino*), gros village, à la droite de la Grattarola, à 2 l. S. de Gibello.

Castorsano (*Piacentino*), village, sur la Zena, entre deux collines, à 2 l. ¾ S. de Nura.

Castrignano (*Parmigiano*), gros village, au pied d'une montagne, sur un ruisseau, à 2 l. ¾ S. E. de Sala.

Catabiano (*Parmigiano*), v. sur un ruisseau, à 3 l. S. de Sala.

Cava (*Val-Tarro*), village, dans un vallon, à 3 lieues ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Cava, (*Piacentino*), village, à la jonction du Siano et d'un autre ruisseau, à ¼ l. S. O. de Castel-S.-Gioanni.

Cavani (*Parmigian*, village, sur la droite de la Parma, à 3 l. S. E. de Sala, avec une fameuse abbaye.

Cazzani (*Piacentino*), petit village, sur une colline, à la source d'un ruisseau, à ¼ l. S. E. de Vizzetano.

Ceda (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à 6 l. ¼ S. de Sala.

Cedogna (*Parmigiano*), village, sur une montagne, entre la Lenza et la Parma, à 4 l. S. E. de Sala.

Cedra (la) (*Parmigiano*), torrent qui a sa source dans un petit lac, près de Termini, et tombe dans la Lenza, à Sasso (République-Italienne). Cours 7 l.

Celebe (*Piacentino*), gros village, sur le ruisseau de même nom, à 3 l. ¼ S. de Nura.

Cella (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 2 l. ¼ S. l. de Sala.

Cento-Croci (*Val-Tarro*), gros village, sur une montagne, aux confins de la Ligurie, sur la route de Parma à Genova, à 4 l. S. O. de Campiano.

Centora (*Piacentino*), village, entre plusieurs ruisseaux, à 2 l. ½ S. O. de Piacenza.

Cerbiano (*Piacentino*), gros village, près de la Chiavenna, à 2 l. ¼ S. de Nura.

Cerreggio (*Parmigiano*), village, sur une montagne, aux confins de la République italienne, à 6 l. ¼ S. de Sala.

Certosa-di-Parma (*Parmigiano*), grande et belle chartreuse, à ¼ de l. N. E. de Parma. L'église en est magnifique.

Cervera (*Parmigiano*), village, entre deux ruisseaux, à 1 l. ¼ N. de Parma.

Chiapodello (*Piacentino*), village, sur la rive gauche du Tidone, à 1 l. ¼ S. de Vico-Marengo.

Chiapino (*Piacentino*), village, sur la Chiavenna-Grossa, à 1 l. E. de Nura.

Chiara-Valle (*Palavicino*), village, en plaine, sur le chemin de Fiorenzola à Bussetto, à ¾ de l. N. E. de Fiorenzola.

Chiaretto (*Piacentino*), village, au pied d'une colline, à 1 l. ¼ S. de Nura.

Chiavenna (*Piacentino*), gros village, sur le ruisseau de Chiavenna-Piccola, à 4 l. ¼ S. de Nura.

Digitized by Google

Chiavenna (*Piacentino*), petit village, sur la Chiavenna-Grossa, à 1 l. E. de Chiavenna.

Chiavenna-Grossa (la) (*Piacentino*), très-petite rivière. Elle a sa source près d'Obolo, traverse le Piacentino, et se jette dans le Pô, à 1 l. N. de Caorso. Cours, 12 l.

Chiesa (la) (*Piacentino*), hameau, à la jonction de deux ruisseaux, à 2 l. S. O. de Borgo-S.-Giovanni.

Chiesa-Bianca (*Val-Tarro*), petit village, sur un torrent à 1 l. N. E. de Bardi.

Chiosi (*Piacentino*), village, sur la rive gauche du Cicogni, à 1 l. ¼ N. O. du Cicogni.

Chiulano (*Piacentino*), gros village, sur la pente d'une colline, à ¾ de l. N. E. de Vizzerano.

Ciano (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Lenza, à 3 l. ¾ S. E. de Sala.

Cicogni (*Piacentino*), bourg, sur le penchant d'une colline, près du ruisseau de même nom, à 8 l. S. O. de Piacenza.

Cicogni (le) (*Piacentino*), ruisseau, qui a sa source à Pratecchia, passe à Cicogni, et tombe dans le Tidone à Ostario. Cours, 2 l. ¼.

Cirselo (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à 1 l. ¼ N. de Borgo-Val-Tarro.

Cissa (*Val-Tarro*), village, sur le chemin de Borgo-Val-Tarro à Pontremoli, à 2 l. S. E. de Belforte.

Citta-d'Ustria (*Val-Tarro*), village, entre deux montagnes, à la source d'un ruisseau, à 1 l. ¼ S. E. de Bardi.

Codrasso (*Piacentino*), village, sur une colline, à 3 l. S. de Borgo-S.-Giovanni.

Coensio (*Parmigiano*), village, sur la Lenza, à 2 l. S. E. de Colorno.

Cogno (*Piacentino*), gros village, sur la pente d'une colline, à 1 l. ¼ S. de Borgo-S.-Gioanni.

Colla (*Parmigiano*), village, en plaine, près d'un torrent, à 2 l. O. de Castel-Guelfo.

Colle (la) (*Piacentino*), village, sur un petit torrent, à 4 l. S. O. de Borgo-S.-Giovanni.

Collecchio (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. S. E. de Madregola.

Colletta (*Piacentino*), village, en plaine, près d'un torrent et de la Nura, à 3 l. S. de Borgo-S.-Giovanni.

Colli (*Piacentino*), gros village, à la droite d'un ruisseau, à 2 l. ¼ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Cologno (*Val-Tarro*), village, dans une vallée, à 1 l. S. O. de Campiano.

Colombare (*Piacentino*), village, à la source de la Pradura, à 1 l. S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Colombarone (*Piacentino*), village, à 4 l. N. O. de Piacenza.

Colonese (*Piacentino*), petit village, sur une colline, à ¼ de l. E. de Niviano.

Colorno (*Parmigiano*), très-gros et beau bourg, sur la droite de la Parma. Son palais ducal et ses jardins sont des plus beaux d'Italie. Il y a aussi une magnifique église; à 3 l. ¼ N. de Parma.

Contignano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à la source d'un ruisseau, à 4 l. O. de Madregola.

Coperino (*Parmigiano*), village, à la gauche de la Parma, à ¼ l. N. E. de Colorno.

Copezzato (*Parmigiano*), gros village, sur le chemin de Parma à Gibello, à 4 l. N. O. de Parma.

Corcognano (*Parmigiano*), village, près d'un bois, à 2 l. S. de Parma.

Corgallo (*Tarro*), village, près d'un ruisseau, à 1 l. ¼ S. O. de Campiano.

Corsiaga (*Piacentino*), village, sur une colline, à 3 l. S. de Borgo-S.-Giovanni.

Cormallo (*Val-Tarro*), village, dans un vallon, à 2 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Cornacchio (*Parmigiano*), village, sur le chemin de Parma à Torricelle, à ¼ de l. N. O. de Parma.

Cornale (*Piacentino*), village, à la droite d'un ruisseau, à 2 l. ¼ S. O. de Borgo-S.-Giovanni.

Cornegliano (*Parmigiano*), village, à la droite et près du Tarro, à 1 l. S. O. de Fornovo.

Cornei (*Piacentino*), village, à la source d'un ruisseau, à ¼ l. N. E. de Cicogni.

Cornetta (*Parmigiano*), village, sur une hauteur, à ¼ l. O. de Monte-Chiarugolo.

Corniola (*Piacentino*), village, près d'un ruisseau, à 1 l. ¼ S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Corte (*Parmigiano*), village, en plaine, à ¾ de l. N. O. de Parma.

Corte-Maggiore (*Palavicino*), bourg, sur la gauche du Lardi, à 9 l. N. O. de Parma.

Corteblia (*Piacentino*), village, à la jonction du Pô et d'un ruisseau, à 1 l. ¼ N. O. de Piacenza.

Corticella (*Parmigiano*), hameau, en plaine, près du Tarro, à 1 l. ¼ N. de Castel-Guelfo.

Cosenza (*Piacentino*), gros village, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ S. O. de Travo.

Costa (*Piacentino*), village, sur le penchant d'une colline, aux confins du Piémont.

Costa (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une colline, à ¼ l. N. de Campiano.

Costa-Pelata (*Piacentino*), village, sur la Zena, à 2 l. ¼ S. O. de Nura.

Costaboia (*Val-Tarro*), village, sur la gauche du Tarro, à 2 l. ¼ S. E. de Bardi.

Costaglia (*Val-Tarro*), village, sur un petit ruisseau, à 2 l. ¾ N. de Borgo-Val-Tarro.

Costamezzana (*Parmigiano*), village, au pied d'une colline, à 2 l. S. O. de Castel-Guelfo.

Coste-di-Sotto (*Piacentino*), village, en plaine, à 3 l. ¼ O. de Piacenza.

Cottetta (la) (*Piacentino*), village, sur la Zena, à ¼ l. E. de Nura.

Covain (*Val-Tarro*), village, dans un vallon, à ¼ de l. S. de Bardi.

Covozzi (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, près d'un ruisseau, à 1 l. S. O. de Vizzerano.

Cozzano (le), torrent du Parmigiano, qui a sa source à Sassi, et se jette dans la Parma, à Longhe-rano, après un cours de 3 l. ¼.

Cozzano (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ¼ S. de Sala.

Cozzola (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Parma, au pied d'une colline, à 3 l. S. E. de Sala.

Cremano (*Piacentino*), village, sur la rive gauche de la Nura, à 2 l. S. de Niviano.

Croce-dello-Vedriolo (*Piacen-*

Digitized by Google

*tino*), hameau, sur une colline, à 4 l. S. O. de Casaliggio.

Crocetta (*Parmigiano*), petit village, sur le chemin de Parma à Piacenza, à ¼ l. O. de Parma.

Crocile (*Parmigiano*), gros village, en plaine, sur un ruisseau, à 2 l. ¼ S. E. de Roccabianca.

Crostolo (*Parmigiano*), village, en plaine, à 1 l. ¾ S. E. de Parma.

Cugno-Sopra (*Piacentino*), village, sur une colline, à ¼ l. E. de Travo.

Cugno-Sotto (*Piacentino*), village, sur la droite de la Trebbia, à ¼ de l. E. de Travo.

## D

Davernasa (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ¾ de N. de Bardi.

Davonesco (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à 3 l. N. E. de Bardi.

Diolo (*Piacentino*), gros village, sur la pente d'une colline, à 3 l. ¼ S. de Nura.

Dugera (*Val-Tarro*), village, à la source d'un ruisseau, à 1 l. N. de Borgo-Val-Tarro.

Duliara (*Piacentino*), village, sur une colline, près de la Trebbia, à ¼ de l. S. O. de Niviano.

## E

Ebbio (*Piacentino*), gros village, sur une colline, à ¼ de l. E. de Vizzerano.

Edifici (gli) (*Piacentino*), hameau, près qu'à la source de la Larsona, à 5 l. S. E. de Prescremano.

Erbazzano (*Parmigiano*), village, à la gauche de la Baganza, à 3 l. ¾ de Sala.

Erbia (*Piacentino*), village, sur le penchant d'une colline, à 1 l. ¼ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

## F

Fabiano (*Piacentino*), village, sur la rive gauche du Tidone, à ¼ l. S. E. de Castel-Novo.

Farfana (*Val-Tarro*), gros village, sur une montage, à 1 l. N. de Borgo-Val-Tarro.

Felegara (*Parmigiano*), village, près de la gauche du Tarro, à 1 l. N. O. de Fornovo.

Fellino (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Baganza, à 2 l. ¼ S. de Parma.

Fellino (*Piacentino*), village, sur une colline, à ¼ l. N. E. de Vizzerano.

Ferrierre-Canadelli (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, près de la Nura, à 3 l. S. E. de Prescremano.

Fidrono (*Piacentino*), village, sur la rive gauche de la Trebbia, à ¼ de l. N. E. de Travo.

Fiesto (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, près de la Lenza, à 2 l. E. de Parma.

Filipazzi (*Piacentino*), village, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Trebbia.

Fiorenzolo (*Palavicino*), gros bourg, sur la droite du Lardi, sur le chemin de Parma à Piacenza, à 8 l. N. O. de Parma.

Fô (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à 3 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Fodigo (*Parmigiano*), village, en plaine, à 4 l. ¼ N. E. de Parma.

Foganolo (*Palavicino*), village, en plaine, à la droite du Pô, à 2 l. ¼ N. de Caorso.

Fontana (*Val-Tarro*), village, sur la Zena, à 1 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Fontana (*Parmigiano*), petit village, en plaine, avec une célèbre abbaye, à 1 l. N. O. de Castel-Guelfo.

Fontana (*Piacentino*), village, sur le chemin de Piacenza à Parma, à 1 l. ¼ S. E. de Nura.

Fontana-Fredda (*Parmigiano*), petit village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ¼ S. E. de Sala.

Fontana-Pradusa (*Piacentino*), village, en plaine, près du ruisseau de Pradusa, à 4 l. ¼ O. de Piacenza.

Fontanazza (*Piacentino*), village, en plaine, à 1 l. S. E. de Caorso.

Fontanella (*Parmigiano*), village, en plaine, sur le Sturone, à ¼ l. S. de Roccabianca.

Fontanellato (*Parmigiano*), gros village, en plaine, à 1 l. N. O. de Castel-Guelfo.

Fonterzon (*Parmigiano*), gros village, sur la rive droite de la Lenza, à 2 l. ¼ N. E. de Parma.

Formagiara (*Piacentino*), petit village, à la source d'un ruisseau, à ¼ l. S. de Cicogni.

Fornello (*Piacentino*), village, à l'extrémité d'un petit vallon, à 1 l. S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Fornovo (*Parmigiano*), très-gros bourg, sur le Bardone, près du Tarro, à 4 l. S. O. de Parma; célèbre par la défaite des Italiens, par Charles VIII, roi de France, en 1476.

Forpiano (*Val-Tarro*), village, sur le Tarro, à 1 l. ¼ S. O. de Campiano.

Fosoli (*Piacentino*), village, sur une montagne, à 1 l. O. de Travo.

Fosoli (*Piacentino*), village, sur une colline, à 1 l. N. de Prescremano.

Fossadello (*Piacentino*), village, à 2 l. N. de Nura.

Fradegara (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à ¼ de l. N. de Travo.

Frascarnolo (*Palavicino*), gros village, en plaine, à ¼ l. S. de Gibello.

Frasime (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à 2 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Frassinara (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 3 l. ¼ N. E. de Parma.

Fratezza (*Piacentino*), village, sur le penchant d'une colline, à 1 l. ¾ S. O. de Travo.

## G

Gabaro (*Piacentino*), gros village, sur un ruisseau qui se jette dans la Nure, à 3 l. S. E. de Prescremano.

Gabiano (*Piacentino*), village, sur une colline, à 1 l. ¾ S. de Castel-Novo.

Gaiano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à ¼ l. N. E. de Fornovo.

Gaino (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à ¾ de l. S. de Colorno.

Gaione (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Baganza, à 1 l. ¼ S. de Parma.

Gallinella (*Parmigiano*), village, sur une montagne, aux confins du Val-Tarro, à 4 l. N. E. de Varzi.

Galvani (*Parmigiano*), hameau sur une montagne, à 5 l. ¼ S. de Sala.

Gatti (*Piacentino*), hameau à l'O. et tout près de Travo.

Gavi (*Piacentino*), gros village sur la pente d'une colline, à 2 l. ¼ O. de Borgo-S. Gioanni.

Gazolo (*Parmigiano*), village à la droite de la Cegna, à 7 l. S. de Sala.

Gazzano (*Parmigiano*), village, en plaine, sur la route de Parma à Reggio, à 1 l. ¾ S. E. de Parma.

Gazzano (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à 2 l. ¼ S. E. de Niviano.

Genepreto (*Piacentino*), village



Digitized by Google

au pied d'une colline, près d'un ruisseau, à 1 l. N. de Cicogni.

Generartto (*Piacentino*), petit village sur la pente d'une colline, près du Tidone, à 1 l. ¼ S. de Vico-Marengo.

Gerri (*Piacentino*), village en plaine, entre deux bras de la Chiavenna, près du Pô, à ¼ l. N. de Caorso.

Gerri (*Piacentino*), village en plaine, à 2 l. ½ N. O. de Nura.

Gesiolo (*Val-Tarro*), village sur le revers d'une montagne, à 1 l. N. O. de Campiano.

Giare (*Parmigiano*), village à la jonction du Tarro et d'un torrent, à 1 l. ¾ S. O. de Fornovo.

Giare (le) (*Parmigiano*), hameau sur la gauche de la Boganza, à 5 l. ½ S. O. de Sala.

Giarola (*Parmigiano*), village sur une colline, à 1 l. N. de Fornovo.

Gibello (*Palavicino*), gros bourg sur la rive droite du Pô, à sa jonction avec la Grattarola, à 9 l. N. O. de Parma.

Godasio (*Val-Tarro*), village à la droite du Zeno, à ¼ de l. N. de Varzi.

Godra (*Parmigiano*), village à la droite et près du Tarro, à ½ l. S. O. de Belforte.

Golera (*Val-Tarro*), village sur la pente d'une colline, à 1 l. S. O. de Borgo-Val-Tarro.

Gora (*Parmigiano*), gros village, sur une colline, entre un torrent et le Tarro, à 2 l. ¼ S. O. de Fornovo.

Gossolengo (*Piacentino*), gros village près de la Trebbia, à 2 l. S. O. de Piacenza.

Gozzanello (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, près de la Cedra, à 6 l. ½ S. de Sala.

Gozzo (*Val-Tarro*), village entre deux torrens, sur une hauteur, à 1 l. N. de Bardi.

Gradavento (*Piacentino*), village, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Trebbia.

Gragno (*Parmigiano*), petit village à la droite du Sturone, à ¼ de l. S. de Roccabianca.

Graminazzo (*Parmigiano*), gros village, sur la droite de Tarro, à ¼ de l. S. O. de Torricelle.

Grandone (*Piacentino*), village, sur un petit torrent, à 4 l. S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Granghe (*Val-Tarro*), hameau sur une colline, à 3 l. N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Graparello (*Piacentino*), petit village, sur la pente d'une haute colline, à 3 l. ¼ S. O. de Niviano.

Grattarola (la) (*Palavicino*), gros ruisseau qui a sa source près de Contignano, et se jette dans le Pô à Gibello : 8 l. de cours.

Grazzano (*Piacentino*), village en plaine, à ½ l. E. de Niviano.

Gregori (*Piacentino*), village au pied d'une colline, près de la Nura, à 2 l. ¼ S. de Borgo-S.-Gioanni.

Grignano-Soprano (*Piacentino*), village en plaine, à 2 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Grignano-Sottano (*Piacentino*), petit village en plaine, à 2 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Grondona (*Val-Tarro*), village, sur une colline, à 1 l. ½ S. O. de Campiano.

Gropallo (*Piacentino*), gros village sur une colline, à 2 l. ½ S. de Borgo-S.-Gioanni.

Groppo (*Val-Tarro*), village, au sommet d'une montagne aux confins de la Ligurie, à 3 l. ¼ S. de Compiano.

Groppo (*Piacentino*), petit village, sur la pente d'une colline, à 3 l. ½ S. O. de Casaliggio.

Grotta (la) (*Val-Tarro*), village près du Sturone, à 2 l. ¾ N. E. de Bardi.

Grovera (*Piacentino*), village, près de la Trebbia, à 2 l. S. de Casaliggio.

Grugno (*Parmigiano*), gros village à la gauche et près du Tarro, à ¼ de l. N. de Castel-Guelfo.

Grujana (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 3 l. ¼ S. de Fornovo.

Guardalone (*Parmigiano*), village sur la pente d'une colline, à 3 l. S. E. de Sala.

Guastalla, petit pays d'Italie dans les états de Parme, avec titre de duché; il est enclavé dans la République italienne, nommée ensuite Cisalpine, et aujourd'hui royaume d'Italie, entre le Pô et les départemens du Mincio et du Crostollo; il est fort irrégulier, et a 1 l. ¾ du N. au S., 2 l. de l'O. à l'E., et 3 l. quarrées. Sa *population* est de 10,000 habitans. Il produit du riz. Le duché de Guastalla, dont les souverains tiroient leur origine des ducs de Mantoue, renfermoit le duché de Guastalla proprement dit, la principauté de Sabionetta et celle de Bozzolo. Cette petite souveraineté faisoit partie des états du duc de Parme. Le 19 septembre 1734, il se donna près de Guastalla une fameuse bataille entre les Français et les Espagnols : les Français y remportèrent la victoire. Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, s'empara de ce duché en 1746, et le céda à don Philippe en 1748.

Guastalla (*Guastallese*), en latin *Guardastallum* ou *Vastalla*, ville sur le Pô, dans le ci-devant duché de Mantoue, et ci-devant capitale du duché de Guastalla, à 8 l. N. E. de Parme, 5 l. S. E. de Mantoue. Cette ville étoit forte, mais elle est démantelée. *Pop.* 5500.

Gubbano (*Parmigiano*), petit village presque à la source d'un torrent, à 6 l. ¼ S. de Sala.

## I

Il-Bon (*Piacentino*), hameau sur un ruisseau, à 2 l. ¼ S. de Piacenza.

Il-Moro (*Parmigiano*), village en plaine, à la gauche du Tarro, à ¼ de l. S. de Castel-Guelfo.

Il-Palazzo (*Parmigiano*), village à la droite et près du Tarro, à ¾ de l. S. E. de Castel-Guelfo.

Il-Quartero (*Parmigiano*), hameau en plaine, près du Tarro, à 1 l. S. E. de Madregola.

Il-To (*Piacentino*), gros village en plaine, à 1 l. N. E. de Niviano.

Illica (*Val-Tarro*), village sur une montagne, à 1 l. ¾ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Incarano (*Piacentino*), village sur la pente d'une colline, à ¼ l. S. de Niviano.

Isola (*Val-Tarro*), village, à ¼ de l. S. O. de Compiano, et de l'autre côté du Tarro.

## J

Justino (*Piacentino*), petit village, sur une colline, à 3 l. S. de Nura.

## L

Labe (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ¼ S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

Labre (*Parmigiano*), village en plaine, près du Sturone, à 1 l. N. E. de Borgo-S.-Donino.

Lardi (le), petite rivière des Etats de Parma. Elle a sa source dans le Piacentino, passe à Fiorenzo, et se jette dans le Pô à Soarzo, après avoir arrosé le Val-Tarro et le Palavicino, après un cours de 15 l.

Lardona (la), gros ruisseau du



Digitized by Google

Piacentino, qui a sa source près de Gli-Edificij, et se joint à la Nura à Pradazzio, après un cours de 4 l ⅓.

Latta (la) (*Parmigiano*), village sur une colline, à 5 l. ⅓ S. de Sala.

Lavel (*Piacentino*), joli village sur un plateau agréable, à 1 l. ⅓ S. O. de Castel-S.-Giovanni.

Lavoggiola (*Piacentino*), village sur la Zena, à 2 lieues ⅓ S. E. de Niviano.

Lazzaretto (monte di), petite montagne du Piacentino, entre le Cicogni et le Tidone, sur les confins du Piémont. Elle domine le village de Lazaretto.

Lazzaretto (*Piacentino*), petit village sur le penchant d'une colline, à 1 l. N. O. de Cicogni.

Leggio (*Piacentino*), gros village, sur une colline, à 1 l. ¼ O. de Borgo-S.-Gioanni.

Lentesone (*Parmigiano*), village sur la rive droite de la Lenza, à 4 l. N. E. de Parma.

Lenza (la), rivière non navigable de l'Italie. Elle a sa source dans la République Italienne, à Monte-Moscoso; sépare dans une grande partie de son cours, du N. au S., cette république, du Parmigiano, et s'unit à la Parma, près du Pô, après un cours de 18 lieues.

Levazano (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 4 l. S. de Sala.

Levei (*Val-Taro*), village, sur une montagne, à 3 l. ⅓ S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

Levisano (*Piacentino*), village, sur un monticule isolé, à ¾ de l. N. E. de Cicogni.

Limido (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, près de la Baganza, à 1 l. ¾ S. E. de Sala.

Lisignano (*Piacentino*), village, sur la rive droite du Piosano, à 4 l. S. O. de Casaliggio.

Livera (*Val-Taro*), village, presque au bas d'une colline, près d'un ruisseau, à 2 l. ¼ N. E. de Borgo-Val-Taro.

Livignano (*Parmigiano*), village en plaine, à ¾ del. S. E. de Madregola.

Lodrignano (*Parmigiano*), village, à la gauche de la Parma, à 4 l. S. de Sala.

Longherano (*Parmigiano*), village, à la jonction du Cozzano et de la Parma, à 4 l. ⅓ S. de Parma.

Lucignano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 1 l. ¼ S. O. de Monte-Chiarugolo.

Lugagnano (*Val-Taro*), gros village, sur une colline près du Lardi, à 5 l. N. E. de Bardi.

Lugherzano (*Piacentino*), village, sur la rive gauche de la Nura, à 1 l. E. de Vizzeranno.

Lugunano (*Parmigiano*), petit village, au pied d'une montagne, près de la Cedra, à 7 l. ¼ S. de Sala.

## M

Madona-del-Piarro (*Val-Taro*), petit village, sur une colline près du Lardi, à 4 l. ⅓ N. E. de Bardi.

Madregola (*Parmigiano*), bourg, en plaine, près du Taro, à 2 l. ¼ S. O. de Parma.

Magnano (*Piacentino*), gros village, sur une colline, à 4 l. ¼ S. de Nura.

Malandriano (*Parmigiano*), village, sur un plateau peu élevé, à 2 l. ¾ S. O. de Parma.

Malcantone (*Piacentino*), village, au pied d'une colline, à 1 l. S. O. de Fiorenzola.

Malfaga (*Piacentino*), village, près de la rive gauche de la Trebbia, à 1 l. O. de Piacenza.

Manogo (*Piacentino*), village, en plaine, entre des ravins, à 1 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Maradevi (*Piacentino*), petit village, en plaine, à ¾ de l. S. O. de Chiorso.

Marano (*Parmigiano*), village, sur une hauteur, à ⅓ l. N. O. de Monte-Chiarugolo.

Marchi (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à ¾ de l. O. de Truvo.

Mareto (*Piacentino*), village, dans un vallon, à 3 lieues S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Mariano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 1 l. ⅓ O. de Madregola.

Marsarago (*Piacentino*), village sur un ruisseau, à 1 l. N. E. de Cicogni.

Marolo (*Parmigiano*), village, en plaine, sur le chemin de Parma à Monte-Chiarugolo, à 1 l. ¼ S. E. de Parma.

Martorano (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Lenza, à 1 l. N. de Monte Chiarugolo.

Mataletto (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Parma, à 3 l. ⅓ S. de Parma.

Mazzaforta (*Piacentino*), hameau, sur une colline, près du Tidone, à 8 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Mazzano (*Piacentino*), village, sur la rive gauche de la Trebbia, à 1 l. S. E. de Cicogni.

Mazzara (*Val-Taro*), village, dans un vallon, à 7 l. N. E. de Bardi.

Medesano (*Parmigiano*), village, sur une colline, proche de la gauche du Tarro, à 2 lieues N. de Fornovo.

Meletolo (*Parmigiano*), village, en plaine, à 3 l. ⅓ N. E. de Parma.

Mense (*Piacentino*), village, en plaine, à 2 l. N. E. de Nura.

Meteglia (*Piacentino*), village, sur une colline, à 4 l. S. O. de Borgo-S.-Giovanni.

Mezzana (*Piacentino*), village très-petit, sur le bord de la Pradusa, à 4 l. O. de Piacenza.

Mezzanel (*Piacentino*), village, au bord du Pô, à ⅓ l. N. O. de Piacenza.

Mezzano-del-Vescovo (*Parmigiano*), village, en plaine, près de la Parma, à ⅓ de l. N. E. de Calorno.

Mezzano-Seccameglio (*Piacentino*), petit village, en plaine, à la jonction du Pô et du Tidone, à 2 l. ⅓ N. O. de Piacenza.

Miano (*Parmigiano*), village, sur une haute colline, à 6 l. ¼ S. O. de Sala.

Mirabel (*Piacentino*), village, sur la rive droite du Tidone, à 4 l. S. O. de Piacenza.

Missano (*Piacentino*), village, sur la rive gauche de la Nura, à 1 l. S. E. de Vizzerans.

Momigliano (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à 1 l. S. O. de Casaliggio.

Moledel (*Parmigiano*), village, sur la Parma, à ⅓ l. N. de Parma.

Monagei (*Piacentino*), village, dans un vallon, à 3 l. S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

Monazago (*Piacentino*) village, sur colline, à 4 l. ⅓ S. de Nura.

Monchia (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Parma, à 4 l. ¼ S. de Sala.

Mondonico (*Piacentino*), ham. sur une colline, aux confins du Piémont, à 1 l. S. O. de Castel-San-Gioanni.

Montaldone (*Piacentino*), village, sur une colline, à 2 l. S. de Castel-Novo.

Montale (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Cedra, à 7 l. ¼ S. de Sala.

Digitized by Google

Montalto (*Piacentino*), gros village, en plaine, sur le chemin de Piacenza à Parma, à 1 l. N. E. de Nura.

Montarbo (*Piacentino*), village, sur une colline, à ½ l. S. de Vico-Marengo.

Monte (*Piacentino*), petit village, sur la pente d'une colline, à ½ de l. S. de Ponte-di-Massinesso.

Monte (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, près du Lardi, à 3 l. ½ N. de Bardi.

Monte (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une colline, à 1 l. ½ N. de Campiano.

Monte-Bello (*Piacentino*), village, sur une colline, à 5 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Monte-Bolzone (*Piacentino*), village, sur une colline, à 3 l. S. O. de Piacenza.

Monte-Canino (*Piacentino*), village, sur une colline, à 3 l. ¾ S. O. de Piacenza.

Monte-Chiarugolo (*Parmigiano*), gros bourg, aux confins de la République Italienne, sur la gauche de la Lenza, à 3 l. S. E. de Parma.

Monte-Dello (*Parmigiano*), village, à la droite de la Cegna, à 6 l. ½ S. de Sala.

Monte-Lugo (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 3 l. S. E. de Sala.

Monte-Martino (*Piacentino*), village, sur la croupe d'une colline, à 2 l. ½ S. O. de Castel-Novo.

Monte-Pino (*Piacentino*), hameau, sur une haute colline, à 2 l. S. O. de Vico-Marengo.

Monte-Pilerao (*Piacentino*), village, sur une colline, à ½ l. N. de Travo.

Monte-Santo (*Piacentino*), petit village, sur une colline, à 2 l. ¼ S. de Niviano.

Monte-Villano (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à 5 l. ½ S. O. de Piacenza.

Montebarbe (*Piacentino*), village, sur la Zena, au pied d'une colline, à 1 l. ¾ S. de Nura.

Montesolo (*Piacentino*), village, sur la pente d'une montagne, à 1 l. S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Monticelli (*Parmigiano*), village, sur la pente d'un agréable coteau, à ¼ de l. N. O. de Monte-Chiarugolo.

Monticello (*Palavicino*), village, dans la plaine, à 1 l. ¾ N. de Caorso.

Monticello (*Piacentino*), village, sur une mont., à 1 l. N. O. de Travo.

Morasta (*Piacentino*), village, sur la rive gauche du Cicogni, à 3 l. S. de Castel-Novo.

Morgagnano (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Baganza, à 4 l. ¾ S. de Salo.

Morlusso (*Piacentino*), village, sur le Pô, à 3 l. N. O. de Nura.

Morsasso (*Val-Tarro*), petit village, sur la pente d'une montagne, à 2 l. ½ N. E. de Bardi.

Moscoso (*Parmigiano*), village, au pied d'une mont., à 8 l. S. de Sala.

Motta-Piatta (*Piacentino*), gros village sur une colline près du Tidone à 1 l. ½ S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Mouzano (*Piacentino*), petit village, sur la rive gauche de la Nura, à 1 l. S. E. de Travo.

Musciara-Inferiore (*Parmigiano*), village, sur une colline, près de la Bagauza, à 5 l. ¼ S. de Sala.

Musciara-Superiore (*Parmigiano*), village, au pied d'une colline, près de la Bagauza, à 5 l. S. de Sala.

Mussenasso (*Piacentino*), gros village, en plaine, à 1 l. ½ O. de Nura.

Muflora (*Piacentino*), village, sur un ruisseau, à 2 l. S. O. de Piacenza.

Mujatico (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une colline, à ½ l. S. de Sala.

Mulazzano (*Parmigiano*), village sur la pente d'une montagne, près de la Parma, à 3 l. S. E. de Sala.

Mulazzano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 3 l. S. de Sala.

Muradello (*Piacentino*), village près de la Nura, à 1 l. ¼ S. O. de Caorso.

## N

Nerone (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à 7 l. ½ S. de Sala.

Nibbiano (*Piacentino*), bourg, sur la rive gauche du Tidone, sur une élévation, aux confins du Piemont, à 3 l. S. O. de Castel-Novo.

Nicei (*Piacentino*), village, à la source d'un ruisseau, à 3 l. S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Nivano (*Parmigiano*), petit village, sur une montagne, à 4 l. ¾ S. de Sala.

Niviano (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ¼ S. E. de Sala.

Niviano (*Piacentino*), gros bourg, sur une colline, à ¼ de l. de la Trebbia, 3 l. ½ S. O. de Piacenza.

Nocetto (*Parmigiano*), village, en plaine, à 1 l. S. de Castel-Guelfo.

Nosert (*Val-Tarro*), village, à la droite du Zeno, vis-à-vis Fontana.

Noveia (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, à 1 l. S. de Bardi.

Nucera (*Parmigiano*), ancienne ville aujourd'hui détruite; à peine y reste-t-il quelques masures. Elle est sur la droite de la Lenzo, à 3 l. ½ S. E. de Sala.

Nura (*Piacentino*), très-gros bourg, sur le chemin de Piacenza à Parma, en plaine, entre la Nura et la Zena, sur un petit ruisseau, à 3 l. S. E. de Piacenza.

Nura (la), rivière du Piacentino, qui a sa source à 1 l. S. de Rompeggio, passe à Borgo-S.-Gioanni, Nura, et tombe dans le Pô à 1 l. N. O. de Caorso. Cours, 18 l.

## O

Obolo (*Piacentino*), village, sur une montagne, à 1 l. S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Ona (l'), torrent du Parmigiano, qui a sa source dans un petit lac près de Termini, et se jette dans la Cedra, à Traviano. Cours, 5 l.

Olmo (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 2 l. ¼ N. O. de Parma.

Olmo (*Piacentino*), village, sur un petit ruisseau, près de la Nura, à 1 l. S. de Borgo-S.-Gioanni.

Onoia (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à 2 l. S. de Borgo-S.-Gioanni.

Oppiano (*Parmigiano*), hameau, au S., près de Vezzano, à la droite du Tarro.

Ora (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une colline, à 1 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Orfane (*Piacentino*), village, près de la Zena, à 1 l. ¼ S. de Nura.

Oriano (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 1 l. ½ S. O. de Fornovo.

Ostagno (*Parmigiano*), gros village, en plaine, près du Pô, à ¼ de l. N. E. de Roccabianca.

Ostario (*Piacentino*), petit village, au bord d'un ruisseau, à 3 l. S. O. de Castel-Novo.

Ostia (*Parmigiano*), village, à la droite et près du Tarro, à ¼ de l. N. E. de Belforte.

Ozolo (*Parmigiano*), village, à



Digitized by Google

la droite et près du Tarro, à 1 l. ½ S. O. de Fornovo.

## P

Palanzano (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Cedra, à 6 l. ½ S. de Sala.

Palavicino (Stato ou Etat), petite province des Etats de Parme, aussi connue sous le nom de marquisat de *Busseto*, bornée au N. par le Pô, qui la sépare de la République italienne, nommée ensuite Cisalpine, aujourd'hui royaume d'Italie, à l'E. par le Piacentino, O. par le Parmigiano, S. par le Parmigiano et le Val-Tarro. Elle a 8 l. du N. au S., 2 l. ½ de l'E. à l'O. 181. quarrées. Elle contient une ville, cinq bourgs, vingt-huit villages, et 19,000 habitans.

Palastrini (*Val-Taro*), village, sur la droite du Lardi, à 3 l. S. O. de Salzo.

Palassone-Sopra (*Parmigiano*), gros village, à la droite et près du Tarro, à 2 l. N. de Castel-Guelfo.

Palassone-Sotto (*Parmigiano*), village, à la droite du Tarro, à 1 l. ½ S. O. de Torricelle.

Palazzo (*Piacentino*), petit village, sur une colline, à 1 l. S. de Casaliggio.

Palmia (*Parmigiano*), village, dans un vallon agréable, à 1 l. ¼ S. O. de Fornovo.

Paragot (*Piacentino*), village près la Zena, à ½ l. S. E. de Nura.

Paradigno (*Parmigiano*), village, entre deux ruisseaux, à 1 l. N. de Parma.

Parenghi (*Val-Taro*), village, sur une mont., à 1 l. N. E. de Bardi.

Pariano (*Parmigiano*), petit village, sur une hauteur, à 1 l. S. O. de Monte-Chiarugolo.

Parma, en latin et en italien, *ou* Parme en français, grande et belle ville d'Italie, capitale des états du même nom, et en particulier du Parmigiano. La ville de Parma est située sur la Parma, dans une plaine fertile, à 1 l. ½ S. E. de Cremona, 12 l. S. O. de Mantova, 30 l. S. E. de Milano, 32 l. N. E. de Genova, 30 l. N. O. de Firenze, 50 l. E. de Torino, 240 l. S. E. de Paris. Cette ville est bien bâtie et renferme un grand nombre de beaux édifices. Les plus remarquables sont : la cathédrale; le baptistère est tout en marbre : on admire sa coupole, peinte par le Corrège; l'Annunciata est remarquable par sa grandeur, et celle de St.-Jean, dont la tour est très-belle. La plus belle place est celle où sont les archives; c'est un bâtiment décoré de portiques; à côté de cet édifice est un château d'eau qui en fournit à toute la ville. L'ancien palais des ducs de Parma est abattu. Le dernier duc en habitoit un fort simple; mais les jardins, quoique renfermés dans la ville, sont grands et des mieux ornés. C'est dans ce nouveau palais, commencé par Bibiena, et qui est encore peu avancé, que se voit le magnifique théâtre, le plus vaste connu : il peut contenir 4000 personnes. Ce palais devoit avoir deux rampes dorées, au moyen desquelles les voitures auroient pu monter jusqu'aux appartemens; une seule est construite, elle conduit à un magasin à blé. On voit dans la partie finie de ce même édifice, une bibliothèque, un musée de peinture, une belle pharmacie. L'infant dom Philippe avoit institué, dans son palais, en 1750, une *académie des arts*. C'étoit là qu'on alloit admirer aussi le chef-d'œuvre du Corrège, que l'on nomme la *Vierge de saint Jérôme*. Ce tableau est aujourd'hui au muséum de Paris. On voit encore à l'académie de Parma des peintures antiques, et plusieurs statues tirées de Velléia. L'Infant avoit fait construire un beau Casino, ou une salle d'assemblée pour la compagnie; il y venoit jouer quelque fois. On a élevé, en 1769, au milieu de la grande place de Parma, un monument en marbre blanc, sous la forme d'un autel antique, pour célébrer l'alliance du Duc, avec l'Empereur. Le palais de l'infant duc de Parma a été commencé par les Farnèse. On n'y trouve plus cette galerie si renommée, qui avoit été formée par les princes de la même maison, avec autant de magnificence que de goût, et qui contenoit plus de 400 tableaux de prix. Cette fameuse collection fut transférée à Naples, ainsi que les cabinets d'histoire naturelle et d'antiquités, par l'infant dom Carlos, lorsqu'il alla prendre possession du royaume de ce nom.

La rivière la Parma divise la ville en deux parties un peu inégales, et jointes par trois ponts. La partie à la droite de la Parma, qui est la plus grande, est commandée par une petite citadelle de peu d'importance; et un petit cours, nommé le *Strada one*, sert de promenade. Il a été prolongé tout à l'entour de cette partie de la ville par des arbres nouvellement plantés. A l'entrée de ce stradone est un jardin botanique et un musée d'histoire naturelle. On voit encore à Parma la Stecata, superbe église des chevaliers de St.-Georges; elle fut achevée en 1539. S.-Gio Evangelista est l'église d'un couvent de Bénédictins. Elle est construite dans le meilleur goût. On admire dans la cinquième chapelle une descente de croix et un martyre de sainte Placide, par le Corrège, qui a peint aussi la coupole. San-Sepolcro est l'église des Chanoines réguliers de St.-Jean-de-Latran. On voyoit dans cette église un des meilleur tableaux du Corrège, la Fuite en Egypte; on l'appelle aussi *La Madona della scodella* (la Vierge à l'écuelle), parce que la Vierge tient une écuelle à la main. Il est actuellement au muséum de Paris.

L'université de Parma a été placée dans le collége des Jésuites, dont le bâtiment est immense. Elle fut fondée en 1412. On y voit un amphithéâtre pour l'anatomie, un laboratoire de chymie, un cabinet de physique, un d'histoire naturelle, et un observatoire. Le collége des Nobles, fondé en 1600, pour 500 jeunes gentilshommes, est un des plus beaux de l'Europe. Les autres bâtimens les plus remarquables sont le palais de Sanvitale, celui du gouverneur, ceux de Vangoni, de Palavicini de Grande Maria. Le *palazzo di Giardino* est une ancienne maison de plaisance des ducs de Parma, située au nord, et dans la partie de la ville qui est au-delà de la rivière.

On voit dans la ville de Parma des fontaines et un aqueduc. On entre à Parma par cinq portes. On y avoit établi une imprimerie royale; il en est sorti des éditions qui peuvent aller de pair avec tout ce qu'il y a de plus beau dans la typographie. Les environs de cette ville offrent plusieurs maisons de campagne remarquables : la principale est *Corlono*, ancien château des princes Farnèse, située sur la Parma, à trois lieues au nord de Parma. C'étoit la résidence ordinaire du prince. *Sala* est une autre maison de plaisance du prince, à deux lieues au midi de Parma. On y montre l'endroit où étoit le puits des rasoirs, dans le temps où l'on prétend que les souverains faisoient faire des exécutions promptes et secrètes.

Les mœurs sont régulières à Par-

Digitized by Google

ma : la crainte de l'inquisition et l'influence de la cour d'Espagne faisoient parler de la religion avec beaucoup de réserve; mais l'inquisition a été supprimée en 1769.

Cette ville fut faite colonie romaine en même temps que Modène; elle souffrit beaucoup sous le Triumvirat. Cicéron fait un triste tableau des cruautés qu'exercèrent les gens du parti d'Antoine. Auguste en dédommagea Parma par des bienfaits : il y envoya de nouveaux colons, et par reconnoissance elle avoit pris le nom de *Julia-Augusta-Colonia*, etc.

Cette ville renferme plusieurs manufactures de taffetas, de bas de fil et de soie. Le commerce consiste en riz, fromages, soies, laines et objet de ces fabriques.

On trouve des eaux médecinales à dix milles de Parma. Il se donna, en 1744, près de cette ville, une bataille sanglante qui fut gagnée par les Français. La population de Parma est de 35,000 habitans.

PARMA (LA) (*Parmigiano*), rivière non navigable. Elle a sa source près de Trovignano, passe à Parma, et se jette dans le Pô, près de Bressello, aux confins de la République Italienne. Cours, 22 l.

PARMIGIANO (LE), ou duché de Parma propre, province de l'état de Parma, bornée au N. par le Pô, qui la sépare de la ci-dev. République italienne, E. par la même république, au S. par des dépendances de l'Etrurie, à l'O. par le Val-Tarro et le Palavicino. Ce pays agréable et fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie, a 19 l. du N. au S., 10 l. de l'E. à l'O, et 160 de surface. On y compte environ 185,000 habitans. Parma en est la capitale.

PAROLA - SOTTO (*Parmigiano*), gros village, en plaine, à 1 l. E. de Borgo-S.-Donino.

PARTANO (*Parmigiano*), village, sur un petit ruisseau, à 2 l. ¾ S. E. de Parma.

PECCORARA (*Piacentino*), gros village, sur la pente d'une colline, à 1 l. N. de Cicogni, près d'un ruisseau.

PEDRIACOLA (*Parmigiano*), hameau, au sommet d'une haute montagne, à 5 l. ½ S. O. de Sala.

PELAROLO (*Val-Tarro*), village, à ¼ de l. N. de Campiano.

PELEGRINO (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, près qu'à la source du Sturone, à 2 l. ½ N. de Varzi.

PENZOLO (*Val-Tarro*), village, à la jonction du Tarro et d'un ruisseau, à 2 l. ¾ S. de Bardi.

PERTUSO (*Piacentino*), village, à la jonction d'un ruisseau et de la Nura, à 4 l. S. E. de Prescremano.

PIACENZA, ville. *Voy.* PLAISANCE.

PIANEDE (*Parmigiano*), village, sur une colline, près de la Cedra, à 7 l. ¼ S. de Sala.

PIANEL - CITRA (*Piacentino*), gros village, au pied d'une colline, à la droite du Tidone, à 1 l. S. de Castel-Nuovo.

PIANEZZA (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à 3 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

PIANTOGNA (*Parmigiano*), village, à la droite et près du Tarro, à ¼ de l. S. O. de For-Novo.

PIANTOGNA (*Parmigiano*), village, au pied d'une colline, sur le Zeno, à ¼ de l. O. de For-Novo.

PIE-DI-GRAVAGNO (*Val-Tarro*), hameau, sur une montagne, à 1 l. ¼ S. de Bardi.

PIETRAMO-GOLANA (*Parmigiano*), village, à la droite et près du Tarro, à 1 l. ¼ N. O. de S.-Terenzo.

PIETRANERA (*Parmigiano*), village, au pied d'une colline, sur un torrent, à 5 l. S. E. de Sala.

PIETTO (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, entre deux collines, à 3 l. ½ S. de Sala.

PIEVE (*Val-Tarro*), village, sur le Zeno, au pied d'une montagne, à 1 l. ¼ O. de Borgo-Val-Tarro.

PIEVE (*Guastallese*), village, en plaine, à ½ l. S. E. de Guastalla.

PIEVE (*Parmigiano*), village, à 9 l. de Sala.

PIEVE (*Val-Tarro*), village, sur une colline, sur le chemin de Parma à Genova, à ¼ l. S. de Campiano.

PIEVE (LA) (*Piacentino*), village, près de la Trebbia, à ¼ l. S. O. de Piviano.

PIEVE-DELLA-VILLA (*Parmigiano*), petit village, en plaine, sur une montagne, à 7 l. E. de Gibello.

PIEVE-DI-STADERA (*Piacentino*), gros village, sur la pente d'une colline, à la source d'un ruisseau, à 2 l. ¼ S. O. de Vico-Marengo.

PIEVE-DI-TIZZANO (*Parmigiano*), bourg, sur une colline, près de la Baganza, à 6 l. S. O. de Parma.

PIGAZZANO (*Piacentino*), village, sur un coteau agréable, à 2 l. ¼ S. de Casaliggio.

PION (*Val-Tarro*), village, à la source d'un ruisseau, à 3 l. N. O. de Borgo-Val-Tarro.

PIORANO (LE) (*Piacentino*), gros ruisseau, qui a sa source, près d'Arzanezzo, passe à Piozano, et tombe dans la Tidone, à Verato-di-Sotto. Cours, 8 l. ½.

PIOZANO (*Piacentino*), village, au pied d'une colline, sur un ruisseau, à 4 l. ½ S. O. de Piacenza.

PISOLESE (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. ½ N. de Parma.

PITTOLO (*Piacentino*), village, sur un ruisseau, à 1 l. ½ S. de Piacenza.

PIVAROLO (*Parmigiano*), village, en plaine, entre deux ruisseaux, à 2 l. S. O. de Colorno.

PIZZONOVO (*Parmigiano*), gros village, en plaine, entre le Sturone et le Tarro, à 2 l. S. de Roccabianca.

PIZZO - VECCHIO (*Parmigiano*), village, entre le Sturone et le Tarro, à 2 l. ½ S. de Roccabianca.

PLAISANCE ou PIACENTINO, contrée d'Italie dans les états de Parme, avec titre de duché, bornée N. par le Pô, qui la sépare de la République italienne, nommée ensuite Cisalpine, et aujourd'hui royaume d'Italie, O. par le Piémont, au S. par le Piémont et le Val-Tarro, à l'E. par le Val-Tarro et l'état Palavicino. Elle a environ 12 l. de long, et 9 l. de large de l'E. à l'O. Sa surface est de 120 l. carrées, et sa population de 160,000 habitans. Cette contrée est très-fertile et bien cultivée; mais excepté le Pô, il n'y a aucune rivière navigable. Piacenza ou Plaisance en est la capitale.

PLAISANCE, en latin *Placentia*, et en italien *Piacenza*, ville, dans une plaine fertile, sur la rive droite du Pô, entre Parma et Milan, à 15 l. N. O. de Parma, 16 l. S. E. de Milan, 35 l. E. de Turin, 22 l. O. de Mantova. Long. 27. 18. lat. 45. 5. Le nom de *Plaisance* lui vient de son agréable situation et de la salubrité de l'air qu'on y respire. Pline dit que dans le dénombrement de l'Italie on trouva dans cette ville six vieillards de cent dix ans, un de cent vingt ans et un de cent quarante. Suivant Rollin, Plaisance fut mise au rang des colonies romaines, deux cent dix-neuf ans avant l'ère chrétienne; et c'étoit une ville distinguée dans l'empire; néanmoins il ne reste aucun vestige d'antiquité. Alboin ou Albovinus, roi des Lombards, prit cette ville en 570. Il fut assassiné à Vérone en 573 par *Helmiges*, amant de sa femme. Il y avoit hors de la ville un amphithéâtre qui fut brûlé

Digitized by Google

pendant la guerre d'Othon et de Vitellius ; et la même ville fut ensuite saccagée. Le siége de Plaisance par Totila, l'an 1545, est un des exemples les plus remarquables des horreurs de la guerre. Les habitans furent réduits à manger de la chair humaine. Cette ville appartint ensuite aux rois d'Italie, successeurs de Charlemagne. A la décadence de l'empire, elle prit une forme républicaine ; mais elle fut plusieurs fois déchirée par les factions, notamment par celles des Guelfes et des Gibelins. Les ducs de Milan, les rois de France et le pape s'en emparèrent successivement ; mais depuis longtemps elle a suivi le sort de la ville de Parma. La ville de Plaisance est grande et bien bâtie ; les rues sont larges. Les fortifications sont en bon état, et capables de soutenir un siége. La place du palais public est ornée de deux statues équestres en bronze ; l'une est celle d'Alexandre Farnèse, qui servit en France pour la Ligue, pendant qu'Henri IV assiégeoit Paris, et qui fut nommé troisième duc de Plaisance. L'autre représente Ranuce Farnèse, fils du précédent, qui régna aussi sur la même ville. La cathédrale de Plaisance est une belle église gothique ; l'évêque étoit suffragant de Bologne. Le *palais ducal* annonce la grandeur et la puissance des princes de la maison de Farnèse. Le théâtre tient au palais. Il y a une université, douze églises paroissiales, huit abbayes, six couvens d'hommes et huit de femmes. Près des murs de cette ville commence la voie Emilienne qui fut construite sous le consulat de Lépidus et de Caïus-Flaminius, et se termine au bord de la mer Adriatique à Rimini. On voit au dessus de Plaisance *Campremolde*, dont le nom vient de *Campo-morto*. Ce fut là qu'Annibal défit les Romains à la bataille de la Trebbia, l'an de Rome 525 ou 219 ans avant Jésus-Christ. Il y a à six lieues de Plaisance, une fontaine qui a l'odeur de foie de soufre, et une autre qui bouillonne sans que l'eau soit chaude, sur laquelle s'élève une vapeur de pétiole, et à qui plusieurs personnes trouvent une odeur de benjoin. Cette vapeur s'enflamme à l'approche d'un flambeau allumé, et la flamme dure plusieurs jours, ou jusqu'à ce que quelque coup de vent l'éteigne. A Barigazzo, qui est à dix lieues de Modène, il y a aussi des bouches d'eau qui s'allument au feu d'un flambeau. La ville de Velléia ou Veléia, étoit à quatre lieues de la voie Emilienne, et fut détruite par l'effet des éboulemens de deux montagnes voisines. Le grand nombre d'ossemens que l'on y a découverts, et la quantité de médailles et monnoies que l'on en retire, prouvent que les habitans n'ayant pas eu le temps de se sauver, furent surpris, écrasés et engloutis avec toutes leurs richesses. Il y a lieu de croire que ce fut plusieurs années après la mort de Constantin que cette ville fut ablimée. On commença, en 1760, à faire des fouilles dans les ruines de Velléia, par ordre du duc de Parme. Il paroît que les maisons étoient simples. Il y en avoit plusieurs de pavées en marbre, et d'autres l'étoient en mosaïque. On en a tiré beaucoup d'idoles, les unes en marbre, et les autres en terre grasse ; une statue colossale de l'empereur Adrien, dont il ne reste que la tête, une main, un pied, et une partie de la draperie ; une statue de l'empereur Néron encore jeune ; une statue de Galba, etc.

Plaisance est la patrie de Jules *Alberoni*, né en 1664 d'un père jardinier, et mort en 1752. Il professa l'état de jardinier jusqu'à l'âge de 14 ans et devint sonneur à la cathédrale de Plaisance. L'archevêque en fit un prêtre. La princesse des Ursins le protégea, et il devint, par intrigue, cardinal, grand d'Espagne et premier ministre. — Thibaud *Grégoire X*, de l'illustre famille des *Visconti*, fut élu pape en 1271. Il indiqua l'année suivante un concile général, dans lequel on compta 500 évêques, 70 abbés, et des ambassadeurs de presque tous les princes chrétiens. Il mourut en 1276 à Arezzo. Ce fut lui qui ordonna que les cardinaux, après la mort du pape, seroient renfermés dans un conclave, et qu'ils y seroient jusqu'à ce que l'élection fût faite. — Ferrante *Pallavicini*, chanoine régulier de saint Augustin, de la congrégation de Latran. Il composa des satyres sanglantes contre le pape Urbain VIII. Il devint l'exécration de la cour de Rome, et le saint Siége mit sa tête à prix. Il fut décapité à Avignon en 1644, à la fleur de son âge. Toutes ses œuvres forment 4 vol. *in*-12. — Laurent *Valla* ou *Valle*, né en 1415, mort à Rome en 1457. Il fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à renouveller la beauté de la langue latine. Il se retira à la cour d'Alphonse, roi de Naples, qui voulut bien apprendre de lui le latin à l'âge de 50 ans. S'étant avisé de censurer le clergé, et de dogmatiser sur le mystère de la Trinité, sur le franc arbitre, et sur les vœux de continence, il fut condamné à être brûlé vif ; mais le roi Alphonse modéra la rigueur de la peine. Il fut fouetté autour du cloître des Jacobins. Après cet affront il retourna à Rome. On a de lui un grand nombre d'ouvrages.

La population de cette ville est de 15,000 habitans.

PLAISANTIN *ou* DUCHÉ DE PLAISANCE. *Voyez* PLAISANCE.

PODENZANO (*Piacentino*), village, en plaine, à 2 l. ¾ S. de Piacenza.

POGGIO (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à 2 l. ¼ S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

POLEDRO (*Piacentino*), village, sur une hauteur, à ¼ de l. S. de Castel-S.-Gioanni.

POLESINE (*Palavicino*), village, à la droite de la Grattarola, à ½ l. S. O. de Gibello.

POLO (*Piacentino*), gros village, sur la pente d'une colline, à 4 l. ½ S. de Nura.

POMARO (*Piacentino*), village, sur le penchant d'une colline, à 5 l. S. O. de Piacenza.

POMAROLO (*Piacentino*), village, à la jonction de deux ruisseaux, à 4 l. S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

PONCIA (*Piacentino*), village, sur la croupe d'une colline, à 4 l. S. de Viviano.

PONTE (*Piacentino*), gros village, à la droite de la Nura, avec un pont, à 1 l. ½ S. de Viviano.

PONTE (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, près de la Trebbia, à 1 l. S. O. de Vizzerano.

PONTE-DI-MASSINESSO (*Piacentino*), bourg, sur la pente d'une colline, près de la Chiavenna-Grossa, à 2 l. E. de Borgo-S.-Gioanni.

PONTE-DI-S.-VINCENZO (*Parmigiano*), gros village, sur la droite de la Cegna, avec un pont, à 7 l. ½ S. de Sala.

PONTE-LENTO (*Parmigiano*), village, à la gauche de la Lenza, à 3 l. ½ N. E. de Parma.

PONTE-NURA. *Voyez* NURA.

PONTE-ROSTO (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un petit ruisseau, à 1 l. S. de Colorno.

PONTE-ROTTO (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Lenza, à 2 l. S. E. de Parma.

PONTE-TIDONE (*Piacentino*),

Digitized by Google

village, sur le chemin de Voghera à Piacenza, sur le bord gauche du Tidone, avec un pont, à 3 l. O. de Piacenza.

Ponticello (*Val - Taro*), hameau, au sommet d'une haute montagne, à 2 l. ¼ N. de Bardi.

Pononara (*Parmigiano*), village, en plaine, près du Sturone, à 2 l. N. E. de Borgo-S.-Donino.

Porcile (*Piacentino*), hameau, au pied d'une colline, à 2 l. ¼ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Porcile (*Val - Taro*), village, sur la pente d'une montagne, à 1 l. ¼ de Borgo-Val-Taro.

Porgaie (*Val-Taro*), village, sur une montagne, à ¼ l. N. O. de Borgo-Val-Taro.

Porporano (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ S. de Parma.

Poviolo (*Parmigiano*), gros village, aux confins de la république italienne, à 4 l. ¼ N. E. de Parma.

Praciver (*Val - Taro*), gros village, près d'un ruisseau, à 2 l. N. de Borgo-Val-Taro.

Pradel (*Piacentino*), village, sur la droite de la Nura, vis-à-vis de Callière.

Pradetto (*Piacentino*), gros village, à la source d'un ruisseau qui tombe dans la Nura, à ¼ de l. S. E. de Vizzerano.

Pradonera (*Piacentino*), gros village, à mi-côte, à la source d'un ruisseau, à 2 l. ¼ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Pradrazio (*Piacentino*), village, entre la Nura et la Lardona, à 4 l. S. de Borgo-S.-Gioanni.

Praduja (*Val-Fontana-Predusa*).

Praor (*Parmigiano*), village, sur le chemin de Parma à Piacenza, à 1 l. E. de Castel-Guelfo.

Praola (la), ruisseau du Parmigiano, qui commence près de Galinella, et se jette dans le Sturone, près de Ponzonara, après un cours de 6 l.

Praterchia (*Piacentino*), village, presqu'à la source du Cicogni, sur une montagne aux confins du Piémont, à ¼ de l. S. O. de Cicogni.

Prato (*Piacentino*), petit village, sur une colline, à 4 l. ¼ S. de Nura.

Prato (*Val-Taro*), village, sur une montagne, à 1 l. N. O. de Compiano.

Pred'albera (*Piacentino*), petit village, sur une colline, à 1 l. ¾ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Preda-Sceva (*Val-Taro*), hameau, sur une montagne, à 1 l. ½ N. E. de Bardi.

Predardi (*Val-Taro*), village, entre deux montagnes, dans une petite plaine, à ¼ l. S. E. de Bardi.

Predocava (*Val-Taro*), village, sur la droite du Zeno, à 1 l. E. de Bardi.

Preschemano (*Piacentino*), bourg, à la jonction de l'Aveto et d'un ruisseau, à 12 l. S. O. de Piacenza.

Prigno (*Piacentino*), gros village, sur une colline, à 3 l. ¼ S. E. de Niviano.

Provenzano (*Parmigiano*), village, sur la gauche de la Parma, à 3 l. S. E. de Sala.

Putiolo (*Parmigiano*), village, sur une colline, près d'un petit lac, à 7 l. ¼ S. de Sala.

Puja (la) (*Piacentino*), petit village, en plaine, sur la gauche de la Trebbia, à 1 l. N. O. de Piacenza.

## Q

Qazzola (*Piacentino*), village, sur une colline, à ¼ l. S. O. de Casaliggio.

Quatro-Ville (*Parmigiano*), village, en plaine, à 2 l. N. E. de Borgo-S.-Donino.

## R

Racioltra (*Val-Taro*), village, dans un vallon, à ¾ de l. O. de Borgo-Val-Taro.

Raglio (*Piacentino*), village, près de la Trebbia, à 2 l. S. O. de Niviano.

Rasenasco (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à 3 l. ¼ S. O. de Casaliggio.

Rasini (*Piacentino*), village, sur une colline, à 3 l. ¼ S. E. de Niviano.

Ravacolla (la) (*Piacentino*), ruisseau qui a sa source à ¼ l. S. E. de Torrone, et s'unit au Lardi, près du Pô, après un cours de 6 l.

Ravazzano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 3 l. ¼ S. de Sala.

Reganello (*Piacentino*), petit village, en plaine, sur le bord du Pô, à 2 l. N. O. de Piacenza.

Reggio (*Piacentino*), gros village, au pied d'une colline, entre deux ruisseaux, à 1 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Remigia (*Val-Taro*), village, à l'extrémité d'une vallée, à 3 l. N. de Borgo-Val-Taro.

Revelli (*Piacentino*), village, sur une haute colline, à 1 l. S. de Vizzerano.

Rignano (*Parmigiano*), en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ N. O. de Parma.

Rigoli (*Piacentino*), village, dans un vallon, à 1 l. ¾ S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

Rimagna (*Parmigiano*), village, sur un torrent, à 8 l. S. de Sala.

Rinazzo (*Piacentino*), village, sur le ruisseau du même nom, à 2 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Rischetto (*Val-Taro*), gros village, sur un beau coteau, dans une position agréable, à 2 l. ¼ N. de Borgo-Val-Taro.

Riva (*Piacentino*), gros village, sur la rive droite de la Nura, à 1 l. ¼ S. de Niviano.

Rivalta (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Parma, à 3 l. S. E. de Sala.

Rivalta (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, tout près de la Trebbia, à 1 l. ¼ S. E. de Casaliggio.

Rizzolo (*Piacentino*), village, sur un ruisseau de même nom, à 1 l. ¼ S. E. de Niviano.

Rizzolo (le), ruisseau du Piacentino, qui a sa source à Rosso, passe à Rizzolo et tombe dans la Zena, à Castorsano, après un cours de 4 l.

Rocca (*Piacentino*), gros village, près d'un petit ruisseau, à 4 l. ¼ S. de Borgo-S.-Gioanni.

Rocca - Bianca (*Parmigiano*), bourg, dans une plaine, à la droite et près du Pô, à 7 l. ¼ N. O. de Parma.

Rocca-Lanzone (*Parmigiano*), village, sur une colline, près du Tarro, à 1 l. N. O. de Fornovo.

Rocchetta (*Piacentino*), hameau, sur une colline escarpée, près d'un ruisseau, à 2 l. S. O. de Vico-Marengo.

Rocchetta (*Val - Taro*), hameau, sur le sommet d'une montagne, à 2 l. ¼ N. E. de Bardi.

Rocchetta (*Val-Taro*), village, sur un torrent, à 3 l. ½ S. E. de Borgo-S.-Gioanni.

Rodanera (*Piacentino*), village, entre deux collines, près de la Trebbia, à 1 l. ¼ S. O. de Travo.

Rogazzola (*Parmigiano*), gros village, en plaine, à ½ l. O. de Rocca-Bianca.

Romere (*Val - Taro*), village, sur la pente d'une montagne, à 2 l. O. de Borgo-Val-Taro.

Digitized by Google

Rompeggio (*Piacentino*), village, sur la rive droite de la Nura, à 4 l. S. E. de Prescremano.

Ronca (*Piacentino*), gros village, en plaine, à 2 l. N. O. de Nura.

Roncaglia (*Piacentino*), village, sur la Chiavenna, à 1 l. E. de Nura.

Roncajolo (*Piacentino*), petit village, sur la rive droite de la Trebbia, à 2 l. S. O. de Vizzerano.

Roncala (*Val-Tarro*), village, sur une colline, à 1 l. ¼ S. O. de Borgo-Val-Tarro.

Roncarolo (*Piacentino*), village, à la gauche de la Nura à son embouchure dans le Pô, à ½ l. N. O. de Caorso.

Ronchi (*Parmigiano*), gros village, au bord du Pô, à 1 l. N. O. de Rocca-Bianca.

Ronco-Pascoli (*Parmigiano*), gros village, en plaine, à ¼ de l. E. de Castel-Guelfo.

Roncol (*Piacentino*), village, sur la Zena, à 2 l. ¼ S. E. de Niviano.

Roncon (*Val-Tarro*), village, au pied d'une montagne, à 2 l. ¼ N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Roncone (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à ¾ de l. N. O. de Campiano.

Ronquera (*Piacentino*), gros village, sur la rive droite de la Nura, à 3 l. ¼ S. de Niviano.

Rosenna (*Parmigiano*), gros village, à la source d'un ruisseau dans un vallon, à 4 l. ½ S. E. de Sala.

Rosera (*Piacentino*), village, sur la rive gauche du Tidone, à 2 l. S. E. de Castel-S.-Gioanni.

Rossa (la) (*Parmigiano*), village, entre deux collines, à 1 l. ¼ S. E. de Madregola.

Rosso (*Piacentino*), village, sur une colline, à 2 l. ½ S. de Vizzerano.

RostorDma (*Piacentino*), gros village, sur une colline, à 4 l. S. E. de Piacenza.

Rovveleto (*Piacentino*), petit village, sur la rive droite de la Trebbia, à ¼ de l. O. de Niviano.

Rovveto (*Piacentino*), village, à la source d'un ruisseau, à 2 l. ½ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Rubiano (*Parmigiano*), village, sur la gauche du Zeno, à sa jonction avec le Tarro, à ½ l. O. de Fornovo.

Rugarolo (*Val-Tarro*), v. dans un vallon, à ½ l. N. E. de Bardi.

Rumiolo (*Parmigiano*), village, sur la droite du Tarro, à ¼ de l. N. O. de Fornovo.

## S

Sacchina (*Piacentino*), village, sur la Nura, à ½ l. O. de Nura.

Santa-Aga (*Piacentino*), village, en plaine, près d'un ruisseau, à 1 l. ¼ S. O. de Nura.

S.-Agatha (*Piacentino*), village, sur une colline, à 1 l. ¼ S. E. de Niviano.

S.-Andrea (*Piacentino*), village, sur la Chiavenna-Grossa, à 3 l. ¼ S. de Nura.

S.-Andrea (*Parmigiano*), village, en plaine, sur le chemin de Castel-Guelfo, à Torricelle, à 2 l. ½ N. E. de Castel-Guelfo.

S.-Andrea (*Parmigiano*), v., en plaine, à 1 l. ¾ N. E. de Castel-Guelfo.

S.-Andrea (*Parmigiano*), gros village, sur la rive droite de la Parma, à 1 l. S. O. de Colorno.

S.-Andrea (*Parmigiano*), village, près de la gauche du Tarro, à 1 l. ¼ N. O. de Fornovo.

S.-Antonio (*Piacentino*), gros village, sur le chemin de Piacenza à Voghera, à ½ l. O. de Piacenza.

S.-Biaggio (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. N. E. de Castel-Guelfo.

S.-Bonico (*Piacentino*), village, en plaine, à 1 l. ¼ S. E. de Piacenza.

S.-Borel (*Piacentino*), village, sur la pente d'une montagne, à ¼ l. E. de Cicogni.

S.-Bosse (*Parmigiano*), gros village, en plaine, à droite d'un ruisseau, à 2 l. ¾ S. O. de Rocca-Bianca.

S.-Croce (*Palavicino*), village, en plaine, à ¼ de l. S. de Gibello.

S.-Damiano (*Piacentino*), village, au pied de collines, à 1 l. ¼ E. de Niviano.

S.-Donato (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. E. de Parma.

S.-Donino (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à 1 l. ½ S. E. de Belforte.

S. Dosino (*Parmigiano*), gros village, entouré de bois, près du Pô, à 1 l. ¼ N. E. de Colorno.

S.-Donino (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, à 2 l. ¼ S. de Bardi.

S.-Dorotheea (*Piacentino*), village, en plaine, à ¾ de l. S. E. de Nura.

S.-Francesco (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ½ de Borgo-S.-Gioanni.

S.-Gabriel (*Piacentino*), village, au pied d'une colline, à 3 l. S. O. de Casaliggio.

S.-Giorgio (*Piacentino*), gros village, sur la Nura, à 2 l. S. O. de Nura.

S.-Giorgio (*Guastallese*), petit village, en plaine, sur un ruisseau, à ½ de l. E. de Guastalla.

S.-Giorgio (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, à 3 l. ¼ N. de Bardi.

S.-Giorgio (*Piacentino*), hameau, sur la pente d'une colline, à 1 l. S. O. de Vico-Marengo.

S.-Giuliano (*Palavicino*), village, en plaine, près de la Ravacolla, à 2 l. O. de Gibello.

S.-Giulio (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Parma, à 5 l. ½ S. de Sala.

S.-Giuseppe (*Piacentino*), hameau, à la jonction de la Trebbia et du Pô, à 1 l. ¼ N. O. de Piacenza.

S.-Illario di Baganza (*Parmigiano*), village, à la droite de la Baganza, à 4 l. S. O. de Parma.

S.-Imento (*Piacentino*), gros village, sur un ruisseau, à 2 l. O. de Piacenza.

S.-Lazzaro (*Parmigiano*), village, en plaine, à ½ l. S. E. de Parma.

S.-Lazzaro (*Piacentino*), village, en plaine, sur le chemin de Piacenza à Parma, à 2 l. N. E. de Nura.

S.-Leonardo (*Parmigiano*), village, sur la Parma, à ¼ de l. N. de Parma.

S.-Leonardo (*Parmigiano*), village, sur la rive droite de la Lenza, à 4 l. ¼ N. E. de Parma.

S.-Lucea (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, à 1 l. N. E. de Belforte.

Santa-Maria (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à 3 l. ¼ S. de Niviano.

Santa-Maria del Piano (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Parma, à 1 l. O. de Monte-Chirugolo.

Santa-Maria del Rivo (*Piacentino*), village, sur la rive droite de la Zena, à 2 l. ½ S. E. de Niviano.

Santa-Maria del Rivo (*Piacentino*), hameau, sur la rive droite du Rizzolo, à 2 l. S. E. de Niviano.

S.-Marsan (*Piacentino*), village, sur une colline entre deux ruisseaux, à ½ l. S. O. de Castel S.-Gioanni.

S. Martino (*Parmigiano*), village considérable, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ N. de Parma.

S.-Martino

Digitized by Google

S.-Martino di Spinzano (*Parmigiano*), village, en plaine, à ¾ de l. N. de Sala.

S.-Matteo (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 6 l. S. de Sala.

S.-Mazzaso (*Parmigiano*), village, en plaine, près d'un ruisseau, à ¾ de l. S. E. de Colorno.

S.-Michele (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 2 l. ¾ S. de Parma.

S.-Michele (*Piacentino*), petit village, à la gauche d'un ruisseau, à 2 l. ¼ S. O. de Borgo-San-Gioanni.

S.-Michele (*Val-Taro*), village, entre deux collines, à 2 l. E. de Borgo-S.-Gioanni.

S.-Nazaro al Brodo (*Piacentino*), village, sur une colline, à 3 l. S. O. de Casaliggio.

S.-Nazaro (*Parmigiano*), village, sur le chemin de Colorno à Gibello, à 2 l. ¼ O. de Colorno.

S.-Nazzaro (*Palavicino*), village, en plaine, à 1 l. ¼ N. de Caorso.

S.-Nicolo (*Piacentino*), petit village, sur la route de Piacenza à Voghera, près de la Trebbia, à 1 l. S. O. de Piacenza.

S.-Pancrazio (*Parmigiano*), gros village, sur le chemin de Parma à Piacenza, à 1 l. O. de Parma.

S.-Pelegrino (*Parmigiano*), village, à la gauche de la Baganza, à ¼ l. S. de Parma.

S.-Pietro in Cerro (*Piacentino*), petit village, en plaine, à 1 l. ¾ S. E. de Caorso.

S.-Pietro (*Piacentino*), gros village, sur la pente d'une colline, à 3 l. ¾ S. O. de Piacenza.

S.-Pietro (*Palavicino*), petit village, dans la plaine, à 1 l. ¼ N. O. de Caorso.

S.-Pol (*Piacentino*), village, en plaine, près de la Nura, à 1 l. ¼ S. O. de Nura.

S.-Pola (*Parmigiano*), village, sur un petit ruisseau, à 1 l. S. de Colorno.

S.-Prospero (*Parmigiano*), village, en plaine, sur le chemin de Parma à Reggio, à 1 l. ½ S. E. de Parma.

S.-Protasio (*Piacentino*), village, sur la Chiavenna Piccola, à 1 l. S. O. de Fiorenzola.

S.-Quirico (*Parmigiano*), village, à la droite et près du Taro, à 1 l. ¼ N. de Castel-Guelfo.

S.-Quirile (*Parmigiano*), village considérable, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ S. O. de Colorno.

S.-Rocco (*Val-Taro*), petit village, sur le Taro, à ¼ l. S. de Borgo-Val-Taro.

S.-Rocco (*Guastallese*), petit village, sur la rive gauche du Canalazzo, à ¾ de l. S. de Guastalla.

S.-Rocco (*Piacentino*), village, sur un ruisseau, à 2 l. ½ S. de Piacenza.

S.-Savino (*Piacentino*, village, sur une colline, à 2 l. S. de Borgo-S.-Gioanni.

S.-Secondo (*Parmigiano*), gros village, sur la gauche du Taro, à 1 l. ¾ N. de Castel-Guelfo.

S.-Severino (*Parmigiano*), village attenant au parc de Colorno, dans une agréable situation.

S.-Siro (*Parmigiano*), gros village, sur la gauche de la Parma, à 1 l. ¾ N. de Parma.

S.-Sisto (*Parmigiano*), hameau, en plaine, aux confins de la république italienne, à 3 l. N. E. de Parma.

S.-Stefano (*Piacentino*), village, au pied d'une colline, à ½ l. S. de Travo.

S.-Stefano (*Piacentino*), village, en plaine, à 1 l. N. O. de Fiorenzola.

S.-Terenzo (*Parmigiano*), gros village, sur le Bardone, à 2 l. S. de Fornovo.

S.-Vitale (*Parmigiano*), hameau, sur le chemin de Parma à Guastalla, à ¾ de l. N. E. de Parma.

S.-Vitale (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une colline, à 1 l. S. de Sala.

Sala (*Parmigiano*), village, en plaine, sur un ruisseau, à 1 l. ¼ O. de Colorno.

Sala (*Parmigiano*), gros bourg, sur un joli coteau à la gauche de la Baganza, sur la route de Parma à Borgo-Val-Taro, à 2 l. S. O. de Parma.

Salicetto (*Piacentino*), village, près de la Chiavenna-Grossa, à 1 l. de Nura.

Salso (*Piacentino*), hameau, à la jonction d'un torrent et de l'Aveto, à ¾ de l. S. de Prescremeno.

Salso (*Palavicino*), bourg, sur une colline entre deux torrens, à 2 l. ¼ S. O. de Borgo-S.-Donino.

Sami (*Piacentino*), village, sur la rive droite de la Zena, à 3 l. S. E. de Niviano.

Sanguigna (*Parmigiano*), gros village, sur le chemin de Colorno à Cassal-Maggiore, à ¼ de l. N. de Colorno.

Sandello (*Piacentino*), village sur la pente d'une colline, à 2 l. ¾ S. de Nura.

Sargnano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 4 l. S. de Sala.

Sarmeda (*Piacentino*), village, sur une colline, à 3 l. S. de Niviano.

Sartorano (*Piacentino*), gros village, sur la rive droite d'un ruisseau, à 3 l. S. O. de Piacenza.

Sassi (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à la source d'un ruisseau, à 3 l. ¾ S. de Sala.

Scabiola (*Piacentino*), petit village, sur la rive droite de l'Aveto, à 1 l. N. O. de Prescremano.

Scacciani (*Piacentino*), village, au pied d'une haute colline, sur le Cicogni, à ½ l. N. O. de Cicogni.

Schiafanti (*Parmigiano*), petit village, à la droite et près de la Parma, à ¾ de l. S. O. de Colorno.

Scottene (le) (*Parmigiano*), gros village, en plaine, près du Pô, à ½ l. E. de Roca-Bianca.

Scrivelone (*Piacentino*), petit village, au pied d'une colline, à 2 l. ¼ S. de Casaliggio.

Secca-Meglio. (*Voy.* Mezzano-Secca-Meglio).

Segari (*Val-Taro*), village, sur la gauche du Zeno, à 1 l. E. de Bardi.

Sella (la) (*Parmigiano*), village considérable, sur le Pô, à ¾ de l. N. de Colorno.

Selva (*Parmigiano*), village, à la droite et près du Taro, à 1 l. ¼ S. O. de Fornovo.

Semduc (*Val-Taro*), village, sur une montagne, à 1 l. O. de Borgo. (*Voyez* Taro).

Semina-Val-Taro, village, sur une colline, à 1 l. ¼ S. de Castel-S.-Gioanni.

Semor (*Piacentino*), gros village en plaine, entre deux ruisseaux, à 4 l. O. de Piacenza.

Seno (*Palavicino*), village, sur la Grattarola, à moitié chemin de Borgo-S.-Donino à Fiorenzola, à 1 l. ½ de l'un et de l'autre.

Sepero (*Val-Taro*), village, sur la pente d'une colline, à 2 l. ¾ N. de Bardi.

Seragna (*Parmigiano*), village, sur le chemin de Borgo-S.-Donino à Gibello, à 2 l. ½ S. de Gibello.

Serca (*Val-Taro*), village, sur un ruisseau, à ¼ de l. N. O. de Campiano.



Digitized by Google

Seriano (*Piacentino*), gros village sur un ruisseau de même nom, à 3 l. ¼ S. E. de Niviano.

Seriano (le), (*Piacentino*), ruisseau, qui a sa source près de Castellano, passe à Seriano et tombe dans la Zeda, à Costa-Pelata. Cours, 4 l.

Sermet. (*Voyez* Semot).

Sette-Sorelle (*Val-Tarro*), village, sur un torrent au pied d'une montagne, à 3 l. N. E. de Bardi.

Settima (*Piacentino*), village, entre deux ruisseaux, à 2 l. ¾ S. de Piacenza.

Siano (*Piacentino*), gros village, sur la rive gauche du Siano, à 1 l. S. de Castel-S.-Gioanni.

Sidoli (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à 1 l. N. de Borgo-Val-Tarro.

Sima-Fava (*Piacentino*), gros village, dans un vallon, à 3 l. S. de Nura.

Sissa (*Parmigiano*), village considérable, en plaine, à 1 l. ½ S. de Torricelle.

Soarzo (*Palavicino*), village, en plaine, au bord du Pô, près de sa jonction avec le Lardi, à 1 l. ¼ O. de Gibello.

Solare (*Piacentino*), gros village dans un vallon, à 3 l. ½ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Solarolo (*Piacentino*), village en plaine, sur un petit ruisseau, à 1 l. ¼ S. E. de Nura.

Soligxano (*Parmigiano*), village, sur la gauche du Tarro, à 1 l. ¼ S. O. de Fornovo.

Sopra-Rivo (*Piacentino*), hameau, sur la rive droite du Tidone, en plaine, à 2 l. ¼ N. O. de Piacenza.

Soragnoli (*Parmigiano*), village, à la droite de la Baganza, à 3 l. S. de Parma.

Sorbolo (*Parmigiano*), village, à la gauche de la Lenza, à 1 l. ½ O. de Parma.

Soria (*Val-Tarro*), village, à la source d'un ruisseau, à 3 l. S. de Campiano.

Sparvero (*Piacentino*), petit village, près du Pô, à 2 l. ¼ N. O. de Nura.

Specchio (*Val-Tarro*), village, près de la droite du Zeno, à 3 l. N. E. de Bardi.

Spera (*Val-Tarro*), village, dant un vallon près de la source du Zeno, à 1 l. ½ O. de Campiano.

Spiritu-Santo (*Palavicino*), hameau, en plaine, peu loin du Pô, à 2 l. ½ N. E. de Caorso.

Spiet (*Piacentino*), hameau, à la gauche du Tidone, près de la route de Voghera à Piacenza, à 3 l. O. de Piacenza.

Sporzano (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une colline, à 1 l. ¼ S. E. de Fornovo.

Stajola (*Parmigiano*), village, sur la pente d'une montagne, à 1 l. S. O. de Belforte.

Stazano (*Parmigiano*), petit village, en plaine, entouré de bois, à 1 l. S. de Borgo-S.-Donino.

Stella (*Val-Tarro*), village, sur une colline, entre deux ruisseaux, à ½ l. N. E. de Campiano.

Stolo (*Piacentino*), village, sur la rive gauche de la Trebbia, à 2 l. ¼ S. de Casaliggio.

Strada (la) (*Piacentino*), gros village, à la jonction du Tidone et d'un ruisseau, à ½ l. S. de Castel-Novo.

Stradella (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à ½ l. N. de Borgo-Val-Tarro.

Strognano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 3 l. ¼ S. de Parma.

Surone (le) (*Parmigiano*), gros ruisseau, qui a sa source près de la Grotta, passe à Borgo-S.-Donino, et se jette dans le Tarro près de Torricelle. Son cours a 13 lieues.

Succiso (*Parmigiano*), petit village, entre deux torrens, à 8 l. S. de Sala.

Sumariva (*Palavicino*), gros village, en plaine, entouré de bois, à 1 l. ½ S. de Gibello.

Susano (*Piacentino*), village, sur une colline, à ½ l. N. E. de Niviano.

## T

Tabiano (*Palavicino*), village, sur une colline, à 2 l. S. O. de Tabiano.

Tagarolo (*Parmigiano*), village, sur la rive droite de la Lenza, près de la Parma, à 2 l. ½ E. de Colorno.

Tampor (*Piacentino*), village, au pied d'une colline, à 1 l. S. O. de Travo.

Tarro (le), rivière non navigable des états de Parme. Elle a sa source en Piémont, près de Borgo-di-Stefano, arrose le Val-Tarro et le Parmigiano, passe à Borgo-Val-Tarro et à Castel-Guelfo, et se jette dans le Pô à Torricelle. Son cours a 29 lieues.

Tartaglia (*Piacentino*), village, en plaine, près de la Chiavenna-Piccola, à 2 l. S. O. de Nura.

Tassara (*Piacentino*), village, sur une colline, à la source d'un ruisseau, à 1 l. S. O. de Vico-Marengo.

Tassola (*Val-Tarro*), village, à la source d'un ruisseau, à ¾ de l. N. O. de Campiano.

Tavernago (*Piacentino*), hameau, sur la rive droite du Tidone, à 3 l. ½ S. O. de Piacenza.

Tavernasco (*Piacentino*), village, sur un ruisseau, à 2 l. ½ S. de Piacenza.

Tavete (*Piacentino*), village, sur une colline, à 3 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Terfucimino (*Parmigiano*), village, sur la croupe d'une montagne, entre deux torrens, à 7 l. ¾ S. de Sala.

Terimne (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 3 l. ¼ S. E. de Sala.

Termini (*Parmigiano*), hameau, au sommet d'une montagne, sur les confins de l'Etrurie, à 9 l. S. de Sala.

Tersogno (*Val-Tarro*), gros village, dans une vallée, sur la route de Parma à Genova, à 1 l. ¼ S. E. de Campiano.

Tidone (le), rivière, qui a sa source dans le Piémont, à 1 l. S. E. de Cicogni, arrose le Piacentino, et tombe dans le Pô à Mezzano-Secameglio. Son cours a 13 lieues.

Tinazzo (*Palavicino*), village, en plaine, à la droite du Pô, à 2 l. N. de Caorso.

Tiore (*Parmigiano*), village dans un vallon, à 2 l. ¼ S. de Parma.

Toisa (*Val-Tarro*), village, sur la pente d'une montagne, près d'un torrent, à 1 l. ¼ S. E. de Bardi.

Tollera (*Piacentino*), village sur la rive gauche du Rizzolo, à 1 l. ¼ S. E. de Niviano.

Tollera (*Val-Tarro*), village, sur une montagne, à 2 l. ¼ O. de Borgo-S. Gioanni.

Tombetto (*Val-Tarro*), village, sur le penchant d'une montagne, à 3 l. S. O. de Borgo-Val-Tarro.

Tor (*Piacentino*), hameau, sur la pente d'une colline, près de la Nura, à 1 l. S. E. de Niviano.

Torchiara-Rocca (*Parmigiano*), gros village, sur la pente d'une colline, à 3 l. S. de Parma.

Tordonasco (*Parmigiano*), vil-

Digitized by Google

lage, sur la droite de la Baganza, à 2 l. ¼ S. de Sala.

Torile (*Parmigiano*), gros village, sur la gauche du Tarro, à 1 l. ¼ S. O. de Colorno.

Tornolo (*Val-Tarro*), village, sur le Tarro, à 1 l. S. O. de Campiano.

Torre (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 4 l. ¼ S. E. de Sala.

Torre (*Piacentino*), village, à la source d'un ruisseau, à 3 l. S. E. de Prescremano.

Torre (*Piacentino*), village, sur une colline, à 4 l. ½ S. O. de Borgo-S.-Gioanni.

Torre (*Piacentino*), village, à la jonction du Piozzano et d'un ruisseau, à 2 l. ½ O. de Piacenza.

Torricelle (*Parmigiano*), bourg, à la jonction du Pô et du Tarro, à 6 l. N. O. de Parma.

Torrone (*Piacentino*), village, au pied d'une colline, à 1 l. ¼ S. O. de Fiorenzola.

Torziano (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, à ½ l. S. de Monte-Chiarugolo.

Trassanetti (*Piacentino*), village, sur une colline, à 4 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Traversano (*Piacentino*), village, sur la Chiavenna - Grossa, à 3 l. ½ S. de Nura.

Traversedole (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, à 1 l. ½ S. de Monte-Chiarugolo.

Traviano (*Parmigiano*), village, au pied d'une montagne, près de la Cedra, à 6 l. S. de Sala.

Travignano (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 6 l. S. de Sala.

Travo (*Piacentino*), bourg, sur la rive gauche de la Trebbia, à 5 l. S. O. de Piacenza.

Travos (*Piacentino*), village, sur la pente d'une colline, à 1 l. S. O. de Castel-Novo.

Trebia (la), rivière de l'état de Parme, dans le Piacentino; elle prend sa source dans le Piémont, passe à Bobbio, et tombe dans le Pô, à 1 l. O. de Piacenza, 19 l. de cours.

Tre-Casali (*Parmigiano*), village considérable, en plaine, près du Tarro, à 2 l. N. de Castel-Guelfo.

Tre-Costa (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 7 l. ¼ S. de Sala.

Trino (*Piacentino*) village, sur la rive droite de la Trebbia, à ¼ l. S. O. de Vizzerano.

Troppi (*Palavicino*), village, en plaine, près de la droite du Pô, à 2 l. N. E. de Caorso.

Tuna (*Piacentino*), village, sur la croupe d'une colline, à ¾ de l. S. E. de Casaligio.

Turro (*Piacentino*), village, en plaine, à 2 l. S. de Piacenza.

## U

Urano (*Piacentino*), gros village, au pied d'une colline, à ¾ de l. N. E. de Niviano.

Urenghi (*Piacentino*), village, au pied d'une colline, à ¼ l. S. O. de Castel-Novo.

## V

Vaccari (*Piacentino*), gros village, près de la Nura, en plaine, à ½ de l. S. O. de Nura.

Val (*Piacentino*), petit village, sur la croupe d'une colline, à 3 l. S. de Borgo-S.-Gioanni.

Val-Tarro (le), vallée arrosée par le Tarro. Ce nom s'étend aussi à une petite province de l'état de Parme, appelé aussi *Stato di Landi*, borné au N. par le Piacentino et le Palavicino, à l'O. par le Piacentino et la Ligurie, au S. par la Ligurie et dépendances de l'Etrurie, à l'E. par le Parmigiano. Borgo-Val-Tarro en est la capitale, il abonde en vignes. Il a 13 l. du N. E. au S. O., 4 l. du N. O. au S. E., et 48 l. carrées. Sa population peut aller à 40,000 habitans.

Val-Cegna (*Parmigiano*, village, sur la gauche de la Cegna, à 7 l. ½ S. de Sala.

Val-Conasco (*Piacentino*), petit village, en plaine, à 1 l. S. O. de Nura.

Valdelacca (*Parmigiano*), village, à la gauche de la Cedra, à 7 l. ¾ S. de Sala.

Valdena (*Val-Tarro*), village, entre deux ruisseaux, à 1 l. ¼ S. de Borgo-Val-Tarro.

Valera (*Parmigiano*), village, en plaine, à ½ l. O. de Parma.

Valera (*Piacentino*), village, en plaine, à 1 l. ½ S. O. de Piacenza.

Valerezzo (*Piacentino*), gros village, au pied d'une colline, sur le Cirogni, à 3 l. S. de Castel-Novo.

Valle (la) (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 6 l. ¼ S. de Sala.

Varan - di - Melagri (*Parmigiano*), gros village, sur la gauche du Zeno, à 2 l. ½ N. E. du Varzi.

Varano-del-Marchesi (*Parmigiano*), village, sur un torrent, dans un vallon, à 4 l. N. E. de Varzi.

Varzi (*Val-Tarro*), gros bourg, au pied d'une montagne, sur la droite du Zeno, à 8 l. S. O. de Parma.

Vasina (*Val- Tarro*), village, au pied d'une montagne, à 2 l. N. O. de Borgo-Val-Tarro.

Vedriano (*Parmigiano*), village, sur une colline, à 4 l. ¾ S. E. de Sala.

Verato-di-Sopra (*Piacentino*), hameau, en plaine, près de la rive gauche du Tidone, à 3 l. O. de Piacenza

Verato-di-Sotto (*Piacentino*), gros village, à la jonction d'un torrent et du Tidone, à 2 l. ½ O. de Piacenza.

Verdei (*Piacentino*), village, sur la pente d'une haute colline, à 3 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Verzano (*Parmigiano*), gros village, sur une montagne, à 3 l. S. de Sala.

Vestana (*Parmigiano*), hameau, aux confins de l'Etrurie, sur une montagne, à 1 l. ¼ S. E. de Belforte.

Vestighesa (*Piacentino*), village, sur une colline, à 4 l. ¼ S. E. de Niviano.

Vetto (*Parmigiano*), village, sur la croupe d'une montagne, à 6 l. S. de Sala.

Vezzadico (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Cedra, à 7 l. S. de Sala.

Vezzano (*Parmigiano*), village, à la droite du Tarro, à ¼ l. N. de Fornovo.

Vianino (*Val-Tarro*), village, près de la gauche du Zeno, à 3 l. N. E. de Bardi.

Viarolo (*Parmigiano*), gros village, à la droite du Tarro, vis-à-vis de Castel-Guelfo.

Vico-Barone (*Piacentino*), petit village, près de la rive droite de la Bardenezza, à 1 l. O. de Vico-Marengo.

Vico-Forte (*Parmigiano*), village, sur un ruisseau, en plaine, à 1 l. E. de Madregola.

Vico - Marengo (*Piacentino*), bourg, sur une colline, peu loin de la source du Siano, à 5 l. ¼ S. O. de Piacenza.

Vidalengo (*Palavicino*), village, en plaine, peu loin de la Gratarola, à ½ l. O. de Busseto.

Vidiana (*Piacentino*), village,



Digitized by Google

sur le penchant d'une colline, à 4 l. S. O. de Piacenza.

Vignola (*Palavicino*), village, entouré de bois, en plaine, à 1 l. S. de Fiorenzola.

Vigol (*Piacentino*), petit village, sur une colline, à ¼ l. S. de Castel-S.-Gioanni.

Vigolarta (*Parmigiano*), village, en plaine, à ¼ l. N. E. de Madregola.

Vigoleno (*Val-Tarro*), gros village, sur le Sturone, à 4 l. N. E. de Bardi.

Vigolo (*Piacentino*), gros village, au pied d'une colline, à 3 l. ¼ S. de Nura.

Vigolo (*Piacentino*), gros village, sur la rive droite de la Nura, à 3 l. ¼ S. de Niviano.

Vigolone (*Parmigiano*), village, sur la droite de la Baganza, à 3 l. ¼ S. de Sala.

Vigolzano (*Piacentino*), gros village, sur la pente d'une colline, à ¼ de l. S. E. de Niviano.

Vigomera (*Parmigiano*), gros village, en plaine, à 1 l. ¼ N. de Parma.

Vigone (*Parmigiano*), village, au pied d'une colline, à 2 l. S. de Parma.

Villa (*Parmigiano*), village, à la source d'un ruisseau, à 3 l. S. de Parma.

Villa (*Val-Tarro*), village, sur une colline, près d'un ruisseau, à 3 l. S. E. de Bardi.

Villac (*Piacentino*), gros village, sur la rive gauche de la Nura, à 1 l. S. E. de Niviano.

Villa-Nova (*Piacentino*), village, sur une colline, à 1 l. ¼ S. de Vizzerano.

Villanova (*Palavicino*), village, en plaine, près du Lardi, à 1 l. ¼ S. O. de Gibello.

Villanova (*Piacentino*), village, à la gauche d'un ruisseau, à 1 l. ¼ O. de Borgo-S.-Gioanni.

Villorba (*Val-Tarro*), village, dans un vallon, à 2 l. ¼ N. E. de Bardi.

Viono-Carolo (*Piacentino*), village très-petit, sur une colline, à 1 l. ¼ S. de Niviano.

Viviano de Nosso (*Parmigiano*), village, sur une montagne, à 1 l. ¼ S. E. de Sala.

Vizzerano (*Piacentino*), gros bourg, à la jonction d'un ruisseau et de la Trebbia, à 6 l. ¼ S.E. de Piacenza.

Volasca (*Val-Tarro*), village, à la source d'un torrent, à 1 l. ¾ S. de Bardi.

Volpere (*Val-Tarro*), village, au pied d'une montagne, à 2 l. O. de Borgo-Val-Tarro.

Volpi (*Piacentino*), village, sur la rive droite de la Nura, à 3 l. S. E. de Prescremano.

Vormel (*Piacentino*), village, à ¼ l. N. O. de Castel-S.-Gioanni.

## Z

Zena (la) (*Piacentino*), gros ruisseau, qui a sa source près de Poncia, passe à Zena, et se jette dans la Chiavenna-Grossa à Caorso. Cours, 10 lieues.

Zena (*Piacentino*), gros village, sur le ruisseau de même nom, à 1 l. ¼ S. de Nura.

Zeno (le) (*Val-Tarro*), petite rivière qui a sa source à Romere et s'unit au Tarro à Rumiolo. Cours, 15 lieues.

Zueson (*Piacentino*), village, à la source d'un ruisseau, à ¼ de l. S. de Vico-Marengo.

Digitized by Google

# SUPPLÉMENT

*CONTENANT des changemens d'arrondissemens et de cantons; des rectifications et changemens de noms de plusieurs communes, d'après la vérification faite sur les états déposés aux archives du Gouvernement; des translations de tribunaux, préfectures, sous-préfectures, etc., survenues pendant l'impression; des additions pour la minéralogie, les carrières, les forges et fourneaux, les fabriques et les résidences de brigades de la gendarmerie, qui appartiennent aux lettres* A, B, C, D, E, F, *tomes I et II.*

ON trouve encore dans ce Supplément l'organisation de la maison de l'Empereur et de celle de l'Impératrice; la loi sur les grands officiers de la Légion d'honneur; la cession faite par l'Empereur à sa sœur la princesse Elisa de la principauté de Piombino; l'avènement au trône d'Italie de l'Empereur des Français, etc., etc.

---

ABAINVILLE, v. (*Meuse*). *Ajoutez*, Un fourneau et deux forges.

ABBENANS, v. (*Doubs*). Une mine de houille non exploitée.

ABBEVILLE, ville (*Somme*). Deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval, l'autre à pied.

ABJAC-DE-NONTRON, v. (*Dordogne*). On y trouve des carrières de granit très-abondantes.

ABON, v. (*Nièvre*) : *lisez* arrond. de Château-Chinon, *au lieu* d'arrond. et cant. de Moulins-en-Gilbert.

ABSIE (L'), v. (*Deux-Sèvres*). Une brigade à pied.

ACQUI, ville (*Tanaro*). L'évêché suffragant de Milan : *lisez* suffragant de Turin. Il y a dans la ville d'Acqui des fabriques de rubans et filature de soie. On y trouve des eaux minérales.

ADEGHEM, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. et cant. d'Eecloo, *au lieu* d'arr. de Gand, cant. de Loloo.

AELTRE, v. (*Escaut*). Une brigade de la gendarmerie à cheval.

AERSCHOT, ville (*Dyle*). *Idem.*

AGDE, ville (*Hérault*). *Idem.*

AGEN, ville (*Lot-et-Garonne*). Il y a un syndic des marins; cette ville est dans le syndicat de l'inscription maritime du quartier d'Auvillars, 5e arrond. maritime. C'est la résidence de deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval et l'autre à pied. On trouve dans les environs des mines de houille non exploitées.

AHUN, ville (*Creuse*). Une brigade à cheval.

AIGALIERS, v. (*Gard*). On y trouve des mines de houille non exploitées.

AIGLANDE, v. (*Manche*) : *lisez* arr. de St.-Lô, *au lieu* de Beaugé.

AIGLE (L'), ville (*Orne*). Une brigade à cheval.

AIGLE-PIERRE, v. (*Jura*). Une mine de houille.

AIGRE, b. (*Charente*). Une brigade à cheval.

AIGREFEUILLE, v. (*Loire-Inférieure*). *Idem.*

AIGREMONT, v. (*Yonne*) : *lisez* canton de Chablis, *au lieu* de Vermanton.

AIGUEBELLE, b. (*Mont-Blanc*). Une brigade de la gendar. à cheval.

AIGUEPERSE, ville (*Puy-de-Dôme*). *Idem.*

AIGURANDE, ville (*Indre*). *Idem.*

AILLEVILLERS, v. (*Haute-Saône*). Trois forges, deux martinets, une ferblanterie, une tréfilerie et les trois forges de Branlèvre.

AILLON, v. (*Mont-Blanc*). Deux forges, un fourneau et un martinet.

AIMOUTIER, b. (*Haute-Vienne*). Une brigade à cheval.

AIN (Sommaire du département de l'). On trouve aux environs de Surjoux une mine d'asphalte.

AINAY-SUR-SOLOGNE, ville (*Allier*). Une forge.

AIRAINES, b. (*Somme*). Une brigade à cheval.

AIRE, ville (*Landes*). *Idem.*

AIRE, ville (*Pas-de-Calais*). *Idem.*

AIRON, v. (*Oise*) : *lisez* AIRION, cant. de Clermont, *au lieu* de Bailleul-le-Soc.

AIRVAULT, ville (*Deux-Sèvres*). Une brigade à cheval.

AIX, ville (*Bouches-du-Rhône*). Deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

AIX, île (*Charente*). Il y a un capitaine du génie.

AIX, ville (*Mont-Blanc*). Une brigade à cheval.

AIX (LES), b. (*Cher*). *Idem.*

AIX-LA-CHAPELLE, ville (*Roër*). *Idem.* Il y a un tribunal de commerce. La cérémonie de Charlemagne a eu lieu devant l'impératrice des Français au mois de thermidor an 12. En l'an 11 (1803), il a été trouvé dans cette ville, sous les ruines de l'ancienne basilique, bâtie par Charlemagne, une superbe colonne d'ordre corinthien. Elle a été placée dans la cathédrale, avec cette inscription : *Heroi Bonaparte, Reipublicæ Gallicæ Consuli, Episcopus Aquisgranus posuit.*

AIZENAY, b. (*Vendée*) : *lisez* arr.

Digitized by Google

de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Aizeny, v. (*Léman*) : *lisez* cant. de Reignier, *au lieu* de Genève.

Alais, ville (*Gard*). Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. On trouve dans les environs des carrières de plâtre blanc et gris, stalactites.

Alba ville, (*Tanaro*) : *lisez* évêché suffragant de Turin, *au lieu* de Milan.

Albanne, b. (*Mont-Blanc*). Il y a une forge et un martinet.

Albanne, v. (*Mont-Blanc*). Il y a une forge et un martinet.

Albano, v. (*Tarn*). Une brigade à cheval, une mine de plomb.

Albaret, v. (*Aveyron*), arrond. d'Espalion. *Voyez* l'Albaret.

Albert, ville (*Somme*). Une brigade à cheval.

Albess, v. (*Mont-Blanc*) : *lisez* arrond. de Chambéry, cant. de la Biolle.

Albin, ville (*Aveyron*). Une brigade à pied.

Albin, v. (*Mont-Blanc*) : *lisez* Aarbin, hameau. Les vins en sont très-estimés.

Alby, b. (*Mont-Blanc*). Une brigade à cheval.

Alby, ville (*Tarn*). *Idem*. On y exploite de l'argile.

Aldenau, ville (*Rhin-et-Moselle*). Une brigade à cheval.

Alençon, ville (*Orne*). Il y a une brigade à cheval, une à pied, et un chef des 1re et 3me bataillons de sapeurs.

Alexandrie, ville (*Marengo*) : *lisez* ch.-l. d'arr. et de cant., l'évêché suffragant de Turin. Il y a un bureau de garantie et pour la marque d'or et d'argent dans le département de Marengo. On récolte dans le territoire de cette ville du bled et du vin.

Algenroth, v. (*Sarre*). Carrières d'agate qui sont abandonnées depuis la révolution française.

Alignche, ville (*Cantal*). Une brigade de la gendarmerie à cheval.

Allarmont, v. (*Vosges*) : *lisez* cant. de Raon-l'Etape, *au lieu* de Schirmeck.

Allas-de-l'Evêque (*Dordogne*). On y trouve du plâtre à craie.

Allemond-en-Oisans, v. (*Isère*). On y exploite des ardoisières, et dans les environs une mine d'antimoine.

Allenbach, v. (*Sarre*). Une forge.

Allenc, v. (*Lozère*) : *lisez*, on y fait des étoffes connues, *au lieu* de forges connues. On trouve dans les environs de cette commune des mines de plomb et vernis, très-abondantes et très-précieuses.

Seconde colonne, page 42, à l'art. Jean de *Lingendes* : *lisez* Louis XIII et Louis XIV *au lieu* de Louis XII et Louis XIII.

Même colonne, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier : *lisez* né à Moulins en 1513, *au lieu* de 1718.

Allondans, v. (*Haut-Rhin*) : *lisez* arr. de Porentruy, cant. de Montbéliard.

Allonjoie, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy : *lisez* Allenjoie.

Allons, v. (*Basses-Alpes*). Une mine de plomb.

Alloudans, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy : *lisez* Allondans.

Allos, v. (*Basses-Pyrénées*) : *lisez* canton de Tardets, *au lieu* de Radets. Une mine de plomb non exploitée.

Ally, v. (*Haute-Loire*). Une brigade de la gendarmerie à pied et une fonderie.

Alost, ville (*Escaut*). Une brigade à cheval. On y fabrique de la faïence et de la poterie. Cette ville n'est plus place de guerre ; les fortifications ont été démolies.

Alschveiller, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont : *lisez* Alschviller.

Alsen, bourg (*Mont-Tonnerre*), Une brigade à pied.

Altbamberg, v. (*Mont-Tonnerre*). On y exploite du trapp à gros grains avec le granit.

Altein, v. (*Mont-Tonnerre*). Il y a des plâtrières.

Alterkulz, v. (*Rhin-et-Moselle*). Il y a plusieurs mines de plomb, et des mines connues dites *de Hossang*.

Altkirch, ville (*Haut-Rhin*). Une brigade à cheval. Il y a près de cette commune des mines de plomb.

Altlay, v. (*Rhin-et-Moselle*). Une mine de plomb.

Altleiningen, v. (*Mont-Tonnerre*) : *lisez* arrond. de Spire, *au lieu* de Kaiserslautern.

Altroff, v. (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

Altzey, ville (*Mont-Tonnerre*). *Idem*.

Alzon, v. (*Gard*). Une brigade à pied.

Alzonne, ville (*Aude*). Une brigade à cheval.

Amaillon, v. (*Deux-Sèvres*). Une brigade à pied.

Amay, v. (*Ourthe*). On y exploite de l'argile jaune pour poterie.

Ambert, ville (*Puy-de-Dôme*). Une brigade à cheval.

Ambialet, ville (*Tarn*). Il y a une mine de cuivre et de plomb non exploitée.

Amblèves, rivière (*Ourthe*). On trouve aux environs du sable quartzeux.

Amboise, ville (*Indre-et-Loire*). Une brigade de gendarmerie à cheval. On voyoit à 8 k. (2 l.) de cette ville sur la rivière de Cisse, une abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1216 par un bourgeois de Tours.

Ambrières, ville (*Mayenne*). Une brigade à cheval.

Ammeldingen, v. (*Forêts*) : *lisez* arrond. de Bitbourg, cant. de Neverbourg, *au lieu* d'arr. de Diekirch, cant. de Vianden.

Amiens, ville (*Somme*). Il y a un lycée, une chambre de commerce, et une brigade à pied : *lisez* à 9 l. d'Abbeville, *au lieu* de 18 l.

Ampilly-le-Sec, v. (*Côte-d'Or*). Un fourneau et une forge.

Ampliers, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Anbhaut, v. (*Ardennes*) : *lisez* Anchaut.

Angenis, ville (*Loire-Inférieure*). Une brigade à cheval, une à pied, et un sous-inspecteur des forêts.

Ancy-le-Franc, v. (*Yonne*). Une brigade à cheval.

Andelot, bourg (*Haute-Marne*). *Idem*.

Andelys-le-Grand, ville (*Eure*). *Idem*.

Andelys-le-Petit, ville (*Eure*) : *lisez* arr. et cant. du Grand-Andelys, *au lieu* de arr. d'Andelys, cant. d'Andelys-le-Grand.

Andennes, bourg (*Sambre-et-Meuse*.) Une brigade à cheval. On y exploite de l'argile pour creusets.

Andernach, ville (*Rhin-et-Moselle*). Une brigade à cheval.

Andillac, v. (*Tarn*) : *lisez* cant. de Castelnau-de-Montmirail, *au lieu* de Montmirail.

Annay-la-Côte, v. (*Yonne*) : *lisez* arrond. et cant. d'Avallon, *au lieu* de cant. de Lucy-le-Bois.

Annecy, ville (*Mont-Blanc*). Une brigade de gendarmerie à cheval.

Anet, bourg (*Eure-et-Loir*). Une brigade à cheval. Le château est démoli. *Voy.* à Paris, l'art. *Monumens français*.

Angers, ville (*Maine-et-Loire*). Il y a un lycée et deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

Digitized by Google

ANGERVILLE-LAGASTE, bourg (*Seine-et-Oise*). Une brigade à cheval.

ANGOISE, v. (*Dordogne*). Il y a un fourneau et forge, dit *Beau-Soleil*.

ANGOULÊME, ville (*Charente*). Trois brigades, dont deux à cheval et une à pied.

ANIÈRES, v. (*Côte-d'Or*). On y trouve des carrières de pierre à bâtir.

ANIÈRES, v. (*Sarthe*). On y exploite du marbre noir et autres propres à toutes sortes d'ouvrages.

ANNONAY, ville (*Ardèche*). Une brigade à cheval.

ANNOT, ville (*Basses-Alpes*). *Idem*.

ANNWEILER, ville (*Mont-Tonnerre*.) *Idem*.

ANTHÉE, v. (*Sambre-et-Meuse*). Plusieurs batteries de fer.

ANTIGNY, v. (*Vendée*). Il y a des mines de houille non exploitées.

ANTRAIGUES, v. (*Ardèche*). Une brigade à cheval. *Voy.* ANTRAIGNES.

ANTRAIN, ville (*Ille-et-Vilaine*). Une brigade à pied.

ANVERS, ville (*Deux-Nèthes*). Il y a des fabriques de céruse, une chambre de commerce, un payeur du trésor public, trois brigades de la gendarmerie, dont une à cheval et deux à pied. C'est un entrepôt réel des marchandises et denrées étrangères. *La pop.* d'Anvers est de 33,698.

ANVILLE, v. (*Charente*) : *lisez* pop. 403, bureau de poste d'Aigre, *au lieu* de St.-Cibardeaux.

APPILLY, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Noyon, *au lieu* de Fretoy.

APPOIGNY, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. ouest d'Auxerre, *au lieu* de cant. de Seignelay.

APREMONT, v. (*Vendée*). Une brigade à pied.

APT, ville (*Vaucluse*). Une brigade à cheval.

ARBIS, v. (*Gironde*) : *lisez* cant. de Gornac, *au lieu* de Targon.

ARBOIS, v. (*Haut-Rhin*), arrond. de Porentruy : *lisez* ARBOUANS, et supprimez ARBOUANS.

ARBOIS, ville (*Jura*). On trouve dans les environs des mines de houille.

ARBRESLE (L'), ville (*Rhône*). Une brigade à cheval.

ARC, v. (*Doubs*). Il y a fourneau, forge et une source d'eau salée.

ARCENS, v. (*Ardèche*). Mine de houille non en activité.

ARCHE (L'), v. (*Basses-Alpes*). Une brigade à pied.

ARCIS-SUR-AUBE, ville (*Aube*). Une brigade à cheval.

ARDELLAYE, v. (*Vendée*) : *lisez* arrond. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

ARDENBOURG, ville (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eecloo, *au lieu* de Sas-de-Gand.

ARDES, ville (*Puy-de-Dôme*). Une brigade à pied.

ARDILLATS (LES), v. (*Rhône*). Il y a de la terre propre à la porcelaine.

ARDRES, ville (*Pas-de-Calais*) : *lisez* ch.-l. de cant. au lieu de cant. de Tounheim. Une brigade à cheval.

ARDRES (CANAL D') (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* de Gournheim.

AREMBOUT, v. (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, canton de Bergues, *au lieu* d'arr. de Bergues, cant de Dunkerque.

ARENDONCK, bourg (*Deux-Nèthes*). Une brigade à cheval.

ARGELÈS, ville (*Hautes-Pyrénées*). Il y a une brigade de gendarmerie à cheval. Le tribunal de première instance siége actuellement à Lourdes.

ARGENTAN, ville (*Orne*). Il y a des mines de houille et deux brigades, l'une à pied et l'autre à chev.

ARGENTAT, ville (*Corrèze*). Mine de plomb et une brigade à cheval.

ARGENTAU, v. (*Ourthe*). Fabrique de sulfate d'alumine du bois des marais.

ARGENTEUIL, bourg (*Seine-et-Oise*). On y trouve de l'argile pour la porcelaine ; il y a une brigade à cheval. *Lisez* robe sans couture de Charlemagne, *au lieu* de Jésus-Christ.

ARGENTIÈRE (L'), ville (*Ardèche*). On trouve dans les environs des mines de plomb. C'est la résidence d'une brigade à cheval.

ARGENTON, ville (*Indre*). Une brigade à cheval.

ARGENTON-LE-CHATEAU, ville (*Deux-Sèvres*). *Idem* à pied.

ARGENTON-LES-EGLISES, village (*Deux-Sèvres*). *Idem* à cheval.

ARIGAS, v. (*Gard*) : *lisez* arrondissement du Vigan, *au lieu* de Nîmes.

ARINTHOT, ville (*Jura*). Une brigade à cheval.

ARLES, ville (*Bouches-du-Rhône*). Une brigade à cheval.

ARLES, ville (*Pyrénées-Orientales*). *Idem* à pied.

ARLON, ville (*Forêts*). *Idem* à cheval.

ARLOSHEIM, v. (*Haut-Rhin*) : *lisez* Arlesheim, cant. de Lauffon, *au lieu* d'Aesch ; sur la Birse, *au lieu* de la Byr ; à 5 m. (12 l.) de Porentruy, *au lieu* de 40 kil. (9 l.). Dix-huit chanoines pour vingt-quatre.

ARMENTIÈRES, ville (*Nord*). Une brigade à cheval.

ARNAC-POMPADOUR, bourg (*Corrèze*). Il y a un haras.

ARNAY-SUR-ARROUX, ville (*Côte-d'Or*). Une brigade à cheval.

ARON, v. (*Mayenne*). Il y a deux forges et un martinet.

ARPAJON, ville (*Seine-et-Oise*). Une brigade à cheval. On exploite dans les environs des carrières de grès pour pavés. Il y a plusieurs moulins à battre le cuivre.

ARRANCY, v. (*Meuse*). Il y a un fourneau, forge et martinet.

ARRAS, ville (*Pas-de-Calais*). Une brigade à cheval.

ARREAU, ville (*Hautes-Pyrénées*). *Idem*.

ARS, bourg (*Charente-Inférieure*) : *lisez* chef-lieu de canton, *au lieu* de cant. de St.-Martin.

ARTHET, v. (*Sambre-et-Meuse*) : *lisez* arrond. et cant. de Namur, *au lieu* de cant. d'Andennes.

ARTHINS, v. (*Loir-et-Cher*) : *lisez* cant. de Montoire, *au lieu* de Savigny.

ARTHONAY, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Crusy, *au lieu* de Saint-Vinnemer.

ARTRE, v. (*Nord*). Mine de houille non exploitée.

ARZAC, bourg (*Basses-Pyrénées*). Une brigade à pied.

ARZAY, v. (*Isère*). Une mine de plomb non exploitée.

ARVILLARD, v. (*Mont-Blanc*). Il y a forge et fourneau de *St.-Hugon*.

ARZELLIERS, v. (*Hautes-Alpes*). On trouve tout auprès une mine de plomb.

AS *ou* ASCH, v. (*Meuse-Inférieure*). Une brigade à cheval.

ASPIN-DES-ANGLES, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* arrond. d'Argelès, cant. de Lourdes, *au lieu* d'arrond. d'Angles, cant. de Juncalas.

ASPRIÈRES, bourg (*Aveyron*) : *lisez* bureau de poste de Rignac, *au lieu* de Vignac.

ASSCHE, bourg (*Dyle*). Une brigade à cheval.

ASSENÈDE, gros bourg (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eecloo, *au lieu* de Sas-de-Gand.

Digitized by Google

Asfeldt, v. (*Sambre-et-Meuse*). Une brigade à cheval.

Asté, v. (*Hautes-Pyrén.*). Il y a des mines de houille dans les environs.

Asti, ville (*Tanaro*) : *lisez* on y fait commerce de vins excellens, grains, soie et fil. C'est le siége d'un évêché suffragant de Turin.

Asuel, v. (*Haut-Rhin*) : *lisez* excellente eau de cerise *ou* kirchenwasser, *au lieu* d'eau-de-vie.

Ath, ville (*Jemmapes*) : *lisez* c'étoit une place de guerre. Les fortifications ont été démolies par un arrêté des Consuls, du premier vendémiaire an 12 (24 septembre 1803). C'est la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval.

Athesans, v. (*Haute-Saone*). Un fourneau, trois forges, un martinet, une fonderie à St.-Georges.

Aubagne, ville (*Bouches-du-Rhône*). Il y a une brigade à cheval.

Aube (nommaire du département), première colonne à l'alinéa, la principale richesse de ce département provient de ses vins, etc. : *lisez* provient de son commerce de toile. On n'y récolte point de vin.

Aube, v. (*Orne*). Il y a un fourneau et deux forges.

Aubel, v. (*Ourthe*). Une brigade à cheval.

Aubercourt, v. (*Somme*) : *lisez* Auxercourt.

Aubenas, v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* arrond. de Forcalquier, cant. de Reillanne, *au lieu* d'arrond. et cant. de Forcalquier.

Aubenas, ville (*Ardèche*). On trouve dans les environs du grès, de la pierre calcaire, et des mines de houille. C'est la résidence d'une brigade à cheval.

Aubrachicourt, v. (*Nord*). Mines de houille dans les environs.

Auberive, v. (*Haute-Marne*). Il y a fourneau, forge et une brigade à cheval.

Aubermenil, v. (*Seine-Inférieure*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Foucarmont.

Aubertaux, v. (*Haute-Saone*). Il y a une forge.

Aubiac, v. (*Gironde*) : *lisez* cant. de St.-Exupéry, *au lieu* de St.-Maixent.

Aubiers (les), v. (*Deux-Sèvres*). Une brigade à cheval et une à pied.

Aubigny, ville (*Cher*). Une brigade à cheval.

Aubusson, ville (*Creuse*). *Idem.*

Aubusson, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Tinchebray, *au lieu* d'Athis.

Aucastels, v. (*Lot*). On y trouve des carrières de pierre calcaire.

Auch, ville (*Gers*). Une brigade à cheval et une à pied.

Audenge, v. (*Gironde*). Il y a un syndic des marins : *lisez* bureau de poste de la Tête-de-Buch, *au lieu* de Bucq.

Audrehem, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Augels, v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* cant. de Peyruis, *au lieu* de St.-Etienne.

Augignac, v. (*Dordogne*). Des carrières de granit très-abondantes.

Aulnay, bourg (*Charente-Inférieure*). Une brigade à cheval.

Aulnoy, ville (*Meuse*). Carrière de pierre de taille.

Aumale, ville (*Seine-Inférieure*). Une brigade à cheval.

Aumessas, v. (*Gard*) : *lisez* arr. du Vigan, *au lieu* de Nimes.

Aunay, ville (*Eure-et-Loir*). Une brigade à cheval.

Aups, ville (*Var*). *Idem.*

Auray, ville (*Morbihan*). *Idem* et une à pied.

Aure, vallée. Il y a beaucoup de mines de plomb tenant argent.

Aurillac, ville (*Cantal*). Une brigade à cheval.

Auriol, bourg (*Bouches-du-Rhône*). *Idem.* On trouve dans cette commune du tuf propre à bâtir.

Ausson, v. (*Haute-Garonne*). Il y a des carrières à plâtre.

Auterive, ville (*Haute-Garonne*). Une brigade à cheval.

Authon, ville (*Eure-et-Loir*). *Idem.*

Autingues, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Autrey, v. (*Vosges*). Il y a un martinet et une tôlerie.

Autun, ville (*Saone-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Auve, v. (*Marne*). *Idem.*

Auvet, v. (*Haute-Saone*). Un fourneau.

Auvillers, v. (*Oise*) : *lisez* arr. de Clermont, cant. de Mouy, *au lieu* de arrond. et cant. de Clermont.

Auxerre, ville (*Yonne*). Une brigade à cheval et une à pied.

Auxon, ville (*Aube*). Une brigade à cheval.

Auxonne, ville (*Côte-d'Or*). *Idem.*

Auzance, ville (*Creuse*). *Idem.*

On y fait de la mégisserie, poterie; il y a des tanneries.

Auzoir-le-Doyen, v. (*Loir-et-Cher*) : *lisez* cant. d'Ouzouer, *au lieu* d'Auzoir.

Auzon, ville (*Haute-Loire*). Il y a au lieu nommé *Motte* une mine de plomb.

Avalats (les), v. (*Tarn*) : *lisez* canton de Villefranche, *au lieu* de Saint-Juéry.

Avallon, ville (*Yonne*). Une brigade à cheval.

Avelghem, b. (*Lys*). *Idem.*

Avesnes, ville (*Nord*). *Idem.*

Avignon, ville (*Vaucluse*). Il y a une raffinerie de poudre, un lycée, une chambre de commerce, et une brigade à cheval.

Avranches, ville (*Manche*). Une brigade à cheval.

Avrechy, v. (*Oise*) : *lisez* arr. et cant. de Clermont, *au lieu* de cant. de Saint-Just.

Avregny, v. (*Oise*) : *lisez* arr. et cant. de Clermont, *au lieu* de cant. de Bailleul-le-Soc.

Avril-sur-Loir, v. (*Nièvre*). Forge neuve, forge de Neuilly, et forge de Perroy.

Avrillé, v. (*Vendée*). Une brigade à cheval.

Ax ou Ags, ville (*Ariège*). *Idem.*

Axel, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de Sas-de-Gand.

Aynac, v. (*Lot*). On y trouve du grès dur.

Azat, v. (*Loir-et-Cher*) : *lisez* arr. et cant. de Vendôme, *au lieu* de cant. de Savigny.

Azat-le-Ridau, ville (*Indre-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Azet, v. (*Hautes-Pyrénées*). On trouve dans les environs des mines de houille non exploitées.

Azillanet, v. (*Hérault*). Mines de houille non en activité.

Azincourt, v. (*Pas-de-Calais*). *Idem.*

Azoudange, v. (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

## B

Baboeuf, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Noyon, *au lieu* de Fretoy.

Baccarat, ville (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

Bacharach, ville (*Rhin-et-Moselle*). *Idem* à pied.

Baquencourt, v. (*Somme*) : *lisez* Bacquencourt.

Bacrenthal, v. (*Moselle*) : *lisez* Bacrenthal.



Digitized by Google

Badaroux, v. (*Lozère*). Les environs produisent des cristaux de plâtre.

Badonviller, ville (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

Bagers, v. (*Arriège*). On y trouve du marbre rougeâtre et blanc.

Bagnas, étang (*Hérault*). Il y a des marais salans entre Adge et Marseillan.

Bagnères-de-Bigorre, ville (*Hautes-Pyrénées*). Une brigade à cheval.

Bagnols, ville (*Gard*). *Idem.*

Baguasco, v. (*Stura*). Il y a des *relais de poste aux chevaux*.

Baignes, b. (*Charente*) : *lisez* ch.-l. de cant., *au lieu* de cant. de Saignes.

Bailleul, ville (*Nord*). Une brigade à cheval.

Bailleul-le-Soc, v. (*Oise*) : *lisez* arr. et cant. de Clermont, *au lieu* de chef-lieu de canton.

Bailleval, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Liancourt, *au lieu* de St.-Just.

Bailly, v. (*Yonne*). On y exploite de la pierre de taille blanche.

Bain, b. (*Ille-et-Vilaine*). Une brigade à cheval et une à pied.

Bains (les), v. (*Pyrénées-Orientales*). Une brigade à cheval.

Bairon, v. (*Ardennes*). Un haut fourneau et une forge.

Baisieux, v. (*Jemmapes*). Mines de houille.

Bâle, évêché. *Voyez* Evêché de Bâle.

Balleroy, v. (*Creuse*). Une brigade à cheval.

Balinghen, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Balma, v. (*Haute-Garonne*). Mine de houille non exploitée.

Balsiéges, v. (*Lozère*). On trouve dans les environs du marbre blanc, veiné de rouge.

Bambecque, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Ban, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Crusy, *au lieu* de St.-Vinnemer.

Bannalec, b. (*Finistère*). Une brigade à pied.

Banne, v. (*Ardèche*). Une brigade à pied, et dans les environs des mines de houille.

Bannes, v. (*Haute-Marne*). Mine de houille non exploitée.

Bapaume, ville (*Pas-de-Calais*). Une brigade à cheval.

Bar-sur-Aube, ville (*Aube*). *Id.*

Bar-sur-Ornain, ville (*Meuse*) : *lisez* il y avoit des capucins. La rivière d'Ornain produit beaucoup de truites qui s'envoient à Paris. L'hôpital a été transféré dans la maison des ci-devant bénédictins. Mais c'est par erreur qu'on a dit qu'il s'y faisoit toutes sortes d'ouvrages en acier, et que les environs produisoient du bois de Sainte-Lucie.

Bar-sur-Seine, ville (*Aube*). Une brigade à cheval.

Barbaira, v. (*Aude*). *Idem.*

Barbaresc, v. (*Tanaro*) : *lisez Bur. de poste* d'Alba.

Barberoth, v. (*Bas-Rhin*). Il y a de l'argile pour poterie.

Barbezieux, ville (*Charente*). Une brigade à cheval.

Barcelonette, ville (*Basses-Alpes*). *Idem*, et dans les environs de l'ardoise et une mine de plomb.

Barbenberg, v. (*Roër*). Mines de houille non exploitées.

Barbinetto, v. (*Stura*) : *lisez Bur. de poste* de Céva.

Barentin, v. (*Seine-Inférieure*). Une brigade à cheval.

Barge, ville (*Pô*) : *lisez Stura.* Il y a une filature de soie.

Barjac, ville (*Gard*). Une brigade à cheval.

Barjols, ville (*Var*). *Idem.*

Barneville, b. (*Manche*). Il y a une mine de plomb non exploitée.

Barr, ville (*Bas-Rhin*). Une brigade à cheval; il y a une forge de la vallée de Saint-Ulrich : on trouve dans les environs de l'argile pour poterie.

Barrême, b. (*Basses-Alpes*). Une brigade à cheval.

Barriac, v. (*Cantal*). Mine de houille exploitée.

Barrotière (la), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Barweiler, v. (*Rhin-et-Moselle*) : *lisez* canton d'Aldenau, *au lieu* d'Adenau.

Bas, île (*Finistère*). Une compagnie de gardes-côtes sédentaires.

Basaluzzo, v. (*Marengo*) : *lisez Bur. de poste* d'Alexandrie.

Baschara ge, v. (*Forêts*) : *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de ch.-l. de cant. Une brigade à cheval.

Baselle, v. (*Escaut*). Une brigade à cheval.

Bassac, v. (*Dordogne*) : *lisez* canton de Villamblard, *au lieu* de Montagnac-la-Crempse.

Basse-sur-le-Rupt (la), v. (*Vosges*) : *lisez* cant. de Saulxures, *au lieu* de Cornimont.

Basse-Indre, v. (*Loire-Infér.*). Il y a une fonderie de canons.

Bassée, ville (*Nord*). Une brigade à cheval.

Bassevelde, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo *au lieu* de l'Ecluse.

Bassignana, v. (*Marengo*). Commerce de bled. *Bur. de poste* de Valence.

Bastia (la), v. (*Stura*). *Bur. de poste* de Mondovi.

Bastida-Bancarana, v. (*Marengo*). *Bur. de p.* de Voguère.

Bastide-Delmont (la), v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Bastide-d'Enrichard, v. (*Aude*) : *lisez Bur. de poste* de Mirepoix, *au lieu* de Limoux.

Bastide-de-Seron, ville (*Arriège*). Une brigade à cheval.

Bastide-des-Jourdans (la), v. (*Vaucluse*). *Idem.*

Bastogne, ville (*Forêts*). *Idem.*

Baud, ville (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy. Une brigade à cheval et une à pied.

Baubigcourt, v. (*Vosges*) : *lisez* arr. et cant. de Mirecourt, *au lieu* de Vittel.

Baugé-le-Chateau, ville (*Maine-et-Loire*). Une brigade à cheval et une à pied.

Baugy, b. (*Cher*). Une brigade à cheval.

Baume-les-Dames *ou* Beaume-sur-le-Doubs, ville (*Doubs*). Il y a teinturerie, salpêtrerie, nitrière, saline et huileries.

Bavay, ville (*Nord*). Une brigade à cheval. On trouve dans les environs des mines de houille.

Bay, v. (*Heute-Marne*). Forge et batterie dite de la *Cudeneau.*

Bayenghem, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Bayeux, ville (*Calvados*). Une brigade à cheval et une à pied.

Bayon, ville (*Meurthe*). Une *idem* à cheval.

Bayonne, ville (*Basses-Pyrénées*). Il y a une chambre de commerce, une compagnie de gardes-côtes, un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères, une brigade à cheval et une à pied : *lisez* page 227, première colonne, 45e lig., commerce considérable, *au lieu* de conséquent.

Bayse (la), v. (*Tarn*). Une brigade à pied.

Bazas, ville (*Gironde*). Une brigade à cheval.

Baricourt, v. (*Oise*) : *lisez*



Digitized by Google

Bazincourt, cant. de Liancourt, *au lieu* de Bailleul-le-Soc.

Bazinval, v. (*Seine-Infér.*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Fourcarmont.

Bazoge (la), v. (*Sarthe*). Une brigade à pied.

Bazoges-en-Paillers, village (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Bazoilles, v. (*Vosges*). Il y a un fourneau et deux affineries.

Bazouges, v. (*Sarthe*). Une brigade à pied.

Beage, v. (*Ardèche*). *Idem.*

Beaucaire, ville (*Gard*). Une *idem* à cheval.

Beaufays, v. (*Ourthe*). On y exploite du poudingue.

Beaufort, v. (*Jura*). Une brigade à cheval.

Beaufort, v. (*Maine-et-Loire*). Une *idem* à pied.

Beaufort, bourg (*Mont-Blanc*). *Idem.*

Beaufort, bourg (*Oise*) : *lisez* cant. de Guiscard, *au lieu* de Frétoy.

Beaugency, ville (*Loiret*). Une brigade à rheval.

Beaujeu, ville (*Rhône*). *Idem.*

Beaulieu, ville (*Corrèze*). *Id.*

Beaulon, bourg (*Ille-et-Vilaine*). *Idem* à pied.

Beaumerie, v. (*Somme*). *Idem* à cheval.

Beaumont, ville (*Dordogne*). Il y a un fourneau et forge de *Pont-Rondieu*. Dans les environs, on trouve des carrières à plâtre.

Beaumont, bourg (*Seine-et-Oise*). Une brigade à cheval.

Beaumont-de-Lomagne, ville (*Haute-Garonne*). *Idem.*

Beaumont-les-Forges, ville (*Nièvre*) : *lisez* il y a onze forges et un fourneau, *au lieu* de quatre forges.

Beaumont-sur-Oise, ville (*Seine-et-Oise*). Une brigade à cheval. On exploite, dans les environs, des carrières de pierre.

Beaumont-sur-Sarthe, village (*Sarthe*). Une brigade à pied et une à cheval.

Beaune, vil'e (*Côte-d'Or*). Une brigade à cheval.

Beaunotte, v. (*Côte-d'Or*). Un fourneau et deux forges.

Beaupréau, ville (*Maine-et-Loire*). Une brigade à cheval et une à pied.

Beaupuis, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de St.-Just, *au lieu* de Bailleul-le-Soc.

Beaurain, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Noyon, *au lieu* de Frétoy.

Beauraing, v. (*Sambre-et-Meuse*). Une brigade à cheval.

Beauregard, v. (*Dordogne*) : *lisez* cant. de Villamblard, *au lieu* de Montagnac-la-Crempse.

Beaurepaire, v. (*Vendée*) : *lisez* arrondiss. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Beaurieux, bourg (*Aisne*). Il y a une fabrique de sulfate de fer, dont le produit est considérable.

Beausset (le), bourg (*Var*). Une brigade à cheval.

Beauvais, ville (*Oise*). Il y a plusieurs fabriques de sulfate de fer, une brigade à cheval et une à pied.

Beauvoir, ville (*Vendée*). Une *idem* à pied.

Beauvoir, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Bretenil, *au lieu* de Froissy.

Beauvoir-sur-Niort, bourg (*Deux-Sèvres*). Une *idem* à cheval.

Bécherel, bourg (*Ille-et-Vilaine*). Une brigade à pied.

Becon, v. (*Maine-et-Loire*). *Idem.*

Bédarides, bourg (*Vendée*). *Idem* à cheval.

Bédarrieux, ville (*Hérault*). *Id.*

Bédée, v. (*Ille-et-Vilaine*). Une *idem* à cheval et une à pied.

Bédouin, ville (*Vaucluse*). On exploite dans les environs de la terre pour poterie.

Bedous, bourg (*Basses-Pyrénées*). Une brigade à pied.

Béfort, ville (*Haut-Rhin*). Une brigade à cheval.

Bégars, v. (*Côtes-du-Nord*). *Idem.*

Bégon, v. (*Aveyron*) : *lisez* cant. de Requista, *au lieu* de la Selve.

Belesta, ville (*Arriège*). On trouve dans ses environs de la pierre calcaire.

Belesmas, v. (*Dordogne*) : *lisez* cant. de Villamblard, *au lieu* de Montagnac.

Bellabre, ville (*Indre*). Une brigade à pied.

Bellac, ville (*Haute-Vienne*). Une *idem* à cheval.

Bellegarde, bourg (*Loiret*). *Id.*

Bellegarde, v. (*Tarn*) : *lisez* cant. de Villefranche, *au lieu* de St.-Juéry.

Belle-Isle-en-mer, île (*Morbihan*). Il y a un fourneau et forge. C'est la résidence de cinq compagnies de gardes-côtes sédentaires et de sept compagnies de sapeurs-mineurs.

Belle-Isle-en-terre, ville (*Côtes-du-Nord*). Il y a une brigade à cheval et une à pied.

Bellesme, ville (*Orne*). Une brigade à cheval. Fabriques de fils et treillis.

Belleville, v. (*Seine*). Une brigade à cheval.

Belleville, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* des Sables-d'Olonne. Il y a une brigade de la gendarmerie à pied.

Bellevue-les-Bains, ville (*Saone-et-Loire*). *Idem* à cheval.

Belley, ville (*Ain*). Une brigade de la gendarmerie à cheval.

Belmont, ville (*Loire*). Une brigade à pied.

Bélmont ou Bellemont, village (*Mont-Blanc*) : *lisez* Belmont-Tramonex, cant. de Pont-Beauvoisin, *au lieu* de St.-Genix.

Belvedere, v. (*Tanaro*) : *lisez Bureau de poste* d'Asti.

Belvez, ville (*Dordogne*). Une brigade à cheval.

Bene, ville (*Stura*) : *lisez Bur. de poste* de Cheraco. *Rel. de poste.*

Benevelle, v. (*Fanaro*) : *lisez Bur. de poste* d'Albe, *au lieu* d'Asti.

Bennecourt, v. (*Seine-et-Oise*) : *lisez* cant. de Bonnières, *au lieu* de la Villeneuve-en-Chevrie.

Benfelden, ville (*Bas-Rhin*). Une brigade à cheval.

Berbourg, v. (*Forêts*). Il y a une forge.

Bergamasco, bourg (*Marengo*). *Bur. de poste* d'Alexandrie.

Bergerac, ville (*Dordogne*). Une brigade à cheval.

Bergheim, bourg (*Roër*). *Id.*

Bergolo, v. (*Tanaro*). *Bur. de poste* d'Albe.

Bérigny, v. (*Manche*). On y exploite de très-belles carrières de pierre de taille.

Bergues ou Berg-St.-Winox, ville (*Nord*) : *lisez* ch.-l. de cant., *au lieu* de ch.-l. d'arr. Il n'a plus de sous-préfecture ni de tribunal de première instance, ils sont actuellement à Dunkerque. Bergues est la résidence d'une brigade de la gendarmerie à cheval.

Beringen, ville (*Meuse-Inf.*). Une brigade à cheval.

Berlancourt, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Guiscard, *au lieu* de Frétoy.

Bernardière (la), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, cant. de Montaigu, *au lieu* de arr. et cant. de Montaigu.

Bernay, ville (*Eure*). Une brigade à cheval.

Digitized by Google

Bernè, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-ville, au lieu de Pontivy.

Bernecourt, v. (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

Berru, v. (*Marne*). On trouve dans cette comm. de l'argile rougeâtre.

Bersch *ou* Boersch, ville (*Bas-Rhin*). Il y a une manufacture d'armes blanches.

Berthelène, v. (*Aveyron*). Mine de houille non en activité.

Berthoncourt, v. (*Haut-Rhin*) : *voyez* Betoncourt.

Bertrix, v. (*Forêts*). Une brigade à cheval.

Besançon, ville (*Doubs*). Il y a une raffinerie de poudre, un lycée, et deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

Bessas, v. (*Ardèche*). Mine de houille.

Besse, ville (*Puy-de-Dôme*). Il y a une brigade à pied.

Bessines, v. (*Haute-Vienne*). Une *idem* à cheval.

Bessonies, v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Béthelainville, bourg (*Meuse*). Il y a un fourneau et deux forges.

Béthonvilliers, v. (*Haut-Rhin*). Un fourneau.

Béthune, ville (*Pas-de-Calais*). Une brigade à cheval.

Bettendorf, bourg (*Forêts*). Carrières de pierre de taille.

Beurre, v. (*Doubs*). On y trouve de l'ardoise, du gypse blanc, et autre veiné de rouge très-abondant.

Béveren, bourg (*Escaut*). Une brigade à cheval.

Beynes, v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* arr. de Digne, cant. de Mezel, *au lieu* d'arrond. et cant. de Digne.

Béziers, ville (*Hérault*). Une brigade à cheval.

Bezincourt, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Guiscard, *au lieu* de Frétoy.

Bezoutte, v. (*Côte-d'Or*) : *lisez* Bezonte. Il y a des fourneaux et des forges.

Bezu-le-Guerry, v. (*Aisne*) : *lisez* canton de Charly, *au lieu* de Chezy-sur-Marne.

Biarritz, v. (*Basses-Pyrénées*). Mines de houille non exploitées.

Bicêtre (le petit), ham. (*Seine*). Une brigade à cheval.

Biella *ou* Bielle, ville (*Sesia*). Il n'y a plus d'évêché.

Bielles, v. (*Haute-Marne*). Carrières de pierre de taille.

Bienne, ville (*Haut-Rhin*). Il y a une brigade de la gendarmerie à pied.

Bienville, v. (*Haute-Marne*). Il y a deux forges et un fourneau.

Bierne, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, cant. de Bergues, *au lieu* d'arr. et cant. de Bergues.

Biervliet, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eeclo, *au lieu* de l'Ecluse.

Bignet, v. (*Morbihan*) : *lisez* arrond. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Billom, ville (*Puy-de-Dôme*). Une brigade à cheval.

Binch, ville (*Jemmapes*). *Idem*.

Bingen, ville (*Mont-Tonnerre*). *Idem*.

Bion, v. (*Manche*). Il y a un fourneau.

Biot (le), v. (*Léman*). Une brigade à pied.

Birckenfeld, ville (*Sarre*). *Idem* à cheval.

Birkesdorf, v. (*Roër*). Une fonderie.

Bischmisheim, v. (*Sarre*). On y exploite de la pierre à chaux.

Bischweir, v. (*Haut-Rhin*). Une forge où l'on fabrique de la quincaillerie, façon du Tyrol.

Bissereella, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Bitbourg, ville (*Forêts*). Une brigade à cheval.

Bitche, ville (*Moselle*). *Idem*.

Bize, bourg (*Aude*). On y exploite du marbre et de la brèche violette.

Blain, bourg (*Loire-Inférieure*). Des mines de houille dans les environs, non exploitées.

Blamont, ville (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

Blanc (le), ville (*Indre*). *Idem*.

Blanckenheim, bourg (*Sarre*). *Idem*.

Blanckenheimerdorf, v. (*Sarre*). Mine de plomb.

Blandin, v. (*Isère*) : *lisez* cant. de Virieu, *au lieu* de Grand-Lemps.

Blanzat, v. (*Tarn*) : *lisez* cant. de Montredon, *au lieu* de Mont-Redon.

Blanot, bourg (*Seine-Inférieure*). Une brigade à cheval.

Blannay, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Vezelay, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

Blanzac, ville (*Charente*). Une *idem* à pied.

Blanzy, v. (*Saone-et-Loire*). On y exploite des mines de houille.

Blars, v. (*Lot*). On y exploite des carrières d'albâtre.

Blaye, ville (*Gironde*). Une brigade à cheval.

Blegny-le-Carneau, v. (*Yonne*) : *lisez* Blegny-le-Carreau, arr. et cant. E. d'Auxerre, *au lieu* de Ligny-le-Château.

Bleneau, ville (*Yonne*). Une brigade à pied.

Blérè, ville (*Indre-et-Loire*). *Id.*

Blesle, ville (*Haute-Loire*). *Id.*

Bleymard, bourg (*Lozère*). *Idem* à cheval.

Blienschweiller, v. *Bas-Rhin*). Mines de houille non exploitées.

Bliescastel, ville (*Sarre*). Une brigade à cheval.

Blincourt, v. (*Oise*) : *lisez* arrond. et cant. de Clermont, *au lieu* de cant. de Bailleul-le-Soc.

Blois, ville (*Loir-et-Cher*). On y exploite de la pierre calcaire. Il y a une brigade à cheval et une à pied.

Blumenthal, v. (*Sarre*). On trouve dans les environs des mines de houille non exploitées.

Boen, ville (*Loire*). Une brigade à cheval.

Boevauge *ou* Bogen, v. (*Forêts*) : *lisez* Bovange.

Boffebrim, v. (*Bas-Rhin*). Une brigade à cheval.

Bohain, ville (*Aisne*). *Idem*.

Bois-des-Dames (le), v. (*Ardennes*). Un haut fourneau, une forge et un martinet.

Boismaux, v. (*Bouch.-du-Rhône*) : *lisez* arrond. de Tarascon, canton ouest d'Arles, *au lieu* d'arrond. et cant. d'Arles.

Boisset, v. (*Jura*). Il y a une platinerie.

Boisset-d'Ans (la), v. (*Dordogne*). Trois fourneaux et la forge d'Ans.

Boissière (la), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* d'arrond. et canton de Montaigu.

Boissy-Maugis, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Regmalard, *au lieu* de Nocé.

Boissy-St.-Léger, v. (*Seine-et-Oise*). Une brigade à cheval.

Bolbec, ville (*Seine-Inférieure*). *Idem*.

Bollezeelle, bourg (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Bolzina-de-Val-de-Blora, ville (*Alpes-Maritimes*). Une brigade à pied.

Bologne, v. (*Haute-Marne*). Il y a une forge.

Bologne, village et chât. (*Forêts*). Une forge, un martinet et une fonderie.

Bomal, v. (*Ourthe*). On y exploite du marbre rouge foncé.



Digitized by Google

Bondy, v. (*Seine*). Une brigade à cheval.

Bonn, ville (*Rhin-et-Moselle*). *Idem.*

Bonnac, v. (*Cantal*). Il y a près de ce lieu une mine d'antimoine.

Bonnefond, v. (*Loire*) : *lisez* ville.

Bonnetable, ville (*Sarthe*). Une brigade à cheval.

Bonneval, ville (*Eure-et-Loir*). *Idem.*

Bonneville (la), v. (*Eure*). Un fourneau, deux forges et quatre fourneaux à réverbères pour des canons.

Bonneville, ville (*Léman*). Une brigade à cheval.

Bonnières, ville (*Seine-et-Oise*). *Idem.*

Bonrepeaux, v. (*Arriège*). Pierre à plâtre.

Bonson, village (*Loire*). *Voyez* Bousson.

Boom, bourg (*Deux-Nèthes*) : *lisez* canton de Conticq, *au lieu* de chef-lieu de canton.

Boppart, ville (*Rhin-et-Moselle*). Une brigade à cheval.

Borcette, ville (*Roër*). On y exploite de l'argile pour briques.

Bordeaux, ville (*Gironde*). Il y a une poudrerie et raffinerie. C'est un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères : il y a une chambre consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers ; une chambre de commerce, un payeur du trésor public, un lycée et deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied. Le moulin qui faisoit monvoir vingt-quatre roues ne va plus depuis quelque temps.

Bordes (les), v. (*Aube*) : *lisez* à 13 k. (3 l.) de Troyes. *Pop.* 147. *Bur. de poste* de Troyes, *au lieu* d'Ervy.

Bordes, village (*Arriège*). On y trouve des pierres violettes.

Boret *ou* Boux-aux-Bois, v. (*Ardennes*) : *lisez Bur. de poste* de Buzancy ; *rel. de poste aux chevaux.*

Born, v. (*Forêts*). Il y a une source d'eau salée non exploitée.

Born (le), v. (*Haute-Garonne*) : *lisez* cant. de Villemur, *au lieu* de Caraman.

Bonn, v. (*Lot-et-Garonne*) : *lisez* cant. de Villeréal, *au lieu* de Villemur.

Bort, ville (*Corrèze*). C'est la résidence d'une brigade à cheval.

Bosch-Capelle, v. (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eeclloo, *au lieu* de l'Ecluse.

- Bossus-les-Walcourt, village (*Nord*). Fourneau et forge.

Boucey, v. (*Orne*) : *lisez* Boucé, cant. d'Ecouché, *au lieu* de Mortrée.

Bouchain, ville (*Nord*). Une brigade à cheval. On trouve dans les environs des mines de houille non exploitées.

Boufferé, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, cant. de Montaigu, *au lieu* de arr. et cant. de Montaigu.

Bouckergke, v. (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Bouillé-Ménard, v. (*Maine-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Bouillon, ville (*Ardennes*). *Id.*

Bouin-Darré, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* cant. de Pouyastruc, *au lieu* d'Aubarède.

Boulay, ville (*Moselle*). *Idem.*

Boulin, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* cant. de Pouyastruc, *au lieu* d'Aubarède.

Boulloire, b. (*Sarthe*). Une brigade à pied.

Boulogne, ville (*Haute-Garonne*). *Idem* à cheval.

Boulogne, b. (*Seine*). *Idem.*

Boulogne-sur-mer, ville (*Pas-de-Calais*). On y exploite des carrières de marbre et de pierre. Il y a un payeur du trésor public, un chef de bataillon des sapeurs et une brigade à cheval.

Boulogne, v. (*Vendée*) : *lisez* arrond. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Boulon (le), bourg (*Pyrénées-Orientales*). Une brigade à cheval.

Bourbel, v. (*Seine-Inférieure*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Fontcarmont.

Bourbon-l'Archambaud, ville (*Allier*). Une brigade à cheval.

Bourbonne-les-Bains, ville (*Haute-Marne*). *Idem.* On exploite dans les environs des carrières à plâtre gris et blanc, de très de bonne qualité.

Bourbourg, ville (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues. Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

Bourbourg-Campagne, village (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Bourg-Argental, ville (*Loire*). Une brigade à cheval.

Bourg-d'Oisans (le), b. (*Isère*). Une brigade à pied. On trouve aux environs des cristaux de roche.

Bourg-Lastic, bourg (*Puy-de-Dôme*). Près de ce lieu, il y a des mines de houille non exploitées.

Bourg-Limé, v. (*Haut-Rhin*). Une brigade à cheval.

Bourg-Linster, b. (*Forêts*). On trouve de l'agathe dans les environs.

Bourg-St.-Andéol, ville (*Ardèche*). Une brigade à cheval.

Bourganeuf, ville (*Creuse*). *Idem.*

Bourges, ville (*Cher*). Il y a un lycée et deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval et l'autre à pied.

Bourget, b. (*Mont-Blanc*). Il n'y a point de forges.

Bourget-en-l'Huile (le), village (*Mont-Blanc*). Il y a une forge qui rend mille quintaux de fer, dont la mine vient d'Allevard, départ. de l'Isère.

Bourget (le), v. (*Seine*). Une brigade à cheval.

Bourgnac, v. (*Dordogne*) : *lisez* cant. de Villamblard, *au lieu* de Montagnac.

Bourgoin, ville (*Isère*). Une brigade à cheval.

Bourgthéroude, b. (*Eure*). *Idem.*

Bourlon-Estimont, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez bureau de poste* de Cambrai, départ. du Nord, *au lieu* de Bapaume.

Bourmont, ville (*Haute-Marne*). Une brigade à cheval.

Bourran, v. (*Aveyron*). Mine de houille non exploitée.

Bourth, b. (*Eure*). Deux forges, un laminoir.

Bourzolles, v. (*Lot*). Une forge.

Bousignies, v. (*Nord*). Une platinerie.

Boussac, ville (*Creuse*). Une brigade à cheval.

Boussac, v. (*Lot*). Des carrières de pierres calcaires de bonne qualité.

Boussay-sur-Sèvre, b. (*Loire-Inférieure*). Une brigade à pied.

Boussenac, v. (*Arriège*). On y trouve des terres alumineuses et pyriteuses.

Boussu, v. (*Jemmapes*). Mine de houille.

Bout-de-Lande, village *Ille-et-Vilaine*). Une brigade à pied.

Bouvron, v. (*Loire-Inférieure*). Mines de houille non exploitées.

Bouxal, v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Bouxwiller, ville (*Bas-Rhin*). Une brigade à cheval.

Bouzin, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu. Une brigade à pied.

Bouzonville, b. (*Moselle*). Une brigade à cheval.

Brabant-sur-Meuse, v. (*Meuse*). Carrières de pierres de taille.

Bracieux, b. (*Loir-et-Cher*). Une brigade à cheval.

Braine, b. (*Aisne*). *Idem.*

Digitized by Google

Braine, ci-devant Braine-le-Comte, ville (*Jemmapes*). Une brigade à cheval.

Bramant, bourg (*Mont-Blanc*). *Idem* à pied.

Brannay, v. (*Yonne*) : *lisez* Branay, cant. de Cheroy, *au lieu* de St.-Valérien.

Brantome, ville (*Dordogne*). Brigade à cheval.

Bras-d'Asse, v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* cant. de Mezel, *au lieu* de Riez.

Brassac-de-Castelnau, village (*Tarn*). *Idem*. Il y a une mine de plomb.

Bray-sur-Seine, ville (*Seine-et-Marne*). Il y a une brigade à cheval.

Bréal, b. (*Ille-et-Vilaine*). *Id.*

Brecy, bourg (*Manche*). *Idem* à pied.

Brecht, bourg (*Deux-Nèthes*). *Idem* à cheval.

Brée, ville (*Meuse-Infér.*). *Id.*

Breglio *ou* Briel, v. (*Alpes-Maritimes*). *Idem*.

Bréhat, iles (*Côtes-du-Nord*). Il y a deux compagnies de canonniers gardes-côtes sédentaires.

Breinich, v. (*Roër*). On y exploite des carrières de pierre calcaire bleuâtre. Il y a des mines de calamine.

Breitenbach, v. (*Sarre*). Une mine de plomb.

Breitenthal, v. (*Sarre*). Mine de plomb non exploitée.

Breitfurth, v. (*Mont-Tonn.*). On y exploite du plâtre.

Brelles, v. (*Finistère*). Carrières de granit en grandes masses.

Brême, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Bresles, bourg (*Oise*). Une brigade à cheval.

Breskens, v. (*Escaut*).

Bressancourt, v. (*Haut-Rhin*) : *lisez* Bresseaucourt.

Bressuire, ville (*Deux-Sèvres*) : *lisez* ch.-l. d'arrond. *au lieu* d'arr. de Thouars. On fabrique à Bressuire de la siamoise et des mouchoirs dans le goût de Cholet. Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

Brest, ville (*Finistère*). *Ajoutez* un martinet, dit *du port de Brest*, un payeur du trésor public, un état-major du port, composé d'un chef militaire contre-amiral ou chef de division, d'un adjudant-capitaine de vaisseau, deux adjudans capitaines de frégate ou lieutenans de vaisseau, et de trois adjudans enseignes de vaisseau ; un conseil de salubrité navale, des chefs de constructions navales, des bagnes, une école de médecine navale, des chefs des mouvemens et d'administration des ports, des maîtres canonniers-maritimes, et des apprentis canonniers, des gardes-côtes, des hôpitaux de marine et maritimes, une brigade à cheval.

Breteuil, ville (*Oise*). Une brigade à cheval.

Breuleux, v. (*Haut-Rhin*). On y exploite du sable blanc pour poterie.

Breurey-les-Forans, v. (*Haute-Saône*). Il y a deux forges.

Brézolles, v. (*Eure-et-Loir*). Une brigade à cheval.

Briançon, ville (*Hautes-Alpes*). *Idem*.

Briare, ville (*Loiret*). *Idem*.

Bricquebosco, v. (*Manche*). Carrière de sulfate de baryte non exploitée.

Brie-sur-Hières *ou* Brie-Comte-Robert, ville (*Seine-et-Marne*). Une brigade à cheval.

Brienne-le-Chateau, bourg, (*Aube*). *Idem*.

Briey, ville (*Moselle*). *Idem*.

Brignoles, ville (*Var*). *Idem*.

Brillanne (la), v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* arr. de Forcalquier, cant. de Peyruis, *au lieu* d'arr. et cant. de Forcalquier.

Brilon, v. (*Meuse*). Carrière de pierre de taille.

Brioude, ville (*Haute-Loire*). Fabrique de régule d'antimoine, une brigade à cheval.

Brioude, bourg (*Orne*). Une brigade à pied.

Brissac, ville (*Maine-et-Loire*). *Idem* à cheval.

Brive-la-Gaillarde, ville (*Corrèze*). *Idem*.

Broons, bourg (*Côtes-du-Nord*). *Idem*.

Broque (la), v. (*Vosges*). *Idem*.

Broze, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Longny, *au lieu* de Tourouvre.

Brou, ville (*Eure-et-Loir*). Une brigade à cheval, une forge et une fenderie.

Brouvelieure, v. (*Vosges*). Deux forges, un martinet et une fenderie.

Brucheville, v. (*Manche*). Mines de houille non exploitées.

Brufflière (la), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, canton de Montaigu, *au lieu* de arr. et cant. de Montaigu. Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

Bruges, ville (*Lys*). Un lycée, une compagnie de garde-côtes, huit compagnies de mineurs et sapeurs, un entrepôt réel des marchandises et denrées étrangères, et une brigade à pied. Cette ville n'est plus place de guerre.

Brugnières dit Duzac (ia), ville (*Tarn*). Une brigade à cheval.

Brulon, bourg (*Sarthe*). C'est le lieu de naissance de Claude *Chappe*, abbé, né en 1763, mort malheureusement à Paris au mois de pluviôse an 13. Il a proposé l'établissement du télégraphe et l'a perfectionné. Ce bourg est la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval.

Brumath, v. (*Bas-Rhin*). Une brigade à cheval.

Bruxelles, ville (*Dyle*). Des fabriques d'acides sulfuriques, vitrioliques, fabrique de blanc de céruse, une chambre de commerce, un lycée, un collége qui ne forme plus une des trois divisions du pryta-née, un commissaire à réunion de poudres et salpêtres, et deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied. Bruxelles n'est plus une place de guerre.

Bruyères, ville (*Vosges*). Une brigade à pied.

Buderich, ville (*Roër*). Une *idem* à cheval.

Buell, v. (*Indre-et-Loire*) : *lisez* cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de St.-Christophe.

Bugue (le), v. (*Dordogne*). Une brigade à pied.

Buis (le), ville (*Drôme*). *Idem*.

Bully, v. (*Loire*). Mine de houille.

Bure, v. (*Meuse*). Carrières de pierre de taille.

Burnot (ia), rivière (*Sambre-et-Meuse*). Deux forges, un martinet.

Burscheid, v. (*Forêts*). Une manufacture de draps et d'aiguilles.

Busançois, ville (*Indre*). Une brigade à cheval.

Busrach, v. (*Roër*). Mines de houille non exploitées.

Busserolles, v. (*Dordogne*). Deux forges, un martinet, fourneau et forge dites de *Volades* ; deux autres forges, martinet et fourneau de *Bigot*.

Bussière, v. (*Saone-et-Loire*). Mine de manganèse non exploitée.

Bussière-Poitevins, v. (*Haute-Vienne*). Une brigade à cheval.

Bussy-en-Othe, v. (*Yonne*). On y exploite du grès.

Butgenbach, bourg (*Ourthe*). Une brigade à cheval.

Butten *ou* Bust, v. (*Bas-Rhin*). On y exploite des terres pour poterie.

Buzancy *ou* Barles, bourg (*Ardennes*). Une brigade à cheval.

Digitized by Google

Buzancy, v. (*Ardennes*). Il y a de l'argile couverte d'une couche de sable.

Buzenol, v. (*Forêts*). Deux fourneaux.

Byrs, rivière (*Haut-Rhin*) : *lisez* Birse.

C

Cabannac, v. (*Hautes-Pyrénées*): *lisez* cant. de Pouyastruc, *au lieu* de Pougastruc.

Cabanne, v. (*Bouches-du-Rhône*). Une brigade à cheval.

Cabrerets, bourg (*Lot*). On exploite dans les environs du spath calcaire.

Cabrières, v. (*Gard*). Mine d'antimoine dont les travaux sont suspendus.

Cadarcet, v. (*Arriège*). On y trouve des terres alumineuses et pyriteuses.

Cadière (la), ville (*Var*). Mines de houille exploitées.

Cadillac, ville (*Gironde*). Il y a dans les environs quinze petites forges, un martinet à quatre marteaux, et un moulage : on y fabrique des objets de taillanderie, outils aratoires et autres petits instrumens.

Cadsant, bourg (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* d'Ecluse.

Caen, ville (*Calvados*). Un lycée, deux brigades, l'une à cheval, l'autre à pied.

Caffiers, v. (*Pas-de-Calais*). Mines de houille non exploitées.

Cahors, ville (*Lot*). On exploite dans les environs des carrières de pierre calcaire, de pierre de taille dure, et de la terre à foulon. Il y a dans cette ville un lycée, et deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

Cahus, v. (*Lot*). Dans ses environs on trouve du marbre à grain très-fin, vert mêlé de blanc.

Caillère (la), v. (*Vendée*). Une brigade à pied.

Caillouel, v. (*Aisne*). On trouve de l'argile dans les environs.

Calais, ville (*Pas-de-Calais*). Une brigade à cheval.

Calcar, ville (*Roër*). *Idem.*

Callar, v. ((*Côtes-du-Nord*). Deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

Calviac, v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Calvire, v. (*Rhône*). Il y a une fabrique d'acide nitrique et muriatique; une fabrique de sulfate de cuivre. On exploite dans les environs de la pierre à chaux.

Camarade, v. (*Arriège*). Fabrique d'acide nitrique et muriatique, fabrique de sulfate de cuivre. On y exploite de la pierre à chaux.

Camaret, v. (*Finistère*). Carrières d'ardoises, grès et schiste.

Cambon, v. (*Tarn*) : *lisez* cant. de Villefranche, *au lieu* de St-Juéry.

Cambrai, ville (*Nord*). Une brigade à cheval. On trouve des mines de houille dans les environs de cette ville.

Cambremer, bourg (*Calvados*). Une Brigade à cheval.

Cambronne, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Guiscard, *au lieu* de Fretoy.

Camon (les), v. (*Bouches-du-Rhône*). On y trouve du grès dur et gris.

Campagne, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Mouy, *au lieu* de Liancourt.

Campeneac, v. (*Morbihan*). Une brigade à pied.

Campneusville, v. (*Seine-Inférieure*): *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Fourcarmont.

Campsegret, v. (*Dordogne*) : *lisez* cant. de Villamblard, *au lieu* de Montagnac-la-Crempse.

Campron, v. (*Manche*). Il y a du marbre gris-noir, veiné de spath calcaire blanc.

Cancalle, ville (*Ille-et-Vilaine*). Une brigade à pied.

Candé, ville (*Maine-et-Loire*). *Idem*, à cheval.

Candel, bourg (*Bas-Rhin*). On y exploite de l'argile pour poterie.

Canet, v. (*Oise*). Il y a des terres vitrioliques.

Cannes, ville (*Var*). Une brigade à cheval.

Canourgue (la), ville (*Lozère*). *Idem.*

Canteleu, bourg (*Seine-Inférieure*). Fabrique de blanc d'Espagne.

Cantorbe, v. (*Aveyron*). Mine de houille non exploitée.

Cany, bourg (*Seine-Inférieure*). Une brigade à cheval.

Capelle-Brouck, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Capelle-Marival (la), bourg (*Lot*). Il y a du poudingue, dont on fait des meules de moulin.

Capelle-Wan-Zuidlan, village (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Capellen, v. (*Deux-Nèthes*). Une brigade à cheval.

Cappelle, v. (*Nord*) : *lisez* arr. et cant. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Capricke ou Capeyrake, village (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Captieux, bourg (*Gironde*). Une brigade à cheval.

Caraman, ville (*Haute-Garonne*). *Idem.*

Carbon-Blanc (le), (*Gironde*). *Idem.*

Carcassonne, ville (*Aude*). Une chambre de commerce, et une brigade à cheval.

Carentan, ville (*Manche*). Une brigade à cheval.

Carhaix, ville (*Finistère*). *Idem.*

Carnac, v. (*Morbihan*). Carrières de pierre dure.

Carneille (la), bourg (*Orne*). Une brigade à cheval.

Carouge-la-Montagne, bourg (*Orne*). Une *idem* et une à pied.

Carpentras, ville (*Vaucluse*). *Idem.*

Carquefou, v. (*Loire-Inférieure*). Une *idem* à pied.

Carteret, v. (*Manche*). Mines de houille non exploitées.

Cascastel, v. (*Aude*). Terre grasse et noire; marbre de diverses nuances, susceptible d'un beau poli; une mine de plomb, une de houille, et une source d'eau salée.

Cassagnes-Bégoulies, ville (*Aveyron*). Une brigade à cheval.

Cassel, ville (*Nord*). Mines de houille non exploitées, une brigade à cheval.

Casset (le), v. (*Hautes-Alpes*). Mine de cuivre non exploitée.

Cassis, bourg (*Bouches-du-Rhône*). On y trouve des stalactites calcaires.

Castel-Jaloux, ville (*Lot-et-Garonne*). Une brigade de la gendarmerie à cheval.

Castel-Sagrat, ville (*Lot-et-Garonne*). Une *idem* à pied.

Castel-Sarrasin, ville (*Haute-Garonne*). Il y a une brigade à pied.

Castellane, ville (*Basses-Alpes*). Une brigade à pied.

Castellaun, ville (*Rhin-et-Moselle*). *Idem* à cheval.

Castelnau-de-Magnoac, ville (*Hautes-Pyrénées*). *Idem* à pied.

Castelnau-de-Médoc, ville (*Gironde*). *Idem* à cheval.

Castelnau-de-Montratier, ville (*Lot*). *Idem.*

Castelnau-le-Crès, v. (*Hérault*). Marbre de diverses couleurs non exploité.

Castelnaudary, ville (*Aude*). Une brigade à cheval.

Castillon, ville (*Arriège*). *Idem.*

Digitized by Google

CASTILLON, ville (*Gironde*). *Idem.*

CASTILLONÈS, ville (*Lot-et-Garonne*). *Idem.*

CASTELLOUBON OU COLPOUSSAN, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* cant. de Lourdes, *au lieu* de Juncalas.

CASTRES, ville (*Gironde*). Une brigade à cheval.

CASTRES, ville (*Tarn*). *Idem.*

CASTELET (LE), bourg (*Aisne*). *Id.*

CATEAU-CAMBRESIS (LE), ville (*Nord*). *Idem.*

CATENOY, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Liancourt, *au lieu* de Bailleul-le-Soc.

CATHIÈRE-LA-VIALETTE, v. (*Aveyron*) : *lisez* cant. de Requiata, *au lieu* de la Selve.

CATIGNY, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Guiscard, *au lieu* de Fretoy.

CAUDIES, bourg (*Pyrénées-Orientales*). Une brigade à cheval.

CAULE (LE), v. (*Seine-Inférieure*) : *lisez* canton de Blangy, *au lieu* de Fourcarmont.

CAUMONT, v. (*Arriège*). On y trouve du marbre noir et blanc.

CAUMONT, bourg (*Calvados*). On trouve près de ce lieu des ardoises et de la pierre à chaux.

CAUMONT, v. (*Eure*). Une aciérie.

CAUNE (LA), ville (*Tarn*). Une brigade à cheval.

CAUNETTE (LA), v. (*Hérault*). On y trouve des cristaux de plâtre.

CAUNETTES, v. (*Aude*). Mines de plomb non exploitées.

CAUSSADE, ville (*Lot*). Une brigade à cheval.

CAUSSE-DE-LA-SELLE, v. (*Hérault*). On trouve aux environs des marbres de diverses couleurs, non exploités.

CAVAILLON, ville (*Vaucluse*). Une brigade à cheval.

CAVIGNAC, v. (*Gironde*). *Idem.*

CAVIGNY, v. (*Manche*). On y trouve du grès rouge micacé, pour paver.

CAYLAR (LE), v. (*Hérault*). Une brigade à cheval.

CAYLUS, ville (*Lot*). Carrières de pierres calcaires. Il y a une brigade à cheval.

CAZALS, bourg (*Lot*). On y trouve du granit médiocre, non exploité.

CAZOTTE (LA), v. (*Aveyron*). Mines de plomb non exploitées.

CAZAUBON, ville (*Gers*). Une brigade à pied.

CAZOULS-LES-BÉZIERS, bourg (*Hérault*). Carrières de plâtre.

CEANCE, v. (*Mayenne*). Une brigade à pied.

CELLES, v. (*Haute-Marne*). On y trouve des pierres à meules.

CELLES, v. (*Vosges*) : *lisez* cant. de Raon-l'Etape, *au lieu* de Sénones.

CENEVIÈZE (LES), v. (*Haut-Rhin*). A supprimer. (*Voyez* GENEVEZ).

CERCOTTES, v. (*Loiret*). Une brigade à cheval.

CERCY-LA-TOUR, bourg (*Nièvre*). Un fourneau et forge.

CERDON, bourg (*Ain*). Une brigade à cheval.

CÉRESTE, v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* cant. de Reillanne, *au lieu* de Manosque. Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

CÉRET, ville (*Pyrénées-Orientales*). Deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

CÉRILLY, ville (*Allier*). Une *idem* à cheval.

CERISAY, bourg (*Deux-Sèvres*). Une *idem* à pied.

CERNAY, ville (*Haut-Rhin*). Une *idem* à cheval.

CERNOY, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de St.-Just, *au lieu* de Bailleul-le-Soc.

CESSENON, v. (*Hérault*). Mines de houille non exploitées.

CETTE, ville (*Hérault*). Il y a des carrières de marbre d'un fond rougeâtre. Cette ville est un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères, et la résidence d'une brigade à cheval.

CHABANOIS, ville (*Charente*). Une brigade à cheval.

CHABRIGNAC, v. (*Corrèze*). Mine de plomb non exploitée.

CHAGNY, bourg (*Saone-et-Loire*). Une brigade à cheval.

CHAIGEY, v. (*Haute-Saone*). Un fourneau.

CHAILLÉ-LES-MARAIS, bourg (*Vendée*). Marais salans.

CHAILLOUÉ, v. (*Orne*). Il y a un martinet.

CHAILLY-EN-BIÈRE, v. (*Seine-et-Marne*). Une brigade à cheval.

CHAISE-DIEU (LA), ville (*Haute-Loire*). *Idem.*

CHAISE-DIEU (LA), v. (*Puy-de-Dôme*). *Idem* à pied.

CHAISE OU ST.-JEAN-DE-LA-CHAISE, bourg (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon *au lieu* de Montaigu.

CHALABRE, ville (*Aude*). Une brigade à cheval.

CHALAIS, bourg (*Charente*). *Idem.*

CHALLANS, bourg (*Vendée*). Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval.

CHALARD (LE), v. (*Haute-Vienne*). Un fourneau et deux forges.

CHALLARS, bourg (*Vendée*). Une brigade à cheval.

CHALONNE, ville (*Maine-et-Loire*) et non *Mayenne-et-Loire*. *Id.* à pied.

CHALONNE-SOUS-LE-LUDE, village (*Maine-et-Loire*). Carrières pour la chaux.

CHALONS-SUR-MARNE, ville (*Marne*). Une brigade à cheval.

CHALONS-SUR-SAONE, ville (*Saone-et-Loire*). Deux brigades, l'une à cheval, et l'autre à pied.

CHALUS, ville (*Haute-Vienne*). Une brigade à cheval.

CHAMBERTAUD, v. (*Vendée*) : *lisez* arrond. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

CHAMBÉRY, ville (*Mont-Blanc*). Une brigade à cheval. C'est par erreur qu'on a placé le château de RIPAILLE près de Chambéry. *Voyez* RIPAILLE.

CHAMBLY, bourg (*Oise*). On y trouve de l'argile mêlée de sable ou terreau ferrugineux, mais elle n'est pas exploitée.

CHAMBON, ville (*Creuse*). Une brigade à cheval.

CHAMBRE (LA), bourg (*Mont-Blanc*). *Idem.*

CHAMELET, bourg (*Roër*). *Idem* à pied.

CHAMMES, v. (*Mayenne*). Deux forges et un fourneau.

CHAMESSON, v. (*Côte-d'Or*) : *lisez* deux forges et un fourneau.

CHAMP-SEGRÉ, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Domfront, *au lieu* de Juvigny.

CHAMPAGNAC, v. (*Haute-Vienne*). On y voit la forge de la rivière de Mondom.

CHAMPAGNE-MOUTON, v. (*Charente*). Une brigade à cheval.

CHAMPAGNIEU, bourg (*Mont-Blanc*) : *lisez* cant. d'Yenne, *au lieu* de St.-Genix.

CHAMPAGNOLE, bourg (*Jura*). Une brigade à cheval, quatre forges et un haut fourneau.

CHAMPDENIERS, bourg (*Deux-Nèthes*). Une brigade à cheval.

CHAMPIGNÉ, v. (*Maine-et-Loire*). *Idem* à pied.

CHAMPIGNY, v. (*Seine*). Une brigade à cheval.

CHAMPLITTE, ville (*Haute-Saone*). *Idem.*

CHAMPLON, v. (*Sambre-et-Meuse*). *Idem.*

CHAMPNIERS, v. (*Dordogne*). Forge de *Chobrongli*.

CHAMPOLY, v. (*Loire*). Une carrière de marbre.

Digitized by Google

Champtoceaux, ville (*Maine-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Chanac, ville (*Lozère*) : *lisez* bourg. Il y avoit un superbe château qui appartenoit aux évêques de Mende, et qui a été brûlé pendant la révolution.

Chanat, v. (*Corrèze*). Mine d'antimoine.

Chaniat, v. (*Ardèche*). Mine de houille non exploitée.

Chantelle-le-Chatel, ville (*Allier*). Une brigade à cheval.

Chantenay, v. (*Nièvre*). Forge de la Ferté.

Chanteuge-le-Bourg, v. (*Haute-Loire*). Mine d'antimoine, travaux suspendus.

Chantonay, bourg (*Vendée*). Une brigade à cheval.

Chaource, ville (*Aube*). *Idem.*

Chapelle (la), v. (*Seine*). *Idem.*

Chapelle (la), v. (*Haute-Vienne*). Deux martinets et un fourneau.

Chapelle-aux-Pots (la), village (*Oise*) : *lisez* cant. de Songeons, *au lieu* de St.-Germer.

Chapelle-Biche (la) : *lisez* cant. de St.-Gervais-de-Messey, *au lieu* de Tinchebray.

Chapelle-Égalité, v. (*Seine-et-Marne*) : *lisez* arrond. de Fontainebleau, *au lieu* de Nemours.

Chapelle-Moche, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Juvigny, *au lieu* de la Ferté-Macé.

Chapelle-Sennetoyt (la), v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Crusy, *au lieu* de St.-Vinnemer.

Chapelle-sur-Chezy (la), v. (*Aisne*) : *lisez* cant. de Charly *au lieu* de Chezy-sur-Marne.

Chapelle-Vaupelteine (la), v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Chablis ; *au lieu* de Ligny-le-Châtel.

Chapelle-Blanche ou les Trois-Volets, bourg (*Indre-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Chapelle-en-Valgodemard, v. (*Hautes-Alpes*). Mine de plomb non exploitée.

Chapelle-Hugon (la), v. (*Cher*). Une forge.

Chapelle-sous-Chaux (la), v. (*Haut-Rhin*). Une brigade à cheval.

Chapelle-sous-Rougemont, v. (*Haut-Rhin*). *Idem.*

Chapelle-St.-André, v. (*Nièvre*). Une forge, et auprès celle de Croissy la petite forge de *Mée*.

Chapelle-St.-Laurent (la), v. (*Deux-Sèvres*). Une brigade à pied.

Chapelle-Vendomoise, v. (*Loir-et-Cher*). Carrières de pierres calcaires.

Charavignac : *lisez* Charavines, v. (*Isère*) : cant. de Virieu *au lieu* de St.-Geoir.

Charbonnières-les-Varennes, (*Puy-de-Dôme*). Mines de houille non exploitées.

Charbuy, v. (*Yonne*) : *lisez* arrond. et cant. ouest d'Auxerre.

Charenton-le-Pont, bourg (*Seine*). Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

Charenton, ville (*Cher*). Carrières de pierre de taille. C'est la résidence d'une brigade à cheval.

Charité-sur-Loire (la), ville (*Nièvre*). Une brigade à cheval.

Charleroy, ville (*Jemmapes*). *Idem.* Ce n'est plus une place de guerre.

Charleville, ville (*Ardennes*). Il y a un chef de brigade directeur-général des manufactures nationales d'armes à feu et d'armes blanches ; et une brigade de la gendarmerie à cheval.

Charlieu, ville (*Loire*). Une brigade à cheval.

Charly-sur-Marne, bourg (*Aisne*) : *lisez* chef-lieu de cant., *au lieu* de cant. de Chezy-sur-Marne.

Charme (la Petite), v. (*Haute-Marne*). Un fourneau et deux forges.

Charmes-sur-Moselle, ville (*Vosges*). Une brigade à cheval.

Charny, bourg (*Yonne*). *Idem.*

Charolles, ville (*Saone-et-Loire*). Un fourneau, une forge, un martinet et une brigade à cheval.

Chartres, ville (*Eure*). Une brigade à cheval.

Chassey-les-Rougemont, v. (*Haute-Saone*). Un fourneau, trois forges et une fenderie.

Chassignieux, v. (*Isère*) : *lisez* arrond. de la Tour-du-Pin, cant. de Virieu, *au lieu* de cant. de la Tour-du-Pin.

Chassigny, v. (*Haute-Marne*). Mines de houille non exploitées.

Chassillé, v. (*Sarthe*). Une brigade à cheval.

Chataigneraye-sur-Vouvant, ville (*Vendée*). *Idem.*

Chateau-Bourg, bourg (*Ille-et-Vilaine*). Une brigade à cheval et une à pied.

Chateau-Briant, ville (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

Chateau-Chinon, ville (*Nièvre*). *Idem.*

Chateau-du-Loir, ville (*Sarthe*). Une brigade à cheval et une à pied.

Chateau-Dun, ville (*Eure-et-Loir*). Une brigade à cheval.

Chateau-Fromage, v. (*Vendée*) : *lisez* arrond. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Chateau-Giron, bourg (*Ille-et-Vilaine*). Une brigade à pied.

Chateau-Gontier, ville (*Mayenne*). Une brigade à cheval.

Chateau-la-Valiere, bourg (*Indre-et-Loire*). *Idem.*

Chateau-Landon, bourg (*Seine-et-Marne*). Il y a au lieu dit les *Moulins d'Egreville*, près le canal, une fabrique de blanc imitant le blanc d'Espagne, et dans la ci-devant abbaye de St.-Severin, une manufacture de cuirs, façon d'Angleterre. On trouve trois carrières de pierre dure près de cette commune.

Chateau-Lin, ville (*Finistère*). Une brigade à cheval.

Chateau-Meillant, ville (*Cher*). Une brigade à cheval.

Chateau-Regnault, v. (*Ardennes*). *Idem.*

Chateau-Renard, ville (*Loiret*). *Idem.*

Chateau-Renaud, ville (*Indre-et-Loire*). *Idem.*

Chateau-Salins, ville (*Meurthe*). *Idem.*

Chateau-Thierry, v. (*Aisne*). *Idem.* *Lisez*, tome III, pag. 656, il y a un pont de pierre de plusieurs arches, *au lieu* d'une seule arche.

Chateau-Verdun, v. (*Arriège*). Marbre panaché de rouge et de noir.

Chateauneuf, ville (*Loiret*). Une brigade à cheval.

Chateauneuf, ville (*Maine-et-Loire*). *Idem.*

Chateauneuf-de-Randon, bourg (*Lozère*). *Idem.*

Chateauneuf-du-Faon, ville (*Finistère*). Une brigade à cheval et une à pied.

Chateauneuf-du-Rhône, village (*Drôme*). Mines de houille non exploitées.

Chateauneuf-en-Thimerais, ville (*Eure-et-Loir*). Une brigade à cheval.

Chateauneuf-Val-de-Bargis, bourg (*Nièvre*). Une forge.

Chateauroux, ville (*Indre*). Une brigade à cheval.

Chatel-de-Montagne, v. (*Allier*). *Idem.*

Chatelard, v. (*Mont-Blanc*). *Idem* à pied.

Chatelard (la), village, *au lieu* de rivière (*Charente*). Une forge et un martinet.

Chatelat,

Digitized by Google

Chatelat, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Délemont, *lisez* Chatelat.

Chatelaudren, ville (*Côtes-du-Nord*). Une brigade à cheval, et dans les environs une mine de plomb non exploitée.

Chatelet (le), bourg, (*Jemmapes*). Mines de houille.

Chatelet (le), v. (*Seine-et-Marne*). Une brigade à cheval.

Chatellerault, ville (*Vienne*). *Idem.*

Chatellux, bourg (*Creuse*). *Id.*

Chatenois, v. (*Haut-Rhin*). Un fourneau et des terres pour poterie.

Chatillon-de-Michaille, bourg (*Ain*). Une brigade à cheval.

Chatillon-sous-les-Côtes, v. (*Meuse*). On y exploite des carrières de pierre de taille.

Chatillon-sur-Indre, ville (*Indre*). Une brigade à cheval.

Chatillon-sur-Seine, ville (*Côte-d'Or*). *Idem.*

Chatillon-sur-Sèvre, ville (*Deux-Sèvres*). Une brigade à cheval et une à pied.

Chatre (la), ville (*Indre*). Une brigade à cheval.

Chatre (la), v. (*Sarthe*). *Id.* à pied.

Chaucher, v. (*Vendée*): *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Chaudes-Aigues, ville (*Cantal*). Une brigade à cheval.

Chaudfontaine, v. (*Ourthe*). Deux martinets pour lances de canons, deux fabriques de canons de fusils, foreries et mouleries. On y trouve du marbre à fond rouge et autre mêlé de gris, blanc et rouge. Cette commune est renommée par ses eaux minérales et par ses bains. Ce village est très-petit; mais les maisons y sont très-nettes. Il y en a une très-magnifique, qui contient quarante bains. Dans le bain *Sauveur* est la fontaine *Cadot*, et plusieurs autres puits, dont les eaux ne sont pas bouillantes comme celle d'Aix-la-Chapelle, mais seulement tièdes, à peu près au même degré que le lait sortant de la vache.

Chaumont, ville (*Haute-Marne*). Une brigade à cheval. On exploite aux environs des carrières de pierre de taille.

Chaumont-sur-Oise, ville (*Oise*). Une brigade à cheval.

Chauny, ville (*Aisne*). *Idem.*

Chaussey, île (*Manche*). Carrières de granit qui a gros grains, et pierre à chaux.

Chauvancy-St.-Hubert, v. (*Meuse*). Carrière de pierre de taille.

Chauvigny, ville (*Vienne*). Une brigade à cheval.

Chavagnes, v. (*Vendée*): *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Chavange, bourg (*Aube*). Une brigade à cheval.

Chavanne ou Echavanne, v. (*Haute-Saone*): *lisez* canton de Champagny, *au lieu* d'Héricourt.

Chavignon, v. (*Aisne*). On y trouve de l'argile.

Chaylard (le), ville (*Ardèche*). Une brigade à pied.

Chazelet, v. (*Indre*). Un fourneau et deux forges.

Chazelles-sur-Yon, ville (*Loiret*). Une brigade à cheval.

Ches-Boutonne, bourg (*Deux-Sèvres*). *Idem.*

Chelieu, v. (*Isère*): *lisez* cant. de Virieu, *au lieu* d'arr. et canton de la Tour-du-Pin.

Chelun, v. (*Ille-et-Vilaine*). Un fourneau.

Chemery, v. (*Loir-et-Cher*). Carrières de pierre blanche.

Chemillé, ville (*Maine-et-Loire*). Une brigade à cheval et une à pied.

Chenay, v. (*Deux-Sèvres*). Une *idem* à cheval.

Chêne, v. (*Léman*). Il y a huit tanneries où l'on fabrique toutes sortes de cuirs.

Chêne-Secq, v. (*Orne*): *lisez* cant. de Briouze, *au lieu* de canton de Putanges.

Chênedouit, v. (*Orne*), : *lisez* Chênedouil, cant. de Putange, *au lieu* de Brionne.

Chenée, v. (*Ourthe*). Martinet et fenderies.

Chenehutte, v. (*Maine-et-Loire*). Carrières de tuffeau gris.

Chény, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Seignelay, *au lieu* de St.-Florentin.

Cherattе, v. (*Ourthe*). Une platinerie à fusil; on y exploite du quartz pour la couverte des faïences.

Cherbourg, ville mar. (*Manche*). Une chambre de commerce, cinq compagnies de gardes-côtes, une brigade à cheval. Cherbourg est un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères.

Cheronnac, v. (*Haute-Vienne*). Il y a quatre forges.

Cherov, bourg (*Yonne*): *lisez* chef-lieu de cant., *au lieu* de St.-Valérien. Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

Cherves, v. (*Charente*). Une forge.

Chesne-le-Populeux (le), bourg (*Ardennes*). Une brigade à cheval.

Chessy, ville (*Rhône*). Une fabrique de sulfate de cuivre.

Chevagnes, v. (*Allier*). Une brigade à cheval.

Chevannes, v. (*Loiret*): *lisez* arr. et cant. ouest d'Auxerre, *au lieu* de Tour.

Chevreuse, ville (*Seine-et-Oise*). Une brigade à cheval.

Chèze (la), ville (*Côtes-du-Nord*). *Idem* à pied.

Chezeay, ville (*Léman*). Mines de houille non exploitées.

Chezy-sur-Marne, bourg (*Aisne*): *lisez* cant. de Charly, *au lieu* de chef-lieu de canton.

Chiché, bourg (*Deux-Sèvres*). Une brigade à pied.

Chichy, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Seignelay, *au lieu* de St.-Florentin.

Chichiziane-en-Trièves, v. (*Isère*). Mine de cuivre.

Chiettes (les petites), v. (*Jura*). Deux forges, un martinet, et une fabrique de bannettes.

Chimay, ville (*Jemmapes*). Une brigade à cheval.

Chinon, ville (*Indre-et-Loire*). Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval.

Chiny, ville (*Forêts*). Près de cette ville, la forge de Roussel et celle d'Ejeieux.

Chitry, v. (*Mont-Blanc*). Dans les environs une mine de plomb.

Chitry, v. (*Yonne*): *lisez* arr. et canton est d'Auxerre, *au lieu* de Chablis.

Chizé *au lieu de* Chize, bourg (*Deux-Sèvres*). Une brigade à pied.

Chockier, v. (*Ourthe*). On y exploite de la roche calcaire.

Choisy, v. (*Oise*): *lisez* arr. et cant. de Clermont, *au lieu* de cant. de Bailleul-le-Soc.

Choisy-Aubac, v. (*Oise*): *lisez* arr. et cant. de Compiègne, *au lieu* d'Attigny.

Choisy-sur-Seine, v. (*Seine*). Une brigade à cheval.

Cholet, ville (*Maine-et-Loire*). Une *idem* à cheval, et une à pied.

Chonas, v. (*Isère*). Mines de houille non exploitées.

Chorges, bourg (*Hautes-Alpes*). Une brigade à cheval.

Cieurac, v. (*Lot*). Carrières de pierre de taille.

Ciney, ville (*Sambre-et-Meuse*). Une brigade à cheval.



Digitized by Google

Cinquétral, v. (*Jura*). Mine de houille non exploitée.

Ciotat (la), ville (*Bouches-du-Rhône*). On trouve dans les environs des stalactites calcaires, susceptibles d'être travaillées comme l'albâtre. C'est la résidence d'une brigade à cheval.

Civray, ville (*Vienne*). Une brigade à cheval.

Clairvaux-les-Vaudain, ville (*Jura*). *Idem.*

Claise, rivière (*Ardèche*). Il y a sur cette rivière un fourneau, deux forges, deux martinets, forge de l'*Espéria*, forge de *Seni*.

Claix, bourg (*Isère*). On y trouve du tuf de bonne qualité.

Clamecy, ville (*Nièvre*). Une brigade à cheval. On trouve dans les environs de la pierre orangée susceptible de poli.

Clans, v. (*Alpes-Maritimes*). Une brigade à pied.

Claret, v. (*Basses-Alpes*). On trouve dans les environs du marbre rougeâtre, et autre veiné de noir et plâtre.

Clavesana, v. (*Stura*): *lisez* cant. de Clarie, *au lieu* de Dogliani.

Claye, bourg (*Seine-et-Marne*). Une brigade à cheval, une manufacture de toiles peintes, et une blanchisserie de toiles.

Clayette (la), bourg (*Saone-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Cleden-Poher, bourg (*Finistère*). Mines de houille.

Cléguerec, v. (*Morbihan*): *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Clerjus-la-Feanouses (le), (*Vosges*). Trois affineries et un martinet.

Clermont, v. (*Var*): *lisez* Clermont-Notre-Dame.

Clermont, v. (*Meuse*). Une brigade à cheval. On exploite dans les environs de l'argile bleuâtre, rougeâtre pour poterie.

Clermont, v. (*Ourthe*). Carrières de craie.

Clermont-Beauregard, village (*Dordogne*): *lisez* cant. de Villamblard, *au lieu* de Montegnac.

Clermont ou Clermont-Ferrand, ville (*Puy-de-Dôme*). Un lycée, une brigade à cheval.

Clermont-de-Lodève, ville (*Hérault*). Une brigade à cheval. On exploite dans les environs des carrières à plâtre.

Clermont-l'Oise, ville (*Oise*). Une brigade à cheval.

Cléry ou Notre-Dame-de-Cléry, (*Loiret*). Une *idem*, et une à pied.

Clèves, ville (*Roër*). Une brigade à cheval.

Clichy-la-Garenne, v. (*Seine*). *Idem.*

Clinge (la), bourg (*Escaut*): *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Clisson, ville (*Loire-Inférieure*). Une brigade à cheval, et une à pied.

Clouzeaux (les), v. (*Vendée*): *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Cluny, ville (*Saone-et-Loire*). Une brigade à cheval. Dans les environs une mine de manganèse.

Cluses, ville (*Léman*). Une brigade à cheval.

Cluysen, v. (*Escaut*): *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Coastacorn, v. (*Côtes-du-Nord*). Mine de plomb.

Coblentz, ville (*Rhin-et-Moselle*). Une brigade à cheval et une à pied.

Cobtwagot ou Korwagot, v. (*Escaut*): *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Cognac, ville (*Charente*). Une brigade à pied.

Coignière, v. (*Haute-Saone*). Un fourneau, deux forges et un martinet.

Coigny, v. (*Manche*). Mines de houille non exploitées.

Coincy, bourg (*Aisne*). On y trouve de bonne argile.

Colinée, bourg (*Côtes-du-Nord*). Une brigade à pied.

Collet-de-Dèzes (le), v. (*Lozère*). Mines de plomb non exploitées.

Collioure, ville (*Pyrénées-Orientales*). Une brigade à pied.

Colombe (la), v. (*Loir-et-Cher*): *lisez* cant. d'Ouzouer, *au lieu* d'Auzouer.

Collonges, v. (*Léman*). Une brigade à pied.

Colmiers-le-Bas, v. (*Haute-Marne*). Une forge.

Colmar, ville (*Haut-Rhin*). Une brigade à cheval, une à pied, et un inspecteur des forêts.

Cologne, ville (*Roër*). On exploite dans les environs de la terre à pipe. Cette ville est un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères; il y a deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

Colombey-aux-Belles-Femmes, bourg (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

Colombières, v. (*Hérault*). Mine de plomb.

Compe (la), v. (*Jura*). Une fabrique de sulfate de cuivre.

Comeau-Fontaine, v. (*Haute-Saone*). Une brigade à cheval.

Combourg, bourg (*Ille-et-Vilaine*). *Idem* à pied.

Combovin, v. (*Drôme*). Carrières de pierres prenant un superbe poli et d'une grande blancheur.

Comerée, v. (*Maine-et-Loire*). Une brigade à pied.

Comeronde, bourg (*Puy-de-Dôme*). Mine de houille non exploitée.

Commercy, ville (*Meuse*). Deux forges, carrières de pierre de taille. Une brigade à cheval. On trouve dans cette ville, au lieu dit de *Kupferfianlen*, une mine de cuivre.

Comiens, v. (*Isère*): *lisez* Comien-Notre-Dame.

Commissey, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Crusy, *au lieu* de Saint-Vinnemer.

Compiegne, ville (*Oise*). Un collége d'arts et métiers. Voyez *Métiers*. Un capitaine du génie, une brigade à cheval, et aux environs des terres vitrioliques.

Conches, ville (*Eure*). Une brigade à cheval.

Conches-Vieux, v. (*Eure*). Deux fourneaux et deux forges.

Conchy-les-Pôts, v. (*Oise*). Une brigade à cheval.

Condé, bourg (*Aisne*). *Idem.*

Condé ou Nord-Libre, ville (*Nord*). *Idem* à pied.

Condekercke, v. (*Nord*), arr. et cant. est de Dunkerque, *au lieu* de arr. de Bergues.

Condekerque (Branche de), v. (*Nord*): *lisez* arrond. et cant. est de Dunkerque, *au lieu* de arrond. de Bergues.

Condé-sur-Iton, v. (*Eure*). Un fourneau.

Condé-sur-Noireau, ville (*Calvados*). Une brigade à cheval.

Condette, v. (*Pas-de-Calais*). Dans les environs, des mines de houille non exploitées.

Condom, ville (*Gers*). Une brigade à cheval.

Condrieux, ville (*Rhône*). *Idem.*

Conflandey, v. (*Haute-Saone*). Un fourneau, trois forges et un martinet.

Confolens, ville (*Charente*). Une brigade à cheval.

Congrier-en-Pouancé, village (*Mayenne*). Une *idem* à pied.

Connac, v. (*Aveyron*): *lisez*

Digitized by Google

canton de Requista, *au lieu* de la Selve.

Connack, v. (*Gard*). Une brigade à cheval.

Connéré, bourg (*Sarthe*). Une *Idem* à cheval et une à pied.

Contres, bourg (*Loir-et-Cher*). Une *idem* à cheval.

Copehaignières, v. (*Vendée*) : *lisez* arrond. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Corbeil, ville (*Seine-et-Oise*). Une brigade à cheval.

Corbent, bourg (*Aisne*). *Idem.*

Corbigny, ville (*Nièvre*). Une brigade à cheval. On trouve aux environs du marbre gris veiné.

Cordes, ville (*Tarn*). Une brigade à cheval.

Corey, v. (*Rhin-et-Moselle*), arr. de Coblentz, canton de Merl, près de la Moselle, à 6 myr. (131.⅓) de Coblentz. *Popul.* compr. celle de Merl, 519.

Corday, ville (*Côtes-du-Nord*). Une brigade à cheval et une à pied.

Cormery, ville (*Indre-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Corneilla-de-la-Rivière, v. (*Pyrénées-Orientales*). On y trouve des mines de houille non exploitées.

Cornelimunster, v. (*Roër*). On exploite aux environs des carrières de marbre bleuâtre veiné, de spath calcaire blanc : il y a des mines de houille non exploitées.

Cornilhon, v. (*Gard*). Mines de houille non exploitées.

Corps, bourg (*Isère*). Une brigade à cheval.

Corps-Nuds, bourg (*Ille-et-Vilaine*). *Idem* à pied.

Corse, île. Trois compagnies de gardes-côtes.

Cortemberg, v. (*Dyle*). Une brigade à cheval.

Cosne, ville (*Nièvre*). *Idem.*

Cossé, v. (*Mayenne*). Un fourneau, une brigade à cheval.

Costaros, v. (*Haute-Loire*). Une brigade à pied.

Côte-d'Or (sommaire), article *grands hommes*, p. 66, 2e colonne : *lisez* Leclerc de *Buffon*, né à Montbard, *au lieu* de Dijon.

Côte-St.-André (la), bourg (*Isère*). Une brigade à cheval.

Côtes-du-Nord (sommaire). Les mesures de ce département ont été, par erreur, portées au département de la Creuse, dont les mesures se trouvent au départem. des Côtes-du-Nord.

Coublevie, v. (*Isère*). Une forge *de la Tivolière*.

Couches, bourg (*Saone-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Couct-le-Château, ville (*Aisne*). *Idem.*

Coupé, v. (*Loire-Inférieure*). Une *idem* à pied.

Courty, v. (*Loir-et-Cher*). On y taille considérablement de pierres à fusil.

Couré-Verac, bourg (*Vienne*). Une brigade à pied.

Couin, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Coulanges, v. (*Nièvre*). Une forge.

Coulans, v. (*Sarthe*). Une brigade à pied.

Coulommiers, ville (*Seine-et-Marne*). *Idem* à cheval.

Coulonges, ville (*Deux-Sèvres*). *Idem.*

Coulonges-Thouarsais, village (*Deux-Sèvres*). *Idem* à pied.

Coupru, v. (*Aine*) : *lisez* cant. de Charly, *au lieu* de Chezy-sur-Marne.

Courtrain, bourg (*Mayenne*). Une brigade à pied.

Cour-l'Evêque, v. (*Haute-Marne*). Un fourneau et deux forges.

Cour-sur-Loire, v. (*Loir-et-Cher*). On y exploite de la pierre calcaire.

Courcelles-Chaussy, v. (*Moselle*). Une brigade à cheval.

Courçon, v. (*Yonne*). *Idem.*

Courgenay, v. (*Haut-Rhin*), arr. de Porentruy. Il y a une brigade de la gendarmerie à cheval. Il faut supprimer, 2e colonne, ligne 14, *fruit de deux batailles à jamais mémorables.*

Courtenay, ville (*Loiret*). Une brigade à cheval.

Courtils, v. (*Manche*). Les salines dites *de Bouillon.*

Courtine (la), v. (*Creuse*). Une brigade à cheval.

Courtoin, v. (*Yonne*) : *lisez* canton de Cheroy, *au lieu* de St.-Valérien.

Courtois, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. de sud de Sens, *au lieu* d'arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne.

Courtrai, ville (*Lys*). Cette ville n'est plus place de guerre. Il y a deux brigades de la gendarmerie, l'une à cheval et l'autre à pied.

Courville, bourg (*Eure-et-Loir*). Une brigade à cheval.

Cousances-aux-Bois, v. (*Meuse*) Un fourneau.

Coussel, ville (*Sarre*). Une brigade à cheval. On y trouve du basalte mameloné, gris blanc, compact.

Coutances, ville (*Manche*). Une brigade à cheval.

Coutarnoux, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. d'Isle-sur-le-Serein, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

Couterne, bourg (*Orne*). Une brigade à pied.

Couthenans, v. (*Haut-Rhin*) : *lisez* Couthenans.

Couturbe, v. (*Loir-et-Cher*). Une brigade à pied.

Couvin, bourg (*Ardennes*). *Idem* à cheval.

Coux-Lubilhac, v. (*Ardèche*). On y trouve de l'émeri.

Couson, v. (*Haute-Marne*). Un fourneau.

Crach, v. (*Morbihan*). Carrières de pierre dure, d'un grain fin.

Craissac, v. (*Lot*). Carrières de pierre de taille de belle qualité.

Cranenbourg, bourg (*Roër*). Une brigade à cheval.

Craon, ville (*Mayenne*). *Idem.*

Craponne, ville (*Haute-Loire*). *Idem.*

Craywyck, v. (*Nord*), arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Crécy, ville (*Seine-et-Marne*). Une brigade à cheval.

Creil-de-Bournezeau, bourg (*Vendée*). *Idem.*

Creil-sur-Oise, ville (*Oise*). *Idem.*

Creissac, v. (*Basses-Alpes*), arrond. de Digne, cant. de Mezel, *au lieu* d'arr. et cant. de Digne.

Cremieu, bourg (*Isère*). Une brigade à pied.

Crengenat, torrent (*Haut-Rhin*) : *lisez* Creugenat, et voyez Porentruy.

Crespy, ville (*Oise*). Une brigade à cheval.

Cressonsacq, v. (*Oise*) : *lisez* Cresson-Sacy, cant. de St.-Just, *au lieu* de Bailleul-le-Soc.

Crest, ville (*Drôme*). Une brigade à cheval.

Crête (la), v. (*Haute-Marne*). Un haut fourneau, deux forges, un atelier d'enclumes, deux martinets, une batterie, une fabrique d'acier, de fonte et de cémentation.

Cretril, v. (*Scine*). Une brigade à cheval.

Creutenach *ou* Kreutnach, ville (*Rhin-et-Moselle*). Une brigade



Digitized by Google

à cheval, deux salines, celle de *Carlshalle*; une source salée de sept huitièmes de degrés, deux bâtimens de graduation, deux poêles et un poêlon. Son produit par année est de 5,500 quintaux (27,500 myriagrammes). La saline de Théodorshall, dix bâtimens de graduation, et huit poêlons. Son produit par année est de 33,126 quint. (165,625 myriagrammes). On y exploite aussi du porphyre rougeâtre.

Creutzwalt - Wiehmesbron, v. (*Moselle*). Deux fourneaux.

Creuzot (le), v. (*Saone-et-Loire*). Quatre hauts fourneaux, onze fourneaux à réverbères, et deux forges; on trouve dans les environs des mines de houille.

Crèvecœur, bourg (*Oise*). Une brigade à cheval.

Creveldt, ville (*Roër*). *Idem*.

Crevans, v. (*Haute-Saone*). *Idem* à pied.

Cressac, v. (*Ardèche*). Une mine d'antimoine dans la montagne de Champeroche.

Criboles, v. (*Oise*): *lisez* cant. de Guiscard, *au lieu* de Frétoy.

Crochte, v. (*Nord*): *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Crocq, bourg (*Creuse*). Une brigade à cheval.

Croisille (la), v. (*Haute-Vienne*). Un fourneau et une forge.

Croisilles, v. (*Orne*): *lisez* cant. de Gacé, *au lieu* d'Exmes.

Croissanvec, v. (*Morbihan*): *lisez* arrond. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Croissanville, v. (*Calvados*). Une brigade à cheval.

Croissy - la - Haye, v. (*Seine-Inférieure*). *Idem*.

Croix - Blanche (la), bourg (*Seine-Inférieure*). *Idem*.

Croix - en - Atrancbin (la), v. (*Manche*). *Idem* à pied.

Croix-le-Rouverot, v. (*Jemmapes*). Mines de houille.

Cronenbourg, bourg (*Ourthe*). Une forge.

Crotenay, v. (*Jura*). Forges *des Girod*.

Croutes, v. (*Aisne*): *lisez* cant. de Charly, *au lieu* de Chezy-sur-Marne.

Crozon, bourg (*Finistère*). Mines de houille non exploitées.

Cruchten, v. (*Forêts*). Pierre à chaux.

Crusfilles, bourg (*Leman*). Une brigade à cheval.

Cruzy-le-Chatel: *lisez* Crusy, ville (*Yonne*), chef-lieu de canton, *au lieu* de canton de St.-Vinnemer.

Cubes, ville (*Var*). Une brigade à cheval.

Cugan, v. (*Vendée*): *lisez* arr. de Napoléon, cant. de Montaigu, *au lieu* de arr. et cant. de Montaigu.

Cuges, v. (*Bouches-du-Rhône*). Une brigade à cheval.

Curran, v. (*Basses-Alpes*). Mine de plomb non exploitée, marbre rougeâtre, et autre blanc veiné de noir.

Cusorn, v. (*Lot-et-Garonne*). Deux forges.

Cusset, ville (*Allier*). Une brigade à cheval.

Cusset-les-Forges, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* d'Isle-sur-le-Serein.

## D

Dalbenden, v. (*Roër*). Auprès de ce lieu un haut fourneau, deux affineries, un gros marteau, la forge de *Rossaul*.

Dalheim *ou* Dalrem, v. (*Moselle*). Une forge.

Dambach, ville (*Bas-Rhin*). On y exploite une mine de manganèse.

Dambach, v. (*Bas-Rhin*). On y exploite de l'argile pour poterie.

Damblin, v. (*Doubs*). Une brigade à cheval.

Dambry, bourg (*Marne*). Mines de houille non exploitées.

Dammartin, ville (*Seine-et-Marne*). Une brigade à cheval.

Dampierre, v. (*Maine-et-Loire*). Pierre de taille dure.

Dampierre - en - Montagne, v. (*Côte-d'Or*). Un fourneau.

Dampierre-les-Fraisans, village (*Jura*). Un fourneau.

Damvau, v. (*Haut-Rhin*). *Idem* à pied.

Damvillers, ville (*Meuse*). Une brigade à cheval.

Dancourt, v. (*Seine-Inférieure*): *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Fontcarinoal.

Daoulas, v. (*Finistère*): *lisez* cant. de Plougastel, *au lieu* de ch.-l. de canton.

Dargoire, v. (*Loire*). Mine de houille non exploitée.

Darney, ville (*Vosges*). Une brigade à cheval.

Daumazan, ville (*Arriège*). On y trouve du grès dur et gris.

Daun, ville (*Sarre*). Une brigade à cheval.

Dax, ville (*Landes*). Deux brigades; l'une à cheval, l'autre à pied. Il y a aux environs, des carrières à plâtre et pierres calcaires.

Decize, ville (*Nièvre*). Une brigade à cheval.

Deinse, ville (*Escaut*). *Idem*.

Délemont, ville (*Haut-Rhin*). *Idem*.

Delle *ou* Dattenbeit, ville (*Haut-Rhin*). *Idem*.

Dengues (le), bourg (*Aveyron*): *lisez* cant. de Requista, *au lieu* de la Selve.

Derval, v. (*Loire-Inférieure*). Une brigade à cheval.

Desvres, ville (*Pas-de-Calais*). *Idem*.

Deux-Ponts, ville (*Mont-Tonnerre*). *Idem*.

Deville, b. (*Seine-Inférieure*). Une fabrique d'acide sulfurique.

Deynse, ville (*Escaut*). Une brigade à cheval, et une mine de houille non exploitée.

Dezelle (le), v. (*Nord*): *lisez* arrondiss. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Die, ville (*Drôme*). Une brigade à cheval.

Diegach (Oser), v. (*Rhin-et-Moselle*). Il y a du basalte mamelonné gris-blanc, compact.

Diekirch, ville (*Forêts*). Carrières à carreaux et à plâtre.

Diene, v. (*Meuse*). Carrière de pierre de taille.

Dieppe, ville (*Seine-Inférieure*). Une brigade à cheval.

Dieu - le - Fit, ville (*Drôme*). Une brigade à cheval.

Dieupart, v. (*Ourthe*). Un fourneau et deux forges.

Dieuze, ville (*Meurthe*). Une brigade à cheval.

Differdange, v. (*Forêts*): *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Bascharage.

Digne, ville (*Basses-Alpes*). Une brigade à cheval.

Dignonville, v. (*Vosges*): *lisez* arrond. et cant. d'Epinal, *au lieu* de cant. de Châtel.

Ditting, v. (*Haut-Rhin*): *lisez* Dittingen.

Digoin, gros bourg (*Saone-et-Loire*). Une brigade à cheval.

Dijon, ville (*Côte-d'Or*). Un lycée; deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied. Par erreur on a cité comme nés dans cette ville, *Buffon* et d'*Aubenton*. *Voyez* Mont-Bard.

Dinan, ville (*Côtes-du-Nord*). Une brigade à cheval.

Digitized by Google

DINANT, ville (*Sambre-et-Meuse*). Une brigade à cheval.

DIPWEILER, v. (*Moselle*). Une mine de cuivre, porphyre violet et cristaux de feld-spath blanc.

DIVAJEN, ville (*Drôme*) : *lisez* arr. de Die, *au lieu* d'arr. et cant. sud de Crest.

DIVES, bourg (*Calvados*). Une brigade à cheval.

DIXMUDE, ville (*Lys*) *Idem.*

DOISSIN, v. (*Isère*) : *lisez* cant. de Virieu, *au lieu* de Grand-Lemps.

DOL, ville (*Ille-et-Vilaine*). Une brigade à cheval.

DOLCE-AONA, bourg (*Alpes-Maritimes*). *Idem* à pied.

DOLE, ville (*Jura*). *Idem* à cheval, et une forge.

DOLLOT, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. sud de Sens, cant. de Cheroy, *au lieu* de cant. de St.-Valérien.

DOMECY-SUR-CURE, v. (*Yonne*) : *lisez* canton de Vezelay, *au lieu* de Quarré-les-Tombes.

DOMÈVRE, ville (*Meurthe*). On y exploite de l'argile de bonne qualité.

DOMFRONT, ville (*Orne*). Deux brigades; une à cheval et l'autre à pied.

DOMFRONT-EN-PETITE-CHAMPAGNE, v. (*Sarthe*). Une *idem* à pied.

DOMMARTIN-LE-FRANC, v. (*Haute-Marne*). Un fourneau.

DOMME, bourg (*Dordogne*). Une brigade à pied.

DOMPIERRE, bourg (*Allier*). *Idem* à cheval.

DOMPIERRE, v. (*Nièvre*). Trois forges.

DOMPIERRE-SUR-YON, village (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

DONJEUX, v. (*Haute-Marne*). Un fourneau, deux forges, un martinet.

DONJON (LE), ville (*Allier*). Une brigade à cheval.

DONNEMAC, ville (*Corrèze*). *Idem.*

DONZY, ville (*Nièvre*). *Idem.*

DORAT (LE), ville (*Haute-Vienne*). *Idem.*

DORMAGEN, v. (*Roër*). *Idem.*

DORMANS, bourg (*Marne*). Une brigade à cheval; et, dans les environs, des mines de houille non exploitées. On fabrique dans cette ville du charbon de bois épuré, dont l'usage est reconnu salubre contre la mauvaise odeur.

DORNHEIM, v. (*Rhin-et-Moselle*). Deux fourneaux et forges.

DOUAY, ville (*Nord*). C'est le siége d'une sous-préfecture. Il y a un lycée et une brigade de la gendarmerie à cheval.

DOUCIER, v. (*Jura*). Une forge, trois martinets, et une fabrique de faulx.

DOUÉ, ville (*Maine-et-Loire*). Une batterie, et une brigade à cheval.

DOULEVANT, bourg (*Haute-Marne*). Un fourneau, trois forges, et une brigade à cheval.

DOUR, v. (*Jemmapes*). Mine de houille.

DOURBES, v. (*Ardennes*). Mine de plomb non exploitée.

DOURDAN, ville (*Seine-et-Oise*). Une brigade à cheval.

DOURNAZAC, v. (*Haute-Vienne*). Une forge.

DOURNES, v. (*Tarn*). Plusieurs batteries de cuivre; outre les ustensiles de cuisine, on y fabrique une grande quantité de tuyères pour les forges à la Catalane.

DOUVAINE, bourg (*Léman*). Une brigade à cheval.

DOUVILLE, v. (*Dordogne*) : *lisez* canton de Villamblard, *au lieu* de Montagnac-la-Crempse.

DRAGUIGNAN, ville (*Var*). Deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied; et, aux environs, des pierres calcaires.

DRAMBON, v. (*Côte-d'Or*). Un fourneau et une forge.

DREUX, ville (*Eure-et-Loir*). Une brigade à cheval.

DRINGHEM, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

DROUÉ, bourg (*Loir-et-Cher*). Une brigade à cheval.

DRUY, v. (*Nièvre*). Un fourneau.

DRUSENHEIM, ville (*Bas-Rhin*). Une brigade à cheval.

DUERN, v. (*Rhône*). *Idem.*

DULLIN, bourg (*Mont-Blanc*) : *lisez* cant. de Montmeillant, *au lieu* de la Novalaise.

DUN, v. (*Haut-Rhin*) : *lisez* DUNG.

DUN-LE-PALLETAU, bourg (*Creuse*). Une brigade à cheval.

DUN-SUR-AURON ou DUN-LE-ROI, ville (*Cher*). *Idem.*

DUNKERQUE, ville (*Nord*) : *lisez* ch.-l. d'arr. et de cant. Il y a un maître canonnier maritime, de 2e, 3e et 4e classe; c'est un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères.

DURAS, bourg (*Lot-et-Garonne*). Une brigade à cheval.

DURENQUE, v. (*Aveyron*) : *lisez* cant. de Requista, *au lieu* de la Selve.

DURBUY, ville (*Sambre-et-Meuse*). Une brigade à cheval.

DUREN, ville (*Roër*). *Idem.*

DURFORT, v. (*Aude*). *Bur. de p.* de Kaiserslautern.

DURKEIM, ville (*Mont-Tonnerre*). Une brigade à cheval.

DURTAL, ville (*Maine-et-Loire*). *Idem.*

DUSSAC, b. (*Dordogne*). Fourneau, forges et martinets.

DUTTWEILER, v. (*Sarre*). Une forge.

## E

EAUSSE, v. (*Gers*). Une brigade à cheval.

ECARDANVILLE, v. (*Eure*). *Idem.*

ECHELLES (LES), v. (*Mont-Blanc*). *Idem.*

ECHENAY, v. (*Haute-Marne*). Un fourneau.

ECHTERNACH, ville (*Forêts*). Une brigade à cheval.

ECLUSE (L') ou SUIS, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, ch.-l. de cant., au lieu de ch.-l. d'arr. Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

ECOMOY, b. (*Sarthe*). Deux brigades, une à cheval et l'autre à pied.

ECOUEN, b. (*Seine-et-Oise*). Une *idem* à cheval. L'école spéciale militaire qui étoit à Fontainebleau a été transférée dans le château.

ECOUIS, b. (*Eure*). Une brigade à cheval.

ECUEILLÉ, v. (*Indre*). *Idem.*

EDEGHEM, v. (*Deux-Nèthes*) : *lisez* cant. de Contich, *au lieu* de Wilrick.

EECKE, v. (*Escaut*). Une brigade à cheval.

EECLOO, v. (*Escaut*) : *lisez* ch.-l. d'arr. et de cant. *au lieu* d'arr. de l'Ecluse. Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

EEDE, v. (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eecloo, cant. de l'Ecluse, *au lieu* d'arr. de l'Ecluse.

EGLETONS, ville (*Corrèze*). *Idem.*

EGUILLE (L'), v. (*Charente-Inférieure*) : *lisez* cant. de Royane, *au lieu* d'Arvert.

EGUILLES, b. (*Bouches-du-Rhône*). Carrières à plâtre.

EISENBERG, v. (*Mont-Tonnerre*). Un fourneau, une forge. On y exploite de l'argile blanche et réfractaire.

ELSERFEY, v. (*Roër*). Une forge nationale, un haut-fourneau, deux affineries et une fonderie.

ELZE (Isle d'). Quatre compagnies de canonniers gardes-côtes, une brigade de la gendarmerie à cheval.

ELBEUF, ville (*Seine-Inférieure*).

Digitized by Google

Il y a une brigade de gendarmerie à cheval.

Elincourt, v. (*Nord*). On trouve, dans les environs, des mines de houille non exploitées.

Ellendorf, v. (*Roër*). Dans les environs des mines de calamine.

Elne, ville (*Pyrénées-Orientales*). Une brigade à cheval.

Elognes, v. (*Jemmapes*). Mines de houille non exploitées.

Eltingen, v. (*Haut-Rhin*) : *lisez* Eltingen.

Elven, b. (*Morbihan*). Deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

Elsebath, v. (*Sarre*). Une *idem*, à cheval.

Emeun, ville (*Hautes-Alpes*). Une *idem*, à cheval. C'est un établissement central pour les condamnés à la détention.

Empereur des Français, *ajoutez* et Roi d'Italie, d'après le décret suivant de la consulte d'état de la République italienne.

*Extrait des registres de la consulte d'état, du jour 17 mars* 1805.

Statut constitutionnel.

La consulte d'état, vu le vœu unanime de la consulte et de la députation réunies, du jour 15 ;

Vu l'art. 60 de la constitution, sur l'initiative constitutionnelle,

Décrète :

Art. I^er^. L'Empereur des Français, Napoléon I^er^, est roi d'Italie.

II. La couronne d'Italie est héréditaire dans sa descendance directe et légitime, soit naturelle, soit adoptive, de mâle en mâle et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance, sans néanmoins que son droit d'adoption puisse s'étendre sur une autre personne qu'un citoyen de l'Empire français ou du royaume d'Italie.

III. Au moment où les armées étrangères auront évacué l'état de Naples, les îles Ioniennes et l'île de Malte, l'Empereur Napoléon transmettra la couronne héréditaire d'Italie à un de ses enfans légitimes mâles, soit naturel, soit adoptif.

IV. A dater de cette époque, la couronne d'Italie ne pourra plus être réunie à la couronne de France sur la même tête, et les successeurs de Napoléon premier, dans le royaume d'Italie, devront résider constamment sur le territoire de la République italienne.

V. Dans le courant de la présente année, l'Empereur Napoléon, de l'avis de la consulte d'état et des députations des colléges électoraux, donnera à la monarchie italienne des constitutions fondées sur les mêmes bases que celles de l'empire français, et sur les mêmes principes que les lois qu'il a déja données à l'Italie.

*Signé* Napoléon.

*Melzi, Marescalchi, Caprara, Paradisi, Fenaroli, Costabili, Lmosi, Guicciardi.*

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues des sceaux de l'état, insérées au bulletin des lois, soient adressées aux tribunaux et autorités administratives, pour qu'ils les transcrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre grand-juge, ministre de la justice de notre royaume d'Italie, est chargé d'en surveiller l'exécution.

Donné au Palais des Tuileries, le 17 mars 1809, et de notre règne le I^er^.

*Signé* Napoléon.

Par l'empereur et roi,

*Signé* Marescalchi.

Enghien, ville (*Jemmapes*. Une brigade à cheval.

Engis, v. (*Ourthe*). *Idem*.

Enouveaux, v. (*Haute-Marne*). Forge et deux batteries.

Ensisheim, ville (*Haut-Rhin*). Une brigade à cheval.

Entraigues, ville (*Aveyron*). *Idem*, à pied.

Epeigné, v. (*Indre-et-Loire*) : *lisez* cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de Saint-Christophe.

Eperlecque, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Epernay, ville (*Marne*). Brigade à cheval.

Epervière (l'), rivière (*Maine-et-Loire*). Un fourneau.

Epesses (les), b. (*Vendée*). Une brigade à cheval.

Epinal, ville (*Saone-et-Loire*). Deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

Epineuse, v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* arr. de Digne, cant. de Mezel, *au lieu* d'arr. et cant. de Digne.

Eringhem, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, cant. de Bergues, *au lieu* d'arr. de Bergues.

Erreiens, ville (*Roër*). Une brigade à cheval.

Ernée, ville (*Mayenne*). *Idem*.

Erquery, v. (*Oise*) : *lisez* arr. et cant. de Clermont, *au lieu* de cant. de Bailleul-le-Soc.

Erstein, ville (*Bas-Rhin*). On y exploite des terres pour poterie.

Ertvelde, b. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Escarena ou Scarena, bourg (*Alpes-Maritimes*). Une brigade à cheval.

Eschweiler, ville (*Roër*). On y exploite de la pierre à chaux et pierre de taille. Une brigade à cheval.

Eneux, v. (*Ourthe*). On y exploite des carrières de grès.

Espalion, ville (*Aveyron*). Une brigade à cheval.

Espelette, b. (*Basses-Pyrénées*). *Idem*, à pied.

Esquelbecque, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Essars (les), b. (*Vendée*), arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu. Une brigade de gendarmerie à cheval.

Essars-la-Belloye, v. (*Seine-Inférieure*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Foucarmont.

Esserts (les), v. (*Léman*), cant. de Reignier, *au lieu* de Chesne-Thonex.

Estafort ou Astafort, ville (*Lot-et-Garonne*). Une brigade à cheval.

Estagell, b. (*Pyrénées-Orientales*). *Idem*.

Estavar, v. (*Pyrénées-Orientales*). Mine de houille non exploitée.

Estoublon, v. (*Basses-Alpes*). Une brigade à cheval.

Etain, ville (*Meuse*). Une brigade à cheval. On exploite dans les environs des carrières de pierre de taille.

Etampes, ville (*Seine-et-Oise*), Une brigade à cheval.

Etaulles, v. (*Charente-Inférieure*) : *lisez* cant. de la Tremblade, *au lieu* d'Arvert.

Etne, v. (*Forêts*). Deux fourneaux, une forge dite *de Claireau*.

Etoges, v. (*Marne*). Une brigade à cheval.

Etous, v. (*Rhône*). On y trouve du tripoli.

Etrechet, village (*Indre*). Un fourneau.

Etrépigney, v. (*Jura*). On y trouve une belle espèce de kaolin.

Ettelbruch, v. (*Forêts*). Une brigade à cheval. On exploite dans les environs de la pierre à chaux.

Eu, ville (*Seine-Inférieure*). Une brigade à cheval.

Digitized by Google

Eupen, ville ( *Ourthe*). *Idem*.

Eurville, v. (*Haute-Marne*). Deux fourneaux, cinq forges, une fenderie, un martinet, et une aciérie.

Euville, v. (*Meuse*). Carrières de pierre de taille très-belle.

Evaux, ville (*Creuse*). Une brigade à cheval. Il y a aux environs des mines de houille non exploitées.

Evêché de Basle. Tom. II, p. 278, colonne 2, ligne 13 : *lisez* elle lit, *au lieu* il fit. *Idem*, colonne 3, ligne 42 : *ajoutez*, ses revenus étoient d'environ 1,500,000 francs. Il battoit monnoie.

Evreux, ville (*Eure-et-Loir*). Deux brigades, l'une à cheval et l'autre à pied.

Evron, ville (*Mayenne*). Une *idem*, à cheval.

Evrunes, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Exideuil, ville (*Dordogne*). Une brigade à cheval.

Eymet, ville (*Dordogne*). *Idem*.

Eysse, v. (*Lot-et-Garonne*). Il y a un établissement central pour les condamnés à la détention.

Eyzinet, v. (*Gironde*). Il y a des mines de houille.

## F

Faissac, v. ( *Tarn*) : *lisez* population comprise celle de Salettes, *au lieu* de Faissac.

Falaise, ville (*Calvados*) : *lisez* en l'an 2120, par un bourgeois de Falaise, appelé Godefroy, *au lieu* de Geoffroy.

Faletans, v. (*Jura*). Un fourneau.

Falguières, v. (*Aveyron*) : *lisez* cant. de Requista, *au lieu* de la Selve.

Falise, v. (*Sambre-et-Meuse*) : *lisez* arr. et cant. nord de Namur, *au lieu* de cant. d'Huy.

Fallencourt, v. (*Seine-Inférieure*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Foucarmont.

Famechon, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Faouet (le), ville (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Farincourt, v. (*Haute-Marne*). Un fourneau.

Fauzel, v. (*Sambre-et-Meuse*) : *lisez* cant. de Derezée, *au lieu* de Durbuy.

Ferrière, forêt (*Indre-et-Loire*), cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de Saint-Christophe.

Ferrière-des-Chapelets, village (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Ferté-Alepe ou Alais (la), (*Seine-et-Oise*) : *lisez* sur l'Essonne *au lieu* de sur la Seine.

Ferté-sous-Jouarre ou sur Marne (la), ville (*Seine-et-Marne*) : *ajoutez* Louis XVI, à son retour de Varennes, a séjourné dans cette commune, chez Regnard.

Figuele (la), v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* Fitoulet.

Fismes ou Fimes, ville (*Marne*). Une brigade à cheval.

Flamierge, v. (*Forêts*) : *lisez* cant. de Sibret, *au lieu* de Paliseul. *Pop.* 106, *au lieu* de 67.

Flemalle-la-Grande, village (*Ourthe*). Carrières de grès ; on en fait des meules à aiguiser.

Flemalle-la-Haute, v. (*Ourthe*). Carrières de pierres de taille.

Flels, b. (*Orne*). Une brigade à pied.

Fleury, v. ( *Rhône*) : *lisez pop.* compr. celle du Vivier, *au lieu* de Levivier.

Fontaine-la-Gaillarde, village ( *Yonne*) : *lisez* arr. et cant. nord de Sens, *au lieu* d'arrond. de Sens, cant. de St.-Clément.

Fontainebleau, ville (*Seine-et-Marne*) : *lisez* l'école spéciale militaire qui étoit dans le château de cette ville a été transférée à Ecouen, bourg, dép. de Seine-et-Oise.

Fontans, v. ( *Lozère*) : *lisez* canton de Serverettes, *au lieu* de St.-Alban.

Fontenay, v. ( *Yonne*) : *lisez* cant. de Chablis, *au lieu* de Ligny-le-Château.

Fontenay-le-Peuple, ville ( *Vendée*) : *lisez* ch.-l. d'arrond. et de cant., *au lieu* de ch.-l. de départ.

Fontenay-sur-Orne, v. (*Orne*) : arrond. et cant. d'Argentan, *au lieu* d'arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché.

Foucarmont, b. (*Seine-Inférieure*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de ch.-l. de cant.

Fouchères, v. ( *Yonne*) : *lisez* arrond. sud de Sens, cant. de Saint-Valérien.

Fougeré, v. ( *Vendée*) : *lisez* arrond. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Fouilleuse, v. ( *Oise*) : *lisez* arr. et cant. de Clermont, *au lieu* d'arr. de Clermont, cant. de Bailleul-le-Soc.

Fouquenières-Herches, v. (*Oise*) : *lisez* arr. nord-est de Beauvais, cant. de Nivillé, *au lieu* d'arr. et cant. nord-est de Beauvais.

Fouquevillers, bourg ( *Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de ch.-l. de cant.

Frenaye-Fayel (la), v. (*Orne*) : *lisez* canton de Gacé, *au lieu* de Exmes.

Fresnay, v. ( *Aube*) : *lisez* cant. de Soulaines, *au lieu* de Soulanges.

Fresnes, v. ( *Somme*) : *lisez* Tilloloy, *au lieu* de Thilloloy.

## G

Gaissané, v. (*Haute-Garonne*) : *lisez* arr. de Castel-Sarrasin, cant. de St.-Nicolas-de-la-Grave, *au lieu* de *voyez* Graychanés.

Ganagobie, v. ( *Basses-Alpes*) : *lisez* cant. de Peyruis, *au lieu* de St.-Etienne-les-Orgues.

Garde-St.-Martiale (la), v. ( *Aveyron*) : *lisez* cant. de Requista, *au lieu* de la Selve.

Garnisch, v. ( *Forêts*) : *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Bas ; charage.

Gaubretière (la), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Gaudiempré, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Gaychanès, v. (*Haute-Garonne*) : *lisez* Gaissanés.

Gemeloux, b. (*Samb.-et-Meuse*) : *ajoutez* le 13 messidor an 2 (2 juillet 1794), l'armée de Beaulieu y fut vigoureusement repoussée par l'armée de la république française, commandée par Olivier et Marceau.

Genetouse (la), v. ( *Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Gerbaix, v. (*Mont-Blanc*) : *lisez* cant. de Montmeillant, *au lieu* de Novalaise.

Gruvelde, v. ( *Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Gibolles-les-Forges, village ( *Yonne*) : *lisez* arr. et cant. d'Avallon, *au lieu* d'arr. d'Avallon, cant. de Lucy-le-Bois.

Giberte, v. ( *Allier*) : *lisez* arr. et cant. de Mont-Lucon, *au lieu* de cette ville.

Givry, v. ( *Yonne*) : *lisez* cant. de Vezelay, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

Golencourt, v. ( *Oise*) : *lisez* cant. de Guiscard, *au lieu* d'Estrées-St.-Denis.

Gornac, v. (*Gironde*) : *lisez* ch.-lieu de cant., *au lieu* de cant. de Targon.

Gosses, v. ( *Lot*) : *lisez* canton

Digitized by Google

de la Tronquière, *au lieu* de ch.-l. de canton.

Gourin, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Gouy, v. (*Yonne*) : *lisez* arrond. sud de Sens, cant. de Cheroy, *au lieu* d'arr. de Sens, cant. de Saint-Valérien.

Grandru, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Noyon, *au lieu* d'Estrées-Saint-Denis.

Grandvillers-aux-Bois, village (*Oise*) : *lisez* cant. de St.-Just, *au lieu* de Bailleul-le-Soc.

Grauwelooster, v. (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Gravelines, ville (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Groede, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Grolle (la), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. et cant. de Napoléon, *au lieu* d'arrond. de Montaigu, cant. de la Roche-sur-Yon.

Gruntweiler ou Grandweiler, v. (*Moselle*) : *lisez* cant. de Saralbe, *au lieu* de Sarguemines.

Guéméné, ville (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Guemy, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Guenin, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Guerné (le), v. (*Morbihan*) : *lisez* arrond. et cant. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Guerville, v. (*Seine-Inférieure*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Fouçarmont.

Guillon, v. (*Yonne*) : *lisez* ch.-lieu de cant., *au lieu* de cant. d'Isle-sur-le-Serein.

Guiscard, b. (*Oise*) : *lisez* ch.-lieu de cant., *au lieu* de cant. d'Estrées-St.-Denis.

Guionnière, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, cant. de Montaigu, *au lieu* d'arr. et cant. de Montaigu.

Guisser, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Guitalens, v. (*Tarn*) : *lisez* cant. de Vielmur, *au lieu* de St.-Paul.

## H

Habergy, v. (*Forêts*) : *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Bascharage.

Halanzy, v. (*Forêts*) : *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Bascharage.

Halleine, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Juvigny, *au lieu* de la Ferté-Macé.

Halloy, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Hannescamps, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Hébergement (l'), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Hébuterne, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Heinadycks, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Hémixhem, v. (*Deux-Nèthes*) : *lisez* cant. de Conticq, *au lieu* de Boom.

Henu, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Herbiers (les), b. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Herbinghem, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Herlen, v. (*Meuse-Inférieure*) : *lisez* arr. de Maëstricht, ch.-l. de cant., *au lieu* d'arrond. et cant. de Maëstricht.

Herzeele, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Heyle, v. (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Hodeng-au-Bosc, village (*Seine-Inférieure*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Fouçarmont.

Hoek, v. (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Holeke, v. (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Hontschoote, ville (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Hoofdplaet, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Hosme (l'), v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Longny, *au lieu* de Tourouvre.

Houdainville, v. (*Oise*) : *lisez* arr. de Clermont, cant. de Mouy, *au lieu* d'arr. et cant. de Clermont.

Houdelange, v. (*Forêts*) : *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Bascharage.

Houtenesse, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Hove, v. (*Deux-Nèthes*) : *lisez* cant. de Conticq, *au lieu* de Boom.

Hoymille, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, cant. de Bergues, *au lieu* d'arr. et cant. de Bergues.

Hurlgort (le), b. (*Finistère*) : *lisez* arr. de Château-Lin, *au lieu* de Château-Dun.

Hulst, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Humbercamps, village (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

## I

Isanoy, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. d'Isle-sur-le-Serein, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

Isac-de-Montréal, v. (*Dordogne*) : *lisez* cant. de Villamblard, *au lieu* de Montagnac.

## J

Jacque, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* cant. de Pouyastruc, *au lieu* d'Aubarède.

Journy, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Joux-la-Ville, b. (*Yonne*) : *lisez* cant. d'Isle-sur-le-Serein, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

## K

Kilem, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Kerfourne, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. et cant. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Kergrist ou Korist, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

## L

Lainescourt, v. (*Oise*) : *lisez* arr. et cant. de Clermont, *au lieu* de cant. de Bailleul-le-Soc.

Lande-Patry (la), v. (*Orne*) : *lisez* cant. de St.-Gervais-de-Messey, *au lieu* de Tinchebray.

Landes (les), v. (*Seine-Inférieure*) : *lisez* cant. de Blangy, *au lieu* de Fouçarmont.

Landes-Genusson, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Lanbrethun-les-Ardes, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Langendiam, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Langoelan, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Langonnet, v. (*Morbihan*) : *lisez* Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Lanrivain,

Digitized by Google

LANRIVAIN, v. (*Côtes-du-Nord*) : *lisez* cant. de Botoha, *au lieu* de Bégard.

LANSAC, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* cant. de Pouyastruc, *au lieu* d'Aubarède.

LANVENEGEN, v. (*Morbihan*) : *lisez* arrond. de Napoleon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

LAREEY, v. (*Orne*) : *lisez* arrond. et cant. d'Alençon, *au lieu* d'arrond. d'Aleuçon, cant. de Mêle-sur-Sarthe.

LASLADES, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* cant. de Pouyastruc, *au lieu* d'Aubarède.

LAURESSE, v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

LAVAL, ville (*Mayenne*), à l'art. Guillaume *Ruffin* : *lisez* 17e. siècle, *au lieu* de 7e. siècle.

LAYRAC, v. (*Haute-Garonne*) : *lisez* cant. de Villemur, *au lieu* de Fronton.

LEDRINGHEM, v. (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

LEFFRYNCHOUCKE, v. (*Nord*) : *lisez* arr. et cant. de Dunkerque, *au lieu* d'arr. de Bergues, cant. de Dunkerque.

*Légion d'honneur*. Un décret impérial du 10 pluviose an 13, dit : « La grande décoration de la Légion » d'honneur consiste en un ruban » rouge, passant de l'épaule droite au » côté gauche, au bas duquel est » attachée l'aigle de la légion par un » ruban moiré-rouge ; et une plaque » brodée en argent, sur le côté gau- » che des manteaux et habits, com- » posée de dix rayons, au milieu » desquels est l'aigle de la légion, » avec ces mots : *Honneur et Patrie*.

» Le cordon n'est conféré par S. M. » l'Empereur qu'à de grands officiers » de la légion ; le nombre n'en peut » excéder soixante.

» Les princes de la famille impé- » riale et les étrangers auxquels Sa » Majesté voudroit conférer cette dé- » coration, ne sont pas compris dans » le nombre de soixante. Ils peuvent » la recevoir sans être membres de » la légion. Les grands officiers de » la légion qui obtiendront la grande » décoration, continueront de porter » à la boutonnière de l'habit la déco- » ration de la légion d'honneur, con- » formément au décret du 22 messidor » an 12. »

LEMBEKE, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

LENTIN, v. (*Aveyron*) : *lisez* cant. de Requista, *au lieu* de la Selve.

LERAT, v. (*Ourthe*) : *lisez* cant. de Spa, *au lieu* de Theux.

LERRIÈRE, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

LEUVIGNY, v. (*Vosges*) : *lisez* cant. de Rhon-l'Etape, *au lieu* de Schirmeck.

LIMERMONT, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Guiscard, *au lieu* d'Estrées-St.-Denis.

LIONOL, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

LIONY-LE-CHATEAU, b. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Chablis, *au lieu* de ch.-lieu de canton.

LIRQUINIÈRE, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

LINCON, v. (*Aveyron*) : *lisez* cant. de Requista, *au lieu* de la Selve.

LISOS, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc, *au lieu* d'arrond. et cant. de Tarbes.

LOCMALO, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

LOCMINÉ, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

LOGOUNA, v. (*Finistère*) : *lisez* cant. de Plougastel-Daoulas, *au lieu* de Daoulas.

LOIX, v. (*Charente-Inférieure*) : *lisez* canton d'Ars, *au lieu* de St.-Martin-Isle-de-Ré.

LONGCHAMP, v. (*Vosges*) : *lisez* arrond. et cant. d'Epinal, *au lieu* d'arr. d'Epinal, cant. de Châtel.

LOON, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

LOQUENOLÉ, v. (*Morbihan*) : *lisez* LOQUENOLÉ, arrond. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

LOUBAJAC, v. (*Hautes-Pyrénées*) : *lisez* canton de St.-Pé, *au lieu* de Lourdes.

LOUCHE, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

LOUESTAULT, v. (*Indre-et-Loire*) : *lisez* cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de St.-Christophe.

LOUIT, v. (*Hautes-Pyrénées*), *lisez* cant. de Pouyastruc, *au lieu* d'Aubarède.

LOURDE, ville (*Hautes-Pyrén.*) : *lisez* c'est le siége d'un tribunal de première instance.

LUC (GRAND ET PETIT), v. (*Vendée*) : *lisez* arrond. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

LUCÉ, v. (*Orne*) : *lisez* arrondissem. de Domfront, canton de Juvigny, *au lieu* de arrond. et cant. de Domfront.

LUCY-LE-BOIS, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. d'Avallon, *au lieu* de arrond. d'Avallon, ch.-l. de cant.

LUNÉVILLE, ville (*Meurthe*), 2e colonne : *lisez* on trouve aux environs de cette ville de l'argile de bonne qualité, exploitée, *et* les mêmes fossiles qu'à Nancy et à St.-Nicolas, *au lieu* de *par* les mêmes fossiles, etc.

## M

MAINE (LE), province : *lisez* cette province étoit divisée en haute et basse par la Sarthe. La partie haute, etc., fait actuellement partie du département de la Sarthe, *au lieu* des départemens de la Mayenne et de la Sarthe ; 3e. col. : *lisez* les principales villes du Maine étoient Beaumont-le-Vicomte, Mamers, Fresnay dans la partie haute ; le Mans, Mayenne, Ambrières, Laval, etc., dans la partie basse.

MAINE-ET-LOIRE, sommaire : *lisez* Segré, Saumur, Baugé et Beaupréau, sont les siéges des sous-préfectures, *au lieu* de Segré, Baugé et Beaupréau.

*Maison de l'Empereur, composée de* :

UN GRAND-AUMÔNIER.
Un premier aumônier.
Deux aumôniers ordinaires.

UN GRAND-CHAMBELLAN.
Un premier chambellan.
Six chambellans ordinaires.
Deux bibliothécaires.
Un directeur de la musique.

UN GRAND MARÉCHAL DU PALAIS.
Quatre adjoints du grand-maréchal du palais.
Neuf officiers-commandans dans les palais impériaux.

UN GRAND-ÉCUYER.
Quatre écuyers cavalcadours.
Un gouverneur des pages.
Un sous-gouverneur *idem*.
Un aumônier sous-gouverneur *id.*
Vingt-quatre pages.

UN GRAND-VENEUR.
Un capitaine des chasses.
Un conservateur des bois et forêts de la couronne.

UN GRAND-MAITRE DES CÉRÉMONIES.
Deux introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.
Deux aides des cérémonies.
Un chef des héraults-d'armes.
Quatre héraults-d'armes.



Digitized by Google

Un intendant-général de la maison.
Un premier peintre.
Six architectes.
Un administrateur du mobilier des palais impériaux.
Un conservateur.
Quatre médecins et chirurgiens.
Un notaire.

Un trésorier-général de la couronne.
Un préposé du trésorier-général.
Un agent de change.
Un conseil, composé des grands-officiers de la couronne, de l'intendant-général de la maison, et du trésorier-général.

*Maison de l'Impératrice, composée de:*

Un grand-aumônier.
Une dame d'honneur.
Une dame d'atour.
Douze dames du palais.
Un premier chambellan.
Un chambellan, introducteur des ambassadeurs.
Un chambellan ordinaire.
Trois écuyers, dont deux cavalcadours.
Un secrétaire des commandemens.
Un conseil composé de la dame d'honneur, la dame d'atour, le premier chambellan et le premier écuyer.

*Maison militaire.*

La maison militaire de Sa Majesté est composée de:
Un état-major général.
Un régiment de grenadiers à pied.
Un régiment de chasseurs à pied.
Deux bataillons de vélites.
Un régiment de grenadiers à chev.
Un régiment de chasseurs à cheval.
Un corps d'artillerie.
Un état-major du génie.
Une légion de gendarmes d'élite.
Un bataillon de matelots.
Un bataillon de grenadiers italiens.
Une compagnie de mameloucks.
Une compagnie de vétérans.

Maison-Maugis, v. (*Oise*): *lisez* cant. de Regmalard, *au lieu* de Nocé.

Maldegem, v. (*Escaut*): *lisez* arrond. et cant. d'Eecloo, *au lieu* de arrond. de Gand, cant. d'Eecloo.

Maletable, v. (*Orne*): *lisez* cant. de Longny, *au lieu* de Tourouvre.

Malguénac, v. (*Morbihan*): *lisez* arrond. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Maligny, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Chablis, *au lieu* de Ligny-le-Château.

Mantes, ville (*Seine-et-Oise*): *lisez* première colonne, page 314, 60e. ligne, château de Rhony, *au lieu* de Rohan.

Marcieux, v. (*Mont-Blanc*): *lisez* cant. de Montmeillant, *au lieu* de Novalaise.

Mardick, fort (*Nord*): *lisez* arrond. et cant. ouest de Dunkerque, *au lieu* de arrond. de Bergues, cant. ouest de Dunkerque.

Marmeaux, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* de l'Isle-sur-le-Serein.

Marmouillé, v. (*Orne*): *lisez* canton de Mortrée, *au lieu* de Mellerault.

Marquerie, v. (*Hautes-Pyrénées*): *lisez* canton de Pouyastruc, *au lieu* d'Aubarède.

Marray, v. (*Indre-et-Loire*): *lisez* cant. de Neury-la-Loi, *au lieu* de St.-Christophe.

Marsal, v. (*Tarn*): *lisez* arrond. d'Alby, cant. de Villefranche, *au lieu* de arrond. et cant. d'Alby.

Marsangy, v. (*Yonne*): *lisez* arrond. et cant. sud de Sens, *au lieu* de arrond. et cant. de Sens.

Marsangy, v. (*Yonne*): *lisez* cant. d'Isle-sur-le-Serein, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

Marseilhan, v. (*Hautes-Pyrénées*): *lisez* cant. de Pouyastruc, *au lieu* d'Aubarède.

Maslay-le-Grand, v. (*Yonne*): *lisez* arr. et cant. nord de Sens, *au lieu* de arr. et cant. de Sens.

Maslay-le-Petit, v. (*Yonne*): *lisez* arrond. et cant. nord de Sens, *au lieu* de arrond. et cant. de Sens.

Mathes (les), v. (*Charente-Inférieure*): *lisez* cant. de la Tremblade, *au lieu* de Arvert.

Mayenne, ville (*Mayenne*): *lisez* cette ville étoit la capitale du ci-dev. bas Maine, *au lieu* de haut Maine.

Meironnes, v. (*Basses-Alpes*): *lisez* chef-lieu de cant., *au lieu* de St.-Pol.

Meix-le-Tige, v. (*Forêts*): *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Bascharge.

Melisey, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Cruzy, *au lieu* de St.-Valérien.

Melran, v. (*Morbihan*): *lisez* arrond. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Mende, ville (*Lozère*): *lisez* il y a trois ponts sur le Lot, *au lieu* de il y a deux ponts, etc.

Ménil-Hubert, v. (*Orne*): *lisez* cant. de Gacé, *au lieu* d'Exmes.

Menques, v. (*Pas-de-Calais*): *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Merckeghem, v. (*Nord*): *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Merlatière, v. (*Vendée*): *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* des Sables-d'Olonne.

Meslan, v. (*Morbihan*): *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Metz, ville (*Moselle*): *lisez* la citadelle vient d'être démolie et les fossés comblés de ses débris, *au lieu* de Metz est la ville, après Strasbourg, la mieux fortifiée de France.

Middelbourg, v. (*Escaut*): *lisez* arr. et cant. d'Eecloo, *au lieu* de arr. de Gand, cant. d'Eecloo.

Milam, v. (*Nord*): *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu de* Bergues.

Moëres (les), v. (*Nord*): *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Monceaux, v. (*Oise*): *lisez* arr. de Clermont, cant. de Liancourt, *au lieu* de arr. et cant. de Compiegne.

Monneteau, v. (*Yonne*): *lisez* arr. et cant. ouest d'Auxerre, *au lieu* de arr. d'Auxerre, cant. de Seignelay.

Monnoies, pag. 476: *lisez* par un décret impérial, du mois de ventose an 13, la monnoie de Genève a été supprimée, *au lieu* de monnoie de Genève *G*.

Mont-St.-Sulpice (le), bourg (*Yonne*): *lisez* cant. de Seignelay, *au lieu* de St.-Florentin.

Mont-Terrible (le) (*Haut-Rhin*): *lisez* la montagne du Mont-Terrible avoit donné son nom aux ci-devant évêché et principauté de Porentruy, *au lieu* de au ci-devant département du Mont-Terribie.

Montachet, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Cheroy, *au lieu* de St.-Valérien.

Montaigu, ville (*Vendée*): *lisez* arr. de Napoléon, chef-lieu de cant., *au lieu* de chef-l. d'arr. et de cant.

Montet (le), v. (*Lot*): *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Montigny-la-Lor, v. (*Yonne*): *lisez* cant. de Chablis, *au lieu* de Ligny-le-Château.

Montpellier, ville (*Hérault*), art. l'abbé *Cambacérès*, *supprimez* on a de lui des sermons en 3 vol. *in*-12: ces sermons ne sont pas de lui.

Montréal, bourg (*Yonne*): *lisez*

Digitized by Google

cant. de Guillon, *au lieu* l'Isle-sur-le-Serein.

Montrond, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Sées, *au lieu* de Courtomer.

Moréac, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Mormaison, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Mortagne, ville (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Mouchamp, bourg (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Mouchy-la-Ville, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Liancourt, *au lieu* de Mouy.

Mouilleron-le-Captif, village (*Vendée*) : *lisez* arrond. et cant. de Napoléon, *au lieu* de arr. de Montaigu, cant. de la Roche-sur-Yon.

Moustoir (le), v. (*Morbihan*) : *lisez* Moustoir-Remangol, arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Moustoir-Locminé, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Mouy, ville (*Oise*) : *lisez* cant. de Liancourt, *au lieu* de chef-lieu de canton.

## N

Nailly, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. sud de Sens, *au lieu* de arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne.

Naizin, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Nemig, v. (*Forêts*) : *lisez* Neuving.

Neuvy-la-Loi, bourg (*Indre-et-Loire*) : *lisez* chef-lieu de cant., *au lieu* de cant. de St.-Christophe.

Noé, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant nord de Sens, *au lieu* de arr. et cant. de Sens.

Nordkercke, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* d'Audruick.

Northécourt, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Noyal, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. et cant de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

## O

Oost-Cappel, v. (*Nord*) : *lisez* arrond. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Oost-Ecloo, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Oostbourg, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Ormoy, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Seignelay, *au lieu* de St.-Florentin.

Orville v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Ossenesse, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Over-Slag, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

## P

Pamplie, v. (*Deux-Sèvres*) : *lisez* Painplie.

Paris, ville (*Seine*), art. fontaine des Cordeliers : *lisez Hic stetit, et largas lœtus profudit aquas*; au lieu de *Hic stetit, et largas profudit aquas.*

Pas, b. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* ch.-lieu de cant., *au lieu* de cant. de Fouquevillers.

Passy, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. nord de Sens, *au lieu* d'arr. et cant. de Sens.

Perigny, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et canton ouest d'Auxerre, *au lieu* d'arr. et cant. d'Auxerre.

Persquen, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Pettingen, v. (*Forêts*) : *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Bascharage.

Petrolles, v. (*Gard*) : *lisez* arr. du Vigan, *au lieu* de Nîmes.

Philippine, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Pins (les), v. (*Indre-et-Loire*) : *lisez* cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de St.-Christophe.

Piombino, principauté. Cette petite contrée, située le long de la mer, entre le Siénois et le Pisan, fit autrefois partie de la République de Pise, d'où elle vint à la maison d'*Appiani*, qui en prit le titre de prince, et le conserva jusqu'en 1603, que Jacques VII, prince de Piombino, étant mort sans enfans mâles, l'empereur Ferdinand II remit cette principauté à Philippe IV, roi d'Espagne, l'an 1631. Ce prince la rendit, trois ans après, à Nicolas Ludivisio, qui avoit épousé la petite fille, par femme, de Jacques, se réservant le droit d'avoir toujours garnison espagnole dans la forteresse de Piombino, comme on l'avoit fait depuis 1548. La ville de Piombino est fort petite, mais assez bien fortifiée.

Cette principauté, qui étoit sous la protection du roi de Naples, fut cédée à la France par le traité de Lunéville du 20 pluviose an 9 (9 février 1801). Elle est maintenant gouvernée d'après le décret suivant.

Napoléon, Empereur des Français, étant au Sénat, le 27 ventose an 13 ; le secrétaire d'état donne lecture de l'adresse et du décret suivants

Sénateurs,

« La principauté de Piombino, que la France possède depuis plusieurs années, a été depuis ce temps administrée sans règle et sans surveillance. Située au milieu de la Toscane, éloignée de nos autres possessions, nous avons jugé convenable d'y établir un régime particulier. Le pays de Piombino nous intéresse par la facilité qu'il offre pour communiquer avec l'Isle-d'Elbe et la Corse : nous avons donc pensé devoir donner ce pays, sous le haut domaine de la France, à notre sœur la princesse Elisa, en conférant à son mari le titre de prince de l'Empire. Cette donation n'est pas l'effet d'une tendresse particulière, mais une chose conforme à la saine politique, à l'éclat de notre couronne, et à l'intérêt de nos peuples.

*Signé*, Napoléon. »

Au palais des Tuileries, le 27 ventose an 13.

Napoléon, par la grace de Dieu, et les constitutions de la République, Empereur des Français ; à tous présens et à venir, salut :

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. I^er^. L'Empereur Napoléon cède et donne en toute propriété la principauté de Piombino à la princesse Elisa, sa sœur.

II. Le gouvernement de cet état, et la propriété du domaine du prince, sont héréditaires dans la descendance de la princesse Elisa, et se perpétuent dans sa branche aînée ; les cadets et les femmes n'ayant droit qu'à une légitime viagère.

III. A chaque mutation, le prince héréditaire de Piombino ne pourra succéder, s'il n'a reçu l'investiture de l'Empereur des Français.

IV. Les enfans nés ou à naître de la princesse Elisa ne pourront se marier sans le consentement de l'Empereur des Français.

V. La descendance de la princesse



Digitized by Google

Elisa venant à s'éteindre, ou ayant perdu ses droits par l'infraction de la règle prescrite dans l'article précédent, l'Empereur des Français disposera de nouveau de la principauté de Piombino, en consultant l'intérêt de la France et celui du pays.

VI. Le mari de la princesse Elisa prend le nom et le titre de prince de Piombino; il jouira du rang et des prérogatives de prince de l'Empire français.

VII. Le prince de Piombino maintiendra en bon état la forteresse de Piombino. Il donnera ses soins à favoriser les communications avec l'Isle-d'Elbe. Il assurera la défense des côtes en maintenant le nombre de batteries qui sera jugé nécessaire pour leur sûreté.

VIII. Le prince de Piombino sera tenu d'avoir à sa solde, pour le service de la côte et de la forteresse, un bataillon de cinq compagnies de quatre-vingts hommes chacune.

IX. En recevant l'investiture de son Etat, le prince de Piombino prêtera le serment dont la teneur suit :

« Je jure obéissance et fidélité à » S. M. N....., Empereur » des Français. Je promets de » secourir de tout mon pouvoir la » garnison française de l'Isle-d'Elbe, » de contribuer en tout ce qui dé» pendra de moi à l'approvisionne» ment de cette île, et je déclare que » je ne cesserai de remplir, dans » toutes les circonstances, les devoirs » d'un bon et fidèle sujet envers » S. M. l'Empereur des Français. »

*Signé*, Napoléon.

Par l'Empereur, le secrétaire d'Etat,
*Signé*, H.-B. Maret.

Pist, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* de l'Isle-sur-le-Serein.

Pitgam, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, cant. de Bergues, *au lieu* d'arr. et cant. de Bergues.

Plessis-Patte-d'Oie (le), v. (*Oise*) : *lisez* canton de Guiscard, *au lieu* d'Estrées-St.-Denis.

Plouerdut, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Plougastel, b. (*Finistère*) : *lisez* arr. de Brest, *au lieu* de St.-Brieux.

Plouray, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Pluméliau, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. et cant. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Plumelin, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Poiré-sous-la-Roche-sur-Yon, ville (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Pommier, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Pontigny, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Seignelay, *au lieu* de Ligny-le-Châteu.

Pontivy, ville (*Morbihan*) : *lisez* Napoléon-Ville.

Porentruy, ville (*Haut-Rhin*) : *lisez* as distance du Rhin et de Besançon égale à celle, etc. *au lieu de* eat égale ; *et* son voisinage de la Pierre-Percée, sa position géographique, conformes à celle, etc. *au lieu* de sont conformes.

Portes (les), v. (*Charente-Inférr.*) : *lisez* cant. d'Ars, *au lieu* de Saint-Martin.

Précy-le-Sec, v. (*Yonne*) : *lisez* canton d'Isle-sur-le-Serein, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

Prejiac, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Provency, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de d'Isle-sur-le-Serein, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

Puiseuzey, ville (*Tarn*) : *lisez* Puicelly.

Puisieux-au-Val, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

## Q

Quartipre, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, cant. de Bergues, *au lieu* d'arr. et cant. de Bergues.

Quennes, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. est d'Auxerre, *au lieu* d'arr. d'Auxerre, cant. de Chablis.

Quincerot, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Crusy, *au lieu* de Saint-Vinnemer.

## R

Rabastière (la), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Rachecourt, v. (*Forêts*) : *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Baccharage.

Rebecques, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. d'Ardres, *au lieu* d'Aire.

Reques, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* canton d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Remugol, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Respoede, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bruges.

Roche-Ferrière, v. (*Vendée*) : *lisez* Roche-Servière : même article, *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Roche-sur-Yon (la), v. (*Vendée*) : *lisez* Napoléon.

Rodelinghem, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* arrond. d'Ardres, *au lieu* de Tournehem.

Roer (*sommaire du départ. de la*) : *lisez*, il est dans la 23e conservation forestière, *au lieu* de la 27e.

Rorthe, v. (*Indre-et-Loire*) : *lisez* cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de St.-Christophe.

Roudouallec, v. (*Morbihan*) : *lisez* arrond. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Rousselot, v. (*Oise*) : *lisez* cant. de Liancourt, *au lieu* de Mouy.

Rouvray, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Seignelay, *au lieu* de Ligny-le-Château.

Rozoy, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. nord de Sens, *au lieu* d'arr. et cant. de Sens.

Rugny, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Crusy, *au lieu* de St.-Vinnemer.

## S

Sabadet, v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Sabinne, montagne (*Seine-Inf.*) : *lisez* Mont-Sabinne : même article, *lisez*, d'où Pon jouit de la plus belle vue, telle que de prairies, de la rivière de Seine, des forêts de Moulineaux et de Roumares, *au lieu* de moulineaux, etc.

Sailly-au-Bois, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

St.-Aignan, v. (*Morbihan*) : *lisez* arrond. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

St.-Alban, ville (*Lozère*) : *lisez* cant. de Serverettes, *au lieu* de ch.-l. de canton.

St.-Amand, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevilleis.

St.-André-de-Goul-d'Oze, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-André-de-Treize-Voix, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-André-d'Ornay, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. et cant. de Napoléon,

Digitized by Google

*au lieu* d'arr. de Montaigu, cant. de la Roche-sur-Yon.

St.-André-en-Terre-Pleine, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* d'Isle-sur-le-Serein.

St.-Aubin, v. (*Indre-et-Loire*) : *lisez* cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de St.-Christophe.

St.-Aubin, v. (*Vendée*) : *lisez* arrondiss. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Augustin-sur-Mer, village (*Charente-Inférieure*) : *lisez* cant. de la Tremblade, *au lieu* d'Arvert.

St.-Bris, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. est d'Auxerre, *au lieu* d'arr. et cant. d'Auxerre.

St.-Caradec, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

St.-Christophe, bourg (*Indre-et-Loire*) : *lisez* cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de ch.-l. de canton.

St.-Cristophe-de-Chartreize, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Cirgues, v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

St.-Clément, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. nord de Sens, *au lieu* d'arrond. et cant. de Sens.

St.-Cyr-les-Coulons, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et canton est d'Auxerre, *au lieu* d'arrond. d'Auxerre, cant. de Chablis.

St.-Denis-de-Chevasse, village (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Denis-les-Sens, v. (*Yonne*) : *lisez* arrond. et cant. sud de Sens, *au lieu* d'arr. et cant. de Sens.

St.-Georges-des-Groseillers, v. (*Orne*) : *lisez* arr. de Domfront, cant. de St.-Gervais-de-Messey, *au lieu* d'arrond. de Tinchebray, cant. de Flers.

St.-Georges, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, canton de Montaigu, *au lieu* d'arrond. et cant. de Montaigu.

St.-Georges, v. (*Yonne*) : *lisez* arrond. et canton ouest d'Auxerre, *au lieu* d'arr. et cant. d'Auxerre.

St.-Gervais, v. (*Isère*) : *lisez* cant. de Vinay.

St.-Gonnere, v. (*Morbihan*) : *lisez* arrond. et cant. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

St.-Hermand, v. (*Vendée*) : *lisez* canton et comm. de Ste.-Hermine, *au lieu* de cant. de Ste.-Hermine.

St.-Hilaire-de-Loulay, village (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, cant. de Montaigu, *au lieu* d'arr. et cant. de Montaigu.

St.-Hilaire-Destialons, village (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

St.-Hilaire-les-Montagne, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Jean-de-Meurgéers, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Longny, *au lieu* de Regmalard.

St.-Jean-in-Eremo, v. (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

St.-Jean-Stéen, v. (*Escaut*) : *lisez* arrond. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

St.-Jurson, v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* canton de Mezel, *au lieu* de Meta.

St.-Laurent-de-Beauménil, v. (*Orne*) : *lisez* canton de Séez, *au lieu* de Mêle-sur-Sarthe.

St.-Laurent-sur-Sèvres, bourg (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Malo-du-Bois, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Martin, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Crusy, *au lieu* de St.-Vinnemer.

St.-Martin-Lars, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Médard-de-Nicourry, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

St.-Momblin, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

St.-Moréé, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Vezelay, *au lieu* de Lucy-le-Bois.

St.-Paterne, b. (*Indre-et-Loire*) : *lisez* cant. de Neuvy-la-Loi, *au lieu* de St.-Christophe.

St.-Philbert-de-Bouaing, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Pierre-Brouck, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

St.-Sulpice, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

St.-Tecdual, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

St.-Vallerien, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. sud de Sens, cant. de Cheroy, *au lieu* de arrond. de Sens, ch.-l. de canton.

Ste.-Anne, fort (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Ste.-Brigide, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Ste.-Eulalie, v. (*Lozère*) : *lisez* canton de Serverettes, *au lieu* de St.-Alban.

Ste.-Florence-de-l'Herbergement, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Ste.-Gauburge, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Nocé, *au lieu* du Theil.

Saligny, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. nord de Sens, *au lieu* de arr. et cant. de Sens.

Salligny, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Santigny, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* d'Isle-sur-le-Serein.

Sapois, v. (*Vosges*) : *lisez* cant. de Saulxures, *au lieu* de Cornimont.

Sart, v. (*Ourthe*) : *lisez* cant. de Spa, *au lieu* de Viel-Salm.

Sarton, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Sas-de-Gand, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Sauillet, v. (*Lot-et-Garonne*) : *lisez* Tauillet.

Sauvagère (la), v. (*Orne*) : *lisez* cant. de la Ferté-Macé, *au lieu* de St.-Gervais-de-Messey.

Sauvigny-le-Buréal, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* de l'Isle-sur-le-Serein.

Sauxure-les-Bulgnéville, v. (*Vosges*) : *lisez* Saulxures, ch.-l. de cant., *au lieu* de cant. de Bulgnéville.

Savigny, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. sud de Sens, cant. de Cheroy, *au lieu* de arr. de Sens, cant. de St.-Valérien.

Schelle, v. (*Deux-Nèthes*) : *lisez* canton de Contich, *au lieu* de Boom.

Schoodicke, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Seaulx, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* de l'Isle-sur-le-Serein.

Seglien, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Selingen, v. (*Forêts*) : *lisez* cant. de Massancy, *au lieu* de Boscharage.

Senaillac, v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Sennevoys, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Crusy, *au lieu* de St.-Vinnemer.

Sermisselles, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant d'Avallon, *au lieu* de arr. d'Avallon, cant. de Lucy-le-Bois.

Serzerette, b. (*Lozère*) : *lisez* chef-lieu de cant., *au lieu* de cant. d'Aumont.

Digitized by Google

Silfiac, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Silly, v. (*Orne*) : *lisez* arr. d'Argentan, cant. d'Exmes, *au lieu* de arr. et cant. d'Argentan.

Soex, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, cant. de Bergues, *au lieu* de arr. et cant. de Bergues.

Souatre, v. (*Pas-de-Calais*) : *lisez* cant. de Pas, *au lieu* de Fouquevillers.

Soucevrac, b. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Soucy, b. (*Yonne*) : *lisez* arr. et cant. nord de Sens, *au lieu* de arr. et cant. de Sens.

Souvigny, v. (*Loir-et-Cher*) : *lisez* cant. de la Mothe-Beuvron, *au lieu* de Chaumont.

Spiker, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Stéene, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, cant. de Bergues, *au lieu* de arr. et cant. de Bergues.

Stival, v. (*Morbihan*) : *lisez* arr. de Napoléon-Ville, *au lieu* de Pontivy.

Surligny, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. sud de Sens, cant. de Cheroy, *au lieu* de arr. de Sens, cant. de St.-Valérien.

Synte (Grande), v. (*Nord*) : *lisez* arr. et cant. de Dunkerque, *au lieu* de arrond. de Bergues, cant. de Dunkerque.

Synte (Petite), v. (*Nord*) : *lisez* arr. et cant. de Dunkerque, *au lieu* de arr. de Bergues, cant. de Dunkerque.

## T

Tallecy, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de l'Isle-sur-le-Serein, *au lieu* de Guillon.

Tanville, v. (*Orne*) : cant. de Séez, *au lieu* de Carrouge.

Targon, bourg (*Gironde*) : *lisez* cant. de Gornac, *au lieu* de commune de Sauveterre.

Teissé, v. (*Orne*) : *lisez* cant. de Juvigny, *au lieu* de la Ferté-Macé.

Terneuse, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Terron, v. (*Lot*) : *lisez* cant. de la Tronquière, *au lieu* de Gorsses.

Tetegem, v. (*Nord*) : *lisez* arr. et cant. est de Dunkerque, *au lieu* de arr. de Bergues, cant. est de Dunkerque.

Teulet, v. (*Tarn*) : *lisez* arr. d'Alby, cant. de Villefranche, *au lieu* de arr. et cant. d'Alby.

Thorigné, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Tiffauges ou Tiffanges, ville (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Travexain, v. (*Vosges*) : *lisez* cant. de Sanlxures, *au lieu* de Cornimont.

Tregimont, v. (*Escaut*), arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Tregrom, v. (*Côtes-du-Nord*) : *lisez* arrond. de Lannion, cant. de Plouaret.

Treize-Septiers, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, cant. de Montaigu, *au lieu* de arr. et cant. de Montaigu.

Trémblade (la), bourg (*Charente-Inférieure*) : *lisez* ch.-l. de cant., *au lieu* de cant. d'Arvert.

Trevilly, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* de Montréal.

Tronquière (la), v. (*Lot*) : *lisez* ch.-l. de canton, *au lieu* de cant. de Gorsses.

## U

Uxem, v. (*Nord*) : *lisez* arr. et cant. est de Dunkerque, *au lieu* de arr. de Bergues, cant. de Dunkerque.

## V

Vandrenne, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Vassy-sous-Pisy, v. (*Yonne*) : *lisez* cant. de Guillon, *au lieu* de l'Isle-sur-le-Serein.

Venansault, v. (*Vendée*) : *lisez* arr. et cant. de Napoléon, *au lieu* de arr. de Montaigu, canton de la Roche-sur-Yon.

Verie (la), v. (*Vendée*) : *lisez* arr. de Napoléon, *au lieu* de Montaigu.

Vernot, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. sud de Sens, *au lieu* de arr. de Sens.

Villerouges, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. sud de Sens, *au lieu* de arr. de Sens.

Villegardin, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. sud de Sens, *au lieu* de arr. de Sens.

Villemus, v. (*Basses-Alpes*) : *lisez* cant. de Reillanne, *au lieu* de Manosque.

Villeneuve, v. (*Basses-Alpes*) : arr. et cant. de Forcalquier, *au lieu* de arr. de Forcalquier, canton de Reillane.

Villeneuve-la-Dondagre, v. (*Yonne*) : *lisez* arr. sud de Sens, *au lieu* de arr. de Sens.

Volkerinckove, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

## W

Warhem, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Waterdyk, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Waterlaud, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Waterlaud, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Watervliet, bourg (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Watten, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

West-Cappel, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, cant. de Bergues, *au lieu* de arr. et cant. de Bergues.

Westdorpe, v. (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

Wormhout, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Wulverdinge, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

## Y

Ysendick, ville (*Escaut*) : *lisez* arr. d'Eecloo, *au lieu* de l'Ecluse.

## Z

Zegers-Cappel, v. (*Nord*) : *lisez* arr. de Dunkerque, *au lieu* de Bergues.

Zuderotte, v. (*Nord*) : *lisez* arr. et cant. est de Dunkerque, *au lieu* de arr. de Bergues, cant. est de Dunkerque.

Digitized by Google

# NOUVELLE RECTIFICATION PAR DÉCRET DU 17 NIVOSE AN XIII.

| DÉPARTEMENS. | ARRONDISSEMENS. | CANTONS d'où les communes seront ôtées. Noms des cantons. | CANTONS d'où les communes seront ôtées. Noms des communes. | CANTONS où les communes seront portées. | CHANGEMENS de chefs-lieux de cantons. Anciens chefs-lieux. | CHANGEMENS de chefs-lieux de cantons. Nouveaux chefs-l. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AUDE | Limoux | Quillan | Antugnac<br>La Serpent<br>Montazels | Couiza | Arques | Couiza. | |
| | | Limoux | Conilac<br>Roquetaillade | | | | |
| CÔTES-DU-NORD | Lannion | Lannion | Ploumiliau | Plestin. | | | |
| | | | Lanmerin<br>Trezeny<br>Ploutach | Treguier<br>Lannion | | | Ces trois comm^es ont été omises. |
| DOIRE | Aoste | | | | Lasalle | Morges. | |
| GIRONDE | Bazas | | | | Préchac | Villandraud. | |
| LYS | Furnes | Nieuport | Caeskercke | Dixmude. | | | |
| MARENGO | Casal | Montiglio | Villamiroglio | Gabbiano. | | | |
| MONT-TONNERRE | Mayence | Mayence | | | | | La ville de Mayence sera divisée en deux arrondissemens de justices de paix : le 1^er arrondissement comprendra les sections A, B, C ; et le 2^e, celles D, E, F. La commune de Casal et l'Isle-St.-Pierre faisant partie du territoire de l'Empire germanique, seront rayées de la nomenclature des communes formant les justices de paix du département du Mont-Tonnerre. |
| MOSELLE | Metz | Metz, 2^e arrond. | Mercy-le-Haut | Pange. | | | |
| YONNE | Joigny | Villeneuve-sur-Yonne | St.-Julien-du-Sault<br>St.-Loup-Dordon<br>St.-Martin-Dordon | St.-Julien-du-Sault | | | Il sera formé un nouveau canton dont le chef-lieu sera fixé à Saint-Julien-du-Sault. |
| | | Charny | La Celle-St.-Cyr<br>Cudot<br>Précy<br>Sepeaux<br>St.-Romain-le-Preux. | | | | |
| | | Joigny | Verlin | | | | |
| | Auxerre | | Montigny-la-Loi | Auxerre (est) | | | Cette commune avoit été omise dans l'arrêté du 29 thermidor an II, portant suppression du canton de Ligny-le-Château. |

Le hameau de Machelle sera rayé de la nomenclature des communes du canton d'Havelange, arrondissement de Marche (Sambre-et-Meuse), et réuni à la commune de Florée, canton de Namur (sud), dont il a toujours fait partie.

Les communes de Monestier, 1^er arrondissement, et de Cenne, 2^e arrondissement (Aude), sont réunies pour ne former qu'une seule municipalité sous le nom de *Cenne-Monestier*, dépendante du 1^er arrondissement.

Les communes de Zell et Messernhein (ou Nieffernheim), portées par erreur dans le canton de Pfeddersheim, arrondissement de Spire (Mont-Tonnerre), seront réunies à la commune de Herxheim, canton de Goelheim, arrondissement de Kaiserslautern, et ne formeront qu'une seule commune.

Le canton de Contwig (Mont-Tonnerre) est supprimé, et les communes qui le composent seront reportées à celui de Deux-Ponts.

Digitized by Google

Digitized by Google

# ÉTAT GÉNÉRAL

*DES foires et grands marchés de l'Empire français, fixés d'après les lois et arrêtés du Gouvernement, et collationnés sur les minutes déposées aux archives du Gouvernement.*

*Nota.* La durée des foires dans les lieux où le nombre de jours n'est pas désigné, est d'un jour seulement.

## 1er VENDEMIAIRE.

*ALPES* (*HAUTES-*). Orcières, St.-Bonnet.
*Alpes-Maritimes.* La Sauze, cant. de Guillaumes; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.
*Aube.* Essoyes.
*Charente-Inférieure.* Bussac, cant. nord de Saintes.
*Cher.* Laverdines.
*Corrèze.* Uzerche.
*Gard.* Le Vigan.
*Garonne* (*Haute-*). Toulouse; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux.
*Hérault.* La Salvetat.
*Ille-et-Vilaine.* Rennes; grand marché.
*Indre-et-Loire.* Ligueil.
*Jemmapes.* Tournai (10 jours).
*Landes.* Tartas.
*Léman.* St.-Jean-de-Gouville.
*Lot-et-Garonne.* Escassefort.
*Lys.* Furnes.
*Mayenne.* Landivy. Laval.
*Meurthe.* Dieuze. Fénestrange.
*Meuse.* Stainville. Stenay.
*Mont-Tonnerre.* Einnellen.
*Morbihan.* Locminé.
*Nord.* Bourbourg (9 jours). Catteau-Cambresis (9 jours). Maubeuge (8 jours). Merville (2 jours). Trelon. Valenciennes.
*Oise.* Ribecourt.
*Ourthe.* St.-Vith.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Gèdres. Rabasteins.
*Seine-Infér.* Ingouville (30 jours).
*Seine-et-Marne.* Dammartin.
*Seine-et-Oise.* Houdan (3 jours). Mantes.
*Sèvres* (*Deux-*). Beceleuf.
*Somme.* Crécy. Guerbigny. Lismer. St.-Vallery. Villers-Bocage.
*Tarn.* Finc (le lundi après le 18 sept.).
*Vaucluse.* Carome.
*Vienne.* Civray.
*Vienne* (*Haute-*). Limoges (11 jours), Bellac, St.-Laurent-sur-Gorre.

## 2 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Poncin; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne. St.-Rambert; bétail, chanvre, noix, denrées et marchandises de toutes espèces. Songieux, cant. de Champagne; bétail et marchandises de toutes espèces. Viriat (le 1er lundi de vendémiaire). Villers-Cotterets; grand marché.
*Allier.* Cérilly.
*Alpes* (*Basses-*). Colmars; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Ardèche.* Le Champ-Raphaël, cant. d'Antraigues; bestiaux de toutes espèces. Paillares, cant. de St.-Felicien; bestiaux, poutres et planches. St.-Peray; bestiaux de toutes espèces. Villeneuve-de-Berg; bêtes à cornes et autres.
*Ardennes.* Réthel; bijouterie, orfèverie, mercerie, draperie, chevaux, bêtes à cornes. Rocroy, grand marché; il s'y vend bijouterie, orfèvrerie, mercerie, draperie, chevaux et bêtes à cornes.
*Arriège.* St.-Ybars, cant. de Fossat; bestiaux et grains de toutes espèces. Vic-Dessos; porcs, bœufs, vaches, chèvres et fromage.
*Aveyron.* Bournazel, cant. de Rignac; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Montfranc, cant. de St.-Sernin; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. Montjeaux, cant. de St.-Bauzely; bêtes à cornes et à laines, et cochons. Rieupeyroux; bêtes à cornes et à laine, et cochons. St.-Chély; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. Villefranche; toutes sortes de bestiaux et marchandises.
*Bouches-du-Rhône.* Aix (15 jours).
*Calvados.* Orbec. Thury-Harcourt. La Rivière.
*Cantal.* Oradour, cant. de Pierrefort; bestiaux, chevaux, bêtes à laine. Salers; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mulets, chèvres, lin et chanvre.
*Charente.* Beaulieu. Massignac. Marthon.
*Charente-Inférieure.* Bourgneuf, cant. de la Jarrie. St.-Sornin-de-Marennes, cant. de Marennes. Tesson, cant. de Gémozac; grand marché.
*Cher.* Neuvy-sous-Barenjon. Lignières (le jeudi avant la St.-Michel).
*Corrèze.* Beynat; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Objat, cant. d'Ayen; grand marché. Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Laignes. Pontaillier-sur-Saone. Vitteaux.
*Côtes-du-Nord.* Châtelaudren; chevaux et bestiaux. Cette foire dure 8 jours. Pommerit-les-Bois, cant. de Lanvollon; chevaux, bestiaux, toilerie et outils aratoires.
*Creuse.* Ahun; bœufs, vaches, taureaux, cochons, chevaux.
*Dordogne.* Hautefort; grand marché. St.-Alvère; grand marché.
*Doubs.* Recologne, cant. d'Audeux; Vercel.

Digitized by Google

*Drôme.* Grand-Serre ; bestiaux et mercerie. Montoison, cant. nord de Crest ; bestiaux et mercerie. St.-Nazaire-le-Désert, cant. de la Motte-Chalençon (2 jours) ; bestiaux et mercerie.

*Escaut.* Terneuse, canton d'Axel (8 jours) ; mercerie et meubles.

*Finistère.* Meillard. St.-Eloi, cant. de Plougastel-Daoulas.

*Forêts.* Ettelbruck, cant. de Diekirch ; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres et ânes, et toutes sortes de marchandises.

*Gard.* St.-André-de-Valborgne.

*Garonne* (*Haute-*). Fourquevaux, cant. de Montgiscard ; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Revel ; chevaux, mulets, bêtes à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.

*Gers.* Lavit-de-Lomagne. Samatan. Aignan.

*Gironde.* Pellegrue.

*Hérault.* Le Pouget (3 jours).

*Indre.* Cluis. Cluis-Dessus.

*Indre-et-Loire.* Besumont, cant. de Chinon. Cormes, cant. de Château-la-Vallière.

*Isère.* Bourg-d'Oisans. Côte-St.-André. Monestier-de-Clermont. St.-Aupre.

*Jura.* Nozeroy (le lundi avant la St.-Michel). St.-Amour. Chaumergy. Dole. Doucier.

*Landes.* St.-Jean-de-Marsac. La Bouheyre (2 jours).

*Léman.* Taninge. Borge.

*Loire.* Rive-de-Gier.

*Loire* (*Haute-*). Ally. Montfaucon.

*Loir-et-Cher.* Droué.

*Loire-Inférieure.* Arton. Plessé.

*Loiret.* St.-Maurice-sur-Aveyron.

*Lot.* Cabrerets. Cahors. Caylus. Gourdon. La Capelle-Marival.

*Lot-et-Garonne.* Casseneuil. Castel-Jaloux. Le Saumont. Pressas (2 jours). Roquecor. Sos.

*Lys.* Haerlebeck.

*Maine-et-Loire.* Champtoceaux. (premier lundi de ce mois). Fontevrault, canton sud de Saumur (premier lundi de ce mois).

*Manche.* Montbray, cant. de Percy.

*Marne.* Pogny. Aumenancourt-le-Grand. Courgivaux. Lagery.

*Marne* (*Haute-*). Bussières.

*Meurthe.* Albestroff. Brouderdorff. Lorquin.

*Mont-Blanc.* Chambéry (3 jours).

*Morbihan.* Pluvigner. Rieux.

*Moselle.* Bitche.

*Nèthes* (*Deux-*). Beerse (2 jours). Wavre-Notre-Dame (4 jours).

*Oise.* Carlepont (le premier lundi de ce mois). Clincourt.

*Orne.* Durcet (2 jours). Conterne, (le premier lundi de ce mois). Lonlay-l'Abbaye (le premier lundi de ce mois). La Ferté-Macé (le premier lundi de ce mois).

*Puy-de-Dôme.* Besse. Cournon. La Montgie-Malbat. Montel-de-Gelat.

*Rhin* (*Bas-*). Strasbourg (8 jours).

*Rhin* (*Haut-*). Diesse. Neuf-Brisack (2 jours).

*Rhône.* Bois-d'Oingt.

*Sambre-et-Meuse.* Hotton.

*Saone-et-Loire.* St.-Léger, comm. de Château. Pouneau, comm. de Jully.

*Sarthe.* Mamers (le premier lundi de ce mois).

*Seine-et-Marne.* Dammartin. Menil-Amelot.

*Seine-Inférieure.* Pavilly, cant. de Rouen.

*Sèvres* (*Deux-*). Pamproux. Sauzé-Vaussais.

*Tarn.* Denat.

*Var.* La Caune.

*Vendée.* Aizenay. Ambois, comm. de Mouilleron-le-Captif.

*Vienne.* Plumartin. Primois.

*Vosges.* Monthureux-sur-Saone.

*Yonne.* Avallon.

## 3 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* St.-Maurice-de-Gourdan, cant. de Meximieux ; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.

*Aisne.* La Ferté-Milon ; grand marché. Proisy, cant. de Guise ; grand marché. Vic-sur-Aisne.

*Allier.* Château, cant. de Lucy-le-Sauvage. Treteau, cant. de Jalligny.

*Alpes* (*Basses-*). Seyne ; grains, bestiaux et comestibles.

*Alpes* (*Hautes-*). Gap ; bestiaux et autres marchandises.

*Ardèche.* Antraigues ; bestiaux de toutes espèces. Loubaresses, cant. de Valgorge ; bestiaux de toutes espèces.

*Ardennes.* Couvin ; bêtes à cornes, chapeaux, souliers, etc. Regniowez, cant. de Rocroy ; bijouterie, orfèverie, mercerie, draperie, chevaux et bêtes à cornes.

*Arriège.* Castillon ; bestiaux de toutes espèces et laines en quantité.

*Aude.* Villasavary, cant. de Fanjeaux ; bestiaux et mercerie.

*Aveyron.* Cantoin, cant. de Ste.-Geneviève ; bêtes à cornes et à laine, et ecohons.

*Calvados.* Annebault, cant. de Dives (9 jours). St.-Sever. . . . . .

*Charente.* Confolens. Roullet, cant. d'Angoulême ; grand marché. St.-Germain-sur-Vienne, cant. sud de Confolens ; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Eheon, cant. de St.-Hilaire. Saintes ; grand marché.

*Cher.* Léré.

*Côte-d'Or.* Fontaine-Française. Savoisy.

*Creuse.* Chatelux ; bœufs, vaches, bêtes à laine et chevaux. Pontarion ; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.

*Dordogne.* Domme ; grand marché.

*Doubs.* St.-Antoine, cant. de Mouthe. St.-Hippolyte.

*Drôme.* Châteauneuf-d'Isère, cant. de Bourg-du-Péage ; bestiaux et mercerie. Roche-sur-Grane, cant. sud de Crest ; bestiaux et mercerie.

*Dyle.* Hérinnes (9 jours) ; marchandises, chevaux et bestiaux. Tubise, cant. de Nivelle ; bestiaux et marchandises.

*Eure.* Tourny.

*Finistère.* Laudivisiau ; grand marché.

*Forêts.* Monsdorff, cant. de Remich ; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, chèvres, porcs et ânes.

*Gers.* Saramon. Cologne (2 jours). L'Ile Baize, cant. de Montesquiou.

*Gironde.* Blasimont, cant. de Sauveterre.

*Hérault.* Bédarrieux.

*Ille-et-Vilaine.* La Boussacq, cant. de Pleine-Fougères. Louvigné-en-Bain, cant. de Châteaubourg.

*Indre-et-Loire.* Loches.

*Isère.* Laval. Miribel.

*Jemmapes.* Ath.

*Jura.* La Rixouse. Les Rousses.

*Loire.* Panissière. St.-Etienne. Firminy.

*Loiret.* Arthenay.

*Lot.* Martel.

*Lot-et-Garonne.* Fumel.

*Maine-et-Loire.* Le Mesnil, cant. de St.-Florent (le premier mardi de ce mois).

*Manche.* Bréhal. Canisy ; grand marché. La Lande-d'Airou, cant. de Villedieu.

*Marne* (*Haute-*). Doulevant.

*Mayenne.* Juvigné. Mayenne.

*Morbihan.* Ruhan. Vannes.

*Nord.*

Digitized by Google

*Nord.* Fourmies.
*Oise.* Ressons.
*Pas-de-Calais.* Hesdin.
*Puy-de-Dôme.* Murat.
*Pyrénées (Hautes-).* Lannemezan.
*Rhin (Haut-).* Soults (2 jours).
*Rhône.* Coursieux.
*Roër.* Aix-la-Chapelle.
*Sambre-et-Meuse.* La Roche.
*Saone-et-Loire.* Branges. Cussy. Gergy. Laizé. St.-Bonnet. St.-Christophe.
*Sarre.* Kilbourg (le mardi avant la St.-Michel).
*Seine-Inférieure.* Argueil. Villeneuve.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Cherveux.
*Somme.* Mailly. Moreuil. Rosières. Senarpont.
*Vaucluse.* Cabrières.
*Vendée.* Les Essarts.
*Vienne.* La Chapelle-Molière. Verrières.
*Vienne (Haute-).* La Roche-d'Abeille.

## 4 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Bagé; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, bœufs gras et volailles grasses.
*Aisne.* Château-Thierry; grand marché. Vervins; grand marché.
*Alpes (Hautes-).* Montmorin; menu bétail, marchandises de toutes espèces.
*Ardèche.* St.-Etienne-de-Boulogne, cant. d'Aubenas; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperies, tanneries, bois de charpente et autres objets.
*Arriège.* Varilhes; bêtes à cornes et à laine, chevaux, bêtes de somme, toiles, porcs et volailles.
*Aude.* Aleth, cant. de Limoux; bestiaux et mercerie.
*Calvados.* Balleroy.
*Cantal.* Chalinargues, cant. de Murat; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, chèvres et toiles.
*Charente.* Combier. Barbezieux. Villefagnan.
*Charente-Inférieure.* Marans; grand marché. St.-Savinien; grand marché.
*Cher.* St.-Florent.
*Corrèze.* St.-Robert, cant. d'Ayen; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte-d'Or.* Saulieu; grand marché. Selongey.
*Côtes-du-Nord.* Lézardrieux; chevaux, bestiaux, toiles et outils aratoires. Matignon.
*Creuse.* Le Grand-Bourg; bœufs de traits, vaches, taureaux, genisses, cochons, bêtes à laine, chevaux, mulets.
*Dordogne.* Jumillac-le-Grand; grand marché. St.-Germain, cant. de Belvès; grand marché.
*Doubs.* Indevillers, cant. de St.-Hippolyte. Levier.
*Drôme.* Bourdeaux; bestiaux, laine et draperies.
*Eure.* Grosseœuvre, cant. de St.-André.
*Finistère.* Landerneau; grand marché. Pont-Aven; grand marché.
*Gers.* Lectour.
*Gironde.* La Ruscade, cant. de St.-Savin. La Réole.
*Ille-et-Vilaine.* Vitré.
*Indre.* Vatan.
*Isère.* Revel. St.-Ismier.
*Jura.* Aromas.
*Landes.* Geaune. Soustons.
*Loir-et-Cher.* Montoire (le premier mercredi de ce mois).
*Lot.* Catus.
*Lot-et-Garonne.* Serignac.
*Lozère.* Belle-Coste.
*Manche.* Saint-Côme-du-Mont, cant. de Carentan. Sartilly.
*Marne (Haute-).* Dancevoir, Rouvres.
*Mayenne.* Loiron.
*Meurthe.* Altroff.
*Morbihan.* Baud. Questembert.
*Nèthes (Deux-).* Bornhem.
*Nièvre.* Entrains, Rouy.
*Nord.* Bouchain, Estaires.
*Oise.* Breteuil, Crespy.
*Ourthe.* Richelle.
*Sambre-et-Meuse.* Dinant.
*Sarthe.* La Flèche (le premier mercredi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Blandy (4 jours).
*Seine-et-Oise.* La Ferté-Alais.
*Seine-Inférieure.* Caudebec.
*Sèvres (Deux-).* Celle. Mauzé.
*Tarn.* Villefranche.
*Vendée.* Moutiers-les-Maux-Faits.
*Vienne.* Angles.
*Vienne (Haute-).* St.-Léonard.
*Vosges.* Epinal.
*Yonne.* Noyers.

## 5 VENDEMIAIRE.

*Ain.* Chalancourt; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne, et chevaux.
*Aisne.* Condé; grand marché. La Capelle, grand marché.
*Alpes (Basses-).* Quinson.
*Ardèche.* St.-Martial, cant. de St.-Martin-de-Valence; bestiaux de toutes espèces.
*Arriège.* Le Fossat; bestiaux et graines de toutes espèces. Rimont, cant. de St.-Girons; bestiaux de toutes espèces, et laines en quantité.
*Aveyron.* Peyrelau (2 jours); bêtes à cornes et à laine, objets de somme.
*Calvados.* Billot, cant. et comm. de Notre-Dame-de-Fresnay.
*Charente.* La Rochefoucauld. Dirac, cant. d'Angoulême; grand marché. Mansle; grand marché. Manot, cant. nord de Confolens; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Cozes; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulnay; grand marché. Montguyon; grand marché. St.-Thomas-le-Couse, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Cher.* Dun-sur-Auron.
*Côte-d'Or.* Aignay-Côte-d'Or. Alise, cant. de Flavigny. Chevigny, cant. de Gevrey, comm. de Fenay. Réome. Selongey.
*Creuse.* Chambon; bœufs, vaches, taureaux, génisses, cochons; chevaux, mulets et bêtes à laine.
*Dordogne.* La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil; grand marché. Meyral, cant. de St.-Cyprien; grand marché. Terrasson; grand marché.
*Doubs.* Gourmois, cant. de Meiche.
*Escaut.* Watervliet, cant. de Capricke; chevaux, bestiaux et dentées.
*Eure.* Louviers.
*Eure-et-Loir.* Auneau (le 27 septembre).
*Finistère.* Huelgoet; grand marché. St.-Renan.
*Gard.* Sauve.
*Gers.* Lavardens, cant. de Jegun.
*Gironde.* Blasimont, cant. de Sauveterre. Noaillan, cant. de Préchac. Bordeaux. Cette foire n'est que d'un jour; elle se tient fossés de la commune. Il s'y vend des marchandises de toutes espèces. Cadillac.
*Ille-et-Vilaine.* Guignen, cant. de Guichen. Louvigné-du-Désert.
*Indre-et-Loire.* Reugny, cant. de Vouvray. Preuilly.
*Jura.* Beaufort.
*Lot.* Degagnac.
*Lot-et-Garonne.* Fargues. Galapian. Granges.



Digitized by Google

*Lys.* Alveringhem. Thielt.
*Maine-et-Loire.* Pouancé (1er jeudi de ce mois). Saumur (le 1er jeudi de ce mois, 3 jours). Brissac, cant. de Thouarcé (1er jeudi de ce mois, 2 jours).
*Manche.* St.-James. Teurteville-en-la-Hague, cant. d'Octeville.
*Marne* (*Haute-*). Latrecey.
*Mayenne.* La Roé.
*Meuse-Inférieure.* Hasselt. Stamproy.
*Morbihan.* Hennebon (premier jeudi de ce mois). La Faouet. Malestroit.
*Moselle.* Briey.
*Nèthes* (*Deux-*). Hérenthals.
*Nord.* Cambrai (10 jours). Douay.
*Oise.* Crèvecœur. Grandvilliers.
*Pas-de-Calais.* Wast.
*Pyrénées-Orientales.* Millas.
*Rhin* (*Haut-*). Nida. Aitkirch.
*Roër.* Bracht.
*Sambre-et-Meuse.* Beauraing. Barvaux.
*Saone-et-Loire.* Bruyères. Cuisery.
*Seine-Inférieure.* Auffay.
*Seine-et-Marne.* Donnemarie.
*Seine-et-Oise.* Lonjumeau.
*Sèvres* (*Deux-*). Secondigny.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Tarn.* Monestier. (2 jours).
*Vendée.* Bazoges-en-Paillers. Beaufour. Mouilleron-en-Pareds.
*Vienne* (*Haute-*). Bussière-Poitevine. Eymoutiers.
*Yonne.* Vermanton. Pesselières, comm. de Sougères.

## 6 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Bagé-le-Châtel; bestiaux, marchandises de toutes espèces, chevaux, merrains, cuves, frêts et denrées de toutes espèces. Serrières, cant. de l'Huis; bétail et marchandises de toutes espèces.
*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Nouvion; grand marché.
*Alpes* (*Hautes-*). St.-Bonnet.
*Ardèche.* Albousière, cant. de St.-Péray; bestiaux de toutes espèces.
*Ardennes.* Chaumont; gibier, volailles, draperie, soieries, épicerie, fil, toile, chanvre et sabots.
*Arriège.* Mirepoix; bestiaux de toutes espèces, oies, volailles, planches de sapin, laine et viande salée.
*Aude.* Belcaire.
*Calvados.* Creuilly.
*Charente.* Chasseneuil, cant. de St.-Claude; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Archiac; grand marché.
*Cher.* Charenton, Barmont; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Neuvic; bœufs, vaches, velles, cochons, moutons, etc. Port-Dieu, cant. de Bort; bœufs vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Tulle; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Creuse.* St.-Vaulry; bœufs, vaches, veaux, bêtes à laine, cochons, chevaux et chèvres. Vallière, cant. de Felletin; bœufs, vaches, bêtes à laine et cochons.
*Dordogne.* Cubjac, cant. de Savignac-lès-Eglises. Le Bugue.
*Doubs.* Morteau.
*Drôme.* Bourg-de-Péage (9 jours); bestiaux, mercerie et soies.
*Eure.* Etrepagny.
*Finistère.* Scaer.
*Garonne* (*Haute-*). St.-Nicolas-de-la-Grave; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. Miremont, canton d'Auterive; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux; volailles et animaux de basse-cour.
*Gers.* Mauvezin (3 jours).
*Gironde.* St.-Savin. Montségur.
*Hérault.* St.-Martin-de-Londres. St.-Gervais.
*Indre-et-Loire.* Chinon.
*Landes.* Rion.
*Loire* (*Haute-*). Roche.
*Lot.* Canals.
*Lot-et-Garonne.* St.-Antoine.
*Maine-et-Loire.* Mont-Soreau, cant. sud de Saumur (le 1er vendredi de ce mois). Ingrande, cant. de St-Georges (le 1er vendredi de ce mois).
*Manche.* Coutances (3 jours). Isigny. Le Homet, canton de St.-Jean-de-Daye. Lestre, cant. de Montebourg.
*Meurthe.* Château-Salins.
*Mont-Blanc.* L'Hôpital.
*Moselle.* Longuyon.
*Nèthes* (*Deux-*). Kasterlé (2 jours).
*Oise.* Feuquières.
*Puy-de-Dôme.* Randans. St.-Germain-l'Herm.
*Rhin* (*Haut-*). Courtelary (4 jours). Délemont (4 jours).
*Roër.* Surteren. Cologne.
*Saone-et-Loire.* Savigny.
*Sarre.* Clusserath.
*Sarthe.* Verneil (le 1er vendredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Blainville.
*Seine-et-Marne.* Melun (2 jours).
*Deux-Sèvres.* La Mothe-Ste.-Héraye. Thenezay.
*Somme.* Ham. Péronne.
*Vaucluse.* Apt. Carpentras.
*Vendée.* Les Herbiers. Oulmes. St.-Pierre-du-Chemin.
*Vienne.* Vivone.
*Vienne* (*Haute-*). Mésières. Rochechouart.
*Yonne.* Neuvy-le-Sautour.

## 7 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Ceyzeriat; bestiaux, marchandises de toutes espèces.
*Aisne.* Braine; grand marché. Guise; grand marché. Sissonne.
*Allier.* Urçay, cant. de Cérilly.
*Alpes* (*Basses*). Entravaux; graines, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Alpes* (*Hautes-*). Abries (le 29 septembre). Serres. *Idem.* Tallard (le samedi après le 21 septembre.)
*Ardèche.* Privas (3 jours); pour les soies. Voguë, bêtes à cornes et autres.
*Arriège.* Daumazan, cant. du Mas-d'Azil.
*Aude.* Bize.
*Aveyron.* St.-Rome-du-Tarn; bœufs, moutons, cochons, chèvres, toiles, chapeaux, châtaignes et pommes-de-terre.
*Calvados.* Vire (8 jours); chevaux, bestiaux, mercerie et clincaillerie.
*Cantal.* Chaudes-Aigues.
*Charente.* Rouillac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Marennes (3 jours). Semussac, cant. de Coses.
*Cher.* Aubigny.
*Corrèze.* St.-Martin-la-Meane, cant. de la Roche-Canillac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Recey-sur-Ource.
*Côtes-du-Nord.* Lannion (3 jours); bestiaux, toiles, mercerie, clincaillerie, chanvres, lin, cuirs, peaux, suif, huile, savon, et épicerie.
*Creuse.* Boussac; bœufs, taureaux, vaches, génisses, bêtes à laine, chevaux et cochons. Crocq; bœufs, vaches, chevaux, génisses, bêtes à laine, cochons et mulets.
*Dordogne.* Plazat, cant. de Montignac; grand marché. St.-Pierre-de-Chignac.
*Drôme.* Vaunavez, cant. nord de Crest; bestiaux et merceries.
*Eure-et-Loir.* Courtalain (le 29 septembre). Senonches (le 29 septembre).
*Finistère.* Guerlesquin, canton du Ponton.

Digitized by Google

*Forêts.* Arlon, chevaux, bêtes à laine, moutons, porcs, claviers et ânes, et toutes sortes de marchandises. Haut-Bellain (le jour correspondant au 29 septembre).

*Garonne (Haute-).* Montesquieu-de-Volvestre; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.

*Gers.* Jegun.

*Gironde.* Etauliers, canton de St.-Ciers-de-la-Lande. Galgon, cant. de Fronsac. Pellegrue. Langon (2 jours). Préchac. Créon.

*Ille - et - Vilaine.* Château-Giron.

*Indre.* La Châtre (le premier samedi de ce mois).

*Indre-et-Loire.* La Guerche, cant. de Pressigny-le-Grand. St.-Michel-sur-Loire.

*Isère.* Chambalud. Roybon.

*Jemmapes.* Thulin.

*Jura.* Long-Chaumois.

*Landes.* Lesperon. Montfort.

*Loire.* Belmont. St.-Chaumond.

*Loire (Haute-).* Pradelles. St.-Didier.

*Loire-Inférieure.* Nantes. Prinqueau. St.-Etienne-de-Mont-Luc. Sion.

*Loiret.* Beaugency (le premier samedi de chaque mois du calendrier d'équinoxe). Ferrières.

*Lot.* St.-Chamaran.

*Lot-et-Garonne.* Dunes.

*Lozère.* Meyruéis.

*Maine-et-Loire.* Mouliherne, cant. de Longué (le premier samedi de ce mois). Cholet (le premier samedi de ce mois). Angers.

*Manche.* Cherbourg. Gavray; grand marché.

*Marne (Haute-).* Chaumont (3 jours).

*Mont-Blanc.* St.-Michel.

*Morbihan.* Sérent.

*Moselle.* Sarguemines (le jour de St.-Michel. Remilly.

*Nèthes (Deux-).* Soerle-Perwys (2 jours).

*Oise.* Catenoy. Gerberoy (2 jours.)

*Orne.* Regmalard.

*Puy-de-Dôme.* Montferrand. Olliergues.

*Rhin (Bas-).* Montzig (2 jours.)

*Roër.* Urdingen.

*Saone (Haute-).* St.-Remy. Ronchamps.

*Saone-et-Loire.* Bois-Sainte-Marie. Bourg-le-Mont. Mâcon.

*Sarthe.* Fresnay (le premier samedi de ce mois).

*Seine.* Sceaux.

*Seine-Inférieure.* Ingouville (34 jours). Rouen.

*Seine-et-Oise.* Luzarche (4 jours).

*Deux-Sèvres.* Coulonges. St.-Romans.

*Somme.* Amiens (3 jours). Doulens. Poix.

*Tarn.* Gaillac (2 jours).

*Var.* Barjols (le jour de St.-Michel.)

*Vendée.* Angles. Chaillé-les-Marais. Palluau.

*Vienne.* Trois-Moutiers.

*Vienne (Haute-).* Arnac.

*Vosges.* Neufchâteau.

*Yonne.* Champignelles. Guillon.

## 8 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Châtillon-de-Michaille; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne.

*Aisne.* Genlis, cant. de Chauny; grand marché. Vadencourt, cant. de Guise; grand marché. Wailly; grand marché.

*Allier.* Cusset. Huriel. Le Montet. Moulins (4 jours); bestiaux, draperies, mercerie, clincaillerie.

*Basses-Alpes.* St.-Vincent, cant. de Noyers; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.

*Alpes (Hautes-).* Saint-Clément; bestiaux, mercerie et autres marchandises.

*Alpes-Maritimes.* St.-Martin-Lantosca, cant. de Roccabillière; bêtes à cornes et à laines, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.

*Ardèche.* La Mastre; bestiaux de toutes espèces.

*Arriège.* Lezat, cant. du Fossat; bestiaux et graines de toutes espèces.

*Aube.* Chamoy, cant. d'Ervy. Villenauxe.

*Aude.* Espéraza.

*Aveyron.* Bozouls; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Maléville, cant. de Monbazens; bêtes à cornes et à laine, cochons, dindons, et fil. Naucelle; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mules et chevaux. Parisot, canton de St.-Antonin; bêtes à cornes et à laine, cochons, mulets et chevaux. Requista; bêtes à cornes et à laine, chèvres, volailles, fil, laine, chanvres et mercerie. Roquecézière, canton de Saint-Sernin; bêtes à cornes et à laine, et cochons.

*Bouches-du-Rhône.* Salon; bœufs, brebis, chèvres, cochons, chevaux, mulets, ânes et différentes marchandises.

*Cantal.* Pleaux; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules et cochons.

Riom-les-Montagnes; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules et cochons.

*Charente.* Brillac, canton Sud de Confolens; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Audilly-le-Marais, cant. de Marans. Aulnay.

*Cher.* Château-Meillant; bestiaux et mercerie.

*Corrèze.* Brignac, cant. d'Ayen; grand marché. Donzenac, bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Egletons; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Ségur, cant. de Lubersac, bœufs, vaches, veaux, vellas, cochons, moutons, etc.

*Côtes-du-Nord.* Paimpol; chevaux, bestiaux, toiles et outils aratoires.

*Dordogne.* Miremont, canton du Bugue; grand marché.

*Doubs.* Meiche.

*Drôme.* St.-Julien-en-Quint, cant. de Die; laine et draperies.

*Dyle.* Haegt; toutes sortes de marchandises. Nivelle (10 jours); toutes sortes de marchandises.

*Escaut.* Viane, cant. de Grammont; chevaux, bestiaux et denrées.

*Eure.* Tourny.

*Finistère.* Douarnenez; denrées. Quimperlé. Brier. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.

*Forêts.* Lauffelt. (Cette foire se tient au lieu dit *Buschholz*).

*Gard.* Nîmes.

*Haute-Garonne.* St.-Porquier, cant. de Montech; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. Muret; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. L'Isle-en-Dodon; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laines, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. (Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois).

*Gironde.* Libourne. Aillas, canton d'Auros.

*Ille-et-Vilaine.* Basouges-la-Pérouse, cant. d'Antrain. Montauban.

*Indre.* Châteauroux.

*Isère.* Allevard. Champ. Jallien. St.-Priest. Vienne. Villarbonnot.

*Jura.* Longwy.

*Léman.* Bernex. Samoens (2 jours).

*Loire.* St.-Symphorien-de-Lay.

*Haute-Loire.* Le Puy (2 jours). Yssengeaux.

*Loiret.* Chuelles. Corbeilles.



Digitized by Google

*Lot.* Beauregard. Figeac. Gramat. La Françoise. Salviac.

*Lot-et-Garonne.* Caumont. Le Mas. Le Vignac. Meilhan (2 jours). Montaigut. Soumensac. Villeréal.

*Manche.* Pontorson. Villedieu.

*Marne.* Reims (la veille de la St.-Remi) (3 jours).

*Mayenne.* Pais. Ménil.

*Meurthe.* Blamont.

*Meuse-Inférieure.* Masseyck.

*Mont-Blanc.* Termignon.

*Nèthes (Deux-).* Malines (4 jours).

*Nièvre* Amazy. Cosne, Prémery.

*Oise.* Nanteuil-le-Haudouin.

*Orne.* Mellerault.

*Ourthe.* Louvegné. Weisme.

*Puy-de-Dôme.* Ardes. Blot. Ennezat. Mauzun. Murol. Tracros. Vic-sur-Allier. Viverolles.

*Pyrénées (Basses-).* Beost.

*Pyrénées (Hautes-).* Gachan. Lus. Vic.

*Rhin (Haut-).* Béfort.

*Rhône.* Ste.-Colombe-lès-Vienne.

*Sambre-et-Meuse.* Houdumont.

*Saone-et-Loire.* Cluny. Sagy. Saint-Itaire.

*Seine-Inférieure.* Clères.

*Seine-et-Oise.* Etampes (9 jours). Magny.

*Sèvres (Deux-).* Airvault. Fois. Lezay.

*Tarn.* Brassac (2 jours).

*Var.* Bargemont. Barjols. Grasse. Grimaud.

*Vaucluse.* Malaucène. Roussillon. Valréas.

*Vendée.* Benet. St.-Michel-Mont-maleuse. Thiffauges.

*Vienne.* Charroux. Saint.-Léger-la-Palu.

*Vienne (Haute-).* Rançon.

*Yonne.* Deffend, commune de Saints. Tonnerre. Villeneuve-sur-Vannes.

## 9 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* St.-Sorlin, cant. de Lagnieux; bestiaux, marchandises de toutes espèces, merrain, objets nécessaires à la campagne. Villars, cant. de St.-Trivier-sur-Mognans; bétail et marchandises de toutes espèces.

*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Fère-en-Tardenois. Hannapes, canton de Vassigny; grand marché.

*Alpes (Basses-).* Forcalquier. Barcelonette; grains, bestiaux, merceri eet comestibles. St.-Michel, cant. de Forcalquier; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.

*Alpes (Hautes-).* Barret-le-Bas (le lundi après la St.-Michel. Monnetier (le premier octobre). Montjay. St.-Firmin. Vent. Ventavon (le lundi après la St-Michel).

*Alpes-Maritimes.* Péome; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons, et autres marchandises.

*Ardèche.* Jausac, cant. de Thueyts; bêtes à cornes.

*Ardennes.* Beaumont. Vierres, cant. de Couvin; mercerie, rouennerie.

*Arriège.* Pamiers; bestiaux de toutes espèces, cochons, volailles, grains et graines, chèvres, fruits, oies, canards et laines.

*Aube.* Méry-sur-Seine.

*Aveyron.* Montpaon, cant. de Cornus; bêtes à cornes et à laine, cochons et chevaux. Mur-de-Barres; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mules et chevaux. St.-Antonin; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, chevaux, mules et volailles.

*Calvados.* Caen.

*Cantal.* Massiac; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons et toiles.

*Charente.* St.-Claude. Aubeterre.

*Charente - Inférieure.* Pons; grand marché. Saujon; grand marché.

*Cher.* Bouges. Dun - sur - Auron (le lundi après la St.-Michel).

*Corrèze.* Meillards, canton d'Uzerche; grand marché.

*Côte-d'Or.* Montigny-sur-Aube.

*Creuse.* St.-Germain, canton de la Souterraine; bœufs, vaches, veaux, mulets, moutons et porcs. Jarnage; bœufs, taureaux, vaches, genisses, bêtes à laines, chevaux, cochons, etc.

*Dordogne.* St.-Cyprien; gr. marché.

*Doubs.* Valdahon, cant. de Vercel.

*Drôme.* Die; bestiaux et merceries.

*Eure - et - Loir.* Sancheville (le 2 octobre).

*Forêts.* Hosingen, cant. de Vianden; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres et ânes.

*Garonne (Haute-).* Bourg-St.-Bernard, cant. de Lanta; chevaux, mulets, bêtes à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.

*Gers.* Espas, cant. de Nogaro. Larroumieux, canton de Condom. Auch.

*Gironde.* St.-Michel-de-Castelnau, cant. de Captieux.

*Ille-et-Vilaine.* Bécherel.

*Indre-et-Loire.* Faye - Marnay ou Faye-la-Vineuse, cant. de Richelieu.

*Isère.* La Frète. St.-Marcellin.

*Jemmapes.* Ellezelles. Binch. Fleurus (le 2e lundi de ce mois).

*Jura.* Les Chanoines. St.-Lupicin.

*Léman.* Lullin.

*Loire (Haute-).* Lapte. Lempde.

*Loir-et-Cher.* Selles-sur-Cher.

*Loir-Infér.* Guémené. Le Pallet. St.-Gildas-des-Bois. St.-Michel-de-Chef-Chef.

*Loiret.* Sully - sur-Loire (le jour de St.-Remi).

*Lot.* Marcilhac, commune de St.-Cyprien. Montauban. Rouqueyroux, commune de la Bastide. Sauzet.

*Lot-et-Garonne.* Laugnac. Port-de-Penne. St.-Maurin.

*Lozère.* Chambon. La Garde. La Garde-Guérin. Marvejols.

*Maine-et-Loire.* Doué (le 2e lundi de ce mois). Beaupréau (le 2e lundi de ce mois).

*Manche.* Ducey. Valeanville, cant. de Quettehou.

*Marne.* Congy (le jeudi avant la St.-Remi). Orbaire. Vertus.

*Marne (Haute-).* Langres.

*Mayenne.* Prez-en-Pail.

*Meuse.* Damvillers. Marville. St.-Mihel.

*Meuse-Inférieure.* Brée. Néryster.

*Mont - Blanc.* Beaufort (2 jours). Les Déserts.

*Morbihan.* Gourin. Roche - des-Trois.

*Nèthes (Deux-).* Beersel.

*Nièvre.* Lorme.

*Nord.* Catillon.

*Oise.* Beauvais.

*Orne.* Tinchebray (le 2e lundi de ce mois). La Forêt - Auvray. Mortagne (2 jours).

*Puy - de - Dôme.* St. - Bonnet - le-Châtel.

*Pyrénées (Basses-).* Bedous.

*Pyrénées (Hautes-).* Maubourguet.

*Rhin (Haut-).* Malleray (4 jours).

*Rhône.* Propières. St.-Loup. Vernaison.

*Roër.* Neuss. Viersen.

*Saone (Haute-).* Bussy-les-Gy. La Chapelle-St.-Guillain.

*Saone-et-Loire.* Couches.

*Sarthe.* La Ferté-Bernard (le 2e lundi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Bolbec.

*Sèvres (Deux-).* Chapelle-St.-Laurent. St.-Hilaire-la-Palu.

*Somme.* Airaines. Ault. Ham.

*Tarn.* Millars.

Digitized by Google

*Vendée.* Breuil-Barret. St.-Michel-le-Clouq. Montaigu.
*Vienne.* Civray.
*Vienne (Haute-).* Chalux.
*Vosges.* Epinal. Gérardmer.
*Yonne.* La Celle-St.-Cyr.

## 10 VENDÉMIAIRE.

*Alpes (Hautes-).* Seillac.
*Charente.* Verteuil. Challais.
*Eure-et-Loir.* La Loupge (le premier mardi d'octobre).
*Indre-et-Loire.* Chapelle-Blanche.
*Léman.* Plain-Palais (5 jours).
*Loir-et-Cher.* Blois (le 2e mardi de ce mois).
*Maine-et-Loire.* Breil, canton de Noyan (le 2e mardi de ce mois). Ste.-Christine, cant. de Chemillé (le 2e mardi de ce mois).
*Mont-Tonnerre.* Deux-Ponts (le mardi et le mercredi après la Saint-Michel).
*Orne.* Juvigny.
*Saone (Haute-).* Granville.
*Saone-et-Loire.* St.-Léger.
*Sarre.* Wittlich (le 2e mardi de ce mois).
*Sarthe.* Beaumont (2e mardi de ce mois). Ecommoy (le 2e mardi de ce mois).
*Somme.* Rue.
*Vienne (Haute-).* Laurière.

## 11 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Corjenon, comm. de Buella, cant. de Bourg; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Brunhamel, cant. de Montcornet. Laon; grand marché.
*Allier.* Ebreuil. Ganay-sur-Loire, cant. de Chevagnes; bestiaux. La Palisse.
*Alpes (Basses-).* Vallensolles (le jour de St.-Denis).
*Ardèche.* Baix, cant. de Chomerac; bêtes à cornes. Le Béage, cant. de Montpezat; bestiaux de toutes espèces. Devesset, cant. de St.-Agrève; bestiaux de toutes espèces. Marcols, cant. de Saint-Pierreville; chevaux, mules, bêtes à cornes, étalons, élèves et bou cherie.
*Arriège.* Tarascon (3 jours); chevaux, mules, mulets, bêtes à cornes et à laine, porcs, chèvres, ânes, volailles, fer, fromage et laines.
*Aube.* Piney.
*Aveyron.* Murasson, cant. de Belmont; bœufs, chevres et brebis.
*Calvados.* Falaise (8 jours); bestiaux, mercerie, clincaillerie et épicerie.
*Cantal.* Ruynes; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons et toiles.
*Charente.* Segonzac. Estèrpe. Montbron; grand marché. Paisay, cant. de Villefagnan; grand marché. Salles, cant. de Ségonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Saint-Denis, canton de Saint-Pierre Isle d'Oléron. Saint-Fort, canton de Saint-Genis; grand marché. Saint-Maigrin, cant. d'Archiac; grand marché. St.-Sauveur-de-Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Corrèze.* Chamboulève, canton de Seilhac; grand marché. Noailles, cant. de Brive; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, ect. Turenne, canton de Meyssac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Brasey-en-Montagne, cant. de Liernais. Bussy-le-Grand, canton de Flavigny. La Borde, comm. de Mursange, cant. Sud de Beaune. Ste.-Sabine-le-Plain, cant. de Pouilly-en-Montagne. Sombernon.
*Creuse.* Feniers, cant. de Gentioux; bœufs, vaches, veaux, géniisses, bêtes à laine, cochons et chevaux.
*Doubs.* La Rivière, cant. de Pontarlier. Russey.
*Drôme.* Etoile, cant. de Valence (3 jours); bestiaux et mercerie. La Garde-Adhémar, canton de Pierrelatte; bestiaux et mercerie.
*Dyle.* Gamerage, cant. d'Hérinnes; toutes sortes de marchandises. Perwez (2 jours); bêtes à laine et cochons.
*Escaut.* Oudenarde (8 jours); marchandises, merceries et meubles. Gand (2 jours); chevaux, bestiaux et denrées. Michelbeke, cant. de Maria-Hoorebeke; chevaux, bestiaux et denrées. Overslag, cant. d'Axel (8 jours); marchandises, mercerie et meubles. Sommergem; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure.* Ivry, cant. de St.-André.
*Eure-et-Loir.* Auneau; chevaux, vaches, bêtes à laine et porcs. Cette foire se tient actuellement le lendemain de la Toussaint.
*Finistère.* Châteauneuf-du-Faon. Loc-Ronan.
*Forêts.* Bastogne; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons. Bitbourg; porcs, chèvres et ânes, et toutes sortes de marchandises.
*Garonne (Haute-).* Villefranche (le premier vendredi de ce mois); bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.
*Gers.* Bretagne, canton d'Eauze. St.-Mézard, cant. de Lectour. Barcelonne, cant. de Riscle.
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols.
*Ille-et-Villaine.* Corps-Nuds, cant. de Jansé. Dingé, cant. d'Hédée.
*Indre-et-Loire.* Montbazon.
*Jemmapes.* Enghien (10 jours).
*Jura.* Foncine. Rochefort.
*Léman.* Veigy-Foncenex. Morzine.
*Loire.* Noiretable.
*Loire (Haute-).* Saint-Julien.
*Loir-et-Cher.* Saint-Aignan.
*Loire-Inférieure.* Asserac. Masserac. Port-Saint-Père. Sucé. Vieille-Vigne.
*Lot.* Frayssinet.
*Lot-et-Garonne.* Dausse. Moirax.
*Lys.* Furnes (2 jours). Neuve-Eglise. Nieuport (10 jours). Swevezeele.
*Manche.* Canisy; grand marché. Varenguèbre, cant. de la Haye-du-Puits.
*Marne (Haute-).* Leffond.
*Mayenne.* Mayenne.
*Meurthe.* Vezeline.
*Meuse.* Beauzée. Triaucourt. Varennes.
*Meuse-Inférieure.* Looz. St.-Trond.
*Mont-Blanc.* Aime. Annecy (3 jours).
*Morbihan.* Auray.
*Moselle.* Cattenom.
*Nièvre.* Billy. Brinon. Menou. St.-Saulge.
*Nord.* Avesnes Bavay. Cassel (8 jours). Condé (8 jours). Douay (8 jours). Lille. Solre-le-Château. Valenciennes.
*Oise.* Acy. Beaulieu. Maignelay.
*Ourthe.* Jalhay.
*Pas-de-Calais.* St.-Pierre (2 jours).
*Puy-de-Dôme.* Ambert. Pont-Gibaud. St.-Remy.
*Rhin (Bas-).* Hatten (2 jours).
*Rhin (Haut-).* Châtenois.
*Roër.* Aix-la-Chapelle. Eschweiler. Linnich. Sittar. Calcar.
*Sambre-et-Meuse.* Namur.
*Saone-et-Loire.* Etaugs. Louhans. St.-Nicolas. Sauvigné.
*Seine-Inférieure.* Bondeville.
*Seine-et-Marne.* Crécy (2 jours).
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Vautebis.
*Somme.* Athies. Offois. Picquigny.
*Vaucluse.* Pertuis.
*Vendée.* Beauvoir. Le Langon.
*Vienne.* Monts. Usson.

Digitized by Google

*Vienne* (*Haute-*). Bessines. Saint-Germain. Oradour-sur-Vaire.
*Vosges*. Darney.
*Yonne*. Villeneuve, cant. de Joigny (le lendemain de la Toussaint).

## 12 VENDÉMIAIRE.

*Ain*. Belley; grand marché. Pont-d'Ain.
*Aisne*. Liesse; grand marché.
*Alpes* (*Basses-*). Puymoisson, cant. de Riez; grains, bestiaux, tannerie et comestibles.
*Alpes* (*Hautes-*). Prunières. Vallouise (le 4 octobre).
*Alpes-Maritimes*. Beuil (2 jours); bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.
*Ardèche*. Satillieu; chevaux, mules et bêtes à cornes. Thueyts; bestiaux de toutes espèces.
*Ardennes*. Ligny-le-Grand; chevaux, bêtes à cornes, clincaillerie et épicerie.
*Aube*. Chavanges.
*Calvados*. Pont-l'Évêque (3 jours); chevaux, bestiaux, mercerie et clincaillerie.
*Charente*. Les Pins, rant. de Saint-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Montlieu; grand marché. Pérignac, cant. de Pons.
*Corrèze*. La Garde, cant. Sud de Tulle; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, ect. Lubersac; grand marché. Treignac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Uzerche; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Cette foire est renommée pour les chevaux.
*Creuse*. La Souterraine; bœufs, vaches, veaux, moutons, chevaux, mulets, taureaux et porcs.
*Dordogne*. Salagnac; grand marché.
*Drôme*. Aouste, cant. Nord de Crest; bestiaux et mercerie. Bézaudun, cant. de Bourdeaux; bestiaux et mercerie. St.-Barthélemy-de-Vals, cant. de St.-Vallier; bestiaux et mercerie.
*Escaut*. Eecloo; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure*. Appeville, cant. de Montfort-sur-Rille. Condé-sur-Iton, cant. de Breteuil.
*Eure-et-Loir*. La Ferté-Vidame (le premier jeudi d'octobre).
*Finistère*. La Feuillée, cant. du Huelgoet; grand marché. Le Ponton *ou* le Ponthac.
*Garonne* (*Haute-*). Montech; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. Sérignac, cant. de Beaumont; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. St.-Jorry, cant. de Frontou; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.
*Gers*. Tasque, cant. de Plaisance.
*Ille-et-Vilaine*. Laillé, canton de Guichen.
*Indre*. St.-Benoît-du-Sault (le 2e jeudi de ce mois).
*Jura*. La Boissière.
*Léman*. Collonge, fort de l'Ecluse.
*Loir-et-Cher*. La Ville-aux-Clercs.
*Loire-Inférieure*. Joué.
*Lot*. Espédaillac, Negrepelisse.
*Maine-et-Loire*. St.-Georges-sur-Loire (le 2e jeudi de ce mois).
*Marne* (*Haute-*). Nogent.
*Mayenne*. St.-Quentin.
*Nèthes* (*Deux-*). Stabroeck (8 jours).
*Nièvre*. Beaumont. Châteauneuf-sur-Allier.
*Nord*. Le Quesnoy.
*Orne*. Écouché.
*Puy-de-Dôme*. Montaigut. Rochefort.
*Pyrénées* (*Basses-*). Orthez (3 jours).
*Pyrénées* (*Hautes-*). Trie.
*Rhin* (*Haut-*). Tavannes.
*Rhône*. St.-Laurent-de-Chamousset.
*Roër*. Limbricht. Cologne.
*Saone* (*Haute-*). Oirières. Combeau-Fontaine. Hure. Servance.
*Sarre*. Perle.
*Sarthe*. Coulie (le deuxième jeudi de vendémiaire). La Chârre (le deuxième jeudi de vendémiaire).
*Seine-Inférieure*. Onville.
*Sèvres* (*Deux-*). Bougouin. L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin.
*Tarn*. La Cabarède. La Caune. Mondragon. Sorèse.
*Vendée*. Beauvoir. Poiré-sur-la-Roche. Soulans.
*Vienne*. Joussé. La Trimouille.
*Vienne* (*Haute-*). Les Cars.

## 13 VENDÉMIAIRE.

*Aisne*. Cœuvres, cant. de Vic-sur-Aisne. Marle; grand marché. Neufchâtel; grand marché.
*Allier*. Bourbon-l'Archambault. Neuilly-le-Réal.
*Alpes* (*Hautes-*). La Grave (5 octobre).
*Ardèche*. Beauchâtel, cant. de la Voulte; bestiaux de toutes espèces.
*Calvados*. Bailleroy.
*Cantal*. La Roquebrou; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, brebis et cochons. Marcenat, chevaux, bêtes à laine et mulets.
*Charente*. Brossac. Mérignac.
*Charente-Inférieure*. Rioux, cant. de Gémozac; grand marché.
*Cher*. Jars. Mehun-sur-Yèvre.
*Corrèze*. Donzenac; mêmes objets qu'à celle du 8 de ce mois. Juillac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Saint-Exupéry, cant. d'Ussel; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Creuse*. Guéret; bœufs, vaches, taureaux, chevaux, bêtes à laine, cochons.
*Dordogne*. Genis, cant. d'Excideuil; grand marché. Molières, cant. de Cadouin; grand marché.
*Doubs*. Belvoir, cant. de Clerval.
*Drôme*. Lus-la-Croix-Haute, cant. de Chatillon; bestiaux et mercerie.
*Eure*. Beaumont-le-Roger.
*Finistère*. Coray. Plougastel-Daoulas.
*Forêts*. Grevenmacheren.
*Garonne* (*Haute-*). Salies; mêmes objets qu'à celle du 3 ventose. Cette foire se tient le jour de Ste-Aure.
*Gironde*. Coutras.
*Ille-et-Vilaine*. Maure.
*Isère*. Bourg-d'Oisans. Doissins. Mens.
*Jura*. Champagnole. La Ferté. Les Bouchoux.
*Landes*. Hagetmau.
*Léman*. Abondance (Notre-Dame d'). St.-Gervais.
*Loire* (*Haute-*). Goudet.
*Loiret*. Montargis.
*Lot*. Castel-Franc. Fons. L'Albenque. Montricoux. St.-Cernin.
*Lot-et-Garonne*. La Montjoie. Monjoy.
*Lozère*. St.-Etienne-du-Valdonnès.
*Manche*. Brix, cant. de Valognes. Teilleul.
*Mayenne*. Bourg-Nouvel.
*Mont-Blanc*. Modane.
*Morbihan*. Le Saint. Ploermel. St. Avé.
*Nèthes* (*Deux-*). Boom (2 jours).
*Nièvre*. Bouhy.
*Rhin* (*Haut-*). Seigneleger (4 jours).
*Roër*. Bardenberg. Zulpich.
*Saone* (*Haute-*). Boulot.
*Seine-Infér*. St.-Vallery-en-Caux,

Digitized by Google

***Somme.*** Nesle.

14 VENDÉMIAIRE.

***Ain.*** Pont-de-Vaux ; bétail, chevaux, chèvres, chanvre, toilerie et autres marchandises de toutes espèces. Saint-Etienne-du-Bois, cant. de Treffort ; bœufs gras, porcs, bétail et marchandises de toutes espèces. Seyssel ; bétail et marchandises de toutes espèces.

***Aisne.*** Coucy. Montcornet ; grand marché.

***Allier.*** Arfeuille, canton de Marcillat.

***Alpes (Hautes-).*** Aiguilles. Puy-St.-Eusebe ; bestiaux, mercerie et autres marchandises.

***Ardennes.*** Renwez ; chevaux, bêtes à cornes, mercerie et épicerie.

***Aube.*** Arcis-sur-Aube.

***Aveyron.*** Brusques, cant. de Pont-de-Camarès ; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Calmont, cant. de Cassagnes ; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Foissac, cant. d'Aprières ; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Martiel, cant. de Villefranche ; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Najac (3 jours) ; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mules et chevaux. Roquefort, cant. de Saint-Affrique ; bêtes à laine et fromages. Ségur, cant. de Vésins ; bêtes à cornes et à laine, cochons et volailles. Varen, cant. de St.-Antonin ; bêtes à cornes et à laine, cochons, mules et chevaux.

***Calvados.*** St.-Sylvain, canton de Bretheville-sur-l'Aire.

***Cantal.*** Vic-en-Carladez ; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, brebis et cochons.

***Charente.*** Ambleville, cant. de Ségonzac ; grand marché. Rouffiac, cant. de Blanzac.

***Charente-Inférieure.*** Saint-Genis ; grand marché.

***Creuse.*** Royère ; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.

***Dordogne.*** Fleurat, cant. du Bugue ; grand marché. Montpanier (3 jours).

***Doubs.*** Bouclans, cant. de Roulans-l'Eglise.

***Drôme.*** Molans, cant. du Buis ; bestiaux et mercerie.

***Escaut.*** Alost ; chevaux, bestiaux et denrées.

***Eure.*** Lions.

***Eure-et-Loir.*** Cloye (le premier samedi d'octobre).

***Garonne (Haute-).*** Carbonne ; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.

***Gers.*** Marsolan, cant. de Lectour. Tournecoupe, cant. de St.-Clar.

***Indre.*** La Châtre (le deuxième samedi de ce mois).

***Loire.*** Cervières.

***Loire-Inférieure.*** Nantes.

***Lot-et-Garonne.*** Montflanquin.

***Manche.*** Romagny.

***Mayenne.*** Vaige.

***Morbihan.*** Carentoir. Pontscorff. Roudouallec.

***Moselle.*** Puttelange.

***Oise.*** Lassigny (2 jours).

***Puy-de-Dôme.*** Giat. Montferrand.

***Rhône.*** Poule.

***Roër.*** Heinsberg (3 jours).

***Saone-et-Loire.*** Neuvy. St.-Bonnet.

***Sèvres (Deux-).*** Vernoux-en-Gatine.

***Somme.*** St.-Ricquier.

***Tarn.*** Cordes. Venes.

***Var.*** Fréjus (6 octobre).

***Vaucluse.*** St.-Martin-de-Castillon.

***Vendée.*** St.-Hilaire-de-Riez. La Motte-Achard.

***Vienne.*** Availles. Comporté, près de Civray.

***Vienne (Haute-).*** Aixe.

***Vosges.*** Fontenoy.

15 VENDÉMIAIRE.

***Ain.*** Jasseron, cant. de Ceyseriat. Hautecourt.

***Aisne.*** Landouzy-la-Ville, canton d'Aubenton ; grand marché.

***Allier.*** Mont-Luçon.

***Alpes (Hautes-).*** St.-Julien-en-Beau-Chêne. La Beaume (7 octobre).

***Alpes-Maritimes.*** Saint-Etienne (4 jours) ; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.

***Ardèche.*** La Gorce, cant. de Vallon ; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperies, tanneries, bois de charpente, et autres objets. Saint-Agrève ; bestiaux de toutes espèces. St.-Michel-de-Chabrillanoux, cant. de la Voulte ; bestiaux de toutes espèces.

***Ardennes.*** Le Chêne ; chevaux, bœufs, vaches, cochons et volailles.

***Aube.*** Traisnel, canton de Nogent-sur-Seine ; chevaux et bestiaux.

***Aude.*** Plagne, cant. de Belpech ; bestiaux et mercerie.

***Aveyron.*** Sauclières, cant. de Nant ; bêtes à cornes et à laine, et cochons.

***Calvados.*** Fervacques, cant. de Livarot (2 jours) ; chevaux, bestiaux, mercerie et clincaillerie.

***Charente.*** Jarnac-Charente ; grand marché. Montmoreau. Vitrac, cant. de Montambœuf ; grand marché.

***Charente-Inférieure.*** Jonzac ; grand marché. Le Gua, cant. de Marennes. Taillebourg, cant. de Saint-Savinien ; grand marché.

***Corrèze.*** Argentat ; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Curemonte, cant. de Meyssac ; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. La Graulière, cant. de Seilhac ; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.

***Côte-d'Or.*** Pegny-Egalité, cant. de Seurre. Rouvray, cant. de Précy-sous-Thil.

***Creuse.*** Dun ; bœufs, vaches, veaux, brebis, moutons, chevaux, mulets et porcs.

***Dordogne.*** Thenon.

***Drôme.*** La Chapelle-en-Vercors ; bestiaux et mercerie. Remusat ; bestiaux et mercerie. Valence ; bestiaux et mercerie.

***Dyle.*** Diest ; toutes sortes de marchandises.

***Escaut.*** Schendelbeke, canton de Grammont ; chevaux, bestiaux et denrées.

***Eure.*** Brionne.

***Finistère.*** Brest ; grand marché. Carhiax. Guielan *ou* Gucellan-Pensez. La Roche. St.-Pol-de-Léon.

***Garonne (Haute-).*** Alan.

***Gers.*** Miradoux. Pavie, canton sud d'Auch.

***Gironde.*** Autos.

***Ille-et-Vilaine.*** Plélan. St.-Pierre-de-Plesguen, canton de Combourg.

***Indre-et-Loire.*** Montrésor.

***Jemmapes.*** Flobecq (le 3e dimanche de ce mois). Dour.

***Jura.*** Lons-le-Saunier.

***Léman.*** Vanzy-soit-Mons.

***Loire.*** Marlhes.

***Loire (Haute-).*** Saugues.

***Lot.*** Molières, arr. de Montauban (2 jours).

***Lot-et-Garonne.*** Loubès. Tombebœuf.

***Lozère.*** Barre (2 jours).

***Lys.*** Langemarck. Routers.

***Manche.*** St.-Pierre-d'Arthenay, cant. de St.-Jean-de-Daye.

***Marne (Haute-).*** Hortes.

***Nièvre.*** Corvol-l'Orgueilleuse. Guipy.

***Nord.*** Armentières. Bourbourg. Orchies. Solesmes. Steenvoorde.

Digitized by Google

*Oise.* Cerifontaine. Compiegne. Gournay-sur-Aronde. Mouy.
*Pas-de-Calais.* Arras (15 jours). Desvres. Lens. St.-Omer (10 jours).
*Puy-de-Dôme.* Brion.
*Pyrénées (Basses-).* Saint-Jean-le Vieux (3 jours).
*Pyrénées-Orientales.* Sournia.
*Rhône.* Chatillon.
*Roër.* Bourgvaldeniés.
*Sambre-et-Meuse.* Ciney.
*Saone (Haute-).* Lavoncourt.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inf.* Rouen.
*Seine - et - Marne.* Coulommiers (2 jours).
*Sèvres (Deux-).* Argenton-le-Peuple.
*Somme.* Chaulnes.
*Var.* Fréjus.
*Vendée.* Roche-Servière.
*Vienne.* La Roche-Posay. Vigean. St.-Savin. Uson.
*Vienne (Haute-).* Ponsac. St.-Priest-Tauréon.
*Vosges.* Dommartin - sur - Vraine. Rupt.
*Yonne.* Toucy.

## 16 VENDÉMIAIRE.

*Aisne.* Aubenton; grand marché.
*Alpes (Basses-).* Lauzet; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Alpes (Hautes-).* Chorges.
*Alpes-Maritimes.* Lantosca, cant. d'Utelle (2 jours); bêtes à cornes et à laine; mulets, chevaux, ânes, cochons, et autres marchandises.
*Aude.* Le Mas-Cabardes; bestiaux et mercerie. Rodome.
*Aveyron.* Alpuech, cant. de Ste.-Geneviéve; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Campagnac; brebis, chèvres et cochons. Rignac. St.-Antonin; mêmes objets que celle du 9 de ce mois. Saint-Jean-du-Bruel, canton de Naut; bêtes à cornes et à laine, cochons, chevaux et mulets. St.-Léons, canton de Séverac-le-Château; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.
*Cantal.* Escorrailles, cant. de Pleaux; chevaux, bêtes à laine et mulets. Molompise, cant. de Massiac; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons et toiles.
*Charente.* Bouteville. Blanzac; grand marché. Bords. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Boüex; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Matha; grand marché. Maillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Cher.* St.-Germain-sur-l'Aubois. Les Bourdelins, canton de Nérondes, comm. d'Osouer; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Meyssac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux.
*Creuse.* Fresselines, cant. de Dun; bœufs, vaches, bêtes à laine et chevaux. Felletin; bœufs de traite, vaches, genisses, taureaux, bêtes à laine et cochons.
*Drôme.* Pleysians, canton de Buis; bestiaux et mercerie. Valdrome, cant. de la Motte-Chalençon; bestiaux et mercerie.
*Escaut.* Capricke; chevaux, bestiaux et denrées.
*Finistère.* Château-Lin.
*Garonne (Haute-).* St.-Martory; mêmes objets qu'à celle du 30 nivose.
*Gironde.* Puynormand, canton de Lussac.
*Indre.* Mézières.
*Indre-et-Loire.* Richelieu.
*Isère.* Villeneuve-de-Marc.
*Jemmapes.* Braine-le-Comte.
*Jura.* Septmoncel.
*Lot-et-Garonne.* Cocumont.
*Lys.* Furnes.
*Maine-et-Loire.* Candé (le troisième lundi de ce mois).
*Manche.* La Haye-Pesnel.
*Marne (Haute-).* Poulangy.
*Mayenne.* Laubrières.
*Mont-Blanc.* Faverges.
*Nièvre.* Dornecy.
*Nord.* Etrœungt.
*Orne.* Domfront (le troisième lundi de ce mois).
*Ourthe.* Butgembach.
*Saone-et-Loire.* Oyé.
*Sarre.* Longuich.
*Seine-Inférieure.* Baon.
*Sèvres (Deux-).* Les Moutiers.
*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hangest.
*Tarn.* Alban.
*Vendée.* L'Herbergement. St.-Michel-en-l'Herm.
*Vienne.* Champagné-Saint-Hilaire. Jaunais. Chatellerault (2 jours).

## 17 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Foissiat, cant. de Montrevel; bestiaux, marchandises de toutes espèces. Montagne, cant. de Nantua.
*Aisne.* Hirson; grand marché.
*Allier.* St.-Clément, cant. du Mayet-de-Montagne.
*Alpes (Hautes-).* Neuvache.
*Ardèche.* Burzet; bêtes à cornes, Loubaresse, cant. de Valgorge; bestiaux de toutes espèces.
*Aude.* Roquefort; bestiaux et mercerie.
*Aveyron.* Conques; châtaignes.
*Charente.* Aigre; grand marché. Champagne-Mouton.
*Charente-Inférieure.* Brizembourg, cant. de St.-Hilaire. La Tremblade.
*Cher.* Jouet (comm. de St.-Germain-sur-Aubois), cant. de la Guerche; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Bugeat; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Obazines ou Aubazines, cant. de Beynat; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Orlus, comm. de Pérole, cant. de Bugeat; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côtes-du-Nord.* Lamballe; chevaux et bestiaux.
*Creuse.* Chénerailles; bœufs de trait, vaches, taureaux, genisses, chevaux, mulets, bêtes à laine et cochons.
*Dordogne.* Cenac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Grezillac, cant. de Verteillac; grand marché.
*Doubs.* Frasne.
*Drôme.* Saillans (3 jours); bestiaux et mercerie.
*Escaut.* Ertvelde, canton d'Assenède; chevaux, bestiaux et denrées. Termonde; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure-et-Loir.* Dreux (9 octobre).
*Finistère.* Lesneven; grand marché. Plouneour-Menez. Pont-Croix; grand marché. Rosporden; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Venerque.
*Gers.* Simore, cant. de Lombez.
*Gironde.* St.-Denis-de-Piles, cant. de Guitres. Castillon.
*Indre.* Lucay-le-Mâle. St.-Denis-de-Jouet.
*Isère.* Artas.
*Jura.* Mont-Rond. St.-Claude.
*Loire.* St.-Martin-Destreaux. Saint-Just-la-Pendue. St.-Genest-Malifaux.
*Loire (Haute-).* Tence.
*Loiret.* Méun (3 jours). Gien (le jour de St.-Denis 2 jours).
*Lot.* Moissac.
*Lys.* Dixmude (2 jours).
*Maine-et-Loire.* Angers (le 3e mardi de ce mois). Chalonnes (le 3e mardi de ce mois).

*Manche.*

Digitized by Google

*Manche.* Mesnil-Garnier, cant. de Gavray. Montbray, cant. de Percy.
*Morbihan.* Inzinzac. Mauron. Priziac.
*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château. Lonlay-l'Abbaye (le 3e mardi de ce mois). Montilly. Le Pin.
*Puy-de-Dôme.* Besse.
*Pyrénées (Hautes-).* Lourdes.
*Rhône.* Cenves. Grange-du-Bois.
*Roër.* Weeze (3 jours). Xanten (3 jours).
*Sambre-et-Meuse.* Champlon.
*Saone (Haute-).* Purgerot.
*Saone-et-Loire.* Marcilly. Bellevue-les-Bains.
*Sarthe.* Bonnetable (le 3e mardi de ce mois).
*Seine.* St.-Denis (9 octobre, 9 jours).
*Seine-Inférieure.* Foucarmont.
*Sèvres (Deux-).* Bressuire. Fonblanche, comm. d'Exoudun.
*Somme.* Harbonnières. Lihons.
*Var.* Tourtour (9 octobre). Saint-Raphaeu *ou* Raphaël.
*Vendée.* Loge-Fougereuse.
*Vienne.* Montmorillon. St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Compreignac. Mortemart.
*Vosges.* Schirmeck (2 jours). Ville-sur-Illon.
*Yonne.* Ouaire. Grand-Champ (9 octobre).

## 18 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Izernore, cant. de Mornay; chevaux, bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne. Saint-Denis, cant. de Lagnieux; bestiaux, march. de toutes espèces, mercerie et objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Bohain; grand marché. Dizy-le-Gros, cant. de Montcornet. La Ferté-Milon. Vailly.
*Allier.* Ainay, canton de Cérilly. Charpes, cant. de Montmarault. Varennes.
*Alpes (Basses-).* Reillanne; graine, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Alpes (Hautes).* St.-Crépin; bestiaux, mercerie et autres march.
*Alpes-Maritimes.* Guillaume (4 jours); bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises. La Torre, cant. d'Uttel (2 jours); bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres march.
*Ardèche.* Chalançon, cant. de Vernoux; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperies, tanneries, bois de charpente, graine de vers-à-soie, filoselle et soie.
*Arriège.* Quérigut (2 jours); bêtes à cornes et à laine, bêtes de somme et socles du pays.
*Aube.* L'Huître, cant. de Ramerup.
*Aveyron.* Asprières; bêtes à cornes et à laine et cochons. La Selve, cant. de Requista; bêtes à cornes et à laine et cochons. L'Hospitalet, cant. de Nant; bêtes à cornes et à laine et cochons.
*Calvados.* St.-Denis-Maisoncelle, cant. de Beny-le-Bocage.
*Cantal.* Besse, commune de Saint-Cirgues-de-Malbert, canton de St.-Cernin; bestiaux, chevaux, bêtes à laine et chèvres. Cezens, canton de Pierrefort; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules et chèvres.
*Charente.* Nanteuil. Baignes.
*Charente-Inférieure.* Louzac, cant. d'Archiac; grand marché.
*Cher.* Beaugy. Neuvy-le-Barrois, canton de Sancoins; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Larche; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte-d'Or.* Chailly, cant. de Pouilly-en-Montagne.
*Dordogne.* Badefol, cant. de Caudouin; grand marché. Brantôme.
*Doubs.* Rosureux, cant. de Russey.
*Drôme.* Saint-Martin-en-Vercors, cant. de la Chapelle-en-Vercors; bestiaux et mercerie. Vesc, cant. de Dieu-le-Fit; bestiaux et mercerie.
*Dyle.* Jodoigne; chevaux et marchandises.
*Escaut.* Zèle; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure.* Bourneville.
*Eure-et-Loir.* Toury (9 octobre).
*Finistère.* Guipavas (6 jours). Morlaix.
*Forêts.* Igel, canton de Grevenmacheren; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, chèvres et ânes.
*Gers.* Valence. Mirande (2 jours).
*Gironde.* Pujols.
*Ille-et-Vilaine.* Antrain. Liffré. St.-Méen. Sixt, cant. de Pipriac.
*Isère.* Montbonnot. Ruy.
*Jura.* Censeau.
*Landes.* St.-Martin.
*Léman.* Bellevaux. La Roche.
*Loire.* Contouvre.
*Loire (Haute-).* St.-Paulin.
*Loir-et-Cher.* Montdoubleau. Nouan.
*Loire-Inférieure.* Derval. Meilleraye.
*Loiret.* Grigneville.
*Lot.* Gourdon. La Bastide-du-Haut-Mont. Miramont. Puy-l'Evêque. Souillac.
*Lot-et-Garonne.* La Parade. La Sauvetat. Villefranche.
*Manche.* Avranches.
*Mayenne.* Craon. St.-Freimbaut-de-Prières. Mealay.
*Meuse-Inférieure.* Wittem.
*Morbihan.* Elven.
*Nèthes (Deux).* Malines.
*Nièvre.* Thiernay, comm. de la Fermeté. Dorne.
*Nord.* Merville.
*Ourthe.* Huy.
*Pas-de-Calais.* Hermin.
*Puy-de-Dôme.* Biolet. Manzat.
*Pyrénées (Hautes-).* Tarbes.
*Rhin (Haut-).* Grand-Fontaine. Lajoux.
*Roër.* Cologne. Dahlem. Erp (2 jours).
*Saone-et-Loire.* Frangy. La Villeneuve. Lessard. Tournus.
*Sarthe.* Sillé-le-Guillaume (le 3e mercredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Plainville. Saint-Denis-Duval.
*Seine-et-Oise.* Mennecy. Poissy.
*Sèvres. (Deux-).* Ligaire. Niort.
*Tarn.* Bourguonac, comm. de Mirandol.
*Vaucluse.* Les Métamies. S.-Saturnin.
*Vendée.* La Châtaigneraye. Talmont.
*Vienne.* Valence.
*Vienne (Haute-).* Peyrat.
*Yonne.* Grand-Champ. L'Isle-sur-le-Serein. Villeneuve-sur-Yonne.

## 19 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* St.-Trivier-sur-Moignans; marchandises de toutes espèces.
*Aisne.* Le Catelet, grand marché.
*Alpes (Basses-).* St.-Paul; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Alpes (Hautes-).* Mont-Lion.
*Alpes-Maritimes.* Rocabillière; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.
*Arriège.* St.-Girons; bestiaux de de toutes espèces, toiles et laines.
*Aube.* Les Monts, cant. de Brienne-le-Château.
*Aveyron.* Coupiac, cant. de St.-Sernin; bêtes à cornes et à laine et cochons. Fayet, cant. de Pont-de-Camarès; bêtes à cornes et à et cochons.
*Calvados.* Condé-sur-Noireau.
*Cantal.* Mont-Salvy; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons et toiles.



Digitized by Google

*Charente.* Cellefrouin, canton de Mansle; grand marché. Cognac; grand marché. Tusson, cant. d'Aigre; grand marché.
*Charente - Inférieure.* Montendre; grand marché.
*Cher.* Culan, cant. de Château-Meillant; bestiaux et mercerie. Quincy.
*Corrèze.* Corrèze; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Creuse.* Malval, cant. de Bonnat; vaches, cochons, bêtes à laine. Evaux; bœufs, vaches, taureaux, cochons.
*Dordogne.* Daglan, cant. de Domme. Payzac, comm. de Seriac, cant. de Montignac. Roussignac, cant. de Cunèges; grand marché.
*Doubs.* Pierre-Fontaine. Rochejean, cant. de Mouthe.
*Drôme.* Mirande, cant. de Lieriol; bestiaux et moutons.
*Escaut.* Evergbem; chevaux, bestiaux et denrées.
*Finistère.* St. - Thégonnec; grand marché. Serignac, cant. du Huelgoet.
*Gers.* Montfort, cant. de Mauvesin. Pergan, cant. de Lectour.
*Gironde.* Preignac, cant. de Podensac.
*Ille-et-Villaine.* Bourg des Comptes, cant. de Guichen. Châteauneuf.
*Indre.* St.-Martin-de-Tournon.
*Indre-et-Loire.* Château-Renaut.
*Loire.* Bourg-Argental.
*Loir-et-Cher.* Bracieux (le jeudi après le 12 de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Blanche Couronne. Mauves.
*Lot.* L'Hôpital-St.-Jean, comm. de Sarazac. Sept-Fonds.
*Lot-et-Garonne.* Beauville.
*Lozère.* Aumont.
*Lys.* Reninghe. Wyaghene.
*Manche.* Canisy; grand marché. Clitorp, cant. de St.-Pierre-Eglise.
*Mayenne.* St.-Denis-de-Gatine.
*Morbihan.* Porrivy.
*Nièvre.* Montigny-sur-Canne.
*Nord.* Steenvoorde.
*Orne.* Carrouge.
*Pas-de-Calais.* St.-Venant.
*Pyrénées-Orientales.* Mont-Louis.
*Rhône.* Chevagny.
*Saone-et-Loire.* Autun. Mont-Cénis.
*Sarthe.* Vallon. (le troisième jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Duclair.
*Sèvres (Deux-).* Teillou.
*Somme.* Montdidier.
*Vendée.* Bournezeau.
*Vienne.* Mauprevoir.
*Vienne (Haute-).* La Croisille. St.-Priest-Ligoure.
*Yonne.* Ste.-Palaye.

## 20 VENDÉMIAIRE.

*Charente.* Cellefrouin.
*Indre-et-Loire.* Betz, cant. de Pressigny-le-Grand.
*Jura.* Clairvaux.
*Loir-et-Cher.* Contes (le troisième vendredi de ce mois).
*Orne.* La Carneille.
*Somme.* Ailly-sur-Noye.

## 21 VENDÉMIAIRE.

*Aisne.* Caulincourt, cant. de Vermand; grand marché. St.-Quentin 9 jours); chevaux, bestiaux et mercerie.
*Alpes (Basses-).* Moustiers.
*Alpes (Hautes-).* Briançon (13 octobre); bestiaux, mercerie.
*Alpes-Maritimes.* Entrannes, cant. de Guillaume.
*Ardèche.* La Gorce, cant. de Vallon; mêmes objets qu'à celle du 15 de ce mois. St.-Cirgues-en-Montagne, cant. de Montpezat; bestiaux de toutes espèces.
*Ardennes.* Charleville; bijouterie, orfévrerie, soierie, draperie, rouennerie, bonneterie, toiles, filasse, linge, pelleterie, mercerie, épicerie, droguerie, etc. Carignan, ci-devant Ivoy, cochons, chevaux, moutons, volaille, mercerie, chapellerie et rouennerie.
*Aveyron.* Sallescuren; bêtes à cornes et à laine, cochons, chevaux et fromages.
*Charente-Inférieure.* Gemozac; grand marché. Thors, cant. de Matha. Vaux, cant. de Royans.
*Corrèze.* Beaulieu; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Donzenac; grand marché.
*Côte-d'Or.* La Roche-en-Brenil, cant. de Saulieu. Molême, cant. de Laignes. Pagny-la-ville, cant. de Seurre. Rouvres, cant. de Genlis.
*Creuse.* Bourganeuf; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.
*Dordogne.* Tursac, canton de St.-Cyprien; grand marché.
*Doubs.* Ville-du-Pont, canton de Mont-Benoit.
*Drôme.* Poet-Laval, cant. de Dieule-Fit; bestiaux, mercerie.
*Escaut.* Herzèle; chevaux, bestiaux et denrées.
*Finistère.* Sizun; grand marché. Tréogat, cant. de Plougastel.
*Gard.* St.-André-de-Valborgne. Uzès.
*Garonne (Haute-).* St.-Béat.
*Ille-et-Vilaine.* Combourg.
*Indre.* Issoudun. La Châtre. (le troisième samedi de ce mois).
*Isère.* Allevard. Monestier-de-Clermont.
*Léman.* Thoiry.
*Loire.* Bœuf.
*Loire (Haute-).* Goudet.
*Loire-Inférieure.* Nantes. Plessé.
*Lot.* Castelnau.
*Lozère.* Langogne (2 jours).
*Maine-et-Loire.* Juvardeil, cant. de Châteauneuf (le troisième samedi de ce mois.
*Marne (Haute).* Montiérender.
*Mayenne* Cossé.
*Morbihan.* Roche-Sauveur.
*Nèthes (Deux-).* Duffel (6 jours).
*Nord.* Commines. Launoy (2 jours). Valenciennes.
*Oise.* Neuilly-en-Thelle.
*Ourthe.* Malmédy.
*Pas-de-Calais.* Montreuil (8 jours).
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhin (Haut).* Tramelan-Dessous (7 jours).
*Roër.* Aix-la-Chapelle. Dreyborn. Zingsheim. Neuss.
*Sambre-et-Meuse.* Durbuy.
*Saone-et-Loire.* Lucenay. St.-Maury-des-Prés. Tramayes.
*Seine-Inférieure.* Lillebonne.
*Sèvres (Deux-).* Chizé. St.-Loup.
*Somme.* Besuquesne. Corbie. Dommart. Hornoy. Molliens. Nampont.
*Vaucluse.* Gordes.
*Vendée.* Tonnay-le-Peuple.
*Vienne.* L'Isle-Jourdain (2 jours). St.-Savin.
*Vienne (Haute-).* Ambazac. Limoges.
*Vosges.* Châtel-sur-Moselle. Docelles. Vrécourt.
*Yonne.* Druyes.

## 22 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Nantua; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne et mercerie.
*Aisne.* Fonsommes, canton de St.-Quentin; grand marché.
*Allier.* Châtel-de-Montagne, canton du Mayet-de-Montagne.
*Alpes (Hautes-).* Ancelle.
*Ardèche.* La Chapelle, cant. d'Aubenas; bestiaux et cochons.
*Cantal.* Allanche (2 jours); bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, chèvres et toiles. Menet, cant. de Riom; bestiaux, chevaux,

Digitized by Google

bêtes à laine, mules, chèvres et toiles. St.-Urcize, cant. de Chaudes-Aigues; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons et étoffes du pays.

*Charente.* Deviac, cant. de Montmoreau; grand marché. La Péruse, cant. de Chabannois; grand marché. Pranzac.

*Charente-Inférieure.* Chevanceau, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, cant. de Gémozac; grand marché.

*Cher.* Châteauneuf-sur-Cher.

*Corrèze.* Pescher, cant. de Beynat; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. St.-Chamant, cant. d'Argentat; grand marché.

*Creuse.* Le Grand-Bourg; mêmes objets, qu'à celle du 4 de ce mois.

*Dordogne.* Cause-de-Clerans, cant. de Lalinde; grand marché.

*Drôme.* Taulignan, canton de Grignan; bestiaux et mercerie.

*Escaut.* L'Ecluse (15 jours); marchandises, mercerie et meubles.

*Forêts.* Bertrix.

*Gard.* Sommières.

*Gironde.* St.-Ciers-de-la-Lande.

*Ille-et-Villaine.* Rennes.

*Léman.* St.-Jean-d'Aulph.

*Loire (Haute-).* Montfaucon.

*Lot.* Montauban. Puy-la-Garde.

*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Villeneuve.

*Manche.* Theurteville-la-Hague, cant. d'Octeville.

*Morbihan.* Guémené.

*Nièvre.* Châteauneuf.

*Nord.* La Bassée. Maubeuge.

*Oise.* Guiscard.

*Orne.* Trun.

*Pas-de-Calais.* Oisy (4 jours). Seninghem.

*Puy-de-Dôme.* St.-Saturnin. Toura.

*Rhône.* Givors.

*Roër.* Clèves (3 jours).

*Sarre.* Trèves.

*Seine.* Sceaux.

*Seine-Inférieure.* Rouen.

*Seine-et-Marne.* Touquin. Valance.

*Vienne.* Neuville. Valence. Verrières.

*Vienne (Haute-).* Oradour-sur-Glane.

## 23 VENDÉMIAIRE.

*Aisne.* Origny-Ste.-Benoîte, cant. de Ribemont; grand marché.

*Alpes (Basses-).* Sisteron (le premier lundi après St.-Domieux).

*Alpes (Hautes-).* Aspres-lès-Veynes. Guillestre (le troisième lundi d'octobre). Rossan (le lundi avant St.-Luc).

*Aude.* Ladern.

*Aveyron.* Belmont; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.

*Calvados.* Cambremer.

*Cantal.* Aurillac (3 jours); bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons, marchandises et denrées.

*Charente.* St.-Laurent-de-Ceris. Marsillac.

*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, canton de St.-Porchaire; grand marché.

*Cher.* St.-Saturnin, cant. de Château-Meillant; bestiaux et mercerie.

*Corrèze.* Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché.

*Creuse.* Auzance; bœufs, vaches, taureaux, cochons.

*Dordogne.* Montignac; grand marché.

*Doubs.* Mouthe.

*Drôme.* Beaufort, cant. nord de Crest (2 jours); bestiaux et mercerie. Nions; bestiaux et mercerie (8 jours).

*Eure.* Verneuil (2 jours); chevaux et bestiaux.

*Finistère.* Lanveau, comm. de l'Hôpital-Camyrout, cant. de Plougastel-Daouls.

*Forêts.* Soleuvre, cant. de Massancy; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres, et ânes.

*Gers.* Fourcès, cant. de Montréal.

*Ille-et-Vilaine.* Betton, cant. de Rennes.

*Jemmapes.* Fleurus (le quatrième lundi de ce mois).

*Lot-et-Garonne.* Monsempron.

*Manche.* Boutteville, cant. de Ste-Mère-Eglise. Teilleul.

*Morbihan.* Ambon. Bignan.

*Nièvre.* Nevers.

*Orne.* Briouze (le premier lundi après le 17 de ce mois).

*Puy-de-Dôme.* Ancizes.

*Pyrénées (Hautes-).* Tournai.

*Rhône.* Thizy.

*Roër.* Gemund (2 jours).

*Saone (Haute-).* Seveux. Cromary. Grammont.

*Saone-et-Loire.* Dompierre-lès-Ormes.

*Seine-Inférieure.* Doudeville.

*Seine-et-Marne.* Mitry.

*Sèvres (Deux-).* Chiché.

*Somme.* Combles. Quevauvillers. Roiselle.

*Tarn.* Valence. La Caze.

*Var.* Carcer.

*Vendée.* La Jaudonière.

*Vienne (Haute-).* Rasès.

*Yonne.* Etais-Millon.

## 24 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Montréal; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.

*Aisne.* Ribemont; grand marché.

*Allier.* La Prugné, cant. du Mayet-de-Montagne. La Veurdre, cant. de Lurcy-le-Sauvage.

*Alpes (Basses-).* Seyne; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.

*Ardèche.* Montpezat; bestiaux de toutes espèces.

*Aveyron.* La Gupie, cant. de St.-Antonin; bêtes à cornes et à laine, cochons, chevaux, mules et ânes. Sauveterre; bêtes à cornes et à laine, toile et fil.

*Charente.* Alloue, cant. de Champagne-Mouton, grand marché. Angoulême; grand marché. St.-Vallier.

*Charente-Inférieure.* Brie-sous-Matha, cant. de Matha. Ciré, cant. d'Aigrefeuille. Tonnay-Boutonne, grand marché.

*Cher.* Les Aix-d'Angillon.

*Corrèze.* Meymac; bœufs, vaches, velles, cochons, moutons, etc. St.-Privat-le-Centre, canton de Servières; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.

*Côtes-du Nord.* Lanvollon; chevaux, bestiaux, toiles et outils aratoires.

*Creuse.* Guéret; mêmes objets qu'à celle du 13 de ce mois. La Courtine; bœufs, vaches, chevaux, taureaux, genisses, bêtes à laine, cochons et mulets.

*Dordogne.* Sainte-Croix-de-Montferrand, cant. de Beaumont. St.-Martial, cant. d'Exideuil.

*Doubs.* Châtel-Blanc, canton de Mouthe.

*Drôme.* St.-Paul-Trois-Châteaux, cant. de Pierrelatte; bestiaux et mercerie.

*Escaut.* Alost; chevaux, bestiaux et denrées.

*Forêts.* Houffalise; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres, ânes et toutes sortes de marchandises.

*Gard.* Aujac, cant. de Genolhac.

*Garonne (Haute-).* Cazères (3 jours); chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.

*Indre.* Belabre.

*Isère.* Veissillieu.



Digitized by Google

*Jura.* Orgelet (10 jours).
*Landes.* Arjuzanx. Roquefort.
*Léman.* Gex.
*Lot.* Figeac. Gréalou. Prayssac.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Sagrat. St.-Barthélemy.
*Marne.* Cormicy.
*Meuse-Inférieure.* Grathem.
*Morbihan.* Hennebon.
*Moselle.* Conflans.
*Oise.* Méru (2 jours).
*Orne.* Mellerault.
*Pyrénées (Basses-).* Lembaye.
*Rhin (Haut-).* Montbéliard. Moutier (2 jours).
*Rhône.* Jullié.
*Roër.* Cologne.
*Saone (Haute-).* Pontcey.
*Saone-et-Loire.* Serrigny.
*Seine-Inférieure.* Breaute.
*Seine-et-Marne* Jouy-le-Châtel.
*Vienne.* Charroux. Chauvigny. Lusignan. Mirebeau. Poitiers.
*Vienne (Haute-).* St.-Yriex.
*Yonne.* Appoigny.

25 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* St.-Martin-du-Frêne, cant. de Nantua; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie et objets nécessaires à la campagne. St.-Martin-du-Mont; cant. de Pont-d'Ain; bestiaux, marchandises de toutes espèces et objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Hartennes, cant. d'Oulchy-le-Château. La Fère; grand marché.
*Ardèche.* Le Chaylar; bêtes à cornes. St.-Etienne-de-Lucdarès; bestiaux de toutes espèces.
*Ardennes.* Asfeld; chevaux, bêtes à cornes, mercerie et rouennerie.
*Aude.* La Grasse; troupeaux et laine en quantité.
*Charente.* Brigueil. Châteauneuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Courçon; grand marché. Léoville, cant. de Jonzac; grand marché. St.-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Cher.* Château-Meillant. Boulleret, cant. de Leray; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Allassac, cant. de Donnenac; grand marché. Le Lonzac, cant. de Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Baigneux. Nuits. Saint-Seine-en-Montagne.
*Creuse.* Chateleux; bœufs, vaches, bêtes à laine et chevaux.
*Dordogne.* Lanquais, canton de la Linde; grand marché.
*Doubs.* Blamont.
*Drôme.* Livron, cant. de Loriol; bestiaux et mercerie.
*Eure.* Harcourt, cant. de Brionne.
*Finistère.* Comanna. Quimper.
*Garonne (Haute-).* St.-Bertrand-de-Comminges; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.
*Gironde.* Bordeaux (15 jours); marchandises de toutes espèces, bijouterie, étoffes, cotons, mousselines, soieries, faïence, chevaux, mulets, bœufs, etc.
*Hérault.* Le Poujol, cant. de St.-Gervais.
*Ille-et-Vilaine.* Gael, cant. de St.-Méen. Le Pertre, cant. d'Argentré.
*Indre.* St.-Aoust, cant. de la Châtre.
*Indre-et-Loire.* Rillé, cant. de Château-la-Vallière.
*Jura.* St.-Laurent.
*Léman.* Thorens.
*Loire.* La Pacaudière.
*Loire (Haute-).* Fonmourette. Paulhaguet.
*Loire-Inférieure.* Moustoir. Pornic.
*Lot.* Le Vigan. Montcabrier.
*Lozère.* St.-Chély.
*Lys.* Loo. Menin (10 jours). Mesines.
*Manche.* Varangbère, cant. de la Haye-du-Puis.
*Marne (Haute-).* Ville-sur-Aujon.
*Mayenne.* Ambrières. Château-Gontier.
*Meurthe.* Fénestrange.
*Morbihan.* Mériadec.
*Nèthes (Deux-).* Héranthout.
*Nièvre.* Corbigny.
*Nord.* Herzeele. Landrecie (4 jours).
*Orne.* Bellesme.
*Ourthe.* Hernoheyd.
*Puy-de-Dôme.* Herment.
*Rhin (Bas-).* Lauterbourg (2 jours).
*Roër.* Simmerath (2 jours). Juliers (3 jours). Kempen.
*Saone-et-Loire.* Chagny. Charolles. Navilly.
*Sarre.* Hondheim.
*Sarthe.* Lucé (le 4e. mercredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Blangy. Chaumes.
*Seine-et-Oise.* Poissy. Versailles (2 jours).
*Sèvres (Deux-).* Azay, près St.-Maixent.
*Somme.* Abbeville. Bray. Dompierre. Roye.
*Tarn.* Brousse.
*Var.* Toulon.
*Vendée.* Loir, commune de Sainte-Florence.
*Vienne.* Poitiers (8 jours).
*Vienne (Haute-).* Limoges.
*Vosges.* Fraize. Vittel.
*Yonne.* St.-Bris.

26 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Rossillon, cant. de Virieu-le-Grand; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie et objets nécessaires à la campagne.
*Arriège.* Lavelanet, bœufs, vaches, moutons, brebis, mules et mulets, chevaux, chèvres, planches de sapin, fruits et volailles.
*Aude.* Chalabre.
*Calvados.* Lisieux; bestiaux, mercerie et clincaillerie.
*Cher.* St.-Janvrin. St.-Amand (le lundi après la St.-Luc, foire *dite* d'Orval, 8 jours.)
*Corrèze.* Chamberet, cant. de Treignac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte d'Or.* Is-sur-Tille. Thoisy-la-Berchère.
*Côtes-du-Nord.* Moncontour; bestiaux, toiles, draperies, mercerie, chanvre, lin et laine.
*Creuse.* Faux, cant. de Gentioux; bœufs, vaches, veaux, genisses, bêtes à laine, cochons et chevaux.
*Dordogne.* Nontron. Villefranche; grand marché.
*Doubs.* Pontarlier (le quatrième jeudi de ce mois).
*Drôme.* Barbières, cant. de Bourg-de-Péage; bestiaux et mercerie.
*Dyle.* Beggenendyck, cant. d'Aerschot; toutes sortes de marchandises.
*Escaut.* Poucques, cant. de Nevele; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure.* Gisors. La Barre, cant. de Beauménil. Nonancourt.
*Finistère.* Le Faon. Ploudalmezeau.
*Forêts.* Ettelbruck, cant. de Diekirch; mêmes objets qu'à celle du 2 de ce mois.
*Garonne (Haute-).* Grenade; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. St.-Lys; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour.
*Gironde.* Blaye. Rauzau, cant. de Pujols. Rosillan, cant. de Langon.
*Hérault.* Le Caylar (2 jours).
*Indre.* Cluis-Dessus, cant. de Neuvy-St.-Sépulcre.
*Indre-et-Loire.* Ste.-Maure.
*Jura.* Pagney. Port-Lesney.
*Léman.* St.-Joire (2 jours).
*Loire.* St.-Héand.

Digitized by Google

*Loire (Haute-).* St.-Pal.
*Loir-et-Cher.* Lorges (le jour de St.-Luc). Marchenoir. Le Gavre.
*Loiret.* Bois-Commun (le jour de St.-Luc évangéliste).
*Loire-Inférieure.* Le Gave.
*Lot.* Bourg-de-Visat. Caylus. Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* Dunes.
*Maine-et-Loire.* Pouancé (le dernier jeudi de ce mois). Longué (le quatrième jeudi de ce mois).
*Manche.* Canisy; grand marché. St.-Denis-le-Gast, canton de Gavray.
*Mayenne.* Ernée.
*Morbihan.* Bubry. Marzan.
*Nièvre.* Garchy.
*Oise.* Marseille. Saint-Just-en-Chaussée.
*Orne.* Rabodange.
*Puy-de-Dôme.* La Queuille.
*Bas-Rhin.* Bellegheim.
*Saone (Haute).* Fresne-St.-Mamets. Chariey. St.-Loup. Grange-le-Bourg.
*Saone-et-Loire.* Buxy. Demigny. Monchanin.
*Sarthe.* Le Lude (le quatrième jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Gaillefontaine.
*Seine-et-Marne.* Béton-Bazoches.
*Sèvres (Deux-).* Coulon. Coutured'Argenson.
*Somme.* Ailly-sur-Noye. Lignières-Châtelain. Longueval.
*Tarn.* Lisle. Alby. Saint-Amans-Valloret. Escoussens. Puy-Laurens (le premier jeudi de la quinzaine avant Noel, 2 jours).
*Vendée.* St.-Michel-Monmaleuse.
*Vienne (Haute).* St.-Jean-Ligoure. Les Salles-Lavauguyon.
*Var.* Rians. Le Luc (18 octobre). Bargemont (le lundi après la St.-Luc).

## 27 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Oyonnax; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, et mercerie.
*Aisne.* Beaurevoir, cant du Catelet. Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché.
*Allier.* Chantelle-le-Château. Cosne, cant. d'Hérisson. Marcillat. Moulins (3 jours); mêmes objets qu'à celle du 8 de ce mois.
*Alpes (Basses-).* Annot; graines, bestiaux, mercerie et commestibles.
*Alpes-Maritimes.* Puget-Théniers, (2 jours); bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.
*Ardèche.* Burzet; bêtes à cornes. Joyeuse; bêtes à cornes. La Mastre; bestiaux de toutes espèces. Meisse, cant. de Rochemaure; bestiaux de toutes espèces. Rochepaule, cant. de St.-Agrève; bestiaux de toutes espèces. Saint-Pierreville; chevaux, mules et bêtes à cornes.
*Aude.* St.-Hilaire; bestiaux et mercerie.
*Cantal.* Mauriac, bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, chanvre, lin et denrées. Murat; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, chèvres et grosses toiles.
*Charente.* Monboyer. Gourville, cant. de Rouillac. Raix. Suris, cant. de Chabanois; grand marché.
*Charente-Inférieure.* St.-Jean-d'Angely; grand marché.
*Cher.* Jallogne. Pesselières, com. de Jallogne, cant. de Sancerre; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Brive; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte-d'Or.* Châtillon-sur-Seine (3 jours).
*Côtes-du-Nord.* Uzel; bestiaux.
*Creuse.* La Souterraine; mêmes objets qu'à celle du 12 de ce mois.
*Dordogne.* Exideuil. Le Bugne; grand marché.
*Doubs.* Fourgue, cant. de Quingey. Rougemont.
*Drôme.* Dieu-le-Fit; bestiaux et mercerie.
*Dyle.* Bruxelles (15 jours); toutes sortes de marchandises.
*Finistère.* Banallec; grand marché. Landivisiau (3 jours).
*Gard.* Sumène.
*Garonne (Haute-).* Escatalens, cant. de Monlech; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.
*Gers.* La Bastide-d'Armagnac, cant. de Cazaubon. Nogaro. Fleurence. Riquepeu, cant. de Vic-sur-Losse.
*Gironde.* Cartillon.
*Hérault.* St.-Thibery (3 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Dol. Redon; grand marché.
*Indre.* Ecueillé.
*Isère.* Beaurepaire. Champrier. Chimillin. Genas. Gières. Monestier-du-Percy. Oste ou Aoste. Poliénas.
*Jura.* Montmorot.
*Léman.* Frangy. Vacheresse. Cluses.
*Loire (Haute-).* Les Etables.
*Lot.* Moncuq. Réalville. St.-Capraize. Themines. Vaylax.
*Lot-et-Garonne.* Allemans. Castillonnès. La Magistère. Marmande. Mezin. Meillhan.
*Lozère.* Le Bleymard.
*Maine-et-Loire.* Vernantel, cant. de Longué. (le quatrième vendredi de ce mois).
*Manche.* Bruey.
*Mayenne.* Audouillé.
*Meuse.* Maxey. Montnédy.
*Mont-Blanc.* Conflans.
*Nièvre.* Clamecy. St.-Révérien.
*Nord.* Cateau-Cambresis. Condé.
*Puy-de-Dôme.* Billom. La Roddo. Montel-de-Gelat. Saint-Genès-Champespe. St.-Germain-l'Herm. Vodables.
*Pyrénées-Orientales.* Villefranche. Corneilla.
*Rhin (Haut-).* Cornol.
*Seine-Inférieure.* Yvetot.
*Seine-et-Oise.* Maulle.
*Sèvres (Deux-).* Cerizay. Prahec.
*Somme.* Conty.
*Vaucluse.* Aurel. Menerbes. Viens.
*Vendée.* Copehaignière. Mouilleron-le-Captif. Vendrennes.
*Vienne.* Queaux.
*Yonne.* Bléneau. Etais. Vezelay.

## 28 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Andert, cant. de Belley; bétail et marchandises de toutes espèces. Coligny; bœufs gras, porcs, moutons, et autres espèces de marchandises.
*Aisne.* Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Alpes (Hautes-).* Châteauroux.
*Ardèche.* Chomerac; bêtes à cornes.
*Ardennes.* St.-Jean-aux-Bois, cant. de Chaumont; bijouterie, orfèverie, mercerie, draperie, chevaux et bêtes à cornes. Vandresse, cant. d'Omont; chevaux, bêtes à cornes, chincaillerie et épicerie.
*Ariège.* Ax; bœufs, vaches, moutons, chevaux, chèvres, bêtes de somme, toiles et porcs. Le Carla-le-Peuple, cant. du Fossat; bestiaux de toutes espèces, et toutes sortes de grains. Seix, cant. d'Oust; bêtes à cornes et à laine, porcs, mulets, mules et laines.
*Aube.* Chaource.
*Aveyron.* Estraigues; bêtes à cornes et à laine, chevaux, mules, toiles, fromage, beurre, laines et fils. La Roque, cant. de Pont-de-Camarès; bêtes à cornes et à laine, etc. Le Dergues, cant. de Requistu; bêtes à cornes et à laine, cochons, filasse et laine. Marcillac; cochons, légumes, volaille, châtaignes, mou-

Digitized by Google

tons et brebis. Roquefort, cant. de St.-Afrique; bêtes à laine et fromage. Rulhe, cant. de Reignac; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Séverac-le-Château; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. Theroudels, cant. de Murde-Barrez; bêtes à cornes et à laine, cochons et chevaux. Verseil, cant. de St.-Antonin; bêtes à cornes et à laine, cochons, mules et chevaux. Villeneuve; bêtes à cornes et à laine, cochons, mules et chevaux.

*Calvados.* Bayeux.

*Charente.* Aunac, cant. de Mansle; grand marché. Chatignac, cant. de Brossac; grand marché.

*Charente-Inférieure.* St.-Romain-le-Benet, cant. de Saujon.

*Cher.* Barlieu.

*Corrèze.* Ussel; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.

*Creuse.* Aubusson; bœufs, vaches, bêtes à laine. Bénevent; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.

*Drôme.* Etoile, cant. de Valence; bestiaux et mercerie.

*Escaut.* Neygbem, cant. de Ninove; chevaux, bestiaux et denrées. Sotteghem; chevaux, bestiaux et denrées.

*Finistère.* Lannilis. St.-Eutrope, cant. du Ponton.

*Garonne (Haute-).* Avignonet, cant. de Villefranche; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. St.-Sulpice, cant. de Carbonne; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.

*Gers.* Gimont.

*Indre.* La Châtre (le quatrième samedi de ce mois). Vatan.

*Indre-et-Loire.* Savigné, cant. de Château-la-Vallière.

*Isère.* Trept. Passin.

*Jura.* La Chapelle.

*Léman.* Bassy.

*Loire.* Chazelles.

*Loire (Haute-).* Ally. Goudet.

*Loire-Inférieure.* Port-Launay, comm. de Couëron. Guérande. Joué. Machecoul. L'Agrippière, comm. de Vallet.

*Loiret.* St.-Fargeau. Corbeilles.

*Lot-et-Garonne.* Buzet. Castelmoron. Castelnau, cant. de Seiches. Port-Ste.-Marie. Ste.-Bazeille.

*Lozère.* Barre (2 jours).

*Lys.* Wareghem (le troisième samedi d'octobre).

*Manche.* Ducey.

*Meuse.* Condé. Etain.

*Morbihan.* Noyal-Pontivy. Sarzeau.

*Moselle.* Bouzonnelle. Longwy.

*Nord.* Cambrai.

*Pas-de-Calais.* Pernes.

*Puy-de-Dôme.* Montferrand. Pontau-Mur.

*Rhône.* Belleville (2 jours). Riverie. Thizy.

*Roër.* Bedbourg (2 jours). Bethlenheim. Wicheradsberg. Welden.

*Saone-et-Loire.* Chauffailles. Villegaudin. Viry.

*Seine-Inférieure.* Fécamp (le dernier samedi de ce mois). Gonneville.

*Seine-et-Marne.* Lizy-sur-Ourcq.

*Sèvres (Deux-).* Lezay. Thouars.

*Vendée.* Maillé. La Motte-Achard.

*Vienne (Haute-).* Cieux.

*Yonne.* Chéroy. Seignelay.

## 29 VENDÉMIAIRE.

*Ain.* Lent-en-Dombes, canton de Bourg; marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne et chevaux.

*Aisne.* Soissons; grand marché.

*Allier.* Hérisson. Servilly, cant. de la Palisse.

*Alpes (Hautes-).* Tallard (le jour de la Ste.-Luce).

*Ardèche.* St.-Etienne-de-Boulogne, cant. d'Aubenas; (mêmes objets qu'à celle du 4 de ce mois).

*Aube.* Vandœuvres.

*Aveyron.* St.-Sernin; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.

*Calvados.* Argences, cant. de Troarn.

*Cantal.* Thiézac, cant. de Vic-sur-Cère; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons et chèvres.

*Charente.* Benest, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Monchaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vars, cant. de St.-Amand-de-Boüex; grand marché. La Valette.

*Charente-Inférieure.* Mirambeau; grand marché. Neuvicq, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.

*Cher.* Vignoux-sous-Barenjon. Le Chatelet; bestiaux et mercerie.

*Corrèze.* Corrèze; mêmes objets qu'à celle du 19 de ce mois. La Chapelle-St.-Géral, cant. de Mercœur; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. St.-Exupéry, cant. d'Ussel; mêmes objets qu'à celle du 13 de ce mois.

*Doubs.* Bizot, cant. de Russey. Scey-en-Varais, cant. de Renans.

*Drôme.* Beaumont, cant. de Valence; bestiaux et mercerie. Poyols, cant. de Luc-en-Diois; bestiaux et mercerie.

*Eure.* Thiberville.

*Garonne (Haute-).* Baziège, cant. de Montgiscard; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour.

*Indre.* St.-Benoît-du-Sault. St.-Gaulthier.

*Isère.* Gresse. Optevos. Grand-Lemps.

*Jura.* St.-Julien.

*Léman.* Ferney-Voltaire. Biot.

*Loire (Haute-).* Craponne. Fay.

*Lot.* Cajare. Castel-Franc. La Capelle-Marival. Montpezat.

*Manche.* Gavray (5 jours).

*Marne.* Sermaise. Sommepy.

*Mayenne.* Lassay.

*Meuse-Inférieure.* Brée.

*Morbihan.* Guer. Josselin. Languidic.

*Nièvre.* St.-Vérain.

*Nord.* St.-Amand.

*Oise.* Clermont. Senlis.

*Puy-de-Dôme.* Bourg-Lastic. Montboissier. Riom.

*Rhône.* St.-Joux.

*Sambre-et-Meuse.* Gedinne.

*Saone-et-Loire.* Montcony.

*Seine.* Sceaux.

*Seine-Inférieure.* St.-Laurent. Rouen.

*Sèvres (Deux-).* Frontenay.

*Somme.* Oisemont.

*Tarn.* Penne. La Garde-Viaur, commune de Montirail.

*Vendée.* Apremont. St.-Denis-la-Chevasse. La Ferrière.

*Vienne.* Chatems. Coulonges-aux-Harolles.

*Vienne (Haute-).* Laurière. St.-Junien.

*Vosges.* Le Tillot. Liffol-le-Grand, Yonne. St.-Julien-du-Sault.

## 30 VENDÉMIAIRE.

*Basses-Alpes.* Riez (le lundi après la St.-Luc).

*Charente.* Ruffec.

*Cher.* Menetou-Couture.

*Indre.* Levroux.

*Orne.* Mauves.

*Tarn.* Trebas. Penegats et Treviss (2 jours).

## 1er BRUMAIRE.

*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Soissons (9 jours); bestiaux, mercerie, clincaillerie.

*Alpes (Basses-).* Bayons.

*Alpes-Maritimes.* S.-Martin-d'Entrannes, cant. de Guillaume; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.

Digitized by Google

*Arriège.* Massat ; bestiaux de toutes espèces, fromage, beurre, toiles et volaille. St.-Ybars, canton du Fossat ; bestiaux et graines de toutes espèces.

*Bouches-du-Rhône.* Château-Renard (2 jours) ; brebis et cochons.

*Calvados.* Honfleur. Vassy.

*Cantal.* Anglards, cant. de Salers ; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules et chèvres. La chapelle-Barrez, cant. de Pierrefort ; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons et chèvres.

*Charente.* Marton.

*Cher.* Barengeon, comm. de Vignoux, cant. de Menetou-Salon. Blancafort ; bestiaux et mercerie.

*Corrèze.* Uzerche ; grand marché.

*Côte-d'Or.* Argilly, cant. de Nuits. Auxonne (3 jours). Bligny-sur-Ouche (3 jours).

*Creuse.* St.-Vaulry ; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.

*Dordogne.* St.-Astier, canton de Grignols.

*Doubs.* Willafans, cant. d'Ornans.

*Drôme.* Bourdeaux ; bestiaux, laine et draperies. La Beaume, cant. de Chabeuil ; bestiaux et mercerie.

*Escaut.* Assenède ; chevaux, bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Concarneau. St.-Eloy, cant. de Plougastel-Daoulas ; grand marché.

*Forêts.* Neufchâteau ; bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres, ânes, et toutes sortes de marchandises.

*Garonne (Haute-).* La Peyrouse, canton de Montastruc ; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine ; bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Toulouse, mêmes objets qu'à celle du 1er vendémiaire.

*Gers.* St.-Clar. Samaten (2 jours).

*Ille-et-Vilaine.* Rennes ; grand marché.

*Indre-et-Loire.* Ligueil.

*Jura.* Chissey. St.-Amour.

*Landes.* Tartas.

*Loire-Inférieure.* Clisson.

*Lot.* Cahors (3 jours). Duravel.

*Lot-et-Garonne.* Villeréal.

*Lys.* Furnes.

*Manche.* Saint-leval.

*Mayne (Haute-).* Aprey.

*Mayenne.* Laval.

*Meurthe.* Dieuze. Fenestrange.

*Meuse.* Ligny.

*Mont-Tonnerre.* Einaellen. Kirchheim-Boland (le jour après le premier mardi de St.-Gal).

*Morbihan.* Locminé.

*Moselle.* Cons-la-Grandville.

*Nèthes (Deux-).* Turnhout.

*Nord.* Bergues (8 jours). Le Quesnoy (8 jours). Trelon. Valenciennes.

*Oise.* Compiègne (3 jours). Ribecourt.

*Orne.* Tinchebray. Vimoutier (le premier mardi de ce mois.).

*Ourthe.* St.-Vith.

*Pas-de-Calais.* Desvres.

*Rhône.* Thizy.

*Roër.* Aix-la-Chapelle. Duren (2 jours). Lechnich. Bruggen.

*Saone (Haute-).* Jussey (le mardi avant le 6 de ce mois).

*Saone-et-Loire.* Cuisery.

*Seine-Inférieure.* Rouen (15 jours).

*Seine-et-Marne.* Dammartin. La Ferté-sous-Jouarre (2 jours).

*Sèvres (Deux-).* Gougé.

*Somme.* Albert. Crécy. St.-Vallery. Villers-Boccage.

*Vendée.* Aizenay.

*Vienne.* Chatems. Civray. St.-Sauvant. St.-Savin.

*Vienne (Haute-).* Bellac. St.-Laurent-sur-Gorre.

*Vosges.* Poussay.

*Yonne.* Ligny-le-Châtel.

## 2 BRUMAIRE.

*Aisne.* Villers-Cotterets ; grand marché.

*Ardennes.* Rocroy ; grand marché. Il n'y vend les mêmes objets qu'à celui du 2 vendémiaire.

*Arriège.* Montferrier, cant. de Lavelanet ; bestiaux de toutes espèces, pommes de terre, grains, graines, viande salée, fromage et châtaignes.

*Aube.* Mussy-sur-Seine.

*Charente.* Beaulieu.

*Charente-Infér.* Corme-la-Forêt, cant. de Saujon. St.-Sornin-de-Marennes, canton de Marennes. Tesson, cant. de Gemozac ; grand marché.

*Corrèze.* Objat, cant. d'Ayen ; grand marché. St.-Robert, cant. d'Ayen ; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire. Treignac ; grand marché.

*Dordogne.* Hautefort ; grand marché.
St.-Alvère ; grand marché.

*Doubs.* St.-Hippolyte.

*Drôme.* Puy-St.-Martin, canton de Crest ; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Pouldavid.

*Forêts.* Luxembourg. Neverbourg ; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres et ânes.

*Gers.* Lavit-de-Lomagne.

*Gironde.* Pellegrue.

*Ille-et-Vilaine.* Basouges-la-Pérouse, cant. d'Antrain.

*Indre-et-Loire.* Château-la-Vallière.

*Isère.* Artas. Pont-en-Royans.

*Loire-Inférieure.* Belligné.

*Lot.* Issepat.

*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Durance. Monbalen.

*Maine-et-Loire.* Vernoil-le-Fourier, cant. de Longué (le premier mercredi de ce mois). Champtoceaux. Montrevault (le premier mercredi de ce mois).

*Manche.* Montbray, cant. de Percy. Montebourg.

*Mayenne.* Martigné.

*Meurthe.* Colombey.

*Mont-Blanc.* Moutiers (2 jours).

*Morbihan.* Kervignac. Pluvigner. Napoléon-Ville (8 jours). Rieux.

*Moselle.* Sancy.

*Nièvre.* Arquian.

*Oise.* Elincourt. Marigny.

*Ourthe.* Bra.

*Rhin (Haut-).* Florimont. Issenheim. St.-Amarin (2 jours).

*Rhône.* Andéol. Bois-d'Oingt. Chenelette.

*Roër.* Commeren.

*Sarthe.* La Flèche (le premier mercredi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* St.-Romain-de-Colbosc.

*Seine-et-Marne.* La Ferté-Gaucher. Menil-Amelot.

*Sèvres (Deux-).* Sauzé-Vaussais.

*Tarn.* Cammazes. Puylaurent.

*Vendée.* St.-Michel-Monmaleuse.

*Vienne (Haute-).* Ladignac.

*Yonne.* Chatel-Censoix. (Le premier mercredi de la quinzaine avant la Toussaint, 2 jours).

## 3 BRUMAIRE.

*Aisne.* Bruyères, cant. de Fère-en-Tardenois. La Ferté-Milon ; grand marché. Proisy, cant. de Guise ; grand marché.

*Allier.* Souvigny.

*Alpes (Hautes-).* Embrun (le 25 octobre).

*Ardèche.* St.-Cirgues-en-Montagne, cant. de Montpezat ; bestiaux de toutes espèces.

*Arriège.* Pamiers ; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.

*Cantal.* Allanche ; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire.

*Charente.* Confolens. Roullet, cant. d'Angoulême ; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Saintes ; grand marché.

*Corrèze.* Eygurande ; bœufs, vaches,

Digitized by Google

veaux, velles, cochons, moutons, etc. Juillac ; mêmes objets qu'à celle du 13 vendémiaire.

*Dordogne.* Domme ; grand marché.

*Eure-et-Loir.* Château-Dun (le dernier jeudi d'octobre). Landivisiau; grand marché.

*Garonne (Haute-).* Ville-Nouvelle, cant. de Villefranche ; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. Villefranche.

*Gers.* Montastruc, cant. de Fleurence.

*Ille-et-Vilaine.* Montfort.

*Indre-et-Loire.* Loches.

*Loire.* St.-Just-en-Chevalet. Saint-Georges-en-Couzan.

*Lot.* Catus. Martes.

*Lot-et-Garonne.* Fumel.

*Manche.* Canisy; grand marché. La Lande-d'Airon, canton de Villedieu.

*Marengo.* Valpedo (2 jours, 25 octobre).

*Marne (Haute-).* Aubepierre. St.-Urbain.

*Mayenne.* Mayenne.

*Meuse.* Montfaucon.

*Morbihan.* Hennebon (le premier jeudi de ce mois). Rohan. Vannes.

*Nord.* Fourmies. La Bassée.

*Oise.* Ressons.

*Orne.* Moulins-la-Marche.

*Ourthe.* Henri-Chapelle, St.-Gervais.

*Rhin (Bas-).* Juvigller (2 jours).

*Rhône.* Beaujeu (2 jours).

*Roër.* Zulpich. Goch (3 jours).

*Saone (Haute-).* Beaujeux. Amance.

*Saone-et-Loire.* Epinac.

*Seine-et-Marne.* Brie-sur-Hières.

*Seine-Inférieure.* Harfleur.

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Sèvres (Deux-).* St.-Jouin.

*Somme.* Mailly. Moreuil.

*Tarn.* Lieux-la-Fenasse. Pont-de-Ciron, comm. de Mirandol.

*Vaucluse.* Bonnieux.

*Vendée.* Les Essarts.

*Vienne.* Curray. Gençay.

*Vienne (Haute-).* Chalus.

## 4 BRUMAIRE.

*Ain.* Neuville-sur-Renon, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne ; bestiaux, marchandises de toutes espèces; objets nécessaires à la campagne.

*Aisne.* Château-Thierry ; grand marché. Vervins ; grand marché.

*Allier.* Billy, canton de Varennes. Montmarault.

*Aube.* Brienne-le-Château.

*Calvados.* Balleroy.

*Charente.* Combier.

*Charente-Inférieure.* Fontaine, cant. de Jonsac. Marans ; grand marché. St.-Savinien ; grand marché. Villefagnan.

*Corrèze.* Tulle ; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Fontaine-Française. Saulieu ; grand marché.

*Creuse.* Chambon ; mêmes objets qu'à celle du 5 vendémiaire

*Dordogne.* Jumillac-le-Grand; grand marché. St.-Germain, canton de Belvès ; grand marché.

*Doubs.* Chaux-Neuve.

*Drôme.* Châteauneuf-de-Mazène, cant. de Dieu-le-Fit ; bestiaux et mercerie. Laval-d'Aix, canton de Die; bestiaux et mercerie.

*Eure.* Breteuil.

*Finistère.* Landerneau ; grand marché. Pont-Aven ; grand marché.

*Garonne (Haute-).* Gragnague (2 j.).

*Gironde.* Etauliers, cant. de Saint-Ciers-de-la-Lande. La Ruscade, cant. de St.-Savin. La Réole.

*Ille-et-Vilaine.* Vitré.

*Indre.* Chatillon (le vendredi avant la Toussaint).

*Indre-et-Loire.* Cléré, canton de Langeais.

*Isère.* Izeron. Touvet.

*Jemmapes.* Mons (21 j.). Gosselies.

*Léman.* Annemasse. Hermance.

*Loire (Haute-).* Monistrol.

*Loiret.* St.-Gondon.

*Lot.* Molières, arr. de Montauban. St.-Céré.

*Lot-et-Garonne.* Montaigu.

*Manche.* Avranches.

*Marne (Haute-).* Bourmont.

*Mayenne.* Melay.

*Meuse.* Montier-sur-Saulx.

*Morbihan.* Baud. Berric.

*Nord.* Bouchain. Estaires. (2 jours).

*Oise.* Breteuil. Crespy.

*Puy-de-Dôme.* St.-Sauves.

*Rhin (Haut-).* Cernay. Colmar (4 jours). Amplepuis.

*Roër.* Susteren.

*Sarthe.* Vibraye (le premier vendredi de ce mois).

*Seine-et-Marne.* Nanteuil-sur-Marne.

*Sèvres (Deux-).* Bourgouin. Mauzé.

*Tarn.* Massuyès.

*Vendée.* Venansault. Vendrennes.

*Vienne.* Angles. Latillé.

*Vienne (Haute-).* St.-Léonard.

*Vosges.* Epinal.

*Yonne.* Lainsecq.

## 5 BRUMAIRE.

*Ain.* Montrevel ; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.

*Aisne.* Condé ; grand marché. La Capelle ; grand marché. Plomion, cant. de Vervins.

*Ardèche.* Boucieu-le-Doux, cant. de St.-Félicien; bestiaux, poutres et planches. St.-Martial, canton de St.-Martin-de-Valamas; bestiaux de toutes espèces.

*Ardennes.* Grandpré ; chevaux, bœufs, vaches, cochons, volaille. Philippeville ; chevaux, bœufs, vaches, cochons, volaille.

*Arriège.* Daumazan, cant. du Mas-d'Azil; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire.

*Aveyron.* Prévinquières, canton de Mouhasens; bêtes à cornes et à laine et cochons.

*Charente.* Mansle ; grand marché. Manot, cant. nord de Confolens; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Tonnay-Charente. Cozes; grand marché. Fort-laine-Chalendray, cant. d'Aulnay; grand marché. La Jarrie. Montguyon; grand marché. Mornac, cant. de Royans. St.-Thomas-le-Conexe, cant. de Mirebeau; grand marché.

*Cher.* Neuvy-sous-Barengeon.

*Corrèze.* Bort; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Masseret, cant. d'Uzerche; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.

*Côte-d'Or.* Aignay-Côte-d'Or. Flavigny. Ivry, cant. de Nolay.

*Creuse.* Le Grand-Bourg; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire.

*Dordogne.* La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil; grand marché. Meyrals, cant. de St.-Cyprieu; grand marché. St.-Alvère. Terrasson; grand marché.

*Doubs.* Quingey.

*Drôme.* Châtillon (2 jours); bestiaux et mercerie. Grignan; bestiaux et mercerie.

*Eure.* Villiers-en-Desœuvre, cant. de Pacy-sur-Eure.

*Finistère.* Huelgoet; grand marché. St.-Renan.

*Garonne (Haute-).* Mourville-Haute, cant. de Revel; chevaux, mulets et animaux de basse-cour.

*Gironde.* Blaimont, cant. de Sauveterre. Cadillac (2 jours).

*Hérault.* La Vaquerie, canton de Lodève.

*Ille-et-Vilaine.* Pipriac.

*Indre.* La Châtre (le premier samedi de ce mois).

*Indre-et-Loire.*

Digitized by Google

*Indre-et-Loire.* Yzeures, canton de Preuilly.
*Léman.* Chollonges.
*Loire (Haute-).* Pont-de-Vabres.
*Loiret.* Besugency (le samedi de chaque mois du calendrier d'équinoxe). Jouy-le-Pothier.
*Lot.* Cajare. Degagnac. Montesquiou. Vera.
*Lys.* Alveringhem.
*Maine-et-Loire.* Cholet (le premier samedi de ce mois).
*Marne.* Montmort.
*Marne (Haute-).* Rochetaillée.
*Mayenne.* La Roé.
*Morbihan.* Le Faouet. Malestroit.
*Moselle.* Dilling (2 jours).
*Nièvre.* Fours. Varzy.
*Nord.* Douay. Cambray (9 jours).
*Oise.* Grandvilliers.
*Pas-de-Calais.* Avesnes. Fruges.
*Puy-de-Dôme.* Giat.
*Rhin (Haut-).* Morvillard.
*Rhône.* Condrieu (2 jours).
*Roër.* Cologne. Enskirchen.
*Sambre-et-Meuse.* Dinant.
*Saone-et-Loire.* Bellevue-les-Bains. Saint-Germain-des-Bois.
*Sarthe.* Brulon (le premier samedi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Cany.
*Seine-et-Oise.* Châteaufort.
*Sèvres (Deux-).* St.-Maixent.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Vendée.* Fontaine. Mareuil.
*Vienne (Haute-).* Bussière-Poitevine. Eymoutiers.
*Vosges.* Saales.
*Yonne.* Cerisiers. Coulanges-la-Vineuse. Cravant.

## 6 BRUMAIRE.

*Ain.* Marbos, cant. de Coligny; bœufs gras, porcs, bétail et marchandises de toutes espèces.
*Aisne.* Beaurieux. Nouvion; grand marché.
*Allier.* Bourbon-l'Archambault.
*Alpes (Hautes-).* Veynes (28 octobre).
*Alpes-Maritimes.* St.-Martin-Lantosca, cant. de Roccabillière; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons, et autres marchandises.
*Ardenn.* Juniville; chevaux, bœufs, vaches, cochons, volaille.
*Arriège.* Le Fossat; bestiaux et graines de toutes espèces.
*Aveyron.* Plaisance, cant. de Saint-Sernin; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mulets et chevaux.
*Calvados.* Creuilly.
*Cantal.* Saigues; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules et cochons.
*Charente.* Chasseneuil, canton de St.-Claude; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Archiac; grand marché.
*Cher.* Morognes.
*Corrèze.* Le Port-Dieu, canton de Bort; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Vitteaux.
*Drôme.* Chabeuil. Châteauneuf-de-Galaure, cant. de St.-Vallier; bestiaux et mercerie. Le Buis; bestiaux et mercerie.
*Escaut.* Deynse; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure-et-Loir.* Epernon (le 28 octobre). Janville (le 26 octobre).
*Finistère.* Quimperlé.
*Forêts.* Clervaux; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres et ânes.
*Garonne (Haute-).* Beaumont; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour. Castelnaudestrefond, canton de Fronton; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Lanta; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.
*Gers.* Lombez (2 jours).
*Gironde.* St.-Savin. Mont-Ségur. St.-André-de-Cubzac.
*Ille-et-Vilaine.* Saint-Aubin-du-Cormier.
*Indre.* Ville-Dieu.
*Jura.* Arinthot.
*Landes.* Cazères. Saint-Jean-de-Marsac.
*Léman.* Sallanches (2 jours).
*Loire.* St.-Didier-sur-Rochefort.
*Loire (Haute-).* Saugues.
*Loiret.* Châteauneuf (le jour de St.-Simon St.-Jude). Chevilly (le jour de St.-Simon St.-Jude).
*Lot.* Casals.
*Lot-et-Garonne.* Astafort. La Roque-Maris.
*Manche.* Ste.-Mère-Eglise. Ville-Dieu.
*Marne.* Jonchery.
*Marne (Haute-).* La Ferté-sur-Amance.
*Meurthe.* Blenod. Château-Salins.
*Meuse.* Pierrefitte.
*Nièvre.* Chantenay.
*Oise.* Attichy. Marseille. Monchy.
*Orne.* Bellesme (2 jours).
*Pyrénées (Hautes-).* Arreau.
*Rhin (Haut-).* St.-Ursanne (le lundi avant la Saint-Simon et la St.-Jude). Habsheim (2 jours).
*Roër.* Rheinberg.
*Sambre-et-Meuse.* Ciney.
*Saone (Haute-).* Villers-Sexel.
*Saone-et-Loire.* Chenay. Cuiseaux. Salornay. Verdun.
*Sarre.* Merxheim. Ober-et-Nieder-Miesau. Prumm (le lendemain de la St.-Simon et St.-Jude).
*Seine-Inférieure.* Londinières.
*Seine-et-Marne.* Mormant.
*Sèvres (Deux-).* Argenton-le-Peuple. La Mothe-Ste.-Héraye.
*Somme.* Ham. Molliens. Rollot.
*Tarn.* Fiorentin. Salvaignac. Lautrec. Cuq-Toulza.
*Var.* Lorgues (le 28 octobre). Cuers. (2 jours).
*Vendée.* Les Herbiers.
*Vienne.* St.-Léger-la-Palu. Vivone.
*Vienne (Haute-).* Mézières. Rochechouart.
*Vosges.* Bruyères.

## 7 BRUMAIRE.

*Ain.* Meillonas, cant. de Treffort; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne. Polliat, cant. de Bourg; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie et objets nécessaires à la campagne. Talissieux, canton de Champagne; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Braine; grand marché. Montaigu, cant. de Sissonne. Guise; grand marché.
*Allier.* Moutier.
*Alpes (Basses-).* Castellane (le lundi avant la Toussaint, (3 jours). Entrevaux; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Ardèche.* Villeneuve-de-Berg; bêtes à cornes et autres.
*Bouches-du-Rhône.* Auriol, cant. de Roquevaire (2 jours); mulets, cochons et grains. St.-Remy; brebis, agneaux de lait sevrés, cochons de lait, chèvres, mules, mulets, chevaux, etc.
*Charente.* Rouillac; grand marché. Turgon, canton de Champagne-Mouton.
*Cher.* La Guerche.
*Corrèze.* St.-Martin-la-Méane; cant. de la Roche-Canillac; grand marché.
*Creuse.* Ste.-Feire, cant. de Guéret; bœufs, cochons et autres bestiaux gras; bœufs et vaches de trait, taureaux, génisses et cochons.



Digitized by Google

Maisonnisses, cant. d'Ahun. Bousac. Crocq.

*Doire.* Strambino ( le lundi après le quatrième dimanche d'octobre , 2 jours ).

*Dordogne.* Plazat , cant. de Montignac; grand marché. Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.

*Drôme.* Haute-Rive, cant. de Grand-Serre; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Guerlesquin , canton de Ponton. Pleyben.

*Gard.* Sommières.

*Garonne ( Haute-* ). Mas-Garnier , cant. de Verdun ; chevaux , mulets, bêtes à laine , volailles et animaux de basse-cour. Castanet ; chevaux , mulets , bêtes à cornes et à laine, volailles et animaux de basse-cour. Las-Varennes , canton de Montgiscard , chevaux , mulets , bêtes à cornes et à laine , bestiaux , volailles et animaux de basse-cour. Cintegabelle; chevaux, mulets , bêtes à cornes et à laine , bestiaux , volailles et animaux de basse-cour. Fousseret ( 2 jours ) ; chevaux , mulets , bêtes à cornes et à laine, bestiaux , volailles et animaux de basse-cour. Bagnères-de-Luchon ; chevaux , mulets , bêtes à cornes et à laine , bestiaux, volailles , et animaux de basse-cour. Villefranche ( le premier vendredi de ce mois ).

*Gironde.* Galgon , cant. de Fronsac.

*Hérault.* Servian. Joncels.

*Ille-et-Vilaine.* Trans , cant. de Pleine-Fougère.

*Indre.* Reuilly ( le lundi avant la Toussaint ).

*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.

*Isère.* Chatte. Chirens. St.-Jean-de-Bournay. Tignieu.

*Jemmapes.* Fleurus ( le lundi qui précède la Toussaint ).

*Jura.* St.-Lupicin.

*Loire.* St.-Polques. St.-Just-la Pendue.

*Loire ( Haute-* ). Goudet. St.-Didier.

*Loir-et-Cher.* Suèvres. Droué.

*Lot.* Lugagnac.

*Lot-et-Garonne.* Castelnau-sur-Gupie, cant. de Seiches. La Sauvetat-du-Drot. Monclar. Ste.-Bazeille.

*Lozère.* Châteauneuf.

*Manche.* Gavray ; grand marché.

*Mayenne.* Gres-en-Bouère.

*Mont-Blanc.* La Rochette.

*Morbihan.* La Trinité. Melrand.

*Nièvre.* Decize. Donzy.

*Pas-de-Calais.* Wissant ( 2 jours ).

*Puy-de-Dôme.* Ardes. Montferrand.

St.-Bonnet-le-Châtel. St.-Germain-l'Herm.

*Pyrénées ( Hautes-* ). Tournai.

*Rhône.* Mornant ( 2 jours ).

*Roër.* Kerpen. Bruhl ( 2 jours ).

*Saone ( Haute-* ). Champlitte. Valay. Faverney.

*Saone-et-Loire.* Prissée.

*Seine.* Sceaux.

*Seine-Inférieure.* Cailly.

*Seine-et-Oise.* Luzarches ( 4 jours). Meulan (4 jours). Milly.

*Deux-Sèvres.* Brioux. Coulonges.

*Somme.* Amiens ( 3 jours ).

*Tarn.* Monestier ( 2 jours ). Viane.

*Vaucluse.* Bastide-des-Jourdans. L'Isle.

*Vendée.* Maillezais. Mortagne. Olonne. Palluau.

*Vienne.* St.-Genest.

*Vienne ( Haute-* ). Sauviat. Arnac. Nouic. Les Cheseaux.

*Yonne.* Bussy-en-Othe. Vermanton.

## 8 BRUMAIRE.

*Ain.* Ambérieux; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires aux habitans de la campagne. Montmerle ; pour toutes sortes de marchandises.

*Aisne.* Genlis , cant. de Chauny ; grand marché. St.-Simon. Vadencourt , cant. de Guise; grand marché. Vailly , grand marché.

*Allier.* Ainay , canton de Cérilly. Huriel.

*Arriège.* La Roque , cant. de Mirepoix ; bestiaux de toutes espèces et volailles. Lezat, cant. du Fossat ; bestiaux et graines de toutes espèces.

*Aube.* Dampierre , cant. de Ramerup. Dienville , cant. de Brienne-le-Château.

*Aveyron.* Naucelle ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Réquista ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.

*Calvados.* Caen.

*Cantal.* Chaudes-Aigues ; bestiaux , chevaux , bêtes à laine, mules, cochons, cuirs , serges , cadis et bas de laine. Fontanges , cant. de Salers ; bestiaux , chevaux , bêtes à laine, mules , cochons , chèvres , lin et chanvres. Maurs ; bestiaux , chevaux , bêtes à laine , mules , cochons , toiles et châtaignes.

*Charente.* St.-Cibardeaux. Brillac, cant. sud de Confolens ; grand marché. Ruffec ( 3 jours ).

*Charente-Inférieure.* Aulnay.

*Cher.* Concressault. Graçay.

*Corrèze.* Brignac , canton d'Ayen ; grand marché. Meyssac ; mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire. Ségur , cant. de Lubersac ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Servières ; bœufs, vaches , veaux , velles , cochons , moutons , etc.

*Creuse.* Feniers , cant. de Gentioux ; mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire.

*Dordogne.* La Linde. Miramont , cant. du Bugne ; grand marché.

*Doubs.* Mouthier , cant. d'Ornans.

*Drôme.* Combovin , cant. de Chabeuil ; bestiaux et moutons.

*Dyle.* Hall ; bestiaux de différentes natures.

*Finistère.* Briec. Irvillac , cant. de Plongastel-Daoulas ; grand marché.

*Garonne ( Haute-* ). Tarabel , cant. de Lanta ; chevaux , mulets, bêtes à cornes et à laine , bestiaux , volaille et animaux de basse-cour. La Bastide-Beauvoir , canton de Montgiscard ; chevaux , mulets , bêtes à cornes et à laine , bestiaux , volaille et animaux de basse-cour. Montesquieu-de-Volvestre; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire. L'Isle-en-Dodon ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire ( Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois ).

*Gers.* St.-Puy , cant. de Valence. Plaisance.

*Gironde.* Libourne.

*Ille-et-Villaine.* Hédée.

*Indre.* Aigurande.

*Indre-et-Loire.* Chouzé , cant. de Bourgueil.

*Isère.* Cognin. St.-Chef. Vizille.

*Jemmapes.* Thuin.

*Jura.* Scellières.

*Léman.* Boëge.

*Loire.* Feurs ( le mardi avant la Toussaint ).

*Loire ( Haute-* ). La Chaise-Dieu. Le Bouchet.

*Loire-Inférieure.* Frossay. La Chapelle-Basse-Mer. La Chapelle - Glain. La Chapelle-Heulin.

*Lot.* Cahors (3 jours). Loubressac. Mirabel. Puy-la-Roque. Rudelle.

*Lot-et-Garonne.* Caumont. Monsempron. Nérac. Valence (2 jours).

*Lozère.* La Canourge. Malzieu.

*Maine-et-Loire.* Montreuil-Bellay (le second mardi de ce mois). Gesté, cant. de Beaupréau (le second mardi de ce mois ).

*Manche.* Pontorson. Sacey, canton

Digitized by Google

de Pontorson. St.-Jean-de-Daye. Villedieu.
*Marne*. Chaumusy. Courtisols.
*Mayenne*. Evron.
*Meurthe*. Thiaucourt.
*Meuse*. Avioth. Bar-sur-Ornain.
*Mont-Blanc*. St-Jean-de-Maurienne.
*Morbihan*. Grand-Champ.
*Nièvre*. Crux-la-Ville.
*Oise*. Acy-en-Multien.
*Ourthe*. Malmédy.
*Puy-de-Dôme*. Combronde. Herment. Thiers.
*Rhin* (*Haut-*). Béfort. Masvaux.
*Rhône*. Neuville.
*Roër*. Cologne.
*Sèvres* (*Deux-*). Airvault. Cerisais. Villiers-en-Plaine.
*Tarn*. Lavaur (le mardi avant la Toussaint, 2 jours).
*Var*. Bargemont.
*Vaucluse* St.-Trinit.
*Vendée*. Le Gué-de-Velluire. Tiffanges.
*Vienne*. Charroux. Jardres.
*Vienne* (*Haute-*). Châteauneuf. Rançon.
*Vosges*. Montureux-sur-Saone.
*Yonne*. Ravières. St.-Florentin.

## 9 BRUMAIRE.

*Ain*. Arbant, canton d'Oyonnax; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie et objets nécessaires à la campagne. Chatillon-sur-Chalaronne; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne. Pont-de-Vaux; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire.
*Aisne*. Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Crécy-sur-Serre. Hanappes, canton de Vassigny; grand marché. Neuilly-St.-Front.
*Basses-Alpes*. La Motte-du-Caire; grains, bestiaux, mercerie et comestibles. Forcalquier.
*Ardennes*. Château-Porcien; bijouterie, orfévrerie, soierie, draperie, rouennerie, bonneterie, toiles, filasses, linges, pelleterie, mercerie, épicerie et droguerie.
*Aube*. Marigny, cant. de Marcilly-le-Hayer. Nogent-sur-Seine (4 jours); chevaux et bestiaux. Ricey. Haute-Rive.
*Aude*. La Bastide-d'Anjou, canton sud de Castelnaudary; bestiaux et mercerie.
*Aveyron*. St.-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire. Villefranche; toutes sortes de bestiaux et marchandises.
*Calvados*. Etouvy, cant. du Bény-Bocage.
*Charente*. St.-Claud.
*Charente-Inférieure*. Pons; grand marché. Saujon; grand marché.
*Corrèze*. Meillard, cant. d'Uzerche; grand marché. Saint-Angel, cant. d'Ussel; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte-d'Or*. Précy-sous-Thil.
*Creuse*. St.-Georges, cant. de Pontarion, bœufs, vaches, moutons et cochons.
*Dordogne*. Badefol, cant. de Haute-Fort. St.-Cyprien; grand marché.
*Drôme*. Mirabel, cant. de Nions, bestiaux et mercerie.
*Escaut*. Oostbourg; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure*. Montfort-sur-Rille.
*Gers*. Aubiet, cant. de Gimont.
*Isère*. St.-Quentin.
*Jura*. Morbier.
*Landes*. Dax. Saint-Sévor.
*Léman*. Liaz.
*Loir-et-Cher*. St.-Aignan. Salbris.
*Loire-Inférieure*. Cambon. Fresney. Légre. St.-Pierre-en-Retz.
*Lot*. Gramat (2 jours). Montauban.
*Lys*. Iseghem. Poperinghe. Waermaede.
*Maine-et-Loire*. Beaufort (le deuxième mercredi de ce mois).
*Manche*. Aurel, cant. de St.-Clair.
*Marne* (*Haute-*). Orges.
*Meurthe*. Lixheim (2 jours).
*Mont-Blanc*. St.-Genix.
*Morbihan*. Gourin. Roche-des-Trois.
*Nièvre*. Brèves. Poiseux.
*Nord*. Catillon.
*Oise*. Beauvais. Chevrières.
*Pas-de-Calais*. Audruick.
*Rhin* (*Bas-*). Diemernigen.
*Rhin* (*Haut-*). Dannemarie. Giromagny. Ste.-Marie-aux-Mines.
*Rhône*. Millery. St.-Igny-de-Vaire.
*Roër*. Moock.
*Saone-et-Loire*. Châlons-sur-Saone. La Clayette.
*Seine-Infér*. St.-Victor-l'Abbaye.
*Seine-et-Marne*. Tournans.
*Sèvres* (*Deux-*). La Faye-Mosjault. St.-Hilaire-la-Palu. Ault.
*Somme*. Guerbigny. Ham.
*Tarn*. Arfonds.
*Vendée*. Benet. Montaigu.
*Vienne*. Verrières. Vouillé.
*Vienne* (*Haute-*). Pierre-Buffière.
*Vosges*. Epinal. Raon-l'Etape. Val-d'Ajol.
*Yonne*. Chablis. Charny. Treigny.

## 10 BRUMAIRE.

*Bouches-du-Rhône*. Orgon.
*Charente*. Verteuil. Challais.
*Gironde*. Salles, cant. de Belin.
*Hérault*. Montpellier.
*Indre*. St.-Benoît-du-Sault (le deuxième jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire*. l'Isle-Bouchard.
*Jura*. Gigny.
*Maine-et-Loire*. Chemillé (le deuxième jeudi de ce mois).
*Saone* (*Haute-*). Gy (le lundi après le 10 de ce mois). Faucogney, (le jeudi avant le 11 brumaire). Héricourt (le deuxième jeudi de brumaire).
*Tarn*. Mouzieys, cant. de Cordes.
*Vienne* (*Haute-*). Aixe.

## 11 BRUMAIRE.

*Aisne*. Laon; grand marché.
*Allier*. Neris, cant. de Montluçon.
*Alpes* (*Hautes-*). Serres (2 novembre). Ventavon (le lendemain de la Toussaint).
*Ardèche*. Rochemaure; bestiaux de toutes espèces.
*Ardennes*. Brieulles-sur-Bar, cant. du Chêne; mercerie, épicerie, chevaux, bêtes à cornes, volaille et cochons.
*Aube*. Bouilly.
*Aude*. Villepinte, cant. sud de Castelnaudary. Peyriac.
*Aveyron*. Mur-de-Barrez; bêtes à laine et à cornes, cochons, chèvres, mules et chevaux.
*Calvados*. Touques, cant. de Pont-l'Evêque.
*Charente*. L'Esterpe. La Palud. Baignes. Segonzac. Pesay, cant. de Villefagan, grand marché. Sallon, cant. de Segonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Cherac, cant. de Burie. Ecoyeux, cant. de Burie. St.-Fort, cant. de St.-Genis; grand marché. St.-Mégrin, cant. d'Archiac; grand marché. St.-Sauveur-de-Noailles, cant. de Courçon; grand marché.
*Cher*. Sancergues. Charost.
*Corrèze*. Camboulève, cant. de Seillac; grand marché. Goules, cant. de Mercœur; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Turenne, cant. de Meyssac; grand-marché.
*Côte-d'Or*. Dijon (7 jours). Epoisses, cant. de Semur. Vanvey, cant. de Châtillon-sur-Seine.
*Dordogne*. Cause-de-Clerans, cant. de La Linde. Paysac, comm. de Serseac, cant. de Montignac.
*Doubs*. Passavant, cant. de Baume-sur-le-Doubs.
*Drôme*. Eymeux, comm. de la Bau-

me d'Hostun, cant. de Bourg-de-Péage, bestiaux et mercerie. La Motte-Chalencon, bestiaux et mercerie.

*Escaut.* Biervliet, cant. d'Ysendick (2 jours); chevaux, bestiaux et mercerie. Ste.-Anne-Termuyden, cant. de l'Ecluse (3 jours); chevaux, bestiaux et denrées.

*Eure.* Maineville.

*Eure-et-Loir.* Auneau (le 2 novembre). Illiers (le 2 novembre).

*Finistère.* Gouesnou, cant. 2e. de Brest. Loc-Ronan. Landelean, cant. de Châteauneuf-du-Faon. Pont-l'Abbé; grand marché.

*Garonne (Haute-).* St.-Sardos, cant. de Verdun. Azas, cant. de Montastruc. Levignac, cant. Leguevin. Cassagnabère, cant. d'Aurignac (2 jours).

*Gironde.* Coutras. Gensac, cant. de Pujols. La Réole. St.-Loubès, cant. de Carbonblanc. Castelnau-de-Medoc.

*Indre-et-Loire.* St.-Paterne, cant. de Neuvy-la-Loi.

*Isère.* St.-Alban. Septeme.

*Léman.* Lugrin.

*Loire.* St.-André. St.-Just-en-Bas (le lendemain de la Toussaint). Bourg-Argental.

*Loire (Haute-).* St.-Jeure.

*Loir-et-Cher.* Cour-Cheverny (le lendemain de la Toussaint. Mer (le lendemain de la Toussaint).

*Loiret.* Ladon (le lendemain de la Toussaint).

*Lot.* Rouqueyroux, comm. de la Bastide. St.-Martin, comm. de Duravel. Salviac. Varayre.

*Maine-et-Loire.* Angers (8 jours). Becon, cant. du Louroux (le 2e. vendredi de ce mois).

*Manche.* Canisy; grand marché. Questreville, cant. de Mont-Martin-sur-Mer.

*Marne (Haute-).* Doulaincourt.

*Mont-Blanc.* Ste.-Hélène-des-Millières.

*Morbihan.* Auray. La Nouée. Muzillac.

*Nèthes (Deux-).* Anvers (42 jours).

*Nièvre.* Luzy.

*Nord.* Avesnes. Bavay. Valenciennes.

*Oise.* Beaulieu.

*Orne.* Ceton.

*Ourthe.* Liége (8 jours).

*Puy-de-Dôme.* Maringues. Montboissier.

*Pyrénées-Orientales.* Caudies (deux jours).

*Rhin (Bas-).* Candel (3 jours).

*Roër.* Udem (3 jours).

*Sambre-et-Meuse.* Gembloux.

*Saone (Haute-).* Grandvelle.

*Saone-et-Loire.* Louhans. Perrecy.

*Sarthe.* Le Mans (le lendemain de la Toussaint). Vaas (le 2e. vendredi de ce mois).

*Seine-Inf.* Butot. Dieppe (15 j.).

*Seine-et-Oise.* Neauphle. Poissy.

*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne.

*Somme.* Athies. Offoy. Picquigny.

*Tarn.* Montans. Vaours. Arthès. (le lendemain de la Toussaint). Montiral. Aiguefonde. Vielmur.

*Vaucluse.* Goult. Robion.

*Vendée* Basoges-en-Pared. Nieuil-sur-l'Autise.

*Vienne.* Sauzay.

*Vienne (Haute-).* Bessines. St.-Germain. Oradour-sur-Vaivre.

## 12 BRUMAIRE.

*Ain.* Ambérieux, cant. de St.-Trivier-sur-Moignans. Belley; grand marché. Ceyzeriat. Griège (le 1er. samedi après la Toussaint).

*Aisne* Craonne. Liesse; grand marché.

*Alpes (Basses-)* Les Mées.

*Alpes-Maritimes.* St.-Etienne; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire.

*Ardèche.* Soyons, cant. de St.-Peray; bestiaux de toutes espèces.

*Arriège.* Saverdun; bestiaux de toutes espèces, oies et volaille.

*Aude.* Puivert, cant. de Chalabre; bestiaux et mercerie.

*Bouches-du-Rhône.* Eguilles, cant. d'Aix; brebis et mercerie. Istres; brebis, agneaux, cochons de lait, chèvres, mules, mulets, chevaux, etc.

*Calvados.* Bretheville-sur-l'Aise.

*Cantal.* Trizac, cant. de Riom; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, chèvres et toiles.

*Charente.* Passirac. Les Pins, cant. de Saint-Claud; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Montlieu; grand marché. Romegoux, cant. de St.-Porchaire. Varaise, cant. de St.-Jean-d'Angely.

*Cher.* Laverdines.

*Corrèze.* Lissac, cant. de Larche; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Lubersac; grand marché. Vigeois; bœufs, velles, cochons, moutons, etc. Cette foire est renommée pour les bœufs gras.

*Côte-d'Or.* Villy.

*Creuse.* La Souterraine (foires grasses); mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire.

*Dordogne.* Salagnac; grand marché.

*Drôme.* Luc-en-Diois (2 jours); bestiaux, mercerie.

*Eure.* Pacy-sur-Eure (3 jours).

*Finistère.* Carhaix (8 jours). La Feuillée, canton de Huelgoet; grand marché. Le Ponton *ou* le Ponthac.

*Gers.* Lannepax, canton d'Eauze. Larroumieux, canton de Condom.

*Ille et Vilaine.* L'Hermitage, cant. de Mordelles. Saint-Aubin d'Aubigné. St.-Marc-le-Blanc, cant. de Saint-Brice.

*Indre.* La Châtre (le 2e. samedi de ce mois).

*Isère.* Allevard. Moirans. St.-André. St.-Priest. Vareize.

*Jemmapes.* Mons (19 jours).

*Léman.* Collonges-sur-Belle-Rive. Sallenave. Vinzier.

*Loire (Haute-).* Auzon. Le Puy (2 jours).

*Loir-et-Cher.* Viévy (le 2e. jour après la Toussaint).

*Loiret.* Châtillon-sur-Loing (le jour de St.-Hubert.) Sully-sur-Loire (le lendemain des Morts).

*Lot.* Caussade. Moissac. Monclar.

*Lot-et-Garonne.* Fresped. La Capelle. Monbahus. Montllauquia. Puymirol.

*Lozère.* Mende (3 jours).

*Manche.* Quettehou. St.-James.

*Marne.* Dormans. Heiltz-le-Maurupt.

*Mayenne.* Laval.

*Meuse-Inférieure.* Excel.

*Mont-Blanc.* Dingy-St.-Clair. La Balme.

*Nièvre.* Champsallement.

*Orne.* Argentan. (le sur-lendemain de la Toussaint); (3 jours).

*Ourthe.* Ensival.

*Pas-de-Calais.* Frévent. St.-Léonard (2 jours).

*Puy-de-Dôme.* Pont-sur-Allier. Rochefort.

*Rhin (Bas).* Winden.

*Rhin (Haut-).*

*Roër.* Heinsberg. Bergheim. Neersen.

*Saone-et-Loire.* Jouvence.

*Sarre.* Neunkirchen.

*Seine-Inférieure.* Veules. Beville-la-Baignarde.

*Sèvres (Deux-).* L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin. St.-Romans.

*Tarn.* Moncrys, cant. de Ville-Franche. Castres.

*Vaucluse.* Grillon. Lourmarin. Seguret.

*Vendée.* St.-Christophe-du-Ligne-

Digitized by Google

ron. La Motte-Achard. Pouzauge. Soulans.
*Vienne.* La Trimouille.
*Vosges.* Grand. Granges.

### 13 BRUMAIRE.

*Ain.* Cerdon ; canton de Poncin ; bestiaux , marchandises de toutes espèces , mercerie et objets nécessaires à la campagne. St.-Tirvier-de-Courtoux ; bétail et marchandises de toutes espèces. Serrières, cant. de l'Huis; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Aisne.* Marle ; grand marché. Neufchâtel ; grand marché.
*Allier.* Ferrières , cant. du Mayet-de-Montagne.
*Ardèche.* Tournon ; bestiaux de toutes espèces , chevaux , soies , draperies , tanneries , bois de charpente et autres objets.
*Ardennes.* Baricourt , cant. de Buzancy ; chevaux , poulains, vaches, cochons et animaux de basse-cour. Givet ; chevaux , bœufs , vaches , cochons, volailles. Maubert-Fontaine , cant. de Rocroy ; chevaux , vaches , bœufs , volailles et mercerie.
*Arriège.* St. - Girons ; bestiaux de toutes espèces , toiles et laine.
*Aude.* Servies , cant. de la Grasse ; bestiaux et mercerie.
*Aveyron.* Campnac, cant. d'Estaing ; bêtes à cornes et à laine. Floizac , cant. de Najac ; bêtes à cornes et à laine et cochons. Monteils, cant. de Najac ; bêtes à cornes et à laine et cochons. Nant ; bêtes à cornes et à laine , cochons , chèvres , mules et chevaux.
*Calvados.* Coulibeuf.
*Cantal.* Montvert , cant. de la Roquebrou ; bestiaux et moutons.
*Charente.* Brossac.
*Charente-Inférieure.* Rioux, cant. de Gemozac ; grand marché. Royans. Germigny.
*Corrèze.* Meymac ; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Puligny , cant. de Nolay.
*Creuse.* Châtelux ; bœufs , vaches , bêtes à laine et chevaux. Bourganeuf ; bœufs , vaches , veaux , cochons et chevaux. Royère ; bœufs, vaches, veaux , cochons et chevaux.
*Dordogne.* Genis , cant. d'Exideuil ; grand marché. Melières , cant. de Cadouin ; grand marché.
*Drôme.* Espeluche , cant. de Montelimart ; bestiaux et mercerie. St.-Nazaire , cant. de Bourg-de-Péage ; bestiaux et mercerie.
*Escaut.* Aeltère , cant. de Nevele ; chevaux , bestiaux et denrées. Beveren ; chevaux , bestiaux et denrées. Wachtebeke , cant. de Loo-Christy ; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure.* Beauménil.
*Finistère.* Goray. Daoulas , cant. de Plougastel. Ploncourt , cant. de Plougastel.
*Forêts.* Rindschleiden , cant. d'Osperen ; chevaux ; bêtes à cornes et à laine , moutons , porcs , chèvres et ânes.
*Garonne (Haute-).* Castel-Sarrasin (3 jours) ; chevaux , mulets , bêtes à cornes et à laine, bestiaux , volailles et animaux de basse-cour. St. - Sulpice , cant. de Carbonne ; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.
*Gers.* Barran , cant. sud d'Auch.
*Indre-et-Loire.* Candes , canton de Chinon.
*Jura.* Orchamps. Pleure.
*Landes.* Pontenx.
*Léman.* Taninges ( 2 jours).
*Loire (Haute-).* Montfaucon.
*Loire-et-Cher.* Onzain.
*Loire-Inférieure.* Blain. Rougé. St.-Fiacre. Varades.
*Loiret.* St.-Denis-de-l'Hôtel. Boynes.
*Lot.* Aynac. Figeac. Lauzerte. Marcilhac , comm. de St. - Cyprien. Martel.
*Lotère.* St.-Germain-de-Calberte.
*Manche.* St.-Pois.
*Marengo.* Sale ( le 4 novembre).
*Marne.* Sézanne ( 8 jours).
*Marne (Haute-).* Hortes.
*Mayenne.* Château-Gonthier.
*Meurthe.* Altroff. Bayon. Vic ( 3 jours).
*Meuse.* Souilly.
*Meuse-Inférieure.* Galoppe.
*Mont-Blanc.* St.-Pierre-d'Albigny.
*Morbihan.* Guidel. Ploërmel.
*Nièvre.* Lorme. Premery.
*Nord.* Cassel. Le Quesnoy.
*Oise.* Creil.
*Ourthe.* Theux.
*Puy-de-Dôme.* Aubusson. Saint-Amand.
*Sarre.* Platten.
*Seine-Inférieure.* St.-Silvestre.
*Seine-et-Oise.* Angerville.
*Sèvres (Deux-).* Beauvoir. Les Aubiers.
*Somme.* Conty. Harbonnières. Péronne. Nesle.
*Tarn.* Rabastens.
*Var.* Toulon.
*Vendée.* Belleville. Moutiers-les-Maux-Faits.
*Vienne.* Montmorillon. Scorbé-Clervault. Valence.
*Vienne (Haute-).* Le Dorat.
*Yonne.* Courson. Neuvy-Sautour. Serginnes.

### 14 BRUMAIRE.

*Ain.* Bagé-le-Chatel ; bestiaux , marchandises de toutes espèces , objets nécessaires à la campagne , chevaux , mercerie , cuirs , fruits et denrées de toutes espèces.
*Aisne.* Montcornet ; grand marché.
*Alpes (Basses).* Simiane, cant. de Banon. Digne (le 1er. lundi après la Toussaint , 3 jours ).
*Alpes (Hautes-).* Montjay ( le lundi avant la Saint - Martin ). Ribiers ( le lundi après la Toussaint ).
*Aube.* Chappes , cant. de Bar - sur-Seine.
*Aveyron.* Esplas, cant. de Belmont ; bœufs , brebis et chèvres. La Calm , cant. de Sainte - Geneviève ; bêtes à cornes et à laine et cochons. La Guépie , cant. de St.-Antonin ; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.
*Calvados.* St.-Vigor-le-Grand , cant. de Bayeux ; chevaux.
*Cantal.* St. - Chamant , cant. de Salers ; bestiaux , chevaux , bêtes à laine , mules et chèvres.
*Charente.* Hiersac. Barbésieux ( 2 jours ). Ambleville , cant. de Segonzac ; grand marché. Aubeterre.
*Charente-Inférieure.* Mortagne-sur-Gironde , cant. de Cozes. Saint-Genis ; grand marché.
*Cher.* Dun-sur-Auron ( le lundi après les Morts ). Raimond ( le lundi après les Morts ). Le Châtelet ( le lundi après les Morts ).
*Dordogne.* Fleurat , cant. du Bugue ; grand marché.
*Drôme.* Donzère , canton de Pierrelatte ; bestiaux et mercerie.
*Escaut.* Marie-Audenhove , canton de Sotteghem ; chevaux , bestiaux et denrées.
*Ille-et-Vilaine.* Guichen.
*Indre.* Aupont.
*Indre-et-Loire.* Azay-le-Rideau.
*Isère.* Sassenage.
*Jura.* Mores. Noseroy ( le lundi après la Toussaint).
*Loire.* Cervières ( le lundi après la Toussaint ).
*Loire (Haute-).* St.-Bonnet. Vachères.
*Loire-Inférieure.* St.-Philbert.
*Loiret.* Vitry-aux-Loges.
*Lot.* Gourdon. Senevières.

Digitized by Google

*Maine-et-Loire.* Baugé (le 2e. lundi de ce mois.
*Manche.* Ducé.
*Marne.* Epernay (2 jours).
*Marne* (*Haute-*). Coublanc.
*Mayenne.* Ste.-Suzanne.
*Meuse.* Billy.
*Morbihan.* Pontscorff.
*Oise.* Lassigny. Crespy (2 jours).
*Orne.* L'Aigle (le lundi de la 3e. semaine de ce mois).
*Ourthe.* Eneux. Herve.
*Pas-de-Calais.* Guines.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand. Saint-Anthème.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Sarrancolin.
*Rhin* (*Bas-*). Pfaffenhoffen (2 jours).
*Rhône.* Poule. Thizy.
*Roër.* Mœurs.
*Saone* (*Haute-*). Plancher-Bas. - Cotravillers - le - Plein.
*Saone-et-Loire.* Mâcon. Matour.
*Sarthe.* Noyen (le 2e. samedi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Bolhard.
*Sèvres* (*Deux-*). St. - Maxire. Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* St.-Riquier.
*Stura.* La Chiusa.
*Tarn.* Teillet, comm. de St.-Paulin. Valence (2 jours).
*Var.* St.-Zacharie (15 novembre).
*Vaucluse.* Buisson.
*Vendée.* La Châtaigneraye.
*Vienne.* Availles. Comporté, près Civray.
*Vienne* (*Haute-*). Aixe.

## 15 BRUMAIRE.

*Ain.* Tessey. Thoissey; bestiaux de toute espèce.
*Aine.* Landouzy-la-Ville, cant. d'Aubenton; grand marché.
*Ardèche.* La Voulte.
*Ardennes.* Mézières; merceries, épicerie.
*Aube.* Ramerup.
*Aude.* Castelnaudary (3 jours); considérable en grains, bestiaux, mercerie, clincaillerie, outils aratoires et de ménage.
*Aveyron.* Laval, canton de Pont-de-Camarès; bêtes à cornes et à laines, et cochons. St.-Jean-du-Bruel, cant. de Nants; mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire. St.-Sever, cant. de Belmont; bœufs, chèvres et brebis.
*Charente.* Aigre. Jarnac-Charente; grand marché. Vitrac, cant. de Montambœuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Le Château, île d'Oléron. Jonzac; grand marché. Taillebourg, cant. de St.-Savinien; grand marché.
*Corrèze.* Brive; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire. Curemont, cant. de Meyssac; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Noailles, cant. de Brive; mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Minot, cant. d'Aignay-Côte-d'Or. Molinot, cant. de Nolay. Montfranc. Châteauneuf, cant. de Pouilly. Savoisy, cant. de Laignes.
*Creuse.* Dun; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.
*Drôme.* Die; bestiaux, mercerie.
*Eure.* Le Petit-Andelys.
*Finistère.* Brest; grand marché. Guielan ou Gueelan-Penser.
*Gard.* Barjac.
*Gers.* Mauvesin.
*Gironde.* Sauternes, cant. de Langon. Bordeaux. Cette foire n'est que d'un jour; elle se tient rue Ste.-Eulalie et fossés des Tanneurs; il s'y vend des marchandises de toutes espèces.
*Hérault.* Bédarrieux. Ganges. St.-Chinian.
*Indre.* Argenton (le mardi après la Toussaint).
*Indre-et-Loire.* Cormery, cant. de Montbazon.
*Isère.* L'Albenque.
*Jura.* Lons-le-Saunier.
*Landes.* Hontanse. St. - Jean - de-Marsac. Pomarès.
*Haute-Loire.* St.-Jean-Lachamp.
*Loir-et-Cher.* Herbault.
*Loire-Inférieure.* Paimbœuf.
*Lot - et - Garonne.* Damazan. La Parade. Loubès.
*Lozère.* Barre. Vialas.
*Lys.* Rousbrugge.
*Maine-et-Loire.* Feneu, canton de Briolay (le troisième lundi de brumaire). Trèves, cant. de Gennes, (le troisième mardi de brumaire).
*Marne.* Suippe. Ville-en-Tardenois.
*Haute-Marne.* Curel. Fresnes-sur-Apence.
*Meurthe.* Nancy (trois jours).
*Mont-Blanc.* Pont - de - Beauvoisin (trois jours).
*Deux-Nèthes.* Lierre (huit jours).
*Nord.* Bourbourg. Hazebrouck. Orchies. Solesmes.
*Oise.* Compiegne.
*Pas-de-Calais.* Calais (dix jours). Carvin. Fauquemberg.
*Pyrénées-Orientales.* Céret.
*Rhône.* Pollionay.
*Roër.* Cologne. Juliers.
*Sambre-et-Meuse.* St.-Hubert.
*Haute-Saone.* St.-Remi.
*Saone-et-Loire* Paray. Chauffailles. Montcénis. Ouroux.
*Sarre.* Witlich (le mardi avant la St.-Martin).
*Sarthe.* Bonnetable (le 3e mardi de ce mois).
*Seine.* Champigny. Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Criquetot - Lesneval. Rouen.
*Seine-et-Marne.* Provins (quatre jours).
*Deux-Sèvres.* Les Moutiers.
*Somme.* Chaulnes. Rue.
*Tarn.* Pampelonne.
*Vaucluse.* Cavaillon.
*Vendée.* Foussais. Roche-Servière.
*Vienne.* Lussac - aux - Vienne. Usson.
*Vienne* (*Haute-*). Ponsac. Stain-Priest-Tauréon.
*Vosges.* Autreville.
*Yonne.* Avallon. Toucy.

## 16 BRUMAIRE.

*Ain.* Corcelles, cant. de Brenod; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie et objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Aubenton; grand marché.
*Allier.* St.-Pourçain (2 jours); bestiaux, mercerie, mulets, chevaux; bœufs en grande quantité, ainsi que de toutes autres espèces de marchandises.
*Alpes* (*Basses-*). Crius.
*Alpes* (*Maritimes-*). Clans, cant. de Villars (2 jours); bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.
*Ardennes.* Machault; chevaux, bœufs, vaches, cochons et volailles.
*Arriège.* Leran, cant. de Mirepoix; bestiaux de toutes espèces et volailles. Paillère, cant. du Fossat; bestiaux de toutes espèces, pommes de terre, grains, graines, viande salée, fromage et châtaignes. St.-Paul-de-Jarrat, cant. de Foix; bestiaux de toutes espèces.
*Aude.* Belpech; bestiaux et mercerie.
*Aveyron.* Aguessac, cant. de Millhaud; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Albin; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Cassagnes; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Montezic, cant. de St.-

Digitized by Google

Amans-d'Escopts; bêtes à cornes et à laine, cochons et chevaux. Rieupeyroux; bêtes à cornes et à laine, et cochons. St. - Geniés; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. Valady, cant. de Marcillac; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.

*Calvados*. Evrecy.

*Charente*. Blanzac; grand marché. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Boue; grand marché.

*Charente-Inférieure*. Matha; grand marché. Maillé, cant. de Courçon; grand marché.

*Cher*. Henrichemont (le mercredi après les Morts).

*Corrèze*. Argentat; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Chamberet, cant. de Treignac; mêmes objets qu'à celle du 26 vendémiaire. Egletons; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Le Saillant, comm. de Voutezac, canton de Juillac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.

*Côte-d'Or*. Arnay-sur-Arroux.

*Creuse*. Le Grand-Bourg; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire.

*Drôme*. Châteauneuf-du-Rhône, cant. de Montelimart; bestiaux et mercerie. Grand-Serre; bestiaux et mercerie. Loriol; bestiaux et mercerie.

*Finistère*. Château-Lin.

*Garonne (Haute-)*. Loubens, cant. de Caraman; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. St.-Mercet, mêmes objets qu'à celle du 27 nivose.

*Gers*. Cazaubon. Seissan, cant. Sud d'Auch. Vic-sur-Losse (2 jours).

*Gironde*. Puy-Normand, cant. de Lussac.

*Isère*. Les Abrets. Roussillon.

*Jura*. Salins.

*Léman*. La Gresle.

*Loire - Inférieure*. Pont-Château. Vieille-Vigne.

*Lot*. Carlucet. Fraissinet. La Française. Limougne. St.-Vincent.

*Lot-et-Garonne*. Cocumont. Lauzun. Ste.-Colombe.

*Lys*. Furnes.

*Manche*. Saint-Clair. Ranville-la-Place.

*Marne*. Ablois. Congy (le jeudi avant la St.-Martin). Montmirail.

*Marne (Haute-)*. Melay.

*Mayenne*. Loiron.

*Mont-Blanc*. Ugine (2 jours).

*Moselle*. Betting.

*Nèthes (Deux-)*. Hoogstraeten.

*Nièvre*. Champlemy. Château-Chinon.

*Nord*. Bergues (8 jours). Etroeungt.

*Orne*. Tinchebray.

*Ourthe*. Ouffet. Vervier (3 jours).

*Puy-de-Dôme*. Arlauc. La Tour.

*Pyrénées (Basses-)*. Morlaas.

*Rhin (Bas-)*. Villé (2 jours).

*Rhin (Haut-)*. Noirmont. Rouffach.

*Rhône*. Le Fenoyl. Ouroux. Orliénas.

*Roër*. Euchen (3 jours).

*Saone - et - Loire*. Villeneuve-en-Montagne. Flacey. Issy-l'Evêque. La Bussière. Laines.

*Sèvres (Deux-)*. St.-Pompain.

*Somme*. Ayraines. Albert. Doulens. Hangest.

*Tarn*. Alban.

*Vendée*. L'Herbergement.

*Vienne*. Champagné-Saint-Hilaire. Châtellerault.

*Vosges*. Cornimont.

## 17 BRUMAIRE.

*Ain*. Andert, cant. de Belley (3 jours); bétail et marchandises de toutes espèces. Belley (3 jours); bétail et marchandises de toutes espèces. Villers, cant. de Saint-Trivier-sur-Mongans; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.

*Aisne*. Hirson; grand marché.

*Ardèche*. Thueyts; bestiaux de toutes espèces.

*Aude*. Lespinassière.

*Aveyron*. Peyreleau (2 jours); bêtes à cornes et à laine, et bêtes de somme.

*Calvados*. Crèvecœur, canton de Mezidon.

*Cantal*. St.-Flour; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons, toiles et étoffes du pays.

*Charente*. Cognac (3 jours). Champagne-Mouton.

*Charente-Inférieure*. Pizany, cant. de Saujon.

*Cher*. Château-Meillant. Lignières (le jeudi avant la St.-Martin).

*Corrèze*. Treignac; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.

*Côte-d'Or*. Genlis.

*Creuse*. Chenerailles; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.

*Dordogne*. Cadouin. Cénac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Gresillac, canton de Verteillac; grand marché.

*Doubs*. Morteau.

*Drôme*. Charpey, cant. de Bourg de Péage; bestiaux et mercerie.

*Eure*. Bourg-Achard, canton de Routot.

*Finistère*. Lesneven; grand marché. Pont-Croix; grand marché. Plouneour-Menés. Rosporden; grand marché.

*Garonne (Haute)*. Launac, cant. de Grenade; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.

*Gers*. Solomiac, cant. de Mauvezin. Massesube (3 jours).

*Gironde*. Castillon. Blasimont, cant. de Sauveterre. Saint-Laurent-de-Médoc.

*Ille-et-Villaine*. Tinteniac.

*Indre*. Le Magné. Clion.

*Isère*. Crémieu. St.-Evrège.

*Jura*. St.-Claude.

*Léman*. St.-Julien.

*Loire*. St.-Haon-le-Châtel.

*Loire-Inférieure*. Les Touches.

*Lot*. Escamps.

*Maine-et-Loire*. Pouancé (le 3e jeudi de ce mois).

*Manche*. Montbray, cant. de Percy. Sainte-Geneviève, canton de Quettehou.

*Marne (Haute-)*. Voissey.

*Mayenne*. Lioré.

*Meurthe*. Marsal.

*Mont-Blanc*. Menthon (2 jours).

*Morbihan*. Plouay.

*Nèthes (Deux-)*. Westerloo.

*Nièvre*. St.-Amand.

*Nord*. Landrecie. Solre-le-Château.

*Rhône*. Lentilly. St.-Christophe.

*Roër*. Alvenhoven (3 jours).

*Sambre-et-Meuse*. Florenne.

*Saone-et-Loire*. Bellevesvre. Senecey.

*Sarthe*. Conlie (le troisième jeudi de ce mois). St.-Calais (le troisième jeudi de ce mois).

*Sèvres (Deux-)*. Frontenay.

*Somme*. Lihons.

*Vendée*. La Roche-sur-Yon.

*Vienne*. Mondion. St.-Sauvan.

*Vienne (Haute-)*. Compreignac. Mortemart. Consac-Bonneval.

*Vosges*. Le Tholy.

*Yonne*. Noyers. St.-Fargeau.

## 18 BRUMAIRE.

*Aisne*. Bohain; grand marché.

*Allier*. Bessay, cant. de Neuilly-le-Réal. Le Montel.

*Alpes-Maritimes*. Péonne, cant. de Guillaumes; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.

*Ardèche*. Chalançon, cant. de Veri-

Digitized by Google

noux ; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire.

*Arriège.* Le Mas-d'Azil ; bestiaux de toutes espèces ; pommes de terre, grains, graines, viande salée, fromage et châtaignes. Saurat, cant. de Tarascon ; cochons, bêtes à cornes et à laine.

*Aube.* Aixe-en-Othe.

*Aveyron.* Marcillac ; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire. Montsalés, cant. de Villeneuve ; bêtes à cornes et à laine, et cochons.

*Cantal.* Calvinet, canton de Mont-Salvy ; bestiaux et cochons.

*Charente.* Brigueil. Nanteuil.

*Charente-Inférieure.* Lonzac, cant. d'Archiac ; grand marché.

*Corrèze.* Combrossol, cant. de Meymac ; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Obazines *ou* Aubazines, cant. de Beynat ; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Gevrey.

*Dordogne.* Badefol, cant. de Cadouin ; grand marché. Beaumont ; grand marché. Sorges, canton de Savignac-les-Eglises.

*Drôme.* Haute-Rive, canton de Grand-Serre ; bestiaux et mercerie. Saon, cant. sud de Crest ; bestiaux et mercerie.

*Eure.* La Ferrière-sur-Rille, canton de Conches.

*Finistère.* Morlaix. Plonguerneau, cant. de Lannilis. St.-Divy.

*Garonne (Haute-).* Gargas. Montesquieu-sur-le-Canal, canton de Villefranche ; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine ; bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Montbrun, cant. de Montesquieu-de-Volvestre ; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.

*Gers.* Eauze.

*Indre.* St.-Benoît-du-Sault.

*Isère.* Chabons.

*Jura.* Thervay-le-Château.

*Landes.* Habas.

*Léman.* Carrouge. Gaillard, comm. de Chêne-Thouex. Morzine.

*Loire.* Pouilly-lès-Feurs.

*Loire (Haute-).* Saint-Pierre-du-Champ.

*Loir-et-Cher.* Avaray.

*Loire-Inférieure.* Le Temple.

*Lot.* Assier. Faicelles. L'Hospitalet. Sept-Fonds. Vayrac.

*Lot-et-Garonne.* Dondas. La Montjoie.

*Lozère.* La Bleymard.

*Manche.* Carentan (3 jours).

*Marne (Haute-).* Cirey-sur-Blaise.

*Mayenne.* Craon. Meslay.

*Meurthe.* Badonviller (2 jours).

*Mont-Blanc.* Grand-Bernard.

*Morbihan.* Landévan.

*Nièvre.* Dornecy. Pouilly. Pougues.

*Nord.* Merville.

*Pas-de-Calais.* Boulogne (9 jours). Hernis. Lillers.

*Puy-de-Dôme.* Angerolles.

*Roër.* Cologne. Venray.

*Saone (Haute-).* Scey-sur-Saone.

*Saone-et-Loire.* Tournus.

*Seine-Inférieure.* Envernen.

*Seine-et-Marne.* Envermeu.

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Sèvres (Deux-).* Melle. Oyron.

*Somme.* Bray.

*Vienne.* Joussé. Plumartin. Valence.

*Vienne (Haute-).* Peyrat.

## 19 BRUMAIRE.

*Ain.* Jujurieux, cant. de Poncin ; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne. Simandre, canton de Ceyseriat ; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.

*Aisne.* Le Catelet ; grand marché. Roucy, cant. de Neufchâtel.

*Allier.* Vaumas, cant. de Dompierre. Vichy, cant. de Cusset.

*Alpes (Basses-).*

*Ardèche.* Desaignes, canton de la Mastre ; bestiaux de toutes espèces. St.-Michel de Chabrillanoux, cant. de la Voulte ; bestiaux de toutes espèces. Viviers ; bêtes à cornes et autres.

*Ardennes.* Auvillers-les-Forges, cant. de Signy-le-Petit ; chevaux, poulains, vaches, veaux, cochons, et animaux de basse-cour.

*Aube.* Chavanges. Chesley, canton de Chaource.

*Aveyron.* Montlaur, cant. de Belmont ; bœufs, chèvres et brebis.

*Cantal.* Pleaux ; chevaux, bêtes à laine et mules.

*Charente.* St.-Germain-sur-Vienne. Charras, cant. de Montbron. Cellefrouin, canton de Mansle ; grand marché. Tusson, cant. d'Aigre ; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Montendre ; grand marché.

*Corrèze.* Larche ; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Villaine, canton de Baigneux.

*Dordogne.* Nabirac, cant. de Domme, Roussignac, canton de Cunèges ; grand marché.

*Drôme.* Claveson, canton de St.-Vallier ; bestiaux et mercerie. Lus-la-Croix-Haute, cant. de Chatillon ; bestiaux et mercerie. Pont-de-Barret, canton de Dieu-le-Fit ; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Saint-Thégonnec ; grand marché.

*Forêts.* Ettelbruck, cant. de Diekirch ; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.

*Garonne (Haute-).* St.-Félix, cant. de Rével ; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour. Boulogne, mêmes objets qu'à celle du 23 nivose.

*Gironde.* Lesparre (2 jours).

*Ille-et-Vilaine.* Fougères. Le Magay, cant. de la Châtre.

*Indre.* Valençay. Palluau. La Châtre (le troisième samedi de ce mois).

*Indre-et-Loire.* St.-Cristophe, cant. de Neuvy-la-Loi.

*Jemmapes.* Gosselies.

*Jura.* Les Petites-Chiettes.

*Landes.* St.-Geours.

*Léman.* Versoix. Petit-Bornand.

*Loire.* St.-Martin-Lestra.

*Loire (Haute-).* Allègre. La Voulte.

*Loir-et-Cher.* Vendôme (le deuxième samedi après la Toussaint, 8 jours).

*Loiret.* Huisseau-sur-Mauves.

*Lot.* Mauroux. Miramon. Pern, Souillac.

*Lys.* Avelghem.

*Manche.* Canisy ; grand marché. Mont-Survent, cant. de St.-Malo-de-la-Lande.

*Marne (Haute-).* La Ferté-sur-Aube.

*Meurthe.* Lunéville.

*Meuse.* Luhécourt.

*Meuse-Inférieure.* Brée.

*Morbihan.* La Gacilly. Plumelec. Pontivy.

*Nièvre.* Blismes. Cosne. St.-Saulge.

*Ourthe.* Filot.

*Pas-de-Calais.* Paré.

*Puy-de-Dôme.* Eglise-Neuve.

*Rhône.* St.-Marcel. Taluyers. Vatard. Vaux.

*Saone (Haute-).* Noroy-le-Bourg.

*Saone-et-Loire.* Pierreclos. Couches.

*Sarthe.* Luché, (le troisième samedi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Aumale.

*Sèvres (Deux-).* Bressuire. Vautebis.

*Somme.* Montdidier.

*Tarn,* Bourguonac, commune de Mirandol.

*Vaucluse.*

Digitized by Google

*Vaucluse.* Rasteau.
*Vendée.* Bournezeau.
*Vienne.* Le Gugué. Mauprévoir.
*Vosges.* Chatillon-sur-Saone.
*Yonne.* L'Isle-sur-le-Serein. Thury. Aillant-sur-Tholon.

20 BRUMAIRE.

*Alpes (Hautes-).* Gap (le 11 nov. 8 jours). C'est la foire la plus considérable du département.
*Alpes (Basses-).* Sisteron (le jour de St.-Martin).
*Charente.* Cellefrouin.
*Cher.* Aubigny.
*Eure.* Nonancourt.
*Eure-et-Loir.* Nogent-Roulebois (le 9 octobre).
*Garonne (Haute-).* Vacquies, cant. de Fronton; chevaux, mulets, bêtes à cornes, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour. Auterive; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour. Rieux; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour. Valentine, cant. de St.-Gaudens; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour.
*Gironde.* Libourne (2 jours). Gornac. Bazas.
*Indre.* St.-Martin-d'Ardentes. Mézières.
*Indre-et-Loire.* St.-Flavier, cant. de Presigny-le-Grand.
*Loire.* St-Germain-Laval. Chambon. Fontanès. Verieux, comm. et cant. de Pelussin.
*Loir-et-Cher.* Chousy.
*Loiret.* Neuville-aux-Loges (le jour de St.-Martin d'automne). St.-Maurice-sur-Aveyron.
*Oise.* Noailles (le 4 novembre).
*Orne.* Rosnay (2 jours).
*Pyrénées-Orient.* Perpignan (4 jours).
*Saone (Haute-).* Purgero. Morey. Conflans.
*Saone-et-Loire.* Blanzy.
*Seine-et-Marne.* Melun (2 jours).
*Somme.* Amiens (9 jours).
*Tarn.* Parisot (2 jours). Réalmont. Mazamet. Verdalle.
*Var.* Brignoles (le jour de St.-Martin).

21 BRUMAIRE.

*Ain.* Bourg (5 jours).
*Aisne.* Caulincourt, cant. de Vermand; grand marché.
*Allier.* Le Breuil, cant. de Bourbon-l'Archambault. Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes (Basses-).* Moutiers. Dauphin, canton de Forcalquier.
*Alpes-Marit.* Guillaumes (4 jours).
*Ardèche.* Genestelle, canton d'Antraigues. L'Argentière. La Ville-Dieu, canton de Villeneuve-de-Berg. St.-Pierreville.
*Arriège.* Oust.
*Aube.* Clercy, canton de Lusigny. Lesmont, canton de Brienne-le-Château. Rigny-le-Feron, canton d'Aix-en-Othe.
*Aude.* Limoux (2 jours).
*Bouches-du-Rhône.* Salon; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Calvados.* Isigny (9 jours). Fort-l'Evêque.
*Cantal.* Mont-Salvy; mêmes objets qu'à celle du 19 vendém. Murat; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire.
*Charente.* La Rochefoucauld; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Ecoyeux. Gemozac; grand marché.
*Cher.* Bourges. Châteauneuf-sur-Cher (le lundi après la St.-Martin).
*Corrèze.* Donzenac; grand marché. La Graulière, cant. de Seilhac; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Montbard. Périgny-sur-l'Oignon, cant. de Pontaillier-sur-Saone. Salmaises, cant. de Flavigny. Selongey.
*Creuse.* Gouzou, cant. de Jarnage; toutes sortes de bestiaux. Benevent; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.
*Dordogne.* Thiviers. Tursac, cant. de St.-Cyprien, grand marché.
*Doubs.* Besançon (3 jours); chevaux et bestiaux.
*Drôme.* Hostun, cant. de Bourg-de-Péage; bestiaux et mercerie. Montmeyrant, cant. de Chabeuil; bestiaux et mercerie. Valdrome, canton de la Motte-Chalençon; bestiaux et mercerie.
*Escaut.* St.-Lieves-Houtem, cant. d'Herzèle.
*Eure-et-Loir.* Bonneval (le jour de marché correspondant au 2e lundi de novembre).
*Finistère.* Plouetcat. Sizun; grand marché.
*Gard.* Remoulins.
*Garonne (Haute-).* Montbron. Noé, canton de Carbonne; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Rieumes; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. St.-Gaudens, chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.
*Gers.* Lectour. Riscle.
*Gironde.* Cubnezay, cant. de Saint-Savin. Blanquefort. St.-Medard-en-Jalle, canton de Blanquefort. Castres, cant. de la Brède. Landiras, cant. de Podensac (2 jours).
*Hérault.* Pézenas (le lundi après la St.-Martin, 10 jours). Le Caylar (2 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Baguer-Pican, cant. de Dol. Montauban.
*Indre.* Le Blanc.
*Indre-et-Loire.* Bléré. Ambillou, cant. de Château-la-Vallière.
*Jura.* Château-Châlon. Cousance.
*Landes.* Le Vignac. Tartas.
*Léman.* Saint-Jean-de-Gouville. Evian. Bonneville.
*Loire.* Ambierle.
*Loire (Haute-).* Bas. La Motte. Le Puy.
*Loir-et-Cher.* Menetou. Romorantin (le 1er lundi après la Saint-Martin, 10 jours).
*Loiret.* Meun (3 jours). Olivet (le 3e lundi de ce mois). Beaune (le lendemain de St.-Martin d'automne). Maleshebes (le lendemain de St.-Martin d'automne). Ouzouer-sur-Trésée.
*Lot.* Bruniquel. Cuylus. Figeac. Vignac. Larnagol. Montfaucon. Nadaillac. Soussat. Théâtrac.
*Lot-et-Garonne.* Caumont. Clairac. Duras. Fauguerolles. Gontaud.
*Lys.* Dixmude.
*Maine-et-Loire.* Angers (le lendemain de la St.-Martin).
*Marne (Haute-).* Bonnecourt.
*Mayenne.* Montsurs.
*Meurthe.* Flirey.
*Meuse-Inférieure.* Nederweert.
*Mont-Blanc.* Aiguebelle (2 jours). Alby.
*Morbihan.* Bois-de-la-Roche. Roche-Sauveur.
*Nièvre.* Magny. Saint-Martin-du-Puits.
*Nord.* Valenciennes.
*Oise.* Cus. Monchy-Humières.
*Orne.* Domfront (le 3e lundi de ce mois).
*Ourthe.* Huy. Limbourg. Rouland.
*Puy-de-Dôme.* Charnat. Clermont. Marsac. Montferrand. Ris.
*Pyrénées (Basses-).* Pau (3 jours).
*Pyrénées (Hautes-).* Bagnères.
*Rhin (Bas-).* Westhoffen (2 jours).
*Rhin (Haut-).* Renaud (4 jours). Delle.
*Rhône.* Villiers (12 novembre).



Digitized by Google

*Saone-et-Loire.* Cluny.
*Sarthe.* Mayet.
*Seine-Inférieure.* Lillebonne. Neufchâtel.
*Seine-et-Oise.* Dammartin. Pontoise (4 jours). Savigny.
*Sèvres (Deux-).* Teillou Thénezay.
*Somme.* Beauquesne. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens.
*Tarn.* Salvaignac (le lundi après la St.-Martin). Viviers.
*Var.* Fayence (le lundi après la St.-Martin).
*Vaucluse.* Bollène. Malaucène. Richezence. Roussillon.
*Vendée.* Bourneau. St.-Michel-de-Mont-Mercure.
*Vienne.* Civray. Isle-Jourdain (deux jours). St.-Savin.
*Vienne (Haute-).* Ambazac.
*Vosges.* La Broque. Ramberviller.
*Yonne.* Auxerre. Cussy-les-Forges.

## 22 BRUMAIRE.

*Ain.* Lagnieu; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne, et chevaux. Miribel; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne. Salavre, cant. de Coligny; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, et objets nécessaires à la campagne. Seyssel; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire. Trévoux; bétail et marchandises de toutes espèces.
*Aisne.* Fonsommes, cant. de St.-Quentin; grand marché. Oulchy-le-Château.
*Allier.* Bellenave, cant. d'Ebreuil. Moulins (4 jours); mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Alpes (Basses-).* Thoard, cant de Digne; grains, bestiaux, mercerie et commestibles.
*Ardèche.* St.-Martin de-Valmaas; bestiaux de toutes espèces.
*Ardennes.* Tourteron; chevaux, bêtes à cornes, clincaillerie et épicerie.
*Arriège.* Roque-Fixade, cant. de Lavelanet; bœufs, vaches, moutons, brebis, mules et mulets, chevaux, chèvres, planches de sapin, fruits et volaille.
*Aube.* Marigny, cant. de Marcilly-le-Hayer.
*Aveyron.* Espalion; bêtes à cornes et à laine, et chevaux. Meimer, cant. de Villefranche; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mules et chevaux. Peyrusse, cant. de Montbarens; bêtes à cornes et à laine, cochons, mules et chevaux. Villefranche; toutes sortes de bestiaux et marchandises.
*Calvados.* Mezidon. Condé-sur-Noireau.
*Charente.* Pianzac. Deviac, cant. de Montmoreau; grand marché. La Peruse, cant. de Chabanois.
*Charente-Inférieure.* Chevanceau, cant. de Montlieu. Restaux, cant. de Gemozac; grand marché.
*Cher.* Léré. Vierzon. Château-Meillant; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Beaulieu; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire. St.-Chamant, cant. d'Argentat; grand marché. Tulle; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire. Ussel; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Beaune.
*Côtes-du-Nord.* Quintin (8 jours); bestiaux, toilerie, draperie, mercerie, lin, laine, cuirs, peaux et suif.
*Creuse.* Vallière, cant. de Felletin; bœufs, vaches, bêtes à laine et cochons.
*Dordogne.* Agonat, cant. de Brantôme. Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché. Terrasson. Veraignes, cant. de Bussière-Badil.
*Doubs.* Beurre, cant. sud de Besançon.
*Drôme.* Alixan, cant. de Bourg-de-Péage; bestiaux et mercerie. Colonzelle, cant. de Grignan; bestiaux et mercerie. Montchenu, cant. de St.-Donat; bestiaux et mercerie. Montelimar; bestiaux et mercerie.
*Dyle.* Lennick-St.-Martin; chevaux et marchandises.
*Escaut.* Opbrakel, cant. de Nederbrakel; chevaux, bestiaux et denrées.
*Eure.* Chambray, ci-devant Broglie.
*Fordts.* Arlon; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire. Grevenmacheren; chevaux, bêtes à cornes et laine, moutons, porcs, chèvres et ânes.
*Gard.* Sommières.
*Garonne (Haute-).* Auriac, cant. de Caraman; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, et animaux de basse-cour.
*Gers.* Monguillem, cant. de Nogaro. Montréal. Auch. L'Is-le-Jourdain (2 jours).
*Gironde.* St.-Ciers-de-la-Lande. Guillos, cant. de Podensac.
*Ille-et-Vilaine.* Cesson, cant. 2e de Rennes. Gukard, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné.
*Indre-et-Loire.* Marigny-Marmande, cant. de Richelieu.
*Isère.* Anjou. Cessieu. Chatonnay. Crolles. Pont-Charra. Pusignan. St.-Symphorien. Seyssins. Voiron.
*Jura.* Besume.
*Landes.* Mont-de-Marsan.
*Léman.* Cruseilles. Bons.
*Loire (Haute-).* Blesle. Tence.
*Loir-et-Cher.* Montrichard.
*Loire-Inférieure.* Chauvé. Haute-Goulaine. Nort. Piriac.
*Loiret.* Nogent-sur-Vernisson.
*Lot.* Castelnau. Floressas. Miers. Pommarède. St.-Martin, cant. de Lauzès. St.-Martin-la-Bouval. Souceyrac.
*Lot-et-Garonne.* Caburac. Castelcuier. Castelnau, cant. de Cancon. Le Vignac. Montpezat. Roquecor.
*Manche.* Cériay-la-Salle.
*Marne (Haute-).* Montigny-source-Meuse.
*Mayenne.* Landivy.
*Meuse.* Verdun.
*Mont-Blanc.* La Rochette.
*Morbihan.* Guéméné.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Crèvecœur. Guiscard.
*Puy-de-Dôme.* Courpierre.
*Rhin (Bas-).* Bergzabern. Dehlingen.
*Rhône.* Chenelette.
*Roër.* Gladbach.
*Sambre-et-Meuse.* Havelange.
*Saone (Haute-).* Scey-sur-Saone. Traves.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-et-Oise.* Chevreuse (2 jours).
*Seine-Inférieure.* Rouen. Tôtes.
*Sèvres (Deux-).* Chatillon.
*Somme.* St.-Vallery.
*Tarn.* Caburac. Sales. Valderiès.
*Vaucluse.* Gignac.
*Vienne.* Lusignan.
*Vienne (Haute-).* Oradour-sur-Glane. St.-Mathieu. Nedde.
*Yonne.* Arcy. Champigny. Lainsecq. Sépaux. Tonnerre.

## 23 BRUMAIRE.

*Ain.* Dortan, canton d'Oyonnax; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne. Marlieux; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne. Poncin; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.
*Aisne.* Origny-Ste.-Benoîte, cant. de Ribemont; grand marché.
*Allier.* La Palisse.
*Alpes-Maritimes.* Uttel (2 jours);

Digitized by Google

bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons, et autres marchandises.

*Ardèche.* Satillieu ; chevaux, mules et bêtes à cornes.

*Ardennes.* Sedan ; bijouterie, clincaillerie, marchandises de toutes espèces.

*Aveyron.* St.-Juéry, cant. de St.-Sernin ; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.

*Calvados.* Honfleur.

*Cantal.* Massiac ; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire. St.-Martin-Valmeroux, cant. de Salers ; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, chèvres, toiles et draps du pays.

*Charente.* St.-Laurent-de-Coris. Marsillac. Lanville. Montbron.

*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, cant. de St.-Porchaire ; grand marché.

*Cher.* Château-Meillant (le quatrième mercredi de ce mois).

*Corrèze.* Masseret, cant. d'Uzerche ; grand marché.

*Côte-d'Or.* Laignes. Nan-sous-Thille, cant. de Precy-sous-Thil.

*Creuse.* Guéret ; bœufs, vaches, taureaux, chevaux, bêtes à laine, cochons, et toutes sortes de bestiaux gras. Auzance ; bœufs, vaches, taureaux, cochons.

*Dordogne.* Daglan, cant. de Domme. Montignac ; grand marché.

*Drôme.* Châteauneuf-d'Isère, cant. de Bourg-de Péage ; bestiaux et mercerie. Die ; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Lanveau, comm. de l'Hôpital-Canyrout, cant. de Plougastel-Daoulas.

*Garonne (Haute-).* Vallègue, cant. de Villefranche ; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.

*Gers.* Montesquiou.

*Gironde.* Litrac, cant. de Castelnau-de-Médoc.

*Ille-et-Vilaine.* Bains. St.-Brice.

*Indre-et-Loire.* Restigué, cant. de Bourgueil.

*Jura.* Les Granges-de-Dessiat.

*Léman.* Chaumont.

*Loire (Haute-).* Alleyras. Pébrac.

*Loir-et-Cher.* Nouan.

*Loire-Inférieure.* Fay ; Orvault.

*Loiret.* La Ferté-St.-Aubin.

*Manche.* Valognes.

*Marne.* Pont-Faverger. Vitry-sur-Marne.

*Mayenne.* St.-Denis-de-Gatine.

*Nièvre.* Guérigny.

*Oise.* Liancourt.

*Puy-de-Dôme.* Champeix. Chapdes-Beaufort.

*Rhin (Bas-).* Barr (2 jours).

*Rhône.* Thizy.

*Roër.* Lotnen.

*Sambre-et-Meuse.* Durbuy.

*Saone-et-Loire.* Bourg-le-Mont. Laives. Mervans. Pantalion. Romenay. Toulon-sur-Arroux.

*Sarthe.* Lucé (le quatrième mercredi de ce mois).

*Seine-et-Marne.* Nemours.

*Sèvres (Deux-).* Ste.-Néomaye. St.-Clémentin.

*Somme.* Combles. Domart. Quevauvillers. Roiselle.

*Vendée.* La Jaudonnière.

*Vienne.* Anglier.

*Vienne (Haute-).* Razès.

## 24 BRUMAIRE.

*Ain.* Perouges, canton de Meximieux ; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.

*Aisne.* Crépy. Montcornet. Ribemont ; grand marché ; bestiaux, mercerie et autres marchandises.

*Alpes-Maritimes.* Entrannes, cant. de Guillaume ; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons et autres marchandises.

*Aube.* Sommeval, cant. de Bouilly.

*Calvados.* Montamy, cant. du Beny-le-Bocage. Troarn.

*Cantal.* Aurillac ; chevaux, bêtes à laine et mules.

*Charente.* Alloué, cant. de Champagne-Mouton ; grand marché. Angoulême ; grand marché. Massignac, canton de Montembœuf ; grand marché. Saint-Vallier.

*Charente-Inférieure.* Tonnay-Boutonne ; grand marché.

*Cher.* Massay.

*Côte-d'Or.* Chanceaux, canton de Flavigny.

*Creuse.* Courtine ; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.

*Dordogne.* Lisle, cant. de Brantôme. Siorac, cant. de Riberac.

*Doubs.* Montferrand, canton de Boussière.

*Drôme.* Condorcet, cant. de Nions ; bestiaux et mercerie. St.-Gervais, canton de Marsanne ; bestiaux et mercerie.

*Jura.* Orgelet.

*Léman.* Saint-Jean-d'Aulph.

*Loire.* Saint-Jean-de-Solemyieux.

*Loire-Inférieure.* Geneton.

*Lot.* Fontanes. Moncuc St.-Projet, canton de Caylus.

*Maine-et-Loire.* Brissac, cant. de Thouarcé (le dernier jeudi de ce mois).

*Manche.* Thorigny.

*Marne.* Montmirail.

*Marne (Haute-).* Clefmont.

*Morbihan.* Hennebon. Peillac.

*Nièvre.* Saint-Honoré.

*Oise.* Senlis.

*Orne.* Carrouges.

*Puy-de-Dôme.* Montaigut.

*Rhin (Haut-).* Bienne (5 jours). Montbéliard.

*Rhône.* Cublise. Jullié.

*Saone-et-Loire.* Doudin. Martigny.

*Seine-Inférieure.* Reguier-d'Héricourt.

*Sèvres (Deux-).* Beaussay.

*Vendée.* Bazoges-en-Paillés. Sainte-Gemme-de-Luçon.

*Vienne (Haute-).* Saint-Yriex.

*Vosges.* Vagney.

## 25 BRUMAIRE.

*Ain.* Treffort ; bétail et marchandises de toutes espèces.

*Aisne.* Château-Thierry (3 jours) ; chevaux, bestiaux et mercerie. La Fère ; grand marché.

*Alpes (Basses-).* Misson, cant. de Sisteron ; grains, bestiaux, mercerie et commestibles.

*Ardèche.* Plas, cant. de Tournon ; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperies, tanneries, bois de charpente et autres objets. St.-Victor, cant. de St.-Félicien ; bestiaux, poutres et planches.

*Ardennes.* Fagnolles, cant. de Couvin ; chevaux, bœufs, vaches, cochon, volaille et mercerie.

*Aveyron.* Brusques, cant. de Pont-de-Caumarès ; bêtes à cornes et à laine, et cochons. La Guepie, cant. de St.-Antonin ; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire. Saint-Chély ; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.

*Calvados.* Caumont.

*Charente.* Châteauneuf ; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Benon, canton de Surgères. Courçon ; grand marché. Léoville, canton de Jonzac ; grand marché. St.-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau ; grand marché.

*Cher.* Prévérangues.

*Corrèze.* Le Lonzac, cant. de Treignac ; grand marché. St.-Privat-le-Centre, canton de Servières ; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Aliso, canton de Flavi-



Digitized by Google

gny. Nolay. Recey-sur-Ource. Sombernon.

*Dordogne.* Lanquais, canton de la Linde; grand marché. St.-Martial, canton d'Exideuil.

*Doubs.* Montherot, cant. d'Audeux.

*Drôme.* Bouvières, cant. de Bourdeaux; bestiaux et mercerie. La Laupie, cant. de Marsanne; bestiaux et mercerie. Mont-Rigaud, cant. de Grand-Serre; bestiaux et mercerie.

*Eure.* Louviers.

*Finistère.* Comana. Quimper.

*Gard.* Aramon.

*Haute-Garonne.* Bouillac, cant. de Verdun; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. La Ville-Dieu, cant. de Montech; mêmes objets qu'à celle du 17 floréal.

*Gers.* Goudrin, cant. de Montréal.

*Gironde.* Pauillac (3 jours).

*Hérault.* Murviel.

*Ille-et-Vilaine.* Parcncé, comm. de *Indre.* Azay-le-Rideau, canton de Mézières.

St.-Ideux, cant. de St.-Malo.

*Indre-et-Loire.* Langeais.

*Isère.* Apprieu.

*Jura.* Doucier. Frotonas. Moissey.

*Landes.* St.-Martin-de-Seignaux.

*Léman.* Marlioz.

*Loire.* Chavanay.

*Loir-et-Cher.* Contres (le 4e vendredi de ce mois).

*Lot.* Figeac. Prayssac. Promilhanes.

*Lot-et-Garonne.* Bruch (2 jours). Castel-Moron. Lafitte. Tombebœuf.

*Lys.* Courtrai. Loo.

*Manche.* Montmartin-sur-Mer.

*Marne.* Saint-Marc-sur-le-Mont.

*Marne (Haute-).* Bourbonne.

*Mayenne.* Château-Gonthier. Cuillé.

*Mont-Blanc.* Chatelard. Thones (2 jours).

*Morbihan.* Baignon. Kernascleden.

*Nièvre.* Cossaye.

*Nord.* Herzéele.

*Orne.* Chamboy.

*Ourthe.* Spa.

*Pas-de-Calais.* Aubigny.

*Puy-de-Dôme.* Pont-Gibaud. Puy-Guillaume.

*Rhin (Bas-).* Schelestat (2 jours). Seltz (2 jours).

*Rhône.* Echallas.

*Roër.* Cologne.

*Saone-et-Loire.* Saint-Bonnet-de-Joux.

*Sarthe.* Le Mans (le dernier vendredi de ce mois).

*Seine-et-Marne.* Montereau-Fault-Yonne (2 jours). Meaux (4 jours).

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Seine-Inférieure.* Fréville. Blangy.

*Sèvres (Deux-).* Pambroux.

*Somme.* Abbeville. Bray. Roye.

*Tarn.* Saint-Juéry.

*Vendée.* Loir, comm. de Sainte-Florence.

*Vienne.* Avanton. Mondiou. Saint-Genest. Usson.

*Vienne (Haute-).* Limoges.

*Vosges.* Vichery. Xertigny.

*Yonne.* Vézelay; bestiaux, mercerie et autres marchandises.

## 26. BRUMAIRE.

*Arriège.* Dun, cant. de Mirepoix; bestiaux de toutes espèces, oies, volaille, planches de sapin, laine et viande salée.

*Aveyron.* Entraigues; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. Valaguier, cant. de Villeneuve; bêtes à cornes et à laine, et cochons.

*Calvados.* St.-Sever.

*Cantal.* Condat, cant. de Marcenat; chevaux, bêtes à laine et mules.

*Cher.* Culan (le samedi après la St.-Martin).

*Corrèze.* Allassac, cant. de Donzenac; grand marché.

*Creuse.* Aubusson; bœufs, vaches, bêtes à laine. Faux, cant. de Gentioux; mêmes objets qu'à celle du 26 vendémiaire.

*Dordogne.* Mareuil. St.-Cyprien. Villefranche; grand marché.

*Drôme.* Châteauneuf-de-Galaure, cant. de St.-Vallier; bestiaux et mercerie. Eurre, canton nord de Crest; bestiaux et mercerie. Les Pilles, cant. de Nions; bestiaux et mercerie.

*Eure.* Charleval, cant. de Grainville (2 jours); chevaux et bestiaux.

*Eure-et-Loir.* La Bazoche (le samedi après la St.-Martin).

*Finistère.* Le Faon.

*Garonne (Haute-).* St.-Béat; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.

*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols.

*Ille-et-Villaine.* Le Pertre, canton d'Argentré.

*Indre.* La Châtre (le quatrième samedi de ce mois). Cluis-Dessus, cant. de Neuvy-St.-Sépulchre.

*Isère.* Allevard. Pont-de-Beauvoisin.

*Jura.* Deschaux.

*Loire (Haute-).* Le Bouchet.

*Loir-et-Cher.* La-Ville-aux-Clercs.

*Loiret.* Bonny (le jour de St.-Agnan).

*Lot.* Cremps. Sauzet.

*Lot-et-Garonne.* Dunes.

*Maine-et-Loire.* Mouliherne, cant. de Longué (le troisième samedi de ce mois).

*Manche.* Canisy; grand marché. Cerences, cant. de Bréhal (2 jours).

*Marne.* Ste.-Menéhould (3 jours). Somsois.

*Marne (Haute-).* Eclaron. Pres-sous-la-Fauche.

*Morbihan.* Peaule.

*Nèthes (Deux-).* Arendonck.

*Orne.* Séez. Le Mesle-sur-Sarthe.

*Puy-de-Dôme.* Blot. Giat.

*Rhin (Haut-).* Délemont (4 jours).

*Saone-et-Loire.* Saillenard. St.-Christophe.

*Sarthe.* Château-du-Loir (le quatrième samedi de ce mois).

*Seine-et-Marne.* Egreville.

*Seine-Inférieure.* Fécamp (le dernier samedi de ce mois).

*Sèvres (Deux-).* Coulon.

*Somme.* Ailly-sur-Noye. Doulens. Longueval.

*Tarn.* Cambon.

*Vendée.* Apremont.

*Vienne (Haute-).* Nexon. Les Salles-la-Vauguyon.

*Yonne.* Perreuse.

## 27 BRUMAIRE.

*Ain.* St.-Paul-de-Varax, canton de Chalamont; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.

*Aisne.* Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché.

*Ardèche.* St.-Andéol-de-Bourlenne, canton d'Antraignes; bestiaux de toutes espèces.

*Arriège.* Seix, cant. d'Oust; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.

*Aveyron.* Livignac, cant. d'Albin; bêtes à cornes et à laine, cochons, moutons et brebis.

*Calvados.* Trévières.

*Charente.* Raix. Suris, cant. de Chabanois; grand marché. Montboyer.

*Charente-Inférieure.* St.-Jean-d'Angély; grand marché.

*Corrèze.* St.-Yriex-le-Dogealat, cant. d'Egletons; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.

*Creuse.* La Souterraine; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.

*Dordogne.* Le Bugue; grand marché.

*Drôme.* Dieu-le-Fit; bestiaux et mercerie. Mont-Léger, canton de Valence; bestiaux et mercerie. Réauville, cant. de Grignan; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Banallec; grand marché.

Digitized by Google

*Gard.* Sumanne, cant. de St.-André-de-Valborgne.

*Garonne (Haute-).* Le Burgaud, cant. de Grenade; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.

*Garonne (Haute-).* Verfeil; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.

*Gers.* Lavardens, cant. de Jegun.

*Ille-et-Vilaine.* Bréal, canton de Plélan. Redon; grand marché.

*Indre.* Azay, canton de Buzançois. Belabre. St.-Séver.

*Léman.* Compesières.

*Loire.* St.-Hilaire. Maclas. St.-Paul-en-Jarret.

*Loire (Haute-).* Monastier (2 jours).

*Loiret.* Orléans (le lendemain de St.-Agnan (4 jours). Pithiviers (2 jours).

*Lot.* Gigouzac. Puy-l'Evêque. St.-Projet, cant. de Gourdon. Vayrac.

*Lot-et-Garonne.* Meilhan.

*Lozère.* St.-Germain-de-Calberte. Villefort (2 jours).

*Lys.* Routers.

*Marne (Haute-).* Chalindrey.

*Nord.* Cateau. Condé.

*Puy-de-Dôme.* Le Rodde. Montel-de-Gelat.

*Rhin (Haut-).* Lauffon. St.-Imier (3 jours).

*Rhône.* Savigny. Soucien.

*Sèvres (Deux-).* Champdeniers.

*Somme.* Conty.

*Vendée.* Beaulieu-sur-la-Roche. La Chaise, ci-devant le Vicomte.

*Vosges.* La Marche.

## 28 BRUMAIRE.

*Ain.* Bourg. Hotonnes.

*Aine.* Vic-sur-Aisne; grand marché.

*Allier.* Cérilly. Gannat. Le Montel.

*Alpes (Hautes-).* Chorges (2 jours).

*Ardèche.* Mauves, cant. de Tournon; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperie, tannerie, bois de charpente et autres objets. Pouzin, cant. de Chomerac; bêtes à cornes.

*Aude.* Laurac, cant. de Fanjeaux; bestiaux et mercerie.

*Aveyron.* Foissac, cant. d'Arprières; bêtes à cornes et à laine et cochons. Ste.-Geneviève; bêtes à cornes et à laine, cochons, chevaux et mules.

*Charente.* Aunac, cant. de Mansle; grand marché.

*Corrèze.* Beaulieu; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire.

*Côtes-du-Nord.* St.-Michel-en-Grève, cant. de Plestin (2 jours); bestiaux, toilerie, mercerie, clincaillerie, chanvre, lin, cuirs, peaux, suif, huile, savon et épicerie.

*Creuse.* Evaux; bœufs, vaches, taureaux, cochons.

*Dordogne.* Montpazier (3 jours).

*Drôme.* Saillans; bestiaux et mercerie. St.-Auban, cant. du Buis; bestiaux et mercerie. Tain; bestiaux et mercerie.

*Eure.* Lieurey, cant. de St.-Georges-du-Vièvre.

*Finistère.* Lannilis. Plougouven.

*Forêts.* Dasbourg.

*Garonne (Haute-).* Bourret, cant. de Verdun; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.

*Gers.* Gimont.

*Ille-et-Vilaine.* Fougeray. Saint-Germain-sur-Isle, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné.

*Isère.* Pommiers. Soleymieu. Varces.

*Jemmapes.* Beaumont.

*Jura.* Ruffey.

*Landes.* Biscarosse.

*Loire.* Néronde. Changy.

*Loire (Haute-).* Saugues.

*Loire-Inférieure.* Bourgneuf.

*Lot.* Belmont. Bourg-de-Visat. Canals. L'Hôpital-St.-Jean, comm. de Sarazac. St.-Capraize.

*Lot-et-Garonne.* Castelnau, cant. de Seiches. Moncaut. Ste.-Bazeille. St.-Beauzeli.

*Manche.* Brecey.

*Marne.* Chatillon-sur-Marne.

*Mont-Blanc.* Novalaise.

*Nord.* Cambrai.

*Ourthe.* Eupen.

*Puy-de-Dôme.* Besse. Herment. Montferrand.

*Rhône.* Thizy.

*Roër.* Cologne.

*Saone-et-Loire.* Châteauneuf.

*Seine-Inférieure.* Ouville.

*Sèvres (Deux-).* Pambroux.

*Tarn.* La Crouzette.

*Vaucluse.* Crillon. Rustrel.

*Vendée.* La Caillère.

*Vienne.* Scorbé-Clervault.

*Vienne (Haute-).* Cieux.

## 29 BRUMAIRE.

*Ain.* Pont-de-Veyle, bétail et marchandises de toutes espèces.

*Aisne.* Soissons; grand marché.

*Allier.* Saint-Menoux, canton de Souvigny.

*Alpes (Basses-).* Volonne; grains, bestiaux, mercerie et commestibles.

*Ardèche.* Marcols, cant. de Saint-Pierreville; mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire.

*Aveyron.* Pont-de-Camarès; bêtes à cornes et à laine et cochons.

*Charente.* Benets, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Cognac (4 jours). Montchaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vars, cant. de St.-Amand-de-Bouex; grand marché. La Valette.

*Charente-Inférieure.* Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.

*Cher.* Menetou. Culan, canton de Château-Meillant; bestiaux et mercerie.

*Corrèze.* Corrèze; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire. La Chapelle-St.-Gernal, canton de Mercœur; mêmes objets qu'à celle du 29 vendémiaire.

*Doubs.* Baume-sur-le-Doubs.

*Drôme.* Grignan; bestiaux et mercerie.

*Garonne (Haute-).* Venerque.

*Gers.* La Barrère, cant. de Montréal. Mausonville.

*Gironde.* Langon.

*Isère.* La Tour-du-Pin. Rives.

*Landes.* St.-Jean-de-Marsac.

*Loire (Haute-).* St.-Jean-Lachamp.

*Loire-Inférieure.* Trans.

*Lot.* Caniac. La Capelle-Marival. La Seubanus. Laur Peyrilhes.

*Lot-et-Garonne.* Andiran. Castillonnès. St.-Sardos. Seiches.

*Manche.* St.-Hilaire-du-Harcouet.

*Mont-Blanc.* La Rochette.

*Morbihan.* Guer. Josselin. Languidic.

*Nord.* Saint-Amand.

*Oise.* Clermont. Lassigny. Senlis.

*Puy-de-Dôme.* Bourg-Lastic.

*Rhône.* St.-Clément.

*Roër.* Lipp.

*Seine.* Sceaux.

*Seine-Inférieure.* Rouen.

*Seine-et-Marne.* Rosoy. Rebais (le dernier mardi de ce mois).

*Sèvres (Deux-).* Sauzé-Vaussais.

*Somme.* Oisemont.

*Tarn.* Monestier (2 jours). Angles.

*Var.* Tourvés.

*Vendée.* La Garnache.

*Vienne.* Chatems. Coulonges. Loudun.

Digitized by Google

*Vienne* (*Haute-*). Laurières. Saint-Junien.
*Vosges*. Remiremont.

### 30 BRUMAIRE.

*Cher*. Château-Meillant (le dernier mercredi de ce mois).

### 1er. FRIMAIRE.

*Ain*. St.-Maurice, cant. de Lagneux; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne.
*Alpes* (*Hautes-*). La Saulce. Aspres-les-Veynes. Trenleoux (le 22 novembre); bestiaux, merceries et autres marchandises.
*Ardèche*. Baune, cant. des Vans; bestiaux et cochons. St.-Etienne-de-Boulogne, cant. d'Aubenas; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire. Le Teil, cant de Viviers; bêtes à cornes et autres.
*Ariège*. Castelnau-de-Durban, cant. de St.-Girons; bestiaux de toutes espèces et laines en quantité. Ste.-Croix; bestiaux de toutes espèces. St.-Ybars, cant. du Fossat; bestiaux et graines de toutes espèces.
*Aude*. Azille, cant. de Peyriac, (2 jours).
*Aveyron*. Agres, canton d'Albin; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Rebourguil, cant. de Belmont; bœufs, chèvres et brebis, Saucliéres, cant. de Nant; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Thérondels, canton de Mur-de-Barrez; bêtes à cornes et à laine, cochons et chevaux.
*Calvados*. Falaise.
*Cantal*. Mauriac; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules et cochons.
*Charente*. Massignac. Marton. Challais.
*Corrèze*. Brive; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire. Uzerche; grand marché.
*Côte-d'Or*. Baigneux. Pouilly-sur-Saone. Semur.
*Côtes-du-Nord*. Uzel, bestiaux.
*Creuse*. St.-Vaulry; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Doubs*. Ornans.
*Drôme*. Alan, cant. de Montclimar; bestiaux et merceries. Die, bestiaux et merceries.
*Eure*. Bourgtheroude.
*Finistère*. Bresles, cant. de Ploudalmezeau. Concarneau. St.-Eloi, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Gard*. Ledignan.
*Garonne* (*Haute-*). Toulouse (3 jours); mêmes objets qu'à celle du premier vendémiaire.
*Gers*. Estang, cant. de Cazaubon. St.-Clar. Samatan (2 jours).
*Hérault*. Poussan, cant. de Meze.
*Ille-et-Vilaine*. Rennes, grand marché.
*Indre*. Aiguzon.
*Indre-et-Loire*. Ligneil.
*Jura*. St.-Amour.
*Landes*. Tartas.
*Léman*. Pouilly-St.-Génix. Biot.
*Loire*. Usson. St.-Rambert. Firminy.
*Loire* (*Haute*). Monistrol.
*Lot*. Cahors. Mondoumerc. Puy-la-Garde.
*Lot-et-Garonne*. Blanquefort. Francescas. La Sauvetat-du-Drot. Port-de-Penne. Villeréal.
*Lozère*. Collet-de-Deze.
*Lys*. Furnes.
*Manche*. Briquebec.
*Marne*. Fimes.
*Marne* (*Haute-*). Varennes. Vignory.
*Mayenne*. Laval.
*Meurthe*. Dieuze. Fénestrange. Lorquin.
*Mont-Tonnerre*. Einaellen.
*Morbihan*. Hennebon (1er. jeudi de ce mois). Locminé.
*Nèthes* (*Deux-*). Putte.
*Nord*. Trelon. Valenciennes.
*Oise*. Ribecourt.
*Orne*. La Ferté-Macé (le premier jeudi de ce mois).
*Ourthe*. Clermont. St.-Vith.
*Pas-de-Calais*. Aire. Hucquelières.
*Pyrénées-Orientales*. La Tour.
*Rhin* (*Bas*). Soultz-sous-Forêts, (2 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Bergheim. Guebwiller (2 jours).
*Rhône*. Villefranche (3 jours).
*Sambre-et-Meuse*. Champlon.
*Saone-et-Loire*. Cuisery. Ponneau, comm de Juilly. Lys.
*Sarthe*. Vallon (le premier jeudi de ce mois). Pont-de-Gennes (premier jeudi de ce mois).
*Seine-et-Marne*. Dammartin. La Chapelle-Gauthier.
*Sèvres* (*Deux-*). Moncoutant.
*Somme*. Crécy. Guerbigny. Liomer. St.-Vallery. Villers-Boccage.
*Tarn*. Montmirail (2 jours). Graulhet.
*Vaucluse*. Bouchet.
*Vendée*. Aisenay.
*Vienne*. Civray. Nieuil.
*Vienne* (*Haute-*). Bellac. Saint-Laurent-sur-Gorre.
*Vosges*. Damblain.
*Yonne*. Sens.

### 2 FRIMAIRE.

*Ain*. St.-Rambert; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.
*Aisne*. Villers-Cotterets; grand marché.
*Ardèche*. Pailhares, cant. de Saint-Félicien; bestiaux, poutres et planches. Privas; chevaux, ânes mulets et bestiaux de toutes espèces (3 jours).
*Ardennes*. Rocroy; grand marché: il s'y vend les mêmes objets qu'à celui du 2 vendémiaire.
*Arriège*. Le Carla-le-Peuple; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.
*Aube*. Estissac.
*Aude*. Rivel.
*Charente*. Beaulieu.
*Charente-Inférieure*. Bourgneuf, cant. de la Jarrie. Tesson, cant. de Gemozac; grand marché.
*Cher*. St.-Vitte, cant. de Sauzay-le-Poitiers; bestiaux et mercerie.
*Corrèze*. Objat, cant. d'Ayen; grand marché. Treignac; grand marché.
*Dordogne*. Hautefort; grand marché. Limeuil, cant. de Saint-Alvère. St.-Alvère; grand marché.
*Doubs*. Meiche.
*Drôme*. Bourdeaux; bestiaux, laine et draperies.
*Eure-et-Loir*. Authon (24 novembre).
*Gers*. Puycasquier, canton nord d'Auch.
*Gironde*. Pellegrue.
*Indre*. Crovant, cant. d'Aigurande. Chatillon (le vendredi avant la St.-André).
*Isère*. Allevard. Bressieux. Saint-Hilaire.
*Jura*. Arlay.
*Loire-Inférieure*. Vue.
*Loiret*. Arthenay. Yèvre-le-Châtel. Briare-sur-Loire.
*Lot*. Grezelles.
*Lot-et-Garonne*. Castel-Jaloux. Castel.-Sagrat.
*Lozère*. Meyruéis.
*Lys*. Ostende (2 jours.)
*Maine-et-Loire*. Jallais, cant. de Beaupréau (le premier vendredi de ce mois).
*Manche*. Montbray, cant. de Percy.
*Marne* (*Haute-*). Rouvres.
*Morbihan*. Nostang. Pluvigner.
*Nièvre*. Chatillon.
*Oise*. Elincourt. Tricot.
*Rhin*. (*Haut-*). Munster (2 jours). Neuf-Brisack (deux jours).
*Rhône*. Bois-d'Oingt.
*Roër*. Brunsrath.

Digitized by Google

*Saone (Haute-)*. Peames.
*Saône et-Loire*. Dompierre.
*Seine-et-Marne*. Doué.
*Seine-et-Marne*. Ménil-Amelot.
*Sèvres (Deux-)*. Sauzé-Vaussais.
*Somme*. Airaines.
*Tarn*. Alby. Montredon ou la Besonie.
*Vaucluse*. Oppède.
*Vendée*. Saint-Denis-la-Chevasse. Le Luc. Mareuil.
*Vienne*. Availles. Gençay. Lisaut.

## 3 FRIMAIRE.

*Ain*. Foissiat, cant. de Montrevel; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire. Villebois, cant. de Lagnieux; bestiaux marchandises de toutes espèces et objets nécessaires à la campagne.
*Aisne*. La Ferté-Milon; grand marché. Proisy, canton de Guise; grand marché.
*Allier*. Le Mayet-de-Montagne.
*Ardèche*. Gluiras, cant. de St.-Pierreville; chevaux, mulets et bêtes à cornes. Serrières; bestiaux, poutres et planches.
*Ariège*. Les Cabanes; bestiaux de toutes espèces. Les Bordes, cant. du Mas-d'Azil; bestiaux de toutes espèces, pommes de terre, graines, viande salée, fromages et châtaignes.
*Aube*. Soulaines.
*Aveyron*. Auzils, cant. de Rignac; bêtes à cornes et à laine et cochons. La Salvetat; bêtes à cornes et à laine et cochons. Saint-Georges, cant. de Millhaud; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.
*Charente*. Confolens.
*Charente-Inférieure*. Saintes; grand marché.
*Cher*. Beaugy. Culan.
*Corrèze*. Juillac; mêmes objets qu'à celle du 13 vendémiaire.
*Côte-d'Or*. Fontaine-Française.
*Creuse*. Pontarion; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.
*Dordogne*. Belvès. Domme; grand marché.
*Drôme*. Alex, cant. nord de Crest; bestiaux et mercerie.
*Eure*. Montreuil-l'Argile, cant. de Chambray.
*Finistère*. Landivisiau; grand marché.
*Gard*. Genolhac.
*Garonne (Haute-)*. Bagnères-de-Luchon; mêmes objets qu'à celle du 8 brumaire. Villefranche.
*Gironde*. Podensac.
*Indre-et-Loire*. Amboise. Loches.
*Isère*. Les Sablons.
*Landes*. Magesc.
*Haute-Loire*. Brioude.
*Loiret*. Beaugency (le 1^er^. samedi de chaque mois du calendrier d'équinoxe). Boynes.
*Lot*. Catus. Concots. Figeac. Martel. Réalville.
*Lot-et-Garonne*. Fumel.
*Maine-et-Loire*. Cholet (le premier samedi de ce mois).
*Manche*. Canisy; grand marché. La Lande-d'Airon, cant. de Villedieu.
*Marne*. Charmont.
*Haute-Marne*. Bielles.
*Mayenne*. Mayenne.
*Mont-Blanc*. Rumilly.
*Morbihan*. Rohan. Vannes.
*Nièvre*. Ouroux.
*Nord*. Fourmies.
*Oise*. Ressons.
*Orne*. Longny.
*Puy-de-Dôme*. Aurières. Viverolles.
*Sambre-et-Meuse*. Barvaux.
*Saone (Haute-)*. Fougerolles.
*Saone-et-Loire*. Touche. St.-Leger, com. de Château. Bellevue-les-Bains.
*Sarthe*. Fresnay (le premier samedi de ce mois).
*Seine-et-Oise*. Poissy.
*Seine-Inférieure*. Auppegard.
*Sèvres (Deux-)*. Prahecq. Vautebis.
*Somme*. Mailly. Moreuil.
*Tarn*. Villefranche. Lautrec.
*Vaucluse*. Viens.
*Vendée*. Les Essarts.
*Vienne*. Comporté près Civray.
*Vienne (Haute-)*. La Roche-d'Abeille.
*Yonne*. Vermanton.

## 4 FRIMAIRE.

*Ain*. Meximieux. Saint-Trivier-sur-Moignans; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire.
*Aisne*. Château-Thierry; grand marché. Vervins; grand marché.
*Alpes (Basses-)*. Valensolles (le jour de Ste.-Catherine); grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Alpes (Hautes-)*. Breziers. La Ragne (le 25 nov.) Veynes (le 25 nov.)
*Aude*. Carcassonne (le 25 novembre, 3 jours).
*Aveyron*. Requista; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. St.-Laurent-d'Olt, cant. de Campagnac; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.
*Calvados*. Le Plessis-Grimoult, cant. d'Aunay.
*Charente*. Barbezieux. Combier. Villefagnan.
*Charente-Inférieure*. Marans; grand marché. St.-Savinien; grand marché.
*Corrèze*. Égurande; mêmes objets qu'à celle du 3 brumaire.
*Côte-d'Or*. Saulieu; grand marché.
*Creuse*. Chenorailles; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.
*Dordogne*. Jumillac-le-Grand; grand marché. Mialet, cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière. Montignac. Saint-Germain, cant. de Belvès; grand marché.
*Drôme*. Montellier, cant. de Chabeuil; bestiaux et mercerie. Montségur, cant. de Pierrelatte; bestiaux et mercerie.
*Eure*. Damville (le 25 novembre).
*Eure-et-Loir*. Courtalin (le 25 nov.).
*Finistère*. Landerneau, grand marché. Pont-Aven; grand marché.
*Forêts*. Paliseul (2 jours); chevaux, bêtes à laine et à cornes, moutons, porcs, chèvres, ânes, et toutes sortes de marchandises.
*Haute-Garonne*. Muret (le jour de Sainte-Catherine). Verdun; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Villefranche (le jour de Ste.-Catherine). Villemur; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. Aspect (2 jours); chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Aurignac, mêmes objets qu'à celle du 2 pluviose.
*Gers*. Montfort, cant. de Mauvezin.
*Gironde*. Blaye (3 jours). Etauliers, cant. de St.-Ciers-de-la-Lande. La Ruscade, cant. de St.-Savin. Cadillac, cant. de Fronsac. Gensac, cant. de Pujols. La Réole. Grignols.
*Indre*. Issoudun. Prissac.
*Isère*. Le Touvet.
*Landes*. Benquet.
*Loire*. Villerest. Saint-Galmier.
*Loire (Haute-)*. Vorey.
*Loiret*. Aschères (le jour de Sainte-Catherine). Gien (le jour de Ste.-Catherine, 2 jours). St.-Benoît-sur-Loire (le jour de Ste.-Catherine).
*Lot*. Montcabrier. Montricoux.
*Lot-et-Garonne*. Dunes.
*Marne*. Orbais.
*Marne (Haute-)*. Fay-Billot.
*Mayenne*. Craon.
*Morbihan*. Baud. Questembert.
*Moselle*. Bouzonville.
*Nièvre*. Saint-Pierre.

Digitized by Google

*Nord.* Bouchain. Estaires.
*Oise.* Crespy. Senlis. Songeons.
*Orne.* Briouze. Ecouché.
*Ourthe.* Charneux.
*Rhin* (*Bas-*). Sarre-Union.
*Saone* (*Haute-*). Vésoul. Melisey.
*Saone-et-Loire.* Bois-Sainte-Marie. Joncy. Lucenay.
*Seine-et-Marne.* Nanteuil-sur-Marne.
*Seine-et-Oise.* Louvres.
*Sèvres* (*Deux-*). Chenay. Mauzé.
*Tarn.* Cordes. Boissezon.
*Var.* Salernes.
*Vendée.* St.-Michel-Mont-Mercure.
*Vienne.* St.-Martin-Lars.
*Vienne.* (*Haute-*). Limoges. Oradour-sur-Vaire. Saint-Léonard.
*Vosges.* Epinal.

## 5 FRIMAIRE.

*Ain.* Montréal; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.
*Aisne.* Condé; grand marché. La Capelle; grand marché. Moy.
*Allier.* St.-Gérand-de-Vaux, cant. de-Neuilly-le-Réal. Billy. cant. de Varennes. Chantelle-le-Château.
*Alpes* (*Basses-*). Sisteron (le 1er lundi après Sainte - Catherine); bestiaux, mercerie et autres marchandises.
*Ardèche.* La Viole, cant. d'Antraigues; bestiaux de toutes espèces. St.-Martial, cant. de St.-Martin-de-Valence; bestiaux de toutes espèces.
*Aveyron.* Villefranche, toutes sortes de bestiaux et marchandises.
*Calvados.* Balleroy (8 jours).
*Cantal.* Rochegonde, comm. d'Oradour, cant. de Pierrefort; chevaux, bêtes à laine et mules.
*Charente.* Dirac, cant. d'Angoulême, 1er arr.; grand marché. Mansle; grand marché. Manot, canton de Confolens; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Cozes; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulnay; grand marché. La Chaume, cant. de St.-Porchaire. Lonlay. Monuyon; grand marché. Saint-Thomas-le-Conac, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Cher.* Dun-sur-Auron. St.-Amand (le lundi avant la St.-André).
*Corrèze.* Allassac, cant. de Donzenac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Curemonte, cant. de Moissac; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. La Roche-Canillac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Seilhac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte-d'Or.* Gemeaux, cant. d'Is-sur-Tille. Seurre (9 jours).
*Creuse.* Lépaud, cant. de Chambon; bœufs, vaches, bêtes à laine et chevaux.
*Dordogne.* Brantôme. La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil; grand marché. Meyrals, cant. de St.-Cyprien; grand marché. Paysac, comm. de Serseac, cant. de Montignac. Terrasson; grand marché.
*Drôme.* Lachau, cant. de Sederon; bestiaux et mercerie. St.-Donnat; bestiaux et mercerie.
*Eure.* Le Bec-Hellouin, canton de Brionne. Rugles.
*Eure-et-Loir.* Brou (26 novembre).
*Finistère.* Huelgoet; grand marché.
*Fordts.* Esch, cant. de Wiltz; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres et ânes. Houffalise, mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.
*Gard.* Alzon. Baguols. Lussan. St.-Jean-du-Gard.
*Garonne* (*Haute-*). Villefranche (le 1er vendredi de ce mois).
*Gers.* Condom (2 jours). Cologne. Barcelone, cant. de Riscle (2 jours). Mirande (2 jours).
*Gironde.* Blasimont, cant. de Sauveterre.
*Hérault.* Ceilles, cant. de Lunas, (3 jours). Le Poujol, cant. de Saint-Gervais.
*Ille-et-Vilaine.* Montauban. Sens, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné.
*Indre.* Orsennes.
*Indre-et-Loire.* Preuilly. Yzeures, cant. de Preuilly.
*Isère.* Eymieux. Pont-en-Royans. Virieu. Voreppe.
*Jura.* Champagnole.
*Landes.* St.-Jean-de-Marsac.
*Léman.* Vulbens.
*Loire.* Noiretable.
*Loire* (*Haute-*). Langeac. Montregard.
*Loiret.* Château-Renard.
*Lot.* Belay. Caussade. Degagnac. Goujounac. Millhac. Rocamadour. Saint-Martin, canton de Lauzès. Vaillhac.
*Lot-et-Garonne.* Auvillars. Dolmayrac. Penne. Tonneins (3 jours).
*Lozère.* Aumont.
*Lys.* Alveringhem.
*Marne* (*Haute-*). St.-Dizier.
*Mayenne.* La Roé.
*Meuse.* Clermont (2 jours). Dun. Gondrecourt. Stainville.
*Mont-Blanc.* Montmélian. Yenne.
*Morbihan.* Le Faouet. Malestroit.
*Nièvre.* Neuvy-sur-Loire. Tannay.
*Nord.* Douay.
*Oise.* Grandvilliers.
*Ourthe.* Forêt. Huy. Saint-Vith.
*Puy-de-Dôme.* Chateldon. Combrailles. Eglise-Neuve. Martres-de-Veyre. Saint-Amand-Roche-Savine.
*Pyrénées* (*Basses-*). Hellette.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Ancizan.
*Rhin* (*Bas-*). Erstein (2 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Altkirch. Ensisheim.
*Rhône.* La Mure. St.-Genis-Laval.
*Roër.* Cologne. Linn.
*Sambre-et-Meuse.* Dinant.
*Seine-et-Oise.* Maisse. Montfort. Palaiseau.
*Seine-Inférieure.* St.-Saens.
*Sèvres* (*Deux-*). Chef-Boutonne.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Vaucluse.* Entrechaux. Orange. Sault. Visan.
*Vendée.* Luçon. Saint-Mesmin.
*Vienne.* Lussac-sur-Vienne.
*Vienne* (*Haute-*). Bussière-Poitevine. Eymoutier.
*Yonne.* Brinon. La Ferté-Loupierre. Perreuse.

## 6 FRIMAIRE.

*Ain.* Bellemont, cant. de Virieu-le-Grand; bestiaux et marchandises de toutes espèces, mercerie et objets nécessaires à la campagne. Chassagne, comm. de Crans, canton de Chalamont; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, et objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Nogent-l'Artault, cant. de Charly. Nouvion; grand marché.
*Allier.* Liernolles, cant. de Jalligny.
*Alpes* (*Basses-*). Revert-des-Brousses, canton de Banon; grains, bestiaux, mercerie et comestibles. Riez (2 jours, le jour de St.-Clair).
*Alpes-Maritimes.* Pujet-Théniers; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire.
*Ardèche.* Vallon; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperies, tannerie, bois de charpente, et autres objets.
*Ardennes.* Charleville; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire. Réthel, mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.
*Arriège.* Lezat, canton du Fossat; bestiaux et graines de toutes espèces.

Digitized by Google

pères. Pamiers; mêmes objets qu'au 9 vendémiaire.

*Aveyron.* Flaguac, cant. d'Albin; bêtes à cornes et à laine, et cochons. La Guiolle, bêtes à cornes et à laine, et cochons. Marcillac, mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. Parisot, canton de St-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. St.-Rome-du-Tarn; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire. Sauveterre, bêtes à cornes et à laine, toile et fil. Le Viala-du-Tarn, canton de Saint-Bauzely; volaille.

*Calvados.* Creuilly.

*Charente.* Chasseneuil, canton de Saint-Claud; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Archiac; grand marché.

*Cher.* Thaumier, cant. de Charenton; bestiaux et mercerie.

*Dordogne.* Bussière-Badil.

*Doubs.* St.-Vit, cant. de Boussière.

*Drôme.* La Motte-Chalençon; bestiaux et mercerie. Lens-Lestang, cant. de Grand-Serre; bestiaux et mercerie.

*Eure.* Verneuil.

*Finistère.* Scaer.

*Garonne* (*Haute-*). Buzet, cant. de Montastruc; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Bessière, canton de Montastruc; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Le Faget, cant. de Caraman; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.

*Gironde.* St.-Savin. Rauzan, cant. de Pujols. Monségur.

*Indre.* St.-Martin de Tournon.

*Indre-et-Loire.* Chinon (3 jours).

*Jura.* Montfleur.

*Loir-et-Cher.* Chaumont-sur-Tharonne.

*Loire-Inférieure.* Le Loroux.

*Lot.* Bretenoux. Concorès. Montfaucon.

*Lot-et-Garonne.* Galapian. Viannes. Villeneuve.

*Maine-et-Loire.* Durtal (le 1er mardi de ce mois). Chalonnes (2 jours, le 1er mardi de ce mois). Champtocé, cant. de St.-Georges, (le 1er mardi de ce mois).

*Manche.* Cerisy-la-Forêt, cant. de St.-Clair. Rauville-la-Place, cant. de St.-Sauveur-sur-Douves.

*Marne.* La Fère-Champenoise.

*Marne* (*Haute-*). Latrecey.

*Mayenne.* Evron.

*Meurthe.* Foug.

*Nièvre.* Saint-Laurent.

*Rhin* (*Haut-*). Ribeauvillé (4 jours).

*Rhône.* Le Fenoyl.

*Roër.* Abdekerch.

*Sarthe.* Montmirail (le 1er mardi de ce mois).

*Seine-et-Oise.* Montlhéry.

*Seine-Inférieure.* Fontaine-le-Dun.

*Sèvres* (*Deux-*). La Mothe-Saint-Héraye.

*Somme.* Ham.

*Vendée.* Les Herbiers.

*Vienne.* La Roche-Pozay.

*Vienne* (*Haute-*). Mézières. Rochechouart.

*Vosges.* Bains.

## 7 FRIMAIRE.

*Ain.* Pont-d'Ain; mêmes objets qu'à celle du 22 vendémiaire.

*Aisne.* Braine; gr. marché. Hirson. Guise; grand marché. Sissonne.

*Allier.* Igrande, cant. de Bourbon-l'Archambault.

*Alpes* (*Hautes-*). Barret-les-Bas (le 28 novembre).

*Alpes* (*Basses-*). Quinson.

*Ardèche.* Burzet; bêtes à cornes. Joyeuse; bêtes à cornes.

*Aveyron.* Mayran, comm. de Bruejouls, cant. de Marcillac; bêtes à cornes et à laine et cochons. Séverac-le-Château; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.

*Calvados.* Honfleur; bestiaux, mercerie et clincaillerie.

*Charente.* Rouillac; grand marché. Turgon, canton de Champagne-Mouton.

*Charente-Inférieure.* Authon, cant. de St.-Hilaire.

*Cher.* Château-Meillant (le premier mercredi de ce mois).

*Corrèze.* Le Port-Dieu, canton de Bort; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire. St.-Martin-la-Meaune, canton de la Roche-Canillac; grand marché. St.-Robert, canton d'Ayen; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Is-sur-Tille. Salives, cant. de Grancey-en-Montagne.

*Creuse.* Boussac; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire. Crocq.

*Dordogne.* Plazat, cant. de Montagnac; grand marché. St.-Pierre-de-Chignac.

*Drôme.* Châteauneuf-de-Mazene, cant. de Dieu-le-Fit; bestiaux et mercerie. Moras, cant. de Grand-Serre; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Guerlesquin, canton du Ponton.

*Gers.* Simore, cant. de Lombez.

*Gironde.* Galgon, cant. de Fronsac. St.-André-de-Cubzac.

*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.

*Loire.* Boen (le dernier mercredi de novembre).

*Loire* (*Haute-*). St.-Didier.

*Loir-et-Cher.* Montoire (le premier mercredi de ce mois).

*Loire-Inférieure.* Herbignac. Malleville. Nozay.

*Lot.* Cazals.

*Lot-et-Garonne.* Roquefort.

*Maine-et-Loire.* Auverse, cant. de Noyant (le 1er mercredi de ce mois). Vihiers (le 1er mercredi de ce mois).

*Manche.* Gavray; grand marché.

*Marne* (*Haute-*). Langres.

*Mont-Blanc.* La Rochette.

*Morbihan.* Pilot.

*Puy-de-Dôme.* Montferrand.

*Haut* (*Rhin-*). Mulhausen.

*Rhône.* Bully.

*Sambre-et-Meuse.* Orchimont.

*Saone-et-Loire.* Autun. Gronat. Tramayes.

*Seine.* Sceaux.

*Seine-Inférieure.* Benarville.

*Seine et-Marne.* Lagny.

*Seine-et-Oise.* Beaumont.

*Sèvres* (*Deux-*). Coulonges. Saint-Loup.

*Somme.* Amiens (3 jours). Nampont.

*Tarn.* Vabre.

*Vaucluse.* L'Isle.

*Vendée.* Pallnau.

*Vienne.* Mirebeau. Sauxay.

*Vienne* (*Haute-*). Arnac.

## 8 FRIMAIRE.

*Ain.* Nantua; mêmes objets qu'à celle du 22 vendémiaire.

*Aisne.* Genlis, canton de Chauny; grand marché. La Ferté-Milon. Mauregny, canton de Sissonne. Vadencourt, cant. de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.

*Arriège.* St.-Lizier; bêtes à cornes et à laine, porcs et toiles du pays.

*Aude.* St.-Michel-de-Lanes, canton de Sales; bestiaux et mercerie.

*Aveyron.* Montsalés, cant. de Villeneuve; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Villeneuve; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.

*Calvados.* Neuville, cant. de Vire.

*Charente.* Dignat. Brillac, cant. sud de Confolens; gr. marché. Ruffec (3 jours).

*Charente-Inférieure.* Aulnay. Soubise, cant. de St.-Aignan. Jouet,



Digitized by Google

commune de St.-Germain-sur-l'Aubois.
*Corrèze.* Brignac, canton d'Ayen; grand marché.
*Côte-d'Or.* Aignay-Côte-d'Or.
*Creuse.* Monteil, cant. de Royère; bœufs, vaches, moutons et cochons.
*Dordogne.* Miremont, canton du Bugne; grand marché.
*Doubs.* Sombacourt, cant. de Levier.
*Drôme.* Montvendre, cant. de Chabeuil; bestiaux et mercerie. Pierrelatte; bestiaux et mercerie.
*Eure.* Folleville, canton de Thiberville. Neuve-Lyre, cant. de Rugles.
*Finistère.* Briec. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas; gr. marché.
*Gard.* Rivière-de-Theyrargues, cant. de Barjac.
*Garonne (Haute-).* Montjoire, cant. de Fronton; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. L'Isle-en-Dodon; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois.
*Gironde.* Libourne.
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault (le 2e jeudi de ce mois). Ponligny, cant. du Blanc. St.-Gaultier.
*Indre-et-Loire.* Ingrande, cant. de Langeais.
*Isère.* Roybon.
*Jura.* Chaux-de-Crotenay (3 jours).
*Lot.* Madaillac.
*Lot-et-Garonne.* Caumont. Puymirol.
*Maine-et-Loire.* Pouancé (le 2e jeudi de ce mois). Saumur (le 2e jeudi de ce mois, 3 jours).
*Manche.* Picauville. Pontorson. Teilleul. Ville-Dieu.
*Marne (Haute-).* Arc.
*Meuse-Inférieure.* Stamproy.
*Orne.* Regmalard.
*Puy-de-Dôme.* Biollet. La Chaux. Manglieu.
*Rhin (Haut-).* Neuveville (4 jours). Béfort. Ferrette.
*Rhône.* Belleville (2 j.). Chambost.
*Roër.* Linnich (2 jours). Cologne.
*Saone (Haute-).* St.-Loup.
*Saone-et-Loire.* Digoin. Givey. Rochevineuse.
*Sarthe.* La Châtre (le 2e jeudi de ce mois).
*Seine-et-Oise.* La Roche-Guyon.
*Tarn.* La Bruguière. Saix.
*Vendée.* La Motte-Achard. Thiffanges.
*Vienne.* Charroux. Chauvigny. Oyré.
*Vienne (H.-).* Châteauneuf. Rançon.
*Vosges.* Fontenoy.
*Yonne.* St.-Florentin.

## 9 FRIMAIRE.

*Ain.* St.-Benoît, canton de l'Huis; bétail et marchandises de toutes espèces.
*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Hannapes, cant. de Vassigny; grand marché.
*Allier.* Moulins (4 jours); mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Alpes (Basses-).* Forcalquier. Digne (le jour de St.-André).
*Ardennes.* Rumigny; chevaux, bêtes à cornes, mercerie et épicerie.
*Calvados.* Cormolin.
*Charente.* St.-Claud. Aubeterre.
*Charente-Inférieure.* Pons; grand marché. Saujon; grand marché.
*Corrèze.* Meillards, cant. d'Uzerche; grand marché.
*Creuse.* Malval, canton de Bonnat; vaches, cochons, bêtes à laine.
*Dordogne.* Grignols. La Linde. St.-Cyprien; grand marché. St.-Martial, canton d'Exideuil. Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Drôme.* Aouste, cant. nord de Crest; bestiaux et mercerie.
*Eure.* Pont-de-l'Arche.
*Eure-et-Loir.* Chartres (le 30 nov.). Brézolles (le 30 novembre).
*Forêts.* Bas-Bellain (le jour correspondant au 30 novembre).
*Gard.* Villeneuve-lès-Avignon.
*Garonne (Haute-).* Montrejean; mêmes objets qu'à celle du 5 ventose. St.-Frajon, cant. de l'Isle-en-Dodon; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille, et animaux de basse-cour.
*Gers.* L'Isle-Baize, cant. de Montesquiou.
*Gironde.* Pellegrue. Créon (2 jours).
*Indre.* Châteauroux (le jour de St.-André).
*Indre-et-Loire.* Faye-Marnay ou Faye-la-Vineuse, canton de Richelieu.
*Isère.* Meyzieu. St.-André-la-Palud.
*Landes.* Moustey.
*Loire.* St.-Polques. Bourg-Argental.
*Loire (Haute-).* Beauzac. St.-Jean-Lachaux.
*Loir-et-Cher.* Chissay. Saint-Dyé. Vievy (le jour de St.-André).
*Loiret.* Clery (le jour de St.-André). Patay (le jour de St.-André). Courtenay (le jour de St.-André). Lorris (le jour de St.-André).
*Lot.* Belfort. Cardaillac. Figeac. Montauban. Puy-l'Evêque. Saint-Cernin.
*Lot-et Garonne.* Caudecoste.
*Maine-et-Loire.* Montsoreau, cant. sud de Saumur (le 2e vendredi de ce mois).
*Marne.* Givry.
*Marne (Haute-).* Marat.
*Meurthe.* Essey.
*Meuse-Inférieure.* Peer.
*Mont-Tonnerre.* Deux-Ponts (le jour St.-André, 2 jours).
*Morbihan.* Gourin. Roche-des-Trois.
*Nièvre.* Aunay. Décize. Donzy.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais. La Bosse. Marseille.
*Orne.* La Ferté-Fresnel. Mauves.
*Puy-de-Dôme.* Meuat. Roche-d'Agoux. St.-Nectaire. Vollore.
*Pyrénées-Orientales.* Vinça.
*Rhône.* Larajasse. St.-Igny-de-Vers.
*Sambre-et-Meuse.* Beauraing.
*Saone (Haute-).* Champlitte.
*Saone-et-Loire.* Anglure. Sassangy.
*Sarre.* Gillenfield.
*Sèvres (Deux-).* Lezay. St.-Hilaire-la-Palu. Ault.
*Somme.* Ham.
*Tarn.* Cadalen. Lisle. Brassac.
*Var.* La Cadière. Barjols (le jour de St.-André).
*Vendée.* St.-Hilaire-de-Riez. Montaigu.
*Vienne (Haute-).* Pierre-Buffière.
*Vosges.* Charmes. Epinal. Neufchâteau.
*Yonne.* Ancy-le-Franc. Chatelux. St.-Bris. Villeneuve-sur-Vannes.

## 10 FRIMAIRE.

*Charente.* Verteuil.
*Cher.* Meun-sur-Yèvre. Sancoins.
*Garonne (Haute-).* Villebrumier; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Toulouse (8 jours); mêmes objets qu'à celle du premier vendémiaire. Lougage, cant. de Caubonne; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. Calmont, cantou de Cintegabelle; chevaux, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.
*Gers.* Montpezat, cant. de Lombez.
*Loire.* La Pacaudière. Sury-le-Comtal.
*Loiret.* Bellegarde (le jour de St.-Eloi).
*Orne.* St.-Gervais-de-Messey. Mortagne (3 jours).
*Saone (Haute-).* Champlitte. Bucey-lès-Gy. Marnay.
*Seine-Inférieure.* Béville-la-Baiguarde.
*Tarn.* Villeneuve. Dourgne. Puy-

Digitized by Google

Laurens (le mercredi après la Conception, 2 jours).
*Vaucluse.* Cadenet.

11 FRIMAIRE.

*Ain.* Bourg (5 jours); bestiaux, denrées, marchandises de toutes espèces, mercerie, draperie, chapellerie, clinquaillerie, volailles grasses, bœufs gras et porcs. Mexlmieux; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Laon; grand marché. Vervins.
*Allier.* Maulne, cant. de Cérilly. St.-Gérand-le-Puy, cant. de Varennes. Villefranche, cant. de Montmarault.
*Ardèche.* Beauchâtel, canton de la Voulte; bestiaux de toutes espèces. St.-Vincent-des-Barrès, canton de Rochemaure; bestiaux de toutes espèces.
*Aveyron.* Mur-de-Barrez; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mules et chevaux.
*Bouches-du-Rhône.* Pellissane, cant. de Salon; brebis, ânes, jumens, etc.
*Cantal.* Pierrefort; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, chèvres et toiles. Saignes; chevaux, bêtes à laine et mules.
*Charente.* Baignes. Segonzac. Eterpe. Montbron; grand marché. Pezay, cant. de Villefagnan; grand marché. Salles, cant. de Segonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Balan, canton de Matha. Dolus, cant. de Château, île d'Oléron. St.-Fort, cant. de St.-Genis; grand marché. St.-Maigrin, cant. d'Archiac; grand marché. St.-Sauveur-de-Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Cher.* Le Châtelet. Argent. Jouet, comm. de St.-Germain-sur-l'Aubois, canton de la Guerche; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Argentat; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Chamboulève, canton de Seilhac; grand marché. Donzenac; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Obazines ou Aubazines, cant. de Beynat; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire. Ségur, cant. de Lubersac; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Turenne, cant. de Meyssac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Renève, cant. de Mirebeau. Rouvray, cant. de Précy-sous-Thille. Salmaises, cant. de Flavigny.
*Creuse.* Ahun; bœufs, vaches, taureaux, cochons, chevaux et toutes sortes de bestiaux gras.
*Dordogne.* Carlux. La Douze, cant. de St.-Pierre-de-Chignac.
*Doubs.* Clerval.
*Drôme.* Miribel, cant. de Romans; bestiaux et mercerie. St.-Nazaire-le-Désert, cant. de la Motte-Chalençon; bestiaux et mercerie.
*Escaut.* St.-Nicolas (2 jours); chevaux, bestiaux et denrées.
*Finistère.* Loc-Ronan. Châteauneuf-du-Faon. Pont-l'Abbé; grand marché.
*Forêts.* Ettelbruck, cant. de Diekirch; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.
*Gard.* La Salle. Vézenobre.
*Garonne (Haute-).* Montgiscard; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. St.-Lys; mêmes objets qu'à celle du 26 vendémiaire.
*Gers.* Manciet, cant. de Nogaro. Lavit-de-Lomagne.
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols. St.-Macaire, cant. de la Réole.
*Hérault.* Gignac.
*Ille-et-Vilaine.* La Bouexière, cant. de Liffré. Renac, cant. de Redon. St.-Gervais.
*Indre.* Aigurande.
*Isère.* La Côte-St.-André.
*Jemmapes.* Ham-sur-Heure.
*Jura.* Clairvaux. Pont-du-Bourg.
*Landes.* Grenade.
*Léman.* Gex. Thonon. Cluses.
*Loire.* Rive de Gier.
*Loire (Haute-).* Champagnac. Le Puy (2 jours).
*Loire-Inf.* Cheix. Nantes. Pornic.
*Lot.* Montclérs. Négrepelisse. Roucqueyroux, comm. de la Bastide. St.-Céré. St.-Nazaire. Sauveterre.
*Lot-et-Garonne.* Aiguillon. Cocumont. Montflanquin (3 jours). Montagnac-sur-Auvignon. Montaigut. Sos.
*Lozère.* Marvejols (2 jours).
*Manche.* Canisy; grand marché. St.-Lô.
*Marne.* Vitry-sur-Marne.
*Marne (Haute-).* Prangey.
*Mayenne.* St.-Frimbault-sur-Pisse.
*Meuse.* Ancerville.
*Morbihan.* Auray. Muzillac. Remungol.
*Nièvre.* Champlemy. Beaumont. Nevers.
*Nord.* Avesnes. Bavay. Valenciennes.
*Oise.* Beaulieu. Clermont (2 jours).
*Pas-de-Calais.* Hucqueliers.
*Puy-de-Dôme.* Aigueperse. Ambert. Pont-au-Mur.
*Pyrénées (Basses-).* Bidache.
*Pyrénées (Hautes-).* Lourdes.
*Rhône.* Ouroux.
*Roër.* Hulchrath. Strahlen.
*Saone-et-Loire.* Louhans.
*Seine-Inférieure.* Dieppe (10 jours). Pavilly.
*Seine-et-Marne.* Fontainebleau (4 jours.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres-Deux-).* Chiché. Niort.
*Somme.* Athies. Offoy. Picquigny.
*Tarn.* Le Verdier.
*Var.* Barjols. Grasse.
*Vaucluse.* Vaison.
*Vendée.* Ste.-Hermine.
*Vienne.* Monts. Scorbe-Clersault.
*Vienne (Haute-).* Bessines. St.Germain.
*Vosges.* Gerardmer. Plombières.
*Yonne.* Champignelles. Creuzy. Maligny. Mont-Serein. Ouaire.

12 FRIMAIRE.

*Ain.* Bagé; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, bœufs gras et volailles grasses. Belley; grand marché. Billiac; bétail et marchandises de toutes espèces. Huis (l'); bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne, et chevaux.
*Aisne.* Liesse; grand marché.
*Ardèche.* Borret; bêtes à cornes.
*Ardennes.* Monzon; mercerie, épicerie.
*Aube.* Arcy-sur-Aube. Brienne-le-Château. Ervy.
*Aveyron.* Combret, canton de St.-Sernin; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Gozon, cant. de St.-Rome-de-Tarn; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, brebis, toiles et pommes de terre. Martiel, canton de Villefranche; bêtes à cornes et à laine et cochons. Rhodes (6 jours); bestiaux et marchandises de toutes espèces. St.-Félix-de-Sorgues, cant. de Pont-de-Camarès; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. Varens, cant. de St.-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire. Villefranche; toutes sortes de bestiaux et marchandises.
*Calvados.* St.-Pierre-sur-Dives.
*Cantal.* Ruynes; chevaux, bêtes à laine et mules.
*Charente.* Les Pins, cant. de Saint-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montlieu;



Digitized by Google

grand marché. Pérignac, cant. de Pons. Romegoux, cant. de St.-Porchain.

*Corrèze.* Lubersac; grand marché. Nazaret, comm. de Turenne, cant. de Meyssac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.

*Creuse.* La Souterraine; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.

*Dordogne.* Salagnac; grand marché.

*Drôme.* Montmirail, cant. de Romans; bestiaux et mercerie.

*Eure.* Evreux; draperie et poterie.

*Finistère.* La Feuillée, canton de Huelgoet; grand marché. Le Ponton ou le Ponthac.

*Gers.* Fleurence.

*Ille-et-Vilaine.* Saint-Georges-de-Rantambault, cant. de Louvigné-du-Désert.

*Jura.* Aromas.

*Léman.* Ferney-Voltaire.

*Loir-et-Cher.* Saint-Aignan.

*Loire-Inférieure.* Ancenis. Clisson. Vieille-Vigne.

*Lot.* Saint-Germain.

*Maine-et-Loire.* Châteauneuf (le 2e. lundi de ce mois).

*Manche.* Valognes.

*Mayenne.* Lassay (2 jours).

*Meuse.* Marville.

*Nord.* Le Quesnoy.

*Nièvre.* Lanocle.

*Orne.* Tinchebray (le deuxième lundi de ce mois).

*Pyrénées (Hautes-).* Tournay.

*Rhône.* St.-Laurent-de-Chamouset.

*Saone (Haute-).* Oirières.

*Saone-et-Loire.* Crusilly. Marcigny. Marcilly. St.-Martin-en-Bresse.

*Sarthe.* La Ferté-Bernard (le deuxième lundi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Saint-André-sur-Cailly.

*Seine-et-Marne.* Dammartin (2 jours.

*Sèvres (Deux-).* L'Absie, comm. de Chapelle-Séguin.

*Stura.* La Trinita (le 3 octobre).

*Vendée.* Soulans.

*Vienne.* Curzay. La Trimouille.

*Vienne (Haute-).* Les Cars.

*Yonne.* Villeneuve-la-Guiard (le deuxième lundi de ce mois).

## 13 FRIMAIRE.

*Ain.* Virieu-le-Grand; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie et marchandises nécessaires à la campagne.

*Aisne.* Marle; grand marché. Neufchâtel; grand marché et foire.

*Ardèche.* Antraigues; bestiaux de toutes espèces. Cruas, canton de Rochemaure; bêtes à cornes.

*Aude.* Ledignan; bestiaux et mercerie.

*Aveyron.* Castelnau, cant. de Saint-Bauzely; bêtes à cornes et à laine et cochons. Loupiac, cant. d'Asprières; bêtes à cornes et à laine et cochons.

*Bouches-du-Rhône.* Aix (5 jours).

*Charente.* Mérignac. Brossac. La Rochefoucauld.

*Charente-Inférieure.* Rioux, cant. de Gemozac; grand marché.

*Corrèze.* La Guêne, cant. Sud de Tulle; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Noailles, cant. de Brive; mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Châtillon-sur-Seine.

*Dordogne.* Genis, cant. d'Excideuil; grand marché. Molières, cant. de Cadouin; grand marché.

*Drôme.* Montmeyrant, canton de Chabeuil; bestiaux et mercerie. Saint-Paul-Trois-Châteaux, cant. de Pierrelatte; bestiaux et mercerie.

*Escaut.* Lokeren; chevaux, bestiaux et denrées.

*Finistère.* Coray.

*Garonne (Haute-).* Saint-Sulpice, cant. de Carbonne; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. St.-Plancard, cant. de Montrejean; chevaux, mulets, bêtes à cornes et laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. (Cette foire se tient le 9 de ce mois si la Saint-André se trouve un vendredi).

*Gers.* Tournecoupe, cant. de St.-Clar. Jégun.

*Indre.* St.-Benoît-du-Sault.

*Isère.* Grenoble (3 jours). Thodure.

*Jura.* Dôle. St.-Lupicin.

*Lot.* Cahrerets. La Capelle-Livron.

*Lot-et-Garonne.* Cancon.

*Lozère.* Villefort.

*Manche.* Pont-l'Abbé, cant. de Ste.-Mère-Eglise.

*Marne.* Damery.

*Morbihan.* Ploermel.

*Nord.* Cassel.

*Orne.* Lonlay-l'Abbaye (le deuxième mardi de ce mois).

*Puy-de-Dôme.* Sauxillanges.

*Pyrénées (Hautes).* Lannemezan.

*Rhône.* Beaujeu (2 jours). Grigny.

*Sarthe.* Beaumont (le deuxième mardi de ce mois). Ecommoy (le deuxième mardi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Bouville.

*Seine-et-Marne.* Beaumont (2 jours).

*Sèvres (Deux-).* Thouars.

*Somme.* Contay. Nesle. Péronne.

*Tarn.* Cramaux.

*Var.* Lorge (4 décembre).

*Vendée.* St.-Michel-Mont-Mercure.

*Vienne.* Charroux. Latillé. Paizay-le-Joly. Trois-Moutiers. Vivonne.

*Vienne (Haute-).* Le Dorat. St.-Paul.

*Yonne.* Neuilly.

## 14 FRIMAIRE.

*Ain.* Saint-Julien-sur-Reyssouse, cant. de St.-Trivier-de-Courtoux; bétail, bœufs gras, porcs et autres marchandises.

*Aisne.* Moutcornet; grand marché.

*Allier.* Neuilly-le-Réal.

*Alpes (Hautes-).* Les Crottes.

*Ardèche.* Empurany, cant. de la Mastre; bestiaux de toutes espèces. St.-Julien-du-Gua, cant. de St.-Pierreville; chevaux, mules et bêtes à cornes.

*Ardennes.* Buzancy; bijouterie, orfévrerie, soierie, draperie, rouennerie, bonneterie, toiles, filasse, linge, pelleterie, mercerie, épicerie, droguerie, etc. etc. Renwez; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire.

*Arriège.* Tarascon, mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire.

*Calvados.* Livarot.

*Cantal.* Pleaux; chevaux, bêtes à laines et mules.

*Charente.* Ambleville, cant. de Segonzac; grand marché. St.-Laurent, canton de Cognac; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes. Saint-Genis; grand marché.

*Cher.* Château-Meillant (le deuxième mercredi de ce mois).

*Corrèze.* Bort; mêmes objets qu'à celle du 5 brumaire. Egletons; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Ussel; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.

*Creuse.* Le Grand-Bourg; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire. Jarnage; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.

*Dordogne.* Fleurat, cant. du Bugue; grand marché. St.-Pardoux-la-Rivière.

*Doubs.* St.-Hilaire, cant. de Roulans.

*Drôme.* Puy-Saint-Martin, cant. sud de Crest; bestiaux et mercerie. St.-Vallier; bestiaux et mercerie.

*Escaut.* Alost; chevaux, bestiaux et denrées.

Digitized by Google

*Gard.* Geniès-de-Magloires, cant. de St.-Chaptes.
*Garonne (Haute).* St.-Bertrand-de-Comminges; mêmes objets qu'à celle du 25 vendémiaire.
*Gers.* Saint-Puy, cant. de Valence.
*Gironde.* Budos, cant. de Podensac.
*Indre-et-Loire.* Benais, cant. de Bourgueil.
*Léman.* Viux-en-Sallaz.
*Loire-Inférieure.* Rouans. Vieille-Vigne.
*Lot.* Fraissinet. La Bastide-du-Haut-Mont. Larnagol. Martel. Moncuq.
*Lot-et-Garonne.* Saint-Pastour.
*Lozère.* Malzieu. Pont-de-Montvert.
*Maine-et-Loire.* Montfaucon (le 2e. mercredi de ce mois.
*Manche.* St.-Denis-le-Guas, cant. de Gavray.
*Marne (Haute-).* Ville-sur-Aujon.
*Meuse-Inférieure.* Weert.
*Mont-Blanc.* Annecy (3 jours).
*Morbihan.* Pontscorff.
*Nièvre.* La Chaize.
*Oise.* Lassigny.
*Orne.* Carrouges.
*Ourthe.* Thimister.
*Puy-de-Dôme.* Artonne. Miremont. Moniferrand.
*Rhône.* Chazay, St.-Jean-la-Bussière. St.-Martin-du-Haut.
*Sambre-et-Meuse.* Villange.
*Saone (Haute-).* Boulot.
*Saone-et-Loire.* Charolles. Chauffailles. La Tannière. Varennes-sous-Sévroux.
*Seine-Inférieure.* Valmont.
*Seine-et-Marne.* Moret.
*Sèvres (Deux-).* Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* Saint-Ricquier.
*Var.* Aups.
*Vaucluse.* Valréas.
*Vendée.* Mouchamp. Monilleron.
*Vienne.* Jousse.
*Vienne (Haute-).* Aixe.
*Yonne.* Chény. Guillon. Mailly-le-Vineux.

## 15 FRIMAIRE.

*Ain.* Tenay.
*Aisne.* Coincy. Landouzy-la-Ville, cant. d'Aubenton; grand marché. Rozoy-sur-Serre, canton de Montcornet.
*Alpes (Hautes-).* Les Crottes, cant. d'Embrun; bestiaux, mercerie et autres marchandises.
*Ardèche.* Le Chaylard. St.-Thomé, cant. de Viviers; bêtes à cornes et autres.
*Ardennes.* Wassigny, cant. de Novion-Porcien.
*Aude.* Montréal (le jour de St.-Nicolas).
*Aveyron.* Claugnac, cant. d'Asprières; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Najac; (3 jours) mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire. St.-Victor, cant. de St.-Rome-de-Tarn.
*Cantal.* Parlan, cant. de St.-Mamet.
*Charente.* Jarnac-Charente; grand marché. Montmoreau. Vitrac, cant. de Montambœuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Jonzac; grand marché. Taillebourg, cant. de St.-Savinien; grand marché.
*Cher.* Charenton.
*Corrèze.* Treignac; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Arc-sur-Thille, canton est de Dijon. Bligny-sur-Onche (8 jours). Grancey-en-Montagne. La Roche-en-Brenil, cant. de Saulieu.
*Creuse.* Dun; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Magnat, cant. de Courtine.
*Dordogne.* St.-Jean-de-Vergt.
*Doubs.* Pontarlier (le troisième jeudi de ce mois). Vercel.
*Drôme.* Taulignan, canton de Grignan; bestiaux et mercerie.
*Eure.* St.-Nicolas-de-Pont-St.-Pierre, cant. de Tourville.
*Finistère.* Brest; grand marché. Carhaix. La Roche. Guielan ou Gucelan-Penser. St.-Pol-de-Léon.
*Gard.* Anduze.
*Garonne (Haute-).* Cintegabelle; mêmes objets qu'à celle du 7 brumaire. Alan, cant. d'Aurignac.
*Gironde.* Coutras.
*Hérault.* Riols, cant. de St.-Pons.
*Indre.* Belabre. Reuilly. Cluis-Dessus.
*Indre-et-Loire.* Montrésor.
*Jura.* Lons-le-Saunier.
*Landes.* Onnesse.
*Loire (Haute-).* Montfaucon.
*Loir-et-Cher.* Lorges (le jour de St.-Nicolas). Blois (le jour de St.-Nicolas).
*Loiret.* Bois-Commun (le jour de St.-Nicolas).
*Lot-et-Garonne.* Barbaste. Castelmoron. La Parade. Loubès.
*Manche.* Avranches.
*Marne.* Avise.
*Marne (Haute-).* Bussières.
*Meuse-Inférieure.* Brée.
*Mont-Blanc.* Conflans. La Rochette.
*Nièvre.* Lorme.
*Nord.* Armentières. Bourbourg. Orchies. Solesmes.
*Oise.* Chaumont. Compiègne.
*Orne.* Mellerout. Belleme (le troisième jeudi de ce mois.
*Pas-de-Calais.* Headin.
*Puy-de-Dôme.* Montaigu. Plauzat. Rochefort.
*Rhin (Haut-).* Porentruy (5 jours).
*Rhône.* Chamelet. Condrieu (2 jours).
*Roër.* Gangeldt. Cologne.
*Saone (Haute-).* Dampierre-sur-Salons. Chauvirey-le-Chatel. Luxeuil.
*Saone-et-Loire.* Cloudeau, comm. d'Uxelles, cant. de Charolles. Perrecy.
*Sarthe.* Le Lude (le troisième jeudi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen. Brie-sur-Hières.
*Seine-et-Marne.* Bièvre.
*Sèvres (Deux-).* Moncoutant.
*Somme.* Chaulnes.
*Tarn.* Les Padiès-Rougemont. Castres.
*Vendée.* Roche-Servière.
*Vienne.* Montoirou. Usson.
*Vienne (Haute-).* Ponsac. Saint-Priest-Taurëon.
*Vosges.* Bulgnéville. St.-Dié.
*Yonne.* St.-Sauveur.

## 16 FRIMAIRE.

*Ain.* Chalamont.
*Aisne.* Aubenton; grand marché. Brunhamel, cant. de Montcornet.
*Allier.* Hérisson. La Vendre, cant. de Lurcy-le-Sauvage.
*Ardèche.* Thueyts.
*Ariège.* Castillon.
*Cantal.* La Roquebrou.
*Charente.* Bonteville. Blanzac; grand marché. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de Saint-Amand-de-Boixe; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Matha; grand marché. Maillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Corrèze.* Argentat; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Larche; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire. Le Châtaigner, commune de St.-Martial-de-Gimel, cant. sud de Tulle; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Meymac; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire. Meyssac; mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire. Salon, cant. d'Uzerche, bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux. Chanceaux, cant. de Flavigny.
*Creuse.* Aubusson.

Digitized by Google

*Dordogne.* Sarlat.
*Doubs.* Russey.
*Drôme.* Nions; bestiaux et mercerie. St.-Nazaire, cant. de Bourg-de-Péage; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Château-Lin.
*Gard.* St.-Ambroix. Valleraugue.
*Gers.* Panjas, cant. de Cazaubou.
*Gironde.* Puynormand, canton de Lussac. Sauveterre.
*Ille-et-Vilaine.* Montfort.
*Indre-et-Loire.* Cinqmars ou St.-Marc, cant. de Langeais. Richelieu.
*Isère.* Grand-Lemps. Moretel.
*Jura.* Fraisans.
*Loire* (*Haute*). Fay. Paulhaguet.
*Loiret.* Lailly. Chatillon-sur-Loing.
*Lot.* Gramat. L'Albenque. Les Junies. Miramont. Salviac. Uzech-des-Oules.
*Lot.-et-Garonne.* Cocumont. Frégimont. Hautefage. Sauveterre.
*Lozère.* Florac.
*Lys.* Furnes.
*Maine-et-Loire.* Vernantes, canton de Longué (le 3e vendredi de ce mois).
*Manche.* Ducey.
*Marne.* Sézanne (8 jours).
*Marne* (*Haute-*). Vassy.
*Meurthe.* Munster.
*Meuse.* Revigny.
*Nièvre.* Prémery.
*Nord.* Etrœungt.
*Ourthe.* Malmédy.
*Pas-de-Calais.* Etaples.
*Puy-de-Dôme.* La Tour.
*Rhône.* Montsol.
*Sarthe.* Le Mans (le troisième vendredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Brametot.
*Seine-et-Oise.* Mantes.
*Sèvres* (*Deux-*). St.-Maixent.
*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hangest. Harbonnières.
*Tarn.* Alban.
*Vaucluse.* Bonnieux. Buisson.
*Vendée.* L'Herbergement.
*Vienne.* Châtellerault. Champagné-St.-Hilaire. Montmorillon.
*Yonne.* Noyers.

## 17 FRIMAIRE.

*Ain.* Lagnieux; mêmes objets qu'à celle du 22 brumaire.
*Aisne.* Hirson; grand marché.
*Allier.* St.-Menoux, cant. de Souvigny.
*Alpes* (*Hautes-*). La Batie-Montsaléon.
*Ardèche.* Boffres, cant. de Vernoux; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperie, tannerie, bois de charpente, graine de vers à soie, filoselle et soies.
*Aveyron.* Cassuejouls-de-Cat, cant. de la Guiole; bêtes à cornes et à laine et cochons. Firmy-Firmy, cant. d'Albin; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres et ânes. Ste.-Eulalie, cant. de St.-Geniès; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. St.-Jean-du Bruel, cant. de Nant; mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire.
*Calvados.* St.-Vigor-le-Grand, cant. de Bayeux.
*Charente.* Aigre; grand marché. Champagne-Mouton.
*Charente-Inférieure.* Brizembourg, cant. de St.-Hilaire.
*Côte-d'Or.* Savoisy.
*Creuse.* La Chapelle-Baloue, cant. de Dun; bœufs, vaches, bêtes à laine et chevaux. Chenerailles; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.
*Dordogne.* Cadouin. Cenac, canton de Domme; grand marché. La Chapelle-Grezillac, cant. de Verteillac; grand marché.
*Drôme.* Die; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Lesneven; grand marché. Plounéour-Menez. Pont-Croix; grand marché. Rosporden; grand marché.
*Garonne* (*Haute-*). Montastruc; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour. Caraman; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.
*Gers.* La Sauvetat, cant. de Fleurence.
*Gironde.* Pugnac, cant. de Bourg. Castillon.
*Isère.* Allevard. Marcillole.
*Léman.* Bonne.
*Loire.* Chazelles.
*Loire* (*Haute-*). Roche. Tence.
*Loir-et-Cher.* Droué. Selles-St.-Denis.
*Loire-Inférieure.* Arthon. Machecoul.
*Lot.* Cuzance.
*Lot-et-Garonne.* Castillonnès. Dunes. Montflanquin.
*Manche.* Montbray, cant. de Percy.
*Mayenne.* Montsurs.
*Meuse.* Commercy. Mognéville.
*Mont-Blanc.* Bonne ou Beaune.
*Morbihan.* Plouay.
*Nièvre.* La Charité.
*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.
*Oise.* Feuquières.
*Ourthe.* Enpen.
*Puy-de-Dôme.* Ancize.
*Rhône.* L'Arbresle. Rontalon.
*Saone* (*Haute-*). Vauvillers.
*Saone-et-Loire.* Gourdon. Trembly.
*Sarthe.* Château-du-Loir (le troisième samedi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Vente.
*Sèvres* (*Deux-*). Couture-d'Argenson.
*Somme.* Lihons.
*Var.* Le Luc (le 8 décembre).
*Vendée.* Les Sables.
*Vienne.* St.-Sauvant.
*Vienne* (*Haute-*). Crompreignac. Mortemart. Consac-Bonneval.
*Vosges.* Bruyères.
*Yonne.* Diamont. Toucy.

## 18 FRIMAIRE.

*Ain.* Ambérieux; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne.
*Allier.* Villeneuve, cant. ouest de Moulins.
*Ardèche.* Chalancon, cant. de Vernoux; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire.
*Arriège.* Sabarat; cant. du Mas-d'Azil; mêmes objets qu'à celle du 2 brumaire.
*Aube.* Giey-sur-Seine, cant. de Mussy-sur-Seine. St.-Mards, cant. d'Aix-en-Othe.
*Aude.* Montolieu (le 9 décembre).
*Aveyron.* Asprières; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Parisot, cant. de St.-Antonin, mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. St.-Afrique; bêtes à cornes et à laine, cochons et chevaux. Verfeil, cant. de St.-Antonin, mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.
*Calvados.* Neuville, cant. de Vire.
*Charente.* Nanteuil. Brigueil.
*Charente-Inférieure.* Louzac, cant. d'Archiac, grand marché.
*Cher.* Prévéranges.
*Creuse.* Benevent; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.
*Dordogne.* Badefol, cant. de Cadouin; grand marché. Beaumont; grand marché. Nabirac, cant. de Domme.
*Drôme.* St.-Romain-d'Albon, cant. de St.-Vallier; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Guipavas. Morlaix.
*Garonne* (*Haute-*). Fronton; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.
*Isère.* St.-Etienne-de-St.-Geoir.
*Loire.* Roanné.
*Loire* (*Haute-*). Auzon.
*Mayenne.* Craon. Melay.
*Morbihan.* Elvin.
*Nord.* Merville.
*Pas-de-Calais.* Hermy.
*Pyrénées* (*Basses-*). Navarreins (huit jours).

Digitized by Google

*Roër*. Cologne. Wachtendonck.
*Saone (Haute-)*. Oiselay. Faverney.
*Saone-et-Loire*. Tournus.
*Seine-et-Oise*. Poissy.
*Sèvres (Deux-)*. Faye-l'Abbesse.
*Tarn*. Monestier (2 jours). Briatexte.
*Vaucluse*. Bollène. Cadenet. Sablet. St.-Saturnin.
*Vendée*. Poiré-sur-la-Roche.
*Vienne*. Valence.
*Vienne (Haute-)*. Linards.
*Yonne*. L'Isle-sur-le-Serein.

19 FRIMAIRE.

*Ain*. Ambronay; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, chevaux, cochons et noix.
*Aisne*. Bohain, grand marché. Le Catelet, grand marché. Coucy.
*Allier*. Ainay, canton. de Cérilly. Montaigu-et-Zaut, du Donjon. Montmarault.
*Alpes (Basses-)*. Sisteron (le 1^er^. lundi après la Conception).
*Ardèche*. Jaujac, cant. de Thueyts; bêtes à cornes. St.-Martin de Valamas, bestiaux de toutes espèces. St.-Michel de Chabrillanoux, cant. de la Voulte; bestiaux de toutes espèces. St.-Pierreville; chevaux, mulets et bêtes à cornes. Le Teil, cant. de Viviers; bêtes à cornes et autres.
*Ardennes*. Launois, cant. de Signy-le-Grand; chevaux, bœufs, vaches, cochons, volaille.
*Aude*. Villeneuve-les-Minervois.
*Calvados*. St.-Hippolyte de Canteloup, cant. de Livieux.
*Cantal*. Riom-ès-Montagnes; chevaux, bêtes à laine, mules et cochons. St.-Constant, canton de Maurs; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules et cochons.
*Charente*. St.-Germain-sur-Vienne. Celle-Frouin, cant. de Mansle; grand marché. Cognac, grand marché. Tusson, cant. d'Aigre; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Montendre; grand marché.
*Corrèze*. Alasac, cant. de Donzenac; mêmes objets qu'à celle du 5 de ce mois. Beynat; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémaire. Naves, cant. nord de Tulle; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. St.-Robert, cant. d'Ayen, mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire. Servières, mêmes objets qu'à celle du 8 brumaire.
*Creuse*. Chambon; bœufs, vaches, taureaux, genisses, cochons, chevaux, mulets, bêtes à laine et toutes sortes de bestiaux gras.
*Dordogne*. Doissac, cant. de Belvès. Roussignac, canton de Cunèges; grand marché.
*Drôme*. Mirmande, cant. de Loriol; bestiaux et mercerie. Moras, cant. de Grand-Serre; bestiaux et mercerie.
*Finistère*. Sérignac. St.-Thégonnec; grand marché.
*Gard*. Genolhac.
*Gers*. Lectour. Beaumarché, cant. de Plaisance.
*Gironde*. Bourg.
*Hérault*. La Salvetat.
*Indre*. Le Blanc.
*Indre-et-Loire*. Château-Renard.
*Isère*. St.-Georges-d'Espérance.
*Jura*. Arbois.
*Loire (Haute-)*. Le Puy.
*Lot*. Figeac. Lhurm. Mauroux. Montpezat. St.-Clair. Sauzet. Vers.
*Lot-et-Garonne*. Castel-Sagrat. Gavaudan. Layrac. Le Temple. Mezin. Miramont. Monclar. Puch-de-Gontaud.
*Lozère*. Chirac.
*Manche*. Canisy; grand marché.
*Mayenne*. Fougerolles.
*Morbihan*. Napoléon-Ville.
*Nièvre*. Asnan. Marigny-l'Église.
*Orne*. Domfront (le 3^e^ lundi de ce mois).
*Puy-de-Dôme*. Lezoux. St.-Anthème.
*Rhône*. Aigue-Perse.
*Roër*. Sneffen.
*Sarthe*. Mamers (le 3^e^ lundi de ce mois). Mayet (le 3^e^ lundi de ce mois).
*Seine-Inf*. Blosseville. Sotteville.
*Sèvres (Deux-)* Charzay, comm. et cant. de Mazières.
*Somme*. Montdidier.
*Tarn*. Noailles. St.-Antonin-Lacalm. Bourguonac, comm. de Mirandol. La Bastide de Ronairouse.
*Vaucluse*. Pernes.
*Vendée*. Bournezeau.
*Vienne*. Mauprévoir.
*Vienne (Haute-)*. La Croisille. Lussac.
*Yonne*. Les Ormes.

20 FRIMAIRE.

*Alpes (Hautes-)*. La Beaume. (11 décembre).
*Charente*. Celle-Frouin.
*Maine-et-Loire*. Angers (le troisième mardi de ce mois.
*Orne*. Juvigny (le troisième mardi de ce mois). La Forêt-Auvray (troisième mardi de ce mois).
*Sarre*. Wittlich (le 3^e^ mardi de ce mois).
*Sarthe*. Bonnétable (le 3^e^ mardi de ce mois).
*Tarn*. Ambrialet. Bourlats.
*Var*. Ginasservis.
*Vienne (Haute-)*. Magnac-Laval.

21 FRIMAIRE.

*Ain*. Montluel; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie; objets nécessaires à la campagne. Montmerle; mêmes objets qu'à celle du 8 brumaire.
*Aisne*. Caulincourt, cant. de Vermand; grand marché.
*Alpes (Hautes-)*. Aspres-lès-Veynes (4 jours).
*Alpes-Maritimes*. L'Isola, cant. de St.-Etienne; bêtes à cornes et à laine, mulets, chevaux, ânes, cochons, et toutes marchandises.
*Ardèche*. Desaignes, canton de la Mastre; bestiaux de toutes espèces.
*Ardennes*. Carignan *ci-dev*. Yvoy; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire.
*Ariège*. Foix; chevaux, mulets, mules, bêtes à laine et à cornes, porcs, chèvres, volaille, ânes, viande salée et laines.
*Calvados*. St.-Martin-Don, cant. de Beny-Bocage.
*Charente-Inférieure*. Gemozac; grand marché.
*Cher*. Lignières. Château-Meillant (le troisième mercredi de ce mois).
*Corrèze*. Donzenac; grand marché. La Page, cant. de Pleaux; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. St.-Hilaire-le-Peyrou, cant. nord de Tulle; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Côte-d'Or*. Liernais.
*Dordogne*. Champniers, canton de Bussière-Badil. Tursac, cant. de St.-Cyprien; grand marché.
*Drôme*. Dieu-le-Fit; bestiaux et mercerie.
*Escaut*. Stoppeldyck, cant. de Hulst; chevaux, bestiaux et denrées.
*Finistère*. Sizun; grand marché.
*Gard*. St.-Jean-du-Gard.
*Indre*. Ecueillé.
*Isère*. Roussillon. St.-Laurent-de-Mure.
*Jemmapes*. Binch.
*Jura*. St.-Julien.
*Loire*. Panuissière.
*Loiret*. Sully-sur-Loire.
*Lot*. St.-Projet, cant. de Gourdon.
*Lot-et-Garonne*. Agen (3 jours).
*Lozère*. Marvejols (3 jours).

Digitized by Google

*Maine-et-Loire.* Trèves, cant. de Gennes (le 1er mercredi de ce mois).
*Marne.* Courtisols.
*Marne (Haute-).* Aprey.
*Mayenne.* Evron.
*Meurthe.* Brouderdorff.
*Morbihan.* Roche-Sauveur.
*Nord.* Valenciennes.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhin (Bas-).* Bouxviller.
*Sambre-et Meuse.* La Roche.
*Saone (Haute-).* Pin-lès-Magny.
*Saone-et-Loire.* Cluny. Crèche. Cuiseaux. Loisy. St.-Loup-de-la-Salle.
*Sarthe.* La Flèche (le troisième mercredi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* La Ferté-sous-Jouarre (2 jours).
*Sèvres (Deux-).* Secondigny.
*Somme.* Beauqueane. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens.
*Vendée.* St.-André-d'Ornais. Benet.
*Vienne.* Croutelle. St.-Savin. L'Isle-Jourdain. Usson.
*Vienne (Haute-).* Ambazac. Magnac-Bourg.
*Vosges.* Mirecourt.
*Yonne.* Châtel-Censoir.

## 22 FRIMAIRE.

*Ain.* Rigneux-le-Franc, canton de Meximieux; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie et objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Fonsommes, canton de St.-Quentin; grand marché. Villers-Cotterets.
*Alpes (Hautes-).* Le Sauze.
*Arriège.* Lavelanet; mêmes objets qu'à celle du 26 vendémiaire.
*Charente.* Deviac, cant. de Montmoreau; grand marché. La Peruse, cant. de Chabanois; grand marché. Pranzac.
*Charente-Inférieure.* Chevençau, canton de Montlieu. Restaux, cant. de Gemozac; grand marché.
*Corrèze.* Beaulieu, mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire. St.-Chamont, cant. d'Argentat; grand marché. Seilhac, mêmes objets qu'à celle du 5 de ce mois.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché.
*Doubs.* Pont-de-Roide.
*Dyle.* Beggenendyck, cant. d'Aerschot; toutes sortes de marchandises.
*Garonne (Haute-).* Beaumont; mêmes objets qu'à celle du 6 brumaire. Martres, canton de Cazères; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. Montesquieu-de-Volvestre; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire.
*Gironde.* Saint.-Ciers-de-la-Lande. Branne. Guitres. La Brède.
*Hérault.* St.-Pons (2 jours).
*Loire,* St.-Just-en-Chevalet.
*Loir-et-Cher.* Montdoubleau.
*Loire-Inférieure.* L'Agrippière, comm. de Vale.
*Loiret.* Châteauneuf (le jour de Ste.-Luce). Chatillon-sur-Loire (le jour de Ste.-Luce).
*Lot.* Castelnau. Teyssieu.
*Lozère.* Langogne (2 jours).
*Maine-et-Loire.* Lion-d'Angers (le quatrième jeudi de ce mois). Longué (le quatrième jeudi de ce mois).
*Marne (Haute-).* Rollampont.
*Mont-Blanc.* La Rochette.
*Mont-Tonnerre.* Deux-Ponts (2 jours, le jeudi après l'octave de St.-André).
*Morbihan.* Guéméné.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Guiscard.
*Rhône.* Hauteviroire.
*Sarthe.* Pont-de-Gêne (le quatrième jeudi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Tarn.* La Bastide. Les Graisses. Puicelcy. Pampelonne (2 jours). Castelnau-de-Brassac. Giroussens.
*Var.* Draguignan (le jour de Ste.-Luce).
*Vendée.* Vouvant.
*Vienne.* Chauvigny.
*Vienne (Haute-).* Oradour-sur-Glane. Nedde.
*Yonne.* Grand-Champ (le 13 décembre).

## 23 FRIMAIRE.

*Aisne.* Origny-Ste.-Benoîte, cant. de Ribemont; grand marché.
*Allier.* Ebreuil. St.-Loup, cant. de Neuilly-le-Réal; bestiaux, mercerie et autres marchandises.
*Ardèche.* Villeneuve-de-Berg; bêtes à cornes et autres.
*Ardennes.* Attigny; chevaux, poulains; vaches, veaux, cochons et animaux de basse-cour.
*Cantal.* Aurillac; chevaux, bêtes à laine et mules (2 jours).
*Charente.* St.-Laurent-de-Céris. Marsillac-Lanville.
*Charente-Inf.* Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire; grand marché.
*Corrèze.* Brive; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire. Bugeat; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire. Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché. Orlus, comm. de Perols, cant. de Bugeat; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire. Vigeois; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Creuse.* Guéret; mêmes objets qu'à celle du 23 brumaire. Châtelux; bœufs, vaches, bêtes à laine, chevaux et toutes sortes de bestiaux gras.
*Dordogne.* Bourdeille, canton de Brantôme. Montignac; grand marché.
*Doubs.* Sancey-le-Grand, canton de Clerval.
*Finistère.* Crozon.
*Forêts.* Diekirch; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres et ânes, et toutes sortes de marchandises.
*Gard.* Le Vigan.
*Garonne (Haute-).* Salles. (Cette foire se tient le jour de St.-Houvrat.)
*Gers.* Miradoux. Marciac.
*Isère.* Tullins.
*Léman.* La Roche.
*Loire (Haute-).* La Brosse.
*Lot.* Anglars. La Vercantière. Puy-la-Roque. Sept-Fonds. Souillac. Toyrac.
*Lot-et-Garonne.* Beauville. Casseneuil. Castel-Jaloux. Fumel. Le Magistère. La Plume.
*Lozère.* Barre.
*Marne (Haute-).* Mont-Saugeon.
*Mayenne.* Cossé.
*Meuse-Inférieure.* Neeritter.
*Morbihan.* Teix.
*Puy-de-Dôme.* Ardes. Giat. Tauves.
*Pyrénées (Hautes-).* Castelnau-de-Magnoac.
*Rhin (Haut-).* Courrendelin.
*Rhône.* Thizy.
*Roër.* Walbeck.
*Seine-Inférieure.* Château-Landon.
*Sèvres (Deux-).* Bressuire.
*Somme.* Combles. Quevauvillers. Roiselle.
*Vaucluse.* Apt. Taillades. Villedieu.
*Vendée.* Malièvre. Vandrenne.
*Vienne (Haute-).* Chalus. Razès.
*Vosges.* Châtenois.
*Yonne.* Grand-Champ. Vezelay.

## 24 FRIMAIRE.

*Ain.* Pont-de-Vaux; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire.
*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Ardèche.* Chomerac; bêtes à cornes.
*Arriège.* Mazères, cant. de Saverdun.



Digitized by Google

*Aube.* Bar-sur-Seine.
*Aveyron.* Laissac ; bêtes à cornes et à laine, cochons, chevaux, chèvres et dindons. Maleville, cant. de Monbazens ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Saint-Sernin, bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.
*Charente.* Alloue, cant. de Champagne-Mouton ; grand marché. Angoulême ; grand marché. Saint-Vallier.
*Charente-Inférieure.* Brie, cant. de Matha. Tonnay-Boutonne ; grand marché.
*Corrèze.* Tulle ; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Creuse.* Evaux ; vaches, taureaux, cochons et toutes sortes de bestiaux gras.
*Dordogne.* St.-Pompon, canton de Domme.
*Drôme.* Mont-Rigaud, canton de Grand-Serre ; bestiaux et mercerie. Mirabel.
*Garonne (Haute-).* Bourg-Saint-Bernard ; cant. de Lanta ; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire. Fousseret ; mêmes objets qu'à celle du 7 brumaire.
*Jura.* Orgelet.
*Loire (Haute-).* Chillac.
*Loir-et-Cher.* Vendôme ; le dernier samedi de ce mois.
*Loire-Inférieure.* Ste.-Luce. Saint-Mars-la-Jaille.
*Lot.* Montcabrier. Pressac.
*Lot-et-Garonne.* Pressas.
*Lozère.* St.-Chély.
*Lys.* Bruges (le 5 décemb. 15 jours).
*Morbihan.* Hennebon.
*Rhin (Bas-).* Weissembourg.
*Rhin (Haut-).* Montbéliard.
*Rhône.* Brignais.
*Saone-et-Loire.* Chegny. La Clayette.
*Seine-Inférieure.* Fécamp (le dernier samedi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* Celle.
*Tarn.* Valence. Roque-Courbe.
*Var.* St.-Maximin. Caunes.
*Vendée.* St.-Pierre-du-Chemin.
*Vienne.* Angles.
*Vienne (Haute).* St.-Yriex.

## 25 FRIMAIRE.

*Ain.* Polliat, cant. de Bourg ; mêmes objets qu'à celle du 7 brumaire. Treffort ; mêmes objets qu'à celle du 25 brumaire.
*Aisne.* La Fère ; grand marché.
*Allier.* Charroux, cant. de Chantelle-le-Château.
*Ardèche.* St.-Michel-de-Boulogne, cant. de Vernoux ; bestiaux, chevaux, soies, draperie, tannerie, bois de charpente et autres objets. Gilhoc, cant. de la Martre ; bestiaux de toutes espèces.
*Aude.* Fanjeaux, bestiaux, mercerie, grains. Tuchan (2 jours) ; bestiaux et mercerie.
*Aveyron.* La Guépie, cant. de St.-Antonin ; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire. Sauveterre ; bêtes à cornes et à laine ; toile et fil.
*Charente.* Châteauneuf ; grand marché.
*Charente-Infér.* Courçon ; grand marché. Léoville, cant. de Jonzac ; grand marché. St.-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau ; grand marché.
*Cher.* St.-Florent.
*Corrèze.* Le Lonsac, cant. de Treignac ; grand marché. St.-Privat-le-Centre, cant. de Servières ; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Meursault, cant. nord de Beaune. Montigny-sur-Aube. Vitteaux.
*Dordogne.* Belves. Lanquais, cant. de la Linde ; grand marché.
*Doubs.* Recologne, cant. d'Audeux.
*Drôme.* Grand-Serre ; bestiaux, mercerie.
*Eure.* Grosœuvre, cant. de Saint-André. La Barre, cant. de Beaumenil.
*Finistère.* Comanna. Quimper (2 jours).
*Gard.* La Salle.
*Gironde.* Benon.
*Indre.* Argenton.
*Indre-et-Loire.* Rillé, canton de Château-la-Vallière.
*Isère.* Crémieu. Vénissieu.
*Léman.* Samoens (2 jours).
*Loire (Haute-).* Monistrol.
*Lot.* Bach. Cajare. Figeac.
*Lot-et-Garonne.* Escassefort. Lacourt. Nérac.
*Lys.* Loo.
*Mayenne.* Ambrières. Château-Gontier
*Meurthe.* Fénestrange.
*Morbihan.* Kernascleden. Seglien.
*Nièvre.* Corbigny. Rouy.
*Nord.* Herzeele.
*Rhin (Bas-).* Haguenau (3 jours).
*Rhône.* Chatillon.
*Roër.* Cologne.
*Saone-et-Loire.* Lugny. Montchanin.
*Seine-Inférieure.* Blangy.
*Seine-et-Marne.* Villeneuve-sur-Bélot.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Somme.* Abbeville. Bray. Roye.
*Vaucluse.* Carpentras.
*Vendée.* Loir, comm. de Sainte-Florence. Le Poiroux.
*Vienne.* Valence.
*Vienne (Haute-).* Limoges.
*Vosges.* Val-d'Ajol.
*Yonne.* Arcy.

## 26 FRIMAIRE.

*Ain.* Thoissey ; mêmes objets qu'à celle du 15 frimaire. Villars, cant. de St.-Trivier-sur-Mognans ; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.
*Aveyron.* Pont-de-Camarès ; bêtes à cornes et à laine et cochons. Estaing ; bestiaux et pois.
*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac ; grand marché. Egurande ; mêmes objets qu'à celle du 3 brumaire.
*Dordogne.* S.-Cyprien. Villefranche ; grand marché.
*Doubs.* Willafans, cant. d'Ornans.
*Finistère.* Le Faon. Ploudalmezeau.
*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols.
*Indre.* Buzançois.
*Indre-et-Loire.* Ste.-Maure.
*Jura.* Chaumergy.
*Lot.* Rocamadour.
*Maine-et-Loire.* Baugé (le quatrième lundi de ce mois.)
*Manche.* Canisy ; grand marché.
*Marne (Haute-).* Leffond.
*Mayenne.* Gres-en-Bouère.
*Morbihan.* Noyal-Muzillac.
*Orne.* Sées.
*Puy-de-Dôme.* Maringues.
*Sambre-et-Meuse.* Marche.
*Saone-et-Loire.* Bruyères. Saint-Christophe. Louhans (6 jours).
*Sarthe.* Sablé (le quatrième lundi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Bolbec.
*Somme.* Ailly-sur-Noye. Longueval.
*Var.* Varages. Bargemont (le lundi avant la veille de Noël).
*Vaucluse.* Menerbes.
*Vendée.* La Chaise, ci-devant le Vicomte.
*Vienne.* Nexon.
*Vienne (Haute-).* Les Salles.
*Yonne.* Seigneley.

## 27 FRIMAIRE.

*Ain.* St.-Trivier-de-Courtoux ; mêmes objets qu'à celle du 13 brumaire.



Digitized by Google

*Aisne.* Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché. Braine.
*Allier.* Bourbon-l'Archambault.
*Alpes (Hautes-).* Montmorin.
*Ardèche.* Antraigues; bestiaux de toutes espèces. Privas; mêmes objets qu'à celle du 2 de mois.
*Aude.* Quillan; bestiaux et mercerie. St.-Papoul, cant. nord de Castelnaudary; bestiaux et mercerie.
*Charente.* Raix. Suris, cant. de Chabanois; grand marché. Montboyer.
*Charente-Inférieure.* Saint-Jean-d'Angely; grand marché.
*Cher.* Gracay. Châteauneuf-sur-Cher.
*Corrèze.* Rilhac-Xaintrie, cant. de Servières; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Creuse.* La Souterraine; mêmes objets qu'à celle du 12 vendém.
*Dordogne.* Le Bugue; grand marché. Plazat, cant. de Montignac, commune de Serreac (3 jours).
*Doubs.* Quingey.
*Drôme.* Montbrun, cant. de Séderon; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Banalec; grand marché.
*Gers.* Montréal.
*Ille-et-Vilaine.* Redon; grand marché.
*Isère.* Chatte.
*Jura.* Arinthot.
*Lot.* Catus. Caylus. Issepat. Payrac. St.-Pantaléon, Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* Meilhan.
*Mayenne.* St.-Ouen-des-Toits.
*Meuse-Inférieure.* Groot-Ryo.
*Nord.* Cateau. Condé.
*Puy-de-Dôme.* La Rodde.
*Saone-et-Loire.* St.-Jean-de-Vaux.
*Somme.* Conty.
*Tarn.* Lavaur (le mardi avant Noël, 2 jours).

## 28 FRIMAIRE.

*Ain.* Coligny; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. Isernore, cant. de Mornay; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire.
*Aisne.* Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Ardèche.* La Voulte. Albousière, cant. de St.-Péray; bestiaux de toutes espèces. Mirabel, cant. de Villeneuve-de-Berg; bêtes à cornes et autres.
*Arriège.* Massat; mêmes objets qu'à celle du 1er brumaire.
*Aveyron.* Le Dergues, canton de Requista; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. Teyrusse, cant. de Monbazens; mêmes objets qu'à celle du 22 brumaire.
*Charente.* Aunac, cant. de Mansle; grand marché. Chatignac, canton de Brossac; grand marché.
*Cher.* Château-Meillant (le quatrième mercredi de ce mois).
*Corrèze.* Arnac-Pompadour, cant. de Lubersac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.
*Creuse.* Felletin; mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire, et des bestiaux gras.
*Drôme.* Crest; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Douarnenez. Saint-Eloy, cant. de Plougastel Daoulas. St.-Eutrope; grand marché.
*Gers.* Gimont. Cadillac.
*Ille-et-Vilaine.* Corps-Nuds, cant. de Janzé.
*Indre-et-Loire.* Savigné, canton de Château-la-Vallière.
*Jura.* Scellières.
*Loiret.* St.-Fargeau (3 jours.).
*Lot.* Comiac. Le Vigan. Saint-Capraise.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, canton de Seiches. Ste.-Bazeille.
*Lozère.* Vialas.
*Maine-et-Loire.* Montrevault (le quatrième mercredi de ce mois).
*Mayenne.* Mayenne.
*Morbihan.* Sarzeau.
*Nièvre.* Champallement.
*Nord.* Cambrai.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhône.* Bessenai. Thizy.
*Roër.* Cologne.
*Sambre-et-Meuse.* Fosses.
*Saone-et-Loire.* Montceni.
*Sèvres (Deux-).* Airvault. Champdeniers.
*Tarn.* Réalmont (le mercredi avant Noël).
*Var.* Toulon (10 jours).
*Vaucluse.* Lagnes.
*Vendée.* St.-Denis-la-Chevasse, Moutiers-les-Maux-Faits.
*Vienne.* Cheneché. Gençay. Lusigan.
*Vienne (Haute-).* Cieux.
*Yonne.* St.-Cyr-les-Colons.

## 29 FRIMAIRE.

*Ain.* Chatillon-sur-Chalaronne; mêmes objets qu'à celle du 9 brumaire. Loyes, cant. de Meximieux; bestiaux, marchandises de toutes espèces, mercerie, objets nécessaires à la campagne, et chevaux.
*Aisne.* Soissons; grand marché. Vervins.
*Allier.* Ganay-sur-Loire, cant. de Chevagne; bestiaux.
*Ardèche.* Marcols, cant. de Saint-Pierreville; mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire.
*Ardennes.* Bouillon; mercerie, épicerie, chevaux, bêtes à cornes, volailles et cochons.
*Aude.* Cuxac-Cabarde, canton de Saissac; bestiaux et mercerie.
*Aveyron.* La Motte, cant. de Naucelle; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Requista; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Charente.* Benest, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Moutchaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vars, cant. de St.-Amand-de-Bouex; grand marché. La Valette.
*Charente-Inférieure.* Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.
*Corrèze.* La Graulière, canton de Seilhac; mêmes objets qu'à celle du 15 vendém.
*Côte-d'Or.* Bèze, cant. de Mirebeau.
*Dordogne.* Daglan, cant. de Domne. Hautefaye, canton de Nontron (3 jours). St.-Martial, cant. d'Exideuil.
*Gard.* Chamborigaud, cant. de Genolhac.
*Indre.* St.-Gaulthier.
*Jura.* Morez.
*Lot.* Pommarède.
*Mont-Blanc.* La Rochette.
*Morbihan.* Josselin. Languidic.
*Nord.* St.-Amand.
*Oise.* Clermont. Senlis.
*Puy-de-Dôme.* Bourg-Lastic.
*Rhône.* Grigny. St.-Symphorien-sur-Coise.
*Saone (Haute-).* Vellexon.
*Saone-et-Loire.* Gueugnon.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Somme.* Oisemont.
*Tarn.* Penegats et Trévisy.
*Var.* Le Val.
*Vaucluse.* St.-Romain-de-Malegarde. Valréas.
*Vienne.* Chatems.
*Vienne (Haute-).* Laurière. Saint-Junien.
*Vosges.* Senones.
*Yonne.* Cravant. Ravières.

## 30 FRIMAIRE.

*Alpes (Basses-).* Forcalquier. Digne (le jour de St.-Thomas). Riez

Digitized by Google

(le jour de St.-Thomas). Sisteron (le jour de St.-Thomas).

*Alpes (Hautes-).* Serres (le 21 décembre).

*Cher.* Bourges.

*Eure-et-Loir.* Epernon (21 décembre, 2 jours).

*Fordts.* Kaschenbach, comm. d'Alsdorff.

*Garonne (Haute-).* Montech; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire. Burgaud, canton de Grenade; mêmes objets qu'à celle du 27 brumaire. Rieumes; mêmes objets qu'à celle du 21 brumaire.

*Gironde.* Castillon.

*Indre.* Châteauroux.

*Loire.* Bénissons-Dieu, hameau de la comm. de Brienon. L'Hôpital-sous-Rochefort. St.-Etienne.

*Loir-et-Cher.* La Ville-aux-Clercs. La Ferté-Avram (le jour de St.-Thomas).

*Moselle.* Sarguemine. (le jour de St.-Thomas).

*Marne (Haute-).* Joinville.

*Saone (Haute-).* Autrey.

*Tarn.* Alby. Lautrec (le vendredi avant Noël). St.-Sulpice.

*Vienne (Haute-).* Magnac-Laval.

## 1er NIVOSE.

*Ain.* St.-Denis, cant. de Lagnieux; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire.

*Aisne.* Notre-Dame-de-Liesse.

*Allier.* Busset, cant. de Cusset. Bussières-la-Grue, cant. de Bourbon-l'Archambault. Châtel-de-Montagne, cant. du Mayet-de-Montagne. Mont-Luçon. St.-Germain-des-Fossés, cant. de Chantelle-le-Château.

*Ardèche.* Le Chaylard; bêtes à cornes. St.-Laurent-du-Pape, cant. de la Voulte; bestiaux de toutes espèces. Les Vans; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperie, tannerie, bois de charpente, graine de vers-à-soie, floselle et soie. Montpezat; bestiaux de toutes espèces. Rochemaure; bestiaux de toutes espèces. Vernoux; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperie, tannerie, bois de charpente, graine de vers à soie, floselle et soie.

*Ardennes.* Chaumont-Porcien; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire. Vendresse, cant. d'Omont; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.

*Aube.* Loches, cant. d'Essoyes.

*Aude.* Chalabre; bestiaux, draperie, mercerie et chapellerie. Rieux-Minervois (2 jours).

*Aveyron.* Caltelnau-Pradniac, cant. de Sauveterre; bêtes à cornes et à laine et cochons. Pousthomy, cant. de St.-Sernin; bêtes à cornes et à laine, et cochons. St.-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.

*Cantal.* Chaudes-Aigues.

*Charente.* Massignac. Marton. Challais.

*Charente-Inférieure.* St.-Georges-des-Côteaux, cant. sud de Saintes.

*Cher.* Massay. Sancergues. La Guerche, bestiaux et mercerie.

*Corrèze.* St.-Exupery, cant. d'Ussel; mêmes objets qu'à celle du 13 vendémiaire. Uzerche; grand marché.

*Côte-d'Or.* Auxonne (3 jours). Bussy-le-Grand, cant. de Flavigny. Flavigny. Recey-sur-Ource. Selongey.

*Creuse.* Ahun; mêmes objets qu'à celle du 11 frimaire.

*Dordogne.* Ligueux, cant. de Savignac-les-Eglises.

*Drôme.* Chabeuil. St.-Gervais, cant. de Marsanne; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* St.-Eloy.

*Garonne (Haute-).* Toulouse; mêmes objets qu'à celle du 1er vendémiaire. Caseres; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire. Miremont, cant. d'Auterive; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire. St.-Béat; mêmes objets qu'à celle du 24 brumaire.

*Gers.* Vic-sur-Losse. Samatan (2 jours).

*Hérault.* Béziers (5 jours). Bédarrieux. Hérépian, cant. de St.-Gervais. Montpeyroux, cant. de Gignac.

*Ille-et-Vilaine.* Rennes; grand marché.

*Indre.* Cluis-Dessus, cant. de Nouvy-St.-Sépulchre.

*Indre-et-Loire.* Ligueil.

*Isère.* Allevard. St.-Jean-de-Bournay. Viriville.

*Jura.* Champagnole. Aromas. St.-Amour. Tassenières.

*Landes.* Tartas.

*Lot.* Cahors (3 jours).

*Lot-et-Garonne.* Soumensac.

*Lys.* Furnes.

*Maine-et-Loire.* Cholet (le premier samedi de ce mois).

*Manche.* Carentan. Loisy.

*Mayenne.* Laval. Albestroff.

*Meurthe.* Dieuze. Fénestrange.

*Meuse.* Couzance.

*Mont-Tonnerre.* Einaellen.

*Morbihan.* Locminé.

*Nièvre.* Cervon.

*Nord.* Dunkerque (8 jours). Trelon.

*Oise.* Ribecourt.

*Ourthe.* St.-Vith.

*Puy-de-Dôme.* Biollet. La Monygie.

*Saone (Haute-).* Amance.

*Saone-et-Loire.* Bellevue-les-Bains. Cuisery. Matour. St.-Didier.

*Seine-Inférieure.* Fauville.

*Seine-et-Marne.* Dammartin.

*Seine-et-Oise.* Lonjumeau. Méreville.

*Sèvres (Deux-).* Chapelle-St.-Laurent.

*Somme.* Crécy. Guerbigny. Liomer. St.-Vallery. Villers-Boccage.

*Tarn.* Rabastens (le samedi avant Noël). Trebas. La Caune.

*Vaucluse.* Malaucène. Saignon.

*Vendée.* Aizenai. St.-Laurent-sur-Sèvres.

*Vienne.* Civray.

*Vienne (Haute-).* Bellac. St.-Laurent-sur-Gorre.

*Vosges.* Corcieux. Montureux-sur-Saone.

*Yonne.* Avallon. Liguy-le-Châtel. St.-Fargeau.

## 2 NIVOSE.

*Ain.* Rossillon, cant. de Virieu-le-Grand; mêmes objets qu'à celle du 26 vendémiaire.

*Aisne.* Saint. Villers-Cotterets; grand marché.

*Allier.* Gannat. Moulins (4 jours); mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.

*Alpes (Hautes-).* Villeneouvelle.

*Ardèche.* St.-Péray; bestiaux de toutes espèces.

*Ardennes.* Rocroy; grand marché. Il s'y vend les mêmes objets qu'à celui du 2 vendémiaire.

*Arriège.* Pamiers; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.

*Aube.* Plancy, cant. de Méry-sur-Seine. Pougy, cant. de Ramerup.

*Aude.* Saissac (2 jours); bestiaux et mercerie.

*Cantal.* Mauriac; chevaux, bêtes à laine et mules. Murat; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire.

*Charente.* Beaulieu.

*Charente-Inférieure.* St.-Sornin-de-Marennes, canton de Marennes. Tesson, canton de Gemozac; grand marché.

*Cher.* Dun-sur-Auron.

*Corrèze.* Corrèze; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire. Lesaillant, comm. de Voutezac, cant. de Juillac; mêmes objets qu'à celle



Digitized by Google

du 16 brumaire. Objat, canton d'Ayen; grand marché. Treignac; grand marché.

*Côte-d'Or.* Santenay, cant. de Nolay.

*Creuse.* Malval, canton de Bonnat; vaches; cochons, bêtes à laine. St.-Germain, cant. de la Souterraine; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.

*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde. Hautefort; grand marché. St.-Alvère; grand marché. St.-Jean-de-Colle, cant. de Thiviers.

*Doubs.* L'Isle-sur-le-Doubs.

*Drôme.* Grignan; bestiaux et mercerie.

*Eure-et-Loir.* Maintenon (le 23 décembre).

*Finistère.* Pouldaire.

*Forêts.* Neufchâteau; mêmes objets qu'à celle du 1er brumaire.

*Gard.* Sumène.

*Gers.* Nogaro. Mauvezin.

*Gironde.* Pellegrue.

*Indre-et-Loire.* Château-la-Vallière.

*Isère.* Vinay.

*Jura.* Salins.

*Léman.* Collonge-sur-Belle-Rive.

*Loire (Haute-).* Le Puy. Paulhaguet.

*Loir-et-Cher.* Selles-sur-Cher.

*Loire-Inférieure.* Savenay.

*Lot.* Figeac. L'hôpital-St.-Jean, comm. de Sarazac. Teyssieu.

*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Castel-Moron. Dausse. Dunes. La Sauvetat. Montaut-le-Jeune. Poudenas. Pujols.

*Lozère.* Villefort.

*Manche.* Montbray, cant. de Percy.

*Marne (Haute-).* Andelot.

*Morbihan.* Pluvigner.

*Nièvre.* St.-Saulge.

*Oise.* Ellincourt. Marseille.

*Puy-de-Dôme.* Herment. Olliergues. St.-Amand-Tallende.

*Pyrénées (Hautes-).* Trie.

*Rhin (Bas-).* Diemeringen.

*Rhône.* Bois-d'Oingt.

*Saone-et-Loire.* Chauffailles. Cussy. Paray.

*Seine-et-Marne.* Menil-Amelot.

*Sèvres (Deux-).* Bressuire. Sauzé-Vaussais.

*Vendée.* St.-Michel-Mont-Mercure.

*Vienne.* Scorbe-Clervault.

*Vienne (Haute-).* Ladignac.

## 3 NIVOSE.

*Ain.* Meillonas, cant. de Treffort; mêmes objets qu'à celle du 7 brumaire. Pont-de-Vaux; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire.

*Aisne.* Anizy. La Ferté-Milon, grand marché. Proisy, cant. de Guise; grand marché.

*Aude.* Nebias.

*Ardennes.* Regnowez, cant. de Rocroy; mêmes objets qu'à celle du 3 vendémiaire.

*Arriège.* Les Bordes, cant. du Mas-d'Azil; mêmes objets qu'à celle du 3 frimaire.

*Aveyron.* La Guépie, cant. de St.-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire. St.-Cosme, cant. d'Espalion; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. Villecomtal, cant. d'Estaing; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. Villefranche; toutes sortes de bestiaux et marchandises.

*Charente.* Confolens. Roullet, cant. d'Angoulême 1er. arrond.; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Saintes; grand marché.

*Cher.* Culan.

*Dordogne.* Domme, grand marché. Grignols.

*Drôme.* La Chaud, cant. de Séderon; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Landivisiau, grand marché.

*Garonne (Haute-).* Bouloc, cant. de Fronton; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. St.-Julia. Villefranche (le 1er. vendredi de ce mois).

*Gers.* Masseube.

*Gironde.* Coutras.

*Indre.* Aigurande (le 1er lundi de ce mois).

*Indre-et-Loire.* Amboise. Loches.

*Jura.* Beaufort.

*Loire.* Cervières (le lundi avant Noël).

*Loire (Haute-).* St.-Didier. Saugues.

*Loire-Inférieure.* Doulon.

*Lot.* l'Albenque. Lauzerte. Martel.

*Lot-et-Garonne.* Damazan. Fumel.

*Manche.* Canisy; grand marché. La Lande-d'Airon, cant. de Ville-Dieu.

*Marne.* Montmort.

*Mayenne.* Mayenne.

*Mont-Blanc.* Chambéry.

*Morbihan.* Rohan. Vannes.

*Nièvre.* Varzy.

*Nord.* Fourmies.

*Oise.* Carlepont (le 1er. lundi de ce mois). Ressons.

*Orne.* Conterne. (le 1er lundi de ce mois).

*Rhône.* Vaugnerai.

*Sambre-et-Meuse.* Orchimont.

*Saone-et-Loire.* Charolles. Cormatin.

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Sèvres (Deux-).* Prahac.

*Somme.* Mailly. Moreuil.

*Tarn.* Venes (le lundi avant Noël).

*Vendée.* Les Essarts.

*Vienne.* Château-Garnier. Plumartin.

*Vienne (Haute-).* Chalus.

## 4 NIVOSE.

*Aisne.* Château-Thierry; grand marché. Vervins; grand marché.

*Allier.* St.-Menoux, cant. de Souvigny.

*Ardèche.* Pouzin, cant. de Chomerac; bêtes à cornes.

*Ardennes.* Auvilliers-les-Forges, cant. de Signy-le-Petit; mêmes objets qu'à celle du 19 brumaire. Château-Porcien; mêmes objets qu'à celle du 9 brumaire.

*Arriège.* Le Fossat; bestiaux et grains de toutes espèces.

*Aveyron.* Mur-de-Barrez; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mules et chevaux.

*Calvados.* Balleroy.

*Charente.* Barbezieux. Combier. Villefagnan.

*Charente-Inférieure.* Fontaine-d'Ozillac, cant. de Jonzac. Marans, grand marché. St.-Savinien; grand marché.

*Corrèze.* Donzenac, mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Saulieu, grand marché.

*Creuse.* Chenerailles; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.

*Dordogne.* Jumillac-le-Grand; grand marché. St.-Alvère. St.-Germain, cant. de Belvez; grand marché.

*Drôme.* Puy-St.-Martin, cant. sud de Crest; bestiaux et mercerie. St.-Jean-en-Royan; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Landerneau; grand marché. Pont-Aven, grand marché.

*Gers.* Jegun.

*Gironde.* Etauliers, cant. de St.-Ciers-la-Lande. La Ruacade, cant. de St.-Savin. La Réole.

*Landes.* Soustons.

*Loire.* Nulize (le mardi avant Noël). Feurs (le mardi avant Noël).

*Lot.* Lentillac. Montricoux.

*Lot-et-Garonne.* Villeréal.

*Maine-et-Loire.* Montreuil-Bellay (le 1er. mardi de ce mois).

*Marne (Haute-).* Montierender.

*Morbihan.* Baud. Questembert.

Digitized by Google

*Nord.* Bouchain. Estaires.
*Oise.* Crespy.
*Puy-de-Dôme.* Vic-sur-Allier.
*Rhin (Haut).* Colmar (4 jours).
*Rhône.* Chazai.
*Saone-et-Loire.* Simandres.
*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne. Mauzé.
*Vendée.* La Motte-Achard.
*Vienne.* Mirebeau.
*Vienne (Haute-).* St.-Léonard.
*Vosges.* Epinal.
*Yonne.* Vermanton.

## 5 NIVOSE.

*Aisne.* Condé; grand marché. La Capelle; grand marché.
*Alpes (Basses-).* Annot; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Ardèche.* St.-Etienne-de-Boulogne, canton d'Aubenas; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire.
*Ardennes.* Asfeld; mêmes objets qu'à celle du 25 vendémiaire.
*Cantal.* St.-Flour; chevaux; bêtes à laine et mules.
*Charente.* Mansle; grand marché. Manot, cant. nord de Coufolens; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Tonnay-Charente. Cozes; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulnay; grand marché. La Chaume, cant. de St.-Porchaire. Montguyon; St.-Thomas-le-Conac, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Cher.* Château-Meillant (le premier mercredi de ce mois).
*Corrèze.* St.-Robert, cant. d'Ayen; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire.
*Creuse.* Chambon; mêmes objets qu'à celle du 5 vendémiaire.
*Dordogne.* La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil; grand marché. Meyral, cant. de St.-Cyprien; grand marché. Siorac, canton de Riberac. Terrasson; grand marché.
*Drôme.* Die; bestiaux et mercerie. Pierrelatte; bestiaux et mercerie. St.-Romain-d'Albon, cant. de St.-Vallier; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Huelgoet; grand marché.
*Gironde.* Blasimont, cant. de Sauveterre.
*Indre.* Ste.-Sévère.
*Indre et-Loire.* Preuilly.
*Loire (Haute-).* Brioude.
*Loir-et-Cher.* Cour-Chiverny (le lendemain de Noël).
*Loiret.* Briare-sur-Loire (le dimanche après St.-Etienne, en nivôse).
*Lot.* Degagnac.
*Lot-et-Garonne.* Fargues.
*Lozère.* Pont-de-Montvert.
*Lys.* Alveringhem.
*Maine-et-Loire.* Couture (le lendemain de Noël).
*Manche.* Hambie, cant. de Gavray.
*Marne.* Lagery.
*Mayenne.* La Roé.
*Morbihan.* Le Faouet.
*Nord.* Douay.
*Oise.* Grandvilliers.
*Rhin (Bas-).* Strasbourg (15 jours).
*Roër.* Cologne.
*Saone-et-Loire.* St.-Léger, comm. de Château.
*Sarthe.* Lucé (le premier mercredi de ce mois). Sillé-le-Guillaume (le premier mercredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Criquetot-Lesneval.
*Sèvres (Deux-).* Gougé. Lezay.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Vendée.* Beaulieu-sur-la-Roche.
*Vienne.* Valence.
*Vienne (Haute-).* Bussière-Poitevine. Eymoutiers.

## 6 NIVOSE.

*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Marigny-en-Orxois, cant. de Château-Thierry. Nouvion, grand marché.
*Calvados.* Creuilly.
*Charente.* Chasseneuil, cant. de St.-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Archiac; grand marché. Burie.
*Côtes-du-Nord.* Loudéac; chevaux et bestiaux.
*Dordogne.* Le Bugne. Mareuil. Ste.-Croix-de-Monterrant, canton de Beaumont.
*Drôme.* Loriol; bestiaux et mercerie. St.-Donat; bestiaux et mercerie.
*Eure-et-Loir.* Chateau-Dun (le premier jeudi de janvier).
*Finistère.* Scaer.
*Forêts.* Neverbourg; mêmes objets qu'à celle du 2 brumaire.
*Gironde.* St.-Savin. Montségur.
*Indre.* Martizay.
*Loire.* St.-Jean-de-Soleymieux.
*Lozère.* Anmont.
*Maine-et-Loire.* Brissac, canton de Thouarcé (le 1er jeudi de ce mois). Chemillé (le 1er jeudi après Noël).
*Marne (Haute-).* Semoustier.
*Morbihan.* Hennebon (le 1er jeudi de ce mois).
*Orne.* La Ferté-Macé (le 1er jeudi de ce mois).
*Puy-de-Dôme.* Billom. Maringues.
*Sèvres (Deux-).* L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin. La Mothe-St.-Héraye.
*Somme.* Ham.
*Vaucluse.* Joncas. Le Beausset.
*Vendée.* Les Herbiers.
*Vienne.* Jardres.
*Vienne (Haute-).* Mézières. Rochechouart.
*Vosges.* Ramberviller.

## 7 NIVOSE.

*Ain.* St.-Trivier-de-Courtoux; mêmes objets qu'à celle du 13 brum.
*Aisne.* Braine; grand marché. Guise; grand marché.
*Ardèche.* Burzet; bêtes à cornes. St.-Martin-de-Valamas; bestiaux de toutes espèces.
*Arriège.* Saverdun; bestiaux de toutes espèces, oies et volaille.
*Calvados.* Caumont.
*Charente.* Rouillac; grand marché.
*Corrèze.* Le Port-Dieu, canton de Bort; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire. Saint-Martin-la-Mauve, cant. de la Roche-Canillac; grand marché.
*Creuse.* Ste.-Feire, cant. de Guéret; mêmes objets qu'à celle du 7 brumaire. Boussac, mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire. Crocq; bœufs, vaches, chevaux, genisses, bêtes à laine, cochons, mulets et bestiaux gras.
*Dordogne.* Plaiat, cant. de Montignac; grand marché.
*Drôme.* Beaume-de-Transit, canton de Pierrelatte; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Guerlesquin, canton de Ponton.
*Gard.* St.-Hippolyte.
*Garonne (Haute).* St.-Nicolas-de-la-Grave; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Gironde.* Etauliers, cant. de Saint-Ciers-la-Lande. Galgon, cant. de Fronsac.
*Ille-et-Vilaine.* St.-Malon, cant. de St.-Méen.
*Indre.* Aiguzon.
*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.
*Landes.* Biarotte. Montfort.
*Loire.* Montroud. Bourg-Argental.
*Loire (Haute-).* Monastier.
*Lot.* Nadaillac.
*Manche.* Gavray; grand marché.
*Morbihan.* Melrand. Sérent.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Pyrénées (Basses-).* Mauléon.
*Sarthe.* Vibraye (le 1er vendredi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.

Digitized by Google

*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres* (*Deux-*). Châtillon. Coulanges. St.-Romans.
*Somme.* Amiens (3 jours).
*Tarn.* La Bastide. Ambialet.
*Var.* Lorges (le 28 octobre).
*Vaucluse.* Cayranne. Sablet.
*Vendée.* Pallusu.
*Vienne.* Verrières.
*Vienne.* (*Haute-*). Arnac. Sauviat.
*Yonne.* Leugny.

## 8 NIVOSE.

*Ain.* Lent-en-Dombes, canton de Bourg; mêmes objets qu'à celle du 29 vendémiaire. Revonnat, cant. de Ceyseriat. St.-Etienne-du-Bois, cant. de Treffort; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire.
*Aisne.* Genlis, cant. de Chauny; grand marché. Vadencourt, cant. de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.
*Allier.* La Palisse.
*Ardèche.* La Mastre.
*Ardennes.* Attigny; mêmes objets qu'à celle du 23 frimaire.
*Arriège.* Rimont, cant. de St.-Girons; mêmes objets qu'à celle du 5 vendémiaire.
*Aube.* Traisnel, cant. de Nogent-sur-Seine; chevaux et bestiaux.
*Aveyron.* Gaillac, cant. de Laissac. La Guiolle; bêtes à cornes et à laine et cochons. Marcillac; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. Naucelle, mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Cantal.* La Roquebrou; bestiaux, bêtes à laine et mules.
*Charente.* St.-Cibardeaux. Brillac, canton sud de Confolens; grand marché. Ruffec.
*Charente-Inférieure.* Aulnay.
*Corrèze.* Brignac, canton d'Ayen; grand marché. Chamberet, cant. de Treignac; mêmes objets qu'à celle du 26 vendém. Chameyrat, cant. nord de Tulle. Haute-Brousse, commune et cant. de Servières; Juillac; mêmes objets qu'à celle du 23 vendémiaire. Pescher, canton de Beynat; mêmes objets qu'à celle du 22 vendémiaire. Ségur, canton de Lubersac; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Aignay-Côte-d'Or.
*Dordogne.* Miremont, canton de Marsanne; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Briec. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Garonne* (*Haute-*). L'Isle-en-Dodon; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois.
*Gers.* Monguillem, cant. de Nogaro. Solomiac, canton de Mauvezin. Aignan.
*Gironde.* Libourne.
*Hérault.* St.-Gervais.
*Ille-et-Vilaine.* Basouges-la-Perouse, cant. d'Antrain.
*Indre.* Aigurande. Clion.
*Isère.* Revel. Roybon. Saint-Symphorien.
*Jura.* St.-Laurent-en-Grand-Vaux.
*Loir* (*Haute-*). Retournac.
*Loir-et-Cher.* Vouzon.
*Loire-Inférieure.* Guémené. Le Pallet (2 jours).
*Lot.* Bruniquel. Cazals. St.-Paul.
*Lot-et-Garonne.* Caumont. Francescas. Le Vignac. Villeneuve.
*Lozère.* Collet-de-Deze.
*Manche.* Pontorson. Ville-Dieu.
*Marne* (*Haute-*). Rouvres.
*Meuse-Inférieure.* Brée.
*Morbihan.* Grand-Champ.
*Ourthe.* Malmédy.
*Puy-de-Dôme.* Arlant.
*Pyrénées-Orientales.* Prades (cinq jours).
*Rhin* (*Haut-*). Neuville (4 jours). Béfort. Masvaux.
*Roër.* Cologne.
*Saone* (*Haute-*). Beaujeux.
*Saone-et-Loire.* Montcénis.
*Sarre.* Prumm (le 4e jour après Noël).
*Tarn.* Montmirail.
*Vaucluse.* Mazan. Puymeras.
*Vendée.* Fontaine. Pouzauge.
*Vienne.* Charroux.
*Vienne* (*Haute-*). Limoges. Rançon.

## 9 NIVOSE.

*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Hannapes, canton de Vassigny; grand marché.
*Arriège.* Le-Mas-d'Azil; mêmes objets qu'à celle du 18 brumaire.
*Aveyron.* Combret, cant. de Saint-Serain; bêtes à cornes et à laine et cochons. Lunac, cant. de Nant; bêtes à cornes et à laine et cochons.
*Calvados.* Caen.
*Charente.* St.-Claud. Aubeterre.
*Charente-Inférieure.* Arvert, cant. de la Tremblade. Pons; grand marché. Saujon; grand marché.
*Corrèze.* Meillards, cant. d'Uzerche; grand marché. Meyssac; mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* St.-Seine-en-Montagne.
*Dordogne.* St.-Cyprien; gr. marché. Thiviers.
*Doubs.* Rosureux, cant. de Russey.
*Drôme.* Grand-Serre; bestiaux et mercerie. La Vache, canton de Valence; bestiaux et mercerie.
*Eure.* Beaumont-le-Roger.
*Gers.* La Graulet, cant. de Montréal. Auch.
*Ille-et-Vilaine.* Guignen, cant. de Guichen.
*Indre-et-Loire.* Bourgueil.
*Loire.* Ste.-Colombe.
*Lot.* Crempa. Figeac. Montauban. Peyrilhes.
*Lot-et-Garonne.* La Capelle. Lusignan-Petit. Madaillan. Roquecor. St.-Barthelemy.
*Lozère.* Serverette. Villefort.
*Marne* (*Haute-*). Blaize.
*Morbihan.* Gourin. Roche-des-Trois.
*Nièvre.* Anlezy.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais.
*Orne.* Trun.
*Pas-de-Calais.* Licques.
*Rhin.* (*Haut-*). Dannemarie.
*Rhône.* Chasselay.
*Saone-et-Loire.* Autun.
*Sèvres.* (*Deux-*). Argenton-le-Peuple. Parthenay. St.-Hilaire-la-Palu. Ault.
*Somme.* Ham.
*Vaucluse.* La Coste. Saumane.
*Vendée.* Montaign.
*Vienne* (*Haute-*). Pierre-Buffière.
*Vosges.* Epinal. Arthonay.
*Yonne.* Chatelux. Courson. Saint-Martin-Dordon.

## 10 NIVOSE.

*Charente.* Verteuil.
*Cher.* Bourges (20 jours).
*Garonne* (*Haute-*). La Gardelle.
*Indre.* Le Magné. Aigurande (le 2e lundi de ce mois).
*Jura.* Gigny
*Loire.* St.-Martin-Lestra.
*Maine-et-Loire.* Beaupréau (le 2e lundi de ce mois).
*Manche.* Valognes.
*Orne.* Briouze (le lundi qui précède le 16 nivose).
*Tarn.* Castayrols. Rosières.
*Vienne* (*Haute-*). Magnac-Laval. Laurière.

## 11 NIVOSE.

*Aisne.* Laon; grand marché.
*Allier.* La Prugné, cant. du Mayet-de-Montagne. Vaumas, cant. de Dompierre.

Digitized by Google

*Ardèche.* Antraigues ; bestiaux de toutes espèces. Aps, canton de Viviers ; bêtes à cornes et autres.

*Arriège.* Varilhes ( 2 jours ) ; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire.

*Aube.* Ramerup.

*Charente.* La Palue. Baignes. Ségonzac. Eterpe. Paizay, canton de Villefagnan ; grand marché. Salles, cant. de Ségonzac ; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Ballan, cant. de Matha. Cherac, cant. de Burie. Ecoyeux, cant. de Buie. St.-Fort, cant. de St.-Genis ; grand marché. Saint-Maigrin, cant. d'Archiac ; grand marché. St. - Sauveur-de-Nuaille, cant. de Courçon ; grand marché.

*Cher.* St.-Amand.

*Corrèze.* Chamboulève, canton de Seilhac ; grand marché. Goules, cant. de Mercœur ; mêmes objets qu'à celle du 11 brumaire. Turenne, cant. de Meyssac ; grand marché.

*Côte-d'Or.* Montbard. Châteauneuf, cant. de Pouilly. Nuits.

*Drôme.* Clerieux, cant. de Romans ; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Loc-Ronan. Pont-l'Abbé ; grand marché. Le Ponton.

*Gard.* Portes, cant. de Genolhac. Le Vigan.

*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols. Blasimont, cant. de Sauveterre.

*Hérault.* Aniane. Olargues.

*Haute-Loire.* St.-Julien.

*Lot.* Gramat. Moncuq. Puy-l'Evêque.

*Lot-et-Garonne.* Fresqech.

*Lozère.* Barre.

*Maine-et-Loire.* Cunault, près Trèves, canton de Gennes ( le 2e mardi de ce mois).

*Manche.* Canisy ; grand marché.

*Marne* ( *Haute-*). Langres.

*Morbihan.* Auray. Muzillac.

*Nord.* Avesnes. Bavay. Lille. Beaulieu.

*Orne.* La Carneille ( le premier mardi après Noël, 2 jours ). Tinchebray ( le 2e lundi de ce mois ).

*Rhin* ( *Haut-*). Chatenois.

*Roër.* Linnich.

*Seine-Inférieure.* Fécamp.

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Sèvres* ( *Deux-*). Fontenay.

*Somme.* Athies. Offoy. Picquigny.

*Var.* Cuers. Barjols.

*Vendée.* La Châtaigneraye. Le Langon.

*Vienne.* Lusignan.

*Vienne* ( *Haute-*). Bessines. Oradour-sur-Vaire. St.-Germain.

*Vosges.* Docelles. La Marche.

*Yonne.* Chablis.

## 12 NIVOSE.

*Ain.* Meximieux. Belley ; grand marché.

*Aisne.* Liesse ; grand marché.

*Allier.* Le Donjon. Souvigny. Urçay, cant. de Cérilly.

*Ardèche.* Thueyta ; bestiaux de toutes espèces.

*Arriège.* Le Carla-le-Peuple, cant du Fossat ; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.

*Aude.* Alzonne ; bestiaux et mercerie. Puivert, cant. de Chalabre ; bestiaux et mercerie.

*Calvados.* St.-Séver.

*Charente.* Les Pins, cant. de Saint-Claud ; grand marché. Passirac.

*Charente-Inférieure.* Montlieu ; grand marché. La Rochelle ( 5 jours ). Vsraise, cant. de St.-Jean-d'Angely. Château-Meillant ( le 2e mercredi de ce mois ).

*Corrèze.* Lubersac ; grand marché.

*Creuse.* La Souterraine, foire grasse ; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.

*Dordogne.* Doissac, cant. de Belves. Salagnac ; grand marché. Villara, cant. de Champagnac-de-Belair.

*Drôme.* Roche-sur-le-Bois.

*Finistère.* La Feuillée, canton du Huelgoet ; grand marché. Le Ponton ou le Ponthac.

*Garonne* ( *Haute-*). Noé, canton de Carbonne ; mêmes objets qu'à celle du 21 brumaire. Cassagnabère, canton d'Aurignac ; mêmes objets qu'à celle du 11 brumaire.

*Gironde.* Bazas.

*Ille-et-Vilaine.* St.-Georges-de-Rantambault, cant. de Louvigné-du Désert.

*Indre.* Levroux.

*Jura.* St.-Aubin.

*Loire.* Saint-Symphorien-de-Lay. Bussy-Albieux. Verieux, comm. et cant. de Pelussin.

*Loire* ( *Haute-*). La Voulte.

*Lot.* Fraissinet. Gagnac. Rouqueyroux, comm. de la Bastide. Thédirac.

*Lozère.* Moyruéis.

*Manche.* Carentan. Ducey.

*Nord.* Le Quesnoy.

*Saone* ( *Haute-*). Luxeuil. Dompierre.

*Sarthe.* La Flèche ( le 2e mercredi de ce mois ).

*Sèvres* ( *Deux-*). L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin.

*Var.* St.-Zacharie ( 2 jours, 2 janvier ). Tavernes ( 2 janvier ).

*Vendée.* Nieuil-sur-l'Autise. Soulans.

*Vienne.* La Trimouille. Vouillé.

*Vienne* ( *Haute-*). Châteauneuf.

## 13 NIVOSE.

*Ain.* Trévoux ; mêmes objets qu'à celle du 23 brumaire.

*Aisne.* Marle ; grand marché. Neufchâtel ; grand marché.

*Alpes* ( *Basses-*). St.-Etienne-les-Orgues ; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.

*Ardèche.* Baix, canton de Chomerac ; bêtes à cornes. St.-Félix-de-Châteauneuf, cant. de Vernoux ; bestiaux de toutes espèces, chevaux, soies, draperie, tannerie, bois de charpente et autres objets. St.-Agrève, bestiaux de toutes espèces. Viviers ; bêtes à cornes et autres.

*Calvados.* Orbec.

*Cantal.* St.-Martin-Valmeroux, cant. de Salers ; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons, chanvres, lin et draps du pays.

*Charente.* Brossac.

*Charente-Inférieure.* Rioux, canton de Gemozac ; grand marché.

*Cher.* Château-Meillant ; bestiaux et mercerie.

*Corrèze.* La Garde, cant. sud de Tulle ; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire. St.-Robert, cant. d'Ayen ; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire. Treignac ; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.

*Creuse.* Le Grand-Bourg ; bœufs à traits, vaches, taureaux, génisses, cochons, bêtes à laine, chevaux, mulets et toutes sortes de bestiaux gras.

*Dordogne.* L'Eguillat, canton de Mareuil. Molieres, cant. de Cadouin ; grand marché. St.-Martial, cant. d'Exideuil.

*Eure-et-Loir.* La Ferté-Vidame ( le premier jeudi de janvier ).

*Finistère.* Coray. Plounéour, cant. de Plougastel-Daoulas. Plougastel-Daoulas.

*Forêts.* Luxembourg.

*Gard.* Chamborigaud, cant. de Ge-

Digitized by Google

nolhac. St.-André-de-Val-borgne.
*Gers.* Le Houga, cant. de Nogaro. Montfort, canton de Mauvezin. Lavardens, cant. de Jegun.
*Indre.* Lignac. St.-Benoît-du-Sault, (le deuxième jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Semblançay, cant. de Neuillé-Pont-Pierre.
*Isère.* Chimilin. Oste ou Aoste.
*Landes.* Hagetmau.
*Loir-et-Cher.* Bracieux (le jeudi après le 11 de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Vieille-Vigne.
*Lot.* Aynac. Belmont. Bourg-de-Visat. Gignac. L'Hospitalet.
*Lot-et-Garonne.* Astafort. Cahuzac. Castelnau, canton de Cancon. Caumont. Clairac. Mezin.
*Lozère.* La Canourgue.
*Manche.* Ste.-Geneviève.
*Marne* (*Haute-*). Brévannes.
*Mayenne.* Lassay (2 jours). Mayenne.
*Mont-Blanc.* Aix. Les Échelles.
*Morbihan.* Ploermel. St.-Avé.
*Nièvre.* Cossaye.
*Nord.* Cassel.
*Puy-de-Dôme.* Montaigu. Rochefort.
*Pyrénées* (*Basses-*). Tardets.
*Saone-et-Loire.* Pierreclos.
*Sèvres* (*Deux-*). Beauvoir.
*Somme.* Contay. Péronne. Nesle.
*Tarn.* Monestier (2 jours).
*Vaucluse.* Apt.
*Vendée.* L'Herbergement.
*Vienne* (*Haute-*). Le Dorat. Frayssinet.
*Yonne.* Joigny.

## 14 NIVOSE.

*Ain.* Neuville-sur-Renom, canton de Chatillon-sur-Chalaronne; mêmes objets qu'à celle du 4 brumaire. Varambon, canton de Pont-d'Ain; bestiaux, marchandises de toutes espèces, et objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Montcornet; grand marché.
*Alpes* (*Basses-*). Dauphin, canton de Forcalquier; grains, bestiaux mercerie et comestibles.
*Ardèche.* Satillieu, chevaux, mules et bêtes à cornes.
*Arriège.* St.-Girons; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire.
*Aveyron.* Conques, bêtes à cornes et à laine et cochons. Previnquières, canton de Monbazens; bêtes à cornes et à laine et cochons. St.-Sernin; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres. Ste.-Croix, canton de Villeneuve; bêtes à cornes et à laine et cochons.
*Charente.* Ambleville, cant. de Ségonzac; grand marché. Rouffiac, cant. de Blanzac. Hiersac.
*Charente-Infér.* Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes. St.-Genis; grand marché.
*Cher.* Le Chatelet.
*Creuse.* Guéret; mêmes objets qu'à celle du 23 brumaire.
*Dordogne.* Fleurat, cant. du Bugue; grand marché.
*Drôme.* Lus-la-Croix-Haute, cant. de Chatillon; bestiaux et mercerie.
*Garonne* (*Haute-*). St.-Sulpice, cant. de Carbonne; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. Cassagnabère.
*Isère.* Ternay.
*Loire.* Machs.
*Lozère.* Chambon.
*Meuse.* Ligny.
*Mont-Blanc.* Rumilly.
*Morbihan.* Carentoir. Pontscorff. Roudouallec.
*Moselle.* Puttelange.
*Nièvre.* Aunay.
*Oise.* Lassigny.
*Puy-de-Dome.* Courpière. Marsac. Montferrand.
*Rhône.* Brignais.
*Saone-et-Loire.* Louhans (6 jours). Tramayes.
*Sarthe.* Le Mans (le deuxième vendredi de ce mois).
*Sèvres* (*Deux-*). Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* St.-Ricquier.
*Vaucluse.* Orange.
*Vendée.* Belleville. Thiffanges.
*Vienne.* Availles. Sauxay.
*Vienne* (*Haute-*). Aixe.

## 15 NIVOSE.

*Ain.* Chavanne; bestiaux, marchandises de toutes espèces, et objets nécessaires à la campagne.
*Aisne.* Landouzy-la-Ville, canton d'Aubenton; grand marché. Laon (5 jours); chevaux, bestiaux, mercerie, clincaillerie.
*Ardèche.* St.-Félicien; bestiaux, poulets et planches.
*Ardennes.* Le Chêne; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire.
*Aude.* Belpech; bestiaux et mercerie.
*Bouches-du-Rhône.* Istres; mêmes objets qu'à celle du 12 brumaire.
*Charente.* Jarnac-Charente; grand marché. Saint-Laurent-de-Céris, cant. de Cognac. Vitrac, cant. de Montamboeuf; grand marché.
*Charente-Inférierre.* Jonzac; grand marché. Naucras, cant. de Saujon. Taillebourg, cant. de St.-Savinien.
*Creuse.* Dun; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Felletin; bœufs de traits, vaches, génisses, taureau, bêtes à laine, cochons et bestiaux gras.
*Dordogne.* Busseroles, canton de Bussière-Badil.
*Drôme.* St.-Paul-Trois-Châteaux, cant. de Pierrelatte; bestiaux et mercerie.
*Eure.* Bourgthéroude.
*Eure-et-Loir.* Cloye (le premier samedi de janvier).
*Finistère.* Brest; grand marché. Guielau ou Gucelan-Pensez. Laroche. Poullaouen, canton de Carhaix.
*Forêts.* Arlon; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire.
*Garonne* (*Haute-*). St.-Frajou, cant. de l'Isle-en-Dodon; mêmes objets qu'à celle du 9 frimaire.
*Gers.* Lupiac, cant. d'Aignan. Mausonville.
*Gironde.* Lesparre.
*Ille-et-Vilaine.* Piélan.
*Indre.* La Châtre.
*Indre-et-Loire.* Montrésor.
*Jura.* Lons-le-Saulnier.
*Loire.* St.-Paul-en-Jarret.
*Loire* (*Haute-*). Tence.
*Lot.* Anglars.
*Lot-et-Garonne.* Loubès. Montflanquin. Tombebœuf.
*Lozère.* Langogne.
*Lys.* Oudenbourg.
*Marne* (*Haute-*). Fresne-sur-Apeuce.
*Mayenne.* Ste.-Suzanne.
*Nord.* Armentières. Bourbourg. Orchies. Solesmes.
*Oise.* Compiègne.
*Pas-de-Calais.* Calais (10 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Bienne (4 jours).
*Roër.* Randerath. Cologne.
*Saone-et-Loire.* Cluny. Mont-St.-Vincent.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres* (*Deux-*). Les Moutiers.
*Somme.* Chaulnes.
*Tarn.* Millars.
*Vendée.* Foussais. Roche-Servière.
*Vienne.* Poitiers. Usson.
*Vienne* (*Haute-*). Ponsac. Saint-Priest-Tauréon.
*Vosges.* Vichery.
*Yonne.* Saint-Florentin.



Digitized by Google

## 16 NIVOSE.

*Aisne.* Aubenton ; grand marché.

*Allier.* Moulins ( 4 jours ) ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Le Veurdre , cant. de Lurcy-le-Sauvage.

*Aveyron.* Froissac, cant. d'Asprières ; bêtes à laine et à cornes et cochons. Tesq , cant. de St.-Amant-d'Escops ; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.

*Charente.* Blanzac ; grand marché. Montignac , cant. de St.-Amand-de-Boux ; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Matha ; grand marché. Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.

*Corrèze.* Argentat ; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Treignac ; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux.

*Dordogne.* Campagnat-lès-Quercy , cant. de Villefranche-de-Belvez. Pézigueux.

*Drôme.* Condorcet, cant. de Nions ; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Château-Lin.

*Forêts.* Aubange, cant. de Massancy ; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons , porcs, chèvres et ânes. Bastogne ; mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire.

*Gironde.* Puynormand , canton de Lussac.

*Léman.* St.-Joire ( 2 jours ).

*Loiret.* St.-Denis-de-l'Hôtel.

*Lot.* Lherm.

*Lot-et-Garonne.* Cocumont. Dunes. Montaigut.

*Lys.* Furnes.

*Marne ( Haute-).* Poulangy.

*Nièvre.* Saint - Amand.

*Nord.* Etrœungt.

*Puy-de-Dôme.* Ancize. Manzat.

*Rhône.* Le Fenoyl. Orliénas.

*Roër.* Wassemberg. Gladbach.

*Saone ( Haute-).* Mélisey.

*Saone-et-Loire.* Montpont.

*Sèvres ( Deux-).* La Forêt-sur-Sèvre. Teillou.

*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hangest. Harbonnières.

*Tarn.* Gaillac. Alban.

*Vienne.* Châtellerault. Champagné-St.-Hilaire.

## 17 NIVOSE.

*Ain.* Pont-de-Vaux, mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire. St.-Paul-le-Varax, cant. de Chalamont; mêmes objets qu'à celle du 27 brumaire.

*Aisne.* Hirson , grand marché.

*Alpes ( Basses-).* Mane , cant. de Forcalquier; grains, bestiaux, mercerie et comestibles. Mayres , cant. de Thueyts ; bestiaux de toutes espèces.

*Alpes ( Hautes-).* Embrun ( le premier lundi de janvier ).

*Ardèche.* La Voulte.

*Aveyron.* St.-Jean-del-Nous, cant. de Requista ; bêtes à cornes et à laine, cochons , chèvres.

*Bouches-du-Rhône.* Lambesc ( trois jours ); mulets , brebis , cochons.

*Charente.* Aigre ; grand marché. Champagne-Mouton.

*Creuse.* Chénerailles ; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.

*Dordogne.* Cenac, canton de Domme; grand marché. La Chapelle-Grezillac , cant. de Verteillac , grand marché. Paysac, comm. de Serzeac, cant. de Montignac ( 3 jours ).

*Drôme.* Haute-Rive, cant. de Grand-Serre ; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Lesneven ; grand marché. Plouneour-Menez. Pont - Croix ; grand marché. Rosporden , grand marché.

*Gard.* Roquemaure.

*Garonne ( Haute-)* Caumont, cant. de Saint-Nicolas-de-la-Grave ; chevaux , mulets , bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. St.-Porquier , canton de Montech ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Rieux ; mêmes objets qu'à celle du 20 brumaire. St.-Lys ; mêmes objets qu'à celle du 26 vendémiaire.

*Gironde.* Castillon. St. - Macaire , cant. de la Réole.

*Indre.* Argenton. Aigurande (le 3e. lundi de ce mois ).

*Isère.* La Côte-St.-André.

*Jura.* St.-Claude.

*Landes.* Levignac.

*Léman.* Chaumont.

*Loire.* S.-Germain-l'Espinasse. Bœuf.

*Loire ( Haute-).* Aurat. Paulhaguet.

*Lot.* Moissac.

*Lot-et-Garonne.* Fouguerolles. Gontaud.

*Lozère.* Barre.

*Maine-et-Loire.* Condé ( le 3e. lundi de ce mois ). Fontevrault , cant. aud de Saumur ( le 3e. lundi de ce mois ).

*Manche.* Montbray , cant de Percy.

*Morbihan.* Marzan. Plouay. Priziac.

*Nièvre.* Poiseux.

*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.

*Orne.* Domfront ( le 3e. lundi de ce mois. Gacé).

*Puy-de-Dôme.* Biollet.

*Rhin ( Haut-).* St.-Ursanne ( le 1er. lundi après l'Epiphanie ).

*Saone ( Haute-).* Gy ( le lundi après le 16 nivose ). Faverney.

*Saone-et-Loire.* Jouvence.

*Sèvres ( Deux-).* Bourgoin.

*Somme.* Lihons.

*Tarn.* Les Graisses (le lundi après l'Epiphanie). Noailles. Villefranche. Mondragon.

*Vaucluse.* Oppède. St.-Romain-de-Viennais.

*Vendée.* La Caillère.

*Vienne.* St.-Sauvant.

*Vienne ( Haute-).* Compreignac. Mortemart. Consac - Bonneval. St.-Mathieu.

*Yonne.* Toucy.

## 18 NIVOSE.

*Ain.* Viriat (le 3e. mardi de ce mois ).

*Aisne.* Bohain ; grand marché.

*Allier.* Charroux, cant. de Chantelle-Château. Huriel ; bestiaux, mercerie et autres marchandises.

*Ardèche.* Antraigues, bestiaux de toutes espèces. Plas , cant. de Tournon; mêmes objets qu'à celle du 25 brumaire.

*Arriège.* Sabarat, cant. du Mas-d'Azil; mêmes objets qu'à celle du 2 brumaire.

*Aveyron.* Requista, mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.

*Cantal.* Vic-en-Cahlades ; chevaux ; bêtes à laine et mulets.

*Charente.* Nanteuil. Brigueil.

*Charente-Inférieure.* Lonzac, cant. d'Archiac, grand marché.

*Cher.* Jars.

*Corrèze.* Bort ; mêmes objets qu'à celle du 5 brumaire. Brives ; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire. Noailles, cant. de Brives ; mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire. Arnac-Pompadour, cant. de Lubersac ; mêmes objets qu'à celle du 28 frimaire.

*Creuse.* Gousou , cant. de Jarnage ; toutes sortes de bestiaux.

*Dordogne.* Badefol , cant. de Cadouin. Beaumont ; grand marché.

*Doubs.* Pierre-Fontaine.

*Drôme.* Donzère, cant. de Pierrelatte ; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Morlaix ( 6 jours ). Plouguerneau , cant. de Lannilis. St.-Divy.

*Gard.* La Salle.



Digitized by Google

*Garonne* (*Haute-*). Bazième, cant. de Montgauscard ; mêmes objets qu'à celle du 29 vendémiaire.

*Gers*. Castelnau-d'Auzan, cant. de Montréal. Fleurence. Lectour. Barran, cant. d'Auch. Barcelonne, cant. de Riscle.

*Gironde*. Montségur.

*Indre* St.-Benoît-du-Sault.

*Isère*. Villeneuve-de-Marc.

*Léman*. Taninges (2 jours).

*Loire* (*Haute-*). Le Puy.

*Loiret*. Ladon (le 3e. mardi de ce mois). Boynes.

*Lot*. Assier. Boisse. Caussade. Floressas. Goujounac. Gourdon. Lugagnac. Milhac. Sauzet.

*Lot-et-Garonne*. Allemans. Cancon. Durance. La Parade. Penne. St.-Maurin.

*Lozère*. Mende.

*Manche*. Avranches.

*Mayenne*. Craon. Melay.

*Meuse*. Stainville.

*Morbihan*. Landévan.

*Nord*. Merville.

*Pas-de-Calais*. Hermy. Giat.

*Rhône*. Chambost.

*Roër*. Cologne.

*Saone* (*Haute-*). Villers-Sexel (le mardi après le 16 de ce mois).

*Saone-et-Loire*. Tournus.

*Seine-et-Oise*. Poissy.

*Sèvres* (*Deux-*). Saint-Pompain. Thouars.

*Tarn*. Montredon *ou* la Bessonie. Puybegon.

*Var*. Salerne.

*Vendée*. Napoléon.

*Vienne*. Moutmorillon. Valence.

*Vienne* (*Haute-*). Peyrat.

*Yonne*. Quarré-les-Tombes. Saint-Bris.

## 19 NIVOSE.

*Ain*. Marboz, cant. de Coligny ; mêmes objets qu'à celle du 6 brumaire.

*Aisne*. Le Catelet ; grand marché.

*Allier* Bourbon-l'Archambault. St.-Gérand-le-Puy, canton de Varennes.

*Ardèche*. Valgorge ; bestiaux de toutes espèces, soie, draperie, tannerie, bois de charpente et autres objets.

*Aube*. Brienne-le-Château.

*Aveyron*. Campnac, cant. d'Estaing ; bêtes à cornes et à laine et cochons. Murasson, cant. de Belmont ; bœufs, chèvres et brebis. Rignac ; bêtes à cornes et à laine et cochons. St.-Jean-du-Bruel, cant. de Naut ; mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire. Verfeil, cant. de St.-Antonin, mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.

*Charente*. Celle-Frouin, canton de Mausle ; grand marché. St.-Germain-sur-Vienne. Cognac ; grand marché. Tusson, cant. d'Aigre ; grand marché.

*Charente-Inférieure*. Montendre, grand marché. Château-Meillant (le 3e mercredi de ce mois).

*Creuse*. Evaux ; bœufs, vaches, taureaux, cochons.

*Dordogne*. Monpazier (3 jours). Roussignac, cant. de Cunèges ; grand marché.

*Drôme*. Montelimar ; bestiaux et mercerie. St.-Auban, cant. de Bius ; bestiaux et mercerie.

*Finistère*. St.-Thégonnec, grand marché.

*Forêts*. Viauden ; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres et ânes.

*Gard*. Quissac.

*Gers*. Pavie, cant. sud d'Auch.

*Isère*. Crémieu.

*Jura*. Cousance.

*Loire*. St.-Just-en-Chevalet.

*Lot*. Espedaillac. St.-Chamaran.

*Lot-et-Garonne*. Barbaste.

*Maine-et-Loire*. Segré (le 3e. mercr. de ce mois.

*Manche*. Brecey. Canisy ; grand marché.

*Morbihan*. La Gacilly. Napoléon-Ville.

*Nièvre*. Château-Chinon.

*Puy-de-Dôme*. Ardes. Montel-de-Gelat.

*Rhône*. Laubepin.

*Roër*. Gueldres.

*Saone-et-Loire*. Laines. La Tannière.

*Sèvres* (*Deux-*). Moncoutant.

*Somme*. Moutdidier.

*Vendée*. Bournezeau.

*Vienne*. Mauprévoir.

*Vienne* (*Haute-*). St.-Priest-Ligoure.

## 20 NIVOSE.

*Charente*. Cellefrouin.

*Gironde*. Preignac, cant. de Podensac.

*Indre-et-Loire*. Pressigny-le-Grand.

*Tarn*. Bourgounac, comm. de Mirandol (2 jours).

*Vienne* (*Haute-*). Magnac-Laval.

## 21 NIVOSE.

*Ain*. Montluel ; mêmes objets qu'à celle du 21 frimaire.

*Aisne*. Caulincourt, canton de Vermand ; grand marché.

*Allier*. Cosne, cant. d'Hérisson ; bestiaux, mercerie et autres marchandises.

*Ardèche*. St.-Martial, cant. de St.-Martin-de-Volamas ; bestiaux de toutes espèces.

*Ardennes*. Aubigny, cant. de Rumigny ; chevaux, poulains, vaches, veaux, cochons et animaux de basse cour.

*Arriège*. Foix ; mêmes objets qu'à celle du 21 frimaire.

*Aube*. Soulaines.

*Aude*. Castelnaudary (3 jours) ; mêmes objets qu'à celle du 15 brumaire.

*Aveyron*. Parisot, cant. de St.-Antonin ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.

*Charente*. La Rochefoucauld ; grand marché.

*Charente-Inférieure*. Ecoyeux. Gémozac ; grand marché. Thors, cant. de Matha.

*Cher*. Baugy.

*Corrèze*. Corrèze ; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire. Donzenac, grand marché. St.-Hilaire-le-Peyrou, canton nord de Tulle ; mêmes objets qu'à celle du 21 frimaire.

*Côte-d'Or*. Nolay. Villaine, cant. de Baigneux.

*Creuse*. St.-Vaulry ; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.

*Dordogne*. Tursac, canton de St.-Cyprien ; grand marché.

*Finistère*. Sizun ; grand marché.

*Garonne* (*Haute-*). Miremont, cant. d'Auterive ; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.

*Gers*. Lauraet, cant. de Montréal. Roquelaure, cant. nord d'Auch.

*Hérault*. Ganges.

*Indre*. Le Blanc.

*Loire* (*Haute-*). Montfaucon.

*Loire-et-Cher*. Contres (le troisième vendredi de ce mois).

*Lot*. Brifort. Castel-Franc. Laseubanns. Sept-Fonds.

*Lot-et-Garonne*. Cours. Monbalen.

*Lozère*. Collet-de-Deze.

*Morbihan*. Roche-Sauveur.

*Moselle*. Longwy (2 jours).

*Nièvre* Nevers.

*Nord*. Valenciennes.

*Puy-de-Dôme*. Blot. Montferrand.

*Rhin* (*Haut-*). Delle.

*Sambre-et-Meuse*. St.-Hubert.

*Sèvres* (*Deux-*). Frontenay.

*Somme*. Beauquesne. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens.

Digitized by Google

*Vaucluse.* Pertuis.
*Vendée.* Bazoges-en-Paillers. L'Isle-Jourdain (2 jours). St-Savin.
*Vienne* (*Haute-*). Ambazac.

22 NIVOSE.

*Ain.* Polliat, cant. de Bourg; mêmes objets qu'à celle du 7 brumaire.
*Aisne.* Fonsommes, cant. de St.-Quentin; grand marché.
*Ardèche.* Le Theil, canton de Viviers; bêtes à cornes et autres.
*Ariège.* Daumazan, cant. du Mas-d'Azil; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire.
*Aveyron.* Mont-Salès, cant. de Villeneuve; bêtes à cornes et à laine et cochons.
*Charente.* Deviac, cant. de Montmoreau; grand marché. Pranzac. La Péruse, cant. de Chabanois; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Chevençau, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, cant. de Gemozac; grand marché.
*Cher.* Massay.
*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac; mêmes objets qu'à celle du 5 frimaire. St.-Chamant, canton d'Argentat; grand marché.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de Lalinde; grand marché.
*Forêts.* Arlon; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire.
*Gironde.* St.-Ciers-la-Lande.
*Landes.* Mont-de-Marsan.
*Lot.* La Capelle-Marival. Montpezat.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux.
*Morbihan.* Guéménè.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Guiscard.
*Rhône.* Givors. Saint-Laurent-de-Chamousset.
*Saone-et-Loire.* Bruyères. Romenay.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres* (*Deux-*). Chef-Boutonne.
*Tarn.* Cordes.
*Vaucluse.* St.-Martin-de-Castillon.
*Vienne.* St.-Gervais.
*Vienne* (*Haute-*). Oradour-sur-Glane.
*Yonne.* Ste.-Pallaye.

23 NIVOSE.

*Aisne.* Fère-en-Tardenois. Origny-Ste.-Benoîte, cant. de Ribemont; grand marché.
*Alpes* (*Hautes-*). Veynes.
*Ardèche.* St.-Maurice-d'Ybe, cant. de Villeneuve-de-Berg; bêtes à cornes et autres.
*Ardennes.* Sévigny, cant. de Château-Porcien; chevaux, bêtes à cornes, clincaillerie et épicerie.
*Aude.* Tresbes.
*Aveyron.* Memer, canton de Villefranche; mêmes objets qu'à celle du 22 brumaire.
*Charente.* Marsillac-Lanville. Montbron.
*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, canton de St.-Porchaire; grand marché.
*Cher.* Sauzay-le-Poitiers; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Beaulieu; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire. Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché. Tulle; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Creuse.* Châtelux; bœufs, vaches, bêtes à laine, chevaux et toutes sortes de bestiaux gras.
*Dordogne.* Dagian, cant. de Domme. Montignac; grand marché.
*Finistère.* Crozon.
*Garonne* (*Haute-*). Boulogne; chev., mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour. Gragnague.
*Gironde.* Guitres. Le Taillant, cant. de Blanquefort.
*Indre.* Belabre. Valençay.
*Isère.* Chatonnay.
*Landes.* Pontenx.
*Léman.* Versoix.
*Loire.* La Bouteresse. St.-Julien-Molin-Molette.
*Loire* (*Haute-*). Pradelles.
*Loir-et-Cher.* Ouchamps.
*Loire-Inférieure.* Cambon.
*Loiret.* Corbeilles. Coulon.
*Lot.* Le Vigan. St.-Céré.
*Manche.* Ste.-Mère-Eglise.
*Marne* (*Haute-*). Chaumont (3 jours).
*Mont-Blanc.* Ambon.
*Morbihan.* St.-Jean-Brevelay.
*Orne.* Courtomer.
*Pyrénées-Orient.* Caudiés.
*Rhône.* Thizy.
*Saone* (*Haute-*). Grange-le-Bourg.
*Saone-et-Loire.* Gueugnon.
*Sèvres* (*Deux-*) St.-Maixent.
*Somme.* Combles. Quevauvillers. Roiseille.
*Tarn.* Puiceley. Moularés. Brousse. Escoussens.
*Vendée.* La Jaudonière. Mouilleron-en-Pareds.
*Vienne.* Queaux.
*Vienne* (*Haute-*). Razès.

24 NIVOSE.

*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Allier.* Le Donjon. Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes* (*Basses-*). Riez (le jour de St.-Félix). Seyne; grains, bestiaux, et comestibles.
*Ardèche.* Desaignes, canton de La Mastre; bestiaux de toutes espèces. Jaujac, cant. de Thueyts; bêtes à cornes. St.-Pierreville; chevaux, mules et bêtes à cornes.
*Arriège.* Castelnau-de-Durban, cant. de St.-Girons; mêmes objets qu'à celle du 1er frimaire.
*Aude.* Conques.
*Aveyron.* Claugnac, canton d'Asprières; bêtes à cornes et à laine, et cochons.
*Cantal.* Chaudes-Aigues; mêmes objets qu'à celle du 8 brumaire.
*Charente.* Alloué, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Angoulême (8 jours). St.-Vallier.
*Charente-Inférieure.* Beauvais, cant. de Matha. Ciré, canton d'Aigrefeuille. Tonnay-Boutonne; grand marché.
*Cher.* Aubigny; bestiaux et mercerie. Lignières.
*Corrèze.* La Graulière, canton de Seilhac; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. La Roche-Canillac; mêmes objets qu'à celle du 5 frimaire.
*Creuse.* Courtine; mêmes objets qu'à celle du 24 vendém.
*Gard.* Blaunaves, canton de St.-Martin-de-Valgogue.
*Gers.* La Barrère, cant. de Montréal.
*Gironde.* La Gorce, canton de Guitres.
*Indre.* Saint-Gaultier. Aigurande (le quatrième lundi de mois).
*Isère.* Ternay. St.-Hilaire.
*Jura.* Orgelet.
*Loiret.* Chatillon-sur-Loing.
*Lot.* Catus. Concots. Salviac. Souillac. Puymirol.
*Lozère.* Florac.
*Morbihan.* Hennebon. St.-Jacut.
*Ourthe.* Filot.
*Rhin* (*Haut-*). Montbéliard.
*Saone-et-Loire.* Fontaine.
*Sèvres* (*Deux-*). Champdeniers.
*Tarn.* Orban.
*Vaucluse.* Villars.
*Vendée.* St.-Michel-Mont-Mercure.
*Vienne* (*Haute-*). St.-Yriex.

25 NIVOSE.

*Ain.* Boge; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, bœufs gras et volaille grasse.
*Aisne.* La Fère; grand marché.



Digitized by Google

*Ardèche.* Antraigues ; bestiaux de toutes espèces. St.-Victor, cant. de St.-Félicien ; bestiaux, poutres et planches.

*Ardennes.* Sugny, cant. de Mézières; chevaux, bœufs, vaches, cochons, volailles.

*Aude.* Plaigne, cant. de Belpech ; bestiaux et mercerie.

*Aveyron.* Entraigues ; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. Lunac, cant. de Najac; bêtes à cornes et à laine, et cochons.

*Cantal.* Pleaux ; chevaux, bêtes à laine et mules.

*Charente.* Châteauneuf ; grand marché; bestiaux, mercerie et autres marchandises.

*Charente-Inférieure.* Renon, cant. de Surgères. Courçon ; grand marché. Léoville, cant. de Jonzac ; grand marché. St.-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau ; grand marché.

*Corrèze.* Larche ; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire. Le Lonzac, cant. de Treignac ; grand marché.

*Côte-d'Or.* Auxonne. Bligny-sur-Ouche (3 jours). Fontaine-Française. Minot, canton d'Aignay-Côte-d'Or. Talmay-sur-Vingeanne, cant. de Pontailler-sur-Saone.

*Creuse.* St.-Georges, cant. de Pontarion ; bœufs, vaches, moutons, cochons.

*Dordogne.* Belvez. Lanquais, cant. de la Linde ; grand marché.

*Doubs.* St.-Hippolyte.

*Drome.* Mollans.

*Finistère.* Comanna. Quimper.

*Garonne (Haute-).* Fousseret ; mêmes objets qu'à celle du 7 brumaire.

*Gironde.* Cadillac, cant. de Fronsac.

*Isère.* Venissieu.

*Loire.* Feurs (le mardi avant la St.-Antoine).

*Lot.* Montcabrier.

*Lot-et-Garonne.* St.-Beauzel.

*Lozère.* St.-Germain-de-Calberte.

*Lys.* Loo.

*Maine-et-Loire.* Durtal (le dernier mardi de ce mois). Augers (le quatrième mardi de ce mois).

*Marne.* Etoges.

*Marne (Haute-).* Bourbonne.

*Mayenne.* Chateau-Gontier.

*Morbihan.* Kernascledeu. Meriadec.

*Nord.* Herzeele.

*Puy-de-Dôme.* Celle.

*Roër.* Cologne.

*Saone (Haute-).* Seveux.

*Saone-et-Loire.* Couches.

*Sarthe.* Beaumont (le quatrième mardi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Blangy.

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Sèvres (Deux-).* Ste.-Néomaye.

*Somme.* Abbeville. Bray. Roye.

*Tarn.* Denat. Pont-de-Giron commune de Mirandol (deux jours).

*Var.* Belgentier. Le Luc. (le 15 janvier).

*Vendée.* Loir, comm. de Ste.-Florence. St.-Hilaire-sur-l'Autise. Le Poiroux.

*Vienne.* Civray. Les Ormes. Lussac.

*Vienne (Haute-).* Limoges.

*Yonne.* Mont-Serein.

## 26 NIVOSE.

*Ain.* Bourg ; bestiaux, denrées, marchandises de toutes espèces, mercerie, draperie, chapellerie, clinquants, volaille grasse, bœufs gras et porcs.

*Allier.* Cressanges, cant. de Montet. Hérisson. St.-Hilaire, cant. de Bourbon-l'Archambault.

*Alpes (Basses).* Reillanne ; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.

*Ardèche.* St.-Etienne-de-Boulogne, cant. d'Aubenas; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire. Usclade, cant. de Montpezat ; bestiaux de toutes espèces.

*Aube.* Ricey-Haute-Rive.

*Aveyron.* La Guépie, cant. de St.-Antonin, mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire. Sallescuran ; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire. Sauveterre ; bêtes à cornes et à laine, toile et fil.

*Cantal.* Montsalvy ; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire.

*Cher.* Château-Meillant (le 4e. mercredi de ce mois).

*Corrèze.* Alsasac, cant. de Donzenac ; grand marché. Curemonte, cant. de Meyssac ; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. St.-Privat-le-Centre, cant. de Servières ; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.

*Creuse.* Ahun, mêmes objets qu'à celle du 11 frimaire.

*Dordogne.* Ville-franche ; grand marché.

*Finistère.* Le Faon. Ploudalmezeau.

*Forêts.* Ettelbruck, cant. de Diekirch ; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.

*Gard.* Anduze.

*Gers.* Bretagne, cant. d'Eauze. St.-Puy, cant. de Valence. Viella, cant. de Riscle.

*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols.

*Isère.* Vienne.

*Loire.* St.-Marcel d'Urphe. Bussières.

*Loire (Haute-).* Monistrol. Saugues.

*Loiret.* Lorris (le jour correspondant au 16 janvier).

*Lot.* Cajare. Figeac. Grezelles. Montricoux.

*Lot-et-Garonne.* Bruch. La Roque.-Meilhan. Monbahus.

*Maine-et-Loire.* Montrevault (le dernier mercredi de ce mois).

*Manche.* Canisy ; grand marché.

*Morbihan.* Bubry. Péaule.

*Nièvre.* Anlezy. Entrains.

*Puy-de-Dôme.* La Montgie. Miremont.

*Rhône.* Ste.-Colombe-lès-Vienne.

*Saone-et-Loire.* St.-Bonnet-de-Joux.

*Seine-Inférieure.* Goderville.

*Sèvres (Deux-).* Celle. St.-Loup.

*Somme.* Ailly-sur-Noye. Longueville.

*Vendée.* St.-Denis-la-Chevasse. St.-Hilaire-de-Riez.

*Vienne (Haute-).* Nexon. Les Salles.

*Yonne.* Mailly-la-Ville. Neuilly.

## 27 NIVOSE.

*Ain.* Ambérieux ; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne. Montrevel ; mêmes objets qu'à celle du 5 brumaire.

*Aisne.* Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château, grand marché.

*Allier.* La Palisse.

*Ardèche.* Montpezat ; bestiaux de toutes espèces.

*Aveyron.* Montclar, canton de St.-Sernin ; bêtes à cornes et à laine et cochons.

*Calvados.* St.-Germain-de-Giroult, cant. de Condé-sur-Noireau.

*Charente.* Raix. Suris, cant. de Chabanois ; grand marché. Montboyer.

*Charente-Inférieure.* St.-Jean-d'Angély ; grand marché.

*Corrèze.* Ehgurande ; mêmes objets qu'à celle du 3 brumaire.

*Creuse.* La Souterraine : mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire. Aubusson ; bœufs, vaches, bêtes à laine et toutes sortes de bestiaux gras.

*Dordogne.* Cadouin. Exideuil. Le Bagne ; grand marché.

*Finistère.* Banallec, grand marché.

Digitized by Google

*Garonne (Haute-)*. Mas-Grenier, cant. de Verdun; mêmes objets qu'à celle du 7 brumaire. St.-Marcet, cant. de St.-Gaudens; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volaille et animaux de basse-cour.
*Gers*. Cologne.
*Gironde*. Castel. Moron-d'Albret, cant. de Montségur. Grignols. Créon (2 jours).
*Ille-et-Vilaine*. Rédon; grand marché.
*Indre*. Chantône. Chatillon. Lys-St.-George.
*Indre-et-Loire*. St.-Antoine-du-Rocher, cant. de Neuillé-Pont-Pierre.
*Loire*. Villemontais. Montbrison. St.-Chamond.
*Lot*. Fraissinet-le-Gelat. Martel.
*Lot-et-Garonne*. Meilhan.
*Manche*. La Haye-du-Puits.
*Meuse*. Revigny. Vaucouleurs.
*Nord*. Catteau. Condé.
*Orne*. Mortrée.
*Pyrénées-Orientales*. Perpignan.
*Rhône*. Mornant (2 jours).
*Roër*. Heinsberg.
*Saone (Haute-)*. Autray.
*Saone-et-Loire*. Bellevesvre. Toulon-sur-Arroux.
*Seine-Inférieure*. Yvetot.
*Seine-et-Oise*. Beaumont.
*Sèvres (Deux-)*. Coulon. Melle.
*Somme*. Conty.
*Tarn*. Salvignac. Alby. Montirat. Villeneuve. Soual. La Croisille.
*Var*. Broc.
*Vaucluse*. Valrèas.
*Vienne*. Vivonne. Oradour-sur-Vaire.

## 28 NIVOSE.

*Ain*. St.-Trivier-sur-Mognans; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire.
*Aisne*. Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Allier*. Montaiguet, cant. du Donjon. Igrande, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Alpes (Basses-)*. Céreste, cant. de Reillanne; grains, bestiaux, mercerie et commestibles.
*Ardèche*. Aubenas; bestiaux de toutes espèces. Beauchastel, cant. de la Voulte; bestiaux de toutes espèces.
*Aveyron*. St.-Cosme, cant. d'Espalion; mêmes objets qu'à celle du 3 de ce mois. St.-Sever, cant. de Belmont; bœufs, chèvres et brebis.
*Bouches-du-Rhône*. Arles (9 jours); brebis, mercerie, toilerie et clincaillerie.
*Cantal*. Riom-les-Montagnes; chevaux, bêtes à laine et mules. St.-Antoine, comm. de Layrhac, cant. de Maurs; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, cochons et toiles.
*Charente*. Aunac, cant. de Manle; grand marché. Chabanois.
*Charente-Inférieure*. St.-Romain-le-Benet, cant. de Saujon.
*Cher*. Culan.
*Corrèze*. St.-Exupéry, cant. d'Ussel; mêmes objets qu'à celle du 13 vendémiaire.
*Creuse*. Lespaud, cant. de Chambon; bœufs, vaches, bêtes à laine et chevaux.
*Dordogne*. Agonat, cant. de Brantôme. Champniers, cant. de Bussière-Badil. Montignac.
*Doubs*. Passavant, cant. de Baume-sur-le-Doubs.
*Finistère*. Lannilis. Plougouven.
*Gard*. Alais.
*Gers*. La Bastide-d'Armagnac, cant. de Cazaubon. Gimont. Bassoues, cant. de Montesquiou.
*Gironde*. St.-Selve, cant. de la Brède.
*Isère*. Entre-deux-Guiers-le-Bas. St.-Etienne-de-St.-Geoire.
*Jura*. St.-Julien.
*Loiret*. Pithiviers (2 jours).
*Lot*. La Motte-Vayrac.
*Lot-et-Garonne*. Castelnau, cant. de Seiches. Castel-Sagrat. Lavardac. Miramont. St.-Antoine. Ste.-Bazeille. Tonneins (2 jours). Villeréal.
*Maine-et-Loire*. St.-Maur-sur-Loire, cant. de Gennes (le 4e. vendredi de ce mois).
*Morbihan*. Noyal-Pontivy.
*Nièvre*. Lurcy-le-Bourg.
*Nord*. Cambrai. Cassel.
*Puy-de-Dôme*. La Rodde. Montferrand.
*Rhône*. Riverie. Thizy. Villechenève.
*Roër*. Cologne.
*Saone-et-Loire*. Bois-Ste.-Marie. Issy-l'Evêque. Marcigny. Pierre. St.-Christophe. Savigny-en-Reveremont. Senozan.
*Sèvres (Deux-)*. Cerizais. Chervaux.
*Vaucluse*. Bonnieux. Entrechaux. La Roque.
*Vendée*. Beaulieu-sur-la-Roche. Oulmes.
*Vienne*. Mondiou. Usson.
*Vienne (Haute-)*. Cieux.
*Yonne*. Aillant. Chéroy. Coulange-sur-Yonne. Noyers.

## 29 NIVOSE.

*Aisne*. Soissons; grand marché.
*Allier*. Marcillat.
*Ardèche*. St.-Martin-de-Valamas. Villeneuve-de-Berg.
*Ariège*. Mirepoix; même objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Aube*. Vandœuvres.
*Aveyron*. Albin; bêtes à cornes et laine et cochons. La Selve, cant. de Requista; bêtes à cornes et à laine et cochons. Martiel, cant. de Villefranche; bêtes à cornes et à laine et cochons. St.-Rome-du-Tarn; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire. Ségur, cant. de Vesins; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire. Varens, cant. de Saint-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire.
*Charente*. Benest, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Montchaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vara, canton de Ste.-Amand-de-Bouex; grand marché. La Valette.
*Charente-Inférieure*. Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.
*Corrèze*. Beaulieu; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire. Égletons; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Lissac, cant. de Larche; mêmes objets qu'à celle du 12 brumaire. Tulle; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Dordogne*. Saint-Martial, canton d'Exideuil.
*Doubs*. Baume-sur-le-Doubs.
*Eure*. Saint-André.
*Garonne (Haute-)*. Beaumont; mêmes objets qu'à celle du 6 brumaire.
*Gers*. Valence. Lavit-de-Lomagne.
*Indre*. Aigurande. Palluau, cant. de Chatillon.
*Indre-et-Loire*. Champigny, cant. de Richelieu.
*Isère*. Bourgoin. Champrier.
*Jura*. Mont-sous-Vandrey.
*Loire (Haute-)*. Chillac.
*Loire-Inférieure*. Clisson. La Bénate.
*Lot*. Beauregard. Castelnau. La Françoise. Négrepelisse. Saint-Caprazie. Thémines.
*Lot-et-Garonne*. Fumel. Poudenas.
*Marne*. Sommepy.
*Meurthe*. Cirey.
*Meuse*. Maxey-sur-Vaise.
*Morbihan*. Josselin.
*Nièvre*. Lorme. Lucenay.

Digitized by Google

*Nord.* St-Amand.
*Oise.* Clermont. Senlis.
*Ourthe.* Stavelot.
*Puy-de-Dôme.* Bourg-Lastic.
*Rhône.* Chevagny. Tarare. Vourles.
*Saone-et-Loire.* Cronat-sur-Loire. Varennes-sous-Sevroux.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Fécamp (le dernier samedi de ce mois). Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Augé. Brioux.
*Somme.* Oisemont.
*Vienne.* Chatems.
*Vienne (Haute-).* Laurière. Saint-Junien.

### 30 NIVOSE.

*Alpes (Hautes-).* L'Epine (le 20 janv.)
*Cher.* La Guerche.
*Garonne (Haute-).* Longage, cant. de Carbonne; mêmes objets qu'à celle du 10 frimaire. St.-Martory; chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux, volailles et animaux de basse-cour.
*Loire.* St.-Germain-Laval.
*Loir-et-Cher.* La Ville-aux-Clercs.
*Saone (Haute-).* Gray. Combeau-Fontaine. St.-Loup.
*Tarn.* Cahuzac. Vielmur.
*Var.* Rougiers.
*Vienne (Haute-).* Magnac-Laval.

### 1er PLUVIOSE.

*Ain.* Bagé-le-Chatel; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, chevaux, merrain, cuves, fruits et denrées de toutes espèces.
*Allier.* Maulne, cant. de Cérilly. Servilly, canton de la Palisse. Villeneuve, canton ouest de Moulins.
*Alpes (Basses-).* Oraison, canton des Mées; grains, bestiaux, mercerie et comestibles. Sisteron, (le 1er lundi après St.-Antoine).
*Alpes (Hautes-).* Remollon.
*Ardèche.* La Mastre; bestiaux de toutes espèces.
*Arriège.* St.-Ibars, cant. du Fossat; bestiaux et graines de toutes espèces. Varilhes; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire.
*Aube.* Essoyes.
*Aveyron.* Flagnac, cant. d'Albin; bêtes à cornes et à laine et cochons. St.-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire. St.-Geniès; mêmes objets qu'à celle du 16 brumaire.
*Cantal.* Parlan, canton de Saint-Mamet; bestiaux, cochons, toiles et draps. St.-Cernin, bestiaux et brebis.
*Charente.* Massignac. Marthon, Challais.
*Cher.* Barlieu.
*Corrèze.* Beynat; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire. Brives; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire. Corrèze; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire. La Fage, cant. de la Plau; mêmes objets qu'à celle du 21 frimaire. Le Saillant, comm. de Voutezac, cant. de Juillac; mêmes objets qu'à celle du 16 brumaire. Meymac; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire. Saint-Clément, cant. de Seillhac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Uzerche; grand marché.
*Côte-d'Or.* Mirebeau. Semur.
*Creuse.* Bénevent; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.
*Dordogne.* Sorges, cant. de Savignac-les-Églises.
*Finistère.* St.-Eloy; grand marché. Concarneau.
*Forêts.* Echternach; chevaux, bêtes à cornes et à laine, moutons, porcs, chèvres et ânes, et toutes sortes de marchandises.
*Garonne (Haute-).* Toulouse; mêmes objets qu'à celle du premier vendémiaire.
*Gers.* Montréal. Pergain, cant. de Lectour. St.-Clar. Samatan.
*Hérault.* Montagnac (6 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Rennes; grand marché.
*Indre.* Aigurande (le premier lundi de ce mois). Reuilly, canton nord-est d'Issoudun. Saint-Martin-de-Tournon.
*Indre-et-Loire.* Ligueil.
*Isère.* St.-Marcellin.
*Jura.* Pleure. St.-Amour. Poligny (le premier lundi de ce mois).
*Landes.* Tartas.
*Loire.* Champ-Dieu (le lendemain de St.-Sébastien). Firminy.
*Loire (Haute-).* St.-Didier.
*Loiret.* Bellegarde. Beaulieu.
*Lot.* Cahors (3 jours).
*Lot-et-Garonne.* Beauville. Castillonnès. Dunes. Duras. Marmande. Port-Ste.-Marie. Roquefort. Ste-Livrade. Verteuil.
*Lozère.* Villefort.
*Lys.* Furnes.
*Marne (Haute-).* Leffond.
*Mayenne.* Laval.
*Meurthe.* Dieuze. Fénestrange. Lorquin.
*Mont-Tonnerre.* Einaellen.
*Morbihan.* Locminé.
*Moselle.* Bouzonville.
*Nièvre.* Aunay. Beaumont.
*Nord.* Trelon.
*Oise.* Ribecourt.
*Ourthe.* St.-Vith. St.-Gervais.
*Rhin (Haut-).* St.-Amarin.
*Rhône.* Villiers (21 jours). Thizy.
*Sambre-et-Meuse.* Orchimont.
*Saone (Haute-).* Choye.
*Saone-et-Loire.* Cuisery.
*Sarthe.* Mayet (le premier lundi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Dammartin.
*Sèvres (Deux-).* Brulain.
*Somme* Crécy. Guerbigny. Liomer. St.-Vallery. Villers-Bocage.
*Tarn.* Cramaux. Teillet, comm. de Paulin.
*Var.* Antibes. Barjols (le lundi après la St.-Antoine).
*Vaucluse.* Ansonis. Cadenet. Malaucène.
*Vendée.* Aizenai.
*Vienne.* Civray. St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Bellac. Saint-Laurent-sur-Gorre. Pierre-Buffière.
*Vosges.* Vagney. Vrécourt.
*Yonne.* Appoigny.

### 2 PLUVIOSE.

*Aisne.* Villers-Cotterets; grand marché.
*Ardèche.* Burzet; bêtes à cornes.
*Ardennes.* Rocroy; grand marché. Il s'y vend les mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.
*Charente.* Beaulieu.
*Charente-Inférieure.* Corme-la-Forêt, cant. de Saujon. Tesson, canton de Gemozac; grand marché.
*Corrèze.* Objat, cant. d'Ayen; grand marché. Ste.-Ferréole, canton de Donzenac; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc. Treignac; grand marché.
*Dordogne.* Hautefort; grand marché. St.-Alvère; grand marché.
*Gard.* La Salle.
*Garonne (Haute-).* Aurignac, chevaux, mulets, bêtes à cornes et à laine, bestiaux volaille et animaux de basse-cour.
*Gironde.* Peliegrue.
*Indre.* Saint-Vincent-d'Ardentes.
*Indre-et-Loir.* Neuvy-la-Loi.
*Isère.* Grenoble (3 jours). Roybon.
*Loire.* St.-Didier-sur-Rochefort.
*Loire-Inférieure.* Vieille-Vigne.
*Loiret.* Mareau-aux-Prés (le jour de Saint-Vincent).

Digitized by Google

*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. La Sauvetat-du-Drot. Mezin.
*Manche.* Montbray, cant. de Percy. Saint-Lô.
*Morbihan.* Kervignac. Pluvigner.
*Moselle.* Bitche.
*Oise.* Elincourt.
*Orne.* Argentan (3 jours).
*Rhin (Haut-).* Neuf-Brisack (2 jours).
*Saone (Haute-).* Jonvelle.
*Sarre.* Wittlich (1er mardi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Lagny. Menil-Amelot. Sausé-Vaussais.
*Tarn.* Lisle. Valence. Lautrec. Verdalle.
*Vienne.* Gençay. Lisaut.
*Yonne.* Dannemoine.

## 3 PLUVIOSE.

*Aisne.* La Ferté-Milon; grand marché. Proisy, cant. de Guise; grand marché.
*Allier.* Chantelle-le-Château. Malicorne, canton de Montmarault. Souvigny.
*Alpes (Basses-).* Banon; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Ardèche.* L'Argentière; bêtes à cornes. Tournon, mêmes objets qu'à celle du 13 brumaire.
*Aude.* Esperaza, cant. de Quillan; bestiaux et mercerie. Fabrezan.
*Aveyron.* St.-Bauzely, bêtes à laine et à cornes, coches et chèvres.
*Bouches-du-Rhône.* Saint-Andiol, cant. d'Orgon, (2 jours); mercerie, quincaillerie, souliers, chapeaux, etc.
*Cantal* Raulhac, cant. de Vic-en-Carladez; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules et chèvres.
*Charente.* Confolens.
*Charente-Inférieure.* Saintes; grand marché.
*Cher.* Vesdun. Château-Meillant (le 1er mercredi de ce mois).
*Corrèze.* Juillac; mêmes objets qu'à celle du 13 vendémiaire. Saint-Robert, canton d'Ayen; mêmes objets qu'à celle du 4 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Fontaine-Française.
*Creuse.* Jarnage; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.
*Dordogne.* Brantôme. Domme; grand marché. Saint-Pompon, canton de Domme.
*Finistère.* Landivisiau; grand marché.
*Gers.* Mauvezin. Saramon.
*Gironde.* Coutras.
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault.
*Indre-et-Loire.* Loches.
*Jura.* Arinthot.
*Loire.* Rive-de-Gier.
*Loire (Haute-).* Tence.
*Loir-et-Cher.* Montoire (le 1er mercredi de ce mois).
*Lot.* Martel.
*Lot-et-Garonne.* Auvillars. Dausse. Fumel. Le Mas. Monclar. Saint-Laurent.
*Maine-et-Loire.* Montfaucon (le 1er mercredi de ce mois).
*Manche.* Caniey; grand marché. La Lande-d'Airon, cant. de Villedieu.
*Marne (Haute-).* Melay.
*Mayenne.* Mayenne.
*Morbihan.* Rohan. Vannes.
*Nièvre.* Dornes.
*Nord.* Fourmies. La Bassée.
*Oise.* Ressons.
*Pyrénées (Hautes-).* Rabasteins.
*Rhin (Bas-).* Jugviller (2 jours).
*Sarthe.* La Flèche (le 1er mercredi de ce mois).
*Seine-et-Oise.* Milly. Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Prahec.
*Somme.* Mailly. Moreuil.
*Vaucluse.* Séguret. Visan.
*Vendée.* Coex. Les Essarts.
*Vienne.* Vouneuil-Matours. Monts.
*Vienne (Haute-).* La Roche-d'Abeille.
*Vosges.* Schirmeck (2 jours).
*Yonne.* Villeneuve-sur-Yonne (le lendemain de St.-Vincent).

## 4 PLUVIOSE.

*Ain.* Lagnieux; mêmes objets qu'à celle du 22 brumaire. Thoissey; mêmes objets qu'à celle du 15 brumaire.
*Aisne.* Château-Thierry, grand marché. Vervins; grand marché.
*Alpes (Basses-).* St.-Michel, cant. de Forcalquier; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Alpes (Hautes-).* Rozans.
*Arriège.* La Bastide-de-Seron; bestiaux de toutes espèces et draperie.
*Aube.* Piney.
*Aveyron.* Espalion; bêtes à cornes et à laine, et chevaux. Villefranche; toutes sortes de bestiaux et marchandises.
*Charente.* Barbezieux. Brigueil. Combier. Villefagnan.
*Charente-Inférieure.* Marans; grand Marché. St.-Savinien; grand marché.
*Cher.* Dun-sur-Auron.
*Corrèze.* Meyssac, mêmes objets qu'à celle du 16 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Gevrey. Saulieu; grand marché.
*Creuse.* Chénerailles; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.
*Dordogne.* Jumillac-le-Grand; grand marché. St.-Germain, cant. de Belvez; grand marché.
*Finistère.* Landerneau; grand marché. Pont-Aven; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Villefranche (le 1er vendredi de ce mois).
*Gironde.* Etauliers, cant. de Saint-Ciers-la-Lande. La Ruscade, cant. de St.-Savin. La Réole.
*Indre-et-Loire.* St.-Patrice, cant. de Langeais.
*Landes.* Saint-Geours.
*Loire (Haute-).* Saint-Vincent.
*Loir-et-Cher.* Onzain.
*Loire-Inférieure.* Touvois.
*Lot.* Betaille. Escamps. Cayrac. La Vercautière. Marminiac. Miramont. Monclar. Prayssac. Saint-Clair. St.-Vincent. Varayre.
*Lot-et-Garonne.* Laugnac. Masquières. Villeneuve, canton de Duras.
*Maine-et-Loire.* Brissac, cant. de Thouarcé (le 1er jeudi de ce mois).
*Marne.* Dormans.
*Marne. (Haute-).* Aubejierre. Fay-Billot.
*Meurthe.* Vezelise.
*Meuse.* Bar-sur-Ornain.
*Morbihan.* Heunebon (le 1er jeudi de ce mois). Baud. Molac.
*Nièvre.* Decize. Donzy. St.-Saulge.
*Nord.* Bouchain. Estaires.
*Oise.* Crespy. Songeons.
*Orne.* La Ferté-Macé (le 1er jeudi de ce mois).
*Rhin (Haut-).* Porentruy (6 jours).
*Rhône.* Amplepuis. Thurins.
*Saone-et-Loire.* La Clayette.
*Sarthe.* St.-Calais (le 1er jeudi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* Mauzé. Thénezay.
*Vendée.* Poiré-sur-la-Roche.
*Vienne.* Le Gugné.
*Vienne (Haute-).* Saint-Mathieu. St.-Léonard.
*Vosges.* Epinal.
*Yonne.* Champignelles. Charny. Maligny. Guillon.

## 5 PLUVIOSE.

*Aisne.* Condé; grand marché. La Capelle; grand marché. Rozoy-sur-Serres, cant. de Montcornet.
*Aube.* Mussy-sur-Seine.
*Aude.* Limoux (2 jours).
*Aveyron.* Compeyre, cant. de Milhaud; bêtes à cornes et à laine, cochons, mules et chevaux.
*Charente.* Dirac, cant. d'Angoulême,

Digitized by Google

premier arrond.; grand marché. Mansle; grand marché. Manot, cant. nord de Confolens; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Cozes; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulnay; grand marché. Montguyon; grand marché. Saint-Thomas-de-Conac, cant. de Mirambeau; grand marché.

*Côte-d'Or.* Chanceaux, canton de Flavigny. Villiers-la-Forêt, cant. de Châtillon-sur-Seine.

*Creuse.* Chambon; mêmes objets qu'à celle du 5 vendémiaire.

*Dordogne.* La Roche-Beaucourt., cant. de Mareuil; grand marché. Meyral, cant. de St.-Cyprien; grand marché. St.-Alvère. Terrasson; grand marché.

*Doubs.* Biamont.

*Drôme.* Grignan, bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Huelgoet; grand marché.

*Garonne (Haute-).* Seriguac, cant. de Beaumont; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.

*Gironde.* St.-Paul, cant. de Blaye. Blasimont, cant. de Sauveterre.

*Indre.* Cluis-Dessus.

*Indre-et-Loire.* Preuilly.

*Loire-Inférieure.* Arthon. Mouzeil. Savenay.

*Lot.* Degagnac.

*Lys.* Averinghem.

*Mayenne.* La Roé.

*Morbihan.* Le Faouet. Malestroit.

*Nièvre.* Prémery.

*Nord.* Douay.

*Oise.* Grandvilliers. Marseille. Précy.

*Rhône.* Chessy. Pollionay.

*Saone (Haute-).* Dampiere-sur-Solon. Cromary.

*Saone-et-Loire.* Bellevue-les-Bains.

*Sarthe.* Le Mans (le premier vendredi de ce mois.

*Seine-et-Marne.* Béton-Bazoches.

*Sèvres (Deux-).* Couture-d'Argenson.

*Somme.* Gamaches. Poix. Roxières.

*Tarn.* Le Verdier. Montiral. Valdériés.

*Var.* St.-Paul-lès-Fayence, comm. de Fayence (le jour de la conversion de St.-Paul).

*Vienne.* St.-Savin.

*Vienne (Haute-).* Bussière-Poitevine.

*Vosges.* Liffol-le-Grand. Salles.

## 6 PLUVIOSE.

*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Nouvion; grand marché.

*Allier.* Ainay, canton de Cérilly.

*Aude*, cant. d'Hérisson. Franchaise, canton de Bourbon-l'Archambault. Vichy, cant. de Cusset.

*Ardèche.* Thueyts; bestiaux de toutes espèces.

*Cantal.* Anglards, cant. de Salers; bestiaux, chevaux, bêtes à laine, mules, lin et chanvres.

*Charente.* Chasseneuil, cant. de St.-Claud; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Archiac, grand marché.

*Corrèze.* Ségur, cant. de Lubersac; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Seillac; mêmes objets qu'à celle du 5 frimaire.

*Dordogne.* Bussière-Badil. Roussignac; cant. de Cunèges (3 jours).

*Doubs.* Morteau.

*Eure.* La Ferrière-sur-Rille, cant. de Couches.

*Gard.* Le Vigan.

*Garonne (Haute-).* Auterive; mêmes objets qu'à celle du 20 brumaire.

*Gers.* L'Isle-Jourdain.

*Gironde.* St.-Savin. Montségur.

*Jura* Montmirey-le-Château.

*Lot.* Caylus. Faisselles. Loubressac. Molières, arrond. de Montauban. Moncuq.

*Lot-et-Garonne.* Caudecoste. Cocumont. Granges. Hautefage.

*Maine-et-Loire.* Collet (le premier samedi de ce mois).

*Manche.* Les Pieux.

*Marne (Haute-).* La Ferté-sur-Amance.

*Nièvre.* Corvol-l'Orgueilleuse.

*Puy-de-Dôme.* La Tour.

*Saone-et-Loire.* Cloudeau.

*Seine-et-Marne.* Nemours.

*Sèvres (Deux-).* La Mothe-Sainte-Héraye.

*Somme.* Ham.

*Tarn.* Montmirail (2 jours). St.-Paul.

*Vaucluse.* Cucuron.

*Vendée.* Les Herbiers.

*Vienne (Haute-).* Mézières. Rochechouart.

*Vosges.* Châtel-sur-Moselle.

*Yonne.* Bléneau. Brinon.

## 7 PLUVIOSE.

*Ain.* Treffort; mêmes objets qu'à celle du 15 brumaire.

*Aisne.* Braine; grand marché. Guise. grand marché.

*Ardèche.* Joyeuse, bêtes à cornes. St.-Agrève; bestiaux de toutes espèces.

*Aveyron.* Asprières; bêtes à cornes et à laine et cochons. Calmont, cant. de Cassagnes; bêtes à cornes et à laine et cochons. Plaisance, canton de Saint-Sernin; mêmes objets qu'à celle du 6 brumaire. Valady, cant. de Marcillac; bêtes à cornes et à laine, cochons et chèvres.

*Charente.* Nanteuil. Rouillac; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Authon, cant. de St.-Hilaire.

*Corrèze.* Saint-Martin-la-Méanne, cant. de la Roche-Canillac; grand marché.

*Creuse.* Boussac; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire. Crocq; mêmes objets qu'à celui du 7 nivose.

*Dordogne.* Plazat, cant. de Montignac; grand marché.

*Drôme.* Montoison, cant. nord de Crest; bestiaux et merceries.

*Finistère.* Guerlesquin, canton du Ponton. Pleyben.

*Gers.* Auch.

*Gironde.* Galgou, cant. de Fronsac.

*Indre.* Issoudun.

*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.

*Isère.* St.-Jean-de-Bournay.

*Jura.* Bletterans. Rochefort.

*Haute-Loire.* St.-Pal.

*Lot.* La Capelle-Marival. St.-Paul-Despis. Saint-Projet, canton de Gourdon.

*Lot-et-Garonne.* Castel-Moron. Galapian. La Sauvetat. Lausun.

*Lozère.* Collet-de-Deze. Pont-de-Montvert.

*Manche.* Gavray; grand marché. Montebourg.

*Morbihan.* La Trinité.

*Nièvre.* Champlemy.

*Orne.* Regmalard.

*Puy-de-Dôme.* Issoire. Montferrand.

*Rhône.* Cenves. Grange-du-Bois. Soucieux.

*Saone-et-Loire.* Charolles.

*Seine.* Sceaux.

*Seine-Inférieure.* Rouen.

*Sèvres (Deux-).* Coulonges.

*Somme.* Amiens (3 jours).

*Vendée.* Palluau.

*Vienne.* Lusignan.

*Vienne (Haute-).* Arnac. Rilhac-Lastours. Sauviat.

*Vosges.* St.-Dié.

*Yonne.* Vezelay.

## 8 PLUVIOSE.

*Ain.* Poncin; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.

*Aisne.* Genlis, cant. de Chauny; grand marché. Vedancourt, cant. de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.

*Alpes (Basses-).* Forcalquier; grains, bestiaux,

Digitized by Google

bestiaux, mercerie et comestibles.
*Ardèche.* La Chapelle, cant. d'Aubenas ; bestiaux et cochons. Satillieu ; chevaux, mules et bêtes à cornes.
*Arriège.* Lesat, cant. du Fossat ; bestiaux et graine en tout genres. St.-Lizier ; mêmes objets qu'à celle du 8 frimaire.
*Aube.* Dienville, cant. de Brienne-le-Château.
*Charente.* Dignat. Brillac, cant. sud de Confolens ; grand marché. Nanteuil, cant. de Ruffec.
*Charente-Inférieure.* St.-Amand (le lundi avant la Purification). Aulnay.
*Corrèze.* Brignac, canton d'Ayen ; grand marché. Le Port-Dieu, cant. de Bort ; mêmes objets qu'à celle du 6 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Aigney-Côte-d'Or.
*Dordogne.* Miremont, cant. du Bugue ; grand marché.
*Drôme.* Marsanne ; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Briec. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas ; grand marché.
*Garonne (Haute-).* L'Isle-en-Dodon ; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire. Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois.
*Gironde.* Libourne.
*Indre.* Argy. Aigurande (le deuxième lundi de ce mois).
*Jura.* Nozeroy (le lundi avant la Chandeleur).
*Loire.* Bourg-Argental.
*Loiret.* Sully-sur-Loire (le premier lundi après St.-Vincent).
*Lot.* Cazals.
*Lot-et-Garonne.* Caumont.
*Manche.* Pontorson. Villedieu.
*Nièvre.* Tannay.
*Orne.* Tinchebray (le deuxième lundi de ce mois).
*Rhin (Haut-).* Béfort.
*Rhône.* Neuville.
*Saone-et-Loire.* Autun. Cray. Romenay. St.-Prix. Sennecey.
*Sèvres (Deux-).* Châtillon.
*Vaucluse.* La Coste.
*Vendée.* Gué-de-Velluire (le).
*Vienne.* Charroux.
*Vienne (Haute-).* Rançon.
*Vosges.* Dommartin-sur-Vraine.

## 9 PLUVIOSE.

*Ain.* Chatillon-sur-Chalaronne ; mêmes objets qu'à celle du 9 brumaire.

*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne ; grand marché. Hannapes, canton de Vassigny ; grand marché.
*Aude.* Couiza, cant. d'Arques ; bestiaux et mercerie.
*Aveyron.* Mur-de-Barrez ; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mules et chevaux.
*Charente.* St.-Claud. Aubeterre.
*Charente-Inf.* Pons ; grand marché. Saujon ; grand marché.
*Corrèze.* Meillard, cant. d'Uzerche ; grand marché.
*Creuse.* Badefol, cant. de Hautefort.
*Dordogne.* St.-Cyprien ; grand marché.
*Forêts.* Diekirch ; mêmes objets qu'à celle du 23 frimaire.
*Ille-et-Vilaine.* Bécherel.
*Indre-et-Loire.* Faye-Marnay ou Faye-la-Vineuse, cant. de Richelieu.
*Jura.* Pont-du-Bourg. Salins.
*Landes.* Dax. St.-Sever.
*Loir-et-Cher.* Blois (le second mardi de ce mois).
*Loire.* Violey.
*Loire-Inférieure.* L'Agrippière, comm. de Valet.
*Lot.* Cardaillac. Montauban. St.-Pantaléon.
*Manche.* Périers (3 jours).
*Marne (Haute-).* Vignory.
*Mayenne.* Evron.
*Morbihan.* Gourin. Roche-des-Trois.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais.
*Orne.* Juvigny (le deuxième mardi de ce mois). St.-Julien-sur-Sarthe.
*Rhin (Haut-).* Ste.-Marie-aux-Mines.
*Rhône.* Vernaison.
*Saone-et-Loire.* Châteauneuf.
*Sarthe.* Bonnetable (le deuxième mardi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Doudeville.
*Sèvres (Deux-).* St.-Hilaire-la-Palu.
*Somme.* Ham. Ault.
*Vaucluse.* Rustrel.
*Vendée.* Montaigu.
*Vienne (Haute-).* St.-Junien. Chalus.
*Vosges.* Epinal.
*Yonne.* Ancy-le-Franc. La Breuille.

## 10 PLUVIOSE.

*Charente.* Verteuil.
*Cher.* Mehun-sur-Yèvre (le dernier mercredi de janvier). Château-Meillant (le deuxième mercredi de ce mois).
*Loir-et-Cher.* Montrichard.
*Sarthe.* Sillé-le-Guillaume (le deuxième mercredi de ce mois).
*Vienne (Haute-).* Magnac-Laval.

## 11 PLUVIOSE.

*Aisne.* Laon ; grand marché.
*Allier.* Mont-Luçon.
*Arriège.* St.-Girons ; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire.
*Aube.* Aix-en-Othe.
*Aude.* Ouveilhan.
*Aveyron.* Cassagnes ; bêtes à cornes et à laine, et cochons.
*Charente.* Baignes. Segonzac. Eterpe. Monthron ; grand marché et foire pendant 3 jours. Paizay, cant. de Villefagnan ; grand marché. Salles, cant. de Segonzac ; grand marché.
*Charente-Infér.* Ballan, canton de Mathe. St.-Fort, cant. de St.-Génis ; grand marché. St.-Maigrin, canton d'Archiac ; grand marché. St.-Sauveur-de-Nuaillé, cant. de Courçon ; grand marché.
*Cher.* Sancoins (le jeudi avant la Purification).
*Corrèze.* Chamboulève, cant. de Seillhac ; grand marché. Rilhac, cant. de Servières ; mêmes objets qu'à celle du 27 frimaire. Turenne, cant. de Meyssac ; grand marché.
*Côte-d'Or.* Autricourt, canton de Montigny-sur-Aube. Grancey-en-Montagne. Montfranc. Précy-sous-Thille. St.-Seine-en-Montagne.
*Creuse.* Le Grand-Bourg ; mêmes objets qu'à celle du 13 nivose.
*Dordogne.* Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Drôme.* Grand-Serre ; bestiaux et mercerie.
*Finistère.* Châteauneuf-du-Faon. Loc-Ronan. Pont-l'Abbé ; grand marché.
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols.
*Hérault.* Cette (8 jours).
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault (le deuxième jeudi de ce mois).
*Léman.* Montrioux.
*Loire.* St.-Germain-l'Espinasse.
*Lot-et-Garonne.* Dondas.
*Manche.* Canisy ; grand marché.
*Marne (Haute-).* Montierender.
*Morbihan.* Auray.
*Nièvre.* Cosne.
*Nord.* Avesnes. Bavay.
*Oise.* Beaulieu.
*Pas-de-Calais.* Audruick.
*Puy-de-Dôme.* Giat.
*Roër.* Korschenbroich.
*Sambre-et-Meuse.* Walcourt.



Digitized by Google

*Saone-et-Loire.* Buxy (4 jours). Gourdon.
*Sarthe.* Le Lude (le deuxième jeudi de pluviose).
*Seine-et-Marne.* Egreville.
*Seine-et-Oise.* Poissy. St.-Arnoult.
*Sèvres (Deux-).* Ventebis.
*Somme.* Athies. Offoy Picquigny.
*Vendée.* Fontenay le-Peuple.
*Vienne (Haute-).* Bessines. St.-Germain. Oradour-sur-Vaire.
*Vosges.* Darney. Le Tillot.
*Yonne.* Cravant. St.-Sauveur.

## 12 PLUVIOSE.

*Ain.* Belley; grand marché. Bourg; mêmes objets qu'à celle du 26 nivose. St.-Rambert; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.
*Aisne.* Liesse; grand marché.
*Alpes (Basses-).* Valensolle (le jour de St.-Blaise).
*Ardennes.* Signy-le-Grand; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.
*Aveyron.* Pont-de-Camarès; bêtes à cornes et à laine, et cochons. La Salvetat; bêtes à cornes et à laine, et cochons.
*Charente.* Les Pins, cant. de St.-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montlieu; grand marché. Pérignac, cant. de Pons.
*Cher.* Quantilly, cant. de Menetou-Salon; bestiaux et mercerie.
*Corrèze.* Lubersac; grand marché.
*Creuse.* La Souterraine; mêmes objets qu'à celle du 12 vendém. Bourganeuf; bœufs, vaches, veaux, chevaux et cochons.
*Dordogne.* Salagnac; grand marché.
*Finistère.* La Feuillée, cant. du Huelgoet; grand marché. Le Ponthon ou le Ponthac.
*Garonne (Haute-).* St.-Jorry, cant. de Fronton; mêmes objets qu'à celle du 12 vendém.
*Gironde.* Castillon.
*Indre.* St.-Chartier
*Indre-et-Loire.* Montbazon.
*Marne.* Jouchery-sur-Vesle.
*Marne (Haute).* Nogent.
*Nord.* Le Quesnoy.
*Rhône.* St.-Andéol. Bois-d'Oingt.
*Saone (Haute-).* Brecey-lès-Gy. Lure.
*Saone-et-Loire.* Chagny. Marigny. St.-Romain.
*Sèvres (Deux-).* L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin.
*Tarn.* La Caune.
*Vendée.* Soulans.
*Vienne.* Croutelle. La Roche-Pozay. La Trimouille.
*Vienne (Haute-).* Magnac-Bourg.
*Yonne.* Auxerre.

## 13 PLUVIOSE.

*Aisne.* Bruyères, cant. de Fère-en-Tardenois. Marle; grand marché. Neufchâtel; grand marché.
*Allier.* Châtel-Montagne, cant. du Mayet-de-Montagne. Montmarault.
*Alpes (Hautes-).* Upaix.
*Ardèche.* Marcols, canton de Saint-Pierreville; mêmes objets qu'à celle du 11 vendémiaire.
*Aveyron.* Asprières; bêtes à cornes et à laine, et cochons.
*Charente.* Brossac. Mérignac. La Rochefoucauld.
*Charente-Inférieure.* Rioux, cant. de Gemozac; grand marché.
*Cher.* La Guerche.
*Creuse.* Guéret; mêmes objets qu'à celle du 13 vendém. Auzance; bœufs, vaches, taureaux, et cochons.
*Dordogne.* Genis, cant. d'Excideuil; grand marché. Molières, canton de Cadouin; grand marché. Terrasson.
*Eure-et-Loir.* Nogent-Roulebois (le premier samedi de février, 2 jours).
*Finistère.* Coray. Daoulas, cant. de Plougastel-Daoulas.
*Gers.* Jegun. Puycasquier, canton nord d'Auch. Miélan.
*Jura.* Moissey.
*Loire (Haute-).* Roche.
*Lot.* Bourg-de-Visat. Rouqueyroux, comm. de la Bastide. St.-Clair.
*Lot-et-Garonne.* Montflanquin. Montpezat.
*Lozère.* Nasbinals.
*Marne (Haute-).* Aprey.
*Morbihan.* Ploërmel.
*Nièvre.* Billy. La Charité.
*Nord.* Cassel.
*Orne.* Alençon (10 jours). Le Mêle-sur-Sarthe.
*Puy-de-Dôme.* Pont-sur-Allier.
*Pyrénées (Basses-).* Bayonne (8 jours).
*Rhin (Bas-).* Pfaffenhoffen (2 jours).
*Roër.* Dickerdamm. Creveldt (trois jours).
*Sambre-et-Meuse.* Barvaux.
*Saone (Haute-).* Grandvelle.
*Sèvres (Deux-).* Frontenay. Gougé.
*Somme.* Contay. Nesle. Péronne.
*Vendée.* Pouzange.
*Vienne.* Montmorillon.
*Vienne (Haute-).* Dorat.
*Vosges.* Montureux-sur-Saone.
*Yonne.* Les Ormes. Ravières. Vermanton.

## 14 PLUVIOSE.

*Ain.* St.-Julien-sur-Reyssousse, cant. de St.-Trivier-de-Courtoux; mêmes objets qu'à celle du 14 frimaire.
*Aisne.* Montcornet; grand marché.
*Allier.* Huriel.
*Alpes (Basses-).* Thoard, cant. de Digne; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.
*Alpes (Hautes-).* St.-Julien-en-Beauchêne, canton d'Aspres-les-Veyne; bestiaux, mercerie et autres marchandises.
*Ardèche.* La Voulte.
*Arriège.* Le Carla-le Peuple, cant. du Fossat; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.
*Bouches-du-Rhône.* Aubagne (4 j.); chevaux, mulets, bouriques et cochons.
*Calvados.* Douvres.
*Charente.* Ambleville, canton de Ségonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes. Saint-Genis; grand marché.
*Côte-d'Or.* Savoisy.
*Creuse.* Chatelux; bœufs, vaches, bêtes à laine et chevaux. Bellegarde; bœufs, vaches, taureaux, porcs et bêtes à laine. Royère; bœufs, vaches, veaux, cochons et chevaux.
*Dordogne.* Belves. Fleurat, cant. du Bugue; grand marché. Payssac, canton de Montignac, comm. de Sergnac (3 jours).
*Garonne (Haute-).* Launac, cant. de Grenade; mêmes objets qu'à celle du 17 brumaire. Montesquieu-de-Nolvestre; mêmes objets qu'à celle du 7 vendémiaire. Muret; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Gers.* Miradoux. Montpezat, cant. de Lombez.
*Gironde.* St.-Martin-des-Sablons, cant. de Guitres. Gensac, canton de Pujols. Laudiras, canton de Podensac (2 jours).
*Hérault.* Cessenon.
*Indre-et-Loire.* Azay-le-Rideau.
*Léman.* St.-Paul.
*Loire.* St.-André. Pouilly-les-Feurs. Pelussin.
*Loire (Haute-).* La Mothe.
*Loir-et-Cher.* Monteaux (le jour de St.-Blaise).
*Loire-Inférieure.* Nantes.

Digitized by Google

*Lot-et-Garonne.* Audiran.
*Marne.* Montmirail.
*Meuse.* St.-Mihel.
*Morbihan.* Pontscorff.
*Oise.* Lassigny.
*Orne.* La Ferté-Auvray.
*Pas-de-Calais.* Guines.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Sambre-et-Meuse.* Hotton.
*Saone (Haute-).* Pesmes. Faverney.
*Seine-Inférieure.* Grainville.
*Seine-et-Oise.* Magny.
*Sèvres (Deux-).* Cerisais. Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* St.-Ricquier.
*Tarn.* La Bastide. Rabastens. Lombers. Monestier (2 jours).
*Var.* Le Val. Aups. Rians.
*Vaucluse.* Bollène. Buous. Maubec.
*Vendée.* Luçon. Venansault.
*Vienne.* Availles. Sauxay.
*Vienne (Haute-).* Aixe. Les Salles.
*Vosges.* Autreville. Le Val-d'Ajol.

## 15 PLUVIOSE.

*Aisne.* Brunhamel, cant. de Montcornet. Landuxy-la-Ville; cant. d'Aubenton; grand marché. Villers-Agron, cant. de Fère-en-Tardenois.
*Allier.* Vallon, cant. d'Hérisson.
*Ardèche.* Meyras, cant. de Thuéyts; bestiaux de toutes espèces, poutres et planches. St.-Martin-de-Valamas; bestiaux de toutes espèces.
*Ardennes.* Baricourt, canton de Busancy; mêmes objets qu'à celle du 13 brumaire. Philippeville; mêmes objets qu'à celle du 5 brumaire.
*Aude.* Fenjeaux; bestiaux et mercerie.
*Cantal.* Saignes; chevaux, bêtes à laine et mules. St.-Flour; chevaux, bêtes à laine et mules.
*Charente.* Jarnac-Charente; grand marché. Montmoreau. Vitrac, cant. de Montambœuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Le Château, (île d'Oléron). Jonzac; grand marché. Taillebourg, cant. de St.-Savinien; grand marché.
*Cher.* Graçay. Châteauneuf-sur-Cher; bestiaux, mercerie et autres marchandises.
*Corrèze.* Brives; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire. Curemonte, cant. de Meyssac; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Le Saillant, comm. de Voutezac, cant. de Juillac; mêmes objets qu'à celle du 16 brumaire. Arnac-Pompadour, cant. de Lubersac; mêmes objets qu'à celle du 28 frimaire.
*Creuse.* Dun; même objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Pontarion; bœufs, vaches, veaux, cochons, chevaux.
*Dordogne.* Ligueux, cant. de Savignac-les-Eglises. Nabirac, cant. de Domme. Thenon.
*Doubs.* Besançon.
*Eure-et-Loir.* Maintenon (le 4 fév.).
*Finistère.* Brest; grand marché. Guielan ou Gucelan-Pensez. Poullaouen, cant. de Carhaix. St.-Pol-de-Léon.
*Gard.* St.-Martial, cant. de Sumène.
*Garonne (Haute-).* Alan. St.-Sulpice, cant. de Carbonne; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.
*Gers.* Goudrin, cant. de Montréal. Mirande.
*Gironde.* Rausan, cant. de Pujols. Sauveterre. Ste.-Eulalie, cant. de Carbon-Blanc. St.-Laurent-en-Cubzagais, cant. de St.-André-de-Cubzac.
*Hérault.* Ceilles, cant. de Lunas (2 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Plesguer-au-Tronchet, cant. de Châteauneuf.
*Indre.* Aigurande (le 3e. lundi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Cormery, cant. de Monthazon. Villeloing, cant. de Montrésor.
*Isère.* Crémieu. Entre-deux-Guiers-le-Bas. Granieu. Grand-Lemps. Vignieu.
*Jemmapes.* Leuze.
*Jura.* Lons-le-Saulnier.
*Léman.* St.-Jean-d'Aulph. Samoens (2 jours).
*Loire.* Chazelles.
*Loire (Haute-).* Le Puy (2 jours).
*Loir-et-Cher.* Pont-le-Voy. St.-Léonard (le 3e. lundi de ce mois).
*Loiret.* Château-Renard.
*Lot.* Camy. La Capelle-Livron. L'Albenque. Molières, cant. de la Capelle-Marival. Montbrun. Montricoux. Puy-l'Evêque. St.-Martin, cant. de Lauzès. Teyssieu.
*Lot-et-Garonne.* Dunes. Loubès. Monjoy. Nérac. Villefranche. Villeneuve.
*Lozère.* Florac. St.-Germain-de-Calberte.
*Lys.* Rousbrugge.
*Marne (Haute-).* Courcelles-sur-val-d'Esnoms.
*Mayenne.* Ménil.
*Meuse.* Gondrecourt. Marville.
*Morbihan.* Guégon.
*Moselle.* Remilly.
*Nièvre.* Beaumont. La-Roche-Millay. Lorme.
*Nord.* Armentières. Bourbourg. Hazebrouck. Orchies. Solesmes.
*Oise.* Clermont (2 jours). Compiègne.
*Orne.* Domfront (le 3e. lundi de ce mois).
*Ourthe.* Ouffet.
*Pas-de-Calais.* Béthune. St.-Pol (10 jours).
*Puy-de-Dôme.* La Montgie. Montel-de-Gelat. Ris.
*Pyrénées (Hautes-).* Castelnau-Rivière-Basse.
*Rhin (Bas-).* Haguenau (3 jours).
*Rhône.* Chatillon. La Mure.
*Sambre-et-Meuse.* La Roche.
*Saone (Haute-).* Montbazon. Vaucillers.
*Saone-et-Loire.* Tramayes. Varenne-St.-Sanveur.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Seine-et-Oise.* Palaiseau.
*Sèvres (Deux-).* Sauzé-Vaussais.
*Somme.* Chaulnes.
*Tarn.* Lavaur (le 2e. jour après la Purification); (2 jours).
*Vaucluse.* Entrechaux. Gordes. Lauris. Malaucène.
*Vendée.* Roche-Servière.
*Vienne.* Usson.
*Vienne (Haute-).* Aixe. Ponsac. St.-Priest-Tauréon.
*Yonne.* Avallon. Etais-Millon.

## 16 PLUVIOSE.

*Ain.* Montmerle; mêmes objets qu'à celle du 8 brumaire.
*Aisne.* Aubenton, grand marché.
*Arriège.* La Roque, cant. de Mirepoix; bestiaux de toutes espèces et volailles.
*Aveyron.* Belmont; bêtes à cornes et à laine et cochons. Villeneuve; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.
*Calvados.* St.-Sever.
*Cantal.* La Roquebrou; chevaux, bêtes à laine et mules. Chaudes-Aigues.
*Charente.* Blanzac; grand marché. Boutteville. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Bouex; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Matha; grand marché. Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Cher.* St.-Janvrin.
*Corrèze.* Noailles, cant. de Brives; mêmes objets qu'à celle du 11 ven-



Digitized by Google

démiaire. Ussel, mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux.

*Creuse.* Gouzou, cant. de Jarnage; toutes sortes de bestiaux. Nislet, cant. de St.-Pardoux-la-Rivière.

*Doubs.* Montferrand, cant. de Bousière.

*Drôme.* Nions.

*Eure-et-Loir.* La Louppe (le mardi après la Chandeleur).

*Finistère.* Château-Lin.

*Garonne (Haute-).* Bessière, cant. de Montastruc; même objets qu'à celle du 6 frimaire. Revel, mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.

*Gers.* Montfort, cant. de Mauvezin. Lombez. Riscle.

*Gironde.* Puynormand, cant. de Lussac.

*Indre-et-Loire.* Richelieu.

*Léman.* Vieux-en-Sallaz.

*Loire.* St.-Polgues.

*Loire-Infér.* Doulon. Le Loroux.

*Lot.* La Bastide.

*Lot-et-Garonne.* Cocumont. Moncaut. Seiches.

*Lys.* Furnes.

*Maine-et-Loire.* Angers (le 3e. de ce mois).

*Manche.* St.-Pierre-d'Arthenay, cant. de Saint-Jean-de-Daye.

*Marne (Haute-).* Prez-sous-la-Fauche.

*Mayenne.* Fougerolles.

*Meuse.* Ancerville.

*Nord.* Etrœungt.

*Pas-de-Calais.* Béthune (8 jours).

*Puy-de-Dôme.* Combronde.

*Rhin (Haut-).* Délemont (4 jours). Rouffach.

*Rhône.* Le Fenoyl.

*Roër.* Linnich.

*Saone (Haute-).* Boulot. Corravillers-le-Plein.

*Sèvres (Deux).* St.-Maixent. Nuel-sous-les-Aubiers.

*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hangest. Harbonnières.

*Tarn.* Alban.

*Vendée.* Thiffauges.

*Vienne.* Champagné-St.-Hilaire. Châtellerault.

*Yonne.* Druyes. Toucy.

## 17 PLUVIOSE.

*Ain.* Marlieux; mêmes objets qu'à celle du 23 brumaire.

*Aisne.* Hirson; grand marché.

*Allier.* Neris, cant. de Mont-Luçon.

*Alpes (Basses-).* Ste-Tulle, cant. de Manosque; grains, bestiaux, mercerie et comestibles.

*Ardèche.* La Mastre; bestiaux de toutes espèces. Villeneuve-de-Berg; bêtes à cornes et autres.

*Aveyron.* Albin; bêtes à cornes et à laine, et cochons. Clairvaux, cant. de Marcillac; brebis, chèvres et cochons. La Panouze, cant. de Séverac-le-Château; bêtes à cornes et à laine et cochons. Najac (3 jours); mêmes objets qu'à celle du 14 vendémiaire.

*Charente.* Aigre; grand marché. Champagne-Mouton.

*Charente-Inférieure.* Pizany, cant. de Saujon.

*Cher.* Charost. Préveranges. Château-Meillant (le 3e. merc. de ce mois.

*Corrèze.* St.-Merd, cant. de la Plau; bœufs, vaches, veaux, velles, cochons, moutons, etc.. La Graulière, cant. de Seilhac; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Larche; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire. Pescher, cant. de Beynat; mêmes objets qu'à celle du 22 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Salmaises, cant. de Flavigny.

*Creuse.* Chénerailles; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.

*Dordogne.* Cenac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Grézillac, cant. de Verteillac. L'Eguillat, cant. de Mareuil.

*Finistère.* Leaneveu; grand marché. Plouneour-Menez. Pont-Croix; grand marché. Rosporden; grand marché.

*Gers.* Condom. Simore, cant. de Lombez.

*Gironde.* Castillon.

*Isère.* Domène.

*Jura.* Dole. St.-Claude.

*Loire-Inférieure.* Verton.

*Lot.* Caussade. Creissensac. Fraissinet. St.-Projet, cant. de Caylus. Sounat.

*Lot-et-Garonne.* Dolmayrac. Frégimont. Montségur. Sauvaynas.

*Manche.* Montbray, cant. de Percy. St.-Hilaire-du-Harcouet.

*Marne (Haute-).* Voissey.

*Mayenne.* Cossé.

*Meurthe.* Blénod.

*Morbihan.* Plouay.

*Nièvre.* Brinon. St.-Vérain.

*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.

*Oise.* Breteuil.

*Puy-de-Dôme.* Herment.

*Saone-et-Loire.* Cuiseaux. Louhans (6 jours). Matour. Paray. Simard.

*Seine-et-Oise.* Ablis (2 jours).

*Sèvres Deux-).* Le Busseau.

*Somme.* Lihons.

*Var.* Solliés.

*Vendée.* Belleville.

*Vienne.* St.-Sauvant.

*Vienne (Haute-).* Compreignac. Mortemart. Consac-Bonneval.

*Vosges.* Ville-sur-Illon.

*Yonne.* Bussy-en-Othe. Châtel-Censoir.

## 18 PLUVIOSE.

*Ain.* Bourg; mêmes objets qu'à celle du 26 nivose.

*Aisne.* Bohain; grand marché.

*Ardèche.* Chalançon, cant. de Vernoux; mêmes objets qu'à celle du 18 vendémiaire.

*Aube.* Estissac. Villenauxe.

*Charente-Inférieure.* Lonzac, cant. d'Archiac; grand marché.

*Corrèze.* Argentat; mêmes objets qu'à celle du 15 vendémiaire. Treignac; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.

*Côte-d'Or.* Châtillon-sur-Seine, Sombernon. Epoisses.

*Dordogne.* Badefol, cant. de Cadouin; grand marché. Beaumont; grand marché. Plazac, cant. de Montignac.

*Drôme.* Dieu-le-Fit; bestiaux et mercerie.

*Finistère.* Guipavas. Morlaix. Saint-Thégonnec; grand marché.

*Fordts.* Ettelbruck, cant. de Dierkerch; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.

*Gers.* Tasque, cant. de Plaisance.

*Jura.* Scellières.

*Landes.* Gabaret.

*Loire.* Chavanay.

*Loire-Inférieure.* Vieille-Vigne.

*Lot.* Sauzet.

*Lot-et-Garonne.* La Court.

*Maine-et-Loire.* St.-Georges-sur-Loire (le 3e. jeudi de ce mois).

*Mayenne.* Craon. Melay.

*Meurthe.* Badonviller (2 jours).

*Meuse.* Ligny.

*Morbihan.* Elvin.

*Nièvre.* Champallement.

*Nord.* Merville.

*Orne.* Briouze.

*Pas-de-Calais.* Hermy.

*Puy-de-Dôme.* Rochefort.

*Rhône.* Montrotier.

*Saone-et-Loire.* Doudin. Tournus.

*Sarthe.* Conlie (le 3e. jeudi de ce mois).

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Sèvres (Deux-).* Niort.

Digitized by Google

*Vendée.* L'Herbergement.
*Vienne.* Valence.
*Vienne* (*Haute-*). Linards.

19 PLUVIOSE.

*Ain.* Ambronay; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, chevaux, chanvre et noix. Pont-de-Veyle; mêmes objets qu'à celle du 29 brumaire.
*Aisne.* Le Catelet, grand marché.
*Ardèche.* Burzet; bêtes à cornes.
*Aveyron.* Entraigues; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémiaire. Milhaud; bêtes à cornes et à laine et cochons.
*Charente.* Celle-Frouin, canton de Mansle; grand marché. St.-Germain-sur-Vienne. Cognac; grand marché. Tusson, cant. d'Aigre; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montendre; grand marché.
*Cher.* St.-Florent.
*Creuse.* Evaux; bœufs, vaches, taureaux, cochons.
*Côte-d'Or.* Rouvray.
*Dordogne.* Roussignac, canton de Cunèges; grand marché.
*Drôme.* Etoile, cant. de Valence; (3 jours); bestiaux et merceries.
*Eure-et-Loir.* La Louppe; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.
*Gers.* Pouy-Roquelaure, cant. de Lectour. Vic-sur-Losse
*Gironde.* Vayres, cant. de Fronsac.
*Ille-et-Vilaine.* Fougères.
*Indre.* Ecueillé.
*Jura.* Conliège.
*Loire.* Panissière.
*Haute-Loire.* Blesle.
*Loir-et-Cher.* Contres (le 3e vendredi de ce mois).
*Lot.* Moissac. St.-Céré.
*Lot-et-Garonne.* La Parade.
*Manche.* Avranches. Canisy; grand marché.
*Marne.* Givry.
*Morbihan.* Plumelec. Napoléon-Ville
*Nièvre.* Dornecy.
*Rhône.* Forgeux. La Rajasse. Saint-Igny-de-Vers.
*Roër.* Dahlem.
*Saone-et-Loire.* Allerey. Neuvy.
*Sèvres* (*Deux*). Chizé.
*Somme.* Montdidier.
*Tarn.* Brassac.
*Vendée.* Bournezeau.
*Vienne.* Mauprévoir.
*Yonne.* Arcy-sur-Cure.

20 PLUVIOSE.

*Bouches-du-Rhône.* Aix (5 jours).
*Charente.* Celle-Frouin.
*Gers.* Seissan, canton sud d'Auch.
*Indre-et-Loire.* Petit-Pressigny, cant. de Grand-Pressigny.
*Jura.* Clairvaux.
*Loir-et-Cher.* Vendôme (le 3e. samedi de ce mois, 8 jours).
*Loiret.* Chateauneuf.
*Vienne* (*Haute-*). Magnac-Laval.

21 PLUVIOSE.

*Ain.* Montluel; mêmes objets qu'à celle du 21 frimaire.
*Aisne.* Caulincourt, cant. de Vermand; grand marché.
*Arriège.* Le Mas-d'Azil; mêmes objets qu'à celle du 18 brumaire.
*Bouches-du-Rhône.* Aix (5 jours).
*Calvados.* Crèvecœur, canton de Mezidon.
*Charente-Inférieure.* Gemozac; grand marché.
*Corrèze.* Donzenac; grand marché. Obazines ou Aubazines, cant. de Beynat; mêmes objets qu'à celle du 17 vendémiaire.
*Côte-d'Or.* Sainte-Sabine-le-Plain, cant. de Pouilly-en-Montagne.
*Dordogne.* Tursac, cant de Saint-Cyprien; grand marché
*Drôme.* St.-Sauveur-Gouvernet, cant. du Buis; bestiaux et merceries.
*Escaut.* Overmeere, cant. de Zeele; chevaux; bestiaux et denrées.
*Eure.* Pont-Audemer (8 jours); chevaux et bestiaux.
*Finistère.* Cléder. Sizun; grand marché.
*Gironde.* Castelnau-de-Médoc.
*Hérault.* Lodève (2 jours).
*Jura.* Arbois.
*Loiret.* St.-Benoît-sur-Loire (le jour de Ste.-Scholastique).
*Lot-et-Garonne.* Le Temple. Villeneuve, cant. de Mexin.
*Lozère.* St.-Chely.
*Manche.* Cherbourg.
*Marne* (*Haute-*). Hortes.
*Morbihan.* Bois-de-la-Roche. Roche-Sauveur.
*Nièvre.* Clamecy.
*Nord.* Valenciennes.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Sarre.* Ober et Nieder-Miesau.
*Saone-et-Loire.* St.-Itaire.
*Seine-et-Marne.* Provins (4 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Augé.
*Somme.* Beauquêne. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens.
*Tarn.* Bourguonac, comm. de Mirandol. La Caze.
*Vaucluse.* Carpentras.
*Vendée.* Vouvant.
*Vienne.* Migué. St.-Savin. L'Isle-Jourdain (2 jours).
*Vienne* (*Haute-*). Ambazac.
*Vosges.* Bruyères.
*Yonne.* Treigny.

22 PLUVIOSE.

*Aisne.* Fonsommes, cant. de Saint-Quentin; grand marché.
*Allier.* Bourbon-l'Archambault.
*Ardèche.* Meyras, cant. de Thueyts; bestiaux de toutes espèces.
*Arriège.* Le Fossat, bestiaux et graines de toutes espèces.
*Aveyron.* Parisot, cant. de Saint-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Charente.* Deviac, cant. de Montmoreau; grand marché. La Péruse, cant. de Chabanois; grand marché. Pranzac.
*Charente-Inférieure.* Chevençan, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, cant. de Gémozac; grand marché.
*Corrèze.* St.-Angel, cant. d'Ussel; mêmes objets qu'à celle du 9 brumaire. St.-Chamant, canton d'Argentat; grand marché.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché.
*Garonne* (*Haute-*). Levignac, cant. de Leguevin (2 jours); mêmes objets qu'à celle du 11 brumaire. La Bastide-Beauvoir, canton de Montgiscard; mêmes objets qu'à celle du 8 brumaire.
*Gironde.* St. Ciers-la-Lande.
*Indre.* Aigurande (le quatrième lundi de ce mois).
*Isère.* St.-Siméon. Vénissieu.
*Jura.* Tervay.
*Loire.* Marlhes.
*Lot.* Cajure. La Capelle-Marival.
*Lot-et-Garonne.* Moirax.
*Manche.* Ducey.
*Morbihan.* Guéméné.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Guiscard.
*Saone* (*Haute-*). Montboson (le quatrième lundi de ce mois).
*Saone-et-Loire.* Châlons-sur-Suone. Dompierre.
*Sarthe.* La Ferté-Bernard (le quatrième lundi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Vienne.* Leiguy.
*Vienne* (*Haute-*). Oradour-sur-Glane.

Digitized by Google

## 23 PLUVIOSE.

*Aisne.* Origny-Ste.-Benoite, cant. de Ribemont; grand marché.
*Allier.* Hérisson. Lurcy-le-Sauvage. Neuilly-le-Réal.
*Arriège.* Pamiers; mêmes objets qu'à celle du 9 vendémiaire.
*Charente.* Saint-Laurent-de-Céris. Marsillac-Lanville.
*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire; grand marché.
*Corrèze.* Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché.
*Côte-d'Or.* Argilly, cant. de Nuits. Vitteaux.
*Dordogne.* Daglan, cant. de Domme. Montignac; grand marché.
*Finistère.* Crozon.
*Gers.* St.-Mezard, cant. de Lectour.
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault.
*Indre-et-Loire.* Les Essards, canton de Langeais.
*Lot.* Fontanes.
*Orne.* Alençon (10 jours).
*Rhône.* Irigny. Thizy.
*Saone-et-Loire.* Pierreclos.
*Sèvres (Deux-).* Melle.
*Somme.* Combles. Quevauvillers. Roiselle.
*Tarn.* Réalmont (2 jours).
*Vaucluse.* Pertuis. St.-Didier.
*Vienne (Haute-).* Razès.
*Vosges.* Ramberviller.
*Yonne.* Ouaire.

## 24 PLUVIOSE.

*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Ardèche.* Vallon; mêmes objets qu'à celle du 6 frimaire.
*Charente.* Alloué, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Angoulême; grand marché. Saint-Vallier.
*Charente-Infér.* Beauvais, canton de Matha. Brie, cant. de Matha. Tonnay-Boutonne; grand marché.
*Cher.* Château-Meillant (le quatrième mercredi de ce mois).
*Corrèze.* Beaulieu; mêmes objets qu'à celle du 21 vendémiaire. Égurande; mêmes objets qu'à celle du 3 brumaire.
*Creuse.* Courtine; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.
*Gers.* Lavardens, cant. de Jegun.
*Gironde.* La Gorce, cant. de Guitres.
*Loire (Haute-).* Brioude.
*Loir-et-Cher.* Ouques (le quatrième mercredi de ce mois),
*Lot.* Le Miers.
*Lot-et-Garonne.* Escassefort. Francescas.
*Maine-et-Loire.* Vernoil-le-Fourier, canton de Longué (le quatrième mercredi de ce mois).
*Manche.* Pontorson.
*Marne (Haute-).* Clefmont.
*Morbihan.* Hennebon.
*Nièvre.* Corbigny.
*Rhin (Haut-).* Montbéliard.
*Rhône.* Chazay. Jullié.
*Saone-et-Loire.* Lucenay.
*Sèvres (Deux-).* Chiché.
*Vienne.* Couhé. Joussé.
*Vienne (Haute-).* St.-Yriex.

## 25 PLUVIOSE.

*Ain.* Boge; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, bœufs gras et volailles grasses.
*Aisne.* La Fère; grand marché.
*Allier.* Cérilly. Ebreuil.
*Ardèche.* St.-Victor, cant. de St.-Félicien; bestiaux, poutres et planches.
*Ardennes.* Grand-Pré; mêmes objets qu'à celle du 5 brumaire. Sugny, cant. de Mézières; mêmes objets qu'à celle du 25 nivose.
*Aveyron.* Verfeil, cant. de St.-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 28 vendémaire.
*Cantal.* Aurillac; chevaux, bêtes à laine et mules.
*Charente.* Châteauneuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Courçon; grand marché. Léoville, cant. de Jonsac; grand marché. St.-Cier-du-Taillon, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Corrèze.* Le Lonzac, cant. de Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Ivry, cant. de Nolay.
*Dordogne.* Lanquais, cant. de la Linde; grand marché.
*Doubs.* Pontarlier (le quatrième jeudi de ce mois.
*Drôme.* Espeluche, cant. de Montelimar.
*Dyle.* Diest; chevaux.
*Finistère.* Comanna. Quimper.
*Gard.* Barjac.
*Garonne (Haute-).* Vallègue, cant. de Villefranche; mêmes objets qu'à celle du 23 brumaire.
*Indre-et-Loire.* Langeais.
*Léman.* St.-Julien.
*Lot.* Castelnau.
*Lot-et-Garonne.* Birac. Castelnau, cant. de Cancon. Penne. Sos.
*Lys.* Loo.
*Marne (Haute-).* Ville-sur-Aujon.
*Mayenne.* Château-Gontier.
*Moselle.* Tholey.
*Nord.* Herzeele.
*Oise.* Lassigny.
*Orne.* L'Aigle (le jeudi de la quatrième semaine de ce mois).
*Rhône.* Condrieu (deux jours).
*Roër.* Juliers (trois jours).
*Saone (Haute-).* Lavoncourt. Scey-sur-Saone.
*Saone-et-Loire.* Joncy.
*Sarthe.* La Flèche (le quatrième mercredi de ce mois). La Suze (le quatrième jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Blangy.
*Seine-et-Marne.* Bray-sur-Seine.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Coulon.
*Somme.* Abbeville. Bray. Roye.
*Tarn.* Ambialet (le jeudi avant le jeudi gras).
*Vendée.* Loir, commune de Ste.-Florence.
*Vienne (Haute-).* Limoges. St.-Matthieu.
*Vosges.* Gerardmer.
*Yonne.* Pontigny.

## 26 PLUVIOSE.

*Ain.* Montrevel; mêmes objets qu'à celle du 5 brumaire. Villebois, cant. de Legnieux; mêmes objets qu'à celle du 3 frimaire.
*Ardennes.* Sedan; mêmes objets qu'à celle du 23 brumaire.
*Cher.* Les Aix-d'Angillon. Ourouer, cant. de Nérondes; bestiaux et merceries.
*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac; grand marché.
*Côtes-du-Nord.* Pontrieux.
*Creuse.* Ahun; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.
*Dordogne.* Villefranche; grand marché.
*Eure.* Conches.
*Eure-et-Loir.* Illiers (le 15 février).
*Finistère.* Landunvez. Le Faon.
*Garonne (Haute-).* Fourquevaux, cant. de Montgiscard; mêmes objets qu'à celle du 2 vendémiaire.
*Gers.* Fourcès, cant. de Montreal.
*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols.
*Indre-et-Loire.* Ste.-Maure.
*Léman.* Viry.
*Lot.* Bruniquel. Miramont. Montcabrier. Moncuq. Puy-la-Roque. Sept-Fonds.
*Lot-et-Garonne.* Buzet. St.-Sardos.
*Manche.* Valognes. Canisy; grand marché.
*Mayenne.* Livré.

Digitized by Google

*Nièvre*. Asnan. Chatillon.
*Puy-de-Dôme*. Herment.
*Sarthe*. Le Mans ( le dernier vendredi de ce mois ).
*Seine-Inférieure*. Blosseville.
*Sèvres ( Deux-)*. Faye-l'Abbesse.
*Somme*. Ailly-sur-Noye. Longueval.
*Tarn*. La Crouzette.
*Vienne (Haute-)*. Nexon. Les Salles.

## 27 PLUVIOSE.

*Ain*. Bagé-le-Châtel; bestiaux, marchandises de toutes espèces, objets nécessaires à la campagne, chevaux, merrains, cuves, futs, et denrées de toutes espèces.
*Aisne*. Blérancourt, cant. de Coucy-le-Châteu; grand marché.
*Allier*. Chatel-Montagne, cant. du Mayet-de-Montagne; bestiaux, mercerie et autres marchandises.
*Aube*. Chaource.
*Aude*. Quillan; bestiaux et mercerie.
*Aveyron*. La Guépie, cant. de St.-Antonin; mêmes objets qu'à celle du 24 vendém. Sauveterre; bêtes à cornes et à laine, toiles et fils.
*Charente*. Baix. Suris, cant. de Chabanois; grand marché. Montboyer.
*Charente-Infér*. St.-Jean-d'Angely; grand marché.
*Corrèze*. St.-Privat-le-Centre, cant. de Servières; mêmes objets qu'à celle du 24 vendémiaire.
*Côte-d'Or*. Seurre.
*Creuse*. La Souterraine; mêmes objets qu'à celle du 12 vendémiaire.
*Dordogne*. La Linde. Le Bugue; grand marché. St.-Martial, cant. d'Exideuil. Thiviers.
*Finistère*. Bannalec; grand marché.
*Gard*. Nîmes.
*Ille-et-Vilaine*. Baulon, canton de Guichen. Redon; grand marché.
*Garonne ( Haute-)*. St.-Béat.
*Loiret*. Cléry.
*Lot*. Castelfranc. Figeac. Gramat. Montpezat. Prayssac. St.-Pantaléon.
*Lot-et-Garonne*. Cahuzac. Clairac. St.-Barthélemy. St.-Maurin. Meilhan.
*Meurthe*. Vaudémont.
*Meuse*. Rambercourt.
*Mont-Blanc*. Aiguebelle (2 jours).
*Nord*. Cateau. Condé.
*Puy-de-Dôme*. Pont-Gibaud.
*Rhin ( Haut-)*. Lauffoud ( 2 jours ).
*Rhône*. St.-Bel.
*Saone-et-Loire*. Montblet. Montcénis.
*Seine-Infér*. Fécamp ( le dernier samedi de ce mois ).
*Somme*. Conty.
*Tarn*. Valence.
*Vaucluse*. Robion. Vaison.
*Vendée*. St.-Michel. Montmercure.
*Vosges*. Châtenois.
*Yonne*. Neuvy-Sautour. St.-Fargeau.

## 28. PLUVIOSE.

*Ain*. St.-Trivier-sur-Mognans; mêmes objets qu'à celle du 19 vendémiaire.
*Aisne*. Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Allier*. Le Montet.
*Aveyron*. Mur-de-Barrez; bêtes à cornes et à laine, cochons, chèvres, mules et chevaux.
*Calvados*. St.-Sever.
*Charente*. Aunac, cant. de Mansle; grand marché.
*Côte-d'Or*. Pouilly-sur-Saone.
*Creuse*. Aubusson; bœufs, vaches, bêtes à laine.
*Doubs*. Ornans.
*Finistère*. Douarnenez. St.-Eutrope, cant. du Ponton.
*Gers*. Gimont.
*Indre-et-Loire*. Savigné, canton de Château la-Vallière.
*Loire ( Haute-)* Saugues.
*Loiret*. St-Fargeau.
*Lot*. Catus.
*Lot-et-Garonne*. Castelnau, cant. de Seiches. Ste.-Bazeille.
*Manche*. Marigny.
*Marne (Haute-)*. Blaise.
*Morbihan*. Josselin. Sarzeau.
*Nord*. Cambrai. Cassel.
*Puy-de-Dôme*. Giat. Montferrand.
*Rhône*. Thizy.
*Sambre-et-Meuse*. Fosses.
*Saone ( Haute-)* Vosay.
*Saone-et-Loire*. Digoin. Genouilly. Macon. St.-Christophe.
*Seine-Infér*. Vittelleur.
*Sèvres ( Deux-)*. St.-Romans.
*Vendée*. Apremont. Chavange, près de St.-Fulgent.
*Vienne ( Haute-)*. Cieux.

## 29 PLUVIOSE.

*Ain*. Bourg; mêmes objets qu'à celle du 26 nivose.
*Aisne*. Soissons; grand marché.
*Alpes ( Hautes-)*. Gap (l'avant dernier lundi de carnaval).
*Aude*. La Bastide-d'Anjou, canton sud de Castelnaudary; bestiaux et mercerie.
*Cantal*. Neuve-Eglise, cant. sud de St.-Flour; chevaux, bêtes à laine, cochons, chèvres, et grosses toiles.
*Charente*. Benest, cant. de Champagne Mouton; grand marché. Montchaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vars, canton de St.-Amand-de-Boüex; grand marché. La Valette.
*Charente-Inférieure*. Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.
*Cher*. Neuvy-sous-Barenjon (le lundi avant le dimanche gras).
*Corrèze*. Egletons; mêmes objets qu'à celle du 8 vendémiaire.
*Doubs*. Quingey.
*Forêts*. Clervaux; mêmes objets qu'à celle du 6 brumaire.
*Gard*. Mialet, cant. de St.-Jean-du-Gard.
*Gers*. Pergan, cant. de Lectour.
*Indre*. Aigurande (le cinquième lundi de ce mois). Neuvy-St.-Sépuchre. St.-Gaulthier.
*Loire ( Haute-)* Tence.
*Loir-et-Cher*. Herbault (le dernier lundi de ce mois).
*Lot*. Caylus. St.-Capraize. St.-Clair. Vairac.
*Lot-et-Garonne*. Monclar.
*Manche*. St.-Clair.
*Marne*. Vitry-sur-Marne.
*Morbihan*. Languidic.
*Nord*. St.-Amand.
*Orne*. L'Aigle.
*Oise*. Clermont. Senlis.
*Puy-de-Dôme*. Bourg-Lastic. La Rodde.
*Saone ( Haute-)*. Montboson (le 5e lundi de ce mois).
*Seine*. Sceaux.
*Seine-Inférieure*. Rouen.
*Sèvres ( Deux-)*. Chef-Boutonne.
*Somme*. Oisemont.
*Vendée*. La Garnache.
*Vienne*. Chatems.
*Vienne ( Haute-)*. Laurière.
*Yonne*. Sepaux.

## 30 PLUVIOSE.

*Charente*. Ruffec.
*Cher*. Menetou-Couture.
*Garonne ( Haute-)*. Escatalens, cant. de Montech; mêmes objets qu'à celle du 27 vendémiaire.
*Saone ( Haute-)*. Jussey (le mardi avant le 3 ventose).

## 1er VENTOSE.

*Ain*. Chalamont.
*Aisne*. Nouvion; grand marché.
*Ardèche*. Le Chaylard. Jujac, cant.

Digitized by Google

de Thueyts. St.-Martila, cant. de St.-Martin-de-Valmas.
*Arriège.* St.-Ibars, cant. du Fossat.
*Aveyron.* Montezic, canton de St.-Amans-d'Escopts. St.-Jean-du-Bruel, cant. de Nant.
*Cantal.* St.-Flour.
*Charente.* Mussignac. Marthon.
*Charente-Inférieure.* Bussac, cant. nord de Saintes.
*Cher.* Lignières (le mercredi avant le jeudi gras). Château-Meillant (le 1er mercredi de ce mois).
*Corrèze.* Uzerche; grand marché. Ussel.
*Côte-d'Or.* Baigneux. Beaune. Gémeaux.
*Creuse.* Faux, cant. de Gentioux.
*Dordogne.* Hautefort; grand marché.
*Doubs.* St.-Vit, cant. de Boussière.
*Drôme.* Le Buis.
*Eure.* Louviers.
*Finistère.* St.-Eloy, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Toulouse.
*Gers.* St.-Clar. Samatan.
*Hérault.* Béziers (5 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Rennes; grand marché.
*Indre.* Aigurande.
*Indre-et-Loire.* Ligueil. Loches.
*Isère.* La Côte-St.-André.
*Jura.* Moirans. St.-Amour.
*Landes.* Tartas.
*Léman.* Collonge, fort de l'Ecluse.
*Loire (Haute-).* Fay.
*Lot.* Cahors. Fryssinet.
*Lot-et-Garonne.* Fauguerolles. Fauillet. Gontaud.
*Lys.* Ypres. Furnes.
*Maine-et Loire.* Mouliherne, cant. de Longué (le deuxième samedi de ce mois). Vihiers (le premier mercredi de ce mois).
*Manche.* Carentan.
*Marne.* Fismes.
*Marne (Haute-).* Coublanc. Curel.
*Mayenne.* Laval.
*Meurthe.* Dieuze. Fénestrange. Foug. Lixheim (2 jours). Vic (3 jours).
*Meuse.* Stenay.
*Meuse-Inférieure.* Weert.
*Mont-Tonnerre.* Einaellen.
*Morbihan.* Locminé.
*Nièvre.* Dornecy.
*Nord.* Trelon.
*Oise.* Ribecourt.
*Puy-de-Dôme.* Combrailles. Arrens.
*Rhin (Haut-).* Guebwiller (2 jours).
*Rhône.* Montsol.
*Roër.* Hulchrath. Weten.
*Sambre-et-Meuse.* Florenne. Gembloux (3 jours).
*Saone-et-Loire.* Cuisery.
*Sarre.* Perle. Rouver.
*Sarthe.* Lucé (le premier mercredi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Dammartin. Fontainebleau.
*Sèvres (Deux-).* Airvault. Cherveux.
*Somme.* Albert. Crécy. Guerbigny. Liosmer. St.-Vallery. Villers-Bocage.
*Vendée.* Aizenay. St.-Denis-la-Chevasse.
*Vienne.* Chauvigny. Civray. Jaunais. Lusignan. Paizay-le-Jolly.
*Vienne (Haute-).* Bellac. St.-Laurent-sur-Gorre.
*Vosges.* Remiremont. Vittel.
*Yonne.* Etais. Grand-Champ. L'Isle-sur-le-Serein.

## 2 VENTOSE.

*Aisne.* Villers-Cotterets; grand marché.
*Alpes (Hautes-).* Ribeyret.
*Ardennes.* Rocroy; grand marché. Tourteron.
*Arriège.* Leran (le jeudi gras). Pamiers.
*Aude.* Puivert, cant. de Chalabre.
*Aveyron.* St.-Chély.
*Calvados.* St.-Pierre-sur-Dives.
*Charente.* Beaulieu.
*Charente-Infér.* Tesson, cant. de Gemozac; grand marché. Gourville.
*Cher.* Sens-Beaujeu.
*Corrèze.* Corrèze. Objat, canton d'Ayen; grand marché; Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Châteauneuf. Semur.
*Dordogne.* St.-Alvère; grand marché. Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Drôme.* Rémusat.
*Garonne (Haute-).* Vénerque (le jeudi gras).
*Gers.* Saramon. L'Isle Baize, cant. de Montesquiou.
*Gironde.* Pellegrue.
*Indre-et-Loire.* Château-la-Vallière.
*Isère.* Rives.
*Léman.* Collonge-sur-Belle-Rive.
*Loire (Haute-).* La Chaise-Dieu.
*Loire-et-Cher.* Ouzouer-le-Marché (le premier jeudi de ce mois). Nouan (jeudi gras).
*Loire-Inférieure.* Nozay.
*Lot.* L'Albenque. Limouge.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Granges. Gratteloup. Nomdieu.
*Manche* Montbray, cant. de Percy.
*Marne (Haute-).* Bourmont.
*Morbihan.* Nostang. Hennebon (le premier jeudi de ce mois). Pluvigner.
*Nièvre.* St.-Réverien.
*Oise.* Elincourt.
*Orne.* La-Ferté-Macé (le premier jeudi de ce mois).
*Ourthe.* Esneux. Herve.
*Puy-de-Dôme.* Montmignt.
*Rhin (Haut-).* Munster (2 jours). Neuf-Brissack (2 jours).
*Rhône.* Bois-d'Oingt.
*Sambre-et-Meuse.* Dinant.
*Saone (Haute-).* Noidans-le-Féroux. Vésoul (le jeudi avant les Cendres). Ronchamp. Héricourt (le dernier jeudi avant le carême).
*Sarre.* Ober-et-Nieder-Miesau.
*Sarthe.* Vallon (le premier jeudi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* La-Ferté-Gaucher. Ménil-Amelot.
*Sèvres (Deux-).* L'Absie, comm. de Chapelle-Séguin. Sauzé-Vaussais.
*Vendée.* Ardelai.. Moutiers-les-Maux-Faits.
*Vienne.* Château-Garnier.

## 3 VENTOSE.

*Ain.* Ceyserieu.
*Aisne.* La-Ferté-Milon; grand marché.
Proisy, cant. de Guise; grand marché. Vailly.
*Alpes (Basses-).* Les Mées.
*Aude.* Chalabre.
*Aveyron.* St.-Antonin.
*Charente.* Confolens. Roullet, cant. d'Angoulême, premier arr.; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Saintes; grand marché.
*Cher.* Laverdines.
*Corrèze.* Neuvic. Tulle.
*Côte-d'Or.* Recey-sur-Ource.
*Côtes-du-Nord.* St.-Brieux.
*Creuse.* Felletin.
*Dordogne.* Domme; grand marché. St.-Jean-de-Colle, cant. de Thiviers.
*Drôme.* Crest.
*Finistère.* Landivisiau; grand marché.
*Forêts.* Luxembourg.
*Garonne (Haute-).* Grizolles (2 j.). St.-Sardos, cant. de Verdun. Salies. Villefranche.
*Gers.* Larromieu, cant. de Condom.
*Ille-et-Villaine.* Bécherel.
*Indre.* Aiguson.
*Isère.* Cluis-Dessus. Voiron.

*Landes.*

Digitized by Google

*Landes*. Mugesc.
*Lot*. Martel. Salviac. Souceyrac.
*Lot-et-Garonne*. Damazan. Fumel.
*Manche*. Canisy ; grand marché. La Lande-d'Airon ; cant. de Villedieu.
*Marne* (*Haute-*). Doulevant.
*Mayenne*. Mayenne.
*Morbihan*. Rohan. Vannes,
*Nord*. Fourmies.
*Oise*. Ressons.
*Orne*. Séez.
*Puy-de-Dôme*. Biollet. Riom.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Lannemezan.
*Rhin* (*Haut-*). Seigneleger (4 j.).
*Rhône*. Beaujeu (2 jours).
*Roër*. Gangelt. Issum.
*Sambre-et-Meuse*. Ciney.
*Saone* (*Haute-*). Marnay.
*Saone-et-Loire*. Cruzilles.
*Sarre*. Merzheim. Longuich.
*Sarthe*. Vaas (le premier vendredi de ce mois).
*Seine-et-Marne*. Villeneuve-sur-Bélot.
*Seine-et-Oise*. Poissy.
*Sèvres* (*Deux-*). Bressuire.
*Somme*. Mailly. Moreuil.
*Tarn*. Teillet, commune de Paulin. Graulhet.
*Vendée*. Les Essarts.
*Vienne*. Moudiou. Nieuil.
*Vienne* (*Haute-*). La Roche-d'Abeille.

## 4 VENTOSE.

*Aisne*. Château-Thierry ; grand marché. Verviers ; grand marché.
*Allier*. Dompierre. Périgny, cant. de la Palisse.
*Alpes* (*Basses-*). La Javie.
*Ardennes*. Renwez. Vouziers.
*Aube*. Lesmont.
*Calvados*. Balleroy. Lisieux.
*Cantal*. Massiac. Salers.
*Charente*. Barbezieux. Combiers. Villefagnan.
*Charente-Infér*. Fontaine, cant. de Jonzac. Marans ; grand marché. St.-Savinien ; grand marché.
*Cher*. Baugy.
*Corrèze*. Argentat. Beynat. Egletons. Juillac. Ségur, cant. de Lubersac.
*Côte-d'Or*. Laignes. Saulieu ; grand marché.
*Creuse*. Chénerailles.
*Dordogne*. Bourdeille, canton de Brantôme. Jumillac-le-Grand ; grand marché. St.-Germain, cant. de Belves ; grand marché. Salagnac.
*Doubs*. Clerval.
*Eure*. Gisors.



*Finistère*. Landerneau ; grand marché. Pont-Aven, grand marché.
*Forêts*. Bastogne.
*Garonne* (*Haute-*). St.-Lys. Levignac.
*Gers*. Lanepax, cant. d'Eause. Masseube.
*Gironde*. La Ruscade, cant. de St.-Savin. La Réole.
*Isère*. St.-Hilaire.
*Lot*. Caussade. Fons. Lauzerte. Mirabel.
*Lot-et-Garonne*. Montaigut. Pressas. Valence.
*Maine-et-Loire*. Cholet (le premier samedi de ce mois).
*Haute-Marne*. Varennes. Latreccy.
*Meurthe*. Marsal.
*Meuse*. Triaucourt.
*Morbihan*. Baud. Questembert.
*Nièvre*. Tannay.
*Nord*. Bouchain. Estaires.
*Oise*. Creepy.
*Puy-de-Dôme*. Artonne. Chapdes. Herment. Lezoux.
*Rhin* (*Bas-*). Schelestat (2 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Colmar (4 jours).
*Rhône*. St.-Martin-en-Haut.
*Saone-et-Loire*. Sauvigne. Cluny (le samedi qui précède le carême).
*Sarthe*. Fresnay (le premier samedi de ce mois).
*Seine-Inférieure*. Criquetot-l'Esneval.
*Sèvres* (*Deux-*). Chapelle-St.-Laurent. St.-Maixent. Mauzé.
*Vendée*. St.-Pierre-du-Chemin.
*Vienne*. Verrières.
*Vienne* (*Haute-*). St.-Léonard.
*Vosges*. Chatillon-sur-Saone. Epinal. Raon-l'Etape.
*Yonne*. Tonnerre.

## 5 VENTOSE.

*Ain*. Loyes, cant. de Meximieux. Saint-Étienne-du-Bois, cant. de Treffort.
*Aisne*. Condé ; grand marché. La Capelle ; grand marché.
*Allier*. Montaiguet, cant. du Donjon.
*Ardèche*. Boucieu-le-Doux, cant. de St.-Félicien.
*Aveyron*. Floiriac, cant. de Najac. Le Dergues, canton de Requista. Monteils, cant. de Najac. Saint-Sernin.
*Charente*. Manot, canton nord. de Confolens ; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Tonnay-Charente. Cozes ; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulnay ; grand marché. Montguyon ; grand marché. Mornac, cant. de Royan. St.-Thomas-le-Conac, cant. de Mirambeau ; grand marché.
*Cher*. Menetou.
*Corrèze*. Beaulieu. Le Saillant, comm. de Voutezac, canton de Juillac. Meymac.
*Côte-d'Or*. Montbard.
*Dordogne*. La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil ; grand marché. Meyrals, canton de St.-Cyprien ; grand marché. Montpazier (3 jours). Terrasson ; grand marché. Tourtoirac, cant. de Hautefort.
*Drôme*. Ste.-Jalle, cant. de Buis. Chabeuil.
*Eure-et-Loir*. Epernon (le 24 février). Ouarville (le 24 février).
*Finistère*. Huelgoet ; grand marché.
*Forêts*. Paliseul.
*Gard*. Sommières.
*Garonne* (*Haute-*). Grenade. Montastruc. Montgiscard. Aspect. Montrejean.
*Gers*. Mauvesin.
*Gironde*. Guitres. Blasimont, cant. de Sauveterre. Paulliac (3 jours).
*Ille-et-Vilaine*. Saint-Aubin-d'Aubigné.
*Indre-et-Loire*. Preuilly. Gizeux, cant. de Langeais.
*Landes*. St.-Martin-de-Hinx.
*Loire*. La Pacaudière (le 1^er^ mardi de mars). Bourg-Argental. Chambon. St.-Chamond.
*Loir-et-Cher*. Lorges (le jour de St.-Mathias). St.-Aignan.
*Loiret*. Jouy-le-Pothier.
*Lot*. Degagnac. Gourdon.
*Lot-et-Garonne*. Dunes.
*Lys*. Alveringhem.
*Marne*. Congy (le jeudi avant la St.-Mathias).
*Marne* (*Haute-*). Roche-Taillée.
*Mayenne*. La Roé.
*Morbihan*. Le Faouet. Malestroit.
*Moselle*. Longwy (2 jours).
*Nièvre*. Lorme.
*Nord*. Douay.
*Oise*. Grandvilliers.
*Orne*. Ecouché (2 jours). Longny.
*Puy-de-Dôme*. Celle.
*Rhin* (*Bas-*). Benfelden.
*Rhin* (*Haut-*). Altkirch. Ensisheim. Morvillard.
*Roër*. Gutzweiler. Bruhl. (2 jours).
*Saone* (*Haute-*). Morey.
*Saone-et-Loire*. Bellevesvre. Bruyères. Chauffailles. Cussy. Louhans. Marisy.
*Seine*. St.-Denis (le 24 février).
*Seine-Inférieure*. Ouville.
*Sèvres* (*Deux-*). Melle.
*Somme*. Gamaches. Poix.
*Tarn*. La Bessière-Candeil. Mou-



Digitized by Google

zieys, cant. de Villefranche. Lautrec. Masamet.
*Vaucluse.* Valréas.
*Vendée.* Pouzauge.
*Vienne.* Gençay.
*Vienne (Haute-).* Bussière-Poitevine. Eymoutiers.
*Yonne.* Cerisiers. La Ferté-Loupierre.

## 6 VENTOSE.

*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Marigny, cant. de Château-Thierry.
*Allier.* Le Veurdre, cant. de Lurcy-le-Sauvage.
*Ardennes.* Couvin. Machault.
*Aube.* Merrey, cant. de Bar-sur-Seine. Rigny-le-Feron.
*Aude.* Cuxac-Cabarde, canton de Saissac.
*Aveyron.* Viviers, cant. d'Albin.
*Bouches-du-Rhône.* Lambesc (4 jours).
*Calvados.* Creuilly.
*Cantal.* Menet, canton de Riom-les-Montagnes. Ruines.
*Charente.* Chasseneuil, canton de St.-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Archiac; grand marché. Burie.
*Cher.* Morognes.
*Côte-d'Or.* Pontaillier-sur-Saone.
*Creuse.* Le Grand-Bourg. Evaux.
*Dordogne.* Cubjac, cant. de Savignac-les-Eglises. Le Bugne.
*Finistère.* Scaer.
*Fordts.* Lunebach, cant. d'Artafeld.
*Gard.* Villeneuve-lès-Avignon.
*Garonne (Haute-).* Villefranche (le 1er vendredi de ce mois). Villemur. Carbonne. Cazères. Rieumes.
*Gers.* Solomiac, cant. de Mauvezin.
*Gironde.* St.-Savin. Montagéur.
*Hérault.* St.-Gervais.
*Indre.* Chuis-Dessus (le jour du lundi gras). Valençay (le jour du lundi gras).
*Isère.* Beaurepaire. La Tour-du-Pin.
*Jura.* Ariathot.
*Loire.* St.-Symphorien-de-Lay (le lundi du carnaval). Cervières (le lundi gras). Dargoire.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau-sur-Gupie, cant. de Seiches. Layrac. Ste.-Bazeille. Soumensac.
*Lozère.* Barre.
*Maine-et-Loire.* Baugé (le 1er lundi de ce mois). Rochefort-sur-Loire, cant. de Chalonnes, (le 1er lundi de ce mois).
*Marne.* La Fère-Champenoise.
*Meurthe.* Château-Salins.
*Nièvre.* Couloutre-la-Rivière. Enfert. Nevers.
*Puy-de-Dôme.* Chateldon. Maringues. Marsac.
*Roër.* Heinsberg. Vickeradt.
*Saone (Haute-).* Montboson (le 1er lundi de ce mois).
*Saone-et-Loire.* St.-Léger, comm. de Château. Jouvence. Bellevue-les-Bains.
*Seine-et-Oise.* Montlhéry.
*Sèvres (Deux-).* La Mothe-Sainte-Héraye.
*Somme.* Ham.
*Tarn.* Pampelonne. Villeneuve. Penegats et Treviay.
*Vendée.* Les Herbiers.
*Vienne.* Cursay.
*Vienne (Haute-).* Mézières. Rochechouart.
*Vosges.* Grand. Le Val-d'Ajol.
*Yonne.* Grand-Champ (le lundi gras).

## 7 VENTOSE.

*Ain.* Pont-de-Vaux.
*Aisne.* Braine; grand marché. Montcornet. Guise; grand marché.
*Allier.* Vichy, cant. de Cusset.
*Arriège.* Saverdun.
*Charente.* Rouillac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Marennes (3 jours).
*Corrèze.* La Garde, canton sud de Tulle. Meyssac. Saint-Martin-la-Meane; grand marché.
*Côte-d'Or.* Bussy-le-Grand, cant. de Flavigny.
*Creuse.* Boussac. Crocq.
*Dordogne.* Carlux. Plazac, canton de Montignac; grand marché.
*Eure.* Pacy-sur-Eure.
*Finistère.* Guerlesquin, canton du Ponton.
*Gers.* Lavit-de-Lomagne.
*Gironde* Galgon, cant. de Fronsac.
*Indre.* Belabre.
*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.
*Isère.* Artas. Varces.
*Jemmapes.* Thuin.
*Jura.* Clairvaux.
*Loire (Haute-).* St.-Didier.
*Loiret.* Ladon (le 1er mardi de ce mois).
*Lot-et-Garonne.* Castillonnés. Roquecor.
*Manche.* Gavray; grand marché. La Haye-du-Puits.
*Marne (Haute-).* Montigny-source-Meuse.
*Mayenne.* Sainte-Suzanne.
*Meurthe.* Blamont.
*Meuse.* Beauzée. Montier-sur-Saux.
*Morbihan.* Melrand.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand. Pont-au-Mur.
*Rhin (Haut-).* Courdemaighe.
*Rhône.* L'Arbresle. Rontalon.
*Saone (Haute-).* Champlitte (le 1er mardi de carême). Fougerolles.
*Sarthe.* Montmirail (le 1er mardi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Argenton-le-Peuple. Contonges. Lesay.
*Somme.* Amiens (3 jours).
*Tarn.* Marnac.
*Vaucluse.* Bollène.
*Vendée.* Mouilleron-en-Pareds. Pelluau.
*Vienne (Haute-).* Arnac.
*Vosges.* Fraize.
*Yonne.* Charny. Seignelay. Vezelay.

## 8 VENTOSE.

*Ain.* Billiat. St.-Jean-le-Vieux, cant. de Poncin.
*Aisne.* Genlis, cant. de Chauny; grand marché. Mauregny, cant. de Sissonne. Vadencourt, cant. de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.
*Allier.* Le Donjon. Saint-Clément, canton du Mayet-de-Montagne. Villefranche, cant. de Montmarault.
*Alpes (Hautes-).* Ribiers (le jour des Cendres).
*Arriège.* Saint-Girons.
*Aube.* Plancy, cant. de Méry-sur-Seine. Romilly. St.-Mards, cant. d'Aix-en-Othe.
*Aveyron.* Murols, cant. de Murde-Barrez.
*Cantal.* Riom-les-Montagnes.
*Charente.* St.-Cibardeaux. Brillac, canton sud de Confolens; grand marché. Ruffec.
*Charente-Inférieure.* Auinay. Soubise, cant. de St.-Aignan.
*Cher.* Château-Meillant. Bourges (le mercredi des Cendres). Henrichemont (le mercredi des Cendres).
*Corrèze.* Brignac, canton d'Ayen; grand marché. Egletona. Saint-Robert, cant. d'Ayen.
*Côte-d'Or.* Is-sur-Thille.
*Dordogne.* Miremont, canton du Bugue; grand marché.
*Finistère.* Briec. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Fordts.* Grevenmacheren. Viandem.
*Garonne (Haute-).* L'Isle-en-

Dodon (cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois).
*Gers.* Eauze.
*Gironde.* Libourne.
*Haute-Loire.* Beauzac. Monastier.
*Loir-et-Cher.* Mer (le jour des Cendres). Droué.
*Loiret.* Beaune (le mercredi des Cendres).
*Lot-et-Garonne.* Castel-Moron. Caumont.
*Manche.* Pontorson. Saint-Pierre-Eglise. Ville-Dieu.
*Marne (Haute-).* Bielles.
*Mayenne.* Montsurs.
*Meuse.* Commercy.
*Morbihan.* Grand-Champ.
*Nièvre.* Entrains. St.-Saulge.
*Puy-de-Dôme.* Sauxillanges.
*Rhin (Haut-).* Béfort.
*Rhône.* Villechenève.
*Sambre-et-Meuse.* Marche.
*Saone (Haute-).* St.-Remy. Purgerot. Saulx (le mercredi des Cendres).
*Saone-et-Loire.* Matour. Toulon-sur-Arroux.
*Sarthe.* La Fontaine-St.-Martin.
*Seine-Inférieure.* Beton-Bazoches.
*Seine-et-Oise.* Houdan (le jour des Cendres).
*Sèvres (Deux-).* St.-Jouin. Sainte-Néomaye.
*Tarn.* Padiès (le 1er jeudi de carême).
*Vendée.* Mortagne.
*Vienne.* Charroux.
*Vienne (Haute-).* Châteauneuf. Rançon.
*Vosges.* Plombières.
*Yonne.* Noyers. St.-Cyr-les-Colons.

## 9 VENTOSE.

*Ain.* Châtillon-sur-Chalaronne.
*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Hannapes, cant. de Vassigny; grand marché. Neuilly-Saint-Front.
*Allier.* Cérilly.
*Alpes (Hautes-).* Laragne (le 1er jeudi de carême).
*Ardennes.* Rumigny.
*Aveyron.* Sauveterre.
*Calvados.* Caen.
*Cantal.* Mauriac.
*Charente.* Saint-Claud.
*Charente-Inférieure.* Pons; grand marché. Saujon; grand marché.
*Corrèze.* Bugeat. Meillards, cant. d'Uzerche; grand marché. Urlus, comm. de Pérols, cant. de Bugeat. Le Port-Dieu, cant. de Bort.
*Creuse.* Chambon.
*Dordogne.* Saint-Cyprien; grand marché.
*Doubs.* Saint-Hippolyte.
*Drôme.* Dieu-le-Fit.
*Eure.* Cormeilles. Damville (le 28 février).
*Gers.* Aubiet, cant. de Gimont.
*Gironde.* Lesparre.
*Hérault.* La Salvetat.
*Indre.* Aigurande (le 1er jeudi de carême). Argenton. St.-Benoit-du-Sault (le 2e. jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Bourgueil.
*Jura.* Fétigny. La Ferté.
*Loire.* Rosne.
*Loire (Haute-).* Montfaucon.
*Loiret.* Arthenay (le 1er jeudi de carême).
*Lot.* Cazals. Montauban. St.-Céré.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux.
*Lozère.* Marvejols.
*Maine-et-Loire.* Chemillé (le 2e jeudi de ce mois).
*Manche.* Thorigny.
*Marne.* Orbeis.
*Marne (Haute-).* Orges.
*Morbihan.* Gourin. Roche-des-Trois.
*Nièvre.* Château-Chinon.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais.
*Rhin (Haut-).* Giromagny. Grandvillard. Landser.
*Rhône.* Aigue-Perse. St.-Symphorien-sur-Coyse.
*Saone (Haute-).* Ray (le premier jeudi de carême). Vésoul (le 1er jeudi de carême).
*Saone-et-Loire.* Châlons-sur-Saone. Verdun.
*Seine-et-Marne.* Beaumont.
*Sèvres (Deux-).* Les Aubiers. St.-Maixent. Saint-Hilaire-la-Palue.
*Somme.* Ault. Ham.
*Tarn.* Lisle (le 1er jeudi de carême). Trebas. Castres (le 1er jeudi de carême).
*Vendée.* Montaigu.
*Vienne (Haute).* Pierre-Buffière.
*Vosges.* Epinal.
*Yonne.* Courçon.

## 10 VENTOSE.

*Ardèche.* Le Pousin.
*Charente.* Verteuil. Challais.
*Côte-d'Or.* Villy.
*Finistère.* Quimperlé.
*Garonne (Haute-).* St.-Nicolas-de-la-Grave. Verdun. Monthrun, cant. de Montesquieu-de-Volvestre. Calmont.
*Gironde.* Etauliers, cant. de Saint-Ciers-la-Lande. Langon.
*Indre,* Châtillon (le 1er. vendredi de carême. Buzançois (le 1er. vendredi de carême).
*Indre-et-Loire.* Isle-Bouchard.
*Isère.* Lallery (le 1er vendredi de carême).
*Jura.* Gigny.
*Orne.* La Carneille.
*Haute-Saone.* Beaujeux. Noroy-le-Bourg.
*Sarthe.* Vibraye (le 2e. vendredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Fontaine-le-Dun.
*Tarn.* Bourgounac, comm. de Mirandol. Roquecourbe.

## 11 VENTOSE.

*Ain.* Bourg.
*Aisne.* Laon; grand marché. Vervins.
*Allier.* Billy, cant. de Varennes. Saligny, cant. de Dompierre.
*Alpes (Hautes-).* Espinasse.
*Ardèche.* Gluiras, cant. de St.-Pierreville. Mayras, cant. de Thueyts. Saint-Agrève. Saint-Martin-de-Valamas.
*Ardennes.* Brieuil-sur-Bar, cant. du Chêne. Signy-le-Petit.
*Aube.* Marigny, cant. de Marcilly-le-Hayer. Nogent-sur-Seine (3 jours).
*Aude.* Carcassonne (3 jours).
*Cantal.* Chaudes-Aigues. Vigouroux, comm. de St.-Martin, cant. de Pierrefort.
*Charente.* Eterpe. Lapallue. Baignes. Ségonzac. Pezay, cant. de Ville fagnan; grand marché. Salles, cant. de Segonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* St.-Fort, cant. de Saint-Genis; grand marché. Saint-Maigrin, cant. d'Archiac; grand marché. St.-Sauveur-de-Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché. St.-Porchaire.
*Cher.* Dun-sur-Auron. Aubigny (le 1er samedi de carême). Sancergues.
*Corrèze.* Brives. Chamboulive, cant. de Seilhac; grand marché. Goules, cant. de Mercœur. Saint-Robert, cant. d'Ayen. Turenne, cant. de Meyssac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Beze, cant. de Mirebeau. Dijon (3 jours). Minot, canton d'Aignay, Côte-d'Or. Renève, cant. de Mirebeau.
*Côtes-du-Nord.* Dinan (8 jours).
*Creuse.* Guéret. Feniers, cant. de Gentioux.
*Dordogne.* Payzac, com. de Serzeac, cant. de Montignac (3 jours).
*Doubs.* Belvoir, cant. de Clerval.
*Escaut.* Grammont.
*Eure.* Grosseœuvre.



Digitized by Google

*Finistère.* Landelean. Loc-Ronan. Pont-l'Abbé; grand marché.
*Gers.* Montfort, cant. de Mauvezin.
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols. Bordeaux (15 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Guipry, canton de Pipriac. St.-Aubin-du-Cormier.
*Indre* Châteauroux (le 1er. samedi de carême).
*Indre-et-Loire.* St.-Paterne, cant. de Neuvy-la-Loi.
*Isère.* Iseron.
*Jura.* Pagney. St.-Lupicin.
*Léman.* Saillanches (2 jours).
*Loir-et-Cher.* Chissay.
*Loire-Inférieure.* Varades.
*Lot.* Moncuq. Rouqueyroux, com. de la Bastide. St.-Nazaire. Vaylas.
*Lot-et-Garonne.* La Fitte. Montflanquin. Pujols.
*Lozère* St.-Etienne-du-Valdonnès.
*Lys.* Ypres (10 jours).
*Manche.* Avranches (2 jours). Canisy; grand marché.
*Marne.* Ste.-Menéhould (3 jours).
*Marne* (*Haute-*). Doulaincourt.
*Mayenne.* Bourg-Nouvel.
*Meuse.* Avioth.
*Morbihan.* Auray. Muzillac. Remungol.
*Moselle.* Forbach.
*Nièvre.* Rouy.
*Nord.* Avesnes. Bavay. Solre-le-Château.
*Oise.* Beaulieu.
*Ourthe.* Belleveaux. Huy.
*Pas-de-Calais.* Ardres.
*Puy-de-Dôme.* Ancizes. Montel-de-Gelat.
*Saone* (*Haute-*). Soing. Gy (le 1er. samedi de carême). Grandvelle.
*Sarre.* Neunkirchen.
*Seine-Inférieure.* Croixmarre.
*Seine-et-Marne.* Jouy-le-Châtel.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres* (*Deux-*). Thouars.
*Somme.* Athies. Offoy. Picquigny.
*Vaucluse.* Cadenet.
*Vendée.* La Caillère. La Chaise-Giraud.
*Vienne.* Sauxay.
*Vienne* (*Haute*). Bessines. Oradour-sur-Vaire.
*Vosges.* Mirecourt (2 jours).
*Yonne.* Chablis.

## 12 VENTOSE.

*Ain.* Belley; grand marché, Lent, cant. de Bourg.
*Aisne.* Liesse; grand marché.
*Ardèche.* St.-Perreville.
*Ardennes.* Mouzon. Réthel.
*Arriège.* Les Bordes, cant. du Mas-d'Azil.
*Aveyron.* Combret, cant. de St.-Sernin. Compeyre, cant. de Milhaud.
*Charente.* Passirac. Les Pins, cant. de Saint-Claud; grand marché. Mansle.
*Charente-Inférieure.* Montlieu; grand marché. Romegoux, cant. de St.-Porchaire. Varaise, cant. de St.-Jean-d'Angely.
*Corrèze.* Lubersac; grand marché.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Salagnac; grand marché. Thiviers.
*Doubs.* Recologne, cant. d'Audeux.
*Drôme.* Valdrome, canton de la Motte-Chalençon. Valence.
*Eure-et-Loir.* Jauville (3 mars).
*Finistère.* La Feuillée, canton du Huelgoet; grand marché. Le Ponthon ou le Ponthac.
*Haute-Garonne.* Avignonet, cant. de Villefranche.
*Gers.* Gondrin, cant. de Montréal. Fleurence.
*Gironde.* St-André-de-Cubzac.
*Indre-et-Loire.* St.-Aubin, cant. de Neuvy-la-Loi.
*Isère.* Viriville.
*Jemmapes.* Frasnes (2 jours).
*Léman.* Bons. Publiex.
*Manche.* Ducey.
*Marne* (*Haute-*). Bonnecourt.
*Morbihan.* Napoléon-Ville (8 j.).
*Nord.* Le Quesnoy.
*Orne.* Regnaville.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Tournay.
*Rhin* (*Bas-*). Candel (3 jours).
*Roër.* Kerpen.
*Saone* (*Haute-*). La Chapelle-Saint-Guillain (le lundi après les Cendres). Lure.
*Saone-et-Loire.* Marcilly. Mervans. Segy. St.-Amour.
*Seine-Inférieure.* Caudebec.
*Sèvres* (*Deux-*). Bougouin. l'Absie, comm. de Chapelle-Seguin. Secondigny.
*Vendée.* Soulans.
*Vienne.* La Trimouille. Monts.
*Vienne* (*Haute-*). Chalus.
*Vosges.* Xertigny.
*Yonne,* La Breuille. Ste.-Palaye, Sergines.

## 13 VENTOSE.

*Ain.* Bourg. Lentenay, canton de Brenod.
*Aisne.* Marle; grand marché. Neufchâtel; grand marché.
*Alpes* (*Basses-*). Digne (le 1er. lundi après les Cendres, (3 jours).
*Alpes* (*Hautes-*). Veynes (le 1er mercredi de carême).
*Charente.* Brossac.
*Charente-Inférieure.* Rioux, cant. de Gemozac; grand marché. Royan.
*Cher.* Graçay. St.-Amand (le 1er lundi de carême).
*Côte-d'Or.* Bligny-sur-Ouche.
*Creuse.* Auzance.
*Dordogne.* Genis, cant. d'Exideuil. Molières, cant. de Cadouin; grand marché.
*Doubs.* Trevillers, cant. de Meiche. Valdahon.
*Eure-et-Loir.* Bonneval (le jour de marché correspondant au 1er. lundi de mars).
*Finistère.* Coray.
*Haute-Garonne.* St.-Sulpice, cant. de Carbonne.
*Gironde.* Coutras.
*Indre.* Le Blanc.
*Indre-et-Loire.* Semblançay, cant. de Neuillé-Pont-Pierre.
*Jura.* Nozeroy (le lundi des Brandons).
*Landes.* Pontenx.
*Loire* (*Haute-*). St-Paulien.
*Loiret.* Sully-sur-Loire (le 1er lundi de carême).
*Marne* (*Haute-*). Chalindrey.
*Mayenne.* Château-Gontier. Lassay (2 jours).
*Morbihan.* Ploermel.
*Nièvre.* Arquian.
*Nord.* Cassel.
*Orne.* Tinchebray, (le 2e. lundi de ce mois).
*Puy-de-Dôme.* Champeix.
*Roër.* Gladbach.
*Sambre-et-Meuse.* Hequier.
*Saone* (*Haute-*). Montboson (le 2e. lundi de ce mois). Faucogney (le lundi après les Cendres).
*Somme.* Contay. Nesle. Péronne.
*Tarn.* St.-Antonin-Lacalm. Bourlats.
*Vendée.* Bazoges-en-Paillers. Beauvoir.
*Vienne.* Joussé.
*Vienne* (*Haute-*). Le Dora. St.-Paul.

## 14 VENTOSE.

*Ain.* Coligny.
*Aisne.* Montcornet; grand marché.
*Arriège.* Tarascon.
*Calvados.* Pont-Farcy, canton de St.-Sever.
*Charente,* Hiersac.
*Charente-Inférieure.* Saint-Genis; grand marché.
*Corrèze.* Noailles, cant. de Brives.
*Côtes-du-Nord.* Guingamp.
*Creuse.* Châtelux. Royère.

Digitized by Google

*Dordogne.* Fleurat, cant. du Bugne; grand marché. Mareuil.
*Eure.* Verneuil.
*Eure-et-Loir.* Nogent-le-Rotrou (le 1er mardi de carême). Sancheville (le 5 mars).
*Finistère.* Guiguelleau, canton de Lesneven.
*Ille-et-Vilaine.* Sens, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné.
*Isère.* Chabons.
*Jura.* Andelot.
*Lot.* Assier.
*Lot-et-Garonne.* Verteuil
*Manche.* La Haye-Pesnel.
*Marne.* Châtillon-sur-Marne. Cormicy.
*Marne* (*Haute-*). Bussières.
*Morbihan.* Pontscorff.
*Oise.* Lassigny.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhin* (*Haut-*). Bienne (5 jours).
*Rhône.* Poule.
*Roër.* Mœurs.
*Sambre-et-Meuse.* Havelange.
*Seine-et-Marne.* Rosoy.
*Sèvres* (*Deux*). Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* St.-Ricquier.
*Vendée.* Poiré-sur-la-Roche.
*Vienne.* Availles.
*Vienne* (*Haute*). Aixe.
*Yonne.* Mailly-le-Vineux.

## 15 VENTOSE.

*Ain.* Izernore, cant. de Mornay. Meillonnas, canton de Treffort. St.-Maurice, cant. de Lagnieux. Landouzy-la-Ville, cant. d'Aubenton; grand marché.
*Allier.* Arfeuille, cant. de Marcillat. Moulins (4 jours). Saint-Germain-des-Fossés, canton de Chantelle-le-Château. Igrande, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Ardennes.* Bouillon. Grand-Pré. Mésières.
*Aude.* Carcassonne (le 4 mars). Narbonne (3 jours).
*Aveyron.* Rhodez (8 jours).
*Bouches-du-Rhône.* La Ciotat (4 j.).
*Charente.* Jarnac-Charente; grand marché. Montmoreau. Vitrac, canton de Montambœuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Jonzac; grand marché. Taillebourg, canton de Saint-Savinien; grand marché. Meux-sur-Yèvre (le premier mercredi de carême).
*Corrèze.* Curemonte, canton de Meyssac.
*Côte-d'Or.* Arc-sur-Thil, canton Est de Dijon. Fontaine-Française. Rouvray, cant. de Précy-sous-Thil.
*Creuse.* Dun.
*Dordogne.* Busseroles, canton de Bussière-Badil.
*Finistère.* Brest; grand marché. Guielan *ou* Gucelan-Pensez. La Roche.
*Gers.* Vic-sur-Losse.
*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols.
*Indre-et-Loire.* Villeloin, cant. de Montrésor.
*Isère.* L'Albenc.
*Jura.* Lons-le-Saulnier.
*Loire* (*Haute-*). Champagnac.
*Loir-et-Cher.* Selles-Saint-Denis.
*Lot.* Frayssinet. Payrac.
*Lot-et-Garonne.* La Parade. Loubès.
*Lys.* Iseghem.
*Manche.* Périers.
*Marne.* Sermaize.
*Marne* (*Haute-*). Fresne-sur-Apence.
*Meurthe.* Colombey.
*Mont-Blanc.* Pont-de-Beauvoisin (3 jours).
*Moselle.* Betting.
*Nièvre.* La Roche-Millay.
*Nord.* Armentières. Bourbourg. Hazebrouck. Orchies. Solesmes.
*Oise.* Chambly (2 jours). Compiègne.
*Pas-de-Calais.* Audruick.
*Pyrénées-Orientales.* Prades (2 jours).
*Rhin* (*Bas-*). Bouxviller.
*Rhin* (*Haut-*). Porentruy (5 jours).
*Roër.* Geylenkirchen.
*Saone-et-Loire.* Couches. Saint-Nicolas.
*Sarthe.* Sillé-le-Guillaume (le 3e. mercredi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Envermeu. Rouen.
*Seine-et-Marne.* Donnemarie.
*Somme.* Chaulnes.
*Vendée.* Foussais. Roche-Servière.
*Vienne.* Ussom.
*Vienne* (*Haute-*). Ponsac. Saint-Priest-Taurion.
*Vosges.* Corcieux. Fontenoy.
*Yonne.* St.-Florentin. Toucy.

## 16 VENTOSE.

*Aisne.* Aubenton; grand marché.
*Allier.* Bourbon-l'Archambault. La Prugné, cant. du Mayet-de-Montagne.
*Aube.* Troyes (11 jours).
*Aude.* Le Mas-Cabardès.
*Charente.* Blanzac; grand marché. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Buex; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Matha; grand marché. Maillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Corrèze.* Argentat. Treignac.
*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux.
*Creuse.* Felletin.
*Dordogne.* Lisle, canton de Branne.
*Doubs.* Willafans, canton d'Ornans.
*Drôme.* Montelimar.
*Finistère.* Château-Lin.
*Gironde.* Puynormand, canton de Lussac.
*Indre.* Saint-Gaulthier.
*Isère.* Saint-Pierre-d'Allevard.
*Jura.* Rahon.
*Léman.* Taninges.
*Loire.* La Gresle. Montbrison (le premier jeudi de carême).
*Loire-Inférieure.* Vieille-Vigne.
*Loiret.* Olivet (le troisième jeudi de ce mois). Patay (le deuxième jeudi de carême). Montargis.
*Lot-et-Garonne.* Cocumont. La Magistère.
*Lys.* Furnes.
*Manche.* Carentan.
*Meuse.* Damvillers.
*Nièvre.* Menou.
*Nord.* Etrœungt.
*Puy-de-Dôme.* Aigue-Perse. Rochefort.
*Saone* (*Haute-*). Amance. Vésoul (le deuxième jeudi de carême).
*Sambre-et-Meuse.* Champlon.
*Saone-et-Loire.* Saint-Bonnet.
*Sèvres* (*Deux-*). St.-Maixent.
*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hangest. Harbonnières.
*Tarn.* Alban.
*Vendée.* L'Herbergement. Poiré-sur-la-Roche.
*Vienne.* Champagné-Saint-Hilaire. Châtellerault (2 jours).

## 17 VENTOSE.

*Ain.* Lagnieu.
*Aisne.* Hirson; grand marché.
*Arriège.* Lavelanet.
*Aveyron* Espalion. La Panouse, cant. de Séverac-le-Château.
*Calvados.* Thury-Harcourt.
*Charente.* Aigre; grand marché. Champagne-Mouton.
*Charente-Inférieure.* Brizembourg, cant. de St.-Hilaire. Pizany, cant. de Saujon.
*Cher.* Vierzon.
*Corrèze.* Ussel.
*Creuse.* Chénerailles.
*Dordogne.* Cenac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Gre-

Digitized by Google

zillac, cant. de Verteillac; grand marché.
*Doubs.* Russey.
*Finistère.* Leaneven; grand marché. Plouneour-Menez. Pont-Croix; grand marché. Rosporden; grand marché.
*Forêts.* Neufchâteau.
*Garonne (Haute-).* Miremont, cant. d'Auterive. Casagnalère, cant. d'Aurignac. (Cette foire se tient actuellement le premier lundi de carême).
*Gironde.* Castillon.
*Jura.* St.-Claude. Morbière.
*Loir-et-Cher.* Montdoubleau.
*Lot.* La Capelle-Marival.
*Manche.* Montbray, cant. de Percy. Montebourg.
*Marne (Haute-).* Dancevoir. Vassy.
*Mayenne.* Cossé.
*Morbihan.* Plouay.
*Nièvre.* Crux-la-Ville.
*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.
*Rhône.* St.-Bel. Villiers (le 8 mars).
*Roër.* Bergheim.
*Saone (Haute-).* Franc-le-Châtel.
*Saone-et-Loire.* Dompierre. Sennecey. Paray.
*Sèvres (Deux-).* Melle.
*Somme.* Lihons.
*Vendée.* La Bruffière.
*Vienne.* Plumartin. St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Compreignac. Mortemart. Consac-Bonneval.
*Vosges.* Bains. Granges.
*Yonne.* Druyes.

## 18 VENTOSE.

*Ain.* St.-Julien-sur-Reyssouse, cant. de St.-Trivier-de-Courtoux.
*Aisne.* Bohain, grand marché.
*Allier.* Le Montet.
*Alpes (Basses-).* Barcelonette.
*Ardèche.* Chalançon, cant. de Vernoux. Mayras, cant. de Thueyts.
*Aveyron.* Parisot, cant. de St.-Antonin. Poustomy, cant. de St.-Sernin. Villefranche.
*Cantal.* Cesins, cant. de Pierrefort.
*Charente.* Nanteuil. Brigueil.
*Charente-Inférieure.* Louzac, cant. d'Archiac; grand marché.
*Corrèze.* Neuvic. Obazine ou Aubazines, cant. de Beynat.
*Dordogne.* Badefol, cant. de Cadouin; grand marché. Beaumont; grand marché.
*Finistère.* St.-Divy. Morlaix.
*Jura.* Chaumergy.
*Loiret.* Huisseau.
*Lot.* Catus.
*Mayenne.* Craon. Mélay.
*Morbihan.* Landévan.
*Nord.* Merville.
*Pas-de-Calais.* Carvin. Hermy.
*Puy-de-Dôme.* Menat.
*Saone-et-Loire.* Martigny. Montchanin. Tournus.
*Seine-et-Marne.* La Ferté-sous-Jouarre (2 jours).
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Vendée.* Napoléon.
*Vienne.* Neuvilie. St.-Genest. Valence.
*Vienne (Haute-).* Peyrat.
*Vosges.* Cornimont.

## 19 VENTOSE.

*Ain.* Boge. Jujurieux, canton de Poncin.
*Aisne.* Le Catelet; grand marché.
*Ardennes.* Auvillers-les-Forges, cant. de Signy-le-Petit.
*Aveyron.* St.-Afrique.
*Calvados.* St.-Sever.
*Charente.* Celle-Frouin, cant. de Mansle; grand marché. Saint-Germain-sur-Vienne. Cognac; grand marché. Tusson, canton d'Aigre; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montendre; grand marché.
*Corrèze.* Juillac.
*Dordogne.* Roussignac, canton de Cunèges; grand marché.
*Doubs.* Bizot, cant. de Russey.
*Finistère.* Saint-Thégonnec; grand marché. Serignac, canton du Ruelgoet.
*Forêts.* Ettelbruck, canton de Diekirch.
*Gers.* Lectour.
*Ille-et-Vilaine.* Fougères.
*Indre-et-Loire.* Château-Renaud.
*Jura.* Chaussin. Petites-Chiettes.
*Loire (Haute-).* Pont-de-Vabres.
*Lot.* Gourdon. Lissac. St.-Chamaran.
*Manche.* Canisy; grand marché.
*Marne (Haute).* La Ferté-sur-Aube.
*Morbihan.* La Gacilly. Napoléon-Ville.
*Nièvre.* Asnan.
*Orne.* Durcet (le troisième dimanche de ce mois).
*Puy-de-Dôme.* La Cour.
*Rhin (Haut.).* Malleray (4 jours).
*Rhône.* St.-Igny-de-Vaire.
*Saone (Haute-).* Vallay.
*Saone-et-Loire.* Ouroux. St.-Marcel.
*Sèvres (Deux-).* Frontenay.
*Somme.* Montdidier.
*Vendée.* Bourneseau.
*Vienne.* Civray. Mauprévoir.
*Yonne.* St.-Sauveur.

## 20 VENTOSE.

*Charente.* Celle-Frouin.
*Indre-et-Loire.* Pressigny-le-Grand.
*Jemmapes.* Fleurus (le troisième lundi de ce mois).
*Loiret.* Gien (le deuxième lundi de de carême (6 jours). Bonny (le lundi de la troisième semaine de carême.)
*Orne.* Domfront (le troisième lundi de ce mois).
*Saone (Haute-).* Montboson (le troisième lundi de ce mois).

## 21 VENTOSE.

*Aisne.* Caulincourt, canton de Varennes; grand marché.
*Ardennes.* Aubigny, canton de Rumigny.
*Arriège.* Le Carla-le-Peuple, cant. du Fossat.
*Charente.* La Rochefoucault; grand marché.
*Charente-Infér.* Gémozac; grand marché. Thors, cant. de Matha. Vaux, cant. de Royan.
*Corrèze.* Bort. Donzenac; grand marché. Egurande.
*Côte-d'Or.* Brusey-en-Montagne, canton de Liernais. Liernais. Réome.
*Creuse.* St.-Vaulry.
*Dordogne.* Tursac, cant. de Saint-Cyprien; grand marché.
*Doubs.* Pierrefontaine.
*Escaut.* Gand (18 jours).
*Eure-et-Loir.* Illiers (le 12 mars).
*Finistère.* Tréogat. Sizun; grand marché.
*Gard.* St.-André-de-Valborgne.
*Jura.* St.-Julien.
*Léman.* Pouilly-St.-Genix.
*Maine-et-Loire.* Angers (le 3e mardi de ce mois).
*Manche.* St.-Lô.
*Marne.* Suippes.
*Morbihan.* Roche-Sauveur.
*Nord.* Valenciennes.
*Ourthe.* Reuland.
*Pas-de-Calais.* St.-Omer (8 jours). Samer.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhône.* Villefranche (3 jours).
*Roër.* Glehn.
*Sambre-et-Meuse.* Orchimont.
*Saone (Haute-).* Charley.
*Seine-Inférieure.* Goderville.
*Sarre.* Wittlich (le troisième mardi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Crouy.
*Seine-et-Oise.* La Ferté-Alais. Montfort.
*Yonne.* Sens (3 jours).

Digitized by Google

## 22 VENTOSE.

*Ain.* Villars, cant. de St.-Trivier-sur-Mognans.
*Aisne.* Fonsommes, cant. de Saint-Quentin; grand marché.
*Allier.* La Palisse.
*Arriège.* Daumazan, cant. du Mas-d'Azil.
*Aveyron.* Memer, cant. de Villefranche.
*Calvados.* Condé-sur-Noireau.
*Charente.* Deviac, cant. de Montmoreau; grand marché. Pranzac. La Péruse, canton de Chabanois; grand marché.
*Charente-Infér.* Chevençau, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, cant. de Gémozac; grand marché.
*Corrèze.* Beaulieu. St. - Chamant, cant. d'Argentat; grand marché.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché.
*Doubs.* Levier.
*Gers.* Tournecoupe, cant de Saint-Clar.
*Gironde.* St.-Ciers-la-Lande.
*Isère.* Tullins.
*Jura.* Orchamps.
*Lot-et-Garonne.* Dunes. Fieux.
*Marne* (*Haute-*). Langres (8 jours). Rolampont.
*Morbihan.* Guémené.
*Nièvre.* Dorne.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Guiscard.
*Puy-de-Dôme.* Giat.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Castelnau-de-Magnoac.
*Saone* (*Haute-*). Pontcey.
*Saone-et-Loire.* Genelard.
*Seine.* Sceaux.
*Seine - Infér.* Rouen. St.-Valleryen - Caux.
*Seine-et-Marne.* Egreville.
*Sèvres* (*Deux-*). Chef-Boutonne.
*Tarn.* Denat.
*Vendée.* Mareuil. Puybéliard.
*Vienne.* Poitiers.
*Vienne* (*Haute-*). Nedde. Ouradour-sur-Glane.
*Yonne.* Cravant.

## 23 VENTOSE.

*Aisne.* Crécy-sur-Serre. Origny-Ste.-Benoîte, cant. de Ribemont; grand marché.
*Ardennes.* Maubert-Fontaine, cant. de Rocroy.
*Aube.* Brienne - le - Château.
*Aveyron.* Martiel, cant. de Villefranche. Varens, canton de St.-Antonin.
*Calvados.* Le Billot, cant. et comm. de Notre-Dame-de-Fresnay.
*Charente.* St. - Laurent - de - Ceris. Marsillac - Lanville. Montbron.
*Charente-Infér.* Pont-l'Abbé, cant. de St.-Porchaire; grand marché.
*Corrèze.* Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché.
*Dordogne.* Daglan, cant. de Domme. Montignac; grand marché.
*Eure-et-Loir.* Chassant (le 14 mars).
*Finistère.* Carhaix (8 jours). Crozon.
*Forêts.* Mesch.
*Garonne* (*Haute-*). La Gardelle.
*Gers.* Valence.
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault.
*Jura.* Rochefort.
*Loire.* St. - Just - en - Chevalet (le deuxième jeudi de carême).
*Loire* (*Haute-*). Monastier.
*Loir-et-Cher.* Bracieux (le jeudi après le 20 de ce mois). Ouchamps.
*Lot.* Issepst. Mondoumerc.
*Manche.* St.-Pierre-Eglise.
*Nèthes* (*Deux-*). Westerloo.
*Nièvre.* Corbigny.
*Orne.* Briouze.
*Puy-de-Dome.* Montaigu.
*Rhône.* Thizy.
*Saône* (*Haute-*). Vellexon. Vésoul (le troisième jeudi de carême).
*Saone-et-Loire.* Lugny.
*Seine-et-Marne.* Chaumes.
*Sèvres* (*Deux-*). Augé.
*Somme.* Combles. Quevauvillers. Roiselle.
*Vendée.* La Jaudonière.
*Vienne.* Poitiers (7 jours).
*Vienne* (*Haute-*). Rezès.

## 24 VENTOSE.

*Ain.* Bourg.
*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Alpes* (*Hautes-*). La Besume (le 15 mars).
*Ardennes.* Buzancy.
*Aube.* Méry-sur-Seine.
*Cantal.* Aurillac.
*Charente.* Alloué, cant. de Champagne - Mouton; grand marché. Angoulême; grand marché. St.-Valbier.
*Charente-Infér.* Beauvais, cant. de Matha. Circé, cant. d'Aigrefeuille. Tonnay-Boutonne; grand marché.
*Creuse.* Courtine.
*Drôme.* Les Granges - Gontardes, cant. de Pierrelatte.
*Eure.* Neuve-Lire, cant. de Rugles.
*Eure-et-Loir.* Brou (le 15 mars).
*Gers.* Lavardens, cant. de Jegun.
*Gironde.* La Gorce, cant. de Guitres. Auros.
*Ille-et-Vilaine.* St. - Servan.
*Isère.* Voiron.
*Jura.* Orgelet.
*Léman.* Bonneville.
*Loire* (*Haute-*). Fay.
*Loir-et-Cher.* Contres (le quatrième vendredi de ce mois).
*Loiret.* Sermaises.
*Lot.* Gramat. Montcabrier. Sept-Fonds.
*Manche.* Marigny.
*Marne.* Epernay.
*Mayenne.* Grez-en-Bouère.
*Morbihan.* Hennebon.
*Ourthe.* Huy.
*Rhin* (*Bas-*). Weissembourg.
*Rhin* (*Haut-*). Montbéliard.
*Rhône.* Julié.
*Roër.* Kempen.
*Sambre-et-Meuse.* Marche.
*Saone* (*Haute-*). Mélisey.
*Saone - et - Loire.* Saint - Usuge. Uchizy.
*Seine-et-Oise.* Méreville.
*Seine - Inférieure.* Château-Landon.
*Sèvres* (*Deux-*). Lezay. Prahec.
*Somme.* Abbeville.
*Tarn.* Terre-Clapié.
*Var.* Lorges (le troisième vendredi de mars).
*Vaucluse.* Sault.
*Vendée.* Beaulieu-sur-la-Roche.
*Vienne.* Loudun.
*Vienne* (*Haute-*). St.-Yriex.
*Vosges.* Docelles.
*Yonne.* Vézelay.

## 25 VENTOSE.

*Ain.* Bagé-le-Châtel.
*Aisne.* La Fère; grand marché. La Ferté-Milon.
*Allier.* Cosne, cant. d'Hérisson.
*Ardennes.* Sugny, cant. de Mézières.
*Aube.* L'Huitre, canton de Ramerup.
*Aveyron.* La Guépie, cant. de St.-Antonin. Sauveterre.
*Cantal.* Murat.
*Charente.* Châteauneuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Courçous; grand marché. Léoville, cant. de Jonzac; grand marché. St.-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Corrèze.* La Graulière, canton de Seilhac. Cette foire est renommée pour les bœufs gras. Le Lonzac; grand marché. Saint-Privat-le Centre, cant de Servières. Ségur, cant. de Lubersac.

Digitized by Google

*Côte-d'Or.* Auxonne ( 3 jours ). Nolay. Selongey. Vanvoy , cant. de Chatillon-sur-Seine.
*Creuse.* Bénevent.
*Dordogne.* Lanquais , cant. de la Linde ; grand marché. Périgueux. St.-Martial , cant. d'Exideuil.
*Doubs.* Blamont. Meiche.
*Drôme.* Onay , cant. de Romans.
*Finistère.* Comanna. Quimper.
*Forêts.* Aubange , cant. de Massancy. Echternach. Esch, cant. de Wiltz.
*Gers.* Manciet , cant. de Nogaro. L'Isle-Jourdain.
*Ille-et-Vilaine.* Saint-Aubin-d'Aubigné.
*Indre.* Luçay , cant. de Vatan.
*Jura.* Aromas. Praisans. Pont-du-Bourg.
*Léman.* Vulbens.
*Loire.* Néronde ( le second samedi de carême ). Rive-de-Gier.
*Loire ( Haute-).* Saugnes.
*Loiret.* Chatillon-sur-Loing ( le samedi de la deuxième semaine de carême ).
*Lot.* Figeac. Preyssac.
*Lot-et-Garonne.* Miramons. Puymirol.
*Lys.* Loo.
*Maine-et-Loire.* Parçay , cant. de Noyant ( le dernier samedi de ventose ).
*Marne.* Charmont. Montmort.
*Marne ( Haute-).* Bourbonne.
*Mayenne.* Château-Gontier. Ernée.
*Meurthe.* Lunéville ( 3 jours ). Fénestrange.
*Moselle.* Dilling ( 2 jours ).
*Nord.* Bavay. Herzeele. Landrecie ( 4 jours ).
*Oise.* Crespy ( 2 jours ). Mello.
*Puy-de-Dôme.* Tauves.
*Rhin ( Bas-).* Rosheim.
*Rhône.* Chamelet.
*Saone-et-Loire.* La Clayette. Montcénis.
*Sarre.* Clusserath.
*Sarthe.* Château-du-Loir ( le 4e. samedi de ce mois ). Montfort ( le quatrième samedi de ce mois ).
*Seine-Inférieure.* Blangy. Fécamp ( le dernier samedi de ce mois ).
*Seine-et-Marne.* Mormant.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres ( Deux-).* La Mothe.-Ste.-Hémye.
*Somme.* Bray. Roye.
*Vendée.* Loir , comm. de Sainte-Florence.
*Vienne.* Charroux.
*Vienne ( Haute-).* Limoges.
*Vosges.* Montureux-sur-Saone.
*Yonne.* Ravières.

## 26 VENTOSE.

*Ain.* Simandre , cant. de Ceyseriat.
*Aisne.* Aubenton. Fère-en-Tardenois.
*Aube.* Chesley, canton de Chaource.
*Aude.* St.-Michel-de-Lanez , cant. de Salez.
*Cantal.* Trizac , cant. de Riom-les-Montagnes.
*Corrèze.* Alassac , cant. de Donzenac ; grand marché.
*Creuse.* Bourganeuf.
*Dordogne.* Villefranche ; grand marché.
*Doubs.* Jougne , cant. de Mouthe.
*Drôme.* Taulignan canton de Grignan.
*Eure.* Le Grand-Andelys.
*Finistère.* Le Faon.
*Gironde.* Rauzan , cant. de Pujols.
*Indre.* Cluis-Dessus, cant. de Neuvy-St.-Sépulchre.
*Jura.* Deschaux.
*Loire ( Haute-).* Langeac. Montfaucon.
*Loir-et-Cher.* La Ville-aux-Clercs.
*Loire-Infér.* Faix. Nantes. Savenay. L'Agrippière , comm. de Valette.
*Loiret.* Briare-sur-Loire ( le troisième dimanche de carême ).
*Lot.* L'Hôpital-St.-Jean , comm. de Saruzac.
*Lozère.* Barre.
*Manche.* Canisy ; grand marché. Teilleul.
*Mayenne.* St.-Frimbaut-sur-Pisse. Laubrières.
*Meuse-Inférieure.* Stamproy.
*Morbihan.* Péaule.
*Moselle.* Aumetz.
*Orne.* Trun. Carrouges. Bellesme ( 2 jours ).
*Puy-de-Dôme.* Viverolles.
*Rhin ( Bas-).* Soultz-sous-Forêts ( 2 jours ).
*Roër.* Sustereen Odenkirchen.
*Saone-et-Loire.* Issy-l'Evêque. Mont-St.-Vincent. Saillenard. Tramayes. St.-Léger.
*Sarre.* Landscheid.
*Seine-et-Marne.* Nanteuil-sur-Marne.
*Sèvres ( Deux-).* Faye-l'Abbesse. St.-Romans.
*Somme.* Ailly-sur-Noye. Longueval.
*Vendée.* Fontaine.
*Vienne.* Mirebeau.
*Vienne ( Haute-).* Nexon. Les Salles.
*Yonne.* Perreuse.

## 27 VENTOSE.

*Ain.* St.-Martin-du-Mont , cant. de Pont-d'Ain.
*Aisne.* Blérancourt , cant. de Coucy-le-Château ; grand marché.
*Allier.* Busset , cant. de Cusset.
*Alpes ( Hautes-).* Aspres-lès-Veyne ( le 3e lundi de carême ). Briançon ( le 3e lundi de carême ).
*Ardèche.* Jaujac , cant. de Thueyts. Montpezat.
*Aube.* Ervy.
*Aude.* St.-Papoul , cant. nord de Castelnaudary.
*Aveyron.* Verseil , canton de St.-Antonin.
*Cantal.* St.-Chamont, cant. de Sabre.
*Charente.* Raix. Suris , cant. de Chabanais ; grand marché. Montboyer.
*Charente-Inférieure.* St.-Jean-d'Angely ; grand marché.
*Corrèze.* Brives. St.-Clément , cant. de Seilhac. St.-Exupery , cant. d'Ussel.
*Côte-d'Or.* Seurre.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Le Bugue ; marché.
*Drôme.* Saillans.
*Finistère.* Banalec , grand marché.
*Forêts.* Bastogne. Dickirch.
*Garonne ( Haute-).* Burgaud , cant. de Grenade. Nailloux.
*Gers.* Gimont.
*Ille-et-Vilaine.* Redon , grand marché.
*Jemmapes.* Fleurus ( le 4e. lundi de ce mois ).
*Loire.* St.-Martin-d'Estraux.
*Loir-et-Cher.* Herbault ( le dernier lundi de ce mois ).
*Loire-Inférieure.* Clisson.
*Lot.* Cajare, Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* Meilhan.
*Maine-et-Loire.* Châteauneuf ( le lundi avant la mi-carême ). Doué ( le lundi de la mi-carême ).
*Mayenne.* Evron.
*Meuse-Inférieure.* Curange.
*Nord.* Cateau. Condé.
*Oise.* Liancourt.
*Ourthe.* Blegny.
*Puy-de-Dôme.* Herment. La Rodde.
*Rhône.* Ranchal.
*Saone ( Haute-).* Pin. Montboson ( le quatrième lundi de ce mois.
*Saone-et-Loire.* Charolles Sennecey.
*Sarthe.* La Ferté-Bernard ( le dernier lundi de ce mois ).
*Seine-et-Marne.* Beaumont.
*Sèvres ( Deux-).* Argenton-le-Peuple. Vautebis.

*Somme.*

Digitized by Google

*Somme.* Conty.
*Vendée.* Moutiers-les-Maux-Faits.

28 VENTOSE.

*Ain.* St.-Trivier-de-Courtoux.
*Aisne.* Anizy. St.-Michel. Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Allier.* Ferrières, cant. du Mayet-de-Montagne.
*Ardèche.* La Voulte.
*Calvados.* Caen.
*Cantal.* Neuve-Eglise, canton sud est de St.-Flour.
*Charente.* Aunac, cant. de Mansle; grand marché.
*Côte-d'Or.* Précy-sous-Thil.
*Creuse.* Guéret. Aubusson.
*Doubs.* Pont-de-Roide. Vercel.
*Eure.* Montfort-sur-Rille.
*Finistère.* Lannilis. Plougouven. Ploudari.
*Forêts.* Atzfeld. Haut-Bellain (le jour correspondant au 19 mars).
*Garonne (Haute-).* Beaumont.
*Gers.* Monguillem, cant. de Nogaro. Cologne.
*Gironde.* Gornac. Pellegrue. Créon.
*Léman.* Collonge. Ballon, comm. de Lancron.
*Lot.* L'Albenque. St.-Capraise.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, cant. de Seiches. Ste.-Bazeille.
*Lozère.* Aumont.
*Mayenne.* Laval. Montaudain.
*Nord.* Cambrai. Cassel.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhin (Haut-).* Montfaucon (le lundi après la St. Joseph).
*Rhône.* Belleville (8 jours). Thizy.
*Roër.* Sittard.
*Saone (Haute-).* Chauvirey-le-Châtel.
*Sarthe.* Bonnetable (le 4e mardi avant Pâques).
*Sèvres (Deux-).* Châtillon.
*Tarn.* Gaillac (2 jours). La Bastide-de-Carbausse. Villefranche.
*Vendée.* Pouzauge.
*Vienne (Haute-).* Cieux.
*Yonne.* Auxerre. Chéroy.

29 VENTOSE.

*Ain.* Belley; grand marché. Châtillon-sur-Chalaronne.
*Aisne.* Soissons; grand marche. Vervins.
*Allier.* Bourbon-l'Archambault. Charroux, cant. de Chantelle-le-Château. Le Donjon.
*Alpes (Hautes-).* Embrun.
*Ardèche.* Marcols, cant. de St.-Pierreville
*Ardennes.* Vendresse, cant. d'Omont.
*Aveyron.* Livignac, cant. d'Albin. Nant. Requista. St.-Antonin. Villeneuve.
*Bouches-du-Rhône.* Aubagne (5 jours).
*Calvados.* Argences, canton de Troarn.
*Cantal.* La Roquebrou.
*Charente.* Bentes, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Vars, cant. de St.-Amand-de-Bouex; grand marché. La Valette.
*Charente-Inférieure.* Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.
*Corrèze.* Corrèze. Larche. Pescher, cant. de Beynat.
*Côte-d'Or.* La Marche, cant. de Pontaillier.
*Creuse.* Magnat, cant. de Courtine.
*Dordogne.* Sarlat. Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Doubs.* Baume-sur-le-Doubs. Orchamps-en-Vennes, cant. de Pierre-Fontaine. Sancey-le-Grand, cant. de Clerval.
*Escaut.* Stekene, cant. de St.-Gillis.
*Forêts.* Neufchâteau. Soleuvre, cant. de Meyssan. Vianden.
*Garonne (Haute-).* Gaillac-Toulza, cant. de Cintegabelle.
*Gers.* Nogaro. Auch.
*Gironde.* Ste.-Foy-la-Grande (2 jours). Bazas.
*Ille-et-Vilaine.* Maure.
*Indre.* Aiguson.
*Isère.* Rives.
*Jura.* Vaudrey.
*Léman.* St.-Julien.
*Loire.* St.-Polque (Cette foire se tient le mercredi de la mi-carême).
*Loire (Haute-).* Ally.
*Loir-et-Cher.* Cour-Chiverny (le mercredi, veille de la mi-carême). Montrichard. Romorantin (le jeudi jour de la mi-carême).
*Loiret.* Vitry-aux-Loges.
*Lot.* Bach. Beduer. Bourg-de-Visat. Catus. Montauban.
*Lot-et-Garonne.* Aiguillon. Astafort. Casseneuil. Caumont. Fumel.
*Lozère.* Pont-de-Montvert.
*Manche.* La Haye-du-Puits.
*Mayenne.* Brouderdorff.
*Meurthe.* Insming.
*Meuse-Inférieure.* Maseyck.
*Morbihan.* Guer. Josselin. Languidic. Lanvenegen.
*Moselle.* Sierck.
*Nièvre.* St.-Pierre.
*Nord.* St.-Amand.
*Oise.* Clermont. Senlis.
*Orne,* Mortagne (2 jours).
*Ourthe.* Landen.
*Puy-de-Dôme.* Arlanc. Bourg-Lastic. Ennezat.
*Rhin (Bas-).* Klingen-Munster.
*Rhône.* Tarare.
*Roër.* Neersen.
*Saone (Haute-).* Fretigney. St.-Loup.
*Sarre.* Hetserath.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Seine-et-Marne.* Dammartin. Moret.
*Sèvres (Deux-).* Les Moutiers.
*Somme.* Oisemont.
*Tarn.* Alby (le 4e mercredi de carême).
*Vaucluse.* Malaucène.
*Vendée.* Apremont. St.-Denis-la-Chevasse. Saint.-Michel-Mont-Mercure.
*Vienne.* Chatems.
*Vienne (Haute-).* Laurière. St.-Junien.
*Yonne.* Lainsecq. Ligny-le-Châtel.

30 VENTOSE.

*Eure-et-Loir.* Château-Dun (le jour de la mi-carême). Authon (le jeudi de la mi-carême).
*Gironde.* Bourg.
*Indre.* Valençay (le jour de la mi-carême). Aigurande (le jour de la mi-carême). Mézières-en-Brenne (le jour de la mi-carême).
*Loire.* Changy.
*Loiret.* Courtenay (le jour de la mi-carême). Bois-Commun (le jeudi de la mi-carême).
*Maine-et-Loire.* Pouancé (le jour de la mi-carême). Chemillé (le jour de la mi-carême). Maulevrier, cant. de Cholet (le jour de la mi-carême). Ingrande, canton de St.-Georges (le jour de la mi-carême).
*Marne.* Sézanne (le jeudi de la quatrième semaine avant Pâques).
*Marne (Haute-).* Joinville.
*Moselle.* Sarguemines (le jour de la mi-carême)
*Saone (Haute-).* Vésoul (le quatrième jeudi de carême). Faucogney (le jeudi avant le 2 germinal).
*Saone-et-Loire.* Villeneuve-en-Montagne.
*Sarthe.* St.-Calais (le quatrième jeudi avant Pâques).
*Tarn.* La-Fernasse. Monestier (2 jours).

1er GERMINAL.

*Ain.* Ambérieux.
*Ardèche.* Le Chaylard. St.-Laurent-



Digitized by Google

du-Pape, canton de la Voulte. Montpezat. Saint-Agrève. Saint-Etienne-de-Boulogne, cant. d'Aubenas. St.-Fortunat, cant. de la Voulte. Saint-Martial, canton de St.-Martin-de-Valamas.

*Alpes* (*Hautes*). Montmorin.

*Ariège*. Saint-Girons.

*Aude*. Sales.

*Calvados*. Honfleur.

*Charente*. Massignac. Charmant. Marthon.

*Corrèze*. Combrossol, cant. de Meymac. Le Saillant, commune de de Voutenac, canton de Juillac. Neuvic. Uzerche; grand marché.

*Creuse*. Ahun.

*Côte-d'Or*. Semur.

*Dordogne*. Montpasier (3 jours).

*Drôme*. Pontaix, cant. de Die.

*Finistère*. Concarneau. Saint-Eloy, cant. de Plougastel-Daoulas.

*Garonne* (*Haute-*). Toulouse (3 jours).

*Gers*. Samatan.

*Gironde*. Blaye (3 jours). Branne. La Réole.

*Ille-et-Vilaine*. Rennes; grand marché.

*Indre-et-Loire*. Ligueil.

*Isère*. Izeaux.

*Jura*. Champagnelle. St. Amour.

*Landes*. Tartas.

*Loire*. Firminy. Saint-Genest-Malifaux.

*Loire-Inférieure*. Herbignac. Le Temple.

*Lot*. Cahors. Montricoux. Puy-la-Garde.

*Lozère*. Vialas.

*Lys*. Furues.

*Manche*. Avranches.

*Marne* (*Haute-*). Arc.

*Mayenne*. Landivy. Laval.

*Meurthe*. Albestroff. Dieuze. Fénestrange. Lorquin.

*Mont-Tonnerre*. Einaellen.

*Morbihan*. Locminé.

*Moselle*. Longwy.

*Nièvre*. Thiernay, comm. de la Fermeté.

*Nord*. Bergues (8 jours). Trelon. Valenciennes.

*Oise*. Ribecourt. Rabodange.

*Ourthe*. Saint-Vith.

*Pas-de-Calais*. Lillers.

*Puy-de-Dôme*. Tours.

*Rhin* (*Bas-*). Strasbourg (3 jours).

*Rhône*. Thizy.

*Roër*. Clèves. Dulken. Juliers (3 jours).

*Sambre-et-Meuse*. Walcourt. Barvaux.

*Saone* (*Haute-*). Ray.

*Saone-et-Loire*. Ponneau, comm. de Jully. Cuisery. Lais. Louhans. Matour.

*Sarthe*. Le Mans (le quatrième vendredi avant le dimanche de Pâques).

*Seine-Inférieure*. Elbeuf.

*Seine-et-Marne*. Dammartin.

*Seine-et-Oise*. Lonjumeau.

*Somme*. Crécy. Guerbigny. Liomer. Saint-Vallery. Villers-Bocage.

*Tarn*. Pont-de-Ciron, comm. de Mirandol. Valence (le vendredi de la mi-carême; 2 jours). Mondragon.

*Vaucluse*. Menerbes. St.-Saturnin.

*Vendée*. Aizenay.

*Vienne*. Civray.

*Yonne*. St.-Julien-du-Sault. Châtel-Censoir.

*Vienne* (*Haute-*). Bellac. Saint-Laurent-sur-Gorre.

## 2 GERMINAL.

*Aisne*. Chézy. Villers-Cotterets; grand marché. Notre-Dame de Liesse).

*Allier*. Mont-Luçon.

*Alpes* (*Hautes-*). Montmorin.

*Ardèche*. Burzet. St.-Peray.

*Ardennes*. Juniville. Rocroy; grand marché.

*Charente*. Beaulieu. Gourville. Péreuil.

*Charente-Inférieure*. Bourgneuf, cant. de la Jarrie. Corme-la-Forêt, cant. de Saujon. Tesson, cant. de Gemozac; grand marché.

*Cher*. Aubigny (le samedi après la mi-carême). Chateau-Meillant (le samedi après la mi-carême). Les Aix-d'Angillon.

*Corrèze*. Objat, cant. d'Ayen; grand marché. Treignac; grand marché.

*Côte-d'Or*. Vitteaux.

*Creuse*. La Chapelle-Basloux, cant. de Dun. Auzance.

*Dordogne*. Hautefort; grand marché. St.-Alvère; grand marché.

*Drôme*. Bourdeaux.

*Gers*. Saramon.

*Gironde*. Pellegrue.

*Indre*. Issoudun (le samedi après la mi-carême). La Châtre (le premier samedi de ce mois).

*Jura*. Marignat.

*Landes*. Mont-de-Marsan.

*Loir-et-Cher*. Vendôme (le premier samedi de ce mois; 1 jour).

*Loiret*. Beaugency (le premier samedi de chaque mois du calendrier d'équinoxe).

*Lot*. Moncuq.

*Lot-et-Garonne*. Castel-Jaloux. Fauguerolles. Gontaud. Lauzun.

*Maine-et-Loire*. Cholet (le premier samedi de ce mois). Saint-Florent (le premier samedi de ce mois).

*Manche*. Montbray, cant. de Percy. Montebourg.

*Meuse-Inférieure*. Tongres.

*Morbihan*. Pluviguer.

*Oise*. Elincourt.

*Orne*. Le Mêle-sur-Sarthe.

*Puy-de-Dôme*. Pont-Gibaud.

*Pyrénées* (*Hautes-*). Trie.

*Rhin* (*Haut-*). Florimont.

*Rhin-et-Moselle*. Sargenroth.

*Rhône*. Bois-d'Oingt. Chenelette.

*Saone* (*Haute-*). Conflans.

*Seine-et-Marne*. Ménil-Amelot.

*Sèvres* (*Deux-*). Bressuire. Sauzé-Vaussais. Thouars.

*Vendée*. Mouilleron-en-Pareds.

*Vienne*. Beaumont.

*Vienne* (*Haute-*). Ladignac.

## 3 GERMINAL.

*Aisne*. La Ferté-Milon; grand marché. Proisy, cant. de Guise; grand marché.

*Ardèche*. Saint-Michel-de-Chabrillanoux, cant. de la Voulte.

*Ardennes*. Regnowez, canton de Rocroy.

*Ariège*. Pamiers. Varilhes.

*Calvados*. Condé-sur-Noireau.

*Charente*. Confolens. Roullet, cant. d'Angoulême, premier arr.; grand marché.

*Charente-Inférieure*. Saintes; grand marché.

*Corrèze*. Ussel.

*Côte-d'Or*. Fontaine-Française.

*Creuse*. Le Grand-Bourg. Felletin.

*Dordogne*. Domme; grand marché.

*Drôme*. Châtillon.

*Finistère*. Landivisiau; grand marché.

*Garonne* (*Haute-*). Villefranche.

*Gironde*. Coutras.

*Ille-et-Vilaine*. Guigneu, cant. de Guichen.

*Indre-et-Loire*. Loches.

*Léman*. Gaillard, comm. de Chêne-Thone.

*Loire* (*Haute-*). Saint-Paulien.

*Loire-Inférieure*. Bourgneuf.

*Lot*. La Bastide-du-Haut-Mont. Martel.

*Lot-et-Garonne*. Fumel.

*Manche*. Canisy; grand marché. La Lande-d'Airon, canton de Villedieu.

*Marne* (*Haute-*). Courcelles-Val-d'Esnoms.

Digitized by Google

*Mayenne.* Mayenne.
*Meurthe.* Altroff.
*Mont-Blanc.* Chambéry (2 jours).
*Morbihan.* Rohan. Vannes.
*Moselle.* Bouzonville.
*Nord.* Fourmies.
*Oise.* Ressons.
*Rhône.* Beaujeu (2 jours).
*Saone (Haute-).* Choye. Vauvillers.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Beauvoir. St.-Loup.
*Somme.* Mailly. Moreuil.
*Vendée.* Les Essarts. Ste.-Hermine. Maillezais.
*Vienne.* Saint-Christophe.
*Vosges.* Rupt.

## 4 GERMINAL.

*Ain.* St.-Paul-de-Varax, cant. de Chalamont. Thoissey.
*Aisne.* Château-Thierry; grand marché. Vervins; grand marché.
*Allier.* Montaiguet, cant. du Donjon. St.-Hilaire, canton de Bourbon-l'Archambaut.
*Alpes (Hautes-).* Embrun (le quatrième lundi de carême).
*Ardèche.* Albousière, cant. de St.-Peray. Méisse, cant. de Rochemaure.
*Calvados.* Balleroy.
*Cantal.* Pleaux.
*Charente.* Barbezieux. Combiers. Villefagnan.
*Charente-Inférieure.* Marans; grand marché. Saint-Savinien; grand marché.
*Corrèze.* St.-Hilaire-le-Peyrou, cant. nord de Tulle.
*Côte-d'Or.* Saulieu; grand marché.
*Creuse.* Chénerailles.
*Dordogne.* Auriac, cant. de Montiguac. Jumillac-le-Grand; grand marché. St.-Germain, canton de Belvez; grand marché.
*Doubs.* Mouthe.
*Eure.* Bernay (6 jours).
*Eure-et-Loir.* Rouvray-St.-Denis (25 mars).
*Finistère.* Landerneau; grand marché. Pont-Aven; grand marché.
*Forêts.* Echternach.
*Garonne (Haute-).* LaValette, cant. de Verfeil. Villefranche (le 1er vendredi de ce mois).
*Gers.* Puycasquier, canton nord d'Auch.
*Gironde.* Etauliers, cant. de Saint-Ciers-la-Lande. La Ruscade, cant. de St.-Savin. Cavignac, cant. de St.-Savin. La Réole. St.-Laurent.
*Indre.* Belabre.
*Jemmapes.* Fleurus (le 1er lundi de ce mois).
*Jura.* Annoire.
*Landes.* Roquefort. Soustons.
*Loire (Haute-).* Roche.
*Loir-et-Cher.* Viévy (le 3e lundi avant Pâques).
*Loire-Inférieure.* Derval.
*Loiret.* Ferrières. Sully-sur-Loire (le 1er lundi après la mi-carême).
*Lot.* Faisselle. Grealon.
*Lot-et-Garonne.* Laugnac.
*Lozère.* Meyruéis.
*Manche.* Carentan.
*Marne (Haute-).* Aprey.
*Meurthe.* Cirey.
*Mont-Blanc.* Rumilly.
*Morbihan.* Baud. Questembert.
*Nièvre.* Champlemy.
*Nord.* Bouchain. Estaires.
*Oise.* Carlepont (le 1er lundi de ce mois). Crespy. Mouchy-le-Châtel. Tracy-le-Mont.
*Orne.* Couterne (le 1er lundi de ce mois).
*Puy-de-Dôme.* Olliergues.
*Pyrénées-Orientales.* Ille.
*Rhin (Haut-).* Orbay.
*Roër.* Grevenbroich.
*Saone (Haute-).* Montboson (le 1er lundi de ce mois).
*Saone-et-Loire.* Crèche. Perrecy.
*Sarthe.* Mamers (le 1er lundi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Grainville.
*Sèvres (Deux-).* Mausé.
*Vendée.* Mouchamps.
*Vienne.* La Roche-Posay.
*Vienne (Haute-).* Saint-Léonard.
*Vosges.* Epinal.

## 5 GERMINAL.

*Ain.* Pont-de-Vaux. Saint-Benoit, cant. de l'Huis. Hotonne.
*Aisne.* Condé; grand marché. La Capelle; grand marché.
*Allier.* Couleuvre, cant. de Lurcy-le-Sauvage. Varennes.
*Alpes (Hautes-).* Rozans (le lendemain de Notre-Dame de mars). Tallard.
*Ardennes.* Asfeld.
*Calvados.* Ouilly-le-Basset, canton de Falaise, 2e arrondissement.
*Cantal.* Arpajon, canton sud d'Aurillac.
*Charente.* Dirac, cant. d'Angoulême, 1er arrond.; grand marché. Mansle; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Cozes; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulunay; grand marché. La Jarrie. Montguyon; grand marché. Saint-Thomas-le-Conac, canton de Mirambeau; grand marché.
*Cher.* Thaumiers, canton de Charenton.
*Corrèze.* Meymac.
*Côte-d'Or.* Alise, cant. de Flavigny. Molême, cant. de Laignes. Sainte-Sabine-le-Plain, cant. de Pouilly-en-Montagne.
*Creuse.* Chambon.
*Dordogne.* La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil; grand marché. Mayrals, cant. de Saint-Cyprien; grand marché. Terrasson; grand marché.
*Doubs.* Fourgue, cant. de Quingey.
*Escaut.* Stoppeldyck, canton de Hulst.
*Finistère.* Huelgoet; grand marché.
*Gironde.* Blasimont, canton de Sauveterre.
*Indre.* Ecueillé. Ste.-Sévère.
*Indre-et-Loire.* Prouilly.
*Isère.* La Frette.
*Jemmapes.* Lessines (le mardi après lætare, 4e dimanche de carême).
*Jura.* Montmirey-le-Château.
*Loire.* Noiretable.
*Loire (Haute-).* Saint-Jeure.
*Lot.* Degagnac.
*Lot-et-Garonne.* Fargues. Tombebœuf. Tonneins.
*Lys.* Alveringhem. Furnes (2 jours).
*Maine-et-Loire.* Montreuil-Bellay (le 1er mardi de ce mois).
*Manche.* Périers.
*Marne (Haute-).* Roche-Taillée.
*Mayenne.* La Roé.
*Morbihan.* Le Faouet.
*Nord.* Douay.
*Oise.* Grandvilliers.
*Pas-de-Calais.* Bapaume. Hesdin.
*Rhin (Bas-).* Châtenois (2 jours).
*Rhône.* Condrieu (2 jours).
*Roër.* Linn.
*Sambre-et-Meuse.* Gedinne.
*Saone (Haute-).* Faverney.
*Saone-et-Loire.* Lys.
*Sarthe.* Beaumont (le 1er mardi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Cany.
*Sèvres (Deux-).* Boemé. Thorigné.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Vaucluse.* Gordes.
*Vienne.* Montmorillon.
*Vienne (Haute-).* Bussière-Poitevine. Eymoutiers.
*Yonne.* L'Isle-sur-le-Serein.

## 6 GERMINAL.

*Ain.* Boge. Corcelles, canton de Brenod.
*Aisne.* Beaurieux. Brunhamel, cant. de Montcornet. Fère-en-Tardenois; grand marché.



Digitized by Google

*Allier.* Ainay, canton de Cérilly. Le Mayet-de-Montagne.
*Ardèche.* Antraigues. Desaignes, cant. de la Mastre. St.-Martin-de-Valamas. St.-Martin-le-Supérieur, cant. de Rochemaure.
*Ardennes.* Château-Porcien.
*Arriège.* La Bastide-de-Seron.
*Aube.* Villenauxe. Dienville.
*Aveyron.* St.-Cosme, cant. d'Espalion.
*Calvados.* Creuilly. St.-Pierre-sur-Dives.
*Cantal.* Maurs (2 jours). Saignes.
*Charente.* Chasseneuil, cant. de St.-Claud; grand marché.
*Charente-Inf.* Archiac, grand marché.
*Cher.* Graçay.
*Corrèze.* Beaulieu. Egurande. Saint-Robert, cant. d'Ayen.
*Côte-d'Or.* Salives, cant. de Granceyen-Montagne.
*Côtes-du-Nord.* Uzel, bestiaux.
*Dordogne.* Paysac, comm. de Serzeac, cant. de Montignac (3 jours). St.-Jean-de-Vergt.
*Doubs.* Valdahon.
*Finistère.* Scaer.
*Fordts.* Marienthal, commune de Kehlen, cant. sud. de Luxembourg.
*Gard.* Genolhac.
*Gers.* Solonnac, cant. de Mauvezin. Barcelonne, cant. de Riscle.
*Gironde.* St.-Savin. Montségur. Bazas.
*Hérault.* Sirau.
*Indre-et-Loire.* Chinon (3 jours).
*Isère.* Les Abrets. Saint-Martin-d'Uriage. Vinay.
*Jura.* La Loye. Salins.
*Léman.* Avouzou, com. de Croset. Thonon.
*Loire (Haute-).* Le Puy (2 jours).
*Loir-et-Cher* (le premier vendredi de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Mouzillon.
*Loiret.* Nogent-sur-Vernisson.
*Lot.* Cabrerets. Caylus. Concorès.
*Lot-et-Garonne.* Dunes. Galapian. Libos. Monbahus.
*Lozère.* Villefort (2 jours).
*Maine-et-Loire.* Beaufort (le 1er. mercredi de ce mois). Montfaucon (le 4e mercredi de carême).
*Meurthe.* Phalsbourg (3 jours).
*Meuse.* Cousance.
*Nèthes (Deux-).* Hoogstraeten. Oevel.
*Nièvre.* La Charité.
*Orne.* Sées.
*Pas-de-Calais.* Marquise.
*Puy-de-Dôme.* Combrailles.
*Saone (Haute-).* Melisey.
*Saone-et-Loire.* Bellevesvre.
*Seine-Inférieure.* Fauville.
*Sèvres (Deux-).* Airvault. La Mothe-Ste.-Héraye.
*Somme.* Ham.
*Vendée.* Les Herbiers.
*Vienne.* Couhé.
*Vienne (Haute-).* Limoges. Mézières. Rochechouart.
*Vosges.* Bruyères.

## 7 GERMINAL.

*Ain.* Polliat, cant. de Bourg. Poncin.
*Aisne.* Braine; grand marché. Guise; grand marché. Sissonne.
*Allier.* Vallon, cant. d'Hérisson.
*Alpes (Hautes-).* Les Crottes. Orcières.
*Calvados.* Beaumont, cant. de Pont-l'Evêque.
*Cantal.* Oradour, cant. de Pierrefort.
*Charente.* Rouillac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Authon, cant. de St.-Hilaire. Thaumiers (le jeudi après la mi-carême).
*Corrèze.* Le Port-Dieu, cant. de Bort. St.-Martin-la-Meane, cant. de la Roche-Canillac; grand marché.
*Creuse.* Boussac. Crocq.
*Dordogne.* Belves. Jumillac-le-Grand. Plazat, cant. de Montignac; grand marché.
*Doubs.* Pontarlier (le 1er. jeudi de ce mois).
*Escaut.* Ninove.
*Finistère.* Guerlesquin, canton de Ponton.
*Gers.* Condom. Barrau, cant. sud d'Auch. Marciac.
*Gironde.* Galgon, cant de Fronsac.
*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.
*Jura.* Les Chauvins. Tassenières.
*Landes.* Montfort.
*Léman.* Cluses.
*Lot.* Cazals.
*Maine-et-Loire.* Brissac, cant. de Thouarcé (le 1er. jeudi de ce mois). Le Morillais, cant. de St.-Florent (le 1er. jeudi de ce mois).
*Manche.* Barfleur, cant. de Quettehou. Gavray; grand marché.
*Marne (Haute-).* Mont-Saugeon.
*Meuse.* Bar-sur-Ornain.
*Mont-Blanc.* Moutiers (2 jours).
*Morbihan.* Hennebon (3 jours). Serent.
*Nièvre.* Châtillon (2 jours). Pouilly.
*Orne.* La Ferté-Macé (le 1er. jeudi de ce mois). Nonant.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand. Saint-Remy.
*Rhin (Haut-).* Mulhausen.
*Rhône.* Bussy.
*Roër.* Waldorff.
*Saone (Haute-).* Vésoul (le 5e. jeudi de carême).
*Saone-et-Loire.* Cuiseaux. Laines. St.-Loup-de-la-Salle. Trembly.
*Sarthe.* Vallon (le 1er jeudi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Coulon. Coulonges.
*Somme.* Amiens (3 jours).
*Vendée.* Chaillé-les-Marais. Palluau.
*Vienne.* Verrières.
*Vienne (Haute-).* Sauviat. Arnac.
*Vosges.* Damblain. Saales.
*Yonne.* Ancy-le-Franc.

## 8 GERMINAL.

*Ain.* Huteville. Revonnas, cant. de de Geyseriat.
*Aisne.* Genlis, cant. de Chauny; grand marché et foire. Vadencourt, cant. de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.
*Allier.* Châtel-Montagne, cant. du Mayet-de-Montagne.
*Ardèche.* Gilhoc, cant. de la Mastre.
*Ardennes.* Fagnolles, canton de Couvin.
*Arriège.* Lezat, cant. du Fossat.
*Aube.* Chavanges.
*Aveyron.* Firy-Firmy, cant. d'Albin. La Salvetat. St.-Geniès. Varens, cant. de St.-Antonin.
*Calvados.* Fervaques, canton de Livarot.
*Charente.* Dignat. Brillac, canton sud de Confolens; grand marché. Ruffec.
*Cher.* St.-Thibault, comm. et cant. de Sancerre.
*Corrèze.* Brignac, canton d'Ayen; grand marché. Meyssac.
*Côte-d'Or.* Aignay-Côte-d'Or.
*Dordogne.* Azerat, cant. de Thenon. Miremont, cant. du Bugne; grand marché.
*Escaut.* Nederbrakel.
*Finistère.* Briec. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Garonne (Haute-).* L'Isle-en-Dodon. (Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois).
*Gironde.* Libourne.
*Isère.* Bourg-d'Oisans.
*Jemmapes.* Beaumont.
*Jura.* Chambéria.
*Landes.* Gabaret.
*Loire (Haute-).* St.-Didier.
*Loire-Inférieure.* Arthon. Guémené.
*Loiret.* Chuelles.
*Lot-et-Garonne.* Caumont.

Digitized by Google

*Lozère*. Nasbinals.
*Manche*. Pontorson. Villedieu.
*Marne*. Courtisols.
*Orne*. Longny.
*Rhin* (*Haut-*). Neuveville (4 jours). Béfort. Ferrette.
*Sambre-et-Meuse*. Dinant.
*Saone-et-Loire*. Autun (2 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Cerizais. Saint-Maixent.
*Var*. Bargemont.
*Vendée*. Luçon. Oulmes.
*Vienne*. Charroux.
*Vienne* (*Haute-*). Châteauneuf-Rançon.
*Vosges*. Le Val-d'Ajol.
*Yonne*. Montserein.

## 9 GERMINAL.

*Ain*. Ambronay. Châtillon-sur-Chalaronne.
*Aisne*. Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Hannapes, cant. de Vassigny; grand marché. Coucy.
*Allier*. Chantelle-le-Château. Cusset.
*Ardèche*. Mayres, cant. de Thueyts.
*Ardennes*. Beaumont. Launois, cant. de Signy-le-Grand.
*Aveyron*. St.-Sernin.
*Charente*. St.-Claud. Torsac. Aubeterre.
*Charente-Inférieure*. Pons; grand marché. Saujon, grand marché.
*Corrèze*. Meillards, cant. d'Uzerche. grand marché. Treignac.
*Dordogne*. Saint-Cyprien; grand marché.
*Doubs*. Rosureux, cant. de Russey.
*Drôme*. Alex, cant. nord de Crest.
*Gers*. Miradoux. Plaisance.
*Ille-et-Vilaine*. Fougères.
*Indre*. La Châtre (le 2e. samedi de ce mois); Argenton.
*Indre-et-Loire*. Faye-Marnay ou Faye-la-Vineuse, cant. de Richelieu.
*Jura*. Arbois.
*Léman*. Lullin.
*Loire*. St.-Haon-le-Châtel (le samedi de la Passion).
*Lot*. Miramont. Montauban. Montpezat.
*Lozère*. Rieutord-d'Aubrac.
*Manche*. Ducey. St.-Hilaire-du-Harcouet.
*Marne*. Loisy.
*Marne* (*Haute-*). Rouvre.
*Mayenne*. Prez-en-Pail.
*Morbihan*. Gourin. Roche-des-Trois.
*Nièvre*. Clamecy.
*Nord*. Catillon.
*Oise*. Beauvais.
*Orne*. Orne. Alençon. (6 jours).
*Pyrénées* (*Hautes-*). Sarrancolin.
*Rhin* (*Bas*). Bergzabern.
*Rhin* (*Haut-*). Donnemarie.
*Saone-et-Loire*. St.-Emiliand. Serrigny. Bellevue-les-Bains.
*Sarthe*. Montfort (le 2e samedi de ce mois). Noyen (le 2e samedi de ce mois).
*Sèvres* (*Deux-*). Les Aubiers. Melle. St.-Hilaire-la-Palue.
*Somme*. Ault. Ham.
*Tarn*. Penegats et Trevisy.
*Vendée*. Montaigu. Nieuil-sur-l'Autise.
*Vienne*. Cursay.
*Vienne* (*Haute-*). Pierre-Buffières.
*Vosges*. Epinal.
*Yonne*. Tonnerre. Vermanton. Villeneuve-sur-Vanne (la veille du dimanche de la Passion).

## 10 GERMINAL.

*Charente*. Verteuil. Mainfonds. Chalais.
*Eure*. Vernon.
*Gironde*. Libourne.
*Indre-et-Loire*. Chapelle-Blanche.
*Léman*. Plain-Palais (5 jours).
*Tarn*. Réalmont (le mercredi avant les rameaux).

## 11 GERMINAL.

*Ain*. Pont-d'Ain.
*Aisne*. Laon; grand marché.
*Allier*. Saligny, cant. de Dompierre. Sauvigny.
*Alpes* (*Basses-*). Mezel. Sisteron (3 jours, le lundi après la passion).
*Alpes* (*Hautes-*). Chorges. La Grave (le lundi de la Passion).
*Ardèche*. Villeneuve-de-Berg.
*Ardennes*. Baricourt, cant. de Buzancy. Carignan, ci-devant Ivoy.
*Arriège*. La Roque, cant. de Mirepoix.
*Calvados*. Condé-sur-Noireau.
*Charente*. La Palud. Baignes. Segonzac. L'Esterpe. Montbron; grand marché. Paizay, canton de Villefagnan; grand marché. Salles, cant. de Segonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Ballan, cant. de Matha. Cherac, cant. de Burie. St.-Fort, cant. de St.-Genis; grand marché. Saint-Maigrain, canton d'Archiac; grand marché. Saint-Sauveur-de-Nuaillé, canton de Courçon; grand marché.
*Cher*. Jalognes, le lundi de la passion). Meillant (le lundi de la Passion).
*Corrèze*. Belveyre; comm. de Nespouls, canton de Brives. Bort. Chamboulive, cant. de Seilhac; grand marché. Turenne, cant. de Meyssac; grand marché.
*Côte-d'Or*. Baigneux. Perrigny-sur-Loignon, cant. de Pontaillier-sur-Saone. Sombernon.
*Côtes-du-Nord*. Pontrieux.
*Drôme*. St.-Jean-en-Royan.
*Escaut*. Grammont.
*Finistère*. Châteauneuf-du-Faon. Loc-Ronan. Pont-l'Abbé, grand marché.
*Gard*. Sommières.
*Garonne* (*Haute-*). Fourquevaux, canton de Montgiscard. Montesquieu-sur-le-Canal, cant. de Villefranche.
*Gers*. Montréal. Lavit-de-Lomagne.
*Gironde*. Gensac, cant. de Pujols. La Beseau, canton de Grignols. Castelnau-de-Médoc.
*Hérault*. Herepian, cant. de Saint-Gervais. Montagnac (6 jours).
*Ille-et-Vilaine*. Combourg.
*Indre*. Busançois (le lundi de la Passion).
*Isère*. Lalley. Valbonnais. Saint-Quentin.
*Jura*. Censeau.
*Loire* (*Haute-*). Saint-Julien.
*Lot*. La Verge. Limougne.
*Lot-et-Garonne*. Castel-Sagrat. Monclar. Soumensac. Villeneuve.
*Lozère*. Langogne (2 jours). Marvejols.
*Manche*. Canisy; grand marché. Saint-Pierre-Eglise.
*Marne* (*Haute-*). Coublanc.
*Mayenne*. Fougerolles. Sougé.
*Mont-Blanc*. Saint-Jean-de-Maurienne (2 jours).
*Morbihan*. Auray. Lorient (8 jours). Muzillac.
*Moselle*. Forbach.
*Nèthes* (*Deux-*). Gheel (2 jours).
*Nièvre*. Alligny. Lorme.
*Nord*. Avesnes. Bavay. Lille. Valenciennes.
*Oise*. Beaulieu. Lassigny.
*Orne*. (le 2e lundi de ce mois). Moulins-la-Marche.
*Ourthe*. Saint-Vith.
*Puy-de-Dôme*. La Chaux.
*Rhin* (*Haut-*). Chatenois.
*Roër*. Limbricht. Aldekerch.
*Sambre-et-Meuse*. Ciney.
*Saone* (*Haute-*). Bucey. Montboson (le 2e lundi de ce mois). Grandvelle.
*Saone-et-Loire*. Bois-Sainte-Marie. Romenay.
*Seine-Inférieure*. Argeuil.
*Seine-et-Oise*. Poissy.

Digitized by Google

*Sèvres* (*Deux-*). Couture-d'Argenson.
*Somme*. Athies. Nampont. Offoy. Picquigny.
*Tarn*. Noailles (le lundi de la Passion). La Bastide-de-Ronairouze.
*Var*. Barjols.
*Vaucluse*. Carpentras.
*Vendée*. La Châtaigneraye. Le Langon.
*Vienne*. Latillé. St.-Genest.
*Vienne* (*Haute-*). Bessines. Limoges (11 jours). Saint-Germain. Oradour-sur-Vaire.
*Vosges*. Darney. St.-Dié.
*Yonne*. Chaumont. Toucy. Villeneuve-sur-Vannes.

## 12 GERMINAL.

*Ain*. Bourg. Chalamont.
*Aisne*. Liesse; grand marché.
*Allier*. Billy, canton de Varennes. Franchesse, canton de Bourbon-l'Archambault.
*Alpes* (*Basses-*). Puymoisson, cant. de Riez.
*Alpes* (*Hautes-*). Saint-Bonnet. Prunières.
*Ardèche*. Les Vans. St.-Pierreville.
*Aube*. Landreville, cant. d'Essoyes.
*Aveyron*. Mur-de-Barrez.
*Cantal*. Pierrefort.
*Charente*. Les Pins, cant. de Saint-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Montlieu; grand marché. Perignac, cant. de Pons.
*Cher*. Châteauneuf-sur-Cher (le mardi de la Passion).
*Corrèze*. Brives. Lubersac; grand marché. Noailles, cant. de Brives.
*Côte-d'Or*. Braux.
*Creuse*. La Souterraine.
*Dordogne*. St.-Pardoux-la-Rivière. Salagnac; grand marché.
*Finistère*. La Feuillée, canton du Huelgoet; grand marché. Lanhouarneau. Le Ponton ou le Ponthac.
*Gard*. St.-Jean-du-Gard.
*Indre-et Loire*. Montbazon. Vernon, cant. de Vouvray.
*Isère*. Eybens. Grenoble (3 jours).
*Léman*. Compesières (2 jours). Bons.
*Loir-et-Cher*. Blois (le 1er mardi de ce mois).
*Loire*. Ambierle. St.-Didier-sur-Rochefort (le mardi de la Passion).
*Loire-Inférieure*. Joué.
*Loiret*. Lailly.
*Lot*. Lentillac. Rouqueyroux, comm. de la Bastide.
*Lot-et-Garonne*. Castillonnès.
*Mont-Blanc*. Clermont.
*Nord*. Le Quesnoy.
*Orne*. Juvigny (le 2e mardi de ce mois).
*Rhône*. St-Laurent-de-Chamousset.
*Roër*. Gemund (2 jours).
*Sambre-et-Meuse*. Hotton.
*Saone* (*Haute-*). Soing. Lure.
*Sarthe*. Ecommoy (le 2e mardi de ce mois). Fresnay (le 2e mardi de ce mois).
*Sèvres* (*Deux-*). L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin. St.-Maixent.
*Vendée*. Belleville. Soulans. Vendrennes.
*Vienne*. La Trimouille. Usson. Vivonne.
*Vosges*. Arthonay.
*Yonne*. Avallon. Charentenay. Joigny.

## 13 GERMINAL.

*Ain*. Petit-Albergement-le-Petit. Cerdon, cant. de Poncin.
*Aisne*. Marle, grand marché. Neufchâtel; grand marché. Vic-sur-Aisne.
*Allier*. Le Donjon. St.-Gerand-de-Vaux, cant. de Neuilly-le-Réal.
*Alpes* (*Basses-*). Maune, cant. de Forcalquier.
*Alpes* (*Hautes-*). La Faurie, cant. d'Aspres-les-Veynes.
*Ardèche*. Jaujac, cant. de Thueyts.
*Arriège*. Le Mas-d'Azil.
*Aveyron*. Montfranc, cant. de St.-Sernin. Previnquières, canton de Monbasens.
*Charente-*. Brossac. Merignac. La Rochefoucauld. Manot.
*Charente-Inférieure*. Rioux, canton de Gemozac; grand marché.
*Cher*. Sancerre (le mercredi de la passion, 4 jours). Preveranges, cant. de Château-Meillant.
*Corrèze*. Tulle.
*Creuse*. La Borne, canton d'Aubusson. Pontarion.
*Dordogne*. Brantôme. Genis, cant. d'Exideuil; grand marché. La Linde. Molières, canton de Cadouin; grand marché. Montignac.
*Doubs*. Ornans.
*Finistère*. Coray. Ploneour, cant. de Plougastel.
*Gers*. St.-Puy, cant. de Valence.
*Gironde*. Lesparre (2 jours).
*Ille-et-Vilaine*. Maure.
*Isère*. La Mure.
*Landes*. Hagetmau.
*Léman*. Sillenove.
*Loir-et-Cher*. Onzain.
*Loire-Inférieure*. Bouaye.
*Loiret*. Bellegarde. Malesherbes (le mercredi avant le dimanche des rameaux).
*Lot*. Frayssinet. Moissac. St.-Céré.
*Lot-et-Garonne*. Cahuzac. Montaigut. Penne. Roquecort. Sos.
*Manche*. Briquebec.
*Marne*. Damery.
*Marne* (*Haute-*). Montierender.
*Morbihan*. Ploermel. St.-Avé.
*Nièvre*. Brinon. Château-Chinon. Corvol-l'Orgueilleuse.
*Nord*. Cassel.
*Puy-de-Dôme*. Ardes. Augerolles. Saint-Gervais.
*Rhin* (*Haut-*). Les Bois (2 jours).
*Rhône*. Coursieux.
*Saone* (*Haute-*). Villers-Sexel (le mercredi avant le dimanche des rameaux).
*Sarthe*. La Flèche (le 2e mercredi de ce mois).
*Seine-Inférieure*. Saint-Silvestre.
*Sèvres* (*Deux-*). Beauvoir. Champ-deniers. Moncoutant.
*Somme*. Contay. Nesle. Péronne.
*Tarn*. Puylaurens (le mercredi avant les rameaux, 2 jours).
*Vendée*. Benet. Venansault.
*Vienne*. Chatems. Gençay.
*Vienne* (*Haute-*). Le Dorat. Fraissinet.
*Vosges*. Tholy.

## 14 GERMINAL.

*Ain*. Foissiat, cant. de Montrevel.
*Aisne*. Montcornet; grand marché.
*Arriège*. Foix.
*Aube*. Ricey-Haute-Rive. Troyes.
*Cantal*. Marmanhac, canton nord d'Aurillac.
*Charente*. Ambleville, cant. de Ségonzac; grand marché. Rouffiac, cant. de Blanzac.
*Charente-Inférieure*. Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes. Saint-Genis; grand marché.
*Corrèze*. La Graulière, canton de Seilhac. La Roche-Canillac. Treignac.
*Creuse*. Guéret. Bellegarde. Royère.
*Dordogne*. Fleurat, cant. du Bugne; grand marché.
*Doubs*. Montberaut, cant. d'Audeux.
*Garonne* (*Haute-*). Villenouvelle, cant. de Villefranche. St.-Sulpice, cant. de Carbonne.
*Ille-et-Vilaine*. Corps-Nuds, cant. de Janzé.
*Indre*. St.-Benoit-du-Sault (le 2e lundi de ce mois).
*Isère*. Bougé-Chambalu.
*Loire*. Saint-Just-en-Chevalet (le

Digitized by Google

jeudi de la Passion). Ste.-Colombe (le jeudi de la passion).
*Loire* (*Haute-*). Langeac.
*Loire-Infer.* Nozay. Vieille-Vigne.
*Lot* Negrepelisse.
*Lot-et-Garonne.* Sauvagnas.
*Lozère.* Pont-de-Montvert.
*Marne.* Montmirail.
*Mayenne.* Sainte-Suzanne.
*Meurthe.* Vergaville (le jeudi avant le dimanche des rameaux).
*Morbihan.* Carentoir. Pontscorff. Roudouallec.
*Nièvre.* St.-Amand. St.-Riverien.
*Oise.* Lassigny. Breteuil.
*Puy-de-Dôme.* Clermont. Montferrand. St.-Anthème.
*Rhône.* Poule.
*Saone* (*Haute-*). Vésoul (le 6e jeudi de carême).
*Saone-et-Loire.* Cray. l'Ecousserie. Montcenis. Neuvy. St.-Christophe.
*Sarre.* Prumm (le jeudi avant le dimanche des rameaux).
*Sarthe.* Le Lude (le 2e jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Auffay.
*Sèvres* (*Deux-*). Beaussay. Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* St.-Ricquier.
*Tarn.* La Caune (le jeudi avant le dimanche des rameaux). Briatexte.
*Var.* Brignoles (le jeudi avant le dimanche des rameaux).
*Vendée.* L'Herbergement.
*Vienne.* Availles. Joussé. Neuville.
*Vienne* (*Haute-*). Aixe.
*Vosges.* Neufchâteau.
*Yonne.* Aillant. Noyers.

## 15 GERMINAL.

*Ain.* Châtillon. Hautecourt.
*Aisne.* Laudouzy-la-Ville, canton d'Aubenton; grand marché.
*Allier.* La Prugne, cant. du Mayet-de-Montagne. Moulins.
*Ardèche.* Aps, cant. de Viviers. St.-Félicien.
*Ardennes.* St.-Jean-du-Bois, cant. de Chaumont-Porcine.
*Calvados.* St.-Martin-de-la-Besace, cant. de Beny-Bocage.
*Cantal.* Marcolès, cant. de Saint-Mamet.
*Charente.* Aigre. Jarnac-Charente; grand marché. Vitrac, cant. de Montamboeuf; grand marché.
*Charente Inférieure.* Aigrefeuille. Jonzac; grand marché. Le Gua, cant. de Mareuues. Taillebourg, cant. de Saint-Savinien; grand marché.
*Corrèze.* Beaulieu. Curemonte, cant. de Meyssac. Larche. Arnac-Pompadour, cant. de Lubersac.
*Côte-d'Or.* Mimeure, cant. d'Arnay-sur-Arroux.
*Creuse.* Dun.
*Dordogne.* La Douze, cant. de St.-Pierre-de-Chignac. Thénon.
*Drôme.* St.-Nazaire-le-Désert, cant. de la Motte-Chalençon.
*Eure.* Gaillon. Pont-Audemer.
*Finistère.* Breat; grand marché. Carhaix. Guielan *ou* Gucelan-Pensez. St.-Pol-de-Léon.
*Gers.* Montfort, canton de Mauvezin.
*Ille-et-Vilaine.* Loheac, canton de Pipriac. Plélan. Saint-Pierre-de-Plesguen, cant. de Combourg.
*Indre.* Sainte-Sévère.
*Indre-et-Loire.* Montrésor.
*Jura.* Lons-le-Saulnier.
*Landes.* Ouesse.
*Léman.* Aunemasse. Samoens (2 jours).
*Loire.* Panissière.
*Loire* (*Haute-*). Blesle.
*Loire-Inférieure.* Pellerin.
*Lot.* Lauzerte.
*Lot-et-Garonne.* Loubès.
*Losère.* Saint-Chely.
*Lys.* Langhemarck.
*Manche.* Avranches.
*Marne.* Charmont.
*Marne* (*Haute-*). Eclaron.
*Meurthe.* Essey.
*Meuse.* Marville.
*Moselle.* Longuyion.
*Nièvre.* Donzy. Cerron.
*Nord.* Armentières. Bourbourg. Hazebrouck. Orchies. Solesmes.
*Oise.* Bulles. Compiègne. St.-Just-en-Chaussée.
*Pas-de-Calais.* Arras (5 jours).
*Puy-de-Dôme.* Ambert. Pionsat. Rochefort.
*Rhin* (*Haut-*). Allière-sous-Chambort.
*Rhône.* St.-Genis-Laval.
*Roër.* Bourgvaldenies.
*Saone* (*Haute-*). Boulot.
*Saone-et-Loire.* Châteauneuf.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Criquetot-l'Esneval. Rouen.
*Seine-et-Oise.* Arpajon.
*Sèvres* (*Deux-*). L'Absie, comm. de Chapelle-Séguin. Saint-Clémentin.
*Somme.* Chaulnes.
*Tarn.* Villeneuve (le vendredi avant les rameaux). Lautrec (le vendredi avant les rameaux). Ronairoux.
*Vaucluse.* Bollène.
*Vendée.* La Roche-Servière.
*Vienne.* Sauxay. Usson.
*Vienne* (*Haute-*). Saint-Priest-Taurëon. Pousac.
*Vosges.* Docelles. Senones.
*Yonne.* Cheny.

## 16 GERMINAL.

*Ain.* Villars, cant. de St.-Trivier-sur-Mognans.
*Aisne.* Aubenton; grand marché. Nouvion.
*Alpes* (*Basses-*). Manosque (la veille du dimanche des rameaux).
*Cantal.* Saint-Flour.
*Charente.* Bouteville, canton de Châteauneuf. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Bouex; grand marché. Montboyer.
*Charente-Inférieure.* Matha; grand marché. Nuillé, cant. de Courçon; grand marché. Semussac, cant. de Cozes.
*Cher.* Blancaffort.
*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux. Châtillon-sur-Seine (3 jours). Montbard. Auxonne.
*Creuse.* La Chapelle-Taillefer, cant. de Guéret. Fresselines, cant. de Dun. Felletin.
*Dordogne.* Exideuil. Lanquais, cant. de la Linde.
*Doubs.* Morteau.
*Drôme.* Epinouse, comm. de Moras, cant. de Grand-Serre.
*Eure-et-Loir.* Cloye (le premier samedi d'avril).
*Finistère.* Château-Lin.
*Garonne* (*Haute-*). Cintegabelle. Fousseret.
*Gironde.* Puynormand, cant. de Lussac.
*Indre.* Le Blanc (le samedi veille des rameaux). La Châtre (le samedi veille des rameaux). Ste.-Gaulthier.
*Indre-et-Loire.* Richelieu.
*Loire* (*Haute-*). Ally.
*Loir-et-Cher.* Selles-sur-Cher (la veille du dimanche des rameaux).
*Lot.* Caussade.
*Lot-et-Garonne.* Cocumont. Montflanquin.
*Lys.* Furnes.
*Marne* (*Haute-*). Poulangy.
*Meuse.* Etain.
*Nord.* Bergues (8 jours). Etrœungt.
*Puy-de-Dôme.* Blot. Maringues. St.-Sauve.
*Rhône.* Le Fenoyl.

Digitized by Google

*Saone-et-Loire.* Brancion. Cluny (le pénultième samedi avant Pâques).
*Sèvres (Deux-).* Briou.
*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hangest. Harbonnières.
*Tarn.* Penne. Alban. Ambialet. Les Padiés-Rougemont (la veille des rameaux.) Escoussens (la veille des rameaux).
*Vendée.* La Motte-Achard.
*Vienne.* Vouneuil-Matours. Châtellerault. Champagné-St.-Hilaire.
*Vienne (Haute-).* Chalus.
*Yonne.* Chablis. Druyes.

## 17 GERMINAL.

*Aisne.* Hirson; grand marché.
*Arriège.* Le Carla-le-Peuple, cant. du Fossat.
*Calvados.* Lisieux.
*Charente.* Champagne-Mouton.
*Charente-Inférieure.* Brizembourg, cant. de Saint-Hilaire. La Tremblade.
*Corrèze.* Argentat.
*Creuse.* Chêneraille.
*Dordogne.* Cénac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Grésillac, cant. de Verteillac; grand marché.
*Drôme.* Grand-Serre. Grignan.
*Finistère.* Lesneven; grand marché. Plouneour-Menez. Pont-Croix; grand marché. Rosporden.
*Forêts.* Ettelbruck, canton de Diekirck.
*Gers.* Tournecoupe, cant. de Saint-Clar.
*Gironde.* Castillon.
*Ille-et-Vilaine.* Piré, cant. de Janzé. Tinteniac.
*Jura.* Saint-Claude.
*Loire-Inférieure.* La Chapelle-sur-Erdre.
*Manche.* La Haye-du-Puits. Montbray, cant. de Percy.
*Marne (Haute-).* Leffond.
*Mont-Blanc.* L'Hôpital.
*Morbihan.* Mauron. Plouay. Prixiac.
*Nièvre.* Saint-Saulge.
*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.
*Orne.* Durcet (le troisième dimanche de ce mois).
*Rhône.* St.-Bel. Diane. Saint-Jacques-des-Arrêts.
*Saone-et-Loire.* Montcony. Pierreclos.
*Sarre.* Trèves.
*Sèvres (Deux-).* Frontenay.
*Somme.* Lihons.
*Vendée.* La Caillère. La Chaise-Giraud. Thiffauges.
*Vienne.* Angliers. St.-Martin-Lars. St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Compreignac. Mortemart. Consac-Bonneval.
*Vosges.* Charmes.

## 18 GERMINAL.

*Ain.* Corlier, cant. de Hauteville.
*Aisne.* Bohain; grand marché.
*Allier.* Saint-Pourçain (2 jours).
*Alpes (Hautes-).* Veynes (le sixième lundi de carême).
*Ardèche.* Chalançon, canton de Vernoux. Saint-Martin-de-Valamas.
*Aube.* Pougy, cant. de Ramerup.
*Aude.* Montréal (3 jours).
*Aveyron.* Requista.
*Calvados.* Caen.
*Charente.* Nanteuil. Brigueil. Moutiers.
*Charente-Inférieure.* Lonzac, cant. d'Archiac; grand marché.
*Creuse.* Bussière-Nouvelle, cant. d'Auzance.
*Dordogne.* Badefol, canton de Cadouin; grand marché. Beaumont; grand marché. Mareuil.
*Doubs.* Rougemont.
*Drôme.* Nions.
*Eure.* Verneuil.
*Finistère.* Morlaix. Guipavas. Plouguerneau, cant. de Lannilis.
*Garonne (Haute-).* Launac, cant. de Grenade.
*Gironde.* Castelmoron-d'Albret, cant. de Montségur. St.-André-de Cubzac.
*Indre.* St.-Genoux, comm. d'Etrées (le lundi de la semaine sainte). St.-Benoît-du-Sault.
*Isère.* Mont-Severoux.
*Gemmapes.* Fleurus (le troisième lundi de ce mois).
*Jura.* St.-Laurent-en-Grand-Vaux.
*Loire (Haute-).* St.-Vincent.
*Loir-et-Cher.* Chémery (le lundi de la semaine sainte). Villeréal.
*Lot.* Martel.
*Lot-et-Garonne.* Agen (3 jours; les lundi, mardi et mercredi de la semaine Sainte).
*Lozère.* Barre.
*Maine-et-Loire.* Condé (le troisième lundi de ce mois). Doué (le lundi de la semaine Sainte).
*Mayenne.* Craon. Melay.
*Nièvre.* Pougues.
*Nord.* Merville.
*Orne.* L'Aigle. Domfront (le troisième lundi de ce mois). Courtomer. Le Mêle-sur-Sarthe. Céton.
*Pas-de-Calais.* Hermys.
*Saone (Haute-).* Montboson (le troisième lundi de ce mois).
*Saone-et-Loire.* Sassangy. St.-Jean-de-Vaux. Eparvans. Tournus.
*Sarthe.* Sablé (le troisième lundi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Farmoutier (le lundi avant Pâques).
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne.
*Tarn.* Verdalle (le lundi après les rameaux).
*Vendée.* Pouzauge.
*Vienne.* Paizay-le-Joly. Romagne. Sommières. Valence.
*Vienne (Haute-).* Peyrat.
*Vosges.* Mirecourt.
*Yonne.* Seignelay. Toucy.

## 19 GERMINAL.

*Aisne.* Le Châtelet; grand marché.
*Allier.* Ebreuil.
*Alpes (Hautes-).* Remollon, cant. de Chorges.
*Ardennes.* Vouziers.
*Calvados.* Vauy.
*Charente.* Celle-Frouin, canton de Mansle; grand marché. St.-Germain-sur-Veinne. Cognac; grand marché. Tusson, cant. d'Aigre; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montendre; grand marché.
*Cher.* Culan (le mardi saint).
*Corrèze.* Neuvic. Seilhac.
*Côte-d'Or.* Châteauneuf.
*Côtes-du-Nord.* Loudéac.
*Creuse.* Evaux.
*Dordogne.* Champniers, canton de Bussière-Badil. Roussignac, cant. de Cunèges; grand marché.
*Doubs.* Bouclans, cant. de Roulans-l'Eglise.
*Drôme.* Bourg-de-Péage. Vesc, cant. de Dieu-le-Fit.
*Finistère.* St.-Thégonnec; grand marché.
*Gers.* Roquelaure, canton nord d'Auch.
*Hérault.* Montpellier (au pont Juvénal).
*Isère.* Revel. St.-Jean-de-Bournay.
*Jura.* Beaufort.
*Loire.* Boen (le mardi de la semaine Sainte).
*Lys.* Roulert (le troisième mardi de ce mois).
*Manche.* Caniay; grand marché.
*Mont-Blanc.* Conflans.
*Morbihan.* Napoléon-Ville.
*Rhône.* Propières.
*Sarre.* Wittlich (le troisième mardi de ce mois).



Digitized by Google

*Sèvres* (*Deux-*). Cherveux.
*Somme*. Montdidier.
*Tarn*. Marsac. Vabre (le mardi de la semaine avant le dimanche de Pâques).
*Var*. Salerne (le mardi avant Pâques).
*Vendée*. Bournezeau.
*Vienne*. Mauprévoir. Mirebeau.
*Vienne* (*Haute-*). La Croisille.

## 20 GERMINAL.

*Charente*. Celle-Frouin.
*Garonne* (*Haute-*). Montesquieu-de-Volvestre. Muret.
*Indre*. Aigurande (le mercredi saint).
*Indre-et-Loire*. St.-Christophe, cant. de Neuvy-le-Loi. St.-Flovier, cant. de Pressigny-le-Grand.
*Jura*. Chairvaux.
*Loir-et-Cher*. Ouques (le troisième mercredi de ce mois).
*Orne*. L'Aigle (le mercredi de la troisième semaine de ce mois).
*Rhône*. Villiers (le 20 avril).
*Saone* (*Haute-*). Seveux.
*Saone-et-Loire*. Blanzy.
*Sarthe*. Sillé-le-Guillaume (le troisième mercredi de ce mois).
*Tarn*. Parisot (le mercredi saint). Bourguogsac, commune de Mirandol. Terre-Clapié.

## 21 GERMINAL.

*Ain*. Corjenon, comm. de Buellas, cant. de Bourg. Montluel. Thoissey.
*Aisne*. Caulincourt, cant. de Vermond; grand marché.
*Allier*. Cressanges, cant. de Montet.
*Ardèche*. Le Chaylard. St.-Agrève. Tournon.
*Aveyron*. Parisot, cant. de St.-Antonin.
*Calvados*. Pont-Farcy, canton de St.-Sever.
*Cantal*. Murat.
*Charente-Inférieure*. Gemozac; grand marché. Martron, cant. de Montguyon.
*Cher*. Lignières (le lundi saint). La Guerche (le lundi saint).
*Corrèze*. Donzenac; grand marché. Ussel.
*Côte-d'Or*. Flavigny. Villaine, cant. de Baigneux.
*Dordogne*. Tursac, cant. de Saint-Cyprien; grand marché.
*Doubs*. Beurre, cant. sud de Besançon.
*Drôme*. Le Buis.



*Escaut*. Altère, cant. de Nevèle. Herzèle. Wetteren.
*Eure*. Le Bec-Hellouin, canton de Brionne.
*Finistère*. Sizun; grand marché.
*Gers*. Aignan.
*Gironde*. Saint-Martin-des-Sablons, cant. de Guitres. La Sauve, cant. de Créon. Preignac, canton de Podensac.
*Indre-et-Loire*. Bléré.
*Isère*. Entredeux-Guiers-le-Bas. St.-Ismier. Vinay.
*Jura*. Bletterans.
*Léman*. Cluses. St.-Joire (2 jours).
*Loire*. St.-Bonnet-le-Château (le jeudi saint).
*Loire* (*Haute-*). Alleyras. Tence.
*Loiret*. Châteauneuf (le jeudi saint). Meun (le jeudi saint, 3 jours).
*Lot-et-Garonne*. Cancon. Castel-Jaloux. La Parade.
*Lozère*. Florac. Monjoie *dit* Saint-Maurice-de-Ventalon. Ste.-Croix. St.-Germain-de-Calberte.
*Lys*. Courtrai (15 jours).
*Manche*. Gréville.
*Marne* (*Haute-*). Chaumont (3 jours).
*Mayenne*. Mayenne.
*Morbihan*. St.-Dolay.
*Moselle*. Tholay.
*Nièvre*. Rouy. St.-Pierre. Valenciennes.
*Puy-de-Dôme*. Montaigu. Montferrand.
*Pyrénées* (*Basses-*). Saint-Jean-le-Vieux (3 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Delle.
*Sambre-et-Meuse*. Namur.
*Saone* (*Haute-*). Vesoul (le 6e jeudi de carême).
*Saone-et-Loire*. Dompierre. Laives.
*Sarthe*. Conlie (le 3e. jeudi de ce mois). La Châtre (le 3e. jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure*. Gonneville.
*Somme*. Beauquesne. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens.
*Tarn*. Le Verdier.
*Vendée*. Flocelières.
*Vienne*. L'Isle-Jourdain (2 jours). Lussac-sur-Vienne. St.-Savin.
*Vienne* (*Haute-*). Ambazac.
*Vosges*. Remiremont.
*Yonne*. Champignelles. St.-Fargeau. Dannemoine.

## 22 GERMINAL.

*Ain*. Ceyseriat. L'Huis. Salavres, cant. de Coligny. Villebois, cant. de Lagnieux.
*Aisne*. Fonsommes, cant. de Saint-Quentin; grand marché.
*Allier*. Hérisson. St.-Germain-des-Fossés, canton de Chantelle-le-Château.
*Alpes* (*Basses*). Castellane (le vendredi saint).
*Arriège*. St.-Girons.
*Aveyron*. Marcillac.
*Cantal*. Menet, cant. de Riom-les-Montagnes.
*Charente*. Deviac, cant. de Mont-Moreau; grand marché. Pranzac. La Peruse, cant. de Chabanois; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Chevençau, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, cant. de Gemozac; grand marché.
*Cher*. Jouet, comm. de St.-Germain-sur-l'Aubois, cant. de la Guerche.
*Corrèze*. Pescher, cant. de Beynat. St.-Chamant, cant. d'Argentat; grand marché. Saint-Yriex-le-Degealat, cant. d'Egletons.
*Côte-d'Or*. Is-sur-Tille.
*Dordogne*. Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché.
*Doubs*. Montécheroux, canton de St.-Hippolyte.
*Drôme*. Bertholaix, comm. de Mirabel, cant. nord de Crest. Saint-Donnat.
*Escaut*. Termonde (9 jours).
*Garonne* (*Haute*). Salies (cette foire se tient le jour de St.-Jules).
*Gers*. Larroumiewx, cant. de Condom. Mielan.
*Gironde*. St.-Ciers-la-Lande.
*Ille-et-Vilaine*. Antrain.
*Isère*. St.-Laurent-de-Mure. Vif.
*Jura*. Ruffey.
*Léman*. Cruseilles. Saint-Jean-d'Aulph.
*Loire* (*Haute-*). Monastier (2 jours).
*Loire-Inférieure*. Froasay. L'Agrippière, comm. de Vallet.
*Lot*. Crempa. Gourdon. Grèzes. Mirabel. Sept-Fonds. Souceyrac. Toyzac.
*Lot-et-Garonne*. Le Vignac.
*Mayenne*. Evron.
*Meuse*. Varennes.
*Morbihan*. Guémené.
*Nièvre*. Moulins-en-Gilbert.
*Nord*. La Bassée. Maubeuge.
*Lise*. Guiscard.
*Puy-de-Dôme*. Besse. Mauzun. Montel-de-Gelat. Orcival. Thiers. Viverolles.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Tournay.
*Rhône*. Chenelette.
*Saone* (*Haute-*). Traves.
*Saone-et-Ooire*. Chauffailles. Crusilly, Gueugnon. Lucenay.



Digitized by Google

*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Chapelle-Saint-Laurent. St.-Romans.
*Tarn.* Curvalle.
*Vendée.* Saint-Christophe-du-Ligneron. Flocelières. Puybelliard.
*Vienne.* Cruée.
*Vienne (Haute-).* Oradour-sur-Glane.
*Yonne.* Villeneuve (la surveille de Pâques).

## 23 GERMINAL.

*Ain.* Montrevel. St.-Rambert.
*Aisne.* Origny-Ste.-Benoîte, cant. de Ribemont; grand marché.
*Allier.* Chappes, cant. de Montmarault.
*Ardèche.* St.-Cirgues-en-Montagne, cant. de Montpezat.
*Cantal.* Thiézac, cant. de Vic-en-Carladez.
*Charente.* St.-Laurent-de-Céris. Marsillac-Lanville.
*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, canton de Saint-Porchaire; grand marché.
*Corrèze.* Le Châtaignier, comm. de St.-Martial-de-Gimel, cant. sud de Tulle. Masseret, canton d'Uzerche; grand marché. Ségur, cant. de Lubersac.
*Creuse.* Auzance.
*Dordogne.* Daglan, cant. de Domme. Montignac; grand marché.
*Doubs.* Quingey.
*Drôme.* Beaufort, cant. nord de Crest. Mont-Bigaud, canton de Grand-Serre.
*Finistère.* Collorec, cant. de Châteauneuf-du-Faon. Lanveau, com. de l'Hôpital-Camyrout, cant. de Plougastel-Daoulas.
*Gard.* Chamborigaud, cant. de Genolhac.
*Garonne (Haute-).* St.-Lys.
*Ille-et-Vilaine.* Bains.
*Indre.* La Châtre (le 4e. samedi de ce mois).
*Léman.* Bassy.
*Loire (Haute-).* Fay.
*Loire-Inférieure.* Fresnay. Paimbœuf. Savenay.
*Lot.* Laur. Monclar. Puy-l'Evêque.
*Lot-et-Garonne.* Clairac. La Plume. Mezin.
*Lozère.* Nasbinals.
*Mayenne.* St.-Denis-de-Gatine.
*Morbihan.* Ambon. Bignan.
*Nièvre.* St.-Laurent.
*Puy-de-Dôme.* Anciazes. St.-Bonnet-le-Châtel.
*Pyrénées (Hautes-).* Lannemezan.
*Rhône.* Thizy.
*Saone-et-Loire.* St.-Martin-en-Bresse. Varennes-sous-Sevroux.
*Sarthe.* Brulon (le 4e. samedi de ce mois).
*Somme.* Combles. Quevauvillers. Roiselle.
*Vendée.* Vouvant.
*Vienne.* Chauvigny.
*Vienne (Haute-).* Razès. St.-Jean-Ligoure.
*Yonne.* Chevillon.

## 24 GERMINAL.

*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Allier.* St.-Hilaire, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Alpes (Hautes-).* La Grand (le 14 avril).
*Ardèche.* Mezilhac, cant. d'Antraigues.
*Ariége.* Daumazan, cant. du Mas-d'Azil.
*Aveyron.* Le Dergues, canton de Requista.
*Cantal.* Aurillac.
*Charente.* Alloué, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Angoulême; grand marché. Saint-Vallier.
*Charente-Inférieure.* Beauvoir, cant. de Matha. Brie, cant. de Matha. Tonnay-Boutonne; grand marché.
*Creuse.* Courtine.
*Drôme.* La Motte-Châlencon. Livron, canton de Loriol. Lus-la-Croix-Haute, cant. de Châtillon.
*Eure.* Pont-Audemer.
*Forêts.* Paliseul (2 jours).
*Garonne (Haute-).* Monrville-Haute, cant. de Revel.
*Gironde.* La Gorce, cant. de Guitres.
*Jura.* Orgelet.
*Loire (Haute-).* Monfaucon.
*Loire-Inférieure.* Le Bignon.
*Lot-et-Garonne.* Fumel.
*Mayenne.* Méral.
*Morbihan.* Hennebon.
*Rhin (Haut-).* Abbévillers. Montbéliard.
*Rhône.* Cublise.
*Sarre.* Gillenfeld.
*Saone-et-Loire.* Charolles. Romenay.
*Sèvres (Deux-).* Vautebis.
*Tarn.* Valence.
*Vendée.* Moutiers-les-Maux-Faits.
*Vienne.* Croutelle. Loudun.
*Vienne (Haute-).* St.-Yriex.
*Yonne.* Vezelay.

## 25 GERMINAL.

*Aisne.* La Fère; grand marché.
*Alpes (Hautes-).* Savines.
*Ardèche.* St.-Victor, cant. de Saint-Félicien.
*Aude.* Castelnaudary (3 jours).
*Aveyron.* Las Tessades, cant. d'Estaing.
*Cantal.* Chaudes-Aigues.
*Charente.* Châteauneuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Courçon; grand marché. Léoville, cant. de Jonzac; grand marché. St.-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau; grand marché. Jonet, comm. de Saint-Germain-sur-l'Aubois (le lundi de Pâques).
*Corrèze.* Haute-Borne. La Chapelle-St.-Gérand, cant. de Mercœur. Le Lonzac, canton de Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* St.-Seine-en-Montagne.
*Dordogne.* Lanquais, canton de la Linde; grand marché.
*Doubs.* Serre, cant. d'Audeux.
*Drôme.* Eurre, cant. nord de Crest.
*Finistère.* Comanna. Quimper (2 jours). Quimperlé.
*Garonne (Haute-).* Bouret, canton de Verdun. Rieumes.
*Gers.* Lectour.
*Gironde.* Auros.
*Hérault.* Riols.
*Indre.* Neuvy-St.-Sépulcre. Sainte-Sévère.
*Jura.* Septmoncel.
*Landes.* St.-Martin-de-Hinx.
*Léman.* Gex. Thoiry.
*Loire.* Crémeaux.
*Loir-et-Cher.* Autainville (le lendemain de Pâques).
*Loire-Inférieure.* St.-Philbert.
*Loiret.* Neuville-aux-Loges (le lundi de Pâques).
*Lot.* Aynac. Bourg-de-Visnt. L'Hospitalet. Montcabrier.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Moron. La Capelle. Nérac.
*Lys.* Courtrai. Loo.
*Maine-et-Loire.* Couture (le lundi de Pâques). Baugé (le lundi de Pâques). Champtoceaux (le dernier lundi de ce mois).
*Marne.* Margery.
*Mayenne.* Château-Gontier. Melay.
*Mont-Blanc.* Faverges.
*Morbihan.* Meriadec.
*Moselle.* Betting.
*Nèthes (Deux-).* Malines.
*Nièvre.* Cossaye.
*Nord.* Herseele.
*Orne.* Regmalard (le lendemain du jour de Pâques).
*Puy-de-Dôme.* Puy-Guillaume. Tauves.

Digitized by Google

*Rhin* (*Bas-*). Erateim (2 jours). Lauterbourg (2 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Soncebos.
*Sambre-et-Meuse.* Durbuy.
*Seine-Inférieure.* Blangy.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres* (*Deux-*). Nuel-sous-les-Aubiers.
*Somme.* Abbeville. Bray. Roye.
*Tarn.* Orban. Trebas. Angles. La Bruguières (le lundi après Pâques).
*Vendée.* Breuil-Barret. Loir, comm. de Ste.-Florence. Le Poiroux.
*Vienne.* Romagne. Sommières.
*Vienne* (*Haute-*). Limoges.
*Vosges.* Bulgnéville. Schirmeck (2 jours).
*Yonne.* Grand-Champ. Villeneuve-la-Guiard (le lundi de Pâques).

## 26 GERMINAL.

*Ain.* Bourg. St.-Jean-le-Vieux, cant. de Poncin.
*Alpes* (*Hautes-*). Veynes. St.-Julien-en-Beau-Chêne.
*Ardèche.* Burzet. Valgorge.
*Arriège.* Massat.
*Aude.* Montréal (le mardi après le dimanche de Pâques).
*Aveyron.* La Guépie, cant. de St.-Antonin. Sauveterre.
*Bouches-du-Rhône.* Istres.
*Cantal.* Mont-Salvy. St.-Cernin.
*Charente.* Chadury. Champniers.
*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac; grand marché. Saint-Privat-le-Centre, cant. de Servières.
*Dordogne.* St.-Martial, cant. d'Exideuil. Villefranche; grand marché.
*Drôme.* Claveyson, cant. de Saint-Vallier.
*Escaut.* Deynse.
*Eure-et-Loir.* Epernon (le mardi de Pâques).
*Finistère.* Le Faon. Quemeneven.
*Gard.* Aujac, cant. de Genolhac.
*Gers.* Mauzevin (2 jours).
*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols. Landerouet, cant. de Mont-Ségur.
*Indre.* Cluis-Dessus, cant. de Nuy-St.-Sépulchre.
*Indre-et-Loire.* Sainte-Maure.
*Isère.* Pont-de-Beauvoisin.
*Jura.* Cousance. Doucier. Gendrey. Thoirette.
*Loire.* Nulise (le mardi de Pâques). St.-Galmier (le mardi après Pâques). Cervieret, le mardi de Pâques).
*Loire* (*Haute-*). Loudes. St.-Pierre-du-Champ.
*Loiret.* Montargis. Lorris (le mardi de Pâques).
*Lot.* Figeac. L'Hôpital-Saint-Jean. comm. de Sarrazac. Loubressac. Vers.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, cant. de Cancon. Cocumont. La Sauvetat.
*Lozère.* Saint-Roman.
*Maine-et-Loire.* Angers (le 4e mardi de ce mois). Villevêque, canton N. E. d'Angers (le dernier mardi de ce mois).
*Marche.* Canisy.
*Marne.* Reims (le 1er mardi après Pâques, 8 jours). Montebourg.
*Marne* (*Haute-*). Nully.
*Mayenne:* Montsurs.
*Meuse-Inférieure.* Loos (2 jours).
*Morbihan.* Bubry. Marzan.
*Moselle.* Aumetz.
*Nèthes* (*Deux-*). Ruysbroek.
*Orne.* Tinchebray. Mauves (le surlendemain de Pâques).
*Puy-de-Dôme.* Giat. Maringues.
*Saône* (*Haute-*). Jonvelle.
*Sarthe.* Bouloire (le 4e mardi de ce mois). Malicorne (le 4e mardi de ce mois).
*Somme.* Ailly-sur-Noye. Longueval.
*Tarn.* Salvaignac (le mardi après Pâques). Lieux-la-Fenasse (le mardi après Pâques). Mouzieys, cant. de Villefranche, (le 2e jour après Pâques). St.-Amans-Valloret (le mardi après Pâques).
*Vendée.* Basoges-en-Paillers. Saint-Pierre-du-Chemin.
*Vienne* (*Haute-*). Nexon. Les Salles.

## 27 GERMINAL.

*Ain.* Cormarauche, canton d'Hauteville. Montréal.
*Aisne.* Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché.
*Allier.* Châtelus, cant. de la Palisse. Ferrières, canton du Mayet-de-Montagne.
*Alpes* (*Basses-*). Forcalquier (le mercredi de la semaine de Pâques).
*Alpes* (*Hautes-*). St.-Bonnet (le troisième jour après Pâques. Upaix (le lendemain de Pâques).
*Ardèche.* La Violle, canton d'Antraigues.
*Aude.* Conques.
*Calvados.* Caumont.
*Cantal.* Allanche.
*Charente.* Raix. Suris, canton de Chabanois; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Saint-Jean-d'Angély; grand marché.
*Corrèze.* Eglétons.
*Creuse.* La Souterraine. Vallière, cant. de Felletin.
*Dordogne.* Le Bugne; grand marché.
*Doubs.* Rigney, cant. de Marchaux.
*Drôme.* Châteauneuf-d'Isère, canton de Bourg-de-Péage.
*Escaut.* Michelbeke, cant. de Maria-Hoorebeke.
*Finistère.* Banallec; grand marché.
*Gard.* St.-Jean-du-Gard.
*Gers.* Simore, cant. de Lombez.
*Ille-et-Vilaine.* Combourg. Redon; grand marché.
*Indre-et-Loire.* St.-Roch, canton de Neuillé-Pont-Pierre.
*Isère.* Pommiers.
*Jura.* Arlay.
*Loire.* Saint-Polques (le mercredi après pâques). St.-Martin-Lestra (le mercredi après Pâques). Montbrison. Bourg-Argental.
*Loire* (*Haute-*). St.-Pal.
*Loir-et-Cher.* St.-Aignan.
*Loire-Inférieure.* Sainte-Pazanne.
*Loiret.* Saint-Gondon.
*Lot.* Cajare. La Capelle-Marival. Promilhanes. Saint-Clair.
*Lot-et-Garonne.* St.-Maurin. St.-Julien-en-Beau-Chêne. Meilhan.
*Maine-et-Loire.* Mont-Soreau, cant. sud de Saumur, (le mercredi après Pâques).
*Mayenne.* Andouillé. Craon.
*Nièvre.* Nevers.
*Nord.* Cateau. Condé.
*Orne.* Brioude (le 1er mercredi après Pâques).
*Puy-de-Dôme.* Arlanc. Herment. Issoire.
*Rhône.* Cenves. Grange-du-Bois. Mornant (2 jours). Ranchal.
*Roër.* Cologne (20 jours).
*Saone-et-Loire.* Paray. Cormatin. Cronat.
*Seine-et-Oise.* Rambouillet (3 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Bougouin.
*Somme.* Conty.
*Tarn.* St.-Jean, comm. de Paulin, (le mercredi après Pâques). Dourgne (le mercredi après Pâques). Venes (le mercredi après Pâques).
*Vaucluse.* Apt.
*Vendée.* Beaulieu-sur-la-Roche. La Bruffière. Saint-Denis-la-Chevasse.
*Vienne.* Lusignan.
*Yonne.* Chailly. Grand-Champs (le 1er mercredi après Pâques).

## 28 GERMINAL.

*Ain.* Oyonnax. St.-Trivier.
*Aisne.* Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Ardennes.* Sévigny, cant. de Château-Porcoin.
*Arriège.* Mirepoix.
*Aveyron.* Castelnau-Pradinac, cant.



Digitized by Google

de Sauveterre. Saint-Rome-du-Tarn.

*Calvados*. Aulnay.

*Charente*. Aunac, cant. de Mansle; grand marché. Chatignac, cant. de Brossac; grand marché.

*Charente-Inférieure*. St.-Romain-le-Benet, canton de Saujon.

*Corrèze*. Argentat. Brives.

*Creuse*. Aubusson.

*Finistère*. Pouldavie. Pouldergat, cant. de Douarnenez. St.-Eutrope, cant. du Ponton. Douarnenez.

*Gers*. Gimont. Bassoues, cant. de Montesquiou.

*Indre-et-Loire*. Savigné, canton de Château-la-Vallière.

*Isère*. La Mure. Brangue.

*Jura*. Dôle. La Rixouse.

*Loire-Inférieure*. Nozay.

*Loiret*. St.-Fargeau.

*Lot*. Castelnau. Vayrac.

*Lot-et-Garonne*. Castelnau, cant. de Seiches. Ste.-Bazeille.

*Lozère*. Collet-de-Dèze.

*Lys*. Bruges (le 1er jeudi après Pâques).

*Maine-et-Loire*. Longué (le 4e jeudi de ce mois). Auverse, cant. de Noyant, (le 4e jeudi de ce mois). Chemillé (le 1er jeudi après Pâques).

*Meuse-Inférieure*. St.-Trond.

*Morbihan*. Noyal-Pontivy. Sarzeau.

*Nièvre*. Enfert.

*Nord*. Cambrai. Cassel.

*Pas-de-Calais*. Desvres.

*Puy-de-Dôme*. La Rodde. Manzat Montferrand.

*Rhône*. Bessenay. St.-Jean-d'Ardière. Thizy.

*Saone-et-Loire*. Bey. Sassenay. Uchizy.

*Sarthe*. La Suze (le 4e jeudi de ce mois).

*Tarn*. Cordes (le jeudi après Pâques). Villefranche.

*Vendée*. Pouzauge.

*Vienne*. Sauxay.

*Vienne* (*Haute-*). Cieux.

*Vosges*. Gerardmer. Le Tillot.

*Yonne*. Brinon.

## 29 GERMINAL.

*Ain*. Chatillon-sur-Chalaronne.

*Aisne*. Soissons; grand marché.

*Alpes* (*Hautes*). Vallouise (le premier vendredi après Pâques).

*Ardèche*. St.-Etienne-de-Boulogne, cant. d'Aubenas. St.-Etienne-de-Lugdarès. St.-Michel-de-Chabrillanoux, cant. de Lavoult.

*Arriège*. Seiuteau.

*Aveyron*. Montezic, cant. de St.-Amans-d'Escopts.

*Calvados*. Beaumont, cant. de Pont-l'Evêque. Montamy, canton du Beny-Bocage.

*Charente*. Benest, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Mont-Chaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vara, cant. de St.-Amand-de-Bouex; grand marché.

*Charente-Infér*. Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères, grand marché. La Valette.

*Corrèze*. Le Saillant, comm. de Voutenac, cant. de Juillac. Maymac.

*Côte-d'Or*. Epoisses.

*Creuse*. Guéret.

*Doubs*. Blamont.

*Forêts*. Dudeldorff.

*Gard*. Blannaves, cant. de St.-Martin-de-Valgague.

*Gers*. Pouy-Roquelaure, canton de Roquelaure.

*Gironde*. Blasimont, cant. de Sauveterre.

*Ille-et-Vilaine*. Châteaubourg.

*Jura*. Scellières. St.-Julien.

*Léman*. Ferney-Voltaire.

*Loire*. Chazelles.

*Loire* (*Haute-*). Tence.

*Loire-Infér*. Varades.

*Lot*. Comiac. Montpezat. St.-Capraize. St.-Projet, cant. de Caylus.

*Lot-et-Garonne*. Libos. Puch.

*Marne* (*Haute-*). Aubepierre.

*Mayenne*. Cuillé.

*Meuse*. Maxey.

*Morbihan*. Josselin.

*Moselle*. Sierck.

*Nièvre*. Lorme.

*Nord*. St.-Amand.

*Oise*. Clermont. Senlis.

*Orne*. Séez.

*Ourthe*. Beaufays.

*Puy-de-Dôme*. Bourg-Lastic.

*Rhône*. Lanbepin. St.-Igny-de-Vers.

*Saone-et-Loire*. Bruyères. Digoin. Mont-St.-Vincent.

*Seine*. Sceaux.

*Seine-Infér*. Rouen.

*Sèvres* (*Deux-*). Briou.

*Somme*. Oisemont.

*Vendée*. Apremont. Mouilleron-en-Pareds.

*Vienne*. Chatems.

*Vienne* (*Haute-*). Laurière. St.-Junien.

*Yonne*. La Breuille.

## 30 GERMINAL.

*Gironde*. Sauveterre.

*Indre*. La Châtre (le cinquième lundi de ce mois).

*Saone* (*Haute-*). Frétigney. Gray. Faverney.

*Seine-Infér*. Fécamp (le dernier samedi de ce mois).

## 1er FLORÉAL.

*Ain*. Chatillon-de-Michaille.

*Allier*. Le Mayet-de-Montagne. Urçay, cant. de Cérilly. Le Veurdre, cant. de Lurcy-le-Sauvage.

*Alpes* (*Basses-*). La Brêolle, cant. de Lauzet. Authon.

*Alpes* (*Hautes-*) Château-Roux, Ville-Vieille, (8 jours après Pâques).

*Ardèche*. La Voulte. Marcols, cant. de St.-Pierreville. Rochepaule, cant. de St.-Agrève. St.-Andeol-de-Bourlenne, cant. d'Antraigues. St.-Vincent-de-Barrès. canton de Rochemaure.

*Ardennes*. Charleville.

*Arriège*. St.-Ibars, cant. du Fossat.

*Calvados*. Caen.

*Cantal*. Parlan, cant. de St.-Mamet.

*Charente*. Massignac. Charmant. Marthon. Challais.

*Charente-Infér*. St.-George-des Coteaux, cant. sud de Saintes.

*Corrèze*. Bort. Corrèze. Curemonte, cant. de Meyssac. La Fage, cant. de la Pleaux. Arnac-Pompadour, cant. de Lubersac. Rilhac, cant. de Servières. Uzerche; grand marché.

*Côte-d'Or*. Chailly, cant. de Pouilly-en-Montagne. Jallanges, cant. de Sourcre. Longeault, cant. de Genlis. Recey-sur-Ource. Renève, cant. de Mirebeau. Thostes, cant. de Précy-sous-Thil.

*Creuse*. Faux, cant. de Gentioux.

*Dordogne*. Montpazier (3 jours).

*Doubs*. Chaux-Neuve.

*Drôme*. St.-Barthélemy-de-Vals. cant. de St.-Vallier.

*Escaut*. Hengtsdyk, cant. de Hulst.

*Eure*. Evreux.

*Finistère*. Concarneau. St.-Eloy, cant. de Plougastel-Daoulas.

*Garonne* (*Haute-*). La Peyrouse, canton de Montastruc. Toulouse (11 jours). Auterive.

*Gers*. St.-Clar. Samantan.

*Hérault*. St.-Chinian.

*Ille-et-Vilaine*. Rennes; grand marché.

*Indre*. Azay, cant. de Mézières.

*Indre-et-Loire*. Ligeuil.

*Isère*. St-Hilaire-de-La Sône, Virieu.

*Jura*. Bois-d'Amont. Arinthot. St.-Amour.

*Landes*. Tartas.

*Loire*. Usson.

*Loire* (*Haute-*). Pont-de-Vabres.

Digitized by Google

*Loire-Inférr.* Belligné. Geneton. Les Touches.
*Loiret.* Beaulieu.
*Lot.* Cahors. Capdenac.
*Lot-et-Garonne.* Meilhan. St.-Antoine. Verteuil.
*Lozère.* Mende (3 jours). Vialas.
*Lys.* Poperinghe. Furnes.
*Manche.* Carentan.
*Marne.* Verzy.
*Marne* (*Haute-*). Montigny-source-Meuse.
*Mayenne.* Landivy. Laval.
*Meurthe.* Dieuze. Fenestrange.
*Meuse.* Ancerville.
*Mont-Blanc.* St.-Genix.
*Mont-Tonnerre.* Einsteth.
*Morbihan.* Locminé.
*Nièvre.* Billy.
*Nord.* Gravelines. Trelon. Valenciennes.
*Oise.* Neuilly-en-Thelle. Ribecourt.
*Ourthe.* Saint-With. Verviers (4 jours).
*Puy-de-Dôme.* Sauxillanges.
*Rhin* (*Haut-*). Colmar. St.-Amarin.
*Rhône.* Montsol.
*Roër.* Orsoy.
*Sambre-et-Meuse.* Villance.
*Saone* (*Haute-*). Conflans.
*Saone-et-Loire.* Cuisery. Marcigny.
*Sarre.* Sarreveling.
*Seine-et-Marne.* Dammartin.
*Sèvres* (*Deux-*). Ste.-Néomaye.
*Somme.* Crécy. Guerbigny. Liomer. St.-Vallery. Villers-Bocage.
*Var.* St.-Maximin (8 jours; 15 j. après Paques).
*Vendée.* Aisenay. St.-Michel-en-l'Herm. Talmont.
*Vienne.* Civray. Lussac-sur-Vienne.
*Vienne* (*Haute-*). Bellac. St.-Laurent-sur-Gorre. St.-Léonard.
*Vosges.* Iche.
*Yonne.* Mailly-la-Ville.

## 2 FLORÉAL.

*Ain.* Bourg.
*Aisne.* Villers-Cotterets; grand marché.
*Alpes* (*Basses-*). Digne (le premier lundi après la Quasimodo; 2 j.).
*Ardèche.* Cruas, canton de Rochemaure. Paillarès, cant. de Saint-Félicien. Vernoux.
*Ardennes.* Rocroy, grand marché.
*Ariège.* Pamiers.
*Aveyron.* St.-Antonin. Téhrondels, cant. de Mur-de-Barrez.
*Charente.* Beaulieu. Pereuil.
*Charente-Inf.* St.-Sornin-de-Marennes, cant. de Marennes. Tesson, cant. de Gemozac; grand marché.
*Cher.* Raimond (le lundi de Quasimodo).
*Corrèze.* Objat, canton d'Ayen; grand marché. Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Semur.
*Creuse.* St.-Vaulry. Le Grand-Bourg. Chatelux.
*Dordogne.* Cadouin. Hautefort; grand marché. St.-Alvère; grand marché.
*Doubs.* Vaufrey, canton de Saint-Hippolyte.
*Drôme.* St.-Nazaire, cant. de Bourg-de-Peage.
*Finistère.* Meillars *ou* Meitard, cant. de Pont-Croix.
*Garonne.* (*Haute-*). Aurignac.
*Gers.* Saramon.
*Gironde.* Pellegrue.
*Indre.* Aigurande (le premier lundi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Château-la-Vallière.
*Jemmapes.* Fleurus (le premier lundi de ce mois).
*Jura.* Nozeroy (le lundi après la Quasimodo).
*Léman.* Collonge-sur-Belle-Rive.
*Loire.* St.-Symphorien-de-Lay (le lundi après la Quasimodo).
*Loire* (*Haute-*). Goudet.
*Loiret.* Puiseaux (le second lundi après Pâques).
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Montaigut.
*Maine-et-Loire.* Châteauneuf (le premier lundi de ce mois).
*Manche.* Juvigny. Montbray, cant. de Percy.
*Marne.* Ay.
*Marne* (*Haute-*). Ville-sur-Aujon.
*Mayenne.* Ceauce.
*Morbihan.* Kervignac. Pluvigner.
*Nièvre.* Varzy.
*Oise.* Elincourt.
*Orne.* Gacé.
*Rhin* (*Bas-*). Sarre-Union.
*Rhin* (*Haut-*). Florimont. Neuf-Brisack (2 jours). St.-Ursanne (le lundi avant la St.-Georges).
*Rhône.* Bois-d'Oingt. Hauterivoire.
*Sarre.* Hasborn.
*Saone-et-Loire.* Rully (le dimanche de Quasimodo). Pierre. Salornay.
*Seine-Inférieure.* Montivilliers (le lendemain du dimanche de Quasimodo).
*Seine-et-Marne.* Chaumes. Méail.-Amelot.
*Sèvres* (*Deux-*). Sauzé-Vaussais.
*Tarn.* Cestayrols (le lundi après la Quasimodo). Millars. Montmirail (le lundi de Quasimodo). Ambialet. La Gardeviam, commune de Montiral (le lundi de Quasimodo). Teillet, commune de Paulin. Massal (le lundi après le dimanche de Quasimodo). Faix (le lundi après la Quasimodo).
*Var.* Bargemont (le lundi après le dimanche de Quasimodo).
*Vienne.* Château-Garnier.
*Vosges.* Xertigny.
*Yonne.* Arcy-sur-Cure.

## 3 FLORÉAL.

*Aisne.* La Ferté-Milon; grand Marché. Proisy, cant. de Guise; grand marché.
*Alpes* (*Hautes-*). Mont-Lion, cant. de Guillestre. Remollon.
*Ardèche.* Chomerac.
*Ardennes.* Attigny.
*Aude.* Limoux (2 jours).
*Charente.* Confolens.
*Charente-Inférieure.* Saintes; grand marché.
*Corrèze.* Neuvic.
*Côte-d'Or.* Nant-sur-Thil, cant. de Precy-sous-Tille. Salmaise, cant. de Flavigny.
*Dordogne.* Bourdeille, canton de Brantôme. Domme; grand marché.
*Drôme.* Cléon-d'Andeau, cant. de Marsanne. Chabeuil. St.-Romain-d'Albon, cant. de St.-Vallier. Upie, cant. de Chabeuil.
*Eure-et-Loir.* La Louppe (le mardi de Quasimodo).
*Finistère.* Landivisiau; grand marché.
*Garonne* (*Haute-*). Besumont. St.-Jorry, cant. de Fronton. Montbrun, cant. de Montesquieu-de-Volvestre.
*Gironde.* Cadillac, cant. de Fronsac.
*Ille-et-Vilaine.* Sens, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné.
*Indre.* Lys-St.-Georges.
*Indre-et-Loire.* Noizay, cant. de Vouvray. Loches.
*Jemmapes.* Chièvres (le 9ᵉ jour après Pâques). Celles (le 1ᵉʳ mardi de ce mois).
*Loire.* St.-Germain-Laval. St.-Forgeux-Lupinau. Panissière.
*Loire-Inférieure.* Blain.
*Lot.* Martel. Prayssac. St.-Céré.
*Lot-et-Garonne.* Fumel.
*Maine-et-Loire.* Jarzé, cant. de Seiches (le 1ᵉʳ mardi de ce mois). Ste.-Christine, cant. de Chemillé (le 1ᵉʳ mardi de ce mois).
*Manche.* Canisy; grand marché. La Lande-d'Airon, cant. de Villedieu. St.-Lô.
*Marne* (*Haute-*). Brevannes.

Digitized by Google

*Mayenne*. Juvigné. Mayenne.
*Morbihan*. Rohan. Vannes (16 jours).
*Moselle*. Bitche.
*Nord*. Fourmies. La Bassée.
*Oise*. Reasons.
*Orne*. Vimoutier. (le 4e mardi de ce mois).
*Roër*. Montjoie.
*Haute-Saone*. Autray. Oiselet. Vésonl (8 jours).
*Saone-et-Loire*. Couches. Lessard.
*Sarthe*. Montmirail (le 1er mardi de ce mois).
*Seine-et-Oise*. Poissy:
*Seine-et-Marne*. Rebais (le 2e. mardi après Pâques).
*Sèvres (Deux-)*. La Forêt-sur-Sèvre. St.-Maixent.
*Somme*. Mailly. Moreuil.
*Stura*. La Trinita (le 23 Avril).
*Tarn*. Rabastena. Cramaux (le mardi après Quasimodo). Monestier (2 jours). Brassac.
*Vendée*. Les Essarts.
*Vienne*. Plumartin.
*Vienne (Haute-)*. Chalus. Rochechouart.
*Vosges*. La Marche.
*Yonne*. Cussy-les-Forges.

## 4 FLORÉAL.

*Aisne*. Château-Thierry; grand marché. Vervins; grand marché.
*Allier*. Ganay-sur-Loire, canton de Chevagne (2 jours). Huriel. Servilly, cant. de la Palisse.
*Alpes (Basses-)*. Thoram-Haute, cant. de Colmars.
*Aube*. Mussy-sur-Seine.
*Aude*. Aleth, cant. de Limoux.
*Calvados*. Balleroy. Touques, cant. de Pont-l'Evêque.
*Cantal*. Calvinet, canton de Mont-Salvy. Massiac. Salers. Valengeol, cant. sud de St.-Flour.
*Charente*. Barbezieux. Combiers. Villefagnan.
*Charente-Inférieure*. Fontaine, cant. de Jonsac. Marans; grand marché.
*Corrèze*. Obazines *ou* Aubazines, cant. de Beynat. Pradines, cant. de Bugeat. St.-Exupéry, cant. d'Ussel. St.-Robert, cant. d'Ayen. Sedière, comm. de Champagnac-la-Prime, cant. de la Roche-Canellac. Sournac, cant. de la Plau. Tarnac, cant. de Bugeat. Vigeois
*Côte-d'Or*. Saulieu; grand marché. Villy.
*Creuse*. St.-Germain, cant. de la Souterraine. Chéneraille. Merinchal, cant. de Crocq.
*Dordogne*. Jumillac-le-Grand; grand marché. Nabirac, cant. de Domme. St.-Germain, cant. de Belvez; grand marché.
*Drôme*. Aoust, cant. nord de Crest. Barbières, cant. de Bourg-de-Péage. Mollans, cant. de Buis.
*Dyle*. Tubize, cant. premier de Nivelle.
*Escaut*. Noyghem, cant. de Ninove.
*Eure*. Grossœuvre, cant. de Saint-André.
*Finistère*. Landerneau; grand marché. Pont-Ave; grand marché.
*Forêts*. Luxembourg. Huffalise.
*Gers*. Gimbrède, cant. de Miradoux. Jegun. Lupiac, cant. d'Aignan.
*Gironde*. Etauliers, cant. de St.-Ciers-la-Lande. La Ruscade, cant. de St.-Savin. La Réole.
*Ille-et-Vilaine*. Basouge-la-Pérouse, cant. d'Autrain. Vitré.
*Indre*. Vatan.
*Indre-et-Loire*. Cléré, cant. de Langeais.
*Isère*. Coguin. Roybon. St.-Georges-d'Esperanche.
*Jura*. Montlleur. Vaudrey.
*Léman*. St.-Gervais (2 jours). Taninge (2 jours).
*Loire (Haute-)*. Bas. Pradelles (2 jours).
*Loire-Inférieure*. Léger. St.-Pierre-en-Retz.
*Loiret*. St.-Maurice-sur-Aveiron. Corbeilles. Pithiviers (2 jours).
*Lot*. Camy. Figeac. Rudelles. St.-Cernin. Tegra. Varayre.
*Lot-et-Garonne*. La Sauvetat-du-Drot. Port-Ste.-Marie. St.-Laurent. Villeréal.
*Maine-et-Loire*. Montfaucon (le mardi de la Quasimodo).
*Manche*. Airel, cant. de St.-Clair.
*Marne*. Dormans.
*Marne (Haute-)*. Prangey.
*Mayenne*. Pais. St.-Ouen-des-Toits.
*Meuse-Inférieure*. Bocholtz.
*Mont-Blanc*. Ruffieux.
*Morbihan*. Baud. Molac.
*Nièvre*. Ouroux.
*Nord*. Bouchain. Estaires.
*Oise*. Crespy.
*Puy-de-Dôme*. Ambert. Courpière. St.-Genès-Champespe. Vic-sur-Allier.
*Rhin (Haut-)*. Bienne (5 jours).
*Saone (Haute-)*. St.-Remy.
*Saone-et-Loire*. Simandres. Tramayes. Vitry.
*Sarthe*. La Flèche (le 1er mercredi de ce mois).
*Seine-Inférieure*. Breaute.
*Sèvres (Deux-)*. Argenton-le-Peuple. Mauzé. Vautebis.
*Tarn*. Lombers.
*Vaucluse*. Courthezon.
*Vendée*. St.-Georges-de-Montaigu. Poiré-sur-la-Roche.
*Vienne*. St.-Gervais.
*Yonne*. Etais-Millon.
*Vosges*. Epinal. Val-d'Ajol.

## 5 FLORÉAL.

*Ain*. Lent, cant. de Bourgy. Lompuel, cant. d'Hauteville.
*Aisne*. Condé; grand marché. La Chapelle; grand marché. Longpont, cant. de Villers-Cotterets. Rozoy-sur-Serre, cant. de Montcornet.
*Allier*. Bourbon-l'Archambault. Marcillat.
*Alpes (Hautes-)*. La Bastie-Neuve. St.-Crépin. La Ragne (le 25 avril).
*Ardèche*. Boucieu-le-Doux, cant. de St.-Félicien. St.-Agrève. St.-Martial, cant. de St.-Martin-de-Valamas.
*Ardennes*. Philippeville.
*Aude*. Azille (2 jours).
*Aveyron*. Laissac. Montpaon, cant. de Cornus. Rignac. Ste.-Geneviève.
*Calvados*. St.-Sever.
*Cantal*. Vic-en-Carladez.
*Charente*. Brigueil. Mansle; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Tonnay-Charente. Cozes; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulnay; grand marché. Loulay. Montguyon; grand marché. Mornac, cant. de Royan. St.-Georges, cant. d'Aulnay. St.-Thomas-le-Conac, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Cher*. Quincy (le jeudi de la Quasimodo). Ourouer, cant. de Néronde. Sauzais-le-Potiers.
*Corrèze*. Voutezac, cant. de Juillac.
*Côte-d'Or*. Marigny-le-Cahouet, cant. de Flavigny. Rouvray, cant. de Pacy-sous-Tille.
*Creuse*. St.-Georges, cant. de Pontarion.
*Dordogne*. La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil; grand marché. Meyrals, cant. de St.-Cyprien; grand marché. Terrasson; grand marché.
*Doubs*. Bizot, cant. de Russey. Pontarlier (le 1er jeudi de ce mois).
*Drôme*. Clerieux, cant. de Romans. Combovin, cant. de Chabeuil. La Chapelle-en-Vercors. Plaisians, cant. du Buis. Poyols, cant. de Luc-en-Diois.
*Eure*. Beaumont-le-Roger.

Digitized by Google

*Finistère.* Huelgoet; grand marché.
*Forêts.* Bas-Bellain (le jour correspondant au 25 avril).
*Gard.* Sommières.
*Garonne (Haute).* Caumont, cant. de St.-Nicolas-de-la-Grave. Levignac, cant. de Leguevin. Lanta. Carbonne. Martres, canton de Cazères. Saint-Martory. Verfeil (le jour de St.-Marc).
*Gers.* Montpezat, cant. de Lombez.
*Gironde.* Pujols. Blasimont, cant. de Sauveterre. Montségur. Cadillac.
*Hérault.* Montpeyroux.
*Indre.* St.-Séver (le 1er jeudi de ce mois). Saint-Martin-de-Tournon. Argenton.
*Indre-et-Loire.* Preuilly. Yseures, cant. de Preuilly.
*Isère.* Clelles. Lalley. St.-Jean-de-Bournay.
*Jemmapes.* Celles (le jour de Saint-Marc).
*Jura.* Les Rousses.
*Léman.* Gex. Veigy.
*Loire.* St.-André. Changy (le jeudi après Quasimodo). St.-Marcellin. St.-Etienne.
*Loire (Haute-).* Aurec.
*Loir-et-Cher.* St.-Georges.
*Loire-Inférieure.* Nort. St.-André-des-Eaux.
*Lot.* Betaille. Degagnac. La Françoise.
*Lot-et-Garonne.* Birac. Dunes.
*Lys.* Alveringhem.
*Maine-et-Loire.* Lion-d'Angers (le 1er jeudi de ce mois). Saint-Georges-sur-Loire (le 1er jeudi de ce mois).
*Manche.* Saint-Sauveur-sur-Douve.
*Marne (Haute-).* Sommevoire.
*Mayenne.* La Roé. Ménil.
*Morbihan.* Hennebon (le 1er jeudi de ce mois). Le Faouet. Malestroit. Port-Liberté.
*Moselle.* Remilly.
*Nièvre.* Dorne.
*Nord.* Cambrai (10 jours). Douay.
*Oise.* Grandvilliers. Senlis (9 jours).
*Orne.* La Ferté-Macé (le 1er jeudi de ce mois). Mortrée.
*Pas-de-Calais.* Fruges.
*Puy-de-Dôme.* Combronde. Cunlhat. Ris. Saint-Germain-l'Herm. Tracros.
*Rhône.* La Mure.
*Roër.* Rheinberg (3 jours).
*Saone (Haute-).* Noidans-le-Ferroux.
*Saone-et-Loire.* Cuiseaux. La Bussière. Lugny.
*Sarthe.* St.-Calais (le 1er jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Bolbec.
*Seine-et-Oise.* Limours (le 1er jeudi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne. Coulon. Gougé.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Tarn.* Les Graisses. Lisle (le jeudi après Quasimodo). Valderiès. La Caze. Sorèze. Vielmur.
*Var.* Cuers (2 jours).
*Vaucluse.* Bonnieux.
*Vendée.* Beaufour. La Jaudonière. Tiffauges.
*Vienne.* Château-Larcher.
*Vienne (Haute).* Bussière-Portevine. Eymoutiers.
*Vosges.* Dommartin-sur-Vraine.
*Yonne.* Coulanges-sur-Yonne. Isle-sur-le-Serein.

## 6 FLORÉAL.

*Ain.* Pont-de-Vaux. Thessilleux, cant. d'Hauteville.
*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Nouvion; grand marché.
*Allier.* Ainay, canton de Cérilly. Bellenave, cant. d'Ebreuil. Montaiguet, cant. du Donjon.
*Ardèche.* Pouzin, cant. de Chomerac. St.-Pons, cant. de Villeneuve-de-Berg.
*Arriège.* Les Bordes, cant. du Mas-d'Azil.
*Aube.* Vandœuvres.
*Aveyron.* Le Pont-de-Camarès. Séverac-le-Château.
*Bouches-du-Rhône.* St.-Remy.
*Calvados.* Creuilly. St.-Julien-le-Faucon, cant. de Mezidon.
*Cantal.* Marcenat. Mauriac. Ruynes. St.-Urcize, cant. de Chaudes-Aigues.
*Charente.* Chasseneuil, cant. de Saint-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Archiac; grand marché.
*Cher.* Beaugy.
*Corrèze.* Combrossol, canton de Meymac. La Garde, cant. sud de Tulle.
*Creuse.* Ste.-Feire, cant. de Guéret.
*Dordogne.* Le Bugue. Thiviers.
*Drôme.* Dieu-le-Fit.
*Dyle.* Gamérage, cant. d'Hérinnes. Hall.
*Escaut.* Waerschoot.
*Finistère.* Scaer.
*Forêts.* Maraberg, canton de Vianden.
*Gard.* St.-Ambroix.
*Garonne (Haute).* Venerque. Villemur.
*Gers.* Lauze. Gazenpouy, cant. de Condom. Fleurence. Beaumarché; cant. de Plaisance. Mirande.
*Gironde.* Saint-Savin. Montségur. Bazas.
*Hérault.* Le Caylar (2 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Montfort.
*Indre.* Châtillon.
*Isère.* Vienne. Viriville. Visille.
*Jura.* Port-Lesney. Sirod.
*Loire.* Sury.
*Loire (Haute-).* Auson. La Brosse. St.-Jean-la-Champ.
*Loir-et-Cher.* Salbris.
*Lot.* Aujols. Caylus. Gramat. Moncuq.
*Lot-et-Garonne.* Cocumont. Le Mas. Monjoy.
*Lozère.* Chambon. Collet-de-Dèze. Serverette.
*Maine-et-Loire.* Vernantes, cant. de Longué (le 1er. vendredi de ce mois). Le Mesnil, cant. de St.-Florent (le 1er. vendredi de ce mois). Becon, cant. de Louroux (le 1er. vendredi de ce mois).
*Manche.* Les Pieux. Teilleul.
*Marne (Haute-).* La Ferté-sur-Amance.
*Mayenne.* Laval.
*Meurthe.* Pont-à-Mousson (3 jours). Toul (4 jours, le 2e. vendredi après Pâques).
*Mont-Blanc.* Grésy.
*Nièvre.* La Nocle.
*Oise.* Attichy.
*Puy-de-Dôme.* La Queuille. Manglieu. Montboissier. Volvic.
*Rhin (Bas-).* Hatten (2 jours).
*Rhin (Haut-).* Délemont (4 jours).
*Rhône.* Ste.-Colombe-sur-le-Rhône.
*Saone-et-Loire.* Lys. Melay.
*Sarthe.* Le Mans (le 1er. vendredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* St.-Laurent.
*Sèvres (Deux-).* La Mothe-Sainte-Héraye. Le Busseau. Thénezay.
*Somme.* Ham.
*Vaucluse.* Bastide-des-Jourdans. Gadagne. Valreas. Villelaure.
*Vendée.* Bazoges-en-Paillers. Bazoges-en-Pareds. Beaulieu-sur-la-Roche. Les Herbiers.
*Vienne.* Coubé.
*Vienne (Haute-).* Mézières.

## 7 FLORÉAL.

*Ain.* Bourg (3 jours). Thoy, cant. de Belley, commune d'Arbigneux.
*Aisne.* Braisne; grand marché. Hirson. Guise; grand marché.

Digitized by Google

*Allier.* Malicorne, cant. de Montmarault.
*Alpes* (*Basses-*). Banon.
*Ardèche.* Montselgues, cant. de Valgorge. Toulaud, cant. de St.-Péray.
*Arriège.* Castillon. Saurat, cant. de Tarascon. Saverdun.
*Aude.* Limoux.
*Aveyron.* Entraigues. Nant. Sallescuran.
*Charente.* Rouillac; grand marché. Nanteuil.
*Charente-Inférieure.* Authon, cant. de St.-Hilaire.
*Cher.* Le Châtelet.
*Corrèze.* Larche. St.-Martin-la-Meane, cant. de la Roche-Canillac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Savoisy, canton de Laignes.
*Creuse.* Boussac. Crocq.
*Dordogne.* Peysac, cant. de Montignac, comm. de Serzeac (3 j.). Plazat, cant. de Montignac; grand marché.
*Doubs.* L'Isle-sur-le-Doubs.
*Drôme.* Etoile, cant. de Valence. Lens-Lestang, cant. de Grand-Serre. St.-Paul-Trois-Châteaux, cant. de Pierrelatte.
*Escaut.* Sotteghem.
*Eure-et-Loir.* La Bazoche (le samedi après la Quasimodo).
*Finistère.* Guerlesquin, cant. du Ponton. Pleyben.
*Garonne* (*Haute-*). St.-Julia, cant. de Revel.
*Gers.* Seissan, cant. sud d'Auch. Riscle.
*Gironde.* Galgon, cant. de Fronsac.
*Ille-et-Vilaine.* Château-Giron. Trans, canton de Pleine-Fougère.
*Indre.* Belabre. Luçay, cant. de Vatan. La Châtre (le 1er lundi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Souzay, cant. de Neuillé-Pont-Pierre. La Haye-Descartes.
*Jura.* La Chapelle. Rhien.
*Loire-Inférieure.* Guémené. Nantes. Trans. Vieille-Vigne.
*Loiret.* Beaugency (le 1er samedi de chaque mois du calendrier d'Equinoxe).
*Lot-et-Garonne.* Fresp ech. Moncaut. Montpezat. St.-Barthélemy.
*Maine-et-Loire.* Cholet (le premier samedi de ce mois).
*Manche.* Cerences, cant. de Bréhal. Gavray; grand marché. Montebourg.
*Marne* (*Haute-*). Andelot.
*Meurthe.* Bayon.
*Mont-Tonnerre.* Kircheimboland (2 jours, le premier mardi après l'Invention de Ste.-Croix).
*Morbihan.* La Trinité. Melrand.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand. Pont-sur-Allier.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Madiran.
*Rhône.* St.-Bel Mardore. St.-Cristophie.
*Roër.* Moeurs.
*Sambre-et-Meuse.* La Roche.
*Saone-et-Loire.* Marcilly. St.-Léger, comm. de Château.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Seine-et-Marne.* Beaumont.
*Sèvres* (*Deux-*). Coulonges. Melle.
*Somme.* Amiens (3 jours).
*Vendée.* Palluau. Vendrennes.
*Vienne.* Migné.
*Vienne* (*Haute-*). Arnac. Sauviac.
*Vosges.* Plombières.
*Yonne.* Quarré-les-Tombes.

## 8 FLORÉAL.

*Ain.* Dortau, cant. d'Oyonnax.
*Aisne.* Genlis, cant. de Chauny; grand marché. Vadencourt, cant. de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.
*Ardèche.* Serrières.
*Arriège.* Mazères, cant. de Saverdun.
*Aube.* Estissac.
*Aveyron.* Plaisance, cant. de St.-Sernin.
*Cantal.* Maurs (2 jours).
*Charente.* Brillac, cant. sud de Confolens; grand marché. Ruffec. Nanteuil, cant. de Ruffec. St.-Eutrope, cant. de Montmoreau. St.-Cibardeaux.
*Cher.* Marogues.
*Corrèze.* Brignac, cant. d'Ayen; grand marché. Eygrande. Meyssac. Le Port-Dieu, cant. de Bort.
*Dordogne.* Miremont, cant. du Bugue; grand marché. Tourtoirac, cant. de Hautefort.
*Drôme.* Bouvières, cant. de Bourdeaux. St.-Laurent-en-Royan, cant. de St.-Jean-en-Royan. Sauzet, cant. de Marsanne.
*Eure.* Appeville, cant. de Montfort-sur-Rille.
*Finistère.* Briec. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Garonne* (*Haute-*). Boulogne. L'Isle-en-Dodon. Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois.
*Gironde.* Libourne. Créon.
*Indre.* Clion.
*Indre-et-Loire.* Chouzé, cant. de Bourgueil.
*Isère.* Mont-Revel. Pont-en-Royan.
*Jura.* Mont-sous-Vaudrey.
*Léman.* Versoix. Evian.
*Loire.* Marlhes.
*Loire* (*Haute-*). St.-Didier.
*Loire-Inférieure.* Doulon. Saint-Etienne-de-Mont-Luc. St.-Gildas-des-Bois.
*Loiret.* Gien (le lendemain de St.-Polycarpe, 8 jours).
*Lot.* Cazals. Puybrun. St.-Martin-la-Bouval.
*Lot-et-Garonne.* Astafort. Caumont.
*Manche.* Le Guislain, cant. de Perry. Pontorson. Villedieu.
*Marne.* Chaumusy.
*Marne* (*Haute-*). Latrecey.
*Mayenne.* Loiron.
*Meuse.* Ligny.
*Morbihan.* Grand Champ.
*Nièvre.* Entrains.
*Rhin* (*Haut-*). Béfort. Masvaux.
*Rhône.* Echallas. Lager. Montrotier. Riverie.
*Saone-et-Loire.* Flacey. Montceau. Sagy. St.-Vallier. Savigny. Toulon-sur-Arroux.
*Seine-et-Marne.* Chelautre-la-Grande.
*Sèvres* (*Deux-*). Pambroux.
*Tarne.* Castres. Soual.
*Vendée.* Fontaine. Mortagne.
*Vienne.* Charroux. Montmorillon.
*Vienne* (*Haute-*). Rançon.
*Vosges.* Fraize.

## 9 FLORÉAL.

*Ain.* Pont-d'Ain.
*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Hannapes, cant. de Vassigny; grand marché.
*Alpes* (*Basses-*). Digne.
*Alpes* (*Hautes-*). Monestier (29 avril).
*Ardèche.* St.-Julien-du-Gua, cant. de St.-Pierreville.
*Ardennes.* Couvin.
*Aveyron.* Bar, cant. de Najac. Bors, cant. de Najac.
*Cantal.* St.-Flour.
*Charente.* St.-Claud. Torsac. Aubeterre.
*Charente-Inférieure.* Pons; grand marché. Saujon; grand marché. St.-Amand (le 3e lundi après
*Corrèze.* Meillarda, cant. d'Uzerche; grand marché.
*Creuse.* Jarnage.

*Dordogne.*

Digitized by Google

*Dordogne.* Saint-Cyprien ; grand marché.
*Doubs.* Frasne.
*Drôme.* Montvendre, cant. de Chabeuil. Sideron.
*Eure.* La Ferrière-sur-Rille, cant. de Conches.
*Finistère.* Le Conquet.
*Forêts.* Ethe.
*Gers.* Mausonville. Valence.
*Gironde.* Captieux.
*Ille-et-Vilaine.* Autrain. Bazouges-du-Désert, cant. de Louvigné-du-Désert. Laillé, cant. de Guichen.
*Indre.* Argy. Orsennes. Aigurande (le 2e lundi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Le Serrein, cant. de Neuillé-Pont-Pierre. Bourgueil.
*Landes.* Dax.
*Loire.* Pouilly-lès-Feurs (le 3e lundi après Pâques).
*Loiret.* Sully-sur-Loire (le 3e lundi après Pâques).
*Lot.* Brettenoux. Montauban.
*Lot-et-Garonne.* Villeneuve, cant. de Mezin.
*Lys.* Reningue.
*Maine-et-Loire.* Beaupréau (le 2e lundi de ce mois). Rochefort-sur-Loire, cant. de Chalonnes (le 2e lundi de ce mois).
*Manche.* Mortain.
*Marne.* Pogny.
*Marne* (*Haute-*). Vignory.
*Mayenne.* St.-Denis-d'Anjou. Prez-en-Pail.
*Morbihan.* Gourin. Roche-des-Trois.
*Nièvre.* Champallement. D'Hun-les-Places.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais.
*Orne.* Argentan (le 3e lundi après Pâques ; 3 jours).
*Pyrénées* (*Hautes-*). Argelès. Arreau.
*Rhin* (*Haut-*). Dannemarie. Grandvillard. Ste.-Marie-aux-Mines.
*Rhône.* Ouroux. Propières. St.-Igny-de-Vers. St.-Joux. Taluyère. Vatard.
*Roër.* Limbricht. Helden.
*Saone* (*Haute-*). Scey-sur-Saone.
*Saone-et-Loire.* Devrouze.
*Sarthe.* Mamers (le 2e lundi de ce mois).
*Sèvres* (*Deux-*). L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin. St.-Hilaire-la-Palu. Ault.
*Somme.* Ham.
*Vendée.* Montaigu.
*Vienne.* Châtellerault. Latillé. Queaux. Trois-Moutiers.
*Vienne* (*Haute-*). La Porcherie.

*Vosges.* Epinal. Vagney. Vrécourt.
*Yonne.* Ancy-le-Franc. Chatelux. Guillon. St.-Florentin. Scépaux.

## 10 FLORÉAL.

*Ain.* Viriat (le deuxième mardi de ce mois).
*Alpes* (*Hautes-*). La Bastie-Monsaléon.
*Charente.* Verteuil. Msinfonds.
*Cher.* Bourges.
*Garonne* (*Haute-*). Castel-Sarrasin (3 jours). Fronton.
*Gironde.* St.-Paul, cant. de Blaye. Guitres. Roatllan, cant. de Langon. Barsac, cant. de Podensac.
*Hérault.* St.-Pons (2 jours).
*Jura.* Gigny.
*Loir-et-Cher.* Avaray.
*Maine-et-Loire.* Gesté, cant. de Beaupréau (le deuxième mardi de ce mois).
*Marne.* Châlons-sur-Marne (8 jours, 15 jours après Pâques). Vitry-sur-Marne (15 jours).
*Meurthe.* Rosières.
*Oise.* Compiegne (3 jours).
*Orne.* Lonlay-l'Abbaye (le 2e mardi de ce mois).
*Sarthe.* Bonnetable.
*Somme.* Amiens (9 jours).
*Tarn.* La Bastide. Castelnau-de-Brassac. Viviers. St.-Paul.

## 11 FLORÉAL.

*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne. Laon ; grand marché. Marigny-en-Orxois, cant. de Château-Thierry. Vervins.
*Allier.* Cosne, cant. d'Hérisson (2 j.).
*Alpes* (*Basses-*). Cruis. Moutiers.
*Alpes* (*Hautes-*). St.-Firmin. Gap (5 jours).
*Ardèche.* Antraigues. Dessigues, cant. de la Mastre. Les Nonières, cant. du Chaylard. Loubarresse, cant. de Valgorge. St.-Fortunat, cant. de la Voulte.
*Ardennes.* Brieulles-sur-Bar, cant. du Chêne. Senne, cant. de Grand-Pré. Signy-le-Petit.
*Aude.* Bugarach. Chalabre.
*Aveyron.* Cassuejouls-de-Cas, cant. de la Guiolle. Requista. St.-André, cant. de Najac. St.-Jean-del-Nous, cant. de Requista. St.-Rome-du-Tarn. Ségur, cant. de Vesins (4 jours).
*Bouches-du-Rhône.* Velaux, cant. de Berre (2 jours).
*Cantal.* Condat, cant. de Marcenat.
*Charente.* L'Eterpe. La Palud. Segonzac. Paizay, cant. de Villefagan ; grand marché. Salles, cant. de Segonzac ; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Ecoyeux, cant. de Burie. Esnandes, cant. ouest de la Rochelle. St.-Fort, cant. de St.-Genis ; grand marché. Saint-Maugrin, cant. d'Archiac ; grand marché. St.-Sauveur-de-Nuillé, cant. de Courçon ; grand marché. St.-Porchaire.
*Cher.* Boulleret.
*Corrèze.* Beaulieu (2 jours). Chamboulive, cant. de Seilhac ; grand marché. Goules, cant. de Mercœur. Seilhac. Turenne, cant. de Meyssac ; grand marché.
*Côte-d'Or.* Aiserey, cant. de Genlis. Bligny-sur-Ouche (3 jours). Minot, cant. d'Aignay-Côte-d'Or.
*Creuse.* La Celle-Dunoise, cant. de Dun. Feniers, cant. de Gentioux. Auzance.
*Dordogne.* Brantôme. Genis, cant. d'Exideuil. La Douze, cant. de St.-Pierre-de-Chignac.
*Doubs.* Goumois, cant. de Meiche.
*Drôme.* Aix, cant. de Die. Bourdeaux.
*Escaut.* Hulst (8 jours). Maldeghem, cant. d'Eecloo. Oomberghem, cant. de Sotteghem. Sommerghem.
*Eure.* Bourgthéroude. Breteuil. St.-André. Courtalin (le 1er mai).
*Finistère.* Gouesnon, cant. 2e de Brest. Landeleau, cant. de Châteauneuf-du-Faou. Loc-Ronan. Pont-l'Abbé ; grand marché.
*Forêts.* Habay-la-Neuve.
*Garonne* (*Haute-*). Villebrumier. Vacquiers, cant. de Fronton.
*Gers.* Riguepen, cant. de Vic-sur-Losse.
*Gironde.* St.-Savin. Gensac, cant. de Pujols. La Bescau, cant. de Grignols. St.-Loubès, cant. de Carbonblanc. La Brède.
*Hérault.* Bedarrieux. St.-Martin-de-Londres.
*Ille-et-Vilaine.* Bréal, cant. de Plélan. Pipriac. St.-Marc-le-Blanc, cant. de St.-Brice.
*Indre.* Mézières.
*Isère.* St.-Geoire. St.-Priest.
*Jemmapes.* Ellezelles.
*Landes.* St.-Geours. Souprosse.
*Loire.* Ambierle. St.-Sauveur. St.-Paul-en-Jarret.
*Loire* (*Haute-*). Tence.
*Loir-et-Cher.* Chousy.
*Loire-Inférr.* La Limousinière (3 j.). Les Moutiers.
*Loiret.* Ladon (le jour de St.-Jacques St.-Philippe). Aschères (le jour de St.-Jacques St.-Philippe).



Digitized by Google

*Lot.* Concots. Miramont. Montricoux. Salviac. Souillac. Vaillac.
*Lot-et-Garonne.* Le Saumont. Ste-Colombe. Ste-Livrade.
*Lozère.* St.-Chély.
*Manche.* Canisy; grand marché.
*Marne.* Vitry-sur-Marne.
*Marne* (*Haute-*). Langres.
*Mayenne.* Craon. Ste.-Suzanne.
*Meuse.* Dommartin.
*Mont-Tonnerre.* Deux-Ponts (2 jours, le mardi et le mercredi avant la St.-Jacques).
*Morbihan.* Auray. La Nouée. Muzillac.
*Moselle.* Metz (10 jours).
*Nord.* Armentières. Avesnes. Bavay. Houdschoote. Valenciennes.
*Oise.* Beaulieu. Maignelay.
*Orne.* Mortagne (2 jours). Longny.
*Ourthe.* Ayeneux.
*Puy-de-Dôme.* St.-Anthème.
*Rhin* (*Bas-*). Barr (2 jours).
*Roër.* Nenss. Calcar.
*Saone-et-Loire.* Bellevue-les-Bains. Cluny. Montcénis.
*Sarre.* Merzheim.
*Sarthe.* Sillé-le-Guillaume (le 2e mercredi de ce mois).
*Seine-Infér.* Yvetot.
*Seine-et-Marne.* Lizy-sur-Ourcq. Nemours.
*Seine-et-Oise.* Poissy. Versailles (6 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Cerizais. Coutured'Argenson. St.-Pompain.
*Somme.* Athies. Offoy. Picquigny. Rue.
*Tarn.* Gaillac (2 jours). Réalmont (2 jours). Aiguefonde.
*Var.* Fayence.
*Vienne.* Angles. Gençay. Moncontour.
*Vienne* (*Haute-*). Bessines. Les Chezeaux. Les Salles. Saint-Germain.
*Vosges.* Liffol-le-Grand.
*Yonne.* Venizy. Vermanton.

## 12 FLORÉAL.

*Ain.* Belley; grand marché. Marbot, cant. de Celigny.
*Aisne.* Liesse; grand marché.
*Allier.* Lurcy-le-Sauvage. Molles, cant. de Cusset.
*Ardèche.* Albousière, cant. de St.-Péray. Meyras, cant. de Thueyts. Sarzas, canton de Serrières. Thueyts. Villeneuve-de-Berg.
*Ardennes.* Fumay (2 jours).
*Aveyron.* Auzits, cant. de Rignac. St.-Sévère, canton de Belmont. Villeneuve.
*Bouches-du-Rhône.* Mouriés, cant. de St.-Remy.
*Calvados.* Balleroy.
*Cantal.* Apchon, cant. de Riom-les-Montagnes.
*Charente.* Les Pins, cant. de St.-Claud; grand marché. Passirac.
*Charente-Inférieure.* Montlieu; grand marché. Roumegoux, cant. de St.-Porchaire. Varaise; cant. de St.-Jean-d'Angely.
*Cher.* Menetou-Couture. Les Aix-d'Angillon. St.-Saturnin, cant. de Château-Meillant.
*Corrèze.* Lubersac; grand marché. Neuvic. Treignac.
*Côte-d'Or.* Selongey.
*Côtes-du-Nord.* Langoat, cant. de Tréguier (3 jours).
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Salagnac; grand marché.
*Doubs.* St.-Hippolyte.
*Drôme.* Grand-Serre. Valdrôme, cant. de la Motte-Chalencon.
*Escaut.* Oudenarde. Evergem.
*Eure-et-Loir.* Château-Dun (le premier jeudi de mai). Illiers (le 2 mai).
*Finistère.* La Feuillée, canton du Huelgoet; grand marché. Lanhouarneau. Le Ponton ou le Ponthac.
*Forêts.* Neverbourg. Waxveiler, cant. d'Arzfeld.
*Gard.* Pompignan, cant. de Saint-Hippolyte. Portes, canton de Genolhac. Saumane, cant. de St.-André-de-Valborgne.
*Garonne* (*Haute-*). Montech. Auriac, cant. de Caraman. Cazères.
*Gers.* Solomiac, cant. de Mauvezin. St.-Mezard, cant. de Lectour.
*Gironde.* Préchac.
*Ille-et-Vilaine.* Fougères. Liffré. Maure.
*Indre.* Cluis-Dessus. Reuilly. St.-Sever (le deuxième jeudi de ce mois). St.-Benoit-du-Sault (le deuxième jeudi de ce mois).
*Isère.* Bourgoin. St.-Marcellin.
*Jura.* Moissey.
*Landes.* Laluque. Mont-de-Marsan.
*Loiran.* Bons. Lugrin. Sallanches (2 jours).
*Loire-Inférieure.* La Chapelle-Heulin. St.-Nazaire. Riaillé.
*Loiret.* Château-Renard. Courtenay (le deuxième jeudi de ce mois).
*Lot.* Rouqueyroux, comm. de la Bastide. Saint Sulpice. Sauzet. Teyssieu. Thémines.
*Lot-et-Garonne.* Allemans. Durance. Luzun. Poudenas. Tonneins. Villeneuve, cant. de Duras.
*Maine-et-Loire.* Saumur (3 jours; le troisième jeudi après Pâques). Chemillé (le deuxième jeudi de ce mois).
*Manche.* Teurteville-en-la-Hague, d'Octeville.
*Marne* (*Haute-*). St.-Dizier.
*Mayenne.* Ceance.
*Meurthe.* Lenirg.
*Meuse.* Stainville.
*Mont-Blanc.* La Chambre.
*Moselle.* Boom.
*Nièvre.* Enfert.
*Nord.* Le Quesnoy.
*Orne.* Bellesme (deuxième jeudi de ce mois).
*Ourthe.* Malmédy.
*Pas-de-Calais.* Guines.
*Puy-de-Dôme.* Aubusson. Mozat. Rochefort.
*Pyrénées* (*Basses-*). Céseau. Oléron (8 jours).
*Roër.* Aix-la-Chapelle. Viersen.
*Saone* (*Haute-*). Soing. Amance. Grandeville. Lure.
*Saone-et-Loire.* Issy-l'Evêque.
*Sarre.* Schweich.
*Sarthe.* Le Lude (le deuxième jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Goderville.
*Seine-et-Oise.* Arpajon. Louvres. Magny.
*Sèvres* (*Deux-*). Chizé. L'Absie, comm. de Chapelle-Séguin. Saint-Clémentin.
*Somme.* Harbonnières.
*Var.* Flayosc.
*Vendée.* Bazoges en-Paillers. Sainte-Gemme-de-Luçon. Soulans.
*Vienne.* Charroux. La Trimouille. Neuville.
*Vienne* (*Haute-*). St.-Jean-Ligoure.
*Vosges.* Cornimont.
*Yonne.* Deffend, comm. de Saints. Neuvy-Sautour.

## 13 FLORÉAL.

*Ain.* Cerdon, cant. de Poncin.
*Aisne.* Marle; grand marché. Neufchâtel; grand marché.
*Allier.* Doumpierre. Le Donjon. Mont-Luçon. Varennes.
*Alpes* (*Basses-*). Mizon, cant. de Sisteron.
*Ardennes.* Roquigny, cant. de Chaumont-Porcien.
*Arriège.* Belesta, cant. de Lavelanet.
*Aube.* Chaource.
*Aveyron.* Albin. La Clau, cant. de Vésins. Loupiac, cant. d'Albin. Montclar, cant. de Saint-Sernin.

Digitized by Google

Mur-de-Barres. St.-Georges, cant. de Milhaud.
*Calvados*. Pont-l'Evêque. St.-Pierre-sur-Dives.
*Charente*. Brossac. Manot.
*Charente-Inférieure*. Rioux, cant. de Gemozac; grand marché.
*Cher*. Préveranges. Lignières (neuf jours de l'invention de la Sainte-Croix).
*Corrèze*. Bugeat. Chamberet, cant. de Treignac. St.-Merd, cant. de la Plau. Orlus, comm. de Perols, cant. de Bugeat. Tulle.
*Côte-d'Or*. Selongey.
*Creuse*. Guéret.
*Dordogne*. Génis, cant. d'Exideuil; grand marché. Molières, cant. de Cadouin; grand marché. Saint-Léon, cant. de Montignac. Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Drôme*. Eymeux, comm. de la Baume-d'Hostun, cant. de Bourg-de-Péage. Saint-Julien-en-Quint, cant. de Die, Valence.
*Escaut*. Béveren.
*Eure*. Pont-de-l'Arche. Conches.
*Finistère*. Coray. Plonéour, cant. de Plougastel.
*Gard*. Fourques, cant. de Beaucaire.
*Garonne (Haute-)*. Mas-Grenier, cant. de Verdun. Bessière, cant. de Montastruc.
*Gers*. Montréal. Auch. L'Isle-Jourdain.
*Gironde*. Sauveterre. Noaillan, cant. de Préchac.
*Hérault*. Olonzac. La Salvetat.
*Indre*. Le Blanc. Chantômes. Valençay. St.-Chartier. Issoudun.
*Indre-et-Loire*. Candes, canton de Chinon.
*Isère*. Arandon. Mens.
*Jemmapes*. Péruwelz (3 jours). Braine-le-Comte.
*Jura*. Aromas. Salins.
*Landes*. Arjuxaux. Villeneuve.
*Léman*. Frangy.
*Loire*. Villemontais. Noiretable. St.-Just-sur-Loire. St.-Chamond. Rive-de-Gier.
*Loire (Haute-)*. Langeac. Le Bouchet.
*Loir-et-Cher*. Contres (le deuxième vendredi de ce mois). Pont-le-Voy. Selles-sur-Cher (le premier mai).
*Loire-Inférieure*. Les Touches. St.-Mars-la-Jaille.
*Loiret*. Bellegarde. Pierrefite-ès-Bois.
*Lot*. Aubiac, comm. de Cavaniac. Castelfranc. Caussade. Le Vigan. Lissac. Miers.
*Lot-et-Garonne*. Cancon. Damazan (2 jours). Granges. Montflanquin (2 jours). Puymirol. Saint-Beauzeil.
*Lozère*. La Canourgue.
*Manche*. Quettehou. Saint-Pierre-d'Arthenay, cant. de Saint-Jean-de-Daye.
*Marne (Haute-)*. Semontier.
*Mayenne*. Ernée.
*Meurthe*. Vezelise.
*Meuse*. Rambercourt. Vaucouleurs.
*Mont-Blanc*. Conflans. Novalaise.
*Morbihan*. Ploermel.
*Nièvre*. Corbigny.
*Oise*. Chevrières. Songeons.
*Orne*. Robodanges.
*Pas-de-Calais*. Fauquemberg.
*Puy-de-Dôme*. Briou. Menat. Saint-Amant-Roche-Savine.
*Pyrénées (Hautes-)*. Lourdes.
*Pyrénées-Orientales*. Thuir.
*Rhin (Haut-)*. Seignelegier (4 jours).
*Rhône*. Irigny.
*Roër*. Zulpich. Enskirchen.
*Sambre-et-Meuse*. St.-Hubert.
*Saone (Haute-)*. Plancher-Bas. Héricourt.
*Saone-et-Loire*. Touches.
*Sarthe*. Vibraye (le deuxième vendredi de ce mois)
*Seine-Inférieure*. Venté-d'Ecawy. St.-Vallery-en-Caux.
*Seine-et-Marne*. Braules (2 jours).
*Seine-et-Oise*. Chevreuse.
*Sèvres (Deux-)*. St.-Maixent. Moncoutant.
*Somme*. Contay. Nesle. Péronne.
*Tarn*. St.-Urcise. Montiral. Graulhet.
*Var*. Rians. Correns.
*Vendée*. La Motte-Achard.
*Vienne*. Jousse. Sauxay.
*Vienne (Haute-)*. Le Dorat.
*Vosges*. Fontenoy.
*Yonne*. Chablis.

## 14 FLORÉAL.

*Ain*. Boge. Neuville-sur-Renom, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne. St.-Denis, cant. de Lagnieux.
*Aisne*. Montcornet; grand marché.
*Allier*. Cressanges, cant. du Montet.
*Alpes (Basses-)*. Jauzier, cant. de Barcelonette. Volonne.
*Alpes (Hautes-)*. Lardier (le 4 mai). L'Epine (le 4 mai).
*Ardèche*. Privas.
*Ardennes*. Renwes.
*Aube*. Ervy. Piney. Ramerup.
*Aude*. Caunes, cant. de Peyriac.
*Aveyron*. Estaing. Fayet, canton de Pont-de-Camarès. Marcillac. Montfrauc, cant. de St.-Sernin. Parisot, cant. de Saint-Antonin. Peyrusse, cant. de Monbazens.
*Bouches-du-Rhône*. Arles.
*Calvados*. Crèvecœur, cant. de Mezidon.
*Cantal*. Escorailles, cant. de Pleaux. Murat.
*Charente*. Bourg-Charente. Ambleville, cant. de Ségonzac; grand marché. Hiersac. Roufiac, cant. de Blanzac.
*Charente-Inférieure*. Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes. Saint-Genis; grand marché.
*Cher*. Germigny.
*Corrèze*. Beynat. La Graulière, cant. de Seilhac. Le Saillant, comm. de Voutezac, cant. de Juillac.
*Côte-d'Or*. La Roche-en-Brème.
*Creuse*. Royère.
*Dordogne*. Exideuil. Fleurat, cant. du Bugne; grand marché.
*Doubs*. Bouclans, cant. de Roulans-l'Eglise.
*Drôme*. Loriol. Montségur.
*Escaut*. La Clinge, cant. d'Hulst. Lebbeke, canton de Termonde. Wichelin, cant. 1er d'Alost.
*Eure-et-Loir*. Nogent-Roulebois (le premier samedi de mai).
*Forêts*. Goesdorff, cant. de Wiltz.
*Garonne (Haute-)*. Saint-Sulpice, cant. de Carbonne.
*Gers*. Blaziert, cant. de Valence.
*Gironde*. Blanquefort.
*Ille-et-Vilaine*. Martigné, cant. de Rétiers. St.-Georges-de-Rantambault.
*Indre*. La Châtre (le deuxième lundi de ce mois). Orsonnes, canton d'Aigurande. Palluau.
*Indre-et-Loire*. Azay-le-Rideau.
*Isère*. Allevard. Claix. Corbellin. Côtes-du-Corps. Grand-Lemps. St.-Maurice. St.-Symphorien.
*Jemmapes*. Lens.
*Léman*. Bursge.
*Loire* Chalmazel. Bœuf.
*Loire (Haute-)*. Brioude (2 jours). Vorey.
*Loir-et-Cher*. Vendôme (le deuxième samedi de ce mois).
*Loire-Inférieure*. Arthon. Plessé. Pont-Saint-Martin. Sautron.
*Loiret*. Varennes. Thou.
*Lot*. Carlucet. Gigousac. L'Albenque. Larnagol.
*Lot-et-Garonne*. Caudecoste. Miramont.
*Lozère*. Grandrieu. Saint-Germain-de-Calberte. Villefort (2 jours).
*Lys*. Bruges (le 4 mai, 15 jours).
*Maine-et-Loire*. Angers (le lendemain de la Fête-Dieu).



Digitized by Google

*Manche.* Prétot, cant. de la Haye-du-Puite.
*Marne* (*Haute-*). Doulevant.
*Mayenne.* Château-Gontier.
*Meurthe.* Insming.
*Meuse.* Gondrecourt, Montfaucon. Souilly.
*Mont-Blanc.* Aix. Les Échelles. Rumilly.
*Morbihan.* Pontscorff.
*Nièvre.* Auuay. Quérigny.
*Nord.* Bollezeele.
*Oise.* Lassiguy.
*Ourthe.* Ernonheid. Eupen. Retinne.
*Pas-de-Calais.* Liques.
*Puy-de-Dôme.* Bansat. La Montgie. Monsferrand. Olliergues. Piontat.
*Rhône.* Hule.
*Saone* (*Haute-*). Pesmes. Fougerolles.
*Saone-et-Loire.* Chauffailles. Cloudesu. Martigny. Merreus. Rochevineuse. Saint-Germain-des-Bois.
*Seine-Inférieure.* Bennetot.
*Seine-et-Oise.* Milly (4 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Chef-Boutonne. Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* Saint-Ricquier.
*Tarn.* La Bessière-Candeil. Pampelonne. Roquecourbe.
*Vaucluse.* Beaumont. Lagnes. Le Thor. Malaucène.
*Vendée.* L'Herbergement. St.-Paul près Palluau.
*Vienne.* La Roche-Posay. Lisaut. St.-Genest. Vivonne.
*Vienne* (*Haute-*). Aixe.
*Yonne.* Charny. Perreuse.

## 15 FLORÉAL.

*Ain.* Chalamont. Châtillon-de-Michaille. Chavannes. Loyes, canton de Meximieux.
*Aisne.* Landouzy-la-Ville, canton d'Aubenton; grand marché.
*Allier.* Franchaise, cant. de Bourbon-l'Archambault. Gannat.
*Alpes* (*Hautes-*). Serres (le 5 mai).
*Ardèche.* Boffres, cant. de Vernoux. Jaujac, canton de Thueyts. La Champ-Raphaël. Chapt d'Antraigues. St.-Félicien. St.-Martin-de-Valamas. Le Chêne.
*Aube.* Troyes (15 jours).
*Aude.* Belpech. Saissac (2 jours).
*Aveyron.* Castelnau-Pradunac, cant. de Saureterre. La Calm, cant. de Ste-Geneviève. Verfeil, cant. de Saint-Antonin.
*Calvados.* Glanville, cant. de Dives.
*Cantal.* Glenat, cant. de la Roquebrou. Rochegoude, comm. d'Oradour, cant. de Pierrefort. Saignes.
*Charente.* Jarnac-Charente (3 jours). Vitrac, canton de Montambœuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Aigrefeuille. Le Château (île d'Oléron). Jonzac; grand marché. Nancras, cant. de Saujon. Taillebourg, canton de Saint-Savinien.
*Cher.* Château-Meillant. St.-Vitte, cant. de Sauzay-le-Poitiers.
*Corrèze.* Ussel.
*Côte-d'Or.* Arc-sur-Thille, canton est de Dijon. Argilly, canton de Nuits. Montigny-sur-Aube.
*Creuse.* Dun. Bellegarde.
*Dordogne.* Bussière-Badil.
*Doubs.* St.-Hilaire, cant. de Roulans.
*Drôme.* Châteaudouble, canton de Chabeuil. Châteauneuf-de-Galaure, cant. de St.-Vallier. Saillans.
*Eure.* Neubourg (2 jours).
*Finistère.* Brest; grand marché. Guicleau ou Gucelau-Pensez. La Roche. Poullaouen, canton de Carhaix.
*Forêts.* Heispelt, cant. d'Asparren.
*Gard.* Bagnols. Calvisson, cant. de Sommières.
*Garonne* (*Haute-*). Revel. Alan.
*Gers.* Nogaro. Marciac. Masseube.
*Gironde.* Saint-Médard-en-Jalle, cant. de Blanquefort.
*Ille-et-Vilaine.* Janzé. Sixt, cant. de Pipriac.
*Indre.* Argenton.
*Indre-et-Loire.* Cormery, cant. de Montbazon. Montrésor.
*Isère.* Moirans.
*Jemmapes.* Hœulx. Thuin.
*Jura.* Châtillon (15 jours). Chaussin. Lons-le-Saulnier.
*Léman.* Valeiry.
*Loire.* St.-Haon-le-Châtel. Néronde.
*Loire* (*Haute-*). Craponne. Fay.
*Loire-Inférieure.* Paimbœuf. Treillères.
*Loiret.* La Ferté-St.-Aubin.
*Lot.* Corn et Roquefort. Lentillac. Rocamadour.
*Lot-et-Garonne.* Beauville. Loubès.
*Lys.* Furnes (2 jours). Rousbrugge. Wyngène.
*Manche.* Ducey.
*Marne* (*Haute-*). Fresnes-sur-Apence.
*Mayenne.* Bourg-Nouvel.
*Meuse.* Arrancy.
*Mont-Blanc.* Chatelard. La Rochette. Thones (2 jours).
*Moselle.* Conflans.
*Nièvre.* Beuvray. Garchy.
*Nord.* Bailleul. Bourbourg. Orchies. Solesmes. Steenvoorde.
*Oise.* Compiègne. Crevecœur. Acy-en-Multien.
*Orne.* Trun.
*Ourthe.* Spa.
*Pas-de-Calais.* Avesnes. Bapaume.
*Puy-de-Dôme.* Chapdes.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Tarbes.
*Rhin* (*Haut-*). Grand-Fontaine.
*Rhône.* Chessy. Pollionay. Saint-Just-sur-Allière.
*Sambre-et-Meuse.* Florenne.
*Saone* (*Haute-*). Morey.
*Saone-et-Loire.* Autun (2 jours). Jouvence. Cray. Crèche. Giguy. Matour. St.-Julien-de-Cray.
*Sarre.* Neunkirchen. Sarreveling.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Seine-et-Marne.* Coulommiers.
*Seine-et-Oise.* Neauphle. Palaiseau.
*Sèvres* (*Deux-*). Châtillon. Frontenay.
*Somme.* Chaulnes.
*Tarn.* Rialet.
*Var.* Roquebrune (3 jours).
*Vaucluse.* Cavaillon.
*Vendée.* Coex. Foussais. Monsireigne. La Roche-Servière.
*Vienne.* Persac. Auxaumont. Usson. Vouillé.
*Vienne* (*Haute-*). Châteauneuf. Pierre-Buffière. Ponsac. Saint-Priest-Taurëon.
*Vosges.* Ramberviller.
*Yonne.* Avallon. Chéroy. Toucy.

## 16 FLORÉAL.

*Ain.* Trévoux.
*Aisne.* Aubenton; grand marché.
*Allier.* Cérilly.
*Alpes* (*Basses-*). Seyne.
*Alpes* (*Hautes-*). Aspres-les-Veynes.
*Ardèche.* Satillieu.
*Ariège.* Ax. Foix. Seix, canton d'Oust.
*Aude.* Bize, canton de Ginestas. Belcaire.
*Aveyron.* Prades-d'Aubrac, canton de St.-Geniès. St.-Affrique. Ste.-Croix, cant. de Villeneuve.
*Calvados.* Orbec.
*Charente.* Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Bonex; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Matha, grand marché. Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Cher.* Sancergues.
*Corrèze.* Bort.
*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux. Bussy-le-Grand, cant. de Flavigny. Precy-sous-Thille.

Digitized by Google

*Creuse.* Felletin.
*Drôme.* Châtillon. St.-Laurent-en-Royan, cant. de Saint-Jean-en-Royan. St.-Vallier.
*Finistère.* Château-Lin.
*Forêts.* Bertrix.
*Gard.* Villeneuve-lès-Avignon.
*Garonne (Haute-).* Grenade. Nailhoux. Saint-Lys.
*Gers.* Lombez.
*Gironde.* Cénitras. Puynormand, canton de Lussac. Blasimont, cant. de Sauveterre. Gornac.
*Ille-et-Vilaine.* Marcillé-Robert, cant. de Retiers.
*Indre.* Aigurande (le 3e lundi de ce mois).
*Isère.* Ternay.
*Jemmapes.* Fleurus (le 3e lundi de ce mois).
*Loire.* St.-Just-en-Chevalet. Bourg-Argental.
*Loire (Haute-).* Goudet. La Brosse. La Mothe. Loudes. Monistrol.
*Loir-et-Cher.* Saint-Léonard (le 4e lundi après Pâques, 2 jours). Montdoubleau. Menetou.
*Loire-Inférieure.* Blanche-Couronne.
*Loiret.* Ferrières.
*Lot.* La Bastide. La Capelle-Livron. Pern.
*Lot-et-Garonne.* Bruch. Cocumont.
*Lozère.* Hispanhac.
*Lys.* Furnes.
*Maine-et-Loire.* Candé (le 3e lundi de ce mois.) Fontevrault, canton sud de Saumur (le 3e lundi de ce mois).
*Manche.* Coutances (3 jours). St.-Poix.
*Marne.* Fère-Champenoise.
*Marne (Haute-).* Melay.
*Mayenne.* Vages.
*Meuse.* Pierrehtte.
*Nièvre.* Montigny-sur-Canne. Premery.
*Nord.* Etrœungt.
*Orne.* Domfront (le 3e lundi de ce mois). Carrouge.
*Ourthe.* Warem.
*Pas-de-Calais.* Bapaume (10 jours).
*Rhin (Bas-).* Haguenau (3 jours).
*Rhin (Haut-).* Rouffiach.
*Saone (Haute-).* Gy (le lundi après le 13 de ce mois). Franc-le-Châtel. Noroy-le-Bourg.
*Saone-et-Loire.* Ste.-Croix.
*Sarthe.* La Ferté-Bernard (le 3e lundi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* La Ferté-Gaucher.
*Sèvres (Deux-).* Melle.
*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hengest. Harbonnières.
*Tarn.* Penne. Alban. Ambialet. Castelnau. Montredon ou la Bessonie.
*Vendée.* Pouzauge.
*Vienne.* Champagné-Saint-Hilaire. Châtellerault (3 jours). Curzay.
*Yonne.* Brienca. Courson. Neuilly.

## 17 FLORÉAL.

*Aisne.* Braine. Hirson; grand marché.
*Allier.* Bussières-la-Grue, cant. de Bourbon-l'Archambaut. La Palisse. Lurcy-le-Sauvage.
*Ardèche.* Beauchâtel, canton de la Voulte. La Mastre. La Ville-Dieu, canton de Villeneuve-de-Berg. Viviers.
*Arriège.* Castelnau-de-Durban, cant. de St.-Girons. Lavelanet.
*Aude.* Esperaza, cant. de Quillan.
*Bouches-du-Rhône.* Salon.
*Cantal.* Anglard, cant. de Salers. Chaudes-Aigues.
*Charente.* Aigre; grand marché. Champagne-Mouton. Cognac (3 jours).
*Charente-Inférieure.* Pizany, cant. de Saujon.
*Cher.* Neuvy-sous-Barenjon.
*Corrèze.* Argentat. Juillac. Moymac. Noailles, cant. de Brives. Saint-Clément, cant. de Seilhac.
*Côte-d'Or.* Laignes.
*Creuse.* Chénerailles.
*Dordogne.* Chenac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Grezilhac, canton de Verteillac; grand marché. St.-Jean-de-Colle, cant. de Thiviers.
*Doubs.* Châtel-Blanc, canton de Mouthe. Ilecologne, cant. d'Audeux.
*Drôme.* Hostun, cant. de Bourg-de-Péage. Montoison, cant. nord de Crest.
*Escaut.* Aphrakel, cant. de Nederbrakel.
*Eure-et-Loire.* Nogent-le-Rotrou (le 7 mai).
*Finistère.* Lesneven; grand marché. Pont-Croix; grand marché. Plouneour-Menez. Rosporden.
*Forêts.* Remich.
*Gard.* St.-Hippolyte.
*Garonne (Haute-).* La Ville-Dieu, cant. de Montech.
*Gers.* Montfort, cant. de Mauvezin. Ste.-Mere, cant. de Miradoux.
*Gironde.* Castillon.
*Ille-et-Vilaine.* St.-Malon, canton de St.-Méen. Tinteniac.
*Indre.* Buzançois. Aigurande. Orsennes (le 3e mardi de ce mois).
*Jura.* Chily. St.-Claude.
*Landes.* Rahon.
*Léman.* Marlioz.
*Loire (Haute-).* Monastier.
*Lot.* Catus. Lauzerte. Marcillac, comm. de St.-Cyprien. Molières, arr. de Montauban. St.-Céré.
*Lot-et-Garonne.* Cahuzac. Caumont. Duras. Hautefage. Layrac. Valence.
*Lozère.* Barre. Servières.
*Maine-et-Loire.* Champtocé, cant. de St.-Georges, (le 3e mardi de ce mois).
*Manche.* La Haye-Pesnel. Lithaire, cant. de la Haye-du-Puits. Montbray, cant. de Percy.
*Marne.* Vitry (8 jours après l'ouverture de la foire de Châlons, dure 15 jours).
*Marne (Haute-).* Voissey.
*Mayenne.* Baillé.
*Morbihan.* Ininizac.
*Nièvre.* Poiseux. Châteauneuf.
*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.
*Puy-de-Dôme.* Besse. Bonnebaud. Châteldon. Herment. Martres-de-Veyre. St.-Gervais. Tours.
*Pyrénées (Hautes-).* Castelnau-de-Magnoac. Maubourguet.
*Rhin (Bas-).* Pfaffenhoffen (3 jours).
*Rhin (Haut-).* Lauffon. St.-Imier (3 jours).
*Rhône.* Diane. L'Arbresle. Saint-Jacques-des-Arrêts.
*Sambre-et-Meuse.* Champlon.
*Sarre.* Kilbourg (le 2e mardi après la St.-Marc).
*Saone-et-Loire.* Pierreclos.
*Seine-Inférieure.* Saint-Pierre-le-Vieux.
*Seine-et-Marne.* Crécy.
*Seine-et-Oise.* Maulle.
*Sèvres (Deux-).* Charzay, comm. de Mazières. Parthenay.
*Somme.* Lihons.
*Var.* Caunes.
*Vendée.* La Caillère. Thiffauges. Venansault.
*Vienne.* Availles. St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Compreignac. Mortemart.
*Vosges.* Bruyères.
*Yonne.* Bléneau. Mont-Serein.

## 18 FLORÉAL.

*Ain.* Ambérieux, canton de Saint-Trivier-sur-Mognens. Bourg. Izernone, cant. de Mornay. Simandres, cant. de Ceyseriat.
*Aisne.* Bohain; grand marché. Cœuvres, canton de Vic-sur-Aisne. Neufchâtel.

Digitized by Google

*Allier.* Maulne, cant. de Cérilly.
*Alpes (Basses-).* St.-Paul.
*Ardèche.* Genestelle, canton d'Antraigues. La Chapelle, cant. d'Anbenas.
*Aude.* Faujeaux (4 jours).
*Aveyron.* Belmont. Bozouls. Le Lax, cant. de Rhodez. Lunac, cant. de Najac. Maleville, cant. de Monbazens. Milhaud. Montlaur, cant. de Belmont. Requista. Ville-Control, cant. d'Estaing.
*Cantal.* La Chapelle-Barrez, cant. de Pierrefort.
*Charente.* Moutiers. Baignes.
*Charente-Inférieure.* Lonzac, cant. d'Archiac; grand marché.
*Cher.* Menetou.
*Corrèze.* La Fage, cant. de la Plau. Pescher, cant. de Beynat.
*Creuse.* Chatelux.
*Dordogne.* Badefol, cant. de Cadouin; grand marché. Beaumont; grand marché. Jumillac-le-Grand.
*Doubs.* Ornans.
*Drôme.* La Beaume, cant. de Chabeuil. Montelimar.
*Escaut.* Coeywagt, canton d'Axel, (2 jours). Ertvelde, cant. d'Assenède. Pouques, cant. de Nevele.
*Finistère.* Morlaix. St.-Divy.
*Gard.* Dourbies, cant. de Trèves. St.-Geniès, cant. de St.-Chaptes.
*Garonne (Haute-).* Azas, canton de Montastruc. Le Burgaud, cant. de Grenade. Las-Varennes, cant. de Montgiscard. Montesquieu-de-Volvestre.
*Gers.* Vic-sur-Losse (2 jours). Montesquiou.
*Gironde.* Langon.
*Ille-et-Vilaine.* Saint-Germain-sur-Isle, canton de Saint-Aubin-d'Aubigné.
*Indre.* Saint-Août. St.-Benoit-du-Sault.
*Indre-et-Loire.* Veigné, canton de Montbazon.
*Isère.* Villeneuve-de-Marc.
*Jemmapes.* Ligne.
*Jura.* Morez.
*Landes.* Gabaret. Sabros.
*Loire (Haute-).* Retournac.
*Loire-Inférieure.* Herbignac. Machecoul. Villeneuve.
*Lot.* Espedailhac. Frissinet. Luganhac. St.-Projet, cant. de Gourdon.
*Manche.* Villedieu.
*Marne (Haute-).* Roche-Taillée.
*Mayenne.* Craon. Melay (2 jours).
*Meurthe.* Badonviller (2 jours). Mexeray.
*Meuse.* Commercy. Herbenville.
*Meuse-Inférieure.* Weert.
*Mont-Blanc.* Grand-Bornand (un jour et demi).
*Morbihan.* Elvin. Landévan.
*Nièvre.* Champlemy. Glux. Lucenay.
*Nord.* Merville.
*Ourthe.* Schleyden.
*Pas-de-Calais.* Hermy.
*Puy-de-Dôme.* Viverolles.
*Rhône.* Villechenève.
*Saone (Haute-).* Pontcey.
*Saone-et-Loire.* La Clayette. Sagy. Selongy. Sennecey.
*Sarthe.* Lucé (le 3e mercredi de ce mois).
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Niort.
*Tarn.* Fauch. Boissezon.
*Vendée.* Les Epesses. Napoléon-Ville.
*Vienne.* Valence.

## 19 FLORÉAL.

*Ain.* Jujurieux, cant. de Poncin.
*Aisne.* Le Catelet; grand marché.
*Alpes (Basses-).* Entrevaux. Lauzet.
*Ardèche.* Gluiras, canton de Saint-Pierreville. La Louvèse, cant. de Satillieu. Saint-Andeol-de-Bourlenne, cant. d'Antraigues. Saint-Thomé, cant. de Viviers. Vallon.
*Ardennes.* Auvillers-les-Forges, cant. de Signy-le-Petit. Sedan.
*Aube.* Brienne-le-Château.
*Calvados.* Ouilly, cant. de Falaise, 2e arrond.
*Cantal.* La Roquebrou.
*Charente.* Blanzac (3 jours). Charras, canton de Montbron. Saint-Germain-sur-Vienne. Cellefrouin, cant. de Maule; grand marché. Tusson, canton d'Aigre; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montendre; grand marché.
*Cher.* Henrichemont.
*Corrèze.* Belveyre, comm. de Nespouls, canton de Brives. Sainte-Ferréole, cant. de Donzenac.
*Creuse.* Evaux.
*Dordogne.* Lanquais, cant. de la Linde. Roussignac, cant. de Cunèges; grand marché.
*Doubs.* Audeux.
*Drôme.* Erôme, cant. de Tain.
*Finistère.* St.-Thégonnec; grand marché. Serignac, cant. du Huelgoet.
*Gers.* Le Houga, cant. de Nogaro. Lavit-de-Lomagne.
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols. Villandraud, cant. de Prechac. Aillas, cant. d'Auros.
*Indre.* Crevant. St.-Sever (le 3e jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Château-Renaud.
*Isère.* Apprieu. Chatonnay. Moretel.
*Landes.* Lencouacq.
*Léman* Chezery.
*Loire.* Lavalle. Maclas.
*Loire (Haute-).* Paulhaguet.
*Loire-Infér.* Verton. Vieille-Vigne.
*Lot.* Beduer. Cabrerets. Concorès. Goudou. Puy-la-Roque. Sauveterre. Sept-Fonds. Sonnat. Vaissou.
*Lot-et-Garonne.* Dolmayrac. Francescas. Meilhan.
*Maine et-Loire.* Morannes (le 3e lundi de ce mois).
*Manche.* Canisy; grand marché. Périers.
*Marne.* Givry. Vertus.
*Meurthe.* St.-Nicolas.
*Mont-Blanc.* Albv.
*Morbihan.* La Gacilly. Plumelée. Napoléon-Ville.
*Nèthes (Deux-).* Bonheyden.
*Nièvre.* Cervon.
*Nord.* Steenvoorde.
*Oise.* Tricot.
*Orne.* Séez.
*Puy-de-Dôme.* St.-Amand-de-Tallende.
*Rhin (Haut-).* Aigue-Perse.
*Rhône.* Chasselay. St.-Loup.
*Roër.* Horst.
*Sambre-et-Meuse.* Beauraing.
*Saone-et-Loire.* Tournus. Genouilly. Givry. St-Etienne.
*Seine-Inférieure.* Eibeuf (18 jours). St.-Saens.
*Seine-et-Oise.* Ste-Mesme.
*Sèvres (Deux-).* Bressuire.
*Somme.* Montdidier.
*Tarn.* Terre-Clapié.
*Vendée.* Bournezeau.
*Vienne.* Mauprévoir.
*Vienne (Haute-).* Laurière.
*Yonne.* Appoigny.

## 20 FLORÉAL.

*Alpes (Hautes-).* Le Suix.
*Charente.* Celle-Frouin.
*Drôme.* Sahune.
*Garonne (Haute-).* St.-Nicolas-de-la-Grave. Gaillac-Toulza, canton de Cintegabelle. Noé, canton de Carbonne. St.-Gaudens.
*Gironde.* Ureste, cant. de Préchac.
*Indre-et-Loire.* Ferrière. L'Arçoncant. de Pressigny-le-Grand.
*Jemmapes.* Quiévrain (2 jours).
*Loiret.* Cléry.
*Meuse.* La Hécourt.
*Mont-Blanc.* St.-Michel (le 2e vendredi de mai).

Digitized by Google

*Saone* (*Haute-*). Ray-sur-Saone. Faverny.
*Seine-et-Marne.* Villeneuve-sur-Bellot.
*Tarn.* Bourgounac, comm. de Girandol. Mondragon. Pont-de-Tarn.

21 FLORÉAL.

*Ain.* Montluel.
*Aisne.* Brunhamel, cant. de Montcornet. Caulincourt, cant. de Vermaud; grand marché.
*Allier.* Dompierre. Le Mayet-de-Montagne.
*Alpes* (*Basses-*). Manosque.
*Alpes* (*Hautes-*). La Saulce, cant. de Tallard.
*Ardèche.* Devesset, cant. de Saint-Agrève. Empurany, cant. de la Mastre. Mirabel, cant. de Villeneuve-de-Berg. St.-Pierreville.
*Ardennes.* Carignan, ci-dev. Ivoy.
*Ariège.* Tarascon (3 jours).
*Aube.* Arcis-sur-Aube.
*Aude.* Cuxac-Cabardès, canton de Saissac.
*Aveyron.* Asprières. Auzits, cant. de Rignac. Espalion.
*Cantal.* Mont-Salvy. Thiézac, cant. de Vic-en-Carladez.
*Charente.* La Rochefoucault; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Ecoyeux. Gemozac; grand marché. Martron, cant. de Montguyon. Vaux, cant. de Royan.
*Corrèze.* Donzenac; grand marché. St.-Hilaire-le-Peyron, cant. nord de Tulle. Arnac-Pompadour, cant. de Lubersac.
*Côte-d'Or.* Grancey-en-Montagne. Liernais. Meursault, cant. nord de Beaune. Nolay. Nuits. Vitteaux.
*Dordogne.* Turnac, cant. de Saint-Cyprien; grand marché.
*Doubs.* Rochejean, cant. de Mouthe. Russey.
*Drôme.* Montmeyrant, cant de Chabeuil. Nions.
*Dyle.* Assche.
*Escaut.* Oostaker, cant. d'Evergem, (2 jours). Ossenesse, canton de Hulst.
*Eure-et-Loir.* Chartres (le 11 mai, 10 jours).
*Finistère.* Sizun; grand marché.
*Forêts.* Ettelbruck, canton de Diekirch.
*Gard.* Lanuejols, cant. de Trèves. Vaileraugue.
*Garonne* (*Haute-*). Villefranche (le premier vendredi de ce mois).
*Hérault.* Lodève (2 jours). Olargues.
*Indre.* La Châtre (le troisième samedi de ce mois). St.-Gaulthier.
*Indre-et-Loire.* Tours (10 jours).
*Isère.* Montbonnot.
*Jura.* Champvans. Moyrans.
*Loire* (*Haute-*). La Chaize-Dieu.
*Loire-Infér.* Frossay. Montoir. St.-Nicolas-de-Rédon. Vieille-Vigne.
*Loiret.* St.-Denis-de-l'Hôtel.
*Lot.* Faisselle. Montfaucon. Puybrun.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, canton de Cancon. Dondas. La Montjoie. La Parade.
*Lozère.* Malzieu.
*Manche.* Avranches (2 jours).
*Marne.* Courgivaux. Suippes. Ville-en-Tardenois.
*Mayenne.* Grez-en-Bouère.
*Meurthe.* Munster.
*Mont-Blanc.* Annecy (2 jours). L'Hôpital.
*Morbihan.* Bois-de-la-Roche. Nivillac.
*Nièvre.* Lorme.
*Nord.* Valenciennes.
*Orne.* Tinchebray.
*Ourthe.* Beuland.
*Pas-de-Calais.* Pernes.
*Puy-de-Dôme.* Clermont. La Tour. Montferrand.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Rabasteins.
*Rhin* (*Bas-*). Beufelden. Candel (3 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Renaud (4 jours).
*Roër.* Dreyborn.
*Sambre-et-Meuse.* Houdremont.
*Saone* (*Haute-*). Pin-lès-Magny.
*Saone-et-Loire.* Dompierre-les-Ormes. Louhans. Paray. La Tannière. St.-Sraire. Sennecey.
*Sarthe.* Brulon (le troisième samedi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Seine-et-Oise.* Méreville.
*Somme.* Beauquesne. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens.
*Vendée.* Basoges-en-Pailliers. Floclelière. Pouillé. Les Sables.
*Vienne.* L'Isle-Jourdain (2 jours). Ste.-Radegonde. St.-Savin.
*Vienne* (*Haute-*). Ambazac.
*Vosges.* Autreville. Dompierre. Rupt.
*Yonne.* Cruzy. La Ferté-Loupierre. St.-Sauveur.

22 FLORÉAL.

*Aisne.* Villers-Cotterets. Fonsommes, cant. de Saint-Quentin; grand marché.
*Allier.* Busset, canton de Cusset. Souvigny.
*Alpes* (*Basses-*). Oraison, canton des Mées.
*Ardèche.* Beaumont, canton de Valgorge. Gilhoc, cant. de la Mastre.
*Aude.* Les Casses, cant. nord de Castelnaudary. Montmaur, cant. nord de Castelnaudary.
*Aveyron.* Ste.-Eulalie, canton de St.-Génies. Sanveterre.
*Cantal.* Junhac, canton de Mont-Salvy.
*Charente, Deviac*, cant. de Montmoreau; grand marché. Pranzac. La Péruse, cant. de Chabanois; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Chevançau, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, canton de Gémozac; grand marché.
*Corrèze.* Neuvic. Saint-Chamant, cant. d'Argentat; grand marché.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché.
*Drôme.* Besaudun, cant. de Bourdeaux.
*Garonne* (*Haute-*). Bagnères-de-Luchon.
*Gers.* Lavardens, cant. de Jegun.
*Gironde.* St.-Ciers-la-Lande. Salles, cant. de Belin.
*Ille-et-Vilaine.* Châteauneuf.
*Indre.* Ecueillé.
*Indre-et-Loire.* Marigny-Marmande, cant. de Richelieu.
*Isère.* Vaulnaveys-le-Haut.
*Jemmapes.* Watripont.
*Loire.* Bussières. St.-Just-en-Bas. St.-Julien-Molin-Molette.
*Loir-et-Cher.* Droué.
*Loire-Inférieure.* Bouvron. Brains. Ligné. St.-Mars-la-Jaille. Saint-Pierre-en-Retz. Touvois.
*Mayenne.* Cossé.
*Mont-Blanc.* La Rochette.
*Morbihan.* Guémené.
*Moselle.* Boulay (3 jours).
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Chaumont. Guiscard.
*Pas-de-Calais.* Oisy (4 jours).
*Puy-de-Dôme.* Aigue-Perse. Thiers.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Sarrancolin.
*Rhône.* Andéol. Chenelette.
*Sambre-et-Meuse.* Havelange.
*Saone-et-Loire.* Charolles. Montcony.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Forges-lès-Eaux. Rouen.
*Sèvres* (*Deux-*). La Forêt-sur-Sèvre.
*Tarn.* Puiceley. St.-Antonin-la Calm. Valence (2 jours). La Crouzette.

Digitized by Google

*Vendée.* Moutiers-les-Maux-Faits. St.-Pierre-du-Chemin. Vouvant.
*Vienne.* Loudun (3 jours). Poitiers.
*Vienne (Haute-).* Oradoux-sur-Glane. St.-Priest-Ligoure.

## 23 FLORÉAL.

*Aisne.* Oregny-Ste.-Benoite, cant. de Ribemont; grand marché.
*Allier.* Billy, cant. de Varennes.
*Alpes (Hautes-).* Guillestre (le 2e lundi de mai). La Grave (le 2e lundi de mai). Poligny.
*Ardèche.* St.-Cirgue-en-Montagne, canton de Montpezat. Vogué, cant. de Villeneuve-de-Berg.
*Ardennes.* Maubert-Fontaine, cant. de Rocroy.
*Aude.* Tresbes.
*Aveyron.* Cassagnes. Gozon, cant. de St.-Rome-du-Tarn. Meimer, cant. de Villefranche. St.-Sernin. Salvagnac-Cajars, cant. de Villeneuve.
*Cantal.* Ségur, cant. d'Allanche.
*Charente.* Saint-Laurent-de-Céris. Maraillac-Lanville. Montbron.
*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, canton de Saint-Porchaire; grand marché.
*Cher.* Léré. Sancerre (le 5e lundi après Pâques). Raimond (le 5e lundi après Pâques).
*Corrèze.* Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché.
*Dordogne.* Daglan, cant. de Domme. Montignac; grand marché.
*Doubs.* Serre, cant. d'Audeux.
*Drôme.* Mont-Rigaud, canton de Grand-Serre.
*Finistère.* Crozon.
*Gard.* Saint-Sauveur-de-Pourcils, cant. de Trèves.
*Garonne (Haute-).* Cassagnabère, cant. d'Aurignac.
*Gers.* Castera-Lectourois, cant. de Lectour.
*Ille-et-Vilaine.* Le Boussacq, cant. de Pleine-Fougère.
*Indre.* Aigurande (le 4e lundi de ce mois). Le Magney.
*Indre-et-Loire.* Rostigué, cant. de Bourgueil.
*Isère.* Avenières. Pont-Charra.
*Landes.* Ponteux.
*Léman.* Carouge.
*Loire (Haute-).* Blesle. St.-Jean-la-Champ.
*Lot.* Canac. Cazals. Escamps. La Capelle-Marival.
*Manche.* Saint-Pierre-Eglise. Saint-Symphorien, cant. de Teilleul.
*Marne (Haute-).* Dancevoir. Varennes. Orges.
*Mayenne.* Martigné.
*Meuse.* Montier-sur-Saulx.
*Meuse-Inférieure.* Maestricht.
*Puy-de-Dôme.* Giat. Mauzat. Murat.
*Pyrénées (Hautes-).* Lannemezan.
*Rhin (Haut-).* Nids.
*Rhône.* Beaujeu (2 jours). Thizy.
*Saone-et-Loire.* St.-Jean-des-Vignes (le lundi après le 16 de ce mois). Chenay. Fontaines.
*Seine-Inférieure.* Buchy.
*Seine-et-Marne.* Corbeil (7 jours).
*Somme.* Combles. Quevauvillers. Roiselle.
*Tarn.* Alby (3 jours).
*Var.* Fréjus (6 jours après la foire de la quinzaine de St.-Maximin, le lundi).
*Vaucluse.* Grambois. L'Isle.
*Vendée.* La Bruffière. La Chaise cidevant le Vicomte. La Châtaigueraye.
*Vienne (Haute-).* Razès.

## 24 FLORÉAL.

*Ain.* Thoissey.
*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Allier.* Le Puy. Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes (Hautes-).* Tronloux (le 4 mai).
*Ardèche.* Mezilhac, cant. d'Antraigues. Montpezat.
*Aube.* Chesley, cant. de Chaource.
*Aveyron.* Claugnac, canton d'Aspières. La Salvetat. Mayran, comm. de Bruégol, cant. de Marcillac.
*Charente.* Alloué, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. St.-Vallier. Angoulême; gr. marché.
*Charente-Infér.* Beauvais, canton de Matha. Ciré, cant. d'Aigrefeuille. Tonnay-Boutonne; grand marché.
*Cher.* Morogues.
*Corrèze.* Curemonte, cant. de Meyssac. La Garde, cant. sud de Tulle.
*Côte-d'Or.* Montbard.
*Côtes-du-Nord.* Lantie, canton de Châtelaudren (2 jours).
*Creuse.* Courtine.
*Dordogne.* St.-Saud, cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière.
*Doubs.* Ville-du-Pont, canton de Mont-Benoit.
*Drôme.* Mont-Chenu, cant. de Saint-Donat.
*Finistère.* Cast-St.-Gildas.
*Forêts.* Neufchâteau.
*Garonne (Haute-).* Vallègue, cant. de Villefranche.
*Gironde.* La Gorce, cant. de Guitres.
*Ille-et-Vilaine.* St.-Servan.
*Indre.* Levroux. Orsennes (le 4e. mardi de ce mois).
*Jemmapes.* Lessines (le mardi du 4e dimanche après Pâques.
*Jura.* Orgelet.
*Landes.* Lesperon.
*Loire.* St.-Martin-Destreaux. Feurs, (le mardi un mois après Pâques).
*Loire (Haute-).* Ally.
*Loire-Inférieure.* St.-Fiacre. Saint-Gildas-les-Bois.
*Lot.* Betaille. Bourg-de-Visat.
*Lot-et-Garonne.* Dausse.
*Manche.* Bruquebec.
*Marne (Haute-).* Clefmont.
*Mayenne.* Méral.
*Mont-Tonnerre.* Deux-Ponts (deux jours, le 2e mardi de mai).
*Morbihan.* Hennebon. Peillac.
*Nièvre.* Nevers.
*Rhin (Haut-).* Montbéliard.
*Rhône.* Jullié.
*Saone (Haute-).* Saulx (le mardi après le 17 de ce mois).
*Saone-et-Loire.* Bragny. Serrigny. St.-Léger.
*Sarre.* Wittlich (le 4e mardi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Envermeu.
*Tarn.* St.-Jean, comm. de Paulin.
*Var.* Barjols (le 30e jour après Pâques).
*Vendée.* Challans. Ste.-Flaive.
*Vienne.* Lussac-sur-Vienne.
*Vienne (Haute-).* St.-Yriex.

## 25 FLORÉAL.

*Aisne.* Château-Thierry (3 jours). La Fère; grand marché. Mauregny, cant. de Sissonne.
*Allier.* Audes, cant. d'Hérisson. Couleuvre, canton de Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes (Basses-).* Castellane (le lundi après St.-Pons, 3 jours). Castellet, cant. des Mées.
*Alpes (Hautes-).* Rozans.
*Ardèche.* Le Chaylard. Colombier-le-Jeune, canton de Tournon. St.-Maurice-d'Ybie, cant. de Villeneuve-de-Berg. St.-Michel-de-Chabrillanoux, cant. de La Voulte.
*Ardennes.* Wassigny, canton de Novion-Porcien.
*Arriège.* Le Mas-d'Azil.
*Aveyron.* Bournac, cant. de St.-Afrique. Les Tessades, canton d'Estaing. Mur-de-Barrez. Saint-Rome-de-Tarn.
*Calvados.* St.-Germain-de-Crioult, cant. de Condé-sur-Noireau.
*Cantal.* Gion-de-Mamon, canton nord d'Aurillac.
*Charente.* Châteauneuf; gr. marché.
*Charente-Inférieure.* Courçon; grand marché. Croville, cant. de Jonzac; grand

Digitized by Google

grand marché. Saint-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau; grand marché.

*Corrèze.* Egletons. Le Lonzac, cant. de Treignac; grand marché. Obazines ou Aubazines, canton de Beynat.

*Côte-d'Or.* La Marche-sur-Saone, cant. de Pontaillier-sur-Saone, Pagny, cant., de Seurre. Vanvey, cant. de Chatillon-sur-Seine.

*Creuse.* Bénovent.

*Dordogne.* Lanquais, cant. de la Linde; grand marché.

*Doubs.* Blamont. Sombacourt, cant. de Levier.

*Drôme.* Beaumont, cant. de Valence.

*Eure.* Le Bec-Hellouin, cant. de Brionne.

*Finistère.* Comanna. Quimper.

*Garonne (Haute-).* Miremont, cant. d'Auterive. Cassagnabère.

*Gers.* Fources, cant. de Montréal. Barcelonne, cant. de Riscle.

*Gironde.* Grignols. Auros. Bordeaux (cette foire n'est que d'un jour; elle se tient place des Droits de l'Homme, cours Fructidor, de Tourny, et place Nationale). St.-Morillon, cant. de la Bèrde.

*Ille-et-Vilaine.* Dol. Le Pertre, cant. d'Argentré.

*Indre.* Orsennes, canton d'Aigurande. Neuvy-St.-Sépulchre.

*Isère.* Tréminis. St.-André-la-Palud. Vercieu.

*Jemmapes.* Binch.

*Loire (Haute-).* Ste.-Sigolène.

*Loir-et-Cher.* La Ville-aux-Clercs.

*Loire-Inférieure.* Escoublac.

*Loiret.* Châteauneuf.

*Lot.* Grealou. Isepst. L'Hospitalet. Montcabrier. Vaylax.

*Lot-et-Garonne.* Casseneuil. Tombebœuf.

*Lys.* Loo.

*Maine-et-Loire.* Montrevault (le 4e. mardi de ce mois).

*Manche.* Valognes. Sourdeval.

*Marne (Haute-).* Bourbonne.

*Mayenne.* Château-Gontier.

*Mont-Blanc.* Ugines.

*Morbihan.* Kernascleden.

*Moselle.* Waiteville.

*Nièvre.* St.-Honoré.

*Nord.* Herzeele.

*Oise.* Monchy-Humières. Ver (2 jours).

*Orne.* Gacé.

*Ourthe.* Butgembach.

*Pas-de-Calais.* St.-Pierre.

*Puy-de-Dôme.* Ardes. Augerolles.

*Rhin (Haut-).* Chindon, comm. de Reconvillier (4 jours).

*Rhône.* Allière-sous-Chambort.

*Roër.* Venpy.

*Sambre-et-Meuse.* Dinant.

*Saone (Haute-).* Cromary. Noidans-le-Ferroux.

*Saone-et-Loire.* Loisy.

*Sarthe.* Château-du-Loir (le 4e. samedi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Blangy. Pavilly, arr. de Rouen.

*Seine-et-Marne.* Chaps.

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Sèvres (Deux-).* Airvault. St.-Loup.

*Somme.* Abbeville. Bray. Roye.

*Tarn.* Noailles. Denat. Mazamet.

*Vendée.* Loir, comm. de Ste.-Florence. La Garnache. Le Poiroux.

*Vienne.* Lésigny.

*Vienne (Haute-).* Limoges.

*Vosges.* Vittel.

## 26 FLORÉAL.

*Allier.* Ferrières, cant. du Mayet-de-Montagne.

*Ardèche.* Aps, canton de Viviers. Saint-Julien-du-Gua, cant. de St.-Pierreville. Loubaresse, cant. de Valgorge. Rochepaule, cant. de St.-Agrève.

*Ardennes.* Givet. Réthel.

*Aveyron.* La Guépie, cant. de Saint-Antonin. La Motte, canton de Naucelle. Peyrelau (2 jours).

*Calvados.* Livarot.

*Cantal.* Allanche. Fontanges, cant. de Salers.

*Charente.* Chadurie, cant. de Blanzac. Champniers.

*Cher.* La Chapelle-d'Angillon (le jeudi avant l'Ascension).

*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac; grand marché. La Chapelle-St.-Gerald, cant. de Mercœur. St.-Privat-le-Centre, canton de Servières.

*Côte-d'Or.* Pouilly-sur-Saone.

*Creuse.* Aubusson.

*Dordogne.* St.-Martial, cant. d'Excideuil. Villefranche; grand marché.

*Doubs.* Bouclans, cant. de Roulans-l'Église. Trévillers, cant. de Meiche.

*Drôme.* Moras; cant. de Grand-Serre.

*Finistère.* Le Faon. Ploudalmezeau.

*Gard.* Aramon. Portes, canton de Genolhac. Saint-André-de-Valborgne.

*Garonne (Haute-).* Tarabel, cant. de Lanta. Rieux.

*Gers.* Lauraet, cant. de Montréal. Mouguillem, cant. de Nogaro. Lectour. Viela, cant. de Riscle.

*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols.

*Ille-et-Vilaine.* Combourg. Montfort. St.-Aubin-du-Cormier.

*Indre.* St.-Sever (le 4e. jeudi de ce mois).

*Indre-et-Loire.* Tour-St.-Gelin, cant. de Richelieu.

*Isère.* Ternay. La Verpillière. Villard-de-Lans.

*Jura.* La Rixouse. Pagney.

*Loire (Haute-).* Le Puy (3 jours). St.-Bonnet. Saugues.

*Loire-Inférieure.* Cambon. Fresnay. Les Marais. St.-Philbert. L'Agrippière, comm. de Vallet.

*Loiret.* Méun (3 jours).

*Lot.* Figeac. Gramat. La Seubanus. Prayssac.

*Lot-et-Garonne.* Castel-Moron. Castillonnès. Escassefort. Montagnac-sur-Auvignon.

*Maine-et-Loire.* Bouillé-Ménard, cant. de Pouancé (le 4e. jeudi de ce mois). Brissac, canton de Thouarcé (le dernier jeudi de ce mois).

*Manche.* Canisy, grand marché.

*Marne.* Jonchery-sur-Vesle. Congy (le jeudi avant l'Ascension).

*Mayenne.* Chemezé. Lassay (deux jours).

*Meurthe.* Vaudémont.

*Morbihan.* Peaule.

*Moselle.* Loutre.

*Nièvre.* Bouby. Thiernay, comm. de la Fermeté.

*Ourthe.* Jalhay.

*Puy-de-Dôme.* Billom. Champeix. Maringues. Tauves.

*Sambre-et-Meuse.* Dinant.

*Saone (Haute-).* Beaujeux. Purgerot.

*Saone-et-Loire.* Bruyères. Montchanin.

*Sarthe.* Vallon (le 4e. jeudi de ce mois).

*Sèvres (Deux-).* Nuel-sous-les-Aubiers.

*Somme.* Ailly-sur-Noye. Airaines. Ham. Longueval.

*Tarn.* St.-Juéry. Lieux-la-Fenasse. Massuyés.

*Vendée.* La Chaise-Giraud. Fontaine.

*Vienne.* Croutelle. Jazneuil. Monts.

*Vienne (Haute-).* Nexon. Les Salles.

*Yonne.* Ferreux. Vezelay.

## 27 FLORÉAL.

*Ain.* Corjenon, comm. de Buellas, cant. de Bourg. Thessilleux, cant. d'Hauteville.

*Aisne.* Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché. Montcornet.



Digitized by Google

*Allier.* Bourbon-l'Archambault. Dompierre. Montmarault.
*Ardèche.* La Violle, cant. d'Antraigues.
*Arriège.* Quérigut (2 jours).
*Aube.* Soulaines.
*Aude.* Quillan.
*Aveyron.* Entraigues. St.-Bouzely. St.-Cosme, cant. d'Espalion.
*Charente.* Raix. Suris, cant. de Chabanois; grand marché. Montboyer.
*Charente-Infér.* St.-Jean-d'Angély; grand marché.
*Cher.* Dun-sur-Auron.
*Corrèze.* Brives. Soursac.
*Côtes-du-Nord.* Lamballe.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Agonat, cant. de Brantôme. Le Bugne; grand marché.
*Doubs.* Belvoir, cant. de Clerval.
*Drôme.* La Vacherie, comm. de Chaffal, cant. de Chabeuil. St.-Auban, cant. de Buis.
*Finistère.* Banallec; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Muret.
*Gironde.* St.-Denis-de-Piles, cant. de Guitres.
*Ille-et-Vilaine.* Fougeray. Fougères. Redon; grand marché.
*Jura.* La Boissière.
*Loire (Haute-).* Pradelles.
*Loire-Inférieure.* Le Bignon. Sion. Varades.
*Loiret.* Ouzouer-sur-Trézée.
*Lot.* Vayssou.
*Lot-et-Garonne.* Penne. Meilhan.
*Marne (Haute-).* Hortes.
*Meuse.* Montmédy.
*Nièvre.* Château-Chinon.
*Nord.* Cateau. Condé.
*Pas-de-Calais.* Ardres.
*Puy-de-Dôme.* Ancizes.
*Rhône.* Cours. Soucieux.
*Sambre-et-Meuse.* Ciney.
*Saone (Haute-).* Traves.
*Saone-et-Loire.* Beaurepaire. Navilly. St.-Christophe. Villegaudin.
*Seine-et-Oise.* Meulan.
*Sèvres (Deux-).* Couture-d'Argenson.
*Somme.* Conty.
*Tarn.* Ambialet.
*Var.* St.-Tropez.
*Vaucluse.* Roussillon.
*Vendée.* Bazoges-en-Paillers. Mouilleron-en-Pareds.

## 28 FLORÉAL.

*Ain.* Coligny. Marlieux.
*Aisne.* Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Allier.* Chamberat (2 jours).
*Ardèche.* Burzet. Platz, canton de Tournon.
*Aube.* Chappes, cant. de Bar-sur-Seine.
*Aveyron.* Firmy, cant. d'Albin. La Capelle-del-Vern, cant. de Rignac. St.-Chely. St.-Victor, cant. de St.-Rome-du-Tarn. Sauclières, cant. de Nant. Villeneuve.
*Bouches-du-Rhône.* Saint-Cannat, cant. de Lambesc (5 jours). Tarascon.
*Calvados.* Roncheville, canton de Pont-l'Evêque.
*Charente.* Aunac, cant. de Mansle; grand marché.
*Cher.* Chambon.
*Corrèze.* St.-Exupéry, cant. d'Ussel.
*Creuse.* Guéret. Chambon.
*Doubs.* Willafans, cant. d'Ornans.
*Finistère.* Plouaré, cant. de Douarnenez. Plougouven.
*Gard.* Beaucaire.
*Garonne (Haute-).* La Bastide-Beauvoir, cant. de Montgiscard.
*Gers.* Gimont.
*Gironde.* Audenge.
*Ille-et-Vilaine.* Martigné, canton de Retiers.
*Indre.* La Châtre (le quatrième samedi de ce mois).
*Isère.* Allevard.
*Jura.* Pont-du-Bourg.
*Loire (Haute-).* Montfaucon.
*Loire-Inférieure.* Genetou. Machecoul. Malleville.
*Loiret.* Montcorbon.
*Lot.* Assier. Caylus. Mondoumeix. Souceyrac. Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, cant. de Seiches. Ste.-Bazeille.
*Lozère.* Meyruéis. St.-Chely. St.-Etienne-du-Valdonnès.
*Maine-et-Loire.* Auverse, cant. de Noyant (le quatrième samedi de ce mois).
*Manche.* Marigny.
*Morbihan.* St.-Thuriau.
*Nièvre.* Dornecy.
*Nord.* Cambrai.
*Oise.* Feuquières.
*Puy-de-Dôme.* Herment. La Rodde. Montferrand.
*Rhin (Haut-).* Bassecourt (2 jours).
*Rhône.* Bessenay. Neuville. Thizy.
*Saone (Haute-).* Fresne-Saint-Mametz.
*Saone-et-Loire.* St.-Emiliand.
*Seine-Inférieure.* Fécamp (le dernier samedi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* Coulon.
*Tarn.* Larroque. Monestier (2 jours). Massals.
*Vaucluse.* Sivergues. Vaison.
*Vendée.* Beaulieu-sur-la-Roche.
*Vienne.* Cursay.
*Vienne (Haute-).* Cieux.
*Yonne.* Seignelay.

## 29 FLORÉAL.

*Ain.* Chatillon-sur-Chalaronne. Meillonnas, cant. de Treffort.
*Aisne.* Soissons; grand marché. Vervins.
*Allier.* St.-Hilaire, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Ardèche.* St.-Cirgues-en-Montagne, cant. de Montpezat. Taverne, cant. de Villeneuve-de-Berg.
*Arriège.* Le Fossat. Saint-Paul-de-Jarrat, cant. de Foix.
*Aveyron.* Montezic, cant. de St.-Amans-d'Escolps.
*Cantal.* Trizac, canton de Riomles-Montagnes.
*Charente.* Benest, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Montchaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vars, canton de St.-Amand-de-Bouex; grand marché. La Valette.
*Charente-Inférieure.* Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.
*Cher.* La Verdines. Ourouer, cant. de Néronde.
*Corrèze.* Beaulieu. Egurande. La Plau. Saint-Yriex-le-Degealat, cant. d'Egletons. Ségur, canton de Lubersac. Ussel.
*Côte-d'Or.* Seurre.
*Doubs.* Besançon. Baume-sur-le-Doubs.
*Finistère.* Goulven, cant. de Lesneven. Plomodierne.
*Gard.* Lanuejols, cant. de Trèves.
*Garonne (Haute-).* Boulogne.
*Gers.* La Barrère, cant. de Montréal.
*Ille-et-Vilaine.* Marcillé, cant. de Retiers. Maure.
*Indre.* Chatillon.
*Isère.* Champrier. St.-Pierre-d'Entre-Mont.
*Jura.* Arbois.
*Loiret.* Bonni.
*Lot.* Aynac. Cajare. Gourdon. Miramont. St.-Capraize.
*Lot-et-Garonne.* Pressas. Saint-Sardos.
*Lys.* Ypres.
*Mayenne.* Montaudian.
*Meuse.* Verdun.
*Mont-Blanc.* Chatelard. La Rochette.
*Morbihan.* Alaire. Guer. Josselin. Languidic. Lanvenegen.

Digitized by Google

*Nèthe (Deux-).* Turnhout.
*Nièvre.* Anan. Mhère.
*Nord.* St.-Amand.
*Oise.* Clermont. Senlis.
*Puy-de-Dôme.* Ambert. Bourg-Lastic. Eglise-Neuve. Lachaux. Montel-de-Gelat.
*Rhin (Haut-).* Roggenbourg.
*Rhône.* Taluyers. Tarare. Vatard. Villars (le 19 mai).
*Saone-et-Loire.* St.-Bonnet.
*Sarre.* Trèves.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Boémé.
*Somme.* Emery. Oisemont.
*Var.* Le Beausset (le cinquième dimanche après celui de Pâques).
*Vendée.* Apremont. Pousauge.
*Vienne.* Chatems. Lusignan.
*Vienne (Haute-).* Laurière. Saint-Junien.
*Vosges.* St.-Dié.

## 30 FLORÉAL.

*Alpes (Hautes-).* Ventavon (le lundi avant l'Ascension). La Baume (le 10 mai).
*Cher.* Châteauneuf-sur-Cher (le lundi des rogations).
*Forêts.* Grewenmacheren.
*Gironde.* Branne.
*Indre.* Aigurande (le 5e lundi de ce mois).
*Loire.* Sevelinges. Grémieux, hameau de la comm. de Nervieux.
*Maine-et-Loire.* Doué (le lundi des rogations).
*Saone (Haute-).* Fretigney.
*Saone-et-Loire.* Villeneuve-en-Montagne.
*Tarn.* La Caze.

## 1er PRAIRIAL.

*Aisne.* Soissons (9 jours).
*Allier.* Arfeuille, cant. de Marcillat. Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes-Maritimes.* St.-Etienne.
*Ardèche.* Antraigues. Desaignes, cant. de la Mastre. St.-Martial, cant. de St.-Martin-de-Valamas.
*Arriège.* Ste.-Croix.
*Aube.* Essoyes.
*Aveyron.* Le Dergues, canton de Requista.
*Calvados.* Falaise. Vasey.
*Charente.* Tusson. Massignac. Charmant. Marthon.
*Charente-Inférieure.* Bussac, cant. nord de Saintes. St.-Just, canton de Marennes.
*Cher.* Bourges.
*Corrèze.* Corrèze. Uzerche; grand marché.
*Côte-d'Or.* Besune. Chailly, cant. de Pouilly-en-Montagne. Ivry, cant. de Nolay. Talmay, cant. de Pontaillier-sur-Saone.
*Côtes-du-Nord.* Uzel.
*Creuse.* Le Grand-Bourg. Faux, cant. de Gentioux.
*Dordogne.* Montpasier (3 jours).
*Drôme.* Vesc, cant. de Dieu-le-Fit.
*Dyle.* Bruxelles (3 jours).
*Escaut.* Ardenbourg, cant. de l'Ecluse, (8 jours). Marie-Audenhoven, cant. de Sottegheim. Philippine, cant. d'Assenède.
*Finistère.* Concarneau. Saint-Eloy, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Gard.* Barjac.
*Garonne (Haute-).* Toulouse.
*Gers.* Gondrin, cant. de Montréal. St.-Clar. Samatan.
*Ille-et-Vilaine.* Rennes; grand marché.
*Indre.* Orsennes, cant. d'Aigurande. St.-Vincent-d'Ardentes. (le 1er mardi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Ligueil. Razines, cant. de Richelieu.
*Isère.* La Côte-Saint-André. Pont-en-Royan. Roybon.
*Jemmapes.* Tournay (10 jours). Dour.
*Jura.* Saint-Aubin. Saint-Lupicin. Saint-Amour.
*Landes.* Le Vignac. Tartas.
*Léman.* Ballon, comm. de Lancrun. Mieussy. Viuz-en-Sallaz.
*Loire.* St.-Jean-de-Soleymieux. Firminy.
*Loire (Haute-).* Alleyras. St.-Didier.
*Loire-Inférieure.* Clisson. Marsac. Ste.-Pazanne. St.-Sébastien.
*Loiret.* Châtillon-sur-Loing.
*Lot.* Belmont. Cahors (3 jours). La Bastide-du-Haut-Mont. Salviac.
*Lot-et-Garonne.* Moirax. Seiches. Villeneuve.
*Lozère.* Vialas.
*Lys.* Iseghem (2 jours). Furnes.
*Manche.* Cherbourg.
*Marne (Haute-).* Arc.
*Mayenne.* Landivy. Laval.
*Meurthe.* Dieuze. Fénestrange. Lorquin. Thiaucourt.
*Mont-Tonnerre.* Einsellen.
*Moselle.* Cons-la-Grandville.
*Morbihan.* Locminé.
*Nèthes (Deux-).* Rymenant.
*Nord.* Cateau (9 jours). Trelon. Valenciennes.
*Oise.* Ribecourt.
*Orne.* Juvigny (le 1er mardi de ce mois). Vimoutier (le 1er mardi de ce mois).
*Ourthe.* St.-Vith.
*Puy-de-Dôme.* Cebazat.
*Rhin (Haut-).* Guebwiller.
*Rhône.* Montsol.
*Roër.* Aix-la-Chapelle (20 jours). Creveldt (3 jours).
*Saone-et-Loire.* Cuisery.
*Seine-Inférieure.* Duclair.
*Seine-et-Marne.* Dammartin. Meaux (4 jours).
*Sèvres (Deux-).* Argenton-le-Peuple.
*Somme.* Crécy. Guerbigny. Liomer. St.-Vallery. Villers-Bocage.
*Vendée.* Aizenay.
*Vienne.* Civray. Montamisé. Scorbé-Clervault.
*Vienne (Haute-).* Bellac. Saint-Laurent-sur-Gorre.
*Vosges.* Châtenois.
*Yonne.* Grand-Champ (le 21 mai).

## 2 PRAIRIAL.

*Ain.* St.-Benoît, canton de l'Hius. St.-Paul-de-Varax, cant. de Chalamont.
*Aisne.* Villers-Cotterets; grand marché.
*Allier.* Malicorne, cant. de Montmarault. Mont-Luçon.
*Alpes (Basses-).* Ste.-Tulle, cant. de Manosque.
*Ardèche.* Marcols, cant. de Saint-Pierreville.
*Ardennes.* Rocroy; grand marché. Tourteron.
*Aveyron.* Calmont, cant. de Cassagnes. Foissac, cant. d'Asprières. Rebourguil, canton de Belmont. St.-Antonin. Le Viala-du-Tarn, cant. de St.-Bauzely.
*Cantal.* Calvinet, canton de Montsalvy. Neuve-Eglise, canton sud de St.-Flour.
*Charente.* Beaulieu. Gourville. Pereuil.
*Charente-Inférieure.* Corme-la-Forêt, cant. de Saujon. Tesson, cant. de Gemosac; grand marché.
*Cher.* Jars.
*Corrèze.* Naves, cant. nord de Tulle. Neuvic. Objat, canton d'Ayen; grand marché. Treignac; grand marché.
*Côtes-du-Nord.* Tréguier (15 jours).
*Creuse.* St.-Vaulry.
*Dordogne.* Cadouin. Hautefort; grand marché. St.-Alvère; grand marché.
*Drôme.* Montbrun, cant. de Sedron.
*Dyle.* Leau (15 jours).



Digitized by Google

*Garonne (Haute-).* Fousseret.
*Gers.* St.-Puy, cant. de Valence. Saramon.
*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols. St.-Macaire, cant. de la Réole. Pellegrue. Lerm, canton de Grignola. Hostens, cant. de Saint-Symphorien. Créon.
*Indre et-Loire.* Neuvy-la-Loi.
*Isère.* Beaurepaire. St.-André.
*Jura.* Poligny.
*Loir-et-Cher.* Noyers. Montoire (le 1er mercredi de ce mois).
*Lot.* Martel. Moissac.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Roquecor.
*Manche.* Ducey. Montbray, cant. de Percy.
*Marne (Haute-).* Leffond.
*Morbihan.* Nostang. Pluvigner.
*Nièvre.* Clamecy.
*Oise.* Elincourt. Lassigny.
*Rhin (Haut-).* Munster (2 jours).
*Rhône.* Bois-d'Oingt.
*Saone-et-Loire.* Mâcon. St.-Usuge. Trembly.
*Seine-et-Marne.* Ménil-Amelot.
*Sèvres (Deux-.)* Sauzé-Vaussais.
*Tarn.* Salvaignac. Pont-de-Ciron, comm. de Mirandol.
*Vaucluse.* Cucuron.
*Vendée.* Saint-Denis-la-Chevasse. Moutiers-les-Maux-Faits. Oulmes.
*Vienne (Haute-).* Limoges. Ladiguac.
*Vosges.* Le Tillot.
*Yonne.* Auxerre. Grand-Champ.

## 3 PRAIRIAL.

*Ain.* Arbent, cant. d'Oyonnax.
*Aisne.* La Ferté-Milon; grand marché. Proisy, canton de Guise; grand marché.
*Alpes (Hautes-).* Chorges.
*Ardèche.* St.-Etienne-de-Boulogne, cant. d'Aubenas.
*Aude.* Nébias.
*Cantal.* Chalinargues, canton de Murat.
*Charente.* Confolens. Roullet, cant. d'Angoulême, 1er arrond.; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Blanzac, cant. de Matha. L'Houmeau, canton ouest de la Rochelle. Saintes; grand marché.
*Cher.* Panserolles, comm. de Saint-Vitte, cant. de Sauzay-le-Poitiers.
*Corrèze.* Combrossol, cant. de Meymac. Treignac.
*Côte-d'Or.* Fontaine-Française.
*Creuse.* La Borne, cant. d'Aubusson.
*Dordogne.* Domme; grand marché. Thiviers.
*Drôme.* St.-Donnat.
*Finistère.* Landivisiau; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Montgaillard, cant. de Villefranche. Villefranche.
*Gers.* Tournecoupe, cant. de Saint-Clar.
*Gironde.* Coutras.
*Indre.* St.-Sever (le 1er jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Amboise. Loches.
*Isère.* St.-Siméon.
*Landes.* Majesc.
*Loire.* St.-Georges-en-Couzan.
*Loir-et-Cher.* Bracieux (le 1er jeudi de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Pont-Château.
*Lot.* Brassac. Castelnau. L'Hôpital-Saint-Jean, comm. de Sarazac. Martel. Mauroux. Teyssieu.
*Lot-et-Garonne.* Fumel. La Sauvetat. Sos. Tonneins (3 jours).
*Manche.* Canisy; grand marché. La Lande-d'Airou, cant. de Villedieu. St.-Pierre-de-Semilly, cant. de St.-Clair.
*Marne.* Damery.
*Marne (Haute-).* Courcelle-Val-Esnoms.
*Mayenne.* Juvigné. Mayenne. St.-Quentin.
*Mont-Blanc.* Moutiers (2 jours).
*Morbihan.* Hennebon (le 1er jeudi de ce mois). Rohan. Vannes.
*Nièvre.* Entrains.
*Nord.* Fourmies.
*Oise.* Ressons.
*Orne.* La Ferté-Macé (le 1er jeudi de ce mois).
*Puy-de-Dôme.* Besse. Combraille.
*Rhin (Bas-).* Obernai.
*Rhin (Haut-).* Soultz (2 jours).
*Saone-et-Loire.* Châteauneuf. Montblet.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Faye-l'Abbesse.
*Somme.* Mailly. Moreuil.
*Tarn.* Ambialet.
*Vendée.* Les Essarts. Les Herbiers.
*Vienne.* Cenaux.
*Vienne (Haute-).* Chalus.

## 4 PRAIRIAL.

*Ain.* Villars, cant. de St.-Trivier-sur-Mognans.
*Aisne.* Château-Thierry, grand marché. Vervins, grand marché.
*Allier.* Dompierre. Ygrande, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Alpes (Basses-).* Annot. Forcalquier (le lendemain de l'Ascension).
*Aube.* Dienville, cant. de Brienne-le-Château.
*Aveyron.* La Guépre, cant. de St.-Antonin.
*Calvados.* Creuilly.
*Charente.* Angoulême (8 jours). Combiers. Villefagnan.
*Charente-Inférieure.* Marans; grand marché. Saint-Savinien; grand marché.
*Corrèze.* Rilhac, cant. de Servières.
*Côte-d'Or.* Saulieu; grand marché.
*Creuse.* Chénerailles.
*Dordogne.* Auriac, cant. de Montignac. Champniers, canton de Bussière-Badil. Jumillac-le-Grand; grand marché.
*Doubs.* Belvoir, cant. de Clerval.
*Eure-et-Loir.* Voves (le lendemain de l'Ascension).
*Finistère.* Beuzet-cap-Sizun. Landerneau; grand marché. Pont-Aven; grand marché.
*Gers.* Plaisance.
*Gironde.* La Ruscade, canton de St.-Savin. La Réole.
*Ille-et-Vilaine.* Vitré.
*Indre-et-Loire.* Maxières, cant. de Langeais.
*Isère.* Touvet.
*Landes.* Geaume.
*Loire-Inférieure.* Beligné.
*Lot.* Prouilhac.
*Lot-et-Garonne.* Frégimont.
*Maine-et-Loire.* Chelles, canton de Briolay, (le 1er vendredi de ce ce mois).
*Marne.* Orbais.
*Marne (Haute-).* Aprey.
*Mayenne.* Lioré.
*Morbihan.* Baud. Questembert.
*Nord.* Bouchain. Estaires.
*Oise.* Crespy.
*Rhin (Haut-).* Cernay (4 jours).
*Rhône.* Amplepuis. Thurins.
*Saone (Haute-).* Melisey.
*Saone-et-Loire.* St.-Didier.
*Sarre.* Prumm (le vendredi après l'Ascension).
*Sèvres (Deux-).* Mausé.
*Tarn.* Teillet, comm. de Paulin. Sales. La Caune (le lendemain de l'Ascension). Lautrec. Vielmur.
*Vendée.* Luçon.
*Vienne.* Chêneché.
*Vienne (Haute-).* St.-Léonard.
*Vosges.* Epinal. Arthonay.

## 5 PRAIRIAL.

*Ain.* Serrières, cant. de l'Huis.

Digitized by Google

*Aisne.* Condé ; grand marché. La Capelle ; grand marché.
*Allier.* Chantelle-le-Château.
*Alpes (Hautes-).* Aiguilles (le 7 septembre).
*Charente.* Dirac, cant. d'Angoulême, 1er. arr. ; grand marché. Mansle ; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Cozes ; grand marché. Chalendray, cant. d'Aulnay ; grand marché. La Chaume, cant. de Saint-Porchaire. Montguyon ; grand marché. Mornac, cant. de Royans. Saint-Georges, cant. d'Aulnay. St.-Thomas-le-Conac, canton de Mirambeau ; grand marché.
*Cher.* Sens-Beaujeu.
*Côte-d'Or.* Chevigny, comm. de Fénay, cant. de Gévret. Sombernon.
*Creuse.* Chambon.
*Dordogne.* La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil ; grand marché. Meyrals, cant. de St.-Cyprien ; grand marché. Paysac, comm. de Serzeac, cant. de Montignac (3 jours). Terrasson ; grand marché.
*Doubs.* Meiche.
*Drôme.* Vassieux, cant. de la Chapelle-en-Vercors.
*Escaut.* Iedegbem, cant. de Grammont.
*Eure.* Bernay.
*Finistère.* Huelgoet ; grand marché. St.-Renan.
*Garonne (Haute-).* St.-Porquier, cant. de Montech.
*Gers.* Ligardes, cant. de Lectour. Jegun.
*Gironde.* Blasimont, cant. de Sauveterre. Captieux. Cabanac, caut. de la Brède.
*Indre.* Levroux (le samedi suivant l'Ascension.) Cluis-Dessus. La Châtre (le premier lundi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Reugny, cant. de Vouvray. Bossay, canton de Preuilly. Yzeures, canton de Preuilly.
*Isère.* Allevard. Champagnier. Voreppe.
*Landes.* Aire.
*Loire.* Durbize (le samedi après l'Ascension).
*Loiret.* Beaugency (le premier samedi de chaque mois du calendrier d'équinoxe).
*Lot.* Degagnac.
*Lot-et-Garonne.* Clairac.
*Lys.* Alveringhem.
*Maine-et-Loire.* Cholet (le premier samedi de ce mois).
*Manche.* Brix, cant. de Valognes.
*Marne (Haute-).* Bielles.
*Mayenne.* La Roé.
*Mont-Blanc.* Faverges.
*Morbihan.* Le Faouet. Malestroit.
*Nord.* Douay.
*Oise.* Grandvilliers.
*Pas-de-Calais.* Aubigny.
*Rhin (Bas-).* Schelestat (2 jours).
*Rhin (Haut-).* Altkirch. Ensisheim.
*Rhône.* Chamelet.
*Saone (Haute-).* Cugney. Combeau-Fontaine. Grange-le-Bourg.
*Saone-et-Loire.* Joncy.
*Seine-Inférieure.* Argeuil.
*Seine-et-Marne.* Provins (4 jours).
*Sèvres (Deux-).* Beaussais. Les Moutiers.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Tarn.* Montans. Puylaurens (3 j.).
*Var.* Les Arcs.
*Vendée.* Beaufour. Vendrennes.
*Vienne.* Monts.
*Vienne (Haute-).* Bussière-Poitevine. Eymoutiers.
*Vosges.* Sénones.

## 6 PRAIRIAL.

*Ain.* Pont-de-Vaux.
*Aisne.* Fère-en-Tardenois ; grand marché. Nouvion ; grand marché.
*Allier.* Ebreuil.
*Ardèche.* Villeneuve-de-Berg.
*Arriège.* La Bastide-de-Séron.
*Aube.* Lesmont, cant. de Brienne-le-Château.
*Aveyron.* Martiel, cant. de Villefranche. St.-Sernin. Varens, cant. de St.-Antonin.
*Calvados.* Balleroy.
*Cantal.* Aurillac (8 jours).
*Charente.* Chasseneuil, cant. de St.-Claud ; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Archiac ; grand marché. Burie.
*Cher.* Massay. Culan. St.-Bouize, cant. de Sancerre.
*Corrèze.* Curemonte, cant. de Meyssac. Larche (2 jours). Meymac. Soursac, cant. de la Plau.
*Creuse.* Ahun.
*Dordogne.* Genis, cant. d'Exideuil.
*Drôme.* Grignan.
*Garonne (Haute-).* Avignonet, cant. de Villefranche. Calmont, cant. de Cintegabelle.
*Gers.* Mauvezin.
*Gironde.* Saint-Savin. Montségur. Bazas. Landiras, cant. de Podensac.
*Isère.* Saint-Marcel.
*Jura.* Annoire.
*Landes.* St.-Jean-de-Marsac.
*Léman.* La Roche.
*Loire-Inférieure.* Nantes.
*Lot.* Bach. Montricoux.
*Lot-et-Garonne.* Cocumont. Dunes. La Fitte. Larroque. St.-Pastour.
*Lozère.* Aumont.
*Marne (Haute-).* Saint-Urbain.
*Mayenne.* Sainte-Suzanne.
*Meuse.* Damvillers.
*Mont-Blanc.* Beaufort (2 jours). Ugines.
*Morbihan.* Férel.
*Ourthe.* Theux.
*Puy-de-Dôme.* Briou. Giat. Maringues. St.-Remy.
*Rhône.* Ouroux. Orliénas.
*Saone (Haute-).* Conflans.
*Saone-et-Loire.* Autun (2 jours). Salornay. Uchizy.
*Sarre.* Reill.
*Seine-et-Marne.* Dammartin.
*Seine-et-Oise.* Montlhéry.
*Sèvres (Deux-).* La Mothe-Sainte-Héraye. Les Aubiers.
*Somme.* Ham.
*Vendée.* La Motte-Achard.
*Vienne.* Anglies. Chatems. Voulon.
*Vienne (Haute-).* Mézières. Rochechouart.
*Vosges.* Corcieux. Ville-sur-Illon.
*Yonne.* Lainsecq. Sergines.

## 7 PRAIRIAL.

*Ain.* Châtillon-de-Michaille.
*Aisne.* Braine ; grand marché. Guise ; grand marché. Soissons (le lundi qui précède la Pentecôte).
*Allier.* Châtel-Montagne, cant. du Mayet-de-Montagne. Montaiguet, cant. du Donjon.
*Alpes (Hautes-).* Veynes (le lundi après la Pentecôte).
*Ardèche.* Burzet.
*Aveyron.* Murasson, cant. de Belmont.
*Charente.* Rouillac ; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Authon, cant. de St.-Hilaire.
*Cher.* Charenton (le lundi avant la Pentecôte).
*Corrèze.* St.-Hilaire-le-Peyrou, cant. nord de Tulle. Saint-Martin-la-Méane, cant. de la Roche-Canillac ; grand marché.
*Creuse.* Boussac. Crocq.
*Dordogne.* Mareuil. Plazat, cant. de Montignac ; grand marché.
*Drôme.* St.-Nazaire, cant. de Bourg-de-Péage.
*Escaut.* Oudenarde (2 jours).
*Finistère.* Guerlesquin, cant. du Pouthon.
*Garonne (Haute-).* Levignac, cant. de Leguevin. Villefranche (le 1er. vendredi de ce mois).

Digitized by Google

*Gers.* Simore, cant. de Lombez.
*Gironde.* Galgon, cant. de Fronsac.
*Hérault.* Pésenas (le lundi après le 1er. de ce mois); (2 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Château-Giron.
*Indre.* Aigurande (le 1er. lundi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.
*Jemmapes.* Soignies (le lundi avant la Pentecôte). Fleurus (le 1er. lundi de ce mois).
*Jura.* Chaumergy.
*Léman.* Petit-Bornand.
*Loire.* Cervières (le lundi avant la Pentecôte).
*Loire (Haute-).* Fay.
*Loire-Inférieure.* Conquereuil. Joué. Les Moutiers.
*Lot.* Brettenoux.
*Lot-et-Garonne.* Buzet. Castel-Sarrat. Galapian. Le Temple. Villeréal.
*Maine-et-Loire.* Châteauneuf (le premier lundi de ce mois). Baugé (le lundi avant la Pentecôte).
*Manche.* Gavray; grand marché. Mont-Survent, cant. de St.-Malo-de-la-Lande.
*Marne (Haute-).* Montsaugeon.
*Mayenne.* Evron.
*Meurthe.* Vergaville (le lundi qui précède la Pentecôte).
*Mont-Blanc.* La Rochette.
*Nièvre.* Beaumont. Crux-la-Ville.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhin (Haut-).* Cornol. Mulhausen.
*Rhône.* St.-Bel. Cenves. Grange-du-Bois.
*Roër.* Xanten.
*Saone (Haute-).* Montboson.
*Saone-et-Loire.* Cuiseaux. Romenay. Sailleuard, Toulon-sur-Arroux. Tramayes.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne. Chiché. Coulonges.
*Somme.* Amiens (3 jours).
*Tarn.* Mouseys, cant. de Villefranche.
*Vendée.* Chaillé-les-Marais. Palluau.
*Vienne.* Bonnes. Plumartin. St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Arnac. Saint-Paul.

## 8 PRAIRIAL.

*Ain.* St.-Maurice, cant. de Lagnieux. Treffort.
*Aisne.* Genlis, cant. de Chauny; grand marché. Vadencourt, cant. de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.
*Allier.* Lurcy-le-Sauvage. Saint-Germain-des-Fossés, cant. de Chantelle-le-Château.
*Arriège.* Lezat, cant. du Fossat.
*Aube.* St.-Mards, cant. d'Aix-en-Othe.
*Aveyron.* St.-Baulize, cant. de Cornus.
*Bouches-du-Rhône.* Lambesc (4 j.).
*Calvados.* Landelles, cant. de St.-Sever.
*Charente.* Brissac, cant. sud de Confolens; grand marché. Diguat. Cherves, cant. de Montambœuf.
*Charente-Inf.* Aulnay. Soubise, cant. de St.-Aignan.
*Cher.* Taumiers, canton de Charenton.
*Corrèze.* Brignac, cant. d'Ayen; grand marché. Meyssac. Le Port-Dieu, cant. de Bort.
*Côte-d'Or.* Semur.
*Dordogne.* Miremont, canton du Bugne; grand marché. Périgueux (3 jours).
*Drôme.* Moras, cant. de Grand-Serre.
*Escaut.* Ysendyck (2 jours).
*Eure-et-Loir.* Dreux.
*Finistère.* Briec. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Forêts.* Echternach.
*Garonne (Haute-).* L'Isle-en-Dodon. Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois.
*Gironde.* Libourne.
*Ille-et-Vilaine.* Sens, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné.
*Indre.* Orsennes (le 2e. mardi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* St.-Ouen, cant. d'Amboise.
*Jura.* Arinthot.
*Léman.* Notre-Dame-d'Abondance.
*Loire-Inférieure.* Nozay.
*Lot.* Cazals. Puybrun. St.-Cernin.
*Lot-et-Garonne.* Caumont. Fauguerolles. Gontaud.
*Maine-et-Loire.* Vihiers (3 jours, le deuxième mardi de ce mois). Cunault, près Trèves, cant. de Gennes (le mardi après l'Ascension).
*Manche.* Pontorson. St.-Germain-le-Gaillard, cant. des Pieux. Villedieu.
*Marne (Haute-).* Bourmont.
*Mayenne.* Gorron. Montsurs.
*Mont-Blanc.* Dingy-St.-Clair. Rumilly.
*Nèthes (Deux-).* Anvers (42 jours).
*Puy-de-Dôme.* Ardes.
*Rhin (Haut-).* Glovelier. Neuveville (4 jours). Befort. Ferrette.
*Rhône.* Belleville (2 jours).
*Saone (Haute-).* Ronchamp.
*Saone-et-Loire.* Lys.
*Sarthe.* Beaumont (le mardi avant la Pentecôte).
*Sèvres (Deux-).* Bougouin. Vautebis.
*Tarn.* Bourlats.
*Var.* Bignoles (le mardi avant la Pentecôte).
*Vendée.* Mortagne. Puybelliard.
*Vienne.* Charroux. Mirebeau
*Vienne (Haute-).* Chateauneuf. Rancon.
*Vosges.* Docelles. Montureux-sur-Saone.

## 9 PRAIRIAL.

*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Hannapes, cant. de Vassigey; grand marché.
*Allier.* Ainay, cant. de Cérilly. Andes, cant. d'Hérisson. Charroux, cant. de Chantelle-le-Château.
*Alpes (Basses-).* Reillane.
*Ardèche.* Loubaresse, cant. de Valgorge. St.-Andéol-de-Bourlenne, cant. d'Antraigues.
*Ardennes.* Rumigny.
*Calvados.* Le Plessis-Grimoult, cant. d'Aunay.
*Cantal.* Condat, cant. de Marcillat. Maurs.
*Charente.* St.-Cibard, canton de Montmoreau. St.-Claud. Torsac. Aubeterre.
*Charente-Infé.* Arvert, cant. de la Tremblade. Pons; grand marché. Saujon; grand marché.
*Cher.* Aubigny.
*Corrèze.* Meillards, cant. d'Uzerche; grand marché; St.-Robert, cant. d'Ayen. Voutezac, cant. de Juillac.
*Dordogne.* St.-Cyprien; grand marché.
*Escaut.* Bosch-Capelle, cant. d'Axel.
*Forêts.* Arlon.
*Gers.* Barrau, cant. sud d'Auch.
*Ille-et-Vilaine.* Betton, cant. 1er de Rennes.
*Indre.* Orsennes, canton d'Egurande.
*Indre-et-Loire.* Le Serrain, canton de Neuillé-Pont-Pierre. Faye-Marnay ou Faye-la-Vineuse, cant. de Richelieu.
*Isère.* Entre-Deux-Guiers-le-Bas, St.-Jean-de-Bournay. Trept. Vinay.

Digitized by Google

*Jura.* Dole. Nozeroy (le lendemain de la St.-Germain).
*Landes.* Sore.
*Léman.* Cluses.
*Loire-Inférieure.* Bouguenais.
*Lot.* Caniac. Espedaillac. Flottrac. Montauban. Montfaucon. Moncuq.
*Lozère.* La Garde.
*Maine-et-Loire.* Ségré (le deuxième mercredi de ce mois).
*Manche.* Beaucoudray, canton de Tessy.
*Marne (Haute-).* Chalindrey.
*Mayenne.* Prez-en-Pail.
*Meuse.* Revigny.
*Mont-Blanc.* St.-Pierre-d'Albigny.
*Morbihan.* Gourin. Roche-des-Trois.
*Moselle.* Briey.
*Nèthes (Deux-).* Wavre-Notre-Dame.
*Nièvre.* Anlezy. Garchy. Guipy.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais.
*Ourthe.* Ketenis.
*Puy-de-Dôme.* Billom. Montel-de-Gelat. Viverolles.
*Pyrénées-Orient.* Caudies.
*Rhin (Bas-).* Bergzabern.
*Rhin (Haut-).* Giromagny.
*Rhin-et-Moselle.* Sargenroth.
*Rhone.* La Rajasse. Valsonne.
*Roër.* Strahlen.
*Saone (Haute-).* Vauvillers.
*Saone-et-Loire.* Bellevue-les-Bains.
*Sarthe.* La Flèche (le deuxième mercredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Bondeville.
*Seine-et-Marne.* Flagy.
*Sèvres (Deux-).* Saint-Hilaire-la-Palue. St.-Pompain. St.-Romans. Thénezay.
*Somme.* Ham. Ault, Rosières.
*Tarn.* Cordes.
*Vendée.* La Chapelle-Hermier. Flocelière. Montaigu. Moutiers-les-Maux-Faits.
*Vienne.* Verrières.
*Vosges.* Epinal.
*Yonne.* Isle-sur-le-Serein. Saint-Julien-du-Sault.

## 10 PRAIRIAL.

*Charente.* Verteuil. Mainfonds. Challais.
*Cher.* Lignières (le jeudi avant la Pentecôte). Sancoins (le jeudi avant la Pentecôte).
*Gironde.* La Sauve, cant. de Créon.
*Indre.* St.-Séver (le deuxième jeudi de ce mois). St.-Benoît-du-Sault (le deuxième jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* St.-Quentin, cant. de Loches.
*Loire.* Montbrison (le jeudi avant la Pentecôte).
*Loir-et-Cher.* Montrichard.
*Loiret.* Coulon (le jeudi après la Pentecôte).
*Maine-et-Loire.* Les Anges (le deuxième jeudi de ce mois).
*Orne.* La Forêt-Auvray.
*Sarthe.* Le Lude (le deuxième jeudi de ce mois).
*Somme.* Poix.
*Tarn.* La Bruguière. Penegats et Treviay (2 jours).

## 11 PRAIRIAL.

*Ain.* St.-Trivier-sur-Mogans.
*Aisne.* Laon; grand marché.
*Allier.* Dompierre. Hérisson. Saint-Hilaire, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Alpes (Hautes-).* Saint-Clément. Briançon (le 1er mai).
*Ardennes.* Juniville.
*Arriège.* Pamiers.
*Cantal.* Menet, canton de Riomles-Montagnes.
*Charente.* Esterpse. Montbron; grand marché. Baignes. Segonzac. Paizay, canton de Villefagnan; grand marché. Salles, canton de Segonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Ballan, cant. de Matha. St.-Fort, canton de St.-Genis; grand marché. Saint-Maigrin, cant. d'Archiac; grand marché. St.-Sauveur-de-Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Corrèze.* Chamboulive, canton de Seilhac; grand marché. Egletons. Juillac. Neuvic. Turenne, cant. de Meyssac; grand marché. Ussel.
*Côte-d'Or.* Bussy-le-Grand, cant. de Flavigny. Dijon (6 jours). Etais, cant. de Laigne. Reome.
*Côtes-du-Nord.* Pontrieux.
*Creuse.* Feniers, cant. de Gentioux.
*Escaut.* Axel (8 jours). Lede, cant. de Cruyshautem.
*Eure.* Pont-Audemer.
*Finistère.* Châteauneuf-du-Faon. Loc-Ronan. Pont-l'Abbé; grand marché.
*Forêts.* Bitbourg.
*Gard.* Aujac, cant. de Genolhac.
*Garonne (Haute-).* Bourg-Saint-Bernard, comm. de Lanta. Caramau. Rieumes. Salies (cette foire se tient le jour de Ste.-Pétronille).
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols. La Bescau, cant. de Grignols. Castelnau-de-Médoc.
*Hérault.* Lunel-la-Ville.
*Indre.* Déols, cant. de Châteauroux.
*Indre-et-Loire.* Luynes, cant. nord de Tours.
*Isère.* Vif.
*Jemmapes.* Ham-sur-Heure.
*Jura.* Aromas. Frontonas.
*Loire.* St.-Just-la-Pendue. Saint-Genest-Malifaux.
*Loire (Haute-).* Monastier.
*Loire-Inférieure.* La Remaudière. Port-St.-Père. St.-Julien-de-Vouvantes.
*Lot.* Fons. Fontanes. Negrepelisse.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Castel-Moron. La Capelle.
*Maine-et-Loire.* Ingrande, cant. de St.-Georges (le 2e. vendredi de ce mois). Le Louroux (le 2e. vendredi de ce mois).
*Manche.* Canisy; grand marché. Carentan.
*Marne.* Lagery. Sainte-Menéhould (3 jours).
*Marne (Haute-).* Rouvres.
*Mayenne.* Melay.
*Meurthe.* Colombey.
*Mont-Blanc.* Saint-Jean-de-Maurienne (2 jours).
*Morbihan.* Auray. Lannenec, comm. de Ploemeur. Remungol.
*Moselle.* Bouzonville.
*Nièvre.* Dorne.
*Nord.* Avesnes. Bavai. Hondschoote. Saint-Amand (8 jours). Valenciennes.
*Oise.* Beaulieu.
*Pas-de-Calais.* Pas.
*Puy-de-Dôme.* La Tour. Montaigut.
*Pyrénées (Basses-).* Pau. St.-Jean-le-Vieux (3 jours).
*Pyrénées-Orientales.* Saint-Paul.
*Rhin (Bas-).* Soultz-sous-Forêts (2 jours).
*Rhône.* Villefranche (3 jours).
*Sambre-et-Meuse.* Gédinne.
*Saone (Haute-).* La Chapelle-Saint-Guillain.
*Saone-et-Loire.* Bois-Sainte-Marie. Lucenay. Ouroux.
*Sarre.* Sarreveling. Louguich.
*Seine.* Champigny.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Cherveux. Pitié, comm. de Chapelle-Laurent.
*Somme.* Athies. Offoy. Picquigny.
*Vendée.* Bazoges-en-Pareds. Poiré-sur-la-Roche. Talmont.
*Vienne.* Montmorillon. St.-Martin-Lars. Sauxay.
*Vienne (Haute-).* Bessines. Saint-Germain.
*Vosges.* Mirecourt.
*Yonne.* Ravières.

Digitized by Google

## 12 PRAIRIAL.

*Ain.* Belley ; grand marché. Ceyseriat. Corlier, cant. de Hauteville.
*Aisne.* Liesse ; grand marché.
*Alpes* (*Hautes-*). Abries (le 1er juin). Embrun.
*Alpes-Maritimes.* Rigaud, cant. de Beuil.
*Bouches-du-Rhône.* Aubagne (4 jours).
*Cantal.* Saint-Chamant, cant. de Salers.
*Charente.* Les Pins, cant. de Saint-Claud ; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montlieu ; grand marché. Pérignac, cant. de Pons.
*Cher.* Pesselière, comm. de Jalogne, cant. de Sancerre.
*Corrèze.* Lubersac ; grand marché.
*Côte-d'Or.* Mirebeau.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne* ; grand marché. Salagnac.
*Drôme.* St.-Martin-en-Vercors, cant. de la Chapelle-en-Vercors.
*Dyle.* Lederberg-sous-Peinesle, cant. de Lennick-Saint-Martin.
*Escaut.* Eecloo. Nazareth.
*Finistère.* La Feuillée, canton du Huelgoet ; grand marché. Lanhouarneau. Le Ponton ou le Ponthac.
*Forêts.* Echternach.
*Garonne* (*Haute-*). Grisolles (2 jours). St.-Béat. La Gardelle.
*Gers.* Fleurence. Miélan.
*Gironde.* Libourne. Blasimont, cant. de Sauveterre. Auros.
*Indre.* Le Blanc (la veille de la Pentecôte). La Châtre (la veille de la Pentecôte). Châteauroux (le 2e. samedi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Vernon, cant. de Vouvray.
*Jemmapes.* Frasnes (2 jours).
*Landes.* Labrit.
*Léman.* Cruseilles.
*Loir-et-Cher.* Vendôme (le 2e. samedi de ce mois).
*Loire-Inférieure.* St.-Pierre-en-Retz.
*Lot.* Molières, cant. de la Capelle-Marival. Monpezat. Vers.
*Lot-et-Garonne.* Pujols.
*Lozère.* Barre.
*Manche.* Gavray.
*Marne.* Hilz-le-Maurupt.
*Marne* (*Haute-*). Nogent.
*Mayenne.* Céance. Cossé.
*Mont-Blanc.* Clermont. St.-Pierre-de-Soucy.
*Nèthes* (*Deux-*). Lierre.
*Nièvre.* Lorme. St.-Pierre.
*Nord.* Le Quesnoy.
*Puy-de-Dôme.* Mauzun.
*Rhône.* Cheneliette.
*Saone* (*Haute-*). Vellexon. Buceyles-Gy. Vosay. Lure.
*Saone-et-Loire.* Cluny (le samedi qui précède la Pentecôte). Demigny. La Tannière. Paray.
*Sarthe.* Noyen (le 2e. samedi de ce mois).
*Sèvres* (*Deux-*). Champdeniers. L'Absie, commune de Chapelle-Séguin.
*Tarn.* Villeneuve. St.-Amans-la-Bastide.
*Vendée.* Les Epesses. Soulans.
*Vienne.* La Trimouille.
*Yonne.* Pontigny.

## 13 PRAIRIAL.

*Ain.* St.-Etienne-du-Bosc, cant. de Treffort.
*Aisne.* Marle ; grand marché. Neufchâtel ; grand marché.
*Allier.* Ferrières, cant. du Mayet-de-Montagne. Gancy-sur-Loire, cant. de Chevagnes.
*Alpes* (*Hautes-*). Le Poet (le 1er mai).
*Ariège.* Mirepoix.
*Cantal.* Paillerols, cant. de Vic-en-Carladez.
*Charente.* Mérignac. Brossac.
*Charente-Inférieure.* Rioux, cant. de Gemozac ; grand marché. Royans.
*Cher.* Jalognes.
*Corrèze.* Tulle (3 jours).
*Dordogne.* Genis, cant. d'Excideuil ; grand marché. Molières, cant. de Cadouin ; grand marché.
*Doubs.* Pont-de-Roide.
*Finistère.* Coray. Daoulas, cant. de Plougastel-Daoulas.
*Forêts.* Esch, cant. de Wilz.
*Garonne* (*Haute-*). Montgiscard.
*Gers.* Larroumieux, cant. de Condom. Manciet, cant. de Nogaro. Cologne (2 jours).
*Gironde.* St.-Symphorien. Podensac.
*Ille-et-Vilaine.* Bains.
*Indre.* Orsennes, cant. d'Aigurande.
*Isère.* Izeaux. Venissieux.
*Léman.* Compezières. Bernex. Biot.
*Loire* (*Haute-*). Beauzac. Champagnac.
*Lot.* Bio. Faisselle. Limougne. Molières, arr. de Montauban. Nadaillac. Rouqueyroux, comm. de la Bastide. St.-Clair. St.-Nazaire. Souillac. Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* Auvillars. Marmande (3 jours). Mezin. Port-de-Penne. Port-Ste.-Marie. Puymirol. St.-Laurent.
*Manche.* St.-Clair.
*Marne* (*Haute-*). Langres.
*Mayenne.* Grez-en-Bouère.
*Meuse.* Marville.
*Mont-Blanc.* La Clusaz. Ste.-Foy.
*Morbihan.* Guidel. Ploërmel.
*Nièvre.* Moulins-en-Gilbert.
*Nord.* Cassel.
*Puy-de-Dôme.* St.-Amant-Roche-Savine.
*Pyrénées* (*Basses-*). Orthez (8 jours).
*Rhône.* Beaujeu (2 jours).
*Sambre-et-Meuse.* Barvaux.
*Saone* (*Haute-*). Soing. Grandvelle.
*Seine-Inférieure.* Auffay.
*Sèvres* (*Deux-*). Beauvoir. St.-Jouin.
*Somme.* Contay. Nesle. Péronne.
*Tarn.* Florentin.
*Vendée.* Breuil-Barret. La Chaise-Giraud.
*Vienne.* Jsunais. Ste.-Radegonde.
*Vienne* (*Haute-*). Le Dorat.
*Vosges.* Dommartin-sur-Vraine.
*Yonne.* Neuvy-Santour. St.-Fargeau.

## 14 PRAIRIAL.

*Aisne.* Montcornet, grand marché.
*Alpes* (*Hautes-*). Ribiers (le lendemain de la Pentecôte).
*Ariège.* Montferrier, cant. de Lavelanet.
*Aube.* Bar-sur-Seine.
*Aveyron.* Combret, cant. de Saint-Sernin. Livignac, cant. d'Albin.
*Calvados.* Le Billot, cant. et comm. de Notre-Dame-de-Fresnay.
*Cantal.* St.-Flour.
*Charente.* Barbezieux (2 jours). Aubleville, cant. de Segonzac ; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Saint-Genis ; grand marché.
*Cher.* Jouet, comm. de St.-Germain-sur-l'Aubois (le lundi de la Pentecôte).
*Corrèze.* Egurande. La Praulière, cant. de Seilhac.
*Creuse.* Royère.
*Dordogne.* Fleurat, cant. du Bugue ; grand marché.
*Drôme.* Pierrelatte.
*Eure-et-Loire.* Dreux (le 1er samedi de mai).
*Forêts.* Ettelbruck, cant. de Diekirch.
*Garonne* (*Haute-*). Aurignac (cette foire se tient actuellement le lendemain de la Pentecôte).
*Gers.* Solomiac, cant. de Mauvezin. Auch.
*Indre.* Aigurande (le 2e lundi de ce mois). Châteauroux (15 jours).
*Isère.* St.-Pierre-de-Chartreuse.
*Jura.* Morbier.

*Loire.*

Digitized by Google

*Loire (Haute-)*. Loudes.
*Loir-et-Cher*. Chemery (le lundi après la Pentecôte). Cour-Chiverny (le lundi de la Pentecôte).
*Loire-Inférieure*. Moisdon.
*Lot*. Grealou. Montpezat.
*Lot-et-Garonne*. Monclar.
*Maine-et-Loire*. Champtoceaux (le lundi de la Pentecôte).
*Manche*. Saint-Clément, canton de Mortain.
*Marne (Haute-)*. Blaize.
*Mayenne*. Renazé.
*Morbihan*. Pontscorff.
*Moselle*. Puttelange.
*Nièvre*. Châtillon.
*Oise*. Lassigny. Breteuil. Leglantier.
*Orne*. La Carneille (le lendemain de la Pentecôte). Argentan (le lendemain de la Pentecôte, 3 jours). Regmalard (le lendemain de la Pentecôte).
*Puy-de-Dôme*. Montferrand.
*Rhin (Haut-)*. Bienne (5 jours).
*Rhône*. Lyon (le 5e jour après Pâques, dure jusqu'au 5 messidor exclusivement). Brignais. Poule.
*Roër*. Gueldres (le lendemain de la Pentecôte). Alpen.
*Sambre-et-Meuse*. Hotton.
*Saone-et-Loire*. Laines. Louhans (6 jours). Marcigny. Matour. Mont-St.-Vincent. Pierre (4 jours).
*Seine-et-Marne*. Rebais (le lendemain de la Pentecôte).
*Sèvres (Deux-)*. Vernoux-en-Gatine. La Foy-Mongeault.
*Somme*. St.-Ricquier.
*Tarn*. Montcouyoul. St.-Sulpice (le lendemain de la Pentecôte).
*Var*. Draguignan (le lendemain de la Pentecôte. Les Arcs (le lendemain de la Pentecôte).
*Vendée*. Vendrennes.
*Vienne*. Vouillé.
*Vienne (Haute-)*. Aixe.
*Vosges*. Remiremont.
*Yonne*. Villeneuve (le lundi de la Pentecôte).

## 15 PRAIRIAL.

*Ain*. Bourg.
*Aisne*. Landouzy-la-Ville, cant. d'Aubenton; grand marché. Laon (5 jours).
*Allier*. Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes (Basses-)* Thorame-Haute, cant. de Colmars.
*Alpes (Hautes-)*. St.-Bonnet (le 2e jour après la Pentecôte).
*Ardèche*. St.-Agrève. St.-Martin-de-Valamas.
*Aude*. Carcassonne (le mardi de la Pentecôte); (3 jours).



*Aveyron*. Previnquières, cant. de Monbazens. St.-Léons, cant. de Séverac-le-Château.
*Calvados*. St.-Sever.
*Charente*. Jarnac-Charente; grand marché. Mont-Moreau. Vitrac, cant. de Montambœuf; gr. marché.
*Charente-Inférieure*. Jonzac, grand marché. Le Gua, cant. de Marennes. Taillebourg, cant. de St.-Savinien; grand marché.
*Cher*. Quincy.
*Corrèze*. Noailles, cant. de Brives.
*Côte-d'Or*. Bligny-sur-Ouche (3 jours). Bonencontre, cant. de Seurre. Châteauneuf, cant. de Pouilly.
*Creuse*. Dun.
*Dordogne*. Thenon.
*Doubs*. St.-Vit.
*Drôme*. St.-Jalle, cant. du Buis.
*Eure*. Evreux.
*Eure-et-Loir*. Epernon (le mardi de la Pentecôte).
*Finistère*. Brest; grand marché. Carhaix. Guielan ou Gucelan-Penzez. St.-Pol-de-Léon.
*Garonne (Haute-)*. Villenouvelle, cant. de Villefranche. Alan, cant. d'Aurignac.
*Gers*. Bassoues, cant. de Montesquiou.
*Gironde*. Ste.-Foy-la-Grande (2 jours). Bordeaux (cette foire n'est que d'un jour; elle se tient dans les fossés de la commune et rue Ste.-Eulalie. Pauillac (3 jours).
*Hérault*. Ceilles, cant. de Lunas (2 jours).
*Ille-et-Vilaine*. Janzé.
*Indre*. Vatan. Orsennes (le 3e mardi de ce mois).
*Isère*. Thodure.
*Jura*. Lons-le-Saulnier.
*Loire*. Nulize (le mardi de la Pentecôte). St.-Galmier (le lundi de la Pentecôte).
*Lot-et-Garonne*. Loubès.
*Lozère*. Villefort.
*Lys*. Ruisseldèle.
*Maine-et-Loire*. Chevière-Rouge, cant. de Baugé (le 3e mardi de ce mois).
*Manche*. Avranches. Bruix, cant. de Valognes.
*Marne*. Sermaise.
*Marne (Haute-)*. Bussières.
*Mayenne*. Goron. Mayenne.
*Mont-Blanc*. Thones (2 jours).
*Nord*. Armentières. Bourbourg. Esquelbèke. Orchies. Solesmes.
*Oise*. Compiegne.
*Orne*. La Ferté-Fresnel.
*Pas-de-Calais*. Aire.
*Puy-de-Dôme*. Thiers.
*Rhin (Bas-)*. Lauterbourg (2 jours).
*Rhône*. Châtillon. St.-Just-sur-Allier.
*Sambre-et-Meuse*. La Roche.
*Saone-et-Loire*. Perrecy.
*Sarre*. Bingel. Hetzerath.
*Sarthe*. Le Mans (le sur-lendemain du dimanche de la Pentecôte).
*Seine*. Sceaux.
*Seine-Inférieure*. Fécamp. Rouen.
*Seine-et-Marne*. Fontainebleau (4 jours).
*Sèvres (Deux-)*. Sepvret.
*Somme*. Chaulnes.
*Tarn*. Villefranche. Vianne.
*Vendée*. Monsireigne. Roche-Servière.
*Vienne*. Joussé. Persac. Usson.
*Vienne (Haute-)*. Ponsac. St.-Priest-Tauréon.
*Yonne*. Cerisiers. St.-Puits. Toucy.

## 16 PRAIRIAL.

*Ain*. Chassagne, comm. de Crans, cant. de Chalamont. Polliat, cant. de Bourg.
*Aisne*. Aubenton; grand marché.
*Allier*. Cressanges, cant. du Montet. Meaulne, cant. de Cérilly. Villefranche, cant. de Montmarault.
*Alpes (Basses-)*. Barcelonette.
*Calvados*. Caen.
*Charente*. Blanzac; grand marché. Bouteville, cant. de Châteauneuf. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Bouex; gran dmarché. Montboyer.
*Charente-Inférieure*. Matha; grand marché. Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Cher*. Vierson (le mercredi de la Pentecôte). Culant (le mercredi de la Pentecôte). Sauzais-le-Poitiers.
*Corrèze*. Alassac, cant. de Donzenac.
*Côte-d'Or*. Arnay-sur-Arroux. Gevrey.
*Creuse*. La Chapelle-Taillefer, cant. de Guéret. Felletin.
*Dordogne*. Belves. Paysac, comm. de Serzac, cant. de Montignac (3 jours).
*Drôme*. Dieu-le-Fit.
*Finistère*. Château-Lin.
*Forêts*. Bissen, cant. de Mersch.
*Gers*. Bretagne, cant. d'Eauze. Montastruc, cant. de Fleurense.



Digitized by Google

*Gironde.* Puynormand, cant. de Lussac.
*Ille-et-Vilaine.* Combourg.
*Indre.* Amy, cant. de Mézières. St.-Denis-de-Jouets (le mercredi après la Pentecôte). Argenton.
*Indre-et-Loire.* Cinq-Mars ou St.-Marc, cant. de Langeais. Richelieu.
*Isère.* Marcillole.
*Jura.* Orchamps.
*Landes.* Rion. Peyrehorade (2 jours).
*Léman.* Samoens (2 jours).
*Loire.* St.-Polgue (le mercredi après la Pentecôte). Dargoire.
*Loire-Inférieure.* St.-Lizhar.
*Lot.* Assier. Caylus. Fraissinet. Loubressac.
*Lot-et-Garonne.* Agen (6 jours). Cocumont.
*Lozère.* Aumont.
*Lys.* Furnes.
*Maine-et-Loire.* Montfaucon (le mercredi de la Pentecôte). Chalonnes (2 jours; le mercredi après la Pentecôte).
*Manche.* Foligny, cant. de la Haye-Pesnel.
*Marne (Haute-).* Prez-sous-la-Fauche.
*Mayenne.* Craon.
*Mont-Blanc.* Modane.
*Nèthes (Deux-).* Catherine-Wavre (8 jours).
*Nièvre.* La Roche-Millay.
*Nord.* Bergues (8 jours). Etroungt. Wormhout.
*Puy-de-Dôme.* Aurières. Combronde.
*Rhin (Haut-).* Noirmont.
*Saone (Haute-).* Montboson. Boulot.
*Saone-et-Loire.* Issy-l'Evêque.
*Seine-Inférieure.* Doudeville.
*Sèvres (Deux-).* Pambroux.
*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hangest. Harbonnières. Rollot.
*Tarn.* Alban. Moularès (le mercredi après la Pentecôte).
*Vendée.* Bazoges-en-Paillers.
*Vienne.* Champagné-St.-Hilaire. Châtellerault. Couhé.
*Vosges.* Granges.
*Yonne.* Quarre-les-Tombes. Treigny.

## 17 PRAIRIAL.

*Ain.* St.-Trivier-de-Courtoux.
*Aisne.* Hirson; grand marché.
*Allier.* St.-Gérand-de-Vaux, cant. de Neuilly-le-Réal.
*Alpes (Basses-).* La Motte-du-Caire.
*Ardèche.* Joyeuse.
*Ardennes.* Mouzon.
*Aveyron.* St.-André, cant. de Najac.
*Cantal.* St.-Constans, cant. de Maurs.
*Charente.* Aigre; grand marché. Champagne-Mouton.
*Cher.* Thaumiers (le jeudi après la Pentecôte). Jouet, comm. de St.-Germain-sur-l'Aubois, cant. de la Guerche.
*Corrèze.* Treignac.
*Côte-d'Or.* Montfranc. Vanvey, cant. de Chatillon-sur-Seine. Thoisy-la-Berchère.
*Creuse.* Chénerailles.
*Dordogne.* Cénac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Grezillac, cant. de Verteillac, grand marché. St.-Jean-de-Colle, cant. de Thiviers.
*Doubs.* Montferrand, cant. de Boussière.
*Drôme.* Haute-Rive, cant. de Grand-Serre.
*Escaut.* Berne *ou* Berckem, cant premier d'Oudenarde.
*Finistère.* Lesneven; grand marché. Plouneour-Menez. Rosporden.
*Gironde.* Castillon. Castelmoron-d'Albret, cant. de Mont-Ségur.
*Ille-et-Vilaine.* Tinteniac.
*Indre.* Mézières (le jeudi après la Pentecôte). Aigurande (le jeudi après la Pentecôte). St.-Sever (le premier jeudi de ce mois).
*Isère.* Eysin.
*Jura.* Rochefort. St.-Claude.
*Loire.* Belmont. Ste.-Colombe. La Pacaudière. Changy (le jeudi après la Pentecôte). Villerest. Poucins. Chevrière. Laval.
*Loire (Haute-).* Monistrol.
*Loire-Inférieure.* Vieille-Vigne. Vigneux.
*Lot.* Issepat.
*Lozère.* Marvejols.
*Maine-et-Loire.* Lion-d'Angers (le troisième jeudi de ce mois).
*Manche.* Montbray, cant. de Percy.
*Marne (Haute-).* Bonnecourt. Vassy.
*Mayenne.* Loiron.
*Mont-Blanc.* Aime (2 jours). Pont-de-Beauvoisin (2 jours). Talloires.
*Morbihan.* Plouay.
*Nièvre.* Cervon.
*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.
*Orne.* Briouze. Rabodanges.
*Ourthe.* Stavelot (2 jours).
*Puy-de-Dôme.* Rochefort.
*Pyrénées (Hautes-).* Tournay.
*Rhin (Haut-).* Courdemaighe. Lauffon (2 jours). St.-Imier (2 j.).
*Rhône.* Avenas. Ranchal.
*Saone (Haute-).* Valay. Chauvirey-le-Châtel. Mélisey. St.-Loup. Grammont.
*Saone-et-Loire.* Doudin. La Clayette. St.-Maury-des-Prés. St.-Germain-des-Bois. Sens.
*Sarthe.* La Châtre (le troisième jeudi de ce mois). La Suze (le troisième jeudi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* St.-Loup.
*Somme.* Lihons. Penne.
*Tarn.* Monestier (2 jours). Terre-Clapié.
*Vendée.* St.-Fulgent.
*Vienne.* Availles. St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Compreignac. Mortemart.
*Vosges.* Châtel-sur-Moselle.

## 18 PRAIRIAL.

*Aisne.* Bohain; grand marché.
*Allier.* Dompierre. St.-Clément, cant. du Mayet-de-Montagne.
*Ardèche.* Chalançon, cant. de Vernoux. Mauves, cant. de Tournon.
*Aveyron.* Coupiac, canton de St.-Sernin. Peyrelan (2 jours).
*Charente.* Nanteuil. Brigueil. Moutiers.
*Charente-Inférieure.* Clérac, cant. de Montguyon. Lonzac, canton d'Archiac; grand marché.
*Cher.* Culant.
*Corrèze.* Argentat. Bort. St.-Clément, cant. de Seilhac.
*Côte-d'Or.* Genlis. Braux.
*Creuse.* Auzance.
*Dordogne.* Badefol, cant. de Cadouin. Beaumont; grand marché. Mialet, cant. de St.-Pardoux-la-Rivière.
*Doubs.* Morteau.
*Drôme.* Livron, cant. de Loriol.
*Escaut.* Nederbrakel.
*Finistère.* Guipavas. Morlaix. Plouguerneau, cant. de Lannilis.
*Garonne (Haute-).* Sérignac, cant. de Beaumont.
*Gers.* Cazaubon.
*Gironde.* Landerouet, cant. de Mont-Ségur.
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault.
*Isère.* Côtes-du-Corps. Dolomieu. Eybens. Pusignan. Virieu.
*Jura.* Aumont.
*Landes.* Habas.

Digitized by Google

*Léman.* Vulbens. St.-Joire ( 2 j. )
*Loire.* St. Etienne.
*Loire ( Haute- ).* St.-Vincent.
*Loire-Inférieure.* Derval. Savenay.
*Loiret.* Chuelles.
*Lot.* Lauzerte. Lavernhe.
*Maine-et-Loire.* Vernantes, cant. de Longué ( le troisième vendredi de ce mois ).
*Marne (Haute-).* Montigny-source-Meuse.
*Mayenne.* Craon. Melay.
*Meurthe.* Sarrebourg.
*Meuse.* Ligny.
*Mont-Blanc.* Aiguebelle ( 2 jours ). Entremont-le-Vieux.
*Nièvre.* Menou.
*Nord.* Merville.
*Pas-de-Calais.* Hermy.
*Puy-de-Dôme.* Ancises. Ennezat. Miremont.
*Rhin (Bas-).* Rosheim.
*Saône (Haute-).* Lovencourt. Charley.
*Saone-et-Loire.* Oyé. St.-Léger. Tournus.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres ( Deux- ).* Couture-d'Argenson.
*Tarn.* Rabasteins. Ambialet.
*Vendée.* St.-Georges-de-Pointindoux. Napoléon.
*Vienne.* Bonneuil-Matours. Valence.
*Vienne ( Haute- ).* Peyrat.
*Yonne.* Noyers. Thury.

## 19 PRAIRIAL.

*Ain.* Lent, cant. de Bourg.
*Aisne.* Le Catelet ; grand marché.
*Allier.* Bourbon-l'Archambault.
*Alpes ( Basses- ).* Les Mées.
*Ardèche.* Valgorge.
*Aveyron.* Parisot, cant. de Saint-Antonin.
*Calvados.* Condé-sur-Noireau.
*Cantal.* Mauriac ( 3 jours ). Parlan, cant. de St.-Mamet.
*Charente.* Celle-Frouin, canton de Mansle ; grand marché. Cognac ; grand marché. Saint-Germain-sur-Vienne.
*Charente-Inférieure.* Montendre ; grand marché.
*Corrèze.* Rilhac, cant. de Servières.
*Creuse.* Cheiners, cant. de Bonnat. Evaux.
*Dordogne.* Roussignac, canton de Cunèges ; grand marché.
*Doubs.* Fourgue, cant. de Quingey.
*Escaut.* Gand.
*Finistère.* Saint-Thégonnec ; grand marché. Serignac, canton de Huelgoet.
*Forêts.* Houffalise.
*Garonne (Haute-).* Launac, cant. de Grenade. Le Faget, canton de Caraman. Aspect ( 2 jours ). Cette foire se tient actuellement un mois après la Pentecôte.
*Gers.* L'Isle-Baize, cant. de Montesquiou.
*Gironde.* Baulac *ou* Bernos, canton de Bazas. Lesparre ( 2 jours ).
*Indre.* Belabre (la veille de la Trinité). Châteauroux ( le troisième samedi de ce mois). La Châtre (le troisième samedi de ce mois ).
*Isère.* Allevard. Pommiers. Saint-Pierre.
*Jura.* Montfleur.
*Loire ( Haute- ).* Montfaucon.
*Loir-et-Cher.* Marcheuoir. Pont-le-Voy.
*Loire-Inférieure.* Joué.
*Loiret.* Cléry (le jour de St.-Médard). St-Maurice-sur-Aveyron.
*Lot.* Beduer. Capdenac. Cuzance.
*Lot-et-Garonne.* Montflanquin. Serignac.
*Lozère.* Bleymard.
*Manche.* Canisy. Pontorson.
*Mont-Blanc.* Belleville.
*Morbihan.* Napoléon-Ville.
*Nièvre.* Lucenay.
*Rhône.* St.-Joux. St.-Symphorien-sur-Coise.
*Saone-et-Loire.* Dompierre-les-Ormes.
*Sarthe.* Château-du-Loir ( le troisième samedi de ce mois ).
*Seine-et-Oise.* Dammartin.
*Sèvres (Deux-).* Cerizais. Coulon.
*Somme.* Montdidier.
*Tarn.* Cestayrols.
*Var.* Correns. Le Luc ( le 8 juin ).
*Vendée.* Bournezeau. Thiffauges.
*Vienne.* Mauprévoir. Romagne. Sommières.
*Vienne ( Haute- ).* Linards.
*Yonne.* Châtelux.

## 20 PRAIRIAL.

*Charente.* Celle-Frouin. St.-Laurent-de-Ceris.
*Cher.* Léré.
*Garonne (Haute-).* Auterive.
*Gironde.* Saint-Médard-en-Jalle, cant. de Blanquefort.
*Indre.* Clion.
*Indre-et-Loire.* S.-Christophe, cant. de Neuvy-la-Loi. Pressigny-le-Grand.
*Jura.* Clairvaux.
*Loiret.* Sully-sur-Loire.
*Meurthe.* Neuviller.
*Orne.* Trun.
*Saone (Haute-).* Oirières.
*Saone-et-Loire.* Pierreclos.
*Tarn.* Montmirail.
*Var.* Carcer.

## 21 PRAIRIAL.

*Aisne.* Caulincourt, cant. de Vermand ; grand marché.
*Allier.* Franchaise, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Ardèche.* St.-Etienne-de-Lucgdarès.
*Ardennes.* Aubigny, canton de Rumigny.
*Arriège.* Varilhes.
*Aude.* Monthoumet.
*Aveyron.* Laissac.
*Calvados.* Vassy.
*Cantal.* Allanche. Massiac. Oradour, cant. de Pierrefort.
*Charente-Inféi.* Gémozac ; grand marché. Martrou, cant. de Montguyon. Thors, cant. de Matha. Vaux, cant. de Rozans.
*Cher.* Concressault. Château-Meillant (le lundi de la Trinité). Aurouer, cant. de Nérondes.
*Corrèze.* Corrèze. Donzenac ; grand marché. St.-Merd, cant. de la Plau. Neuvic.
*Côte-d'Or.* Autricourt, canton de Montigny-sur-Aube. Baigneux. Is-sur-Thil. L'Abergement-lès-Seurre, cant. de Seurre. Liernais. St.-Seine-en-Montagne. Villaine, cant. de Baigneux.
*Dordogne.* Tursac, cant. de Saint-Cyprien ; grand marché.
*Doubs.* Rigney, cant. de Marchaux.
*Drôme.* Lachau, cant. de Séderon. Lus-la-Croix-Haute, canton de Chatillon.
*Dyle.* Jodoigne.
*Escaut.* Assenède. Nevèle. Rupelmonde, cant. de Tamise.
*Eure.* Les Andelys.
*Finistère.* Lanveau, commune de l'Hôpital-Canirout. Sizun ; grand marché.
*Gard.* Lanuejols, cant. de Trèves.
*Garonne ( Haute ).* Baziège, cant. de Montgiscard.
*Indre.* St.-Sèver (le quatrième mardi de ce mois). Orsennes, canton d'Aigurande. Aigurande ( le troisième lundi de ce mois). Lucay-le-Mâle ( le lendemain de la Trinité).
*Isère.* Optevoz.
*Jura.* Nozeroy (le lundi après la Trinité). Thervay-le-Château.
*Léman.* Morzine.
*Loir-et-Cher.* Fontaines ( le troisième lundi de ce mois ).
*Loire.* L'Hôpital-sous-Rochefort



Digitized by Google

(le lendemain de la Trinité).
*Loire - Inférieure.* Clisson. Les Marais.
*Lot.* Cuzance. Payrac.
*Lot-et-Garonne.* La Plume. Soumensac. Verteuil.
*Lozère.* Collet-de-Dèze.
*Maine-et-Loire.* Candé (le troisième lundi de ce mois).
*Manche.* Gréville, cant. de Beaumont.
*Marne.* Courtisols.
*Mayenne.* Sougé-le-Bruand.
*Mont-Blanc.* La Trinité. Sainte-Foy.
*Morbihan.* Languélan. Teillac.
*Nièvre.* La Fermeté (le lendemain de la Trinité). Champlemy.
*Nord.* Bailleul (8 jours). Valenciennes.
*Orne.* Domfront (le troisième lundi de ce mois). Tinchebray.
*Pas-de-Calais.* Audruick. Montreuil-sur-mer (8 jours).
*Puy-de-Dôme.* Ambert. Giat. Montferrand. St.-Nectaire.
*Rhin (Bas-).* Billigheim.
*Rhin (Haut-).* Courchapoix.
*Roër.* Nivenheim (10 jours).
*Sambre-et-Meuse.* Houdremont.
*Saone (Haute-).* Amance. Luxeuil (le lendemain de la Trinité).
*Saone-et-Loire.* Cussy. Digoin. St.-Martin-en-Bresse. Varennes-sous-Sevroux.
*Seine.* St.-Denis (16 jours).
*Seine-Inférieure.* Cany.
*Seine-et-Oise.* Maisse.
*Sèvres (Deux-).* Lesay. St.-Pompain. Thouars.
*Somme.* Beauquesne. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens.
*Vendée.* Saint-Gervais (5 jours). Pouzauge.
*Vienne.* L'Isle-Jourdain (2 jours). La Roche-Pozay. Lusignan. St.-Savin. Scorbé-Clervault.
*Vienne (Haute-).* Ambazac.
*Vosges.* Charmes. Chatillon-sur-Saone. Saules.
*Yonne.* Bussy-en-Othe. Coulanges-la-Vineuse.

## 22 PRAIRIAL.

*Ain.* Lentenay, cant. de Brenod. Salavre, cant. de Coligny.
*Aisne.* Fonsommes, cant. de Saint-Quentin; grand marché.
*Allier.* Arfeuille, cant. de Marcillat. Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes (Hautes-).* Sigoyer (le 11 juin). Briançon (le 11 juin, 2 jours).
*Ardèche.* St.-Pureville.
*Arriège.* Leran (le mardi après la Trinité.
*Aude.* Montlieu (11 juin).
*Aveyron.* Montfranc, cant. de St.-Sernin.
*Charente.* Pranzac. Deviac, canton de Montmoreau; grand marché. La Peruse, cant. de Chabanois; grand marché. La Rochefoucauld (3 jours). Ruffec.
*Charente - Inférieure.* Chevançan, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, cant. de Gémozac, grand marché.
*Corrèze.* La Chapelle-Saint-Giraud, cant. de Merur. St.-Chamant, cant. d'Argentat; grand marché. Seilhac. Ussel.
*Creuse.* Bénevent.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché.
*Doubs.* Serre, cant. d'Audeux.
*Escaut.* L'Ecluse (8 jours).
*Garonne (Haute-).* Saint-Sardos, cant. de Verdun. St.-Félix, cant. de Revel. Rieux.
*Gironde.* Saint-Ciers-la-Lande. Castillon. Guitres. Pellegrue.
*Indre.* Ecueillé. Orsennes (le 4e mardi de ce mois).
*Isère.* La Frette.
*Landes.* La Bouheyre (2 jours). St.-Martin-de-Hinx.
*Léman.* St.-Julien.
*Loire.* Durbize. Vandranges. Saint-Didier-sur-Rochefort. Chambon. St.-Héand.
*Loir-et-Cher.* Lorges (le jour de St.-Barnabé). Droué. La Ferté-Avrain (le jour de St.-Barnabé).
*Loiret.* Vitry-aux-Loges. Neuville-aux-Loges (le jour de St.-Barnabé). Châtillon-sur-Loire (le jour de St.-Barnabé). St.-Benoît-sur-Loire (le jour de St.-Barnabé).
*Lot.* La Bastide.
*Lot-et-Garonne.* Le Mas. Le Vignac. St.-Barthélemy.
*Maine-et-Loire.* Noyant (le 4e mardi de ce mois). Gesté (cant. de Beaupréau (le 4e mardi de ce mois).
*Manche.* Ducey.
*Marne (Haute-).* Rolampont.
*Mayenne.* Pais.
*Morbihan.* Bégane. Guémené.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Guiscard.
*Pyrénées (Hautes-).* Arreau.
*Rhône.* Chamouset.
*Saone (Haute-).* Champlitte (le 2e mardi après la Pentecôte). Marnay. St.-Remy.
*Saone-et-Loire.* Marcilly.
*Sarthe.* Ecommoy (le 4e mardi de ce mois).
*Seine.* St.-Denis (le 11 juin, 15 j.). Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Ste.-Néomaye.
*Tarn.* Lisle. La Bastide. Lombers. La Gardeviam, comm. de Montiral. Trebas. Murat ou Boissezon-de-Malviel. Cuq-Toulza.
*Vendée.* La Bruffière. Ste.-Flève.
*Vienne.* Charroux.
*Vienne (Haute-).* Oradour-sur-Glane. La Porcherie.

## 23 PRAIRIAL.

*Ain.* Abergement-le-Petit. Pont-de-Veyle.
*Aisne.* Origny-Ste.-Benoîte, canton de Ribemont; grand marché.
*Allier.* Aude, cant. d'Hérisson.
*Ardennes.* Sévigny, cant. de Château-Porcien. Vendresse, cant. d'Omont.
*Aude.* Ladern.
*Bouches-du-Rhône.* Aix (le mercredi avant la fête Dieu, 8 jours).
*Cantal.* St.-Antoine, comm. de Laynhac, cant. de Maurs, (2 jours).
*Charente.* Marsillac-Lanville.
*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire; grand marché.
*Cher.* Beaugy.
*Corrèze.* Chamberet, cant. de Treignac. Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché. Meymac. Ségur, cant. de Lubersac. Voutezac, cant. de Juillac.
*Côte-d'Or.* Mimeur, cant. d'Arnay-sur-Arroux.
*Creuse.* Lépaud, cant. de Chambon.
*Dordogne.* Daglan, cant. de Domme. Montignac; grand marché. Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Doubs.* Montherot, cant. d'Audeux.
*Escaut.* Schellebelle, cant. de Wetteren.
*Forêts.* Neufchâteau.
*Gers.* La Sauvetat, cant. de Fleurence. Lavit-de-Lomagne. L'Isle-Jourdain.
*Ille-et-Vilaine.* Bazouge-la-Pérouse, cant. d'Antrain. L'Hermitage, cant. de Mordelles. Lisfré.
*Indre.* Neuvy-St.-Sépulchre.
*Isère.* Artas. Jarrie. Montferrat. Rencurel. Revel. Roybon.
*Jura.* Clairvaux. Ruffey.
*Léman.* Beaumont. Gaillard, comm. de Chêne-Thonex.
*Lot.* Beauregard. Mirabel. Puybrun.

Digitized by Google

*Lot-et-Garonne.* Aiguillon. Castelnaud, cant. de Seiches. Castillonnès. Monjoy. Ste.-Baseille.
*Lozère.* Florac. St.-Chely.
*Marne (Haute-).* Fay-Billot. Eclaron.
*Mayenne.* Saint-Denis-de-Gatine. St.-Quentin.
*Nièvre.* Couloutre. Druy.
*Oise.* Marigny.
*Puy-de-Dôme.* Pont-Gibaud. Saint-Germain-l'Herm.
*Pyrénées (Basses-).* Morlaas.
*Rhône.* Thizy.
*Saone (Haute-).* Pontcey.
*Saone-et-Loire.* Cronat.
*Seine-Inférieure.* Arques.
*Sèvres (Deux-).* Beauvoir. Chapelle-St.-Laurent.
*Somme.* Combles. Quévauvillers. Roiselle.
*Vendée.* Bazoges-en-Paillers. La Jaudonière.
*Vienne.* Jardres. Romagne. Sommières.
*Vienne (Haute-).* Pierre-Buffière. Razès.
*Yonne.* Ligny-le-Châtel. Mont-Seréin.

## 24 PRAIRIAL.

*Ain.* Ambérieux, cant de St.-Trivier-sur-Mognans. Bourg. Hauteville. Rigneux-le-Franc.
*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Allier.* La Prugne, cant. du Mayet-de-Montagne.
*Alpes (Hautes-).* Ribeyret.
*Alpes-Maritimes.* St.-Martin-d'Entraunes, cant. de Guillaume.
*Ardèche.* St.-Cirgues-en-Montagne, cant. de Montpezat.
*Arriège.* Oust.
*Aube.* Chamoy, canton d'Ervy. Nogent-sur-Seine (4 jours). Pougy, canton de Ramerup. Ricey-Haute-Rive.
*Aveyron.* Alpuech, cant. de Sainte-Geneviève. Cassagnes. Nant. St.-Geniès.
*Charente.* Alloné, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Angoulême; grand marché. St.-Vallier.
*Charente-Inférieure.* Dampierre, canton d'Aulnay. Tonnay-Boutonne; grand marché.
*Corrèze.* Beaulieu. Brives (3 jours).
*Creuse.* Chatelux. Courtine.
*Doubs.* Mont-Martin, canton de Rougemont.
*Escaut.* Alost.
*Eure.* Lions-la-Forêt.
*Garonne (Haute-).* Fourquevaux, cant. de Mongiscard. Montrejean.
*Gironde.* La Gorce, cant. de Guitres.
*Ille-et-Vilaine.* Combourg. Gennes-sur-Seiche, cant. d'Argentré.
*Indre.* St.-Sever (le 4e jeudi de ce mois).
*Jura.* Orgelet.
*Landes.* Roquefort.
*Loire-Inférieure.* Ancenis. Arthon. Grand-Champ. Petit-Auverné. Plessé.
*Lot.* Catus. Cazals.
*Lot-et-Garonne.* Astafort. Saint-Antoine.
*Maine-et-Loire.* Longué (le 4e jeudi de ce mois). Chemillé (le 4e jeudi de ce mois).
*Manche.* Mortain.
*Marne.* Cormicy.
*Mayenne.* Méral.
*Morbihan.* Hennebon.
*Nièvre.* Onroux.
*Ourthe.* Waremm.
*Puy-de-Dôme.* Riom. Tours.
*Rhin (Bas-).* Weissembourg.
*Rhin (Haut-).* Montbéliard.
*Saone-et-Loire.* Bruyères. Chagny. Château-Renaud. L'Ecousserie. Longepierre. Lugny. Montcénis. St.-Julien-de-Cray.
*Sarthe.* Saint-Calais (le 4e jeudi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* Celles.
*Tarn.* Montiral.
*Vendée.* L'Herbergement.
*Vienne.* Nieuil.
*Vienne (Haute-).* St.-Yriex.

## 25 PRAIRIAL.

*Ain.* Izernore, canton de Mornay. Montrevel. Poncin. St.-Rambert.
*Aisne.* Hartennes, cant. d'Oulchy-le-Château. La Fère; grand marché. Plomion, cant. de Vervins.
*Allier.* Dompierre. Vichy, cant. de Cusset.
*Alpes (Hautes-).* Laragne. Le lendemain de la Fête-Dieu).
*Aveyron.* Plaisance, cant. de St.-Sernin.
*Calvados.* Lisieux.
*Charente.* Châteauneuf; gr. marché.
*Charente-Inférieure.* Courçon; grand Marché. Léoville, cant. de Jonzac; grand marché. St.-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Cher.* Morognes.
*Corrèze.* Le Lonzac, cant. de Treigac; grand marché. Obazines ou Aubazines, cant. de Beynat.
*Côte-d'Or.* Alise, cant. de Flavigny. Rouvray, canton de Précy-sous-Thille.
*Creuse.* Guéret.
*Dordogne.* Lanquais, cant. de la Linde; grand marché.
*Doubs.* Biamont.
*Drôme.* La Motte-Chalençon.
*Eure.* La Barre, cant. de Beaumésnil.
*Finistère.* Comanna. Quimper.
*Garonne (Haute-).* Verdun. Montastruc.
*Ille-et-Vilaine.* Châteauneuf. Gevezé, canton premier de Rennes. Le Pertre, cant. d'Argentré.
*Indre-et-Loire.* Langeais.
*Isère.* Crémieu.
*Jura.* Cousance.
*Loire.* Noiretable.
*Loir-et-Cher.* Contres (le quatrième vendredi de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Missillac. Orvault. Pierric.
*Loiret.* Orléans (8 jours).
*Lot.* Betaille. Prudhomat. Sept-Fonds.
*Lot-et-Garonne.* Dunes. Francescas. La Fitte. Sainte-Colombe. Tombebœuf.
*Lys.* Loo. Thielt.
*Maine-et-Loire.* St.-Pierre-en-Vaux, cant. de Gennes (le quatrième vendredi de ce mois). Angers (8 jours).
*Manche.* Juvigny.
*Marengo.* Alexandrie (cette foire dure 18 jours; elle s'appelle foire de *Marengo*, et s'ouvre le jour où s'est donné la bataille de ce nom).
*Marne.* Margery. Sommepy.
*Mayenne.* Château-Gontier.
*Meurthe.* Fénestrange.
*Meuse-Inférieure.* Stamproy.
*Morbihan.* Seglien.
*Moselle.* Tholay.
*Nièvre.* Cossaye. Entrains.
*Nord.* Hazebrouck (2 jours). Herzéele. Turcoing (3 jours).
*Oise.* Monchy-Humières.
*Ourthe.* St.-Antoine.
*Pas-de-Calais.* Hardinghem.
*Puy-de-Dôme.* Ardes. Puy-Guillaume. Tauves.
*Rhin (Haut-).* Porentruy (3 jours).
*Rhône.* Coadrieu (2 jours).
*Roër.* Simmerath (2 jours). Juliers.
*Sambre-et-Meuse.* Fosses.
*Saone-et-Loire.* Cray.
*Seine-Inférieure.* Biangy.
*Seine-et-Marne.* Villeneuve-sur-Bélot.
*Seine-et-Oise.* Bièvre. Dammartin. Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne.
*Somme.* Abbeville. Bray. Roye.

Digitized by Google

*Vendée.* Loir, commune de Ste.-Florence. Vouvant.
*Vienne.* Civray.
*Vienne (Haute-).* Limoges.
*Vosges.* Le Tholy. Schirmeck (2 j.). Xertigny.
*Yonne.* Châtel-Censoir.

26 PRAIRIAL.

*Allier.* Ainay, cant. de Cérilly. St.-Pourçain (2 jours). Igrande, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Alpes (Hautes-).* Mont-Saleon Ancelle, cant. de la Bastia-Neuve.
*Aude.* St.-Michel-de-l'Anès.
*Aveyron.* Claugnac, cant. d'Aspriéres. Las-Tessades, cant. d'Estaing. Loupiac, cant. d'Albin.
*Bouches-du-Rhône.* Aix (8 jours).
*Charente.* Chadurie, cant. de Blanzac. Champniers.
*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Seurre.
*Dordogne.* St.-Martial, canton d'Exideuil. Villefranche; grand marché.
*Doubs.* L'Isle-sur-le-Doubs.
*Finistère.* Le Faon.
*Gers.* Montferran, cant. de l'Isle-Jourdain.
*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols.
*Indre.* Châteauroux (le quatrième samedi de ce mois. La Châtre. (le quatrième samedi de ce mois). Cluis-Dessus, cant. de Neuvy-St.-Sépulchre. St.-Gauthier.
*Indre-et-Loire.* Ste.-Maure.
*Isère.* Tullins.
*Jura.* Beaume.
*Lot.* Cajare. Montcabrier. Saint-Projet, cant. de Caylus.
*Lot-et-Garonne.* Luzignan-Petit.
*Lys.* Wareghem (le troisième samedi de Juin).
*Maine-et-Loire.* Mouliherne, cant. de Longué (le quatrième samedi de ce mois).
*Manche.* Caniey; grand marché.
*Meurthe.* Lunéville.
*Mont-Blanc.* St.-Genix.
*Morbihan.* Marzan.
*Nièvre.* Rouy.
*Rhin (Bas-).* Bouxviller.
*Roër.* Gludbach.
*Haute-Saone.* Pin-les-Magny. Faverney. Noidans-le-Ferroux.
*Sarthe.* Mantfort (le quatrième samedi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Criquetot. Fécamp (le dernier samedi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* Saugé-Vaussais.
*Somme.* Ailly-sur-Noye. Hangest. Longueval.
*Vendée.* Marevil.
*Vienne (Haute-).* Nexon. Les Salles.
*Yonne.* Perreuse. Villeneuve-sur-Vanne (le quartième samedi de ce mois).

27 PRAIRIAL.

*Ain.* Pont-de-Vaux.
*Aisne.* Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché.
*Alpes (Hautes).* Abriès, cant. d'Aiguilles.
*Ardèche.* St.-Julien-du-Gua, cant. de St.-Pierreville.
*Aude.* St.-Papoul, cant. nord de Castelnaudary.
*Aveyron.* La Guépie, canton de St.-Antonin. Mandailles, canton d'Espalion. Sauveterre.
*Calvados.* Trévières.
*Charente.* Raix. Suris, canton de Chabanois; grand marché.
*Charente-Inférieure.* St.-Jean-d'Angely; grand marché.
*Cher.* Vignoux-sous-Barengon. Dun-sur-Auron.
*Corrèze.* St.-Privat-le-Centre, cant. de Servières.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Agonat, cant. de Brantôme. La Bugne; grand marché. Montpazier (3 jours).
*Doubs.* Les Gras.
*Eure-et-Loir.* Senonches (le 16 juin).
*Finistère.* Banallec; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Saint-Sulpice, cant. de Carbonne.
*Gironde.* La Ruscade, canton de St.-Savin.
*Ille-et-Vilaine.* Dol; Redon; grand marché.
*Isère.* Passin. Viriville.
*Jura.* Doucier.
*Lot.* Figeac. Miramont. Praissac.
*Lot-et-Garonne.* La Parade. Nérac (3 jours). Meilhan.
*Lozère.* Mende (3 jours).
*Manche.* La Pernelle, canton de Quettehou.
*Meurthe.* Toul (3 jours).
*Nièvre.* La Nocle. St.-Saulge.
*Nord.* Cateau. Condé.
*Ourthe.* St.-Vith.
*Rhône.* Cenves. Grange-du-Bois.
*Saone-et-Loire.* Crusilly.
*Sarre.* Merxheim.
*Sèvres (Deux-).* Nuel-sous-les-Aubiers.
*Somme* Conty.
*Tarn.* Alby. Brassac.
*Vendée.* Fontaine. Moutiers-les-Maux-Faits.
*Vienne.* Gençay. Loudun.
*Yonne.* Vezelay.

28 PRAIRIAL.

*Ain.* Bellemont.
*Aisne.* Vic-sur-Aisne; gr. marché.
*Allier.* La Palisse.
*Alpes (Basses).* Sisteron (le lundi après St.-Barnabé).
*Alpes (Hautes).* Ventavon (le premier lundi après la Fête-Dieu).
*Ardèche.* La Voulte.
*Aveyron.* Cassuejouls-de-Cas, cant. de la Guiolle. Entraigues. Montezic, cant. de St.-Amans-d'Escopts. Montjesaux, cant. de St.-Bauzely. St.-Affrique.
*Cantal.* Pierrefort.
*Charente.* Ansac, cant. de Mansle; grand marché. Chatignac, cant. de Brossac; grand marché. Manot, cant. nord de Confolens; grand marché. St.-Romain-le-Benet, cant. de Saujon.
*Cher.* Blet. St.-Amand (le lundi avant la Saint-Jean). Ourouer, cant. de Nérondes.
*Côte-d'Or.* Vitteaux.
*Creuse.* Aubusson.
*Doubs.* Clerval.
*Eure.* Bourg-Achard, cant. de Routot.
*Finistère.* Lannilis. St.-Eutrope, cant. du Ponton. Douarnenez.
*Garonne (Haute-).* Carbonne.
*Gers.* Montréal. Gimont.
*Indre.* Reuilly (le lundi avant la St.-Jean). Aigurande (le 4e lundi de ce mois). Levroux (le lundi après St.-Barnabé).
*Indre-et-Loire.* Savigné, cant. de Château-la-Vallière.
*Isère.* Chabons.
*Jemmapes.* Pommerseul (le lundi de la Fête-Dieu, 2 jours).
*Jura.* Fraisans. La Tour-du-Meix. St.-Laurent-en-Grand-Vaux. Poligny.
*Loire.* Cervières (le lundi avant la St.-Jean-Baptiste).
*Loir-(Haute-).* Tence.
*Loire-Inférieure.* La Chapelle-Heulin. Pornic. Touvois. Varades.
*Loiret.* St.-Fargeau.
*Lot.* Loubressac. Monclar.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, cant. de Seiches. Ste.-Bazeille. Sainte-Livrade.
*Marne.* Châtillon-sur-Marne.
*Morbihan.* Sarzeau.
*Nièvre.* Dorne. Luthenay.
*Nord.* Cambrai.
*Ourthe.* Ouffel.
*Puy-de-Dôme.* Brinu, Herment. Montferrand.
*Rhône.* Montrotier.

Digitized by Google

*Saone-et-Loire.* Dicorne. Gueugnon. Ruvilly. St.-Christophe. Savigny.
*Seine-et-Oise.* La Roche-Guyon.
*Sèvres (Deux-).* Niort.
*Vendée.* Mouilleron-en-Pareds.
*Vienne.* Prinçay.
*Vienne. (Haute-).* Gieux.
*Yonne.* Appoigny.

### 29 PRAIRIAL.

*Ain.* Miribel. Thoissey.
*Aisne.* Soissons; grand marché.
*Allier.* Lurcy-le-Sauvage.
*Ardennes.* Bouillon.
*Aveyron.* Requista. Villefranche.
*Cantal.* La Besserette, canton de Mont-Salvy.
*Charente.* Beneat, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Montchaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vars, canton de Saint-Amand-de-Bouex; grand marché. La Valette.
*Charente-Inférieure.* Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.
*Cher.* Charost. Vesdun.
*Corrèze.* Egletons.
*Doubs.* Pierre-Fontaine.
*Escaut.* Zantbergem, canton de Grammont.
*Finistère.* Plomodiern.
*Garonne (Haute-).* St.-Plancard, cant. de Montrejean (cette foire se tient le 22 de ce mois si la St.-Barnabé est un vendredi).
*Gironde.* Sauveterre.
*Indre.* Orsennes, cant. d'Aigurande (le 5e mardi de ce mois).
*Jura.* Beaufort.
*Loire.* Feurs (le mardi avant la St.-Jean).
*Loire (Haute-).* Loudes.
*Lot.* Caussade. Prouilhac. St.-Capraize. St.-Céré. Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* La Court.
*Manche.* Montebourg.
*Mont-Blanc.* Conflans. Sic.-Foy.
*Morbihan.* Guer. Josselin. Langoïdic.
*Nèthes (Deux-).* Lierre (8 jours).
*Nièvre.* Nevers. St.-Amand.
*Nord.* St.-Amand.
*Oise.* Clermont. Senlis.
*Puy-de-Dôme.* Bourg-Lastic. Lachaux. La Rodde.
*Pyrénées (Hautes-).* Castelnau-de-Rivière-Basse.
*Rhône.* Aigue-Perse. St.-Loup.
*Sarre.* Kilbourg (le mardi avant la St.-Jean).
*Saone (Haute-).* Jussey (le mardi avant le 9 messidor).
*Sarthe.* Loué (le mardi après la fête du sacre ou Fête-Dieu).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Seine-et-Marne.* Crouy.
*Sèvres (Deux-).* Bressuire.
*Somme.* Oisemont.
*Vendée.* Apremont. La Ferrière.
*Vienne.* Champagné-Saint-Hilaire. Cbatems. Cursay. Scorbe. Clervault.
*Vienne (Haute).* Laurière. Limoges.
*Yonne.* La Celle-St.-Cyr. Maillyla-Ville.

### 30 PRAIRIAL.

*Cher.* Graçay.
*Eure.* Damville (le 19 juin).
*Garonne (Haute-).* Beaumont. Escatalens, cant. de Montech.
*Gironde.* La Tête-de-Buch.
*Loire.* Panissière.
*Marne (Haute-).* Joinville.
*Tarn.* Réalmont (le mercredi avant la St.-Jean, 2 jours).

### 1er MESSIDOR.

*Allier.* Cosne, cant. d'Hérisson.
*Alpes (Basses-).* Barrême.
*Alpes-Maritimes.* St.-Etienne.
*Ardèche.* Mezilhac, cant. d'Entraigues. St.-Martial, cant. de St.-Martin-de-Valamas.
*Ardennes.* Château-Porcien.
*Arriège.* St.-Ibars, cant. du Fossat.
*Aube.* Aix-en-Othe.
*Aude.* Alzonne.
*Aveyron.* Castelnau-Pradniac, cant. de Sauveterre. La Roque-Cézière, cant. de St.-Sernin.
*Cantal.* Besse, comm. de St.-Cirgues-de-Malbert, canton de St.-Sernin.
*Charente.* Massignac. Charmant. Marthon. Challais.
*Charente-Inférieure.* Aumagne, cant. de St.-Hilaire.
*Cher.* Les Aix-d'Angillon.
*Corrèze.* Brives. Le Chateignier, commune de St.-Martial-de-Gimel, cant. sud de Tulle. Neuvic. Uzerche; grand marché.
*Côte-d'Or.* Auxonne (3 jours). Dijon (6 jours). Grancey-en-Montagne. La Roche-en-Brenil.
*Creuse.* Le Grand-Bourg. Faux, cant. de Gentioux.
*Dordogne* La Chapelle-Faucher, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Doubs.* Pontarlier (le premier jeudi de ce mois).
*Drôme.* Taulignan, cant. de Grignan. Bourg-de-Péage.
*Dyle.* Tirlemont (8 jours).
*Escaut.* Ste.-Anne-Termuyden, cant. de l'Ecluse (3 jours).
*Finistère.* Concarneau. St.-Eloy, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Toulouse.
*Gers.* Samatan.
*Hérault.* Hérépian, canton de St.-Gervais.
*Ille-et-Vilaine.* Rennes; grand marché.
*Indre.* St.-Sever (le premier jeudi de ce mois). Bagneux, cant. de St.-Christophe. St.-Genoux, comm. d'Etrées.
*Indre-et-Loire.* Ligueil. Manthelan, cant. de Ligueil.
*Jemmapes.* Enghien (10 jours).
*Jura.* St.-Amour.
*Landes.* Tartas.
*Loir-et-Cher.* Ouzouer-le-Marché (le premier jeudi de ce mois). Chaumont-sur-Thironne.
*Loire-Inférieure.* Port-Launay, commune de Coneron. Herbignac.
*Loiret.* Nogent-sur-Vernisson. Pithiviers. Bois-Commun (le jeudi après la Trinité). St.-Gondon.
*Lot.* Cahors. Salviac.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Moron. Villeneuve (3 jours).
*Lys.* Furnes.
*Maine-et-Loire.* Pouancé (le premier jeudi de ce mois). Le Marillais, cant. de St.-Florent (le premier jeudi de ce mois).
*Marne.* Fimes. Saint-Jean-sur-Tourbe. St.-Quentin-le-Verger. Vitry-le-Brûlé.
*Mayenne.* Landivy. Laval. Saint-Quentin.
*Meurthe.* Albestroff. Dieuze. Fénestrange. Lixheim (2 jours).
*Meuse.* Stenay.
*Mont-Blanc.* Aix.
*Mont-Tonnerre.* Einaeth.
*Morbihan.* Hennebon (le premier jeudi de ce mois). Locminé.
*Moselle.* Metz. (3 jours).
*Nièvre.* Lurcy-le-Bourg.
*Nord.* Bourbourg (9 jours). Dunkerque (8 jours). Le Quesnoy (8 jours). Trelon. Valenciennes.
*Oise.* Chantilly. Ribecourt.
*Orne.* La Ferté-Macé (le premier jeudi de ce mois). Carrouge.
*Ourthe.* St.-Vith.
*Puy-de-Dome.* La Tour.
*Pyrénées (Hautes-).* Rabastens.

Digitized by Google

*Rhône.* Ouroux.
*Saone* (*Haute-*). Fretigney. Faucogney (le jeudi avant le 5 de ce mois).
*Saone-et-Loire.* Ponneau, comm. de Juilly. Loisy. Louhans.
*Sarre.* Platten.
*Sarthe.* Conlie (le premier jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Rouen (15 jours).
*Seine-et-Marne.* Dammartin. Dormelles (2 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Moncoutant.
*Somme.* Albert. Crécy. Guerbigny. Liomer. Saint-Vallery. Villers-Bocage.
*Tarn.* Gaillac. Les Graisses. Vabre. Graulhet (le jeudi avant la Saint-Jean).
*Vendée.* Aizenay. Saint-Denis-la-Chevasse. St.-Michel-en-L'Herm. Oulmes.
*Vienne.* Civray. Lussac-sur-Vienne. Plumartin. St.-Gervais.
*Vienne* (*Haute-*). Bellac. Saint-Laurent-sur-Gorre.
*Vosges.* Damblain. St.-Dié.
*Yonne.* Avallon. Leugny.

## 2 MESSIDOR.

*Ain.* Nantua. Villars, canton de St.-Trivier-sur-Mognans.
*Aisne.* Villers-Cotterets; grand marché.
*Allier.* Dompierre. Maulne, cant. de Cérilly. Le Montet.
*Alpes* (*Hautes-*). Tallard.
*Ardèche.* St.-Etienne-de-Boulogne, cant. d'Aubenas.
*Ardennes.* Rocroy; grand marché.
*Arriège.* Castillon. Pamiers.
*Aveyron.* Mont-Salès, canton de Villeneuve.
*Cantal.* Neuve-Église, cant. sud de St.-Flour.
*Charente.* Beaulieu. Gourville. Pereuil.
*Charente-Inférieure.* Tesson, cant. de Gémozac; grand marché.
*Cher.* Bourges (2 jours). Ainay-le-Vieil, canton de Sauzay-le-Poitiers.
*Corrèze.* Corrèze. Lubersac. Objat, canton d'Ayen; grand marché. Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Chatillon-sur-Seine (3 jours). Précy-sous-Thil.
*Creuse.* St.-Vaulry.
*Dordogne.* Hautefort; grand marché. Les Granges, cant. de Mareuil. St.-Alvère; grand marché.
*Drôme.* St.-Jean-en-Royans.
*Eure.* Villiers-en-Desœuvre, cant. de Pacy-sur-Eure. Bourneville.
*Eure-et-Loir.* Anet (le 21 juin). Authon (le troisième jeudi après la Pentecôte).
*Gers.* Lectour. Sarsmon.
*Gironde.* Pellegrue. Langon. Aillas, cant. d'Auros.
*Indre-et-Loire.* Château-la-Vallière.
*Jura.* Gendrey. La Rixouse.
*Léman.* Collonge-sur-Belle-Rive.
*Loire.* St.-Germain-Lespinasse.
*Loir-et-Cher.* Onzain.
*Loire-Inférieure.* Teillé.
*Loiret.* Château-Renard. Poilly.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Montaigut.
*Maine-et-Loire.* Ingrande, cant. de St.-Georges (le premier vendredi de ce mois).
*Manche.* Montbray, canton de Percy. St.-James.
*Marne.* Esternay.
*Marne* (*Haute-*). Aubepierre. Doulaincourt.
*Mayenne.* Lassay (2 jours).
*Meurthe.* Brouderdorff.
*Mont-Blanc.* Les Marches.
*Morbihan.* Pluvigner. Napoléonville (8 jours).
*Nièvre.* Pouilly. Bressy.
*Oise.* Elincourt.
*Ourthe.* Comblain-au-Pont.
*Puy-de-Dôme.* Courpierre. Saint-Gervais.
*Rhin* (*Haut-*). Neuf-Brisack.
*Rhône.* Bois-d'Oingt.
*Sambre-et-Meuse.* Dinant.
*Sarre.* Sarreveling.
*Sarthe.* Le Mans (le premier vendredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* St.-Clair.
*Seine-et-Marne.* Ménil-Amelot. Provins (4 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Sauzé-Vaussais.
*Tarn.* Ambialet
*Vaucluse.* Bollène.
*Vendée.* Beaulieu-sur-la-Roche. Benet. Les Epesses. St.-Fulgent.
*Vienne.* Availles. Neuville.
*Vosges.* Bains.

## 3 MESSIDOR.

*Aisne.* Anizy. La Ferté-Millon; grand marché. Proisy, cant. de Guise; grand marché.
*Ardennes.* Attigny. Regnowez, cant. de Rocroy.
*Arriège.* Les Bordes, cant. du Mas-d'Axil.
*Aveyron.* Campnac, cant. d'Estaing. Flagnac, cant. d'Albin. Rieupeyroux. Ste.-Eulalie, cant. de St.-Geniès. Therondel, cant. de Mur-de-Barrez. Verfeil, cant. de St.-Antonin. Villecontal, cant. d'Estaing.
*Calvados.* Falaise (8 jours).
*Cantal.* Condat, cant. de Marcillat.
*Charente.* Roullet, cant. d'Angoulême; 1^er^. arrondissement; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Saintes; grand marché.
*Cher.* St.-Bouire, cant. de Sancerre.
*Côte-d'Or.* Pontaillier-sur-Saone. Auxonne.
*Creuse.* Chambon.
*Dordogne.* Domme; grand marché.
*Drôme.* Nions.
*Escaut.* Oostbourg (3 jours).
*Eure.* Breteuil.
*Finistère.* Landivisiau; grand marché.
*Forêts.* Luxembourg.
*Garonne* (*Haute-*). Villefranche.
*Gironde.* Coutras.
*Indre.* Châteauroux (le 1^er^ samedi de ce mois). La Châtre (le 1^er^ samedi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Villedomer, cant. de Château-Renaud. Loches.
*Jura.* Moirans. Thoirette.
*Loire.* Violey.
*Loir-et-Cher.* Herbault. Selles-St.-Denis.
*Loire-Inférieure.* Geneton. Missillac. St.-Philbert.
*Loiret.* Gien.
*Lot.* Martel.
*Lot-et-Garonne.* Fumel.
*Maine-et-Loire.* Cholet (le 1^er^ samedi de ce mois). St.-Florent (le 1^er^ samedi de ce mois). Montrevault.
*Manche.* Canisy; grand marché. La Lande-d'Airon, cant. de Villedieu.
*Marne* (*Haute-*). Chaumont (3 jours).
*Mayenne.* Juvigné. Mayenne.
*Mont-Blanc.* Chambéry. St.-Jean-de-Maurienne (3 jours).
*Morbihan.* Rohan. Vannes.
*Nièvre.* Lusy. Dornecy.
*Nord.* Fourmies.
*Oise.* Ressons.
*Orne.* Le Mêle-sur-Sarthe. L'Aigle (le samedi de la 1^ère^. semaine de ce mois).
*Puy-de-Dôme.* St.-Remy.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Lannemezan.
*Rhône.* Echallas.
*Roër.* Goch (3 jours). Gueldres.
*Sambre-et-Meuse.* Ciney.
*Saone-et-Loire.* Bourg-le-Mont. Couches.

Digitized by Google

Couches. Lais. Marnay. Salornay. Simandres. Verdun.

*Sarre.* Rouver.

*Sarthe.* Brulon (le 1er samedi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* St.-Laurent.

*Sèvres (Deux-).* Croulour, comm. de St.-Coutant.

*Somme.* Mailly. Moreuil.

*Tarn.* Bourguonac, comm. de Mirandol.

*Vendée.* Les Essarts. Maillezais.

*Vienne.* Chiré. Dercé. Joussé.

*Vienne (Haute-).* Chalus.

*Vosges.* Gerardmer.

*Yonne.* Cravant.

## 4 MESSIDOR.

*Aisne.* Château-Thierry; grand marché. Vervins, grand marché.

*Allier.* Franchaise, cant. de Bourbon-l'Archambault.

*Alpes (Hautes-).* Tallard.

*Ardèche.* Cruas, cant. de Rochemaure.

*Aube.* Chavans. Stain-Pierre-de-Bossenay, cant. de Romilly (2 j.).

*Aude.* Plaigne, cant. de Belpech.

*Calvados.* Balleroy.

*Cantal.* La Chapelle-Barres, cant. de Pierrefort.

*Charente.* Barbenieux. Combiers. Villefagnan.

*Charente-Inférieure.* Fontaine, cant. de Jonsac. Marans; grand marché. St.-Savinien; grand marché.

*Cher.* Morognes. Neuvy-sous-Barangeon.

*Corrèze.* Combrossol, cant. de Meymac. Goules, cant. de Mercœur. St.-Hilaire-le-Peyrou, cant. nord de Tulle. Treignac.

*Côte-d'Or.* Saulieu; grand marché,

*Dordogne.* Auriac, cant de Montignac. Jumillac-le-Grand; grand marché. St.-Germain, cant. de Belves; grand marché. St.-Jean-de-Vergt.

*Doubs.* Passavant, cant. de Baume-sur-le-Doubs.

*Drôme.* Crest.

*Eure.* Ivry, cant. de St.-André.

*Finistère.* Landerneau; grand marché. Pont-Avan; grand marché.

*Garonne (Haute-).* Mas-Grenier, cant. de Verdun. Fousseret. Montesquieu-de-Volvestre. Venerque (la veille de la St.-Jean).

*Gironde.* Etauliers, cant. de St.-Savin. La Réole.

*Ille-et-Vilaine.* Vitré.

*Indre.* Argy, cant. de Busançois. Issoudun (la veille de la St.-Jean).

*Jura.* Champagnole. Cassenières.

*Landes.* Soustons.

*Léman.* Morzine.

*Loire.* St.-Martin-l'Estra.

*Loir-et-Cher.* Menotou.

*Loiret.* Lorris (le jour de la Nativité de St.-Jean-Baptiste, (2 jours).

*Lot.* L'Albenque. Laur. Montricoux.

*Lot-et-Garonne.* Montpezat. Nomdieu.

*Manche.* Avranches. La Haye-du-Puits.

*Marne.* Dormans.

*Marne (Haute-).* Rochetaillée.

*Mayenne.* Ernée.

*Mont-Blanc.* Yenne.

*Morbihan.* Baud. Questembert.

*Nèthes (Deux-).* Wlimmeren.

*Nièvre.* Aunay.

*Nord.* Bouchain. Estaires.

*Oise.* Bethisy-St.-Pierre. Crespy. Verberie.

*Ourthe.* Eupen.

*Pyrénées (Hautes-).* Bagnères.

*Rhin (Haut-).* Colmar (2 jours).

*Saone-et-Loire.* Tramayes.

*Sarre.* Gillenfield.

*Seine-et-Marne.* Melun (3 jours).

*Sèvres (Deux-).* Les Mouthiers. Mausé.

*Tarn.* Verdalle.

*Vendée.* Ste.-Gemme-de-Luçon. St.-Michel-Mont-Mercure.

*Vienne.* Chénechè. Verrières.

*Vienne (Haute-).* St.-Léonard.

*Vosges.* Epinal.

*Yonne.* Cussy-les-Forges. Dixmont. St.-Cyr-les-Colons. St.-Florentin.

## 5 MESSIDOR.

*Aisne.* Condé; grand marché. La Capelle; grand marché. Pancy, cant. de Craonne.

*Allier.* La Prugné, cant. du May-et-de-Montagne. Montaigu, cant. du Donjon. Néris, cant. de Montluçon.

*Alpes (Basses-).* Sisteron (le jour de St.-Jean-Baptiste.) Vallensole (le jour de St.-Jean-Baptiste). Digne (le premier lundi après l'octave de la fête Dieu).

*Ardèche.* Boucieu-le-Doux, cant. de St.-Félicien. Le Chaylard. Devesset, cant. de St.-Agrève. St.-Fortunat, cant. de la Voulte. St.-Péray.

*Ardennes.* Asfeld.

*Cantal.* Anglards, cant. de Salers. Marcolès, cant. de St.-Mamet.

*Charente.* Aubeterre. Mansle; grand marché. Manot, canton nord de Confolens; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Tonnay-Charent. Cozes; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulnay; grand marché. Montguyon; grand marché. Mornac, cant. de Royan. St.-Thomas-le-Conac, cant. de Mirambeau; grand marché. Salles, cant. de la Jarrie.

*Cher.* Beaugy le jour de la St.-Jean, pour la location des domestiques de la campagne.

*Corrèze.* Beiveyre, commune de Nespouls, cant. de Brives. St.-Exupéry, cant. d'Ussel.

*Côte-d'Or.* Beze, cant. de Mirebeau. Minot, cant. d'Aignay-Côte-d'Or. Réome. Ste.-Sabine-le-Plain, canton de Pouilly-en-Montagne.

*Creuse.* Ahun.

*Dordogne.* La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil; grand marché. Meyral, cant. de St.-Cyprien; grand marché. Molières, cant. de Cadouin. Terrasson; gr. marché.

*Drôme.* Lens-Lestang, canton de Grand-Serre. Chabeuil.

*Dyle.* Diest.

*Escaut.* Cruyshautem.

*Eure.* Routot.

*Eure-et Loir.* La Bazoche (le 24 juin).

*Finistère.* Huelgoet; grand marché.

*Gard.* St.-Jean-du-Gard. Uzès.

*Garonne (Haute-).* Toulouse (8 jours). Villefranche (le premier vendredi de ce mois).

*Gironde.* St.-Ciers-la-Lande. Blasimont, cant. de Sauveterre. Landerouet, canton de Mont-Ségur. Macau, cant. de Blanquefort.

*Ille-et-Vilaine.* Gevezé, canton 1er de Rennes. Piré, cant. de Janzé. St.-Aubin-du-Cormier. St.-Méen.

*Indre.* Orsennes.

*Indre-et-Loire.* Monnaye, cant. de Vouvray. Preuilly. Yzeures, cant. de Preuilly.

*Isère.* Allevard. Ville-Falavier.

*Jemmapes.* Nalines.

*Jura.* Montmirey-le-Château.

*Léman.* Chaumont.

*Loire.* St.-Symphorien-de-Lay (le lundi avant la St.-Jean-Baptiste).

*Loire (Haute-).* Brioude. Tence.

*Loir-et-Cher.* Blois (le jour de la St.-Jean-Baptiste).

*Loiret.* Sermaize.

*Lot.* Bourg-de-Visat. Degagnac. Martel.

*Lot-et-Garonne.* Birac. Caudecoste. Fargues. Tombebœuf. Villeneuve, cant. de Mexin.



Digitized by Google

*Lozère.* Malaieu.
*Lys.* Alveringhem. Jabeke. Menin (10 jours).
*Manche.* Vicelle, cant. de Quettehou.
*Mayenne.* La Roé.
*Meuse.* St.-Maurice (2 jours).
*Morbihan.* Le Faouet. Malestroit.
*Moselle.* Longwy.
*Nièvre.* Chatillon. St.-Laurent.
*Nord.* Douay.
*Oise.* Carlepont (le premier lundi de ce mois). Grandvilliers. Noyon (15 jours).
*Orne.* Conterne (le premier lundi de mois).
*Puy-de-Dôme.* Artonne. Aubusson. Clermont. Pont-Au-Mur. Vivérolles.
*Rhin.* Rideggen. Neuss. Sonsbeck (3 jours)
*Saone (Haute-).* Vésoul.
*Saone-et-Loire.* Blanzy.
*Sarre.* Hondheim.
*Sarthe.* Sablé (le premier lundi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Eu.
*Seine-et-Marne.* Montereau-Fault-Yonne. La Ferté-sous-Jouarre (2 jours).
*Seine-et-Oise.* Lonjumeau. Rambouillet.
*Sèvres (Deux-).* Gougé. St.-Romans.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Var.* Les Arcs (le 24 juin).
*Vendée.* La Châtaigueraye. La Motte-Achard.
*Vienne.* Lésigny. Monts. Poitiers.
*Vienne (Haute-).* La Bussière-Poitevine. Eymoutiers.
*Yonne.* St.-Sauveur. Sens.

## 6 MESSIDOR.

*Ain.* Meximieux. Lagnieux.
*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Nouvion; grand marché.
*Allier.* Lurcy-le-Sauvage (3 jours).
*Alpes (Basses-).* Entrevaux.
*Alpes (Hautes-).* Aspres-les-Veynes. St.-Bonnet,
*Ardèche.* St.-Laurent-du-Pape, cant. de la Voulte. Rochemaure.
*Arriège.* Varilhes.
*Aube.* Bouilly.
*Aude.* Montréal (le lendemain de la Saint-Jean).
*Aveyron.* La Fouillade, canton de Najac. St.-Sernin. Vareilles, cant. de Monbazens.
*Bouches-du-Rhône.* Gemenos, cant. d'Aubagne.
*Calvados.* Creuilly.
*Charente.* Chasseneuil, canton de St.-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Archiac; grand marché.
*Cher.* Laverdines.
*Dordogne.* Paysac, commune de Serzeac, cant. de Montignac (3 jours).
*Doubs.* Sancey-le-Grand, cant. de Clerval.
*Escaut.* Caprycke. St.-Jean-Steen, cant. de Hulst (2 jours).
*Eure.* Neubourg (2 jours). Maineville (2 jours).
*Eure-et-Loir.* Nogent-le-Rotrou (le 25 juin). Aunay (le 25 juin). Bonneval (le jour de marché correspondant au dernier lundi de juin). Brou (le 25 juin).
*Finistère.* Scaer.
*Forêts.* Aubange, cant. de Massancy. Neunkirchen, canton de Remich.
*Gard.* Portes, cant. de Genolhac.
*Garonne (Haute-).* St.-Lys.
*Gironde.* Blaye (3 jours). St.-Savin. Vayres, cant. de Fronsac. Montségur. Bazas.
*Hérault.* St.-Martin-de-Londres.
*Indre.* Aigurande. Orsennes (le 1er mardi de ce mois).
*Jura.* Les Granges-de-Dessiat.
*Landes.* La Luque. Saint-Martin-de-Seignaux.
*Loire.* Nulize. St.-Jean-Soleymieux. Fontanès. Pelussin.
*Loire (Haute-).* Ally. Goudet.
*Loir-et-Cher.* Mer (le lendemain de la St.-Jean-Baptiste). Montdoubleau. Romorantin (le lendemain de la St.-Jean).
*Loire-Inférieure.* Chemeré. Guémené.
*Loiret.* Bellegarde (le lendemain de la nativité de St.-Jean-Baptiste). Sully-sur-Loire (le lendemain de la nativité de St.-Jean).
*Lot-et-Garonne.* Fauillet.
*Manche.* Les Pieux. St.-Jean-de-Daye.
*Marne.* Sezanne (8 jours).
*Mayenne.* Céance.
*Meurthe.* Baccarat. Château-Salins. Rozelieures.
*Meuse.* Clermont. Nettancourt.
*Meuse-Inférieure.* Baxen.
*Nèthes (Deux-).* Poederlé (2 jours).
*Nièvre.* Pougues. Crux-la-Ville.
*Oise.* Vuacquemoulin.
*Orne* Lonlay-l'Abbaye (le 1er mardi de messidor). Séez. Mortagne (2 jours).
*Ourthe.* Clermont.
*Puy-de-Dôme.* Maringues. Montboissier.
*Rhin (Haut-).* Délemont (4 jours).
*Saone (Haute-).* Fougerolles (le mardi après le 9 messidor). Conflans.
*Saone-et-Loire.* Toulon-sur-Arroux,
*Sarre.* Wittlich (le 1er mardi de ce mois).
*Sarthe.* Bonnetable (le 1er mardi de messidor).
*Seine-Inférieure.* Fauville.
*Seine-et-Marne.* Nemours (2 jours).
*Seine-et-Oise.* Marines.
*Sèvres (Deux-).* La Mothe-Saint-Héraye. St.-Jean-près-Thouars.
*Somme.* Amiens (9 jours). Ham.
*Tarn.* La Bessière-Candeil. Saint-Jean, comm. de Paulin. Valence (2 jours). La Bastide-de-Ronairouze. Cambon.
*Vaucluse.* Gadagne. Barroux. Valréas.
*Vendée.* Fontenay-le-Peuplé.
*Vienne.* Château-Larcher.
*Vienne (Haute-).* Mézières. Rochechouart. La Porcherie.
*Vosges.* Bruyères.
*Yonne.* Brienon. Tonnerre. Villeneuve-sur-Vannes.

## 7 MESSIDOR.

*Ain.* Briord, cant. de l'Hins. St.-Jean-le-Vieux, cant. de Poncin.
*Aisne.* Briane; grand marché. Montaigu, cant. de Sissonne. Guise; grand marché.
*Allier.* Bellenave, cant. d'Ebreuil. Cusset. Le Mayet-de-Montagne. Ureçay, cant. de Cérilly.
*Ardèche.* Berrias, canton des Vans. St.-Jean-le-Centenier, canton de Villeneuve-de-Berg. Thueyts.
*Ardennes.* Margut, canton de Carignan. Saint-Jean-du-Bois, cant. de Chaumont-Porcien.
*Arriège.* Saverdun.
*Calvados.* Pont-Farcy, cant. de St.-Sever.
*Charente.* Rouillère; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Authon, cant. de St.-Hilaire. Marennes (3 jours).
*Cher.* Menetou-Couture. Lignières.
*Corrèze.* La Fage, cant. de la Plau. St.-Martin-la-Méane, canton de la Roche-Canillac; grand marché. St.-Robert, cant. d'Ayen.
*Côte-d'Or.* Savoisy.
*Creuse.* Boussac. Crocq.
*Dordogne.* Plazat, cant. de Montignac; grand marché. Saint-Capraise; cant. d'Eymet. St.-Pierre-de-Chignac.
*Doubs.* La Rivière, cant. de Pontarlier.
*Escaut.* Aspelaere, cant. de Ninove. Kemscke, cant. de Saint-Gillis. Loochristy.

Digitized by Google

*Finistère.* Guerlesquin.
*Forêts.* Bastogne.
*Gers.* Espas, cant. de Nogaro. La Bastide-d'Armagnac, canton de Cazaubon. Valence. Pavie, cant. sud d'Auch.
*Gironde.* Galgon, cant. de Fronsac. Lestrac, cant. de Castelnau-de-Médoc.
*Ille-et-Vilaine.* Bourg-des-Comptes, cant. de Guichen. Château-Giron. Louvigné-du-Désert. Montfort. Trans, cant. de Pleine-Fougère.
*Indre.* Cluis-Dessus, cant. de Neuvy-St.-Sépulchre.
*Indre-et-Loire.* Neuilly-le-Lierre, cant. de Vouvray.
*Isère.* Izeron. La Tour-du-Pin (3 jours). St.-Nazaire. Vif.
*Jemmapes.* Quévaucamps. Beaumont.
*Jura.* Bletterans. Longchaumois.
*Landes.* Montfort.
*Léman.* Viry. Massongy.
*Loire.* Marlhes.
*Loire (Haute-).* Pébrac. Retournac. St.-Jean-la-Champ.
*Loire-Inférieure.* Asserac (2 jours). Paulx.
*Lot.* Aujols. Bruniquel. Concorès. Payrac. Gignac. La Capelle-Marival. Moissac.
*Lot-et-Garonne.* Monbahus. Pénne. Villeréal.
*Lozère.* Bleymard.
*Maine-et-Loire.* Beaufort (le 1er mercredi de ce mois). Vernoil-le-Fourier, cant. de Longué, (le 1er mercredi de ce mois). Montrevault (le 1er mercredi de ce mois).
*Manche.* Gavray; grand marché. Marigny.
*Marne (Haute-).* Montierender.
*Mayenne.* Baillée. Saint-Ouen-des-Toits.
*Meurthe.* Blamont. Flirey. Vézelise.
*Meuse.* Bar-sur-Ornain.
*Mont-Blanc.* Gresy-en-Genevois. Montiers (2 jours).
*Morbihan.* Calan. Melrand. Sérent.
*Moselle.* Remilly.
*Nièvre.* Decize. Donzy. Dorne. Lormes. Thoury-sur-Abron.
*Puy-de-Dôme.* Brion. Montel-de-Gelat. Montferrand. St.-Amant-Roche-Savine. Vic-sur-Allier.
*Rhône.* Bully. Diane. Mardore. St.-Jacques-des-Arrêts.
*Sambre-et-Meuse.* Durbuy.
*Saone-et-Loire.* Autun (2 jours).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Auzonville. Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Bonneuil-aux-Monges. Coulonges.
*Somme.* Amiens (3 jours).
*Vaucluse.* Sault.
*Vendée.* Palluau.
*Vienne.* Angles. Château-Garnier.
*Vienne (Haute-).* Arnac. Sauviat.
*Yonne.* Etais.

## 8 MESSIDOR.

*Ain.* Billiat. Revonnas, canton de Ceyzeviat.
*Aisne.* Genlis, cant. de Chauny; grand marché. Oulchy-le-Château. Vadencourt, cant. de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.
*Ardèche.* Villeneuve-de-Berg.
*Arriège.* Rimont, canton de Saint-Girons. Roque-Fixade, cant. de Lavelanet.
*Aube.* Traisnel, cant. de Nogent-sur-Seine, (2 jours). Vandeuvres.
*Aveyron.* Estaing. Foissac, canton d'Asprières. Gaillac, canton de Laissac. Bas-Goutrens, cant. de Rignac. Laval, cant. Pont-de-Camarès. Lunac, canton de Najac. St.-Jean-du-Bruel, cant. de Nant. Saint-Sever, cant. de Belmont.
*Calvados.* Dozuley, cant. de Dives.
*Cantal.* Mont-Salvy. Pleaux.
*Charente.* Aigre. Brissac, cant. sud de Confolens; grand marché. St.-Cibardeaux.
*Charente-Inférieure.* Aulnay.
*Corrèze.* Brignac, canton d'Ayen; grand marché. Juillac. Pescher, cant. de Beynat.
*Côte-d'Or.* Aignay-Côte-d'Or.
*Côtes-du-Nord.* Launion.
*Creuse.* Bourganeuf.
*Dordogne.* Miremont, canton du Bugue; grand marché.
*Doubs.* Vercel.
*Drôme.* Peyrus, cant. de Chabeuil.
*Escaut.* Calloo, cant. de Beveren. Schoondyk, canton d'Ysendyk (2 jours).
*Eure.* Etrepagny.
*Finistère.* Briec. Irvillac. La Martyre, cant. de Ploudiry, (3 jours).
*Garonne (Haute-).* L'Isle-en-Dodon. (Cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois).
*Gironde.* Libourne.
*Ille-et-Vilaine.* Hédée.
*Indre.* Saint-Benoît-du-Sault (le 2e jeudi de ce mois). Vatan. Saint-Sever. (le 2e jeudi de ce mois).
*Isère.* Mont-Severoux.
*Jura.* Mont-Sous-Vaudrey. Saint-Julien.
*Loire (Haute-).* St.-Didier.
*Loir-et-Cher.* Bracieux (le jeudi après le 5 de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Cordemais. La Chapelle-Glain. Machecoul. Nort.
*Loiret.* Courtenay (le 2e jeudi de ce mois).
*Lot.* Caniac. St.-Chamaran.
*Lot-et-Garonne.* Caumont.
*Lys.* Ostende (2 jours).
*Maine-et-Loire.* Chatelais, canton de Segré, (le 2e jeudi de ce mois). Saumur (le 2e jeudi de ce mois, 3 jours).
*Manche.* Hambie, cant. de Gavray. Pontorson. Villedieu.
*Mayenne.* Fougerolles.
*Morbihan.* Grand-Champ.
*Nièvre.* La Roche-Millay.
*Orne.* Moulins-la-Marche.
*Ourthe.* Stavelot (2 jours).
*Puy-de-Dôme.* Bonnebaud.
*Pyrénées (Basses-).* Saint-Palais (2 jours).
*Rhin (Haut-).* Béfort.
*Rhône.* St.-Jean-d'Ardières.
*Saone (Haute-).* Châlons-sur-Saone (30 jours).
*Saone-et-Loire.* Matour. Rochevineuse.
*Sarthe.* Vallon (le 2e jeudi de ce ce mois). Le Lude (le 2e jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Bolhard.
*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne. Mougon.
*Tarn.* Pampelonne. Lavaur (le jeudi après la St.-Jean, 2 jours).
*Vendée.* Le Gué-de-Velluire. Pouzauge.
*Vienne.* Charroux. Le Bouchet.
*Vienne (Haute-).* Châteauneuf. Rancon.
*Yonne.* St.-Martin-Dordon.

## 9 MESSIDOR.

*Ain.* Chatillon-sur-Chalaronne. St.-Julien-sur-Reyssouse, cant. de St.-Trivier-de-Courtoux.
*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Coucy. Hannapes, cant. de Vassigny; grand marché.
*Alpes (Basses-).* Castellet, cant. des Mées. Thorame-Basse, cant. de Colmars.
*Ardèche.* Loubaresse, cant. de Valgorge.
*Arriège.* Le Carla-le Peuple, cant. du Fosset.
*Aude.* Couizia.
*Calvados.* Bayeux.
*Cantal.* La Roquebrou.
*Charente.* St.-Claud. Torsac.
*Charente-Inférieure.* Le Breuil-Magué, cant. de Rochefort. Pons; grand marché. Saujon; gr. marché.



Digitized by Google

*Corrèze.* Meillards, cant. d'Uzerche; grand marché. Meyssac. La Port-Dieu, cant. de Bort.
*Dordogne.* St.-Cyprien; grand marché, Thiviers.
*Drôme.* Crest.
*Escaut.* Pouques, cant. de Nevele.
*Eure.* Conches.
*Gard.* Sauve.
*Gironde.* La Bescau, cant. de Grignols.
*Indre.* Clion. Chatillon-sur-Indre (le vendredi après la St.-Jean).
*Isère.* Avenieres. Meyzieu.
*Jemmapes.* Leuze.
*Jura.* Les Petites-Chiettes.
*Léman.* Challonges. Liaz.
*Loire.* Pouilly-lès-Feurs.
*Loire-Inférieure.* Lavau.
*Loiret.* Patay.
*Lot.* Cazals. Montauban. Montesquieu. Montpezat. Pern.
*Lot-et-Garonne.* Fieux.
*Lozère.* Serverette.
*Lys.* Thourout.
*Maine-et-Loire.* Montsoreau, cant. sud de Saumur (le second vendredi de ce mois).
*Manche.* Briquebec.
*Marne.* Vertus.
*Marne* (*Haute-*). Ville-sur-Aujon.
*Mayenne.* Montsurs. Prez-en-Pail.
*Meurthe.* Blénod.
*Morbihan.* Gourin. Roche-des-Trois.
*Moselle.* Betting.
*Nèthes* (*Deux-*). Rymenam.
*Nièvre.* Tannay.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais.
*Ourthe.* Mignerie.
*Puy-de-Dôme.* Montaigut.
*Rhône.* Chasselay. Millery. Sauvages.
*Saone-et-Loire.* Cluny. Marizy. Montceau.
*Sarthe.* Vibraye (le second vendredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Beauvoir.
*Sèvres* (*Deux-*). St.-Hilaire-la-Palue. Secondigny. Ault.
*Somme.* Ham.
*Vendée.* Flocelière. Montaigu.
*Vienne* (*Haute-*). Pierre-Buffière.
*Vosges.* Bulgnéville. Epinal. Val-d'Ajol.
*Yonne.* Ancy-le Franc. Courson. Isle-sur-le-Serein. Sens.

## 10 MESSIDOR.

*Alpes* (*Hautes-*). Le Sauze.
*Bouches-du-Rhône.* Orgon.
*Charente.* Verteuil.
*Eure-et-Loir.* Nogent-Roulebois (29 juin).
*Garonne* (*Haute-*). Monbron. Verfeuil.
*Indre.* Le Blanc (le samedi après la St.-Jean). Châteauroux (le second samedi de ce mois). La Châtre (le second samedi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* L'Isle-Bouchard.
*Jura.* Gigny.
*Léman.* Plain-Palais (5 jours).
*Loir-et-Cher.* Monteaux (le jour de St.-Pierre). Viévy (le jour de St.-Pierre). La Ville-aux-Clercs.
*Maine-et-Loire.* Couture (le jour de la St.-Pierre).
*Orne.* Briouze. Longny.
*Rhône.* Lyon (elle dure jusqu'au 25 de ce mois).
*Sarthe.* Luché (le second samedi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Fontaine-le-Dun.

## 11 MESSIDOR.

*Ain.* Pont-d'Ain.
*Aisne.* Laon; grand marché. Rozoy-sur-Serre, cant. de Montcornet.
*Allier.* Souvigny.
*Alpes* (*Basses-*). Annot. Banon.
*Alpes* (*Hautes-*). Upaix.
*Ardèche.* Béage. cant. de Montpezat. Les Vans.
*Aube.* St.-Martin, cant. de Troyes, second arr.
*Aude.* Chalabre.
*Aveyron.* Galgan, cant. de Montbazens.
*Calvados.* Villers-Bocage . . . .
*Charente.* L'Esterpe. Montbron; gr. marché et foire pendant 2 jours. La Palud. Baignes. Ségonzac. Paizay, canton de Villefagnan; grand marché. Salles, canton de Ségonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Balan, cant. de Matha. Chérac, cant. de Burie. Ecoyeux, cant. de Burie. Le Thou, cant. d'Aigrefeuille. St.-Fort, cant. de St.-Génis; grand marché. St.-Maigrin, cant. d'Archiac; grand marché. St.-Pierre, île d'Oléron. Saint-Sauveur-de-Nuaillé, canton de Courçon; grand marché. St.-Porchaire.
*Cher.* Beaugy. Epineuil. Apremont, cant. de la Guerche.
*Corrèze.* Chamboulive, canton de Seilhac; grand marché. Turenne, cant. de Meyssac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Flavigny. Nolay.
*Côtes-du-Nord.* Touquedec.
*Creuse.* Guéret. Feniers, canton de Gentioux.
*Dordogne.* Excideuil.
*Doubs.* Ornans.
*Escaut.* Alost (8 jours). Hooftplaet, cant. d'Ysendyk. Renaix.
*Finistère.* Quemeneven. Landelean, canton de Châteauneuf-du-Faou. Pont-l'Abbé; grand marché.
*Garonne* (*Haute-*). Aurignac. Boulogne.
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols. Pujols. La Réole. Grigmols. Créon. Budos, cant. de Podensac.
*Hérault.* Le Caylar (2 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Sens, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné.
*Indre.* Cluis-Dessus.
*Indre-et-Loire.* Luynes, cant. nord de Tours.
*Isère.* Moirans. Vergnos.
*Jura.* Château-Châlon.
*Loire.* Pommiers.
*Loire* (*Haute-*). Blesle. Ysengeaux (2 jours).
*Loir-et-Cher.* Ouchamps.
*Lot-et-Garonne.* Loubès.
*Lozère.* Chambon.
*Manche.* Canisy; grand marché.
*Marne.* Cuillé.
*Meuse.* Ancerville.
*Meuse-Inférieure.* Roggel.
*Morbihan.* Auray. Guidel. Murillac.
*Moselle.* Forbach.
*Nèthes* (*Deux-*). Malines (8 jours). Voumelgen (3 jours).
*Nièvre.* Châteauneuf-sur-Allier.
*Nord.* Armentières. Avesnes. Bavay. Lille. Valenciennes.
*Oise.* Beaulieu.
*Orne.* Gacé. La Forêt-Auvray.
*Puy-de-Dôme.* Besse. Chapdes. Menat.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Sarrancolin.
*Rhin* (*Haut-*). Chatenois.
*Roër.* Eschweiler. Romerskirchen. Urdingen. Grieth-Hausen.
*Saone* (*Haute-*). Jonvelle.
*Saone-et-Loire.* Brancion. Simard. St.-Bonnet-de-Joux.
*Seine-Inférieure.* Crosville. Quevilly-le-Grand (le jour correspondant au 30 juin.
*Seine-et-Marne.* Nangis.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres* (*Deux-*). Chatillon. Frontenay.
*Somme.* Athies. Corbie. Offoy. Picquigny.
*Tarn.* Monestier (2 jours). Angles (2 jours). Cabanes et Barré. Lautrec.
*Vaucluse.* Oppède. Sarrians.

Digitized by Google

*Vendée.* Les Herbiers. Le Langon. Nieuil-sur-l'Autise. St.-Pierre-du-Chemin.
*Vienne.* Cissé. Moncontour. Montmorillon.
*Vienne* (*Haute-*). Bessines. Saint-Germain.
*Vosges.* Darney. Docelles.
*Yonne.* Charny. Toucy.

12 MESSIDOR.

*Ain.* Belley; grand marché.
*Aisne.* Liesse; grand marché.
*Allier.* Billy; cant. de Varennes. Dompierre. Ecurolles. Montmarault.
*Alpes* (*Hautes-*). Guillestre (le premier lundi de juillet).
*Ardennes.* Machault.
*Aube.* Dampierre, cant. de Ramerup. Rigny-le-Feru, cant. d'Aix-en-Othe.
*Aveyron.* St.-Antonin.
*Cantal.* Rochegonde, comm. d'Ordour, cant. de Pierrefort. Trizac, cant. de Riom-les-Montagnes.
*Charente.* Les Pins, cant. de Saint-Claud; grand marché. Passirac.
*Charente-Inférieure.* Montlieu; grand marché. La Rochelle. Romegoux, cant. de St.-Porchaire. Varaise, canton de Saint-Jean-d'Angely.
*Cher.* Vierzon. Châteauneuf-sur-Cher (le lundi après la St.-Pierre). Dampierre.
*Corrèze.* Egletons. Lubersac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Selongey.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Salagnac; grand marché.
*Doubs.* Orchamps-en-Vennes, cant. de Pierre-Fontaine.
*Eure.* Beuzeville. Ecouis, cant. de Grainville. Evreux.
*Finistère.* Carhaix (8 jours). La Feuillée, canton du Huelgoet; grand marché. Lanhouarneau. Le Ponton ou le Ponthac.
*Forêts.* Hamipré, cant. de Neufchâteau.
*Gard.* Genolhac.
*Garonne* (*Haute-*). Rieumes.
*Gers.* Coudom. Estang, cant. de Cazaubon. Lavit-de-Lomagne. Auch. Tasque, cant. de Plaisance.
*Gironde.* Villandraud.
*Ille-et-Vilaine.* Bréal canton de Pléhan. Châteaubourg.
*Indre.* Levroux.
*Isère.* Brié. Côtes-du-Corps. Le Passage. Méandre. Monestier-de-Clermont.
*Jemmapes.* Everbecq (le lundi après la St.-Jean).
*Jura.* La Chapelle.
*Léman.* Sallenove. Vinzier. Viuz-en-Sallaz.
*Loire* (*Haute-*). St.-Julien.
*Loir-et-Cher.* Vouzon.
*Loire-Inférieure.* Grand-Auverné. Rougé.
*Loiret.* Cravant (le 2e. lundi de ce mois). Châteauneuf (le jour de St.-Martial). Méun (3 jours). Châtillon-sur-Loing. Corbeilles.
*Lot.* Gigouzac. Gourdon. Gramat. La Françoise. Moncuq. Promilhaines.
*Lot-et-Garonne.* Allemans. Casseneuil. Puch.
*Lozère.* Barre. La Canourgue.
*Maine-et-Loire.* Rochefort-sur-Loire, cant. de Chalonnes (le 2e. lundi de ce mois).
*Manche.* Ducey.
*Mayenne.* Montaudun.
*Meuse.* Billy. St.-Mihel.
*Mont-Blanc.* St.-Offenge-Dessus.
*Nèthes* (*Deux-*). Bornhem. Hérenthout (2 jours). Lille (2 jours).
*Nièvre.* Corbigny.
*Nord.* Le Quesnoy.
*Oise.* Lassigny.
*Ourthe.* Malmédy.
*Pas-de-Calais.* St.-Pierre.
*Puy-de-Dôme.* Giat. Lezoux. Saint-Anthème. Sauxillanges.
*Rhin* (*Bas-*). Diémeringen.
*Rhône.* Chenelette.
*Roër.* Moock.
*Sambre-et-Meuse.* Melreux.
*Saone* (*Haute*). Gy (le lundi après le 10 de ce mois). Lure.
*Saone-et-Loire.* Cloudeau. Senozan.
*Sarthe.* La Ferté-Bernard (le 2e. lundi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Londinières.
*Seine-et-Marne.* Toury-Ferrotte (2 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Airvault. L'Absie, com. de Chapelle-Seguin. Melle.
*Vaucluse.* Orange.
*Vendée.* Avrillé. Soulans.
*Vienne.* La Trimouille. Neuville.
*Vienne* (*Haute-*). Limoges.
*Yonne.* Guillon. St.-Brix.

13 MESSIDOR.

*Ain.* Chemilieu, comm. de Passin, cant. de Champagne. Serrières, cant. de l'Huis.
*Aisne.* Marle; grand marché. Neufchâtel; grand marché.
*Allier.* St.-Gérand-le-Puy, cant. de Varennes.
*Ardèche.* Marcols, cant. de Saint-Pierreville.
*Arriège.* La Bastide-de-Seron.
*Aude.* Le Mas-Cabardes.
*Aveyron.* Foissac, cant. d'Asprières. Martiel, cant. de Villefranche. Rhodes (4 jours).
*Calvados.* Lisieux.
*Charente.* Brossac.
*Charente-Inférieure.* Rioux, canton de Gémozac; grand marché.
*Cher.* Menetou.
*Corrèze.* Larche. Noailles, cant. de Brives. Talle.
*Côte-d'Or.* Selongey. Braux.
*Creuse.* Chatelux. Evaux.
*Dordogne.* Genis, cant. d'Exideuil; grand marché. Molières, cant. de Cadouin; grand marché. Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Doubs.* Quingey.
*Eure-et-Loir.* La Louppe (le mardi après le 1er juillet).
*Finistère.* Coray. Plonéour, cant. de Plougastel-Daoulas. Plougastel-Daoulas.
*Garonne* (*Haute*). Caraman.
*Gers.* Montfort, cant. de Mauvezin.
*Ille-et-Vilaine.* Combourg. Louvigné-en-Bain, cant. de Châteaubourg.
*Indre.* Orsennes (le 2e. mardi de ce mois).
*Jura.* Les Chauvins.
*Landes.* Hagetmau.
*Loire.* St.-Just-en-Chevalet.
*Loire.* Fay.
*Loire* (*Haute-*). Loudes. St.-Pierre-du-Champ.
*Loir-et-Cher.* St.-Aignan.
*Loire-Inférieure.* Cambon. Les Moutiers. Saffré.
*Lot.* Montclérs. Rouqueyroux, comm. de la Bastide.
*Lot-et-Garonne.* Laugnac. Meilhan. Roquecor.
*Lozère.* St.-Germain-du-Teils.
*Maine-et-Loire.* Feneu, cant. de Briolay (le 2e. mardi de ce mois). Cunault près Trèves, canton de Gennes (le 2e. mardi de ce mois). Villevêque, cant. N. E. d'Angers (le 2e. mardi de ce mois). Champtocé, cant. de St.-Georges (le 2e. mardi de ce mois).
*Manche.* Les Pieux. St.-Sauveur-sur-Douve.
*Mayenne.* St.-Frimbaut-sur-Pisse.
*Morbihan.* Le Saint. Ploermel. Saint-Avé.
*Nèthes* (*Deux-*). Lippeloo.
*Puy-de-Dôme.* Randans. Tauves.
*Roër.* Mœurs.

Digitized by Google

*Sambre-et-Meuse.* Namur (15 jours).
*Saone (Haute).* Grandvelle.
*Sarre.* Reill.
*Sarthe.* Bouloire (le 2e. mardi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Englesqueville.
*Sèvres (Deux-).* Argenton-le-Peuple. Cherveux.
*Somme.* Contay. Nesle. Péronne.
*Tarn.* Penegats-et-Trévisy.
*Vendée.* Cœx. Tiffauges.
*Vienne.* Availles. Mondion.
*Vienne (Haute-).* Le Dorat.
*Yonne.* Joigny.

## 14 MESSIDOR.

*Ain.* Andert, cant. de Belley. Belley.
*Aisne.* Crépy. Montcornet; grand marché.
*Basses-Alpes.* Colmars.
*Ardennes.* Auvillers-les-Forges, cant. de Signy-le-Petit. Buzancy.
*Aube.* Ervy. Troyes.
*Aude.* Villepinte, canton sud de Castelnaudary.
*Cantal.* Marcenat. Vigouroux, com. de St.-Martin, cant. de Pierrefort.
*Charente.* Ambleville, cant. de Ségonzac; grand marché. Hiersac. St.-Severin. Bourg-Charente.
*Charente-Inférieure.* Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes. Saint-Genis; grand marché.
*Cher.* Henrichemont.
*Corrèze.* Beynat. Haute-Borne, com. et cant. de Servières. La Grauliére, cant. de Seilhac. Neuvic.
*Côte-d'Or.* Laignes.
*Creuse.* Royère.
*Dordogne.* Fleurat, cant. du Bugue; grand marché. La Linde. Saint-Jean-de-Colle, cant. de Thiviers.
*Drôme.* Remuzat.
*Escaut.* Gavre, cant. d'Oosterzeele. St.-Lievens-Houtem, cant. d'Herzéle. Opdorp, cant. de Termonde. Waterland, canton de Capprycke.
*Eure-et-Loir.* Illiers (3 juillet).
*Finistère.* Guiquelleau, canton de Lesneven.
*Gers.* Mauvezin. Mirande.
*Gironde.* Roaillan, cant. de Langon.
*Ille-et-Vilaine.* Andouillé-Neuville, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné.
*Isère.* Montbonnot.
*Loire.* St.-Chamond.
*Loire-Inférieure.* La Chapelle-Heulin.
*Lot.* Fraissinet. St.-Céré.
*Lot-et-Garonne.* Castillonnès.
*Maine-et-Loire.* Montfaucon (le 2e. mercredi de ce mois).
*Marne.* Montmirail.
*Marne (Haute-).* Langres.
*Mayenne.* Château-Gontier. Evron.
*Mont-Blanc.* Saint-Pierre-d'Entremont.
*Morbihan.* Ponstcoff. Roudouallec.
*Moselle.* Puttelange.
*Nèthes (Deux-).* Ruysbroeck.
*Nièvre.* Marigny-l'Eglise.
*Oise.* Précy. Lassigny.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Sambre-et-Meuse.* St.-Hubert.
*Saone-et-Loire.* Châteauneuf. Epinac. Genouilly. Oyé. St.-Romain.
*Sarthe.* La Flèche (le 2e. mercredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Croixmare.
*Seine-et-Marne.* Jouy-le-Châtel.
*Sèvres (Deux-).* Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* St.-Ricquier.
*Vienne.* Châtellerault. Jousé.
*Vienne (Haute-).* Aixe.

## 15 MESSIDOR.

*Ain.* Chavanne.
*Aisne.* Coincy. Landouzy-la-Ville, cant. d'Aubenton; grand marché. Sains.
*Ardèche.* St.-Martin-de-Valamas.
*Aveyron.* Le Dergues, cant. de Requista. Mur-de-Barrez.
*Calvados.* Pont-l'Evêque.
*Charente.* Jarnac-Charente; grand marché. Vitrac, cant. de Montambœuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Jonzac; grand marché. Taillebourg, cant. de St.-Savinien.
*Corrèze.* Curemonte, cant. de Meyssac. Treignac.
*Côte-d'Or.* Arc-sur-Thille, cant. est de Dijon.
*Creuse.* Dun.
*Dordogne.* Azerat, cant. de Thenon.
*Doubs.* St.-Hilaire, cant. de Roulans-l'Eglise.
*Escaut.* Houtenesse, cant. de Hulst (2 jours).
*Eure.* St.-Nicolas-de-Pont-St.-Pierre, cant. de Tourville. Verneuil.
*Eure-et-Loir.* Chartres (le premier jeudi de juillet). Château-Dun (le premier jeudi de juillet).
*Finistère.* Brest; grand marché. La Roche. Guielan *ou* Guceland-Pensez.
*Gard.* Anduze.
*Garonne. (Haute-)* St.-Sulpice, cant. de Carbonne.
*Gironde.* Naujac, comm. de Gaillan, cant. de Lesparre.
*Ille-et-Vilaine.* Janzé. Plélan. St.-Pierre-de-Plesguen, cant. de Combourg.
*Indre.* Argenton. St.-Martin-d'Ardentes. Valençay. St.-Sever (le troisième jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Cormery, cant. de Montbazon. Montrésor.
*Jura.* Lons-le-Saunier.
*Léman.* Thonon.
*Loire (Haute-).* Langeac.
*Loire-Inférieure.* Ancenis. Vieille-Vigne.
*Loiret.* Malesherbes (le jour de St.-Martin d'été).
*Lot-et-Garonne.* Loubès.
*Lozère.* Villefort.
*Lys.* Lombaertryd (2 jours). Nieuport (10 jours).
*Manche.* Tessy.
*Marne.* Lagery. Suippes.
*Marne (Haute-).* Fresne-sur-Apence.
*Mont-Blanc.* Faverges.
*Nièvre.* Moulins-en-Gilbert.
*Nord.* Armentières. Bourbourg. Esquelbecq. Orchies. Solesmes.
*Oise.* Compiègne.
*Pas-de-Calais.* Desvres.
*Puy-de-Dôme.* Blot. Plauzat. Rochefort.
*Rhône.* Lyon (elle dure jusqu'à la St.-Pierre). St.-Just-sur-Allière.
*Roër.* Dickerdamm. Frauenberg.
*Saone (Haute-).* Purgerot.
*Saone-et-Loire.* Bellevesvre.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Infér.* Blosseville. Rouen.
*Seine-et-Marne.* Béton-Bazoches.
*Seine-et-Oise.* Montfort.
*Sèvres (Deux-).* Moncoutant.
*Somme.* Chaulnes.
*Vendée.* La Foussais. Roche-Servière.
*Vienne.* Persac. Ste.-Radegonde. Usson.
*Vienne (Haute-).* Ponsac. St.-Priest-Taurëon.
*Yonne.* Chéroy. Les Ormes. Maillyle-Vineux.

## 16 MESSIDOR.

*Aisne.* Aubenton; grand marché.
*Cantal.* Murat.
*Charente.* Blanzac; grand marché. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Boeux; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Matha; grand marché. Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Cher.* Nuassay, cant. de Vierzon. Sancoins.
*Corrèze.* Chamberet, cant. de Treignac. Meymac. Rillac, cant. de Servières.

Digitized by Google

*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux.
*Creuse.* Felletin.
*Eure.* Montfort-sur-Rille.
*Forêts.* Lauffeldt. (Cette foire se tient au lieu dit *Buschholz*).
*Gironde.* Puynormand, cant. de Lussac.
*Indre.* St.-Martin-de-Tournon.
*Jura.* Andelot. La Ferté.
*Loire (Haute-).* St.-Bonnet.
*Loire-Inférieure.* St.-Jean-de-Boiseau.
*Loiret.* Ousouer-sur-Trezée.
*Lot.* Souceyrac, Souillac.
*Lot-et-Garonne.* Cocumont.
*Lys.* Furnes.
*Manche.* Juvigny.
*Marne.* Ablois.
*Marne (Haute-).* Poulangy.
*Meuse.* Woel.
*Nèthes (Deux).* Duffel (8 jours).
*Nord.* Etroeungt. Wormhoudt.
*Orne.* Chamboy.
*Pas-de-Calais.* Hucqueliers.
*Sarthe.* Vaas (le 3e vendredi de ce mois).
*Seine-Infér.* Aumale.
*Sèvres (Deux-).* Brioux.
*Somme.* Airaines. Albert. Doulens. Hangest. Harbonnières.
*Tarn.* Alban. Lavaur (le onzième jour après la St.-Jean, 2 jours).
*Vienne.* Champagné-St.-Hilaire. Châtellerault (2 jours). Sauxay.

## 17 MESSIDOR.

*Ain.* Boge.
*Aisne.* Hirson; grand marché.
*Allier.* Cérilly.
*Arriège.* Le Mas-d'Azil.
*Calvados.* Crèvecœur, canton de Mezidon.
*Cantal.* Colandres, cant. de Riomles-Montagnes.
*Charente.* Bords. Champagne-Mouton.
*Charente-Inférieure.* Pizany, cant. de Saujon.
*Cher.* Apremont.
*Corrèze.* Ussel.
*Creuse.* Chénerailles.
*Dordogne.* Cenac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Grésillac, cant. de Verteillac; grand marché.
*Doubs.* Bouclans, cant. de Roulans-l'Eglise.
*Eure-et-Loir* Cloye (le 1er samedi de juillet).
*Finistère.* Lesneven; grand marché. Plouénour-Menez. Pont-Croix; grand marché. Rosporden.
*Gironde.* Castillon.
*Ille-et-Vilaine.* Tinteniac.
*Indre.* La Châtre (le troisième samedi de ce mois). Châteauroux (le troisième samedi de ce mois).
*Jura.* St.-Claude.
*Loir-et-Cher.* Vendôme (le troisième samedi de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Savenay.
*Lot-et-Garonne.* Mexin. Montflanquin.
*Manche.* Montbray, canton de Percy.
*Marne (Haute-).* Coublanc.
*Mayenne.* Vages.
*Morbihan.* Mauron. Ploërmel. Plouay. Prisiac.
*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.
*Oise.* Liancourt.
*Rhône.* Cours.
*Saone (Haute-).* Vésoul. Luxeuil (le samedi après le 10 de ce mois).
*Saone-et-Loire.* St.-Léger, comm. de Château.
*Sarthe.* Fresnay (le troisième samedi de ce mois).
*Seine-Inf.* St.-Martin-aux-Arbres.
*Sèvres (Deux-).* Chiché.
*Somme.* Lihons.
*Vendée.* La Caillère. L'Herbergement.
*Vienne.* St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Compreignac. Mortemart.
*Vosges.* Remiremont.
*Yonne.* Seignelay. Sépaux.

## 18 MESSIDOR.

*Aisne.* Bohain; grand marché.
*Ardèche.* Chalençon, canton de Vernoux.
*Aveyron.* Murasson, canton de Belmont.
*Calvados.* Formigny, canton de
*Cantal.* Aurillac. Trévière.
*Charente.* Nauteuil. Brigueil. Moutiers.
*Charente-Inférieure.* Clérac, cant. de Montguyon. Lonzac, canton d'Archiac; grand marché.
*Corrèze.* Argentat.
*Côte-d'Or.* Pouilly-en-Montagne.
*Creuse.* St.-Georges, cant. de Pontarion.
*Dordogne.* Badefol, cant. de Cadouin; grand marché. Beaumont; grand marché.
*Eure-et-Loir.* Châteauneuf (mercredi avant le 7 juillet jour de St.-Clair, 2 jours).
*Finistère.* Morlaix, St.-Divy.
*Forêts.* Ettelbruck, canton de Diekirch.
*Indre.* St.-Gaulthier.
*Jura.* St.-Lupicin.
*Léman.* Petit-Bornan.
*Mayenne.* Craon. Melay.
*Mont-Blanc.* Saint-Jean-de-Maurienne.
*Morbihan.* Landevan. Elvin.
*Nièvre.* Dun-les-Places.
*Nord.* Merville.
*Oise.* Nanteuil-le-Haudouin.
*Pas-de-Calais.* Hermy. Carvin.
*Rhône.* Villiers (7 juillet). Lager. Villechenève.
*Saone (Haute-).* Faverney.
*Saone-et-Loire.* Paray. Deviouse. Romenay.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Seine-Inf.* Neufchâtel.
*Sèvres (Deux-).* Coulon. Coutured'Argenson.
*Vendée.* La Bruffière. La Motte-Achard.
*Vienne.* St.-Genest. Valence.
*Vienne (Haute-).* Peyrat.
*Yonne.* Aillant-sur-Tholon. Ligny-le-Châtel.

## 19 MESSIDOR.

*Aisne.* Le Catelet; grand marché.
*Calvados.* St.-Sever.
*Charente.* Cherras, cant. de Montbron. Celle-Frouin, canton de Mansle; grand marché. St.-Germain-sur-Vienne. Cognac; grand marché. Tusson, cant. d'Aigre; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montendre; grand marché.
*Cher.* Château-Meillant.
*Corrèze.* Bort.
*Dordogne.* Roussignac, canton de Cunèges; grand marché.
*Finistère.* Saint-Thégonnec; grand marché.
*Indre.* Belabre. Migné, canton de St.-Gaulthier.
*Jemmapes.* Soignies (le lundi avant le 14 juillet).
*Jura.* Nozeroy (le lundi après la Visitation).
*Léman.* Bons.
*Loiret.* Baccon (le troisième lundi de messidor).
*Lot-et-Garonne.* La Parade. Monclar.
*Lozère.* Nasbinals.
*Lys.* Avelghem. Poperinghe.
*Maine-et-Loire.* Candé (le troisième lundi de ce mois).
*Manche.* Brecey. Canisy; grand marché. Valognes.
*Marne (Haute-).* La Ferté-sur-Aube.
*Morbihan.* La Gacilly. Napoléon-Ville.

Digitized by Google

*Nièvre.* Cossaye.
*Orne.* Domfront (le troisième lundi de ce mois).
*Pas-de-Calais.* St.-Pol (10 jours).
*Saone (Haute-).* Saulx (le lundi après le 18 messidor).
*Saone-et-Loire.* Tournus.
*Seine-Inférieure.* Harfleur.
*Seine-et-Marne.* Egreville.
*Somme.* Montdidier.
*Vendée.* Bournezeau. Breuil-Barret.
*Vienne.* Chéneché. Mauprevoir. St.-Savin.
*Yonne.* Druyes. Toucy.

### 20 MESSIDOR.

*Ain.* Montagne, arr. de Nantua.
*Charente.* Celle-Frouin.
*Cher.* Aubigny.
*Indre.* Argy. Orsennes (le 3e mardi de ce mois).
*Maine-et-Loire.* Montreuil-Bellay (le 3e mardi de ce mois).
*Nièvre.* Pougues.
*Sarthe.* Montmirail (le 3e mardi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Lagny (2 jours).
*Vaucluse.* Orange.

### 21 MESSIDOR.

*Ain.* Caulincourt, canton de Vermand; grand marché.
*Alpes (Basses-).* Revest-du-Bion, cant. de Banon.
*Charente,* La Rochefoucauld; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Ecoyeux. Gémozac; grand marché. Martron, cant. de Montguyon.
*Cher.* La Celle-Bruère, canton de St.-Amand.
*Corrèze.* Donzenac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Liernais. Semur.
*Côtes-du-Nord.* Dinan.
*Dordogne.* Turac, cant. de Saint-Cyprien; grand marché.
*Escaut.* Gand (15 jours). Tamise. Vestdorp, cant. d'Axel (5 jours).
*Eure.* Lieuray, cant. de St.-Georges-du-Vièvre. Louviers.
*Finistère.* Cronon. Sizun; grand marché.
*Gard.* St.-Jean-du-Gard.
*Garonne (Haute-).* Bazièges, cant. de Montgiscard.
*Indre-et-Loire.* Bléré.
*Jura.* Chambériat.
*Léman.* Lullin.
*Loir-et-Cher.* Ouques (le troisième mercredi de ce mois).
*Loiret.* Beaune (le mercredi après la St.-Martin d'été).
*Lozère.* Rieutord-d'Aubrac.
*Mayenne.* Chemezé.
*Morbihan.* Roche-Sauveur.
*Moselle.* Beersel.
*Nèthes (Deux-).* Malines.
*Nièvre.* Corvol-l'Orgueilleuse.
*Nord.* Hondschoote (4 jours). Valenciennes.
*Pas-de-Calais.* Licques.
*Puy-de-Dôme.* Martres-de-Ver. Montferrand.
*Rhin (Bas-).* Pfaffenhoffen (2 jours).
*Rhin (Haut-).* Delle.
*Rhin-et-Moselle.* Sergenroth.
*Saone (Haute-).* Franc-le-Châtel.
*Saone-et-Loire.* Cuiseaux.
*Seine-et-Marne.* Château-Landon.
*Somme.* Beauquesne. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens.
*Tarn.* Bourguonac, commune de Mirandol.
*Vendée.* Poiré-sur-la-Roche.
*Vienne.* Charroux. L'Isle-Jourdain (2 jours). St.-Savin.
*Vienne (Haute-).* Ambazac.
*Yonne.* Chevillon.

### 22 MESSIDOR.

*Aisne.* Fonsommes, cant. de Saint-Quentin; grand marché.
*Allier.* Gannat.
*Alpes (Hautes-).* Ribiers (le lundi après le 14 juillet, 4 jours).
*Aveyron.* Parisot, cant. de Saint-Antonin.
*Charente.* Deviac, cant. de Montmoreau; grand marché. Pranzac. La Péruse, canton de Chabanois; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Chevançau, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, cant. de Gémozac; grand marché.
*Cher.* Prévoranges.
*Corrèze.* Eguraude. St.-Chamant, cant. d'Argentat; grand marché.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché.
*Doubs.* Audeux.
*Eure-et-Loir.* Chartres (le deuxième jeudi de juillet).
*Garonne (Haute-).* Cazères (3 jours).
*Gironde.* St.-Ciers-la-Lande. Prugnac, cant. de Podensac.
*Indre.* Saint-Août. Saint-Séver (le quatrième jeudi de ce mois).
*Jura.* Chaussin.
*Léman.* Sauoens (2 jours).
*Lot.* Cajare.
*Lot-et-Garonne.* Dunes.
*Marne (Haute-).* Brevannoe.
*Morbihan.* Guémené.
*Nèthes (Deux).* Contich (2 jours).
*Nièvre.* Arquian.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Guiscard.
*Orne.* Argentan.
*Puy-de-Dôme.* Eglise-Neuve.
*Pyrénées-Orientales.* Fourmiguères.
*Rhin (Haut-).* Abbevillers.
*Roër.* Kempen.
*Saone (Haute-).* Pin-les-Magny. Héricourt (le quatrième jeudi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen. Tôtes.
*Sèvres (Deux-).* Lezay.
*Vienne (Haute-).* Oradour-sur-Glane.

### 23 MESSIDOR.

*Aisne.* Origny-Sainte-Benoîte, grand marché.
*Allier.* Moulins (4 jours).
*Ardèche.* St.-Agrève.
*Charente.* Saint-Laurent-de-Céris. Marsillac-Lanville.
*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, cant. de St.-Porchaire; grand marché.
*Corrèze.* Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché.
*Côte-d'Or.* Nant-sous-Thille, cant. de Précy-sous-Thille.
*Creuse.* Auzance.
*Dordogne.* Doissac, cant. de Belvez. Montignac; grand marché.
*Doubs.* Mouthe.
*Finistère.* Collorec, canton de Châteauneuf-du-Faon. Lanvoy, comm. de l'Hôpital-Camyrout, cant. de Plougastel-Daoulas.
*Garonne (Haute-).* Cassagnabère.
*Gers.* Aignan.
*Jemmapes.* Binch.
*Loiret.* Baccon.
*Mont-Blanc.* Beaufort (2 jours).
*Morbihan.* Cambon. Saint-Jean-Brévelay.
*Puy-de-Dôme.* Tours.
*Rhône.* Thizy.
*Saone-et-Loire.* Sornay.
*Seine-Inférieure.* Bacqueville.
*Somme.* Combles. Quévauvillers. Roiselle.
*Vendée.* Angles. La Jaudonière.
*Vienne (Haute-).* Razès.
*Yonne.* Villeneuve-les-Genets.

### 24 MESSIDOR.

*Ain.* St.-Benoît, cant. de l'Huis.
*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Ardèche.* St.-Cirgues-en-Montagne, cant. de Montpezat.

*Ardennes.*

Digitized by Google

*Ardennes*. Renwes.
*Aveyron*. Nienner, cant. de Villefranche.
*Charente*. Alloué, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Angoulême; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Beauvais, cant. de Matha. Tonnay-Boutonne; grand marché.
*Corrèze*. Beaulieu.
*Côte-d'Or*. Villy.
*Dordogne*. Daglan, cant. de Domme.
*Forêts*. Groskampen, cant. d'Arttsfeld.
*Gironde*. La Gorce, canton de Guitres.
*Hérault*. La Salvetat.
*Ille-et-Vilaine*. Saint-Servan.
*Indre*. Neuvy-Saint-Sépulchre. Châteauroux (le quatrième samedi de ce mois). La Châtre (le quatrième samedi de ce mois).
*Jura*. Orgelet. Vaudrey.
*Loire* (*Haute-*). Le Puy (3 jours).
*Lot*. La Capelle-Marival. Moncabrier. Puy-la-Garde.
*Lot-et-Garonne*. Escassefort.
*Mayenne*. Pais. Méral.
*Morbihan*. Hennebon. Luthenay.
*Puy-de-Dôme*. Pont-Gibaud.
*Rhin* (*Haut-*). Montbéliard.
*Rhône*. Poule.
*Saone-et-Loire*. Montcénis. Perreny.
*Seine-Inférieure*. Fécamp (le dernier samedi de ce mois).
*Vendée*. Pouzauge.
*Vienne*. (*Haute-*). St.-Yriex.
*Yonne*. Villiers-Saint-Benolt.

## 25 MESSIDOR.

*Ain*. St.-Paul-de-Varax, canton de Chalamont.
*Aisne*. La Fère; grand marché.
*Allier*. St.-Menoux, cant. de Souvigny.
*Ardèche*. St.-Victor, cant. de St.-Félicien.
*Arriège*. Tarascon.
*Charente*. Châteauneuf; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Courçon; grand marché. Léoville, cant. de Jonzac; grand marché. St.-Ciers-du-Taillon, cant. de Mirambeau; grand marché.
*Corrèze*. Le Lonzac, cant. de Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or*. Montbard. Rouvray, cant. de Précy-sous-Thille.
*Dordogne*. Lanquais, cant. de la Linde; grand marché.



*Doubs*. Villafans, cant. d'Ornans.
*Drôme*. Alan, cant. de Montelimar.
*Eure*. Evreux.
*Finistère*. Comanna. Quimper.
*Gard*. Bagnols.
*Gers*. Castelnau-d'Auzan, cant. de Montréal.
*Gironde*. St.-Savin. Bordeaux (cette foire n'est que d'un jour; elle se tient fossés des Tanneurs, jusqu'à la maison Commune).
*Jura*. Pleurs.
*Lys*. Loo. Pitthem.
*Manche*. Le Lorey, cant. de St.-Sauveur-Landelin.
*Marne*. Montmort.
*Marne* (*Haute-*). Rouvres.
*Mayenne*. Château-Gontier.
*Morbihan*. Meriadec.
*Moselle*. Sierck.
*Nièvre*. Druy.
*Nord*. Herseele.
*Puy-de-Dôme*. Montaigut.
*Pyrénées* (*Basses-*). Morlane.
*Rhône*. Lyon (10 jours).
*Seine-Inférieure*. Blangy.
*Seine-et-Oise*. Poissy.
*Somme*. Abbeville. Bray. Roye.
*Vienne* (*Haute-*). Limoges.
*Vosges*. Vichery.

## 26 MESSIDOR.

*Alpes* (*Basses-*). Castellane (le lundi avant la Madelaine).
*Charente*. Chadury. Champniers.
*Corrèze*. Alassac, cant. de Donzenac; grand marché.
*Dordogne*. Villefranche; grand marché.
*Drôme*. Dieu-le-Fit.
*Finistère*. Le Faon.
*Forêts*. La Rochette.
*Gard*. Saint-Sauveur-de-Pourcils, cant. de Têves.
*Gironde*. Rauzan, cant. de Pujols. Auros.
*Léman*. Bonneville (2 jours).
*Loir-et-Cher*. Autainville (le dernier lundi de ce mois).
*Loiret*. Puiseaux (le londemain de l'anniversaire du 14 juillet).
*Maine-et-Loire*. Champtoceaux (le dernier lundi de ce mois).
*Manche*. Airel, cant. de St.-Clair. Bréhal (3 jours). Canisy; grand marché.
*Marne*. Jonchery-sur-Vesle.
*Mayenne*. St.-Denis-de-Gatine.
*Morbihan*. Bubry. Péaule.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Vic.
*Saone* (*Haute-*). Fretigney.
*Sèvres* (*Deux-*). St.-Loup.
*Somme*. Ailly-sur-Noye. Longueval.
*Tarn*. Mousieys, canton de Villefranche. Valence.
*Vaucluse*. Gordes.
*Vendée*. La Chaise, ci-devant le Vicomte.
*Vienne* (*Haute-*). Les Salles.

## 27 MESSIDOR.

*Ain*. Cormaranche, cant. d'Hautteville.
*Aisne*. Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché.
*Ardèche*. St.-Michel-de-Chabrillanoux, cant. de la Voulte.
*Aveyron*. La Guépie, cant. de St.-Antonin. St.-Amans, canton de Laissac. Sauveterre.
*Calvados*. Banneville-sur-Anjou, cant. de Villers-Bocage.
*Cantal*. St.-Flour.
*Charente*. Raix. Suris, canton de Chabanois; grand marché. Montboyer.
*Charente-Inférieure*. St.-Jean-d'Angély; grand marché.
*Cher*. Culan, canton de Château-Meillant.
*Corrèze*. St.-Privat-le-Centre, cant. de Servières.
*Creuse*. La Souterraine.
*Dordogne*. Le Bugne; grand marché. St.-Martial, cant. d'Exideuil.
*Doubs*. Blamont. Serre, canton d'Audeux.
*Drôme*. Montelimar.
*Finistère*. Banallec; grand marché.
*Indre*. Orsennes (le 4e mardi de ce mois).
*Léman*. Chexery.
*Loire* (*Haute-*). Monastier. Monistrol.
*Loire-Inférieure*. Nantes.
*Loiret*. Huisseau.
*Lot*. La Scubanus.
*Lot-Garonne*. Dondas. Meilhan.
*Lozère*. St.-Germain-de-Calberte.
*Maine-et-Loire*. Angers (le 4e mardi de ce mois).
*Manche*. Carentan. Querqueville, cant. d'Octeville.
*Meurthe*. Baccarat.
*Nord*. Cateau. Condé.
*Rhône*. Cenves. Grange-du-Bois.
*Seine-Inférieure*. Bolbec.
*Somme*. Conty.
*Vendée*. Loir, comm. de Ste.-Florence. Moutiers-les-Maux-Faits. Le Poiroux.

## 28 MESSIDOR.

*Aisne*. Vic-sur-Aisne; grand marché.



Digitized by Google

*Ardèche.* Villeneuve - de - Berg. Vallon.
*Calvados.* Le Billot, cant. et comm. de Notre-Dame-de-Fresnay.
*Cantal.* Allanche.
*Charente.* Aunac, cant. de Mansle; grand marché.
*Creuse.* Aubusson.
*Doubs.* Rougemont.
*Finistère.* Cast-St.-Gildas. Lannilis. Plougouven.
*Forêts.* Paliseul (2 jours).
*Gers.* Gimont.
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault.
*Jura.* Deschaux.
*Landes.* Gabaret.
*Lot.* Prayssac.
*Lot-et-Garonne.* Allon. Castelnau, cant. de Seiches. Ste.-Baseille.
*Lozère.* Belle-Coste.
*Manche.* Les Pieux. St.-Clair.
*Mont-Blanc.* Les Echelles.
*Morbihan.* Noyal-Pontivy.
*Nièvre.* Dornecy.
*Nord.* Cambrai.
*Orne.* Tinchebray.
*Ourthe.* Valdieu (2 jours).
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhône.* St.-Maurice. Thizy.
*Saone-et-Loire.* Navilly. Saillenard. Sigy. St.-Emiland.
*Seine-Inférieure.* Boudeville.
*Vendée.* La Chaise-Giraud. Saint-Denis-la-Chevasse.
*Vienne.* Couhé.
*Vienne (Haute-).* Cieux.

## 29 MESSIDOR.

*Aisne.* Soissons; grand marché.
*Allier.* Bourbon - L'Archambault. Marcillat.
*Alpes (Hautes-).* Rosans.
*Aube.* Chesley, cant. de Chaource.
*Calvados.* Bourgeauville, cant. de Pont-l'Evêque.
*Charente.* Benest, cant. de Champagne - Mouton; grand marché. Montchaude, cant. de Barbezieux; grand marché. Vars, cant. de St.-Amand-de-Boxue; grand marché. La Valette.
*Charente - Inférieure.* Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.
*Corrèze.* Corrèze. Rilhac, cant. de Servières.
*Doubs.* Baume-sur-le Doubs.
*Eure-et-Loir.* Chartres (le 3e jeudi de juillet).
*Finistère.* Gouven, cant. de Lesneven. Quimperlé.
*Ille-et-Vilaine.* Guiguen, cant. de Guichen.
*Indre.* St.-Sever (le cinquième jeudi de ce mois). Buzançois. Martizay, cant. de St.-Martin-de-Tournon.
*Isère.* Champrier.
*Loire.* Bénissons-Dieu, comm. de Briennon.
*Loir-et-Cher.* Selles-sur-Cher (le samedi avant la Madeleine).
*Lot.* Figeac. Lauzerte. St.-Capraize. Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* Sauvagnas.
*Lys.* Reningue.
*Meuse.* Maxey.
*Morbihan.* Guer. Josselin.
*Nièvre.* Anlezy.
*Nord.* St.-Amand.
*Oise.* Clermont. Senlis.
*Orne.* Séez.
*Puy-de-Dôme.* Bourg-Lastic. La Chaux. La Rodde. Montel-de-Gelat.
*Rhône.* Chevagny. St.-Loup. Talayers. Vatard.
*Roër.* Neuroth.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Envermeu. Rouen.
*Seine-et-Oise.* Ablis.
*Somme.* Oisemont.
*Vienne.* Chatems.
*Vienne (Haute-).* Laurière. Saint-Junien.
*Yonne.* Chatelux.

## 30 MESSIDOR.

*Charente.* Ruffec.
*Loiret.* Chevilly (le jour de St.-Vincent-de-Paul).
*Saone (Haute-).* Gray.

## 1er THERMIDOR.

*Allier.* Ainay, cant. de Cérilly.
*Ardèche.* Mézilhac, cant. d'Antraigues.
*Aveyron.* Requista.
*Calvados.* La Rivière. Cambremer. St.-Omer, canton de Thury-Harcourt. (Foire dite *de la Pommeraye*).
*Charente.* Charmant. Marthon.
*Charente-Inférieure.* Bussac, cant. nord de Saintes.
*Cher.* Raymond.
*Corrèze.* Uzerche; grand marché.
*Côte-d'Or.* Baigneux. Mirebeau.
*Côtes-du-Nord.* Uzel.
*Dordogne.* Montpazier.
*Drôme.* La Vacherie, canton de Chabeuil, comm. de Chaffal.
*Escaut.* Deynse.
*Eure.* Vernon.
*Finistère.* Concarneau. St.-Eloy, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Revel. Toulouse.
*Gers.* St.-Clar. Samatan.
*Hérault.* Cessenon.
*Ille-et-Vilaine.* Rennes; grand marché.
*Indre.* La Châtre (le premier samedi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Ligueil.
*Jemmapes.* Enghien (10 jours).
*Jura.* Arinthot. St.-Amour.
*Landes.* St.-Geours-de-Marennes. Tartas.
*Loire.* Firminy.
*Loire-Inférieure.* Les Touches.
*Lot.* Cahors.
*Lot-et-Garonne.* Houeillés.
*Lys.* Furnes.
*Maine-et-Loire.* Cholet (le premier samedi de ce mois).
*Manche.* St.-Lô. Airel.
*Marne.* Reims (3 jours).
*Marne (Haute-).* Latrecey.
*Mayenne.* Landivy. Laval.
*Meurthe.* Dieuze. Fénestrange. Lorquin.
*Mont-Tonnerre.* Einaeth.
*Morbihan.* Locminé.
*Nièvre.* Prémery.
*Nord.* Turcoing (8 jours). Trelon. Valenciennes.
*Oise.* Ribecourt.
*Ourthe.* St.-Vith.
*Puy-de-Dôme.* Herment.
*Rhin (Haut-).* Saint-Amarin (2 jours). Thann.
*Saone-et-Loire.* Toulon-sur-Arroux.
*Seine-et-Marne.* Dammartin.
*Sèvres (Deux-).* Chantillon.
*Somme.* Abbeville (20 jours). Crécy. Guerbigny. Liomer. St.-Vallery. Villers-Bocage. Mondragon.
*Vendée.* Aizenay.
*Vienne.* Civray. Lussac-sur-Vienne. Mirebeau.
*Vienne (Haute-).* Bellac. Saint-Laurent-sur-Gorre.
*Vosges.* Grand.
*Yonne.* Treigny.

## 2 THERMIDOR.

*Aisne.* Villers-Cotterets; grand marché.
*Allier.* La Prugné, cant. du Mayet-de-Montagne.
*Ardennes.* Rocroy; grand marché.
*Arriège.* Pamiers.
*Calvados.* Touques, cant. de Pont-l'Evêque. Vassy.
*Charente.* Beaulieu. Gourville. Peruil.
*Charente - Inférieure.* Corme-la-Forêt; cant. de Saujon. St.-Sor-

Digitized by Google

ain-de-Marennes ; cant. de Marannes. Tesson, cant. de Gemosac ; grand marché.
*Cher.* Neuvy-le-Barrois, canton de Sancoins.
*Corrèze.* Brives. Objat, cant. d'Ayen ; grand marché. Treignac ; grand marché.
*Dordogne.* Hautefort ; grand marché. St.-Alvère ; grand marché.
*Drôme.* Moras, canton de Grand-Serre. Villefranche, cant. de Séderon.
*Eure.* La Ferrière-sur-Rille, cant. de Conches. Pont-Autou, cant. de Montfort-sur-Rille.
*Forêts.* Houffalise.
*Gers.* Saramon.
*Gironde.* Pellegrue. Aillas, cant. d'Auros.
*Indre.* Issoudun.
*Isère.* Autran.
*Jura.* Château-des-Prés.
*Léman.* La Roche.
*Loir-et-Cher.* Marchenoir.
*Lot.* Miramont.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. La Parade. Miramont.
*Lozère.* Marvejols.
*Manche.* Montbray, cant. de Percy. Montebourg.
*Marne* (*Haute-*). St.-Dizier.
*Morbihan.* Kervignac.
*Nièvre.* Aunay. La Nocle.
*Oise.* Elincourt.
*Orne.* Carrouge (2 jours).
*Pas-de-Calais.* Samer.
*Puy-de-Dôme.* Combrailles. Cunlhat.
*Rhin* (*Haut-*). Issenheim (2 jours).
*Rhône.* Bois-d'Oingt. Hauterivoire.
*Sambre-et-Meuse.* Gembloux (3 j.).
*Saone-et-Loire.* Melay. Salornay.
*Seine-et-Marne.* Coulommiers. Ménil-Amelot.
*Seine-et-Oise.* Angerville.
*Sèvres* (*Deux-*). Sauzé-Vaussais.
*Tanaro.* Sommano.
*Vendée.* Les Epesses. Sallartaine.
*Vienne.* Le Vigan.
*Vosges.* Chatel-sur-Moselle. Xertigny.
*Yonne.* Coulange-la-Vineuse. St.-Fargeau.

## 3 THERMIDOR.

*Aisne.* La Ferté-Milon ; grand marché et foire. Proisy, cant. de Guise ; grand marché. Vailly.
*Arriège* Castelnau-de-Durban, cant. de St.-Girons.
*Aube.* Piney. Plancy, cant. de Méry-sur-Seine.
*Aveyron.* Asprières.
*Calvados.* Annebault, cant de Dives. Isigny.
*Charente.* Confolens.
*Charente-Inférieure.* Saintes ; grand marché.
*Côte-d'Or.* Fontaine-Française.
*Dordogne.* Domme ; grand marché.
*Drôme.* St.-Nazaire-le-Désert, cant. de la Motte-Chalançon.
*Eure.* Nonancourt.
*Eure-et-Loir.* Le Puiset (le 22 juillet ; 2 jours.)
*Finistère.* Landivisiau ; grand marché.
*Garonne* (*Haute-*). Buzet, canton de Montastruc. Grenade. St.-Gaudens. St.-Marcet. Villefranche (le premier vendredi de ce mois).
*Gironde.* Noaillan, cant. de Préchac. Castres, cant. de La Brède.
*Indre.* Mézières.
*Indre-et-Loire.* Loches.
*Jemmapes.* Flobecq (le lendemain du premier dimanche de ce mois).
*Loire.* La Pacaudière. St.-Just-la-Pendue. Noiretable.
*Loire* (*Haute-*). Pradelles.
*Loir-et-Cher.* La Madeleine-Ville-Froin (le jour de la Madeleine).
*Loire-Inférieure.* Abbaretz. St.-Philibert.
*Lot.* Martel.
*Lot-et-Garonne.* Dunes. Fumel. Houeillés.
*Maine-et-Loire.* Fontevrault, cant. sud de Saumur (le premier lundi de ce mois). Mont-Jean, cant. de St.-Florent (le premier lundi de ce mois).
*Manche.* Bricquebec. Caniay ; grand marché. La Haye-du-Puits. La Lande-d'Airon, cant. de Villedieu.
*Marne* (*Haute-*). Vignory.
*Mayenne.* Juvigné. Mayenne (2 jours).
*Morbihan.* Rohan. Vannes.
*Nièvre.* Champlemy. Châteauneuf-sur-Allier.
*Nord.* Fourmies. La Bassée.
*Oise.* Breteuil. Ressons.
*Orne.* Rabodange.
*Rhin* (*Bas-*). Ingviller (2 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Seignelegier (4 j.).
*Sambre-et-Meuse.* Champion.
*Saone* (*Haute-*). Melisey. Vauvillers. Villers-Sexel.
*Saone-et-Loire.* Branges.
*Seine-Inférieure.* Goderville.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Seine-et-Marne.* Rebais.
*Sèvres* (*Deux-*). Bernegoue.
*Somme.* Mailly. Moreuil.
*Tarn.* Alby. Pont-de-Ciron, comm. de Mirandol. Murat ou Boissezon-de-Malviel.
*Var.* Tavernes.
*Vendée.* Les Essarts.
*Vienne.* Gençay.
*Vienne* (*Haute-*). Magnac-Bourg.

## 4 THERMIDOR.

*Ain.* Neuville-sur-Renom, cant. de Chatillon-sur-Chalaronne. Thoissey.
*Aisne.* Château-Thierry ; grand marché. Vervins ; grand marché.
*Allier.* Bussières-la-Grue, cant. de Bourbon-l'Archambault. Chantelle-le-Château.
*Alpes* (*Hautes-*). Veynes (le 25 juillet).
*Ardèche.* Pouzin, cant. de Chomerac.
*Bouches-du-Rhône.* Cabannes, cant. d'Orgon.
*Calvados.* Balleroy.
*Cantal.* Chaudes-Aigues. Mont-Salvy. Paillerols, cant. de Vic-en-Carladez. Salers.
*Charente.* Combiers. Barbezieux. Villefagnan.
*Charente-Inférieure.* Marens ; grand marché. St.-Savinien ; grand marché.
*Cher.* Jars. Le Châtelet.
*Corrèze.* La Roche-Canillac. Meymac. Meyssac.
*Côte-d'Or.* Saulieu ; grand marché.
*Creuse.* Roches, cant. de Chatelux.
*Dordogne.* Jumilhac-le-Grand ; grand marché. Paysac, comm. de Serzeac, cant. de Montignac (3 jours). St.-Germain, canton de Belves ; grand marché.
*Doubs.* Belvoir, cant. de Clerval.
*Drôme.* Mollans, cant. de Buis.
*Finistère.* Landerneau ; grand marché. Pont-Aven ; grand marché.
*Gard.* Beaucaire (6 jours). Cette foire est célèbre en toutes sortes de marchandises françaises et étrangères.
*Gers.* Nogaro. Mauvezin. Miradoux. Montesquiou (2 jours).
*Gironde.* Etauliers, cant. de Saint-Ciers-la-Lande. La Rusade, cant. de St.-Savin. St.-Emillion, cant. de Libourne. La Pouyade, cant. de Guitres. La Réole.
*Ille-et-Vilaine.* Bazouges-la-Pérouse, cant. d'Antrain. Vitré.
*Indre.* Argenton.
*Indre-et-Loire.* Rouziers, cant. de Neuillé-Pont-Pierre. St.-Patrice, cant. de Langeais.
*Isère.* Eyrieux. St.-Chef. Varces.
*Jura.* Chatillon (9 jours).
*Landes.* Geaume.
*Loire* (*Haute-*). Ally. Saugues.



Digitized by Google

*Lot.* Caylus. Fons. Gourdon. Molières, arr. de Montauban. Montricoux. Teyssieu.
*Lot-et-Garonne.* Damazan Dolmyrac. Duras. La Monjoie. Marmande Montaut-le-Jeune.
*Lozère.* Barre.
*Maine-et-Loire.* Durtal (le premier mardi de ce mois).
*Manche.* St.-Christophe-d'Aubigny, canton de Periers.
*Marne.* Epernay.
*Meuse.* Montier-sur-Saulx.
*Mont-Blanc.* Lescheraines.
*Morbihan.* Baud. Berric. Pluvigner.
*Nord.* Bouchain. Estaires (2 jours).
*Oise.* Crespy. Mello.
*Orne.* Vimoutier.
*Puy-de-Dôme.* Brion. Château-Quay. La Montgie. Mauzun.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Gavarnic.
*Rhône.* Jullié.
*Sambre-et-Meuse.* Dinant.
*Saone-et-Loire.* Lalbene.
*Seine-Inférieure.* Saint-Pierre-le-Vieux.
*Seine-et-Marne.* La Ferté-Gaucher.
*Seine-et-Oise.* Mantes (4 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Mauzé. Thouars.
*Somme.* Harbonnières.
*Vendée.* Bazoges-en-Pailliers.
*Vienne.* St.-Christophe. Verrières.
*Vienne* (*Haute-*). St.-Léonard.
*Vosges.* Epinal.
*Yonne.* Auxerre.

## 5 THERMIDOR.

*Ain.* Billiac. Lent, cant. de Bourg. Villeneuve, cant. de St.-Trivier-sur-Mognana.
*Aisne.* Condé; grand marché. La Capelle; grand marché.
*Allier.* Cérilly.
*Ardennes.* Grand-Pré. Le Chêne.
*Aveyron* Cassuejouls-de-Cas, cant. de la Guiolle. Sallescuran.
*Calvados.* St.-Pierre-sur-Dives.
*Charente.* Aubeterre. Dirac, cant. d'Angoulême, 1er arrond.; grand marché. Mansle; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Cores; grand marché. Fontaine-Chalendray, cant. d'Aulnay; grand marché. La Chaume, cant. de Saint-Porchaire. La Jarrie. Montguyon; grand marché. Saint-Georges, cant. d'Aulnay. St.-Thomas-le-Conac, canton de Mirambeau; grand marché.
*Corrèze.* Curemonte, canton de Meyssac. Saint-Robert, canton d'Ayen. Ségur, cant. de Lubersac.
*Côte-d'Or.* Molène, canton de Laignes. Recey-sur-Ource. Salives, cant. de Grancey-en-Montagne. Sombernon.
*Creuse.* Chambon.
*Dordogne.* La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil; grand marché. Meyrale, cant. de St.-Cyprien; grand marché. Terrasson; grand marché.
*Eure.* Rugles (4 jours).
*Finistère.* Huelgoet; grand marché. St.-Renan.
*Forêts.* Neufchâteau.
*Gers.* La Graulet, cant. de Montréal.
*Gironde.* La Ruscade, cant. de St.-Savin. Blasimont, cant. de Sauveterre. Cadillac (2 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Loheac, canton de Pipriac. St.-Méloir, comm. de Quebriac, cant. d'Hédée.
*Indre-et-Loire.* Yzeures, cant. de Preuilly.
*Isère.* Lumbin.
*Léman.* Taninges (3 jours).
*Loire* (*Haute-*). Montfaucon.
*Loir-et-Cher.* Montrichard. Montoire (le premier mercredi de ce mois). Selles-St.-Denis.
*Loire-Inférieure.* Carquefou. Fay. Mézangé. Pont-Château. Ste.-Pezanne. St.-Vincent-des-Landes.
*Loiret.* Beaune (le mercredi avant la St.-Loup).
*Lot.* Degagnac.
*Lot-et-Garonne.* Serignac.
*Lys.* Alveringhem. Dixmude (10 jours).
*Maine-et-Loire.* Montrevault (le premier mercredi de ce mois).
*Manche.* Bunis, cant. de Teilleul.
*Marne.* Pont-Faverger.
*Marne* (*Haute-*). Leffond.
*Mayenne.* La Roé. Ste-Suzanne.
*Meuse.* Verdun.
*Mont-Blanc.* Annecy (3 jours).
*Morbihan.* Le Faouet. Malestroit.
*Nièvre.* Nevers.
*Nord.* Douay.
*Oise.* Grandvilliers.
*Ourthe.* Warem.
*Pas-de-Calais.* Boulogne (2 jours).
*Puy-de-Dôme.* Laqueuille. Vicherolles.
*Rhin* (*Haut-*). Altkirch.
*Rhône.* Chessy. La Mure. Pollionay.
*Saone* (*Haute-*). St.-Remy.
*Saone-et-Loire.* Crèche. Digoin. Issy-l'Evêque. Remigny.
*Sarthe.* Lucé (le premier mercredi de ce mois).
*Seine-Infér.* St.-Victor (l'Abbaye).
*Seine-et-Marne.* Nanteuil-sur-Marne.
*Sèvres* (*Deux-*). Chenay. Les Moutiers.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Tarn.* Les Padiés-Rougemont.
*Vendée.* Beaufour. Ambois, comm. de Mouilleron-le-Captif.
*Vienne.* Jousse. La Roche-Posay.
*Vienne* (*Haute-*). Bussière-Poitevine. Eymoutiers.

## 6 THERMIDOR.

*Ain.* L'Huis. Tallissieux, canton de Champagne.
*Aisne.* Aubenton. Père-en-Tardenois; grand marché. Marigny-en-Orxois, cant. de Château-Thierry. Nouvion; grand marché.
*Ardennes.* Charleville.
*Calvados.* Creuilly. Saint-Julien, cant. de Blangy (3 jours). Tilly-sur-Seulles (3 jours).
*Charente.* Chasseneuil, cant. de St.-Claud; grand marché.
*Charente-Infér.* Archiac; grand marché.
*Dordogne.* St.-Laurent-de-Castelnaud, cant. de Domme.
*Drôme.* Sauzet, cant. de Marsanne.
*Eure.* Neubourg (2 jours).
*Eure-et-Loir.* Chartres (le quatrième jeudi de juillet). Cette foire se tient actuellement le premier jeudi de ce mois.
*Forêts.* Arlon.
*Garonne* (*Haute-*). Castelnau-de-Stréfond, canton de Fronton. Villemur. Montesquieu-sur-le-Canal, cant. de Villefranche.
*Gers.* Lavardens, cant. de Jegun.
*Gironde.* St.-Savin. Montségur. Bazas. La Brède.
*Ille-et-Vilaine.* Saint-Aubin-du-Cormier.
*Indre.* St.-Aout, cant. de la Châtre. Préaux. St.-Sever (le premier jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Chinon.
*Jura.* Chaumergy.
*Loire.* St.-Julien-Molin-Molette.
*Loire-Infér.* Geneton.
*Loiret.* Patay.
*Lot.* Moissac.
*Lys.* Bruges (le jour de St.-Jacques-le-Majeur).
*Maine-et-Loire.* Pouancé (le premier jeudi de ce mois). Brissac, cant. de Thouarcé, (le premier jeudi de ce mois).
*Manche.* Ducey. Tocqueville, cant. de St.-Pierre-Eglise.
*Marne* (*Haute-*). La Ferté-sur-Amance.
*Mayenne.* Baillée.

Digitized by Google

*Mont-Tonnerre.* Kircheimboland (2 jours, le premier mardi après la St.-Jacques-le-Majeur).
*Morbihan.* Hennebon (le premier jeudi de ce mois).
*Nèthes (Deux-).* Schreeck.
*Nièvre.* Lucenay.
*Orne.* La Ferté-Macé (le premier jeudi de ce mois). Mortagne.
*Ourthe.* Fosse (2 jours).
*Sambre-et-Meuse.* Florenne.
*Saone-et-Loire.* St.-Bonnet.
*Sarre.* Prumm (le jour de St.-Jacques-le-Majeur).
*Sarthe.* La Suse (le premier jeudi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* La Mothe-Ste.-Héraye.
*Somme.* Ham.
*Tarn.* Rabastens.
*Var.* Châteaudouble (2 jours, le 25 juillet).
*Vendée.* Les Herbiers.
*Vienne.* Chauvigny.
*Vienne (Haute-).* Mézières. Rochechouart.
*Vosges.* Ramberviller. Vrécourt.
*Yonne.* Vézelay.

## 7 THERMIDOR.

*Ain.* Cuisiat, cant. de Treffort.
*Aisne.* Brainne; grand marché. Guise; grand marché. Sissonne.
*Ardèche.* Burzet. Les Nonières, cant. du Chaylard.
*Calvados.* Le Torquesne, cant. de Blangy.
*Cantal.* Aychon, canton de Riom-les-Montagnes.
*Charente.* Rouillac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Authon, cant. de St.-Hilaire. Marennes (3 jours).
*Corrèze.* La Garde, cant. sud de Tulle. Saint-Martin-la-Méane, cant. de la Roche-Canillac; grand marché.
*Creuse.* Boussac. Crocq.
*Dordogne.* Périgueux. Plazat, cant. de Montignac; grand marché.
*Doubs.* Pontarlier (le 1^er^. jeudi de ce mois).
*Finistère.* Guerlesquin. Pleyben.
*Forêts.* Massancy.
*Garonne (Haute-).* Levignac, cant. de Leguevin. Montesquieu-de-Volvestre.
*Gironde.* Galgon, cant. de Fronsac. Pujols.
*Ille-et-Vilaine.* Dingé, canton d'Hédée.
*Indre.* St.-Christophe-en-Boucherie.
*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.
*Isère.* Chamagnieu. Gières. Saint-Priest.
*Jemmapes.* Charleroy (10 jours).
*Landes.* St.-Martin-de-Seignaux. St.-Justin (2 jours).
*Léman.* Chaumont. St.-Paul.
*Loire.* St.-Polgue.
*Loire (Haute-).* St.-Didier.
*Loir-et-Cher.* Contres (le 1^er^. vendredi de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Mesquer.
*Lot.* Catus.
*Lot-et-Garonne.* Caumont. Fauguerolles. Gontaud. Pressas (2 jours). Verteuil.
*Maine-et-Loire.* Mont-Soreau, cant. sud de Saumur (le 1^er^. vendredi de ce mois).
*Manche.* Gavray; grand marché. La Haye-Pesnel. Thorigny.
*Marne (Haute).* Montigny-source-Meuse.
*Mayenne.* Craon.
*Meurthe.* Baccarat. Vic (3 jours).
*Meuse.* Cunelle. Moulotte.
*Morbihan.* La Trinité.
*Ourthe.* Spa.
*Pas-de-Calais.* Frévent. Marquise.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand. Saint-Sauves.
*Rhône.* L'Arbresle.
*Roër.* Duren. Juchen. Strahlen.
*Saone-et-Loire.* Charolles. Chauffailles. La Guiche. St.-Christophe.
*Sarthe.* Vibraye (le 1^er^. vendredi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Gaillefontaine. Limesy. Rouen.
*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne. Coulonges.
*Somme.* Amiens (3 jours). Boiale.
*Tarn.* Monestier (2 jours). La Cabarède. Soual.
*Var,* St.-Tropez.
*Vendée.* Chaillé-lès-Marais. La Châtaigneraye. Montaigu. Palluau.
*Vienne.* Vivonne.
*Vienne (Haute-).* Arnac. Sauviat.

## 8 THERMIDOR.

*Ain.* Pont-de-Vaux.
*Aisne.* Fère-en-Tardenois. Genlis, cant. de Chauny; grand marché. Vadencourt, canton de Grisse; grand marché. Vailly; grand marché.
*Allier.* Montaignet, cant. du Donjon. Vichy, cant. de Cusset. Villefranche, cant. de Montmarault.
*Ardennes.* Launois, cant. de Signy-le-Grand. Roquigny, canton de Château-Portien.
*Arriège.* Belesta, cant. de Lavelanet. Lezat, cant. du Fossat.
*Aube.* Villenauxe.
*Aveyron.* Rignac. Séverac-le-Château.
*Calvados.* Sevans *ou* Septvents, cant. de Caumont.
*Charente.* Bords. Brillac, canton sud de Confolens; grand marché. Dignat.
*Charente-Inférieure.* Aulnay. Bedenac, cant. de Montlieu.
*Cher.* Rians.
*Corrèze.* Brignac, cant. d'Ayen; grand marché. Juillac. Tulle.
*Côte-d'Or.* Aignay-Côte-d'Or.
*Creuse.* Le Grand-Bourg.
*Dordogne.* Miremont, canton du Bugne; grand marché.
*Doubs.* St.-Hippolyte.
*Escaut.* Goefferdinghe, canton de Grammont.
*Eure.* La Magdeleine, canton de Nonancourt (3 jours). Pacy-sur-Eure.
*Finistère.* Briec. Irvillac.
*Forêts.* Bastogne. Wellenstein, cant. de Remich.
*Garonne (Haute-).* Muret. L'Isle-en-Dodon (cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois).
*Gers.* Lavit-de-Lomagne.
*Gironde.* Libourne. Savignac, cant. d'Auros. St.-Christoly, cant. de Lesparre.
*Ille-et-Vilaine.* Beaulon, canton de Guichen. Hédée.
*Indre.* St.-Christophe-en-Barzelle. La Châtre (le 2^e^. samedi de ce mois).
*Isère.* Corbellin. Entre-deux-Guiers-le-Bas. Roybon. Vienne.
*Landes.* Dax. St.-Sever.
*Léman.* Amancy.
*Loire.* Surry.
*Loire-Inférieure.* Joué. Nantes. Rezé. Vue.
*Loiret.* Montargis (le 1^er^ samedi de ce mois, 4 jours).
*Lot.* Cazals. Montauban. Prudhomat. Puy-la-Roque. Salviac.
*Lot-et-Garonne.* Beauville. Castel-Moron. Castelnau, cant. de Cancon. Caumont. Galapian. La Capelle. Le Vignac. Tonneins. Vianne.
*Lozère.* Châteauneuf. St.-Chely.
*Maine-et-Loire.* Vihiers.
*Manche.* Pontorson. St.-Germain-de-Varreville, cant. de Ste.-Mère-Eglise. Villedieu.
*Mayenne.* Ernée. Sougé.
*Meurthe.* Inaming.
*Meuse.* Commercy.
*Mont-Blanc.* Cusy.

Digitized by Google

*Nièvre.* Château-Chinon.
*Orne.* Gacé.
*Pas-de-Calais.* Tournehem (2 jours).
*Puy-de-Dôme.* Ancizes. Ardes. Billom. Giat. St.-Germain-l'Herm.
*Pyrénées (Basses-).* Tardets.
*Pyrénées (Hautes-).* Castelnau-de-Magnoac. Rabasteins.
*Rhin (Haut-).* Béfort.
*Rhône.* Bessenay. Ste.-Colombe-lès-Vienne.
*Roër.* Waldsenckt.
*Sambre-et-Meuse.* Lavaux (2 jours).
*Saone-et-Loire.* St.-Vallier.
*Seine-Inférieure.* Douvrend.
*Seine-et-Oise.* Houdan.
*Sèvres (Deux-).* Augé. Frontenay.
*Tanaro.* Alba (3 jours, le 27 juillet).
*Vaucluse.* Apt. Mérindol. Saint-Saturnin.
*Vendée.* Angles. La Motte-Achard. Mouchamps.
*Vienne.* Charroux.
*Vienne (Haute-).* Rançon.
*Vosges.* Bruyères. Monthureux-sur-Saone.
*Yonne.* Arcy-sur-Cure.

## 9 THERMIDOR.

*Ain.* Bourg-St.-Christophe, cant. de Meximieux. Châtillon-sur-Chalaronne. Echallon, canton d'Oyonnax.
*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Hannapes, canton de Vassigny; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Pons, grand marché. Saujon; grand marché. Vergné, cant. de Lonlay.
*Corrèze.* Meillards, cant. d'Uzerche; grand marché. Le Port-Dieu, cant de Bort.
*Dordogne.* Saint-Cyprien; grand marché.
*Gard.* Lanuejols, cant. de Trèves.
*Indre-et-Loire.* Faye-Marnay *ou* Faye-la-Vineuse, cant. de Richelieu.
*Jura.* Poligny (le deuxième lundi de ce mois).
*Maine-et-Loire.* Chemellier, cant. de Gennes (le 4e. dimanche de ce mois).
*Manche.* Prétot, cant. de la Haye-du-Puits.
*Mayenne.* Prez-en-Pail.
*Morbihan.* Gourin. Roche-des-Trois.
*Nièvre.* Lurcy-le-Bourg.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais.
*Orne.* Mortrée. Regmalard.
*Rhin (Haut-).* Sainte-Marie-aux-Mines.
*Saone-et-Loire.* Bellevue-les-Bains.
*Sèvres (Deux-).* S.-Hilaire-la-Palue. Ault.
*Somme.* Hem.
*Vendée.* Pouzauge.
*Vienne.* Availles. Migné.
*Vienne (Haute-).* Pierre-Buffière.
*Vosges.* Epinal.

## 10 THERMIDOR.

*Charente.* Verteuil. Challais.
*Garonne (Haute-).* Le Burgaud, cant. de Grenade.
*Hérault.* Riols.
*Loiret.* Charsonville (le jour de la St.-Loup).
*Maine-et-Loire.* Beaupréau (le 2e. lundi de ce mois).
*Manche.* Rauville-la-Place, canton de St.-Sauveur-sur-Douves.
*Sarthe.* Noyen (le 2e samedi de ce mois).
*Tarn.* Villefranche.

## 11 THERMIDOR.

*Aisne.* Laon, grand marché. Thorame-Haute.
*Ardennes.* Brieulles-sur-Bar, cant. du Chêne.
*Aude.* Villalier.
*Bouches-du-Rhône.* Tarascon.
*Calvados.* Aunay.
*Charente.* Baignes. Segonzac. L'Eterpe. Montbron; grand marché. Puizay, canton de Villefagnan; grand marché. Salles, canton de Segonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* St.-Fort, cant. de St.-Genis; grand marché. St.-Maigrin, cant. d'Archiac; grand marché. St.-Sauveur-de-Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Corrèze.* Chamboulive, canton de Seilhac; grand marché. Turenne, cant. de Meyrasac; grand marché. Montigny-sur-Aube.
*Côte-d'Or.* Vitteaux.
*Dordogne.* La Trape, cant. de Villefranche-de-Belves.
*Drôme.* La Mothe-Chalençon. Marsanne.
*Finistère.* Châteauneuf-du-Faon. Loc-Ronan. Landeleau. Pont-l'Abbé; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Bouloc, cant. de Fronton. Fousseret. Salies (cette foire se tient le jour de St.-Etienne).
*Gers.* Lannepax, canton d'Eauze. Fleurence.
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols. La Bescau, canton de Grignols. St.-Loubès, cant. de Carbonblanc.
*Ille-et-Vilaine.* Fougères.
*Indre.* Aigurande.
*Jura.* Arlay.
*Loire-Inférieure.* Clisson.
*Lot.* Gramat.
*Lot-et-Garonne.* Bruch.
*Lozère.* Villefort.
*Lys.* Ypres (10 jours).
*Maine-et-Loire.* Montfaucon (le 2e mardi de ce mois).
*Manche.* Brix, cant. de Valognes. Canisy; grand marché.
*Mont-Blanc.* Grand-Bornand.
*Morbihan.* Auray. Muzillac.
*Nèthes (Deux-).* Houtevenne.
*Nord.* Avesnes (8 jours). Bavay. Valenciennes.
*Oise.* Beaulieu.
*Orne.* Lonlay-l'Abbaye (le 2e mardi de ce mois).
*Puy-de-Dôme.* La Tour. Olliergues.
*Pyrénées (Basses-).* Garris (3 jours).
*Roër.* Korschenbroick.
*Saone (Haute-).* Jussey (le mardi avant le 13 de ce mois).
*Saone-et-Loire.* Saint-Germain-du-Plain.
*Sarre.* Wittlich (le 2e mardi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Nolleval.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Bressuire.
*Somme.* Athies. Offoy. Picquigny.
*Vaucluse.* Mazan.
*Vienne.* Chatems. Jaunais.
*Vienne (Haute-).* Bessines. Saint-Germain.
*Vosges.* Fraize. Neufchâteau.
*Yonne.* Champignelles.

## 12 THERMIDOR.

*Ain.* Belley; grand marché. Poncin.
*Aisne.* Liesse; grand marché.
*Alpes (Basses-).* Annot.
*Ardennes.* Tourteron.
*Aveyron.* St.-Antonin.
*Calvados.* Cesny-en-Cenglais, cant. de Thury-Harcourt.
*Charente.* Les Pins, cant. de St.-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Montlieu; grand marché. Pérignac, canton de Pons.
*Corrèze.* Lubersac; grand marché.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Ste.-Croix-de-Montferrand, cant. de Beaumont. Salagnac; grand marché.
*Drôme.* Saint-Paul-Trois-Châteaux; cant. de Pierrelatte.
*Escaut.* Ninove (8 jours).
*Finistère.* La Feuillée, canton du Huelgoet; grand marché. Lan-

Digitized by Google

houarneau. Le Ponton ou le Ponthac.

*Gers.* Panjas, cant. de Cazaubon. Aubiet, cant. de Gimont.

*Gironde.* Baulac ou Beaos, cant. de Bazas.

*Ille-et-Vilaine.* Dol.

*Isère.* Roussillon.

*Jemmapes.* Charleroy.

*Léman.* Cluses.

*Loire (Haute-).* Fay.

*Lot.* Lissac. Montauban.

*Maine-et-Loire.* Vernoil-le-Fourier, cant. de Longué (le 2e mercredi de ce mois). Vihiers. (le 2e mercredi de ce mois).

*Manche.* Questreville, canton de Montmartin-sur-Mer.

*Mont-Blanc.* Châtelard.

*Morbihan.* Silfiac.

*Nièvre.* Couloutre.

*Nord.* Le Quesnoy.

*Rhin (Haut-).* Porentruy (6 jours).

*Rhône.* Chenelette. Saint-Laurent-de-Chamousset.

*Saone-et-Loire.* Autun (2 jours). Matour.

*Sarthe.* La Flèche (le 2e mercredi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Caudebec.

*Sèvres (Deux-).* L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin.

*Vendée.* Soulans.

*Vienne.* Château-Garnier. La Trimouille.

## 13 THERMIDOR.

*Ain.* Cerdon, cant. de Poncin.

*Aisne.* Bruyères, cant. de Fère-en-Tardenois. Marle; grand marché. Neufchâtel; grand marché.

*Alpes (Basses-).* La Javie.

*Aude.* Chalabre.

*Calvados.* Beaumont, cant. de Pont-l'Evêque.

*Charente.* Brossac. Mérignac.

*Charente-Inférieure.* Rioux, canton de Gemozac; grand marché.

*Creuse.* Chatelux.

*Dordogne.* Genis, cant. d'Exideuil; grand marché. Molières, canton de Cadouin; grand marché.

*Drôme.* Granne, cant. sud de Crest.

*Eure-et-Loir.* Chartres (cette foire se tient actuellement le second jeudi de ce mois).

*Finistère.* Coray. Plougastel-Daoulas.

*Gard.* Sauve.

*Garonne (Haute-).* Montech. St.-Sulpice.

*Gers.* Jegun.

*Gironde.* Coutras. La Réole. Saint-Michel-de-Castelnau, canton de Captieux.

*Ille-et-Vilaine.* La Boussacq, cant. de Pleine-Fougères.

*Indre.* Cluis-Dessus. St.-Sever (le 2e jeudi de ce mois). St.-Benoît-du-Sault (le 2e jeudi de ce mois).

*Isère.* Brangue. Sucieu.

*Jura.* Septmoncel.

*Landes.* Arjuzaux. Majesque.

*Léman.* Gex.

*Loire.* St.-Germain-Laval.

*Loire (Haute-).* Aurat.

*Loiret.* Coulon (le jour de St.-Pierre-ès-Liens).

*Lot-et-Garonne.* Penne.

*Maine-et-Loire.* Challain, canton de Candé (le 2e jeudi de ce mois).

*Manche* St.-Pierre-Eglise.

*Mayenne.* Loiron.

*Morbihan.* Langounet. Ploermel.

*Nièvre.* St.-Pierre-le-Moutier.

*Nord.* Cassel.

*Orne.* Argentan. Ceton.

*Pyrénées (Basses-).* Arudy.

*Sambre-et-Meuse.* Houdremont.

*Saone (Haute-).* Dampierre-sur-Salons. Buch-les-Gy. St.-Loup. Grange-le-Bourg.

*Saone-et-Loire.* Cluny.

*Sarthe.* La Châtre (le 2e jeudi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Grainville.

*Sèvres (Deux-).* Les Aubiers. Melle.

*Somme.* Contay. Nesle. Péronne.

*Tarn.* Mont-Mirail. Valderiès. Montredon ou la Bessonie.

*Var.* Cuers (2 jours).

*Vendée.* La Caillère.

*Vienne.* Champagné-St.-Hilaire.

*Vienne (Haute-).* Dorat.

*Vosges.* Granges.

*Yonne.* Bléneau.

## 14 THERMIDOR.

*Aisne.* Monteornet; grand marché.

*Allier.* Aude, canton d'Hérisson. Dompierre. Souvigny.

*Alpes (Basses-).* Thorame-Basse, cant. de Colmars.

*Ardennes.* Machault.

*Aude.* Cuxac-Cabardès, canton de Saissac.

*Cantal.* Oradour, cant. de Pierrefort.

*Charente.* Ambleville, cant. de Segonzac; grand marché. Rouffiac.

*Charente-Inférieure.* Saint-Genis; grand marché.

*Cher.* Bict. Epineuil.

*Corrèze.* Larche.

*Creuse.* Evaux.

*Dordogne.* Fleurat, canton du Bugue; grand marché. Tourtoirac, cant. de Hautefort.

*Drôme.* Grignan.

*Finistère.* Hanvec, cant. de Plougastel-Daoulas. Loquelfret, cant. de Pleyben.

*Forêts.* Heiderscheid, cant. de Wilts. Bas-Belläns (le jour correspondant au 2 août).

*Gard.* Genolhac.

*Gers.* Larrouniieux, cant. de Condom. Monguillem, canton de Nogaro.

*Gironde.* Villandrad.

*Ille-et-Vilaine.* Châteauneuf. Mordelles.

*Indre.* Ecueillé.

*Indre-et-Loire.* Azay-le-Rideau.

*Isère.* Chimilin. Chirens. St.-Hilaire-de-la-Saone. Monestier-de-Clermont. Oste ou Aoste. Revel. Sassenage. Vizille.

*Léman.* Marlioz.

*Loire.* Bœuf. Blesle.

*Loire (Haute-).* La Chaise-Dieu.

*Loire-Inférieure.* Vay.

*Loiret.* Sully-sur-Loire (le jour de St.-Etienne, en thermidor).

*Lot.* Moncuq. Nadaillac. Rouquevieroux, comm. de la Bastide. Sept-Fonds.

*Lot-et-Garonne.* Cahuzac. Cancon. Francescas. Granges. Montségur. Poudenas. St.-Maurin.

*Lozère.* Meyruéis (2 jours).

*Maine-et-Loire.* Becon, canton du Louroux (le 2e vendredi de ce mois).

*Mont-Blanc.* Saint-Pierre-d'Entremont.

*Morbihan.* Pontscorff.

*Nièvre.* Châtillon.

*Oise.* Lassigny.

*Puy-de-Dôme.* Chapdes. Montferrand. St.-Anthème. Saint-Genès-Champespe. Sauxillanges.

*Pyrénées (Basses-).* Bayonne (8 jours).

*Rhin (Haut-).* Moutiers (2 jours).

*Rhône.* Poule.

*Roër.* Rheinberg.

*Saone (Haute-).* Soing. Grandvelle. Plancher-Bas.

*Saone-et-Loire.* Dompierre. Mont-St.-Vincent. Neuvy.

*Sarthe.* Le Mans (le 2e vendredi de ce mois). Vaas (le 2e vendredi de ce mois).

*Seine-Inférieure.* Criquetot-Lesneval.

*Sèvres (Deux-).* Saint-Clémentin. Vernoux-en-Gatine.

*Somme.* St.-Ricquier.

*Tarn.* Lautrec.

*Vaucluse.* Bastide-des-Jourdans.

Digitized by Google

Entraigues. St.-Pierre-de-Vassol.
*Vendée.* La Chaise-Giraud. Saint-Pierre-du-Chemin.
*Vienne.* Sauxay.
*Vienne (Haute-).* Aixe.

## 15 THERMIDOR.

*Ain.* Arbant, cant. d'Oyonax. Bourg. Saint-Denis, canton de Lagnieux. Songieux, cant. de Champagne.
*Aisne.* Landouzy-la-Ville, canton d'Aubenton; grand marché.
*Ardennes.* Philippeville.
*Aveyron.* Entraigues. Villeneuve.
*Calvados.* Lisieux.
*Charente.* Jarnac-Charente; grand marché. Montmoreau. Vitrac, canton de Montamboeuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Aigrefeuille. Le Château, île d'Oléron. Jonzac; grand marché. Le Gua, cant. de Marennes. Maretay, comm. et cant. de Matha. Taillebourg, cant. de St.-Savinien.
*Cher.* St.-Amand.
*Corrèze.* Beynat.
*Côte-d'Or.* Auxonne.
*Creuse.* Dun.
*Dordogne.* Limeuil, cant. de St.-Alvère. Thenon.
*Drôme.* Poët-Laval, cant. de Dieu-le-Fit. Valence.
*Finistère.* Brest; grand marché. Carhaix (8 jours). Guielan ou Gucelan-Pensez. St.-Pol-de-Léon.
*Garonne (Haute-).* Alan. Beaumont. St.-Julia, cant. de Revel. Carbonne.
*Gironde.* Branne. Pujols, cant. de Podensac.
*Ille-et-Vilaine.* Janzé.
*Indre.* Le Blanc. La Châtre (le 3e samedi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* Montrésor.
*Isère.* St.-Pierre-d'Entremont.
*Jura.* Lons-le-Saulnier.
*Léman.* Sallanches (2 jours).
*Loire.* St.-André.
*Loire-Inférieure.* Frossay. La Chapelle-Basse-Mer. Missillac.
*Loiret.* Saint-Maurice-sur-Aveyron. Lorris (les jours correspondans aux 3 et 4 août, 2 jours).
*Lot.* Le Vigan. Martel. Montpezat. Negrepelisse.
*Lot-et-Garonne.* Loubès. Montflanquin. Roquecor. Tombebœuf.
*Lys.* Courtrai (15 jours). Roubrugge.
*Manche.* Avranches (2 jours). St.-Pierre-d'Arthenay, cant. de St.-Jean-de-Daye.
*Mont-Blanc.* Gruffy.
*Morbihan.* Guégon.
*Nord.* Armentières. Bourbourg. Douay. Hazebrouck. Orchies. Solesmes.
*Oise.* Compiegne.
*Orne.* Vieux-Bellesme.
*Pas-de-Calais.* Guines (3 jours).
*Puy-de-Dôme.* Plauzat. Pont-sur-Allier. Vollore.
*Pyrénées-Orientales.* Ceret.
*Rhin (Haut-).* Allière-sous-Chambort.
*Sambre-et-Meuse.* Ciney.
*Saone (Haute-).* Pesmes.
*Saone-et-Loire.* Bois-Sainte-Marie. Perrecy. Chenay. Jouvence. Loisy. Mervans.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen. Yvetot.
*Sèvres (Deux-).* Cherveux.
*Somme.* Chaulnes.
*Var.* Bargemont (3 août).
*Vaucluse.* Lourmarin.
*Vendée.* Avrillé. Fontenay-le-Peuple. Roche-Servière.
*Vienne.* Monts. Pessac. Usson.
*Vienne (Haute-).* Ponsac. Saint-Priest-Tauréon.
*Vosges.* Le Tillot. Liffol-le-Grand. Vagney.
*Yonne.* Toucy.

## 16 THERMIDOR.

*Aisne.* Aubenton; grand marché.
*Allier.* Ferrières, cant. du Mayet-de-Montagne.
*Alpes (Basses-).* St.-Etienne-les-Orgues.
*Arriège.* Mazères, cant. de Saverdun.
*Aude.* Cabrespine.
*Aveyron.* Najac.
*Bouches-du-Rhône.* Istres.
*Calvados.* La Cambe, cant. d'Isigny.
*Cantal.* St.-Martin-Valmeroux, cant. de Salers.
*Charente.* Bouteville. Chabanais; grand marché. Montignac, cant. de St.-Amand-de-Bouexe; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Matha; grand marché. Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Cher.* Préveranges.
*Côte-d'Or.* Arnay-sur-Arroux.
*Creuse.* Felletin.
*Dordogne.* Bourdeille, canton de Brantôme. Paysac; commune de Serzeac, cant. de Montignac (3 jours).
*Doubs.* Orchamps-en-Vennes, cant. de Pierrefontaine.
*Finistère.* Château-Lin.
*Gard.* Montfrin, cant. d'Aramont.
*Garonne (Haute-).* Launac, cant. de Grenade. Gaillac-Toulza, cant. de Cintegabelle. Rieumes.
*Gers.* Lombez.
*Gironde.* Puynormand, cant. de Lussac.
*Indre-et-Loire.* Richelieu.
*Jura.* Montmorot.
*Landes.* St.-Jean-de-Marsac.
*Léman.* Liaz.
*Lot-et-Garonne.* Cocumont. Ste.-Colombe.
*Lozère.* Aumont. Collet-de-Dèze.
*Lys.* Furnes.
*Nord.* Bergues (8 jours). Etroeungt.
*Ourthe.* Amel. Herve.
*Puy-de-Dôme.* Herment.
*Rhin (Haut-).* Noirmont.
*Rhône.* Montsola.
*Sambre-et-Meuse.* Fosses.
*Saone-et-Loire.* Bey. Marcilly.
*Sarre.* Neunkirchen.
*Sèvres (Deux-).* Moncoutant.
*Somme.* Airaines. Albert. Doulens, Hangest. Harbonnières.
*Tarn.* Alban.
*Vaucluse.* Vitroles.
*Vendée.* Poiré-sur-la-Roche.
*Vienne.* Champagné-St.-Hilaire. Châtellerault. Mondion.
*Vienne (Haute-).* St.-Jean-Ligoure.

## 17 THERMIDOR.

*Ain.* Polliat, cant. de Bourg.
*Aisne.* Hirson; grand marché.
*Alpes (Hautes-).* Espinasses.
*Aude.* Carcassonne (3 jours).
*Aveyron.* Naucelle.
*Charente.* Aigre; grand marché. Champagne-Mouton.
*Corrèze.* Chameyrat, cant. nord de Tulle. Neuvic.
*Creuse.* Guéret. Chénerailles.
*Dordogne.* Cenac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Greaillac, cant. de Verteillac; grand marché.
*Doubs.* Morteau.
*Drôme.* Vesc, cant. de Dieu-le Fit.
*Finistère.* Lesneven; grand marché. Plouneour-Menez. Pont-Croix; grand marché. Rosporden.
*Gers.* Lectour.
*Gironde.* Castillon.
*Ille-et-Vilaine.* Tinteniac.
*Jura.* Morbier. St.-Claude.
*Loire-Inférieure.* Montoir.
*Loiret.* Château-Renard.
*Lot.* Mauroux. Sounat.
*Lot-et-Garonne.* Auvillars. Castel-Sagrat.

Digitized by Google

Sagrat. Durance. Lauzun. Villeneuve.

*Maine-et-Loire.* Baugé (le troisième lundi de ce mois).

*Manche.* Montbray, canton de Percy.

*Mayenne.* Cossé.

*Morbihan.* Plouay.

*Nièvre.* Brinon. Mugny. St.-Amand.

*Nord.* Landrecie. Solre-le-Château.

*Orne.* Domfront (le troisième lundi de ce mois).

*Puy-de-Dôme.* Cebasat.

*Saone (Haute-).* Boulot.

*Saone - et - Loire.* Sagy. Saint-Amour.

*Sarthe.* Mamers (le troisième lundi de ce mois).

*Sèvres (Deux-).* La Forêt-sur-Sèvres. Les Fossés.

*Somme.* Libons.

*Tarn.* Dourgne.

*Var.* Bargemont.

*Vienne.* Chauvigny. St.-Sauvant.

*Vienne (Haute-).* Compreignac. Mortemart.

*Vosges.* Rupt.

*Yonne.* Lainsecq.

## 18 THERMIDOR.

*Aisne.* Bohain; grand marché.

*Alpes (Basses-).* Manosque.

*Alpes (Hautes-).* Orpierre.

*Ardèche.* Saint-Michel-de-Chabrillanoux, cant. de la Voulte.

*Arriège.* Lavelanet.

*Aude.* Carcassonne (6 août).

*Aveyron.* Pont-de-Camarès. La Guépie, cant. de Saint-Antonin. Milhaud.

*Charente.* Nanteuil. Brigueil. Moutiers.

*Charente-Inférieure.* Clérac, cant. de Montguyon. Lonzac, canton d'Archiac; grand marché.

*Corrèze.* Noailles, cant. de Brives.

*Creuse.* Bénevent.

*Dordogne.* Badefol, cant. de Cadouin; grand marché. Beaumont; grand marché.

*Drôme.* Die. Roche-sur-Grane, cant. sud de Crest.

*Finistère.* Morlaix. Guipavas. Irvillac, canton de Plougastel-Daoulas; grand marché. Plouguerneau, cant. de Lannilis.

*Garonne (Haute-).* Montgaillard, cant. de Villefranche.

*Gironde.* Sauvetorre. Lerm, canton de Grignols.

*Ille-et-Vilaine.* Combourg.

*Indre-et-Loire.* Mont-Louis *ou* Mont-Loire, cant. sud de Tours.

*Loire.* Laval. St.-Genest-Malifaux.

*Loire-Inférieure.* Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

*Lot.* Moncléra.

*Lot-et-Garonne.* Lavardac (2 jours).

*Maine-et-Loire.* Gesté, canton de Beaupréau (le troisième mardi de ce mois). Chalonnes (le troisième mardi de ce mois).

*Manche.* Milières, cant. de Lessay.

*Mayenne.* Craon. Melay.

*Meurthe.* Badonviller (2 jours).

*Nord.* Merville.

*Pas-de-Calais.* Hermy.

*Rhône.* Yrigny. Riverie. Villechenève.

*Sambre-et-Meuse.* Erézée.

*Saone (Haute-).* Noidans-le-Ferroux. Coravillers-le-Plein.

*Saone-et-Loire.* Dompierre-les-Ormes. Lys. Tournus.

*Seine-et-Oise.* Poissy.

*Sèvres (Deux-).* Bonneuil-aux-Monges.

*Tarn.* Graulhet.

*Var.* Cogolin (2 jours). Tourvés.

*Vaucluse.* Loriol. Puget.

*Vendée.* Napoléon. Tiffauges.

*Vienne.* Valence.

*Vienne (Haute-).* Peyrat.

*Vosges.* La Marche.

*Yonne.* La Breuille.

## 19 THERMIDOR.

*Ain.* Jujurieux, canton de Poncin. Simandres, cant. de Ceyseriat.

*Aisne.* Le Catelet; grand marché.

*Allier.* Chevagnes. Cosne, canton d'Hérisson. La Palisse.

*Alpes (Hautes).* Breziers.

*Aude.* Lespinassière.

*Calvados.* Le Torquesne, canton de Blangy.

*Charente.* Blanzac (3 jours). Charras, canton de Montbron. Celle-Frouin, cant. de Mansle; grand marché; Cognac; grand marché. St.-Germain-sur-Vienne. Tusson, cant. d'Aigre; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Montendre, grand marché.

*Cher.* Lignières.

*Corrèze.* Argentat. La Graulière, cant. de Seilhac.

*Dordogne.* Bussière-Badil. Roussignac, canton de Cunèges; grand marché. Saint-Etienne-de-Puy-Corbier, cant. de Mucidan.

*Drôme.* Le Buis.

*Eure.* Bourgthéroude.

*Finistère.* Saint-Thégonnec; grand marché. Surignac, canton du Huelgoet.

*Gard.* Mialet, canton de St.-Jean-du-Gard. St.-André-de-Valborgne.

*Gers.* Montastruc, cant. de Fleurence. Barrau, cant. sud d'Auch.

*Indre.* Argenton.

*Jura.* Arbois. Bois-d'Amont.

*Loire (Haute-).* Vachères.

*Lot.* Bourg-de-Visat. Fraissinet. Puy-l'Evêque. Saint-Projet, cant. de Caylus.

*Lot-et-Garonne.* La Sauvetat-du-Drot.

*Lozère.* Malzieu.

*Manche.* Canisy; grand marché.

*Mayenne.* Bourg-Nouvel.

*Mont-Blanc.* Alby.

*Morbihan.* Plumelec. Napoléon-Ville.

*Nièvre.* Cosne. Tannay.

*Puy-de-Dôme.* Arlanc. Courpierre.

*Rhône.* Grigny. Sauvages.

*Sambre-et-Meuse.* Barvaux.

*Saone (Haute-).* Lavoncourt.

*Saone-et-Loire.* Allerey.

*Sarthe.* Sillé-le-Guillaume (le troisième mercredi de ce mois).

*Sèvres (Deux-).* Airvault.

*Somme.* Montdidier.

*Tarn.* Denat. Saix.

*Var.* Lorgues (7 août).

*Vaucluse.* Bonnieux. Sorgues.

*Vendée.* Ardelais. Bournezeau.

*Vienne.* Mauprévoir. Plumartin.

## 20 THERMIDOR.

*Charente.* Celle-Frouin.

*Doubs.* Pontarlier (le troisième jeudi de ce mois).

*Forêts.* Remich.

*Gers.* Feissan, cant. sud d'Auch.

*Gironde.* Auros. Créon.

*Indre.* Saint-Séver (le troisième jeudi de ce mois).

*Indre-et-Loire.* Balan. St.-Flovier, cant. de Pressigny-le-Grand.

*Jura.* Clairvaux (8 jours).

*Loir-et-Cher.* Bracieux (le jeudi après le 13 de ce mois).

*Nièvre.* Poiseux.

*Sambre-et-Meuse.* Hotton.

*Tarn.* Brassac.

*Var.* Le Val.

## 21 THERMIDOR.

*Ain.* Marbos, cant. de Coligny. Marlieux.

*Aisne.* Caulincourt, cant. de Vermand; grand marché.

*Ardèche.* St.-Laurent-du-Pape, cant. de la Voulte. St.-Martial, cant. de St.-Martin-de-Valamas.

*Ardennes.* Juniville.



Digitized by Google

*Ariège.* Le Fossat.
*Aude.* La Prade.
*Cantal.* Aurillac.
*Charente.* La Rochefoucauld ; grand marché le même jour.
*Charente-Inférieure.* Gémozac ; grand marché. Martrou, cant. de Montguyon. Thors, cant. de Matha.
*Cher.* La Guerche.
*Corrèze.* Donzenac ; grand marché. Egurande. Treignac.
*Côte-d'Or.* Argilly, cant. de Nuits. Salmaises, canton de Flavigny. Seurre.
*Dordogne.* Montpazier. Thiviers. Tursac, canton de St.-Cyprien ; grand marché. Saint-Jean-de-Vergt.
*Doubs.* Rigney, cant. de Marchaux.
*Drôme.* Francillon, comm. de Saon, cant. sud de Crest.
*Finistère.* Trégcat. Plouescat. Sisun ; grand marché.
*Forêts.* Paliseul ( 2 jours ).
*Gers.* Eauze.
*Gironde.* St.-Denis-de-Piles, cant. de Guitres.
*Hérault.* Agde ( 3 jours ). Bédarrieux. Olargues.
*Ille-et-Vilaine.* Corps-Nuds, cant. de Janzé.
*Indre-et-Loire.* Tours ( 10 jours ).
*Isère.* Apprieu.
*Jura.* Les Rousses. Pleure.
*Landes.* Habas. La Luque. Tartas.
*Loire ( Haute-).* Tence.
*Loire - Inférieure.* Nort. Vieille-Vigne.
*Lot.* Cajare.
*Lot-et-Garonne.* Saint-Pastour.
*Manche.* Montpinchon, cant. de Cérisy-la-Salle.
*Morbihan.* Bois-de-la-Roche.
*Moselle.* Hultzweiller ( 2 jours ).
*Nord.* Bavay ( 8 jours ). Valenciennes.
*Puy - de - Dôme.* Montferrand. Rochefort.
*Sambre-et-Meuse.* La Roche.
*Saone ( Haute-).* Ray.
*Saone-et-Loire.* Châlons-sur-Saone. La Clayette. Longepierre. Tramayes.
*Seine-Inférieure.* Fauville. Saint-Laurent.
*Seine-et-Marne.* Mormant.
*Seine-et-Oise.* Jouars.
*Sèvres ( Deux-).* Prahec.
*Somme.* Beauquesne. Corbie. Domart.* Hornoy. Molliens. L'Herbergement.
*Vienne.* Charroux. L'Isle-Jourdain ( 2 jours ). Montmorillon. Saint-Cyr. Saint-Savin. Sauxay. Trois-Moutiers.
*Vienne ( Haute-).* Ambazac.
*Vosges.* Châtenois.
*Yonne.* Coulange-sur-Yonne.

## 22 THERMIDOR.

*Ain.* Salavres, cant. de Coligny.
*Aisne.* Fonsommes, cant. de St.-Quentin.
*Allier.* Ebreuille.
*Alpes ( Basses-).* Turriers.
*Ardèche.* Burzet. La Voulte.
*Aude.* La Bécède.
*Aveyron.* Busens, cant. de Séverac-le-Château. Cassagnes. La Guiolle. Requista.
*Charente.* Pranzac. Deviac, cant. de Montmoreau ; grand marché. La Peruse, cant. de Chabanois ; grand marché.
*Charente - Inférieure.* Chevançau, cant. de Montlieu ; grand marché. Restaux, cant. de Gémozac ; grand marché.
*Cher.* Préveranges. Thaumiers, cant. de Charenton.
*Corrèze.* St.-Chaumont, cant. d'Argentat ; grand marché.
*Creuse.* Cheniers, cant. de Bonnat.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde ; grand marché. Daglan, cant. de Domme.
*Doubs.* Serre, cant. d'Audeux.
*Drôme.* Beaume-de-Transit, cant. de Pierrelatte. Chabeuil.
*Finistère.* Quimperlé.
*Forêts.* Oberkayl, cant. de Dudeldorff.
*Garonne ( Haute-).* Bouret, cant. de Verdun. Villebrumier. St.-Jorry, cant. de Fronton. Auterive. Nailhoux.
*Gironde.* St.-Ciers-la-Lande. Guitres. Rauzan, cant. de Pujols. Montségur.
*Hérault.* Bessan ( 3 jours ). Ganges.
*Ille-et-Vilaine.* Dol.
*Indre.* Palluau. La Châtre (le 4e. samedi de ce mois ).
*Landes.* Labrit. Levignac.
*Léman.* Bons.
*Loire.* St.-Martin-Destreaux. Montbrison (le samedi avant le 15 août).
*Loire.* Chambon.
*Loire ( Haute-).* Pradelles.
*Loire-Inférieure.* Bouvron.
*Loiret.* Bois-Commun (le jour de St.-Laurent).
*Lot-et-Garonne.* La Sauvetat.
*Manche.* Ducey. Montebourg.
*Marengo.* Volpedo ( 2 jours ; le 10 août).
*Marne ( Haute-).* Ville-sur-Aujon.
*Mayenne.* Montaudain. Montsurs.
*Mont-Blanc.* St.-Genix.
*Morbihan.* Guémené.
*Nièvre.* Aunay.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Guiscard.
*Orne.* Bellesme.
*Puy-de-Dôme.* Châteldon. Tours.
*Rhin ( Bas-).* Villé ( 2 jours).
*Rhône.* Andéol.
*Roër.* Laurensberg.
*Saone-et-Loire.* Bruyères. Château-Renaud.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Aumale. Rouen. Fréville.
*Sèvres ( Deux-).* Argenton-le-Peuple.
*Somme.* Doulens.
*Tarn.* Bourguonac, comm. de Mirandol. Viviers.
*Var.* Nans.
*Vendée.* Grandes-Landes.
*Vienne.* Romagne. Sommières.
*Vienne ( Haute-).* Oradour-sur-Glane. Nedde.

## 23 THERMIDOR.

*Aisne.* Origny-Ste.-Benoîte, cant. de Ribemont ; grand marché.
*Alpes ( Hautes-).* Sigoyer (le 1 août).
*Ardèche.* Rochemaure. Rochepaule, cant. de St.-Agrève.
*Aude.* Conques.
*Calvados.* Beaumont, cant. de Pont-l'Evêque.
*Charente.* St.-Laurent-de-Ceris. Marsillac-Lanville.
*Charente-Infér.* Pont-l'Abbé, cant. de St.-Porchaire ; grand marché.
*Cher.* Bourges.
*Corrèze.* Masseret, cant. d'Uzerche ; grand marché.
*Dordogne.* Montignac ; grand marché.
*Gard.* Barjac. Ledignan.
*Garonne ( Haute-).* Boulogne.
*Gers.* Solomiac, cant. de Mauvezin.
*Gironde.* La Ruscade, cant. de St.-Savin. Pujols. St.-Laurent-en-Cubzagais, cant. de St.-André-de-Cubzac. Listrac, cant. de Castelnau-de-Médoc.
*Hérault.* Le Pujol. Cette ( 8 jours). St.-Pons ( 2 jours ).
*Ille-et-Vilaine.* St.-Benoît-des-Ondes, cant. de Cancale.
*Indre.* Vatan.
*Isère.* Chanas. Goncelin. St.-Marcellin. Vezeronce.
*Jemmapes.* Trazegnies ( 2 jours).
*Jura.* Moyrans.

Digitized by Google

*Loir-et-Cher.* Nouan (le 11 août).
*Loire.* Ste.-Colombe.
*Loiret.* Gien (le lendemain de St.-Laurent).
*Meuse.* St.-Mihel.
*Rhône.* Thizy.
*Saone (Haute-).* Champlitte. Seveux. Amance. Cromary. Conflans.
*Saone-et-Loire.* Montcénis.
*Seine-Inférieure.* Eu (6 jours).
*Seine-et-Oise.* Cerny.
*Sèvres (Deux-).* Brioux.
*Somme.* Combles. Quevauvillers. Roiselle.
*Tarn.* Gaillac (2 jours). Cramaux. Réalmont (2 jours).
*Var.* Rians.
*Vaucluse.* Bédarrides. Entrechaux (6 jours). Oppède.
*Vendée.* Les Brouzils. St.-Laurent-de-la-Salle. Maillezais.
*Vienne.* Vigean. Lisaut. Monts.
*Vienne (Haute-).* Razès.

## 24 THERMIDOR.

*Ain.* Bagé-le-Châtel.
*Aisne.* Ribemont; grand marché.
*Allier.* Billy, cant. de Varennes. Bourbon-l'Archambault. St.-Ennemond, cant. est de Moulins (2 jours).
*Aude.* Belpech.
*Aveyron.* St.-Rome-du-Tarn. Vialarets, cant. d'Albin. Villefranche.
*Bouches-du-Rhône.* Salon.
*Calvados.* Falaise.
*Cantal.* Riom-les-Montagnes. St.-Flour.
*Charente.* Alloué, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Angoulême; grand marché. Massignac, canton de Montambœuf. Saint-Vallier.
*Charente-Inférieure.* Brie, cant. de Matha. Ciré, cant. d'Aigrefeuille. Tonnay-Boutonne; grand marché.
*Cher.* Culan.
*Corrèze.* Brives. St.-Angel, cant. d'Ussel. Sedure, comm. de Champagnac-la-Prime, cant. de la Roche-Canillac. Ussel.
*Creuse.* Jarnage. Auzance.
*Dordogne.* St.-Laurent-de-Castelnau, cant. de Domme. Villars, cant. de Champagnac-de-Bel-Air.
*Doubs.* Esternoz, cant. d'Amancey.
*Drôme.* Dieu-le-Fit. Saillans.
*Escaut.* Eenaem, cant. 2e. d'Oudenarde (2 jours).
*Forêts.* Diekirch.
*Garonne (Haute-).* Vallègue, cant. de Villefranche.
*Gers.* Goudrin, cant. de Montréal. Ligardes, canton de Lectour. Auch. L'Isle-Jourdain.
*Gironde.* St.-Laurent-de-Médoc.
*Ille-et-Vilaine.* Talensac, cant. de Montfort.
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault.
*Isère.* Château-Bernard; St.-Laurent-de-Mure. St.-Laurent-du-Pont. Tullins. Villeneuve-de-Marc.
*Jemmapes.* Ham-sur-Heure.
*Jura.* Orgelet. Pagney.
*Léman.* Fillinge.
*Loire.* Cervières (le lundi avant l'Assomption).
*Loire (Haute-).* Auzon.
*Loire-Inférieure.* Beligné. Blain. Cambon. Guérande. Petit-Mars.
*Lot.* Bruniquel.
*Lot-et-Garonne.* Clairac. Cocumont. Monbalen. Pinderes. St.-Beauzel. Sistels. Tonneins.
*Maine-et-Loire.* Châteauneuf (le 4e. lundi de ce mois).
*Marne (Haute-).* Bourmont.
*Mayenne.* Méral.
*Meuse-Inférieure.* Bocholtz.
*Mont-Blanc.* Arit. Bourg-St.-Maurice (2 jours). Desingy. Ugines (2 jours).
*Morbihan.* Hennebon. St.-Jacut.
*Nièvre.* Lorme. St.-Saulge.
*Pas-de-Calais.* Audembert.
*Puy-de-Dôme.* Issoire. Pont-Gibaud. Riom. St-Amant-Ballende.
*Pyrénées (Basses-).* Lembaye.
*Rhin (Bas-).* Bergzabern. Lorenzen.
*Rhin (Haut-).* Montbéliard. Reiningen.
*Rhône.* Amplepuis. Saint-Martin-en-Haut.
*Sambre-et-Meuse.* Weris.
*Saone-et-Loire.* Rully (le lundi après le 22 de ce mois). Mâcon.
*Seine-et-Oise.* Dourdan.
*Sèvres (Deux-).* Chapelle-St.-Laurent.
*Tarn.* Cammasès.
*Var.* Callas. Flayosc.
*Vendée.* La Jaudonière. St.-Michel-en-l'Herm.
*Vienne.* Beaumont.
*Vienne (Haute-).* St.-Yriex.

## 25 THERMIDOR.

*Ain.* Isernore, cant. de Mornay. St.-Martin-du-Mont, cant. de Pont-d'Ain. Satrieux, cant. de Champagne.
*Aisne.* La Fère; grand marché. Laon. Rosoy-sur-Serre, cant. de Montcornet.
*Allier.* Neuilly-le-Réal.
*Ardèche.* St.-Victor, cant. de St.-Félicien.
*Aude.* Narbonne (3 jours).
*Aveyron.* Belmont. Cantoin, cant. d'Estaing. Murols, cant. de Mur-de-Barres. Parisot, cant. de St.-Antonin.
*Calvados.* Caumont.
*Charente.* Châteauneuf; grand marché.
*Charente-Infér.* Courçon; grand marché. Léoville, cant. de Jonzac; grand marché. Saint-Caers-du-Taillon, canton de Mirambeau; grand marché. St.-Laurent-de-la-Prée, cant. de Rochefort. Vérines, cant. de la Jarrie.
*Cher.* Menetou-Couture.
*Corrèze.* Beaulieu. Le Lonzac, cant. de Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Saulx-en-Montagne, cant. d'Is-sur-Thille.
*Dordogne.* Grives, cant. de Belvez. Lanquais, cant. de la Linde; grand marché. Nontron.
*Doubs.* Ville-de-Pont, cant. de Mont-Benoît.
*Drôme.* Marsanne.
*Escaut.* Houtenesse, cant. de Hulst (2 jours).
*Finistère.* Comanna. Quimper.
*Garonne (Haute-).* Auriac, cant. de Caraman. Venerque.
*Gers.* Barcelonne, cant. de Riscle. Mont-de-Astarac, canton de Masseube.
*Gironde.* Grignols. Bordeaux. (Cette foire n'est que d'un jour; il s'y vend des marchandises de toutes espèces).
*Ille-et-Vilaine.* Le Pertre, cant. d'Argentré.
*Indre.* Neuvy-St.-Sépulcre.
*Indre-et-Loire.* Langeais.
*Jemmapes.* Seneffe. Lessines (le 4e. mardi de ce mois).
*Jura.* Salins.
*Loire.* Changy (le mardi avant l'Assomption). Feurs (le mardi avant l'Assomption).
*Loir-et-Cher.* St.-Aignan.
*Loire-Inférieure.* Bourgneuf.
*Lot.* Miramont. Mondoumerc. Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* Andiran. La Fitte.
*Lys.* Loo.
*Maine-et-Loire.* Montreuil-Bellay (le dernier mardi de ce mois). Ste.-Christine, cant. de Chemillé (le quatrième mardi de ce mois).
*Manche.* Cauquigny, cant. de Ste.-Mère-Eglise.
*Marne.* Ville-en-Tardenois.
*Mayenne.* Château-Gontier.



Digitized by Google

*Morbihan.* Kernascleden.
*Moselle.* Bouzonville. Tholay.
*Nord.* Herzéele (2 jours).
*Pas-de-Calais.* Ardres.
*Puy-de-Dôme.* Puy-Guillaume. Tauves.
*Rhin (Bas-).* Benfelden.
*Rhône.* Villiers.
*Roër.* Aldenhoven (3 jours). Linn.
*Saone-et-Loire.* Serrigny.
*Sarthe.* Ballon (le quatrième mercredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Blangy.
*Seine-et-Oise.* Montfort (2 jours). Poissy.
*Somme.* Abbeville. Bray. Roye.
*Vendée.* Loir, comm. de Sainte-Florence. La Garnache. Vouvant.
*Vienne.* Neuville.
*Vienne (Haute).* Limoges.
*Vosges.* St.-Dié. Vittel.
*Yonne.* Perreuse.

## 26 THERMIDOR.

*Allier.* Seuillet, canton de Varennes.
*Ardèche.* St.-Pierreville.
*Aube.* Nogent-sur-Seine (4 jours).
*Aveyron.* Claugnac, canton d'Asprières.
*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac; grand marché. La Fage, cant. de la Plau. Meyssac.
*Creuse.* Vallière, cant. de Felletin.
*Dordogne.* Azerat, cant. de Thénon. Campagnat-les-Quercy, cant. de Villefranche-de-Belvez. Villefranche; grand marché.
*Drôme.* Châteaudouble, cant. de Chabeuil. Châteauneuf-du-Rhône, cant. de Montelimar.
*Eure.* Ivry, cant. de St.-André.
*Finistère.* Le Faon. Ploudalmezeau.
*Gard.* St.-Hippolyte.
*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols. Vayres, cant. de Fronsac. Ureste, cant. de Préchac. Macau, cant. de Blanquefort (2 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Montauban.
*Indre.* St.-Martin-de-Tournon (la veille de l'Assomption).
*Indre-et-Loire.* Ste.-Maure.
*Isère.* Grenoble (3 jours).
*Jura.* Chatillon.
*Léman.* Valleiry.
*Loire (Haute-).* Roche.
*Loir-et-Cher.* Menetou.
*Lot.* Caminel, comm. de Fajoles. La Capelle-Livron. La Capelle-Marival.
*Lot-et-Garonne.* Le Temple.
*Manche.* Canisy; grand marché.
*Marne.* Vienne-le-Château (3 j.). Fère-Champenoise.
*Mayenne.* Ste.-Suzanne.
*Mont-Blanc.* St.-Jean-de-Belleville.
*Morbihan.* Noyal-Muzillac.
*Nièvre.* Garchy.
*Oise.* Clermont (3 jours).
*Orne.* Tinchebray.
*Saone (Haute-).* La Chapelle-St.-Guillain. Pontcey.
*Saone-et-Loire.* Oyé.
*Seine-Infér.* Beaubec-la-Ville.
*Somme.* Ailly-sur-Noye. Longueval.
*Tarn.* Arfonds. Vabre.
*Var.* St.-Zacharie (3 jours, le 14 août).
*Vaucluse.* St.-Hippolyte.
*Vendée.* Pouzauge.
*Vienne.* Pouant. Queaux. St.-Genest. St.-Sauvant.
*Vienne (Haute-).* Les Salles.
*Yonne.* St.-Florentin.

## 27 THERMIDOR.

*Ain.* Ceyseriat. Chalamont. Seyssel.
*Aisne.* Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché.
*Allier.* St.-Gérand-de-Vaux, cant. de Neuilly-le-Réal.
*Aude.* Quillan.
*Charente.* Raix. Suris, canton de Chabanois; grand marché. Montboyer.
*Charente-Inf.* St.-Jean-d'Angely; grand marché.
*Corrèze.* St.-Exupery, cant. d'Ussel. Seilhac.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Agonat, cant. de Brantôme. Hautefaye, cant. de Nontron. Le Bugne; grand marché. Molières, cant. de Cadouin.
*Drôme.* Condorcet, cant. de Nions. Livron, cant. de Loriol.
*Dyle.* Betecom, cant. d'Aerschot.
*Eure-et-Loir.* Rouvray-St.-Denis (le 15 août).
*Finistère.* Banallec; grand marché.
*Garonne (Haute-).* La Valette, cant. de Verfeil. Le Faget, cant. de Caraman.
*Gers.* St.-Mezard, cant. de Lectour. Mirande.
*Ille-et-Vilaine.* Antrain. Redon; grand marché.
*Indre.* St.-Sever (le quatrième jeudi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* St.-Roch, cant. de Neuillé-Pont-Pierre.
*Jura.* Chissey. La Rixouse.
*Landes.* St.-Justin (2 jours).
*Loire (Haute-).* St.-Pal.
*Loire-Inférieure.* Brains.
*Lot-et-Garonne.* Buzet. Dunes. Villeréal (3 jours). Meilhan.
*Maine-et-Loire.* St.-Georges-sur-Loire (le dernier jeudi de ce mois).
*Mayenne.* Lioré.
*Nièvre.* Decize. La Charité.
*Nord.* Cateau. Condé.
*Ourthe.* Herve.
*Puy-de-Dôme.* Montaigu.
*Pyrénées (Hautes-).* Lus.
*Rhin (Bas-).* Oberné.
*Rhône.* Avenas. Leatilly. Mornant (2 jours).
*Roër.* Greffrath.
*Sambre-et-Meuse.* Soy. Villange.
*Saone (Haute-).* Mélisey.
*Saone-et-Loire.* Cormatin. Flacey. La Croix-Bouthier. Lessard. Sailly. Trembly. Vitry.
*Sèvres (Deux-).* Le Busseau.
*Somme.* Conty.
*Var.* Taradel (le jour de l'Assomption).
*Vendée.* Angles. Fontaine. Luçon.
*Vienne.* St.-Martin-Lars.
*Yonne.* Arcy-sur-Cure. Chesy.

## 28 THERMIDOR.

*Ain.* Coligny. Corcelles. Oyonnax. St.-Trivier-sur-Moignans.
*Aisne.* Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Allier.* Staint-Clément, canton du Mayet-de-Montagne.
*Alpes (Basses-).* Forcalquier (le lendemain de l'Assomption).
*Alpes (Hautes-).* Montmorin. Serres (le 16 août).
*Alpes-Maritimes.* Guillaume (2 jours).
*Aude.* Les Casses, cant. nord de Castelnaudary. Montmaur, cant. nord de Castelnaudary. Puivert, cant. de Chalabre.
*Aveyron.* Compeyre, cant. de Milhaud. La Guépie, canton de St.-Antonin. Mur-de-Barres. St.-Laurent-d'Olt, cant. de Campagnac.
*Bouches-du-Rhône.* La Ciotat (9 jours). Maussanne, cant. de St.-Remy.
*Calvados.* St.-Laurent, cant. de Trévières.
*Charente.* Aunac, cant. de Mansle; grand marché. Chatignac, cant. de Brossac; grand marché. Manot, canton nord de Confolens; grand marché.
*Charente-Infér.* St.-Romain-le-Repot, cant. de Saujon.

Digitized by Google

*Corrèze.* St.-Privat-le-Centre, cant. de Servières.
*Creuse.* Aubusson.
*Dordogne.* Cubjac, cant. de Savignac-les-Églises. La Mourie-Montastruc, cant. de Bergerac. St.-Martial, cant. d'Excideuil.
*Doubs.* Rosureux, cant. de Russey.
*Drôme.* Taulignan, cant. de Grignan.
*Escaut.* Coeywagt, canton d'Axel (2 jours).
*Finistère.* Douarnenez. St.-Eutrope, cant. du Ponton.
*Garonne (Haute-).* Bouillac, cant. de Verdun. Fronton. Montjoire, cant. de Fronton. La Gardelle.
*Gers.* Gimont. Vic-sur-Losse (2 jours).
*Gironde.* Bordeaux. St.-André-de-Cubzac. Cabanac, canton de la Brède.
*Ille-et-Vilaine.* Plesguer-au-Tronchet, cant. de Châteauneuf.
*Indre.* Déols (le lendemain de l'Assomption).
*Indre-et-Loire.* Savigné, canton de Château-la-Vallière.
*Isère.* La Côte-St.-André.
*Jura.* Les Bouchoux. Sirod.
*Landes.* St.-Martin-de-Seignaux.
*Loire.* Belmont. Vougy. Grenieux, hameau de la commune de Nervieux.
*Loire (Haute-).* Le Puy (2 jours). Ste.-Sigolène.
*Loir-et-Cher.* Romorantin (le jour de St.-Roch).
*Loire-Inférieure.* Pellerin (2 jours).
*Loiret.* Cléry. St.-Fargeau.
*Lot.* Figeac.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, cant. de Seiches. Larroque. Port-Ste.-Marie. Ste.-Bazeille. Valence (2 jours).
*Maine-et-Loire.* Cheffes, cant. de Briolay (le quatrième vendredi de ce mois). Angers (le quatrième vendredi de ce mois). Le Louroux (le quatrième vendredi de ce mois).
*Marne.* Sommepy.
*Mont-Blanc.* Aiguebelle (2 jours).
*Morbihan.* Thuriau. Sarzeau.
*Nèthes (Deux-).* Pulder-Bosch (3 jours). Oevel.
*Nièvre.* Champallement. Chantenay.
*Nord.* Cambrai.
*Puy-de-Dôme.* Montferrand.
*Rhône.* Thizy.
*Saone (Haute-).* Fresne-St.-Mames. Faverney. Voray.
*Saone-et-Loire.* Marcigny. Montcony. Measres (2 jours.)
*Sèvres (Deux-).* St.-Romans.
*Tarn.* Cadalen. Cahuzac. St.-Juéry. Moularès. La Caune. La Crouzette. Vielmur.
*Var.* Belgencier.
*Vaucluse.* Goult. Le Thor. Pertuis. Vaison.
*Vendée.* Beaulieu-sur-la-Roche. La Ferrière.
*Vienne (Haute-).* Cieux. Chalus.
*Vosges.* Val d'Ajol.
*Yonne.* Neuilly. Seignelay. Villeneuve (le lendem. de la Toussaint).

## 29 THERMIDOR.

*Ain.* Ambronay. Peyrieux, canton de Belley. Perieux, cant. de Thoyssey. St.-Trivier-de-Courtoux.
*Aisne.* Soissons; grand marché.
*Allier.* Bellenave, cant. d'Ebreuille. Chappes, cant. de Montmarault. Le Donjon. Maulne, cant. de Cérilly.
*Alpes (Hautes-).* Manteyer, cant. de Gap.
*Ardèche.* St.-Cirgues-en-Montagne, cant. de Montpezat. St.-Martin-de-Valamas. Villeneuve-de-Berg.
*Ariège.* Seiatein.
*Aude.* Villeneuve-les-Minervois.
*Cantal.* Allanche. Mauriac.
*Charente.* Benest, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Montchaude, canton de Barbezieux; grand marché. Vaze, canton de St.-Amand-de-Boueix; grand marché. La Valette.
*Charente-Inférieure.* Loiré, canton d'Aulnay. Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Mathe; grand marché. Surgères; grand marché.
*Cher.* Neuvy-sous-Barengeon. Château-Meillant. Apremont.
*Creuse.* Lépaud, cant. de Chambon.
*Dordogne.* Belves. Mialet, canton de St.-Pardoux-la-Rivière. St.-Astier, cant. de Grignols.
*Doubs.* Baume-sur-le-Doubs. Quingey.
*Escaut.* La Clinge, cant. de Hulst.
*Eure.* Evreux (6 jours).
*Finistère.* Plomodiern.
*Forêts.* Aubange, cant. de Massancy.
*Gard.* Dourbies, cant. de Trèves. Nimes. Roquemaure. St.-Ambroix. Vauvert.
*Garonne (Haute-).* Mourville-Haute, cant. de Revel. Cazères (3 jours). Montbrun, cant. de Montesquieu-de-Volvestre.
*Gers.* La Barrère, cant. de Montréal. Castera-Lectourois, canton de Lectour. Cologne.
*Gironde.* Savignac, cant. d'Auros. La Sauve, cant. de Créon. Landiras, cant. de Podensac.
*Ille-et-Vilaine.* St.-Marc-le-Blanc, cant. de St.-Brice.
*Indre.* La Châtre (le cinquième samedi de ce mois).
*Isère.* Chimilin. Crémieu. Les Abrets. Mens. Oste *ou* Aoste.
*Jura.* Morez. Ruffey.
*Landes.* Hontaux.
*Léman.* Viry. Douvaine. Feterne. Pellionnex.
*Loire.* Roanne. Chazelles.
*Loire-Inférieure.* Port-Launay, comm. de Couéron. Geneton.
*Loiret.* Varennes, Ouzouer-sur-Trézée.
*Lot.* Anglars. Boisse. Camy. Caussade. Caylus. Espedaillac. Gaignac. La Mothe. Marcilhac, comm. de St.-Cyprien. Monclar. Moncabrier. Souillac.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, canton de Seiches. Hautefage. Monclar. Montaigut. Ste.-Bazeille. Saint-Laurent.
*Lozère.* La Garde.
*Mayenne.* Evron.
*Mont-Blanc.* St.-Innocent.
*Morbihan.* Guer. Josselin. Languidic.
*Nièvre.* Aanan. Donzy. Mhère.
*Nord.* St.-Amand.
*Oise.* Clermont. Senlis.
*Ourthe.* Visé.
*Puy-de-Dôme.* Bourg-Lastic. Clermont. La Rodde. Miremont.
*Pyrénées (Hautes-).* Tournai.
*Rhône.* Affoux. St.-Joux.
*Saone (Haute-).* Beaujeu.
*Saone-et-Loire.* Genouilly. Gourdon. Gueugnon.
*Sarre.* Ober-et-Nieder-Miesau.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Rouen. Fécamp (le dernier samedi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* Frontenay.
*Somme.* Oisemont.
*Tarn.* La Bastide. Lieux-la-Fenasse.
*Vaucluse.* Maubec. Rousis. Sault. Valréas.
*Vendée.* La Motte-Achard.
*Vienne.* Chatems.
*Vienne (Haute-).* Laurière. St.-Junien.
*Vosges.* Corcieux.
*Yonne.* Courson.

## 30 THERMIDOR.

*Charente.* Ruffec.
*Gers.* Montpezat, cant. de Lombez.
*Pyrénées-Orientales.* Caudiés.
*Saone (Haute-).* Combeau-Fontaine.

Digitized by Google

1er. FRUCTIDOR.

*Ain.* L'Huis.
*Allier.* Le Veurdre, cant. de Lurcy-le Sauvage.
*Ardennes.* Carignan.
*Arriège.* La Bastide-sur-l'Hers, cant. de Mirepoix. Vic-Dessos.
*Aude.* Axille, cant. de Peyriac (2 jours).
*Aveyron.* La Salvetat. Montsalès, cant. de Villeneuve.
*Calvados.* Guibray, commune et canton de Falaise. Cette foire dure jusqu'au 16.
*Cantal.* La Roquebrou.
*Charente.* Massignac. Charmant. Marthon.
*Charente-Inférieure.* Aumagne, cant. de St.-Hilaire. St.-Georges-des-Coteaux, cant. sud de Saintes.
*Corrèze* Pescher, cant. de Beynat. Uzerche; grand marché.
*Côte-d'Or.* Beaune.
ou St.-Jean-de-Losne. Ivry, cant. de Nolay.
*Creuse.* Le Grand-Bourg.
*Doubs.* Recologne, cant. d'Audeux.
*Drôme.* Donzère, cant. de Pierrelatte. St.-Barthélemy-de-Vals, cant. de St.-Vallier.
*Escaut.* Ossenisse, cant. de Hulst. Overmère, cant. de Zèle. Zuytorp, cant. d'Axel (8 jours).
*Finistère.* St.-Eloy, cant. de Plougastel-Daoulas; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Toulouse. Villefranche (le premier vendredi de ce mois).
*Gers.* St.-Clar. Samatan.
*Gironde.* Lesparre (2 jours).
*Hérault.* Béziers (5 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Rennes; grand marché.
*Indre.* St.-Gaultier.
*Indre-et-Loire.* Ligueil. Manthelan, cant. de Ligueil.
*Jura.* Arinthot. Thervay-le-Château. St.-Amour.
*Landes.* Tartas.
*Loire-Inférieure.* Savenay.
*Loiret.* Beaulieu.
*Lot.* Bach. Cahors. Isseps. St.-Capraise.
*Lot-et-Garonne.* Birac. Pressas.
*Lys.* Furnes.
*Maine-et-Loire.* Doué (le premier lundi de ce mois).
*Marne.* Montmirail.
*Mayenne.* Landivy. Laval.
*Meurthe.* Dieuze. Fénestrange. Pont-à-Mousson (3 jours).
*Mont-Tonnerre.* Einaeth.
*Morbihan.* Locminé.
*Moselle.* Aumetz.
*Nèthes (Deux-).* Waelhem (7 j.).
*Nièvre.* Champlemy. Imphy.
*Nord.* Gravelines (8 j.). Hazebourck. (8 jours). Trelon. Valenciennes.
*Oise.* Ribecourt.
*Ourthe.* St.-Vith. Verviers (4 j.).
*Puy-de-Dôme.* Blot.
*Pyrénées (Basses-).* La Bastide-Clairence.
*Rhin (Bas-).* Wasselonne (3 jours).
*Rhin (Haut-).* Bergheim. Saint-Ursanne (le lundi après l'Assomption). Thann.
*Roër.* Dulken. Hulchrath.
*Saone-et-Loire.* Cuisery. Lais. St.-Loup-de-la-Salle.
*Sarthe.* La Ferté-Bernard (le 1er lundi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Dammartin.
*Sèvres (Deux-).* Secondigny.
*Somme.* Crécy. Guerbigay. Liomer. St.-Vallery. Villers-Bocage.
*Tanaro.* S.-Damiano (3 jours).
*Var.* St.-Maximin.
*Vaucluse.* Orange.
*Vendée.* Aizenay.
*Vienne.* Civray. Latillé. Verrières.
*Vienne (Haute-).* Bellac. St.-Laurent-sur-Gorre.
*Vosges.* Boulaincourt. Cornimont. Gérardmer.
*Yonne.* Cruzy. Vézelay.

2 FRUCTIDOR.

*Ain.* Miribel.
*Aisne.* Villers-Cotterets; grand marché.
*Allier.* Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes (Hautes-).* Après-les-Veynes. Jarsages.
*Ardennes.* Rocroy; grand marché.
*Aude.* Peyriac.
*Charente.* Beaulieu. Gourville. Pereuil.
*Charente-Inférieure.* Corme-la-Forêt, canton de Saujon. Tesson, cant. de Gemozac; grand marché.
*Corrèze.* Objat, cant. d'Ayen; grand marché. Treignac; grand marché.
*Côte-d'Or.* Santenay, canton de Nolay.
*Côtes-du-Nord.* Eréac, canton de Merdrignac.
*Dordogne.* Hautefort; grand marché. St.-Alvère; grand marché.
*Doubs.* Fourgue, cant. de Quingey.
*Drôme.* La Laupie, cant. de Marsanne. St.-Romain-d'Albon, cant. de St.-Vallier.
*Garonne (Haute-).* La Villedieu, cant. de Montech. Mas-Grenier, cant. de Verdun. Azas, cant. de Montastruc.
*Gers.* Tournecoupe, cant. de Saint-Clar. Saramon.
*Gironde.* Pellegrue. St.-Médard-en-Jalle, cant. de Blanquefort.
*Indre.* Belabre.
*Indre-et-Loire.* Château-la-Vallière.
*Jemmapes.* Celles (le mardi après l'Assomption).
*Jura.* Annoire.
*Léman.* Collonge-sur-Belle-Rive.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux. Frégimont. Moncrabeau. Montflanquin.
*Manche.* Ducey. Montbray, canton de Percy.
*Marne (Haute-).* Langres (8 jours).
*Mayenne.* Fougerolles.
*Meurthe.* Cirey.
*Morbihan.* Nostang. Pluvigner.
*Nièvre.* St.-Reverien. Crux-la-Ville.
*Oise.* Elincourt.
*Orne.* Juvigny (le premier mardi après l'Assomption).
*Rhin (Haut-).* Issenheim. Munster.
*Rhône.* Bois-d'Oingt. Chenelette.
*Saone (Haute-).* Fretigney.
*Saone-et-Loire.* St.-Jean-de-Vaux. Dompierre-les-Ormes.
*Seine-et-Marne.* Ménil-Amelot.
*Seine-et-Oise.* Livry (2 jours).
*Sèvres (Deux-).* Sauzé-Vaussais.
*Tarn.* Montiral. Orban. Boisseson. La Caze. Brousse.
*Vendée.* Beauvoir.
*Vienne.* Ceaux. Gençay.

3 FRUCTIDOR.

*Aisne.* La Ferté-Milon; grand marché. Proisy, cant. de Guise; grand marché.
*Allier.* Chamberat (4 jours.).
*Alpes (Hautes-).* L'Epine (le 17 septembre).
*Ardèche.* Marcols, cant. de Saint-Pierreville.
*Arriège.* La Bastide-de-Seron.
*Charente.* Chalais; grand marché. Roullet, cant. d'Angoulême, 1er arrond.; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Saintes; grand marché.
*Cher.* Mehun-sur-Yèvre. Charenton. Presselières, comm. de Jalognes, cant. de Sancerre.
*Corrèze.* Corrèze.
*Côte-d'Or.* Chatillon-sur-Seine.
*Dordogne.* Domme; grand marché. Le Bugue (3 jours).
*Doubs.* Belvoir, cant. de Clerval.
*Drôme.* Loriol. Ste.-Jalle, canton du Buis.
*Escaut.* La Clinge, cant. de Hulst. Exaerde, cant. de Lokeren.

Digitized by Google

*Eure.* Cormeilles.
*Finistere.* Landivisiau ; grand marché.
*Gers.* St.-Puy, cant. de Valence. Montferrand, cant. de l'Isle-Jourdain. Riscle.
*Indre-et-Loire.* Amboise. Loches.
*Isère.* Rives.
*Jemmapes.* Brugelette ( le mercredi après l'Assomption ).
*Jura.* Pont-du-Bourg ( 2 jours ). Thoirette.
*Léman.* Mieussy.
*Loire* (*Haute-*). St.-Bonnet.
*Loire-Inférieure.* Guenrouet.
*Lot.* Faisselle. Gramat. Martel. Montricoux. Salviac. Vaylax.
*Lot-et-Garonne.* Castillonnés. Fumel. Moncaut. St.-Sardos.
*Lozère.* Châteauneuf. St.-Germain-de-Calberte.
*Maine-et-Loire.* Ségré ( le premier mercredi de ce mois ).
*Manche.* Canisy ; grand marché. La Lande-d'Airon, canton de Ville-Dieu.
*Marne* (*Haute-*). Melay.
*Mayenne.* Juvigné. Mayenne.
*Meurthe.* Phalsbourg ( 3 jours ).
*Morbihan.* Rohan. Vannes.
*Moselle.* Bitche.
*Nièvre.* Anlezy. Fours.
*Nord.* Fourmies.
*Oise.* Ressons.
*Puy-de-Dôme.* Ancizes.
*Roër.* Cranenbourg ( 3 jours ).
*Saone-et-Loire.* Touches. Bragny.
*Seine-et-Marne.* St.-Barthelemy.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres* (*Deux-*). St.-Jouin.
*Somme.* Mailly. Moreuil.
*Tanaro.* Sommano.
*Vendée.* St.-Denis-la-Chevasse. Les Essarts. St.-Gilles. St.-Michel-Montmaleuse.
*Vienne* (*Haute-*). Chalus.
*Yonne.* Noyers. Perreuse.

## 4 FRUCTIDOR.

*Ain.* Châtea-Thierry ; grand marché. Vervins ; grand marché.
*Ardèche.* Baix, cant. de Chomerac. Les Vans ( 4 jours ).
*Aude.* St.-Hilaire.
*Aveyron.* Conques. Verfeil, cant. de St.-Antonin.
*Calvados.* Balleroy.
*Charente.* Combiers. Barbezieux. Confolens. ( Cette foire se tient dans le faubourg St.-Barthelemy ). Villefagnan.
*Charente-Inférieure.* Fontaine, cant. de Jonzac. Marans ; grand marché. St.-Savinien ; grand marché.
*Côte-d'Or.* Saulieu ; grand marché.
*Creuse.* Bourganeuf.
*Dordogne.* Auriac, cant. de Montignac. Jumillac-le-Grand ; grand marché. St.-Germain, cant. de Belvez ; grand marché.
*Doubs.* Williafans, cant. d'Ornans.
*Drôme.* Beaufort, cant. nord de Crest. Séderon.
*Dyle.* Aerschot ( 6 jours ).
*Finistère.* Landernau ; grand marché. Pont-Aven, grand marché.
*Garonne* ( *Haute-* ). La Bastide-Beauvoir, cant de Montgiscard.
*Gironde.* La Ruscade, cant. de St.-Savin. La Réole.
*Ille-et-Vilaine.* Guichen. Vitré.
*Indre-et-Loire.* Saint-Hippolyte, cant. de Loches.
*Isère.* Le Touvet.
*Jura.* Orchamps.
*Landes.* Geaume.
*Léman.* Andilly.
*Loire.* Les Estables.
*Loire Inférieure.* Escoublac.
*Lot.* Cazals.
*Lozère.* Pont-de-Montvert.
*Maine-et-Loire.* Longué ( le premier jeudi de ce mois ). Yzernay, cant. de Cholet.
*Manche.* Savigny, cant. de Cerisy-la-Salle.
*Mayenne.* Loiron.
*Morbihan.* Hennebon ( le 1er jeudi de ce mois ). Baud. Questembert.
*Nièvre.* Montapas. Varzy.
*Nord.* Bouchain. Estaires.
*Oise.* Crespy. Elincourt.
*Orne.* La Ferté-Macé ( le 1er jeudi ce mois ).
*Rhin* (*Haut-*). Colmar ( 4 jours ).
*Rhône.* Cublise. Thurius.
*Saone-et-Loire.* Beaurepaire. Châteauneuf. Ouroux. St.-Christophe.
*Seine-et-Marne.* Brie-sur-Hières.
*Seine-et-Oise.* Limours ( le premier jeudi de ce mois ).
*Sèvres* (*Deux-*). Gougé. Mauzé.
*Tarn.* Valence ( 2 jours ).
*Vendée.* Noirmoutiers.
*Vienne.* Chauvigny. Couhé. La Roche-Posay. Mirebeau.
*Vienne* (*Haute-*). St.-Léonard.
*Vosges.* Epinal. Salles.

## 5 FRUCTIDOR.

*Ain.* Billiac.
*Aisne.* Condé ; grand marché. La Capelle ; grand marché. Villers-Agron, cant. de Fère-en-Tardenois.
*Allier.* Bessay, cant. de Neuilly-le-Réal.
*Charente.* Mansle ; grand marché. Manot, cant. nord de Confolens ; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Ozillac, cant. de Jonzac. Tonnay-Charente. Cozes ; grand marché. Fontaine-Chalendray, canton d'Aulnay ; grand marché. Lonlay. Montguyon ; grand marché. Mornac, cant. de Royan. St.-Ouen, cant. de Marans. St.-Thomas-le-Conac, cant. de Mirambeau ; grand marché.
*Cher.* Châteauneuf-sur-Cher.
*Corrèze.* Egletons. Juillac.
*Côte-d'Or.* Châteauneuf, cant. de Pouilly. Montfranc.
*Creuse.* Ste.-Feire, cant. de Guéret.
*Dordogne.* La Roche-Beaucourt, cant. de Mareuil ; grand marché. Meyrals, cant. de St.-Cyprien ; grand marché. Ste.-Foi-de-Belvez, cant. de Belvez. Terrasson ; grand marché.
*Doubs.* Besançon ( 2 jours ).
*Drôme.* Bourdeaux.
*Eure.* Le Bec-Hellouin, canton de Brionne.
*Finistère.* Huelgoet ; grand marché.
*Gers.* Mauvezin.
*Gironde.* Blasimont, cant. de Sauveterre. Bordeaux. Cette foire ne dure qu'un jour ; elle se tient fossés de la commune et place des Droits de l'Homme.
*Ille-et-Vilaine.* Gael, cant. de St.-Méen.
*Indre.* La Châtre.
*Indre-et-Loire.* Preuilly. Giseux, cant. de Langeais.
*Isère.* Morestel.
*Jura.* Septmoncel.
*Léman.* Boëge. St.-Pierre-de-Rumilly ( 2 jours ).
*Loire.* St.-Just-en-Chevalet. Vandranges.
*Loire* (*Haute-*). Lempde. Monistrol.
*Loir et Cher.* Contres ( le premier vendredi de ce mois ). Mondoubleau.
*Loire-Inférieure.* St.-Philbert. Vue.
*Lot.* Degagnac. Prayssac.
*Lot-et-Garonne.* Barbaste. Fauguerolles. Gontaud.
*Lys.* Alveringhem. Pitthem.
*Marne.* Avise.
*Mayenne.* La Roé.
*Morbihan.* Le Faouet. Malestroit. Port-Liberté.
*Moselle.* Longwy.
*Nièvre.* Aligny.
*Nord.* Douay.
*Oise.* Grandvilliers.

Digitized by Google

*Puy-de-Dôme.* Brion. Giat. Menat.
*Rhin (Haut-).* Ensisheim.
*Rhône,* Chamelet. Condrieu (2 jours).
*Roër.* Bruhl (2 jours).
*Saone-et-Loire.* Sanvigne.
*Sarre.* Bingel.
*Sarthe.* Vibraye (le premier vendredi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Egreville.
*Sèvres (Deux-).* Champdeniers.
*Somme.* Gamaches. Poix.
*Stura.* Savillan (le 23 août).
*Tarn.* Giroussens.
*Vaucluse.* Caumont.
*Vendée.* St.-Symphorien, comm. de la Bussière. Longeville. Ambois, comm. de Mouilleron-le-Captif.
*Vienne.* Vouneuil-Matours. Les Ormes. Lussac-sur Vienne.
*Vienne (Haute-).* Bussière-Poitevine. Eymoutiers.
*Yonne.* Neuvy-Sautour.

## 6 FRUCTIDOR.

*Aisne.* Fère-en-Tardenois; grand marché. Nouvion; grand marché.
*Alpes (Basses-).* Sisteron (le 1er lundi après la St.-Barthélemy).
*Aube.* Arcy-sur-Aube.
*Aveyron.* Flagnac, cant. d'Albin.
*Calvados.* Creuilly (2 jours).
*Charente.* Angoulême (8 jours). Chasseneuil, cant. de St.-Claud; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Archiac; grand marché. Burie.
*Corrèze.* Curemonte, cant. de Meyssac.
*Dordogne.* Ligueux, cant. de Savignac-les-Eglises (3 jours). St.-Pardoux-la-Rivière.
*Drôme.* Chatillon. Pierrelatte.
*Eure.* Nonancourt.
*Eure-et-Loir.* Chartres (le 24 août, 3 jours).
*Fordts.* Ettelbruck, canton de Diekirch. Luxembourg (15 jours).
*Garonne (Haute-).* Montastruc. Montrejean.
*Gers.* Lavardens, cant. de Jegun.
*Gironde.* St.-Savin. Gensac, cant. de Pujols. Montségur. St.-Macaire, cant. de la Réole. Bazas. St.-Symphorien. La Marque, cant. de Castelnau-de-Médoc, (3 jours).
*Hérault.* Montpeyroux.
*Ille-et-Vilaine.* Sixt, canton de Pipriac.
*Indre.* Orsennes. La Châtre (le 1er samedi de ce mois).
*Jura.* Mont-sous-Vaudrey.
*Landes.* Rion.
*Léman.* Vulbens.
*Loire.* St.-Galmier.
*Loir-et-Cher.* La Ville-aux-Clercs. La Ferté-Avrain (le jour de St.-Barthélemy).
*Loire-Inférieure.* Abbaretz. Mouzillon.
*Loiret.* Châteauneuf (le jour de la St.-Barthélemy). Neuville-aux-Loges (le jour de la St.-Barthélemy). Malesherbes (le jour de la St.-Barthélemy). Bonny (le jour de la St.-Barthélemy).
*Maine-et-Loire.* Cholet (le 1er samedi de ce mois).
*Manche.* Teilleul.
*Marne (Haute-).* Chalindrey.
*Mayenne.* Martigné.
*Meuse-Inférieure.* Tongres.
*Nièvre.* Moulins-en-Gilbert.
*Pyrénées-Orientales.* Ille.
*Rhin (Bas-).* Schelestat (2 jours).
*Rhin (Haut-).* Ribeauvillé (4 jours).
*Roër.* Saeffelen. Bergheim. Neuss.
*Saone (Haute-).* Chauvirey-le-Châtel.
*Saone-et-Loire.* Bellevue-les-Bains. Buxy. Jouvence. St.-Julien-de-Cray. Simandres. Pierreclos.
*Sarre.* Schweich. Hondheim. Prumm (le jour de la Saint-Barthélemy).
*Seine-et-Oise.* Montlhéry. Sainte-Mesme.
*Sèvres (Deux-).* Cerizais. Chizé. La Mothe-Ste.-Héraye.
*Somme.* Crécy (2 jours). Ham.
*Tarn.* Salvaignac. Teillet, comm. de Paulin. Rialet (2 jours). Venes. Briatexte.
*Var.* Salernes. Brignoles (la veille de la St.-Louis).
*Vendée.* Les Herbiers. Talmon.
*Vienne (Haute-).* Mézières. Rochechouart.
*Vosges.* Charmes.
*Yonne.* Leuguy.

## 7 FRUCTIDOR.

*Ain.* Pont-de-Vaux.
*Aisne.* Braine; grand marché. Brunhamel, cant. de Montcornet. Guise; grand marché.
*Allier.* Le Montet.
*Alpes (Hautes-).* Embrun (le 25 août, 4 jours).
*Alpes-Maritimes.* St.-Etienne.
*Ardèche.* Privas. Saint-Genest-de-Bauzon, cant. de Joyeuse. Saint-Jean-le-Centenier, cant. de Villeneuve-de-Berg.
*Ardennes,* Baricourt, cant. de Buzancy.
*Aube.* Losches, cant. d'Essoyes.
*Aude.* Rouvenac.
*Cantal.* Arpajon, cant. sud d'Aurillac. Pierrefort. Triniac, cant. de Riom-les-Montagnes.
*Charente.* Rouillac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Authon, cant. de Saint-Hilaire.
*Cher.* Jalognes. Bourges.
*Corrèze.* La Chapelle-St.-Gérand, cant. de Mercœur. St.-Martin-la-Méane, canton de la Roche-Canillac; grand marché.
*Côte-d'Or.* La Roche-en-Brenil. Villers-la-Forêt, cant. de Châtillon-sur-Seine.
*Creuse.* Boussac. Crocq.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde. Plazat, cant. de Montignac; grand marché.
*Doubs.* Jougne, cant. de Mouthe. St.-Vith, cant. de Boussière.
*Drôme.* Alex, cant. nord de Crest. Sahune, cant. de Remusat.
*Finistère.* Guerlesquin.
*Gard.* Alais.
*Garonne (Haute-).* Caumont, cant. de St.-Nicolas-de-la-Grave. Daux, cant. de Grenade. Aspect (2 jours).
*Gers.* Simore, cant. de Lombez.
*Gironde.* Galgon, cant. de Fronsac. Gornac.
*Hérault.* Florensac (4 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Bazouge-la-Pérouse, cant. d'Antrain.
*Indre-et-Loire.* La Haye-Descartes.
*Isère.* Côtes-du-Corps. Demptesieu. Genas.
*Loire (Haute-).* Saint-Didier. Saugues.
*Loir-et-Cher.* Blois.
*Loire-Inférieure.* Port-Launay, comm. de Couëron.
*Lot-et-Garonne.* Donzac. La Plume. Meilhan (2 jours). Port-de-Penne. Villefranche.
*Lozère.* Meyruéis.
*Manche.* Gavray; grand marché.
*Marne (Haute-).* Rochetaillée.
*Mayenne.* Congrier. Ernée.
*Meurthe.* Lening.
*Meuse.* Herbeuville.
*Morbihan.* Melrand.
*Nièvre.* St.-Parise (2 jours).
*Oise.* Monchy-Humières.
*Puy-de-Dôme.* Aubusson. La Montgie. Montferrand.
*Pyrénées (Basses-).* Gan.
*Rhin (Haut-).* St.-Imier (3 jours). Mulhausen.
*Rhône.* Cours. Ouroux. Soucieux.
*Roër.* Cornely-Munster (8 jours).
*Saone-et-Loire.* Cronat. La Tannière. Paray.
*Seine.* Sceaux.

*Seine-Inférieure.*

Digitized by Google

*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Seine-et-Oise.* Arpajon.
*Sèvres (Deux-).* Azay, près Saint-Maixent. Chef-Boutonne. Coulonges.
*Somme.* Amiens (3 jours).
*Tarn.* Cordes. Angles. Cabanes-et-Barre.
*Vaucluse.* Cadenet. Monieux. Pernes. Sablet.
*Vendée.* Bazoges-en-Paillers. Benet. Palluau.
*Vienne.* Loudun (3 jours).
*Vienne (Haute-).* Arnac. Sauviat.
*Yonne.* Maligny.

## 8 FRUCTIDOR.

*Ain.* Ambérieux, canton de Saint-Trivier-sur-Mognans. Corjenon, comm. de Buelles, cant. de Bourg. Bavonnas, cant. de Ceyseriat. Virieux-le-Grand.
*Aisne.* Genlis, canton de Chauny; grand marché. Mauregny, cant. de Sissonen. Vadencourt, canton de Guise; grand marché. Vailly; grand marché.
*Allier.* Dompierre. St.-Menoux, cant. de Souvigny.
*Alpes-Maritimes.* Nice (6 jours).
*Aude.* Saissac (2 jours).
*Aveyron.* Najac. St.-Genis. Villecontat, canton d'Estaing.
*Calvados.* St.-Sever.
*Cantal.* Calvinet, cant. de Montsalvy.
*Charente.* Brillac, canton sud de Confolens; grand marché. Saint-Cibardeaux.
*Charente-Inférieure.* Aulnay. Bedenac, cant. de Montlieu. Soubise, cant. de St.-Aignan.
*Cher.* Sancerre. Vierzon. Vesdun, cant. de Sauzais-le-Poitiers.
*Corrèze.* Brignac, canton d'Ayen; grand marché.
*Côte-d'Or.* La Marche-sur-Saone, cant. de Pontaillier-sur-Saone.
*Dordogne.* Miremont, canton du Bugne; grand marché.
*Doubs.* Montherot, canton d'Audeux.
*Drôme.* Pont-de-Barret, canton de Dieu-le-Fit.
*Finistère.* Brinc. Irvillac, cant. de Plougastel-Daoulas; gr. marché.
*Forêts.* Houffalise.
*Garonne (Haute-).* Calmont, cant. de Cintegabelle. L'Isle-en-Dodon (cette foire se tient actuellement le dernier samedi de ce mois).
*Gers.* La Sauvetat, cant. de Fleurence. Miélan.

*Gironde.* Libourne. La Gorce, cant. de Guitres. Castets, cant. de Langon. Banon-en-St.-Laurent, cant. de St.-Laurent-de-Médoc.
*Ille-et-Vilaine.* Hédée. Marcillé-Robert, cant. de Retiers.
*Indre.* Argy.
*Isère.* Beaurepaire. Faverges. Gresse. Laval. Vinay.
*Jemmapes.* Thuin.
*Jura.* St.-Aubin.
*Landes.* St.-Martin-de-Hinx.
*Léman.* Ballon, comm. de Lancrun. Taninges (4 jours).
*Loire.* La Pacaudière.
*Loire (Haute-).* Ally.
*Loir-et-Cher.* Mer. Pont-le-Voy. Selles-sur-Cher.
*Loire-Inférieure.* Doulon. Missillac. St.-Julien-de-Concelles.
*Lot-et-Garonne.* Castel-Jaloux (2 jours). Caumont. Monjoy. Pujols. Villeneuve, cant. de Duras.
*Manche.* Pontorson. Villedieu.
*Marne (Haute-).* Arc.
*Meurthe.* Lunéville.
*Mont-Blanc.* Ruhilly. Ugines (2 jours).
*Morbihan.* Grand-Champ.
*Nèthes (Deux-).* Gheel (2 jours). Vorselaer (3 jours).
*Nièvre.* Lucenay. Montigny-sur-Canne.
*Puy-de-Dôme.* Augerolles. Besse. St.-Remy.
*Pyrénées (Hautes-).* Bagnères. Castelnau-de-Rivière-Basse.
*Rhin (Bas-).* Klingen-Munster.
*Rhin (Haut-).* Les Bois. Béfort. Ferette.
*Saone (Haute-).* Oiselay. Valay.
*Saone-et-Loire.* Matour.
*Sarthe.* Mamers (le 2e lundi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* La Rosière.
*Sèvres (Deux-).* Les Moutiers. St.-Loup.
*Vaucluse.* Malaucène. Menerbes. Modène. Védenes.
*Vendée.* La Caillière. Mortagne. Mouchamp.
*Vienne.* Charroux. Jonés.
*Vienne (Haute-).* Châteauneuf. Rançon.
*Yonne.* Mont-Serein.

## 9 FRUCTIDOR.

*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne; grand marché. Hannapes, cant. de Vassigny; grand marché.
*Allier.* Le Mayet-de-Montagne. St.-Gérand-le-Puy, canton de Varennes.

*Ardennes.* Château-Porcien. Givet-Rumigny. Vousiers.
*Ariège.* Massat.
*Aube.* Plancy, cant. de Méry-sur-Seine.
*Aude.* Couiza.
*Bouches-du-Rhône.* Velaux, cant. de Berre.
*Cantal.* Maurs. Saint-Cernin.
*Charente.* St.-Claud. Torsac. Auberre.
*Charente-Inférieure.* Arvert, cant. de la Tremblade. Pons; grand marché. St.-Trojean, canton du Château, Isle d'Oléron. Saujon; grand marché.
*Cher.* Laverdines.
*Corrèze.* Haute-Brousse, comm. et canton de Servières. Meillards, cant. d'Uzerche; grand marché. Meymac. St.-Clément, cant. de Seilhac.
*Côte-d'Or.* Is-sur-Thille.
*Creuse.* Chénerailles.
*Dordogne.* Saint-Cyprien; grand marché.
*Doubs.* Passavant, cant. de Baume-sur-le-Douba.
*Drôme.* St.-Vallier.
*Finistère.* Guiquelleau (8 jours).
*Forêts.* Esch, cant. de Wiltz.
*Garonne (Haute-).* Tréminis. Tarabel, cant. de Lanta. Saint-Martory.
*Indre.* Aigurande. Le Blanc.
*Indre-et-Loire.* Bourgueil.
*Jemmapes.* Ath (10 jours).
*Jura.* Clairvaux. La Ferté. Le Muy.
*Landes.* Sore.
*Loire,* Saint-Polgue.
*Loire (Haute-).* Pay.
*Loire-Inférieure.* Conquéreuil. Fercé. Fresnay. Riaillé.
*Loiret.* Montargis (4 jours). Ladon (le deuxième mardi de ce mois). Ferrières.
*Lot.* Lauserte. Martel. Milhac. Mirabel. Mongesti. Montauban. Montcabrier. Puy-la-Roque. St.-Céré.
*Lot-et-Garonne.* Cancon. Fresqech. Monpezat. Saint-Barthélemy. Sos.
*Maine-et-Loire.* Baunné, cant. de Seichea (le deuxième mardi de ce mois). Parçay, cant. de Noyant (le deuxième mardi de ce mois).
*Marne,* Boult.
*Marne (Haute-).* Orges.
*Mayenne.* Saint-Ouen-des-Toits. Fres-en-Paël.
*Morbihan.* Goufrin. Roche-des-Trois.



Digitized by Google

*Moselle.* Sierck.
*Nèthes (Deux-).* Putte.
*Nièvre.* Cossaye.
*Nord.* Catillon.
*Oise.* Beauvais.
*Orne.* Lonlay-l'Abbaye (le deuxième mardi de ce mois).
*Pas-de-Calais.* Béthune.
*Puy-de-Dôme.* Aigue-Perse. Ouvières. Montel-de-Gélat. Saint-Amand-Roche-Savine.
*Rhin (Haut-).* Dannemarie. Giromagny. Graudvillard. Landser.
*Rhône.* Chasselay. Larajasse. Saint-Loup.
*Saone-et-Loire.* Blanzy.
*Sarre.* Wittlich (le deuxième mardi de ce mois).
*Seine-et-Marne.* Beaumont.
*Sèvres (Deux-).* Faye-l'Abbesse. Saint-Hilaire-la-Palue.
*Somme.* Ault. Ham.
*Var.* Les Arcs.
*Vendée.* Chaise (la), ci-devant le Vicomte. Montaigu.
*Vienne.* Jazneuil. Joussé. Nieuil.
*Vosges.* Epinal.
*Yonne.* Ancy-le-Franc. Charny.

## 10 FRUCTIDOR.

*Charente.* Challais.
*Forêts.* Ethé.
*Garonne (Haute-).* Verdun. Martres, cant. de Cazères.
*Indre.* Cluis-Dessus.
*Indre-et-Loire.* Isle-Bouchard.
*Jura.* Giguy.
*Loire.* Saint-Chamond.
*Meuse-Inférieure.* Eysden (2 jours).
*Saone (Haute-).* Franc-le-Châtel.
*Sarthe.* La Flèche (le deuxième mercredi de ce mois).
*Seine-et-Oise.* Saint-Germain-en-Laye.
*Tarn.* Lisle. Monestier (2 jours). Castres.
*Yonne.* Villeneuve-la-Guiard.

## 11 FRUCTIDOR.

*Ain.* Abergement-le-Petit. Meximieux.
*Aisne.* Chauny (3 jours). Laon; grand marché.
*Allier.* St.-Pourçain (2 jours).
*Alpes (Hautes-).* Agnielles (le 29 août).
*Ardèche.* Chalançon, cant. de Vernoux. Meissé, cant. de Rochemaure. Vernoux.
*Arriège.* Les Cabanes. Daumazan, cant. du Mas-d'Azil.
*Aube.* Chaource.
*Aude.* Catelnaudary (3 jours).
*Bouches-du-Rhône.* Eguilles, cant. d'Aix.
*Charente.* La Palue. Baignes. Ségonzac. L'Esterpe. Montbron; grand marché. Paizay, cant. de Villefagnan; grand marché. Salles, cant. de Ségonzac; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Balan, cant. de Matha. Ecoyeux, canton de Burie. St.-Fort, cant. de Saint-Genis; grand marché. St.-Just, cant. de Maremnes. St.-Maigrin, cant. d'Archiac; grand marché. St.-Pierre (Isle d'Oléron). Saint-Sauveur-de-Nuaillé, canton de Courçon; grand marché. Saint-Porchaire.
*Corrèze.* Chamboulive, canton de Seilhac; grand marché. Le Port-Dieu, cant. de Bort. St.-Robert, cant. d'Ayen. Turenne, cant. de Meyssac; grand marché.
*Côte-d'Or.* L'Abergement-lès-Seurre, cant. de Seurre. Rôme.
*Dordogne.* Mareuil. Terrasson.
*Drôme.* Bouvières, cant. de Bourdeaux.
*Dyle.* Rummen, cant. de Leau.
*Escaut.* Grammont (8 jours). Hengtadyk, cant. de Hulst. Sas-de-Gand, cant. d'Axel (18 jours). Termonde (9 jours).
*Eure.* Saint-André.
*Eure-et-Loir.* Courtalin (29 août). Châteaux-Dun (le dernier jeudi d'août). Authon (le deuxième jeudi après l'Assomption).
*Finistère.* Landelean, cant. de Châteauneuf-du-Faon. Quémeneven. Pont-l'Abbé; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Castel-Sarrasin (3 jours). St.-Lys. St.-Gaudens.
*Gers.* Fleurence. Peyrecave, canton de Miradoux. Plaisance.
*Gironde.* Gensac, cant. de Pujols. Blaimont, cant. de Sauveterre. La Bescau, cant. de Grignols. La Brède. Pauillac.
*Hérault.* Joncels, cant. de Lunas. Lodève (2 jours). Lunel-la-Ville. Montagnac (6 jours). Quarante, cant. de Capestang. Pézenas (10 jours.
*Ille-et-Vilaine.* Renac, cant. de Rédon.
*Indre.* St.-Benoît-du-Sault (le 2e jeudi de ce mois). Pouligny.
*Indre-et-Loire.* St.-Branche, cant. de Montbazon.
*Jura.* St.-Julien. Tassenières.
*Landes.* Sorde. Souprosse.
*Léman.* Beaumont. St.-Julien,
*Loire.* Saint-Haon-le-Châtel. Panissière.
*Loire (Haute-).* La Mothe.
*Loiret.* Courtenay (le deuxième jeudi de ce mois). Châtillon-sur-Loire (le jour de la décollation de Saint-Jean-Baptiste).
*Lot.* Boulve. Canals.
*Lot-et-Garonne.* Nérac (2 jours). Roquecor.
*Maine-et-Loire.* Rochediré (le deuxième jeudi de ce mois). Puy-Notre-Dame, cant. de Montreuil-Bellay (le deuxième jeudi de ce mois).
*Manche.* Canisy; grand marché. Pontorson.
*Marne.* Courtisols. Ste.-Ménehould (3 jours).
*Marne (Haute-).* Prez-sous-la-Fauche.
*Meuse.* Bar-sur-Ornain.
*Mont-Blanc.* Albens (3 jours). Beaufort (2 jours). St.-Jean-de-Maurienne.
*Morbihan.* Auray. Muzillac. Remungol.
*Moselle.* Metz.
*Nièvre.* Entrains.
*Nord.* Avesnes. Armentières. Bavay. Lille (8 jours). Valenciennes.
*Oise.* Beaulieu.
*Pas-de-Calais.* Souveraiu-Moulin.
*Puy-de-Dôme.* Manzat.
*Rhin (Bas-).* Soultz-sous-Forêts (2 jours).
*Rhin (Haut-).* Neuveville (4 jours).
*Roër.* Clèves (3 jours).
*Saone (Haute-).* Ronchamp.
*Saone-et-Loire.* Autun (9 jours). Chagny. Digoin. La Clayette. Montchemin. Rochevineuse. St.-Hilaire.
*Sarthe.* St.-Calais (le deuxième jeudi de ce mois).
*Seine,* Brie-sur-Marne. Saint-Ouen (3 jours).
*Seine-et-Marne.* Pomponne.
*Seine-et-Oise.* Poissy. Versailles (6 jours).
*Sèvres (Deux-).* Bressuire.
*Somme.* Athies. Offoy. Picquigny.
*Tarn.* Murat ou Boisseson-de-Malviel.
*Var.* Les Arcs (29 août).
*Vaucluse.* L'Isle. St.-Saturnin.
*Vendée.* Moutiers-les-Maux-Faits. Nieuil-sur-l'Autise.
*Vienne (Haute-).* Bessines. Saint-Germain.
*Vosges.* Châtillon-sur-Saone. Le Tholy.
*Yonne.* Isle-sur-le-Serein. Chailly. Saint-Julien-du-Sault.

Digitized by Google

### 12 FRUCTIDOR.

*Ain.* Andert, cant. de Belley. Belley; St.-Jean-le-Vaux, cant. de Poncin.

*Aisne.* Liesse; grand marché.

*Allier.* Couleuvre, cant. de Lurcy-le-Sauvage. Mont-Luçon. Moulins (3 jours).

*Ardèche.* Tournon.

*Arriège.* St.-Lizier.

*Aube.* Lesmont, cant. de Brienne-le-Château.

*Aude.* Nebias.

*Aveyron.* Milhaud. Rieupeyrroux.

*Calvados.* Vassy.

*Cantal.* La Chapelle-Barrez, cant. de Pierrefort. Murat. Pleaux.

*Charente.* Vibrac. Passirac. Les Pins, cant. de St.-Claud; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Montlieu; grand marché. Romegoux, cant. de St.-Porchaire. Semussac, cant. de Cozes. Varaise, cant. de St.-Jean-d'Angely.

*Cher.* Les Aix-d'Angillon. Culan.

*Corrèze.* Lubersac; grand marché. Tulle. Ussel.

*Creuse.* Maisonnisse, cant. d'Ahun. La Souterraine.

*Dordogne.* Besse, cant. de Villefranche-de-Belvez. Saint-Jean-de-Colle, canton de Thiviers. Salagnac; grand marché.

*Doubs.* Valdahon.

*Drôme.* Baurière, cant. de Luc-en-Diois.

*Finistère.* La Feuillée, canton du Huelgoet; grand marché. Le Pontoun ou le Ponthac.

*Gard.* Saint-Jean-de-Marvejols, cant. de Barjac.

*Garonne (Haute-).* Bessière, cant. de Montastruc.

*Gers.* Bassoues, cant. de Montesquiou.

*Gironde.* St.-Ciers-la-Lande. Bazas.

*Ille-et-Vilaine.* Fougeray. Saint-Georges-de-Ramtembaut.

*Indre.* Ville-Dieu, cant. de Buzançois.

*Indre-et-Loire.* Montbazon.

*Isère.* Domène. La Tour-du-Pin. St.-Jean-de-Bournay. St.-Priest.

*Jura.* Chaux-de-Crotenay.

*Léman.* Gaillard, comm. de Chêne-Thonex. St.-Jean-d'Aulph.

*Loire (Haute).* Monastier.

*Loire-Inférieure.* Fay. Paimbœuf. St.-Julien-de-Vouvantes.

*Loiret.* Mareau-aux-Prés (le jour de St.-Fiacre).

*Lot.* Cardaillhac. Cassagnes. Castelnau. L'Hôpital-St.-Jean, com. de Sarrzac. St.-Nazaire. Varayre.

*Lot-et-Garonne.* Astafort. Castelmoron. Caumont. Mezin. Puymirol. Soumensac.

*Maine-et-Loire.* Jallais, cant. de Beaupréau (le 2e. vendredi de ce mois).

*Manche.* Fierville, cant. de Barneville.

*Marne (Haute-).* Nogent.

*Mayenne.* Mayenne.

*Mont-Blanc.* St.-Félix (3 jours).

*Nièvre.* Aunay. Couloutre.

*Nord.* Le Quesnoy.

*Orne.* Carrouges. L'Aigle (le vendredi de la 2e. semaine de ce mois).

*Puy-de-Dôme.* Bonnebaud. La Tour. Marsac. St.-Gervais. Veyre.

*Saone (Haute-).* Traves. Lure.

*Sarthe.* Le Mans (le 2e. vendredi de fructidor.)

*Seine-Inférieure.* Arques.

*Sèvres (Deux-).* L'Absie, comm. de Chapelle-Seguin. Mougon.

*Tarn.* Les Graisses. Escoussens.

*Vaucluse.* Velleron.

*Vendée.* Soulans.

*Vienne.* La Trimouille. Paizay-le-Joly. Poitiers.

*Yonne.* Mailly-le-Vineux.

### 13 FRUCTIDOR.

*Ain.* Foissiat, cant. de Montrevel. Lagnieu. Nantua (2 jours).

*Aisne.* Marle; grand marché. Neufchâtel; grand marché.

*Ardennes.* Sévigny, cant. de Château-Porcien.

*Arriège.* Le Carla-le-Peuple, cant. du Fossat.

*Aube.* Ricey-Basse-Rive, cant. de Ricey-Haute-Rive.

*Aveyron.* Espalion. La Calm, cant. de Ste.-Geneviève. La Panouse, cant. de Séverac-le-Château. Le Dergues, cant. de Requista.

*Cantal.* Massiac.

*Charente.* Brossac.

*Charente-Inférieure.* Rioux, canton de Gemozac; grand marché. Royan.

*Cher.* Henrichemont. Dun-sur-Auron.

*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac. Ségur, cant. de Lubersac.

*Côte-d'Or.* Epoisses.

*Dordogne.* Genis, cant. d'Exideuil; grand marché. Molières, cant. de Cadouin; grand marché. Saint-Laurent-de-Castelnau, cant. de Domme.

*Drôme.* Mirabel, cant. de Nions.

*Finistère.* Corsy. Daoulas, cant. de Plougastel-Daoulas. Plonéour, cant. de Plougastel.

*Indre.* La Châtre (le 2e. samedi de ce mois).

*Isère.* St.-André-la-Palud.

*Jura.* Chily. Cousance. Dole. Frotonas.

*Loire (Haute-).* Montfaucon. Retournac.

*Loir-et-Cher.* Vouzon.

*Loire-Inférieure.* Cordemais. Nort. St.-Mars-la-Jaille.

*Loiret.* Boynes.

*Lot.* Payrac.

*Lot-et-Garonne.* Aiguillon. Puch. Sainte-Livrade. Seiches.

*Manche.* Saint-Hilaire-du-Harcouet.

*Marne (Haute-).* Hortes.

*Mayenne.* Château-Gontier.

*Morbihan.* Ploermel.

*Nièvre.* Prémery.

*Orne.* Séez.

*Puy-de-Dôme.* Randans.

*Saone-et-Loire.* Sassangy. Saint-Jean-des-Vignes.

*Seine-et-Marne.* Branles (3 jours).

*Sèvres (Deux-).* Sauzé-Vaussais.

*Somme.* Contay. Nesle. Péronne.

*Tarn.* Mondragon.

*Vaucluse.* Mazan.

*Vendée.* Pouzauge.

*Vienne.* Civray.

*Vienne (Haute-).* Le Dorat.

*Vosges.* Damblain.

*Yonne.* Appoigny. Cussy-les-Forges. La Ferté-Loupierre. Venizy.

### 14 FRUCTIDOR.

*Ain.* St.-Paul-de-Varax, cant. de Chalamont.

*Aisne.* Montcornet; grand marché.

*Allier.* Vallon, cant. d'Hérisson.

*Alpes (Basses-).* Simiane.

*Alpes (Hautes).* Rozans. Guillestre.

*Alpes-Maritimes.* Rigaud, cant. de Beuil.

*Ardèche.* Pousin.

*Aube.* Mussy-sur-Seine. Roche-sur-les-Bois.

*Aude.* Bouisse. Peyriac.

*Aveyron.* Loupiac, cant. d'Albin.

*Bouches-du-Rhône.* Marseille (10j.). Noves, cant. de Château-Renard.

*Charente.* Hiersac. Ambleville, cant. de Ségonsac; grand marché.

*Charente-Inférieure.* Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes. Saint-Genis; grand marché.

*Côte-d'Or.* Braux.

*Corrèze.* Goules, cant. de Mercœur. St.-Yriex-le-Degealat, canton d'Egletons.



Digitized by Google

*Dordogne.* Fleurat, cant. du Bugne; grand marché.
*Doubs.* Pont-de-Roide.
*Drôme.* St.-Donnat.
*Eure-et-Loir.* Dreux (le 1^er^ septembre, 3 jours). Bonneval (le 1^er^. septembre, 3 jours).
*Gers.* Jegun.
*Gironde.* Bourg (8 jours). St.-Savin. Ste.-Foy-la-Grande (2 jours). Barsac, canton de Podensac.
*Indre.* St.-Vincent-d'Ardentes.
*Jemmapes.* Quiévrain.
*Jura.* Aumont. Château-des-Prés.
*Landes.* Lencouacq. Sabres.
*Léman.* Versoix.
*Loire-Inférieure.* St.-Fiacre. St.-Jean-de-Corcoué,
*Lot.* Grezelles.
*Lozère.* Collet-de-Dèze.
*Marne.* Châtillon-sur-Marne.
*Marne (Haute-).* Bonnecourt. Varennes.
*Mayenne.* Cossé.
*Meurthe.* St.-Nicolas.
*Morbihan.* Carentoir. Pontscorff.
*Nord.* Bollezèele.
*Oise.* Lassigny.
*Ourthe.* Schleyden.
*Puy-de-Dôme.* Combronde. Montferrand.
*Rhône.* Jullié. Poule.
*Roër.* Gangeldt.
*Saone-et-Loire.* Cluny. L'Abergement. Lugny. Pourlans. Saillenard. Saint-Romain. Sennecey. Varennes-sous-Sevroux.
*Sarre.* Rouver.
*Seine-Inférieure.* Cany.
*Seine-et-Marne.* Bray-sur-Seine.
*Sèvres (Deux-).* Vernoux-en-Gatine.
*Somme.* St.-Ricquier.
*Tarn.* Villeneuve. La Bruguière.
*Var.* Correns. Draguignan (le 1^er^. septembre).
*Vendée.* Vendrennes.
*Vienne.* St.-Genest.
*Vienne (Haute-).* Aixe.
*Yonne.* Cérisiers. Cheroy. Saint-Sauveur.

## 15 FRUCTIDOR.

*Ain.* Ambérieux. Bourg. Chavanne. Jasseron, cant. de Ceyseriat.
*Aisne.* Landouzy-la-Ville, canton d'Anbenton; grand marché.
*Allier.* Chatel-Montagne, cant. du Mayet-de-Montagne. Montmarault. St.-Loup, cant. de Neuilly-le-Réal.
*Alpes (Basses-).* Banon.
*Alpes (Hautes-).* La Roche-des-Arnaud (le lundi après le premier dimanche de septembre).
*Ardèche.* Aps, cant. de Viviers. Mazilhac, cant. d'Antraigues. St.-Félicien. St.-Romain, cant. de St.-Agrève. Serrières.
*Ardennes.* Fumay (2 jours).
*Aude.* La Bastide-d'Anjou, canton sud de Castelnaudary.
*Aveyron.* Plaisance, cant. de St.-Sernin.
*Bouches-du-Rhône.* Pélissanne, cant. de Salon.
*Cantal.* Marmanhac, canton nord d'Aurillac.
*Charente.* Jarnac-Charente. Vitrac, canton de Montembœuf; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Aigrefeuille. Fouras, cant. de Rochefort. Jonzac; grand marché. Nancras, cant. de Saujon. Taillebourg, cant. de St.-Savinien; grand marché.
*Cher.* Sancerre. St.-Amand (le lundi avant la nativité de Notre-Dame). Raymond, canton de Dun-sur-Auron.
*Corrèze.* La Graulière, canton de Seilhac. Larche. Tarnac, cant. de Bugeat.
*Côte-d'Or.* Arc-sur-Thille, cant est de Dijon. Beze, cant. de Mirebeau. Bligny-sur-Ouche (3 jours). Matigny-le-Cahouet, canton de Flavigny. Meursault, cant. nord de Beaune. Périgny-sur-l'Oignon, cant. de Pontaillier-sur-Saone. Renève, cant. de Mirebeau. St.-Seine-en-Montagne.
*Creuse.* Bonnat. Dun.
*Drôme.* Eus-la-Croix-Haute, cant. de Chatillon.
*Eure-et-Loir.* Anet (le 2 septembre).
*Finistère.* Brest; grand marché. Guielan *ou* Gucelan-Penzes. La Roche.
*Forêts.* Clervaux. Habay-la-Neuve.
*Gard.* Le Pont St.-Esprit. St.-Gilles-les-Boucheries. Sauve.
*Garonne (Haute).* Toulouse (10 jours). Cassagnabère, cant. d'Aurignac.
*Gers.* Montfort, cant. de Mauvezin. Terraube, canton de Lectour. Lupiac, cant. d'Aignan.
*Gironde.* Villandraud.
*Hérault.* Ceilles (2 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Baguer. Pican, cant. de Dol. L'Hermitage, cant. de Mordelles.
*Indre.* St.-Gilles, cant. de St.-Benoît-du Sault. St.-Martin-d'Ardentes, canton de St.-Vincent-d'Ardentes.
*Indre-et-Loire.* Cormery, cant. de Montbazon.
*Isère.* Chatonnay. Izeaux. Lalley. Lans. Virieu.
*Jemmapes.* Everbecq (le lendemain du troisième dimanche après l'Assomption). Fleurus (le troisième lundi de ce mois).
*Jura.* Lons-le-Saulnier. Moissey.
*Léman.* Gex. Thonon.
*Loire (Haute-).* Champagnac.
*Loir-et-Cher.* Chemery (le troisième lundi de ce mois).
*Loiret.* Thou. St.-Benoît-sur-Loire.
*Lot.* Aynac. Catus. Fontanes. Gourdon. Moissac. Rouqueyroux, com. de la Bastide.
*Lot-et-Garonne.* La Court. Loubès. Madaillan. Villeneuve (3 jours).
*Lozère.* Langogne (2 jours).
*Lys.* Poperinghe.
*Maine-et-Loire.* Vihiers (3 jours, le troisième lundi de ce mois).
*Manche.* St.-Lô (3 jours).
*Marne.* Suippes.
*Marne (Haute-).* Fresnes-sur-Apence.
*Mayenne.* Goron.
*Meurthe.* Rosières. Toul (3 jours).
*Meuse.* Vaucouleurs.
*Nièvre.* Nevers.
*Nord.* Armentières. Bailleul. Bourg-bourg. Esquelbec. Orchies. Roubaix (3 jours). Solesmes.
*Oise.* Compiègne.
*Orne.* Domfront (le troisième lundi de ce mois). Alençon (8 jours).
*Ourthe.* Heppenbach.
*Puy-de-Dôme.* Billom. Brion. Combraille. St.-Sauves. Vivezolles.
*Rhin (Haut-).* Clindon, comm. de Reconvilliers (4 jours).
*Rhône.* St.-Genis. Laval.
*Saone (Haute-).* Soing. Gy (le lundi après le 11 fructidor). Grandvelle.
*Saone-et-Loire.* Chasselas. Fontaines. Perrecy. St.-Etienne. St.-Martin-en-Bresse. Saloruay. Tramayes.
*Sarre.* Hasborn.
*Sarthe.* Sablé (le troisième lundi de ce mois). Loué (le mardi après le 12 mois).
*Seine-Inférieure.* Rouen.
*Seine-et-Oise.* Etampes. St.-Arnoult.
*Sèvres (Deux-).* Lezay.
*Somme.* Chaulnes.
*Vendée.* Foussais. Mareuil. Roche-Servière.
*Vienne.* Montmorillon. Usson.

Digitized by Google

*Vienne* (*Haute-*). Ponsac. St.-Priest-Taurëon.
*Yonne*. Avallon. Brinon. Toucy. Sens.

16 FRUCTIDOR.

*Ain*. Lentenay, cant. de Brenod. Treffort.
*Aisne*. Aubenton; grand marché. Nouvion.
*Allier*. Hérisson.
*Alpes* (*Basses-*). Digne (le premier lundi après la St.-Guillieux).
*Alpes* (*Hautes*). La Faurie.
*Aube*. Troyes (11 jours).
*Aude*. Esperaza, cant. de Quillan.
*Aveyron*. Combret, cant. de Saint-Serouin. Gozon, cant. de St.-Rome-du-Tarn. Sauclières, canton de Nant.
*Charente*. Chabanois; grand marché. Montignac, cant. de St.-Armand-de-Bouex; grand marché.
*Charente-Inférieure*. Matha; grand marché. Nuaillé, cant. de Courçon; grand marché.
*Corrèze*. Noailles.
*Côte-d'Or*. Arnay-sur-Arroux. Grancey-en-Montagne.
*Creuse*. Felletin.
*Dordogne*. La Chapelle-Faucher, canton de Champagnac-de-Bel-Air.
*Doubs*. Trevillers, cant. de Meiche.
*Drôme*. Montmeyrant, canton de Chabeuil.
*Escaut*. Rennix.
*Finistère*. Château-Lin.
*Gers*. Le Houga, cant. de Nogaro. Montréal.
*Gironde*. Puymorand, canton de Lussac. Portets, cant. de Podensac.
*Indre*. Venil.
*Jura*. Les Petites-Chiettes.
*Léman*. Chaumont. Pouilly.-St.-Genix. St.-Joire (2 jours).
*Loir-et-Cher*. Villiers. Mur.
*Loire-Infér*. Boutaye. Nantes. Pont-Château. Pornic. Varades. Vay.
*Lot*. Beduer. Caussade. Fraissinet-le-Gelat.
*Lot-et-Garonne*. Cocumont. Montagnac-sur-Auvignon.
*Lys*. Furnes.
*Maine-et-Loire*. Blaison-sur-Loire, cant. de Pont-de-Cé (le troisième mardi de ce mois).
*Manche*. Juvigny.
*Marne*. Vitry-sur-Marne (3 jours).
*Marne* (*Haute*). Brevannes.
*Mayenne*. Lassay (2 jours).
*Nèthes* (*Deux*). Thielen (2 jours).
*Nord*. Etroeungt. Wormoudt.
*Orne*. Juvigny (le troisième mardi de ce mois).
*Puy-de-Dôme*. Maringues.
*Rhin* (*Haut*). Rouffach.
*Rhône*. Montsol.
*Roër*. Mœurs.
*Sambre-et-Meuse*. St.-Hubert.
*Saone* (*Haute-*). Marnay. Saint-Marcel.
*Sarthe*. Bonnetable (le troisième mardi de ce mois).
*Seine-et-Oise*. Mantes.
*Sèvres* (*Deux-*). Argenton-le-Peuple.
*Somme*. Airaines. Albert. Doulens. Hangest. Harbonnières.
*Tarn*. Alban. St.-Antonin. La Calm. Marsac.
*Stura*. La Chiusa.
*Vendée*. Loge-Fougereuse. Tiffauges.
*Vienne*. Champagné-St.-Hilaire. Châtellerault. Ste.-Radegonde. Sauxay.

17 FRUCTIDOR.

*Ain*. Cerdon, cant. de Poncin.
*Aisne*. Hirson; grand marché.
*Allier*. St.-Germain-des-Fossés, cant. de Chantelle-le-Château.
*Alpes* (*Basses-*). Quinson, cant. de Riez.
*Alpes* (*Haute-*). St.-Julien-en-Beauchêne.
*Ardennes*. Mouzon.
*Arriège*. Sabarat, cant. du Mas-d'Azil.
*Aude*. Villa-Savary, cant. de Fanjeux. Lésignan.
*Calvados*. Quilly-le-Basset, cant. de Falaise, 2e arr. (2 jours).
*Cantal*. Marcenat.
*Charente*. Aigre; grand marché. Champagne-Mouton.
*Charente-Inférieure*. Brizembourg, cant. de St.-Hilaire. La Tremblade. Pizany, canton de Saujon. Saint-Sauvant, cant. de Burie.
*Cher*. Vignoux-sous-les-Aix, cant. de Menetou-Salon.
*Creuse*. Ahun.
*Dordogne*. Cenac, cant. de Domme; grand marché. La Chapelle-Grezillac, cant. de Verteillac.
*Doubs*. Saint-Hilaire, canton de Roulans.
*Drôme*. Bonneval, cant. de Chatillon. Montelimar.
*Eure*. Bernay. Neuve-Lire, cant. de Rugles.
*Finistère*. Lesneven; grand marché. Plounéour-Menez. Pont-Croix; grand marché. Rosporden.
*Garonne* (*Haute-*). Cassagnabère-Loubens, cant. de Caraman.
*Gers*. Gazaupouy, cant. de Condom. Roquelaure, cant. nord d'Auch.
*Gironde*. Castillon. Blauquefort.
*Ille-et-Vilaine*. St.-Germain-sur-Isle, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné.
*Indre*. St.-Benoît-du-Sault. Chatillon.
*Indre-et-Loire*. Vouvray.
*Isère*. St.-Geoire. Thodure.
*Jura*. Audelot. Conliége. Saint-Claude.
*Loire*. St.-Marcel-d'Urphe.
*Lot*. Capdenac. Concois. Fraissinet. Monclera. St.-Paul-Despis.
*Maine-et-Loire*. Montrevault (le troisième mercredi de ce mois).
*Marne* (*Haute-*). Prangey.
*Mayenne*. St.-Denis-de-Gatine.
*Meuse-Inférieure*. Cortessem. Herlen.
*Mont-Blanc*. Pont-de-Beauvoisin (2 jours).
*Morbihan*. Plouay.
*Nèthes* (*Deux-*). Wavre-Notre-Dame.
*Nièvre*. Asnan.
*Nord*. Landrecie. Solre-le-Château.
*Oise*. St.-Leu.
*Ourthe*. Stavelot (3 jours).
*Puy-de-Dôme*. Champeix.
*Rhin* (*Bas-*). Bouxviller.
*Rhône*. Cenves. Grange-du-Bois.
*Sambre-et-Meuse*. Walcourt.
*Saone-et-Loire*. Marnay.
*Sèvres* (*Deux-*). Airvault.
*Somme*. Lihons.
*Vendée*. Chaise-Giraud.
*Vienne*. St.-Sauvant. Vouillé.
*Vienne* (*Haute-*). Compreignac. Mortemart.
*Vosges*. Dompaire. Val-d'Ajol.
*Yonne*. Auxerre.

18 FRUCTIDOR.

*Aisne*. Bohain; grand marché.
*Allier*. St.-Hilaire, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Aube*. Bar-sur-Seine.
*Aude*. Monthoumet.
*Charente*. Nanteuil. Brigueil. Moutiers.
*Charente-Inférienre*. Clérac, canton de Montguvon. Lonsac, canton d'Archiac; grand marché.
*Cher*. Gracay.
*Corrèze*. Treignac.
*Dordogne*. Badefol, cant. de Cadouin; grand marché. Beaumont; grand marché.

Digitized by Google

*Finistère.* St.-Divy. Morlaix.
*Gard.* Calvisson, cant. de Sommières.
*Indre.* St.-Aoust.
*Isère.* Pommiers. St.-Marcel.
*Loir-et-Cher.* Montrichard.
*Loire-Inférieure.* Vieille-Vigne.
*Maine-et-Loire.* Chemille (le troisième jeudi de ce mois).
*Manche.* Villedieu.
*Marne* (*Haute-*). Doulaincourt.
*Mayenne.* Craon. Melay.
*Meuse.* Ligny.
*Meurthe.* Sarrebourg (2 jours).
*Morbihan.* Elvin. Landévan.
*Nièvre.* Pouilly.
*Nord.* Merville.
*Ourthe.* Warem.
*Pas-de-Calais.* Hermy.
*Pyrénées* (*Hautes-*). Vic.
*Saone* (*Haute-*). Vésoul. Faucogney (le troisième jeudi de fructidor).
*Saone-et-Loire.* Tournus.
*Sarthe.* Le Lude (le troisième jeudi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Elbeuf (8 jours).
*Seine-et-Marne.* Montlhéry (2 jours).
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres* (*Deux-*). St.-Maixent.
*Tarn.* Alby (3 jours).
*Vaucluse.* Entrechaux.
*Vendée.* L'Herbergement.
*Vienne.* Vigean. Valence.
*Vosges.* Autreville.
*Yonne.* Thury.

## 19 FRUCTIDOR.

*Aisne.* Le Catelet; grand marché. Vervins.
*Alpes* (*Basses-*). St.-Etienne-des-Orgues.
*Alpes* (*Hautes-*). Chorges.
*Ardèche.* Boffres, cant. de Vernoux.
*Ardennes.* Auvillers-les-Forges, cant. de Signy-le-Petit. Launois, cant. de Signy-le-Grand. Margut, cant. de Carignan.
*Arriège.* Leran (le 6 septembre). Pamiers.
*Aude.* St.-Michel-de-Lanés, cant. de Salles.
*Aveyron.* L'Hospitalet, cant. de Nant.
*Bouches-du-Rhône.* St.-Chamas, cant. d'Itres (10 jours).
*Cantal.* Fontanges, cant. de Salers.
*Charente.* Celle-Frouin, canton de Mansle; grand marché. St.-Germain-sur-Vienne. Cognac; grand marché. Tusson, cant. d'Aigre; grand marché.
*Charente-Inférr.* Montendre; grand marché.
*Cher.* Mehun-sur-Yèvre. Menetou-Couture.
*Corrèze.* Argentat.
*Creuse.* Evaux.
*Dordogne.* Cadouin. Roussignac, cant. de Cunèges; grand marché.
*Doubs.* Clerval. Montferrand, cant. de Boussière.
*Drôme.* Dieu-le-Fit. Le Buis.
*Finistère.* St.-Thégonnec.
*Garonne* (*Haute-*). Montesquieu-sur-le-Canal, cant. de Villefranche.
*Gers.* Estang, cant. de Cazaubon.
*Ille-et-Vilaine.* Chanteloup, cant. du Sel. Châteaubourg.
*Indre-et-Loire.* Saint-Symphorien, cant. nord de Tours.
*Isère.* St.-Pierre. Vercieu.
*Jura.* Champagnole. Chambériat. La Loie.
*Loir-et-Cher.* Chissay.
*Lot.* Montpezat.
*Lot-et-Garonne.* Beauville. Layrac.
*Lozère.* Barre. Pont-de-Montvert.
*Manche.* Brecey. Canisy; grand marché. Valognes.
*Marne* (*Haute-*). Vassy.
*Mayenne.* Ambrières.
*Morbihan.* La Gacilly. Napoléonville.
*Nèthes* (*Deux-*). Bonheyden. Wechelderzanden.
*Nièvre.* Dornecy. Garchy.
*Pyrénées* (*Basses-*). Mauléon (5 jours).
*Rhône.* St.-Igny-de-Vers. St.-Symphorien-sur-Coise. Tarare.
*Saone* (*Haute-*). Amance.
*Saone-et-Loire.* Brancion. Oyé.
*Seine-et-Marne.* Moret.
*Sèvres* (*Deux-*). Coulon. Couture-d'Argenson. Moncoutant.
*Somme.* Montdidier.
*Tarn.* Pont-de-Ciron, commune de Miran-dol. St.-Amand-la-Bastide. Lautrec.
*Var.* Varages. Correns.
*Vendée.* Bournezeau.
*Vienne.* Vouneuil-Matours. Maupiévoir. Pairé.
*Yonne.* Lainsecq.

## 20 FRUCTIDOR.

*Aude.* Montréal (la veille de la Nativité de Notre-Dame).
*Charente.* Celle-Frouin.
*Eure-et-Loir.* Nogent-Roulebois (le samedi d'avant la Notre-Dame de septembre).
*Garonne* (*Haute-*). Montesquieu-de-Volvestre.
*Gironde.* Coutras. Prechac.
*Indre.* Migné. Aigurande. La Châtre. (le troisième samedi de ce mois).
*Indre-et-Loire.* St.-Christophe, cant. de Neuvy-la-Loi. St.-Flovier, cant. de Pressigny-le-Grand.
*Loiret.* Lailly (la veille de la Nativité de Notre-Dame). Aschères (6 jours; et le lendemain de St.-Cloud 3 jours).
*Manche.* Gréville.
*Saone* (*Haute-*). Autray. Vauvillers.
*Sarthe.* Château-du-Loir (le troisième samedi de ce mois).
*Seine-et-Oise.* St.-Cloud (3 jours). St.-Germain-en-Laye.
*Tarn.* Bourlats.

## 21 FRUCTIDOR.

*Aisne.* Caulincourt, cant. de Vermand; grand marché;
*Allier.* Malicorne, cant. de Montmarault. Mariol, cant. de Cusset.
*Alpes* (*Basses-*). Moutiers.
*Alpes* (*Hautes-*). Briançon (le 8 septembre). St.-Etienne-en-Devolay.
*Alpes-Maritimes.* Briga (3 jours).
*Ardèche.* Le Chaylard. Niègles, cant. de Thueyts. St.-Etienne-de-Lucdarès. St.-Michel-de-Chabrillanoux, cant. de la Voulte.
*Ardennes.* Aubigny, cant. de Rumigny.
*Aube.* Landeville, cant. d'Essoyes.
*Aveyron.* St.-Jean-du-Bruel, cant. de Nant.
*Cantal.* Allanche.
*Charente-Inférieure.* Ecoyeux. Gémozac; grand marché. La Jarne, cant. de la Jarrie. Martrou, cant. de Montguyon.
*Cher.* Menetou. Massay.
*Corrèze.* Donzenac; grand marché. Egurande. St.-Angel, canton d'Ussel.
*Côte-d'Or.* Liernais.
*Dordogne.* Grignols. St.-Pompon, cant. de Domme. Tursac, cant. de St.-Cyprien; grand marché.
*Doubs.* Rougemont.
*Drôme.* Charpey, cant. de Bourg-de-Peage; Vassieux, cant. de la Chapelle-en-Vercors.
*Dyle.* Hauwaer, cant. d'Aerchot. Lembecq, cant. de Hall. Louvain (8 jours).
*Escaut.* Hulst (8 jours). Nevele. Wetteren.
*Eure.* Pont-Audemer.
*Eure-et-Loir.* Chartres (le 18 sept. 10 jours).
*Finistère.* Crozon. Plovan, canton de Plougastel-Daoulas. Sizun; grand marché.
*Gard.* Vallerangue.
*Garonne* (*Haute-*). La Valette, cant. de Verfeil. Baziège, cant. de Montgiscard.
*Gers.* Condom (2 jours). Puycasc

Digitized by Google

quier, cant. nord d'Auch. Beaumarché, cant. de Plaisance.
*Gironde.* Landeronet, canton de Montségur. St.-Estéphe, cant. de Pauillac (3 jours).
*Ille-et-Vilaine.* Combourg.
*Indre.* Ecueillé.
*Indre-et Loire.* Bléré.
*Isère.* Burcin (foire dite de *la Milain* 2 jours). Pont-en-Royans.
*Jemmapes.* Tongres (9 jours, le 24e jour après l'Assomption).
*Jura.* Château-Châlon.
*Landes.* St-Jean-de-Marsac.
*Loire* (*Haute-*). Roche.
*Lot.* Moncuq.
*Lot-et-Garonne.* Cours. Dunes.
*Lozère.* Hispanhac.
*Marne.* Ay. Charmont.
*Marne* (*Haute-*). Fay-Billot.
*Mayenne.* St.-Denis-d'Anjou. Evron.
*Meurthe.* Barbonville.
*Mont-Blanc.* Montemont (2 jours).
*Morbihan.* Roche-Sauveur. Teillac.
*Nèthes* (*Deux-*). Catherine-Wavre (6 jours).
*Nièvre.* La Charité. Lorme.
*Nord.* Orchies (4 jours). Valenciennes (8 jours).
*Oise.* Nouilles (8 septembre).
*Orne.* La Carneille.
*Ourthe.* Reuland.
*Puy-de-Dôme.* Ancises. Herment. Lezoux. Montferrand.
*Rhin* (*Haut-*). Delle.
*Roër.* Odenkirchen. Frauenberg. Waldorff.
*Saone-et-Loire.* Bois-Sainte-Marie. Diconne. Mont-Saint-Vincent. Pierre. St.-Germain-des-Bois.
*Seine.* Thiais.
*Seine-et-Oise.* Corbeil.
*Sèvres* (*Deux-*). Magné. Nuel-sous-les-Aubiers. Oyron.
*Somme.* Beauquesne. Corbie. Domart. Hornoy. Molliens. Montdidier.
*Var.* Thouoret.
*Vendée.* Challans. La Châtaigneraye.
*Vienne.* Chasseneuil. L'Isle-Jourdain (2 jours). Romagne. Saint-Savin. Sommières.
*Vienne* (*Haute-*). Ambazac.
*Vosges.* Mirecourt.
*Yonne.* Arcy. Bussy-en-Othe.

## 22 FRUCTIDOR.

*Ain.* Montagne, cant. de Nantua.
*Aisne.* Fonsommes, cant. de Saint-Quentin; grand marché.
*Allier.* Le Donjon.
*Alpes* (*Basses-*). Castellane (le lundi après Notre-Dame de Septembre). Revest-des-Brousses, cant. de Banon. Volonne.
*Alpes* (*Hautes-*). Ribiers (le lundi après la Nativité de la Vierge. La Grand, cant. d'Orpierre (le 9 sept.).
*Ardèche.* St.-Martin-le-Supérieur, cant. de Rochemaure.
*Aude.* Caunes. Limoux (3 jours).
*Bouches-du-Rhône.* Aubagne (4 jours). St.-Cannat, cant. de Lambesc (4 jours). Tarascon (4 jours).
*Calvados.* La Landelle, canton de Thury-Harcourt.
*Charente.* Deviac, cant. de Montmoreau; grand marché. Pransac. La Péruse, cant. de Chabanois; grand marché. La Rochefoucauld (3 jours). Rufiec.
*Charente-Inférieure.* Chevançau, cant. de Montlieu; grand marché. Restaux, cant. de Gémozac; grand marché.
*Corrèze.* St.-Chamant, cant. d'Argentat; grand marché.
*Côte-d'Or.* Semur.
*Creuse.* Chénerailles.
*Dordogne.* Cause-de-Clérans, cant. de la Linde; grand marché. Daglan, cant. de Domme.
*Drôme.* Romans (8 jours).
*Eure-et-Loir.* Maintenon (le 9 septembre). La Bazoche (le 9 sept.)
*Escaut.* Nazareth.
*Forêts.* Oberkayl, canton de Dudeldorf.
*Garonne* (*Haute-*). Noé, cant. de Carbonne.
*Gers.* Auch (2 j.). L'Isle-Jourdain.
*Gironde.* St.-Ciers-la-Lande. Ureste, cant. de Préchac. La Berthenoux.
*Isère.* Curtin. St.-Just-de-Claix. Viriville.
*Jemmapes.* Celles (le lundi après la nativité de Notre-Dame).
*Jura.* Deschaux.
*Léman.* Cruseilles.
*Loire.* Durbize. St.-Martin-Lestra.
*Loire* (*Haute-*). Beauzac. La Voulte.
*Loiret.* Puiseaux (le lendemain de la Nativité de Notre-Dame).
*Lot.* Degagnazès. Molières, arr. de Montauban. Sonillac.
*Lot-et-Garonne.* Loubès. Varès.
*Maine-et-Loire.* Rochefort-sur-Loire, cant. de Chalonnes (le 4e lundi de ce mois).
*Manche.* Fierville, cant. de Barneville.
*Marne* (*Haute-*). Rolampont.
*Meurthe.* Arracourt.
*Morbihan.* Béganne. Guémené.
*Nord.* La Bassée. Maubeuge.
*Oise.* Guiscard.
*Orne.* Ecouché (3 jours).
*Puy-de-Dôme.* Montaigu. Ronzière.
*Pyrénées* (*Basses-*). Oléron (8 jours).
*Rhin* (*Haut-*). Montfaucon (le lundi après la Nativité de Notre-Dame). Abbevillers.
*Rhône.* Neuville. Echallas.
*Saone* (*Haute-*). Faverney. Montboson.
*Saone-et-Loire.* Villeneuve-en-Montagne.
*Sarthe.* Mayet (le quatrième lundi de ce mois).
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Forges-les-Eaux. Rouen.
*Seine-et-Oise.* Pontoise (8 jours).
*Sèvres* (*Deux-*). Fois. Sepvret.
*Tarn.* La Caze. Lavaur (le lendemain de la fête de la Nativité de la Vierge; 2 jours).
*Var.* Fayence (le lendemain de la Nativité de Notre-Dame).
*Vaucluse.* Bollène. Vaison.
*Vendée.* Challans. St.-Sulpice-le-Verdon.
*Vienne.* Chéneché.
*Vienne* (*Haute-*). Oradour-sur-Glane.
*Yonne.* St.-Cyr-les-Colons.

## 23 FRUCTIDOR.

*Ain.* Montmerles (elle dure jusqu'au deuxième jour complémentaire).
*Aisne.* Origny-Ste-Benoîte, cant. de Ribemont; grand marché.
*Allier.* Ainay, canton de Cérilly. Echassières, cant. d'Ebreuille. Pal. Villefranche, cant. de Montmarault.
*Alpes* (*Basses-*). Ste.-Tulle, cant. de Manosque.
*Alpes* (*Hautes-*). Chorges.
*Alpes-Maritimes.* Beuil (2 jours).
*Ardèche.* Aubenas (7 jours). Meyras, cant. de Thueyts. St.-Martin-de-Valamas. Sarras, cant. de Serrières.
*Ardennes.* Maubert-Fontaine, cant. de Rocroy.
*Aube.* Chesley, cant. de Chaource. Dienville, cant. de Briennes-le-Château.
*Cantal.* Apchon, cant. de Riom-les-Montagnes.
*Charente.* Saint-Laurent-de-Céris. Marsillac-Lanville.
*Charente-Inférieure.* Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire; grand marché.
*Corrèze.* Brives. La Chapelle-Saint-Giraud, cant. de Mercœur. Masseret, cant. d'Uzerche; grand marché. Seilhac.
*Côtes-du-Nord.* St.-Brieux.
*Creuse.* Auzance. St.-Dizier, cant. de Bourganeuf.

Digitized by Google

*Dordogne.* Belvez. Montignac ; grand marché. Thiviers.
*Doubs.* Audeux.
*Drôme.* Granne , cant. sud de Crest.
*Escaut.* Iedegheim , cant. de Grammont. Le Grauw , cant. de Hulst, (3 jours).
*Eure.* Neubourg ( 13 jours ).
*Forêts.* Hamipré , cant. de Neufchâteau.
*Gard.* Le Vigan.
*Garonne ( Haute- ).* Brugnières , cant. de Fronton.
*Gers.* Nogaro. Solomiac , cant. de Mauvezin. Lombez.
*Ille-et-Vilaine.* Bédée , cant. de Montfort. La Guerche.
*Indre.* Reuilly , cant. nord-est d'Issoudun.
*Isère.* Eyrieux. La Combe. St.-Hilaire-de-la-Sône. Villard de Lans.
*Jura.* Bletterans. Montfleur. Rhien. Salins.
*Landes.* Villeneuve.
*Léman.* Vanzy-soit-Mons. Douvaine. Marin. Burdignin. Les Gets. Viuz-en-Sallas.
*Loire.* Maclas.
*Loire ( Haute- ).* Le Puy ( 2 jours ).
*Loire-Inférieure.* Nantes.
*Loiret.* La Ferté-St.-Aubin. Nogent-sur-Vernisson.
*Lot.* Bourg-de-Visat. Caniac. Cremps. La Bastide-du-Haut-Mont. Laur. Mauroux.
*Lot-et-Garonne.* Francescas. La Fitte. Monbahus. Savagnas.
*Lozère.* Bagnols.
*Maine-et-Loire.* Angers ( le quatrième mardi de ce mois ). Chalonnes ( 2 jours ; le quatrième mardi de ce mois ).
*Manche.* Marigny.
*Marne ( Haute- ).* Montigny-source-Meuse.
*Mayenne.* Vages.
*Meuse.* Verdun.
*Morbihan.* Teix.
*Puy-de-Dôme.* Chignat. Orcival. Pont-au-Mur.
*Pyrénées (Hautes-).* Arreau. Madiran.
*Rhin ( Bas- ).* Billigheim. Ilbesheim.
*Rhône.* Thisy.
*Saone ( Haute- ).* Oyrières. Saux ( le mardi après le 20 de ce mois ).
*Saone-et-Loire.* Lucenay.
*Sarre.* Helzerat.
*Seine-Inférieure.* Hautot-Lauvray.
*Seine-et-Oise.* Maisse.
*Seine-et-Marne.* Chalautre-la-Grande.
*Sèvres (Deux-).* Beauvoir. Thouars.
*Somme.* Combles. Ham. Quevauvillers. Roiselle.
*Tarn.* Noailles. Bourguonac, comm. de Mirandol. Villefranche ( 2 jours ). La Bastide-de-Ronairouze. Mazamet.
*Vendée.* La Jaudonière.
*Vienne ( Haute- ).* Pierre-Buffière. Razès.
*Vosges.* Bulgnéville.
*Yonne.* Joigny. Les Ormes. Châtel-Censoir.

## 24 FRUCTIDOR.

*Ain.* Dortan , canton d'Onnax. Montrevel. Villebois , cant. de Lagnieux.
*Aisne.* Ribemont ; grand marché.
*Alpes ( Basses ).* Oraison , cant. de Mur.
*Ardèche.* St.-Julien-du-Gua , cant. de St.-Pierreville.
*Ardennes.* Buzancy.
*Arriège.* Foix. Mazères , cant. de Saverdun.
*Aveyron.* Parisot , cant. de Saint-Antonin. Rhodez ( 5 jours ). St.-Félix-de-Sorgues , cant. de Pont-de Camarès. Vialarets , cant. d'Albin.
*Calvados.* Saint-Pierre-sur-Dives.
*Cantal.* Escorailles , cant. de Pleaux.
*Charente.* St.-Mesme. Alloué , cant. de Champagne-Mouton ; grand marché. St.-Vallier.
*Charente-Inférieure.* Beauvais , cant. de Matha. Tonnay-Boutonne ; grand marché.
*Cher.* Sens-Beaujeu.
*Corrèze.* La Roche-Canillac.
*Côte-d'Or.* Précy-sous-Thille. Villaine , cant. de Baigneux.
*Creuse.* Courtine.
*Doubs.* St.-Gorgon , cant. de Mont-Benoit. Serre , canton d'Audeux. Vaufrey , cant. de St.-Hippolyte.
*Drôme.* Lens-Lestang , canton de Grand-Serre.
*Dyle.* Hougaerden , cant. de Tirlemont ( 6 jours ).
*Escaut.* Nederbrakel.
*Eure.* Les Andelys.
*Gers.* Mont-d'Astarac , canton de Masseube.
*Ille-et-Vilaine.* Maure. St.-Servan.
*Isère.* St.-Siméon.
*Jura.* Orgelet ( 10 jours ). Saint-Lupicin.
*Loire ( Haute- ).* Pébrac.
*Loir-et-Cher.* Ouques ( le 4e mercredi de ce mois ).
*Loire-Inférieure.* Asserac. Cambon. Frossay. Petit-Mars.
*Lot.* Cajare, Montricoux.
*Lot-et-Garonne.* Verteuil.
*Manche.* Virandeville , cant. d'Octeville.
*Marne.* Vertus.
*Marne ( Haute- ).* Clefmont.
*Mayenne.* Laval. Méral.
*Mont-Blanc.* Bourg-Saint-Maurice ( 2 jours ). St.-Jean-d'Arves.
*Morbihan.* Hennebon.
*Nièvre.* Corbigny.
*Oise.* Chambly ( 2 jours ). Noailles.
*Ourthe.* Argenteau.
*Puy-de-Dôme.* La Chaux. Volvic.
*Rhin (Bas-).* Weissembourg ( 3 j. ).
*Rhin ( Haut- ).* Bienne ( 5 jours ). Montbéliard.
*Rhin-et-Moselle.* Sargenroth.
*Saone-et-Loire.* Cuiseaux. Romenay. Trembly.
*Seine-et-Marne.* Villeneuve-le-Comte.
*Seine-et-Oise.* Rambouillet ( 4 jours ).
*Sèvres ( Deux. )* Pitié , comm. de Chapelle-Laurent.
*Vendée.* Cex. Luzon. Pouzauge.
*Vienne ( Haute- ).* St.-Yrieix.
*Vosges.* Remiremont.
*Yonne.* Ligny-le-Châtel. Mailly-la-Ville.

## 25 FRUCTIDOR.

*Ain.* Loye , canton de Meximieux. Vieux , cant. de Champagne.
*Aisne.* La Fère ; grand marché.
*Alpes ( Hautes- ).* Montmaur. Moydans.
*Ardennes.* Fagnolles , canton de Couvin.
*Calvados.* Dives ( 2 jours ).
*Cantal.* Aurillac.
*Charente.* Châteauneuf ; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Courçon ; grand marché. Léoville , cant. de Jonzac ; gr. marché. St.-Ciers-du-Taillon , canton de Mirambeau ; grand marché.
*Cher.* St.-Bouise , cant. de Sancerre.
*Corrèze.* Alassac , cant. de Donzenac. Le Lonzac , cant. de Treignac ; grand marché.
*Côte-d'Or.* Autricourt , cant. de Montigny-sur-Aube. Fontaine-Française. Forléans , canton de Sémur. Longeault , canton de Genlis. Mirebeau. Minot , cant. d'Aignay-Côte-d'Or. Montbard. Nolay.
*Creuse.* Guéret. Chambon.
*Dordogne.* Grives , cant. de Belvez. Lanquais , canton de la Linde ; grand marché. Ornans.
*Drôme.* Espeluche, cant. de Montelimar. Montbrun , canton de Séderon.

Digitized by Google

Sédéron. Upie, cant. de Chabeuil.
*Escaut.* Berne *ou* Berckem, canton 1^er^. d'Oudenarde. Masseman, cant. de Wetteren.
*Eure.* Vernon.
*Finistère.* Quimper. Comanna. Concarneau.
*Gard.* Anduse. Chamborigaud, cant. de Genolhac. Saumanne, cant. de St.-André-de-Valborgne.
*Garonne (Haute).* Montgiscard.
*Gers.* Le Mas-d'Avignon, cant. de Lectour.
*Hérault.* Cournonterral, canton 3^e^. de Montpellier. Olargues.
*Ille-et-Vilaine.* Fougères. Gueprey, cant. de Pipriac. Le Pertre, cant. d'Argentré.
*Indre.* Issoudun.
*Indre-et-Loire.* Limeray, canton d'Amboise.
*Jemmapes.* Lens.
*Jura.* Fraisans. Scellières.
*Léman.* Bonneville.
*Loire.* Cremeaux. Chalmazel.
*Loire (Haute-).* St.-Jeure.
*Lot.* Montcabrier. St.-Céré. Tombebœuf.
*Lys.* Loo. Ruisselède.
*Maine-et-Loire.* Lion-d'Angers (le 4^e^ jeudi de ce mois). Morrane (le 4^e^ jeudi de ce mois). Bouillé-Ménard, cant. de Pouancé. (le 4^e^ jeudi de ce mois). Brissac, cant. de Thourcé (le dernier jeudi de ce mois). Puy-Notre-Dame, cant. de Montreuil-Bellay (le dernier jeudi de ce mois). Le Marillais, cant. de St.-Florent (le 4^e^ jeudi de ce mois).
*Marne (Haute-).* Bourbonne.
*Mayenne.* Château-Gontier.
*Meurthe.* Lunéville (3 jours). Vergaville.
*Mont-Blanc.* Yenne.
*Morbihan.* Kernascleden. Séglien.
*Moselle.* Thionville.
*Nièvre.* La Roche-Millay. Tannay.
*Nord.* Bavay. Herzéele.
*Orne.* Mauves.
*Pas-de-Calais.* Bapaume (11 jours). Fiennes.
*Rhin (Haut-)* Porcentruy (5 jours).
*Rhône.* Chessy.
*Roër.* Juliers (3 jours). Dickerda. Helden. Strahlen.
*Sambre-et-Meuse.* Hoquier.
*Saone (Haute-).* Puy-lès-Magny.
*Saone-et-Loire.* Messay.
*Seine-Inférieure.* Blangy.
*Seine-et-Oise.* Poissy.
*Sèvres (Deux-).* Beaussais. Chatillon.
*Somme.* Bray. Roye.
*Var.* Nans.
*Vendée.* Loir, comm. de Sainte-Florence. Le Poiroux. Vouvant.
*Vienne.* Angles. Charroux. Château-Larcher. Loudun (3 jours).
*Vienne (Haute-).* Limoges.

## 26 FRUCTIDOR.

*Allier.* Igrande, cant. de Bourbon-l'Archambault.
*Ardèche.* Berrias, cant. des Vans. St.-Cirgues-en-Montagne, canton de Monpezat. St.-Maurice-d'Ybie, cant. de Villeneuve-de-Berg.
*Ardennes.* Sedan.
*Aube.* Estissac.
*Aude.* Cenne. Rivel, canton de Chalabre. Ste.-Colombe-sur-Lhers, canton de Chalabre.
*Aveyron.* Meimer, cant. de Villefranche.
*Calvados.* Montamy, cant. de Benybocage.
*Corrèze.* Alassac, cant. de Donzenac; grand marché. Beaulieu.
*Dordogne.* Villefranche; grand marché.
*Doubs.* L'Isle-sur-le-Doubs.
*Drôme.* St.-Paul-Trois-Châteaux, cant. de Pierrelatte.
*Escaut.* Waerschoot.
*Eure.* Ecouis, cant. de Grainville. Gisors.
*Eure-et-Loir.* Nogent-le-Rotrou (le 13 septembre).
*Finistère.* Le Faon. Ploudalmezeau.
*Forêts.* Roodt, comm. de Betzdorff.
*Garonne (Haute-).* Carbonne.
*Gers.* Mauvonville. Masseube.
*Gironde.* Rauzan, cant. de Pujols. Martizey.
*Isère.* Avenières. Chichiliane.
*Jura.* Beaume. Vaudrey.
*Landes.* Peyrehorade.
*Loire-Inférieure.* Noaay.
*Lot.* Miramont.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, canton de Cancon. Monclar.
*Lozère.* Grandrieu. Monjoi *dit* St.-Maurice-de-Ventalon. St.-Chély.
*Manche.* Canisy; grand marché. Lessay.
*Marne (Haute-).* Courcelle-Val-d'Esnoms.
*Morbihan.* Péaule.
*Nèthes (Deux-).* Gierle (2 jours).
*Nièvre.* Clamecy.
*Puy-de-Dôme.* Martres-de-Veyre.
*Rhône.* Orliénas.
*Saone-et-Loire.* St.-Vallier.
*Sarre.* Reill.
*Seine-Inférieure.* Nolleval.
*Sèvres (Deux-).* Prahec.
*Somme.* Ailly-sur-Noye. Longueval. Moreuil.
*Vendée.* Longueville.
*Vienne (Haute-).* Les Salles.
*Vosges.* Plombières.
*Yonne.* Perreuse.

## 27 FRUCTIDOR.

*Ain.* Bourg.
*Aisne.* Blérancourt, cant. de Coucy-le-Château; grand marché. Braine.
*Allier.* Cusset. Taleune.
*Alpes.* (*Basses-*). Riez (2 jours, jours de l'exaltation de Sainte-Croix).
*Alpes (Hautes-).* La Bastie-Neuve.
*Ardèche.* La Violle, canton d'Antraigues.
*Arriège.* Le Mas-d'Azil.
*Aube.* Aix-en-Othe.
*Aude.* St.-Papoul, cant. nord de Castelnaudary.
*Aveyron.* Sainte-Croix, canton de Villeneuve.
*Calvados.* Bayeux.
*Charente.* Raix. Suris, canton de Chabanois; grand marché. Montboyer.
*Charente-Inférieure.* Saint-Jean-d'Angely; grand marché.
*Creuse.* La Souterraine.
*Dordogne.* Campagnat-lès-Quercy, cant. de Villefranche-de-Belvez. Le Bugne; grand marché.
*Doubs.* Rigney, cant. de Marchaux.
*Escaut.* Ninove.
*Eure.* Evreux.
*Finistère.* Banallec; grand marché.
*Garonne (Haute-).* Beaumont. Montastruc. St.-Sulpice, cant. de Carbonne.
*Gers.* Pouy-Roquelaure, cant. de Lectour.
*Gironde.* Guitres. Mont-Ségur. St.-Morillon, cant. de la Brede.
*Hérault.* Olonzac.
*Indre.* Chantome. Valençay. La Châtre (le 4^e^. samedi de ce mois).
*Ille-et-Vilaine.* Redon; grand marché. Sens, cant. de St.-Aubin-d'Aubigné.
*Iserè.* Beaucroissant (2 jours).
*Jura.* Arlay. Marignat.
*Landes.* Pontonx.
*Léman.* Cluses.
*Loire.* Néronde (le samedi après Notre-Dame de septembre). Saint-Forgeux-Lupinau. Villemontais.
*Loire (Haute-).* Vorey.
*Loir-et-Cher.* Vendôme (le dernier samedi du mois.)
*Loire-Inférieure.* Saint-Etienne-de-Montluc.



Digitized by Google

*Lot-et-Garonne.* Damazan (2 jours). Meilhan.
*Maine-et-Loire.* St.-Florent (le 4e. samedi de ce mois).
*Marne (Haute).* Aprey. Bielles. Montierender.
*Mayenne.* Andouillé. Baillée.
*Nièvre.* Dorne.
*Nord.* Cateau. Condé.
*Oise.* Songeons.
*Orne.* Gacé.
*Puy-de-Dôme.* St.-Anthème. Tauves.
*Rhône.* Diane. Mardore. Saint-Jacques-des-Arrêts.
*Roër.* Gueldres.
*Saone (Haute-).* Jonvelle. Morey. Luxeuil (le samedi après le 21 fructidor).
*Saone-et-Loire.* Montcénis. Senozan.
*Sarthe.* Luché (le dernier samedi de ce mois). Montfort (le 4e. samedi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Fontaine-le-Dun. Sainte-Croix-sur-Buchy. Fécamp (le dernier samedi de ce mois).
*Sèvres (Deux-).* Chemsy. St.-Jouin.
*Somme.* Conty.
*Tarn.* Montmirail. La Bastide-Gabausse. Lombers. Massals. Pont-de-Tarn. Soual.
*Var.* Ginasservis.
*Vaucluse.* Bédouin.
*Vendée.* La Motte-Achard. Fontaine.

## 28 FRUCTIDOR.

*Ain.* Saint-Maurice, cant. de Lagnieux.
*Aisne.* Corbeny, cant. de Craonne. Vic-sur-Aisne; grand marché.
*Allier.* Gannat. Limoise, canton de Lurcy-le-Sauvage.
*Alpes (Basses-).* Manne, cant. de Forcalquier.
*Alpes (Hautes-).* Saint-Didier-en-Devolay.
*Alpes-Maritimes.* Péonne, canton de Guillaume.
*Ardèche.* Gluiras, cant. de St.-Pierreville. Nonières, cant. du Chaylard.
*Ardennes.* Attigny.
*Arriège.* Saverdun.
*Aube.* Ramerup.
*Aveyron.* Entraigues. Las-Tessades, cant. d'Estaing. Livignac, cant. d'Albin.
*Bouches-du-Rhône.* Auriol, cant. de Roquevaire (2 jours). Berre.
*Calvados.* Falaise (8 jours).
*Cantal.* Montvert, cant. de la Roquebrou. Trizac, canton de Riom-les-Montagnes. Vigouroux, comm. de St.-Martin, cant. de Pierrefort.
*Charente.* Aunac, cant. de Mansle; grand marché.
*Charente-Inférieure.* Saint-Romain-le-Benat, cant. de Saujon.
*Cher.* La Chapelle-d'Angillon. Boulleret.
*Corrèze.* Juillac. Meyssac.
*Côte-d'Or.* Pouilly-en-Montagne. Salives, cant. de Grancey-en-Montagne.
*Côtes-du-Nord.* Plébouille, cant. de Matignon (8 jours).
*Creuse.* Aubusson. Mérinchal, cant. de Crocq.
*Dordogne.* Exideuil.
*Eure-et-Loir.* Chassant (le 15 septembre).
*Finistère.* Pouldergat, canton de Douarnenez. Plougouven.
*Forêts.* Dudeldorff. Goesdorff, cant. de Wiltz. Paliseul (2 jours).
*Garonne (Haute-).* Levignac, cant. de Cegueven (2 jours).
*Gers.* Fources, cant. de Montréal. Gimont. Riguepeu, cant. de Vic-sur-Losse.
*Gironde.* Lerm, cant. de Grignols. Salles, canton de Belin.
*Ille-et-Vilaine.* Baulon, canton de Guichen. Bazouge-la-Pérouse, cant. d'Antrain.
*Indre.* St.-Charlier. St.-Gauthier.
*Indre-et-Loire.* St.-Martin-le-Beau, cant. d'Amboise.
*Isère.* Arandon. Claix. Froges. Russieu-sur-les-Eparres. Saint-Symphorien.
*Jemmapes.* Beaumont.
*Jura.* Châtillon (15 jours). Chaussin.
*Léman.* Chézery. Evian. St.-Gervais (2 jours).
*Loire (Haute-).* Brioude. St.-Jean-la-Champ.
*Loir-et-Cher.* Maray.
*Loiret.* Châtillon-sur-Loing. Sermaises.
*Lot.* Assier. Luzech. St.-Clair.
*Lot-et-Garonne.* Castelnau, cant. de Seiches. Caudecoste. Le Temple. Masquières. Miramont. Penne. Ste.-Bazeille.
*Lozère.* La Canourgue. St.-Germain-de-Calberte. Villefort.
*Marne (Haute-).* Montsaugeon.
*Meurthe.* Insming.
*Meuse.* Goudrecourt. Révigny.
*Mont-Blanc.* Aix. Moutiers (2 jours).
*Nèthes (Deux-).* Niel.
*Nièvre.* Aunay. St.-Amand.
*Nord.* Cambrai.
*Oise.* Senlis (2 jours).
*Orne.* Mortrée.
*Pas-de-Calais.* Samer.
*Puy-de-Dôme.* Banson. Brion. Cullat. Le Crest. Montferrand. Pionsat. Ris. St.-Bonnet. Thiers.
*Pyrénées (Basses-).* Navarreins (8 jours).
*Pyrénées-Orientales.* Fourmiguères.
*Rhin (Haut-).* Glovelier.
*Rhône.* Belleville (2 jours). Neuville. Thizy. Villechenève.
*Saone (Haute-).* Vosny.
*Saone-et-Loire.* Epervans. Jouvence. Martigny. Montceau.
*Sarre.* Trèves.
*Sarthe.* Mamers (le quatrième lundi de ce mois).
*Seine-Inférieure.* Gournay.
*Seine-et-Oise.* Chevreuse. Sucy.
*Sèvres (Deux-).* Chef-Boutonne. Les Moutiers.
*Somme.* Saint-Vallery.
*Var.* Solliès.
*Vaucluse.* Barroux. Beaumont. Saignon.
*Vendée.* Thouarsais.
*Vienne.* Joussé. Lésigny.
*Vienne (Haute-).* Cieux.
*Vosges.* Châtenois. Xertigny.

## 29 FRUCTIDOR.

*Ain.* Ambronay. Lompuel, canton d'Hauteville. Pont-de-Veyle.
*Aisne.* Rosoy-sur-Serre, canton de Montcornet. Soissons; grand marché.
*Allier.* Besson, cant. de Souvigny.
*Alpes (Basses-).* Les Mées (le premier lundi après l'exaltation de Ste-Croix, 14 septembre). Jausiers, cant. de Barcelonette.
*Alpes (Hautes-).* La Batie-Monsaléon.
*Alpes-Maritimes.* L'Isola, canton de St.-Etienne.
*Ardèche.* Jaujac, cant. de Thueyts. La Louvèse, canton de Satillieu. Rochepaule, canton de Saint-Agrève.
*Ardennes.* Vouziers. Ax. Leintein.
*Arriège.* Les Bordes, cant. du Mas-d'Azil.
*Aube.* Ervy.
*Aveyron.* Goutrens-Bas, cant. de Rignac. La Guépie, cant. de St.-Antonin. Prévinquières, cant. de Séverac-le-Château. Saint-Affrique. Ste-Geneviève. Sauveterre.
*Calvados.* Blangy. Le Plessis-Grimoult, canton d'Aunay. Saint-Julien-le-Faucon, canton de Méridon.
*Cantal.* Saignes. St.-Flour.
*Charente.* Benest, cant. de Champagne-Mouton; grand marché. Montchaude, canton de Barbezieux; grand marché. Vars, cant.

Digitized by Google

de Saint-Amand-de-Bouex; grand marché. La Valette.
*Charente-Inférieure.* Mirambeau; grand marché. Neuvic, cant. de Matha; grand marché. Surgères; grand marché.
*Corrèze.* St.-Privat-le-Centre, cant. de Servières.
*Côte-d'Or.* Bonencontre, cant. de Seurre. Semtre (9 jours). Talmoy, cant. de Pontaillier-sur-Saone.
*Dordogne.* Saint-Martial, canton d'Exideuil.
*Doubs.* Montécheroux, cant. de St.-Hippolyte.
*Drôme.* Puy-Saint-Martin, cant. sud de Crest.
*Eure.* Avrilly, cant. de Damville. Chambray, ci-devant Broglie. Routot.
*Eure-et-Loir.* Brou (le 16 septemb.).
*Forêts.* Mersch.
*Garonne (Haute-).* Verfeil. Boulogne.
*Gers.* Manciet, canton de Nogaro. Marciac. Viéla, cant. de Riscle.
*Hérault.* Pézenas (le lundi après l'exaltation de la Ste-Croix, 14 septembre; 10 jours).
*Indre.* Neuvy-Saint-Sépulchre.
*Indre-et-Loire.* Champigny, cant. de Richelieu.
*Isère.* Montséveroux.
*Jemmapes.* Fleurus (le dernier lundi de l'an).
*Jura.* La Rixouse. Montmirey-le-Château.
*Léman.* Compésières. Ilabère-Lullin.
*Loire (Haute-).* Fay.
*Loir-et-Cher.* Herbault (le dernier lundi de ce mois).
*Loire-Inférieure.* Château-Briant (9 jours). Savenay.
*Loiret.* Lorris (le jour correspondant au 16 septembre).
*Lot.* Figeac. Prayssac. Sept-Fonds. Thédirac.
*Lot-et-Garonne.* Escassefort. Lauzun.
*Marne.* Epernay (3 jours).
*Marne (Haute-).* Sommevoire.
*Mayenne.* Ernée.
*Meuse.* Arrancy. Commercy. Rambercourt.
*Mont-Blanc.* Laclusas (1 jour ½).
*Morbihan.* Guer. Josselin. Languidic.
*Nord.* Saint-Amand.
*Oise.* Clermont.
*Orne.* Trun. Séez.
*Puy-de-Dôme.* Bourg-Lastic. Giat. Plauzat.
*Rhône.* Laubepin.
*Saone (Haute-).* Scay-sur-Saone.
*Saone-et-Loire.* Ciel (le premier lundi après le 22 de ce mois). Charolles. Chauffailles. Gégny. Joncy. Ste-Croix. Sassenay.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-Inférieure.* Buchy. Montivilliers. Rouen.
*Seine-et-Marne.* Nemours. Rebais.
*Seine-et-Oise.* Méreville.
*Sèvres (Deux-).* Boemé. Chamdeniers (le jour du marché qui suit le 21 de ce mois).
*Somme.* Oisemont.
*Tarn.* Puiceley. Valence.
*Vaucluse.* Le Thor.
*Vendée.* Apremont. Vandrennes.
*Vienne.* Châtems. Coulonges-aux-Harolles.
*Vienne (Haute-).* Laurière. Saint-Junien.
*Vosges.* Saint-Dié.

## 30 FRUCTIDOR.

*Alpes (Hautes-).* Le Saix. Lardier (le 17 septembre). La Grave (le 17 septembre).
*Côte-d'Or.* Aiseray.
*Maine-et-Loire.* Trèves, cant. de Gennes (le dernier mardi de ce mois).
*Sarthe.* Bouloire (le dernier mardi de ce mois).
*Marne (Haute-).* Joinville.
*Var.* Lorge (le 17 septembre).

## 1er JOUR COMPLÉMENTAIRE.

*Alpes (Basses-).* Authon.
*Alpes (Hautes-).* Gap (le 18 sept., 2 jours). Aspres-les-Veynes.
*Ardèche.* La Voulte.
*Ardennes.* Signy-le-Petit.
*Aube.* Soulaines.
*Aude.* Alsonne.
*Bouches-du-Rhône.* Aix.
*Cher.* Charost.
*Corrèze.* Le Châtaigner, commune de St.-Martial-de-Gimel, canton sud de Tulle.
*Côte-d'Or.* Gemeaux.
*Creuse.* Bellegarde.
*Drôme.* La Chapelle-en-Vercors.
*Dyle.* Jodoigne. Leau.
*Eure.* Conches.
*Forêts.* Lambersberg, commune de Vaxveiler, cant. d'Artzfeld.
*Gers.* La Bastide-d'Armagnac, cant. de Cauzaubon.
*Gironde.* La Gorce, cant. de Guitres.
*Indre.* Le Magney.
*Isère.* Vaulnaveys-le-Haut.
*Jura.* Moyrans.
*Loire.* Montbrison. Saint-Paul-en-Jarret.
*Loire (Haute-).* Foumourette. St.-Paulin.
*Loire-Inférieure.* Machecoul. Nantes. St.-Nazaire.
*Lot.* Vayrac.
*Lot-et-Garonne.* Agen (3 jours).
*Maine-et-Loire.* Couture.
*Manche.* St.-Floxel, cant. de Montebourg.
*Marne.* Fimes. Montmirail.
*Marne (Haute-).* Blaize.
*Puy-de-Dôme.* La Rodde.
*Rhin (Bas-).* Ehly, comm. de Benfelden. Haguenau (3 jours).
*Roër.* Wassembourg (3 jours).
*Saone (Haute-).* Noroy-le-Bourg.
*Seine-Inférieure.* Dieppe (4 jours).
*Seine-et-Marne.* Provins (8 jours).
*Seine-et-Oise.* Dourdan (3 jours).
*Sèvres (Deux-).* Ste.-Néomaye.
*Tarn.* Réalmont (le mercredi après le 14 septembre).
*Var.* Rougiers.
*Vienne.* Comporté, près de Civray. Mirebeau.
*Vosges.* Ramberviller.
*Yonne.* Vézelay.

## 2e JOUR COMPLÉMENTAIRE.

*Alpes (Hautes-).* Valsainte, cant. de Banon.
*Aude.* Fanjeaux (4 jours).
*Aveyron.* Marcillac.
*Cantal.* Valengeol, cant. sud de St.-Flour.
*Charente.* Turgon, cant. de Champagne-Mouton.
*Dordogne.* Montpasier. St.-Julien-de-Lampon, cant. de Carlus.
*Drôme.* Marsanne.
*Escaut.* Hamme. Opbrakel, cant. du Nieder-Brakel.
*Eure.* Bourg-Achard, canton de Routot.
*Finistère.* Argol, cant. de Crozon.
*Gers.* La Sauvetat, cant. de Fleurence.
*Isère.* Rencurel.
*Jura.* Pont-du-Bourg.
*Loire (Haute-).* Pradelles.
*Loiret.* Méun (3 jours).
*Lot.* Brouilhac. St.-Capraize.
*Lot-et-Garonne.* Durance. Moncrabeau.
*Marne (Haute-).* Bussières. Voisey.
*Mayenne.* Fougerolles.
*Mont-Blanc.* Lans-le-Bourg. St.-Jean-de-Maurienne.
*Moselle.* Valtevisse.
*Nièvre.* Cervon. Chatillon. Saint-Pierre-le-Moutier.
*Oise.* Chantilly.



Digitized by Google

*Pas-de-Calais.* Henin-Liétard.
*Puy-de-Dôme.* Sauxillanges.
*Rhône.* Chenelette.
*Roër.* Horst.
*Saone* (*Haute-*). Gray.
*Seine-Inférieure.* Butot.
*Seine-et-Marne.* Crouy.
*Sèvres* (*Deux-*). Croulour, comm. de St.-Coutant.
*Vaucluse.* Caumont.
*Vienne.* Chapelle-Mollière. Moncontour. St.-Maurice.
*Vosges.* Docelles. Arthonay.

### 3e JOUR COMPLÉMENTAIRE.

*Alpes* (*Hautes-*). Savournon (le 20 et 21 septembre).
*Ardennes.* Bouillon.
*Aube.* Romilly.
*Aude.* Bugarach.
*Cantal.* Gion-de-Mamou, canton nord d'Aurillac.
*Charente.* Verteuil, cant. de Ruffec (2 jours).
*Creuse.* Bourganeuf. Daglan, cant. de Domme.
*Drôme.* Montellier, cant. de Chabeuil.
*Eure.* St.-Pierre-de-Cormeilles, cant. de Cormeilles.
*Finistère.* Plomodierne. Le Conquet.
*Garonne* (*Haute-*). Fousseret.
*Indre.* Buzançois. Le Blanc.
*Isère.* Lalley.
*Jura.* Gendrey.
*Loire-Inférieure.* Les Moutiers.
*Mont-Blanc.* Chindrieux.
*Morbihan.* Ploërmel.
*Nièvre.* Châteauneuf.
*Orne.* La Ferté-Macé.
*Ourthe.* Eupen.
*Roër.* Creveldt (3 jours).
*Saone* (*Haute-*). Fretigney. Velle-xon. Conflans.
*Seine-Inférieure.* La Feuillie. Ry.
*Seine-et-Marne.* Villeneuve-sur-Bélot.
*Sèvres* (*Deux-*). Brioux.
*Vaucluse.* Cadenet.
*Vendée.* Ste.-Gemme-de-Luçon.
*Vienne.* St.-Gervais.
*Vosges.* Senones.
*Yonne.* Chatelux.

### 4e. JOUR COMPLÉMENTAIRE.

*Ain.* St.-Trivier-de-Courtoux.
*Alpes* (*Hautes-*). Château-Queyras (le 21 septembre). Réallon.
*Aube.* Pougy, canton de Ramerup. St.-Mards, cant. d'Aix-en-Othe.
*Aude.* Montolieu (21 septembre).
*Aveyron.* Cornus, Prades-d'Aubrac, cant. de St.-Géniès. Ste.-Eulalie, canton de St.-Géniès.
*Cher.* Mareuil.
*Corrèze.* Corrèze. La Fage, cant. de La Plau. Ussel.
*Creuse.* Bonnat.
*Dordogne.* Orliac, canton de Villefranche-de-Belvez.
*Doubs.* Les Gras.
*Eure.* Cormeilles.
*Eure-et-Loir.* Gallardon (le 21 septembre.)
*Gard.* Quissac.
*Garonne* (*Haute-*). Rieumes. Bagnères-de-Luchon.
*Gers.* Valence.
*Gironde.* Castelmoron-d'Albret, cant. de Montségur.
*Indre.* Brion. La Châtre (cette foire se tient le samedi).
*Indre-et-Loire.* Rouziers, cant. de Neuillé-Pont-Pierre.
*Isère.* Dolomieu. Valbonnais.
*Jura.* Bois-d'Amont. Rahon.
*Loire.* St.-Julien-Molin-Molette.
*Loire* (*Haute*). Monistrol. St.-Vincent.
*Loire-Inférieure.* Géneton.
*Loiret.* Pithiviers.
*Lot.* Gayrac. Promilhanes.
*Lot-et-Garonne.* Villeneuve, cant. de Mézin.
*Lozère.* Mende (2 jours). Vialas.
*Maine-et-Loire.* Izernay (la veille de la St.-Maurice).
*Manche.* Airel, cant. de St.-Clair. Avranches (2 jours).
*Marne* (*Haute*). Sémontier. Vignory.
*Mayenne.* Montsûrs.
*Mont-Blanc.* Grand-Bornand.
*Oise.* Sarcus.
*Orne.* Nonant. Longny.
*Puy-de-Dôme.* Artonne. Montboissier.
*Pyrénées-Orientales.* Thuir. Prades.
*Roër.* Rheinberg. Grevenbroich.
*Saone* (*Haute-*). Melisey.
*Seine-Infér.* Angerville-le-Martel.
*Sèvres* (*Deux-*). Frontenay. Melle.
*Somme.* Corbie.
*Tarn.* St.-Sulpice.
*Vendée.* Beaulieu-sur-la-Roche.
*Vienne.* Château-Garnier.
*Vosges.* Bains. Schirmeck (2 jours).
*Yonne.* St.-Fargeau.

### 5e JOUR COMPLÉMENTAIRE.

*Ain.* Chatillon-sur-Chalaronne. Echallon, cant. d'Oyonnax.
*Aisne.* Vervins.
*Allier.* Bussière-la-Grue, cant. de Bourbon-l'Archambauld. Paray-le-Fresil, cant. de Chevagnes.
*Alpes* (*Basses-*). Sellonnet, cant. de Seyne.
*Alpes-Maritimes.* Villars.
*Bouches-du-Rhône.* Aubagne (4 jours).
*Cantal.* Thiézac, cant. de Vic-en-Carladez.
*Cher.* Beaugy.
*Corrèze.* Bort.
*Creuse.* Bénevent.
*Dordogne.* Paysac, comm. de Serzeac, cant. de Montignac (3 jours).
*Drôme.* Pontaix, cant. de Die.
*Garonne* (*Haute-*). Grisolles (2 j.). Aurignac.
*Gironde.* Capticux.
*Isère.* Meyzieux.
*Jemmapes.* Nalines.
*Jura.* Arinthot.
*Loire.* La Bouteresse.
*Loire* (*Haute-*). Blesle. Vachères.
*Loire-Inférieure.* Le Croisic (8 jours).
*Lot-et-Garonne.* Fauillet.
*Lozère.* Chateauneuf. Malzieu.
*Manche.* Le Grand-Celland, canton de Brecey.
*Marne.* Suippes.
*Nièvre.* Champlemy.
*Oise.* La Neuville-en-Hez.
*Ourthe.* Sart.
*Pas-de-Calais.* Ardres.
*Puy-de-Dôme.* Vollore. Volvic.
*Roër.* Montjoie.
*Saone* (*Haute-*). Noidans-le-Ferroux. Vésoul.
*Seine.* Sceaux.
*Seine-et-Marne.* Maupertuis.
*Seine-et-Oise.* Montfermeil.
*Sèvres* (*Deux-*). Maisonnais.
*Tarn.* La Bessière-Candeil. Pampelonne.
*Var.* Tourvés.
*Vaucluse.* Caspentras. Grillon.
*Vendée.* Pouzauge.
*Vienne.* Lussac-sur-Vienne.
*Yonne.* St.-Martin-Dordon.

Nota. *Lisez* : au 27 brumaire : *Aisne.* Soissons (8 jours).
Au 15 frimaire : *Hautes-Alpes* : *supprimez* Les Crottes, cant. d'Embrun.
Au 22 floréal : *lisez Hautes-Alpes.* Ville-Vieille.

Digitized by Google

# TABLE
# DES HOMMES ILLUSTRES,
## CÉLÈBRES OU FAMEUX,
### CITÉS DANS CET OUVRAGE.


*Abauzit* (Firmin), tome V, page 300.
*Abbadie* (Jacques), III, 603.
*Abeilard* (Pierre), IV, 35.
*Abeille* (Gaspard), IV, 347.
*Abeille* (Scipion), IV, 347.
*Abelli* (Louis), IV, 312.
*Achards* (Eléazar-François de la Baume des), I, 167.
*Adalberon*, archevêque de Reims, IV, 312.
*Adam Billaut*, dit *maître Adam*, III, 627.
*Adam* (Jacques), V, 351.
*Adam* (Jean), III, 186.
*Adam* (Lambert-Sigismond), III, 593.
*Adanson* (Michel), I, 27.
*Adhémar* (Guillaume), III, 349.
*Ador* (Guillaume), V, 343.
*Advocat* (Jean-Baptiste l'), V, 335.
*Afer* (Domitien), III, 640.
*Agard des Champs* (Etienne), I, 420.
*Agglée* (Henri), I, 367.
*Agricola*, II, 485.
*Agrippa* (Henri-Corneille), II, 12.
*Agrippine*, II, 12.
*Aguillon*, V, 532.
*Ailly* (Pierre d'), II, 23.
*Airault* (Pierre), I, 66.
*Akakia* (Martin), I, 598.
*Alain*, le théologien, III, 181.
*Alayon* (Claude), III, 384.
*Alberoni* (Jules), V, 606.
*Albertet*, V, 114.
*Alberti de Villeneuve* (François), III, 629.
*Albery*, I, 642.
*Alegrin* (Jean), I, 3.
*Aleman* (Louis-Augustin), II, 616.
*Alexandre*, IV, 91.
*Alexandre* (Jacques), III, 711.
*Alexandre* (Nicolas), IV, 92.
*Alexandre* (Noël), IV, 402.
*Aligre* (Etienne d'), I, 645.
*Aligre* (Etienne d'), fils du précédent, I, 645.
*Alix* (Pierre), I, 36.
*Allais* (Robert), IV, 403.
*Alleman*, dit *le cardinal d'Arles* (Louis), I, 86.
*Allemant* (Adrien l'), V, 129.
*Alletz* (Pont-Augustin), III, 533.
*Alliot* (Hyacinte), I, 197.
*Alliot* (Pierre), I, 197.
*Almain* (Jacques), tome V, page 89.
*Amadis-Jamyn*, I, 622.
*Amboise* (Aimery d'), V, 253.
*Amboise* (Georges d'), V, 253.
*Ambroise de Lombez*, capucin, III, 212.
*Amcilhon* (Hubert-Pascal), IV, 92.
*Amelot de la Houssaye* (Abraham-Nicolas), III, 711.
*Amontons* (Guillaume), IV, 92.
*Amy*, I, 27.
*Amyot* (Jacques), III, 389.
*Ancillon* (Charles), III, 421.
*Andeir Desrochers* (Jean), III, 268.
*Anne*, duchesse de Bretagne, reine de France, III, 596.
*Anson* (Pierre-Hubert), IV, 92.
*Antelmi* (Charles-Octavien), II, 485.
*Antelmy* (Joseph), II, 485.
*Antiboul* (Charles-Louis), IV, 677.
*Antoine*, I, 60.
*Antoine*, dit *le bâtard de Bourgogne*, II, 160.
*Arena* ou *du Sable* (Antoine de), V, 121.
*Argenson* (Marc-Pierre Voyer de Paulmy, comte d'), IV, 109.
*Argenson* (René-Louis d'), IV, 109.
*Argentier* (Jean d'), V, 48.
*Argenville* (Antoine-Joseph Dezailler), IV, 92.
*Argoune* (Bonaventure d'), IV, 92.
*Argoux* (Gabriel), IV, 251.
*Armand* (François-Hugues), IV, 344.
*Armand* (Jean), IV, 704.
*Arnauld d'Andilly*, I, 63.
*Arnauld d'Andilly* (Robert), IV, 92.
*Arnauld* (Antoine), IV, 92.
*Arnaud* (François), I, 550.
*Arnauld* (Henri), IV, 92.
*Arnauld* (Simon), IV, 92.
*Artaud* (Jean-Baptiste), III, 533.
*Arvieux* (Laurent d'), III, 349.
*Assas* (le chevalier d'), I, 736.
*Asselin* (Gilles-Thomas), V, 452.
*Assouci* (Charles Coypeau d'), IV, 92.
*Astruc* (Jean), V, 40.
*Aubert*, I, 508.
*Aubert* (Pierre), III, 268.
*Aubertin* (Edme), I, 598.
*Aubery* (Antoine), IV, 92.
*Aubery* (Jean), III, 565.


Digitized by Google

*Aubignac* (Franç.-Hédelin d'), tome III, page 608.
*Aubigny* (Antoine de la Fosse d'), IV, 93.
*Aubriot* (Hugues), II, 160.
*Aubry* (Charles-Louis), II, 308.
*Aubry* (Jacques-Charles), IV, 93.
*Aubry* (Jean), III, 533.
*Audran* (Claude), III, 268.
*Audran* (Girard), III, 268.
*Augennes* (Charles d'), I, 36.
*Auguier* (François), II, 274.
*Auguier* (Michel), II, 274.
*Ausone* (Jules), I, 228.
*Autreau* (Jacques), IV, 93.
*Auzanet* (Barthelemi), IV, 93.
*Auzout* (Adrien), IV, 403.
*Avrillon* (Jean-Baptiste), IV, 93.

B

*Babin* (François), tom. I, p. 66.
*Babin du Bourg* (Jacques), III, 373.
*Babouf* (François-Noël), IV, 621.
*Bachaumont* (Louis-Petit), IV, 93.
*Bachet* (Claude-Gaspard), I, 416.
*Bacon* (Jean-Baptiste-Pierre), IV, 93.
*Baillet* (Adrien), III, 623.
*Baillon* (Guillaume de), I, 36.
*Bailly* (Jean), IV, 93.
*Bairain*, baron des Coutures (Jacques), I, 170.
*Ballet* (Charles), III, 500.
*Ballet* (François), IV, 93.
*Ballin* (Claude), IV, 93.
*Balue* (Jean), IV, 189.
*Baluze* (Etienne), V, 285.
*Balzac* (Jean-Louis Guer de), I, 69.
*Banier* (Antoine), I, 737.
*Bannelier* (Jean), II, 160.
*Baptiste* (Jean), IV, 93.
*Barbay* (Pierre), I, 2.
*Barbeyrac* (Jean), I, 330.
*Barclay* (Jean), IV, 199.
*Bardon* (Michel-François d'André), I, 27.
*Barelier* (Jean), IV, 93.
*Barloeae* (Gaspard), I, 79.
*Barnave* (Antoine-Jean-Marie), II, 616.
*Baron* (François), III, 349.
*Baron* (Hyacinte-Théodore), IV, 93.
*Baron* (Michel), III, 33.
*Baron de l'Isola* (François), V, 6.
*Barre* (Louis-François-Joseph de la), V, 249.
*Barrin*, marquis de la Galissonnière (Roland-Michel), IV, 366.
*Barrois* (François), IV, 93.
*Barrois* (Jacques-Marie), IV, 93.
*Barry* (Jean de), I, 800.
*Bart* (Jean), II, 200.
*Barthélemy* (Jean-Jacques), I, 556.
*Barthélemy* (l'abbé), I, 132.
*Basmaison* (Jean), V, 395.
*Basnage de Beauval* (Henri), IV, 403.
*Basnage de Beauval* (Jacques), IV, 403.
*Bassompierre* (François de), III, 593.
*Bassompierre* (le maréchal de), II, 682.
*Bastuel* (Pierre), IV, 93.
*Bastien* (Jean-François), tome IV, page 93.
*Batero* (Jean), V, 48.
*Baudelot de Dairval* (Charles-César), IV, 93.
*Bauderon de Senecal* (Antoine), III, 276.
*Baudin*, V, 63.
*Baudot de Juilly* (Nicolas), V, 24.
*Baudot de Juilly* (Nicolas), V, 351.
*Baudrand* (Michel-Antoine), IV, 93.
*Baudouin* (François), I, 115.
*Baudouin* (Jean), IV, 230.
*Bauhin* (Gaspard), I, 56.
*Baumelle* (Laurent-Angliviel de la), V, 316.
*Bautru* (Guillaume), IV, 93.
*Bauves* (Jacques de), IV, 93.
*Bauvin* (Jean-Grégoire), I, 115.
*Baux* (Jeanne, dame de), I, 167.
*Bayard* (Pierre du Terrail de, *dit* le chevalier sans peur et sans reproche), II, 616.
*Bayle* (Pierre), I, 547.
*Bayon* (Pierre), I, 598.
*Bazire* (Claude), II, 160.
*Bé* (Guillaume le), V, 281.
*Beatus-Rhenanus*, IV, 313.
*Beaudouin* (Nicolas), III, 129.
*Beaulieu* (Jean-Baptiste-Alliée de), IV, 94.
*Beaumarchais* (Philippe-Auguste Caron de), IV, 94.
*Beaumont*, baron des Adrets (François de), II, 616.
*Beauregard* (Claude de), III, 563.
*Beausobre* (Isaac de), III, 643.
*Beck* (Jean), I, 218.
*Bectoz* (Claude de), V, 191.
*Bégat* (Jean), II, 160.
*Bel* (Jean-Jacques), I, 387.
*Belhomme* (Hubert), I, 197.
*Bellay* (Guillaume du), I, 66.
*Bellay* (Joachim du), III, 193.
*Bellay* (Jean du), I, 66.
*Bellay* (Martin du), I, 66.
*Belle* (Alexis-Simon), IV, 94.
*Belleau* (Remi), III, 649.
*Belleforest* (François), V, 30.
*Bellin* (Nicolas), IV, 94.
*Belloi* (du), III, 500.
*Belloy* (Pierre-Laurent Buyrette du), IV, 513.
*Benoît XII*, V, 41.
*Benserade*, III, 192.
*Bérault* (Josias), IV, 403.
*Berauld* (Nicolas), III, 711.
*Berbier du Metz* (Claude), IV, 393.
*Bergier* (Nicolas), IV, 312.
*Berigard* (Claude), III, 565.
*Bernard* (Etienne), II, 160.
*Bernard* (Jean-Marie), II, 160.
*Bernard* (St.-), III, 398.
*Bernard* (Samuel), IV, 94.
*Bernard*, dit *le gentil Bernard* (Pierre-Joseph), II, 616.
*Bernardin de Carpentras*, I, 550.
*Bernier*, dit *le Mogol* (François), I, 66.
*Bernier* (Jean), I, 360.
*Bernier* (Nicolas), III, 314.
*Bernis* (François-Joachim-Pierre, comte de), IV, 585.
*Berquin* (Arnaud), I, 387.

Digitized by Google

*Berroyer* (Claude), tome III, page 565.
*Bertaud*, évêque de Séez (Jean), II, 28.
*Bertault* (Pierre), V, 89.
*Berthet* (Jean), V, 197.
*Berthier* (Guillaume), III, 33.
*Bertin* (Exupère-Joseph), V, 264.
*Bertin* (Nicolas), IV, 94.
*Bertrem* (Corneille-Bonaventure), V, 221.
*Beys* (Gilles), IV, 94.
*Béze* (Théodore de), 391.
*Béziers* (Michel), I, 225.
*Biard* (Pierre), IV, 94.
*Bichat* (Marie-François-Xavier), V, 217.
*Bienné* (Jean), IV, 94.
*Biez* (Oudart du), I, 115.
*Bignon* (Jean-Paul), IV, 94.
*Bignon* (Jérome), IV, 94.
*Bigot* (Emeri), IV, 403.
*Bigot* (Guillaume), III, 129.
*Billstein* (Charles-Léopold-André), III, 593.
*Billard* (Pierre), III, 312.
*Billy* (Jacques de), II, 23.
*Blain-de-Fontenay* (Jean-Baptiste), I, 508.
*Blaise* (Pierre), IV, 317.
*Blanc* (Jean), IV, 137.
*Blanchard* (Elie), III, 103.
*Blanchard* (François), IV, 94.
*Blanchard* (Guillaume), IV, 94.
*Blanchart* (Jacques), IV, 94.
*Blanchet* (Thomas), IV, 94.
*Blavet*, I, 314.
*Bleiterie* (Philippe-Réné de la), IV, 322.
*Blimard-de-la-Bastie* (Joseph de), I, 552.
*Blondeau* (Claude), IV, 94.
*Blondel* (David), I, 508.
*Blondel* (François), IV, 403.
*Boccage* (Marie-Antoinette Lepage du), IV, 403.
*Boch* (Jean), I, 483.
*Bochard* (Samuël), IV, 403.
*Bocquillot* (Lazare-André), I, 162.
*Bodin*, (Jean), I, 66.
*Boffrand* (...), III, 596.
*Boilat* (Pierre de), V, 403.
*Boileau* (Charles), IV, 94.
*Boileau-Despréaux* (Nicolas), II, III.
*Boileau* (Gilles), IV, 94.
*Boileau* (Jacques), I, 102.
*Boileau* (Jacques), IV, 94.
*Boileau* (Jean-Jacques), I, 12.
*Boindin* (Nicolas), IV, 94.
*Bois-Robert* (François Lemetel de), I, 509.
*Boissard* (Jean-Jacques), I, 315.
*Boisset-de-Sauvage* (François), I, 31.
*Boissière* (Joseph), II, 163.
*Boissy* (Louis), V, 394.
*Boissy* (Louis Lans de), IV, 94.
*Boiste* (Pierre-Charles), IV, 94.
*Boivin* (Jean), III, 536.
*Boivin* (Louis), III, 536.
*Bol* (Jean), III, 301.
*Bologne* (Jean de), II, 183.
*Bombery* (Daniel), I, 79.
*Bonaparte* (Jérome), I, 29.
*Bonaparte* (Joseph), I, 29.
*Bonaparte* (Louis), tome I, page 29.
*Bonaparte* (Lucien), I, 29.
*Bonaparte* (Napoléon), I, 29.
*Bonardi* (Jean-Baptiste), I, 27.
*Bongars* (Jacques), III, 711.
*Boniface* (Hyacinthe), II, 350.
*Bonjour* (Augustin-Guillaume), V, 243.
*Bonnefons* (Jean), I, 737.
*Bonnet* (Théophile), II, 345.
*Bonneville* (Nicolas de), II, 281.
*Bonnier*, III, 533.
*Bontems* (Madame), IV, 94.
*Bordes* (Charles), 3, 268.
*Bordeu* (Théophile de), IV, 119.
*Borel* (Pierre), I, 566.
*Bornier* (Philippe de), III, 533.
*Borrel* (Jean-Antoine), I, 643.
*Bosc* (Pierre du), I, 225.
*Boscager* (Jean), I, 330.
*Bosquet* (François), III, 599.
*Bosse* (Abraham), V, 233.
*Bossuet*, V, 102.
*Bossuet*, (Jacques Bénigne), II, 160.
*Botal* (Léonard), I, 129.
*Bouchard* (David), II, 345.
*Bouchardon* (Edme), I, 671.
*Bouche* (Honoré), I, 27.
*Bouchenu-de-Valbonais* (Jean-Pierre), II, 616.
*Boucher* (François), IV, 94.
*Boucher-d'Argis* (Antoine-Gaspard), IV, 94.
*Boucherat* (Louis), V, 281.
*Boucherat* (Louis), IV, 95.
*Bouchet* (Jean), IV, 190.
*Boudewins* (Michel), I, 79.
*Boudier de la Jousselière* (René), V, 264.
*Boudon* (Henri-Marie), II, 302.
*Boudot* (Jean), IV, 95.
*Bougainville* (Jean-Pierre de), IV, 95.
*Bougeant* (Guillaume-Hyacinthe), IV, 284.
*Bouger* (Pierre), II, 107.
*Bouhier* (Jean), II, 160.
*Bouhours* (Dominique), IV, 95.
*Bouillard* (Jacques), II, 425.
*Bouillaud* (Ismaël), III, 321.
*Boulainvilliers* (Henri de) IV, 660.
*Boulanger*, dit le *petit père André*, IV, 95.
*Boulanger* (Nicolas-Antoine), IV, 95.
*Boulay*, architecte, IV, 95.
*Boullenger-de-Rivery* (Claude-François-Félix), I, 57.
*Boullenger* (Jules-César), III, 231.
*Boullenois* (Louis), IV, 95.
*Boullongne* (Bon), IV, 95.
*Boullongne* (Louis), IV, 95.
*Bouquet* (Martin), I, 57.
*Bourbon* (le cardinal de), II, 308.
*Bourbon* (Catherine de), duchesse de Bar, IV, 96.
*Bourbon-Condé* (Louis-Henri-Joseph de), duc de Bourbon, IV, 95.
*Bourbon* (Louis-Joseph de), IV, 95.
*Bourbon* (Nicolas), V, 322.
*Bourbon* (Nicolas), I, 196. Il n'est pas né à Bar-sur-Seine.

Digitized by Google

*Bourbon* (Nicolas), tomeV, page 322.
*Bourdaloue* (Louis), I, 420.
*Bourdelin* (Louis-Claude), IV, 95.
*Bourdelot* (l'abbé), *dit* Pierre Michon, II, 545.
*Bourdigné* (Charles), I, 66.
*Bourdon* (Amé), I, 524.
*Bourdon* (Sébastien), III, 533.
*Bourdonnaye* (Bernard-François Mahé de la), IV, 582.
*Bourgelet* (Louis), III, 640.
*Bourgeois* (Louis), I, 360.
*Bourgeois* (Louis), IV, 368.
*Bourgeville* (Charles de), IV, 403.
*Boursault* (Edme), III, 585.
*Boutard* (François), V, 281.
*Boutauld* (Michel), IV, 95.
*Bouteroue* (Claude), IV, 95.
*Boutharic* (François de), II, 316.
*Bouthrais* (Raoul), I, 653.
*Bouvine*, (Jean-Baptiste), III, 591.
*Boyer* (Abel), I, 566.
*Boyer* (Jean-Baptiste-Nicolas), III, 349.
*Boyer-Fonfrède* (Jean-Baptiste), I, 387.
*Bourzeis* (Amable de), V, 465.
*Brantôme* (Pierre), I, 414.
*Braguemont* (Robert de), I, 436.
*Brawer* (Adrien), III, 725.
*Brébeuf* (George), V, 222.
*Brébeuf* (Jean), I, 225.
*Brémont* (François de), IV, 95.
*Bretonneau* (François), V, 233.
*Bretonnier* (Barthelemy-Joseph), III, 539.
*Bréyé* (François-Xavier), IV, 199.
*Briande-d'Agoult*, I, 167.
*Briard* (Jean), I, 184.
*Brice* (Etienne-Gabriel), IV, 95.
*Brice* (Germain), IV, 95.
*Brice* (*Brixius*) (Germain), I, 159.
*Brie* (Mathieu), I, 79.
*Brillon* (Pierre-Jacques), IV, 95.
*Brissac* (Timoléon de Cossé, comte de), III, 312.
*Brissac* (Charles de Cossé, maréchal de), III, 312.
*Brisson* (Barnabé), II, 346.
*Brissot* (Jean-Pierre), I, 645.
*Brissot* (Pierre), II, 346.
*Brodeau* (Jean), V, 254.
*Brodeau* (Julien), III, 312.
*Brossette* (Claude), III, 268.
*Brottier* (Gabriel), V, 187.
*Brueys* (David-Augustin), I, 27.
*Bruhier-d'Ablaincourt* (Jacques), I, 246.
*Brumoy* (Pierre), IV, 403.
*Brun* (Antoine), II, 169.
*Brun* (Gilles), I, 622.
*Brunet* (Jean-Louis), I, 27.
*Bruno* (Saint), II, 43.
*Bruyère* (Jean de la), II, 188.
*Bruyère* (Jean-Louis-Barbeau de la), IV, 93.
*Bruyn* (Nicolas de), I, 79.
*Buache* (Philippe), IV, 95.
*Bucer* (Martin), V, 53.
*Buch* (Henri-Michel), I, 109.
*Buch'oz* (Pierre-Joseph), III, 421.
*Budé* (Guillaume), IV, 95.
*Buet* (Philippe), tome I, page 3.
*Buffard* (Gabriel-Charles), IV, 403.
*Buffet* (Marguerite), IV, 95.
*Buffon* (Leclerc de), II, 162. Il n'est pas né à Dijon.
*Buffon* (George-Louis Leclerc, comte de) III, 522.
*Bunel* (Pierre), V, 243.
*Burette* (Pierre-Jean), IV, 95.
*Buridan* (Jean-Baptiste), II, 643.
*Buridan* (Jean), I, 320.
*Busbecq* (Auger-Gissen), II, 21.
*Buskeyden* (François), I, 109.
*Buskeyden* (Jérôme), I, 109.
*Bussières* (Jean de), V, 424.
*Bussy-Rabutin* (Roger, comte de), II, 240.
*Buwr* (Guillaume ou Willem), V, 157.
*Buzot* (François-Nicolas), II, 281.

## C

*Cachet* (Africain), III, 615.
*Cachet* (Christophe), III, 615.
*Cachet* (Jean-Nicolas), III, 615.
*Cachet* (Paul), III, 615.
*Cadenet* (Antoinette de), I, 167.
*Cadet-Gassicourt* (Louis-Claude), IV, 96.
*Cadoudal* (Georges), V, 324.
*Caffé* (Louis), II, 673.
*Caffiéri* (Jean-Jacques), IV, 96.
*Cahagnes* (Jacques), I, 508.
*Cahusac* (Louis de), III, 500.
*Caillava* (Jean-François), V, 243.
*Caillard*, avocat, IV, 96.
*Cailly* (Jacques de), III, 711.
*Caïus Sollius*, III, 271.
*Calignon* (Saffrey de), IV, 552.
*Callières* (François de), V, 220.
*Callot* (Jacques), III, 593.
*Calmet* (Augustin), III, 410.
*Calprenède* (Gauthier-des-Costes, seigneur de la), I, 511.
*Calvart* (Denis), I, 79.
*Calvili*, II, 62.
*Calvin* (Jean), III, 674.
*Cambacérès* (l'abbé), prédicateur du roi, auteur d'un panégyrique et de sermons, 3 vol. *in*-12; mort en l'an 10 (1802). C'est par erreur qu'on a attribué ces sermons à l'archevêque de Rouen.
*Cambacérès* (l'abbé), III, 533.
*Cambacérès* (Jean-Jacques-Régis), III, 533.
*Cambassat* (Jean), I, 27.
*Cambis-Veilleron* (Joseph-Louis-Dominique, marquis de), I, 167.
*Campistron* (Jean-Gualbert), V, 243.
*Campra* (André), I, 27.
*Camps* (François de), I, 57.
*Camus* (Armand-Gaston), IV, 96.
*Camus* (Armand-Gaston), IV, 109.
*Camusat* (Nicolas), V, 281.
*Canaye* (Philippe) IV, 96.
*Candiac* (Jean-Louis de), I, 533.
*Capiton* (Wolgani-Wolfgand), II, 652.
*Cappel* (Louis), V, 63.
*Capperonnier* (Claude), III, 507.



Digitized by Google

*Capperonnier* (Jean), tome III, page 507.
*Caracalla* (Marc-Aurèle-Antonin), empereur romain, III, 268.
*Caraccioli* (Louis-Antoine), IV, 96.
*Carcavis* (Pierre de), III, 269.
*Cardonnet* (Dionis-Dominique de), IV, 96.
*Carlencas* (Félix-Juvénal de), IV, 148.
*Carmagnola* (François), I, 548.
*Carnot*, III, 653.
*Carpentier* (Pierre), I, 639.
*Carpentier-de-Marigny* (Jacques), III, 627.
*Carra* (Jean-Louis), IV, 202.
*Carré* (Louis), I, 741.
*Carrier* (Jean-Baptiste), I, 151.
*Carsilier* (Jean-Baptiste), III, 314.
*Cartier* (Jacques), IV, 582.
*Cartouche*, IV, 96.
*Carus* (Marcus-Augustus), empereur romain, III, 599.
*Cary* (Félix), III, 349.
*Casaubon* (Isaac), II, 545.
*Casenewe* (Pierre de), V, 243.
*Casès* (Pierre-Jacques), IV, 96.
*Casanea-de-Mondonville* (Jean-Joseph), III, 599.
*Cassard* (Jacques), III, 596.
*Cassini* (Jacques), le fils, IV, 133.
*Cassini* (Jean-Dominique), IV, 133.
*Castel-de-St.-Pierre* (Charles-Irène), II, 91.
*Castel* (Louis-Bertrand), III, 533.
*Castellan* (Marie-Claire-Priscille-Marguerite de), III, 599.
*Castelnau* (Pierre de), I, 562.
*Castillon* (Jean de), III, 443.
*Catel* (Guillaume), V, 243.
*Cathalan* (Jacques), IV, 403.
*Catinat* (Nicolas), IV, 96.
*Catrou* (François), IV, 96.
*Caulac* (Guy de), III, 533.
*Causeur* (Jean), IV, 181.
*Caussin* (Nicolas), V, 281.
*Caylus* (Anne-Claude-Philippe de Tubière de Grimoard, comte de), IV, 96.
*Cayot* (Augustin), IV, 96.
*Caza-Bianca*, II, 62.
*Cellet* (Pierre de), V, 281.
*Cellier* (Remi), I, 197.
*Ceneau* ou *Cénalis* (Robert), IV, 96.
*Cerceau* (Jean-Antoine du), IV, 96.
*Chabot* (Jean-Roger), IV, 96.
*Chaize*, II, 342.
*Châlier* (Marie-Joseph), III, 269.
*Chalipe* (Louis-François), IV, 96.
*Challe* (Simon), IV, 96.
*Chambon* (Aubin-Bigort), V, 300.
*Chambre* (Pierre de la), III, 312.
*Chamillard* (Étienne), I, 420.
*Chamousset* (Charles-Humbert-Piarron de), IV, 96.
*Champagne* (Jean-Baptiste), I, 483.
*Champagne* (Philippe), I, 483.
*Champier* (Symphorien), III, 269.
*Champmeslé* (Charles-Chevillet de), IV, 96.
*Changeux* (Pierre-Jacques), III, 711.
*Chapeauville* (Jean), III, 171.
*Chapelain* (Jean), IV, 96.
*Chapelier*, tome IV, page 322.
*Chapelle* (Emmanuel-Claude Lullier), I, 623.
*Chapelle* (Jean de la), I, 420.
*Chappe-d'Auteroche* (Jean), III, 368.
*Chappui* (Jean), III, 675.
*Chaptal* (Jean-Antoine-Claude), III, 533.
*Chapuzeau* (Samuel), II, 545.
*Charas* (Moïse), V, 300.
*Charce* (Philis de la Tour-du-Pin de la), III, 642.
*Chardin* (Jean) IV, 96.
*Charenton* (Joseph-Nicolas), I, 362.
*Charette-de-la-Conterie* (E. A.), II, 72.
*Charlemagne, ou Charles I, roi de France*, III, 680.
*Charles IX, roi de France*, IV, 528.
*Charles I, duc de Lorraine*, III, 113.
*Charles-Alexandre de Lorraine*, III, 250.
*Charles-Emmanuel*, dit *le Grand*, *duc de Savoye*, I, 651.
*Charles-Quint*, II, 509.
*Charlevoix* (Pierre-François-Xavier de), IV, 651.
*Charpentier* (François), IV, 96.
*Charpentier* (Hubert), I, 74.
*Charpentier* (Marie-Antoine), IV, 97.
*Charron* (Pierre), IV, 97.
*Charretier* (Alain), I, 225.
*Chartier* (Guillaume), I, 225.
*Chartier* (Jean), I, 225; et IV, 703.
*Chastelain* (Claude), IV, 97.
*Chastelux* (François-Jean), IV, 97.
*Chataigneraye* (*la*), I, 652.
*Châtel* (Jean), IV, 97.
*Chatelard* (Jean-Jacques du), III, 269.
*Châtelet-de-Beauchâteau* (François-Mathieu), IV, 94.
*Chaulieu* (Guillaume Amfrye de), II, 345.
*Chaumette* (Paul-Gayard-Anaxagoras), III, 627.
*Chausse* (Michel-Ange de la), IV, 97.
*Chaussée* (Pierre-Claude-Nivelle de la), IV, 97.
*Chautereau-Lefèvre* (Louis), IV, 96.
*Chauveau* (François), IV, 97.
*Chazelle* (Jean-Mathieu), III, 269.
*Chazot de Nantilly* (Louis), V, 38.
*Cheminais* (Timoléon), IV, 97.
*Cheron* (Elisabeth-Sophie), IV, 97.
*Cheron* (Louis), IV, 97.
*Chevassu* (Joseph), IV, 481.
*Chevert* (François de), V, 358.
*Chevillier* (André), IV, 210.
*Chevreau* (Urbain), III, 231.
*Chicoyneau* (François), III, 533.
*Chifflet* (Jean-Jacques), I, 314.
*Chifflet* (Jules), I, 314.
*Chifflet* (Pierre-François), I, 315.
*Chirac* (Pierre), II, 34.
*Chiron-de-Boismorand* (l'abbé), IV, 284.
*Choart-de-Buzenval* (Nicolas), IV, 95.
*Choisi* (François-Timoléon de), IV, 97.
*Chomel* (Noël), III, 269.
*Chomel* (Pierre-Jean-Baptiste), IV, 97.
*Chompré* (Pierre), III, 593.
*Chopin* (René), I, 184.
*Chorier* (Nicolas), V, 403.
*Chouet* (Jean-Robert), II, 545.



Digitized by Google

*Chrétien* (Florent), tome III, page 711.
*Chrétien* (Gervais), V, 351.
*Cicéri* (Paul-César de), I, 573.
*Cinq-Arbres* (Jean), I, 151.
*Ciron* (Innocent), V, 243.
*Clairault* (Alexis-Claude), IV, 97.
*Claude I*, empereur romain, III, 269.
*Claude* (Jean), V, 41.
*Clavière* (Etienne), II, 545.
*Clément* (Pierre), II, 545.
*Clément* (Denis-Xavier), II, 160.
*Clément* (Charles), I, 157.
*Clément IV*, pape, IV, 533.
*Clément V*, pape, V, 413.
*Clément VI*, pape, III, 186.
*Cléinard* (Nicolas), II, 156.
*Clerambault* (Louis-Nicolas), IV, 97.
*Clérac* (Théophile du Viaud de), IV, 705.
*Clériс* (Pierre), I, 230.
*Clermont-Tonnerre* (Stanislas de) IV, 97.
*Clodion* (Michel), III, 593.
*Clopinel* (Jean), III, 423.
*Clusas*, III, 349.
*Cochin* (Charles-Nicolas), IV, 97.
*Cochin* (Henri), IV, 97.
*Cochin* (Jean), IV, 97.
*Codun* (Philippe), I, 74.
*Cœlius-Augustus*, V, 48.
*Cœur* (Jacques), I, 420.
*Coger* (François-Marie), IV, 97.
*Coignet* (Michel), I, 80.
*Cointe* (Charles le), V, 284.
*Coisevox* (Antoine), III, 269.
*Coittier* (Jacques), IV, 193.
*Colardeau* (Charles-Pierre), III, 39.
*Colardeau* (Julien), II, 346.
*Colbert* (Jean-Baptiste), IV, 312.
*Colbert* (Jean-Baptiste), IV, 97.
*Coligny* (François de), I, 668.
*Coligny* (Gaspard de), I, 666.
*Coligny* (Odet de), I, 246.
*Colines* (Simon), II, 561.
*Collanges* (Gabriel de), V, 213.
*Collet* (Philibert), I, 416.
*Collet* (Philippe), I, 665.
*Colletet* (Guillaume), IV, 97.
*Collot* (Philippe), III, 246.
*Collot-d'Herbois*, V, 119.
*Colomb* (Christophe), V, 524.
*Colombel* (Nicolas), V, 122.
*Colona*, IV, 646.
*Coloncies* (Paul), IV, 368.
*Colonia* (Dominique), I, 27.
*Columbi* (Jean), III, 311.
*Combalustier* (François-de-Paule de) IV, 445.
*Combesis* (Ramois), III, 337.
*Comestor* (Pierre), V, 283.
*Commelin* (Jérôme), II, 184.
*Commiers* (Claude), II, 228.
*Condamine* (Charles-Marie de la), IV, 97.
*Condé* (*le Grand*), IV, 97.
*Condé* (Louise-Adelaïde), princesse de), IV, 97.
*Condillac* (Etienne Bonnot de), II, 416.
*Condorcet* (Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat de), tome IV, page 342.
*Coninck* (Gilles), I, 184.
*Conrard* (Valentin), IV, 97.
*Constantin II*, dit *le Jeune*, I, 108.
*Contantin* (Robert), I, 508.
*Constant* (Pierre), III, 35.
*Contenson* (Vincent), I, 158.
*Conti* (Armand de Bourbon, prince de), IV, 98.
*Conti* (Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de), IV, 98.
*Conti* (Louis-François de Bourbon, prince de), IV, 98.
*Coqueley* (Louis), IV, 135.
*Cogues* (Gongalès), I, 80.
*Coquille* (Guy), III, 627.
*Coras* (Jean de), IV, 301.
*Corbueil* (François), IV, 98.
*Cordelet* (Claude), II, 162.
*Cordemoi* (Louis-Geraud de), IV, 98.
*Cormier* (Thomas), I, 36.
*Cormis* (François de), I, 27.
*Corneille* (Michel), IV, 98.
*Corneille* (Pierre), IV, 403.
*Corneille* (Thomas), IV, 403.
*Corneille* de Lapeserre, III, 171.
*Cornelius* (Gallus), II, 485.
*Corrozet* (Gilles), IV, 98.
*Corrozet* (Jean), IV, 98.
*Cossard* (Gabriel), IV, 210.
*Cossé* (Artus de), III, 312.
*Cossé* (Charles de), III, 312.
*Costar* (Pierre), IV, 98.
*Coste* (N.), V, 243.
*Coste* (Pierre), V, 300.
*Cotelier* (J.-B.), III, 640.
*Cottin* (Charles), IV, 98.
*Cotton* (Pierre), III, 610.
*Coudrette* (Christophe), IV, 98.
*Coulanges* (Pierre-Emmanuel de), IV, 98.
*Couperin* (Charles), I, 669.
*Couperin* (François), I, 669.
*Couperin* (François), fils de Charles, I, 669.
*Couperin* (Louis), I, 669.
*Couperin* (Louise), I, 669.
*Couplet* (Claude-Antoine), IV, 98.
*Courbon* (le marquis de), I, 658.
*Courcelles* (Thomas de), I, 173.
*Courtilz* (Gatien de), IV, 98.
*Courtoin* (Jacques dit Bourguignon), IV, 542.
*Courtois* (Jacques), I, 312.
*Cousin* (Jean), peintre, V, 249.
*Cousin* (Jean), V, 133.
*Cousin* (Louis), IV, 98.
*Coustelier* (Antoine-Urbain), IV, 98.
*Coustou* (Guillaume), III, 269.
*Coustou* (Nicolas), III, 269.
*Couthon*, III, 705.
*Couture* (Jean-Baptiste), III, 103.
*Coypel* (Antoine), IV, 98.
*Coypel* (Charles-Antoine), IV, 98.
*Coypel* (Noël), IV, 98.
*Cramer* (Gabriel), II, 545.

Digitized by Google

*Cramoisy* (Sébastien), tome IV, page 98.
*Craponne* (Adam de), V, 10.
*Crassot* (Jean), III, 103.
*Crayer* (Gaspard), I, 80.
*Crébillon* (Claude-Prosper Jolyot de), IV, 98.
*Crébillon* (Prosper-Jolyot de), II, 160.
*Crespat* (Pierre), V, 89.
*Crevel* (Jacques), III, 2.
*Crévier* (Jean-Baptiste-Louis), IV, 98.
*Crispin* ou *Crespin* (Jean), I, 115.
*Cujas* (Jacques), V, 243.
*Cureau-de-la-Chambre* (Martin), III, 312.
*Curio* (Cœlius Secundus), V, 48.
*Cursinet*, IV, 98.
*Custine* (Adam-Philippe), III, 421.
*Custine* (Louis-Philippe-François), III, 421.
*Cuvier*, III, 503.
*Cygne*, (Martin) IV, 624.
*Cyrano-de-Bergerac* (Savinien), I, 300.

D

*Dachery* (Luc), IV, 651.
*Dacier* (André), I, 566.
*Daens* (Jean), I, 80.
*D'Aguesseau* (Henri-François), III, 186.
*D'Agoult* (Guillaume), III, 349.
*Dagoumer* (Guillaume), IV, 199.
*Daillé* (Jean), I, 662.
*Dalechamp* (Jacques), I, 508.
*D'Alembert* (Jean Lerond), IV, 91.
*Dallainval-Soulas* (Léonor-Jean-Christine), I, 646.
*Damiens* (Robert-François), I, 115.
*Dampierre* (Jean), I, 360.
*Danchet* (Antoine), IV, 352.
*Dancourt* (Florent-Carton), II, 342.
*Danès* (Pierre), IV, 98.
*Danet* (Pierre), IV, 98.
*Dangeau* (Louis-Courcillon de), IV, 98.
*Danhoudère* (Josse), I, 477.
*Daniel* (Arnaud), V, 191.
*Daniel* (Gabriel), IV, 404.
*Daniel* (Pierre), III, 711.
*Dantecourt* (Jean-Baptiste), IV, 98.
*Danton* (Georges-Jacques), I, 97.
*D'Anville* (Jean-Baptiste-Bourguignon), IV, 92.
*Darcet* (Jean), II, 167.
*Darcon*, V, 6.
*D'Argentré*, IV, 322.
*Darnaud* (François-Thomas-Marie Baculard), IV, 93.
*Daubenton*, II, 160.
*Daubenton* (Guillaume), I, 459.
*Daubenton* (Jean-Louis-Marie), III, 502.
*Daude* (Pierre), III, 356.
*Davel* (Jean-Daniel-Abraham), II, 123.
*Davesne* ou *Davenne* (François), II, 328.
*David* (Georges), II, 510.
*D'Aviller* (Augustin-Charles), IV, 93.
*Davost* (Jérôme), III, 129.
*Davot* (Gabriel), I, 160.
*Dazès* (. . .), I, 387.
*Dé* (Jean), tome IV, page 703.
*Débézieux* (Balthazar), I, 27.
*Débilly* (Jacques), II, 643.
*Débonnaire* (Louis), V, 281.
*Decaux-de-Montlebar* (Gilles), III, 177.
*Decius-Magnus-Aussone*, I, 388.
*Decordes* (Jean), III, 186.
*Decotte* (Robert), IV, 98.
*Deghwiel* (Georges), III, 181.
*Deidier* (Antoine), III, 533.
*Delabarre* (Michel), IV, 93.
*Delafaye* (Raymond), III, 26.
*Delafosse*, sieur d'*Aubigny* (Antoine), IV, 100.
*Delafosse* (Charles), IV, 100.
*Delaistre* (Jean-Charles Courtalon), V, 281.
*Delandun* (Pierre-François), I, 15.
*Delanoue* (Jean-Sauve), III, 378.
*Delarivey* (Pierre), V, 281.
*Delaroque* (Antoine), III, 350.
*Delarue* (Charles), IV, 108.
*De l'Isle* (Guillaume), IV, 103.
*De l'Isle* (Joseph-Nicolas), IV, 103.
*Delorme* (Philippe), III, 270.
*Demarques* (Jacques), IV, 104.
*Demire* (Aubert), I, 483.
*Demonceaux* (François), I, 115.
*Demoustier* (V), 435.
*Demuis* (Siméon), III, 711.
*Denis-le-Chartreux*, IV, 344.
*Denisart* (Jean-Baptiste), II, 643.
*Denneval* (Alexandre), V, 534.
*Denneville* (Jacques-Eustache), II, 144.
*Denys* (Jean-Baptiste), IV, 98.
*Denys* (Pierre), III, 478.
*Denysot* (Nicolas), III, 312.
*Desaix*, IV, 513.
*Desargues* (Girard), III, 268.
*Desault* (Pierre), I, 387.
*Desault* (Pierre-Joseph), III, 284.
*Des Barreaux* (Jacques Vallée), IV, 93.
*Desbrosses* (Charles), II, 160.
*Descartes* (René), II, 675.
*Desforges-Maillard* (Paul), II, 108.
*Desgodets* (Antoine), IV, 99.
*Desgrouais*, V, 212.
*Deshaies-Gendron* (Claude), I, 646.
*Deshays* (Jean-Baptiste-Henri), IV, 404.
*Deshoulières* (Antoinette du Ligier de la Garde), IV, 99.
*Deslyons* (Jean), IV, 210.
*Desmahys* (Joseph-François-Edouard de la Corsembleu), V, 157.
*Desmares* (Marie), IV, 404.
*Desmares* (Toussaint), V, 452.
*Desmarets* (Henri), IV, 99.
*Desmeunier* (Jean-Nicolas), III, 675.
*Desmoulins* (Camille), I, 643.
*Desmoulins* (Guyard), I, 23.
*Desmoulins* (Laurent), I, 646.
*Desparcieux* (Antoine), III, 440.
*Despautère* (Jean), III, 641.
*Despeisses* (Antoine), III, 533.
*Desportes* (François), III, 103.



Digitized by Google

*Desportes* (Philippe), tome I, page 645.
*Desrues* (Antoine), I, 645.
*Dessessarts* (N.-L.-M.), II, 91.
*D'Estaing* (Charles-Louis), IV, 299.
*Destouches*, cardinal (André), IV, 99.
*Destouches* (Philippe Néricault), V, 254.
*Devaux* (Jean), IV, 99.
*Deville* (Arnold), III, 172.
*Dezallier d'Argenville* (Antoine-Joseph), IV, 99.
*Diderot* (Denis), III, 103.
*Diepenbeck* (Abraham), I, 367.
*Dieudonné de Maucomble* (Jean-François), III, 421.
*Dinoth* (Richard), II, 91.
*Dionis* (Pierre), IV, 99.
*Dixmerie* (de la), IV, 99.
*Dodart* (Denis), IV, 99.
*Dolet* (Etienne), III, 711.
*Domat* ou *Daumat* (Jean), I, 737.
*Donneau* (Hugues), I, 599.
*Dorat* (Claude-Joseph), IV, 99.
*Dorat*, surnommé *Dinematin* (Jean), II, 179.
*Dorgemont* (Pierre), III, 85.
*Dorigny* (Michel), IV, 621.
*Dorsane* (Antoine), III, 33.
*Dorsant* (Magdeleine), IV, 99.
*Dorte*, vicomte, IV, 119.
*Dortigue* (Pierre), I, 82.
*Doujat* (Jean), V, 243.
*Douvre* (Thomas de), I, 225.
*Dovity* (Pierre), V, 251.
*Doyac* (Jean de), III, 515.
*Drelincourt* (Charles), V, 63.
*Drelincourt* (Laurent), V, 63.
*Dreuillet* (Elisabeth), V, 243.
*Drouais* (Hubert), IV, 389.
*Drouais* (Jean-Germain) IV, 99.
*Drusius* ou *Driesches* (Jean), III, 725.
*Dubois*, le Cardinal, I, 469.
*Dubois de Bretteville* (Etienne), I, 456.
*Dubois* (Jérôme), I, 197.
*Dubos* (Jean-Baptiste), I, 246.
*Dubonay* (Anne), IV, 352.
*Dubousset* (Jean-Baptiste), II, 160).
*Dubousset* (René-Drouard), IV, 95.
*Dubreul* (Jacques), IV, 95.
*Dubus* dit *Préville*, V, 86.
*Duchange* (Gayard) IV, 99.
*Duchatel* (Pierre), I, 88.
*Duché de Vancy* (Joseph-François), IV, 99.
*Duchesne* (André), III, 27.
*Duchesne* (Joseph), I, 239.
*Duchoul* (Guillaume), III, 269.
*Duclos* (Charles-Dineau), II, 162.
*Duclos* (Marie-Anne), dite Chateauneuf, IV, 99.
*Ducos* (Jean-François), I, 387.
*Dufour de Longuerue* (Louis), I, 639.
*Dufresne du Cange* (Charles), I, 57.
*Dufresnoy* (Charles-Alphonse), IV, 100.
*Dufriche-Valazé* (Charles-Eléonore), III, 246.
*Dugay-Trouin* (René), tome IV, page 582.
*Dugommier* (le général), IV, 137.
*Duguet* (Jacques-Joseph), III, 565.
*Duhalde* (Jean-Baptiste), IV, 101.
*Duhamel* (Jean-Baptiste), V, 452.
*Dulard* (Paul-Alexandre), III, 349.
*Dumarsais* (César-Chesneau), III, 350.
*Dumée* (Jeanne), IV, 99.
*Dumesnil* (Jean-Baptiste), IV, 104.
*Dumont* (Henry), III, 172.
*Dumoulin* (Claude), IV, 104.
*Dumoulin* (Gabriel), III, 194.
*Dunod de Charnage* (François-Ignace), I, 315.
*Dunod* (Joseph), I, 315.
*Dunod* (Pierre), I, 315.
*Duperret* (Claude-Romain-Lanse), III, 349.
*Dupin* (Louis-Elie), IV, 99.
*Dupin* (Pierre), V, 195.
*Dupleix* (Scipion), II, 29.
*Duprat* (Antoine), chancelier de France, III, 32.
*Duprat* (Jean), I, 168.
*Dupré-d'Aunay* (Louis), IV, 99.
*Dupré de Saint-Maur* (Nicolas-François), IV, 99.
*Dupré* (Claude), III, 269.
*Dupuy*, V, 243.
*Durand* (Guillaume), dit le Spéculateur, IV, 261.
*Durand* (Jean-Joseph), III, 533.
*Durand*, Abbé de Troarn, III, 614.
*Durand de Villegagnon* (Nicolas), IV, 256.
*Durand de Saint-Lucain* (), IV, 648.
*Durand de Maillane* (Pierre-Toussaint), IV, 654.
*Duranti* (Jean-Etienne), V, 243.
*Duranti* (Joseph), I, 27.
*Duret* (Louis), I, 179.
*Dufsé* (Honoré), III, 349.
*Duroy* (Jean-Michel), I, 305.
*Duval* (Alexandre-Amaury), IV, 322.
*Duval* (André), IV, 210.
*Duval* (Jean), II, 274.
*Duval* (Jean-Baptiste), I, 159.
*Duval* (Pierre), I, 3.
*Duval* (Valentin-Jameray), I, 122.
*Duval d'Eprémenil*, IV, 99.
*Duval de Mondrainville* (Etienne), I, 508.
*Duvalk* (Henri), IV, 704.
*Duverney* (Guichard-Joseph), II, 311.
*Duvernoy* (Frédéric), III, 503.
*Duvivier* (Jean), III, 172.

## E

*Edelinck* (Gérard), I, 80.
*Eiscusmid* (Jean-Gaspard), V, 157.
*Enguerrand de Marigny*, IV, 405.
*Epée* (l'abbé de l'), IV, 99.
*Erard* (Jean), I, 197.
*Ericius-Putaneus*, V, 353.
*Espagnet* (Jean), I, 387.
*Esprit* (Jacques), I, 350.
*Estaing*, IV, 99.
*Etienne* (Charles), IV, 99.
*Etienne* (Henri), IV, 99.

Digitized by Google

*Estienne* (Henri), tome IV, page 100.
*Estienne* (Robert), IV, 99.
*Estienne* (Robert), IV, 99.
*Estrées* (Jean d'), I, 57.
*Estrées* (Louis-César duc d'), IV, 99.
*Estrumel*, gentilhomme, IV, 135.
*Etienne* (François d'), I, 27.
*Etienne* (Henry), II, 545.
*Etienne* (Paul), II, 545.
*Etienne de Luzarches*, III, 258.
*Eugène* (François de Savoie, dit le prince) IV, 100.
*Eveillon* (Jacques), I, 66.
*Exmes* (Prevôt d'), II, 282.
*Expille* (Claude d'), V, 463.
*Expilly* (Jean-Joseph), IV, 634.
*Exuperance*, préfet des Gaules, et frère de Quintilien, IV, 190.

F

*Fabert* (Abraham), III, 421.
*Fabre* (Claude), I, 416.
*Fabre* (Jean-Claude), IV, 100.
*Fabre-d'Eglantine* (Philippe-François-Nazaire), I, 544.
*Fabrice* (André), III, 172.
*Fabrot* (Charles-Annibal), I, 27.
*Fabry* ou *Lefevre* (Jacques), II, 268.
*Fagan* (Christophe-Barthelemy), IV, 100.
*Fagon* (Gui-Crescent), IV, 1000.
*Falconnet* (Camille), III, 269.
*Falconnet* (Etienne), IV, 100.
*Fantel de Lagny* (Thomas), III, 270.
*Farel* (Guillaume), II, 511.
*Faret* (Nicolas), I, 416.
*Fauchet* (Claude), IV, 100.
*Fauchet* (Claude), II, 247.
*Faudacq* (Cornelis), III, 391.
*Faur* (Gui du), V, 243.
*Favart* (Charles-Simon), IV, 100.
*Favart* (Marie-Justine du Roncerai), I, 167.
*Favorinus*, I, 108.
*Favras* (Thomas de Mahy de), I, 360.
*Favre* (Antoine), I, 416.
*Fayette* (Marie Pioche de la Vergne, comtesse de la), II, 674.
*Félibien* (Antoine), I, 646.
*Félibien* (Jean-François), IV, 100.
*Fénélon* (François Salignac de la Motte), III, 569.
*Ferdinand* (Charles), I, 477.
*Fermiret* (Martin), IV, 100.
*Fernel* (Jean-François), III, 508.
*Ferrand* (Antoine), IV, 100.
*Ferrand* (Jacques-Philippe), III, 48.
*Ferrand* (Louis), V, 240.
*Ferrand de Montbelon*, IV, 100.
*Ferrière* (Claude), IV, 100.
*Ferriet* (Louis), I, 168.
*Feu-Ardent* (François), II, 91.
*Feuillet* (Louis), III, 309.
*Feuret* (Charles), V, 81.
*Feuret de Fontette* (Charles-Marie), II, 160.
*Filassier*, tome IV, page 100.
*Filleau de la Chaise* (Jean), IV, 190.
*Finaut* (Michel), III, 239.
*Finé* (Ozononce), I, 460.
*Fizès* (Antoine), III, 533.
*Flamen* (Anselme), IV, 624.
*Fléchier* (Esprit), IV, 134.
*Fleubet* (Gaspard de), V, 244.
*Fleury* (Abbon de), III, 711.
*Fleury* (Claude), IV, 100.
*Flore* (François), I, 80.
*Florence* (Pasquier), V, 305.
*Florian* (le chevalier de), II, 332.
*Florian* (Jean-Pierre-Claris de), III, 640.
*Flozin* (François), I, 112.
*Fonnus* (Thomas), I, 80.
*Foës* (Anutius), III, 421.
*Folard* (Charles, chevalier de), I, 168.
*Fontanes* (Louis), III, 643.
*Fontenelle* (Bernard le Bouvier de), IV, 404.
*Forbonnois* (Véron de), IV, 404.
*Forest* (Jean), IV, 100.
*Foucher* (Simon), II, 160.
*Fourcroi* (Bonaventure de), III, 674.
*Fouquier-Tinville* (Antoine-Quentin), II, 694.
*Fourmont* (Etienne), IV, 100.
*Fournier* (Pierre-Simon), IV, 100.
*Fraguier* (Claude-François), IV, 100.
*Framery* (Nicolas-Etienne), IV, 404.
*François* (Guillaume), IV, 100.
*François* (Jacques-Charles), III, 593.
*Franquetot* (François), duc de Coigny, maréchal de France, II, 481.
*Fréar* (Roland), I, 524.
*Frémin* (René), IV, 100.
*Fréret* (Nicolas), IV, 100.
*Fréron* (Elie-Catherine), 284.
*Fréron* (Stanislas), IV, 100.
*Froissard* (Jean), V, 311.
*Furon* (Edme-Joseph), II, 239.
*Fuzelier* (Louis), IV, 101.

G

*Gabriel* (Jacques), IV, 101.
*Gachet d'Artigny* (Antoine), V, 403.
*Gadenesche* (Nicolas), IV, 101.
*Gaget*, sculpteur, I, 197.
*Gaignières* (les trois frères), III, 40.
*Gaillard* (Honoré), I, 27.
*Galland* ou *Galand* (Antoine), V, 441.
*Galloche* (Louis), IV, 101.
*Gallois* (Jean), IV, 101.
*Gamache* (Etienne-Simon), III, 423.
*Gantelme* (Estephanette de), I, 167.
*Garamond* (Claude), IV, 101.
*Gardel* (Pierre), III, 311.
*Garengeot* (René-Jacques Croissant de), V, 457.
*Garet* (dom), II, 674.
*Garlande* (Jean de), II, 506.
*Garnier* (Robert), II, 307.
*Garreau* (Antoine), II, 160.
*Gassendi* (Pierre), I, 615.

Digitized by Google

*Gassion* (Jean de), tome IV, page 119.
*Gaston-de-Foix*, duc de Nemours, II, 342.
*Gaulmin* (Gilbert), III, 565.
*Gauthier* (Jacques), I, 671.
*Gauthier* (Pierre), I, 709.
*Gauthier de Chatillon*, III, 181.
*Gebelin* (Court de), III, 640.
*Gédoyn* (Nicolas), III, 711.
*Gelée* (Théophile), II, 155.
*Gelée* (Claude), dit *Lorrain*, I, 620.
*Génébrard* (Gilbert), IV, 352.
*Genest* (Charles-Claude), IV, 121.
*Genet* (François), I, 168.
*Gensonné* (Arnaud), I, 388.
*Geoffroy* (Etienne-François), IV, 121.
*Gerard* (Jean-Gaspard), I, 80.
*Gerbillon* (Jean-François), V, 358.
*Germain* (Pierre), IV, 121.
*Germain* (Thomas), IV, 121.
*Germaine* (Sainte), I, 196.
*Germany*, IV, 654.
*Gibert* (Jean-Pierre), I, 37.
*Gibert* (Joseph-Balthasard), I, 27.
*Gin* (Pierre-Louis-Claude), IV, 121.
*Ginguené* (Pierre-Louis), IV, 322.
*Girard* (Gilles), I, 526.
*Girard du Haillan* (Bernard), I, 388.
*Girardon* (François), V, 282.
*Giry* (Louis), IV, 121.
*Glandorp* (Matthias), II, 12.
*Glatigny* (Gabriel de), III, 270.
*Goar* (Jacques), IV, 101.
*Gobel* (Jean-Baptiste), V, 208.
*Godard de Beauchamp* (Pierre-François), IV, 94.
*Godeau* (Antoine), II, 192.
*Godefroy* (Théodore), II, 545.
*Godefroy de Bouillon*, *roi de Jérusalem*, I, 331.
*Godin* (Louis), IV, 121.
*Goltzius* (Hubert), V, 353.
*Gontaud* (Armand de), I, 300.
*Gontaud* (Charles de), I, 300.
*Gorlæus* (Abraham), I, 80.
*Goudouli* (Pierre), V, 244.
*Gouges* (Olympe de), veuve Aubry, III, 500.
*Goujon* (Jean), IV, 101.
*Goujon*, conventionnel, I, 416.
*Goulard* (Simon), V, 86.
*Govea* (Mainfroi), V, 288.
*Graffigny* (Françoise d'Issembourg d'Happoncourt de), III, 593.
*Graindorge* (André), artiste, I, 508.
*Graindorge* (André), médecin et philosophe, I, 508.
*Grandier* (Urbain), IV, 432.
*Grandmont*, IV, 121.
*Granet* (François), I, 465.
*Granger*, II, 160.
*Grasset* (Jean), II, 155.
*Grassin* (Pierre), I, 5.
*Gravelot* (Henri-François Bourguignon), IV, 121.
*Graverol* (François), III, 640.
*s'Gravesende* (Guillaume-Jacques), I, 367.
*Grégoire* (Pierre), V, 244.
*Grégoire X* (Thibaud), V, 406.
*Grenan* (Bénigne), tome III, page 673.
*Gresnick* (Antoine), III, 172.
*Gresset* (Jean-Baptiste), I, 57.
*Grevin* (Jacques), I, 738.
*Griffet* (Henry), III, 565.
*Griffet-Labaume* (Antoine-Gilbert), III, 565.
*Grimaudet* (François) I, 80.
*Grimod de la Reynière* (Alexandre-Balthasar-Laurent), IV, 107.
*Græcinius* (Junius), II, 485.
*Gros de Boze* (Claude), III, 270.
*Grosley* (Pierre-Jean), V, 282.
*Grosse* (Jean-François), III, 591.
*Gruter* (Jean), I, 80.
*Guadet* (Marguerite-Elie), IV, 501.
*Gueau* (Jacques-Etienne), I, 646.
*Guedier de Saint-Aubin* (Henri-Michel), II, 590.
*Gueret* (Gabriel), IV, 121.
*Guérin* (Gilles), IV, 121.
*Guesclin* (Bertrand du), IV, 322.
*Guichenon* (Samuel), I, 665.
*Guillain* (Simon), IV, 121.
*Guillaume de Lorris*, III, 225.
*Guillemain*, IV, 121.
*Guillemeau*, IV, 121.
*Guyard de Berville* (Noël), IV, 121.
*Guy-Coquille*, II, 139.
*Guymard* (*la*), II, 138.
*Guyon* (Jacques), I, 157.
*Guyot-Desfontaines* (Pierre-François), IV, 404.
*Guyton-Morveau* (Louis-Bernard), II, 160.

## H

*Habicot* (Nicolas), I, 383.
*Hallé* (Antoine), I, 228.
*Hallé* (Claude-Guy), IV, 121.
*Hallé* (Henry), I, 228.
*Hallé* (Pierre), I, 225.
*Hallier* (François), I, 646.
*Hamon* (Jean), I, 686.
*Hantier*, II, 674.
*Hardion* (Jacques), 5, 254.
*Hardouin* (Jean), IV, 284.
*Haudebert* (Germain), III, 711.
*Havrane* (Jean du Verger de), I, 227.
*Hay* (Daniel), abbé de Chambon, III, 139.
*Hébert* (Jacques-René), I, 36.
*Hecquet* (Philippe), I, 3.
*Helvétius* (Claude-Adrien), IV, 121.
*Hénault* (Charles-François), IV, 121.
*Hennebert* (Jean-Baptiste-François), II, 697.
*Henri II*, roi de France, IV, 528.
*Henri III*, II, 342.
*Henri IV*, roi de France et de Navarre, IV, 119.
*Henri*, duc de Rohan, pair de France, I, 349.
*Henri* (François), III, 270.
*Henri* (Nicolas), V, 359.
*Henrion* (Nicolas), V, 282.
*Henriot*, III, 594.
*Hérault de Séchelles* (Jean-Marie), IV, 102.
*Herbelot* (Barthelemy), IV, 102.
*Héricourt* (Louis d'), V, 119.
*Hérissant* (François-David), IV, 404.

Digitized by Google

*Hérouet* (Antoine), tome IV, page 102.
*Hersan* (Marc-Antoine), II, 23.
*Hesseln* (Matthias-Robert de), II, 293.
*Hévin* (Pierre), IV, 322.
*Hilaire (Saint-)*, IV, 190.
*Hommey* (Antoine), V, 64.
*Hommey* (Jacques), V, 64.
*Hôpital* (Michel de l'), I, 17.
*Hotman* (François), IV, 102.
*Houdart de la Motte* (Antoine), IV, 102.
*Houtteau*, sculpteur, I, 197.
*Hozier* (d'), V, 102.
*Hozier* (Pierre d'), III, 350.
*Huarte* (Jean), IV, 557.
*Hubert* (Matthieu), I, 664.
*Huet* (Pierre-Daniel), évêque d'Avranches, I, 508.
*Hufnagel* (Georges), I, 80.
*Huin* ou *Huln* (Guillaume), II, 267.
*Humbert* (Louis), I, 197.
*Hunault* (François-Joseph), I, 651.

I

*Imbert* (Jean), IV, 368.
*Isnard*, II, 609.

J

*Jacob* (Zacharie), dit *Montfleury*, I, 66.
*Jacquetot* (Isaac), V, 330.
*Jacquet* (Élisabeth-Claude), IV, 102.
*Jaucourt* (Louis de), IV, 102.
*Javot* (Louis), V, 35.
*Jean XXII*, pape, I, 511.
*Jeannin* (Pierre), I, 159.
*Jeaurat* (Edme-Sébastien), IV, 102.
*Jodette* (Etienne), IV, 102.
*Joly de Choin* (Louis-Albert), I, 416.
*Jordans* (Jacques), I, 80.
*Joseph de Paris*, IV, 102.
*Joubert* (Laurent), V, 310.
*Joubert* (général), IV, 201.
*Jousse* (Daniel), III, 711.
*Jouvenet* (Jean) IV, 404.
*Jubé* (Jacques), IV, 102.
*Julien* (Clément), I, 108.
*Juppin*, III, 591.
*Jurieu* (Pierre), III, 309.
*Jussieu* (Antoine de), III, 270.
*Jussieu* (Bernard de), III, 270.
*Jussieu* (Joseph de), III, 270.
*Juste* (Jean), V, 254.
*Justel* (Christophe), IV, 102.

K

*Kleber*, V, 158.
*Koeck* ou *Coeck* (Pierre), I, 44.

L

*Labadie* (Jean), I, 418.
*Lacaille* (Nicolas-Louis de), I, 598.
*Lacaille* (Nicolas-Louis de), IV, 456.
*Lacaze* (Jacques), tome I, page 387.
*Lacépède* (Bernard-Germain-Etienne), I, 12.
*Lacroix* (Jean-François), IV, 199.
*Lacroix* (Louis-Antoine-Nicole de), IV, 98.
*Laet* (Jean de), I, 80.
*Lafaille* (Guillaume de), I, 562.
*Lafitau* (Joseph-François), I, 388.
*Lafitau* (Pierre-François), I, 388.
*Laflize* (Dominique), III, 549.
*Lafontaine* (Jean de), I, 656.
*Lagrange*, IV, 101.
*Laguille* (Louis), I, 157.
*Laharpe* (Jean-François), IV, 102.
*Lahire* (Laurent de), IV, 102.
*Lalande* (Jacques de), III, 711.
*Lalande* (Jérôme le Français), I, 416.
*Lalande* (Michel-Richard de), IV, 102.
*Lalane* (Pierre), IV, 102.
*Laligant* (Jean-Baptiste), V, 35.
*Lallemant* (Louis), I, 598.
*Lalouette* (Pierre), IV, 102.
*Lamarque-Tellader* (Jean-Marie de), I, 139.
*Lambert* (Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de), IV, 102.
*Lambert*, mathématicien, III, 579.
*Lambert* (Michel), V, 460.
*Lambin* (Denis), III, 538.
*Lamblardie*, III, 200.
*Lami* (Bernard), III, 524.
*Lami* (François), III, 312.
*Lamoignon* (Chrétien-François de), IV, 102.
*Lamoignon-Malesherbes* (Chrétien-Guillaume de), IV, 102.
*Lamothe-Guyon* (Marie Bouvières de), III, 498.
*Lamothe-le-Vahier* (François de) IV, 104.
*Lamouroux* (Adrien), II, 491.
*Lancelot* (Claude), IV, 102.
*Lancret* (Nicolas), IV, 102.
*Landois* (Pierre), V, 456.
*Lang* (Jean-Michel), I, 49.
*Langlès* (Louis-Matthieu), IV, 135.
*Langlois* (Martin), IV, 102.
*Languet* (Hubert), V, 458.
*Lanoue* (Stanislas-Louis de), I, 702.
*Laplace* (Pierre-Antoine de), I, 514.
*Laplacette* (Jean de), IV, 207.
*Laporte* (Joseph de la), I, 253.
*Larcher*, II, 160.
*Largilière* (Nicolas de), IV, 102.
*Lasne* (Michel) I, 508.
*Lasource* (Marie-David-Albin), I, 68.
*Lassone* (Joseph-Marie-François de), I, 550.
*Latomus* (Barthélemi), I, 109.
*Latour-d'Auvergne* (Théophile-Malo), I, 546.
*Lattaignant* (Gabriel-Charles, abbé de), IV, 312.
*Laugier* (Marie-Antoine), III, 311.
*Launay* (François de), I. 67.
*Launoy* (Matthieu de) II, 307.
*Laure* (La belle) I, 107.
*Laurens* (André de), I, 108.
*Laurière* (Eusèbe-Jacob de), IV, 102.
*Laval* (Gilles de), IV, 322.
*Lavallée* (Joseph), II, 152.

Digitized by Google

*Lavirotte* (Anne), tome III, page 653.
*Lavoisier* (Antoine-Laurent), IV, 102.
*Lebatteux* (Charles), IV, 312.
*Lebeau* (Charles), IV, 93.
*Lebeau* (Jean-Louis), IV, 94.
*Leblanc* (Marcel), II, 160.
*Lebœuf* (Jean), I, 159.
*Lebon* (Joseph), I, 118.
*Lebossu* (René), IV, 94.
*Lebreton* (Joachim), IV, 612.
*Lebrun* (Antoine-Louis), IV, 95.
*Lebrun* (Charles), IV, 95.
*Lebrun* (Pierre), I, 465.
*Lebrun* dit *Tondu* (Pierre-Henri-Marie), III, 474.
*Lecamus* (Etienne), IV, 96.
*Lecat* (Claude-Nicolas), I, 356.
*Lecène* (Charles), I, 508.
*Lecerf de la Viéville* (Jean-Laurent), IV, 403.
*Leclair* (Jean-Marie), III, 270.
*Leclerc* (Daniel), II, 545.
*Leclerc* (David), II, 545.
*Leclerc*, général, IV, 210.
*Leclerc* (Jean), II, 545.
*Leclerc* (Michel), I, 34.
*Leclerc* (Sébastien), III, 421.
*Lécluse* (Charles de), I, 115.
*Lecomte* (Florent), IV, 97.
*Lecomte* (Louis), I, 387.
*Lecoq* (Pierre), III, 2.
*Lecouvrayer* (Pierre-François), IV, 403.
*Lecourt* (Benoît), III, 270.
*Lecouvreur* (Adrienne), II, 320.
*Ledain* (Olivier), V, 212.
*Leduchat* (Jacob), III, 421.
*Lefebvre de Saint-Marc* (Charles-Hugues), IV, 102.
*Lefèvre* (Anne), V, 38.
*Lefevre* (Nicolas-Joseph), II, 239.
*Lefevre* (Nicolas), IV, 100.
*Lefevre* (Nicolas), savant critique, IV, 102.
*Lefevre* (Rolland), V, 38.
*Lefèvre* (Tangui), I, 508.
*Lefrère* (Jean), III, 129.
*Legendre* (Gilbert-Charles), marquis de St.-Aubin, IV, 101.
*Legendre* (Louis), IV, 404.
*Legoux de la Boulaye* (François), I, 221.
*Legrand* (Joachim), IV, 577.
*Legrand* (Marc-Antoine), IV, 101.
*Legrand-d'Aussy* (Pierre-Jean-Baptiste), I, 57.
*Legros* (Pierre), IV, 103.
*Leguay-Presmontval* (Pierre), I, 630.
*Lehongre* (Etienne), IV, 102.
*Lejars de Gournay* (Marie), II, 590.
*Lejeune* (Jean), IV, 193.
*Lejeune* (Jean), IV, 226.
*Lekain* (Henri-Louis), IV, 102.
*Lelarge de Lignac* (Joseph-Adrien), IV, 190.
*Lelong* (Jacques), IV, 105.
*Lelorrain* (Jean), IV, 404.
*Lelorrain* (Robert), IV, 103.
*Lelorrain de Vallemont* (Pierre), IV, 199.
*Leloyer* (Pierre), II, 734.
*Lemaçon* (Robert), IV, 432.
*Lemagna* (Dominique), tome IV, page 310.
*Lemaire* (Antoine-François), III, 498.
*Lemaistre de Sacy* (Louis-Isaac) IV, 103.
*Lemenestrier* (Claude), II, 160.
*Lemenestrier* (Jean-Baptiste), II, 160.
*Lemery* (Nicolas), IV, 404.
*Lemierre* (Antoine-Marie), IV, 103.
*Lemoine* (Edme-Marie-Joseph), II, 262.
*Lemoine* (Etienne), I, 509.
*Lemoine* (François), IV, 104.
*Lemoine* (Jean), II, 98.
*Lemoine* (Jean-Baptiste), IV, 103.
*Lemoine* (Pierre), I, 671.
*Lemonier*, IV, 664.
*Lenain* (Pierre), IV, 104.
*Lenain de Tillemont* (Louis-Sébastien), IV, 104.
*Lenfant* (David), IV, 103.
*Lenfant* (Jacques), I, 229.
*Lenglet-Dufresnoy* (Nicolas), I, 246.
*Le Nôtre* (André), IV, 105.
*Léonard* (Jean), V, 391.
*Lepays* (René), III, 597.
*Lepautre* (Antoine), IV, 106.
*Lepautre* (Jean), IV, 106.
*Lepautre* (Pierre), IV, 106.
*Lepelletier* (Claude), IV, 106.
*Lepelletier de Soucy* (Michel), IV, 106.
*Lépicier* (Bernard), IV, 103.
*Lepoix* (Charles), III, 593.
*Lepoix* (Nicolas), III, 593.
*Le Poulchre* (François), III, 483.
*Leprestre* (Sébastien), IV, 322.
*Leprêtre-de-Vauban* (Sébastien), V, 35.
*Lerambert* (Louis), IV, 103.
*Lériget de la Faye* (Jean), V, 403.
*Leroy*, IV, 190.
*Leroy* (Jacques), I, 483.
*Lesschassier* (Jacques), IV, 103.
*Lescot-Fleuriot* (Edmont), I, 483.
*Lesdiguières* (François de Bonne, duc de), IV, 468.
*Lesne* (Jean), IV, 106.
*L'Espingola* (François de), III, 48.
*L'Estoile* (Claude de), IV, 99.
*L'Estoile* (Pierre de), IV, 99.
*Lesueur* (Eustache), frère du précédent, IV, 109.
*Lesueur* (Eustache), IV, 103.
*Letellier*, IV, 257.
*Leutard*, V, 385.
*Lévêque de Pouilly* (Louis), IV, 312.
*L'Héritier de Villandon* (Marie-Jeanne), IV, 102.
*L'Hoste* (Jean), III, 593.
*Liébault* (Jean), II, 160.
*Lieutaud* (Joseph), I, 27.
*Liger* (Louis), I, 160.
*Liger* (Louis), II, 634.
*Lingendes* (Claude de), III, 565.
*Lingendes* (Jean de), III, 565.
*Linguet* (Simon-Nicolas-Henri), IV, 312.
*Lisle* (Claude de), V, 335.
*Livonnière* (Claude Pocquet de), I, 67.
*Lobineau*, IV, 322.
*Lomanon* (Paul-Robert), V, 10.
*Longepierre* (Hilarin-Bernardin de), II, 160.



Digitized by Google

*Lorge* (Jean), tome I, page 546.
*Losse* (Roland), III, 478.
*Loubère* (Simon de la), V, 244.
*Louis* (St.-), III, 623.
*Louis XII*, I, 360.
*Louis XIV*, roi de France, IV, 528.
*Louis* (Antoine), III, 422.
*Louise de Savoye*, mère de François Ier, IV, 201.
*Louvard* (François), III, 312.
*Loyseau*, V, 89.
*Loysel* (Antoine), I, 246.
*Lucas* (Paul), IV, 404.
*Lubin* (Augustin), IV, 103.
*Lupus* (Chrétien), V, 509.
*Luxembourg* (Pierre de), cardinal, III, 178.

M

*Mabillon* (Jean), IV, 646.
*Mabillon* (Dom Jean) IV, 703.
*Mably* (Gabriel Bonnot de), II, 616.
*Macquer* (Philippe), IV, 103.
*Magnol* (Pierre), III, 533.
*Maillet* (Nicolas), I, 197.
*Mailly* (Jean-Baptiste), II, 160.
*Maintenon* (Françoise d'Aubigné, marquise de), III, 643.
*Maisonneuve*, V, 483.
*Malézieu* (Nicolas de), IV, 103.
*Malfilâtre* (Jacques-Charles-Louis), I, 508.
*Malherbe* (François de), I, 508.
*Malingre* (Claude), V, 89.
*Maloüin* (Charles), I, 509.
*Maloüin* (Paul-Jacques), I, 509.
*Mallebranche*, le père, I, 23.
*Mallebranche* (Jacob), IV, 624.
*Mallebranche* (Nicolas), IV, 103.
*Mallet* (Edme), III, 389.
*Mallet du Pan* (Jacques), II, 545.
*Malleville* (Claude de), IV, 103.
*Mambrun* (Pierre), I, 737.
*Mancini*, duc de Nivernois (Louis-Jules Barbon), IV, 103.
*Mandrin* (Louis), IV, 506.
*Manesson Mallet*, (Alain), IV, 103.
*Mangenot* (Louis), IV, 103.
*Manget* (Jean-Jacques), II, 545.
*Manory* (Louis), IV, 103.
*Manuel*, III, 389.
*Manuel* (Guillaume), V, 244.
*Manuel* (Pierre), III, 498.
*Mansard* (François), IV, 103.
*Mansard* (Jules Hardouin), IV, 103.
*Marais* (Marin), IV, 103.
*Marca* (Pierre, vicomte de), IV, 119.
*Marchand* (Jean-Louis), III, 270.
*Marcilly* (Laurent), II, 31.
*Marcilly* (Philibert de), III, 276.
*Maréchal* (Pierre-Sylvain), IV, 103.
*Maret* (Hugues), II, 160.
*Marin* (Michel-Ange), III, 350.
*Marion* (Simon), III, 627.
*Mariousse de Clavigny* (Jacques de la), I, 225.
*Marivaux* (Pierre Carlet de Chamblain de); tome IV, page 103.
*Marlorat* (Augustin le), I, 197.
*Marlorat* (Martin le), I, 197.
*Marmontel* (Jean-François), I, 393.
*Marnezia-Lezay*, I, 312.
*Marolles* (Claude de), V, 254.
*Marolles* (Michel de), V, 254.
*Marot* (Clément), I, 511.
*Marot* (François), IV, 104.
*Marot* (Jean), IV, 605.
*Marsollier* (Jacques), IV, 104.
*Marsy* (Balthasar), I, 524.
*Marsy* (François-Marie de), IV, 104.
*Martenne* (Edme), IV, 551.
*Martial d'Auvergne*, IV, 104.
*Martinière* (Antoine-Augustin Bruzen de la), II, 155.
*Mascaron* (Jules), III, 350.
*Mascrier* (Jean-Baptiste le), I, 509.
*Massé* (Jean-Baptiste), IV, 104.
*Massieu* (Guillaume), I, 509.
*Massillon* (Jean-Baptiste), II, 731.
*Matha* (Jean de), II, 292.
*Mathon de la Cour* (Jacques), III, 270.
*Matignon* (Jacques de), II, 563.
*Matthieu* (Pierre), IV, 215.
*Maucroix* (François de), III, 674.
*Mauget* (Claude), III, 231.
*Maupertuis* (Pierre-Louis de), IV, 582.
*Mauriceau* (François), IV, 104.
*Maury* (Jean Siffren), V, 221.
*Maussac* (Philippe-Jacques), V, 244.
*Maynard* (François), V, 244.
*Maximin*, évêque de Trèves, IV, 190.
*Mayet* (Étienne), III, 270.
*Mazéas*, III, 95.
*Mazéas* (le professeur), III, 95.
*Mazeline* (Pierre), IV, 405.
*Mazuyer* (Claude-Louis), I, 289.
*Mehegan* (Guillaume-Alexandre de), V, 8.
*Mellan* (Claude), I, 3.
*Melon* (Jean-François), V, 285.
*Ménage* (Gilles), I, 67.
*Ménard*, III, 597.
*Ménard* (Léon), V, 191.
*Ménard* (Pierre), V, 254.
*Melot* (Jean-Baptiste), II, 160.
*Mendajors* (Pierre des Ours de), I, 31.
*Menestrier* (Claude-François), III, 270.
*Mellemberg* (Joseph), IV, 693.
*Mentel* (Jean), V, 138.
*Mentelle* (Edme), IV, 104.
*Mentelle* (Simon), IV, 104.
*Meraldy* (Jacques), III, 629.
*Mercator* (Gérard), IV, 428.
*Mercier* (Barthelemy), V, 119.
*Mercier* (Claude-François), II, 23.
*Mercier* (Louis-Sébastien), IV, 104.
*Mercier* (Jean le), V, 300.
*Mercy* (François de), III, 219.
*Mérille* (Edmont), V, 282.
*Merlat* (Elie), IV, 708.
*Merlin* (Charles), I, 57.
*Merlin* (Jacques), III, 186.



Digitized by Google

*Méry* (Jean), tome V, page 231.
*Mersenne* (Marin), III, 733.
*Mérulla* (Georges), I, 8.
*Mervesin* (Joseph), I, 84.
*Mesange* (Mathieu), V, 366.
*Mesenguy* (François-Philippe), I, 246.
*Mesnager* (Nicolas), IV, 405.
*Mestrezat* (Jean), IV, 104.
*Metereu* (Emmanuel de), I, 80.
*Métézeau* (Clément), II, 192.
*Métézeau* (Paul), IV, 104.
*Metkerke* (Adolphe), I, 477.
*Meunier* (Philippe), IV, 104.
*Meunisse* (Henri-François), IV, 651.
*Meusnier de Guerlon* (Anne-Gabriel), III, 597.
*Meyer* (Jacques), I, 184.
*Méxerai* (François Eudes de), IV, 430.
*Méxerai* (Jean Eudes de), IV, 430.
*Michaelis* (Sébastien), IV, 687.
*Michel* (Jean), III, 641.
*Michel* (Jean), I, 67.
*Michel-Ange* (René-Michel Slodtz, dit), IV, 108.
*Miel* (Jean), I, 80.
*Mignard* (Pierre), V, 282.
*Mignault, dit* Minos (Claude), V, 186.
*Mignot* (Etienne), IV, 104.
*Mile* (Francisque), I, 80.
*Milet-Mureau* (Marie-Louis-Antoine), V, 240.
*Milien* (Antoine), III, 270.
*Millet de Châles* (Claude François), I, 602.
*Mirabeau* (Gabriel-Victor Riquetti, comte de), III, 627.
*Mirabeau* (Jean-Baptiste), III, 350.
*Mirabeau* (Victor Riquetti, marquis de), III, 350.
*Miramion* (Marie Bonneau, dame de), IV, 104.
*Miraumont* (Pierre de), I, 57.
*Mirauld* (Antoine), III, 485.
*Moisant de Brieux* (Jacques), I, 509.
*Moitorel de Blainville* (Antoine), IV, 152.
*Moivre* (Abraham), V, 457.
*Molé* (Édouard), V, 282.
*Molé* (Mathieu), V, 282.
*Molière* (Jean-Baptiste Poquelin de), IV, 104.
*Molière* (Privat de), V, 191.
*Moline* (Pierre-Louis), III, 533.
*Molinet* (Claude du), I, 598.
*Molinet* (Jean), II, 147.
*Molinier* (Jean-Baptiste), I, 128.
*Momoro* (Antoine-François), I, 315.
*Montgault* (Nicola.-Hubert de), IV, 104.
*Mongez* (Antoine), III, 271.
*Mongez* (Jean-André), III, 271.
*Monnaye* (Bernard de la), II, 160.
*Monnier* (Louis-Guillaume le), V, 452.
*Monnier* (Pierre le), V, 452.
*Monnier* (Pierre-Charles), V, 451.
*Monnoyer* (Antoine), III, 181.
*Monnoyer* (Jean-Baptiste), III, 181.
*Monstrelet* (Enguerrand de), I, 524.
*Montaigne* (Michel de), tome IV, page 616.
*Montalembert* (André de), IV, 190.
*Montalembert* (Marc-René, marquis de), I, 69.
*Montcrif* (François-Augustin Paradis de), IV, 165.
*Montecleire* (Michel), I, 671.
*Montereau* (Pierre de) III, 512.
*Montesquieu* (Charles de Secondat, baron de), I, 388 et 444.
*Montesquiou d'Artagnan* (Pierre), général, I, 139.
*Montfaucon* (Bernard de), V, 136.
*Montfleury* (Jean le Petit de), I, 509.
*Montfort* (Amaury de), III, 516.
*Montfort* (Simon, comte de), III, 516.
*Montgommery* (Gabriel de Normandie, comte de), III, 711.
*Monthénault-d'Egly* (Charles-Philippe), IV 194.
*Montluc* (Blaise de), II, 30.
*Montmort* (Pierre-Rémond), IV, 104.
*Montpensier* (Louis de Bourbon, duc de), III, 565.
*Montpetit* (Arnauld-Vincent), III, 276.
*Montreuil* (Pierre de), III, 537.
*Morabin* (Jacques), II, 326.
*Morand* (Jean-François-Clément), IV, 104.
*Moreau* (André), I, 197.
*Moreau* (Jacob-Nicolas), IV, 512.
*Moreau* (Jacques), I, 599.
*Moreau* (Jean-Victor) général, III, 549.
*Moreau* (René), III, 537.
*Morel*, II, 239.
*Morel* (Claude), V, 182.
*Morel* (Frédéric), V, 282.
*Morel* (Frédéric), fils du précédent, V, 282.
*Morel* (Guillaume), V, 199.
*Morén* (Louis), I, 203.
*Moret* (Baltasar), I, 80.
*Morin* (Etienne), I, 509.
*Morin* (Henry), IV, 645.
*Morin* (Jean-Baptiste), V, 424.
*Morin* (Louis), III, 312.
*Morin* (Pierre), IV, 104.
*Morin* (Simon), IV, 344.
*Morizot* (Claude-François-Barthélemy), II, 160.
*Mornac* (Antoine), V, 254.
*Mornay* (Philippe de), Seigneur du Plessis-Marly), I, 489.
*Mouchy* (Charles-Fieux, chevalier de), III, 421.
*Mouret* (Jean-Joseph), I, 168.
*Mourgues de Saint-Germain* (Mathieu), IV, 266.
*Moussare* (Jacques), I, 225.
*Moustier* (Douce de), I, 167.
*Muet* (Pierre le) II, 160.
*Muyer* (Philippe-Auguste-Marie), III, 271.
*Mydorge* (Claude), IV, 104.

## N

*Nadal* (Auguste), IV, 190.
*Nanteuil* (Robert), IV, 312.
*Naudé* (Gabriel), IV, 105.
*Necker* (Jacques), II, 545.
*Nermond* (Henry de), I, 69.
*Neufchâteau* (Nicolas-*François*, dit de), III, 612.

Digitized by Google

*Neuville* (Charles Frey de), tome II, page 91.
*Nieuville* (Pierre-Claude Frey de), II, 698.
*Nicaise* (Claude), II, 160.
*Niceron* (Jean-François), IV, 105.
*Niceron* (Jean-Pierre), IV, 105.
*Nicolaï* (Jean), III, 591.
*Nicolle* (François), IV, 105.
*Nicole de la Croix* (Louis-Antoine), IV, 105.
*Nicot* (Jean), III, 641.
*Ninon de Lenclos*, IV, 103.
*Nivelle de la Chaussée* (Pierre-Claude), IV, 105.
*Nivelle* (Gabriel-Nicolas), IV, 105.
*Noble* (Eustache le), V, 182.
*Nolasque* (Pierre), III, 358.
*Nollet* (Jean-Antoine), IV, 160.
*Nomdeüs*, I, 641.
*Nonnius* (Louis), I, 80.
*Nonotte* (Claude-Adrien), I, 315.
*Norbert-Parisot*, et depuis abbé Plattel, I, 197.
*Nostradamus* (Michel), IV, 654.
*Nougaret* (Pierre-Jean-Baptiste), IV, 368.
*Nuisement* (de), III, 178.

## O

*Ogier* (Charles), IV, 105.
*Olivier* (Claude-Mathieu), III, 350.
*Orléans* (d'), comte de Beaujolais, IV, 105.
*Orléans* (d'), duc de Montpensier, IV, 105.
*Orléans* (N. d'), duc de Chartres, IV, 105.
*Orléans* (Philippe-Joseph, duc d'), IV, 483.
*Orléans* (Pierre-Joseph d'), jésuite, I, 420.
*Orléans de la Motthe* (Louis-Gabriel-François d'), I, 550.
*Orléans* (Mademoiselle d'), IV, 105.
*Ormesson* (André Lefebvre d'), III, 713.
*Ormesson* (André Lefebvre d'), fils, III, 713.
*Ormesson* (Anne-Louis-François de Paule Lefebvre d'), III, 712 et 713.
*Ormesson* (Henry-François de Paule Lefebvre d'), III, 713.
*Ortelinos* (Abraham), I, 80.
*Osset* (Armand d'), I, 554.
*Osselin* (Charles-Nicolas), IV, 105.
*Oudin* (François), V, 410.
*Oudinet* (Marc-Antoine), IV, 313.
*Oudri* (Jean-Baptiste), IV, 105.
*Ouvrard* (René), V, 254.

## P

*Pagès* (François-Xavier), I, 151.
*Pagi* (François), III, 89.
*Pajot* (Louis-Léon), IV, 105.
*Palaprat* (Jean), V, 244.
*Palfin* (Jean), II, 510.
*Palissot* (Charles), III, 593.
*Palissy* (Bernard), IV, 708.
*Pallavicini* (Ferrante), V, 606.
*Palliot* (Pierre), IV, 105.
*Panckouke* (André-Joseph), III, 181.
*Panckouke* (Charles-Joseph), IV, 105.
*Pannard* (Charles-François), tome II, page 89.
*Papillon* (Alamanque), II, 160.
*Papillon* (Jean), IV, 651.
*Papillon* (Philibert), II, 160.
*Papillon* (Thomas), II, 160.
*Papon* (Jean), III, 505.
*Paradin* (Guillaume), II, 117.
*Pardies* (Ignace-Gaston de), IV, 119.
*Paré* (Ambroise), III, 129.
*Parent* (Antoine), IV, 105.
*Parfait* (Claude), IV, 105.
*Parfait* (François), IV, 106.
*Pâris* (Alexandre de), I, 305.
*Pâris* (Anselme), IV, 313.
*Pâris* (François), IV, 105.
*Pâris*, *surnommé le Bienheureux* (François), I, 664.
*Pariseau*, IV, 105.
*Parmentier* (Antoine-Augustin), III, 508.
*Parrocel* (Joseph), I, 465.
*Pascal* (Blaise), I, 737.
*Pascal* (Charles), V, 48.
*Pasquier* (Etienne), IV, 105.
*Passemant* (Claude-Simon), IV, 106.
*Passerat* (Jean), V, 282.
*Pastoret* (Emmanuel-Claude-Joseph-Pierre), III, 350.
*Patin* (Charles), IV, 106.
*Patru* (Olivier), IV, 106.
*Pavillon* (Etienne), IV, 106.
*Payan* (Claude-François), IV, 633.
*Payan* (Blaise-François, comte de), I, 168.
*Pecquet* (Jean), II, 155.
*Pélisson-Fontanier* (Paul), I, 330.
*Pellegrin* (Simon-Joseph de), III, 350.
*Pelletier* (Bertrand), I, 237.
*Pelletier* (Jacques), III, 312.
*Pelletier* (Julien), III, 312.
*Pelletier de St.-Fargeau*, IV, 106.
*Peras* (Gabriel-Louis-Calabre), IV, 106.
*Perelle* (Adam), IV, 106.
*Périon* (Joachim), II, 55.
*Pernety* (Antoine-Joseph), IV, 359.
*Perrault* (Charles), IV, 106.
*Perrault* (Claude), IV, 106.
*Perrault* (Nicolas), IV, 106.
*Perrault* (Pierre), IV, 106.
*Perrie* (Gilbert de la), IV, 190.
*Perrenot* (Antoine), I, 315.
*Perrette* (Marguerite), II, 184.
*Perrier* (Charles du), I, 27.
*Perrier* (François), III, 276.
*Perrin* (Léonard), II, 267.
*Perrin* (Pierre-Nicole), V, 330.
*Perrot-d'Ablancourt* (Nicolas), I, 598.
*Pertinax*, empereur, I, 31.
*Pesselier* (Charles-Etienne), IV, 106.
*Pétion-de-Villeneuve*, I, 646.
*Petit-de-la-Croix* (François), IV, 106.
*Petit* (François Pourfour), IV, 106.
*Petit* (Jacques), IV, 156.
*Petit* (Jean-Louis), IV, 106.



Digitized by Google

*Petit* (Pierre), tome IV, page 106.
*Petit* (Pierre), III, 485.
*Petitot* (Jean), II, 546.
*Petronius-Arbiter*, III, 350.
*Peyre* (Marie-Joseph), IV, 106.
*Peyronie* (François de la), III, 534.
*Peyssonel* (Charles), III, 350.
*Pézénas* (Esprit), I, 168.
*Pezron* (Paul), II, 683.
*Philibert-le-Beau*, *duc de Savoie*, IV, 201.
*Philidor-Danican* (André-François), II, 192.
*Philipotot-Duchesne* (Jean-Baptiste), I, 688.
*Philippe IV*, dit *le Bel*, II, 342.
*Philippe-le-Bon*, *duc de Bourgogne*, II, 160.
*Philippe-le-Hardi*, *duc de Bourgogne*, IV, 210 et 211.
*Philippon*, *femme Roland* (Marie-Jeanne), IV, 106.
*Pictet* (Benoît), II, 546.
*Pictet* (Jean-Louis), II, 546.
*Pierquin* (Jean), I, 639.
*Pieresc* (Nicolas Frabri de), V, 240.
*Pierre-d'Auvergne*, V, 394.
*Pierre*, dit *l'Hermite*, I, 57.
*Pigale* (Jean-Baptiste), IV, 107.
*Piganiol-de-la-Force* (Jean-Aymard), I, 367.
*Pigray* (Pierre), IV, 107.
*Pilâtre-des-Rosiers* (François), III, 422.
*Pillard* (Laurent), IV, 199.
*Pillement* (Charles-Antoine), IV, 199.
*Pilon* (Germain), III, 312.
*Pilot* (Henri), III, 534.
*Pinard* (Michel), V, 89.
*Pineau* (Gabriel), I, 67.
*Pineau* (Séverin), I, 646.
*Pinet* (Antoine du), I, 315.
*Pinsson* (François), I, 420.
*Piron* (Alexis), II, 160.
*Pirard* (Jean), IV, 405.
*Piteau* (Nicolas), I, 80.
*Pithoire*, V, 283.
*Pithon* (François), V, 183.
*Pithon* (Pierre), V, 182.
*Pitrou* (Robert), III, 314.
*Plantin* (Christophe), III, 485.
*Plessis-Richelieu* (Armand du), IV, 107.
*Pluche* (Antoine), IV, 213.
*Plugnet* (François-André), I, 225.
*Plumier* (Charles), III, 350.
*Pluvinel* (Antoine), V, 310.
*Poilly* (François de), I, 3.
*Poisson* (Philippe), IV, 107.
*Poisson* (Raymond), IV, 107.
*Poissonnier* (Pierre-Isaac), II, 161.
*Polignac*, *archevêque d'Auch* (Melchior de), IV, 266.
*Poltrot-de-Méré* (Jean), I, 69.
*Pommereuil* (Jean-François-René), II, 361.
*Pompée* (Trogue), V, 304.
*Pompone* (l'abbé de), IV, 92.
*Ponce* (Nicolas), IV, 107.
*Poncy-de-Neuville* (Jean-Baptiste), IV, 107.
*Pontanus* ou *Dupont* (Pierre), I, 407.
*Pontèves* surnommée *Blanche-Fleur* (Blanche de), tome I, page 167.
*Pontius* (Paul), I, 80.
*Pontoux* (Claude), I, 509.
*Porée* (Charles), V, 351.
*Portal* (Antoine), II, 504.
*Postel* (Guillaume), I, 202.
*Pothier* (Joseph-Robert), III, 712.
*Pougens* (Marie-Charles-Joseph), IV, 107.
*Poule* (Louis), I, 168.
*Poullin-de-Flins* (Henri-Simon-Thiébaud), I, 646.
*Poupart* (François), III, 312.
*Poupée-Desportes* (Jean-Baptiste-René), V, 456.
*Pourbus* (François), I, 80.
*Pourbus* fils (François), I, 80.
*Pourchot* (Edme), IV, 186.
*Pourfour* dit *Petit* (François), IV, 107.
*Poussin* (Nicolas le), I, 62.
*Poussine* (P.), jésuite IV, 148.
*Prades* (Jean-Martin de), I, 338.
*Prévost-d'Exiles* (Antoine-François), II, 697.
*Prevost-de-St.-Lucien* (Roch), IV, 107.
*Prévôt* (Jean), II, 141.
*Priolo* ou *Prioli* (Benjamin), IV, 548.
*Prost-de-Royer* (Antoine-François), III, 271.
*Prudhomme* (Louis), III, 271.
*Puget* (Pierre), III, 352.
*Puisieux* (Philippe-Florent de), III, 379.
*Pusset* (Jean), I, 509.
*Putschius* (Elie), I, 80.
*Puységur* (Jacques-Maxime de Chatenet de), IV, 104.
*Puyverd* (Rixunde de), I, 168.
*Pyrard* (François), III, 129.

Q

*Quarré* (Jacques-Hugues), I, 315.
*Quartier*. Voyez *Cartier*.
*Quellyn* (Arthur), I, 80.
*Quellyn* (Erasme), I, 80.
*Queras* (Mathurin), V, 89.
*Quesne* (Abraham marquis du), IV, 404.
*Quesnel* (Pasquier), IV, 107.
*Quinault* (Philippe), IV, 107.
*Quintinie* (Jean de la), I, 590.

R

*Rabaud-St.-Etienne* (Jean-Paul), III, 648.
*Rabelais* (François), I, 702.
*Racine* (Bonaventure), I, 672.
*Racine* (Jean), II, 368.
*Racine* (Louis), IV, 107.
*Raguet* (Gilles), III, 291.
*Raissant* (....), IV, 313.
*Rameau* (Jean-Philippe), II, 161.
*Ramus* (Pierre), V, 119.
*Rancé* (Armand-Jean le Bouthillier de), IV, 107.
*Ranconnet* (Aymar de), I, 388.
*Raoux* (Jean), III, 534.
*Raphaël* (Jean), I, 483.

Digitized by Google

*Raphel* (François), tome III, page 109.
*Rapin* (Nicolas), II, 346.
*Rapin* (René), V, 254.
*Rapin-de-Thoyras* (Paul), I, 566.
*Rans* (Bertrand de), IV, 313.
*Ravaillac* (François), I, 69.
*Ravallière* (Pierre - Alexandre Lévesque de la), V, 283.
*Ravinaud* (Abraham), IV, 318.
*Raynal* (Guillaume-Thomas), IV, 518.
*Réal* (Gaspard de), V, 114.
*Réaumur* (René-Antoine Ferchaud de), IV, 368.
*Régis* (Pierre-Sylvain), V, 12.
*Reghard* (Jean-François), IV, 107.
*Regnaud-Warin*, I, 197.
*Regnaudin* (Thomas), III, 566.
*Regnault* (Noël), I, 112.
*Regnier* (Mathurin), I, 646.
*Regnier - Desmarais* (François - Séraphin), IV, 107.
*Remi* (Abraham), IV, 318.
*Remi* (Joseph-Honoré), IV, 317.
*Remond-de-St.-Marc* (Pierre), IV, 107.
*Remond-de-St.-Marc* (Toussaint), IV, 107.
*Renard* (Nicolas), III, 593.
*Renaudot* (Eusèbe), IV, 107.
*Renaudot* (Théophraste), III, 231.
*Resnel-du-Bellay* (Jean-François du), IV, 105.
*Ressous* (Jean-Baptiste des Chiens de), I, 598.
*Restaut* (Pierre), I, 296.
*Restout* (Jean), IV, 405.
*Rétif- de - la - Bretonne* (Nicolas-Etienne), IV, 434.
*Retz* (J. F. P. de Gondy, cardinal de), III, 486.
*Reyneau* (Charles-René), I, 468.
*Reyrac* (François-Philippe de Saint-Laurent de), III, 186.
*Riccoboni* (Louis), III, 447.
*Riccoboni* (Marie-Jeanne de Mézières de Saboras de), IV, 104.
*Richard* (Jean), IV, 107.
*Richard* (Jean), avocat, V, 359.
*Richard* (Martin), I, 80.
*Richelet* (César-Pierre), I, 680.
*Richelieu* (le duc de), IV, 180.
*Richelieu* (le cardinal de), IV, 343.
*Richeome* (Louis), II, 128.
*Richer* (Edmont), I, 622.
*Richer* (François), IV, 405.
*Richer* (Henry), III, 217.
*Richer* (Jean), IV, 180.
*Rigaud* (Hyacinthe), IV, 137.
*Rigoley-de-Juvigny* (Jean-Antoine), IV, 108.
*Rioland* (Jean), I, 57.
*Riquet* (N.), V, 244.
*Riquet* (Paul), I, 330.
*Rivalz* (Antoine), V, 244.
*Rivard* (Dominique-François), III, 615.
*Rivarol* (Antoine de), I, 181.
*Rivault* (David), III, 129.
*Rivet* (André), IV, 581.
*Rivet-de-la-Grange* (Antoine), II, 31.
*Rivière-Dufresny* (Charles), IV, 102.
*Rivière* (Henry-François de la), IV, 108.
*Rivière* (Mathias-Poncet de la), tome IV, page 108.
*Roaldès* (François), III, 322.
*Robbe* (Jean), V, 119.
*Roberjot*, III, 599.
*Robespierre* (Augustin-Bon-Joseph), I, 115.
*Robespierre* (Maximilien), I, 115.
*Robert* (Dumont), V, 220.
*Robert* (Nicolas), III, 103.
*Robin*, I, 108.
*Robinet* (Jean-Baptiste), IV, 322.
*Rochefoucauld* (le duc de la) IV, 108.
*Roche-Maillet* (Gabriel-Michel de la), I, 67.
*Rohault* (Jacques), I, 57.
*Roi* (Julien le), V, 254.
*Roland-de-la-Platière*, V, 424.
*Rolle* (Michel), I, 52.
*Rollin* (Charles), IV, 108.
*Rombouts* ou *Rambouts* (Théodore), I, 80.
*Roncay* (André-Barthélemi de), V, 283.
*Rondelet* (Guillaume), III, 534.
*Ronsard* (Pierre de), V, 351.
*Ronsin* (Charles-Philippe), V, 119.
*Roque* (Gilles-Claude-André), sieur de la Lontière, III, 54.
*Roquelaure* (Jean - Baptiste Gaston, duc de), I, 139.
*Roquelaure*, maréchal de France, III, 136.
*Roquefeuille* (Isoarde), I, 167.
*Rossignol* (Antoine), I, 34.
*Roubo*, IV, 108.
*Roucher* (Jean-Antoine), III, 534.
*Rouelle* (Guillaume-François), IV, 605.
*Rouillard* (Sébastien), IV, 108.
*Rouillon*, I, 197.
*Rouot* (François), IV, 199.
*Rousseau* (Jacques), IV, 108.
*Rousseau* (Jean-Baptiste), IV, 108.
*Rousseau* (Jean-Jacques), II, 536.
*Rousselot-de Surgy* (Jacques-Philibert), II, 161.
*Roye* (François de), I, 67.
*Rozières* (François de), I, 197.
*Rubel* (Jean), II, 329.
*Rubens* (Pierre-Paul), I, 80.
*Ruffi* (Antoine de), III, 350.
*Ruffin*, II, 296.
*Ruffi* (Louis-Antoine de), III, 350.
*Ruffin* (Guillaume), III, 129.
*Ruinart* (Thierry), IV, 212.
*Rupert*, V, 509.
*Ruyx* (Jean), I, 641.
*Ryer de Malezair* (André du), III, 322.

S

*Saas* (Jean), IV, 405.
*Sabatier-de-Castres* (Antoine), I, 566.
*Sabinus* (Julius), III, 103.
*Sabrande-Forcalquier* (Huguette de), I, 167.
*Sadeler* (Gilles), I, 80.
*Sadeler* (Jean), I, 483.
*Sage* (Alain-René le), V, 305.
*Sahuguet-Damarzit* (Joseph), baron d'Espagnac, I, 469.
*Sahuguet d'Espagnac*, fils du précédent, I, 469.

Digitized by Google

*Saint-Amour* (Guillaume de), tome IV, page 445.
*Saint-Cloud* (Guillaume de), IV, 483.
*Saint-Cloud* (Pierre de), IV, 483.
*Saint-Didier*, I, 599.
*Saint-Foix* (Germain-François Poullain de), IV, 322.
*Saint-Foix* (Philippe-Auguste de), IV, 99.
*Saint-Georges* (Georges Guillet de), V, 213.
*Saint-Hildegarde*, V, 270.
*Saint-Hyacinthe* (Thémiseul de), V, 283.
*Saint-Julien-de-Balleure* (Pierre de), 251.
*Saint-Just* (Antoine), I, 356.
*Saint-Just* (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe Freteau de), IV, 109 et 101.
*Saint-Louis* (Pierre de), V, 321.
*Saint-Paulin*, I, 388.
*Saint-Pé* (François de), V, 305.
*Saint-Réal* (César Vichard de), I, 602.
*Saint-Simon* (Julien), V, 240.
*Saint-Véran*, marquis de Montcalm (Louis-Joseph de), I, 533.
*Saint-Vincent* (Grégoire de), I, 478.
*Saint-Yves* (Charles de), IV, 371.
*Sainte-Marthe* (Gauchat et Louis de), III, 231.
*Salerne* (François), III, 711.
*Sallier* (Claude), V, 35.
*Salluste-du-Bartas* (Guillaume), I, 139.
*Salmon* (François), IV, 108.
*Saluces* (Alix de Ceva, marquise de), I, 167.
*Salvan-de-Salliez* (Antoine), I, 34.
*Sanadon* (Noël-Etienne), IV, 405.
*Sancerre* (Louis), V, 18.
*Sanchenon* (Pierre), V, 391.
*Sanlecque* (Louis de), IV, 108.
*Sanson* (Guillaume), I, 3.
*Sanson* (Nicolas), I, 3.
*Santerre* (Jean-Baptiste), III, 283.
*Santeuil* (Claude), IV, 108.
*Santeuil* (Jean-Baptiste), IV, 108.
*Sarrazin* (Jacques), III, 674.
*Sarrazin* (Jean-François), II, 693.
*Sarrazin* (Pierre), II, 161.
*Sax* (Corneil), V, 510.
*Sauder* (Antoine), I, 81.
*Saumaise* (Claude), II, 162.
*Saurin* (Bernard-Joseph), III, 641.
*Saurin* (Elie), V, 297.
*Saurin* (J.), III, 641.
*Saurin* (Joseph), III, 703.
*Saurin* (Jean), II, 87.
*Saussaye* (Charles de la), III, 711.
*Saussure* (Horace-Benedict de), II, 545.
*Sautel* (Pierre-Juste), V, 310.
*Sauveur* (Joseph), II, 326.
*Savary* (Jacques), poëte latin, II, 186.
*Savary* (Jacques), I, 509.
*Savaron* (Jean), I, 737.
*Savery* (Roland), II, 88.
*Savoie* (Jacques de), V, 338.
*Scaliger* (Joseph-Juste), I, 12.
*Scarron* (Paul), IV, 108.
*Schoiffer* (Pierre), V, 158.
*Schott* (André), I, 81.
*Schurmann* (Anne-Marie de), II, 12.
*Schutt* (Corneille), I, 81.
*Scribanius* (Charles), tome I, page 483.
*Scuderi* (Georges de), II, 674.
*Scuderi* (Magdeleine), II, 674.
*Secousse* (Denis-François), IV, 108.
*Sedaine* (Jean-Michel), IV, 108.
*Segaud* (Guillaume), IV, 108.
*Seghers* (Daniel), I, 81.
*Seghers* (Gérard), I, 81.
*Ségrais* (Jacques-Renaud de), I, 509.
*Seguier*, IV, 648.
*Séguier* (Pierre), IV, 108.
*Sénac* (Jean), I, 139.
*Senault* (Jean-François), I, 81.
*Seneçai* (André Chaudroa de), II, 161.
*Sergeant* (Dominique), III, 129.
*Serment* (Louise-Anasthasie), II, 616.
*Sévigné* (Marie de Rabutin, marquise de), IV, 108.
*Sevin* (François), V, 89.
*Sibilet* (Thomas), IV, 108.
*Sicard* (Roch-Ambroise), II, 265.
*Sieyes* (Emmanuel), II, 485.
*Simon* (Claude-François), IV, 108.
*Simon* (Denis), I, 246.
*Simon* (Jean-François), IV, 108.
*Simon* (Richard), II, 155.
*Simoneau* (Charles), III, 711.
*Simonneau* (Jacques-Guillaume), II, 268.
*Sirmond* (Antoine), IV, 352.
*Sirmond* (Jacques), IV, 352.
*Sirmond* (Jean), IV, 352.
*Snypers* (François), I, 81.
*Soleysel* (Jacques), IV, 504.
*Solignac* (Pierre-Joseph de la Pimpie de), III, 534.
*Sommier* (Jean-Claude), IV, 499.
*Somnel-Schurtz-Fleisch* (Conrad), V, 270.
*Sorbin* dit *Sainte-Foi* (Arnauld), III, 509.
*Sorbon* (Robert), IV, 703.
*Sorel* (Charles), IV, 109.
*Soubrani* (Pierre-Amable), IV, 352.
*Souchai* (Jean-Baptiste), IV, 443.
*Souciet* (Etienne), I, 420.
*Soufflot* (Jacques-Germain), V, 283.
*Spanheim* (Ezechiel), II, 546.
*Spon* (Charles), III, 271.
*Spon* (Jacob), III, 271.
*Sponde* (Henri), III, 765.
*Stella* (Jacques), III, 271.
*Stévin* (Siméon), I, 428.
*Strobée* (Jacques-Louis), IV, 313.
*Studius* (Jean), III, 202.
*Suarès* (Joseph), I, 168.
*Sue*, IV, 646.
*Sue* (Jean-Joseph), IV, 646.
*Sue* (Pierre), IV, 109.
*Suedres* (François), I, 81.
*Sully* (Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de), IV, 394.
*Swert* (François), I, 81.
*Sylvestre* (Ysaël), III, 593.
*Sylvestre II*, pape, I, 151.

T

*Taconnet* (Toussaint-Gaspard), IV, 109.
*Tagereaux* (Vincent), I, 67.

Digitized by Google

*Taillepied* (Noël), tome IV, page 211.
*Taisaud* (Pierre), II, 161.
*Tallemand* (Paul), IV, 109.
*Tanchelin* ou *Tanchelme*, I, 81.
*Taquet* (André), I, 81.
*Tardif* (Guillaume), IV, 266.
*Tauvry* (Daniel), III, 129.
*Teissier* (Antoine), III, 534.
*Temithée*, III, 359.
*Téniers* (David), I, 81.
*Teniers*, le jeune (David), I, 81.
*Terrai* (Joseph-Marie), I, 364.
*Terrasson* (Gaspard), III, 271.
*Terrasson* (Jean), III, 271.
*Terrasson* (Matthieu), III, 271.
*Terride*, femme de Louis, vicomte de Tallard, (Anne), I, 167.
*Testelin* (Louis), IV, 109.
*Théophile* (Jean), IV, 368.
*Thévenin* (Pantaléon), II, 20.
*Thévenot* (Melchisédech), IV, 109.
*Thibaut* (Frère Jean), III, 711.
*Thiers* (Jean-Baptiste), I, 646.
*Thoinard* (Nicolas), III, 711.
*Thomas* (Antoine), III, 591.
*Thomas*, le père, I, 641.
*Thomassière* (*la*), V, 16.
*Thomassière* (Gaspard-Thomas de la), I, 420.
*Thomassin* (Louis), I, 27.
*Thomassin* (Philippe), V, 283.
*Thoulier d'Olivet* (Joseph), V, 6.
*Thouret* (Jacques-Guillaume), IV, 204.
*Thouret* (Michel-Auguste), IV, 204.
*Thuillier* (Vincent), II, 70.
*Tissot* (Clément-Joseph), III, 714.
*Titon du Tillet* (Evrard), IV, 109.
*Torrentius* (Levinus), évêque d'Anvers, II, 510.
*Tour* (Henri *de la*), V, 63.
*Tour-d'Auvergne* (*la*), V, 245.
*Toureil* (Jacques de), V, 244.
*Tourette* (Antoine-Louis), III, 271.
*Tournefort* (Joseph Pitton de), I, 27.
*Tournemine* (René-Joseph de), IV, 322.
*Tourneur* (Pierre le), V, 319.
*Tourniers* (Robert), I, 509.
*Tournois* (Dom), II, 674.
*Tournon* (Charles-Thomas Maillard de), V, 288.
*Toustain* (Charles-François), V, 64.
*Toutain* (Jean), I, 653.
*Trébières* (Anne-Claude-Philippe de), I, 574.
*Tressan* (Louis-Elisabeth de Lavergne, comte de), III, 312.
*Tréviès* (Bernard de), III, 285.
*Tronchin* (Théodore), II, 546.
*Tronçon du Coudray*, IV, 210.
*Troy* (François de), V, 244.
*Trublet* (Nicolas-Charles-Joseph), IV, 582.
*Truchet* (Jean-Sébastien), III, 271.
*Trudaine* (Jean-Charles-Philibert), I, 737.
*Turgot* (Anne-Robert-Jacques), IV, 109.
*Turgot* (Etienne-François), IV, 109.
*Turgot* (Michel-Etienne), IV, 109.
*Turnebe* (Adrien), tome I, page 62.
*Turot*, I, 411.
*Turquet de Mayerne* (Théodore), II, 545.
*Turretin* (Jean-Alphonse), II, 546.
*Turstin de Condé*, archevêque d'York, II, 29.

## U

*Urbain IV*, V, 283.
*Ursins* (Jean-Juvenal des), V, 283.
*Ursule* (Sainte), II, 13.

## V

*Vadé* (Jean-Joseph), II, 655.
*Vaillant* (Jean-François), I, 246.
*Vaillant* (Sébastien), V, 411.
*Valady* (Jacques-Godefroy-Charles-Sébastien-Xavier-Jean-Joseph), V, 423.
*Valentin*, peintre, II, 74.
*Valère* (Poulin), II, 485.
*Valla* ou *Valle* (Laurent), V, 606.
*Vallée* (Geoffroi), III, 711.
*Vallière* (Jean-Florent de), IV, 109.
*Valois* (Henri), IV, 109.
*Van-der-Meulen* (Antoine-François), I, 483.
*Van-der-Meulen* (Pierre), I, 483.
*Van-der-Monde*, IV, 109.
*Van-Dick* (Antoine), I, 81.
*Van-Eick* (Hubert), III, 348.
*Vanières* (Jacques), I, 571.
*Van-Loo* (Jean-Baptiste), I, 27.
*Van-Obstal* (Gérard), I, 81.
*Van-Oort* (Adam), I, 81.
*Van-Orlay* (Bernard), I, 483.
*Van-Tulden* (Théodore), I, 367.
*Van-Ulden* (Lucas), I, 81.
*Varignon* (Pierre), I, 509.
*Varillas* (Antoine), II, 634.
*Varlet* (Dominique-Marie), IV, 109.
*Vasse* (Antoine-François de), V, 240.
*Vatable*, *Wateble* ou *Gastebles* (François), II, 508.
*Vaudalbert*, IV, 258.
*Vaugondy* (Didier-Robert de), IV, 108.
*Vavasseur* (François), IV, 40.
*Vélosa*, V, 532.
*Vemberniet* (Jeanne), V, 335.
*Vence* (Henri de), II, 267.
*Vendelin* (Godefroi), V, 249.
*Venet* (Elie), I, 199.
*Verdier* (Antoine), III, 505.
*Vergier* (Jacques), III, 271.
*Vergniaud* (Pierre-Victorin), III, 186.
*Verheyen* (Philippe), III, 238.
*Ver-Mander* (Charles de), III, 563.
*Verneur* (Jacques-Thomas), IV, 215.
*Vertot* (René-Aubert de), I, 306.
*Vétus*, V, 225.
*Veyssière-de-la-Crose* (Mathurin), III, 597.
*Vezou* (Louis-Claude de), III, 220.
*Vias* (Balthazar de), III, 350.
*Vicq-d'Azyr* (Félix), V, 319.
*Victor* ou *Victorinus* (Claudius-Marius), III, 350.
*Viette* (François), II, 346.

Digitized by Google

*Vieussens* (Raymond de), tome III, page 534.
*Vigenère* (Blaise de), IV, 648.
*Vigier* (François), IV, 405.
*Vigilance* ou *Vigilantius*, V, 192.
*Vignier* (Nicolas), I, 197.
*Vignoles* (Alphonse de), I, 132.
*Villaret* (Claude), IV, 109.
*Villars* (le maréchal de), II, 30.
*Villars* (Hector de), II, 30.
*Villars* (Louis-Hector, duc de), III, 565.
*Villart-de-Grécourt* (J.-B. Joseph), V, 254.
*Villemain d'Abancourt* (François-Jean), IV, 109.
*Villeneuve* (François-Maurem, marquis de), II, 485.
*Villeneuve, Damé de Vence* (Mabile de), I, 167.
*Villette* (Charles de), IV, 109.
*Villiers* (Jean de), I, 246.
*Villiers* (Philippe de), I, 246.
*Villoison* (Jean-Baptiste-Gaspard d'Ansse de), II, 50.
*Villotte* (Jacques), I, 197.
*Vincent de Beauvais*, I, 246.
*Vinot* (Modeste), III, 632.
*Vion* (Arnoult), II, 184.
*Vionnet* (George), III, 271.
*Viriot* (Jean), II, 239.
*Visclède* (Antoine de la), V, 191.
*Visé* (Jean-Donneau sieur de), IV, 109.
*Vittemont* (Jean), II, 181.
*Vivant* (François), IV, 109.
*Vivien* (Joseph), III, 271.
*Vivien de Chateaubrun* (Jean-Baptiste), I, 69.
*Voirasse d'Alain* (Denis), I, 31.
*Voisin*, chancelier de France, II, 327.
*Voisin* (Joseph de), tome I, page 388.
*Voiture* (Vincent), 157.
*Voltaire* (Marie-François Arouet de), IV, 109.
*Vondel* (Josse), II, 13.
*Vostius* (Conrad), II, 13.
*Vouet* (Simon), IV, 109.
*Voyer d'Argenson* (Marc-Antoine-René de), V, 311.
*Vrac du Buisson* (Jean), IV, 109.
*Vrevay*, I, 672.
*Vulcanius* (Bonaventure), I, 478.

## W

*Walle* (Jacques), II, 88.
*Wamese* (Jean), III, 172.
*Watelet* (Claude-Henri), IV, 109.
*Warin* (Jean), III, 172.
*Weerdt* (Jean), V, 345.
*Wesembeck* (Matthieu), I, 81.
*Wildens* (Jean), I, 81.
*Witasse* (Charles), I, 672.

## Y

*Yard* (Marie), I, 197.
*Ysse* (Alexandre de), II, 152.
*Yvon* (Pierre), III, 500.

## Z

*Zacharie*, capucin, III, 194.

*Nota.* On doit regarder comme nulle la citation dans ce Dictionnaire, de tous les personnages qui ne sont point rappelés dans cette Table, attendu qu'ils n'ont pas été placés dans le vrai lieu de leur naissance.



Digitized by Google

# TABLE

*DES productions territoriales, de la minéralogie, des manufactures, de l'industrie, du commerce et des principaux objets d'antiquité contenus dans cet ouvrage.*

*Nota.* Indépendamment de cette Table, il faut consulter le Supplément qui se trouve à la fin de ce volume, et dans lequel on trouve la minéralogie, les carrières, les forges et fourneaux, les fabriques, les résidences de brigades de la gendarmerie, etc., qui appartiennent aux communes dont les noms commencent par l'une des six lettres A, E, C, D, E, F, tomes I et II.


Abricot. Tome I, page 59, 736.
— III, 9, 207.
— IV, 267, 332.
Acides sulfureux. V, 132.
Acier (fabriques). I, 72, 186, 240, 314, 508, 590, 600, 613.
— II, 52, 59, 89, 178, 238, 355, 368, 522, 632, 652, 684, 729.
— III, 9, 25, 424, 425, 451, 490, 583, 598.
— IV, 147, 199, 279, 295, 302, 319, 334, 338, 444, 467, 480, 539.
— V, 63, 286, 309, 447, 467.
Acier (ouvrages d'). I, 54, 72, 197, 637.
— II, 63, 136, 522, 695.
— III, 205, 451, 486.
— IV, 179.
— V, 27.
Acier (boules d'). III, 456.
Aciéries. V, 91.
Acomat. V, 533, 539.
Affineries. V, 52, 53, 55, 56, 103.
Agathes. I, 172, 517.
— II, 149.
— III, 680, 732.
— IV, 149, 330.
— V, 263.
Agraffes. V, 445.
Aiguilles. I, 28, 385.
— II, 513.
— III, 427, 715.
— IV, 374.
— V, 302.
Aimant. I, 391.
— II, 222.
— III, 207.
— IV, 619.
Albâtre. I, 126, 312, 400, 570, 742.
— II, 477, 609, 719.
— III, 196, 337.
— IV, 193, 372, 579.
— V, 63, 48, 258, 263, 461.
Alkali, V, 237.
Alun, I, 24, 130, 165, 400, 416.
— II, 61, 96, 121, 331, 343, 584.
— III, 73, 171, 349, 410, 424, 461, 490, 512, 593, 615, 641, 674, 728.
— IV, 133, 231, 520, 521.
— V, 56, 91.
Amandes, V, 148, 240, 288, 333, 396.
Ambre, III, 26.
— IV, 162.
Amiante, I, 117, 172, 207, 338, 339.
— II, 61, 545.
— IV, 273, 695.
Amidon et poudre à poudrer, I, 12, 63, 69, 384, 437, 465, 482, 568, 602, 639.
— II, 88, 140, 200, 479, 522, 534, 568, 584, 650.
— III, 11, 12, 180, 209, 226, 227, 238, 280, 349, 421, 500, 608, 642, 656, 710.
— IV, 89, 114, 402, 624.
— V, 137, 281, 300.
Ananas, V, 532, 535, 537.
Ancres, grapins, chaînes d'amarage, I, 42, 240.
— II, 63, 136, 635.
— IV, 392.
Anis, I, 61, 400, 662, 701.
— II, 325.
— III, 9.
— V, 137, 283.
Antimoine, I, 42, 44, 150, 161, 375, 447, 451, 469, 536, 553, 632, 634, 649.
— II, 60, 188, 310, 573, 576.
— III, 43, 100, 163, 172, 207, 242, 298, 305, 356, 401, 422, 581.
— IV, 34, 229, 286, 310, 326, 352, 515, 690 (701.
Antiquités - Monumens, I, 19, 28.
— II, 82, 260.
— III, 81, 489.
— IV, 215, 688, 696.
— V, 3, 10, 21, 35, 45, 108, 112, 185, 189, 190, 206, 248, 285, 300, 212, 310, 464, 178.
Acquéduc, V, 23.
Ardoise Ardoisières, I, 8, 10, 66, 100, 103, 107, 118, 128, 129, 169, 172, 179, 180, 183, 206, 222, 297, 331, 340, 376, 378, 385, 440, 469, 518, 536, 568, 589, 606, 608, 639, 651, 655, 657, 686, 701.
— II, 56, 62, 142, 168, 178, 190, 298, 307, 317, 356, 495, 498, 501, 550, 558, 586, 631, 640, 688, 695, 717.
— III, 6, 31, 37, 44, 56, 63, 85, 117, 168, 207, 230, 231, 235, 251, 252, 289, 312, 352, 360, 373, 383, 392, 430, 448, 606, 607, 619, 626, 682, 693, 615, 716, 718.
— IV, 41, 134, 233, 236, 272, 273, 284, 322, 336, 350, 406, 462, 570, 577, 590, 615, 633, 661.
— V, 28, 76, 109, 118, 122, 158, 192, 246, 263, 291, 292, 399, 408, 461.
Argent (lingots). Argent monnoyé, I, 79, 400.
Argenterie, V, 531.
Argile, I, 24, 70, 71, 159, 172, 180, 207, 216, 252, 295, 363, 509, 333, 342, 343, 343, 376, 378, 385, 430, 463, 469, 548, 587, 625, 650, 678.
— II, 28, 32, 153, 137, 214, 238, 316, 501, 508, 538, 558, 586, 641, 645, 666, 676, 691, 694, 728.
— III, 5, 6, 12, 31, 35, 38, 70, 75, 82, 89, 117, 166, 168, 171, 188, 200, 234, 250, 268, 339, 360, 485, 490, 496, 507, 512, 543, 634, 677, 678, 679, 723.
— IV, 135, 134, 148, 162, 173, 203, 231, 236, 281, 368, 347, 429, 467, 470, 482, 504, 552, 557, 602, 607, 613, 633, 703.
— V, 24, 45, 62, 95, 109, 137, 492, 482, 487, 497, 499.





Digitized by Google

Armes (manufactures) I, 43, 54, 72, 100, 113, 146, 157, 300, 302, 314, 340, 345, 350, 432 à 471, 602, 637, 639.
— II, 50, 59, 136, 153, 184, 274, 352, 477.
— III, 12, 33, 52, 59, 126, 201, 205, 218, 301, 364, 451, 490, 495, 506, 586, 630, 738.
— IV, 91, 133, 256, 503, 677.
— V, 27, 63, 157, 286, 381, 365, 381, 463, 478, 479, 482, 531, 581.
Arsenic, I, 48, 49, 60, 147.
— III, 172.
— IV, 701.
Artichauds, III, 112.
Asphalte, II, 190.
— V, 98.
Aspic, V, 400.
Azur, I, 41. IV, 199, 583.

B

Bains. *Voyez* Eaux thermales.
Balais, IV, 157.
Bananes, V, 332, 537.
Basin, IV, 674, 708.
— V, 34, 281, 393, 584.
Bateaux, I, 440.
— II, 308.
— III, 342.
Batiste, 195, 335, 365, 524, 526, 549, 669.
— II, 380, 656, 683, 684.
— IV, 114, 135, 262, 286, 651.
— V, 311.
Battoirs, V, 273.
Batteries de cuisine, V, 62, 355.
Baudets et harras de baudets, I, 678.
— II, 92, 282.
— III, 163, 230, 291, 387.
— IV, 224, 232, 379, 485, 689.
— V, 61, 93, 133.
Baume vert, V, 532.
Bazins, I, 35, 133, 440, 477, 482, 602, 635.
— II, 104, 107, 307, 509, 522, 653.
— III, 207, 238, 338, 395, 596, 715.
— IV, 89, 1144, 267, 272, 286, 301, 322, 352, 397, 402, 651.
— V, 511.
Berlinges, II, 641.
Bétail, I, 11, 19, 32, 48, 56, 62, 106, 114, 117, 130, 151, 159, 162, 165, 196, 200, 212, 214, 221, 238, 243, 300, 305, 314, 317, 338, 357, 399, 400, 409, 416, 417, 420, 451, 464, 469, 484, 508, 518, 535, 536, 558, 571, 579, 608, 640, 643, 652, 655, 659, 662, 666, 704.
— II, 7, 18, 20, 21, 27, 31, 59, 63, 68, 91, 98, 103, 107, 113, 120, 134, 140, 168, 184, 186, 194, 202, 203, 209, 222, 239, 244, 276, 301, 303, 307, 316, 326, 328, 335, 350, 355, 359, 477, 478, 522, 525, 554, 599, 634, 641, 682.
— III, 3, 8, 26, 33, 40, 59, 89, 95, 98, 108, 119, 156, 163, 182, 186, 192, 194, 204, 205, 207, 217, 227, 232, 273, 289, 293, 306, 312, 368, 373, 378, 387, 397, 407, 427, 443, 464, 481, 482, 507, 516, 529, 544, 549, 563, 656, 690, 715, 728.
— IV, 1, 113, 114, 133, 207, 210, 267, 272, 273, 280, 284, 333, 334, 362, 374, 388, 392, 432, 445, 469, 471, 499, 512, 523, 534, 542, 651, 684.
— V, 4, 11, 34, 35, 63, 87, 148, 163, 193, 275, 286, 288, 300, 317, 347, 350, 387, 400, 411, 447, 467, 485, 508, 532, 581.
Beurre, I, 202, 225, 302, 375, 451, 462, 484, 515, 518, 529, 536.
— II, 68, 91, 134, 162, 167, 194, 477, 590, 634, 729.
— III, 4, 44, 180, 308, 331, 373, 544, 549, 615, 656.
— IV, 3, 114, 203, 248, 267, 322, 350, 390, 471, 679.
— V, 12, 127, 270, 319, 467, 559.
Bijouterie-Orfévrerie, I, 37, 79, 130, 387, 400.
— II, 544, 695.
— III, 147, 266, 664, 728.
— IV, 89, 332, 402.
— V, 531.
Biscuit de mer, II, 712.
— IV, 582, 667.
Bitume, I, 24, 214, 231, 416, 570, 726.
— II, 83, 682, 685, 704.
— III, 91, 384, 387, 534.
— IV, 195.
— V, 137.
Blanchisseries de toiles, I, 6, 24, 32, 69, 79, 133, 143, 164, 232, 432, 471, 524, 568, 584, 653, 662, 739.
— II, 88, 150, 183, 186, 248, 650, 662.
— III, 12, 22, 33, 44, 126, 128, 157, 194, 289, 312, 324, 338, 397, 436, 490, 690.
— IV, 281, 286, 301, 333, 367, 392, 402, 486, 608, 621, 622.
— V, 53, 86, 119, 190, 231, 281, 439, 482.
Blanchisserie de cire, V, 37.
Blanc de Troyes et d'Espagne, II, 194.
— III, 337, 510.
— V, 281, 288.
Bleds-Fromens, I, 3, 11, 20, 24, 32, 34, 36, 39, 42, 50, 56, 60, 63, 97, 100, 101, 105, 122, 127, 129, 130, 133, 136, 139, 143, 149, 157, 160, 162, 170, 189, 196, 197, 199, 210, 212, 213, 221, 222, 223, 225, 228, 229, 234, 238, 240, 241, 244, 245, 300, 325, 383, 386, 294, 302, 302, 303, 305, 310, 314, 318, 326, 327, 328, 330, 335, 337, 350, 354, 355, 356, 357, 365, 373, 374, 375, 378, 381, 392, 393, 400, 408, 410, 416, 420, 421, 425, 427, 442, 454, 466, 477, 480, 482, 487, 508, 513, 518, 529, 532, 536, 539, 540, 544, 547, 548, 565, 568, 569, 571, 597, 599, 608, 629, 631, 634, 635, 640, 643, 644, 645, 650, 654, 657, 660, 662, 684, 685, 686, 689, 701, 703, 719, 738, 740, 742.
— II, 2, 7, 10, 20, 21, 29, 54, 61, 62, 63, 65, 68, 74, 91, 92, 94, 96, 98, 101, 102, 103, 104, 107, 120, 121, 127, 129, 134, 140, 157, 161, 168, 169, 181, 183, 184, 186, 191, 194, 195, 200, 202, 204, 205, 223, 225, 229, 239, 241, 244, 248, 255, 260, 265, 267, 272, 275, 276, 280, 281, 291, 307, 308, 311, 312, 317, 318, 326, 331, 350, 355, 359, 477, 479, 522, 551, 554, 556, 570, 575, 579, 582, 599, 612, 614, 619, 621, 622, 629, 638, 642, 646, 648, 650, 652, 659, 673, 677, 680, 685, 689, 690, 696, 697, 700, 707, 709, 712, 726, 729, 731.
— III, 4, 8, 9, 24, 28, 39, 41, 44, 48, 52, 59, 102, 111, 112, 119, 127, 131, 132, 135, 147, 150, 152, 156, 161, 162, 163, 167, 191, 194, 204, 205, 208, 217, 226, 227, 241, 242, 260, 267, 273, 276, 289, 301, 306, 312, 314, 316, 322, 328, 331, 337, 339, 342, 343, 373, 378, 382, 383, 397, 421, 424, 452, 478, 483, 490, 497, 500, 502, 526, 541, 544, 549, 552, 556, 562, 566, 599, 627, 629, 630, 642, 654, 656, 674, 690, 710, 715.
— IV, 1, 3, 113, 114, 124, 161, 162, 188, 193, 199, 203, 206, 210, 231, 250, 267, 272, 273,


Digitized by Google

280, 289, 292, 299, 305, 312, 313, 324, 326, 332, 333, 334, 338, 350, 352, 361, 364, 374, 390, 432, 443, 448, 469, 471, 499, 512, 513, 518, 525, 529, 551, 564, 581, 602, 613, 618, 624, 627, 628, 642, 644, 651, 696, 708.
— V, 34, 37, 81, 87, 110, 137, 140, 148, 213, 213, 231, 232, 235, 240, 243, 252, 253, 268, 284, 298, 299, 333, 343, 348, 350, 366, 400, 431, 446, 454, 457, 462, 466, 474, 534.
Blé de Turquie. *Voyez* Maïs.
Bleu de Prusse. II, 509.
— III, 556.
— IV, 89.
— V, 123.
Blondes, I, 108, 165, 210, 508, 536.
— II, 71, 486, 570.
— III, 207, 240, 346, 728.
— IV, 89, 168, 266, 267.
— V, 31.
Bois de chauffage, I, 6, 16, 24, 36, 39, 42, 43, 100, 106, 127, 133, 137, 160, 162, 169, 170, 189, 196, 197, 213, 228, 230, 240, 248, 300, 310, 328, 335, 337, 342, 350, 351, 362, 373, 375, 422, 425, 442, 466, 480, 487, 510, 529, 532, 539, 549, 565, 578, 584, 599, 629, 637, 651, 652, 666, 667, 670, 672, 684, 703, 714.
— II, 2, 3, 20, 21, 52, 62, 65, 77, 92, 101, 134, 149, 150, 168, 178, 194, 201, 211, 225, 237, 248, 255, 260, 274, 275, 280, 302, 308, 334, 349, 355, 477, 551, 572, 642, 672, 680, 707, 709, 720, 725, 731.
— III, 7, 8, 31, 33, 44, 48, 59, 68, 96, 97, 120, 134, 137, 120, 177, 180, 182, 194, 208, 220, 225, 312, 339, 342, 370, 373, 383, 424, 492, 494, 497, 516, 565, 593, 617, 674, 690, 710, 728.
— IV, 133, 161, 165, 214, 216, 228, 272, 273, 280, 284, 317, 332, 333, 334, 338, 374, 376, 416, 424, 512, 535, 542, 568, 601, 618, 648, 662, 663.
— V, 35, 36, 52, 122, 148, 243, 339, 387, 454, 456, 457, 508, 513.
Bois d'acajou, V, 539, 555.
Bois rouge, V, 586.
Bois de construction, de mâture, I, 24, 36, 60, 63, 117, 129, 176, 178, 198, 202, 221, 228, 231, 322, 334, 332, 339, 342, 359, 420, 469, 643, 701.
— II, 21, 65, 134, 136, 194, 225, 228, 237, 477, 512, 526, 579, 616, 712.
— III, 25, 31, 95, 96, 165, 194, 208, 242, 257, 269, 322, 444, 464, 490, 710.
— IV, 214, 272, 273, 296, 305, 322, 333, 334, 336, 374, 500, 535, 542, 648, 667, 677.
— V, 24, 35, 86, 117, 160, 193, 242, 251, 396, 539, 569.
Bois de merain, V, 539.
Bois de gayac, V, 532.
Bois de noyer, V, 532.
Bois d'Inde, V, 539.
Bois marbré, V, 532.
Bois de fer, V, 532.
Bois de Ste.-Lucie, I, 196, 197.
— IV, 698.
— V, 15.
Bois de teinture, IV, 679.
— V, 532, 569.
Bois (ouvrages en), II, 270, 552, 652, 653.
— III, 25, 59, 119, 398, 421, 445, 608.
— IV, 263, 500.
— V, 305.
Bois pétrifié, V, 118.
Boîtes, I, 86.
— II, 552.
— III, 59.
Bombes. *Voyez* Boulets.
Bonneterie, I, 7, 19, 24, 26, 28, 30, 35, 43, 58, 62, 65, 66, 72, 75, 88, 97, 100, 102, 116, 133, 145, 149, 157, 158, 159, 162, 163, 166, 196, 197, 224, 225, 227, 245, 231, 295, 300, 302, 314, 334, 340, 343, 345, 373, 387, 400, 411, 414, 416, 422, 432, 439, 442, 454, 463, 471, 482, 506, 508, 514, 528, 544, 555, 566, 567, 599, 602, 633, 639, 640, 645, 652, 663, 670, 671, 737.
— II, 12, 59, 65, 98, 113, 190, 124, 133, 154, 156, 157, 159, 169, 174, 184, 187, 190, 194, 204, 222, 223, 241, 248, 249, 273, 276, 286, 287, 301, 306, 317, 333, 357, 479, 483, 488, 509, 510, 513, 522, 544, 562, 568, 580, 581, 587, 604, 634, 642, 643, 650, 660, 663, 673, 690, 697, 698, 712, 718.
— III, 5, 8, 11, 12, 33, 39, 48, 82, 86, 93, 126, 130, 166, 204, 209, 219, 226, 232, 250, 266, 276, 283, 289, 305, 313, 339, 346, 349, 385, 392, 405, 411, 423, 424, 425, 430, 431, 454, 456, 477, 490, 500, 502, 507, 522, 527, 530, 536, 546, 556, 560, 579, 593, 594, 599, 603, 608, 616, 618, 640, 649, 650, 673, 674, 690, 693, 694, 710, 713, 724, 733.
— IV, 89, 113, 114, 139, 146, 148, 134, 156, 175, 178, 189, 197, 199, 214, 231, 234, 265, 267, 272, 287, 291, 296, 301, 312, 323, 329, 334, 338, 341, 349, 353, 374, 380, 382, 383, 388, 392, 402, 419, 442, 444, 446, 452, 461, 473, 499, 528, 534, 541, 542, 550, 555, 560, 581, 587, 606, 623, 648, 700, 708.
— V, 16, 35, 37, 40, 45, 53, 62, 64, 88, 105, 106, 135, 137, 192, 210, 216, 221, 228, 232, 240, 263, 281, 300, 306, 365, 394, 410, 439, 453, 454, 457, 470, 482, 483, 487, 508, 521.
Bottes. *Voy.* Souliers.
Bouchons, II, 29, 516.
— III, 431.
— V, 327.
Boucles, I, 637, 688, 708.
— II, 29, 478.
— IV, 371.
Bougies, I, 66, 77, 84, 228, 305, 469, 482, 561, 671.
— II, 67, 159.
— III, 289.
— IV, 338.
— V, 29, 263, 286.
Boulets, Bombes Obus (fonderie), I, 34, 157, 222, 454, 518, 611, 634, 654, 678.
— II, 63, 89, 104, 127, 368, 477, 567, 633, 652, 729.
— III, 482, 493, 552, 588, 594.
— IV, 204, 360, 509, 559, 617, 632, 703.
— V, 63, 185.
Bouracans, I, 227.
— II, 275.
— III, 582.
Boutons, I, 42, 126, 196, 411, 637.
— II, 149, 244, 567.
— III, 186, 195, 205.
— IV, 359.
— V, 186.
Brai, V, 531.
Brasseries-Bière, I, 10, 24, 71, 87, 109, 127, 130, 132, 135, 178, 213, 214, 223, 233, 250, 287, 295, 299, 301, 302, 303, 310, 319, 320, 326, 327, 331, 335, 337, 340, 342, 345, 373, 375, 393, 396, 428, 432, 437, 471, 480, 482, 487, 493, 504, 539, 540, 552, 562, 602, 619, 639, 650, 670, 700, 713, 738.
— II, 2, 20, 82, 62, 77, 87, 88, 92, 124, 149, 162, 182, 192, 127,



Digitized by Google

161, 164, 167, 177, 187, 196, 199, 204, 211, 223, 229, 232, 241, 248, 356, 360, 373, 380, 398, 346, 328, 503, 508, 536, 551, 575, 578, 584, 585, 595, 601, 619, 622, 648, 650, 652, 662, 669, 673, 689, 690, 706, 707, 708, 719, 723, 725, 726, 729.
— III, 11, 12, 28, 34, 35, 41, 46, 47, 66, 68, 69, 71, 95, 98, 100, 118, 120, 126, 134, 135, 137, 150, 152, 157, 162, 169, 173, 181, 183, 184, 191, 211, 213, 218, 238, 250, 284, 298, 299, 301, 324, 338, 356, 381, 382, 397, 400, 409, 412, 421, 429, 445, 453, 455, 456, 488, 494, 524, 611, 612, 638, 644, 648, 656, 687, 688, 689, 690, 701, 705, 717, 720, 728, 732.
— IV, 2, 91, 114, 140, 141, 158, 170, 291, 293, 294, 312, 395, 397, 398, 402, 409, 442, 471, 533, 550, 613, 624, 654, 657, 851, 880.
— V, 14, 28, 44, 80, 107, 119, 122, 127, 131, 152, 154, 162, 166, 213, 219, 227, 228, 231, 284, 286, 436, 432, 446, 473, 484, 490, 491, 502, 503, 513.
Briqueterie. *Voy.* Tuilerie.
Broderies, I, 602.
— II, 544.
— III, 265.
— IV, 286.
— V, 351.
Brosses. I, 432, 524, 639.
— III, 93.
Bruyères. I, 659, 666, 670.
— II, 77, 149, 204, 572, 672.
Buis. II, 477.
— III, 59, 452, 642.
— IV, 402, 481.
Burats. V, 6.

## C

Cacao. V, 527, 528, 529, 537, 543, 549, 552, 556.
Cacaoteries. V, 527, 528, 529, 530.
Cadis. I, 40, 76, 161, 162, 177, 180, 181, 192, 204, 227, 231, 354, 358, 371, 380, 387, 391, 400, 422, 447, 466, 478, 523, 535, 536, 543, 550, 561, 570, 571, 591, 602, 616, 635, 652, 660, 668, 715, 736.
— II, 68, 118, 138, 157, 253, 262, 283, 352, 364, 510, 513, 522, 589, 611, 615.
— III, 121, 226, 242, 390, 499, 582, 603, 675, 694, 703.
— IV, 37, 272, 338, 342, 347, 415, 440, 444, 459, 475, 488, 515, 517, 563, 583, 654.
Café. V, 527, 528, 529, 530, 536, 537, 540, 543, 548, 549, 556.
Cafeteries. V, 527, 528, 529, 530, 540, 547, 549, 577.
Cailloux fins. I, 162, 473, 552, 613.
— II, 13, 553, 669.
— III, 2, 135, 240, 322.
— IV, 192, 199, 218, 418, 459.
— V, 2, 164, 270.
Camelots. I, 32, 36, 227, 482, 536.
— II, 119, 183, 204.
— III, 180, 242, 289, 330, 582, 656, 695.
— IV, 114, 189, 267, 397.
— V, 43.
Canaux. I, 1, 6, 24, 31, 44, 46, 102, 140, 154, 212, 232, 302, 329, 369, 399, 414, 423, 461, 482, 483, 531.
— II, 65, 139, 149, 151, 196, 201, 204, 251, 499, 510, 513, 579, 618, 685, 688.
— III, 24, 46, 133, 181, 208, 220, 325, 448, 456, 497.
— IV, 114, 152, 333, 334, 360, 386, 398, 651.
Canevas, I, 288.
— II, 249.
— IV, 331.
Canellier, V, 580.
Cannes ou roseaux pour les tisserands, II, 485.
— IV, 356.
Canons, I, 111, 157, 518, 634, 635, 654.
— II, 17, 104, 115, 136, 179, 303.
— III, 301, 344, 482, 626, 656, 679.
— IV, 201, 210, 374, 424, 443, 531.
Câpres, I, 400.
— III, 349.
— V, 249, 326.
Cardes à carder, V, 452.
Carrières, I, 39, 41, 65, 74, 100, 105, 115, 132, 160, 181, 196, 197, 204, 241, 248, 312, 332, 365, 406, 420, 499, 532, 533, 564, 630, 635, 662, 672, 684.
— II, 21, 63, 64, 85, 94, 135, 163, 181, 190, 202, 208, 232, 296, 307, 338, 527, 585, 591, 608, 616, 646, 720, 721.
— III, 2, 5, 23, 24, 84, 207, 268, 289, 388, 423, 513, 591, 668.
— IV, 172, 211, 244, 292, 295, 326, 327, 334, 436, 443, 486, 498, 603, 613, 634, 636, 652, 661.
— V, 2, 4, 7, 10, 29, 30, 31, 40, 86, 106, 108, 126, 129, 131, 151, 184, 211, 231, 248, 341, 410, 419, 482.
Carrossiers, selliers, harnois, I, 482.
— II, 513, 549, 673.
— IV, 89.
Cartes à jouer, I, 52, 536, 572, 602.
— II, 159.
— IV, 267, 402.
— V, 281.
Cartes géographiques, IV, 89.
Carton, I, 544, 602, 684.
— II, 157, 159, 568.
— III, 228, 421, 556, 728.
— IV, 114, 393, 402, 592, 623.
Casimirs, I, 153, 371, 478, 523, 543, 566, 570.
— II, 766.
— III, 232, 466.
— IV, 326.
Casse, V, 535, 536, 537, 586.
Cassonade. *Voyez* Sucre.
Cauris, V, 586.
Cendres gravelées, II, 99.
— III, 209.
— IV, 679.
Céruse, II, 509, 550.
— III, 533.
Chalnes, V, 445.
Chamoiseries, I, 123, 149, 169, 175, 196, 314, 384, 433, 511, 549, 640, 742.
— II, 194, 257, 267, 511, 561, 590.
— III, 209, 335, 426, 435, 466, 598, 642, 713.
— IV, 189, 201, 333, 457, 474, 530.
— V, 167, 190, 218.
Chandelles, I, 12, 34, 295, 432, 465, 471, 482, 576, 671, 736.
— II, 59, 248, 317, 522, 567, 650, 700.
— III, 93, 227, 324, 342, 349, 456, 593.
— IV, 332, 582, 550.
— V, 45, 53, 101, 263, 286, 482.
Chantiers pour les navires, I, 178, 587, 686.
— II, 32, 72, 217, 280, 509, 567, 673.
— IV, 305, 582, 650.
Chanvre, I, 3, 11, 19, 24, 35, 56, 66, 106, 127, 130, 161, 170, 180, 202, 225, 228, 234, 245, 293, 300, 324, 334, 340, 342, 343, 356, 374, 420, 430, 432, 451, 511, 518, 532, 536, 571, 572, 579, 634, 635, 639, 662, 684, 701, 718, 719, 736.

Digitized by Google

— II, 7, 20, 65, 67, 68, 91, 98, 121, 134, 169, 186, 194, 204, 239, 272, 273, 311, 317, 355, 359, 477, 598, 619, 634, 638, 639, 650, 652, 697, 729.
— III, 4, 5, 9, 24, 37, 57, 26, 59, 68, 71, 93, 95, 109, 112, 119, 133, 150, 194, 202, 207, 208, 226, 227, 267, 273, 286, 301, 312, 321, 324, 342, 373, 382, 407, 421, 424, 431, 473, 481, 490, 549, 618, 629, 649, 656, 674, 690, 715.
— IV, 3, 114, 193, 231, 280, 333, 334, 361, 445, 471, 473, 512, 549, 624, 657.
— V, 29, 35, 37, 63, 118, 127, 139, 157, 188, 286, 297, 400.
Chapelets, V, 37.
Chapellerie, I, 21, 23, 30, 34, 35, 45, 56, 65, 75, 79, 84, 100, 133, 139, 162, 190, 234, 235, 240, 243, 283, 300, 314, 320, 400, 416, 422, 454, 460, 465, 482, 508, 530, 543, 552, 559, 570, 576, 599, 602, 610, 613, 637, 645, 652, 669, 670, 701, 736.
— II, 47, 157, 159, 169, 176, 179, 184, 186, 187, 228, 249, 257, 301, 335, 356, 366, 504, 509, 512, 516, 522, 556, 562, 568, 584, 604, 615, 616, 621, 634, 643, 650, 673, 718.
— III, 5, 22, 23, 31, 33, 48, 93, 194, 201, 202, 204, 211, 219, 237, 266, 276, 301, 337, 339, 349, 370, 424, 428, 430, 435, 451, 463, 486, 490, 507, 512, 527, 530, 591, 598, 602, 608, 612, 615, 642, 704, 705.
— IV, 3, 89, 119, 199, 201, 263, 283, 292, 312, 334, 338, 342, 347, 402, 444, 445, 448, 499, 534, 623, 671, 688.
— V, 11, 31, 53, 97, 134, 157, 193, 216, 232, 240, 263, 431, 453, 457, 466, 487.
Charbon, I, 162, 599, 703.
— II, 237, 308, 560.
— III, 48, 332, 649.
— IV, 216, 260, 512.
— V, 4, 6, 27, 43, 102, 122, 137, 202, 308, 311, 329, 333, 398, 402, 407, 413, 427, 457, 469, 508.
Charbon-de-terre. *Voyez* Houille.
Châtaignes, Marrons, I, 40, 300, 374, 375, 385, 410, 430, 469, 633, 634, 657, 742.
— II, 46 (*bis*), 59, 103, 136, 179, 355, 560.
— III, 9, 38, 101, 111, 165, 182, 205, 207, 267, 312, 331, 372, 373.
— IV, 127, 333, 350, 361, 390, 443, 485, 535.
— V, 77, 148, 160, 188, 231, 252, 288, 298, 423.
Chaudronnerie, I, 12, 28, 36, 69, 72, 302, 345, 432, 454.
— II, 153, 163, 287, 358, 531, 650.
— III, 22, 93, 95, 227, 324, 373.
— IV, 138, 267, 374, 382, 513, 595, 667.
— V, 43, 53, 155, 157, 422.
Chaux. *Voy.* Fours à chaux.
Cheminées (plaques de), I, 36.
— II, 608.
— IV, 499 & 640.
Chenevis - chenevrerie, V, 78, 80.
Chevaux, I, 8, 62, 114, 231, 352, 356, 374, 399, 416, 451, 460, 508, 513, 518, 522, 524, 536, 592, 602, 639.
— II, 7, 27, 59, 61, 68, 104, 244, 265, 303, 307, 477, 634, 643.
— III, 95, 132, 147, 235, 306, 368, 397, 549, 552, 696, 715, 726.
— IV, 114, 160, 161, 181, 182, 266, 267, 280, 432, 445, 460, 620, 624, 647, 657.
— V, 4, 78, 100, 164, 188, 262, 467, 474.
Cheveux (ouvrages en), IV, 89.
Chèvres, I, 214, 309, 400.
— II, 307.
Chiffons, II, 284.
Chocolat, II, 59.
— V, 286.
Cidre, I, 22, 36, 53, 55, 121, 170, 196, 225, 302, 318, 350, 352, 353, 393, 441, 443, 451, 454, 508, 518, 567, 572, 641, 653, 673, 686, 740.
— II, 50, 54, 67, 97, 104, 129, 169, 172, 193, 273, 281, 287, 338, 345, 520, 604, 644, 706, 712, 720.
— III, 5, 32, 46, 63, 86, 194, 212, 306, 408, 448, 496, 516, 537, 552, 615, 627, 690, 697.
— IV, 345, 382, 436, 480, 486, 552, 651, 679.
— V, 29, 127, 245, 386, 404, 430, 436.
Cinabre *ou* Vermillon, I, 35, 79.
— II, 97.
— III, 306.
— IV, 577, 701.
Cire, I, 341, 66, 77, 137, 141, 204, 227, 228, 305, 400, 465, 556, 558, 561, 652, 662, 667, 671, 718.
— II, 29, 59, 67, 150, 159, 567, 641.
— III, 5, 9, 26, 95, 150, 207, 209, 289, 306, 312, 342, 573, 407, 490, 533, 549, 596, 703.
— IV, 3, 91, 162, 352, 388, 402. 474.
— V, 29, 193, 263, 333.
Citrons, limons, I, 47, 400, 555.
— II, 600.
— III, 165, 533, 629.
— V, 288, 396.
Clouterie, I, 15, 36, 165, 179, 196, 294, 380, 425, 454, 460, 518, 524, 544, 580, 625, 638, 639, 666.
— II, 26, 28, 62, 159, 198, 275, 318, 567, 568, 576, 598, 673.
— III, 38, 52, 57, 59, 94, 171, 186, 201, 257, 364, 412, 464, 481, 523, 546, 582, 598, 615, 728.
— IV, 121, 295, 370, 425, 444, 445, 475, 509, 518, 564, 575, 632, 633.
— V, 126, 227, 311, 398, 402.
Cochonaille, V, 147, 281.
Cocotiers, V, 539, 583.
Colle, I, 465, 536.
— II, 20, 50, 509, 513.
— III, 728.
— IV, 89, 624.
— V, 88, 131.
Colza, I, 3, 63, 130, 223, 310, 325, 392, 477, 538.
— II, 161, 204, 251, 375, 619, 648, 652, 678, 689, 690, 710, 726.
— III, 39, 41, 47, 90, 130, 173, 213, 238, 267, 397, 478, 586, 656.
— IV, 114, 624.
— V, 80, 284, 311, 348, 446, 483.
Comestibles, I, 227.
— IV, 89, 162.
Confitures, I, 66, 196, 400, 616, 736.
— II, 69, 342.
— III, 9, 208, 276, 289, 421, 425, 556, 613.
— IV, 267, 352, 402.
Cornil, I, 29, 160, 400.
— II, 611, 698.
— III, 165, 349.
Cordelats, I, 34, 400, 564, 590.
— II, 136, 138, 268, 612.
— III, 226, 337, 344, 499, 694.
— IV, 207, 272, 402.
Corderies, I, 24, 85, 130, 149, 178, 295, 502, 340, 345, 387, 432, 471, 477, 494, 591, 646.
— II, 93, 123, 200, 232, 249, 265, 298, 338, 534, 567, 568, 574, 650, 673, 723.
— III, 11, 12, 93, 103, 126, 167, 207, 285, 337, 338, 424, 456, 524, 596, 616, 626, 636, 656.
— IV, 326, 392, 582, 667.

Digitized by Google

— V, 39, 45, 119, 137, 232, 283, 288, 431, 502, 531.
Coriandre, III, 9.
— V, 253.
Corne (ouvrages de), II, 155.
— III, 598, 642, 732.
— IV, 402.
Corroyeries, I, 56, 416, 524, 549, 603, 701.
— II, 199, 275, 522, 561, 570, 590.
— III, 152, 162, 194, 399, 425, 510, 549.
— IV, 132, 402, 445, 703.
— V, 37, 86, 167, 464.
Coton, I, 37, 55, 121, 639, 717.
— II, 59, 133, 204.
— III, 202, 372, 640, 654.
— IV, 263, 269, 317, 550, 687.
— V, 87, 130, 213, 263, 335, 331, 420, 527, 528, 535, 537, 540, 549, 550, 556, 567, 568.
Cotoneries, V, 527, 528, 529, 530.
Couperose. *Voy.* Vitriol.
Courbais, V, 539.
Coutelleries, I, 42, 45, 197, 342, 359, 374, 536, 602, 662, 671.
— II, 12, 28, 63, 287, 535, 567, 571, 624.
— III, 103, 204, 205, 339, 342, 497, 568, 591, 626, 703.
— IV, 141, 179, 267, 469, 555, 576.
— V, 86, 307, 400.
Coutis, I, 133, 234, 534, 584.
— II, 59, 153, 204, 249, 375, 281, 308, 522, 663.
— III, 174, 180, 207, 306, 337, 593, 596, 618, 715.
— IV, 267, 352, 402.
— V, 288, 398.
Couvertures, I, 283, 371, 478, 523, 536, 544, 566, 570, 657, 664.
— II, 59, 132, 122, 159, 183, 184, 187, 267, 276, 513, 516, 522, 523, 567.
— III, 5, 113, 180, 194, 207, 209, 227, 301, 339, 463, 483, 533, 579, 596, 598, 710.
— IV, 148, 266, 273, 312, 322.
Craie, I, 84, 460, 608.
— II, 115, 619.
— III, 339.
— IV, 192.
— V, 167.
Crême de tartre, I, 71, 737.
— IV, 333.
Crêpes, I, 180.
— III, 264, 339.
— IV, 189.
Crêpons, I, 100, 157, 359.
— III, 204, 234, 332, 485.
— IV, 301.
Creusets, I, 43, 635, 640.
— II, 356, 552.
— III 115, 378.
— IV, 347.
Crin, II, 170, 531.
— IV, 305, 528.
Cristal de roche, I, 35, 45, 46, 47, 59, 180, 231, 350, 407, 460, 546, 559, 580, 601, 643.
— II, 152, 168, 194, 226, 348, 388, 485, 501, 632, 685, 688.
— III, 31, 387, 482, 576, 606, 715, 733.
— IV, 146, 292, 317, 348, 368, 440, 467, 572, 611, 695.
Cristaux, I, 72.
— II, 71, 99, 104, 502, 673.
— III, 373, 535, 582, 615.
— V, 81, 93, 367, 465.
Crochets de tapisserie, V, 445.
Cuirs, I, 30, 45, 54, 56, 62, 66, 74, 104, 143, 181, 204, 228, 232, 240, 251, 322, 335, 352, 374, 400, 408, 433, 438, 511, 544, 572, 602, 628, 641, 652, 655, 660, 666, 668, 670, 681, 701, 714, 717, 736.
— II, 29, 30, 34, 59, 98, 192, 257, 278, 284, 317, 503, 513, 516, 568, 570, 581, 590, 609, 615, 632, 665.
— III, 91, 99, 179, 188, 194, 207, 219, 220, 246, 248, 253, 267, 283, 299, 303, 325, 314, 322, 339, 346, 421, 430, 431, 435, 462, 463, 466, 481, 483, 503, 507, 533, 552, 566, 570, 608, 642, 649, 656, 674, 705, 714.
— IV, 113, 124, 140, 199, 207, 214, 251, 256, 266, 283, 305, 322, 329, 334, 356, 363, 366, 367, 439, 445, 455, 478, 489, 505, 513, 517, 528, 533, 535, 538, 540, 541, 563, 577, 579, 584, 625, 631, 647, 671, 688, 703.
— V, 22, 27, 126, 134, 151, 286, 297, 340, 407, 431, 447, 533.
Cuivre travaillé, I, 34, 79, 97, 300, 431, 503, 518, 526, 538, 617, 640.
— II, 50, 136, 169, 202, 295, 318, 609, 663.
— III, 25, 98, 102, 126, 186, 207, 344, 451, 490, 553, 564, 591, 622, 679, 718, 729.
— IV, 159, 267, 284, 374, 382, 402, 539, 575, 669.
— V, 37, 42, 137, 288, 355, 403.

D

Damas (*étoffes*), I, 2, 572.
— II, 59.
— III, 9, 131.
— IV, 267, 352.
Dentelles, I, 26, 35, 79, 100, 104, 110, 115, 151, 184, 196, 198, 210, 225, 227, 248, 332, 416, 417, 477, 482, 511, 524, 536, 552, 593, 621, 639, 672, 701, 717.
— II, 12, 50, 88, 91, 101, 127, 155, 159, 176, 179, 183, 204, 243, 251, 272, 273, 287, 298, 486, 509, 533, 544, 570, 582, 590, 662, 673, 689, 712.
— III, 11, 44, 147, 177, 180, 207, 231, 240, 258, 273, 290, 321, 346, 394, 397, 406, 425, 427, 444, 455, 478, 524, 552, 582, 612, 644, 656, 715, 738.
— IV, 89, 137, 168, 176, 266, 267, 283, 292, 578, 442, 583, 618, 651, 677.
— V, 34, 64, 86, 185, 187, 264, 266, 289, 311.
Dés à coudre, I, 28.
— IV, 374.
— V, 133.
Devidage de soie, V, 258.
Diamans (faux), pierreries, I, 35, 45.
— II, 228, 546.
— V, 297.
Draps (manufactures de), I, 2, 19, 28, 43, 45, 56, 62, 74, 79, 99, 102, 102, 110, 112, 137, 138, 141, 147, 153, 157, 159, 160, 162, 184, 196, 225, 236, 240, 241, 243, 245, 251, 283, 302, 328, 330, 334, 345, 374, 400, 406, 416, 430, 464, 465, 467, 482, 504, 508, 511, 515, 521, 544, 556, 581, 594, 597, 639, 640, 655, 659, 686, 688, 698, 714, 737, 739.
— II, 28, 34, 75, 93, 102, 104, 113, 114, 120, 122, 132, 136, 146, 157, 159, 165, 169, 179, 190, 194, 204, 214, 222, 229, 234, 267, 274, 275, 281, 298, 507, 532, 546, 549, 550, 565, 479, 513, 522, 552, 563, 570, 616, 632, 642, 682, 691, 696, 706, 712.
— III, 8, 9, 12, 33, 48, 51, 102, 103, 113, 147, 162, 171, 180, 184, 188, 200, 201, 202, 204, 209, 222, 231, 239, 252, 267, 298, 303, 306, 314, 330, 339, 357, 381, 401, 424, 427, 449, 455, 463, 466, 477, 490, 502, 521, 530, 533, 536, 556, 566, 579, 582, 593, 616, 617, 626, 649, 656, 697, 703, 704, 728.
— IV, 91, 113, 119, 127, 161, 170, 199, 201, 202, 213, 234, 256, 272, 291, 309, 312, 326, 334, 342, 347, 374, 377, 480,

Digitized by Google

383, 416, 438, 439, 455, 457, 475, 500, 518, 563, 605, 622, 645, 648, 679, 700.
— V, 19, 23, 32, 45, 82, 64, 66, 78, 81, 109, 123, 135, 151, 157, 231, 240, 278, 281, 302, 303, 324, 350, 403, 425, 428, 431, 499, 458, 460, 463, 508, 512, 531, 533, 581.

Drogueries, I, 79, 227, 359, 508.
— II, 59, 705.
— III, 222, 333.
— IV, 91, 679.
— V, 286, 288.

Droguets, I, 2, 69, 112, 133, 155, 159, 162, 168, 174, 221, 228, 234, 241, 314, 330, 334, 413, 534, 543, 613, 620, 671, 686, 701, 736, 742.
— II, 47, 72, 91, 184, 186, 275, 589.
— III, 8, 23, 48, 103, 115, 226, 289, 339, 342, 356, 387, 421, 483, 492, 502, 515, 579, 602, 617, 649, 708.
— IV, 267, 272, 312, 349, 367, 548, 575, 577.
— V, 81, 281, 430.

## E

Eau de cerise, (Kirchenwasser), II, 202.
— III, 257.
— IV, 334, 700.

Eau de Cologne, II, 12.

Eau-de-vie, Esprit-de-vin, I, 11, 18, 19, 20, 24, 26, 36, 61, 69, 79, 65, 108, 129, 138, 139, 141, 168, 227, 228, 235, 245, 251, 300, 307, 330, 355, 337, 359, 400, 411, 421, 451, 465, 514, 515, 521, 544, 550, 634, 632, 662, 701, 712, 715, 737.
— II, 2, 29, 39, 68, 72, 107, 138, 179, 281, 282, 500, 513, 542, 536, 686.
— III, 9, 26, 40, 102, 127, 204, 208, 226, 227, 231, 280, 289, 328, 337, 349, 370, 392, 399, 421, 424, 432, 444, 494, 532, 556, 640, 656, 694, 703, 710.
— IV, 91, 133, 137, 148, 159, 161, 189, 199, 272, 302, 324, 333, 344, 352, 368, 387, 408, 411, 448, 499, 548, 583, 597, 611, 618, 647, 665, 696, 700.
— V, 37, 216, 231, 232, 237, 240, 246, 264, 286, 289, 333, 339, 345, 385, 400, 491, 532, 581.

Eau-forte, I, 387, 482.
— III, 42, 171, 180, 266, 349, 419, 421, 424, 533, 596, 728.
— IV, 89, 402, 460.

Eaux minérales ferrugineuses, I, 2, 3, 4, 12, 15, 21, 24, 28, 30, 31, 41, 48, 45, 54, 58, 63, 66, 76, 83, 99, 109, 116, 117, 128, 131, 147, 154, 157, 162, 179, 181, 186, 188, 196, 198, 200, 207, 213, 221, 231, 237, 246, 250, 288, 290, 309, 311, 314, 328, 339, 341, 350, 357, 378, 385, 387, 411, 412, 413, 420, 426, 437, 466, 467, 471, 476, 484, 498, 506, 518, 523, 536, 539, 556, 563, 572, 587, 596, 600, 603, 608, 618, 632, 634, 633, 653, 654, 656, 661, 668, 675, 689, 681, 684, 712, 736, 740.
— II, 3, 9, 28, 47, 51, 56, 65, 68, 70, 83, 95, 99, 103, 122, 128, 133, 138, 137, 158, 159, 162, 172, 179, 194, 196, 207, 213, 218, 230, 271, 274, 275, 276, 278, 293, 296, 300, 302, 317, 331, 345, 347, 348, 356, 361, 477, 485, 493, 496, 502, 508, 511, 513, 522, 532, 556, 570, 577, 580, 583, 590, 591, 637, 638, 654, 682, 693, 730.
— III, 2, 5, 9, 24, 26, 43, 51, 55, 81, 86, 109, 122, 177, 196, 198, 200, 204, 205, 207, 208, 220, 242, 251, 252, 257, 268, 285, 303, 306, 311, 339, 353, 355, 371, 372, 404, 427, 428, 433, 477, 480, 464, 483, 484, 502, 511, 517, 524, 527, 529, 553, 565, 569, 592, 609, 634, 688, 693, 699, 706, 707, 710, 715, 728.
— IV, 37, 117, 165, 168, 172, 179, 197, 199, 200, 203, 212, 224, 225, 227, 234, 236, 244, 256, 267, 272, 282, 292, 312, 320, 324, 333, 334, 336, 356, 357, 358, 364, 436, 440, 442, 447, 457, 476, 497, 499, 512, 519, 534, 535, 544, 554, 573, 586, 595, 600, 618, 620, 629, 637, 652, 655, 656, 705, 706.
— V, 5, 18, 23, 49, 66, 78, 94, 116, 132, 137, 140, 141, 148, 151, 160, 164, 166, 231, 233, 236, 255, 297, 300, 302, 303, 307, 320, 321, 345, 348, 360, 366, 390, 395, 396, 402, 424, 425, 447, 463, 483.

Eaux salées, I, 28, 45, 204, 231, 238, 521, 526, 559, 655.
— II, 31, 65, 153, 171, 181, 182, 202, 528, 578, 662.
— III, 96, 164, 240, 386, 421, 481, 529, 547.
— IV, 145, 146, 225, 315, 316, 420, 628.
— V, 2, 6, 9, 11, 17, 22, 31, 34, 85, 108, 195, 237, 410, 478, 485, 500, 539.

Eaux sulphureuses, I, 17, 28, 109, 152, 221, 232, 290, 339, 523, 526, 736.
— II, 96, 137, 158, 229, 271, 278.
— III, 387, 455, 677.
— IV, 488, 499.
— V, 457.

Eaux thermales, I, 7, 8, 27, 28, 41, 109, 164, 172, 179, 180, 186, 188, 207, 381, 383, 536, 572.
— II, 95, 138, 617.
— III, 43, 117, 128, 257, 258, 455, 484, 560, 677, 685, 694.
— IV, 179, 235, 273, 282, 320, 329, 441.
— V, 364.

Ebénisterie, I, 387.
— II, 616.
— III, 25, 421.
— V, 326.

Ecaille (ouvrages d'), IV, 89.

Ecarlate, I, 12, 400, 524.
— III, 640.

Émail, I, 536, 637.
— II, 620.
— III, 186, 514, 546, 570, 627.

Épicerie, I, 79, 227, 302.
— IV, 91.
— V, 577.

Épingles, I, 15, 28, 52, 165, 314, 427, 556, 614, 687.
— II, 26, 184, 569, 522, 567, 568, 576.
— III, 56, 59, 186, 201, 207, 209, 422, 546, 560, 710, 715.
— IV, 266, 267, 324, 425.
— V, 226, 335, 402.

Espagnolettes, I, 56, 245, 597.
— II, 104, 281.
— III, 339, 593.

Estampes, Gravures, IV, 89.

Esprit-de-vin. *Voyez* Eau-de-vie.

Etain, I, 79, 177.
— II, 65, 79, 243, 522.
— III, 289.
— IV, 387, 539, 575.
— V, 344.

Étamines, I, 2, 15, 35, 52, 104, 151, 155, 174, 180, 221, 241, 359, 413, 414, 473, 536, 571, 597, 635, 653, 662.
— II, 186, 187, 194, 214, 276, 307, 326, 562.
— III, 9, 58, 128, 180, 204, 209,

Digitized by Google

23, 289, 312, 339, 373, 421, 485, 566, 593, 625, 649.
— IV, 189, 326, 338, 344, 382, 418, 472, 575.
— V, 64, 164, 460.

Étangs, I, 117, 133, 140, 142, 179, 213, 234, 308, 339, 345, 350, 399, 403, 522, 526, 531, 541, 548, 549, 575, 608, 659.
— II, 62, 69, 151, 193, 227, 273, 306, 329, 344, 364, 526, 566, 567, 579, 645, 685, 724, 725, 736.
— III, 3, 51, 96, 130, 158, 160, 176, 177, 190, 250, 333, 351, 353, 363, 382, 436, 490, 565, 588, 689, 695, 705.
— IV, 36, 138, 142, 227, 269, 349, 422, 619.

Étoffes communes pour doublures, I, 2, 11, 15, 22, 24, 26, 30, 31, 62, 69, 79, 84, 100, 132, 133, 150, 137, 180, 196, 227, 242, 248, 251, 302, 305, 334, 350, 422, 435, 449, 454, 478, 482, 523, 536, 550, 561, 566, 570, 604, 626, 642, 650, 655, 666, 688, 717.
— II, 6, 54, 59, 65, 75, 96, 99, 159, 162, 186, 204, 229, 256, 262, 267, 275, 300, 311, 317, 338, 369, 513, 559, 574, 673.
— III, 9, 14, 32, 48, 59, 89, 136, 150, 167, 226, 232, 301, 327, 339, 373, 401, 424, 490, 507, 508, 533, 538, 559, 570, 642, 707.
— IV, 89, 179, 201, 272, 273, 291, 301, 322, 326, 334, 338, 389, 420, 512, 513, 528, 579, 703, 708.
— V, 7, 27, 34, 62, 93, 97, 98, 126, 151, 163, 193, 217, 222, 228, 243, 251, 269, 273, 286, 297, 299, 305, 311, 312, 324, 333, 350, 351, 358, 365, 367, 400, 402, 412, 414, 419, 420, 422, 430, 467, 482, 483, 457.

Étoffes de laine, I, 48, 56, 60, 65, 94, 78, 79, 84, 99, 102, 158, 162, 182, 180, 182, 196, 209, 232, 235, 240, 241, 242, 248, 305, 332, 334, 357, 362, 371, 411, 437, 451, 463, 477, 478, 482, 508, 528, 535, 536, 556, 558, 566, 570, 599, 602, 616, 639, 643, 652, 655, 661, 688, 684, 702.
— II, 1, 39, 65, 68, 70, 111, 136, 138, 146, 156, 159, 192, 202, 204, 214, 251, 253, 262, 276, 309, 327, 479, 483, 509, 513, 516, 522, 552, 559, 568, 589, 604, 615, 616, 675.
— III, 5, 8, 9, 25, 58, 75, 180, 186, 194, 204, 207, 209, 219, 226, 235, 238, 242, 273, 319, 321, 330, 339, 372, 373, 374, 381, 479, 490, 495, 507, 538, 570, 600, 623, 625, 644, 669, 704, 718.
— IV, 1, 37, 89, 91, 113, 137, 189, 196, 199, 207, 231, 251, 291, 312, 322, 338, 348, 349, 359, 397, 418, 461, 517, 534, 541, 542, 575, 575, 611, 641, 674, 702, 704.

Étoffes de soie, V, 243, 251, 333, 385.

Étoffes d'or et d'argent, I, 400, 482.
— II, 59, 544.
— III, 265.
— IV, 90, 397.
— V, 431.

Étuis, I, 63.

Éventails, I, 63, 79, 158, 672.
— II, 50.
— III, 406.
— IV, 89.
— V, 305.


## F


Farines, I, 11, 78, 106, 113, 240, 645.
— II, 99, 673.
— III, 226, 227, 316, 500, 608.
— IV, 139, 210, 260.

Faulx, Faucilles, Scies, II, 162, 571.
— III, 424, 594.

Fayenceries, I, 23, 30, 34, 63, 72, 84, 152, 169, 178, 184, 204, 228, 300, 311, 342, 350, 387, 400, 411, 421, 462, 477, 482, 536, 635, 637, 632, 630, 660, 678, 720, 714, 737.
— II, 52, 57, 88, 113, 157, 158, 159, 172, 179, 194, 215, 223, 239, 297, 317, 326, 342, 509, 513, 522, 556, 603, 673, 690.
— III, 5, 11, 30, 103, 149, 171, 180, 186, 207, 209, 229, 250, 299, 316, 349, 373, 383, 423, 424, 481, 522, 555, 556, 576, 585, 596, 626, 632, 710, 715, 728.
— IV, 4, 89, 114, 145, 162, 195, 201, 214, 266, 284, 291, 297, 322, 333, 374, 402, 417, 471, 482, 497, 663, 670, 686, 703.
— V, 24, 87, 90, 112, 157, 188, 216, 217, 237, 253, 285, 330, 402, 478, 508.

Fer en barres, en rubans, I, 26, 33, 42, 45, 59, 60, 72, 135, 142, 169, 186, 233, 255, 300, 314, 328, 335, 350, 376, 379, 380, 396, 398, 401, 427, 434, 460, 508, 568, 579, 584, 587, 599, 605, 611, 636, 637, 666, 673, 678.
— II, 20, 46 (*bis*), 61, 63, 65, 136, 166, 178, 184, 186, 295, 303, 318, 335, 338, 351, 355, 356, 477, 487, 534, 589, 612, 621, 640, 652, 663, 683, 701, 710, 717.
— III, 7, 9, 25, 46, 59, 67, 92, 95, 160, 171, 187, 201, 218, 220, 227, 230, 251, 266, 312, 344, 353, 373, 377, 430, 461, 481, 493, 503, 537, 544, 570, 576, 577, 583, 588, 591, 593, 598, 657, 673, 692.
— IV, 3, 133, 179, 207, 214, 272, 280, 283, 292, 297, 305, 309, 334, 360, 361, 374, 396, 423, 445, 466, 469, 499, 501, 566, 594, 600, 617, 636, 654, 673, 692.
— V, 29, 51, 138, 164, 193, 208, 277, 278, 286, 288, 292, 324, 366, 399, 405, 445, 464, 471, 531, 549, 581, 585.

Fer battu, I, 36, 59, 224, 253, 314, 324, 350, 427, 482, 637, 666.
— II, 204, 295, 350, 534, 710, 712, 717.
— III, 110, 266, 344, 364, 588, 591.
— IV, 207, 280, 298, 435.

Fer-blanc, ou Tôle, I, 59, 142, 186, 263, 314, 356, 427, 482, 508, 605, 617, 637, 666.
— II, 183, 184, 204, 270, 295, 350, 534, 598, 652, 717.
— III, 424, 588, 591.
— IV, 292, 425, 701.
— V, 27, 28, 63, 163, 467.

Fers à repasser, III, 430.

Feutre, I, 343, 425.

Fèves, *Voyez* Pois.

Fiches, Jetons, I, 63.

Figues, V, 4, 396, 535.

Fil, I, 3, 59, 137, 161, 184, 242, 250, 296, 340, 343, 403, 482, 484, 518, 524, 571, 579, 639, 657, 742.
— II, 98, 162, 183, 204, 239, 251, 275, 282, 292, 330, 364, 509, 568, 576, 598, 676, 697, 712.
— III, 5, 48, 89, 112, 119, 180, 194, 373, 464, 552.
— IV, 1, 3, 140, 179, 265, 286, 291, 322, 338, 362, 367, 442, 471, 473, 644, 647.

—V.


Digitized by Google

— V, 1, 2, 4, 65, 139, 147, 157, 213, 217, 232, 262, 281, 299, 311, 409, 433, 490.
Fil de fer, I, 28, 86, 156, 165, 241, 253, 314, 334, 407, 425, 524, 544, 609, 617, 664.
— II, 63, 348, 604, 607.
— III, 59, 186, 201, 230, 377, 424, 546, 591, 637, 718.
— IV, 131, 179, 285, 292, 300, 374.
— V, 27, 155, 464.
Filatures de soie, I, 28, 52, 58, 62, 69, 84, 113, 159, 196, 221, 224, 241, 253, 289, 334, 350, 360, 381, 417, 437, 439, 460, 477, 550, 568, 621, 639, 645, 650, 666, 714, 737.
— II, 59, 87, 102, 155, 157, 159, 187, 192, 249, 267, 272, 275, 276, 357, 486, 513, 522, 556, 561, 567, 568, 583, 589, 634, 663, 712.
— III, 11, 33, 34, 59, 93, 102, 113, 137, 166, 184, 194, 207, 239, 343, 358, 376, 397, 506, 538, 542, 554, 456, 461, 464, 466, 510, 546, 566, 565, 596, 620, 622, 625, 640, 649, 652, 666, 669, 673, 690, 701, 703, 710.
— IV, 35, 89, 148, 161, 165, 199, 214, 272, 280, 381, 317, 367, 374, 382, 392, 402, 419, 431, 475, 565, 645, 647, 648.
— V, 11, 41, 324, 460, 487.
Filatures de coton et de laine, V, 35, 119, 167, 263, 330, 393, 419, 420, 487.
Filets, I, 637.
— III, 636.
— V, 266.
Filoselle, I, 84, 168.
— II, 513.
— III, 640.
— IV, 69, 380, 559.
Flanelle, I, 66, 242, 305, 371, 380, 478, 482, 533, 570, 666.
— II, 59, 138, 159, 162, 204, 275, 522, 544.
— III, 5, 128, 194, 339, 455, 538, 593, 642, 690, 718.
— IV, 402, 475, 484, 512, 622.
Fleurs naturelles, I, 117.
— III, 640.
Fleurs artificielles, III, 266, 421, 556.
— IV, 89.
Fonderies, I, 34, 36, 41, 59, 63, 69, 182, 240, 221, 283, 300, 330, 345, 404, 427, 428, 471, 557, 586, 636, 670, 702.
— II, 63, 76, 129, 138, 179, 282, 518, 337, 339, 534, 536, 549, 572, 635, 636, 652, 695, 730.
— III, 4, 22, 93, 126, 202, 227, 295, 329, 456, 490, 523, 553, 569, 621.
— IV, 35, 116, 286, 290, 309, 322, 349, 364, 402, 442, 460, 517, 518, 574, 592, 607, 632, 665.
Fonte (ouvrages de), Platines, etc., I, 253, 380, 398, 427, 454, 518, 605, 654, 673.
— II, 72, 124, 189, 347, 695, 717.
— III, 59, 92, 363, 364, 412, 482, 490, 537, 576.
— IV, 264, 367, 499, 692.
Fonte d'or, V, 534.
Forces à draps, V, 63.
Forêts, I, 6, 7, 12, 16, 17, 29, 42, 43, 45, 46, 54, 55, 60, 62, 63, 70, 78, 82, 85, 87, 89, 99, 100, 106, 107, 114, 133, 137, 141, 146, 147, 148, 153, 155, 156, 157, 158, 162, 165, 169, 176, 193, 198, 205, 206, 210, 211, 219, 221, 223, 237, 238, 239, 240, 243, 250, 252, 255, 257, 288, 289, 296, 300, 309, 319, 332, 335, 338, 350, 360, 366, 368, 369, 370, 373, 376, 377, 381, 383, 391, 403, 410, 415, 422, 426, 427, 431, 436, 451, 454, 466, 463, 469, 472, 473, 475, 478, 502, 506, 515, 526, 531, 549, 551, 607, 594, 601, 602, 617, 619, 621, 622, 632, 633, 640, 642, 652, 655, 656, 658, 659, 662, 664, 668, 673, 674, 684, 686, 702, 704, 705, 706, 708, 716, 717.
— II, 13, 16, 20, 23, 26, 28, 29, 51, 67, 92, 96, 98, 100, 104, 106, 118, 130, 144, 147, 157, 165, 168, 179, 188, 192, 194, 204, 214, 237, 247, 249, 258, 264, 273, 274, 275, 276, 280, 281, 289, 291, 294, 363, 305, 307, 310, 343, 350, 352, 360, 361, 364, 366, 478, 488, 490, 492, 500, 513, 522, 524, 526, 529, 531, 538, 567, 578, 603, 607, 617, 626, 631, 634, 640, 641, 650, 652, 653, 654, 658, 661, 664, 668, 669, 670, 674, 685, 688, 693, 696, 697, 707, 708, 716.
— III, 1, 4, 8, 9, 24, 31, 34, 37, 40, 48, 51, 54, 56, 82, 86, 94, 112, 119, 130, 132, 152, 164, 168, 178, 200, 204, 205, 207, 208, 213, 214, 215, 217, 222, 226, 230, 242, 274, 275, 282, 289, 303, 304, 309, 316, 318, 321, 329, 332, 336, 337, 351, 362, 363, 366, 374, 383, 401, 402, 406, 408, 412, 417, 423, 424, 425, 430, 432, 456, 460, 463, 476, 477, 480, 490, 491, 498, 501, 516, 520, 528, 530, 535, 539, 549, 556, 558, 563, 571, 582, 583, 586, 614, 651, 660, 669, 680, 697, 708, 722, 728, 732.
— IV, 3, 4, 14, 114, 139, 140, 161, 177, 193, 199, 208, 267, 272, 273, 277, 290, 292, 295, 307, 308, 316, 318, 320, 325, 333, 334, 336, 346, 354, 365, 374, 379, 382, 406, 407, 409, 424, 429, 442, 451, 487, 520, 545, 556, 589, 607, 614, 630.
— V, 49.
Forges, I, 16, 17, 24, 26, 33, 34, 36, 40, 41, 42, 44, 59, 64, 65, 69, 71, 74, 86, 88, 100, 109, 114, 124, 128, 135, 141, 142, 147, 150, 156, 175, 176, 191, 196, 201, 216, 222, 233, 235, 239, 240, 281, 297, 300, 302, 310, 314, 324, 328, 341, 350, 362, 376, 379, 381, 396, 397, 398, 421, 427, 428, 431, 446, 466, 469, 471, 497, 504, 550, 557, 559, 561, 582, 585, 587, 588, 593, 602, 604, 606, 607, 608, 613, 614, 615, 622, 632, 632a, 634, 636, 637, 643, 647, 648, 649, 654, 659, 664, 668, 671, 673, 688, 681, 684, 701, 702, 709, 713.
— II, 17, 20, 35, 63, 65, 68, 85, 87, 90, 93, 113, 124, 126, 128, 129, 131, 138, 139, 161, 162, 175, 178, 179, 183, 238, 243, 259, 262, 267, 275, 276, 281, 282, 290, 303, 305, 308, 310, 320, 330, 341, 364, 368, 477, 478, 490, 522, 527, 528, 534, 536, 549, 573, 581, 604, 607, 612, 615, 630, 635, 636, 646, 645, 647, 652, 654, 671, 674, 692, 695, 698, 710, 726, 729, 730.
— III, 2, 7, 9, 23, 29, 33, 34, 39, 43, 21, 26, 28, 29, 64, 65, 67, 92, 96, 103, 110, 115, 138, 160, 171, 177, 178, 202, 212, 216, 218, 221, 232, 236, 238, 244, 245, 251, 275, 283, 284, 286, 295, 305, 321, 322, 329, 330, 332, 337, 339, 342, 353, 355, 369, 370, 373, 377, 383, 384, 387, 388, 392, 428, 430, 431, 434, 443, 451, 456, 487, 490, 503, 502, 506, 513, 516, 520, 522, 523, 529, 530, 535, 537, 549, 553, 554, 564, 565, 569, 576, 581, 591, 611, 619,



Digitized by Google

622, 625, 628, 654, 655, 693, 706, 714, 718, 723, 729.
— IV, 2, 3, 34, 42, 112, 116, 126, 138, 141, 145, 147, 154, 161, 170, 174, 187, 188, 202, 207, 208, 217, 218, 223, 244, 279, 285, 286, 287, 288, 292, 294, 296, 297, 299, 302, 319, 320, 322, 323, 326, 330, 332, 336, 341, 345, 348, 349, 360, 362, 364, 367, 370, 374, 392, 395, 407, 413, 424, 442, 443, 445, 453, 460, 461, 468, 469, 480, 496, 497, 499, 501, 502, 509, 512, 514, 517, 526, 530, 534, 540, 543, 559, 567, 571, 574, 575, 579, 582, 592, 598, 602, 602, 606, 607, 611, 617, 618, 622, 630, 631, 632, 636, 639, 642, 648, 652, 654, 665, 666, 667, 673, 677, 678, 692, 696, 697, 701.
— V, 7, 11, 12, 24, 27, 28, 33, 36, 40, 42, 45, 46, 51, 52, 53, 55, 66, 81, 87, 91, 97, 109, 110, 111, 122, 129, 139, 140, 147, 153, 155, 164, 166, 185, 186, 193, 201, 202, 208, 218, 226, 230, 233, 254, 256, 264, 269, 277, 294, 295, 298, 299, 307, 309, 317, 322, 366, 369, 384, 388, 389, 393, 394, 398, 399, 408, 417, 421, 438, 445, 452, 455, 461, 463, 467, 483, 487, 490, 495, 499, 506, 508, 511, 512, 518.

Fossiles, I, 24, 197, 432, 437, 451, 566, 572, 595.
— II, 62, 86, 132, 167, 346, 477.
— III, 33, 117, 129, 235, 502, 707.
— IV, 618, 658.
— V, 81.

Foulons, I, 43, 63, 147, 162, 196, 202, 243, 302, 305, 340, 449, 463, 465, 471, 508, 543, 558, 593, 609, 662, 714.
— II, 52, 102, 140, 141, 159, 192, 232, 230, 246, 267, 294, 307, 326, 609.
— III, 12, 111, 150, 161, 227, 234, 272, 297, 316, 423, 442, 443, 456, 506, 512, 527, 598, 616, 694.
— IV, 129, 147, 159, 251, 260, 361, 382, 502, 559, 588.
— V, 19, 53, 126, 153, 216, 286, 338, 365, 403, 419, 431.

Fourages, I, 162, 199, 334, 599, 640, 645, 656.
— II, 98, 112, 225, 244, 318, 331, 359, 477, 575, 582, 655, 642, 650, 696.
— III, 9, 481, 490, 552, 642, 649, 650.
— IV, 113, 264, 551, 613, 657, 659, 663, 666, 676, 684, 701, 709, 719, 737.
— V, 140, 263, 356.

Fourneaux, I, 26, 36, 88, 130, 232, 234, 235, 253, 310, 344, 376, 379, 381, 396, 427, 540, 583, 592, 606, 613, 622, 649, 654, 664, 673, 741.
— II, 5, 50, 82, 85, 93, 113, 121, 125, 129, 178, 238, 260, 267, 275, 308, 310, 310, 320, 333, 339, 360, 487, 534, 536, 573, 589, 612, 623, 635, 636, 647, 652, 671, 674, 695, 731, 726, 729.
— III, 3, 6, 29, 32, 38, 39, 43, 52, 58, 96, 98, 103, 110, 115, 116, 137, 138, 160, 171, 218, 221, 238, 283, 284, 286, 319, 321, 329, 330, 334, 353, 362, 377, 383, 384, 392, 441, 456, 460, 506, 523, 531, 537, 541, 564, 569, 571, 577, 591, 594, 619, 622, 623, 625, 658, 654, 718, 723.
— IV, 3, 35, 112, 116, 120, 138, 141, 174, 187, 188, 202, 205, 207, 223, 238, 244, 258, 285, 292, 297, 299, 309, 314, 332, 341, 343, 359, 360, 361, 364, 367, 370, 373, 393, 396, 406, 407, 424, 432, 442, 473, 496, 501, 514, 520, 540, 567, 571, 574, 598, 600, 601, 607, 611, 617, 630, 632, 648, 654, 656, 677, 698, 701.
— V, 28, 33, 42, 45, 46, 52, 53, 55, 76, 81, 85, 87, 90, 102, 109, 122, 127, 139, 147, 153, 157, 159, 186, 200, 218, 256, 264, 269, 286, 299, 307, 309, 317, 322, 323, 366, 388, 389, 391, 398, 399, 403, 421, 432, 438, 445.

Fours à chaux, I, 38, 60, 100, 105, 112, 113, 256, 377, 597, 602, 644, 702.
— II, 140, 173, 194, 213, 262, 263, 296, 386, 568, 622, 726.
— III, 171, 216, 231, 240, 281, 289, 314, 327, 339, 388, 410, 486, 506, 518, 591, 654, 673, 676, 692.
— IV, 161, 169, 188, 208, 504, 563, 566.
— V, 186, 355, 508, 529.

Fromages, I, 151, 184, 302, 317, 320, 374, 375, 400, 462, 484, 536, 580, 675, 736.
— II, 57, 74, 334, 168, 194, 207, 477, 478, 522, 562, 590, 623, 696.
— III, 25, 44, 95, 98, 111, 196, 205, 220, 321, 343, 378, 425, 481, 598, 612.
— IV, 224, 267, 334, 338, 350, 388, 392, 498, 568, 602.
— V, 43, 81, 298, 300, 539.

Fruits, I, 11, 19, 24, 25, 34, 59, 63, 66, 76, 84, 105, 139, 185, 188, 170, 198, 213, 281, 294, 357, 387, 400, 405, 408, 442, 463, 508, 511, 518, 532, 535, 544, 550, 561, 570, 572, 573, 575, 579, 583, 634, 674, 684, 701, 709, 719, 737.
— II, 26, 65, 69, 94, 97, 101, 120, 136, 158, 167, 169, 179, 190, 201, 204, 225, 229, 233, 244, 267, 272, 275, 276, 312, 579, 609, 477, 488, 534, 556, 331, 342, 638, 659, 688, 729.
— III, 4, 9, 59, 95, 96, 119, 127, 147, 162, 171, 194, 204, 207, 208, 226, 227, 242, 273, 289, 306, 349, 372, 424, 427, 435, 478, 485, 490, 510, 516, 533, 556, 640.
— IV, 137, 262, 267, 272, 273, 280, 289, 338, 347, 352, 390, 408, 468, 448, 582, 651, 654.
— V, 188, 299, 527.

Futaine, I, 566.
— II, 152.
— III, 226, 493, 533, 606.
— IV, 308.
— V, 235, 283.

## G

Galène, I, 86, 116, 146, 233, 385, 699.
— II, 73, 332, 724.
— III, 235, 499.
— IV, 219, 224.

Galons, I, 26, 30, 79, 227, 465, 482.
— II, 204, 479, 522, 544, 567.
— III, 147, 228.
— IV, 90, 281, 402, 474.

Gants, I, 43, 345, 359, 373, 393, 671, 714, 742.
— II, 286, 488, 581, 587, 616.
— III, 5, 22, 24, 39, 204, 342, 405, 435, 502, 642, 734.
— IV, 234.
— V, 223, 288, 319, 351.

Garas, V, 586.

Garence, I, 147, 345, 400, 471, 518, 580.
— II, 52, 91, 609, 650.
— III, 12, 180, 250, 267, 280, 492, 703.
— IV, 333, 334, 518.
— V, 59, 128, 157, 283, 345.

Gaze, I, 262, 469, 602.
— II, 183, 479.
— III, 171, 264, 421, 556, 728.
— IV, 89, 286, 289.
— V, 288, 311.

Genièvreries, I, 10, 63, 87, 102, 127, 130, 132, 178, 225, 256, 299, 301, 303, 319, 326, 327,

Digitized by Google

392, 393, 437, 477, 539, 540, 565, 629, 634, 661, 700.
— II, 140, 156, 167, 198, 200, 223, 241, 260, 273, 563, 533, 572, 595, 619, 622, 624, 648, 652, 653, 669, 689, 690, 695, 700, 710, 713, 719, 723, 726, 727, 729.
— III, 22, 34, 46, 47, 66, 135, 150, 152, 157, 169, 173, 179, 181, 211, 213, 238, 298, 381, 385, 400, 412, 427, 429, 455, 494, 644, 656, 687, 689, 701, 705, 728.
— IV, 140, 141, 158, 265, 294, 395, 430, 624, 634.
— V, 107, 153, 162, 210, 213, 227, 284, 436, 439, 446, 473, 484, 490, 503, 513.
Gérofliers, V, 577.
Gibier, I, 15, 101, 112, 129, 133, 196, 213, 248, 318, 357, 387, 406, 518, 522, 546, 572, 575, 588, 594, 634, 639, 653, 657, 684.
— II, 28, 61, 65, 120, 134, 150, 179, 194, 312, 477, 512, 526, 554, 638, 641.
— III, 24, 124, 171, 204, 208, 226, 227, 312, 339, 373, 425, 490.
— IV, 133, 201, 272, 273.
— V, 121, 157, 326, 400, 508.
Gingembre, V, 535.
Glaces, I, 628, 686.
— II, 302.
— III, 306, 372, 524.
— IV, 89, 398, 535, 653.
— V, 246.
Glaciers, II, 168.
Gomme, I, 662, 701.
— III, 9, 312, 373.
— V, 333, 400, 562, 563.
Goudron. *Voyez* Poix.
Graines pour la teinture, I, 79, 518, 524, 662, 701.
— II, 97, 183, 506, 609, 685.
— III, 640, 703, 710.
— IV, 333.
Grains (menus), tels qu'orge, seigle, avoine, sarrasin, etc., I, 3, 10, 15, 19, 30, 34, 42, 50, 55, 63, 97, 127, 129, 133, 170, 199, 223, 231, 251, 252, 286, 300, 303, 310, 314, 326, 327, 328, 338, 342, 358, 362, 365, 375, 392, 393, 408, 421, 477, 482, 487, 518, 532, 536, 539, 540, 544, 629, 633, 634, 644, 653, 684, 686, 701, 740.
— II, 3, 10, 18, 28, 59, 61, 65, 98, 103, 121, 149, 157, 161, 181, 183, 195, 204, 223, 229, 235, 239, 248, 255, 260, 263, 281, 283, 289, 318, 477, 478, 522, 575, 582, 619, 622, 634, 635, 639, 646, 648, 649, 650, 652, 659, 662, 672, 677, 680, 689, 690, 709, 717, 725, 726, 729.
— III, 8, 9, 39, 41, 44, 47, 51, 59, 64, 68, 71, 72, 93, 95, 96, 108, 112, 120, 135, 137, 150, 166, 189, 205, 207, 213, 226, 227, 267, 273, 289, 299, 331, 339, 373, 412, 421, 427, 481, 485, 490, 516, 532, 556, 627, 640, 674, 714.
— IV, 114, 181, 267, 272, 273, 289, 292, 312, 317, 332, 333, 334, 345, 350, 374, 390, 443, 471, 499, 581, 602, 613, 624, 627, 628, 642, 651, 657, 703, 708.
— V, 11, 14, 24, 35, 37, 63, 80, 86, 106, 157, 159, 163, 186, 193, 212, 214, 224, 226, 253, 284, 288, 300, 311, 314, 317, 346, 348, 356, 387, 394, 395, 400, 446, 450, 454, 456, 457, 467, 481, 484, 485, 500, 511, 512, 513.
Granit, I, 40, 52, 109, 116, 152, 157, 172, 180, 207, 241, 296, 342, 413, 449, 528, 564, 567, 572, 649, 673.
— II, 4, 61, 85, 122, 190, 212, 243, 263, 340, 501, 530, 532, 544, 565, 586, 589, 591, 608, 636, 706, 721.
— III, 50, 137, 190, 231, 417, 431, 450, 465, 484, 485, 490, 520, 526, 553, 568, 655, 693, 727.
— IV, 131, 146, 147, 154, 156, 180, 231, 263, 278, 284, 319, 367, 375, 416, 440, 449, 509, 529, 531, 537, 573, 599, 646, 662.
— V, 1, 4, 76, 103, 131, 167, 192, 263, 297, 316, 322, 353, 394, 456, 498, 512.
Grapins. *Voyez* Ancre.
Grès, I, 24, 35, 130, 172, 256, 404, 417, 469, 624, 664, 698.
— II, 1, 13, 60, 73, 95, 183, 265, 268, 307, 342, 508, 515, 526, 536, 637, 643, 656, 718.
— III, 2, 26, 32, 99, 131, 135, 258, 294, 339, 378, 384, 397, 437, 490, 491, 516, 526, 546, 553, 620, 629, 730.
— IV, 130, 216, 284, 368, 378, 442, 504, 552, 586, 637, 708.
— V, 27, 303, 466, 497.
Grenades, III, 695.
Gros de Tours, I, 168.
— II, 513.
— III, 9.
Grottes, congélations, cristallisations, I, 98, 119, 180, 191, 204, 251, 334, 400, 489, 504, 517, 548, 570, 659.
— II, 31, 51, 99, 179, 328, 275, 342, 505, 583, 662, 685.
III, 9, 31, 36, 102, 160, 215, 242, 316, 323, 349, 357, 429, 444, 714.
— IV, 139, 147, 193, 285, 365, 536, 544, 632.
Guildeveries, V, 527, 528, 529.
Guinées, V, 584.
Gypse ou plâtre, I, 1, 222, 526, 527, 612.
II, 5, 13, 30, 55, 57, 78, 139, 194, 201, 202, 225, 298, 477, 504, 536, 542, 556, 568, 591, 624, 671, 691, 716.
— III, 50, 59, 96, 130, 137, 201, 227, 303, 383, 444, 456, 490, 515, 516, 527, 534.
— IV, 38, 168, 218, 316, 334, 350, 388, 390, 393, 394, 472, 541, 548, 574, 593, 607.

## H

Hamans, V, 586.
Haras de baudets. *Voyez* Chevaux.
Haricots. *Voyez* Pois.
Harnois. *Voyez* Carossier.
Horlogerie, I, 24, 285, 287, 314, 366, 549.
— II, 86, 155, 184, 214, 244, 266, 304, 305, 478, 544.
— III, 59, 147, 171, 502, 544, 546, 620, 652, 728.
— IV, 170, 214, 319, 334, 544.
— V, 43, 140, 257, 433.
Houblon, I, 127, 165.
— II, 183, 204, 619, 726.
— III, 44, 47, 150, 273, 301.
— IV, 212, 613.
— V, 284, 311, 503.
Houille, I, 21, 24, 28, 31, 42, 45, 71, 82, 100, 104, 130, 132, 151, 161, 222, 230, 344, 375, 378, 380, 393, 396, 408, 428, 432, 440, 448, 451, 460, 467, 517, 518, 533, 536, 548, 549, 568, 587, 597, 603, 607, 609, 615, 621, 632, 636, 639, 650, 664, 668.
— II, 5, 14, 17, 20, 28, 48, 52, 60, 65, 68, 96, 99, 103, 112, 121, 139, 140, 150, 169, 186, 190, 204, 235, 239, 290, 306, 315, 316, 318, 335, 343, 348, 350, 355, 362, 364, 368, 485, 489, 491, 497, 500, 502, 510, 534, 536, 549, 553, 557, 564, 565, 577, 587, 597, 613, 620, 623,



Digitized by Google

627, 631, 652, 661, 662, 671, 680, 681, 697, 704, 716, 718.
— III, 6, 24, 26, 42, 44, 46, 57, 59, 67, 73, 87, 96, 98, 111, 122, 128, 129, 135, 149, 151, 152, 169, 171, 196, 197, 199, 201, 205, 207, 239, 248, 251, 252, 275, 277, 289, 302, 306, 311, 318, 323, 327, 334, 338, 357, 364, 383, 384, 386, 390, 394, 423, 427, 428, 429, 431, 445, 446, 454, 466, 478, 482, 490, 493, 505, 512, 513, 524, 527, 528, 542, 544, 548, 549, 552, 553, 556, 560, 561, 564, 565, 568, 571, 575, 577, 582, 591, 593, 594, 609, 610, 649, 651, 660, 672, 686, 693, 718, 729, 730.
IV, 114, 118, 122, 124, 125, 130, 134, 136, 154, 161, 170, 173, 189, 195, 201, 205, 218, 247, 248, 251, 256, 260, 265, 267, 272, 273, 282, 284, 287, 288, 291, 301, 309, 327, 329, 330, 338, 351, 356, 360, 364, 368, 371, 372, 374, 378, 383, 386, 392, 429, 435, 447, 454, 459, 460, 461, 469, 474, 475, 476, 500, 501, 503, 514, 516, 517, 518, 519, 525, 531, 532, 537, 538, 542, 543, 554, 558, 563, 566, 567, 568, 574, 577, 588, 589, 593, 595, 597, 598, 605, 611, 628, 629, 631, 632, 640, 642, 659, 660, 672, 674, 678, 679, 687, 696, 698, 702, 706.
— V, 2, 8, 27, 40, 55, 58, 65, 99, 120, 127, 158, 165, 194, 211, 227, 276, 278, 292, 304, 305, 306, 311, 327, 340, 386, 396, 406, 414, 423, 439, 440, 447, 451, 457, 460, 532.
Huile, I, 3, 26, 30, 35, 45, 46, 47, 76, 79, 82, 85, 126, 130, 141, 168, 195, 238, 245, 248, 251, 308, 330, 335, 340, 400, 456, 458, 465, 466, 469, 508, 511, 524, 532, 535, 538, 549, 569, 570, 655, 657, 662, 701, 709, 737.
— II, 46 (*bis*), 59, 64, 97, 183, 191, 194, 239, 288, 290, 350, 509, 510, 513, 522, 536, 609, 673, 683, 684, 685, 731.
— III, 8, 9, 32, 52, 161, 165, 180, 188, 194, 226, 231, 238, 289, 322, 349, 402, 421, 452, 503, 527, 533, 556, 621, 629, 640, 656, 703, 705.
— IV, 91, 124, 127, 137, 161, 206, 207, 260, 326, 332, 370, 402, 443, 448, 467, 633.
— V, 4, 204, 252, 298, 299, 300, 423, 470, 532.
Huile de noix, V, 24, 37, 231, 253, 286.
Huile de Colzat, V, 495.

I

Indiennes, I, 11, 66, 195, 245, 253, 290, 299, 328, 337, 360, 374, 387, 469, 584, 639.
— II, 10, 79, 132, 150, 159, 183, 204, 509, 522, 544, 567, 616, 621, 631.
— III, 11, 25, 37, 173, 192, 207, 209, 227, 266, 289, 312, 344, 349, 388, 505, 528, 579, 581, 596, 640, 690, 704.
— IV, 236, 342, 402, 489, 651.
— V, 103, 190, 268, 269, 388, 482, 499.
Indigo, V, 527, 528, 532, 536, 537, 549, 550, 556, 568, 577.
Indigoteries, V, 527, 528, 529, 530.
Instrumens arratoires, I, 28, 31, 135, 137, 325, 352, 398, 460, 494, 538, 587, 654, 678, 681, 703, 742.
— II, 78, 136, 162, 254, 295, 303, 487, 601, 604, 656, 732.
— III, 52, 92, 162, 447, 481, 506, 553, 587, 594, 632, 682, 784.
— IV, 204, 285, 288, 297, 348, 357, 398, 450, 459, 552, 600, 655.
— V, 369.
Instrumens de physique et de mathématiques, II, 544.
— III, 594.
— IV, 89.
Instrumens mécaniques, I, 54, 285.
— II, 513, 658.
— III, 147, 444.
— IV, 89.
Instrumens de musique, II, 20, 92.
— III, 421, 444.
— IV, 89.
Ivoire (ouvrages d'), II, 155.
— IV, 402, 481.

J

Jais, I, 222.
— II, 559.
— III, 131.
Jambons, I, 387, 561.
— III, 219, 718.
— IV, 119.
— V, 275.
Jarretières. *Voyez* Lacets.
Jaspe, I, 117, 296, 517, 643, 742.
— II, 61, 335, 362, 485, 544, 579.
— III, 158, 304, 470.
— IV, 260, 511.
Jayet, I, 141, 216.
— III, 445, 513, 524, 593.
— IV, 145, 162, 196, 320, 692, 702.

K

Kirschwasser. *Voyez* Eau de cerise.

L

Lacets et jarretières, I, 52, 108, 536.
— III, 346, 695, 715.
— V, 62, 163, 213.
Laines, I, 3, 11, 24, 34, 133, 161, 199, 200, 227, 248, 400, 420, 518, 536, 608, 634, 635, 650, 658, 659, 662, 686, 701, 703, 718, 736, 737.
— II, 12, 29, 65, 91, 98, 99, 104, 204, 267, 326, 556, 673, 718.
— III, 8, 47, 59, 119, 162, 180, 208, 226, 339, 342, 372, 373, 382, 397, 407, 435, 444, 452, 463, 488, 492, 497, 570, 618, 642, 690, 703, 710.
— IV, 137, 165, 188, 207, 231, 272, 305, 312, 344, 380, 388, 550, 579, 634, 647.
— V, 35, 86, 151, 213, 243, 263, 458.
Lainage. *Voy.* Étoffes de laine.
Lapins, I, 504.
— III, 153.
Légumes, I, 56, 63, 126, 202, 234, 378, 482, 532, 536, 548, 549, 550, 572, 599, 657, 684.
— II, 46 (*bis*), 191, 225, 239, 244, 311, 317, 486, 639, 650.
— III, 4, 64, 111, 147, 161, 204, 208, 267, 306, 373, 378, 427, 490, 507, 629, 642, 690, 715.
— IV, 124, 192, 313, 334, 370, 391, 445, 457.
— V, 231, 252, 298, 356, 527.
Librairie, I, 79, 168, 387.
— II, 12, 544.
— III, 147, 367, 596.
— IV, 91, 161, 402.
Liége, I, 400.
— II, 335.
— III, 96.
Limes, I, 72, 314.
— V, 138.
Limon. *Voyez* Citrons.
Lin (graine de), I, 538.
— II, 5, 183, 615, 634, 648, 689, 690.
— III, 397, 424, 483, 549, 657.
— V, 63, 80, 118, 121, 188, 262, 269, 311, 460, 474.
Lin, I, 3, 24, 55, 56, 66, 127

130, 170, 202, 231, 245, 250, 409, 410, 451, 508, 511, 515, 518, 524, 536, 572, 584, 634, 684, 738.
— II, 61, 67, 68, 96, 162, 204, 215, 239, 251, 273, 298, 317, 556, 619, 634, 635, 643, 652, 697.
— III, 4, 9, 44, 56, 93, 95, 103, 112, 135, 150, 180, 194, 207, 226, 227, 235, 267, 289, 301, 312, 342, 373, 421, 424, 478, 490, 549, 556, 618, 623, 656, 674, 690.
— IV, 3, 114, 122, 273, 280, 334, 471, 499, 624, 644, 651.
Lingeries, V, 531.
Linons, V, 311.
Liqueurs, I, 387, 465, 602, 635.
— II, 59, 567, 673.
— III, 207, 250, 349, 421, 425, 533, 556, 593, 596.
— IV, 368.
— V, 286, 288.
Lisières, II, 244.
Lunettes, IV, 154, 418.
— V, 482.

M

Magnésie, II, 331.
— III, 536.
Maïs, I, 634, 635, 702.
— II, 68, 179, 650.
— III, 9, 267, 312, 373.
— IV, 193, 272, 273.
— V, 29, 288, 537, 555.
Manganèse, II, 5, 117, 168.
— III, 131, 276, 556.
— IV, 380, 550, 588, 589, 614.
Manioc, V, 527, 537, 555.
Marais, I, 70, 119, 286, 399, 487, 515, 522, 713.
— II, 513, 567, 633.
— III, 412, 448, 652.
— IV, 145.
— V, 187, 350.
Marbre, I, 13, 19, 27, 35, 42, 47, 66, 77, 83, 85, 88, 101, 106, 107, 109, 116, 117, 123, 128, 129, 133, 141, 160, 161, 174, 180, 197, 198, 206, 207, 210, 222, 227, 230, 231, 239, 287, 311, 337, 334, 339, 342, 348, 385, 420, 418, 451, 467, 472, 492, 495, 497, 506, 517, 527, 528, 570, 572, 597, 639, 648, 649, 660, 666, 683, 689, 706, 707, 737, 742.
— II, 54, 65, 68, 85, 88, 89, 95, 111, 117, 126, 128, 163, 164, 168, 179, 212, 222, 229, 243, 252, 254, 257, 263, 273, 283, 293, 304, 305, 331, 335, 341, 348, 359, 483, 501, 507, 522, 524, 531, 532, 550, 558, 564, 576, 580, 586, 588, 591, 609, 630, 638, 640, 657, 661, 663, 667, 671, 676, 685, 694, 721.
— III, 5, 31, 36, 38, 84, 85, 89, 117, 128, 137, 138, 155, 158, 160, 161, 168, 171, 207, 212, 229, 231, 235, 239, 252, 289, 303, 307, 312, 345, 351, 360, 373, 391, 421, 433, 434, 454, 455, 456, 465, 490, 495, 498, 502, 515, 527, 533, 536, 565, 566, 582, 591, 593, 594, 599, 654, 681, 700, 720, 728, 732.
— IV, 34, 38, 114, 128, 135, 150, 154, 156, 179, 193, 195, 207, 223, 224, 225, 231, 232, 233, 272, 273, 294, 302, 304, 307, 308, 359, 363, 364, 366, 387, 411, 432, 455, 460, 467, 473, 481, 485, 504, 522, 523, 534, 549, 552, 557, 563, 566, 577, 579, 610, 611, 615, 628, 633, 647, 654, 665, 670, 694, 700, 706.
— V, 29, 5, 15, 25, 32, 42, 89, 99, 103, 108, 114, 118, 122, 158, 159, 160, 167, 190, 192, 193, 211, 257, 258, 259, 268, 269, 294, 306, 315, 338, 394, 400, 425, 440, 451, 454, 461, 481, 490.
Marcassites, I, 45, 70.
— II, 228, 522, 570.
— III, 24, 552, 655.
— IV, 555.
Marmites, poëlons en fonte, I, 36, 334, 427, 454, 518, 536.
— II, 189, 275, 571, 623.
— III, 537, 619.
— IV, 138, 499, 574.
Marnières, terres glaises, I, 117, 231, 473, 544, 545, 678, 706.
— II, 298, 477, 619.
— III, 63, 85, 135, 210.
— IV, 171.
Maroquin, I, 400, 549.
— II, 256.
— IV, 89.
Marrons. *Voyez* Châtaignes.
Mastic, I, 551.
Mégisseries, I, 69, 123, 196, 508, 524, 559, 567, 640.
— II, 257, 267, 511, 516, 570, 609, 643.
— III, 192, 194, 209, 339, 349, 373, 490, 527, 552, 700, 718.
— IV, 272, 312, 703.
— V, 88, 457.
Melons, I, 59, 198.
— II, 74.
— III, 100.
— V, 525.
Mercerie, I, 108, 227, 387, 400.
— II, 307, 326, 522, 673.
— III, 192, 289, 346.
— IV, 481.
— V, 531.
Mercure ou vif-argent, I, 35, 79, 400, 506, 608.
— II, 716.
— III, 339, 384, 490, 555.
— IV, 701.
Merrain, I, 34, 36, 288, 350, 469, 643.
— II, 477.
— III, 167, 257, 373.
— IV, 260, 305, 367, 443, 518.
— V, 35, 134.
Métal (Ouvrages de), II, 479.
— III, 205.
Meubles de fonte et de fer, V, 471.
Meules à moulin, I, 63, 621, 656, 662.
— II, 65, 139, 308, 346, 716, 720.
— III, 9, 100, 188, 244, 310, 339, 371, 383, 398, 478, 490, 609, 631.
— IV, 378, 507, 554, 592, 690.
— V, 485.
Miel, I, 133, 141, 149, 334, 400, 460, 558, 608, 662, 701.
— II, 107, 162, 683.
— III, 4, 5, 9, 95, 150, 289, 339, 373, 490, 544, 549, 599, 703.
— IV, 137, 165, 305, 388, 471, 568, 647.
— V, 193, 253, 333, 400.
Minéraux, I, 1, 6, 9, 20, 24, 28, 35, 36, 50, 60, 61, 70, 107, 109, 112, 130, 147, 160, 172, 207, 214, 215, 220, 231, 235, 297, 340, 359, 365, 385, 430, 437, 440, 552, 573, 586, 608.
— II, 31, 79, 85, 132, 138, 188, 199, 206, 235, 244, 250, 269, 477, 484, 485, 508, 509, 532, 544, 591, 609, 638, 731.
— III, 5, 23, 49, 109, 116, 231, 242, 357, 367, 433, 442, 481, 486, 570, 579.
— IV, 36, 147, 199, 218, 224, 284, 312, 339, 393, 583.
Mines d'argent, I, 31, 35, 45, 46, 50, 84, 105, 112, 117, 141, 144, 146, 147, 159, 163, 191, 204, 207, 216, 239, 312, 375, 381, 385, 428, 451, 549, 571, 577, 644, 654, 656, 684, 703.
— II, 61, 65, 76, 79, 164, 168, 250, 264, 266, 334, 358, 364, 477, 484, 513, 542, 601, 630, 642, 649.
— III, 24, 109, 131, 172, 221,

Digitized by Google

242, 254, 335, 360, 481, 655, 673, 675, 700.
— IV, 147, 168, 234, 271, 272, 301, 317, 333, 336, 374, 499, 511, 701.
— V, 165, 185, 190, 250, 287, 407, 423, 534.
Mine de litharge, V, 2.
Mines de cuivre, I, 4, 16, 17, 35, 36, 41, 45, 47, 49, 61, 78, 97, 112, 116, 117, 121, 130, 140, 141, 147, 150, 163, 165, 173, 177, 182, 191, 215, 216, 231, 233, 234, 252, 256, 297, 306, 312, 334, 375, 385, 428, 460, 467, 498, 518, 536, 548, 549, 553, 557, 577, 621, 651, 688, 697, 709.
— II, 5, 33, 59, 61, 65, 78, 79, 83, 113, 150, 164, 168, 194, 250, 254, 264, 266, 301, 334, 337, 367, 477, 522, 533, 567, 591, 610, 616, 633, 672, 685, 703, 731, 724, 731.
— III, 6, 9, 23, 24, 30, 31, 52, 65, 73, 99, 116, 130, 131, 137, 155, 172, 221, 230, 242, 245, 249, 254, 289, 306, 322, 351, 379, 387, 417, 433, 464, 481, 490, 494, 499, 503, 529, 534, 536, 575, 581, 588, 620, 673, 700, 727, 728.
— IV, 170, 234, 271, 272, 273, 286, 317, 330, 333, 356, 368, 374, 388, 406, 408, 442, 459, 460, 467, 476, 499, 510, 539, 557, 570, 572, 573, 575, 577, 585, 633, 637, 644, 690, 691, 701.
— V, 3, 6, 64, 76, 114, 131, 137, 138, 165, 193, 215, 259, 269, 295, 337, 350, 356, 392, 415, 417, 423, 428, 429, 515.
Mines de fer, I, 1, 4, 17, 21, 28, 31, 34, 35, 36, 40, 41, 45, 50, 64, 86, 98, 100, 104, 112, 117, 118, 124, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 141, 147, 154, 163, 165, 172, 175, 191, 196, 197, 198, 215, 222, 231, 235, 252, 253, 257, 288, 296, 297, 302, 312, 316, 328, 345, 359, 362, 375, 397, 400, 428, 430, 450, 451, 454, 467, 471, 499, 518, 532, 535, 536, 549, 550, 557, 563, 572, 603, 613, 614, 630, 634, 637, 639, 640, 647, 654, 659, 671, 673, 677, 684, 703.
— II, 5, 9, 17, 26, 31, 59, 61, 68, 70, 76, 90, 121, 126, 138, 150, 157, 161, 163, 168, 169, 178, 179, 201, 206, 222, 243, 250, 269, 275, 276, 282, 304, 306, 310, 317, 334, 355, 362, 367, 368, 477, 484, 490, 513, 516, 522, 527, 532, 555, 556, 570, 589, 602, 612, 616, 620, 624, 630, 650, 667, 672, 676, 681, 685, 720.
— III, 8, 9, 23, 24, 43, 59, 63, 65, 109, 114, 117, 119, 135, 147, 187, 196, 204, 205, 207, 218, 227, 230, 245, 286, 289, 305, 306, 329, 332, 335, 342, 344, 345, 359, 367, 387, 392, 427, 434, 445, 456, 458, 464, 481, 495, 556, 559, 576, 584, 614, 667, 673, 698, 707, 714, 715, 719, 728.
— IV, 41, 128, 138, 171, 193, 223, 231, 236, 248, 272, 273, 283, 284, 291, 295, 306, 326, 334, 336, 338, 348, 362, 364, 365, 368, 374, 392, 406, 415, 440, 473, 480, 501, 504, 507, 510, 515, 519, 539, 557, 563, 567, 570, 572, 575, 592, 608, 631, 632, 645, 657, 699, 703.
— V, 24, 25, 29, 36, 38, 43, 89, 98, 110, 118, 126, 129, 165, 185, 193, 201, 215, 226, 234, 268, 294, 298, 315, 327, 369, 389, 393, 394, 395, 400, 402, 407, 417, 436, 452, 466, 482, 497, 512, 514.
Mines d'or, I, 36, 41, 45, 149, 164, 181, 204, 216, 312, 417, 656.
— II, 65, 168, 194, 265, 513.
— III, 24, 33, 221, 335, 367.
— IV, 171, 498, 499, 695.
— V, 85, 160, 185, 415.
Mines de manganèse, V, 64, 534.
Mines de plomb, I, 1, 28, 31, 34, 36, 40, 42, 44, 45, 84, 86, 97, 99, 105, 107, 109, 116, 117, 118, 126, 140, 144, 146, 147, 149, 150, 159, 163, 172, 177, 180, 198, 207, 231, 232, 334, 235, 287, 297, 306, 309, 375, 381, 385, 400, 408, 417, 428, 451, 495, 536, 546, 549, 553, 572, 577, 603, 610, 613, 622, 634, 648, 649, 661, 699.
— II, 9, 24, 31, 60, 61, 65, 68, 73, 76, 79, 109, 164, 168, 194, 202, 215, 245, 250, 254, 263, 266, 301, 306, 311, 317, 334, 355, 359, 364, 477, 495, 513, 522, 532, 549, 550, 556, 567, 573, 591, 598, 616, 622, 630, 662, 667, 685, 704, 734.
— III, 5, 24, 31, 44, 53, 59, 117, 131, 138, 172, 205, 206, 207, 221, 231, 243, 243, 244, 249, 279, 289, 305, 307, 338, 360, 367, 387, 390, 392, 401, 434, 439, 464, 466, 478, 481, 495, 499, 505, 514, 538, 544, 550, 567, 569, 570, 584, 588, 602, 611, 632, 700, 719, 628, 730.
— IV, 120, 125, 129, 140, 142, 145, 147, 150, 151, 156, 157, 170, 183, 195, 246, 263, 267, 291, 317, 325, 333, 366, 374, 393, 432, 435, 440, 442, 447, 501, 504, 510, 511, 522, 539, 547, 556, 564, 566, 575, 577, 583, 599, 602, 603, 633, 647, 650, 663, 664, 691.
— V, 2, 12, 93, 99, 111, 113, 114, 138, 152, 165, 190, 193, 196, 251, 257, 259, 263, 315, 318, 327, 337, 344, 345, 392, 397, 402, 403, 414, 423, 426, 427, 454, 461, 485, 510.
Mines de mercure et de vitriol, V, 154, 185.
Mines de turquoises, II, 96, 334, 363, 513, 556, 565.
— V, 111.
Mines d'azur, V, 298, 407.
Mines d'antimoine, V, 65, 274, 313, 350, 364, 400, 402, 407.
Mines de grenats, V, 303.
Minots, I, 555.
— III, 606.
Moëllons, I, 65, 630.
— II, 31.
— III, 522.
— IV, 341.
— V, 30.
Molleton, I, 11, 56, 245, 334, 371, 478, 523, 544, 566, 570.
— II, 32, 59, 157, 159, 183, 267, 513, 522, 552.
— III, 115, 227, 250, 424, 575, 593, 656.
— V, 397, 471, 499, 703.
Mouchoirs peints, I, 11, 34, 66, 99, 134, 136, 231, 242, 245, 374, 469, 584, 602, 626, 666, 704, 737.
— II, 102, 104, 194, 298, 522, 653.
— III, 154, 209, 235, 312, 373, 493, 533, 538, 593, 620, 703.
— IV, 37, 89, 119, 133, 148, 188, 267, 272, 352, 474, 492, 497, 640, 651, 703.
— V, 37, 192, 208, 265, 363, 391, 585, 586.
Mouleries, V, 56.
Moules de chapeaux, I, 85.
Moulins à blé, I, 2, 10, 15, 36, 52, 78, 98, 126, 134, 143, 186, 196, 235, 243, 253, 310, 314, 320, 323, 324, 328, 351, 366, 387, 414, 427, 454, 473, 480, 516, 529, 543, 576, 590, 657, 668, 679, 715.
— II, 18, 50, 54, 55, 60, 98,

Digitized by Google

100, 108, 126, 128, 138, 140, 142, 156, 159, 188, 190, 192, 222, 262, 267, 297, 333, 365, 508, 521, 529, 542, 563, 572, 577, 590, 609, 619, 621, 648, 652, 690, 690, 725, 726.
— III, 6, 35, 36, 41, 47, 71, 111, 134, 137, 150, 181, 244, 283, 297, 314, 344, 353, 361, 378, 400, 423, 431, 442, 450, 479, 494, 506, 510, 512, 526, 527, 553, 570, 583, 586, 661, 720.
— IV, 127, 141, 147, 155, 169, 170, 202, 348, 357, 360, 363, 367, 387, 421, 445, 472, 485, 502, 505, 538, 549, 564, 586, 588, 592, 656, 661, 673, 680.
— V, 2, 43, 78, 80, 129, 196, 198, 213, 226, 266, 273, 284, 290, 309, 320, 385, 419, 422, 465.
Moulins à écorces, V, 358.
— V, 4, 14, 28, 44, 149, 195, 213, 395, 417, 422, 438, 445, 447, 465, 501.
Moulins à huile, IV, 680.
Moulins à soie, V, 406, 218.
Mousselines, I, 79, 245, 289, 290, 365, 400, 469, 669.
— II, 159, 275, 281, 513, 522, 544.
— III, 239, 421, 533, 620.
— IV, 89, 266, 272, 402, 651.
— V, 190, 407, 584, 586.
Moutarde, I, 314, 568, 701.
— II, 159.
— III, 342, 378, 497.
— IV, 333.
— 119, 157.
Moutons, I, 24, 34, 199, 200, 244, 248, 309, 400, 460, 504, 518, 524, 536, 666, 671, 684, 737.
— II, 65, 103, 169, 228, 294, 307, 510, 531, 685.
— III, 4, 8, 95, 103, 231, 306, 312, 373, 433, 444, 549, 552, 690, 726.
— IV, 181, 267, 272, 292, 333, 572, 579.
— V, 31, 127, 263.
Mulets, I, 108, 165, 460, 536.
— II, 21, 59, 61, 522.
— III, 147, 253, 328.
— IV, 266, 267, 272, 338, 432, 460, 513, 581.
Mûriers, I, 165, 329, 400, 547, 550, 573.
— II, 136, 609, 621.
— III, 24, 28, 131, 165, 194, 226, 173, 505, 599, 640.
— IV, 134, 338.
— V, 28, 160, 188, 300, 333.
Muscadins, V, 580.

N

Nankins, II, 275, 522.
— III, 239, 598, 725.
— IV, 402, 569.
Navette, I, 3, 245.
— II, 267, 275, 604.
— III, 93, 103, 238, 342, 424, 527, 690.
— IV, 193, 334.
Nitre, I, 400.
— V, 53.
Noir de fumée, III, 556.
— V, 27.
Noix, V, 160, 188, 555.

O

Obus. *Voyez* Boulets.
Ocre, I, 1, 61, 84, 147, 233, 246, 297, 347, 664, 684.
— II, 65, 85, 157, 219, 484, 509, 578, 610, 724.
— III, 100, 166, 231, 481, 551, 556, 618, 726.
— IV, 227, 442, 443, 481, 520, 521, 522, 538, 559, 599.
— V, 22, 161, 167, 330, 483.
Oeufs, I, 484, 738.
— II, 590.
— III, 373.
— IV, 210.
— V, 569.
Olives, I, 30, 76, 168, 329, 400, 550, 709.
— II, 61, 134, 136, 194, 283, 579, 609, 685, 731.
— III, 24, 89, 165, 349, 533, 629, 640, 695.
— IV, 339, 448, 474.
— V, 288, 300, 333, 423.
Opium, V, 586.
Oranges, I, 47, 400, 465, 535.
— II, 609, 731.
— III, 165, 510, 533, 629.
— V, 288, 396, 423.
Orfévrerie, V, 157.
Organdis, V, 584.
Os (ouvrages d'), IV, 481.
Osier (ouvrages d'osier), I, 742.
— III, 615.
Outres, I, 536.

P

Paille (chapeaux de), III, 728.
Paillettes de mica, V, 294.
Paillettes d'or, I, 117.
— II, 60, 201, 520.
— III, 119.
— V, 2, 134.
Pains d'épice, I, 133, 608.
— III, 339, 421, 556.
Pannes, I, 56, 482.
— II, 270, 641, 705.
— IV, 114.
Pantoufles. *Voyez* Souliers.
Papeteries, I, 15, 20, 28, 30, 32, 34, 52, 65, 69, 72, 74, 78, 82, 87, 89, 99, 104, 136, 151, 162, 169, 180, 195, 197, 202, 204, 222, 230, 248, 251, 253, 283, 287, 300, 304, 305, 314, 317, 330, 334, 342, 350, 400, 419, 431, 464, 471, 477, 482, 488, 499, 538, 511, 536, 544, 546, 558, 572, 579, 582, 584, 590, 593, 596, 611, 634, 638, 639, 648, 658, 666, 668, 713, 714.
— II, 5, 29, 50, 54, 59, 86, 93, 98, 108, 128, 132, 150, 152, 153, 166, 167, 179, 184, 192, 194, 203, 215, 234, 239, 262, 270, 275, 289, 295, 300, 317, 320, 345, 348, 356, 361, 362, 488, 498, 509, 513, 522, 536, 572, 574, 597, 634, 644, 652, 653, 666, 725, 726.
— III, 9, 25, 29, 59, 94, 95, 101, 103, 114, 129, 136, 171, 180, 184, 191, 194, 209, 216, 227, 297, 312, 324, 334, 339, 342, 344, 353, 382, 384, 386, 409, 411, 423, 424, 427, 431, 450, 481, 490, 495, 497, 523, 524, 529, 544, 552, 556, 570, 596, 598, 629, 642, 644, 654, 661, 666, 675, 694, 712, 713, 714, 715, 716, 728, 732.
— IV, 42, 114, 119, 122, 126, 147, 159, 161, 179, 180, 196, 197, 199, 207, 254, 267, 272, 284, 292, 299, 305, 309, 322, 333, 334, 349, 356, 367, 368, 374, 393, 415, 425, 461, 470, 477, 485, 488, 497, 534, 535, 548, 554, 559, 571, 572, 575, 576, 592, 608, 613, 618, 622, 623, 627, 646, 647, 649, 652, 656, 669, 681.
— V, 25, 27, 29, 38, 42, 127, 130, 138, 147, 154, 192, 193, 196, 199, 202, 216, 227, 235, 255, 259, 281, 286, 287, 300, 301, 320, 326, 327, 328, 350, 351, 386, 400, 402, 407, 420, 430, 435, 444, 452, 461, 462, 463, 474, 482, 495, 503, 508, 531.
Papiers peints, I, 21, 32, 34, 196, 482, 645.
— II, 179, 215, 262, 588.
— III, 209, 266, 421, 505, 556, 579, 596, 710.
— IV, 89, 133, 402, 518.
— V, 365, 482.
Parchemin, I, 387.
— II, 91, 162.
— III, 33, 89, 392.

Digitized by Google

— IV, 575.
— V, 281.
Parfumerie, I, 47, 79.
— II, 513, 609.
— III, 533, 703.
— IV, 89.
— V, 288, 326.
Passementerie, I, 26, 126, 156.
— II, 567.
— III, 186, 194.
— IV, 90, 402.
Pastel, I, 34.
— II, 91.
Pâtes, I, 56.
— II, 179.
— IV, 133, 165.
Pâturages, I, 10, 36, 39, 42, 45, 48, 55, 63, 64, 68, 100, 105, 112, 117, 129, 133, 157, 162, 165, 196, 205, 213, 221, 222, 223, 230, 238, 248, 251, 253, 300, 303, 310, 318, 326, 328, 331, 337, 350, 357, 362, 365, 375, 381, 392, 393, 406, 437, 442, 449, 480, 487, 515, 522, 539, 548, 565, 608, 629, 631, 639, 643, 651, 657, 660, 662, 672, 684, 689, 711, 714, 740.
— II, 2, 21, 27, 62, 65, 65, 68, 77, 92, 96, 120, 134, 199, 150, 188, 191, 194, 195, 201, 211, 235, 244, 248, 255, 260, 272, 280, 283, 289, 334, 478, 510, 512, 551, 556, 572, 587, 612, 622, 649, 677, 680, 700, 707, 717, 725, 726, 729, 731.
— III, 4, 7, 8, 12, 24, 95, 97, 119, 120, 134, 135, 137, 150, 182, 191, 205, 207, 208, 242, 289, 427, 436, 485, 728.
— IV, 178, 180, 267, 272, 273, 280, 299, 328, 333, 334, 338, 362, 586, 642.
— V, 28, 45, 80, 121, 159, 160, 188, 214, 224, 284, 288, 348, 389, 394, 446, 482.
Peausseries, I, 56, 62, 106, 123, 169, 196, 549.
— II, 570, 690.
— III, 24, 128, 267, 339, 385, 556, 642.
— IV, 89.
Peaux. — *Voyez* Pelleteries.
Pêche (la), Pêcheurs, I, 18, 210, 351, 387, 399, 551.
— II, 48, 155, 200, 222, 229, 265, 268, 272, 298, 365, 608, 624, 673, 712, 719.
— III, 5, 29, 306, 544, 636.
— IV, 199, 283, 284, 366, 471, 551, 552, 577, 582, 597, 693.
— V, 39, 105, 552.
Pêches, Pêcheries (fruit), I, 181, 573.
— III, 4, 537.
Peignes, I, 86, 416, 639.
— II, 554, 647.
— III, 445, 598, 642, 732.
— IV, 402, 537, 624, 692.
— V, 482.
Pelleteries, I, 74, 120, 416, 508, 602, 603, 742.
— II, 162, 278, 284, 665.
— III, 231, 312, 346, 481, 608.
— IV, 267, 272, 287, 367, 402, 461, 475, 505, 703.
— V, 157, 531, 569.
Pêluches, I, 2, 56.
Perles, I, 66, 216.
— IV, 89, 595.
— V, 50.
Pétrifications, I, 32, 160, 172, 191, 365, 588, 647, 680, 742.
— II, 167, 215, 244, 505, 544, 583, 609.
— III, 9, 407, 663, 702, 704.
— IV, 214, 312, 441, 544, 644.
Pétrole, II, 502, 685.
— III, 384, 618.
— V, 139.
Piastres, V, 533.
Pierres à chaux, V, 268, 339, 348, 357, 487.
Pierres à aiguiser, I, 417, 660.
— II, 515.
— III, 100, 205, 323, 576.
— IV, 216, 503.
— V, 511.
Pierres de taille à bâtir, I, 24, 39, 75, 130, 196, 197, 211, 301, 332, 420, 499, 635, 640, 688, 711.
— II, 99, 153, 163, 196, 316, 320, 343, 569, 571, 582, 597, 616, 667, 693, 718.
— III, 5, 135, 178, 191, 196, 244, 259, 268, 317, 339, 352, 373, 383, 388, 427, 486, 522, 528, 537, 540, 563, 585, 621, 642, 659, 676, 715, 728.
— IV, 159, 189, 195, 272, 306, 307, 410, 445, 499, 525, 558, 605, 670, 671, 684, 695, 703, 708.
— V, 30, 134, 140, 216, 219, 269, 283, 286, 312, 335, 385, 386, 405, 465, 469, 481, 511.
Pierres bleues. IV, 402.
Pierres calcaires, I, 1, 6, 15, 38, 42, 70, 85, 86, 97, 103, 116, 117, 124, 128, 129, 130, 147, 159, 180, 181, 215, 233, 235, 252, 256, 305, 333, 334, 340, 385, 420, 480, 506, 552, 564, 565, 572, 586, 605, 656, 671, 698, 706, 707, 738.
— II, 1, 31, 50, 140, 212, 254, 256, 263, 268, 338, 342, 477, 491, 501, 508, 513, 532, 556, 585, 588, 591, 597, 619, 643, 676, 688.
— III, 31, 33, 96, 116, 117, 130, 135, 155, 166, 168, 221, 235, 246, 249, 251, 252, 323, 352, 366, 375, 421, 427, 430, 459, 485, 486, 490, 526, 535, 545, 546, 550, 565, 588, 603.
— IV, 150, 157, 205, 235, 305, 367, 418, 459, 483, 500 504, 511, 514, 534, 556, 557, 603, 605, 607, 615, 694.
— V, 22, 25, 29, 31, 42, 99, 106, 134, 163, 157, 192, 258, 265, 273, 291, 319, 351, 363, 405, 420, 421, 425, 442, 450, 579.
Pierres à fusil. I, 73, 216, 296, 333, 601, 613.
— II, 483, 544, 583, 599.
— III, 56, 406, 427, 490.
— IV, 133, 367, 439, 500, 552, 595.
Pierres à crayons, V, 331.
Pierres de tonnerre, V, 511.
Pierres fines, I, 45, 70, 89, 119, 149, 517, 604, 635.
— II, 485, 688.
— III, 5, 546, 715.
— IV, 457.
Pierres à moulins, V, 76, 396, 399.
Pierre-Ponce, II, 502.
Pierres précieuses, I, 79, 231.
— II, 61.
Pierre rouge, IV, 443.
Pipes, I, 24, 62, 63.
— II, 275.
— III, 115.
— IV, 162, 624.
Planches, I, 36, 116, 169, 176, 277, 325, 568, 666.
— II, 138, 225, 239, 355.
— III, 95, 96, 205, 424.
— IV, 214, 100, 597.
Plantes médicinales. — Aromatiques, I, 117, 536.
— 134, 168, 334, 609.
— III, 24, 332, 599, 640.
— IV, 277, 703.
— V, 63.
Platines de fonte. *Voyez* Ouvrages de fonte.
Plomb façonné, I, 79, 400.
— II, 136, 522, 674.
— III, 591.
— IV, 402, 457, 779.
— V, 27, 581, 585.
Plumes de lit, III, 26.



Digitized by Google

— IV, 305.
Plumes de couleurs, III, 421.
Plumes, I, 23, 161, 400, 568.
— III, 119.
— IV, 402.
Poëlons en fonte. *Voyez* Marmites.
Poil de Chèvre, II, 12, 244.
— IV, 374.
— IV, 374.
Poëleries, V, 62, 211, 422, 482.
Poiré. *Voyez* Cidre.
Pois, Fèves, Haricots, I, 24, 202, 229, 518, 573, 686, 701.
— II, 239, 650.
— III, 4, 9, 95, 127, 227, 267, 273, 289, 312, 328, 342, 373, 552.
— V, 311, 537.
Poisson, I, 13, 43, 76, 129, 133, 137, 196, 213, 248, 318, 339, 350, 357, 387, 400, 406, 443, 518, 561, 572, 594, 643, 684.
— II, 65, 74, 132, 134, 179, 188, 194, 244, 477, 526, 546, 554, 642, 724.
— III, 3, 5, 8, 95, 204, 208, 226, 267, 332, 339, 353, 425, 490, 598.
— IV, 424, 542, 665, 678.
— V, 157, 400, 453, 458, 485.
Poisson de mer, Marée, I, 76, 79, 146, 202, 227, 296, 339, 342, 387, 400, 411, 421, 514, 532, 535, 572.
— II, 68, 72, 107, 155, 182, 200, 268, 272, 298, 317, 598, 608, 624, 673, 712, 719.
— III, 5, 26, 165, 328, 452, 544.
— IV, 114, 128, 272, 284, 597, 617, 679.
— V, 266, 326, 532, 552, 553.
Poivrier, V, 577, 580, 581.
Poix-Résine, Goudron, I, 471, 485, 558.
— II, 138, 290, 335, 567, 650.
— III, 93, 95, 96, 205, 515.
— IV, 161, 205, 333.
— V, 163, 206, 482, 532.
Pommes de terre, I, 374.
— II, 239, 650.
— III, 161, 267.
— IV, 181, 192, 193, 332, 333, 334, 542, 662.
— V, 454, 467, 485.
Porcelaine, I, 371, 482, 621, 635, 714, 739.
— II, 342, 360, 479, 650.
— III, 167, 251, 349, 372, 490, 552, 570, 641, 710.
— IV, 4, 89, 686, 708.
— V, 27, 103, 157, 206, 311, 319.
Porcs, I, 309, 469, 511.
— II, 307.



— III, 69, 95, 226, 293, 306, 312, 373, 549.
— IV 272, 333.
Porphyre, I, 130, 342, 517.
— II, 61, 65, 361, 542.
— III, 5, 186, 490, 682, 683.
— IV, 309, 387, 511, 610, 640.
— V, 213, 433, 502.
Potasse, Soude, I, 64, 79, 299, 432, 471, 482, 686.
— II, 107, 273, 567, 634, 663, 719.
— III, 12, 39, 126, 306, 423, 556, 664, 710.
— IV, 154, 353, 679.
— V, 53, 137.
Poterie, Vaisselle de terre, I, 24, 30, 38, 65, 72, 85, 103, 133, 155, 164, 169, 178, 184, 210, 232, 295, 302, 311, 320, 340, 343, 345, 350, 360, 377, 384, 392, 404, 449, 465, 471, 482, 492, 524, 540, 555, 602, 608, 624, 626, 639, 661, 671, 708, 740.
— II, 20, 29, 57, 73, 99, 124, 153, 157, 172, 183, 187, 194, 203, 225, 237, 248, 326, 356, 358, 508, 509, 522, 552, 568, 641, 650, 726.
— III, 12, 44, 70, 93, 109, 157, 171, 181, 209, 238, 324, 338, 383, 410, 424, 431, 456, 481, 508, 510, 512, 543, 553, 573, 607, 705, 710.
— IV, 3, 89, 90, 145, 159, 185, 198, 214, 248, 262, 284, 302, 332, 334, 392, 402, 442, 485, 624, 647, 678, 687, 703.
— V, 39, 44, 53, 55, 58, 85, 147, 163, 188, 190, 232, 248, 269, 278, 285, 326, 388, 412, 478, 487, 491, 497, 502, 529, 536.
Poudre d'Or, V, 569.
Poudre à canon, I, 97, 253, 400, 639.
— II, 10, 50, 161, 184, 259, 262, 317, 567, 673.
— III, 180, 344, 593.
— IV, 200, 335, 474, 548, 611.
— V, 288.
Poudingue, V, 502.
Pondre à poudrer. *Voyez* Amidon.
Prairies, I, 10, 63, 159, 189, 222, 223, 251, 303, 331, 381, 392, 393, 405, 466, 482, 654.
— II, 77, 168, 195, 572, 648, 649, 677, 700, 726.
— III, 150, 182, 191, 273.
— IV, 664.
— V, 50, 80, 224, 284, 348, 446, 483, 484.
Pressoirs à huile, I, 36, 63, 87, 98, 134, 186, 230, 312, 320, 324, 328, 414, 437, 458, 466, 493, 516, 555, 590, 591, 658, 667, 670, 700, 715.
— II, 18, 54, 98, 102, 153, 190, 199, 210, 260, 274, 280, 297, 298, 315, 333, 335, 345, 349, 508, 519, 531, 561, 563, 568, 578, 595, 609, 619, 652, 653, 656, 689, 700, 705.
— III, 27, 36, 41, 47, 52, 90, 135, 150, 152, 157, 180, 181, 211, 213, 244, 258, 297, 321, 356, 361, 400, 442, 450, 479, 490, 524, 527, 548, 583, 629.
— IV, 128, 141, 155, 212, 225, 318, 357, 367, 380, 387, 397, 449, 472, 505, 538, 549, 586, 634.
— V, 286.
Pruneaux, I, 84, 465, 511, 532, 571, 662.
— III, 27, 226, 227, 289.
— IV, 689, 703.
— V, 37, 326.
Pyrites, I, 24, 50, 60, 61, 71, 74, 86, 97, 112, 147, 180, 256, 297, 342, 378, 428, 437, 456, 468, 572, 583, 640, 697, 699.
— II, 83, 116, 206, 235, 302, 356, 484, 561, 583, 586, 609, 611, 710, 721.
— III, 5, 24, 26, 34, 39, 61, 63, 84, 114, 166, 198, 242, 351, 387, 399, 417, 431, 494, 499, 515, 576.
— IV, 36, 117, 224, 293, 312, 317, 330, 505, 563, 567, 583, 603, 644.
— V, 2, 257.

## Q

Quartz, I, 59, 99, 116, 180, 183, 207, 215, 216, 235, 256, 297, 412, 430, 517, 606, 648, 649.
— II, 25, 31, 85, 201, 346, 484, 501, 511, 544, 610, 636, 721.
— III, 63, 231, 323, 351, 499, 553, 593.
— IV, 205, 224, 236, 284, 328, 347, 348, 505, 534, 570.
Quincaillerie, I, 15, 41, 165, 227, 233, 359, 387, 400, 411, 637, 708.
— II, 63, 104, 149, 162, 250, 270, 274, 295, 307, 326, 348, 478, 513, 522, 576, 673, 712.
— III, 205, 266, 424, 556, 626, 683, 707, 715.
— IV, 89, 217, 267, 352, 371, 481, 499, 503.
— V, 37, 365, 385, 391, 471, 531.
Raffineries de sucre, V, 323.
Raffineries de poudre, V, 38.
Raffineries de soufre, V, 132.
Raquettes, V, 273.



Digitized by Google

R

Ras, I, 69, 221, 240, 371, 400, 478, 543, 570, 597.
— II, 157, 522, 615.
— III, 9, 136, 226, 227, 235, 289, 306, 339, 492, 499, 512.
IV, 37, 301, 312, 338, 500, 515.
Ratines, I, 2, 24, 56, 69, 141, 184, 223, 234, 243, 245, 247, 317, 328, 371, 414, 478, 508, 511, 523, 566, 570, 698, 736.
— II, 114, 136, 167, 281, 552, 563, 685, 691.
— III, 25, 180, 188, 226, 250, 421, 424, 492, 500, 510, 560, 622, 656, 690, 697.
— IV, 161, 170, 267, 377, 380.
— V, 403, 499.
Réglisse, I, 701.
— III, 9, 204.
Résine, *Voyez* Poix, V, 163, 206, 582.
Riz, I, 400.
— V, 100, 188, 356, 537, 555, 586.
Rocou, V, 527, 535, 556.
Rouennerie, II, 307, 649.
— III, 194, 220, 553.
— IV, 402, 620.
— V, 447, 514.
Rouge (fabrique de), IV, 122.
Rubans, I, 52, 56, 108, 109, 168, 210, 335, 425, 536, 627, 736.
— II, 12, 195, 275, 355, 356, 362, 509, 513, 534, 570, 650, 698.
— III, 9, 194, 205, 258, 306, 346, 449, 456, 695.
— IV, 89, 267, 281, 374, 474, 497, 503, 528.
— V, 137, 213, 425.
Rum, V, 532.

S

Sabine, V, 532.
Sable, I, 5, 24, 43, 100, 145, 204, 312, 378, 399, 527, 623, 650.
— II, 477, 564, 694, 730.
— III, 6, 135, 312, 373, 430, 507, 568, 573.
— IV, 417, 571, 645, 650.
— V, 18.
Sabots, I, 86, 662, 703.
— II, 275, 522.
— III, 38, 166.
— IV, 260, 284.
Safran, I, 34, 69, 192, 222, 225, 229, 370, 550, 571, 613, 655.
— II, 571.
— III, 24, 59, 208, 267, 452, 703, 710.
— IV, 165, 333, 339, 610.
— V, 157, 423, 483.
Salines, I, 18, 22, 54, 119, 130, 141, 248, 337, 400, 421, 437, 473, 518, 588, 596, 635, 655, 700.
— II, 31, 97, 157, 167, 222, 477, 542, 619, 719, 723, 731.
— III, 88, 94, 157, 207, 211, 219, 346, 490, 509, 571, 576, 581.
— IV, 123, 170, 216, 218, 333, 336, 345, 393, 432, 533, 615, 618, 630.
— V, 6, 11, 53, 81, 137, 187, 394, 529.
Salpêtre, I, 32, 54, 85, 168, 191, 300, 307, 349, 420, 480, 524, 544, 584, 602, 701, 738.
— II, 154, 184, 477, 522, 556, 567, 568, 590.
— III, 25, 216, 289, 512, 517, 642.
— IV, 193, 402, 430.
— V, 37, 339, 365, 431, 586.
Sangles, III, 174.
Sardines, I, 149, 286, 400, 522, 535, 635.
— II, 9, 25, 68, 107, 317, 683.
— III, 544, 696.
— IV, 217, 284.
— V, 324.
Satins, I, 56, 133, 469.
— III, 131, 226, 500.
— IV, 397, 402.
Savons, I, 3, 35, 56, 108, 115, 127, 130, 245, 302, 332, 352, 400, 411, 465, 471, 482, 514, 524, 544, 550, 568, 588, 594.
— II, 88, 104, 140, 167, 173, 183, 190, 274, 302, 331, 342, 479, 513, 567, 592, 604, 632, 653, 656, 662, 663, 673, 706.
— III, 11, 12, 89, 93, 95, 157, 171, 188, 194, 280, 312, 349, 384, 397, 427, 445, 490, 593, 616, 629, 636, 705, 738.
— IV, 124, 137, 148, 283, 286, 326, 368, 374, 392, 402, 485, 582, 611, 624, 651, 654, 667, 679.
— V, 22, 45, 53, 157, 254, 326, 481, 487, 532.
Schiste, I, 13, 36, 61, 85, 86, 97, 109, 112, 130, 140, 172, 180, 207, 212, 215, 216, 232, 256, 340, 385, 412, 506, 528, 567, 572, 649, 697, 699.
— II, 9, 25, 31, 73, 212, 229, 252, 256, 273, 284, 298, 358, 483, 485, 501, 504, 558, 581, 585, 591, 630, 636, 676.
— III, 4, 31, 32, 58, 108, 116, 117, 137, 138, 155, 166, 168, 231, 251, 309, 351, 360, 391, 399, 465, 700, 726.
— IV, 156, 185, 208, 217, 231, 232, 284, 302, 367, 375, 534, 552, 557, 615, 700.
— V, 103, 192, 257, 258, 259, 261, 319, 322, 343, 425, 454.
Sciéries, I, 4, 21, 66, 88, 86, 116, 169, 172, 290, 366, 431, 438, 447, 559, 610, 638, 665, 702.
— II, 27, 55, 166, 188, 199, 208, 257, 332, 485, 551, 624.
— III, 34, 35, 36, 52, 286, 296, 352, 356, 490, 527, 553, 581, 586, 598, 720, 732.
— IV, 207, 214, 260, 283, 288, 357, 361, 367, 402, 461, 525, 592.
— V, 25, 122, 153, 286, 445, 483.
Sel, I, 69, 79, 115, 130, 138, 170, 199, 231, 302, 308, 384, 400, 411, 451, 482, 515, 522, 524, 534, 635, 661.
— II, 103, 107, 140, 155, 158, 183, 200, 282, 300, 331, 477, 509, 584, 633, 652, 653, 731.
— III, 59, 148, 167, 173, 207, 238, 306, 353, 427, 452, 544, 694, 718.
— IV, 114, 272, 301, 305, 442, 597, 607, 615, 619, 624, 637.
— V, 81, 264, 425, 447, 582, 583.
Sel ammoniac, II, 191.
— III, 349, 410, 421, 424, 728.
— IV, 90.
— V, 311, 326.
Sel d'epsom, II, 331.
— III, 410, 728.
— IV, 393.
Selliers, *Voyez* Carrossiers.
Serges, I, 2, 15, 24, 35, 40, 56, 69, 78, 100, 118, 133, 137, 147, 155, 159, 160, 165, 168, 177, 181, 185, 192, 196, 204, 221, 225, 227, 234, 235, 241, 245, 317, 334, 354, 358, 359, 391, 400, 414, 420, 422, 439, 447, 454, 466, 473, 482, 508, 535, 536, 567, 584, 591, 597, 606, 616, 635, 637, 640, 645, 650, 653, 656, 657, 660, 662, 667, 701, 702, 705.
— II, 2, 31, 46 (*bis*), 65, 104, 107, 118, 136, 138, 157, 159, 172, 176, 186, 192, 253, 262, 273, 275, 287, 298, 307, 326, 364, 507, 513, 522, 552, 562, 590, 604, 615, 659, 661.
— III, 8, 9, 33, 48, 82, 83, 103,


Digitized by Google

121, 13, , 136, 180, 204, 207, 209, 216, 226, 227, 231, 242, 289, 305, 306, 319, 339, 342, 372, 373, 374, 387, 390, 392, 421, 430, 451, 485, 492, 500, 507, 508, 510, 530, 566, 575, 596, 600, 617, 625, 626, 649, 675, 690, 703, 710, 715.
— IV, 37, 113, 114, 156, 212, 267, 322, 323, 326, 338, 342, 344, 347, 352, 367, 368, 377, 382, 383, 397, 415, 416, 440, 444, 451, 459, 471, 472, 475, 488, 496, 500, 507, 515, 548, 563, 573, 577, 581, 694, 703, 704, 708.
— V, 2, 29, 34, 196, 282, 395, 470, 481.
Serrurerie. I, 146, 233.
— II, 250, 274, 492, 567.
— III, 201.
— IV, 425, 469, 577.
Siamoises. I, 62, 66, 69, 136, 305, 374, 469, 482, 645, 666.
— II, 59, 88, 153, 204, 275, 322, 509, 649, 663, 671, 690.
— III, 54, 220, 239, 372, 373, 533, 593, 596, 615, 616, 644, 686, 732.
— IV, 203, 267, 301, 334, 352, 402, 455, 620, 651.
— V, 256, 289, 511, 514.
Sirop. V, 530, 532.
Sonnettes. I, 536.
— IV, 356.
Soude. *Voyez* Potasse.
Soufre. I, 24, 48, 134, 165, 207, 416, 604.
— II, 584.
— III, 117, 171, 242, 349, 390, 718.
— IV, 272, 330, 339, 402, 525, 603, 701.
— V, 447, 549.
Souliers, Bottes, Pantouffles. I, 66, 454.
— II, 673.
— III, 283, 642, 656, 675.
— IV, 35, 89, 363, 528.
Soie, Soieries. I, 11, 26, 30, 37, 47, 65, 72, 74, 79, 99, 105, 108, 109, 134, 139, 166, 168, 181, 204, 227, 314, 330, 334, 374, 400, 465, 469, 472, 482, 490, 497, 544, 588, 599, 602, 657, 658, 685, 701, 705, 736.
— II, 12, 46 (*bis*), 59, 65, 69, 102, 104, 134, 136, 152, 157, 159, 188, 191, 194, 204, 359, 479, 510, 513, 522, 579, 609, 673, 685.
— III, 9, 24, 42, 55, 124, 131, 161, 165, 194, 207, 226, 266, 267, 297, 349, 409, 442, 453, 463, 490, 500, 510, 533, 552, 565, 579, 596, 598, 629, 640, 686, 703.
— IV, 89, 90, 124, 127, 148, 161, 206, 225, 266, 289, 312, 357, 361, 364, 370, 374, 380, 402, 436, 445, 467, 474, 500, 537, 541, 550, 586, 632, 633, 651.
— V, 4, 94, 127, 130, 188, 231, 243, 288, 290, 299, 300, 320, 324, 326, 407, 423, 431, 586.
Sucre. I, 66, 69, 79, 115, 227, 299, 302, 387, 400, 411, 477, 482, 588, 635.
— II, 88, 155, 183, 567, 662, 673.
— III, 11, 180, 207, 209, 238, 289, 349, 478, 596, 710.
— IV, 90, 114, 315, 366, 368, 402.
— V, 288, 528, 530, 531, 532, 533, 535, 537, 540, 543, 549, 550.
Surreries. V, 527, 528, 529, 530, 540, 547, 577.
Suif. I, 536, 701.
— II, 162.
— III, 549, 593.
— IV, 165, 333, 471, 647.
Sulfate, II, 331, 578, 662, 730.
— III, 59, 266, 349, 410, 461.
— IV, 90, 520.
— V, 56, 294, 441.

T

Tabac, I, 19, 108, 243, 295, 299, 302, 314, 337, 345, 396, 482, 588, 629, 712.
— II, 12, 104, 155, 200, 204, 248, 262, 274, 298, 326, 479, 534, 567, 597, 619, 650, 673.
— III, 12, 92, 93, 126, 171, 180, 181, 189, 211, 227, 273, 280, 324, 344, 397, 427, 456, 490, 524, 549, 591, 593, 629, 656, 661, 728.
— IV, 333, 334, 374, 402, 582, 667, 696, 700.
— V, 45, 53, 59, 137, 148, 232, 283, 311, 484, 504, 529, 530, 533, 534, 537, 555, 567.
Tabletterie, I, 63.
— II, 149, 155, 552.
— III, 59.
— IV, 89.
— V, 142.
Taffetas, I, 168.
— IV, 90.
Tafia, V, 532.
Taillanderie, I, 28, 100, 151, 197, 222, 285, 295, 300, 324, 340, 345, 376, 471, 533, 742.
— II, 20, 63, 136, 568, 635, 732.
— III, 93, 321, 342, 412, 424, 450, 502, 556, 596, 616.
— IV, 154, 179, 204, 207, 292, 356, 392, 439, 499, 688.
— V, 27, 53, 87, 286, 463.
Tale, I, 20, 460.
— II, 61, 571.
— III, 41, 223, 307, 437, 524.
— IV, 195, 199, 393.
— V, 399.
Tamis, I, 52.
Tan, I, 63, 143, 156, 235, 437, 454, 638.
— II, 50, 141, 159, 192, 214, 262, 267, 307, 521.
— III, 44, 48, 51, 157, 314, 423, 553, 598.
— IV, 154, 212, 656, 703.
— V, 328, 351, 360, 431.
Tanneries, I, 6, , , 14, 17, 21, 22, 23, 26, 28, 30, 33, 34, 35, 39, 45, 52, 54, 59, 62, 65, 69, 72, 77, 84, 87, 100, 115, 126, 133, 134, 137, 139, 141, 147, 149, 150, 151, 153, 159, 162, 165, 166, 168, 172, 175, 183, 184, 196, 204, 222, 232, 236, 243, 245, 248, 253, 283, 290, 293, 299, 300, 314, 320, 330, 334, 342, 352, 356, 387, 400, 408, 410, 416, 422, 437, 454, 456, 464, 465, 466, 467, 482, 490, 497, 508, 524, 536, 544, 549, 558, 567, 568, 570, 576, 597, 603, 637, 639, 640, 645, 650, 653, 655, 661, 662, 667, 674, 678, 700, 737.
— II, 4, 5, 29, 52, 65, 67, 69, 73, 74, 75, 91, 93, 129, 130, 138, 159, 163, 167, 179, 184, 186, 190, 194, 199, 214, 222, 228, 256, 262, 267, 273, 274, 275, 282, 283, 288, 293, 295, 297, 298, 301, 304, 306, 309, 326, 328, 346, 359, 361, 509, 510, 511, 513, 522, 556, 560, 561, 562, 568, 570, 585, 590, 615, 616, 634, 643, 649, 652, 653, 662, 665, 690.
— III, 4, 5, 25, 29, 31, 48, 51, 89, 95, 103, 128, 135, 136, 151, 157, 162, 167, 171, 179, 181, 186, 194, 196, 204, 207, 209, 213, 220, 224, 226, 227, 231, 239, 244, 250, 257, 267, 285, 301, 306, 313, 335, 337, 339, 349, 352, 373, 378, 385, 387, 388, 399, 421, 423, 424, 425, 427, 430, 481, 490, 495, 510, 516, 524, 530, 531, 536, 539, 546, 549, 553, 556, 559, 579, 583, 586, 591, 596, 598, 599, 603, 608, 615, 626, 629, 638, 642, 693, 704, 710, 715, 718.
— IV, 89, 112, 119, 135, 137, 141, 148, 159, 161, 165, 199,



Digitized by Google

201, 202, 205, 207, 265, 272, 292, 294, 322, 324, 326, 329, 333, 347, 352, 358, 359, 367, 370, 374, 379, 387, 402, 426, 439, 444, 451, 470, 471, 472, 475, 489, 525, 529, 530, 533, 542, 549, 550, 586, 624, 648, 660, 661, 671, 686, 708.
— V, 11, 13, 35, 37, 45, 63, 88, 97, 106, 119, 121, 129, 157, 163, 167, 190, 193, 216, 218, 224, 255, 269, 281, 300, 306, 310, 319, 322, 335, 350, 358, 360, 365, 389, 392, 393, 400, 404, 405, 407, 413, 415, 431, 443, 447, 457, 460, 466, 467, 478, 481, 482, 495, 508, 512.
Tapis, Tapisseries, I, 42, 56, 79, 100, 138, 151, 245, 248, 524, 593, 639.
— II, 103, 204, 222, 300, 597.
— III, 8, 593, 598, 690, 725.
— IV, 89, 114, 202.
— V, 157.
Teinturerie, I, 12, 134, 225, 241, 245, 251, 295, 303, 305, 317, 340, 345, 353, 432, 439, 449, 477, 482, 508, 543, 559, 576, 714.
— II, 29, 102, 124, 130, 132, 153, 159, 179, 201, 248, 275, 479, 506, 522, 534, 562, 567, 650, 663.
— III, 11, 12, 59, 126, 226, 227, 337, 349, 357, 373, 456, 500, 603, 616, 640, 694, 710, 718.
— IV, 119, 154, 289, 392, 402, 475, 500, 624.
— V, 29, 45, 97, 137, 157, 281, 482, 487, 502, 556.
Terre inflammable, I, 242.
— III, 26.
— V, 45, 51, 98, 114, 144, 260, 301, 345, 445, 451, 484, 497.
Terre glaise. *Voy.* Marnières.
Terre à pipe, I, 650.
— III, 149, 250.
— IV, 292, 351.
— V, 163, 501.
Terre Savonneuse, I, 648, 667, 678.
— II, 366, 546.
— III, 718.
— IV, 339, 368, 615.
Terre à dégraisser, à polir, II, 665.
— III, 204, 488.
Terre rouge, ocre rouge, IV, 347, 521, 593.
Térébenthine, I, 400, 558.
— II, 136, 290, 335, 355.
— IV, 161, 333.
Tiretaines, I, 24, 165, 174, 657, 742.
— II, 76.
— III, 5, 8, 14, 38, 115, 209, 573, 642.
— IV, 291, 366, 512, 587, 667.
— V, 61.
Tireurs d'or, V, 270.
Tisseranderies, I, 34, 100, 127, 174, 177, 184, 191, 414, 464, 563, 591, 597, 606, 640.
— II, 5, 106, 176, 209, 253, 361, 511, 631, 689.
— III, 127, 286, 407, 411, 486, 517, 541, 556, 623, 727.
— IV, 148, 154, 182, 281, 285, 344.
— V, 61, 106, 509.
Toiles de lin et de fil, I, 2, 3, 11, 12, 15, 16, 23, 24, 34, 35, 44, 48, 62, 66, 75, 79, 84, 87, 100, 104, 108, 110, 125, 127, 130, 133, 136, 137, 150, 157, 161, 165, 174, 177, 184, 195, 196, 199, 212, 221, 225, 227, 230, 231, 234, 235, 241, 242, 245, 247, 248, 283, 288, 289, 295, 302, 305, 314, 320, 334, 356, 362, 374, 379, 400, 409, 411, 413, 416, 420, 424, 425, 431, 435, 451, 454, 460, 463, 467, 472, 477, 480, 484, 492, 508, 524, 530, 532, 534, 536, 544, 568, 571, 572, 579, 584, 592, 597, 602, 604, 608, 626, 634, 635, 639, 642, 653, 655, 656, 666, 669, 670, 671, 684, 686, 701, 704, 736, 738, 739, 740.
— II, 20, 47, 54, 59, 61, 65, 67, 68, 75, 88, 96, 104, 132, 136, 140, 155, 167, 169, 170, 183, 184, 186, 192, 204, 213, 214, 225, 232, 239, 249, 251, 263, 265, 273, 275, 287, 292, 298, 307, 317, 327, 339, 346, 350, 361, 365, 486, 500, 509, 511, 522, 558, 561, 567, 568, 572, 580, 584, 589, 597, 598, 616, 631, 632, 634, 657, 643, 653, 656, 673, 676, 689, 697, 712.
— III, 5, 8, 9, 24, 37, 38, 44, 54, 59, 82, 89, 95, 102, 115, 119, 125, 128, 150, 163, 174, 180, 194, 199, 205, 207, 209, 210, 220, 232, 234, 235, 246, 254, 273, 287, 289, 306, 312, 322, 337, 339, 346, 349, 361, 372, 373, 387, 397, 411, 421, 424, 425, 430, 451, 456, 464, 485, 490, 502, 507, 568, 517, 524, 530, 538, 539, 544, 548, 549, 552, 554, 556, 566, 596, 602, 606, 608, 610, 614, 641, 649, 650, 654, 656, 674, 707, 715, 725, 729, 731.
— IV, 1, 37, 42, 114, 119, 122, 135, 140, 156, 179, 182, 188, 196, 210, 262, 267, 272, 291, 300, 322, 326, 329, 338, 342, 346, 352, 359, 362, 367, 368, 371, 374, 402, 416, 423, 448, 454, 461, 467, 471, 472, 473, 499, 519, 523, 565, 582, 584, 586, 601, 623, 630, 640, 647, 651, 656, 660, 661, 671, 686, 708.
— V, 1, 4, 11, 27, 29, 34, 37, 65, 86, 87, 110, 119, 139, 157, 192, 202, 233, 256, 265, 268, 269, 288, 299, 311, 317, 335, 350, 385, 409, 412, 414, 420, 421, 431, 447, 460, 463, 469, 483, 488, 511, 514, 531, 532, 581, 584, 585.
Toiles de coton. — Cotonnades, I, 55, 59, 63, 66, 72, 79, 130, 134, 174, 196, 289, 317, 406, 440, 477, 482, 526, 584, 666.
— II, 102, 122, 152, 157, 194, 275, 281, 307, 509, 513, 522.
— III, 128, 154, 166, 174, 204, 207, 209, 227, 239, 344, 362, 372, 373, 393, 409, 490, 502, 508, 533, 553, 593, 596, 614, 620, 640, 650, 708.
— IV, 37, 133, 148, 199, 203, 267, 291, 308, 312, 322, 329, 352, 402, 436, 454, 472, 499, 565, 774.
— V, 190, 208, 216, 281, 366, 391, 393, 452, 453, 463, 511, 586.
Toiles d'emballage, I, 56, 247, 534, 572.
— II, 186, 303, 673.
— III, 5, 128, 549, 582.
Toiles cirées, III, 373.
— IV, 281, 374.
Toiles peintes, I, 26, 32, 49, 52, 62, 63, 79, 115, 227, 289, 328, 334, 335, 337, 360, 382, 395, 400, 477, 482, 738.
— II, 50, 159, 181, 262, 275, 351, 522, 544, 567, 631, 676.
— III, 54, 128, 147, 173, 209, 254, 312, 373, 423, 463, 505, 524, 579, 703, 710, 728.
— IV, 89, 199, 334, 370, 495, 499.
— V, 243, 281, 363, 424, 461, 584.
Toiles à voiles, I, 3, 12, 66, 221, 234, 245, 420, 451, 477, 572, 635.
— II, 68, 162, 317, 361, 634, 673.
— III, 5, 25, 199, 227, 242, 305, 549, 672.
— IV, 322, 549, 582, 679.
Tôle. *Voyez* Fer-Blanc.
Tonnellerie, I, 387, 666.
— II, 63, 155, 222, 513, 712.
— III, 342.
— IV, 262, 500.

Digitized by Google

Tordoirs. *Voyez* Corderie.
Torrens, I, 6, 70, 110, 151, 201, 390, 515, 613, 708, 710, 711.
— II, 5, 7, 60, 99, 168, 224, 272, 301, 318, 598.
— IV, 214.
Tourbières, I, 99, 212, 340, 529, 635.
— II, 311, 339, 340, 355, 363, 365, 535, 604, 607, 641, 650, 662, 697, 705, 715, 722.
— III, 39, 49, 58, 96, 115, 181, 195, 212, 214, 215, 223, 234, 256, 254, 273, 297, 324, 328, 397, 424, 427, 453, 456, 530, 538, 544, 546, 549, 571, 582, 616, 618, 714.
— IV, 3, 124, 153, 183, 207, 245, 254, 279, 284, 310, 317, 334, 356, 358, 370, 437, 438, 448, 457, 481, 558, 568, 619, 624, 647, 657, 659, 663.
— V, 6, 91, 147, 206, 259, 301, 313, 338, 347, 348, 360, 383, 406, 412, 499, 500, 510, 516.
Tournebroches, I, 285.
— II, 571.
— III, 544, 546.
— V, 445.
Treillis, I, 133, 245, 534, 669.
— II, 249, 290, 303.
— III, 48, 305, 649.
Tresses, Fleuret, II, 479, 513.
— III, 449, 456.
IV, 267, 281, 425, 474, 519.
Tricot, I, 85, 232, 245, 411, 645.
— II, 31, 156, 192, 225, 513, 522, 685.
— III, 226, 424, 593, 690.
— IV, 265, 296, 338, 382, 472.
— V, 395.
Tripoli, III, 390.
— IV, 192.
Truffes, II, 179.
— III, 226.
— IV, 133.
— V, 288.
Tuf, I, 63, 147, 630.
— II, 85, 238, 304.
— III, 481, 541.
— IV, 112, 336, 356.
— V, 258, 269, 284.
Tuileries, Briqueteries, I, 60, 110, 113, 121, 132, 149, 155, 156, 164, 169, 181, 196, 224, 233, 245, 353, 395, 502, 540, 542, 545, 547, 584, 422, 432, 454, 471, 543, 602, 607, 648, 660, 702, 715.
— II, 29, 65, 78, 116, 121, 123, 124, 140, 141, 153, 157, 173, 179, 196, 203, 213, 215, 248, 275, 283, 295, 298, 308, 358, 365, 486, 504, 508, 522, 534, 542, 556, 568, 601, 641, 648, 662, 663, 726.
— III, 11, 12, 29, 38, 93, 101, 126, 157, 179, 218, 219, 240, 299, 324, 338, 339, 369, 379, 393, 436, 456, 492, 493, 510, 512, 524, 543, 575, 597, 616, 627, 635, 642, 654, 656, 677, 692, 705.
— IV, 3, 154, 161, 178, 248, 285, 302, 341, 347, 392, 430, 449, 455, 497, 529, 555, 601, 615, 624, 670, 673, 703.
— V, 13, 19, 22, 41, 45, 119, 135, 163, 218, 259, 365, 409, 429, 431, 439, 451, 482, 487, 508, 536.

## V

Vaisselle de terre. Voyez Poterie.
Velours, I, 23, 26, 56, 374.
— II, 159, 356, 522.
— III, 180, 314, 407, 449, 606, 622, 640, 656.
— IV, 402.
— V, 88, 366, 508, 511.
Vermillon. *Voyez* Cinabre.
Verreries, I, 31, 39, 72, 74, 86, 106, 108, 133, 137, 141, 176, 181, 222, 225, 227, 228, 236, 240, 251, 285, 305, 331, 342, 349, 350, 359, 382, 387, 400, 417, 418, 437, 482, 517, 548, 549, 572, 594, 608, 614, 628, 635, 637, 639, 683, 686, 713, 715.
— II, 17, 20, 55, 71, 73, 89, 99, 107, 115, 157, 169, 183, 194, 200, 274, 275, 302, 305, 336, 365, 500, 513, 522, 536, 568, 570, 571, 598, 635, 660, 661, 684, 708.
— III, 11, 25, 30, 44, 69, 86, 122, 167, 180, 199, 201, 204, 207, 238, 266, 282, 289, 306, 323, 339, 393, 384, 388, 424, 490, 507, 508, 510, 519, 528, 555, 556, 573, 582, 596, 604, 608, 615, 616, 618, 626, 654, 656, 689, 693, 694, 715, 728.
— IV, 120, 137, 154, 157, 187, 212, 265, 282, 327, 333, 347, 356, 363, 374, 407, 415, 436, 461, 509, 554, 574, 578, 617, 621, 660, 679, 687, 692, 703.
— V, 25, 27, 36, 46, 85, 103, 120, 129, 140, 186, 193, 195, 278, 329, 404, 423, 465, 497, 508, 512.
Vers à soie, I, 165, 550, 703.
— II, 136, 621.
— III, 24, 28, 328, 373, 505, 510, 599.
— IV, 134, 137, 380.
Vert de gris, I, 737.
— III, 171, 532, 533, 728.
Vert de montagne, I, 71, 61, 130, 147, 216, 252, 297, 385, 548, 572.
— II, 484, 513.
— III, 114, 155, 230, 379, 503.
Vinaigre, V, 264, 473.
Vins sans dénomination, I, 11, 15, 19, 20, 24, 26, 29, 30, 34, 36, 44, 45, 46, 47, 52, 54, 55, 59, 60, 66, 69, 76, 79, 87, 88, 103, 105, 106, 125, 126, 129, 132, 133, 137, 139, 143, 149, 159, 160, 162, 168, 172, 180, 192, 196, 197, 198, 199, 208, 210, 213, 222, 230, 231, 235, 283, 294, 300, 302, 334, 335, 350, 357, 359, 373, 420, 438, 451, 458, 462, 469, 532, 538, 544, 549, 558, 561, 568, 569, 570, 573, 597, 631, 634, 635, 640, 643, 654, 656, 660, 662, 684, 685, 688, 714, 736.
— II, 3, 7, 20, 21, 29, 59, 61, 63, 64, 67, 74, 94, 97, 104, 107, 111, 117, 134, 138, 150, 179, 191, 193, 194, 201, 205, 207, 215, 262, 281, 297, 312, 316, 349, 350, 477, 486, 493, 504, 508, 509, 510, 513, 520, 525, 526, 556, 579, 581, 612, 629, 635, 644, 647, 650, 673, 688, 731.
— III, 4, 6, 9, 11, 24, 32, 48, 63, 86, 89, 101, 103, 111, 112, 119, 122, 127, 133, 147, 162, 165, 167, 171, 182, 184, 193, 194, 199, 204, 205, 220, 226, 227, 242, 250, 267, 287, 289, 314, 327, 328, 342, 349, 372, 382, 392, 399, 421, 424, 425, 435, 452, 464, 481, 483, 490, 516, 547, 548, 556, 565, 593, 627, 629, 673, 674, 694, 710.
— IV, 119, 124, 165, 189, 199, 225, 272, 273, 287, 313, 324, 343, 347, 352, 354, 368, 370, 443, 448, 467, 476, 486, 497, 499, 505, 518, 523, 525, 529, 535, 548, 584, 586, 597, 602, 618, 648, 654, 661, 696.
— V, 2, 4, 6, 11, 24, 29, 35, 37, 40, 42, 46, 78, 87, 89, 100, 109, 130, 137, 148, 157, 160, 185, 187, 193, 197, 226, 231, 232, 235, 237, 243, 252, 253, 254, 263, 269, 273, 288, 298, 299, 300, 313, 314, 326, 333, 366, 386, 387, 388, 400, 423, 424, 436, 460, 462, 504, 532, 581.

Digitized by Google

Vins blancs, I, 88, 103, 106, 125, 133, 159, 160, 248, 306, 339, 355, 406, 411, 466, 542, 590, 596, 608, 652, 701.
— II, 5, 10, 61, 72, 95, 100, 120, 134, 194, 203, 262, 346, 360, 366, 499, 589, 720.
— III, 24, 66, 102, 208, 231, 289, 424, 518, 637.
— IV, 137, 264, 296, 305, 328, 333, 334, 344, 369, 559, 579, 632, 634, 659, 679, 690, 705, 706.
— V, 186, 253, 403, 469.
Vins de Bordeaux, I, 208, 338, 355, 387, 511, 514, 712.
— II, 638.
— III, 109.
— IV, 562, 571.
Vins de Bourgogne, I, 44, 159, 160, 162, 241, 422, 433, 599, 603, 643, 647.
— II, 65, 73, 97, 159, 190, 559, 572.
— III, 276, 676.
— IV, 194, 244, 517.
Vins de Champagne, I, 133, 137, 172, 197, 425, 607, 608.
— II, 118, 126, 181, 237, 669.
— III, 329, 339, 504.
— IV, 157, 312, 349.
Vins de Languedoc, I, 59, 132, 168, 198, 283, 330, 535, 706.
— II, 190, 194, 685, 693.
— III, 105, 106, 333, 337.
— IV, 206, 359, 500, 533.
Vins muscats, I, 176, 238, 583, 709.
— II, 65, 496, 685.
— III, 249, 317, 502.
— IV, 137, 356.
Vins de Vollenay, V, 464.
Vins rouges, I, 87, 105, 106, 133, 159, 160, 222, 230, 231, 242, 289, 314, 317, 339, 348, 400, 406, 433, 464, 466, 647, 651, 666, 701, 742.
— II, 5, 30, 55, 72, 100, 169, 184, 203, 355, 360, 366, 477, 499, 513, 557, 621.
— III, 24, 53, 59, 208, 276, 401, 437, 640, 717, 733.
— IV, 193, 251, 334, 338, 349, 369, 388, 445, 501, 579, 592, 633, 659, 679, 705.
— V, 186, 206, 210, 253, 403.
Vinaigre, I, 359, 392.
— II, 104, 198, 479, 567, 700.
— III, 208, 289, 421, 424, 556, 642, 710.
— IV, 333, 374, 597.
Vipères, IV, 597.
Vitriol ou Couperose, I, 24, 30, 31, 48, 130, 165, 299, 416, 471, 716, 737.
— II, 121, 136, 157, 194, 502, 513, 578, 586, 656, 712.
— III, 24, 34, 39, 115, 359, 490, 728.
— IV, 133, 162, 253, 301, 333, 342, 460, 521, 563, 632, 644, 651.
— V, 137, 343.
Vitriol (huile de), I, 482, 550, 688.
— II, 194.
— III, 42, 180, 266, 349, 410, 421, 533, 596.
— IV, 89, 402, 460.
— V, 119.
Volaille, I, 104, 112, 129, 133, 196, 199, 213, 248, 318, 357, 518, 522, 571, 572, 653, 684, 738.
— II, 67, 89, 91, 120, 179, 194, 590, 641.
— III, 42, 95, 119, 204, 226, 306, 312, 339, 373, 425, 690.
— IV, 122, 133, 201.

## U

Usines, I, 21, 52, 54, 71, 83, 134, 178, 251, 334, 454, 491, 666.
— II, 10, 132, 142, 232, 262, 275, 332, 568, 640, 676, 723.
— III, 34, 238, 384, 581, 675, 701, 705.
— IV, 637.
Ustensiles de cuisine, II, 26, 742.
— III, 25, 285, 321, 342, 553, 564, 637.

## Z

Zinc, I, 116, 140, 147.
— III, 156, 410, 611.
— IV, 157.

FIN DU TOME V^E ET DERNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

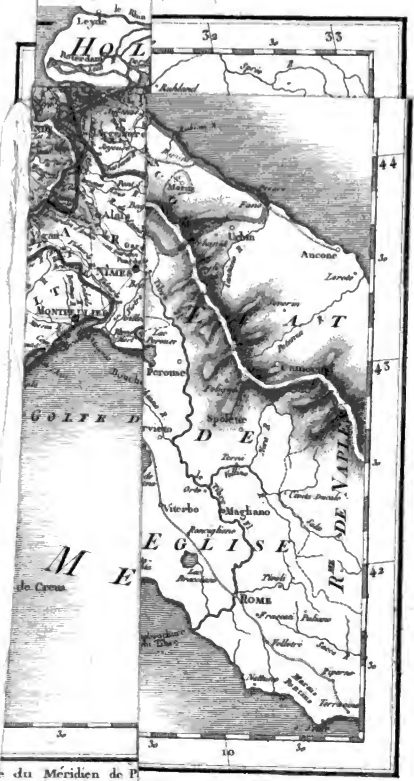


du Méridien de P

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

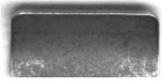

Digitized by Google